HN 5LMP R

Cyc 88

KF19 HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787-1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VIe ARROND.t

LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS
FRANÇAIS
&
ETRANGERS

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME DIX-SEPTIÈME.

Première Partie.

*

IMPRIMÉ
PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, N° 4.

*

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS;

AVEC DES NOTICES
SUR LES PRINCIPALES FAMILLES HISTORIQUES
ET SUR LES PERSONNAGES CÉLÈBRES, MORTS ET VIVANTS;

PAR UNE SOCIÉTÉ
DE SAVANTS, DE LITTÉRATEURS ET D'ARTISTES, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TOME DIX-SEPTIÈME.

PARIS,
LIBRAIRIE DE TREUTTEL ET WÜRTZ,
RUE DE LILLE, N° 17;
A STRASBOURG, GRAND'RUE, N° 15.
1842

Cy: 88

HARVARD COLLEGE
NOV 24 1919
LIBRARY
DEGRAND FUND

SIGNATURES

DES AUTEURS DU TRENTE-TROISIÈME VOLUME.

MM.	
Artaud (l'inspecteur général)	A-d.
Audiffret	H. A-d-t.
Avenel	M. A.
Avezac (d')	*A...
Baron (le capitaine), au Havre	Cap. B.
Biet	J. B-t.
Bradi (Mme la comtesse de)	L. C. B.
Brunet	W. B-t.
Carette (le colonel)	C-te.
Chambrobert (de)	P. C.
Cognat	J. C-t.
Croze (de)	J. d. C-ze.
Cuvier (le pasteur)	R. C.
Déaddé	D. A. D.
Dehèque	F. D.
Depping	D-g.
Dumas (à Bolbec)	Ant. D.
Du Mersan	D. M.
Fée (à Strasbourg)	A. F.
Feuillet de Conches	F. d. C.
Flotte (Gaston de), à Marseille	G. d. F-te.
Golbéry (de)	P. G-y.
Guadet	J. G-t.
MM.	
Haag (Eugène)	E. H-g.
Haag (Émile)	Em. H-g.
Haillot (le commandant), à Lyon	C. A. H.
Huot	J. H-t.
La Fage (Adrien de)	J. A. de L.
Laget	C. L-g-t.
La Nourais (de)	L. N.
Laténa (de), à Chablis	J. L-t-a
Legrand	A. L-d.
Lemonnier	C. L-r.
Le Roy de Chantigny	L. d. C.
Louvet	L. L.
Morawski (Théodore)	Th. M-ki.
Morozewicz	C. M-cz.
Naudet	N-t.
Ourry	M. O.
Rathery	R-y.
Ratier (le docteur)	F. R.
Regnard (Émile)	E. R.
Reinaud	R.
Rinn	J. R.
Santarem (le vicomte de)	V. de S-t-m.
Saucerotte (à Lunéville)	C. S-te.
Saunois	V. S.
Schnitzler	J. H. S. et S.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM.		MM.	
Schoenefeld (de)	S-F-D.	Taillandier	A. T-R.
Soyer	L. C. S.	Vaucher (à Genève)	L. V.
Spach (Édouard)	Éd. Sp.	Vieillard	P. A. V.
Spach (Louis), à Strasbourg	L. S.	Villenave	V-VE.
		Vogel	Ch. V.

Les lettres *C. L.* indiquent qu'un article est traduit du *Conversations-Lexicon*, ou de son supplément intitulé *Conversations-Lexicon der Gegenwart*, le plus souvent avec des modifications *(m.)*. *Enc. amer.* signifie *Encyclopædia americana*. Enfin la signature *Enc. autr.* se rapporte à l'*Encyclopédie nationale autrichienne*.

ADDITIONS ET ERRATA.

Tome XVI.

Pag. 6, col. 2, ligne 15, *ajoutez que* Fréd. Lablache, son fils aîné, a débuté avec succès au Théâtre-Italien, en 1841.

p. 14, col. 2, lignes 3 et 4, *effacez* le renvoi, c'est de la ville Noire de Madras (*voy.*) qu'il s'agit.

p. 15, col. 1, ligne 3, *au lieu de* en février 1840, *lisez* le 17 décembre 1840.

p. 25, col. 1, ligne 11, *au lieu de* Mais avant, *lisez* Mais au lieu.

p. 27, col. 2, ligne 52, *au lieu de* Diderot donna bientôt, *lisez* dans le même temps, Diderot donnait.

p. 29, col. 2, ligne 12, *au lieu de* réimprimés, *lisez* réimprimées.

p. 34, col. 2, ligne 23, *au lieu de* Mlle Lochet, *lisez* Mlle Hochet.

p. 53, col. 1, ligne 14, *ajoutez que* M. de La Ferronnays est mort à Rome, le 18 janvier 1842.

p. 64, à la fin de la note, *au lieu de* Il vivait encore en 1823, *lisez* Il mourut à Château-Thierry, le 16 août 1824, à l'âge de 76 ans.

p. 80, col. 1, lignes 53 et 54, *au lieu de* Le redos, *lisez* Le repos.

p. 97, col. 2, ligne 24, *au lieu de* silicate de fer (?) soufre (?) alcali, *lisez* silicate de fer (?), soufre (?), alcali.

p. 117, col. 1, note, *au lieu de* Alfred de Vigny, *lisez* Alfred de Musset.

p. 144, col. 2, ligne 27, *après* marchant au supplice, *ajoutez* (22 avril 1794).

p. 169, col. 1, ligne 14, *au lieu de* Péronne, *lisez* Pérenne.

p. 194, col. 2, lignes 10 et 11, *au lieu de* dramatique de Lyon. Successivement, *lisez* dramatique. De Lyon, successivement.

p. 211, col. 2, ligne 26, au lieu de *Society o*, lisez *Society of*.

p. 213, col. 2, ligne 34, *au lieu de* le peintre Bose, *lisez* le naturaliste Bosc (*voy.*).

p. 221, col. 1, ligne 19, *au lieu de* 1545, *lisez* 1645.

p. 233, col. 1, ligne 5, *ajoutez que* M. Larrey est mort à Lyon, le 25 juillet 1842, dans les bras de son fils, au retour d'une inspection des hôpitaux militaires de l'Algérie.

p. 239, col. 2, ligne 3, *au lieu de* il siége encore, etc., *lisez* il est mort en 1842.

p. 261, col. 2, ligne 4 de la note, *au lieu de* Charpentier, *lisez* Carpentier.

p. 284, col. 1, lignes 52 et 53, *effacez* Elle a précédé son mari au tombeau, *et au lieu de* Leurs cendres sont, *lisez* Leurs cendres seront.

p. 295, col. 1, ligne 51, *au lieu de* 1747, *lisez* 1717.

p. 300, col. 1, ligne 13, *au lieu de* disparution, *lisez* disparition.

p. 329, col. 1, ligne 48, *au lieu de* Lescynski, *lisez* Leszczynski.

p. 361, col. 2, ligne 49, *au lieu de* 1803, *lisez* 1802.

p. 363, col. 1, ligne 1, *au lieu de* se rapporte, *lisez* est fait.

p. 372, col. 2, ligne 46, *au lieu de* L'une, *lisez* L'âme.

p. 373, col. 1, ligne 22, *au lieu de* cause matérielle, *lisez* cause immatérielle.

p. 375, col. 2, ligne 6, *au lieu de* est le droit divin, *lisez* est de droit divin.

p. 394, col. 2, ligne 33, *au lieu de* allures simples, *lisez* allures souples.

Pag. 430, col. 2, ligne 11, *après* ce qu'il est devenu, *ajoutez* On croit qu'il se tua d'un coup de pistolet à Forges (Seine-Inférieure) ; mais il n'est pas prouvé que l'individu qui se donna la mort dans cette ville soit Paris.

p. 431, col. 2, ligne 53, *au lieu de voy*. LAZARISTES, *lisez voy*. saint LAZARE.

p. 456, col. 2, ligne 42, *ajoutez* aux ouvrages de M. Letronne : en 1842, *Recueil des Inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, t. Ier, Paris, Impr. roy., in-4° avec atlas.

p. 472, col. 2, ligne 13, *au lieu de* sa vie natale, *lisez* sa ville natale.

p. 497, col. 1, ligne 20, *au lieu de* auprès de prince, *lisez* auprès de ce prince.

p. 525, col. 2, ligne 14, *ajoutez* M. Liebig vient d'être élu (juillet 1842) membre correspondant de l'Académie des Sciences (Institut de France).

p. 561, col. 2, ligne 6, *ajoutez* Une ordonnance royale, du mois de juin 1842, suivie de la conclusion d'un traité de commerce avec la Belgique, y a depuis pourvu.

p. 701, col. 2, ligne 11, *après* Londres, *ajoutez* (Greenwich).

p. 775, col. 2, ligne 29, *au lieu de* Il vit en Angleterre, *lisez* En juin 1842, il fut arrêté à Neuilly, pour cause de rupture de ban.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

L (*suite de la lettre*).

LOUP (*canis lupus*). Ce mammifère, de la tribu des carnassiers digitigrades, a de tels rapports avec certaines races de chiens (*voy.*), qu'on serait tenté de le prendre pour un chien sauvage : aussi fait-il, dans nos classifications, partie du même genre. Cependant ses proportions sont généralement plus fortes; sa queue, au lieu d'être relevée, est droite. Son poil, qui varie selon la température des contrées qu'il habite, est, dans l'espèce commune, d'un gris fauve, avec les jambes fauves, et une raie noire sur celles de devant. Ses oreilles sont droites. Par son museau allongé, il ressemble à un mâtin. Mais s'il a l'organisation du chien, il en diffère essentiellement par les mœurs. Loin d'être sociable, il vit habituellement solitaire, au sein des grandes forêts, ne se réunissant aux animaux de son espèce que lorsque la faim le presse, et lorsqu'il a besoin d'associer ses efforts aux leurs pour conquérir une proie.

Le loup est, par ses appétits carnassiers non moins que par sa force (car il emporte facilement un mouton en s'enfuyant), l'animal le plus nuisible de nos contrées. Cependant son courage n'est pas en rapport avec sa vigueur; et comme il n'a pas, ainsi que le renard, les instincts de la ruse, il est réduit le plus souvent à se repaître de charogne. On l'a vu suivre des armées, et dévorer sur les champs de bataille les morts qui n'étaient enterrés qu'à une petite profondeur. Ce n'est que pressé par la faim qu'il ose attaquer l'homme. Il peut, dit-on, rester plusieurs jours sans manger. La louve met bas, dans d'épais fourrés qu'elle a disposés pour cet usage, 5 à 9 petits louveteaux, naissant, comme les chiens, les yeux fermés, et restant pendant un an sous la tutelle de leur mère, qui leur prodigue les soins les plus assidus. Le loup peut produire avec le chien des métis féconds. Il est susceptible de contracter la rage. Quoique difficile à apprivoiser, on l'a vu accompagner son maître et lui donner des preuves non équivoques d'attachement. Suivant l'auteur d'une Histoire naturelle de la Caroline, les Indiens s'en servaient comme de chiens avant l'arrivée des Européens.

Tel est le *loup ordinaire*, si redouté dans les bergeries, où il s'introduit ordinairement pendant la nuit, à la faveur des trous qu'il creuse sous les portes. Par suite de la guerre acharnée qu'on lui fait, il a presque entièrement disparu de certains pays, et particulièrement de l'Angleterre, où il était jadis très commun. On le trouve depuis l'Égypte jusqu'à la mer Glaciale. Les autres espèces décrites par les naturalistes sont : le *loup noir* (*canis lycaon*), d'un noir uniforme, avec une tache blanche à l'extrémité du museau et au milieu de la poitrine; ce n'est peut-être qu'une variété du précédent, néanmoins il passe pour plus féroce; le *loup rouge d'Amérique* (*canis jubatus*), qui vit dans le sud de ce continent : il est d'un roux cannelle, plus clair dessous, et porte une courte crinière noire tout le long de l'épine. Le *loup du Mexique* (*canis Mexicanus*) diffère peu de celui d'Europe; mais il a le dessous du corps et les pieds blanchâtres. C. S-TE.

LOUP-CERVIER, *voy.* Lynx.

LOUPE, *voy.* Lentilles.

LOUP-GAROU (du grec λύϰος ἄγριος, loup furieux). La crédule antiquité avait mis au nombre des prodiges qu'elle attribuait à la magie le pouvoir accordé, suivant elle, à quelques hommes de se transformer en loups. Des écrivains très éclairés du reste, tels que Strabon, Pomponius Mela, Varron, etc., affirmèrent gravement la réalité de ces transformations. Virgile, dans ses *Bucoliques*, adopta aussi cette croyance, et l'un de ses bergers nous explique que, par le secours de quelques herbes, il a vu souvent Mœris... *lupum fieri et se condere sylvis*.

Le moyen-âge attribua bientôt à ces hommes momentanément métamorphosés, et auxquels on donna le nom de *loups-garous*, les actes les plus hideux de férocité. Plusieurs de ces malheureux furent condamnés au feu par des arrêts de nos parlements comme ayant dévoré de jeunes garçons et de jeunes filles. Qui eût osé contester l'existence des loups-garous, quand l'empereur Sigismond l'avait fait reconnaître, en quelque sorte, comme article de foi par une réunion des plus célèbres théologiens de son temps? Si nous ne nous croyons plus obligés de respecter la décision de ce pieux synode, la science médicale nous a expliqué comment des individus, atteints d'une maladie à laquelle on a donné le nom de *lycanthropie*, avaient pu, dans le délire où elle les jetait, se croire, en effet, transformés en loups, quitter leurs habitations pour courir les champs, se livrer même à des actes de frénésie, et les confesser ensuite devant des juges qui punissaient leur folie comme un crime.

Aujourd'hui, le *loup-garou* n'a plus affaire qu'à la police correctionnelle; car c'est tout simplement quelque loustic villageois qui, voulant faire peur aux jeunes filles revenant de la veillée, revêtu de la peau d'un animal, traine des chaînes avec fracas et souffle dans un cornet à bouquin; ou c'est quelque adroit voleur de campagne qui, à l'aide des mêmes moyens, récolte la nuit ce qu'il n'a pas eu la peine de planter. Encore cela n'a-t-il lieu que dans quelques provinces éloignées, telles que la Saintonge, la Bretagne, pays où toutes les branches de la sorcellerie sont encore en crédit, et pour lesquels il n'est guère de superstitions arriérées. M. O.

LOUQSOR ou Luxor, *voy.* Thèbes, Égypte, Obélisque, etc.

LOURISTAN, *voy.* Laristan.

LOUTRE (*lutra*), genre de carnassier de la tribu des digitigrades, et dont la conformation, qui les rapproche du groupe des martes (*voy.*), a été modifiée pour les habitudes de la vie aquatique. Leur corps est déprimé, allongé; leur queue, aplatie horizontalement; leurs membres sont courts et terminés par des pieds largement palmés; leur tête large et écrasée, terminée par un mufle qu'ornent de fortes moustaches; leur langue est demi-rude. Deux sortes de poils forment leur pelage: les uns soyeux, assez longs; les autres laineux, plus courts et plus fournis. Ces animaux se nourrissent de poissons qu'ils pêchent avec beaucoup d'adresse. Ils établissent sur le bord des rivières et de la mer leurs terriers qui y communiquent par un long boyau souterrain, de sorte qu'ils ont la facilité d'aller à l'eau sans être attaqués par leurs ennemis; ils n'en sortent d'ailleurs que la nuit. D'un naturel sauvage, mais docile et intelligente, la loutre se laisse apprivoiser, et, dans certaines contrées, on la fait pêcher, dit-on, pour le compte de son maître. Elle peut prendre une très grande quantité de poissons dans un jour. Ces carnassiers vivent ordinairement par couples, et ne mettent bas qu'un petit par an. Si l'on en croit les pêcheurs, ils savent remonter la rivière pour aller chercher leur pâture, qu'ils amènent ensuite facilement dans leur trou en l'abandonnant au cours de l'eau. Leurs fourrures sont l'objet d'un commerce assez important.

On connaît 7 ou 8 espèces de ce genre. La *loutre commune*, très répandue dans les rivières d'Europe, est longue d'un mètre, y compris la queue; brune en dessus, grisâtre en dessous, quelquefois marquée de taches blanches. La *loutre de mer*, deux fois plus grande, a le pelage noirâtre, à éclat velouté: c'est une fourrure très recherchée, à la poursuite de laquelle les Russes et les Anglais vont dans tout le nord de la mer Pacifique. C. S-te.

LOUVAIN, sur la Dyle, chef-lieu de canton de la province de Brabant, royaume de Belgique, à 5 lieues de la capitale. Cette ville très vaste, et qui autrefois était la capitale du Brabant (*voy.*) et la résidence des ducs, ne renferme pourtant guère plus de 25,000 âmes. Au moyen-âge, Louvain, appelée en flamand *Leuven*, était une ville manufacturière du premier ordre, surtout pour la draperie, qui y occupait, dit-on, 100,000 ouvriers. Une émeute très violente, qui eut lieu en 1382 contre le duc de Brabant, causa la ruine de cette industrie florissante; dispersés sans espoir de retour, les ouvriers se réfugièrent pour la plupart en Angleterre.

L'université de Louvain n'était pas moins célèbre que sa fabrique de draps. Fondée en 1426, cette institution était parvenue, dit-on, à attirer jusqu'à 4,000 étudiants et possédait une quarantaine de colléges, dont quatre surtout étaient renommés pour leurs études théologiques et philosophiques, et procédaient avec beaucoup de solennité aux promotions annuelles. Le recteur présidant le sénat académique avait juridiction entière sur les écoliers. Il y avait un collége de catholiques hollandais, un autre pour les Anglais et trois pour les Irlandais; la bibliothèque était très nombreuse. Au XVIIIe siècle, cette université, dans laquelle le clergé faisait prévaloir une grande intolérance, était beaucoup déchue, quoique personne ne pût avoir un emploi dans les Pays-Bas autrichiens sans avoir pris ses degrés de bachelier, licencié ou docteur à Louvain. L'empereur Joseph II n'y laissa que la faculté de théologie; et, dans la révolution qui suivit peu de temps après, l'université fut entièrement supprimée. Sous le régime français, on y substitua un lycée; mais le roi des Pays-Bas, en 1817, rétablit l'université; elle a été maintenue après la révolution de 1830, et destinée spécialement à l'enseignement de la théologie catholique. On y comptait, en 1840, 489 étudiants. Louvain a un grand hôtel-de-ville, avec une façade richement décorée dans le style gothique. On remarque l'église gothique de Saint-Pierre, et l'ancienne église des jésuites. Les brasseries de Louvain, au nombre d'environ 40, sont renommées par la bonne bière qui porte le nom de cette ville, dont elles fabriquent, dit-on, 150,000 tonneaux par an. On y distille aussi de l'eau-de-vie de genièvre, on y tisse des lainages, raffine du sel et du sucre, et fait des dentelles et de la verrerie. Un canal bordé d'arbres et un chemin de fer la mettent en communication avec Malines, qui en est éloignée de 4 lieues. D-G.

LOUVERTURE, *voy.* Toussaint.

LOUVET DE COUVRAY (Jean-Baptiste), membre de la Convention nationale, né à Paris le 11 juin 1760, était fils d'un marchand bonnetier ou papetier. Quoi qu'on en ait dit, son éducation fut très incomplète, puisqu'il ignorait le latin, mais il était doué de beaucoup d'esprit naturel et d'imagination; dès l'âge de 17 ans, il fut placé, en qualité de secrétaire, auprès du savant Dietrich, pour lequel il rédigea avec talent plusieurs mémoires académiques. Ce fut de 1787 à 1789 qu'il publia les trois parties de son trop fameux roman intitulé : *les Aventures du chevalier de Faublas*. Malgré le succès de vogue de cet ouvrage licencieux, Louvet n'était encore que simple commis chez le libraire Prault à l'époque où éclata la révolution. Il en adopta les idées avec enthousiasme. Mounier ayant hautement attribué à l'influence des Jacobins les mouvements des 5 et 6 octobre, Louvet fit l'apologie de ces journées et des fauteurs de leurs excès dans un pamphlet que, sous le titre de *Paris justifié*, il fit paraître au commencement de 1790. Cette publication devint pour lui un brevet d'admission dans la société des Jacobins, et il s'empressa de justifier cette faveur en mettant au jour, sous la forme de roman, une espèce de plaidoyer en faveur du divorce et du mariage des prêtres. Lorsque l'Assemblée législative eut remplacé la Constituante, Louvet se lia étroitement avec les députés du parti de la Gironde, dont l'influence était alors toute-puissante. Sous leurs auspices, il alla, le 26 décembre 1791, à la barre de l'assemblée, demander la mise en accusation des frères du roi et de quelques autres chefs de l'émigration, et, le 2 janvier 1792, un décret conforme à cette demande fut rendu sur le rapport de

Guadet. Lorsque Roland parvint au ministère, il s'attacha Louvet comme l'un des écrivains politiques soldés sur les fonds de l'état, et, de romancier devenu publiciste révolutionnaire, Louvet rédigea un journal-placard intitulé *la Sentinelle*, où il dénonçait journellement les complots de la cour, et préparait activement les esprits à l'attaque du trône. Aussi, à la suite du 10 août, Roland le fit nommer, par les électeurs du Loiret, député à la Convention nationale.

Ardent et passionné, mais sincère dans son exaltation républicaine, Louvet se sépara bientôt avec horreur du parti qui voulait faire du crime un moyen de succès pour la cause de la liberté; dès les premières séances de la Convention, il réclama la punition des auteurs des massacres de septembre et de ceux qui en avaient été les fauteurs. Sa sagacité lui fit d'abord reconnaître les tendances ambitieuses de Robespierre, et, le 29 octobre, dans une improvisation rapide et pressante, forte de raisonnement et brillante de formes, il accusa formellement l'*incorruptible* d'aspirer à la dictature. Déconcerté par cette vive attaque, Robespierre (*voy.*) demanda huit jours pour préparer sa défense, et, pendant ce délai, il sut si bien disposer les esprits que, malgré l'insuffisance d'une réponse plus captieuse que logique, la dénonciation de Louvet fut écartée par l'ordre du jour. Le 6 décembre, Louvet appuya fortement la proposition tendant à expulser du territoire français tous les membres de la famille des Bourbons. Dans le procès du roi, il vota pour l'appel au peuple et pour la mort différée jusqu'à la mise en activité de la constitution républicaine. Deux fois, dans le courant de mai, il insista pour que la Convention prévînt, par des mesures rigoureuses, l'insurrection que la commune et les Jacobins préparaient ouvertement contre elle. N'ayant pu y réussir, il se mit à couvert de l'événement par sa retraite, et il était déjà en sûreté à Caen, lorsque, le 2 juin, la Convention, délibérant sous les canons de Henriot, le décréta d'arrestation, ainsi que 21 de ses collègues (*voy.* GIRONDE). Bientôt mis hors la loi, pour s'être soustrait à l'exécution de ce décret, il se réfugia, avec plusieurs autres proscrits, d'abord dans la Bretagne et ensuite dans le Limousin; erra jusqu'aux portes de Libourne, en compagnie de Pétion, Barbaroux et Valady; puis, à travers mille dangers, il rentra sain et sauf à Paris, où il resta caché jusqu'après le 9 thermidor. Sous le titre: *Quelques notices pour l'histoire et le récit de mes périls depuis le* 31 *mai* 1793, Louvet a raconté, d'une manière dramatique et dans un style pittoresque, cette *Odyssée* d'un proscrit échappé au glaive de la terreur. Mais les suites du 9 thermidor le tinrent longtemps encore éloigné de la Convention: il n'y fut rappelé que le 8 mars 1795. Dès le lendemain, à la tribune, il paya un tribut d'éloges et de regrets aux mânes de ses collègues martyrs du 31 mai. Il reprit, mais sans beaucoup de succès, la publication de *la Sentinelle*. Toujours fidèle à ses principes républicains, il combattit énergiquement la réaction d'où sortit la catastrophe du 13 vendémiaire. Nommé membre du comité qui proposa les fameuses lois organiques, en date des 5 et 13 fructidor, qui servirent de prétexte à l'insurrection parisienne, Louvet, dans un placard périodique intitulé *Front!*, appela la force militaire à résister aux entreprises des sections. Élu membre du conseil des Cinq-Cents, on le vit se rallier aux restes de la faction qui l'avait proscrit autrefois, pour combattre ses anciens compagnons d'infortune, et, par là, il se rendit odieux à leur parti qui dominait alors. En mai 1797, sorti définitivement du Corps législatif, il ouvrit un magasin de librairie, d'abord à l'hôtel de Sens, puis dans les galeries de Bois, au Palais-Royal. Sa femme, qu'il appelait *Lodoïska*, du nom de l'une des héroïnes du roman de *Faublas*, tenait ce magasin, et elle y était journellement en butte aux avanies de *la jeunesse dorée* (*voy.* FRÉRON). Compris dans la première organisation de l'Institut, sous le Directoire, il fut placé dans la section de grammaire, ce qui fit ressortir davantage encore son défaut d'instruction classique. Poussé à bout par les brocards qui tombaient sur lui, le champion de toute liberté finit par demander la répression des abus de la presse: nouveau sujet d'invectives et de récriminations; enfin, sa santé et son moral s'affaiblirent à la fois à ces chocs redoublés, et il y succomba le 25 août 1797. Le Directoire venait de le nommer consul à Palerme; sa femme, qui lui était tendrement attachée, prit du poison pour ne pas lui survivre, mais on parvint à la sauver.

Louvet, dont M^{me} Roland a vanté outre mesure le talent et le caractère, a droit à l'indulgence pour la sincérité et la constance de ses opinions, autant que pour la générosité de son dévouement. Il joua, dans la révolution, le rôle d'un enfant perdu, et racheta en partie les torts de sa conduite par la droiture de ses intentions. Son renom littéraire n'est guère fondé que sur le succès prodigieux du roman de *Faublas*, réimprimé plusieurs fois et traduit dans plusieurs langues, ouvrage dangereux, puisque la débauche y est peinte sous les traits séduisants du plaisir. *Émilie de Varmont ou le divorce nécessaire, et les Amours du curé Sévin*, roman cité plus haut, a tous les défauts de *Faublas*, sans en avoir l'agrément. Les écrits politiques, pour la plupart aussi déjà mentionnés, et trois comédies, dont deux sont restées inédites, forment le complément des Œuvres de Louvet. Ses *Notices*, publiées pour la première fois en 1795, 1 vol. in-8° ou 3 vol. in-12, font partie de la *Collection des Mémoires sur la révolution française*, édités par les frères Baudouin. P. A. V.

LOUVETERIE, équipage de chasse pour le loup (*voy.*), ensemble des moyens propres à la destruction de ces animaux. François I^{er} créa, en France, la charge de *grand-louvetier* (1520), lequel entretenait aux frais du roi un équipage spécial qui se transportait aux environs de la capitale, partout où l'on signalait la présence des loups. Il existait en outre plusieurs officiers de louveterie dans les provinces. Une ordonnance du 15 août 1814 avait placé tout ce qui concerne la louveterie dans les attributions du grand-veneur, lequel nommait des lieutenants de louveterie dans chaque conservation forestière. Depuis 1818, des moyens plus efficaces ont été proposés pour détruire les loups: ils consistent dans une prime de 18 fr. allouée à quiconque tue une louve pleine, de 15 fr. par louve non pleine, de 12 fr. par loup, de 6 fr. par louveteau; en des chasses générales ou battues, au mois de mars et au mois de décembre, ordonnées par les préfets; enfin dans l'usage de piéges, traquenards, trappes, fosses, batteries, et d'appâts empoisonnés. Tout ce qui concerne la louveterie est aujourd'hui réuni à l'administration des forêts, ministère des finances. Z.

LOUVOIS (François-Michel Le Tellier, marquis de), fils de Michel Le Tellier (*voy.*), secrétaire d'état au département de la guerre (1644-66, mort chancelier de France en 1685), naquit à Paris, le 18 janvier 1641. Nommé conseiller au parlement de Metz, il était bien jeune encore, lorsque son père obtint pour lui (1654) la survivance de sa charge de secrétaire d'état au département de la guerre. Il épousa (1662) une riche héritière d'un grand nom, Anne de Souvré, marquise de Courtanvaux; et bientôt, renonçant aux plaisirs de la cour et aux dissipations du jeune âge, il donna tous ses soins aux affaires, se rendit aux armées, visita les places fortes, et se prépara utilement aux travaux du ministère.

Il avait déjà son entrée au conseil. Les rapports qu'il y fit, les abus qu'il dénonça, les moyens qu'il proposa pour les détruire, et la déférence qu'il ne cessait de montrer pour les vues de Louis XIV, ne tardèrent pas à lui gagner l'estime, la confiance et la faveur du maître.

Michel Le Tellier, qui avait gardé la direction de la guerre, mais en l'abandonnant par degrés à son fils, lui en laissa le poids tout entier en 1666. Louvois obtint bientôt une grande influence dans les affaires de l'état, et le roi la lui laissa prendre d'autant plus volontiers, qu'il regardait le nouveau ministre comme son élève, et qu'il disait: « C'est moi qui l'ai formé. »

Les deux hommes qui se partageaient alors avec le plus d'ascendant le pouvoir étaient Colbert et Louvois. Mais ces deux ministres ne pouvaient s'aimer, et n'étaient pas souvent d'accord. Louvois flattait dans le monarque l'ambition des conquêtes et ses goûts fastueux; Colbert voulait soulager la misère du peuple et ne pas aggraver sans cesse le poids des impôts. Pour achever rapidement ce parallèle, disons que, des deux ministres qui ont le plus contribué à l'éclat et à la grandeur du règne de Louis XIV (*voy.*), Colbert seul dut tout à son génie, tandis que Louvois n'eût pu, sans l'aide de Colbert, exécuter ses vastes desseins, et qu'ainsi la gloire du secrétaire d'état de la guerre fut en grande partie l'œuvre du contrôleur général.

La mort de Philippe IV, roi d'Espagne, avait acquis à Louis XIV, qui avait épousé Marie-Thérèse d'Autriche, des droits que les armes et la victoire pouvaient seules faire triompher. La campagne de 1668, ouverte par le roi, avait glorieusement préparé les voies. L'année suivante, la conquête de la Franche-Comté vint accroître la faveur et le crédit de Louvois : il obtint la surintendance générale des postes. Il fut fait chancelier des ordres du roi (1671), grand-veneur et administrateur général des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (1673).

L'hôtel des Invalides, grand monument du grand siècle, avait été commencé sous la direction de Louvois, en 1671. Presque à la même époque (1672), il fit déclarer la guerre à la Hollande, puissance maritime alors redoutable et qui voulait arrêter les conquêtes de Louis XIV. Il était facile de marcher sur Amsterdam et d'obtenir promptement une paix salutaire : c'était l'avis de Turenne, celui du grand Condé (*voy.* ces noms). Mais l'altier Louvois avait une autre politique : il voyait le maintien et l'agrandissement de son pouvoir dans la guerre prolongée. La moitié de la Hollande était conquise, quarante villes avaient ouvert leurs portes, la paix fut demandée ; mais Louvois y mit des conditions dures, insultantes, et les négociations furent rompues.

En 1674, Louvois suivit le monarque dans la seconde conquête de la Franche-Comté, et, loin de seconder Turenne, dont il s'était déclaré l'ennemi, ce fut malgré ses ordres, donnés au nom du roi, que le grand capitaine combattit et triompha. Mais on regrette qu'il n'ait pas su résister à l'injonction d'incendier le Palatinat, envoyée par l'impitoyable ministre, et dont l'exécution flétrit, dans cette belle campagne, les lauriers de la victoire.

Louvois dirigea avec une grande adresse la prise de Gand, et la paix de Nimègue, en 1678, ainsi que la capitulation de Strasbourg, alors ville impériale, en 1681. Il avait la confiance du maître qui lui renvoyait tout l'honneur du succès de ses armes : « Il a tout pouvoir, écrivait M^me^ de Sévigné (1676), et fait avancer et reculer les armées comme il le trouve à propos. »

Colbert était mort en 1683; depuis douze ans, Louvois n'avait que trop réussi à miner son crédit. Colbert repoussait le système des emprunts (1672) : Louvois, qui l'avait proposé, le fit adopter, et alors s'ouvrit une carrière funeste, où plus tard l'état menaça de périr. Colbert protégeait les protestants comme sujets utiles : Louvois voulut les perdre comme sujets rebelles. « Il n'y aura plus qu'une religion dans le royaume, écrivait M^me^ de Maintenon. C'est le sentiment de M. Louvois, et je le crois là-dessus plus volontiers que M. Colbert, qui ne pense qu'à ses finances, et presque jamais à la religion. » Cependant Colbert était religieux, beaucoup plus que Louvois, et c'est parce qu'il comprenait mieux la religion qu'il s'opposa, tant qu'il vécut, à la révocation de l'édit de Nantes.

Deux ans s'étaient écoulés depuis la mort de Colbert, et Louvois écrivait (1685) à un commandant de province : « Sa Majesté veut qu'on fasse sentir les *dernières rigueurs* à ceux qui ne voudront pas se faire de sa religion ; et ceux qui auront la sotte gloire de vouloir rester les derniers, doivent être *poussés jusqu'à la dernière extrémité*. » On avait cru d'abord les conversions faciles; on s'était trompé. On avait commencé par des prédications, puis vint la violence, et aux missionnaires succédèrent les dragons. La révocation de l'édit de Nantes (octobre 1685) fut la plus déplorable erreur, la faute politique la plus funeste du XVII^e^ siècle, et c'est dans Louvois qu'on trouve son plus ardent provocateur.

Le caractère hautain, dur et inflexible de Louvois se manifesta, dans plus d'une circonstance, non sans danger pour le royaume et pour la gloire de Louis XIV, Louvois ne se montra que dédaigneux et fier envers le doge de Gênes la *superbe*, forcé de venir s'humilier à Versailles (1685), tandis que ce doge était reçu par le monarque, assis sur son trône, avec une politesse et des égards mêlés au faste et à la dignité.

Voulant toujours se rendre nécessaire, Louvois engagea Louis dans des entreprises qui devaient amener la guerre. Sous prétexte de rattacher au domaine de deux provinces conquises, l'Alsace et les Trois-Évêchés, d'anciens domaines qui en avaient été séparés, les propriétaires de ces fiefs, et parmi eux plusieurs princes d'Allemagne, se virent cités à comparaître devant les chambres de justice établies à Metz et à Brisach ; ils furent condamnés par défaut, dépouillés, et les haines nationales qui tendaient à s'assoupir se réveillèrent. La ligue d'Augsbourg fut formée, en 1686. L'Europe allait se mouvoir contre la France : Louvois la prévint, et les alliés n'étaient pas encore en mesure d'agir quand l'importante place de Philippsbourg fut emportée, en 1688. D'autres villes fortifiées se rendirent, et le Palatinat fut encore dévasté : Louvois voulait en faire un désert. Les flammes qu'il y avait fait allumer quinze ans auparavant n'étaient, comme on l'a remarqué, que des étincelles, si l'on compare les deux incendies de 1674 et 1689*.

Bientôt le théâtre de la guerre s'étendit. La France eut à combattre au nord et au midi. Ses armées nombreuses étaient habilement dirigées par Louvois, qui vit sa réputation grandir encore dans les éloges de ses ennemis. Cependant la ligue de l'Europe se fortifiait. Le prince d'Orange, devenu roi d'Angleterre, cachait son ambition en exagérant celle de Louis XIV. Il avait réuni des forces considérables à celles des alliés : la France était sérieusement menacée ; des revers venaient se mêler aux succès de ses armes. Mayence, défendue par le marquis d'Huxelles, avait capitulé (1689) ; en Italie, le siége de Coni allait être levé (1691). Des négociations de paix avec la Hollande furent entamées et suivies. Pendant que Louis XIV et le maréchal de Luxembourg (*voy.*) assiégeaient la ville de Mons (1691), Louvois assistait à ce siége : il se mêlait des opérations, faisait des rondes, critiquait les mesures de Luxembourg, qu'il haïssait comme il avait haï Turenne ; il osa même, un jour, se permettre de déplacer deux fois une sentinelle que le roi lui-même avait posée. Cette hardiesse ne lui fut pas pardonnée. Déjà sa raideur et son ton absolu dans ses rapports avec Louis XIV avaient nui à son crédit ; et les guerres sans cesse provoquées par le ministre avaient fini par amener des dangers qui achevèrent de ruiner l'ascendant et la faveur dont il avait joui.

Après la prise de Mons, Louis ne montra plus à Louvois qu'un visage froid et sévère. Il lui rappela la dureté de ses procédés envers le duc de Savoie ; et quand le ministre osa lui donner le conseil de brûler la ville de Trèves, le monarque indigné lui reprocha vivement le dernier incendie du Palatinat, les haines soulevées en Europe par des cruautés commises au nom du chef de l'état, et, dans son emportement, le roi l'aurait frappé, si M^{me} de Maintenon n'eût retenu son bras. Dès ce moment, Louvois vit sa chute inévitable.

Sa santé, déjà altérée par les longs travaux de ses deux départements (la guerre et la surintendance générale des bâtiments, qu'il avait obtenue après la mort de Colbert, en 1683), acheva de se ruiner dans la perspective de sa disgrâce prochaine.

Le roi tenait, à cette époque, son conseil chez M^{me} de Maintenon. Le 16 juillet 1691, Louvois s'y rendit selon son usage. Les paroles de Louis lui parurent dures, menaçantes, et il fut près de s'évanouir. Reconduit chancelant à l'hôtel de la surintendance, il se fit saigner, de-

---

(*) Quelques auteurs contemporains rapportent que, pendant la construction de Trianon, une fenêtre de ce palais amena la guerre de 1688. Louis XIV voyait un défaut dans la dimension d'une croisée ; Louvois niait ce défaut. Le roi s'emporta, traita durement le ministre et lui tourna le dos. L'orgueilleux Louvois rentra chez lui humilié, furieux, et s'écria : « Je suis perdu « si je ne donne de l'occupation à cet homme ! « il n'y a qu'une guerre qui puisse l'empêcher « de se passer de moi. » Cette pensée était depuis longtemps celle de Louvois ; mais l'anecdote, si elle est vraie, ajoute un trait aux deux caractères du monarque et de son favori.

manda son fils Barbesieux, qui accourut sur-le-champ, mais trop tard : déjà Louvois avait cessé de vivre. Il était mort dans des convulsions qui firent croire que le poison avait abrégé ses jours : tel fut l'avis des médecins. Saint-Simon et plusieurs autres écrivains rapportent que Saron, médecin de Louvois et ensuite de Barbesieux, avait fini par se donner la mort, en répétant dans son agonie : *Je l'ai bien mérité!* Les mêmes écrivains racontent qu'un frotteur de la maison de Louvois fut un moment soupçonné et emprisonné; mais que la famille demanda qu'il fût relâché, voulant étouffer les bruits qui couraient alors, et les soupçons qu'on élevait témérairement contre le duc de Savoie et un autre prince étranger.

Quoi qu'il en soit des causes de cette mort précipitée, elle n'excita aucun regret. Louis ne prononça pas une seule fois le nom du ministre; et lorsque Jacques II et sa femme, réfugiés à Saint-Germain, envoyèrent un officier chargé d'exprimer à Louis la part qu'ils prenaient à ses regrets, le monarque se contenta de répondre : « Faites mes compliments au roi et à la reine, et dites-leur, de ma part, que mes affaires et les leurs n'en iront pas moins bien. »

On peut voir quelle était l'opinion générale sur Louvois dans une lettre où M^{me} de Sévigné parle, avec une gaîté ironique, de la mort de *cet homme considérable dont le* MOI *était si étendu*, etc..... *le voilà donc mort!* écrivait-elle, comme si l'état se fût trouvé, ainsi que Louis XIV, débarrassé d'un grand fardeau.

« Louvois, dit le président Hénault, était né avec de grands talents, qui avaient principalement la guerre pour objet; il rétablit l'ordre et la discipline dans les armées, ainsi qu'avait fait Colbert dans les finances; mieux informé souvent que le général lui-même; aussi attentif à récompenser qu'à punir; économe et prodigue suivant les circonstances; prévoyant tout et ne négligeant rien; joignant aux vues promptes et étendues la science des détails; profondément secret; formant des entreprises qui tenaient du prodige par leur exécution subite, et dont le succès n'était jamais incertain, malgré la foule des combinaisons nécessaires qui devaient y concourir. »

L'armée lui doit l'institution des uniformes : jusque-là les troupes n'étaient distinguées que par les couleurs des écharpes et par des aiguillettes. La condition du soldat fut beaucoup améliorée. Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, dit que, sous Louvois, « le grade militaire commença à être un droit beaucoup au-dessus de celui de la naissance. » De concert avec Vauban (*voy.*), Louvois organisa le génie et l'artillerie; il fonda des écoles pour ces deux armes qui ont élevé si haut la gloire de la France. Dans plusieurs places frontières, il établit pour la jeune noblesse des écoles militaires gratuites. On voit dans l'*Histoire de l'administration de la guerre*, par Xavier Audouin (1811, 2 vol. in-8°), tout ce que dut à Louvois cette imposante administration : tout y fut réglé par lui avec un ordre admirable et jusqu'alors inconnu.

Quand la pièce d'*Esther* fut jouée à Saint-Cyr (1689), en présence de Louis et de sa cour, on crut que Racine avait voulu peindre Louvois dans le superbe Aman, Turenne ou Luxembourg dans Mardochée, les protestants dans les juifs, et M^{me} de Maintenon dans Esther. Cette intention du poëte est douteuse; mais son drame prêtait aux allusions, et les courtisans les saisirent avec avidité.

Quelques années après la mort de Louvois, en 1795, parurent deux écrits intitulés, l'un : *Testament politique de Louvois*, ouvrage plus que médiocre de Sandras de Courtilz; l'autre, *Le marquis de Louvois sur la sellette*, est un misérable pamphlet. On attribue à Chamlay un livre devenu rare, et qui a pour titre : *Mémoires ou Essai pour servir à l'histoire de Fr.-M. Le Tellier, marquis de Louvois* (Amsterdam, 1740, in-12) : c'est une longue apologie, sans restriction, faite par un auteur contemporain, ami de Louvois, qui, méritant à la fois le blâme et l'éloge, a eu le malheur d'être peint infidèlement dans un libelle et dans un panégyrique *. V-VE.

(*) De sept enfants qu'avait eus Louvois, l'aîné fut le marquis de Courtanvaux, mort en 1720;

LOUVOYER. Le vent ne souffle pas toujours dans une direction favorable à la route que veut faire un navire; il lui est souvent plus ou moins contraire, quelquefois directement opposé. Dans ce cas, le bâtiment, au moyen de la mobilité de son appareil de voilure qui se présente au vent sous un angle très aigu, décrit une ligne oblique à sa route, qu'il prolonge jusqu'à ce qu'il rencontre un obstacle ou se trouve assez éloigné de son point de départ; alors il vire de bord, c'est-à-dire prend le vent de l'autre côté et continue la même manœuvre tant que dure la contrariété, ou jusqu'à ce qu'il ait atteint son but. C'est cette marche en zigzag que l'on appelle *louvoyer*.

Pour bien comprendre l'avantage de cette manœuvre, il faut se figurer l'horizon divisé en 32 rumbs (*voy.*) ou aires de vent, mesurés chacun par un arc de cercle de 11° 15′. Quel que soit le point vers lequel se dirige le navire, placé au centre, il est évident qu'il a pour lui toute la demi-circonférence qui passe par son arrière; soit 16 rumbs. Au moyen de l'orientation de ses voiles, et grâce aux propriétés qu'il doit à ses formes, il peut encore, sans dévier de la ligne directe, recevoir le vent de deux rumbs d'un bord et de l'autre, sur l'avant de la perpendiculaire à sa route : ce qui lui donne 20 rumbs favorables; restent donc 12 rumbs plus ou moins opposants à la ligne qu'il veut suivre. Supposons maintenant que le vent soit directement contraire : le bâtiment *court au plus près*, c'est-à-dire à six rumbs de sa route; puis, virant de bord et parcourant en sens inverse une égale distance, il se trouve avoir gagné au vent l'intervalle qui sépare les deux côtés de l'angle aigu qu'il vient de décrire. En louvoyant ainsi, un bon voilier peut gagner au vent, c'est-à-dire accomplir dans la direction de sa route, le cinquième du chemin total qu'il a parcouru. Quand le vent, au lieu d'être droit debout, dépend plus d'un bord que de l'autre, une des bordées devient plus avantageuse et on la prolonge plus que l'autre. En résumé, l'effet du louvoyage est de détruire sur un bord ce que l'on a fait sur l'autre de chemin étranger à sa route, pour ne conserver intacte, après l'opération, que la distance gagnée en direction.

L'action de louvoyer consiste donc en des virements de bord répétés. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans la description de cette manœuvre, une des plus intéressantes de la navigation; qu'il nous suffise de dire qu'elle s'exécute de deux manières : soit en lançant le navire contre le vent et en le faisant tourner par son avant; soit en le laissant céder au contraire à l'impulsion de la brise. La première de ces méthodes s'appelle *virer vent devant*, et la seconde *virer vent arrière* ou *lof pour lof*. Dans un louvoyage régulier, et en général sauf les cas de force majeure, on vire vent devant.

Tous les navires sont aptes à louvoyer, mais tous ne possèdent pas également les conditions les plus favorables à ce genre de navigation. Indépendamment des qualités communes qu'il exige, telles que la finesse des formes, un tirant d'eau mesuré et un chargement *bastant*, certaines installations, qui tiennent à l'espèce du bâtiment, lui sont plus avantageuses que d'autres. Ainsi les navires à *traits carrés*, qui, en raison de la disposition de leurs vergues et de leurs haubans, ne peuvent recevoir le vent que sous un angle de 6

---

le second, le marquis de Barbesieux, succéda à Louvois dans son ministère, dont il avait la survivance, et mourut en 1701; le quatrième, l'abbé de Louvois, devint, à la faveur de son nom, *bibliothécaire du roi,* membre de l'Académie-Française, de l'Académie des Belles-Lettres, de l'Académie des Sciences : il n'avait rien écrit; de Boze et Fontenelle, secrétaires perpétuels de deux Académies n'en publièrent pas moins son éloge; il mourut en 1718. Le dernier descendant du ministre de Louis XIV, M. AUGUSTE-MICHEL-FÉLICITÉ Le Tellier de Souvré, marquis de Louvois, commandeur de la Légion-d'Honneur, pair de France, est né le 3 décembre 1783. Son père, colonel du régiment royal Roussillon, mourut en 1785, et sa mère l'emmena dans l'émigration. Rentré en France, il épousa une fille du prince Joseph de Monaco, et devint chambellan de l'empereur. Sous-lieutenant dans les gardes-du-corps, en 1814, il fut nommé pair de France, le 17 août 1815. M. le marquis de Louvois est un des industriels éclairés dont le pays s'honore. Vivant dans ses propriétés en Bourgogne, il a consacré une grande partie de sa fortune à donner l'impulsion à l'industrie du fer dans l'arrondissement de Tonnerre : on lui doit aussi une verrerie, un moulin modèle, des scieries mécaniques, etc. La question des chemins de fer l'a vivement occupé dans ces derniers temps. Ne laissant qu'une fille, il a adopté son gendre qui doit hériter de sa fortune et de son nom.

rumbs environ, louvoient moins utilement que les goëlettes et autres bâtiments à voiles latines, qui le serrent à 5 et quelquefois même à 4 rumbs.

Le louvoyage a été de tout temps le seul moyen connu, en marine, de s'élever au vent à l'aide des voiles, et cette victoire imparfaite de l'art sur la force des éléments, a toujours été regardée comme un des plus grands efforts du génie de l'homme. Il était réservé à notre époque de faire davantage et d'inventer un genre de navigation qui, dédaignant le secours du vent ne tient plus compte de sa direction. Tel est le propre de la navigation à la vapeur (*voy.*). Soit que l'on combine ses moyens d'action avec ceux des navires à voiles, soit qu'elle n'intervienne que pour donner la remorque aux bâtiments contrariés par le vent, désormais elle restreint beaucoup les cas où le louvoyage était indispensable. Sa faculté de marcher contre la direction du vent la rend l'auxiliaire obligé des grandes flottes et l'instrument nécessaire des attérissages et des entrées dans les ports et rivières. Toutefois, malgré leur puissance indépendante de locomotion, les bateaux à vapeur ne sont pas encore tout-à-fait exempts de louvoyer : parfois, quand leur route est dans le lit du vent, ils sont obligés aussi d'en dévier pour suivre une ligne oblique; mais alors c'est moins à cause de la résistance du vent que pour éviter le rude choc des lames dont la masse et la vitesse, multipliées par la marche du navire et son poids, mettraient en péril les plus solides constructions. Cap. B.

LOUVRE, immense palais situé à Paris, sur la rive droite de la Seine, et dont l'origine remonte au commencement du XIII^e siècle. Son nom a vainement exercé la science des étymologistes, et l'on ignore s'il vient du mot saxon *Leower*, traduit dans un ancien glossaire par celui de *castellum*, ou bien de *Rouvre*, *roboretum*, forêt de chênes, ou plutôt de *Lupara*, à cause des loups, qui, selon toute probabilité, infestaient ce lieu sauvage, couvert de bois et de marais. On sait plus positivement qu'en 1204, le roi Philippe-Auguste fit bâtir en cet endroit une grosse tour de 96 pieds de hauteur, sur des terrains qui avaient appartenu aux religieux de Saint-Denis de la Chartre, et en dehors de l'enceinte de Paris, ainsi que l'attestent plusieurs ordonnances de cette époque datées du Louvre, *apud Luparam propè Parisios*. Le même roi ajouta plus tard un mur d'enceinte à cette tour, destinée à devenir successivement, et souvent à la fois, demeure royale, forteresse ou prison. Dès l'année 1214, après la bataille de Bouvines, le comte Philippe de Flandre y fut enfermé par l'ordre de Philippe-Auguste, et y resta jusqu'à ce qu'il eût fait à son vainqueur la cession de ses états. Depuis lors, jusqu'au règne de François I^{er}, plusieurs prisonniers d'état d'une haute importance gémirent au fond de ce cachot. Cette horrible tour devint l'effroi des hauts barons et des grands feudataires de la couronne, qui, au reste, étaient tenus d'y venir faire leur prestation de foi et hommage, d'où l'on prit l'habitude de dire que telles ou telles seigneuries relevaient de la grosse tour du Louvre. C'était là aussi que les rois enfermaient leur trésor, s'il faut en croire un testament de Louis VIII, portant la date de 1225.

Sous le règne de Charles V, les bâtiments du Louvre reçurent un grand accroissement, et furent compris dans l'enceinte de Paris. L'architecte Raymond du Temple, qui eut la direction de ces travaux, les poussa si activement, qu'en 1373, le roi put faire les honneurs du Louvre à l'empereur Charles IV. Selon Sauval, ce palais avait, à cette époque, la forme d'un parallélogramme d'environ 62 toises de long sur 58 $\frac{1}{2}$ de large, entouré de toutes parts d'un fossé qui tirait ses eaux de la Seine. Dans la cour principale s'élevait la grosse tour de Philippe-Auguste, appelée successivement *Tour neuve*, *Philippine*, *forteresse du Louvre*, *Tour Ferrand*, etc., et qui elle-même était protégée par un large et profond fossé, servant de vivier. La communication avec la cour était établie par un pont-levis sur le pignon duquel était une statue de Charles V, exécutée par Jean de Saint-Romain. Un pont sur le fossé et une galerie conduisaient de la grosse tour dans l'intérieur des bâtiments qui comprenaient une chapelle, un *retrait* et plusieurs chambres dont les portes étaient en fer et les fenêtres garnies d'épais barreaux. Les bâtiments, qui, avant Charles V, n'avaient que deux étages, et auxquels ce prince en ajouta deux autres, formaient quatre corps de logis, sans autre analogie que celle de la grandeur. Le style gothique avait présidé à leur embellissement; on y remarquait une infinité de tours et de tourelles de forme différente, et terminées par des girouettes ou des fleurons. Chaque salle avait un nom : il y avait la salle *du Fer-à-cheval*, *des Porteaux*, *de Windal*. La principale tour était celle *de l'Horloge*, sur la Seine; puis venaient les tours *de l'Étang*, *de l'Armoirie*, *de la Fauconnerie*, *de la grande Chapelle*, *de la petite Chapelle*, celle *où se met le roi quand on joute*, les tours *de la Tournelle*, *de l'Écluse*, *de l'Orgueil*, et enfin *de la Librairie*. Dans cette dernière, Charles V avait réuni une bibliothèque de près de 900 volumes, nombre incroyable pour le temps, et qui servit de noyau à la Bibliothèque royale. *Voy.* T. III, p. 488.

Charles VI augmenta les bâtiments et surtout les fortifications du Louvre. En 1382, à la suite de la sédition des Maillotins (*voy.*), il crut utile de faire élever sur un des côtés de ce palais, sur le bord de l'eau, une bastille nommée le *Chastel de bois*, et destinée à contenir les Parisiens. Mais à l'apparition des Anglais, en 1420, elle fut démolie, comme nuisant à la défense de la ville. Sous ce règne, on pénétrait dans l'intérieur du Louvre par quatre portes fortifiées, qu'on appelait *porteaux* : la principale était placée au midi, sur la Seine; une autre, assez considérable, quoique fort étroite, s'ouvrait en face de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois : celle-ci était flanquée de deux tours rondes; les deux autres portes donnaient accès sur les autres faces de l'édifice. Les pièces des bâtiments de la cour intérieure consistaient en une grande salle, ou *salle de Saint-Louis*, puis la salle neuve du roi et la salle neuve de la reine; venaient ensuite la chambre du conseil, celle *de la trappe*, et une salle basse, magnifiquement décorée, en 1366, par Charles V, et destinée à la réception des monarques étrangers. On y voyait aussi une chapelle basse, dédiée à la Vierge, et ornée par Charles VI de treize statues de prophètes. L'enceinte du Louvre renfermait encore quelques jardins, dont le plus grand, de forme carrée, n'avait que six toises; plus un arsenal et un grand nombre de basses-cours, entourées elles-mêmes de bâtiments qui avaient chacun leur nom, tels que *la maison du Four*, *la Panneterie*, *la Saucerie*, *la Fruiterie*, *le Garde-manger*, *l'Échansonnerie*, *la Bouteillerie*, *le lieu où l'on fait l'hypocras*. Derrière le Louvre, et dans la rue de Froidmentel (Fromenteau), s'élevait une maison pour les *lions du roi*.

Les successeurs de Charles VI laissèrent tomber les bâtiments du Louvre dans un tel état de dégradation, que François I^{er} conçut l'idée de faire reconstruire ce palais en entier. Déjà, en 1539, pour le rendre digne de recevoir l'empereur Charles-Quint, il y avait entrepris des réparations considérables, et avait compris dans son embellissement la démolition de la grosse tour. Mais cela ne suffisait pas aux projets grandioses de ce monarque essentiellement artiste. Les dessins de Pierre Lescot (*voy.*) achevèrent de fixer ses résolutions. Les travaux entrepris en 1540, et continués sans interruption sous le règne de Henri II, fils et successeur de François I^{er}, ne furent terminés qu'en 1548, comme le prouve l'inscription conservée dans la salle dite des Caryatides : *Henricus II, christianissimus, vetustate collapsum, refici cœptum à patre Francisco I°, rege christianissimo, mortui sanctissimi parentis memor, pientissimus filius absolvit, anno à salute Christi MDXXXXVIII.* On a vu à l'article Lescot le détail de ces immenses travaux auxquels l'architecte français, assisté de Jean Goujon (*voy.*) et de Paul-Ponce Trebatti, imprima le cachet de son génie. La portion de l'édifice confiée à ses soins, et qu'on nomme aujourd'hui le *Vieux Louvre*, ne comprenait cependant qu'une faible partie du Louvre actuel, et ne s'étendait que depuis le pavillon du milieu, dit de l'*Horloge*, jusqu'à l'entrée sur la rivière. A peu près en même temps, Serlio, architecte de Bologne, employé par François I^{er} aux travaux de Fontainebleau, commençait le rez-de-chaussée de l'aile en retour sur la rivière, et la galerie qui devait plus tard communiquer avec les Tuileries, jusqu'au campanile. On appelait ce bâtiment le *palais de la reine* ou le *pavillon de l'infante*, et l'espace vide compris entre ces nouvelles constructions et la grille actuelle portait le nom de *jardin de l'infante*. Du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, la façade du Louvre était toujours d'une extrême simplicité, et en partie masquée par deux jeux de paume, placés à droite et à gauche de la grande porte; au midi, l'on voyait l'hôtel de Bourbon, devenu depuis salle de spectacle, et convertie, sous Louis XIV, en garde-meuble de la couronne.

Charles IX et Henri III firent continuer la partie parallèle à la Seine, et connue sous le nom de *galerie du Louvre*. Les travaux, interrompus pendant les guerres de la Ligue, ne furent repris qu'en 1600, sous Henri IV, qui chargea Androuet du Cerceau de conduire la galerie abandonnée en face du pont des Saints-Pères jusqu'au pavillon de Flore, qui fait partie du château des Tuileries. Le même monarque fixa la dimension de la cour telle qu'elle est aujourd'hui, et fit exhausser la galerie de Serlio, qui était alors couverte d'une terrasse. C'est dans ce nouvel étage que fut construite la *galerie d'Apollon*, ainsi nommée, plus tard, à cause des peintures qui en décorent le plafond (*voy.* LEBRUN). En 1604, ces travaux étaient fort avancés, et Henri IV avait conçu le projet d'établir dans la partie basse de cette dernière galerie un modèle des différentes manufactures du royaume, et notamment de celles qui se rapportaient à la soie; mais l'opposition de Sully fit avorter cette idée.

Sous Louis XIII, disparurent les dernières constructions anciennes du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, et, sur les plans de l'architecte Lemercier, commencèrent à s'élever les étages inférieurs des deux ailes faisant face intérieurement au midi et au couchant. Louis XIV était un prince trop magnifique et trop amateur de belles constructions pour laisser le Louvre dans l'état où il le trouva. Dès l'année 1660, des travaux furent entrepris pour l'achèvement de la grande galerie et la reconstruction des vieux bâtiments. Une multitude d'ouvriers étaient employés à cet ouvrage, lorsque, le 6 février 1661, au milieu des préparatifs d'un théâtre sur lequel le roi devait figurer, le feu prit à la galerie dite *des poutres*, dans le vieux Louvre, et menaça de se communiquer à la grande galerie; on parvint à s'en rendre maître en coupant cette dernière galerie, et les travaux continuèrent avec ardeur. Déjà, sur les dessins de l'architecte Levau, les fondements de la façade étaient jetés, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, et commençaient à s'élever de huit à dix pieds hors de terre. Mais, en 1664, Colbert, nommé surintendant des bâtiments, désapprouva les dessins de Levau et ouvrit un concours auquel furent admis les architectes de France et d'Italie. Ce fut le plan d'un médecin qui prévalut. Cependant Colbert, qui n'était pas grand connaisseur, ne voulut pas tout d'abord adopter le projet de Claude Perrault (*voy.*), et au milieu de ses hésitations, on lui signala le cavalier Bernin (*voy.*), artiste de Rome, comme seul capable de terminer un si magnifique ouvrage. Des offres brillantes furent donc faites par Louis XIV à cet artiste qui vint à Paris, recevant sur toute sa route des honneurs qu'on n'avait coutume de rendre qu'aux seuls princes du sang. Par malheur, son génie, alors sur le déclin, ne répondit pas à l'attente générale, et, après un séjour de près de huit mois, le cavalier Bernin, mécontent et dégoûté par ceux mêmes qui l'avaient appelé avec tant d'empressement, retourna en Italie, emportant avec lui une gratification de 3,000 louis d'or, un brevet de 12,000 liv. de pension annuelle, et une autre de 1,200 liv. pour son fils. Dès ce moment, le plan de Claude Perrault fut adopté sans conteste, et les fondements jetés par Levau furent arrachés définitivement. Colbert mit tout en œuvre pour que les travaux fussent poussés avec activité; et le zèle de l'architecte fut tel, que la nouvelle façade, commencée en 1666, fut terminée en 1670. Cette façade, qui a 525 pieds d'étendue, se compose de trois avant-corps, qui laissent de chaque côté de la grande entrée placée au milieu, une galerie, dont le fond, d'abord garni de niches, est aujourd'hui percé de fenêtres. La hauteur de cette façade est de 85 pieds; elle est divisée en un soubassement et un péristyle, contenant 52 colonnes et pilastres accouplés d'une ordonnance corinthienne. Cette façade, considérablement embellie sous le règne de Napoléon, est, malgré les défauts qu'on peut lui reprocher (*voy.* Colonnade, T. VI, p. 335), un des monuments d'architecture qu'on admire le plus dans Paris. Claude Perrault fit aussi élever, sur ses dessins, la façade qui donne sur le cours de la Seine, et une partie de celle qui regarde la rue du Coq-Saint-Honoré. Mais les désastres de la fin du règne de Louis XIV firent renoncer à l'achèvement de ce magnifique édifice qui resta abandonné pendant près de 70 ans, et faillit retomber dans l'état de dégradation d'où François I^{er} et ses successeurs l'avaient tiré. Les rois ayant cessé d'en faire leur demeure, diverses académies y tinrent leurs séances, et des artistes furent admis à y loger. Des cloisons légères en bois et en plâtre vinrent diviser à l'infini ces vastes galeries, et la cour resta encombrée de monceaux de gravois. Une foule de baraques ignobles ajoutaient encore à ce honteux désordre. Sous Louis XV, Marigny, nommé surintendant des bâtiments, en 1754, obtint enfin la permission de débarrasser le Louvre de toutes les constructions parasites qui l'obstruaient. Cette fois encore, son achèvement fut projeté : l'architecte Gabriel mit la dernière main aux trois façades commencées par Perrault, et Soufflot (*voy.*) termina le vestibule de l'entrée qui regarde la rue du Coq. Mais, quelque désir qu'il en eût, Louis XVI ne put rien ajouter aux travaux de ses prédécesseurs. La révolution l'arrêta dans ses tentatives d'achèvement; et la Convention nationale, pour la plus grande humiliation de la demeure des rois, y plaça des ateliers de travail. Cependant, pour être juste, on doit dire que, par un décret de cette même Convention, en date du 27 juillet 1793, une partie du Louvre fut affectée à l'établissement d'un musée national, qui fut ouvert le 10 août suivant. Ce n'était pas la première fois que le palais, depuis le règne de Louis XIV, voyait des exhibitions de tableaux ou d'objets d'arts (*voy.* Salon); mais jamais une si grande pensée n'avait présidé aux essais de ce genre. Cette pensée, fécondée par Napoléon et par ses successeurs, devait produire en dernier résultat le plus beau et le plus précieux musée du monde entier. En l'an VI de la république, il fallut songer à trouver un local pour les conquêtes artistiques, faites en Italie par Bonaparte. L'architecte Raimond, à qui l'on désigna le Louvre, fut chargé de l'approprier. Mais ce ne fut qu'en l'an IX, que la galerie destinée à cette magnifique exposition fut livrée au public, qui commença par payer un juste tribut d'éloges à l'escalier confié aux soins de M. Fontaine, et par lequel on communiquait des salles de l'exposition, à la galerie d'Apollon d'un côté, et de l'autre, à la galerie dite le *Musée des tableaux*. Tandis que ce musée réunissait tous les trésors de la peinture et de la sculpture arrachés aux musées rivaux de Florence, de Naples et de Rome, l'empereur Napoléon, parvenu au faîte de sa puissance, concevait le projet d'achever en peu d'années ce que plusieurs rois n'avaient pu faire en tant de siècles. En moins de huit ans, la façade de Perrault fut complétée et embellie. Une communication fut établie entre les deux parties de la colonnade, et Lemot fut chargé de placer au fronton un bas-relief qui représentait l'empereur entre la figure de Minerve et la muse de l'histoire écrivant sur le piédestal : *Napoléon-le-Grand a achevé le Louvre;* mais en 1815, le buste de Louis XIV fut substitué à celui de Napoléon, et l'inscription de Lemot remplacée par celle-ci : *Ludovico Magno.* Les autres façades intérieures ou extérieures furent aussi complétées, ragréées, couronnées de balustrades et couvertes d'une toiture. Quelques efforts que l'on tentât, la façade du *vieux Louvre*, ne put se raccorder avec les autres : elle resta comme un monument de l'architecture du xvi^{e} siècle. Dans l'intérieur des appartements, une foule de sculptures, des voûtes, des escaliers, des portes d'un travail exquis, vinrent compléter l'ensemble de l'édifice, dont les abords furent aussi débarrassés, surtout du côté du Carrousel, des ignobles constructions qui en masquaient la vue, et dont la démolition a mis le Louvre en regard du palais des Tuileries. Sous le règne brillant de Napoléon, et sous ceux de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe, de belles restaurations intérieures ont été entreprises, et les plus célèbres peintres de notre époque ont été employés à ces embellissements, offerts aujourd'hui à l'admiration d'un public éclairé et digne appréciateur des arts.

En entrant au Louvre, par le grand escalier situé sur la place du Musée, on aperçoit d'abord deux magnifiques plafonds dus au pinceau de MM. Abel de Pujol et Meynier. Les bas-reliefs en marbre qui les accompagnent, sont de MM. Guersant, Laitié, Guillois, Caillouet et Petitot fils; les voussures de M. Gosse. M. Meynier, chargé de la décoration de la salle qui précède le grand salon, a pris pour sujet de son plafond l'apothéose du Poussin, de Lesueur et de Lebrun, choix heureux, pour servir d'introduction à un musée français. De là on peut passer dans le grand salon, immense pièce carrée à laquelle communique d'un côté la grande galerie renfermant des tableaux célèbres de différentes écoles et se prolongeant jusqu'aux Tuileries; de l'autre côté, une porte conduit au salon d'Apollon, dont le plafond est, comme on sait, l'ouvrage de Lebrun (*voy.*). De ce salon, on entre dans la salle ronde dont la coupole a été décorée par MM. Blondel et Couder. La décoration de la salle destinée à l'exposition des objets en matière précieuse est due au pinceau de M. Mauzaisse. Vient ensuite la salle dite *des sept cheminées*, où l'on a longtemps admiré les grands tableaux de Gérard, l'*Entrée de Henri IV à Paris* et la *Bataille d'Austerlitz*, transportés depuis au Musée de Versailles. Elle est aujourd'hui décorée de tableaux immenses appartenant à différentes écoles.

De là, on entre dans les salles du musée du moyen-âge et de la renaissance, situées dans la partie du palais qui regarde le pont des Arts. Ce musée, dû au roi Louis-Philippe, est divisé en neuf compartiments ornés par les soins de MM. Alaux, Steuben, Eug. Devéria, Fragonard, Heim, Schnetz, Drolling et Léon Cogniet. Plusieurs salles qui y sont contiguës sont occupées par une galerie de tableaux appartenant presque tous à l'école française, et parmi lesquels on distingue les ports de France par Vernet et l'histoire de saint Bruno par Lesueur (*voy.*). A ce musée touche par-derrière celui des antiquités égyptiennes, grecques et romaines, créé par Charles X, et appelé longtemps de son nom. Il se compose de neuf salles, éclairées sur la cour. Les décorations en sont dues à MM. Gros, Horace Vernet, Abel de Pujol, Picot, Meynier, Heim, Ingres; les voussures et les grisailles à MM. Fragonard, Vinchon et Gosse. A la suite de ce musée, viennent les salles historiques, anciennes habitations des rois, situées dans l'aile orientale, derrière la colonnade, et séparant le musée égyptien du musée espagnol. On y distingue le millésime de 1559, placé dans les attributs de la salle de Henri II, et celui de 1603, dans ceux de la chambre à coucher de Henri IV. Le musée espagnol, créé aussi par le roi Louis-Philippe, occupe la moitié de la galerie orientale, dite *galerie de la colonnade*. Le musée naval, situé au premier étage dans la partie septentrionale du Louvre, se compose de douze salles, décorées de dessins de marine, dus au pinceau de M. Pierre Ozannes, ancien ingénieur. Vient enfin le musée des dessins et cartons des grands-maîtres, dans la partie de l'aile occidentale du palais, qui était d'abord destinée aux séances du conseil d'état.

Tel est l'aspect général de ces magnifiques galeries, orgueil de l'art ancien et de l'art moderne, sur lesquelles nous reviendrons à l'article Musée, en nous occupant alors seulement des collections qu'elles renferment.

Il reste à regretter, que le projet de cette galerie, qui, dans la pensée de Napoléon, devait unir le Louvre au palais des Tuileries, depuis le pavillon Marsan jusqu'à l'aile de la rue du Coq, parallèlement à la rue Saint-Honoré, ne puisse trouver sa place parmi tous les travaux d'embellissements que le règne de Louis-Philippe (*voy.*) voit chaque jour exécuter dans cette vaste capitale. — On consultera les *Antiquités de Paris*, par Sauval;

l'*Histoire de Paris*, par Félibien, et l'*Histoire de Paris*, par Dulaure. D. A. D.

LOVELACE. C'est le type du séducteur, créé par Richardson (*voy.*); mais du séducteur ardent, passionné, irrésistible. Aussi combien il est au-dessus de ses nombreuses copies! Le Valmont des *Liaisons dangereuses* n'est qu'un *roué; Faublas* un aimable libertin; mais Lovelace, qui justifie si bien les deux mots anglais qui composent son nom, *lovelace* (lien d'amour), c'est un proche parent du premier tentateur, ou plutôt c'est le satan de Milton lui-même qui s'est fait homme tout en conservant les ruses du serpent pour perdre une des filles les plus pures de cette Ève qui fut sa victime. Comme il enlace la malheureuse Clarisse dans les replis de ses ruses diaboliques! Hélas! on prévoit, avec une douloureuse certitude, que toute sa vertu ne pourra que retarder sa chute.

Le nom de *Lovelace* restera pour rappeler une création énergique, mais qui, de plus en plus, semblera étrangère à nos faciles mœurs. Les Faublas (*voy.* Louvet) sont depuis longtemps, et seront de jour en jour, dans la société, plus communs que les Lovelace. M. O.

LOYAUTÉ, qualité de l'âme, en laquelle semblent se résumer les attributs de la fidélité, de l'intégrité et de la franchise. Active de sa nature, du caractère elle passe dans les faits. Si elle fait la sûreté des relations entre individus, elle en fait en même temps le charme; elle prête même au langage un accent particulier, et se reflète aussi dans l'expression de la physionomie. Son cachet est la simplicité dans le ton et dans les habitudes; elle repousse également l'enflure et l'affectation. Comme la fausseté ou la ruse en est l'opposé, l'esprit d'intrigue en est le contraste.

Ainsi que dans les affections privées, la loyauté est un lien aussi fort que doux; elle est le fondement le plus solide des grandes transactions sociales et des rapports internationaux. Cette maxime que *la conduite la plus droite est encore la plus adroite* ne devrait pas être moins à l'usage des gouvernements qu'à celui des particuliers. Malheureusement, la loyauté n'a jamais passé pour être la base de la politique et de la diplomatie. Elle semble même avoir été antipathique au génie de certaines nations: le *timeo Danaos* et le *punica fides* ont marqué du sceau de la déloyauté le caractère de la Grèce et celui des Carthaginois.

Les Anglais ont spécialisé le sens du mot loyauté (*loyalty*), en l'employant pour désigner le dévouement à la cause royale. Dans la guerre d'Amérique, les *loyalistes* tenaient le parti de la Grande-Bretagne. Chez nous, ce mot entre dans la formule du serment prêté par nos législateurs de se conduire en *bon et loyal député* ou *pair de France*. P. A. V.

LOYER, *voy.* Louage.

LOYOLA (Ignace de), *voy.* Jésuites, T. XV, pag. 358 et suiv.

LOZÈRE (département de la). Borné à l'est par celui de l'Ardèche, au sud et au sud-est par celui du Gard, à l'ouest, par ceux de l'Aveyron et du Cantal, au nord par celui de la Haute-Loire (*voy.* ces mots), il reçoit son nom des montagnes de la Lozère, qui le traversent et qui sont, ainsi que les chaînes de la Margeride et les montagnes d'Aubrac, des ramifications des Cévennes. La Margeride a 1,519^{m} d'élévation, et la Lozère 1,490; mais la plus haute sommité du dép. est le plateau appelé *du palais du roi*, élevée de 1,548^{m}. On trouve dans ces montagnes des traces d'éruptions volcaniques et des grottes avec de belles stalactites, entre autres à Meyrueis-sur-la-Jonte. La Lozère est formée de granit quartzeux, rempli de feldspath et de mica noir. Ces montagnes sont couvertes de pâturages où paissent, dans la belle saison, outre les troupeaux du département, ceux du Gard. Elles donnent naissance aux rivières du Gard, du Lot, du Tarn et de l'Allier, qui reçoivent des rivières plus petites, telles que la Trueyre et la Colagne, affluent du Lot, et le Tarnon, affluent du Tarn. Les montagnes d'Aubrac renferment le lac de Saint-Andéol; celui de Born, d'une forme circulaire qui le fait prendre pour un ancien cratère; ceux de Soubeyrol et de Saillans, qu'une petite rivière met en communication entre eux. On trouve dans le département du plomb argentifère qu'on exploite à Vialas, des mines de cuivre et d'antimoine, de fer et de houille, de manganèse, des carrières de porphyre, de marbre, de granit, de jaspe, de jais, etc.—A Bagnoles-les-Bains, sur la rive gauche du Lot et la Chaldette, jaillissent des eaux thermales et sulfureuses; Sarrons, Javoles, Colagne, Florac, Quézac et d'autres lieux possèdent des eaux minérales froides et gazeuses.

Le dép. a une superficie de 514,795 hectares, ou environ 260 lieues carr., dont 208,660 hect. de terres labourables, 35,166 de prés, 983 seulement de vignes, 179,033 de landes et bruyères, et 44,589 de bois appartenant presque entièrement aux communes; 465 hect. sont plantés de mûriers et se trouvent presque tous dans l'arrondissement de Florac. Il y a 30,085 hect. de châtaigneraies qui fournissent, comme dans les Cévennes, un supplément à la nourriture habituelle de la population des campagnes. Les forêts sont infestées de loups; le gibier y abonde. Les pâturages nourrissent plus de 370,000 bêtes à laine et plus de 45,000 bêtes à cornes. Dans la partie montagneuse, on cultive plus de seigle que de froment. On récolte beaucoup de pommes de terre, surtout dans les terrains graniteux; en général, les légumes et les fruits sont bons, mais les vins sont faibles. On a abandonné presque entièrement la culture de la garance et du safran qui, autrefois, était lucrative. Il n'y a guère d'industrie manufacturière; on ne tisse que des serges et des cadis; l'arrondissement de Florac a des filatures de soie, de coton et des fabriques de toile; à Villefort, on fait de la litharge.

Le dép. de la Lozère se compose de l'ancien Gévaudan et d'une petite portion du Languedoc (*voy.* ces mots); il est divisé en trois arrondissements, Mende, Florac et Marvejols, qui, représentés par 626 électeurs, nomment chacun un député. Ces trois arrondissements comprennent 24 cantons et 188 communes, avec une population de 140,350 âmes; en 1836, sur 4,276 naissances (2,167 masc., 2,109 fém.), il y en avait 224 d'enfants naturels. Dans la même année, on comptait 3,338 décès (1,742 masc., 1,596 fém.) et 1,058 mariages. En 1838, sur 69 accusés qui comparurent devant les tribunaux, 42 étaient illettrés. La Lozère forme l'évêché de Mende, suffragant de Nîmes; elle fait partie de la 9ᵉ division militaire et est du ressort de la Cour royale et de l'académie de Nîmes; les réformés y ont 5 églises et 17 écoles.

Mende, chef-lieu du dép., sur la rive gauche du Lot, dans un vallon bien arrosé, a 5,909 hab. On remarque l'hôtel de la préfecture et la cathédrale gothique; la ville a un évêché et une société d'agriculture, sciences et arts. Des vergers avec de petites maisons de campagne couvrent le vallon. Florac, sur le Tarnon, ville de 2,246 hab., n'a qu'une seule rue; les coteaux d'alentour sont couverts de vergers, de châtaigniers et de bois de chêne; l'arrondissement fournit beaucoup de soie; une jolie source, qui traverse la petite ville, forme des cascades avant de se jeter dans le Tarnon. Marvejols, autre sous-préfecture, dans un joli vallon traversé par la Colagne, a 4,025 hab.; elle est bâtie régulièrement et bien arrosée de fontaines comme les deux autres villes. Il y a beaucoup d'autres petites villes telles que Langogne, sur un plateau de la rive gauche de l'Allier, avec 2,730 hab.; Ispagnac, dans un joli vallon traversé par le Tarn; Quézac, avec un pont gothique; Sainte-Énimie, aussi située sur le Tarn, et qui avait autrefois un riche monastère de religieuses bénédictines; Canourgue sur l'Orugne, qui avait également un monastère et qui a des fabriques très anciennes de serges et de cadis; enfin Saint-Chely d'Apcher qui fait le commerce de laines. Auprès de Châteauneuf-Randon, place autrefois très forte sur une montagne, on a élevé un monument à Du Guesclin qui mourut, en 1380, en assiégeant cette ville défendue par les Anglais. On voit un tombeau romain assez bien conservé au village de Lanuejols. Dans les environs se trouvent les ruines de plusieurs châteaux, ainsi qu'en d'autres parties du département. D-G.

LUBECK (VILLE LIBRE DE). Ce petit état, borné par la Baltique, une partie du grand-duché d'Oldenbourg, le Holstein et le Mecklembourg, comprend, outre le territoire de la ville, la moitié du bailliage de Bergedorf, dont l'autre moitié est possédée par Hambourg. C'est un pays fertile, d'une étendue d'environ 7 milles carr. géogr., avec une population de 46,000 habitants. On évalue les revenus publics à 48,000 florins, et la dette à 3 millions. Lubeck a un tiers de voix à la diète, et une voix entière dans le *plenum*. Son contingent de 406 hommes appartient à la 2ᵉ division du 10ᵉ corps d'armée.

Lubeck, la capitale de cette petite république, est agréablement située sur une colline, dans une île, au confluent de la Trave et du Wackenitz. Ses anciens remparts ont été convertis en de belles promenades. C'est une vieille ville aux rues étroites et tortueuses, bordées de maisons d'une architecture lourde et sans goût. Parmi ses édifices, on doit pourtant citer la cathédrale remplie de monuments antiques, l'église de Sainte-Marie, où différentes curiosités attirent le voyageur, l'hôtel-de-ville, où siégeait jadis l'autorité anséatique, etc. Lubeck a un gymnase et plusieurs écoles. Sa population s'élève à 25,000 habitants, professant presque tous la religion protestante. Grâce à sa situation géographique, entre la mer Baltique et la mer du Nord, cette ville est le centre d'un commerce d'expédition et de transit très étendu. Elle possède 72 navires, et plus de 900 bâtiments jettent l'ancre chaque année dans son port de *Travemünde*, petite ville de 1,100 habitants, à l'embouchure de la Trave (de là son nom), renommée par ses bains de mer. Depuis quelques années, un service régulier de bateaux à vapeur a été établi entre ce port et Saint-Pétersbourg. Outre son commerce d'expédition, Lubeck en fait un important d'échange avec Hambourg, Saint-Pétersbourg, Stockholm et Copenhague. Ses raffineries de sucre et plusieurs fabriques de tabac, de cuir, d'amidon, de chapeaux, de coton, de drap, de baleines, de colle et de galons, alimentent aussi, avec le lin et les grains, son commerce d'exportation. En 1839, elle a reçu ou expédié, par la Steckenitz seulement, pour 38 millions de marchandises. Un tribunal supérieur d'appel pour les villes libres y a été établi le 13 novembre 1820. — *Voir* Behrens, *Topographie et statistique de Lubeck et Bergedorf*, Lub., 1829, 2 vol.

La fondation de Lubeck remonte à l'an 1144. Le comte Adolphe II de Holstein-Schauenbourg la bâtit sur l'emplacement de la ville de Bucu, qu'il venait de ruiner de fond en comble. Sa prospérité rapide excita la jalousie de Henri-le-Lion (*voy.*), qui défendit d'y vendre autre chose que des vivres; mais, lorsqu'il fut devenu maître de la ville par la cession que lui en fit le comte Adolphe, il s'empressa de lui rendre la liberté du commerce, lui accorda en même temps les droits municipaux et y transféra l'évêché d'Oldenbourg. Ce prince ayant été mis au ban de l'Empire, Lubeck se soumit, en 1182, à Frédéric Barberousse, qui lui concéda, ainsi qu'à Hambourg, le libre transit à travers le Holstein, circonstance que nous rappelons à cause des difficultés qui, dans ces dernières années, se sont élevées à ce sujet entre ces deux villes libres et le Danemark, et sur lesquelles la diète germanique est appelée à prononcer. En 1189, Henri-le-Lion rétablit son autorité sur Lubeck; mais déjà en 1192, cette ville passa sous la domination d'Adolphe de Holstein Schauenbourg, à qui Waldemar, duc de Schleswig et depuis roi de Danemark, l'enleva, en 1202. Vingt-quatre ans après, Lubeck se rendit indépendante, et placée bientôt à la tête de la Hanse, ou ligue anséatique (*voy.*), elle vit ses flottes soutenir bravement la gloire de son pavillon et dominer sur la Baltique. Aujourd'hui, elle est bien déchue de ce haut degré de puissance, quoiqu'elle ait conservé sa liberté au milieu des révolutions politiques de l'Allemagne, sauf la période de trois années qui s'écoula depuis sa réunion à l'empire français, en 1810, jusqu'à la bataille de Leipzig.

La constitution de Lubeck est basée sur le recès de 1669. Le pouvoir exécutif et administratif est exercé par un sénat composé de 4 bourguemestres et de 16 conseillers. Depuis l'extinction de la compagnie du cercle ou des nobles, la bourgeoisie est divisée en 11 colléges, ayant chacun une voix dans les délibérations relatives à l'acceptation ou au rejet des propositions qui sont faites par le sénat. Plusieurs fois déjà on a essayé de réformer cette constitution; mais toutes les tentatives ont échoué jusqu'ici. E. H-G.

LUBOMIRSKI (MAISON DES PRINCES), une des plus anciennes et des plus illustres de la Pologne. Elle est originaire du palatinat de Krakovie, et porte les armes appelées *srzeniawa*, d'où lui est venu le surnom de *Srzeniawites*, sous lequel les chroniqueurs du pays en parlent fréquemment, à partir du XI^e siècle. Depuis les Sigismonds, les Lubomirski les plus connus dans l'histoire de Pologne sont : SÉBASTIEN, castellan de Woynicz (mort en 1613), qui, ayant acquis l'importante seigneurie de Wisnicz, obtint le titre de comte du Saint-Empire romain ; STANISLAS, palatin de Krakovie, qui eut l'honneur de succéder au grand Chodkiewicz dans le commandement général de l'armée polonaise au camp de Chotzim (Khotine), en 1621, et parvint à assurer, à cette époque, une paix glorieuse à son pays. Les empereurs d'Allemagne Ferdinand II et Ferdinand III lui envoyèrent le diplôme de prince du Saint-Empire, titre dont toutefois il n'usa point de son vivant, et que même ses descendants ne commencèrent à porter qu'à la quatrième génération. Un des fils de Stanislas, ALEXANDRE, palatin de Krakovie, épousa une princesse Zaslawska, dernier rejeton de la puissante famille des ducs d'Ostrog et de Zaslaw. Cette alliance valut plus tard aux Lubomirski une part considérable dans la fameuse succession du majorat d'Ostrog, composé de 22 villes et de plus de 500 villages. Un autre fils de Stanislas, GEORGES, grand-maréchal et général de la couronne, fut d'abord un des plus fermes défenseurs et soutiens du malheureux roi Jean-Casimir (*voy.*) et un de ses commissaires au traité d'Oliva (1660), puis il se souleva contre ce prince, et, après divers succès, soumissions et reprises d'hostilités, alla finir ses jours à l'étranger. Le fils de Georges, JÉRÔME, se distingua, comme un des chefs de l'armée de Sobieski, sous les murs de Vienne (1683); il fut depuis castellan de Krakovie, c'est-à-dire premier sénateur laïque du royaume et grand-général de la couronne. Au XVIII^e siècle, nous voyons les Lubomirski portant tous le titre de princes, possédant de grands biens et jouissant des honneurs les plus éclatants, sans présenter cependant aucune grande notabilité politique. Dans les derniers temps de l'existence indépendante de la Pologne, la fortune des Lubomirski déclina rapidement; aujourd'hui, bien que plusieurs branches de cette maison existent encore, aucune d'elles n'a conservé son ancienne importance. Un des Lubomirski actuels, le prince HENRI, a obtenu de l'empereur d'Autriche la permission d'ériger en majorat sa seigneurie de Przeworsk, en Galicie; le même prince a été nommé, par les dernières volontés du comte Joseph-Maximilien Ossolinski, curateur héréditaire de l'institut de ce nom à Léopol, fondation consistant en une riche bibliothèque et une sorte de musée national, dotés de revenus considérables. C. M-CZ.

LUC (SAINT), abréviation de *Lucas*. Cet auteur du troisième évangile canonique et des Actes des apôtres (*voy.* ces mots), fut le fidèle ami et compagnon de saint Paul (*voy.*), qu'il suivit dans plusieurs de ses voyages et jusqu'à Rome, lorsque l'apôtre des Gentils y fut envoyé prisonnier. On l'a confondu quelquefois avec Lucius de Cyrène dont il est question dans l'épître aux Romains (XVI, 21). C'est également sans fondement qu'Origène déjà l'a compté au nombre des 70 disciples; car Luc lui-même nous dit dans son évangile (I, 2) qu'il a appris des apôtres, et non pas de Jésus par conséquent, les faits qu'il rapporte. L'opinion la plus vraisemblable est qu'il a été converti par saint Paul, qui se décida peut-être à se l'attacher à cause de la facilité que lui donnait sa profession de médecin d'annoncer l'évangile dans les familles païennes. Il paraît en effet être le même que ce Luc médecin dont parle l'épître aux Colossiens (IV, 14); ce n'était cependant pas là une raison suffisante pour chercher, comme on l'a fait, dans ses écrits des traces de connaissances médicales. Il serait difficile de remonter à la source de la tradition qui lui accorde des talents en peinture.

Les opinions sont partagées sur la question de savoir s'il était d'origine juive ou païenne. Dans la salutation de l'épître aux Colossiens, saint Paul le distingue des juifs chrétiens. A ce témoignage se joignent ceux d'Eusèbe et de Jérôme qui prétendent qu'il était natif d'Antioche. Il est donc fort probable qu'il était païen de naissance; mais dans ce cas, la connaissance qu'il montra de la loi mosaïque prouve qu'il abandonna de bonne heure le polythéisme. Sans doute il était prosélyte *de la porte* lorsqu'il embrassa la religion chrétienne.

Selon saint Épiphane, il prêcha l'Évangile en Dalmatie, en Galatie et en Italie. Selon Siméon Métaphraste, il voyagea, au contraire, en Orient pour la propagation du christianisme, ainsi qu'en Égypte et en Libye. On ne s'accorde pas davantage sur le temps, le genre et le lieu de sa mort : le martyrologe romain le fait mourir en Bithynie; quelques-uns affirment qu'il mourut de mort naturelle, d'autres qu'il fut pendu à un olivier, en Grèce, à l'âge de plus de 80 ans. Saint Jérôme raconte que ses reliques furent transportées d'Achaïe à Constantinople, la 20ᵉ année du règne de Constantin. Aujourd'hui on montre son corps à Venise et sa tête à Rome. Il serait impossible de préciser l'époque où l'on institua une fête en son honneur; ce qui est certain, c'est qu'on lui dédia de bonne heure des églises.

L'évangile qui porte le nom de saint Luc a été suffisamment caractérisé dans l'article général sur les Évangiles, et un article spécial a été consacré aux *Actes des apôtres*; indépendamment de ces deux livres, on lui en a attribué beaucoup d'autres, mais sans fondement. E. H-G.

LUCAIN, poëte romain qui portait les noms de *Marcus-Annæus Lucanus*, naquit l'an 38 de notre ère, à Cordoue, en Espagne, où son père, le chevalier romain Annæus Mela, jouissait d'une grande autorité et d'une haute considération. Le jeune Lucain fut élevé à Rome; il eut pour maîtres de grammaire et d'éloquence Rhemnius Palæmon et Flavius Virginius, rhéteurs célèbres de ce temps, et fut instruit dans les principes du stoïcisme par le philosophe Annæus Cornutus. Il fit preuve, dès ses premières années, d'un talent remarquable pour la poésie : à l'âge de 14 ans, il déclamait déjà des poëmes grecs et latins qui ne manquaient pas de verve. Suivant l'usage alors général, il alla achever son éducation littéraire et philosophique à Athènes, d'où il fut bientôt rappelé par Sénèque, son oncle maternel, qui voulait le placer auprès de son élève, le jeune Domitius, qui fut depuis l'empereur Néron. Lucain gagna l'attachement du prince; il sut, du moins dans les premières années, ne pas lui faire sentir la supériorité de son talent, et composa même, en son honneur, des pièces de vers qui furent très applaudies. Jouissant ainsi de la faveur du maître, associé à ses plaisirs, le poëte vit s'ouvrir de bonne heure pour lui la carrière des dignités : à peine avait-il revêtu la robe virile, qu'il fut nommé questeur, et donna, en cette qualité, des jeux magnifiques. Peu de temps après, il fut admis dans le collége des augures. La considération dont il était entouré, en facilitant ses succès poétiques, contribua malheureusement à enfler sa vanité. Il ne fut pas assez prudent pour ménager l'amour-propre de l'empereur, qui se piquait aussi de passer pour bon poëte, et bientôt il s'éleva entre eux une rivalité dont Lucain devait être nécessairement victime. Néron assistait un jour à une lecture faite par le poëte au milieu d'une brillante assemblée: au moment où l'attention générale était captivée par l'intérêt du sujet, il se leva tout à coup, sous prétexte de se rendre au sénat, et fit ainsi manquer le succès de son ami. Celui-ci ne put dévorer cet affront, et saisit la première occasion de s'en venger : il disputa à Néron le prix de la poésie, dans un concours littéraire ouvert par ce prince, et il eut le triste avantage d'être déclaré vainqueur. Aussitôt, son rival offensé lui interdit la scène, les tribunaux et toute lecture publique. Dès lors, Lucain se livra avec une ardeur plus soutenue à la composition de la grande œuvre poétique qu'il avait entreprise, de cette *Pharsale* qui devait être son titre de gloire; il écrivit aussi des drames, des sylves, des saturnales ou étrennes poétiques, et commença une tragédie de *Médée*. Heureux s'il eût su rester étranger à d'autres projets, et ne fournir ainsi aucun prétexte à la haine de son redoutable ennemi ! Bien loin de là, il affectait de poursuivre Néron non-seulement de ses sarcasmes, mais encore de ses écrits, et il entra enfin dans la conspiration tramée contre lui par Pison et dont la découverte offrit à ce monstre le moyen de se défaire de tous ceux dont il redoutait l'ambition, la vengeance ou le mépris. Lucain fut enveloppé des premiers dans la proscription. Il persista longtemps à nier la complicité qui lui était imputée; mais enfin, dit Tacite, corrompu par la promesse de l'impunité, il prononça le nom d'Atilla, sa propre mère, et souilla sa mémoire d'une tache ineffaçable. Ayant reçu bientôt après l'ordre de mourir, il se fit ouvrir les veines. « Pendant que le sang coulait, dit le même historien, Lucain, sentant se refroidir ses pieds et ses mains, et la vie se retirer peu à peu des extrémités, tandis que le cœur conservait encore la chaleur et le sentiment, se ressouvint d'un passage où il avait décrit, avec les mêmes circonstances, la mort d'un soldat blessé, et se mit à réciter ces vers : ce furent ses dernières paroles. » Il n'avait que 25 ans et demi. Il laissa une jeune veuve, nommée Polla Argentaria, dont l'esprit et le mérite ont été célébrés par Stace et Martial.

Le chef-d'œuvre de Lucain est la *Pharsale*, poëme en 10 chants, qui a pour sujet la guerre civile entre César et Pompée (*voy.*), depuis le passage du Rubicon jusqu'à la prise d'Alexandrie. Les événements de cette période vraiment remarquable y sont retracés dans l'ordre des temps et avec une fidélité qui exclut l'emploi de toute fiction, en sorte que cette composition parait appartenir, non à l'épopée proprement dite, mais à cette poésie historique ou narrative qui fut cultivée à Alexandrie, et que les Romains imitèrent avec tant de prédilection. En admettant cette manière de voir, la critique littéraire peut se montrer plus juste envers la *Pharsale*, et ne pas imputer au poëte l'absence de beautés et d'ornements peu compatibles avec la nature de son sujet et le caractère de son talent. Toutefois, même sous ce point de vue, la *Pharsale* offre plutôt une suite de belles scènes, de tableaux frappants ou pathétiques, de descriptions brillantes, qu'un ensemble bien coordonné. L'attention n'y est pas dominée par le dénouement, l'intérêt passe d'un sujet à un autre : après la bataille de Pharsale, vient la mort de Pompée, puis la belle retraite de Caton, puis le siége de César à Alexandrie. Les personnages qui nous attachent disparaissent successivement et sont remplacés par d'autres. Malgré l'intention du poëte, qui cherche à élever Pompée, César attire bien plus fortement les regards: il reste sans cesse présent à l'esprit du lecteur. Cependant, on doit admirer le talent de Lucain à peindre les personnages qu'il met en scène, en particulier ceux dont le caractère est énergique et dévoué, comme Caton, Brutus, Sceva; les discours qu'il met dans leur bouche sont de la plus haute éloquence, et peuvent, suivant Quintilien, servir de modèles aux orateurs. Le style de la *Pharsale* se recommande par de belles qualités : il est riche en traits qui frappent l'imagination et se gravent dans la mémoire; on y rencontre des accents pleins de sensibilité qui vont au cœur; les descriptions et les tableaux offrent souvent des détails vrais, pittoresques; mais, d'un autre côté, le poëte pèche par surabondance, par étalage de savoir; l'expression des sentiments est souvent exagérée, et l'effet produit par les traits simples et naturels est ainsi perdu. On ne saurait trop déplorer les basses flatteries que la crainte ou l'adulation ont dictées à notre poëte, mais qu'il aurait sans doute fait disparaître s'il eût assez vécu pour terminer son œuvre et la revoir.

La *Pharsale* a été traduite en vers français par Brébeuf, si connu par le stigmate de Boileau, et en prose par Marmontel, Toussaint-Masson et MM. Chasles, Greslou et Courtaud. Les meilleures éditions du texte original sont celles d'Oudendorp, Leyde, 1728, in-4°; de P. Burmann, avec les notes de Bentley et de Grotius, Leyde, 1740, in-4°; de C.-F. Weber, Leipz., 1821-31, 3 vol. in-8°; de M. Naudet et de Lemaire. On peut consulter sur Lucain l'élégante notice de M. Villemain, dans la *Biographie universelle*, le jugement de M. Nisard, dans ses *Études sur les poëtes latins de la décadence*, et le discours préliminaire, l'analyse du poëme et le judicieux commentaire de M. Naudet. L. V.

LUCANIE. Cette ancienne contrée de l'Italie, qui forme aujourd'hui une partie de la Basilicate (royaume des Deux-Siciles), était bornée, au N., par les Picentins, le Samnium et l'Apulie; à l'E., par le golfe de Tarente; au S., par les Bruttiens; et à l'O., par la mer Inférieure ou mer Tyrrhénienne. Les Lucaniens tiraient, disait-on, leur origine des Samnites. Après avoir défait les Posidoniens, ils s'emparèrent de leurs villes. Leur gouvernement était démocratique, mais en temps de guerre ils élisaient un roi. Jusqu'à l'arrivée des Grecs dans leur pays, ils étaient sauvages et barbares, ainsi que les dépeint Isocrate (*Orat. de pace*); mais bientôt ils s'élevèrent à un haut degré de civilisation, dont on trouve la preuve dans l'abondance et la belle exécution de leurs anciennes monnaies.

Les premières médailles ou monnaies des Lucaniens sont intéressantes par leur ancienneté, et en raison de la singularité du type qui se trouve en relief d'un côté et en creux de l'autre. Leurs légendes sont un mélange de caractères grecs et latins, et quelquefois rétrogrades.

Une des villes les plus célèbres de la Lucanie fut Sybaris, dont il n'existe plus que quelques ruines sur le golfe de Tarente. Cette ville possédait d'immenses richesses, et ses habitants vivaient plongés dans la mollesse et la débauche. Les Crotoniates, conduits par le fameux athlète Milon, s'en emparèrent et la submergèrent en détournant le fleuve Crathis, l'an 507 av. J.-C. Une autre ville, fondée par les Athéniens, s'éleva près de l'ancienne sous le nom de Thurium, et ne dura que 63 ans. Les Romains y conduisirent une colonie qui fut nommée Copia, et dont on possède quelques monnaies. Plusieurs villes de la Lucanie ont laissé des souvenirs intéressants : Pythagore se retira et mourut à Métaponte; Héraclée fut la patrie de Zeuxis; Velia ou Helea donna naissance au philosophe Zénon. On admire encore aujourd'hui, dans les ruines de Pæstum, des restes précieux d'architecture et de temples d'une grande élégance sur lesquels l'attention des antiquaires et des artistes ne fut éveillée qu'en 1755. D. M.

LUCARNE. Ce mot, qui vient ou de *lux, lucis*, lumière, ou peut-être de *lucerna*, lanterne, indique une espèce de fenêtre pratiquée dans un comble (*voy.*) pour y donner du jour et de l'air, et même une communication du grenier à l'extérieur. Dans la technologie du bâtiment, on donne à la lucarne divers noms qui dépendent de sa forme. De nos jours, la lucarne ne joue aucun rôle dans la décoration caractéristique d'un édifice; tout au contraire, elle nuit en écrasant les parties inférieures : aussi en fait-on le moins possible et sans aucune décoration avec des poteaux simplement peints, couronnées d'une sorte de fronton très plat ou terminées par une croupe. On donne à la lucarne de 1^{m} à $1^{m}.30$ de large.

Dans le style ogival et l'architecture de la renaissance, les lucarnes ont été fréquemment employées comme partie intégrante de la décoration; elles alourdissent les façades, mais on ne peut s'empêcher d'admirer la grâce de leurs détails. Le château des Tuileries possède des lucarnes de la renaissance; au célèbre hôtel du Bourgtheroulde, à Rouen, existent de belles lucarnes ogivales, de même qu'au palais de justice de la même ville.

Le véritable emploi de la lucarne est dans l'architecture rurale : là elle contribue au caractère des bâtiments, outre qu'elle est indispensable pour aérer les greniers et faciliter la rentrée des récoltes en céréales. Ant. D.

LUCAS DE LEYDE (Luc Dammesz, plus connu sous le nom de), célèbre peintre et graveur hollandais. Né à Leyde, en 1494, et mort dans la même ville, en 1533, il eut une carrière fort courte. Mais si la nature fut envers lui avare de jours, elle l'en dédommagea en lui épargnant le temps de l'enfance. A neuf ans, il fit des gravures dont le sujet était de son invention, et, trois ans après, il étonna les amateurs et les artistes par une peinture en détrempe représentant l'histoire de saint Hubert. Depuis, il marcha de succès en succès. Son estampe de la *Tentation de saint Antoine*, qu'il grava à 15 ans, est préférable sous plus d'un rapport à celle de Callot sur le même sujet; et *la Conversion de saint Paul*, gravée dans la même année, a toujours été admirée pour la justesse de l'expression et l'intelligence du burin. Ainsi Lucas dut à la nature plus qu'à l'enseignement ses talents précoces et variés. Fils d'un peintre médiocre, Hugues-Jacobs Dammesz, il vit peindre et devint peintre. Ayant vu un armurier faire mordre à l'eau-forte des ornements gravés sur une cuirasse, il devint graveur à l'eau-forte; un orfévre lui ayant appris à manier le burin, rien ne manqua plus à son éducation d'artiste; son intelligence, sa persévérance dans le travail, de mûres méditations suppléèrent à ce qui n'avait pu lui être enseigné par ses maitres. C'est à lui que l'école hollandaise est redevable de la connaissance du clair-obscur, qu'elle a si bien perfectionné depuis, car il est le premier qui ait conçu l'idée d'affaiblir les teintes relativement aux distances. Sous ce rapport, ses tableaux comme ses estampes font époque dans l'histoire de l'art. « Lucas peut être comparé à tous ceux qui ont manié le burin avec succès, a dit Vasari; il a su éviter la confusion des plans; à peine la peinture, avec ses couleurs, pourrait-elle mieux faire sentir la perspective aérienne qu'il ne l'a fait dans ses estampes. » Le même historien dit aussi que Lucas a surpassé Albert Durer dans la composition. Les pièces de Lucas, loin de donner de la jalousie à Albert, l'animèrent des plus nobles sentiments. Il fit exprès le voyage de Leyde pour voir l'artiste dont les productions l'avaient si fort charmé, et là ils contractèrent ensemble une amitié durable. En témoignage de leur estime mutuelle, ils se peignirent l'un l'autre sur un même panneau.

Comme peintre, Lucas occupe un rang moins élevé que comme graveur. Son style tient du gothique allemand qui lui avait été enseigné par son second maitre, Engelbrechten, imitateur de Van Dyck; mais il a donné beaucoup d'expression à ses figures; les attitudes sont très naturelles, ses compositions riches et pleines d'action; son pinceau est soigné jusqu'à la sécheresse et la timidité. Sa couleur est fraiche, mais il entendait peu l'art de draper. Il a peint en détrempe, à l'huile et sur verre; il a traité avec un égal bonheur l'histoire, le paysage et le portrait. Son chef-d'œuvre est la *Guérison de l'aveugle de Jéricho*, daté de 1531. Son tableau du *Jugement dernier*, à l'hôtel-de-ville de Leyde (*voy.*), est une composition aussi riche d'invention que brillante d'exécution. Il se distingue par ce fini précieux qui est devenu le caractère particulier des peintres hollandais.

Comme Albert Durer (*voy.*), Lucas de Leyde ne grava que d'après ses propres dessins, et, comme lui, il mania avec succès la pointe, l'eau-forte, le burin et la taille du bois. Il a laissé un grand nombre de dessins à la plume, tous très finis et touchés avec beaucoup d'esprit. Son œuvre gravé, suivant le catalogue raisonné qu'en a publié Bartsch, est de 152 pièces, non compris une vingtaine de tailles de bois d'une authenticité contestée. Mariette possédait 230 pièces de ce maitre qui, à la mort de cet amateur, furent vendues 2,141 liv. Elles sont aujourd'hui à la Bibliothèque royale.

Lucas de Leyde passe pour avoir aimé le luxe. On rapporte que dans un voyage qu'il fit dans les Pays-Bas, pour son instruction, il se plut à fêter avec magnificence les artistes des villes sur son passage; mais à Flessingue, des peintres jaloux de sa réputation l'empoisonnèrent, dit-on. Depuis ce temps, il ne cessa de mener une vie triste et languissante. Peut-être est-il plus juste d'attribuer à son extrême application son état cacochyme. Il poussa si loin l'amour du travail que jusque dans son lit de mort il s'occupa encore de peindre et de graver. L. C. S.

LUCAYES (ÎLES) ou de BAHAMA, groupe de plus de 600 ilots, qui s'étendent à l'est et au sud de la presqu'île de la Floride (*voy.*) et qui sont ordinairement compris sous la dénomination d'Indes-Occidentales. Presque entièrement formé d'écueils et de récifs qui se rattachent au banc désert de la *grande Bahama*, ce groupe n'offre qu'une douzaine d'iles un peu considérables. Sa superficie totale est de 257 milles carr. géogr., avec une population de 16,000 âmes, parmi lesquelles on comptait naguère plus de 10,000 esclaves. Les Anglais possèdent les îles Lucayes depuis 1672, mais ce n'est qu'en 1783 qu'ils y fondèrent des établissements permanents. Nassau, petite ville florissante de 5,000 hab. dans l'île de la Providence, avec une excellente rade, est le siége du gouverneur et fait un commerce assez considérable. Guanahani ou San Salvador est remarquable comme la première île où aborda Christ. Colomb (*voy.*), en 1492. Elle s'appelle aujourd'hui Cat-Island, et l'on a donné le nom de Columbia à une maison de plaisance qui s'élève près du Port-Howe, où l'on suppose que le célèbre navigateur a débarqué. Les naturels de cet archipel, quoique doux et paisibles, ont tous été exterminés par les Espagnols. X.

LUCCHESI-PALLI (Hector, comte), né vers 1805, fils du prince de Campo Franco, grand-chancelier du royaume des Deux-Siciles et ancien premier ministre de la vice-royauté à Palerme. Sa famille tire, à ce qu'on assure, son origine des anciens ducs souverains de Bénévent. Sa sœur a épousé le duc de Monteleone, le plus grand seigneur des Deux-Siciles. Son oncle, le comte Alexandre Lucchesi-Palli, avait été ambassadeur de Naples à Madrid. Lui-même fit ses premières armes dans la diplomatie. Attaché à l'ambassade du Brésil, il suivit la destinée de l'empereur don Pedro et l'accompagna en Europe après son expulsion. Envoyé alors en Espagne, il acquit, auprès de la reine Marie-Christine, une influence telle qu'il porta ombrage, dit-on, au ministre Calomarde (*voy.*) et qu'il se vit forcé de quitter Madrid. Le roi des Deux-Siciles lui confia depuis une mission à La Haye. On affirme qu'en se rendant à cette dernière résidence il fit, à Massa, la rencontre de M^{me} la duchesse de Berry (*voy.*), qu'il avait déjà eu occasion de voir à Paris, lors du séjour qu'y firent leurs majestés siciliennes, en 1829. Le 10 mai 1833, cette princesse captive à Blaye, étant accouchée d'une fille, déclara son mariage avec le comte Lucchesi-Palli, dont on avait jusqu'alors à peine entendu parler. L'enfant qu'elle mit au monde mourut bientôt après, mais il ne fut pas le seul fruit de ce mariage sans doute morganatique. D. A. D.

On doit au comte Ferdinand Lucchesi-Palli des *Principes de droit public maritime* qui ont été traduits de l'italien en français par M. J.-A. de Galiani (1842). S.

LUCE I-III, *voy.* Papes.

LUCE DE LANCIVAL (Jean-Charles-Julien) était né à Saint-Gobin, en Picardie, vers 1766. Il fit de bonnes études au collége de Louis-le-Grand, à Paris, et y montra des dispositions précoces pour la poésie par deux pièces de vers latins. Aussi, dès l'âge de 22 ans lui avait-on confié la chaire de rhétorique du collége de Navarre. C'était sa véritable vocation; il en fut pourtant détourné quelque temps par son attachement pour l'évêque de Lescar, qui l'engagea à prendre les ordres et se l'attacha ensuite comme vicaire général.

Séparé, par les événements de la révolution, du vertueux prélat dont sa reconnaissance a plus tard tracé un touchant éloge, Luce vécut dans la retraite pendant les orages politiques et chercha des distractions dans la littérature. Il aspira aussi aux succès du théâtre, mais des plans sages, un style pur et formé sur les bons modèles ne purent compenser, dans ses cinq premières tragédies aujourd'hui entièrement oubliées, la faiblesse de l'intérêt dramatique, et la chute de sa comédie du *Lord impromptu*, empruntée à un roman de Cazotte, lui montra qu'il était encore moins appelé à prendre rang parmi les disciples de Molière.

Plus heureux dans la composition de ses poëmes, celui d'*Achille à Scyros*, imité en partie de l'*Achilléïde* de Stace, fit honneur à son talent, ainsi qu'à son goût, et mérita les éloges de Chénier, dans son *Tableau de la littérature*. Son poëme satirique de *Folliculus*, dirigé contre Geoffroy, dont les critiques lui avaient semblé partiales et amères, eut beaucoup de succès dans les salons; il n'a cependant été imprimé qu'après la mort de tous les deux.

La réorganisation de l'Université avait rendu Luce de Lancival à sa véritable carrière. Nommé professeur de belles-lettres au collége de Louis-le-Grand, devenu le Lycée impérial, il exerça ces fonctions avec un zèle et une distinction remarquables. Révéré et chéri de tous ceux qui recevaient ses leçons, il refusa une place plus avantageuse pour ne pas les quitter.

Ce fut en 1809 qu'il eut enfin au théâtre un de ces succès qui obtiennent à la fois les suffrages du public et ceux des connaisseurs. Sa tragédie d'*Hector*, œuvre tout-à-fait homérique, pleine de sentiments belliqueux et élevés, fut accueillie avec une faveur encore plus marquée par Napoléon, qui l'appelait la *Marseillaise de l'empire*, et qui conféra au poëte la décoration de la Légion-d'Honneur, avec une pension de 6,000 fr.

Luce ne jouit pas longtemps de ces avantages. Un goût trop vif pour les plaisirs avait de bonne heure affaibli sa santé. Il avait même fallu, en 1794, lui amputer une jambe, disgrâce qu'il supportait avec une philosophique gaîté. Il termina sa carrière le 17 août 1810, lorsqu'un prix venait de lui être décerné pour un poëme latin dans lequel il célébrait le mariage de Napoléon avec Marie-Louise. Son éloge funèbre fut prononcé sur sa tombe par Roger, comme conseiller de l'Université, et une notice biographique fut consacrée à sa mémoire par M. Villemain, le plus brillant de ses élèves, on pourrait dire son meilleur ouvrage. M. O.

LUCERNE, canton suisse d'une superficie de 27 $\frac{3}{4}$ milles carr. géogr., divisé en cinq bailliages : Lucerne, Entlibuch, Willisau, Sursec et Hochdorf. On évalue sa population à 116,000 hab. qui professent presque tous la religion catholique; les réformés y jouissent cependant, depuis 1828, du libre exercice de leur culte. La constitution cantonnale a été révisée en 1831. Les revenus publics s'élèvent à 107,355 florins. Le contingent fédéral est de 1,734 hommes. Le chef-lieu de ce canton, *Lucerne*, situé à l'extrémité du lac des Quatre-Cantons, à l'issue de la Reuss, a un circuit assez considérable à cause du grand nombre de jardins que la ville renferme. C'est une des plus belles de la Suisse. Les rues en sont larges et bien pavées. La Reuss la divise en deux ou trois parties qui communiquent par de beaux ponts. Elle a une population de 6,500 âmes. Ses principaux édifices et établissements sont l'hôtel-de-ville, la cathédrale, le lycée, le séminaire, la bibliothèque publique, la collection d'objets d'art, l'école de dessin, l'académie de chant, la société des amis des sciences, quatre couvents. C'est la résidence du nonce du pape, et l'un des trois cantons directeurs ou *vorort* (*voy.* SUISSE). Parmi les curiosités de cette ville on doit citer surtout la carte topographique en relief de Pfyffer. Cet admirable ouvrage, qui a 20 pieds de long et 12 de large, représente une étendue de 60 milles carrés. Le panorama du Righi, de 24 pieds de long, est également remarquable. Les fabriques de soie et les papeteries sont importantes. Il se fait en outre un commerce d'expédition et de transit considérable par le Saint-Gothard. On exporte des fromages, des porcs, des escargots, des grains, des pruneaux, du *kirschwasser* et de la filoselle. Dans le voisinage de la ville, on a inauguré, le 10 août 1820, le monument élevé à la mémoire des Suisses tués à l'attaque des Tuileries le 10 août 1792. C'est un lion colossal taillé dans le roc d'après les dessins de Thorwaldsen, et qui semble, en mourant, défendre les lis de France. *C. L.*

LUCHANA (don BALDOMERO ESPARTERO, comte DE), *voy.* VICTORIA (*duc de la*), ainsi nommé d'un lieu des environs de Bilbao où ce général, actuellement régent d'Espagne, a remporté un avantage sur les troupes de don Carlos.

LUCIEN, un des plus spirituels écrivains de la Grèce, naquit à Samosate, en Syrie, vers l'an 110 ou 120 de J.-C. Son père, qui était pauvre, le mit en apprentissage chez un frère de sa femme, habile sculpteur; mais, dès sa première leçon, le jeune Lucien brisa, par maladresse, une table de marbre, et fut battu si brutalement, qu'il s'enfuit, à jamais dégoûté de la sculpture. C'est alors qu'un songe, dont il nous a lui-même décrit les circonstances, décida de sa vocation : il vit la science qui l'appelait, en lui promettant une glorieuse immortalité. Sa famille et sa pauvreté s'opposèrent en vain à ce qu'il répondît à cet appel; il se mit à étudier avec une incroyable ardeur la rhétorique, la philosophie et les lois. Pour mieux s'initier à la sophistique, l'étude favorite des Grecs d'alors, il embrassa d'abord la profession d'avocat et plaida dans les tribunaux d'Antioche. Lorsqu'il y eut acquis la pratique de la discussion, qu'il se sentit en état de traiter toutes les questions de droit et de morale, il renonça au barreau, et, s'étant fait sophiste ou rhéteur (*voy.* ces mots), il visita l'Ionie, la Grèce, l'Italie et la Gaule, prononçant dans toutes les villes des discours annoncés comme les concerts que donnent aujourd'hui les musiciens voyageurs, et se faisant payer aussi largement que possible les plaisirs que procuraient ses luttes oratoires et ses amplifications. Une partie des petits morceaux littéraires qu'on trouve dans ses œuvres nous représente sans doute le texte de ses lectures ou le canevas de ses improvisations : *les deux Phalaris*, par exemple, *le Tyrannicide*, *Zeuxis*, *les Cygnes*, *Hésiode*, *Hérodote*, *l'Éloge de la patrie*, *de la mouche*, etc. De telles compositions ne devaient pas réaliser le songe prophétique qui avait décidé de sa carrière. Son amour-propre ne lui fit pas d'illusion à cet égard. Aussi, quand il fut de retour sur la terre classique de la Grèce, qu'il y eut vécu avec le sage Démonax, dont il a esquissé la vie, il laissa là le métier de sophiste pour cultiver la philosophie, non celle du lycée ou du portique (*voy.* ces mots), mais une philosophie plus séduisante et plus populaire : la mission qu'il se donna fut d'éclairer les hommes, en les faisant rire de leurs vains préjugés, de leurs croyances absurdes, et de combattre les vices et les ridicules par une ironie amusante et d'ingénieux sarcasmes. Comme censeur impitoyable de toute superstition et de tout charlatanisme, Lucien a eu sa part d'influence dans le discrédit et la chute du paganisme ; mais il faut reconnaître que son zèle fut plein d'inconséquence ; car, tandis qu'il chassait la vieille mythologie de son olympe, il n'y laissait pas entrer les idées nouvelles qui allaient régénérer le monde. Il s'est même moqué du christianisme avec tant de verve et d'outrages, qu'on a prétendu qu'il fut mis en pièce et dévoré par des chiens, en punition de ses blasphèmes. Cette allégation de Suidas est, au reste, aussi inexacte que son apostasie est peu fondée ; si Lucien avait reçu l'enseignement des catéchumènes, il aurait mieux connu la nature et l'esprit du christianisme et ne l'aurait pas confondu avec le culte juif, comme il lui arrive dans le traité de *la mort de Peregrinus*. C'est également à tort qu'on lui a fait professer la doctrine d'Épicure. S'il parle de ce philosophe avec une estime singulière dans la *vie d'Alexandre*, c'est uniquement parce que Celse, à qui ce discours est adressé, était un épicurien, et qu'il voulait lui complaire. D'ailleurs, n'a-t-il pas eu lui-même le soin de nous éclairer sur ses sentiments dans son traité du choix des sectes, intitulé *Hermotime?* Il y établit formellement qu'on ne saurait en choisir aucune de préférence. Telle était la doctrine des sceptiques (*voy.*); et c'est parmi eux qu'il faut ranger Lucien. Heureusement, son scepticisme n'alla pas jusqu'à confondre le bien et le mal ; de nobles instincts lui firent sentir le charme et le prix de la vertu, et lui inspirèrent des traités qui seraient excellents s'ils avaient une sanction finale. Son mérite réel est d'avoir cherché à faire aimer au pauvre sa misère, d'avoir peint avec une énergique vérité la vanité des honneurs, le néant des richesses ; mais il ne s'est pas élevé jusqu'aux idées de l'avenir pour consoler les malheureux ni pour effrayer les riches. En somme, Lucien fut un moraliste incomplet. Les ouvrages où il se montre avec le plus d'avantage et où il a le plus de verve et de raison sont, parmi les 80 traités qu'on lui attribue, *les Dialogues des dieux et des morts*, *Timon*, *Charon*, *les Ressuscités*, *l'Assemblée des dieux*, *Ménippe*, *le Coq*, *les Sectes à l'encan*, *De la manière d'écrire l'histoire*, *Des littérateurs à la solde des grands*, etc. Tous ces traités, en effet, révèlent un sens droit, un esprit fin, une érudition solide ; et quelques-uns, notamment ceux qui ont été composés dans le genre des fables milésiennes, montrent une imagination riche et féconde. Aussi, que d'auteurs comiques, que de romanciers, ont profité de ses inventions ! C'est d'un écrit fort ingénieux, intitulé *Histoire véritable*, que Swift a emprunté le plan de son *Gulliver ;* c'est de l'*Ane de Lucius*, autre roman non moins joli, qu'Apulée, au moyen-âge, tira son *Ane d'or*, qui ne vaut pas l'original ; c'est aussi de là que l'auteur de *Gil-Blas* a pris l'idée de son épisode de la caverne.

A la culture des lettres et de la philosophie, Lucien joignait la pratique des affaires et la science de l'administration :

il fut, sous les Antonins, chargé d'une importante fonction dans le gouvernement de l'Égypte, et il l'exerçait encore lorsque, fort âgé, peut-être nonagénaire, il mourut d'une attaque de goutte. C'est du moins une opinion assez accréditée qu'il était sujet à cette maladie, ainsi que l'ont fait présumer sa tragi-comédie et une épigramme contre la goutte; cette épigramme et 39 autres, dont quelques-unes sont fort bien tournées, ont été recueillies dans l'Anthologie (*voy.*); mais elles n'ajoutent presque rien à sa renommée; il la doit tout entière à l'agrément, à la portée philosophique et morale de ses compositions, à son style élégant, à la fine ironie qui décèlent un disciple et presque un émule d'Aristophane.

Les meilleures éditions de Lucien sont celles de Reitz, 3 vol. in-4°, réimpr. par la Société des Deux-Ponts, 1789-93 (Paris, Treuttel et Würtz), 10 vol. in-8°; celle de Schmieder, Halle, 1800, 2 vol. in-8°; celle de Lehmann, Leipz., 1822 et suiv., 9 vol. in-8°; celle de Jacobitz, 1836-39, 3 vol. in-8°; et la dernière, celle de Firmin Didot, 1841, 1 vol. in-8°. Belin de Ballu a donné de Lucien une trad. franç. estimée, 1788, 6 vol. in-8°, et Wieland une trad. allem. qui passe pour un chef-d'œuvre. F. D.

LUCIEN, prince DE CANINO, frère de Napoléon, *voy.* BONAPARTE. Il est mort à Viterbe, le 29 juin 1840.

LUCIFER, en grec *Phosphoros*, mots qui désignent, l'un et l'autre, celui qui apporte la lumière. C'est le nom de la planète Vénus (*voy.*), vulgairement appelée l'*étoile du matin;* quand elle se montre le soir, avant le coucher du soleil, on la nomme *Vesper* ou *Hespérus*. Suivant des mythologues, Lucifer était fils de Jupiter et de l'Aurore. Il est également appelé fils de l'Aurore dans la Bible (Isaïe, XIV, 12) : « Comment es-tu tombé du ciel, fils de l'Aurore, Lucifer? » Il en est tombé, suivant la tradition, avec les mauvais anges (*voy.*), qu'il entraîna dans sa révolte, et il s'appela dès lors Satan (ennemi). Son premier nom n'est plus prononcé dans le ciel, dit Milton (*Paradis perdu*, V, 658). Ce nom était Lucifer, parce que, dit encore Milton, il brillait autrefois dans l'armée des anges plus que ne brille cette étoile parmi les étoiles (*ibid.*, VII, 131). F. D.

LUCILIUS (CAIUS-ENNIUS), chevalier romain, grand-oncle de Pompée du côté maternel. Né à Suessa l'an 149 av. J.-C., il assista, et ce furent ses premières armes, au siége de Numance sous les ordres de Scipion l'Africain qui l'honora de son amitié. On le regarde comme le père de la satire latine parce qu'il l'a revêtue de la forme qu'adoptèrent après lui Horace, Perse et Juvénal. Ses productions en ce genre, bien supérieures aux grossières ébauches d'Ennius et de Pacuvius, sont cependant fort au-dessous des satires de ses successeurs. Horace le compare à un fleuve dont les eaux troubles doivent être purifiées du limon qu'elles entraînent. Des trente satires qu'il avait composées, au rapport des anciens écrivains, il ne nous reste que quelques fragments recueillis par Dousa (Leyde, 1597; et Padoue, 1735). On doit en regretter d'autant plus vivement la perte qu'elles avaient obtenu beaucoup de succès. Lucilius mourut à Naples l'an 103 av. J.-C.

Nous possédons d'un autre LUCILIUS, qui vécut à une époque postérieure, un poëme didactique, intitulé *Ætna*, qui a été publié par Corallus ou Leclerc (Amst., 1703), et par Jacob (Leipz., 1826). *C. L.*

LUCINE (*Lucina*, de *lux*, *-cis*, lumière), *voy.* ILITHYE, DIANE et JUNON.

LUCKNER (NICOLAS, baron de), maréchal de France, était né à Campen, en Hanovre, dans l'année 1722. Il entra, comme simple hussard, dans l'armée hanovrienne, passa ensuite au service du roi de Prusse, devint rapidement colonel de hussards, et acquit comme chef de partisans une assez grande réputation. Par un singulier caprice du sort, il combattit pendant toute la durée de la guerre de Sept-Ans ces mêmes Français qu'il devait commander plus tard, et ce fut même le mal qu'il leur fit à la bataille de Rossbach, le 5 novembre 1757, qui attira sur lui les regards de la cour de Versailles. Des offres lui furent faites à la paix : Luckner accepta et passa, le 20 juin 1763, à la solde de la France, en qualité de lieutenant général. Mais depuis cette époque jusqu'au commencement de la révolution, il ne se présenta aucune occasion de l'employer, et il vécut dans la retraite, n'attendant que la fédération de 1790 pour abjurer sa reconnaissance envers la royauté, et pour embrasser le parti de la république. Cependant ses pensions lui furent maintenues par les ministres du roi, et on y ajouta même, le 28 décembre 1791, le titre de maréchal de France. L'Assemblée législative (*voy.*) ayant déclaré la guerre à l'Autriche, Luckner, sur la recommandation du ministre de la guerre, Narbonne, qui disait de lui qu'il avait *le cœur plus français que l'accent*, fut chargé du commandement en chef de l'armée française sur les frontières du nord. Ses premières opérations furent couronnées de succès : Menin et Courtray tombèrent en son pouvoir; mais cette dernière ville fut reprise, le 30 juin 1792, par les Autrichiens, et Luckner fut obligé de partager avec La Fayette la défense du cours du Rhin. Attaqué, le 19 août, par 22,000 ennemis, il fit preuve, sinon d'un talent qu'on commençait déjà à contester, du moins d'une grande bravoure qui lui valut la victoire. Mais après la journée du 10 août, on lui avait enlevé son commandement pour le donner à Custine; on le lui rendit au mois de juillet 1793, pour le lui reprendre encore vers la fin du mois d'août. C'en était fait de la carrière militaire du brave étranger. Relégué dans un camp de seconde ligne, à Châlons-sur-Marne, et chargé du rassemblement des recrues, il faillit perdre la vie dans une émeute, et ne cessa d'être en butte à des persécutions et à des calomnies de toute espèce. Vers la fin de septembre, il prit le parti de se rendre à Paris et de se présenter à la barre de la Convention qui sembla accueillir sa justification avec quelque faveur; cependant elle lui donna pour prison les murs de la capitale, qu'il ne devait pas franchir avant qu'on eût prononcé sur son sort. Dans cette position, Luckner eût pu attendre tranquillement la réaction thermidorienne, s'il ne se fût lui-même rappelé au souvenir de ses ennemis, en réclamant le paiement de sa pension qu'on avait suspendue. Arrêté et traduit au tribunal révolutionnaire, il fut condamné à la peine de mort, et périt sur l'échafaud, le 4 janvier 1794. D. A. D.

LUÇON (ILE DE), *voy.* PHILIPPINES.

LUCQUES (DUCHÉ DE). Ce duché italien, borné à l'ouest par la Méditerranée, au nord par le duché de Modène et la Toscane, à l'est et au sud par la Toscane, a une superficie totale de 20 milles carr. géogr. et une population de 145,000 âmes. Il est arrosé par le Serchio, qui sert principalement au flottage du bois coupé dans les Apennins. Le sol n'est pas d'une grande fertilité; mais, utilisé avec beaucoup de soin, il produit en abondance des fruits, tels que châtaignes, olives, amandes, oranges, citrons, figues; en revanche, les céréales y sont en quantité insuffisante pour la consommation. Le vin qu'on y récolte est d'une bonne qualité, et l'huile passe pour la meilleure de l'Italie. La culture de la soie et l'éducation des bestiaux ne sont pas non plus sans importance. Les revenus publics s'élèvent annuellement à 1,670,000 fr., sans compter une rente de 500,000 florins qui sera payée par l'Autriche et la Toscane jusqu'à ce que le duc soit rentré en possession de Parme (*voy.*). La liste civile est de 607,000 fr., et la dette de l'état d'un million. Le duché entretient quelques chaloupes canonnières et un corps de 800 hommes. La forme du gouvernement est une monarchie limitée par un sénat composé de 36 membres et convoqué chaque année par le duc, en vertu de la constitution de 1805.

LUCQUES, capitale de ce petit état, est située sur le Serchio, dans une plaine fertile, entourée de montagnes qui sont couvertes de bois d'oliviers et couronnées de forêts de sapins et de chênes. Elle est le siége d'un archevêché et a une population de 22,000 âmes. Ses remparts, plantés d'arbres, forment une belle promenade. Du reste, les rues sont tortueuses et étroites, et les églises, ainsi que les autres édifices publics, sont sans magnificence. La cathédrale est vaste, mais d'un mauvais style; le palais ducal est un vieux bâtiment qui n'offre absolument rien de remarquable; en un mot, la seule construction dont on puisse louer l'architecture, c'est la villa di Murlia. Parmi les établissements littéraires, nous citerons l'université, avec son nouvel observatoire, et l'*Accademia degli Oscuri*, fondée en 1584, rétablie en 1805 par le prince

Bacciochi, sous le titre d'*Accademia lucchese di scienze*, *lettere ed arti*, et qui a publié, de 1828 à 1831, 7 vol. in-4°. Lucques possède des fabriques de soie, de laine, de coton et de drap. Elle fait un commerce important d'huile et de soie, et ses habitants se livrent, en outre, avec activité, à la culture des terres. C'est par le port de Viareggio que s'exportent presque tous les blocs de marbre de Carrare. Les environs de la ville sont couverts de belles maisons de campagne, et près de Bagno alla Villa se trouvent les fameux bains de Lucques, qui attirent un grand nombre d'étrangers.

Lucques était, dans l'origine, une colonie romaine, qui passa successivement sous la domination des Lombards, des Francs, etc. L'esprit d'indépendance qui animait les habitants de cette ville attira sur elle de fréquentes calamités, dans le moyen-âge. En 1327, Louis de Bavière en nomma duc le brave Castruccio Castracani; mais cette dignité s'éteignit avec lui. Après avoir changé plusieurs fois de maîtres, Lucques fut vendue aux Florentins, sous le joug desquels elle resta jusqu'en 1370, où elle acheta sa liberté de l'empereur Charles IV, moyennant une somme de 200,000 florins. Il en résulta de fréquentes guerres avec Florence; mais elle sut défendre son indépendance jusqu'à l'invasion des Français, sous la conduite de Bonaparte. Alors la constitution qu'elle s'était donnée fut abolie et remplacée par une autre, en 1797. En 1805, Napoléon réunit Lucques et Piombino, et en fit une principauté pour Bacciochi (*voy.*), son beau-frère. En 1815, les Autrichiens l'occupèrent, et le congrès de Vienne en accorda la souveraineté à l'infante Marie-Louise, fille de Charles IV d'Espagne et veuve du roi d'Étrurie, ainsi qu'à ses enfants, sous la condition que, s'ils rentraient en possession de Parme ou s'ils mouraient sans postérité, le nouveau duché passerait sous l'autorité du grand-duc de Toscane, sauf quelques districts qui seraient cédés à Modène. Marie-Louise ne prit les rênes du gouvernement qu'en 1818, après que la réversion de Parme lui eut été assurée. Elle mourut le 13 mars 1824, et eut pour successeur, dans le duché et dans ses prétentions sur Parme, son fils l'infant Charles-Louis-Ferdinand de Bourbon, né le 22 décembre 1799. Ce prince a épousé, en 1820, Thérèse, princesse de Sardaigne, qui lui a donné, le 14 janvier 1823, un fils, nommé Ferdinand. Sa sœur l'infante Louise, née en 1802, s'est mariée, en 1825, avec le prince Maximilien de Saxe. *C. L.*

LUCRÈCE (*Lucretia*), *voy.* BRUTUS, TARQUIN et ROMAINS.

LUCRÈCE (TITUS LUCRETIUS CARUS) naquit l'an 659 de Rome. Les érudits se sont épuisés en vaines recherches pour savoir à quelle branche de la famille *Lucretia* il pouvait appartenir : les Vespillo, les Ofella, les Tricipitinus, les Cinna? Si ces maisons existaient encore, elles pourraient se disputer l'honneur de le compter parmi leurs noms célèbres; il importe peu à la gloire de Lucrèce qu'on sache de quel sang il est né. On a dit qu'il fit un voyage à Athènes, et qu'il puisa un goût passionné pour la philosophie d'Épicure dans les leçons de Zénon, le plus docte épicurien de ce temps-là. On dit aussi qu'un philtre que sa femme lui avait fait prendre, troubla son esprit, et qu'il composait son poëme dans des intervalles lucides. Si la saine raison n'a pas dicté cet ouvrage, du moins le raisonnement y procède avec trop de suite et avec un art trop soutenu, pour qu'un tel récit puisse avoir quelque vraisemblance. Eusèbe marque à l'année 703 la mort de Lucrèce; il termina ses jours par un suicide, digne fin d'un athée. Quelle fut la cause d'une si funeste résolution? Selon les uns, l'ennui de la vie; selon d'autres, le chagrin de voir condamner à l'exil son ami C. Memmius Gemellus, auquel il a dédié son poëme. Donat veut que Virgile soit né le jour même où Lucrèce expirait, comme si la muse latine n'avait pas eu besoin d'une moindre consolation pour une telle perte; ou comme si l'âme de Lucrèce, au dire de son traducteur anglais, avait passé dans le corps de Virgile. Il est fâcheux que toutes ces agréables imaginations ne puissent être admises qu'avec un anachronisme de vingt années. Plusieurs savants ont pensé que les six livres qu'on possède à présent sous le titre *De rerum naturá* ne sont pas l'ouvrage complet de Lucrèce, parce que des vers cités dans les anciens grammairiens comme y appartenant ne se lisent plus dans les éditions d'aujourd'hui, et parce qu'on n'y trouve pas un discours sur la nature des dieux annoncé par l'auteur. Mais il parle des dieux en plusieurs endroits, il a pu se croire dispensé d'une longue dissertation *ex professo*; et, quant aux vers qui manquent, Eichstædt, un des derniers éditeurs, lève la difficulté par une conjecture probable : chez les anciens, il s'était répandu beaucoup d'exemplaires corrigés; Cicéron même avait, dit-on, revu et retouché le texte. Des critiques moins habiles et plus hardis changèrent des expressions surannées, essayèrent de rajeunir quelques tournures : de là une foule de disparates, des formes modernes parmi des archaïsmes. Il y eut donc deux sortes d'éditions de Lucrèce dans l'antiquité, les copies purement conformes à l'original et celles que des mains indiscrètes avaient altérées. Les citations des grammairiens seront sorties des premières; ce sont les secondes que l'imprimerie a reproduites chez les modernes. L'édition princeps parut à Venise, en 1486. Les réimpressions se multiplièrent dans cette ville et à Lyon; mais jusqu'en 1563, elles étaient si défigurées par les fautes de tout genre, qu'on y découvrait à peine la poésie de Lucrèce. L'édition de Lambin fut le commencement d'une ère nouvelle : c'est un Anglais qui lui rend ce témoignage, et qui reconnait en même temps que l'exposition de Gassendi offre l'explication la plus lumineuse du système de Lucrèce. Des éditions postérieures, les plus renommées sont celles de Creech, 1 vol. in-8°, 1695, réimprimée plusieurs fois en Angleterre et en Allemagne; de Havercamp (*cum notis variorum*), Leyde, 1725, 2 vol. in-4°; de Wakefield, Londres, 1796-97, 3 vol. in-4°; d'Eckstædt, Leipzig, 1801; de Forbiger, Leipzig, 1828, in-12. Parmi les grands poëtes de Rome, il y en a peu qui aient trouvé chez les modernes autant d'interprètes en vers, d'un talent aussi distingué, aussi heureux. L'Italie a produit Marchetti; l'Angleterre, Creech; l'Allemagne, Knebel; la France, M. de Pongerville. La traduction en prose de Lagrange est mise au nombre des plus estimables.

Quand on considère le sujet du poëme de Lucrèce et le temps où il le composa, on ne peut s'empêcher d'admirer la hardiesse de l'entreprise. Comment osait-il traiter une matière si abstruse chez un peuple si indifférent aux études philosophiques? Où espérait-il rencontrer les expressions nécessaires pour des idées si nouvelles et si ardues, quand la langue poétique était encore si peu variée, si peu flexible? Lui-même ne se dissimulait point les obstacles.

Nec me animi fallit Graiorum obscura reperta
Difficile illustrare latinis versibus esse;
Multa novis verbis præsertim quum sit agendum
Propter egestatem linguæ et rerum novitatem.

Mais de ces difficultés mêmes, auxquelles un esprit vulgaire aurait succombé, un homme de génie pouvait tirer avantage. Les ressources du trésor commun faisaient faute à Lucrèce; mais il usait plus librement des siennes propres. Si la versification avait eu des formes plus arrêtées, un style plus mûr et plus poli, on aurait accueilli moins aisément ses innovations. Forcé de devenir créateur, il était aussi plus maître de créer.

Quant à l'incurie des Romains pour les doctrines spéculatives, son ambition n'était point d'emporter les applaudissements de la multitude; mais il pouvait se flatter d'avoir pour lecteurs le petit nombre d'hommes choisis qui, après avoir studieusement visité la Grèce, dégoûtés des agitations de la vie publique, revenaient se faire une solitude dans leurs jardins de Rome ou dans les campagnes voisines, et consacraient leurs loisirs à la culture des lettres et de la philosophie.

Avant lui, la poésie didactique, on peut le dire, n'existait point à Rome. Ennius et son neveu Pacuvius avaient enseigné la morale dans leurs satires, ou mélanges de prose et de vers; le même Ennius s'était amusé à consigner dans une suite de lignes hexamètres des descriptions de mets friands et des recettes de cuisine. Mais l'unité du sujet, l'ordonnance de la composition, la dépendance et les proportions des parties qui constituent le poëme, n'avaient point encore de modèle en latin. L'œuvre de Lucrèce fut une tentative originale, inouïe :

Avia Pieridum peragro loca, etc.

Il faut examiner deux hommes en Lucrèce, l'un aussi abandonné dans ses erreurs que l'autre était heureusement inspiré : le philosophe et le poëte.

Quel dogme se propose-t-il de professer, d'inculquer dans l'esprit des hommes? l'athéisme. Quel est son but? l'anéantissement des terreurs superstitieuses, car il ne cesse, par un paralogisme obstiné, de confondre dans une même idée, sous un même nom, la superstition et la religion tout ensemble. Épicure, son maître, l'objet de son culte, mérite le premier rang entre les bienfaiteurs du genre humain, pour avoir, à ce que l'auteur se figure, détrôné la Divinité :

Quare relligio pedibus subjecta vicissim
Obteritur, nos exæquat victoria cœlo.

Les six livres dans lesquels se divise le poëme forment, selon le plan de l'auteur, trois groupes symétriques, trois chapitres d'une thèse aussi hardiment, aussi énergiquement posée qu'habilement défendue, et dont on pourrait indiquer le dessein, le progrès logique par ces trois titres qui résument tout : « les atomes, l'homme, le monde (terrestre et céleste). »

Dans la première partie, il établit en principe l'éternité, le mouvement spontané de la matière, d'où sont nés tous les êtres; pour son disciple, il n'y a plus de dieux auteurs de l'univers, plus de providence qui ordonne toutes choses. Ce sont les atomes qui, par leurs combinaisons infinies, par leurs cohésions fortuites, ont d'eux-mêmes produit, organisé tous les corps, et, d'eux-mêmes, les réparent et les conservent. Les fondements sont jetés : l'auteur commence à élever l'édifice dans la seconde partie; il montre tels qu'il les voit l'essence de l'âme et le mécanisme des sensations, et s'applique à mélanger les deux natures qu'Attius avait si bien définies, distinguées dans ce vers :

Sapimus animo, fruimur animâ; sine animo anima est debilis.

La nature humaine n'a plus rien en elle-même d'immatériel et d'impérissable; le souffle et l'esprit ne sont qu'une même substance; la pensée n'est plus que l'énergie vitale résultant du concours des atomes; les sentiments, les affections, les idées s'expliquent par l'impression de la matière sur la matière; il n'y a de vrai, de réel, que le jugement des sens; plus de vie au-delà de l'existence mortelle, plus de juges suprêmes au-dessus de l'humanité. Ainsi se dissipent, s'écriera-t-il, les fantômes dont le fanatisme et la superstition s'efforcent de troubler l'imagination des hommes. Il semble que Lucrèce redouble et d'audace et de puissance à mesure qu'il s'enfonce dans les abîmes du matérialisme et de l'impiété : sa troisième partie contient, avec la réfutation de tous les systèmes des philosophes, de toutes les croyances populaires sur l'origine du globe terrestre et des sociétés, les imposantes, les prestigieuses hypothèses du poëte, substituées aux erreurs qu'il méprise. C'est là qu'il déroule cet admirable tableau de la faiblesse, des misères de la race humaine à sa naissance, puis des premières inventions, puis des arts qui se perfectionnent par l'expérience, par les révélations du besoin, sans le secours d'aucun dieu, de même qu'aucun dieu, non plus, n'agite les mers, ne fait gronder la foudre ou trembler la terre; tous les phénomènes de la nature sont les effets du choc et du mouvement perpétuel et varié des éléments dans l'immensité de l'espace. Ici l'auteur s'arrête, et croyant se reposer sur les ruines des temples et des autels, il s'applaudit d'avoir délivré les hommes des frayeurs de la mort et de la religion.

On se tromperait beaucoup si l'on jugeait du discours de Lucrèce par cet aperçu trop sommaire, que les bornes de cet article nous forcent de resserrer à tel point qu'il offre à peine le canevas le plus grossier dépouillé entièrement du tissu. Quand on a lu l'ouvrage, on ne sait ce qui étonne le plus dans cette doctrine, de l'absurdité des principes, ou de l'artifice du raisonnement; on serait tenté de dire que Lucrèce est dialecticien presque aussi adroit que mauvais physicien, à le voir ainsi préparer les esprits par des similitudes saisissantes, les entraîner par des déductions ingénieusement ménagées, leur faire illusion par des analogies décevantes, et donner une figure sensible aux idées les plus abstraites et un air de vraisemblance aux démonstrations les plus erronées.

Mais le sophiste, malgré toute sa dextérité, serait enseveli dans un oubli profond, s'il ne s'était revêtu de la parure merveilleuse et de l'éclat immortel du poëte. Lucrèce a eu de tout temps des admirateurs exagérés et des critiques injustes, et, comme on croit toujours prouver qu'on a raison en alléguant d'anciennes autorités, les uns triomphaient en disant que Cicéron n'apercevait dans le livre de Lucrèce que de rares éclairs de talent (*luminibus ingenii non multis*), et que Quintilien détournait son disciple de cette lecture pénible (*difficilis*) ; les autres au contraire invoquaient le témoignage d'Ovide (*carmina sublimis... Lucreti*), celui de Stace (*docti furor arduus Lucreti*), et, ce qu'il y a de plus glorieux pour Lucrèce, les fréquentes imitations de Virgile, où la perfection de l'imitateur n'efface point la force et l'élégance du modèle. Un des défauts de l'ouvrage, ou plutôt du sujet, est le retour trop monotone des formes de l'argumentation rigoureuse, propositions, divisions, conclusions : *Nunc age quoniam*, etc.; *Sed nunc jam repetam*, etc.; *Igitur*, *prœterea ; Quod superest*, *nunc me huc rationis detulit ordo*. Mais il excelle dans l'art d'animer, d'embellir les détails techniques, les discussions les plus arides : alors triomphe la vive fécondité de son imagination, tantôt prodiguant les exemples et les comparaisons, riche, éblouissante variété de tableaux, où le coloris le dispute à la suavité du dessin ; tantôt donnant la vie à la matière, le sentiment aux atomes, et métamorphosant les abstractions en êtres attachants. Ce qui fait les grands poëtes, ce qu'on ne peut lui refuser, c'est l'enthousiasme. L'enthousiasme dans un athée ! c'est ce que le traducteur de l'*Anti-Lucrèce* (*voy*. Polignac) ne saurait comprendre. Mais il ne peut pas non plus s'empêcher de reconnaître dans son ennemi la chaleur, le grandiose, la sublimité, qui caractérisent l'inspiration poétique. Ne serait-ce pas faire trop d'honneur à l'esprit humain, que de penser qu'il lui est impossible de se passionner sincèrement pour des systèmes chimériques et pour des faussetés même les plus monstrueuses? Et pourquoi Lucrèce ne se serait-il point fait illusion, illusion malheureuse, délire de l'orgueil, mais qui n'excluait pas l'énergie d'une conviction véritable, lorsqu'apparaissait à ses regards cette vision de l'affranchissement moral du genre humain ? ne pouvait-il pas être ravi en extase, lorsqu'il se persuadait qu'il avait pénétré dans les secrets de la nature et qu'il ouvrait aux mortels le temple de la sagesse (*sapientum templa serena*)? Fort mauvais philosophe, mais grand poëte, grand écrivain, on ne saurait, même en déplorant l'emploi d'un si beau talent, se dispenser d'étudier son ouvrage. Qui ne l'a point lu, ignore tout ce que peut avoir d'originalité, de grandeur et de charme, dans sa souplesse vigoureuse, la vieille poésie latine. — *Voir* la notice de M. Villemain dans la *Biographie universelle*. N-T.

LUCULLUS (Lucius-Licinius) naquit vers l'an 115 av. J.-C. A l'exemple des jeunes Romains qui se destinaient aux emplois de la république, il étudia les langues, les lettres et la philosophie. Il réussit particulièrement dans l'art oratoire, et le premier usage qu'il fit de ses jeunes talents fut d'attaquer, comme concussionnaire, l'augure Servilius, qui avait fait condamner pour péculat son père, ancien préteur en Sicile : Servilius fut absous.

Lucullus aimait tendrement son frère M. Lucullus : aussi, quoiqu'il fût son aîné, il ne voulut point accepter l'édilité avant que ce dernier pût en partager avec lui les honneurs.

La carrière des armes s'ouvrit pour Lucullus pendant la guerre contre les Marses. Préteur et ensuite questeur sous Sylla, il le suivit en Grèce. Pendant le siége d'Athènes, il passa en Égypte, y organisa une flotte, avec laquelle il remporta de grands avantages sur Mithridate et seconda puissamment Sylla, qu'il aida à évacuer la Chersonèse. Dans cette mission difficile, il montra une rare équité et n'usa de rigueur qu'envers les Mytiléniens. Lucullus resta toujours étranger aux dissensions qui désolaient alors la république.

Consul avec M. Aurélius Cotta (680 de R. ; 75 av. J.-C.), il obtint le gouvernement de la Cilicie, vacant par la mort de L. Octavius : dans les circonstances présentes, c'était s'assurer le commandement de l'armée contre Mithridate (*voy.*), avec lequel une rupture était toujours imminente; car la paix entre ce prince et les Romains n'avait jamais été qu'une suspension d'armes.

La guerre éclata bientôt en effet, et Cotta, avec une flotte, dut aller garder la Propontide et défendre la Bythinie. Lucullus partit ensuite. Il ne put réunir que 30,000 hommes de pied et 1,600 cavaliers; encore avait-il à rétablir dans cette armée la discipline gravement compromise par les soldats de Fimbria amalgamés aux troupes placées sous son commandement. Néanmoins, il parvint à ramener ses soldats au devoir et à contenir les villes d'Asie nouvellement conquises.

Cependant Cotta, ayant imprudemment attaqué la flotte de Mithridate, s'était vu forcé, après un grave échec, de se renfermer dans Chalcédoine. Lucullus vola à son secours, aimant mieux, disait-il, sauver un Romain que conquérir les vastes états de Mithridate. Sa marche vers la Bythinie détermina ce prince à lever le siége de Chalcédoine et à tourner ses armes contre l'opulente ville de Cyzique, dans laquelle il espérait trouver tout ce qui manquait à l'approvisionnement de son armée. Cyzique était à peine assiégée que Mithridate le fut aussi dans son camp par Lucullus, qui, sans ivrer de combats, le força à abandonner son entreprise. Mithridate se retira précipitamment. Lucullus le poursuivit et le battit sur les bords du Granique et de l'Ésèpe. Dans cette mémorable campagne, le roi du Pont avait, selon les historiens du temps, perdu près de 300,000 hommes par la disette, par les maladies et par le fer des Romains.

Lucullus organisa ensuite une flotte pour surveiller celle de Mithridate, qui menaçait de loin l'Italie. Il s'empare, près des côtes de la Troade, de 13 vaisseaux, atteint le gros de la flotte ennemie près de Lemnos, prend ou coule à fond 32 vaisseaux de guerre, force, par ce succès, Mithridate à évacuer la Bythinie; puis, laissant Cotta devant Héraclée, il va chercher le roi au fond de ses états. Dans un si pressant danger, celui-ci appelle à son secours les rois scythes, les Parthes, et Tigrane, roi d'Arménie. Lucullus, pendant ce temps, s'empare d'Amisus, d'Eupatorie et pénètre jusqu'à Thémiscyre, sur les rives fabuleuses du Thermodon. Mais là éclate le mécontentement de ses soldats : fatigués d'une guerre où leur avidité n'était point satisfaite, ils refusent de suivre plus loin Lucullus, qui se voit forcé de s'arrêter. Mithridate, profitant des circonstances, rassemble une armée de 40,000 hommes, passe le Lycus et présente le combat aux Romains. Lucullus, qui avait pris une position à l'abri des attaques de la cavalerie nombreuse du roi du Pont, se borne à harceler son adversaire. La disette fait bientôt sentir, de part et d'autre, la nécessité d'une bataille; mais Mithridate se retire précipitamment, dans la crainte d'une défaite qu'il jugeait inévitable. Lucullus l'attaque dans sa retraite, taille en pièces son armée, s'empare des richesses que renfermait son camp, et le roi n'échappe au vainqueur que par l'avidité des soldats romains, acharnés au pillage de ses trésors.

Lucullus, devenu, par cette victoire, maître des états de Mithridate, somma, au nom du peuple romain, Tigrane, roi d'Arménie, de lui livrer son ennemi, qui s'était réfugié auprès de lui. Sur le refus de Tigrane, Lucullus s'empara de Sinope et, avec 15,000 hommes de pied et 3,000 chevaux, envahit l'Arménie, assiégea Tigranocerte, abandonnée par Tigrane, et passa le Tigre pour combattre ce roi fugitif. A la vue des Romains, Tigrane étonné s'écria : « S'ils viennent en ambassadeurs, ils sont beaucoup; mais comme ennemis, ils sont bien peu. » Lucullus, l'épée à la main, à la tête de ses soldats, s'élance au milieu des masses profondes des Arméniens; Tigrane epouvanté prend la fuite, et bientôt son armée le suit, laissant plus de 100,000 hommes sur le champ de bataille, tandis que la perte des Romains ne s'élève qu'à 5 hommes morts et quelques centaines de blessés! Cette étonnante victoire et la prise de Tigranocerte (l'an 69 av. J.-C.) déterminèrent tous les alliés de Tigrane à subir la loi du vainqueur. Lucullus atteignit encore Tigrane au-delà du mont

Taurus et remporta sur lui une seconde victoire, presque aussi complète que la première (68). Il se préparait à porter les derniers coups à la puissance de ce prince et à celle de Mithridate, en détruisant la ville importante d'Artaxate, lorsqu'il se vit arrêté par une nouvelle révolte de son armée. Sa hauteur dans le commandement, sa sévérité pour la discipline, avaient irrité ses soldats et surtout ceux des légions de Fimbria, qui demandaient un terme à leurs services et leur retour en Italie. A Rome, ses ennemis, excités par son beau-frère Clodius, avaient fait nommer Pompée (*voy.*) pour le remplacer en Asie. Vainement Lucullus descendit aux prières et même jusqu'aux larmes, auprès de ses soldats, pour les retenir sous son commandement : il s'en vit abandonné. Cette révolte eut, sur les affaires d'Asie, la plus funeste influence : presque partout les Romains furent battus, et Lucullus, réduit à l'inaction, ne put empêcher Mithridate de reconquérir la plus grande partie de ses états. Sur ces entrefaites, Pompée arriva : après une entrevue qui ne fut pas sans aigreur, Lucullus partit pour Rome. Ses services étaient incontestables; cependant, les honneurs du triomphe ne lui furent accordés qu'après trois ans d'opposition et d'obstacles.

Lucullus fut sollicité par une fraction du sénat d'entrer dans un système de résistance aux vues ambitieuses de Pompée; mais on s'aperçut bientôt qu'il avait renoncé à prendre une part sérieuse aux affaires. En effet, renfermé dans les occupations d'une vie privée et toute exceptionnelle, il voyait s'accomplir, sans beaucoup s'en inquiéter, les révolutions qui changeaient à chaque instant la face de la république. Possesseur d'immenses richesses amassées en Orient, amateur passionné des arts et des lettres qu'il cultivait avec succès et protégeait avec magnificence, il fit construire d'immenses palais dans la ville et surtout à la campagne, et se livra, sans réserve, à des plaisirs splendides et somptueux. Son apathie pour la vie publique explique pourquoi il resta l'ami de Cicéron et de Caton et devint celui de Pompée qui, malgré leur ancienne rivalité, manifesta le désir de s'asseoir à ses banquets alors si recherchés. Les auteurs du temps renferment des détails presque incroyables sur le luxe effréné de ce personnage extraordinaire; ils ont aussi conservé de lui une foule de bons mots qui attestent son esprit à la fois vif, élégant et philosophique. Quoiqu'il ne nous reste de lui aucun écrit, on ne doit pas moins le compter au nombre des hommes distingués de la grande époque littéraire où il a vécu. Également familier avec la langue latine et la langue grecque, il avait composé dans la première des mémoires sur la vie de Sylla, et dans la seconde, une histoire de la guerre marsique.

Lucullus ne vécut pas assez longtemps pour assister à l'asservissement de sa patrie; mais il eut le chagrin de voir Cicéron banni et Caton relégué en Chypre. La perte de ses amis le détermina à resserrer encore le cercle de sa vie privée.

Quelque temps avant sa mort, son esprit s'affaiblit et sa raison s'altéra au point que son frère fut obligé de se charger de l'administration de ses biens. Lorsqu'il mourut, le peuple qui n'avait point oublié ses victoires, accourut à ses funérailles et, si son tombeau n'avait été depuis longtemps préparé par lui-même à Tusculum, sa cendre eût été déposée au Champ-de-Mars, où le vœu public lui destinait une place auprès de celle de Sylla.—*Voir* Cicéron, Velleius-Paterculus, Florus et surtout Plutarque. J. L-T-A.

LUCUMON. Avant la publication des ouvrages de Niebuhr et d'Ottfried Müller, ce mot était généralement regardé comme un nom propre. On nous dit que le Corinthien Démarate avait à Tarquinies deux fils, Lucumon qui régna sous le nom de Tarquin, et Aruns. A Clusium, un puissant jeune homme appelé Lucumon débauche la femme d'un autre Aruns, son tuteur, qui, pour se venger de ce qu'il n'en obtient pas justice, va chercher les Gaulois. D'après Denys d'Halicarnasse, Romulus même fut secondé par un Étrusque du nom de Lucumon, et Properce a dit : *Prima galeritus posuit prætoria Lucmo*. Mais il n'est pas certain que ce poëte attachât au mot *Lucmo*, *Lucumo*, le sens d'un nom propre; on aurait d'ailleurs dû faire attention à un passage de

Censorin qui nous apprend que les Lucumons étaient les conservateurs de la doctrine de Tagès, ce dieu sorti de la terre dans le sillon tracé par un laboureur, ce dieu enfant par le corps, vieillard pour la sagesse. Servius parlant des douze états d'Étrurie, leur donne pour rois douze Lucumons : c'était une caste dominante et sacerdotale. On était lucumon en Étrurie, comme à Rome on était patricien. Les Cilnius, les Cæcina étaient pour la noblesse les égaux des Claudius et des Valérius; mais à Rome ils ne comptaient, selon Niebuhr, que parmi les plébéiens. *Voy.* ÉTRUSQUES. P. G-Y.

LUDEN (HENRI), professeur d'histoire à l'université d'Iéna et conseiller privé, est né à Loxstedt, dans le duché de Brême, le 10 avril 1780. Ses études terminées en 1803, il continua à habiter Gœttingue jusqu'en 1806, année où il fut nommé professeur extraordinaire de philosophie à Iéna. Quatre ans plus tard, il obtint la chaire d'histoire qu'il occupe encore aujourd'hui. Ses leçons, qui embrassaient tout le vaste champ de l'histoire, inspirèrent aux étudiants un goût presque exclusif pour cette branche de la science, en même temps que ses publications contribuaient à faire sortir les études historiques de l'ornière où elles se traînaient, et y imprimaient un cachet plus conforme à l'esprit de l'époque. Sans parler de plusieurs biographies remarquables, entre autres de Chr. Thomasius (Berl., 1805), de Hugues Grotius (1806), de sir William Temple (1808), M. Luden a composé, en langue allemande, plusieurs ouvrages parmi lesquels nous citerons ses *Considérations sur la Confédération du Rhin* (Gœtt., 1808), qui furent imprimées à Iéna, sous la responsabilité de l'auteur, le censeur de Gœttingue ayant refusé son visa; *Quelques mots sur l'étude de l'histoire nationale* (Iéna, 1809), écrit qui lui ouvrit la carrière académique; *Manuel de politique* (ib., 1811), qui donna lieu à des jugements si étranges qu'il se vit forcé d'expliquer sa pensée dans un traité spécial intitulé : *Sur le sens et le contenu du Manuel de politique* (ib., 1811); *Histoire générale des peuples et des états de l'antiquité* (ib., 1814; 3^{e} éd., 1824); *Histoire générale des peuples et des états du moyen-âge* (ib., 1821-22; 2^{e} édit., 1824). Mais l'ouvrage capital de M. Luden, l'occupation d'une grande partie de sa vie, est l'*Histoire du peuple allemand* (Gotha, 1825 et suiv., vol. I-XII), qu'on peut regarder comme un véritable monument national, malgré les critiques nombreuses, et souvent fondées, qu'on en a faites. On y rencontre bien des assertions qui s'éloignent entièrement des idées reçues; mais l'avenir se chargera peut-être de les justifier. Ce grand ouvrage n'est pas encore terminé; on annonce toutefois comme prochaine la publication des deux ou trois volumes qui restent à donner. On doit aussi à ce célèbre historien une nouvelle édition des *Idées* de Herder (Leipzig, 1812; 2^{e} édit., 1821). *C. L.*

LULLE (RAYMOND), né, en 1234, à Palma (île de Majorque), joue un rôle à part dans l'histoire de la philosophie du moyen-âge, où le tour particulier de son esprit et de sa doctrine lui valut le surnom de *docteur illuminé*. Tour à tour soldat, courtisan, missionnaire, homme marié, moine, théologien, philosophe, la singularité de sa vie et de ses travaux a autorisé sur lui les jugements les plus contraires. Il a été regardé par les uns comme un fou, par les autres comme un génie supérieur, condamné comme hérétique et vénéré comme un saint et un martyr. Esprit ardent, livré d'abord à toutes les passions de la jeunesse, après en avoir épuisé tous les plaisirs, il se jeta plus tard dans une piété exaltée, se fit moine de l'ordre de saint François, s'enfonça dans l'étude de la théologie et de la philosophie des Arabes, et rêva la conversion des mahométans et des païens. Son existence agitée devait avoir un début romanesque : on prétend qu'étant devenu éperdûment amoureux d'une jeune fille qu'aucun obstacle ne semblait devoir éloigner de lui, il fut étrangement surpris du redoublement de froideur qu'il remarquait en elle toutes les fois qu'il faisait des efforts plus pressants pour obtenir son aveu. Il voulut enfin avoir l'explication de cette conduite : la jeune fille, poussée à bout, lui découvrit son sein, et il s'aperçut qu'il était dévoré par un cancer. Une fois qu'il connut ce fatal secret, son unique pensée fut de trouver le moyen de guérir celle qu'il aimait, et l'on ajoute qu'il fut assez heureux pour y réussir. Telle fut, dit-on, la première occasion qui éveilla dans Raymond Lulle le goût des sciences.

Le caractère espagnol se montrait en lui avec toute son ardeur et sa ténacité. La vie d'un Espagnol, à cette époque, était une croisade perpétuelle : forcé de conquérir ou de défendre son territoire contre un ennemi sans cesse menaçant, il ne comprenait pas que l'Europe dut s'arrêter dans le mouvement qui l'avait jetée sur l'Asie. Raymond Lulle, venu au monde dans le siècle où les croisades finissaient sans retour, était dans la force de l'âge au moment où la mort de saint Louis fermait l'ère des luttes religieuses entre l'Occident et l'Orient. Il voulut les continuer, ou du moins il conçut le plan d'une croisade spirituelle pour la conversion des musulmans, et pendant de longues années, il fatigua les rois et les papes de sollicitations infatigables pour les amener à seconder ses vues de prosélytisme.

Après avoir assisté aux derniers beaux jours de la scolastique, après avoir vu mourir Albert-le-Grand, saint Thomas, saint Bonaventure, il tenta de frayer à la science des voies nouvelles. En contact avec les Arabes et avec les Juifs, il vit là deux mines fécondes, et encore presque intactes, à explorer. Il travailla à répandre la connaissance de la langue arabe et provoqua dans les universités, et spécialement à Paris, l'érection de chaires pour l'enseignement de cette langue; en même temps, il importa dans l'Occident les idées de la cabale juive, et de ce mélange sortit son *Grand art* (*Ars magna*), qui n'aspirait à rien moins qu'à opérer une réforme générale de la philosophie et des sciences. Cet *Art* n'était autre chose qu'un mécanisme logique pour combiner certaines classes d'idées et résoudre, par ce moyen, toutes les questions scientifiques : ce qui équivaudrait à raisonner de tout sans étude ni réflexion. Quelque vagues que puissent être les procédés, quelque vains que soient les résultats, tâchons d'en donner une idée.

En partant de l'hypothèse que les combinaisons logiques des idées sont la représentation fidèle des réalités, que les êtres se formant, comme nos conceptions, par une sorte de déduction des notions les plus générales, on n'a qu'à faire l'inventaire de ces idées abstraites, en les classant d'après le rôle qu'elles jouent dans ces combinaisons, pour reproduire tous leurs éléments possibles et pour avoir une espèce de tableau synoptique de la science. Qu'on attache ensuite à chacune des divisions de cette nomenclature des signes conventionnels, tels que les lettres de l'alphabet; qu'on trace des tableaux figuratifs propres à exprimer toutes les évolutions que ces termes peuvent subir en s'associant entre eux, on obtiendra, par un artifice tout mécanique, un nombre indéfini de formules, qui seront comme la clef de tous les problèmes métaphysiques. Tel est le *Grand art* de Raymond Lulle. Il place sur autant de colonnes distinctes ce qu'il appelle les principes ou *prædicats*, divisés en deux ordres : absolus et relatifs; il y range les questions possibles, les sujets généraux, les vertus et les vices; à chaque colonne il assigne neuf termes; il construit ensuite des cercles concentriques les uns aux autres et mobiles, dont chacun correspond à une des colonnes de son tableau et dont les rayons correspondent aux différents termes de ces colonnes. Ces cercles, dans leurs positions respectives, varient les rapports de ces termes et engendrent ainsi toute sorte de propositions. On ne peut mieux comparer ce jeu qu'à la machine imaginée par Pascal pour exécuter les quatre règles de l'arithmétique. Les révolutions des figures emblématiques remplacent les méditations de l'esprit; elles tiennent également lieu de la connaissance des faits. Cet artifice une fois imaginé, Lulle l'a varié de mille manières, lui a donné mille développements. Tantôt ce sont des tableaux synoptiques, tantôt des arbres généalogiques, qu'il appelle *arbre de la science*. Seulement il lui fallait une symétrie rigoureuse, des nombres déterminés; et comme la région des idées ne se prête pas ainsi aux caprices du mécanicien, il lui a fallu contraindre, bon gré mal gré, toutes les notions à s'arranger dans ses cases, à se réduire aux proportions qui lui étaient nécessaires.

Un tel système pourrait offrir quelques secours à la mnémonique, et, dans ce genre, plusieurs applications en ont été faites. Les diverses tentatives pour former une langue universelle ont pu aussi s'aider jusqu'à un certain point de ces travaux. Les catégories d'Aristote, dans lesquelles ce philosophe s'est efforcé de ramener la pensée à ses divers éléments fondamentaux, sont évidemment une des données sur lesquelles Raymond a fondé sa théorie; cependant il n'a pas laissé d'attaquer vivement les péripatéticiens, et en particulier Averroès (*voy.*). Un de ses ouvrages est dirigé spécialement contre ce commentateur arabe d'Aristote. Il est dédié à Philippe-le-Bel et intitulé : *Libri XII principiorum philosophicorum contra Averroïstas*. Ses nombreux écrits ont été recueillis en 10 vol. in-fol., Mayence, 1721-42.

Raymond Lulle a eu des partisans enthousiastes qui cherchèrent dans ses ouvrages jusqu'à l'art de produire de l'or. Des esprits supérieurs même ont donné dans ses idées : tel fut Jordan Bruno (*voy.*), qui les raffina, dit Bayle, et inventa diverses méthodes de mémoire artificielle; et il ajoute : « Tout cela, dit-on, marque beaucoup de génie, mais on y trouve tant d'obscurités qu'on ne saurait s'en servir. » Le grand Leibnitz s'est aussi beaucoup occupé de Raymond Lulle, et il lui a donné quelques éloges; mais des esprits sévères, tels que Bacon, Gassendi et les écrivains de Port-Royal, n'ont pas hésité à condamner ces frivoles jeux d'esprit.

Raymond Lulle portait dans ses travaux philosophiques le même goût d'aventures que dans sa vie : il explora les régions de la science avec cette même intrépidité d'esprit qui lui fit affronter la mort chez les Arabes. Il s'appuya du patronage de Jacques II d'Aragon et de Philippe-le-Bel pour répandre sa doctrine en Europe et pour la faire enseigner publiquement; et il y parvint en 1298. Il avait fait un premier voyage à Tunis pour combattre les Arabes adversaires de sa doctrine, et il avait même converti à la foi chrétienne plusieurs disciples d'Averroès; en 1315, il voulut une seconde fois travailler à y répandre ses idées, mais il y fut lapidé, et ses restes, recueillis sur le rivage, furent transportés à Majorque, dont les habitants l'honorèrent comme un martyr.

Si Raymond Lulle a mérité d'occuper une place dans l'histoire intellectuelle de son temps, c'est plutôt par l'impulsion qu'il a donnée aux esprits que par les vérités mêmes qu'il a découvertes ou par la valeur intrinsèque de ses travaux dont il reste aujourd'hui fort peu de chose. A-D.

LULLY * (Jean-Baptiste), le plus célèbre des compositeurs qui brillèrent en France à l'époque de Louis XIV, était né à Florence ou dans les environs de cette ville, en 1633, d'un père qui était meunier. Un moine franciscain lui apprit à pincer de la guitare : il conserva toujours du goût pour cet instrument et parlait souvent avec respect et reconnaissance du bon cordelier qui le lui avait enseigné. M^lle^ de Montpensier ayant prié le chevalier de Guise de lui ramener d'Italie, où il se rendait, quelque petit Italien, *s'il en rencontrait un joli*, ce seigneur trouva Lully qui lui plut par sa gaîté et sa vivacité; à l'âge et dans la position du jeune Baptiste, il n'y avait point à hésiter : il partit donc. Mais M^lle^ de Montpensier le relégua dans les cuisines parmi les *galopins* ou sous-marmitons de son office. On a prétendu qu'à cette époque on le vit réunir des casseroles, les disposer en séries convenables et s'en servir pour exécuter des sortes de carillons : cela n'est pas impossible; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il parvint à se procurer un méchant violon sur lequel il s'exerçait dans les moments de loisir que lui laissait son emploi. Le comte de Nogent l'ayant entendu par hasard, dit à Mademoiselle que parmi ses galopins il s'en trouvait un qui avait *du talent et de la main* : l'enfant avait alors 13 ans; il fut donc introduit dans les appartements d'où sa figure peu agréable l'avait d'abord fait écarter. Il y avait, à cette époque, dans la domesticité, comme partout ailleurs, une hiérarchie déterminée et une étiquette

---

(*) C'est ainsi qu'il a toujours signé son nom, quoique l'*y* n'existe point dans la langue du pays qui lui a donné le jour.

rigoureuse dont on ne s'écartait jamais : aussi le jeune Lully ne fut-il admis que comme *valet des valets de chambre*. Toutefois Mademoiselle lui donna aussitôt un maître de musique, et, pendant six ans qu'il resta dans cette maison, il fit des progrès extraordinaires particulièrement sur le violon; il étudia ensuite le clavecin et la composition sous trois organistes célèbres à cette époque : Métru, Roberdet et Gigault.

Lully eut le tort, à ce qu'il paraît, de mettre en musique une chanson dont le fond était une plaisanterie faite aux dépens de Mademoiselle : l'air ayant donné cours aux paroles, Lully fut immédiatement congédié. Alors il se présenta pour être admis parmi les violons du roi; on a prétendu qu'il n'y fut d'abord reçu que comme garçon d'orchestre. Quoi qu'il en soit, il composait déjà à cette époque (1752), des airs de divers genres qui étaient extrêmement goûtés; le roi, qui voulut connaître Lully, fut si charmé de son jeu qu'il créa une nouvelle bande de douze violons, indépendante de la grande bande des vingt-quatre, et que l'on nomma en conséquence les *petits violons*. Sous la direction de Lully, ils ne tardèrent pas à surpasser leurs aînés, et l'on ne doit pas oublier que c'est à lui que l'on doit en France les premiers perfectionnements de la musique instrumentale, tant sous le rapport de la composition que sous celui de l'exécution. Tous les violonistes qui se firent un nom à cette époque et à celle qui suivit immédiatement sortaient de la bande des *petits violons*.

Cependant les succès de notre compositeur allaient chaque jour croissant : il fut chargé de mettre en musique certaines parties des ballets mêlés de récits que le roi faisait représenter chaque année avant l'introduction de l'opéra en France. On fut tellement satisfait de ce qu'il produisit en ce genre, qu'on lui fit écrire la musique entière de ces ouvrages, et bientôt le roi lui donna le titre de surintendant de sa musique. Ce fut quelque temps après qu'il cessa entièrement de jouer du violon et ne voulut plus être que compositeur. Il écrivit aussi quantité de pièces qui se chantaient dans les appartements du roi, particulièrement à son coucher, et que ce prince se plaisait souvent à fredonner lui-même, ce qui en augmentait encore la vogue.

Mais il était réservé à la musique de Lully de devenir populaire, et elle ne pouvait l'être que par suite de circonstances qui ne tardèrent pas à se présenter. La division s'étant introduite entre les trois associés qui exploitaient le privilége accordé à l'abbé Perrin pour la représentation des opéras en France (*voy.* Opéra), on profita de cette dissension pour le faire passer à Lully; et, par le crédit de M^{me} de Montespan, il obtint, moyennant une somme d'argent, que Perrin lui céderait ses droits, auxquels l'architecte Guischard prétendait avoir part; il en résulta un procès intenté par celui-ci, et auquel Lully répondit par une accusation d'empoisonnement : ce procès dura deux ans, et se termina par l'intervention du roi, qui voulut que cette affaire fût assoupie.

Un tel embarras dans les premiers pas d'une entreprise naissante aurait arrêté tout autre que Lully; mais, fort de la protection de la cour, il obtient une lettre de la main du roi qui ordonnait la clôture du théâtre de Guischard, et il ouvre le sien. En un moment, il réunit des chanteurs, des danseurs, des musiciens; il est à la fois compositeur, directeur, régisseur, chef d'orchestre, maître des ballets et premier machiniste. Son activité suffit à tout, et tout semble conspirer pour le succès de son entreprise; il a le rare bonheur de rencontrer un poëte qui sait plier son génie à toutes les exigences de la scène, à toutes celles de la musique, qui peut même condescendre sans que son style perde rien de sa pureté, de sa grâce, de son éclat, à tout ce que tant d'écrivains appellent les *caprices* du compositeur. Lully forme des acteurs-chanteurs et des choristes, comme il avait précédemment formé des violonistes; il sait modifier ses inspirations pour les mettre à la portée des sujets qui doivent les rendre, lorsqu'il ne peut élever leur talent à sa propre hauteur.

On ignore quelle fut l'origine de l'association de Lully et de Quinault (*voy.*); si le musicien devina, en cette occasion, la véritable aptitude du poëte, connu jusqu'alors par des comédies fort médiocres, il est certain que l'on ne pouvait montrer une plus heureuse perspicacité. Quinault commençait par dresser le canevas de plusieurs sujets et les montrait au roi, qui choisissait celui qui lui plaisait le plus; il faisait aussitôt le plan de l'ouvrage qui était communiqué à Lully; quand celui-ci l'avait examiné, il indiquait les endroits où il voulait des divertissements, des danses et des chansonnettes de bergers, de pêcheurs, etc., extrêmement nombreuses dans les anciens opéras : pour tous ceux de ces airs qui devaient avoir des paroles, Lully en composait lui-même en même temps qu'il écrivait les airs; ces canevas informes étaient refaits par Quinault, qui devait s'astreindre rigoureusement à la coupe et à la syllabation marquées par le musicien, c'est-à-dire faire tomber constamment les syllabes fortes sur les temps forts de la mesure. Quant aux scènes, Quinault les préparait seul, puis les soumettait à l'Académie, qui lui donnait son avis, d'après lequel il modifiait quelquefois ses premières idées; il les portait ensuite à Lully, qui, sans s'inquiéter le moins du monde de ce qu'avait décidé le corps académique, faisait souvent refaire au poëte tout son travail.

Lorsque Quinault avait terminé une scène de manière à contenter le musicien, celui-ci s'en emparait, s'en pénétrait, la lisant et relisant jusqu'à ce qu'il la sût par cœur; alors, il se mettait à son clavecin, chantant plusieurs fois les paroles et gravant dans sa tête la mélodie qu'il se proposait d'y adapter. Quand le morceau était ainsi terminé, il pouvait le répéter tout entier sans difficulté, et faisait venir Lallouette ou Colasse, ses élèves, qui l'écrivaient sous sa dictée, ainsi que la basse continue qui devait l'accompagner; il leur laissait le soin d'ajouter, d'après la basse, les parties instrumentales. Il composait de la même manière les symphonies dont il a été le véritable créateur; et, quelques mesquines que puissent paraître aujourd'hui ces compositions, Lully a non-seulement le mérite incontesté d'être venu le premier, mais encore celui d'avoir donné des dessins particuliers à la musique instrumentale, et fourni les types fondamentaux auxquels tous ceux qui ont écrit dans ce genre se sont depuis rattachés.

Lully ne composait pas fort rapidement: il mettait d'ordinaire un an pour écrire et retoucher un opéra; il est à remarquer qu'il était âgé de 40 ans lorsqu'il donna le premier; mais, à cette époque, il avait déjà publié une grande quantité de musique vocale et instrumentale.

Les succès de Lully lui avaient valu les suffrages du public et de celui qui, en ces temps, pouvait facilement les entraîner. Louis XIV ne voulait pas entendre d'autre musique que la sienne; et Lully, aussi bon courtisan qu'habile musicien, profita singulièrement des favorables dispositions du prince pour se faire accorder des grâces de toute espèce, qui l'enrichirent lui et sa famille. Ce n'est pas tout, le fils du meunier florentin voulut devenir noble, et il ne tarda pas à obtenir cette faveur. Au reste, Lully n'avait pas attendu ce moment pour fréquenter les seigneurs de la cour, qu'il divertissait par sa gaîté, ses saillies et des bouffonneries de toute espèce. Les débauches dans lesquelles il fut entraîné par ces fréquentations auraient sans doute hâté sa fin, que précipita un accident des plus extraordinaires. Il faisait répéter un *Te Deum* lors de la convalescence du roi, vers la fin de 1686; en battant la mesure avec sa canne, il se frappa l'extrémité du pied sans y faire d'abord beaucoup d'attention; au bout de quelque temps, son médecin annonça que la nature du mal exigeait que le doigt fût coupé : Lully refusa de se soumettre à l'opération; un peu plus tard, le médecin déclara qu'il fallait amputer le pied : nouvelle résistance de Lully; à la fin, il apprend que s'il veut vivre, il est nécessaire de perdre la jambe. Peut-être se serait-il décidé à souffrir l'opération, mais, par malheur pour lui, survint un charlatan, qui promit de lui conserver la jambe et de le guérir. MM. de Vendôme, qui l'aimaient beaucoup, s'engagèrent à payer 20,000 liv. à cet homme s'il réussissait. Il y eut quelque amélioration, mais elle ne fut qu'apparente et momentanée; la gangrène fit des progrès rapides : il fallut se résoudre à mourir, ce que fit Lully avec les marques de componction habituelles, disent les écrivains du temps, aux gens de son pays; il ordonna qu'on le mit sur la cendre, confessa publiquement ses fautes et chanta d'une voix éteinte une phrase mélodique de sa composition, sur ces paroles:

Il faut mourir, pécheur, il faut mourir!

Il expira le 22 mars 1687.

On dit que, dans un moment où il se sentait mieux, son confesseur l'ayant tourmenté pour brûler divers morceaux de chant qu'il destinait à l'opéra d'*Achille et Polyxène*, il s'y décida enfin; mais un instant après, le prince de Conti entrant lui reprocha d'avoir ainsi sacrifié une si belle musique: « Paix, Monseigneur! dit le malade; je savais bien ce que je faisais: j'en avais une seconde copie. » Dans un autre moment, entendant sa femme reprocher au chevalier de Lorraine d'avoir été le dernier qui eût enivré son mari: « C'est vrai, dit Lully, et si j'en réchappe, M. le chevalier sera le premier qui m'enivrera. » En effet, il avait, dit un contemporain, pris l'inclination d'un Français pour le vin et la table, et il avait gardé l'inclination italienne à l'avarice. A sa mort, l'inventaire de ses biens, meubles et immeubles, en y joignant le prix du transfert de ses charges vénales, fait monter sa fortune à plus de 600,000 liv. Lully était de courte taille, il avait une physionomie sans noblesse, mais vive et singulière, le nez gros, la bouche grande, les yeux extrêmement petits et la vue des plus courtes. Il vivait en égal avec le dernier des musiciens dans le commerce privé; mais, en ce qui touchait ses fonctions, il était avec ses inférieurs d'une grossièreté et d'une violence insupportables. Il abusa de sa position pour écarter tout artiste qui eût pu, par son mérite, détourner un seul instant l'attention de la cour et de la ville. Son avarice était devenue proverbiale, à tel point que les seigneurs du temps ne le nommaient jamais que Lully *le ladre*. C'est à ce vice qu'il faut sans doute attribuer sa brouillerie avec deux des plus grands poëtes du siècle, Molière et La Fontaine; et il fallait vraiment qu'il eût bien irrité le fabuliste pour que cet excellent homme se fût décidé à écrire contre lui une très virulente satire, la seule qu'il ait jamais faite en sa vie.

La musique de Lully a été pendant près d'un siècle un objet d'admiration. Il a réussi également dans la musique d'église, de chambre et de théâtre; mais ce sont ses opéras qui ont réellement fondé, propagé et conservé sa grande renommée: leur vogue a résisté non-seulement aux productions des compositeurs ses élèves, mais aux charmantes pièces données, en 1752, par les bouffons italiens et qui étaient dues aux plus habiles auteurs de cette époque, siècle d'or de la musique italienne. Rameau lui-même, bien que le mérite incontestable de ses ouvrages l'ait placé à un rang fort distingué, ne put faire oublier les opéras de Lully, et il fallut toute la puissance du génie de Gluck (*voy.* ces noms) pour écarter de la scène lyrique ces vieilles compositions qui, dans certaines parties, peuvent être encore, de nos jours, offertes comme modèles. En les rapprochant des ouvrages écrits à la même époque, on ne trouve pas, il est vrai, que Lully ait beaucoup étendu le domaine musical de l'opéra; ses airs sont rarement plus développés et autrement modulés que ceux de Cavalli et de Carissimi, compositeurs alors célèbres; mais ce qu'on ne rencontre pas chez ceux-ci, c'est l'expression dramatique poursuivie sans cesse et presque toujours atteinte par Lully; sans doute la tournure de ses récitatifs a vieilli, ainsi que les cadences de ses airs, mais il y demeure une force et une vérité que rien ne saurait remplacer et desquelles il est bien difficile d'approcher. C'est vraiment lui qui a constitué le genre lyrique français.

Presque tous les opéras de Lully, au nombre de 19, ont été plusieurs fois gravés et imprimés; on a en outre publié des recueils d'airs tirés de ses ouvrages, des motets, des morceaux parodiés sur ses compositions vocales et même sur les ouvertures de ses opéras; mais une grande partie de ses compositions est demeurée manuscrite; les ballets écrits pour la cour, au nombre de 26 pour le moins, sont dans ce cas. La vie de Lully a été écrite par son contemporain, Lecerf de La Vieville de Freneuse (dans la seconde partie de sa *Comparaison de la* *musique italienne et de la musique française*, 3 part., in-12, Brux., 1705), à une époque où l'on ne se souciait guère de recueillir des détails sur les artistes; c'est à cette source qu'ont puisé sans exception tous les biographes postérieurs. Charles Perrault et Titon du Tillet ont, avec raison, compris Lully parmi les grands hommes du siècle de Louis XIV, dont ils ont écrit l'éloge; son portrait, peint par Rigault, a été plusieurs fois reproduit par la gravure, et l'on voit encore à Paris, dans l'église des Petits-Pères, le tombeau de ce grand artiste sculpté par Collot et surmonté de son buste en marbre; au-dessous se lit une belle épitaphe de Santeul, dont voici la pensée : « O mort! nous te savions cruelle, perfide, téméraire et aveugle; mais en frappant Lully tu nous as prouvé que tu étais sourde. » J. A. de L.

LUMBAGO, *voy.* Lombes.

LUMIÈRE, cause inconnue de la visibilité, substance indéfinissable qui, interposée entre notre œil et les objets éloignés, les rend perceptibles à la vue (*voy.*). La nature de ce principe, son action immédiate échappent à nos recherches; cependant nous en connaissons quelques lois qui constituent la science à laquelle on a donné le nom d'optique. *Voy.* ce mot.

La lumière se produit d'une infinité de manières : il suffit d'un frottement de l'acier contre une pierre à feu pour la faire jaillir. Sous l'eau même, l'acier donne des étincelles. La lumière électrique est visible dans l'eau, et l'acier embrasé dans l'oxygène continue de paraître rouge sous ce liquide. La lumière est donc une matière qui pénètre dans tous les corps et qui peut les traverser.

Le soleil, la flamme et tous les corps en incandescence répandent de la lumière autour d'eux : on dit que ces corps sont *lumineux par eux-mêmes*; d'autres rendent seulement l'effet qu'ils ont reçu des premiers, et l'on dit qu'ils sont *éclairés*. La lumière traverse visiblement tous les gaz, la plupart des liquides, particulièrement l'eau, et beaucoup de corps solides, surtout le verre : les corps qui jouissent de cette propriété sont dits *transparents*, tandis qu'on nomme *opaques* ceux qui retiennent la lumière à leurs surfaces.

Dans un milieu transparent et de propriétés matérielles homogènes, la transmission de la lumière se fait en ligne droite. Cette ligne forme le *rayon lumineux*. De chaque point d'un corps lumineux par lui-même, les rayons se dispersent vers tous les côtés où l'on peut tirer des lignes droites dans le milieu transparent; et chaque rayon de lumière suit son chemin en rayonnant, jusqu'à ce qu'il rencontre un milieu de propriétés matérielles différentes : alors l'effet change suivant la nature du corps dans lequel pénètre le rayon. Entre-t-il dans un milieu transparent plus dense ou plus rare, il éprouve une *réfraction*, c'est-à-dire qu'il prend une nouvelle direction en ligne droite, mais qui forme un angle avec la première, suivant des lois qui sont l'objet de la *dioptrique* (*voy.*). Tombe-t-il sur la surface polie d'un corps opaque, il éprouve une *réflexion*, c'est-à-dire qu'il est renvoyé ou *réfléchi* dans une direction déterminée, dont la *catoptrique* (*voy.*) examine les phénomènes. S'il passe très près d'un corps, il subit une faible *inflexion* qu'on nomme *diffraction* (*voy.*). Enfin si la lumière arrive sur un corps opaque et non poli, elle est renvoyée affaiblie par le corps éclairé vers tous les points où l'on peut mener une ligne droite dans l'espace, et elle éprouve une grande *dispersion* (*voy.*) : il en résulte une forte diminution d'éclat, puisque par cette dissémination chaque rayon se trouve ainsi subdivisé en un nombre infini de rayons.

Les rayons se propageant par eux-mêmes en ligne droite, il en résulte que tous ceux qui partent d'un même point lumineux vont toujours en s'éloignant les uns des autres, ce qui les a fait appeler rayons *divergents*. On nomme rayons *convergents* ceux qu'on a rapprochés ou concentrés en un point, comme au foyer d'une lentille ou d'un miroir. Les rayons sont dits *parallèles* lorsque, venant du soleil, des astres ou de tout autre corps très éloigné, ils ne présentent aucune différence appréciable dans leur marche.

Le contact des corps fait presque toujours éprouver des changements remarquables à la lumière. Ceux qui renvoient toute ou presque toute la lumière qu'ils reçoivent paraissent exactement blancs, D'autres en renvoient à peine ou même point du tout : ce sont les corps parfaitement noirs. Tous les autres font éprouver à la lumière un changement qui fait sur notre œil une impression différente de celle que produit la lumière primitive, d'où naît ce que nous nommons *couleur* (*voy.* ce mot).

La couleur semble ne pas appartenir au corps, mais bien à la lumière réfléchie, qui est elle-même bleue, verte, rouge, etc., puisque les sensations des diverses couleurs ne peuvent être apportées dans l'œil qu'au moyen de cette lumière. Il est d'ailleurs prouvé que la lumière qui vient d'un corps coloré a elle-même une couleur. La lumière colorée est moins intense que la blanche. Cet effet est moins considérable pour les couleurs vives ou claires que pour les couleurs sombres ou obscures. L'observation de ce phénomène porterait à croire que la lumière blanche du soleil est un mélange de diverses lumières colorées, et que la surface de chaque corps éclairé par cet astre ne réfléchit que quelques-uns des principes constituants de sa lumière, c'est-à-dire seulement quelques-unes de ses couleurs, tandis qu'elle en absorbe d'autres et les rend sans effet. Ainsi la couleur tiendrait à la nature du corps éclairé et à la manière dont il reçoit la lumière, et il ne paraîtrait rouge, bleu, violet, etc., que parce qu'il ne réfléchirait que les rayons rouges, bleus, violets, etc.

Kepler croyait que la transmission de la lumière était instantanée, ou du moins que sa vitesse était trop grande pour être mesurée. Mais Rœmer, astronome danois, ayant remarqué que les occultations des satellites de Jupiter étaient visibles d'autant plus tard que cette planète est plus éloignée de nous, en a déduit la mesure de vitesse de la transmission de la lumière. On a calculé que la lumière parcourt en 15 minutes de temps le diamètre de l'orbite terrestre, c'est-à-dire un espace équivalent à 47,416 fois le rayon de la terre. La lumière parcourt donc en une seconde un espace de 52.684 rayons de la terre ; et, si l'on admet que le rayon de la terre soit équivalent à 6,384 kilom., cet espace sera de 336,334 kilom., vitesse prodigieuse évaluée 10 millions de fois plus grande que celle du boulet que la poudre chasse d'un canon.

Il est difficile de déterminer si l'intensité d'un même rayon lumineux décroît ou reste constante lorsque ce rayon passe à travers un espace vide ou un milieu absolument transparent. La vivacité de la lumière des étoiles (*voy.*) fixes, comparativement à leur immense éloignement, semble du moins démontrer que, dans les distances plus petites parcourues par la lumière, il ne peut y avoir aucun affaiblissement sensible de son intensité. Mais la lumière qui vient d'un corps perd de sa force en se répandant, parce qu'elle est dispersée dans un espace d'autant plus étendu qu'elle avance davantage. On démontre que l'intensité de la lumière est réciproque au carré de la distance, en supposant que cette force ne soit affaiblie par aucune autre cause que par la dispersion et l'écartement des rayons. Indépendamment de la distance, l'éclat de la lumière est encore modifié par diverses causes, entre autres par l'intensité lumineuse du corps éclairant; par sa grandeur et sa position ; par la situation du plan qui reçoit la lumière; par les propriétés du milieu à travers lequel elle passe, etc.

Tant que l'intensité de la lumière est sensible pour nos yeux, on la nomme *clarté*. L'absence totale de la lumière forme l'*obscurité*. On appelle *ombres* les places où la lumière des corps lumineux ne peut parvenir directement dans un espace éclairé, parce qu'elle est interceptée par un corps opaque; la *penombre* est le petit éclat lumineux qui se répand alors autour du corps éclairé.

La recherche mathématique de l'évaluation de l'intensité de la lumière fait l'objet de la *photométrie*. Bouguer et Lambert se sont particulièrement occupés de cet objet. Cette théorie est aussi difficile que l'application en est restreinte, les petites différences d'intensité de la lumière n'étant pas appréciables pour notre œil. Néanmoins, Bouguer, Lambert, Leslie, Rumfort (*voy.*) et plusieurs autres ont imaginé différents instruments qu'on nomme *photomètres*, dont la destination est de mesurer l'intensité de la lumière dans les circonstances données et que nous devrons examiner à l'article qui leur sera consacré.

Quoique le soleil et la plupart des corps lumineux présentent la lumière et la chaleur combinées ensemble, ces deux substances ne doivent pas être confondues. La lumière paraît quelquefois sans chaleur et plus souvent la chaleur sans lumière. Plus on étudie ces deux agents physiques et les effets qu'ils produisent, plus on est porté à les regarder comme deux choses entièrement distinctes.

C'est à l'aide des miroirs (*voy.*) qu'on déduit les règles de la catoptrique. Parmi les formes diverses qu'on peut donner à leur surface, deux seulement sont en usage: ce sont celles des miroirs plans et des miroirs sphériques, soit concaves, soit convexes. Toutes les surfaces polies réfléchissent la lumière à la façon des miroirs; mais les images qu'elles produisent sont souvent indistinctes.

Les phénomènes de la réflexion de la lumière, quoique très variés, reposent sur cette loi extrêmement simple : si un rayon de lumière tombe sur une surface quelconque, que l'on élève au point d'*incidence* où il la rencontre une perpendiculaire à la surface réfléchissante, et qu'on suppose ensuite par la pensée un plan qui contiendrait cette ligne et le rayon incident, le rayon réfléchi se trouvera aussi sur ce plan et de manière à faire avec la perpendiculaire un angle égal à celui que forme le rayon incident avec cette perpendiculaire. En un mot, le rayon incident et le rayon réfléchi auront, par rapport à la perpendiculaire, une position opposée, mais symétrique. La perpendiculaire est nommée perpendiculaire *incidente*, l'angle qu'elle forme avec le rayon incident s'appelle *angle d'incidence*, celui qu'elle forme avec le rayon réfléchi prend le nom d'*angle de réflexion*. Lorsqu'un rayon tombe perpendiculairement sur la surface, le rayon se réfléchit sur lui-même, et les angles d'incidence et de réflexion sont par conséquent nuls.

Nous avons déjà dit que tous les fluides aériformes, la plupart des liquides et beaucoup de corps solides sont transparents. Peut-être même n'est-il aucun corps qui ne se laisse traverser jusqu'à un certain degré par la lumière. Bien des corps transparents laissent passer la lumière sans l'altérer, c'est-à-dire sans changer la couleur qu'elle avait avant d'y pénétrer; mais beaucoup d'entre eux ne transmettent que certaines couleurs de la lumière, et par cette raison, ils paraissent colorés. Il y a même des corps qui réfléchissent une couleur et en laissent passer une autre : tels sont, par exemple, la teinture de tournesol, le verre blanc de lait lorsqu'il est très mince, etc.

Pour que les corps solides ou liquides soient parfaitement transparents, il faut que leurs surfaces soient exactement unies. Cette condition se trouve naturellement remplie pour les liquides par l'effet de la pesanteur qui rend leur surface régulièrement plane. Elle l'est aussi jusqu'à un certain point dans les corps solides cristallisés. Cependant ce n'est en général qu'avec le secours de l'art qu'on parvient à polir des surfaces avec toute l'exactitude nécessaire. Un corps transparent non poli laisse bien, à la vérité, passer la lumière; mais en même temps il la disperse irrégulièrement dans tous les sens et l'on ne saurait voir distinctement à travers sa substance.

Parmi les corps transparents, le plus grand nombre réfracte *simplement* la lumière, c'est-à-dire que les faisceaux de rayons lumineux ne se désunissent pas en les traversant; mais il est d'autres corps qui séparent les rayons en deux faisceaux distincts; de ce nombre sont toutes les substances cristallisées dont la forme primitive n'est ni un cube, ni un octaèdre régulier : ce phénomène se nomme la *double réfraction*.

Tous les phénomènes qu'on observe au moyen des corps transparents qui réfractent simplement la lumière se rapportent à la loi suivante : lorsqu'un rayon lumineux passe obliquement d'un milieu transparent dans un autre, il s'écarte de sa direction primitive, et subit une réfraction. Si, par le point d'incidence où le rayon rencontre le second milieu, on conçoit une ligne perpendiculaire à la surface réfractante, le rayon, en se réfractant, s'approchera de cette perpendiculaire si le milieu où il entre est plus dense que celui qu'il quitte, et au contraire, s'il est plus rare, il s'en écartera.

Comme pour la réflexion, l'angle formé dans la réfraction par la perpendiculaire et le rayon incident sera l'*angle d'incidence*, et l'angle plus grand ou plus petit qu'elle formera avec la nouvelle direction du rayon réfracté prendra le nom d'*angle de réfraction*. Jusqu'au milieu du XVII^e siècle, les physiciens admirent que ces deux angles avaient entre eux un rapport constant : ce fut le Hollandais Snellius qui corrigea cette erreur et fit voir que ce rapport n'avait lieu que pour les *sinus* de ces angles, c'est-à-dire pour les côtés opposés à ces angles de triangles rectangles dont les rayons seraient l'hypoténuse. Le rapport entre le *sinus* d'incidence et le *sinus* de réfraction se nomme le *rapport de réfraction*. On a coutume d'appeler les angles du nom du milieu où ils se trouvent : c'est ainsi que l'on dit l'angle dans l'air, dans l'eau, dans le verre, etc. Si le rayon tombe perpendiculairement, il passe sans être réfracté, autrement il se réfracte et cela d'autant plus qu'il tombe d'une manière plus oblique. Les corps plus denses réfractent davantage la lumière que les corps plus rares; cependant le pouvoir *réfringent* semble ne pas dépendre seulement de la densité, mais aussi des propriétés chimiques des corps. On a observé que les corps combustibles réfractent la lumière plus fortement que les non-combustibles, et MM. Biot et Arago ont démontré que c'est l'hydrogène qui donne aux huiles, aux résines et aux autres substances que l'on nomme combustibles leur force réfringente.

Les rapports de réfraction les plus intéressants sont ceux qui existent entre l'air et le verre, entre l'air et l'eau. On trouve les rapports de réfraction des différentes substances dans les traités de physique.

Si la lumière n'était ni réfractée ni réfléchie par les corps transparents, ceux qui sont parfaitement diaphanes (*voy.*) et incolores échapperaient à notre vue comme la lumière elle-même. Ils ne sont visibles qu'à cause de la réflexion qui se fait à leurs surfaces, ou par la différence de direction que prend la lumière qui les traverse, après qu'elle s'y est réfractée. De cette manière, on peut même distinguer deux fluides incolores qui, sans se mêler, se trouvent réunis dans un même vase : par exemple, une huile sans couleur et de l'eau, de l'éther et de l'eau, etc. Ce qui rend l'air invisible en petites masses, c'est que les réfractions et les réflexions y sont à peu près insensibles.

Lorsqu'un corps visible se trouve dans un autre milieu transparent que celui où est l'œil, sa position apparente subit, dans la plupart des cas, un changement par la réfraction de la lumière. C'est ainsi que nous apercevons au fond d'un vase rempli d'eau une pièce de monnaie posée de façon à être invisible lorsque le vase est vide; c'est encore là ce qui fait paraître brisée la partie d'un bâton droit plongée dans l'eau, parce que chacun des points qui la composent semble plus élevé qu'il ne l'est réellement. Les astres se trouvent pour nous dans une situation analogue par le passage de leurs rayons dans notre atmosphère, et depuis longtemps les astronomes ont observé que les étoiles qui ne sont pas au zénith paraissent plus éloignées de l'horizon qu'elles ne le sont réellement : c'est ce qu'on appelle la *réfraction astronomique* ou *atmosphérique*. C'est elle aussi qui fait varier la forme des astres à l'horizon et qui nous les fait voir sur ce cercle sans qu'ils y soient véritablement (*voy.* LEVER DES ASTRES).

Les verres polis plans ou sphériques donnent lieu aux phénomènes les plus remarquables de la réfraction, et c'est par leur secours qu'on les a étudiés. *Voy.* LENTILLES.

L'appareil au moyen duquel Newton a démontré clairement les lois de la dispersion des couleurs qui se produisent à chaque réfraction, est un prisme de verre triangulaire posé sur une de ses bases. Quand la lumière passe dans un de ces prismes, chaque rayon y est réfracté deux fois, à la surface antérieure et à la surface postérieure, c'est-à-dire en entrant et en sortant; par ce double effet, la réfraction et la dispersion des couleurs augmentent beaucoup, et il devient très facile d'examiner la lumière réfractée à telle distance que l'on veut derrière le prisme. Si l'on regarde à travers un verre de cette espèce, les objets qu'il laisse apercevoir changent de place et de forme, et paraissent entourés des couleurs de l'arc-en-ciel. Mais c'est surtout dans une chambre obscure que l'on obtient le plus curieux des phénomènes lumineux. Lorsque la pièce est parfaitement close et inaccessible à la lumière, on fait passer un cône mince de rayons solaires par une petite ouverture percée dans le volet d'une fenêtre, et l'on fait tomber ce cône sur une des faces du prisme. Cette lumière, après s'être réfractée deux fois, s'élargit d'autant plus qu'elle se prolonge davantage. Si elle est alors recueillie sur une paroi blanche et bien unie, opposée à l'ouverture du volet, on observe une image allongée qui n'est bien terminée nulle part, mais qui forme pourtant une espèce de parallélogramme, dont les extrémités supérieure et inférieure paraissent des demi-cercles, quoique leurs contours soient très indécis. L'image entière est environ cinq fois plus longue que large, et des couleurs différentes et très vives marquent chaque point de sa hauteur. Ces couleurs semblent se fondre les unes dans les autres par des gradations insensibles, et cette dégradation continuelle de couleur est si bien ménagée, qu'on n'y peut guère distinguer que sept nuances qui sont, dans l'ordre de haut en bas : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orange, rouge. Cette image des couleurs se nomme le *spectre solaire*. Il faut la recueillir à une certaine distance du prisme, à 4 mètres au moins, parce que plus près de la surface postérieure, l'image est parfaitement blanche au milieu, et seulement colorée vers le haut et le bas ; au lieu que plus la lumière s'est dilatée par l'éloignement, plus les couleurs sont distinctes.

On doit concevoir le spectre solaire comme composé d'une infinité d'images du soleil, rondes et de différentes couleurs, placées les unes au-dessus des autres, de manière que chacune d'elles dépasse un peu celle qui la précède. Ces cercles innombrables sont d'un égal diamètre, et comme ils sont excessivement pressés, les lignes latérales produites par leurs continuelles intersections paraissent droites, et semblent en quelque sorte leurs tangentes communes.

De l'expérience du prisme on doit déduire que la lumière blanche se divise, par la réfraction, en rayons de diverses couleurs, qui ont chacun une réfraction particulière. On n'est pas d'accord sur le nombre de couleurs entre lesquelles la lumière est divisée par son passage à travers le prisme. Newton a reconnu des nuances infinies, depuis le violet le plus sombre jusqu'au rouge le plus vif ; d'autres ont prétendu que la lumière n'était composée que de trois couleurs primitives dont toutes les autres ne seraient que des modifications.

Malus a découvert une autre propriété de la lumière, qu'il a nommée sa *polarisation*, et qui consiste dans certaines affections que les rayons lumineux prennent lorsqu'ils ont été réfléchis par des surfaces polies, ou réfractés par ces surfaces, ou enfin transmis à travers des corps cristallisés doués de la double réfraction. Par exemple, les rayons lumineux peuvent subir une modification telle que les molécules qui composent un même rayon échappent ensemble à la réflexion lorsqu'on les présente aux surfaces réfléchissantes par de certains côtés et sous des incidences déterminées. Pour expliquer ce phénomène, on a supposé certaines forces aux mollécules de la lumière qui permettraient de croire que toutes leurs faces ne sont pas douées de la même force lumineuse. En les assimilant à des espèces d'aiguilles magnétiques, elles auraient donc des sortes de pôles pourvus d'une certaine attraction qui les ferait ordinairement se diriger toutes en un même sens et au bout les unes des autres, mais qui, dans quelques cas, leur ferait tourner toutes ensemble ces pôles vers un même point qui agirait sur elles à la façon d'un aimant.

M. Edm. Becquerel a signalé dans la lumière, déjà si complexe, des rayons jouissant chimiquement d'une propriété très particulière. A côté des rayons lumineux et des rayons non lumineux mais jouissant d'une action chimique, il a reconnu d'autres rayons qui ne sont ni lumineux ni chimiques par eux-mêmes, mais qui sont capables de continuer une action chimique commencée : ce qui les a fait appeler rayons *continuateurs*. C'est ainsi que la faible action commencée, mais tout-à-fait invisible, sur un corps sensible à la lumière (comme le papier imprégné de chlorure d'argent ou bien la surface d'argent de la plaque iodurée du daguerréotype), par leur exposition pendant un seul instant à la lumière, se continue et devient visible, quand on les expose au soleil, sous un verre rouge qui ne laisse passer que les rayons continuateurs. On a mis à profit cette propriété pour obtenir, avec le daguerréotype, des figures prises d'une manière instantanée; la chambre noire, refermée presque aussitôt qu'ouverte, ne laisse aucune trace sensible de l'action de la lumière sur la plaque; mais cette plaque, exposée au soleil, sous un verre rouge, laisse apparaître l'image après avoir été soumise à la vapeur mercurielle, comme si elle était restée un temps suffisant dans la chambre obscure.

Quelques anciens considéraient la lumière comme une matière qui émane de notre œil. Newton la fit venir, au contraire, des objets que nous voyons; il la regardait comme composée de petites particules lancées par les corps lumineux et mus avec une très grande vitesse, ce qui permet de la comparer à une pluie d'atomes lumineux. Descartes, et après lui Huygens (*voy.*) et un grand nombre de physiciens, ont cru que c'est un fluide excessivement ténu, dont les mouvements agissent sur notre œil de la même manière que les vibrations de l'air agissent sur notre oreille. La sensation de la lumière serait donc produite en nous par des ondulations excitées dans un milieu très élastique et propagées jusqu'à notre œil. Ce milieu, s'il existe, doit remplir tous les espaces célestes, puisque c'est à travers ces espaces que la lumière des astres parvient à nos yeux; il doit être aussi très élastique, puisque la transmission de la lumière s'opère avec une si grande vitesse; et, en même temps, il doit avoir une densité infiniment petite, puisque la comparaison la plus exacte des observations astronomiques anciennes et modernes n'indique, dans les mouvements planétaires, aucune trace sensible de résistance. Quant aux rapports de ce milieu avec les corps terrestres, on voit qu'il doit les pénétrer tous, puisque tous transmettent la lumière quand ils sont suffisamment amincis; et, de plus, sa densité doit y être différente, selon la nature des substances, puisque les réfractions inégales qu'elles exercent sur les mêmes rayons prouvent que la propagation de ces rayons s'y opère avec d'inégales vitesses. Si l'on conçoit un corps qui ait la faculté d'exciter un ébranlement instantané dans un point d'un tel milieu, supposé d'abord également dense dans toute son étendue, cet ébranlement s'y propagera sphériquement, suivant les mêmes lois que dans l'air, à la vitesse près, qui devra y être beaucoup plus rapide. Chaque molécule du milieu ébranlé sera donc aussi ébranlée à son tour, et rentrera après dans le repos; si ces ébranlements se répètent dans le même point, il en résultera, comme dans l'air, une suite d'ondes analogues aux ondes sonores. La formation des différentes couleurs, la réflexion et la réfraction et d'autres phénomènes s'expliquent par cette analogie des ondes lumineuses et des ondes sonores. Il peut arriver encore que ces ondes se rencontrent de façon à ce que leur éclat lumineux s'ajoute ou se détruise, en sorte que deux rayons produisent de la lumière ou de l'ombre. Cette rencontre des ondes lumineuses a pris le nom d'*interférence* (de *inter*, entre, et *ferre*, porter); leur effet avait été entrevu par Grimaldi; mais le docteur Young (*voy.*) en a le premier montré toutes les applications. On a calculé que lorsque deux portions égales de lumière, dans des circonstances exactement semblables, ont été séparées et coïncident de nouveau à peu près dans une même direction, elles s'ajoutent l'une à l'autre ou se détruisent mutuellement, sèlon la différence des temps employés dans leurs trajets séparés.

Fresnel a considéré toutes les parties de l'onde lumineuse directe comme autant de centres d'ébranlements distincts, dont les effets se propagent sphériquement à tous les points de l'espace auxquels ils peuvent parvenir, après quoi, pour chacun de ces points, l'effet définitif résulte des interférences de tous les ébranlements partiels qui y arrivent, c'est-à-dire de la rencontre des différentes ondes lumineuses.

Les physiciens admettent généralement cette nouvelle théorie de la formation de la lumière par des ondes éthérées. M. Arago, auquel la théorie de la lumière doit d'ingénieuses observations et d'heureuses découvertes, s'en est montré le plus zélé partisan. Néanmoins, cette théorie est encore loin d'être complète : elle semble même ne devoir l'être jamais, puisque nous n'apercevons pas la substance lumineuse, mais seulement les objets rendus perceptibles par son secours. L. L.

Influence de la lumière. La lumière solaire joue un grand rôle dans la vie organique : elle seule a le pouvoir de mettre en mouvement l'immense appareil où le monde semble se renouveler sans cesse. « L'organisation, a dit Lavoisier, le sentiment, le mouvement spontané, la vie, n'existent qu'à la surface de la terre et dans les lieux exposés à la lumière. On dirait que la fable du flambeau de Prométhée (*voy.*) était l'expression d'une vérité philosophique qui n'avait point échappé aux anciens. Sans la lumière, la nature était sans vie ; elle était morte et inanimée : un Dieu bienfaisant, en apportant la lumière, a répandu sur la surface de la terre l'organisation, le sentiment et la pensée. — Ces paroles sont aussi vraies qu'elles sont belles, ajoute M. Dumas. Si le sentiment et la pensée, si les plus nobles facultés de l'âme et de l'intelligence ont besoin, pour se manifester, d'une enveloppe matérielle, ce sont les plantes qui sont chargées d'en ourdir la trame avec des éléments qu'elles empruntent à l'air et sous l'influence de la lumière que le soleil, où en est la source inépuisable, verse constamment et par torrents à la surface du globe. » X.

Tous les êtres vivants sont soumis à l'influence de la lumière ; les corps inorganiques même n'y sont pas entièrement soustraits, et l'on connaît un assez grand nombre de composés chimiques et de minéraux, modifiés ou décomposés par elle. Les animaux, sauf de très rares exceptions, cherchent la lumière ; les reptiles, les mollusques, certains vers, et jusqu'aux polypes se traînent vers elle et vont se ranimer à ses rayons. Si les mammifères, les oiseaux, et les insectes des terres tropicales ont, avec des formes élégantes ou de riches parures, une souplesse et une agilité incomparables, c'est que dans ces régions la lumière est plus vivifiante et plus pure. Toute créature animée, soustraite à son action bienfaisante, languit et meurt. Ainsi, priver un criminel de la liberté et le plonger dans une prison obscure, ce n'est pas seulement le condamner à l'isolement, c'est peut-être altérer en lui, par une longue torture, les sources de toute excitation vitale. La législation moderne a apprécié, dans l'application des peines, cette loi de physiologie générale.

Les effets du fluide lumineux se révèlent chez les plantes par des phénomènes aussi nombreux que singuliers. Les animaux, de jour et de nuit, remplissent les mêmes fonctions organiques ; il n'en est pas de même des plantes : elles ont une vie diurne et une vie nocturne différentes. Aussitôt que le soleil éclaire l'horizon, elles absorbent le gaz carbonique contenu dans l'air atmosphérique ; elles le décomposent, fixent le carbone dans l'intimité de leurs tissus et dégagent l'oxygène. Plus la lumière devient vive et éclatante, plus cette fonction se montre active. Elle est au plus haut point d'intensité quand le soleil gagne le zénith ; on s'est assuré qu'elle s'accélère et se ralentit suivant que le ciel est pur ou nuageux ; vers le soir, elle est languissante, et quand les ténèbres couvrent la terre elle cesse tout-à-fait : les plantes alors absorbent l'oxygène de l'air et elles exhalent du gaz acide carbonique.

Toutes les parties du végétal, mais surtout les parties jeunes, sont soumises, sans exception, à l'influence de la lumière ; mais cette action est bien plus facile à constater dans les feuilles et dans les fleurs, que partout ailleurs.

Les feuilles et les parties vertes, nouvellement développées, sont toujours impressionnées par la lumière ; néanmoins, dans le plus grand nombre de cas, les effets produits ne sont point appréciables à la vue. Elles dégagent ou absorbent les gaz en conservant leur disposition ordinaire ou seulement en exerçant de légers mouvements d'abaissement ou d'élévation, suivant que la lumière est plus ou moins intense.

Dans les familles à feuilles membraneuses, portées sur un pétiole à base renflée en coussinet, dans les légumineuses, les oxalidées, les rosacées, certaines rutacées, et par conséquent les plantes à corolle polypétale, les mouvements exécutés par les feuilles sont extrêmement remarquables. Les plantes charnues ou grasses, comme on est convenu de les appeler, ne présentent ce phénomène que d'une manière très obscure. Il a été surtout examiné le soir, et les physiologistes lui ont donné le nom de *sommeil*, parce qu'ils avaient cru remarquer que les organes appendiculaires (les feuilles) étaient dans une situation de repos ou de prostration. Cependant ce nom ne rend compte que d'une partie du phénomène, ou plutôt il n'en indique que la cessation : aussi préférons-nous le désigner sous celui d'*héliotropie végétale*. Ce terme, qui signifie l'acte par lequel la plante *se tourne* pour *suivre le soleil* (ἥλιος et τρέπω), devra s'appliquer à tous les mouvements exécutés par les végétaux, pour se mettre en rapport avec la lumière ou pour en éviter l'action trop énergique.

Ce besoin de la lumière est impérieux. Dans les serres qui ne sont éclairées que d'un côté, on voit les feuilles de toutes les plantes qui y sont renfermées se diriger vers les vitraux. Les végétaux les mieux portants sont toujours ceux qui sont le plus complétement éclairés, et les meilleures serres celles qui reçoivent le plus de lumière. Les oxalides et la capucine, dont les feuilles sont attachées à de longues pétioles, exécutent pour la chercher des mouvements de torsion curieux. On les voit suivre le soleil dans son cours, et si on tourne les pots où elles végètent, de manière à les mettre dans l'ombre, elles se retournent assez promptement pour se placer comme elles l'étaient précédemment.

La partie de la feuille soumise à l'influence des rayons lumineux est la lame supérieure. Elle est lisse, souvent glabre et très verte : nous lui donnerons, pour faciliter l'intelligence de ce qui va être dit, le nom de *pôle héliotrope*, réservant celui de pôle *héliofuge*, à la lame inférieure. Il semble, en effet, convenable de désigner par des noms divers des parties qui remplissent des actes physiologiques différents. Considérées sous le rapport de l'influence lumineuse, l'une de ces lames est le pôle positif, l'autre le pôle négatif. Les feuilles velues ou drupées ne sont que peu ou point impressionnables ; celles qui sont glabres paraissent l'être plus ou moins; les unes s'étalent complaisamment aux rayons du soleil et semblent se plaire à les recevoir directement, les autres ne peuvent en être frappées qu'obliquement; celles-ci veulent une lumière diffuse, celles-là une lumière rayonnante, et, suivant ces idiosyncrasies ou dispositions individuelles, elles présentent ou leur surface seulement ou leur tranche. Citons quelques exemples curieux de ces singuliers arrangements.

Les dolics, plantes légumineuses à feuilles trifoliées, inclinent leurs lames vers le soleil levant; elles les relèvent jusque vers dix heures, puis tournant sur leurs pétioles et appliquant l'une contre l'autre leurs lames supérieures, elles les abritent mutuellement contre l'action trop vive de la lumière. Elles quittent cette station le soir pour jouir des derniers rayons du jour, après quoi elles abaissent leurs pointes vers la terre, se mettent en rapport par leurs lames inférieures, la foliole terminale s'étalant horizontalement, et la feuille entière ne montre plus que ses trois lames supérieures. Les haricots (*phaseolus*) se comportent de même. Le *gymnocladus* du Canada, bel arbre de la famille des légumineuses, à feuilles surdécomposées, ayant par conséquent des folioles attachées dans tous les sens et ne pouvant les tourner que dans le même sens, n'exécute de mouvement qu'au profit des folioles qui peuvent se mettre en rapport, soit avec le soleil levant, soit avec le soleil couchant ; à midi toutes sont horizontales. Il résulte de ce mécanisme que les folioles qui ont tourné le matin ne se retournent plus le soir, et que celles qui se sont déplacées le soir ne se déplacent pas le matin suivant. Les lupins ont des feuilles digitées ; l'effet de la lumière détermine l'élévation des folioles ; elles se rapprochent en cornet et leur limbe se ferme sur sa moitié supérieure. Lorsque la lumière est diffuse, toutes les parties sont horizontales ; si la nuit vient, elles sont dans l'état de prostration, les pétioles regardant le collet de la racine. Les mélilots et les trèfles redressent vers le soir leurs pétioles et leurs folioles contre la tige et celles-là tournent en dedans leurs lames supérieures. Les pétioles du haut du rameau étant plus courts que ceux du bas, les feuilles forment une sorte de paquet dont l'arrangement est singulier. Au soleil couchant, on ne voit plus que des lames inférieures, et la foliole terminale, devenue horizontale, forme le toit au-dessus des latérales appliquées l'une contre l'autre par leurs lames héliotropes. Le soir et pendant la nuit les oxalides abaissent leurs quatre folioles en cœur renversé, celles-ci se rapprochent, se plient sur leur nervure moyenne et forment une figure régulière à quatre angles ou ailes; le sommet forme une croix dont chaque branche est constituée par les pétiolules. La base de cette figure est à huit lobes, deux pour chaque face. Ces feuilles sont éminemment hélioscopiques, ainsi que celles de la capucine qui se dirigent avec la plus grande aisance vers la lumière. La plicature des feuilles du *porliera* hygrométrique a lieu pour les folioles par imbrication, pour la feuille entière par renversement d'avant en arrière; celle-ci est tout-à-fait appliquée sur le rameau qui lui donne naissance. Les folioles de la rose et celles d'un grand nombre de légumineuses, immobiles sur leur pétiole, se ferment vers leur milieu quand elles ne sont plus ou qu'elles sont trop excitées par la lumière. Pour cacher ou pour épanouir leur face héliotrope, les feuilles de la balsamine impatiente, horizontales durant le jour, sont appliquées contre la tige pendant la nuit; elles se bombent légèrement alors et les fleurs vont se réfugier sous cet abri naturel. Les deux feuilles de la fabagelle (*zygophyllum fabago*, L.), composées de deux folioles et opposées, se redressent vers le soir; elles se rapprochent au point de se toucher, les folioles appliquent l'une contre l'autre leurs lames héliotropes, et la période de repos commence.

Les végétaux dont les feuilles n'exécutent aucun mouvement présentent toujours leur limbe héliotrope à la lumière pour qu'elle puisse les éclairer à toutes les heures du jour. Cette disposition est telle que l'œil fixé sur une plante ne voit jamais que des lames supérieures avec leur teinte d'un vert foncé. L'aspect du paysage perdrait tout son éclat s'il arrivait que les feuilles changeassent de situation: on se croirait entouré d'arbres et d'herbes malades.

Il résulte de ces faits qu'il serait facile de multiplier, que le besoin de chercher la lumière ou l'héliotropie est universel parmi les plantes; qu'il se révèle même chez celles dont les feuilles n'exécutent aucun phénomène de torsion; que chez beaucoup d'entre elles ce besoin est si impérieux qu'elles semblent suivre le soleil dans son cours pour mieux en recevoir l'influence (*voy.* Héliantre); que d'autres se défendent contre l'énergie de ses rayons et exécutent, pour s'abriter, des mouvements aussi marqués que ceux qu'elles font pour les chercher quand cette énergie est modérée; enfin que l'on doit expliquer par l'héliotropie les phénomènes désignés par Linné sous le nom de sommeil des plantes. *Voy.* Népenthes, Sensitive, Sainfoin, etc.

Les fleurs éprouvent aussi l'influence de la lumière; leurs fonctions vitales les plus intimes s'accomplissent au grand jour. C'est même l'étude de leurs rapports avec le soleil qui a conduit à former le mot *héliotrope* (*voy.*). Les anciens avaient observé le phénomène de l'héliotropie des fleurs: la fable de Clytie en fait foi; mais ils ne pouvaient le rattacher à des considérations physiologiques, faute de connaissances précises. Les fleurs héliotropes appartiennent surtout aux synanthérées. On peut voir à l'époque du solstice d'été, période de l'année où la lumière a le plus d'intensité, leurs calathides s'incliner vers l'ouest après avoir reçu les rayons du soleil durant une partie du jour. L'héliotropie s'exerce principalement sur les enveloppes florales, notamment sur le calice. Les sépales, pour éviter l'action trop vive de la lumière, se redressent et déterminent ainsi l'occlusion de la fleur; les pédoncules, ayant la forme arrondie, ne reçoivent les rayons lumineux que vers un point de leur circonférence. Les fibres de cette partie ainsi excitée se raccourcissent, se resserrent, la transpiration, devenue abondante, diminue la rigidité de l'organe, et la fleur est portée en avant. Vers midi, les rayons tombant plus ou moins perpendiculairement sur le centre de la fleur, le pédoncule ne peut les recevoir directement et il se maintient redressé. La lumière, après avoir agi durant un certain temps sur les enveloppes florales, détermine l'épanouissement ou l'occlusion des fleurs. Ces alternatives d'écartement et de rapprochement du calice et de la corolle favorisent grandement la fécondation en mettant en contact direct les anthères et le stigmate. On a remarqué que l'épanouissement des fleurs avait lieu, pour une même espèce de plantes, à des heures semblables de la journée : Linné ayant recueilli un certain nombre de ces observations, les a réunies sous la qualification d'*Horloge de Flore* (*voy.* Floraison); il avait déjà créé l'expression de *Calendrier de Flore* en faveur d'un tableau destiné à fixer l'époque de l'année où fleurit une plante pour la première fois; mais il ne faut pas trop se laisser séduire par ces termes poétiques.

Il est des fleurs qui ne s'ouvrent que la nuit, ce qui les a fait qualifier de *tristes* ou de *nocturnes*; ce sont elles qui exhalent les plus douces et les plus suaves odeurs. Celles qui épanouissent ou ferment leur corolle suivant l'état de l'atmosphère ont reçu le nom de *météoriques*. On les dit *tropiques* ou *caniculaires* quand elles se dilatent ou se resserrent à mesure que le soleil s'élève ou s'abaisse au-dessus ou au-dessous de l'horizon. Les *équinoxiales* s'ouvrent et se referment à des heures déterminées. Ces modifications d'un phénomène unique s'expliquent toutes par la manière plus ou moins vive avec laquelle la lumière agit sur les fleurs.

Le besoin que les plantes ont de la lumière est manifeste. Point de floraison sans lumière solaire, point de fécondation sans son intervention puissante! Pour se mettre en rapport direct avec la lumière, ne voit-on pas la vallisneria mâle détacher sa fleur du court pédoncule qui la tient captive afin de venir, libre de toute connexion organique, féconder la fleur femelle élevée au-dessus des eaux par un support en spirale d'autant plus long que l'eau est plus profonde? Ne voit-on pas les nymphéacées, les cypéracées, les ombellifères et les crucifères aquatiques s'efforcer de sortir leurs tiges ou leurs pédoncules floraux du sein des fleuves et ne porter de fleurs que quand elles jouissent de l'influence atmosphérique? Ne sait-on pas que l'utriculaire se débarrasse, pour devenir flottante, du lest muqueux qui la retient captive avant la fécondation? La pontéderie à gros pétioles, la macre de nos étangs, la zostère et la ruppie des mers d'Europe ne sécrètent-elles pas de l'air dans le repli de leurs feuilles pour se faire des vessies natatoires qui les élèvent au-dessus des eaux? En présence de tant d'actes merveilleux auxquels donne lieu l'accomplissement d'une seule fonction organique exécutée par des corps vivants mais privés de volonté, ne faut-il pas faire intervenir la volonté d'un Créateur qui a manifesté sa suprême sagesse dans toutes ses œuvres? A. F.

LUMIÈRE (peinture). La lumière est l'âme de la peinture; sans elle il n'y a ni forme, ni couleur, ni effet. Il est donc d'une grande importance pour le peintre de la régler de la manière la plus favorable. Pour simplifier le jeu de la lumière et rendre leur tâche plus facile, les peintres d'histoire sont dans l'habitude de se créer un jour particulier. A cet effet, ils donnent une certaine couleur aux parois de leur atelier; puis, par une baie carrée, conique, cylindrique, ou prismatique, etc., ils introduisent la lumière du jour. Comme le propre d'une lumière serrée est de dessiner les objets d'une manière plus nette et moins fuyante, et qu'en rapprochant ou en éloignant son modèle du foyer de lumière on obtient des ombres plus ou moins larges, des clairs plus ou moins vifs, chaque peintre modifie son jour jusqu'à ce qu'il ait obtenu l'effet qu'il s'est proposé. C'est le plus souvent sous un rayon lumineux incliné de 45 degrés que peignent les peintres. Le jour du nord, comme le moins variable, est celui qu'ils préfèrent. Le Caravage (*voy.*) a peint sous un jour étroit et perpendiculaire comme celui d'un soupirail de cave; le Corrége au milieu des torrents de la lumière du jour; Rembrandt a su rendre les effets du soleil dardant; Honthorst ceux qui se produisent dans la nuit par un incendie ou par de doubles, de triples foyers de lumière; Girodet a souvent peint la nuit, à la lueur des bougies, des sujets de jour.

La lumière se communiquant aux objets de quatre façons différentes, on compte en peinture quatre sortes de lumière. Celle qui vient du haut et tombe d'aplomb sur un objet dont elle éclaire la partie éminente se nomme *lumière souveraine* ou *principale;* celle qui ne fait que couler sur les objets est la lumière *glissante;* celle qui, en s'éloignant du principe qui la produit, diminue d'éclat et se confond avec la masse d'air dans laquelle elle nage et finit par se perdre, est la lumière *diminuée* ou *perdue*; enfin la lumière empruntée à un corps qui l'avoisine et duquel elle rejaillit, se nomme *réfléchie*. En général, les artistes entendent par lumière la partie claire opposée à l'ombre.

Pour l'art de répartir la lumière dans un tableau, un dessin, une gravure, *voy.* Clair-obscur. L. C. S.

LUMIÈRES, expression métaphorique dont on se sert pour désigner la capacité intellectuelle et les connaissances acquises, soit d'un seul individu, soit d'une masse d'individus. *Voy.* Instruction, Intelligence, etc.

Savoir, c'est voir par les yeux de l'esprit : or, pour voir, il faut être *éclairé*, et les notions, les aperçus conquis par la réflexion et par l'étude sont, pour l'intelligence, œil de l'âme, ce que sont, pour les yeux du corps, les rayons de la lumière. Nous n'avons pas à apprécier ici le progrès des lumières à travers les siècles (*voy.* Civilisation, Inventions, etc.); ce progrès, inégal dans sa marche, est accéléré, suspendu ou retardé par une foule d'accidents dont l'appréciation doit entrer dans la tâche du philosophe et de l'historien. De nombreuses circonstances, dépendant des temps et des lieux, varient le caractère et les effets de ce mouvement. A l'origine des sociétés, ou à l'époque de leur renaissance, apparaissent d'abord, avec la poésie, les œuvres d'imagination et les arts d'imitation; les études morales et philosophiques, les sciences exactes ou spéculatives, les travaux d'érudition viennent plus tard, et laissent ensuite le champ aux découvertes dans les arts industriels, à l'exploration de tous les perfectionnements qui peuvent satisfaire aux besoins matériels de la vie. Ainsi, après les siècles de confusion du Bas-Empire et les temps d'ignorance du moyen-âge, on peut, depuis l'époque de François I^er^ jusqu'à nos jours, suivre aisément, dans ses diverses phases, cette progression dont, à peu de chose près, les développements sont identiques dans tous les âges de l'histoire.

En regard de la question de la marche toujours ascendante des lumières, se placent les considérations relatives aux avantages ou aux inconvénients de leur diffusion. Nous ne rentrerons point ici dans l'examen du fameux paradoxe de J.-J. Rousseau, si souvent combattu par le raisonnement, et, selon nous, encore mieux réfuté par l'expérience. Non! Dieu, qui a fait la lumière, ne l'a pas créée pour qu'elle restât invisible à l'esprit, non plus qu'à l'œil de l'homme; mais il a voulu, sans doute, qu'elle fût mesurée à chacun, selon les convenances et les besoins de sa condition. Celles qui ne serviraient qu'à faire trouver pénible l'état dans lequel on se trouve placé par une loi supérieure, qui ne feraient qu'exciter le désir de situations plus élevées et quelquefois inaccessibles, que provoquer à l'envie et à la haine contre ceux qui y sont parvenus; les lumières encore vers lesquelles nous porte cet orgueil humain incapable de s'imposer le frein de la raison et avide de pénétrer dans les secrets dont Dieu s'est à lui seul réservé la connaissance, de lever tous les voiles dont il a couvert son essence suprême et l'essence des choses créées; ces lumières, disons-nous, doivent être interdites à la faiblesse et à la fragilité humaine; s'il est de purs rayons qui échauffent et qui éclairent, il est de fausses lueurs qui égarent, des clartés qui brûlent ou qui aveuglent, à force d'éblouir. Tel est sans doute le sens réel que l'antiquité, aussi profonde dans ses aperçus qu'ingénieuse dans ses fictions, a caché sous l'enveloppe des mythes immortels de Prométhée et de Phaéton, d'Icare et de Tirésias (*voy.* ces noms). P. A. V.

LUNAISON, *voy.* Lune et Année, T. I^er^, p. 787.

LUNATIQUE, personne malade et qu'on supposait être sous une influence malfaisante de la lune. C'était une sorte de *possession*. *Voy.* DÉMONIAQUE, FOLIE, etc.

LUND, place forte et ville épiscopale dans le Malmœhuslæn en Suède, remarquable surtout par son université, qui a été fondée en 1666 et qui compte toujours de 6 à 700 étudiants. A cette institution se rattachent un séminaire pour les prédicateurs, une bibliothèque de 30,000 volumes et de 1,000 manuscrits, un cabinet d'histoire naturelle, un médailler, une collection de modèles, un cabinet de physique, un observatoire, un jardin botanique, un amphithéâtre d'anatomie. Plusieurs particuliers possèdent en outre d'importantes collections. La population de Lund ne s'élève pas beaucoup au-delà de 4,000 âmes. Les habitants cultivent le tabac et la garance, entretiennent des fabriques de draps, de sucre, de cuir, et font un commerce maritime considérable. Parmi les édifices publics se distingue la cathédrale avec une chapelle souterraine. Dans le voisinage de la ville s'élève le *Lybershügel*, célèbre dans l'ancienne histoire de la Suède, parce que là se faisaient les élections des rois de Skæne ou Schonen. *C. L.*

LUNE, planète secondaire ou satellite qui accompagne la terre (*voy.*), autour de laquelle elle décrit un orbite elliptique en $27^j\ 7^h\ 43^m\ 11^s\ \frac{1}{2}$ de temps moyen. La lune se retrouve ensuite dans le ciel à une position à peu près identique parmi les étoiles : c'est ce qu'on appelle sa *révolution sidérale*.

Tandis que la lune exécute cette révolution, le soleil (*voy.*) qui, vu de la terre, paraît doué d'un mouvement propre dirigé de l'occident à l'orient, s'est avancé sur l'écliptique (*voy.*) dans le même sens que la lune, en sorte que, pour le rattraper et revenir dans la même position relativement au soleil, la lune doit décrire, en sus d'une circonférence entiere de la sphère céleste, l'arc excédant décrit par le soleil. Cette révolution, qu'on nomme *synodique*, exige donc plus de temps que la révolution sidérale : sa durée moyenne est en effet de $29^j\ 12^h\ 44^m\ 2^s.8$. C'est ce qu'on nomme encore *mois lunaire* ou *lunaison*.

Pendant chaque révolution synodique, la lune apparaît sous différentes formes ou aspects auxquels on a donné le nom de *phases*.

Quand la lune se trouve directement interposée entre le soleil et la terre, elle est éclairée dans toute l'étendue de son hémisphère opposé à notre planète, et nous ne l'apercevons pas. C'est le moment de la *conjonction* (*voy.*). On dit alors que la lune est *nouvelle*, ce qu'on désigne aussi par le nom de *néomenie* (de νέος, nouvelle, et μήνη, lune).

Lorsque la face de la lune éclairée par le soleil est complétement tournée de notre côté, c'est-à-dire lorsque la terre se trouve entre ces deux astres, et qu'alors le soleil est sous l'horizon, au méridien opposé, la lune paraît comme un cercle lumineux. On dit alors qu'elle est *pleine* : c'est le temps de l'*opposition*.

Le mot de *syzygie* (du grec συζυγία, attelage à deux chevaux, et, plus généralement, paire, couple) sert à désigner indistinctement les nouvelles et les pleines lunes, c'est-à-dire les conjonctions ou les oppositions de cet astre.

A l'époque qui partage en deux parties égales l'intervalle compris entre la nouvelle et la pleine lune, cet astre a la forme d'un demi-cercle lumineux ou *dichotome* dont l'arc circulaire est tourné à l'occident, et qui est terminé à l'orient par une sorte de diamètre rectiligne : c'est ce qu'on nomme le *premier quartier*. La lune se trouve alors dans la *première quadrature;* ce mot vient de ce que sa distance angulaire au soleil est d'environ 90° ou du quart de la circonférence.

La *seconde quadrature*, aussi nommée le *second* ou *dernier quartier*, arrive au milieu de l'intervalle qui sépare la pleine de la nouvelle lune. L'astre paraît encore sous la forme d'un demi-cercle lumineux; mais cette fois, la convexité est orientale et la portion rectiligne est du côté de l'occident.

Pour certaines recherches, on a eu besoin de distinguer, dans le cours de la lune, quatre autres points qui ont pris le nom d'*octants*, parce qu'ils divisent le cours de la lune en huitièmes. Le *premier*, le *second*, le *troisième* et le *quatrième* octants sont respectivement situés, par ordre, à égales distances de la nouvelle lune et du premier quartier, du premier quartier et de la pleine lune, de celle-ci et du second quartier, et enfin du second quartier et de la nouvelle lune suivante. Chaque octant est caractérisé par une forme particulière de l'astre.

On a coutume de faire commencer le mois lunaire à partir de chaque nouvelle lune. Le nombre de jours écoulés depuis cette époque donne ce qu'on appelle l'*âge* de la lune, qui est par conséquent la date de la lunaison. Pour le trouver chaque jour de l'année, on se sert de l'*épacte* (*voy.* ce mot). Le temps compris entre la nouvelle et la pleine lune, cet intervalle durant lequel la partie éclairée de l'astre visible de la terre augmente graduellement d'étendue, s'appelle la période de la lune croissante. L'autre moitié de la lunaison porte le nom de période *décroissante, du décours* ou *du déclin*, parce qu'en effet, dans cette période, la lune ne cesse de diminuer de grandeur et d'éclat.

Quand la lune est pleine, elle passe au méridien au milieu de la nuit : alors elle se lève en même temps que le soleil se couche, et réciproquement. Si l'on continue de l'observer pendant plusieurs jours, on voit qu'elle se lève plus tard ; et lorsque son disque est réduit à un demi-cercle, à la dernière quadrature, elle ne paraît plus que dans la seconde moitié de la nuit. Quelques jours après, ce n'est plus qu'un *croissant* dont les pointes sont tournées à l'occident, c'est-à-dire vers le côté du disque le plus éloigné du soleil; alors elle se lève seulement quelques instants avant cet astre ; le croissant diminue de jour en jour, et n'est plus qu'un filet délié; enfin la lune devient obscure, elle se lève en même temps que le soleil et l'on cesse de l'apercevoir. Au bout de trois ou quatre jours, elle reparaît sur l'horizon, à l'occident, le soir, peu de temps après le coucher du soleil, d'abord comme un petit filet lumineux qui, s'agrandissant peu à peu, prend bientôt la forme d'un croissant dont les pointes sont tournées à l'orient, c'est-à-dire du côté opposé au soleil; son éclat croît toujours, elle reprend la forme d'un demi-cercle, qui augmente encore; son lever se rapproche de plus en plus du coucher du soleil, et enfin elle reparaît arrondie et brillante pour diminuer de nouveau et représenter successivement, dans le même ordre, les mêmes phénomènes.

Bien avant qu'on ait pu les expliquer, ces phénomènes offraient une mesure si naturelle du temps que, dès l'enfance des sociétés, les phases de la lune ont dû servir à régler les assemblées, les sacrifices, les exercices publics, enfin le calendrier (*voy.*). Pendant longtemps sans doute le mois des anciens ne fut que cet intervalle d'une phase de la lune au retour d'une phase semblable; et en grec même, les mots *lune* (μήνη) et *mois* (μήν, -ὸς, de là *mensis*, mois), sont presque identiques.

Le plan dans lequel se trouve l'orbite lunaire n'est pas le même que celui de l'écliptique, mais il forme avec lui un angle de 5° 8′ 48″ qu'on nomme l'inclinaison de l'orbite lunaire. Cet orbite ne se rencontre donc avec l'écliptique qu'en deux points opposés qu'on nomme *nœuds*. Le nœud *ascendant* (qu'on représente par le signe ☊) est celui par lequel passe la lune en s'élevant du sud au nord de l'écliptique, c'est-à-dire quand elle s'élève vers le pôle boréal; le nœud *descendant* (☋) est celui où s'exécute le mouvement inverse, c'est-à-dire le point où la lune coupe l'écliptique pour descendre vers le pôle austral.

Si l'on observe de mois en mois le point où la lune traverse l'écliptique, on trouve que les nœuds de son orbite sont dans un état continuel de rétrogradation sur cette courbe. Les nœuds se mouvant ainsi vers l'occident, parcourent l'écliptique en sens contraire du mouvement apparent du soleil, ou dans le sens du mouvement diurne d'orient en occident. A chaque lunaison, ils ont reculé d'environ 1° 28′ ou, en moyenne, d'environ 3′ 10″.64 par jour. Au bout de 18 ans $\frac{3}{5}$, ils ont parcouru tous les points de l'écliptique, et les nœuds se retrouvent au même point de ce cercle terrestre. C'est ce qu'on nomme la révolution *draconitique*. Comme cette rétrogradation a lieu dans un sens inverse au mouvement du soleil, cet astre rejoint la lune sur l'écliptique avant d'avoir accompli le tour entier du ciel, et en effet, le temps de la révolution synodique du nœud est d'environ 346 jours, c'est-à-dire qu'après cet intervalle de temps, le soleil se trouve au nœud de la lune.

La terre occupant un des foyers de l'orbite lunaire, son satellite s'approche ou s'éloigne d'elle alternativement suivant la partie de la courbe qu'il décrit dans l'espace. Les deux points extrêmes se nomment *apsides*. Celui qui marque le maximum de proximité s'appelle *périgée*, l'autre, qui lui est diamétralement opposé, et qui marque le plus grand éloignement, est l'*apogée* (*voy.* ce mot). La ligne qui joint ces deux points et qui forme le grand axe de l'ellipse lunaire se nomme *ligne des apsides*.

Les apsides ne sont pas fixes parmi les étoiles. Leur déplacement s'opère de l'occident à l'orient. L'axe de l'ellipse décrit par la lune change sans cesse de direction dans l'espace, de manière que la distance de la lune à la terre varie suivant une loi qui ne s'accorde pas exactement avec celle du mouvement elliptique. Ce phénomène, connu sous le nom de *révolution des apsides de la lune*, s'effectue dans une période de 3,232^{j}.5753, c'est-à-dire que l'axe de l'orbite lunaire fait environ dans 9 années une révolution complète dirigée dans le même sens que le mouvement propre de la lune. L'effet sensible de cette révolution est de faire changer continuellement le lieu des apsides : on la nomme révolution *anomalistique*.

Ainsi le plan de l'orbite lunaire subit deux sortes de mouvements bien caractéristiques: par le premier, il change continuellement de place dans l'écliptique, et par le second il tourne sur lui-même. Pour rendre ces mouvements plus sensibles, imaginez deux cerceaux : le plus grand sera l'écliptique; l'autre, que nous supposerons le toucher intérieurement, sera l'orbite lunaire. Il est évident qu'en les inclinant un peu ils se rencontreront en deux points : eh bien! sans rien changer à cette inclinaison, faisons tourner le cercle interne dans le plus grand cerceau, en ayant soin que ce soit toujours les mêmes points du premier qui touchent le second, nous aurons la représentation du changement des nœuds ou la révolution draconitique. Maintenant, supposons un autre mouvement du cercle interne sur lui-même, et nous aurons la révolution anomalistique. Si enfin nous faisons des ellipses de ces cerceaux, nous aurons les deux mouvements du plan lunaire qui affectent et compliquent le mouvement apparent de la lune sur la sphère céleste, et qui s'exécutent pour ainsi dire indépendamment du mouvement de l'astre autour de son ellipse. L'orbite de la lune n'est donc pas, rigoureusement parlant, une ellipse rentrant sur elle-même; mais cette courbe doit nous paraître comme une espèce de spirale indéfinie. Dans ce mouvement que nous appellerions capricieux si quelque chose pouvait l'être dans les lois de la nature, la lune doit donc passer successivement devant une infinité d'étoiles qu'elle occultera, de même qu'elle éclipse le soleil toutes les fois qu'une partie de son disque opaque atteint dans sa course tortueuse une portion de l'espace occupé dans le ciel par cet astre. Or, l'écliptique étant le cercle suivi par le soleil dans la course qu'il semble fournir annuellement autour de la terre, si l'orbite lunaire était dans le même plan que l'écliptique, chaque fois que la lune serait en opposition, il y aurait nécessairement interception des rayons solaires par le globe terrestre pendant tout le temps qu'elle mettrait à traverser le cône d'ombre projeté par la terre; de même qu'elle voilerait le soleil pendant quelque temps chaque fois qu'elle serait en conjonction : ainsi, il y aurait éclipse de lune à chaque pleine lune et éclipse de soleil à chaque nouvelle lune. Pendant les autres époques de son cours, elle occulterait toujours les mêmes étoiles; mais l'inclinaison de l'orbite lunaire fait varier tous ces phénomènes. On comprend ainsi que les éclipses ne peuvent arriver que lorsque la lune se trouve dans les nœuds, ou du moins très près, aux époques de syzygies.

L'accord assez remarquable qui règne dans les périodes de la révolution synodique de la lune et de celle de ses nœuds, fait que les éclipses reviennent au bout d'un certain temps, presque dans le même ordre et de la même grandeur. On trouve effectivement que 223 révolutions synodiques moyennes de la lune ou lunaisons emploient 6,585j.32, et que 19 révolutions synodiques complètes du nœud s'opèrent en 6,585j.78. Ainsi la difference dans la position moyenne du nœud au commencement et à la fin de 223 lunaisons est presque insensible, en sorte que dans cet intervalle de temps les mêmes éclipses doivent se reproduire. Cette période de 223 lunaisons ou 18 ans et 10 jours est donc très importante pour la chronologie. Les anciens avaient sans doute déjà remarqué le retour dans le même ordre des éclipses, longtemps avant que leur théorie fût découverte, et l'on croit que cette période était connue des Chaldéens sous le nom de *Saros*.

Il résulte de ces mouvements divers des *inégalités* dans le cours de la lune, qui proviennent des lois mêmes de la gravitation; puisque tous les corps s'attirent mutuellement, les globes de notre système doivent en effet se contrarier réciproquement dans leur marche et éprouver une infinité de perturbations. Quant à celle qu'on nomme *équation de l'orbite* ou *équation du centre*, ce n'est que la différence entre le mouvement elliptique de la lune et le mouvement moyen qu'on lui suppose dans un orbite circulaire.

Quand la lune est en conjonction, elle se trouve naturellement plus rapprochée du soleil qu'en aucun autre temps : l'attraction solaire s'exerçant alors avec plus d'intensité, la distance de la lune à la terre en est augmentée. Lorsque au contraire la lune est en opposition, la terre est plus fortement attirée par le soleil, et elle se trouve plus éloignée de son satellite. Dans les quadratures, l'action du soleil laisse prédominer celle de la terre. L'effet immédiat de ces dérangements est d'influer sur la vitesse du mouvement de la lune ; il se ralentit en effet de la conjonction à la première quadrature et s'accélère de la quadrature à l'opposition, pour diminuer de nouveau jusqu'à la deuxième quadrature et augmenter encore jusqu'à la conjonction. Ces inégalités ont reçu le nom de *variations*. Elles ont été découvertes par Tycho-Brahé.

Toutefois, comme la lune accompagne la terre dans son mouvement autour du soleil, et que la terre dans ce mouvement s'approche plus ou moins de cet astre, ce changement dans les distances doit apporter des modifications aux *variations* que nous venons de décrire. Cette nouvelle espèce d'inégalités a reçu le nom d'*équation annuelle*. L'expérience l'avait également fait indiquer par Tycho-Brahé (*voy*. ce nom).

La force d'attraction que la terre exerce sur son satellite varie encore d'intensité selon que la lune est apogée ou périgée, et laisse en conséquence plus ou moins d'influence à l'attraction solaire. De là des allongements ou des contractions dans l'orbe lunaire, inégalités qu'on nomme *évections*. Ptolémée les avait déjà signalées bien que la cause lui en fût inconnue.

Enfin, le mouvement rétrograde des nœuds et le changement d'inclinaison de l'orbite lunaire sur l'écliptique s'expliquent encore par l'attraction. « Ce mouvement des nœuds de l'orbe lunaire, a dit M. Arago, et les variations de son inclinaison sur l'écliptique, sont dus à l'action du soleil. En effet, lorsque la lune, dans son mouvement de révolution autour de la terre, se rapproche du plan de l'écliptique, la force d'attraction du soleil la fait descendre, et devance ainsi le moment où elle doit couper le plan de l'écliptique. »

Mais en même temps que la théorie venait au secours de l'observation pour démêler les causes de ces phénomènes, on découvrit de nouvelles inégalités qui, par leur complication et leur petitesse, devaient demeurer insensibles. Parmi ces dernières, qu'on doit considérer comme autant de corrections à faire aux précédentes, il en est une qu'on nomme l'*équation séculaire*, et dont la découverte est due à Laplace (*voy*.). Les autres se nomment *perturbations*.

Avec une bonne table de toutes ces inégalités, le *lieu* de la lune, à un instant donné, c'est-à-dire sa position vraie dans le ciel, se trouve aussi facilement que celui du soleil. On suppose à la lune un mouvement régulier et circulaire qui indique le mouvement moyen et le lieu approché; puis on corrige ce lieu en y ajoutant l'équation du centre, l'évection, la variation, l'équation annuelle, l'équation séculaire et les perturbations. On obtient alors le lieu vrai ou la longitude de la lune.

Les tables lunaires ont suivi naturellement les progrès de la science : Halley et Flamsteed en publièrent sur les données de Newton; Euler fit paraître, en 1746, dans ses Opuscules, de nouvelles tables, qu'il perfectionna en les réimprimant dans l'Almanach astronomique de Berlin pour 1750. Clairaut et d'Alembert donnèrent aussi des tables de la lune, en 1754. Mais Tobie Mayer, astronome de Gœttingue, ayant comparé les tables d'Euler avec les observations, trouva le moyen de les corriger avec beaucoup de succès; il les publia en 1753, et ne cessa de les perfectionner. De Lalande les reproduisit dans la seconde édition de son Astronomie (1771); mais la découverte de Laplace vint ajouter un nouvel élément à la théorie lunaire. Depuis, d'autres tables ont été calculées, dans lesquelles l'erreur est beaucoup trop minime pour ne pouvoir être négligée. Le Bureau des Longitudes a publié les Tables de la lune, par M. Burckhardt, 1812, in-4°, comme il avait publié celles de M. Burg (1806), qui se trouvent à la suite des Tables du soleil de Delambre; on lui doit également les tables de la lune, formées par la seule théorie de l'attraction, par M. le baron Damoiseau, 1828, in-fol.

La lune étant tantôt plus près et tantôt plus éloignée de la terre, son diamètre apparent varie avec sa distance. Lorsqu'elle est à l'horizon, par un effet de réfraction, elle prend une forme elliptique et paraît beaucoup plus grande et moins brillante que lorsqu'elle était au méridien. C'est ce phénomène qu'on a nommé lune *horizontale*. Deux fois l'année, la lune se lève presque à la même heure pendant une semaine : c'est alors qu'elle reçoit le nom de lune d'*automne* ou de lune du *chasseur*.

La distance de la lune à la terre se déduit de sa parallaxe (*voy.*) horizontale. On donne pour distance moyenne des centres de ces deux corps, environ 60 rayons équatoriaux de la terre ou 80,000 lieues. Le diamètre de la terre étant représenté par 1, celui de la lune est 0.27, d'où il suit que son volume est seulement 0.02 de celui de la terre. En continuant de comparer ce satellite à la terre prise pour unité, la masse lunaire est 0.017; sa densité 0.715076.

Les phénomènes des phases, des éclipses et des occultations, prouvent que la lune est un corps opaque qui réfléchit une lumière empruntée. Sa forme de croissant, qui augmente régulièrement depuis l'état de filet demi-circulaire jusqu'à celui de disque complet, correspond à l'apparence qu'offrirait un globe dont un hémisphère serait noir, l'autre blanc, lorsqu'on le présenterait à l'œil en sens divers, de manière à faire voir une portion plus ou moins grande de chacun. La lune est donc probablement un globe dont la moitié est éclairée par les rayons de quelque luminaire assez éloigné pour répandre sa lumière sur tout un hémisphère de ce globe, et d'un éclat assez intense pour lui communiquer le degré de splendeur que nous lui connaissons. Or, il n'appartient qu'au soleil de produire un tel effet; et de plus, nous voyons toujours que, quand la lune est en croissant, le bord éclairé est tourné vers cet astre. Qu'on ne s'étonne pas de ce qu'une substance solide, ainsi éclairée, montre de l'éclat et renvoie sa clarté à la terre. N'est-ce pas aussi ce que produit un nuage blanc qui se détache sur l'azur du firmament? Pendant le jour, à peine la lune se distingue-t-elle en clarté d'un pareil nuage; et dans l'obscurité du soir, les nuages qui reçoivent les derniers rayons du soleil paraissent jeter un éclat qui ne le cède en rien à celui qu'offre la lune pendant la nuit. Que la terre envoie aussi une semblable lumière à la lune, mais probablement plus intense en raison de son plus grand volume, c'est ce que veulent les principes d'optique, et ce qui explique la visibilité de la partie obscure du disque de la jeune lune quand elle marche vers son premier quartier; car, lorsque la lune est presque nouvelle pour la terre, celle-ci (pour employer le même langage) est presque pleine pour la première dont elle éclaire l'hémisphère obscur par une forte lumière *terrestre* qu'on nomme aussi *cendrée;* et c'est une portion de cette lumière renvoyée sur notre globe par réflexion qui nous rend la lune visible pendant le crépuscule. A mesure que l'âge de la lune augmente, la terre lui présente une moindre portion de son côté éclairé, et le phénomène en question se dissipe.

La lune effectue un mouvement de rotation sur son axe, d'occident en orient, exactement dans le même temps qu'elle emploie pour sa révolution autour de la terre. C'est ce qui est cause qu'elle nous présente toujours la même face. Il est facile en effet de se convaincre que lorsqu'un corps parcourt la circonférence d'un cercle, en tournant constamment le même côté vers le centre, il exécute en même temps un tour sur lui-même. Pour rendre ce mouvement plus compréhensible, supposez que vous fassiez le tour d'une table ronde, en ayant toujours le visage tourné vers le centre, il est évident que lorsque vous reviendrez au point d'où vous êtes parti, vous aurez fait dans le même temps le tour de la table et un tour sur vous-même; car les personnes qui seraient restées immobiles à vous regarder auraient vu successivement toutes les faces de votre corps.

Ce mouvement fait que nous ne connaissons qu'un seul hémisphère de notre satellite. Cependant, par l'observation des taches que présente sa surface, on a pu reconnaître qu'elle nous montre tantôt plus, tantôt moins de cette surface, d'un côté ou de l'autre, comme si elle avait un léger balancement. C'est ce qu'on appelle *libration* (du latin *libra*, balance), mot qui peint bien les apparences observées, mais qu'on ne doit pas prendre à la lettre, car cette oscillation n'est que le résultat d'une illusion optique. En effet, nous avons vu que la vitesse du mouvement de la lune dans son orbite varie selon qu'elle s'approche ou s'éloigne de la terre, tandis que son mouvement de rotation est toujours uniforme. Il en résulte que durant les moments d'accélération elle montre à l'orient quelques portions de sa surface qu'on ne voyait point d'abord, tandis que la partie correspondante de l'occident disparaît. Le phénomène inverse se produit pendant le retard. C'est ce qu'on nomme la libration en *longitude*. On en doit la découverte à Hévélius et Riccioli. La libration en *latitude* provient de ce que l'axe de rotation de la lune est incliné sur son orbite. Ainsi, selon que cet axe nous présente sa plus grande ou sa plus petite obliquité, il doit nous montrer successivement les deux pôles de rotation du sphéroïde lunaire, et par conséquent les taches qui s'y trouvent. Cette libration est peu considérable parce que l'équateur de la lune diffère à peine du plan de son orbite. Enfin, la libration *diurne*, reconnue, ainsi que la précédente, par Galilée, vient de ce que la lune tournant constamment le même hémisphère vers le centre de la terre, l'observateur qui est placé à sa surface aperçoit, quand l'astre est à l'horizon, quelques parties de plus d'un côté et les parties correspondantes de moins du côté opposé. On doit à D. Cassini la première explication satisfaisante du phénomène de la libration dont la théorie complète a été donnée par Lagrange (*voy.*), dans un mémoire qui remporta, en 1764, le prix proposé par l'Académie des Sciences.

La constitution physique de la lune nous est beaucoup mieux connue que celle d'aucun autre corps céleste. A l'aide des télescopes, on distingue des inégalités à sa surface, qui ne peuvent être que des montagnes et des vallées, par cette raison toute simple qu'on voit les ombres projetées par les montagnes dans l'exacte proportion, quant à la longueur, qu'elles doivent avoir d'après l'inclinaison des rayons du soleil sur cette partie de la surface de la lune où sont ces inégalités. La ligne convexe du disque, tournée vers le soleil, est toujours circulaire et à peu près unie, mais le bord opposé de la partie éclairée est toujours extrêmement raboteux et coupé de profondes cavités et de proéminences, si bien qu'on croit voir quelque chose d'analogue à une figure humaine. La mesure micrométrique des ombres qu'on observe a donné pour la plus grande hauteur perpendiculaire des montagnes lunaires environ 2,800 mètres.

La lune nous présente 40 taches et 8 mers, que Galilée a observées le premier.

Quelques astronomes leur ont donné des noms tirés de l'ancienne géographie, mais Riccioli a désigné les taches sous les noms de savants illustres de tous les temps et de tous les pays. Cassini fit graver, en 1692, d'après ses propres observations, une carte des taches de la lune, qu'on a souvent reproduite depuis. Un frère du grand compositeur Meyer Beer, M. Guillaume Beer, a publié, en 1836, avec M. J.-H. Mædler, une carte de la lune, pour l'explication de laquelle ils ont fait paraître, en 1838, un ouvrage intitulé : *La lune considérée dans son état individuel et dans ses rapports cosmiques, ou Sélénographie générale et comparative* (Berlin, in-4°, en allem.).

La lune n'a ni nuages ni d'autres indications d'une atmosphère ; c'est du moins ce qui résulte de l'observation des éclipses et des occultations qui ne subissent aucune des altérations que l'existence de cet atmosphère devrait apporter dans ces phénomènes. La lune paraît actuellement dans nos lunettes comme nous la verrions, à l'œil nu, à 80 lieues. Une singularité de cet astre, c'est qu'une de ses moitiés est éclairée par la terre pendant l'absence du soleil, tandis que l'autre, pour laquelle la terre n'est jamais visible, est dans une nuit profonde pendant la moitié de la lunaison.

Vue de la lune, la terre doit paraître 13 fois plus grande que la lune ne l'est à nos yeux. L'aspect que nous lui présentons doit être très varié. Les mers, les continents, les forêts, les îles, les déserts, les montagnes neigeuses doivent apparaître comme autant de taches de grandeur et d'éclat différents, et notre atmosphère avec ses nuages doit encore apporter à ces teintes des modifications continuelles.

On a cherché quelles pourraient être les propriétés des rayons lumineux qui nous viennent de la lune; mais les expériences les plus délicates n'ont fait découvrir dans cette lumière aucunes propriétés caloriques ou chimiques. Cependant la crédulité a attaché une certaine influence à cet astre, et la lune *rousse* jouit à cet égard d'une triste célébrité parmi les agriculteurs. M. Arago, en réfutant cette opinion populaire, a expliqué comment la lune pouvait être chargée de certains méfaits. La lune rousse est celle qui commence en avril et finit en mai, c'est-à-dire à une époque où la température n'est souvent que de 4 à 6° au-dessus de zéro. Or, on sait que les plantes perdent pendant la nuit, par voie de rayonnement, une partie du calorique qu'elles ont reçu dans le jour, et l'expérience prouve que cette déperdition peut aller jusqu'à 7 ou 8 degrés lorsque le temps est serein, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas de nuages pour neutraliser le rayonnement. Il n'est donc pas étonnant que lorsque la lune brille au firmament, ce qui annonce un temps serein, les jeunes bourgeons des plantes gèlent et *roussissent*, et la lune en est non pas la cause, mais le signe, si l'on peut s'exprimer ainsi. Les soins que prendra le cultivateur viendront encore fortifier sa croyance, puisque en couvrant de pailles ou d'autres matières les plantes qu'il veut protéger contre l'influence pernicieuse de la lune, il les aura en effet protégées contre le rayonnement et atteindra le but. M. Arago a également combattu l'erreur non moins ancienne qui attribue aux phases de la lune, et à ses passages par les divers quartiers, une influence sur les variations atmosphériques, sur les changements de temps. On peut voir ses raisons dans les notices scientifiques dont ce savant a enrichi l'*Annuaire du Bureau des longitudes pour* 1833, et où il examine cette question générale : La lune exerce-t-elle sur notre atmosphère une influence appréciable?

Tels sont les principaux phénomènes que nous présente la lune, ce doux astre des nuits. Le plus rapproché de nous de tous les astres, l'étude de ses mouvements nous a fait découvrir les plus belles lois de la nature. Le marin trouve en elle un guide sûr et fidèle. Les anciens avaient raison de la donner pour sœur au soleil, après lequel elle est l'astre le plus brillant; car elle annonce la même sagesse du créateur, elle révèle la même puissance, la même grandeur, la même magnificence. L. L.

LUNE (MONTAGNES DE LA), en arabe *el Kamar* ou *el Kumri*, chaîne de montagnes en Afrique, qui bordent l'Abyssinie et le Kordofan au sud. Depuis Ptolémée qui les nomme, on n'a guère acquis de connaissances ni sur l'étendue de cette chaîne, dont la direction est de l'est à l'ouest, ni sur son élévation, ni enfin sur sa constitution géologique. On sait seulement qu'il en sort beaucoup de rivières, dont quelques-unes charrient des paillettes d'or. On ignore si les montagnes de la Lune se rattachent à d'autres chaînes de l'intérieur de l'Afrique; quelques voyageurs présument que les eaux qui descendent de son versant septentrional pourraient bien alimenter le Nil. D-G.

LUNEBOURG. Cette ancienne principauté de la Basse-Saxe forme aujourd'hui un gouvernement du royaume de Hanovre (*voy.*). Son étendue est de 204 milles carrés géogr., y compris la partie du Lauenbourg (*voy.*), qui appartient à cet état; sa population est de 275,500 habitants, professant presque tous la religion protestante. Ce pays est arrosé par l'Elbe et ses affluents, l'Iertze, l'Ilmenau avec la Lühe et la Seeve, ainsi que par l'Aller qui reçoit l'Oker, la Fuse, la Leine et la Bœhme, et appartient au bassin du Weser. Il forme une plaine peu fertile, coupée de collines et s'abaissant graduellement vers l'Elbe. Il est assez bien cultivé sur les bords des rivières, dans les environs de Lüchow et d'Ulzen, où l'on récolte du lin de bonne qualité; mais partout ailleurs, ce n'est qu'une lande à perte de vue, couverte de vastes tourbières et de forêts de pins, où l'on élève une espèce particulière de brebis, et beaucoup d'abeilles. Cependant la charrue commence à y pénétrer, et l'on peut croire qu'avant peu elle produira autre chose que des genévriers, des myrtilles et des airelles. Les rives de l'Elbe et de ses affluents sont au contraire regardées comme une des parties les plus fertiles, les plus riches et les plus peuplées de l'Allemagne. Les habitants s'y livrent à l'éducation des bestiaux et au jardinage plus encore qu'à la culture des terres; mais les digues qui arrêtent les débordements du fleuve exigent d'énormes frais d'entretien. Parmi les richesses minérales de ce pays, on doit mentionner le sel, dont il existe plusieurs sources près de Lunebourg et de Sülze, et le pétrole qu'on recueille à Édemissen. La route du commerce entre Hambourg et l'intérieur de l'Allemagne traverse cette principauté, qui ne possède ni manufactures, ni fabriques importantes, quoique ses habitants s'occupent activement du filage et du tissage du lin, du tricotage des bas et de la confection d'ouvrages en bois.

Lunebourg, capitale de la principauté, où les ducs de Brunswic-Lunebourg résidèrent jusqu'en 1389, est bâtie sur l'Ilmenau, à 3 milles de son confluent. On évalue sa population à 12,400 hab. A l'extrémité occidentale de cette ville s'élève le Kalkberg, colline de gypse, aujourd'hui exploitée, sur laquelle avaient été construits, dans le x^{e} siècle, le couvent de Saint-Michel et une forteresse. Lunebourg possède un gymnase, deux bibliothèques, une fabrique de sucre, etc. On y fait un commerce assez considérable non-seulement du produit des riches salines et des carrières du pays, mais de lainages, de fil, de cire, de miel, de lamproies, etc. Cependant son commerce d'expédition est plus important encore. *C. L.*

LUNEL (VIN DE), *voy.* MUSCAT et HÉRAULT (*dép. de l'*).

LUNETTE (opt.), nom que l'on donne à différents instruments dont l'effet est de renforcer l'action de la vue. Les lunettes sont simples ou composées, suivant qu'elles interposent un ou plusieurs verres entre l'œil et les objets qu'on veut regarder.

Nous avons vu au mot LENTILLES comment les verres sphériques, convexes ou concaves, corrigeaient l'aplatissement de l'œil presbyte ou la convexité de l'œil myope, en donnant aux rayons lumineux une réfraction convenable. C'est cette propriété qu'on a mise à profit pour la construction des lunettes. De ce que nous avons dit de la réfraction de la lumière (*voy.*), il est aisé de déduire l'importance qu'il y a de bien choisir pour cet usage les verres destinés à réfracter les rayons, puisque, si au lieu d'avoir à traverser une masse de verre bien égale dans toutes ses parties, ils rencontrent des filaments plus ou moins vitrifiés ou des bulles d'air restées dans le verre, ce qu'on appelle *points* ou *bouillons*, il est évident que les rayons lumineux subiront différents dérangements dans leur route, à chaque variation de la substance, et ne produiront qu'une image indécise : c'est là ce qui fait préférer les glaces coulées aux glaces soufflées. Les verres qu'on emploie sont rarement d'un blanc parfait, et conservent généralement une teinte colorée. Mais cette légère teinte, pourvu qu'elle soit égale, ne nuit pas à la régularité de la réfraction. On en peut même tirer parti en choisissant pour les vues faibles et longues les verres légèrement bleuâtres qui tempèrent ce que la trop grande quantité de rayons réunis au foyer pourrait avoir de trop brillant à l'œil; de même que les teintes tirant sur le jaune réparent, dans les verres concaves, le défaut de lumière qui provient de la divergence des rayons.

Pour donner aux verres le degré de courbure convenable, on commence par tailler les morceaux de glace le plus circulairement qu'il est possible; puis, on les passe sur la meule, et on les cimente ensuite au bout d'une mollette qui forme une espèce de manche pour la facilité du travail. Alors, on les dégrossit dans un bassin de fer de la même courbure que le foyer qu'on veut obtenir, et seulement en les frottant avec du grès; mais, pour achever de les adoucir, on prend un bassin semblable, en cuivre, dans lequel on donne trois *doucins* successifs, c'est-à-dire qu'on met dans le bassin un émeri (*voy.*) de plus en plus fin. Il ne reste après cela qu'à les polir; cette opération se fait à sec, dans un bassin toujours de la courbure donnée et garni d'un papier très légèrement saupoudré de pierre ponce et de tripoli de Venise. Tous ces bassins sont donc creux pour les verres convexes; pour les verres concaves, on emploie des espèces de calottes qui n'exigent pas moins de régularité; enfin, on obtient des surfaces planes sur des plaques bien dressées.

Ces verres sont ensuite diversement montés. On donne les noms de *monocles* et de *binocles* à ces lunettes à un ou deux verres, dont on ne fait pas usage continuellement. Ces *lorgnons* se montent en écaille, en nacre, en argent, en or, etc., soit à simple pivot, soit à ressort, soit à repoussoir. Les lunettes dites *lunettes à nez* ou *besicles* étaient montées en cuir, en écaille, en acier, en argent, en or, etc. : comme elles pincent désagréablement le nez, on les a complétement abandonnées pour les montures *à branches*. Ces branches étaient d'abord simples, et c'est ce qu'on nommait lunettes *à tempe :* elles pressent les tempes comme les besicles serrent le nez; on imagina d'en faire en écailles *à branches fourchues*, garnies de velours, d'une grande légèreté et d'une flexibilité parfaite. Néanmoins, les montures le plus en usage sont à *doubles branches*, soit *à charnières*, soit *à pivot*, soit *à coulisse*. On les fait également en acier, en écaille, en argent, en or, etc. C'est à ces lunettes à branches qu'on adapte de doubles verres de couleur ou du taffetas vert, au moyen de charnières, pour éviter les effets du grand jour ou pour guérir le strabisme.

Il importe beaucoup, lorsqu'on veut faire usage de lunettes, de choisir des verres parfaitement appropriés aux yeux dont ils doivent corriger les défauts. Les moins convexes, qu'on emploie comme lunettes, ont 72 pouces de foyer : on les nomme *premières conserves ;* viennent ensuite les verres de 60, 48, 36, et 30 pouces, qui portent encore le nom de *conserves*, parce que leur effet grossissant est peu sensible et qu'on les emploie plutôt comme moyen conservateur. Après les verres de 24 pouces, on les dispose à peu près de 2 en 2 pouces jusqu'à 12 pouces; ensuite de pouce en pouce jusqu'à 6; enfin de $\frac{1}{2}$ pouce en $\frac{1}{2}$ pouce jusqu'à 4 et même 3 pouces $\frac{1}{2}$; mais devenant ainsi de véritables *loupes*, ils ne sont plus employés que par les personnes dont les travaux délicats exigent un fort grossissement. Il y a donc en tout 21 à 22 forces de verres usuels, auxquels on donne des numéros. Les verres concaves sont gradués de la même manière. Les foyers se proportionnent à l'état de l'œil, en sorte qu'on est obligé de changer petit à petit les verres de ses lunettes, en observant que pour les vues longues les foyers ont besoin d'être diminués à mesure que l'on avance en âge; tandis que dans les vues courtes, l'âge demande des foyers de plus en plus longs, ce qui dépend de l'aplatissement progressif de l'œil dans le cours de la vie. Il faut encore avoir égard à la

Digitized

distance à laquelle on a l'habitude de se tenir des objets qu'on étudie et de celle qui existe, par suite de la conformation du nez, entre l'œil et les verres. Les lunettes *à la Franklin* ont, devant chaque œil, deux segments de verre de différents foyers, placés l'un au-dessus de l'autre et occupant l'un la partie supérieure, l'autre la partie inférieure, en sorte que la vue peut trouver deux secours divers, suivant que les yeux regardent par l'une ou par l'autre de ces deux parties.

On fait généralement honneur de l'invention des besicles à Roger Bacon (*voy.*); mais elle paraît plus ancienne et doit remonter au milieu du XII^e siècle.

La moins compliquée des lunettes composées ou lunettes d'*approche* est celle dont on se sert journellement aux spectacles et qu'on nomme *lorgnette*. Lorsqu'elles sont accouplées de manière à pouvoir s'appliquer à la fois aux deux yeux, elles prennent le nom de *jumelles*. Les lunettes achromatiques, qui s'allongent et se développent davantage, sont vulgairement appelées *longue-vue*. Ces lunettes sont composées seulement de deux verres adaptés aux deux extrémités d'un tuyau ou plutôt de tubes entrant les uns dans les autres et permettant ainsi de rapprocher, au moyen d'un *tirage*, les verres l'un de l'autre de manière à s'approprier à toutes les vues. L'un de ces verres, convexe et large, se nomme *objectif*, parce qu'il reçoit les rayons envoyés par les objets vers lesquels il est tourné; l'autre, concave et plus petit, se nomme *oculaire*, parce qu'il est placé près de l'œil, auquel il transmet les rayons reçus par l'objectif. Dans les grandes lunettes astronomiques, où il y a plusieurs oculaires, on les compte à partir de l'objectif: le premier oculaire en est le plus près, le second oculaire vient après, et ainsi de suite, en se rapprochant de l'œil. On nomme *champ de la lunette* l'espace que l'on embrasse à la fois en regardant à travers, espace qui est nécessairement circulaire; on mesure ce champ par l'angle sous lequel l'œil simple l'apercevrait. Une lunette grossit le diamètre apparent des objets autant de fois que la distance focale de l'objectif contient la distance focale de l'oculaire. La quantité plus ou moins grande de surface que présentent les verres des lunettes aux rayons de lumière se nomme *ouverture ;* plus l'objectif d'une lunette a d'ouverture, plus l'instrument a de clarté, et plus l'oculaire a d'ouverture, plus l'instrument a de champ.

On attribue au hasard l'invention de ces lunettes: vers 1609, un opticien, Jacques Metius ou Metzu, de la ville d'Alkmaer, en Hollande, suivant les uns, et suivant d'autres, Zacharie Janssen, ou bien Jean Lippersheim, tous deux de Middelbourg, s'occupait à fabriquer des miroirs et des verres ardents : les verres imparfaits étaient jetés de côté; ses enfants s'en amusaient, et l'un d'eux aurait eu la fantaisie d'en prendre un de chaque main et de les mettre l'un devant l'autre, en les approchant et les éloignant. Surpris du résultat, il poussa des cris d'exclamation qui attirèrent l'attention de l'opticien : celui-ci répéta l'observation et se mit à étudier cette combinaison des verres, en les adaptant à des tuyaux qui lui permettaient de les éloigner et de les rapprocher à volonté. Quoi qu'il en soit, Galilée raconte, dans le *Nuncius sydericus*, publié au mois de mars 1610, que le bruit s'étant répandu qu'un Hollandais avait construit une lunette par le moyen de laquelle les objets éloignés paraissaient très proches, il chercha à en composer une semblable. Il plaça aux deux extrémités d'un tube de plomb deux verres plans d'un côté et sphériques de l'autre, mais dont l'un avait un côté concave et l'autre un côté convexe, et il put voir les objets trois fois plus près qu'à la vue simple. Galilée s'occupa dès lors à perfectionner cette invention, à laquelle il dut plus tard ses plus curieuses découvertes astronomiques. Ces sortes de lunettes ont reçu le nom *de Galilée* ou *de Hollande*, à cause de leur origine.

Dans la lunette de Galilée, les verres doivent être disposés de manière que l'image renversée des objets, produite par l'objectif, n'atteigne pas tout-à-fait le foyer postérieur de l'oculaire, ce qui en produit le redressement; mais le champ de cette lunette est trop petit pour qu'on puisse obtenir avec elle de très grands grossissements. Kepler employa pour oculaire de ses lunettes un verre de convergence d'un foyer très rapproché. Comme ce dernier verre ne redresse pas l'image produite par l'objectif, il s'ensuit qu'avec ces instruments on voit les objets renversés, ce qui, du reste, est indifférent pour les observations astronomiques. Cependant, on n'obtient encore un grossissement très considérable qu'en donnant à la lunette une longueur incommode.

Pour redresser les objets de la lunette de Kepler, il suffit de placer entre l'objectif et l'oculaire d'autres vers convexes: la lunette prend alors le nom de *lunette terrestre*. Elle fut inventée au commencement du XVII^e^ siècle, par le Père Rheita. Le verre convexe de l'objectif est ordinairement très large, parce qu'on cherche surtout à rassembler le plus possible de lumière et à embrasser beaucoup d'objets; mais comme les rayons qui frappent sur les bords d'un verre d'une certaine dimension éprouvent des réfractions prismatiques, le défaut des lunettes ordinaires est de former des *iris*, c'est-à-dire de donner aux bords des objets les couleurs de l'arc-en-ciel. On diminue cet inconvénient en plaçant dans l'intérieur un *diaphragme*, cercle opaque percé à son centre, ou espèce d'anneau qui ne laisse parvenir à l'oculaire que les rayons les plus régulièrement réfractés. La lunette perd un peu de son brillant, mais les objets en sont plus nets. Newton crut ce défaut incorrigible, et pour y parer, il imagina un télescope dans lequel l'image des objets est reçue sur un miroir. Depuis ce temps, on divise les lunettes en lunettes *dioptriques* lorsqu'elles sont composées de lentilles seulement, et en lunettes *catoptriques* lorsque des miroirs y sont adaptés. Nous traiterons de ces dernières au mot TÉLESCOPE, nom sous lequel elles sont particulièrement connues en France, bien qu'en général, on puisse l'appliquer à toutes les lunettes astronomiques.

Cependant la découverte des lentilles achromatiques (*voy.*) a rendu l'usage des lunettes plus commode. Pouvant donner plus d'ouverture aux lentilles sans craindre les iris, on obtient de forts grossissements sans faire prendre aux instruments des formes trop gigantesques. Les lunettes astronomiques sont très puissantes : il en est qui grossissent jusqu'à un millier de fois.

Pour mesurer la hauteur des astres et pour une foule d'autres opérations, les lunettes portent dans leur champ des fils métalliques diversement disposés, qui semblent diviser l'espace en petits carreaux, et dont la ténuité est extrême puisqu'ils sont beaucoup plus fins que des fils d'araignée. On obtient ces fils de platine par un procédé très ingénieux qui consiste à les recouvrir d'argent de manière à former des fils dont ceux de platine forment le centre : on les passe encore à la filière, le fil de platine s'étire proportionnellement, et enfin on plonge le tout dans l'acide nitrique qui dissout l'argent sans agir sur le platine. L. L.

LUNETTE (art milit.) On donne ce nom à un ouvrage avancé, composé comme les demi-lunes, de deux faces et de deux flancs. On les place sur les capitales des bastions et sur celles des demi-lunes (*voy.* ces mots), en ayant soin d'en déterminer le relief, de manière qu'elles ne masquent pas les feux du corps de place. Elles présentent, dans une position très rapprochée de l'assiégeant, un emplacement avantageux à l'artillerie pour éloigner l'ouverture de ses tranchées et contrarier sa marche. On leur donne de 50 à 70^m de face avec des flancs de 16 à 20^m; on entoure leur angle flanqué d'un fossé qui va en diminuant de profondeur vers la gorge, où elle se réduit à rien. Les faces qui obtiennent quelque relief par cet approfondissement du fossé sont revêtues en maçonnerie, ainsi que les flancs et la gorge. On arme cette gorge d'une palissade, et on assure la communication des lunettes avec le chemin couvert de la place par une caponnière, ou mieux encore par une galerie souterraine qui a l'avantage de mettre la communication à l'abri des bombes et des pierres. Ces lunettes ont pour objet principal d'éloigner l'assiégeant des derniers termes du siége : il faut qu'il s'en empare, avant de venir attaquer le corps de place, et quand elles sont bien défendues, elles contribuent puissamment à ralentir les progrès des attaques. On se rappelle les difficultés qu'opposa la lunette Saint-Laurent à l'armée française, lors du siége d'Anvers, en décembre 1832. *Voy.* Anvers. C-te.

LUNÉVILLE (*Lunaris* ou *Lunæ villa*), possédée à titre de comté, au xe siècle, par une des branches cadettes de la maison de Lorraine (*voy.*), puis réunie au duché en 1167, est aujourd'hui chef-lieu d'un arrondissement du département de la Meurthe (*voy.*). Située à 6 lieues S.-O. de Nancy, dans une plaine fertile, vers le confluent de la Vezouse et sur la rive droite de la Meurthe, cette ville, autrefois fortifiée, conserve surtout, par l'aspect de ses monuments d'architecture, le caractère de dignité qu'elle eut jadis, comme résidence princière et abbatiale. Sa population était, en 1836, de 12,431 hab. Mais cette ville n'a d'autre importance que d'avoir donné son nom au traité de paix qui rompit la deuxième coalition des monarchies de l'Europe contre la République française.

Traité de Lunéville. L'expédition d'Égypte, qui, aux yeux de l'Allemagne, était comme un désarmement de la part de la France et une nécessité produite par la pacification incomplète de 1797 (*voy.* Campo-Formio), n'eut pas plus tôt fourni l'occasion et le prétexte d'une conflagration nouvelle, que le chef de l'Empire s'y mêla, croyant l'instant venu de prendre sa revanche et d'effectuer peut-être les projets déjoués naguère par l'énergie des premiers gouvernements de la révolution. Un moment les espérances de l'empereur François semblèrent justifiées par le succès des campagnes de 1799 en Souabe, en Italie, en Suisse; un moment la frontière de France fut menacée par les Austro-Russes. Cependant la République ne tarda pas à voir réparées ses défaites d'Ostrach et de Liptingen, de Vérone et de Novi. La mésintelligence s'était mise entre les alliés dès qu'avait pu se révéler la divergence de leurs prétentions et de leurs intérêts : le tsar Paul Ier abandonnait au moment décisif la croisade monarchique dont lui-même avait été l'ardent promoteur; l'impulsion nouvelle donnée, à l'intérieur, aux affaires de la république par l'événement du 18 brumaire (*voy.*) achevait de changer la face des choses : le premier consul, qui, à la tête d'une armée nouvelle, organisée comme par enchantement, venait de pénétrer en Italie, remportait sur le général Mélas la victoire de Marengo (*voy.*). Il s'ensuivit un armistice, déclaré, le 16 juin 1800, à Alexandrie, et, le 15 juillet suivant, à Parsdorf, puis de premières ouvertures de paix, reçues par le vainqueur avec un empressement qu'explique très bien l'importance qu'il devait mettre à arracher l'Autriche à l'alliance de l'Angleterre, surtout après l'outrageux accueil fait par cette puissance à ses propositions directes de paix, que le ministère avait livrées aux sarcasmes du parlement britannique (28 janvier 1800).

Réduite à demander la paix, et forte seulement de la bienveillance intéressée que rencontraient ses propositions, l'Autriche traîna les négociations en longueur; si bien qu'il fallut, pour la décider, l'expiration de l'armistice, puis la victoire de Hohenlinden (3 décembre 1800), et les dures mais plausibles exigences de l'armistice de Steyer accordé par suite à l'archiduc Charles, enfin la fermeté prévoyante du général Macdonald à l'égard de l'occupation de Mantoue. Jusque là, le prétexte dilatoire avait été l'attente du plénipotentiaire anglais (M. Grenville) désigné pour prendre part au congrès qui, dans l'hypothèse de l'accession du cabinet de Saint-James au traité, serait tenu à Lunéville où s'étaient rendus, dès le 7 novembre, le comte de Cobenzl (*voy.*), négociateur de l'Autriche, et Joseph Bonaparte, comme plénipotentiaire du premier consul. Acculé au dernier terme, l'empereur François autorisa son ministre à passer outre à la conclusion du traité qui fut signé le 9 février 1801, à six jours de date de ses préliminaires.

Ce traité, où l'empereur François stipulait tant en son nom personnel pour ses états héréditaires qu'au nom du corps germanique, encore bien que sans autorisation spéciale de la diète, reproduisit, avec peu d'aggravations qui ne fussent compensées, les conditions de Campo-Formio. Il établit entre la France et l'Allemagne la limite naturelle du Rhin : la France, en restituant toutes les places qu'elle occupait sur la rive droite, telles que Dusseldorf, Philippsbourg, les forts de Cassel, de Kehl, etc., conservait la souveraineté des provinces situées sur la rive gauche de ce fleuve, depuis l'endroit où il quitte le territoire helvétique jusqu'à celui où il entre sur le territoire batave. L'Allemagne reconnaissait l'indépendance des républiques ligurienne, cisalpine, batave, helvétique; laissait au premier consul la libre disposition de la Toscane et se chargeait d'indemniser le grand-duc. Des dédommagements semblables devaient être fournis par l'Empire aux princes héréditaires dépossédés sur la rive gauche du Rhin.

Le 21 février 1801, l'Empereur porta le traité de Lunéville à la connaissance de la diète, où nulle autre objection que celle du roi de Prusse ne s'éleva à l'encontre du *conclusum* (9 mars suivant) tendant à ce qu'il fût donné sanction, par le corps germanique, aux stipulations contractées en son nom par l'Empereur. Quant à l'application des articles concernant les indemnités, les débats de la diète n'eurent pas une solution aussi facile. L'accord, sur cette question, fut remis à une commission spéciale qui tint à Ratisbonne ses interminables conférences.

La paix de Lunéville a cela de remarquable qu'elle détermina la série des autres traités que conclurent successivement avec la France les diverses puissances de la coalition, et jusqu'à la Porte-Othomane; traités dont le plus important, sinon le plus sincère et le plus durable, fut celui d'Amiens (*voy.* ce nom). P. C.

LUPATA (MONTS), dans l'Afrique orientale. Cette chaîne, qu'on a surnommée, on ne sait pourquoi, l'*épine du monde*, s'étend à l'ouest du pays de Mozambique et se dirige à peu près parallèlement à la côte vers le pays de Zanguebar. Au sud, une ramification de la chaîne se prolonge dans la Cafrerie; on ne connaît au reste ni la hauteur, ni l'étendue, ni enfin la constitution géologique de cette chaîne qu'aucun naturaliste n'a encore explorée. D-G.

LUPERCALES, une des fêtes établies à Rome par d'antiques superstitions. Au rapport de Servius, ce nom vient de la grotte où Romulus et Remus furent allaités par la louve, et qu'on appelait *Lupercal* (*voy.* LYCAON). Elle fut consacrée à Pan, dieu des troupeaux, qui les préservait des loups. Des prêtres nommés *luperques* y faisaient des sacrifices à ce dieu. Ovide dit qu'on célébrait les lupercales le troisième jour après les ides de février. Les jeunes gens y couraient tout nus, tenant d'une main les couteaux dont ils s'étaient servis pour immoler les chèvres, se teignaient le front du sang de ces animaux, l'essuyaient avec leur laine trempée dans du lait. De l'autre main, ils tenaient des courroies dont ils frappaient ceux qu'ils rencontraient dans leur chemin. On prétendait que ces coups de fouet rendaient les femmes fécondes. Ovide raconte l'origine de cette opinion, dans les Fastes (liv. II) de plusieurs manières. Mais toutes ces fables sont assez indifférentes; le plus important, c'est que les lupercales, qui tombaient en désuétude, furent rétablies du temps d'Auguste, et subsistèrent même après l'abolition du paganisme. Toutefois, le sacerdoce des lupercales ne paraît pas avoir été en grand honneur à Rome, car Cicéron reproche à Antoine de l'avoir exercé (*Pro Cœlio*, cap. 2), et il traite le corps des luperques de société agreste, instituée avant que les hommes aient été policés. D. M.

LUPIN (*lupinus*), plante légumineuse papilionacée, constituant un genre caractérisé par un calice bilabié à divisions entières ou dentées, par une carène bipétalée, des étamines toutes soudées à leur base, et par une gousse coriace, oblongue et polysperme. Ces plantes sont annuelles pour la plupart; on trouve cependant, et comme par exception, dans les pays chauds des espèces frutescentes. Sur cent lupins connus, 24 espèces paraissent propres à l'Amérique septentrionale, 56 à 60 vivent dans les diverses régions de l'Amérique du sud, l'Europe n'en possède qu'une dizaine environ; elles sont fort rares en Afrique et en Asie. Les feuilles de ces légumineuses sont remarquables par leurs folioles en ovale renversé ou lancéolées qui prennent, suivant l'intensité de la lumière (*voy.* p. 47), des dispositions singulières qui prouvent combien elles sont sensibles à son action. Ces plantes sont en général chargées de chromule, souvent succulentes, tantôt glabres et tantôt couvertes de poils blanchâtres et soyeux. Leurs fleurs varient beaucoup quant à la nuance de leurs corolles; il en est de blanches, de violettes teintées de blanc, de jaunes, de bigarrées. On cultive dans les jardins celles qui ont les fleurs les plus grandes et les plus riches en couleurs.

Les anciens faisaient peu de cas des lupins; Virgile lui donne l'épithète de *tristis*. Les stoïciens et les pauvres en faisaient leur nourriture. L'espèce cultivée par les Grecs et par les Romains est le *lupinus albus*, L., qu'on cultive encore aujourd'hui dans le midi de l'Europe. Cette plante s'élève à six décimètres environ, et sa tige, garnie de feuilles digitées, pétiolées, composées de 5 à 7 folioles velues, se charge, surtout vers le sommet, de gousses renfermant des graines orbiculaires, aplaties et jaunâtres. Ces semences ont une saveur amère qui disparait en partie par la macération, ce qui permet aux paysans corses et piémontais de les employer comme aliments. Les bestiaux les aiment beaucoup. On se servait naguère de sa farine en médecine, et elle prenait place parmi les farines dites résolutives. Dans les pays méridionaux, on cultive le lupin moins comme légume que comme engrais; quand il a acquis tout son développement on l'enfouit en retournant la terre avec la charrue, puis on sème les céréales. A. F.

LUSACE, ancienne province de l'électorat de Saxe, située entre le 51° et le 52° 10′ de lat. N., entre le 36° et le 38° environ de long. or. de l'île de Fer, et que bornaient au sud la Bohême, à l'ouest la Misnie, au nord le Brandebourg et à l'est la Silésie. Elle formait autrefois deux margraviats : la *Haute* et la *Basse-Lusace*. Depuis 1815, la majeure partie de ce pays, c'est-à-dire toute la Basse-Lusace et les trois cinquièmes environ de la Haute, a passé sous le sceptre de la Prusse. La Saxe n'a conservé que les quatre districts de Budissin, de Zittau, de Kamenz et de Lœbau, formant une superficie de 39 milles carrés, avec une population de 224,580 hab., dont plus de 206,000 protestants, d'après le recensement de 1834. Quoique plus vaste, la Haute-Lusace prussienne est beaucoup moins peuplée; elle n'a que 162,700 habitants sur une superficie de 63 milles carrés. Elle comprend les quatre cercles, de Gœrlitz, de Rothenbourg, de Hoyerswerda et de Lauban. La population relative de la Basse-Lusace est moins considérable encore, puisqu'elle ne compte que 225,000 habitants sur une superficie de 134 milles carrés, divisée en sept cercles, de Luckau, de Sorau, de Guben, de Lubben, de Kalau, de Spremberg et de Kottbus.

Montagneuse sur les frontières de la Bohême, la Lusace offre au nord de riches plaines arrosées par la Spree et la Neisse, et couvertes sur les limites de la Silésie de forêts peuplées de gibier. Quoique sablonneux, son sol produit en abondance des fruits, du lin, du sarrasin, de l'orge, du chanvre, etc., ainsi que du blé, mais en quantité à peine suffisante pour la consommation intérieure. On y cultive en outre beaucoup de tabac et l'on récolte, dans le cercle de Guben, un vin rouge de qualité médiocre. L'éducation des abeilles est aussi pour les habitants une source de revenus; mais c'est l'industrie qui alimente principalement le commerce. Aujourd'hui déchues, les fabriques de toile fournissent cependant encore des produits estimés qui s'exportent en Italie, en Russie et jusqu'en Amérique. Le linge de table damassé de Gross-Schœnau est toujours sans rival tant pour l'éclat que pour la finesse. Enfin les draps de la Lusace trouvent un placement avantageux, même à l'étranger. Ce sont principalement les habitants d'origine allemande qui soutiennent l'activité industrielle de la province. Les Vénèdes, qui forment à peu près le quart de la population, s'occupent de préférence de l'agriculture et de l'éducation des bestiaux. Quant aux productions minérales de la Lusace, nous placerons en première ligne l'alun, qui se rencontre en grande quantité dans les landes de Muskau. Des mines de fer oxydé terreux alimentent quelques usines. Dans la partie méridionale, on trouve de vastes tourbières et, près de Zittau, des mines de charbon de terre.

La Lusace prussienne a perdu tous ses priviléges, et a été incorporée, la Basse, au Brandebourg, et la fraction de la Haute à la Silésie. La Lusace saxonne, au contraire, a conservé son ancienne constitution, modifiée, il est vrai, par la convention du 9 décembre 1832. Budissin est le siége du gouvernement et d'un tribunal d'appel. C'est dans cette ville que s'assemblent tous les trois ans les États provinciaux composés des barons, des possesseurs de biens nobles de naissance noble et des députés des villes. Tout individu né sur un bien noble est vassal du seigneur : il est soumis à des corvées et comme attaché à la glèbe, car il ne peut quitter le pays sans payer un dédommagement à son maître.

A l'époque de la grande migration des peuples, les Sorbes, de race slave, s'établirent dans le pays qui porte aujourd'hui le nom de Lusace. Henri I^er^ les rendit tributaires en 928, et Othon I^er^ les convertit au christianisme 40 ans plus tard. Au commencement du XI^e^ siècle, les Lusaciens secouèrent le joug du margrave de Misnie, à qui Henri I^er^ les avait soumis, pour s'allier à la Pologne, et ce n'est qu'en 1032 qu'ils furent réduits à l'obéissance après une guerre sanglante. Quelque temps après, Vratislaf de Bohème s'empara de la Lusace; mais il ne sut pas défendre sa conquête. Son petit-fils fut plus heureux : il réunit les deux margraviats. A sa mort (1136), comme il ne laissa point d'enfants, la Basse-Lusace échut à Conrad-le-Grand de Meissen (Misnie), et la Haute-Lusace au prince de Bohème Sobieslaf. En 1205, Kamenz et Ruhland passèrent, par mariage, dans la maison de Brandebourg. Othon III acquit, en 1231, tout le reste de la Haute-Lusace, à l'exception du district de Zittau, du chef de sa femme, fille du roi de Bohème, Venceslaf Ottokar. En 1330, la Basse-Lusace, qui avait fait partie jusque-là du margraviat de Misnie, fut aussi hypothéquée aux margraves de Brandebourg. A l'extinction de la branche d'Ascagne (*voy.*), Louis de Bavière donna à son fils Louis la Basse-Lusace et le Brandebourg, tandis que la Haute-Lusace se soumit volontairement au roi de Bohème, Jean de Luxembourg, soumission qui lui valut les plus précieuses franchises. Les Hussites la ravagèrent impitoyablement pour la punir de sa fidélité aux souverains de la Bohème. En 1459, elle dut reconnaître pour roi Georges Podiebrad, et, en 1467, elle passa sous le sceptre de Matthias Corvin, à qui elle fut cédée par le traité d'Olmütz. Ce fut sous le règne de ce prince que les dénominations de Haute et Basse-Lusace commencèrent à devenir usuelles. En 1476 et en 1490, les États de la Haute-Lusace renouvelèrent leur alliance et fondèrent la confédération des sept villes de Bautzen, Gœrlitz, Zittau, Lauban, Kamenz et Lœbau, qui arrachèrent successivement aux rois de Bohème et aux empereurs d'Allemagne tous les priviléges des villes impériales. Cette confédération entretenait une armée et elle sut plus d'une fois faire respecter ses franchises. A la mort de Matthias, en 1490, ces deux margraviats restèrent réunis à la Bohème, et, en 1526, ils passèrent avec elle sous le sceptre de Ferdinand I^er^ d'Autriche, qui dépouilla les six villes de la plupart de leurs priviléges et persécuta de toutes les manières les habitants qui avaient embrassé le protestantisme. Pendant la guerre de Trente-Ans, la Lusace ne voulut jamais reconnaître pour roi de Bohème l'électeur palatin Frédéric. Jean-Georges I^er^ de Saxe l'occupa, en 1620, au nom de l'Empereur, et la garda comme gage des sommes considérables qu'il lui avait avancées. Le traité de Prague, signé en 1635, la céda définitivement à la Saxe, mais sous la suzeraineté de la Bohème. Sans être incorporée aux états héréditaires de l'électeur et sans appartenir à un des cercles de l'Empire, la Lusace partagea dès lors le sort de la Saxe. En 1807, elle reçut un accroissement par l'adjonction du district de Kottbus, que le traité de Tilsitt enleva au Brandebourg; mais le traité de Vienne, en 1815, dédommagea amplement la Prusse de cette perte momentanée en lui cédant les trois cinquièmes environ de la Haute-Lusace et la Basse tout entière augmentée encore de quelques bailliages. *C. L. m.*

LUSIGNAN (FAMILLE DE), célèbre dans l'histoire des Croisades et du royaume chrétien de Jérusalem. Elle avait tiré son nom d'une petite ville du département de la Vienne, à peu de distance de laquelle on voyait le château de Lusignan ou plutôt de *Lesignem*, dont les sires ou seigneurs, connus dès le XIe siècle, devinrent dans la suite comtes de la Marche et d'Angoulême. Les chroniqueurs attribuaient la fondation de ce château à la fée Mélusine (*voy.* FÉE), et il en a conservé le nom, Lusignem étant l'anagramme de Mélusigne. Ce fut vraisemblablement Hugues II, seigneur de Lusignan, qui le bâtit. Pris sur les calvinistes, après quatre mois de siége, en 1575, par le duc de Montpensier, il fut rasé de fond en comble : « Ainsi fut détruit, dit Brantôme, ce château si ancien et si admirable, qu'on pouvait dire que c'était la plus belle marque de forteresse antique et la plus noble décoration vieille de toute la France ! »

On fait remonter la famille de Lusignan à HUGUES Ier, dit *le veneur*, qui vivait au Xe siècle. Son fils, HUGUES II, fut sans doute celui qui fit construire le château dont nous venons de parler. HUGUES V, son arrière-petit-fils, fut tué, en 1060, dans les guerres contre le duc de Guienne. HUGUES VI, fils du précédent, le fut en 1110, dans un voyage particulier qu'il fit en Terre-Sainte. HUGUES VII mourut à la croisade de Louis-le-Jeune, en 1148. Ce fut le fils de HUGUES VIII (mort en 1165), GUI de Lusignan, qui, après avoir été revêtu des titres de comte de Jaffa et d'Ascalon, devint roi de Jérusalem par son mariage avec Sibylle, fille d'Amaury (*voy.* T. XV, p. 354 et suiv.). Son frère, AMAURY ou AMÉDÉE, lui succéda au trône de Chypre que Gui avait acheté aux Templiers. Ses descendants continuèrent à y régner jusqu'à Jacques-l'Enfant, mort en 1475 (*voy.* CHYPRE). Sa dynastie légitime s'était éteinte en 1464, dans la personne de CHARLOTTE, fille de JEAN III.

Les comtés de la Marche et d'Angoulême étaient tombés dans la maison de Lusignan par le mariage de HUGUES IX, fils de Hugues VIII, sire de Lusignan, avec Mathilde, fille des anciens comtes. Ils y restèrent jusqu'à la mort de HUGUES XIII, après quoi ils furent réunis à la couronne par Philippe-le-Bel qu'il avait institué son héritier par testament, au détriment de son frère Gui et de ses sœurs; il n'avait point d'enfants. Deux marquis de Lusignan furent députés de la noblesse aux États-Généraux de 1789. Un marquis du même nom a été nommé pair de France, le 7 nov. 1839. L. L.

LUSITANIE, une des divisions de l'ancienne Ibérie sous les Romains. Elle comprenait le Portugal (*voy.*) actuel, moins les provinces d'Entre Duero y Minho et Traz-os-Montes, avec la majeure partie de l'Estremadure espagnole jusqu'à la limite de l'Anas (Guadiana), la province de Salamanque, et une petite portion de celle de Tolède. Cette contrée emprunta son nom des Lusitaniens, le principal et le plus ancien des peuples belliqueux qui l'habitaient. Ils se trouvaient établis entre le Tage et le Douro et occupaient des villes fortifiées. Auprès d'eux étaient les *Turdules*, originaires de la Bétique, sur les côtes, les *Vettons*, au sud du Tage, et plus au sud encore les *Turdetans*. X.

LUSTRE, LUSTRATION, EAU LUSTRALE. Le lustre était une institution romaine fort ancienne, puisqu'elle est attribuée au roi Servius Tullius (Tite-Live, I, 44); elle avait pour objet de connaître le nombre des citoyens en état de porter les armes et de payer le cens. Ce dénombrement se fit par les consuls, après l'expulsion des rois, et plus tard, l'an 311 de Rome, 443 av. J.-C., il entra dans les attributions des censeurs (*voy.*). A l'époque du lustre, ces magistrats inscrivaient aussi sur les fastes du sénat les citoyens qui avaient été admis à l'honneur d'y siéger; ce n'était même que, après l'inscription censoriale, que ceux-ci obtenaient l'entier caractère de sénateur. A cette époque également, le sénat réparait ses pertes et se complétait par l'admission des citoyens les plus distingués, surtout dans l'ordre équestre (*voy.* ce mot et SÉNAT). Toutes ces importantes mesures d'administration contribuaient à faire du lustre une époque solennelle.

Comme, dans l'origine, le dénombrement du peuple se renouvelait tous les cinq ans, on a appelé lustre ce cycle quinquennal. Quant au mot lui-même, il vient du grec λούω, laver, d'où les Latins ont fait *lustro*, purifier, parce que le dénombrement était suivi d'un sacrifice expiatoire, consistant dans l'immolation d'une truie, d'un mouton, d'un taureau, et pour cela appelé *suovetaurile*. Faire ce sacrifice se disait *condere lustrum*, clore le lustre.

Le grand lustre dont il est question dans Martial (*ingens lustrum*, IV, 1), signifie le siècle, à la fin duquel se célébraient les jeux séculaires (*voy.*); après le lustre ordinaire, on donnait des fêtes moins magnifiques, qui néanmoins faisaient du lustre comme un reflet de l'olympiade (*voy.*) et des jeux qui la signalaient.

Les sacrifices ou purifications dont nous avons parlé, s'appelaient aussi *lustration*. C'est, en général, le nom qu'on donnait à toutes les cérémonies ou sacrifices par lesquels on purifiait une ville, un champ, une armée ou des personnes souillées de quelque crime. Plus particulièrement, on appelait à Rome lustration la cérémonie qui consistait à asperger un enfant nouveau-né d'*eau lustrale*. Cette eau n'était que de l'eau commune, dans laquelle on avait plongé un tison ardent, pris au foyer des sacrifices. Cette cérémonie de la lustration n'est pas sans quelque ressemblance matérielle avec notre baptême. F. D.

LUT (de *lutum*, boue, limon), matière que l'on applique en couches plus ou moins épaisses aux diverses parties d'un appareil pour prévenir les déperditions. Les luts préservent de l'action immédiate du feu et de celle de l'air, bouchent les interstices des corps qui en sont recouverts et les rendent imperméables. On fait des luts avec de la farine de graine de lin et de la colle d'amidon, de l'argile et de l'huile siccative, du blanc d'œuf et de la chaux, de l'argile et du sable.

On fait encore usage d'une espèce de lut, composé de 4 parties de brique pilée, 3 parties de résine et 1 de cire jaune. Ce lut a beaucoup d'analogie avec celui des fontainiers. On prépare plusieurs autres luts, dans lesquels entre de la limaille de fer ou de la tournure de fonte; d'autres qui contiennent du bitume, etc.; mais ces luts sont plus ordinairement appelés *mastics* (*voy.* ce mot). V. S.

LUTH ou Lut, instrument à cordes, tombé en désuétude, mais qui, pendant longtemps, a été l'un des plus cultivés. On ne doute plus aujourd'hui que le *luth* ne nous soit venu des Arabes; l'étymologie suffirait pour le prouver. Cet instrument avait exactement la même forme que la *mandoline*, encore fort en usage, dans ces derniers temps, en Espagne. Cette dernière n'est autre chose qu'un luth en de petites proportions, c'est un diminutif de la *mandore* ou *pandore*, qui l'était elle-même du luth. Ces instruments diffèrent de la guitare en ce que leur partie arrière était arrondie en forme de côtes de melon, nommées *éclisses* par les luthiers. Le luth n'était, dans le principe, monté que de six cordes de boyau doubles, à l'exception de la chanterelle qui était simple; on ajouta dans la suite plusieurs cordes simples au grave, qui se touchaient toujours à vide; il y en avait ordinairement quatre; l'ensemble de ces dix cordes fournissait trois octaves et une tierce majeure. Le manche était garni de touchettes comme celui de la guitare, formées, pour les instruments ordinaires, de cordes de boyau qui passaient en travers par le manche et s'attachaient en dessous; on obtenait ainsi la place de chaque degré chromatique: ces divisions étaient habituellement au nombre de neuf.

Le luth servait, avant le clavecin, à l'accompagnement des basses continues; quant à la musique qui lui était spécialement destinée, elle s'écrivait en *tablature*, comme pour la guitare (*voy.* T. XIII, p. 308).

Il existe un grand nombre de méthodes de luth; la plus facile à consulter est celle de Basset, que le P. Mersenne a insérée dans son *Traité des instruments à chordes*. On peut encore citer le *Traité historique, théorique et pratique du luth*, dû à E.-G. Baron, et publié à Nuremberg, en 1727. On voit dans quelques cabinets des luths conservés comme objets de curiosité; il y en a d'une très belle confection et dont les parties accessoires sont d'une grande magnificence; les meilleurs se fabriquaient à Bologne.

L'instrument que l'on a quelquefois nommé *archiluth*, s'appelait aussi *théorbe* ou *tuorbe*, et différait de celui qui nous occupe, en ce qu'il avait un double manche et n'était monté que de cordes simples.

C'est vers le milieu du siècle dernier que l'usage du luth a tout-à-fait passé de mode; on lui a substitué la guitare, à la vérité plus commode et plus aisée à jouer, mais moins étendue et moins riche d'harmonie. Toutefois, on a continué d'appeler *luthiers* les fabricants d'instruments à cordes; et, d'un autre côté, le luth est resté, avec la lyre, l'instrument désigné par les poëtes, comme servant à soutenir, diriger et modérer leur voix lorsqu'ils s'abandonnent aux inspirations du génie. J. A. de L.

LUTHER (Martin), le grand réformateur allemand (*voy.* Réformation), naquit à Eisleben, petite et riante ville de la Thuringe adossée aux montagnes du Harz[*]. Son père, Hans Luther, pauvre paysan du village voisin de Mœbra, se trouvait à Eisleben avec sa famille lorsque, le 10 novembre 1483, sa femme Élisabeth Lindemann accoucha d'un fils, que l'on nomma Martin d'après le saint du calendrier. Peu de temps après, les époux allèrent s'établir dans la ville de Mansfeld, et ce fut là que grandit cet enfant élevé par ses parents avec une rude et sévère simplicité. Hans avait embrassé la profession de mineur. Son labeur assidu adoucit bientôt sa pauvreté; et il finit même par devenir propriétaire de deux fourneaux. La considération qui l'entourait le fit entrer dans le conseil de la ville. Mais cette petite prospérité ne changea point l'austère rudesse de sa vie intérieure, uniquement remplie par le travail et la prière. Au sein de cette famille simple, pieuse et grave, les facultés éminentes du jeune Martin se développèrent de bonne heure. Son père reconnut en lui un esprit méditatif et un goût pour l'étude qu'il s'empressa de cultiver. Dès l'âge de sept ans, il l'envoya tous les jours à l'école de la ville pour y apprendre à lire. Hans, dont la famille était nombreuse, plaçait sur cet enfant de prédilection ses plus chères espérances; et souvent on le vit prier avec ferveur près du berceau de son fils. Sa sévérité pour lui n'en était pas moins extrême. Luther, qui conserva toujours à ses parents le plus tendre souvenir de respect et d'amour, se plaignit lui-même plus tard de l'excessive rigueur avec laquelle son père et ses maîtres le traitèrent dans son enfance.

Enfin, à 14 ans, il quitte la maison paternelle. Son père l'envoie à l'école de Magdebourg, où il se rend en compagnie de son camarade Jean Reineck. Admis gratuitement, les deux pauvres enfants sont obligés d'aller devant les maisons des riches, chantant des cantiques au profit de l'école. Reineck reste à Magdebourg; mais Luther, ne trouvant dans cette ville ni secours ni protection, part l'année suivante et se rend à l'école d'Eisenach, où il a d'abord recours au même moyen pour subvenir à ses besoins. A cette époque où, dans toute la chrétienté, les ordres mendiants prélevaient sur la charité publique de larges aumônes, la mendicité n'avait pas le caractère qu'elle a de nos jours; et si Luther souffrit de l'abaissement auquel il était réduit, ce fut moins pour lui que pour ses compagnons d'infortune. « Ne méprisez pas, dit-il dans la suite, ceux qui vont ainsi chantant et demandant *panem propter Deum;* car moi aussi j'ai fait comme eux et j'ai mangé le pain des riches, surtout à Eisenach, ma bonne ville. »

Mais bientôt le sort du jeune Martin s'adoucit. Une dame de la ville touchée de la beauté de son chant, prit chez elle le pauvre écolier et pourvut à ses premiers besoins, de sorte qu'il put étudier et s'instruire à loisir, sans avoir à s'inquiéter du nécessaire. Luther apprit à Eisenach tout ce qu'on enseignait dans les écoles bourgeoises de ce temps : la religion et les rudiments des grammaires allemande et latine. Doué d'un sens musical très développé, il s'exerça aussi de bonne heure à jouer de la flûte et du luth.

En 1501, il fut en état d'entrer à l'université, et commença ses études académiques à celle d'Erfurth, où son père fit de grands sacrifices pécuniaires pour subvenir à son entretien. Ayant pris le grade de bachelier en 1503, Luther commença à enseigner lui-même la physique et l'éthique d'Aristote. Ce fut vers cette époque qu'il lui tomba par hasard sous les yeux, dans la bibliothèque d'Erfurth, une bible latine. Il ne connaissait du texte sacré que les évangiles et les épîtres qu'il

---

(*) Elle fait aujourd'hui partie de la régence de Mersebourg, dans la Saxe prussienne.

entendait lire pendant les offices. Quelle fut sa joie et sa surprise, en trouvant dans le saint livre un trésor inépuisable de science et de vie! Ce fut comme un monde nouveau qui se révélait à lui. A partir de ce jour, la lecture de la Bible devint sa plus chère occupation et donna bientôt à son intelligence une direction nouvelle. Livré jusque-là, suivant le vœu de son père, à l'étude du droit, il se sentit de plus en plus porté vers la théologie, vers cette science des sciences qui, suivant ses propres expressions, pénètre jusque dans le noyau du fruit, dans la pulpe du blé, dans la moelle des os.

Ces tendances religieuses agitaient sourdement son esprit, lorsqu'un événement étrange vint le frapper comme un avertissement céleste. En 1505, peu de temps après la mort subite de son ami intime Alexis, et au retour d'une visite qu'il avait faite à ses parents, Luther revenait de Mansfeld à Erfurth. Un orage affreux éclate au milieu des montagnes. Le feu du ciel tombe à ses côtés. Saisi de terreur, Luther que la mort de son ami avait déjà vivement impressionné, fait vœu, s'il échappe au danger, d'entrer dans un cloître*. Il arrive sain et sauf à Erfurth. Peu de jours après, il rassemble ses amis, passe gaîment avec eux une dernière soirée dans les plaisirs de la table et de la musique, et le lendemain 17 juillet, jour de saint Alexis, il entre au couvent des Augustins.

L'éducation dure et sévère de Luther, les épreuves et les privations, son ardeur au travail et à l'étude, avaient retrempé d'une énergie nouvelle son esprit naturellement ferme et grave; mais son caractère s'était assombri. Un amer dégoût du monde, un besoin insatiable de science le tourmentaient sans cesse. Il espérait trouver dans la vie monastique un remède à ces douleurs morales qui, réagissant sur sa nature robuste, le faisaient souffrir de corps aussi bien que d'esprit. Cependant les austérités du cloître qui lui présentaient toujours la misère et la fragilité humaines aux prises avec la terrible puissance de Dieu, loin de consoler son âme, ne firent que la remplir de terreurs étranges et de remords imaginaires. Dès son entrée au couvent, il se soumit, avec un zèle exalté, à toutes les pénitences et à toutes les humiliations que les supérieurs de l'ordre imposaient aux novices, croyant ne jamais faire assez pour apaiser la colère du ciel. Il redoubla d'ardeur à l'étude; ses forces s'épuisèrent: il tomba gravement malade.

Alors au milieu de ses angoisses et de ses souffrances, une source inattendue de consolations s'ouvrit pour lui. Un vieux frère augustin, qui veillait près de son lit, lui rappela un jour les chapitres de saint Paul sur la justification *par la foi*. La foi, cette vertu si douce et si vraiment chrétienne qui, seule, peut faire trouver à l'homme le pardon de son Dieu; la foi, que l'orgueil et l'intérêt humains avaient osé remplacer par de prétendues *bonnes œuvres*, descendit sur Luther comme un rayon d'en haut (*voy.* GRACE). Il comprit le peu de valeur des macérations qu'il imposait à son corps et à son esprit pour gagner son salut; il crut, et il se sentit sauvé.

Il se rétablit promptement. Staupitz, vicaire général des Augustins, appréciant les talents et les connaissances éminentes du jeune moine, le traita avec douceur, et l'exempta des devoirs inférieurs et humiliants du couvent. Luther reprit courage et poursuivit ses études avec une infatigable activité. L'électeur de Saxe, Frédéric-le-Sage (*voy.*), venait de fonder (1502) l'université de Wittenberg (*voy.*): Staupitz lui recommanda vivement son protégé, et, en 1508, Luther fut appelé comme professeur à la nouvelle université. Cette sphère plus vaste ouverte à son ardeur acheva sa guérison morale en le relevant à ses propres yeux. Il continua cependant à observer la règle de son ordre et alla loger à Wittenberg, chez les Augustins de cette ville. Il professa d'abord, comme à Erfurth, la physique et la morale. Ses leçons furent très suivies; mais ces sciences n'étaient point son fait. Sa véritable vocation, nous l'avons dit, était la théologie: pour obtenir le droit d'enseigner dans cette faculté, il y prit le grade de bachelier. Déjà, cédant à la demande du conseil de la ville et encouragé par Staupitz, il avait accepté la charge de prédi-

---

(*) Suivant un autre récit, Alexis aurait accompagné Luther et serait mort à ses côtés, frappé de la foudre.

cateur. Timide et ignorant lui-même ses propres forces, Luther prêcha d'abord au couvent. Puis, satisfait de ce premier essai, il osa parler en public dans les églises. L'éloquence un peu rude, mais pleine de vie de ce moine de 25 ans, sa parole parfois sévère et mordante, mais respirant toujours la droiture et la conviction, attirèrent bientôt à ses sermons un grand concours d'auditeurs. Luther joignait à un rare talent oratoire une érudition vaste et profonde : les classiques anciens et les Pères de l'Église lui étaient familiers, et il était très versé dans les langues grecque et hébraïque. Certes il ne pensait pas alors qu'il dût un jour réformer l'Église; mais sans le vouloir et sans le savoir, il travaillait déjà à l'œuvre de la réforme. Ses enseignements étaient toujours fondés sur l'autorité de l'Écriture; il ramenait sans cesse ses auditeurs à cette base des croyances religieuses dont tant de chrétiens, à cette époque, ignoraient presque jusqu'à l'existence. En même temps, il attaquait vigoureusement la philosophie scolastique qu'il avait étudiée à fond afin d'en bien connaître les défauts et les erreurs; car il avait toujours éprouvé une vive aversion pour ce mélange bizarre de philosophie aristotélique et de théologie chrétienne qui, dans les derniers siècles du moyen-âge, avait obscurci par des subtilités dogmatiques les saines et simples vérités du christianisme.

En 1509, Luther dut se rendre à Rome pour une affaire qui n'est pas bien connue, mais qui concernait, selon toute apparence, les intérêts de son ordre. On ne sait pas même au juste s'il y fit un ou deux voyages. On prétend aussi que l'aspect des magnificences mondaines et de la corruption de la cour pontificale frappa l'esprit du pauvre et simple moine allemand; on dit que la différence entre ce qu'il s'attendait à voir et ce qu'il vit en effet lui causa une vive déception, et qu'il revint de Rome dégagé de ce respect mêlé de crainte que, malgré les souillures qu'un Borgia y avait laissées, la chaire de Saint-Pierre inspirait toujours à la chrétienté. Cependant, comme on le verra plus bas, Luther ne cessa de témoigner de son respect pour le Père des fidèles longtemps encore après son voyage à Rome, et tout en admettant que son séjour dans cette ville modifia et éclaira ses opinions sur plus d'un point, il faut reconnaître que le combat acharné qu'il livra plus tard à la papauté avait des causes plus profondes.

De retour à Wittenberg, Luther obtint, en 1512, le grade éminent de docteur en théologie, qu'il ne brigua que pour céder aux exhortations et presque à la violence de Staupitz, et dont l'électeur Frédéric paya les frais de promotion. Le serment qu'il prononça en cette occasion : « D'étudier et de prêcher l'Écriture-Sainte, toute sa vie durant, » resta toujours profondément gravé dans sa mémoire, et le souvenir de cette promesse solennelle fut, dans des moments difficiles et décisifs, un refuge contre le doute et un puissant aiguillon pour avancer résolument dans la voie où sa conscience le poussait. L'activité de Luther à cette époque était déjà surprenante, et quand on lit dans ses propres écrits ou dans les témoignages de ses contemporains, le détail de ses occupations journalières, on a peine à comprendre qu'un seul homme ait pu suffire à tant de soins et d'affaires. Sa santé, quoique robuste, souffrit de cet excès de travail; mais cette contention d'esprit de tous les instants contribua beaucoup à fortifier et à développer ses facultés intellectuelles. Son énergie morale s'accrut à tel point, qu'elle dégénéra fréquemment en violences et en emportements qui n'étaient que momentanés, il est vrai, mais qui déparaient quelquefois les belles qualités de son âme. Luther jouissait d'ailleurs d'une grande considération. Staupitz lui confia l'inspection de quarante couvents de son ordre, mission importante qui lui donnait le pouvoir de créer et de déposer des prieurs.

L'année 1517 vit commencer enfin le rôle providentiel de Luther et la grande œuvre de sa vie.

Le pape Léon X (*voy.*), ayant besoin d'argent pour reconstruire la basilique de Saint-Pierre, eut recours à un moyen déjà employé avec succès, dans des cas analogues, par plusieurs de ses prédécesseurs. Des indulgences (*voy.*) furent prêchées, principalement en Allemagne, où l'archevêque de Mayence les prit pour ainsi dire à ferme, et chargea le dominicain Jean Tetzel de les répandre. Ce moine en fit un véritable trafic, vendant publiquement le pardon de Dieu. Le cri de réprobation qui s'élevait dans la conscience des hommes pieux et éclairés, un prêtre eut le courage de le faire retentir à haute voix : ce fut Martin Luther. Plus que tout autre, il devait être indigné de ce scandale. La justification par la foi et non par les œuvres était la pierre angulaire de ses convictions religieuses, et cette doctrine est évidemment contraire à celle de la surabondance des bonnes œuvres (*opera supererogatoria*), qui, constituant au profit de l'Église une espèce de trésor dont elle était libre de disposer, servait de base à l'usage des indulgences. La conduite de Tetzel blessait à la fois le bon sens de Luther et toutes ses idées de religion, de philosophie, de science même. Prédicateur éloquent, il connaissait l'effet puissant de sa parole; il devait parler, et il parla.

En septembre 1517, il préluda, par plusieurs sermons contre les indulgences et contre le dogme catholique de la pénitence, à une démarche plus grave : le 31 octobre, il afficha à la porte de l'église principale de Wittenberg ses fameuses thèses sur l'efficacité des indulgences, et ouvrit une ère nouvelle dans l'histoire de la chrétienté. C'est de ce jour que commence la réforme religieuse; c'est ce jour que plusieurs communions protestantes célèbrent encore maintenant comme l'anniversaire de leur origine.

Ces thèses*, que Luther conviait tout le monde à venir discuter avec lui, et qu'il se faisait fort de défendre, sont au nombre de 95. Il y fait une distinction tranchée entre les indulgences du pape et celles qui se vendent en son nom. Il ne reconnait qu'au pape seul le pouvoir de lier et de délier, avec cette réserve, toutefois, que sans vrai repentir il n'y a point de salut possible, mais que le repentir seul, même sans indulgences, peut suffire pour intéresser la grâce de Dieu en faveur du pécheur. Il attaque bien aussi le dogme du trésor de l'Église, mais non d'une manière absolue, et quoique battant déjà en brèche plusieurs principes alors admis dans l'Église, ces thèses ne respirent point encore un esprit réellement hostile au pape.

Cependant leur publication eut en Allemagne et dans toute l'Europe un immense retentissement; Luther lui-même, malgré son génie et sa perspicacité, n'en sentait pas toute la portée; mais les savants et les penseurs s'en émurent vivement et comprirent que c'était là un premier pas dans une voie nouvelle, qui devait le mener bien au-delà du but qu'il semblait s'être proposé. L'orage qu'il avait attiré ne tarda pas à gronder autour de lui. A peine publiées, ses thèses furent accusées d'hérésie par le haut et le bas clergé. Tetzel fit publier par Conrad Wimpina, professeur à Francfort-sur-l'Oder, des contre-thèses pour répondre à celles de Luther. Le dominicain Hoogstraeten (*voy.*), à Cologne, Emser à Dresde, et Prierias, *magister palatii* à Rome, l'attaquèrent également dans des écrits violents et passionnés. Luther répliqua avec une égale vigueur, et alla jusqu'à dire que si le pape et ses cardinaux pouvaient approuver ces diatribes, il ne mettait plus en doute que Rome ne fût le siége de l'Antechrist. Néanmoins, il protestait encore de son respect pour le saint-père dans une lettre écrite par lui à Léon X, en 1518.

Le pape, peu inquiet d'abord d'une affaire qui lui semblait n'avoir pour motif que quelque misérable rivalité de couvent et d'ordre, fut bien forcé à la fin de s'en mêler : Luther fut sommé de comparaître à Rome pour rétracter ses erreurs. Il hésita à se rendre à cet appel, où il croyait voir un piége, et grâce à l'intercession de l'électeur Frédéric, qui l'avait toujours efficacement protégé, il obtint de pouvoir régler cette affaire en Allemagne. Augsbourg fut le lieu désigné. Le cardinal Cajetan (Thomas de Vio de Gaëte) fut chargé par le pape de faire rentrer dans le giron de l'Église le fils rebelle qui troublait son repos. Luther se présenta hardiment à Augsbourg, le 12 octobre 1518, malgré les dangers qui pouvaient l'y attendre. Il répondit aux doucereuses insinuations du savant italien avec une modestie ferme et la con-

---

(*) Elles portaient le titre de *Disputation von der Kraft des Ablasses*.

science de son bon droit. « Prouvez-moi que j'ai tort, disait-il sans cesse, et je me rétracterai. » Aux ordonnances du pape et aux décrets humains dont le cardinal s'armait pour le convaincre, il répondait en citant simplement la parole de Dieu. Cette entrevue se renouvela trois jours de suite. A la fin, Luther promit de se taire, pourvu qu'on imposât aussi silence à ses adversaires; mais Cajetan n'accepta point cette transaction. Les amis de Luther, craignant pour sa sûreté, le pressèrent de partir. Il s'échappa à la hâte d'Augsbourg sur un bon cheval, et arriva en quelques jours sain et sauf à Wittenberg.

Dès lors, le réformateur ne pouvait plus s'arrêter sur le terrain glissant où il s'était placé. Le nonce Miltitz, envoyé par Léon X à la cour de l'électeur de Saxe, essaya encore de ramener Luther par la persuasion. Mais l'inflexible moine répondait toujours par les mêmes paroles : « Prouvez-moi que j'ai tort, et je me rétracterai; sinon, non. »

Le plus célèbre champion de la théologie scolastique en Allemagne, Jean Eck, professeur à Ingolstadt, devait être naturellement un des plus violents ennemis des doctrines de Luther : il commença par l'attaquer dans un écrit intitulé *Obélisques*. Luther répondit par un autre écrit, qu'il nomma *Astérisques*. Mais Eck voulait voir Luther face à face : il rédigea des thèses, et fixa un rendez-vous à Leipzig pour leur discussion solennelle. La réponse de Luther ne se fit pas attendre; il publia des contre-thèses, et se rendit à Leipzig, où la discussion publique eut lieu avec un grand éclat, devant une foule d'auditeurs, et en présence du duc Georges de Saxe lui-même. Elle dura du 27 juin au 13 juillet 1519. On disputa avec un rare acharnement sur tous les points mis en question, et, comme on devait s'y attendre, les deux partis s'adjugèrent chacun la victoire. Ce qui est certain, c'est que Luther y gagna une réputation et une popularité immenses.

Eck se rendit l'année suivante à Rome et n'eut pas de peine à décider le pape à prononcer contre Luther une bulle qui condamnait 41 articles de ses écrits, lui accordait deux mois pour rétracter ses erreurs, et, ce délai expiré, prononçait l'excommunication contre lui.

A cette époque, Luther écrivit une nouvelle lettre au pape, où il s'adresse plutôt à Léon lui-même qu'au vicaire de Jésus-Christ; il le plaint de son aveuglement, des honteux abus qu'il autorise, et de l'entourage odieux qui lui sert de cour et de conseil. Cette lettre, singulier mélange de respect et d'invectives, de pitié et d'ironie, de soumission à l'Église et de révolte contre son chef, peint bien les dernières hésitations de Luther, convaincu de la justice de sa cause, mais qu'une sorte de préjugé d'habitude retenait encore.

Sur ces entrefaites Eck revient d'Italie, porteur des foudres du Vatican. Il fait afficher la bulle dans plusieurs villes. Mais les temps étaient changés; le prestige de l'excommunication, si puissant naguère, était détruit. Le cygne prédit par Jean Huss (*voy.*) mourant sur le bûcher, ne devait pas périr comme lui. Luther avait des amis qui ne lui firent pas faute au moment du péril. L'électeur Frédéric refusa de faire brûler ses livres; plusieurs nobles chevaliers de l'Empire, François de Sikingen, Sylvestre de Schaumbourg, Ulric de Hutten (*voy.*), etc., lui offrirent le secours de leurs armes, et au besoin un refuge dans leurs châteaux-forts.

Luther alors ne résiste plus au torrent qui l'entraîne et au cri de sa conscience. Il lève enfin ouvertement l'étendard de la révolte contre le pape et l'Église romaine, par la publication de deux écrits importants, l'un adressé à la noblesse allemande[*] et intitulé : *De la réforme du clergé*, et l'autre : *De la captivité de l'Église*[**], qu'il compare à celle des juifs à Babylone. Presque tous les dogmes du protestantisme (*voy.*) sont contenus en germe dans ces deux écrits.

Cependant la bulle du pape reçoit un commencement d'exécution : les livres de Luther sont brûlés à Anvers, Louvain, Mayence, Cologne, Ingolstadt. Luther, poussé à bout, cède à son caractère iras-

---

(*) *An den christlichen Adel Deutscher Nation' von des geistlichen Standes Besserung.*

(**) *Von der Babylonischen Gefangenschaft der Kirche.*

cible : il veut rendre violence pour violence, affront pour affront; et, le 10 décembre 1520, devant la porte de Wittenberg, en présence de l'université entière et du peuple assemblé, il fait élever un bûcher où l'on entasse par son ordre les rescrits et les décrétales des papes, les livres du droit canon et les écrits d'Eck; puis il y fait mettre le feu, et quand la flamme brille, il y jette de sa propre main la bulle d'excommunication. C'était rendre tout accommodement impossible; désormais le moine de Wittenberg allait être en guerre ouverte avec Rome et l'Église.

Luther sentait en lui l'énergie et le courage nécessaires pour soutenir cette lutte, devant laquelle eût reculé un esprit moins ferme que le sien et moins convaincu du caractère providentiel de sa mission. En effet, le péril alla sans cesse grandissant. Le pouvoir temporel se joignit bientôt au pouvoir spirituel, dont les foudres n'avaient pas effrayé l'intrépide réformateur. Charles-Quint (*voy.*), récemment élu empereur d'Allemagne, dut nécessairement, dès son arrivée dans ce pays, intervenir dans le grand débat religieux qui occupait tous les esprits. Toutefois le nombre des partisans de Luther était déjà assez imposant pour forcer le pouvoir impérial à garder encore quelques ménagements. Au lieu de faire exécuter simplement la bulle d'excommunication, on cita Luther à la diète de Worms, afin qu'il rendît compte de ses actions et de ses écrits devant l'Empereur lui-même. Luther obéit sans hésiter à cet appel, quoique ses amis cherchassent à l'en détourner, en lui faisant craindre le sort de Jean Huss à Constance. « Jean Huss, leur répondit Luther, a été brûlé, mais non la vérité avec lui. J'entrerai à Worms, quand même il y aurait autant de diables que de tuiles sur les toits. » Il partit accompagné du héraut impérial et suivi de quelques amis, et arriva à Worms le 16 avril 1521, au milieu d'une foule immense qui s'était portée à sa rencontre.

Dès le lendemain, le moine augustin (car il portait encore l'habit de cet ordre) comparut hardiment devant l'Empereur entouré de tout le corps germanique, assemblée imposante, dont l'éclat inaccoutumé put éblouir un moment ses yeux et affaiblir sa voix, mais non ébranler sa résolution. Le second jour, il présenta sa défense avec clarté, avec modestie, mais aussi avec une fermeté également inaccessible aux promesses et aux menaces. Sourd à tous les intérêts du monde, et préoccupé seulement de l'intérêt de la vérité évangélique, il reconnut qu'il était l'auteur des écrits condamnés par le Saint-Siége, mais il refusa d'en rien rétracter. Sa défense se termina par ces paroles mémorables : « A moins que l'on ne parvienne à me convaincre par des témoignages de l'Écriture-Sainte ou par des raisons évidentes (car je n'admets ni l'autorité absolue du pape ni celle des conciles qui ont souvent erré et se sont même contredits), je ne puis ni ne veux rien rétracter, car il n'est pas bon d'agir contre sa conscience. Me voici; je ne puis faire autrement. Que Dieu me soit en aide! Amen. »

Malgré l'impression favorable que cette péroraison produisit sur l'assemblée, on ordonna à Luther de repartir sur-le-champ; et peu de jours après, Aleander, légat du pape, obtint de l'Empereur la publication du célèbre édit de Worms, qui déclarait coupables d'hérésie Luther et ses partisans, et les mettait au ban de l'Empire.

Mais déjà le réformateur était en lieu de sûreté. L'électeur Frédéric-le-Sage l'avait fait enlever, tandis qu'il retournait de Worms à Wittenberg, et transporter à la Wartbourg, château-fort situé sur une haute montagne, près d'Eisenach, en Thuringe. Luther y resta dix mois, sans qu'on sût ce qu'il était devenu, quoique les nouveaux écrits qu'il ne cessait de faire paraître rendissent témoignage de son existence et entretinssent le courage de ses partisans. Dans cette retraite, qu'il se plaisait lui-même à appeler son *Patmos* (*voy. saint* Jean), au milieu des beautés de la grande et sombre nature qui l'entourait, loin des bruits et des distractions du monde, face à face avec la tâche gigantesque qu'il se croyait fermement appelé à remplir par Dieu lui-même, l'esprit de Luther fut en proie à de violents combats intérieurs. Son imagination ardente le jeta parfois dans d'étranges hallucinations.

Souvent ses adversaires ont voulu voir dans les récits qu'il fait lui-même de ses luttes fréquentes contre Satan, la preuve d'une intelligence faible ou d'une conscience bourrelée de remords; mais il est facile de les expliquer par l'exaltation de l'esprit de Luther, par la croyance au démon, encore si généralement répandue à cette époque, et surtout par ce souvenir de Patmos qui le préoccupait, et qui devait faire de l'Apocalypse l'objet continuel de ses lectures et de ses méditations.

Ce fut aussi dans cette retraite que Luther commença la traduction de la Bible en langue allemande, qu'il projetait depuis longtemps et qu'il n'acheva qu'en 1532. Ce travail, chef-d'œuvre de force et de clarté, eût suffi pour rendre son nom immortel. La Bible allemande d'aujourd'hui est encore la traduction presque intacte de Luther. Chaque exemplaire du Livre saint porte son nom sur la première page. C'est ainsi que s'explique l'immense popularité dont le réformateur fut bientôt environné et que trois siècles n'ont pu affaiblir dans sa patrie. Il n'y a, dans ce sentiment de vénération et de reconnaissance aucune trace de superstition ou de fanatisme. Ce n'est point un prophète, ce n'est point un chef de secte, dont on conserve le souvenir : c'est l'homme qui a donné à ses frères ignorants la connaissance plus parfaite du Livre de Dieu. Mais ce travail n'est pas seulement une œuvre de foi et de charité, c'est encore une œuvre littéraire du premier mérite : Luther rendit un immense service à son pays en en fixant ainsi définitivement la langue. C'est de sa traduction de la Bible que date l'existence de la prose allemande : le réformateur a été en quelque sorte, pour ses compatriotes, le créateur de la langue nationale.

La réforme, si pure, si légitime dans son principe, donna bientôt lieu aux excès les plus déplorables, dont la ville de Zwickau fut d'abord le théâtre. Carlstadt, ancien ami de Luther, se laissa entraîner dans les rangs des novateurs effrénés, et prêcha à Wittenberg des doctrines exagérées entièrement contraires à l'esprit qui avait guidé les premiers pas de la réforme. Des scènes violentes, l'émeute, le pillage des églises et des couvents, la destruction des images furent les conséquences de ces conseils funestes donnés au peuple et de l'exemple de quelques bandes de fanatiques, qui reçurent bientôt le nom d'anabaptistes (*voy.*), parce qu'ils renouvelaient le sacrement du baptême.

A la première nouvelle de ces excès, Luther, voyant le succès de son œuvre compromis, quitte subitement la Wartbourg, sans s'inquiéter des nouvelles excommunications lancées contre lui par le pape et l'Empereur, et sans redouter même d'encourir la disgrâce de l'électeur. Il lui écrit cependant pour justifier son départ précipité; puis il court à Wittenberg (mars 1522), monte en chaire, et prononce, pendant huit jours consécutifs, une série de sermons qui calment bientôt l'effervescence populaire, et mettent un terme au désordre. La prudence, la modération, le respect pour l'ordre public dont Luther fit preuve en cette occasion suffiraient pour réduire au silence tous ces adversaires du père de la réforme, qui ne veulent voir en lui qu'un novateur aveugle, donnant libre cours aux passions humaines. Luther était, il est vrai, plus propre à détruire qu'à fonder. Son esprit ardent et irritable était plutôt porté à combattre les préjugés et les erreurs qu'à consolider un nouvel ordre de choses et d'idées. Mais en attaquant tous les abus qu'il rencontrait, il ne se jeta point, comme tant d'autres, dans les abus contraires : il blâma, avec la même vigueur, les hommes qui, par ignorance ou par intérêt, enchérissaient sur ses réformes, et nuisaient, par leur zèle déplacé, à la cause de l'Évangile, dont il se faisait le champion. La guerre des paysans (*voy.*) et d'autres troubles civils, qui éclatèrent en Allemagne, étaient peut-être le fruit des idées de réforme mal comprises et dénaturées par des esprits grossiers, ou exploitées par des ambitieux. Luther s'éleva énergiquement contre ces tristes et sanglants corollaires de son œuvre (*); il fit tout ce qui dépendait de lui pour réprimer ces excès; il est vrai que le même homme, qui prêchait au peuple l'amour de l'ordre et l'obéissance à l'autorité,

---

(*) Surtout dans un écrit intitulé : *Wider die räuberischen und mörderischen Bauern.*

n'était pas lui-même exempt d'orgueil : son front ne se courbait point devant les puissants de la terre; fort du caractère sacré de sa mission, il se sentait l'égal des rois. Plusieurs lettres qu'il adressa à divers souverains, et surtout sa fameuse lettre au roi d'Angleterre, en sont la preuve. Henri VIII (*voy.*), à cette époque encore zélé catholique, n'avait pas dédaigné de prendre lui-même la plume pour attaquer le réformateur allemand : Luther osa répondre au roi avec tant de vivacité, qu'il en fut blâmé par ses propres partisans, et qu'il rétracta lui-même, quelques années après, les expressions dont il s'était servi.

Mais les qualités qui manquaient à Luther pour fonder des institutions durables, son ami, le sage et pacifique Melanchthon (*voy.*), les possédait, et ces deux esprits supérieurs se complétaient admirablement l'un l'autre. Cette union intime de deux hommes d'une nature si différente, mais également convaincus, également persévérants, et marchant avec le même zèle, sinon par les mêmes voies, vers le même but, cette union, disons-nous, assura le succès de la réforme et la constitution d'une nouvelle Église dans le pays où elle avait pris naissance.

L'édit de Worms contre les partisans de la réforme n'avait pas réussi à les disperser. Chaque jour, au contraire, voyait grossir leur nombre. Presque tous les souverains du nord de l'Europe y adhérèrent. A Nuremberg, en 1524, et surtout à la diète de Spire, en 1525, les princes et les états d'Allemagne qui avaient adopté les idées de Luther protestèrent solennellement contre l'édit de Worms, et refusèrent de s'y soumettre. Cette protestation publique, qui fit donner à ses auteurs le nom de *protestants*, divisa l'Allemagne en deux camps bien tranchés, dont les intérêts religieux et politiques étaient également opposés.

En 1524, Luther quitta un des derniers signes de soumission aux règles du catholicisme, en déposant le froc de moine augustin qu'il avait conservé, et en le remplaçant par une simple robe noire comme les laïcs pouvaient en porter. L'année suivante, il fit un pas de plus. Ne trouvant dans l'Écriture-Sainte rien qui lui parût justifier l'ordre de Grégoire VII concernant le célibat des prêtres (*voy.*), Luther, toujours conséquent avec lui-même, se maria. Il épousa Catherine de Bora (*voy.*), fille de 26 ans, d'une bonne famille de Saxe, qui avait quitté deux ans auparavant le couvent où elle était religieuse. Ce mariage, qui pouvait blesser les convenances ou choquer quelques consciences timorées, fut désapprouvé même par les partisans les plus zélés de la réforme. Melanchthon avait vainement cherché à en détourner Luther. Du côté de ses adversaires, il souleva une tempête formidable d'anathèmes, et donna lieu à des attaques plus ou moins exagérées, et à des calomnies dont la violence n'était égalée que par leur cynisme. L'histoire a fait justice de ces inventions de l'esprit de parti. Les intentions de Luther étaient pures : il voulait consacrer par son propre exemple l'abolition du célibat forcé, qui avait amené tant de scandales. Agé de 42 ans quand il se maria, il ne céda point, comme on l'a dit, à un amour terrestre et charnel. Cependant il aimait sa femme, et il goûta auprès d'elle, suivant son propre témoignage, un bonheur domestique qui le reposait des fatigues incessantes de sa vie active et agitée.

De 1526 à 1529, Luther s'occupa principalement de constituer, avec l'aide de Melanchthon, l'Église évangélique dans l'électorat de Saxe. Ils parcoururent ensemble toutes les villes et tous les villages pour établir partout eux-mêmes ce culte simple et purement spirituel, qui seul était d'accord avec leurs principes. Ils s'occupèrent également avec le plus grand soin des écoles; car dans l'esprit du protestantisme, l'Église et l'école ne font qu'un. Ce long et pénible travail d'inspection et de réforme est un des plus beaux titres de gloire des deux amis. C'est aussi vers cette époque que Luther publia son catéchisme (*voy.*), petit livre qui met le christianisme à la portée de toutes les intelligences, et résume pour les enfants les points fondamentaux du dogme et de la morale.

La confession de foi rédigée par Melanchton, et qui fut présentée par les

États protestants à la diète d'Augsbourg, fait la matière d'un autre article de cette Encyclopédie (*voy.* AUGSBOURG et CONFESSIONS), et l'ensemble des idées de la réforme, ainsi que le caractère qui lui est propre, sera présenté plus tard à nos lecteurs aux mots RÉFORMATION et PROTESTANTISME. Disons seulement ici que Luther, inflexible à l'égard des papistes, ne le fut pas moins pour ceux qui rejetaient le catholicisme sans adopter entièrement les dogmes qu'il avait lui-même conservés. La violence extrême avec laquelle il s'éleva contre les réformateurs suisses, qui, à la voix de Zwingle (*voy.*), s'étaient séparés de l'Église romaine, fut le principal motif qui divisa les protestants en deux partis distincts et nuisit évidemment au triomphe de leur cause. Luther enseignait la présence du corps du Sauveur dans le sacrement de l'eucharistie, sans croire toutefois à la transsubstantiation (*voy.*), telle que l'admettait l'Église romaine. Zwingle, Carlstadt et quelques autres réformateurs allemands, repoussaient, au contraire, comme un reste du catholicisme, cette présence réelle du Christ dans l'hostie. Luther combattit par plusieurs écrits les doctrines des *sacramentistes* (comme on les nommait), avec un acharnement qu'il est difficile de concilier avec la charité. Doit-on cependant lui faire un crime d'avoir préféré perdre des alliés utiles à sa cause, que de transiger avec ce qu'il regardait comme un article de foi? Le caractère de fer qui n'avait plié ni devant le pape ni devant l'Empereur pouvait-il céder aux exigences de ceux qui, une fois lancés dans le vaste champ des réformes, ne consentaient pas à s'arrêter là où lui-même avait trouvé son point d'arrêt? On s'abuse étrangement en supposant que Luther ait voulu établir la liberté entière d'examen et accorder à chaque homme le droit d'interpréter la Bible suivant les lumières de sa raison. Il en livrait le texte aux méditations continuelles de tous les fidèles, mais comme une matière de foi et d'édification et non comme un thème de discussion, où il serait loisible à chacun de trouver un sens différent. Pour lui, la Bible faisait seule autorité en tout ce qui tient à la foi, et il rejetait comme un alliage impur, comme des inventions humaines, tout ce qui n'était pas fondé sur des textes positifs de nos livres saints; mais ceux-ci, dans sa pensée, étaient placés au-dessus des débats de la raison humaine, et il n'appartenait, suivant lui, qu'à l'Église de l'interpréter. De là ses anathèmes multipliés dans tous les livres symboliques (*voy.*) de la réforme, et de là la résistance inébranlable que Luther opposa, dès le début, aux tentatives des novateurs qui prenaient, dans un sens plus large, la liberté évangélique, dont il avait lui-même arboré l'étendard. En effet, la liberté d'examen était une conséquence du rejet de la tradition admise par l'Église romaine, ainsi que de l'infaillibilité du pape, dont Luther voulait affranchir l'Église. Cette conséquence était-elle inévitable, et Luther se trompa-t-il en repoussant à la fois le libre examen, la tradition et l'infaillibilité? C'est là une question grave et difficile qu'il ne nous appartient pas de résoudre.

Les dernières années de Luther (1531-1546) sont peu fertiles en événements extérieurs; mais son infatigable activité ne se démentit pas un seul instant. Sa résidence habituelle demeura fixée à Wittenberg. Cependant, il fit de fréquents voyages dans les autres villes de la Saxe, toutes les fois que sa présence put y être nécessaire au succès de son œuvre. Il ne cessa pas non plus d'écrire, de prêcher dans les églises, d'enseigner dans son université. Peu d'hommes ont eu une existence aussi remplie que la sienne; et pourtant bien des douleurs physiques et morales vinrent l'assaillir. Des rhumatismes aigus et surtout la pierre le firent horriblement souffrir. Le regret de voir son œuvre méconnue par les uns, dénaturée par les autres, l'affecta aussi profondément. Mais sa confiance en Dieu le soutint au milieu de toutes les épreuves. La certitude d'avoir agi suivant sa conscience et la pureté désintéressée de ses intentions lui firent supporter ses maux avec courage. Sa gaîté naturelle ne l'abandonna même pas. Heureux au sein de sa famille, sa vie intérieure était calme et son commerce intime plein de candeur et d'abandon. Il se livrait avec ses enfants à tous les amusements qui pouvaient plaire à leur âge, en les sanctifiant toujours par l'idée de la présence de Dieu. Il aimait à épancher sa verve dans un cercle d'amis, à jouir avec modération des plaisirs de la table. Ses saillies fréquentes ne brillaient pas toujours par un rigoureux atticisme ; mais elles étaient si pleines de bonhomie, de finesse et d'à-propos, qu'elles sont restées populaires en Allemagne, où elles font le sujet d'une foule d'anecdotes que chacun sait par cœur. Luther avait une véritable passion pour la musique, et il demandait souvent à cet art ses plus douces jouissances. Son célèbre chant choral *Ein' veste Burg ist unser Gott!* est encore aujourd'hui un des chefs-d'œuvre du genre.

Au commencement de 1546, Luther, malgré ses souffrances, que l'âge avait rendues plus vives, entreprit un voyage à Eisleben, sa ville natale, pour tâcher d'apaiser une querelle survenue entre les comtes de Mansfeld (*voy.*). Une œuvre de paix et de conciliation fut ainsi le dernier acte de la vie de ce grand homme, tant de fois dépeint comme un fauteur de haines et de discordes. Peu de jours après son arrivée à Eisleben, il tomba gravement malade. Ses forces l'abandonnèrent; mais sa confiance en Dieu lui resta jusqu'à son dernier jour. Le 18 février, il mourut en chrétien, plein de foi, comme il avait vécu. « Mon Père, je te remets mon esprit, à toi qui m'as sauvé ! » Telles furent ses dernières paroles. Ses amis éplorés entouraient son lit. Le docteur Jonas lui demanda s'il mourait dans la foi en Jésus-Christ, telle qu'il l'avait prêchée? « Oui ! » répondit-il, et il rendit son âme à Dieu.

L'électeur de Saxe, successeur de Frédéric-le-Sage, fit faire à Luther de magnifiques funérailles. Il fut inhumé dans l'église principale de Wittenberg. Partout, sur le passage du convoi, des populations entières accoururent éplorées pour rendre un dernier hommage à sa mémoire.

La veuve et les enfants de Luther restèrent, après sa mort, dans une position peu aisée. Le dernier descendant mâle du réformateur est mort à Dresde, en 1759 ; mais d'autres branches de sa famille ont laissé quelques rejetons, dont l'attention publique s'est occupée de nos jours en diverses occasions*. S-r-d.

LUTHÉRIEN (culte). A l'art. Culte, on a parlé d'une manière générale des formes extérieures qu'affecte l'adoration que l'homme doit à son Créateur ; mais chaque confession religieuse suit à cet égard des pratiques particulières que nous n'avons pas ici à comparer entre elles. Voici en quels termes la confession d'Augsbourg s'exprime sur ce point : « Notre enseignement sur les cérémonies

---

(*) Les œuvres de Luther, qu'on divise en œuvres latines et en œuvres allemandes, forment, indépendamment de sa traduction de la Bible, une longue série de volumes qui ont été imprimés et réimprimés à différentes reprises, dans tous les formats. L'édition la plus ancienne, publiée par ordre de l'électeur Jean-Frédéric, se compose de 19 vol. in-fol., imprimés à Wittenberg, de 1539 à 1559, et complétés par un volume de table des matières mis au jour, en 1563, à Breslau. Mais la plus estimée de toutes est celle de Walch, Halle, 1740-53, 24 vol. in-4°. Une nouvelle édition a été entreprise de nos jours par M. Irmischer, à Erlangen, 1826 et ann. suiv. : elle forme déjà 28 vol. in-8°. Il existe ensuite un grand nombre d'éditions séparées de ses principaux écrits dont le nombre total s'élève à plus de 400, et depuis le jubilé séculaire de 1817 (auquel pour la première fois s'est associée l'Église de Paris), des œuvres choisies, abrégés, esprits des œuvres de Luther, etc., se sont multipliés dans toutes les parties de l'Allemagne; dans ce moment même, un choix des œuvres de Luther, par M. Gustave Pfizer, est en cours de publication. En France, M. Michelet nous a donné, sous le titre de *Mémoires de Luther* (Paris, 1835, 2 vol. in-8°), un extrait de la Correspondance et surtout des *Discours à table* du réformateur, ouvrage qui, malheureusement, reste inachevé. — Melanchthon, Matthesius, Moz, Frœbing, Schrœck et autres ont écrit anciennement la vie de Luther ; de nos jours, M. Gustave Pfizer (*Martin Luthers Leben*, Stuttg., 1836, in-8°) en a fait le sujet d'un livre mis à la portée de toutes les classes de la population allemande. Nous ne parlerons pas de la *Vie de Luther*, en langue française, par M. Audin (Paris, 1841, 2 vol. in-8°), ni de la courte notice sur Luther dans le *Musée des protestants célèbres*, ni de l'article *Luther* dans le Dictionnaire de Bayle, qui mérite cependant d'être relu ; mais nous citerons l'*Histoire de la Réforme* par M. Merle d'Aubigné (Genève et Paris, 3e édit., 1842, 3 vol. in-8°) comme un des ouvrages qui sont le plus propres à faire connaître à des lecteurs français, dans tous leurs détails, l'œuvre du réformateur allemand sur laquelle nous reviendrons d'ailleurs nous-mêmes dans d'autres articles indiqués dans le cours de la présente notice. On sait que, sous les auspices du roi de Prusse, une statue en bronze lui fut élevée devant l'hôtel-de-ville de Wittenberg, et que ce monument, où il est représenté tenant la Bible à la main, fut inauguré le 31 octobre 1821. J. H. S.

ecclésiastiques établies par les hommes, est qu'il faut maintenir celles qui peuvent être conservées sans péché et qui servent pour la tranquillité et le bon ordre de l'Église, comme sont certains jours de fête et de solennité, et autres choses semblables. Nous avertissons les fidèles que toutes les traditions humaines établies pour apaiser la colère de Dieu, pour mériter la grâce et satisfaire pour nos péchés, sont contraires à l'Évangile et à la doctrine de la foi. C'est pourquoi nous regardons comme inutiles et même contraires à l'Évangile, les vœux monastiques et les traditions sur l'usage des viandes et les jours de fête, institutions humaines faites dans la vue de mériter la grâce divine et de satisfaire pour nos péchés. » On y trouve dans un autre endroit : « Ce n'est que pour instruire les ignorants, pour inspirer une crainte véritable et une foi pure, et pour exciter à la prière, qu'il est nécessaire d'avoir des cérémonies et de prêcher la parole de Dieu. » Tel fut l'esprit des changements introduits par la réformation dans le culte religieux. Ces changements ne furent cependant pas poussés dans l'Église luthérienne aussi loin que dans l'Église réformée. Luther partit du principe de maintenir tout ce qui n'était pas expressément contraire à l'Écriture, tandis que Zwingle et Calvin (*voy.* ces noms) voulaient abolir tout ce qui ne pouvait se prouver par l'Écriture. Luther supprima la messe, quoiqu'en en retenant le nom et quelques-unes de ses formes extérieures. Il rétablit la communion sous les deux espèces, en conservant l'hostie. Il rejeta l'invocation des saints, le culte des images, les jeûnes obligatoires, les vœux monastiques, le célibat des prêtres. Il restreignit le nombre des jours religieusement fériés, condamna les pèlerinages et autres pratiques; il prescrivit l'usage de la langue vulgaire pour tous les exercices du culte. Enfin il voulut que l'enseignement, c'est-à-dire, la prédication de la parole de Dieu fût la principale partie du service divin, et il insista fortement sur l'instruction des enfants, qu'il envisageait comme une des plus importantes parmi les fonctions pastorales. Tels furent les principes qu'il appliqua dans sa première liturgie, publiée en 1523, et qui fut en peu de temps adoptée dans tous les lieux où l'on avait embrassé la réformation. Il encouragea, dans les mêmes vues, la composition de cantiques (*voy.*) destinés au culte, soit domestique, soit public. Il en composa lui-même un grand nombre, paroles et musique, qui sont encore en usage, et qui contribuent puissamment à l'édification par la foi vivante, par la force et l'onction qui respirent dans ces hymnes, la plupart remarquables aussi sous le point de vue littéraire. Les principes de la réformation n'exigent pas une complète uniformité de culte dans toutes les Églises et laissent à cet égard une assez grande liberté. « Pour former la véritable unité de l'Église, dit la confession d'Augsbourg, il suffit d'être d'accord dans la doctrine de l'Évangile et dans l'administration des sacrements. Il n'est pas besoin d'avoir partout les mêmes traditions, d'observer les mêmes rites et les mêmes cérémonies, lorsqu'elles sont d'institution humaine. » Néanmoins il y a une assez grande uniformité entre les liturgies des diverses contrées où le culte luthérien est professé; elles offrent des différences moins importantes et moins nombreuses que celles qu'on rencontre dans les rituels des pays catholiques. *Voy.* LITURGIE.

Outre l'administration des sacrements, les parties essentielles qui constituent le culte luthérien et qu'on retrouve partout, sont : des prières, des chants religieux, la lecture de portions de l'Écriture, la prédication. Tous ces actes sont accomplis en langue vulgaire, et par des pasteurs, à l'exception des chants auxquels l'assemblée entière prend part. Le service commence ordinairement par une prière, qui est une confession des péchés, prononcée par un pasteur. L'Église luthérienne n'admet comme sacrements que le baptême et la sainte Cène, parce que ce sont les deux seules cérémonies religieuses formellement instituées par Jésus-Christ. Le baptême (*voy.*) s'administre par aspersion avec de l'eau ordinaire, sans addition d'aucune autre cérémonie. La sainte Cène (*voy.*) se célèbre sous les deux espèces. Elle est précédée d'un service de préparation. Après la lecture d'une formule de confession générale des péchés, le pasteur officiant annonce l'absolution à ceux dont la repentance et la foi sont sincères: il ne la donne pas. La confession particulière n'est admise que comme une pratique toute volontaire. Le jeûne avant la communion est de conseil, non de précepte. En certains lieux, il est d'usage de recevoir la communion à genoux. Dans un grand nombre d'Églises, pasteurs et fidèles se mettent également à genoux en récitant certaines prières. On ne rend aucun honneur, ni à la Vierge, ni aux saints; on ne les invoque point. Il n'y a pas de prières pour les morts. Les actes religieux célébrés à l'occasion des funérailles ont surtout pour but la consolation et l'édification de ceux qui y assistent. La présentation du corps à l'Église n'est en usage que dans certains lieux. Les mariages (*voy.*) sont bénis par une prière dans laquelle le pasteur implore la grâce de Dieu sur les nouveaux époux, après avoir reçu leurs engagements réciproques et leur avoir retracé les devoirs que leur impose l'Évangile.

Si le culte luthérien est sobre de symboles (*voy.*), à cause des abus superstitieux qui en résultent si facilement, il n'exclut cependant point les cérémonies et les ornements; il les admet dans une certaine mesure. Presque partout les chants sont exécutés avec accompagnement d'orgues. Beaucoup d'églises sont ornées de statues et de tableaux représentant les principaux événements de la vie de Jésus. On ne dédaigne pas le secours de l'architecture pour la décoration des édifices religieux, des chaires, des fonts baptismaux, des autels. Les clochers sont souvent surmontés de la croix, qui se place également sur les tombes comme symbole de la foi et des espérances du chrétien. Les autels sont ordinairement ornés d'une croix ou d'un crucifix; mais aucun honneur particulier n'est rendu à ces images. On y voit souvent aussi des cierges qui sont allumés pendant les offices. Les cloches sont partout en usage pour donner le signal des exercices religieux. Le costume ecclésiastique des pasteurs est généralement une robe noire avec ceinture de même couleur, le rabat blanc, et quelquefois en outre le surplis blanc. Quant aux jours de fête religieuse, ils sont pour la plupart les mêmes que dans toutes les églises chrétiennes; d'autres sont particuliers à certaines contrées et se rapportent à des événements qui intéressent ces localités. Il est partout de précepte que le dimanche ou jour du Seigneur soit célébré par la cessation des travaux ordinaires, sauf les cas d'urgence manifeste, et sanctifié par des exercices religieux. Il y a chaque dimanche un ou plusieurs offices; en beaucoup de lieux il s'en célèbre pendant la semaine, qui ne se composent que de chants et de prières. Les autres solennités principales sont celles de Noël, du jeudi et du vendredi saints, de Pâques, de l'Ascension et de la Pentecôte. Au principal service des dimanches et fêtes solennelles, les prédicateurs sont obligés de prêcher sur des textes ou péricopes fixés d'avance par les autorités ecclésiastiques; aux autres services ils choisissent librement leurs textes. Chaque pays a sa liturgie, qui prescrit la forme des actes religieux, et qui contient les prières et les formulaires dont le pasteur doit se servir dans l'accomplissement de ses fonctions ecclésiastiques. L'Église luthérienne a conservé le calendrier ecclésiastique tel qu'il est en usage dans l'Église romaine. Sous le rapport religieux, elle commence l'année au premier dimanche de l'Avent, et la divise en Avent, dimanches après l'Épiphanie, Carême, dimanches après Pâques et dimanches après la Trinité. Aucun jeûne n'est prescrit pendant le Carême; ce temps est particulièrement consacré à la méditation de la Passion du Sauveur, et les services religieux y sont plus multipliés qu'aux autres époques de l'année. R. C.

LUTHIER, *voy.* LUTH et INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

LUTINS. Ces êtres fantastiques dans la catégorie desquels rentrent les *esprits-follets* et les *farfadets*, sont encore un des produits de la féconde et crédule imagination des peuples anciens; seulement ils leur avaient donné le nom de *génies*, *dieux lares*, *pénates*, *larves*, *lémures* (*voy.* tous ces mots).

Les lutins, quoique déclarés malicieux et espiègles, jouissaient au moyen-âge d'une assez bonne réputation. Ils passaient pour s'attacher aisément à une maison, dont ils devenaient les serviteurs très actifs et très désintéressés, pansant les chevaux pendant la nuit, nettoyant les habits et les chambres, en un mot épargnant aux domestiques presque tout l'ouvrage du jour. Le bon P. Calmet assure même, dans un de ses livres, avoir connu un seigneur auquel un lutin servait de valet de chambre, cirait les bottes et faisait la barbe. Toutefois, il fallait bien se garder de les offenser, car alors leur naturel, un peu diabolique, reprenait le dessus, et ils se vengeaient cruellement. L'un d'eux, suivant nos vieilles chroniques, étrangla, au XII^e siècle, un valet qui l'avait battu. Ne pouvant appréhender au corps, ni pendre le coupable, on se borna à l'excommunier.

Parfois aussi les lutins faisaient des malices moins noires et se contentaient de troubler les travaux ou le sommeil des hôtes d'un logis. En 1595, le parlement de Bordeaux, après avoir reçu une plainte de cette nature et pris l'avis de graves théologiens, prononça la résiliation du bail d'une maison où ils s'étaient établis.

Les lutins ont cessé depuis longtemps de rendre des services et de jouer des tours semblables. De toute cette *lutinerie*, il ne nous reste aujourd'hui que le mot de *lutin*, pour désigner un enfant vif et espiègle, et un verbe pour exprimer les coquettes agaceries des jolies femmes qui nous *lutinent*. M. O.

LUTTE, Lutteurs (du latin *luctari*, lutter, *luctâ certari*, combattre à la lutte). La lutte faisait partie, chez les anciens, des exercices du gymnase et des jeux publics (*voy.* ces mots). Elle fut sans doute, dans son origine, la première et la plus simple manière de se battre. Les brigands qui, dans les temps primitifs, infestaient la Grèce, contraignaient les voyageurs à lutter avec eux. Ils furent vaincus par Hercule et par Thésée. Ce dernier, selon Pausanias, établit des écoles publiques, appelées *palestres*, dans lesquelles la lutte fut enseignée comme un art où il fallait joindre l'adresse à la force. Les athlètes (*voy.*) ne négligèrent rien pour se rendre habiles dans ce genre de combats.

Il y avait trois sortes de luttes : la première était la perpendiculaire. Il s'agissait, dans cette lutte, de renverser son adversaire et de lui résister; mais quand le lutteur renversé entraînait dans sa chute son antagoniste, ils luttaient, couchés sur le sable, jusqu'à ce que l'un des deux, gagnant le dessus, contraignît son adversaire à s'avouer vaincu. Dans la seconde lutte, on se roulait sur le sable et on se battait couché, sans avoir commencé par s'attaquer de pied ferme. Dans la troisième enfin, les athlètes n'employaient que l'extrémité de leurs mains, croisant les doigts, se les serrant fortement, et se poussant avec la paume de la main, sans le secours d'aucun autre membre. Ils se tordaient ainsi les doigts, les poignets et les bras, jusqu'à ce que l'un des deux demandât quartier.

Nous trouvons dans les poëtes des descriptions de luttes dont les plus remarquables sont : la lutte d'Ajax et d'Ulysse, dans Homère (*Iliad.*, XXIII, v. 708 et suiv.); la lutte d'Hercule et d'Acheloüs, dans Ovide (*Métam.*, IX); celle d'Hercule et d'Antée, dans Lucain (*Pharsal.*, IV, v. 6), et la lutte de Tydée et d'Agyllée, dans Stace (*Thébaïd.*, VI, v. 887). On en a une description en prose dans le roman de *Théagène et Chariclée*, par Héliodore (liv. XXI).

A Sparte et dans l'île de Chio, les personnes de sexe différent luttaient les unes contre les autres. Lycurgue voulut que les jeunes filles Spartiates luttassent toutes nues. Mercure était le dieu de la lutte. Pausanias dit que la lutte faisait partie des jeux olympiques dès le temps d'Hercule. Pour obtenir le prix dans les jeux publics, il fallait combattre trois fois de suite, et terrasser au moins deux fois son adversaire. La lutte, ainsi que les autres exercices du gymnase, avait une grande importance à une époque où la force physique était une des qualités principales des guerriers, qui combattaient presque toujours corps à corps et qui n'avaient à leur disposition qu'un petit nombre d'armes.

Pour les différentes espèces de luttes, *voy.* Gymnastique, Athlète, etc.

La lutte a longtemps été en usage dans nos provinces. On s'y exerce encore en Bretagne. D. M.

LUTZEN, petite ville sans importance de la régence de Mersebourg dans la Saxe prussienne, mais célèbre dans l'histoire par les batailles qu'y ont livrées, en 1632 et en 1813, les deux plus grands capitaines de leurs siècles.

Gustave-Adolphe (*voy.*) était occupé au siége d'Ingolstadt, lorsqu'il apprit que Wallenstein était entré en Saxe, ravageant tout sur son passage. Dans la crainte qu'il ne lui coupât la retraite, et pressé en même temps de secourir son allié, il se hâta de quitter la Bavière et marcha rapidement sur Naumbourg à la tête de 27,000 hommes, dont plus de 10,000 de cavalerie. Il avait l'intention d'opérer sa jonction avec l'électeur de Saxe et le duc de Lunebourg qui étaient campés à Grimma ; mais les nouvelles qu'il reçut lui firent changer subitement de résolution. Espérant surprendre Wallenstein, il se porta avec rapidité contre ses quartiers. Prévenu à temps, le général de l'Empire rassembla ses troupes et les concentra entre Lutzen et le *Flossgraben*, son aile droite s'appuyant sur la ville et sa gauche sur le canal. Le front de bataille faisait face à la route, protégé par une batterie de sept pièces de gros calibre. La cavalerie fut placée aux ailes, l'infanterie, disposée en quatre grands carrés, au centre; un cinquième carré pareil fut destiné à soutenir l'aile droite. Le fossé gauche de la route fut creusé plus profondément et la terre rejetée sur le bord de manière à former un parapet derrière lequel s'établirent deux lignes de fusiliers et une ligne de Croates. Une hauteur en avant de Lutzen, dite Montagne aux moulins à vent, fut garnie de 14 pièces d'artillerie et derrière les murs des jardins se postèrent des mousquetaires. L'aile gauche que devait renforcer Pappenheim, attendu à chaque instant de Halle, était le seul point de la ligne de bataille qui ne fût pas protégé par des canons. L'armée impériale était forte de 40,000 hommes environ. Arrivés en présence de l'ennemi, à la distance de mille pas au plus, les Suédois se formèrent en bataille. L'aile gauche s'étendit jusqu'à Lutzen, la droite au-delà du Flossgraben, composées l'une et l'autre de cavalerie. L'infanterie, divisée en huit corps, occupa le centre, à l'exception de quelques compagnies qui furent réparties entre les escadrons. L'artillerie suédoise se composait de 100 pièces, dont 26 des plus lourdes furent disposées en batterie devant l'aile gauche, 20 plus petites devant chaque aile, et 5 devant chaque division d'infanterie. Gustave-Adolphe se plaça à l'aile droite, le duc Bernard (*voy.* SAXE-WEIMAR) reçut le commandement de l'aile gauche, et le seigneur de Kniphausen celui du centre. La bataille s'engagea le 16 novembre, par un épais brouillard, qui ne se dissipa que vers les dix heures. Les Suédois se précipitèrent du côté du fossé, mais un feu meurtrier répandit le désordre dans leurs rangs, et l'infanterie lâchait pied, lorsque Gustave-Adolphe, se jetant à bas de son cheval, saisit la pique d'un soldat et ramena les fuyards au feu. Un combat terrible s'engagea corps à corps. Le colonel Winkel franchit le fossé à la tête de son régiment, la batterie fut enlevée, et les carrés impériaux rompus. Mais Holk, accourant avec ses cuirassiers, repoussa les Suédois et donna à Wallenstein le temps de rallier son infanterie. Déjà les Suédois avaient été rejetés dans le fossé, lorsque leurs escadrons parvinrent enfin à le franchir. La cavalerie impériale fut bientôt culbutée, les canons repris et la victoire semblait se décider pour les Suédois. Cependant les choses se passaient moins heureusement pour eux à l'aile gauche. La batterie de la Montagne aux moulins avait ouvert contre cette aile un feu si violent qu'elle commençait à plier. Gustave-Adolphe, laissant à Kniphausen le soin de poursuivre les fuyards, se porta en personne à son secours. Mais déjà, par une manœuvre habile, le duc Bernard avait pris l'ennemi en flanc. Les deux partis combattaient avec une égale fureur, lorsque tout à coup on vit arriver le cheval du roi sans cavalier, la selle couverte de sang, les pistolets déchargés dans les fontes. Pressentant quelque grand malheur, Bernard envoya 100 cavaliers à la recherche de Gustave-Adolphe, en annonçant à ses soldats qu'il avait été fait prisonnier. Animés d'une nouvelle ardeur, les Suédois renversent tout ce qu'ils rencontrent, enlèvent la batterie, et la tournent contre les Impériaux qu'ils chassent devant eux, tandis que la seconde ligne repousse les Croates qui s'étaient jetés sur les bagages, et que Kniphausen à la tête de régiments frais poursuit les fuyards. La victoire était décidée, lorsque Pappenheim parut sur le champ de bataille avec ses huit régiments de cavalerie : le combat recommença. Pappenheim avait déjà rejeté les Suédois dans le fossé, quand Kniphausen lui opposa sa seconde ligne. Il se précipita sur elle avec impétuosité; mais frappé aux reins d'un boulet, il fut, malgré sa résistance, entraîné hors de la mêlée. Le brouillard et l'approche de la nuit mirent fin au combat. Bernard et Kniphausen étaient si loin de se regarder comme vainqueurs, qu'ils délibérèrent s'ils ne se replieraient pas sur Weissenfels; mais Wallenstein ayant profité de l'obscurité pour battre en retraite sur Leipzig, les Suédois restèrent ainsi maîtres du terrain. Cette bataille, qui avait duré neuf heures, coûta 9,000 hommes aux deux partis. Les Impériaux perdirent toute leur artillerie et rentrèrent en Bohème. Le lendemain, Bernard rallia ses régiments dispersés, et repoussa les Croates qui voulaient sauver le bagage. Les victimes les plus regrettables de cette sanglante journée furent Pappenheim qui mourut à Leipzig de ses blessures, et Gustave-Adolphe dont on retrouva le corps au milieu de la grande route, sous un monceau de cadavres, presque nu et tellement défiguré par les pieds des chevaux qu'on le reconnut à peine. On a toujours ignoré les circonstances de sa mort; il ne paraît pas cependant qu'on doive l'attribuer, comme on l'a fait, à la trahison et à la vengeance (*voy.* Gustave-Adolphe, T. XIII, p. 324). La victoire de Lutzen délivra pour quelque temps la Saxe des ravages des Impériaux. — *Voir* Curths, *Batailles de Breetenfeld et de Lutzen* (Leipzig, 1814), et Wineke, *Bataille de Lutzen* (Berlin, 1832).

Près de deux cents ans plus tard, le 2 mai 1813, Lutzen fut de nouveau témoin d'une bataille plus sanglante encore, et qui a reçu en Allemagne le nom de *Grossgœrschen*.

Dès la fin d'avril, les colonnes françaises avaient franchi la forêt de la Thuringe, et le 28 elles avaient paru devant Naumbourg, tandis que le vice-roi d'Italie enlevait Mersebourg. Il n'était pas possible de douter que le plan de Napoléon ne fût de marcher sur Dresde et l'Elbe. Le 1er mai, après l'affaire de la Rippach, où fut tué Bessières (*voy.*), les avant-postes russes quittèrent Weissenfels et Lutzen, et se retirèrent derrière l'Elster, dans les environs de Pegau et de Zwenkau. La grande armée des alliés se concentra en même temps à Leipzig, décidée à attaquer l'ennemi. Elle s'avança donc à sa rencontre le long de la rive droite de l'Elster qu'elle passa, le 2 mai, près de Pegau, et se déployant au midi de Lutzen sur le flanc droit de l'armée française, elle manœuvra de manière à lui couper les communications avec Weissenfels. Le général Kleist (*voy.*) avait été laissé à Lindenau avec 5,000 hommes pour couvrir Leipzig, qui devait servir de point de ralliement en cas de défaite, et un corps de 12,000 Russes commandé par Miloradovitch fut jeté dans Zeitz. Mais les masses de Napoléon qu'on croyait encore dans les environs de Lutzen, s'étaient déjà avancées beaucoup au-delà, et le corps du vice-roi qui formait l'avant-garde, tombant sur le général Kleist, le battit. Par suite de ce revers, le flanc et les derrières des alliés se trouvèrent menacés. Entre la première ligne de bataille et Lutzen, ces derniers occupaient Starsiedel, Kaja, Rana, Gœrschen, villages en arrière desquels bivouaqua le corps de Ney. Le comte de Wittgenstein (*voy.*) croyant que c'était l'avant-garde ennemie, fit ses dispositions en conséquence. Les villages furent pris et repris plusieurs fois. Cependant Napoléon avait rapproché du champ de bataille toutes ses troupes disponibles, des régiments frais arrivaient à chaque instant, et néanmoins le centre de l'armée française commençait à plier. Dans ce moment décisif, l'empereur rassembla toutes ses forces, se porta avec sa garde et une artillerie formidable sur les points menacés, arracha aux alliés leurs avantages et les repoussa sur plusieurs points. Ceux-ci essayèrent de tourner les flancs de l'armée française; mais leur tentative échoua. Les gardes russes, qui formaient la réserve, furent lancées dans la mêlée, sans plus de succès. Les villages tombèrent l'un après l'autre au pouvoir des Français. La nuit mit fin au combat. Les alliés battirent en retraite sur Meissen et Dresde. La bataille de Lutzen ou de Grossgœrschen remit Napoléon en possession de la Saxe et du cours de l'Elbe. On a évalué la perte des Français et des alliés de 12 à 15,000 hommes de chaque côté. *C. L. m.*

Pour la suite des événements, *voy.* les articles Bautzen, Dresde, Leipzig, etc.

LUXATION (du latin *luxare*, disloquer, *luxatura*, entorse), maladie chirurgicale qui consiste dans le déplacement des os, considérés dans leurs parties articulaires. Il est clair que les luxations doivent être extrêmement rares lorsque les os se touchent par des surfaces planes et larges proportionnellement, et lorsque les articulations sont entourées de ligaments dont les fibres très courtes ne permettent ni extension ni écartement. Au contraire, là où des têtes osseuses sont reçues dans des cavités orbiculaires, et permettent des mouvements d'une certaine étendue, le rapport normal est fréquemment rompu.

C'est toujours sous l'influence d'une violence extérieure, telle qu'une chute, un coup, une traction violente, qu'on voit deux os, naturellement réunis, quitter plus ou moins complétement leur contact accoutumé. Ce phénomène ne saurait avoir lieu sans douleur, sans déformation des parties et sans dérangement dans l'exercice des fonctions, lors même qu'il n'y a point de complication plus grave, telle que contusion, hémorragie, plaie, etc. Si une main secourable ne vient replacer les os dans leur condition naturelle, ils persistent dans celle que le hasard leur a faite, et même quelquefois les fonctions peuvent se rétablir, parce que la nature bienfaisante forme en quelque sorte une nouvelle articulation aux dépens des parties, qui n'avaient pas primitivement cette destination.

Le premier effet d'une luxation est le sentiment d'une déchirure intérieure, accompagnée quelquefois d'un bruit analogue à celui qu'on produit en faisant craquer les doigts, et toujours d'une douleur vive et persistante. En même temps, on s'aperçoit que la partie *luxée* a perdu sa forme, que son axe a dévié de sa direction accoutumée, que certaines parties sont distendues outre mesure, tandis que d'autres au contraire sont dans un état de relâchement insolite. Les mouvements sont impossibles, ou au moins très douloureux. Si l'on abandonne la maladie à elle-même, la contraction des muscles entraîne l'os le plus mobile dans sa direction, jusqu'à ce qu'il rencontre une saillie osseuse ou une cavité dans laquelle il s'arcboute et où se forme, aux dépens des parties molles voisines qui s'altèrent et deviennent ligamenteuses, une capsule articulaire qui forme, avec le temps, une articulation susceptible de se prêter à certains mouvements incomplets. Alors la douleur cesse et le membre peut encore rendre quelques services. Lorsqu'au contraire les secours de l'art sont administrés à temps, le mouvement se rétablit et l'éraillement des parties ligamenteuses s'efface promptement. C'est ce qui est démontré par l'anatomie pathologique, laquelle a fait constater aussi, et les désordres qui succèdent aux luxations non réduites et les procédés que la nature sait employer pour y remédier à elle seule.

Il n'est pas difficile de reconnaître une luxation, mais il n'est pas toujours aisé de la distinguer d'avec une fracture (*voy.*) survenue dans le voisinage d'une articulation, ce qui est un cas très fréquent. Cependant la crépitation manque; le membre est immobile et ne peut pas être ramené à sa forme et à sa direction naturelle. Mais la luxation se reconnaît d'une manière certaine lorsque les os étant ramenés à leurs rapports normaux, on voit qu'ils y persistent, et que la douleur cesse définitivement.

Les chances pour la réduction des luxations sont plus favorables au moment de l'accident que longtemps après. Mais, dans ces derniers temps, la chirurgie, qui montre ici toute sa puissance, est parvenue à réduire, avec un plein succès, des luxations déjà très anciennes qui, autrefois, auraient été regardées comme incurables. Celles qui n'ont point été réduites peuvent, sous l'empire d'une mauvaise constitution, donner lieu à des inflammations et à des caries.

Rétablir les rapports normaux des surfaces articulaires, tel est le but qu'on doit se proposer dans le traitement de la luxation en général. Pour y arriver, il faut surmonter la résistance quelquefois très énergique des muscles, ce qu'on fait au moyen de puissances tractives bien dirigées, secondées par l'usage de saignées et de narcotiques. Les rebouteurs ont souvent recours à l'ivresse qui produit un relâchement complet extrêmement favorable à l'opération. Il faut alors faire parcourir à l'os malade le chemin qu'il a parcouru pour sortir de sa place, et le ramener en face de l'écartement ou de la déchirure de la capsule articulaire qui lui a donné issue. Le malade étant bien fixé par des aides ou par des lacs formés de draps ou de nappes qui embrassent le corps, d'autres aides saisissent le membre luxé et le tirent jusqu'au point de ramener l'extrémité articulaire au niveau de la cavité qui doit le recevoir. C'est alors que le chirurgien qui dirige toutes ces manœuvres pousse l'os à sa place par un mouvement opportun et combiné avec celui des aides. Un bruit ordinairement sensible, un soulagement immédiat, et le rétablissement complet de la forme viennent l'avertir qu'il a réussi. Ces procédés simples et dans lesquels le relâchement des muscles joue un plus grand rôle que les tractions, a succédé au système effrayant de force, de poulies et de treuils employés par les anciens pendant le moyen-âge. Il y a des luxations compliquées de plaies, de fractures, d'issue des os, etc., accidents qui exigent des soins et des opérations toutes particulières. Après la réduction, les parties doivent être maintenues dans l'immobilité, assez longtemps pour que les déchirures puissent se cicatriser solidement : elles seront contenues par un bandage, sous peine de les voir se luxer de nouveau. En même temps, les accidents inflammatoires seront combattus par les moyens appropriés.

Presque toutes les articulations sont susceptibles de se luxer. C'est ainsi qu'à la tête, la mâchoire inférieure, le seul os mobile de cette partie, s'est souvent déplacée; au tronc, les vertèbres et les côtes sont aussi le siége de luxations généralement graves; puis enfin aux membres, où cet accident est le plus fréquent, à raison de la multiplicité des articulations : on l'observe surtout dans celles qui, par l'étendue de leurs mouvements, sont plus exposées aux violences extérieures.

La *luxation spontanée de la cuisse* est une affection dépendant ordinairement d'un état scrofuleux, et qui consiste dans une maladie de la cavité articulaire où est reçue la tête du fémur. Une fongosité qui s'y développe chasse peu à peu la tête de l'os de sa place, de telle sorte qu'il y a une véritable luxation. Cela se fait d'une manière lente et graduelle. Il n'y a pas de moyen chirurgical pour rétablir les rapports réguliers des os : ce n'est qu'en diminuant l'inflammation locale qu'on peut y réussir, outre que l'on doit combattre encore l'état général. *Voy.* SCROFULE. F. R.

LUXE. La plupart des économistes ont défini le luxe, l'usage du superflu. Mais comment tracer la ligne de démarcation entre le superflu et le nécessaire? Les besoins de la vie humaine ne sont-ils pas infinis? Ne dépendent-ils pas de l'éducation, du tempérament, de la santé, des habitudes? Le nécessaire et le superflu ne doivent-ils pas varier selon la fortune des individus, suivant l'état des sociétés, suivant les progrès de la civilisation? D'après Adam Smith, les choses nécessaires sont celles que la nature et certaines règles de décence et d'honnêteté rendent indispensable à toutes les classes du peuple; d'après Stewart, les superfluités sont les choses qui ne sont pas absolument nécessaires pour vivre. D'après d'autres, le fait constitutif du luxe est la possession d'une chose dont on ne se sert pas, si ce n'est par ostentation.

De tout temps, les moralistes se sont élevés avec force contre l'excès du luxe; et il est certain qu'en énervant les populations le luxe a souvent amené la chute des empires. Cependant le remède à ce mal est bien difficile à trouver. A différentes époques de l'histoire, des législateurs, à l'exemple de Lycurgue, ont voulu réprimer cet abus par des lois somptuaires (*voy.*); mais ces lois ont été presque toujours impuissantes.

De leur côté, certains économistes ont condamné le luxe, et voici sur quelles raisons ils se sont fondés : une consommation qui n'a pour objet la satisfaction d'aucun besoin réel nuit à la production en altérant un de ses éléments nécessaires, le capital. N'est-il pas évident que l'augmentation des capitaux tend à augmenter la production? Comment les capitaux s'acquièrent-ils? par l'épargne. Or, quelle épargne peuvent produire les hommes qui consomment en objets de luxe tout ce qu'ils gagnent? Il est d'ailleurs démontré que le luxe des riches engendre la misère en augmentant l'inégalité des fortunes. L'économie seule fait la fortune des particuliers comme celle des états; or, le luxe exclut l'économie. J. D. C-ZE.

La question n'a pas toujours été envisagée sous ce point de vue. « Si l'on entend par luxe tout ce qui est au-delà du nécessaire, le luxe est une suite naturelle des progrès de l'espèce humaine, dit Voltaire... On sent, ajoute-t-il, qu'il serait absurde de regarder comme un mal des commodités dont tous les hommes jouiraient : aussi ne donne-t-on, en général, le nom de luxe qu'aux superfluités dont un petit nombre d'individus seulement peuvent jouir. Dans ce sens, le luxe est une suite nécessaire de la propriété (*voy.*) et d'une grande inégalité entre les fortunes. » On peut même aller plus loin, et dire que le luxe est le correctif de cette inégalité; car sans lui, les capitaux s'enfouiraient bien vite dans quelques coffres-forts que la bienfaisance et les entreprises purement utiles ne suffiraient pas à vider. Cet achat des jouissances n'est-il pas le plus noble stimulant et la plus belle récompense du travail? Que deviendraient nos sociétés si tout à coup chacun, renonçant aux plaisirs du luxe, s'astreignait au strict nécessaire? où en seraient les arts, les sciences, les lettres, tous les produits enfin de l'intelligence et de l'industrie? Ne faudrait-il pas en revenir à l'état de nature?

Toutefois, si par le luxe on entend l'excès dans la jouissance, assurément c'est un mal. Il est honteux le luxe du grand seigneur qui le doit à la souffrance du vassal qu'il pressure, et qui étale un faste orgueilleux auprès de la misère de celui dont le labeur l'enrichit; il est honteux le luxe du maître qui profite seul du travail de l'esclave, sans lui laisser l'espoir d'en jamais recueillir aucun fruit. Mais félicitons-nous qu'une fortune honorablement acquise soit noblement dépensée, qu'elle aille dans toutes les directions alimenter l'émulation humaine, qu'elle encourage les produits de l'intelligence, qu'elle fasse créer de nouvelles jouissances et appelle tout le monde à la production, à la propriété! Le luxe engendre, dit-on, la mollesse et cause la décadence des nations :

Le luxe, les plaisirs, plus cruels que la guerre,
Ont enfin subjugué les maîtres de la terre;
Ils ont vengé le monde, et le Tibre indompté
A vu fuir ses vertus avec sa pauvreté!
(JUVÉNAL.)

Mais il serait peut-être facile de trouver d'autres raisons à la corruption générale. Quoi qu'il en soit, avec nos lois constitutives de la propriété les grandes fortunes sont à peu près impossibles. En France, la richesse (*voy.*), pour nous servir d'une image de M. de Kératry, est presque comme une coupe destinée à passer de main en main dans un festin; par ses fluctuations continuelles, elle convie chacun à la jouissance, mais auparavant au travail, à l'économie. L. L.

LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ DE). 1° *Géographie*. Ce grand-duché, qui a été partagé à peu près également entre la Hollande et la Belgique par le traité de Londres de 1839, est borné au nord-ouest et à l'ouest par les provinces de Namur et de Liége, au sud par la France, à l'est et au nord-est par la Prusse rhénane. Sa superficie totale est de 108 milles carr. géogr. (Luxembourg belge, 58; Luxembourg hollandais, 50), et sa population de 303,571 habitants (Luxembourg belge, 149,571; Luxembourg hollandais, 154,000), presque tous Wallons d'origine et professant pour la plupart la religion catholique. Le pays est arrosé par la Moselle, la Sure, la Vilz, l'Alzette et l'Our. Les Ardennes (*voy.*), qui le traversent et dont le point culminant ne s'élève pas au-delà de 1,800 pieds, sont couvertes d'épaisses forêts où vivent beaucoup de loups et de sangliers. Quoique peu fertile en général, le sol produit en assez grande abondance du chanvre, du lin, des grains, des légumes et des fruits. Les habitants élèvent des moutons, des chevaux, des cochons et donnent des soins assidus à l'éducation des abeilles. Les mines de fer sont très abondantes; le cuivre, la terre de porcelaine et l'ardoise peuvent être mentionnés aussi parmi les richesses minérales du pays. Le tissage du lin est très répandu. Les fabriques de cuirs, de draps, et surtout les papeteries sont nombreuses. Cependant le commerce est fort peu actif, faute de rivières navigables, de canaux, de bonnes routes et peut-être aussi faute de débouchés; son accession à l'union des douanes allemandes, qui vient d'être signée (février 1842), lui en ouvrira de considérables; en attendant que les effets s'en fassent sentir, la misère est générale, et ne le cède guère qu'à l'ignorance.

Le chef-lieu du grand-duché et anciennement celui de tout le pays qui en tire son nom est Luxembourg, forteresse célèbre, située sur l'Alzette et le ruisseau de Petrusbach qui s'y jette. La ville possède un tribunal de commerce, un hôpital militaire, quelques tanneries, une fabrique de carton; on y fait aussi le commerce du fer; sa population est de 10,000 âmes. C'est une des premières forteresses de la Confédération germanique; sa garnison se compose d'un quart de Néerlandais et de trois quarts de Prussiens; le roi de Prusse en nomme le gouverneur et commandant militaire. La ville haute, ou Luxembourg proprement dit, est située sur un rocher escarpé qui s'élève à pic sur le bassin de l'Alzette, rive gauche, et dans lequel trois passages ont été percés. De l'autre côté, la ville est défendue par des bastions, devant lesquels sont deux rangées de lunettes avec double glacis, ravelins et contre-gardes. L'enceinte de la ville haute se compose de neuf bastions dont l'un, le bastion du Saint-Esprit, est séparé de la ville par un ouvrage à cornes et forme une espèce de citadelle. De l'autre côté du ruisseau, le Petrusbach, qui le baigne, un système de forts détachés ajoute à la défense. La ville basse est située au fond de la vallée de l'Alzette; plus petite que la ville haute, elle est généralement bien bâtie. Dans le quartier appelé *Pfaffenthal*, s'élèvent l'hôtel du gouverneur, des casernes et les plus beaux édifices. Ce quartier et toute la ville basse sont protégés par une ligne fortifiée qui se prolonge sur la rive droite de l'Alzette et qui forme une seconde enceinte à la partie escarpée de la ville haute. Les trois hauteurs qui se dirigent vers l'Alzette, par la rive droite, sont défendues, l'une par un ouvrage couronné, la seconde par un ouvrage semblable mais plus petit et devant lequel s'élèvent deux forts détachés; la troisième hauteur est munie de trois forts qui sont disposés en avant l'un de l'autre. Toutes les fortifications sont taillées dans le roc et l'on ne peut creuser le sol à quelques pieds, sans rencontrer la roche. Ce grand nombre d'ouvrages de fortifications nécessite une garnison très nombreuse.

Luxembourg, s'il faut en croire quelques géographes, est l'*Augusta Romanduorum* des Romains. Du temps d'Othon-le-Grand, empereur d'Allemagne, c'était un petit fort qui devint la propriété des comtes de Luxembourg (*voy.* plus loin). Peu à peu ces comtes en multiplièrent les fortifications. Après l'invention de la poudre à canon, Luxembourg fut pourvu de nouveaux ouvrages d'art. Les Français, commandés par le duc d'Orléans, fils de François I^er^, s'emparèrent de cette forteresse (1542); mais l'empereur Charles-Quint la reprit bientôt après. L'année suivante, François I^er^ s'en rendit maître de nouveau; elle ouvrit ses portes aux Espagnols en 1544. Le maréchal de Créqui la prit en 1684, après un très long siége : Louis XIV ne la rendit qu'à la paix de Ryswick. En 1701, le gouverneur des Pays-Bas, l'électeur de Bavière, livra aux Français Luxembourg ainsi que les autres forteresses de ce pays. A la paix de Bade (1714), elle fut restituée à la maison d'Autriche. L'empereur Charles VI en augmenta considérablement les fortifications et en fit une des premières places de guerre de l'Europe. Les Français la prirent en 1795, après un long siége. En 1814, les Prussiens et ensuite les Hessois que commandait le général Dœrnberg, la bloquèrent et à la paix générale seulement, elle ouvrit ses portes aux alliés. Z.

Le chef-lieu du Luxembourg belge est *Arlon*, très petite ville à laquelle ses forges donnent une certaine importance.

Comme grand-duc du Luxembourg, le roi des Pays-Bas a la 11ᵉ place à la diète germanique et trois voix dans le plénum. Il doit fournir à l'armée fédérale un contingent de 2,556 hommes appartenant au 9ᵉ corps. On évaluait les revenus du grand-duché, avant la séparation, à 1,800,000 florins.

En 1815, le Luxembourg avait reçu une constitution analogue à celle des autres provinces du royaume des Pays-Bas; il avait ses États provinciaux qui envoyaient quatre députés à la seconde chambre des États-Généraux. Le gouvernement hollandais s'occupe actuellement à introduire dans cette constitution les changements nécessités par les circonstances. D'après les nouvelles les plus récentes, il y aura une chambre des représentants dont les membres seront choisis par des électeurs nommés eux-mêmes par des votants pris sans distinction dans la population entière. Tous les Luxembourgeois seront éligibles. Les représentants auront droit à une indemnité. Le roi grand-duc ouvrira et clòra les sessions qui dureront quinze jours. Les séances ne seront pas publiques. En janvier 1842, a été créé pour le grand-duché l'ordre de la *Couronne de Chêne* destiné à récompenser le mérite civil.

2° *Histoire*. Lors de l'invasion des Francs dans les Gaules, le Luxembourg faisait partie du territoire de Trèves et de Tongres. Réuni au royaume d'Austrasie (*voy.*), il passa ensuite sous la domination des ducs de Lorraine (*voy.*), dont les comtes des Ardennes s'affranchirent dans le xᵉ siècle, en se plaçant sous la suzeraineté immédiate de l'Empire. En 963, le comte Sigefroi acquit le château de *Luciliburgum* ou Luxembourg, d'où ses successeurs prirent le nom de comtes de Luxembourg. Il mourut en 998, laissant ses états à son second fils Frédéric Iᵉʳ. La ligne masculine de cette famille s'éteignit en la personne de Conrad II, mort en 1136, et le comté passa à Ermesinde, fille de Conrad Iᵉʳ, qui avait épousé Godefroi, comte de Namur, ou plutôt à son fils Henri-l'Aveugle, qui mourut en 1196, ne laissant qu'une fille pour héritière. Cette fille, appelée Ermesinde ou Ermansette, avait été mariée à Thibaud, comte de Bar, à la mort duquel elle épousa le comte de Limbourg, marquis d'Arlon. De ce mariage naquit un fils, Henri-le-Grand, qui succéda à son père en 1226, et mourut en 1270 ou 1274. Il fut la souche de la seconde ligne des comtes de Luxembourg, ses successeurs ayant pris ce titre au lieu de celui de comte de Limbourg, qu'il avait porté comme son père. Son fils Henri périt dans la bataille de Nola, en 1288, laissant un fils en bas-âge, Henri III, qui lui succéda sous la tutelle de sa mère, et qui fut élu roi des Romains en 1308, après l'assassinat de l'empereur Albert, sous le nom de Henri VII (*voy.*). Il eut pour successeur, dans le comté de Luxembourg, son fils Jean, époux d'Élisabeth, seconde fille du roi Venceslas de Bohême, qui avait été choisi pour roi par les États de Prague, en 1309, et qui gouvernait aussi le Luxembourg, par suite de la cession qui lui en avait été faite par son père, vers la même époque. On sait que Jean perdit la vie à la bataille de Crécy (*voy.*), en 1346, bataille à laquelle il avait voulu assister, quoique aveugle. Son fils aîné Charles fut élu empereur en 1347. Après avoir gouverné huit ans le comté, il s'en démit en faveur de son frère Venceslas, né d'un second mariage de Jean de Bohême avec Béatrix de Bourbon, et, l'année suivante, il l'érigea en duché. Venceslas, qui fut ainsi le premier duc de Luxembourg, étant mort, en 1363, sans postérité, ses états retournèrent à son neveu Venceslas II, fils de l'empereur Charles IV, qui succéda à la couronne élective de son père, en 1378. Mais, dix ans plus tard, le besoin d'argent le détermina à transporter le nouveau duché, par forme d'arrangement, à Josse de Luxembourg, margrave de Moravie, son cousin comme fils de Jean de Luxembourg, frère de l'empereur Charles IV. A la mort de Robert de Bavière, la désunion s'étant mise parmi les électeurs, les uns voulurent replacer sur le trône Venceslas qui avait été déposé en 1400, tandis que les autres élurent pour empereurs, en 1410, Sigismond, son frère, et Josse. La mort de ce dernier, arrivée en 1411, fit cesser le schisme et ramena tous les suffrages à Sigismond, roi de Hongrie et électeur de Brandebourg. Quant au duché de Luxembourg, il échut à Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, du chef de sa femme Élisabeth, fille de Jean de Luxembourg, duc de Gœrlitz. Antoine étant resté sur le champ de bataille d'Azincourt, en 1415, sa veuve épousa, en secondes noces, Jean, comte de Hollande; mais les Luxembourgeois, fatigués de son humeur impérieuse, se révoltèrent et choisirent pour duc le margrave de Misnie, Guillaume III, époux d'une arrière-petite fille de l'empereur Sigismond. De son côté, Élisabeth céda tous ses droits sur le duché à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui entra dans le Luxembourg à la tête d'une armée, emporta d'assaut la capitale, en 1443, et força, l'année même, Guillaume de Misnie à renoncer à toutes ses prétentions. Élisabeth étant morte en 1451, les ducs de Bourgogne conservèrent la tranquille possession de leur conquête. Charles-le-Téméraire la transmit à sa fille Marie, qui la laissa à son tour à son fils Philippe d'Autriche. Le Luxembourg passa ainsi dans la ligne espagnole de la maison de Habsbourg (*voy.*), et y resta jusqu'en 1700, sauf une petite portion qui en fut détachée et cédée à la France par le traité des Pyrénées, en 1659. La paix d'Utrecht, en 1713, le réunit aux possessions de la maison d'Autriche, qui y exerça une souveraineté non contestée jusqu'en 1795, époque où les Français s'emparèrent de Luxembourg, après un siége de huit mois. Cédé à la république par le traité de Campo-Formio, le duché appartint dès lors à la France, qui en fit le département *des Forêts*, jusqu'en 1815, où le congrès de Vienne l'érigea en grand-duché, le déclara partie intégrante de la Confédération germanique (*voy.*), et le donna au roi des Pays-Bas, pour le dédommager de ses possessions du pays de Nassau, cédées à la Prusse, en l'augmentant de la majeure partie du duché de Bouillon (*voy.*); mais en en détachant, d'un autre côté, quelques parcelles, qui furent aussi réunies à la Prusse. Lorsque la révolution belge éclata, en 1830, tout le grand-duché, à l'exception de la forteresse et de son rayon, prit part au mouvement. Neuf années s'écoulèrent avant que la conférence de Londres parvint à mettre d'accord les prétentions réciproques du gouvernement belge, du roi de Hollande, de la diète germanique et des agnats de la maison de Nassau (*voy.*). Mais enfin la question fut tranchée par le traité de Londres, du 19 avril 1839, et le Luxembourg fut partagé entre la Belgique et la Hollande, comme nous l'avons dit plus haut. E. H-G.

LUXEMBOURG (MAISON DE). Cette illustre famille, qui donna des empereurs à l'Allemagne, des rois à la Bohème, des généraux et des hommes d'état distingués à la France, se divisa, vers la fin du XIII^e siècle, en deux branches. L'une, la branche allemande, continua à gouverner le Luxembourg, et son histoire se confond avec celle de ce pays (*voy.* l'art. précéd.); l'autre, la branche française ou de *Luxembourg-Ligny*, dont il nous reste à parler, eut pour auteur WALÉRAN I^{er}, fils cadet de Henri-le-Grand, qui, comme il a été dit, fut tué avec ses frères, en 1288, à la bataille de Nola. Son fils, WALÉRAN II, lui succéda, et prit, comme lui, le titre de seigneur de Ligny et de Roussi. On ignore l'époque de sa mort; mais il est certain qu'il vivait encore en 1353, et qu'il laissa un fils, nommé JEAN, qui le suivit dans la tombe en 1364. A ce Jean succéda GUI de Luxembourg, qui avait épousé, en 1350, Mahaud de Châtillon, héritière de Gui, comte de Saint-Pol. Le roi de France, Charles V, érigea en sa faveur la seigneurie de Ligny en comté, dans l'année 1367; mais Gui ne jouit pas longtemps de sa nouvelle dignité; car, en 1371, il resta sur le champ de bataille de Baëswider. Son fils aîné, WALÉRAN III, hérita des comtés de Ligny et de Saint-Pol. Fait prisonnier en 1374 et conduit en Angleterre, il sut, par son amabilité autant que par sa bonne mine, gagner l'affection de la princesse Mathilde, sœur du roi Richard II, qu'il épousa en 1380. Mais on lui fit un crime, à la cour de France, de s'être allié à la maison royale d'Angleterre, et, pour l'en punir, Charles V fit saisir tous ses châteaux, qui ne lui furent rendus que par Charles VI. En 1392, Waléran accompagna ce prince dans sa malheureuse expédition de Bretagne. Quatre ans plus tard, il fut envoyé en ambassade à Londres pour y traiter de la paix, et, à son retour, il fut nommé gouverneur de la république de Gênes, qui s'était donnée à la France. La mort tragique de son beau-frère ayant excité en lui des sentiments de vengeance, il tenta, mais sans succès, en 1402, une descente dans l'île de Wight, et, pour se consoler de sa défaite, il fit pendre en effigie le comte de Sommerset devant les portes de Calais. En 1410, le duc de Bourgogne, dont il était un des plus chauds partisans, le nomma gouverneur de Paris. Ce fut lui qui organisa cette fameuse milice de bouchers qui commit tant d'horribles excès. Élevé à la dignité de connétable, en 1412, il battit les Armagnacs dans la Basse-Normandie, et s'empara de Domfort; mais l'année suivante, le duc de Bourgogne ayant été obligé de sortir de Paris, il tomba en disgrâce, et le roi lui fit redemander l'épée de connétable. Il refusa de la rendre; cependant il garda dès lors la neutralité entre les deux partis. Il mourut en 1415, ne laissant qu'une fille qui avait épousé, en 1402, Antoine de Bourgogne, duc de Brabant. Avec lui s'éteignit le titre de comte de Luxembourg-Ligny.

Son frère Jean devint la tige des comtes de *Luxembourg-Saint-Pol*. Il épousa Marguerite d'Enghien, qui lui apporta le comté de Brienne, et mourut en 1397, laissant plusieurs enfants, dont l'aîné, Pierre, lui succéda. Pierre I^er^ succomba à la peste, en 1433, au moment où il marchait contre Saint-Valéri à la tête d'un corps de troupes anglaises, dont le duc de Bedfort, son beau-père, lui avait confié le commandement. Son fils aîné, Louis, alors âgé de 15 ans, lui succéda. Partisan des Anglais comme son père, il entra, en 1434, dans le Laonnais, et y mit tout à feu et à sang. En 1435, il se trouva à la fameuse assemblée d'Arras avec Jean de Luxembourg, comte de Ligny, son oncle, qui a attaché à son nom une bien triste célébrité, moins encore par son dévouement à Henri V d'Angleterre et par ses sanglantes excursions sur les frontières de France, que par sa barbare conduite envers Jeanne d'Arc, qu'il avait faite prisonnière et vendue à ses bourreaux. Tous deux refusèrent de jurer le traité d'Arras par attachement pour les Anglais. Cependant, quelques années plus tard, Louis de Luxembourg rompit toute liaison avec ces derniers, et travailla activement à les chasser de France. En 1452, il marcha au secours du duc de Bourgogne contre les Gantois révoltés. Ce fut en vain que Louis XI essaya de le détacher du parti du duc de Charolais; rien ne put le gagner, et il commandait l'avant-garde à la bataille de Montlhéri. Cependant l'épée de connétable qu'il reçut en 1465 le décida à observer une espèce de neutralité jusqu'à la mort de Philippe-le-Bon, et dès que Charles fut devenu duc de Bourgogne, il se déclara hautement contre lui. En 1470, il lui enleva la ville de Saint-Quentin, qu'il garda pour lui-même. Mais bientôt le roi et le duc s'aperçurent que le connétable les trahissait tous deux, dans la vue de se rendre indépendant. Dès cet instant, sa perte fut résolue. Afin de détourner l'orage qui le menaçait, Saint-Pol appela Édouard IV en France. Le résultat ne fut pas tel qu'il l'espérait, et, se voyant sur le point d'être assiégé dans Saint-Quentin, il s'enfuit sur les terres du duc de Bourgogne, qui, fidèle à sa promesse, malgré les offres du connétable, le livra à Louis XI. Le roi le mit en jugement, et lui fit trancher la tête sur la place de Grève, en 1475. De ses nombreux enfants, l'un, Jean, fut tué à Morat; l'autre, Pierre II, mourut en 1482, laissant deux filles qui furent rétablies dans les biens de la maison de Luxembourg par Charles VIII, biens qui passèrent dans celle de Bourbon, par le mariage de l'aînée, Marie, avec François de Bourbon, bisaïeul de Henri IV; un troisième, Antoine, devint la souche des comtes de Brienne.

Antoine fut rétabli dans ses biens par Louis XII, qui l'employa à diverses négociations importantes. Il mourut en 1510, et eut pour successeur son fils, Charles, qui ne servit pas avec moins de zèle François I^{er}. Son fils, Antoine, qui lui succéda en 1530, défendit vaillamment Ligny contre Charles-Quint. Il mourut en 1557. Cette branche s'éteignit, en 1608, en la personne de Charles II, fils de Jean et petit-fils d'Antoine; mais il en sortit une autre tige, celle des ducs *de Pinei*, que fonda le fils puîné d'Antoine, François de Luxembourg.

La seigneurie de Pinei fut érigée en duché en 1576, et en pairie en 1581, par Henri III, en faveur de ce François qu'il honorait d'une estime particulière, et qui fut envoyé plusieurs fois en ambassade à Rome par lui et par son successeur. Henri, son fils, qui lui succéda, et qui mourut en 1616, ne laissa qu'une fille, Marguerite-Charlotte. Avec lui s'éteignit donc la tige des ducs de Pinei. Ses possessions passèrent dans la maison de Montmorency (*voy.*) par le mariage de sa petite-fille, Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérèse avec François-Henri de Montmorency-Bouteville, qui s'est rendu si célèbre sous le nom de maréchal de Luxembourg, et auquel nous devons consacrer une notice spéciale.

Il nous reste à parler de la branche de *Luxembourg-Fiennes*, fondée, en 1433, par le fils puîné de Pierre I^{er}, comte de Saint-Pol, Thibaut, qui mourut en 1477, laissant plusieurs enfants, entre autres Jacques, qui lui succéda, et François, auteur de la tige des vicomtes *de Martigues*. Le fils de Jacques, Jacques II, n'eut qu'une fille, Françoise, qui porta la seigneurie de Fiennes dans la maison des comtes d'Egmont.

François II, fils de François I^{er}, vicomte de Martigues, eut pour successeur Sébastien, à qui son courage intrépide valut le surnom de chevalier sans peur. Il se signala au siége de Metz, à celui de Calais, aux batailles de Dreux, de Jarnac et de Montcontour, et fut tué, en 1569, devant les murs de Saint-Jean-d'Angely. La ligne masculine de cette maison s'éteignit avec lui. Sa fille, Marie, mourut en 1623, ne laissant non plus qu'une fille, Françoise, de son mariage avec Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur. Françoise épousa, en 1609, César de Vendôme, fils de Gabrielle d'Estrées, et ce mariage fut le prix de la réconciliation du dernier chef de la Ligue avec Henri IV. E. H-g.

LUXEMBOURG (François-Henri de Montmorency, duc de), maréchal de France, naquit à Paris, le 8 janvier 1628. Il était fils posthume du comte de Bouteville, décapité pour un duel, en 1627. La princesse de Condé, sœur de l'infortuné Henri II, duc de Montmorency, et mère du grand Condé, s'intéressa vivement à ce pauvre orphelin, espoir d'une des branches de sa famille. Le maréchal de Montmorency avait institué le jeune Bouteville son légataire universel; mais ce testament fut supprimé, et la confiscation des biens de Montmorency fut ordonnée au profit du prince de Condé, son beau-frère. La princesse de Condé s'occupa de relever la fortune de Bouteville; elle le présenta à la cour, et le donna pour aide-de-camp au héros de Rocroy. L'amitié unit bientôt ces deux jeunes hommes. La première campagne de Bouteville fut celle de Catalogne (1647). Il se distingua tellement à la bataille de Lens (1648), que la reine Anne d'Autriche lui fit délivrer sur-le-champ un brevet de maréchal-de-camp. Dans la Fronde, il suivit en tout le parti que suivait Condé, son maître. Il tenta même de le délivrer lorsque Mazarin eut fait enfermer ce prince à Vincennes; mais ayant échoué, il essaya de soulever la Bourgogne, et fut enfin forcé de rejoindre Turenne qui était à la tête d'une armée espagnole. Il en reçut le titre de lieutenant général, et assista en cette qualité à la bataille de Rethel. Abandonné des siens, blessé à la cuisse et enveloppé, Bouteville fut obligé de se rendre; Mazarin traita son prisonnier avec distinction, et n'épargna rien pour le détacher du parti des princes; n'y pouvant réussir, il le fit jeter dans le donjon de Vincennes. Bientôt une nouvelle commotion ouvrit les portes de sa prison; Condé, rendu aussi à la liberté, lui donna le gouvernement de Bellegarde, en Bourgogne, qu'il lui fallut céder par suite d'une capitulation avec le duc d'Épernon et le marquis d'Uxelles, commandant l'armée royale.

Encore une fois, Bouteville se joignit à Condé qui s'était mis à la tête d'une armée espagnole qu'il conduisait contre sa patrie. Ils vinrent assiéger Arras; mais Turenne força les lignes ennemies, et eût enveloppé l'armée sans l'habile retraite du prince, fortement secondé par Bouteville. A la défense de Valenciennes (1652), Bouteville réussit à faire prisonnier le maréchal de La Ferté; l'année suivante, ils firent lever le siége de Cambrai; mais à la journée des Dunes (1658), Turenne le fit prisonnier. Il fut conduit à Soissons et bientôt échangé contre le marquis d'Aumont. Le mariage de Louis XIV avec la fille de Philippe IV, et le traité des Pyrénées (1659) ayant mis fin à cette guerre, Condé et Bouteville furent présentés au roi qui leur pardonna. Bouteville était moins coupable; son dévouement au prince de Condé l'avait seul entraîné : aussi, bien qu'il ne fût pas riche, il refusa les 60,000 écus que lui offrait le roi d'Espagne, disant qu'il n'avait jamais entendu être au service de l'Espagne.

Ce fut à cette époque que, par l'entremise du prince de Condé, il épousa l'héritière de la maison de Luxembourg, dont il prit dès lors le nom.

La guerre contre l'Espagne ayant recommencé en 1667, Turenne fut envoyé en Flandre avec une armée sous ses ordres; Condé n'ayant point obtenu de commandement, Luxembourg partit comme simple volontaire. Il se fit remarquer par Turenne qui appela sur lui l'attention du roi. Enfin dans la guerre dite de dévolution (*voy.* T. XVI, p. 753), Condé ayant été chargé d'envahir la Franche-Comté, Luxembourg fut un de ses premiers lieutenants généraux; il prit Salins, et contribua à la reddition de Dôle. Cette guerre, à laquelle mit fin le traité de paix d'Aix-la-Chapelle, fut suivie, en 1672, de celle de Hollande, dont Luxembourg eut le commandement : les batailles de Grool, Deventer, Zwoll, etc., furent pour lui autant d'occasions d'accroître sa réputation. L'allocution qu'on lui prête, et par laquelle, avant d'entrer en campagne, il aurait engagé ses soldats au meurtre, au viol, au pillage, n'est nullement compatible avec ce qu'on sait de son caractère; on pourrait avec plus de justice lui reprocher l'incendie de bourgs et d'habitations, s'il n'en avait reçu l'ordre positif de Louvois (*voy.*). Cependant le duc de Luxembourg dut évacuer la Hollande : sa belle retraite le mit au rang des premiers capitaines de son temps. Le grand Condé lui ayant confié le commandement de l'aile droite de son armée de Flandre, il eut part à la victoire de Senef (1674). Après la mort de Turenne (1675), Luxembourg fut un des huit maréchaux que nomma le roi, et qu'une dame d'esprit appela la *monnaie de M. de Turenne.* Investi du commandement d'une partie de l'armée française, il éprouva alors un échec : le duc de Lorraine s'empara de Philippsbourg; de là ce mot attribué au grand Condé que *Luxembourg faisait mieux l'éloge de Turenne que Mascaron et Fléchier.* Il prit bientôt une éclatante revanche. Valenciennes, Cambrai tombèrent en son pouvoir; il contribua au gain de la bataille de Cassel, força le prince d'Orange à lever le siége de Charleroi, et s'empara de Gand; surpris par le prince d'Orange à Saint-Denis, près de Mons, il ramena la victoire sous ses drapeaux par de savantes manœuvres. Mais il se brouilla avec l'implacable Louvois qui, pour assurer sa perte, le jeta dans un procès odieux.

Un simple pouvoir signé du maréchal pour une affaire qu'il avait avec des marchands de bois, fut remis à un intrigant, et changé en un pacte diabolique. Luxembourg fut cité devant la chambre ardente; on poussa la haine et la calomnie jusqu'à l'accuser d'avoir voulu empoisonner sa femme, le maréchal de Créqui et d'autres personnages. Des amis l'engageaient à se mettre en sûreté; mais, fort de son innocence, il se rendit de lui-même à la Bastille, où on l'enferma dans un affreux cachot. Après de longs débats et 14 mois de détention, absous et rendu à la liberté (1680), il n'en fut pas moins exilé, par lettre de cachet, à 20 lieues de Paris, dans une de ses terres.

Dix années d'oubli et de disgrâce s'étaient écoulées lorsque le monarque lui donna, de son propre mouvement, le commandement de l'armée qu'il destinait pour la Flandre. Le maréchal prouva, dans les batailles de Fleurus (1690), de Leuze, de Steinkerque (1692) ce que l'on pouvait encore attendre de lui ; il termina cette campagne par la sanglante victoire de Nerwinde (1693).

Mais le 31 décembre 1694, le maréchal tomba dangereusement malade. Bourdaloue, qui l'assista dans ses derniers moments, fut tellement édifié de sa foi, qu'il dit : « Je n'ai pas vécu comme le maréchal, mais je voudrais bien mourir comme lui. » Peu de temps avant d'expirer, Luxembourg s'écria : « Je préférerais aujourd'hui, à l'éclat de victoires inutiles au tribunal du juge des rois et des guerriers, le mérite d'un verre d'eau donné à un pauvre pour l'amour de Dieu. » Il mourut le 4 janvier 1695. Son corps fut enterré à Ligny et son cœur déposé dans l'église de la maison professe des jésuites, où le père de La Rue prononça son oraison funèbre.

Le duc de Luxembourg était généreux, spirituel et franc. Il avait un génie ardent, l'exécution prompte et le coup d'œil juste. Quoique un peu contrefait, il savait plaire et se faire aimer : « Je ne pourrai donc jamais battre ce bossu-là, dit un jour le prince d'Orange ! — Bossu ! s'écria Luxembourg à qui ce propos fut rapporté; qu'en sait-il? il ne m'a jamais vu par-derrière. » La vie du maréchal de Luxembourg occupe les tomes IV et V de l'histoire de la maison de Montmorency par Désormeaux. On a encore l'*Histoire militaire du duc de Luxembourg*, par Beaurain, La Haye, 1756, in-4°; *Mémoire pour servir à l'histoire du maréchal duc de Luxembourg, contenant des anecdotes très curieuses, et sa détention à la Bastille, écrite par lui-même*, La Haye (Paris), 1758, in-4°; et enfin la *Campagne de Hollande en* 1672, *contenant des lettres de ce grand capitaine, celles de M. le comte de Duras, de M. de Chamilly, et d'autres officiers généraux*, etc., La Haye, 1759, in-fol.

Christian-Louis de Luxembourg, son quatrième fils, devint comme lui maréchal de France. Né le 9 février 1675, il fut d'abord connu sous le nom de *chevalier de Luxembourg*, parce qu'au berceau il avait été reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; il prit plus tard le titre de prince *de Tingri*, et ensuite celui de maréchal de Montmorency. Après une vie des plus distinguées sur les champs de bataille, mais sans avoir jamais commandé en chef, il mourut le 23 novembre 1746.—L'aîné de ses enfants, Charles-François-Christian, et son neveu, Charles-François-Frédéric, devinrent également maréchaux de France. C'est de ce dernier dont il est parlé dans les *Confessions* de J.-J. Rousseau. Sa femme avait d'abord été connue comme duchesse de Boufflers (*voy.*) par une conduite peu régulière, ce qui ne l'empêcha pas de séduire et d'épouser le maréchal de Luxembourg, à l'âge de 43 ans. Après son second veuvage (1764), toutes les illustrations de l'Europe recherchaient sa maison, où elle tenait bureau d'esprit, dispensait les réputations, tandis qu'elle devait la sienne à l'amitié de Jean-Jacques, de Walpole, de madame Du Deffand, etc., autant qu'à la vivacité de son esprit, à la sûreté de son goût et à l'élégance de ses manières. Elle mourut en 1787. L. d. C.

LUXEMBOURG (palais du), *voy.* Paris, Brosse (*de*), Musée, etc.

LUXEUIL ou Luxeu (*Luxovium*), chef-lieu de canton du département de Haute-Saône (*voy.*), en France, est une ville de 3,600 âmes, située sur la rive droite du Breuchin, et renommée pour ses sources d'eaux thermales, que l'on prend en bains, en douches et en boissons contre différentes maladies, surtout les paralysies, les rhumatismes et les affections nerveuses. Il y a le grand bain, celui des dames, celui des pauvres et quelques autres. Le bâtiment de ces bains est beau et vaste. L'eau de la source qui alimente le grand bain a 52° cent. de chaleur; les autres sources en ont moins ; une source d'eau ferrugineuse qui jaillit auprès des sources purement thermales n'a que 22°. Ces eaux étaient déjà célèbres et fréquentées du temps des Romains, qui avaient embelli la ville de beaux édifices, de statues, d'aqueducs, de tombeaux, etc. On en a trouvé beaucoup de restes non-seulement à Luxeuil, mais aussi dans les environs, maintenant en partie couverts de bois. Lorsqu'au viie siècle, saint Colomban (*voy.*) fonda un monastère à Luxeuil, il y avait les restes d'un fort, et la forêt renfermait des statues ou idoles. Ce monastère devint puissant et célèbre. Luxeuil fut ravagé, au xe siècle, par les Hongrois, et à la fin du xiiie, par Hugues de Bourgogne. Après avoir été fortifiée selon le système moderne, la ville fut assiégée et prise successivement par Turenne en 1644, et par Louis XIV en personne l'an 1674. L'abbaye avait été soumise d'abord par les comtes de Champagne, puis par les ducs de Bourgogne. Luxeuil a un très ancien hôtel-de-ville avec un beffroi, une synagogue et une école secondaire ecclésiastique. On y fait commerce des fers forgés dans le département. D-G.

LUXOR ou Louqsor, *voy.* Égypte, Thèbes, Obélisques, etc.

LUYNES (Charles d'Albert duc de), favori de Louis XIII, naquit au Pont-Saint-Esprit (Gard) le 5 août 1578. On croit sa famille originaire de la Toscane, et on la fait remonter à Thomas Alberti, frère du pape Innocent VI. Ce pape se nommait en effet Étienne Alberti. Quoi qu'il en soit, il paraît que Thomas Alberti se fixa au Pont-Saint-Esprit, en 1414, quatorze ans après le bannissement des Alberti de Florence. Il acheta Boussarquia et d'autres seigneuries dans le Midi. Le premier de cette famille qui francisa son nom fut Léon d'Albert, qui épousa, en 1535, Jeanne de Ségur. Il posséda la terre de Luynes ou Maillé (en Touraine), qui n'avait alors que le titre de comté, et que Louis XIII érigea en duché-pairie, en 1619.

Charles d'Albert, eut Henri IV pour parrain. Ce fut au mariage de ce prince qu'il parut à la cour. Son extérieur avantageux, qui faisait dire de lui, comme de Henri de Guise, que, pour le haïr, il ne fallait pas le voir, lui procura le moyen de parvenir. Henri IV le nomma page de sa chambre et l'attacha ensuite avec ses frères au jeune dauphin, qui ne tarda pas à devenir roi. Il ne dut sa faveur qu'aux puérils amusements qu'il procurait à Louis XIII, qui le fit d'abord grand-fauconnier, puis l'un des premiers gentilshommes de la chambre. Le maréchal d'Ancre en prit de l'ombrage; mais il ne tarda pas à être sacrifié, et le favori hérita de la totalité de ses biens et de ses emplois, charges, titres et dignités. En 1617, il épousa la fille du duc de Montbazon (voy. *duchesse de* Chevreuse). Il réussit bientôt à brouiller le roi avec sa mère, qui fut exilée. A la fois connétable et garde-des-sceaux, il réunissait la plus haute dignité militaire à la première charge de magistrature: aussi affichait-il un faste vraiment royal. Il n'avait pourtant aucun talent militaire. Le siége de Montauban (*voy.*) tourna à sa honte, et il mourut le 14 déc. 1621, au camp de Longueville, d'une fièvre pourprée, d'autres disent par le poison. Sa mort prévint la chute que tout semblait lui annoncer. On a un *Recueil des pièces les plus curieuses qui ont été faites pendant le règne du connétable de Luynes*, in-8°, 1622 et suiv.

Louis-Charles d'Albert, fils unique du connétable, pair de France, naquit à Paris, le 25 déc. 1620. Il préféra l'étude et la retraite à tous les avantages que lui promettait sa naissance. Cependant il fut grand-fauconnier et chevalier des ordres du roi. Il se fit remarquer en quelques occasions et notamment à la défense du camp devant Arras (1640). Lié d'amitié avec les pieux solitaires de Port-Royal, il publia différents ouvrages de piété, l'*Office du Saint-Sacrement*, etc., etc., et on lui doit une traduction en français des *Méditations métaphysiques* de Descartes (Paris, 1647, in-4°). Il mourut le 10 octobre 1690.

Paul d'Albert de Luynes, cardinal et archevêque de Sens, était son arrière-petit-fils. Il était né à Versailles, le 5 janv. 1703. D'abord destiné à l'état militaire, il refusa un duel, et quitta une profession si peu en harmonie avec les sentiments de douceur et de charité qui l'animèrent toute sa vie. Il devint premier aumônier de la dauphine, mère de Louis XVI, membre de l'Académie-Française et membre honoraire de l'Académie des Sciences. Il mourut à Paris, le 21 janvier 1788.

Un duc de Luynes fut député de la noblesse aux États-Généraux de 1789. Il traversa sans danger toutes les phases de la révolution. L'un des plus riches propriétaires de la France, il devint membre du Sénat conservateur, et mourut en 1808.

Un général vendéen du même nom, qui avait figuré au siége de Nantes, fut pris, condamné à mort et fusillé en janvier 1794.

Le chef actuel de cette famille est officier de la Légion-d'Honneur et associé libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. X.

LUZERNE (*medicago*), genre de plantes de la famille des légumineuses (*voy.*), qui fournit un abondant fourrage (*voy.* ce mot) aux bestiaux. Ce genre comprend environ 50 espèces presque toutes herbacées, et la plupart appartenant à l'Europe. Z.

LUZERNE (MAISON DE LA), une des plus anciennes de Normandie. THOMAS de La Luzerne fut un des chevaliers qui accompagnèrent Robert, duc de Normandie, fils aîné de Guillaume-le-Conquérant, à la première croisade. Dans les guerres contre les Anglais, sous Charles VII, GUILLAUME de La Luzerne défendit vaillamment le Mont Saint-Michel, et y mourut en 1458. La terre de La Luzerne passa, en 1556, dans la maison de Briqueville. CÉSAR-ANTOINE de la Luzerne, comte de Beuzeville, maréchal-de-camp, était de cette famille. Il épousa une fille du chancelier de Lamoignon. De ce mariage naquit à Paris, en 1737, CÉSAR-HENRI, comte de La Luzerne, lieutenant général, ministre de la marine de 1786 à 1791. S'étant opposé aux principes de la révolution, il émigra en Angleterre, puis en Autriche, et mourut en 1799; il a publié deux traductions de Xénophon. Son frère, CÉSAR-GUILLAUME, naquit en 1738. Il fut appelé à l'évêché de Langres en 1770. Député du clergé aux États-Généraux, il combattit les idées de réforme qui prévalaient alors, et fut néanmoins deux fois élu président de l'Assemblée nationale. Il se démit de ses fonctions législatives après les 5 et 6 octobre, et en 1791 il quitta la France pour se retirer en Allemagne, puis en Italie. Nommé duc et pair de France en 1814, il reçut le chapeau de cardinal en 1817 et mourut à Paris le 21 juin 1821, laissant un grand nombre d'écrits polémiques, ascétiques, etc. ANNE-CÉSAR de La Luzerne, frère des deux précédents, né en 1741, servit d'abord sous le duc de Broglie, son parent, et parvint au grade de major général de la cavalerie, puis à celui de colonel des grenadiers de France. Mais il renonça à la carrière militaire pour embrasser celle de la diplomatie. Accrédité, en 1776, comme envoyé extraordinaire auprès de l'électeur de Bavière, il montra tant de capacité, qu'il fut fait ministre près des États-Unis, puis ambassadeur en Angleterre. Il mourut à Londres en 1791. L. L.

LYCANTHROPIE, *voy.* LOUP-GAROU.

LYCAON, roi d'Arcadie, fils de Pelasgus, et, selon d'autres, de Titan et de la Terre. Des historiens le représentent comme ayant donné à son peuple les premiers éléments de la civilisation; mais d'autres en font un affreux tyran et lui attribuent l'institution d'un culte dans lequel on sacrifiait au souverain des dieux des victimes humaines. Ovide raconte que Jupiter (*voy.*), descendu de l'Olympe sur la terre, alla demander l'hospitalité à Lycaon. Ce prince, désirant s'assurer du caractère divin de son hôte, lui fit servir sur sa table les membres d'un malheureux égorgé par son ordre; mais Jupiter, irrité d'une telle barbarie, lança la foudre sur le palais du tyran et le réduisit en cendres. Lycaon effrayé s'enfuit dans les bois où il fut changé en loup (en grec λύκος). Suidas rapporte autrement cette histoire. D'après lui, Lycaon, voulant inspirer aux Arcadiens un saint respect pour ses lois, prétendait que Jupiter venait fréquemment le visiter sous la figure d'un étranger. Ses enfants, pour s'assurer de la vérité de cette assertion, mêlèrent aux chairs des victimes que leur père sacrifiait à Jupiter les entrailles d'un jeune enfant qu'ils venaient d'égorger. Mais le châtiment suivit de près le crime: les cinquante Lycaonides furent aussitôt foudroyés. C'est à cette occasion que Lycaon aurait institué les fêtes lupercales (*voy.*), où l'on sacrifiait des victimes humaines. Pausanias, dans ses *Arcadiques*, assigne à la vie de Lycaon une date moins ancienne. Tous les dix ans, il reprenait sa première forme, pourvu que, dans cet espace de temps, il se fût abstenu de chair humaine. — Au reste, on connait plusieurs personnages du nom de Lycaon dans l'histoire des temps héroïques de la Grèce. EM. H-G.

LYCÉE. Le Lycée était, avec le Cynosarge et l'Académie (*voy.*), un des gymnases d'Athènes, destinés à l'éducation de la jeunesse. Tous les trois avaient été construits hors des murs de la ville, aux frais de l'état. Le Lycée, ainsi appelé de Lycus, fils du roi Pandion, ou plutôt d'Apollon Lycien (tueur de loups), était à l'est d'Athènes (*voy.*), sur les bords de l'Ilissus qui le séparait du mont Hymette. Construit par Pisistrate ou par Périclès, agrandi et embelli à différentes époques, il consistait en un vaste édifice dont les murs étaient enrichis de peintures, et qu'entouraient des jardins avec un stade (*voy.*). Apollon était le dieu tutélaire de ce gymnase et sa statue en ornait l'entrée. C'est sous les beaux ombrages du Lycée qu'Aristote (*voy.*) donnait, en se promenant, les leçons de sa philosophie.

Depuis, et par imitation, on a souvent appelé lycée les lieux d'instruction et d'étude: Cicéron donna ce nom au gymnase de Tusculum (*De divin.*, I, 5) et l'empereur Adrien à sa campagne de Tibur (*Hist. aug.*, *Spartian.*, 26). En France, par une loi de l'an X, au nom de prytanées appliqué aux écoles publiques qui avaient remplacé les écoles centrales, fut substitué celui de lycées (*voy.* COLLÉGES ROYAUX). L'effet de cette loi fut de faire perdre le titre de lycée à un établissement qui s'était montré digne de le porter. Le Lycée d'Athènes, en effet, ressuscita quelque temps à Paris sous le protectorat éclairé de Monsieur, depuis Louis XVIII, et de son frère, depuis Charles X. Établi d'abord dans le Palais-Royal, il fut, en 1792, transféré rue de Valois, dans le local où, sous le nom d'Athénée (*voy.*), il perpétue les glorieux souvenirs de l'enseignement des La Harpe, des Fourcroy, des Chaptal, des Lemercier, etc. F. D.

LYCIE. La Lycie, aujourd'hui comprise dans la partie sud du pachalik d'Anadoli (Anatolie), était une province de l'Asie-Mineure, limitée au nord par la Phrygie, au nord-est par la Pamphilie, au nord-ouest par la Carie, au sud, à l'est et à l'ouest par la mer, d'un côté le golfe de Glaucus ou de Telmesse (auj. Macri), de l'autre la mer de Lycie (auj. golfe de Satali). Au sud du golfe de Telmesse s'élève le mont Cragus dont la chaîne se termine à la mer par plusieurs sommets (*Cragi vertices*), dont l'un connu sous le nom de Chimère est un volcan. Le haut de ce volcan était occupé, dit-on, par des lions, le milieu par des chèvres sauvages, et le bas par des serpents. Bellérophon (*voy.*) donna la chasse à ces animaux, en délivra le pays: de là la fable du monstre de la Chimère (*voy.*) dompté par ce héros.

Les plus anciens habitants de la Lycie furent les Solymes dont parle Homère. Ceux-ci furent refoulés dans l'intérieur du pays par les Termiles, colonie crétoise. Bientôt après, Lycus, fils de Pandion, chassé d'Athènes par son frère Égée, se réfugia dans cette même contrée et lui donna son nom.

La république des Lyciens est célèbre dans l'histoire. C'était une association de 23 villes qui avaient, suivant leur grandeur, trois, deux ou une voix dans le conseil commun. Les juges et les magistrats étaient élus par ce conseil et toujours dans la même proportion (Strabon, XIV). Parmi ces 23 villes, les plus importantes étaient Telmessus (auj. Macri), fondée par un devin, qui avait légué aux habitants son esprit de divination, de telle sorte qu'on venait de toutes parts les consulter sur l'avenir; Xanthus, sur le fleuve du même nom, qui devint l'une des villes épiscopales de la Lycie; Patara, ville et port, célèbre par son temple de Jupiter Pataréen qui, pendant les six mois d'hiver, y rendait des oracles, comme il en rendait, pendant les six mois d'été, à Délos (*voy.*). Tout-à-fait à l'est, et en dehors de la confédération, étaient la ville et le port de Phaselis (auj. Fionda). Comme les Ciliciens, les Phaselites se rendirent habiles et redoutables dans la piraterie, et c'est à leur imitation que les Romains construisirent un petit bâtiment à voiles et à rames qu'ils appelèrent *phaselus*. La ville de Phaselis fut prise et ruinée par Servilius, surnommé l'Isaurique, et depuis, la Lycie suivit la fortune de l'empire romain et de l'empire grec, ne conservant rien de cette constitution qui a fait dire à Montesquieu : « S'il fallait donner un modèle d'une belle république fédérative, je prendrais la république de Lycie (*Esprit des lois*, IX, 4). » F. D.

LYCOPHRON, grammairien grec et auteur de plusieurs tragédies, né à Chalcis dans l'Eubée, vivait à Alexandrie vers l'an 280 av. J.-C., sous le règne de Ptolémée Philadelphe, dont il avait conquis la faveur par ses anagrammes. On dit qu'il mourut percé d'une flèche que lui décocha un de ses adversaires au milieu d'une discussion sur les mérites des anciens poëtes. Suidas nous a conservé les titres de vingt de ses tragédies. Il ne nous reste de lui qu'un poëme écrit en vers iambiques et intitulé *Cassandre* ou *Alexandre*, espèce de monologue où Cassandre prédit la ruine de Troie et le sort de tous les héros qui combattent pour sa défense. Cet ouvrage, surchargé d'érudition et d'allusions très obscures, n'offre quelque intérêt que sous le rapport de la mythologie et de l'archéologie. Le grammairien Jean Tzetzes l'a commenté. Les meilleures éditions qui en aient été publiées sont celles de J. Potter, avec le commentaire de Tzetzes (Oxford, 1697; 2e édit., 1702, in-fol.); de Reichard, avec le commentaire de Canter (Leipz., 1788); du P. Sebastiani (Rome, 1803, in-4°), de Müller (Leipz., 1811, 3 vol.), et de Bachmann (Leipz., 1830). Ce dernier a publié aussi un *Lexicon Lycophroneum* dans les *Anecdot. græc.* (1828). *Voir* Niebuhr, *Sur le siècle de Lycophron le ténébreux*, dans ses *Opuscules historiques* (Bonn, 1828). *C. L.*

LYCOPODE, Lycopodiacées. Cette famille de plantes, l'une des plus curieuses du règne végétal, et par son port et par la singularité de son organisation, est placée non loin des fougères et très près des cydacées dont elles sont séparées, n'ayant pas comme elles des étamines et des pistils. Les lycopodiacées sont vivaces, herbacées, quelquefois et comme par exception sous-frutescentes. La tige est dure, droite ou flexueuse, volubile dans deux espèces seulement; souvent rampante et se fixant aux supports par des crampons. Les feuilles, médiocrement chargées de chromule, sont petites, symétriques, ovales, lancéolées, pourvues d'une nervure médiane et posées sur la tige comme les écailles sur le corps d'un reptile, verticillées, distiques et présentant alors entre elles des espèces de bractées acuminées. Les organes reproducteurs prennent le nom de capsules; ce sont des corps arrondis ou trigones, cordiformes, prismatiques ou réniformes; s'ouvrant en une ou deux valves et renfermant à l'intérieur des corpuscules arrondis visibles seulement au microscope; ces molécules germent et reproduisent ainsi l'espèce.

Les lycopodiacées vivent généralement sous les tropiques; l'Europe en possède une douzaine d'espèces, ce qui ne fait guère que la dixième partie des espèces aujourd'hui connues. Leurs dimensions sont très variables : il en est qui s'élèvent à peine à la taille de nos polytrics, d'autres excèdent un mètre de haut; les espèces rampantes peuvent de beaucoup dépasser cette dimension. On trouve les lycopodiacées, sur la terre, parmi les mousses, au pied des arbres, sur les rochers; une ou deux espèces sont aquatiques. Le *lycopode penché* est l'un des plus cosmopolites du genre; on l'a trouvé aux Açores, à la Martinique, au Brésil, au cap de Bonne-Espérance et jusqu'aux îles Sandwich. Les 120 espèces de lycopodes pourraient facilement se réduire à quinze ou vingt si l'on n'avait point égard aux légères modifications que leur imprime la latitude où elles vivent, et la température à laquelle elles sont soumises. Plusieurs sont remarquables par leur élégance; on ne peut malheureusement en cultiver qu'un bien petit nombre.

Le lycopode en massue (*lycopodium clavatum*, L.) est une espèce d'Europe et d'Amérique, commune en France et surtout en Suisse, où on l'exploite pour en obtenir les capsules. Celles-ci ont l'apparence d'une poussière jaunâtre, ce qui leur a valu le nom de *soufre végétal*. Les tiges sont rampantes; elles émettent d'espace en espace des rameaux redressés donnant naissance à de longs épis cylindriques, pédonculés, entremêlés de bractées et chargés d'une quantité prodigieuse de capsules. Il suffit de secouer légèrement les épis pour qu'elles se séparent.

Le lycopode est un objet de commerce assez important. On a tiré parti de sa prompte et facile inflammabilité pour simuler des éclairs sur nos théâtres. Il a, dit-on, des propriétés vomitives. On s'en sert pour empêcher la peau des enfants et des personnes chargées d'embonpoint de s'excorier. Le lycopode a été employé dans le traitement de la plique polonaise, ce qui lui a valu le nom de *plicaria*. On l'utilise dans les pharmacies pour s'opposer à ce que les pilules adhèrent entre elles. Cadet Gassicourt a fait l'analyse du lycopode et l'a trouvé composé de cire végétale, de sucre, d'une sorte de fécule et de matière extractive avec des traces d'alumine et de fer. On a prétendu que le lycopode sélagine était vénéneux : le fait n'est pas bien prouvé ; mais il contient un principe âcre qui peut agir comme vomitif. On a mis à profit la décoction du lycopode phlegmaire pour faire périr la vermine; d'autres espèces encore paraissent jouir de cette propriété. A. F.

LYCORTAS, *voy.* Polybe.

LYCURGUE, législateur de Sparte (*voy.*), vivait environ 890 ans av. J.-C. Il était le plus jeune des deux fils du roi Eunomus ; son frère, Polydecte, succéda à son père ; il régna peu de temps et laissa, par sa mort, le trône à Lycurgue. Mais dès que l'on sut que la veuve de Polydecte était enceinte, Lycurgue déclara que si elle mettait au monde un fils, il serait le premier à le reconnaître pour roi ; il renonça même immédiatement à la royauté et administra en qualité de tuteur du futur héritier au trône. Cependant la reine lui fit entendre que, s'il voulait l'épouser, elle était prête à faire périr l'enfant qu'elle portait dans son sein. Lycurgue eut horreur d'une telle proposition, mais il crut devoir dissimuler; il prit des mesures pour assurer la conservation de ce précieux enfant, et ordonna à des serviteurs affidés de le lui apporter aussitôt après sa naissance. Il était à table avec les magistrats et d'autres citoyens au moment où le jeune prince fut remis entre ses bras; il le leur présenta comme leur roi en lui donnant le nom de Charilaüs, pour marquer la joie que cet événement devait causer au peuple (Hérodote l'appelle Léobotas). Lycurgue s'était déjà acquis l'estime générale par la sagesse de son administration; mais l'exemple sublime qu'il venait de donner l'éleva au comble de la gloire et souleva contre lui l'envie des principaux Spartiates à l'instigation de la reine qui ne lui pardonnait pas d'avoir trompé ses espérances. Elle fit répandre parmi le peuple des craintes pour la vie du jeune roi s'il restait confié à un homme qui avait tant d'intérêt à s'en défaire. Afin d'échapper à un pareil soupçon, Lycurgue se détermina non-seulement à renoncer à la tutelle de Charilaüs, mais encore à quitter sa patrie pendant la minorité du jeune prince. Il se rendit en Crète où il prit connaissance des lois de Minos (*voy.*), qui lui offrirent beaucoup de points de ressemblance avec les usages et les institutions en vigueur chez les Lacédémoniens et les autres nations doriennes. Il passa ensuite dans l'Asie-Mineure où la mollesse, le luxe, le goût des plaisirs, la faiblesse des lois formèrent à ses yeux un contraste frappant avec la simplicité et la sévérité qui régnaient en Crète. On prétend qu'il visita aussi l'Égypte, l'Inde, l'Espagne, et l'on assure que ce fut lui qui fit connaître aux Grecs d'Europe les poëmes d'Homère.

Pendant son absence, les deux rois Archélaüs et Charilaüs n'étaient parvenus à se faire respecter ni du peuple ni des grands; les lois étaient restées sans vigueur, et la confusion des pouvoirs était complète. Dans cette situation critique, Lycurgue était le seul homme de qui l'on pût attendre secours et salut : le peuple implora sa protection contre les grands, et les rois le crurent seul capable de faire rentrer le peuple dans l'obéissance. On lui envoya plusieurs fois des députés pour hâter son retour et le prier de venir sauver l'état. Il résista longtemps et ne céda qu'avec peine aux instances de ses compatriotes. Arrivé à Sparte, il ne tarda pas à reconnaître qu'il ne s'agissait pas seulement de détruire des abus partiels, mais qu'un remaniement général des lois et usages du pays était indispensable.

Sa première institution fut celle d'un sénat composé de 28 membres âgés au moins de 60 ans, qui devait servir de conseil aux deux rois, et sans l'approbation duquel ceux-ci ne pouvaient rien entreprendre. Ce corps maintenait un équilibre salutaire entre la puissance royale et les prétentions populaires. En même temps le peuple acquit le droit de donner son opinion sur les résolutions qui intéressaient l'état, sans pouvoir cependant délibérer : il devait se borner à approuver ou à rejeter ce que les rois et le sénat avaient proposé. Tous les citoyens de Sparte furent divisés en un certain nombre de classes, probablement cinq, et chacune de celles-ci en trente tribus. Cette division était sans doute en rapport avec l'administration civile, la surveillance des mœurs et le service militaire. Les Spartiates seuls, depuis l'âge de 30 ans, pouvaient assister aux assemblées publiques; leur vie devait être uniquement consacrée aux intérêts de l'état. Les Lacédémoniens ou Périœques (περίοικοι) devaient rester étrangers au gouvernement; ils étaient chargés de cultiver les terres et pouvaient se livrer au commerce et à l'industrie. Enfin les Ilotes (*voy.*) étaient des esclaves qui travaillaient pour les Spartiates et dont Lycurgue n'améliora nullement la triste position. Toutes les terres de la Laconie furent divisées en 39,000 lots égaux, dont 9,000 furent réservés aux seuls Spartiates qui ne pouvaient pas les aliéner.

Les institutions de Lycurgue furent accueillies avec faveur par ses compatriotes; l'égale répartition des propriétés souleva seule, de la part des riches, une opposition qui fut si violente que le législateur, assailli de tous côtés, chercha à se réfugier dans un temple Il reçut un coup qui lui fit perdre un œil; mais il se contenta de se retourner et de montrer à ceux qui le poursuivaient son visage inondé de sang. A cette vue, ils furent saisis de honte et de repentir, ils implorèrent son pardon et le ramenèrent respectueusement dans sa demeure. On lui livra l'auteur de sa blessure, jeune noble d'un caractère emporté, à qui il pardonna après lui avoir fait sentir combien sa conduite avait été injuste.

Lorsque la constitution de Sparte fut établie, Lycurgue prit des mesures pour la rendre durable; il ne voulut pas que ses lois fussent gravées ou écrites, mais il ordonna qu'elles fussent confiées à la mémoire des citoyens, afin qu'elles pénétrassent plus profondément dans les mœurs et les usages de la nation. Ayant annoncé son intention d'aller à Delphes consulter l'oracle sur quelque affaire importante, il fit prêter serment à tous les citoyens qu'ils ne changeraient rien à aucune de ses lois avant son retour; et Apollon ayant répondu que Sparte serait la plus florissante des cités aussi longtemps qu'elle observerait les lois qui venaient de lui être données, Lycurgue fit parvenir cette réponse à ses concitoyens et s'exila volontairement. Il mourut hors de sa patrie, à Cirrha, suivant les uns, et suivant d'autres à Élis ou en Crète; on assure qu'il se laissa mourir de faim. D'après ses ordres, son corps fut brûlé et ses cendres jetées dans la mer, afin qu'elles ne pussent être apportées à Sparte, et que le peuple de cette ville ne pût jamais se croire relevé du serment qu'il avait prêté. On y éleva un temple à Lycurgue, et ses admirateurs formèrent une société qui subsista jusqu'aux derniers jours de Sparte et qui était destinée à conserver le souvenir des vertus de ce grand homme.

Le principal but de la législation de Lycurgue était d'introduire a Sparte une forme de gouvernement mixte qui combinât de telle sorte l'élément monarchique avec l'aristocratie et la démocratie que l'un des éléments servît de contrepoids aux deux autres. Mais pour que cette heureuse combinaison fût durable, il fallait qu'elle s'incorporât dans la nation de manière à former un ensemble dont chaque partie semblât essentielle à l'existence du tout. On ne saurait donc trop admirer la force de volonté et le génie du législateur qui parvint à changer non-seulement les institutions civiles et politiques, mais encore les mœurs et les usages d'un peuple qui devait avoir atteint un certain degré de civilisation, et à qui il sut inspirer une abnégation et un dévouement qui allaient jusqu'au mépris de la vie. A cet effet, il s'efforça de subordonner au bien de l'état les liens que la nature, la parenté et l'amitié établissent entre les hommes. Considérant le mariage comme le moyen de se procurer des citoyens robustes, il établit des peines contre les célibataires, et contre ceux qui se mariaient trop tard ou qui s'unissaient avec des personnes d'un âge trop disproportionné; il mit des entraves à la réunion des nouveaux mariés afin d'entretenir en eux le désir de se voir, et il permit aux maris qui ne pouvaient avoir des enfants ou de prêter leurs femmes à de jeunes hommes, ou de remplacer par d'autres leurs femmes faibles ou stériles. Les enfants n'appartenaient pas à leurs parents: l'état décidait s'ils devaient vivre ou être abandonnés comme débiles ou contrefaits; il réglait seul la manière dont ils devaient être élevés. Afin d'inspirer au jeune Spartiate l'esprit public, et le soumettre à une subordination sévère, Lycurgue le plaça sous la surveillance continuelle des citoyens, qui se trouvaient à leur tour sous celle des vieillards, tandis que, d'un autre côté, le jeune homme était appelé à surveiller les enfants. Cette hiérarchie intéressait tout le monde au maintien de l'obéissance et de la règle, et assurait à la vieillesse le respect et la soumission générale. Le jeune Spartiate passait son temps dans les gymnases, à la chasse, aux repas publics et dans les réunions où il assistait aux entretiens des citoyens plus âgés, prenait des leçons de sagesse et de vertu, et s'exerçait à s'exprimer d'une manière nette, concise et saillante. Les exercices du corps étaient prescrits aux jeunes gens des deux sexes; en les exigeant des femmes, Lycurgue voulait sans doute fortifier la nation entière et lui assurer des citoyens bien constitués; il crut pouvoir remplacer la pudeur par la crainte du blâme public, mais il sacrifia à son but les vertus modestes, les liens de famille et tout ce qui en découle pour le bonheur de l'homme. S'il fit fléchir les sentiments de la nature devant le bien de l'état, il sut aussi faire tourner celui-ci au profit de l'humanité, en substituant aux sacrifices humains qui souillaient le culte de Diane, la flagellation des enfants dont le sang arrosait les autels, et qui apprenaient ainsi à supporter sans se plaindre les plus vives douleurs. Pour introduire et maintenir la tempérance parmi le peuple, Lycurgue ordonna que les demeures fussent construites d'après un modèle simple, et il institua des repas communs, ainsi que des peines sévères contre la débauche et l'ivrognerie. Aucun étranger ne devait séjourner à Sparte plus longtemps qu'il n'était nécessaire aux soins de l'affaire qui l'y avait amené. Aucun Spartiate, si ce n'est pour la guerre ou pour des ambassades, ne devait sortir du pays. Nul ne devait posséder de l'or ou de l'argent; la monnaie était de fer. Enfin les Spartiates ne devaient point s'adonner à la culture des lettres ou des sciences; ils ne devaient acquérir que les connaissances qui leur étaient indispensables; la gymnastique même n'était pas poussée chez eux aussi loin que chez les autres peuples de la Grèce. On ne pouvait représenter aucune pièce de théâtre; la musique n'était cultivée que jusqu'à un certain degré; ni artisans ni orateurs ne pouvaient séjourner à Sparte sans la permission de l'autorité. Lycurgue ne changea rien dans le culte de ses compatriotes: au contraire, il appuya ses institutions sur leurs croyances religieuses. Il ordonna que les morts fussent enterrés sans démonstration de douleur publique, et limita à onze jours le deuil particulier; il permit cependant d'ensevelir les morts dans la ville, et de leur élever des monuments auprès des temples, afin que l'espoir d'obtenir une semblable distinction affaiblît la crainte de perdre la vie. Il fit peu de lois judiciaires, et tant que ses institutions étaient fidèlement observées, de telles lois étaient peu nécessaires; les procès qui pouvaient s'élever étaient jugés d'après les principes du droit naturel, ou par les rois, ou par le sénat, ou peut-être le plus souvent par des arbitres choisis entre les citoyens les plus justes et les plus impartiaux. Mais de toutes les institutions de Lycurgue la plus remarquable fut l'éducation guerrière qu'il fit donner à la jeunesse, éducation qui lui faisait surmonter tout sentiment de douleur et braver la mort. Le commencement d'une guerre était pour elle une fête, le camp un lieu de récréation; car elle voyait alors cesser le genre de vie si sévère qu'il fallait observer à Sparte; les exercices corporels étaient moins fatigants que ceux que l'on exigeait en temps de paix. Vaincre ou mourir était pour le jeune Spartiate le comble de la gloire; une honte éternelle était le partage du lâche ou du fuyard. D'autres causes contribuaient aussi à développer le courage chez cette nation : Lacédémone n'avait ni enceinte de murailles ni forteresse; on ne devait ni poursuivre trop loin les ennemis, ni dépouiller les morts pendant le combat; on ne devait pas renouveler la guerre avec le même peuple; les guerriers qui avaient succombé sur le champ de bataille étaient ensevelis avec de grands honneurs; on consacrait à leur souvenir des fêtes, des statues, des temples. Au reste, Lycurgue ne voulait point faire des Spartiates un peuple conquérant, car il avait défendu d'entretenir soit une flotte, soit une armée navale.

Les institutions de ce législateur ont été l'objet d'autant de blâme que d'éloge. Si Xénophon et Plutarque lui accordent une admiration sans partage, Platon, Aristote, Thucydide, lui reprochent d'avoir fait de la valeur corporelle la première des vertus aux dépens de l'humanité, et d'avoir fondé la vertu sur la crainte. Parmi les ouvrages modernes où l'on peut étudier avec confiance la nature et l'esprit de la législation de Lycurgue, nous devons mentionner, en première ligne, celui de Manso, intitulé *Sparta*, et les recherches d'Ottfried Müller sur *les Doriens*. *C. L. m.*

LYDIE. La Lydie était une province de l'Asie-Mineure qui avait pour limites au nord la Mysie, à l'est la Phrygie, au sud la Carie, et à l'est l'Ionie. De ce côté, elle s'étendait même jusqu'à la mer Égée, avant que les colonies ioniennes (*voy.* Ionie) eussent enlevé aux Lydiens le littoral de cette mer. Aujourd'hui elle fait partie du pachalik d'Anadolie (Anatolie).

Il ne faut pas confondre la province de Lydie avec le royaume du même nom, dont l'étendue fut bien plus considérable, surtout sous Crésus (*voy.*), puisqu'il comprenait tous les pays situés entre la mer et le fleuve Halys sur les frontières de la Cappadoce, l'Éolide, la Doride et la Carie (Hérodote, I, 19).

La mythologie, l'histoire et la poésie ont consacré le souvenir des montagnes et des fleuves, ainsi que de la plupart des villes de la Lydie. Le mont Sypyle s'élève au nord-ouest dans la belle plaine de Magnésie, qu'arrose l'Hermus. Tantale régnait sur cette montagne plus d'un siècle avant la guerre de Troie, et c'est là que sa fille Niobé (*voy.* ces noms), quoique changée en pierre, pleura la mort de ses enfants. De cette montagne fut extrait le premier aimant, appelé *magnes*, du nom de la ville de Magnésie. Le mont Tmolus, à l'est, était fertile en vin et en safran. C'est sur cette montagne élevée qu'Apollon donna des oreilles d'âne à Midas (*voy.*), roi de Phrygie. Le fleuve Hermus, qui arrose le nord de la Lydie, y reçoit à sa droite l'Hyllus, et à sa gauche le Pactole (*voy.*). Le Caystre, qui sort pareillement du mont Tmolus, coule de l'est à l'ouest dans des plaines autrefois fécondes, et se jette, comme l'Hermus et le Méandre (*voy.*), dans la mer Égée. Les principales villes étaient Hiérocésarée, qu'un violent tremblement de terre renversa sous Tibère; Thietyra, sur le Lycus; *Magnesia Sipyli* (aujourd'hui Manissa), ville encore assez considérable, sous les murs de laquelle Agésilas, roi de Sparte, 396 ans av. J.-C., défit l'armée des Perses commandée par Tissapherne, et où, deux siècles après, Scipion gagna sur Antiochus-le-Grand la victoire mémorable qui fit passer sous la puissance romaine toutes les villes de l'Asie-Mineure; vers le sud, Tripolis sur le Méandre; Tmolus, au pied de la montagne du même nom; Métropolis, sur le Caystre; Tralles, à peu de distance du Méandre (aujourd'hui Sultan-Hissar); Nysa, vers la Carie, et *Magnesia Mæandri*, dont Artaxerce fit présent à Thémistocle; enfin, au centre de la Lydie, Sardes, sur le Pactole, regardée comme la plus opulente des villes de l'Orient, la capitale du royaume et le séjour des rois. Ce qui plus tard devint pour Sardes une nouvelle illustration, ce fut la dignité de son église, l'une des sept premières de l'Asie. Ruinée de fond en comble par Tamerlan (*voy.*), elle n'est plus qu'un village dans une solitude; mais elle conserve son nom *Sart*, et c'est presque tout ce qui reste de cette ville que Florus appelait la *seconde Rome*.

Les arts, notamment l'architecture et la musique, ont été cultivés avec succès en Lydie, comme l'attestent les monuments dont les ruines font encore l'admiration des voyageurs, et le nom d'un des modes de la musique ancienne, le mode lydien, chant d'un caractère triste, approprié aux prières, aux douleurs, aux passions du jeune âge, aux hymnes funèbres. C'est également en Lydie qu'on frappa les premières monnaies d'or et d'argent.

La population y acquit, à des époques très anciennes, un tel degré d'accroissement qu'il fallut fonder des colonies. Tacite nous apprend que Tyrrhénus et Lydus, fils du roi Atys, se partagèrent leur peuple; que Lydus resta dans le pays de ses ancêtres, que Tyrrhénus alla fonder un nouvel établissement, et que des noms de ces deux chefs étaient venues les dénominations de Lydiens en Asie, de Tyrrhéniens en Italie (*Annal.*, IV, 55).

Ce Lydus qui donna son nom au pays, appelé auparavant *Mœonia*, eut des descendants qui régnèrent jusqu'à l'avénement des Héraclides (*voy.*) dont le dernier roi, Candaule, 718 av. J.-C., fut remplacé par Gygès, son meurtrier. Crésus (*voy.* ces noms), qui régna longtemps après (562), est célèbre par ses immenses richesses, par ses conquêtes, et plus encore par le renversement de sa fortune. Cyrus (*voy.*), son vainqueur (548), s'empara de ses états. Conquise sur les Perses par Alexandre (334), la Lydie tomba après sa mort au pouvoir des rois de Syrie qui la gardèrent jusqu'à la défaite d'Antiochus-le-Grand à Magnésie (189); les Romains la cédèrent alors à Eumène II, roi de Pergame, leur allié. Enfin, Attale III, l'un des successeurs d'Eumène, ayant laissé par testament ses états au peuple romain, la Lydie passa sous la puissance de Rome, et de là sous celle des empereurs grecs, jusqu'aux conquêtes de Tamerlan, de Bajazet (*voy.* ces noms) et des Turcs. F. D.

LYMPHATIQUE (SYSTÈME), assemblage de vaisseaux diversement repliés servant à la circulation d'un fluide particulier appelé *lymphe*, qui ne se trouve que chez les animaux vertébrés. Ce système, appelé *absorbant*, paraît avoir pour fonction principale de reprendre au sein des parties vivantes les matériaux usés par l'usage de la vie, et de les porter dans la grande circulation sanguine qui les élimine ou les utilise par diverses voies. Les vaisseaux lymphatiques sont donc des organes de décomposition, et par conséquent ils sont répandus comme les vaisseaux sanguins et comme les nerfs dans toutes les parties du corps.

L'existence des vaisseaux lymphatiques paraît avoir été ignorée des anciens: leur découverte, revendiquée par plusieurs auteurs, appartient à Olaus Rudbeck, anatomiste suédois du XVII^e siècle. Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'on n'ait pas aperçu plus tôt ces vaisseaux qui sont extrêmement ténus et sans couleur. Les injections de mercure, les rendant évidents, font reconnaître qu'ils sont innombrables et forment un lacis inextricable; que, partis de tous les points du corps, ils se rendent à un canal central situé sur le côté gauche de la colonne vertébrale, où aboutissent aussi les vaisseaux chylifères. Ce vaisseau principal a reçu le nom de *canal thoracique;* son extrémité supérieure aboutissant à la veine sous-clavière gauche y verse le chyle et la lymphe qui s'y mêlent au sang veineux revenu des parties supérieures. Dans leur trajet les vaisseaux lymphatiques rencontrent, principalement au voisinage des articulations, les ganglions lymphatiques, amas de vaisseaux repliés sur eux-mêmes, qui paraissent faire subir à la lymphe une élaboration particulière.

La circulation lymphatique est, comme la circulation veineuse, lente, insensible et favorisée par des valvules qui coupent les colonnes de liquide et les empêchent de rétrograder. C'est en vertu de la capillarité que les extrémités les plus déliées des lymphatiques absorbent les molécules de la lymphe. On reconnaît facilement deux plans de lymphatiques, l'un superficiel et l'autre profond qui communiquent entre eux par des anastomoses (*voy.*) fréquentes, et d'autant plus nécessaires que cette circulation devait rencontrer de nombreux obstacles.

La structure des vaisseaux lymphatiques est toute cellulaire; on y montre deux membranes dont l'une, intérieure, est analogue aux séreuses, tandis que l'autre, extérieure, est lamellaire. La pathologie a éclairé l'histoire du système lymphatique. On a vu, dans quelques circonstances, les vaisseaux et les ganglions s'enflammer, s'engorger, dégénérer. Ces accidents se manifestent d'une manière à peu près constante chez des sujets remarquables par la mollesse et la pâleur de leurs tissus; on a donné le nom de *constitution* et de *tempérament lymphatiques* à cette disposition organique prédominante chez l'enfant et chez la femme, et dont l'aberration extrême est l'affection scrofuleuse (*voy.* SCROFULE). Chez le sujet lymphatique, tous les actes de la vie présentent un caractère particulier de lenteur et de faiblesse qui a frappé trop exclusivement peut-être les observateurs, et a suscité la méthode des toniques prodigués en pareil cas. Il est vrai de dire que l'on voit le tempérament lymphatique naître, pour ainsi dire, et se développer sous l'influence des causes débilitantes tandis qu'il se modifie par l'action des causes opposées.

La lymphe, appelée aussi *sang blanc*, est le fluide qu'on se procure en ouvrant le canal thoracique chez un animal tué après trois ou quatre jours de jeûne, ou bien qu'on recueille après avoir piqué un gros tronc lymphatique. Elle est d'une couleur jaunâtre, limpide et transparente, d'une odeur peu prononcée, d'une saveur salée, d'une consistance légèrement visqueuse, un peu plus pesante que l'eau distillée. Abandonnée à elle-même et refroidie, elle se partage comme le sang en deux portions, analogues, l'une au caillot, l'autre au sérum. Mais le premier ne présente qu'une très faible quantité de matière colorante.

L'analyse chimique de M. Chevreul y a fait découvrir un peu de fibrine, une plus grande quantité d'albumine, du muriate de soude, quelques atomes de carbonate de soude, de phosphate, de chaux, de magnésie et de soude.

Il est extrêmement difficile de se procurer de la lymphe, et par conséquent d'en évaluer la quantité absolue qui doit être infiniment moindre que celle du sang, si l'on considère l'exiguïté des vaisseaux qui la renferment.

On ne saurait attribuer à la lymphe d'autres usages que de contribuer à l'entretien et au renouvellement du sang. Mais elle ne figure là qu'en seconde ligne; il semble que la nature ait eu en vue d'utiliser un résidu en le mêlant au chyle et au sang. Poussé par la circulation dans les organes sécréteurs, la lymphe leur fournit les matériaux qu'ils éliminent sous diverses formes. Quelques physiologistes pensent que la lymphe est un liquide plus animalisé que le chyle, et qui doit être considéré comme un fluide de composition. La science est indécise, bien que la première opinion compte un plus grand nombre de partisans. F. R.

LYNCH-LAW, ou LOI DE LYNCH*. C'est une justice sommaire et brutale que le peuple exerce, aux États-Unis, contre les individus, coupables à ses yeux, qui échappent par un acquittement, par une condamnation trop douce, ou par l'impunité, à la rigueur des lois pénales. La victime est pendue, ou frappée d'un certain nombre de coups de fouet. Quelquefois on se contente de l'enduire de poix et de la rouler dans la plume. Suivant le capitaine Marryat, dont on peut consulter à ce sujet le *Voyage en Amérique*, la loi de Lynch, dans les premières colonies américaines, n'était autre chose que cette justice patriarcale que toute communauté qui ne s'est pas encore donné des lois écrites exerce envers ceux de ses membres qui la troublent. R-Y.

LYNDHURST (JOHN SINGLETON COPLEY, baron) est né à Boston, le 21 mai 1772. Son père, peintre distingué, vint s'établir en Angleterre à la fin de la guerre de l'indépendance. Il est l'auteur de plusieurs tableaux que la gravure a popularisés : *la Mort de Chatham*, celle *du major Pierson*, le *Siége de Gibraltar*, etc. Néanmoins il n'avait pas de fortune, et destinait son fils à l'état ecclésiastique. Mais, au sortir de Cambridge, où il avait fait d'excellentes études, le jeune Copley préféra la carrière du barreau. Il défendit avec talent plusieurs accusés politiques, et entre autres le conspirateur Thistlewood (1820). Jeune, brûlant du désir de se faire un nom, il professa alors des opinions avancées que

---

(*) On a traduit : *Loi de la lanterne*; mais l'étymologie du mot *lynch* n'est pas connue. Le verbe *to lynch* est aussi usité, et l'on dit proverbialement le *Juge Lynch*, le *Code de Lynch*.

l'on a reprochées depuis plus d'une fois au chancelier tory. Quoi qu'il en soit, lord Liverpool (*voy.*) et ses amis politiques devinèrent ce qu'il y avait chez ce jeune homme de talent et d'avenir. Ils le firent élire membre du parlement et franchir rapidement tous les degrés de l'avancement judiciaire. Solliciteur-général lors du procès de la reine Caroline, il montra beaucoup de modération et se renferma soigneusement dans son rôle officiel. En 1824, il fut nommé *attorney-general* et envoyé pour la seconde fois, par les électeurs d'Ashburton, à la Chambre des communes. Aux élections de 1826, il aspira à l'honneur d'y représenter l'université de Cambridge et fut élu avec lord Palmerston après une lutte animée. Déjà membre du conseil privé, maître des rôles, la retraite de lord Eldon (*voy.*) des fonctions de chancelier ouvrit bientôt à son ambition une carrière plus belle encore. Porté par un puissant parti auquel il était devenu nécessaire, rien ne le séparait plus du sac de laine que la question de l'émancipation catholique (*voy.*) que le ministère était résolu à faire passer, mais que sir John Copley avait vigoureusement combattue à la Chambre des communes. Cette fois l'amour du pouvoir triompha d'une de ses antipathies les plus vives. Il se résigna à une concession dont les sceaux et la pairie furent le prix (avril-mai 1827).

Lord-chancelier sous les trois ministères de Canning, de lord Goderich (*voy.* Ripon) et du duc de Wellington, lord Lyndhurst apporta dans la partie judiciaire de ses fonctions une sagacité qui remplaçait sans trop de désavantage la longue expérience de son prédécesseur; mais en prenant rang dans la chambre haute, il épousa toutes les passions de l'aristocratie avec l'ardeur d'un homme nouveau, et porta à l'extrême les doctrines tories dont il fut l'organe le plus habile. Il ne rendit les sceaux qu'en 1830, à l'avénement de lord Grey (*voy.*), auquel il fit alors une vigoureuse opposition. Ce fut sur sa motion, tendant à modifier le bill de réforme, que celui-ci résigna ses fonctions en 1831, mais pour les reprendre bientôt après. En décembre 1834, les tories ayant réussi à s'installer un moment au pouvoir, lord Lyndhurst, chef-baron de l'échiquier depuis janvier 1833, accepta de nouveau le poste de chancelier sous le premier ministère de sir Robert Peel (*voy.*). On sait que lord Melbourne et ses collègues revinrent aux affaires en avril 1835.

Le cabinet whig, pendant toute sa durée, eut dans lord Lyndhurst un adversaire d'autant plus redoutable que nul ne savait mieux donner à des attaques passionnées les formes de la modération. En 1837, ce fut lui qui fit adopter par le parlement, contre les actes de lord Durham, gouverneur du Canada, un blâme destiné à rejaillir sur l'administration qui l'avait nommé. En août 1839, il fut un des plus actifs instruments de la coalition qui se forma entre les tories et les radicaux à l'occasion des affaires de la Jamaïque, et qui amena encore une fois la dissolution momentanée du ministère whig. Mais son opposition prenait surtout un caractère de passion et presque de personnalité dans les questions qui regardaient l'Irlande. L'éternel bill des corporations municipales irlandaises, tant de fois reproduit sans succès, et sur le terrain duquel les amis comme les adversaires de ce malheureux pays semblaient s'être donné rendez-vous, a retrouvé à toutes ses phases lord Lyndhurst sur la brèche pour le repousser, et lorsqu'enfin, de guerre lasse, le principe de ce bill est sorti de l'urne parlementaire en 1840, ce ne fut pas sans des mutilations portant encore la trace de la même main hostile.

Enfin cet événement que lord Lyndhurst avait prédit tant de fois, et qu'il avait si puissamment contribué à amener par ses redoutables attaques, la chute définitive du ministère Melbourne, se réalisa en août 1841. Il avait sa place marquée dans le ministère que sir Robert Peel (*voy.*) compléta au commencement de septembre. Il y figure en ce moment avec le titre de lord-chancelier, dont il est revêtu pour la troisième fois. R-y.

LYNX. On comprend sous ce nom plusieurs espèces du grand genre chat, formant un groupe assez naturel que caractérise particulièrement l'existence d'un pinceau de poils à l'extrémité des oreilles. Nous citerons en tête le *lynx proprement dit* (*felis lynx*), dont la taille est presque le double de celle du chat sauvage, le pelage roux, tacheté de brun, la queue très courte. La finesse de sa vue est proverbiale. Les anciens, amis du merveilleux, allaient jusqu'à lui attribuer la faculté de voir à travers les murailles. Ce carnassier, autrefois commun en Europe, est aujourd'hui refoulé dans quelques parties boisées et montagneuses de ce continent. Perché sur des arbres, il guette les petits mammifères, dont il fait sa proie. Cependant il ne craint pas d'en attaquer de plus forts que lui. Selon une opinion plus populaire que scientifique, il accompagnerait quelquefois le lion (*voy.*) dans ses excursions nocturnes, et lui servirait d'éclaireur. C'est un animal très destructeur. Le *lynx de Moscovie* ou *loup-cervier* (*f. cervaria*), de la taille du loup, est d'un gris argenté avec des taches noires; sa queue est touffue, noire à son extrémité. Sa fourrure est, dans le Nord, un objet assez considérable de commerce. Les plus belles viennent de l'Asie septentrionale, par la Russie, et se paient au-delà de 100 fr. Mais on confond dans le commerce, sous le nom de *loups-cerviers*, les pelages de 5 ou 6 espèces différentes, qui ont beaucoup d'analogie entre elles; tels sont : le *lynx polaire* (*f. borealis*); le *lynx d'Amérique* ou *chat-cervier des fourreurs* (*f. rufa*); le *lynx de Barbarie* ou *caracal* (*f. caracal*); le *chat-tigre* ou *sewal* (*f. sewal*); le *chat-parde* (*f. pardinus*); le *chat botté* (*f. caligata*); le *lynx des marais* ou *chaus*, qui fait la chasse aux oiseaux aquatiques. C. S-TE.

LYON (*Lugdunum* des Romains), la seconde ville de France par sa population et son industrie, est le chef-lieu du département du Rhône (*voy.*). Située au confluent du Rhône et de la Saône par 45° 45′ 58″ de lat. N., et 2° 29′ 9″ de long. or., elle communique avec les deux mers qui baignent les côtes de la France. Sa population était, en 1841, de 159,390 habitants. En 1836, elle était de 150,814 sans compter les grandes communes de la Guillotière, de Vaise et des Brotteaux. Les naissances étaient au nombre de 7,537, dont 2,060 naturelles. Le nombre des décès a été de 5,329, savoir : 2,597 mâles et 2,732 du sexe féminin. Dans la même année, il a été conclu 1,957 mariages.

Lyon est le siége d'une préfecture, de la 7^e division militaire, d'une cour royale dont le ressort embrasse les départements du Rhône, de l'Ain et de la Loire; d'une académie universitaire avec facultés de théologie, des sciences et des lettres, dont la juridiction s'étend sur les mêmes départements. Son archevêché a pour diocèse les départements du Rhône et de la Loire. Le métropolitain prend le titre de *primat des Gaules*, etc. Les réformés ont à Lyon une église consistoriale et les juifs une synagogue. Son hôtel des monnaies marque les pièces qui y sont frappées d'un D. Enfin, on trouve dans cette ville une grande quantité d'établissements scientifiques, littéraires ou d'utilité publique.

L'aspect de la ville de Lyon est des plus pittoresques. Placée sur la rive droite du Rhône et sur les deux rives de la Saône, elle s'élève sur les flancs des hauteurs de Saint-Just, de Fourvières et de la Croix-Rousse, couvre leurs plateaux et redescend ensuite dans la plaine où serpente le Rhône. Les rues de Lyon sont pour la plupart étroites et boueuses; on en peut néanmoins citer de fort belles. Les quais offrent une admirable promenade d'une longueur de 5 kilom. A l'extrémité méridionale de la ville, le cours du Midi, esplanade immense, bien plantée, s'étend du Rhône à la Saône. L'architecte Perrache en a conquis l'emplacement sur les deux fleuves qui baignent Lyon. Avant 1776, le Rhône et la Saône opéraient leur jonction en cet endroit. Un peu plus loin existait une île, nommée *île Mogniat*: Perrache, par une longue levée, détourna le cours du Rhône, reporta ainsi le confluent à 2 kilom. au sud, et l'île Mogniat fut réunie à la terre ferme. Aujourd'hui, la presqu'île Perrache forme un beau quartier neuf, tendant à s'accroître de jour en jour. Parmi les autres promenades, on peut citer les allées des Brotteaux; le quai en dehors de la barrière Saint-Georges, connu sous le nom des *Étroits*, entrecoupé de grottes et d'accidents de terrain. On trouve encore aux portes de la ville les bois de Roche-Cardon, de la Tête-d'Or et de Charbonnière, où les promeneurs se donnent rendez-vous.

La plus belle place de Lyon est celle dite de Bellecour, d'une longueur de 316 mètres. Elle était autrefois ornée d'une statue équestre de Louis XIV, entourée de jardins, pelouses et jets d'eau. La révolution fit tout disparaître; mais Bonaparte releva les deux monuments qui la terminaient à l'est et à l'ouest, et la place prit son nom. Sous la Restauration, lorsqu'on eût fait ériger une nouvelle statue de Louis-le-Grand, elle prit le nom de ce roi. Dans le quartier Perrache, les places de la Liberté et du Champ-de-Mars sont tracées sur des proportions gigantesques; malheureusement, elles sont encore inachevées. Citons aussi la place des Terreaux, en face de l'hôtel-de-ville; la place des Célestins et la place Sathonay, où l'on a récemment élevé la statue de Jacquard (*voy.*). Le jardin des plantes, situé sur le penchant d'une colline, s'ouvre sur cette place et en augmente l'agrément.

Lyon est en général solidement bâti; mais les maisons, excessivement élevées, sont sans beauté et sans élégance. Un grand nombre de monuments remarquables fixent néanmoins l'attention du visiteur. L'hôtel-de-ville, construit de 1646 à 1655, est orné d'un fronton, aux côtés duquel on voit deux statues, Hercule et Pallas. La tour de l'horloge, qui s'élève au centre derrière la façade, a 48^{m} de hauteur. Dans le vestibule qui précède la cour immense autour de laquelle sont les innombrables bureaux de l'administration municipale, sont placées, à droite et à gauche, deux statues colossales, dessinées par Coustou et fondues en bronze par Coysevox (*voy.* ces noms) : elles représentent le Rhône et la Saône sous des figures emblématiques.

Le palais du commerce et des arts, vulgairement appelé *palais Saint-Pierre*, décore le côté méridional de la place des Terreaux : c'est l'ancienne abbaye des Dames-de-Saint-Pierre, religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, élevée au XVII^{e} siècle, et qui a été transformée en une sorte de temple scientifique et commercial; on y a disposé des galeries pour servir de musées, des salles en amphithéâtre pour les cours publics, une bibliothèque et un cabinet d'histoire naturelle. L'ancien réfectoire est devenu une salle de concerts, et les négociants y tiennent la bourse. On voit dans ce bâtiment, dont la façade a 102^{m} de longueur, une galerie de tableaux, salle immense où l'on a placé plus de 500 toiles, dont quelques-unes du plus grand prix.

Le collége royal est établi dans un vieux bâtiment occupé autrefois par les jésuites. La chapelle et la salle de la bibliothèque de la ville méritent d'être mentionnées pour leur construction remarquable (*voy.* BIBLIOTHÈQUE, T. III, p. 492). La fondation de l'Hôtel-Dieu remonte au commencement du VI^{e} siècle; on l'attribue au roi Childebert et à la reine Ultrogothe sa femme. Les bâtiments se divisent en deux parties bien distinctes, connues vulgairement sous les noms de petit ou vieux dôme et de grand dôme. Il est impossible de rien voir de plus grand, de plus noble, de plus magnifique que la façade; au milieu des ornements d'un style simple et sévère à la fois sont placées les deux statues des premiers fondateurs de l'hospice. Les lits consacrés aux indigents de tout sexe et de tous pays sont au nombre de 1,084. Quelques salles sont réservées à des malades qui paient une faible rétribution. Le chiffre moyen des malades soignés à l'Hôtel-Dieu de Lyon dépasse chaque année 12,000. Les frais se sont élevés à 511,149 fr. 4 cent. en 1839. *Voy.* HÔPITAUX ET HOSPICES, T. XIV, p. 230.

L'hôpital de la Charité n'admet que les vieillards des deux sexes qui ont au moins atteint l'âge de 70 ans, les enfants au-dessous de 10 ans exposés ou abandonnés, un nombre fixe d'incurables à places fondées, et enfin un nombre fixe aussi d'enfants malades de la ville et des faubourgs âgés de 2 à 9 ans, moyennant une rétribution de 25 cent. par jour. Le nombre des lits est de 655, sans compter 30 lits destinés aux filles enceintes.

Sur le coteau de Fourvières, on aperçoit de loin l'*hospice de l'Antiquaille*, où l'on recueille les victimes de la débauche, les aliénés et les pauvres atteints de maladies de la peau. Le nombre des lits s'élève à 600.

Dix-huit églises sont ouvertes à Lyon à la piété des fidèles. La cathédrale est dédiée à saint Jean-Baptiste. Renversée plusieurs fois et plusieurs fois reconstruite, sa dernière réédification appartient aux XIe et XIIe siècles; son portail ne fut même fini que sous Louis XI. Malgré le temps employé à cette construction, Saint-Jean est peut-être celle de toutes les basiliques de France qui montre le moins de contrastes de style; son architecture appartient au gothique pur; 4 gros clochers bas et un peu lourds s'élèvent aux angles. L'un d'eux renferme un bourdon qui pèse 17,500 kilogr. L'intérieur est d'une grande simplicité; mais la longueur des nefs, l'élévation des fenêtres, la multiplicité des colonnes et les vitraux en couleurs qui ne laissent pénétrer qu'un jour incertain et mystérieux, donnent à l'édifice un air de grandeur et de majesté. Une horloge curieuse (*voy.* T. XIV, p. 245) avec une sonnerie très compliquée et un savant mécanisme qui d'heure en heure faisaient chanter un coq et représenter une des scènes de la Passion de Jésus-Christ, est placée dans un des bras de la croix. Ce chef-d'œuvre de mécanique, construit en 1598 par un Bâlois, est maintenant immobile et muet. Tout auprès de cette horloge, dans la chapelle consacrée à Marie, est une vierge de Canova.

L'église de Saint-Nizier a été fondée par saint Pothin, premier évêque de Lyon. L'édifice actuel, qui est des XVIe et XVIIe siècles, est l'un des plus beaux monuments gothiques du royaume. Son portail en conque, ou *crypto-portique*, chef-d'œuvre de Philibert Delorme, est d'une composition admirable. Le clocher est surmonté d'une flèche pyramidale qui surpasse les plus hauts monuments de la ville basse. L'église des Chartreux, fondée par Henri III sur le haut de la colline des Carmélites, est digne d'être mentionnée surtout pour son magnifique autel de marbres précieux et son dôme élégant construit d'après les dessins de Servandoni. La modeste chapelle de Fourvières, bâtie en 1192, est célèbre par les miracles prodigieux que la tradition attribue à la madone à laquelle elle est dédiée. Cette chapelle occupe l'emplacement de l'ancien *forum Trajani*; le mot Fourvières est dérivé, dit-on, de *forum vetus*.

Riche en monuments anciens, Lyon possède aussi un grand nombre d'édifices modernes. Son Grand-Théâtre, son palais de justice, la galerie de l'Argue, la galerie de l'Hôtel-Dieu, ses deux prisons, sa chapelle expiatoire où sont déposés les ossements des victimes de la révolution, son marché, son grenier à sel, son abattoir et son entrepôt pour les liquides sont dignes de la seconde ville de France. Dix beaux ponts traversent la Saône, quatre autres font communiquer entre elles les deux rives du Rhône; deux gares servent à remiser les bateaux en hiver; et pour mettre la ville à l'abri des débordements, on a récemment entrepris d'élever deux digues destinées à protéger la rive gauche du Rhône, l'une au-dessus de la ville, et l'autre à la tête du pont de la Guillotière. Mais ces jetées n'ont pu être efficaces contre l'élévation des eaux survenue en 1840. Tous les journaux ont reproduit les détails de cet événement sinistre qui dans la seule ville de Lyon a causé une perte évaluée à près de 16 millions de fr. Douze forts détachés, construits depuis 1830, font, en outre, de Lyon une place militaire d'une haute importance.

Au confluent de la Saône et du Rhône, et comme assise sur ces deux grands fleuves, dont les ports de déchargement sont fort beaux, Lyon est devenue un immense entrepôt où arrivent et s'échangent les marchandises du Midi et du Nord. Cette ville est le point où se réunissent les routes de Paris, de Marseille, de Bordeaux, de Genève et de la Suisse, de l'Italie et de l'Auvergne. Un chemin de fer l'unit déjà à Saint-Étienne (*voy. dép. de la* LOIRE), un autre doit la relier à la capitale et à Marseille. Les sources de la richesse lyonnaise sont dans son commerce autant que dans son industrie qui est immense et dont les branches sont très variées; les principales sont l'orfévrerie, la coutellerie, la préparation des cuirs, la verrerie et cristallerie, le travail des métaux, les produits chimiques, les papiers peints, l'impression sur étoffes de soie et de coton, le blanchiment des toiles, la passementerie, la chapellerie, la teinture, la confection des tulles, et enfin par-dessus tout, la fabrication des étoffes de soie.

C'est vers le milieu du xve siècle que le tissage des étoffes de soie fut introduit à Lyon par des Italiens que les longs troubles civils avaient chassés de leur pays *. La protection royale éleva au plus haut degré la prospérité de cette cité; mais la révocation de l'édit de Nantes en tarit les sources par l'exil de 10,000 familles qui portèrent leur industrie à l'étranger. De nouvelles inventions suivies de nouveaux malheurs y ramenèrent tour à tour le bien-être et la misère. Le siége de 1793 et le blocus continental lui furent également funestes; mais avec la paix, et malgré la concurrence, le métier à la Jacquard lui donna une nouvelle vie. Cependant, après 1830, l'encombrement causa de nouvelles crises; les métiers s'arrêtèrent, et la misère enfanta plus d'une fois l'émeute qui ensanglanta les rues de cette ville populeuse et industrielle. On peut évaluer à près de 30,000 le nombre des métiers mis en mouvement à Lyon et dans son arrondissement. On en estimait le total du produit, pour 1835, à 112 millions de fr. Un sixième seulement est consommé dans l'intérieur du royaume, le reste est exporté en Italie, en Espagne, en Angleterre et surtout en Amérique. Cette fabrication est une des sources les plus précieuses de la richesse nationale. Elle est entre les mains de 500 fabricants principaux et de plus de 100,000 ouvriers.

Lyon possède un tribunal et une chambre de commerce, un conseil de prud'hommes, un entrepôt, une banque publique créée en 1836. L'école de la Martinière, fondée par le major Martin et ouverte en 1826, et l'école des beaux-arts dite de Saint-Pierre, établie sous l'empire et entretenue aux frais de la ville, ont pour but de donner, la première à 200 élèves, la seconde à 150, l'instruction la plus conforme à la carrière industrielle qu'ils se proposent de suivre, soit comme simple ouvrier, soit comme dessinateur. *Voy.* SOIERIES.

Histoire. Selon certains auteurs, Lyon aurait été fondée 200 ans av. J.-C. par ces mêmes Phocéens qui bâtirent Marseille. D'autres, au contraire, prétendent qu'elle n'existait pas avant l'invasion romaine dans les Gaules. Cette dernière opinion est la plus généralement admise, sans doute parce que César ne fait point mention de *Lugdunum*. Aussi lit-on dans la plupart des historiens que le consul Lucius Munacius Plancus reçut du sénat, l'an 712 de Rome (41 av. J.-C.), l'ordre d'établir une ville au confluent de la Saône et du Rhône pour les Viennois qui, chassés par les Allobroges, étaient venus s'y réfugier. Quoi qu'il en soit, *Lugdunum* prit bientôt une grande importance. Auguste y résida trois ans et l'éleva au rang de chef-lieu d'une des quatre provinces gallo-romaines (*voy.* GAULE, T. XII, p. 193). Agrippa en fit le point de départ de quatre voies militaires qui traversaient le pays. Néron releva la ville ruinée par un incendie et lui donna la prééminence sur toutes les autres villes des Gaules. Le commerce y jeta depuis de si profondes racines que, malgré les événements de toute nature, il n'a plus jamais déserté le confluent du Rhône et de la Saône. Lyon eut la gloire d'être la première église des Gaules, mais aussi le sang des premiers confesseurs de la foi nouvelle y coula en abondance. Aux persécutions religieuses se joignirent les désordres qui bouleversaient l'empire, et les factions qui agitèrent Rome pendant les siècles suivants. Quand l'empire romain fut tombé, les barbares fondirent sur la ville à plusieurs reprises. Attila en fit un monceau de ruines.

Malgré ses malheurs, vers la fin du ve siècle, devenue capitale du royaume de Bourgogne (*voy.*), Lyon était déjà descendue des hauteurs de Saint-Just et de Fourvières pour s'étendre sur les rives des deux fleuves. Elle fit un moment partie du royaume des Francs; mais vers

---

(*) *Voir* Schnitzler, *De la création de la richesse, ou des intérêts matériels en France*, T. Ier, pag. 272. Cet ouvrage récemment publié renferme des détails très développés sur l'industrie lyonnaise.

985, le roi Lothaire II la céda, pour la dot de sa sœur Marguerite, à Conrad le Pacifique, roi de la Bourgogne transjurane. Lyon appartint une seconde fois aux Bourguignons jusqu'à la mort de Rodolphe III, fils de Conrad. A cette époque (1032), l'archevêque de Lyon, Burchard, frère de ce même Rodolphe, profitant des efforts faits par les seigneurs de Bourgogne pour se rendre indépendants, s'empara de la souveraineté temporelle et la transmit à ses successeurs. Alors commença une nouvelle période de calamités. Cet état de choses dura jusqu'en 1274, où Philippe-le-Hardi réunit la province à la couronne de France. Mais ce ne fut qu'en 1312 que Philippe-le-Bel obtint de l'archevêque Pierre de Savoie la cession de tous ses titres de souveraineté.

Sous le gouvernement de nos rois, Lyon, enrichie par l'industrie, devint une des villes les plus florissantes du monde. Administrée par des hommes de son choix, exempte d'impôts, elle avait joui une des premières d'une entière liberté municipale. Elle offrait au commerce toutes les garanties désirables: aussi au XIV^e siècle, ses draps, sa chapellerie, au XV^e son imprimerie, sa corderie, sa tannerie, sa fabrique de cartes étaient renommés partout; au XVI^e siècle, ses futaines, ses draps d'or, d'argent et de soie, ses étoffes façonnées lui assuraient déjà la suprématie qu'elle possède aujourd'hui. Par ordre de François I^{er}, elle fut entourée de murs et de bastions formidables qui subsistèrent jusqu'en 1793. On en voit encore une assez grande partie au nord, entre la ville et la Croix-Rousse, depuis le fort Saint-Jean jusqu'au bastion de Saint-Clair.

En 1789, Lyon préservée par son régime municipal des maux qui affligeaient le reste de la France, ne désirait point une révolution. Cependant le premier cri de liberté y trouva des échos, et le château de Pierre-en-Cise, bastille construite dans le moyen-âge, tomba avec la bastille parisienne; mais Lyon ne suivit le mouvement révolutionnaire qu'avec une extrême froideur. Pour la punir, la Convention nationale frappa la ville d'une réquisition énorme; on dressa des listes de proscription et d'impositions forcées. Indignés, les Lyonnais prirent les armes, le 29 mai 1793, renversèrent les représentants du pouvoir, et, sous les ordres de Précy, soutinrent un siége contre l'armée révolutionnaire. La Convention triompha facilement de la résistance, et une fois maîtresse de la ville, commença une sanglante réaction. On décréta que l'on changerait le nom de Lyon en celui de *Commune affranchie*. Sur les décombres, ajoutait le décret, s'élèvera un monument avec cette inscription : « Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus! » et pour exécuter cette loi barbare, Couthon se faisait porter dans les rues, un marteau à la main, et frappant les maisons, il s'écriait : « Maison rebelle, la loi te frappe; sois détruite! » C'est alors que furent renversés les monuments de la place Bellecour. Pendant ce temps, coupables ou non, royalistes ou républicains, des malheureux périssaient par centaines sous la mitraille de Collot-d'Herbois (*voy.* ces noms et FOUCHÉ); d'autres cherchaient dans l'exil à sauver leurs têtes. Cette belle industrie, jadis apportée par des proscrits, était sur le point de quitter la ville avec d'autres proscrits. Mais les Lyonnais, jaloux de la prospérité de cette France qu'ils adoraient malgré ses rigueurs, rapportèrent plus tard avec fierté la richesse et le bonheur dans leur ville natale.

Lyon fut encore ensanglanté à la réaction du 9 thermidor. Napoléon l'embellit. En 1815, deux princes essayèrent en vain d'y organiser une résistance contre son retour. Après la révolution de juillet, les émeutes y firent plusieurs fois couler le sang. Celles de 1831 et de 1834 laissent un douloureux souvenir dans l'histoire de cette cité. Le 21 novembre 1831, les ouvriers en soie, réclamant une augmentation de salaire, prirent les armes, repoussèrent les troupes, firent prisonniers le préfet et le général commandant la division, et s'emparèrent de l'hôtel-de-ville. Le maréchal Soult et le duc d'Orléans partirent aussitôt; mais tout était déjà rentré dans l'ordre lorsqu'ils y arrivèrent. Au mois d'avril 1834, les mêmes causes, exploitées par les passions politiques, amenèrent une plus déplorable collision (*voy.* Gasparin). Le procès des *mutuellistes* (association formée pour défendre les intérêts généraux de la classe ouvrière, et qui avait défendu le travail chez quelques fabricants, parce qu'ils avaient baissé les prix de la façon) en fut le signal. Mais après cinq jours d'un combat acharné et impitoyable, l'armée resta maîtresse de tous les points. Le contre-coup de cette insurrection se fit sentir dans plusieurs parties de la France et à Paris surtout.

On peut consulter sur la ville de Lyon : *Description historique de Lyon*, par Cochard, Lyon, 1817, in-12; *Guide du voyageur à Lyon*, par le même, 1826, in-12; *Histoire de Lyon*, par Clerjon, 1829, in-8°; *Voyage pittoresque dans Lyon et ses faubourgs*, par Chapuy, 1824; et enfin *Voyage pittoresque et historique à Lyon, aux environs et sur les rives de la Saône et du Rhône*, par M. Fortis, 1821-22, 2 vol. in-8°, av. pl. J. C-t.

LYONNAIS, ancienne province française dont Lyon était la capitale, et qui forme aujourd'hui les départements du Rhône et de la Loire (*voy.* ces mots). Il était borné au nord par le Mâconnais et la Bourgogne, au nord-ouest par le Bourbonnais, à l'est par le Dauphiné, au midi par le Vivarais et le Velay; à l'ouest les montagnes le séparaient de l'Auvergne. Le Lyonnais formait un gouvernement comprenant le Lyonnais proprement dit, le Beaujolais et le Forez (*voy.* tous ces noms). Les principales rivières du Lyonnais sont la Saône, le Rhône et la Loire (*voy.* ces noms).

Anciennement, les peuples du Lyonnais s'appelaient *Segusiani*; ils furent sous la dépendance des Ædui (*voy.* Éduens) jusqu'à l'empire d'Auguste qui les affranchit. Aussi Pline les nomme-t-il *Segusiani liberi*. *Voy.* sur la *Gallia lugdunensis*, le mot Gaule, T. XII, p. 193. Z.

LYRE, instrument à cordes, dont l'invention attribuée à Apollon, Orphée, Linus, Amphion, etc., mais plus généralement à Mercure (*voy.* ces noms), remonte incontestablement à la plus haute antiquité. Une des hymnes données ordinairement sous le nom d'Homère contient un récit fort détaillé des circonstances de cette découverte, que Mercure aurait faite étant encore au berceau. Sans reproduire ici le récit du poëte grec non plus que les narrations analogues de divers mythographes, nous remarquerons que tous les écrivains s'accordent pour présenter une écaille de tortue comme ayant fourni l'idée primitive et la partie essentielle de l'instrument.

La forme de la lyre a beaucoup varié tant chez les Égyptiens que chez les Grecs; mais sa construction peut, dans tous les cas, être rapportée à certaines règles qui lui donnent cinq parties principales : 1° la caisse, qui, dans l'origine, fut si l'on veut une écaille de tortue, et qui a été depuis une sorte de boîte en bois de figure quelconque; 2° la table, consistant souvent en une simple pièce de peau sèche tendue au-dessus de la partie creuse du corps précédent; 3° les montants qui étaient, dit-on, dans l'origine, des cornes de bœuf et s'adaptaient à la caisse de l'instrument où ils demeuraient fixés; 4° le joug qui se plaçait en travers d'un montant à l'autre; 5° les cordes qui s'attachaient d'une part à la caisse, de l'autre au joug. On plaçait souvent celui-ci, non pas parallèlement à la base, mais de telle manière que le point d'union aux montants fût beaucoup plus abaissé à une de ses extrémités qu'à l'autre. Cette position donnait la facilité d'accorder l'instrument; on faisait glisser les cordes le long du joug, et elles se tendaient davantage à mesure qu'on les portait vers son côté le plus élevé. Elles furent d'abord au nombre de 3, on en mit ensuite 4, 7 et un plus grand nombre; tout le monde sait que Timothée fut banni de Sparte pour en avoir ajouté une 8e ; mais cet exemple n'effraya pas les novateurs, et les monuments nous ont prouvé que le nombre des cordes alla toujours en augmentant : ils nous ont montré des lyres à 18 cordes usitées même en Égypte.

La lyre se touchait tantôt avec les doigts, tantôt au moyen d'un *plectre* (*plectrum*), et aussi des deux manières à la fois; en ce dernier cas, l'instrument se pinçait de la main gauche, tandis que le plectre, promené par la droite sur toutes les cordes à la fois, indiquait par ses accords informes le rhythme du morceau. Cette manière de jouer est encore en usage chez les Abyssins qui se servent de lyres grossièrement confectionnées, mais composées exactement de toutes les parties énumérées plus haut.

En Europe, l'usage de la lyre paraît s'être perdu au moyen-âge et même à une date assez éloignée de nous. Après l'époque de la renaissance, ce nom fut imposé à différents instruments qui avaient assez peu de rapport avec la lyre des anciens; ceux qui jouirent de quelque crédit furent la *lira da braccio*, véritable *ténor de viole* monté de sept cordes, et qui se jouait comme le violon au moyen d'un archet, et la *lira da gamba*, autrement *lirone*, ou *arciviola di liuto*, qui se jouait et se tenait comme le violoncelle, mais portait douze ou seize cordes. On a aussi donné quelquefois le nom de lyre à la vielle et à un autre instrument à manivelle que l'on appelait *lyre allemande* ou *rustique* (*Leyer*).

Le goût que prirent à la fin du dernier siècle les Français pour les meubles et habillements grecs, donna l'idée de ressusciter la lyre antique en y joignant un manche de guitare qui, partant de la caisse, s'élevait au niveau du sommet des montants; la forme gracieuse de l'instrument lui procura une vogue passagère, puis on revint à la guitare, moins élégante, à la vérité, mais plus maniable, et à laquelle on trouvait d'ailleurs une plus forte résonnance.

L'observation qui termine notre article Luth est aussi applicable à la lyre, et les poëtes sont bien excusables d'avoir continué, dans leurs vers, de demander des inspirations à l'instrument qui en a fourni de si sublimes aux beaux génies de l'antiquité. J. A. de L.

LYRIQUE (poésie). La poésie lyrique est, à proprement parler, celle qui naît aux accords de la lyre (*voy.*); poésie toute de spontanéité et d'inspiration, qui est comme le cri instinctif des passions du poëte, poésie d'amour et d'adoration quand il aime, de haine et de vengeance quand il hait, poésie en un mot dans laquelle toutes les émotions de son cœur se répandent avec effusion. Dans l'origine, toute poésie était lyrique; mais lorsque le rhythme, la cadence, la rime, etc., eurent été imaginés pour suppléer à la mélodie musicale, la poésie chantée perdit peu à peu de son prestige jusqu'à ce qu'elle fût détrônée tout-à-fait par la poésie parlée ou déclamée. Aujourd'hui, on ne chante plus, on écrit des vers, et c'est par une sorte de fiction qu'on donne le nom de poésies lyriques à des poëmes qui ne sont pas chantés, mais qui offrent quelque analogie, pour la forme et pour le fond, avec les poëmes chantés de l'antiquité : l'ode, la chanson, la ballade.

L'*ode*, désignée aussi sous le nom d'*hymne* ou simplement de *chant*, est héroïque ou religieuse : les *cantates*, et ce que nos poëtes contemporains ont qualifié bizarrement de *messéniennes*, d'*harmonies*, d'*orientales*, etc., n'en sont que des variétés. La noblesse et la grandeur des pensées, l'exaltation du sentiment, la richesse des images, et en un mot l'inspiration dans tout ce qu'elle a de plus pur et de plus élevé, tels sont les caractères propres à l'ode. La *chanson* est plus sobre d'ornements; son allure est moins majestueuse, son ton plus calme; son coloris a des teintes plus douces. Elle revêt différents caractères : le *dithyrambe*, la *romance*, l'*élégie* (*voy.* ces mots) rentrent dans ce genre. Dans le dithyrambe, le poëte s'abandonne tout entier au plaisir qui l'échauffe; dans la romance, il est tendre, rêveur, passionné; dans l'élégie, il pleure et fait pleurer :

Il faut que le cœur seul parle dans l'élégie.

Pour ce qui est de la chanson (*voy.*) proprement dite, elle doit racheter par les agréments de l'esprit ce qui lui manque en agréments poétiques : c'est, avec la romance et le dithyrambe, le seul poëme où le chant se soit généralement conservé chez les modernes. Enfin la *ballade* est héroïque ou romantique : dans le premier cas, elle tient de l'ode dont elle emprunte le langage figuré, l'élévation des pensées; dans le second, elle se rapproche plutôt de la romance dont elle aime la grâce, la délicatesse, la simplicité. Quant à la technique ou facture du vers dans les poésies lyriques, rhythmées ou simplement accentuées comme en français, elle est aussi variée que la nature des sentiments que le poëte veut peindre. C'est ce que François de Neufchâteau a exprimé dans les vers suivants pour la poésie des Grecs :

Chaque genre eut son rhythme. . . . .
La modeste élégie eut recours au distique;
Archiloque s'arma de l'iambe caustique;
A des mètres divers, Alcée, Anacréon
Prêtèrent leur génie, et leur gloire et leur nom.

Mais dans les poésies qui n'étaient soumises qu'au parallélisme, comme celle des Hébreux, ou à l'allitération, comme celle des anciens Scandinaves, ces différentes modifications ne devaient pas exister, et alors, le rhythme musical se réglait sans doute sur les inspirations du poëte.

Trois périodes sont plus particulièrement remarquables dans l'histoire de la poésie lyrique : l'âge des bardes ou rhapsodes qui remonte à la plus haute antiquité; l'âge des troubadours (*voy.* ces mots) qui s'ouvre vers le IX^e siècle; et l'âge moderne qui commence pour la France avec Malherbe. Nous indiquerons rapidement les poëtes qui ont jeté le plus d'éclat dans l'une et l'autre de ces périodes.

Dans l'Orient, les Hébreux se présentent au premier rang. Nulle part ailleurs la poésie sacrée n'a eu de plus nobles inspirations. Que de simplicité et que de grandeur dans les hymnes de David (*voy.* PSAUMES)! Que de beautés inimitables jetées à profusion! L'antiquité n'a rien produit de comparable, et l'on devrait presque ajouter foi aux prodiges qui sont racontés d'Amphion et d'Orphée pour croire que le psalmiste a eu des rivaux parmi les Grecs. Mais en Grèce où l'esprit guerrier dominait, où l'Olympe était peuplé de héros, les hymnes à Dieu devaient être des chants de guerre et de triomphe. Le plus fameux de tous les poëtes lyriques auxquels la Grèce a donné le jour, Pindare, que son émule Horace compare à un fleuve majestueux où tous les poëtes vont s'abreuver, consacrait sa lyre à la louange des vainqueurs aux jeux publics. Ses *Olympiques* et ses *Pythiques* respirent le plus vif enthousiasme lyrique; mais ils justifient mal, au sentiment de bien des critiques, les éloges immodérés qu'on leur a prodigués. Le nom d'Anacréon réveille des souvenirs plus doux. Le dieu de la guerre n'était pas seul honoré en Grèce, les plaisirs aussi avaient leurs autels; ils devaient donc avoir leurs prêtres et leurs oracles. Le chantre de Téos remplit ce ministère, et il le remplit avec autant de zèle que de talent. Ses chansons que le vin et l'amour ont inspirées sont des modèles de grâce et d'esprit. Horace, chez les Latins, marcha sur les traces de ces maîtres de la lyre. Mais quoique offrant des beautés du premier ordre, ses chants se ressentent peut-être quelquefois de la gêne qu'il éprouvait de faire entrer dans des mètres grecs des poésies latines. Un grand nombre de ses odes ne sont que des traductions libres ou des imitations du grec; et néanmoins il a su conquérir, à force de talent, une sorte d'originalité. Après lui, la poésie lyrique ne fit plus que décliner. L'élégie seule trouva encore des poëtes qui firent résonner agréablement son rhythme plaintif sur les cordes de leur lyre : Catulle, Ovide, Tibulle. *Voy.* tous ces noms et les suivants.

Dans le Nord, la poésie lyrique jeta aussi quelques mâles accents. Sans parler des chants de l'Edda (*voy*), on ne peut passer sous silence le barde Ossian, quoique l'authenticité de ses chants ait été contestée. Ses poésies, étonnant mélange de pensées profondes et de sentiments vrais, de simplicité et de grandeur, le placent au niveau des plus beaux génies de l'antiquité.

Vers le IX^e siècle, la poésie lyrique rentre en Europe avec les Arabes. Alors commence à poindre l'ère brillante des troubadours. Après s'être retrempée en Espagne, la chanson passe les Pyrénées, se répand dans le midi de la France, et de là rayonne dans tous les sens, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, en Écosse, en Scandinavie. En Allemagne, elle jeta son plus vif éclat à la cour des Hohenstaufen; les *Minnesinger* ne tardèrent pas à rivaliser avec leurs maîtres : Wolfram d'Eschenbach, Godefroy de Strasbourg, Conrad de Würtzbourg sont de nobles enfants de Bertrand de Born, de Sordello, de Geoffroy Rudel, de Guillaume Faydit. L'Écosse, l'Angleterre eurent leurs *minstrels ;* l'Italie, l'Espagne, leurs troubadours; la Scandinavie, ses scaldes. La *Divina commedia*, magnifique ballade héroïque, et les sonnets de Pétrarque pourraient être regardés comme la dernière expression de la poésie des troubadours. Dans le XVI^e siècle, la poésie lyrique est en plein âge de décadence : ni l'ode antique, ni la *canzone*, ni la romance ne fleurissent plus. En France, « Malherbe, Racan, Rousseau lui-même, dit Marmontel, ont voulu être élégants, nombreux, fleuris; ils n'ont presque jamais parlé à l'âme; leurs odes sont froidement belles, et on les lit comme ils les ont faites, c'est-à-dire sans être émus. » Ce jugement sévère paraîtra mérité, et on pourrait peut-être l'appliquer à tous les lyriques modernes, même les plus célèbres. Cependant il y a quelques noms hors de ligne : l'Italie a eu Métastase, que J.-J. Rousseau appelle « le seul poëte du cœur; » l'Allemagne, Klopstock, Schiller et Gœthe, ce génie incomparable qui a excellé dans tous les genres; l'Angleterre s'honore aujourd'hui de Thomas Moore; l'Écosse, de Burns; la Pologne, de Mickiewicz; la France a J.-B. Rousseau, É. Lebrun, Victor Hugo, dans l'ode; dans le genre élégiaque, Millevoye, Lamartine; mais surtout elle cite avec orgueil Béranger, qui n'a eu de rival, dans la chanson, ni chez les anciens ni chez les modernes. EM. H-G.

LYSANDRE, fils d'Aristocrite, un des plus célèbres généraux de Lacédémone, naquit vers l'année 470 av. J.-C. Il était de la race des Héraclides, mais non de la branche royale. Son illustre naissance, sa mâle éducation, son courage l'élevèrent au commandement des armées, et il s'y distingua par son habileté politique autant qu'en homme de guerre. C'est effectivement en détachant Éphèse des intérêts et de l'alliance d'Athènes, c'est en gagnant l'affection du jeune Cyrus (*voy.*) qui lui prodigua ses trésors, qu'il prépara adroitement la ruine de la rivale de Sparte et la glorieuse fin d'une guerre de 27 ans. Ce mémorable événement s'accomplit, l'an 404, à Ægos-Potamos (*voy.* ce nom). Lysandre ne se contenta pas de sa victoire : il en sut profiter, en établissant dans les villes de l'Asie-Mineure et de l'Archipel l'autorité de Sparte, et, l'année suivante, en assiégeant Athènes qui fut prise et contrainte à détruire ses murailles, à livrer ses vaisseaux, à changer même la forme de son gouvernement. Lysandre y établit trente archontes ou tyrans (*voy.*), ce qu'on appelle la domination des Trente. Ces glorieux succès, l'honneur d'avoir terminé la guerre du Péloponnèse, les éloges qui lui furent prodigués, enivrèrent Lysandre d'un orgueil téméraire et des plus ambitieuses espérances. Après s'être frayé la route au pouvoir suprême en établissant l'aristocratie dans les villes grecques d'Asie et de l'Archipel, en y confiant les charges publiques à ses hôtes et à ses créatures, il résolut de modifier la constitution de Sparte, d'y obtenir la couronne par l'élection et de régner ainsi sur la Grèce entière. Ne pouvant espérer d'abolir ouvertement des institutions consacrées par les siècles et par l'opinion, il usa d'artifice, il compta sur l'assistance des dieux et négocia avec leurs prêtres; mais il échoua dans ses tentatives de corruption auprès des oracles de Dodone, de Delphes et de Jupiter Ammon. Sa conduite même, à cet égard, allait être l'objet d'un acte d'accusation, lorsque, heureusement pour lui, la guerre éclata soudainement entre Sparte et Thèbes, et détourna l'attention publique. Chargé avec Pausanias de l'expédition contre les Thébains, Lysandre se hâta d'envahir la Béotie, prit Orchomène, s'empara de Lébadée, voulant, par la rapidité de ses victoires, éblouir ses concitoyens; mais, arrivé devant Haliarte, les Thébains l'attaquent à l'improviste et le tuent dans une sanglante mêlée, l'an 394 ou 95. Quelque temps après, Pausanias reprit aux ennemis les dépouilles mortelles de son collègue, et lui fit, à Haliarte même, de magnifiques funérailles.

Les biographes de Lysandre, Corn. Népos et Plutarque, lui reprochent, avec raison, d'avoir eu l'ambition d'arriver à la royauté, en changeant la constitution de son pays qui l'en écartait. Quant à son arrogance envers les vaincus qu'ils blâment également, elle peut s'expliquer par l'exaltation de son patriotisme et par la fierté des mœurs lacédémoniennes. Mais ce qui honore véritablement le vainqueur d'Ægos-Potamos et d'Athènes, c'est qu'il enrichit sa patrie, lui apporta 6 millions en argent comptant, la dota du revenu annuel d'une pareille somme imposée aux

Grecs asiatiques, et resta pauvre à ce point que ses filles n'eurent pour toute fortune et pour dot que le glorieux nom de leur père. F. D.

LYSIAS, l'un des dix orateurs attiques compris dans le canon des grammairiens d'Alexandrie, naquit à Athènes, l'an 459 av. J.-C. Son père, Céphale, était un riche syracusain, qui vint s'y établir, sur l'invitation de Périclès, son hôte et son ami, et qui s'y lia d'amitié avec l'élite des citoyens, notamment avec Socrate. Lysias fut élevé avec les enfants des premières familles, et par reconnaissance de l'accueil qu'avait reçu son père et de l'éducation qu'on lui donna, il regarda toujours Athènes comme sa patrie. A peine âgé de 16 ans, il partit avec la colonie que les Athéniens envoyèrent à Sybaris, depuis Thurium, dans la Grande-Grèce. Possesseur d'une fortune considérable, il entra, après avoir terminé ses études sous deux rhéteurs célèbres de Syracuse, dans l'administration des affaires de la colonie, et il y resta jusqu'à l'âge de 46 ans. L'issue funeste de l'expédition de Nicias en Sicile détacha du parti des vaincus un grand nombre d'alliés et surtout ceux d'Italie. Lysias, soupçonné avec raison de favoriser la cause athénienne, fut chassé de Thurium et revint à Athènes, dont les 400 étaient alors les maîtres. Il y avait à peine fixé sa demeure, que la défaite d'Ægos-Potamos (*voy.*), la prise d'Athènes et surtout la tyrannique domination des Trente l'obligèrent encore de s'enfuir; il se retira à Mégare, après avoir couru les plus grands périls et perdu une partie de sa fortune, mais sans désespérer de l'avenir. Aussi, lorsque, sous la conduite de Thrasybule (*voy.*), les exilés, qui s'étaient emparés de Phylé, voulurent rentrer dans Athènes, Lysias contribua de tout son pouvoir au succès de l'entreprise, en levant 500 soldats qu'il paya de ses propres deniers. Pour récompenser un si grand service, Thrasybule, après avoir rétabli l'ordre et les lois, proposa d'accorder à Lysias le droit de cité. Le peuple y consentit par un décret; mais sa décision n'ayant pas été portée dans les délais légaux à la sanction du sénat, le décret fut annulé. Privé de la qualité de citoyen dont il était si digne, Lysias resta néanmoins à Athènes et y acheva sa carrière qu'il voua tout entière à l'éloquence. Le nombre des discours qu'il composa pour le barreau, pour la tribune, pour les assemblées publiques, fut très considérable, puisque Photius, au IXe siècle, en comptait encore 233. Il n'en reste plus que 34, mais ils suffisent pour justifier les éloges de tous les critiques grecs et romains. « Le style de Lysias, dit Denys d'Halicarnasse, se distingue par la grâce et la simplicité; c'est un des plus parfaits modèles du dialecte attique; c'est l'orateur le plus remarquable par la pureté de la diction. Aussi éclipsa-t-il les orateurs qui l'avaient précédé ou qui florissaient de son temps; et parmi ceux qui vinrent après lui, il en est bien peu qui lui soient supérieurs (*Examen des plus célèbres écrivains de la Grèce*, I, 2). » Encore doit-on attribuer, dans ce cas, son infériorité à ce qu'il composa la plupart de ses plaidoyers dans sa vieillesse et pour les autres, sans aborder lui-même la tribune. Il mourut octogénaire, l'an 379 av. J.-C.

Les discours de Lysias se trouvent dans les collections des *Oratores Attici*, dont les meilleures éditions sont celles de Reiske, Leipz., 1770-75, 12 vol. in-8°; et de Imm. Bekker, Berlin, 1823-24, 5 vol. in-8°. L'abbé Auger qui, en 1783, a donné de Lysias une traduction estimée, en a publié aussi, dans la même année, une édition gr.-lat., 2 vol. in-4°. Deux édit. bien supérieures à la précédente ont paru à Leipz., en 1829, et à Stuttgart, en 1831, l'une de C. Fœrtsch, l'autre de J. Franz. F. D.

LYSIMAQUE, un des lieutenants d'Alexandre-le-Grand dans son expédition d'Asie. Il était Macédonien de naissance, fils d'Agathocles, et se distingua de bonne heure par son courage et son habileté. A la mort d'Alexandre, il servit chaudement les intérêts de Perdiccas (*voy.* MACÉDOINE), et reçut en récompense le gouvernement d'une grande partie de la Thrace. Il étendit sa domination vers le nord, jusqu'au-delà des bouches de l'Ister (Danube), et l'affermit en soumettant les Odryses et leur prince Seuthès, qui avait voulu secouer le joug macédonien. Cette guerre ne permit pas à Lysimaque de prendre une part active dans les premières querelles des successeurs d'Alexandre (diadoques); mais lorsqu'en 316, plusieurs d'entre eux se coalisèrent contre Antigone, il entra dans la ligue et gagna, avec Cassandre, Séleucus et Ptolémée (301), la grande bataille d'Ipsus (*voy.*), où Antigone trouva la mort. Lysimaque partagea avec ses alliés les fruits de la victoire, et obtint pour lui une partie de l'Asie-Mineure. Plus tard, il guerroya contre Démétrius Poliorcète et contre Pyrrhus, roi d'Épire, qui s'était emparé de la Macédoine et qu'il parvint à chasser complétement de ce pays.

Maître de la Thrace, de l'Asie-Mineure et de la Macédoine, Lysimaque, qui portait depuis 306 le titre de roi, était arrivé à une puissance égale à celle de Séleucus et de Ptolémée. Mais ses dernières années furent troublées par des révoltes et des querelles de famille. Cédant aux haineuses insinuations de sa seconde femme Arsinoë, il fit périr son propre fils Agathocles. Plusieurs autres actes de cruauté lui aliénèrent le cœur de ses sujets, et Séleucus, son ancien allié, qui n'avait pas vu sans jalousie grandir sa puissance, en profita pour l'attaquer. Lysimaque marcha à sa rencontre et mourut en combattant à la bataille de Coros, dans l'Asie-Mineure. Il était âgé de 80 ans. Ses états furent démembrés après sa mort. La ville de *Lysimachie*, qu'il avait fondée en Thrace, conserva son nom. Lysimaque était ambitieux, cruel, dissimulé, avare, et possédait une rare habileté à profiter des événements qu'il n'avait pas assez de génie pour diriger, mais dont il savait admirablement tirer parti. S-F-D.

LYSIPPE, célèbre sculpteur grec, natif de Sicyone, fleurissait au temps d'Alexandre-le-Grand. Il exerça d'abord le métier de serrurier, s'adonna ensuite à la peinture, et finit par se livrer entièrement à la sculpture; il eut pour premier maître Polyclète. Suivant le conseil du peintre Eupompe, il s'attacha surtout à étudier la nature. Aussi parvint-il à la rendre avec non moins de vérité que de charme, d'élégance et de noblesse. Il donna les plus belles proportions à ses figures. « Mes prédécesseurs, disait-il, ont représenté les hommes tels qu'ils sont; pour moi, je les représente tels qu'ils paraissent. » Lysippe travailla surtout en bronze. Il fit, pour la ville de Tarente, un Jupiter qui avait 40 coudées de haut, que l'on pouvait faire tourner avec la main, et qui cependant était si bien ajusté, qu'aucune tempête ne pouvait l'abattre.

Lysippe eut le privilége de faire seul les statues d'Alexandre (Plutarque, *Fort. d'Alex.*). L'une d'elles figurait ce prince, la tête un peu penchée et les yeux élevés vers le ciel, attitude qui a été souvent imitée dans ses portraits. Il a, du reste, représenté le conquérant à différents âges de sa vie. Une grande quantité d'ouvrages de Lysippe avaient été transportés à Rome par Métellus, surnommé *le Macédonique*. Les plus célèbres sont le *Cupidon* qu'il avait fait pour les Thespiens; la statue de *Pyrrhus d'Élée*, vainqueur aux jeux olympiques; la statue de *Socrate; un Chien blessé léchant sa plaie*. Agrippa avait fait placer dans ses Thermes une statue de Lysippe représentant un *Apoxiouméne* ou athlète occupé à se frotter avant le combat; il y eut presque une révolution à Rome, sous Néron, lorsque ce prince la fit enlever pour la placer dans son palais. On a pensé que les statues des Muses trouvées à Tivoli pouvaient être copiées sur des originaux de Lysippe. C'est ainsi qu'on a été porté à croire que la tête du Cupidon essayant son arc (Mus. des antiq., nº 399), qui est pleine d'expression, et que l'on trouve répétée plusieurs fois, peut être la copie de celle de cet artiste, qu'on admirait à Thespies. L'Hercule Farnèse passe aussi pour être une copie de son Hercule. On a encore attribué à Lysippe les chevaux antiques dits de Venise; mais ils sont du temps de la décadence des arts. D. M.

M.

M, la treizième lettre et la dixième consonne de notre alphabet, représente une articulation qui ne paraît étrangère à aucune langue. Pour la rendre, on amène un souffle nasal sur les lèvres qui se rapprochent complétement, et, par conséquent, la lettre est labio-nasale. Ainsi que la suivante (*voy.* N), on la fait le mieux sonner en ouvrant les narines. Au reste, elle est simple, douce, facile à prononcer. C'est une des premières articulations que les enfants réussissent à former : aussi appartient-elle, dans la plupart des langues, à l'expression de l'idée de mère, *ma*, *maman*, *math*, *mater*, *Mutter*. Nous n'avons rien de particulier à en dire, comme de beaucoup d'autres lettres : nous nous bornerons à noter quelques variantes qu'offre sa prononciation dans la langue française.

Au commencement d'une syllabe, cette prononciation est toujours la même ; à la fin, au contraire, elle peut se modifier considérablement. En général, lorsqu'elle est ainsi placée, que ce soit ou non à la fin du mot, elle est nasale et se prononce comme une *n*, par exemple dans *nom*, *daim*, *parfum*, *thym*, ou dans *tombeau*, *jambe*, *membre*, *imbiber*, *humble*. Lorsqu'elle est redoublée, c'est-à-dire, suivie d'une seconde *m* commençant la syllabe subséquente, elle conserve sa valeur, comme dans *immortel*, *immense ;* excepté dans les mots composés de la préposition *en*, alors la première *m* se prononce encore comme *n : emmener*, *emmaillotter*. Elle garde aussi sa prononciation quand la syllabe suivante commence par une *n*, par exemple, dans *amnistie*, *omnipotence*, *indemnité*, *gymnastique* ; mais il n'en est pas de même du mot *automne*, ni de *damné*, *damnation*, *condamnation*, où l'*m* ne se fait nullement sentir, ni de *solemnel* qui se prononce *solanel*. On fait, au contraire, sonner l'*m* dans le mot *rhum*, et dans les exclamations *dam ! hum !* A la fin de la plupart des noms étrangers, tels que *Abraham*, *Ibrahim*, *Mathusalem*, *Jérusalem*, *Amsterdam*, *Édom*, on la prononce de même, excepté dans *Adam*, qui se prononce *Adan*. Dans le corps d'un nom, l'*m* a également la prononciation de l'*n : Samson* se prononce *Sanson ; Rembrandt*, *Ranbran ; Sempronius* devient *Sinpronius*, et *Memphis*, *Minphis ;* mais d'un autre côté, l'*m* se fait sentir dans *Memnon*, *Mimnerme*, etc., c'est-à-dire, toutes les fois qu'il est suivi de l'*n* dans les noms propres. Suivie d'une consonne à la fin d'un mot, l'*m* ne change pas pour cela, mais conserve ce son nasal par lequel l'*n* se lie étroitement à la voyelle précédente, comme dans *champ*, *exempt*, *plomb*, etc., où l'on entend simplement *chan*, *exan*, *plon* ; *rumb* de vents fait cependant exception à cette règle. Devant les lettres *p* et *b*, l'*m* prend, en général, la valeur d'une *n*.

En portugais, l'*m* finale équivaut à la nasale pure *ñ*.

En français, comme dans d'autres langues, l'*m* se redouble ; dans la plupart des cas, la voyelle précédente devient alors brève, comme dans *homme*, *femme*, et comme en allemand (*Amme*, *hemmen*, *immer*) ; mais souvent aussi elle s'allonge (*flamme*), suivant l'effet ordinaire des consonnes doubles, en français.

Comme signe numéral, l'M latine n'a pas la même valeur que le μʹ grec ou le *mem* hébreu ; ces deux derniers signifient 40, tandis que l'M latine signifie mille ou deux fois cinq cents ; c'est à la fois un double D (CIↃ) et l'initiale du mot *mille*. Surmonté d'un trait horizontal, $\overline{\text{M}}$ vaut un million.

Sur les monnaies françaises, cette lettre indique qu'elles ont été frappées à l'hôtel de Toulouse.

Comme abréviation, l'M est diversement employée. Dans les inscriptions latines, elle remplace les noms de *Marcus*, *Manlius*, *Mucius*, ou le titre de *Magister*. Chez les modernes, M. A. signifie *magister artium ; m* tout seul, veut dire masculin, et M., monsieur. En musique, il veut dire *meno*, moins, ou *mano*, main, ou *mezzo*, moyen, modéré, etc.

Une abréviation particulière est celle de M', dans les noms propres écossais, pour *Mac*, fils, par exemple *M'Culloch*, *M'Donald*. On prononce très rapidement la syllabe *Mac*. Les Irlandais se servent dans le même but de l'O', par exemple *O'Higgins*, *O'Meara*. J. H. S.

MAB, nom que Shakspeare, dans une charmante fantaisie de sa tragédie de *Roméo et Juliette*, donne à la reine des fées (*voy.*) et dont Wieland, à son exemple, s'est servi dans le même sens. X.

MABILLON (Jean), savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né dans le village de Saint-Pierremont, en Champagne, le 23 novembre 1632. Après avoir fait ses études au collége de Reims, Mabillon entra au séminaire et prononça ses vœux, en 1654, à l'abbaye de Saint-Remi. Il aida d'abord D. Luc d'Achery dans ses travaux pour son vaste recueil historique connu sous le nom de *Spicilége*, et ensuite ses supérieurs le chargèrent de collationner les *OEuvres* de saint Bernard pour en donner une nouvelle édition. En 1668, Mabillon publia le premier volume des *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti in sæculorum classes distributa* (Paris, in-fol.), dont le 9^e et dernier parut en 1702. Cet ouvrage, composé en partie de pièces recueillies par d'Achery, mais que Mabillon enrichit de savantes préfaces, de notes et de tables, nécessita de sa part des recherches qui lui inspirèrent l'idée de son grand traité *De Re diplomaticâ* (1681, in-fol.; suppl., 1702, in-fol.), la plus importante de ses publications (*voy.* T. VIII, p. 274). « Le traité de diplomatique de Mabillon, dit M. Weiss, sera toujours un livre précieux pour les savants; et si la connaissance des manuscrits a fait quelques progrès depuis un siècle, c'est uniquement à cet ouvrage qu'on en est redevable. » Chargé par le gouvernement de rechercher dans les archives et les bibliothèques de l'Allemagne et de l'Italie des documents relatifs à l'histoire de France et à celle de l'Église, Mabillon en rapporta une quantité de pièces curieuses et plus de 3,000 volumes, imprimés ou manuscrits, qui furent déposés à la Bibliothèque du roi. Le 4^e vol. de ses *Vetera analecta* (1675-85, in-8°), et son *Musæum Italicum seu Collectio veterum scriptorum ex bibliothecis italicis eruta* (1687-89, 2 vol. in-4°), contiennent, le premier, la relation de son voyage en Allemagne avec une partie des pièces qu'il y avait recueillies, et le second, son voyage en Italie. En 1701, Mabillon fut nommé membre honoraire de l'Académie des Inscriptions. Il travaillait à ses *Annales ordinis S. Benedicti* (1713-39, 6 vol. in-fol.), lorsque la mort le surprit, le 27 déc. 1707, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Mabillon est encore auteur de plusieurs ouvrages moins considérables et d'un grand nombre de dissertations savantes. Em. H-g.

MABLY (Gabriel Bonnot de), publiciste français, né à Grenoble, le 14 mars 1709, et mort à Paris, le 23 avril 1785. Après avoir achevé ses études au collége des Jésuites à Lyon, il vint à Paris, où son parent, le cardinal de Tencin, le fit entrer au séminaire de Saint-Sulpice. Mais ne se sentant aucune vocation pour la carrière ecclésiastique, le jeune Mably se contenta de recevoir le sous-diaconat et se livra ensuite tout entier aux études profanes. Son *Parallèle des Romains et des Français par rapport au gouvernement* (1740, 2 vol. in-12), qui eut un grand succès, engagea le cardinal de Tencin, alors ministre, à se l'attacher en qualité de secrétaire et à lui confier la rédaction de ses rapports au roi. Mably s'acquitta pendant plusieurs années de cette tâche, jusqu'à ce qu'un sentiment d'orgueil blessé le porta à renoncer à toutes les faveurs du ministre. Les notes qu'il avait recueillies pour l'instruction particulière du cardinal lui fournirent la matière de son livre : *Droit public de l'Europe fondé sur les traités* (1748, 2 vol. in-12), qu'il fit paraître à l'étranger, la censure n'en ayant pas autorisé la publication en France. Une 2^e édition, donnée en 1754, fut augmentée d'un 3^e vol.; mais la plus complète est celle de 1764, où l'on trouve un sommaire des traités conclus jusqu'alors. Dans cet ouvrage, Mably se propose de faire connaître la marche de la politique en Europe à partir de la paix de Westphalie. Bientôt après, il fit paraître ses *Observations sur les Grecs* (Genève, 1749, in-12), qu'il reproduisit plus tard, avec de notables changements, sous le titre d'*Observations sur l'histoire de la Grèce*, et ses *Observations sur les Romains* (1751, in-12). Dans ce dernier ouvrage, où il doit beaucoup à Montesquieu, il s'accuse d'avoir dit dans son *Parallèle des Romains et des Français* bien des choses qu'il n'aurait pas dû penser et d'en avoir passé sous silence beaucoup d'autres qu'il aurait dû dire. Aux *Principes des négociations* (La Haye, 1757, in-12), où le publiciste recommande au diplomate la bonne foi, la justice, la modération, comme le meilleur moyen d'entretenir la concorde entre les nations, succédèrent les *Entretiens de Phocion sur le rapport de la morale et de la politique* (Amst., 1763, in-12), qui est de tous les ouvrages de Mably celui qu'on regarde comme écrit avec le plus de pureté. Mais Jean-Jacques ne voit dans ce livre qu'une compilation de ses propres idées « faite sans retenue et sans honte. » Dans ses *Observations sur l'Histoire de France* (Genève, 1765, 2 vol. in-12), Mably expose les différentes formes du gouvernement des Francs depuis leur établissement dans les Gaules jusqu'à la réunion des grands fiefs à la couronne. Deux autres volumes y furent ajoutés plus tard par les soins des exécuteurs testamentaires de l'auteur. Dans cette dernière partie, dont on a contesté l'authenticité, Mably désespère du salut de la France, où il ne découvre aucun germe de révolution ! M. Guizot a récemment donné une édition de cet ouvrage qu'il a enrichie de savantes notes : c'est sans doute à ce travail qu'on est redevable des excellents *Essais sur l'Histoire de France* du même auteur. Sollicité par la confédération de Bar (*voy.*) de rédiger pour la Pologne un projet de constitution, Mably y travailla avec ardeur. Le livre *Du gouvernement et des lois de la Pologne* (1781, in-12) fut le fruit de ses études et de ses méditations : contre l'avis de Jean-Jacques, qui avait aussi été consulté à ce sujet, il s'y prononce pour une royauté héréditaire ; mais il veut que « le roi, borné à représenter la majesté de l'état, comme un roi de Suède ou un doge de Venise, reçoive des hommages respectueux et n'ait qu'une ombre d'autorité. » Parmi les autres ouvrages de Mably, nous citerons : *Doutes proposés aux économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés* (1768), où il s'élève surtout contre le despotisme légal ; *De la législation, ou Principes des lois* (Amst., 1776), où il établit que l'égalité dans les fortunes et dans les conditions est le fondement de la prospérité des états ; *De l'étude de l'Histoire* (1778), inséré d'abord dans le cours que l'abbé de Condillac, frère de l'auteur, composa pour l'instruction de son élève ; *De la manière d'écrire l'Histoire* (1782, in-12), où l'abbé de Vertot, parmi les historiens français, est le seul qui trouve grâce devant son tribunal ; et enfin ses *Observations sur le gouvernement et les lois des États-Unis d'Amérique* (1784, in-12). L'abbé Arnoux a donné la *Collection complète* de ses œuvres, en 15 vol. in-8° (Paris, 1794-5). On a reproché à Mably de tourner sans cesse dans le même cercle d'idées : Sparte, tel est pour lui le gouvernement modèle ; les principes de la législation de Lycurgue reviennent sous toutes les formes dans ses écrits. D'après le célèbre Gibbon, « Mably aimait la vertu et la liberté ; mais sa vertu était rigide et sa liberté ne pouvait souffrir d'égal. » EM. H-G.

MACABRE (DANSE). Ce nom, que l'on donnait d'abord en France et en Angleterre aux mascarades religieuses, origine probable de la *danse des morts*, fut appliqué plus tard à la danse des morts elle-même, on ne sait pas précisément à quelle époque. La plus ancienne de ces peintures allégoriques où l'on voit la Mort (*voy.*), sous toute sorte de formes, conduire une danse à laquelle prennent part une foule de personnages de tout âge, de tout sexe et de toute condition, est celle qui se trouve au Petit-Bâle. Elle remonte à l'an 1312, et a été décrite par Hegner dans son *Hans Holbein le jeune*. Une danse pareille avait été peinte, au milieu du XV^e siècle, sur les murs du cimetière des Saints-Innocents à Paris. Le chapitre de Saint-Paul, à Londres, la fit copier pour en orner les murailles de son couvent. Gabriel Peignot, dans ses *Recherches sur les danses des morts et sur l'origine des cartes à jouer* (Dijon et Paris, 1826), parle d'une danse des morts à Dijon, qui remonterait à l'an 1436. On trouve fréquemment aussi de semblables peintures dans les anciens cimetières. La plus célèbre était la fresque aujourd'hui détruite de celui des Dominicains, dans le faubourg Saint-Jean, à Bâle. Cette danse des morts, attribuée à tort à Holbein (*voy.*), et qu'il ne faut pas confondre avec celle du Petit-Bâle, avait été peinte en mémoire de la peste qui ravagea cette ville en 1431, par un artiste resté inconnu. Elle se composait de 60 figures de grandeur naturelle, représentant des personnages de toute condition, depuis le pape et l'Empereur jusqu'au mendiant; et tous se précipitaient sur les pas de la Mort, ainsi que l'annonçaient des sentences en vers. Selon quelques auteurs, elle serait l'œuvre d'un certain J. Glauber ou Klauber; ce qui est moins contesté, c'est qu'elle fut restaurée, en 1480, par Hans Bock, et qu'un autre Hans Hugo Klauber, dont le nom se lisait au-dessus des figures, y mit la dernière main en 1520 ou en 1568. Nous ajouterons qu'elle a été gravée par Joas Dennecker (Augsb., 1544) et par Matth. Merian l'aîné, en 1621, en 44 planches. On en conserve une copie en détrempe à la bibliothèque de Bâle. Peut-être est-ce cette peinture qui a donné à Holbein la première idée de la danse des morts dont les dessins originaux passèrent dans le cabinet de l'impératrice Catherine II, et qu'il grava lui-même sur bois, s'il faut en croire quelques auteurs. Mechel l'a publiée en 33 planches dans les *OEuvres de Jean Holbein* (Bâle, 1780), et Schlotthauer l'a lithographiée (Munich, 1829). Des danses pareilles furent peintes dans différentes autres villes de la Suisse pendant le xve siècle. Celle qu'on voit dans l'église de N.-D. à Lubeck a été achevée en 1463. Celle qui ornait autrefois le château royal de Dresde se montre aujourd'hui sur les murs du cimetière de la nouvelle ville. Elle consiste en 27 figures de grès en bas-relief, qui représentent des personnes des deux sexes, de toute condition. *Les images de la mort, auxquelles sont adjoustées* 12 *figures* (1530, in-4°; 2e édit., Lyon, 1547), est un ouvrage rare. *C. L.*

MAC-ADAM (JOHN LOUDON), inventeur d'un nouveau système de routes auquel il a eu la gloire de donner son nom (routes à la Mac-Adam, chaussée macadamisée), était né en Écosse, en 1755. Après avoir passé ses premières années aux États-Unis, il revint en Angleterre, en 1787, et fut nommé curateur des routes dans un district d'Écosse. Dès lors il tourna tous ses soins, toutes ses études, vers cette partie, et son expérience suppléa bientôt à l'absence presque complète chez lui d'instruction pratique. Ses travaux soumis au parlement le firent appeler en Angleterre, et on lui confia, en 1819, la curatelle des routes de Bristol qui lui servirent à populariser rapidement son système. Aujourd'hui, il est généralement adopté dans la Grande-Bretagne. On en a fait plusieurs essais en France. Le principe fondamental sur lequel il repose consiste à maintenir dans un état parfait de sécheresse le sol sur lequel une route est établie. Cette nécessité exige l'exclusion de toute espèce de matières terreuses et le rejet de toute couche inférieure de grosses pierres qui pourraient dans leurs interstices fournir un passage à l'eau. Mac-Adam est mort à Moffat (Écosse), le 26 novembre 1836. D. A. D.

MACAIRE, MACAIRISME. Voilà deux mots dont la langue française s'est accrue (Dieu nous garde de dire enrichie!) et dont il eût été difficile de présager la scandaleuse fortune.

Lorsque les auteurs de l'*Auberge des Adrets* donnèrent à l'un de leurs bandits le nom de Robert Macaire, ce fut sans doute par souvenir de celui d'un autre assassin, ce déloyal et perfide chevalier Macaire, vaincu, suivant nos vieilles chroniques, par le chien d'Aubry (*voy.*) de Montdidier, et contraint par le courageux et fidèle animal à s'avouer coupable du meurtre de son maître. Nous avons dit à l'art. *Frédérick* LEMAITRE comment le talent original et aventureux d'un acteur fit, d'un vulgaire brigand de mélodrame, le héros du vol romantique, l'assassin bouffon et persifleur. Vainement les auteurs avaient placé son complice sur la même ligne que lui : Macaire, en se constituant le don Quichotte du crime, réduisit soudain le pauvre *Bertrand* au rôle de son Sancho.

Le succès de *Robert Macaire* s'accrut prodigieusement, lorsque, de la forêt, le même acteur le transporta dans le salon. Là, ce fut bien un autre personnage que celui qui s'était borné à railler des juges de village et de *bons gendarmes*. Tout en se moquant à la fois, pour ses menus-plaisirs, et de la société, et de la famille, et de l'amour, etc., on le vit, travaillant désormais en grand, exploiter les entreprises, l'industrie, et surtout la crédulité. Il devint la personnification de l'escroquerie sur une vaste échelle et du charlatanisme de tant de fondateurs de sociétés d'actions, de commandites, etc.; l'Hercule, dans la vie fabuleuse duquel on pouvait réunir les *exploits* des plus illustres faiseurs en ce genre. La société se vengeait ainsi, en les flétrissant du moins sur les épaules de ce fripon collectif.

La caricature se hâta d'exploiter, à son tour, Robert Macaire, et de le représenter dans une série de positions sociales où s'exerce son savoir-faire. Le journalisme et le pamphlet contribuèrent également à populariser son nom, en signalant les hauts faits trop nombreux de ses disciples et de ses imitateurs. Aussi Robert Macaire est-il devenu le type de la friponnerie à la fois adroite et audacieuse. M. O.

MACAO, île formée de rochers, située dans la province chinoise de Kouang-Toung, en avant de l'embouchure du Ta-Sikiang, non loin du port de Canton (*voy.*). Elle est depuis 1563 une possession des Portugais, auxquels, en récompense d'éminents services rendus contre des pirates qui infestaient les côtes du golfe de Canton, l'empereur de la Chine en fit don, à charge de reconnaître sa souveraineté et de lui payer tribut. La ruine du commerce que les Portugais faisaient au Japon, commerce qui, au milieu de XVII^e siècle, resta exclusivement aux Hollandais, pendant que les Anglais s'emparaient de la majeure partie de celui de la Chine, comprima l'essor de Macao. Néanmoins, lorsque les Tatars Mandchous renversèrent la dynastie des Ming, les Portugais, ayant assisté les nouveaux conquérants contre les débris du parti vaincu qui s'étaient réfugiés sur des vaisseaux, obtinrent d'être confirmés dans leur possession. Ils conclurent, en 1635, un traité avec les Anglais, et leur accordèrent, en dépit des Hollandais, la station pour leurs bâtiments faisant le commerce de la Chine. En 1654, Cromwell renouvela ce contrat, et en 1664 les Anglais eurent une première maison à Macao. Mais bientôt, sur l'injonction du gouvernement chinois, les Hollandais durent être admis à jouir des mêmes avantages, et Macao, en vertu de sa position dans le golfe de Canton, devint ainsi un lieu de station générale très animé.

La ville, siége du gouvernement portugais et d'un évêque catholique, renferme une population de 20 à 30,000 âmes, et une garnison portugaise de 400 hommes, en majeure partie composée de nègres et de mulâtres. Elle est défendue par une citadelle. Son port est très sûr, mais d'un accès difficile. Le commerce de Macao est aujourd'hui déchu; cependant, dans les derniers temps encore, on y comptait tous les ans, à l'entrée, une trentaine de gros navires qui venaient de Lisbonne, de Madère, de Malacca, du Bengale ou des îles de la Sonde, apportant surtout de l'opium et emportant du thé en échange.

Dans les environs de la ville, sur une éminence, on montre la grotte où le Camoëns (*voy.*) doit avoir composé son immortel poëme des *Lusiades*. *Voir* Ch. Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. III, p. 825 et suivantes. CH. V.

MACARONI, *voy.* PATES D'ITALIE.

MACARONIQUES (VERS). C'est une espèce de poésie burlesque où l'on fait entrer des mots de la langue vulgaire en leur donnant une terminaison latine; une pièce de vers en style macaronique s'appelle une *macaronée*. Cette poésie a pris naissance en Italie, au commencement du XVI^e siècle, et son inventeur l'a nommée macaronique à cause du macaroni qui, arrangé avec de la farine, du beurre et du fromage, représente l'amalgame de mots qu'on y fait entrer. En voici un échantillon :

De branchà in brancham degringolat atque facit pouf.

On attribue l'invention de cette poésie bouffonne au moine Folengo de Mantoue, connu sous le nom de Merlin Cocaïe, ce qui veut dire *Merlinus coquus*, Merlin le cuisinier. C'est effectivement en latin de cuisine, mêlé de patois toscan, de gros mots populaires et d'élégances romaines qu'il a publié, dans une épopée burlesque, sous le nom du héros *Baldus*, ses aventures nomades et ses gastronomiques exploits (Venise, 1517). Sous l'enveloppe facétieuse de son italien latinisé, Merlin Cocaïe cache des pensées d'un grand sens, des traits d'une saillie ingénieuse et piquante sur les grands, sur la vanité des titres; et c'est ce qui a donné du relief et quelque renom à ce genre de style qui a fait école. A son imitation, mais avec moins d'esprit et d'entrain, on a fait de la poésie macaronique en France, en Angleterre, en Allemagne; bien plus, les macaronées de Merlin Cocaïe ont été le prototype de l'œuvre rabelaisienne. Rabelais (*voy.*) s'est non-seulement inspiré de ses idées grotesques, de ses folles fantaisies, il a quelquefois aussi imité dans son inimitable prose le style macaronique de la poésie italienne; et c'est sur ce modèle, mais en francisant le latin, qu'il a écrit quelques-uns des meilleurs endroits de son *Pantagruel*, notamment l'admirable chap. 6 du liv. II. Un service rendu par le macaronisme, c'est qu'en exagérant les ridicules du latin moderne (*voy. basse* Latinité), en en faisant une si originale caricature, il en a dégoûté tout le monde, universités et parlements, et a fait ainsi prévaloir l'usage exclusif des langues modernes. F. D.

MACARTNEY (George, comte de), connu surtout par son ambassade en Chine, était né, le 14 mai 1737, à Lissanoure, en Irlande. Il reçut sa première éducation au collége de la Trinité à Dublin, et fit ensuite son droit à Middle-Temple, où il se lia d'amitié avec Burke et d'autres personnages célèbres depuis. Après un voyage sur le continent, admis dans l'intimité de lord Holland, et présenté à lord Sandwich, il fut élu membre du parlement pour Midhurst, et, peu de temps après, nommé envoyé extraordinaire en Russie, où il arriva en 1765. Il réussit à conclure un traité de commerce avec cette puissance; mais l'Angleterre n'étant pas satisfaite des conditions, Macartney fut rappelé en 1767. De retour à Londres, il fut réélu membre du parlement d'Angleterre, puis de celui de sa patrie; il devint ensuite secrétaire du lord-lieutenant d'Irlande. Décoré de l'ordre du Bain, fait baron en Irlande, nommé (1775) capitaine général et gouverneur en chef de Tabago et de la Grenade (Antilles), il défendit vigoureusement cette dernière colonie contre les attaques du comte d'Estaing (*voy.*). Mais, forcé de se rendre prisonnier, il fut emmené en France : cependant sa captivité ne dura pas longtemps. Le gouvernement britannique ne tarda pas à lui confier les fonctions d'administrateur en chef de la présidence de Madras (1781). L'Angleterre était alors en guerre avec la France; Hyder-Ali (*voy.*) menaçait la présidence : lord Macartney parvint à ranimer l'ardeur de son armée, et obtint d'abord quelques succès. L'arrivée de Suffren (*voy.*) dans les mers de l'Inde changea la face des affaires, et Macartney était dans une position inquiétante quand la paix fut signée en Europe. Ses démêlés avec le gouverneur Hastings (*voy.*) se terminèrent par le rappel de celui-ci. Il fut rappelé lui-même en 1785; cependant avant d'avoir quitté Calcutta il reçut sa nomination à la place de gouverneur général; mais les conditions qu'il mit à son acceptation ne furent pas agréées par les directeurs de la Compagnie.

Il goûtait le repos à Londres lorsqu'en 1792 on lui confia cette fameuse ambassade de Chine qu'il conduisit avec habileté, mais dont néanmoins le succès ne parait pas avoir répondu à ses efforts. Il parvint, il est vrai, jusqu'à Péking, mais la défiance du gouvernement chinois ne lui permit pas d'y séjourner, et il vit par conséquent s'évanouir l'espoir qu'il avait conçu de fonder avec le céleste empire des relations solides et durables. Lord Macartney revint en Angleterre en 1794, et fut élevé au rang de comte. L'année suivante, on lui confia une mission confidentielle en Italie. A son retour, il fut créé pair de la Grande-Bretagne et nommé gouverneur du cap de Bonne-Espérance; ses infirmités le forcèrent à quitter cette colonie en 1798, et il refusa, pour la même raison, plusieurs autres emplois qui lui furent offerts. Il mourut dans le comté de Surrey, le 31 mars 1806.

Lord Macartney a laissé plusieurs ouvrages : l'*État de la Russie en* 1767 et l'*État de l'Irlande en* 1773 n'avaient été imprimés que pour quelques amis; le *Journal de l'ambassade envoyée par le roi de la Grande-Bretagne à l'empereur de la Chine*, *en* 1792, 1793 *et* 1794, n'a paru qu'après la mort de Macartney et à la suite de sa Vie. Cette ambassade a donné lieu à plusieurs autres ouvrages, de Staunton, de Barrow, d'Æneas Anderson, de Holmes, de Huttner (en allem.), qui ont tous été traduits en français. Z.

MACASSAR, nom d'un district et d'un gouvernement hollandais dans l'île de Célèbes (*voy.*). Le chef-lieu en est Vlaardingen.

On appelle *huile de Macassar* une espèce de cosmétique (*voy.*) pour l'entretien des cheveux. X.

MACBETH, chef écossais, puis usurpateur du trône d'Écosse, dont Shakspeare a immortalisé le nom et les forfaits, vivait dans le commencement du XIe siècle. Boëce, suivi en ce point par Holinshed et Buchanan, le fait naître de Sinel, thane d'Angus, et de Doada, seconde fille de Malcolm II. Mais, selon les chroniqueurs Wyntoun et Torfæus, dont les données paraissent plus exactes, son père Finlay était *maormor* ou gouverneur du comté de Ross, et ce serait par son mariage avec lady Gruoch, veuve du thane de Moray, qu'il aurait acquis l'influence qui facilita son usurpation. Quoi qu'il en soit, on sait que, vainqueur des Danois et comblé des bienfaits du vieux roi Duncan, Macbeth l'assassina pour arriver au trône, élévation que lui avaient prédite des sorcières. Il fut en effet couronné à Scone, selon l'usage des rois d'Écosse; mais son premier crime, et le meurtre de son ancien ami Banquo, ne le laissaient pas régner en paix, malgré les largesses qu'il prodiguait au clergé et à la cour de Rome. Enfin Macduff, thane de Fife, poursuivi à son tour par la vengeance de Macbeth, se rallia à la cause de Malcolm, fils du roi défunt, réfugié en Angleterre. Siward, comte du Northumberland, amena à leur secours une puissante armée, et Macbeth vaincu périt de la main de Macduff à Dunsinane, suivant la légende, ou plus exactement à Lumphanan dans le nord. Cet événement eut lieu le 5 décembre 1056. R-Y.

MACCABÉES, famille de courageux Israélites qui, dans le IIe siècle av. l'ère chrétienne, défendirent les libertés religieuses de leur peuple et l'appelèrent au renversement de la tyrannie qui pesait sur lui. Ils descendaient d'Éléazar, fils aîné d'Aaron. Suivant une opinion vulgaire, le nom de Maccabée leur est venu de ce que Judas avait fait inscrire sur ses étendards les initiales M. C. B. I., qui se rapportent au texte hébreu de ce passage de l'Exode (XV, 11) : « Qui d'entre les dieux, Seigneur, est semblable à toi? » Suivant une autre opinion, ce serait un titre que leur aurait mérité leur valeur guerrière, le mot *maccabi* signifiant, en syro-chaldéen, *vaillant prince*. Le nom d'ASMONÉENS, qu'on donnait à leur race, n'est pas plus facile à expliquer que celui de Maccabées, le plus connu des deux, parce qu'il est resté attaché à des livres non canoniques de la Bible (*voy.* T. III, p. 458) : d'après les uns, Asamon serait le nom d'une montagne; d'après d'autres, l'aïeul des Maccabées l'aurait porté, et quelques-uns encore écrivent *Husmonéens*, dérivant ce nom d'un mot syro-chaldéen signifiant *chef*. S.

La tyrannie du roi de Syrie, Antiochus (*voy.*) Épiphane, ayant allumé dans toutes les âmes généreuses le désir de la vengeance, le prêtre MATATHIAS abandonna Jérusalem et se retira dans une localité désignée sous le nom de Modin, où il donna le signal de la guerre par le massacre d'un Israélite qui s'apprêtait à sacrifier aux idoles et par celui de l'officier syrien qui voulait l'y contraindre. Réfugié dans les montagnes avec ses cinq fils et soutenu par les Esséniens, il eut bientôt composé une petite armée de ses compatriotes fugitifs; puis il se mit à parcourir le pays, détruisant partout les autels des faux dieux et rétablissant le culte de Jéhovah. Mais la mort ne lui laissa pas le temps de délivrer sa patrie. Cette tâche glorieuse était réservée à son 3e fils Judas, qu'il avait lui-même désigné pour son successeur dans le commandement quelques instants avant sa mort, arrivée l'an 166 av. J.-C. On ne l'en regarde pas moins comme le premier de ces princes asmonéens qui ont gouverné la Judée jusqu'à Hérode-le-Grand.

Aussitôt entré en fonctions, Judas Maccabée marcha contre le gouverneur de Samarie et le défit. Il vainquit ensuite celui de Syrie, dispersa une armée formidable commandée par trois des meilleurs généraux d'Antiochus, et s'empara de Jérusalem, à l'exception de la citadelle de Sion, où s'enferma le gouverneur syrien. Maître de la ville sainte, son premier soin fut de réparer le sanctuaire, de le purifier des profanations des idolâtres et de le dédier de nouveau à l'Éternel. Cette dédicace est devenue une fête perpétuelle pour les Juifs, sous le nom de *Fête des lumières*. Après avoir fortifié la montagne du Temple, il marcha contre les Iduméens, les Philistins, les Ammonites, les Moabites, qui, jaloux de ses succès, s'étaient ligués contre lui. Il les vainquit successivement; mais il ne se reposa pas longtemps dans son triomphe; car bientôt après il lui fallut recommencer la guerre contre les Syriens. Il les défit de nouveau, et Lysias, l'un de leurs généraux, pour sauver les débris de son armée, lui offrit la paix. Judas l'accepta, à condition que les Juifs jouiraient d'une entière liberté pour l'exercice de leur culte. Cependant la guerre ne tarda pas à se rallumer. Le héros juif remporta de nouvelles victoires; mais, hors d'état de résister avec une poignée de soldats à une armée formidable commandée par Antiochus V Eupator en personne, il dut se réfugier dans Jérusalem, où il se défendit vaillamment. Il est probable cependant qu'il eût fini par succomber, si les affaires de Syrie n'avaient forcé Eupator à conclure la paix. A la mort de ce prince, Judas reprit les armes pour repousser de nouvelles agressions des Syriens. Il triompha à la fois des embûches du traître Alcime, créature d'Antiochus que celui-ci éleva au pontificat, et des derniers efforts de Nicanor, qui fut défait et tué à Bethoron, malgré la précaution qu'il avait prise d'attaquer les Juifs un jour de sabbat, dans l'espoir qu'ils n'essaieraient même pas de se défendre. Durant le repos que cette victoire lui procura, Judas fit alliance avec Rome. Malheureusement, ses ambassadeurs revinrent trop tard avec la lettre que le sénat avait écrite à Démétrius Ier pour lui signifier qu'il eût à respecter une nation amie du peuple romain. Voulant effacer la honte de ses revers, le roi de Syrie avait, en effet, rassemblé une armée nombreuse. Abandonné par la plus grande partie de ses troupes, Judas succomba enfin après des prodiges de valeur, l'an 160 av. J.-C. Ses frères enlevèrent son corps et le firent porter à Modin, où il fut enterré avec magnificence dans le tombeau de sa famille.

La mort de Judas répandit la consternation et le découragement dans toute la Judée; et il fallut quelque temps à son frère et successeur Jonathas pour réveiller le patriotisme et le zèle religieux de ses compatriotes. Cependant ses talents militaires et les troubles qui éclatèrent en Syrie lui permirent bientôt de quitter la défensive. Il embrassa le parti d'Alexandre Balas, qui, à la mort d'Alcime, lui conféra le titre de grand-prêtre, et il devint ainsi le chef légitime de la nation. Sa fidélité inviolable à ce prince ne lui fut point imputée à crime par Démétrius II, vainqueur de cet usurpateur. Jonathas fut, au contraire, confirmé par lui dans sa dignité, et par reconnaissance, il marcha à son secours contre les révoltés d'Antioche; mais Démétrius ne lui ayant pas livré la forteresse de Sion, comme il le lui avait promis, il passa du côté d'Antiochus VI, fils de Balas. Cependant Tryphon, qui gouvernait sous le nom de ce jeune prince, craignant sans doute que Jonathas ne se rendit indépendant ou peut-être qu'il ne s'opposât à l'usurpation qu'il méditait, l'attira à Ptolémaïs, et le fit assassiner avec ses fils, l'an 143 av. J.-C.

Simon, non moins distingué par sa valeur que par sa prudence, et qui, après la mort de Judas, avait vu sans jalousie le gouvernement passer dans les mains de son cadet Jonathas, lui succéda. Son premier soin fut de réparer les murailles de Jérusalem et de fortifier les places de la Judée. Il envoya ensuite des ambassadeurs à Démétrius pour le prier d'affranchir les Juifs du tribut qu'ils lui payaient : ce prince y consentit, et lui accorda à lui-même le titre de prince. Antiochus Sidètes lui accorda les mêmes prérogatives, tant qu'il eut besoin de lui contre Tryphon ; mais, après la mort de ce dernier, il le fit attaquer par Condebœus, qui fut défait complétement par les fils du grand-prêtre. La joie de ce nouveau triomphe fut troublée par l'odieuse perfidie de Ptolémée, gendre de Simon, qui, aspirant à s'emparer du gouvernement, fit assassiner son beau-père et ses deux fils Matathias et Judas, l'an 135 av. J.-C.

Jean Hyrcan, qui échappa au massacre de sa famille, ne put venger la mort de son père et de ses frères ; car il se vit bientôt assiégé dans Jérusalem par Antiochus, que Ptolémée avait appelé en Judée. Vivement pressé par le roi de Syrie, il fut obligé d'accepter les conditions qu'on lui imposa ; mais il ne tarda pas à s'affranchir de nouveau du joug des Syriens. Il profita du moment où Antiochus était tout occupé de la guerre contre les Parthes, non-seulement pour reconquérir son indépendance, mais même pour agrandir le territoire des Hébreux. Il soumit la Samarie et la Galilée, détruisit le temple de Garizim et subjugua l'Idumée. Mais à peine eut-il délivré son pays de l'oppression étrangère que les Pharisiens y excitèrent des dissensions intérieures, qui finirent par ruiner la puissance de la famille des Maccabées. Cette secte, à la fois religieuse et politique, voyait avec déplaisir, en effet, l'autorité ecclésiastique et l'autorité séculière réunies dans la même main. Elle voulait donc que Jean Hyrcan renonçât à la dignité de grand-prêtre et se contentât du titre de prince. Cependant, ce n'est que plus tard que ces dissensions dégénérèrent en querelles sanglantes.

Hyrcan mourut l'an 107 av. J.-C., après un règne glorieux. Il eut pour successeur son fils, le cruel Aristobule Ier (*voy.*)[*], qui prit le titre de roi. Ce tyran mourut de remords et de désespoir, après un an de règne. Son frère, Alexandre Jannée, prit sa place et commença par faire mourir un autre de ses frères qu'il regardait comme un rival dangereux. Aussi ambitieux que cruel et débauché, il voulut jouer le rôle de conquérant : il mit le siége devant Ptolémaïs, que le roi de Chypre, Ptolémée Lathyre, secourut. Il perdit contre ce prince une sanglante bataille qui aurait entraîné la conquête de la Judée sans les secours de la reine Cléopâtre. Soutenu par les Égyptiens, Alexandre reprit l'offensive et s'empara de plusieurs villes, entre autres de Gaza qu'il réduisit en cendres. Mais à son retour, il eut l'imprudence d'irriter les Pharisiens dont la haine excita une guerre civile. Il mourut l'an 79 av. J.-C. S'il faut en croire quelques historiens, il fit crucifier un jour 800 de ses sujets qu'il avait faits prisonniers dans une révolte, et massacrer sous leurs yeux leurs femmes et leurs enfants. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il ne parvint pas à comprimer la rébellion : ce qui le prouve, c'est qu'Alexandra, sa veuve, à qui il avait légué sa couronne, fut obligée de se jeter dans les bras des Pharisiens, qui disposèrent du gouvernement pendant tout son règne et ne lui laissèrent que le titre de reine. Aristobule II (*voy.*), fils d'Alexandre Jannée, indigné du despotisme de cette secte puissante, tenta de s'emparer de l'autorité peu de temps avant la mort de sa mère, arrivée l'an 68 av. J.-C., et, quoiqu'elle eût nommé pour son successeur son fils aîné, Hyrcan II, déjà revêtu de la dignité de grand-prêtre, il vint à bout de son dessein. Mais il ne conserva pas longtemps la tranquille possession du pouvoir qu'il avait usurpé. Excité par son confident, l'Iduméen Antipater, auteur de la famille des Hérodes (*voy.*), Hyrcan s'allia avec le prince arabe Arétas et mit le siége devant Jérusalem. Aristobule appela à son secours le lieutenant de Pompée, Scaurus, qui se trouvait alors à Damas, et qui battit les Arabes. Cependant Pompée se prononça en

---

(*) C'est par une faute d'impression que son avénement est placé à l'an 103 au lieu de 107, dans l'article qui lui est consacré. S.

faveur d'Hyrcan. Les tentatives d'Aristobule et de son fils Alexandre pour reconquérir le trône n'eurent aucun succès, et l'état juif tomba dans une dépendance d'autant plus grande qu'Antipater obéit en tout aux volontés de Rome. Dès l'an 48 av. J.-C., César nomma le rusé Iduméen procurateur de la Judée, et son fils Hérode commandant dans la Galilée. Lorsque son père fut mort empoisonné, Hérode sut se maintenir à la tête du gouvernement en gagnant la faveur d'Antoine. Cependant le parti opposé était encore si puissant qu'il parvint, avec le secours des Parthes, à assurer la couronne à Antigone, le dernier des fils d'Aristobule. L'infortuné Hyrcan eut les oreilles coupées, et devint incapable, par cette mutilation, de remplir les fonctions de grand-prêtre; il se laissa persuader par sa fille Alexandra, mère de Mariamne, femme d'Hérode, de se retirer chez les Arabes. Hérode, de son côté, s'était enfui à Rome, et par ses intrigues auprès des triumvirs, il obtint qu'Antigone fût déclaré ennemi des Romains. ARISTOBULE III, petit-fils d'Hyrcan II, fut nommé à sa place. Mais Hérode s'en défit à son tour, dès qu'il se fut rendu maître de Jérusalem. Antigone, fait prisonnier, fut exécuté publiquement à Antioche, 34 ans av. J.-C. Hyrcan II périt également d'une mort violente, 4 ans après. Mariamne elle-même fut sacrifiée à la sombre jalousie d'Hérode, malgré la passion qu'elle lui avait inspirée. Ainsi s'éteignit la famille des Maccabées ou des princes asmonéens.

Il nous resterait à parler des 4 livres insérés dans le recueil de la Bible sous le titre de *Livres des Maccabées*, mais nous avons déjà renvoyé à cet égard le lecteur à l'art. BIBLE, T. III, p. 458-459. Bornons-nous à dire que l'Église romaine adopte comme canoniques les deux premiers de ces livres que l'Église protestante regarde comme apocryphes. Le 1^er^ a été écrit originairement dans la langue du pays, par un auteur inconnu. Le 2^e^, d'une date beaucoup postérieure à compter du chapitre VI, n'est pas sorti évidemment de la plume d'un seul et même écrivain. Le 3^e^ et le 4^e^, qu'on ne trouve que dans quelques exemplaires de la Bible, ont été attribués sans raison suffisante à Jésus Siracide (*voy.*). Nous ajouterons que, dès le IV^e^ siècle, l'Église chretienne célébrait une fête en l'honneur de cette mère héroïque et de ses sept fils dont l'histoire est racontée dans le II^e^ livre des Maccabées (VI, 7); cette fête est tombée en désuétude au XIII^e^ siècle. E. H-G.

MACCALUBBA, volcan vaseux de la Sicile, à 7 milles au N. de Girgenti, présentant un soulèvement du sol d'environ 600 pieds de diamètre, sans aucune trace de végétation et où bouillonne dans des milliers de petits cratères une eau limoneuse, mais froide. La dernière grande éruption a eu lieu en 1811 : elle lança des colonnes de boue jusqu'à dix pieds de haut. *C. L.*

MAC-CARTHY-REAGH (comte), un des plus grands bibliomanes de notre époque, était né, en 1744, à Spring-House, en Écosse; mais il passa sa vie en France, et mourut à Toulouse, en 1811. Sa précieuse bibliothèque excitait l'étonnement général. Il s'occupa surtout de rassembler des exemplaires sur parchemin (602 ouvrages en 826 vol.). Cependant il fit aussi l'acquisition des produits les plus rares des premiers temps de l'imprimerie, des monuments les plus anciens de la littérature française et d'un nombre considérable d'exemplaires sur grand papier. Tous les ouvrages qui composaient sa bibliothèque n'étaient pas moins remarquables par la beauté des éditions que par la richesse de la reliure. Ils furent vendus à l'encan à Paris, en 1817 (sauf quelques-uns que la famille conserva), pour la somme de 404,746 fr. 50 c. Le catalogue, dressé par Debure, forme 2 vol. in-8° (Paris, 1815). *C. L.*

MACCHIAVELLI, *voy.* MACHIAVEL.

MACDONALD (ÉTIENNE-JACQUES-JOSEPH-ALEXANDRE), duc DE TARENTE, naquit le 17 novembre 1765, à Sancerre (Cher), d'une famille noble et originaire d'Irlande, qui vint en France à la suite du roi Jacques II. Lieutenant dans le régiment irlandais de Dillon (*voy.*), il fit sa première campagne en Hollande, sous le maréchal de Maillebois, en 1784. Quand la révolution éclata, il en adopta les principes avec modération, et continua à servir la nation comme il avait servi le roi. A Jemmapes, il était colonel d'infanterie et commandait l'ancien régiment de Picardie. Devenu général de brigade et envoyé à l'armée du Nord, il se distingua à la prise de Menin (octobre 1793), et dans plusieurs rencontres; l'année suivante, il battit le duc d'York et les troupes anglaises. En 1795, sous le commandement de Pichegru (*voy.*), il s'acquit une nouvelle gloire, en franchissant le Vaal sur la glace, sous le feu de l'ennemi. Cette belle action lui valut le grade de général de division. En 1796, il prit part aux travaux de l'armée d'Italie, et fut chargé, avec Duhesme, de remettre au directoire les drapeaux décernés par le corps législatif aux armées du Nord et de Rhin-et-Moselle. En 1798, Macdonald fut désigné pour gouverner les États romains. Le général Mack (*voy.*), à la tête d'une armée de 80,000 Napolitains, vint lui offrir la bataille : le général français, quoique inférieur en nombre, lui répondit par la victoire d'Otricoli. Il était prêt à poursuivre le cours de ses succès, lorsqu'une mésintelligence survenue entre lui et le général Championnet (*voy.*) le décida à donner sa démission. Quelques mois après, les événements changèrent de face: Championnet fut destitué et Macdonald reçut le commandement en chef de l'armée chargée d'occuper Naples. Par malheur, les désastres de Scherer le contraignirent à évacuer cette magnifique conquête. Il lui fallut se faire jour avec 35,000 hommes seulement à travers plus de 50,000 Autrichiens et Russes. La victoire lui resta d'abord à la Trébia (*voy.*); mais le lendemain, l'ennemi lui enleva près de 12,000 hommes et le força de continuer avec rapidité son mouvement de retraite, trop heureux de lui échapper par sa jonction avec Moreau, auprès de Gênes.

Macdonald quitta alors l'armée, par des raisons de santé qui ne l'empêchèrent pas d'accepter le commandement de Versailles, où il seconda puissamment Bonaparte dans la journée du 18 brumaire (*voy.*). En récompense, le premier consul lui donna le commandement en chef de l'armée de réserve, dite des Grisons, à la tête de laquelle il fit une campagne des plus remarquables, dont le but était de prendre l'ennemi entre deux feux. Déjà il avait réussi à tourner toutes ses positions en se servant, pour franchir les montagnes, des mêmes moyens que Bonaparte avait employés au mont Saint-Bernard, lorsque l'armistice de Trévise lui fit tomber l'épée des mains. De retour à Paris, Bonaparte lui confia le poste important de ministre plénipotentiaire près la cour de Danemark, et la manière dont Macdonald s'acquitta de sa mission lui valut l'étoile de grand-officier de la Légion-d'Honneur.

A peu près à cette époque, il tomba tout à coup en disgrâce, à l'occasion du procès de Moreau dont il eut le courage de prendre la défense. Ce ne fut qu'en 1809, que Napoléon, pour combler les vides que la mort avait faits dans les rangs de ses lieutenants, oublia ses anciens griefs et rendit sa confiance à Macdonald. Envoyé en Italie, il fut choisi par le prince Eugène pour commander son aile droite; on lui dut la capitulation de Laybach et la prise du général Meerfeld. Sa brillante conduite sur le champ de bataille de Wagram (*voy.*), le 6 juillet 1809, lui valut le bâton de maréchal de France et le titre de duc de Tarente. Pendant le reste de la campagne, il commanda la citadelle importante de Grætz. Au mois de mai de l'année suivante, il fut envoyé en Espagne pour remplacer Augereau dans le commandement du 7^e corps; il parvint à ravitailler Barcelonne, et, réuni au maréchal Suchet, il battit les Espagnols à Cervera.

En 1812, le duc de Tarente fut chargé, en Russie, de commander le 10^e corps de la grande armée. Après le désastre de Moscou, les Prussiens qui se trouvaient sous ses ordres, s'étant brusquement séparés de lui, il fit une brillante retraite sur Kœnigsberg, où il parvint le 3 janvier 1813. Il assista aux combats de Lützen et de Bautzen (*voy.*), fut chargé d'opérer l'évacuation de la Silésie, se battit à Wachau, et fit des prodiges de valeur à Leipzig, où, dirigeant les opérations de l'arrière-garde avec Poniatowski (*voy.*), il se vit aussi forcé de traverser l'Elster à la nage. Pendant la campagne de France, Macdonald fut opposé à Blücher, qu'il parvint plus d'une fois à repousser, et qu'il battit à Nangis. Mais il était trop tard, et, après l'avoir servi de son épée, ses conseils ne contribuèrent pas peu à faire abdiquer l'empereur.

La Restauration considérant ce triste devoir comme un service, récompensa l'ancien serviteur de Napoléon par le titre de pair de France, et par le commandement de la 21^e division militaire. Au 20 mars 1815, l'empereur le trouva à la tête de l'armée du Gard, dirigée par le duc d'Angoulême, et opposée à sa marche sur Paris. Mais la défection de ses troupes l'engagea à chercher son salut dans la fuite; il vint se ranger aux côtés de Louis XVIII, l'accompagna jusqu'à Menin, et rentra en France, tout en refusant de servir sous Napoléon.

Après les Cent-Jours, le roi lui confia la mission délicate du licenciement de l'armée de la Loire. En juillet 1816, il fut nommé grand-chancelier de la Légion-d'Honneur; le 13 octobre suivant, il fut admis dans le conseil privé du roi; en 1818, il reçut la croix de commandeur, et en 1820 la grand'croix de Saint-Louis et fut fait chevalier du Saint-Esprit. Nommé major général de la garde royale, en 1819, il présida, l'année suivante, le collége électoral du Rhône; en 1825, il fut aussi nommé président de la commission de liquidation de la loi d'indemnité. Malgré tant de faveurs, le maréchal Macdonald n'en conserva pas moins son indépendance sur le siége qu'il occupait au Luxembourg, et il vota toujours en faveur des libertés constitutionnelles. Après la révolution de 1830, sa santé chancelante le força de renoncer, dans le courant de l'année suivante, à son titre de grand-chancelier de la Légion-d'Honneur. Depuis cette époque, il vécut dans la retraite, attendant tranquillement la mort qui vint terminer une si brillante carrière, le 25 septembre 1840, dans son château de Courcelles, près de Guise (Loiret). Le duc de Tarente a laissé un fils, fort jeune encore. D. A. D.

MACÉDOINE. L'antique royaume de Philippe et d'Alexandre-le-Grand est aujourd'hui une province de l'empire othoman d'une étendue d'environ 720 milles carr. géogr., peuplée de 700,000 habit., Grecs, Albanais, Turcs, Boulgares et Valaques. Bornée à l'est par l'ancienne Thrace, au nord par la Boulgarie et la Servie, à l'ouest par l'Albanie et au sud par la Thessalie et la mer Égée, la Macédoine est divisée en trois sandjaks turcs dont le principal est celui de Salonique, où réside un pacha. Ce pays, vulgairement appelé par les Turcs *Filiba Vilajeti*, projette dans la mer Égée, entre les golfes de Salonique et de Contessa, une large presqu'île terminée par trois promontoires, dont l'Athos (*voy.*) est le plus célèbre. C'est une contrée extrêmement montagneuse, richement boisée et pourvue de nombreux cours d'eau. Rien n'indique plus aujourd'hui ces filons renommés d'or et d'argent qui, dans l'antiquité, remplissaient les coffres de ses rois; mais les plaines et les côtes y sont toujours d'une heureuse fécondité et produisent en abondance le blé, le coton, le tabac, l'huile d'olive, des vins et des fruits de toute espèce.

La Macédoine est séparée de la Thessalie, au sud, par l'Olympe et les monts Cambuniens (auj. Monte di Voluzzo); de l'Épire, à l'ouest, par le Pinde (auj. Stymphé). Quant à ses limites à l'est, au nord et au nord-ouest, les conquêtes de Philippe et d'Alexandre les reculèrent bien au-delà de la ligne qui les avait marquées jusqu'alors. Avant eux, toute la contrée au-delà du Strymon (Strumona) et même la péninsule macédonienne autrefois appelée Chalcidique, depuis Amphipolis jusqu'à Thessalonique, appartenaient à la Thrace (*voy.*), ainsi que la Péonie qui occupait tout le nord. Au nord-ouest, vers l'Illyrie, la Macédoine arrivait jusqu'au lac Lychnitis (Achrida). Philippe conquit la péninsule chalcidique, soumit la Péonie, avança les limites de son royaume à l'est du Strymon jusqu'au Nestus et au mont Rhodope, et, à l'ouest, porta sa domination sur tout le pays illyrien au-delà du lac Lychnitis jusqu'au Drino. Alors la Macédoine s'étendait de la mer Égée à la mer Ionienne. Les Romains la divisèrent en quatre districts : la région orientale, entre le Strymon et le Nestus (cap. Amphipolis); le pays compris entre l'Axius et le Strymon où se trouvait la presqu'île chalcidique (cap. Thessalonique); la région du sud (cap. Pella), et celle du nord (cap. Pélagonie). L'Illyrie était redevenue une province séparée.

Parmi les montagnes de la Macédoine, il faut encore citer le Bernus ou Bora et les monts Candaviens qui appartiennent à la chaîne occidentale entre la Macédoine et l'Albanie; le mont Scardus au nord avec ses prolongements, l'Orbélus et le Scormius; le Pangée sur la côte à l'orient; dans l'intérieur, le Cercine qui domine la plaine centrale et le Bermius, rameau qui dépend du Bernus. Deux bassins réunissent les principaux fleuves de la Macédoine : l'un à l'ouest comprend l'Axius (Vardar), le Lydias et l'Haliacmon (Bichlista), qui tous les trois débouchent dans le golfe Thermaïque ou de Salonique; l'autre à l'est, est formé par le Strymon qui, venant du nord, s'amasse, non loin de la mer, dans le lac Prasias, et va se jeter dans le golfe de Contessa auquel il donnait anciennement son nom. Le grand lac Bolbé s'étend au nord de la péninsule chalcidique.

Aujourd'hui, la principale ville de la Macédoine est Salonique, l'ancienne Thessalonique, qui avait d'abord porté le nom de Therma. Assise en amphithéâtre au fond de son golfe, elle a une population de 70,000 âmes. On y voit quelques restes de son ancienne splendeur, de belles églises changées en mosquées, et le port, construit par Constantin, qui offre un asile à 300 vaisseaux, et qui, par l'activité commerciale dont il est le foyer, est encore aujourd'hui le premier de la Turquie d'Europe après Constantinople. La péninsule chalcidique terminée par l'Athos au sud-est, doit son nom à l'ancienne Chalcis, fondée par des colonies helléniques, ainsi que plusieurs autres villes dont Olynthe et Potidié étaient les plus célèbres. Dans le bassin du Strymon, la ville de Sérès (30,000 hab.) est le centre du commerce et des fabriques de coton. Le bassin du Haut-Vardar contient la ville d'Uskup, l'ancienne Scopia. Istib, l'ancienne Stobi, est dans une vallée à gauche de l'Axius; à droite de ce fleuve se voit Bitolia ou Monastir (15,000 hab.), résidence du *roumeli-valissy*.

A l'ouest, dans la partie la plus rapprochée de la Grèce, et près du lac Lydias, s'élevait la royale Pella, où naquit Alexandre. Un misérable village de Boulgares, Palatitza, en marque l'emplacement, et c'est à peine si quelques débris attestent encore l'existence de cette forte et glorieuse cité où Philippe tenait sa cour et faisait garder ses trésors. Non loin de là est la ville moderne de Jénidge, renommée pour ses tabacs. Dans la Macédoine proprement dite, Veria rappelle l'ancienne Béroé. C'est là que devaient se trouver les jardins fabuleux de Midas et des Phrygiens. Plus à l'ouest, dans la région du Pinde, le district de Macéta était la patrie des Macednes ou Macédoniens. Dans l'Émathie, qui comprenait la plaine située au pied de ces montagnes jusqu'au Lydias, au milieu du site charmant où s'élève aujourd'hui Vodena, on voyait Édesse, l'ancienne capitale et le lieu de sépulture des rois, comme elle avait été le berceau de la monarchie. Enfin, parmi les villes actuelles du pays, nous nommerons encore Castoria, située sur un beau lac, dans les montagnes à travers lesquelles l'Haliacmon s'ouvre un chemin.

Entre les peuplades de la Macédoine, on distingue les Yeuruks et les Koniasides, descendants des Turcomans de Konieh, transplantés là pour contenir la population indigène. Des tribus boulgares et albanaises mènent une vie pastorale dans la région supérieure des montagnes. Près de Castoria, un mélange de Serviens et de Valaques a formé la peuplade des Castarèses. Les Grecs, qui sont le principal élément de la population, composent généralement la classe industrielle et commerçante.

Du temps de Philippe, la Macédoine était divisée en 19 cantons, dont les noms étaient pour la plupart connus dès avant Hérodote. Outre la Macédoine proprement dite ou *Émathie*, la *Péonie* et la *Chalcidique*, nous ne nommerons que la *Mygdonie* et la *Bottiéide* qui, au nord du golfe Thermaïque, les séparaient; puis la *Piérie*, au sud de l'Émathie, qui longeait le même golfe. Dans l'intérieur du pays, en remontant de la Thessalie vers le nord, étaient la *Stymphalide*, l'*Élymiotide*, l'*Orestide*, l'*Éordée*, la *Lyncestide*, etc., et dans la partie centrale, au nord de la Mygdonie, la *Crestonique*, le pays des *Bisaltes*, etc.

Histoire. Au nord de la péninsule hellénique, un peuple se forme, un royaume se fonde et traverse plusieurs siècles, éclairé seulement d'un faible jour que les grands événements de la Grèce y font tomber par intervalles. Longtemps traité de barbare, rien ne le fait encore redouter, lorsque soudain des circonstances favorables et l'impulsion magique du génie développent dans son sein des forces inconnues, l'élèvent à la suprématie sur tout le corps hellénique et d'un seul coup renversent à ses pieds le plus vaste empire de l'Orient. Mais à la mort du héros à qui la Macédoine devait cette prodigieuse fortune, les éléments hétérogènes que son glaive avait réunis chancellent; un démembrement complet s'opère avec violence, et l'ancien royaume, séparé de ses conquêtes, se replonge dans ses luttes incessantes avec les cités de la Grèce. Il y prend des forces nouvelles; mais au moment où son triomphe s'achève, intervient la formidable puissance de Rome, qui le brise et l'engloutit.

L'origine du peuple macédonien n'a été que faiblement éclaircie par les historiens de l'antiquité. Il semblerait assez naturel de l'attribuer à une fusion d'éléments grecs et barbares. Les Pélasges se trouvaient en majorité dans la plaine, tandis que des peuples thraces et illyriens occupaient presque exclusivement les montagnes, où ils surent longtemps maintenir leur indépendance; à ces éléments indigènes vinrent ensuite se mêler des colonies helléniques, dont l'une, établie en Émathie, devint le berceau de la puissance macédonienne. Si nous en croyons Hérodote, le nom de Macédoniens aurait d'abord appartenu à une tribu dorienne qui, chassée de l'Histiéotide, serait venue s'établir au pied de la chaîne du Pinde. Mais selon O. Müller qui, dans une savante dissertation, a examiné cette question, les *Macednes* ou Macédoniens proprement dits, habitants de l'antique pays de *Macéta*, au pied du Bermius, étaient un peuple montagnard illyrien et non pas une tribu de race hellénique. Quoi qu'il en soit, le premier état régulier qui se forma dans cette contrée fut le royaume d'Édesse, situé dans la plaine, dans la vieille Émathie d'Homère. En même temps s'élevaient dans la Haute-Macédoine les petites souverainetés barbares des Orestes, des Lyncestes, des Élimiotes, etc., qui n'eurent qu'une existence éphémère.

On n'est pas d'accord sur le véritable auteur de la famille qui régnait à Édesse. D'après la plus ancienne tradition, trois frères Téménides, fugitifs d'Argos, et indignés de l'ingratitude d'un roi de la Haute-Macédoine qu'ils avaient servi comme pâtres, se retirèrent au mont Bermius, auprès des anciens jardins de Midas, et de là se soumirent tout le pays de la plaine dont Perdiccas, l'un d'eux, prit le titre de roi. Suivant un autre récit, plus communément adopté, l'Héraclide Caranus, parti également d'Argos sur la foi d'un oracle, aurait passé en Macédoine à la tête d'une troupe de Grecs, se serait emparé de la ville d'Édesse, en Émathie, et lui aurait donné le nom d'Égée, parce qu'une chèvre (en grec αἴξ) lui avait servi de guide dans son expédition, qu'il faudrait placer au commencement du VIII^e^ siècle avant notre ère. Quoi qu'il en soit, sous le règne d'Amyntas, 8^e^ successeur de Caranus, une grande partie de l'intérieur du pays, la Mygdonie, la Bottiéide, ainsi que la Piérie sur les côtes, étaient réunies sous le sceptre des souverains d'Édesse, et la plupart des petits rois voisins reconnaissaient au moins leur prépondérance. Mais au sud, dans la Chalcidique, florissaient dans une parfaite indépendance un grand nombre de colonies grecques, fondées vers la X^e^ olympiade, en même temps que Méthone et Pydna s'élevaient sur le littoral de la Piérie.

Lorsque l'ambition des rois de Macédoine les poussait vers le Strymon, les Perses avaient déjà subjugué tout le pays au-delà de ce fleuve. Le faible royaume d'Amyntas n'aurait pu leur résister : aussi ce prince s'empressa-t-il de rendre aux envoyés de Mégabaze, satrape de la Thrace, l'hommage qu'ils réclamèrent au nom du grand roi. Cependant un outrage qu'Amyntas reçut de ces mêmes ambassadeurs, au sortir d'un festin où ils avaient exigé la présence de ses femmes, outrage qu'ils payèrent de leur vie, retarda pour quelque temps encore les effets de sa soumission. Mais lorsque, sous son successeur Alexandre (498 av. J.-C.), Mardonius vint diriger contre les Grecs une expédition qui n'atteignit point son but, la Macédoine au moins ne put échapper aux armes de ce général. Forcée de reconnaître la suprématie de Darius, elle fournit un corps auxiliaire aux innombrables armées qui, sous son fils Xerxès, inondèrent la Grèce. Dans cette alliance involontaire, Alexandre, partisan secret de la cause hellénique, sut habilement servir les Grecs sans se nuire aux yeux de leurs adversaires; car il fut désigné par Mardonius pour conduire les négociations avec Athènes, et il parvint à agrandir son propre territoire de la Crestonique et de la Bisaltie. Tous les efforts du grand roi ayant échoué contre la valeur et le patriotisme des Grecs, il cessa bientôt d'être pour Alexandre un sujet d'inquiétude; mais sous son successeur, Perdiccas II, d'autres dangers menacèrent la Macédoine: Philippe, frère de ce prince, révolté contre lui, s'était mis sous la protection des Athéniens, qu'avaient appelés dans le pays l'insurrection des villes grecques de la Chalcidique, fatiguées du joug qui leur avait été imposé. Dans la guerre du Péloponnèse, dont la presqu'île devint le théâtre en 432, Perdiccas soutint la cause des ennemis d'Athènes; mais une invasion terrible des Odryses dont elle avait armé contre lui le roi Sitalcès, mit la Macédoine à deux doigts de sa perte. Perdiccas détourna le danger en concluant un traité avec le roi de Thrace, et, en 424, les succès de Brasidas détruisirent sur ces côtes la domination athénienne; mais Sparte ayant voulu y substituer la sienne, Perdiccas comprit que sa tâche devait consister à tenir la balance entre les deux partis qui se disputaient l'hégémonie de la Grèce. Il mourut l'an 413, laissant le trône à son fils Archélaüs, prince ami des lettres grecques, et qui attira à sa cour le poëte Euripide (*voy.*). Archélaüs, mort en 399, eut pour successeur son fils Oreste qui, au bout de 4 ans, fut tué par Aéropus. Cet usurpateur transmit à son fils Pausanias la couronne que lui avait donnée son crime. Mais celui-ci ayant été assassiné à son tour, en 394, elle retourna à un rejeton de la dynastie héraclide, Amyntas II, arrière-petit-fils du roi Alexandre.

Des guerres avec les Illyriens et avec divers peuples de sa domination, ainsi que les rivalités constantes entre Sparte et Athènes, auxquelles se mêla l'ambition naissante d'Olynthe, remplirent d'agitations ce long règne. Amyntas II mourut l'an 370, au moment où éclatait la guerre entre Thèbes et Lacédémone. Il avait eu de sa femme Eurydice trois fils, Alexandre, Perdiccas et Philippe. Alexandre régna le premier. Il était occupé en Thessalie contre le tyran Alexandre de Phères, lorsqu'un prétendant, Ptolémée Alorète, s'éleva contre lui en Macédoine et le força à un prompt retour. Le Thébain Pélopidas (*voy.*), qui venait de porter secours aux villes thessaliennes, devint aussi l'arbitre des partis qui se disputaient le trône d'Édesse, les contraignit à une transaction qui donna un apanage à Ptolémée, et, pour gage de la paix, il emmena en otage, à Thèbes, le jeune Philippe, frère d'Alexandre, avec 30 jeunes Macédoniens des plus nobles familles. Mais le repos fut de courte durée. Ptolémée assassine Alexandre en 368 et s'empare du pouvoir au nom du jeune Perdiccas, frère de la victime. Un nouveau compétiteur, Pausanias qui, à la tête de secours grecs, était venu augmenter le trouble et avait obtenu de grands succès, est chassé par l'Athénien Iphicrate (*voy.*), alors occupé du siége d'Amphipolis. Ptolémée ressaisit le pouvoir, sous prétexte de l'assurer à l'héritier légitime dont la tutelle lui revenait de droit; mais l'an 365 il tombe sous les coups de Perdiccas qui venge ainsi l'assassinat de son frère. Le règne de Perdiccas III est peu connu. Les relations de ce prince avec Platon, ses dissensions avec son frère Philippe, qui réclama et finit par obtenir un apanage, en sont les faits les plus remarquables. Ce fut aussi sous lui qu'eut lieu probablement la prise d'Amphipolis, qui altéra la bonne harmonie avec Athènes. Il périt, l'an 360, dans la guerre contre les Illyriens, victime peut-être d'un nouveau crime de sa mère Eurydice qu'on avait déjà accusée de complicité avec Ptolémée, l'assassin d'Alexandre.

La mort de Perdiccas laissait le trône à un enfant, que l'ambition de son oncle, le célèbre Philippe, eut bientôt mis à l'écart. Avec l'avénement de ce prince commença l'accroissement prodigieux de la puissance macédonienne, qu'Alexandre éleva si haut. C'est aux articles relatifs à ces deux rois que nous devons renvoyer le récit de tous les événements mémorables de cette époque. Soumettre les barbares Péoniens, Thraces et Illyriens qui menaçaient ses frontières, arrondir son territoire, et, par les moyens divers que la civilisation grecque lui avait révélés, créer ou vivifier dans son royaume de nouvelles ressources morales et matérielles, tel était le but immédiat de Philippe. Mais là ne s'arrêtaient pas ses projets : il voulait assujettir la Grèce, minée déjà par la corruption, divisée par des intérêts divers et par la jalousie, rongée par des plaies incurables; et lorsqu'il aurait conquis l'hégémonie sur cette contrée, il espérait tourner contre la Perse cette nouvelle force, pour venger en commun avec elle d'anciens outrages. On sait que l'habileté de sa politique, non moins que l'éclat de ses armes, le mirent bien près du but qu'il voulait atteindre. Mais c'est au grand Alexandre que le sort réservait la gloire d'accomplir cette immense conquête et de porter jusqu'au-delà de l'Indus la terreur du nom macédonien et les limites de sa domination. Vainqueur et maître de l'Orient, Alexandre ne songeait qu'à fondre ensemble les parties si dissemblables de son colossal empire, à y entretenir la vie par des créations gigantesques, à le faire fleurir par le commerce et les arts, lorsque la mort le surprit, en l'an 323, et renversa l'édifice qu'il avait si glorieusement élevé.

Comme il ne laissait pas d'héritier en âge de se charger du fardeau de l'empire, et qu'il n'avait point fait connaître ses volontés relativement à sa succession, cette circonstance réveilla l'ambition de généraux avides, qui ne tardèrent pas à se disputer l'héritage de leur maître et à le déchirer en lambeaux. De tous les fils que Philippe avait eus de ses concubines, il n'en restait plus qu'un seul, l'imbécile Arrhidée. Un fils, Hercule, que Barsine, fille du roi Darius, avait donné à Alexandre, et auquel peut-être il destinait l'empire, fut accueilli avec peu de faveur par les Macédoniens, à cause de son origine semi-barbare. Une autre épouse du héros, Roxane, alors enceinte, accoucha bientôt du jeune Alexandre, qui parut avec Arrhidée réunir le plus de suffrages. Dans le conseil tenu par les généraux à Babylone, et après de sanglants débats, Perdiccas, auquel Alexandre, en mourant, avait remis l'anneau royal, finit par emporter la régence, pour l'exercer seul à Babylone, au nom des héritiers légitimes. Les autres généraux se partagèrent le gouvernement des satrapies de l'ouest de l'empire. Python obtint la Médie; Ptolémée, fils de Lagus, l'Égypte; Léonnat, la partie de la Phrygie qui borde l'Hellespont; Antigone, la Pamphylie, la Lycie et le reste de la Phrygie; Eumènes, une partie des côtes du Pont, la Paphlagonie et la Cappadoce, où des souverains indépendants continuaient à se maintenir. La Thrace, avec la partie occidentale des côtes du Pont, échut à Lysimaque, tandis qu'Antipater et son adjoint Cratère (*voy.* ces noms) furent chargés de diriger en commun les affaires de la Macédoine et de la Grèce. Au bout de peu de temps, la discorde éclata entre le régent, accusé d'aspirer à l'empire, et les gouverneurs qui aspiraient de leur côté à se rendre indépendants dans leurs provinces. Perdiccas, après avoir aidé Eumènes à soumettre la Cappadoce, tourne ses armes contre Antigone. Celui-ci court se réfugier auprès d'Antipater, qui venait de terminer victorieusement, avec Cratère, la guerre Lamiaque (*voy.*), où Léonnat avait trouvé la mort. Pendant la lutte qui s'engage alors de tous côtés, Perdiccas est égorgé dans sa tente, l'an 321, sur la frontière de l'Égypte, par ses soldats révoltés. Eumènes, qu'il avait laissé pour défendre le passage de l'Hellespont, est refoulé vers la Cappadoce par Cratère, qui perd néanmoins la vie en le combattant.

La mort de Perdiccas fit passer la régence, que Python ne voulut exercer qu'un instant, entre les mains d'Antipater, qui mourut bientôt après, l'an 318. Sincèrement attaché à la famille de son roi, il désigna pour son successeur Polysperchon, à l'exclusion de Cassandre, son propre fils, dont le caractère ambitieux et féroce lui inspirait de justes craintes. Pour fortifier son parti, le nouveau régent fit revenir d'Épire, où l'avait retenue l'inimitié d'Antipater, Olympias, mère d'Alexandre-le-Grand, avec laquelle il partagea le pouvoir. Irrité de voir échapper à ses mains la puissance de son père, Cassandre s'unit à Antigone et à Ptolémée, qui s'était, dans l'intervalle, enrichi des dépouilles de Laomédon, dont la Syrie avait formé le lot. Polysperchon cherche alors un appui dans Eumènes, qui court dans l'Asie supérieure se mettre à la tête d'une ligue de satrapes alarmés de l'ambition des autres gouverneurs. Mais c'est en vain qu'Eumènes y déploie le plus généreux courage; livré à Antigone par la trahison de ses propres troupes, il est mis à mort, l'an 315. Pendant que la cause royale perdait en Asie ce dernier et valeureux champion, elle périssait en Europe par des crimes sanglants. Polysperchon, pour déjouer les projets de Cassandre, favorise en Grèce des insurrections démocratiques, dont le sage Phocion (*voy.*) est la plus illustre victime (318). Cependant, Cassandre s'empare d'Athènes, et, y rétablissant le gouvernement aristocratique, lui donne pour chef Démétrius de Phalère (*voy.*); la reine Eurydice, femme d'Arrhidée, jalouse du pouvoir d'Olympias, le seconde en Macédoine et fait prendre la fuite à sa rivale. Mais bientôt celle-ci revient avec les forces de l'Épire, et, de concert avec Polysperchon, elle proclame son petit-fils Alexandre et fait mettre à mort Arrhidée, Eurydice et Nicanor, frère de Cassandre. Ce dernier accourt aussitôt, et, après avoir battu séparément la reine-mère et le régent, il s'empare à Pydna de la famille royale, fait mourir Olympias, puis épouse Thessalonice, la sœur du conquérant. Roxane et son fils sont gardés à vue par son ordre; Alexandre, fils de Polysperchon, est refoulé dans un coin du Péloponnèse; le père fuit en Étolie, et le vainqueur reste maître de la Macédoine.

En Asie, Antigone, après avoir trompé tous ses alliés, s'était débarrassé de Python par un assassinat, et avait contraint Séleucus, gouverneur de Babylone, à s'enfuir de cette ville en Égypte. Ce prince dépossédé, Ptolémée, Lysimaque et Cassandre s'étaient soulevés contre Antigone. Celui-ci, dans la lutte qui s'engage, gagne à sa cause Polysperchon. Ptolémée, d'abord vainqueur à Gaza, perd ensuite la Syrie, la Phénicie, la Palestine; mais Séleucus se rétablit à Babylone grâce à l'amour des habitants, agrandit son pouvoir par la domination de la Médie, de la Susiane et d'autres provinces voisines, et fonde la dynastie des Séleucides (*voy.*), l'an 311.

La subite élévation de cette puissance, qui à son tour devenait menaçante, amène un rapprochement entre Antigone et ses adversaires. Mais la paix qui s'ensuivit ne tarda pas à être rompue. Pour écarter tout obstacle à ses vues ambitieuses, Cassandre immole, l'an 310, Roxane et son jeune fils. La guerre se rallume aussitôt. A l'instigation d'Antigone, Polysperchon appelle de Pergame Barsine et son fils Hercule, dernier rejeton mâle d'Alexandre, dont l'apparition excite partout l'enthousiasme. Ligué avec les Étoliens, il était près d'écraser Cassandre, lorsqu'il fut lui-même vaincu par les séductions de ce prince artificieux. Polysperchon, pour remplir les conditions d'un marché abominable, fait périr le jeune Hercule avec sa mère, et la famille d'Alexandre s'éteint par ce crime, l'an 309; mais l'auteur du forfait n'en recueillit que l'infamie.

La guerre néanmoins se poursuivit à l'avantage d'Antigone, dont le vaillant fils Démétrius (*voy.*) Poliorcète, après avoir été retenu plus d'un an au siége de Rhodes, revint, en 303, achever la délivrance d'Athènes et de la Grèce, où il s'était déjà montré une première fois en libérateur (308). Une éclatante victoire qu'il avait remportée auprès de Chypre sur la flotte de Ptolémée, avait marqué l'intervalle entre ces deux expéditions. Dans la joie de ce triomphe, Antigone et son fils prirent l'un et l'autre le titre de rois, et bientôt tous les autres gouverneurs imitèrent leur exemple, à l'exception de Cassandre qui se crut obligé à plus de ménagements envers les Macédoniens. Démétrius avait rejeté Cassandre au-delà des Thermopyles, lorsqu'il fut soudainement rappelé en Asie par son père, contre lequel Séleucus, le vainqueur de l'Orient, venait encore de former une ligue formidable. Une bataille décisive s'engagea à Ipsus (*voy.*), en Phrygie (301), et Antigone, défait, fut tué dans l'action. Après cette victoire, qui porta à son comble la puissance de Séleucus, l'empire d'Alexandre, définitivement partagé, donna naissance à quatre royaumes principaux: la Macédoine, la Thrace sous Lysimaque, la Syrie sous Séleucus, et l'Égypte sous Ptolémée (*voy.* tous ces noms).

A ces états il faut en ajouter quelques autres d'une moindre importance, qui se maintinrent dans l'Asie-Mineure sous des princes indigènes, tels que l'Arménie, la Cappadoce, la Bithynie et le Pont (*voy.* tous ces noms). Toutes ces souverainetés furent plus tard enveloppées dans le vaste réseau de la domination romaine.

Échappé au désastre d'Ipsus, Démétrius revint disputer à Cassandre la suprématie en Grèce. Ce dernier mourut d'hydropisie. Son fils Philippe le suivit dans la tombe après 4 mois de règne. Antipater, frère de Philippe, fit assassiner sa mère Thessalonice et persécuta son autre frère Alexandre, qui implora l'appui de Pyrrhus (*voy.*), roi d'Épire. Démétrius accourut pour profiter de ces dissensions, et prévenant par la mort d'Alexandre l'assassinat que ce prince méditait contre lui-même, il se fit proclamer roi de Macédoine l'an 294, et, malgré les réclamations d'Antipater, il parvint à se faire reconnaître même de Lysimaque. Il soumit toute la Grèce, à l'exception de Sparte et des Étoliens (*voy.*); mais les immenses charges que son luxe effréné et les armements au moyen desquels il espérait, nouvel Alexandre, faire à son tour la conquête de tout l'Orient, épuisèrent le royaume, pendant que ses débauches et sa hauteur asiatique le rendaient odieux à ses sujets. La Syrie et l'Égypte liguées armèrent contre lui Lysimaque et Pyrrhus. Abandonné par son armée, Démétrius courut d'abord rejoindre en Grèce son fils Antigone, puis abordant à Milet, en 287, il s'empara de Sardes. Poursuivi par Agathocle, fils de Lysimaque, il fut obligé de se rendre à Séleucus, et termina dans la captivité son aventureuse carrière.

Lysimaque et Pyrrhus se disputèrent alors les lambeaux de la Macédoine. Ce dernier, vaincu par son rival en Thessalie, avec Antigone dont il s'était fait un allié, renonça à ce royaume en 286. Antigone, surnommé Gonatas, continua de se maintenir en Grèce; mais la mort de Lysimaque amena de nouveaux changements. Ptolémée Céraunus, prince égyptien, s'empara du pouvoir en Thrace et en Macédoine; après avoir assassiné Séleucus, le vainqueur de Lysimaque, il mit le comble à ses crimes en faisant égorger tout ce qui restait de la famille de ce dernier. Le départ de Pyrrhus qui alla combattre les Romains ne laissa d'autre rival à Ptolémée que Gonatas; mais l'invasion des Gaulois qui fondirent sur la Macédoine l'arrêta dans sa carrière. Il tomba sous leurs coups, en 280; ces barbares, qui de là se jettent sur la Grèce, y essuient, l'année suivante à Delphes, une sanglante défaite. Leurs forces se divisent alors; mais une de ces fractions renforce l'armée d'Antigone Gonatas, et l'aide à remonter sur le trône de Macédoine au milieu du bouleversement de cette contrée (276 av. J.-C.).

L'avénement d'Antigone fixa pour quelque temps la destinée de ce royaume, qui ne sortit plus de sa dynastie. Le turbulent Pyrrhus revenu d'Italie en conteste la possession à ce prince, mais une tuile lancée par la main d'une femme dans la ville d'Argos lui ôte la vie, en 272. La Macédoine redevint alors prépondérante en Grèce, mais ce ne fut pas pour longtemps. La ligue achéenne (*voy.*), les Étoliens et Sparte combattirent pour l'indépendance hellénique. Le Péloponnèse fut soustrait à la domination macédonienne, mais Athènes y resta assujettie. Démétrius II succéda à Antigone, en 240, et régna 10 ans avec sagesse et fermeté. Antigone Doson, son frère, monta sur le trône après lui. Les armes des Spartiates accablaient alors la ligue achéenne.

Aratus (*voy.*), son chef, ouvrit le Péloponnèse à Doson, qui défit à Sellasia (223) le roi de Sparte Cléomène (*voy.*) : cette victoire le rendit l'arbitre de la péninsule. Il triompha aussi des Illyriens qui avaient menacé ses frontières, et en mourant il remit le sceptre à Philippe, fils de Démétrius, qui lui succéda, en 221, à l'âge de 17 ans. Comme ses prédécesseurs, ce prince s'efforça de subjuguer la Grèce, où les Étoliens et les Achéens étaient encore aux prises. La défaite de ces derniers à Caphyes, en Arcadie (220), fut suivie d'un nouvel appel à son intervention; mais il déploya peu d'énergie dans la guerre contre les Étoliens, et profita de sa position pour opprimer les villes achéennes. On sait qu'Aratus, le chef de la ligue, fut empoisonné à sa cour, en 213. Après avoir soumis les Péoniens et combattu avec succès les sauvages Dardaniens au nord de son royaume, Philippe fit la paix, en 217, avec la ligue étolienne. Démétrius, prince de Pharos en Illyrie, ancien allié de Rome, dépouillé de ses états par le consul Lucius Émilius, étant venu chercher un asile auprès du roi de Macédoine, lui avait signalé cette puissance envahissante qui le menaçait à son tour. L'an 217, après la victoire d'Annibal à Trasimène, Philippe et les Grecs, réunis par le sentiment d'un commun danger, conclurent avec le général carthaginois un traité contre les Romains. Mais Philippe agit mollement. Il cherchait à étendre sa domination sur les côtes d'Illyrie, lorsqu'en 213, les Romains y faisant une descente taillèrent son armée en pièces devant Apollonie. Une alliance que les Étoliens contractèrent, en 211, avec Levinus, commandant de la flotte romaine, détermina le roi à traiter avec plus de douceur les Achéens, qui, en 208, nommèrent stratègue de la ligue Philopœmen (*voy.*), sans qu'il mît obstacle à cette élection. Cependant les Étoliens firent la paix avec Philippe, malgré l'arrivée du proconsul Sempronius en Épire, qui venait leur porter des secours, en 205. La paix se conclut aussi avec les Romains, pour lesquels les résultats de la guerre avaient été peu importants. Philippe rechercha l'alliance d'Antiochus, roi de Syrie, qui convoitait l'Égypte, et brava les Romains en attaquant Attale I^{er}, roi de Pergame, et les Rhodiens, leurs alliés, dont il combattit les flottes avec succès. Mais Rome, que la victoire de Zama, remportée, en 202, sur Annibal en Afrique, avait affranchie de ses craintes de ce côté, souleva contre lui Nabis, tyran de Sparte, les villes grecques et les Étoliens. Le consul Sulpicius que le sénat envoya pour le combattre (200), eut des avantages partiels, et les négociations que Philippe entama tournèrent au profit de son ennemi, en 198. Quinctius Flamininus (*voy.*) ayant pris le commandement des légions, remporta, l'année suivante, une victoire décisive, sur la phalange macédonienne, à Cynocéphales (*voy.*). Philippe n'obtint la paix qu'aux conditions les plus humiliantes. Les vainqueurs, maîtres de la Thessalie, détruisirent l'influence macédonienne en Grèce, en proclamant libres toutes les cités. Forcé de servir les armes romaines contre Antiochus et bientôt réduit dans son royaume à la limite du Strymon, Philippe vit se consumer dans le chagrin les dernières années de son règne. Les calomnies de son fils aîné Persée, né d'une concubine, lui avaient rendu suspect son autre fils Démétrius, héritier présomptif de la couronne, et objet des faveurs du sénat romain. Il le fit mettre à mort; mais ayant reconnu ensuite son innocence, la douleur l'emporta dans la tombe, l'an 179. Persée déshérité n'en monta pas moins sur le trône, après s'être défait d'Antigone, son parent, en faveur duquel le roi mourant avait disposé de sa couronne. L'arrêt de la Macédoine était déjà prononcé dans le sénat romain; des affaires plus importantes en retardaient seules l'exécution. Ce fut en vain que le nouveau roi épuisa tous les moyens pour conjurer l'orage. Rome commença la guerre (173) sous les prétextes les plus futiles. Persée se décida, en désespoir de cause, à la repousser, et entra en Thessalie avec une armée de 42,000 hommes, composée de Macédoniens, de Grecs et de Barbares. D'abord vainqueur près du Pénée, il perd ses avantages dans de stériles négociations avec le consul Licinius. Marcius Philippe, puis Paul-Émile succèdent à celui-ci avec des troupes fraîches, pendant que l'unique allié de Persée, Gentius, roi d'Illyrie, dont il avait été obligé d'acheter les secours, voit son sceptre brisé par le préteur Anicius. Complétement défait à Pydna par Paul-Émile (*voy.*), en 168, Persée est pris dans sa fuite, et, avec toute sa famille, emmené captif en Italie, où il orne le triomphe du vainqueur.

La Macédoine fut d'abord divisée en 4 républiques et gratifiée d'une liberté illusoire sous la souveraineté de Rome, qui se réserva la moitié des revenus du pays et fit bannir tous ceux qui pouvaient faire obstacle à sa domination. La tentative de l'aventurier Andriscus, qui se fit passer, en 152, pour un fils de Persée, nommé Philippe, amena sa réduction en province romaine. Métellus (*voy.*) qui vainquit, en 148, le faux Philippe, reçut le surnom de Macédonique, et la chute de la Grèce, écrasée à Scarphée par le même général, suivit de près celle du pays, qui l'avait si longtemps dominée. Ch. V.

MACÉDOINE. Ce mot dont on ne saurait donner l'étymologie, désigne une espèce d'*olla podrida* de fruits ou de légumes; et l'on s'en sert figurément en littérature pour parler d'un ouvrage où sont traités toutes sortes de sujets: *ce livre est une macédoine, on y trouve de tout.* X.

MACÉRATION (du latin *maceratio*, de *macero*, amollir, détremper), opération qui consiste à faire tremper dans un liquide, pendant un temps plus ou moins long, et à froid, les corps dont on veut séparer les parties solubles. La macération est préférée aux différents modes de dissolution, quand les principes que l'on veut dissoudre sont facilement altérables, quand le liquide employé ne peut supporter l'action de la chaleur sans éprouver de changements dans sa nature, ou quand la substance sur laquelle on agit renferme plusieurs principes différemment solubles, et que l'on a intérêt à dissoudre les uns à l'exclusion des autres. V. S.

MACÉRATION, mortification par jeûnes, discipline et autres austérités. *Voy.* Ascétisme, Jeûne.

MACHABÉES, *voy.* Maccabées.

MACHAULT d'Arnouville, contrôleur général des finances et garde-des-sceaux sous Louis XV, naquit d'une famille ancienne de magistrature, le 13 décembre 1701, et mourut en prison, le 12 juillet 1794. Il avait perdu les sceaux pour avoir voulu renvoyer la marquise de Pompadour pendant la maladie que l'attentat de Damiens (*voy.*) causa au roi. *Voy.* Louis XVI, T. XVI, p. 762. X.

MACHIAVEL (Niccolo di Bernardo *dei Macchiavelli*) naquit à Florence le 3 mai 1469. L'ancienneté de sa famille remontait aux marquis toscans, qui, dans le ixe siècle, seigneurs de val di Greve et de val di Pesa, avaient leurs possessions sur les confins du territoire de la république florentine. A mesure que l'état naissant étendit sa domination, il soumit ces seigneurs, qui, devenus bourgeois de Florence, furent revêtus des dignités que la république offrait à ses citoyens, et prirent parti dans les factions entre lesquelles elle fut souvent partagée. Son père Bernard avait épousé Bartholomée de la famille des Nelli, célèbre aussi à Florence et par son ancienneté et surtout par les charges qu'elle avait occupées dans le gouvernement. Le père de Machiavel était jurisconsulte et trésorier de la Marche d'Ancône; sa fortune était médiocre et le produit de ses emplois lui était nécessaire pour soutenir le rang de sa famille.

On ne sait rien des premières années de Machiavel; il reçut sans nul doute une éducation libérale, telle qu'on la donnait aux gens de sa condition à cette époque de la renaissance des études, où l'enthousiasme pour les lettres était dans toute sa ferveur; il put puiser le goût de la poésie dans les entretiens de sa mère, femme instruite et même poëte. Il paraît que le savant professeur de littérature grecque et latine Marcello Virgilio, qui prit part au gouvernement de la république, l'avait formé aux travaux de l'esprit. Il est certain du moins qu'il lui donna les premières notions de la politique lorsque Machiavel fut placé près de lui à l'âge d'environ 25 ans (1494). Quatre ans après, par décret du conseil suprême (19 juin 1498), Machiavel obtint le poste de chancelier de la deuxième chancellerie, dans un concours ouvert entre quatre aspirants. Dès le 14 juillet suivant, il fut nommé à l'emploi de secrétaire du gouvernement de la république (office des dix de liberté et de paix). C'est de cette fonction qu'il a reçu le titre sous lequel il est constamment désigné en Italie, *le secrétaire florentin*.

Les attributions de cette place étaient importantes : c'était la correspondance générale de la république, l'enregistrement des délibérations des conseils, la rédaction des traités avec les états et les princes étrangers, etc. Pendant que Machiavel exerçait cet emploi, il fut souvent envoyé par le gouvernement en mission pour les affaires intérieures de l'état, ou bien en ambassade près des gouvernements étrangers. Il a ainsi représenté la république dans 23 légations, dont quelques-unes étaient de la plus haute importance pour l'état de Florence. Dans quatre de ces légations, il fut accrédité près la cour de France, à une époque où le souverain de ce pays était, parmi les grandes puissances, le seul allié de la république. Deux fois il fut envoyé auprès de l'Empereur; deux fois à la cour de Rome, qui jouait encore alors un rôle actif dans la politique européenne. Parmi les autres légations, il faut mentionner celle qui le conduisit auprès de César Borgia (*voy.*), au moment même où la puissance de cet homme commençait à s'écrouler. Cette légation tient une place digne d'attention dans l'histoire de Machiavel, non-seulement à cause de son importance réelle, mais surtout parce qu'elle ne fut pas sans influence sur les opinions politiques du grand publiciste, et sur les théories qu'il développa plus tard dans ses livres.

Parmi les choses remarquables qu'exécuta Machiavel durant sa participation aux affaires, et dont il est juste de tenir compte à sa mémoire, il faut mettre au premier rang son plan de milices nationales, créées pour remplacer les mercenaires dont ce publiciste avait compris et démontré tous les inconvénients.

Cependant la mauvaise fortune des Français en Italie ayant causé la ruine de la république de Florence, les Médicis (*voy.*) furent replacés à la tête du gouvernement (1512). Machiavel qui s'était signalé par ses efforts pour le maintien de la république, fut dépouillé de ses emplois et relégué, pour une année, dans le territoire de Florence, avec défense d'entrer dans le palais du gouvernement. Bientôt accusé de complicité dans une conspiration tramée contre le cardinal de Médicis, depuis Léon X, il fut jeté en prison et livré à la torture. Machiavel subit cette épreuve avec une grande fermeté, soutenu par son courage, et aussi, sans doute, par son innocence; car il ne paraît pas qu'il ait trempé dans cette conjuration. Peu de temps après, il fut rendu à la liberté par l'ordre de Léon X, et il se retira à la campagne, près de San Casciano, dans une petite propriété nommée *la Strada*, modeste patrimoine qui n'avait pas été augmenté durant la carrière publique de Machiavel.

Malgré l'activité du secrétaire florentin dans les laborieux emplois qu'il eut à remplir, il lui restait peu de temps à consacrer aux lettres; cependant il demanda plus d'une fois à la poésie quelques-unes de ces distractions que les hommes d'un esprit supérieur cherchent encore au milieu des plus importantes affaires. Le premier de ses ouvrages, son poëme intitulé *Decennale primo*, fut composé en 1504; et c'est à cette même année qu'il faut rapporter, malgré les assertions contraires, la composition de *la Mandragore*. Le très petit nombre de comédies dignes de souvenir qui avaient précédé celle-ci, ou qui parurent à la même époque, sont toutes des imitations plus ou moins piquantes du théâtre ancien; de *la Mandragore* date bien réellement la création de la comédie moderne : c'est le monde pris sur le fait, ce sont les hommes de la ville transportés sur le théâtre; il n'y a plus rien là d'Athènes ni de Rome : c'est l'Italie, c'est Florence au XV^e^ et au XVI^e^ siècle; l'illustre publiciste avait montré la route à Molière. Malheureusement ce chef-d'œuvre est gâté par l'obscénité de l'intrigue qui afflige le lecteur et serait aujourd'hui insupportable au théâtre; les spectateurs du temps de Machiavel étaient moins scrupuleux; et lorsqu'on sait le plaisir que prenaient publiquement à la représentation d'un tel ouvrage et Léon X et la cour de Rome tout entière, on peut condamner les mœurs de l'époque, mais il faut bien excuser Machiavel.

Trois autres comédies inférieures à *la Mandragore*, et quelques poésies dont nous ne pouvons ici expliquer les beautés ni les défauts, n'auraient pas tiré le nom de Machiavel de la foule des noms des poëtes qui ont illustré l'Italie; *la Mandragore* seule aurait dû suffire pour le rendre immortel, quand même les chefs-d'œuvre du publiciste n'eussent pas placé Machiavel au premier rang des penseurs et des écrivains.

Lorsque la restauration des Médicis vint renverser à Florence le gouvernement républicain, elle surprit Machiavel dans la force de l'âge (il avait alors 43 à 44 ans); elle moissonnait les fruits d'une vie remplie tout entière de graves occupations et de services rendus au pays; elle détruisait les espérances d'un homme auquel ses emplois et surtout son génie avaient promis un bel avenir; elle jetait dans un insupportable repos un esprit dont l'activité naturelle s'était accrue encore par l'habitude des affaires et du travail: aussi Machiavel resta-t-il comme anéanti de cette catastrophe fatale. Ceux de ses biographes qui ont vanté sa grandeur d'âme dans cette circonstance, qui l'ont représenté trouvant dans l'étude une consolation souveraine, et comme incapable de plier sous le faix d'une telle infortune, se sont singulièrement trompés. Les lettres que Machiavel écrivit depuis sa disgrâce à ses plus intimes amis et à ceux qui pouvaient le servir auprès des Médicis, sont remplies des plus pressantes instances, des plus tristes lamentations, du plus profond découragement, quelquefois même des paroles du désespoir. A peine échappé à la torture que les Médicis lui avaient infligée, il leur adressa des vers pour gagner leurs bonnes grâces; la première pensée du livre fameux intitulé *le Prince* (*il Principe*) *, fut une pensée de courtisan. Machiavel le composa pour enseigner à Julien de Médicis, devenu maître de Florence, l'art de se maintenir au pouvoir; Machiavel l'a déclaré lui-même, et on ne comprend guère, après cet aveu échappé aux confidences de l'amitié, comment on a pu faire tant d'extravagantes conjectures sur l'esprit de ce livre et sur le but de l'auteur. C'est tout simplement un résumé de la politique qui était considérée comme la plus efficace dans un temps où il ne serait passé par la tête de personne de se demander s'il fallait préférer le juste à l'utile *.

Mais si l'âme de Machiavel était abattue par son infortune, son génie semblait y puiser des forces nouvelles. Ce fut alors qu'il composa ses immortels *Discours sur Tite-Live* (*Discorsi sopra la prima deca di Tito Livio*), le meilleur de ses ouvrages, celui où l'on est moins attristé par l'adultère mélange de la beauté intellectuelle et de la corruption morale.

Sa renommée d'homme d'état avait suivi Machiavel dans la retraite, et il était consulté par Léon X sur la meilleure forme de gouvernement à donner à Florence. Le mémoire que Machiavel composa à cette occasion, montre combien le caractère du républicain s'était assoupli et résistait mal aux complaisances qui pouvaient flatter le pouvoir. Vers le même temps, chargé d'écrire l'*Histoire de Florence* (de 1215 à 1492, Florence, 1532, in-4°), travail pour lequel il recevait une pension des Médicis et dont il a fait un de ses titres de gloire, il avouait assez ingénument l'embarras où il se trouvait en arrivant aux événements contemporains, tourmenté qu'il était et du désir de dire la vérité et de la crainte de déplaire: aussi s'est-il arrêté à cette époque difficile.

L'un des livres les plus curieux de ce grand publiciste, c'est son traité de *l'Art de la guerre* (1521), également composé après qu'il eut cessé d'être dans les affaires, et le seul de ses livres (*la Mandragore* exceptée) qui fut imprimé de son vivant. Cet ouvrage, écrit en forme de dialogue, nous retrace l'image de ces doctes et élégantes conversations qui réunissaient dans les jardins Rucellaï l'élite de la société philosophique et lettrée de Florence.

Parmi les divers ouvrages de Machiavel, il en est qu'il n'avait point destinés à la publicité, dont il n'avait pas pensé que

---

(*) Il ne fut imprimé qu'après sa mort, Rome 1532.

(*) On sait que *le Prince* fut réfuté par Frédéric-le-Grand dans son *Anti-Machiavel*.

la postérité dût jamais avoir connaissance, et ce ne sont pas assurément les moins remarquables. Nous voulons parler des dépêches que, durant ses différentes missions, il adressait à la seigneurie de Florence. Ces *Légations*, écrites pour la circonstance, quelquefois à la hâte, et toujours sans le secours de la méditation qui prépare et qui mûrit un livre, sont néanmoins remplies d'admirables passages, où la connaissance profonde des hommes et des affaires, où le génie du diplomate et de l'homme d'état se révèlent presque à chaque ligne.

Pour bien comprendre toutes les singularités de ce caractère, si diversement et souvent si mal jugé, il faut suivre l'illustre publiciste quittant son cabinet où il enfantait de si beaux ouvrages, et ces élégantes réunions où ses jeunes compatriotes l'écoutaient, le respectaient comme un oracle, pour aller étourdir ses chagrins ambitieux et la douleur que lui faisait éprouver l'oubli des Médicis dans les distractions de voluptés banales et au milieu des passe-temps de cabaret. La précieuse lettre découverte il n'y a pas longtemps, et où il fait lui-même une si intéressante peinture de la vie qu'il mène dans sa retraite champêtre, offre, avec les autres lettres de Machiavel, les révélations les plus capables de le faire bien connaître.

Les Médicis s'étaient enfin décidés à se rendre à ses longues supplications et à lui confier quelques affaires, assez peu conformes à la hauteur de son génie, lorsqu'une nouvelle révolution vint changer encore les destinées de Florence. Les Impériaux, sous la conduite du connétable de Bourbon, avaient pris Rome, le 6 mai 1527; à cette nouvelle, les Florentins se soulevèrent contre les Médicis. Clément VII avait donné pour maître à Florence un enfant de 12 ans, Hippolyte de Médicis, fils naturel de Julien, et il avait confié la direction des affaires à trois cardinaux. L'enfant et les trois cardinaux prirent la fuite, et le gouvernement populaire fut rétabli. Machiavel accourut à Florence; mais sa conduite durant le gouvernement restauré des Médicis avait inspiré, sans doute, à ses concitoyens quelque défiance et quelque désaffection, car on n'eut aucun égard à ses anciens services, non plus qu'à son génie, et on ne lui donna pas la moindre part au gouvernement. Machiavel en ressentit un chagrin profond, et ne tarda pas à mourir. Il expira le 22 juin 1527, âgé d'un peu plus de 58 ans.

Machiavel était d'une taille moyenne et bien prise, d'une complexion peu robuste; il avait le teint olivâtre, la physionomie vive et spirituelle, un regard qui révélait son génie. Sa conversation était agréable et fertile en reparties piquantes; il avait l'esprit caustique et le cœur bienveillant. On a dit qu'il était mort en athée; on a dit qu'il avait mal vécu avec sa femme (Marietta Corsini), et que la fable de Belphégor était la peinture de son ménage : c'étaient là des calomnies; on sait que Machiavel mourut avec les secours de la religion, et que son testament est plein des témoignages de la confiance et de l'amitié que lui inspirait sa compagne.

La question de l'immoralité des écrits de Machiavel est jugée maintenant : l'immoralité est celle du siècle plus que de l'homme; et, en effet, dans ses ouvrages, à côté des plus odieuses maximes, on trouve fréquemment les préceptes de la morale la plus pure, de la politique la plus loyale et la plus humaine. Machiavel est peut-être l'un des hommes qui ont été l'objet du plus grand nombre de controverses. Le sujet n'est pourtant pas épuisé. Le siècle de Machiavel, son génie d'écrivain, son habileté politique, ont été souvent expliqués par des observateurs d'une pénétration profonde et d'une éminente sagacité; l'homme lui-même présente encore une énigme dont on semble craindre de dire le mot. Ce mot, c'est que le grand écrivain, le grand homme d'état, considéré dans la vie privée, n'était plus qu'un homme ordinaire; c'est que, sublime par le génie, Machiavel était petit par le caractère. Il est temps d'abandonner cette éternelle fable de Machiavel républicain austère, martyr de la liberté, irréconciliable ennemi des maîtres de sa ville, orné de toutes les vertus du grand citoyen, et près de briser les chaînes de ses compatriotes. Machiavel restera, pour tous ceux qui l'auront étudié à fond, homme de génie aux affaires comme dans ses livres; il sera bon père, ami dévoué, patriote passionné pour l'indépendance italienne, républicain de théorie, mais fort peu pratique assurément; publiciste fécond en pensées sublimes, citoyen stérile en beaux dévouements; probe et désintéressé dans le maniement des affaires publiques, besoigneux dans la vie privée et avide d'argent et d'emplois, parce qu'il est surtout ami de ses aises et des voluptés; fort contre la torture, faible contre une disgrâce; esprit rare enfin entre les esprits les plus éminents; cœur perdu dans la foule des cœurs vulgaires[*]. M. A.

MACHIAVÉLISME, système politique dont l'astuce et la mauvaise foi composent les maximes et qu'on trouve développé dans le traité du *Prince*, de Machiavel (*voy.*). Mais on a dit avec raison que le machiavélisme était antérieur à Machiavel. Z.

MACHICOULIS (en basse latinité, *machicolamentum*), galerie saillante que l'on pratiquait autrefois au haut des tours, des portes des villes, des châteaux-forts. Les corbeaux ou consoles de pierre qui soutenaient cette galerie, laissaient entre eux des ouvertures par lesquelles les assiégés jetaient des pierres, des poutres, des traits, de l'huile bouillante sur les assaillants lorsque ceux-ci se disposaient à saper ou miner les murs. Souvent, ce sont ces ouvertures mêmes qui sont désignées dans les auteurs sous le nom de machicoulis, ou *macioliz* dans les Chroniques de Monstrelet. D'après Félibien, le nom de *massicoulis* ou *massecoulis* aurait éte donné à ces ouvertures parce qu'elles servaient à faire couler des masses (*mache*, massue, sorte d'arme) sur les assiégeants. Em. H-g.

MACHINES. On appelle généralement de ce nom, d'origine grecque (*μηχανή*, *voy.* Mécanique), tout agent quelconque, naturel ou artificiel, qui peut servir à l'homme, pour aider ou suppléer à sa force, dans les différentes actions physiques qu'il exerce sur les objets qui l'environnent.

L'art de créer des machines est un privilége que la nature a exclusivement accordé à l'espèce humaine. Si quelques animaux semblent doués de la même faculté, ce n'est qu'une apparence : c'est de pur instinct qu'ils agissent, c'est un vœu de la nature qu'ils réalisent, une des conditions de leur existence qu'ils accomplissent. Comparé aux autres individus de la création, l'homme naît dans un état de faiblesse et de nudité qui lui rendrait la vie impossible, sans le secours de son actif génie; mais la nature a compensé au moral ce qu'elle lui a refusé au physique. Il invente en dehors de sa condition d'existence; il prémédite les combinaisons et les perfectionne successivement; il travaille à améliorer son bien-être, tant pour lui que pour les siens et ses successeurs. La faculté d'invention fait donc le complément de son organisation; c'est sa propriété caractéristique désignée sous le nom de raison ou intelligence (*voy.* ce mot).

En toute machine, il y a deux choses principales à considérer : le moteur et le mécanisme. On voit déjà que nous distinguons ce dernier de la machine même, avec laquelle on le confond quelquefois, tandis qu'en réalité, il n'en est qu'une partie. Le *moteur* est l'agent principal qui introduit le mouvement (*voy.*) dans la machine. Le *mécanisme* est l'arrangement matériel, l'appareil ou instrument mécanique à l'aide duquel le mo-

---

(*) Dès l'année 1550 parut (sans indication de lieu) une édition des Œuvres complètes de Machiavel; beaucoup d'autres l'ont suivie : nous ne citerons que celle de Florence, 1813, 8 vol. in-8°, et celle de Paris, 1799 et 1821, 12 vol. in-8°. Plusieurs traductions de ces œuvres avaient aussi paru lorsque Guiraudet donna la sienne (Paris, 1799, 9 vol. in-8°); celle de M. J.-V. Périès (Paris, 1823 et suiv., 12 vol. in-8°) est la plus estimée. La première édition du *Prince*, celle de Rome, 1532, déja mentionnée, fut également suivie d'une multitude d'autres, et dans la même année le fameux traité fut réimprimé par les Juntes. Amelot de La Houssaye le traduisit en français (Amst., 1683; La Haye, 1743); une autre traduction française de M. Halevy eut de notre temps plusieurs éditions (1^re^, Paris, 1822, 2 vol. in-18). Il avait déja été traduit en latin et il le fut successivement dans toutes les langues de l'Europe. Pour l'appréciation de ce livre célèbre, on peut recourir encore aux deux ouvrages suivants: Star-Numann, *Diatribe in Nic. Macchiavelli opusculum* del Principe (Utrecht, 1833, 2 vol. in-8°), et chevalier Artaud, *Machiavel, son génie et ses erreurs* (Paris, même année, 2 vol. in-8°). Les *Discorsi* ont été publiés pour la première fois en 1531. Il en existe aussi des traductions dans toutes les langues. S.

teur communique ou transmet son action. On pourrait dire que l'un est l'âme de la machine, et l'autre le corps.

On admet en mécanique, comme loi fondamentale, que tout moteur est sans objet, sans l'intervention d'un appareil mécanique : tout mécanisme est muet ou sans action, sans la présence d'un moteur qui lui donne la vie. Le premier ne doit donc s'entendre que d'un principe de mouvement; le second ne s'applique qu'au moyen de transmission. Mais ce dernier seul constitue si peu la machine, qu'en adaptant le même mécanisme à plusieurs moteurs, on produirait autant de machines différentes; comme aussi le même moteur engendrerait des effets divers, suivant l'espèce de mécanisme qu'on y appliquerait.

Contrairement à ces principes, il semble exister dans la nature des mouvements qui s'opèrent sans moteur ni mécanisme apparents. Chez les êtres animés, les actes de marcher, courir, voler, nager (*voy.* LOCOMOTION), ceux de boire, manger, crier, tirer, pousser, soulever, etc., semblent des actions immédiates qui ne dépendent que de la volonté de l'individu. Chez les êtres inanimés, comme les plantes, la faculté de croître, de s'étendre, de se reproduire paraissent autant d'actions spontanées qui n'empruntent le secours d'aucun effort étranger. Mais ce n'est là qu'une illusion; ces différents actes ne s'exécutent pas sans un mécanisme occulte dont la nature s'est réservé le secret. Ce sont purement des actions vitales dont le véritable machiniste est le souverain auteur de toutes choses; nous ne les rangeons point dans les combinaisons de l'art de la mécanique proprement dit; nous réservons cette dénomination aux seules œuvres de la main de l'homme, imaginées et exécutées par lui, en dehors de sa condition personnelle et de l'existence propre des êtres. Il suit de ce qui précède que la classification des machines peut être réglée, soit d'après l'espèce de moteur qui les met en mouvement, soit d'après le système mécanique qu'on leur applique.

Les principaux moteurs connus sont ceux qui sont fournis par les éléments de la nature; ils sont comme eux au nombre de quatre : 1° La *force musculaire de l'homme et des animaux* considérés comme productions terrestres; 2° l'*air*, substance invisible et impalpable, mais qui, rendue sensible par l'impression du vent, produit des pressions considérables; 3° l'*eau*, dont la pente naturelle, résultat de la gravité sur sa matière fluide, produit une action permanente; 4° le *feu* ou la *chaleur*, dont l'influence sur les corps développe en eux ou fait rayonner de leur centre des forces expansives très puissantes.

A ces causes naturelles, dont les effets sont immédiats, et qui pour cette raison ont été reconnues depuis longtemps, la physique moderne a ajouté l'électricité, le magnétisme, le galvanisme, la pesanteur, l'élasticité, l'affinité, la capillarité (*voy.* ces mots), et généralement les diverses forces attractives ou répulsives qui existent, ou qui ont été admises comme telles dans la nature. Quoique en nombre de cas ces différentes actions semblent n'agir que d'une manière inappréciable, des expériences décisives ont appris que leurs effets sont réels et souvent d'une puissance très énergique.

Quelques auteurs rangent les puissances motrices seulement en deux classes : ils distinguent les moteurs *animés* et les moteurs *inanimés*; quelques-uns admettent encore des moteurs *mixtes* ou *composés*. Nous ne nous arrêterons point à ces dénominations, parce que la rigueur de la langue n'en justifie pas toujours la justesse, et sans chercher à les classer, nous ne reconnaîtrons comme moteurs réels que les agents naturels qui renferment en eux-mêmes une puissance immédiate, soit qu'ensuite cette action se transmette directement ou indirectement.

Quoique conforme à l'ordre naturel des choses, la nomenclature que l'on pourrait établir des diverses machines en usage, d'après la nature de leurs moteurs respectifs, serait prolixe et compliquée; elle se prêterait mal à l'étude méthodique de leurs parties constitutives, parce que beaucoup de ces éléments réunissent fréquemment des combinaisons semblables ou analogues entre lesquelles on peut faire confusion, et qui entraîneraient d'ailleurs dans des répétitions. Toutefois pour nous conformer à l'usage qui veut que ce genre de classement soit indiqué, nous allons esquisser sommairement le tableau général qui pourrait en donner une idée.

Parmi les machines qui se rapportent à la force musculaire de l'homme ou des animaux, on distinguera principalement les leviers, les cordes, les poulies, les grues, les cabestans (*voy.* ces mots), etc., et généralement les agrès et apparaux propres aux constructions; les chariots et voitures (*voy.*) pour charge, roulage et transport, etc.; puis tous les instruments qui ont pour but de favoriser les mouvements de l'homme dans la multitude des actions de la vie, depuis les outils les plus simples, comme les couteaux, les haches, les ciseaux, etc., les ustensiles de jardinage et de labourage, jusqu'aux métiers (*voy.*) les plus compliqués, à filer, tisser, tanner, etc.; diverses machines à moudre, à tordre, et à piler; d'autres à fendre, à scier, à écraser, à marteler, etc., devront faire partie de cette première catégorie, si féconde en espèces, et que nous sommes loin d'avoir détaillée d'une manière complète. Les machines qui doivent leur naissance à l'effort de l'air ne sont pas aussi nombreuses, mais elles ne sont pas moins diversifiées, parce que ce principe d'action, aussi bien que la force musculaire, est susceptible d'agir en plusieurs sens, à raison de sa faculté d'opérer par choc, par pression, par aspiration et par dilatation. Les principales machines de ce genre sont les moulins, les navires et tous les appareils à voiles qui reçoivent l'impulsion du vent : les pompes aspirantes, les soufflets, les ventilateurs, les appareils d'aérage, les aérostats (*voy.* ces mots), etc., où l'air joue successivement des rôles opposés, par sa présence ou son retrait; facultés inverses que la théorie, dans ses calculs, confond souvent en une seule, par l'attribution positive ou négative qu'elle leur affecte. *Voy.* aussi PNEUMATIQUE.

Les machines à eau sont très répandues; leurs variétés sont presque toutes comprises sous la dénomination de machines hydrauliques (*voy.*), parmi lesquelles on énumère les puits, les bassins, les réservoirs, tous les genres de pompes (*voy.*) et autres ouvrages de fontainerie; les écluses (*voy.*), les retenues, tous les appareils d'usines situés sur des cours d'eau ou mus par des chutes, où sont employés, comme moyens auxiliaires, les roues (*voy.*) à aubes, à palettes ou à godets; les chapelets, les vis (*voy.*) à eau, etc. et une foule d'autres appareils qui se rattachent à la même série. Les machines à feu peuvent avoir pour objet, soit l'action directe de la chaleur sur les corps, comme dans les diverses opérations de fusion, fonderie et les effets de pyrotechnie; soit de provoquer la faculté expansive de certaines substances, comme dans la production des gaz et de la vapeur, d'où résulte l'effet des bouches à feu, des locomotives et autres appareils qui à leur tour deviennent moteurs, mais seulement par suite d'une action secondaire. *Voy.* VAPEUR.

Enfin les machines qui sont dues aux progrès de la physique moderne comprennent les appareils électriques, galvaniques et magnétiques, les instruments d'optique et de chimie, etc., dont l'emploi n'est plus aujourd'hui restreint aux opérations spéculatives de la science, mais se répand journellement jusque dans les usages de la vie domestique.

Il doit être bien entendu que dans cette énumération nous n'avons en vue que l'énoncé du principe de mouvement par lequel une machine agit, indépendamment de l'effet réel qu'elle produit sur les corps qui en reçoivent l'influence. Cette dernière notion ne peut être appréciée que par l'examen du procédé mécanique appliqué à la machine.

La classification des machines par rapport à leur mécanisme semblerait donc conduire plus directement à la connaissance de l'art de la mécanique; mais ici, l'innombrable multiplicité d'appareils que l'on met en action en toutes circonstances possibles, est un obstacle semblable à celui qui s'oppose à leur classement suivant l'espèce du moteur. Ce serait en vain qu'on passerait en revue tous les genres de fonctions que les machines doivent opérer : pression, traction, locomotion, curage, sondage, forage, coupure, ciselure, scierie, fonderie, etc., etc.; on n'arriverait point à spécialiser avec ordre chaque genre, chaque espèce, chaque variété du nombre infini de combinaisons mécaniques usitées ou applicables.

Pour ne point s'égarer dans cette foule d'agents, variables même dans leur spécialité respective, il faut renoncer à l'idée de les explorer une à une et s'attacher préférablement à rechercher la composition organique des éléments communs ou analogues qui se reproduisent fréquemment dans leurs combinaisons principales. A cet effet, les praticiens ont recours à deux moyens : le premier consiste à reconnaître l'espèce de mouvement qu'une machine produit ; le second à préciser la fonction que remplit chacun des organes dont elle se compose.

D'après la règle commune, on ne considère en mécanique que deux sortes de mouvements : le mouvement rectiligne, c'est-à-dire celui qui s'effectue en ligne droite, et le mouvement circulaire; le mot circulaire étant appliqué à toute direction qui dévie de la ligne droite, indépendamment du genre de courbe que le mobile décrit. L'un et l'autre de ces deux mouvements peut être continu, intermittent, ou alternatif. De ce dernier dérive, en quelques occasions, le mouvement de va-et-vient. Ces mouvements peuvent être exécutés verticalement de bas en haut ou de haut en bas, horizontalement de droite ou de gauche, et obliquement dans toutes les directions.

Cela posé, un moteur, quel qu'il soit, est toujours censé imprimer une impulsion en ligne droite : le but et l'effet de toute machine est de transmettre cet effort, en tout ou en partie, à un mobile déterminé, soit en gardant la même direction, soit en la modifiant. D'après ces notions, il devient facile de concevoir que les machines peuvent être divisées en autant de classes qu'il y a de variations ou combinaisons possibles parmi les divers changements qu'on peut opérer entre les mouvements rectiligne et circulaire, continus ou alternatifs, et comme le nombre de ces variations est borné (il ne s'élève pas au-delà de dix), celui des classes y est ainsi ramené et limité.

Pour éclaircir ceci prenons un exemple, le mouvement d'un seau dans un puits; en cette circonstance, la corde qui passe dans la poulie n'a d'autre effet que de changer la direction de la force de l'homme qui soutient le seau. A chaque brassée opérée par l'homme de haut en bas, le seau parcourt de bas en haut un certain intervalle. Dans le cas dont il s'agit, l'effet obtenu par la machine est d'avoir communiqué la force humaine au mobile en conservant la même direction, mais en sens contraire, et d'avoir produit un mouvement intermittent.

Si la corde qui soutient le seau est enroulée sur un treuil mu par une manivelle, la force imprimée à celle-ci occasionne une rotation, et comme la corde, en s'enroulant ou en se déroulant exécute une action continue, la machine donne alors pour résultat de changer un mouvement de rotation en un autre rectiligne et de produire un mouvement vertical continu.

Si l'appareil se compliquait d'un tambour monté sur un arbre vertical mu par un manége (*voy.*), comme dans la machine dite du maraîcher, on remarquerait ici la succession de plusieurs mouvements; savoir : 1° la force motrice du cheval agissant tangentiellement au cercle du manége et produisant sur sa barre un mouvement de rotation continu; 2° la transmission de ce mouvement au tambour et à l'arbre qui lui sert d'axe; 3° la communication du mouvement à la corde qui s'enroule autour du tambour et la production du mouvement rectiligne horizontal continu de la partie de cette corde qui passe du tambour à la poulie du puits; 4° le changement de direction, au moyen de la poulie, à la partie de la corde qui descend dans le puits, laquelle opère enfin le mouvement rectiligne vertical du mobile.

Maintenant si l'on considère isolément chaque organe de la machine, on remarquera encore que le cheval étant appliqué à la barre, celle-ci a pour fonction de recevoir immédiatement le moteur, et pour ce motif, dans la composition générale de la machine, on lui donne le nom de *récepteur*. A la rigueur, cette dénomination pourrait être aussi donnée au tambour qui ne fait qu'un tout avec la barre, mais parce que ce tambour communique avec la corde qui porte le mobile, on peut l'appeler *communicateur*. De même, parce que la corde sert d'intermédiaire entre le tambour et le mobile, on pourrait aussi la désigner comme un communicateur; mais parce qu'elle modifie le mouvement circulaire du tambour en un mouvement rectiligne, on peut lui donner la qualification de *modificateur*. La poulie au-dessus du puits est à la fois une seconde espèce de communicateur et de modificateur, en cela qu'elle réunit les deux parties de la corde, et qu'en même temps elle exécute un changement de direction sur cette corde; mais comme sa véritable fonction est de replacer la corde dans le sens utile où elle doit opérer, on peut désigner cet organe sous les noms de *directeur* ou de *correcteur*. Enfin, la dernière partie de la corde, qui plonge dans le puits et qui opère le mouvement final exercé sur le mobile, est pour cette raison appelée *opérateur*. On peut aussi donner ce nom au seau qui contient l'eau considérée comme seul mobile à élever. Dans cette hypothèse, la seconde partie de la corde n'est plus que la continuation du communicateur.

Dans des machines plus compliquées que celle de notre exemple, on distingue encore les *modérateurs*, les *régulateurs*, les *compensateurs*, les *réacteurs*, etc., indiquant des fonctions dont on appréciera l'importance par la seule extension d'analogie, qu'on peut donner aux considérations qui précèdent. Ces détails ne pouvant trouver place ici, nous nous contenterons d'énoncer, comme indication des agents les plus usuels, que les manivelles simples, les roues de divers genres, les ailes de moulins, sont généralement des récepteurs; les manivelles composées, les cordes, les chaînes, les engrenages, sont des communicateurs; les leviers, les poulies, les treuils et les rouages dentés sont des modificateurs; les poids, les ressorts, les volants, servent, suivant les cas, de modérateurs ou de régulateurs; les marteaux, les ciseaux, les scies, les coins, les écrous, sont des opérateurs, etc. Nous ne négligerons point de faire observer que, dans diverses machines, et même dans une seule, il peut exister des organes de même genre et de même espèce qui exécutent successivement des fonctions différentes; d'où il résulte qu'après avoir exercé plusieurs actions, certains agents finissent par devenir opérateurs; ainsi que nous l'avons remarqué pour la corde à puits du maraîcher.

Ce que nous avons fait pour cet exemple si simple, on peut l'appliquer aux machines les plus compliquées. C'est par une analyse de cette sorte, espèce de dissection anatomique, que l'on parviendra à décomposer méthodiquement une machine quelconque en tous ses éléments, et à démêler facilement, dans le dédale des combinaisons, les fonctions réelles de chacun d'eux. En résumé, et en adoptant ici les idées de M. de Borgnis, la classification méthodique des machines, et par suite leur étude, doit être rapportée, moins au moteur qui les met en action, moins à l'action finale qu'elles opèrent, qu'à la fonction de l'agent principal qui caractérise leur marche. C'est évidemment dans ce sens que la logique naturelle de la langue s'accorde avec cette théorie dans les phrases suivantes : ces usines fonctionnent par trois roues; les labours de ce fermage emploient dix colliers; ce meunier fait agir six meules, etc. Ces locutions sont plus expressives que les descriptions qu'elles remplacent.

Il existe encore un point important qu'il est nécessaire d'approfondir pour reconnaître le véritable but d'un agent mécanique et préciser la portée de ses moyens d'exécution. L'expérience a appris que la force motrice ne se transmet point intégralement à l'objet sur lequel la machine agit. Excepté les chaînes flexibles ou rigides, il est peu de machines où le mobile reçoive toute l'intensité d'action que le moteur imprime. Dans presque toutes, une grande partie de la force primitive est perdue : par exemple, dans les machines hydrauliques les plus propices, la force transmise est au plus la moitié de la force imprimée. Ce résultat provient d'abord de l'inertie naturelle propre à la matière de tous les corps, en vertu de laquelle une partie de la force du moteur est absorbée avant que la machine entre en mouvement (*voy.* FORCE et MOUVEMENT); puis de l'influence des frottements qui ont lieu entre les organes partiels de la machine : cette cause secondaire ajoute à la résistance propre qu'oppose le mobile à l'action de la puissance, et va quelquefois jusqu'à éteindre entièrement l'effort du moteur. L'art de vaincre ou d'atténuer le frottement est, en mécanique, une seconde science, souvent plus épineuse que celle de la composition même de la machine (*voy.* FROTTEMENT). L'effet réel d'une machine ne peut donc être précisé qu'autant qu'on aura déterminé le rapport exact entre sa puissance et sa résistance, en tenant compte des modifications que les frottements y peuvent apporter.

Les calculs proportionnels des puissances et résistances, ainsi que ceux des frottements, appartiennent plus directement à la théorie de l'art qu'à sa pratique. C'est pourquoi nous renverrons sur ce point important à l'art. MÉCANIQUE. Néanmoins, nous devons rappeler comme un principe reconnu utile aux praticiens, que les machines ne gagnent en intensité d'action qu'au détriment de leur vitesse d'exécution. C'est ainsi, par exemple, qu'un homme a bien plus tôt fait d'élever à bras le seau d'un puits, qu'il n'y parvient à l'aide d'une manivelle; mais par compensation, il est obligé, dans le premier cas, à un plus grand effort que dans le second. Nous renverrons encore au même article l'explication sommaire des moyens d'apprécier les forces absolues et relatives de l'homme et des animaux, auxquelles on rapporte comparativement la force des autres moteurs.

Nous aurions désiré, en faisant application des moyens d'analyse dont nous avons indiqué les principes, dérouler aux yeux du lecteur les secrets de quelques machines les plus renommées, soit par leur utilité universelle, soit par la magie de leur composition; mais on comprendra que, privé du secours des figures, seul langage intelligible en cette matière, nous ne puissions qu'imparfaitement détailler tant de merveilles. Quoique nous ne désespérions pas, dans des articles spéciaux, d'aborder quelques-unes de ces descriptions, nous ne pourrions sans prolixité l'entreprendre en celui-ci; nous dirons cependant que, parmi ces œuvres remarquables, il y en a qui ont fait révolution dans les habitudes des populations.

La France possède quelques ouvrages de mécanique théorique du premier ordre, mais elle est moins favorisée à l'égard de ceux qui ne traitent que d'applications pratiques. Ce n'est pas cependant que l'on manque d'œuvres intéressantes où les auteurs se sont attachés spécialement à certaines branches de la mécanique; nombre de savants et d'ingénieurs ont aussi publié des recueils d'un grand mérite. Mais on connaît peu de traités complets sur l'ensemble de la science; nous ne pourrions indiquer en ce genre que le *Traité élémentaire des machines* du professeur Hachette, et celui plus étendu de M. l'ingénieur de Borgnis. Ces deux ouvrages, aussi recommandables sous le point de vue scientifique que par les descriptions figurées qu'ils renferment, ne nous paraissent toutefois devoir être considérés que comme de riches répertoires où l'on regrette encore de ne pas rencontrer des développements plus explicites sur les rapports généraux qui existent entre les diverses combinaisons mécaniques, de quelque genre qu'elles soient. Il existe à l'étranger des recueils de machines très étendus, parmi lesquels nous citerons principalement *The repertory of arts and manufactury*, collection imprimée à Londres, qui se compose de 33 vol. in-8°, et qui a pour pendant, chez nous, les *Annales des arts et manufactures*, en 38 vol. du même format. Une société de savants spéciaux a entrepris récemment la publication figurée des modèles de machines exposés au Conservatoire des arts et métiers (*voy.*): ce sera un service rendu aux études, aussi utile pour la science que l'est au pays ce bel établissement, musée unique dans son genre. J. B-T.

MACHINE INFERNALE. On a donné ce nom à des appareils de guerre destinés à produire une explosion excessivement meurtrière. L'ingénieur italien Frédéric Jambelli paraît en être l'inventeur; les machines qu'il construisit furent employées au siége d'Anvers (1585), pour détruire le pont de bateaux qu'Alexandre de Parme, général des Espagnols, avait fait jeter sur l'Escaut. Elles consistaient en quatre bateaux plats, revêtus à leur intérieur d'une maçonnerie de briques et de chaux. Au centre était la chambre de la mine, haute et large de 3 pieds, chargée de poudre et recouverte de pierres d'une énorme grosseur, et d'une grande quantité de projectiles. L'espace vide entre les côtés des bateaux et les parois de la mine était rempli de pierres de taille maçonnées, et sur le tout s'étendait un plancher de grosses planches avec une couche de brique. Depuis, les Anglais essayèrent plusieurs fois de ce moyen pour ruiner les villes maritimes de la France, et notamment à Saint-Malo.

Des machines infernales de moindre dimension ont été quelquefois employées dans des conspirations politiques, pour se défaire, d'un seul coup, des chefs du parti contraire. Bonaparte et Louis-Philippe ont tous deux failli être les victimes de semblables attentats.

Le 3 nivôse an IX (24 déc. 1800), le premier consul, accompagné de Joséphine, sortait des Tuileries pour se rendre à l'Opéra. A peine était-il parvenu dans la rue Saint-Nicaise, qu'une explosion terrible se fait entendre : les glaces de sa voiture volent en éclats; plusieurs personnes sont tuées ou blessées; toutes les maisons d'alentour sont fortement endommagées. La machine infernale à laquelle le premier consul venait d'échapper comme par miracle, consistait en deux petits barils pleins de poudre, de balles et d'artifices, et munis d'un ressort à détente. Le soupçon tomba d'abord sur les Jacobins. Comme ils avaient fait l'essai de semblables machines peu de jours avant l'événement, et qu'on en avait saisi chez plusieurs d'entre eux, on profita de la circonstance pour les traiter avec la dernière rigueur: la peine capitale fut prononcée contre les fabricateurs des machines découvertes avant le 3 nivôse, et 75 des plus exaltés furent condamnés à la déportation. Cependant on ne tarda pas à acquérir la certitude que le coup était parti du camp vendéen. Les deux prévenus, Carbon et Saint-Régent, furent condamnés à mort par le tribunal criminel et exécutés.

Les détails de l'attentat du 28 juillet 1835 sont encore présents à tous les esprits. La machine infernale de Fieschi (*voy.*) se composait d'un bâtis en bois de chêne de 3 pieds et demi de hauteur qui s'élevait sur 4 montants ou chevrons à vis, munis de 7 traverses; la plus haute de ces traverses, placée derrière, pouvait se monter et s'abaisser à volonté, et supportait 24 canons de fusil, disposés en éventail, sur un plan incliné. Em. H-g.

MACHOIRES. On désigne ainsi les pièces plus ou moins nombreuses, plus ou moins compliquées, armées ou dépourvues de dents (*voy.*), et formées de substance osseuse ou simplement calcaire et cornée, qui servent aux animaux à saisir et à diviser les substances qui composent leur nourriture, et aussi, d'armes offensives dans une multitude d'espèces. Tous les animaux vertébrés ont deux mâchoires; aucun n'en est dépourvu et aucun n'en a plus de deux. De nature osseuse comme le reste du squelette de ces animaux, elles sont dans tous placées l'une au-dessus de l'autre; l'inférieure est seule mobile dans les mammifères, la supérieure l'est plus ou moins dans la plupart des oiseaux, des reptiles et des poissons.

Chez l'homme, la mâchoire supérieure est composée de deux os et constitue la plus grande portion de la charpente osseuse de la face. Ces deux os réunis forment en bas le plancher supérieur de la bouche (*voy.*) presque en entier; de leur corps, qui correspond à la partie moyenne du visage, partent deux prolongements, l'un antérieur (*apophyse montante*), qui va se réunir à l'os du front en s'échancrant pour loger dans l'intervalle laissé entre lui et son correspondant, les fosses nasales et les os qui en dépendent; l'autre postérieur (*apophyse malaire*), qui va joindre l'os de la *pommette*.

Cette courte description suffit pour faire comprendre, que la grande différence qui existe entre les animaux et l'homme, dans la conformation de la tête, tient surtout au développement relatif des os *maxillaires** supérieurs. En effet, que les deux apophyses montantes de ces os viennent à s'élargir, et les yeux sont nécessairement rejetés sur les cô-

---

(*) La mâchoire se dit en latin *maxilla* (diminutif de *mala*). S.

tés, comme dans le chien, le cheval, etc.; que la voûte palatine, pour loger plus de dents sur ses bords, s'avance directement plus ou moins, et une sorte de museau apparaît. Ce qui distingue encore la mâchoire supérieure de l'homme de celle de la plupart des autres mammifères, c'est l'absence chez eux de soudure des os qui, intimement réunis chez lui à l'état adulte, portent les dents incisives et sont enclavés entre les os maxillaires, position d'où ils ont reçu le nom d'os *inter-maxillaires* ou *incisifs*. Ce sont eux qui constituent la presque totalité du bec des oiseaux. Enfin, moins considérables dans les reptiles, ces deux os n'en forment souvent qu'un seul dans les poissons chez lesquels il est doué d'un mouvement indépendant et porte seul des dents.

La mâchoire inférieure de l'homme est formée d'une lame osseuse courbée en arc, à convexité antérieure. Chez lui seul, la partie moyenne de cet arc offre une proéminence connue sous le nom de *menton*. Dans tous les autres vertébrés, cette portion de la mâchoire, loin d'avancer, recule. Les deux extrémités de cet os, dont le bord supérieur porte une rangée de dents semblable à celle de la mâchoire supérieure, se relèvent et remontent presque verticalement vers la base du crâne en formant ce que l'on nomme les *branches montantes* de la mâchoire inférieure. La partie supérieure de chacune de ces branches offre une espèce de petite tête nommée *condyle* de la mâchoire, qui est reçue dans une cavité de l'os *temporal*. On la sent avec le doigt : elle est située immédiatement en avant du conduit auditif externe où elle constitue le point d'appui de la mâchoire et son articulation avec le crâne. En avant de cette apophyse articulaire, s'en trouve une autre, située un peu plus bas, c'est l'apophyse *coronoïde :* elle donne attache au muscle *crotaphite* spécialement chargé de rapprocher la partie horizontale de la mâchoire inférieure de la supérieure.

Dans la plupart des mammifères, les deux branches horizontales de l'os maxillaire inférieur ne se soudent pas, comme chez l'homme adulte, mais restent presque constamment distinctes. Cette réunion n'a lieu que chez les singes, les chéiroptères, les éléphants et les autres pachydermes. Dans les oiseaux, la mâchoire est formée de trois pièces, dont une moyenne; dans les reptiles, elle en renferme jusqu'à 7, comme dans la tortue franche; 12 dans les crocodiles. La mâchoire inférieure des poissons cartilagineux ne renferme qu'un seul os; celle des poissons osseux en renferme deux au moins.

Comme il est aisé de le comprendre, des rapports intimes, nécessaires, subordonnent le genre de nourriture des animaux à la conformation générale de leurs mâchoires. Aussi peut-on, le système maxillaire et dentaire d'un mammifère étant donné, en déduire rigoureusement le régime et réciproquement. Ainsi la hauteur de la mâchoire, dépendante de la longueur des branches montantes de cet os, d'où résulte une grande liberté de mouvements dans tous les sens et partant une force médiocre, se lie, comme dans l'homme, les singes, les ruminants, avec l'action et l'instinct de diviser, de mâcher, pour se nourrir, des fruits et des herbes tendres. La brièveté des mêmes parties et celle des branches horizontales qui rapproche la substance à déchirer des puissances musculaires chargées de cet emploi, une articulation serrée comme un gond qui ne peut permettre qu'un mouvement analogue à celui de lames de ciseaux, indiquent clairement un régime composé de substances tenaces, filamenteuses, non susceptibles de broiement, d'écrasement, mais devant être nécessairement coupées : telle est la chair palpitante dont se repaissent les animaux carnassiers. L'instinct de s'attaquer, pour s'en nourrir, à des substances d'une dureté extrême, comme font les rongeurs, est mis en rapport avec des mouvements encore énergiques et précis de la mâchoire, mais s'effectuant presque uniquement d'arrière en avant, et réciproquement, comme il convient à l'action de limer : cela résulte encore du peu de hauteur des branches montantes de la mâchoire et de la forme de la cavité articulaire qui, limitée latéralement, ne permet au condyle que de glisser en avant et en arrière.

Quand on abandonne les vertébrés pour examiner les mâchoires dans les autres types du règne animal, on ne retrouve plus la même régularité dans les formes; mais toujours, et aussi rigoureusement, existent les rapports qui lient le genre de nourriture à la conformation des mâchoires. Celles-ci manquent dans la plupart des mollusques, les céphalopodes et quelques gastéropodes exceptés; une partie des vers en a de latérales, tels sont les néréïdes, les sangsues; le plus grand nombre en est dépourvu, comme le ver de terre ou lombric. Les crustacés offrent les appareils de préhension et de mastication les plus compliqués. La bouche des araignées et des articulés qui en sont voisins est en général munie aussi de pièces puissantes pour saisir et dévorer la proie. Beaucoup d'insectes présentent une organisation à peu près semblable; cependant chez eux, ces organes ne sont jamais qu'au nombre de deux de chaque côté: la paire antérieure se nomme *mandibules*, la paire postérieure mâchoires. Quelques échinodermes ont cinq mâchoires placées en rayons : ce sont les oursins; les autres en manquent ainsi que les zoophytes, mais les animalcules en présentent. *Voy.* CARNASSIER, CARNIVORE, HERBIVORE, etc. C. L-R.

MACIEJOWICE (BATAILLE DE), livrée entre les Russes et les Polonais, le 10 octobre 1794 (*voy.* KOSCIUSZKO et SOUVOROF). Maciejowice est un village du Palatinat de Lublin, à 10 lieues de Varsovie, appartenant aux comtes Zamoyski (*voy.*). X.

MACIS, *voy.* MUSCADE.

MACK (CHARLES, baron) DE LEIBERICH, général autrichien, célèbre surtout par sa capitulation d'Ulm, était né, le 25 août 1752, à Nensslingen, en Franconie. Entré au service de l'Autriche, il fit ses premières armes dans la guerre de Sept-Ans, sous le comte de Lascy. Dans la guerre de Turquie, sa conduite lui valut les bonnes grâces du feldmaréchal Loudon, et le grade de capitaine. Fait quartier-maître général de l'armée du prince de Kobourg, Mack dirigea en cette qualité les opérations de la campagne de 1793. En 1797, il succéda à l'archiduc Charles dans le commandement de l'armée du Rhin, et l'année suivante, il fut envoyé à Naples. Nommé généralissime de l'armée napolitaine, Mack réussit à reprendre Rome (28 nov.) sur les troupes françaises; mais la fortune ne tarda pas à lui être contraire : son armée, battue sur tous les points, se replia rapidement, et les Français rentrèrent vainqueurs dans Rome, 17 jours seulement après en être sortis (*voy.* CHAMPIONNET). Bientôt après, un armistice proposé par lui, et accepté par le général français, excita un tel soulèvement des lazzaronis à Naples, que, se voyant menacé dans sa vie, il dut chercher un refuge dans le camp français. On le considéra comme prisonnier de guerre et on le transféra à Dijon. Après le 18 brumaire, le premier consul lui ayant permis de venir à Paris pour y rétablir sa santé, il profita de la liberté qu'on lui laissait pour s'évader. Déguisé en maquignon alsacien, il partit par la diligence de Strasbourg, le 15 avril 1800. En 1804, il fut appelé au commandement général des forces autrichiennes dans le Tyrol, la Dalmatie et l'Italie. Après l'ouverture de la campagne d'Autriche, en 1805, il concentra son armée à Ulm et dans le camp retranché en avant de cette place. Mais Napoléon étant venu se placer sur ses derrières, le tint étroitement bloqué. Plusieurs fois Mack tenta de se frayer un chemin : ses troupes furent battues dans toutes les rencontres. Convaincu alors de l'inutilité d'une plus longue résistance, il signa, le 17 octobre, la célèbre capitulation d'Ulm (*voy.*). Après la reddition de la place, le général Mack fut arrêté par ordre du gouvernement autrichien, traduit devant un conseil de guerre, et condamné à mort; mais sa peine fut commuée en deux années de détention dans une forteresse. Il mourut, le 22 octobre 1828, à Saint-Pœlten, en Autriche. EM. H-G.

MACKENZIE (HENRI), romancier anglais dans le genre sentimental, naquit à Édimbourg, en août 1745. Voué par sa famille à la pratique des lois, il sut concilier ces occupations arides avec la culture des lettres. La profession d'*attorney* à la cour de l'Échiquier, et, en dernier lieu, la place lucrative de contrôleur général des taxes, lui laissèrent assez de loisir et d'indépendance pour se livrer à ses goûts favoris. *L'Homme sensible*, le premier et le plus célèbre de ses ouvrages, parut en 1771, sans nom d'auteur. Venu entre le *Voyage sentimental* et *Werther*, le roman de Mackenzie, avec moins d'originalité que le premier, moins de profondeur que le second, a néanmoins une affinité littéraire avec ces deux modèles. Le succès en fut assez éclatant pour qu'un certain Eccles, de Bath, essayât de s'en attribuer l'honneur; imposture qui força le véritable auteur à se faire connaître. Deux autres romans, l'*Homme du Monde* et *Julia de Roubigné* (1777) suivirent de près le premier. De 1780 à 87, il publia *le Miroir* et *le Flaneur*, recueils périodiques dans le genre du *Spectateur*. En 1808, il donna une édition complète de ses œuvres, en 8 vol. in-8°. On y remarque des poésies, des pièces de théâtre; un *Compte-rendu de la session du Parlement de* 1784; une bonne *Biographie littéraire de Home*, l'auteur de Douglas; un curieux *Essai sur la poésie Gallique*. Mackenzie mourut le 14 janvier 1831. Véritable patriarche de la littérature écossaise, il eut la gloire de révéler le premier le génie de Burns, et d'être choisi par Walter Scott pour recevoir, avec le titre d'*Addisson du Nord*, la dédicace de *Waverley*. Le célèbre romancier nous a lui-même raconté la vie de Mackenzie dans *The novellist's library*. R-y.

MACKENZIE (sir Alexandre), voyageur anglais, naquit vers 1760. Jeune encore, il passa au Canada pour y faire le commerce des pelleteries. De simple commis dans la maison Gregory, il devint membre de la Compagnie du Nord-Est qui avait centralisé ce genre d'industrie, et enfin il conçut l'idée de faire servir aux intérêts de la science les excursions que le désir de traiter directement avec les sauvages avait seul fait entreprendre jusque-là. Ses *Voyages dans l'Amérique septentrionale*, publiés en Angleterre, 1801, in-4°, et traduits l'année suivante en français par Castera, 3 vol. in-8°, ont été analysés par M. de Chateaubriand, qui, vers la même époque (1789-1793), parcourait ces contrées. Dans le premier de ces voyages, Mackenzie découvrait le fleuve qui porte son nom, et son cours jusqu'à l'Océan boréal; dans le second, il s'avançait à l'ouest vers l'océan Pacifique à travers les montagnes Rocheuses. Le gouvernement britannique, en lui accordant le titre de baronnet, montra le prix qu'il attachait aux travaux de ce modeste et utile voyageur qui a eu la gloire de frayer la route à ses successeurs Franklin, Parry et Ross. R-y.

MACKINTOSH ou Mac Intosh (sir James), orateur et littérateur anglais, naquit le 24 octobre 1765, à Aldourie, sur les bords du lac Ness, à quelques milles d'Inverness, en Écosse. Son père, qui était capitaine, avait servi dans la guerre de Sept-Ans. En 1775, le jeune Mackintosh fut placé dans une pension de la petite ville de Fortrose. Quatre ans après, sa mère le conduisit en Angleterre, et, au mois d'octobre 1780, James entra au collége du roi, à l'université d'Aberdeen; il y étudia le latin et le grec, et il y resta jusqu'en 1784, époque où il obtint le degré de maître ès-arts. Il avait profité utilement du temps qu'il avait passé dans cette université : il s'y était livré à quelques essais de poésie, et y avait acquis une profonde connaissance de la littérature classique.

Le goût de Mackintosh le portait de préférence vers le barreau; mais son peu de fortune lui fit étudier la médecine qui semblait lui offrir des ressources plus immédiates. A cet effet, il se rendit à Édimbourg, en 1784, et il y suivit des cours de chirurgie. Ce fut pendant son séjour dans cette université qu'il fit la connaissance de Benjamin Constant qui y étudiait également, et dont il prévoyait la future célébrité (*Memoirs of sir J. Mackintosh*, t. I, p. 27). On avait établi à Édimbourg une espèce d'académie, sous le nom de *Société spéculative*, et c'est là que s'assemblaient des jeunes gens fort distingués, se livrant à des études diverses, mais réunis par le goût du travail et de la controverse. Mackintosh s'y exerça dans l'art de parler en public. Puis ayant obtenu son diplôme de docteur, il partit pour Londres, en 1788. Il s'y produisit sous les auspices du docteur Fraser, médecin renommé de Bath. Les premiers germes de la révolution française commençaient alors à se montrer. On proposa à Mackintosh un emploi de médecin en Russie; mais répandu dans les meilleures sociétés de Londres, il y goûtait des agréments qui ne pouvaient le porter à quitter la vie douce qu'il y menait. Cependant, s'étant marié, il fit avec sa femme un voyage en Belgique, dans l'automne de 1789 : il y fut témoin des grandes luttes que le voisinage de la France y avait excitées, et ce fut à partir de cette époque qu'il prit la résolution de se livrer aux études politiques. De retour dans sa patrie, il fut attaché à un journal appelé *l'Oracle*, et il y fit insérer des articles sur les affaires de France et de Belgique; les talents qu'il devait développer par la suite commencèrent à s'y manifester.

Burke (*voy.*) venait de lancer son éloquente philippique contre la révolution française. Mackintosh entreprit de la réfuter. Ses *Vindiciæ gallicæ* (1791) obtinrent un succès presque égal à l'ouvrage de Burke. Ce livre fut traduit dans notre langue, en 1792, sous le titre d'*Apologie de la révolution française* *, et valut à son auteur, de la part de l'Assemblée nationale, le titre honorifique de citoyen français. Ces travaux de publiciste éloignèrent de plus en plus Mackintosh de la pensée d'exercer la médecine et le firent revenir à son dessein primitif de se faire avocat. Il entra au barreau en 1795, et ne tarda pas à y acquérir une haute réputation. Il fit aussi insérer dans le *Monthly Review* des articles de littérature et d'histoire qui furent remarqués. Il s'était lié avec les hommes les plus distingués de l'Angleterre, dans la carrière politique et littéraire, et notamment avec ceux qui étaient à la tête du parti whig.

Les opinions de Mackintosh éprouvèrent une notable modification : elle fut attribuée à la liaison qui s'était établie entre Burke et lui; mais il est plus probable que les excès de la révolution française affaiblirent dans son âme, comme dans celle de tant d'autres amis des lumières et de la civilisation, le sentiment qui l'avait fait applaudir au grand mouvement social manifesté au commencement de cette révolution. Ce fut dans cette disposition d'esprit qu'il entreprit un cours de droit naturel qu'il professa à Londres, en 1799. La paix d'Amiens venait d'être conclue. Un émigré français nommé Peltier avait publié à Londres, sous le titre de *l'Ambigu*, une diatribe violente contre le premier consul Bonaparte. L'ambassadeur français en Angleterre fut chargé de porter plainte contre ce libelle. Un procès criminel s'ensuivit; Mackintosh, chargé par Peltier de sa défense, s'en acquitta avec une noble éloquence. Son plaidoyer figure parmi les chefs-d'œuvre du barreau anglais et le place à côté d'Erskine (*voy.*) et des premiers orateurs de son pays. Peltier fut déclaré coupable par le jury et condamné à une peine légère.

Peu de temps après, Mackintosh, qui s'était marié en secondes noces, fut nommé *recorder* (juge) à Bombay. Il arriva dans cette ville avec toute sa famille au mois de mai 1804, et il y résida jusqu'en 1811. Pendant ce long séjour dans l'Inde, il poursuivit ses études sur la philosophie, l'histoire, la littérature tant ancienne que moderne; il fit de laborieuses recherches sur la philosophie des Brahmes, visita les villes les plus importantes de cette contrée lointaine, entretint une nombreuse correspondance non-seulement avec les hommes les plus distingués de l'Angleterre, mais encore des autres parties de l'Europe, et améliora beaucoup, dans son ressort, l'administration de la justice.

Mackintosh fut de retour en Angleterre au mois d'avril 1812. Peu de temps après, il devint membre du parlement pour le

---

(*) Une circonstance intéressante se rattache à la traduction des *Vindiciæ Gallicæ*. Mackintosh dit dans ses Mémoires, qui ont été publiés par son fils (t. II, p. 341), qu'en 1816, ayant été invité à dîner chez le duc d'Orléans, qui habitait alors Twikenham (*voy.* LOUIS-PHILIPPE), ce prince lui apprit qu'il avait autrefois traduit une grande partie de sa réfutation de Burke. Voici ce que nous savons à cet égard. Le jeune duc de Chartres assistait un jour à une séance du club des Jacobins; le vicomte de Noailles occupait la tribune et parlait du livre de Mackintosh qui venait de paraître, ajoutant qu'il serait à désirer qu'il fût traduit en français; puis il sembla désigner le duc de Chartres du regard et du geste, disant qu'il voyait dans l'assemblée un jeune homme qui était à même d'en faire une bonne traduction. Le prince, en effet, se mit à l'œuvre, et les morceaux qu'il traduisit doivent se trouver dans le *Journal des Jacobins*.

comté de Nairn, en Écosse. Il y prit place à côté de sir Samuel Romilly, de Canning, etc., et ne tarda pas à s'y faire remarquer par l'étendue de ses connaissances et par l'élévation de son éloquence. Ses sentiments libéraux lui firent embrasser les grands intérêts qui tendent à l'amélioration et aux progrès de la race humaine. La Pologne, la Grèce eurent en lui un défenseur zélé. Il plaida souvent aussi la cause des nègres esclaves et celle des catholiques anglais privés de l'exercice de leurs droits; mais il fit surtout retentir la tribune anglaise de ses accents pathétiques en faveur de l'adoucissement de la législation criminelle. Mackintosh fut un des chefs de l'opposition whig : son nom se place à côté de ceux de Fox, d'Erskine, de Canning, de Wilberforce, de Holland, etc.

En 1818, sir James Mackintosh avait été nommé professeur de législation au collége de la Compagnie des Indes à Haileybury. Quelques années après, il fut élu recteur de l'université de Glasgow, quoiqu'il eût Walter Scott pour compétiteur. A l'avénement du ministère whig, en 1830, il fut placé dans le cabinet en qualité de commissaire pour les affaires de l'Inde. Dans cette même année, Mackintosh avait eu le malheur de perdre sa femme (dont la sœur avait épousé M. de Sismondi). Depuis cette époque sa santé se détériora, et il mourut à Londres, le 30 mai 1832, regretté de l'Angleterre entière dont il était l'un des plus illustres citoyens.

Mackintosh ne fut pas seulement un orateur politique des plus distingués, ses écrits attestent encore un littérateur du premier ordre et un publiciste éminent. Indépendamment de ses *Vindiciæ gallicæ*, il est connu par de nombreux articles insérés dans l'*Edinburgh Review*. Il s'était aussi beaucoup occupé de l'histoire d'Angleterre; mais il avait négligé de faire connaître au public le produit de ses recherches sur ce vaste sujet. Cependant, deux ans avant sa mort, il fit insérer dans le *Cabinet cyclopedia* de M. Lardner le premier volume de son histoire d'Angleterre, et deux autres le suivirent dans la même publication. Ils ont été traduits en français, sous le titre d'*Histoire des Iles Britanniques*, par M. Defauconpret, qui les a fait suivre de la traduction de l'histoire d'Écosse de Walter Scott (8 vol. in-8°). Une composition qu'il avait beaucoup plus soignée était son *Histoire de la révolution de* 1688, dont il s'était occupé pendant une longue partie de sa vie, et pour laquelle il entreprit des recherches considérables. Malheureusement il n'a pu l'achever, et le seul volume qu'il en ait terminé a paru depuis sa mort. Par une singularité difficile à expliquer, l'éditeur a fait continuer cet ouvrage dans un autre esprit que celui qui a présidé au volume appartenant à Mackintosh. M. P. Royer-Collard, notre collaborateur, a traduit le Discours d'ouverture du cours du droit de la nature et des gens; M. Léon Simon a publié, sous le titre de *Mélanges philosophiques de sir James Mackintosh*, la traduction de trois articles de cet écrivain publiés dans la *Revue d'Édimbourg*, sur l'histoire générale des progrès des sciences métaphysiques de Dugald-Stewart, et sur l'ouvrage de M^{me} de Staël, intitulé *De l'Allemagne*. Enfin, on trouve dans le 1^{er} volume du *Barreau anglais* une traduction de son plaidoyer pour Peltier. Il serait à désirer que l'on fît passer dans notre langue un morceau fort remarquable de sir James Mackintosh, inséré dans les deux premiers volumes de l'édition donnée à Édimbourg de l'*Encyclopédie britannique*, et intitulé *Coup d'œil général sur la philosophie éthique ;* sa Vie de sir Thomas Morus, qui a paru dans le *Cabinet cyclopedia*, et son *Histoire de la révolution de* 1688, car ce sont là ses principaux titres littéraires.

L'appréciation la plus juste que nous connaissions de l'esprit et de la science de sir Mackintosh est celle qui en a été faite par M^{me} de Staël dans ses *Considérations sur la révolution française* : « C'est un homme si universel dans ses connaissances et si brillant dans sa conversation, dit-elle, que les Anglais le citent avec orgueil aux étrangers, pour prouver que, dans ce genre, ils peuvent être les premiers. » A. T-r.

MAÇON, Maçonnerie. La maçonnerie est l'art de construire toute espèce de murs, de voûtes en pierres ou briques hourdées en plâtre ou mortier, et de faire les enduits et moulures pour la décoration des édifices : de là vient la division de cet art en deux classes principales qu'on désigne sous les noms de *grosse* et de *légère* maçonnerie. La première comprend les travaux de fondations, la structure des murs et voûtes; l'autre les enduits de toutes sortes, les plafonds, pigeonnages, cloisons, etc.

On fait dériver maçonnerie du mot de basse latinité *machio* (maçon); jusque vers le XVIe siècle, on disait *machonnerie*, comme le montrent les inscriptions tumulaires de nos *maistres des œuvres de machonnerie*, auxquels nous devons nos belles églises gothiques.

On emploie le mot maçonnerie pour désigner l'art du maçon et aussi l'ouvrage terminé de cet ouvrier; toutefois, on trouve dans le Dictionnaire de l'Académie-Française le mot *maçonnage* qui répond à cette dernière acception; mais cette distinction, quoique bonne, est peu usitée. L'usage veut aussi que par maçonnerie on entende seulement une construction exécutée en petits matériaux, comme moellons, briques, cailloux, et non en pierres de taille. Cette distinction n'est pas fondée, et il est préférable d'avoir un seul nom générique qui embrasse tout un art, surtout lorsqu'il tend à un même but, quoique par des moyens différents.

L'art de la maçonnerie a pris naissance aussitôt que les hommes ont voulu s'élever des abris solides. Il a eu de l'importance dès les premiers âges dans les édifices destinés au culte de la divinité et à l'habitation des rois. *Voy.* ARCHITECTURE.

Les ruines appelées *Tour de Nemrod*, à une vingtaine de lieues de Bagdad, sont sans doute l'œuvre la plus ancienne de maçonnerie connue. Suivant Pietro della Valle, la tour est bâtie avec de grandes briques seulement séchées au soleil et liées par une espèce de terre, avec des lits de roseaux hachés ou de paille à faire des nattes étendues de distance en distance. Les briques servant de point d'appui sont cuites. D'après sir Ker-Porter, ces ruines, appelées *Birs-Nemrod* (bourg de Nemrod), ressemblent à une colline, et ont 415m de pourtour et 65m de hauteur. Ce monument, ruiné 400 ans av. J.-C., a fourni une partie des matériaux pour construire Babylone.

Nous n'avons pas à nous étendre sur les procédés de la maçonnerie, dont s'occupent plusieurs articles spéciaux (*voy.* BATIMENT, CONSTRUCTION, FONDATION, ENDUIT, MUR, MATÉRIAUX, PLATRE, PIERRES DE TAILLE, MOELLONS, BRIQUE, MORTIER, BÉTON, etc.).

Les règles générales à suivre dans une bonne maçonnerie sont, pour les murs en pierres, de poser celles-ci sur leur lit de carrière et bien en liaison, sans cales, autant que possible; de faire des lits bien plans, sans *démaigrissement* au milieu, si le mur doit supporter de grandes charges. Pour les briques, moellons, de bien observer les liaisons, les aplombs, les fruits; de placer des chaînes en pierres ou briques dans les murs composés de petits matériaux, comme cailloux; enfin d'employer des mortiers bien corroyés et de bon plâtre, qui doit toutefois être proscrit des fondations et endroits humides.

Les *légers ouvrages*, exécutés par le *compagnon maçon*, peuvent se diviser en deux classes principales : les ravalements et les plafonds. Les ravalements en plâtre, qui se commencent toujours par le haut du bâtiment, se composent de crépis, enduits et moulures de toute espèce pour corniches, bandeaux, archivoltes, etc. Pour exécuter les enduits et feuillures, l'ouvrier fait ce qu'il appelle des *cueillies*, bien dressées à la règle, dans un même plan, et il ne reste plus qu'à les joindre pour avoir un parement. Les moulures se poussent avec un calibre monté sur un sabot qui glisse sur des règles directrices. Les plafonds se font ordinairement en plâtre sur lattis jointif, ou, à défaut de plâtre, en *blanc en bourre*, appelé aussi *batifodage*.

L'impulsion surprenante donnée aux arts mécaniques par l'emploi des machines n'existe pas pour la maçonnerie, restée en quelque sorte stationnaire. Nous citerons néanmoins quelques exemples de l'application des machines à la maçonnerie, cas tout-à-fait exceptionnels. On trouve, dans un rapport de M. Jobard de Bruxelles, que la douane de Liverpool, bâtie en pierres de taille, a été construite au moyen d'une machine à vapeur : trois hommes ont fait autant d'ouvrage que 300 maçons; on élevait des pierres de 2,000 kilogr., qu'un ouvrier placé sur le mur recevait, gouvernait sans efforts, et qu'il rangeait en quelque sorte à son commandement. On emploie aussi dans les carrières de Leys-Mill, en Angleterre, une machine de l'invention de M. Hunter, pour l'appareil des pierres par un procédé de rabotage. Cette machine, mue par la vapeur, dresse et polit, en une demi-heure, une surface moyenne de $1^{m}.5$ en pierre brute, ce qui demanderait cinq journées et demie d'un ouvrier. Un autre perfectionnement à citer dans la maçonnerie, c'est la construction des maisons, des ponts, des ports même, tout en béton.

On nomme *maçon* l'ouvrier qui fait dans les bâtiments tous les murs et fondations, carrelage, et aussi les enduits en plâtre, pigeonnage, plafonds, appelés communément *légers ouvrages*. A Paris surtout, on distingue deux sortes de maçon : le *limousin*, qui s'en tient au *limousinage*, c'est-à-dire à la construction des fondations et des murs en moellons; le *compagnon maçon*, qui fait les légers ouvrages en plâtre, tels que crépi, enduit, tableaux, feuillures, plafonds, corniches, frontons, fourneaux, cloisons, etc.; c'est l'ouvrier nommé *plâtrier* dans plusieurs départements. Les Romains avaient aussi deux espèces de maçon, les *structores* et les *cæmentarii*.

L'état de maçon exige de l'adresse, une certaine habileté même dans quelques cas difficiles; de légères connaissances pratiques en dessin, géométrie et en mécanique sont aussi nécessaires à cet ouvrier, dont les outils principaux sont la *règle*, le *plomb*, le *niveau*, l'*équerre*, le *compas*, la *truelle*, la *hachette*, le *marteau*, etc.

Le *manœuvre* ou *garçon maçon* sert sous les ordres du compagnon; il porte les outils de celui-ci, gâche le plâtre, bat le mortier qu'il monte dans des auges sur les échafauds. Il s'attelle même au chariot pour transporter les matériaux, et est chargé, dans la bâtisse, de beaucoup d'autres ouvrages. Le travail des maçons est ordinairement dirigé par un maître maçon au compte d'un entrepreneur. Ant. D.

MACONNAIS. Du temps de la conquête des Gaules par Jules César, Mâcon (en latin *Matisco*, changé par corruption en *Mastico*, d'où l'on a formé *Mascon*, puis Mâcon), aujourd'hui chef-lieu du département de Saône-et-Loire (*voy.*), célèbre par son vin (*voy. vins de* Bourgogne), appartenait aux Éduens (*voy.*). Comprise dans la première Lyonnaise, sous Honorius, elle était érigée en cité lorsque les Bourguignons s'en rendirent maîtres; puis après la destruction du premier royaume de Bourgogne, elle passa sous la domination des Francs. Son territoire (*pagus Matisconensis* ou *Matiscensis*), borné au nord par le Châlonnais, au midi par le Beaujolais, à l'est par la Saône qui le séparait de la Bresse, à l'ouest par le Charolais et le Brionnais, avait une étendue de 18 lieues en longueur et 14 en largeur; il était gouverné par des comtes, d'abord amovibles, puis héréditaires en 920. Après la mort du prince Jean, comte de Poitiers, qui avait été investi de ce comté par son frère le dauphin Charles, régent du royaume pendant la captivité de son père, le Mâconnais fit retour à la couronne de France. Cédé par le traité d'Arras (1435) à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, pour être tenu en pairie, il resta dans la maison de ce prince jusqu'à la prise de possession du duché de Bourgogne par Louis XI. En 1526, François Ier l'abandonna par le traité de Madrid à l'empereur Charles-Quint; mais par le traité de Cambrai (1529), il fut restitué à la France, et depuis il n'a plus cessé d'en faire partie. Em. H-g.

MAÇONNERIE, *voy.* Franc-Maçonnerie.

MAÇONNIQUE (ordre). L'origine de la Franc-Maçonnerie (*voy.*) est, comme on sait, le sujet d'une grande controverse. Les uns, s'appuyant de ses initiations, la rattachent aux anciens mystères; les autres, forts de son nom, de ses emblèmes, de ses symboles, la rapportent à Noé, à la tour de Babel, à Salomon, à la construction des temples antiques, etc. L'opinion la plus commune la voit naître dans l'institution de ces pieuses confréries de maçons et d'architectes, auxquelles l'Allemagne, la France, l'Italie et d'autres pays doivent les monuments les plus importants du moyen-âge, tels que les cathédrales de Cologne, de Strasbourg, le dôme de Milan, etc., et qu'on retrouve encore, vers l'an 1400, en Portugal, lors de la construction du couvent de Batalha. Ces sociétés avaient des lois, des règlements particuliers, et correspondaient vraisemblablement avec des sociétés analogues. Mais ce n'était sans doute encore qu'une sorte de compagnonnage (*voy.*) dans le but d'assurer du travail à leurs membres et la conformité de leurs œuvres. Z.

MACPHERSON (James), écrivain écossais, connu surtout par la publication des poésies d'Ossian (*voy.*), était né sur la fin de 1738, à Ruthven, en Écosse (comté d'Inverness). Ses premiers essais poétiques eurent peu de succès. Il siégea à la Chambre des communes depuis 1780, et mourut, le 17 février 1796, dans la terre qu'il possédait non loin d'Inverness, et à laquelle il avait donné le nom de Belleville. Z.

MACQUER (Pierre-Joseph), né à Paris, en 1718, d'une famille originaire d'Écosse, se fit un nom comme médecin et comme chimiste. L'Académie royale des Sciences le nomma adjoint dans la classe de chimie en 1745, associé en 1766, et pensionnaire en 1772. Ses études en chimie firent faire quelques pas à cette science. Il mourut le 15 février 1784. On lui doit des *Éléments de chimie théorique*, Paris, 1741, 1749, in-12; des *Éléments de chimie pratique*, 1751, 2 vol. in-12; un *Dictionnaire de chimie*, 1766, 2 vol. in-8°; et un grand nombre d'articles dans le *Journal des Savants*. Vicq-d'Azyr a fait son éloge. — Son frère, Philippe Macquer, né en 1720, et mort en 1770, aida le président Hénault dans son travail sur l'histoire d'Espagne, et publia lui-même divers abrégés historiques et chronologiques, dont plusieurs sous le voile de l'anonyme. D. A. D.

MACRIN, *voy.* Romains et Héliogabale.

MACROBE (Aurelius-Macrobius-Ambrosius-Theodosius) est un polygraphe latin du commencement du v^e^ siècle, injustement appelé le singe d'Aulu-Gelle, et qui s'est surtout distingué comme philosophe et grammairien. D'après son nom Μακρόϐιος, et aussi à cause des hellénismes qui déparent son style, on a supposé qu'il était Grec; le lieu de sa naissance n'est pas plus connu que celui de sa mort; mais l'opinion générale est qu'il vécut à Rome. Fut-il le même que Macrobe, personnage consulaire, grand-chambellan sous Honorius et Théodose II? c'est ce qui est douteux; on ne sait pas davantage s'il fut chrétien. Par ses fonctions à la cour d'empereurs très zélés pour la religion chrétienne, on a dû le croire attaché au christianisme; mais, à en juger par ses écrits, il fut très probablement païen. Ce qui est hors de doute, c'est que cet écrivain est un de ceux qui ont contribué à répandre parmi les modernes la science de l'antiquité. Son livre intitulé *Saturnalia*, résultat supposé d'une conversation entre quelques doctes Romains pendant les fêtes des Saturnales (*voy.*), et qu'il écrivit pour l'instruction de son fils Eustathius, est, en effet, un répertoire très précieux de mythologie et d'histoire, de documents sur les fêtes, le calendrier, la vie privée des Romains, et d'études comparatives entre les deux grandes épopées grecque et latine. Outre les *Saturnales*, Macrobe a écrit sur le *Songe de Scipion*, épisode admirable du VI^e^ livre de la République de Cicéron, dont nous lui devons la conservation, un commentaire dans lequel il expose, avec un certain mysticisme, les sentiments des anciens sur le système du monde, la théorie de la Trinité de Platon, son maître, l'indestructibilité de la matière, et des rêveries bizarres sur les nombres et l'astronomie: on y reconnaît l'œuvre d'un philosophe platonicien. Enfin, ce même Macrobe avait composé un traité sur les différences entre le grec et le latin, et l'analogie de ces deux langues; mais il ne nous en reste qu'un extrait attribué à Scot Erigène (*voy.*). Les meilleures éditions de ce polygraphe sont celles de Gronovius, Leyde, 1670; de Zeune, Leipzig, 1774; et des Deux-Ponts, 1788. M. de Rosoy en a donné une traduction fort estimable, Paris, 1827, 2 vol. in-8°. F. D.

MACROBIOTIQUE, *voy.* Longévité et Hufeland.

MADAGASCAR ou Madécasse (c'est-à-dire *île de la Lune*), grande île de l'océan Indien, située sous la zone torride, à l'est du continent de l'Afrique, dont elle est séparée par le canal de Mozambique qui a 90 lieues de largeur à l'endroit le plus resserré. Elle s'étend sur une longueur d'environ 340 lieues sur 120 de large, et l'on évalue sa superficie à 28,000 lieues carrées. Une double chaîne de montagnes, dont les points culminants atteignent une hauteur de près de 2,400 mètres, la traverse du sud au nord, et donne naissance à un grand nombre de rivières, larges, profondes et poissonneuses. Parmi les baies qui entourent Madagascar, on remarque surtout celle d'Antogil, à l'est, et celle de Saint-Augustin, à l'ouest. Dans l'intérieur, on trouve de vastes plaines, des forêts immenses, des lacs étendus et de grandes masses d'eau stagnante qui rendent certaines parties de l'île très insalubres. Tout le pays, à l'exception des côtes, est d'une fertilité remarquable. Il produit en abondance du riz et des patates, et l'on y récolte en outre des fruits du sud, de l'indigo, diverses espèces de gomme, des baumes précieux et de la soie. Des léopards et une grande variété de singes vivent dans les forêts; on y rencontre aussi le babiroussa, espèce de sanglier, dont les défenses ressemblent à des cornes. L'hippopotame est fréquent dans les rivières. Les pâturages nourrissent de nombreux troupeaux de moutons et de zébus ou bœufs à bosse de graisse; et les montagnes paraissent recéler des mines d'argent et de cuivre.

On porte à 4 millions la population de Madagascar. On y distingue trois races principales: les Malgaches, très répandus sur les côtes; les Séclaves, qui habitent une partie des côtes de l'ouest; et les Ovas, qui vivent dans l'intérieur. Les Malgaches, qu'on croit être les indigènes primitifs, et qui sont d'un brun marron, se rattachent à la famille éthiopienne, ainsi que les Séclaves, qui, par le noir d'ébène de leur peau et le saillant des traits de leur visage, ont encore plus de ressemblance avec les nègres du sud de l'Afrique et proviennent sans doute du mélange de ceux-ci avec les Malgaches. Quant aux Ovas, qui de nos jours sont devenus le peuple dominant, ils ont le teint cuivré; leurs caractères physiques et leur intelligence doivent les faire considérer plutôt comme d'origine arabe. Tous ces peuples, divisés en un grand nombre de tribus nomades ou sédentaires, en partie indépendantes les unes des autres, sont gouvernés par des chefs particuliers. Les Ovas ont fondé dans ces derniers temps, au centre de leur pays, une capitale appelée *Tananarive*. On distingue dans la population trois classes, qui sont les princes et leurs familles, les hommes libres et les esclaves. Ces derniers sont traités avec beaucoup de douceur par leurs maîtres, qui souvent partagent leurs travaux. Tous les habitants de Madagascar en général sont de taille moyenne, vigoureux et bien constitués, d'humeur joviale, amis de l'indépendance et très belliqueux. Ils professent le paganisme; cependant on a trouvé sur une partie de la côte orientale des tribus dont les croyances et les pratiques religieuses attestent plutôt un mélange de mahométisme et de judaïsme. La polygamie est commune parmi eux. Il y en a qui se livrent à l'exercice de certains métiers, et les Ovas se sont montrés habiles à profiter de la civilisation européenne. Quant à l'existence, pendant longtemps admise, d'une peuplade naine dans l'intérieur de l'île, elle paraît devoir être rejetée au nombre des fables.

L'île de Madagascar, sans doute connue dès la plus haute antiquité des Perses et des Arabes, est déjà mentionnée au xiiie siècle par Marco Polo. Sa découverte ne date cependant en réalité pour les Européens que de 1506, où le Portugais Lorenzo d'Almeida la vit le premier et lui donna le nom d'*île Saint-Laurent*, que les Français changèrent plus tard en celui d'*île Dauphine*. Vers le milieu du xvii^e siècle, la Compagnie française des Indes s'appliqua à former des établissements sur les côtes; mais la guerre acharnée qu'elle eut à y soutenir contre les naturels ne tarda pas à faire abandonner ces colonies. De nouvelles tentatives, faites en 1768 et en 1774, ne réussirent pas davantage. La dernière de ces expéditions, sous les ordres de Beniowski (*voy.*), tourna même tout-à-fait contre les intérêts de la France. En 1814, une escadre française se remit en possession des anciens établissements de Foulpointe et de Tamatave; une autre colonie s'était déjà formée dans la petite île de Sainte-Marie, en face de Tintingue; mais les progrès que fit alors la domination des Ovas, dont le chef Radama, profitant de l'assistance des Anglais qui avaient organisé son armée à l'européenne, aspirait à subjuguer l'île entière et à y introduire la civilisation, entraînèrent la perte de presque tous ces points, en 1822 (*). Radama, qui avait reçu dans ses états des missionnaires anglais, fonda des écoles, une imprimerie, et bâtit la capitale, Tananarive. Il mourut, dit-on, empoisonné par sa femme, Ranavala-Manjoka, qui lui succéda en 1828, aidée de son amant, jeune Africain d'une rare beauté et d'un grand courage. Après ce changement de gouvernement les dispositions hostiles des Ovas éclatèrent de nouveau contre la France, lorsqu'en 1829 elle voulut recouvrer ses établissements perdus; ses efforts échouèrent contre la résistance des conquérants indigènes, et elle ne s'est maintenue que dans l'île de Sainte-Marie. Cependant des relations plus pacifiques se sont établies depuis, et on a même vu à Paris une ambassade malgache. Les colons de l'île Bourbon continuent à se livrer au commerce sur les côtes de Madagascar. Les Anglais aussi possèdent un district au nord de l'île avec le port Louquez. — *Voir* l'*Histoire des révolutions de Madagascar depuis* 1642 *jusqu'à nos jours*, par M. Akermann, Paris, 1833; et *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*, précédé d'une notice historique et géographique sur Madagascar, par Leguevel de Lacombe, Paris, 1840, 2 vol. in-8° avec atlas. CH. V.

MADALINSKI (ANTOINE), général polonais, qui leva le premier, en 1794, le drapeau de l'insurrection nationale en Pologne, était né en 1739. Il embrassa fort jeune la carrière des armes, et commença à se distinguer lors de la confédération de Bar (*voy.*). Nonce du palatinat de Poznanie à la diète qui proclama la constitution du 3 mai 1791, le roi Stanislas-Auguste Poniatowski l'éleva, en 1792, au grade de brigadier d'une légion noble de cavalerie. La Russie ayant exigé et obtenu le désarmement de la Pologne, quand vint (12 mars 1794) le tour de licencier la brigade de Madalinski, celui-ci réunit à Ostrolenka ses compagnons d'armes, au nombre de 700, et à leur tête il se fraya un chemin à travers les postes prussiens, passa la Vistule et la Piliça sous le feu de l'ennemi, et rejoignit, aux environs de Krakovie, le général Kosciuszko (*voy.* ce nom), qui venait d'y être proclamé chef suprême de l'insurrection. Alors commença, dans les champs de Raçlavicé, cette lutte de huit mois qui fut terminée par le partage de la Pologne, et dans laquelle Madalinski eut plus d'une occasion de signaler sa bravoure. Il eut surtout une part notable aux succès de l'insurrection de la Grande-Pologne (Pologne prussienne). Il donna alors une belle preuve de sa modestie et de son patriotisme, en passant de son propre mouvement sous les ordres du général Dombrowski (*voy.*), son inférieur en grade, mais reconnu supérieur en talents militaires. Enfermé, à la fin de la guerre, dans les prisons prussiennes, Madalinski fut mis en liberté après le partage de la Pologne; il ne survécut que de quelques années à sa patrie; il termina ses jours dans ses terres à Borow (Grande-Pologne), le 19 juillet 1804. TH. M-KI.

MADAME, MADEMOISELLE, *voy.* DAME, DAMOISEL.

MADELEINE, *voy.* MAGDELEINE.

MADELONNETTES ou FILLES DE LA MADELEINE, nom que l'on donnait à des femmes de mauvaise vie, retirées volontairement ou renfermées par ordre de l'autorité dans des monastères consacrés à sainte Madeleine (*voy.*). Il y avait plusieurs de ces maisons en France et en Italie. Le couvent des Madelonnettes à Paris (quartier du Temple), fondation (1620) de la marquise de Maignelai, sœur

---

(*) *Voir* néanmoins les *Notices sur les Colonies françaises*, publiées par le ministre de la marine, t. IV.

du cardinal de Gondi, renfermait trois classes de filles. La première, qui était aussi la plus nombreuse, se composait de filles mises en réclusion pour faire pénitence : elles gardaient l'habit séculier; la seconde, nommée la congrégation, était formée de filles mâtées par les austérités et les prières : elles portaient un habit gris; la troisième enfin, comprenait des filles qui avaient donné des preuves non équivoques de leur conversion : elles étaient admises à faire des vœux. En 1793, le couvent des Madelonnettes fut converti en une prison publique, destinée, en 1795, aux femmes prévenues de délits. Em. H-g.

MADÈRE (*Madeira*), île de l'archipel des Açores, située par 32° 38′ de lat. N., et 19° 16′ de long. occ. de Paris, sur la côte occidentale de l'Afrique, au nord des îles Canaries. Découverte, en 1419, par Zargo et Taxeira, elle est restée depuis sous la domination du Portugal. C'est un volcan éteint de 16 ½ milles carr. géogr., dont le point culminant, le Pico Ruyro, s'élève à 5,300 pieds au-dessus du niveau de la mer. Il y règne un printemps perpétuel, et le sol, arrosé par de nombreux ruisseaux, est d'une fertilité extraordinaire. Le climat est extrêmement sain; toute l'année les arbres sont couverts de fleurs et de fruits. L'île produit surtout le vin renommé qui porte son nom. On en récolte annuellement 30,000 pipes, dont la moitié est exportée. La meilleure qualité est celle de la côte méridionale : c'est un malvoisie qu'on appelle en Angleterre *malmsey* et qu'on préfère même au *dry-madera*, ou madère sec, ainsi nommé parce qu'on le prépare avec les grappes les plus mûres et même déjà un peu sèches. Si le *tri-madera* est d'une qualité supérieure, c'est uniquement parce qu'il a été bonifié par un long voyage sur mer. Les vignobles ne sont jamais affermés que pour une année. Quatre dixièmes de la récolte appartiennent au fermier, quatre autres au propriétaire, une au roi et une au clergé. Au lieu des forêts qui couvraient l'île à l'arrivée des Portugais et qui lui ont valu le nom de Madère (pays boisé), on ne trouve plus que des bouquets de châtaigniers, d'orangers, de citronniers, d'abricotiers et de pêchers. La canne à sucre, le caféier, les fruits des tropiques y viennent également. Le blé ne suffisant pas à la consommation, on en importe une assez grande quantité, ou l'on y supplée par des racines d'arum, des patates et des châtaignes. On élève des bêtes à cornes, des moutons et des chevaux de race européenne. Les seuls animaux sauvages qu'on rencontre, sont des lapins et des sangliers. La population monte à 100,000 habitants, créoles, mulâtres et nègres. Le gouvernement portugais entretient à Madère un gouverneur général, et en tire des sommes considérables. Presque tout le commerce est entre les mains des Anglais. La capitale de l'île est *Funchal*, siége du gouverneur et de l'évêque. Cette ville s'élève en amphithéâtre au fond d'une baie sur la côte méridionale. Vue de la mer, elle offre un aspect charmant auquel l'intérieur de la ville ne répond pas du tout. Elle a trois couvents, un port défendu par quatre forts et 20,000 habitants. Un peu plus au nord que Madère se trouve la petite île de *Porto-Santo* qui en dépend. Peuplée de 1,200 hab., elle est très riche en menu gibier. — *Voir* Pitta, *Account of the island of Madeira* (Londres, 1812); Bowdich, *Excursion of Madeira* (*ib.*, 1825, in-4°), et *Rambles in Madeira and in Portugal, in* 1826 (*ib.*, 1827). *C. L.*

MADIANITES. Ce peuple, qui habitait sur la rive orientale de la mer Morte, tirait son nom de Madian, quatrième fils d'Abraham et de Kétura (*Gen.*, XXV). Il paraît s'être livré de bonne heure au commerce; c'est à des marchands de cette nation, aussi nommés *Ismaélites* par la Bible, que Joseph fut vendu (*ibid.*, XXXVII). Les Madianites ne nous sont guère connus que par les chap. XXV et XXXI du livre des *Nombres*. Les Israélites, pendant leur séjour dans le désert, s'étant livrés à l'impudicité et ayant sacrifié aux idoles à l'instigation des Madianites, le législateur fit exterminer ce peuple, à l'exception seulement des filles vierges : 675,000 brebis, 72,000 bœufs, 61,000 ânes et 32,000 vierges, dont 32 furent vouées au service du Tabernacle, formèrent le butin des Israélites. Cependant, 200 ans plus tard, les Madianites se relevèrent et parvinrent même à asservir les Israélites qui gémissaient depuis 7 ans sous le joug lorsqu'ils furent délivrés par Gédéon (*voy.*). Jethro, sacrificateur de Madian, dont Moïse (*voy.*) épousa la fille, appartenait vraisemblablement à une autre branche, qui descendait de Chus, petit-fils de Noé. Elle habitait les bords de la mer Rouge, et l'on suppose qu'elle n'était point idolâtre. Em. H-g.

MADISON (James), un des auteurs de la constitution américaine et président des États-Unis, naquit, en 1758, à Montpellier, dans la province de Virginie. Destiné par sa famille au barreau, il se prépara à cette carrière par d'excellentes études. Les événements qui suivirent, et qui constituèrent son pays en corps de nation indépendante, l'appelèrent, comme tant d'autres, à la vie politique. En 1785, un mémoire, où il posait en principe, contrairement aux conclusions d'un bill présenté à la législature de la Virginie, la liberté de tous les cultes et l'entretien par chacun d'eux de ses ministres au moyen de contributions volontaires, fit connaître son nom dans toute l'Union américaine, et y amena l'adoption du système qu'il avait éloquemment soutenu. Aussi fut-il associé, l'année suivante, aux hommes éminents que la Virginie députa à la convention chargée de rédiger le pacte fédéral. Le nom de Madison restera attaché, avec celui des Franklin, des Washington, des John Adams, etc., à ce grand acte qu'il défendit de sa plume dans le journal *The Federalist*, et qu'il se vit bientôt appelé à consolider comme législateur. Il fut élu député du congrès qui se réunit en vertu de la nouvelle constitution, et ne tarda pas à y prendre le rang que son patriotisme, la sagesse de ses vues et un remarquable talent d'élocution devaient lui assurer. Secrétaire d'état pendant les deux présidences de Jefferson (*voy.*), son ami, il lui succéda, en mars 1809, dans la première magistrature des États-Unis. Il y continua la politique de son prédécesseur, avec une nuance démocratique moins prononcée, et se trouva appelé à prendre parti dans les complications survenues à la suite du blocus continental européen. Madison se montra en général favorable à la France, et seconda les projets de Napoléon contre l'Angleterre, en tant qu'ils s'accordaient avec les intérêts et l'honneur du pavillon américain. La guerre contre cette puissance fut décidée par le congrès, le 19 juin 1812, et suivie par le pouvoir exécutif, avec plus ou moins de vivacité et avec des alternatives de revers et de succès, jusqu'en décembre 1814, où la paix de Gand vint la terminer honorablement. Madison, porté de nouveau à la présidence, en 1813, la conserva jusqu'à la fin de 1817. Alors il se retira dans son pays natal, où il vécut depuis ce temps jusqu'au 28 juin 1836, époque de sa mort, exerçant les modestes fonctions de juge de paix, et dans un état de pauvreté bien honorable pour celui qui avait par deux fois occupé la première magistrature de son pays. R-y.

MADJARES, *voy.* Magyares.

MADONE. Ce mot, qui nous vient de l'italien, *madonna*, signifie proprement madame; mais dans le sens plus restreint que nous lui donnons, il s'applique exclusivement aux représentations de la Vierge Marie. Parmi la foule de madones peintes qui décorent les églises chrétiennes et les musées de peinture, il n'y en a pas de plus célèbre que la *Madonna di Sisto* de Raphaël (*voy.*), que l'on admire dans la riche galerie de Dresde. X.

MADRARIDES, *voy.* Médrarides.

MADRAS, capitale d'une présidence de l'Inde anglaise, est située dans une contrée sablonneuse, au bord de la mer, sur la côte de Coromandel (*voy.*), sous 13° 5′ de lat. N. et 78° de long. or. (mér. de Paris). Cette ville, arrosée par la rivière de Palier, n'est, à proprement parler, qu'une agglomération de maisons de campagne élevées autour du fort Saint-George. On y voit un grand nombre de mosquées surmontées de coupoles du plus bel effet. La *ville Blanche*, habitée par les Européens, est régulièrement bâtie et ceinte de murailles. Elle renferme les habitations des riches négociants, leurs immenses magasins et de brillantes boutiques. Parmi les édifices publics, répandus au milieu des jardins, on distingue le somptueux palais du gouverneur, élevé, en 1802, par lord Clive, d'après un plan qu'avait conçu le comte de Choiseul-Gouffier. En face de ce palais se trouve l'hôtel-de-ville. La *ville Noire*, habitée par les Hindous, dont chaque caste occupe un quartier particulier, est fortifiée et séparée de la ville Blanche par une esplanade. Elle s'étend sur un espace de trois lieues.

La population de Madras, qu'on évalue à 400,000 âmes*, est un composé bizarre d'Hindous, de Mahométans, de Ghèbres, d'Arméniens, de catholiques, de réformés, de Chinois même, qui tous suivent tranquillement les pratiques de leur culte, dans une infinité de pagodes, de mosquées, de chapelles, d'églises, de temples et d'oratoires. On trouve à Madras la plus belle église d'Asie : c'est un édifice situé dans un petit bois de palmiers, et reposant sur des colonnes. Du côté de la mer, l'aspect de la ville qui déploie ses longues rangées de superbes édifices, et de riants jardins, est très imposant. Madras possède une banque, un observatoire, une imprimerie, un collége pour l'enseignement des langues orientales, plusieurs établissements d'instruction, entre autres une école militaire où Bell (*voy.*) mit pour la première fois sa méthode en pratique, et enfin, depuis 1820, une société asiatique.

On fabrique à Madras des étoffes de coton blanches et de couleur, de la verroterie, dont on fait des parures pour les femmes hindoues, de la poterie, des tuiles, et on y prépare du sel. Le commerce y est d'une plus grande importance que l'industrie, bien que la ville manque de port et n'ait qu'une rade peu sûre. Un aqueduc conduit dans la ville l'eau des environs.

Madras a été construite par les Anglais sur l'emplacement occupé autrefois par la petite ville de *Tchinnapatnam*, qui appartenait au roi de Bisnagor et leur fut cédée par ce prince. En 1645, elle fut prise par La Bourdonnais (*voy.*). Plus tard, Lally-Tollendal (*voy.*) tenta de s'en emparer.

La présidence de Madras, sur une étendue de plus de 7,000 lieues carrées, contient une population d'environ 15 millions d'âmes; l'Angleterre en tire un revenu d'environ 125 millions de fr. Elle embrasse toute la partie méridionale de la presqu'île en-deçà du Gange, depuis le cap Comorin jusqu'à Balasore et comprend les 9 provinces de Karnatik, de Coïmbatour, de Salem avec Barramahal, des Cirkars, de Mysore (Maïssour), de Malabar, de Travancore, de Canara et de Balaghaout. Ch. V.

MADRAS (techn.), étoffe dont la chaîne est de soie et la trame de coton. Son nom lui vient de ce que les premiers madras furent importés en Europe de la ville indienne de ce nom. Aujourd'hui, il s'en fabrique en abondance en France, surtout à Rouen et dans l'Alsace. X.

MADRÉPORES (*madrepora*), nom de formation moderne, sous lequel on confond généralement dans le monde la plupart des polypiers pierreux qui figurent comme objets de curiosité dans les cabinets d'amateurs, mais qui, prenant une acception plus précise en histoire naturelle, est spécialement affecté par les zoologistes de nos jours à un grand genre de polypes lithophytes de la famille des corticaux (*voy.* Polypes), et voisin du corail (*voy.* ce mot et Zoophytes). C. S-te.

MADRID, capitale de l'Espagne, est située sur la rive gauche du Manzanarès, par les 40° 25′ 7″ de lat. N. et 6° 3′ 15″ de long. occ., à 280 lieues S.-O. de Paris.

Les érudits espagnols voient dans la ville de Madrid la *Mantua Carpetanorum* des Romains, ce qui est plus que douteux. Elle ne commence à être connue dans l'histoire que vers le XI^e^ siècle. Conquise par Alphonse VI, en 1083, elle ne prit de l'importance que sous le règne de Henri III, qui l'agrandit, mais ce fut seulement sous Charles-Quint et surtout sous Philippe II qu'elle devint ce qu'on la voit aujourd'hui. On ne sait quand elle prit le nom de *Majoritum*, qui lui fut donné quand elle se fut accrue. Ce n'est point comme on l'a prétendu un nom d'origine arabe, et qui signifierait maison du bon air, *casa de los aires saludables*, il vient bien plutôt du mot latin *major*.

Madrid est, comme on sait, la plus cen-

(*) Ch. Ritter, *Géographie de l'Asie*, t. IV, 2^e^ partie, p. 328.

trale des capitales d'Europe. Comme Rome, elle s'étend sur sept collines, dans une situation dont rien ne justifie le choix; elle semble avoir usurpé sur Tolède, placée sur un fleuve, et d'une antiquité bien mieux constatée, l'avantage d'être le séjour des rois et la tête de la monarchie espagnole. Le Manzanarès lui sert de limite du nord-ouest au sud-est. De magnifiques ponts et quelques passerelles en bois, permettent de traverser ce cours d'eau sur plusieurs points; presque à sec en été, le Manzanarès roule en hiver des eaux abondantes qui rendent aux ponts toute leur importance. Madrid s'ouvre à l'extérieur par six portes royales, dont plusieurs sont monumentales. La porte d'Alcala est la plus remarquable : c'est un bel arc de triomphe, orné de bas-reliefs, copiés sur ceux dont Michel-Ange a embelli le Capitole. Chacune de ces portes aboutit à de grandes rues, larges et bien bâties. L'enceinte de Madrid est d'environ 8 kilom. (2 lieues); sa figure est presque carrée; la rue d'Alcala et la grande rue qui la continue partagent la ville en deux parties égales. Au sud s'étendent deux promenades spacieuses *los Paseos Nuevos* et *las Delicias*, dont les principales allées aboutissent au Manzanarès et au canal du même nom; à l'est se trouve le jardin botanique et le Prado qui commence à la porte *de Atocha*, où viennent finir *las Delicias*. Le *Prado* (le pré) se divise en deux parties, le prado *de San-Geronimo* et le prado *de los Recoletos*. Cette promenade célèbre, dont la beauté a été de beaucoup exagérée par les romanciers, est une sorte de boulevard extérieur dont la longueur est de plus de 3 kilom.; des fontaines de marbre ornées de statues et de sculptures l'embellissent; les plantations, déjà vénérables par leur ancienneté, offrent au piéton ce qu'on trouve bien rarement en Espagne, de l'ombre et de la fraîcheur. Les deux prados sont séparés par la *calle d'Alcala*, sans contredit la plus belle rue de Madrid; dans le voisinage de cette vaste promenade est situé, sur une éminence, le *Buen Retiro*. Ce palais n'a rien de remarquable, mais ses jardins sont agréables. Ils ont beaucoup souffert pendant la guerre de l'indépendance. Le Palais royal, édifice moderne, imposant, dont la construction, commencée en 1737, ne fut achevée que vers 1750, se trouve aussi dans les environs du Prado. Il est extrêmement solide, ses murailles sont épaisses, ses fondements profonds, ses voûtes puissantes et ses colonnes d'une grande dimension. Il manque de jardins, embellissement obligé de toute résidence royale. A l'ouest de la ville, on voit le Jardin royal; en face et sur la rive droite du Manzanarès, la *Casa real del campo*. Madrid ne renferme à l'intérieur aucune promenade, car on ne peut donner ce nom à la place Santa-Anna où se trouvent quelques arbres et une fontaine : aussi le rendez-vous des oisifs est-il un carrefour central, improprement nommé la *puerta del Sol* (porte du Soleil). C'est là que viennent déboucher les rues principales qui sont fort belles; en général, il existe bien peu de villes qui soient aussi bien percées que Madrid. Partout règne la propreté, et l'intérieur des habitations ne laisse rien à désirer sous ce rapport. L'aspect des rues est plutôt animé que bruyant. Les passants, vêtus de noir, marchent avec gravité; les femmes, voilées, ont une toilette plus française qu'espagnole, mais la manière dont elles la portent lui donne un caractère national. La mantille et la *montera* ne sont plus que des exceptions à la mise générale. Il y a peu de voitures, moins encore de cavaliers; les muletiers seuls se montrent partout en nombreuses caravanes. La plupart des couvents n'existent plus, et les religieux, autrefois si nombreux et si bigarrés, ont en partie disparu.

Depuis 20 ans, Madrid s'est beaucoup embellie; il y a des trottoirs, on a fait disparaître les accidents de terrain qui rendaient certaines rues montueuses, l'éclairage s'est amélioré; mais le pavé est resté détestable. On trouve à Madrid 2 bibliothèques publiques, dont l'une, la bibliothèque royale (*voy.* T. III, p. 485), possède 150,000 volumes et des manuscrits précieux; 2 hôtels des monnaies, de vastes casernes et plusieurs grands hôpitaux, parmi lesquels l'hôpital général, avec un collége de chirurgie. Siége du gouvernement, les Chambres espagnoles tiennent leurs sessions à Madrid. Différentes académies (*voy.* ce mot) s'y réunissent, et plusieurs journaux y sont publiés. Parmi les églises, qui sont nombreuses, il en est de belles, mais aucune qui soit vénérable par son antiquité ou qui puisse être considérée comme un chef-d'œuvre d'architecture. *San Geronimo*, l'Incarnation, la Visitation et l'église des Mercenaires-Chaussés sont les plus remarquables. Indépendamment de ces édifices consacrés au culte, il en est d'autres qui se font admirer : tels sont le quartier des gardes, l'hôtel des postes, l'hôtel-de-ville, le palais des conseils, la douane, les principales portes et surtout le palais du roi. Les étrangers visitent avec intérêt le jardin botanique et le cabinet d'histoire naturelle, très inférieurs néanmoins à ceux de l'Europe centrale. Les théâtres sont au nombre de trois, la *Cruz*, le *Principe* et *los Caños del Peral;* ils ne sont pas plus remarquables à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Le climat de Madrid est froid. La plaine où elle est située est un plateau élevé de 2,167 pieds castillans au-dessus du niveau de la mer; elle est entourée de hautes montagnes, et au nord s'élève le Guadarrama, couvert de neige pendant une partie de l'hiver. Sa population est d'environ 200,000 habitants. Il est rare que, dans cette ville, les naissances égalent les décès. La phthisie pulmonaire y exerce de grands ravages, et, quand souffle le vent du nord, une inflammation particulière des intestins, nommée *colique de Madrid*, s'y montre fort grave. C'est ce qui avait fait désigner cette ville sous le nom de *Madrid la osaria* (l'ossuaire); néanmoins, elle offre un séjour agréable, et l'on peut, avec quelques précautions, y conserver sa santé aussi longtemps qu'ailleurs. La capitale de toutes les Espagnes n'a que le titre de *villa;* celui de cité, *ciudad*, ne lui a pas été conféré; elle est le séjour des rois depuis Philippe II. Après la révolte du 2 mai 1808 et sa lutte contre l'armée française, le titre de *ville héroïque* lui fut accordé, et elle s'en glorifie.

Madrid a donné son nom à une province dont elle est le chef-lieu, dans la nouvelle Castille. Lorsque le voyageur a atteint le sommet du Guadarrama et franchi la limite qui sépare les deux Castilles, il est frappé de la beauté du panorama ouvert devant lui. Les plaines qui entourent Madrid s'étendent à perte de vue; elles sont semées de nombreux villages sans habitations intermédiaires. Il a, vers la droite, l'Escurial (*voy.*) et ses vastes forêts de chênes, et, si le temps est beau, il peut découvrir la capitale, qui se présente hérissée de clochers, de dômes et de clochetons. La descente est facile; et bientôt, en suivant une des plus belles routes du monde, il s'engage dans un dédale de petites collines, séparées par des bas-fonds. Partout il voit de magnifiques ponts, de belles chaussées; mais c'est en vain qu'il cherche à l'horizon ou autour de lui un bois, un bosquet, un arbre : tout est monotone, nu, dépouillé. L'absence d'arbres a complétement changé l'aspect du pays et modifié désavantageusement la température. Fernandez de Oviedo vante la douceur du climat de Madrid, l'abondance de ses eaux, la fraîcheur de ses ombrages. On disait autrefois d'elle qu'elle était comparable à une flotte sur la mer (*armada sobre agua*). Il suffisait alors de creuser la terre à quelques pieds de profondeur pour y trouver de l'eau, et aujourd'hui on est souvent dans la nécessité d'en faire venir, à dos de mulet, du Guadarrama, lorsque les chaleurs se prolongent. A. F.

TRAITÉ DE MADRID, *voy.* CHARLES-QUINT, et FRANÇOIS I^{er}, roi de France.

MADRIGAL (litt.). Aucun genre de la poésie légère ne fut plus cultivé chez nous aux XV^e et XVI^e siècles et même encore dans une grande partie du XVII^e.

L'antiquité connaissait déjà la chose, sinon le mot, et un assez grand nombre des pièces désignées sous le nom générique d'*épigrammes* dans l'Anthologie grecque, ou parmi les poésies de Catulle et de Martial, sont de véritables madrigaux.

A l'exemple des anciens, nos premiers poëtes ne désignaient point ces petites pièces galantes sous un titre particulier. Ce fut seulement après Marot, très fécond en ce genre, qu'un auteur du XVI^e siècle, Gilles Durand de la Bergerie, imagina de franciser le mot italien de *ma-*

drigale, créé par les poëtes de cette nation. Son exemple fut dès lors généralement suivi et le madrigal prit place dans notre littérature. On ne l'astreignit point, comme le sonnet et le rondeau, à de *rigoureuses lois ;* on lui imposa seulement celle de la concision ; il eut, du reste, la faculté de s'exprimer en vers de toute mesure, et toute pensée amoureuse, galante, fine ou sentimentale fit partie de son domaine.

Le mari de M^{me} de La Sablière s'acquit une telle renommée en ce genre, qu'un critique le surnomma *le Madrigalier français.* Il a fait un volume entier de madrigaux.

Le grand écueil du madrigal c'est la fadeur et l'afféterie; il ne l'a pas toujours évité; aussi, pour en faire justice, dans *les Précieuses ridicules* et *les Femmes savantes*, Molière n'eut à coup sûr que l'embarras du choix. Un littérateur qui faisait des vers, sinon en poëte du moins en homme d'esprit, La Monnoye, tenta de réhabiliter le madrigal en lui donnant une tournure plus vive et plus piquante. Au lieu de suivre ses traces, Dorat et son école voulurent imposer au XVIII^e siècle leurs madrigaux prétentieux et musqués; le goût en fit promptement justice. Aussi le madrigal, décédé même avant l'ancienne galanterie française, ne figure-t-il plus que comme souvenir dans notre littérature actuelle. M. O.

MADRIGAL (mus.), genre de composition qui, dès la fin du XV^e siècle, paraît avoir acquis une assez grande importance sous la plume des compositeurs franco-belges, prédécesseurs immédiats de la grande école romaine, qui eut pour chef Palestrina (*voy.* ce nom). Avant lui les madrigaux ne différaient guère du contrepoint fugué; mais ce grand musicien en fixa les véritables règles en publiant ceux auxquels il avait imprimé le cachet de son génie. La principale consistait à considérer sans cesse le sens des paroles et à tâcher que l'expression s'en reproduisît dans la musique; les motifs devaient d'ailleurs avoir peu d'étendue et se renouveler continuellement; les durées étaient plus courtes, les tournures plus légères et plus animées que dans la musique d'église.

Les plus anciens madrigaux s'écrivaient à quatre parties pour le moins, car l'on en trouve quantité qui ont cinq, six, sept et jusqu'à huit parties vocales sans accompagnement. Marenzio et Scarlatti sont peut-être ceux qui ont le plus approché de la perfection du grand maître qu'ils imitaient et entre les mains duquel est demeuré le sceptre de l'ancien genre madrigalesque. Il est à remarquer qu'à cette époque les madrigaux en vogue servaient aussi de musique instrumentale; les exécutants ordinaires reproduisaient la pièce telle qu'elle était écrite, et c'est pour cela que l'on fit pendant longtemps si peu d'usage des tons aigus sur les instruments, puisque l'on ne jouait que des morceaux renfermés dans l'étendue ordinaire des voix. Si les exécutants étaient d'une grande habileté, chacun brodait sa partie à sa façon, mais cependant d'après certains principes dont parlent les anciens traités. Quelquefois aussi les instruments accompagnaient les voix en doublant la partie sans qu'aucun d'eux en exécutât une partie qui lui fût propre.

L'invention de la basse continue, confiée au violoncelle, au luth, au théorbe, et enfin au clavecin ou à l'orgue, amena l'usage des madrigaux accompagnés; on cessa d'écrire pour un grand nombre de voix; on eut alors des morceaux à une voix qui prirent le nom particulier de *cantate* (*voy.*), et des morceaux à deux et trois voix qui conservèrent plus ou moins, selon la convenance des compositeurs, les allures du style madrigalesque.

On a nommé madrigaux *spirituels* ceux qui étaient composés sur des paroles pieuses; l'Italie en a vu naître un grand nombre de ce genre qui même a été, dit-on, le plus anciennement connu; c'est à cette espèce que doit être rapporté l'œuvre capital connu sous le nom de *Psaumes de Marcello*, et qui contient les 50 premiers psaumes de David paraphrasés en vers italiens et mis en musique par le célèbre patricien de Venise; ce bel ouvrage, qui tient de tous les styles, mais plus particulièrement de celui dont nous traitons ici, offre, sous le rapport de l'expression et sous celui de la facture, des modèles également admirables, qui seront toujours étudiés avec fruit. J. A. de L.

MAESTRICHT (*Trajectum ad Mosam*), célèbre place de guerre du royaume des Pays-Bas, située sur la Meuse (Maes) qui y reçoit la Jaar. On y voit un beau pont en pierre, de 500 pieds de long. La ville n'a guère au-delà de 20,000 habitants; elle est assez régulièrement bâtie et ornée de places publiques, parmi lesquelles on distingue celle de la Parade, plantée d'arbres, et celle du Marché, sur laquelle s'élève le bel hôtel-de-ville qui renferme aussi la bibliothèque publique. Maestricht a 9 églises catholiques et réformées, 21 églises de couvents supprimés, un lycée, des fabriques de drap, de savon, de cuir, d'amidon, de garance; on y confectionne des armes; on y cultive le tabac, la chicorée, et on y distille de l'eau-de-vie de grains. La montagne de Saint-Pierre (*Petersberg*), à l'ouest de la Meuse, est dominée par une citadelle, et l'espace compris entre elle et la ville peut être submergé au moyen des écluses. Le Petersberg a des excavations célèbres qui, dit-on, offriraient un abri sûr à environ 40,000 personnes, et où l'on a trouvé de curieuses pétrifications.

Maestricht, la clef de la Hollande du côté de la Meuse, était autrefois gouverné simultanément par le roi des Pays-Bas et par l'évêque de Liége. Cette importante forteresse a subi de nombreux siéges: en 1673 et 1748, elle fut attaquée par les Français, qui la bombardèrent encore en 1793 et s'en rendirent maîtres en 1794. Elle devint alors le chef-lieu du département de la Meuse-Inférieure. En 1831, la conférence de Londres a maintenu cette ville avec un territoire de 12,000 toises et une partie de Limbourg (*voy.*) dans le royaume des Pays-Bas. Z.

MAFFEI, famille illustre, originaire de Vérone, et dont diverses branches se sont établies sur différents points de l'Italie *. On y distingue : Raphael Maffei, né en 1451 à Volterra, dit *le Volterran*, mort en 1522, connu par plusieurs ouvrages qui ont été réunis en 1506, Rome, in-fol., et dont le plus célèbre est son *Commentarii rerum urbanarum ;* Bernardin Maffei, savant cardinal, né à Rome en 1514, mort en 1553; Jean-Pierre Maffei, jésuite, né à Bergame, en 1535, protégé par Philippe II et par Grégoire XIII, ami du cardinal Bentivoglio, d'Annibal Caro et des deux Manuces. Son ouvrage *Historiarum judicarum libri XVI*, Florence, 1588, eut dans son temps une grande réputation due à l'élégance du style et à la faculté qu'eut l'auteur de puiser dans les archives de Lisbonne. Il a été traduit en français par Armand de Laborie et par l'abbé de Pure. Sa *Vie d'Ignace de Loyola*, Venise, 1585, in-8°, a été aussi souvent réimprimée. Il mourut le 20 octobre 1603; Paul-Alexandre Maffei, savant antiquaire, né à Volterra le 11 janvier 1653, mort à Rome en 1716. Ses deux principaux ouvrages, *Raccolta di statue antiche e moderne*, 1704, in-fol., et *Gemme antiche*, 1707, 4 vol. in-4°, offrent la description des statues et des pierres antiques contenues dans les jardins, les palais et les musées de Rome.

Le marquis Alexandre Maffei, frère aîné du célèbre auteur de *Mérope*, né à Vérone, le 3 octobre 1663, s'est lui-même distingué dans la carrière des armes. Il obtint, en 1683, une cornette dans un régiment de cavalerie, fit la campagne de Hongrie, et reçut trois ans après le brevet de capitaine. En 1706, il assistait avec le grade de colonel à la bataille de Ramillies où il fut fait prisonnier pour la seconde fois. Enfin l'électeur récompensa ses services par le titre de feld-maréchal, et l'empereur lui donna le même grade dans ses armées, en considération des talents militaires dont il fit preuve, en 1717, au siége de Belgrade. Le marquis Maffei mourut à Munich, en janvier 1730. On a publié ses *Mémoires*, La Haye, 1740, 2 vol. in-12.

François-Scipion, marquis Maffei, naquit à Vérone, le 1^{er} juin 1675. Élevé au collége des nobles à Parme, où il se forma aux exercices du corps aussi bien qu'à ceux de l'esprit, il sembla d'abord hésiter

---

(*) On trouve de nombreux détails généalogiques sur cette famille dans les *Mémoires du marquis Alex. Maffei*, que l'on croit être l'ouvrage de son frère Scipion.

entre la plume et l'épée, ou plutôt vouloir réaliser cette alliance de la littérature facile avec la profession des armes, qui passait alors pour le vrai partage d'un gentilhomme. C'est ainsi que nous voyons le jeune Maffei soutenir une thèse *sur l'amour* à l'université de Parme, servir en volontaire dans la campagne de 1704, et, comme il convenait à un homme qui avait fait ses preuves à la bataille de Donauwœrth, ainsi qu'à l'Académie des Arcades, écrire, à l'occasion d'une querelle où son frère était engagé, un livre (*la Scienza cavalleresca*, Rome, 1710, in-4°), où il faisait en savant l'histoire du duel tandis qu'il le jugeait en homme du monde et en chrétien. Désormais voué sans partage à la science et à la littérature, il s'occupa de la réforme du théâtre et « fut le premier, dit Voltaire, dans un siècle et dans un pays où l'art des Sophocle commençait à être amolli par des intrigues d'amour ou avili par d'indignes bouffonneries, qui eut le courage et le talent de donner une tragédie sans galanterie, une tragédie digne des beaux jours d'Athènes, dans laquelle l'amour d'une mère fait toute l'intrigue, et où le plus tendre intérêt naît de la vertu la plus pure*. » La *Mérope* de Maffei (1713), représentée avec succès à Vérone et dans toute l'Italie, traduite en plusieurs langues, a eu la gloire d'inspirer à Voltaire une de ses meilleures tragédies qu'il a dédiée à l'auteur italien avec une lettre également honorable pour l'un et pour l'autre. La découverte des manuscrits de la cathédrale de Vérone vint détourner Maffei de la littérature et diriger ses travaux vers l'archéologie, où il a su conquérir des titres moins brillants, il est vrai, mais plus à l'abri peut-être des épreuves du temps. Dans les voyages qu'il entreprit en France, en Angleterre, en Hollande et en Autriche, il étudia les monuments et reçut partout des hommages mérités. Le plus flatteur de tous l'attendait à son retour dans sa patrie. En entrant dans une des salles de l'Académie de Vérone, il y trouva son buste avec cette inscription : *Au marquis de Maffei vivant*. Il mourut le 11 février 1755, à l'âge de 80 ans. Il serait trop long de donner ici la liste de ses œuvres qui dans l'édition de Venise, 1790, forment 21 vol. in-8°; il nous suffira de signaler encore les suivants : *Istoria diplomatica*, Mantoue, 1727, in-4°; *Verona illustrata*, 1731, 2 vol. in-fol., ouvrage qui, outre son intérêt spécial, renferme un des systèmes les plus accrédités sur l'origine de la langue italienne; *Galliæ antiquitates selectæ*, Paris, 1733, in-4° : c'est le recueil des inscriptions et des monuments que l'auteur avait observés pendant un voyage de quatre ans en France. R-Y.

MAFRA, village d'environ 1,000 habitants avec un château royal, dans la province d'Estrémadure (Portugal), à 5 lieues N.-O. de Lisbonne, situé non loin de la mer sur une hauteur. Il est célèbre par son couvent qui, jadis le plus pauvre du Portugal, en devint le plus riche et le plus magnifique. Le roi Jean V (*voy.*) ayant fait vœu, pendant une maladie, d'élever ce monastère à la place du plus misérable cloître de son royaume, dépensa plus de 20 millions de florins pour le construire. Quoique inachevé, ce vaste édifice passe pour un des monuments les plus importants du genre gothique. C'est Frédéric Ludwig, orfèvre allemand, qui en dirigea la construction. Par sa forme carrée, il a de la ressemblance avec l'Escurial (*voy.*), mais il le surpasse en étendue; toutefois il porte plutôt le cachet du luxe que de la grandeur. Du côté de l'ouest se trouve un portique d'ordre ionique à 6 colonnes qui conduit à une église en marbre. On y compte plus de 2,500 portes et fenêtres, et l'on vante sa bibliothèque, ses collections et les vastes jardins qui l'environnent. Murphy en a publié la description dans son magnifique ouvrage enrichi par les explications historiques de Luis de Souza. *C. L.*

MAGALHAENS, *voy.* MAGELLAN.

MAGASIN. On appelle ainsi tout lieu où l'on serre des marchandises, soit pour les vendre par pièces ou comme on dit *balles sous cordes*, ainsi que font les marchands en gros, soit pour les y conserver jusqu'à ce qu'on les transporte ailleurs. Dans le commerce, le temps écoulé depuis le jour où la marchandise a été mise en magasin jusqu'à celui où elle a

---

(*) *Lettre au marquis de Maffei*, en tête de la tragédie de *Mérope*.

été vendue s'appelle *magasinage*; il augmente le prix de l'objet dans une certaine mesure. On se sert également du mot *magasin* pour désigner tout local où se trouve déposé un amas de choses quelconques représentant une certaine valeur. Les *magasins militaires* sont les dépôts d'approvisionnements à l'usage de l'armée, des munitions de guerre et de bouche, d'habillement, d'armes, etc. On a aussi donné le nom de *magasins* à certains ouvrages la plupart périodiques, où l'on insère toute sorte de morceaux concernant la littérature ou les sciences. Nous avons le *Magasin historique*, le *Magasin des Enfants*, *des Adolescents*. On imagina en Angleterre de publier sous ce titre des recueils ornés de vignettes et à bon marché; leur succès fit entrer la France dans la même voie, et le *Magasin pittoresque* fut suivi de diverses productions analogues très dignes d'être recommandées à la jeunesse studieuse. Le mot anglais *magazine* a même été naturalisé chez nous pour désigner des publications élégantes d'un genre voisin de celui des *keepsake* (*voy.*). J. D. C-ZE.

MAGDEBOURG, ville forte et commerçante de la Prusse, chef-lieu du district de même nom et de toute la province de Saxe, est située dans une plaine à 20 milles de Berlin, sur l'Elbe. Sa population est portée à 36,600 habitants. Par ses nombreux ouvrages de fortification, Magdebourg commande toute la partie moyenne de l'Elbe. Parmi les édifices et les établissements de la ville, on cite l'hôtel-de-ville, construit en 1691, la cathédrale, beau monument gothique, avec une tour très haute et divers mausolées. Magdebourg renferme huit églises, dont une vouée au culte catholique. Outre deux lycées, une école de commerce et d'industrie, cette ville possède beaucoup d'institutions de bienfaisance. Les fabriques sont en grand nombre et fournissent des produits très variés. Il s'y tient annuellement quatre foires, dont deux exclusivement pour les laines. Un service de bateaux à vapeur est organisé sur l'Elbe, et un chemin de fer unit la ville à Leipzig, Dresde et Berlin. Un canal joignant l'Elbe à la Havel existe depuis 1743.

Déjà du temps de Charlemagne, Magdebourg figure comme ville commerçante, et l'histoire nous apprend que l'empereur Othon Ier, dont une statue très ancienne se voit encore sur le marché, affectionnait beaucoup ce séjour. En 1522, la ville embrassa avec chaleur la cause de la réformation; ayant été mise au ban de l'Empire, elle fut obligée de se rendre, après un long siége, à l'électeur Maurice de Saxe, en 1551. Le 20 mai 1631, les généraux Tilly et Pappenheim, à la tête d'une armée catholique, s'emparèrent de Magdebourg, qui fut cruellement saccagée. En 1806, le général Kleist (*voy.*) livra cette place au maréchal Ney par une capitulation honteuse, après le désastre des Prussiens à Iéna. Incorporée ensuite au royaume de Westphalie, Magdebourg, que le général Tauenzien s'était borné à cerner en 1813, fut rendue à la Prusse par suite de la paix de Paris. — *Voir* Lehmann, *Topographie de Magdebourg* (2e édit., Magd., 1829); Rathmann, *Histoire de Magdebourg*, 4 vol.

C'est à Magdebourg que fut inventée, en 1650, la machine pneumatique (*voy.*), ainsi que l'instrument connu sous le nom d'*hémisphères de Magdebourg*, par Othon de Guerike, bourguemestre et physicien distingué de cette ville. X.

MAGDEBOURG (CENTURIES DE), *voy.* CENTURIES.

MAGDEBOURG (DROIT DE). On appelait ainsi, en Pologne, les lois qui régissaient les villes de ce pays. C'était le fameux code connu sous le nom de *Speculum juris saxonici*, que l'empereur Othon Ier octroya, en 947, à la ville de Magdebourg, et que les colons allemands établis en Pologne lui empruntèrent. Peu de villes jouirent d'abord de ces lois; les villes anciennes, en particulier, avaient leur *jus polonicum*: aussi, par distinction, appelait-on encore le droit de Magdebourg *jus theutonicum*, ou bien *jus sredense*, du nom de *Sroda*, ville de la Grande-Pologne qui l'avait probablement adopté une des premières. Mais comme ce code, quoique excessivement sévère, accordait aux bourgeois, outre la sécurité personnelle, le libre choix de leurs magistrats, toutes les villes l'adoptèrent peu à peu. Boleslas-le-Pudique l'accorda à la ville de Krakovie, en 1257. Dans ces temps-là, les causes des bourgeois jouissant du droit de Magdebourg étaient encore jugées en dernier ressort par le sénat de la ville de Magdebourg, qui exerçait même quelquefois son autorité par une sorte de *missi dominici*. Les villes des palatinats prussiens, seulement, et celles du duché de Mazovie, avaient leur cour d'appel à Kulm : c'est pourquoi le même droit, très légèrement modifié, prenait dans ces contrées le nom de *jus culmense*. Ce n'est qu'en 1356 que Casimir-le-Grand, après avoir obtenu le consentement préalable des villes, dans une assemblée réunie à cet effet à Krakovie, abolit la juridiction du sénat de Magdebourg, en établissant pour les villes de Pologne une cour d'appel dans sa résidence. La juridiction de cette cour passa, en 1646, à la cour royale, dite *cour assessoriale*, et, dès lors, presque toutes les villes furent admises au droit de Magdebourg. Aussi, dès l'année 1505, ce droit fut-il inséré dans le code général des lois, rédigé par le chancelier Laski. Sigismond-Auguste l'approuva, en 1654, pour les villes du grand-duché de Lithuanie. Le code de Magdebourg fut publié en langue polonaise, par Paul Sczerbicz, en 1581. Th. M-ki.

MAGDELEINE (Marie-), ainsi nommée du lieu de sa naissance, Magdala, petite ville de la Pérée, vraisemblablement aujourd'hui Madchdel sur la rive orientale du lac de Génézareth, à 5 lieues de Tibérias. Tout ce que l'Évangile nous apprend sur le compte de Marie-Magdeleine, c'est qu'elle était une des femmes qui suivaient Jésus, et par qui elle avait été délivrée de l'influence des malins esprits (Luc, VIII, 2; Marc, XVI, 9); qu'elle était au pied de la croix sur le Calvaire (Jean, XIX, 25); que, lorsque le Sauveur eut été enseveli par Nicodème, elle resta vis-à-vis du sépulcre (Matth., XXVII, 61); que le surlendemain elle accourut de grand matin avec des parfums pour embaumer son corps (Luc, XXIV, 1-10; Jean, XX, 1), mais qu'elle trouva le sépulcre vide et qu'un ange, et plus tard le Seigneur lui-même, lui annoncèrent sa résurrection en lui commandant de l'aller annoncer à son tour aux apôtres (Matth., XXVIII, 9; Marc, XVI, 9; Jean, XX, 11-18). Selon la tradition, elle souffrit le martyre et fut ensevelie à Éphèse. Léon le Philosophe fit transporter ses reliques à Constantinople, en 890, et deux siècles environ plus tard, l'Église institua une fête en son honneur, qu'on célèbre le 22 juillet.

Une erreur d'exégètes l'a fait confondre avec la pécheresse de Naïm, qui oignit les pieds du Sauveur d'une huile odoriférante et les essuya avec ses propres cheveux, pendant qu'il était à table chez le Pharisien (Luc, VII, 36-50). Cette erreur a été signalée depuis longtemps (*voir* entre autres Anquetin, *Dissertation sur sainte Marie-Magdeleine, pour prouver que Marie-Magdeleine, Marie sœur de Marthe, et la femme pécheresse, sont trois femmes différentes*, Rouen, 1699, in-12). Cependant on n'en persista pas moins à les confondre, et les poëtes et les peintres continuent à représenter la Magdeleine comme une pécheresse repentante.

C'est la même supposition erronée qui a fait choisir sainte Marie-Magdeleine pour patronne d'un ordre religieux (*voy.* Madelonnettes), fondé dans le xiiie siècle par des filles repenties, qui espéraient que leurs fautes leur seraient pardonnées, comme à la pécheresse de l'Évangile, parce que, comme elle, elles avaient beaucoup aimé. Cet ordre, qui adopta la règle de saint Augustin, se répandit rapidement jusque dans les Indes. Il existe encore de nos jours, même dans des pays protestants, comme par exemple à Lauban, dans la Haute-Lusace. Ailleurs, comme en Angleterre et aux États-Unis, il y a seulement des sociétés de sainte Magdeleine, dont les efforts ont été couronnés des plus beaux résultats. E. H-g.

MAGELLAN ou plutôt Magalhaens (Ferdinand de), illustre navigateur portugais qui fit le premier le tour du globe, et qui, comme l'observe Bougainville, démontra physiquement, pour la première fois, la sphéricité de la terre et l'étendue de sa circonférence*. Longtemps on avait

---

(*) *Voir nos Recherches sur les découvertes en Afrique*, Paris, 1842, p. 314.

ignoré le lieu de sa naissance; mais dernièrement on a prouvé qu'il vit le jour à Porto [*] vers la seconde moitié du xv^{e} siècle. Il descendait d'une famille illustre dont il existe encore des représentants en Portugal. Dès sa jeunesse, il reçut une éducation scientifique et militaire, et il passa ses premières années au service de la reine Léonore, femme du roi Jean II. Après la mort de ce monarque, Magellan continua de servir le roi Emmanuel-le-Grand. Il s'embarqua pour l'Inde avec le premier vice-roi, don François d'Almeida, qui mit à la voile au port de Lisbonne, le 25 mars 1505, avec une flotte de 22 navires [**]. Il se trouvait au sac de Quiloa, et à la prise de Mombaze; et l'année suivante, le vice-roi choisit Magellan pour mettre fin à l'anarchie qui avait éclaté dans la première, d'où il se rendit ensuite à Sofala. Son courage, sa prudence et son jugement le recommandaient chaque jour davantage à ses supérieurs [***]. Pendant son retour de l'Inde en Portugal, il fit naufrage, et, en présence du danger, il montra non-seulement le plus grand sang-froid, mais par sa fermeté il sauva la vie à un grand nombre de marins qui se précipitaient tumultueusement dans les embarcations. Le général Lopez de Siqueira lui dut également la vie lors de la conquête de Malacca. En 1510, Albuquerque-le-Grand l'envoya à la découverte des Moluques avec Abreu et Serrano. Mais ils se séparèrent, et Magellan découvrit d'autres îles, situées à 600 lieues au-delà de Ternate; de ces parages, il se mit en correspondance suivie avec Serrano qui resta à Ternate pendant plus de 9 ans. Il paraît que dès lors ce grand homme eut des sujets de mécontentement contre la cour de Portugal: il discutait déjà avec Serrano sur la question de savoir si on devait considérer les Moluques comme appartenant au Portugal en vertu de la fameuse ligne de démarcation du traité de Tordesillas et de la bulle qui avait partagé l'Océan entre les deux couronnes de Portugal et d'Espagne. A son retour en Europe, il soutint avec plus de force cette opinion en s'appuyant sur les cartes géographiques. Le 12 juin 1512, le roi Emmanuel le nomma son page (*moço fidalgo*). Il passa en Afrique, se trouva à Azamor, et après les événements survenus dans cette place il sollicita du roi diverses récompenses. Le roi les lui refusa, à ce qu'il paraît, par suite des plaintes que le gouverneur d'Azamor avait portées contre lui; sans écouter sa justification, il lui ordonna de retourner à Azamor. Magellan obéit, obtint un jugement favorable et revint alors dans son pays. Mais le roi se méfiant toujours de lui, il resta privé des avantages auxquels il croyait avoir des droits. Il en conçut un tel dépit, qu'il résolut de s'expatrier.

Des correspondances secrètes l'instruisirent des dispositions de la cour d'Espagne et le décidèrent à se rendre auprès de Charles I^{er} (Charles-Quint), accompagné du célèbre astronome portugais Ruy Faleiro. Il arriva à Valladolid en 1517. Il instruisit aussitôt le monarque de la vraie position des Moluques; et comme tous les cosmographes croyaient alors, d'après Ptolémée, que les côtes de Siam et de la Cochinchine étaient sous le 180° de longitude à compter du méridien de l'île de Fer, des difficultés s'élevèrent entre le Portugal et l'Espagne sur la possession de quelques points de ces côtes. Cependant les Moluques, situées à une grande distance plus à l'est, semblaient se trouver dans la moitié du globe concédée à l'Espagne. Cette puissance résolut donc de faire rechercher ces îles du côté de l'ouest. Pour cela, il fallait contourner la barrière que le continent du Nouveau-Monde semblait opposer de ce côté. Magellan s'y engagea, et, pour en prouver la possibilité, il produisit une carte ou un globe où l'on voyait un détroit à la suite des terres les plus méridionales de l'Amérique. Quelques auteurs ont attribué à Martin Behaim (*voy.*) le monument géographique sur lequel se fondait Magellan; mais de Mürr a prouvé sans réplique que le continent de l'Amérique ne se trouvait pas sur le globe de Behaim dressé en 1492. Il est donc plus probable que Magellan se servit, pour démontrer la possibilité du

---

(*) Argensola, *Historia de las Molucas*, lib. I, p. 6, *passim*; *Anal. de Aragon*, lib. I, p. 133.

(**) *Voir* notre *Notice sur les Mss. de la Bibliothèque du roi, à Paris*, p. 76.

(***) *Voir* Barros, *Decad.*; et Herrera, *Hist. de las Indias*, decad. II, p. 52.

passage, de la mappemonde de Juan de La Cosa, de 1500, ou de quelque autre où se trouvaient déjà marquées les navigations des Portugais le long de la côte du Brésil. Quoi qu'il en soit, Charles-Quint, sans s'arrêter aux réclamations de l'ambassadeur de Portugal, fit équiper une flotte composée de 5 navires, avec 230 hommes d'équipage en tout. Cette flotte appareilla le 10 août, selon Pigafetta. Ayant rélâché à Ténériffe le 29 septembre, elle dépassa les îles du cap Vert, et se dirigea sur Rio-Janeiro, où elle renouvela ses provisions le 13 décembre. Elle demeura dans ce port jusqu'au 26; mit de nouveau à la voile et longea la côte jusqu'au cap Santa-Maria, par le 34° ⅔ de lat. australe. Magellan entra dans un fleuve qu'il nomma *San Christovam*, vers le 34°. Il y resta jusqu'au 2 février 1520; puis mettant de nouveau à la voile, il reconnut plusieurs ports et entra, le 13 mars, dans la baie de Saint-Julien, située vers le 49° ⅓ à l'extrémité sud de ce continent, et y passa l'hiver de 1520. Ce fut dans ce port qu'une révolte éclata parmi les marins de trois vaisseaux de sa flotte. Magellan déploya alors cette fermeté dont il avait déjà donné plus d'une preuve: voyant augmenter la sédition de ses équipages, qui demandaient à retourner en Espagne, il envoya poignarder Louis de Mendouza sur son propre vaisseau, et ce coup d'autorité lui réussit; il fit ensuite canonner *la Victoire*, aborda ce vaisseau et s'empara du rebelle Quezada. Tout rentra dans l'ordre, et après avoir ainsi dompté ses marins, il partit le 24 août[*] et entra dans le port de Santa-Cruz. L'ayant quitté de nouveau le 18 octobre, il découvrit le 21, du côté de l'océan Atlantique, le cap qu'il nomma cap des Vierges (*cabo das Virgens*) et, à 2 ou 3 lieues, ils entrèrent dans le fameux détroit qui sépare la Terre de Feu de la Patagonie et qui a pris le nom du grand navigateur. Après avoir exploré ce détroit pendant 35 jours, il entra dans la vaste mer à laquelle il donna le nom de Pacifique (*voy.*), avec trois navires seulement, car il en avait perdu deux dans le trajet.

Il est difficile de bien déterminer quelles furent les îles que Magellan découvrit de là aux Mariannes: néanmoins il paraît certain qu'il passa entre l'Archipel dangereux de Bougainville et les Marquises, qu'il fit route ensuite au nord-ouest jusqu'à l'hémisphère septentrional, et qu'après avoir relâché aux îles Mulgrave, il arriva aux îles Mariannes le 6 mars 1521. Puis il découvrit celles de l'archipel Saint-Lazare, qui ont été nommées depuis Philippines (*voy.*). Il fit élever une forteresse dans Zebré, et établit le roi de cette île, qui s'était déclaré vassal de la couronne d'Espagne, au-dessus de ceux qui régnaient dans les autres îles. Celui de Mactan n'ayant pas voulu se soumettre, Magellan tenta de l'y forcer avec 55 hommes seulement; mais il rencontra une résistance opiniâtre de la part des habitants; la multitude l'entoura et l'accabla de pierres. Pendant une journée entière il se défendit bravement; cependant la poudre venant à manquer, il dut songer à la retraite. Alors les insulaires redoublèrent d'efforts : Magellan, blessé à la jambe d'un coup de pierre, fut terrassé et tué d'un coup de lance le 27 avril 1521. Ses compagnons d'armes ne purent obtenir des habitants le cadavre de leur grand capitaine, dont la mort fut suivie, dans l'île de Zebré, du massacre d'un grand nombre d'Espagnols. Les officiers élirent alors pour capitaines Jean Lopez et Gonçalovaz d'Espinosa; mais ne se trouvant plus en nombre suffisant pour manœuvrer trois vaisseaux, ils brûlèrent *la Conception* pendant le trajet. Ils touchèrent ensuite à plusieurs îles habitées par des nègres et à différents points de la côte orientale de Bornéo, et jetèrent l'ancre dans un des ports de cette dernière le 8 juillet. Ils se remirent en mer au commencement d'août, et s'étant emparés de pilotes qui connaissaient ces parages, ils abordèrent d'abord aux Moluques le 8 novembre, et ensuite à Tidor. Ils expédièrent alors, le 21 décembre, pour l'Espagne, Sébastien d'Elcano avec

---

(*) Nous nous servons, pour la chronologie des atterrages, du précieux *Journal de cette navigation*, écrit par un pilote génois qui était dans la flotte, et dont on possède deux Mss., l'un a la Bibliothèque du roi, à Paris, et un autre a Lisbonne. L'Académie des Sciences de Lisbonne vient de le publier, ce qui nous a mis a même de relever quelques inexactitudes dans la notice de la *Biographie universelle*.

des lettres du roi des Moluques, et le 18 février 1522, ils doublèrent le cap de Bonne-Espérance et jetèrent l'ancre à San-Lucar de Barrameda, en Espagne, le 6 septembre, 3 années et 14 jours après leur départ du même port, ayant parcouru plus de 14,000 lieues.

Plusieurs auteurs ont cherché à justifier la conduite de Magellan envers son souverain et sa patrie. Nous avons la relation de son mémorable voyage écrite par deux témoins oculaires, par le chevalier Pigafetta et par le pilote génois dont nous avons parlé. *Voir*, outre les ouvrages cités dans cet article : Navarrete, *Collec. de los viages de los Espagnoles*, t. IV, où sont réunis un grand nombre de documents précieux relatifs à l'illustre navigateur qui nous occupe. V. de S-t-m.

Un célèbre orateur contemporain paraît appartenir à la même famille, Rodrigo da Fonseca Magalhaens, né près de Coïmbre, en 1787. Ayant été élu, en 1834, député aux cortès par la province de Minho, il y déploya des talents oratoires si distingués qu'il se fraya bientôt la route aux plus grands honneurs. Il devint ministre de l'intérieur en 1835, et de nouveau en 1839. S.

MAGELLAN (détroit de) , *voy.* l'art. précédent, Patagonie et Terre de Feu.

MAGES. Les mages étaient une corporation sacerdotale qui fut pour la Médie et la Perse ce que les brahmanes ont été pour l'Inde, et les lévites (*voy.* ces mots) chez les Hébreux. Leur institution, leur puissance, remontent à une très haute antiquité. Zoroastre (*voy.*) n'en fut pas le fondateur: mage lui-même, il régularisa leur action politique et religieuse; il s'en servit comme d'auxiliaires pour le culte dont il fut le législateur et le pontife. Puissamment organisés, les mages vécurent à l'état de tribu, et réunirent l'autorité civile, religieuse et même militaire, jusqu'à ce que l'un d'eux, Smerdis, ayant usurpé frauduleusement la couronne, les Perses, indignés de cette usurpation, se vengèrent par un massacre général des mages. Cette *magophonie*, comme dit Hérodote (III, 79), signala l'avénement au trône de Darius, fils d'Hystaspe (521 ans av. J.-C.). Il ne resta de cette tribu qu'un petit nombre de membres qui ne cessèrent pas toutefois de former un ordre de prêtres, un collége de savants. L'influence qu'ils exercèrent à toute époque par les sciences, surtout par l'astrologie et la divination, fut telle que les idées de mage et de magicien ont fini par se confondre (*voy.* Magie). Des descendants de ces mêmes mages, qui, le jour de la naissance d'Alexandre, s'étaient écriés que le malheur et le fléau de l'Asie venaient de naître (Cic., *De Divin.*, I, 23), se dirigèrent vers l'Occident au moment de la naissance du Sauveur du monde, comme les précurseurs des gentils; arrivèrent, après treize jours de marche, conduits par une étoile miraculeuse, à l'étable de Bethléem (*voy.* Épiphanie), et offrirent au nouveau-né, au désiré des nations, au roi de l'univers, de l'or, de l'encens et de la myrrhe (*voir* S. Matthieu qui, seul des quatre évangélistes, raconte l'intéressante histoire de l'adoration des mages, ch. II). F. D.

MAGHREB, nom qui signifie le couchant, *voy.* Barbaresques (*états*), Maroc et Fez, T. X, p. 753.

MAGIE, science chimérique, ainsi nommée des mages (*voy.*) de Perse, et par laquelle l'homme prétend disposer des puissances surnaturelles au profit de ses passions ou de ses désirs. A ce titre, elle mérite d'occuper une place importante dans l'histoire des aberrations de l'esprit humain. A diverses époques, nous la trouvons sur un terrain limitrophe à celui de la religion. C'est une application fausse, c'est une déviation pour ainsi dire naturelle de notre faculté religieuse; c'est la réalisation de cet adage populaire : « Quand on ne croit pas à Dieu, il faut croire au diable. » On peut voir en effet dans les procédés de la magie un reflet de l'antique dualisme (*voy.*) qui partageait le monde invisible en anges de lumière et anges de ténèbres, en divinités bienfaisantes et divinités malfaisantes, en dieux et en démons (*voy.* Démonologie). Elle se rapproche de la religion, en ce qu'elle croit à un monde invisible, qu'elle peuple d'agents supérieurs à l'homme; elle la fausse et la corrompt, en ce qu'elle suppose à certaines pratiques la vertu d'assujettir ces agents surnaturels à la volonté de l'homme; elle n'emprunte à la religion que sa partie terrestre, des rites, des cérémonies, des formules plus ou moins mystérieuses, elle délaisse toute la partie céleste, l'élément moral, le sentiment qui porte l'homme vers son Créateur. Il est néanmoins des cas où la magie et la religion paraissent se confondre : par exemple, chez les peuples sauvages, où les ministres de la religion ne sont que des sorciers, des jongleurs, et où le culte ne consiste qu'en conjurations, en pratiques de sorcellerie. *Voy.* Chamanisme, Scandinaves, Divination.

La magie repose cependant sur quelques dispositions inhérentes à notre nature: cette inquiétude qui porte l'esprit humain à interroger sur sa destinée tout ce qui l'entoure, le besoin de percer le voile obscur qui recouvre l'avenir, le désir de savoir ce qui se passe dans le monde invisible, sont autant de causes auxquelles la magie doit sa puissance. On lui demande des *charmes* pour guérir les maladies, pour rendre invulnérables, pour soulever des tempêtes, pour gagner les procès, pour troubler la raison d'un ennemi, tantôt pour faire naître l'amour (*voy.* Philtre), tantôt pour exciter la haine. L'empire des tombeaux est surtout son domaine; elle évoque les mânes, elle fait apparaître les génies malfaisants; on lui demande des paroles mystérieuses pour ressusciter les morts*. Elle devient le centre de plusieurs sciences occultes, liées entre elles par des pratiques communes, et par leur but de pénétrer ce qui est inaccessible à l'homme : l'astrologie et l'alchimie (*voy.* ces mots) sont ses alliées naturelles.

Mais à mesure que la religion se développe, elle tend à s'épurer et à se dégager de cet alliage; à mesure que les hommes conçoivent des idées plus saines sur la Divinité, ils comprennent tout ce qu'il y a de contraire au respect qui lui est dû, dans cette prétention de faire violence aux dieux mêmes, et de changer leur volonté. Alors les prêtres se distinguent avec soin des *magiciens;* alors les prestiges de la magie sont attribués à des communications coupables avec des génies ennemis des hommes. Les prêtres finissent même par reconnaître deux espèces d'opérations surnaturelles : les unes dont ils sont les instruments, et seules légitimes; les autres flétries du nom de magie, et auxquelles s'attache une notion mystérieuse de crime et d'impiété. Alors on brûle les *sorciers**; leur pouvoir est regardé comme le résultat d'un pacte fait avec les génies infernaux.

C'est surtout aux époques de décadence religieuse que la magie s'accrédite, et elle accélère à son tour la décadence de la religion. Les âmes délaissées par le sentiment des choses divines saisissent avidement tout ce qui promet de remplir le vide qu'elles sentent en elles; mais ces vaines pratiques, impuissantes à les satisfaire, dénaturent le culte dans son esprit comme dans ses formes.

Les religions vaincues ont le plus souvent été incriminées de magie par les religions triomphantes : les ministres du culte déchu étaient proscrits comme magiciens, et les dieux qu'ils servaient décriés comme des démons malfaisants. Les dieux du polythéisme devinrent pour les chrétiens des anges rebelles. Les chrétiens ont sans cesse accusé les Juifs de sorcellerie. La croyance aux *sortilèges*** est ainsi devenue un article de foi, et celui qui les révoquait en doute se rendait suspect d'impiété. C'est seulement au grand jour de la raison, c'est lorsque les lumières se sont répandues dans toutes les classes de la société, que la magie se décrédite complétement, et que le sacerdoce consent à ne plus voir dans les magiciens que des imposteurs ou des fous, et non des hommes en relation avec les puissances des ténèbres.

La croyance à la magie remonte aux temps les plus reculés; nous en trouvons des traces jusque dans la Bible. Suivant les Indiens, c'est la science des anges tombés. De son côté, Cassien prétend que Cham en fut l'inventeur, ou du moins, que n'ayant pas osé porter dans l'arche les livres qui en traitaient, il en grava les

---

(*) Les mots *enchantement* (*incantatio*), *enchanteur*, se rapportent à cette prétention. *Voy.* Nécromancie. S.

(*) De *sors*, celui qui nous fait *un sort* ou qui exerce de l'influence sur le sort. S.

(**) *Legere sortem* ou *sortes*, tirer au sort, abandonner au sort la décision d'une chose. S.

principaux dogmes sur des corps très durs, qui pouvaient résister aux eaux du déluge; il cacha soigneusement ce trésor, et lorsqu'on fut sorti de l'arche, il le retira du lieu où il l'avait déposé. Dans l'histoire des dix plaies d'Égypte (*Exode*, VII et VIII), les trois premiers miracles de Moïse sont imités par les magiciens. Les Chaldéens, savants de Babylone adonnés à l'astrologie judiciaire, lisaient dans le ciel la destinée des hommes et des empires; ils n'étaient pas moins livrés aux sciences occultes, aux sortiléges et aux enchantements; l'étude de la magie faisait, avec celle de l'astrologie, leur principale occupation. Ils se vantaient de pouvoir détourner les malheurs et de procurer toutes sortes de biens par leurs expiations, leurs sacrifices et leurs cérémonies magiques (Diodor. Sic., II). Isaïe (XLVII) prédit à Babylone sa ruine, « à cause du grand nombre de ses enchantements, et de la multitude de ses enchanteurs. » *Voir* aussi Ézéchiel, XXI, 21; Daniel, I, 20; II, 2; V, 7.

Homère, au X^e chant de l'Odyssée, nous montre dans Circé (*voy.*) une véritable magicienne, puisqu'elle change d'un coup de baguette les hommes en animaux. Nous retrouvons dans ses mains la verge ou baguette dont Aaron était armé, et qui passera plus tard aux mains des fées (*voy.*) et des magiciens du moyen-âge. L'Odyssée (XIX, 457) nous offre encore des *conjurations* pour arrêter par des chants mystérieux le sang qui coule d'une blessure. La tragédie grecque a dans Médée (*voy.*) une puissante enchanteresse : on sait comment elle rajeunit le corps d'Éson; et Euripide nous la montre communiquant à des robes et à des ornements la vertu de consumer ceux qui s'en paraient. Andromaque, dans la tragédie de ce nom, est accusée par Hermione d'avoir recours aux sortiléges pour lui enlever le cœur de son époux et la rendre stérile. Nous voyons dans *Alceste* (v. 128) qu'il y avait en Thessalie des *psychagogues* qui, par des lustrations et des charmes, attiraient ou chassaient les ombres.

Dans les temps historiques, Démocrite passa pour s'être adonné à la magie et pour avoir écrit des livres sur cette matière (*voir* Pline, *Hist. Nat.*, XXX, 1, qui nomme aussi Pythagore, Empédocle et Platon). Les Lacédémoniens firent venir des psychagogues de Thessalie, lorsque le spectre de Pausanias effrayait tous ceux qui s'approchaient du temple de Minerve (Plutarque, *Sur les délais de la justice divine*). Cependant les sorciers de la Thessalie devinrent plus tard des objets d'horreur, et leurs profanations parurent dignes du dernier supplice. Démosthène raconte que les Athéniens firent mourir ainsi Théoride, magicienne de Lemnos. Avant l'époque de Démosthène, les écrivains grecs ne parlent d'aucun châtiment infligé aux magiciens.

C'est après les conquêtes d'Alexandre que la décadence du polythéisme se déclare : dès lors, la magie devient populaire en Grèce. Le magicien Osthranès, qu'Alexandre voulut garder près de sa personne, fit connaître aux Grecs la magie des Perses. Des sorciers babyloniens s'introduisirent dans toutes les villes grecques, à la suite des généraux macédoniens. Éphèse, cet entrepôt des superstitions étrangères, qui y affluaient de l'Asie pour se déborder sur toute la Grèce, devint aussi le principal théâtre de la magie. Dans le même temps, elle se répandit en Égypte. La plus belle idylle de Théocrite (*voy.*) est intitulée *la Magicienne :* on y voit dans tous leurs détails les conjurations auxquelles elle se livre pour ramener à elle le cœur de son amant; c'est d'un Assyrien qu'elle tient le secret de la composition de ses philtres et de ses poisons les plus dangereux.

La même invasion eut lieu chez les Romains dès que la religion y fut ébranlée. Jusqu'alors, le peuple croyait à la magie et ne la pratiquait pas. Aussi longtemps qu'il est satisfait des moyens que son culte lui présente pour communiquer avec le monde invisible, l'homme n'en cherche pas de nouveaux. Quand ces moyens de communication se décréditent, il cherche une autre voie, et le ciel lui étant fermé, il descend jusque dans les enfers. Nigidius Figulus, contemporain et ami de Cicéron, avait érigé l'astrologie en système (*Cité de Dieu*, V, 3); consulté par Fabius sur la perte qu'il avait faite de 500 deniers, il fit dire, par la force de ses enchantements, à de petits garçons, où l'on avait enterré la bourse qui renfermait une partie de ces deniers. Le même Nigidius avait prédit la grandeur d'Octave. Sous Auguste, des philosophes donnaient des cours de magie. Les Romains erraient dans les sépulcres, ramassant pour des cérémonies prohibées les ossements des morts et les herbes qui croissaient sur les tombeaux (*voir* ce qu'Horace dit des procédés magiques de Canidie, dans la 8e satire du Ier livre). Tibère proscrivit les magiciens, parce qu'il redoutait leur puissance; mais il avait des astrologues auprès de lui, et tout l'empire l'accusait d'avoir employé la magie pour se délivrer du spectacle des vertus de Germanicus. Néron fit venir à Rome Tiridate et d'autres enchanteurs pour être initié dans leurs secrets; et après son parricide, il se réfugia dans la magie contre l'ombre d'Agrippine. Sous les empereurs, la magie devint la passion universelle. Les villes étaient remplies, les chemins étaient couverts de sorciers, qui se disputaient les passants. Toutes les sciences devinrent tributaires de la magie : la médecine ne consista plus qu'en formules mystérieuses et en mots barbares. Xénocrate d'Aphrodise, dans son livre sur l'art de guérir, n'indiquait pour remèdes que des *incantations* et des amulettes (*voy.*). La magie fut même souillée de sacrifices humains (Juvénal, *Sat.* V), et si nous en croyons Horace, dans sa 5e épode contre la même Canidie, on allait jusqu'à enterrer des enfants tout vifs ou à les faire expirer de faim pour examiner leurs entrailles.

Apulée, écrivain du IIe siècle, nous donne de précieux renseignements sur ces grossières superstitions. Poussé par un insatiable désir de connaître, il se fit initier à tous les mystères; il voyagea de Carthage à Athènes, parcourut toute la Grèce, vint à Rome, se fit admettre parmi les prêtres d'Osiris. Il avait épousé une veuve, dont les parents lui intentèrent un procès, l'accusant d'avoir employé la magie pour se faire aimer : nous avons l'apologie qu'il fit pour répondre à cette accusation. Dans son *Ane d'or*, il paraît vouloir se moquer de la magie; mais les détails dans lesquels il entre avec complaisance, ses citations exactes des formules d'*évocations* et d'*imprécations*, les renseignements qu'il donne sur la nature des esprits, sur leur hiérarchie et leur influence, tout cela trahit un esprit qui n'était pas resté étranger aux préjugés de son siècle.

Le triomphe du christianisme réprima l'essor de la magie, pour un temps du moins : il anathématisa et poursuivit ceux qui s'y livraient comme complices des esprits de ténèbres. A son berceau même, nous rencontrons la lutte de saint Pierre contre Simon-le-Magicien, et lorsque Constantin l'eut placé sur le trône, la proscription lancée contre le vieux paganisme atteignit toutes les pratiques occultes. Mais l'horreur manifestée alors pour la sorcellerie en rendait la croyance plus vivace. Les siècles de barbarie qui survinrent, en épaississant les ténèbres de l'ignorance, firent suspecter tout ce qui dépassait le niveau des connaissances vulgaires. Pendant tout le moyen-âge, quiconque se distinguait par des études profondes ou par des idées nouvelles encourut le reproche d'hérésie et de magie. Les souverains pontifes eux-mêmes n'échappèrent pas à cette loi commune. Le moine Gerbert, qui fut pape sous le nom de Sylvestre II, à la fin du Xe siècle, fut accusé de sorcellerie pour avoir inventé les horloges à ressort. Au siècle suivant, Hildebrand, cet illustre Grégoire VII qui constitua le pouvoir politique de la papauté, fut incriminé de magie au concile de Brixen, l'an 1080. Nul esprit supérieur ne fut à l'abri de cette imputation. Albert-le-Grand (*voy.* ce nom et les suivants) passait pour avoir forgé un homme artificiel, appelé *Androïde*, que son disciple saint Thomas d'Aquin brisa par impatience. Roger Bacon, l'inventeur de la poudre, avait, disait-on, fabriqué une tête d'airain qui répondait à ses questions, et ce ne pouvait être qu'à l'aide de secrets magiques. Au XVIe siècle, le célèbre Cornélius Agrippa (*voy.*) passa pour mener toujours avec lui un diable, sous la figure d'un chien noir. Il aimait beaucoup ce chien, qui se tenait dans son cabinet, couché sur des tas de papiers, pendant que son maître travaillait. Or, comme Agrippa était des semaines sans sortir, et qu'il ne laissait pas de savoir ce qui se passait en divers pays du monde, il y avait des badauds qui disaient que son chien était un diable qui lui apprenait tout cela. Des idées analogues se répandirent au sujet de Faust, dont Gœthe (*voy.*) a fait le héros d'une de ses plus belles créations. Enfin, au siècle suivant, sous le ministère du cardinal de Richelieu, Urbain Grandier fut brûlé vif comme atteint et convaincu des crimes de magie, maléfice et possession, *arrivés par son fait ès personnes d'aucunes religieuses Ursulines de Loudun.*

Nous ne poursuivrons pas plus loin cette histoire d'une des superstitions les plus grossières de l'esprit humain. Le véritable remède à ces erreurs est dans la propagation des lumières. Malheureusement, toutes les intelligences ne marchent pas de front dans la vaste carrière de la civilisation; bien des trainards restent en arrière, et nous n'oserions affirmer qu'aujourd'hui encore, et à peu de distance de nous, il ne se trouve pas des esprits faibles pour qui la puissance de la magie est restée un article de foi. A-D.

MAGISTER, mot latin qui s'emploie en français, par ironie, pour parler d'un méchant maître d'école ou d'une personne qui en a le ton et les manières; dans tous les autres cas, on le rend par *maître*. Anciennement, les recteurs et les professeurs des sciences, dans les écoles publiques, étaient honorés du titre de *magister*, que, plus tard, on donna à tous ceux qui excellaient dans quelque science. La dénomination de *magister* fut ensuite plus particulièrement affectée aux docteurs en théologie : les docteurs de la faculté de théologie de Paris sont quelquefois nommés *magistri parisienses*. Le premier grade universitaire, dans la plupart des universités, était celui de *magister artium* ou maître ès-arts; en Angleterre, où ce titre (*master of arts*) s'est conservé ainsi qu'en Allemagne, c'est le degré intermédiaire entre ceux de bachelier et de docteur. En Allemagne, on appelle aussi *magister legens* le professeur qui, après certaines épreuves, a obtenu le droit de faire un cours public. EM. H-G.

MAGISTRAT, MAGISTRATURE. On a pu voir, dans l'article précédent, l'étymologie de ces mots (*magister*, maître). Ils entraînent l'idée d'une fonction donnant à celui qui en est investi une autorité plus ou moins étendue sur les autres citoyens. Dans les républiques, les chefs de l'état sont les magistrats du peuple. Dans les monarchies constitutionnelles, on peut dire que le roi est le premier magistrat du pays.

Mais dans le langage usuel, on donne la qualification de *magistrats* aux membres de l'ordre judiciaire. Cette qualification ne leur appartient toutefois que lorsqu'ils réunissent dans leur main la *juridiction* et le *commandement*, c'est-à-dire le droit de rendre des jugements et de connaître de leur exécution (voy. *pouvoir* JUDICIAIRE) : telle est l'opinion de Bodin, de Loyseau, de Henrion de Pansey, etc. Ainsi, les juges qui n'ont que la juridiction sans le commandement ne sont pas de véritables magistrats. Dans cette dernière catégorie se trouvent les juges aux tribunaux de commerce, les arbitres, etc. Néanmoins, on donne aussi le titre de magistrats aux officiers du ministère public qui ont commandement sans juridiction; mais c'est uniquement en raison de l'importance de leurs fonctions. Quant aux officiers de police judiciaire et à certains fonctionnaires de l'ordre administratif que l'on décore quelquefois du titre de magistrats, c'est improprement et sans aucun droit de leur part à cette éminente qualification *.

Les anciens paraissent avoir eu des idées moins précises sur les fonctions désignées par la qualification de *magistrature*. A Athènes, par exemple, les archontes (*voy.*), élus annuellement et chargés spécialement d'exercer la police, les stratègues ou généraux d'armées, les hipparques ou généraux de la cavalerie, etc., étaient appelés magistrats. A Rome, les magistratures étaient très nombreuses parce qu'elles comprenaient une foule de fonctions politiques, civiles, administratives, etc. : il y avait des magistrats ordi-

---

(*) En Allemagne et dans d'autres pays, en disant *der Magistrat*, c'est, au contraire, précisément l'autorité communale, administrative, qu'on veut désigner. S.

naires et extraordinaires, des magistrats patriciens et plébéiens, des magistrats supérieurs et inférieurs. Les consuls, les préteurs, les édiles, les tribuns du peuple, les questeurs (*voy.* tous ces mots), élus pour une année, étaient les magistrats ordinaires; le dictateur, le général de la cavalerie, l'entre-roi, etc., étaient au contraire des magistrats extraordinaires élus dans des circonstances particulières. Les magistrats patriciens et supérieurs étaient ceux qui appartenaient à l'ordre le plus élevé et qui avaient les grands auspices, tels que les consuls, les censeurs et les préteurs. Les magistrats inférieurs étaient les édiles, les tribuns du peuple, les questeurs. Les magistrats du premier ordre se faisaient précéder par des licteurs (*voy.*), prérogative dont ceux du second ordre ne jouissaient pas; ils siégeaient sur la chaise curule, et de là vient que *magistrature curule* fut synonyme de magistrature supérieure.

Les différents degrés de magistrature en France consistent aujourd'hui dans les fonctions de juges de paix, juges près les tribunaux de première instance, conseillers aux cours royales, conseillers à la cour de cassation, en y comprenant les présidents et officiers du ministère public attachés aux trois dernières de ces juridictions.

Ces magistrats, sauf les juges de paix et les officiers du ministère public, sont inamovibles. Ils jouissent tous de certaines prérogatives qui n'ont point été créées dans leur intérêt personnel, mais pour la dignité du ministère dont ils sont revêtus. « Pouvoir tout pour la justice et ne pouvoir rien pour soi-même, c'est l'honorable mais pénible condition du magistrat, » a dit d'Aguesseau.

Les lois sur l'organisation judiciaire ont déterminé l'âge et les conditions requises pour être promu aux différentes charges de magistrature. Toutes ces charges sont à la nomination du roi, car ce n'est que dans les républiques que les fonctions de cette nature sont conférées par la voie de l'élection.

La magistrature française a toujours joui d'une haute considération. Dans l'ancienne monarchie, elle modérait le pouvoir absolu, autant qu'elle le pouvait, par l'exercice du droit de remontrances et par la résistance qu'elle déployait contre l'enregistrement des édits qui lui semblaient contraires au droit public du royaume et à l'intérêt bien entendu du roi et du peuple. Elle savait opposer aussi aux factieux un courage calme et digne qui a répandu beaucoup d'éclat sur certaines parties de nos annales. Les noms des L'Hospital, des Molé, des Harlay, des d'Aguesseau, des Séguier, des Malesherbes (*voy.* leurs art.), etc., se lient aux souvenirs les plus honorables de l'histoire de France. Sans doute ce tableau n'est pas sans quelque ombre: il n'est pas donné aux institutions humaines d'arriver à une entière perfection. Les anciens magistrats ne se sont pas toujours élevés au-dessus des préjugés de leur temps; ils n'ont pas toujours mis une mesure convenable dans leurs démêlés avec le pouvoir royal, l'autorité ministérielle, le clergé, etc. Ils se sont trop souvent montrés intolérants et quelquefois aussi, malgré une rudesse apparente, ils ont fait pencher la balance de la justice en faveur du pouvoir qui réclamait d'eux des actes de complaisance. Malgré ces défauts, couverts par tant de vertus et de si grands services, l'ancienne magistrature doit faire notre orgueil, et nous ne connaissons pas de nation qui puisse mettre ses magistrats en parallèle avec les nôtres.

La nouvelle magistrature ne s'est pas écartée des grands exemples que l'ancienne lui avait donnés. Elle occupe le rang le plus élevé dans l'estime générale, et malgré l'esprit de dénigrement qui mine tous les pouvoirs, elle a su s'environner du respect des peuples et inspirer une juste confiance à ceux qui réclament son patronage.

Les devoirs des magistrats se trouvent retracés dans bien des livres. Nous nous contenterons de citer les belles mercuriales de d'Aguesseau, comme la source la plus pure où doivent puiser ceux qui veulent se pénétrer des vertus que cette profession exige. Ces devoirs avaient été indiqués en ces termes par Cicéron : « *Est proprium munus magistratûs intelligere, se gerere personam civitatis, debereque ejus dignitatem et decus sustinere, servare leges, jura describere,* *ea fidei suæ commissa meminisse* (*De Offic.*, I, 124). » A. T-r.

MAGLIABECCHI (Antoine), un des plus grands littérateurs de son siècle, naquit à Florence, en 1633. A la mort de son père, il entra en apprentissage chez un orfévre; mais ne pouvant vaincre son goût pour la littérature, il quitta son maître et se consacra entièrement à l'étude, en 1673. Grâce à son ardeur infatigable et à sa mémoire prodigieuse, il acquit une foule de connaissances, et son érudition le fit choisir pour bibliothécaire par le grand-duc Cosme III. Il mourut au milieu de ses livres, en 1714, laissant tout ce qu'il possédait à la bibliothèque qu'il avait dirigée avec tant de zèle. On a publié à Florence, en 1793, le catalogue des manuscrits et des ouvrages, presque tous rares et précieux, qu'il a légués à la bibliothèque publique, où ils forment une section particulière, sous le nom de *Magliabecchiana* (*voy.* Florence). On n'a de lui aucun ouvrage original; mais il en a édité plusieurs, et il a concouru à la composition des *Acta sanctorum*. Jean Targioni a publié, en plusieurs volumes (Florence, 1745 et suiv.), un recueil des nombreuses lettres qu'on lui écrivit de tous côtés. *C. L.*

MAGNA CHARTA, *voy.* Charte (*grande*).

MAGNANERIE, *voy.* Soie et Ver a soie.

MAGNATS. C'est le titre qu'on donne à la haute noblesse en Pologne et en Hongrie. En Pologne, ce titre appartenait surtout aux conseillers du royaume ou aux sénateurs temporels et ecclésiastiques, c'est-à-dire l'archevêque de Gnezne, et plus anciennement à celui de Léopol ou Lemberg, les évêques, les voïvodes, les castellans et les grands fonctionnaires du royaume ou ministres. En Hongrie, il ne s'appliquait qu'aux barons du royaume, qui étaient, au degré supérieur, le palatin, les juges auliques et d'empire, les bans de Croatie, d'Esclavonie et de Dalmatie, le grand-trésorier et les plus hauts dignitaires de la cour; puis, au degré inférieur, les comtes et tous les nobles de seconde classe.

Certaines prérogatives s'attachaient autrefois à la qualité de magnat dans les deux pays. En Pologne, les magnats qui, à la diète de 1791, avaient fait généreusement le sacrifice d'une partie de leur puissance, en votant d'abord la fameuse loi relative au droit des communes, puis la constitution du 3 mai qui consolida le pouvoir monarchique et jeta les fondements d'une émancipation future des populations agricoles, virent tomber ce qui leur restait d'autorité sous la domination étrangère. En Hongrie, après avoir été longtemps les seuls représentants de la nation dont ils entraînaient tous les autres éléments à leur suite, les magnats composent encore aujourd'hui une section particulière de la diète dite *la table des magnats*, qui constitue ce qu'on appelle Chambre haute dans d'autres pays. X.

MAGNE (*Mania* ou *Maïna*), partie de la Morée (*voy.*) qui correspond à l'ancienne Éleuthéro-Laconie (*voy.* T. XVI, p. 32, la note), nommée, dans le moyen-âge, Tzaconie, et qui s'étend entre les golfes de Coron et de Colokythia, depuis le mont Saint-Élie ou Taygète jusqu'au cap Matapan (Ténare), près duquel s'élève le fort de *Mania*, qui a donné son nom à cette contrée.

Dans le ixe siècle, quelques tribus slaves établies dans les défilés du Taygète s'étaient soustraites à l'autorité des empereurs de Constantinople; grâce à l'aspérité des lieux qu'elles habitaient, et où il était difficile de les atteindre, elles obtinrent de se régir elles-mêmes en payant un léger tribut. Leurs voisins de Mania participèrent à cette indépendance. Mais on aurait tort de confondre les *Maniotes* avec les Slaves; l'empereur Constantin Porphyrogénète, dans son livre *De l'administration de l'empire*, affirme qu'ils sont d'origine grecque. On les désignait même encore de son temps sous le nom d'*Hellènes*, parce qu'ils n'avaient reçu le baptême que sous le règne de l'empereur Basile (de 867 à 886).

Lors de l'occupation de la Morée par les Francs, au xiiie siècle, Guillaume de Ville-Hardouin bâtit la ville de Misistra et un château, nommé le petit *Mania*, qui commandait l'entrée de la presqu'île ou *brazo di Maïna*. Par là, les habitants furent amenés à traiter; mais ils conservèrent leurs franchises, et ce fut par leurs montagnes et avec leur assistance que les empereurs grecs commencèrent, en 1260, à recouvrer la Morée sur les conquérants occidentaux. Dans la suite, cette même contrée échappa seule à la domination musulmane et devint le refuge de plusieurs nobles familles, qui préférèrent ce séjour sauvage à la terre étrangère. De ce nombre étaient quelques descendants des Comnènes, qui avaient régné à Trébisonde. Ils exercèrent la primatie dans une partie du Magne jusqu'en 1675, époque où des dissensions intestines et les progrès menaçants des Turcs engagèrent C. Stéphanopoli Comnène à aller chercher un asile en Corse, à la tête de 1,200 émigrés du Magne*. En effet, en 1670, les Turcs, après la conquête de Candie, avaient résolu de détruire l'indépendance du Magne. Ayant attiré les principaux capitaines à bord de leur flotte, ils les retinrent prisonniers jusqu'à ce que les Maniotes eussent consenti à laisser construire quelques forts sur leurs côtes et à reconnaître la suzeraineté de la Porte. Ils ne purent cependant étouffer l'esprit de liberté dont ces montagnards avaient fait preuve à toutes les époques. En 1612, le duc de Nevers, héritier par les femmes des Paléologues, qui rêva la conquête de Constantinople, avait envoyé des émissaires dans le Magne, prêt à se lever en masse. Les Vénitiens y avaient trouvé de fidèles auxiliaires; en 1770, les Maniotes se déclarèrent pour les Russes et, abandonnés à eux-mêmes, ils soutinrent quelque temps la lutte; mais, à la fin, ils furent obligés de traiter, de payer tribut et de reconnaître un bey, choisi parmi eux, qui relevait du capitan pacha. Zanetakis Coutoupharis fut investi le premier, en 1777, de cette autorité précaire que lui-même et la plupart de ses successeurs payèrent de leur vie.

Bonaparte, après ses victoires en Italie et l'occupation des îles vénitiennes, ayant un instant tourné les yeux du côté de la Grèce, avait envoyé dans le Magne, pour s'informer des ressources du pays, deux émissaires choisis dans cette famille des Comnènes de la Corse à laquelle quelques personnes ont voulu rattacher l'origine des Bonaparte (*voy.* KALOMÉRIDES); mais d'autres événements l'empêchèrent de donner suite à ce projet.

De 1816 à 1821, le Magne fut gouverné par le bey Mavromichalis (*voy.*), qui a joué, ainsi que ses concitoyens, un rôle important dans la révolution grecque. Depuis la constitution du royaume de Grèce, le Magne a eu quelque peine à se plier à l'unité administrative, qui a rencontré des obstacles dans les prétentions féodales de quelques familles et les habitudes turbulentes de la population.

Avant la révolution grecque, la population du Magne était évaluée à 30,000 âmes, dont près du tiers en état de porter les armes. La fertilité du sol n'étant pas en rapport avec les besoins, trop souvent la piraterie, favorisée par la nature des côtes, est devenue la ressource des Maniotes. Aussi ont-ils été jugés très diversement; et si quelques personnes reconnaissaient à leur amour de l'indépendance et à la simplicité de leurs mœurs les descendants des Spartiates, d'autres ne voyaient en eux qu'un ramassis de forbans, dont ils contestaient même l'origine grecque. Cependant, leur langue, quoique corrompue par un mélange de mots slaves, présente encore beaucoup de traces du dialecte dorien. W. B-T.

MAGNÉSIE (géogr.). Trois lieux portaient ce nom dans l'antiquité. La presqu'île de Magnésie, située sur la mer Égée et baignée au sud par le golfe de Pagase, faisait d'abord partie de la Macédoine, et fut plus tard comprise dans la Thessalie. Elle renfermait le promontoire et la ville du même nom; la dernière s'étendait entre la mer et le mont Pélion. — Une autre Magnésie, sur l'Hermus et au pied du Sipyle, était une ville considérable de l'ancienne Lydie (*voy.*), qui eut plusieurs fois à souffrir par suite de tremblements de terre. Située au nord-est de Smyrne et de Phocée, elle est devenue célèbre par la victoire que Scipion l'Asiatique y remporta sur le roi de Syrie Antiochus (*voy.* ces noms), l'an 190 av. J.-C. L'aimant (*voy.* ce mot et surtout BOUSSOLE, T. IV, p. 91, note 1re), a pris son nom de cette ville. — Enfin, une troisième Magnésie, dans

---

(*) *Voir l'Histoire de la colonie grecque établie en Corse*, par Nicolas Stéphanopoli, Paris, 1826, in-12.

la Carie au sud-est d'Éphèse et au confluent du Méandre et du Léthée, sur le penchant méridional du mont Thormax, était célèbre par son temple de Diane. C'est aujourd'hui la ville de Guzulhissar. Ch. V.

MAGNÉSIE (chim.), *voy.* Magnesium.

MAGNESIUM, métal longtemps admis par induction et aujourd'hui isolé, qui, par sa combinaison avec l'oxygène, donne l'oxyde de magnesium, spécialement connu sous le nom de *magnésie*. On l'a obtenu par la pile et par le potassium. Par le premier procédé, il faut agir sur un mélange de trois parties de magnésie humide sur une partie de peroxyde de mercure. Par le second procédé, on fait passer du potassium en vapeur sur de la magnésie chauffée au rouge-blanc. Le potassium s'oxyde aux dépens de la magnésie, et en distillant l'amalgame, à l'abri du contact de l'air, le magnesium reste fixe. Le produit a la forme d'un enduit noir. M. Bussy décompose aussi le chlorure de magnesium par le potassium, et il obtient un métal gris-de-fer, brillant, ductile, sans action sur l'eau et inaltérable à l'air. Ses usages sont nuls, mais ses oxydes et ses sels ont une certaine importance. Uni à des terres, il constitue les pierres ollaires, les stéatites, le mica, le talc, la craie de Briançon, etc.

Les terres et les pierres qui renferment de la magnésie pure, même dans une très faible proportion, nuisent à la végétation. C'est pourquoi les collines de serpentine, de stéatite et de magnésite sont remarquables par leur nudité. On a observé que toutes les matières terreuses mangées par certains peuples, soit par goût, soit pour tromper la faim, étaient à base de magnésie.

Les usages des terres et roches magnésiennes dans les arts économiques sont : pour la giobertite, dans la fabrication de la porcelaine et dans celle des creusets de verrerie; pour les diverses magnésites, dans la fabrication des pipes connues sous le nom de pipes d'écume-de-mer et dans celle de la porcelaine.

On donne le nom de *magnésie pure*, de magnésie *décarbonatée*, de magnésie *calcinée* à un oxyde de magnesium, obtenu par la décomposition, à l'aide d'une forte chaleur, du sous-carbonate de magnésie. Cet oxyde est pulvérulent, peu sapide, presque insoluble dans l'eau, se transformant lentement en un sous-carbonate par son exposition à l'air. Combiné avec les acides, il forme des sels incolores, tantôt insolubles et sans action sur l'économie, tantôt solubles, amers et purgatifs. Le plus célèbre de ces sels solubles est le sulfate connu sous le nom vulgaire de *sel d'epsom*. On emploie en médecine l'oxyde de magnesium comme absorbant et comme purgatif. Il s'oppose à la formation morbide de l'acide urique, et devient ainsi un excellent préservatif de la gravelle (*voy.*). Les Anglais se servent de ce médicament jusqu'à l'abus, et l'on a reconnu que sous l'influence de cette médication trop fréquente, il se formait des concrétions intestinales capables de déterminer la mort des sujets qui les portent.

Le sous-carbonate de magnésie a également reçu le nom de magnésie : c'est la *magnésie blanche*, la magnésie *anglaise*, la magnésie *carbonatée* des officines. Elle est très rare dans la nature à l'état de pureté, mais elle a été trouvée dans certaines eaux minérales. Elle est en pains cubiques, d'un blanc mat, doux au toucher, insipide, inodore et fort légère. Elle happe à la langue; quoiqu'elle soit insoluble dans l'eau, elle verdit le sirop de violettes. Ce sel sert dans les pharmacies à préparer l'oxyde de magnesium, dont il vient d'être parlé plus haut. On l'emploie assez fréquemment en médecine. Il n'y a point de poudres, de pastilles, de tablettes dites absorbantes dans lesquelles le sous-carbonate de magnésie ne soit introduit. Il est peu actif et ne peut servir que comme auxiliaire dans le traitement des maladies graves. A haute dose, il combat avec succès l'empoisonnement par les acides en les neutralisant. A. F.

MAGNÉTISME (du nom grec de l'aimant, μάγνης, *voy.* Boussole, T. IV, p. 91, note). On appelle ainsi cette singulière propriété que possède l'aimant d'attirer le fer, ainsi que l'ensemble des phénomènes qui en résultent. La grande action que semble exercer la terre elle-même sur l'aiguille aimantée est désignée sous le nom de *magnétisme terrestre*. C'est improprement qu'on appelle *magnétisme animal* certains phénomènes qui se manifestent dans les corps humains vivants, et qui n'ont aucun rapport avec le sujet qui nous occupe : il en sera traité au mot SOMNAMBULISME.

De l'art. AIMANT on a renvoyé ici la théorie des propriétés de cette pierre métallique, qu'elle partage d'ailleurs avec quelques autres métaux, tels que le nickel et le cobalt. On sait que le fer, à l'état métallique et à celui d'oxyde noir, s'attache à l'aimant avec une force considérable; cette force se mesure par le poids du fer que l'aimant peut enlever. Elle ne dépend point de la grosseur de celui-ci : l'on voit des aimants porter des poids dix fois plus considérables que le leur propre. La force magnétique ne se manifeste pas avec une égale intensité dans tous les points de la surface d'un aimant. Ordinairement il y a deux portions de cette surface dans lesquelles l'attraction est plus forte : on les appelle les *pôles de l'aimant*. On peut les reconnaître en plaçant l'aimant dans de la limaille de fer, celle-ci s'attachant plus fortement aux environs des pôles. Lorsque les deux pôles peuvent agir en même temps sur les extrémités opposées d'un morceau de fer, l'attraction magnétique en est augmentée : c'est pour cette raison qu'on donne aux aimants artificiels la forme d'un fer à cheval dont les deux extrémités sont les deux pôles. On applique sur ces deux extrémités un morceau de fer doux qu'on appelle l'*ancre*, et qu'on charge d'autant de fer que l'aimant en peut porter. La force magnétique n'exerce pas seulement son influence par le contact : un aimant un peu fort enlève de la limaille de fer à distance. Elle s'exerce également à travers tous les corps, si l'on en excepte le fer, qui, selon la manière dont il est placé, en augmente ou en affaiblit l'effet. Un aimant conserve toute sa force lorsqu'on a soin de le charger autant qu'il peut l'être, autrement il la perd peu à peu. La rouille l'affaiblit aussi. Les aimants chauffés fortement perdent tout-à-fait leurs propriétés; diverses autres causes paraissent nuire aussi quelquefois au pouvoir magnétique.

Si, par un moyen quelconque, on place un aimant de manière à ce qu'il puisse se mouvoir librement en direction horizontale, il prend toujours de lui-même une position telle qu'un de ses pôles est dirigé vers le nord, et l'autre vers le sud. Pour cette raison ces points de l'aimant sont appelés *pôle austral* et *pôle boréal*. Cette propriété, qu'on désigne sous le nom de *polarité*, a conduit à l'invention de la *boussole* (*voy.*). Deux aimants s'attirent mutuellement par leurs pôles de noms différents, *boréal* et *austral*, qu'on appelle en conséquence les *pôles amis*; ils se repoussent par leurs pôles de noms semblables, ou *pôles ennemis*.

Toutes les propriétés de l'aimant peuvent se communiquer au fer à l'aide de frottements. *Voy.* AIMANTS ARTIFICIELS et AIGUILLE AIMANTÉE.

Lorsqu'un morceau de fer doux touche seulement à un aimant, ou même tant qu'il en est proche, il est lui-même magnétique, mais dès qu'on l'en éloigne, il perd à peu près cette propriété. Dans ce cas, le fer n'est pas aimanté par la communication, mais par le *partage* du magnétisme, et l'espace en dedans duquel cet effet a lieu s'appelle la *sphère d'activité magnétique*. C'est là-dessus qu'est fondée l'idée de l'*armure* (*voy.*), morceau de fer qui s'applique exactement sur un aimant naturel dont il rejoint les deux pôles, et qui est muni lui-même en dehors de deux proéminences auxquelles s'attachent une *ancre*; le reste de l'aimant est recouvert d'une enveloppe de cuivre. Au moyen de cette disposition, le fer doux devient, par le partage du magnétisme, un aimant dont la force est bien plus active et plus durable.

Les causes du magnétisme nous sont encore inconnues. Descartes, Euler, Bernoulli, etc., supposaient une matière se mouvant en tourbillons dans l'aimant. Æpinus reconnait une seule matière magnétique dont les parties se repoussent entre elles et sont attirées par le fer et par l'acier; elle est partout uniformément répandue, et se trouve accumulée dans le fer. Dans l'aimant, elle est en excès d'un côté, ce qui donne un magnétisme positif; et elle manque de l'autre, ce qui produit un magnétisme négatif. Wilke et Brugmann admettent deux matières magnétiques qui s'attirent entre elles, tandis que les particules de chacune d'elles se repoussent mutuellement : ces deux matières se trouvent combinées dans le fer. Dans l'aimant elles sont séparées, et chacune d'elles est accumulée vers un des côtés. Cette dernière hypothèse qui explique le mieux certaines analogies du magnétisme avec l'électricité semble corroborée par quelques expériences de Coulomb et permet d'en réunir tous les principes. Ampère a démontré que tous les phénomènes du magnétisme s'expliquent par la théorie de l'électricité. L. L.

On considère la terre comme un grand aimant qui a ses pôles opposés, de sorte que l'extrémité d'une aiguille aimantée qui se dirige vers le nord ou le pôle boréal en est le pôle dissemblable ou son pôle austral, tandis que le pôle boréal de l'aiguille est attiré par le pôle sud ou austral de la terre. En admettant cette puissance propre au globe terrestre, soit qu'on la considère comme inhérente aux conditions de son existence, soit qu'on prétende qu'elle résulte d'immenses courants électriques qui auraient lieu dans son sein et qui seraient dirigés de l'est à l'ouest perpendiculairement au méridien magnétique; en admettant, disons-nous, l'existence d'un *magnétisme terrestre*, on comprend sans peine la marche des deux aiguilles aimantées connues sous les noms d'aiguille de déclinaison et d'aiguille d'inclinaison (*voy.* ces mots).

La première, en effet, se maintient sans cesse dans la position qu'on lui connaît et qui indique la direction du *méridien magnétique* du lieu où l'on se trouve, parce que ses pôles sont attirés par les pôles de nom contraire de la terre, tandis que la seconde, horizontale dans une série de points qui sont à peu près parallèles à l'équateur, et qu'on nomme l'*équateur magnétique* (*voy.*), va sans cesse en s'inclinant davantage au fur et à mesure qu'on se rapproche des pôles de la terre. De même que la série des points où l'aiguille d'inclinaison reste horizontale constitue l'equateur magnétique, de même aussi les points au nord et au sud où cette aiguille serait perpendiculaire devraient être considérés comme les pôles magnétiques de la terre. Mais, il faut le dire, malgré les explorations de hardis voyageurs français et étrangers, parmi lesquels nous devons nommer les capitaines Parry, Philips, Freycinet, Duperrey, Blosseville, moins malheureux encore que Dumont-d'Urville ; malgré les nombreuses recherches des savants les plus distingués, les Humboldt, Arago, Gay-Lussac (*voy.* tous ces noms), Wilke, Morlet, tous ces points sont encore mal déterminés.

L'action magnétique du globe paraît s'étendre à de grandes distances sans perdre de son énergie : M. Gay-Lussac, à 7,000^{m} de hauteur, l'a trouvée la même qu'à la surface du globe. Mais on a depuis fait remarquer que dans cette expérience il n'avait pas été tenu compte des différences de température, et il est prouvé aujourd'hui qu'une aiguille oscille d'autant plus vite que sa température est moindre. M. de Humboldt a parfaitement établi que l'intensité magnétique va en croissant quand on s'avance de l'équateur magnétique vers les pôles; et ses observations ont été confirmées par celles des savants que nous avons déjà nommés, auxquels il faut ajouter les noms du capitaine Sabine et de MM. Ad. Erman et Kupffer.

L'intensité magnétique du globe est sujette à d'autres variations que celles qui résultent de la situation géographique des lieux : les unes sont annuelles, d'autres diurnes, et enfin il en existe d'instantanées qui s'observent dans le même moment en un grand nombre de lieux à la fois : telles sont, pour ces dernières, celles que produisent l'apparition d'une aurore boréale, un tremblement de terre.

L'action magnétique du globe se manifeste encore dans bien d'autres circonstances, soit naturelles soit expérimentales. Ainsi c'est elle qui fait prendre une direction perpendiculaire à celle de l'aiguille aimantée à un conducteur rectangle dans lequel on établit un courant électrique. C'est cette même influence qui communique les propriétés de l'aimant à tous les objets en fer ou en acier dont nous nous servons. Nos pelles, nos pincettes sont dans ce cas, ainsi que les limes, les ciseaux, etc., et si l'on présente à ces objets une petite aiguille aimantée, on les verra attirer une de ses extrémités et repousser l'autre. Un barreau d'acier placé dans la position qu'affecte l'aiguille d'inclinaison dans nos latitudes, s'aimante assez rapidement, et ses pôles sont disposés comme ceux de cette aiguille. Le phénomène se produit plus promptement, avec plus d'énergie et d'une manière plus durable, si l'on frappe à petits coups une des extrémités du barreau. On renverse les pôles de ce nouvel aimant en faisant prendre au barreau nouvellement aimanté une position inverse de la première, et en répétant la même manœuvre sur l'autre extrémité. A. L-D.

MAGNÉTOMÈTRE (de *μάγνης*, aimant, et *μέτρον*, mesure), nom donné à un instrument proposé par Saussure pour comparer les forces attractives des aimants. Pour cela, une boule d'acier est suspendue à l'extrémité inférieure d'une verge, dont l'autre bout est terminé par une pointe comme une aiguille. Cette sorte de pendule pivote d'une manière très mobile sur un pignon qui le retient vers le sixième de sa longueur près de la boule. Lorsqu'on expose la boule à l'action d'un aimant, celui-ci la fait dévier de la position verticale, et l'autre bout de la verge marque sur un cercle gradué l'angle de cette déviation, qui est d'autant plus grand que la boule est plus fortement attirée. Coulomb a imaginé un autre moyen d'apprécier l'intensité de la force magnétique. Il a fait osciller une très petite aiguille aimantée à diverses distances d'un des pôles d'une barre très longue aussi aimantée, mais à un degré beaucoup plus considérable. L'effet de la force magnétique, pour produire ces oscillations, est analogue à celui de la pesanteur pour produire les oscillations du pendule (*voy.*), et elles peuvent également servir à mesurer l'intensité du magnétisme. En comparant entre elles les forces de ces oscillations, Coulomb a remarqué qu'elles deviennent de plus en plus lentes à mesure que la petite aiguille s'éloigne du centre de la force attractive; et par une analogie de plus avec l'action de la gravité, il a prouvé par le calcul que, d'après la loi de ce ralentissement, l'attraction magnétique est constamment réciproque au carré de la distance. L. L.

MAGNIFICAT, premier mot de la version latine du cantique que la mère de Jésus prononça en répondant à sa cousine Élisabeth, dans la visite qu'elle lui fit quelque temps après sa conception. L'usage de réciter ce cantique où la Vierge *glorifie* le Seigneur et qui fait partie de l'Évangile selon saint Luc (I, 46 et suiv.), remonte sans doute aux premiers temps de l'Église : dans la liturgie catholique, on le chante maintenant tous les jours à vêpres. Z.

MAGNOLIACÉES, famille de plantes dicotylédones, dont le nom est dû au genre *magnolia* qui, comme l'on sait, renferme plusieurs des arbres les plus élégants que l'horticulture emprunte aux climats étrangers. Beaucoup d'autres magnoliacées d'ailleurs se parent d'un superbe feuillage, et leurs fleurs, qui exhalent des parfums délicieux, se font remarquer tant par la beauté des formes, que par des dimensions inconnues dans nos arbres indigènes; car aucune espèce de cette famille ne croît spontanément en Europe. L'écorce et le fruit des magnoliacées sont très aromatiques et toniques; la *badiane* ou *anis étoilé* (qui est le fruit de l'*illicium anisatum*), et l'*écorce de Winter* (qui provient du *drymis Winteri*), en sont des exemples assez notables.

Les caractères distinctifs des magnoliacées sont : calice inadhérent, composé de 2 à 9 sépales caducs, imbriqués avant l'épanouissement, de même que les pétales, qui sont en nombre soit défini, soit indéfini, libres, caducs; étamines caduques, libres, nombreuses, insérées au réceptacle; ovaires distincts ou entregreffés, plus ou moins nombreux, uniloculaires, ordinairement imbriqués en forme de capitule ou d'épi sur un prolongement du réceptacle; fruit composé en général d'un nombre indéfini de petites capsules univalves ou bivalves, et contenant chacune soit une seule graine, soit deux graines ou davantage; embryon petit, rectiligne, niché vers l'une des extrémités d'un périsperme charnu et huileux.

Toutes les magnoliacées sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles éparses ou roselées, simples, pétiolées, penninervées, très entières, ordinairement ponctuées, le plus souvent accompagnées chacune de deux stipules membraneuses, caduques, soudées en spathe conique, qui recouvre, dans le bourgeon, les feuilles plus intérieures. Les fleurs sont régulières, ordinairement terminales et solitaires, avant l'épanouissement recouvertes chacune d'une spathe semblable à celle qui résulte de la soudure des stipules. ÉD. SP.

MAGNUS, *voy.* SUÈDE et NORVÈGE.

MAGON, *voy.* CARTHAGE, PUNIQUES *(guerres)*, etc.

MAGOT, *voy.* SINGE.

MAGYARES (suivant la prononciation du pays *Madjares*, ou plutôt *Madiares*), nom que se donnent à eux-mêmes les Hongrois, et qu'ils paraissent avoir apporté d'Asie. Dankowski pense que ce mot peut signifier *force d'estomac* (*Mej-erö*); et Horvat, *celui qui sème*, *le cultivateur* (*mag erestök*). Nous serions plutôt tentés de le rapporter à la racine si répandue de *mag*, comme exprimant l'idée de grandeur, pouvoir, puissance, d'où sont venus les mots *μέγας*, *magnus*, *magnat*, etc.; *magas*, en hongrois, signifie de même, haut, puissant. Quoi qu'il en soit, les Magyares nous sont représentés par leurs propres chroniques, par Constantin Porphyrogénète, ainsi que par l'historien de la ville de Derbent, comme la plus influente, la plus remarquable d'entre les sept peuplades qui occupaient les contrées entre l'Oural et le Caucase, qu'on désignait sous le nom de *Grande-Hongrie*, lorsque, au VIIIe siècle, elles les abandonnèrent pour commencer leur migration, qui de proche en proche devait les conduire dans l'ancienne Dace et la Pannonie. Le territoire particulier des Magyares était alors voisin de l'ancienne ville de ce nom, *Madjar* ou *Madjari*, dont les ruines se voient sur les bords du Kouma, dans la province russe dite du Caucase *. On a longtemps disputé, et l'on n'est point encore entièrement d'accord, sur l'origine de ce peuple. Elle paraît être finnoise, comme celle des Huns et des Avares (*voy.* ces mots et FINNOIS). Des rapprochements historiques, ainsi que des ressemblances de mœurs et de langage, ont fourni à un savant Hongrois, George Fejer, les moyens de faire ressortir la probabilité que les Magyares provinssent des anciens Parthes. *Voy.* ce nom.

La cause qui détermina la migration des Magyares et de leurs confédérés vers l'Europe, paraît être le mouvement imprimé aux Arabes par l'islamisme. L'historien de la ville de Derbent précité, dit que *les Mogores qui dominaient dans ces contrées* (sur le Kouma, dans le Deschté-Kiptchak) résistèrent, avec l'aide des Chazires ou Khazars, aux propagateurs de la foi de Mahomet, depuis la 41e jusqu'à la 112e année de l'hégire (de 663 à 734 de notre ère); alors commença leur migration vers l'Occident, avec une partie de leurs alliés. Il paraîtrait, d'après les récits de Constantin Porphyrogénète, du moine Nestor et de l'abbé Regino, qu'ils suivirent diverses routes pour arriver dans l'ancienne Dace, et qu'ils y pénétrèrent à deux époques. On trouve même dans les *Acta sanctorum* la mention d'une irruption faite par les Hongrois (*impia gens Hungarorum*) chez les Grisons, en 750; mais s'il n'y a point là une erreur de date, il ne faudrait pas en conclure autre chose, sinon qu'on avait déjà donné cette dénomination aux Avares, qui occupaient alors l'ancienne Dace, etc. Ce sont sans doute ceux qui avaient été rejetés, au commencement du IXe siècle, par-delà la Theiss, que l'on voit encore compter, en 862, sous le nom d'*Ungri*, parmi les ennemis de Louis-le-Germanique. Quoi qu'il en soit, les dates qui paraissent les plus certaines, relativement à l'arrivée des Magyares dans la Hongrie actuelle, sont l'an 889, époque où ils y parvinrent à travers les monts Karpaths, du côté de la Galicie, et l'an 895, pour la Transylvanie.

Après avoir séjourné, suivant leurs propres chroniques, l'espace d'environ 150 ans, entre le Volga et le Tanaïs, ils s'étaient dirigés, en 884, vers l'occident,

---

(*) D'après Karamzine, les Hongrois auraient habité cette ville; mais Klaproth le nie formellement (*Voyage dans les steps d'Astrakhan et du Caucase*, par le comte J. Potocki, t. II, p. 188). Suivant lui, Madjari est un ancien mot turc qui signifie *édifice en briques*. M. de Hammer (*Histoire de la Horde d'or*, p. 290) est, au contraire, d'avis que ce nom lui vient des Hongrois. J. H. S.

sous la conduite d'Alom ou Almos, fils d'Ugeg (*Hist. Duc.*, c. 5), au nombre de 708 familles (dit la chronique de Thuròczy), et contenant 216,000 combattants commandés par sept capitaines. L'anonyme de Bela se borne à dire qu'ils formaient une immense multitude, sans y comprendre leurs confédérés. Ils errèrent longtemps à travers des contrées désertes et passèrent le Don sur des outres. Il paraîtrait qu'ils se divisèrent dès lors en deux bandes, dont l'une conduite par Almos et son fils Arpad se dirigea vers le nord-ouest et atteignit la ville de Kiiow (Kief), où elle traversa le Dnieper. Les Kioviens avaient appelé à leur secours les Poloftses ou Komans; mais ceux-ci ayant été vaincus, les Russes payèrent le tribut aux Magyares, en les invitant à se diriger vers le pays d'Attila, derrière les montagnes neigeuses. A cet effet, ils leur donnèrent des otages et des guides, et leur fournirent les vivres nécessaires. Les Komans ayant reconnu entre eux et les Magyares des rapports de parenté, se joignirent à eux. Ils traversèrent ainsi la Galicie et la Lodomérie, et arrivèrent, l'an 889, dans le pays des anciens Bastarnes, alors peuplé de Slaves. Ces détails qui se trouvent dans Thuròczy sont confirmés par le moine russe Nestor.

Constantin Porphyrogénète, après nous avoir fait connaître que les Turcs (nom sous lequel il désigne les Magyares) avaient séjourné quelque temps près du Tanaïs, dans le pays appelé Lebedias ou Lébédie, du nom de leur chef, ajoute qu'ils en furent chassés par les Patzinacites (*Petchénèghes* des Russes). Quelques-uns retournèrent vers l'orient en Perse (vraisemblablement encore sous le Caucase); le surplus se dirigea au contraire vers l'occident, dans la province d'*Atelkousou* (entre les eaux), c'est-à-dire entre le Boug, le Koundou, le Dniester, le Pruth et le Seret: c'est la Bessarabie, la Moldavie et la Valachie. Chassés de nouveau de ces lieux par les Patzinacites, ils entrèrent, en 895, dans la Hongrie, par la Transylvanie (*voir* Regino, *Script. Rer. Germ.*, t. I^er^, liv. II).

Voici le portrait que trace d'eux et surtout de leur manière de combattre l'empereur Léon-le-Sage qui, avant leur entrée en Hongrie, les avait employés comme troupes auxiliaires: « Les Magyares sont une nombreuse et libre nation. Dès leur enfance accoutumés à monter à cheval, ils n'aiment point à aller à pied; ils portent sur leurs épaules une longue lance et dans la main un arc dont ils se servent habilement pour percer leurs ennemis en fuite; leur estomac et le poitrail de leurs chevaux sont couverts de plaques de fer ou de cottes de maille; habitués à lancer des flèches, ils évitent les combats corps à corps et préfèrent ceux où, de loin, ils peuvent nuire à leurs ennemis qu'ils excellent à inquiéter par de continuelles escarmouches et des attaques soudaines en leur coupant les vivres, en les débordant sans cesse, en leur tendant des piéges. D'après cette tactique, ils savent attirer leurs adversaires par des fuites simulées, et lorsqu'ils les ont ainsi divisés, ils tournent bride subitement et pénètrent dans leurs rangs ouverts. Si quelquefois ils en viennent à une ordonnance régulière de bataille, ils se forment en petits massifs d'environ 1,000 cavaliers chacun, rapprochés à la suite les uns des autres pour donner de la force à leur position. Ils poursuivent sans relâche l'ennemi dans sa fuite et ne songent au butin que lorsqu'ils ont tout égorgé. Ils obéissent ponctuellement aux ordres d'un chef supérieur, et sont soumis à des peines sévères qui atteignent surtout les lâches. » Les ducs magyares, comme les anciens rois francs, étaient, à leur nomination, élevés sur un bouclier.

Les Magyares nommaient l'Être-Suprême *isten* (*ichten*), et c'est encore le mot par lequel les Hongrois désignent Dieu. Ils adressaient à lui seul leurs prières; ils croyaient cependant au double principe de Zoroastre: Ourdoung était chez eux le principe du mal, ce qui a fait croire qu'ils étaient idolâtres. Ils vénéraient le feu, le ciel, l'eau et la terre; ils reconnaissaient de bons et de mauvais génies. Ourdoung et ces derniers étaient personnifiés dans le porc et le chien. Le principe du mal s'appelait aussi Arimanios: on ne saurait y méconnaître l'Ahriman des Perses. Les Magyares croyaient à l'immortalité de l'âme. Le deuil qu'ils portaient, leurs festins de mort, leurs tumulus ou tombeaux l'attestent; leur nom de l'âme (*lelek*) indique que, dans leur pensée, la créature était le souffle de Dieu; mais il ne paraît point qu'ils aient cru à la migration des âmes. Ils se figuraient le ciel (*menny*) comme un séjour d'inaltérables délices de chasse, de pêche, de victoires, ou de leur souvenir. Leurs succès étaient célébrés par des fêtes; leurs calamités amenaient des sacrifices sous des arbres, sur des pierres, près des fontaines; ils appelaient *idamas*, *aldomas*, ces cérémonies religieuses. Ils immolaient des chevaux blancs. Ensuite venait le repas. Ils mangeaient la chair de cheval, en buvaient le sang et le lait des juments. Leurs prêtres s'appelaient *taltos;* mais leur ministère n'était point indispensable, et pouvait qui voulait faire un sacrifice; ils présageaient l'avenir de différentes manières, mais surtout par le hennissement des chevaux.—*Voy.* notre art. HONGRIE et l'*Histoire des Magyares*, par le comte Mailath, t. Ier. C. L-G-T.

MAHADIAH, ville du nord de l'Afrique, fondee par Obéid-Allah, qui en fit sa résidence. *Voy.* FATIMIDES.

MAHARADJAH, *voy.* RADJAH et INDOSTAN.

MAHDI, *voy.* ALMOHADES, IMAM et FATIMIDES, T. X, p. 533.

MAHMOUD I-II. Deux sulthans ont régné sous ce nom dans l'empire Othoman (*voy.* l'article).

MAHMOUD Ier, fils d'Ahmed II, né à Constantinople en 1696, monta sur le trône en 1730, et mourut le 13 décembre 1754.

MAHMOUD II, deuxième fils d'Abdoul-Hamid, naquit à Constantinople le 2 septembre 1789[*], et fut élevé dans le sérail, selon la coutume des souverains othomans. Son frère aîné, Mustapha IV, en montant sur le trône par suite de la révolution de 1807 (*voy.* SÉLIM), voulut d'abord se défaire de lui; mais le payeur de l'armée, Ramir-Effendi, sauva ses jours, et l'année suivante (28 juillet 1808), Mustapha Baïraktar ou Baraïk-dar (*voy.* JANISSAIRES), pacha de Routchouk, n'ayant pas réussi à rendre le trône à Sélim III, mit Mahmoud à la place de Mustapha IV, qu'il renferma dans une prison. Quelques mois après, une révolte des janissaires contraignit Baïraktar, devenu grand-visir, à se faire sauter dans le sérail; mais auparavant il fit mettre à mort Mustapha et sa mère. Mahmoud II se montra partisan des réformes commencées par Sélim et voulut conserver les corps de troupes déjà organisés à l'européenne (*seymens*). Mais ses milices favorites ayant eu le dessous dans la lutte engagée à la suite de la rébellion des janissaires, le 16 novembre 1808, il se vit forcé de parlementer avec ces derniers, et de renoncer à ses projets. Alors il ne songea plus qu'à s'affermir sur le trône, en faisant étrangler le fils de Mustapha IV, enfant de trois mois, et en faisant jeter dans le Bosphore trois sulthanes enceintes. Il resta ainsi seul de la dynastie impériale. Après ces cruelles exécutions, il concentra tous ses efforts contre les Serviens (*voy.* TCHERNY-GEORGE), et contre les Russes (*voy.* KAMENSKOÏ, KOUTOUSOF, etc.), avec lesquels il lui fallut soutenir une guerre désastreuse qui se termina par la paix de Boukarest (*voy.*), le 28 mai 1812. Entouré de conseillers indignes d'une si haute faveur, tels que son barbier et un misérable bouffon, Khalet-Effendi, parvenu sous Sélim III au poste d'ambassadeur auprès de Napoléon, Mahmoud n'en conserva pas moins, à travers ses goûts sanguinaires, une énergie digne d'éloges avec ses sujets continuellement en révolte, et une noble fierté avec les puissances étrangères, qui cherchaient à l'entraîner dans la grande lutte européenne. Cependant des désastres sans cesse renaissants déchiraient l'empire, et chaque jour, une nouvelle province secouait le joug de ses oppresseurs. Les Serviens échappaient à la tyrannie du pacha de Belgrade; Méhémet ou Mohammed-Ali-Pacha (*voy.*), vainqueur des Wahabites et des Mamelouks, se rendait maître de l'Égypte; les pachaliks de Romélie, de Viddin, de Damas, de Trébizonde, de Saint-Jean-d'Acre, d'Alep, de Bagdad, de Latakieh, changeaient tour à tour de domination; Ali (*voy.*), le fameux pacha de Janina, se rendait souverain indépendant de l'Épire, et les tentatives de Mahmoud pour re-

---

(*) Nous trouvons ailleurs pour date de sa naissance le 20 juillet 1785. S.

conquérir cette dernière province poussaient la Grèce à la conquête de sa liberté. Par les conseils de Khalet, le sulthan voulait étouffer dans un massacre général cette imminente révolution. Mais en vain il voyait à ses pieds la tête du redoutable Ali, en vain les cris de deux provinces étaient étouffés dans le sang, en vain un traité conclu par les soins de l'Angleterre venait mettre un terme à une lutte désavantageuse avec la Perse, Mahmoud n'était pas tranquille sur son trône, et du fond de son sérail, il tremblait à la voix des janissaires, devenus plus audacieux que jamais depuis l'insurrection de la Grèce. Il essaya de les apaiser en sacrifiant son favori Khalet; mais il était trop tard. La révolte éclata en novembre 1822, et dès ce moment les janissaires siégèrent en maîtres dans le divan. Il y allait pour lui de l'empire et sans doute de l'existence, s'il n'eût conçu l'audacieux projet de lutter d'énergie avec ses dominateurs. Alors il proclama hardiment ses plans de réforme, longuement mûris dans sa tête. Il fit choix pour seraskier et pour capitan-pacha de Reschid et de Kosrew, tous deux d'une haute capacité, et s'assura l'assistance définitive du vice-roi d'Égypte dans la guerre de Morée. Plus tranquille alors dans Constantinople, il ordonna, par un hatti-chérif du 29 mai 1826, sous prétexte de la réorganisation de son armée, le licenciement des janissaires, et malgré une révolte désespérée de cette milice turbulente (*voy.* T. XV, p. 257), il persista avec fermeté dans son dessein de l'anéantir. En même temps, il se débarrassa des prétentions de la Russie par la signature du traité d'Akerman (*voy.*), le 6 octobre 1826, et par l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie. D'un autre côté, la question grecque avait enfin ému toutes les puissances européennes; mais Mahmoud refusa obstinément toute espèce de médiation, et préféra la ruine de son empire plutôt que d'accéder au traité de pacification signé à Londres le 6 juillet 1826, entre la Russie, l'Angleterre et la France. La défaite de Navarin (*voy.*) ne fit pas même fléchir sa volonté. Les ambassadeurs des trois puissances quittèrent Constantinople, et la Russie, irritée de l'inexécution du traité d'Akerman, déclara la guerre à la Porte. Le 11 juin 1829, l'armée othomane fut détruite à Koulevtcha, et le général Diebitsch (*voy.*) Zabalkanskoï occupa Andrinople, le 20 août. C'est alors que l'intervention de la Prusse, et les conseils de la France et de l'Angleterre qui avaient opéré leur réconciliation avec Mahmoud, décidèrent ce fier sulthan à accepter la paix. Le traité d'Andrinople (*voy.*) fut signé le 14 septembre, et l'une des bases de la réconciliation avec la Russie fut la cessation des hostilités en Grèce.

L'empire Othoman commençait enfin à respirer après tant de désastres; Mahmoud, occupé de ses plans favoris, avait repris ses goûts et ses exercices militaires. L'armée voyait augmenter tous les jours ses bataillons réguliers, et la marine, presque détruite à Navarin, s'enrichissait de plusieurs bâtiments retenus depuis cette époque dans le port d'Alexandrie par le pacha d'Égypte, lorsque, tout à coup le signal d'une nouvelle insurrection fut donné en Albanie par Mustapha, pacha de Scodra, contre lequel il fallut envoyer une armée de 18 à 20,000 hommes, commandés par Reschid-Pacha en personne. Le vice-roi d'Égypte en prit occasion pour s'affranchir du paiement de l'impôt qu'il devait à la Porte, prétextant les frais extraordinaires occasionnés par la guerre contre les Russes. Dans cette extrémité, Mahmoud, qui ne se sentait pas en état d'entreprendre une nouvelle lutte, appela la patience musulmane à son aide. Non-seulement il sembla céder aux prétentions du vice-roi, mais encore il dévora en silence l'affront que lui fit le cabinet français, en poursuivant l'expédition d'Alger, en dépit de ses réclamations énergiques. Ce ne fut que l'année suivante qu'il fit en quelque sorte acte de vengeance contre le nouveau gouvernement de juillet 1830, en dénonçant aux puissances alliées les démarches secrètes du comte Guilleminot (*voy.*), ambassadeur de France, qui cherchait à entraîner la Turquie, dans la prévision d'une conflagration générale. La France renia sa diplomatie, et le comte Guilleminot fut rappelé.

L'opposition aux réformes du sulthan

prenait chaque jour un plus grave caractère; sans se laisser effrayer, Mahmoud II voulut en juger par lui-même, et, contre l'usage reçu, il fit en grande pompe un voyage à Andrinople : sur toute la route, il put recueillir les preuves de la désaffection de son peuple. De retour dans sa capitale, il fit ou sembla faire quelques pas rétrogrades; mais la populace n'en témoigna pas moins son mécontentement par de nouveaux incendies. Le 2 août, le faubourg de Péra fut dévoré par les flammes; plus de 10,000 maisons disparurent dans cet affreux désastre. Mahmoud parut puiser une nouvelle énergie dans cette opposition. Il ordonna la création d'un ordre civil et militaire, divisé en quatre classes, dont la distribution fut inaugurée par une fête à l'européenne, et il mit le comble à l'exaspération des vrais croyants en autorisant la fondation, jusque-là inouïe, d'un *Moniteur*, moitié turc et moitié français. La peste et le choléra, qui ravageaient alors l'empire, furent regardés par les serviteurs du prophète comme une juste punition du ciel. Cependant la soumission des pachas de Bagdad et de Scodra révoltés, qui eut lieu vers la fin de l'année 1831, semblait présager le retour de la tranquillité, si l'Égypte n'eût en même temps préparé à la Porte de plus graves et de plus sérieux embarras. Méhémet, qui convoitait depuis longtemps la riche province de Syrie, prétexta d'anciens différends avec Abdallah, pacha d'Acre, et demanda au sulthan l'autorisation de porter la guerre dans cette contrée voisine de l'Égypte. Mahmoud, indécis, accorda d'abord, puis après refusa son firman; mais Ibrahim-Pacha (*voy.*), fils de Méhémet, n'en partit pas moins du Caire, le 20 octobre, avec une armée de 30,000 hommes, disciplinés à l'européenne. Le sulthan envoya aussitôt au vice-roi l'ordre exprès de rappeler son fils; mais le parti de Méhémet était bien pris : il ne tint aucun compte des représentations de son suzerain, et Ibrahim mit le siége devant Saint-Jean-d'Acre (*voy.*). Mahmoud arma de son côté; mais après plusieurs victoires, couronnées par celle de Konieh (*voy.*), rien ne s'opposait plus à la marche d'Ibrahim sur Constantinople. Dans cette cruelle situation, Mahmoud ne crut pouvoir sauver l'empire qu'avec le secours des puissances étrangères. On sait que la Russie envoya dans le Bosphore, avec une merveilleuse promptitude, une armée de 25,000 hommes; le résultat de son intervention fut le traité d'Unkiar-Skélessy, dont un article important fermait, à son profit, l'entrée des Dardanelles à toutes les puissances d'Europe. La France et l'Angleterre protestèrent; mais la Russie resserra encore son alliance avec la Porte, en lui faisant remise d'une partie des contributions de guerre qui lui étaient dues. Toutefois, le traité d'Unkiar-Skélessy a été annulé depuis par celui de Londres, en date du 13 juillet 1841, qui a de nouveau sanctionné les droits absolus de la Porte relativement au passage des Dardanelles.

Cependant, les troubles prenaient toujours une nouvelle extension en Albanie, dans la Bosnie et dans l'Asie-Mineure; le prince de Servie, Milosch (*voy.*), se mettait de lui-même, et par la force, en possession de certains districts qui lui avaient été promis par le traité d'Andrinople. Une diversion au sein de la Syrie vint rendre une lueur d'espoir au malheureux sulthan. La Palestine et la Galilée, fatiguées du joug pesant de Méhémet-Ali, s'insurgèrent tout à coup, au mois de mai 1834. Mahmoud, croyant l'occasion favorable pour prendre sa revanche, envoya sur le théâtre de la guerre une armée de 60 à 80,000 hommes qui menaça Alep et Adana; mais les puissances européennes intervinrent encore, et le motif apparent de ces dissensions, le district d'Ourfa, fut évacué par les Égyptiens.

Au milieu de tous ses embarras, Mahmoud complétait ses réformes. Des routes se construisaient; des postes s'établissaient; l'armée touchait à sa complète réorganisation. C'est de cette époque aussi que la Porte eut, comme les autres puissances, des ambassadeurs à poste fixe à Vienne, à Londres et à Paris. Les femmes, franchissant pour la première fois la porte de leurs harems (*voy.*), purent se montrer en public. Enfin, des quarantaines s'établirent sur tous les points du littoral de l'empire.

La tranquillité se rétablissait, quoique lentement, dans les provinces. La soumission du Kouristan coïncidait avec la cessation des embarras en Bosnie et en Albanie. Un nouveau traité avec la Russie, signé au mois de mars 1836, faisait remise à la Porte d'une grande partie des contributions qu'elle devait lui payer, et la Silistrie, dernier gage des Russes, était évacuée. Le 29 avril 1837, le sulthan, pour la seconde fois, entreprit un voyage dans ses états, et partit pour explorer les provinces septentrionales de la Turquie d'Europe. Mais, pendant son absence, un vaste complot s'organisait contre lui. Il revint à la hâte pour sévir contre les conjurés; l'une des premières victimes fut le ministre de l'intérieur, partisan déclaré des anciens usages.

Échappé à un si grand danger, Mahmoud dut tourner toute son attention vers l'Égypte, où l'orage grossissait de jour en jour. De nouvelles prétentions du pacha surgissaient sans cesse, et le sulthan n'aspirait qu'au moment favorable où il pourrait humilier son vassal rebelle. Pendant toute l'année de 1838, les flottes turque et égyptienne, renfermées dans les Dardanelles et dans le port d'Alexandrie, ne furent retenues que par les efforts réunis des puissances européennes. Mais enfin, au commencement de l'année 1839, Mahmoud étant parvenu à réunir un assez grand nombre de troupes sur les frontières de Syrie, dévoila hautement son projet de se venger du vice-roi d'Égypte. Voulant toutefois donner un prétexte plausible à son agression, il somma tout à coup Méhémet-Ali de lui payer le tribut arriéré depuis plusieurs années, et de retirer ses troupes des frontières pour les faire rentrer dans l'intérieur de la Syrie. Sur le refus du vice-roi, il ordonna à son armée de franchir le Taurus, déclara de nouveau Méhémet-Ali traître à la patrie, et donna l'investiture de ses états à son séraskier Hafiz-Pacha, généralissime des forces othomanes. Ibrahim, à la tête de ses Égyptiens, attendait ses ennemis sur les bords de l'Euphrate, et après les avoir attirés sur un terrain favorable, il les tailla en pièces et les rejeta en désordre au-delà du Taurus. Cette mémorable bataille, qui décidait du sort de deux empires, eut lieu à Nézib, le 25 juin 1839. Mahmoud n'eut pas connaissance de ce dernier malheur qui ouvrait au pacha d'Égypte la route de sa capitale : atteint d'une maladie grave, il expira à Constantinople, le 1^er^ juillet.

Mahmoud avait régné 31 ans, se montrant jusqu'à la fin l'un des plus ardents réformateurs de notre siècle. Il avait affranchi la Porte de la domination militaire des janissaires; mais, d'un autre côté, il s'était vu enlever les plus belles provinces de son immense empire. Il laissa, en mourant, trois fils légitimes, dont l'aîné, Abdoul-Medjid, né le 19 avril 1823, recueillit son héritage chancelant et abandonné à la merci des puissances européennes. D. A. D.

MAHMOUD le Gaznévide, *voy.* GAZNÉVIDES et KABOUL. Il était né à Gazna, le 14 novembre 970, et mourut le 30 avril 1030.

MAHOMET (ABOUL-KASSEM EBN ABD'-ALLAH), ou plutôt, d'après l'orthographe et la prononciation arabe, MOHAMMED (nom qui signifie *loué*, *considéré*), prophète et législateur des Musulmans, fondateur de l'islamisme (*voy.* MAHOMÉTISME), naquit à la Mecque, le 10 novembre 570, suivant l'opinion commune. Son père, Abd'-Allah, était de la famille de Hachem, de la tribu arabe des Koréïchites (*voy.*), et sa mère, Amenah, était de la tribu des Zarites. Fils unique, sans fortune, et laissé orphelin en bas-âge, il fut élevé par son grand-père, Abd'-el-Motalleb, gouverneur de la Mecque, et, à sa mort, par Abou-Taleb, l'aîné et le plus respectable de ses oncles, qui lui témoigna toujours une vive affection. On ignore les particularités de sa première jeunesse. On dit qu'Abou-Taleb l'instruisit de bonne heure dans les affaires du commerce, et, s'il faut en croire la tradition, ce fut dans un voyage qu'il lui fit faire en Syrie que Mahomet eut l'occasion de s'entretenir avec l'abbé nestorien d'Abdol-Kaïsi, dont les leçons firent sur lui une profonde impression. Quoi qu'il en soit, son oncle le recommanda comme facteur à une riche veuve de sa tribu, nommée Khadidjah, pour le compte de laquelle il conduisit plusieurs grandes caravanes en Syrie, dans l'Yémen et en Perse, et qu'il finit par épouser. Ce mariage, en faisant de lui tout à coup un des premiers négociants de la Mecque, lui permit de tenir le rang que lui assignait sa naissance. Peut-être ce changement dans sa position contribua-t-il aussi à nourrir en lui une exaltation qui se serait vraisemblablement éteinte au milieu des fatigues d'une vie laborieuse. Ce fut depuis cette époque, en effet, qu'il prit l'habitude de se retirer chaque année, pendant le Ramadan, dans une caverne du mont Héra, afin de s'y livrer à ses contemplations solitaires. Ces retraites annuelles, jointes à ses actes de dévotion, à sa charité inépuisable, lui valurent bientôt une haute réputation de pieuse austérité. La haine de l'idolâtrie qui régnait autour de lui, la connaissance qu'il avait des autres religions de l'Asie occidentale, le spectacle affligeant de la dégradation et de la corruption du culte mosaïque, le retentissement déplorable des querelles sanglantes des chrétiens qui s'accusaient réciproquement d'avoir falsifié l'Écriture-Sainte, firent, sans doute, naître dans l'esprit de Mahomet le désir de fonder une nouvelle religion pour faire cesser les désordres et rétablir le règne de la vérité. Mais à quel titre pouvait-il prétendre réformer à la fois le christianisme, le judaïsme et le sabéisme que professaient ses compatriotes? au même titre, il nous l'apprend lui-même, qu'Adam, Noé, Abraham, Moïse et Jésus-Christ, qui, en divers temps et sous diverses formes sont venus, selon lui, enseigner les vérités de la religion une et immuable, au titre d'envoyé de Dieu. Ce ne fut cependant qu'à l'âge de 40 ans qu'il s'attribua ouvertement la mission de prophète. Mais quoiqu'il possédât tous les avantages propres à favoriser son entreprise, un port noble, une figure imposante, une éloquence persuasive, il n'obtint pas d'abord tout le succès qu'il espérait. Sa femme Khadidjah, à qui il raconta un entretien qu'il venait d'avoir, disait-il, avec l'ange Gabriel; Waraka, l'oncle ou le cousin de cette dernière; son esclave Zaïde, à qui il donna la liberté, et son jeune cousin, l'ardent Ali (*voy.*), furent ses premiers sectateurs. Une acquisition plus importante pour sa cause fut celle d'Abd'-Allah, surnommé depuis Abou-Bekr (*voy.*), qui jouissait d'une haute considération et dont l'exemple entraîna dix des principaux habitants de la Mecque; il fut aussi bientôt suivi par Othman, destiné à devenir un des khalifes successeurs du prophète. Trois années s'étaient écoulées en progrès lents et silencieux; dans la quatrième, Mahomet réunit dans un festin ses parents hachémites, leur annonça sa mission divine, et finit par leur demander qui d'entre eux voudrait être son khalife ou lieutenant. Tous gardaient le silence, lorsque Ali, se levant avec l'impétuosité et l'enthousiasme du jeune âge, s'écria qu'il serait son lieutenant et qu'il se porterait aux dernières extrémités contre quiconque oserait le braver. Abou-Taleb, qui assistait à ce banquet, accueillit avec autant de froideur que les autres la proposition de son neveu; cependant, s'il n'embrassa pas sa doctrine, il continua à lui prodiguer les témoignages de son amitié, soit en le protégeant contre ses ennemis, soit en lui ménageant un asile au moment du péril. Malheureusement Mahomet perdit ce zélé protecteur, la 10^e année de son apostolat, et la mort de Khadidjah, qu'il avait toujours tendrement aimée, quoiqu'elle eût 15 ans de plus que lui, vint mettre le comble à ses infortunes. Il se trouva ainsi sans appui en face de la famille ennemie d'Ommeyah (*voy.* Ommiades), entre les mains de laquelle le pouvoir avait passé à la mort d'Abou-Taleb. Dès lors, il ne lui fut plus possible de fréquenter la Kaaba aussi assidûment qu'il l'avait fait jusque-là, exhortant ses compatriotes à quitter leur grossière idolâtrie pour le culte du seul Dieu, leur prêchant la prière et les bonnes œuvres. Il fut même forcé d'abandonner pour quelque temps la Mecque avec ses partisans : ceux-ci se sauvèrent en Éthiopie, où ils convertirent le roi Ascham, tandis que lui-même cherchait un refuge à Tayef. Ce fut dans cette ville qu'il fit, en esprit et sous la conduite de l'ange Gabriel, ce fameux voyage dans le ciel auquel le Koran fait allusion. Cette vision, qui peint si fidèlement l'état de son âme, dut le consoler de la persécution qu'il éprouvait; mais un événement plus important pour le sort futur de sa doctrine, ce fut la faveur avec laquelle les habitants de Yathreb (Médine) l'accueillirent. Soit rivalité, soit toute autre cause, le succès de l'islamisme fut aussi rapide que général dans cette ville. Les deux tribus qui s'y disputaient le pouvoir envoyèrent à Mahomet des députés chargés de lui offrir leur secours, et une grande partie de la population adopta la religion nouvelle. Mais pendant qu'il gagnait des prosélytes à Yathreb, Mahomet en perdait à la Mecque. Ses ennemis jurèrent même sa mort. Instruit à temps du danger qu'il courait, il se hâta de s'y soustraire par la fuite, et, accompagné du seul Abou-Bekr, il chercha un asile dans une caverne des environs de sa ville natale, où il resta trois jours avant de pouvoir gagner Yathreb, exposé à des périls de toute espèce. Avertis de son arrivée, 500 habitants de cette ville allèrent à sa rencontre et le reçurent avec les démonstrations du plus profond respect. C'est de cette fuite, qui eut lieu l'an 622 de notre ère (le 15 ou plutôt le 16 juillet) que date l'hégire (*voy.*) musulmane. Le séjour du prophète à Yathreb fit donner à cette ville le nom de *Medinat al Naby* (ville du prophète) ou Médine (*voy.* ce nom).

Une fois en sûreté, Mahomet s'empressa de récompenser le dévouement d'Abou-Bekr en épousant sa fille Aïécha, et il prit en même temps le titre de prince et de pontife. Le nombre de ses partisans alla depuis sans cesse en augmentant, et il résolut alors d'opposer la force à la force. Il en résulta entre ses sectateurs et ses ennemis une guerre acharnée. Son premier exploit fut le pillage d'une caravane escortée par Abou-Sofiân, chef des Koréïchites*, à la tête d'une troupe de 950 hommes. Quoiqu'il n'en eût avec lui que 313, Mahomet n'hésita pas à l'attaquer. La victoire fut longtemps disputée; mais le combat se termina par la fuite des ennemis du prophète. Ce fameux combat de Bedr, dont la description nous a été donnée, d'après les écrivains arabes, par M. Caussin de Perceval**, fut suivi d'autres entreprises non moins heureuses. Cependant la fortune sembla se lasser de le favoriser, et, la 3^{e} année de l'hégire, Abou-Sofiân prit une sanglante revanche à Ohod, non loin de Médine. Le prophète, blessé, ne sauva qu'avec peine sa vie. Cet échec ayant abattu la confiance de ses partisans, Mahomet se hâta de déclarer qu'il était la punition infligée aux péchés de plusieurs d'entre eux ; quant à ceux qui étaient restés sur le champ de bataille, ils n'avaient fait qu'accomplir, disait-il, leur destinée fixée de toute éternité par l'Être-Suprême. Cette assurance releva le courage de ses sectateurs.

Dès l'année suivante, Abou-Sofiân parut sous les murs de Médine à la tête de 10,000 hommes. Mahomet se tint prudemment sur la défensive, et la désunion s'étant mise parmi ses ennemis, ils se retirèrent après un siége de 20 jours. Délivré de ce danger, le prophète résolut de châtier sévèrement les juifs de Koreïdha qui avaient fait cause commune avec les Mecquois. Il s'empara de leur château-fort après 25 jours de siége, et, avec une cruauté qui n'était pourtant pas dans son caractère, il fit passer au fil de l'épée tous les hommes en état de porter les armes, au nombre de 6 à 700, et réduisit en esclavage les femmes et les enfants. La prise de Khaïbar, qui eut lieu quelques années après, compléta sa victoire sur ce peuple infortuné. Bientôt ses généraux lui soumirent l'Yémen, et, ses projets grandissant avec ses succès, il écrivit, dans la 7^{e} année de l'hégire, à Khosrou II (*voy.*), roi de Perse, à Héraclius, empereur de Constantinople, à Mokawkas, gouverneur de l'Égypte, et à plusieurs autres princes des pays voisins de l'Arabie, pour les engager à embrasser l'islamisme. L'accueil que reçurent ses députés fut différent selon le degré de puissance de ceux à qui il les envoya. Khosrou les traita avec mépris, Héraclius leur témoigna des égards, le gouverneur de l'Égypte les chargea de présents pour leur maître, et quelques autres obéirent à l'espèce de sommation qui leur était adressée.

Mais un intérêt plus puissant encore pour Mahomet que ses conquêtes loin-

---

(*) Il a été parlé de lui à ce mot. S.

(**) *Voir* à ce sujet, outre l'article de M. Caussin de Perceval dans le *Nouveau Journal asiatique* (février 1839), la *Description des monuments musulmans* (t. I^{er}, p. 201), par notre savant collaborateur, M. Reinaud, de l'Institut.

taines, c'était d'atteindre ses ennemis au cœur même de leur puissance et de ne pas rester plus longtemps exilé loin de la Kaaba. Sous prétexte de visiter ce sanctuaire, il partit de Médine à la tête de 1,400 hommes et se présenta devant la Mecque. Les Koréïchites s'opposèrent à son entrée, et trop faible pour employer la force, il dut composer avec eux, en s'engageant à ne rester que trois jours dans les murs de la ville sainte. Ce peu de temps lui suffit pour attirer dans son parti deux des membres les plus influents de cette tribu, Amrou et Khaled, les conquérants futurs de l'Égypte et de la Syrie. Ce fut pour lui une acquisition précieuse. Khaled, en effet, par des prodiges de valeur, prévint, l'année suivante, la défaite complète d'un corps de 3,000 hommes envoyé sous les ordres de Zaïda pour châtier le gouverneur de Mouta, en Palestine, qui avait mis à mort un envoyé de Mahomet. Enfin, un manque de foi des Koréïchites fournit à ce dernier l'occasion qu'il attendait depuis longtemps de s'emparer de la Mecque. Il se présenta devant ses portes avec 10,000 hommes parfaitement équipés et enflammés du plus ardent enthousiasme. Les Koréïchites n'osèrent résister longtemps, et, pour sauver leur vie et leur liberté, tous embrassèrent l'islamisme. Le prophète triomphant fit abattre les idoles de la Kaaba; mais il respecta la fameuse pierre noire, après l'avoir toutefois consacrée de nouveau. La Kaaba devint dès lors le principal sanctuaire de la religion mahométane.

Cet important événement eut lieu la 8ᵉ année de l'hégire. Mahomet s'occupa ensuite de réduire différentes tribus qui n'avaient point encore accepté sa doctrine, et dès qu'il eut reçu leur soumission, il résolut de prévenir les projets hostiles de l'empereur Héraclius en envahissant la Syrie. Il rassembla donc une armée de 20,000 hommes d'infanterie, 10,000 chevaux et 12,000 chameaux, pour cette expédition sainte, à laquelle les femmes mêmes voulurent contribuer par le sacrifice de leurs bijoux. Vêtu d'une robe verte et monté sur une jument blanche, le prophète la commanda en personne. Après des souffrances inouïes, il atteignit les frontières de la Syrie; mais il ne s'avança que jusqu'à Tabouc, à moitié chemin de Damas, et il retourna à Médine après avoir écrit à Héraclius pour l'engager encore à adopter sa religion. Ce fut sa dernière expédition militaire. La 10ᵉ année de l'hégire, il entreprit son dernier pèlerinage à la Mecque, le *pèlerinage de l'adieu;* il y parut dans le plus grand éclat, entouré de 90,000 ou, selon d'autres, de 150,000 de ses partisans. De retour à Médine, sentant approcher sa fin, hâtée, dit-on, par le poison que lui avait fait prendre une juive plusieurs années auparavant, il voulut donner à ses disciples un grand exemple de résignation, d'humilité et de justice. A son lit de mort, il les rassembla autour de lui, leur demanda à réparer les torts qu'il avait pu avoir envers quelques-uns d'entre eux; un seul ayant réclamé trois drachmes, il les lui rendit aussitôt; puis il affranchit tous ses esclaves, bénit ses amis, en leur recommandant instamment de rester unis et fermes dans leur foi. Il rendit le dernier soupir entre les bras de sa femme Aïécha, la 11ᵉ année de l'hégire (8 juin 632 de J.-C.). De toutes ses femmes, la première seule lui avait donné des enfants, dont l'une, Fatime (*voy.*), épouse d'Ali, lui survécut. C'est une erreur populaire de croire que son tombeau est suspendu dans la Kaaba : ses cendres reposent dans une chapelle de la principale mosquée de Médine.

Il est bien difficile de porter un jugement impartial sur cet homme étonnant. Les historiens grecs ont pris à tâche de le noircir par leurs calomnies. Les Arabes au contraire nous le font voir paré de toutes les vertus, de toutes les qualités même physiques. Selon Aboulféda, il était de taille moyenne, avait la tête forte, la barbe noire et épaisse, le regard perçant, le visage coloré et exprimant une douce bienveillance. Grave et cérémonieux, il se montrait toujours civil envers les grands et affable envers les pauvres. Doué d'une éloquence naturelle, il excellait dans l'art de persuader. Il paraît avoir eu surtout un talent éminent pour la controverse. On vante aussi sa vaste mémoire et la promptitude de son jugement. Devenu maître de l'Arabie, il ne changea rien à son genre de vie qui était d'une simplicité vraiment patriarcale. On le voyait traire lui-même ses brebis, allumer son feu, raccommoder ses vêtements et ses chaussures. Sa nourriture ordinaire consistait en pain et en dattes; il ne buvait que de l'eau; le lait et le miel étaient les seules friandises qu'il se permit. Sa charité était inépuisable. Il garda la plus grande fidélité à Khadidjah; mais après la mort de cette épouse chérie, sa passion pour les femmes l'entraina à des excès. Quant au courage et à la résolution, il en donna de nombreuses preuves pendant tout le cours de sa vie. Plus d'une fois, comme à Honaïn, il paya de sa personne. Son ignorance était telle, dit-on, qu'il ne savait ni lire ni écrire; mais son génie y suppléait. On a vu au mot Koran comment il composa ce livre célèbre. Malheureusement ses qualités brillantes sont obscurcies par quelques taches. Outre sa faiblesse pour les femmes, on lui reproche avec raison de s'être montré quelquefois cruel, perfide même, et d'avoir fait servir les passions de ses disciples à la réussite de ses projets. D'un autre côté, il a donné en différentes occasions, à la prise de la Mecque entre autres, des preuves de générosité et de grandeur d'âme. Mahomet était, en un mot, un homme animé d'une noble ardeur et de convictions sincères, mais chez qui l'enthousiasme n'était point assez pur pour lui faire repousser les moyens humains propres à le conduire à son but. — *Voir* Aboulféda, *Vie de Mahomet*, trad. de M. Noël Desvergers; Prideaux, *Vie de Mahomet*, trad. franç., Amst., 1693, in-8°; OElsner, *Mahomet*, Francf., 1810, en allemand. E. H-g.

MAHOMET. Quatre souverains othomans ont porté ce nom du prophète.

Mahomet Ier, fils de Bajazet Ier (*voy.*), naquit en 1374. Après la mort de son père, il dut défendre son trône contre ses deux frères, Soliman Ier et Musa. Resté vainqueur, il s'occupa de relever la gloire de l'empire ébranlé par Tamerlan (*voy.*) et par la guerre civile. Il fit rentrer le Pont et la Cappadoce sous son obéissance, subjugua la Servie avec une partie de l'Esclavonie et de la Macédoine, et rendit la Valachie tributaire. Il établit le siége de son empire à Andrinople, et mourut en 1421, non moins recommandable par ses victoires que par sa justice et sa fidélité à sa parole.

Mahomet II, surnommé *Bouiouk* ou le Grand, naquit à Andrinople, en 1430, et succéda à son père, Mourad II, à l'âge de 21 ans. Aussitôt qu'il fut monté sur le trône, il renouvela avec l'empereur grec le traité de paix conclu par son prédécesseur, sans doute pour préparer à loisir les moyens de s'emparer de Constantinople. Le 6 avril 1453, en effet, il parut devant les murs de cette ville qu'il assiégea par terre avec une armée de 300,000 combattants, tandis qu'une flotte de 300 galères et de 200 bâtiments plus petits la bloquait du côté de la mer. Les Grecs n'avaient à lui opposer qu'environ 10,000 hommes; mais le courage suppléa au nombre. Ne pouvant faire entrer ses vaisseaux dans le port, que défendaient de fortes chaines de fer, Mahomet fit couvrir deux lieues de chemin de planches de sapin enduites de graisse, sur lesquelles il fit tirer jusque dans le port, à force de bras et de machines, une partie de sa flotte. Il fit établir en même temps un pont de bateaux qu'il garnit d'artillerie. Les Grecs continuèrent à se défendre avec courage, mais leur empereur, Constantin (XI ou XIII) Drakoses, ayant été tué, ils cessèrent toute résistance, et Constantinople (*voy.*) fut prise d'assaut, le 29 mai 1453. Trois jours après, Mahomet y fit son entrée triomphale et y établit le siége de l'empire othoman. Désirant repeupler cette ville désolée, il accorda aux Grecs le libre exercice de leur religion et leur permit d'élire un patriarche dont il augmenta même les prérogatives. Constantinople redevint bientôt aussi florissante que jamais. Ses murailles se relevèrent et les châteaux des Dardanelles (*voy.*), construits à l'entrée de l'Hellespont, assurèrent encore sa sécurité. Mahomet II songea alors à poursuivre le cours de ses conquêtes. Il tourna ses armes victorieuses contre Skanderbeg (*voy.*), prince d'Albanie, qui, favorisé par la nature de son pays, sut arrêter le terrible conquérant malgré l'immense infériorité de ses forces, et le contraignit à lui accorder la paix. Ce ne fut qu'à la mort de ce grand homme qu'il parvint à soumettre l'Albanie. Il voulut ensuite pénétrer en Hongrie, mais le célèbre Jean Hunyades (*voy.*) l'obligea, en 1456, à lever le siége de Belgrade. Mahomet II ne fut pas plus heureux contre le fils de Hunyades, Mathias (*voy.*) Corvin, qui lui enleva la Bosnie. Ces revers cependant furent compensés par la conquête de la Grèce, de tout le Péloponnèse, de la plupart des îles de l'Archipel et de l'empire fondé, au commencement du XIII^e siècle, par les Comnènes à Trébizonde, sur les côtes de l'Asie-Mineure. Ces rapides succès commencèrent enfin à inquiéter les puissances chrétiennes, et, à la demande du pape Pie II, une croisade fut résolue à Mantoue, en 1459. La mauvaise organisation de la plupart des états de l'Europe ne permit pas de donner suite à ce projet. La république de Venise et les Génois prirent seuls les armes. Venise s'empara, en 1470, de Négrepont, et Gênes de Caffa, en 1474, sans que Mahomet, occupé sur les frontières de la Perse, pût s'y opposer. En 1480 cependant, il attaqua l'île de Rhodes; mais il fut repoussé avec une grande perte par Pierre d'Aubusson, grand-maître des chevaliers de Saint-Jean (*voy.* MALTE). Il se vengea de cette défaite sur la ville d'Otrante, qu'il emporta après 17 jours de siége, et il est vraisemblable qu'il aurait porté ses armes au cœur de l'Italie, si la mort n'était venue mettre un terme à ses projets. Il mourut, en 1481, dans une campagne contre les Perses, après avoir conquis, pendant les 29 années de son règne, 12 royaumes et plus de 200 villes. Si des qualités brillantes, une vaste ambition, et de longs succès font les grands princes, personne ne mérita mieux ce titre que Mahomet II. Malheureusement il ternit sa gloire par une cruauté barbare, une odieuse perfidie, un libertinage sans frein. Du reste, c'était un homme instruit pour son siècle et sa nation : il parlait le grec, l'arabe, le persan, et comprenait le latin ; il dessinait et peignait même; il avait des connaissances en géographie et en mathématiques, et il avait étudié l'histoire des plus grands hommes de l'antiquité.

MAHOMET III, né en 1566, succéda à son père Mourad III en 1595. Il commença son règne par faire étrangler 19 de ses frères et noyer 12 femmes de son père, que l'on croyait enceintes. Après ces sanglantes exécutions, il entra dans la Hongrie et prit Agra. Cependant l'archiduc Maximilien lui avait déjà enlevé son artillerie et taillé en pièces 12,000 hommes, lorsque, par un revers de fortune, la victoire resta au sulthan, en 1596. Mais Mahomet III reperdit successivement la Hongrie, la Moldavie, la Valachie, la Transylvanie, et se vit forcé de demander la paix, que les princes chrétiens lui refusèrent. Il mourut de la peste, en 1603, après avoir exilé sa mère et fait étrangler son fils aîné.

MAHOMET IV, né en 1642, fut placé sur le trône en 1649, après la mort tragique de son père Ibrahim, étranglé par les janissaires. Sa grand'mère, femme ambitieuse, prit les rênes du gouvernement; mais une révolution de sérail lui coûta la vie. Le célèbre Mohammed Kœprili (*voy.*) la remplaça à la tête des affaires, et eut lui-même pour successeur dans la dignité de grand-visir son fils Ahmed Kœprili, qui releva la gloire de l'empire par la prise de l'île de Candie, en 1669. En 1672, Mahomet marcha en personne contre la Pologne, alors désolée par l'anarchie, et lui enleva plusieurs provinces; mais Jean Sobieski (*voy.*) vengea sa nation, l'année suivante, par la défaite entière de l'armée othomane. La levée du siége de Vienne, en 1683, la victoire de Mohacs, remportée, le 12 août 1687, par le prince Charles de Lorraine, la perte du Péloponnèse, enlevé par Morosini, irritèrent les janissaires, qui déposèrent Mahomet IV, le 3 novembre de la même année, et le jetèrent dans une prison où il mourut en 1691. *C. L. m.*

MAHOMÉTISME ou ISLAMISME. C'est ainsi qu'on désigne la religion fondée par Mahomet (*voy.* ce nom). *Islam* est un mot arabe qui exprime l'action de s'abandonner à Dieu, la foi. Ce mot entre dans la composition de celui de *moslem*, *muslim* dont nous avons fait *musulmans*, nom qui désigne les *croyants*, c'est-à-dire les mahométans, sans distinction de sectes, et qui paraît avoir été emprunté aux Persans.

Toutes les croyances et les pratiques

religieuses des sectateurs de Mahomet étant renfermées dans le Koran, l'analyse que nous avons donnée de ce livre célèbre nous laisse bien peu de chose à ajouter sur le mahométisme. Nous avons suffisamment parlé du dogme. Quant au culte, nous rappellerons qu'il consiste dans le jeûne, la prière, des ablutions fréquentes, l'abstinence (*voy.* ces mots) de certains aliments, et le pèlerinage de la Mecque (*voy.*). Outre le jeûne du Ramadan, sorte de carême prescrit par Mahomet en mémoire de la révélation du Koran, et pendant lequel il est défendu de manger et de boire entre le lever et le coucher du soleil, il y a d'autres jeûnes encore qui pourraient s'appeler jeûnes de pénitence et que le musulman s'impose lorsqu'il a commis quelque faute grave. Les prières se font cinq fois par jour, le matin, à midi, l'après-midi, le soir et à la nuit close; on peut s'en acquitter chez soi ou partout ailleurs, pourvu qu'on ait soin de se tourner vers la Mecque. Il n'y a de prière solennelle que celle du vendredi, jour de la semaine spécialement consacré à Dieu; elle doit se faire en commun dans le temple et sous la direction d'un ministre du culte. Ce devoir rempli, chacun est libre de vaquer à ses affaires. Un repos absolu n'est exigé du croyant qu'à la fête de la fin du Ramadan et à celle du Baïram (*voy.* BEIRAM) où les mahométans ont coutume d'offrir un sacrifice à Dieu. Outre ces deux grandes fêtes, dont la dernière dure trois jours, les musulmans célèbrent encore celle de la naissance du prophète. Avant la prière, le croyant doit se laver le visage, les mains et les pieds, même avec du sable à défaut d'eau. L'ablution ordinaire, appelée *wohou*, se distingue de l'ablution totale, nommée *ghosel*, qui, selon la croyance populaire, nettoie l'âme de toutes ses souillures. Ces fréquentes ablutions sont indispensables dans un climat brûlant, et sans doute ce fut aussi un motif hygiénique qui engagea Mahomet à adopter la distinction établie par Moïse entre les animaux purs et les animaux impurs. Quant au pèlerinage de la Mecque, chaque musulman doit le faire au moins une fois dans sa vie, soit en personne, soit par procuration.

Les temples des mahométans s'appellent *mosquées* (*voy.*). Ils sont surmontés d'une tour ou minaret du haut de laquelle le *muezzin* ou crieur appelle le peuple à la prière. Il est défendu, sous peine de mort, aux infidèles d'y entrer; cependant il arrive souvent maintenant que des chrétiens obtiennent l'autorisation de visiter les sanctuaires même les plus saints du mahométisme. A la tête de la hiérarchie religieuse est le *mufti*. C'est lui qui, dans les cas embarrassants, interprète le Koran et résout les questions de doctrine de concert avec les oulémas (*voy.*) ou docteurs. Dans l'empire turc, il siége à Constantinople; mais il y a des muftis dans d'autres états musulmans et même en Russie. Les grandes villes ont des sous-muftis. Les *imams* ou prêtres sont les véritables ministres du culte. Ils lisent le Koran au peuple et le lui expliquent; ils récitent les prières dans les mosquées; ils circoncisent les enfants, pratique qui n'est point commandée par le Koran, mais qui est empruntée aux anciens Arabes; ils président enfin aux enterrements, et, malgré leur ignorance grossière, ils sont un objet de respect et de vénération. Les imams sont d'ailleurs parfaitement libres de se marier et même de changer d'état, ainsi que les derviches et les fakirs (*voy.* ces noms), religieux qui composent plusieurs ordres: les uns vivent en commun, d'autres en anachorètes, et d'autres encore courent le monde.

Malgré la défense faite par Mahomet à ses sectateurs de s'occuper de recherches théologiques et de se livrer à des discussions sur les matières religieuses, ils se sont partagés en plus de soixante-dix sectes, dont les opinions varient sur les attributs de la Divinité, sur l'autorité du Koran, sur l'interprétation de quelques-uns de ses passages, sur l'efficacité de la prière, du jeûne et des ablutions. Les deux principales de ces sectes sont celles des *sunnites* et des *chiites*. La première, qui est répandue dans tout l'empire othoman, l'Égypte, la Barbarie et le reste de l'Afrique mahométane, la Tatarie, l'Afghanistan, plusieurs provinces des Indes-Orientales, l'Arabie et les îles de l'archipel indien, admet la *sunna* ou tradition, c'est-à-dire les explications théologiques du

Koran et les décisions légales des quatre premiers successeurs de Mahomet, Abou-Bekr, Omar, Othman et Ali. Elle se divise en quatre branches ou rites (*voy.* Hanifites) qui sont regardées comme également orthodoxes. Les chiites (*voy.*), c'est-à-dire sectaires, parmi lesquels se placent les Persans et les Kourdes, rejettent la tradition et, partisans exclusifs d'Ali, ils ne voient dans les trois premiers khalifes que des imposteurs et des hérétiques. Quoique moins nombreux, ils se divisent en cinq grandes sectes qui ont chacune un nombre considérable de ramifications. E. H-g.

MAHON, *voy.* Minorque.

MAHON (lord), *voy.* Stanhope.

MAHRATTES ou Marattes, peuple de l'Hindoustan qui habite la partie nord-ouest du Dekkan (*voy.*) et qui se trouve aujourd'hui soumis à la domination anglaise. Les monts Ghattes (*voy.*) furent le berceau de cette nation. Les divers états mahrattes qui ont pu sauver des débris de leur puissance en reconnaissant la suzeraineté de la Compagnie des Indes et en lui payant tribut, sont disséminés dans les provinces de Gondouana, de Bedjapour, de Malwah et de Guzerate. Leurs principaux états sont : les royaumes de Satarah, de Nagpour et de Bopal, auxquels on peut ajouter celui de Guzerate ou de Baroda, sous un prince radjepoute, qui porte le titre de *guicowar*. Le reste de l'empire mahratte est sous l'autorité immédiate de l'Angleterre. *Pounah*, sa capitale, fait partie de la présidence de Bombay. Les états de Sindiah, qui ont échappé, jusqu'à ce jour, à la domination britannique, consistent en des lambeaux de territoire, faiblement liés entre eux et compris dans les provinces d'Agra, de Malwah et de Kandeisch. A Oudjein, l'ancienne capitale de Sindiah, a succédé, comme résidence de ce prince, la cité florissante et populeuse de Goualior, dont la forteresse, bâtie sur un rocher élevé, est célèbre dans l'Inde.

La tribu belliqueuse des Mahrattes tire son origine des Radjepoutes (*voy.*). Elle professe le brahmanisme, et parle le pracrit (*voy. langues* Indiennes). Après avoir subi la domination musulmane, vers le milieu du xvii^e^ siècle, les Mahrattes, profitant des discordes qui agitaient l'empire du grand-mogol, sous Aureng-Zeyb (*voy.*), se rallièrent autour de Sevadji, jeune Radjepoute, descendant des rois de Tchittore, qui s'empara rapidement de toute la côte, depuis Goa jusqu'à Surate. Le grand-mogol lui fit la guerre sans pouvoir le vaincre. Sevadji prit le titre de *maharadjah* (grand prince), et mourut en 1680. Ses premiers successeurs n'héritèrent pas de son génie; les Portugais furent néanmoins attaqués, et la guerre contre le grand-mogol se continua avec acharnement. Le fils de Sevadji, Sumbadji, qui avait pris sa place sur le trône au milieu des intrigues domestiques, tomba, en 1689, au pouvoir du mogol, et son petit-fils, le jeune Chao, eut bientôt après le même sort, par suite de la prise de Raigour, résidence des rois mahrattes. Ram-Radjah, oncle de Chao, s'empara alors du pouvoir; mais il n'éprouva non plus que des revers, et sa nouvelle capitale, Satarah, fut prise en 1700. A la mort de ce prince, pendant la régence de sa femme, tutrice de son fils en bas-âge, tout changea de face : les Mahrattes reprirent le dessus, et leurs victoires assombrirent les dernières années du règne d'Aureng-Zeyb.

La réapparition de Chao, fils de Sumbadji, jeta la division parmi les Mahrattes. Aidé de quelques partisans, ce prince parvint à se rétablir sur le trône paternel. Les Mahrattes reprirent bientôt le cours de leurs succès, et finirent même par soumettre l'empire mogol, déchiré par les guerres intestines. Mais, pendant qu'ils étendaient ainsi leur puissance, un grand changement s'opérait dans leur gouvernement intérieur. L'autorité du souverain était usurpée par le *peischwah* ou premier ministre, qui, par l'influence des brahmanes, dont un conseil de 8 membres présidait sous sa direction aux affaires de l'état, parvint à former, avec tous les grands possesseurs de fiefs, une espèce de confédération, dont il se fit reconnaître le chef. Wiswanath Balladji, devenu peischwah, en 1714, rendit cette dignité héréditaire dans sa famille. Le siége de l'empire fut transféré à Pounah, par Balladji Badji-Raou, en 1750; et les tristes rejetons de Sevadji, confinés dans leur résidence de Satarah, où ils étaient traités en prisonniers, virent expirer peu à peu jusqu'à la dernière ombre de pouvoir qu'on leur avait laissée. Les Mahrattes aspiraient déjà à la domination de l'Inde, lorsqu'en 1761, la victoire remportée sur eux, à Pannipout, par l'Afghan Ahmed-Chah Abdalli, détruisit leurs espérances. Ce désastre brisa en même temps le pouvoir du peischwah. Divers princes se rendirent indépendants. Néanmoins, au milieu de cette désorganisation, les armes des Mahrattes furent souvent encore heureuses. Hyder-Ali (*voy.*) dut renoncer, en 1764, aux avantages qu'il avait remportés sur eux, et unis aux Rohillahs, ils s'emparèrent de Delhi (*voy.*), en 1772. Mais l'usurpation de Rakoubah, qui cherchait à se maintenir dans la dignité de peischwah, aux dépens du fils posthume d'un de ses neveux, que soutenait le conseil de régence, amena des dissensions qui fournirent aux Anglais l'occasion de s'immiscer dans les affaires des Mahrattes pour appuyer les prétentions de l'oncle. Ils en profitèrent pour s'emparer de Salsette, en 1774; mais la guerre qu'ils soutinrent contre ce peuple (de 1778 à 1783) n'eut pas pour eux de résultats favorables. La suspension des hostilités avec la France y mit un terme. Hyder-Ali, devenu l'allié des Mahrattes, était mort en 1782. Son fils, Tippo-Saïb (*voy.*) se brouilla avec eux; mais la crainte de les jeter dans les bras des Anglais, ses ennemis implacables, le détermina à leur accorder une paix avantageuse, en 1787. Leurs armes se tournèrent alors contre le nizam de Hyderabad, qu'ils forcèrent, en 1795, à se soumettre aux conditions les plus dures. La famille Holkar (*voy.*) exerçait à cette époque la plus heureuse influence sur le gouvernement des Mahrattes.

Cependant l'empire de la Compagnie des Indes-Orientales venait, en 1799, de se fonder sur la ruine de Tippo-Saïb, que les Mahrattes l'avaient aidée à soumettre. Ceux-ci, maîtres du pays qui seul faisait obstacle à la communication entre les présidences de Bengale et de Bombay, étaient l'unique puissance qui pût encore résister à l'agrandissement des Anglais. Mais la haine des deux hommes sur lesquels reposaient les destinées de leur empire en précipita la chute. En 1802, les démêlés de Raou Holkar avec Sindiah ramenèrent les Anglais, qui rétablirent le peischwah dans sa capitale. Renversant la puissance de Sindiah, ils lui imposèrent, en 1804, une paix honteuse, ainsi qu'au radjah de Bérar, son allié. L'année suivante vit s'unir un moment les deux ennemis qui reprennent les armes; mais quelques restitutions désarment Sindiah, et Holkar est de nouveau abattu. A son tour, le peischwah eut l'imprudence de s'attaquer à la puissance britannique, fort de l'appui des Pindaris, espèce de compagnies franches qui s'étaient formées principalement de troupes licenciées des radjahs vaincus. Secondé par une ligue des principaux chefs mahrattes, il commença les hostilités en 1817. Mais il eut bientôt lieu de s'en repentir. Les Anglais le cernèrent dans Pounah, et après avoir dissous la confédération mahratte, ils le dépouillèrent entièrement de ses états et le réduisirent à une simple pension, en 1818. Les autres princes, tels que le fils de Holkar et le radjah de Bérar, abandonnés de Sindiah, ne résistèrent pas longtemps aux forces britanniques. Tous perdirent leur indépendance, et un descendant de Sevadji fut placé sur le faible trône de Satarah, sous la protection de la Compagnie anglaise, qui acheva ainsi la conquête de l'Indostan. CH. V.

MAI, *voy.* Mois et CALENDRIER.

On donne aussi le nom de ce mois à un arbre ou simplement un rameau qui se plantait, le 1^er^ jour de mai, devant la maison des personnes que l'on voulait honorer. Les habitants des campagnes rendaient ainsi hommage à leurs baillis et à leurs seigneurs. Cet usage, dont l'origine n'est pas connue, s'est conservé dans quelques parties de la France, où les jeunes villageois plantent encore des mais, qu'ils ornent de fleurs et de rubans, à la porte de leurs maîtresses. Les clercs de la Basoche (*voy.*) dressaient tous les ans à Paris un mai dans la grande cour du Palais. On offrait aussi des mais aux églises. Celui que présentaient les orfèvres de

Paris à Notre-Dame fut plus tard changé en *ex-voto* et en tableaux, dont les plus célèbres sont ceux de Lebrun et de Lesueur (*voy* ces noms). X.

MAI (Champ-de-), *voy.* Champ.

MAI (journée du 31) 1793, *voy.* Commune de Paris, Convention nationale, Girondins.—Journée du 12 Mai 1839 (invasion de l'hôtel-de-ville, conspiration Barbès, etc.), *voy.* Gasparin, Gérard, etc.

MAI (Ange), cardinal italien qui, avant d'être revêtu de la pourpre romaine, s'est rendu célèbre par la découverte de plusieurs ouvrages d'anciens auteurs grecs et latins déchiffrés par lui dans des palimpsestes (*voy.* Copistes et Manuscrit). Né à Bergame, il vivait obscurément dans un couvent de Jésuites des états de Venise, lorsqu'il en fut tiré, en 1813, pour être placé à la tête de la bibliothèque Ambrosienne (*voy.*) à Milan. En 1819, il fut appelé à Rome et attaché à la conservation de la bibliothèque du Vatican dont il ne tarda pas à être nommé bibliothécaire. Il obtint en outre (1825) le titre de protonotaire apostolique surnuméraire, fut admis au sein de la congrégation de la propagande, et reçut, en 1840, le chapeau de cardinal, grâce à ses travaux et à la réputation européenne qu'ils lui avaient acquise.

Ce fut en 1814 que M. l'abbé Maï en jeta les fondements par la publication de quelques fragments de trois oraisons de Cicéron encore inédites, qu'il avait découverts dans un *codex rescriptus* de la bibliothèque Ambrosienne; publication suivie, en 1815, de celle de différents ouvrages de Cornélius Fronton (*voy.*) qui n'avaient jamais été imprimés, non plus que les lettres de Fronton et des empereurs Marc-Aurèle et Lucius Vérus, etc., qu'il publia plus tard (1823) à Rome; et divers fragments d'anciens auteurs. En même temps, il fit imprimer huit harangues de Symmaque auxquelles il en ajouta de nouvelles dans la suite (1823), environ soixante vers inédits de la comédie de Plaute intitulée *Vitularia*, un commentaire des comédies de Térence, le discours complet d'Isée sur la succession de Cléonyme et une oraison du philosophe Thémistius. En 1816, le savant bibliothécaire crut avoir découvert, dans deux manuscrits de Milan, l'abrégé, cité par Photius, des Antiquités romaines de Denys d'Halicarnasse; mais nous avons dit à l'article Denys que ce fut une erreur. Puis il mit au jour des fragments de la traduction méso-gothique des épîtres de saint Paul; une description des campagnes d'Alexandre (*Itinerarium Alexandri*), qui malheureusement tient trop du roman, et l'ouvrage de Julius Valerius, *Res gestæ Alexandri Macedonis*, qui a été réimprimé, à la suite du précédent, à Francfort-sur-le-Mein, 1818, in-8°. Un manuscrit très ancien des poésies d'Homère lui fournit la matière d'un nouvel ouvrage où il publia plusieurs fragments du texte avec un grand nombre de scholies et des gravures des curieuses peintures dont il est enrichi *. Enfin le rétablissement, au moyen d'un manuscrit arménien, d'une partie des chroniques d'Eusèbe (1818), termina la série de ses travaux à Milan. Il les reprit avec une infatigable ardeur à Rome, où il découvrit le traité de Cicéron *De Republicâ* presque complet (Rome, 1822). En 1823, il publia des fragments du droit civil avant Justinien, de l'*Ars rhetorica* de Jul. Victor, etc., et enfin le recueil intitulé *Scriptorum veterum nova collectio e Vatic. codd. edita* (Rome, 1825-38, vol. I à X, in-4°) qui contient d'anciens ouvrages et la liste des manuscrits orientaux conservés à la bibliothèque Vaticane. Tout en s'occupant de cet important recueil, il fit imprimer *Nicetæ et Paulini scripta*, avec un fragment de l'*Episcopologe d'Aquilée* (Rome, 1827), et commença une autre collection de différents auteurs (*Auctores classici e Vatic. codd.*, Rome, 1828 et ann. suiv.). Les plus hautes dignités que l'Église puisse conférer n'ont pas ralenti son zèle pour les travaux d'érudition : dans ce moment même, M. le cardinal Maï publie un *facsimile* du célèbre *Codex Vaticanus* du Nouveau-Testament, offrant ainsi de nouvelles ressources à la critique philologique de nos livres saints. Z.

MAIA, *voy.* Mercure et Pléiades.

MAIGRE (faire), *voy.* Régime, Abstinence, Jeune.

(*) Voir *Revue Encycl.*, t. VIII, p. 461 et suiv.; t. V, p. 197, etc.

MAIGREUR, *voy.* Amaigrissement.

MAILLARD (Jean), *voy.* Marcel (*Étienne*).

MAILLARD (Olivier), fameux prédicateur de l'ordre des frères Mineurs et professeur en théologie, était né en Bretagne dans le XV^e^ siècle. Ses sermons, publiés à Lyon et à Paris, de 1498 à 1521*, sont remplis de bouffonneries, d'indécences grossières que le goût du siècle était loin de repousser. On a encore de ce prédicateur : *Confession générale du frère Olivier Maillard*, Lyon, 1526, in-8°, gothique; *Conformité et correspondance des SS. mystères de la messe à la Passion de N. S. J.-C.*, Paris, 1552, in-8°, gothique; *Histoire de la Passion de J.-C.*, publiée avec une notice sur l'auteur, des notes et une table des matières, par M. G. Peignot, Paris, 1828, in-8°. Maillard mourut près de Toulouse, le 13 juin 1502. X.

MAILLARD (Stanislas-Marie), huissier au Châtelet de Paris, un des vainqueurs de la Bastille, et un des héros des journées des 5 et 6 octobre 1789, est surtout connu par la part qu'il prit aux massacres de septembre. Ce fut lui qui présida la commission populaire nommée, sur la proposition de Manuel, pour juger les prisonniers (*voy.* Hébertistes, T. XIII, p. 548). Il fut ensuite attaché comme agent au Comité de sûreté générale. On ignore l'époque de sa mort. X.

MAILLE (en basse latinité, *mallia*, *medala* et *medalia*), nom qu'on a quelquefois donné, en France, à l'obole (*voy.*). Cette monnaie valait la moitié du denier (*voy.*). D'abord en usage sous les premiers rois carlovingiens, la maille ne fut plus qu'une monnaie de compte lorsque la livre fut réduite. On la divisait en 2 pites et chaque pite en 2 demi-pites. Le mot de maille s'est conservé dans quelques expressions familières comme *n'avoir ni sou ni maille*, etc. X.

MAILLÉ, illustre et ancienne maison originaire de la Touraine, où elle possédait la terre de Maillé, qui fut acquise par le connétable de Luynes et érigée pour lui en duché. La maison de Maillé a donné naissance à plusieurs branches célèbres, entre autres à celle de Brézé (*voy.* ce nom). Z.

MAILLECHOR, *voy.* Argent, T. II, p. 229.

MAILLOT, système de linges et de bandages dont on se servait autrefois surtout, et qu'on emploie encore dans quelques pays pour envelopper les enfants du premier âge. Une pièce de linge appelée *couche*, deux ou trois *langes* de laine ou de coton superposés, le tout replié et attaché avec quelques épingles ou mieux avec des cordons, afin d'éviter les piqûres, tel est le maillot qui convient le mieux. Il doit être médiocrement serré et être changé toutes les fois qu'il est mouillé ou sali; on doit éviter surtout d'y employer des pièces qui auraient servi déjà et qu'on se serait borné à faire sécher. Il suffit de savoir combien sont molles chez les enfants même les parties osseuses, pour comprendre combien étaient fâcheuses les compressions qu'exerçait le maillot d'autrefois. F. R.

MAILLOTINS (*Malleti*), nom donné aux bourgeois de Paris insurgés contre les exactions des oncles du roi, dans les premières années du règne de Charles VI (*voy.*). L'insurrection éclata le 1^er^ mai 1382, à l'occasion de l'imposition d'un douzième sur le prix de toutes les denrées vendues aux halles de Paris. Le peuple se porta en foule à l'Hôtel-de-Ville, en brisa les portes, et, s'étant emparé d'une grande quantité de maillets qui y étaient déposés, il s'en servit pour tomber sur les percepteurs royaux : de là, la dénomination de *maillés* ou *maillotins*. Ce soulèvement provoqua de la part du roi enfant une répression terrible. Les bourgeois qui jouissaient du plus d'influence parmi le peuple eurent la tête tranchée ou furent pendus; d'autres furent jetés à la Seine, cousus dans des sacs. Lorsqu'on jugea qu'assez de sang avait coulé, Charles VI annonça aux Parisiens qu'il leur faisait grâce de la vie, mais que le châtiment mérité par ceux qui n'avaient pas encore été jugés, serait converti en amendes. Le produit des sommes extorquées de la sorte se monta à près d'un million de florins; en même temps, les impôts

---

(*) *Voir aussi Sermon prêché à Bruges, en 1500, et autres pièces du même auteur*, avec une notice par M. l'abbé J. de Labouderie, Paris, 1826, in-8°.

qui avaient été supprimés, furent rétablis dans toute leur odieuse rigueur : tels furent les déplorables résultats de l'insurrection des Maillotins. Em. H-g.

MAILLY, ancienne et noble famille qui tirait son nom d'un bourg de Picardie, à 6 lieues d'Amiens, et dont l'origine remonte à Anselme de Mailly, qui vivait vers l'an 1050 et commandait les armées du comte de Flandre. Il partagea depuis, avec deux sires de Coucy, la régence de cette province, étant parent du comte, fils de Richilde. Anselme s'établit en Picardie, et devint la tige d'une nombreuse et illustre postérité. Guillaume de Mailly mourut grand-prieur de France, en 1360. Colard de Mailly, le deuxième des grands chargés des affaires pendant la maladie de Charles VI, fut tué, ainsi que son fils, à la bataille d'Azincourt, en 1414.

La maison de Mailly a produit 13 branches, dont quatre subsistaient encore à la fin du siècle dernier; celles de *Mailly*, de *Nesle et Rubempré*, de *Mareuil* et d'*Haucourt*.

Parmi les rejetons les plus distingués de cette famille, nous citerons : François de Mailly, cardinal et archevêque de Reims, né à Paris, le 4 mars 1658, qui fut archevêque d'Arles en 1698, et de Reims en 1710. Il compta au nombre des plus fermes soutiens de la bulle *Unigenitus*. Après la mort de Louis XIV, le parlement condamna ses instructions; mais l'archevêque résista avec énergie. Pour récompenser son zèle, le pape lui envoya, de lui-même, le chapeau de cardinal. Il mourut, le 13 septembre 1721, dans son abbaye de Saint-Thierri, près de Reims.

Le chevalier de Mailly, qui s'acquit une certaine célébrité dans les lettres, était filleul de Louis XIV. Il intenta un procès scandaleux à sa famille pour se faire déclarer bâtard, et mourut à Paris, dans l'obscurité, en 1724. Ses œuvres, qui n'ont jamais été réunies, se composent principalement d'une foule de nouvelles amoureuses et d'aventures galantes.

Louise-Julie de Nesle, comtesse de Mailly, née à Paris, le 16 mars 1710, épousa, à l'âge de 16 ans, son cousin, Louis-Alexandre de Mailly, et fut nommée, en 1729, dame d'honneur de la reine, à la place de sa mère. A peine venait-elle de paraître à la cour, que des amis officieux lui ménagèrent une entrevue avec le jeune roi Louis XV, pour lequel elle se sentait déjà un secret penchant. Elle devint sa maîtresse, et fut bientôt supplantée par M^{me} de Vintimille, sa sœur. En 1741, après la mort de cette dernière, M^{me} de Châteauroux (*voy.*), leur dernière sœur, devenue favorite, exigea du roi le renvoi de M^{me} de Mailly, qui n'avait pas quitté la cour. Dès cet instant, M^{me} de Mailly ne songea plus qu'à faire oublier ses erreurs passées par une conduite plus régulière; elle employa en aumônes la plus grande partie de la pension de 40,000 livr. qu'elle recevait du roi, et mourut dans la retraite la plus austère, le 30 mars 1751, à l'âge de 41 ans.

Joseph-Augustin, comte de Mailly d'Haucourt, maréchal de France, naquit à Paris, le 5 avril 1708. Entré au service en 1726, il parut au siége de Kehl, en 1733, comme lieutenant de la compagnie des gendarmes écossais. Brigadier en 1743, et maréchal-de-camp en 1745, il fit avec distinction la campagne d'Italie, en 1746. Bientôt après, il fut nommé lieutenant général et commandant en chef du Roussillon. En 1757, il fit des prodiges de valeur à Rossbach, resta blessé sur le champ de bataille et fut fait prisonnier. Il assista pourtant aux campagnes d'Allemagne, de 1761 et de 1762. En 1771, il reçut la direction générale des camps et armées des Pyrénées, ainsi que des côtes de la Méditerranée et de la frontière des Alpes. Retiré alors dans son gouvernement du Roussillon, il dota cette province d'une université, d'une bibliothèque publique, d'une école d'instruction pour l'équitation, etc. Tant de titres lui valurent, en 1783, les honneurs des ordres du roi et le bâton de maréchal de France. En 1790, au début de nos campagnes révolutionnaires, il fut chargé du commandement d'une des quatre armées décrétées par l'Assemblée nationale pour la défense des frontières. Mais le 22 juin, il envoya sa démission, sitôt qu'il eut connaissance du projet de départ du roi; et après l'avortement de cette tentative, il vint se ranger au pied du trône avec les fidèles serviteurs qui, au 10 août, prêtèrent l'appui de leurs bras à l'infortuné Louis XVI. Ce fut lui qui dirigea la défense des Tuileries, dans laquelle il courut de grands dangers. Sauvé pour ainsi dire malgré lui, par un homme du peuple, il fut, peu de jours après, jeté en prison, mais presque aussitôt relâché. Il se croyait en sûreté au fond de la Picardie, dans son château de Mareuil, lorsqu'il fut de nouveau arrêté, le 26 septembre 1793, pour être transféré à Arras et conduit à l'échafaud, le 25 mars 1794, à l'âge de 86 ans.

La Restauration rendit à son fils Adrien, comte de Mailly, son titre de pair de France, dont il crut devoir se démettre à la suite des événements de juillet 1830. D. A. D.

MAIMBOURG (Louis), prédicateur et historien ecclésiastique, était né à Nancy, en 1610. Dès l'âge de 16 ans, il entra dans la Société des Jésuites, et fut envoyé à Rome pour y faire son cours de théologie. De retour en France, il enseigna d'abord les humanités au collége de Rouen, et ensuite, il s'appliqua à la prédication, d'après le vœu de ses supérieurs. Ayant pris trop chaudement la défense des libertés gallicanes, sa hardiesse déplut au pape Innocent XI, qui donna l'ordre au général des Jésuites de l'exclure de la compagnie (1682); mais Louis XIV le dédommagea par une pension des rigueurs ultramontaines. Retiré à l'abbaye Saint-Victor, il y mourut le 13 août 1686. Comme prédicateur, le P. Maimbourg rappelait souvent par ses bouffonneries les fameux sermons d'Olivier Maillard : « Est-il étonnant, disait Molière, que je mette des sermons sur le théâtre, puisque le P. Maimbourg fait des comédies en chaire? » Comme historien, le P. Maimbourg ne jouit plus d'aucune autorité. Une collection de ses *Histoires* a été publiée à Paris, 1686-7, 14 vol. in-4° ou 26 vol. in-12. La première édition de son célèbre *Traité historique sur les prérogatives et les pouvoirs de l'Église de Rome et de ses évêques*, parut en 1685, in-4°; nouv. édit., Nevers, 1831, in-8°. Em. H-g.

MAIMONIDE ou Maïmon (Moïse-Ben-), un des plus savants rabbins, né à Cordoue, en 1139, étudia la médecine et la philosophie sous Thophaïl et Averrhoës (*voy.*). Lorsque ce dernier tomba en disgrâce, Maïmonide quitta l'Espagne, et se retira en Égypte. Il fit d'abord le commerce des pierreries; mais il l'abandonna pour exercer la médecine, et ne tarda pas à être nommé premier médecin du sulthan Saladin, sous la protection de qui il fonda, à Alexandrie, une école très fréquentée. Après divers voyages, il mourut en 1205 ou 1209, et fut enterré à Tibériade. Son séjour en Égypte lui a fait donner aussi, par ses coréligionnaires, le surnom du *Moïse égyptien*. Ils le regardent, en effet, comme le plus beau génie après Moïse, et l'ont surnommé la *lampe d'Israël*, le *Maître le plus véridique*, le *Grand-Aigle*, la *lumière de l'Orient et de l'Occident*. Quelquefois, ils le désignent sous le nom de *Rambam*, composé des lettres initiales R. M. B. M. de son nom entier Rabbi Moïse Ben-Maïmon. On a de lui plusieurs écrits, dont le plus connu est *More Nevochim*, c'est-à-dire le docteur de ceux qui s'égarent ou qui chancellent, méthode d'interprétation de l'Ancien-Testament qui témoigne en faveur de la lucidité et de la sagacité de l'esprit du célèbre rabbin, et qui a servi de guide à plusieurs scolastiques. Écrit originairement en arabe, cet ouvrage a été traduit en hébreu par un juif, en latin par Buxtorf (Bâle, 1629, in-4°). On doit citer encore son excellent *Commentaire sur la Mischna*, imprimé avec ce livre, en hébreu à Naples, 1492, in-fol., etc., en latin à Amsterdam, 1698-1703, 6 vol. in-fol.; *Jad Chasaka*, ou *La main forte*, abrégé du Talmud, Amst., 1702, 4 vol. in-fol.; *Sepher hammitzvoth*, ou le *Livre des préceptes*, imprimé en hébreu et en latin, à Amst., 1660, in 4°. Maïmonide a écrit aussi sur l'idolâtrie, sur le Christ, sur la médecine et sur plusieurs autres sujets, sans parler d'un grand nombre de lettres et de traités. *C. L. m.*

MAIN. La main est l'extrémité élargie et aplatie des membres thoraciques de l'homme; elle fait suite à l'avant-bras. Les anatomistes la divisent en trois portions, qui sont : le *carpe*, le *métacarpe*, les *doigts* (*voy.* ces mots). On distingue encore dans la main la *paume* ou partie interne, et le *dos*. La main est à la fois un organe de préhension et un organe des sens; c'est le siége du tact perfectionné, le *toucher*. Ce qui ne permet pas de la confondre avec la patte et le pied, c'est l'indépendance du pouce, qui, par son opposition aux autres doigts, lui permet de saisir les objets avec la plus grande facilité. L'homme n'offre de main qu'aux membres thoraciques; les singes, les sarigues en présentent encore à leurs extrémités pelviennes : c'est ce qui leur a fait donner le nom de *quadrumanes*, l'homme étant seul considéré comme *bimane*. La main de l'homme et des singes tire un grand avantage du mouvement de rotation sur son axe opéré par le *radius* (*voy.* Bras); cet os de l'avant-bras, auquel elle est presque uniquement attachée, l'emporte avec lui, et peut lui faire présenter sa face palmaire à tous les points d'une circonférence complète. C. L-r.

MAIN DE JUSTICE. Cette expression désigne l'autorité de la justice (*voy.*) et la puissance qu'elle a de faire exécuter ses décisions (*voy. pouvoir* Judiciaire). Cette puissance, qui émane du prince, est représentée par une main d'ivoire placée au-dessus d'une verge qui est l'un des insignes de la royauté, comme la couronne, le sceptre et le glaive. Mettre des biens *sous la main de justice*, c'est les saisir, les mettre en séquestre (*voy.* ce mot). E. R.

MAIN-LEVÉE. On nomme ainsi l'acte qui lève l'empêchement résultant d'une saisie, d'une opposition, ou d'une inscription hypothécaire. La main-levée est *volontaire*, *judiciaire*, ou *administrative*. La première est celle à laquelle le saisissant, l'opposant ou le créancier consent, par acte notarié, ou par exploit, suivant la nature de l'affaire. La seconde est celle qui est prononcée par jugement, soit que l'on ait refusé de la donner à l'amiable, soit qu'il n'ait appartenu qu'aux tribunaux de l'ordonner. La troisième est celle qui résulte d'un arrêté du préfet, dans le cas où il s'agit des intérêts de l'état. Les communes et les établissements publics ne peuvent consentir la main-levée d'une inscription hypothécaire sans l'autorisation du préfet (décret du 11 thermidor an XII). E. R.

MAIN-MISE, *voy.* Saisie. Dans un autre sens, on appelait anciennement *main-mise* (du latin *manumissio*) l'affranchissement des serfs par leurs seigneurs. E. R.

MAIN-MORTE, état des vassaux qui, sous l'empire de la féodalité, étaient soumis à la servitude personnelle, réelle ou mixte. Les effets de ce droit n'étaient pas réglés d'une manière uniforme par les coutumes, et il n'est pas possible d'en donner une définition qui convienne à toutes. Dans la plupart, les *main-mortables* ne pouvaient disposer de leurs biens par testament, si ce n'est jusqu'à concurrence de 5 sols, et quelquefois de 60 sols, et leur succession, lorsqu'ils mouraient sans enfants légitimes, était recueillie par leur seigneur. On a donné diverses explications sur l'origine de l'expression de *main-morte*. Molanus, professeur à l'université de Louvain, rapporte que l'évêque Albero ou Adalbero, mort en 1142, avait aboli, dans le pays de Liége, une espèce de servitude fort ancienne, dite de *main-morte* (*mortua manus*). Après la mort de tout paysan qui y était soumis, on coupait sa main droite que l'on présentait au seigneur, afin d'indiquer par là que le défunt s'en trouvait affranchi (*De Canonicis*, lib. III, cap. 35). Par son édit du mois d'août 1779, Louis XVI avait aboli ce droit odieux dans les terres et les seigneuries de son domaine, et avait invité les seigneurs à l'imiter. Cet exemple avait fait peu de prosélytes, lorsque l'Assemblée constituante étendit à toute la France la suppression de la main-morte, par la loi du 28 mars 1790.

On nommait, sous l'ancien régime, *gens de main-morte*, tous les corps ou communautés qui se perpétuaient, et qui, par une subrogation successive de personnes, étant censés être toujours les mêmes, ne produisaient aucune mutation par décès, et ne pouvaient disposer de leurs biens sans l'autorisation du prince. De nos jours, les communautés religieuses, les hospices et autres établissements publics, se trouvent dans ce cas; mais la dénomination de main-morte n'est plus employée dans les lois qui les concernent. E. R.

MAIN-D'ŒUVRE. On appelle ainsi la façon de l'ouvrier. Ce mot indique également la rémunération du travail; néanmoins il ne faut pas confondre la main-d'œuvre et le salaire (*voy.*): la main-d'œuvre s'applique à celui qui traite avec un entrepreneur pour une portion déterminée de l'ouvrage entrepris, et qu'il fait à son propre compte, tandis que le salaire s'applique à celui qui ne fournit absolument que sa coopération personnelle. Dans le premier cas, le travailleur possède ordinairement ses instruments et son métier, quelquefois même la matière première; dans le second, il reçoit de l'entrepreneur et la matière et les instruments. Le premier est un artisan, le second un ouvrier.

Le prix de la main-d'œuvre est en proportion de l'offre et de la demande sur les marchés, c'est-à-dire en proportion, d'une part, de la quantité des objets demandés, du nombre de ceux qui en ont besoin, de la vivacité de ce besoin, et, d'autre part, de la quantité offerte, du nombre de ceux qui offrent et de leur besoin plus ou moins pressant de vendre. Tel est le régulateur du prix de la main-d'œuvre.

Le taux moyen du prix de la main-d'œuvre dans son rapport avec le prix des choses nécessaires à la vie, a subi en France toutes les variations, tous les accidents des temps.

La baisse ou la hausse du prix du pain exerce une grande influence sur le prix de la main-d'œuvre; une foule d'autres causes concourent à augmenter ou à diminuer ce prix. Ainsi, le trop grand accroissement de la population, la perturbation sur les marchés, le passage soudain d'un état politique à un autre, de la guerre à la paix, toute brusque transition d'un système à un autre en matière d'importations et d'exportations, l'invasion subite d'une machine, de nouveaux tarifs, sont autant de faits qui engendrent soit une diminution dans la demande, soit une baisse dans la rétribution du travail. Une excessive concurrence est une cause de l'abaissement du prix de la main-d'œuvre, parce que le travailleur subit la loi du capitaliste qui n'a pas besoin de tout le travail qu'on lui offre; mais d'un autre côté, l'accroissement du capital et de la production augmente la demande. Il est des circonstances de temps et de lieu qui influent également sur le prix de la main-d'œuvre. Ainsi l'étendue, l'énergie de certains besoins, dans un moment donné; la connaissance exacte, de la part de l'artisan, des besoins du marché, du degré de valeur de l'objet qu'il confectionne, etc. L'affaiblissement du prix de la main-d'œuvre cause au milieu des populations laborieuses des souffrances plus ou moins vives, plus ou moins longues. Ces maux sont inséparables de la condition du travail; ils peuvent être évités ou adoucis par la prévoyance et la prudence qui conseillent au travailleur l'ordre, l'économie; car, quoi qu'il fasse, le travailleur ne changera jamais la loi générale du marché, le résultat nécessaire de l'offre et de la demande. Le prix de la main-d'œuvre ne peut échapper à la loi commune. J. D. C-ZE.

Quelquefois la main-d'œuvre fait presque tout le prix d'un objet, ou du moins elle peut donner aux matières les plus communes une valeur vénale très considérable par l'accumulation successive de travail qui s'y attache. « Demandez à Bréguet de quoi sont faits les petits ressorts spiraux de ses admirables montres, a dit M. Biot; il vous répondra : On les fabrique avec du fer qui, dans l'état brut, coûte à Paris sept sous la livre. Ce fer est d'abord transformé en acier; puis, à l'aide d'une multitude d'autres opérations, on en tire enfin ces petits ressorts qui se vendent 5 fr. Or, ils sont si délicats, qu'il en faut huit pour peser $\frac{16}{17}$ de grain, et valoir par conséquent 40 fr. Ainsi, comme une livre contient 9,216 grains, il en faudrait 69,391 pour peser une livre, qui, ainsi transformée, se vendrait 346,955 fr., ou près d'un million de fois sa valeur première. Cet accroissement, déjà prodigieux, le devient davantage encore, lorsque le fer est transformé par le travail en petites roues d'échappement, car chacune de ces roues pèse $\frac{21}{24}$ de grain et se vend 80 fr., ce qui porte le prix de la livre à 842,610 fr. » Cet accroissement énorme du prix est destiné à payer la longue succession de travail de tous genres qu'il a fallu appliquer à la matière brute pour la transformer en objets si finis et si délicats, et personne ne saurait se plaindre du prix élevé d'un objet dont la matière première est cependant de si peu de valeur. S.

MAINE, ancienne province de France, comprise actuellement dans les départements de la Mayenne et de la Sarthe (*voy.*). Elle était bornée au nord par la Normandie, à l'ouest par la Bretagne, au midi par l'Anjou, à l'est par le Perche, et formait avec cette dernière province un gouvernement auquel elle donnait son nom. Ce pays était anciennement habité par les *Cenomani* : c'est de ce peuple que lui vient, ainsi qu'au Mans sa capitale, sa dénomination. Les Francs s'en rendirent maîtres peu après leur arrivée dans les Gaules, et les successeurs de Clovis y établirent des comtes pour le gouverner. Plus tard, ce comté fut compris dans le duché de France, et dans le x^e^ siècle, il devint héréditaire dans la famille de Hugues I^er^, qui en avait été investi par Hugues-le-Grand, duc de France. En montant sur le trône d'Angleterre, Henri, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, le fit passer sous la domination anglaise ; mais Philippe-Auguste le conquit sur Jean-sans-Terre. En 1246, saint Louis le donna à son frère Charles, depuis roi de Sicile, dont les descendants le possédèrent jusqu'en 1481 ; Louis XI le réunit alors par héritage à la couronne de France. Le titre de duc du Maine a encore été porté par le fils légitimé de Louis XIV et de M^me^ de Montespan (*voy.* l'art. suiv.).

Maine, nom de la Mayenne après son confluent avec la Sarthe, *voy.* Maine-et-Loire. Em. H-g.

MAINE (Louis-Auguste de Bourbon, duc du), fils naturel du roi Louis XIV et de M^me^ de Montespan (*voy.*), naquit, le 30 mars 1670, à Versailles. Légitimé par édit du 29 décembre 1673, il épousa, en 1692, Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon Condé, petite-fille du grand Condé.

Le soin de la première enfance du duc du Maine fut confié à M^me^ de Maintenon (*voy.*) qui, pour complaire à Louis XIV, fit imprimer, en 1677, le recueil des thèmes du jeune prince sous le titre d'*Œuvres d'un jeune enfant qui n'a pas encore sept ans*. M^me^ de Montespan, chargée par Louis XIV de faire acheter à Lauzun (*voy.*) sa liberté au prix du sacrifice de la principauté de Dombes qu'il avait reçue en présent de M^lle^ de Montpensier, fit passer cette souveraineté sur la tête de son fils ; et le roi qui s'attachait de plus en plus à cet enfant, dont l'intelligence précoce et les saillies fines et spirituelles l'amusaient et flattaient son amour-propre, le déclara, en 1682, prince souverain de Dombes. Il rétablit en sa faveur tous les priviléges dont jouissait cette terre avant sa confiscation sur le connétable de Bourbon. La même année, il le nomma gouverneur du Languedoc, et, en 1688, gouverneur des galères. Plein de goût dans les manières, doué d'une instruction solide et d'enjouement, le duc du Maine aimait avant tout la retraite, et il ne portait dans le grand monde qu'une familiarité contenue, et une politesse sans effusion qui laissait peu de place à la confiance. L'ambition de sa femme, en le jetant, malgré lui, dans les intrigues du prince de Cellamare (*voy.*), abreuva d'amertume une vie peu faite pour les luttes de la politique. Enfin, après avoir expié sa faiblesse par une année de détention à la citadelle de Dourlans, éloigné de sa femme, il obtint d'aller habiter son château de Clagny. Quand la duchesse du Maine eut, à son tour, obtenu sa liberté, il se laissa persuader, par les instances de cette princesse, de se fixer avec elle à Sceaux, où la duchesse s'entoura d'une société d'hommes célèbres par leurs connaissances et les agréments de leur esprit.

Le duc du Maine mourut le 14 mai 1736 ; sa femme vécut jusqu'en 1753. Ils avaient eu deux fils : Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, mort en 1755, à 55 ans, et Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, mort en 1775, à 74 ans, l'un et l'autre sans avoir été mariés. F. d. C.

MAINE (État du), *voy.* États Unis

MAINE DE BIRAN (Marie-François-Pierre Gonthier) était né en 1766, à Grateloup, près Bergerac, en Périgord. Il servait dans les gardes-du-corps du roi, lorsque la révolution éclata. Naturellement circonspect, il laissa passer les événements sans y prendre part. Jeune encore, il se livra à des études sérieuses, et bientôt le goût de la philosophie devint chez lui prédominant. Cependant sous le Directoire, il fut élu membre du conseil des Cinq-Cents par le département de la Dordogne; mais son élection fut annulée au 18 fructidor. Il reprit alors le cours de ses méditations philosophiques. Le premier travail qui le fit connaître au monde savant fut un mémoire intitulé *Influence de l'habitude sur la faculté de penser*, qui obtint, en l'an XI (1803), le prix proposé par la classe des sciences morales et politiques de l'Institut. Il prit place dès lors parmi les *idéologues*, nom qu'on donnait à cette époque aux hommes qui s'occupaient de métaphysique, et il fut nommé par la suite correspondant de l'Institut.

Sous l'empire, Maine de Biran devint successivement membre du conseil de préfecture de son département, sous-préfet de Bergerac, et enfin, en 1810, il fut élu député au Corps législatif. Le 4 février 1810, il porta la parole pour haranguer Napoléon, au nom de la députation du collége électoral de la Dordogne. La carrière politique de Maine de Biran n'aurait rien de remarquable, s'il n'avait eu l'insigne honneur de faire partie de cette commission de cinq membres du Corps législatif, qui, au mois de décembre 1813, eut le courage de réclamer la paix et la liberté pour la France.

Après la restauration, Maine de Biran rentra dans les gardes-du-corps, et reçut la croix de Saint-Louis. Député en 1815, et plusieurs fois réélu, il vota avec la minorité qui s'efforçait de modérer la réaction de la Chambre introuvable, et appuya constamment depuis le gouvernement. Nommé conseiller d'état après la dissolution de cette chambre et commandeur de la Légion-d'Honneur, en 1818, il mourut à Paris, le 20 juillet 1824.

C'est surtout par ses travaux philosophiques que Maine de Biran s'est fait connaître. Outre le mémoire déjà cité sur l'*Influence de l'habitude*, il avait publié un autre mémoire *Sur la décomposition de la pensée*. Dans ces deux premiers ouvrages, l'auteur n'avait pas échappé à l'ascendant de la philosophie régnante, c'est-à-dire, du sensualisme de Condillac. S'il n'eût pas laissé d'autres écrits, on serait suffisamment autorisé à le classer parmi les disciples de Cabanis et de Tracy. Dans le premier, sa doctrine est essentiellement physiologique, et se réduit à l'analyse des impressions actives et passives, dont les nerfs sont les organes et le siége. Cette tendance physiologique est moins prononcée dans le second mémoire, où l'auteur paraît plus disposé à admettre l'être intelligent comme un principe à part, distinct de l'organisme. La métamorphose apparait toute complète dans l'*Examen des leçons de M. de Laromiguière*, publié en 1817. Que s'était-il donc passé dans son esprit? Comment s'était opéré en lui cette révolution intellectuelle? Ici, il faut rappeler l'action qu'exerça sur Maine de Biran le commerce de quelques penseurs, qui ont noblement glorifié sa valeur comme philosophe, mais qui ne sont pas restés étrangers eux-mêmes au mouvement de son esprit. De 1811 à 1814, M. Royer-Collard (*voy.*), avec le courage d'une intelligence supérieure, avait attaqué l'école régnante; il avait analysé et commenté dans sa chaire les ouvrages de Reid et de Dugald-Stewart, les représentants de cette école écossaise qui, sans jeter les bases d'une philosophie puissante, protestait du moins au nom du sens commun contre les lacunes de la doctrine de Condillac. Lié avec M. Royer-Collard par une communauté de goûts et d'études, Maine de Biran suivait les phases de cette lutte des systèmes. D'autres amis, morts aujourd'hui, le savant Stapfer, l'original Ampère, et M. de Gerando, qui a survécu, se mêlaient à ces doctes discussions. L'intimité des hommes que nous avons nommés fait comprendre plus facilement, ce nous semble, comment Maine de Biran a pu modifier ses idées, et comment son esprit a franchi le vaste intervalle qui sépare la physiologie du spiritualisme. Nul doute qu'il ne fût doué de facultés puissantes : il y avait en lui une force remarquable de réflexion; par une pratique assidue, il avait acquis le pouvoir de s'isoler du monde extérieur, de descendre en lui-même, d'interroger sa conscience, et de s'y faire un asile impénétrable, où il se donnait le spectacle de ses opérations intellectuelles; mais il lui manquait tout ce qui rend propre à agir sur les autres, c'est-à-dire la verve, l'entraînement, l'étendue et surtout la clarté d'esprit. Aussi, y eut-il au moins autant de courtoisie que de vérité dans ce mot de M. Royer-Collard : « Il est notre maître à tous. »

L'*Examen des leçons de M. Laromiguière*, qui n'est certes pas le plus mal écrit de ses ouvrages, est des plus pénibles à lire, d'un style lourd, diffus, entortillé. Cet opuscule avait été composé d'abord pour entrer dans les *Archives philosophiques, politiques et littéraires*, recueil mensuel, que M. Guizot rédigea pendant 18 mois, de juillet 1817 à décembre 1818. Mais l'étendue que prit l'article, jointe à l'obscurité du style, empêchèrent de l'insérer dans un recueil périodique, et il fut imprimé à part. Cet écrit, dont la manière contrastait si étrangement avec l'élégance, la lucidité, la transparence de Laromiguière (*voy.*), n'en fut pas moins un service rendu à la science. L'auteur y établit que l'âme est une cause, une force, un principe actif, thèse sur laquelle il était bon d'insister, au moment où il s'agissait de disputer l'école française au vieux sensualisme, pour la pousser dans des voies nouvelles.

Dans son art. *Leibnitz*, publié en 1819 dans la *Biographie universelle*, Maine de Biran s'attache de plus en plus au point de vue exclusif du *moi*, considéré comme force active, volontaire et motrice; il devient partisan d'un système dont le fond est le monadisme. A sa façon de se concentrer en lui-même et de se préoccuper de l'observation intérieure, il était aisé de prévoir qu'il finirait par ne plus avoir qu'une idée, celle de vie, de force, de pure activité, et qu'il arriverait ainsi à un spiritualisme absolu et universel, qui explique tout, Dieu, l'homme et le monde par la seule notion de *principe actif*. C'est en effet à ce système qu'il a été conduit.

Des travaux inédits que Maine de Biran laissa à sa mort, M. Cousin a publié, en 1831, un volume intitulé : *Nouvelles considérations sur les rapports du physique et du moral de l'homme*. L'auteur y attaque avec force le système de Condillac, qui réduisait l'homme à la sensation; il rétablit un élément différent de la sensation et non moins réel, la volonté, fondement véritable et racine de la personnalité; il rend à la nature humaine l'activité et les facultés qui en dérivent : c'est par là que Maine de Biran a bien mérité de la philosophie. A-D.

MAINE-ET-LOIRE (DÉPARTEMENT DE). Borné à l'est par les dép. de la Vienne et d'Indre-et-Loire, au sud par ceux de la Vendée et des Deux-Sèvres, à l'ouest par celui de la Loire-Inférieure, et au nord par ceux de la Mayenne et de la Sarthe, il a été formé d'une partie de l'Anjou (*voy.*); sa superficie est de 722,163 hectares, ou d'un peu plus de 365 lieues carrées. On y compte un peu au-delà de 440,000 hect. de terres labourables, et 31,358 hect. de vignes donnant environ 310,500 hectol. de vin. Il y a 176,440 hect. de jachères, 61,830 de bois dont plus de la moitié appartient aux communes, et 15,450 de landes; 2,827 hect. sont cultivés en lin et 6,850 en chanvre; on trouve 3,080 hect. de châtaigneraies. La Loire (*voy.*), qui traverse le département de l'est à l'ouest, le partage presque en deux parties égales; des digues ou levées l'empêchent de déborder; elle reçoit la Mayenne à laquelle se réunit la Sarthe, qui depuis ce confluent s'appelle le Maine, et plusieurs petites rivières telles que le Thoué, le Layon, l'Èvre, etc. Les vallées de la Loire et de la Mayenne, deux rivières navigables dans tout leur cours à travers le département, sont d'une grande fertilité. Le schiste calcaire forme la plus grande partie du sol; on y exploite des granits, des marbres, de bonnes pierres à bâtir et beaucoup d'ardoises, surtout aux environs d'Angers; on évalue à 80 millions le nombre d'ardoises tirées annuellement des carrières du département; il n'y a point de métaux autres que le fer; mais il y a des mines de houille; une source d'eaux thermales existe auprès de Martigné-Briant. La principale industrie manufacturière est celle de Chollet où l'on fabrique des siamoises, coutils, flanelles, guingams, calicots, percales, et surtout des mouchoirs. Il y a des raffineries de sucre, des tanneries, des papeteries, des distilleries, et une manufacture de toiles à voiles. On exporte des bestiaux gras, des chevaux, des grains, des fruits, vins, eaux-de-vie, du vinaigre, etc.

Le département avait, en 1836, une population de 477,270 habitants, dont voici le mouvement dans la même année : naissances: 11,901 (6,040 masc., 5,861 fém.), et sur ce nombre 756 illégitimes; décès, 9,384 (4,651 masc., 4,733 fém.); mariages, 4,087. Le département comprend les cinq arrondissements d'Angers, Baugé, Segré, Beaupréau et Saumur, qui renferment 34 cantons et 384 communes. Il fait partie de la 4^e division militaire, dont le siége est à Tours; il a, à Angers, une cour royale, une académie et un évêché suffragant de l'archevêché de Tours. Il se divise en 7 colléges électoraux. En 1836, on y comptait 2,315 électeurs. *Angers*, chef-lieu du département, ancienne capitale des *Andégaves*, puis de l'Anjou, est une ville de 35,901 hab., située à peu de distance de la Loire, sur la Mayenne. Elle était beaucoup plus considérable avant la révocation de l'édit de Nantes. Elle est mal bâtie; autrefois elle était remplie de couvents et d'églises. Des boulevards agréables ont remplacé ses vieux murs. Le château-fort construit en schiste ardoisier a un aspect sombre; on remarque aussi la vieille cathédrale avec un beau portail, l'hôtel de la préfecture et celui de la mairie. Angers a une école royale d'arts et métiers avec 430 élèves entretenus aux frais de l'état; aux environs, le sol est percé d'immenses carrières d'ardoises. Une lieue de distance sépare le chef-lieu de la ville de Pont-de-Cé, sur la rive droite de la Loire, ville de 3,600 hab. Baugé sur la rive droite du Couesnon, dans une belle vallée, a une population de 3,400 hab.; sur la même rivière est située la ville de Beaufort, peuplée de 5,920 habitants, qui possède encore son vieux château. Beaupréau, sur l'Èvre, a 3,288 hab.; à quelques lieues de là, sur les falaises de la Loire, est bâti Saint-Florent qui domine une contrée charmante et contient 2,100 hab. Chollet, auprès de la Moine, a plus de 7,000 âmes. Saumur, la seconde ville sous le rapport de la population, qui est de 11,925 hab., est située sur la rive gauche de la Loire, au pied et sur la pente d'une colline dominée par un château-fort. Un beau pont fait communiquer la ville avec le faubourg de la rive droite. Depuis la révocation de l'édit de Nantes, cette ville a perdu son ancienne industrie. A un quart de lieue de Saumur est située l'école royale d'équitation, pouvant contenir 500 élèves, et qui est pourvue d'un beau manége. Auprès de Saumur sont la petite ville de Doué où le roi Dagobert avait un palais; et Fontevrault (*voy.*) qui autrefois était renommée pour son abbaye, dont les bâtiments ont été convertis en maison de réclusion pour les condamnés des deux sexes. Segré, sur le Loudon, est une très petite ville de 2,130 hab. située dans un pays fertile. D-G.

MAINFROI, *voy.* MANFRED.

MAINOTTES, *voy.* MAGNE.

MAINTENON (FRANÇOISE D'AUBIGNÉ, marquise DE) naquit à Niort (Deux-Sèvres), le 27 novembre 1635. Cette femme, qui devait prendre une part assez considérable à la révocation de l'édit de Nantes, était petite-fille d'un protestant célèbre, Agrippa d'Aubigné (*voy.*), l'ami de Henri IV; et, destinée à devenir presque reine de France, elle vit le jour dans une prison et passa ses premières années dans une forteresse. A l'époque de sa naissance, Constant d'Aubigné, son père, était détenu à la conciergerie de Niort, d'où il fut ensuite transféré au château Trompette. Elle reçut de sa mère, femme forte et lettrée, une éducation austère et catholique. Dans le dénûment où Constant d'Aubigné avait laissé sa famille, M^{lle} d'Aubigné, qui avait alors 10 à 11 ans, fut confiée à M^{me} de Villette, sœur de son père. Cette dame lui fit embrasser le calvinisme, qu'on eut grand'peine à lui faire abjurer plus tard, au couvent des Ursulines de Niort. Fort jeune encore lorsqu'elle perdit sa mère, elle se trouva sans aucune ressource; une partie de son enfance et sa jeunesse subirent la rude épreuve de l'infortune et des humiliations qui trop souvent accompagnent l'assistance qu'on prête aux malheureux. Amenée à Paris, elle fut connue de Scarron (*voy.*), poète en renom à une époque où la bonne compagnie goûtait le genre burlesque. Scarron fut charmé de son esprit et touché de son malheur : il lui offrit de l'épouser sans dot, ou de lui donner une dot pour entrer en religion. Le monde ouvrait à M^{lle} d'Aubigné des chances qui flattaient son imagination : elle épousa le cul-de-jatte dont l'esprit facétieux attirait autour de lui une société nombreuse et lettrée. Douée d'une grande beauté, d'un esprit remarquable, de beaucoup d'empire sur elle-même, aimable et sévère à la fois, M^{me} Scarron se fit, parmi cette société, une réputation de femme d'un haut mérite. Elle avait 25 ans à peine quand Scarron la laissa veuve, si l'on peut donner ce nom à une femme qui avait défini son mariage « une union où le cœur entrait pour peu de chose, et le corps pour rien. »

La veuve de Scarron, réduite à la position la plus modeste et vivant dans la plus haute et la plus aimable société de ce temps-là, y recevait l'accueil le plus distingué, grâce à son esprit de conduite, à cette passion d'une bonne réputation à laquelle elle faisait toutes sortes de sacrifices, et qui était sa folie, comme elle le disait elle-même. En même temps, elle était amie assez intime de Ninon (*voy.*) de Lenclos.

La mort de la reine-mère ayant fait perdre à M^{me} Scarron la pension que cette princesse avait continuée à la veuve de *son malade*, M^{me} Scarron était sur le point de quitter la France, lorsqu'elle obtint une nouvelle pension par la protection de M^{me} de Montespan, qui n'était pas encore maîtresse de Louis XIV (1666); et quatre ans après, ce fut sur elle que la favorite jeta les yeux pour diriger l'éducation des enfants qu'elle avait eus du roi, et dont la naissance devait alors rester un mystère. M^{me} Scarron n'accepta qu'à la condition d'en recevoir l'ordre du roi lui-même, afin qu'il fût bien constaté qu'elle n'était pas au service de M^{me} de Montespan.

C'est un petit roman plein de détails piquants que l'histoire de M^{me} Scarron durant cette éducation secrète. Ses premières relations, peu favorables pour elle, avec Louis XIV, le progrès qu'elle fit peu à peu sur l'esprit du père des enfants de M^{me} de Montespan, l'entreprise qu'elle forma de le convertir pour l'enlever à la maîtresse dont la protection l'avait placée dans ce poste de confiance, l'intimité qui la conduisit non à s'asseoir sur le trône du grand roi, mais ce qui était plus important et plus difficile peut-être, à partager sa puissance, tout cela a été raconté par elle-même d'une manière assez originale.

Le règne des maîtresses fini, M^{me} de Maintenon [*] s'appliqua à y substituer les douceurs d'une amitié assez intime pour charmer le roi sans déplaire à la reine; cette princesse s'applaudissait hautement, au contraire, de la conduite du roi à son égard, depuis que M^{me} de Maintenon était en faveur.

La reine mourut en 1683. Quelque temps après, M^{me} de Maintenon écrivait à une de ses amies : « A 45 ans, il n'est plus temps de plaire; mais la vertu est de tout âge... Je le renvoie toujours affligé et jamais désespéré. » M^{me} de Maintenon avait entrevu enfin la possibilité d'arriver à cette haute fortune que, dans ses plus ambitieuses espérances, elle n'avait sans doute jamais osé se promettre. Louis XIV épousa la veuve de Scarron. Rien de plus certain que ce mariage, rien de plus douteux que l'époque précise où il fut secrètement célébré. Tout le monde en a été convaincu sans que personne l'ait su avec certitude, le roi ni M^{me} de Maintenon n'en ayant jamais fait une déclaration formelle. C'est entre 1684 et 1686 que les conjectures l'ont fixé. Vers ce temps, en effet, M^{me} de Maintenon jouissait, à Versailles et dans l'intérieur des appartements, de toutes les distinctions qui devaient environner l'épouse du roi. Toutefois on ne l'a jamais vue ailleurs réclamer aucune des prérogatives de la reine de France.

De ce moment, les affaires de l'état ne se décidèrent, le plus souvent, qu'avec

---

(*) On commença à l'appeler ainsi durant l'éducation des enfants du roi, après qu'elle eut acheté la terre de ce nom, que Louis XIV érigea en marquisat, et qui avait été payée des bienfaits dont le roi récompensa les soins que M^{me} Scarron prenait de ses enfants.

l'avis de Mme de Maintenon, quoiqu'elle affectât de ne point s'en mêler et qu'elle usât à cet égard d'une grande réserve; mais c'est chez elle que le roi travaillait avec les ministres, et il aimait à la consulter. Le pays eut plus d'un reproche à lui faire. Ses créatures, placées au ministère ou dans les grands commandements militaires, ont attesté, par leurs fautes et par les malheurs publics dont elles furent cause, l'erreur de ses amitiés et l'empire qu'elle exerçait. Il n'est pas douteux qu'elle n'ait contribué à la révocation de l'édit de Nantes; mais il est également certain qu'elle condamnait les rigueurs qui en furent la suite. On peut lui imputer aussi en partie la fâcheuse résolution prise par Louis XIV, de légitimer ses bâtards dans un testament que la nation ne ratifia pas. Du reste, quoique Mme de Maintenon ne fût pas une femme ordinaire, elle n'avait pas l'étendue et la force d'esprit nécessaires au gouvernement des affaires d'un grand état.

Le bonheur de Mme de Maintenon était loin d'égaler sa fortune. Dévorée d'un ennui profond, au milieu du faste et des grandeurs, il lui arriva plus d'une fois, sous les lambris dorés de Versailles, de laisser égarer jusque vers sa petite chambre du couvent des Hospitalières de la Place-Royale un souvenir qui n'était pas sans charme; à cette époque, ses lettres font foi de l'amertume de ses pensées secrètes. Auprès du royal vieillard, des chagrins dont il était bien difficile de le distraire; en public, des antipathies qui n'étaient pas sans péril (on voit dans les Mémoires du temps qu'elle n'osait aller à Paris dans son équipage) : telle était la situation de cette femme tant enviée. Quand Louis XIV mourut (1715), elle touchait à sa 80e année.

Mme de Maintenon se retira dans la maison de Saint-Cyr, fondée par elle 30 ans auparavant; et, servie seulement par deux femmes, elle conforma sa vie à la règle de cette communauté, ainsi que toutes les autres religieuses, jusqu'à sa mort, arrivée le 15 avril 1719. Elle avait composé, en 1699, un opuscule, où se trouve exprimée d'une manière fort remarquable sa pensée sur cette grande fondation. Cet écrit est intitulé : *Esprit de l'institut des filles de saint Louis*.

Le désir de considération, du respect et des éloges des autres, ce fut chez Mme de Maintenon la première ambition, l'ambition de toute sa vie; elle sacrifia tout à ce besoin, qui s'élevait dans son esprit à l'exaltation d'une passion; on peut croire même que ce fut la seule dont elle ait jamais été animée. Ce sentiment est trop voisin de l'égoïsme pour mériter des éloges; disons cependant qu'il faut lire avec circonspection les jugements portés sur cette femme célèbre; car beaucoup de motifs ont dû inspirer contre elle la malveillance et armer la calomnie.

On a publié, en 1752, un recueil des lettres de Mme de Maintenon; à ce recueil curieux, plusieurs fois réimprimé, il faut joindre 4 volumes de lettres inédites, qui parurent en 1826, et qui renferment la correspondance de Mme de Maintenon et de la princesse des Ursins, durant la guerre de la succession d'Espagne. Les *Mémoires de Mme de Maintenon*, ouvrage de La Beaumelle, ont été jugés par Voltaire avec une juste sévérité. M. A.

MAIRE, Mairie. On nomme *maire* le premier officier municipal d'une commune. Ce mot dérive immédiatement de *major*, maître, premier, ou, selon Du Haillan, Malingre et Ménage, du tudesque *Meyer* que les Germains auraient tiré de l'expression latine (Ménage, *Dict. étym.*). L'*adjoint* au maire est l'officier qui le remplace en cas d'empêchement, et qui l'assiste dans ses fonctions. On entend par *mairie* (de la basse latinité *malria*) d'abord l'office de maire, ensuite le temps pendant lequel on exerce cette fonction, et enfin l'édifice où se tient l'administration municipale.

A partir du xiie siècle, époque de la révolution que nos historiens désignent par le nom d'affranchissement des communes (*voy.*), on voit succéder aux *rachimburgii* et aux *scabini* de nouveaux magistrats municipaux sous les noms de *maires*, *majeurs* ou *maïeurs*, *préposés*, *consuls*, *syndics*, *jurats*, *jurés*, *capitouls*, *pairs*[*], etc. Ces administrateurs se sont perpétués jusqu'à nos jours dans les fonctions municipales, quoiqu'il n'existât

---

(*) Nous consacrons des articles à plusieurs de ces mots. S.

plus, en 1789, que de faibles débris de l'ancienne organisation des villes de France.

Ce n'est pas des grands-officiers de la maison des rois mérovingiens, que les historiens modernes se sont habitués à nommer *maires du palais* (*voy.* l'art. suiv.), que les magistrats municipaux qui reçurent le même titre de maire tirent leur origine. C'est d'une autre sorte de maires, dont les fonctions purement privées répondirent d'abord à celles d'économe ou de régisseur. Les reines en avaient à leur service (Ducange, *Gloss.*, verb. *major domus*), ainsi que nos rois. Sous la seconde race et depuis l'établissement de la féodalité, les barons auxquels les guerres privées faisaient négliger la gestion de leurs domaines, eurent aussi des régisseurs qu'ils revêtirent du double caractère d'intendant et de juge, et qu'ils qualifièrent, comme les économes royaux, de *maires*, *viguiers* ou *vicaires*. Ces maires avaient l'administration des villages dont leurs maîtres étaient seigneurs, et jugeaient les causes légères entre les serfs qui en dépendaient. Dans la suite, l'office de maire s'inféoda, le maire devint un nouveau vassal pour son seigneur, et le domaine qu'il reçut de lui, et qu'il tenait à foi et hommage, devint un fief de mairie.

Après de nombreux changements dans les attributions des maires, et dans les formes de leur nomination, ces fonctionnaires furent établis en France, d'après un système uniforme, par la loi du 14 décembre 1789. Ils sont aujourd'hui nommés par le roi ou, en son nom, par les préfets, et choisis parmi les conseillers municipaux (loi du 21 mars 1831). Leurs fonctions durent trois ans; ils peuvent être suspendus par les préfets, mais ils ne sont révocables que par le roi. Il n'y a qu'un maire dans chaque commune, Paris excepté; mais le nombre des adjoints varie suivant le chiffre de la population.

Nous avons présenté au mot DROIT ADMINISTRATIF un tableau succinct des attributions actuelles des maires. On reviendra sur cette matière dans l'art. *régime* MUNICIPAL. E. R.

MAIRE DU PALAIS. On sait que ce titre fut celui d'un des principaux officiers des rois mérovingiens (*voy.*). Il y a dans l'histoire des maires du palais trois grandes périodes : d'abord simples intendants de la maison du roi, nommés par le prince et révocables à sa volonté, ils devinrent administrateurs du royaume sous les rois et furent nommés à vie; et ensuite, élus par les grands, ils rendirent leur charge héréditaire et devinrent les maîtres absolus de l'état et du prince.

Que les maires du palais n'aient été, dans le principe, que de simples officiers de la maison royale, ce fait résulte du titre même que leur donnent les premiers historiens qui ont parlé de leur charge : ils les nomment *majores domûs regiæ*, majordomes du roi. Ils étaient alors les chefs des domestiques et les intendants des affaires privées du prince.

Mais ce poste de confiance, qui mettait les maires en contact habituel avec les rois, dont ils administraient les revenus, et dont ils durent souvent diriger les libéralités, étendre ou resserrer les faveurs, ne pouvait rester longtemps dans sa première obscurité : aussi voyons-nous que les plus anciens maires dont l'histoire ait conservé le nom, les maires de la fin du VIe siècle, s'occupaient de l'administration générale du pays, puisque Bertoald, maire de Bourgogne, reçut de Brunehaut la mission d'aller lever des tributs; ils commandaient les armées, puisque ce même Bertoald livra bataille à Landri, maire de Neustrie, l'an 604. Vers la même époque, on voit le pouvoir des maires prendre une nouvelle extension. Brunehaut, régente d'Austrasie, ayant voulu perdre le maire Warnachaire, celui-ci s'attacha les grands, qui livrèrent Brunehaut à Clotaire II, roi de Neustrie, et ce roi, soit reconnaissance, soit nécessité, s'engagea à ne jamais destituer Warnachaire : le maire devint donc inamovible. Le roi fit plus : il accorda aux grands d'Austrasie le droit de choisir, à l'avenir, leur maire. De ministres, de capitaines, de favoris du roi, les maires devinrent ainsi ministres, capitaines, favoris des grands : ce fut une révolution tout entière.

En Neustrie, les choses n'allèrent pas tout-à-fait aussi vite : l'autorité royale s'y maintint encore pendant quelque temps et celle des maires y fit moins de progrès. Dagobert tint le sceptre d'une main assez ferme; mais à sa mort, arrivée en 638, deux enfants occupèrent les trônes qu'il laissait vacants, la Neustrie avec la Bourgogne d'un côté, l'Austrasie de l'autre; deux maires Æga et Pepin de Lamden régnèrent sous les noms des deux rois : ils assemblèrent les conseils, disposèrent des charges, commandèrent les armées; et dès ce moment, il n'y eut plus guère d'autre pouvoir en Gaule que celui des maires.

Æga et Pepin moururent l'an 640. En Austrasie, les seigneurs donnèrent la charge de Pepin à Grimoald son fils, ce qui fut un premier pas vers l'hérédité. En Neustrie, le successeur d'Æga, Erchinoald, fut aussi nommé par les grands assemblés. Quant à la Bourgogne, la mère des deux jeunes rois, Nantéchilde, convoqua les évèques et les grands, et les engagea à élire Floachat pour leur maire. Ceux-ci exigèrent de Floachat la promesse de ne jamais les dépouiller de leurs offices, ce qu'il promit. On ne trouve pas de stipulations semblables en Neustrie et en Austrasie; mais il est assez probable que des conditions analogues y furent faites. L'action des rois disparut nécessairement alors; tout dut se passer désormais entre les grands et les maires.

Il y avait dans la monarchie des Francs un germe de discordes fatales, le partage du royaume entre les enfants des rois; la rivalité avait éclaté depuis longtemps entre la Neustrie et l'Austrasie, et la lutte, tantôt sourde, tantôt ouverte, durait depuis les régences de Frédégonde et de Brunehaut (*voy.* ces noms). Peut-être, comme on l'a pensé, trouvait-elle un aliment dans la diversité des populations appartenant aux deux royaumes; la Neustrie était, en effet, plus romaine, l'Austrasie plus germaine. Les maires, succédant aux rois, se trouvèrent placés à peu près dans les mêmes conditions qu'eux, et la lutte se perpétua.

Le maire Ébroïn régnait en Neustrie et en Bourgogne sous le nom de Thierri III; l'Austrasie n'avait pas de roi. Ébroïn vint y faire reconnaître l'autorité de Thierri, c'est-à-dire la sienne; les Austrasiens, redoutant son caractère altier et dur, refusent de se soumettre, et élisent pour chef Pepin d'Héristal, membre de cette famille qui leur avait déjà donné Pepin de Lamden et Grimoald. Ébroïn porta la guerre en Austrasie; il allait triompher lorsqu'il fut assassiné. L'un de ses successeurs reprend son projet; il meurt sans l'accomplir. Les choses changent alors de face : l'Austrasie acquiert une prépondérance marquée sur la Neustrie et la Bourgogne; et comme l'Austrasie était, pour ainsi dire, inféodée à la famille des Pepins, leur mairie s'éleva sur les autres mairies, et leur maison sur les autres maisons, selon l'expression de Montesquieu.

Un grand nombre de seigneurs neustriens, victimes de la tyrannie d'Ébroïn, s'étaient réfugiés en Austrasie : Pepin demanda à Thierri de les réintégrer dans leurs biens et dans leurs honneurs; refus du roi avec ordre de livrer les proscrits. Pepin alors, d'accord avec les seigneurs austrasiens, prend les armes, entre en Neustrie, rencontre le roi Thierri et son maire Bertaire, les met en fuite et pousse jusqu'à Paris, où le roi est contraint de se mettre à sa merci. Il se fit alors créer maire des trois royaumes; et afin que son titre répondît à son autorité, il s'appela *duc et prince des Français*.

Pepin usa habilement de son pouvoir; il sut s'attacher les grands et le clergé. Il fit revivre la coutume d'assembler tous les ans la nation au commencement de mars (*voy.* CHAMP-DE-MARS). Le roi se trouvait à cette assemblée; il y tenait la première place, mais il n'agissait que conformément aux vues du maire; il ne parlait que pour exprimer les pensées du maire, pour faire les réponses qu'on lui avait apprises, disent les chroniques. Après la cérémonie, on le conduisait dans une maison de campagne, où il ne se mêlait plus de rien; c'était le maire qui agissait : aussi les contemporains disent-ils que Pepin gouverna les Francs pendant 27 ans, ayant les rois sous ses ordres, *cum regibus sibi subjectis*.

A la mort de Pepin, les Neustriens élurent pour maire l'un d'entre eux, appelé Rainfroi, qui, de concert avec son roi, tenta d'abattre en Austrasie la famille des Pepins. Mais Charles-Martel (*voy.*), fils du dernier maire, tua la moitié de leur armée et mit le reste en fuite. L'année suivante, il ne craignit pas de venir lui-même en Neustrie attaquer le roi et son maire, qu'il mit une seconde fois en déroute.

Cependant, quelque puissant que fût Charles-Martel, il ne crut pas pouvoir se dispenser de placer sur le trône d'Austrasie quelque fantôme de roi. Cet acte de politique n'empêcha pas les Neustriens de soulever contre l'Austrasie les Frisons et les Aquitains. Charles marche contre les alliés, les disperse et prend possession du royaume de Neustrie. Bientôt le roi d'Austrasie étant mort, il fait celui de Neustrie, qu'il avait assez dégradé pour n'en plus rien avoir à craindre, chef nominal des trois royaumes, dont il se fait lui-même le maire: le roi eut le titre de souverain et Charles l'autorité. Ce roi était Chilpéric II. A sa mort, le maire fit asseoir sur le trône Thierri de Chelles, âgé de 7 ans. Thierri mourut, et il y eut alors un interrègne de 5 ans.

Charles mourut lui-même après avoir partagé en deux la monarchie, donnant la mairie d'Austrasie à Carloman, et à Pepin dit *le Bref* celle de Neustrie. La mairie était devenue la propriété de sa famille.

Les nouveaux maires jugèrent à propos de faire ce qu'avait fait leur père, de créer une espèce de roi, et ils mirent sur le trône un prince nommé Childéric qu'ils traitèrent plus sans façon encore que les maires de leur famille n'avaient traité les rois précédents. Pepin et Carloman obtinrent de grands succès auprès des seigneurs par leur administration, et sur les Bavarois, les Saxons, les Alémans, les Aquitains, par leurs armes.

Cependant Carloman se retira dans un cloître et Pepin resta seul à la tête de l'administration des trois royaumes. Il était dans la force de l'âge et déjà célèbre par son nom et ses qualités personnelles. Rien ne se faisait plus en Gaule que par ses ordres; tous les postes étaient remplis par des hommes dévoués à ses intérêts; il ne lui manquait que le titre de roi, et tout semblait l'inviter à le prendre. Dans une assemblée générale qui se tint à Soissons, en mars 752, fut donc faite la proposition de raser le roi Childéric et de lui substituer Pepin. Du commun consentement des évêques et des grands, l'un fut déposé en effet, et l'autre placé sur le trône. Ainsi finit la charge de maire du palais en se confondant avec celle de roi. *Voy.* CARLOVINGIENS. J. G-T.

MAIRES (DÉESSES), *voy.* GAULE, T. XII, p. 198.

MAIS (*zea mays*, L.). De même que toutes les autres céréales (*voy.*), cette plante appartient à la famille des graminées (*voy.*), où elle constitue, à elle seule, un genre particulier, nommé *zea* par Linné, et *mays* par les botanistes plus anciens. C'est une plante annuelle, dont les tiges s'élèvent d'ordinaire à environ 5 pieds, mais susceptible d'acquérir, dans certaines variétés, le double de cette hauteur. Les feuilles sont grandes, linéaires-lancéolées, d'un vert clair, ciliées, souvent pubescentes en dessus. Les fleurs sont monoïques. Les mâles forment une grande panicule terminale, composée de beaucoup d'épis grêles et flexueux; les épillets naissent deux à deux sur les dents de l'axe des épis, et ils contiennent chacun deux fleurs; la glume de l'épillet est à deux valves; chacune des fleurs se compose d'une glumelle à deux valves et de trois étamines. Les fleurs femelles sont agrégées, par séries longitudinales et serrées, en épis solitaires aux aisselles des feuilles supérieures et enveloppés chacun d'une sorte d'involucre formé d'un grand nombre de gaines membraneuses; les épillets sont réduits à une seule fleur fertile, qui est accompagnée d'une fleur rudimentaire; la glume et la glumelle sont à deux valves. L'ovaire se termine en un très long style filiforme, indivisé, pendant, à stigmate longitudinal. Les fruits (vulgairement *grains de maïs*) sont assez gros, irrégulièrement arrondis, plus ou moins comprimés, lisses et luisants, jaunes, ou blanchâtres, ou rougeâtres, ou bleuâtres, ou panachés, plus ou moins enfoncés dans les alvéoles de l'axe de l'épi, et disposés sur 8 à 12 rangs serrés, dont l'ensemble forme un cône qui est recouvert par les gaines de l'involucre.

Le maïs, quoique ses noms vulgaires de *blé d'Inde*, *blé de Turquie*, *blé de Guinée* et *blé d'Espagne* sembleraient indiquer le contraire, est originaire d'Amérique; les aborigènes de cette partie du monde le cultivaient de temps immémorial, et ils ne connaissaient pas d'autre céréale avant l'invasion des Européens. Il paraît que le maïs fut introduit en Europe peu de temps après la découverte du nouveau continent, et que sa culture était déjà très répandue dans quelques contrées de la France, vers la fin du XVI^e siècle.

La culture du maïs est surtout avantageuse dans les climats dont la chaleur, trop intense ou trop continue, ne convient plus aux blés et autres céréales du Nord : aussi ne réussit-elle guère, en Europe, au-delà du 50^e degré de latitude; dans toutes les contrées soumises à un hiver plus ou moins prolongé, il importe de n'en faire les semis qu'à une époque assez avancée pour que les gelées printanières ne soient plus à craindre. Certaines variétés sont assez hâtives pour accomplir en deux mois, ou même en 40 à 50 jours, toutes les phases de la végétation. Le maïs vient en toute espèce de terre, pourvu qu'elle soit profonde, bien labourée, et suffisamment amendée; toutefois il préfère les sols légers et un peu humides; de même que toutes les céréales, il épuise promptement le terrain.

Bien que le maïs ne soit pas d'une utilité aussi universelle que le blé ou le riz, il n'en est pas moins une denrée alimentaire de première importance pour beaucoup de nations. Il s'en fait une immense consommation au Mexique, aux États-Unis et dans l'Amérique méridionale. Dans plusieurs départements du sud-ouest de la France, dans le Piémont, et dans d'autres parties de l'Europe méridionale, les paysans vivent principalement de maïs. La farine de ce grain ne peut se conserver au-delà d'une année, et elle n'est pas propre à la panification, à moins qu'on n'y ajoute un tiers de farine de blé : à l'aide de ce mélange, elle fournit un pain sain et de saveur agréable; mais la manière la plus habituelle d'employer cette farine est d'en faire des bouillies, des gâteaux, de la *polenta*, mets favori des Piémontais, etc. Le maïs est une nourriture excellente pour les bestiaux et les oiseaux domestiques, qui engraissent promptement lorsqu'on les soumet à ce régime. En Amérique, on l'emploie à faire de la bière, et on le donne aux chevaux, en place d'avoine. Les feuilles de la plante, soit en vert, soit séchées, fournissent un bon fourrage; les feuilles séchées sur pied, les enveloppes foliacées des épis, sont préférables à la paille de blé ou de seigle, tant pour le remplissage des paillasses que comme litière. On confit au vinaigre les jeunes épis. Les tiges sèches, fendues en éclats, servent en Amérique à la confection de divers ouvrages de vannerie. De même que les jeunes tiges de la plupart des graminées, elles contiennent du sucre; mais ce principe est loin d'y être assez abondant pour en être extrait avec profit. ÉD. SP.

MAISON (*mansio*), *voy.* BATIMENT, HABITATION, APPARTEMENT, ARCHITECTURE, etc.

Ce mot sert encore à désigner l'ensemble de ce qui se rapporte aux affaires domestiques, *une maison bien ordonnée*, *faire les honneurs de la maison*. La maison d'un roi se compose des officiers de la chambre, de la garde-robe, de la bouche, et autres attachés au service personnel du souverain. En France, les troupes spécialement destinées à la garde du roi formaient sa *maison militaire*. Le ministère de la maison du roi est aujourd'hui remplacé par l'intendance générale de la liste civile; mais dans d'autres pays la gestion du domaine de la couronne ou du domaine particulier du prince reçoit encore cette dénomination. Figurément, *maison* signifie race, famille noble et illustre.

Le nom de maison est donné à différents établissements.

MAISON GARNIE, *voy.* HÔTEL.

MAISON D'ÉDUCATION, *voy.* INSTITUTION, PENSION.

MAISON DE JEU, *voy.* JEUX.

MAISON DE PRÊT, *voy.* MONT-DE-PIÉTÉ.

MAISON DE VILLE, *voy.* VILLE.

MAISON D'ARRÊT, DE DÉTENTION, DE FORCE, DE CORRECTION, *voy.* PRISON, PÉNITENTIAIRE (*système*), PEINE et PÉNAL (*système*).

MAISON D'ACCOUCHEMENT, DE REFUGE, *voy.* HOSPICES, ASILES, etc.

MAISON D'ALIÉNÉS, *voy.* FOLIE.

Maison de santé, établissement privé destiné à recevoir, à traiter, les malades, et pourvu d'un personnel et d'un matériel propres à cet usage. La rétribution plus ou moins considérable qu'on paie dans les maisons de santé et l'isolement des malades constituent les différences principales entre ces maisons et les hôpitaux et hospices. *Voy.* ces mots.

Comme les hôpitaux, les maisons de santé sont souvent consacrées d'une manière spéciale à telle ou telle maladie, bien que le plus ordinairement on y reçoive tous les malades qui s'y présentent. Pour la plupart, elles sont sous la direction exclusive d'un médecin dont elles sont la propriété. La disposition et la tenue de ces établissements doivent nécessairement se rapporter, proportions gardées et eu égard à la qualité des personnes, à ce qui s'observe dans les hôpitaux. La commodité, la propreté s'y trouveront réunies à un certain degré d'élégance. En général, il n'y a de maisons de santé que dans les grandes villes, où elles offrent une ressource précieuse et une économie réelle aux étrangers et aux célibataires qui rencontreraient beaucoup de difficultés à se faire soigner chez eux.

Des règlements de police régissent les maisons de santé et obligent ceux qui les tiennent à une certaine responsabilité, surtout en ce qui concerne les aliénés et les détenus auxquels les autorités permettent, pour cause de maladie, d'y passer une partie plus ou moins considérable de leur détention. F. R.

MAISON (Nicolas-Joseph, marquis), maréchal de France, était né à Épinay, près Saint-Denis, le 19 décembre 1770. Fils d'un simple laboureur de la commune des Beauges, à 3 lieues de Chambéry, il n'oublia jamais sa naissance modeste, et M. le duc de Broglie rapporte dans l'éloge du maréchal (à la Chambre des pairs), que Napoléon lui ayant dit un jour qu'il était sans doute de l'ancienne famille de son nom *, Maison répondit : « Non, sire, mon père était paysan. » Le 22 juillet 1792, le jeune Maison partit avec un bataillon organisé pour combattre les Prussiens à la frontière ; il était déjà capitaine à Jemmapes, où il eut le bonheur de reprendre aux ennemis le drapeau d'un bataillon parisien. D'autres preuves de bravoure qu'il donna dans la campagne de 1793 ne le sauvèrent pas d'une destitution heureusement momentanée. Laissé pour mort sur le champ de bataille de Fleurus, il n'attendit pas son entier rétablissement pour rejoindre l'armée sous les murs de Maëstricht. En 1795 et en 1796, il combattit avec distinction sous les ordres de Bernadotte, dans l'armée de Sambre-et-Meuse. Au passage du pont de Limbourg, blessé grièvement aux yeux, il fut présenté par Jourdan au 88ᵉ régiment, en qualité de chef de bataillon. A peine eut-il recouvré la vue, qu'il rejoignit Bernadotte en Franconie ; puis il passa en Italie où il prit part à toutes les actions d'éclat de cette célèbre campagne, jusqu'à la conclusion du traité de Campo-Formio. Le 10 janvier 1799, il fut nommé adjudant-général et premier aide-de-camp de Bernadotte, alors ministre de la guerre, qui lui confia une mission importante à l'armée du Rhin. L'année suivante, Maison combattait en Hollande contre les Austro-Russes, lorsqu'une grave blessure vint l'éloigner pour quelque temps encore du théâtre de la guerre. Après la paix d'Amiens, il reçut le commandement du département du Tanaro ; mais Bernadotte se hâta de le rappeler auprès de lui à l'armée de Hanovre, devenu le premier corps de la Grande-Armée. Dans la campagne de 1805, il eut occasion de se distinguer à Iglau et surtout à Austerlitz. Il fit la campagne de Prusse, en 1806, en qualité de général de brigade, et se couvrit de gloire à Iéna. Chargé de poursuivre Blücher, il parvint jusqu'aux portes de Lubeck, dont il reçut la soumission et dont il fut nommé gouverneur. En 1807, il était chef d'état-major de son corps d'armée, et il assista aux diverses phases de cette campagne, qui se termina par la paix de Tilsitt. L'année suivante, il passa en Espagne, sous les ordres du maréchal Victor, et contribua au gain de la bataille d'Espinosa de Los Monteros (10 novembre). Blessé encore grièvement au

---

(*) Nous nous bornerons à rappeler ici le comté de Maison, qui, ayant été conduit en Russie par l'émigration, y devint le bienfaiteur des Tatars Nogais, qu'il appela à la civilisation. S.

pied droit, devant les murs de Madrid, il se vit forcé de rentrer en France pour se rétablir. Cependant, en 1809, il fut en état d'accompagner le prince de Ponte-Corvo en Hollande et il eut tour à tour le commandement de Berg-op-Zoom et celui de Rotterdam. En Russie, il commanda une brigade d'infanterie du 2ᵉ corps, et après l'affaire de Polotzk, il fut fait général de division. Placé, en cette qualité, sous les ordres de Gouvion Saint-Cyr, il fut, pendant la retraite, opposé à Wittgenstein, et fit si bien son devoir sur les bords de la Bérésina, que l'empereur lui conféra le titre de baron sur le champ de bataille. Le 2ᵉ corps était sans chef, par suite d'une blessure du maréchal Oudinot. Napoléon en confia le commandement au général Maison; mais il fut forcé de l'abandonner à Custrin pour revenir encore une fois en France se faire soigner de ses blessures. En 1813, placé dans le 5ᵉ corps, sous les ordres de Lauriston, il s'empara de Halle, puis de Leipzig le jour même où l'armée se battait à Lutzen. Redevenu un des acteurs principaux au combat de Bautzen, il délivra une foule de prisonniers français et s'empara de la colonne qui leur servait d'escorte. A la funeste journée de Leipzig, il fut culbuté de cheval et dangereusement blessé, sans pour cela cesser de combattre. Après tant de travaux glorieux, les récompenses ne se firent pas attendre. Nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur le 28 octobre, puis grand'croix de la Réunion, le 21 novembre, il reçut encore, le 22 décembre, le titre de comte de l'empire et le commandement en chef de l'armée du Nord. Au moment de l'invasion, il fut opposé, sur la ligne de l'Escaut, aux Anglais et aux Prussiens réunis. Mais l'ennemi gagnant du terrain, Maison se vit forcé de se concentrer sur Bruxelles et ensuite sur Lille. Cependant il remporta une victoire complète sur le général Thielmann, près de Courtrai, le jour même de l'occupation de Paris. Ayant envoyé le 13 avril, son adhésion au nouveau gouvernement, il fut créé chevalier de Saint-Louis, pair de France, grand cordon de la Légion-d'Honneur. Commandant de Paris, au moment où l'on reçut la nouvelle du débarquement de Napoléon, il suivit à Gand Louis XVIII, qui, au retour, lui rendit le commandement de la 1ʳᵉ division militaire. Mais dans le procès du maréchal Ney, en se déclarant incompétent dans le conseil de guerre dont il faisait partie, il s'attira une espèce de disgrâce, il fut transféré dans la 8ᵉ division militaire, dont le siége est à Marseille. Cependant, le 3 mai 1816, le roi le fit commandeur de Saint-Louis, et le 31 août 1817, il lui donna le titre de marquis. Nommé le 30 septembre 1818, grand-cordon de Saint-Louis, il redevint, en 1819, commandant de la 1ʳᵉ division militaire. Il resta ensuite pendant quelques années en dehors des affaires jusqu'à ce qu'il fut choisi, en 1828, pour commander l'expédition de Morée, qui avait lieu en vertu de la convention des trois puissances intéressées à l'émancipation de la Grèce (*voy.*). On lui confia une armée de 14,000 hommes avec laquelle il mit à la voile à Toulon, le 17 août; débarqué sur la plage de Coron, il somma Ibrahim-Pacha (*voy.*) de se retirer avec ses troupes, ainsi que son père en avait pris l'engagement dans les conférences d'Alexandrie. Après quelques hésitations, Ibrahim signa, avec le général Maison, le 7 septembre, une convention définitive, et l'embarquement commença aussitôt. Mais le général français ne pouvant obtenir assez vite la soumission de la presqu'île, entra de force dans la citadelle de Navarin, et se fit ouvrir celles de Modon, de Coron et de Patras. Le château de Morée voulut seul faire résistance, mais il capitula après une première attaque. Son but ainsi rempli, Maison ne songea plus qu'à mettre la Morée en état de défense; il s'établit à Navarin et à Coron, et c'est dans cette dernière ville qu'il reçut le bâton de maréchal et l'ordre de revenir en France, au mois de mai 1829. L'année suivante, au moment des événements de juillet, le maréchal Maison siégeait à la Chambre des pairs au rang des défenseurs de la constitution. Aussi fut-il choisi, avec MM. de Schonen et Odillon-Barrot (*voy.*), pour accompagner Charles X jusqu'à Cherbourg. Le 2 novembre, il fut nommé ministre des affaires étrangères, sous la présidence de M. Laffitte, puis, quinze jours après, il fut envoyé en ambassade à Vienne. En janvier 1833, il changea son poste contre celui de Saint-Pétersbourg, et enfin, le 30 avril 1835, il fut appelé au ministère de la guerre où il resta jusqu'au 19 septembre 1836. Le maréchal Maison vivait depuis quelque temps loin des affaires, lorsqu'il mourut subitement à Paris, le 13 février 1840. D. A. D.

MAISONS (Petites-), nom que l'on donnait à un hospice de la rue de Sèvres, à Paris, où étaient enfermés des insensés. Cet hôpital était originairement une maladrerie dépendante de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. En 1544, l'abbé, cardinal de Tournon, la céda au prévôt des marchands et aux échevins, qui la disposèrent pour y recevoir des pauvres hors d'état de gagner leur vie, de l'un et de l'autre sexe, ainsi que des enfants atteints de la teigne; on y enferma aussi des libertins et des insensés. Plus tard, il n'y eut plus que des vieilles femmes et des fous. La destination spéciale de cette maison fit étendre son nom à tous les hospices d'aliénés. On donnait encore le nom de petites-maisons ou *folies* à des habitations appartenant à des particuliers, où ils allaient jouir de plaisirs secrets et qui furent surtout à la mode du temps de Louis XV. Elles étaient généralement situées dans des quartiers retirés et décorées d'une manière lascive. L. L.

MAISSOUR, *voy.* Mysore.

MAISTRE (Joseph, comte de), un des écrivains les plus remarquables de notre siècle, connu surtout par la vigueur avec laquelle il a systématisé les doctrines de la théocratie et de l'absolutisme, naquit à Chambéry, le 1er avril 1755. Son père était président du sénat de Savoie; et sous ses auspices, il entra, à 20 ans, dans la magistrature. Vers cette époque, il publia un éloge de Victor-Amédée. En 1787, il fut nommé sénateur. L'invasion des Français dans la Savoie, en 1793, le força de se retirer en Piémont; et lorsque, en 1796, le Piémont fut à son tour envahi par l'armée du général Bonaparte, il suivit le roi en Sardaigne, où, trois ans après, les fonctions de régent de la grande-chancellerie lui furent conférées. Déjà, en 1796, il avait publié les *Considérations sur la France*, courte brochure anonyme, qui excita une vive sensation dans toute l'Europe. Cette brochure est digne d'attention en ce qu'elle contient déjà le germe de toutes les idées développées plus tard par l'auteur. La révolution française est pour lui un événement providentiel; elle doit être l'occasion d'une révolution morale et religieuse. Dieu punit pour régénérer; le sacerdoce en France avait besoin d'une régénération : le serment constitutionnel a criblé les prêtres. Il prophétise la restauration; les jacobins ont travaillé pour la royauté; les conquêtes ont été faites pour maintenir l'intégrité du territoire. Sa théorie de l'expiation et de la réversibilité se montre déjà telle qu'il l'a expliquée par la suite. La guerre est une purification; le sang versé par la terreur l'a été en châtiment des crimes de la terre, et en même temps les innocents, enveloppés dans la proscription, ont souffert au profit des coupables. L'apôtre du pouvoir absolu annonce ses principes dans toute leur pureté ; pour lui, les droits des peuples ne peuvent être que des concessions du souverain; mais les droits du souverain et de l'aristocratie n'ont ni dates ni auteurs : ils sont primitifs. Enfin, on y trouve cette prédiction : « L'affaiblissement des principes moraux, l'anarchie intellectuelle, l'ébranlement de toute autorité, annoncent, ou qu'il va se former une religion nouvelle, ou que le christianisme sera rajeuni de quelque manière extraordinaire. » On conçoit aisément l'effet que durent produire de pareilles idées, énoncées en style simple, mais vigoureux, et d'une chaleur contenue. Après le 18 fructidor, le Directoire publia, parmi les pièces saisies à l'occasion de cette journée, une lettre de félicitation adressée par Louis XVIII à l'auteur des *Considérations*.

De Maistre fut envoyé, en 1803, à Saint-Pétersbourg, comme ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne. Il y publia, en 1810, l'*Essai sur le principe générateur des institutions politiques*. On croit qu'il fut rappelé de Russie par suite de ses liaisons avec les jésuites, dont le prosélytisme catholique avait effarouché l'empereur. Il vint en France après la restauration, en 1816; et il y donna la traduction du traité de Plutarque, *Sur les délais de la justice divine.* A son retour en Piémont, il fut nommé ministre d'état, et il eut la régence de la grande-chancellerie des états de terre ferme. Ce fut en 1820 qu'il fit paraître son fameux livre *Du Pape*, 2 vol. in-8°. Vers la fin de la même année, il écrivait à son ami M. de Marcellus : « Je sens que ma santé et mon esprit s'affaiblissent tous les jours. *Hic jacet!* Voilà ce qui va bientôt me rester de tous les biens de ce monde. Je finis avec l'Europe; c'est s'en aller en bonne compagnie. » On peut juger par ces mots, qu'il ne se faisait pas illusion sur l'avenir des sociétés européennes. Il mourut le 25 février 1821, quelques jours avant la révolution du Piémont, qu'il pressentait peut-être, mais qui aurait sans doute répandu bien de l'amertume sur ses derniers moments, s'il en eût été témoin.

Un an après sa mort, en 1822, parurent les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 2 vol. in-8°. Le but de cet ouvrage est la justification humaine du gouvernement de la Providence. L'auteur se demande, avec tous les hommes, pourquoi le juste souffre; ce qui le conduit à cette autre question : Pourquoi l'homme souffre-t-il? c'est la question de l'origine du mal (*voy.*). Le mal est sur la terre; et, selon lui, il y est très justement; et Dieu ne saurait en être l'auteur. Il n'y trouve d'explication possible que le péché originel, pour lequel il faut une expiation. C'est dans ce livre qu'on lit le mémorable éloge du bourreau, purificateur des iniquités humaines, clef de voûte de l'édifice social. Un peu plus loin, on rencontre une comparaison entre le soldat et le bourreau, laquelle est tout à l'avantage du dernier. La guerre est de même providentielle; c'est une des voies par lesquelles s'accomplit cette loi occulte et terrible, qui a besoin du sang humain. Ainsi la terre n'est qu'un immense autel expiatoire, perpétuellement arrosé de sang, où l'homme ne cesse de donner sa vie pour racheter ses crimes.

Cependant cet implacable ennemi de la créature humaine laisse échapper en passant un palliatif aux dogmes formidables de l'imputabilité, de la solidarité, et du péché originel : c'est la réversibilité des douleurs de l'innocence au profit des coupables. Tout comme Dieu a bien voulu accepter les souffrances du Christ, en expiation des péchés du genre humain, ainsi un homme peut acquitter les dettes d'un autre. Ce pardon accordé par l'intercession et pour les mérites d'un autre, n'est qu'une conséquence du dogme de l'innocence payant pour le crime, dogme sur lequel repose le christianisme.

Le livre *Du Pape*, publié avant *les Soirées de Saint-Pétersbourg*, contenait la partie politique des doctrines du comte de Maistre. C'est la réalisation de ses théories théocratiques. A l'aide d'une érudition partiale, il y justifie tous les excès de la chaire pontificale. Le pape est pour lui le pouvoir suprême, régulateur et infaillible. Il y développe les idées déjà émises dans son *Essai sur le principe générateur des constitutions*, qui n'est autre chose que le pouvoir absolu des prêtres, en d'autres termes, la puissance de tout faire appuyée sur l'infaillibilité. Cet ensemble de vues rétrogrades, fortement systématisées, joint à une haine profonde du présent, a fait appeler de Maistre *le prophète du passé.*

Le spectacle de la révolution française éveilla son talent; il l'a poursuivie avec une persévérance infatigable; il l'a attaquée dans tous les sens, par tous les bouts, dans ceux qui l'ont préparée, dans ceux qui l'ont accomplie, dans ceux qui en ont hérité. Il faut voir avec quelle verve il harcelle Voltaire; sa mauvaise humeur contre Locke, et jusque contre Bacon, par cette seule raison qu'ils peuvent être regardés comme les ancêtres de la philosophie du XVIII^e^ siècle. Il avait même laissé un ouvrage posthume, intitulé : *Examen critique de la philosophie de Bacon*, en 2 vol. in-8°, lequel a été publié en 1831. Mais, chose étrange! ce champion si intrépide d'un retour systématique vers l'esprit du passé, est lui-même un esprit indépendant et hasardeux. Cet homme qui veut asservir à la fois les intelligences et les trônes, use largement pour lui-même de la liberté d'examen; et sans le ton d'âpre conviction qui règne dans ses écrits, on serait tenté de croire que c'est pour sortir de la foule qu'il s'est fait le contradicteur le plus puissant des idées nouvelles. A-d.

MAISTRE (Xavier, comte de), frère cadet du précédent, naquit à Chambéry, en 1764. A 30 ans, il publia cet ingénieux et philosophique badinage qui, sous le titre de *Voyage autour de ma chambre* (Turin, 1794, in-18), obtint en France un succès qui eut de l'écho dans toute l'Europe. — « C'est Sterne, mais Sterne décent », a dit un excellent juge.

Cet écrit n'avait été qu'un délassement pour M. de Maistre, qui, officier dans les troupes sardes, s'était déjà fait connaître comme savant chimiste et très bon peintre de paysage. Les événements politiques vinrent l'arracher, non-seulement à ses travaux, mais à sa patrie. Lorsque la Savoie fut conquise par les armes françaises, il ne se crut point dégagé de ses serments, et il alla demander un asile à la Russie. Accueilli dans cet empire et sous ses drapeaux, il se distingua dans la guerre contre la Perse, et conquit le grade de général-major. Revenu à Saint-Pétersbourg, il s'y maria. A cette époque commence la seconde et la plus brillante période de la carrière littéraire du comte Xavier. Ce fut en 1811 qu'il publia *Le lépreux de la Cité d'Aoste*, cette nouvelle si touchante et si originale. Deux autres compositions ont encore illustré sa plume : *Le Prisonnier du Caucase*, sombre et énergique peinture d'usages et de mœurs qui tranchent si fortement avec les nôtres; et *Prascovie*, cette intéressante histoire du dévouement filial d'une jeune Sibérienne. C'est au sein de sa patrie, où il avait pu revenir en 1817, que M. le comte Xavier de Maistre a tracé ces deux derniers tableaux, et l'on doit regretter que les agitations de sa vie ne lui aient pas permis de les multiplier.

Le Lépreux y avait été réimprimé en 1817, à la suite du *Voyage autour de ma chambre*. Plus tard a paru (Paris, 1825, 3 vol. in-18) une édition complète des œuvres du comte X. de Maistre, puis une autre en 2 vol. in-8°.

L'auteur, aujourd'hui presque octogénaire, membre depuis longtemps de l'Académie des Sciences de Turin, conserve, dit-on, encore en portefeuille quelques écrits sur la chimie et la peinture, ainsi que des poésies qui ne sont point, à ce que l'on assure, inférieures à l'originalité et au piquant de sa prose. M. O.

MAITRE (du latin *magister*), celui qui commande, qui domine, de droit ou de fait, celui qui a la propriété d'une chose, qui a des sujets, des domestiques, des esclaves; ou bien simplement celui qui est le premier parmi ses compagnons, et qui peut s'en faire obéir. Ce mot se dit en outre de celui qui enseigne quelque art ou quelque science, ou qui est savant, expert dans un art, comme les grands peintres, les grands musiciens. En France, les avocats, les avoués et les notaires prennent le titre de maître, nominativement attaché à certaines charges, comme celles de maîtres des requêtes au conseil d'état (*voy.* ce mot et Requêtes), de maîtres des comptes (*voy. Cour des* Comptes). Les maîtres de chapelle sont chargés de diriger la musique dans une église ou dans une chapelle particulière. Il y avait autrefois à la cour de France, comme il y a encore dans les pays étrangers, des maîtres des cérémonies, de la garde-robe, et autres, soumis souvent à un fonctionnaire supérieur qui avait le titre de *grand-maître*. L'Université (*voy.*) de France est aussi régie par un grand-maître. Le *maître-ès-arts* était celui qui avait pris un certain grade dans une université (*voy.* Degrés, Magister, *Arts* Libéraux, etc.); pour tous les autres maîtres employés dans l'enseignement, *voy.* Instituteur, Écoles, Pension. On donnait jadis le nom de maître à celui qui, après avoir été apprenti, puis compagnon, et avoir fait preuve de capacité en produisant ce qu'on appelait le *chef-d'œuvre*, était reçu avec les formes ordinaires dans quelques corporations d'arts et métiers, et avait seul le droit d'occuper des ouvriers de son état (*voy.* Maîtrises). Enfin, on donne aussi le nom de maître et de grand-maître aux chefs de certains ordres militaires et de chevalerie (*voy.* Malte, Teutonique, Templiers, etc.); leur autorité s'appelle *maîtrise* ou *grande-maîtrise*. L'ordre Teutonique avait son grand-maître qui était le suzerain d'un simple maître en Livonie, etc. X.

Le Maître d'équipage est, ainsi que l'indique son nom, le chef immédiat de l'équipage et en même temps le premier grade de la *maistrance* ou le premier sous-officier. Il prend le pas sur tous les autres maîtres et c'est à lui que revient de droit le commandement du bâtiment en cas d'extinction des officiers composant l'état-major. Incorporé dans les équipages de ligne, son grade correspond à celui d'adjudant-sous-officier, dont il porte les épaulettes. Son insigne distinctif est un sifflet d'argent, muni d'une chaînette de même métal qui le tient suspendu à sa boutonnière. Bien que sur un bâtiment de haut bord, il y ait plusieurs officiers mariniers qui portent le titre de maîtres, comme les maîtres charpentier, calfat (*voy.*), voilier, canonnier, cependant en raison de la suprématie et de l'étendue de ses fonctions, le maître d'équipage est ordinairement désigné à bord sous le nom par excellence de *maître*. Ses fonctions sont aussi nombreuses qu'importantes; sauf les objets qui concernent exclusivement les spécialités de ses collègues, elles embrassent tous les détails de l'installation et de la manœuvre (*voy.* ces mots) du bâtiment. Il transmet à l'équipage les ordres de l'officier et préside à leur accomplissement. Il organise le travail, le distribue, le dirige et exerce une haute surveillance sur les ouvrages qu'il confie à ses subordonnés. Le gréement et tous ses accessoires sont particulièrement dans ses attributions. Dans les grandes occasions, comme un appareillage ou un branle-bas de combat (*voy.* ces mots), son poste est au pied du grand mât, d'où son sifflet porte dans toutes les directions les ordres du commandant. Cap. B.

MAITRISES. Nous avons déjà parlé des maîtrises au mot Corporation; elles n'étaient, dans l'origine, qu'un moyen de constater l'individualité régulière des chefs d'ateliers et d'entreprises. Peu à peu elles s'arrogèrent des droits, et le gouvernement leur en reconnut d'autres. Pour parvenir à une maîtrise, il fallait d'abord remplir certaines conditions, s'astreindre à des règles fixes, ainsi qu'à un temps d'épreuve assez long et payer un droit souvent assez fort. C'était parmi les maîtres que se choisissaient les arbitres (*voy.* Jurande), chargés d'éclairoir les cas litigieux dans chaque corporation. De là sont venus sans doute les capitouls, les consuls, etc. Les maîtres étaient aussi dépositaires des règlements particuliers, à l'aide desquels se gouvernaient tous les métiers, et ils étaient astreints à les faire observer fidèlement. Turgot (*voy.*) fit tous ses efforts pour supprimer les maîtrises; mais ce fut le 17 mars 1791 seulement que l'Assemblée constituante les abolit complétement. Depuis cette époque, elles ont entièrement disparu du sol français. C'était un privilége donné à l'aisance et à la routine sur le travail et l'intelligence. L'ouvrier le plus habile, le plus probe, le plus laborieux, l'inventeur le plus ingénieux, l'auteur des plus heureuses découvertes ne pouvait parvenir à se produire, faute d'un brevet de *maître* (*voy.*), et des tracasseries de toute sorte pouvaient arrêter l'essor du génie. Rien n'était plus contraire aux vrais principes de l'industrie qui vit de liberté, aux vrais intérêts des consommateurs merveilleusement servis par la concurrence, que les maîtrises limitaient souvent, et limitent encore dans plusieurs pays, outre mesure. D. A. D.

MAITTAIRE (Michel), critique et bibliographe distingué, naquit en France, en 1668, de parents qui professaient la religion réformée. La révocation de l'édit de Nantes les ayant forcés de chercher un asile en Angleterre, Maittaire y fit ses études et obtint, en 1695, une place de professeur dans l'école de Westminster, à Londres. Il mourut dans cette ville, le 7 août 1747. On lui doit un grand nombre de bonnes éditions de classiques latins et grecs. Parmi les ouvrages de sa propre composition, tous publiés à Londres, nous citerons les suivants : *Marmora Oxoniensia* (voy. *marbres d'*Arundel), 1732, in-fol.; *Annales typographici, ab artis inventæ origine ad* 1557 (*cum appendice ad annum* 1664), La Haye, Amst. et Londres, 1719-41, 4 tom. ou 9 vol. in-4°; *Græcæ linguæ* *dialecti*, 1706; nouv. édit. de Sturz, Leipz., 1807; *Opera et fragmenta veterum poetarum lat.*, Londres, 1713, 2 vol. in-fol.; *Stephanorum historia, ib.*, 1709, in-8°; *Historia typographorum aliquot parisiensium vitas et libros complectens, ib.*, 1717, in-8°. Z.

MAJESTÉ (de *majestas*, grandeur), titre qu'on donne aux têtes couronnées. Il n'y a d'exception à cet égard aujourd'hui que pour les souverains qui sont en dehors du système européen : ainsi, quoiqu'on dise Sa Majesté (en russe *yévo vélitchestvo*, sa grandeur) l'Empereur de Russie, on ne qualifie que de *Hautesse* (*voy.*) le padichah ou empereur des Othomans; mais cette distinction, établie par l'usage, est plus nominale que réelle. Pour les empereurs, il est d'usage de joindre à la qualification de Majesté l'épithète *impériale* (S. M. I.); celle de *royale*, en parlant des rois, ne s'emploie que dans certaines langues; mais n'est pas usitée en français. Quelquefois on y ajoute encore d'autres épithètes, telles que *most gracious* (très gracieuse) en Angleterre, *Allerhœchste* (très haute) en Allemagne, *Kaiserlich-Kœnigliche* (impériale et royale) en Autriche. Le titre de *Majesté catholique* a été donné par la cour de Rome aux souverains d'Espagne; celui de Majesté *très chrétienne* aux rois de France; *très fidèle* aux souverains de Portugal; *apostolique* à ceux de Hongrie. Ces titres se sont conservés dans le langage de la chancellerie.

Avant de devenir un titre d'honneur, le mot de Majesté s'employait pour exprimer la qualité de tout ce qui était revêtu d'un caractère de grandeur propre à inspirer le respect : la majesté de Dieu, des lois; c'est dans ce sens que l'on disait à Rome : la majesté du peuple, du sénat, du dictateur, du consul; et, lorsque le souverain pouvoir eut passé dans les mains d'un seul, la majesté du prince, *Majestas Augusti*, *Majestas divinæ domûs*. Plus tard, les empereurs d'Allemagne furent seuls honorés du titre de Majesté; les autres souverains de l'Europe étaient simplement qualifiés d'Altesse ou Hautesse (*Altitudo*), de Magnitude (*Magnitudo*), de Celsitude (*Celsitudo*), etc., titres qui variaient suivant les langues des divers peuples.

Cependant on trouve souvent ce titre donné par honneur aux souverains pontifes, aux cardinaux, aux archevêques et même à de simples barons : c'est ainsi que Philippe de Bourgogne est appelé Majesté par les Gantois (1453). Louis XI, selon les uns, et Henri II, selon d'autres, fut le premier roi de France qui prit le titre de Majesté. Dans le traité de Cambrai (1529), le titre de Majesté n'est donné qu'à l'empereur Charles-Quint. Dans celui de Crespy (1544), Charles-Quint est appelé Majesté impériale et François I^er^ Majesté royale. Les titres de Majesté très chrétienne et Majesté catholique se trouvent pour la première fois dans le traité de paix de Cateau-Cambrésis (1559). En Angleterre, les souverains prenaient le titre de Sa Grâce, Sa Hautesse, Son Altesse (*His Grace, His Highness*); ce n'est que depuis Élisabeth que le titre de Majesté a définitivement prévalu. Em. H-g.

Crime de Lèse-Majesté. Dans notre ancienne législation, on distinguait : 1° le crime de *lèse-majesté divine*, qui était une offense commise envers Dieu (comme l'apostasie, l'hérésie, le sacrilége, le blasphème, etc.), puni plus ou moins sévèrement, et même quelquefois du dernier supplice; et 2° le crime de *lèse-majesté humaine*, qui était l'attentat commis contre le souverain ou contre l'état. On distinguait, relativement au crime de lèse-majesté humaine, plusieurs chefs ou degrés, qui rendaient le crime plus ou moins grave. Le crime de lèse-majesté humaine, au premier chef, était l'attentat contre le souverain, les enfants de France, et les conspirations contre l'état. La désertion à l'extérieur, les injures dites au souverain, ou la rébellion à ses ordres, l'embauchage, l'usurpation des pouvoirs publics, etc., constituaient le crime de lèse-majesté humaine au second chef.

Le Code pénal de 1810 (art. 86) nommait crime de lèse-majesté et punissait de la peine du parricide l'attentat contre la vie ou la personne du souverain; mais lors de la révision de ce code, en 1832, l'expression de lèse-majesté a été effacée; elle subsiste, au contraire, dans les codes de la plupart des autres nations européennes. Quant au crime de lèse-majesté divine (*voy.* Sacrilége), il a disparu de notre législation moderne, qui punit néanmoins l'outrage fait publiquement envers la morale religieuse ou les ministres d'un culte autorisé par la loi. E.R.

MAJEUR, *voy.* Mode (mus.).

MAJEUR (lac), appelé par les Romains *Verbanus*, situé en partie dans le royaume Lombardo-Vénitien, et en partie dans le canton suisse du Tessin. Il est traversé par la rivière du Tessin et a une longueur d'environ 15 lieues sur 1 à 2 ½ de large. Il reçoit plusieurs torrents des Alpes, et communique avec le lac de Lugano situé à l'est du lac Majeur. Ses bords présentent une belle végétation et un grand nombre de villes et de villages parmi lesquels on remarque en Italie Arona, Angera, Intra et Canobbio, et en Suisse, Locarno auprès de l'embouchure de la Maggia. Des bateaux à vapeur le traversent d'une extrémité à l'autre. On sait qu'au sein du lac Majeur sont situées les îles Borromées (*voy.*), appartenant à la famille de ce nom qui autrefois possédait aussi une grande partie de ses bords. *Voir* le *Voyage pittoresque aux trois lacs* (nom sous lequel on comprend les lacs Majeur, de Lugano et de Come). D-g.

MAJEURE (log.), *voy.* Syllogisme et Conséquence.

MAJORAT, substitution perpétuelle qui passe dans une famille de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et est affectée à un titre de noblesse héréditaire. Elle est nommée *majorat*, parce qu'elle est établie en faveur de ceux qui sont *majores natu*. Le même mot désigne aussi la propriété qui est frappée de substitution.

Les majorats, institution du moyen-âge, étaient en usage dans tous les pays autrefois régis par le droit féodal. En France, ils avaient été abolis par les lois de l'Assemblée constituante; mais lorsque le gouvernement impérial voulut créer une noblesse nouvelle, son premier soin fut de rétablir les majorats. Ce fut par suite de cette mesure que, le 3 septembre 1807, l'on ajouta à l'art. 896 du Code civil, qui proscrivait d'une manière générale les substitutions, un paragraphe conçu en ces termes : « Néanmoins, les biens libres, formant la dotation d'un titre héréditaire, que l'empereur aurait érigé en faveur d'un prince ou d'un chef de famille, pourront être transmis héréditairement, ainsi qu'il est réglé par l'acte impérial du 30 mars 1806 et par le sénatus-consulte du 14 août suivant. »

On trouve dans le décret d'organisation des majorats, du 1^er^ mars 1808, ces paroles remarquables : « L'objet de cette institution a été non-seulement d'entourer notre trône de la splendeur qui convient à sa dignité, mais encore de nourrir au cœur de nos sujets une louable émulation, en perpétuant d'illustres souvenirs et en conservant aux âges futurs l'image toujours présente des récompenses qui, sous un gouvernement juste, suivent toujours les grands services rendus à l'état. »

Il y a deux espèces de majorats : le majorat *de propre mouvement*, formé de biens donnés par le prince, et le majorat *sur demande*, qu'un chef de famille est autorisé à former de ses propres biens.

Sous un autre point de vue, le majorat est constitué *pour la pairie* ou *hors de la pairie*. Le premier devait être d'un revenu net de 50,000 fr. pour un duc, de 20,000 fr. pour un marquis ou un comte, et de 10,000 fr. pour un vicomte ou un baron. Le majorat hors de la pairie devait être d'un revenu net de 10,000 fr. pour un marquis ou un comte, et de 5,000 fr. pour un vicomte ou un baron (décret du 1^er^ mars 1808, ordonnances des 25 août 1817 et 10 février 1824). Il n'y a point de majorat de chevalier.

Les biens qui forment les majorats sont inaliénables; ils ne peuvent être engagés ni saisis, excepté pour certaines créances privilégiées (décret du 1^er^ mars 1808, art. 52). Le majorat s'éteint avec la descendance masculine et légitime du titulaire qui a fourni les biens. Ces biens deviennent libres dans la succession du dernier titulaire, et sont recueillis par ses héritiers.

Depuis 1830, il n'a pas été établi de majorats en France, et même une loi du 12 mai 1835 a décidé : 1° que toute institution de majorats serait interdite à l'avenir; 2° que les majorats fondés jusqu'à ce jour avec des biens particuliers ne pourraient s'étendre au-delà de deux degrés, l'institution non comprise; 3° que le fondateur d'un majorat pourrait le révoquer en tout ou en partie, ou en modifier les conditions; que néanmoins il ne pourrait exercer cette faculté s'il existait un appelé qui eût contracté, antérieurement à la loi, un mariage non dissous, et dont il fût resté des enfants. En ce cas, le majorat doit avoir son effet restreint à deux degrés, ainsi qu'il vient d'être dit; 4° enfin, que les dotations ou portions de dotations, consistant en biens soumis au droit de retour en faveur de l'état, continueraient à être possédées et transmises conformément aux actes d'investiture, et sans préjudice des droits d'expectative ouverts par la loi du 5 décembre 1814.

Comme on le sent, cette loi a pour effet de diminuer chaque jour le nombre des majorats en France; mais en Angleterre, en Allemagne et dans d'autres pays, aucune atteinte de ce genre n'a encore été portée à cette institution. E. R.

MAJORDOME, du latin *major domûs* (*voy.* MAIRES DU PALAIS), mot qui signifie maître d'hôtel. On l'emploie en parlant des officiers qui servent en cette qualité à la cour de Rome, dans les autres cours d'Italie et en Espagne. Z.

MAJORITÉ, pluralité des votants, des suffrages dans une assemblée délibérante. On appelle majorité *absolue* celle qui est formée de la moitié des voix plus une, et majorité *relative* celle qui dépend simplement de la supériorité des voix obtenues par un des concurrents. X.

MAJORITÉ, état de celui qui est majeur (du latin *major*), c'est-à-dire qui a l'âge fixé par la loi pour jouir de ses droits et contracter valablement.

En France, sous l'ancien régime, on distinguait la majorité *féodale*, la majorité *coutumière* et la majorité *parfaite*. La première était la majorité exigée par les coutumes pour que le vassal pût porter la foi et hommage (*voy.*) à son seigneur. La seconde était une sorte d'émancipation (*voy.*) que l'on acquérait à un certain âge, également déterminé par les coutumes, et qui conférait la capacité d'administrer ses biens, de disposer de ses meubles et d'ester (*voy.*) en jugement. La majorité parfaite, celle qui correspond à notre majorité actuelle, n'était atteinte, dans la plus grande partie de la France, qu'à 25 ans, ce qui était conforme aux dispositions du droit romain. En Normandie, on était majeur à 20 ans.

La loi du 20 septembre 1792 et, après elle, le Code civil, ont fixé uniformément la majorité, pour l'un et l'autre sexe, à 21 ans accomplis. A cet âge, dit l'art. 488, on est capable de tous les actes de la vie civile, sauf les restrictions portées au titre du mariage et à celui de l'adoption (art. 148, 346).

Le roi est majeur à 18 ans.

Il n'est ici question que de la majorité *civile*. Il existe des conditions d'âge particulières pour l'exercice des droits politiques, tels que ceux de juré, d'électeur, et pour l'admission aux diverses fonctions publiques. *Voy.* MINORITÉ. E. R.

MAJORQUE ou MAIORQUE (*Majorca* ou *Mallorca*), la plus grande des îles Baléares (*voy.* ce nom) qui donnait anciennement son nom à un royaume. Elle a plus de 140,000 hab., sur une superficie de 63 milles carr. géogr. *Palma*, sa capitale, port fortifié avec 29,000 hab., est le siége du capitaine général de la province de Majorque qui comprend toutes les îles Baléares, d'un évêché, d'une université, etc. On y trouve un autre port, Alcudia, qui a servi de prison d'état. Majorque a été prise sur les Maures, en 1229, par Jacques 1^{er}, roi d'Aragon. Z.

MAKI (*lemur*), genre de mammifères qui a servi de base à la famille des *lémuriens*, et qui comprend de petits quadrumanes aux formes grêles et allongées, à queue très longue et touffue, à tête pointue, d'où leur est venu le nom de *singes à museau de renard*. Ils ont, comme les singes, les 4 pouces bien développés et opposables aux autres doigts, mais leurs membres postérieurs sont plus longs. Les makis, animaux crépusculaires, se nourrissent d'insectes, de petits oiseaux et de fruits. Comme tous les quadrumanes, ils ont une grande agilité dans leurs mouvements, et vivent sur les arbres, en troupes composées de 30 à 40 individus. Leur voix est une sorte de rugissement.

Les *makis proprement dits* sont tous

originaires de Madagascar, où ils remplacent les singes. On en connait plusieurs espèces, le *vari*, le *mococo* (*l. catta*) le *grand* et le *petit mongous*, etc. On voit parfois des makis dans nos ménageries, mais ils y souffrent du froid. D'un naturel doux et sociable, on les apprivoise facilement, et ils témoignent leur affection par des caresses. C. S-te.

MAKRIZI, mot qui sert ordinairement à désigner un célèbre écrivain arabe du xv^e siècle de notre ère, n'est qu'un titre dérivé de Makriz, bourg aux environs de la ville de Baalbek, en Syrie, d'où la famille de cet écrivain tirait son origine. Aussi les Arabes écrivent ce titre avec l'article, et disent *Almakrizi*. Le véritable nom de cet auteur, c'est-à-dire le nom qu'il reçut, soit à sa naissance, soit à sa circoncision, était Ahmed; son père se nommait Ali; pour lui, il adopta, lorsqu'il obtint ses grades universitaires, le titre de *Taki-eddin* (celui dont la religion est pure).

Makrizi naquit au Caire, vers l'an 1360, et se livra de bonne heure aux études qui ont plus tard fait sa gloire. Il apprit successivement la jurisprudence qui, pour les musulmans, est ce qu'est pour nous le droit canon, les traditions religieuses et historiques, en un mot, tout ce qui s'enseignait alors au Caire, y compris l'astrologie et les sciences occultes. Au nombre des personnes dont il rechercha les leçons était Ibn-Khaldoun (*voy.*), dont il tira l'horoscope et à qui, disent ses biographes, il prédit une partie de ce qui lui arriva.

Makrizi fut d'abord employé dans les bureaux de la chancellerie, où il était chargé de copier les lettres émanées du sulthan. Il fut ensuite revêtu à plusieurs reprises des fonctions de *mohtassib*, qui consistaient à surveiller le poids et la valeur des objets vendus dans les marchés. Il remplit également les fonctions de *khatyb* dans la mosquée d'Amrou, et celles d'imam dans la mosquée de Hakem, d'inspecteur et de lecteur de traditions dans un collége. De plus, il fut envoyé à Damas où on lui confia l'administration de certaines fondations pieuses, notamment de l'hôpital; il y exerca aussi le haut enseignement dans divers colléges; on lui offrit même la charge de cadi de Damas; mais il la refusa. Il s'en retourna au Caire, pour vivre dans la retraite, et mourut dans cette capitale au commencement de l'année 1442. Voici le portrait que fait de notre auteur l'historien Aboul-Mahassen, qui avait étudié sous lui : « Makrizi était un imam d'une érudition vaste et variée; il a écrit immensément de sa propre main; il a fait des extraits choisis et a recueilli des choses utiles et intéressantes. Il a joui, de son vivant et après sa mort, d'une grande réputation dans la connaissance de l'histoire et dans d'autres sciences, en sorte que son nom est comme passé en proverbe, etc. »

Makrizi est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages; on en peut voir la liste dans le premier volume de la *Chrestomathie arabe* de M. Silvestre de Sacy. La plupart de ces ouvrages sont relatifs à la géographie et à l'histoire de l'Égypte sous la domination musulmane; il n'y règne pas toujours une critique judicieuse, mais on y trouve un grand nombre de passages d'écrits qui ne nous sont point parvenus, et c'est là surtout qu'ont été puisés les renseignements qui, depuis l'expédition française, ont jeté tant de jour sur l'état moderne de l'antique monarchie des Pharaons. Voici l'indication des principaux ouvrages de Makrizi : 1° *Ketab al-mevaidh oual-itibâr fi dzikr alkhithath oual-atsar*, ou Livre des avertissements et des sujets de réflexion, au sujet des anciennes divisions territoriales et des monuments de l'antiquité. C'est une description topographique et historique du Caire et du reste de l'Égypte, en plusieurs volumes. M. Silvestre de Sacy en a inséré quelques fragments, texte arabe, traduction française et notes, dans sa *Chrestomathie arabe*. 2° *Ketab alsolouk fi marifati doual almolouk*, ou Introduction à la connaissance des dynasties des princes; c'est une histoire de l'Égypte, procédant année par année, depuis l'avénement du grand Saladin, dans la dernière moitié du xii^e siècle, jusqu'au temps où écrivait l'auteur. Cet ouvrage, qui se compose également de plusieurs volumes, est moins répandu que le premier; mais on le trouve à la Bibliothèque royale de Paris. L'auteur de cet article en a extrait la partie qui se rapporte aux guerres des croisades, et l'a insérée dans ses *Extraits des historiens arabes des guerres des croisades*, Paris, 1829. M. Quatremère publie en ce moment la partie qui commence à l'avénement des sulthans mamelouks, au milieu du XIIIe siècle; cette publication se fait à Paris aux frais du comité de traduction de Londres : le premier volume a paru, sous le titre de *Histoire des sulthans mamelouks de l'Égypte, traduite en français et accompagnée de notes philologiques, historiques et géographiques*, in-4°. Ce volume, du reste, renferme divers passages qui déjà avaient été publiés par l'auteur de cet article. Makrizi avait composé de plus une histoire de l'Égypte, depuis la conquête arabe, sous le khalife Omar, jusqu'à l'arrivée des khalifes fatimides; elle était suivie d'une histoire particulière des khalifes fatimides jusqu'à Saladin. Ces deux ouvrages qui, réunis au premier, auraient formé une chaîne non interrompue depuis l'invasion musulmane jusqu'au XVe siècle, ne nous sont point parvenus. Makrizi avait également entrepris une histoire de tous les personnages considérables qui ont séjourné ou au moins passé en Égypte : elle devait former 80 volumes, mais elle n'a probablement pas été achevé; la Bibliothèque royale en possède un volume de la main même de l'auteur, et de plus un recueil de petits traités de Makrizi. Parmi ces écrits nous signalerons : 1° un traité des monnaies musulmanes; 2° un traité des poids et mesures des musulmans : ces deux traités ont été publiés en arabe et en latin par Olaüs Tychsen, ensuite en français, d'une manière plus exacte, par M. Silvestre de Sacy, dans le *Magasin encyclopédique;* 3° un traité des principautés que les musulmans ont formées au milieu des provinces chrétiennes de l'Abyssinie. Ce traité, publié en arabe et en latin, par Rinck, Leyde, 1790, in-4°, fut composé à la Mecque, en 1436, dans un des pèlerinages de Makrizi à la Kaaba; l'auteur fit usage des renseignements que lui fournirent les pèlerins musulmans des côtes occidentales de la mer Rouge et du Zanguebar. R.

MAL, voy. BIEN.

Le mal existe sur la terre, il y est trop apparent pour qu'il soit possible de le nier : le mal physique, ou la souffrance; le mal moral, ou le vice, le crime, et, dans la langue de la religion, le péché. D'où vient le mal? Il ne peut venir de Dieu, dit-on, car tout ce que fait un être parfait comme lui, doit être bien. Oui, tout ce que fait Dieu doit être bien, en ce sens que tout ce qu'il fait doit avoir sa raison, et doit être approprié à sa fin. Si donc il se trouvait que le mal physique ou le mal moral eussent leur raison, et fussent appropriés à une fin déterminée, s'ils entraient dans l'ensemble des choses, comme un des éléments de l'ordre général et de l'harmonie universelle, alors, en quoi serait-il attentatoire à la dignité de Dieu de dire que le mal est son ouvrage comme tout ce qui se fait dans le monde?

D'abord, qu'est-ce que le mal? tâchons de faire une analyse exacte de cette idée, ou plutôt un inventaire complet des phénomènes divers compris sous la dénomination commune de *mal*. Pour commencer par ce qu'on appelle les *désordres physiques*, les tremblements de terre, les éruptions des volcans, les tempêtes, les ouragans, les poisons, les animaux malfaisants, jusqu'à quel point sommes-nous autorisés à les considérer comme des désordres? Ne serait-il pas bien téméraire à nous de décider ce que sont toutes ces choses dans l'économie générale de l'univers? Qui de nous a pénétré dans les profondeurs de la création, et a compris tous les desseins du Créateur? Savons-nous ce qui est bien ou mal, par rapport au grand tout? Pour l'intelligence humaine, l'ordre, appliqué à la nature, est un arrangement dont nous saisissons la régularité et le dessein : or, pouvons-nous nous flatter de connaître si bien l'universalité des choses, que rien ne nous échappe de son organisation? Pour juger si en effet il y a désordre dans la nature, telle que nous la voyons, il faudrait d'abord comprendre dans toute son étendue le système du monde tel qu'il existe, et de plus, être capable de décider si un autre ordre de choses était possible. Or, une telle prétention dans l'esprit de l'homme serait à coup sûr déraisonnable. De ce que nous n'apercevons pas toutes les lois par lesquelles ces phénomènes se rattachent à l'ordre régulier, nous ne sommes pas autorisés à conclure que ces lois n'existent pas. Ne voyons-nous pas, par exemple, que ce qui est poison pour une espèce, est aliment pour une autre ?

Mais quoi que puissent être ces phénomènes en eux-mêmes, nous pouvons dire du moins que, par le côté qui nous touche, les maux dont ils nous menacent, et contre lesquels l'homme a à lutter, sont autant de motifs pour lui d'exercer sa prévoyance et d'aiguillonner son industrie. En effet, pour l'homme comme pour le monde, le mal est la condition du bien; il dérive nécessairement de la constitution même de notre nature. C'est de la sensibilité, source de tous nos plaisirs, que résulte la souffrance; par cela seul que l'homme est sujet au plaisir, il est également sujet à la douleur; les sources de l'un sont aussi les causes de l'autre. L'enfant souffre dès qu'il est sorti du sein de sa mère, et dès lors ses cris attestent sa souffrance : il pleure, ce futur dominateur du monde, et il risquerait de mourir mille fois, sans les trésors de sollicitude que recèle le cœur maternel. Cette souffrance est-elle le pur effet d'un caprice cruel de son auteur ? n'y aurait-il pas plutôt une intention prévoyante, dans cet appel à la pitié, en faveur d'une frêle créature qui n'a que ses pleurs pour avertir de ses besoins ? L'enfant grandira; mais à peine commencera-t-il à affermir ses pas chancelants, il lui arrivera mainte fois de tomber, de se heurter; des contusions, des blessures, fruits de son inexpérience, seront autant d'avertissements sévères par lesquels il fera connaissance avec le monde extérieur. Les premiers besoins physiques qui se font sentir à lui ont pour but de le contraindre à pourvoir à sa subsistance, et à tous les soins qu'exige sa conservation. La souffrance est un mobile sans lequel il se serait endormi dans l'insouciance; le chaud et le froid, la faim et la soif, sont des stimulants qui déterminent l'homme à sortir de lui-même; ce sont les premiers ressorts de son activité. Pour qu'il développât ses facultés, il fallait qu'il y fût poussé par des besoins, et que la crainte de la douleur fût pour lui un motif toujours présent de prévoir, d'agir, de se défendre contre les maux qui le menacent. Ainsi, lors même que ce qu'on appelle mal physique n'aurait d'autre effet que de solliciter l'homme au travail, le mal physique rentrerait par là dans le plan général de la création; ce serait une des mille preuves des vues bienfaisantes de la Providence sur notre espèce.

Si nous poursuivions cette histoire de la vie humaine dans toutes ses phases, nous trouverions à chaque époque des besoins à satisfaire, un malaise qui résulte de ces besoins, et des leçons analogues données à l'homme, soit par les objets extérieurs, soit par ses semblables, dans l'intérêt de son bien-être ou de son amélioration. Que serions-nous, en effet, sans les obstacles de tout genre qui, depuis le berceau jusqu'à la tombe, sont semés sur notre passage ? La souffrance est le plus habile de nos maîtres; le burin aigu de la douleur est celui qui grave le plus profondément dans notre âme les leçons de l'expérience. La mémoire et la prévision tourmentent prodigieusement les hommes; mais vaudrait-il mieux qu'elles leur eussent été refusées, et qu'ils eussent été créés incapables de se souvenir et de prévoir, c'est-à-dire dénués d'intelligence. La mort même, citée souvent comme le plus grand des maux, est la fin nécessaire de tout être créé, et la condition de la vie et de la reproduction. Pour le développement d'un être et d'une espèce perfectibles, engagés dans une lutte interminable avec la nature, ces épreuves laborieuses étaient un moyen d'éducation, et comme la condition indispensable du long apprentissage auque ils sont soumis.

Quant au *mal moral*, il est en effet l'ouvrage de la liberté de l'homme; mais Dieu ne l'a permis que parce qu'il voulait que l'homme fût un être libre et moral, et il ne pouvait devenir un être libre et moral, qu'avec la possibilité de faillir. Y aurait-il vertu, si le vice n'était possible ? La vertu n'est donnée à l'homme qu'à la condition de se vaincre. Dieu l'a fait capable de choisir : il est sollicité par des passions, par des penchants, dont l'attrait est puissant sur lui ; en même temps, il est doué de raison (*voy.*) et capable de comprendre l'obligation qui lui est imposée, de soumettre ses penchants à la règle de la loi morale. En un mot, il a été mis en ce monde pour faire acte de liberté (*voy.* ce mot).

Concluons donc que le mal physique et le mal moral sont dans la nature des choses, qu'ils font partie intégrante de l'ordre universel, et qu'ils sont, dans l'état actuel du genre humain, une des conditions de son existence.

Mais de plus, entre le mal moral et le mal physique, l'homme entrevoit une liaison étroite, une dépendance nécessaire. Le vice et le crime amènent infailliblement la souffrance à leur suite, et l'homme conçoit qu'il doit en être ainsi; l'idée du juste qu'il trouve en lui-même le porte irrésistiblement à tirer cette conclusion.

Observons avec soin ce nouveau caractère du mal. Ici, la souffrance devient le châtiment du crime, c'est une expiation de la loi morale violée; la justice divine s'exerce déjà, même en ce monde. Oui, il y a une vérité profonde dans cette harmonie préétablie, aperçue entre le mal moral et le mal physique, entre le péché et la douleur. C'est une application forcée, irrésistible, du principe de mérite et de démérite. Cependant, regardons-y de près; craignons d'outrer même la vérité. Toute souffrance est-elle un châtiment? tout mal physique est-il une conséquence du mal moral? C'est ce qu'on a prétendu dans un certain système : toute douleur est devenue une expiation. L'expiation (*voy.*), doctrine vraie, lorsqu'on la contient dans une certaine mesure, devient fausse lorsqu'on l'exagère.

Pour expliquer ce fait de l'existence du mal, pour remonter à son origine, on a produit des dogmes et des systèmes qu'il convient de soumettre à un examen sévère, parce que ces dogmes et ces systèmes ont donné des solutions très diverses aux questions de la destinée de l'homme et de la Providence divine, les deux points sur lesquels il nous importe le plus d'avoir des idées arrêtées. Ces divers systèmes sont nés de l'impossibilité apparente de concilier l'existence du mal avec la bonté de Dieu. Les uns, partant de l'existence du mal, en ont fait une objection contre la bonté divine, et ont nié la Providence (*voy.*). Les autres, partant de la bonté de Dieu et de la Providence, l'ont jugée inconciliable avec l'existence du mal, et par conséquent ils ont nié le mal; ils ont dit : Tout est bien, car tout dans l'univers est l'ouvrage de Dieu : donc le mal n'existe pas. Aux premiers, dont la thèse est à peu près celle de l'athéisme (*voy.*), nous avons répondu, dans la première partie de cet article, en montrant que l'existence du mal entre dans les plans de la Providence, et qu'elle n'exclut pas la bonté de Dieu. Le système des seconds est l'optimisme (*voy.*), mais entendu d'une manière étroite, exclusive, et partant fausse.

Restent deux autres systèmes, qui, dans l'impossibilité de nier l'existence du mal, ont dit : Dieu, être souverainement bon, ne peut être l'auteur du mal : donc il faut chercher l'origine du mal hors de Dieu.

Le dualisme (*voy.*) a donné au problème une solution facile et d'une clarté apparente : avec deux principes, dont l'un ne fait que le bien, et dont l'autre est l'auteur du mal, il semble que la bonté de Dieu est sauve. Mais dans l'application, les contradictions et les impossibilités de cette théorie se prononcent bientôt. Si les deux principes sont inégaux en force, ou le bon principe est inférieur, et alors Dieu succombe; ou le mauvais principe est inférieur, et alors Dieu est responsable du mal, comme s'il en était l'auteur; on n'a fait que reculer la difficulté. Si les deux principes sont égaux en force, alors l'univers est en proie à un antagonisme perpétuel, à un état de guerre sans fin, qui équivaut à la négation de Dieu. Le dualisme, ou le manichéisme (*voy.*), fut une erreur sans doute, mais une erreur bien supérieure en puissance, en grandeur et en moralité, à toutes les religions du polythéisme. Ce devait être, et ce fut en effet la dernière forme de culte divin essayée avant le triomphe du pur théisme.

Enfin, d'autres ont dit : L'homme seul est l'auteur du mal. L'homme avait été créé immortel et parfait; sa désobéissance primitive aux ordres de Dieu a fait entrer le péché et la mort dans le monde. Le mal physique, les désordres de la nature, la souffrance, le travail, et la mort, qui est le plus grand de tous les maux, sont les conséquences de la faute du premier homme. Telle est la doctrine du péché originel, doctrine fortement empreinte elle-même du vieil esprit manichéen. Ceux qui ont enfanté ou accrédité ce dogme ont cru avoir mis à l'abri la bonté de Dieu, en laissant à l'homme la responsabilité de la première désobéissance; ils n'ont pas vu qu'ils faisaient un cercle vicieux, qu'ils commençaient par supposer le mal, pour expliquer l'existence du mal, le péché par la désobéissance; mais la puissance de désobéir, de qui l'homme la tenait-il, si ce n'est de Dieu? Ce qui a fait la force de cette doctrine, c'est un côté vrai, qu'elle a mis dans une vive lumière et qu'elle a même outré au point d'en faire une erreur. Ce côté vrai, c'est, nous l'avons déjà vu, l'harmonie préétablie entre le mal moral et le mal physique, entre le péché et la souffrance. L'erreur, c'est de prétendre que toute souffrance est une punition, que tout mal physique est une conséquence du mal moral. Le correctif de la doctrine de l'expiation, ainsi exagérée, c'est la doctrine de l'*épreuve*, appelée à rectifier les aberrations funestes du dogme du péché originel.

Cette vie n'est ni une déchéance, ni une expiation; c'est une épreuve. L'homme doit mériter; il ne peut mériter sans effort, et tout effort est pénible. Pour que l'épreuve pût s'accomplir, il fallait que l'homme fût libre entre le bien et le mal, et que la douleur existât à côté du plaisir. C'est donc par sa liberté qu'il doit lutter contre les mauvais penchants et triompher du mal. Car la vertu, comme la vérité, comme le bonheur, veut être laborieusement achetée; toutes ces conquêtes, il doit les gagner à la sueur de son front. L'homme est un être essentiellement perfectible, et la douleur est pour lui le grand moyen de perfectionnement. Telle est donc la signification du mal: il est envoyé à l'homme pour l'éprouver. Seul entre tous les êtres, il est appelé à ce combat, seul aussi il est appelé à la récompense; et au grand jour de la justice divine, il sera rendu à chacun selon ses mérites. Si en effet l'épreuve suppose une lutte, et un être libre appelé à la soutenir, elle suppose nécessairement aussi un but à atteindre. L'épreuve à laquelle l'homme est soumis suppose donc un but vers lequel le genre humain doit marcher. Ce but n'est autre que l'éducation de l'âme pour le ciel; c'est une longue préparation à des destinées inconnues, mystérieuses, vers lesquelles nous tendons par des initiations successives. La mort, à son tour, n'est pas un châtiment, c'est une loi de la nature, c'est un passage à une autre existence. Disons donc que la vie terrestre est le commencement d'une autre vie, où nous ne pouvons arriver que par la mort. A-D.

MALABAR (dans la langue du pays *Malayala*, c'est-à-dire pays de montagnes), nom sous lequel on désigne toute la partie sud de la côte occidentale de l'Indostan (*voy.* INDE, T. XIV, p. 587), depuis le cap Comorin jusqu'à la rivière de Chandraghire, aux limites de la province de Kanara, et qui, dans une acception plus large, s'entend quelquefois de toute la côte jusqu'à Surate. Le Malabar forme une longue bande de terre, ayant à peine 15 lieues dans sa plus grande largeur, et formant une superficie de 704 milles carr. géogr. Resserrée entre la chaîne occidentale des monts Ghattes (*voy.*) à l'est, et la mer, sur laquelle ses côtes se développent dans une longueur de 50 lieues, à l'ouest, cette contrée est arrosée par un grand nombre de rivières découlant des montagnes qui la dominent, parmi lesquelles on doit citer les Nil-Gherris (*voy.* T. XIV, p. 596 et 594), chaîne qui s'étend depuis le royaume de Cochin, au sud, jusqu'à l'état de Mysore, au nord. A l'exception de quelques terrains marécageux, le sol y est d'une fertilité extrême, et produit particulièrement du poivre, du riz, de l'indigo, etc. Ses vastes forêts sont peuplées d'éléphants, de tigres, de buffles et d'innombrables troupes de singes; elles fournissent d'excellents bois pour les constructions navales. Les habitants sont des Hindous, des Mahométans venus de l'Asie occidentale, des Européens d'origine diverse, catholiques et protestants, des nestoriens ou chrétiens de Syrie, et des juifs. La langue du Malabar est, parmi les idiomes de l'Indostan, une des plus agréables: aussi les Européens qui vivent dans cette contrée l'étudient-ils ordinairement de préférence à toutes les autres. *Voy.* Indiennes (*langues*), T. XIV, p. 624.

Les possessions immédiates de la Compagnie anglaise des Indes dans le Malabar, qui comprennent la partie septentrionale, avec les royaumes de Cochin ou Kotchin et de Calicut, sont incorporées à la présidence de Madras. Elles embrassent 337 ½ milles carr., avec une population de 900,000 hab. Quelques princes indigènes y ont conservé, sous la domination anglaise, une partie de leur pouvoir et de leurs revenus. Plus puissant que ceux-ci, le roi de Travancore, qui règne sur toute la partie méridionale du Malabar, ne reconnaît que la suprématie de la Compagnie, dont il est tributaire. Ses états renferment aussi une population de 900,000 hab. sur 366 milles carr. Le prince réside à Trivanderam; Travancore est l'ancienne capitale du pays. *Voir* Ch. Ritter, *Géogr. de l'Asie*, t. IV, 1re partie, p. 750 et suiv. Ch. V.

MALACCA, presqu'île longue et étroite, qui termine au sud la péninsule transgangétique de l'Inde (*voy.*), à laquelle elle se rattache au nord par un isthme. Baignée par la mer de Chine à l'est et par l'océan Indien à l'ouest, elle est séparée de ce côté, vers sa partie méridionale, de la grande île de Sumatra par le détroit auquel elle a donné son nom. Un prolongement des montagnes de Siam, traversant toute la province par son milieu, jusqu'à sa pointe méridionale, le cap Romania, donne naissance à un grand nombre de petites rivières qui se jettent dans les deux mers. L'intérieur, en partie marécageux, ou couvert d'antiques forêts, est infesté d'un grand nombre d'animaux féroces et d'insectes malfaisants. De légères pluies, presque quotidiennes, se joignent à la brise de la mer pour tempérer l'ardeur du climat, et entretiennent dans les régions habitées un printemps perpétuel. Toutes les productions de l'Inde, ainsi que des îles Philippines, s'y retrouvent en abondance. L'éléphant, le tigre et le buffle, figurent au premier rang des animaux sauvages; et, parmi les animaux domestiques, les porcs et la volaille suppléent par leur nombre à la rareté du gros bétail. Les mines d'or et d'argent ne sont pas exploitées; mais l'étain, d'une excellente qualité, est l'objet d'une grande exportation, principalement en Chine; les habitants des côtes sont les Malais (*voy.*), dont le nom a été donné à tout le pays. Il se peut que les tribus féroces de l'intérieur se rattachent aussi à cette race. On évalue la population de toute la presqu'île à environ 500,000 habitants répandus sur une superficie de 2,741 milles carr. géogr. Il existe aujourd'hui dans le Malacca, 9 royaumes ou principautés indépendantes, gouvernées par des sulthans indigènes. Ce sont les états de Patani, Kalantan, Tringano, Pahang et Djohor sur la côte orientale et méridionale, et ceux de Quéda, Pérak, Salangore, et Rumbo, sur la côte occidentale de la presqu'île.

La capitale de cette province, *Malacca*, avec 12,000 hab. et un territoire dont la population totale s'élevait, en 1825, à 35,000 âmes, est aujourd'hui une possession anglaise, et forme, avec deux îles voisines, un gouvernement particulier qui relève de la présidence de Bengale.

Fondée, en 1253, par une colonie malaie venue de l'île de Singapore, la ville de Malacca fut envahie, en 1276, par d'autres tribus malaies qui se convertirent à l'islamisme. Leurs princes indigènes, qui portèrent d'abord le titre de radjahs, puis celui de sulthans, conservèrent leur puissance jusqu'en 1511. Albuquerque (*voy.*) s'en empara alors à la tête des Portugais, les premiers Européens qui abordèrent dans le port de Malacca. Cette ville parvint bientôt à une grande prospérité; mais, en 1641, les Hollandais y renversèrent la domination portugaise, et avec la chute de cette puissance commença le déclin de la colonie. Occupée plus tard par les Anglais, Malacca fut restituée aux Hollandais en 1814, et par un traité conclu en 1824, cédée de nouveau aux Anglais, qui donnèrent en échange leurs possessions de Bencoulen dans l'île de Sumatra. Malacca devint, en 1815, le siége d'une société de missions protestantes dont l'activité s'est principalement exercée du côté de la Chine. De Malacca dépendent Poulo-Penang, ou l'île du Prince de Galles (*voy.*), et Singapore ou Sincapour (*voy.* Inde, T. XIV, p. 597 et suiv.). — *Voir* Ch. Ritter, *Géogr. de l'Asie*, T. IV, 1re partie, p. 38 et suiv. Ch. V.

MALACHIE (nom hébreu qui signifie *messager*, *envoyé*, *ange*), le dernier des petits prophètes, naquit, selon la tradition, à Sopha, dans la tribu de Zabulon, et fut ainsi nommé à cause de sa beauté. Il vivait vraisemblablement au temps de Néhémie (Mal., II, 8. 11; Néh., XIII, 23; X, 38; I, 8. 11. 13; II, 8), et l'aida dans ses travaux. Ses six prophéties peignent différents abus et différents désordres qui s'étaient introduits dans le culte. Il menace les pécheurs de toute la colère de Dieu, et prédit la venue du Messie, ainsi que de son précurseur Élie (Mal., III, 1; IV, 5). Cette dernière prédiction fut appliquée, comme on sait, à Jean-Baptiste (Luc, I, 16. 17). Le style vif et animé du prophète est très concis et très énergique. X.

MALACHITE (pron. *malakite*). Ce nom a été donné au carbonate vert de cuivre. C'est un composé de 71 parties de deutoxyde de cuivre, de 18 à 20 d'acide carbonique et de 8 à 10 d'eau. Cette substance, d'un beau vert, cristallise en prismes droits rhomboïdaux. Elle raye le carbonate de chaux ou calcaire, et est rayée par la fluorine ou le fluate de chaux. Sa solution dans un acide précipite du cuivre sur une lame de fer.

La malachite cristallisée est assez rare; cette espèce minérale se trouve plus communément en masses concrétionnées, en groupes aciculaires qui ont l'aspect soyeux, ou bien en petites masses compactes ou terreuses.

La malachite concrétionnée présente des zones de diverses nuances d'un beau vert qui se dessinent de la manière la plus agréable par le poli velouté qu'elle reçoit. Elle est recherchée pour en fabriquer des objets d'ornement en l'employant en plaques minces dont on fait une sorte de marqueterie. Cette belle substance se trouve principalement dans les monts Ourals et dans d'autres montagnes de la Sibérie. Plusieurs contrées, telles que la Hongrie, la Bohême, la Saxe et l'Angleterre en possèdent aussi, mais en moindre quantité et d'une qualité inférieure.

On cite quelques exemples de masses de malachite concrétionnée d'un volume considérable. Le musée du Corps impérial des mines à Saint-Pétersbourg en possède une du poids de 1,440 kilogr. En 1835, on en a trouvé une masse plus considérable encore à la profondeur de 70^{m} dans les possessions de la famille Démidof (*voy.*), à Nijni-Taghilsk, sur le versant occidental des monts Ourals. Sa longueur est d'environ 5^{m}.5, sa largeur de 2^{m}.5, et sa hauteur de 3^{m}; son poids est de près de 6,000 kilogr. J. H-t.

MALACHOWSKI (les comtes), famille polonaise distinguée, originaire du palatinat de Siradie. Parmi ceux de ses membres qui ont occupé des hautes dignités dans leur pays pendant les deux derniers siècles de son existence politique, on doit citer le plus honorablement : Jean, évêque de Krakovie, sénateur éclairé et patriote sous les règnes de Jean-Casimir, de Wisniowiecki et de Sobieski; son neveu, Stanislas, palatin de Poznanie, plénipotentiaire polonais au traité de Karlowitz, en 1699; enfin un de ses descendants directs, Stanislas, né le 24 août 1735, maréchal de la célèbre diète de quatre ans (1788-1791), qui décréta la constitution du 3 mai. Après avoir vainement essayé d'inspirer au roi Poniatowski l'énergie nécessaire pour défendre cette œuvre nationale avec succès, le maréchal Malachowski fut du petit nombre des hommes d'état polonais de cette époque qui souffrirent l'emprisonnement et les persécutions de l'étranger plutôt que de souscrire à aucun acte honteux, et qui se rallièrent les premiers au mouvement national provoqué par les événements de la guerre de 1806. Napoléon nomma Malachowski président de la commission suprême de gouvernement du grand-duché de Varsovie; il mourut dans cette ville, président du sénat, le 29 décembre 1809, laissant un nom justement et universellement vénéré. Un petit neveu du maréchal, Gustave, nonce de Szydlowiec et ministre des affaires étrangères pendant la dernière révolution de Pologne, marcha dignement sur les traces de son illustre aïeul. Intrépide sur les champs de bataille, éloquent à la tribune, habile dans les travaux du cabinet, Gustave Malachowski appartient sans contredit aux caractères les plus marquants et les plus nobles que la lutte récente de la Pologne ait mis en évidence. Condamné à mort par contumace, il n'échappa aux oppresseurs de son pays que pour mourir, jeune encore, à Paris, en 1835. Un frère cadet de Gustave, Jules, forma pendant la dernière guerre de l'indépendance un corps de volontaires, se distingua à sa tête et périt au malheureux combat de Kazimierz, le 17 avril 1831, lorsque, une faux à la main, il cherchait à rallier les bataillons de nouvelles levées ébranlés par la supériorité des forces russes. C. M-cz.

MALACIA (de μαλακὸς, mou, faible, énervé), *voy.* Appétit, Faim et Boulimie.

MALACOLOGIE, *voy.* Mollusques et Histoire naturelle, T. XIV, p. 74.

MALADETTA, *voy.* Pyrénées et Garonne (*dép. de la Haute-*).

MALADIE, trouble accidentel et plus ou moins profond qui se manifeste dans l'état des organes ou dans l'exercice des fonctions. Cette définition, qui n'est pas préférable à beaucoup d'autres, est, comme celle de la santé, comme celle de la vie, impossible à donner d'une manière précise. De même, il est difficile de distinguer la maladie de l'*indisposition*, qui souvent en est le début, de l'*infirmité* (*voy.*), qu'on voit lui succéder dans plusieurs cas, et du *vice d'organisation* qui, compatible jusqu'à un certain point avec la santé, apporte cependant du trouble et de l'irrégularité dans l'exercice des fonctions. Chez les anciens, la maladie (*morbus*, en latin; νόσος, en grec [*]) était ce que nous appelons maladie interne, par opposition aux maladies externes (*vulnera*). Ils les regardaient comme causées par la colère céleste, et n'avaient guère scruté ni leur nature intime ni leur origine. A-t-on été plus heureux dans les recherches ultérieures à ce sujet?

La simple observation fait reconnaître la maladie chez l'être vivant par des signes tantôt matériels, tantôt impalpables et du domaine de l'intelligence. Après la mort, l'anatomie (*voy.*) révèle des désordres locaux, lesquels, par leur constance dans un grand nombre de cas au moins, permettent de croire qu'ils jouent un certain rôle comme cause immédiate des phénomènes apparents. Mais l'essence, la nature intime de la maladie reste couverte d'un voile épais et laisse le champ libre à toutes les théories et à toutes les hypothèses.

Nous avons exposé déjà, dans l'article Causes des maladies, les principales explications qu'on a proposées successivement à ce sujet. Pour celles qui sont relatives à l'essence ou à la nature de la maladie, on a d'ailleurs reconnu l'inutilité de pareilles recherches, et l'on s'est appliqué dans tous les temps (au moins cela est-il vrai des meilleurs esprits) à observer attentivement les symptômes et la marche des maladies (*voy.* Expectation), afin d'imiter l'action de la nature dans les cas où elle manifeste des tendances conservatrices. Nous rappellerons seulement que l'on a cherché ces explications dans les sciences physiques, suivant qu'elles dominaient à telle ou telle époque.

Après s'être demandé d'où et comment venait la maladie, on a voulu savoir où elle résidait, si elle affectait d'abord et principalement les solides ou les liquides, les vaisseaux ou les nerfs; mais on n'a trouvé aucune solution précise de ce problème.

Si l'on se borne à ce qu'il y a d'appréciable dans la maladie, on voit facilement que ses formes apparentes varient presque à l'infini suivant les parties qu'elle affecte; de telle sorte qu'on doit dire *les maladies*, plutôt que *la maladie;* cependant on remarque entre elles des analogies notables et qui tendent à établir des groupes naturels.

Les maladies auxquelles nous sommes condamnés par notre nature sont plus ou moins nombreuses suivant une foule de circonstances dont l'étude constitue l'hygiène (*voy.*). Quelques sujets privilégiés atteignent, sans jamais avoir été malades, le terme d'une longue carrière;

(*) Du premier de ces mots sont dérivés *morbidesse* (*voy.*), *morbifique ;* du second, *nosologie* (*voy.*) et autres mots semblables. S.

d'autres, dans des conditions à peu près semblables, sont arrêtés à chaque pas, et la masse passe tour à tour de la maladie à la santé. L'homme peut susciter ou écarter à son gré ces conditions productrices de la maladie; il peut ainsi prévenir cette dernière et souvent la guérir lorsqu'elle est une fois développée.

La marche de la nature, dans la maladie, est analogue à celle qu'elle suit dans ses autres opérations: tantôt rapide et violente, elle détruit les tissus et amène une mort prompte; tantôt elle mine sourdement la vie jusqu'à ce qu'elle l'anéantisse tout-à-fait. Dans les cas les plus favorables, elle s'arrête, et rétrograde ensuite pour revenir soit à une santé parfaite, soit à un état au moins compatible avec la vie. Des nuances infiniment multipliées séparent ces divers degrés et ne présentent jamais un aspect identique chez le même individu. A plus forte raison en est-il ainsi lorsque plusieurs maladies se groupent, se compliquent ou se succèdent les unes aux autres.

Le besoin de dénommer et de classer s'est inévitablement fait sentir au milieu de cette multitude de faits. Parmi les dénominations, les unes se bornent à ce qu'il y a de plus extérieur et de plus patent; les autres ont été dictées par le désir ou la prétention d'expliquer les causes et leur mode d'action. Les noms de maladies *externes* et *internes*, *aiguës* ou *chroniques* sont dans la première catégorie; ceux de maladies *nerveuses*, *inflammatoires*, *venteuses*, etc., dans la seconde. De même, on a divisé les maladies d'après leur siége réel ou présumé en *externes* et en *internes* d'abord, puis en *locales* et en *générales*, en *fixes* et en *vagues*, en *rongeantes* ou *serpigineuses*, etc. D'autres, se bornant aux indications les plus saillantes, ont traité des maladies de la tête, de la poitrine, du ventre, des membres, ou bien de celles qui, nonobstant les diverses parties du corps qu'elles affectent, occupent des tissus similaires. L'anatomie pathologique a fait naître de grandes espérances de localiser d'une manière précise chaque maladie, et des générations médicales tout entières se sont abandonnées à ces illusions; puis sont venues les théories mathématiques, physiques et chimiques comme bases d'autant de classifications et de nomenclatures; de telle sorte que la même maladie est désignée sous huit ou dix noms, et que leur synonymie est devenue une étude.

Les mots *vice*, *virus*, *engorgement*, *obstruction*, ont pris place dans le vocabulaire médical au milieu d'une foule de dénominations plus ou moins bizarres, souvent forgées par le peuple qui fait les langues en dépit des savants. Inutile d'ajouter que les mêmes variations n'ont pas manqué d'avoir lieu dans le traitement des maladies.

On dut reconnaître, dès la plus haute antiquité, que les maladies étaient souvent produites par des miasmes (*voy.*); que d'autres semblent appartenir d'une manière constante à telle saison, à tel climat, ou bien à un âge ou à l'un des deux sexes. De là autant de noms particuliers. Enfin, un point de vue non moins intéressant, c'est que certaines affections sont *essentielles*, *principales*, *génératrices*, si l'on peut ainsi dire, tandis que les autres ne viennent que secondairement, et par une sorte de solidarité avec celles-ci, ce qui leur a valu le nom de *sympathiques* ou de *symptomatiques*.

Quant à leur durée, les maladies sont encore distinguées en *éphémères*, en *aiguës* et en *chroniques*; de même que, sous le rapport de la gravité, on les appelle *bénignes* ou *légères*, par opposition à celles qui sont *malignes*, *insidieuses* ou même *pernicieuses*. On sait que la distinction n'est pas toujours facile, et que les transformations sont fréquentes.

Le type *continu*, *rémittent* ou *intermittent*, de même que la périodicité, donnent aux maladies un caractère spécial, et suscitent des indications curatives toutes particulières. Enfin, dans toute affection se présentent des périodes d'invasion, de consistance et de déclin, qui doivent fixer l'attention.

La distinction des maladies en *curables*, *incurables* et en *mortelles*, est peut-être celle qui, pour le malade, doit dominer toutes les autres. Elle est souvent difficile *à priori*; et, plus d'une fois, les prévisions à ce sujet ont été déçues dans l'un comme dans l'autre sens, A l'article Crise, on trouvera suffisamment détaillé ce qui est relatif à la terminaison favorable des maladies, et, par induction, ce qui concerne leur terminaison plus ou moins fâcheuse.

Les maladies peuvent encore être considérées comme *simples* ou *compliquées*, comme *acquises* ou comme *innées*, ou même comme *héréditaires* (*voy.*). Quelques-unes ont pu être appelées *salutaires*, en ce qu'elles sont venues quelquefois en guérir d'autres. On a nommé *chirurgicales* celles dont la guérison exige l'application de la main seule ou munie d'instruments; enfin, le médecin légiste est souvent appelé à constater l'existence réelle des maladies *dissimulées*, ainsi que la non-existence de celles qu'on simule dans un intérêt quelconque.

Toute maladie est constituée par une série de phénomènes appelés *symptômes* (*voy.*) dont l'ensemble successif la caractérise, et qui sont, suivant une heureuse expression, les cris de douleur des organes souffrants (*voy.* Pronostic et Diagnostic). C'est l'observation attentive (*voy.* Exploration) et l'étude philosophique des symptômes qui amènent à la connaissance de la maladié et de sa curation. La vie entière d'un homme est trop courte pour l'acquérir complétement.

Au trouble maladif succède un calme salutaire nommé *guérison* (*voy.*); mais il n'est pas parfait tout d'abord : il reste pendant un certain temps dans les organes ou dans les fonctions quelques dérangements qui s'effacent dans la suite. Cet état transitoire a reçu le nom de *convalescence* (*voy.*). Sous l'influence des causes productrices, la maladie complétement guérie peut reparaître : c'est la *rechute*. On nomme *récidive* le retour de la même maladie après une guérison constatée par un laps de temps plus ou moins long.

Même après la guérison, les maladies laissent dans les organes des traces indélébiles, telles que cicatrices, fausses membranes, tumeurs, concrétions, etc. Après la mort surtout, ses traces sont plus sensibles encore; et pourtant il y a des affections, que les anciens avaient nommées *morbi sine materiâ*, dans lesquelles des symptômes effrayants ne laissent après eux aucun désordre apparent auquel ils puissent être légitimement attribués : la grande classe des affections nerveuses est dans ce cas. C'est aux articles des maladies considérées en particulier et à ceux où il est question de ces grandes classes, comme Inflammation, Névrose, Cancer, etc., qu'il faut avoir recours pour se former une idée générale de la maladie et pour développer et compléter les indications que nous avons seulement esquissées ici pour ne pas faire double emploi. F. R.

Plus loin, dans ce même tome, nous aurons à nous occuper de la *médecine* qui est la science, non-seulement de la guérison des maladies, mais aussi de la conservation de la santé, la science dont l'objet est la vie de l'homme et ses manifestations physiques. La science des maladies, de leur origine, de leurs symptômes, de leur essence, s'appelle plus spécialement la *pathologie* et quelquefois la *nosologie;* et l'art de les traiter constitue la *thérapeutique*. Nous reviendrons sur ces mots et sur plusieurs autres analogues à l'art. Médecine. S.

MALADIES DES PLANTES, *voy.* Plantes.

MALADRERIE, *voy.* Lazare (*saint*), Hôpitaux et Hospices, etc.

MALAGA, ville très commerçante, dont le port est un des meilleurs de l'Espagne, et qui faisait partie du royaume de Grenade (*voy.*). Située dans une contrée délicieuse, couverte de riches vignobles, à l'embouchure du Quadalmédina dans la Méditerranée, elle est garnie d'une double ceinture de murailles, et défendue par une citadelle qui s'élève sur un rocher. Parmi ses monuments, on distingue la vaste cathédrale, dont l'intérieur surtout est remarquable, le palais épiscopal et l'aqueduc. Le port, très spacieux et supérieurement construit, est garanti, du côté de l'est, par un môle de 700^{m} de longueur, à l'extrémité duquel s'élève un beau fanal. Malaga qui, depuis 1834, a eu beaucoup à souffrir de la lutte entre les partis carliste et christino, a une population d'environ 50,000 âmes. Ses importations consistent principalement en articles manufacturés que viennent y apporter les navires de l'Angleterre et de la France; les exportations, en huiles, raisins secs et fruits du sud, Mais ce sont principalement les vins célèbres de son territoire qui ont fait la haute renommée et constituent la richesse de Malaga. Ces vins, pleins de chaleur, d'une saveur délicieuse, ne sont pour la plupart livrés au commerce qu'après avoir subi le mélange d'une certaine quantité d'eau-de-vie, et se distinguent en vins doux et en vins secs. Ils trouvent leur principal débouché dans les deux Amériques. La production annuelle en est estimée de 35 à 40,000 pipes, dont environ 27,000 sont exportées.

Pour l'histoire de Malaga, *voy.* GRENADE. CH. V.

MALAGRIDA (GABRIEL), jésuite qui périt victime de la persécution suscitée contre son ordre par le marquis de Pombal (*voy.* ce nom et JÉSUITES, T. XV, p. 369). Il était né, en 1689, à Mercajo (Milanez), et avait été envoyé en Portugal par les supérieurs de son ordre. L'inquisition le condamna pour deux écrits ridicules où l'auteur raconte les entretiens qu'il a eus avec la Vierge et avec sainte Anne. Z.

MALAGUETTE (CÔTE DE), *voy.* GUINÉE, T. XIII, p. 296.

MALAIS, peuple de l'Océanie (*voy.*) qui forme une race distincte. On a voulu rapporter à cette race une grande partie des populations des îles nombreuses qui couvrent l'Océan dans l'espace immense compris entre la côte orientale de l'Afrique et la côte occidentale de l'Amérique. D'après certaines analogies de langage et de caractères physiologiques, on avait cru reconnaître dans ces insulaires les éléments d'une seule et même famille, dont on cherchait l'origine et le prototype dans les Malais, qui habitent encore aujourd'hui la presqu'île de Malacca (*voy.*) à laquelle ils ont donné leur nom. Sans nier la liaison qui a pu de toute antiquité exister entre ces innombrables peuplades répandues sur tout le monde austral, nous ne devons considérer comme Malais que le peuple qui domine dans l'archipel de la Sonde (*voy.*) et dans la presqu'île de Malacca, et qui de là s'est encore étendu dans les Moluques, les Philippines (*voy.* ces noms) et d'autres îles.

Cette nation, qui de bonne heure paraît avoir atteint un certain degré de civilisation, n'eut pas, comme on l'a cru longtemps, son berceau dans la presqu'île de Malacca, mais bien, ainsi que l'a établi M. Ch. Ritter (*Géogr. de l'Asie*, t. IV, 1re part., p. 85 et suiv.), dans les régions élevées de l'intérieur de l'île de Sumatra, dans la province de Menangkabao. C'est là qu'elle forma un état florissant, le plus célèbre de tout l'Archipel de la Sonde, et dont l'ancienne splendeur et la puissance sont encore aujourd'hui attestées par de nombreux vestiges. C'est de ce foyer primitif que, d'après la tradition des Malais mêmes, sont parties les premières colonies qui s'emparèrent des îles voisines. La plus ancienne de ces colonies fut celle que conduisit, en 1160, dans l'île de Singapore, un chef qui se prétendait issu du grand Iskander (Alexandre-le-Grand). De Singapore se détachèrent les colons qui fondèrent la ville de Malacca (1253) et s'emparèrent successivement de toute la presqu'île. Dès lors elle devint pour ce peuple essentiellement navigateur le point de départ d'émigrations continuelles, et il put s'établir à Java, Timor, Bornéo, Célèbes, dans les petites îles adjacentes et jusqu'aux Moluques, et à Manille (*voy.* ces noms), où ils fondèrent différents états. C'est dans le XV^{e} siècle que les Malais échangèrent leurs croyances hindoues contre l'islamisme, marquant ainsi les commencements de leur décadence que détermina surtout l'arrivée des Européens, et particulièrement des Hollandais dans ces parages. Le commerce avait été la principale source de leur prospérité.

Les Malais sont partagés en une foule de tribus et de petites souverainetés qui ne reconnaissent pas de chef commun. La noblesse, parmi eux, jouit d'une grande indépendance; mais la majeure partie de la nation se compose d'esclaves. Quoique plus petits de taille que les Européens, et malgré leurs jambes grêles, les Malais sont bien proportionnés, nerveux et robustes. Ils ont les cheveux longs et d'un noir luisant, le nez fort et épaté, les yeux grands, brillants et plein de feu, le teint d'un brun foncé. Leur barbe est généralement peu fournie, et encore le plus souvent se l'arrachent-ils tout-à-fait. Ils sont emportés, indomptables dans leur fureur, perfides et avides de meurtres et de pillage. C'est du moins sous cet aspect que se présentent les tribus pauvres et farouches des côtes, qui infestent le détroit de Malacca et les passes étroites des îles de la Sonde, ainsi que, plus au nord, l'archipel des îles Soulou.

Outre le Koran, les Malais ont différents codes dont l'objet principal est de régler le commerce maritime. Mais, prompts à suivre leurs passions, et s'inquiétant peu de la justice, ils vivent constamment en guerre entre eux, ne sortent jamais qu'armés et munis de leurs poignards, et font un abus fréquent de l'opium, qui excite encore davantage leur humeur sanguinaire. Naturellement paresseux, ils abandonnent l'agriculture aux serfs.

Ils parlent une langue qui a pour éléments fondamentaux la langue généralement répandue dans toute la Polynésie, un autre idiome qui paraît appartenir en propre aux Malais, et enfin le sanscrit. Le malais, aujourd'hui mêlé d'une foule de mots étrangers, tant européens qu'asiatiques, compose son alphabet, emprunté aux Arabes, de 20 consonnes, de 5 voyelles et 2 diphthongues. Cette langue a beaucoup de douceur et d'agrément dans la prononciation; mais il lui manque cette abondance de figures, cette richesse et cette pompe d'expressions qui donnent, en général, tant de poésie aux autres langues de l'Orient. *Voy.* LINGUISTIQUE, T. XVI, p. 576. CH. V.

MALAISIE, *voy.* OCÉANIE.

MALASPINA, illustre famille de l'Italie septentrionale, feudataire immédiate de l'Empire, et qui posséda, en souveraineté, la Lunigiane pendant 800 ans. Son origine remonte à ALBERIC Malaspina, qui assista, en 876, au concile de Pavie. Dès lors, cette famille occupa le revers des Alpes Apuanes, et le pays situé le long de la mer, entre la Ligurie et la Toscane. Le fief le plus important des marquis de Malaspina était la principauté de Massa-Carrara (*voy.*), qui, à l'extinction de la branche aînée de cette famille, passa dans la maison de Cibo, au commencement du XVIe siècle; mais la branche cadette est encore en possession des fiefs de la Lunigiane.—Quelques autres personnages du nom de Malaspina méritent d'être mentionnés; mais nous ignorons s'ils se rattachent à la famille des marquis. Nous devons nommer ALBERT de Malaspina, troubadour qui florissait vers la fin du XIIe siècle; RICORDANO Malaspina, le plus ancien historien de Florence (depuis sa fondation jusqu'en 1281, continuée par son neveu, Giachetta Malaspina, jusqu'en 1286, publiée sous ce titre : *Historia antica dell' edificazione di Fiorenza*, etc., Flor., Giunti, 1568, 1598, in-4°), né dans cette ville au commencement du XIIIe siècle, et mort peut-être en 1281; SABAS Malaspina, chroniqueur sicilien, parent de Ricordano et qui vivait dans le même temps. Z.

MALATESTA, famille souveraine de Rimini et d'une grande partie de la Romagne, dans le moyen-âge, était une branche de celle des comtes de Carpegna. L'un de ces comtes, seigneur de la Penna dei Billi, qui était surnommé *Malatesta* (mauvaise tête), transmit ce surnom à ses descendants, vers le commencement du XIIe siècle. Les Guelfes bolonais choisirent, en 1275, pour leur chef Malatesta, seigneur de Verrucchio, et le plus distingué des gentilshommes de leur parti à Rimini. Obligé de sortir de cette ville, il y rentra, en 1290, et cinq ans après, il s'en fit proclamer seigneur par le peuple : il conserva cette souveraineté jusqu'à sa mort (1312). Malatestino, son fils aîné, lui succéda, et sut se faire chérir du peuple; il se distingua par sa valeur, sa prudence, sa générosité et sa haine implacable contre les Gibelins. Il était borgne; son frère Jean était boiteux et très difforme : c'est ce dernier qui avait épousé la belle Françoise (*voy.*) de Rimini, qu'il tua, ainsi que son propre frère Paul, le seul des Malatesti dont la figure fût agréable, lorsqu'il les surprit dans un entretien d'amour. Ce fut CHARLES, seigneur de Rimini, depuis 1385, conjointement avec son frère PANDOLFE III, qui porta la maison Malatesta à son plus haut période de gloire. « L'élégance de sa cour, dit M. de Sismondi, la munificence avec laquelle il protégeait les arts et les lettres, et le nombre de gens distingués qu'il avait attirés auprès de lui, contribuèrent, autant que ses exploits et ses vertus, à étendre sa réputation dans toute l'Europe. » Les fils de Pandolfe III devaient succéder aux souverainetés de leur maison; mais leur cousin, prince de Pesaro, ayant réclamé ces états, le pape en profita pour en reprendre plusieurs, laissant aux trois jeunes Malatesti les villes de Rimini, Fano et Césène, qu'il partagea entre eux. L'aîné de ces princes, GALEOTTO-ROBERT, mourut en 1432, et ses frères se partagèrent ses états. Leur vie fut une lutte continuelle contre les autres princes de l'Italie. SIGISMOND-PANDOLFE Ier déploya les plus grands talents guerriers; mais il ne lui restait que Rimini, lorsqu'il alla combattre les Turcs en Morée, au service des Vénitiens. Il mourut à Rimini, le 22 octobre 1468. Il aimait les lettres et les arts, et on lui doit la fondation de plusieurs belles bibliothèques. On a conservé quelques-unes de ses poésies. ROBERT, son fils et son successeur, régna de 1468 à 1482. Condottiere comme presque tous ses ancêtres, et général habile, il remporta plusieurs victoires importantes, entre autres celle de Campo-Morte, près de Velletri (21 août 1482), sur Alphonse, duc de Calabre, qui s'avançait contre le pape Sixte IV. Robert mourut le 10 septembre de la même année. Depuis 1528, Rimini, qui, sous les Malatesti, avait été le siége du goût et de la magnificence, déchue et ruinée, n'a cessé de faire partie des États de l'Église. Cependant la famille de ses anciens maîtres subsiste encore. Z.

MALCHUS (CHARLES-AUGUSTE, baron de), homme d'état et économiste, naquit le 27 septembre 1770, à Manheim, et dut en grande partie au duc Charles de Deux-Ponts la brillante éducation qu'il reçut. Après avoir été employé en qualité de secrétaire privé par le ministre d'état de Mayence, comte de Westphalen, et ensuite par le ministre plénipotentiaire impérial à la cour de l'électeur de Trèves, il entra, en 1799, au service du grand-chapitre de Hildesheim; mais celui-ci ayant été réuni à la Prusse, il devint membre de la commission constitutive, et fut attaché, avec le titre de conseiller de la guerre et du domaine, à la chambre de Halberstadt-Hildesheim. Peu de temps après la fondation du royaume de Westphalie, M. de Malchus fut appelé (1808) au conseil d'état et ensuite nommé directeur général des impôts, liquidateur de la dette publique et directeur de la caisse d'amortissement. Mais il se démit bientôt de ces deux dernières fonctions, et, en 1813, on lui confia le ministère de l'intérieur; en même temps, il fut créé comte *de Marienrode*.

En butte à des attaques personnelles, après la dissolution du royaume de Westphalie, il chercha à les repousser dans un écrit intitulé *De l'administration du royaume de Westphalie* (Stuttg., 1814). En 1817, le roi de Würtemberg lui confia la direction des finances de son royaume; mais au bout d'un an, il rentra dans la vie privée et vécut depuis à Heidelberg. — Les meilleurs ouvrages de ce savant économiste sont: *Exposé de l'organisme de l'administration politique intérieure* (Heidelb., 1820); *Statistique et économie politique* (Tub., 1826), et son excellent *Manuel de la géographie militaire* (2 vol., Heidelb., 1833). *C. L.*

MALCOLM I-IV, rois d'Écosse, dans l'intervalle de 938 à 1165. *Voy.* ÉCOSSE.

MALCOLM (sir JOHN) naquit, le 2 mai 1769, à Burnfoot, près de Langholm, en Écosse. Il n'avait que 13 ans lorsqu'il partit, comme cadet, pour les Indes; et dix ans plus tard, au siége de Seringapatam, il attira l'attention du gouverneur général, marquis de Cornwallis. Il retourna dans sa patrie, en 1794; mais après un court séjour, il s'embarqua de nouveau pour l'Inde, où la connaissance qu'il avait acquise de la langue et des mœurs des indigènes, jointe aux preuves d'habileté qu'il avait déjà données, lui fit confier bientôt les missions les plus importantes. Aucun ambassadeur anglais n'avait paru en Perse depuis le règne d'Élisabeth: en 1800, Malcolm y fut envoyé, et réussit à négocier une alliance offensive et défensive contre les Afghans. A son retour à Calcutta, il fut nommé secrétaire du gouverneur général, marquis de Wellesley (*voy.* WELLINGTON). En 1802, il fut chargé d'une nouvelle mission à la cour de Perse, auprès de laquelle il fut accrédité une troisième fois, en 1808, avec ordre de travailler à faire échouer l'alliance projetée entre Napoléon et le chah (*voy.* Gardanne), et une quatrième, en 1810. A son départ, il fut revêtu de la dignité de khan. La Perse lui doit l'introduction de la pomme de terre, qui y est appelée de son nom *aluh e Malcolm* (prune de Malcolm). Les fruits de son séjour dans cette partie de l'Asie sont : une *Histoire de la Perse* (Lond., 1815, 2 vol. in-4°; 2° éd., 1828, in-8°) très estimée et qui á été traduite en français par M. Benoist, continuée et annotée pár Langlès (Paris, 1821, 4 vol. in-8°), et des *Esquisses de la Perse* (Lond., 1827, 2 vol.), tableau des mœurs de ce pays. A son retour en Angleterre, en 1812, il fut nommé chevalier; puis, en 1816, il repartit pour les Indes, où il se distingua dans la guerre contre Holkar (*voy.*), et à la cessation des hostilités contre les Mahrattes et les Pindaris, il fut choisi pour gouverneur civil et militaire de tous les pays conquis. Sir John Malcolm a publié sur son administration un ouvrage remarquable, intitulé *A memoir of central India* (Lond., 1823, 2 vol.), où l'on trouve une foule de renseignements curieux sur des pays peu connus et sur les mœurs de leurs habitants. Nommé major général, il revint en Angleterre, où les directeurs de la Compagnie des Indes-Orientales lui accordèrent une pension considérable, en récompense de ses services. Ayant ensuite (1827) été appelé au poste de gouverneur de la présidence de Bombay, une de ses mesures les plus sages fut celle qui permit aux Européens d'y affermer des terres, soit pour la culture, soit pour l'établissement de fabriques. De retour en Angleterre en 1831, il est mort à Windsor le 31 mai 1833. Outre les ouvrages déjà cités, nous avons de lui une *Esquisse de l'histoire politique de l'Inde* (Lond., 1811), incorporée plus tard dans sa grande *Histoire politique de l'Inde, de* 1784 *à* 1823 (Lond., 1826, 2 vol.); une *Esquisse des Seiks* (Lond., 1812), et un écrit sur l'*Administration de l'Inde anglaise* (Lond., 1833). *C. L.*

MAL DE MER, *voy.* Mer.

MALDIVES et Lakédives, archipel d'environ 12,000 îlots, qui pour la plupart ne sont que des écueils. Elles s'étendent au S.-O. du cap Comorin (*voy.* Inde), et, par l'élévation du plateau maritime dont elles se détachent, concourent avec Ceylan (*voy.*) à former le bassin méridional du Dekkan. Le nombre des îles un peu étendues et qui ont une population permanente, n'est que de 40 à 50; mais celles-là sont bien peuplées, bien cultivées, et offrent une très riche végétation. Les productions consistent principalement en riz, blés, fruits du sud, noix de coco, dont une espèce particulière est appelée *noix des Maldives*. — La dénomination de Maldives signifie proprement *îles malaies*, celle de Lakédives, *les cent mille îles*. Elles forment 17 groupes, districts naturels gouvernés par des chefs indigènes. Les habitants, probablement de race hindoue, sont mélangés d'Arabes et autres mahométans. Ils ont le teint d'un jaune cuivré et professent l'islamisme. Male, jolie ville et port dans l'île du même nom, est la résidence du sulthan des Maldives. *C. L. m.*

MAL DU PAYS, *voy.* Nostalgie.

MALE, Masculin, *voy.* Genre et Sexe.

MALEBRANCHE (Nicolas), un des plus célèbres philosophes, et peut-être le plus grand métaphysicien de la France, naquit à Paris, le 6 août 1638. Il était fils d'un secrétaire du roi. Né avec une complexion délicate, et même avec un vice de conformation, il dut, à cause de la faiblesse de sa santé, recevoir toute sa première éducation dans la maison paternelle. Cependant les années ayant fortifié sa constitution, il fit sa philosophie au collége de la Marche, et suivit un cours de théologie en Sorbonne. A l'âge de 22 ans, il entra dans la congrégation de l'Oratoire. Là il se livra tour à tour à l'étude de l'histoire, de l'hébreu, de la critique sacrée; mais ces divers objets n'avaient pu captiver son imagination inquiète. Enfin une rencontre fortuite lui révéla son génie. Étant entré un jour dans la boutique d'un libraire, sa main tomba sur le *Traité de l'homme* par Descartes : il eut à peine ouvert ce volume, qu'il fut comme illuminé d'une clarté soudaine; il le lut d'un bout à l'autre, et avec un tel transport que des battements de cœur l'obligèrent plus d'une fois de suspendre sa lecture. Dès lors, sa vocation fut décidée. Après ce premier ouvrage, il lut tous les autres écrits de Descartes, et les relut à plusieurs reprises. Il s'en appropria même tellement la substance, qu'il aurait pu, disait-il, si les œuvres de Descartes venaient à périr, en rétablir sinon la lettre, au moins la pensée.

Mais si Malebranche est d'abord disciple de Descartes, il a, par sa théorie des idées, une affinité non moins étroite avec Platon. Sa doctrine, que nos idées existent hors de notre entendement, et que nous voyons tout en Dieu, est dans Plotin, chef de l'école néo-platonicienne. S. Augustin (*voy.* tous ces noms), dont les écrits reproduisent les mêmes théories, est encore un maître dont Malebranche a reçu les inspirations. Il le cite à chaque pas, il lui fait des emprunts fréquents; et l'on peut dire en effet que les divers écrivains que nous venons de nommer sont tous en quelque sorte des membres d'une même famille. Malgré des diversités remarquables dans la direction de leur intelligence, et dans le terme auquel ils ont abouti, tous ont ceci de commun qu'ils ont défendu en disciples fervents ce spiritualisme élevé, cet idéalisme hardi, dont Malebranche est un des plus illustres représentants.

Le plus connu des ouvrages de Malebranche est sa *Recherche de la vérité* (Paris, 1674, 3 vol. in-12), très souvent réimprimé; mais il publia en outre beaucoup d'autres écrits, non moins importants pour la connaissance de sa doctrine. C'est dans sa *Recherche de la vérité* qu'il a jeté ce mot profond, qui est comme l'âme de sa philosophie : « Dieu est le lieu des esprits, comme l'espace est le lieu des corps. » C'est là le germe de sa *vision en Dieu*. Son principe fondamental est en effet que nous voyons tout en Dieu ; rien de fini ne représente l'infini : si donc notre intelligence voit Dieu, c'est qu'il existe. Dieu est l'infini de l'espace et de la pensée, le monde intelligible. Nous ne voyons pas les choses elles-mêmes, mais seulement leurs idées : de ce que j'ai l'idée de tel ou tel phénomène, il ne s'ensuit pas que ce phénomène existe; il s'ensuit seulement que cette idée est en Dieu, où je l'aperçois. Notre commerce avec l'intelligence divine est actuel et continuel : l'esprit ne pouvant subsister hors de Dieu, ne peut jamais se défaire de l'idée générale de l'être, c'est-à-dire de l'idée de Dieu. Non-seulement donc nous avons l'idée de l'infini, mais c'est la plus essentielle de nos idées; il y a plus, elle précède dans nos intelligences celle du fini; car pour concevoir un être fini, il faut d'abord concevoir l'être, et par conséquent l'infini.

L'hypothèse que Malebranche imagina pour expliquer l'action mystérieuse et réciproque de l'âme sur le corps, et du corps sur l'âme, n'est pas la partie la moins bizarre de son système : c'est l'hypothèse des *causes occasionnelles*, qui est d'ailleurs liée à sa théorie de la vision en Dieu, comme une conséquence à son principe. Les hommes, selon lui, ne sont pas les véritables causes des mouvements qu'ils produisent dans leurs corps : ils n'en sont que les causes occasionnelles ; il n'y a de cause véritable, que celle que l'esprit aperçoit comme nécessairement liée à son effet : or l'être, c'est-à-dire Dieu, est la seule cause en qui cette condition se trouve remplie ; c'est donc Dieu qui meut notre corps, comme il éclaire notre âme.

La *Recherche de la vérité* est partagée en 6 livres : dans le 1^er^, le 2^e^, le 4^e^ et le 5^e^, l'auteur analyse les sens, l'imagination, les inclinations et les passions; il montre comment ces facultés nous abusent; c'est là qu'il a fait un admirable inventaire de nos erreurs, et une éloquente peinture de l'imagination, cette folle du logis, dont il médit beaucoup, malgré l'éclat dont elle colore ses propres pensées. Dans le 6^e^ livre, il montre comment ces mêmes facultés peuvent nous conduire à la vérité. Ces cinq livres sont en quelque sorte la systématisation des idées répandues dans les divers écrits de Descartes. Dans le 3^e^ livre, il expose son système particulier.

Ses *Conversations chrétiennes* (1677) sont un essai ingénieux, où il voulut faire l'application de ses principes philosophiques à la théologie. Dans son *Traité de la nature et de la grâce*, il développa son système d'optimisme : c'est de ce traité que naquit la longue et mémorable controverse qu'il soutint contre Arnauld. Il publia ensuite ses *Entretiens sur la métaphysique et la religion* (1687), et ses *Méditations chrétiennes :* il y traite les mêmes matières que dans les deux ouvrages précédents, mais avec plus de détails et de développements; la forme et la composition y sont surtout bien supérieures. Enfin, son *Traité de morale* (Rotterd., 1684) peut être regardé comme son plus important ouvrage : il y a rassemblé en corps de doctrines les idées éparses dans ses autres écrits.

Quel que soit le jugement que l'on porte sur les doctrines de Malebranche, il aura toujours la gloire d'avoir repris et restauré avec originalité, avec grandeur, et avec un rare talent de style, un des plus profonds systèmes dont l'histoire de la philosophie nous donne le spectacle. Leibnitz ne parle jamais de Malebranche, même lorsqu'il ne l'approuve pas, qu'en termes pleins d'estime pour son esprit et pour son système, avec lequel il avoue que le sien a plus d'un point de contact. « Je ne vois pas, dit-il, que les cartésiens aient fait des progrès considérables en physique. Il n'y a que la métaphysique où l'on peut dire qu'ils ont enchéri sur leur maître, surtout le P. Malebranche, qui a joint à des méditations profondes une belle manière de les expliquer. » C'est cette admirable unité du fond et de la forme qui a fait donner à Malebranche le nom de Platon chrétien.

Malebranche était aussi géomètre et physicien. Il fit partie de l'Académie des Sciences, en 1699, et mourut le 13 octobre 1715 (*voy.* Berkeley). A-d.

MALÉDICTION, ou l'acte de maudire. C'est un recours à la justice divine; c'est un appel à cette puissance suprême dont un des attributs essentiels est la rémunération du bien et du mal, et la dispensation des peines et des récompenses. La malédiction se rapporte à l'enfance des idées morales; elle doit appartenir à des temps où le sentiment de la justice divine et humaine n'est pas encore complétement développé, à des temps où une longue expérience n'a pas encore appris aux hommes que la rétribution du bien et du mal est imparfaite ici-bas, et que le jugement de Dieu peut admettre des délais. Elle implique une idée de vindicte; elle appelle la vengeance divine sur des torts dont le châtiment n'est pas immédiat, et qu'elle voudrait voir punir dès cette vie.

La malédiction peut donc être l'œuvre de la passion; elle peut être le cri de l'impuissance, qui veut rendre Dieu complice de sa haine. Nous ne sommes plus au temps où Dieu maudissait une race jusque dans sa postérité la plus reculée. A mesure que la raison humaine s'est éclairée, à mesure que nous avons acquis des notions plus saines sur la divinité, la conception de sa justice s'est dégagée de cet alliage de passions haineuses, telles que la colère, la jalousie, la vengeance, dont on s'est plu trop souvent à la défigurer.

Les exemples de malédictions sont nombreux dans l'histoire du passé. Si nous ouvrons la Genèse, nous voyons Dieu maudire Caïn, le premier homicide; Noé prononce cet anathème sur son fils Cham : « Que Cham, fils de Canaan, soit maudit; qu'il soit l'esclave des esclaves à l'égard de ses frères! » On connaît les malédictions des prophètes sur Babylone, sur Ninive, sur Samarie. Dans la mythologie grecque, les malédictions sont des prières adressées aux dieux infernaux ou aux furies vengeresses. *Voy.* Imprécations. A-d.

MALÉFICE, action par laquelle on est censé causer du mal à l'aide de moyens cachés et surnaturels, soit aux hommes, soit aux animaux ou aux fruits de la terre. On sait qu'il y avait autrefois, dans divers pays chrétiens, un *tribunal du maléfice*. *Voy.* Magie. Z.

MALEK ADHEL, *voy.* Saladin.

MALÉKITES, secte mahométane sunnite, *voy.* Mahométisme, Hanifites et Imam.

MALESHERBES, *voy.* Lamoignon.

MALET (conjuration de). Dans la nuit du 23 au 24 octobre 1812, un homme s'échappe furtivement d'une maison de santé qui lui servait de prison, se présente aux casernes, et annonce aux soldats la mort de Napoléon, engagé alors dans son expédition de Russie. Il fait sortir de la Force les généraux Guidal et Laborie qui y étaient détenus, fait prendre les armes à un bataillon de la garde de Paris, gagné d'avance, dirige un de ses complices sur la préfecture de police, et se rend lui-même à l'état-major de la place, où il annonce au général Hullin la mort de l'empereur et la formation d'un gouvernement provisoire. Mais là se termine le rôle de ce hardi conspirateur. Le général Hullin ayant montré quelque méfiance, il lui tire d'abord un coup de pistolet, et se prépare à en diriger un second contre lui, lorsqu'il est lui-même arrêté par l'adjudant Laborde. Le matin, à son réveil, Paris apprit que Napoléon avait failli être renversé dans la nuit par un seul homme, et que cet homme était Claude-François de Malet, général français, né à Dôle, en Franche-Comté, le 28 juin 1754. Il avait servi dans les mousquetaires, puis avait embrassé avec ardeur les principes de la révolution. Envoyé à la fédération par le département du Jura, en qualité de commandant de la garde nationale, il prit bientôt du service dans l'armée et devint aide-de-camp de Beauharnais. Adjudant général en 1793, et général de brigade en 1799, il conserva toujours ses principes républicains et manifesta quelque opposition au système de Bonaparte, qui le destitua, en 1805, du gouvernement de Pavie, qu'il avait obtenu en contribuant aux succès de Masséna. De retour à Paris, il prit part aux complots du parti républicain; et la police, qui ne pouvait réunir assez de preuves pour le mettre en jugement, opéra son arrestation en 1808, par mesure de sûreté. Transféré, en 1812, dans une maison de santé, où il se lia avec plusieurs chefs du parti royaliste, c'est de là qu'il sortit pour accomplir son audacieuse entreprise et pour marcher à la mort, qu'il reçut dans la plaine de Grenelle, avec ses deux compagnons, le 29 octobre 1812. D. A. D.

MALFILATRE (Jacques-Charles-Louis), né, en 1732, à Caen, de parents pauvres, reçut néanmoins une bonne éducation, grâce aux soins des jésuites, qui avaient reconnu ses dispositions précoces. Il justifia, en effet, cet augure par ses premières pièces de poésie, couronnées aux concours des *Palinods* de Rouen. Son ode, ayant pour titre *Le Soleil fixe au milieu des planètes*, obtint, en outre, le suffrage des littérateurs de la capitale, et particulièrement de Marmontel, qui la signala, dans le *Mercure*, comme l'aurore d'une belle carrière poétique. Clément et Palissot publièrent aussi avec éloge, dans leurs recueils, plusieurs pièces très remarquables de cette jeune muse, entre autres des fragments d'une traduction en vers des *Géorgiques*.

Enivré, par ces louanges, de flatteuses espérances, Malfilâtre vint à Paris, où un libraire acquit, à un prix qui déjà les réalisait en partie, la traduction de Virgile, mélangée de vers et de prose. Mais ici commencèrent ses infortunes. Trop sensible aux séductions du plaisir, il eut bientôt dépensé ce premier produit de son talent, et ses nouvelles productions ne trouvèrent plus d'acquéreurs. Atteint par la misère, au milieu de ses manuscrits, recueilli par charité chez une tapissière, qui figurait cependant parmi ses créanciers, la maladie et le chagrin terminèrent sa vie à 35 ans.

Une renommée posthume lui était toutefois réservée, avant même ces deux vers de Gilbert, qui ont popularisé son nom :

La faim mit au tombeau Malfilâtre ignoré ;
S'il n'eût été qu'un sot, il aurait prospéré.

Deux ans après sa mort, en 1769, on publia son poëme de *Narcisse dans l'île de Vénus*, un peu défectueux par le plan, mais dont on s'accorda à louer les détails pleins de grâce et de fraîcheur, ainsi que le style élégant et harmonieux. Fontanes en donna, en 1790, une nouvelle édition (1 vol. in-8°), avec une notice où cet auteur plein de goût rendait un juste hommage au talent méconnu. En 1795, une autre édition encore en fut publiée par Aubin; et en 1805, les *OEuvres de Malfilâtre* parurent (1 vol. in-12) précédées d'une notice biographique et littéraire d'Auger. Enfin on a réimprimé ses essais de traduction du prince des poëtes latins, sous le titre de *Génie de Virgile*. M. O.

MALHERBE (François de) naquit à Caen, en 1555, d'une famille illustre, dont les aînés avaient suivi les ducs de Normandie en Angleterre. Son père remplissait à Caen les modestes fonctions d'assesseur. Le jeune Malherbe n'avait que 17 à 18 ans lorsqu'il fut attaché à la maison du grand-prieur, Henri d'Angoulême, fils naturel de Henri II, auquel était confié le gouvernement de la Provence. Là, Malherbe épousa la veuve d'un conseiller au parlement d'Aix; et ce fut cette union sans doute qui l'engagea à se fixer à Aix, après la mort de son patron.

Voué dès sa jeunesse à la profession des armes, il fut envoyé, avec deux cents hommes placés sous son commandement, devant la ville de Martigues, alors infectée de la peste, et que bloquaient à la fois les Espagnols et les Provençaux, afin d'empêcher la contagion de se propager. Durant la guerre de la Ligue, il se trouva un jour en présence de Sully, qui faillit devenir son prisonnier, et qui ne lui échappa qu'après une poursuite de deux ou trois lieues.

Mais ce n'était point dans la carrière des armes que devait s'illustrer Malherbe: il ne tarda pas à la quitter, pour se livrer exclusivement aux lettres et à la poésie. L'un de ses premiers poëmes, *les Larmes de saint Pierre*, composé lorsqu'il venait d'atteindre sa 30ᵉ année, était une imitation du poëte italien Tansillo: les faux brillants, les *concetti* empruntés à l'auteur italien, n'étaient point dans la nature de son esprit; bientôt il chercha une manière plus conforme à son génie sévère, ainsi qu'au génie même de la langue française; mais ce n'était pas en peu de temps qu'une poésie nouvelle pouvait se substituer à la poésie de Ronsard (*voy.*), alors admirée de tous. Malherbe travaillait en silence, au fond de sa province, et l'ode qu'il présenta à Marie de Médicis, en 1600, lorsqu'elle passa à Aix pour venir s'asseoir sur le trône de France, et lorsque le poëte avait déjà 45 ans, fit briller pour lui l'aurore d'une renommée, qui, cinq ans plus tard, était dans tout son éclat. En 1585, appelé à Paris pour ses affaires, Malherbe y rencontra la gloire, et de ce moment sa réputation ne fit que grandir. Henri IV voulut que le célèbre poëte lui fût présenté, et, à la veille de partir pour le Limousin, il lui demanda des vers sur ce voyage. Ce fut à cette occasion que Malherbe fit une de ses meilleures odes, qu'il intitula *Prière pour le roi*. Cette pièce charma Henri IV, qui voulut attacher le poëte à sa personne, et qui, en attendant qu'il en fît son pensionnaire, le plaça chez le grand-écuyer Bellegarde, où Malherbe avait un logement, la table, un cheval et 1,000 livres d'appointements. Il quitta cette position sous le règne de Marie de Médicis, qui lui donna 500 écus de pension. Depuis, sa muse n'interrompit guère son silence que pour chanter la reine; au moins les pièces qu'il fit pour cette princesse sont-elles les seules de quelque étendue qu'il ait composées dans les 15 dernières années de sa vie, si l'on excepte l'ode adressée au roi Louis XIII, partant pour La Rochelle, et dans laquelle se trouve ce vers:

Je suis vaincu du temps, je cède à ses outrages.

Malherbe était, en effet, près de sa mort, arrivée au mois d'octobre 1628; il avait 73 ans. Cette même année, Malherbe, qui avait déjà perdu plusieurs enfants, dont une petite fille, morte de la peste entre ses bras, eut à pleurer le seul fils qui lui restât et qui fut tué en duel. Notre vieux poëte en ressentit une douleur profonde; il courut à La Rochelle où était alors le roi, et n'ayant pas obtenu la justice qu'il souhaitait, il voulut tirer lui-même vengeance de l'adversaire de son fils, dans un combat singulier, qui pourtant n'eut pas lieu. On lui avait fait porter des paroles d'accommodement et offrir dix mille écus pour arranger l'affaire; il refusa d'abord et accepta ensuite, dans le dessein d'employer cette somme à élever un *mausolée* à son fils: c'était le mot dont il se servait. Mais sa mort étant survenue, l'arrangement ne fut point exécuté. Malherbe exhala sa douleur dans des vers qui furent sans doute les derniers qu'il ait composés. Le chagrin avança la fin de sa carrière, dont une santé robuste semblait devoir éloigner le terme.

La renommée de Ronsard avait rempli le siècle où naquit Malherbe et celui-ci commença à composer des vers précisément à l'époque où Ronsard mourut (1585). *L'Apollon de la source des Muses*, comme l'appelait Marie Stuart, était à l'apogée de sa gloire, et les honneurs qui furent rendus à sa cendre attestent qu'il était encore considéré comme le prince des poëtes de ce temps. Malherbe, l'un des premiers, s'éleva contre cette réputation colossale; il affichait pour Ronsard un mépris si complet, qu'on ne peut guère l'expliquer que par l'exagération qui est le propre des réactions. Moins poëte que Ronsard, Malherbe eut plus que lui le sentiment du génie de la langue française, il en comprit mieux l'allure, il en devina plus habilement l'harmonie; et la foule plus capable de juger des qualités d'un style correct que des créations d'une imagination lyrique, quitta promptement ses adorations pour un autre culte. Sans avoir jamais atteint à la renommée de Ronsard, Malherbe le détrôna pourtant. Les vers célèbres : *Enfin Malherbe vint...* ne révèlent pas seulement l'opinion de Boileau, ils sont l'expression du sentiment général. *Voy.* FRANÇAISE (*littérature*), T. XI, p. 471.

Malherbe travaillait lentement; il corrigeait avec opiniâtreté; il manque d'invention, mais non de verve; et s'il n'a pas toujours l'imagination de la pensée, celle de l'expression et du tour lui fait rarement défaut. On regrette de trouver de temps en temps, dans ses poésies, la satire et même la malédiction à côté de l'éloge, selon que la fortune élevait ou abaissait ses héros. Les œuvres de Malherbe contiennent, outre ses poésies, diverses traductions de Sénèque et de Tite-Live, ainsi qu'un recueil de lettres. Il en existe d'autres manuscrites dans plusieurs dépôts littéraires. Racan, qui l'avait connu intimement, a écrit sa vie, et il l'a semée d'une foule de mots plus ou moins heureux, que les amis de Malherbe recueillaient dans sa conversation. C'est à cette source commune qu'ont puisé les divers biographes du poëte. Il faut, pour compléter l'œuvre de Racan, lire l'article que Bayle a consacré, dans son Dictionnaire, à Malherbe, ainsi que les notices de Baillet, dans les *Jugements des savants*, n^os^ 944 et 1411, et enfin les lettres de Balzac.

Les éditions de Malherbe sont très multipliées. On cite parmi les meilleures celles de Chevreau (1723, 3 vol. in-12), de Lefèvre de Saint-Marc (1757, in-8° et 1776, in-12), et de Didot aîné, 1797, in-4°. M. A.

MALIBRAN (MARIE-FÉLICITÉ), née GARCIA et fille du chanteur et compositeur de ce nom (*voy.*), vit le jour à Paris, le 24 mars 1808. Les dispositions admirables qu'elle montra pour le chant, dès sa plus tendre enfance, furent soigneusement cultivées par son père, qui ne négligea rien, et eut même recours, dit-on, à une extrême sévérité, pour mieux assurer l'effet de ses leçons. Marie avait à peine cinq ans, lorsqu'en Italie, où elle avait suivi sa famille, elle joua pour la première fois, à Naples, le rôle de l'enfant dans l'*Agnese* de Paër. Dès ce moment, ses études commencèrent; Panseron lui enseigna les premiers principes de la musique, et le compositeur Hérold devint son professeur de piano; mais ce ne fut qu'en 1819, pendant son séjour à Paris, que se développèrent tout à coup ces magnifiques qualités qui devaient bientôt en faire une des premières cantatrices du monde. En 1824, elle se fit entendre pour la première fois en public, et le succès qu'elle obtint fut le présage de ceux qui l'attendaient sur une plus vaste scène. Elle était à Londres avec son père, en 1825, lorsqu'une indisposition subite de M^me^ Pasta lui fournit l'occasion de débuter dans la carrière dramatique par le rôle de Rosine, du *Barbiere di Seviglia*, qu'elle apprit en peu de jours, et où elle enleva les suffrages des connaisseurs les plus difficiles. Ce brillant essai lui valut un engagement pour la saison, au théâtre du Roi. Elle chanta ensuite aux festivals de Manchester, York et Liverpool; puis, son père ayant obtenu la direction du théâtre de New-York, elle le suivit au-delà des mers, et les sérieuses études qu'elle fit alors pour seconder Garcia dans *Otello*, *Romeo*, *Don Giovanni*, *Tancredi*, *la Cenerentola*, etc., acquirent à sa voix un degré de perfection qu'elle n'avait pas encore atteint. C'est pendant ce séjour en Amérique, qu'elle fut demandée en mariage par un négociant français, nommé Malibran, qui avait plus du double de son âge, mais dont la fortune aplanit tous les obstacles. La jeune Marie, malgré de tristes pressentiments, consentit à lui donner sa main, et leur union fut célébrée le 25 mars 1826. Un an après, Malibran était en faillite, et sa femme, offensée des calculs de son mari, qui comptait sur son talent pour rétablir ses affaires, le quitta, et revint en France au mois de septembre 1827. Sa réputation l'y précéda, et fut bientôt sanctionnée par le public parisien, dans une représentation de la *Semiramis*, qu'elle donna à l'Opéra, le 14 janvier 1828. Mais sa place était marquée d'avance au théâtre Italien, et elle y débuta le 8 avril. Son chant magique, réunion des deux voix de contralto et de soprano aigu, produisit une sensation extraordinaire que ne fit qu'exalter encore le sentiment dramatique qu'elle possédait au suprême degré. Elle joua tour à tour, au milieu des triomphes les mieux mérités, les rôles de Rosine, de Desdemona et de Cenerentola. Rappelée sur la scène à plusieurs reprises, après chaque représentation, elle était accablée de couronnes et de fleurs. Après deux années de succès inusités à Paris et dans les départements, elle se décida à accompagner Lablache (*voy.*) en Italie, et parcourut successivement avec lui, Milan, Rome, Naples, Bologne. Elle reparut à Milan, en 1834, pour créer le rôle de *Maria Stuardo*, opéra de Donizetti. A Lucques, elle joua *Inès de Castro*, partition écrite pour elle par Persiani. Ces différentes excursions ne l'empêchèrent pas de consacrer ses hivers au public parisien, et ce fut dans une de ses haltes à Paris, que les tribunaux français prononcèrent, en 1835, la nullité de son mariage avec Malibran, comme n'ayant pas été contracté devant l'autorité compétente. Le 29 mars 1836, elle épousa le célèbre violoniste M. de Bériot, et le suivit immédiatement dans sa nouvelle patrie, la Belgique, où leurs talents réunis firent les délices des habitants de Bruxelles. Mais au milieu de ses succès et de son bonheur, la mort s'approchait, imprévue et terrible. Une chute de cheval qu'elle avait faite au mois d'avril avait altéré sa santé, sans pour cela la faire renoncer à son existence toute d'émotions et de luttes. Vers le mois de septembre, elle voulut, malgré les conseils des médecins, assister au festival de Manchester; mais à peine avait-elle paru en public, qu'elle fut saisie d'une fièvre nerveuse qui fit en peu de jours des progrès effrayants, et elle expira le 23, entre les bras de son mari. Ses restes, transportés à Bruxelles, furent enterrés avec pompe au cimetière de Laëken. D. A. D.

MALINES (en flamand et en allemand *Mechelen*), chef-lieu du 2^e^ arrondissement de la province d'Anvers, dans le royaume de Belgique, et siége d'un archevêque autrefois primat des Pays-Bas. Elle est traversée par la Dyle que les bateaux de l'Escaut remontent jusqu'à Malines à la faveur de la marée haute, et compte une population de 25,000 habitants. Ornée de constructions d'une belle apparence, percée de rues larges et d'une grande propreté, cette ville avait autrefois reçu le surnom de *la Jolie*. Son heureuse situation l'a fait choisir pour centre du système de chemins de fer, dont les réseaux doivent réunir toutes les principales villes de la Belgique. Déjà des voies de fer la mettent en communication avec Ostende, par Bruges et Gand, avec Liége par Louvain, Tirlemont et Saint-Trond, avec Mons par Bruxelles, et avec Anvers.

Parmi les édifices publics, on remarque le palais archiépiscopal bâti dans le style moderne; les églises, en partie décorées de chefs-d'œuvre des peintres flamands : celle de Saint-Jean renferme l'*Adoration des Mages* de Rubens; celle de Notre-Dame, la *Pêche miraculeuse de saint Pierre* du même maître. Mais le plus beau monument de Malines est la vaste et superbe cathédrale de Saint-Rombaud, commencée vers la fin du XII^e^ siècle. Cette belle église gothique est surmontée d'une tour d'un travail aussi riche que délicat, dont la masse entière repose sur l'ogive de la grande porte d'entrée; commencée en 1452, elle est restée inachevée, mais elle ne s'en élève pas moins à une hauteur de 97^{m}.30. Dans l'intérieur de la basilique, on voit un chef-d'œuvre de Van Dyck, le *Christ entre les deux larrons*, et beaucoup de mausolées.

Outre l'université catholique, inaugurée le 4 novembre 1834, il existe à Malines une académie de peinture.

Malines est déjà mentionnée dans un diplôme de Pepin-le-Bref, de l'an 753.

Les évêques de Liége en possédèrent la souveraineté qu'ils partagèrent avec la puissante famille de Berthaut, qui d'avoués ou vidames s'érigèrent en seigneurs de la ville (1219). En 1333, l'évêque de Liége, Adolphe de la Marck, vendit à Louis de Nevers, comte de Flandre, ses droits de souveraineté qu'il était dans l'impuissance de soutenir.

La ville entra enfin dans la maison de Bourgogne par le mariage de Philippe-le-Hardi avec Marguerite de Flandre. Un autre mariage, celui de Marie, héritière des Pays-Bas et fille de Charles-le-Téméraire, avec Maximilien, en 1478, la fit passer sous la maison d'Autriche, et depuis elle partagea constamment les destinées des provinces du sud ou Pays-Bas autrichiens.

Malines fait par la Dyle un commerce assez considérable en denrées du pays. Elle a des fabriques de chapeaux de feutre, de draps, de couvertures de laine et de coton, de toile, etc.; ses brasseries aussi sont très importantes; elle possède une superbe manufacture de châles, façon cachemire; mais l'industrie des dentelles, autrefois si florissante, et à laquelle cette ville fut longtemps redevable d'une grande partie de son illustration et de sa prospérité, a été ruinée par suite du développement qu'a pris la fabrication des tulles dans d'autres localités : elle n'occupe plus qu'un très petit nombre d'ouvriers. X.

MALLÉOLES, ou chevilles du pied, *voy.* JAMBE et PIED.

MALLÉOLES, armes romaines, *voy.* FEU, T. X, p. 733.

MALLET DU PAN (JACQUES), de Genève, né en 1750, mort en Angleterre, en 1809, *voy.* MERCURE DE FRANCE.

MALMAISON (LA). Ce château, fécond en souvenirs historiques contemporains, dépend de la commune de Rueil, et, comme elle, est situé sur la route de Saint-Germain-en-Laye, à 3 lieues environ de Paris. Son nom, sinon sa construction, remonte à l'époque de l'invasion des Normands, au IX^e siècle. Dévastée par eux, la demeure qui occupait alors cet emplacement fut appelée *Mala mansio*, mots traduits plus tard par celui de *Malmaison*.

Possesseur de ce petit domaine à l'époque de la révolution, Lecouteulx de Canteleu le vendit à Joséphine (*voy.*). Le premier consul, qui s'y plaisait beaucoup, en fit restaurer les bâtiments, agrandir et décorer l'intérieur; le parc surtout reçut, par l'acquisition de nombreux terrains, des accroissements considérables. Un théâtre, une bibliothèque, une galerie de tableaux, où figuraient à la fois des chefs-d'œuvre de peintres anciens et de belles compositions des Gérard, des Girodet, etc., concoururent également à embellir cette charmante demeure.

Toutefois, ce fut à Joséphine que la Malmaison dut les créations qui, sous le double rapport de l'utilité et de l'agrément, méritèrent les plus justes éloges. Elle y fonda une école d'agriculture, une bergerie où l'on s'occupa du perfectionnement de la race des mérinos; enfin, elle y fit construire cette magnifique serre, où elle surveillait elle-même les soins donnés aux plus rares et aux plus belles plantes et fleurs exotiques qu'elle y avait réunies. Ce fut, lors de son divorce, une des consolations que lui offrit cette habitation. Respectée, par égard pour elle, lors de l'invasion de 1814, la Malmaison put ajouter à ses illustrations celle de la visite de l'empereur Alexandre et du roi Frédéric-Guillaume de Prusse; mais, quelques jours après, ce château perdait, par la mort de Joséphine, son plus bel ornement et sa plus puissante protection.

Après son abdication en 1815, Napoléon alla chercher, dans cette riante et paisible retraite, quelques jours de repos; ce fut de là qu'il partit pour son exil.

Les beaux jours de la Malmaison étaient également évanouis. Ravagée, en 1815, par les troupes étrangères, elle eût peut-être recouvré quelque chose de sa splendeur passée, s'il avait été permis à son nouveau propriétaire, le prince Eugène de Beauharnais, d'y établir sa résidence. Mais une loi sévère le tenait éloigné de sa patrie. Privé de ses plus beaux accessoires (car la bergerie et la serre avaient été détruites), le domaine de la Malmaison fut vendu en différents lots, et la plus grande partie du parc convertie en terres labourables. Le banquier Haggerman, consul de Suède, se rendit acquéreur du château, qui, depuis sa mort, a été loué (en 1842) à la reine d'Espagne, Marie-Christine (*voy.* ce nom). M. O.

MALMESBURY (James Harris), fils du philologue Harris (*voy.* ce nom), né le 20 avril 1746, élevé à la pairie, le 17 septembre 1788, avec le titre de baron, et, en 1800, celui de comte de Malmesbury et vicomte Fitz-Harris, s'est fait connaître dans la diplomatie. Attaché à diverses ambassades, puis ministre plénipotentiaire, en Hollande, en Espagne, en Russie, en Prusse, son nom se trouva mêlé à diverses transactions importantes, telles que l'affaire des îles Falkland (*voy.* Malouines), le rétablissement du stathoudérat, le mariage du prince régent d'Angleterre avec la princesse Caroline de Brunswic, etc. Mais il est surtout connu pour la part qu'il prit aux négociations entamées (1796-7), entre le gouvernement anglais et le Directoire. Cette mission, dont on peut voir les détails dans l'*Histoire de la Révolution française*, par M. Thiers (t. VIII et IX), fut sans résultat. Lord Malmesbury mourut le 21 novembre 1820. Son fils, James-Edward Harris, deuxième comte de Malmesbury, né le 19 août 1778, succéda à ses titres et à sa pairie. Il est, depuis 1807, gouverneur de l'île de Wight. R-y.

MALO-RUSSES, *voy.* Russie (*Petite-*).

MALOUET (Pierre-Victor), né à Riom, en 1740, fut élevé, en cette ville, au collége des Oratoriens, et parut d'abord disposé à entrer dans cette congrégation. Son défaut de fortune devait le porter à embrasser ce parti; mais il en fut détourné, et, dès l'âge de 18 ans, il se décida pour la carrière de l'administration. Attaché d'abord à l'ambassade de France en Portugal, il devint bientôt après secrétaire du maréchal de Broglie, qu'il suivit à l'armée. Envoyé à Saint-Domingue, en 1767, il y resta jusqu'en 1774; et, en revenant en France, il fut capturé par les Anglais, qui le relâchèrent presque aussitôt. A peine de retour à Paris, il reçut le brevet de secrétaire des commandements de M^me^ Adélaïde, fille de Louis XV; mais Sartines, ministre de la marine, l'envoya bientôt à Cayenne, avec la mission d'étudier les moyens d'accroître la prospérité de cette colonie; conçus sur les lieux, ses plans d'amélioration, qui furent presque tous adoptés, produisirent les meilleurs effets. Sa mission prit fin en 1779, et les heureux résultats qu'il en avait obtenus lui valurent, en 1780, la place importante d'intendant de la marine à Toulon, dont il exerça les fonctions pendant 8 ans.

A l'époque de la convocation des États-Généraux, Malouet y fut envoyé, par le bailliage de Riom, comme député du tiers-état. Après l'ouverture de l'assemblée, il se prononça pour la réunion des trois ordres et la délibération en commun. Plus tard, il appuya la revendication des biens du clergé comme propriétés nationales, avec la réserve d'appliquer le produit de la vente aux frais du culte catholique et à la dotation des établissements de charité. Il soutint hautement le principe constitutionnel des deux chambres, vota pour le *veto* suspensif, et repoussa, comme élément de désordres perpétuels dans l'état social, la déclaration des droits de l'homme. Persuadé que la conservation du dogme monarchique était, pour la France, le seul garant des conquêtes d'une sage liberté, il vit avec horreur les mouvements anarchiques des 5 et 6 octobre, et insista avec force pour que les fauteurs de ces attentats fussent recherchés et punis. Injurié et menacé, à cette occasion, dans plusieurs feuilles incendiaires, il dénonça, à la tribune, Marat et Camille Desmoulins, et réclama l'adoption de mesures répressives des excès de la presse. Le 20 février 1790, il se réunit à Cazalès pour demander que le roi fût momentanément investi d'un pouvoir discrétionnaire afin d'arrêter le cours des désordres qui se propageaient impunément dans toute la France. Pour opposer une digue aux rapides envahissements du jacobinisme, Malouet, d'accord avec les autres chefs du parti monarchique, voulut fonder, sous le titre de club *des Impartiaux*, une société rivale du club des Jacobins; mais les émissaires de ceux-ci s'ameutèrent contre cette réunion, et la clôture suivit de près les premières séances. A l'Assemblée nationale, Malouet fit, le 15 août 1790, infirmer l'arrêt porté, en 1781, contre l'abbé Raynal, avec lequel il s'était lié lorsque celui-ci revint de Prusse en France. Cette circonstance donna lieu d'attribuer à Malouet la rédaction de la fameuse lettre adressée par Raynal à l'Assemblée constituante : elle lui fut en effet communiquée ; mais elle avait été rédigée par Stanislas de Clermont-Tonnerre.

Vers cette époque, Louis XVI appela Malouet dans son conseil privé ; il en fit partie jusqu'au 10 août, et ses avis, toujours reçus avec déférence, ne furent, par malheur, que trop rarement préférés à de pernicieuses inspirations. Après la chute du trône, au soutien duquel il s'était dévoué, il parvint à s'assurer une retraite en Angleterre. De là, il écrivit, le 9 octobre, à la Convention, pour solliciter l'autorisation de venir, devant elle, défendre Louis XVI. La Convention répondit à cette demande, en ordonnant, par un décret, que le nom de Malouet fût inscrit sur la liste des émigrés. Depuis ce jour jusqu'au commencement de 1800, époque de sa rentrée en France, sa vie n'offre rien qui ait trait à la politique, et on peut croire qu'il demeura étranger à toutes les intrigues ourdies contre sa patrie. Bonaparte alla chercher Malouet au sein de la retraite, et l'envoya à Anvers avec le titre de commissaire, et les pouvoirs de préfet maritime. Il eut la plus grande part aux mesures qui firent échouer l'entreprise des Anglais contre cette place, et Napoléon dit alors de lui qu'il avait éminemment le courage d'esprit. Maître des requêtes en 1808, Malouet fut fait conseiller d'état en 1810, époque où l'affaiblissement de sa santé le força à quitter Anvers. Outré de son opposition, Napoléon l'exila, en 1812, à 40 lieues de Paris. Retiré dans les environs de Tours, il fut, en avril 1814, nommé, par le gouvernement provisoire, commissaire au département de la marine, et le 13 mai suivant, Louis XVIII le confirma dans cette fonction, avec le titre de ministre. Tout était à refaire dans cette partie, frappée de défaveur sous le gouvernement impérial. L'activité que Malouet apporta à cette réorganisation était en disproportion avec ses forces usées par l'âge et par le travail : il succomba à la tâche, au bout de quatre mois. Il mourut, le 7 septembre 1814, dans un état de fortune tellement médiocre, que le roi se crut obligé de pourvoir aux dépenses de ses funérailles. Depuis 1811, Malouet était décoré de la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur.

A l'âge de 16 ans, Malouet avait composé une *Ode sur la prise de Mahon* et une *Épître au prince de Condé sur ses victoires en Italie* ; une tragédie et deux comédies, qui datent de la même époque, sont restées inédites. Lekain, sous le patronage duquel l'auteur avait voulu placer ces essais de sa jeunesse, réussit à le détourner de la carrière du théâtre. Lors de son séjour à Saint-Domingue, il composa un poëme intitulé : *Les quatre parties du jour à la mer*. Ses écrits sur la politique et l'administration sont beaucoup plus dignes d'attention. Nous citerons entre autres : *Mémoire sur l'esclavage des nègres*, 1788, in-8° ; *Mémoire sur l'administration du département de la marine*, 1790, in-8° ; *Collection de ses opinions à l'Assemblée constituante*, 1791-2, 3 vol. in-8° ; *Défense de Louis XVI*, 1792, in-8° ; *Examen de cette question : Quelle sera pour les colonies de l'Amérique le résultat de la révolution française?* etc., 2e éd., Paris, 1796, in-8° ; *Mémoire et correspondances officielles sur l'administration des colonies, et notamment sur la Guyane*, Paris, 1802, 5 vol. in-8° ; *Considérations historiques sur l'empire de la mer chez les anciens et les modernes*, Anvers, 1810, in-8°. P. A. V.

MALOUINES (îles), appelées aussi îles Falkland, situées dans l'océan Atlantique, à l'extrémité S.-E. de l'Amérique, sous 51° de lat. S. et 62° de long. occid. Quoique connues depuis le xvie siècle, elles ne furent bien explorées qu'au commencement du xviiie, et c'est en l'honneur des marins bretons dont l'armement s'était fait à Saint-Malo, que Bougainville leur donna le nom de Malouines. Les Anglais continuent de les appeler Falkland, nom que le navigateur Strong avait donné à l'île occidentale. Ce fut le même Bougainville qui essaya d'établir à la Soledad une colonie française devant rivaliser avec le port Egmont, dans l'île Falkland, où les Anglais, de leur côté, tentèrent ensuite de fonder un établissement. Il fallut y renoncer sur les réclamations des Espagnols qui, comprenant ces îles dans la Magellanie, s'en prétendaient les seuls possesseurs légitimes. Cependant elles demeurèrent désertes et incultes comme auparavant. Dans le siècle actuel, la république Argentine y a fait un nouvel essai de colonisation, mais sans succès; et après elle, les Anglais sont revenus dans les Malouines pour en faire un point de relâche en faveur de ceux de leurs bâtiments qui doublent le cap Horn, et surtout en faveur de leurs pêcheurs. On voit encore au Port-Louis les ruines de la colonie française.

Les deux îles principales, séparées par le détroit de San-Carlos, ont une longueur d'environ 40 lieues et consistent en collines de grès blanc et en plaines tourbeuses couvertes de bruyères, de mousse et de fougères touffues; il n'y croît ni arbres ni arbustes, à l'exception d'un arbousier nain, et la violence des ouragans empêche la végétation de s'élever beaucoup au-dessus du sol. Il n'y a que deux saisons: l'hiver et l'été. Les rivières sont poissonneuses, et les parages des Malouines abondent en phoques, en dauphins, en huîtres, etc. Les Espagnols y apportèrent des chevaux, des bœufs, des cochons et des lapins, qui vivent aujourd'hui à l'état sauvage. Sur les côtes viennent pondre, depuis octobre jusqu'en avril, des troupes innombrables de manchots dont la forme et le port bizarres étonnent toujours les voyageurs. D-G.

MALPLAQUET, village du département du Nord, arrondissement d'Avesnes, célèbre par la bataille du 12 septembre 1709, entre les Français et les puissances alliées contre elle dans la guerre de la succession d'Espagne, *voy.* cet article, ainsi que LOUIS XIV, VILLARS, EUGÈNE et MARLBOROUGH. X.

MALT. C'est le nom que l'on donne à la drèche (*voy.*) ou orge germée qui doit servir à la fabrication de la bière. Le but du maltage est le développement d'un principe particulier (*voy.* DIASTASE) qui changera plus tard la fécule en dextrine et en sucre de raisin. On sait qu'après avoir mouillé le grain on le laisse en tas; puis on le dessèche en l'exposant à la chaleur sur une toile métallique. Le malt destiné à la préparation de la bière blanche est desséché avec la plus minutieuse précaution, de manière à ne pas le roussir; pour la bière brune ou le porter, cela est moins nécessaire, puisque l'on ajoute quelquefois à l'orge germée de l'orge qui a presque subi un commencement de torréfaction. *Voy.* BIÈRE. V. S.

MALTE, île de la Méditerranée située entre la Sicile et l'Afrique, et qui fait partie des possessions de l'empire britannique, ainsi que *Gozzo* et *Comino*. Ce petit groupe compte 112,000 habitants sur une étendue de plus de 10 milles carr. géogr. L'île principale a près de 8 milles carrés et 97,000 habitants. Les Grecs l'appelèrent *Melité* à cause de la bonté de son miel; elle a reçu son nom actuel des Arabes. C'est un immense rocher calcaire de près de 5 lieues de long sur environ 3 de large, couvert d'une légère couche de terre végétale qu'on y a transportée de Sicile; cependant, grâce à l'influence de son beau climat, cette île offre une riche végétation. On y trouve quelques sources; mais la rareté des pluies amène souvent la sécheresse. Ses oranges célèbres et d'autres fruits exquis, la beauté de ses fleurs et surtout de ses roses, son miel délicieux, la fécondité de ses brebis et de ses bestiaux en font un des plus charmants pays du monde. On y récolte du coton, qui passe en Angleterre en partie brut, en partie déjà filé. La vigne produit un vin qui rappelle ceux d'Espagne. L'industrie manufacturière est sans importance. Les habitants, généralement de race arabe, mélangée d'Italiens et de Grecs, parlent un jargon mixte dans lequel on reconnaît les idiomes de ces divers peuples, mais dont le fond est arabe. Ils professent la religion catholique. Le commerce, la marine, la pêche et le jardinage sont leurs principales occupations. Les autorités civiles et judiciaires continuent à être choisies par les habitants; le droit romain et le droit pontifical y sont également en vigueur. La langue anglaise a été introduite dans les tribunaux supérieurs, en 1823. On évalue les revenus de l'île à 114,000 liv. st. Cette somme est bien loin de couvrir tous les frais de l'administration, mais l'importance de Malte comme station de la marine britannique dans la Méditerranée, entre Gibraltar et les îles Ioniennes, offre à l'Angleterre une ample compensation. Les Anglais y entretiennent une forte garnison, établie principalement à *La Valette*, capitale de l'île, une des plus fortes places de l'Europe et l'un des meilleurs et des plus vastes ports de la Méditerranée. Cette ville doit son nom au grand-maître Jean de La Valette, son fondateur. Le palais des anciens grands-maîtres est aujourd'hui la résidence du gouverneur. C'est surtout vue de la mer que cette ville offre un coup d'œil magnifique. Son port franc lui procure un commerce considérable. Elle compte aujourd'hui plus de 60,000 âmes. Des services permanents de paquebots sont établis entre cette ville, le Levant et la Sicile. Elle est le point où se croisent toutes les dépêches, et les journaux qui s'y impriment, le *Malta Times* et le *Portafolio*, ont acquis de nos jours un grand intérêt par la prompte publication des nouvelles de l'Orient. Citta-Vecchia, l'ancienne capitale de l'île et siége de l'évêché, est complétement déchue.

L'île de Gozzo, qui a 4 lieues de long sur 2 de large, est hérissée de montagnes. Elle est fertile en coton, en grains et en plantes potagères. *Comino* a pris son nom du cumin, sa principale production.

Les Phéniciens de Tyr formèrent, environ 1,400 ans avant notre ère, un établissement à Malte et à Gozzo, où les suivirent plus tard des colonies ioniennes qui, sous un gouvernement tempéré d'aristocratie et de démocratie, conservèrent leur indépendance, jusqu'à ce que, vers l'an 400 av. J.-C., les Carthaginois s'en emparèrent pour en être à leur tour dépossédés par les Romains, l'an 216 av. J.-C. Les Arabes s'y établirent, en 818; mais le comte Roger, après les avoir chassés de Sicile, leur reprit Malte, en 1090. Elle était sous la mouvance de ce royaume lorsqu'en 1530 Charles-Quint en fit don à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (*voy.* l'art. suiv.), auquel Bonaparte, pendant le trajet de son expédition d'Égypte, l'enleva en 1798; mais, en 1800, la garnison française fut obligée de se rendre aux Anglais. A la paix d'Amiens, la restitution en fut promise à l'ordre; mais l'Angleterre, s'y étant refusée en 1803, conserva cette île dont la possession lui fut confirmée en 1814. C'est comme souverain de Malte que le roi d'Angleterre institua, en 1810, les ordres de Saint-Georges et de Saint-Michel. — *Voir* Miège, *Histoire de Malte*, Paris, 1841, 3 vol. in-8°. CH. V.

MALTE (ORDRE DE). Les chevaliers *de l'Hôpital, de Saint-Jean-de-Jérusalem*, puis *de Rhodes*, et enfin *de Malte*, formaient le plus célèbre des anciens ordres militaires. L'origine de cet ordre hospitalier (*voy.*) n'est pas certaine. Il paraît remonter au-delà de la première croisade. Dès l'année 1048, des négociants d'Amalfi (*voy.*) avaient, selon Guillaume de Tyr, acheté des khalifes d'Égypte la permission d'établir, dans le voisinage du Saint-Sépulcre, un couvent du culte latin, dédié à la Vierge, à côté duquel les moines élevèrent un hospice destiné au soulagement des pèlerins malades ou nécessiteux. Cette maison, fondée sous le patronage de S. Jean-Baptiste, se distingua de bonne heure par les plus éminents services, et son supérieur Gérard, qui la gouvernait sous le titre de prévôt ou de gardien, déploya tant de zèle et d'activité, qu'après la prise de Jérusalem, l'ordre obtint les faveurs de Godefroy de Bouillon et des autres princes chrétiens. Bientôt les frères fournirent des escortes armées aux pèlerins, pour les protéger contre les bandes musulmanes qui infestaient la Terre-Sainte. En 1113, ils obtinrent du pape le droit de choisir eux-mêmes leurs supérieurs. Raymond du Puy, qui, en 1118, fut élevé à cette dignité après Gérard, changea son titre en celui de *maître* de l'ordre, dont il fixa les statuts et dont il devint ainsi le véritable fondateur. Prescrivant aux chevaliers le triple vœu d'obéissance, de chasteté et de pauvreté, il les soumit à la règle de S. Augustin et leur imposa l'obligation de concourir de leur personne à la défense de l'Église, avec les ressources que leur entretien et celui des pèlerins laisseraient disponibles. L'entrée de Baudouin dans Antioche, la prise de Tyr et la levée du siége de Jaffa, dues principalement à la valeur de l'ordre de l'Hôpital, répandirent au loin sa gloire, pendant qu'il s'enrichissait de grandes possessions en Espagne et dans d'autres contrées de l'Europe. Des exploits non moins brillants continuèrent à élever son crédit et sa puissance sous les successeurs de Raymond, qui mourut, en 1160, entouré de la vénération de toute la chrétienté. L'empereur Frédéric I^er^ accorda de magnifiques priviléges, en 1185, aux chevaliers de Saint-Jean; mais deux ans après, la prise de Jérusalem par Saladin (*voy.*) les obligea à changer de résidence. Chassés de la Terre-Sainte, lorsque Saint-Jean-d'Acre tomba au pouvoir des musulmans, en 1291, ils trouvèrent d'abord un asile dans l'île de Chypre, puis s'établirent dans celle de Rhodes, dont ils avaient réussi à s'emparer en 1309. Ils ne cessèrent, dans cette nouvelle résidence, de se montrer redoutables aux Infidèles, dont ils repoussèrent les attaques en 1440 et en 1444. Guidés par leur grand-maître Pierre d'Aubusson (*voy.*), ils résistèrent avec le même succès à l'armée formidable envoyée par Mahomet II, et la forcèrent à la retraite. Mais en 1522, Soliman débarque avec 150,000 hommes; en vain les chevaliers et leur grand-maître, Villiers de l'Isle-Adam, font des prodiges de valeur : la trahison les rend inutiles, et après six mois de siége, une capitulation honorable livra Rhodes aux Infidèles. André Amaral, chancelier de l'ordre, à qui l'on imputait cette trahison, avait été mis à mort.

Dépossédés de Rhodes, les chevaliers se répandirent à Candie, puis en Italie et en Sicile, où Venise, Rome, Viterbe et Nice, Messine, Villa-Franca et Syracuse, leur servirent provisoirement de refuge jusqu'en 1530. Enfin l'île de Malte, qui leur fut cédée par Charles-Quint, devint le siége définitif de l'ordre, qui s'engagea toutefois à la restitution de ce fief de la Sicile, dans le cas où il parviendrait à reconquérir Rhodes, et s'obligea à une guerre perpétuelle contre les musulmans et les corsaires barbaresques.

Soliman ayant aussi attaqué Malte avec des forces considérables, en 1565, y subit un cruel échec, sous le grand-maître Jean de La Valette, qui jeta, l'année suivante, les fondements d'une nouvelle capitale de l'île (*voy.* p. 242) et mourut en 1568. Les chevaliers continuaient toujours à soutenir contre les Infidèles une guerre vive et acharnée, mais sans pouvoir ressaisir leurs anciennes possessions. Pénétré de son impuissance et n'ayant plus de but positif pour son activité dans un temps où tout autour de lui était changé, l'ordre ne tarda pas à voir arriver son déclin. Il végétait encore sous la protection de la France; mais la révolution de 1789 lui porta le dernier coup. L'armée de l'expédition d'Égypte s'empara de Malte sans presque éprouver de résistance, le 10 juin 1798. Le grand-maître Ferdinand de Hompesch abdiqua après l'évacuation de l'île. L'empereur de Russie Paul I^er^, qui s'était déclaré le protecteur de l'ordre, en fut élu grand-maître et fit flotter la bannière de Malte sur l'un des bastions de l'amirauté à Saint-Pétersbourg. Mais ce puissant patronage releva à peine les espérances des chevaliers. Le 2 septembre 1800, l'Angleterre prit possession de l'île dont le traité d'Amiens stipula en vain la restitution, sous la garantie d'une puissance neutre. L'ordre ne conserva plus qu'une existence de forme, et transféra, en 1826, le siége de son administration de Catane, en Sicile, à Ferrare, dans les États de l'Église.

II. L'ordre de Malte, répandu aux temps de ses succès sur presque toute l'Europe, où il avait partout de riches possessions, se composait de trois classes principales de membres, les *chevaliers*, les *servants d'armes* et les *frères d'obédience*. Les chevaliers, pour être admis, devaient faire preuve de 16 quartiers de noblesse, dont 8 du côté paternel et 8 du côté maternel. Ceux qui réunissaient ces conditions s'appelaient chevaliers *de justice*, par opposition aux chevaliers *de grâce* dont le mérite avait fait passer sur l'insuffisance des titres généalogiques. Les servants d'armes étaient partagés entre les travaux de la guerre et les soins de l'infirmerie. Quant aux frères d'obédience, c'étaient les chapelains ou prêtres de l'ordre. Chaque chevalier ou servant s'obligeait, lors de sa réception, à faire 4 croisades ou *caravanes* de 6 mois chacune; mais dans les derniers temps cette règle n'était plus guère observée, et à la paix d'Amiens il fut même résolu de supprimer entièrement toutes les hostilités contre les Turcs. Les *donats* ou *demi-croix*, ainsi nommés parce qu'ils ne portaient que la croix à 3 branches, étaient une espèce de stagiaires ou aspirants de l'ordre; 24 pages attachés à la personne du grand-maître prenaient rang parmi les chevaliers. Celui-ci, chef suprême de l'ordre, avait les titres de *grand-maître du Saint-Hôpital de Saint-Jean à Jérusalem* et de *gardien de l'armée de Jésus-Christ*, et dans ses rapports avec les puissances étrangères d'*altesse éminentissime*. Les armes de l'ordre consistaient en une croix d'argent dite de Malte à cause de sa forme particulière, sur un champ de gueule, surmontée d'une couronne ducale, avec un chapelet qui serpentait autour de l'écusson, et au bas duquel pendait une petite croix avec cette légende : *Pro fide*. Le grand-maître était élu par les chevaliers de l'ordre. Il résidait à La Valette, et son revenu annuel pouvait s'élever à environ 2 millions de fr. L'ordre n'était soumis au Saint-Siége que pour les matières de dogme; dans tout ce qui regardait le temporel, il jouissait d'une pleine et entière souveraineté. Le pouvoir séculier était en majeure partie entre les mains du grand-maître, quoique limité par l'autorité des chefs ou *piliers* des 8 langues ou ressorts nationaux qui composaient l'ordre. La direction des affaires générales appartenait au *chapitre*, qui en était le tribunal suprême, et qui, présidé par le grand-maître, avait seul le pouvoir de faire des changements dans les statuts et d'imposer des taxes qu'on appelait *responsions*. Le conseil, où siégeaient, outre l'évêque de Malte, le prieur de l'Église, les 8 *baillis conventuels* ou piliers de l'ordre, quelques autres dignitaires qu'on nommait *baillis de grâce*, n'était que rarement convoqué en assemblée générale. Chaque langue ou grande division territoriale était subdivisée en prieurés, ceux-ci en bailliages, et ces derniers en commanderies, et au premier dignitaire de chacune d'elles s'attachaient spécialement le titre et les attributions d'une des hautes charges de l'ordre. C'étaient le *grand-commandeur* pour la langue de Provence, le *maréchal* pour la langue d'Auvergne, le *grand-hospitalier* pour la langue de France, l'*amiral* pour celle d'Italie, le *grand-conservateur* pour la langue d'Aragon, le *grand-chancelier* pour celle de Castille, le *grand-bailli* pour celle d'Allemagne, enfin le *turcopolier* pour la langue bavaroise dite *anglo-bavaroise*, parce qu'elle fut substituée en 1782 à celle d'Angleterre, dont le roi Henri VIII avait prononcé l'abolition et confisqué les biens, en 1537. Lorsqu'éclata la réforme, l'ordre perdit les grands-prieurés de Suède et de Danemark; les jésuites envahirent les revenus de celui de Hongrie. Les bailliages provinciaux de Thuringe, de Saxe et de Brandebourg passèrent au protestantisme, mais néanmoins continuèrent à subsister comme éléments du grand-prieuré d'Allemagne. Les chevaliers protestants pouvaient se marier. La révolution engloutit les 3 langues de France. L'avénement de l'empereur Paul à la maîtrise occasionna la fondation d'un prieuré russe du rite grec que ce prince dota richement et qui reçut de lui des statuts pareils à ceux du prieuré catholique de Pologne. Ces deux grands-prieurés et celui de Bohême-Autriche sont tout ce qui reste aujourd'hui de l'ordre. L'électeur palatin de Bavière, Maximilien-Joseph, pour éviter tout démêlé avec la Russie, l'avait supprimé dans ses états en 1799, immédiatement après l'élection de Paul. Le traité d'Amiens en sépara les langues de Castille et d'Aragon, et la paix de Presbourg amena la sécularisation de la principauté de Heitersheim, chef-lieu du grand-prieuré germanique, qui fut donnée au grand-duc de Bade. Avec la suppression du bailliage de Brandebourg et de toutes ses dépendances par le roi de Prusse, dans les années 1810 et 1811, la langue d'Allemagne aussi s'éteignit tout-à-fait. *Voy.* T. XV, p. 315.

Les chevaliers de Malte portaient, en temps de paix, un long manteau sur lequel était à gauche une croix blanche à 8 pointes, et dont les quatre branches d'égale longueur allaient en s'élargissant du centre aux bords. Ils en portaient une autre en or sur le milieu de la poitrine. A la guerre, ils mettaient une soubreveste rouge, en forme de dalmatique, avec une croix blanche sans pointes, par-devant et par-derrière.

L'ordre de Malte comprenait aussi des femmes, soumises à la même règle que les hommes. Cette institution, qui subsistait encore à la révolution française, datait également des premiers temps de la fondation de l'Hôpital de Saint-Jean, et était alors, suivant Guillaume de Tyr, sous la direction d'une dame romaine, nommée Agnès. *Voy.* HOSPITALIERS. CH. V.

MALTE-BRUN (MALTHE-CONRAD BRUUN, connu sous le nom de) naquit à Thister dans la province de Jutland en Danemark, le 12 août 1775. Son père, ancien officier, était conseiller de justice et administrateur des domaines; il le destinait à l'état ecclésiastique; mais l'étude de la théologie lui parut aride, et les devoirs de pasteur s'accordaient mal avec sa vive imagination. La nature l'avait doué de beaucoup de facilité pour les langues, et d'une grande aptitude pour les sciences. Ses premiers pas dans la carrière des lettres furent marqués par des succès; l'harmonie de ses vers et la force de ses pensées promettaient un grand poëte au Danemark. Ses talents naissants lui acquirent de la considération et le firent admettre parmi les littérateurs les plus distingués de la capitale. L'influence que la révolution française exerçait en Europe se fit aussi sentir en Danemark. Les idées nouvelles exaltèrent l'âme ardente de Malte-Brun, et dès lors il prit la résolution d'abandonner la carrière ecclésiastique pour suivre celle du barreau.

L'étude des lois développa ses talents, et bientôt il se plaça, malgré sa jeunesse, au premier rang parmi les publicistes danois. La feuille qu'il publia sous le titre de *Wakkeren* (le Réveille-Matin) lui attira une condamnation fiscale; puis celle qu'il rédigea en 1795 et 1796, et qu'il intitula *le Catéchisme des aristocrates*, provoqua contre lui des poursuites qui l'obligèrent à se réfugier dans l'île de Hven appartenant à la Suède. Le séjour qu'il fit dans cette célèbre résidence de Tycho-Brahé inspira sa muse : il y composa deux poëmes, l'un en l'honneur d'un combat naval que les Danois, sous les ordres de Bille, avait livré aux Barbaresques; l'autre à l'occasion de la mort du comte de Bernstorff (*voy.*), ministre qui, comprenant la marche des idées, projetait de sages réformes.

Après un court séjour sur la terre d'exil, Malte-Brun obtint l'autorisation de revenir à Copenhague. Son premier soin fut de publier ses essais poétiques. Cette publication eut tout le succès qu'il pouvait en attendre. Mais comme il ne cessait de réclamer pour sa patrie les libertés que sous le ministère de Bernstorff elle paraissait être sur le point d'obtenir, les hommes puissants intéressés à s'opposer à ces réformes signalèrent le jeune poëte comme un esprit brouillon, comme un révolutionnaire dangereux. Un écrit politique très piquant qu'il publia en 1799 sous le titre de *Tria juncta in uno*, mit au comble la fureur de ses adversaires. Prévenu par ses amis que le ministère public allait diriger des poursuites contre lui et que cette fois l'autorité serait plus sévère qu'elle ne l'avait été jusqu'alors, Malte-Brun se hâta de chercher un refuge en Suède. Peu de temps après, des offres avantageuses lui furent faites à Hambourg par un riche négociant qui le chargea de l'éducation de ses enfants. Ce fut dans cette ville qu'il apprit deux nouvelles qui eurent une grande influence sur son avenir : celle de la sentence des tribunaux danois qui le condamnèrent à un long exil; et celle d'une révolution qui donnait à la république française un chef dont on espérait que la fermeté étoufferait les factions sans enchaîner la liberté. Son enthousiasme pour le héros de l'Égypte fut un des motifs qui le déterminèrent à quitter Hambourg et à adopter la France pour patrie.

Il paya comme tant d'autres son tribut d'admiration à l'homme extraordinaire qui tenait les rênes du gouvernement; mais lorsqu'il le vit se faire proclamer consul à vie, Malte-Brun, par des articles insérés dans plusieurs journaux, osa blâmer l'ambition du chef et la faiblesse du sénat. Le publiciste danois n'éprouva plus dès ce moment que de la haine pour l'idole qu'il avait encensée. Forcé de renoncer à la politique, il se livra à l'étude d'une science qui devait lui acquérir de la célébrité. Jusqu'alors les traités de géographie français étaient des compilations sans critique et sans goût. Malte-Brun comprit tout le parti qu'un écrivain habile et instruit pouvait tirer d'une science qui embrasse, pour ainsi dire, toutes les autres. Il débuta en s'associant avec Mentelle pour publier un traité dans lequel, mettant à contribution les auteurs étrangers que ses connaissances des langues du Nord lui rendaient familiers, il donna sur les contrées qu'il décrivit des détails inconnus en France. Animant ses descriptions de ce coloris naturel à un poëte de 28 ans, il se plaça bientôt dans cet ouvrage au niveau des auteurs français les plus éloquents (*Géographie mathématique, physique et politique*, Paris, 1804-1807, 17 vol. in-8°, avec atlas in-fol.).

Dès ce moment, sa réputation d'écrivain fut solidement établie: aussi les propriétaires du *Journal des Débats* s'empressèrent-ils, en 1806, de l'associer à leurs travaux en qualité de rédacteur. En 1808, il publia le *Tableau de la Pologne*, ouvrage qui offrait une esquisse rapide de la géographie, de l'histoire, des mœurs et des ressources de son ancien territoire, et dont M. Léonard Chodzko a depuis donné une seconde édition. La même année, il fonda, de concert avec M. Eyriès, les *Annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, et, grâce à cet heureux essai, nous possédons maintenant plusieurs ouvrages périodiques sur la science géographique.

Ce fut vers la même époque qu'il conçut le plan de l'ouvrage qui devait fonder sa réputation scientifique et littéraire. Nous voulons parler du *Précis de la géographie universelle* : le premier volume parut en 1810. En 1815, pendant les Cent-Jours, Malte-Brun jugeant par les premiers actes de l'empereur que son séjour à l'île d'Elbe ne l'avait pas rendu plus partisan des libertés publiques, manifesta hautement son éloignement pour le despotisme et l'arbitraire en publiant une *Apologie de Louis XVIII*. En 1817, il fit imprimer le 5ᵉ volume du *Précis*. Fidèle à ses principes de politique, il publia, en 1825, un *Traité de la légitimité*. Vers la fin de 1821, il acquit un nouveau titre à la reconnaissance des hommes instruits en coopérant de tout son pouvoir à l'établissement de la *Société de Géographie*. Enfin en 1826 parut le 6ᵉ vol. du Précis.

Cependant l'assiduité d'un travail fatigant et les veilles continuelles épuisaient depuis longtemps ses forces; ses amis voyaient avec douleur l'altération graduelle de sa santé, lorsque, le 14 décembre 1826, une attaque d'apoplexie l'enleva subitement à sa famille et à ses amis.

Appréciateur de ses talents, lorsque dans des entretiens instructifs nous admirions sa profonde érudition, nous étions loin de prévoir que nous serions un jour appelé à terminer l'ouvrage qu'il regardait comme son plus beau titre à la renommée *. J. H-T.

MALTHUS (Thomas-Robert) naquit le 14 février 1766, à Rockery, dans le comté de Surrey. Cet écrivain, dont les ouvrages ont fait tant de bruit et provoqué une si vive polémique, eut l'existence la plus calme et la plus unie. Élevé à Cambridge, maître ès-arts au collége du Christ, prêtre de l'Église anglicane, il devint plus tard (1804) professeur d'histoire et d'économie politique au collége de la Compagnie des Indes-Orientales, à Haileybury, et conserva cette position jusqu'à sa mort. Ce fut en 1798 qu'il publia son fameux *Essai sur la population* (*Essay on the principles of population*, Londres, in-4°). Ce n'était d'abord qu'une réfutation des théories exposées par Godwin (*voy.*) dans ses *Recherches sur la justice politique*. Mais l'auteur se trouva amené, par le succès de l'ouvrage, à étayer de preuves ses hardis paradoxes, à ériger un corps complet de doctrines. Ce fut dans ce but qu'il entreprit (1800) un voyage sur le continent, visitant tous les pays alors accessibles aux Anglais et compulsant les documents publics ou privés qui se rapportaient à l'objet de ses recherches. De retour en Angleterre, il arrangea avec soin le ré-

---

(*) *Voy.* ce que nous en avons dit à l'article Géographie, T. XII, p. 318. S.

sultat de ses observations, y refondit la substance de son livre et publia le tout d'abord in-4°, puis pour la cinquième fois, 1817, 3 vol. in-8°. M. P. Prevost, professeur de physique à Genève, en a donné une traduction française, également en 3 vol. in-8°, qui a eu elle-même deux éditions.

La théorie de Malthus peut se réduire aux propositions suivantes : « L'accroissement des subsistances ne suit pas celui de la population ; ce dernier s'opère dans une progression arithmétique, c'est-à-dire que l'espèce multiplie de vingt en vingt ans, comme 1, 2, 4, 8, 16, tandis que les subsistances ne peuvent s'accroître que comme 1, 2, 3, 4, 5, etc. Or, tôt ou tard il devient indispensable d'opposer une barrière quelconque à cet accroissement disproportionné de la population. » Ce système n'était qu'une réaction contre les idées de perfectibilité indéfinie, mises en avant par Condorcet et Godwin, et encouragées par la révolution française; comme toutes les réactions, il tombe dans l'erreur contraire et pèche par un excès de défiance dans les forces de la nature. Un grain de blé se multiplie plus rapidement que le laboureur qui le sème : cette vérité si simple répond aux sophismes de Malthus[*]. D'ailleurs, sa théorie n'était pas neuve. L'Écossais Wallace, le voyageur anglais Townshend, le Modenais de Ricci, avaient signalé avant lui ce qu'il appelle *le principe de la population*. Néanmoins, on ne peut refuser à Malthus le mérite d'avoir analysé avec profondeur les lois qui président à l'accroissement et à la diminution de l'espèce, et combattu des exagérations accréditées de son temps, quant à l'encouragement indéfini et à l'utilité réelle d'une population toujours croissante. Les doctrines renfermées dans son *Essai sur la population* ont servi de base aux amendements faits en Angleterre, peu de temps avant la mort de l'auteur, aux lois sur les pauvres. Ses autres ouvrages, notamment ses *Principes d'économie politique* (1819 et 1822, in-8° ; trad. en franç. par F.-C. Constancio, 1820, 3 vol. in-8°), renferment de saines idées, et il a le premier posé les véritables bases de la hausse et de la baisse des revenus de la terre dans ses *Recherches sur la nature et les progrès du fermage*, 1815, in-8°. Malthus est mort à Bath, le 29 décembre 1834. R-y.

MALTÔTE, anciennement *maletoste*, *malletoste*, *maltoute*, *maletoulte*, etc. Tous ces mots ont été employés pour désigner un impôt qui n'est pas dû, qui n'est pas légal. Par abus, on a appelé de ce nom toute espèce d'impôts, et *maltôtier* l'agent chargé de leur recouvrement. On nomma *maltôte* un impôt levé sous le règne de Philippe-le-Bel, en 1296, pour la guerre contre les Anglais, et que Nicole Gilles (*Annales et chroniques de France*) appelle « exaction grande et non accoustumée. » Dans plusieurs actes on entend par *maltôte* des impôts onéreux que l'on supprimait. On lit dans les *Olim*, année 1275 : *Placuit domino regi, quod malatolta, quæ apud Rhotomagum levabatur, cessaret*. Ce mot signifie littéralement chose injustement enlevée. Il est formé de l'adverbe *mal* (*malè*) et du verbe *touldre* (*tollere*), qui appartient à la langue romane. E. R.

MALVACÉES, grande famille de végétaux dicotylédones, de la classe des polypétales, à étamines hypogynes. Cette famille, dont le genre *malva* (mauve) est le type, offre les caractères distinctifs suivants : calice inadhérent, persistant, à cinq dents, ou à cinq lobes plus ou moins profonds; préfloraison valvaire; corolle rosacée, composée de cinq pétales non-persistants, contournés en préfloraison, ordinairement entregreffés par les onglets ; étamines en nombre indéfini (rarement en nombre défini), monadelphes; anthères réniformes, s'ouvrant par une fente transversale; ovaire à cinq loges ou plus, couronné soit d'un seul style, soit d'autant de styles qu'il y a de loges ; fruit capsulaire ou charnu, ou composé d'un nombre plus ou moins considérable de coques verticillées, attachées à un axe central ; graines dépourvues de périsperme, ou munies d'un périsperme mince;

(*) Nous doutons que la réponse soit complète. Dans tous les cas, il resterait à savoir si le nombre de ceux qui sèment est toujours dans la même proportion relativement à ceux qui consomment.—Parmi les réfutations de ce livre, on distingue surtout celle de M. Th. Sadler, *The law of population*, Lond., 1830, 2 vol. in-8°. S.

embryon replié, à cotylédons irrégulièrement plissés. Les malvacées renferment des herbes, des sous-arbrisseaux, des arbrisseaux et des arbres; leurs feuilles sont alternes, bistipulées, en général plus ou moins profondément lobées; les fleurs naissent d'ordinaire aux aisselles des feuilles.

Beaucoup de malvacées servent à divers usages soit dans l'économie domestique ou dans les arts, soit en thérapeutique. Les cotonniers appartiennent à cette famille. En général, les malvacées abondent en principes mucilagineux, en vertu desquels on les emploie soit comme remèdes émollients et adoucissants, tels que la *guimauve* (*althæa officinalis*, L., herbe vivace qui croît dans les localités humides de l'Europe, et qui possède à un degré éminent ces propriétés médicales; le mucilage de cette plante sert de base à diverses préparations pectorales, telles que le sirop et la pâte de guimauve; tout le monde sait que la décoction des fleurs ou des racines de la guimauve se prescrit contre toutes les affections catarrhales de la poitrine), et les *mauves*, soit comme herbes potagères, telles que le *gombo* (*hibiscus esculentus*), dont les jeunes fruits sont l'un des mets favoris des habitants des climats chauds. Les tiges herbacées de la plupart des malvacées ont une écorce filandreuse, presque aussi tenace que le chanvre: cette écorce sert à faire des cordages, des tissus et du papier; dans l'Inde, le *hibiscus cannabinus* se cultive en grand à cet effet; il en est de même pour le *sida abutilon*, en Chine. Enfin, beaucoup d'espèces intéressent par la beauté de leurs fleurs: nous nous bornerons à citer, comme plantes d'ornement d'une culture générale, la *rose trémière*, les *lavatères* et le *ketmia* d'Orient ou *mauve en arbre*. Éd. Sp.

MALVOISIE (vin de), *voy.* Grèce (*vins de*).

MALWA, *voy.* Indostan et Inde.

MAMELLE (*mamma*), organe complémentaire de l'appareil génital dans le sexe féminin, chez les êtres supérieurs, et dont la présence constitue le caractère distinctif d'une des principales classes des vertébrés (*voy.* Mammifères). Les mamelles, au nombre de deux au moins, sont situées à la région pectorale et s'étendent, quand il y a lieu, jusque sur l'abdomen. Elles forment, dans l'espèce humaine, deux éminences arrondies surmontées d'une saillie centrale, appelée *mamelon*, laquelle est formée par la réunion des vaisseaux laiteux qui partent des divers grains glanduleux dont la glande (*voy.*) est composée. Cette glande *mammaire* qui existe aussi chez les sujets du sexe masculin, mais à l'état rudimentaire, sauf quelques rares exceptions, est ce qui constitue essentiellement la mamelle, à laquelle la peau et le tissu cellulaire fournissent une enveloppe plus ou moins épaisse et consistante. Des vaisseaux artériels et veineux y portent et en rapportent le sang nécessaire non-seulement à la nutrition, mais encore à l'importante sécrétion dont cet organe est le siége. *Voy.* Lait et Lactation.

Jusqu'à l'époque de la puberté, de même qu'après l'époque critique, les mamelles ne jouent aucun rôle appréciable dans l'économie; et même dans la période comprise entre ces deux époques, ce n'est qu'après les couches qu'elles entrent en action. Une étroite sympathie les unit pourtant à l'utérus, et elle se signale par un gonflement plus ou moins douloureux qui se manifeste toutes les fois que ce dernier organe est le siége de quelque mouvement vital. Durant l'allaitement (*voy.*), la mamelle se gonfle et sécrète le lait spontanément et périodiquement, puis aussi sous l'influence de la succion qu'exerce l'enfant. Cette excitation peut quelquefois y provoquer un flux surabondant et maladif.

Ce n'est pas d'ailleurs la seule maladie des mamelles: l'inflammation y est fréquente, et à raison de la structure glanduleuse et vasculaire de ces organes, les abcès y sont nombreux et les indurations fréquentes. Pendant que les femmes allaitent, le mamelon devient souvent le siége de gerçures extrêmement douloureuses; enfin, vers l'âge de retour, le sein est affecté de tumeurs, qui, mal traitées, dégénèrent en squirrhes et en cancers (*voy.*).

Le nombre, le volume et la situation des mamelles ont souvent présenté des anomalies, qui, grossies par la curiosité ou par l'ignorance, encombrent inutilement les actes des sociétés savantes. F. R.

MAMELOUK, nom qui, dérivé du mot arabe *malek* (possédé), signifie en général *esclave*, et dont le pluriel *memalik* a été particulièrement appliqué à cette fameuse milice d'esclaves qui, dans le moyen-âge, maîtres de l'Égypte et d'une partie de la Syrie et de l'Arabie, n'ont pas cessé de figurer dans l'histoire jusqu'à nos jours. Quoiqu'il y ait eu des mamelouks dans divers autres états musulmans, ils n'y sont jamais parvenus qu'accidentellement et passagèrement au pouvoir suprême: aussi ne parlerons-nous ici que de ceux de l'Égypte.

Vers la seconde moitié du XIII^e siècle, le sultan Nedjm-Eddin Ayoub, l'un des derniers princes de la dynastie des Ayoubides, crut affermir sa domination en achetant un grand nombre de jeunes esclaves que les Tatars Mongols (*voy.*), après avoir dévasté l'Asie centrale, avaient enlevés du Kiptchak (*voy.*). Le sulthan d'Égypte logea d'abord ces esclaves dans le vestibule de son palais, dont il leur confia la garde, et il les employait aussi comme agents de police, pour savoir tout ce qui se passait au Caire. Lorsqu'il les eut fait élever et discipliner quelque temps auprès de sa personne, il les mit en garnison dans les places maritimes de la Basse-Égypte, notamment dans le château de l'île de Raoudah, qu'il venait de faire bâtir; c'est de *Bahar* (mer) que ces mamelouks furent nommés *Bahariah* ou *Baharites* (marins). Ils portaient sur leurs habits, avec différentes marques distinctives, les brillantes armoiries de leur maître, qui, redoutant néanmoins leur précoce insubordination et leur future puissance, dépouillait de leurs biens ceux qui parvenaient trop rapidement à la fortune, et les faisait mourir en prison. Cet excès de défiance et de sévérité lui aliéna l'affection et la reconnaissance des mamelouks; mais si sa mort prématurée, que Joinville attribue au poison, le mit personnellement à l'abri de leur vengeance, peu de temps après la prise de Damiette par les Français, l'an 647 de l'hégire (1249 de J.-C.), elle éclata vingt-six jours après la victoire que Moadham-Touran-Chah, son fils et son successeur, avait remportée, le 5 avril 1280, sur saint Louis. Plusieurs chefs mamelouks, mécontents de la paix conclue entre les deux monarques, firent périr le sulthan et mirent sur le trône sa belle-mère, Chadjr-Eddor, qui épousa leur commandant, Moezz-Eddyn Aïbek, à qui elle laissa toute l'autorité. Au bout de trois mois, ils la déposèrent et reconnurent Aïbek pour sulthan; mais une autre faction le remplaça par un prince enfant de la race des Ayoubides. Aïbek, toujours puissant, le fit descendre du trône en 1254, y remonta, et fut le premier sulthan de la dynastie des mamelouks Baharites. Assassiné par Chadjr-Eddor qu'il avait répudiée, il fut vengé par sa première femme qui lui donna son jeune fils pour successeur.

Nous ne répéterons point ici ce que nous avons dit (T. IX, p. 283 et suiv.) sur la dynastie des mamelouks Baharites, et sur celle des mamelouks Circassiens, par qui elle fut supplantée. Ceux-ci ont été nommés aussi *Bordjites* (de *bordj*, tour), parce qu'achetés par Kelaoun et ses successeurs, ils avaient été élevés dans le château du Caire et dans les autres forteresses de l'intérieur. Nous renvoyons aussi au même article pour ce que nous avons dit de la conquête et de la nouvelle organisation de l'Égypte par Sélim (1517), ainsi que de l'histoire des mamelouks sous la domination othomane.

A la fin du siècle dernier, les mamelouks formaient un corps d'environ 8,400 hommes, dont 600 appartenaient à Ibrahim-Bey, 400 à Mourad-Bey, et le reste aux 22 autres beys ou begs. Ils surpassaient, sinon par le nombre, du moins pour la tenue, l'équipement, la tactique, et surtout pour l'audace et l'intrépidité, les cinq autres corps militaires de l'Égypte, car le sixième, celui des *Azabs*, nouvelles recrues, avait été dissous depuis quelques années. Les chefs de ces divers corps étaient pris dans celui des mamelouks. Excellents cavaliers, ceux-ci avaient pour armes la carabine, le sabre, la masse d'armes, deux pistolets d'arçon et deux autres à la ceinture; mais leur insubordination égalait au moins leur bravoure. Nés, pour la plupart, de parents chrétiens, ils étaient regardés par les Turcs comme des étrangers, des apostats, comme des hommes sans foi ni loi.

Au premier bruit de l'apparition de l'armée française en Égypte, en 1798 (*voy. Expédition française en* Égypte), Ibrahim-Bey reprocha à Mourad d'avoir provoqué cette guerre par ses indignes procédés, et il le laissa s'occuper seul des moyens de défense. Préférant les voies pacifiques, il seconda sa femme, qui, respectée au Caire pour ses vertus et parce qu'elle était issue du législateur des musulmans, usait de son crédit pour sauver de la fureur populaire les négociants français, dont elle s'établit gardienne dans un palais où elle les avait fait renfermer avec leurs épouses. Ibrahim, de concert avec le pacha titulaire d'Égypte, se disposait à envoyer un de ces négociants pour parlementer avec Bonaparte; mais il le retint en apprenant l'issue de la bataille des Pyramides. Tandis que Mourad et Mohammed-Elfi-Bey, son favori, qu'il avait rappelé de la province de Charkieh, où il faisait la guerre aux Arabes, soutenaient avec un rare courage une lutte inégale et malheureuse contre les Français, Ibrahim, campé sur la rive gauche du Nil, incendiait la flottille des mamelouks, pour qu'elle ne tombât pas au pouvoir des vainqueurs, et se retirait ensuite en Syrie avec ses troupes et ses effets les plus précieux, se bornant à soutenir des combats partiels et à fomenter l'insurrection. Mourad, forcé de gagner le Fayoum, puis le Saïd, et toujours harcelé par Desaix, qui le repoussa au-delà des cataractes du Nil, rentra dans le Saïd lorsque l'expédition de Bonaparte en Syrie eut mis Desaix dans la nécessité de concentrer ses forces. Il continua de guerroyer contre les Français; mais il se rapprocha d'eux après le départ de Bonaparte, et traita avec Kléber par l'intermédiaire de sa femme Setty Neffis, qui n'était pas moins vénérée au Caire que celle d'Ibrahim. Mourad obtint la permission de venir à Djizeh. Après la rupture du traité d'El-Arisch (*voy.*) pour l'évacuation de l'Égypte, en janvier 1800, Ibrahim, renforcé par un grand nombre de mamelouks qui avaient abandonné Mourad, se joignit à l'armée du grand-visir Youssouf. Pendant la bataille d'Héliopolis, dont il n'attendit pas l'issue, il alla surprendre le Caire, qu'il fit insurger contre les Français; mais les cruautés exercées sur eux et sur leurs partisans furent l'ouvrage du féroce Nassouf-Pacha. La résistance du château donna le temps à Kléber et à son armée victorieuse de rentrer au Caire par une capitulation dont Mourad fut le négociateur. Il obtint en récompense le gouvernement d'Assouan et de Djirdjeh dans le Saïd, eut une entrevue avec Kléber et demeura le fidèle allié des Français. Ibrahim, reconduit avec ses troupes jusqu'aux frontières de Syrie, ne rentra en Égypte qu'après l'assassinat de Kléber et le débarquement de la flotte anglo-turque. Les propositions pacifiques qu'il transmit de la part du grand-visir à Mourad, et que celui-ci fit présenter par Osman-Bey-Bardissi à Menou, successeur de Kléber, ayant été rejetées par cet imprudent général, la bataille d'Alexandrie décida du sort de l'Égypte. Ibrahim n'y assista pas; mais il seconda par ses hostilités les opérations du grand-visir, du capitan-pacha et des Anglais, et contribua aux succès qui amenèrent les capitulations des divers corps de l'armée française. Quant à Mourad, fidèle à ses engagements, il s'était joint aux troupes françaises qui avaient évacué le Saïd pour descendre le Nil et défendre le Caire, lorsqu'il mourut en avril 1801. Son successeur Osman-Bey-Tanbourdji, héritier de ses sentiments et de sa politique, envoya des grains aux Français. Lorsqu'il vit leur cause perdue, il se soumit au capitan-pacha, mais il refusa de porter les armes contre eux.

Après l'évacuation complète de l'Égypte (octobre 1801), les mamelouks, qui, dans les provinces de Djirdjeh et d'Esné, s'étaient recrutés d'esclaves amenés par les caravanes du Sennaar et de 300 Français, formaient un corps de 4,000 hommes sous les ordres de Tanbourdji, et campaient près de Djizeh, non loin de l'armée anglaise amenée de l'Inde par le général Baird. Ibrahim, chef d'un autre corps, et qui se trouvait au Caire avec le grand-visir, fut étranger au supplice des femmes musulmanes noyées dans le Nil pour avoir eu commerce avec les Français. Cependant la Porte, peu reconnaissante des secours des mamelouks et voulant les disperser pour détruire leur puissance, offrait à leurs chefs des établissements en Europe. Le grand-visir et le capitan-pacha, quoique rivaux, exécutèrent, chacun de son côté, les ordres secrets de leur gouvernement. Ibrahim, malgré le titre de cheikh-al-Belad qui lui avait été rendu, et quelques autres beys, arrêtés au Caire par ordre du visir qui venait de leur lire un firman d'amnistie, furent néanmoins relâchés par la médiation du général Baird. Osman Tanbourdji, Osman Bardissi et cinq autres beys de la maison de Mourad, attirés à Alexandrie par le capitan-pacha, furent embarqués de force sur la flotte othomane. Tanbourdji et trois de ses collègues périrent en se défendant. Bardissi et deux autres, grièvement blessés, durent leur liberté aux menaces du général Hutchinson et allèrent rejoindre Ibrahim à Djizeh.

Mohammed-Khosrou-Pacha, à peine installé dans le gouvernement de l'Égypte (février 1802), envoya des forces contre les mamelouks réunis au nombre de 4 ou 5,000 hommes dans le Saïd. Attaqués par les Turcs et se fiant peu aux Anglais, Ibrahim et Osman-Bey-Bardissi, successeur de Mourad, malgré les avantages qu'ils avaient obtenus, tournèrent leurs regards vers la France, et envoyèrent à Livourne un agent avec une lettre pour Bonaparte, dont ils réclamaient le secours en échange de leur soumission, aux conditions qu'il lui plairait d'imposer. L'arrivée à Paris d'un ambassadeur othoman rendit cette démarche inutile; on craignit de mettre obstacle à la paix qui allait se conclure avec la Porte. Après le départ de l'escadre anglaise venue de l'Inde, le pacha enleva en personne Djizeh aux mamelouks et les affaiblit en attirant au Caire Osman-Haçan-Bey, qui n'appartenait ni à la maison d'Ibrahim, ni à celle de Mourad. Toutefois ce bey se retira dans le désert, lorsque Khosrou-Pacha envoya un corps d'armée qui fut taillé en pièces, le 23 novembre, par Bardissi, au combat de Damanhour.

Lorsque les Anglais rendirent aux Turcs Alexandrie, le 14 mars 1803, Mohammed Elfi-Bey qui avait résisté aux troupes othomanes dans la Haute-Égypte, et qui s'était aussi séparé des autres beys, avant le dernier combat, s'embarqua sur la flotte anglaise avec quinze mamelouks, comme ambassadeur d'un parti qu'il semblait avoir déserté. Tandis que ses collègues poursuivaient leurs succès dans le Saïd, une révolution les ramena dans la Basse-Égypte. Taher-Pacha qui les avait combattus, à la tête des Albanais ou Arnautes, et qui commandait en second sous Khosrou, se révolta contre ce pacha, le força de se retirer à Damiette et s'empara du Caire et des rênes du gouvernement. Ses extorsions et ses cruautés l'ayant bientôt rendu odieux, il fut assassiné par les Osmanlis, le 25 mai. Ce fut alors que son neveu Mohammed-Ali (*voy.*), commença sa brillante carrière. Avec le secours d'Ibrahim, de Bardissi et des autres chefs mamelouks dont son oncle avait senti la nécessité de se rapprocher, il fit arrêter Ahmed-Pacha qui, traversant l'Égypte pour aller gouverner Djedda sur la mer Rouge, avait été nommé pacha d'Égypte par les Osmanlis, aussi ennemis des Albanais que des mamelouks. Khosrou ayant reçu des secours, tenta de reprendre le Caire; mais après quelques succès, il fut vaincu par Bardissi et par Mohammed-Ali, et conduit prisonnier au Caire, où Ibrahim le reçut avec les plus grands égards.

L'arrivée d'un nouveau gouverneur, Ali-Pacha Djezaïrli, en 1803, sembla resserrer d'abord l'union des mamelouks avec les Albanais, pour s'opposer à sa marche; mais ceux-ci, mécontents de ne pas toucher leur solde arriérée, quittèrent le camp de Damanhour et revinrent au Caire avec Mohammed-Ali. Osman Bardissi y ramena bientôt les mamelouks et reprit la direction des affaires avec Ibrahim, qui était chargé de la police et de l'administration. Ali-Pacha ayant envoyé aux beys un hatti-chérif qui leur promettait des apanages en Syrie, ils complétèrent leur nombre en se donnant 15 nouveaux collègues. Si ces élections, ayant froissé quelques ambitions particulières, occasionnèrent une nouvelle scission, un intérêt commun les réunit et rallia tous les mamelouks lorsqu'en janvier 1804, Ali-Pacha, qui soufflait parmi eux la discorde, marcha sur le Caire après avoir échoué devant Rosette; mais ses troupes ayant refusé de le suivre, il se livra à la discrétion de Bardissi qui, convaincu qu'il continuait ses intrigues, le fit périr avec quelques-uns des siens. En même temps, un des nouveaux beys, Elfi, surnommé *le petit*, faisait conduire les troupes désarmées de ce pacha jusqu'aux frontières du désert de Syrie, après avoir mis à mort six de leurs chefs.

La tranquillité paraissait devoir se rétablir en Égypte, lorsque le retour de Mohammed-Elfi, dit *le grand*, sur une frégate anglaise, y ralluma le feu de la guerre et hâta la ruine des mamelouks. Mohammed-Ali, qui devait la consommer, attaqua avec ses Albanais Elfi-le-Petit qui allait au-devant de son patron, et s'empara des trésors enlevés à Ali-Pacha par ce bey qui fut massacré par ordre de Bardissi. Elfi-le-Grand, échappé comme par miracle aux embûches de son rival, perdit toutes les richesses qu'il avait apportées d'Angleterre; une partie de ses mamelouks furent faits prisonniers, et lui-même aurait succombé si le gouvernement anglais, qui avait fondé sur lui de grandes espérances, n'eût fait agir la médiation de son consul. Voyant les beys désunis et odieux pour leurs exactions, Mohammed-Ali fit attaquer Osman-Bardissi et Ibrahim qui eurent beaucoup de peine à sortir de la ville. Ils perdirent plusieurs mamelouks, et leurs maisons furent pillées. A Rosette, à Damiette, les beys qui y commandaient en furent aussi chassés.

Mohammed-Ali, élu par les cheikhs, se fit alors proclamer pacha. L'ancien gouverneur, Khosrou, fut tiré de la citadelle peu de jours après, et conduit à Rosette où on l'embarqua pour Constantinople. Il fut remplacé par Khourchid qui, depuis deux ans, gouvernait Alexandrie. Elfi-Bey reparut alors, et la guerre continua pendant plusieurs mois avec des succès partagés; mais les mamelouks, forcés de s'éloigner du Caire qu'ils bloquaient, s'en rapprochèrent, en juillet 1805, lorsque Khourchid, assiégé dans la citadelle par Mohammed-Ali, les appela pour auxiliaires. Ce dernier, confirmé par la Porte, feignit aussi de se réconcilier avec eux et en fit périr un certain nombre qui s'étaient laissé attirer dans la ville, le 18 août, sous prétexte d'y assister à la solennité annuelle de la coupure de la digue du Nil. Le même jour, Ibrahim et son fils [*] Marzouk-Bey taillèrent en pièces 1,500 hommes que le nouveau pacha avait envoyés contre eux. Retirés dans la Haute-Égypte, les beys s'emparent de Syout, entrent dans le Fayoum, et poussent leurs incursions jusqu'aux environs du Caire, en 1806. Avant de leur faire une guerre à outrance, le vice-roi cherche à les gagner par des offres de concessions de territoire; mais ils demandent plus d'extension à ces apanages, parce que chacun d'eux veut y avoir part. Leur armée se renforce par la désertion d'une partie des troupes du vice-roi. Elfi, vainqueur dans quelques combats, se montre le plus exigeant et assiége Damanhour pour appuyer ses prétentions. Cependant les Anglais, ayant obtenu à Constantinople le rétablissement des beys et voulant élever l'autorité d'Elfi, leur protégé, sur les ruines de celui de Mohammed-Ali, le capitan-pacha, chargé d'exécuter cette mesure, arrive à Alexandrie le 1^er^ juillet; mais la jalousie des autres principaux beys, Ibrahim, Bardissi et Osman-Haçan, contribue à faire avorter ce projet. Une victoire complète remportée par Elfi sur les troupes de Mohammed-Ali, près de Nadjileh, les démarches du capitan-pacha et du consul d'Angleterre auprès des autres beys et du vice-roi, n'eurent d'autre résultat qu'un secours de 200 hommes à Elfi et des présents à l'amiral othoman, que cette désunion des beys détermina à laisser le gouvernement de l'Égypte à Mohammed-Ali. Après son départ, cette nomination fut confirmée par un firman du grand-seigneur. La mort d'Osman-Bardissi, le 19 nov. 1806,

---

(*) Volney a dit et on a souvent répété, d'après lui, que durant plus de deux siècles les mamelouks n'ont jamais laissé de postérité et que tous leurs enfants mouraient au premier ou second âge : c'est une erreur, les exceptions sont très nombreuses. Outre Ibrahim, nous citerons, dans la dynastie des Baharites, la famille du sulthan Kelaoun qui a régné 103 ans sous 15 princes et 5 générations. Dans la seconde dynastie figurent plusieurs sulthans qui ont eu leurs fils pour successeurs.

et celle de Mohammed-Elfi, le 30 janv. 1807, privèrent les mamelouks du plus vaillant et du plus habile de leurs chefs, et hâtèrent la décadence de ce corps fameux. Elfi, obligé de lever le siége de Damanhour, s'était retiré dans la Haute-Égypte, suivi par le vice-roi qui n'avait pas osé l'attaquer. Chahin-Bey, successeur de ces deux beys, n'avait ni assez de talent ni assez d'influence sur ses compagnons d'armes pour disputer l'Égypte à Mohammed-Ali. Ibrahim seul était en garde contre les embûches du pacha; mais son âge ne lui permettait d'aider ses collègues que de son expérience et de ses conseils. Mohammed-Ali se mit en campagne contre Chahin, le 12 février 1807, et obtint quelques succès contre lui; mais il fut obligé de ramener du Saïd toutes ses forces pour s'opposer aux Anglais qui, sous prétexte d'empêcher les Français de s'emparer d'Alexandrie, y étaient entrés, le 21 mars, par la trahison du gouverneur.

Cet événement parut relever le parti des mamelouks; mais leur indécision, leur désunion, leur démoralisation, les empêchèrent de prendre aucun parti. Ibrahim se retira bientôt dans le Fayoum, et le vice-roi lui renvoya sa femme, un de ses fils et son petit-fils. Les Anglais ayant été forcés d'évacuer Alexandrie le 14 septembre, et de se rembarquer, Chahin, à qui le pacha avait cédé la province de Fayoum et la résidence de Djizeh, vint au Caire où il fut reçu avec de grands honneurs. Yassin-Bey, qui depuis longtemps faisait bande à part, menait une vie errante et se livrait au pillage, fut réduit à se rendre et embarqué pour l'île de Chypre, en février 1808. Le fils d'Ibrahim, Marzouk-Bey, se soumit au pacha qui le nomma gouverneur de la province de Djirdjeh. Un laps de temps considérable se passa en négociations avec d'autres beys qui, éblouis par les faveurs accordées à Chahin, à Marzouk, venaient successivement au Caire, ce séjour étant pour eux la condition expresse de la paix. Mohammed-Ali voulut de nouveau employer la force contre Ibrahim, qui était sourd à toutes ses offres et ses promesses. Mais sa flottille et son armée furent battues, dans la nuit du 13 au 14 juillet 1810, par les mamelouks, qui ne surent pas tirer parti de cet avantage.

Enfin, Mohammed-Ali mit à exécution le projet qu'il méditait depuis longtemps. Le 1er mars 1811, jour où il revêtait son fils Toussoun d'une pelisse d'honneur et l'envoyait contre les Wahabis à la tête d'une armée, il invita à cette solennité toutes les autorités civiles et militaires, notamment les beys et les mamelouks qui étaient au Caire et qui devaient faire partie de cette expédition. Après leur avoir fait servir le café dans la citadelle, on les dirigea à travers un chemin étroit et tortueux taillé dans le roc, et où deux cavaliers ont peine à marcher de front; là, on les assaillit de toutes parts à coups de fusil; ceux que l'on prit vivants furent décapités à l'instant; 470 mamelouks périrent dans cette circonstance avec plusieurs beys, entre autres Chahin et Marzouk. Leurs maisons furent pillées, leurs femmes violées, et leur perte, en comptant ceux qui furent tués dans les provinces, monta à plus de mille.

Ibrahim, Osman-Haçan, et les autres beys qui échappèrent à cette horrible catastrophe, abandonnèrent Djizeh et se retirèrent avec leurs mamelouks dans le Saïd, leur asile ordinaire. Ils y furent attaqués, en 1812, par les troupes du vice-roi; plusieurs d'entre eux furent pris et décapités, et les autres se réfugièrent en Nubie, jusqu'à Dongolah, dont ils soumirent les souverains. Ce fut là que moururent Osman-Haçan, en 1816, et Ibrahim, le Nestor des mamelouks, en 1817. L'expédition d'Ismaïl-Pacha, l'un des fils du vice-roi, dans la Nubie, acheva de dissiper cette brave et terrible milice, en 1820. Quelques chefs mamelouks implorèrent la clémence de Mohammed-Ali, en 1822; il leur permit de revenir en Égypte, mais à des conditions si rigoureuses que plusieurs préférèrent l'exil et l'indépendance au joug qu'on voulait leur imposer. Le nombre des mamelouks a diminué de jour en jour, et leur existence n'est aujourd'hui probablement qu'un souvenir historique. — On doit à Makrizi (*voy.*) une Histoire des mamelouks en langue arabe. H. A-D-T.

MAMERTINS. Les Samnites (*voy.*), dans une épidémie, avaient voué aux dieux un printemps sacré (*ver sacrum*); en conséquence, tout ce qui naquit au printemps fut immolé; on ne réserva que les enfants, et encore pour les bannir du pays à leur 20ᵉ année (Festus, p. 7 et 8; Plut., *Vie de Fabius*, 6). Les jeunes Samnites, ainsi bannis, se réfugièrent en Sicile, où Agathocles (*voy.*) les prit à sa solde. Après sa mort (288 ans av. J.-C.), ces aventuriers, ayant excité des troubles à Syracuse, furent obligés d'en sortir, et se retirèrent sous les murs de Messine. Ils y entrèrent comme amis; mais ils n'y furent pas plus tôt installés qu'ils massacrèrent une partie des habitants, chassèrent les autres, prirent les femmes et les enfants, et se partagèrent ce qu'il y avait de richesses dans la ville et le pays. On dit qu'alors, pour avoir un nom, ils consultèrent le sort, en mettant dans une urne les noms de douze grands dieux. Il en sortit celui de *Mamers*, qui, dans la langue des Osques, signifie Mars. C'est de là qu'ils s'appelèrent Mamertins, et qu'ils nommèrent Messine *Mamertina civitas*. Vers la même époque, et par une trahison semblable, des Romains s'étaient emparés de Rhegium (Reggio). Unis avec eux par une communauté d'origine et de brigandage, les Mamertins demeurèrent non-seulement tranquilles possesseurs de leur ville et de son territoire, mais ils inquiétèrent fort les Carthaginois et les Syracusains, qui se disputaient alors la possession de la Sicile, et obligèrent même une partie des villes à leur payer tribut (Polybe, I, 1). Telles furent leur force et leurs ressources, qu'ils purent résister à Pyrrhus, et qu'ils lui firent éprouver un rude échec quand il évacua la Sicile, 275 av. J.-C. (Plut., *Vie de Pyrrhus*, 31). Hiéron II, roi de Syracuse, parvint enfin à vaincre les Mamertins. C'est alors qu'ils se partagèrent en deux factions: les uns eurent recours aux Carthaginois, et leur livrèrent la citadelle; les autres implorèrent les secours des Romains, leurs alliés. Ceux-ci accoururent, et bientôt s'accomplit la prédiction de Pyrrhus, en quittant la Sicile: « Quel beau champ de bataille nous laissons aux Carthaginois et aux Romains! » Ce fut là l'origine et l'occasion de la première guerre punique (*voy.*), qui éclata 264 ans av. J.-C., et dont la Sicile fut un des principaux théâtres. F. D.

MAMMALOGIE ou Mammaliologie, du latin *mammalia*, *voy.* Mamelle, Mammifères, Zoologie et Histoire naturelle.

MAMMEA, *voy.* Guttifères.

MAMMÉE, fille de Mæsa, *voy.* Alexandre Sévère.

MAMMIFÈRES (de *mamma*, mamelle, et *fero*, je porte), nom sous lequel on comprend les vertébrés à sang rouge et chaud, vivipares, et nourrissant leurs petits du liquide que sécrètent leurs mamelles (*voy.*). Cette définition fait rentrer dans ce grand groupe non plus seulement l'ancienne classe des quadrupèdes (*voy.*), mais encore des animaux qui s'en éloignent à de notables égards, tels que les cétacés (*voy.*). Il n'est peut-être pas, en effet, dans le règne animal de classe qui offre des variations plus étranges dans la forme, comme dans la taille: mesurez la distance qui sépare un éléphant d'une chauve-souris, un rat d'une baleine! Et cependant une conformité incontestable dans les principaux traits de l'organisation unit ces êtres, en apparence bien disparates. Si nous étudions les caractères distinctifs de l'appareil de la nutrition dans cette classe qui figure à bon droit en tête du règne animal (*voy.*), nous y trouvons une respiration pulmonaire simple; un cœur à deux ventricules, et par conséquent une circulation double; une cloison musculaire ou diaphragme (*voy.*), séparant ses organes thoraciques des organes abdominaux. Ceux-ci se modifient en raison du genre de nourriture *carnivore*, *herbivore* ou *omnivore* (*voy.* ces mots). La conformation de ces différents organes a la plus grande analogie avec celle qu'elle offre dans l'homme (*voy.* Coeur, Circulation, Poumons, Respiration, Dents, Estomac, Intestins, Digestion, etc.).

Si, de l'appareil de la nutrition passant à celui de relation, nous considérons le squelette qui détermine la conformation générale du corps, nous lui trouvons la plus grande analogie avec celui de l'homme. Ses modifications sont surtout relatives au mode de locomotion (*voy.*). Chez ceux qui doivent chercher leur nourriture dans les eaux, le tronc s'allonge pour servir à la translation, les membres se raccourcissent et finissent par se convertir en larges rames; c'est l'inverse de ce qui a lieu dans les espèces terrestres, dont le tronc, inutile à la progression, est supporté par quatre membres (*voy.*) qui servent non-seulement d'organes de locomotion, mais encore de préhension et de défense. La queue (*voy.*) qui, presque nulle dans quelques mammifères, s'allonge beaucoup dans d'autres, fait suite à la colonne vertébrale et sert souvent d'auxiliaire aux appendices locomoteurs. Rien de plus varié, d'ailleurs, que les différents modes de progression dans les animaux de cette classe; rien, comme nous l'avons dit, qui se soustraye plus à une règle commune que leur forme générale. Il n'en est pas de même de l'enveloppe cutanée (*voy.* PEAU) qui est, dans l'immense majorité des cas, protégée par une sorte de production essentiellement propre à cette classe, les poils (*voy.*), dont la couleur, la forme et la consistance varient néanmoins beaucoup (*laine*, *soie*, *crins*, *piquants*), et qui donnent naissance, en s'agglutinant d'une manière particulière, à des plaques épaisses et solides qu'on nomme *ongles*, *sabots*, *cornes*, *écailles* (*voy.* tous ces mots). La peau est d'ailleurs organe de protection plutôt que de sensation chez le plus grand nombre des mammifères, si ce n'est dans quelques parties limitées, comme les lèvres, où elle se modifie pour devenir organe du toucher. Quant aux autres organes sensoriaux, ils offrent le plus haut degré de perfectionnement et renferment la plus grande analogie avec ce qu'ils sont dans l'homme. Aussi n'est-il pas de classe d'animaux où les sensations soient plus délicates, comme il n'en est point où les organes locomoteurs produisent des mouvements plus variés. *Voy.* ŒIL, OREILLE, NEZ, ODORAT, GOÛT, etc.

Les mammifères doivent à un cerveau plus développé et à une organisation cérébrale plus parfaite que dans aucune autre classe, une intelligence susceptible d'un certain degré de perfectionnement et affranchie, jusqu'à un certain point, de l'empire des instincts auxquels obéissent exclusivement les classes inférieures. *Voy.* ENCÉPHALE, INSTINCT.

L'allaitement maternel, qui n'a lieu que dans cette classe d'animaux, implique, chez ceux où il se trouve, des soins prolongés, assidus, donnés aux petits. C'est un des points les plus intéressants à connaître dans l'histoire des mœurs et des habitudes de ces vertébrés; mais comme chaque espèce diffère sous ce rapport, nous ne pouvons que renvoyer ici à chacun des articles qui leur sont consacrés. Le nombre des mamelles varie de 2 à 14 ou 15. Ce sont les didelphes (*voy.*) qui en présentent le plus. On cite dans notre espèce un grand nombre d'hommes et de femmes *multimammes*.

L'accouplement (*voy.*) qui a lieu généralement à une époque réglée (le rut) est suivi de la gestation (*voy.*), qui est d'autant plus longue que l'animal met plus de temps à prendre son accroissement; elle varie d'un mois et demi à dix et plus; le nombre des petits est ordinairement en proportion inverse de la grandeur de l'espèce.

Les mammifères habitent toutes les parties du monde. C'est parmi eux, et notamment dans les espèces marines, que l'on trouve les animaux de la plus grande taille, y compris même ceux qui existèrent dans les temps antédiluviens (*voy.* MASTODONTES, MÉGATHÉRIUMS, etc.). C'est dans le groupe des musaraignes (*voy.*), petits carnassiers de la famille des insectivores, que l'on trouve le plus petit de tous. La taille des espèces les plus volumineuses semble être en rapport avec l'étendue des continents qu'elles habitent. Ainsi, les mammifères de la Nouvelle-Hollande sont moins grands que ceux de l'Amérique; ceux-ci inférieurs à ceux de l'Ancien-Monde; et bien qu'il y ait des espèces communes au nord des deux continents, celles qui habitent les régions méridionales sont uniquement propres, sauf quelques exceptions, à l'un ou à l'autre hémisphère. La circonscription de chacune est même quelquefois si nettement tracée qu'elles peuvent, dans les parties d'un même continent, offrir des caractères opposés. Ainsi, les éléphants d'Asie diffèrent spécifiquement de ceux d'Afrique. Cette opposition peut se retrouver jusque dans les genres.

On trouve un grand nombre de mammifères *fossiles* appartenant soit à des genres ou à des espèces perdues, soit à des espèces vivantes. *Voy.* FOSSILES, ANTÉDILUVIEN, etc.

La classification des mammifères repose en général sur des modifications essentielles dans l'organisation, d'où résultent des groupes très naturels et nettement séparés de tous ceux qui les entourent. Il y a néanmoins des espèces dans lesquelles le type principal se modifie tellement qu'il devient difficile de saisir le passage des unes dans les autres et d'établir la ligne de démarcation qui les sépare : de là quelques dissentiments parmi les zoologistes sur les bases qu'il faut préférer dans leur distribution méthodique. On a donné la préférence, dans notre Encyclopédie, à celle de G. Cuvier (*voy.*), qui est, malgré quelques imperfections, la plus naturelle et celle qu'on a le plus généralement adoptée. Cette classification repose sur les modifications que subissent les organes du toucher et de la manducation (*voy.* DENTS, MACHOIRE, etc.), ces modifications entraînant des différences importantes dans la structure des autres organes, et par conséquent dans les mœurs, les instincts, les habitudes, etc. La classe des mammifères se divise, d'après ces considérations, en 9 ordres : les *bimanes* qui ne renferment que l'homme, les *quadrumanes* ou *singes*, les *carnassiers*, les *rongeurs*, les *édentés*, les *marsupiaux* ou *didelphes*, les *pachydermes*, les *ruminants*, et les *cétacés* (*voy.* tous ces mots).

On appelle *mammalogie* ou *mastologie*, la branche de la zoologie qui s'occupe des mammifères, ce nom ayant été préféré à celui de *quadrupèdes vivipares*, lequel est inexact, puisque tous n'ont pas quatre membres. *Voy.* HISTOIRE NATURELLE. C. S-TE.

MAMMON. Ce mot se rencontre quatre fois dans le Nouveau-Testament (Matthieu, VI, 24 ; Luc, XVI, 9. 11. 13) avec le sens de *richesses*. On le trouve aussi avec la même signification dans quelques passages du Targoum. Les uns le font dériver de l'hébreu. S. Augustin fait observer que c'est un mot d'origine syriaque qui signifie *gain, lucre*. Tertullien dit que Mammon vient de *nummus*, argent. On s'accorde généralement à traduire ce mot par richesse ou abondance de biens ; quelques-uns seulement font de Mammon une divinité syriaque, une espèce de Plutus. Jésus-Christ a dit : *On ne peut à la fois servir Dieu et Mammon.* E. H-G.

MAMMOUTH, nom donné par les Russes à une espèce d'éléphant fossile, dont les débris se trouvent en grande abondance sous terre, dans les parties les plus froides de la Sibérie. La découverte d'un de ces animaux entier fut faite en 1799, sur les rivages de la mer Glaciale, dans le voisinage de l'embouchure de la Léna. Il fallut cinq ans pour que cette masse se dégageât entièrement des glaçons qui l'enveloppaient, et vînt s'échouer à la côte. Les défenses en avaient déjà été enlevées par le pêcheur tougouse qui l'avait découvert, et les chairs, qui avaient servi de pâture aux chiens des Iakoutes du voisinage ainsi qu'aux bêtes féroces, étaient fortement endommagées quand Adams arriva de Saint-Pétersbourg, en 1807, pour examiner cette pièce curieuse. Cependant, à l'exception d'un pied de devant, le squelette était encore entier, une partie était même recouverte par la peau ; une des oreilles, bien conservée, était garnie de touffes de crins. On distinguait encore la prunelle de l'œil ; le cou était garni d'une longue crinière. La peau offrait deux sortes de poils : les uns laineux et rougeâtres, les autres noirs, longs et luisants. Les défenses avaient plus de 3 mètres de longueur. La tête, sans les défenses, pesait plus de 200 kilogr. Ce quadrupède, haut de 5 à 6 mètres, ressemblait beaucoup à l'éléphant (*voy.*) actuel des Indes, et n'en différait que par quelques détails d'ostéologie, entre autres par la longueur des alvéoles des défenses, mais surtout par l'espèce de fourrure qui lui servait de protection contre la rigueur extrême des froids de la région polaire. La quantité énorme d'ossements de mammouth que chaque fouille, chaque débordement de rivière un peu considérable met à découvert, a fait naître et entretient chez les Sibériens l'opinion que ces animaux habitent sous terre et trouvent la mort dans leur contact avec la lumière. La présence de ces débris n'est pas uniquement bornée à la Sibérie : on en trouve aussi, quoique bien moins fréquemment, en Europe et même en Amérique, où ils sont gisant pêle-mêle avec des ossements de mastodontes (*voy.*). C'est à tort que les Anglo-Américains ont appliqué la dénomination de mammouth aux mastodontes aussi bien qu'aux véritables mammouths des Russes. Les premiers se distinguent en effet, d'une manière notable, des éléphants proprement dits, par la structure singulière de leurs mâchelières. L'ivoire (*voy.*) provenant des défenses bien conservées des mammouths est employé dans les arts avec autant d'avantage que l'ivoire ordinaire. C. L-R.

MAN, île de la province anglaise de Westmoreland dans la mer d'Irlande, d'une étendue d'environ 10 milles carr. géogr. Sa population est de plus de 40,000 hab. Cette île renferme beaucoup de montagnes, parmi lesquelles on remarque le Snafflefield ou Snowfield. De cette montagne, qui a 2,000 pieds de haut, on découvre l'Irlande, l'Écosse, les côtes de l'Angleterre.

L'île de Man possède des mines de plomb, de fer, de cuivre, des carrières de granit, etc. Le sol produit du blé, de l'orge, du chanvre, etc. On y élève beaucoup de bétail, qui forme un objet de commerce d'exportation assez considérable. *Castletown* (2,000 hab.) est le chef-lieu de l'île. Il faut encore citer Douglas (6,000 hab.), avec un beau port sur la côte sud-est, résidence de l'évêque anglican de Sodor et Man.

Les habitants, nommés *Manker*, descendants des anciens Bretons, parlent la langue erse ou gaëlique (*voy.* ces mots). L'île de Man était autrefois gouvernée par des rois particuliers. En 1405, elle fut donnée à lord Stanley, et en 1735, le duc d'Athol en fut mis en possession; mais, en 1764, elle fut vendue à la Grande-Bretagne avec tous les droits de souveraineté, au prix de 70,000 liv. st. L'île conserva son ancienne constitution; elle est administrée par 24 représentants, à la tête desquels est placé un gouverneur royal. Z.

MANAKIN, *voy.* SYLVAINS (oiseaux).

MANANTS, *voy.* BOURGEOIS, T. IV, p. 60.

MANASSÈS. Deux personnages de ce nom sont connus dans l'histoire sacrée. L'un, fils aîné de Joseph et d'Aseneth, fut adopté par son grand-père Jacob et devint le chef d'une des tribus d'Israël (*voy. les douze* TRIBUS); l'autre, fils d'Ézéchias, roi de Juda, succéda à son père, l'an 699 av. J.-C. (*voy.* HÉBREUX, T. XIII, p. 571). X.

MANCHE (LA), appelée aussi *Canal* (*voy.*) *britannique* ou *anglais*. C'est la partie de l'Océan qui d'un côté baigne le nord-ouest de la France, et de l'autre le sud de l'Angleterre; elle s'étend depuis 48° 38′ jusqu'à 51° de lat. septentrionale, sur une longueur d'environ 120 lieues; sa largeur, très irrégulière, n'est que de 8 lieues entre les caps Grinez en France, et Dungness en Angleterre; mais elle est de 55 lieues entre le fond de la rade de Cancale et l'embouchure de la rivière anglaise d'Ex. Ce canal baigne les départements français du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Inférieure, du Calvados, de la Manche, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Finistère (*voy.* ces mots). Les deux premiers sont bordés de dunes, les autres de falaises et en partie d'écueils. Du côté de l'Angleterre, ce sont les comtés de Kent, Sussex, Southampton, Dorset, Devon et Cornouailles, que touchent les eaux de la Manche; elles y rencontrent presque partout des falaises calcaires. Trois golfes assez considérables y déversent, en France, l'un les eaux de la Seine, l'autre celles de la Touques, de la Dive, de l'Orne et de la Vire, et le troisième, celles du Couesnon, de la Rance et de quelques autres petites rivières. Du côté opposé, le canal reçoit les rivières également peu considérables de Ex, Dart, Tamer et Fal. L'île de Wight (*voy.*) et les îles dites normandes, c'est-à-dire Jersey (*voy.*), Guernesey et Aurigny, appartenant toutes à l'Angleterre, et quelques petites îles de la côte de France, savoir : Saint-Marcou, Bréhat, Bas, etc., sont situées dans le même canal. Cette partie de l'Océan fournit une bonne pêche; elle a de fortes marées et est fréquemment soulevée par les vents d'ouest. D-G.

MANCHE (DÉPARTEMENT DE LA). Il est formé par une grande presqu'île de la Normandie, ayant à l'est les dép. du Calvados et de l'Orne, au midi ceux d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne, à l'ouest l'Océan, au nord et au nord-est la Manche (*voy.* tous ces noms). Sa superficie est de 593,776 hectares, ou un peu plus de 300 lieues carrées, dont 380,415 hect. de terres labourables, 94,056 de prés, 23,957 de bois, sur lesquels 336 hect. seulement appartiennent à l'état, et plus de 15,454 hect. de landes. 6,580 hect. sont cultivés en lin, et en produisent 1,624,170 kilogr.; 1,990 hect. cultivés en chanvre donnent 515,070 kilogr. La Manche, qui n'a pas de vin, est en revanche le département où l'on fait le plus de cidre; la production annuelle est de 1,322,600 hectol. de cidre fort et de 455,000 de petit cidre. Ce département n'offre point de montagnes; son sol, reposant sur le granit, est fertile surtout en grains et fruits. On exploite des mines de fer, de plomb et de houille; on fait du sel sur quelques points de la côte, où plusieurs petites rivières se jettent dans la mer, comme le Couesnon, dont l'embouchure sépare le département de la Manche de celui d'Ille-et-Vilaine, la Vire et plusieurs autres rivières plus petites, dont le cours n'étant que de quelques lieues est entièrement renfermé dans les limites de ce département. Des falaises hérissent les côtes; mais elles ont été entamées et même détruites en beaucoup d'endroits. On compte sept ports, savoir: Cherbourg, seul port militaire que la France possède dans la Manche, mais dont les travaux sont loin d'être achevés; Granville, Portbail, Barfleur, Saint-Waast, La Hogue et Carteret. Les habitants se livrent beaucoup à la pêche et au cabotage. On exporte de ce département des bêtes à cornes, des moutons, des veaux, des chevaux, des porcs et des volailles, dont une partie considérable passe en Angleterre; c'est là aussi qu'on envoie des cargaisons d'œufs, exportés par deux navires de 30 à 40 tonneaux, qui font la traversée deux fois par mois. Le département exporte en outre, pour l'île Bourbon et pour les Antilles, un nombre considérable de mulets. Le seul arrondissement d'Avranches renferme plus de 200 moulins et usines de divers genres. L'industrie manufacturière, qui pourrait être beaucoup plus active, fournit des coutils, des toiles, des papiers, des glaces polies, des dentelles, de la tannerie et mégisserie, de la soude et du sucre raffiné.

En 1836, la Manche avait une population de 524,382 hab., dont voici le mouvement: naissances, 13,190 (6,700 masc., 6,490 fém.), dont 886 illég.; décès, 11,632 (5,902 masc., 5,730 fém.); mariages, 3,956. Le département est divisé en six arrondissements: Saint-Lô, Coutances, Valognes, Cherbourg, Avranches et Mortain, qui se subdivisent en 32 cantons avec 693 communes; 3,385 électeurs nomment 8 députés. Le département fait partie de la 14^e division militaire, dont le chef-lieu est à Rouen. Coutances est le siége d'un évêché; pour la justice et l'instruction publique, le département est du ressort de la cour royale et de l'académie de Caen.

Saint-Lô, chef-lieu, est une ville ancienne de 9,065 hab., sur la Vire; elle s'appelait d'abord *Briovera*. Autrefois siége d'un évêché, sa cathédrale est un beau monument gothique; une église plus ancienne encore est celle de Sainte-Croix; la grande place est ornée de belles constructions nouvelles. Coutances a 7,663 hab., et Cherbourg 19,315; des articles particuliers ont été consacrés à ces deux villes. Avranches, sur une colline de la rive gauche de la Sée, a 7,690 hab.; elle s'appelait anciennement *Ingena*. Elle possède, comme d'autres villes du département, une belle église ancienne; elle a une salle de spectacle, une bibliothèque et de jolies promenades. A 4 lieues de distance, au fond de la baie de Cancale, et au milieu de la grève que la marée inonde, s'élève le mont Saint-Michel, autrefois lieu de dévotion et de pèlerinage, maintenant prison redoutable, défendue autant par ses fortifications et ses rochers que par les sables mouvants et dangereux qui l'entourent. A Pontorson, sur le Couesnon, passage autrefois très fréquenté entre la Normandie et la Bretagne, il y avait un château-fort; Louis XIII le fit démolir. Granville, à l'embouchure du Bosc, égale par sa population la ville d'Avranches; son port est peu profond et abandonné par la mer lorsqu'elle est basse. De vieilles fortifications avec un château flanqué de tours défendent la petite ville de Carentan, située sur la Taute, qui y forme un petit port, accessible pendant la marée seulement aux grosses barques. Valognes, sur le Merderet, ville de 6,655 hab., a été prise et ravagée plusieurs fois dans les guerres des Anglais et des religionnaires; son vieux château a été détruit comme celui de Mortain, petite ville de 2,521 âmes, située sur la Cance, entourée de rochers. Il faut citer encore le haras de Montebourg, près de Valognes; le port de Saint-Waast; celui de la Hogue (*voy.*), très fréquenté par les pêcheurs et les caboteurs. Quelques petites îles et îlots appartiennent au département; on doit mentionner les îles Chaucey, situées à quelques lieues de la côte occidentale. — L'*Annuaire du département de la Manche*, publié par notre collaborateur, M. J. Travers, en est déjà à sa quatorzième année. D-G.

MANCHE (en espagnol *Mancha*), province qui s'étend dans la partie méridionale de la Nouvelle-Castille (*voy.*), située entre les provinces de Tolède au nord, et l'Andalousie au sud. Son chef-lieu est Ciudad-Real. Dans la nouvelle division du royaume, elle forme le département qui porte le nom de cette ville. *Voy.* ESPAGNE. Z.

MANCHESTER, ville manufacturière de l'Angleterre, comté de Lancaster (*voy.*), à 12 lieues E. de Liverpool et à 60 lieues N.-O. de Londres, par 53° 29′ de lat. N. et 4° 34′ de long. occ., avec une population de 271,000 hab. en 1831. Elle est située sur l'Irwell qui y reçoit l'Irk et le Medlock; le faubourg de Salford, sur la rive gauche du premier, est réuni à la ville par un beau pont en fer d'une seule arche. Les canaux d'Ashton, de Rochdale, de Bridgewater (*voy.*) et de Manchester-Bolton-et-Bury qui y aboutissent, lui ouvrent des communications faciles avec presque tout le royaume. On remarque à Manchester le *Crescent*, longue rangée de constructions charmantes, en forme de croissant, avec une terrasse d'où l'on jouit de la vue sur la rivière, la nouvelle rue de Londres et celle du Nouveau Marché. Parmi les édifices publics, il faut citer le nouvel hôtel-de-ville (*Townhall*); la Bourse, en demi-rotonde, surmontée d'une coupole; le grand hôpital, le beau marché couvert et la nouvelle prison à Salford; enfin, la belle collégiale en style gothique. Manchester se distingue d'ailleurs par un grand nombre d'établissements de bienfaisance et d'instruction publique. Il y a des sociétés savantes et littéraires. La bibliothèque publique possède 18,000 volumes.

C'est surtout l'étonnante industrie de Manchester qui mérite d'attirer l'attention; au milieu du siècle dernier, sa population était à peine de 20,000 âmes: nous avons déjà dit ce qu'elle est aujourd'hui. Parmi les fabriques, celles de cotonnades sont au premier rang. Plus de 100 filatures, où la vapeur met constamment en mouvement plus de 2 millions de broches, fournissent annuellement près de 200 millions de livres de coton filé. Cette ville produit encore des velours de coton dits *manchester*, des nankins, des piqués, des mousselines, des futaines, et beaucoup d'autres étoffes. On évalue à 19,260 le nombre de métiers mécaniques qui y sont employés, savoir: 17,708 pour le calicot, 2,381 pour la futaine, 545 pour la mercerie, 20 pour le velours, et 30 pour la soie. Les manufactures de soieries prennent de jour en jour un plus grand développement. Il existe en outre à Manchester des fabriques très considérables de grosse toile, de chapeaux et de rubans, des ateliers de construction pour les machines surtout à vapeur, et des fonderies de fer. L'abondance et le bas prix de la houille, l'excellence des machines et les communications nombreuses et rapides favorisent admirablement l'industrie de Manchester. Un chemin de fer réunit cette ville à Liverpool (*voy.*), qui, par son port, lui sert d'intermédiaire pour l'approvisionnement d'une grande partie de ses fabriques en matières premières, ainsi que pour l'exportation de ses produits manufacturés. Ch. V.

MANCINI. C'est le nom d'une ancienne famille patricienne de Rome que portaient les nièces du cardinal Mazarin (*voy.*), dont la sœur avait épousé Michel-Laurent Mancini, fils de Paul Mancini, fondateur de l'Académie *dei Umoristi*. Le cardinal fit venir ses cinq nièces à Paris. Il maria l'aînée, Laure, au duc de Vendôme; la seconde, Olympe, à Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons : celle-ci devint la mère du célèbre prince Eugène (*voy.*). Après la mort de son mari, compromise dans l'affaire des poisons, elle se sauva en Flandre et passa en Espagne. Elle mourut à Bruxelles, le 9 octobre 1708. La troisième, Marie, née à Rome, en 1639, subjugua le cœur de Louis XIV qui pensa un moment à l'épouser; unie au prince Colonna (*voy.*), connétable de Naples, elle s'en sépara bientôt et mena une vie aventureuse : on place sa mort en 1715. La quatrième, Hortense, une des plus belles femmes de son temps, née à Rome, en 1646, fut demandée en mariage par le roi Charles II d'Angleterre et par le duc de Savoie; mais le cardinal refusa tant d'honneur et lui fit épouser le fils du maréchal de la Meilleraye, Armand-Charles de la Porte, sous la condition qu'après la mort de son oncle, il prendrait le nom et les armes de Mazarin. Ce mariage ne fut pas heureux : Hortense s'enfuit à Rome, et, après bien des traverses, elle alla se fixer en Angleterre, où sa maison devint le rendez-vous d'une foule de beaux esprits, tels que Saint-Réal, Justel, Vossius, Leti, Saint-Évremond. Elle vécut à Londres d'une pension du roi d'Angleterre jusqu'à sa mort, arrivée le 2 juillet 1699. On a des *Mémoires* sous son nom. Saint-Évremond composa son oraison funèbre de son vivant. La cinquième nièce de Mazarin, Marie-Anne, née à Rome en 1649, fut mariée à Godefroi de La Tour, duc de Bouillon. Sa vie fut plus heureuse que celle de ses deux sœurs Marie et Hortense; elle fut la première protectrice de La Fontaine (*voy.*) et encouragea les gens de lettres dont elle aimait le commerce. Une curiosité ridicule l'amena devant la chambre ardente, et pour la punir de s'être amusée aux dépens de ses juges, le roi l'exila à Nérac. Elle mourut à Paris le 20 juin 1714. Nous retrouverons le nom de Mancini à l'article Nivernais, le duc de Nevers étant le frère de ces cinq femmes célèbres. L. L.

MANCIPATION. On distinguait, dans l'ancien droit romain, avant Justinien, les choses *mancipi* et les choses *nec mancipi*. On comprenait, sous la première dénomination, les héritages urbains ou ruraux, situés en Italie, et les servitudes qui en dépendaient. On y comprenait aussi les esclaves et les animaux domestiques, qui servent comme bêtes de trait ou de somme. Toutes les autres choses étaient dites *nec mancipi*. La mancipation était, d'après le droit civil, l'un des modes d'acquisition de la propriété (*mancipium*) des choses *mancipi*. C'était une vente fictive qui se faisait entre deux parties, le vendeur et l'acheteur, en présence de cinq témoins pubères et citoyens romains et d'un porte-balance, appelé *libripens*, qui devait réunir les mêmes qualités. Celui qui voulait acquérir la propriété se portait acheteur en termes solennels, et, pour prix de la vente, remettait au vendeur un lingot d'airain, dont il touchait préalablement la balance du *libripens* (Gaïus, 1, Inst. 119).

Les choses *mancipi* pouvaient être également aliénées par l'autorité du magistrat, en introduisant devant lui un procès volontaire, une revendication solennelle, dont les parties convenaient d'avance, et par suite de laquelle le magistrat adjugeait la chose au revendiquant, dont la prétention n'avait pas été contredite (Gaïus, 2, Inst. 24). C'est ce mode d'acquisition que l'on nommait *in jure cessio*, mots dont l'inversion n'est pas admise. E. R.

MANCO-CAPAC, *voy.* Incas, T. XIV, p. 557.

MANDARIN, mot dérivé de l'indien *mantri*, signifiant conseil, conseiller, et qui est la traduction du chinois *kuan*. Sous le nom de *mandarins*, on comprend tous les lettrés de l'empire du Centre, divisés en 18 classes ou degrés, en dehors desquelles sont encore un grand nombre d'employés *non-inscrits*, c'est-à-dire surnuméraires ou qui font un stage préalable. Tous les mandarins reçoivent de l'empereur, suivant leur rang, un certain titre donnant droit à des qualifications particulières dont jouissent aussi les membres de leur famille. A la tête de toute la hiérarchie, et les premiers après l'empereur, sont les quatre conseillers privés au premier degré et de première classe, appelés aussi *ta-hio-cé*, ou imbus de la grande science (de la science politique), et dont deux sont Mandchous, deux Chinois. A ces quatre principaux conseillers de la couronne qui sont, pour nous servir d'une expression des annales chinoises, les pieds et les mains, les yeux et les oreilles du *fils du Ciel* (de l'empereur), on adjoint un certain nombre de conseillers du second rang, fonctionnaires supérieurs dans l'ordre administratif et qui, par cette raison, sont le plus souvent absents de Péking. Il y a, en outre, six ministères. S.

MANDAT, du latin *mandatum*. Le mandat est un contrat par lequel une personne confie la gestion d'une ou plusieurs affaires à une personne qui l'accepte. On appelle *mandant* celui qui donne le pouvoir d'agir en son nom, et *mandataire* celui qui le reçoit.

Le mandat peut être donné par acte authentique, ou sous seings privés, et même verbalement. Il peut être pur et simple, à terme, ou sous condition. Chez les Romains, ce contrat était gratuit de son essence (§ 13, Inst. *de mandato*); mais aujourd'hui les parties peuvent convenir d'un salaire.

Le mandat est ou *spécial*, et pour une affaire ou certaines affaires déterminées, ou *général*, et pour toutes les affaires du mandant. Le mandat conçu en termes généraux n'est présumé contenir que le pouvoir de faire les actes d'administration. S'il s'agit d'aliéner, d'hypothéquer ou de tout autre acte semblable, le mandat doit être exprès. Par la même raison, le pouvoir de transiger ne renferme pas celui de compromettre.

Le mandataire, en acceptant le mandat, contracte l'obligation : 1° de gérer l'affaire dont il est chargé; 2° d'y apporter tout le soin qu'elle exige; 3° enfin, de rendre compte de sa gestion. Il n'est pas tenu de gérer l'affaire par lui-même; il peut, si cette faculté ne lui a pas été interdite, se substituer une personne, du fait de laquelle il devient responsable. Il est soumis à la même responsabilité, dans le cas où il a reçu le pouvoir de se substituer quelqu'un, si personne ne lui a été désigné, et si l'individu dont il fait choix était notoirement incapable ou insolvable.

Le mandant, de son côté, est tenu de rembourser au mandataire les frais occasionnés par l'exécution du mandat, et de lui payer le salaire, s'il en a été promis. Il doit lui tenir compte des avances faites pour le même objet, avec les intérêts à compter du jour des avances constatées, et l'indemniser des pertes qu'il a essuyées à l'occasion de la gestion. Le mandant est tenu, à l'égard des tiers, d'exécuter les engagements contractés par le mandataire, si celui-ci s'est renfermé dans les bornes du mandat; mais il n'est tenu de ce que le mandataire a fait au-delà qu'autant qu'il l'a ratifié.

Le mandat finit : 1° par l'expiration du terme, ou l'événement de la condition; 2° par la révocation du mandataire. Cette révocation a lieu tacitement par la constitution d'un nouveau mandataire pour la même affaire; 3° par la renonciation du mandataire; 4° par la mort du mandant; 5° par la mort du mandataire; 6° par la faillite ou déconfiture, soit du mandant, soit du mandataire; 7° par le changement d'état de l'un ou de l'autre, si, toutefois, ce changement influe sur leur capacité, comme l'interdiction, le mariage de la femme, etc.; 8° enfin, par la cessation des fonctions du mandant, lorsqu'il a donné le mandat en une qualité qui vient à cesser. Ainsi, le mandat donné par un tuteur, en cette qualité, finit avec la tutelle.

En général, quand le mandat finit par une cause qui est ignorée du mandataire, tout ce que celui-ci a fait dans cette ignorance est valide. Il en est de même, à l'égard des tiers, pour les engagements contractés par eux de bonne foi avec le mandataire (Code civil, art. 2008, 2009). E. R.

MANDAT DE COMPARUTION, DE DÉ-

PÔT, D'AMENER, D'ARRÊT. On nomme ainsi des ordonnances du juge d'instruction, ou de certains autres fonctionnaires, en vertu desquelles une personne est mandée à comparaitre, est arrêtée ou déposée dans une prison.

On appelle mandat de comparution une assignation spéciale donnée, au nom du juge d'instruction, à l'inculpé, et que ce magistrat doit, à moins de motifs graves, décerner de préférence au mandat d'amener, toutes les fois que l'inculpé est domicilié et que le fait est de nature à n'entraîner qu'une peine correctionnelle.

Le mandat de dépôt est l'ordre en vertu duquel un individu est déposé dans une maison d'arrêt pour y être détenu jusqu'à ce que la chambre du conseil ait prononcé. Il est décerné par le juge d'instruction, le procureur du roi et les officiers de police judiciaire auxiliaires du second de ces magistrats (Code d'instr. crim., art. 34, 49, 91, 100).

On entend par mandat d'amener l'ordre donné aux agents de la force publique de faire comparaître forcément devant le magistrat l'individu inculpé d'un crime ou d'un délit. Ce mandat *peut* toujours être délivré lorsqu'il y a des motifs suffisants pour déterminer l'emploi de cette mesure de rigueur. Il *doit* l'être, 1° lorsque l'inculpé fait défaut sur le mandat de comparution; 2° toutes les fois qu'il s'agit de crimes, et, en outre, dans les cas indiqués aux art. 92, 269, 355 et 462.

Le mandat d'arrêt peut être délivré dans les mêmes cas que le mandat de dépôt, c'est-à-dire lorsque le fait de la prévention est de nature à emporter une peine afflictive ou infamante, ou un emprisonnement correctionnel. Il n'est décerné par le juge d'instruction que sur les conclusions du ministère public.

Les mandats de comparution, de dépôt, d'amener et d'arrêt, sont signés par le fonctionnaire qui les délivre, et munis de son sceau. Le prévenu y est nommé ou désigné le plus clairement possible. Le mandat d'arrêt doit énoncer en outre le fait pour lequel l'arrestation est ordonnée, et la loi qui incrimine ce fait. E. R.

MANDAT APOSTOLIQUE. On appelait ainsi un rescrit du pape par lequel il était enjoint à un collateur ordinaire de conférer le premier bénéfice qui viendrait à vaquer à sa collation, à l'ecclésiastique désigné dans le mandat. On s'accorde à attribuer à Adrien IV (*voy.*) cette innovation à l'ancienne discipline de l'Église. L'usage des mandats apostoliques a été définitivement aboli par le concile de Trente. X.

MANDCHOUS *, peuple de l'Asie orientale, d'où est sortie la dynastie conquérante qui depuis près de deux siècles règne en Chine (*voy.*). Les Mandchous, dont les tribus nomades sont répandues sur toute la vaste région qui s'étend au nord de la Chine et de la Corée (*voy.*) jusqu'à l'embouchure de l'Amour (*voy.*), et sur le bassin de ce fleuve, appartiennent, par leurs caractères physiques ainsi que par le langage, à la race tungouse (*voy.*). Ils ne forment plus aujourd'hui qu'une seule famille avec les *Duours* ou *Doutchéri*, autre peuple de la même race, qui habita longtemps le territoire de l'Amour moyen et supérieur, l'ancienne Daourie.

Ce n'est qu'en 1583 que les Mandchous commencent à figurer dans l'histoire, sous l'empire d'un seul chef et avec leur nom actuel; mais plusieurs des peuples compris sous cette dénomination collective avaient joué un grand rôle dans les révolutions de cette partie de l'Asie longtemps auparavant. Les *Nindchi* ou *Joudchi* étaient leurs véritables ancêtres, issus de la même souche que les Khitans, dont la domination subsistait depuis 907, et dont ils étaient tributaires; ils se révoltèrent contre eux en 1114, anéantirent leur puissance, s'emparèrent de toute la partie septentrionale de la Chine, en refoulant vers le sud la dynastie des Tsong, et y élevèrent le puissant empire des *Kin* ou Khans d'Alton (*voy.* HORDE), en 1125. Les Mongols leur étaient

---

(*) Ce nom, dit M Jacques Schmidt, célèbre mongoliste, est d'origine bouddhique. Dans une lettre de félicitation de 1642, présentée au khan à Moukden, capitale du pays, on donne à ce khan la qualification de *Mandchous'ri jeke khoangti*, c'est-à-dire le grand empereur Mandchous'ri. Or, Mandchous'ri signifie sagesse et est une épithète de Bouddha. Le nom abrégé Mandchou servit à désigner le peuple. S.

tributaires, mais en 1208, Tchinghiz-Khan se souleva contre eux, les vainquit et les soumit à un tribut. Plus tard, Oktaï Khan attaqua de nouveau les Kin abattus, et, en 1234, il détruisit leur empire.

Après cet événement, les Mandchous errèrent dans les montagnes sauvages qui dominent au nord la Chine et la Corée. Ce n'est qu'en 1610 qu'ils tentèrent leurs premières incursions dans le céleste empire, où depuis l'appât d'un riche et facile butin les ramena sans cesse, réunissant promptement autour d'eux toutes les tribus de leur race et même des hordes mongoles. Leur nom grandit avec la fortune de leurs armes; ils enlevèrent à la Chine des provinces entières et, après quelques intervalles de repos, Choun-Chi, leur chef, à la suite de l'usurpation de Li, contre lequel le dernier des Ming avait appelé leur secours, acheva la conquête de l'empire, en 1647, et en transmit le trône à ses descendants. Une grande partie des tribus mandchoues s'établirent alors dans le pays conquis, où leur influence est encore aujourd'hui dominante, et où le contact permanent avec les vaincus, plus avancés qu'elles en civilisation, ne tarda pas à produire dans leurs mœurs une révolution complète, et à inspirer le goût des lettres et des arts à des hommes qui jusque-là n'avaient pas même connu l'écriture. D'autres tribus, restées dans le pays de leurs ancêtres, dont elles n'ont pas quitté le genre de vie, ont été considérablement renforcées par ces tribus du nord, dont il a déjà été question, jointes à beaucoup de peuplades tungouses, que le gouvernement chinois s'est constamment appliqué à attirer sur ses terres pour combler les vides de l'émigration qui suivit naturellement la conquête du grand empire. Klaproth en énumère en tout 65, comprises sous la dénomination de Mandchous et soumises à l'autorité de l'empereur de la Chine, dont la domination s'étend sur tout le cours de l'Amour, depuis l'abandon formel que la Russie a fait, en 1689, de toutes ses prétentions sur ce fleuve.

Le chamanisme est, en général, professé par ces populations, qui n'ont encore été visitées par aucun Européen, et parmi lesquelles un certain nombre de colons tributaires de la Chine sont venus successivement s'établir. Nous avons déjà parlé de la langue des Mandchous, le plus cultivé et le plus répandu des idiomes tungouses (*voy.* l'article Linguistique, T. XVI, p. 575). Devenue la langue dominante à la cour de Péking, elle s'est aussi depuis formé une littérature consistant principalement en traductions du chinois.

La Mandchourie, comprenant la *Daourie chinoise*, le pays dont nous venons d'indiquer les limites au nord, occupe tout le versant oriental des monts Solki, où s'abaisse l'immense plateau de la Haute-Asie. Cette contrée, dont le climat, assez rigoureux au nord et dans les parties élevées, varie beaucoup, en raison de son étendue, produit, au midi, le cyprès, l'acacia, le saule, l'abricotier, le pêcher et le mûrier. Le blé y rend le centuple de la semence, et le ginseng y croît sur toutes les montagnes. Cette *reine des plantes*, comme l'appellent les Chinois, est pour eux une panacée précieuse. Outre un nombreux gibier, on y trouve des bêtes féroces, la zibeline, la civette, l'once, le djiggétaï et le cheval sauvage, le faisan, etc. Le fer, le jaspe et la nacre de perles comptent également parmi les productions. Le *Chan-Yen-Alin*, ou longue Montagne-Blanche, forme, dans le sud de la contrée, la barrière de séparation entre la Corée et la Chine. Ces monts, qui dominent l'ancienne province de Léao-tong, aujourd'hui Ching-king, que baigne la mer Jaune (*voy.*), renferment le pays de Ki, où les Mandchous ont pris leur origine, et sont sacrés pour eux comme le berceau de leur puissance. C'est un pays rempli de beautés sauvages et de charmes alpestres, dont l'empereur Kien-Long (*voy.*) a fait un pompeux éloge dans une poésie composée en l'honneur de *Moukden*, qui, en est la capitale, et qui, antérieurement à la conquête, avait succédé à Ningouta, au nord-est de la Montagne-Blanche, comme siége des princes mandchous, dont elle possède les tombeaux. Kirin, sur le revers septentrional du groupe et sur le Songari, affluent de l'Amour, est la résidence du gouverneur chinois de la Mandchourie, et la ville commerçante de Fon-Haon, la seule porte qui donne entrée en Corée. C'est à Tsitsicar, dans la Daourie, que sont envoyés les exilés de la Chine, qui fait transporter ses criminels à Ningouta et à Oula-Aighan. CH. V.

MANDEMENT, écrit que publie un évêque dans l'étendue de son diocèse, et qui se termine ordinairement par quelque prescription ou ordonnance religieuse. De nos jours, les évêques adressent des mandements aux fidèles en prenant possession de leurs siéges, tous les ans au commencement du carême, et dans toutes les circonstances importantes. Z.

MANDIBULES, *voy.* INSECTES et MACHOIRES.

MANDOLINE et MANDORE, *voy.* LUTH.

MANDRAGORE, genre de la famille des solanées (*voy.*), fameux par les vertus merveilleuses que lui attribuaient déjà la crédulité et la superstition des anciens, et dont la renommée, grâce aux charlatans, n'est pas encore éteinte de nos jours. Les fables les plus absurdes s'étaient accréditées au sujet de ces plantes ; on se plaisait à trouver une ressemblance parfaite entre les racines des mandragores et le corps humain; on assurait gravement que la plante poussait des gémissements épouvantables quand on l'arrachait de terre ; cette racine était un élément indispensable pour la composition des philtres (*voy.*), et pour mille autres pratiques néfastes. Du reste, les mandragores sont du nombre des narcotiques les plus dangereux, et l'on s'en est servi maintes fois pour des usages criminels [*].

Ce genre ne renferme que trois espèces; Linné les confondait sous le nom d'*atropa mandragora;* Tournefort avait fondé sur l'une d'elles son genre *mandragora*, qui a été repris par les botanistes modernes. Ces végétaux habitent l'Europe méridionale et l'Orient. Ce sont des herbes vivaces, acaules, à racine tubéreuse, grosse, irrégulièrement rameuse ; les feuilles sont grandes, pétiolées, ondulées, disposées en rosette radicale. Les fleurs naissent sur de longs pédoncules axillaires, simples, diffus après la floraison. Le calice est turbiné, quinquéfide, persistant. La corolle, violette ou d'un jaune livide, est en forme de cloche à cinq lobes, et à sa base s'insèrent cinq étamines. L'ovaire est à deux loges multi-ovulées, couronné d'un long style filiforme, à stigmate terminal, bilobé. Le fruit est une baie charnue, presque remplie par un gros placentaire central ; les graines sont très nombreuses, réniformes et comprimées. ÉD. SP.

MANÉGE. Ce mot a différentes acceptions. Dans l'équitation, c'est l'art de dompter et de discipliner les chevaux ; ce terme s'applique aussi au lieu où se dressent les chevaux et où se donnent les leçons d'équitation (*voy.*). En mécanique, manége se dit de toute espèce de machine, tournant sur un axe vertical, et que des animaux font mouvoir dans un cercle horizontal. D. A. D.

MANES (du latin *manere*, rester). C'est ce qui reste de l'homme après sa mort, ce qui lui survit, son âme. *Quisque suos patimur manes*, a dit dans ce sens Virgile (*Æn.*, VI, 743), en parlant des peines que les âmes souffrent aux enfers. Les âmes, ainsi séparées du corps, s'appelaient *lares*, si elles étaient bienfaisantes, et si elles étaient méchantes ou funestes, elles s'appelaient *lemure* ou *larvæ*. Autrement encore, les lares (*voy.*) étaient les âmes des gens de bien, qui devenaient les protecteurs de leurs descendants; les lémures ou larves (*voy.*) étaient les âmes des méchants qui, ayant fait le malheur de leur famille pendant leur vie, en étaient encore le fléau après leur mort. Enfin, on appelait généralement *mânes* les morts, bons ou méchants, par euphémisme ou pour se les rendre favorables; la superstition, la peur, les avaient même divinisés, comme nous le voyons, notamment sur les tombeaux païens, même dans quelques inscriptions chrétiennes, qui portent : *Diis manibus*, ou simplement les initiales D. M. F. D.

MANÈS ou MANI, *voy.* MANICHÉENS.

MANÉTHON ou *Manæthos* (la forme purement égyptienne paraît avoir été *Man'tho* ou *Man'thot*), nom de plu-

---

(*) On sait que la *mandragore* a donné son titre à une fameuse comédie de Machiavel (*voy.*), et à un conte de La Fontaine qui en est imité.

sieurs Égyptiens dont le plus célèbre, natif de Sebennyte et grand-prêtre, vivait du temps de Ptolémée Philadelphe, auquel il dédia une histoire d'Égypte écrite en grec. Les fragments de ce livre sont pour nous la source principale de la chronologie égyptienne (*voy.* l'art. Égypte). Avant la conquête de l'Égypte par les Grecs, les temples de cette contrée renfermaient de nombreux documents historiques sur pierre ou sur papyrus. C'étaient des généalogies royales, ou des listes de tous les princes ensevelis dans ces sanctuaires; il y avait aussi des espèces de poëmes sur les plus illustres de ces monarques. C'est d'après ces documents que les prêtres de Memphis donnèrent à Hérodote un aperçu des anciennes annales de leur patrie. Mais il ne paraît pas qu'il ait existé alors une véritable histoire d'Égypte. Manéthon entreprit de l'écrire pour satisfaire la curiosité des rois Lagides, et fit un relevé des inscriptions sacrées. Selon Josèphe, elles étaient très précises, car elles contenaient le nombre d'années, de mois et de jours, que chaque prince avait régné, et sa taille exacte. Cependant, dans un autre passage, le même Josèphe, voulant repousser une assertion de Manéthon, peu flatteuse pour les Juifs, dit qu'il a inséré dans son histoire des récits populaires indignes de croyance. Il est probable en effet que, pour pallier l'aridité monotone de ces listes royales, Manéthon avait puisé quelques récits à des sources moins authentiques. Du reste, nous ne savons pas jusqu'à quel point il s'était montré judicieux dans la tâche difficile de coordonner les documents conservés à Thèbes et à Memphis, et dans les autres villes qui avaient été à diverses époques le siége de l'empire, et s'il a toujours tenu compte des révolutions ou des conquêtes qui ont pu détruire momentanément l'unité du royaume. L'histoire de Manéthon était divisée en trois livres. Il commençait par rapporter le règne des dieux et des demi-dieux, qui comprenait des myriades d'années. Celui des simples mortels, depuis Menès jusqu'à Alexandre, divisés en 30 dynasties, embrassait encore un espace d'environ 5,000 ans, ce qui recule l'origine de l'histoire d'Égypte bien au-delà du déluge. Par ce motif, les chronologistes chrétiens, Jules Africain et plus tard Eusèbe, ont cherché, par diverses coupures dans le livre de Manéthon, à faire coïncider le règne de Menès avec la dispersion des peuples au temps de la tour de Babel. Les extraits faits par ces deux auteurs, et réunis par George Syncelle au VIII^e^ siècle, sont, avec le passage cité par Josèphe, tout ce qui nous reste des *Égyptiaques* de Manéthon. Outre les mutilations systématiques, ce texte a encore subi de la part des copistes de nombreuses altérations dans les nombres et les noms propres étrangers. Divers savants modernes, d'après une idée d'Eusèbe, ont travaillé à resserrer l'antiquité égyptienne dans des limites plus restreintes, en supposant des dynasties contemporaines. Mais ce système est étranger à la pensée de Manéthon, et, sans lui accorder une confiance absolue, nous n'avons rien de mieux à faire aujourd'hui que de chercher à rétablir l'état primitif de ce livre, qui, ayant été composé en grande partie d'après les monuments égyptiens, est un des meilleurs guides pour leur interprétation, comme l'ont montré les travaux de Champollion (*voy.* ce nom et Hiéroglyphes).

Il nous est parvenu un poëme grec en 6 chants *sur l'influence des astres*, qui porte le nom de Manéthon. L'auteur, dans une dédicace à un roi Ptolémée, dit qu'il a pris pour guide Pétosiris, et a voulu montrer, par la composition de ce poëme grec, que les Égyptiens n'étaient étrangers à aucune science. Gronovius, qui a publié ce poëme pour la première fois (Leyde, 1698), Lucas Holstenius, Tyrwhitte, Dorville, Heyne et les derniers éditeurs, MM. Ast et Rigler (Cologne, 1832), ont discuté la question de l'antiquité de ce livre, qui, d'après quelques licences métriques et surtout des particularités astronomiques, ne paraît pas remonter à l'époque de Ptolémée Philadelphe : ainsi il n'appartiendrait pas au Manéthon auteur des *Égyptiaques*.

Suidas cite un autre Manéthon, prêtre égyptien, natif de Mendes, qui avait écrit sur la confection de l'encens. W. B-t.

MANFRED ou Mainfroi, prince de Tarente, fils de l'empereur Frédéric II (*voy.*) et de la belle Blanche, fille du comte Boniface Lancia, naquit en 1231, et fut chargé, à la mort de son père, du gouvernement de l'Italie en l'absence de Conrad IV (*voy.* HOHENSTAUFEN). La haine d'Innocent IV (*voy.*) lui fournit bientôt l'occasion de déployer son habileté et son énergie. Il comprima la révolte que le pape avait excitée et remit l'Apulie pacifiée aux mains de son frère Conrad. Ce service aurait dû cimenter l'union de ces deux princes; mais la calomnie ne tarda pas à les diviser. Les plus proches héritiers du trône étant morts, on accusa Manfred de les avoir empoisonnés, et cette accusation fut renouvelée avec plus de force encore lorsque Conrad lui-même descendit dans la tombe, le 21 mai 1254. Il est pourtant permis de ne pas le croire coupable de ce crime, lorsqu'on voit les grands de l'empire lui confier la tutelle de son neveu Conradin (*voy.* CONRAD V). Le pape n'avait d'ailleurs pas hésité à jeter sur Conrad lui-même les soupçons du meurtre de ses propres enfants, et l'on ne doit pas oublier la haine acharnée de la cour de Rome contre tous les descendants de Frédéric II, haine qui se manifesta contre Manfred par une sentence d'excommunication. Manquant d'argent pour payer ses troupes et voyant plusieurs vassaux de l'empire prêts à prendre les armes, Manfred dut entrer en négociations avec le pape, le 27 septembre 1254. Il reconnut tenir ses possessions comme fief immédiat du Saint-Siége, et à ce prix l'excommunication fut levée. Mais la réconciliation ne fut qu'apparente. Le pape trouva bientôt un prétexte pour recommencer les hostilités. Manfred ayant défait les soldats de l'Église à la bataille de Foggia, le 2 décembre 1254, cette victoire lui soumit toute l'Apulie et la plus grande partie de la Calabre. Hors d'état de lui résister, Alexandre IV, successeur d'Innocent, fit offrir le royaume d'Apulie au prince Edmond, fils de Henri III d'Angleterre, tout en essayant d'amuser son redoutable ennemi par de belles promesses; mais Manfred ne tomba pas dans le piége. Dès l'an 1257, il s'était rendu maître de tout le royaume des Deux-Siciles; le bruit de la mort de Conradin s'étant répandu, il se fit proclamer roi à Palerme, le 11 août 1258, et lorsque cette nouvelle fut démentie, il refusa de déposer la couronne. Le pape l'excommunia de nouveau avec tous ses partisans, parmi lesquels on comptait les premiers prélats du royaume. Manfred, de son côté, s'allia avec les Gibelins de Toscane (*voy.* GUELFES ET GIBELINS, T. XIII, p. 226). Après la mort d'Alexandre, Urbain IV continua la même politique contre Manfred. En 1263, il appela Charles d'Anjou (*voy.*), frère de saint Louis, en Italie et lui donna l'investiture des royaumes de Naples et de Sicile. Manfred marche aussitôt contre Rome et oblige le pape à s'enfuir à Pérouse où il mourut (2 oct. 1264). Clément IV, son successeur, ne se montra pas moins intraitable; il repoussa toute proposition d'accommodement, et le 6 janvier 1266, il couronna à Rome Charles d'Anjou. La trahison du comte Richard de Caserta livra à celui-ci le passage du Garigliano, et le 26 février 1266, la bataille de Bénévent le débarrassa de son compétiteur. Manfred y périt. Quelques jours après, on retrouva son corps couvert de blessures et on le jeta dans une fosse près du pont de Bénévent. L'archevêque de Cosenza le fit déterrer plus tard et transporter dans une vallée aride sur les confins de l'Abruzze et du Picenum, mais sans lui accorder la sépulture ecclésiastique à cause de l'excommunication qui avait été prononcée contre lui.

Les historiens de l'Église ont représenté comme un monstre ce prince qu'il faut placer parmi les souverains les plus remarquables de son siècle, tant par ses talents militaires que par la sagesse de son administration et la protection qu'il accorda aux lettres. Doué d'une beauté peu commune, d'un caractère enjoué, plein de douceur et d'amabilité, libéral, instruit et brave, on peut dire qu'il possédait toutes les qualités comme il avait tous les défauts de son illustre père. Sous son gouvernement ferme et énergique, le royaume des Deux-Siciles jouit d'une prospérité qu'il dut vivement regretter depuis. C'est Manfred qui a fait construire le port de Salerne et qui a fondé la ville de Manfredonia. A l'exception de sa fille Constance, qui épousa, en 1262, Pierre d'Aragon, d'où naquirent les prétentions des princes espagnols sur la couronne de Naples, toute sa famille partagea son funeste destin. Sa femme mourut des mauvais traitements qu'elle eut à souffrir. Sa fille Béatrix passa 18 ans en prison, et ses trois fils, dont l'un, Henri, fut aveuglé, restèrent 31 ans dans les fers sans aucune communication avec le reste du monde.— *Voir* F. de Raumer, *Histoire des Hohenstaufen*, t. IV. *C. L. m.*

MANGANÈSE. C'est un métal dont les propriétés, déjà connues de Pott (1737) et de Gahn, furent constatées par Scheele (1782) et par Bergmann. Observé d'abord à l'état d'oxyde, il fut désigné sous le nom de *magnésie noire*. Gahn étant parvenu ensuite à réduire cet oxyde, le métal qu'il obtint prit le nom de *magnesium*, qui fut changé plus tard en celui de *manganum*, *manganesium*, d'où l'on a fait *manganèse*.

Le manganèse se rencontre assez fréquemment dans la nature, mais presque toujours à l'état d'oxyde; on ne le trouve jamais à l'état natif, tant est grande sa tendance à s'unir avec l'oxygène. Ce métal, qui ne s'obtient qu'à une très forte chaleur, en décomposant son oxyde par le charbon, est d'un gris blanc, d'une texture grenue, très dur, néanmoins assez cassant pour se pulvériser facilement dans un mortier. Il est doué d'un faible éclat métallique; son poids spécifique est de 8.013; il décompose l'eau à une température rouge; il n'entre en fusion qu'à environ 160° du pyromètre de Wedgwood. Exposé à l'action de l'oxygène et de l'air secs, à la température ordinaire, il n'éprouve pas de changement; mais il s'altère bientôt lorsque ces gaz sont humides: il se ternit et se convertit en une poudre noire. Le manganèse forme plusieurs combinaisons avec l'oxygène; c'est celle de ces combinaisons qui renferme le plus de ce gaz, et que l'on nomme, pour cette raison, *peroxyde*, qui est employée dans les arts.

Le plus grand usage du peroxyde de manganèse est pour la préparation du chlore (*voy.*), qui se produit en mettant l'oxyde en contact avec l'acide chlorhydrique. A l'aide de la chaleur, les acides puissants le font passer à l'état de protoxyde et forment des combinaisons avec lui; cependant, l'acide nitrique ne l'attaque pas; mais si l'on ajoute un peu de sucre, il se dégage une énorme quantité d'acide carbonique, formé aux dépens du carbone du sucre et d'une portion d'oxygène de l'oxyde, et il se produit un nitrate. Le peroxyde de manganèse est en aiguilles friables, qui ont l'éclat métallique, et tachent les doigts en noir; on le rencontre rarement pur; mais c'est surtout lorsqu'il est mélangé de carbonate calcaire que son usage, pour la préparation du chlore, présente de notables inconvénients. On se sert encore de l'oxyde de manganèse pour colorer le verre et la porcelaine en violet; et, chose fort remarquable, il est employé, sous le nom de *savon des verriers*, pour blanchir le verre coloré dans certains cas. Le manganèse a également été introduit dans la fabrication des toiles peintes pour donner aux tissus ces couleurs qui ont été désignées sous le nom de *solitaires*. V. S.

MANGLIER. Les mangliers ou *palétuviers* constituent le genre *rhizophora*, appartenant à la famille des loranthacées. Ce sont des arbres propres à la zone équatoriale, où ils forment des forêts impénétrables sur les plages que baignent les flots de la marée haute; la singularité de leur manière de croître fait l'un des traits les plus caractéristiques de la flore de ces régions. Le tronc de ces végétaux bizarres repose sur un grand nombre de longues racines, semblables à des arcs-boutants, et qui s'élèvent au-dessus de la surface du sol; il se couvre, en outre, d'autres racines dans presque toute sa longueur; les branches émettent également des racines qui atteignent la vase, s'y fixent, et finissent par se convertir en nouveaux troncs. La graine commence à germer longtemps avant que le fruit se détache du rameau qui lui a donné naissance; la radicule de l'embryon perce le péricarpe, et elle atteint souvent, dans l'air, plusieurs pieds de long. Les forêts de mangliers servent de demeure à une quantité prodigieuse d'oiseaux aquatiques et de crustacés; mais elles sont aussi infestées de mousquites et d'autres insectes malfaisants.

L'une des espèces les plus communes, et que le nom de manglier désigne plus spécialement, est le *rhizophora mangle*, qui abonde aux Antilles, ainsi que sur le littoral du golfe du Mexique, de la Guiane et du Brésil. Cet arbre, qui a des branches longues, inclinées et touffues, atteint environ 50 pieds de haut; les feuilles sont longues de 3 à 6 pouces, un peu charnues, opposées, pétiolées, obovales-oblongues, obtuses, très entières, parsemées de points noirâtres; les pédoncules naissent aux aisselles des feuilles et portent chacun deux ou trois fleurs; le calice est jaunâtre, fendu en 4 à 13 lobes; les pétales sont petits, blancs, linéaires, en même nombre que les lobes du calice. Le fruit, de même que l'écorce de l'arbre, sert au tannage. ÉD. SP.

MANGOUSTAN, *voy.* MANGUIER et GUTTIFÈRES.

MANGOUSTE, du genre *vivera*, *voy.* CIVETTE et ICHNEUMON.

MANGUIER (*mangisera indica*, L.). Le manguier est l'arbre fruitier le plus généralement cultivé dans l'Asie équatoriale, d'où il a été transporté aux Antilles et en d'autres établissements coloniaux du nouveau continent. Cet arbre fait partie de la famille des térébinthacées; il atteint la taille du chêne; ses branches, quoique très grosses, sont fragiles au point de rompre facilement sous le seul poids des fruits; les feuilles sont longues de 6 à 8 pouces, sur environ 2 pouces de large, coriaces, glabres, d'un vert foncé, lancéolées ou oblongues-lancéolées, très entières, pétiolées, agrégées en rosette à l'extrémité des ramules; les fleurs, petites et d'un jaune verdâtre, naissent en panicules terminales; le calice est à 5 folioles caduques; la corolle à 5 pétales étalés; les étamines sont au nombre de 5, dont une seule fertile; le fruit, qui est connu sous le nom de *mangue* ou *mango*, est un drupe très variable quant à la forme, au volume et à la couleur; la chair est succulente; il contient un noyau solitaire, comprimé, évalve, uniloculaire, hérissé de longues pointes ligneuses et entrecroisées.

On possède un grand nombre de variétés de mangues, de qualité et de saveur très diverses. Plusieurs ont un goût de térébenthine qui ne plaît guère aux Européens; d'autres sont sucrées, acidules et relevées d'un arome délicieux. Les variétés les plus estimées sont : le mango vert, le mango-prune, le mango-pêche et le mango-abricot; ces fruits, à ce qu'on assure, ne le cèdent qu'au mangoustan* et aux meilleures variétés d'ananas. Les mangues passent pour un aliment très sain; on les mange soit sans préparation, soit en les arrosant de vin sucré, soit confites; elles possèdent des propriétés dépuratives et anti-scorbutiques. L'amande de la graine est très amère : les Hindous l'emploient comme vermifuge. ÉD SP.

MANHEIM, ancienne capitale du Palatinat, aujourd'hui chef-lieu du cercle du Bas-Rhin, dans le grand-duché de Bade (*voy.*), compte 24,000 hab. Elle est sur la rive droite du Rhin, au confluent du Neckar avec ce fleuve. Un pont de bateaux établit la communication entre les deux rives du Rhin; celles du Neckar, qui coule au-dessous de la ville, sont jointes par un autre pont en pierres. Manheim est une des villes les plus régulièrement bâties; elle est de forme ovale et divisée en 112 carrés, par 11 rues parfaitement percées et bien espacées, que 10 autres rues pareilles coupent à angles droits. Autour de la ville, de riants jardins couvrent le terrain qu'occupaient autrefois les fortifications. Sur la place d'armes, s'élève une fontaine que décorent plusieurs statues en bronze, fondues par Crepello. Un groupe en pierre, chef-d'œuvre de Van der Brand, orne la belle et grande place du marché. Le palais du grand-duc, un des plus vastes de l'Allemagne, a 750 pieds de longueur et forme tout le côté de la ville tourné vers le Rhin. Il se compose de 3 corps de bâtiments carrés, derrière lesquels s'étend, en partie le long du fleuve et dans un circuit assez considérable, un parc anglais servant de promenade aux habitants. L'aile gauche fut, aux murs extérieurs près, consumée par le feu pendant le siége de 1795. L'aile droite, construite

---

(*) Le mangoustan, qu'il ne faut pas confondre avec le mangue, est le fruit du *Garcinia mangostana*, arbre de la famille des guttifères (*voy.* cet article).

par l'électeur Charles-Théodore, et consacrée dès l'origine aux sciences et aux arts, renferme une galerie de tableaux, un cabinet d'histoire naturelle, une collection de plâtres et d'antiquités, enfin une bibliothèque; mais ces collections, autrefois riches, ont été singulièrement réduites depuis que Manheim a changé de domination. Parmi les édifices, on distingue l'ancien collége et l'église dite des Jésuites, surmontée d'un dôme orné à l'intérieur de belles peintures à fresque, l'arsenal, la Bourse et le théâtre avec une belle salle de bal. On sait que les premières représentations des plus célèbres drames de Schiller ont illustré cette scène. Manheim possède, en outre, un gymnase, un observatoire, une nouvelle douane spacieuse et d'une belle apparence, etc.

Grâce à sa situation sur deux grandes rivières, Manheim a vu prendre une certaine importance à son commerce, qu'augmente encore l'accession du grand-duché aux douanes allemandes. Cette ville sert d'entrepôt au transit qui s'effectue entre la Suisse, le Wurtemberg et la Hollande. Elle fait aussi le commerce des denrées coloniales et des produits de son sol, parmi lesquels il faut citer les tabacs, le houblon, les céréales, les vins, les graines oléagineuses, etc. L'espèce de liqueur d'anis édulcorée, appelée *eau de Manheim*, est renommée. L'industrie y fait aussi des progrès sensibles. Déjà Manheim possède des raffineries de sucre, des manufactures de tabac, un atelier pour la construction des machines, etc. On y fabrique aussi des tabatières en chrysocale connu sous le nom d'*or de Manheim*. Un chemin de fer lie Manheim avec Heidelberg (*voy.*). On s'occupe activement de celui qui, par Kehl, doit unir Manheim à Strasbourg et à Bâle. Un double service de bateaux à vapeur remonte et descend le Rhin pendant toute la belle saison. Chaque année, un grand nombre d'étrangers, attirés par la beauté et les agréments de cette ville, viennent y fixer leur séjour.

Un château-fort que l'électeur Frédéric IV fit construire, en 1606, dans le village de Manheim, fit de celui-ci une ville que des réfugiés des Pays-Bas, chassés de leur pays par les persécutions religieuses, peuplèrent en majeure partie. Prise et reprise plusieurs fois durant la guerre de Trente-Ans, elle fut entièrement détruite en 1688, après un siége de 17 jours, sort qu'éprouvèrent également, par les ordres de Louvois, 11 autres villes du Bas-Palatinat. L'ayant reconstruite, en 1699, l'électeur Frédéric-Guillaume la fit fortifier à la Coehoorn. Il en fit sa résidence en 1720, et lors de la translation du siége du gouvernement à Munich, en 1777, on chercha à dédommager Manheim par la création de plusieurs établissements scientifiques. En 1801, la ville, dont les fortifications avaient été rasées, échut aux souverains de Bade par le traité de paix de Lunéville. *C. L. m.*

MANICHÉENS, disciples de Manès ou Mani, sectaire du IIIe siècle de J.-C. Conduit en Perse, dans sa première jeunesse, en qualité d'esclave, Manès s'y livra à des études mystiques qui bientôt firent naitre en lui la prétention de réformer le christianisme. Son système, qui offre un singulier mélange du dualisme chaldéen et des mystères gnostiques (*voy.* Dualisme et Gnosticisme), était propre à séduire les imaginations des Perses. Il se fit en peu de temps une si grande réputation qu'elle arriva jusqu'aux oreilles du roi Sapor, qui lui confia le traitement d'un de ses fils; mais ce jeune prince étant mort entre ses mains, il fut jeté en prison. Cependant il parvint à s'échapper et se retira en Mésopotamie où il convertit à sa doctrine un grand nombre de chrétiens. Ses succès excitèrent les soupçons de la cour de Perse, et Varanès le fit mettre à mort, l'an 277 de J.-C.

Le manichéisme n'est guère chrétien que de nom : aussi rejetait-il non-seulement l'Ancien-Testament, mais le Nouveau presque tout entier. Il admettait deux principes indépendants : l'un, le bon principe ou le Dieu de la lumière, l'autre, le mauvais principe, le *hylè*, le démon, ou le principe des ténèbres. De ces deux principes, selon Manès, sont émanés une immense quantité d'éons ou d'esprits élémentaires qui leur ressemblent et qui habitent dans cinq éléments ou sphères. Pendant des siècles, le prince des ténèbres ignora l'existence du royaume de la lumière ; mais il n'en fut pas plus tôt informé qu'il résolut de se le soumettre. Le Dieu de la lumière lui opposa une armée commandée par le premier homme, mais avec si peu de succès que le démon et ses éons s'emparèrent d'une partie de la lumière et même de Jésus, fils du premier homme. Le Saint-Esprit fut plus heureux, il vainquit le prince des ténèbres et créa la terre. Afin de se venger en introduisant le mal dans le monde, le démon créa de son côté nos premiers parents composés d'un corps et d'une âme sensitive appartenant à la matière ténébreuse et d'une âme raisonnable, particule de cette lumière engloutie dans la lutte par le prince des ténèbres. Dieu envoya son fils Christ sur la terre pour délivrer ces âmes formées de la lumière divine. Ce sauveur parut dans le monde sous l'apparence d'un être humain; mais sa vie et sa passion n'eurent rien de réel : ce furent comme des exemples offerts aux hommes pour leur apprendre qu'ils ne peuvent arriver à la félicité céleste qu'à travers les privations et la mort. Avant de quitter ses disciples, il leur promit de leur envoyer le Paraclet ou le Consolateur, et cette promesse était réalisée dans la personne de Manès, qui était venu annoncer la vérité aux hommes sans types et sans figures.

Après la mort, les âmes doivent être purifiées par l'eau et le feu ; il n'y a point de résurrection des corps. Les âmes purifiées entrent promptement dans le royaume de la lumière ; celles qui négligent l'œuvre de leur purification passent dans des corps d'animaux et n'arrivent à la félicité céleste qu'après de nombreuses transmigrations ; quelques-unes plus endurcies sont condamnées aux peines de l'enfer. Dès que la plus grande partie des âmes aura été délivrée et introduite de nouveau dans la région de la lumière, le monde sera consumé par le feu, le prince des ténèbres et ses éons rentreront dans leur séjour de ténèbres, et pour les empêcher de recommencer la guerre, Dieu entourera la région de la lumière d'une garde invincible composée des âmes déchues.

La morale des manichéens était parfaitement d'accord avec leur dogmatique. Ils se divisaient en deux classes, les *élus* et les *auditeurs*. Les premiers devaient s'abstenir de vin, de viande et de toute nourriture animale, de la musique, du mariage, et en général de toutes les jouissances qui naissent de la satisfaction, même modérée, de nos penchants naturels. Ils ne devaient rien posséder en propre et passer toute leur vie dans la contemplation. Les auditeurs n'étaient pas astreints à une règle aussi sévère ; cependant ils devaient se nourrir de leur travail, eux et les élus, et chercher le bonheur dans la pauvreté.

Les manichéens avaient à la tête de leurs assemblées, sous la direction suprême de Manès et de ses douze apôtres, des évêques, des anciens et des diacres dont l'unique fonction était l'enseignement. Ils n'avaient dans les lieux de leurs réunions ni autels, ni images, ni sacrifices. Leur culte ne consistait qu'en chants, en prières, en lectures de leurs livres saints et en exhortations. Ils célébraient la Cène sans vin et n'administraient le baptême que dans un âge mûr. Leurs seules fêtes étaient la commémoration de la mort du Sauveur, le dimanche et l'anniversaire du martyre de Manès. Leur doctrine se répandit avec rapidité en Asie, en Afrique et jusqu'en Italie; mais, depuis le IV^e siècle, persécutés avec acharnement, ils se réfugièrent dans le mystère des sociétés secrètes, et s'ils reparurent de loin en loin, ce fut sous d'autres noms. Les priscillianistes, les pauliciens et les cathares (*voy.*) avaient avec eux de nombreuses analogies; mais il n'en est pas de même d'autres hérétiques qui furent condamnés comme manichéens quoiqu'ils n'eussent rien de commun avec eux. Z.

MANIE, *voy.* Aliénation mentale et Folie.

MANIÈRE. Dans le langage des beaux-arts, c'est la méthode suivie par un artiste, par une école, dans l'invention et l'exécution de leurs ouvrages (*voy.* Faire). Il résulte de cette définition que, selon que l'habitude d'opérer a été contractée sous l'influence d'études plus ou moins fortes, plus ou moins basées sur l'observation de la nature, elle constitue une manière plus ou moins savante, plus ou moins recommandable, Avoir une manière et être *maniéré* sont deux choses bien distinctes : l'une se prend en bonne part, elle se rapporte à la façon de concevoir, d'opérer, au style (*voy.*), qui distingue un maître d'un autre maître ; l'autre désigne une habitude désordonnée, une pratique vicieuse, où la nature est sacrifiée à des combinaisons de pure fantaisie, à des formes incorrectes, exagérées, ou de convention.

Pour l'expression de Manière noire, *voy.* Gravure. L. C. S.

MANIFESTE, écrit public par lequel un prince, un état, un parti, une personne de grande considération, rend raison de sa conduite dans quelque affaire importante. C'est principalement dans les cas de déclaration de guerre qu'il est d'usage, entre puissances, de s'adresser des manifestes (*voy.* Guerre, T. XIII, p. 241). Ce nom leur est venu de ce qu'ils commençaient autrefois par ces deux mots latins : *manifestum est* (il est manifeste). Parmi les manifestes célèbres, nous ne citerons que celui du duc de Brunswic (*voy.*), à son entrée en France en 1792. X.

MANILIUS (Marcus), poète latin, qui vivait vraisemblablement au siècle d'Auguste, est surtout remarquable parce qu'il est le seul d'entre les Romains qui ait essayé de marcher sur les traces du grec Aratus (*voy.*). Il a composé un poëme didactique sur l'astronomie, dont cinq livres seulement sont arrivés jusqu'à nous sous le titre d'*Astronomica*. Cet ouvrage n'a aucune valeur scientifique ; sous le rapport poétique, il ne mérite pas non plus une place fort distinguée ; on y admire cependant quelques beaux morceaux, et son style est généralement pur. Il a été publié pour la première fois à Nuremberg, en 1473. Parmi les éditions suivantes, nous mentionnerons principalement celle de Scaliger (Paris, 1579, et Leyde, 1600), de Rich. Bentley (Lond., 1739), de Huet (Paris, 1679, in-4°), de Stœber (Strasb., 1767) et de Pingré avec trad. franç. (Paris, 1786, 2 vol.). Z.

MANILLE, capitale de l'île Luçon, *voy.* Philippines.

MANIOC (*jatropha manihot*, L.), plante justement célèbre par les denrées alimentaires que sa racine fournit aux habitants de l'Amérique équatoriale, où on la cultive abondamment dans tous les établissements coloniaux. Le manioc appartient à la famille des euphorbiacées (*voy.*). C'est un arbuste haut de 5 à 8 pieds, à racine tubéreuse, blanchâtre, atteignant souvent un poids de 30 à 40 livres. Les feuilles sont longues d'environ un pied et demi, pétiolées, d'un vert foncé en dessus, palmées, à lobes ovales-lancéolés, pointus. Les fleurs sont monoïques : elles naissent en grappes axillaires, pédonculées, longues de 4 à 5 pouces ; le calice est rougeâtre ou jaunâtre, campanulé, profondément divisé en 5 lobes ; la corolle manque. Les fleurs mâles ont 10 étamines, à filets libres, insérés au bord d'un disque charnu. Les fleurs femelles offrent un ovaire à 3 loges uni-ovulées, couronné d'un style à 3 stigmates multifides. Le fruit est une capsule globuleuse, se séparant en 3 coques bivalves et monospermes.

La racine du manioc est composée presque uniquement de fécule ; mais elle contient en outre un suc laiteux et blanchâtre, plus ou moins amer, qui abonde aussi dans toutes les autres parties de la plante, et qui est un des poisons les plus dangereux du règne végétal : introduit dans l'estomac, même à petite dose, ce suc donne la mort au bout de quelques minutes, sans laisser dans les intestins la moindre trace d'inflammation ; toutefois, ce principe délétère est de nature si volatile, qu'il suffit de certains procédés très simples pour en purger complétement les racines de manioc, et les convertir en aliments salubres.

Une des plus importantes de ces préparations de manioc est celle qu'on appelle *cassave* ou *pain de cassave*, qui constitue le fond principal de la nourriture des hommes de couleur et même de beaucoup de blancs aux Antilles et dans l'Amérique septentrionale. Pour obtenir la cassave, on râpe les racines de manioc, encore fraîches, et l'on en soumet la pâte à une forte pression, dans des sacs de toile, jusqu'à ce qu'il n'en découle plus de suc ; puis, on étend cette matière sur des tables ou sur des nappes exposées à l'ardeur du soleil, afin d'en chasser ce qui reste encore de parties humides, qui seules sont vénéneuses; enfin, dès que la fécule est suffisamment séchée, on l'étend sur des plaques de fer polies et chauffées préalablement. Le peu d'humidité qui y subsiste suffit pour que toutes les parties adhèrent entre elles et forment une galette qui ne doit pas avoir plus d'une ligne et demie d'épaisseur. Cette sorte de pain est d'autant plus précieuse pour les pays chauds qu'elle n'est point sujette à être attaquée par les vers, et qu'elle peut se conserver pendant plusieurs années, pourvu qu'elle reste à l'abri de l'humidité. On mange la cassave soit séchée, soit trempée dans de l'eau ou dans du bouillon, soit en bouillie; elle gonfle prodigieusement, et il n'en faut pas plus d'une demi-livre, à ce qu'on assure, pour la nourriture journalière d'un homme.

La fécule qui se précipite du suc exprimé de la râpure des racines de manioc, dans la préparation de la cassave, est d'une finesse et d'une blancheur parfaites. On soumet cette fécule à des lotions réitérées; puis on la fait sécher au soleil, et, lorsqu'elle est bien sèche, on la conserve, à l'abri de l'humidité, dans des sacs de papier. Ainsi préparée, elle sert à beaucoup d'usages alimentaires; elle donne un pain très léger et très délicat, en la mêlant par parties égales avec de la farine de blé. On en fait des crèmes, des pâtisseries, etc.

Une autre préparation importante du manioc est connue sous les noms de *tapioca*, *farine de manioc*, ou *couac;* on l'importe, comme on sait, en Europe, où elle s'emploie de même que le salep et le sagou. Cette préparation n'est autre chose que la râpure des racines de manioc, que l'on presse comme pour en faire de la cassave, et que l'on torréfie jusqu'au degré convenable.

Les nègres préparent, avec de la cassave, des patates râpées et du sirop de mélasse qu'ils font fermenter ensemble dans de l'eau, une boisson vineuse assez forte pour enivrer, mais ne se conservant que peu de jours; ils nomment cette boisson *mobi*. Les naturels de la Guiane savent également mettre à profit le manioc pour l'extraction de différentes boissons alcooliques.

Le suc propre du manioc, réduit de moitié par l'ébullition, assaisonné de sel et de piment, constitue une sauce que les créoles appellent *cabiou*, et dont ils font usage pour relever le goût des viandes; cette composition prouve que le poison du manioc disparaît par l'évaporation, à la suite d'une ébullition prolongée.

La culture du manioc n'exige que peu de soins, et elle est des plus productives; on dit qu'un seul arpent de terre planté de cette denrée fournit pour le moins autant de substance alimentaire que six arpents de blé. Dans un sol favorable, ces racines acquièrent, au bout d'une année, le volume de la cuisse d'un homme. La plante se multiplie de boutures avec la plus grande facilité; elle est bien moins sujette aux variations de l'atmosphère et aux ravages des animaux que les autres denrées coloniales et les céréales. En général, les racines de manioc se conservent bonnes, en terre, pendant trois années; mais passé ce terme elles durcissent et ne peuvent plus servir à des préparations alimentaires. ÉD. SP.

MANIPULES, *voy.* LÉGION, ENSEIGNE et INFANTERIE.

MANLIUS CAPITOLINUS (MARCUS), d'une ancienne et illustre famille (*gens Manlia*), et l'un des plus célèbres consuls de la république romaine, se signala surtout dans la guerre contre les Gaulois et contribua par son courage au salut de Rome. Quand Rome fut prise par Brennus (*voy.*), l'an 390 av. J.-C., Manlius se réfugia dans le Capitole (*voy.*) avec le sénat et l'élite de la jeunesse romaine. Les Gaulois, qui en firent le siége pendant sept mois, tentèrent par une nuit sombre d'escalader les rochers de cette citadelle. Ils en atteignaient déjà les créneaux, lorsque les oies sacrées poussèrent des cris d'alarmes. Manlius, réveillé, accourt aux remparts, en repousse les Gaulois et les précipite du haut des murailles; ainsi fut sauvé le Capitole. En récompense de cet exploit, Manlius reçut le glorieux surnom de *Capitolinus*, et la république lui donna une maison sur le mont Capitolin. D'aussi éclatants témoignages de la reconnaissance publique ne satisfirent pas son ambition. Jaloux des honneurs décernés à Camille (*voy.*), perpétué dans la dictature et le tribunat, il conçut le plan criminel de changer la constitution de son pays et de s'emparer du pouvoir souverain. Les tribuns devinèrent à temps ses projets; ils devinrent eux-mêmes ses accusateurs. Son jugement s'instruisit au Champ-de-Mars; mais comme de là l'accusé dans sa défense montrait le Capitole, et que sa vue influençait le peuple en sa faveur, on changea le lieu de l'assemblée, et Manlius, condamné à mort, fut précipité du haut de la roche Tarpéienne, témoin de ses anciens triomphes, l'an de Rome 370 (384 av. J.-C.). Sa maison du Capitole fut démolie, et, pour flétrir davantage sa mémoire, il fut décrété qu'aucun membre de la famille Manlia ne porterait à l'avenir le surnom de Marcus. Manlius Capitolinus est le titre et le héros d'une tragédie de Lafosse (*voy.* ce nom). F. D.

MANLIUS TORQUATUS (Titus), de la même famille que le précédent, est le fils de Manlius Imperiosus, qui fut nommé dictateur, l'an de Rome 392 (362 av. J.-C.), pour placer le clou sacré dans le temple de Jupiter. Son père, dont le surnom indique suffisamment le caractère, l'avait relégué à la campagne à cause d'une prononciation embarrassée qui semblait le rendre impropre aux affaires. Une telle conduite de la part d'un père était à Rome l'objet d'un blâme universel; il arriva même qu'un tribun, Titus Pomponius, le cita devant le peuple pour qu'il eût à se justifier de tant de rigueur. Le jeune Manlius, ayant eu avis de cette affaire, accourut de la campagne à Rome, entra de grand matin chez le tribun, et, le poignard sur la gorge, lui fit solennellement jurer de renoncer à son accusation. Cet acte de piété filiale inspira pour ce jeune homme une vive admiration, et lui concilia l'affection du peuple. Aussi, l'année suivante, fut-il élu tribun militaire, grade qui, d'ordinaire, était la récompense de grands services. Il ne tarda pas à justifier ce choix par sa bravoure, en acceptant le défi d'un Gaulois, que sa taille gigantesque et ses armes étranges rendaient formidable. Le Gaulois fut vaincu, dépouillé de ses armes; et le collier (*torquis*) qu'il avait au cou, Manlius le mit au sien; de là lui vint le surnom de *Torquatus*, porté depuis par ses descendants. Plus tard, en récompense de son mérite et de son courage, on lui déféra la dictature, l'an 402 (352 av. J.-C.), pour faire la guerre aux Cérites, alliés des Tarquiniens, les plus implacables ennemis de Rome. L'an 408, il fut honoré une seconde fois de cette dignité. Ce fut le premier Romain nommé dictateur sans avoir été auparavant consul. Enfin il parvint au consulat, et pour la troisième fois, l'an 417. Malheureusement pour sa gloire, la même sévérité dont son enfance avait été victime, il l'eut envers son fils, et à un plus haut degré. Ce jeune homme, contre l'ordre des consuls, avait accepté le défi d'un Latin. Il le tua, mais cette victoire ne désarma pas le consul : l'intérêt de la discipline prévalut sur la pitié paternelle. Manlius eut l'horrible courage de faire attacher son fils au poteau fatal et d'ordonner au licteur de lui trancher la tête. Le jour de son triomphe, la jeunesse de Rome lui témoigna sa désapprobation par son absence; les vieillards seuls allèrent au-devant du triomphateur. Quelque temps après, on lui offrit la censure, mais il la refusa en disant que les Romains ne pourraient pas supporter sa sévérité, ni lui les vices du peuple. Pour flétrir son implacable rigidité, tous les ordres d'une excessive rigueur ont été par la suite appelés *edicta Manliana*, ordres à la Manlius. F. D.

MANNE (hist. sacr.). Les critiques ne sont pas d'accord sur l'étymologie de ce mot. Les uns le font dériver de deux mots hébreux signifiant *qu'est ce?* question que s'adressèrent les Israélites, selon le témoignage de la Bible (*Exod.*, XVI, 15), lorsqu'ils aperçurent pour la première fois cette substance qui leur était absolument inconnue. D'autres, peu satisfaits de cette étymologie, prétendent que ce mot tire son origine d'un autre mot hébreu signifiant *don*, la manne ayant été pour les Juifs un véritable don du ciel, ou bien d'un verbe signifiant *préparer*, parce que c'était un mets qui n'exigeait aucune préparation. On l'a fait dériver aussi du verbe latin *manare*, couler. Enfin les curieux trouveront plusieurs autres conjectures dans Stellwagius, *De mannâ Christi typo*, ou dans Stapelin, *Dissertatio de voce manna*, seconde édition de plusieurs volumes de cet ouvrage qui a répandu une vive lumière sur le monde des anciens à l'aide des recherches et découvertes modernes. Ses observations sur l'étude de la diplomatique, publiées sous le titre modeste de *Miscellanea* (Nuremb., 1793), méritent aussi d'être mentionnées. *C. L.*

MANNITE, principe découvert par Proust et qui constitue presque en entier la manne (*voy.*) en larmes. Blanche, légère, poreuse, cristallisable, inodore, d'une saveur fraîche et sucrée, elle brûle en donnant une odeur prononcée de caramel. Elle se dissout facilement dans l'eau, et, suivant Pallas, elle est fermentescible à la température de +20°. Ce n'est point à ce principe que la manne doit ses propriétés purgatives, mais à une autre substance muqueuse incristallisable et nauséabonde. On a trouvé des mannites plus ou moins modifiées dans le suc d'oignon, de melon, de betterave, de carotte, dans les feuilles du céleri, dans l'écorce et les feuilles d'olivier, dans divers fucus et dans certains champignons. Le miel fermenté et le suc de canne ont fourni de la mannite à l'analyse. Elle paraît manquer entièrement dans les mannes d'Orient. A. F.

MANOËL (don Francesco), poète lyrique portugais, naquit à Lisbonne, en 1734. Il se consacra d'abord à l'étude de la musique; mais il ne tarda pas à y renoncer pour ne plus s'occuper que de littérature et de poésie. Les premiers qui reconnurent en lui un poëte furent des étrangers qui visitaient les ruines de Lisbonne après le tremblement de terre de 1755, et à qui il servait de cicérone. Les Portugais, qui jusque-là n'avaient pas lu ses poésies, l'apprécièrent alors et sa réputation alla toujours croissant; mais l'envie s'attacha bientôt à son talent. On révoqua en doute son orthodoxie, on lui fit un crime d'avoir traduit le *Tartufe* de Molière et on le dénonça à l'inquisition. Le 4 juillet 1778, celle-ci voulut se saisir de lui; mais il parvint à s'échapper et s'enfuit à Paris, où le marquis de Marialva, ambassadeur du Portugal, le prit sous sa protection et mit sa vieillesse à l'abri du besoin. On estime surtout ses *Odes* et sa traduction des *Fables* de La Fontaine. Il a aussi traduit l'*Obéron* de Wieland. Manoël mourut le 25 février 1819. Ses œuvres complètes ont été imprimées sous le titre de *Filinto Elysio* (2e édit., Paris, 1818-19, 11 vol.). *C. L.*

MANŒUVRE (art mil.). Ce mot, détourné de sa signification première d'*ouvrage des mains*, s'entend des changements de position, de front et de direction exécutés, au moyen de divers mouvements, par tous les individus qui composent un ou plusieurs bataillons (*voy.*). Ces changements, qui donnent la facilité de faire mouvoir avec ordre, régularité et dans un temps déterminé, de grandes masses de troupes, ont surtout une haute importance quand ils ont lieu en raison de ceux que fait l'ennemi qui est en présence. Le gain d'une bataille dépend presque toujours d'une ou plusieurs manœuvres froidement accomplies sous le feu du canon; mais l'exécution d'un mouvement de ce genre exige une foule d'*évolutions* de détail, et nous renvoyons à ce mot pour la distinction à faire entre les deux termes. Comme le but des manœuvres est toujours de faire face à un nouvel embarras suscité par une évolution de l'ennemi, leur premier mérite est la promptitude; elles doivent être simples, faciles et surtout uniformes. Pour en obtenir un résultat satisfaisant, il faut en quelque sorte que le soldat n'ait besoin que d'un mot pour se laisser guider.

Le premier degré de l'instruction militaire est l'*école de peloton*, dans laquelle le sous-officier apprend à faire *manœuvrer* un petit nombre d'hommes; vient ensuite l'*école de bataillon* ou *d'escadron*, dans laquelle la première vient se fondre; puis toutes deux se réunissent pour constituer les *évolutions de ligne* ou grandes manœuvres, qui sont du ressort de la stratégie et de la tactique (*voy.* ces mots). En l'absence de règles certaines, et d'ailleurs impossibles à suivre en face de l'ennemi, les grandes manœuvres doivent être complétement abandonnées à la sagacité du général ou chef de l'armée. Mesurer d'un coup d'œil la position de son adversaire, fondre rapidement sur son centre ou sur l'une de ses extrémités, la déborder, la couper, l'entamer, la poursuivre à outrance, en lui imprimant des directions divergentes, telle était la manœuvre favorite de Napoléon, le plus grand tacticien des temps modernes et le créateur, pour ainsi dire, de ses propres manœuvres; car, lorsqu'il parut, cet art sortait à peine de l'enfance. Jusqu'au tiers du siècle dernier, on n'en avait encore qu'une idée bien imparfaite, et on en était venu, vers la fin du règne de Louis XIV, à ce point d'insouciance que, selon l'expression d'un contemporain, *on manœuvrait sans combattre, on combattait sans manœuvrer.* Au milieu de ce chaos surgit Frédéric II, roi de Prusse, qui non-seulement appela la stratégie à son aide pour gagner des batailles, mais qui apprit aussi à ses soldats l'art élémentaire de manœuvrer par pelotons et par bataillons. La France comprit aussitôt ce qu'on pouvait attendre de cette innovation, et, par les soins d'un ministère éclairé, le comte de Gisors, qui avait surpris le secret du roi de Prusse, en dota sa patrie. Le maréchal de Saxe, qui commandait alors les armées françaises, seconda les vues du ministère en perfectionnant les leçons du grand Frédéric. C'est à lui que nos soldats doivent l'art bien simple, mais indispensable, d'emboiter le pas. Les grandes guerres de la république permirent bientôt de substituer les immenses résultats d'une pratique de tous les instants aux essais toujours incertains de la théorie. Puis enfin parut Napoléon qui porta ce système au plus haut degré.

En général, et à peu d'exceptions près qui sont le résultat de la nécessité et de l'inspiration, les grandes manœuvres se réduisent à un très petit nombre d'éléments principaux : déployer une armée et changer tout ou partie de ses dispositions, pour rétablir un combat, pour occuper un point ou pour tourner l'ennemi. On déploie une armée à l'aide de différents ordres de bataille, dont pourtant la manœuvre se résume en deux points fondamentaux : l'*ordre profond*, qui était celui de l'antiquité et du moyen-âge, et l'*ordre mince*, adopté généralement depuis l'invention de la poudre, pour laisser moins de prise aux projectiles les plus meurtriers. Mais souvent il arrive que le général se voit forcé subitement de changer ses premières dispositions sur le terrain, et c'est dans cette opération que brille le génie de l'homme de guerre. Frédéric-le-Grand en a donné un célèbre exemple à Leuthen (*voy.*), en opérant devant l'ennemi un changement complet sur son front de bataille. Napoléon a dépassé sous ce rapport les plus grands capitaines : ses manœuvres de marche au mont Saint-Bernard, à Ulm, à Iéna; ses savantes et rapides évolutions dans sa première campagne d'Italie et dans sa campagne de France, en 1814, seront toujours citées comme les plus habiles conceptions dont l'art militaire puisse à bon droit s'enorgueillir.

Il est aujourd'hui passé en principe qu'au milieu de la paix il est utile de réunir, de temps en temps, un certain nombre de troupes pour les exercer à de grandes manœuvres, images complètes de la guerre. Louis XIV donna le premier l'exemple de ce curieux spectacle, en réunissant à Compiègne une armée de 70,000 hommes, en 1698; mais depuis cette époque, on avait eu le temps d'oublier un pareil essai, lorsque Frédéric de Prusse fit entrer les camps de manœuvres dans ses nombreux projets de théorie. De nos jours, en France, il ne se passe pas d'année que nous n'ayons un spectacle de ce genre, soit à Compiègne, soit à Saint-Omer, à Châlons, etc. Plusieurs stratégistes ont contesté l'utilité de ces sortes d'exercices, qui, selon eux, sont rendus complétement illusoires par l'absence d'un danger réel; à l'appui de leur opinion, ils citent l'exemple de l'armée prussienne, élevée à l'école du grand Frédéric et la plus forte manœuvrière de l'Europe, qui pourtant fut détruite en moins de quinze jours par l'armée de Napoléon. Mais cela ne prouverait-il pas tout au plus en faveur de la tactique générale sur les manœuvres proprement dites? *Voy.* TACTIQUE. D. A. D.

MANŒUVRE (mar.). La manœuvre est cette partie de l'art de naviguer qui consiste en quelque sorte à communiquer la vie au navire, à diriger et régler l'impulsion qui le fait précipiter, ralentir ou arrêter sa marche, tourner en tous sens sur lui-même, et exécuter, en un mot, ces mouvements compliqués qui semblent le douer, à la mer, des facultés de l'être animé. Passant du simple au composé, le même terme s'applique encore aux mouvements d'ensemble des flottes et des escadres : marches, contre-marches, ordre de bataille et de retraite, et autres évolutions de guerre plus spécialement désignées sous le nom de *tactique navale*.

Les anciens navigateurs empruntaient leur principal auxiliaire, pour *manœuvrer* un bâtiment, aux rames (*voy.*) dont il était toujours armé et dont la double force, en tout temps disponible, offrait un moteur immédiatement applicable au besoin du moment. Les galères (*voy.*), dont l'usage s'est perpétué jusqu'à la fin du XVIII^e siècle dans la Méditerranée, étaient la dernière expression de ce mode de manœuvre, qui n'est plus employé que par les bâtiments légers et seulement pour produire un effet momentané. Aujourd'hui, la vapeur devra encore modifier la manœuvre ; mais nous ne nous occuperons ici que de la manœuvre des navires à voile. Les seuls agents de la manœuvre sont alors le vent et l'action combinée des voiles et du gouvernail (*voy.* ces mots). On y ajoute bien quelques procédés accessoires destinés à aider leurs effets dans de certains cas, mais c'est exclusivement à l'aide de ces trois principales forces qu'un navire accomplit ces évolutions dont la précision, la hardiesse et la grâce sont un sujet d'étonnement et d'admiration.

L'effet de ces agents se déduit de quelques données fort simples et dont nous essaierons de donner brièvement une idée. Tout le monde comprend comment un bâtiment poussé par un vent venant de l'arrière, s'élance en avant ; mais on se rend moins facilement compte de sa marche, lorsqu'il est frappé par une brise dont la direction est oblique relativement à celle de sa route. Pour cela, il faut remarquer d'abord que ses formes fines et allongées sont dans les conditions les plus favorables pour solliciter sa masse en avant. Sa grande longueur, qui contribue encore à ce résultat, lui donne au contraire une difficulté extrême à refouler l'eau par le travers, de sorte que, lorsque, frappé par un vent du côté, il est pressé contre le fluide, il tend presque de lui-même à échapper à cette pression, en glissant dans la direction de la quille. Alors, pour peu que l'action des voiles qui peuvent s'orienter ou s'ouvrir au vent sous des angles aigus favorise cette tendance, le bâtiment appuyé sur la résistance du fluide obéit à l'impulsion en avant qui lui est communiquée, sans céder sensiblement à celle qui le pousse en travers.

Ceci posé, la tâche du *manœuvrier* consiste à régler l'action de la voilure de manière à établir un équilibre parfait entre les forces qui agissent simultanément, mais en sens divers, sur les différentes parties du navire. On sait que la mâture se compose de plusieurs mâts (*voy.*) au nombre de deux, trois, quatre, selon l'espèce de bâtiment, espacés d'une de ses extrémités à l'autre, et dont chacun, à l'exception du beaupré, supporte un système symétrique de voiles. Si le vent soufflait toujours de l'arrière, il n'y aurait pas de motifs à cette multiplication de systèmes semblables, qui, masqués l'un par l'autre, n'offriraient utilement à la brise qu'une seule de leurs surfaces ; et c'est en effet ce qui a lieu sous l'allure du vent arrière. Mais ce n'est pas pour cette navigation facile qu'ont été inventées les ingénieuses combinaisons des voiles et du gouvernail. Dès que le vent vient à frapper le navire par le travers, soit d'un bord, soit de l'autre, chaque système de voilure, tournant autour de son mât, vient présenter sa surface à son souffle qui, n'étant plus intercepté, emplit à la fois toutes les voiles dans cette position ; il est facile de comprendre que chaque mât ou système de voilure a son effet propre sur la partie du navire qu'il domine, et d'autant plus sensible que cette partie est plus éloignée du centre de gravité. Ainsi, les voiles qui sont sur l'avant, savoir celles du beaupré et du mât de misaine, tendent à l'entraîner sous le vent et l'obligeraient effectivement à céder à leur impulsion, si les voiles de l'arrière, poussant également cette partie sous le vent, ne paralysaient cet effort en produisant un effet contraire. Les effets latéraux des voiles étant ainsi contrebalancés, le navire obéit aux forces qui le poussent dans la direction de sa quille et s'y maintient à l'aide du gouvernail qui corrige ses écarts momentanés.

C'est à obtenir constamment cet équilibre qui, pour être parfait, doit laisser au gouvernail toute sa puissance et la liberté entière de ses mouvements, que s'applique le manœuvrier. C'est un devoir de tous les instants, et qui exige une surveillance inquiète et des travaux incessants. En effet, excepté dans certains parages où règnent des brises constantes, le vent varie continuellement non-seulement de direction, mais de force, et dans l'un comme dans l'autre cas, un changement quelconque nécessite des manœuvres, soit qu'il faille simplement orienter les voiles pour le suivre ou virer pour le recevoir de l'autre bord, soit qu'il faille augmenter ou diminuer la surface de la voilure. Or, ces variations dans l'état du temps et de la mer dont il faut aussi consulter les caprices, n'ont rien de régulier. Tantôt elles ne se déclarent qu'à des intervalles plus ou moins longs, tantôt elles se succèdent sans relâche dans le plus court espace de temps.

Une grande sûreté de coup d'œil, beaucoup de sang-froid et de présence d'esprit, surtout une attention vigilante et soutenue à laquelle aucune circonstance n'échappe, telles sont les qualités indispensables au manœuvrier. Bien que son art ait pour base abstraite des principes rigoureux et des formules absolues, scientifiquement déduites dans les savants traités d'Euler, de Romme et de Forfait (*voy.* NAUTIQUE), il n'a pas expressément besoin, pour l'exercer, d'en posséder à fond la théorie. La connaissance approfondie et toujours présente des effets des différentes voiles, celle des ressources nombreuses que fournissent leurs combinaisons, toutes choses que peuvent apprendre l'expérience et l'observation, suffisent pour rendre un marin intelligent propre à manœuvrer un navire; et, comme dans tous les arts d'exécution, la théorie, dont on ne saurait contester l'utilité relative, mais qui seule ne pourrait rien, est avantageusement suppléée par une aptitude naturelle ou par une longue pratique secondée par les qualités déjà spécifiées.

D'après ce qui précède, on voit que le mot de *manœuvres* s'applique en général, non-seulement aux opérations qui ont pour objet de faire exécuter au bâtiment des mouvements marqués et déterminés, mais encore à celles dont l'effet est simplement de modifier sa marche et son allure, sans pour cela changer son assiette. Ces dernières, telles que, *orienter les vergues*, *larguer* ou *serrer une voile*, *prendre des ris*, *établir ses bonnettes* ou voiles supplémentaires, sont des *manœuvres de détail*, d'un usage journalier et se répétant indéfiniment selon les accidents de la route et les besoins du service. On pourrait désigner les autres par le nom de *manœuvres d'ensemble*, parce qu'elles exigent d'ordinaire le concours de tout l'équipage, et que ce sont à peu près les seules qui, offrant des phases successives et régulières, comportent une suite de commandements marqués. Ce sont : le *virement de bord*, manœuvre en quelque sorte fondamentale de la navigation, au moyen de laquelle un navire contrarié par le vent peut non-seulement conserver la position qu'il occupe, mais encore, en louvoyant (*voy.*), avancer dans la direction que les éléments semblent lui interdire; l'*appareillage*, le *mouillage* et quelques autres moins régulières, telles que la *panne*, le *sondage*, etc. Ces diverses manœuvres peuvent s'effectuer de plusieurs manières, dont chacune répond à certaines circonstances du vent, du courant et de la mer, et qui, hors quelques cas assez rares, ne doivent pas être indifféremment employées. Ainsi, avec de l'espace, il est toujours possible de virer de bord *vent arrière*, c'est-à-dire en laissant tourner le navire sous l'impulsion du vent; tandis que l'agitation de la mer, le calme ou la violence de la brise, opposent souvent au virement *vent devant* des obstacles qui en compromettent le succès. Pour le mouillage, l'appareillage et autres évolutions qui exigent le concours de tous les agents de la manœuvre, il faut également consulter les conditions locales et accidentelles dans lesquelles elles doivent s'exécuter; et comme ces conditions varient à l'infini, les modifications qu'elles nécessitent dans la manœuvre n'ont pas de limites.

Il s'ensuit qu'il n'est pas aisé de réduire la pratique de la manœuvre à des règles fixes et absolues. Car bien que, les termes du problème étant donnés, on puisse toujours le résoudre, la multiplicité des combinaisons résultant des altérations que subissent ces termes ne permet pas même à l'imagination de les supposer toutes. Quelques auteurs, de Bonnefoux, dans ses *Séances nautiques*, et surtout Bourdé de Villehuet, dans son *Manœuvrier*, ont cependant entrepris ce travail, et indiqué des manœuvres propres à tels ou tels cas particuliers. Mais ils ont dû se borner aux principaux, à ceux qui se reproduisent le plus fréquemment dans la navigation, ou qui, par leurs caractères simples, se prêtent à l'application des formules générales. C'est ainsi qu'ils décrivent les différentes manières d'appareiller et de mouiller, *avec* ou *sans courant*, *vent arrière*, *largue* ou *au plus près*, et diverses manœuvres de détail dont l'exécution est indépendante de l'imprévu ou n'admet qu'une alternative facile à prévoir, comme le *petit* et le *gros temps*. Mais ces indications, fort bonnes à consulter d'ailleurs, ne sauraient non plus suppléer à l'expérience.

La manœuvre est si bien un art dont l'expérience seule a posé les règles, qu'elle est la même chez toutes les nations maritimes. Elle diffère naturellement dans ses formes selon l'espèce du bâtiment et de la navigation qu'il exerce : on ne manœuvre pas un *lougre* comme un *carré* et les *clippers* de l'Inde évolutionnent autrement que les *calaous* arabes ; mais les mêmes installations (*voy.*) étant données, les mêmes mouvements ne se peuvent effectuer que par la répétition des mêmes manœuvres et dans le même ordre. Dès lors, la supériorité dépend entièrement du mérite de l'exécution, de la promptitude et de la précision avec lesquelles elle s'accomplit, de l'habileté de celui qui la dirige et de sa vigilance à profiter de toutes les circonstances qui peuvent la favoriser. Dans un combat, *primer de manœuvre*, c'est ravir un gage à la victoire. Jusqu'ici notre marine, bien qu'elle ait produit des manœuvriers accomplis, n'a pas assez compté peut-être pour sa gloire sur les avantages que donne ce genre de supériorité ; mettant toute sa confiance dans la valeur et l'impétuosité nationales, elle semble avoir presque toujours préféré la manœuvre décisive de l'*abordage* (*voy.*) aux combinaisons étudiées qui, empruntant les ressources de l'art, prolongent l'action et diminuent le danger.

Ce que l'on vient de dire de la manœuvre s'applique aussi bien à l'état de guerre qu'à l'état de paix, au navire marchand qu'au vaisseau armé. Comme dans les deux cas la fin est la même, tenir la mer et pourvoir aux besoins absolus de la navigation, les moyens ne sauraient varier. Mais en temps de guerre, sa mission s'étend et grandit en raison des nouveaux devoirs que lui impose une destination exclusivement militaire ; non-seulement alors, la manœuvre exige des soins plus minutieux, des précautions redoublées, mais encore ses attributions s'augmentent de plusieurs opérations ayant spécialement pour objet les besoins de l'attaque et de la défense. Quelquefois, comme dans la *chasse* et la *retraite*, elle joue le principal rôle : c'est aux ressources dont elle dispose pour accélérer la marche, aux combinaisons qu'elle fournit pour accroître ou diminuer la distance, que le chasseur et le chassé demandent, l'un le succès, l'autre son salut ; ailleurs, comme dans le combat, elle concourt directement au résultat de la lutte, soit en donnant les moyens de prendre et de conserver les *avantages du vent* et de paralyser les *désavantages* de la situation contraire ; soit en parvenant, par des évolutions rapides, à placer l'ennemi dans la position désastreuse de l'*enfilade* qui le livre presque sans défense aux feux meurtriers des batteries. C'est encore la manœuvre qui permet à un bâtiment sous voiles de s'attaquer impunément à la supériorité immobile d'un fort ou d'un vaisseau embossé ; ménageant avec prudence ses mouvements, elle l'amène au moment favorable à portée de l'ennemi, et quand il a lâché ses bordées, elle le soustrait, par une fuite habilement calculée, aux suites de son audace. *Voy.* Combat naval.

L'application de la manœuvre au mouvement des flottes et des escadres (*voy.* ces mots) constitue la *tactique navale.* Ici la manœuvre perd son caractère indépendant pour se conformer à des règles fixes. Chaque bâtiment, en accomplissant à son bord les évolutions qui lui sont signalées, obéit à un mot d'ordre et concourt pour sa part à l'exécution d'un plan d'ensemble. La manœuvre dès lors, devient un instrument à l'usage de la tactique, science à part qui, bien que différant essentiellement de la manœuvre, en exige cependant la connaissance approfondie, et a sa théorie particulière, conçue dans un ordre régulier de combinaisons stratégiques. Les principes de cette théorie sont exposés au long dans un ouvrage imprimé par ordre du gouvernement, et dont tous les bâtiments de l'état possèdent au moins un exemplaire. Cap. B.

MANOMÈTRE (de μανός, rare, ténu, et μέτρον, mesure), instrument qui sert à mesurer la densité de l'air. Ce n'était d'abord qu'un simple globe de verre posé sur une balance très sensible et mis en équilibre avec un poids équivalent; quand l'air devenait moins dense et moins pesant, le poids de la boule augmentant faisait trébucher la balance; le même effet avait lieu dans le sens contraire lorsque la densité de l'air était plus grande, en sorte que la boule de verre l'emportait sur le poids ou le poids sur elle. Cette différence de poids s'appréciait au moyen d'une portion de cercle gradué sur lequel tournait la languette ou aiguille de la balance. On préfère maintenant un tube de verre rempli d'air sec et plongeant dans une cuvette pleine de mercure. Lorsqu'on introduit cette cuvette dans une atmosphère dont on veut connaître l'élasticité, le mercure pressé par l'air ou les gaz qui y sont contenus monte plus ou moins dans le tube, qui est gradué et indique la force de la pression. Le manomètre sert surtout dans les machines à vapeur (*voy.*) pour indiquer la force d'expansion de la vapeur qu'on évalue, comme on sait, en atmosphères (*voy.* Mécanique), c'est-à-dire en une mesure pour laquelle la force atmosphérique ordinaire sert d'unité. Dans les machines à haute pression, le manomètre est une sorte de baromètre à siphon communiquant avec la chaudière, dont la force d'expansion chasse le mercure dans le tube gradué; qui indique ainsi à chaque instant la pression exercée par le gaz dans l'intérieur de la machine. L. L.

MANOU ou Menou, nom du père du genre humain dans la mythologie indienne (*voy.* Brahma, T. IV, p. 120 et suiv.). C'est à lui que les Indiens attribuent le plus ancien code qui existe en sanscrit. Il est difficile de déterminer l'époque à laquelle cet ouvrage fut composé, mais il remonte vraisemblablement à plusieurs siècles avant notre ère. Il porte le titre de *Manava dharmasastra*, c'est-à-dire code de Manou, ou celui de *Manou sanhita*, recueil de Manou, et est divisé en 12 livres qui traitent du droit public et privé et des commandements de Dieu. Il commence par un mythe de la création du monde (*voy.* Cosmogonie, T. VII, p. 77), développe ensuite les devoirs des quatre castes des prêtres, des guerriers, des artisans et des serviteurs, s'étend sur le mode d'enseignement et d'éducation, ainsi que sur les devoirs de celui qui se consacre à l'étude des choses divines, règle les cérémonies à observer dans les mariages et les grandes fêtes religieuses, enseigne les différentes manières de pourvoir à sa subsistance et les devoirs des pères de famille, détermine les aliments purs ou impurs, fixe le nombre et le mode des ablutions et des lustrations, et contient enfin une foule de prescriptions relatives aux femmes, aux anachorètes, aux princes. On y trouve en outre des règles sur le jugement des contestations, sur l'audition des témoins, sur les héritages, et des lois pénales contre les crimes. Il traite enfin des migrations des âmes et de la félicité qui attend ceux qui auront fait de bonnes œuvres. Il accorde à la caste des prêtres une influence extraordinaire sur les affaires politiques et civiles. Au nombre des crimes capitaux, il place le meurtre, l'adultère, l'ivresse, les jeux de hasard, la dérogation aux priviléges d'une caste, la dégradation des monuments publics, la falsification des monnaies, l'abus de la puissance publique, les offenses commises envers les prêtres, les pénitents, les agriculteurs et les femmes, la retenue faite à un ouvrier de son salaire, la profanation des lieux saints et la négligence des devoirs de l'hospitalité. Le châtiment est proportionné au rang du coupable ou du plaignant, et est d'autant plus sévère qu'il tombe sur un membre d'une caste supérieure. La loi du talion préside souvent à la détermination de la peine : ainsi le voleur est condamné à avoir les doigts coupés; le destructeur d'une écluse, à être noyé. Les punitions corporelles peuvent se racheter à prix d'argent, et, dans ce cas, les hautes castes paient moins que les basses. Une des peines les plus sévères est la dégradation d'une caste à une caste inférieure; elle est accompagnée ordinairement de l'expulsion du coupable hors du pays, après qu'on lui a imprimé sur le front une patte de chien. Les témoins prêtent serment et le juge doit les faire souvenir auparavant de la vie future.

Plusieurs dispositions du code de Manou rappellent une époque fort ancienne; le bouddhisme (*voy.*) semble y exister en germe; la mythologie n'y est que peu développée, et nulle part on n'y trouve ordonné aux femmes de se brûler sur le corps de leurs maris. Ces lois forment des distiques rimés. Un grand nombre de savants indiens en ont publié des *Viakhiânas* ou commentaires et des *Nibandhanagrantha* ou remaniements. W. Jones (*voy.*) a donné de cet ouvrage célèbre une trad. anglaise (Londres, 1796). Le texte original, accompagné du commentaire de Kulluka Bhatta, a paru à Calcutta, en 1813, et M. Loiseleur-Deslongchamps l'a traduit en français (Strasb., 1830). *C. L.*

MANSART, deux architectes du siècle de Louis XIV ont illustré ce nom.

François Mansart, né à Paris, en 1598, était d'une famille d'origine italienne. Il comptait parmi ses aïeux plusieurs architectes de mérite. Cette circonstance décida sans doute de ses études et de sa vocation. Son oncle, Germain Gautier, architecte du roi, fut son premier maître. Mansart s'était déjà fait connaître par la construction de différents châteaux et hôtels, lorsque la reine Anne d'Autriche fit commencer le Val-de-Grâce sur ses dessins; mais il n'en construisit que le premier étage : diverses intrigues lui enlevèrent la continuation de cet important travail. Il mit le sceau à sa réputation par l'Église des dames de Sainte-Marie de Chaillot, et surtout par le château de Maisons, près Saint-Germain-en-Laye. Son instabilité naturelle qui le portait toujours à démolir ce qu'il avait fait, pour le reconstruire sur un autre plan, fut cause qu'on ne lui confia pas les travaux du Louvre. Son dernier ouvrage fut le portail de l'église des Minimes de la place Royale. Il mourut à Paris, en septembre 1666.

C'est de lui que cette sorte de couverture brisée, généralement adoptée dans la construction des maisons, et dont il passe pour être l'inventeur, a pris le nom de *mansarde*, *voy.* Comble, Étage, etc.

Jules Hardouin-Mansart, fils de Jules Hardouin, premier peintre du cabinet du Roi, qui avait épousé une sœur de François Mansart, naquit à Paris en 1645. Élève de son oncle, il prit son nom par reconnaissance. Louis XIV, à qui il eut le bonheur de plaire, lui confia les travaux d'architecture les plus importants de son règne. C'est à lui qu'on doit la construction du château de Versailles et de l'hôtel des Invalides (*voy.* ces noms). Il éleva aussi successivement les châteaux de Marly et du Grand-Trianon, la maison de Saint-Cyr, la place Vendôme, la place des Victoires, le château de Dampierre, l'église Notre-Dame de Versailles, etc. Pour prouver sa satisfaction à Mansart, Louis XIV lui accorda le cordon de Saint-Michel, et lui donna en outre la place de premier architecte, et celle de surintendant des bâtiments, arts et manufactures. Grâce à cette royale faveur, Mansart acquit une fortune considérable qui lui attira bien des envieux. Mais le roi, qui aimait son talent et son caractère, le couvrait sans cesse de sa protection. Mansart mourut presque subitement à Marly, le 11 mai 1708. Coysevox (*voy.*) fut chargé de sculpter son tombeau qui, de l'église Saint-Paul, à Paris, fut transféré, pendant la révolution, dans une des salles du Musée des monuments français; il a été replacé depuis dans une église de cette ville. D. A. D.

MANSFELD (maison de), une des plus anciennes de l'Allemagne. Elle tirait son nom d'un château situé dans l'ancien cercle de la Haute-Saxe. Cette famille, aujourd'hui éteinte, brilla d'un vif éclat dès le commencement du XIIe siècle, où Hoyer, l'un des premiers comtes de Mansfeld, généralissime de l'empereur Henri V, mourut glorieusement à la bataille de Welfsholz, en 1115. Lors de la réformation, le comte Albert embrassa chaudement la cause de Luther, né dans son comté, et devint un des principaux soutiens du protestantisme. Le comte Volrath, 5e fils du précédent, se signala à la bataille de Montcontour et mourut en 1578. Le comte Pierre-Ernest fut gouverneur du Luxembourg et de Bruxelles; il mourut en 1604, après avoir obtenu le titre de prince du Saint-Empire. Son fils légitime, le prince Charles, qui se distingua dans les guerres de Flandre et de Hongrie, ne laissa pas de postérité.

Pierre-Ernest, comte de Mansfeld, frère naturel de ce dernier, un des plus célèbres hommes de guerre de son temps, fut élevé dans la religion catholique par son parrain l'archiduc Ernest d'Autriche, et rendit ainsi que son frère d'importants services au roi d'Espagne, dans les Pays-Bas, et à l'empereur Rodolphe II en Hongrie. Il arriva ainsi à se faire légitimer par ce dernier; mais comme, malgré des promesses solennelles, on refusait de lui accorder la dignité de son père et les biens que celui-ci avait possédés dans les Pays-Bas, il se rangea, en 1610, du parti des princes protestants, embrassa le culte réformé et devint un des plus dangereux ennemis de la maison d'Autriche. Pierre-Ernest s'unit, en 1618, aux mécontents de la Bohème, auxquels il amena des renforts. Il combattit longtemps dans ce pays et sur le Rhin pour la cause de l'électeur palatin Frédéric, fut mis au ban de l'Empire et ravagea les terres des princes ecclésiastiques. Il éprouva plusieurs défaites, mais sans s'avouer vaincu. Avec l'argent de la France et de l'Angleterre, il leva, en 1625, une armée, dans le but d'envahir les états héréditaires de l'Empereur. Battu près de Dessau par Wallenstein (*voy.*), cet échec ne l'empêcha pas de continuer sa marche vers la Hongrie, et de se réunir avec le prince de Transylvanie, Bethlen Gábor. Lorsque celui-ci changea de parti, Pierre-Ernest, après avoir licencié ce qui lui restait de troupes, avait formé le projet de passer par Venise en Angleterre, avec le petit nombre de partisans qu'il avait retenus, lorsqu'il tomba malade dans un village près de Zara, et mourut, en 1626, âgé de 40 ans. Son corps fut inhumé à Spalatro.

Un comte Wolfgang de Mansfeld prit aussi une part très active à la guerre de Trente-Ans.

Des deux lignes principales dans lesquelles était divisée la maison de Mansfeld, la luthérienne, celle d'Eisleben, s'éteignit en 1710. Le comte Henri-François, de la branche catholique, reçut, en 1690, du roi Charles II d'Espagne la principauté de Fondi, dans le royaume de Naples, et plus tard, l'empereur Léopold Ier lui conféra la dignité de prince de l'Empire. Henri-Paul-François, dernier comte de Mansfeld et prince de Fondi, vendit cette principauté, et mourut, en 1780, sans postérité mâle. Sa fille unique apporta ses biens allodiaux en mariage à la maison princière de Colloredo (*voy.*), qui joignit alors à ce nom celui de Mansfeld.

L'ancien comté de Mansfeld, situé dans la Thuringe septentrionale, et qui avait une population de 59,000 hab. sur 19 milles carr. géogr., fut séquestré, en 1570, pour cause de dettes, par la Saxe électorale et l'évêché de Magdebourg. Il renferme les petites villes de Mansfeld et d'Eisleben. Incorporé à la Prusse, en 1814, il fait aujourd'hui partie de la régence de Mersebourg (prov. de Saxe). *C. L.*

MANSO (Jean-Gaspard-Frédéric), poète, critique et historien allemand, naquit à Blasienzell (Saxe-Gotha), le 26 mai 1759. Après avoir fait ses humanités dans la maison de son père et au gymnase de Gotha, il étudia la théologie à l'université d'Iéna, mais en continuant de se livrer à la philologie. En 1785, il fut placé d'abord comme adjoint et plus tard comme professeur au gymnase de Gotha, d'où il passa, en 1790, à celui de Marie-Magdeleine, à Breslau; et, trois ans après, la direction de cet établissement lui ayant été confiée, il remplit honorablement cette charge jusqu'à sa mort, arrivée le 9 juin 1826.

Indépendamment de son édition des

poésies de Méléagre (Gotha, 1789), ce fut d'abord par des traductions que Manso fixa sur lui l'attention; puis il fit paraître ses propres poésies dont il faut mentionner l'*Art d'aimer* (Berlin, 1794), son épître à Garve *sur la science calomniée*, et ce qu'il a appelé, à l'exemple de Herder (*voy.*), ses *Forêts poétiques*, insérées dans les *Mélanges* (Leipz., 1801, 2 vol.). Parmi ses ouvrages en prose, on remarque surtout les suivants: *Essais sur quelques sujets mythologiques des Grecs et des Romains* (Leipz., 1794); *Sparte*, excellent essai sur l'histoire, la constitution et les mœurs des Lacédémoniens (Leipz., 1800, 2 tom. en 4 vol.); *Vie de Constantin-le-Grand* (Leipz., 1817); *Traités et morceaux variés* (Bresl., 1821); *Histoire de l'état prussien depuis la paix de Hubertsbourg* (Francf., 1819-20, 3 vol.), ouvrage très important dont une nouvelle édition a été publiée depuis 1835; enfin son *Histoire de l'empire des Ostrogoths en Italie* (Bresl., 1824). Il a traduit Virgile, Bion, Moschus, l'*Œdipe* de Sophocle; ses traductions ne brillent pas toujours par l'exactitude, mais on ne saurait lui contester l'élegance et le sentiment poétique. *C. L.*

MANSOUR (Abou-Djafar Abd' Allah al-), c'est-à-dire *le Victorieux*, second khalife de la maison des Abassides (*voy.*), succéda à son frère Aboul-Abbas *al-Saffah*, l'an 136 de l'hégire (753 de J.-C.), et s'affermit sur le trône par le meurtre des Ommeyades (*voy.*). Il eut beaucoup de guerres à soutenir et lutta avec énergie contre la secte des *Rawandian* qui exerçait son culte dans la résidence même du khalife. Après avoir fondé Bagdad (*voy.*), Al-Mansour y attira des savants de tous les pays, et y fit fleurir les lettres et les sciences. Il mourut en 774, âgé de 63 ans (*voy.* Khalife, T. XV, p. 644).—Sur d'autres personnages du même nom, *voy.* Fatimides. X.

MANTÈGNE (André), *Andrea Mantegna*, né à Padoue, en 1430, dans une condition obscure, et mort à Mantoue, en 1506, est considéré comme le fondateur de l'école mantouane. Ses premiers essais ayant été remarqués par Jacques Squarcione, peintre de Padoue, celui-ci l'attira dans sa maison et l'adopta pour son fils; il lui fit étudier des plâtres moulés sur l'antique et des tableaux sur toile qui lui venaient de la Toscane et de Rome. Les progrès d'André furent rapides; à 17 ans, il peignit le tableau du maître-autel de Sainte-Sophie de Padoue qui établit sa réputation et lui fit confier un grand nombre de travaux. Jean Bellin (*voy.*), peintre vénitien, alors très célèbre, admirateur d'André, lui donna sa fille en mariage, ce qui le brouilla avec le Squarcione. Le duc de Mantoue appela André à sa cour, le combla de largesses et lui fournit de nombreuses occasions d'exercer son talent. C'est là que le Mantègne fonda cette école à laquelle Jules Romain (*voy.*) imprima plus tard un nouvel élan, école qui se distingua par la pureté, la simplicité et l'exactitude. Le Corrége, dit on, fut disciple du Mantègne, et tient de ce maître la science des raccourcis admirée dans ses plafonds à Parme. Innocent VIII fit venir le Mantègne à Rome pour travailler au Belvédère. Ses principaux ouvrages sont à Padoue, à Vérone, à Rome, à Mantoue: on doit citer *la Madone de la victoire*, *la Vierge tenant l'enfant Jésus*, et *l'Annonciation* (à Dresde). On lui a attribué à tort l'invention de la gravure au burin; mais il fut un des premiers qui la perfectionnèrent. Il a gravé une partie de son célèbre tableau du *Triomphe de Jules-César*, aujourd'hui en Angleterre, au château d'Hamptoncourt, et dont Andrea Andreani, dit le Mantouan, a reproduit l'ensemble en neuf planches formant frise. L'Arioste, dans son xxiii^e chant, a rangé le Mantègne au nombre des plus illustres peintres de son temps. L. C. S.

MANTINÉE (bataille de). Mantinée était une petite ville de l'Arcadie, célèbre par la bataille que s'y livrèrent les Thébains et les Lacedemoniens, et qui coûta la vie à Épaminondas (*voy.*), l'an 362 av. J.-C. *Voy.* Batailles, T. III, p. 143. Z.

MANTOUE, ville d'Italie, capitale du Mantouan, qui forme, avec les duchés de Castiglione et de Saëfercino, une province du gouvernement de Milan. La ville de Mantoue, située sur un lac formé par les eaux du Mincio, et protégée en outre par une citadelle, offre une position presque inexpugnable ; ses rues sont larges et belles. Plusieurs monuments la décorent, et parmi eux on distingue le palais du T (ainsi nommé à cause de sa forme), décoré par le célèbre peintre Jules (*voy.*) Romain. Cette ville, dévastée en 1630, par les Autrichiens, et privée de ses ducs depuis 1705, a vu le nombre de ses habitants décroître successivement. On n'y compte plus aujourd'hui que 25,000 âmes. Mantoue, prise par Napoleon en 1796, reprise par les Autrichiens en 1799, et rendue aux Français en 1801, fut définitivement restituée à l'Autriche à la suite de la paix de 1814.

Le *Mantouan* qui compte 41 milles carr. géogr. et 231,000 habitants, a suivi les vicissitudes de sa capitale. Gouverné depuis le xve siècle par des ducs de la maison de Gonzague (*voy.*), il a tour à tour été incorporé dans les provinces milanaises soumises à la maison d'Autriche, à la république Cisalpine fondée par Napoléon, et enfin au royaume Lombardo-Vénitien dont il fait aujourd'hui partie. Virgile (*voy.*) est né dans un petit village des environs de Mantoue, qu'on appelait Andes, et qui se nomme à présent Pietola. Pour l'école de peinture, à laquelle Mantoue donna son nom, *voy.* LOMBARDE et MANTÈGNE. D. A. D.

MANUCE (ALDE). *Aldus Pius Manutius Romanus*, ou Alde *l'ancien*, fut le chef de la famille de ces imprimeurs de Venise, non moins célèbres par leurs excellents travaux typographiques (*voy.* ALDINES) que par leurs connaissances littéraires et leur infatigable activité. Il naquit, à Bassano, en 1446. Après avoir achevé ses études à Ferrare, il fut choisi pour précepteur du jeune prince de Carpi, Albertus Pius, qui, par reconnaissance, lui permit de prendre le surnom de Pius, et en 1482, il se rendit à Mirandole. Il avait déjà atteint l'âge viril lorsqu'il se mit à apprendre le grec, et dès 1488, il établit une imprimerie à Venise. Il perfectionna singulièrement son art encore dans l'enfance; reformant les caractères gothiques, il répandit l'usage des caractères antiques, dits romains, et inventa les lettres italiques (*voy.* INCUNABLES); il améliora la ponctuation et employa le premier les deux points et le point et virgule. Il veilla d'ailleurs avec le plus grand soin non-seulement à la beauté de l'impression, mais à la correction du texte, et, dans ce but, il fonda même dans sa maison une société de savants avec lesquels il discutait les versions à adopter. Il mourut assassiné, en 1516. Sans parler des préfaces qu'il a mises à plusieurs des ouvrages sortis de ses presses, nous avons de lui une *Grammaire grecque* (1515, in-4°), un *Dictionnaire grec* (1497; et Bâle, 1519, in-fol.), une *Grammaire latine* (1501 et 1508, in-4°) et une *Introduction à la langue hebraïque*, imprimée pour la première fois avec la grammaire de Lascaris (1501, in-4°).

Son fils PAUL, né à Venise, en 1512, étudia spécialement la langue latine qu'il écrivait avec beaucoup de pureté. Il fut chargé, pendant quelque temps, de la bibliothèque Vaticane par Pie IV, qui le mit à la tête de l'Imprimerie apostolique, et fut employé également à la bibliothèque de Venise. L'imprimerie aldine, fermée depuis la mort de son père, fut rouverte en 1533, et Paul Manuce continua à en diriger les travaux jusqu'à sa mort arrivée, en 1574, à Rome, où il s'était rendu sur l'invitation de Grégoire XIII. Nous avons de lui, outre des commentaires sur différents auteurs, un recueil de *lettres et* de *préfaces* (1558) qui a été réimprimé plusieurs fois. — Son fils ALDE, dit *le jeune*, né en 1547, hérita de son savoir. Il n'avait que 14 ans lorsqu'il écrivit un traité d'orthographe latine. Il professa ensuite les langues anciennes à Venise, à Bologne, à Pise et à Rome, où il mourut, en 1597, dans une grande pauvreté, après avoir été obligé de vendre l'imprimerie de son père qu'il avait dirigée pendant quelque temps. On a de lui des annotations à Velléius Paterculus, Horace, Salluste, Eutrope, et plusieurs traités sur les antiquités romaines insérés dans le *Thesaurus* de Grævius et de Sallengre. *C. L.*

MANUEL (de *manus*, la main, *manualis*, à la main). On donne ce nom à de petits livres ou abrégés, comme pour indiquer qu'on doit en faire un fréquent usage et les avoir constamment à la main. Depuis quelque temps, ces sortes de livres se sont excessivement multipliés en France ; il n'y a pour ainsi dire pas de branche dans la science ou dans les arts, pas de métier même qui n'ait son manuel. Mais il est à regretter que ces ouvrages, faits pour être mis entre les mains des jeunes gens, n'aient le plus souvent aucune valeur. Sous ce rapport, la France a beaucoup à envier à l'Allemagne, où des savants du premier ordre n'ont pas dédaigné d'écrire de simples manuels. X.

MANUEL I et II, *voy.* Comnène et Paléologue.

MANUEL (Pierre-Louis) naquit à Montargis, en 1751. Après avoir fini ses études, il entra dans la congrégation de la doctrine chrétienne, fut ensuite répétiteur dans un des colleges de Paris, puis précepteur du fils d'un riche banquier. Sa tâche étant terminée, Manuel quitta cette maison avec une pension, dont il vécut en y joignant le faible produit de quelques travaux littéraires. La publication d'un pamphlet, hostile à la religion et au gouvernement, lui valut un séjour de trois mois à la Bastille, et il en sortit disposé à se jeter à corps perdu dans le mouvement de la révolution, qui était sur le point d'éclater. Son ardeur le fit assez remarquer pour lui conquérir une place dans la municipalité provisoire, organisée après le 14 juillet, sous la présidence de Bailly. Cette position l'ayant mis à même de fouiller dans les papiers de l'ancienne police, il y puisa les matériaux d'un ouvrage, en 2 vol. in-8°, intitulé *La Police dévoilée*, où il mit à découvert, mais non sans une exagération notable, les vices et les abus du régime qui venait de disparaître. L'un des orateurs les plus *avancés* du club des Jacobins, il fut, à la fin de 1791, nommé procureur de la commune de Paris, en même temps que Pétion en était nommé maire, et, dans ce poste éminent, Manuel travailla avec la plus grande activité à accélérer la chute du trône. Au 20 juin, il laissa à Pétion la direction ostensible du mouvement, se bornant à paraître sous les murs du château, dont il narguait les hôtes augustes par d'indécentes démonstrations. Le directoire du département ayant, par un arrêté du 6 juillet, suspendu Pétion de ses fonctions municipales, Manuel fut compris dans cette mesure; mais, par une coupable et imprudente faiblesse, l'Assemblée législative cassa l'arrêté; et stimulés encore par l'irritation de cette disgrâce momentanée, les deux magistrats factieux osèrent venir à la barre de l'assemblée demander, au nom de la commune de Paris, la déchéance du roi. La journée du 10 août décida par la violence ce que l'abus du droit de pétition n'avait pu emporter. Manuel fut un des principaux directeurs de l'insurrection, et le 13 août, la commune *régénérée* le chargea d'opérer la translation au Temple de Louis XVI et de sa famille. Il paraît prouvé qu'il avait proposé de les retenir à l'hôtel de la Chancellerie, place Vendôme, et qu'au Temple, il insista encore pour qu'ils fussent logés dans le palais, et non point emprisonnés dans la tour. Les journées de septembre vinrent bientôt compléter l'œuvre du 10 août. Les royalistes et les révolutionnaires ont, d'accord, attribué à Manuel la complicité des attentats qui ensanglantèrent ces jours d'éternel opprobre. Il en avait sans doute été prévenu, mais tout porte à croire qu'il s'éleva avec force contre cet odieux projet, et, du moins, ce qu'on ne saurait nier, c'est qu'il arracha alors à la mort de nombreuses victimes, parmi lesquelles il faut citer le prince de Poix, M^{me} de Tourzel et sa fille, et Beaumarchais, son ennemi personnel. Ce fut aussi par ses soins que M^{me} de Staël put sortir de Paris sans danger; enfin, le 3 novembre, à la tribune des Jacobins, il qualifia les massacres de septembre de *Saint-Barthelemy du peuple*, et le 16, il demanda à la Convention que tous ceux qui, en ces jours de meurtre, avaient quitté la France ne fussent point réputés émigrés.

Manuel avait été élu, par le département de Paris, membre de la Convention nationale. A la séance d'ouverture, il fit une première brèche à sa popularité, en demandant que le président de l'assemblée, qu'il qualifiait de *président de la nation*, fût, pendant la durée de ses fonctions, logé aux Tuileries, et environné d'honneurs. Or, ce président était Jérôme Pétion. Le plus vif mécontentement accueillit cette proposition, et elle fut repoussée à l'unanimité. Le 7 octobre, Manuel fut chargé d'aller notifier au roi prisonnier l'établissement de la république, et de lui faire quitter les signes extérieurs de son ancienne puissance. Il s'acquitta de cette mission sans violence et sans brutalité, mais avec une froide et insultante ironie. A partir de ce moment, il agit dans l'intérêt de Louis XVI avec autant d'ardeur que jusque-là il en avait mis à lui nuire et à l'accabler. Son zèle révolutionnaire n'éclata plus que dans deux occasions, au 18 octobre, où il fit supprimer la croix de Saint-Louis, en disant que *c'était une tache sur un habit*, et, quelques jours plus tard, en se déchaînant contre le clergé et en traitant de contre-révolutionnaires tous ceux qui défendaient la cause du culte catholique. Il proposa aussi la mise en vente du château de Versailles.

La Convention ayant décrété que Louis XVI serait jugé par elle le 6 décembre, Manuel demanda qu'il fût entendu dans ses moyens de justification. Sur la question de l'appel au peuple, il fit entendre ces paroles remarquables : « Le droit de mort n'appartient qu'à la nature; le despotisme le lui avait pris, la nation le lui rendra. » Il vota ensuite pour la détention dans un fort éloigné de Paris. La Montagne l'accusa d'avoir, comme membre du bureau, falsifié le recensement des votes. On fit la motion de le déclarer infâme, et, en sortant de la salle, il fut injurié et même frappé. Dès le lendemain, il donna sa démission. Retiré dans sa ville natale, au mois de mars 1793, à l'occasion de la levée du recrutement, il fut assailli à coups de pierre et de bâton, et laissé pour mort sur la place. Le fait ayant été dénoncé à la Convention, elle ordonna des poursuites qui n'eurent pas lieu; mais le 20 août, Manuel, arrêté à Montargis comme suspect, fut amené à Paris. En octobre, il fut cité comme témoin dans le procès de la reine. Quoiqu'il fût lui-même alors sous le coup d'une accusation capitale, Manuel évita de charger la malheureuse princesse. Mis en jugement le 15 novembre, il parut s'étonner de se voir traiter en conspirateur, et invoqua avec force, en sa faveur, les souvenirs du 10 août. Par une contradiction aussi atroce que bizarre, on lui reprochait à la fois d'être l'un des artisans des massacres de septembre, et d'y avoir soustrait plusieurs victimes. On lui imputait aussi d'être de complicité dans les vols commis au Garde-Meuble. Condamné à mort, il montra dans ses derniers moments un abattement qui tenait de la pusillanimité. Outre plusieurs brochures politiques peu dignes d'être mentionnées, on a de Manuel : *Lettres de Mirabeau à Sophie* (la marquise de Monnier), Paris, 1792, 4 vol. in-8°. Cette publication produisit un grand effet. La famille de Mirabeau en fut blessée et entama des poursuites contre Manuel, éditeur non autorisé; mais le crédit dont il jouissait alors les lui fit braver, et elles n'eurent aucun résultat; *Essais historiques, critiques, littéraires et philosophiques*, Genève, 1783, in-12; *Coup d'œil philosophique sur le règne de saint Louis*, 1786, in-8°; *l'Année française*, 1789, 4 vol. in-12. P. A. V.

MANUEL (Jacques-Antoine), une des célébrités parlementaires de la Restauration, naquit à Barcelonnette (Basses-Alpes), le 10 décembre 1775. Fils d'un ancien militaire, il fit ses études chez les doctrinaires de Nimes, et fut envoyé, fort jeune encore, dans le Piémont pour y étudier le commerce sous la direction d'un de ses oncles. Mais la guerre survenue, au commencement de la révolution, entre la France et la Sardaigne, ayant nécessité son retour, il prit du service, en 1793, dans un des bataillons réquisitionnaires. Des preuves de courage qu'il donna en différentes occasions lui avaient fait obtenir rapidement le grade de capitaine, lorsqu'après la signature du traité de Campo-Formio, il revint dans ses foyers pour se faire guérir de ses blessures, et, cédant aux instances de sa famille, il donna sa démission pour suivre la carrière du barreau. Il débuta avec quelque avantage à Digne, et passa ensuite (an VIII) à la cour d'appel d'Aix. Ce fut seulement pendant les Cent-Jours qu'il visita Paris; pendant le séjour qu'il y fit,

Digitized

il reçut la nouvelle de sa nomination de représentant du département des Basses-Alpes. Cet honneur, qu'il n'avait pas sollicité, put à peine triompher de ses scrupules; néanmoins il accepta, et alla s'asseoir, à la Chambre des représentants, au milieu des plus sincères amis de la gloire et des libertés nationales. D'abord il choisit le rôle d'observateur silencieux; mais le désastre de Waterloo et les dissensions qui en furent la conséquence dans la Chambre lui firent rompre le silence, et son début, qui eut lieu au milieu des funestes divisions survenues à l'occasion des changements constitutionnels réclamés par les circonstances, fut pour lui un véritable triomphe. Dès ce moment, son avenir parlementaire se dessina nettement, et le conventionnel Cambon, vivement frappé de ses premières paroles, s'écria : « Ce jeune homme commence comme Barnave a fini. »

Au second retour des Bourbons, et après la dissolution de la Chambre, Manuel résolut de se fixer dans la capitale, vendit ses propriétés du Midi, et, pour accroitre un peu ses modestes ressources, se présenta au barreau de Paris. Mais l'ordre des avocats, sans avoir d'autre motif à lui opposer que ses opinions libérales, refusa de l'admettre dans son sein; Manuel se vit donc réduit à ouvrir un cabinet de consultations, où, du reste, sa réputation de jurisconsulte ne tarda pas à lui amener une nombreuse et riche clientelle. Lors des élections de 1818, choisi à la fois dans le Finistère et dans la Vendée, il opta pour le dernier collége, et prit place parmi les membres les plus avancés de la gauche. Défenseur ardent des bienfaits légués à la France par la révolution, versé dans presque toutes les branches de l'administration, il était toujours sur la brèche, et ne laissait passer aucune discussion importante sans y prendre part. Ses paroles hardies provoquèrent plus d'une fois le mécontentement de la majorité de la Chambre, dévouée au pouvoir; mais son improvisation semblait puiser dans cette lutte une nouvelle énergie. Sa puissance de logique, sa fermeté inébranlable, irritèrent à un si haut degré les adversaires politiques de Manuel, que sa perte fut résolue, et l'on n'attendit plus qu'une occasion. Elle se présenta enfin au mois de février 1823, à propos des violents débats auxquels donna lieu la guerre d'Espagne. Un tumulte effroyable interrompit tout à coup l'un de ses discours, dans lequel la majorité prétendait avoir vu l'apologie du régicide. En vain, Manuel voulut-il protester de ses intentions monarchiques, en répétant la phrase incriminée : il fut rappelé à l'ordre, et dès le lendemain, sur la proposition de La Bourdonnaye (*voy.*), on mit en discussion son expulsion de la Chambre, qui fut prononcée le 3 mars suivant. C'est alors que survint un de ces incidents qui ont exercé une si fatale influence sur les destinées de la Restauration, en jetant dans les esprits de la multitude un levain de haine et de vengeance. Le 4 mars, Manuel, en dépit de l'acte arbitraire qui le chassait de la Chambre, était venu reprendre sa place au côté gauche. Sur l'interpellation du président, il répondit qu'il ne céderait qu'à la violence. En effet, un sergent de la garde nationale, nommé Mercier, ayant refusé de porter la main sur lui, on fut obligé d'avoir recours à la gendarmerie, qui l'arracha de son banc et l'entraina hors de la Chambre, où toute la gauche le suivit pour protester contre son exclusion.

Loin d'exploiter l'immense célébrité acquise par plusieurs années d'une lutte habile et courageuse, terminée par un tel événement, Manuel se retira dans le silence de la retraite, et y attendit avec calme la mort dont il portait déjà le germe dans son sein. Il expira à Maisons, le 20 août 1827 : son corps, transporté au cimetière du Père-Lachaise, fut accompagné par plus de cent mille personnes, qui donnèrent ainsi un dernier souvenir d'estime et de reconnaissance à l'un des plus courageux défenseurs des libertés populaires qu'eussent encore offerts les sessions législatives. **D. A. D.**

MANUFACTURE (de *manu factus*, fait avec la main). La première acception de ce mot a dû être bien différente de celle qu'il a prise à mesure que l'industrie s'est étendue. Maintenant on entend généralement par manufacture un établissement industriel monté sur une vaste échelle, peuplé de nombreux ouvriers, qui, suppléant en outre par de puissantes machines à l'insuffisance du travail de l'homme, fabrique en grandes masses un produit quelconque; c'est donc la fabrique (*voy.*) dans les plus grandes proportions (*voy.* Industrie, T. XIV, p. 649). L'extension des opérations a donné naissance à un élément nouveau, à un agent fécond et générateur, la division du travail (*ibid.*, p. 650). L'immensité de la production a fait remplacer en grande partie le travail de l'homme par celui de moteurs puissants qui ne laissent presque rien à faire à la force et à l'intelligence de l'ouvrier occupé près des machines (*voy.*), et permettent même d'y employer des femmes et des enfants (*voy.* T. XIV, p. 651). Sans se substituer à l'eau dans les localités où la nature en fournit un cours suffisant, la vapeur (*voy.*) est devenue le principal et le plus énergique de ces moteurs. C'est du moment où l'emploi de la vapeur a trouvé de nombreuses applications que le combustible (*voy.* Houille) a pris une si grande place dans le régime économique des peuples : de là aussi le nom d'*usine* qui s'applique surtout aux établissements où le feu et la vapeur jouent le principal rôle comme agents de production ou de fabrication.

Le régime manufacturier est une des dernières transformations de l'industrie moderne, transformation devenue nécessaire par le développement des besoins, l'exigence de la consommation et les progrès de la concurrence entre les différents peuples. C'est sous l'administration de Colbert qu'on vit, en quelque sorte, s'élever les premières manufactures. Sous le règne de Louis XV, la France en possédait déjà un nombre assez considérable. On avait cru devoir soumettre les manufactures à des règlements spéciaux, qui les régirent jusqu'à la révolution française. A cette époque, elles furent délivrées des entraves qui comprimaient leur essor en les protégeant. Tout se faisait alors en détail et avec peine, rarement en grande quantité. Un certain nombre d'établissements, destinés soit à produire les objets de première nécessité, soit à alimenter la fabrication de luxe, pouvaient être rangés parmi les manufactures, et quelques-unes, comme la manufacture de porcelaine de Sèvres, celle des Gobelins, de la Savonnerie et de Beauvais, etc., portaient expressément ce nom avec l'épithète de royales, en vertu d'un privilége. Mais sous l'empire, le nombre s'en accrut considérablement à la suite du blocus continental. La fabrication du coton (*voy.*) surtout donna lieu à la création de vastes établissements; d'autres eurent pour objet la laine, la soie, le sucre de betterave, etc., et le monopole multiplia le nombre des manufactures royales de tabac. Aujourd'hui, ainsi qu'on l'a vu à l'art. Industrie, l'Angleterre, la France, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne sont couvertes de manufactures. L'extension des besoins, les progrès de la richesse publique et de l'aisance individuelle ont trop agrandi la fabrication pour qu'elle pût se concentrer, comme autrefois, entre les mains de quelques ouvriers : elle a dû passer aux machines, qui l'ont développée sur une immense échelle. La réunion des grands capitaux a ensuite consolidé l'établissement des manufactures, et a ainsi donné naissance à l'association qui est une de leurs conditions d'existence et de prospérité.

Nous avons dit plus haut que le remplacement du travail de l'homme par la force mécanique a amené les capitalistes à cette conclusion, que du moment où l'homme n'était plus que l'accessoire de la machine, son travail pouvait être fructueusement remplacé par le travail moins cher de l'enfant. Peu à peu en effet les enfants ont succédé aux hommes près des machines. Malheureusement la cupidité des maîtres leur imposa des travaux au-dessus de leurs forces, et l'abus d'un pareil état de choses a dû à la fin attirer l'attention des gouvernements. L'Angleterre, où le mal était plus profond que partout ailleurs, détermina la première par un bill les conditions auxquelles les enfants pourraient travailler dans les manufactures. En France, la loi du 22 mars 1841 a réglé cette matière délicate, et depuis, les circulaires ministérielles des 25 mars, 14 août et 1er octobre 1841 ont pourvu à son exécution. Les autres pays, entre autres la Prusse, ont aussi, par des dispositions analogues, mis leur législation en harmonie avec des nécessités qui devenaient chaque jour plus impérieuses. L. N.

MANUFACTURES (CONSEIL GÉNÉRAL DES), *voy*. CONSEILS ADMINISTRATIFS, T. VI, p. 588.

MANUFACTURIER (SYSTÈME), *voy*. ÉCONOMIE POLITIQUE, T. IX, p. 120.

MANUMISSION, *voy*. AFFRANCHISSEMENT.

MANUSCRIT (de *manus*, main, et *scriptum*, écrit), ce qui est écrit à la main. Avant l'invention de l'imprimerie, l'écriture (*voy*.) était la seule manière de perpétuer les travaux de l'esprit que la mémoire, moyen d'ailleurs trop chanceux, ne suffisait plus à retenir. Malheureusement le temps a détruit un grand nombre de manuscrits; mais ceux qui nous sont venus de l'antiquité ont été pour nous un puissant moyen de civilisation, une école de goût et une source abondante où l'on a pu puiser les connaissances les plus variées : aussi leur étude fut-elle poussée bien loin par les érudits des trois derniers siècles, aidés des lumières de la critique.

Les anciens manuscrits conservés dans la plupart de nos grandes bibliothèques (*voy*.), dont ils sont souvent les plus précieuses richesses, sont écrits sur peau de vélin ou parchemin, ou bien sur papier, soit de papyrus (*voy*.), soit de coton, de toile ou de soie (*voy*. ÉCRITURE, ENCRE, PAPIER, etc.). Nous avons dit au mot COPISTES de quelle manière ils se confectionnaient et quelle distinction on faisait entre eux, suivant qu'ils étaient disposés en rouleaux (*volumina*) ou en feuillets mis les uns dans les autres (*codices*), et cet article, ainsi que LIVRES et INCUNABLES, renferme sur la matière qui nous occupe beaucoup d'autres détails auxquels nous devons nous borner à renvoyer le lecteur. Nous serons d'ailleurs obligés d'y revenir à l'art. PALÉOGRAPHIE, science qui est une branche de la *diplomatique* dont nous nous sommes déjà occupés. En conséquence, nous pouvons être ici très courts.

Lorsqu'on veut déterminer la date et la valeur d'un manuscrit, il faut d'abord examiner avec soin le genre et la nature des caractères. Il est plus difficile de découvrir, d'après l'écriture, l'ancienneté d'un manuscrit grec que celle d'un manuscrit latin. Il existe une règle générale pour les manuscrits grecs : c'est que plus les caractères sont légers, agréables et rapides, plus le livre est ancien ; car, de siècle en siècle, l'écriture grecque est devenue plus raide et plus lourde. La présence ou l'absence des accents ne prouve rien, en général, relativement à l'âge de ces manuscrits. Du reste on ne trouve guère de manuscrits grecs plus anciens que le VII^e siècle, ou tout au plus le VI^e. Les caractères latins ont été classés d'après leur grandeur en *majuscules* et *minuscules* ; et, d'après la forme qui leur a été donnée par les différents peuples et à de certaines époques, en caractères *romains antiques*, *mérovingiens*, *lombards*, *carlovingiens*, sans parler de l'écriture *onciale* dont il a été question aux art. COPISTES et ÉCRITURE, etc. L'usage des caractères *gothiques* date du XII^e siècle : ce sont des espèces de minuscules anguleuses et bizarrement contournées. Il a été établi pour chacune de ces écritures des règles au moyen desquelles on peut découvrir l'ancienneté du manuscrit où elle été employée.

Antérieurement au VIII^e siècle, on ne trouve guère de ponctuation; caractère qui toutefois manque aussi souvent dans des manuscrits postérieurs à son adoption générale, même dans quelques-uns du XIII^e siècle et des siècles suivants. Les manuscrits sans division en chapitres ou en autres sections sont toujours très anciens. La réclame (*custos*), ou la répétition du premier mot d'un double feuillet ou cahier au-dessous de la dernière ligne du double feuillet précédent, date du XII^e siècle et a été en usage dans les siècles suivants. Plus le manuscrit est ancien, moins il y a d'abréviations (*voy*.), ou moins elles sont considérables. Dans les manuscrits les plus vieux les mots ne sont point séparés et se suivent sans aucune interruption dans les lignes. Ce n'est que depuis le IX^e siècle que l'usage d'espacer les mots est devenu général. L'emploi des chiffres arabes commence dans les manuscrits de la première moitié du XIIIe siècle. Quelques manuscrits portent à la fin l'indication de l'époque à laquelle ils ont été exécutés, et même de la personne qui les a faits; mais il faut se garder d'avoir une foi aveugle dans cette sorte de souscriptions, car souvent la date qu'elles renferment est celle de la composition de l'ouvrage, ou bien elles ne se rapportent qu'à une partie du manuscrit, ou encore elles donnent des détails controuvés.

Depuis la découverte des manuscrits d'Herculanum, on a la certitude qu'aucun des autres manuscrits connus ne remonte au-delà du Ier siècle de notre ère. En 1825, un Français voyageant pour M. Bankes, Anglais, a trouvé dans l'île d'Éléphantine (Haute-Égypte) un fragment de l'*Iliade*, sur papyrus, contenant 8 à 900 vers (à partir du 160e) tracés en belles lettres capitales. On pense que ce manuscrit date de l'époque des Ptolémées, et, dans ce cas, il serait probablement le plus ancien livre qui existe.

Dans le moyen-âge, on effaçait ou grattait l'écriture des livres sur parchemin pour la remplacer par de nouveaux textes : ces livres, dont le nombre est peu considérable, sont nommés *palimpsestes*, en latin *codices rescripti*; mais déjà au XIVe siècle, l'usage de ce procédé avait cessé, sans doute parce que le papier commençait à devenir plus abondant. *Voy.* T. VI, p. 756.

Les plus riches dépôts de manuscrits sont la Bibliothèque du Roi à Paris, les bibliothèques Vaticane et Ambrosienne à Rome et à Milan, celle d'Oxford, celle de Vienne, etc. *Voy.* BIBLIOTHÈQUES.

Il existe dans toutes les langues un grand nombre d'ouvrages sur les manuscrits; quelques-uns ont été indiqués à l'art. DIPLOMATIQUE, et au mot BIBLIOTHÈQUE on a mentionné différents catalogues de manuscrits publiés par les conservateurs des grands dépôts qui les renferment. M. G. Hænel a fait paraître, depuis 1829, les *Catalogues des manuscrits qui se trouvent dans les bibliothèques de la France, de la Suisse, de l'Espagne, du Portugal et de l'Angleterre*, Leipzig, in-4° : nous avons donné T. III, p. 503, le titre latin de cet ouvrage. Nous en citerons encore deux en langue allemande : A. Pfeiffer, *Sur les manuscrits en général*, Erlangen, 1810, et Ébert, *Sur la connaissance des manuscrits*, Leipz., 1825 et ann. suiv.

Différents ouvrages ont été publiés sous le titre de Manuscrit : on sait quelle sensation produisit dans le temps le *Manuscrit venu de Sainte-Hélène*, Londres, 1817, bientôt suivi de différents ouvrages décorés d'un titre semblable. Le baron Fain (*voy.*) a imité cet exemple pour la relation des campagnes de 1812, 1813 et 1814; et, en Allemagne, le *Manuscrit venu de l'Allemagne méridionale* (Londres, 1820), qui avait pour objet l'organisation politique de cette contrée et dont le docteur Lindner paraît avoir été l'auteur, excita l'attention générale au moment de sa publication, et donna lieu à des explications entre les cabinets de Würtemberg et de Bavière. J. H. S.

MANZONI (ALEXANDRE), poète et littérateur italien, est né à Milan, en 1784. Son père portait le titre de comte; sa mère est la fille du célèbre Beccaria (*voy.*). C'est à elle et à un ami paternel, Carlo Imbonati, qu'il doit son développement intellectuel et moral. Il y a dans la carrière littéraire de Manzoni deux phases très distinctes. Par ses débuts lyriques (*Versi sciolti*, 1806), Manzoni tient à l'école italienne du XVIIIe siècle; la forme de sa pensée est élégante, froide, presque sans couleur; le fond de ses convictions religieuses et poétiques n'est point encore formé. Après un voyage à Paris, converti aux dogmes de l'Église et néophyte fervent, il compose des hymnes sacrés (*Inni sacri*, 1810), et jette les premiers fondements de sa réputation littéraire par ses vers religieux, écrits sous l'inspiration d'une foi vive et sincère. La douce figure de la Vierge, invoquée par le poète, se transforme pour lui en muse sacrée; il célèbre la vie et la résurrection du Sauveur dans un langage que les psalmistes ne désavoueraient point; et sous ses doigts, la lyre italique, qui pendant si longtemps n'avait servi qu'à moduler les soupirs de l'amour profane, s'enrichit d'une corde nouvelle. Dès lors Manzoni fait école; plusieurs recueils de poésies sacrées parurent à la suite de ses hymnes, et M. de Lamartine ne dédaigna point d'emprunter au *Cinq mai*[*] de Manzoni quelques mâles pensées. En célébrant l'anniversaire de la mort du grand conquérant, le poëte italien resta poëte sacré; car c'est surtout du néant des grandeurs humaines, qu'il est frappé à la vue de cette destinée extraordinaire.

Gœthe le premier a fait connaître à l'Europe littéraire le talent tragique de Manzoni[**]. Il a donné une analyse détaillée du *Comte de Carmagnole* (tragédie qui parut pour la première fois à Milan, en 1820); mais le patriarche de Weimar a, selon nous, prêté une valeur trop grande à cette œuvre dramatique, remarquable sans doute lorsqu'on la compare aux autres productions théâtrales de l'Italie contemporaine, mais dénuée de cette originalité puissante qui caractérise les œuvres de génie. Manzoni, dans son calme développement, ne paraît point avoir ressenti ces passions véhémentes, variées, complexes, qui font le grand poëte dramatique; c'est plutôt un talent d'analyse que de création : aussi sa véritable gloire n'est point attachée au *Comte de Carmagnole*, ni à la tragédie d'*Adelchi* (1823). Hâtons-nous toutefois d'ajouter que le sujet de ces deux pièces est heureusement choisi; que les chœurs prennent une part réelle à l'action dramatique; enfin que le dialogue est simple et naturel.

Le roman intitulé *Les Fiancés* (*I promessi sposi*), *histoire milanaise du* XVII^e^ *siècle*, qui parut en 1827 (Milan, 3 vol. in-8°), enleva sur-le-champ les suffrages de l'Europe littéraire, et, traduit dans toutes les langues, valut à Manzoni une renommée durable. A cette époque, Walter Scott tenait encore le sceptre du roman historique; et l'on ne peut disconvenir que le romancier italien ne soit sorti de l'école écossaise; nous doutons même que, sans l'étude de Walter Scott, il eût eu la révélation de son propre talent. Mais ce point accordé, il reste tant d'originalité dans le faire de Manzoni, son inspiration lyrique et sa foi religieuse jettent une teinte si particulière sur son roman, que sa part de gloire est encore assez belle. On ne sait en effet ce qu'il faut le plus admirer dans cette composition, du talent de peintre-paysagiste, de la conviction du chrétien et du moraliste, de la sagacité de l'historien, ou de la verve naïve du poëte. Les sites pittoresques du lac de Côme, dans le voisinage duquel Manzoni a passé son enfance, sont décrits avec autant de vivacité et de vérité que les sites d'Écosse dans les pages du châtelain d'Abbotsford. L'époque néfaste pendant laquelle une vice-royauté espagnole pesait sur la Lombardie, et où la désorganisation sociale, unie à la peste, affligeait ce beau pays, est retracée par le romancier italien presqu'avec autant de vigueur que le sont les guerres des clans par son illustre modèle. Comme romancier, Manzoni a fait école en Italie; une série de romans historiques vint, à la suite des *Fiancés*, initier le public italien aux anciennes chroniques de la Péninsule (*voy. litt.* ITALIENNE, T. XV, p. 178). Manzoni a d'ailleurs le mérite d'avoir, par son roman, donné droit de cité à beaucoup de locutions lombardes, jusque-là rejetées par les puristes, disciples fanatiques de la *Crusca*. Encore aujourd'hui il s'occupe, dit-on, de recherches sur la langue italienne : c'est son étude favorite.

Son traité sur *la Morale catholique* se range dans une catégorie d'ouvrages populaires, trop rares encore, mais dont le nombre grossit de jour en jour, grâce à la conviction, partagée par beaucoup d'esprits distingués, qu'il faut reconstruire les croyances du passé, en les appuyant sur les bons sentiments que la conscience nous révèle. L. S.

MAPPE-MONDE, *voy.* CARTES GÉOGRAPHIQUES, T. V, p. 11. Le nom de mappe vient du latin *mappa*, mot punique qui signifie le linge dont on couvre la table, un tapis à mettre dessus, de là ensuite une carte géographique. Z.

MAQUEREAU. Ce poisson appartient au genre *scombre*, famille des scombéroïdes, ordre des acanthoptérygiens. L'espèce désignée par Linné sous le nom de *scomber scomberus*, se distingue par la présence de 5 petites nageoires attachées en dessus et en dessous de la queue, par une tête allongée, une bou-

---

(*) Il parut avec des Mélanges, en 1823.

(**) Voir *Opere poetiche di Manzoni, con prefazione di Gœthe*, Iéna, 1827.

che largement ouverte, une mâchoire supérieure dépassant un peu l'inférieure, un tronc comprimé, une nageoire caudale fourchue. Sa taille varie de 15 à 30 pouces. Tout le monde a remarqué ses couleurs brillantes. C'est au sein de l'Océan polaire, loin déjà de la zone tempérée, que les maquereaux prennent probablement naissance; c'est là aussi qu'ils se retirent chaque année pour passer l'hiver. Nous voyons arriver leurs nombreuses légions sur nos côtes depuis le mois de mai jusqu'à celui de juillet. Ils sont pour les pêcheurs de la Flandre, de la Normandie et de la Bretagne, une source de richesse considérable; les villes de Dieppe et de Saint-Valery sont les principaux marchés où ils affluent. Ils ne sont pas moins nombreux sur les rivages correspondants de l'Angleterre, surtout lorsqu'il règne un vent fort connu des pêcheurs sous la dénomination de *vent des maquereaux*. On en prend alors plusieurs centaines à la fois, en attachant à un pieu fixé dans le sable, non loin du rivage, le bout d'un filet, dont l'autre extrémité est conduite au large par un bateau qui la ramène en décrivant un cercle vers le rivage. A Sainte-Croix, l'une des Açores, sur la côte de Dalmatie, dans la Méditerranée, c'est à l'entrée de la nuit et par un temps calme que se fait cette pêche. On attire le poisson au moyen de flambeaux ou de fanaux placés à l'avant de quelques bateaux; puis les autres barques, disposées sur un espace considérable, se rapprochent vers un centre commun et enveloppent ainsi les maquereaux dans leurs filets. Il n'est presque pas de côtes sur lesquelles on ne rencontre des individus plus ou moins nombreux appartenant à cette espèce; nulle part, cependant, ils ne se présentent par myriades comme dans la Manche (*voy.*). Quoique faiblement armés, ces poissons attaquent des espèces beaucoup plus fortes; on rapporte même plusieurs cas de baigneurs attaqués et plus ou moins déchirés par ces avides habitants de l'Océan.

Le *petit maquereau* (*scomber pneumatophorus*, L.) se distingue de l'espèce précédente, comme l'indique son nom latin, par la présence d'une vessie natatoire; il est commun dans la Méditerranée, sur les côtes des îles Baléares et sur les rivages de la Provence. C. L-r.

MARA (Gertrude-Élisabeth), une des plus grandes cantatrices des temps modernes, naquit à Cassel, le 23 février 1749. C'est sous la direction de son père, Schmehling, musicien de la ville, qu'elle fit de si grands progrès sur le violon qu'à 9 ans elle donnait déjà des concerts à Vienne, et qu'à 10 ans elle joua, à Londres, devant la reine. Une dame de la cour l'ayant décidée à abandonner le violon pour se livrer au chant, elle eut pour maître Paradisi : à 14 ans, elle chanta à la cour avec beaucoup de succès. Au bout de quelques années, son père retourna avec elle à Cassel, et la conduisit, en 1766, à Leipzig, où, dirigée par Hiller, elle devint *prima donna*, et perfectionna ses connaissances sur le piano. Frédéric II, l'ayant entendue en 1770, l'appela à Berlin. Son union avec le violoncelle Joseph Mara, en 1774, lui suscita de nombreux désagréments. Congédiée, en 1780, par le roi irrité, elle retourna à Leipzig, d'où elle alla, en 1782, à Vienne, et ensuite, par la Suisse, à Paris. Elle y éclipsa la célèbre Todi, et obtint le titre de première cantatrice des concerts de la reine. Sa réputation la devança à Londres, où elle se rendit en 1784 et fut accueillie avec le plus grand enthousiasme. Elle se mit ensuite à voyager, et, en 1808, étant à Moscou, elle épousa, dit-on, après la mort de son mari, dont elle était séparée depuis longtemps, Florio, qui l'accompagnait dans ses voyages. L'incendie de Moscou (1812) lui ayant fait perdre sa maison et sa fortune, elle se retira à Reval, en Esthonie, et y donna des leçons pour vivre. Elle mourut dans cette ville, le 20 janvier 1833. *C. L. m.*

MARABOUT (de l'arabe *marbouth* ou *morabeth*, sentinelle, cénobite), nom que l'on donnait primitivement à une secte de musulmans établie sur la lisière du Sahrah (*voy.* Almoravides). Après la dispersion de cette secte par les Almohades, le nom de *marbouth* est resté, parmi les Berbers du nord de l'Afrique, à des religieux attachés ordinairement au service d'une mosquée ou d'une chapelle sépulcrale, également appelées *mar-*

bouth. Les marabouts sont en grande vénération ; ils passent pour faire des miracles et avoir reçu le don de prophétie. Il y en a qui exercent une autorité absolue sur leurs tribus. La dignité et la sainteté du marabout se transmettent de père en fils.

En France, on a donné le nom de marabouts à des plumes très fines servant d'ornement à la coiffure des femmes. X.

MARAGNON, appelé aussi fleuve des Amazones (*voy.*). Son nom lui vient, dit-on, de ce que Pinzon, qui le découvrit en 1498, se serait écrié, à l'aspect de cette immense nappe d'eau, *Mare an non?* Orelhan le parcourut pour la première fois en 1541. — *Voy.* Amérique, T. I^{er}, p. 589. X.

MARAIS. On désigne sous ce nom des espaces plus ou moins étendus occupés par des eaux stagnantes et des amas de vase. Ils sont placés tantôt sur des plateaux et tantôt dans des plaines basses. Leur végétation, toujours fraiche et vigoureuse, consiste en diverses plantes aquatiques, dont les racines s'entrelacent et dont les débris, en se décomposant, forment un terreau que viennent occuper d'autres plantes, et qui s'élève graduellement. Bientôt, les végétaux qui succèdent trouvent l'aliment qui leur est nécessaire sans atteindre la profondeur des premiers, et ceux-ci venant à disparaître, leurs racines entrelacées forment des masses solides qui se détachent par l'action des vents ou des eaux, et constituent ces îles flottantes (*voy.*) que l'on remarque dans un grand nombre de marais. Le plus souvent, des arbustes élégants, tels que des andromèdes, des mirica, des airelles, croissent sur ces îles et achèvent de les consolider par leurs racines.

Les contrées septentrionales présentent, en général, plus de marais que les contrées méridionales, parce que les eaux, peu échauffées par les rayons solaires, se vaporisent lentement, de sorte que les pluies et les torrents viennent les alimenter avant qu'ils soient mis à sec. La Hollande, le Danemark, les côtes de la mer Baltique et l'intérieur de la Russie d'Europe (marais de Pinsk), offrent, en plusieurs endroits, une suite de marais séparés les uns des autres par des plateaux ou des chaines de collines.

Cependant l'Europe méridionale possède plusieurs marais d'une grande étendue : nous nous bornerons à citer ceux de l'Italie, célèbres sous le nom de *Marais pontins* (*voy.* Campagne de Rome), et que les anciens nommaient *Pomptina palus*. Leur influence délétère dépeuple une partie des états du pape. Ils occupent une superficie de 16 lieues carrées : au midi, ils se terminent au bord de la mer ou bien à des lacs d'eau salée qui communiquent à celle-ci ; ils sont bornés au nord par les collines de Velletri, à l'est par la montagne de San-Felice et le rivage de Terracine, et à l'ouest par la campagne de Cisterna. Ils sont formés par les torrents qui descendent des montagnes environnantes et par les débordements de plusieurs rivières. Environ 310 ans avant notre ère, Appius Claudius entreprit de les dessécher pour y faire passer la route qui porte son nom : on voit encore les restes des canaux, des chaussées et des ponts qu'il y fit construire. Plus tard, Auguste y fit creuser un immense canal, sur lequel on naviguait ; mais ces travaux ne suffirent point pour les assainir. En 1293, Boniface VIII recommença cet ouvrage si longtemps négligé. Depuis, plusieurs papes y ont travaillé avec succès ; sous l'administration française, on y dépensa des sommes considérables ; mais l'ouvrage qui se continue est encore loin d'être terminé. On porte à 70,000 toises cubes le terrain qu'il faudrait transporter pour obtenir un succès complet, et à 1 million de fr. les dépenses que nécessiteraient ces utiles travaux.

Dans les pays où l'agriculture a acquis un certain degré de développement, les marais diminuent tous les jours de nombre par les soins que l'on met à les dessécher pour les livrer à la culture (*voy.* Dessèchement) Cette opération a le double avantage d'assainir le pays et de l'enrichir. Le sol des marais desséchés offre un terreau extrêmement fertile, parce qu'il est formé de débris de végétaux et d'animaux ; il se couvre pendant très longtemps des plus riches moissons, sans qu'on ait besoin d'y porter les engrais qu'exigent les terres labourables. J. H-t.

On nomme *marais salants* des espaces entourés de digues au bord de la mer qui les couvre dans les hautes marées et y laisse, en se retirant, une eau qui s'évapore et dépose le sel dont elle était chargée. *Voy*. Sel et Saline. Z.

MARASME, dernier degré de l'épuisement, *voy*. Consomption, Phthisie, Fièvre hectique. F. R.

MARASQUIN, liqueur provenant de la distillation du fruit du marasque (*voy*. Cerisier). On la fabrique surtout à Zara (Dalmatie); elle est très recherchée le long de l'Adriatique; il s'en exporte aussi pour les pays étrangers. D-g.

MARAT (Jean-Paul), né à Baudry, dans la principauté de Neufchâtel, en 1744, de parents calvinistes, se livra de bonne heure à l'étude des sciences physiques et médicales. Ne trouvant que peu de ressources dans son pays, il se mit à voyager. Son nom parut pour la première fois en 1774; à cette époque, il se trouvait à Édimbourg, où il donnait des leçons de français, pour vivre : il y fit paraître un ouvrage écrit en anglais, intitulé *The chains of slavery* (Les chaînes de l'esclavage), que, sous ce dernier titre, traduit par lui-même, il publia à Paris, en 1792. Une seconde publication de Marat, qui parut à Amsterdam, en 1775, lui valut l'honneur d'une polémique avec le plus grand génie du XVIII^e siècle. Voltaire fit insérer, dans la *Gazette littéraire*, une réfutation de cet ouvrage de physiologie, dont le titre était :*De l'homme, ou des principes et des lois de l'influence de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme*. Plusieurs notices bibliographiques indiquent encore diverses compositions de Marat, relatives à l'optique et à l'électricité, comme ayant été publiées à l'étranger. C'est à 1784 seulement que se rapporte la date du premier ouvrage imprimé à Paris, sous le titre de *Recherches médicales sur l'électricité*.

Marat n'était dépourvu ni d'instruction, ni d'aptitude aux travaux littéraires et scientifiques. Mais à l'esprit le plus brouillon, il joignait un amour-propre démesuré et une violence de procédés inouïe. Avant de tout bouleverser dans l'ordre social, il avait entrepris de tout réformer dans la science, et s'était posé, de prime abord, en novateur aussi entreprenant que paradoxal. La contradiction le mettait en fureur. Assistant, un jour, à une leçon du célèbre physicien Charles, il se permit de l'interrompre pour combattre une proposition qu'il venait d'émettre, et osa tirer l'épée contre le professeur qui ne voulait pas lui céder; toutefois ce fut à sa honte et pour son malheur, car Charles s'étant mis en défense, le blessa assez grièvement à la cuisse. Dans l'espace de douze ans, il publia un pareil nombre d'ouvrages, sur des questions de physique et de médecine; mais le succès ne répondit pas à la hardiesse de ses tentatives, et, au produit de ses œuvres, insuffisant pour le faire subsister, il fut obligé d'ajouter la vente d'un spécifique de sa composition, qu'il débitait lui-même, dans les rues de Paris. Sa condition, en un mot, était celle d'un empirique, lorsqu'il parvint à obtenir l'emploi de médecin des écuries du comte d'Artois. Ce fut à ce point que la révolution vint le prendre pour en faire un homme politique.

Deux ans avant cette époque, Marat avait voulu faire œuvre de publiciste philanthrope, en publiant un *Plan de législation criminelle* (1787, in-8°, réimpr. en 1790). Dans cet ouvrage, il réclamait l'abolition de la peine de mort, par lui déclarée attentatoire aux droits de l'humanité. Aussitôt que les premiers symptômes de la Révolution vinrent à se déclarer, Marat se jeta à corps perdu dans le mouvement; agent forcené de tous les excès populaires, il ne cessait de les provoquer, soit par ses écrits, soit par ses discours.

Marat exerça une influence redoutable sur la marche de la révolution, en irritant les fureurs d'une populace ignorante et abrutie. Chaque soir, lus à haute voix dans les places publiques et les carrefours, les écrits de Marat, répandus à profusion, captivaient l'attention et excitaient l'effervescence de cette foule désœuvrée et turbulente. Dans ces feuilles éphémères, la dénonciation était constamment à l'ordre du jour, contre la cour, les ministres, l'assemblée et la garde nationale, en un mot, contre tous les pouvoirs réguliers de la société. Les bruits les plus absurdes, les propos les plus calomnieux étaient, par cette voie, accueillis et propagés dans tout Paris. Dès le mois d'août 1789, il écrivait qu'il fallait transformer en potences 800 arbres des Tuileries, et y accrocher autant de députés, en commençant par Mirabeau. Ce fait ayant été dénoncé à l'Assemblée constituante, Mirabeau demanda l'ordre du jour, en le motivant sur l'indignité de Marat. C'était surtout contre Necker et La Fayette que se dirigeaient les attaques journalières de celui-ci. Elles devinrent plus fâcheuses et plus inquiétantes, lorsqu'il eut fondé un journal qui, publié pour la première fois le 12 septembre 1789, échangea bientôt son premier titre, *le Publiciste parisien*, contre celui de *l'Ami du peuple*, sous lequel il acquit la plus épouvantable célébrité. A ce terrible moyen d'agitation, il ne tarda pas à en ajouter un autre non moins redoutable. Danton, pour renchérir sur l'influence de la société des Jacobins, créa le club des Cordeliers (*voy.*); il se hâta d'y introduire Marat, dont il croyait faire l'aveugle instrument de ses vues ambitieuses. Celles de Marat n'allaient qu'à entourer son nom de beaucoup de bruit, en excitant beaucoup de désordre; tout semble au moins prouver que jamais il n'eut l'ambition personnelle du pouvoir. Ce qui faisait sa force, c'est qu'il exerçait sur la populace une action directe, en lui parlant un langage à sa portée, et en se montrant à ses yeux sous des dehors où elle se reconnaissait elle-même.

L'autorité cependant s'en inquiéta sérieusement, et peut-être trop tard. Au mois de janvier 1790, Marat fut décrété de prise de corps par le Châtelet, et, sur la réquisition de la municipalité de Paris, le général La Fayette fit investir la rue des Cordeliers, où logeait le folliculaire; mais Danton lui fit trouver un asile chez M^lle^ Fleury, actrice du Théâtre-Français. La peur l'en chassa bientôt, et il alla se cacher à Versailles. Après l'arrestation du roi à Varennes, on vit Marat redoubler d'audace et de violence. Sous l'Assemblée législative, il en attaqua toutes les fractions en dehors de la Montagne, et les Girondins trouvèrent dès lors en lui leur premier comme leur plus implacable adversaire. Longtemps avant le 10 août, il les dénonçait quotidiennement sous le nom *d'hommes d'état :* aussi deux de leurs chefs, Guadet et Lasource, agirent-ils de concert avec Vaublanc et Beugnot, membres influents du côté droit, pour demander sa mise en accusation. Le côté gauche y consentit, mais moyennant une transaction par laquelle on prit la même mesure envers l'abbé Royou, rédacteur de l'*Ami du Roi*. Ce journaliste venait de mourir, quand le décret fut rendu, et bientôt les événements du 10 août mirent Marat hors de cause. Les caves des Cordeliers le reçurent, tant que dura le danger; après le succès, il vint se placer en tête des triomphateurs. N'ayant pu se faire subventionner, comme écrivain politique, par Roland, redevenu ministre de l'intérieur, il se déchaîna avec fureur contre lui; et, non content de se mettre à la solde de Danton, parvenu au ministère de la justice, il prit place d'autorité, au sein d'une réunion que celui-ci venait de former, sous le titre de comité de surveillance et de salut public. C'est de là que sortit l'effroyable résolution des massacres de septembre.

Marat fut élu député de Paris à la Convention nationale. La plupart de ses collègues firent éclater la plus grande répugnance à le voir dans leurs rangs. Chacun, sur les bancs, s'écartait de lui, et quand il essayait de prendre la parole, ce n'était jamais sans exciter un long murmure d'improbation. A peine installé, il fut accusé par Louvet et Rebecqui (*voy.* Louvet et Girondins) d'avoir demandé la dictature en faveur de Robespierre. Ayant commencé sa défense par ces mots : « Je n'ignore pas que j'ai des ennemis dans cette assemblée, » plus des trois quarts des membres présents se levèrent en s'écriant : *tous! tous!* Loin de paraître ému de cette démonstration, il osa soutenir la nécessité de la proposition qui lui était reprochée; mais il ajouta que cette dictature, dont la durée devait être limitée à peu de jours, dans sa pensée n'aurait pour objet que d'assurer la punition des traîtres envers la patrie; et que, dans l'exercice de sa puissance, le dictateur devrait traîner au pied un boulet, afin de rester toujours lui-même sous le coup de la justice populaire. Boileau, député girondin, demanda que Marat fût décrété d'accusation. Le décret allait être rendu, sous l'influence de l'animadversion générale, lorsque Marat, qui dans cette circonstance fit preuve de sang-froid, parvint, après de longs efforts, à lire un numéro de son journal, postérieur à un autre dont Boileau s'était servi pour l'incriminer, et réussit à faire tomber la proposition du décret. Marat, tirant alors un pistolet de sa poche et l'appuyant sur son front, s'écria que si le décret d'accusation eût été rendu, il se serait brûlé la cervelle à la tribune; mais on croit que le pistolet n'était pas chargé.

Enhardi par ce succès d'impunité, dès le 18 octobre 1792, Marat dénonça Dumouriez, qu'il accusait d'être, à l'armée, le persécuteur des volontaires patriotes. Quelques jours plus tard, dans *l'Ami du peuple*, Marat demanda le sacrifice de 270,000 têtes; ce fait ayant été dénoncé, il ajouta que, si on les lui refusait, il en exigerait bientôt un bien plus grand nombre. A l'époque du procès de Louis XVI, il proposa de faire afficher le tableau des votes qui seraient émis, afin, dit-il, que le peuple pût connaître tous les traîtres qui étaient dans la Convention. Il demanda, en même temps, que tous les faits antérieurs à l'acceptation de la constitution par le roi ne pussent lui être reprochés, comme ayant été couverts par le bénéfice de l'amnistie; ensuite, il vota pour la mort dans les 24 heures, et voua à l'exécration publique ceux qui avaient proposé l'appel au peuple. Après le 21 janvier, il imprima dans son journal qu'il fallait chasser de la Convention les trois quarts de ceux qui en faisaient partie. Nous avons dit à l'art. GIRONDINS quelle part doit être attribuée à Marat dans le pillage qui eut lieu chez les épiciers, le 25 février, et dans la conspiration avortée du 10 mars 1793. Le 4 avril, il provoqua la création d'un comité, spécialement chargé de rechercher et de faire arrêter les *suspects* dans toute la France. Après la retraite de Dumouriez à l'étranger, il demanda que sa tête fût mise à prix, ainsi que celle du duc de Chartres. Il proposa, au contraire, d'admettre le père de ce jeune prince à proposer ses moyens de défense à la Convention, d'où son exclusion était réclamée. Nous avons, dans le même article, donné des détails sur le procès de Marat devant le tribunal révolutionnaire, et sur sa lutte contre les Girondins jusqu'au 31 mai.

« Dénonciateur acharné de tous les hommes entourés de la faveur publique, dit M. Thiers, il avait toujours provoqué, par ses dégoûtantes invectives, les disgrâces encourues par les chefs populaires. Mirabeau, Bailly, La Fayette, Pétion, les Girondins, avaient été accablés de ses outrages lorsqu'ils jouissaient encore de toute leur popularité. Depuis le 10 août surtout, il s'était livré à tous les désordres de son esprit; et, quoique révoltant pour les hommes raisonnables et honnêtes, et étrange au moins pour les révolutionnaires emportés, il avait été encouragé par un commencement de succès. Aussi ne manquait-il pas de se regarder en quelque sorte comme un homme public, essentiel au nouvel ordre de choses. Il passait une partie de sa vie à recueillir des bruits, à les répandre dans sa feuille, et à parcourir les bureaux pour y redresser les torts des administrateurs envers le peuple. Faisant au public la confidence de sa vie, il disait un jour, dans l'un de ses numéros *, que ses occupations étaient accablantes; que sur les vingt-quatre heures de la journée, il n'en donnait que deux au sommeil, et une seule à la table et aux soins domestiques; qu'en outre des heures consacrées à ses devoirs de député, il en employait régulièrement six à recueillir et à faire valoir les plaintes d'une foule de malheureux et d'opprimés; qu'il consacrait les heures restantes à lire une multitude de lettres et à y répondre, à écrire ses observations sur les événements, à recevoir des dénonciations, à s'assurer de la véracité des dénonciateurs, enfin à faire sa feuille et à veiller à l'impression d'un grand ouvrage. Depuis trois années, il n'avait pas pris, disait-il, un quart d'heure de récréation; et on tremble en se figurant ce que peut produire dans une révolution une intelligence aussi désordonnée, servie par cette activité dévorante. » (*Histoire de la Révolution*; t. III, p. 214.)

(*) *Journal de la république française*, n° 39, mercredi 9 janvier 1793.

Dans la séance du 6 janvier, Guadet, Barbaroux et plusieurs autres députés du même parti, exaspérés par les outrages de Marat, se ruèrent sur lui avec une telle violence, qu'il allait périr sous leurs coups, lorsqu'on parvint enfin à le leur arracher. Il eut aussi l'audace, dans la soirée du 31 mai, de menacer de son pistolet Raffet qui, à la tête de la légion de la Butte-des-Moulins, arrivait au secours de la Convention. Le brave commandant se contenta de le chasser ignominieusement, aux acclamations de toute sa troupe. Le succès que, deux jours plus tard, obtint la faction dont Marat n'était que le vil instrument (*voy.* Jacobins), fut le dernier des crimes politiques auxquels il put prendre part.

Les progrès de la maladie qui le rongeait ne lui permirent plus de paraître aux séances de la Convention, et, le 13 juillet, le poignard de Charlotte Corday (*voy.*) devançant, de quelques jours seulement, l'œuvre de la nature, mit fin à la hideuse existence de Marat. Ce crime fut en même temps une grande faute: tous les desseins pour lesquels Robespierre et sa faction s'étaient servis de Marat étant accomplis, sa vie n'était plus qu'un embarras pour eux, et sa mort leur mit entre les mains une arme terrible dont ils se servirent, avec un effroyable succès, pour calomnier et pour immoler leurs ennemis.

Quoi qu'il en soit, l'assassinat en fit un dieu, et des torrents du sang le plus pur consacrèrent l'infâme apothéose. Un tableau où le pinceau de David avait retracé la mort du prétendu martyr de la liberté, fut inauguré dans la salle des séances de la Convention, et placé auprès du bureau du président, en parallèle avec celui où Michel Lepelletier (*voy.*) était représenté sur son lit funèbre. On lisait au-dessous du portrait de Marat :

Ne pouvant le corrompre, ils l'ont assassiné.

La Convention nationale assista, en corps, aux obsèques du héros révolutionnaire. La section des *Cordeliers*, depuis le 10 août, devenue section de *Marseille*, en conservant ce dernier nom, y ajouta celui de *Marat*. Une cérémonie expiatoire eut lieu en son honneur, dans le jardin du Luxembourg, transformé en prison; et le 4 novembre 1793, la Convention, sur le rapport de Chénier, décerna les honneurs du Panthéon à Marat; elle décréta en même temps que Mirabeau en sortirait le jour où il y serait porté. A son tour, Marat en fut chassé par un autre décret, le 8 février 1795. L'égout Montmartre avait déjà reçu son urne cinéraire.

Outre son journal in-8°, dont la collection, commencée le 12 septembre 1789, fut continuée sous les titres de *l'Ami du peuple* (jusqu'au 21 septembre 1792), de *Journal de la république française*, et de *Publiciste de la république française* (jusqu'au 13 juillet 1793, jour de sa mort), on a de Marat, sept brochures politiques, dont trois sont des dénonciations contre le ministre Necker. A ceux de ses ouvrages scientifiques, que nous avons cités dans le cours de cet article, nous ajouterons les suivants : *Recherches physiques sur le feu*, 1780, 1 vol. in-8°; *Découvertes sur la lumière*, Londres, 1782; *Recherches physiques sur l'électricité*, 1782, in-8°; *l'Optique de Newton*, trad. en fr., 1787, in-8°; *Les Charlatans modernes*, ou *Lettres sur le charlatanisme académique*, 1791, in-8°. P. A. V.

MARATHON (bataille de), *voy.* Miltiade et Médiques (*guerres*).

MARATTES, *voy.* Mahrattes.

MARATTI (Carle) naquit en 1625, à Camerino, dans la Marche d'Ancône. Sa famille était originaire d'Illyrie. L'inclination précoce qu'il montra pour la peinture le fit placer, à l'âge de 11 ans, dans l'école d'André Sacchi. Des grands maîtres qu'il étudia, Raphaël lui parut mériter la préférence, et son admiration pour lui fut telle, que, chargé de raviver ses peintures à la Farnesine, il ne voulut employer que le pastel, afin que si quelque artiste plus digne que lui d'associer son pinceau à celui de Raphaël survenait, il pût effacer son travail et y substituer le sien. Dans son siècle, Carle Maratti fut considéré comme l'un des premiers peintres de l'Europe. Il arrêta, à Rome, la décadence de la peinture, commencée sous l'influence de Piètre de Cortone et de ses imitateurs, mais sans réussir à la régénérer; pour cela il lui manquait, ce que l'étude seule ne donne pas, cette verve, ce feu créateur, cette originalité entrainante qui constituent le génie. Carle Maratti fut fréquemment employé par les souverains pontifes sous lesquels il vécut. Clément XI l'honora de l'ordre du Christ et le gratifia d'une pension. Louis XIV le nomma par brevet son peintre ordinaire. Il mourut à Rome, le 15 décembre 1713, vivement regretté à cause de ses talents et de sa probité. Il ne laissa qu'une fille. Cet artiste eut d'abord une telle prédilection pour les sujets de Vierge, que Salvator Rosa le surnomma *Carluccio delle madonnine*; il prouva toutefois, par son *Constantin détruisant les idoles*, et les trois chapelles de Saint-Isidore, que son talent avait de la force et de la variété. Au dire de Reynolds, les ouvrages de Carle Maratti sont empreints d'une certaine pesanteur qui se fait sentir uniformément dans l'invention, l'expression, le dessin, le coloris et l'effet général. Maratti fut très soigneux dans l'exécution de ses ouvrages, mais trop souvent cette qualité dégénère en défaut, la minutie remplace l'esprit. Il ne fut point heureux dans l'art de draper; son affectation à concentrer la lumière sur un seul point n'a réussi qu'à lui. L. C. S.

MARAUDAGE, *voy.* Guerre, T. XIII, p. 244.

MARAVEDI, monnaie de cuivre espagnole de la valeur d'un demi-liard environ, dont le nom a été expliqué au mot Almoravides et que l'on a commencé à frapper vers la fin du xve siècle. *Voy.* Réaux. X.

MARBOD, *voy.* Marcomans.

MARBOURG, ville de la Hesse électorale, chef-lieu de la Haute-Hesse (*voy.* Hesse-Cassel), bâtie sur la Lahn et sur le penchant d'une colline dominée par un château. Elle compte 7,600 hab., possède deux églises remarquables, dont l'une renferme les tombeaux des anciens gouverneurs, quelques manufactures, plusieurs établissements d'instruction et de bienfaisance, etc. A Marbourg s'est tenu, en 1529, un célèbre colloque entre les réformés et les protestants, représentés par Zwingle et Luther (*voy.* ces noms). La ville a beaucoup souffert pendant la guerre de Sept-Ans. Prise et reprise par les Français, en 1759 et en 1761, elle est définitivement restée au pouvoir des alliés. L'université de Marbourg, qu'illustra Christian Wolf (*voy.*), et qui compte habituellement plus de 400 étudiants, est la plus ancienne de toutes les universités de l'Allemagne (*voy.* T. XIII, p. 789). D. A. D.

MARBRE. On nomme ainsi les variétés de pierres calcaires qui sont susceptibles de prendre un beau poli et d'être employés comme ornements dans les arts.

Les minéralogistes divisent ces calcaires en deux grandes classes : les calcaires *saccharoïdes*, c'est-à-dire dont la cassure est semblable à celle du sucre, lesquels fournissent les marbres statuaires; et les calcaires *sublamellaires*, qui, par la finesse de leur grain, sont particulièrement propres à être employés dans la décoration des édifices.

Le nombre des marbres est immense si l'on tient compte des variétés innombrables qui résultent des différentes nuances de couleur qu'ils présentent et des matières étrangères qu'ils renferment et qui en modifient l'aspect. Nous nous bornerons donc à indiquer ici les variétés les plus connues, en les partageant en deux grands groupes : les *marbres antiques* et les *marbres modernes*.

Marbres antiques. Le mot latin *marmor*, dérivé du grec μάρμαρος, qui signifie *brillant*, *blanc*, indique que ce nom fut particulièrement donné, dans l'origine, au véritable marbre statuaire. Le premier et le plus célèbre est le *marbre de Paros*: c'est de celui-ci que sont faites la Vénus dite de Médicis, à Rome, et la Diane chasseresse au Musée du Louvre, à Paris.

Le marbre *pentélique*, que l'on tirait du mont Pentélès et du mont Hymette (*voy.*), plus fin et plus serré que le précédent, mais d'une teinte moins unie, se reconnaît dans plusieurs statues antiques du Musée du Louvre. Le fameux Torse est le reste d'une statue qui avait été tirée d'un bloc de ce marbre. Dans la suite, les statuaires grecs abandonnèrent le marbre de Paros pour celui de *Luna*, aujourd'hui Luni, près de Carrare, que son grain saccharoïde rendait plus propre à la sculpture; l'Apollon dit du Belvédère (*voy.*) prouve l'antiquité de l'époque à laquelle on a commencé à s'en servir.

Le *rouge d'Égypte* (*marmor Ægyptum*), appelé aussi *rouge antique*, se tirait de carrières situées en Égypte, entre le Nil et la mer Rouge. Les morceaux que l'on en retrouve dans le commerce servent à faire de petits objets d'ornements. La chaîne du Taygète, en Laconie, fournissait aussi un marbre rouge, mais d'une teinte moins belle et moins unie, et conséquemment moins estimé.

Le *noir antique*, surnommé *marbre de Lucullus* (*marmor Luculleum*), est remarquable par l'intensité de sa couleur noire. Il paraît que les anciens le tiraient de la Grèce. Faujas a retrouvé dans les environs de Spa des carrières de très beau marbre noir, qui, abandonnées depuis des siècles, paraissent avoir été exploitées aussi par les anciens.

Le *vert antique* est une brèche (marbre formé d'un amas de cailloux) composée de fragments de serpentine et de marbre saccharoïde, réunis par un ciment calcaire. On l'exploitait dans les environs de Thessalonique en Macédoine et à la Cavale dans la Thrace. On en voit quatre belles colonnes dans l'ancienne salle du Laocoon au Louvre.

Le *jaune antique* s'exploitait en Macédoine. C'est avec ce marbre qu'ont été faites les colonnes d'une seule pièce qui décorent l'intérieur du Panthéon à Rome.

La *brèche violette antique*, appelée aussi *brèche d'Alep*, ce qui a fait croire qu'on la tirait de Syrie, s'exploitait probablement dans les environs de Carrare, où l'on en trouve encore de semblable. Ses couleurs sont très variées; elle présente des fragments anguleux de calcaire blanc et de calcaire lilas, réunis par un ciment violet.

La *brèche africaine antique*, composée de fragments gris, rouges et violets réunis par une pâte calcaire noire, n'est pas moins variée que la précédente. Ce marbre produit un très bel effet, ainsi qu'on en peut juger par une colonne placée dans la salle des Muses au Louvre. Il est probable que les anciens le tiraient d'Afrique, comme son nom semble l'indiquer.

Marbres modernes. Il est peu de contrées qui ne possèdent des marbres plus ou moins riches en couleurs : les voyageurs en ont rapporté des échantillons de différentes îles de l'Océanie; les anciens tiraient de l'Afrique quelques-uns de ceux auxquels ils attachaient le plus de prix ; la civilisation qui propage en Amérique le luxe européen a fait chercher et découvrir différentes variétés de marbre, depuis les bords du Saint-Laurent jusqu'à l'extrémité méridionale de la chaîne des Andes ; l'Asie paraît être la partie du monde la plus favorisée sous ce rapport.

Si les marbres de l'Europe sont les plus connus, c'est que l'antique civilisation de cette contrée en a rendu l'emploi plus vulgaire. La Suède et la Norvège ont des carrières exploitées depuis longtemps. L'Allemagne en possède plusieurs qui ont acquis de la réputation : on connaît le marbre de la Hesse, d'un jaune paille et orné d'herborisations; les marbres rouges de la Bohème, les marbres verts du Tyrol, celui d'Osnabrück recherché pour sa couleur noire, et celui de Ratisbonne pour sa blancheur.

L'Italie, plus riche peut-être que toutes les autres contrées de l'Europe, a ses marbres jaunes de Sienne et de Vérone; ses marbres verts de Florence, de Prato, de Bergame et de Suze; ses marbres coquilliers des Abruzzes, connus dans le commerce sous le nom de *lumachelle* (marbre à coquillages) *grise d'Italie*; ses célèbres marbres statuaires de Carrare et de la côte de Gênes; ce superbe *bleu-turquin* ou *Bardiglio*, que l'on tire aussi des environs de Carrare; et ce *portor*, marbre non moins beau, d'un noir intense sillonné de nombreuses veines d'un jaune vif ou d'un jaune rougeâtre que l'on exploite au cap Porto-Venere.

La péninsule hispanique pourrait rivaliser par ses marbres avec l'Italie : ceux des environs de Molina passent pour être d'un grain aussi beau que celui de Carrare ; les royaumes de Grenade et de Cordoue en possèdent qui ne lui cèdent point en blancheur. Les marbres espagnols colorés les plus renommés sont : le marbre gris de Tolède, les marbres noirs de la Manche et de la Biscaye, le noir veiné de blanc de Murviedro, les marbres violets de la Catalogne, le rouge de Séville et de Molina, le vert de Grenade, le rose veiné de blanc de Santiago, les *luma-*

chelles rouges de Grenade et de Cordoue, enfin la *brocatelle d'Espagne*, autre marbre lumachelle ou coquillier à pâte jaune, qu'on exploite aux environs de Tortose, en Catalogne. Le Portugal possède comme le reste de la péninsule des marbres variés, riches en couleurs et du plus bel effet.

Le royaume uni de la Grande-Bretagne renferme aussi des marbres en abondance et dont plusieurs ne le cèdent point aux plus beaux marbres du continent. La Belgique fait un grand commerce de ses marbres noirs bitumineux ou carbonifères employés dans les monuments funèbres, et de plusieurs autres plus ou moins connus : tels sont le *drap mortuaire*, sorte de lumachelle dont les coquilles blanches et spirées tranchent d'une manière agréable sur une pâte d'un beau noir; le *marbre noir de Seille*, près Namur, marbre coquillier analogue au précédent; le *petit granite* ou *granitelle*, variété de lumachelle noire, pétrie de fragments d'encrines et d'autres polypiers, qui y forment autant de petites taches grises. Ce marbre, qui s'exploite principalement à Ligny et aux Écaussines près de Mons, est celui que nos ébénistes emploient le plus communément pour en faire des dessus de meubles. Enfin nous citerons encore le *marbre de Sainte-Anne*, d'un fond gris avec des taches blanches irrégulières, et dont sont faits les dessus de tables de la plupart des cafés de Paris. On le tire aussi des environs de Mons.

La France, qui a longtemps ignoré la richesse des produits qu'elle pouvait offrir à l'art du marbrier, compte aujourd'hui une quarantaine de départements qui exploitent des carrières de marbres. Nous nous bornerons à citer les plus connus. Le *languedoc* ou *incarnat* que l'on extrait aux environs de Narbonne, est un marbre rouge de feu, mêlé de blanc et de gris, en zones contournées, qui produit un bel effet : aussi a-t-il été employé pour la décoration d'un grand nombre de nos plus belles églises. Le *nankin*, de Valmiger dans le dép. de l'Aude, est d'un jaune terne varié par les coquillages qu'il renferme. Les marbres rouges et blancs du même département ne sont pas sans éclat et sans beauté : on peut en prendre une idée par les huit colonnes de l'arc de triomphe de la place du Carrousel à Paris. Les marbres schisteux de Campan, dans les Pyrénées, forment trois variétés estimées : l'*isabelle*, d'un rose tendre, entremêlé de veines ondoyantes de talc verdâtre; le *campan vert*, dont la pâte d'un vert d'eau pâle est mélangée de vert plus foncé et souvent d'isabelle; le *campan rouge*, d'un rouge sombre, veiné de rouge brun. Ces marbres ont commencé à acquérir de la célébrité depuis que Louis XIV les a employés à la décoration des palais de Versailles et de Trianon. Le marbre dit *griotte*, ainsi appelé du nom d'une petite cerise, présente sur un fond d'un rouge brun des noyaux d'une teinte plus claire. On l'exploite aux environs de Narbonne : c'est un des marbres rouges les plus recherchés; il a été fréquemment employé à la décoration des palais de Versailles et de Trianon, et de l'église Notre-Dame de Paris. Ce qu'il offre de plus remarquable est sa composition : M. Dufrénoy, de l'Académie des Sciences, a reconnu que les taches ovoïdes et d'un rouge clair qui le distinguent sont dues à la présence d'une immense quantité de nautiles dont les moules se détachent agréablement sur la pâte d'un rouge brun qui a servi à les cimenter. Les marbres dits *grand deuil* et *petit deuil* sont des brèches qui offrent des éclats blancs sur un fond noir et que l'on exploite dans plusieurs localités des dép. de l'Ariège, de l'Aude et des Basses-Pyrénées. La *brèche de Marseille*, improprement appelée dans le commerce *brèche de Memphis*, est très recherchée à Paris : elle se compose de fragments blancs, gris et bruns, réunis par une pâte rougeâtre. Nous ne citerons point le marbre blanc et le cipolin des Hautes-Alpes et de l'Isère; les marbres coquilliers de la Charente-Inférieure, les marbres veinés de Maine-et-Loire, les noirs et les jaspés de la Mayenne, et les nombreux marbres de la Haute-Marne, du dép. du Nord et de la Manche; mais parmi ceux du Pas-de-Calais, nous mentionnerons particulièrement celui que l'on exploite près de Boulogne et qui, après avoir été appelé *marbre Napoléon*, fut dédié à la duchesse d'Angoulême sous le nom de *Marie-Thérèse*. Il se fait remarquer par sa couleur café au lait veinée de blanc : on en voit plusieurs dessus de tables dans les deux Trianons, au palais de Meudon et dans d'autres résidences royales; il forme le piédestal de la statue de Louis XIV à Caen. J. H-t.

MARBRES D'ARUNDEL ou d'Oxford, ou Chronique de Paros, *voy.* Arundel et Inscriptions.

MARC, poids dont on se servait chez nous, et dont on se sert encore dans divers pays, particulièrement pour l'or, l'argent et les matières précieuses. On croit que les mesures arabes furent introduites en France par Charlemagne, auquel Haroun-al-Rachid en avait peut-être envoyé des étalons. Des 12 onces qui composaient la livre arabe, Philippe I^er^ en aurait pris 8 pour former le poids de marc à l'usage des monnayeurs; puis le roi Jean, doublant ce marc, en composa la livre de 16 onces que le système métrique a remplacée. En 1350, ce prince fit faire un marc égal à la 50^e^ partie d'un poids de 50 marcs, nommé *pile de Charlemagne*, qui existait encore à cette époque. On dit aussi qu'il fit renouveler cette pile. Cette copie a subsisté jusqu'à ce jour et elle a servi pour comparer les anciens poids avec les mesures nouvelles (*voy.* Gramme). Le marc qui dérive de cette pile est de 244.753 grammes. La livre *poids de marc*, ainsi nommée parce qu'elle était le double du marc, fut divisée, comme nous l'avons vu T. XVI, p. 635, en 16 onces, etc.; mais le marc des monnaies avait reçu la même subdivision que la livre de Charlemagne, nommée *esterlin*, laquelle était de 12 onces et de 20 sous; le sou avait 12 deniers, le denier 20 oboles, et l'obole 12 grains. Sous les successeurs de Charlemagne, il y eut différentes sortes de marcs, comme de livres. Au XI^e^ siècle, ceux de La Rochelle, de Tours et de Troyes étaient les principaux. Du marc de Troyes est venu la dénomination de *poids de Troy* encore usité en Angleterre et dans les Pays-Bas. En 1703, la valeur du marc d'or fut fixée, par arrêt du conseil d'état, à 474 liv. 10 sous 10 deniers, et celle du marc d'argent fin à 31 liv. 12 sous 3 deniers. On évalue aujourd'hui à 843 fr. le marc d'or pur et à 54 fr. le marc d'argent sans alliage. Comme tous les poids d'or, le marc se divisait en 24 carats (*voy.*) de fin; mais dans la vente de ce métal on avait pris ce nouveau poids pour première subdivision du marc : chaque carat se partageait alors en 8 deniers, le denier en 24 grains, et le grain en 24 primes.

En Allemagne, le poids de marc est basé sur le marc (*Mark*) de Cologne, que l'association douanière prussienne, par convention du 25 août 1837, a adopté, et qu'on appelle *marc prussien*. Il pèse 233.856 grammes. Le marc anglais vaut deux tiers de la livre sterling.

La règle du *marc le franc* est une opération arithmétique par laquelle, au moyen d'une sorte de règle de société, on fixe ce que doit donner un franc, au prorata d'une somme qu'on veut partager entre plusieurs personnes, soit en augmentation soit en diminution.

On désignait aussi par le nom de *marc* un poids de cuivre composé de plusieurs poids emboîtés les uns dans les autres, et qui pesaient ensemble un marc ou 8 onces. Ces poids pouvaient se séparer et servir à évaluer de très petites fractions de marc; ils avaient la forme de petits godets plus larges que hauts. On en comptait 8, y compris la boîte qui pesait 4 onces; le suivant pesait 2 onces, l'autre moitié moins, et ainsi de suite jusqu'au 8^e^, qui était plein et avait le même poids que le 7^e^, c'est-à-dire un demi-gros.

On donne encore le nom de marc à des monnaies de Hambourg, de Lubeck, d'Altona et de Danemark, qui toutes se subdivisent en 16 schillings de 12 deniers (*pfennige*) chacun; mais avec des différences de valeur. Le marc *courant* est la monnaie réelle de Hambourg. Le marc *banco* est une monnaie de compte dont la valeur intrinsèque est de 25 $\frac{1}{3}$ p. % supérieure au marc courant; on l'estime à 1 fr. 88 c. de notre monnaie. Le marc *lubs* (ainsi nommé de Lubeck) est le marc courant émis au tarif convenu entre Lubeck, Hambourg et le Danemark, il vaut 1 fr. 53; on le nomme aussi *marc convention de Lubeck*; enfin le marc danois de 1776, qu'on a aussi appelé marc *lubs*, est une monnaie de compte et une monnaie réelle d'argent évaluée à 94 c. de France. L. L.

MARC (saint), un des quatre évangélistes, fils de Marie, et cousin de Barnabé, compagnon de S. Pierre et de S. Paul, était vraisemblablement de Jérusalem et sans doute la même personne que celle dont il est fait mention dans les Actes (XII, 12) sous le nom de *Jean-Marcus*. Converti au christianisme après la résurrection du Sauveur, il accompagna SS. Paul et Barnabé dans l'île de Chypre où il partagea leurs travaux. Mais, ayant donné des sujets de mécontentement à S. Paul qui ne voulut plus se l'adjoindre, il partit avec Barnabé pour Babylone. Plus tard, il parvint à dissiper les préventions de S. Paul, et alla le retrouver à Rome lors de sa première captivité dans cette ville. S. Paul réconcilié le recommanda aux fidèles de Colosses. Après la mort de cet apôtre, Marc revint en Asie vers S. Pierre (1. Pierre, V, 13). C'est là tout ce que l'Évangile nous apprend de lui.

Toute l'antiquité attribue à S. Marc l'évangile qui porte son nom. Selon toute probabilité, il n'a fait que compléter et éclaircir S. Matthieu. Divers traits qu'il rapporte et qui annoncent un témoin oculaire, mettent hors de doute qu'il écrivait sous la direction de S. Pierre. *Voy.* Évangile. Em. H-g.

MARC (saint), 33e souverain pontife, *voy.* Papes.

MARC-ANTOINE (triumvir), *voy.* Antoine, Fulvie, Cléopatre, etc.

MARC-ANTOINE (graveur), *voy.* Raimondi.

MARC-AURÈLE, illustre empereur romain, qui réalisa, autant qu'il était permis à l'humanité de le faire, le vœu exprimé par Platon, lorsqu'il disait que les peuples seraient heureux quand les rois seraient philosophes. Il est, en effet, célèbre à un double titre, d'une part, comme empereur, par son gouvernement, qui fut le plus sage, le plus modéré et le plus humain que comportait alors l'état du monde; de l'autre, comme moraliste, par son livre, qui est encore aujourd'hui un des monuments les plus admirables de la sagesse antique.

Marc-Aurèle naquit à Rome, l'an 121 de J.-C.; mais il était d'origine espagnole: son bisaïeul paternel, Annius Verus, qui fut sénateur et préteur, était né à Succubis, ville municipale d'Espagne. Il perdit son père, fort jeune, et fut élevé dans la maison de son grand-père, qui prit un soin extrême de son éducation, et lui donna d'abord un gouverneur d'une vertu consommée, puis les maîtres les plus habiles dans tous les genres d'études. Dès ses jeunes années, l'empereur Adrien (*voy.*) conçut un goût très vif pour son esprit, et le fit même chevalier dès l'âge de six ans, ce qui était sans exemple. Plus tard, lorsque Antonin-le-Pieux (*voy.*) fut adopté par Adrien, pour remplacer Commodus qui venait de mourir, comme Antonin n'avait pas d'enfants mâles, l'empereur voulut qu'il en adoptât deux: l'un était un enfant de sept ans, Verus, fils de ce même Commodus, l'autre était Marc-Aurèle, alors âgé de 17 ans. Les noms de ce dernier avaient été jusque-là Marcus Annius Verus, et Adrien l'appelait quelquefois *Verissimus*, par allusion sans doute à son amour pour la vérité; lorsque l'adoption d'Antonin l'eut fait entrer dans la famille Aurélienne, il prit les noms de son père adoptif, et fut appelé depuis *Marc-Aurèle Antonin*.

La grande destinée et les honneurs souverains que lui annonçait sa position nouvelle, n'altérèrent en rien le goût prédominant qu'il avait déjà manifesté pour la philosophie. Dès l'âge de douze ans, non-seulement il portait le manteau des stoïciens, et pratiquait leurs austérités; mais il faisait une étude approfondie de leurs systèmes, sous la direction des philosophes les plus habiles de son temps; et dès lors il prit la résolution de faire de leur doctrine la règle constante de sa conduite.

Antonin ne tarda pas à remarquer la différence de caractère de ses deux fils adoptifs; et lorsque, après la mort d'Adrien, il eut pris les rênes de l'empire, il initia Marc-Aurèle au secret des affaires, et se reposa sur lui d'une partie des soins du gouvernement. En même temps, il rompit le mariage de Marc-Aurèle avec la fille de Commodus, union qu'Adrien avait désirée, et il lui fit épouser sa propre fille Faustine. *Voy.* son article.

Marc-Aurèle montra toujours pour Antonin, pendant sa vie, un respect vraiment filial et la plus entière déférence, et depuis il rendit un culte pieux à sa mémoire. Après la mort d'Antonin, en 161, le sénat conféra d'abord à Marc-Aurèle seul les dignités et les prérogatives dont la réunion constituait le pouvoir impérial; mais le nouvel empereur pria le sénat de lui associer son frère. C'est alors que Commodus prit le nom de Verus, sous lequel il est connu comme collègue de Marc-Aurèle. L'année suivante, celui-ci lui fit épouser sa fille Lucilla. L'empire vit alors pour la première fois à sa tête deux empereurs en même temps; mais Verus, reconnaissant la supériorité de son frère, lui abandonna entièrement la conduite des affaires.

Jamais souverain ne remplit avec une conscience plus scrupuleuse tous les devoirs de la souveraineté. Pendant une vie de 60 années, et 20 ans d'administration, il s'attacha à mettre un parfait accord entre ses actes et ses principes. En veillant à l'observation des lois avec une juste sévérité, il se montra toujours clément pour les offenses commises envers lui-même. Il disait : « Par les châtiments nous devons chercher à faire éclore le bien qui souvent se trouve caché au fond du cœur des hommes. » Il travaillait à alléger les charges du peuple. Il paraît avoir voulu mettre des bornes aux profusions occasionnées par les spectacles publics, et les purger de ce qu'ils avaient de trop cruel. Il ne permit aux gladiateurs de combattre dans l'arène qu'avec des épées émoussées. Il institua ou rétablit les registres de l'état civil, pour recevoir les noms des enfants nouveau-nés. Dion Cassius dit de lui (LXXI, 34): « Il fut doué de toutes les vertus; mais il vécut surtout dans la pratique de la bienfaisance : aussi fit-il élever à cette vertu un temple au Capitole. »

Il eut malgré lui à soutenir des guerres périlleuses, quelques-unes en Orient, sur les frontières éloignées de l'empire, d'autres dans le voisinage de l'Italie : c'étaient les premiers mouvements des peuples barbares, qui devaient, deux siècles plus tard, inonder l'empire. Sa première guerre fut contre les Parthes ; ils voulaient asservir le roi d'Arménie, vassal des Romains; la sûreté des provinces orientales imposait aux Romains l'obligation de s'opposer à cette entreprise; cette guerre se prolongea de l'an 161 à l'an 165, et fut terminée par un traité avantageux aux Romains. Les Marcomans (*voy.*) menaçaient l'Italie de leurs continuelles irruptions: Marc-Aurèle fut forcé d'envoyer contre eux des expéditions fréquemment renouvelées. Dans une de ces guerres qu'il dirigea en personne, une peste des plus meurtrières avait tellement ravagé son armée, qu'il dut enrôler les gladiateurs et les esclaves, chose sans exemple, depuis la seconde guerre punique. Mais dans cette extrémité, ce qui peint fidèlement l'esprit de la populace romaine, c'est le sentiment qu'excita cette mesure de salut public. « Eh quoi! s'écriait-on, l'empereur prétend-il donc faire de nous autant de philosophes, en nous privant de nos jeux et de nos spectacles? »

Son collègue Verus mourut l'an 169, au retour d'une de ces expéditions. Ce fut dans la dernière guerre de Marc-Aurèle contre les Quades, en 174, que les Romains, enveloppés de toutes parts, furent miraculeusement délivrés. *Voy.* LÉGION FULMINANTE.

Aux demandes qui lui avaient été adressées de quelques provinces lointaines, pour persécuter les chrétiens, il avait répondu par une lettre admirable à l'assemblée générale d'Asie à Éphèse. Cette réponse, qui a été conservée par Eusèbe, repose sur les principes de la tolérance la plus éclairée.

Il n'eut, pendant son règne, qu'une seule révolte à réprimer. Avidius Cassius, gouverneur de Syrie, et un des meilleurs généraux de ce temps-là, répandit la nouvelle de la mort de Marc-Aurèle pour se faire proclamer empereur par ses légions. Mais au bout de trois mois, la nouvelle ayant été démentie, Cassius fut tué par quelques-uns de ses officiers. Cette révolte fut l'occasion d'un voyage de Marc-Aurèle dans les provinces d'Orient; mais en même temps, elle fit éclater toute la noblesse de ses sentiments. Dans un discours qu'il adressa à ses soldats, il témoignait la crainte que Cassius ne se donnât la mort, ou qu'un autre ne le fît périr. « Car, disait-il, par-là me serait ravi le prix dû combat et de la victoire, le plus grand prix à mes yeux que personne ait jamais obtenu. Quel prix, direz-vous? celui de pardonner à un homme qui m'a offensé; celui de demeurer l'ami de l'ingrat qui a violé l'amitié; celui de garder ma foi au perfide qui n'a pas respecté la sienne. Et, ajoutait-il, le seul avantage à retirer du malheur présent, c'est de montrer à l'univers que même les guerres civiles peuvent se terminer d'une manière conforme aux lois de la vertu et de l'humanité. »

A son retour de ce voyage en Orient, il marcha de nouveau contre les Marcomans, l'an 178. Il allait ouvrir la troisième campagne, l'an 180, lorsqu'à *Vindobona* (Vienne, en Autriche), où il avait établi son quartier-général, il fut attaqué d'une maladie mortelle, qui l'enleva en 7 jours. Il était âgé de 59 ans; il avait régné 9 ans avec Verus, et 10 ans tout seul. Le regard qu'en mourant il jeta sur l'avenir ne dut pas être exempt d'inquiétude, soit qu'il pensât à la jeunesse de son fils (*voy.* COMMODE), qui, il est vrai, n'avait pas encore montré les penchants pervers auxquels il s'abandonna par la suite; soit qu'il envisageât ses conquêtes au nord de l'empire, encore mal affermies, et les dispositions turbulentes de ces peuplades à peu près indomptées. Du moins, il emportait avec lui la conscience d'avoir travaillé au bonheur des hommes, et il laissait dans ses écrits une image fidèle de sa noble nature.

Les Mémoires qu'il avait composés sur sa vie, pour l'instruction de son fils, sont le plus regrettable de ses ouvrages perdus. Mais nous avons ses réflexions *à lui-même sur lui-même*, un des meilleurs ouvrages de morale que les anciens nous aient transmis. Dans ses voyages et dans ses expéditions, au milieu des affaires les plus difficiles, il mettait tout son temps à profit, et les intervalles que lui laissait la chose publique, il les employait à se rendre compte de sa conduite, de ses pensées et de ses desseins; et c'est à ce soin laborieux que nous devons ses *entretiens avec lui-même*. La date des deux premiers livres nous apprend que l'un fut écrit à Carnunte, et l'autre dans son camp, au pays des Quades, pendant la guerre la plus terrible qu'il ait eu à soutenir.

Les confidences qu'un homme nous fait sur lui-même ne sont pas toujours des témoignages de son caractère auxquels on puisse ajouter une foi sans réserve. Il faut pour cela qu'on puisse voir dans ces aveux l'expression sincère de sa pensée intime et des sentiments de son âme. On sent, en lisant les *Réflexions** de Marc-Aurèle, qu'elles sortaient du fond de son cœur. Son style simple et sans fard porte même quelques traces de négligence, qui sont comme un signe de sa véracité. On a dit de lui qu'il avait adopté les principes de la secte stoïcienne: on pourrait ajouter que non-seulement il étudia cette doctrine, qu'il s'en pénétra profondément, et qu'il se l'assimila pour ainsi dire; la vérité est qu'il retrouva ses propres pensées coordonnées dans le système stoïcien, et qu'il y avait affinité complète entre sa nature morale et cette philosophie, en sorte que Marc-Aurèle eût été un véritable stoïcien, lors même que Zénon et le Portique n'auraient pas existé. A-D.

MARCEAU (FRANÇOIS-SÉVERIN DESGRAVIERS), général républicain, était né à Chartres, le 1er mars 1769. Son père, greffier au bailliage criminel de cette ville, voulut lui faire étudier les lois; mais ses goûts l'entraînaient vers la car-

---

(*) Les Réflexions morales de Marc-Aurèle, en grec, ont été imprimées pour la première fois par Xylander, avec trad. lat., Zurich, 1558, in-8°, sous ce titre: *M. Antonini imp. de se ipso*. On estime encore l'édit. de Casaubon, Londres, 1643; de Gataker, Cambridge, 1652, in-4°; de Morus, Leipz., 1775, in-8°; de Koraï, Paris, 1816, etc. Elles ont été trad. en franç. par Dacier, Paris, 1691, 2 vol. in-12 et souvent depuis. M. l'abbé Maï (*voy.*) a découvert une partie de la correspondance de cet empereur avec Fronton (*voy.*); on en doit une trad. franç., accompagnée du texte latin et de notes à M. Armand Cassan, Paris, 1830, 2 vol. in-8°. Enfin nous citerons *Marc-Aurèle, ou Histoire philosophique de l'empereur Marc-Antonin*, ouvrage où l'on présente dans leur entier et selon un ordre nouveau les Maximes de ce prince, etc., Paris, 1820, 4 vol. in-8°. S.

rière des armes, et à peine eut-il atteint sa 15e année, qu'il entra dans le régiment de Savoie-Carignan. Comprenant bien alors l'insuffisance de ses premières études, il se mit au travail avec ardeur, apprit de lui-même les mathématiques, et sut lire avec fruit les ouvrages des grands capitaines qui ont écrit sur l'art militaire. Il était parvenu au grade de sergent, et se trouvait à Paris, en congé, lorsque éclata la révolution de 1789, à laquelle il prit une part active. Il se rendit ensuite dans sa ville natale, et fut nommé, par le suffrage de ses concitoyens, commandant du bataillon de volontaires organisé dans le département d'Eure-et-Loir. Envoyé pour combattre aux frontières du Nord, il assista à la défection du général La Fayette (*voy.*), qui passait sur le territoire ennemi, avec les principaux chefs de son corps d'armée, pour échapper à l'échafaud. Le mouvement menaçait de se communiquer aux masses, lorsque Marceau s'élança au-devant des soldats, en leur criant : « Français! il est un devoir plus sacré que l'amour pour son général, c'est de ne pas laisser cette frontière découverte. » Tout le monde s'arrêta. Marceau fit ensuite partie de la garnison enfermée dans Verdun, pendant le siége de cette place par les Prussiens; ce fut même lui qui, en raison de sa jeunesse, fut obligé de porter au roi de Prusse la capitulation qu'il avait désavouée de tout son pouvoir. Peu de temps après, on l'envoya dans la Vendée avec le titre de capitaine de cuirassiers. Mais le conventionnel Bourbotte le fit arrêter comme suspect avec tout l'état-major, et traduire devant le tribunal révolutionnaire de Tours, qui l'acquitta. Peu de temps après, il trouva l'occasion de se venger noblement de Bourbotte. Dans un engagement aux portes de Saumur, il aperçut ce représentant aux prises avec un parti de soldats vendéens qui allaient le faire prisonnier; Marceau s'élance, le délivre, et lui donne son cheval. Il eut aussi le bonheur d'échapper aux ennemis, et ce brillant fait d'armes, rehaussé d'une magnanimité digne des anciens, lui valut, à 22 ans, le grade de général de brigade. En 1793, toujours attaché à l'armée de la Vendée, il fut fait général de division, et concourut puissamment à la victoire d'Antrain, remportée par le général Rossignol, le 18 novembre. Quelques jours après, on lui confia, par intérim, le commandement en chef de cette armée, à la tête de laquelle il déploya de grands talents militaires, sous les murs du Mans, le 13 décembre de la même année. Ce fut dans cette bataille qu'il eut occasion de sauver la vie à une jeune fille, prise au milieu des Vendéens les armes à la main. L'ordre de la Convention était de ne faire quartier à personne dans cette horrible guerre. Marceau, dénoncé, fut conduit à Paris, et il allait porter la peine de sa généreuse conduite, lorsque Bourbotte, averti du danger que courait son noble défenseur, accourt au tribunal, se fait remettre les pièces, et les déchire. Marceau était sauvé. L'année suivante, on lui permit de reprendre son service, et il fut dirigé en qualité de général de division, d'abord sur l'armée des Ardennes, et ensuite sur celle de Sambre-et-Meuse. A Fleurus, le 26 juin, Marceau, qui commandait l'aile droite, enfonça l'armée ennemie, et décida de la victoire. Le 25 octobre, il prit Coblentz, et contraignit les Autrichiens à repasser sur la rive droite du Rhin. Dans la campagne suivante, forcé, à son tour, de rétrograder sur la rive gauche, par suite des mouvements de l'ennemi, il fut chargé de l'arrière-garde, et fit une défense héroïque, pendant que l'armée passait sur le pont de bateaux jeté sur la Sieg. En 1796, Marceau fut placé sous les ordres de Moreau, à l'armée du Rhin. A la tête de 30,000 hommes, qui composaient l'aile droite, il sut contenir la menaçante position de Mayence. Mais l'armée de Sambre-et-Meuse se voyant forcée de céder du terrain, il se trouva à découvert, et pour suivre le mouvement, il opéra avec ordre sa retraite sur Limbourg. L'archiduc Charles avait décidément repris l'offensive, et l'armée française était dans une situation des plus critiques. Jourdan chargea Marceau d'attirer à lui tout l'effort de l'ennemi, tandis que l'armée passerait le défilé d'Altenkirchen, au-delà duquel était son salut. Marceau prit aussitôt le commandement de l'arrière-garde, et les Autrichiens ne purent franchir l'entrée du défilé. Mais c'était là le dernier exploit du jeune héros. Amené par une reconnaissance au milieu des éclaireurs de l'armée ennemie, il y trouva la mort de la main d'un chasseur tyrolien, qui, placé derrière une haie, avait pu choisir son but à loisir. Il fut transporté mourant à Altenkirchen, où Jourdan se vit bientôt forcé, par les exigences de sa retraite, d'abandonner son malheureux compagnon d'armes à la générosité des officiers autrichiens. Cette noble recommandation ne fut pas perdue : les généraux ennemis assistèrent respectueusement aux derniers moments du jeune général, qui expira le 21 septembre; et l'archiduc Charles ordonna que son corps, accompagné d'un détachement de cavalerie autrichienne, fût conduit à Neuwied, où les derniers honneurs lui furent rendus par ses ennemis et ses frères d'armes, réunis un instant pour accomplir un acte si honorable de regret et d'estime. D. A. D.

MARCEL (SAINT) ou MARCEAU, évêque de Paris, successeur de Prudence, mourut vers le milieu du v^e siècle. Il se distingua de bonne heure par ses vertus, la gravité de ses mœurs et ses progrès dans les saintes lettres. Enterré hors de la ville, dans un village qui forma plus tard un faubourg portant son nom, ses reliques furent transportées à la cathédrale, où elles se sont conservées. Z.

MARCEL I et II, *voy.* PAPES.

MARCEL (ÉTIENNE), prévôt des marchands de Paris, eut une part importante aux événements politiques qui marquèrent les premières années du règne du roi Jean et la régence de son fils, le dauphin Charles, pendant sa captivité. Chef du parti populaire dans l'assemblée des États-Généraux de 1355 et de 1357, Marcel contribua puissamment à l'adoption des réformes que les États étaient parvenus à arracher au régent. On sait que ce dernier, violant tous ses engagements, n'en persista pas moins à agir contre les vœux formels de la représentation nationale, et que bientôt quatre nouvelles ordonnances pour la falsification des monnaies vinrent mettre le comble à l'exaspération des esprits. Dans cet état de choses, Marcel comprit que pour sauver la liberté publique, il fallait avant tout dissiper le conseil secret du prince. Le 22 février 1358, il se présenta donc au palais et demanda au dauphin s'il voulait enfin mettre ordre à la défense du royaume et pourvoir à la sûreté du peuple, abandonné à tous les brigandages des soldats? Sur sa réponse évasive, Marcel se retournant du côté des hommes qui l'avaient suivi : « Allons! leur dit-il, faites en bref ce pour quoi vous êtes venus ici; » et aussitôt ils se précipitèrent sur les maréchaux de Champagne et de Normandie qui se tenaient auprès du prince, et les massacrèrent sans pitié. Le dauphin effrayé se jeta à genoux et implora sa grâce; mais Marcel le rassura en lui posant sur la tête son chaperon aux couleurs nationales, mi-partie de rouge et de bleu. Conduit à l'Hôtel-de-Ville, Charles de Valois déclara à haute voix au peuple assemblé sur la place de Grève que les deux maréchaux égorgés n'étaient que de mauvais traitres et qu'il approuvait ce qui s'était fait. Cependant le bon accord entre les trois ordres des États ne tarda pas à s'altérer. La bourgeoisie ayant seule profité de l'autorité enlevée à la couronne, la noblesse et le clergé en conçurent de la jalousie, et, à la faveur de cette division, le parti de la cour réussit à regagner le terrain perdu. Dans l'assemblée des États tenue à Compiègne, les députés de la noblesse exprimèrent leur indignation de ce qu'un bourgeois avait osé faire massacrer, en présence du dauphin, deux de ses conseillers; et ils demandèrent que le prévôt des marchands et ses complices fussent tués de la même manière. Le prévôt, averti par le roi de Navarre, Charles-le-Mauvais (*voy.*), de l'orage qui se préparait contre lui, engagea l'Université à envoyer à Compiègne une députation pour implorer la clémence du régent; mais ce prince resta inébranlable, et les hostilités commencèrent. Privé de cavalerie et n'ayant à opposer aux 7,000 lances du dauphin que des hommes mal armés et sans aucune expérience de la guerre, Marcel ne se fit pas illusion sur le résultat que devait avoir une lutte aussi inégale, et il réussit à déterminer les bourgeois de Paris à choisir le roi de Navarre pour capitaine général. Ce prince accepta l'offre de la municipalité; mais un rapprochement qui eut lieu secrètement entre lui et le dauphin lui fit retirer sa capitainerie. Charles-le-Mauvais sortit alors de la ville, et, le 19 juillet, il signa un traité avec le dauphin, par lequel ce dernier s'engageait à pardonner aux Parisiens, pourvu qu'on lui remît leur prévôt des marchands avec douze bourgeois à son choix pour *en faire à sa volonté*. Sa position devenant ainsi chaque jour plus critique, Marcel chercha à se rapprocher du roi de Navarre, et, à cet effet, il eut avec lui plusieurs entrevues secrètes dans lesquelles il lui promit de le faire nommer de nouveau capitaine général des Parisiens. Charles-le-Mauvais souscrivit à la fin à cette proposition, à condition que la porte Saint-Denis lui fût livrée immédiatement. Cependant Marcel, qui avait déjà éprouvé combien les échevins et les conseillers de la commune étaient irrités contre le roi de Navarre et les Anglais à sa solde, ne se flattait pas de les amener, par une délibération régulière, à confier les clefs de Paris à l'agent du roi de Navarre. Il essaya donc de changer, pendant la nuit du 31 juillet au 1er août, les gardes de la bastille Saint-Denis et d'y mettre des gens qui lui fussent dévoués; mais au moment où il s'y présentait, une troupe armée au milieu de laquelle se trouvait Jean Maillard, échevin de Paris, se précipita sur lui en criant : à la trahison! et le massacra avec six autres magistrats de la ville qui l'accompagnaient. « Trois bourgeois de Paris, raconte Mézerai, Jehan et Simon Maillard, frères, et Pepin des Essarts, chevalier,.... ayant adverti leurs amis de la conspiration du prévost, se tindrent en armes la nuict qu'il devoit exécuter ce dessein.... Jehan Maillard l'ayant rencontré, lui chercha querelle et chargea dessus tant qu'il luy fendit la teste d'un coup de hache; ensuite, il monta à cheval et déployant une bannière semée de fleurs de lys, s'escria tant qu'il put : *Montjoie Saint-Denis!* » Aussitôt les conjurés firent partir un courrier pour prévenir le dauphin qui se trouvait alors à Meaux; et trois jours après le meurtre de Marcel, Charles fit son entrée à Paris (3 août 1358), accompagné de Jean Maillard « qui, dit Froissart, estoit grandement en sa grace et en son amour. » Maillard et sa famille furent anoblis en 1372.

Le corps de Marcel, exposé nu dans la cour de l'église Sainte-Catherine, fut ensuite jeté à la Seine. Par ses améliorations dans la ville, par sa conduite indépendante et libérale, Étienne Marcel s'était acquis une immense popularité. « Ce n'étaient point des traîtres, dit M. de Sismondi (*Hist. des Franç.*, tom. X, p. 497), après avoir énuméré les réformes dont Étienne Marcel fut un des plus ardents promoteurs, que l'évêque de Laon (Robert-le-Cocq) et le prévôt des marchands, encore que tous les historiens de la monarchie se soient efforcés de les noircir comme tels; c'étaient au contraire des hommes animés du désir du bien et de l'amour du peuple, qui, voyant le désordre épouvantable où tombait l'état, les voleries universelles, l'incapacité et l'incurie des chefs, tentèrent de sauver la France en dépit des princes français. » EM. H-G.

MARCELLIN, *voy.* AMMIEN.

MARCELLIN, *voy.* PAPES.

MARCELLO (BENEDETTO), compositeur célèbre, naquit à Venise, le 24 juillet 1686, d'une ancienne et noble famille. Il eut pour maîtres dans l'art de la musique son frère aîné Alexandre, Gasparini et Lolli. Pendant 14 ans, il fit partie du conseil des Quarante; nommé ensuite provéditeur à Pola et camerlingue à Brescia, il mourut en cette ville, le 17 juillet 1739. Marcello était un écrivain éloquent, un poëte distingué et un compositeur du premier ordre. Son épitaphe l'appelait poëte philologue et prince de la musique. Ses motets, ses cantates et ses psaumes, dont une nouvelle édition vient de paraître à Paris, ainsi que ses autres ouvrages, lui ont valu une grande célébrité, par leur caractère à la fois simple et grandiose. Z.

MARCELLUS (MARCUS CLAUDIUS), d'une des plus illustres familles de Rome (*gens Claudia*), et l'un des héros de Plutarque, qui le met en parallèle avec Pélopidas, naquit vers l'an 270 av. J.-C. L'éducation qu'il reçut l'initia à la littérature et aux arts de la Grèce et tempéra, par les plus douces vertus de la vie civile, la rudesse de l'homme de guerre. Le courage, les talents militaires dont il donna des preuves de bonne heure, déterminèrent la république à lui confier la direction et le commandement d'une expédition contre les Gaulois, encore maîtres du nord de l'Italie. Élu consul à cet effet, il marcha contre eux avec résolution, tua de sa propre main leur roi Viridomare et remporta des dépouilles opimes (*voy.*). Romulus, le dictateur Cossus et lui, furent les seuls qui eurent cette gloire. Le succès de cette campagne eut pour résultat de mettre l'Italie à l'abri des invasions de la Gaule et d'établir à Plaisance et à Crémone des colonies romaines, comme postes avancés. Le triomphe fut décerné à Marcellus. Au commencement de la seconde guerre punique (218 av. J.-C.), il avait été envoyé en Sicile comme préteur; mais aussitôt après la bataille de Cannes (*voy.*), il fut rappelé. Rome touchait à sa perte, lorsqu'elle lui confia les débris de ses légions et la fortune de la république. Sa confiance ne fut pas trompée : il fut le premier qui obtint quelque avantage sur Annibal (*voy.*) et montra à ses concitoyens qu'il n'était pas invincible. Fabius (*voy.*) fut sans doute le bouclier de Rome, mais Marcellus en fut l'épée. Lorsque les Carthaginois eurent été éloignés de Rome et réduits à la défensive, les affaires de la Sicile, où la politique et les armes de Carthage avaient prévalu, fixèrent l'attention de la république, qui en arrêta la conquête définitive. C'est Marcellus, consul pour la troisième fois, qui fut chargé de cette importante mission. Pour soumettre plus facilement le pays, il résolut de s'emparer d'abord de Syracuse, qu'il attaqua par terre et par mer. Mais la ville était défendue par Archimède (*voy.*), qui déjoua tous ses efforts, détruisit ses machines de guerre et le força de convertir le siége en blocus. Il fallut trois années et toute la persévérance des Romains et de leur chef pour triompher de l'opiniâtre courage des Syracusains et du génie d'Archimède : encore, ce fut par surprise, en profitant d'une nuit pendant laquelle les habitants célébraient la fête de Diane, que les remparts furent escaladés et la ville prise d'assaut. Malgré les ordres du vainqueur, Archimède fut tué par des soldats qui ne le reconnurent pas. Marcellus pleura sa mort et lui fit de magnifiques funérailles; il pleura aussi sur les malheurs de Syracuse, consola les vaincus et régla les affaires de la Sicile avec un désintéressement dont les Siciliotes perpétuèrent le souvenir, en établissant des fêtes appelées *Marcellea*. Syracuse, cependant, fut dépouillée de ses statues, de ses tableaux, qui servirent à décorer les places et les monuments de Rome. Ainsi le goût des beaux-arts et l'élégance des Grecs s'introduisirent dans Rome et altérèrent l'austérité des mœurs. Nommé consul pour la quatrième fois, Marcellus fut de nouveau chargé de continuer la guerre contre Annibal. Il la poussa avec la plus énergique vigueur. Plusieurs villes considérables des Samnites, qui s'étaient révoltées, furent reprises, et 3,000 soldats d'Annibal, préposés à leur garde, faits prisonniers. Quelque temps après, Marcellus éprouva un échec; mais le lendemain même, il eut sa revanche, et força Annibal de battre en retraite. Cette dernière victoire ne l'empêcha pas d'être accusé d'avoir compromis par un revers le sort de l'Italie; mais ses concitoyens lui prouvèrent leur estime et leur confiance en l'élevant pour la cinquième fois au consulat. Il reprit aussitôt la route du théâtre de la guerre. Là, s'étant imprudemment éloigné de son camp pour une reconnaissance, il fut tué dans une embuscade (208 ans av. J.-C.), à l'âge de 60 ans. Annibal lui rendit les derniers devoirs, recueillit ses cendres et les envoya à son fils dans une urne d'argent.

La famille de ce grand citoyen s'est perpétuée avec éclat jusqu'à MARCELLUS, fils de Caïus Marcellus et d'Octavie, sœur d'Auguste, qui avait épousé Julie (*voy.*), fille de l'empereur, et qui mourut fort jeune après son édilité (l'an de R. 730). C'était un jeune prince de la plus heureuse espérance, et qui laissa de vifs regrets dans Rome. Pour honorer sa mémoire, Octavie, sa mère, lui consacra une bibliothèque et Auguste un théâtre, le théâtre de Marcellus; mais c'est Virgile qui l'a surtout immortalisé par le magnifique et touchant épisode de la fin du VI^e livre de l'*Énéide* et par ces vers qu'Octavie, qui s'évanouit en les entendant, récompensa avec tant de magnificence, *Tu Marcellus eris*, etc. F. D.

MARCHAND, MARCHANDISES, *voy.* NÉGOCIANT, MARCHÉS, COMMERCE, etc.

MARCHE et CONTRE-MARCHE. En termes de guerre, la marche est le mouvement qu'exécute un corps de troupes pour se porter d'un lieu dans un autre lieu. Ce mouvement se fait pour plusieurs motifs, dont les principaux sont : pour combattre; pour changer de quartier, lorsque celui que l'on occupe n'offre plus de ressources, ou pour priver l'ennemi de celles qu'il pourrait en retirer; pour l'attirer dans un pays nouveau, ou pour empêcher qu'il n'y entre; pour passer des défilés ou une rivière; pour empêcher que l'ennemi ne les passe; pour investir une place, ou pour empêcher l'ennemi d'en investir une, etc. Il est une précaution qui est comme la base du succès d'une marche, c'est celle d'emporter le moins de bagages (*voy.* ce mot et ÉQUIPAGES) possible. Une autre précaution non moins indispensable est de faire éclairer la marche d'une armée par un détachement de cavalerie, qui doit lui-même envoyer quelques éclaireurs (*voy.*) sur ses ailes. Les marches les plus célèbres des temps modernes, et sur lesquelles on peut utilement consulter l'histoire, sont celles que fit Turenne, en 1674, pour couvrir sa conquête de la Franche-Comté, et Condé pour secourir Oudenarde, assiégée par le prince d'Orange, qui contraria celle de son adversaire par une habile contremarche. De nos jours, on trouve au commencement et à la fin de la carrière militaire de Napoléon des exemples nombreux de belles marches, dans sa première campagne d'Italie, lorsqu'il se porta audevant des Autrichiens qui voulaient secourir Mantoue, et dans la campagne de France, lorsque, suivi de sa garde, il se portait alternativement au-devant de chacune des armées alliées, et signalait chaque marche par une victoire.

La *contre-marche* est le mouvement d'une troupe qui, au lieu d'achever l'exécution d'une marche qu'elle avait commencée, tourne successivement en tout ou en partie, et prend pour continuer sa route une position contraire à celle qu'elle avait d'abord. D. A. D.

MARCHE. Ce nom que l'on donnait autrefois à certaines provinces limitrophes, paraît dériver du mot tudesque *mark*, borne, limite, traduit dans la basse latinité par *marca*, *marcha*, d'où venait le vieux mot français *marchir*, confiner, être sur les frontières d'un pays (*voy.* MARGRAVE, MARQUIS). Les principaux états désignés sous le nom de Marche étaient, en France : le comté de la Marche ou Marche limousine (*voy.* plus bas), la haute et la basse Marche dans le Rouergue; en Italie : la Marche trévisane, la Marche d'Ancône, la Marche de Fermo; dans l'Empire germanique : la Marche austrienne, formée par Charlemagne des provinces conquises sur les Avares en Hongrie : une partie considérable de cette ancienne division s'appelle encore aujourd'hui *Steyermark*, c'est-à-dire Marche de Styrie; les Marches de Schleswig, de la Saxe septentrionale et de Missnie, établies toutes trois par Henri-l'Oiseleur; le comté de la Marche en Westphalie (*voy.* plus loin); la Marche de Brandebourg ou Marche électorale qui, vers le milieu du XII^e siècle, remplaça la Marche de la Saxe septentrionale (*voy.* BRANDEBOURG et PRUSSE).

La MARCHE, ancienne province de France, d'une superficie d'environ 220 lieues carrées, fait actuellement partie des départements de la Creuse et de la Haute-Vienne (*voy.* ces noms). Bornée au nord par le Berri, à l'est par l'Auvergne, à l'ouest par le Poitou et l'Angoumois, au sud par le Limousin, elle était divisée en Haute et en Basse Marche : la première avait pour capitale Guéret, et la seconde Bellac. Cette province était aussi appelée *Marche limousine*, parce qu'avant le milieu du X^e, elle était comprise dans le Limousin. Après avoir été gouvernée par ses comtes particuliers, elle fut confisquée par Philippe-le-Bel, et donnée en apanage par Philippe-le-Long, après son avénement au trône, à son frère Charles; mais celui-ci étant devenu roi à son tour (1322) l'échangea contre le comté de Clermont, en Beauvoisis, qui appartenait à Louis de Bourbon, petit-fils de saint Louis. Le comté de la Marche passa ensuite (1435) par mariage dans la maison d'Armagnac. Après l'exécution de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours (*voy.*), la maison de Bourbon-Montpensier en hérita; mais en 1531 François Ier le réunit à la couronne et il n'en a plus été séparé depuis. Em. H-g.

Un comté allemand porte aussi le nom de Marche (*Mark*). Sa superficie est de 31 milles carr. géogr. avec environ 136,000 hab. qui professent pour la plupart la religion protestante. Il faisait autrefois partie du cercle de Westphalie, et était borné au nord par la principauté de Münster, à l'est par le duché de Westphalie, au sud et à l'ouest par le duché de Berg; aujourd'hui il est compris dans la régence prussienne d'Arnsberg. La Roër le divise en deux parties inégales. La partie septentrionale, qui est la plus considérable, est extrêmement fertile; la méridionale est riche en mines de fer et d'excellent charbon de terre. Le chef-lieu en est *Hamm*, siége d'un tribunal supérieur, avec un gymnase et une population de 5,300 habitants. Dans le voisinage, on montre, au village de Mark, l'ancien château des comtes de ce nom et le couvent de Kentrop, où se trouve, depuis 1820, une institution de sourds-muets. Le comté de la Marche échut au Brandebourg à l'extinction de la maison de Juliers (*voy.*). La paix de Tilsitt, en 1807, le réunit au grand-duché de Berg et il fit partie du département de la Roër; mais il fut de nouveau réuni à la Prusse en 1814. *C. L.*

MARCHÉS (du latin *mercatus*, *mercatura*). Les marchés sont les lieux publics où l'on transporte et vend des marchandises. Partout où les sociétés s'établissent et se développent les populations augmentent, et avec elles le besoin non-seulement des subsistances, mais d'une foule de choses nécessaires à l'état de civilisation de ces populations. Les populations se fixant, il se forme des foyers de consommation où la production est mise en vente. Un homme qui a fabriqué ou qui possède quelque chose d'utile, peut sentir le besoin d'avoir une autre chose utile que possède un autre homme; mais cet homme et son produit ne sont pas toujours faciles à trouver, il peut être très éloigné, et celui qui a besoin peut ignorer qu'un autre a ce qu'il désire. De là la nécessité d'un lieu déterminé comme rendez-vous de chaque production pour étaler aux yeux des consommateurs sa marchandise. Telle a été l'origine des marchés. Leur importance est en raison du développement matériel de la civilisation. *Voy.* Commerce, Foires, etc.

Au moyen-âge, où il n'y avait pas de sécurité pour les marchands, où le bourgeois industrieux était l'objet de mille avanies, de mille extorsions, le commerce et l'industrie se prêtaient un mutuel appui, soit pour résister aux iniques prétentions du seigneur, soit pour se transporter là où il y avait le plus de sûreté et le moins de droits à payer; mais aujourd'hui que la police exerce partout une surveillance attentive, que chacun, égal devant la loi, est protégé et dans sa personne et dans ses biens, que la forme du gouvernement n'accorde à personne le droit d'imposer quelqu'un malgré lui, le commerce et l'industrie n'ont plus besoin des foires, mais seulement de certains marchés, connus sous le nom d'entrepôts de commerce. Dans tous les pays, à quelque degré de civilisation qu'ils soient parvenus, il est commode pour tout commerçant de trouver rassemblés, et en très grande abondance, certains produits spéciaux. Les progrès de la navigation et les besoins de la civilisation se sont associés pour établir des entrepôts de commerce partout où se sont rencontrés des ports commodes, des grands capitaux et une grande industrie. Ces grands marchés, comme nos petits marchés (*voy.* Halles), ont l'avantage de déterminer la valeur des marchandises, c'est-à-dire, en langage usuel, *d'en fixer le cours*. Par ce moyen il est difficile de tromper les acheteurs sur la véritable valeur des objets de commerce.

Ces marchés d'entrepôt, qui sont le plus souvent des marchés extérieurs, réagissent d'une manière plus ou moins favorable sur les marchés intérieurs. Les marchés extérieurs étendent et développent la production en offrant des produits de tous genres, et, par ce moyen, ils servent les besoins et les intérêts des consommateurs; mais le régime prohibitif affaiblit ces avantages immenses, qui ne peuvent exister qu'avec l'appui d'une sage liberté, élément vital de tout commerce. *Voy.* Consommation, Circulation, Douanes, Balance du commerce, Économie politique, etc. J. d. C-ze.

MARCHESI ou Marchesini (Luigi), un des plus célèbres chanteurs castrats (*voy.*), naquit à Milan, en 1755. Fils d'un joueur de cor de la chapelle de Modène, il s'adonna d'abord à l'étude de cet instrument; mais plein d'amour pour son art et jaloux de la célébrité dont jouissaient les sopranistes (*musici*), il quitta secrètement son père, et se fit opérer à Bergame déjà dans la force de l'âge. Après différents voyages, on l'accueillit dans son pays avec enthousiasme. L'académie de Milan fit frapper une médaille en son honneur et tous les chanteurs le prirent pour modèle. Il se fit entendre sur les théâtres des principales villes d'Italie, puis à Vienne, à Berlin, à Saint-Pétersbourg et enfin à Londres.

Il est mort à Milan, le 15 décembre 1829. Sa voix était extrêmement pure et claire, et son jeu excellent. Z.

MARCHFELD, riche plaine de 5 milles de long sur 3 de large dans le cercle de Mannhartsberg en Autriche, célèbre par plusieurs batailles qui s'y sont livrées. En 1260, Ottokar de Bohême y défit Béla IV de Hongrie, victoire qui fut suivie de la conquête de la Styrie. Le 26 août 1278, le même Ottokar y combattit, mais avec moins de succès, Rodolphe de Habsbourg qui fonda dans cette journée la puissance de sa maison. Le 21 et le 22 mai 1809, l'archiduc Charles (*voy.*) sauva momentanément près d'Aspern (*voy.* Essling) la monarchie autrichienne; et, moins heureux le 5 et le 6 juillet de la même année, il soutint au moins à Wagram (*voy.*) la gloire des armes de l'Autriche. *C. L.*

MARCIANUS CAPELLA, *voy.* Capella.

MARCION, Marcionites, *voy.* Église, Évangile et Gnosticisme.

MARCOMANS (en langue tudesque *Mark-Mannen*, hommes de la frontière), peuple germain, formé de tribus appartenant à la grande nation des Suèves (*voy.*), et que, depuis César, on trouve établi le long de la chaîne des Alpes, principalement du côté de l'Helvétie. Le fameux Arioviste (*voy.*) était un prince issu des Marcomans. Sous le règne d'Auguste, ils se rapprochèrent encore davantage des limites de l'empire romain, et Maroboduus ou Marbod, un de leurs rois, réussit, par la force et par l'adresse, à ranger sous ses ordres une puissante confédération de peuples suèves habitant depuis le Danube jusqu'aux bords de l'Elbe. Ce prince, qui fixa dans la Bohême, d'où les Boïens (*voy.*) avaient été expulsés, le centre de sa nouvelle puissance, et disposait d'une force de 70,000 hommes à pied et 4,000 cavaliers, ne tarda pas à se rendre redoutable aux Romains. Ils lui déclarèrent la guerre; mais appelé soudain en Pannonie par la grande révolte qui venait d'y éclater, Tibère (*voy.*) se hâta de conclure la paix avec son ennemi, l'an 7 de notre ère.

Dans la lutte des Germains du Nord, réunis sous Hermann (*voy.*) contre le joug de la domination romaine, Marbod conserva la neutralité. Il envoya même à Rome la tête de Varus (*voy.*) que le héros de l'indépendance germanique lui avait adressée pour le décider à faire cause commune avec lui. Mais bientôt (l'an 19) il se vit cruellement puni par le même Hermann qui le défit et le chassa de ses états. Son empire fut détruit et le Goth Catualda (*voy.* Goths) qui, après lui, s'était mis à la tête des Marcomans, ne tarda pas à éprouver contre les Hermondoures (*voy.* Hermions), le même sort que son prédécesseur. L'un et l'autre furent obligés de chercher un asile chez les Romains qui les reléguèrent, celui-ci à Ferrare, celui-là à Fréjus en Provence.

Soumis pendant quelque temps à la domination romaine, les Marcomans recommencèrent bientôt à harceler l'empire. Victorieux de Domitien, ils furent néanmoins contenus par Trajan et Adrien. Mais en 166 ils réunirent autour d'eux une ligue formidable, et donnèrent par leur irruption en Pannonie le signal de la grande guerre dite *des Marcomans*. Au nombre de leurs alliés on distinguait alors les Hermondoures, les Quades, les

Lombards et beaucoup de tribus suèves, et l'on vit aussi paraître les Vandales, les Goths, les Bastarnes, les Peucins, les Alains et même des peuples sarmates, tels que les Iazygues et les Roxolans. Après une lutte opiniâtre, le génie militaire de Marc-Aurèle (*voy.*) en aurait alors triomphé, si la mort n'était venue le surprendre, l'an 180. Son fils Commode (*voy.*) crut devoir acheter la paix. Cependant les Marcomans figurèrent de nouveau parmi les flots de Barbares, qui, sous le règne d'Aurélien, en 270, portèrent la terreur dans l'Italie. Dès lors ils se perdirent dans la foule de peuples qui fondirent sur l'empire romain. Après la dissolution de l'empire d'Attila, on voit s'agiter dans les pays où les Marcomans avaient autrefois leur siége d'autres tribus germaniques, telles que les Rugiens, les Hérules, les Scyrres, etc. X.

MARCOTTE, branche que l'on couche en terre à une certaine profondeur, sans la détacher de la plante, afin qu'elle y prenne racine, et qu'on *sèvre* ensuite, c'est-à-dire qu'on détache lorsque ses racines lui permettent de vivre seule et de former un sujet indépendant. La différence qui existe entre la marcotte et la bouture (*voy.*), c'est que cette dernière est séparée du tronc quand on la met en terre. Toute la théorie du *marcottage* consiste à déterminer l'enracinement au moyen de l'humidité, de la chaleur, d'une terre préparée, d'incisions et de ligatures. Cette opération est une des plus importantes de l'horticulture; les œillets surtout se multiplient ainsi. On s'en sert encore pour remplacer des ceps de vigne dans une pièce, ou même renouveler en entier des souches trop vieilles et dépérissantes: on la désigne alors sous le nom de provignement, *provins*. On en fait aussi usage pour regarnir, dans les bois taillis, les clairières qui ne sont pas trop étendues. Z.

MARC-POL. Il est un voyageur qui a pu dire de lui-même: « Depuis que notre sire Dieu forma de ses mains Adam notre premier père, jusqu'à présent, il ne fut chrétien, ni païen, ni Tartare, ni Indien, ni homme d'aucune race, qui sût et cherchât des diverses parties du monde et de leurs merveilles, comme messire Marc s'enquit et sut. » Et ce n'était point forfanterie: nul voyageur au monde ne nous a laissé une relation si pleine de merveilles et en même temps d'exactitude; nul voyageur n'a joui d'une célébrité aussi grande, aussi populaire, aussi méritée que Marc-Pol.

La famille des Poli était, au commencement du XIIIe siècle, une des plus puissantes de Venise. Andrea Polo di Santo-Felice, qui en était le chef, eut trois fils, Marco, Maffeo et Nicolo. Les deux cadets, résolus de chercher fortune dans le commerce du Levant, partirent pour Constantinople avec des marchandises dont ils tirèrent un parti avantageux; puis ils se rendirent, en 1259, par la mer Noire, dans le Kiptchak (*voy.*), à la cour de Barkah-Khân, où ils doublèrent leurs profits; mais la guerre ayant éclaté entre Barkah et Holagou-Khân, le mouvement des armées ferma aux deux voyageurs les voies du retour direct, ce qui les détermina à faire un grand circuit vers l'est par Bokhara. Arrivés là, ils furent retenus trois ans sans pouvoir avancer ni reculer, jusqu'à ce que des envoyés de Holagou vers le kâân Koubilaï, ayant proposé aux deux frères de les emmener, ils se rendirent à l'*ordou* impérial (*voy.* HORDE) en chevauchant au nord-est l'espace d'une année. Trois puissances se partageaient alors le monde, savoir: les Tatars, les Sarrazins et les Latins. Les Sarrazins étaient, pour les deux autres, un ennemi commun, contre lequel il y avait tout avantage à se liguer. Koubilaï l'avait senti, et il voulut profiter du retour des deux Poli dans leur patrie, pour envoyer avec eux un ambassadeur au chef de la chrétienté. L'ambassadeur tomba malade en route, et les deux frères, continuant leur marche, arrivèrent au bout de trois ans, en avril 1269, à Saint-Jean-d'Acre, où ils apprirent la mort du pape Clément IV; et ils allèrent attendre à Venise l'élection d'un nouveau pontife. On sait que le Saint-Siége demeura vacant près de trois années.

Nicolo, à son départ de Venise, y avait laissé sa femme enceinte. Il la trouva morte, et l'enfant dont elle était accouchée, appelé Marco comme son oncle, avait atteint douze ans: c'est lui qui fut le célèbre voyageur *Marco Polo*, ou, comme on dit vulgairement en français, Marc-Pol.

Après deux ans d'attente, voyant que le Sacré-Collége ne donnait point encore de successeur à Clément IV, Maffeo et Nicolo n'osant retarder davantage leur retour auprès du grand-kâân, partirent de Venise emmenant avec eux le jeune Marc. Ils étaient déjà arrivés à El-Ayâs, dans la petite Arménie, quand ils apprirent l'élection du pape Grégoire X, alors légat de Palestine; ils retournèrent auprès de lui et reprirent ensuite leur chemin, accompagnés de deux missionnaires dominicains (Nicolas de Vicence et Guillaume de Tripoli), porteurs de la réponse pontificale aux lettres de Koubilaï. Mais effrayés des dévastations du sulthan d'Égypte Bibars, dont les troupes couraient alors la petite Arménie, les bons religieux n'osèrent s'avancer au-delà d'El-Ayâs, et remirent leurs dépêches aux Poli, qui continuèrent seuls leur route, chevauchant toute la belle saison, s'arrêtant l'hiver à cause des pluies et du débordement des fleuves, en sorte qu'ils mirent trois années et demie à atteindre la résidence du kâân (1275). Ce ne peut être ici le lieu de déterminer par quelle route ils y arrivèrent : il suffit de reconnaître en gros qu'ils traversèrent la grande Arménie, la Perse, Balkh, Badakhchan, les montagnes de Belur, la petite Boukharie, le désert de Lob et le Tangkout. Koubilaï, averti de leur retour, avait envoyé au-devant d'eux jusqu'à une distance de 40 journées; il leur fit le plus gracieux accueil, les garda à sa cour et les traita avec plus de distinction que ses propres sujets. Le jeune Marc, « qui estoit jeune bachaler, » se façonna si bien au costume, aux mœurs, aux divers langages du pays, qu'il gagna entièrement les bonnes grâces du kâân et reçut bientôt de lui une mission pour un pays situé à six mois de distance. Sans discuter ici l'époque et la destination de cette ambassade, nous croyons pouvoir lui assigner une date voisine de l'année 1280 et conduire notre jeune Vénitien à travers toute la Chine, vers le sud-ouest, par Tai-yuan-fou, Sin-gan-fou, Tchhing-tou-fou, le Yun-nan et Ava, jusqu'au Bengale. « Li jeune bachaler feit sa ambassée bien et sagement »; et comme il savait que le kâân attachait un grand prix aux informations qu'on pouvait recueillir sur les pays et les peuples éloignés, il y mit toute son attention et rapporta une telle provision de renseignements, que le kâân et tous ceux qui l'ouïrent en furent émerveillés, lui reconnurent la plus haute capacité, et, tout jeune qu'il était, on ne l'appela plus dès ce moment que *messire* Marc-Pol. Il fut désormais chargé de toutes les missions importantes et lointaines, et s'en acquitta toujours à la grande satisfaction du kâân; qui le combla de faveurs au point d'exciter l'envie des autres courtisans; il eut même pour trois ans le gouvernement d'une des provinces réservées aux douze membres du conseil impérial des lettrés. Après 17 ans ainsi passés au service de Koubilaï, les Poli eurent le désir de retourner dans leur patrie; mais le kâân se refusait à y consentir. Sur ces entrefaites, arrivèrent à sa cour trois ambassadeurs d'Arghoun-Khân, qui venaient au nom de leur maître lui demander pour épouse une princesse de son sang. Koubilaï lui destina la belle Koukâtchyn, sa petite-fille, âgée de 17 ans; et comme messire Marc revenait alors de l'Inde par mer, les trois envoyés, qui avaient fait la connaissance de la famille des Poli, demandèrent au kâân la faveur de s'en retourner par mer, sous la conduite des trois Vénitiens, ce à quoi Koubilaï n'accéda qu'avec beaucoup de peine.

Enfin, les choses étant ainsi réglées, le kâân fit préparer une flotte de 14 grands vaisseaux à quatre mâts, approvisionnés pour deux ans; il combla les Poli de présents et leur remit des lettres pour le pape et les autres princes de la chrétienté. La navigation fut de 3 mois jusqu'à Sumatra, de 18 mois jusqu'à Hormuz. Là, ils apprirent la mort d'Arghoun et l'avénement de Ghazan-Khân sous la tutelle de son oncle Kaykhatou. Ils remirent en ses mains la princesse Koukâtchyn, que Ghazan prit lui-même pour épouse; et continuant leur route par Trébizonde, Constantinople et Négrepont, ils arrivèrent enfin à Venise sur la fin de 1295, après une absence de 26 ans.

Leur naissance et leurs richesses leur donnèrent de l'importance dans la république, et Maffeo, alors chef de la famille, fut pourvu d'un haut emploi dans la magistrature. On accourait à leur palais pour leur entendre raconter les merveilles qu'ils avaient vues, et Marc, qui en était le narrateur habituel, répondant toujours par des *millions* aux questions qui lui étaient faites sur la richesse et la population du grand empire de Khathay, on en vint à le surnommer lui-même *messer Marco Millioni* ou *Milione*.

Peu de temps après le retour des Poli, une flotte génoise, commandée par Lamba Doria, ayant paru dans l'Adriatique, Venise envoya contre elle ses galères, sous les ordres de Dandolo. Marc-Pol reçut le commandement de l'un de ces bâtiments; mais la flotte vénitienne fut battue, et Marc-Pol, qui s'était signalé aux premiers rangs, fut blessé, fait prisonnier et emmené à Gênes, où il fut retenu 4 ans. C'est pendant qu'il était en cette prison, en 1298, qu'il se détermina à écrire la relation de ses voyages et qu'il la dicta à l'un de ses compagnons de captivité, Rusticien de Pise. On a longtemps agité la question de savoir en quelle langue avait été faite la rédaction originale; car il existe des versions diverses, vénitiennes, toscanes, latines, françaises, toutes d'ancienne date; et d'excellents arguments sont allégués tour à tour pour la priorité de chacune d'elles. Cependant, en ces derniers temps, l'un des plus studieux commentateurs de Marc-Pol, le comte Baldelli Boni, a remarqué dans les rédactions italiennes qui semblaient réunir le plus de suffrages, des bévues de traduction évidemment provenues de l'imparfaite intelligence d'un original français. M. Paulin-Paris a montré de son côté que Rusticien de Pise, connu par bien d'autres ouvrages, a toujours écrit en français; et nous-même enfin, après avoir établi que le manuscrit le plus ancien et le plus complet que l'on connaisse de cette relation, est un manuscrit français écrit à Venise en 1307, sous les yeux de Marc-Pol, nous avons tranché définitivement toute difficulté à cet égard, en produisant le témoignage explicite de l'abbé de Saint-Bertin, Jean Lelong d'Ypres, diligent collecteur des relations publiées par les voyageurs célèbres de son temps, et qui, en parlant de Marc-Pol, nous dit : *Multa mirabilia vidit, de quibus posteà librum in vulgari gallico composuit, quem librum mirabilium cum pluribus similibus penes nos habemus.*

Le texte français, publié en 1824 par la Société de Géographie de Paris, d'après le manuscrit de 1307 mentionné plus haut, présente donc la relation originale, et il y a désormais beaucoup moins d'intérêt à rechercher les versions plus ou moins fidèles qui en ont été faites; aussi nous dispenserons-nous d'énumérer ici les divers manuscrits qu'on en possède, bien que quelques-uns, par leur correction et leur antiquité, méritent d'être distingués. Nous en dirons autant des éditions, entre lesquelles, cependant, on ne peut se dispenser de mettre hors de ligne celle de Ramusio (Venise, 1553, in-fol.), préparée et arrangée par lui avec beaucoup de soin, sur de nombreux manuscrits. Il y a joint d'ailleurs des éclaircissements qui ont leur prix. André Müller a donné pareillement, avec son édition latine (Berlin, 1671, in-4°) des éclaircissements dignes d'être consultés. Le meilleur commentaire qui ait encore paru sur le livre de Marc-Pol, est celui de William Marsden (Londres, 1818, grand in-4°). Cependant il convient aussi de tenir compte de celui du cardinal Zurla (Venise, 1818, in-fol.), et de celui du comte Baldelli (Florence, 1827, 4 vol. in-4°). Klaproth en préparait un, qui eût sans doute fait oublier tous les autres, et que la Société de Géographie de Paris avait résolu d'imprimer à ses frais. Déjà quelques mémoires sur divers points spéciaux avaient été insérés dans plusieurs recueils; il avait en outre recueilli des notes nombreuses, actuellement conservées à la Bibliothèque royale. Malheureusement, la mort est venue le surprendre avant qu'il eût mis par écrit les solutions ingénieuses qu'il avait trouvées aux difficultés les plus graves de son sujet, et les matériaux les plus curieux du commentaire projeté ont ainsi péri avec lui.

La paix, signée, le 24 mai 1299, entre

Gênes et Venise, rendit la liberté au célèbre voyageur, et il se maria. Il fit, dit-on, son testament en 1323, et l'on suppose qu'il mourut peu de temps après. Quel était alors son âge? c'est une question fort controversée, la date de sa naissance étant diversement estimée au gré des variantes des manuscrits; mais tout nous semble confirmer les indications du texte français, d'après lequel il atteignait tout au plus sa douzième année lors du retour de son père à Venise, sur la fin de 1269 ou au commencement de 1270. Il pouvait ainsi, après son ambassade de 1280, se qualifier encore de jeune bachelier, ce qui n'eût pas été possible s'il avait dès lors accompli 30 ans comme le veulent ceux qui le font naître en 1250. *A...

MARCULFE, moine français qui vivait vers 660, auteur d'un ouvrage très utile à la connaissance des antiquités nationales, intitulé *Formulaire*. Des deux parties de ce livre, la première, destinée aux actes royaux, renferme des modèles de brevets et d'actes, ainsi que les chartes des rois de France; dans la seconde, consacrée aux actes privés, on trouve des modèles de donation, de vente, de louage, de mandat, de pactes sur des droits de succession, de contrats de mariage, etc. Les Formules de Marculfe furent publiées, en 1613, par Jérôme Bignon qui les enrichit de notes pleines d'érudition; elles furent réimprimées en 1666; mais l'édition la plus complète est celle qu'en a donnée Baluze (*voy.*) dans le II^e vol. de ses *Capitulaires*, en 1677. Z.

MARDOCHÉE, *voy.* Esther.

MARDONIUS, gendre de Darius, général des armées de Xerxès, prit la ville d'Athènes et remporta plusieurs autres avantages sur les Grecs; mais la fortune l'abandonna à la bataille de Platée (*voy.*), où il perdit la victoire avec la vie, 479 ans av. J.-C. *Voy.* Médiques (*guerres*). X.

MARÉCHAL, Maréchallerie, (techn.). Ce mot est évidemment dérivé de l'allemand *Marschalk*, dont l'étymologie a été diversement expliquée. Il paraît composé de *Schalk*, valet, et de *Mar* ou *Mæhre*, jument ou en général cheval de noble race; cependant on a pensé aussi qu'il pourrait l'être de *Mayer*, maire, et *Stall*, écurie, ou du latin *major stabuli*. Quoi qu'il en soit, du mot *Marschalk* s'est formé dans la basse latinité celui de *marescalcus* (*voy.* Maréchaussée), et en français celui de *maréchal* qui ne rappelle plus le service des écuries, d'après sa signification primitive, que dans le sens de *maréchal ferrant*, dont nous traiterons d'abord.

Le maréchal ferrant est l'artisan dont les fonctions consistent principalement à ferrer les chevaux (*voy.* Ferrure), opération que la résistance de ces animaux ou l'état de leurs pieds rend souvent difficile. Il emploie pour cela les outils suivants: le *brochoir*, sorte de marteau destiné à fixer les clous dans le fer du cheval; les *tricoises*, espèces de tenailles avec lesquelles il coupe la pointe des clous ou les arrache; la *rénette* servant à retenir la pointe des clous; le *rogne-pied*, formé d'un morceau d'acier tranchant, pour couper la corne qui déborde le fer; le *repoussoir* qui sert à déboucher les fers. Le maréchal ferrant doit pouvoir traiter aussi les chevaux dans leurs maladies de même que plusieurs autres animaux. Son métier n'est donc pas une pure routine: il exige certaines connaissances dans l'art vétérinaire (*voy.*). A cette branche de son industrie, il réunit le plus souvent une grande partie de celle du serrurier en voitures (*voy.* Serrurerie), partie qui constitue la grosse maréchallerie. S.

MARÉCHAL (art mil.). Cette dénomination, comme celle de connétable (*voy.*), se perd dans la nuit des premiers temps de la monarchie française. Le maréchal, en latin du moyen-âge *marescalcus* (*voy.* l'art. précédent), dont il est fait mention dans la loi salique, était sans doute un officier chargé du commandement de quelques hommes de cheval, et préposé, sous les ordres du connétable, à la surveillance et à l'entretien des écuries ou de la cavalerie du prince (*voy.* Maréchaussée). Ce n'est que sous Philippe-Auguste qu'on trouve, pour la première fois, le titre de *maréchal de France* affecté à un officier commandant en chef les troupes du roi. Henri Clément, qui fit la conquête de l'Anjou et du Poitou, était alors le seul maréchal du royaume; encore sa dignité n'était-elle que temporaire. Sous le règne de saint Louis, on ne compta que deux maréchaux, qui furent Raoul de Sores, seigneur d'Estrées, et Lancelot de Saint-Maard. Plus tard, il y en eut trois et quatre; ce dernier nombre fut fixé par les États de Blois, ce qui n'empêcha pas Henri III et ses successeurs de le dépasser considérablement. Sous Louis XIV, il y en eut jusqu'à vingt, lors de la grande promotion de 1703, et, pour la première fois, ce monarque admit les marins au partage de cette dignité, dont l'armée de terre était d'abord exclusivement en possession. Les maréchaux de France, appelés à un commandement d'une aussi haute importance, créèrent des charges inférieures, qui devinrent l'apanage d'officiers généraux, connus d'abord sous la dénomination d'aides-maréchaux, et bientôt après sous celle de *maréchaux-de-camp*. Ces officiers (*voy.* ÉTAT-MAJOR), chargés ordinairement des détails des campements et des fourrages, commandaient en chef dans certaines occasions, et gouvernaient militairement des places ou même des provinces. Leur nombre augmenta successivement dans une telle proportion, qu'en 1793, au moment de leur abolition, on en comptait plus de 500 sur les cadres de l'état-major. Napoléon, qui rétablit la dignité de maréchal de France, ou plutôt *de l'empire*, laissa à la Restauration le soin de rétablir le grade de maréchal-de-camp, qui subsiste encore aujourd'hui, immédiatement au-dessous du grade de lieutenant général, et répond à celui de général de brigade. Les maréchaux de France, dont la loi du 4 août 1839, sur l'état-major, réduit le nombre à 6, en temps de paix, nombre qui peut être élevé à 12 en cas de guerre, portent pour marque distinctive de leur dignité un bâton de commandement de couleur azur, parsemé d'étoiles d'or.

Dans les deux derniers siècles, il existait un tribunal dit *du point d'honneur*, composé des maréchaux de France, qui jugeait en dernier ressort les querelles survenues entre les nobles sur le point d'honneur, ou sur des questions relatives à la guerre ou à la noblesse. Ce tribunal avait des délégués dans les provinces ressortissant de leur juridiction établie au Palais de Justice de Paris, sous le nom de *connétablie et maréchaussée de France*.

La dignité de maréchal, supérieure à tous les grades de l'armée, existe dans la plupart des pays d'Europe; dans ceux du Nord, c'est la dénomination de *feld-maréchal* qui est en usage. Nous lui avons consacré un article particulier.

Le titre de maréchal est, en outre, affecté à un grand nombre d'emplois ou charges militaires et autres.

On appelait autrefois *maréchal général des logis de la cavalerie* l'officier chargé plus spécialement du campement de cette arme. Louis XIV lui adjoignit deux aides, connus sous le nom de maréchaux-des-logis de la cavalerie. Le *maréchal général des logis de l'armée* était aussi un officier chargé, d'une manière plus étendue, de choisir le lieu du campement, et de veiller aux marches et aux subsistances. On désigne encore aujourd'hui sous le nom de *maréchal-des-logis*, dans la cavalerie et quelques corps spéciaux, un sous-officier, dont le grade répond à celui de sergent dans l'infanterie de ligne. Il y a de même des maréchaux-des-logis-chefs, dont les fonctions sont celles de sergent-major. *Voy.* GRADE.

Le titre de *maréchal* se donnait encore à certains grands-officiers de la cour : c'est ainsi que l'électeur de Saxe était *grand-maréchal* de l'Empire. Chez quelques princes d'Allemagne, le *grand-maréchal* est un officier chargé de la surintendance générale du palais. Dans certains états allemands et en Russie, il y a des *maréchaux de la noblesse*, présidents des assemblées provinciales, etc. D. A. D.

MARÉCHAUSSÉE (de *marescalia* ou *mareschaussia*, écurie, qu'on rendait, dans le vieux langage, par *mareschaucie* et *mareschaussée*), corps militaire, en France, qui était chargé de veiller à la sûreté publique et d'assurer l'exécution des lois. Cette institution remontait à une époque très reculée. Après avoir subi différentes modifications dans leur organisation, les brigades de la maréchaussée se composaient, en 1789, de 6 divisions de 5 compagnies chacune, à l'exception de la première, qui en comptait 6, et la dernière 7. Ces 33 compagnies, avec celle *de la connétablie*, créée en 1060, celle du *prévôt général de l'Ile de France*, chargée de la police de la capitale, et celle *de la prévôté générale des monnaies*, formaient un effectif de 368 officiers et 4,241 sous-officiers et soldats, désignés sous le nom d'archers (*voy.*). La maréchaussée était sous les ordres immédiats du connétable, et après la suppression de cette charge, ce commandement fut dévolu aux maréchaux de France. On appelait prévôt des maréchaux, prévôt de la maréchaussée ou grand-prévôt, l'officier préposé à la sûreté des grands chemins et chargé de connaître des délits qui se commettaient dans l'étendue d'une généralité ou province. Par décrets des 22, 23, 24 décembre 1790, 16 janvier et 16 février 1791, la maréchaussée fut réorganisée et prit le nom de *gendarmerie* (*voy.*) *nationale*. — La juridiction des maréchaux de France se nommait aussi maréchaussée. Em. H-g.

MARÉE (de *mare*, mer). On donne ce nom à tout poisson de mer comestible, mais surtout lorsqu'il n'est pas salé. On dit proverbialement : *Arriver comme marée en carême*, pour exprimer qu'on arrive tout-à-fait à propos. X.

MARÉE. On désigne par ce mot l'oscillation régulière et périodique que la mer subit et dont l'étude intéresse autant la physique du globe que la navigation. Ce phénomène offre deux phases bien distinctes: ainsi dans tous les ports de mer situés sur l'Océan, deux fois dans l'espace de 24 heures et 48 minutes, on voit la mer monter vers le rivage qu'elle envahit plus ou moins complétement, et deux fois descendre et abandonner la rive qu'elle vient de couvrir, de sorte qu'après avoir monté pendant environ six heures, elle descend pendant six autres heures pour recommencer à monter de nouveau pendant le même espace de temps et redescendre encore pendant six heures. Parvenue à sa plus grande élévation, la mer reste stationnaire à peu près un quart d'heure : c'est le moment de la *haute-mer* ou de la *pleine-mer*. Entre le mouvement descensionnel et le mouvement ascensionnel, la mer demeure *basse* à peu près une demi-heure : le premier de ces mouvements se nomme *flux* ou *flot*; le second, *reflux*, *jusant* ou *ébé* (en allem. *Ebbe*); enfin le double mouvement que nous venons de décrire se nomme *flux et reflux*.

Quelle est la cause de ce phénomène qui, malgré les inégalités qu'il offre dans sa périodicité et dans son intensité, est annoncé longtemps à l'avance (par exemple dans la *Connaissance des temps*) pour tous les ports de mer où il se produit, avec une exactitude mathématique et qui tient compte de toutes les circonstances qui l'accompagnent? Tous les physiciens sont aujourd'hui d'accord pour attribuer la marée aux attractions combinées exercées sur notre planète par le soleil, qui agit en raison de sa masse malgré son éloignement, et par la lune dont l'action est encore plus puissante malgré sa petitesse, à cause de sa proximité (*voy.* Attraction). Les anciens avaient soupçonné cette double cause, et Pline avait dit en parlant de la marée : *Causa in sole lunâque*. Galilée avait pressenti que le flux et reflux étaient une preuve du double mouvement de la terre par rapport au soleil. Quant à Descartes, quoiqu'il ait attribué le même phénomène à l'action lunaire, il faut reconnaître que la théorie qu'il en a donnée et qu'il a fait rentrer dans son système des *tourbillons* s'éloigne absolument de la vérité. Kepler est le premier qui ait réellement soupçonné que la gravitation des parties de la terre vers la lune et le soleil était la cause du flux et reflux. « Si la terre cessait, dit-il, d'attirer ses eaux vers elle-même, toutes celles de l'Océan s'éleverait vers la lune; car la sphère d'attraction de la lune s'étend vers notre terre et en attire les eaux. » Enfin c'est à Daniel Bernoulli et à Euler qu'on est redevable d'une bonne théorie des marées. Quant à celle qui fut donnée par l'auteur de *Paul et Virginie*, elle ne mérite pas les honneurs d'une réfutation.

Par leur mobilité, les eaux de la mer peuvent recevoir des mouvements isolés et doivent naturellement s'élever chaque fois qu'une cause extérieure agit sur elles. Or, la force attractive du soleil s'exerçant en raison inverse du carré de la distance (*voy.* Gravitation), il s'ensuit que, lorsque cet astre passe au méridien, l'attraction est plus forte à la surface de la terre tournée de son côté qu'au centre et aux autres parties du globe terrestre : les eaux ainsi attirées doivent donc s'élever vers le soleil sous la forme d'un renflement en ménisque. Et suivant le cours de l'astre, elles se retirent des points où il agit le moins, pour s'agglomérer au point où il agit le plus. Le même phénomène a lieu au point diamétralement opposé de la terre, par la raison inverse : les eaux s'y trouvant, en effet, plus éloignées du soleil que le centre de la terre, elles y sont moins attirées, et restant pour ainsi dire en arrière, s'accumulent pour former un renflement semblable. De là le double flux et reflux journalier de la mer. Deux masses d'eau opposées s'avancent en même temps à mesure que la terre tourne sur elle-même pour se trouver sans cesse dans la direction de la ligne qui joint le centre de la terre à celui du soleil. Dans ce mouvement progressif, elles envahissent les rivages, tandis qu'au contraire, à 90° de distance en longitude, les eaux s'abaissent pour alimenter le flux. Toute cette théorie s'applique aussi bien à la lune; mais les eaux de la mer se trouvant ainsi soumises à deux actions simultanées qui se compensent, s'ajoutent ou se détruisent, ne subissent que la somme ou la différence résultante de ces deux forces d'action. Ainsi, à la nouvelle et à la pleine lune, les deux astres agissant à peu près dans la même direction, les marées sont plus fortes à l'époque des syzygies; dans les quadratures, au contraire, la haute mer lunaire arrive en même temps que la basse mer solaire, et réciproquement, et alors la marée effective n'est que la différence des deux forces attractives. Les distances de la terre à la lune et au soleil étant variables, l'action de ces astres est encore diminuée ou augmentée suivant qu'ils sont à leur apogée ou à leur périgée. Comme la lune s'éloigne peu de notre équateur dans sa révolution et qu'elle reste par conséquent fort distante des pôles, il en résulte qu'elle n'y exerce qu'une très faible action sur les eaux de la mer, et à la latitude de 65° le flux et reflux est à peine sensible.

C'est au moment des syzygies équinoxiales, en mars et en septembre, qu'on a les plus grandes marées, parce qu'alors toutes les circonstances qui influent sur l'élévation des eaux concourent pour produire le plus grand effet; au solstice d'hiver, le soleil étant périgé, les marées sont plus grandes qu'au solstice d'été. Enfin, et pour résumer tout ce qui précède, les plus grandes de toutes les marées arrivent quand la lune est à la fois dans l'équateur, périgée, et dans les syzygies, et que le soleil lui-même est plus près de la terre. Les calculs astronomiques permettent fort bien de prévoir, longtemps à l'avance, séparément et concurremment toutes ces circonstances.

Telle est la théorie générale des marées. Mais on a objecté que ce phénomène n'avait jamais lieu au moment même du passage de l'astre au méridien. Il est facile d'expliquer ce retard par la force d'inertie des eaux que la force attractive doit vaincre; ne faut-il pas aussi que cette dernière fasse un appel aux masses liquides les plus éloignées? et celles-ci, dans leurs afflux, ne peuvent-elles pas rencontrer des obstacles naturels, des îles, des caps, des détroits, le courant des fleuves qui se précipitent dans la mer avec une telle impétuosité qu'on le reconnait quelquefois en pleine mer? Indépendamment de toutes ces circonstances, qui modifient considérablement, selon les lieux, le moment et la grandeur des marées, il faut encore tenir compte du mouvement de rotation extrêmement rapide de la terre qui déplace incessamment les points soumis à l'attraction lunaire, ainsi que de la configuration des rivages, la direction des courants et la puissance des vents. On a encore dit que le phénomène de la marée ne se reproduisait pas dans les mers méditerranées : c'est là une de ces erreurs qui se propagent par le manque d'examen. Sans doute le flux et reflux est peu sensible dans les mers intérieures à cause de la petitesse de la masse des eaux; mais il est facilement apercevable dans la Méditerranée, et mieux encore dans l'Adriatique, où l'afflux des eaux est rendu plus sensible par l'étroitesse des canaux où elles sont obligées de circuler.

On nomme *unité de hauteur* pour chaque port l'élévation moyenne entre les hautes et les basses marées dans ce port. Le retard dû à la configuration des rivages ou à d'autres circonstances locales est ce qu'on appelle l'*établissement du port;* c'est un retard constant pour chaque port de mer en particulier, mais qui varie d'un port à l'autre. Le retard dû au mouvement de la terre et à la résistance des eaux est constamment de 36 heures, et il est universellement constaté que la marée d'un jour quelconque est déterminée par les circonstances où se trouvaient le soleil et la lune un jour et demi auparavant. Bernoulli et Laplace ont donné des formules pour trouver l'heure des hautes mers. L'*Annuaire du Bureau des longitudes* publie de petites tables très commodes et des exemples de calcul qui ont le même but. A. L-d.

MAREMMES ou Maremnes, terrains isolés et situés en Italie, particulièrement dans les environs de Sienne (Toscane), sur le versant occidental des Apennins et dans le royaume de Naples, qu'on ne saurait habiter en été sans danger, à cause des émanations délétères (*mal aria*) qu'exhale un sol imprégné de soufre et d'alun. Les maremmes, qu'il ne faut pas confondre avec les marais (*voy.*) Pontins, n'ont manifesté leurs effets insalubres que vers le xv^{e} siècle; depuis cette époque, ils ont envahi un terrain immense. Inhabitables pendant la belle saison, ce sont, au contraire, en hiver, de riches prairies, où le bétail trouve une abondante nourriture, et où l'homme peut résider sans inconvénient. En 1829, le grand-duc de Toscane a ordonné le dessèchement du lac *Castiglione della Pescaja*, à l'effet de rendre à son ancienne salubrité le terrain qui s'étend d'Orbitello à Piombino. Les belles plantations d'arbres qu'il fit exécuter diminuèrent le mal, sans le chasser entièrement. *Voy.* Aria cattiva, Campagne de Rome, etc. D. A. D.

MARENGO (bataille de), gagnée le 14 juin 1800, par Bonaparte, premier consul, sur les Autrichiens, commandés par le feldmaréchal de Mélas (*voy.* ces noms), dans la plaine qui s'étend près du bourg piémontais de ce nom, entre Alexandrie et Tortone (duché de Montferrat).

Le passage à jamais célèbre du mont Saint-Bernard (*voy.*) par l'armée de réserve dont les alliés abusés nièrent longtemps l'existence, son apparition soudaine en Italie, sa marche rapide dans le Milanez, le drapeau français flottant à Ivrée, à Milan, à Pavie; le passage du Pô au-dessous de cette ville, effectué sans équipage de pont, au moyen de quelques barques enlevées à l'ennemi; la victoire de Montébello remportée par Lannes (*voy.*); cette succession rapide d'événements inattendus mit le général Mélas, qui se préparait à envahir le sol français, dans la plus grande perplexité. Ses communications avec le Mantouan et les états héréditaires étaient interceptées; Suchet (*voy.*) menaçait sa droite par Acqui, et l'armée commandée par le premier consul aspirant à une bataille qui lui livrerait d'un seul coup l'Italie, le berceau de sa gloire, débouchait, le 13 juin 1800, dans les plaines de Marengo. La Bormida, affluent du Tanaro, séparait les deux armées. Mélas avait son quartier-général à Alexandrie, et l'armée qu'il y avait réunie se composait de 23,000 hommes d'infanterie, de 7,500 hommes d'une belle cavalerie, et de près de 80 bouches à feu. Le général autrichien, dans sa position critique, ne savait à quel parti s'arrêter. Sans cesse délibérant et hésitant, ce ne fut que dans la nuit du 13 au 14 qu'il prit la résolution définitive de se confier au sort des armes en livrant bataille au delà de la Bormida, afin de passer sur le ventre de l'armée française et de rétablir ainsi ses communications avec Vienne.

Bonaparte, de son côté, très inquiet de n'avoir aucun indice qui pût lui faire pénétrer les intentions de Mélas, supputait tous les partis qu'il pouvait prendre, et manœuvrait de manière à être en état de lui tenir tête et de l'anéantir partout où il tenterait de sortir du cercle dans lequel il l'avait enfermé. Le 13, le premier consul, persuadé par le peu de résistance que Victor (*voy.*) avait éprouvé à s'emparer de Marengo, que l'armée autrichienne était sur le point de lui échapper, et qu'elle manœuvrait pour se jeter dans Gênes, donna l'ordre au général Desaix (*voy.*) de se porter avec la division Boudet sur la route de Novi, et de former ainsi l'avant-garde de son armée sur Gênes. La division Monnier appuya ce mouvement. Dans la nuit du 13 au 14, l'armée française qui combattit à Marengo, forte d'environ 28,000 hommes, occupait les positions suivantes: Gardanne (*voy.*) avec sa division en première ligne, en avant de Marengo; Chambarlhac à Marengo, sa gauche appuyée à la Bormida; la brigade de cavalerie du général Kellermann (*voy.*) en arrière de la gauche. Ces troupes étaient sous le commandement du général Victor. Le corps de Lannes était en arrière et sur la droite de celui de Victor, la brigade de cavalerie de Champeaux à la droite de Lannes, la garde consulaire en réserve en arrière de Lannes. La brigade de cavalerie du général Rivaud sur la route de Salé; la division Monnier au-delà de San-Giuliano; Desaix avec la division Boudet à près d'une journée de marche de Marengo. Bonaparte passa la nuit à Torre di Garofolo, à quelques lieues de Marengo, pour être plus à portée de recevoir des nouvelles de l'ennemi et des autres corps de son armée.

Le 14 juin, à la pointe du jour, l'armée autrichienne passa la Bormida et se rangea en bataille: ces dispositions préliminaires, à cause du défilé des ponts, prirent beaucoup de temps. A 8 heures du matin, les colonnes autrichiennes attaquèrent vigoureusement la position de Marengo: la défense des Français fut opiniâtre; le passage du ravin de Fontanone, qui couvrait Marengo, coûta beaucoup de monde aux Autrichiens; ils y perdirent le général Haddik. Les troupes du général Victor, accablées par le nombre, furent mises dans une déroute complète et allèrent se rallier au-delà de San-Giuliano.

A 9 heures du matin, le général Mélas, informé que les coureurs de Suchet se montraient sur la route d'Acqui, et concevant quelques inquiétudes sur ses derrières, détacha du champ de bataille de Marengo un corps entier de cavalerie; faute capitale à laquelle on attribue en partie la perte de la bataille.

A 10 heures, le premier consul, qui déjà avait fait expédier à Desaix l'ordre de revenir sur ses pas, arriva sur le champ de bataille. Lannes était aux prises avec l'ennemi; la division Monnier arrivait. Bonaparte, avec une des brigades de cette division, se porta au secours de Lannes, et dirigea la brigade Carra Saint-Cyr à l'extrême droite sur Castel-Ceriolo; la garde consulaire prit une position intermédiaire, à 500 toises sur la droite de Lannes. Ces dispositions rétablirent un instant le combat; la garde consulaire, comme une *redoute de granit* au milieu de cette plaine immense, résista longtemps et héroïquement aux efforts de l'ennemi; mais il est certain, contrairement aux assertions officielles[*], qu'elle dut céder au nombre et suivre avec Lannes et Carra Saint-Cyr le mouvement rétrograde de l'armée. *Les routes étaient couvertes de fuyards, de blessés, de débris; la bataille paraissait perdue*[**]: elle l'eût été en effet si en ce moment Mélas avait eu sous la main la cavalerie dont il s'était volontairement privé. Ce général, assuré du succès et croyant qu'il n'y avait plus qu'à poursuivre l'armée française, confia ce soin à son chef d'état-major (de Zach); il se retira du champ de bataille, et annonça à la cour de Vienne une victoire qui allait se changer pour lui en une sanglante défaite.

Desaix, si impatiemment attendu, arriva enfin à San-Giuliano, il pouvait être 5 heures; Bonaparte conféra quelques instants avec lui, prit de nouvelles dispositions, et s'adressant aux troupes qui avaient combattu toute la journée: « Soldats, leur dit-il, pour des Français vous avez déjà trop reculé; souvenez-vous que mon habitude est de coucher sur le champ de bataille. »

Les Français reprirent alors l'offensive: la division Desaix aborda l'ennemi avec impétuosité; mais au premier coup de feu, Desaix, l'intrépide Desaix, tombe mortellement blessé, avec le regret de ne point avoir fait assez pour la France. Dès lors

---

(*) *Voir* les cinq relations de la bataille de Marengo dans le tome IV du *Mémorial du Dépôt de la guerre*.

(**) Les phrases soulignées sont les propres expressions du bulletin de l'armée de réserve écrit le lendemain de la bataille.

l'armée n'aspire plus qu'à venger sa mort; la division Boudet attaque avec fureur l'ennemi et renverse les premières troupes. Le général Kellermann, par une de ces inspirations qui décident de la victoire, *exécute une charge avec tant de vigueur et si à propos, que* 6,000 *grenadiers et le général Zach furent faits prisonniers et plusieurs généraux ennemis tués.* Le premier consul poursuit avec habileté ce premier retour de la fortune: il ne laisse plus le temps aux Autrichiens étonnés et terrifiés de se reconnaître; leur armée n'a plus de chef, Bonaparte accable successivement leurs colonnes éparses et sans lien. L'armée française reprend Marengo et ses premières positions. L'ennemi, battu sur tous les points, se retire au-delà de la Bormida sous les murs d'Alexandrie.

La célèbre convention que les généraux en chef signèrent le lendemain, 15 juin, mit au pouvoir des Français toute la Haute-Italie, des Alpes à l'Adriatique, de Gênes à l'Adige. C. A. H.

MARÉOTIS, lac de la Basse-Égypte qui a donné son nom au *vin maréotique*, *voy.* ÉGYPTE et INSTITUT D'ÉGYPTE, T. XIV, p. 758.

MARET (HUGUES-BERNARD) duc DE BASSANO, né à Dijon, le 1er mai 1763, était fils d'un habile médecin, secrétaire perpétuel de l'Académie de cette ville. Ses premières études furent dirigées vers le génie militaire, et des occupations littéraires vinrent de temps en temps le délasser de ses sérieux travaux. Fort jeune encore, il concourut à l'Académie de Dijon pour l'éloge de Vauban, et vaincu dans cette lutte par Carnot (*voy.*), alors officier du génie, il dut se contenter de la seconde palme. Un poëme qu'il fit à la même époque sur la bataille de Rocroi attira sur lui l'attention du prince de Condé; déjà, grâce à cette protection, son avenir paraissait assuré, lorsqu'un malheur de famille le contraignit à abandonner ses études militaires, pour se fixer dans sa ville natale. Il se voua tout entier à la carrière du barreau, et se fit bientôt recevoir avocat au parlement de Bourgogne. En 1785, il fit un voyage à Paris où le patronage du ministre comte de Vergennes (*voy.*) dirigea ses premiers pas, tandis que la fréquentation des hommes de lettres les plus distingués lui ouvrit les portes du Lycée de Monsieur (*voy.* ATHÉNÉE).

Il était encore dans la capitale, lorsque les premiers symptômes de la révolution éclatèrent. De concert avec Méjean l'aîné, il eut l'idée de publier un *Bulletin des séances de l'Assemblée nationale*, et ce premier essai fut si bien accueilli que le *Moniteur* (*voy.*) qui naissait à peine, ne crut pouvoir assurer son succès qu'en lui proposant une fusion. Maret y consentit, tout en conservant sa physionomie spéciale au milieu des colonnes de son nouvel associé. C'est de cette époque qu'il faut dater ses premières relations avec Bonaparte, qui, simple lieutenant d'artillerie, logeait dans le même hôtel que lui, rue Saint-Thomas-du-Louvre, et qu'il eut plus d'une fois occasion d'obliger de son crédit et de sa bourse. Il faisait alors partie de la fameuse société des Jacobins; mais à compter de 1791, ses opinions se mitigèrent, et il devint l'un des fondateurs du club des Feuillants, où l'on prêchait les doctrines de la monarchie constitutionnelle. Nommé, après le 10 août, secrétaire de légation à Hambourg, puis à Bruxelles, il fut rappelé à Paris pour occuper le poste important de chef d'une division au ministère des affaires étrangères. Une rupture paraissait imminente avec l'Angleterre: il fut envoyé à Londres pour en arrêter les effets désastreux; mais malgré l'appui de Pitt, qui ne tarda pas à apprécier son mérite, il ne put réussir, et la guerre éclata. Le résultat de cette difficile mission fut la perte de sa place aux affaires étrangères; peu de temps après, cependant, on lui offrit l'ambassade de Naples, et il se mit en route avec M. de Sémonville qui se rendait à Constantinople. Mais arrivés au village de Novale, dans le Piémont, ils furent tous deux saisis par ordre de l'Autriche, et on les jeta dans les cachots de Mantoue, où ils restèrent d'abord dix mois, plongés dans la plus affreuse captivité, pour être ensuite transférés dans une forteresse de la Moravie. Cette nouvelle détention, moins dure et pendant laquelle Maret s'occupa de divers travaux littéraires, ne finit, au bout de 22 mois, qu'en juin 1795, époque où plusieurs prisonniers français de distinction furent échangés contre la fille de Louis XVI.

De retour à Paris, malgré tout l'intérêt qui s'attachait à sa situation, il demeura dans l'oubli jusqu'au moment où sa nomination au conseil des Cinq-Cents (22 nivôse an IV) le ramena forcément sur la scène politique. Il fut désigné par le Directoire pour aller négocier à Lille la paix avec l'Angleterre (*voy.* Malmesbury). Prôné à l'avance par Pitt, ses efforts appuyés par les négociateurs anglais allaient obtenir un heureux résultat, lorsque la révolution du 18 fructidor vint rompre brusquement les conférences et retarder la paix. Cet incident le rejeta de nouveau dans l'inaction; son existence se trouva même compromise, et sans un secours de 150,000 fr. qui lui fut accordé comme dédommagement de sa captivité, il eût eu peine à vivre de sa plume. Il était sur le point de faire représenter au Théâtre-Français une tragédie en 5 actes, lorsque le retour de Bonaparte et la journée du 18 brumaire (*voy.*) vinrent encore, et cette fois pour longtemps, le tirer de son obscurité.

Les services qu'il rendit en cette occasion à l'arbitre des destinées de la France lui valurent le titre de secrétaire du gouvernement consulaire, et bientôt après les fonctions, créées exprès pour lui, de ministre secrétaire d'état. Dans cette haute position, qu'il conserva jusqu'à la chute de l'empire, il sut captiver toute la confiance de Napoléon, et devint, surtout après la disgrâce de Bourienne, le confident intime de ses pensées les plus secrètes. Son ministère de nouvelle formation n'ayant aucune attribution spéciale, il se vit chargé de toutes les affaires qui, par leur importance, se trouvaient, pour ainsi dire, en dehors du cercle des autres ministères. Assistant de droit à la tenue de tous les conseils, toutes les affaires de l'état passaient sous ses yeux avant d'être soumises à la signature de l'empereur. Toujours aux côtés de Napoléon, dans les palais comme sur le champ de bataille, il rédigeait avec lui ces bulletins si célèbres de la grande-armée, ou cette polémique si incisive qui trahissait parfois dans le *Moniteur* la main du maître. Nommé ministre des affaires étrangères en 1811, avec le titre de duc de Bassano, Maret, ne pouvant s'opposer à la guerre de Russie, s'efforça du moins à en atténuer les effets désastreux. Chef du gouvernement provisoire polonais qui fut établi à Vilna, au début de la campagne, il dirigea aussi seul les affaires étrangères avec le corps diplomatique, qu'il avait appelé auprès de lui, jusqu'au moment où la fatale retraite de Russie vint lui faire un devoir de songer à la sûreté de l'armée et de son chef. De retour à Paris, le duc de Bassano, remplissant les fonctions de ministre de la guerre, demanda au sénat une levée extraordinaire de 350,000 hommes; et aussitôt après il courut à Dresde pour entamer des négociations avec les souverains coalisés. Cette tentative ayant échoué, le duc de Bassano fut sacrifié à la clameur publique qui l'accusait de trop de complaisance pour l'empereur. Le duc de Vicence (*voy.* Caulaincourt) le remplaça au ministère des affaires étrangères; mais la faveur de Napoléon, loin de se retirer de lui, rendit à sa fidélité le portefeuille de la secrétairerie d'état. Admis sans résultat au congrès de Châtillon (*voy.*), il reprit sa place auprès de Napoléon, au moment où tous ses autres serviteurs l'abandonnaient, et il eut la triste gloire d'être le seul de ses ministres présent aux adieux de Fontainebleau.

Le 20 mars 1815 rendit au duc de Bassano son portefeuille de secrétaire d'état. Resté fidèle au souvenir de l'empereur pendant la première Restauration, il fut nommé alors, par intérim, ministre de l'intérieur, mais il offrit sa démission plutôt que de contresigner l'acte additionnel (*voy.*). Après Waterloo, rien ne put le retenir aux affaires, et il refusa de faire partie du gouvernement provisoire.

La constance de son attachement à Napoléon devait provoquer la colère de la Restauration. Le duc de Bassano fut compris dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815. Réfugié d'abord en Suisse, il fut fait prisonnier, et livré à l'Autriche qui lui assigna pour exil Lintz et ensuite Grætz. Après quatre ans d'absence, une nouvelle ordonnance d'amnistie lui permit de rentrer en France; mais la Restauration, dédaignant ses services, ne lui laissa que le droit de voter dans les colléges électoraux en faveur de l'opposition. Vers les dernières années du règne de Charles X, les ministres voulurent, dit-on, s'étayer de ses conseils, et l'opinion égarée l'accusa d'avoir conçu l'idée du coup d'état qui précipita du trône les Bourbons de la branche aînée. Le duc de Bassano s'est lavé depuis de ce reproche en publiant le mémoire qu'il avait adressé aux ministres de Charles X, et dans lequel, bien loin de conseiller la perte d'une monarchie, il formulait avec éloquence et précision son opinion contre les coups d'état.

Quoi qu'il en soit, le nouveau gouvernement, habile à grouper autour de lui tous les hommes d'état oubliés par la Restauration, éleva le duc de Bassano à la pairie, et, le 10 novembre 1834, lui offrit le portefeuille du ministère de l'intérieur. Le duc de Bassano consentit à accepter ce fardeau, sous la condition qu'il ferait agréer son programme, en tête duquel figurait l'amnistie. A peine au pouvoir, les divers éléments dont se composait le nouveau ministère (dit *des trois jours*), ne purent opérer leur fusion; il fut dissous le 18 novembre 1834.

Depuis cette époque jusqu'à sa mort, arrivée le 13 mai 1839, le duc de Bassano resta complétement éloigné des affaires, et se contenta de venir de temps en temps occuper sa place au milieu de l'opposition modérée du palais du Luxembourg. En sa double qualité de membre de l'Institut et de pair de France, il reçut sur sa tombe les éloges de MM. Dupin aîné et Étienne. D. A. D.

MAREZOLL (Jean-Gottlob), un des meilleurs orateurs de la chaire allemande, naquit à Plauen (Saxe), le 25 déc. 1761, et fit ses études à Leipzig. Son goût le portait vers l'enseignement; mais ayant obtenu une place de pasteur, il se livra tout entier à l'homilétique. Il composa donc une foule de sermons qui obtinrent l'approbation de Zollikofer, et dont il publia un choix en même temps qu'il faisait paraître, sous le voile de l'anonyme, un ouvrage intitulé : *Le Christianisme envisagé indépendamment de son histoire et de la forme qu'il a revêtue* (Leipz., 1787). Le succès que ces publications obtinrent lui valut la place de prédicateur de l'université de Gœttingue. Il avait livré à l'impression, peu de temps auparavant, un *Livre de dévotion pour les femmes* (Leipz., 1788-89, 2 vol.; 4e éd., 1817), qui fut traduit en plusieurs langues. En 1794, il fut appelé à remplacer Münter, premier pasteur de l'église allemande de Saint-Pierre à Copenhague; et, 8 ans après, il fut nommé surintendant ecclésiastique à Iéna, qu'il habita jusqu'à sa mort, arrivée le 15 janvier 1828. Parmi ses ouvrages nous citerons encore ses *Sermons appropriés à l'esprit et aux besoins de notre siècle* (Gœtt., 1790-92, 2 vol.; 2e éd., 1795); son traité *Sur la destination de l'orateur de la chaire* (Gœtt., 1793); ses *Sermons en mémoire de l'importance de la réforme* (Iéna, 1822); ses *Homélies et quelques autres sermons*, œuvre posthume publiée par Schott (Neust. sur Orla, 1829). *C. L.*

MARGARINE, *voy*. Graisse.

MARGIANE, *voy*. Khoraçan.

MARGRAVE, Margraviat (en allemand *Markgraf*, *Markgrafschaft*, de *Mark*, marche, frontière, et *Graf*, juge, comte). Le titre de margrave, en latin *marchio*, en italien *marchese*, et correspondant, mais sans avoir tout-à-fait la même valeur, à celui de *marquis* (*voy.*) en français, était primitivement donné aux gouverneurs que les empereurs d'Allemagne chargeaient de l'administration des marches (*voy.*) ou provinces frontières de l'Empire. L'état, la dignité d'un margrave ou le territoire gouverné par lui s'appelait margraviat. Dans le XIIe siècle, les margraviats étant devenus héréditaires, leurs possesseurs obtinrent dans la suite le rang de princes de l'Empire : ils siégeaient à la diète entre les ducs et les comtes. Avant sa nouvelle organisation politique, il y avait en Allemagne plusieurs margraviats : les margraviats de la Haute et de la Basse-Lusace, le margraviat de Brandebourg, appartenant au roi de Prusse comme chef de la branche aînée de la maison de Brandebourg; le margraviat de Misnie, à l'électeur de Saxe; le margraviat de Bade; le margraviat de

Moravie (*voy.* ces noms), possédé par la maison d'Autriche, etc. Em. H-g.

MARGUERITE, reine de Norvége, de Danemark et de Suède, surnommée la Sémiramis du Nord, naquit à Copenhague, en 1353. Fille de Waldemar III, roi de Danemark, et d'Hedwige de Sleswig, elle épousa Hakon, roi de Norvége, que les Suédois avaient appelé à succéder à leur roi Éric, son frère aîné. Mais ce mariage ayant mécontenté les Suédois, ils déposèrent Hakon et élurent à sa place Albert de Mecklembourg. La guerre qui s'ensuivit fut terminée en 1370. Quatre ans après, la mort de Waldemar vint changer l'état des affaires; Ingeburge, sa fille aînée, avait un fils; mais Marguerite parvint à faire reconnaître le sien, nommé Olaüs, roi de Danemark (1376), sous sa régence. A la mort de Hakon (1380), la Norvége lui donna aussi la régence, et dès lors elle parut s'occuper de la réunion de ces deux royaumes. Albert de Mecklembourg, qui régnait sur la Suède, tenta de s'emparer de la Scanie; mais il en fut repoussé. Sur ces entrefaites, Olaüs, âgé de 16 ans seulement, mourut (1387). Marguerite avait intérêt à cacher cette mort quelque temps: on crut qu'elle avait fait disparaître son fils pour régner à sa place. Un aventurier chercha à se faire passer pour ce prince, et expia son ambition sur le bûcher. Le Danemark reconnut l'autorité de Marguerite; mais, pour satisfaire les Norvégiens, elle dut faire asseoir à côté d'elle sur le trône (1389) le jeune Éric, fils de Vratislaf, duc de Poméranie, et de Marie, fille de sa sœur Ingeburge, dont le fils venait aussi de mourir.

Cependant Albert ayant mécontenté les Suédois, ceux-ci invoquèrent le secours de Marguerite et la reconnurent bientôt pour reine. Albert, défait à Falkœping (1388), lui fut amené prisonnier, et la Suède se soumit enfin (1394). Alors, voyant ces trois royaumes sous sa domination, elle essaya d'en fixer pour toujours la réunion. Assemblés à Kalmar (1397), les députés des trois états jurèrent un pacte connu sous le nom d'*Union de Kalmar* (*voy.*), qui sanctionnait ce grand dessein. Elle maria son petit-neveu Éric à Philippine, fille de Henri IV, roi d'Angleterre, et mourut en lui laissant le trône, le 28 oct. 1412, ayant vu les derniers temps de sa vie empoisonnés par l'ingratitude d'Éric, qui aspirait depuis longtemps à lui ravir une puissance qu'elle avait su créer et qu'il était incapable de maintenir. Z.

MARGUERITE de Valois, fille de Charles d'Orléans, duc d'Angoulême, et de Louise de Savoie, était née à Angoulême, le 11 avril 1492, et mourut, le 21 décembre 1549, au château d'Odos en Bigorre (Hautes-Pyrénées). Mariée d'abord (décembre 1509), à Charles, duc d'Alençon, premier prince du sang et connétable de France, elle épousa ensuite (1527), deux ans après la mort de ce prince, Henri II d'Albret, roi de Navarre, dont elle eut deux enfants, un fils qui mourut à Alençon, en 1530, et une fille Jeanne (*voy.*) d'Albret, qui fut la mère de Henri IV. Douée de qualités éminentes, Marguerite s'appliqua avec son époux à faire fleurir les arts dans leur petit état, à embellir et fortifier les villes: le château de Pau date de cette époque. Les réformés trouvèrent souvent un refuge contre les persécutions auprès de cette princesse; mais par la suite, François I^{er}, son frère, qu'elle aimait tendrement, et qui exerçait sur elle un grand empire, obtint qu'elle se montrât, au moins en public, plus stricte observatrice des cérémonies de l'Église catholique.

Marguerite ne se contentait pas de protéger les lettres, elle les cultivait elle-même avec succès. « Elle composoit souvent, dit Brantôme, des comédies et des moralitez qu'on appeloit en ce temps là des pastorales qu'elle faisoit jouer et représenter par les filles de sa cour. Elle aimoit fort à composer des chansons spirituelles; car elle avoit le cœur fort adonné à Dieu: aussi portoit-elle pour sa devise la fleur du souci avec ces mots: *Non inferiora secutus*, en signe qu'elle dirigeoit et tendoit toutes ses actions, pensées, volontez et affections à ce grand soleil qui estoit Dieu, et pour cela la soupçonnoit-on de la religion de Luther. » Clément Marot (*voy.*) et Bonaventure Desperiers ont été au nombre de ses valets de chambre.

On a de Marguerite de Valois: *Mar-*

guerites de la Marguerite des princesses, très illustre royne de Navarre (Lyon, 1547, in-8°), recueil de poésies publié par son valet de chambre Jean de la Haye; on y trouve : *le Miroir de l'âme pécheresse*, qui avait déjà paru séparément (Alençon et Paris, 1533, in-8°); quatre mystères et deux farces; un poëme intitulé *le Triomphe de l'agneau*, et une *Complainte pour un prisonnier*, qu'on suppose être François Ier; *Heptaméron des Nouvelles*, remis en son vray ordre, confus auparavant en sa première impression, par Cl. Gruget (Paris, 1559, in-4°). La 1re éd. avait paru, en 1558, sous ce titre : *Les Amants fortunés*. On regrette que dans cet ouvrage, non moins libre et licencieux que le Décaméron de Boccace, qui lui a servi de modèle, Marguerite, dont les mœurs étaient si pures, n'ait pas su s'élever au-dessus du goût dépravé de son siècle. « Elle composa toutes ces Nouvelles, dit Brantôme, la plus part dans la littière en allant par pays, car elle avoit de plus grandes occupations estant retirée. » Cet ouvrage, qui a eu un grand nombre d'éditions, a été traduit dans plusieurs langues. La Fontaine y a puisé le sujet de quelques-uns de ses contes.

La Société pour la publication des documents relatifs à l'histoire de France a fait paraître récemment *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, sœur de François Ier, reine de Navarre, publiées d'après les Mss. de la Bibl. du roi, par F. Genin (Paris, 1841, in-8°).

On a encore de Marguerite de Valois quelques autres écrits qui n'ont pas été imprimés, tels que *Le Débat d'amour*, vers et prose mêlés.

Il ne faut pas confondre cette princesse avec sa nièce, **Marguerite** de France, duchesse de Berri et de Savoie, princesse de Piémont, fille de François Ier et de Claude de France, née à Saint-Germain-en-Laye le 5 juin 1523, mariée le 9 juillet 1559 à Philibert, duc de Savoie, morte le 14 septembre 1574. Non moins lettrée que sa tante, elle fut surnommée la *Pallas de l'Europe*. Brantôme la cite comme la plus belle, la plus savante et la plus vertueuse princesse de son temps. Ronsard l'appelait des Muses la Muse, des Grâces la Grâce; Du Bellay, la fleur des Marguerites, la perle des Français. Em. H-g.

MARGUERITE de France ou de Valois, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, mariée au roi de Navarre, depuis Henri IV, le 18 août 1572, peu de jours avant le massacre de la Saint-Barthélemi, et divorcée en 1599, était née le 14 mai 1552, à Fontainebleau. Aussi distinguée par son esprit et ses connaissances que par sa beauté, cette princesse ne possédait cependant pas les qualités du cœur qui auraient pu lui attacher son volage époux : aussi l'amour ne fut pour rien dans cette union. Le duc de Guise avait alors toutes ses affections; et ce mariage ne fut, dit-on, qu'un piége tendu aux protestants pour les attirer à Paris. Quoi qu'il en soit, les deux époux continuèrent, chacun de son côté, leur vie de dissipation et d'aventures galantes. Lorsque Henri se fut échappé de la cour, Marguerite demanda à son frère Henri III la permission d'aller le rejoindre en Gascogne; mais ce ne fut que longtemps après que sa demande lui fut accordée. Catherine de Médicis elle-même la conduisit au roi de Navarre (1578). Henri fixa sa résidence à Pau. La mésintelligence ne tarda pas à se mettre entre sa femme et lui. Repoussée à la fois de la cour de Navarre et de celle de Paris, Marguerite s'empara de l'Agenois, qui lui avait été donné en dot; cependant Agen ayant été emporté par le maréchal de Matignon, secondé par les habitants, elle se vit contrainte de fuir précipitamment en Auvergne, où « elle acheva, dit Mézerai, de consumer le reste de sa jeunesse avec des aventures plus dignes d'une femme qui avait abandonné son mari que d'une fille de France. »

Lorsque le roi de Navarre fut parvenu au trône de France, il lui fit proposer de rompre leur mariage, à quoi Marguerite consentit, moyennant une pension conforme à son rang et le paiement de ses dettes. Henri IV et sa nouvelle épouse, Marie de Médicis (*voy.*), lui firent un très bon accueil lors de son arrivée à Paris, en 1605. « Elle fut logée premièrement, dit un historien du temps, au chasteau de Boulogne, et puis à l'hostel de Sens qu'elle quitta pour aller demeurer au faux-bourg de Saint-Germain où elle fit bastir un hostel répondant à la majesté des rois dont elle estoit issue.» Elle y mena une vie tour à tour consacrée à la galanterie, à la dévotion ou à l'étude, et y mourut le 27 mars 1615, à l'âge de 63 ans. Elle fut enterrée à Saint-Denis, et son cœur fut déposé au couvent des Filles du Sacré-Cœur, dont elle était la fondatrice. Marguerite est auteur de *Mémoires* curieux, mais qui ne vont que jusqu'en 1582. Ils ont été publiés par Auger de Mauléon, Paris, 1628, in-8°, et réimprimés *jouxte la copiê à Paris*, 1658, in-12. Un recueil de ses *Lettres* a paru récemment par les soins de M. Guessard. Em. H-g.

MARGUERITE d'Anjou, fille du *bon roi* René et femme de Henri VI, roi d'Angleterre, *voy.* Henri VI, Édouard IV, *guerre des deux* Roses, etc.

MARGUERITE, archiduchesse d'Autriche, duchesse et comtesse de Bourgogne, fille de l'empereur d'Allemagne Maximilien I^er^ et de Marie, héritière de Bourgogne, régente et gouvernante des Pays-Bas, naquit à Gand, en 1480. Fiancée, dès l'âge de trois ans, avec le dauphin, fils de Louis XI, qui régna sous le nom de Charles VIII, et amenée en France pour y être élevée, elle vit rompre son mariage, en 1691, et Charles VIII épouser, presque sous ses yeux, Anne de Bretagne que Maximilien, son père, avait demandée en mariage. Si, d'un côté, le roi Charles VIII réunit par cette alliance la belle province de Bretagne (*voy.*) à sa couronne, il fit, d'un autre, son implacable ennemie de la princesse répudiée. En effet, l'archiduchesse n'oublia jamais cet affront sanglant, et sa vengeance se montra soigneuse à attiser la haine allumée entre les maisons de France et d'Autriche lors du mariage de sa mère. Mariée plus tard à l'infant d'Espagne Jean, fils unique de Ferdinand et d'Isabelle, Marguerite le perdit presque aussitôt. C'est en se rendant par mer auprès de son fiancé, qu'assaillie par une furieuse tempête, et plaisantant dans ce moment suprême sur son double mariage, elle se fit l'épitaphe si connue :

Ci-gît Margot, la gente damoiselle,
Qu'eut deux maris, et si mourut pucelle.

Philibert *le beau*, duc de Savoie, qu'elle épousa, en 1501, lui fut aussi enlevé après quatre ans d'une heureuse union. Elle avait encore dû épouser le roi d'Angleterre Henri VII. Restée veuve sans enfants, à l'âge de 24 ans, elle résolut de ne point contracter un lien nouveau, et ce fut à cette époque que, pendant la minorité de son neveu Charles-Quint, elle reçut le gouvernement des Pays-Bas, qui bénirent son administration.

En 1508, elle assista, en qualité de plénipotentiaire de l'Empereur, aux conférences qui amenèrent la conclusion de la fameuse ligue de Cambrai (*voy.*); elle n'en poursuivit pas moins l'œuvre de sa haine et ne cessa de susciter des embarras au roi Louis XII et à François I^er^ : ce fut elle qui poussa le fougueux Henri VIII d'Angleterre à entrer, en 1515, dans une nouvelle ligue contre la France. Toujours adroite, elle eut le bonheur d'éloigner le théâtre de la guerre de ses propres frontières, et de maintenir le repos et la paix parmi les siens, alors que tout était en feu autour d'elle. L'année 1529 lui fournit une occasion nouvelle de mettre en œuvre son génie profond et dissimulé : la France épuisée désirait la paix ; Marguerite signa avec la mère de François I^er^ ce fameux traité appelé *la paix des dames* (*voy.*) si avantageux à l'Autriche et si désastreux pour la France. Cette négociation fut son dernier acte politique. Elle mourut à Bruxelles, le 1^er^ décembre 1530.

Marguerite d'Autriche eût fait la gloire du trône qu'elle aurait occupé. Sous son administration, l'industrie, le commerce, les arts, fleurirent dans les Pays-Bas, et Bruxelles devint le rendez-vous des artistes et des gens de lettres. Prodigue envers eux d'encouragements et de récompenses, elle fut pour ces contrées ce que fut pour la France François I^er^. Marguerite a laissé divers ouvrages en prose et en vers, notamment un *Discours de sa vie et de ses infortunes*, et un recueil manuscrit de *Chansons* que possède la Bibliothèque royale de Paris. Le poëte Jehan Lemaire de Belges, qui était attaché à son service, composa à sa louange *La couronne Margaritique*. Jehan Molinet était son bibliothécaire ; Jehan Perréal de Paris, son peintre-dessinateur, et Jehan Coulombe son sculpteur. C'est par ce dernier qu'elle fit élever à son troisième mari, le duc de Savoie, le superbe mausolée qui décore l'église de Brou à Bourg en Bresse, appartenant alors à la Savoie. Perréal dirigeait l'ornementation intérieure de cette église célèbre. Marguerite voulut y faire placer aussi son propre tombeau entre celui de Philibert et celui de Marguerite de Bourbon, mère de ce prince, et ses restes y furent transportés après sa mort. F. D. C.

MARGUERITE de Parme, fille naturelle de Charles-Quint et de la belle flamande Marguerite Van Gest, née en 1522, fut d'abord mariée au duc de Florence, Alexandre de Médicis, assassiné en 1537. Ce mariage n'avait pas été heureux. Côme de Médicis demanda la main de la belle veuve; mais le pape l'obtint pour son neveu Octave Farnèse (*voy.* ce nom), duc de Parme et de Plaisance. En 1559, Philippe II la nomma gouvernante des Pays-Bas (*voy.* Granvelle, Albe et Pays-Bas). Elle mourut de la goutte à Naples, en 1586. Elle fut la mère du célèbre duc Alexandre Farnèse. Z.

MARIA II da Gloria (dona), Jeanne-Charlotte-Léopoldine-Isidore-da-Cruz-Françoise-Xavier-da-Paula-Micaela-Gabrielle-Raphaela-Louise-Gonzaga, reine de Portugal, fille de don Pedro (*voy.*), premier empereur du Brésil, est née à Rio Janeiro, le 4 avril 1819. Son père ayant renoncé en sa faveur à la couronne du Portugal auquel il accorda en même temps une constitution datée du 23 avril 1826, elle fut fiancée à Vienne, le 29 octobre 1827, à son oncle don Miguel (*voy.*) qui avait été déjà nommé par son frère régent du royaume. Dès qu'il eut appris que la constitution avait été proclamée à Lisbonne, don Pedro fit embarquer sa fille pour l'Europe, le 3 juillet 1828; mais dans l'intervalle, don Miguel, oubliant le serment qu'il avait prêté à son frère en devenant régent du royaume, avait reçu, le 30 juin, d'une assemblée de cortès convoquée par lui, la couronne royale à un tout autre titre. Dona Maria, au lieu de débarquer à Lisbonne, ne prit terre qu'en Angleterre où elle reçut de George IV tous les honneurs dus aux têtes couronnées. Mais trompé dans son attente par le ministère britannique, don Pedro la fit conduire à Paris où elle séjourna quelque temps avant de retourner à Rio Janeiro avec sa belle-mère Amélie de Leuchtenberg (*voy.* T. XVI, p. 468). Lorsqu'il eut abdiqué la couronne du Brésil, le 7 avril 1831, son père partit pour l'Europe et la ramena à Paris où elle resta jusqu'après la prise de Lisbonne par le parti pédriste, le 24 juillet 1833. Le 23 septembre suivant, elle monta sur le trône du Portugal et des Algarves, sous la tutelle de son père. Six jours avant la mort de ce dernier, le 18 septembre 1834, les cortès la déclarèrent majeure et lui remirent le plein exercice de la prérogative royale. La jeune reine s'occupa aussitôt du choix d'un époux. Elle accorda sa main au prince Auguste de Leuchtenberg (*voy.*), le 27 janvier 1835, et, après sa mort, qui arriva le 28 mars suivant, au prince Ferdinand de Saxe-Cobourg (*voy.* Kobourg). Trois enfants sont nés de ce mariage: le premier, don Pedro d'Alcantara, le 16 septembre 1837; le second, Louis, duc d'Oporto, le 31 octobre 1838; le troisième, né le 16 mars 1842, a reçu le nom de Jean. Nous parlerons à l'art. Portugal des révolutions politiques qui ont agité ce règne à différentes reprises. *Voy.* aussi Palmella. *C. L. m.*

MARIAGE. L'union de l'homme et de la femme, formée en vertu d'un contrat mutuel, librement consenti et sanctifié par la religion, est le fait qui distingue le plus l'être humain de la brute. Ce n'est pas pour satisfaire un grossier appétit qu'une semblable union est cimentée, mais pour lier deux destinées que la mort seule viendra séparer, et pour donner naissance à une famille qui elle-même en produira d'autres et augmentera les nombreux anneaux de la chaîne des générations. L'institution du mariage remonte à l'origine des sociétés. Le second chapitre de la Genèse nous montre la formation de la première union conjugale. Adam, à la vue de la femme que Dieu lui présente pour épouse, s'écrie: « Voilà maintenant l'os de mes os et la chair de ma chair. C'est pourquoi l'homme abandonnera son père et sa mère et il s'attachera à sa femme; ils seront deux dans une même chair. Dieu les bénit et leur dit : Croissez et multipliez et peuplez la terre. »

A mesure que la société s'organisa, les formes qui président à l'union conjugale eurent pour objet de garantir de plus en plus sa durée et sa dignité. Il ne paraît pas toutefois que chez les Juifs le mariage ait été environné de cérémonies semblables à celles qui furent établies par la suite. « Je ne vois pas, dit le savant et judicieux Fleury, que leurs mariages fussent revêtus d'aucune cérémonie de religion, si ce n'est des prières du père de famille et des assistants, pour attirer la bénédiction de Dieu. Nous en avons des exemples dans le mariage de Rébecca avec Isaac, de Ruth avec Booz, de Sara avec Tobie. Je ne vois point qu'on offrît de sacrifice pour ce sujet, qu'on allât au temple, ou que l'on fit venir des prêtres. Cela se passait entre les parents et amis. Aussi ce n'était encore qu'un contrat civil. »

La riante imagination des Grecs environna les cérémonies nuptiales d'une pompe qui a été retracée avec grâce et vérité par Barthélemy, dans le 77e chapitre du *Voyage du jeune Anacharsis*.

A Rome, il exista diverses sortes de mariages. Il y avait d'abord les *justæ nuptiæ* qui devaient être contractées entre personnes jouissant du droit de cité romaine, arrivées à l'âge requis pour la puberté, c'est-à-dire ayant atteint, les femmes leur douzième année, les hommes leur quatorzième. Aucun des contractants ne devait être engagé dans les liens d'un mariage précédent, ni être attaché l'un à l'autre par certains degrés de parenté ou d'affinité. Il fallait enfin le libre consentement des parties et celui des personnes sous la puissance desquelles elles se trouvaient. Puis venait une autre sorte de mariage appelé *concubinatus* (*voy.* CONCUBINAT), qui différait des *justæ nuptiæ* en ce que l'homme ne prenait pas la femme avec laquelle il se mariait pour l'avoir à titre de légitime épouse, mais comme simple concubine; union différant cependant essentiellement du concubinage telle que l'entendent les nations modernes. Le *concubinatus* avait surtout pour objet d'unir des époux de conditions inégales. Du reste, comme les *justæ nuptiæ*, il n'avait lieu qu'à l'égard des citoyens romains. Les peuples soumis à la république ou à l'empire n'étaient capables que d'une espèce de mariage qu'on appelait *matrimonium*. Ainsi que le *concubinatus*, il ne donnait pas sur les enfants la puissance paternelle, telle que l'avaient les citoyens romains, dans le cas des *justæ nuptiæ*, mais seulement telle que la donne aux pères le droit naturel. Cette différence cessa lorsqu'Antonin Caracalla eut accordé à tous les sujets de l'empire le nom et les droits de citoyen romain.

Le mariage *par coemption* était une forme usitée chez les Romains; il était ainsi appelé parce que, dans ce cas, le mari achetait solennellement sa femme et tous ses biens. Suivant certains auteurs, les époux mêmes s'achetaient mutuellement. La forme symbolique au moyen de laquelle cette union conjugale se contractait consistait en ce que le futur époux demandait à sa future si elle voulait être sa femme, et celle-ci demandait au futur époux s'il voulait être son mari. Le mariage *par confarréation* (de *far*, farine) était une autre forme usitée chez les Romains du temps du paganisme. Les futurs époux se rendaient au temple où l'on faisait un sacrifice en présence de dix témoins; le prêtre offrait, entre autres choses, un pain de froment et en dispersait des morceaux sur la victime : c'était pour marquer que le pain, symbole de tous les autres biens, serait commun entre les deux époux, et qu'ils seraient communs en biens. Il existait encore chez les Romains le *mariage par usucapion*. On nommait ainsi celui que contractait un citoyen romain avec une femme, uniquement pour en avoir des enfants légitimes, sans communiquer à celle qu'il avait épousée les mêmes priviléges qu'à la femme avec laquelle il se serait marié solennellement. La femme épousée par usucapion était appelée *uxor*, mais non pas *mater familias*.

Le mariage était envisagé par les peuples anciens comme un contrat de droit naturel et de droit civil tout à la fois. La loi chrétienne l'a de plus élevé à la dignité de sacrement (*voy.* l'art. suiv.), institué par Jésus-Christ, comme le signe de son union avec l'Église; ce qui n'empêche pas que le contrat civil ne soit la base essentielle du mariage. En France, avant la révolution de 1789, le contrat et la bénédiction avaient lieu en même temps et par le seul ministère du prêtre. Celui-ci agissait comme officier civil, et il était, en cette qualité, tenu de se conformer aux dispositions des lois de l'état relatives au mariage. La bénédiction sacramentelle était donc, malgré les apparences, distincte du contrat civil, et ce point était tellement bien reconnu par les canonistes français de cette époque, qu'il servit à faire rejeter la partie disciplinaire du concile de Trente, dont plusieurs des dispositions, en cette matière, étaient contraires au droit public du royaume. *Voy.* Bénédiction nuptiale.

Aujourd'hui, le contrat civil est entièrement séparé du sacrement, le premier ne pouvant être reçu que par un officier civil et le second continuant à être administré par le prêtre, mais sans que la bénédiction sacramentelle soit nécessaire pour la validité du contrat. Cette disposition du Code civil, faite en vue d'assurer la liberté des cultes et de rendre à l'avenir impossible la situation vexatoire dans laquelle se trouvaient les sectes dissidentes, avant cette séparation, est l'une de celles contre lesquelles la cour de Rome a réclamé avec le plus de persévérance.

Autrefois, la cérémonie du mariage était précédée d'une autre cérémonie appelée les *fiançailles* (*voy.*), qui est peu usitée de nos jours, du moins en France.

La première condition exigée pour contracter mariage, c'est qu'il n'existe pas entre les futurs époux d'*empêchement dirimant*. Ce terme a été expliqué dans un article spécial; mais nous allons analyser ici les autres principales dispositions qui se trouvent renfermées à cet égard dans le Code civil français.

L'homme ne peut contracter mariage avant 18 ans révolus, la femme avant 15. Le roi cependant peut accorder des dispenses d'âge pour des motifs graves. Il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a pas de consentement, et on ne peut en contracter un second avant la dissolution du premier. Le fils qui n'a pas atteint l'âge de 25 ans accomplis, et la fille qui n'a pas atteint l'âge de 21 ans accomplis, ne peuvent contracter mariage sans le consentement de leurs père et mère; en cas de dissentiment, le consentement du père suffit. Si l'un des deux époux est mort, ou s'il est dans l'impossibilité de manifester sa volonté, le consentement de l'autre suffit. Si le père et la mère sont morts, ou s'ils sont dans l'impossibilité de manifester leur volonté, les aïeuls et aïeules les remplacent; s'il y a dissentiment entre l'aïeul et l'aïeule de la même ligne, il suffit du consentement de l'aïeul. S'il y a dissentiment entre les deux lignes, ce partage emporte le consentement. Lorsque les personnes qui exercent ainsi la puissance paternelle refusent leur consentement à un mariage, ceux qui veulent le contracter sont tenus de demander conseil à ces personnes, au moyen d'un *acte respectueux*, qui doit être renouvelé suivant l'âge de ceux qui y sont assujettis.

En ligne directe, le mariage est prohibé entre tous les ascendants et descendants légitimes ou naturels et les alliés dans la même ligne. En ligne collatérale, le mariage est prohibé entre le frère et la sœur légitimes ou naturels et les alliés au même degré, ainsi qu'entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu. Néanmoins une loi du 16 avril 1832 dit qu'il est loisible au roi de lever, pour des causes graves, les probihitions portées aux mariages entre beaux-frères et belles-sœurs, oncle et nièce, tante et neveu. Les vœux par lesquels certaines personnes se sont engagées à garder le célibat, peuvent aussi les empêcher de contracter mariage. Les prêtres catholiques sont au premier rang de cette catégorie (*voy.* Célibat des prêtres). Plusieurs prêtres, depuis le concordat de 1801, ayant renoncé à leurs fonctions ecclésiastiques ont voulu se marier, prétendant n'être liés que dans le for intérieur : les jurisconsultes ont été partagés sur la question; mais la jurisprudence semble s'être opposée à autoriser ces mariages.

Après les conditions essentielles pour contracter mariage, arrivent les formalités qui doivent précéder et accompagner ce grand acte de la vie sociale.

Il ne peut être procédé à aucun mariage avant que les officiers de l'état civil (*voy.*) du domicile de chacun des deux futurs époux n'aient fait deux publications, à huit jours d'intervalle, un jour de dimanche, devant la porte de la municipalité. Un extrait de l'acte de publication doit rester affiché à cette porte, pendant ces huit jours. Néanmoins, il est loisible au roi de dispenser, pour des causes graves, de la seconde publication. Ces publications ou bans (*voy.*) ont pour objet de faire savoir si des tiers ont droit de former opposition au mariage projeté. S'il n'y a pas d'opposition, il peut être procédé au mariage à partir du troisième jour, depuis et non compris celui de la seconde publication. Dans le cas contraire, l'officier de l'état civil ne peut célébrer le mariage avant qu'on lui ait remis main-levée de l'opposition, sous peine de 300 fr. d'amende et de tous dommages et intérêts.

Le mariage doit être célébré dans la commune où l'un des époux a son domicile, qui ne peut y être établi que par six mois d'habitation continue.

Le jour désigné par les parties après les délais des publications, l'officier de l'état civil, publiquement, dans la municipalité, en présence de quatre témoins, parents ou non parents, fait lecture aux futurs époux des pièces mentionnées dans le Code civil, relatives à leur état et aux formalités du mariage, ainsi que du chapitre VI du titre *du mariage* sur *les droits respectifs des époux*. Il reçoit de chaque partie, l'une après l'autre, la déclaration qu'elles veulent se prendre pour mari et femme; il prononce au nom de la loi qu'elles sont unies par le mariage, et il en dresse acte sur-le-champ.

Ce n'est qu'après la rédaction de cet acte que les époux peuvent recevoir la bénédiction nuptiale. Tout ministre d'un culte qui procéderait aux cérémonies religieuses d'un mariage sans qu'il lui eût été justifié d'un acte semblable, serait puni d'une amende de 16 à 100 fr.; en cas d'une première récidive, d'un emprisonnement de deux à cinq ans, et d'une seconde, de la détention (Code pén., art. 199-200).

Le mariage contracté en pays étranger entre Français, et entre Français et étrangers, est valable, s'il a été célébré suivant les formes usitées dans le pays, pourvu qu'il ait été précédé des publications dont nous avons parlé, et que le Français se soit conformé aux dispositions relatives à l'âge, au consentement de ses parents lorsque ce consentement est requis par la loi, ou à l'acte respectueux, etc. Dans les trois mois après le retour du Français sur le territoire du royaume, l'acte de célébration du mariage contracté par lui en pays étranger, doit être transcrit sur le registre public des mariages du lieu de son domicile. Les Français qui résident à l'étranger peuvent aussi contracter mariage devant les agents diplomatiques et consuls français; mais pour que ceux-ci soient compétents il faut que ce soit deux Français qui contractent mariage.

Dans certains pays étrangers, les formalités du mariage sont loin d'avoir la solennité désirable pour un si grand acte. En Angleterre, un statut de George IV a exigé le consentement des pères et mères des futurs époux, ainsi que des publications préliminaires et la bénédiction dans l'église. Mais en Écosse, on est plus facile, et les fameux mariages de Gretna-Green (*voy.*) ont acquis une triste célébrité.

En Espagne, avant des dispositions législatives très récentes, le mariage était régi d'après les prescriptions du concile de Trente, dont la plus fondamentale est que la cérémonie soit célébrée devant le propre curé de l'un des contractants, ou par le curé d'une autre paroisse, en vertu de la délégation ou du consentement du propre curé. En Italie et dans quelques autres pays exclusivement catholiques, il continue d'en être ainsi.

En Pensylvanie, le mariage n'a pas besoin d'être prouvé par un acte quelconque : il suffit qu'il résulte de la *cohabitation* et de la *réputation* ou possession d'état.

D'après la loi de toutes les nations chrétiennes, la pluralité des femmes ou *polygamie* (*voy.*) est essentiellement interdite; elle est même punie comme un crime grave. Elle était admise chez quelques peuples de l'antiquité, particulièrement chez les Athéniens, les Parthes, les Thraces, les Egyptiens, les Perses. Mahomet a permis aussi à ses sectateurs d'avoir chacun quatre femmes, épouses ou concubines*. La *bigamie* (*voy.*) est aussi interdite par les lois de toutes les nations civilisées.

La question de l'indissolubilité du mariage est la plus grave de celles qui se rattachent à ce sujet. Nous avons, à l'art. Divorce, indiqué les règles qui s'appliquent à cette matière, et fait connaître les principes sur lesquels repose le divorce, ainsi que les principales nations qui l'ont admis ou rejeté.

Indépendamment de la mort naturelle ou civile, du divorce et de la répudiation, il existe encore une autre manière d'arriver à la dissolution de l'union conjugale : c'est celle qui résulte des nullités. Lorsqu'un mariage a été contracté sans l'accomplissement des formalités substantielles exigées par la loi, il est censé n'avoir jamais existé et les parties intéressées peuvent en réclamer l'annulation. Il est inutile d'ajouter qu'une sage législation doit prendre les précautions les plus sévères pour que l'on n'arrive pas à briser facilement une union dans laquelle il a pu d'ailleurs y avoir bonne foi et qui peut-être a donné naissance à des enfants (*voy.* ce mot). L'art. 201 du Code civil veut même que, dans ce cas, le mariage qui a été déclaré nul produise les effets civils, tant à l'égard des époux qu'à l'égard des enfants. *L'impuissance* du mari ou la *stérilité* de la femme étaient autrefois des causes de nullité du mariage ; le Code civil a gardé le silence sur cette cause de nullité, et la jurisprudence paraît en tirer la conséquence que le législateur moderne a voulu bannir des procédures qui entraînaient avec elles de nombreux scandales (*voy.* Congrès).

Les législations qui ont repoussé le divorce, ont admis la *séparation de corps* (*voy.*), dans les cas où la vie commune est devenue insupportable par le fait des époux ou de l'un d'eux. Mais il faut que cette séparation soit fondée sur des excès, sévices ou injures graves, et non sur le simple caprice ou sur des causes légères. L'effet de la séparation de corps est de relâcher le lien du mariage, mais non de le dissoudre.

Le mariage impose naturellement des obligations respectives aux époux. Ces obligations consistent à se garder une fidélité réciproque, à habiter ensemble, à nourrir, entretenir et élever leurs enfants. L'art. 213 du Code civil ajoute que « le mari doit protection à sa femme; la femme obéissance à son mari. » Portalis a exprimé en ces termes les motifs qui ont fait adopter cette rédaction : « La prééminence de l'homme, dit-il, est indiquée par la constitution même de son être, qui ne l'assujettit pas à autant de besoins, et qui lui garantit plus d'indépendance pour l'usage de son temps et pour l'exercice de ses facultés. Cette prééminence donc est la source du pouvoir de protection que le projet de loi reconnaît dans le mari. L'obéissance de la femme est un hommage rendu au pouvoir qui la protége, et elle est une suite nécessaire de la société conjugale, qui ne pourrait subsister si l'un des époux n'était subordonné à l'autre. »

On est dans l'usage de faire précéder les mariages de la rédaction d'un contrat qui règle les conventions civiles sur lesquelles doit reposer la société conjugale. Tout ce que les satiriques ont pu dire contre cet acte n'ôte rien à son utilité. Il n'est pas un père de famille sensé qui voulût consentir à marier ses enfants, sans au préalable faire constater l'*apport des futurs*, la *mise en communauté*, le *préciput*, le *douaire* (*voy.* ces mots); stipulations nécessaires pour prévoir des circonstances qui peuvent ne pas tarder à se réaliser. *Voy.* Communauté, Dot, Régime dotal, Séparation de biens, Femmes (droit), etc.

On appelle *mariages de convenance*, ceux pour lesquels on consulte surtout la position réciproque des époux, leur fortune, leur famille; et *mariages d'inclination*, ceux au contraire qui sont formés sous les seuls auspices de l'amour des contractants. Les *mariages de raison* sont ceux qui sont contractés par des personnes d'un âge mûr unissant leurs destinées pour passer les années qui leur restent à vivre dans une situation agréable et douce. Les mariages *in extremis* sont ainsi nommés parce qu'ils ont lieu au lit de la mort de l'un des contractants, et or-

---

(*) *Charte turque*, par Grassi, t. II, p. 14.

dinairement pour consacrer d'anciennes relations qui existaient entre eux. Les mariages *morganatiques* ou *de la main gauche*, sont pratiqués en Allemagne par des princes qui épousent des personnes d'un rang moins élevé, auxquelles ils ne donnent pas leur nom, et qui officiellement ne sont pas reconnues pour leurs épouses. Le dernier roi de Prusse avait épousé de cette manière la princesse de Liegnitz; si une union légitime a existé entre Louis XIV et M^{me} de Maintenon (*voy.* tous ces noms), c'était aussi un mariage de ce genre. Les *seconds mariages* sont ceux qui sont contractés par une personne ayant été engagée dans les liens d'un mariage précédent, lequel a été dissous, soit que l'autre époux se trouve dans la même situation, soit qu'il n'ait point encore été marié. On donne le nom de *mariages mixtes* à ceux qui sont contractés par des personnes de religions ou de communions différentes.

Les ouvrages où l'on traite du mariage sont extrêmement nombreux; nous nous contenterons de citer ceux qui nous paraissent les plus utiles à consulter sur ce sujet : *Examen de deux questions importantes sur le mariage* (par Le Ridant), 1753, in-4°; *Véritable nature du mariage* (par Maultrot), 1788, 2 vol. in-12; *Du mariage dans ses rapports avec la religion et avec les lois nouvelles de la France* (par feu le président Agier), Paris, an IX, 2 vol. in-8°; *Principes sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage* (par Tabaraud), Paris, 1825, 1 vol. in-8°; *Traité du mariage et de la puissance maritale*, par Vazeille, Paris, 1826, 2 vol. in-8°; etc. A. T-R.

MARIAGE (SACREMENT DU). A l'époque où Jésus vint au monde, la polygamie (*voy.*), sans être défendue par une loi positive, n'était plus en usage chez les Juifs; mais les divorces se faisaient avec une légèreté que le fondateur du christianisme blâma en plusieurs circonstances (Matth., V, 31. 32; Marc, X, 2-12; Luc, XVI, 18; Matth., XIX, 2-10). Dans sa première épître aux Corinthiens (VII, 1), S. Paul donne la préférence à la virginité sur l'état de mariage; mais dans la 1re épître à Timothée (IV, 3) il condamne ceux qui défendent le mariage et ordonne même expressément que les jeunes veuves se marient (V, 14). La plupart des Pères, entre autres SS. Cyrille d'Alexandrie, Chrysostôme, Ambroise, Jérôme, regardaient le mariage comme un mal rendu nécessaire par la corruption du genre humain. D'autres voix s'élevèrent, néanmoins, pour combattre cette funeste tendance : Ignace, Hermas, les canons apostoliques, Clément d'Alexandrie, Lactance déclarèrent honorable et saint l'état du mariage; cependant on s'accorda généralement à blâmer les secondes noces. Le mépris pesait déjà sur elles chez les Grecs et les Romains : Plutarque et Martial les qualifient de tristes et honteuses. Athénagore leur donna le nom d'adultère. S. Augustin et d'autres se montrèrent, il est vrai, moins rigides; cependant le concile de Néocésarée défendit aux prêtres d'y assister. Les constitutions apostoliques les flétrirent du nom de prostitution et d'adultère. Avec le temps pourtant, l'Église se relâcha de sa sévérité envers ceux qui contractaient un second mariage, si ce n'est toutefois à l'égard du clergé, car la défense *Bigamus ne ordinetur*, qui est encore en vigueur dans l'Église d'Orient, subsista également dans l'Église latine, jusqu'à l'établissement formel du célibat des prêtres (*voy.*).

Longtemps simple cérémonie religieuse par laquelle on appelait la protection divine sur les époux, la bénédiction nuptiale finit, avec l'accroissement de la puissance de l'Église, par constituer seule le mariage, qui devint alors un sacrement. *Voy.* ce mot, BÉNÉDICTION NUPTIALE et l'art. précédent.

Ce serait ici le lieu de parler de la doctrine de l'Église relativement aux empêchements, au divorce, aux dispenses, etc.; mais ces questions ont été traitées dans des articles spéciaux auxquels nous devons renvoyer. Nous dirons un mot seulement des mariages *mixtes*. La loi mosaïque défendait expressément, comme on sait, les mariages entre les Israélites et les adorateurs des idoles. Le Nouveau-Testament ne contient pas d'ordre positif à cet égard; cependant de bonne heure l'Église s'éleva contre de semblables mariages. Les Pères de l'Église, les conciles, la loi civile même s'unirent pour condamner les unions contractées par des fidèles avec des juifs, des mahométans, et même avec certains hérétiques; mais leurs efforts ne furent pas toujours couronnés du succès. Nous avons vu de nos jours encore la question des mariages mixtes agiter plusieurs provinces de la Prusse, où le clergé catholique refusait de bénir ces sortes d'unions, à moins que les époux ne s'engageassent à faire élever leurs enfants dans la religion catholique. Cette prétention, soutenue principalement par l'archevêque de Cologne (Droste de Vischering) et par son collègue de Poznan (Dunin), donna lieu à de nombreuses difficultés qui ne pourront disparaître entièrement que par la séparation des deux actes constitutifs du mariage, le contrat civil et la bénédiction religieuse.

Les réformateurs, tout en niant le caractère sacramentel du mariage, et en admettant la possibilité de sa dissolution, ne l'ont pas réduit à l'état d'un simple contrat civil; cet acte important de la vie de l'homme leur semblait, au contraire, appeler plus spécialement l'intervention et les prières de l'Église, et, dans tous les pays protestants, la tenue des registres de mariage est encore une attribution essentielle du clergé. Il faut excepter cependant l'Église presbytérienne d'Écosse, qui, de même que les quakers, les anabaptistes et quelques autres sectes, ne regarde le mariage que comme une institution civile. E. H-G.

MARIAMNE, *voy.* HÉRODE-LE-GRAND.

MARIANA (JUAN), célèbre jésuite et historien espagnol, né à Talavera, au diocèse de Tolède, mort dans cette dernière ville, le 17 février 1624, à 87 ans, fut, au jugement de Bayle, « un des plus habiles hommes de son siècle; grand théologien, grand humaniste, profond dans la connaissance de l'histoire ecclésiastique et de l'histoire profane, bon clerc, et docte dans la langue sainte. » Il avait fait profession à 17 ans, après avoir terminé brillamment ses études en l'université d'Alcala.

Envoyé d'abord à Rome, en 1561, il y enseigna pendant quatre ans la théologie; il passa les deux années suivantes en Sicile (1565-1567), et de là il vint à Paris, où il remplit avec éclat une chaire de scolastique pendant cinq autres années. De retour dans sa patrie, le P. Mariana, devenu dès lors un des personnages considérables de son ordre, se fixa chez les jésuites de Tolède; il y voua ses talents et son influence au service de l'inquisition. Mais il y a tout lieu de croire qu'il ne put prendre sur lui d'en rester constamment l'instrument docile; car, dit-on, il eut à essuyer diverses persécutions qui mirent à l'épreuve sa patience et sa force d'âme. Malheureusement, il ne se trouve à cet égard que des indications vagues et insuffisantes dans les divers biographes de la société de Jésus, qui même ne s'accordent ni sur l'époque de sa mort ni sur le nombre des années qu'il a vécu. A ce sujet, Bayle exprime un vif regret de n'avoir pu se procurer sa *Vie*, écrite par Thom. Tamaio de Vargas, annaliste (*coronista*) du roi Philippe III; ouvrage que tous les biographes mentionnent, et qui peut-être n'a jamais vu le jour! On peut affirmer du moins qu'elle ne se trouve point à la Bibliothèque royale de Paris, où existent cependant presque tous les écrits du moine Tamaio, notamment son volume de réfutation des critiques (*Advertencias*) faites sur l'*Histoire générale du P. Mariana* par Pedro Mantuano, secrétaire du connétable de Castille.

L'ouvrage qui est le principal fondement de la célébrité de Mariana avait paru d'abord en latin sous ce titre: *Historiæ de rebus Hispaniæ libri XXX*, in-fol., Tolède, 1592-1595. Il a été réimprimé à La Haye, en 1733, avec une continuation de 1516 à 1609 par le P. Miniana, 2 vol. in-fol.: c'est l'édition latine la plus estimée. L'auteur avait su donner à cette œuvre le caractère d'un monument de politique nationale, au point de vue du gouvernement de Philippe II; elle lui valut un crédit considérable à la cour de ce prince. A l'avénement de son successeur, il refondit son ouvrage, et le publia en langue espagnole sous la dédicace de Philippe III, et avec un succès plus grand encore. Depuis, il en a été fait de nombreuses éditions et traductions; on l'a même réimprimé à

Madrid, en 1819, avec une continuation de J. Saban y Blanco. Mais les bibliophiles recherchent de préférence l'édition d'Ibarra, 1780, 2 vol. in-fol., et surtout celle de Valence, 1783-1796, 9 vol. pet. in-fol. Au total, ce livre est fort au-dessous des éloges intéressés par lesquels les jésuites de tous pays l'ont mis en si grande réputation. Les semblants d'âpre franchise qu'il affecte avec les puissants de la terre n'égalent, en portée philosophique ou morale, ni la causticité maligne ni la droiture ingénue de notre Mézerai.

Nous ne nous arrêterons ni à son pamphlet sur l'*Altération des monnaies*, qui, à ce qu'on assure, lui valut un an de captivité, ni à son livre posthume sur les *Reformes à effectuer dans l'institut des jésuites*, qui fut mis à l'index en 1631; mais il y a un autre petit traité de Mariana qui, au point de vue du biographe, surpasse en importance ses travaux les plus considérables: c'est son écrit *De rege et regis institutione*, Tolède, 1599, in-4°. Les adversaires des jésuites ont soutenu que ce livre, où l'auteur traite de la doctrine du régicide comme cas de conscience, avait été fait pour armer du couteau parricide le bras des assassins de Henri IV. Un arrêt du parlement de Paris, rendu le 8 juin 1610, après le procès de l'infâme Ravaillac, condamna le livre de Mariana à être brûlé par la main du bourreau. P.C.

MARIANNES (ILES) OU DES LARRONS, archipel de la Polynésie septentrionale, compris entre 145° et 148° de long. or. et 13° et 21° de lat. N. Découvertes par Magellan (*voy.*), qui les appela iles *des Larrons* à cause du penchant au vol qu'il remarqua chez les naturels, elles reçurent, vers la fin du XVIIe siècle, le nom de *Mariannes* en l'honneur de la reine d'Espagne Marie-Anne d'Autriche, mère de Charles II, qui y envoya des missionnaires. Elles se composent de 14 ou 16 iles, dont les cinq plus méridionales sont seules habitées. Elles renferment beaucoup de volcans, mais jouissent en général d'un climat aussi salubre qu'agréable. Les iles Mariannes appartiennent à l'Espagne. *Agana*, dans l'ile de Guam, est le siege du gouverneur de cet archipel qui dépend du capitaine général des Philippines. Les Anglo-Américains s'y étaient établis en 1810; mais, en 1815, les Espagnols en ont repris possession. Les indigènes qui, à l'arrivée de ceux-ci, avaient déjà atteint un certain degré de civilisation, ont tous été convertis au christianisme; cependant leur nombre est aujourd'hui bien diminue. Les voyages de MM. Freycinet et de Chamisso (*voy.* ces noms) ont fourni sur cette race beaucoup de renseignements intéressants. C'est dans ces iles que les Européens ont pour la première fois découvert l'arbre à pain (*voy.* JAQUIER). CH. V.

MARIE, en hébreu *Mariam* ou *Miriam*, qui peut se traduire soit par *exaltée*, soit par *amertume*, *myrrhe* ou *maîtresse de la mer*, est le nom de la mère de Jésus (*voy.*). Née d'une branche déchue de la famille de David (Matth., I, 1 et suiv.), Marie vivait dans l'obscurité, à Nazareth, ainsi que son fiancé le charpentier Joseph (*voy.*), lorsque l'ange Gabriel lui annonça qu'elle mettrait au monde le Messie (Luc, I, 26). A l'annonce de cette faveur du ciel enviée de toutes les filles d'Israël (*voy.* ANNONCIATION), Marie ne fut point agitée d'un coupable sentiment d'orgueil; elle éprouva seulement une surprise bien naturelle dans sa situation (Luc, I, 34). Mais l'ange dissipa promptement l'espèce de doute qu'elle avait conçu, en lui rappelant la toute-puissance de Dieu et en lui apprenant que sa cousine Élisabeth était enceinte d'un fils, quoiqu'elle fût déjà fort avancée en âge (Luc, I, 35-37). Elle se soumit donc humblement à la volonté du Très-Haut, et, le cœur rempli du sentiment de sa haute destinée, elle partit pour aller visiter la femme de Zacharie dans les montagnes de Juda. En entendant la salutation de celle qui avait été bénie entre toutes les femmes (*voy.* AVE MARIA), Élisabeth sentit son enfant tressaillir de joie, et Marie, dans son pieux ravissement, célébra la puissance et la miséricorde de Dieu par ce cantique que l'on chante encore aujourd'hui sous le nom de *Magnificat* (*voy.*). Environ trois mois après, Marie retourna à Nazareth (Luc, I, 56). Joseph, étonné de sa grossesse, voulut la renvoyer secrètement; mais un ange le lui défendit en lui annonçant que l'enfant qu'elle portait dans son sein était conçu du Saint-Esprit (Matth., I, 20).

Sur ces entrefaites, l'empereur Auguste ordonna un recensement général, qui obligea Joseph et Marie à se rendre à Bethléem d'où leur famille tirait son origine (Luc, II, 1-5). Ce fut pendant ce voyage qu'elle donna naissance au Christ, dans l'étable d'une hôtellerie. Quarante jours après, Marie, suivant l'usage de sa nation, se présenta au temple pour offrir le sacrifice prescrit par le Lévitique (ch. XII), et bientôt Joseph l'emmena en Égypte pour soustraire son enfant bien-aimé aux persécutions d'Hérode (*voy.* ce nom et INNOCENTS). De retour en Galilée, après la mort d'Hérode, nous la retrouvons, Jésus ayant alors douze ans, à Jérusalem où elle allait chaque année avec Joseph et son fils célébrer la fête de Pâques (Luc, II, 41-50). A dater de cette époque, il n'est parlé d'elle que très rarement, surtout dans les trois premiers évangiles. Elle assistait aux noces de Kana (*voy.*) où Jésus accomplit son premier miracle. Une autre fois elle se rendit à Capernaüm avec les frères de Jésus et fit appeler le Christ au moment où il repoussait les accusations des Scribes (Marc, III, 31). Enfin les évangélistes nous la montrent une dernière fois sur le Calvaire, au pied de la croix de son fils qui, en mourant, la recommanda à Jean (*voy.*), son disciple bien-aimé (Matth., XXVII, 56; Marc, XV, 40; Jean, XIX, 25-27). Les Actes des apôtres ne parlent d'elle qu'une seule fois, pour nous apprendre qu'elle habitait Jérusalem et assistait aux assemblées des disciples (Act., I, 14). C'est dans cette ville que Jean Damascène la fait mourir; mais selon une autre tradition, qui a été adoptée par le concile d'Éphèse assemblé dans le v^e^ siècle, elle mourut à Éphèse. Quelques auteurs, en se fondant sur la prophétie de Siméon (Luc, II, 35), prétendent qu'elle souffrit le martyre. S. Épiphane déclare de la manière la plus positive que son genre de mort est une question insoluble. Une tradition nous représente les apôtres accourant pour assister à sa fin et l'ensevelir. L'incrédule Thomas arriva seul trop tard, et lorsqu'on ouvrit le sépulcre pour lui montrer le corps de la mère du Sauveur, on trouva la place vide, d'où l'on conclut que la dépouille mortelle avait été enlevée au ciel. *Voy.* ASSOMPTION.

Les évangiles canoniques sont muets sur la naissance et la jeunesse de Marie; ils nous apprennent seulement qu'elle descendait de la famille de David. Selon le proto-évangile de S. Jacques, elle était fille unique de Jonathas et de Ste Anne. Tous deux étaient déjà fort âgés lorsqu'elle vint au monde : aussi regardèrent-ils sa naissance comme une bénédiction spéciale, et, par reconnaissance, ils la consacrèrent au service du temple. Cet évangile apocryphe entre, au sujet de sa grossesse, dans des détails dont nous n'avons point à nous occuper ici, puisqu'ils contredisent en plusieurs points le récit de nos livres saints. Nous nous arrêterons bien moins encore aux turpitudes débitées sur le compte de Marie dans le Talmud, et en particulier dans le livre intitulé *Toldos Jeschu*, selon lequel Jésus aurait été le fruit de l'adultère de l'épouse de Joseph, jeune homme distingué par sa modestie, sa douceur et sa crainte de Dieu, avec Pandère, débauché qui avait passé la plus grande partie de sa vie à séduire les femmes et les filles, à voler et à commettre toute sorte de violences.

Le premier document authentique relatif à la célébration d'une fête en l'honneur de la vierge Marie, est une homélie de Proclus qui vivait dans le v^e^ siècle. La première décision synodale sur le culte à lui rendre est le 5^e^ canon du concile de Trulle, tenu en 692. Cependant il est certain que dès la fin du IV^e^ siècle, il y avait dans l'Église des sectes qui professaient pour Marie un respect extrême. Les collyridiennes, ainsi nommées des espèces de gâteaux qu'elles lui offraient, la croyaient immortelle et l'adoraient comme une divinité. Sans tomber dans cette hérésie, S. Jérôme et d'autres Pères orthodoxes condamnaient hautement, en les flétrissant de l'épithète d'*antidicomarianites* ou d'ennemis de Marie, tous ceux qui soutenaient que Marie n'avait pas gardé une virginité perpétuelle, et qu'elle avait eu des enfants de Joseph. Cette opinion, qui s'appuie sur la mention faite dans l'Évangile des *frères* de Jésus (Marc, III, 31;

Matth., XII, 46; Luc, VIII, 19 *), a été partagée par plusieurs théologiens anciens et modernes; mais elle a été condamnée par l'Église. Paschase Radbert et, après lui, Scot et les franciscains sont allés plus loin en enseignant, comme dogme, qu'elle a été conçue sans péché (*voy. immaculée* Conception); mais cette doctrine a été combattue par S. Thomas d'Aquin et par les dominicains. L'Église catholique regarde Marie comme l'idéal de la perfection féminine. Elle enseigne qu'elle a conçu Jésus du Saint-Esprit et qu'elle est toujours restée vier-
glise grecque et l'Église protestante
arfaitement d'accord avec elle sur
st. Ces trois Églises lui donnent le
e Mère de Dieu (ϑεοτόκος), expres-
ui a occasionné les sanglantes que-
du nestorianisme (*voy.*) et amené
isme dans l'Église. L'Église protes-
te rend aucun culte à Marie qu'elle
e seulement comme une sainte
. L'Église romaine et l'Église grec-
a contraire, lui accordent la pre-
lace au ciel, à côté de son fils et
us des anges et des saints, et lui
un culte tout particulier. Aussi
mage n'a été plus répandue que
e Marie.

ieurs fêtes lui sont consacrées dans
grecque et l'Église romaine,
utres la Conception, la Nativité,
ociation, la Visitation, la Purifica-
Assomption. L'Église protestante
conservé que trois, celles de la
ition, de l'Annonciation et de la
Visitation, parce qu'elles ont rapport à la naissance du Sauveur du monde. Ces fêtes ont donné leurs noms à plusieurs ordres religieux, institués sous l'invocation de Marie. E. H-G.

Marie est le type le plus pur de la femme chrétienne. Pleine de modestie, de dévouement, d'abnégation, elle était bien digne de servir de modèle à son sexe celle dont la vie semble se résumer dans ces mots : souffrir et aimer. Cette chaste mère du fils de Dieu a conservé toute la pureté et la beauté des vierges ; elle n'aimait pas seulement son fils, elle croyait en lui ; c'est elle qui lui demande son premier miracle ; bénie entre toutes, et pourtant si humble, on la remarque à peine dans la suite du Christ, si ce n'est au jour de l'épreuve, là au pied de la croix où son âme déchirée fut abreuvée du calice le plus amer. Aussi, de quelle poésie s'entoure ce doux nom de Marie, l'*étoile de la mer*, la *maison dorée*, la *rose du mystère*, *vase rempli de parfums*, *source toujours pure*, *mère des douleurs*, *consolatrice des affligés*, etc.! Quelle source d'inspiration pour l'artiste! Qui pourrait s'étonner que les plus belles créations de l'art chrétien, les chefs-d'œuvre les plus sublimes des Raphaël, des Titien, des Van Dyck, des Murillo, etc., y aient été puisés! X.

MARIE. Indépendamment de la mère du Sauveur, l'Évangile mentionne plusieurs saintes femmes de ce nom : Marie-Magdeleine (*voy.*), Marie, épouse de Cléopas ou Alphée, et Marie dite de Béthanie, sœur de Lazare (*voy.*) et de Marthe. Jésus, dans l'un de ses voyages, étant entré dans la maison de Marie, elle s'assit à ses pieds pour mieux écouter sa parole. Son calme et sa douceur contrastaient avec la vivacité pétulante de Marthe que Jésus-Christ réprimanda avec bonté (*voy.* Jésus, T. XV, p. 384).

Jésus étant revenu à Béthanie, après la mort de Lazare, Marthe courut la première au-devant de lui. Marie était restée dans la maison mortuaire; mais lorsque sa sœur l'eut avertie que le Christ la demandait, elle alla se jeter à ses pieds en répétant ce que Marthe lui avait déjà dit : « Seigneur, si tu eusses été ici, mon frère ne serait pas mort! » Après la résurrection de son frère, Marie trouva dans son cœur ingénieux mille moyens de prouver sa gratitude au Sauveur. Lors du souper de Béthanie, elle brisa un vase rempli d'un nard précieux, en oignit les pieds de Jésus et les essuya avec ses cheveux, ne se doutant pas que cet humble témoignage d'amour fournirait un prétexte à la trahison de Judas (*voy.* ce nom). Em. H-G.

MARIE de Médicis, reine de France, naquit à Florence, le 26 avril 1573; elle était fille du grand-duc de Toscane, François II, et elle avait plus de 27 ans et demi lorsqu'elle fut unie à Henri IV (16 déc. 1600). Au mois de septembre 1601, elle mit au monde le dauphin,

---

(*) *Voy.* aussi l'art. Jacques (*saint*). S.

II 70

qui fut depuis Louis XIII (*voy.* ces noms). Marie de Médicis fut couronnée à Saint-Denis, le 13 mai 1610, et le lendemain elle était veuve : Henri avait été assassiné. Ce prince, au moment de partir pour la grande entreprise qu'il avait conçue contre l'Autriche, avait résolu de la nommer régente : il n'eut pas le temps d'exécuter ce projet ; mais elle fut appelée à la régence par le parlement, que le duc d'Épernon (*voy.*) avait fait assembler à la hâte, et qu'il avait entouré de troupes dévouées à sa personne, et prêtes à forcer, au besoin, la volonté des magistrats.

L'union de Henri IV et de Marie avait été toute pleine d'ennuis et de discordes conjugales. Cette femme, de peu d'esprit, ambitieuse, avide, jalouse, acariâtre et emportée, avait tous les défauts les plus capables d'éloigner d'elle un époux dont les penchants volages n'étaient déjà que trop connus. Peut-être la grâce et la séduction d'une humeur douce et d'une tendresse caressante, eussent-elles fini par toucher l'âme aimante et bonne de Henri ; mais, dès la seconde année de son mariage, il ne trouva dans son ménage qu'un enfer, dont il se sauvait le plus souvent qu'il pouvait. En vain Sully s'efforçait de rétablir la paix entre les époux : c'étaient des brouilleries continuelles, qu'apaisaient mal d'éphémères raccommodements. La reine était d'ailleurs complétement subjuguée par Léonora Galigaï, sa favorite, et par Concini (*voy.*), le mari de cette femme, Italiens venus avec elle de Florence, et qui entretenaient son antipathie contre le roi.

Les discordes de la maison royale avaient reçu une telle publicité, qu'on alla jusqu'à soupçonner la reine de n'avoir pas été entièrement étrangère à l'épouvantable catastrophe du 14 mai ; mais cette complicité n'a jamais été prouvée. On n'ose en accuser ni peut-être en absoudre complétement cette princesse, « qui ne fut pas assez surprise ni assez affligée de la mort funeste d'un de nos plus grands rois, » a dit le président Hénault, avec la mesure et la finesse qui caractérisent cet historien.

La puissance de Marie de Médicis dura sept années, jusqu'à la mort de Concini, maréchal d'Ancre (1617). Le règne de ce favori fut une époque fatale pour la France. Les fidèles et habiles serviteurs du feu roi, Sully, Jeannin (*voy.* ces noms) et d'autres, furent renvoyés ; la politique de Henri IV fut abandonnée, et la monarchie, humiliée au dehors, ravagée au dedans par les rébellions princières qu'excitait le gouvernement de la reine et par les dilapidations des Concini, était la proie de ces misérables Italiens. L'indignation était au cœur du peuple aussi bien qu'au cœur des grands.

Après la mort du maréchal d'Ancre, une révolution s'opéra, mais non au profit de la royauté. Sur les ruines du favori, qui régnait sous le nom de la reine-mère, s'éleva un autre favori qui gouverna sous le nom du jeune roi (*voy.* LUYNES). Concini mort, Marie de Médicis tomba du trône dans une espèce de prison ; elle fut confinée chez elle, et Louis XIII refusa obstinément de la voir. Elle obtint la permission de s'exiler au château de Blois. Alors le peuple, qui avait maudit la reine, s'intéressa à une mère persécutée par son fils. Deux ans après environ, dans la nuit du 22 février 1619, d'Épernon, qui s'était toujours montré du parti de Marie de Médicis contre Henri IV, l'aida à se sauver par une fenêtre du château, et la conduisit à Angoulême. Au lieu de punir cette trahison, Louis XIII fit avec le sujet rebelle une espèce de traité, dont les conditions ne tardèrent pas à être violées de part et d'autre ; et Marie de Médicis se trouva bientôt suivie d'une troupe de mécontents, avec lesquels elle put commencer la guerre civile. Cette guerre dura peu : le pont de Cé, en Anjou, ayant été forcé par les troupes du roi, la reine fit des soumissions, suivant le conseil de Richelieu, alors évêque de Luçon et que de Luynes, dans les embarras où il se trouvait, avait fait venir à la cour.

La mort prématurée de Luynes (14 déc. 1621) fit cesser la persécution qu'éprouvait Marie de Médicis : elle reprit sa place à la tête du conseil. Alors elle s'employa de toutes ses forces à y introduire Richelieu (*voy.*), dont elle espérait faire sa créature, et à l'aide duquel elle sembla, en effet, gouverner pendant environ cinq ans. Mais Marie de Médicis était destinée à être toujours victime des favoris ou de ceux dont elle élevait la puissance; et les soumissions apparentes de Richelieu ne servirent qu'à couvrir les manœuvres secrètes qu'il dirigeait contre l'influence de la reine-mère. Celle-ci s'aperçut enfin qu'elle s'était donné un maître : alors elle travailla à le détruire dans l'esprit du roi; mais elle n'était pas femme à lutter avec avantage contre un tel homme. Richelieu, créé premier ministre en 1629, perdit, cette même année, la place de surintendant de la maison de Marie de Medicis. Il y eut alors une sorte de guerre ouverte entre la reine-mère et le premier ministre. Le roi, dont Marie de Médicis se croyait sûre, donna pourtant la victoire au cardinal : le jour du dénouement de cette intrigue politique est connu sous le nom de *journée des dupes* (*voy.*). Bientôt, la reine, emprisonnée dans le château de Compiègne, s'en échappa, et se réfugia à Bruxelles (1631). Il était trop important pour Richelieu de la tenir loin de la cour et séparée du roi; elle n'obtint jamais, ni du parlement ni du conseil, la permission de rentrer dans le royaume. Des Pays-Bas, elle chercha un asile en Angleterre, d'où la chassèrent les malheurs de Charles I^er^. Elle se réfugia alors à Cologne, où elle mourut, le 3 juillet 1642, dans une espèce de grenier(*), après avoir langui, vieille et délaissée, dans le dénûment le plus absolu : elle avait 69 ans. Il pouvait être conforme à l'intérêt du royaume que cette femme tracassière en restât éloignée; mais ce sera pour Louis XIII une honte éternelle d'avoir permis que les douleurs de cet exil nécessaire aient été accrues de toutes les horreurs de la misère.

Cette fille des Médicis avait hérité du goût de sa famille pour les arts; non-seulement elle les aimait, mais elle les protégeait, et elle était artiste elle-même. On conserve quelques épreuves de son portrait gravé sur bois de sa propre main. Elle a fait bâtir le palais du Luxembourg sur le plan du palais Pitti de Florence, et Paris lui doit quelques travaux utiles. Parmi les ouvrages où l'on trouve de curieuses particularités sur cette reine, il faut mettre au premier rang l'*Histoire de la mère et du fils*, livre généralement attribué au cardinal de Richelieu, quoiqu'il porte le nom de Mezerai. M. A.

MARIE Foedorovna, impératrice de Russie, *voy.* Paul I^er^.

MARIE I^re^ Tudor, reine d'Angleterre, naquit, le 11 février 1515, du mariage de Henri VIII (*voy.*) et de Catherine d'Aragon. Quoique ce mariage eût été déclaré nul et l'enfant qui en était né illégitime, cependant, comme la bonne foi des parties contractantes était reconnue, que le roi et le parlement l'avaient rétablie dans ses droits de succession, elle fut regardée, pendant la fin du règne de Henri VIII et pendant celui d'Édouard VI (*voy.*), son frère, comme l'héritière du trône. Il paraît que son éducation avait été soignée : elle savait le latin, la musique, et plusieurs de ses lettres donnent de son intelligence une plus haute opinion que celle qu'on s'en forme généralement. Du reste, lady Marie, c'est ainsi qu'on l'appelait, vivait modestement à Copped-Hall (Essex), lorsque son attachement pour le catholicisme proscrit par Henri VIII, et que le jeune roi continuait à persécuter, vint lui attirer des vexations nombreuses. Sommée de se conformer au nouveau statut sur l'uniformité de rite (1549), elle déclara aux lords du conseil « que son âme appartenait à Dieu, et qu'elle entendait ne jamais changer de croyance, comme elle ne dissimulerait jamais son opinion. » Son chapelain et trois de ses officiers furent envoyés à la Tour, mais sa fermeté ne se démentit pas. Elle écrivit au roi une lettre pleine de noblesse et répondit à ses envoyés : « Je mettrais ma tête sur le billot plutôt que de faire usage d'un rituel différent de celui qui fut employé au décès du roi mon père (août 1551)(*). » Heureusement elle trouva un protecteur dans l'empereur Charles-Quint, son cousin; mais il ne fallut rien moins qu'une menace de déclaration de guerre par l'ambassadeur de celui-ci pour assurer à

(*) Une inscription placée sur la maison la fait reconnaître encore aujourd'hui. S.

(*) Cette lettre et la conférence de Marie avec les envoyés d'Édouard se trouvent dans *Ellis' Letters*, II, 176.

la princesse Marie le libre exercice de son culte.

Cependant la puissante faction des Northumberland et des Dudley (*voy.* ces noms et Suffolk) avait arraché à Édouard mourant un nouveau règlement de succession qui écartait du trône, comme illégitimes, Marie et sa sœur Élisabeth (*voy.*), pour y appeler une parente éloignée (*voy. Jane* Gray). Mandée à Londres pour assister aux derniers moments de son frère, Marie serait tombée au pouvoir de ses ennemis, qui venaient d'y proclamer Jane Gray, si, avertie par un ami fidèle, elle n'avait eu le temps de pourvoir à sa sûreté et à la conservation de ses droits. Du reste, la nation n'aimait pas les Dudley et était habituée à regarder ses titres comme incontestables, malgré les craintes que sa croyance pouvait inspirer. Aussi, en quelques jours, elle se vit entourée de 30,000 hommes, proclamée à Londres et maîtresse de la vie de ses adversaires, dont plusieurs périrent sur l'échafaud (août 1553).

Trois événements principaux signalèrent ce règne de 5 ans (1553-58) : ce furent le mariage de Marie, la révolte de Wyat, le rétablissement du catholicisme et les persécutions qui en furent la suite. Pendant le règne de son frère, elle avait paru décidée au célibat; mais une fois reine, elle ne fit pas mystère de l'envie qu'elle avait de se marier. Le parlement lui adressa des sollicitations dans ce sens, mais toujours en se prononçant contre une alliance étrangère. Néanmoins l'influence de Charles-Quint et de Renard, son ambassadeur, lui fit porter son choix sur Philippe, infant d'Espagne, depuis Philippe II (15 janvier 1554); union qui, en indisposant contre Marie une partie de ses sujets, n'amena pour elle que les chagrins d'une affection peu partagée et l'abandon presque total de son époux quand, frustré de l'espoir d'avoir des enfants, il fut rappelé sur le continent par l'abdication de son père et le soin de ses nouveaux états.

Malgré l'attention qu'on avait eue, en dressant les articles de son mariage, de garantir l'indépendance et les intérêts de l'Angleterre vis-à-vis de l'Espagne, la crainte de l'influence étrangère liée à la cause du protestantisme, suscita une révolte qui avait pour chef nominal Thomas Wyat, gentilhomme de Kent, mais à laquelle la cour de France et la princesse Élisabeth furent soupçonnées d'avoir donné au moins des encouragements. Wyat poussa une pointe hardie jusqu'à Londres; mais, abandonné de son parti, il fut pris les armes à la main et paya de sa vie, ainsi que plusieurs autres, sa tentative avortée (février 1554).

Dans le commencement de son règne, Marie, tout en rétablissant le rite catholique dans son palais, en l'encourageant de tout son pouvoir dans le royaume, en replaçant sur leurs siéges les évêques condamnés sous le dernier règne, avait néanmoins promis de tolérer les croyances qui différaient de la sienne; mais cette tolérance, peu compatible avec ses convictions fanatiques, ne tarda pas à faire place aux persécutions qui ont souillé son règne et sa mémoire. « Après avoir fait la part de l'exagération, dit l'historien catholique Lingard, on trouvera encore que, dans l'espace de quatre années, plus de 200 personnes ont péri dans les flammes pour opinion religieuse. » Les plus illustres de ces victimes furent l'archevêque Cranmer (*voy.*), les évêques Ridley et Latimer. Ces persécutions ont valu à leur auteur l'épithète de *sanguinaire* que les Anglais ont attachée à son nom : *The bloody Mary* [*].

Une guerre malheureuse en France, où l'Angleterre perdit Calais qui lui appartenait depuis plus de deux siècles, vint affliger la fin du règne de Marie. Cet échec, joint à ses chagrins domestiques et aux progrès d'une hydropisie dont elle souffrait depuis longtemps, avança le terme de ses jours. Elle mourut le 17 novembre 1558. — Il faut, pour ce règne, comparer les témoignages opposés de Rapin Thoyras et de Lingard, et les histoires plus impartiales de Hume et de Mackintosh. Des documents spéciaux se trouvent dans les ouvrages suivants : *Nouveaux éclaircissements sur l'histoire de Marie, reine d'Angleterre*, par Griffet (Amst. et Paris, 1766, in-12), puisés dans les lettres manuscrites de l'ambassadeur Renard que l'on conserve à la bibliothèque de Besançon; *History of the reign of Edward VI, Mary and Elizabeth*, par Sharon Turner (Londres, 1829, 4 vol.); *England under Edward VI and Mary illustrated by original letters*, par P. Fraser Tytler (1839, 2 vol. in-8°). R-Y.

---

[*] On sait que M. Victor Hugo a fait un drame historique sous le titre de *Marie Tudor*.

MARIE II, reine de la Grande-Bretagne, *voy.* ce mot, JACQUES II et GUILLAUME III.

MARIE STUART, fille de Jacques V (*voy.*), roi d'Écosse, et de Marie de Lorraine, fille aînée du premier duc de Guise, naquit à Linlithgow, le 5 décembre 1542. Son père mourut quelques jours après sa naissance. Reine dès le berceau, dès lors aussi commencèrent ses malheurs. « Estant aux mamelles tettant, dit Brantôme, les Anglois vinrent assaillir l'Escosse, et fallut que sa mère l'allast cachant, pour crainte de cette furie, de terre en terre d'Escosse. » Déjà deux partis se disputaient cet enfant. Henri VIII, demandant la main de Marie pour son fils Édouard, exigeait qu'elle lui fût remise jusqu'à sa nubilité, et, de cette alliance qu'il prétendait imposer par la force des armes, voulait faire le gage de l'union protestante des deux pays. Sa mère, Lorraine et catholique, poussait à l'alliance française, et, pour affermir la couronne sur ce front d'enfant, fit décider par les États du royaume (5 février 1548) que la reine serait envoyée dans ce pays, le plus ancien et le plus fidèle allié de l'Écosse, pour y être élevée et fiancée au jeune dauphin, fils de Henri II. Le 13 août suivant, quatre galères françaises entraient dans le port de Brest et débarquaient la jeune princesse, dont les grâces et l'intelligence précoce gagnaient déjà tous les cœurs. Accueillie avec enthousiasme à Saint-Germain par une cour galante et voluptueuse, elle fut placée dans un couvent où les filles de la première noblesse recevaient une éducation qui n'avait rien de monastique. Là, elle apprit la musique, la danse, l'italien, le latin et l'art de versifier. Brantôme, qui l'avait vue à cette époque, atteste « qu'estant en l'aage de treize à quatorze ans, elle desclama devant le roy Henry, la reyne et toute la cour, publiquement en la salle du Louvre, une oraison en latin qu'elle avoit faicte, soubtenant et deffendant, contre l'opinion commune, qu'il estoit bien seant aux femmes de sçavoir les lettres et arts libéraux. » Ronsard, Du Bellay et le grave chancelier de L'Hospital lui-même nous ont laissé des témoignages de la séduction irrésistible qu'elle exerçait partout autour d'elle. Le 24 avril 1558, son mariage avec le dauphin, depuis François II (*voy.*), fut célébré avec pompe dans l'église de Notre-Dame de Paris. Henri II voulut qu'à leurs titres de *roi-dauphin* et *reine-dauphine* ils ajoutassent ceux de *roi et reine d'Angleterre et d'Irlande*[*]. « Puis, venant ce grand roy Henry à mourir, vindrent à estre roy et reyne de France, roy et reyne de deux grands royaumes. Heureux et très heureux tous deux, si le roy, son mary, ne fust été emporté par la mort, ny elle par conséquent restée vefve au beau avril de ses plus beaux ans, et n'ayant jouy ensemble de leur amour, plaisir et félicité, que quelque quatre années. » (Brantôme.)

Veuve à 18 ans (1560), et mal vue de Catherine de Médicis qui haïssait les Guises ses oncles, Marie résolut de retourner dans son royaume, malgré les menaces d'Élisabeth qui n'avait pu obtenir d'elle la ratification du traité d'Édimbourg, conclu l'année précédente par des négociateurs anglais et écossais, et notamment de l'article où il était dit qu'elle renonçait pour toujours aux royaumes d'Angleterre et d'Irlande. Elle s'embarqua à Calais, le 15 août 1561. Nous laissons encore parler Brantôme, témoin oculaire : « S'estant élevé un petit vent frais, on commença à faire voile, et la chiourme à se reposer. Elle, sans songer à autre action, s'appuye les deux bras sur la pouppe de la galère du costé du timon, et se mist à fondre en grosses larmes, jettant toujours ses beaux yeux sur le port, et répétant sans cesse : Adieu France ! adieu France ! Et lui dura cet exercice debout près de cinq heures, jusques qu'il commença à faire nuict, qu'on lui demanda si elle ne se vouloit point oster de là et soupper un

---

(*) Marie Stuart était petite-fille de Marguerite d'Angleterre, sœur de Henri VIII. *Voy.* GRAY. S.

peu.* » Elle échappa à la croisière anglaise, grâce à un brouillard qui s'éleva le lendemain, et que l'ingrat Brantôme dénonce comme un digne emblème de ce royaume d'Écosse, *brouillé, brouillon et malplaisant.*

Ce fut le 15 août qu'elle débarqua à Leith. De là, elle se rendit à Édimbourg au milieu de la joie un peu grossière, mais franche, de ses nouveaux sujets. « Que Dieu protége cette douce figure! » s'écriait-on sur son passage, quand elle se rendit processionnellement au parlement. Un de ses premiers soins fut de publier une proclamation où elle promettait de maintenir le protestantisme en Écosse, tel qu'il existait avant son arrivée. Mais en supposant que cette promesse fût sincère, elle ne devait pas trouver pour elle-même cette tolérance qu'elle faisait espérer aux autres. Bientôt le farouche apôtre de la réforme en Écosse, Knox(*voy.*), déchaîna contre elle le fanatisme de ses sectaires. Le culte de la reine fut traité d'idolâtrie, et quand elle voulut faire célébrer la messe dans son palais, ses prêtres furent attaqués, et le service divin interrompu. L'élégance même de ses manières et de ses goûts révoltait l'austérité calviniste; les passe-temps les plus innocents devenaient à leurs yeux des légèretés coupables. On faisait un crime à cette reine de 20 ans des témérités de ses adorateurs qu'elle encourageait, disait-on, par sa coquetterie, et l'on commentait malignement l'aventure de ce jeune Français, Chastellard, condamné à mort pour avoir été surpris en récidive caché dans la chambre à coucher de Marie.

Toutes ces tracasseries lui firent sentir le besoin de se donner un protecteur et un époux. Élisabeth, tout en refusant pour elle-même les partis qu'on lui offrait, avait la prétention de dicter à sa jeune parente les conditions qui devaient déterminer son choix. Elle lui conseillait de le porter sur un seigneur anglais de préférence à un prince étranger, et elle allait même, dans quelque arrière-pensée peu bienveillante, jusqu'à lui désigner son favori Leicester (*voy.*). Marie ne prit de ses conseils que ce qui lui convenait. Elle avait distingué le beau Darnley, jeune homme de 18 ans, catholique, fils du comte de Lennox, et dont la mère était, après elle-même, la plus proche héritière du trône d'Angleterre*. En vain Élisabeth feignit de s'opposer à ce mariage; en vain les seigneurs calvinistes prirent les armes, excités par Knox et Murray, frère naturel de Marie: chez elle, la passion s'irritait par les obstacles. Elle marche à la tête de son armée contre les rebelles, les dissipe, et, victorieuse, conduit Darnley à l'autel (29 juillet 1565). Mais cette union, fruit d'une inclination passagère, et conquise, pour ainsi dire, à la pointe de l'épée, ne devait pas être heureuse. Darnley, non content du titre de roi, voulut obtenir ce qu'on appelait en Écosse la *couronne matrimoniale*, c'est-à-dire l'égalité complète du pouvoir souverain: sur le refus de Marie, il s'oublia jusqu'à l'insulter en public, et, cessant de se contraindre, la fit rougir de son choix par les violences et les débauches auxquelles il se livra. Vers la même époque, elle amassait sur sa tête d'autres orages en accédant à la grande ligue catholique formée entre la France, l'Espagne et l'Empereur pour la destruction du protestantisme en Europe. Le parti calviniste conspirait pour ressaisir son influence politique, Darnley pour satisfaire son dépit et une absurde jalousie. Ces deux complots s'unirent par un serment et par un but communs.

Marie avait alors auprès d'elle comme secrétaire un Italien, nommé David Rizzio, « homme assez âgé, laid, morne et mal plaisant, » dit un contemporain, mais qui avait su se rendre agréable à sa maîtresse par son talent pour la musique, et nécessaire par l'impossibilité où elle

---

(*) Les vers « *Adieu plaisant pays de France*, etc., » attribués si souvent et jusque dans la *Biographie universelle*, à Marie Stuart, ont paru pour la première fois dans l'Anthologie de Monnet, près de 200 ans après l'époque à laquelle ils sont censés se rapporter. Ce gracieux pastiche est tout simplement du journaliste et versificateur de Querlon, qui s'en déclare l'auteur dans une lettre à l'abbé Mercier de Saint-Léger.

(*) Sa mère (*voy.* DARNLEY) était fille de Marguerite d'Angleterre qui, après la mort de Jacques IV (*voy.*), son premier mari, avait épousé le comte Archibald Douglas d'Angus. Nous avons dit que Marie Stuart était petite-fille de la même princesse. S.

était de confier à d'autres sa correspondance française, italienne et espagnole. Les ennemis de la reine ajoutaient qu'il était pensionnaire de Rome et l'agent du parti catholique auprès d'elle, ce qui était probable, et de plus son amant, ce qui était absurde. Toutefois on avait su rendre suspects aux yeux de Darnley les fréquents rapports que son emploi confidentiel amenait entre lui et sa royale maîtresse. Le meurtre était un moyen fort usité en Écosse pour se débarrasser des favoris qui déplaisaient à la nation; mais ici, par un raffinement de cruauté et sur les instances de Darnley, il fut commis en présence et par-dessus l'épaule de la reine, alors grosse de sept mois (6 mars 1565). Un pistolet fut même appuyé sur sa poitrine par un des conspirateurs. D'abord prisonnière dans son palais, elle sut, en dissimulant, amener le faible Darnley à dénoncer ses complices et à fuir avec elle à Dunbar. De là elle rallie son parti, fait à son tour trembler les rebelles, et reconquiert encore une fois son autorité. Ce fut aussi à Dunbar qu'elle donna naissance à cet enfant, vrai fils de Darnley, pauvre de cœur et d'esprit comme son père, qui s'appela depuis Jacques I^er^ (*voy.* ce nom).

Cependant Marie avait été blessée trop profondément comme femme et comme reine. « Adieu, les larmes, s'était-elle écriée dans le premier moment; c'est à la vengeance qu'il faut songer maintenant! » Les suites ne répondirent que trop à cette menace. Les complices de Darnley, trahis par lui, ne se firent pas scrupule de le dénoncer à leur tour et mirent sous les yeux de la reine, qui voulait douter encore de sa participation, le pacte du crime (*bond*), où sa signature figurait en tête de toutes les autres. C'est alors que paraît sur la scène un personnage qu'on peut appeler le mauvais génie de Marie, le comte Bothwell, amiral héréditaire d'Écosse, longtemps exilé, puis mêlé aux troubles de ces derniers temps, du reste débauché, sans principes, faisant aussi peu de cas de la vie d'un homme que de l'honneur d'une femme; mais brave, et, comme le prouvaient plusieurs aventures galantes en assez haut lieu, susceptible d'exercer sur le sexe le plus faible la séduction de l'énergie et du courage. D'ailleurs, dans l'affaire de Rizzio, il avait pris le parti de la reine abandonnée de presque tous les siens; tout récemment chargé de pacifier les *Borders*, il venait de remplir cette mission importante avec sa bravoure accoutumée.

Marie avait été visiter ce fidèle serviteur blessé à son château de l'Hermitage. Bothwell, à peine rétabli, courut remercier sa jeune et belle souveraine qui venait d'échapper elle-même à une grave maladie. L'intrigue exploita ces germes d'inclination naissante. Murray et Lethington, ambitieux qu'on retrouve au fond de toutes les intrigues et à côté de tous les crimes de cette époque, étaient les meneurs de cette nouvelle machination. L'amour et la vanité d'une part, la reconnaissance et le ressentiment de l'autre sont adroitement mis en jeu: on pousse ces deux êtres l'un vers l'autre afin de les perdre tous deux. Dans une conférence secrète tenue à Craigmillar, on propose à Marie le divorce et l'exil de Darnley. Alla-t-on plus loin? lui parla-t-on de la débarrasser de lui, et, dans tous les cas, comprit-elle qu'il s'agissait d'un meurtre? ce point délicat reste encore obscur. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle parut tout à coup se réconcilier avec son époux, qui se disposait à s'éloigner de l'Écosse, quoique malade de la petite-vérole. Elle le ramena de Glasgow à Édimbourg et l'établit dans une maison isolée *extra muros*, tandis qu'elle même continuait à habiter Holy-Rood. Dans la soirée du 9 février 1566, comme elle venait de le quitter, après des témoignages de tendresse mutuelle, pour assister aux noces de deux de ses serviteurs, une explosion terrible se fit entendre, et le lendemain l'on trouva près des décombres les cadavres de Darnley et de son page. Un cri de réprobation s'éleva aussitôt contre Bothwell: mille circonstances le désignaient comme l'auteur du meurtre. Toutefois, après une proclamation pour la découverte et l'arrestation des assassins, et sur l'accusation formelle portée contre Bothwell par le comte de Lennox, père de la victime, une procédure dérisoire et précipitée eut lieu, à la suite de laquelle celui-ci fut déclaré non coupable. Marie, aveuglée par la passion, semble prendre plaisir à braver l'indignation générale, et choisit ce moment pour lui accorder de nouvelles faveurs. « Peu m'importe, l'entend-on s'écrier un jour, que je perde pour lui France, Écosse et Angleterre. Plutôt que de le quitter, j'irai avec lui jusqu'au bout du monde en jupon blanc! » Les avertissements de ses amis, la joie maligne de ses ennemis qui la voient se perdre, la conscience publique qui se soulève de toutes parts, rien ne saurait l'arrêter. Bothwell, qui était marié, fait prononcer en quelques jours le divorce avec sa femme, et, le 15 mai 1567, après un simulacre d'enlèvement par celui-ci et de pardon public de la part de Marie, la veuve de Darnley, trois mois après la mort de son mari, donne publiquement sa main à celui que tout le monde désignait comme le meurtrier.

Le châtiment suivit de près la faute. Dès les premiers jours du mariage, la malheureuse Marie était surprise en larmes par l'ambassadeur de France, et Melvil l'entendait s'écrier : « Donnez-moi un couteau, que je me tue! » Le farouche Bothwell avait reparu tout entier. Bientôt il fallut se défendre contre une nouvelle confédération formée contre elle et son indigne époux et grossie cette fois par le mécontentement public. Assiégés dans le château de Borthwick, poursuivis à Dunbar, Marie et Bothwell qui n'avaient pu réunir plus de 2,000 hommes, les virent se débander devant l'armée ennemie à Carberry-hill. Après avoir dit un dernier adieu à l'objet de sa courte et malheureuse passion, Marie est ramenée à Édimbourg, non plus en reine, mais en prisonnière, puis renfermée au château de Loch-Leven où on lui fait signer de force l'abdication de ses droits en faveur de son fils et la régence pour Murray. Son évasion, dont les détails romanesques sont si connus, grâce à *l'Abbé*, de Walter Scott, ne devait amener pour elle qu'un changement de prison. Un moment elle se vit entourée d'amis fidèles et sembla retrouver le prestige de la puissance et de la séduction; mais battue à Langsyde (13 mai 1568), elle prit la résolution fatale de se réfugier en Angleterre, ne pouvant se persuader que là était sa plus mortelle ennemie. Nous avons parlé à l'art. ÉLISABETH, T. IX, p. 361, de sa captivité de dix-neuf ans et des diverses tentatives faites pour la sauver. Le complot de Babington (1586) amena enfin la condamnation et la mort de Marie, réclamée du reste avec une insistance barbare au nom de l'intérêt protestant, surtout depuis la Saint-Barthélemy, et qu'il n'avait pas tenu à sa rivale d'avancer, soit en la livrant au régent d'Écosse, soit en faisant sentir à ses geôliers, en termes non équivoques, qu'on lui rendrait service en la débarrassant d'elle. Disons seulement que le courage, la résignation que Marie déploya dans ces jours d'épreuves, sa mort sublime et vraiment chrétienne (8 février [*] 1587) dont il faut lire les détails dans Brantôme et dans les relations contemporaines, peuvent, aux yeux les plus sévères, passer pour une expiation suffisante des erreurs de sa vie. L'inflexible histoire a dû dire ses fautes; la poésie n'a vu que ses malheurs (voy. SCHILLER, ALFIERI, LEBRUN, etc.), et toujours un intérêt mélancolique et tendre s'attachera à cette gracieuse physionomie qui n'a pu traverser une époque de sang et de violence sans que quelques taches ne rejaillissent sur elle; mais qui se présente aux regards de la postérité sous la triple égide de la beauté, de l'esprit et du malheur.

Chalmers, Bell, Gentz en Allemagne, de Sevelinges en France, ont écrit la vie de Marie Stuart. Jebb et Anderson (*Collections relating to Mary Queen of Scots*, Édimb., 1727, 4 vol. in-4°), ont compilé les pièces qui la concernent. Ses compositions ont été recueillies par Horace Walpole dans ses *Royal and noble authors*; sa correspondance, par Léopold Collin, Egerton, Teulet, F. Michel et le prince Labanof. Il faut encore consulter sur elle les histoires de Robertson, Hume, Lingard, et surtout Keith, *History of the affaires of church and state in Scotland* (Édimb., 1734, in-fol.), et P. Fraser Tytler, *Histoire d'Écosse*, vol. VI et VII (1838 et 1840). R-Y.

MARIE, reine de Hongrie, de 1382

(*) D'après l'ancien calendrier. Ce fut le 18, nouveau style. S.

à 1392, connue sous le nom de *Maria rex*, était fille de Louis I^{er} (*voy.*), dit le Grand, et femme de Sigismond de Brandebourg. *Voy.* HONGRIE.

MARIE DE BOURGOGNE, archiduchesse d'Autriche, *voy.* MAXIMILIEN et BOURGOGNE.

MARIE DE FRANCE, femme auteur du XIII^{e} siècle, a composé un recueil de fables, dont il reste plusieurs manuscrits. Ce recueil qui reçut le nom d'*Ysopet*, petit Ésope, contient plusieurs fables imitées de Phèdre et d'Ésope; mais quelques-unes semblent être de son invention. On trouve dans l'ouvrage de Legrand d'Aussy sur les *Fabliaux et les contes du* XII^{e} *et du* XIII^{e} *siècle*, quelques fables de Marie de France, traduites en français moderne, ainsi qu'un conte intitulé le *Purgatoire de S. Patrice*. Marie, qui déclare elle-même n'avoir ajouté ce surnom *de France* à son nom, que pour ne pas enlever à son pays la gloire de ses écrits, paraît être le seul auteur qui ait composé des fables en langue vulgaire dans son siècle. On ne connait, au reste, aucun détail sur son existence, ni sur l'époque de sa mort. D. A. D.

MARIE D'ORLÉANS, duchesse de Würtemberg, *voy.* ORLÉANS et WURTEMBERG.

MARIE (CANAL DE), *voy.* CANAL, T. IV, p. 600.

MARIE-AMÉLIE, reine des Français, *voy.* LOUIS-PHILIPPE I^{er}.

MARIE-ANTOINETTE-JOSÈPHE-JEANNE, de la maison de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, fille de François I^{er} (*voy.*), empereur d'Allemagne, et de la grande Marie-Thérèse (*voy.*), naquit à Vienne, le 2 novembre 1755. Elle avait à peine 14 ans lorsque le duc de Choiseul, ministre de Louis XV, fit demander sa main pour le petit-fils de ce roi, alors dauphin (*voy.* LOUIS XVI). Leur mariage fut célébré à Versailles, le 10 mai 1770. On sait quels accidents malheureux en signalèrent les fêtes. Marie-Antoinette eut à souffrir dans cette cour corrompue. Habituée par sa mère à une vie de famille où régnaient la candeur et l'abandon, son esprit se prêtait mal à l'étiquette dont on ne songea pas à adoucir pour elle les incroyables rigueurs; elle s'en moqua souvent et se fit des ennemis. Le dauphin, de son côté, ne se plaisait guère au milieu d'une société où il ne pouvait briller; d'un commun accord, les jeunes époux cherchèrent la retraite. La mort du roi vint les en tirer (10 mai 1774). Libre alors, pleine d'ascendant sur le cœur du roi, elle ne tarda pas à apporter sur le trône, une certaine légèreté peu propre à lui attirer le respect. On pouvait lui reprocher un goût immodéré pour la parure, le jeu, les fêtes, les plaisirs, une complaisance sans bornes pour quelques personnes préférées, une insouciance complète de l'opinion de tous et la fatale habitude de substituer aux vérités pénibles les illusions flatteuses. Mais on ne s'en tint pas là : quelques personnages placés à proximité du trône avaient intérêt à éveiller contre elle les soupçons, et tous les courtisans exclus, malgré leur rang, malgré leurs prétentions, des réunions intimes du Petit Trianon (*voy.* POLIGNAC), s'en vengèrent en les calomniant, en faisant grand bruit de ces *orgies*, en se livrant sur la conduite, souvent un peu légère, de la reine, aux plus indignes insinuations. Bientôt les accusations les plus grossières trouvèrent foi dans le public, et l'acharnement des ennemis de Marie-Antoinette ne connut plus de frein après la déplorable affaire du collier (*voy.* LAMOTTE, ROHAN, etc.). La royauté était avilie quand éclata la révolution.

Malgré sa générosité et sa bonté naturelle, Marie-Antoinette n'était pas populaire. On l'accusait d'avoir fait passer des sommes énormes à son frère Joseph II; d'avoir, d'accord avec Calonne, dissipé les revenus de l'état, pour enrichir quelques favoris, embellir Trianon et Saint-Cloud et déployer une somptuosité ruineuse dans des fêtes données à une cour privée. Toujours entourée des plus violents ennemis du mouvement qui se préparait, on savait qu'elle s'opposait de tout son pouvoir aux élans qui eussent entrainé Louis XVI à s'y associer franchement. Aussi sa vie fut-elle en danger aux journées du 5 et du 6 octobre (*voy.* LA FAYETTE). Forcée de suivre l'émeute à Paris, avec la famille royale, elle vit commencer cette longue suite de malheurs qu'elle supporta avec héroïsme. Le vif sentiment de ses devoirs ne lui permit pas de céder aux instances de Louis XVI qui la pressait, ainsi que la reine de Naples, de se mettre en lieu de sûreté; elle cherchait à vaincre les hésitations du roi, à surmonter ses scrupules, à lui inspirer le courage dont elle-même était animée, afin de le décider à se mettre à la tête de son parti pour défendre vaillamment la couronne qu'on lui arrachait par lambeaux. Mais l'irrésolution de Louis contraria tous ses projets et elle vit échouer à Varennes (*voy.*) la fuite qu'elle avait préparée et dont le succès paraissait certain. Aussi résignée en ce moment qu'elle avait été déterminée jusque-là, elle força l'admiration des commissaires que l'Assemblée nationale avait chargés de la ramener à Paris (*voy.* Barnave); elle ne cessa de montrer une dignité ferme, et fit tous ses efforts pour soustraire Louis XVI à ses sombres pressentiments. Toute à ses devoirs d'épouse et de mère, elle partagea et adoucit par ses soins la captivité du roi et de sa famille. Les diverses séparations de ces tendres objets de son amour furent les épisodes les plus cruels de sa lente agonie, dans laquelle son caractère ne perdit rien de sa noble fierté.

Que d'angoisses devait éprouver ce cœur superbe, à la vue de tant d'humiliations! elle naguère si jeune, si brillante, réduite à recoudre l'habit du roi dans sa prison! Quand des monstres sans pitié vinrent lui montrer la tête de la princesse de Lamballe (*voy.*) à la prison du Temple, elle s'évanouit. C'était le triste présage de pertes plus cruelles. Le roi monta sur l'échafaud, ses enfants lui furent ravis, et enfin elle-même fut transférée du Temple à la Conciergerie (2 août 1793). Elle y excita la commisération du directeur de la prison, Michonis, qui introduisit près d'elle le marquis de Rougeville, déguisé en maçon; celui-ci voulut remettre un billet à la reine pour l'avertir qu'on cherchait les moyens de la sauver. Tout fut découvert, Michonis paya de sa tête cet acte généreux. Marie-Antoinette fut soumise à une surveillance plus importune; son acte d'accusation lui fut notifié, et le 13 octobre, elle parut devant le tribunal révolutionnaire. Elle accepta Tronçon-Ducoudray et Chauveau-Lagarde (*voy.*) pour défenseurs; l'accusation était soutenue par l'horrible Fouquier-Tinville. On lui reprocha d'être l'ennemie des Français, d'avoir cherché à faire répandre leur sang, etc. Toutes ses réponses furent dignes. Celle qu'elle fit lorsqu'on l'accusa d'attentat à la pudeur de son fils (*voy.* Louis XVII) fut sublime : « J'en appelle à toutes les mères qui sont ici! s'écria-t-elle; un pareil crime est-il possible? » Un murmure approbateur circula dans l'auditoire; mais le président passa à d'autres questions, et Marie-Antoinette fut condamnée à la peine capitale, le 16 octobre à 4 heures du matin.

Reconduite dans sa prison, elle écrivit à sa belle-sœur Élisabeth (*voy.*) cette lettre admirable par l'élévation des sentiments et la simplicité d'expressions, que l'on retrouva vingt-deux ans plus tard chez le conventionnel Courtois. Ce monument d'innocence, plus persuasif que tout ce que l'on a jamais publié en faveur de Marie-Antoinette, étant achevé, elle se jeta sur son lit sans quitter sa robe de veuve. Ses forces physiques, abattues par le jeûne et par une perte de sang continuelle, ne secondaient plus son courage. A sept heures, on lui signifia l'ordre de se vêtir de blanc. Elle coupa elle-même ses cheveux et refusa le ministère du prêtre constitutionnel qu'on lui avait envoyé. Lorsque le bourreau entra, le prêtre lui dit que c'était le moment de demander pardon à Dieu... « De mes fautes, interrompit la reine; mais de mes crimes, non! je n'en ai pas commis. » Traînée pendant deux heures dans Paris, les mains attachées derrière le dos, et montée dans un tombereau entre ce prêtre et le bourreau, elle ne cessa de prier pendant cet horrible trajet, prolongé par un raffinement de barbarie, et elle reçut enfin la mort à une heure après midi, sur la place Louis XV, après avoir essuyé les stupides insultes d'une populace en délire. Son corps fut transporté au cimetière de la Madeleine et mis dans la même fosse où, neuf mois auparavant, sous une couche de chaux, avait été enterré le corps de Louis XVI. Devenu propriété nationale, ce cimetière fut acheté par M. Descloseaux, qui fit planter une petite croix de pierre à l'endroit où reposaient ces restes. On les transféra dans les caveaux de Saint-Denis en 1815, et un monument expiatoire fut élevé dans le cimetière de la Madeleine, sur le lieu même de la première sépulture.

La personne de Marie-Antoinette n'était pas parfaite. Son visage manquait de régularité; ses yeux n'étaient remarquables ni par leur forme, ni par leur couleur; mais son regard et son sourire étaient ravissants; la blancheur, la délicatesse de sa peau étaient uniques, ainsi que la beauté de ses bras et de ses mains. Elle portait sa tête avec une majesté si naturelle qu'il fallait admirer l'élégance autant que la dignité de son maintien. Marie-Antoinette était pleine de grâces; on ne se lassait point de la voir, et on en vint à se colorer les cheveux avec de la *poudre rousse* pour rappeler la couleur un peu ardente de ses cheveux. Parmi les nombreux portraits qu'on a d'elle, on cite surtout celui de Mme Vigier-Lebrun; mais c'est celui du Suédois Rossline qui a le mérite de la plus grande ressemblance.

Marie-Antoinette avait eu quatre enfants : 1° Mme la duchesse d'Angoulême (*voy.*), née en 1778; 2° Louis-Joseph-Xavier-François, premier dauphin, né en 1781, mort en 1789; 3° Louis XVII (*voy.*), né en 1785; 4° Sophie-Hélène-Béatrix, née en 1786, morte l'année suivante. — On consultera surtout, pour l'histoire de l'infortunée reine, les Mémoires de Mme Campan (*voy.*) et de Weber, son frère de lait, ainsi que les ouvrages cités à l'article Louis XVI, et les *Mémoires secrets sur la mort de Marie-Antoinette*, suivis de notices historiques plus intéressantes que la *Vie de Marie-Antoinette*, qui a été attribuée à Babié. L. C. B.

MARIE-CAROLINE, *voy.* Caroline et Ferdinand IV, T. X, p. 675; pour sa petite-fille du même nom, *voy.* Berri (*duchesse de*).

MARIE-CHRISTINE, reine douairière d'Espagne, veuve de Ferdinand VII, ex-régente du royaume, est fille du second lit de François Ier (*voy.*), roi des Deux-Siciles, et de l'infante Marie-Isabelle, fille de Charles IV. Née à Naples, le 27 avril 1806, vive, enjouée, elle montra de bonne heure un agréable talent pour la peinture, qu'elle n'a pas cessé de cultiver depuis, et ne se plaisait pas moins à la chasse et aux exercices du corps, qui contribuèrent beaucoup à lui assurer l'avantage précieux d'une santé forte, alliée à une sérénité d'esprit inaltérable. Lorsque Ferdinand VII (*voy.*) perdit sa troisième femme, en 1829, il demanda et obtint la main de Marie-Christine; le 30 septembre de la même année, sa fiancée quitta Naples, accompagnée de ses parents. Le 11 décembre, ils firent leur entrée solennelle à Madrid, et le soir du même jour la célébration du mariage eut lieu avec la plus grande pompe. La gaîté, l'amabilité de la jeune reine lui assurèrent bientôt un grand empire sur son époux. Au bout d'un an (10 octobre 1830), elle lui donna une fille, Isabelle, et déjà pendant sa grossesse (comme nous l'avons dit, T. X, p. 670), elle avait employé son influence à assurer le trône à sa postérité. Investie du gouvernement, le 4 octobre 1832, par Ferdinand, qui tenait à lui donner cette marque publique de sa confiance, la reine travailla dès lors à s'attacher le parti libéral, dont les espérances légitimes étaient naturellement liées au maintien des droits de sa fille. Une amnistie presque générale fut rendue, et d'autres mesures, conçues dans un esprit de progrès, furent comme le prélude d'une ère nouvelle pour l'Espagne.

Après avoir momentanément repris la direction des affaires, le 4 janvier 1833, Ferdinand, à la suite de nouvelles crises, expira le 29 septembre, laissant le trône à Isabelle II et la régence à Marie-Christine. Le 2 octobre, celle-ci prit les rênes de l'état, assistée d'un conseil qui lui avait été nommé par le testament du roi et que présidait M. Zéa-Bermudez (*voy.*), ministre habile que ses lumières avaient fait éloigner sous le dernier règne. La guerre civile, allumée par les partisans de don Carlos (*voy.*), éclata presque aussitôt dans les provinces basques, et les sanglants excès des libéraux de Madrid répondirent aux mouvements séditieux des carlistes. Le ministre Zéa-Bermudez, bientôt frappé de la réprobation générale, dut céder la place, le 16 janvier 1834, à M. Martinez de la Rosa (*voy.*), qui s'appliqua sérieusement à faire entrer l'Espagne dans la voie constitutionnelle. Le 10 avril, un décret, dit *statut royal*, régla la nouvelle organisation de la représentation nationale par les cortès (*voy.*) qu'on s'empressa de convoquer; le 22, le traité de la quadruple alliance avec la France, l'Angleterre et le Portugal, fut signé à Londres, et le 24 juillet la régente ouvrit en personne, au palais de *Buen Retiro*, la nouvelle assemblée législative. Le libéralisme modéré de M. Martinez de la Rosa ne satisfaisait pas le parti exalté qui grossissait tous les jours, et malgré les efforts du comte de Toreno (*voy.*), chargé du portefeuille des finances, il fut impossible à ce ministre de remédier à la détresse du pays et de combattre efficacement l'insurrection carliste. M. Martinez de la Rosa dut se retirer, et son collègue s'adjoignit le financier Mendizabal, qu'une certaine réputation d'habileté, acquise dans des spéculations commerciales, faisait considérer comme le plus propre à tirer l'Espagne de ses embarras. Fort de l'appui des juntes, qui, dans les provinces de l'est, s'étaient insurgées contre le gouvernement, M. Mendizabal commença par supplanter le comte de Toreno; mais aucune des grandes promesses dont il avait ébloui la nation ne se réalisa. Il dut se retirer lui-même, le 13 mai 1836, devant M. Isturiz (*voy.*), son ancien ami. A peine entré au ministère, celui-ci, à son tour, mécontenta les exaltés par la timidité de ses réformes et par son penchant pour la France dont on l'accusait de provoquer l'intervention. Dans la nuit du 13 août eut lieu l'insurrection militaire de la Granja (*voy.*). Dans ce péril, la régente sut imposer par son courage et par sa dignité aux soldats qui avaient forcé sa demeure; mais elle dut céder à leurs instances et venir se fixer à Madrid, où elle autorisa la formation d'un nouveau cabinet, sous la présidence de M. Calatrava, et la convocation des cortès d'après la constitution de 1812. Confirmée dans la régence par les cortès, elle prêta serment, le 18 juin 1837, à la nouvelle constitution. Bientôt l'approche des bandes carlistes, qui s'étaient emparées de Ségovie, menaça Madrid; mais dès le 12 août la capitale fut rassurée par l'arrivée du général Espartero (*voy. duc de la* Victoire), qui prêta son influence aux désirs de la reine pour amener la chute du ministère Calatrava, où M. Mendizabal avait aussi repris place.

On vit alors se succéder rapidement plusieurs combinaisons ministérielles dans le sens des modérés, conformément aux inclinations de la régente et favorables à l'influence française, sous la présidence de M. Azara d'abord, puis du comte Ofalia (16 déc. 1837), du duc de Frias (7 sept. 1838), à qui nous avons consacré un article, et enfin de M. Perez de Castro (10 déc. 1838). Mais tous s'épuisèrent en inutiles efforts pour maintenir leur autorité contre l'opposition du parti exalté, qui plus d'une fois fit couler le sang à Madrid, et qui déjà n'épargnait plus dans ses attaques la régente elle-même. De profondes mésintelligences survenues entre cette princesse et l'infante sa sœur, avide de pouvoir, et qui avait espéré en obtenir sous le nom de son mari, don François de Paule, dont elle excitait l'ambition, avaient également contribué à affaiblir sa popularité.

La convention de Bergara, conclue, le 31 août 1839, entre Espartero et Maroto, un des lieutenants du prétendant, permettait enfin d'assigner un terme à la guerre civile qui depuis près de 6 ans désolait la Péninsule. L'année suivante, la loi des *ayuntamientos*, par laquelle on espérait vaincre l'insoumission des autorités municipales en limitant leur pouvoir, fut présentée aux cortès. Elle fut adoptée; mais la résistance qu'elle souleva fut telle que l'exécution en devint impossible. Un voyage que fit la régente dans les provinces de l'est, avec la jeune reine, qui devait prendre pour sa santé les eaux de Caldas en Catalogne, n'aboutit qu'à des démonstrations hostiles contre les ministres qui l'accompagnaient. Le sang coula même de nouveau à Barcelone, où les exaltés immolèrent à leur vengeance un grand nombre de victimes.

Dans ce cruel embarras, Marie-Christine s'adressa à Espartero; mais le général désapprouvait hautement la loi des *ayuntamientos*, et lorsque la municipalité de Madrid se fut mise ouvertement en insurrection, il se déclara lui-même pour cette cause. Délaissée et sans appui, le 16 septembre 1840, Marie-Christine lui donna plein pouvoir pour la formation d'un ministère. Mais lorsque le général se fut rendu lui-même avec ses collègues à Valence, où elle se trouvait, et lui eut fait connaître ses conditions qui étaient le retrait de la loi des *ayuntamientos*, la dissolution des cortès et l'éloignement d'une partie de son entourage, la reine sentit qu'il ne lui restait que l'apparence du pouvoir: à ce prix, elle ne voulut pas le conserver, et elle abdiqua la régence le 12 octobre. Remettant la direction des affaires et les intérêts de ses filles entre les mains des nouveaux ministres, elle s'embarqua pour le midi de la France. Les cortès nommèrent alors l'heureux Espartero régent du royaume, et allèrent, dans leur inimitié contre la reine, jusqu'à lui ôter la tutelle de ses deux filles. L'infant don Fr. de Paule se flattait d'obtenir cette charge; mais elle fut confiée au président du sénat, M. Arguelles(*voy.*). En vain Marie-Christine fit entendre les plus énergiques protestations : on ne se souvenait plus de tout ce qu'elle avait fait pour le pays dont elle seule avait brisé les chaînes, et l'on crut assez s'acquitter envers elle en lui assurant un modeste revenu.

Après avoir fait un court séjour à Rome et visité ses parents à Naples, Marie-Christine vint se fixer dans la capitale de la France, où Louis-Philippe et sa famille lui avaient déjà ménagé l'accueil le plus affectueux. L'hospitalité du roi avait mis à sa disposition les appartements du Palais-Royal, et en 1842, à l'approche de la belle saison, elle loua, pour y établir sa résidence, le château de la Malmaison (*voy.*). Elle est accompagnée de don Ferdinand Munoz, ancien garde-du-corps, qu'un lien légitime, mais secret, et qui a donné à ses ennemis de grands avantages contre elle, unit à elle depuis le temps de sa puissance. Par son manifeste daté de Marseille, le 8 novembre 1840, Marie-Christine avait adressé à la nation espagnole des adieux où elle ne dissimulait pas ses regrets. Au mois d'octobre 1841, le général O'Donnel, qui commandait à Pampelune, donna le signal d'une insurrection militaire en sa faveur; mais elle échoua en même temps qu'une tentative sur le palais de Madrid pour enlever la jeune reine et sa sœur. Le général Diégo de Léon paya de sa vie cette fatale entreprise; O'Donnel, plus heureux, réussit à rentrer en France. On n'a pas su la part que pouvait avoir eue Marie-Christine dans cet événement; mais l'Espagne en profita pour retrancher l'allocation qui lui était faite par le trésor national, et limiter encore plus sa correspondance avec les princesses ses filles, privées, à un âge si tendre et au milieu de circonstances si délicates, des conseils et de l'assistance d'une mère bien digne par sa sagesse d'initier la jeune reine à l'art aujourd'hui si difficile de régner.. . Ch. V.

MARIE-GALANTE, *voy.* Antilles et Guadeloupe.

MARIE-LOUISE, de Parme, reine d'Espagne, née en 1751, mariée le 4 sept. 1765, morte à Rome, le 2 janvier 1819. *Voy.* Charles IV, Godoï et Ferdinand VII.

MARIE-LOUISE (Léopoldine-Françoise-Thérèse-Joséphine-Lucie), archiduchesse d'Autriche, duchesse de Parme et de Plaisance, ex-impératrice des Français, fille aînée de François Ier, empereur d'Autriche, et de sa seconde épouse Marie-Thérèse de Naples, est née à Vienne le 12 décembre 1791. Lorsque Napoléon (*voy.*), à l'apogée de sa puissance, se fut décidé à rompre son premier mariage avec Joséphine (*voy.*), il jeta les yeux sur la jeune archiduchesse. Cette fille des Césars, avec ses 18 ans, une taille élevée, une fraîcheur éblouissante, réunissait tous les attraits qui pouvaient charmer un conquérant vaniteux, rêvant à devenir chef de race. Le maréchal Berthier(*voy.*) fut chargé de négocier ce mariage, et, le 7 février 1810, l'empereur d'Autriche y donna son consentement. La prospérité de Napoléon resplendissait alors d'un tel éclat, la maison d'Autriche semblait si proche de sa ruine, que les

Français s'étonnèrent peu de cette union qui devait sembler un signe d'abaissement pour François I^er^ et ses sujets. Cependant Napoléon se montra magnifique, il remit plusieurs villes, restitua des territoires, acheta enfin très chèrement l'honneur de s'allier à une antique maison souveraine. Le 11 mars 1810, l'archiduc Charles épousa Marie-Louise au nom de l'empereur des Français, puis elle partit pour la France. A Braunau elle rencontra sa nouvelle maison d'impératrice-reine, que lui conduisait la reine de Naples, Caroline, sœur de Napoléon. L'empereur lui-même, plein d'empressement, alla au-devant d'elle. L'entrevue se fit sur le grand chemin, dans la voiture de l'impératrice où Napoléon s'était élancé. Le soir même, on arriva à Compiègne ; puis on se rendit à Paris où le mariage fut solennisé le 1^er^ avril 1810, dans l'église de Notre-Dame, avec la plus grande pompe. Des fêtes magnifiques l'accompagnèrent ; mais une catastrophe devait perpétuer le souvenir des noces de Marie-Louise, comme il était arrivé pour celles d'une autre archiduchesse (*voy.* MARIE-ANTOINETTE) : pendant qu'elle assistait, le 2 juillet, à un bal, chez le prince de Schwarzenberg, ambassadeur d'Autriche, le feu prit à une draperie, et bientôt la salle entière, construite en bois, s'embrasa. La belle-sœur de l'ambassadeur, voulant sauver sa fille, fut au nombre des victimes.

Les premiers temps de ce mariage furent assez heureux : l'empereur, très amoureux, négligeait tout pour sa nouvelle épouse ; l'impératrice, toujours réservée, fut d'abord sensible à ce tendre sentiment ; mais les mœurs françaises n'étaient point faites pour lui plaire, et elle inspira bientôt à ceux qui l'entouraient et à la nation entière l'indifférence qu'elle-même ressentait. Marie-Louise avait le goût de la lecture, un fort beau talent de piano, des habitudes de simplicité et d'économie ; mais, dans la conversation, sa réserve allait jusqu'à la froideur, et elle avait un air constamment ennuyé. Elle ne pouvait faire oublier Joséphine. Napoléon entoura Marie-Louise d'une étiquette pleine de contrainte : il avait dit *qu'il ne voulait point qu'un homme pût se vanter d'être demeuré deux secondes seul avec l'impératrice*. L'empereur irrita aussi sa famille en immolant la vanité des nouvelles princesses aux priviléges de sa femme.

Le 20 mars 1811, Marie-Louise, après des couches laborieuses, mit au monde un fils, que son père nomma immédiatement roi de Rome (*voy. duc de* REICHSTADT). L'affection de Napoléon pour son fils fut touchante ; il s'en occupa dès sa naissance à la façon d'une mère, et Marie-Louise, qui semblait ignorer comment on caresse un enfant, le laissait dans les bras de M^me^ de Montesquiou, sa gouvernante, bien digne par ses vertus de la confiance de l'impératrice. Lorsqu'en 1812, celle-ci voulut revoir son père, et que Napoléon lui-même la conduisit à Dresde, il étala durant ce voyage, pour tout ce qui avait rapport à Marie-Louise, une magnificence dont l'éclat blessa, dit-on, l'orgueil de sa belle-mère, troisième épouse de François I^er^. Tous les souverains de l'Allemagne s'étaient réunis à Dresde, où Napoléon avait fait venir Talma et les meilleurs acteurs de Paris : ce n'était que parties de chasse, concerts, bals, etc. Napoléon partit pour la désastreuse campagne de Moscou, Marie-Louise revint en France. La conspiration de Malet (*voy.*) fut réprimée sans que l'impératrice eût eu le temps de montrer ni courage ni prudence. Les revers de Napoléon eurent une marche encore plus rapide que ses succès ; arrivé le 20 décembre 1812 à Paris, il repartit pour son armée le 15 avril 1813, après avoir nommé Marie-Louise régente.

Le 23 janvier 1814, Napoléon, ayant convoqué les officiers de la garde nationale de Paris aux Tuileries, leur dit : « Messieurs, si l'ennemi approche de la capitale, je confie au courage de la garde nationale l'impératrice et le roi de Rome... ma femme et mon fils. » En parlant ainsi d'une voix émue, Napoléon présentait aux officiers ces deux objets si chers. Les plus vives acclamations accueillirent ces paroles. Le lendemain, Napoléon quitta Paris pour entreprendre son admirable campagne de France ; mais il y laissa ses frères Joseph, Louis et Jérôme, qui, à la vue de l'ennemi approchant de la capitale, furent d'avis que l'impératrice sauvât d'abord sa personne et celle de son fils, et s'en allât a Blois : telle était d'ailleurs la volonté de Napoléon, qui dans une lettre que lut Clarke (*voy.*) en plein conseil, écrivait : « J'aimerais mieux savoir ma femme et mon fils tous deux au fond de la Seine qu'entre les mains des étrangers! » Cela se conçoit; mais il aurait fallu examiner si c'était en abandonnant Paris que l'on répondait au désir de l'empereur. Marie-Louise ne chercha à rien voir par elle-même; elle ne parut donner de l'attention qu'à certains objets de parure et d'ameublement. Cette régente, si peu soucieuse des affaires de l'état, fut emmenée à Blois, où on lui laissa ignorer, jusqu'au 7 avril, l'occupation de Paris par les alliés (31 mars), et l'obligation où serait Napoléon d'abdiquer. Joseph et Jérôme Bonaparte voulurent alors que l'impératrice, traversant la Loire et faisant un appel à ce qui restait des soldats de son époux et aux Français de cœur, continuât la guerre, et obtint des souverains alliés de meilleures conditions. « Est-ce un ordre de l'empereur? demanda Marie-Louise.—Non, répondirent ses beaux-frères en lui exposant leur plan. — Alors, je resterai! » dit Marie-Louise, qui, pour la première fois, montra de la résolution, et s'inquiéta de l'obéissance des troupes qui l'avaient suivie. Le général Caffarelli l'ayant assurée que sa garde s'opposerait à la violence dont la menaçaient Joseph et Jérôme, elle résista. Ce fut pour se rendre à Orléans, d'où elle était décidée à rejoindre l'empereur François I^er^, s'étant laissé persuader que sa santé ne s'accommoderait point du climat de l'île d'Elbe que l'on venait d'assigner pour demeure à Napoléon. Orléans fut le dernier lieu où l'impératrice et le roi de Rome jouirent des honneurs de la souveraineté. Le surlendemain de son arrivée dans cette ville, sans aucun cérémonial, seulement escortée par le comte Paul Chouvalof (*voy.*), et quelques Cosaques qu'on avait envoyés pour l'empêcher de rejoindre l'empereur, qui espérait la voir arriver à Fontainebleau, Marie-Louise, accompagnée du prince Esterhazy, s'achemina vers Rambouillet, où elle vit l'empereur d'Autriche, et d'où, le 25 avril, elle partit pour Vienne. Les sujets de son père célébrèrent son retour comme un triomphe, et la princesse n'y parut pas indifférente, ce qui confirma l'opinion que l'on avait conçue déjà qu'elle était plus sensible au salut de l'Autriche qu'à la gloire de la France. Quand, après son retour de l'île d'Elbe, Napoléon eut été relégué à l'île Sainte-Hélène, Marie-Louise, accompagnée de la vicomtesse de Brignole, alla aux eaux d'Aix en Savoie, et, pendant son séjour dans cette ville, ne prit aucun soin de dissimuler l'attachement qu'elle avait conçu pour le comte de Neipperg[*], son cavalier d'honneur.

Par le dernier traité, conclu entre les puissances alliées et Napoléon, les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla avaient été donnés en toute souveraineté à Marie-Louise, pour revenir après elle à son fils, qui en devait prendre les titres sur-le-champ. Le retour de l'île d'Elbe ayant annulé ces conditions, Marie-Louise demeura bien en possession de ces trois petits états, mais il fut stipulé qu'après son décès ils feraient retour à la reine d'Étrurie et à l'infant son fils, qui céderaient alors leur duché de Lucques au grand-duc de Toscane. On ne se contenta point de dépouiller de ce faible héritage l'enfant né roi; on lui ôta le nom de Napoléon. Par la patente de François I^er^, datée du 18 juillet 1818, et par laquelle il confère à son petit-fils le titre de duc de Reichstadt, cet enfant est nommé seulement François-Joseph-Charles. Marie-Louise, laissant son fils à Vienne, s'en alla prendre possession de ses trois duchés, en compagnie du comte de Neipperg devenu son principal ministre.

L'inconstance, les impatiences, la brusquerie de Napoléon, lui avaient sans doute aliéné l'esprit de sa femme; elle ne l'aimait déjà plus quand les alliés les séparèrent. Le comte de Neipperg avait

---

(*) Albert-Adam, comte de Neipperg, feld-maréchal-lieutenant autrichien, cavalier d'honneur de la duchesse de Parme, était issu d'une famille fort ancienne de l'ordre équestre de Souabe. Né le 8 avril 1775, il est mort le 22 avril 1829. Il n'est fait aucune mention, dans l'*Encyclopédie nationale autrichienne*, du mariage secret que Marie-Louise, suivant une opinion généralement admise, aurait plus tard contracté avec lui. S.

perdu un œil à la guerre, ce qui ne l'empêchait pas d'être beau, spirituel, aimable. On ne saurait pourtant justifier l'empressement que mit Marie-Louise à le traiter en époux lorsque Napoléon vivait encore, non plus que l'insouciance pour son fils et le peu de larmes qu'elle lui donna lorsqu'il mourut à Schœnbrunn (22 juillet 1832), où elle était depuis un mois. Elle ne paraît pas avoir su davantage s'attirer l'amour de ses nouveaux sujets; car lors de la dernière insurrection italienne, ils la forcèrent à quitter Parme, où elle ne rentra qu'avec le secours des Autrichiens. L. C. B.

MARIENBAD, petite ville de la Bohême, renommée par ses eaux minérales. Elle est située dans le district de Pilsen, à 5 milles de Karlsbad et à 6 d'Eger (*voy.* ces noms), tout près du monastère de Tepl. C'est seulement depuis 1779 que les sources minérales de Marienbad ont fixé l'attention. Les eaux de la source salée (*Salzbrunnen*), appelée aussi source de la Croix, se rapprochent des eaux bouillantes froides de Karlsbad. Plus loin jaillit une eau ferrugineuse, dont les éléments rappellent ceux des eaux de Pyrmont; à côté apparaît la source dite le *Marienbrunnen*, qui s'échappe en nombreux filets d'un terrain tourbeux. Toutes ces sources, qui pourtant diffèrent essentiellement dans leurs vertus comme dans leur composition, fournissent une eau limpide, gazeuse, et d'une saveur généralement assez agréable. On les boit ou on en prend des bains et des douches, et on en expédie même une assez grande quantité en cruchons. Marienbad est entouré aujourd'hui de promenades et de jardins pittoresques qui en rendent le séjour attrayant aux milliers de baigneurs que ses eaux y attirent chaque année. Dans le voisinage des bains se trouve le château de Kœnigswart, qui appartient au prince de Metternich, et où des conférences politiques ont eu lieu il y a peu d'années. Ce domaine possède des sources semblables à celles de Marienbad. On doit à M. le docteur Heidler un ouvrage allemand, *Marienbad décrit sous le rapport médical, d'après des observations faites par l'auteur sur les lieux mêmes* (Vienne, 1832, 2 vol.); et un ouvrage français, *Marienbad et ses différents moyens curatifs* (Prague, 1828). X.

MARIENBOURG, ville fortifiée de la régence de Dantzig, dans la Prusse occidentale, sur le Nogat (bras de la Vistule), avec 5,500 habitants. Elle est surtout remarquable par un vaste palais, ancienne résidence des grands-maîtres de l'ordre Teutonique, curieux monument de la vieille architecture germanique, qui a été restauré en 1824. Marienbourg ne fut à l'origine qu'un fort construit de 1271 à 1276. Le commandeur de l'ordre, Sigefroi de Feuchtwangen, s'étant décidé à transporter sa résidence de Venise à Marienbourg, il fit élever, de 1306 à 1309, la partie supérieure de la ville, dont les restes conservés sont l'église avec la chapelle, la salle du chapitre et les murs de l'ancien fort. Le grand-maître Thierri d'Altenbourg (1335-1341) agrandit l'église du chapitre, éleva la tour, et enrichit l'autel de l'église d'une image miraculeuse de la Vierge. Il fit de Marienbourg une ville brillante qui était en même temps la place la plus imposante parmi les cent châteaux-forts de l'Ordre. Marienbourg demeura le siége des grands-maîtres jusqu'en 1457, où les Polonais prirent le fort, le 6 juin, et en chassèrent le grand-maître Ulrich d'Elrichshausen. Occupé depuis successivement par les jésuites, par des palatins polonais et quelquefois aussi par des rois de Pologne, ce château devint, en 1772, la propriété de la Prusse. Dans ces derniers temps, le sentiment national et le goût des monuments du moyen-âge s'étant réveillés, on travailla à sa restauration avec autant de soin que de succès.

Deux autres endroits portent encore le nom de Marienbourg : l'un est un village de Livonie où Catherine Ire passa sa première jeunesse, ce qui la faisait appeler la *fille de Marienbourg*; l'autre, une petite forteresse belge au-dessus de Namur, près de Charlemont, qui fut construite par Marie, sœur de Charles-Quint, en 1547; la paix des Pyrénées l'avait donnée à la France; incorporée, en 1815, aux Pays-Bas, elle fut cédée, en 1832, à la Belgique. X.

MARIE-THÉRÈSE, le dernier rejeton de la maison de Habsbourg (*voy.*), fille de l'empereur Charles VI (*voy.*), reine de Hongrie et de Bohème, impératrice d'Allemagne, naquit à Vienne, le 13 mai 1717, et reçut une excellente éducation. La pragmatique sanction de son père l'avait déjà proclamée héritière présomptive de la monarchie autrichienne, lorsqu'elle fut mariée, en 1736, au duc François-Étienne de Lorraine (*voy.* FRANÇOIS I^er^), qui devint grand-duc de Toscane en 1737. Elle monta, après la mort de Charles VI (20 octobre 1740), sur le trône de Hongrie, de Bohème et des autres états héréditaires de sa maison; et, le 21 novembre suivant, elle déclara son mari co-régent.

A son avénement, Marie-Thérèse trouva la monarchie épuisée, le peuple mécontent, le trésor vide, l'armée, à l'exception de celle d'Italie, réduite à 30,000 hommes; et en ce moment même commençait la guerre de succession suscitée par Charles-Albert de Bavière. Ce prince (*voy.* CHARLES VII) descendait d'Anne, fille aînée de Ferdinand I^er^, qui avait disposé, par son testament, qu'en cas d'extinction de la ligne masculine autrichienne, la Bohème et l'Autriche passeraient à ses filles et à leur descendance. La Bavière était soutenue par la France, l'électeur palatin et celui de Cologne; la reine de Hongrie, par la Russie, les États-Généraux et l'Angleterre. Frédéric II (*voy.*) avait mis des conditions à son alliance: il réclamait la cession de 4 principautés de Silésie; et, avant d'avoir reçu la réponse du cabinet de Vienne, il entra, le premier, en campagne (23 décembre 1740) pour s'en rendre maître. Indignée, Marie-Thérèse rejeta sa demande; mais une armée, rassemblée en Moravie sous le commandement du feldmaréchal de Neipperg, fut battue à Mollwitz, le 10 avril 1741. Ce fut alors que le maréchal de Belle-Isle (*voy.*) traita avec la Prusse du partage de la monarchie autrichienne, qui avait en même temps à combattre les prétentions de Philippe V, roi d'Espagne, celles de Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, descendant de Catherine, deuxième fille de Philippe II, et enfin celles d'Auguste III, roi de Pologne, qui, malgré son traité avec l'Autriche, réclamait du chef de sa femme, fille aînée de Joseph I^er^. Marie-Thérèse, sans autre appui que celui de l'Angleterre, qui lui envoya un subside de 500,000 liv. sterl., résistait partout, malgré les progrès de Frédéric II en Silésie, et la marche de deux armées françaises sur le Rhin et sur la Meuse. La naissance d'un fils (*voy.* JOSEPH II) vint encore la confirmer dans ses résolutions.

Les ennemis de Marie-Thérèse, Bavarois, Français, Saxons, faisaient partout des progrès et menaçaient même Vienne. Le roi d'Angleterre était forcé, par la présence d'une armée française en Hanovre, de garder la neutralité. Dans cette situation périlleuse, la reine convoqua une diète à Presbourg. Le 11 septembre 1741, elle y parut en deuil, mais dans le costume hongrois, portant la couronne sur sa tête et le sabre royal à sa ceinture. Elle invoqua le secours des États qui, touchés de sa beauté, de sa jeunesse et de sa confiance, répondirent par ce mot célèbre : *Moriamur pro rege nostro Mariâ Theresiâ!* Plus de 3,000 nobles montèrent à cheval, et les Hongrois semèrent l'épouvante dans toute l'Allemagne.

Nous ne donnerons pas ici le récit de cette lutte longue et acharnée dans laquelle la reine signala son courage et sa constance, et qui lui valut l'admiration de toute l'Europe : nous en réserverons le détail pour l'article de la guerre de la SUCCESSION D'AUTRICHE, guerre qui se prolongea jusqu'en 1748, et dont on a déjà fait connaître quelques épisodes aux art. FRÉDÉRIC II, DETTINGEN, FONTENOI, LAWFELD, etc. Le traité d'Aix-la-Chapelle (*voy.*) y mit fin.

On sait qu'après avoir repoussé les Français de la Bohème, le prince Charles de Lorraine était entré à Prague, et que, le 12 mai 1743, Marie-Thérèse y avait reçu la couronne. Secondée par l'Angleterre et la Hollande, elle avait réparé toutes ses pertes, et occupait la Bavière. Enhardie par ses succès, elle s'était préparée à les poursuivre jusqu'en France et en Italie. Mais son ambition avait ramené sur le théâtre de la guerre le roi de Prusse, inquiet pour la Silésie, sa conquête récente; il s'empara de Prague en même temps que les troupes bavaroises et hessaises forçaient les Autrichiens à évacuer la Bavière. Cependant, en 1745, la mort de l'électeur qui, le 24 janvier 1742, avait été couronné empereur romain sous le nom de Charles VII, avait changé les dispositions de quelques-unes des puissances belligérantes, et l'époux de Marie-Therèse, François de Lorraine, élu à sa place le 13 septembre de la même année, avait été sacré le 4 octobre suivant.

Satisfaite sous ce rapport, l'ambition de la nouvelle impératrice avait besoin de la ratification de l'Europe pour cette élection : elle l'obtint par le traité d'Aix-la-Chapelle, en vertu duquel elle fut aussi reconnue comme héritière de la monarchie de son père, tandis que l'Infant d'Espagne, don Philippe, reçut les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla.

La paix permit à Marie-Thérèse d'entreprendre les utiles réformes dont nous avons parlé à l'art. AUTRICHE (T. II, p. 588). L'armée fut mise sur un pied convenable, les revenus publics augmentèrent, l'administration de la justice et celle des finances furent améliorées. Enfin, la direction supérieure des affaires fut remise au prince de Kaunitz (*voy.*). Mais une nouvelle guerre ne tarda pas à éclater : ce fut celle de Sept-Ans (*voy.*), amenée par le traité de Versailles, que l'Autriche conclut, le 1^er^ mai 1756, avec la France. Un article spécial lui sera consacré. Après la paix de Hubertsbourg (*voy.*), le fils de Marie-Thérèse, l'archiduc Joseph, fut élu roi des Romains le 27 mars 1764, et, après la mort de l'Empereur, déclaré co-régent. Le 5 août 1772, fut signé, à Saint-Pétersbourg, le fameux traité du partage de la Pologne (*voy.*), dont Marie-Thérèse ne tarda pas à se repentir, quoique l'Autriche eût pour sa part la Galicie et la Lodomérie (1,280 milles carrés et 2 $\frac{1}{2}$ millions d'habitants). Le 25 février 1777, la Porte lui abandonna la Bukowine. L'Autriche était alors dans une situation florissante; elle avait 260,000 hommes sous les armes, et ses revenus dépassaient ses dépenses. En 1770, Choiseul maria le dauphin avec Marie-Antoinette (*voy.*), fille de Marie-Thérèse, afin de rapprocher davantage par ce lien les deux cabinets de Vienne et de Versailles, qui, depuis le ministère de Kaunitz, semblaient oublier leur ancienne rivalité. La mort de l'électeur Maximilien-Joseph, le 30 décembre 1777, occasionna la guerre de la succession de Bavière; l'Autriche y gagna le district de l'Inn, mais dès lors elle vit sensiblement diminuer son influence.

D'une activité infatigable, Marie-Thérèse se montra toujours jalouse d'exercer par elle-même son autorité, et quoiqu'elle aimât sincèrement son époux, qu'elle avait fait reconnaître comme co-régent dès son avénement, elle ne lui permit qu'une influence bornée. Amie des lumières, elle réforma les abus de l'Église, encouragea les arts, l'agriculture, les universités et les écoles, dont plusieurs, fondées par elle, portent encore son nom, abolit la torture dans ses états, et l'inquisition à Milan, réprima les jésuites et rendit une foule de règlements utiles. Elle mourut le 29 novembre 1780. Elle avait eu, pendant un mariage heureux et digne de servir de modèle, 5 fils et 10 filles. L. N. et S.

ORDRE DE MARIE-THÉRÈSE. Cet ordre, fondé par l'impératrice dont nous venons de retracer la vie, le jour de la victoire de Collin (1757), jouit en Autriche de la plus haute considération, et est destiné à récompenser le mérite militaire, sans distinction de rang, de religion ni d'ancienneté. Cependant, il n'est conféré qu'aux officiers; les sous-officiers et soldats n'en reçoivent que la médaille. L'empereur est le chef ou grand-maître de l'ordre, qui se compose aujourd'hui de grand's-croix, de commandeurs et de simples chevaliers. Les plus anciens des membres de chacune de ces trois classes, ainsi que leurs veuves, obtiennent des pensions. La décoration de l'ordre consiste en une croix à huit pointes, émaillée de blanc et bordée d'or, avec les armes d'Autriche au centre, entourées de la légende *Fortitudini*. Le revers porte les chiffres enlacés de la fondatrice et de l'empereur François, son époux, au milieu d'une couronne de laurier. Le ruban est formé d'une bande blanche entre deux bandes ponceau de même largeur. X.

MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, infante d'Espagne, née le 20 septembre

1638, fille de Philippe IV, roi d'Espagne, et d'Élisabeth, fille du roi de France Henri IV, fut mariée à Louis XIV (*voy.*), roi de France, le 3 juin 1660, et mourut à Versailles, le 30 juillet 1683. Elle avait eu du roi un fils, Louis, grand-dauphin (*voy.* T. XVI, p. 782), qui fut le père du vertueux duc de Bourgogne (*voy.*). Marie-Thérèse eut encore deux fils et trois filles morts en bas-âge. X.

MARIETTE (Pierre-Jean), fils d'un célèbre graveur du siècle de Louis XIV (Jean, mort à Paris, en 1742), naquit en 1694, et se distingua de bonne heure par ce goût éclairé pour les arts qui lui acquit plus tard une si brillante réputation. Il voyagea dans l'intérêt du commerce d'estampes de son père, et fut chargé de mettre de l'ordre dans la galerie impériale de Vienne; il passa ensuite en Italie, où il fit une ample moisson des objets d'art les plus rares. Déjà membre honoraire de l'Académie, et contrôleur de la grande-chancellerie de France, il obtint en Italie le titre de membre honoraire de l'Académie de Florence. De retour en France, il publia divers ouvrages d'art, et appliqua tous ses soins à compléter sa riche collection de tableaux et de dessins des grands-maîtres, ainsi que de tous les livres, tant nationaux qu'étrangers, écrits sur les matières artistiques. Le catalogue de son cabinet, dressé après sa mort, qui arriva le 10 septembre 1774, formait un volume in-8° de plus de 500 pages et contenait la description de plus de 1,400 dessins et de plus de 1,500 collections de gravures ou livres d'estampes. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, on distingue un *Traité des pierres gravées*, Paris, 1750, 2 vol. in-fol.; une *Description sommaire des dessins des grands-maîtres d'Italie, des Pays Bas et de France, du cabinet de feu M. Crozat*, Paris, 1741, in-8°; une *Lettre sur Léonard de Vinci*; des *Remarques sur la vie de Michel-Ange*, etc. Il a de plus travaillé au *Recueil des peintures antiques*, avec le comte de Caylus, l'abbé Barthélemy, Laborde, etc. D. A. D.

MARIGNAN, petite ville du Milanez sur le Lambro, à 4 lieues sud-est de Milan, célèbre par la victoire qu'y remporta François Ier, les 13 et 14 septembre 1515. *Voy.* François Ier, l'Alviane, et Batailles, T. III, p. 146. X.

MARIGNY (Enguerrand de), ministre de Philippe-le-Bel, descendait d'une ancienne famille de Normandie, dont le nom était *Leportier*. Après avoir éprouvé sa bravoure et son habileté dans ses guerres et dans ses négociations avec les Flamands révoltés, le roi le fit successivement chambellan, comte de Longueville, châtelain du Louvre, surintendant des finances, grand-maître d'hôtel, principal ministre, et en quelque sorte, comme le dit la grande chronique de Saint-Denis, son *coadjuteur au gouvernement du royaume*. Tant de faveurs créèrent à Enguerrand des ennemis puissants, qui, réduits au silence pendant le règne de Philippe, firent éclater leur fureur, dès l'avénement de Louis X, son successeur. Le principal d'entre eux était Charles de Valois, oncle du roi. Dans un conseil tenu en présence du roi, il lui fit le reproche d'avoir accru les impôts et altéré les monnaies pour satisfaire les goûts de Philippe-le-Bel, et Enguerrand outré de la hauteur avec laquelle le prince lui parlait, mit l'épée à la main et le força à en faire autant. Dès ce moment, sa perte fut jurée. Arrêté quelques jours après, à la porte du conseil, il fut jeté dans la tour du Louvre, puis transféré au Temple, et son procès fut instruit en même temps que celui d'une foule de ses amis. Amené au château de Vincennes, en présence du roi, on lui lut son acte d'accusation. En vain l'évêque de Beauvais et celui de Sens, frères de Marigny, essayèrent de présenter sa défense; en vain le roi lui-même pencha pour l'indulgence, le comte de Valois avait à cœur la perte de son ennemi, et pour couper court au procès, il introduisit contre la femme et la sœur d'Enguerrand une misérable accusation de sortilége, dont le roi devait être victime. Louis, convaincu par les adroites menées de son oncle, lui abandonna enfin le malheureux Enguerrand, qui fut de nouveau traîné à Vincennes devant une commission gagnée à l'avance, et condamné à la potence. Cette sentence fut exécutée au gibet de Montfaucon que Marigny avait dressé lui-même. Le roi éprouva plus tard, dit-on, un si grand repentir de cette condamnation, qu'il légua, en expiation, à la veuve de Marigny des sommes considérables. Les remords du comte de Valois eurent encore plus d'éclat, et il ordonna que le corps de Marigny fût transporté dans l'église collégiale d'Écouis, fondée par ce ministre. Les œuvres du comte de B. (Beaumanoir) contiennent un *Mémoire pour servir à la justification d'Enguerrand* (Lausanne, 1770, 2 vol. in-12). D. A. D.

MARILLAC (FAMILLE DE). Cette famille, originaire d'Auvergne, et dont le véritable nom paraît avoir été *Marlhac*, a produit plusieurs personnages notables. CHARLES de Marillac, archevêque de Vienne, était né en Auvergne vers 1510. Après avoir passé 4 années dans le poste d'ambassadeur à Constantinople, il vint occuper une place de conseiller au parlement de Paris. Différentes missions dont il s'acquitta avec habileté, en Angleterre et en Allemagne, lui valurent successivement, en récompense de ses services, l'abbaye de Saint-Père, près Melun, le titre de maître des requêtes, l'évêché de Vannes, et finalement l'archevêché de Vienne. A l'assemblée de Notables, tenue en 1560, il s'éleva avec force contre les désordres de l'état et de l'Église, et réclama, comme le seul moyen de terminer les troubles, la convocation d'un concile national et celle des États-Généraux. Il mourut dans cette même année, le 2 décembre, laissant des *Mémoires* manuscrits.

MICHEL de Marillac, garde-des-sceaux, neveu du précédent, était né le 9 octobre 1563. Marie de Médicis l'ayant recommandé à Richelieu, le cardinal lui confia, en 1624, la surintendance des finances, et deux ans après la charge de garde-des-sceaux. En 1629, Marillac présenta au parlement une longue ordonnance appelée par dérision *le code Michau*, du nom de baptême de son auteur, pour régler les différents points de la jurisprudence du royaume; mais le parlement, qui l'avait déjà repoussée une première fois, ne lui fit pas alors un meilleur accueil; et finalement Richelieu, qui n'aimait pas Marillac parce qu'il le regardait comme le successeur que lui destinait la reine-mère, laissa tomber son ordonnance dans l'oubli. Enveloppé dans la disgrâce des partisans de Marie de Médicis (*voy.*) après la fameuse Journée des Dupes, Marillac dut restituer les sceaux dès le 12 novembre 1630; et Richelieu le fit enfermer dans le château de Châteaudun, où il mourut le 7 août 1632. Outre son Code, on a encore de Marillac : une traduction de *l'Imitation de Jésus-Christ*, qui parut anonyme (Paris, 1621, in-12; 2^e^ éd., revue et augmentée d'une dissertation sur l'auteur, 1630); cette trad. a eu, dit-on, plus de 50 éditions successives; une traduction des *Psaumes* en vers français, publiée en 1625, rev. et augm. en 1630.

LOUIS de Marillac, maréchal de France, frère cadet du précédent, était né en Auvergne, en 1573, ou, selon d'autres, en juillet 1572. Maréchal-de-camp en 1620, il fut élevé à la dignité de maréchal de France en 1629. Après la Journée des Dupes, Richelieu le fit arrêter au camp de Foglizzo en Piémont (1630); malheureusement, la conduite de Marillac, dans son récent commandement en Champagne, ne prêtait que trop des armes à l'inimitié du cardinal. Condamné à mort pour crime de péculat, concussions et exactions, le maréchal eut la tête tranchée en place de Grève, le 10 mai 1632.

Une nièce des deux précédents, LOUISE, fille de Louis de Marillac, née en 1591, fut avec S. Vincent de Paul, la fondatrice des Sœurs de la Charité (*voy.* ce mot). Mariée, en 1613, à Antoine Legras, secrétaire des commandements de Marie de Médicis, elle resta veuve en 1625, et depuis elle se consacra tout entière, avec un admirable dévouement, au soulagement des malades. X.

MARINADE. On appelle ainsi une sorte de sauce ou saumure, composée ordinairement de vinaigre, de sel, d'huile, etc., avec différentes épices, et servant à assaisonner ou à conserver certaines viandes, certains poissons, fruits, légumes, etc. On donne plus particulièrement le nom de marinade à une friture de viandes marinées. X.

MARINE (du latin *mare*, mer). C'est l'ensemble des forces maritimes d'un pays. On distingue deux sortes de marine, celle dite *militaire*, dont les vaisseaux, appartenant à l'état et approvisionnés de munitions de guerre, servent à protéger l'indépendance du pavillon national sur les mers; et la marine dite *marchande*, dont les navires, frétés par des particuliers, ne sont employés qu'au transport des marchandises du commerce.

La *marine militaire* d'un état se compose de la flotte, des officiers et marins destinés à la monter, des chantiers, ports, arsenaux, et de tout ce qui constitue le matériel naval. Le pays du monde qui a la plus belle flotte et la plus forte puissance maritime est assurément la Grande-Bretagne. La position géographique de cet empire, l'étendue ainsi que l'éloignement de ses possessions, le nombre de ses colonies et de ses stations navales, forcent une grande partie de ses navires à tenir continuellement la mer, et appellent ses marchands sur tous les points du globe. Les trois plus grandes puissances maritimes après l'Angleterre, sont la France, les États-Unis, la Russie; autrefois c'était l'Espagne qui venait immédiatement après la France. L'Angleterre a en disponibilité plus de 400 bâtiments de toutes grandeurs, y compris un nombre considérable de navires à vapeur. Sa flotte est montée de plus de 50,000 matelots. Elle a maintenant, à l'état d'armement complet, 19 vaisseaux, 34 frégates, 29 bateaux à vapeur et 112 bricks ou bâtiments inférieurs. La flotte française doit se composer, en temps de paix, de 310 bâtiments de guerre, dont 40 vaisseaux de ligne, sur lesquels 20 armés, les autres en commission ou en construction. Elle est montée par 37,000 marins. Le budget de 1843 alloue des fonds pour 167 bâtiments, dont 140 armés au grand complet, 13 à l'état de disponibilité, et 14 à l'état de commission. Il s'élève pour cet exercice à un peu plus de 100 millions. La marine se recrute au moyen de l'inscription maritime. Elle était de 110,000 hommes sous Louis XVI, de 100,000 sous l'empire, de 87,000 sous la Restauration; aujourd'hui elle a encore diminué (83,000 h.). Les marins de tout grade et de toute profession naviguant dans l'armée navale ou sur les bâtiments de commerce; ceux qui se livrent à la pêche ou qui conduisent des alléges, pataches, etc., dans certaines limites, sont soumis à l'inscription maritime. Ils sont tenus, jusqu'à l'âge de 50 ans, de partir à toute réquisition de l'état, en suivant les classes de célibataires, hommes veufs sans enfants, hommes mariés sans enfants, et enfin les pères de famille. Dans chaque classe, le marin qui a le moins de service doit partir le premier. *Voy.* MATELOT.

Les états de la marine russe présentent 367 bâtiments de toutes grandeurs, montés par environ 40,000 matelots; le Portugal a 24 navires; la Sardaigne 31; l'Espagne, 26; la Suède, plus de 100 de diverses grandeurs. Dans l'Amérique du Nord, les États-Unis ont une marine militaire qui est loin d'être en rapport avec leur marine commerciale, mais qui, en temps de guerre, pourrait facilement s'augmenter au moyen des nombreuses ressources amassées dans leurs arsenaux et sur leurs chantiers. Elle est actuellement de 11 vaisseaux de guerre, 17 frégates, 15 sloops de guerre, 7 schooners, etc. Dans une autre partie de l'Amérique, le Brésil compte 116 voiles; la marine de l'Égypte, créée par Méhémet-Ali, se compose de 11 vaisseaux, 5 frégates, 5 corvettes, 9 bricks, 2 cutters et 2 *steamers* armés. La Hollande, le Danemark, les Deux-Siciles ont aussi une marine militaire, et peuvent être regardées, avec raison, comme des puissances navales de deuxième classe. L'Autriche a depuis peu pris rang parmi les puissances maritimes: elle a figuré comme telle dans la dernière expédition de Syrie; la Prusse et les autres états de l'Allemagne ne jouissent pas encore de cet avantage.

La *marine marchande* est à la fois l'école et la pépinière de la marine militaire. Sa prospérité, son développement, sont en outre une source de richesse, tant pour le pays en général que pour les particuliers.

Le mouvement maritime de l'Angleterre est aujourd'hui triple de ce qu'il était en 1787. Le royaume-uni, y compris toutes ses colonies, possédait, en 1832, 24,435 navires, d'un tonnage de 2,618,068 tonneaux. Ce nombre était, en 1839, de 26,609 navires qui jaugeaient 2,890,601 tonneaux; ils étaient montés par 178,383 hommes d'équipage*.

La marine américaine est assurément de toutes celle qui a pris depuis environ 50 ans le développement le plus rapide. De 1789 à 1835, son tonnage est devenu douze fois plus considérable. Le tonnage total de la marine américaine était, en 1830, de 1,261,000 tonneaux; en 1832, de 1,439,000; en 1835, de 1,882,000; et à la fin de 1840, de 2,076,000 **.

Si nous jetons un regard sur la marine de la France, nous voyons qu'elle a été loin de suivre la progression de notre commerce général, et qu'elle a laissé augmenter dans une proportion plus forte la part des marines étrangères dans nos exportations et importations maritimes. En 1836, notre marine marchande possédait 15,249 navires jaugeant ensemble 686,811 tonneaux, et au 31 décembre 1840, 15,600 navires jaugeant 662,500 tonneaux. Parmi ces navires, il y en avait 1,561 jaugeant de 60 à 100 tonneaux, et 1,365 jaugeant de 100 à 200; 10,647 ne jaugeaient que 30 tonneaux et au-dessous, et un seul dépassait 700 tonneaux ***.

Il nous reste à ajouter, pour terminer ce travail, quelques documents sur l'état de la marine commerciale des autres peuples. Celle des Pays-Bas comptait, en 1836, 1,318 navires; en 1837, 1,394; en 1839, elle s'augmenta de 123 bâtiments, et d'un tonnage de 19,959 *last* ou doubles-tonneaux, et se diminua de 34 navires et de 1,935 *last*. Nous avons peu de chose à dire de la marine du Danemark, réduite à presque rien depuis sa séparation d'avec la Norvège qui ne lui permet plus de former ses équipages. Celle de la Norvège au contraire se compose d'environ 2,300 transports, grands et petits, montés par 12,000 marins, et jaugeant de 70 à 80,000 *last*. En 1838, la Suède possédait 1,122 grands navires, d'un tonnage de 57,285 *last*, dont 414 destinés à la navigation intérieure, et 42 *steamers*. Le commerce maritime que la Russie fait dans 20 ports de la Baltique occupait, en 1839, une marine commerciale de 624 navires, jaugeant ensemble 79,265 *last*; en 1840, elle était de 682 navires et de 90,071 *last*. De 1829 à 1834, on avait construit dans ce pays 345 navires. Quant à l'Autriche, sa marine marchande ne comptait, en 1839, que 498 grands navires d'un tonnage de 122,844 tonneaux, et en outre 15 navires à vapeur *. Ces navires en général ne sortent pas d'Europe; on n'en compte sur la totalité que 30 ou 32 qui aillent au-delà. La marine marchande du Portugal est insignifiante. Les Deux-Siciles comptent une population maritime de 54,110 pêcheurs et matelots.

Le *ministère de la marine*, en France, ne s'occupe pas seulement du personnel et du matériel de la marine royale; l'administration et la police des bagnes, les tribunaux maritimes, le martelage des bois propres aux constructions navales, la police de la navigation et des pêches maritimes; l'administration militaire, civile et judiciaire, et la défense des colonies, sont encore dans ses attributions. Il y a près du ministre un conseil d'amirauté dont il est président. Le *dépôt général des cartes et plans de la marine*, dont les membres, appelés *ingénieurs hydrographes*, sont chargés de la levée et de la construction des cartes marines, de la conservation des cartes, plans et journaux de la marine, est un établissement analogue au dépôt de la guerre (*voy.*). La caisse des invalides de la marine fait une pension au marin suivant ses grade, âge, blessures, infirmités et services : 360 mois de service y donnent droit. Les années comptent double en cas de guerre, sur les bâtiments de l'état, et pour 18 mois en temps de paix; dans les arsenaux, on compte seulement année pour année, ainsi que sur les bâtiments de commerce en état de guerre, où elles ne comptent que pour six mois en temps de paix. Pour les écoles de la marine, *voy.* *écoles* NAVALES, ÉLÈVES DE MARINE, etc. L. N.

MARINE. En peinture, ce mot exprime le spectacle de la mer, envisagée en elle-même ou par rapport aux navi-

---

(*) *Voir* Schnitzler, *De la création de la Richesse, ou des intérêts matériels en France*, t. II, p. 304.

(**) *Voir* ib., t. II, p. 305.

(***) *Voir* ib., t. II, p. 315.

(*) *Voir* l'ouvrage cité, t. II, p. 306.

res qu'elle porte et aux évolutions de ces derniers. Ces tableaux représentent donc des vues de la mer, de ses calmes, de ses tempêtes, de ses bourrasques, des dangers et des naufrages dont elle est le théâtre. Les objets qui entrent dans la composition des sujets de marine, sont si nombreux, si variés, que leur étude suffit à la vie entière d'un artiste. La Hollande et l'Italie ont produit les premiers peintres célèbres dans ce genre (*voy.* Van der Velde, Backhuysen, Ruysdael, Salvator Rosa, etc.). Aujourd'hui, c'est en France et en Angleterre que l'art de représenter les effets de la mer et ses scènes pittoresques est porté au plus haut degré de perfection (*voy.* Gelée, J. Vernet, Gudin, etc.). L. C. S.

MARINI, Marinistes, *voy.* Italienne (*littérature*), T. X, p. 174.

MARINO, *voy.* Faliero.

MARION, *voy.* Delorme.

MARIONNETTES. Rien de plus populaire que le nom et la renommée de ces petites figures de bois ou de carton que l'on fait mouvoir avec des fils plus ou moins bien cachés. Leur antiquité n'est pas moins grande : les Grecs, les Romains, les ont connues sous d'autres noms. Les Italiens, les Napolitains surtout, les adoptèrent avec empressement et leur donnèrent les noms de *puppi* et de *fantoccini*. Le fameux *Pulcinello* peut être regardé comme le chef de cette troupe bouffonne. Chez nous, les marionnettes ne furent connues que sous le règne de Charles IX. Ce nom leur fut donné par leur inventeur ou plutôt leur importateur, soit que, suivant les uns, il se nommât lui-même Marion, soit que, comme d'autres le prétendent, il les ait appelés ainsi en l'honneur de sa femme Marie. L'un des successeurs de Tabarin, Jean Brioché, empirique et dentiste en plein vent, augmenta encore leur vogue par son théâtre nomade établi tour à tour sur le Pont-Neuf, les places publiques et les boulevards. Plus tard, Séraphin, et, de nos jours, le mécanicien Pierre, ont su perfectionner leur construction ainsi que leur jeu.

Le nom de marionnettes s'applique, au figuré, à tout individu qui, n'ayant point un caractère ferme, une volonté indépendante, se laisse guider par une impulsion étrangère. Il en existe malheureusement dans toutes les classes; elles ont fourni à Picard (*voy.*) l'idée et le titre de sa meilleure comédie. M. O.

MARIOTTE (Edme). On ignore l'époque précise de la naissance de ce savant ecclésiastique qui, né en Bourgogne, fut prieur de Saint-Martin-sous-Beaune, et mourut le 12 mai 1684, dix-huit ans après sa réception à l'Académie des Sciences, lors de sa fondation. Mariotte avait mérité cette distinction par plusieurs mémoires sur la physique, fruit de recherches expérimentales qui dénotaient un esprit plein de sagacité et une grande adresse. Après avoir répété, à Chantilly et à l'Observatoire, devant les hommes les plus compétents de l'époque, les expériences de Pascal sur la pesanteur de l'air, il fit de nombreuses recherches sur la mesure et sur la dépense des eaux, sur la force de résistance des tuyaux de conduite suivant les divers degrés d'élévation auxquels se trouveraient situés les réservoirs; et, sous ce rapport, il a enrichi l'hydraulique de plusieurs découvertes d'une application pratique continuelle. Mais ce qui a le plus illustré Mariotte, c'est la découverte de la loi qui porte son nom, quoique la gloire en soit revendiquée par Boyle (*voy.*). Cette loi se formule en ces termes : *Les gaz occupent des volumes qui diminuent en raison directe des pressions auxquelles ils sont soumis.* De sorte que si un certain volume d'air atmosphérique occupe une capacité quelconque alors qu'il est soumis à une pression représentée, par exemple, par le poids de l'atmosphère, cette capacité sera réduite à la moitié, si la pression est doublée; au tiers, si elle est triplée; au quart, si elle est quadruplée, etc. *Voy.* Compression, T. VI, p. 468, et Gaz, T. XII, p. 215.

Les curieuses expériences de MM. Arago et Dulong, ainsi que celles de MM. Œrstedt et Suenson, ont établi que la loi de Mariotte était vraie dans des limites extrêmement étendues : ainsi pour des pressions de 1 à 27 atmosphères selon les expérimentateurs français, et de 1 à 60 atmosphères selon les seconds. M. Despretz a reconnu expérimentalement que la loi de Mariotte cessait d'être aussi rigoureusement vraie quand on essayait d'en faire l'application à d'autres gaz que l'air atmosphérique, et ses évaluations sont encore moins vraies pour la vapeur d'eau élevée à des températures excessives. Aussi le *manomètre* (*voy.*), qui n'est qu'une ingénieuse application de la loi de Mariotte pour mesurer la pression exercée par la vapeur d'eau dans les chaudières à vapeur, ne donne-t-il pas toujours des indications parfaitement vraies pour les machines à très haute pression.

Les ouvrages de Mariotte sont plus connus que sa vie; ils ont été réunis en 2 tom. in-4°, publiés à Leyde, en 1717, et réimprimés à La Haye, 1740, comprenant un Traité du choc des corps; un Essai de physique; un Traité du mouvement des eaux, dont on dut l'impression à La Hyre (*voy.*); de Nouvelles découvertes touchant la vue; un Traité du nivellement; un Traité du mouvement des pendules; des Expériences touchant les couleurs et la congélation de l'eau; un Essai de logique. A. L-D.

MARITIME (DROIT), *voy.* DROIT COMMERCIAL, NAVIGATION, NEUTRALITÉ, etc.

MARIUS (CAÏUS), fameux guerrier romain, né à Cerretinum, dans l'Arpinum, de parents pauvres et obscurs. Assistant au siége de Numance, l'an de R. 621 (133 av. J.-C.), son courage et son aptitude à la discipline lui méritèrent l'attention de Scipion-Émilien qui, si l'on en croit Plutarque, le désigna, dans une occasion solennelle, comme un de ceux qui devaient le mieux, après lui, soutenir la gloire des armes romaines. Par le crédit de C. Métellus, dont il était le client, Marius fut élu tribun du peuple, l'an de R. 635. Élevé dans les camps, il n'avait d'autre éducation que celle des soldats : de là son dédain pour les lettres, alors en honneur dans la haute société romaine; de là aussi, chez lui, cette affectation d'un langage simple et grave. A son début, il fit rendre une loi tendant à diminuer l'influence des patriciens sur l'élection des magistrats. Quelque temps après, il s'opposa à une distribution gratuite de blé demandée pour les prolétaires. Il déplut à tous les partis : aussi lui refusa-t-on l'édilité curule et l'édilité plébéienne. Ce fut à peine si, plus tard, il put obtenir, sur six nominations de préteurs, la dernière, avec le commandement de la Bétique. Métellus, envoyé en Afrique contre Jugurtha (*voy.* ces noms), voulut avoir Marius pour lieutenant. Pendant cette période de sa carrière, il déploya une valeur si brillante qu'il devint, en peu de temps, l'objet de l'admiration de l'armée; et, quand il voulut détruire l'autorité du général en chef, il y parvint facilement en le représentant comme trop circonspect et comme ignorant l'art de la guerre. Certain des dispositions du peuple comme il l'était de la faveur des soldats, Marius ne dissimula bientôt plus ses prétentions au consulat. Métellus, au fait de ses intrigues, lui accorda l'autorisation de quitter l'armée. Il fut élu consul, l'an de R. 647, et repassa en Afrique avec une légion composée à dessein, par lui, de prolétaires et même d'esclaves. Il se trouva bientôt chargé seul de la guerre; Métellus avait cru devoir quitter le commandement, laissant à son successeur une tâche facile. Mais Sylla, questeur sous Marius, aussi ambitieux et plus adroit que lui, se fit livrer Jugurtha : ainsi Marius se vit enlever une gloire qu'il avait cru ravir à son bienfaiteur.

Consul pour la seconde fois, l'an de R. 650, il fut envoyé contre les Cimbres, les Teutons et autres peuples du nord de la Germanie, qui déjà avaient envahi les Gaules et menaçaient l'Italie. Plusieurs armées consulaires avaient été battues et détruites par eux. Ces barbares avaient pris, par un hasard auquel Rome dut peut-être son salut, la direction de l'Espagne, et Marius put alors réorganiser l'armée, y établir une salutaire et rigoureuse discipline, et rendre aux soldats cette confiance que les défaites précédentes leur avaient fait perdre. Quand le flot de l'invasion germanique, brisé par la résistance des Celtibériens, reflua vers les Gaules, Marius était en mesure d'y résister avec des chances de succès. Consul pour la quatrième fois, il alla prendre position non loin de l'embouchure du Rhône. Afin d'assurer l'approvisionnement de son armée, il fit creuser, de son camp jusqu'à la mer, un canal auquel il a laissé son nom et dont le temps n'a pas encore effacé la trace. Trop nombreux pour subsister dans les provinces gauloises, les Ambrons et les Cimbres se jetèrent sur les Noriques, et les Teutons, formant une colonne à part, se dirigèrent vers l'Italie par les Alpes liguriennes. La terreur tenait les Romains enfermés dans leur camp, et Marius se gardait bien de les en faire sortir. Les Teutons, après de vains efforts pour l'attirer au combat, continuèrent leur marche vers l'Italie; le général romain se mit à les suivre pas à pas. Trouvant enfin une occasion favorable, il les attaqua dans une plaine de la Gaule narbonnaise, auprès des Eaux Sextines ou d'Aix (655 de R.), et remporta sur eux deux victoires consécutives et tellement complètes que, si l'on en croit les historiens, les Barbares perdirent près de 100,000 hommes. Marius reçut, au milieu de ce triomphe, la nouvelle de son élection au consulat pour la cinquième fois, et les soldats confirmèrent par leurs acclamations le choix du peuple romain.

Le proconsul Catulus Lutatius, général sage et vaillant, défendait avec Sylla (*voy.* ces noms) le passage de l'Athesis (Adige) contre les Cimbres. Marius se porta sur l'Éridan. Comme au temps de l'invasion des Gaulois, l'effroi des Romains était au comble; ils donnèrent à Marius le commandement en chef des deux armées. Les Cimbres, ignorant la défaite des Teutons, demandèrent à Marius des terres pour eux et pour leurs alliés. « Vos alliés, répondit Marius aux envoyés des Barbares, les voici ! » et il leur fit voir les rois des Ambrons qui lui avaient été livrés par les Séquaniens, et les prisonniers faits dans les derniers combats. Les Cimbres provoquèrent alors Marius; celui-ci, n'ayant plus de motif d'éviter une action décisive, l'accepta pour la veille des calendes d'août (30 juillet 653 de R.; l'an 101 av. J.-C.), dans la plaine de Verceil, appelée alors *Campi Raudii*. L'armée consulaire était de 32,000 hommes, et celle de Catulus de 20,300. Au jour désigné, la cavalerie des Cimbres, forte de 15,000 hommes, fit une fausse attaque sur l'un des flancs de l'armée de Marius et se replia. Le consul suivit l'ennemi avec trop d'ardeur et, pendant quelque temps, compromit le succès du combat. Les Cimbres, voyant à découvert Catulus et Sylla, les attaquèrent avec impétuosité. Mais ceux-ci les repoussèrent vigoureusement, et comme les Cimbres s'étaient ôté tout moyen de fuir en s'attachant, les uns aux autres, par des cordes, les Romains ayant enfin pris l'offensive, en tuèrent un grand nombre. Marius, revenu en ce moment de la poursuite de la cavalerie cimbre, tomba sur les vaincus, et le massacre devint général. Plutarque et Florus, qui ont conservé les détails de cette bataille, assurent que 120,000 ennemis y périrent, que 60,000 furent faits prisonniers et que leurs principaux chefs, Bojorix et Luig, s'y firent tuer. Les Romains n'eurent à regretter que 300 hommes dans les deux armées. Le camp des Cimbres et un immense butin devinrent la proie des vainqueurs. Quoique les soldats reconnussent que Catulus avait eu la principale part à cette victoire, à Rome, on en attribua tout l'honneur à Marius. Le peuple l'appela le troisième fondateur de la ville et le sauveur de la patrie. Néanmoins, Marius n'osa pas s'opposer au triomphe de Catulus : ils élevèrent chacun un temple pour éterniser la gloire qu'ils avaient acquise dans cette guerre mémorable.

Un 6^e consulat vint encore flatter l'ambition de Marius; mais il ne l'avait obtenu que par des voies honteuses et en signalant de nouveau son ingratitude envers son concurrent Métellus. Ce vénérable chef de l'aristocratie crut alors devoir s'exiler de Rome. Marius, quels que fussent son pouvoir et son crédit, n'osa demander la censure, et Métellus ayant été rappelé, il quitta Rome à son tour, sous prétexte de voyager en Asie. Toujours avide de commandement, Marius, quoique vieux et infirme, voulut avoir celui de l'armée que l'on envoyait contre Mithridate, roi de Pont. Le sénat choisit Sylla; Marius se fit nommer par le peuple. Ce fut là le signal de la guerre civile qui bientôt mit Rome à feu et à sang et prépara l'anéantissement de la liberté romaine. Sylla était sorti de Rome pour se rendre en Asie : il y revint précipitamment à la tête de ses troupes, en chassa Marius qui, abandonné de ses partisans, s'enfuit à Ostie et s'embarqua dans le dessein de passer en Afrique Repoussé par les vents, il aborde à l'embouchure du Liris, dans un marais; découvert par les habitants du pays, il est amené, la corde au cou, à Minturnes. Un esclave cimbre est envoyé pour l'assassiner; mais effrayé à l'aspect de Marius, il s'enfuit, sans avoir osé le frapper. Les magistrats de Minturnes, revenus à des sentiments plus généreux envers le sauveur de l'Italie, lui fournirent un navire, et Marius parvint à passer en Afrique. Mais le gouverneur de la province romaine lui fait donner l'ordre d'en sortir. « Va dire à ton maitre, répondit Marius à l'envoyé de Sextilius, que tu as vu C. Marius, banni et fugitif, au milieu des ruines de Carthage. » Il se retira avec son fils dans l'île de Cercina. Rejoint là par quelques-uns de ses partisans, il résolut de reparaître en Italie. Sylla était en Asie, et Rome gémissait sous l'oppression de tyrans subalternes. Le consul Cinna (*voy.*), partisan de Marius, l'accueillit à son débarquement en Étrurie et lui offrit sa coopération. Marius, remontant le Tibre, se présenta devant Rome; mais il ne voulut y rentrer qu'après la révocation de son bannissement. Au lieu de chercher à se faire des amis par la clémence, il s'abandonna sans réserve à la férocité de son caractère et à toute l'atrocité de la vengeance. Sertorius et Cinna, révoltés de tant d'horreurs, surprirent dans leur camp les satellites de Marius et les massacrèrent. Bientôt on apprit que Sylla, vainqueur de Mithridate, se dirigeait vers l'Italie : les proscriptions se ralentirent. Marius, tourmenté par l'aspect de l'avenir, épuisé par l'âge et plus encore par ses excès de débauche, mourut tout à coup, le 17e jour de son 7e consulat, l'an de Rome 668 (86 av. J.-C.), à l'âge de 70 ans, laissant un vaste champ aux vengeances de Sylla. On peut consulter Florus, Salluste, et surtout Plutarque. J. L-T-A.

MARIVAUX (PIERRE-CARLET DE CHAMBLAIN, DE), issu d'une ancienne famille de Rouen, et dont le père était directeur de la monnaie à Riom, naquit à Paris, en 1688. L'héritage paternel, qu'il recueillit assez jeune encore, semblait lui promettre une existence aisée et à l'abri de toute inquiétude; mais il eut l'imprudence de vouloir augmenter sa fortune au jeu dangereux dont Law (*voy.*) tenait la banque, et il fut une des victimes du *système*. Se vouant alors aux travaux littéraires autant par goût que par nécessité, Marivaux n'y fut pas d'abord plus heureux. C'était suivre une triste route que de se trainer sur les traces déjà presque effacées de Scarron, pour continuer ses froides bouffonneries par un *Homère* et un *Télémaque travestis*. Heureusement il s'aperçut à temps de son erreur, et dirigea ses efforts vers le théâtre. Il y débuta encore par un faux pas : son *Annibal* lui montra qu'il n'était pas né pour la tragédie. D'un autre côté, il ne se sentait pas assez fort pour saisir les pinceaux de Molière et tracer l'histoire du cœur humain : il se fit peintre de genre, et la finesse de tact et d'esprit qui lui avait indiqué sa vocation ne lui fut pas moins utile pour la remplir.

Sa carrière dramatique, où peu d'échecs se mêlèrent à de nombreux succès, se partagea entre le Théâtre-Français et la Comedie-Italienne, qui, malgré ce nom, ne représentait plus que des pièces dans notre langue : *les Jeux de l'amour et du hasard*, *les Fausses confidences*, *le Legs*, *l'Épreuve*, *la Surprise de l'amour* (thème qu'il sut varier pour les deux théâtres), *la Mère confidente*, etc., furent ses ouvrages le mieux accueillis. L'opinion est bien fixée aujourd'hui sur le mérite et les défauts du théâtre de cet auteur : son plus grand tort est de chercher toujours le trait aux dépens du naturel; mais il est juste aussi de reconnaitre que ses petits tableaux ont de la grâce et de la fraicheur; qu'il a frequemment pris sur le fait la coquetterie et d'autres travers feminins; enfin qu'en s'écartant de la grande route du cœur, il a su plus d'une fois y arriver par les chemins de traverse.

Dans ce siècle où le roman commençait à prendre un plus haut rang dans la littérature, Marivaux fut un de ceux qui contribuèrent à lui assurer cet avantage. Sa *Marianne*, avec des traces trop nombreuses de sa *manière*, a de l'intérêt et du charme, et ces deux qualités se retrouvent, quoique à un degré inférieur, dans son *Paysan parvenu*. Par une assez bizarre négligence, il ne termina aucun de ces deux ouvrages. La spirituelle Riccoboni se chargea de cette tâche pour le premier, et s'en acquitta avec succès.

Quoique d'un caractère un peu susceptible, Marivaux, pour sa probité, sa droiture et sa modestie, était généralement aimé. Aussi lorsqu'il se présenta comme candidat à l'Académie-Française fut-il élu à l'unanimité des suffrages, et ce choix eût été universellement approuvé, si Marivaux n'avait eu Voltaire pour concurrent. Malgré ses succès littéraires, il se trouva, vers le milieu de sa carrière, dans un état voisin de la gène; mais Helvétius, M^{me} de Pompadour et le duc d'Orléans s'empressèrent de venir à son aide. Il termina son existence paisible et honorée le 11 février 1763, à l'âge de 75 ans. Son théâtre, qui n'avait encore été publié que partiellement, fut réuni, quelques années après sa mort, en 7 vol. in-12. De nos jours, M. Duviquet a donné une édition presque complète, avec notices et commentaires, des *Œuvres de Marivaux*.

On désigne sous le nom de *marivaudage* l'imitation du genre qui caractérise Marivaux, ces formes gracieusement maniérées, ce cliquetis de mots ingénieux, cette finesse étudiée de l'auteur des *Fausses confidences*. Mais il est bien reconnu aujourd'hui que le marivaudage ne peut être tolerable que dans Marivaux. M. O.

MARJOLAINE (*origanum majorana*, L.), plante de la famille des labiées (*voy.*), fréquemment cultivée dans les jardins, à cause de ses propriétés aromatiques. Cette plante, propre à l'Orient, est une herbe annuelle, à tige dressée, légèrement tétragone, haute d'environ 1 pied, très rameuse dès la base; les feuilles sont elliptiques ou oblongues, obtuses, très entieres, pétiolées, finement pubescentes; les fleurs sont petites, disposées en épillets très denses, presque globuleux; ces épillets sont agrégés à l'extrémité des ramules, et garnis de bractées concaves, imbriquées, cotonneuses. Le calice est en forme de cloche terminée supérieurement en lèvre plane, obovale, très entière. La corolle est blanchâtre.

La *marjolaine bâtarde*, ou *marjolaine sauvage* (*origanum vulgare*, L.), qu'on appelle aussi *origan*, ou *grand origan*, croît communément en Europe, sur les pelouses sèches. C'est, de même que la vraie marjolaine, une plante très aromatique, dont l'infusion s'emploie comme remède tonique et stimulant. Ed. Sp.

MARK, *voy.* Marche et La Marck.

MARLBOROUGH (John Churchill, duc de), naquit le 24 juin 1650, à Ashe, dans le comté de Devon, d'une famille noble et ancienne, mais ruinée par son attachement à la cause de Charles I^{er}. Quelques leçons d'un prêtre du voisinage, puis un court séjour à l'école de Saint-Paul, voilà tout ce que son père avait pu faire pour l'éducation du jeune Churchill. Mais celui-ci possédait des moyens de séduction qui devaient, en tout temps, servir à sa fortune. Devenu, lors de la Restauration, page d'honneur du duc d'York, il plut au prince, qui le nomma, à 16 ans, enseigne dans un régiment de ses gardes. Il fit en volontaire une campagne à Tanger, alors possession anglaise, assiégée par les Maures. A son retour, il continua de se pousser à la cour; et lorsqu'en 1672 Charles II envoya à Louis XIV un corps auxiliaire, commandé par le duc de Monmouth (*voy.*), Churchill, capitaine de grenadiers dans le régiment du duc, prit part à cette brillante campagne de Flandre dirigée par le roi de France en personne, avec des généraux tels que Turenne et Condé. Le siége de Nimègue et celui de Maëstricht fournirent au *bel Anglais*, comme on l'appelait dans l'armée, l'occasion de se distinguer, et lui valurent, avec le grade de lieutenant-colonel, des éloges publics de la part de Turenne et de Louis XIV. Il continua de servir dans les armées françaises jusqu'en 1677. Ce fut peu de temps après son retour en Angleterre, qu'il épousa miss Sarah Jennings, devenue célèbre, sous le nom de duchesse de Marlborough, par sa longue intimité avec la reine Anne, et par l'influence que sa haute faveur exerça sur la fortune de son mari (*).

(*) Née le 29 mai 1660, elle mourut à Lon-

Le duc d'York, devenu roi, sous le nom de Jacques II, choisit, en 1685, le colonel Churchill pour notifier à Louis XIV la mort de Charles II, et le nomma pair d'Angleterre, sous le titre de baron *Churchill de Sanbridge*. L'objet de ces royales faveurs sut y répondre en contribuant à étouffer la révolte du duc de Monmouth. Mais sa reconnaissance n'était pas à l'épreuve d'une révolution. Quand le malheureux Jacques II se perdit par ses imprudences, Churchill fut un des premiers à offrir ses services au prince d'Orange. Mis à la tête d'un corps d'armée pour le combattre, il passa à lui, et usa de son ascendant et de celui de sa femme sur la princesse Anne et sur son époux pour les détacher du parti du roi. Créé, par Guillaume III, lord-chambellan, conseiller-privé et comte *de Marlborough,* il mit néanmoins quelque réserve à lui engager ses services, s'absenta du parlement le jour où l'on vota sur la vacance du trône, et refusa de l'accompagner en Irlande contre son ancien bienfaiteur. Mais quand Jacques eut quitté cette île, il s'y rendit, et s'empara des places de Cork et de Kinsale. Par suite de l'accession de Guillaume à la ligue formée contre la France, il dirigea, dans les Pays-Bas, deux campagnes (1690-1691), dont la victoire de Walcourt fut un des épisodes les plus glorieux, et fit prédire au prince de Vaudemont que Marlborough serait compté un jour parmi les grands capitaines. Cependant, à peine de retour en Angleterre, il se vit dépouillé de tous ses emplois et enfermé à la Tour de Londres, avec d'autres seigneurs, comme coupable de haute trahison. Le parlement le renvoya absous de l'accusation articulée contre lui; mais le fait avéré de sa correspondance avec le roi déchu explique suffisamment la disgrâce qui pesa sur lui pendant plus de trois ans.

A l'époque de la paix de Ryswick, Guillaume, se sentant assez fort pour pardonner, ne voulut pas se priver plus longtemps des services de Marlborough. Rétabli dans tous ses honneurs civils et militaires, il reçut, avec la charge de gouverneur du duc de Glocester, ces paroles flatteuses d'une bouche qui ne les prodiguait pas : « Milord, lui dit le prince, faites seulement qu'il vous ressemble; c'est tout ce que je souhaite à mon neveu. » Les titres de commandant en chef des forces anglaises dans les Provinces-Unies et d'ambassadeur extraordinaire près des États-Généraux furent pour Marlborough les dernières faveurs du roi Guillaume, mort le 19 mars 1702. On assure qu'il fut recommandé à la reine Anne par ce monarque, à ses derniers moments, comme l'homme qui devait être le plus ferme appui de son trône; ce qu'il y a de certain, c'est que jamais son influence n'avait été aussi grande. Maître de la reine par sa femme, du ministère par Godolphin, dont le fils avait épousé sa fille, nommé, en 1702, généralissime des troupes alliées dans les Pays-Bas, on peut dire, avec Bolingbroke, qu'il succéda à Guillaume III comme chef de la ligue contre la France. Venloo, Ruremonde, Liége, tombaient en son pouvoir dans une première campagne, après laquelle il reçut les remercîments publics des chambres et le titre de duc de Marlborough (décembre 1702). L'année suivante fut encore plus glorieuse pour ses armes. Transportant le théâtre de la guerre en Allemagne, il vole au secours de l'Empereur, menacé par les Français et les Bavarois, et, réuni au prince Eugène, les bat à Donauwœrth, les détruit à Blenheim (*voy.* HOCHSTÆDT), 13 août 1704, et force les restes décimés de l'armée française à repasser le Rhin. Ce dernier succès, l'un des plus signalés dont l'histoire fasse mention, valut à Marlborough, dans son pays, de nouveaux honneurs qui dépassaient tous ceux accordés jusque-là à un sujet, entre autres la concession du domaine de Woodstock et l'érection du magnifique château de Blenheim (*voy.* JARDIN, T. XV, p. 274) pour en jouir à perpétuité lui et ses héritiers.

« Marlborough, dit Voltaire (*Siècle de Louis XIV*, ch. XVIII), guerrier infatigable pendant la campagne, devenai

---

dres le 24 octobre 1744. La médisance qui s'est exercée sur la favorite n'a jamais pu atteindre l'épouse. On a publié ses *Mémoires*, Londres, 1742, in-8°, traduits en français, La Haye, in-18, et, plus récemment, sa *Correspondance privée*, Londres, 1838, 2 vol. in-8°.

un négociateur aussi agissant pendant l'hiver. Il allait à La Haye et dans toutes les cours d'Allemagne; il persuadait les Hollandais de s'épuiser pour abaisser la France; il excitait les ressentiments de l'électeur palatin; il allait flatter la fierté de l'électeur de Brandebourg, lorsque ce prince voulut être roi; il lui présentait la serviette à table pour en tirer un secours de 7 à 8,000 soldats. » L'année 1705 fut remplie par des négociations de ce genre; mais la campagne suivante retrouvait Marlborough aux Pays-Bas avec la même fortune : il battait Villeroi à Ramillies (19 mai 1706), réduisait, en quinze jours, tout le Brabant à l'obéissance du roi d'Espagne, prenait Ostende, Menin, Dendermonde et Ath. Peu de temps après, dans une de ces missions diplomatiques qu'il savait mener de front avec les victoires, il assura la neutralité de Charles XII de Suède, qui menaçait déjà l'Empire de ses armes victorieuses.

Louis XIV, dont les meilleurs généraux se relayaient pour être battus par Marlborough, abaissa son orgueil à demander la paix; mais celui-ci, soit avarice, comme on l'en accusait, soit ambition, faisait rompre toutes les négociations entamées dans ce but. Les années suivantes furent encore glorieuses pour ses armes; cependant la victoire sanglante de Malplaquet (11 septembre 1709), vivement disputée par Villars, et où les Anglais, restés maîtres du champ de bataille, perdaient deux fois plus de monde que leurs adversaires*; le siége non moins meurtrier de Bouchain (septembre 1711), qui fut le dernier exploit de Marlborough, semblaient annoncer un revirement de fortune.

Depuis quelque temps s'amassait contre lui, en Angleterre, un orage que l'influence ébranlée de la duchesse ne parvenait pas à conjurer. Les tories, ses ennemis politiques, incriminaient les pouvoirs qu'il s'arrogeait pour éloigner la paix et pour diriger la guerre; on l'accusait de cupidité et même de malversation dans le maniement des subsides. Le refus de la place de capitaine général à vie, qu'il avait cru pouvoir demander, fut pour son crédit un premier échec. Bientôt, et presque en même temps, la duchesse était disgraciée pour faire place à une nouvelle favorite; Godolphin et Sunderland étaient supplantés au ministère par les tories, et enfin la paix était signée à Utrecht (1710-13). Ce ne fut pas tout : ces accusations de péculat, articulées depuis longtemps par ses ennemis, propagées par une presse hostile, étaient accueillies par la Chambre des communes, et le duc, destitué de tous ses emplois (1er janvier 1712), vit diriger contre lui des poursuites à la requête du procureur général. C'est alors qu'après avoir publié une apologie diversement jugée, il se condamna à un exil volontaire, qui ne cessa qu'à la mort de la reine Anne. Un des premiers actes de George I^{er} fut de le rétablir dans tous ses honneurs civils et militaires; mais frappé d'apoplexie le 8 juin 1716, il ne fit plus que languir jusqu'à sa mort, arrivée le 17 juin 1722.

« Cet homme, dit Voltaire, qui n'a jamais assiégé de ville qu'il n'ait prise, ni donné de bataille qu'il n'ait gagnée, était à Saint-James un adroit courtisan, dans le parlement un chef de parti, dans les pays étrangers le plus habile négociateur de son siècle. Il fit autant de mal à la France par son esprit que par ses armes. » Le duc de Marlborough perdit, à l'âge de 18 ans, le marquis de Blandford, son fils unique; il ne laissa que des filles; mais ses titres furent perpétués en faveur de la branche féminine, alliée aux ducs de Spencer. C'est d'elle que descendait le duc de Marlborough, George Spencer Churchill, pair d'Angleterre, 5^{e} du titre, né le 6 mars 1766, mort en 1840.

On peut consulter sur le personnage qui fait l'objet de cette notice, outre les histoires et les mémoires, un article étendu dans les *Lives of military commanders*, par Gleig (*Cabinet cyclopædia* de Lardner), et surtout les *Mémoires* publiés par W. Coxe, à Londres, 1818, 3 vol. in-4°, d'après les papiers

---

(*) Marlborough y courut personnellement des dangers. Le bruit de sa mort, qui s'était répandu dans le camp français, y donna lieu à la chanson populaire si connue, qui n'est qu'une imitation d'une vieille chanson du XVI^{e} siècle sur la mort du duc de Guise.

de famille conservés à Blenheim, et autres sources authentiques. Il y a aussi en français une *Histoire du duc de Marlborough*, Paris, 1806, 3 vol. in-8°. R-Y.

MARLY, joli bourg du département de Seine-et-Oise, à 5 lieues de Paris, sur la rive gauche de la Seine, un peu au-dessus de Saint-Germain-en-Laye, célèbre par les machines hydrauliques qui y furent construites pour élever les eaux de la Seine et les conduire à Versailles, et aussi par le château où Louis XIV passa la dernière partie de sa vie. La position de ce village, sur une colline au pied de laquelle serpente la Seine, est charmante. On le distingue en *Marly-le-Roi*, qui est la partie élevée, et en *Marly-la-Machine* ou *Port-Marly*, sur les bords de la Seine.

Après la construction de Versailles, Louis XIV chargea Colbert du soin de pourvoir cette ville de l'eau qui lui manquait. On trouva bien dans les environs les eaux nécessaires à l'embellissement des jardins; mais il fallait amener de plus loin une quantité suffisante d'eau potable. On décida que cette eau, fournie par la Seine serait prise dans le voisinage de Bougival; mais il restait à trouver les moyens de faire franchir au liquide le seuil établi par la nature entre les points de dérivation et d'affluence. Colbert s'adressa au chevalier de Ville, Liégeois, propriétaire, dans son pays natal, du château de Modave, où une machine hydraulique lui avait été construite par un charpentier, aussi de Liége, nommé Swalm Renkin. Amené à Paris et présenté par de Ville, qui passa pour l'inventeur, cet ouvrier soumit son projet, et un essai en grand, fait devant le roi à Saint-Germain, n'ayant laissé aucun doute sur le succès de l'entreprise, la machine fut commencée en 1675 et terminée en 1682. Afin d'obtenir une grande force motrice, on fit un barrage en réunissant une suite d'îlots qui s'étendaient de Bezons à Marly, pour en former une seule digue longitudinale au milieu de la rivière. Au bout de ce canal, on établit 14 roues hydrauliques de 12^{m} de diamètre chacune, mues par l'eau qui se précipitait d'une chute. Ce système de roues mettait en jeu 74 pompes prenant immédiatement l'eau du fleuve et la refoulant dans un premier puisard, placé sur le penchant de la montagne, à 50^{m} de hauteur et à 33^{m} d'éloignement horizontal de la rivière. L'eau était reprise de ce puisard par 79 autres pompes, et refoulée dans un second puisard, supérieur au premier de 58^{m}, et éloigné horizontalement de 648^{m} de la rivière. Enfin, 78 pompes achevaient d'opérer l'ascension de l'eau de ce puisard jusqu'au haut d'une tour dont la plate-forme supérieure est élevée à 154^{m} au-dessus des eaux de la Seine, et à $1,236^{m}$ de distance horizontale des roues motrices. Cette tour fut bâtie à l'origine d'un magnifique aqueduc de 643^{m} de longueur sur 30 de hauteur, percé de 36 arcades, d'une ouverture de 10^{m} et de 23^{m} de hauteur, et qui est de l'effet le plus pittoresque. Les 14 roues hydrauliques tournant dans le fleuve avaient donc deux fonctions, l'une de faire mouvoir les pompes qui puisaient l'eau dans la Seine, l'autre de mettre en jeu, au moyen de manivelles et de chaînes, les longues suites de pièces de communication de mouvement à l'aide desquelles les pompes des deux systèmes supérieurs pouvaient faire leur service à une assez grande distance du moteur. La complication apparente de cette immense machine, son aspect gigantesque, ses mouvements bruyants, les masses de bois et de fer qui couvraient la montagne sur une longueur d'environ 700^{m}, excitaient l'étonnement et l'admiration, et pourtant la machine de Marly donnait à peine la 6ᵉ partie (11,500 hectol. d'eau par jour) de ce que la même force motrice eût pu fournir avec une machine plus parfaite. Renkin, largement récompensé, mourut le 29 juillet 1708. On fit depuis plusieurs essais pour faire monter l'eau d'un seul jet, c'est-à-dire dans un tuyau non interrompu, depuis la Seine jusqu'au haut de la tour; on y parvint au commencement de ce siècle : ce fut un autre charpentier instruit, Brunet aîné, qui obtint ce résultat. Bientôt son mécanisme fut perfectionné par Cécile, directeur de la machine, et Martin, artiste mécanicien : 2 roues remplacèrent dès lors les 14 roues anciennes. Enfin une pompe à feu (*voy.*), de la plus belle exécution, construite auprès de la rivière, et dont le mécanisme est tout en fonte, fonctionne depuis 1825. Un petit canal de dérivation amène l'eau dans le fond d'un joli bâtiment. Là, une machine à vapeur, dont l'action motrice est régularisée par deux volants puissants, fait mouvoir 8 manivelles, placées deux à deux sur un arbre de rotation, et desservant chacune un corps de pompe dans lequel elles font alternativement monter et descendre un piston. Ces machines élèvent l'eau, jusque dans l'aqueduc, au moyen de conduites non interrompues posées sur un glacis rapide orné de gazon et ombragé par un double rang de peupliers.

Au-dessus de ces machines et plus près de Saint-Germain, il y avait autrefois une charmante et magnifique maison royale, asile de la vieillesse du grand roi qui, las de la foule et du bruit, cherchait une retraite où ses pensées pussent se recueillir plus doucement. Il choisit Marly, ancienne terre seigneuriale réunie à son domaine, et chargea J. H. Mansart (*voy.*) de la construction de ce superbe ermitage, dont la première pierre fut posée le 12 novembre 1679. Il en avait banni l'etiquette; mais il n'y reçut qu'un petit nombre d'élus; et c'était peut-être la plus grande faveur qu'il pût accorder. C'est là qu'il perdit, à deux ans de distance, les ducs de Bourgogne et de Berry, ses petits-fils, morts tous deux à la fleur de l'âge et d'un mal inconnu. Le roi n'en continua pas moins de venir à Marly jusqu'à la fin de ses jours; mais ses successeurs abandonnèrent cette résidence qui ne tarda pas à tomber sous le marteau des démolisseurs. En gravissant la côte entre une double rangée d'ormes séculaires, on arrive en face du bel abreuvoir de marbre, seule ruine assez complète pour laisser deviner la splendeur passée de ces lieux. Là se trouvaient d'abord les deux groupes de Coysevox (*voy.*) qu'on voit aujourd'hui à la grille du jardin des Tuileries, puis, en 1745, on y avait placé ces deux beaux chevaux de Marly, de G. Coustou (*voy.*), qui décorent, depuis 1794, l'entrée des Champs Élysées. Les Tuileries se sont heureusement enrichis de quelques autres chefs-d'œuvre qui faisaient l'ornement de Marly; citons seulement les groupes de la Seine et de la Marne, par N. Coustou; de la Loire et du Loiret, par Vanclève; et l'on voit à la Bibliothèque Royale (*voy.* T. XII, p. 523) ces deux beaux globes céleste et terrestre construits par le P. Coronelli et consacrés au roi par le cardinal d'Estrées. Mais le *pavillon royal* et ses nombreuses dependances, pavillons, bassins, statues et autres monuments d'art, tout a disparu de ce beau parc qui allait rejoindre la forêt de Marly, toujours si belle; le soc de la charrue a labouré tous ces riches parterres; la ronce et l'ivraie ont remplacé les fleurs et les plantes les plus rares du monde; quelques arbres grandioses encore alignés et se soutenant entre eux comme des ogives, quelques massifs isolés qui conservent encore leur savante ordonnance, quelques pierres qui tombent une à une, marquées du sceau du grand siècle, peuvent seuls témoigner de la gloire qu'ils ont vu passer. L. L.

MARMARA (MER DE) ou MARMORA, l'ancienne *Propontide* (mer d'entrée, ainsi nommée par les Grecs parce qu'elle se trouvait pour eux en avant du Pont-Euxin). Située entre la Turquie d'Europe et celle d'Asie, elle communique par le détroit des Dardanelles (*voy.*) avec la Méditerranée, et par celui de Constantinople (*voy.* ce nom et BOSPHORE) avec la mer Noire. Celle de Marmara, dont la longueur est de 60 lieues, n'a, dans les endroits les plus larges, que 20 lieues d'une partie du monde à l'autre. Un courant y porte les eaux de la mer Noire tandis qu'un autre courant inférieur, déjà signalé par les anciens, mais dont l'existence est contestée par des auteurs modernes, porte les eaux dans un sens inverse. De hautes montagnes que séparent des vallées d'un aspect pittoresque, et de belles plaines s'élèvent sur les deux rivages de cette mer, qu'ornaient autrefois des temples, et plus tard des églises, des villages, des châteaux impériaux, et d'où plusieurs fleuves et rivières se jettent dans la mer; de ce nombre sont le Carasou dans la province turque de Romélie, le Salaldéré et l'Hyla dans l'Anatolie, où l'on remarque aussi la presqu'île de Cyzique et le golfe de Moudania ou Mundania. Plusieurs îles s'élèvent dans cette mer, surtout l'île de Marmara, anciennement *Proconèse* ou *Neuris*, à peu de distance de la côte asiatique. Cette île, de 9 lieues de tour, est montagneuse, fertile en vin, huile et coton, et possède des carrières de marbre blanc, d'où lui est venu son nom. On sait que des forts appartenant à la Turquie défendent l'entrée et la sortie de la mer de Marmara contre les agressions ennemies. D-G.

MARMARIQUE. Les anciens donnaient ce nom à celle des trois grandes divisions de la Libye (*voy.*) comprise entre le nome libyen à l'est, la Cyrénaïque (*voy.*) à l'ouest, et terminée par la mer au nord, vis-à-vis l'île de Crète. Les Nasomons, les Garamantes, les Angiles et les Psylles étaient les principales peuplades, d'ailleurs fort peu connues, du pays central. En remontant les côtes, vers l'intérieur du côté de l'Égypte, on trouvait les Adyrmachides, puis les Ammoniens. La ville et l'oasis d'Ammon (aujourd'hui Siouah), avec le célèbre temple consacré à Jupiter (*voy.* AMMON) se voyaient dans le pays de ces derniers. Petras, Cythanée, Ménélaüs et Batrachus, Pagus, Hippone et Drépanon étaient les villes les plus considérables de la côte, en majeure partie peuplée de colonies grecques. CH. V.

MARMELADE, *voy.* CONFITURES.

MARMONT (AUGUSTE-FRÉDÉRIC-LOUIS VIESSE DE), duc DE RAGUSE, maréchal de France, naquit à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), le 20 juillet 1774. Destiné par sa famille à l'état militaire, il entra, à 15 ans, dans l'infanterie avec le grade de sous-lieutenant, et 3 ans après, en 1792, il passa avec le même grade dans le corps de l'artillerie. Un heureux hasard voulut qu'il se trouvât au siége de Toulon avec Bonaparte, qui lui donna son affection. En 1795, à l'armée du Rhin, Marmont, devenu capitaine, fit ses preuves de courage au blocus de Mayence. Il suivit ensuite Bonaparte en Italie en qualité d'aide-de-camp, et, par sa conduite à Lodi, Castiglione, Saint-Georges, etc., il mérita non-seulement la distinction d'un sabre d'honneur, mais le grade de chef de brigade. Lors de l'expédition d'Égypte, le beau fait d'armes par lequel il signala la prise de possession de l'île de Malte, en enlevant le drapeau de l'ordre, lui valut le grade de général de brigade. Le 2 juillet, il se distingua à l'assaut d'Alexandrie, et le 23, à la bataille des Pyramides. Lorsque Bonaparte partit pour la Syrie, il confia à Marmont le commandement d'Alexandrie; à son retour en France, il l'emmena. Après la journée du 18 brumaire (*voy.*), à laquelle Marmont concourut de tout son pouvoir, il fut nommé conseiller d'état, et bientôt après chargé du commandement de l'artillerie de l'armée de réserve. Ce fut en cette qualité qu'il présida au passage du mont Saint-Bernard et qu'il contribua puissamment au gain de la bataille de Marengo (*voy.*), où il fut fait général de division. En 1805, lors de la rupture avec l'Autriche, il commandait l'armée de Hollande; il suivit l'empereur en Allemagne, coopéra à la prise d'Ulm et passa en Dalmatie, où il se maintint pendant longtemps dans Raguse, malgré les efforts des Russes et des Monténégrins qu'il défit complétement à Castel-Novo. Jusqu'en 1809, il resta en Dalmatie et s'occupa avec zèle de l'administration intérieure du pays, où il mérita le titre de duc de Raguse, qui lui fut décerné par l'empereur. La guerre ayant recommencé avec l'Autriche, en 1809, il entra en campagne, opéra sa jonction avec l'armée d'Italie et rejoignit la Grande-Armée la veille de la bataille de Wagram. Chargé de la poursuite de l'ennemi, il reçut à Znaïm les premières propositions de paix de l'archiduc Charles, et fut fait maréchal de l'empire sur le champ de bataille. Nommé gouverneur des provinces Illyriennes (*voy.*), il administra, pendant 18 mois, ces contrées avec habileté et sagesse, et ne les quitta qu'en 1811 lorsqu'il fut appelé au commandement de l'armée de Portugal, à la place de Masséna. Il prit aussitôt l'offensive contre les Anglais, fit sa jonction avec le maréchal Soult, contraignit l'ennemi à lever le siége de Badajoz; puis de retour sur le Tage, tint pendant près de 15 mois Wellington en échec. Mais enfin la fortune se déclara contre lui. Atteint d'un coup de canon à la funeste bataille des Arapiles, il se vit forcé de repasser en France pour se guérir de ses blessures. Au mois d'avril 1813, Napoléon lui donna le commandement d'un corps d'armée en

Allemagne. Le duc de Raguse combattit à Lützen, à Bautzen, à Wurtzen, assista à la bataille livrée sous les murs de Dresde, et protégea la retraite de Leipzig où il fut de nouveau blessé. Chargé, avec les ducs de Tarente et de Bellune de défendre le cours du Rhin depuis la Suisse jusqu'à la Hollande, il ne céda que devant les forces réunies de la Sainte-Alliance, en se repliant sur Metz et sur Verdun au commencement de janvier 1814. Obligé de continuer sa retraite, il assista aux combats de Brienne, de Champ-Aubert (*voy.*), de Vauchamps, d'Étoges, de Montmirail (*voy.* ce mot, Laon, et surtout Fère-Champenoise) ; et après avoir été rejoint à la Ferté-sous-Jouarre par le duc de Trévise, il eut un engagement heureux avec Blücher à Meaux. Mais rien n'arrêtait la marche des alliés sur Paris. Le duc de Raguse s'y porta en toute hâte et se prépara à la défense de la capitale en appuyant son corps d'armée sur Montreuil et les prés Saint-Gervais. Le 29 mars, la bataille s'engagea le matin et dura jusqu'à 4 heures avec des avantages balancés. Le roi Joseph, dès le milieu de la journée, avait autorisé le maréchal Marmont à entrer en arrangement avec les souverains étrangers*; mais le maréchal attendit que toutes ses ressources fussent épuisées pour apposer sa signature au bas de la convention qui fut arrêtée à la Villette. Le lendemain, il se retira avec les débris de ses troupes sur la route d'Essonne. Napoléon conservait l'espoir de reprendre Paris aux alliés, et de rétablir ses affaires; mais un traité conclu inopinément entre Marmont et Barclay de Tolly (*voy.*) vint lui enlever cette dernière illusion, et, en découvrant Fontainebleau, força l'empereur à signer son abdication. Ce traité, tant reproché au maréchal Marmont, a provoqué de sa part des explications dont la sincérité ne saurait être appréciée que par des esprits moins prévenus que ceux de ses contemporains.

Quoi qu'il en soit, la Restauration combla le duc de Raguse de ses faveurs. Nommé à un commandement supérieur dans la maison du roi, il n'attendit pas le retour de Napoléon pour échapper au décret qui l'exceptait de l'amnistie proclamée à Lyon par l'empereur. Il consacra ses loisirs forcés des Cent-Jours à prendre les eaux d'Aix-la-Chapelle, et ne revint à Paris qu'avec Louis XVIII, qui le nomma l'un des majors généraux de la garde royale, et lui rendit son titre de pair de France qu'il tenait de la première Restauration. En 1817, le duc de Raguse fut envoyé à Lyon, en qualité de lieutenant du roi, et parvint en deux mois à rétablir dans cette ville la tranquillité gravement compromise. Jusqu'en 1825, il vécut dans la retraite, se livrant à des travaux agricoles, faisant valoir une manufacture de sucre indigène; il n'en sortit momentanément que pour aller saluer, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, l'avénement de l'empereur Nicolas au trône de Russie, et assister à son couronnement en 1826.

Jusqu'aux événements de juillet 1830, M. le duc de Raguse disparut encore une fois de la scène politique, et il ne fut informé du rôle qu'on lui destinait dans ce grand drame que le 27 juillet au matin, en lisant l'ordonnance royale qui l'appelait au commandement de la 1^re^ division militaire. Il se crut forcé d'accepter, et « c'était, a-t-il dit depuis, la plus cruelle épreuve qu'il eût faite de la fatalité qui s'attachait à lui. » Nous avons dit ailleurs quelles furent les mesures prises par le duc de Raguse pour conjurer l'orage populaire déchaîné contre la royauté; nous avons dit quelles en furent les conséquences. *Voy.* Juillet (*révolution de*).

Depuis la révolution de 1830, M. le duc de Raguse est constamment resté éloigné de la France; il a publié lui-même la relation de ses différents *Voyages*, en Hongrie, dans la Russie méridionale, à Constantinople, etc., 6 vol. in-8° *; aujourd'hui il semble fixé dans la capitale de l'Autriche. D. A. D.

MARMONTEL (Jean François), le plus célèbre disciple de Voltaire, poète et journaliste, auteur dramatique et philoso-

---

(*) On peut lire dans les *Mémoires* de Bourrienne l'ordre que ce roi lui donna par écrit, en date du 30 mars. S.

(*) Il est à regretter que ces voyages n'aient pas été entrepris après plus mûre préparation. Dans certaines parties d'ailleurs, il n'est pas un nom de localités qui ne soit défiguré par des fautes typographiques ou autres. S.

phe, conteur et historiographe de France, secrétaire des bâtiments et secrétaire perpétuel de l'Académie-Française, naquit à Bort, petite ville du Limousin, le 11 juillet 1723. Sa famille était obscure et pauvre. Un prêtre lui donna l'instruction primaire, et, à l'âge de 9 ans, il fut envoyé au collége des jésuites à Mauriac. A 15 ans, ayant achevé sa rhétorique, il se rendit à Clermont, où il fit son cours de philosophie, et pourvut à son entretien en donnant des leçons à ses camarades de collége qui étaient moins avancés que lui. Il vint ensuite à Toulouse, où les jésuites cherchèrent à le faire entrer dans leur société.

Son début dans la carrière des lettres fut une ode, envoyée aux Jeux floraux, sur l'*Invention de la poudre à canon;* mais elle n'obtint ni prix ni accessit; et, dans son ressentiment, il écrivit à Voltaire, qui, pour le consoler, lui envoya, dit-il, un exemplaire de ses œuvres corrigé de sa main. L'année suivante, Marmontel, plus heureux, fut couronné par l'Académie de Toulouse. Alors, Voltaire le pressa de se rendre à Paris, où il lui promit sa protection. Le jeune lauréat partit en litière, sous la conduite d'un honnête muletier; il ne possédait que 50 écus; il se mit à traduire en vers, pendant un long trajet, la *Boucle de cheveux enlevée*, poëme de Pope qu'à son arrivée dans la capitale il vendit 100 écus à un libraire, et ce fut sa première publication : il avait 23 ans (1746). La misère ne tarda pas à venir avant la gloire. Marmontel a retracé, dans ses *Mémoires*, les tristes embarras de sa position. La même année, il entreprit avec Bauvin, l'auteur de la tragédie des *Chérusques*, un journal intitulé l'*Observateur littéraire*. « Nous n'avions ni fiel ni venin, dit Marmontel, et cette feuille eut peu de débit. »

L'Académie-Française avait mis au concours, en 1745, ce sujet qui, quelques années plus tard, eût été pis qu'une épigramme : *La gloire de Louis XIV perpétuée dans le roi son successeur.* Heureusement le concours s'ouvrait après la bataille de Fontenoy. Marmontel fut couronné. Peu de jours après, Voltaire partit pour Fontainebleau, emportant avec lui deux ou trois douzaines d'exemplaires de l'œuvre de son protégé; et, à son retour, raconte Marmontel, il me remplit mon chapeau d'écus, en me disant « que c'était le produit de la vente de mon poëme. » Le protégé ne fit pas attendre au protecteur un témoignage de sa reconnaissance. La même année (1746), il donna une édition de la *Henriade* avec les *Variantes* et une *Préface* qui depuis a été réimprimée à la tête de plusieurs autres éditions.

Voltaire avait conseillé à Marmontel de travailler pour la scène. En 1748, Marmontel fit représenter *Denys-le-Tyran;* en 1749, *Aristomène*, et en 1750, *Cléopâtre*, trois tragédies en cinq actes et en vers, qui, sans être restées au théâtre, occupèrent vivement l'attention publique. Alors, Crébillon était vieux, Voltaire vieillissait, et aucun auteur tragique ne paraissait devoir leur succéder. Marmontel venait de débuter à 24 ans. Les éloges lui furent prodigués, et en même temps les critiques ne lui manquèrent pas.

Un incident singulier marqua la première représentation de *Cléopâtre*. Le célèbre Vaucanson avait fabriqué un aspic automate qui imitait le mouvement et le sifflement d'un aspic vivant. Alors (temps heureux pour les auteurs), il était défendu au parterre de siffler, et les soldats aux gardes françaises faisaient exécuter le règlement. En s'élançant au sein de *Cléopâtre*, l'aspic siffla : c'était le dénouement; et quand la toile fut baissée : *Que pensez-vous de la pièce?* demanda-t-on à un homme d'esprit.—*Je suis*, répondit-il, *de l'avis de l'aspic*. Ce mot fit fortune, et tua la pièce; il a fourni depuis le sujet d'une épigramme au poëte Lebrun *.

La Harpe qui, dans son *Cours de littérature*, a consacré 70 pages à l'examen des trois premières tragédies de Marmontel, fait un très grand éloge de celle des *Héraclides* qui n'eut, en 1750, que six représentations.

Malheureux sur la scène tragique, Marmontel fit, avec Rameau, deux opéras (*la Guirlande* et *Acanthe et Céphise*), qui

---

(*) Dans sa vieillesse (1784), Marmontel retravailla la pièce et en changea le dénouement; mais elle n'eut que trois représentations.

furent joués en 1751, et dont le succès n'eut rien d'éclatant. Le poëte et le musicien aimaient également à célébrer tous les événements du temps. Marmontel venait de chanter, dans *Acanthe et Céphise*, la naissance du duc de Bourgogne : il publia un poëme héroïque sur l'*Établissement de l'École militaire* (1751), et des *Vers sur la convalescence du Dauphin*, en 1762.

Une nouvelle tragédie, *Égyptus*, ne fut jouée qu'une fois (1753), et l'auteur ne l'a pas fait imprimer. La même année encore deux autres opéras (*Lysis et Délie* et *les Sybarites*), mis en musique par Rameau, n'obtinrent qu'un succès médiocre. La même année enfin, Marmontel chanta la *Naissance du duc d'Aquitaine :* le poëme ne vécut pas plus longtemps que le prince mort avant d'avoir atteint l'âge de 6 mois.

Marmontel était infatigable; mais la gloire se faisait attendre et la fortune ne venait pas. Cependant, il était bien reçu chez Mme de Pompadour; elle lui commandait de légers travaux. Le docteur Quesnay, chef des économistes, lui faisait corriger, pour plaire à la marquise, une de ses épîtres dédicatoires au roi. Le comte abbé de Bernis le chargeait de revoir confidentiellement quelques parties de ses travaux diplomatiques. Il trouva ces soins secrets mal récompensés. Cependant il fut nommé secrétaire des bâtiments en 1753. Dans un de ses moments d'embarras, Marmontel imagina de faire imprimer un *Choix d'anciens Mercures;* et, aidé de Suard et de Coste, il en publia 108 vol. in-12 (de 1757 à 1764).

Ce fut pour plaire à la marquise de Pompadour qu'il se chargea de retoucher le *Venceslas* de Rotrou (1759), travail ingrat et sans gloire, mais qui ne fut pas sans désagrément. Le Kain, qui détestait Marmontel, s'obstinait à jouer le rôle de Ladislas avec les changements par lui demandés à Colardeau : c'est ce que Marmontel appelle *une noirceur, une insolence inouie*. Une vive querelle s'engagea, et fut apaisée *par ordre*. Paris était en rumeur; car, à cette époque, les événements politiques fixaient peu l'attention du public, et une tragédie, une séance académique, une chanson, une intrigue de coulisses, pouvaient occuper longtemps et la cour et la ville.

Enfin, les *Contes moraux* commencèrent à paraître en 1756 (première édition particulière, 1761). Bientôt leur succès immense s'étendit dans les deux mondes. Souvent réimprimés, ils furent traduits en allemand, en hongrois, en danois, en anglais, en italien, en espagnol. Voici l'origine de ces contes. Boissy, auteur dramatique, tombé dans l'indigence, venait d'obtenir le privilége du *Mercure;* il n'avait rien trouvé dans les cartons, et ne savait comment remplir son premier cahier : il eut recours à Marmontel, qui écrivit et lui donna ses premiers *Contes moraux ;* et, comme un bienfait n'est jamais perdu, il arriva qu'en les publiant, Boissy fit à Marmontel plus de bien que Marmontel ne lui en avait fait lui-même. Ce dernier devint l'auteur à la mode. Il lisait, avant leur impression, ces productions légères aux diners de Mme de Brionne, aux petits soupers de Mme Geoffrin. Bientôt les contes de Marmontel furent une mine féconde exploitée pour le théâtre par Favart, Voisenon, Rochon de Chabannes, Desfontaines, etc. ; et comme l'auteur des *Lettres persanes* avait eu un troupeau d'imitateurs, l'auteur des *Contes moraux* eut aussi le sien. La critique s'éveilla : Palissot, ardent ennemi de Marmontel, déprécia trop le conteur; mais, plus tard, l'abbé Morellet, dans son *Éloge de Marmontel*, lui donna un rang trop élevé dans la littérature; et aujourd'hui les *Contes moraux* ont beaucoup perdu du succès prodigieux qu'ils avaient eu sous le règne de Louis XV.

Un nouvel opéra de Marmontel, *Hercule mourant*, n'avait que médiocrement réussi, en 1761. La même année, il avait envoyé au concours de l'Académie-Française, *Les charmes de l'Étude, épître aux poëtes* : cette pièce troubla et divisa les quarante. Lucain y était mis au-dessus de Virgile; Boileau n'était qu'un copiste, qu'un *miroir qui a tout répété*. Le scandale devint grand; Marmontel l'emporta sur Thomas et Delille : il fut couronné.

Il se présenta bientôt pour entrer à l'Académie. Mais alors il venait de se faire un ennemi puissant dans le duc d'Aumont qui lui attribuait la fameuse parodie d'une scène de *Cinna*, dans laquelle le premier gentilhomme de la chambre était tourné en ridicule : ce furent donc, non les portes de l'Académie, mais celles de la Bastille qui s'ouvrirent pour Marmontel sous le régime des lettres de cachet. Cependant l'écrit satirique était non l'ouvrage de Marmontel, mais celui de Cury, intendant des Menus Plaisirs. Le prisonnier n'avait qu'à dire un mot, il était relâché; mais l'intendant des Menus-Plaisirs eût perdu sa place : Marmontel se tut à ses risques et périls, *action*, dit l'abbé Morellet, *dont on peut le louer autant que de son meilleur ouvrage* ; car elle lui fit perdre, avec sa liberté, le privilége du *Mercure* (qu'il avait obtenu après la mort de Boissy), c'est-à-dire 15 à 18,000 livres de rente.

Enfin, devenu libre, Marmontel se hâta de mettre la dernière main à sa *Poétique française* (1763, 3 parties in-8°). Mairan disait : « C'est un pétard mis par « l'auteur sous la porte de l'Académie, « pour la faire sauter, si on la lui ferme. » Ce pétard fit beaucoup de bruit. Fréron et Palissot ne furent pas les seuls qui crièrent à l'*hérésie en matière de goût*. Boileau, Racine, le poëte Rousseau étaient vivement critiqués, mais Watelet se trouvait considérablement loué. Néanmoins l'explosion du pétard ouvrit à Marmontel les portes de l'Académie, le 22 décembre 1763.

La traduction en prose de la *Pharsale* parut en 1766. Marmontel l'avait commencée à la Bastille.

En 1767, il publia son *Bélisaire*. Peu de livres ont fait autant de bruit; si ce n'est pas le chef-d'œuvre de l'auteur, c'est incontestablement, de tous ses ouvrages, celui qui a le plus contribué à étendre sa réputation. L'impératrice Catherine II en traduisit un chapitre, et fit traduire les autres en russe. Il en parut des versions dans presque toutes les langues de l'Europe, et même en grec moderne (Vienne, 1783, in-8°). Plusieurs souverains, Catherine II, le roi de Pologne Stanislas, Louise-Ulrique, reine de Suède, Gustave, prince royal, et autres illustres personnages, écrivirent à l'auteur des lettres flatteuses, qu'il fit imprimer.

Marmontel avait lu un fragment du *Bélisaire*, avant sa publication, à l'Académie-Française, en présence du prince héréditaire de Brunswic. La Sorbonne se souleva; elle censura l'ouvrage. Voltaire publia quatre ou cinq pamphlets, où il immolait à la risée publique les ennemis de Marmontel, sans oublier les siens. La Sorbonne, dans un *Indiculus*, que Voltaire appelait *Ridiculus*, avait trouvé 37 impiétés dans le roman politique de Marmontel. C'était le chapitre XV sur la *tolérance* qui avait soulevé les docteurs. La censure de la faculté de théologie forme un volume de 231 pages. L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, qui avait condamné l'*Émile*, condamna *Bélisaire*, comme contenant des propositions *impies*, *respirant l'hérésie*. Le mandement fut lu au prône dans toutes les églises de la capitale. Marmontel avait cru prudent d'aller boire les eaux de Spa, d'où il écrivait : « J'ai pour « moi les têtes couronnées : que m'importe..., etc. » La guerre était acharnée entre les philosophes et les théologiens. Le sage Turgot lui-même était entré dans la lice. Les pamphlets, les épigrammes, les caricatures se multipliaient; le gouvernement crut devoir interposer son autorité, et la querelle se termina plus heureusement pour Marmontel qu'il ne l'avait espéré : il fut nommé *historiographe de France*.

Il se mit à faire des opéras-comiques, qui eurent un grand succès. C'est avec *Le Huron* que Grétry (*voy.*) commença sa réputation (1768); elle s'étendit rapidement avec *Lucile*, *Sylvain*, *L'ami de la maison*, *Zémire et Azor*, *La fausse magie*, etc. Marmontel composa encore pour Grétry d'autres poëmes dramatiques. Il fit pour Piccini *Didon*, *Pénélope*, *Le dormeur éveillé*; il refit pour le même musicien deux opéras de Quinault, *Roland* et *Atys*. Il écrivit son *Démophoon* pour Cherubini (*voy.* ces noms) et publia de nouveaux *Contes moraux*, qui n'eurent pas le succès des premiers. Enfin, pour justifier un peu son titre d'historiographe, il fit imprimer, en 1775, une *Lettre sur le sacre de Louis XVI*.

En 1773 parurent les *Incas*, espèce

de poëme en prose, qui est comme une suite de *Bélisaire ;* l'auteur y développe la défense de la liberté des opinions religieuses. L'ouvrage avait été commencé à Aix-la-Chapelle, en 1767 ; il fut dédié à Gustave III, roi de Suède, qui depuis longtemps entretenait des relations épistolaires avec l'auteur. Les *Incas*, souvent reimprimés, ont été traduits en allemand, en anglais et en russe. On trouve dans cet ouvrage une peinture éloquente du fanatisme, un bel éloge de Las Casas (*voy.*), des épisodes qui attachent le lecteur ; et cependant le roman intéresse moins que l'histoire. Le style, trop uniforme, présente une continuité singulière de vers blancs de huit syllabes. Marmontel craignit d'abord une censure ecclésiastique : il en fut quitte pour des critiques littéraires et pour des pamphlets aujourd'hui oubliés.

Parmi les nombreuses productions de ce fécond écrivain, on ne peut oublier ses *Éléments de littérature* (Paris, 1787, 6 vol. in-8° et in-12). Marmontel avait été chargé, dans la grande Encyclopédie de D'Alembert et Diderot, des articles sur la poésie et la littérature. Il recueillit ces articles, les étendit, les améliora, les réunit en corps d'ouvrage, en conservant l'ordre alphabétique, mais en ajoutant à la fin une table méthodique, à l'aide de laquelle ce dictionnaire peut être lu comme un traité de littérature générale, où les diverses parties se trouveraient placées dans leur ordre naturel. Ce bel ouvrage, résultat de trente années d'études et de travaux, est devenu pour Marmontel le fondement le plus solide de sa gloire littéraire. L'abbé Morellet n'hésite pas à mettre le *Cours* de La Harpe fort au-dessous des *Éléments* de Marmontel : « Le premier, dit-il, fait d'excellents écoliers; le second forme des maîtres. » Ce jugement d'un collègue, d'un parent et d'un vieil ami, a été confirmé par Palissot lui-même, implacable détracteur de Marmontel[*].

Après la mort de D'Alembert, secrétaire perpétuel de l'Académie-Française, Marmontel avait été élu son successeur (1783). Il avait épousé, à l'âge de 55 ans, une nièce de l'abbé Morellet, M^lle^ de Montigny, dont il eut quatre enfants.

Il donna une édition de ses *OEuvres* (Paris, 1786-87) en 17 vol. in-8° et in-12. Il a paru depuis 14 volumes d'*OEuvres posthumes* dans les mêmes formats.

En 1789, il fut nommé membre de l'assemblée électorale de Paris. Il eut pour concurrent à la députation aux États-Généraux l'abbé Sièyes, qui lui fut préféré. En 1791 et 92, après la suppression des Académies, il fit de *Nouveaux Contes moraux*. Pendant le règne de l'anarchie (1793-94), il vécut caché à Couvicourt et à Abloville ; et, pour se *distraire*, dit-il, par d'*amusantes rêveries*, il se mit à faire encore des *Contes moraux*. Mais il convient lui-même que ces *rêveries* ne sont *pas amusantes*, qu'elles se ressentent de son *âge* et *des circonstances du temps*.

En 1796, il fut nommé membre du Conseil des Anciens par le corps électoral du département de l'Eure. La journée du 18 fructidor fit annuler son élection.

Il se retira dans la solitude pour échapper à la déportation. Il reprit la rédaction des *Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants ;* il mit en ordre les *Leçons d'un père à ses enfants* (sur la langue française, sur la logique, sur la métaphysique), sur la morale. Il mourut à Abloville (Eure), des suites d'une attaque d'apoplexie, le 31 décembre 1799, et ferma la liste des écrivains célèbres du XVIII^e^ siècle.

Les 18 volumes de ses *OEuvres posthumes* (in-8° et in-12) contiennent : 1° un nouveau recueil de *Contes moraux* (4 vol.); 2° les *Mémoires* (4 vol.), divisés en 20 livres et qui s'étendent jusqu'en 1795 : ils sont curieux pour l'histoire littéraire du temps ; 3° les *Leçons d'un père*, etc. (4 vol.) : on y trouve le savant et le philosophe, des paradoxes et des idées utiles ; 4° les *Mémoires sur la régence du duc d'Orléans* (2 vol.), ouvrage bien fait et bien écrit. Mais on remarque qu'après avoir averti le lecteur qu'il fallait se défier des *Mémoires* de Saint-Simon, il ne s'en est pas assez défié

(*) On retrouve encore dans le *Dictionnaire de grammaire et de littérature*, extrait de l'Encyclopédie (par Beauzée et Marmontel, 1779, 6 vol. in-8°), les articles que ce dernier a refondus dans ses *Éléments*.

lui-même, et on lui a reproché de n'être pas toujours juste envers Louis XIV et M^{me} de Maintenon.

Marmontel n'avait pu rester neutre dans la grande guerre musicale qui partagea longtemps Paris et la France entre les piccinistes et les gluckistes. Chef, avec La Harpe, de la faction italienne, il avait publié, en 1777, un *Essai sur les révolutions de la musique en France*; il fut bientôt attaqué à outrance, et tous les jours, par les chefs de la faction allemande, l'abbé Arnaud et Suard. Les passions étaient enflammées dans le fanatisme de l'enthousiasme : Marmontel composa, sous le titre de *Polymnie*, son plus long ouvrage en vers, une satire en 12 chants; l'abbé Arnaud y était peint ou défiguré sous le nom de *Trigaud*, Suard sous le nom de *Finon*. Marmontel ne livra à l'impression que les trois premiers chants, dans l'édition qu'il donna de ses *Œuvres*, en 1786; ce n'est qu'en 1818 que l'ouvrage parut, incomplet encore, en dix chants. On y trouve des beautés de détail, mais peu ou point d'imagination, et l'auteur ne s'est pas trompé en disant : « J'aurais pu, je l'avoue, mieux employer mon temps. »

Un autre poëme posthume, dans le genre de la *Pucelle*, et intitulé *La Neuvaine de Cythère*, a été imprimé, en 1820, in-8°. C'est une débauche d'esprit. L'abbé Morellet en possédait seul une copie, et il s'était gardé de la publier.

Indépendamment des ouvrages de Marmontel, cités dans cet article, il en est beaucoup d'autres encore : L'*Apologie du théâtre* contre Rousseau, qui fut aussi réfuté par D'Alembert, et qui, matériellement vaincu, conserva dans sa défaite les honneurs du triomphe; les *Chefs-d'œuvre dramatiques* (de Mairet, Du Ryer et Rotrou) avec un commentaire (1775, in-4°); *De l'autorité de l'usage sur la langue* (1785, in-4°); plusieurs *Discours, sur l'éloquence, sur l'histoire, sur l'espérance de se survivre, sur le libre exercice des cultes*; une *Apologie de l'Académie Française* (1792, in-8°); un *Éloge de Colardeau*; une *Esquisse de l'éloge de D'Alembert*, etc.

Il avait paru une édition des *Œuvres complètes* de Marmontel donnée par lui-même, en 17 vol. in-8° et in-12. M. de Saint-Surin en publia une nouvelle en 1818 (Paris, 18 vol. in-8°). L'auteur de cet article en donna une autre plus complète (1819-1820, 7 vol. in-8°). Celle qui a été publiée par le libraire Coste (1819, 18 vol. in-12), et qui a reparu avec de nouveaux titres, en 1826, est d'une exécution médiocre. Nous citerons enfin les *Œuvres choisies* de Marmontel (Paris, 1824-27, 12 vol. in-8°, fig.). V-VE.

MARMOTTE (*arctomys*), genre de *rongeurs* qui, par la disposition de leur système dentaire, forme le passage entre les loirs et les écureuils (*voy.* ces mots), et dans lequel on range de petits mammifères à jambes courtes, à tête large et aplatie, à queue velue, courte ou médiocrement longue, et dont la marche plantigrade est lourde et embarrassée. Mais s'ils courent mal, ils ont la faculté de s'aplatir de manière à entrer dans les plus étroites ouvertures, et savent se creuser des terriers très profonds, dont ils bouchent l'orifice avec de la terre, et qu'ils garnissent intérieurement de foin; ils y passent l'hiver en léthargie. Les marmottes vivent en société et s'apprivoisent aisément. On en connaît deux espèces dans l'ancien continent : la *marmotte des Alpes* et celle *de Pologne*. La première, à laquelle les petits Savoyards, qui la promènent dans nos rues, ont donné une sorte de célébrité, est à peu près de la taille d'un lapin; son pelage est d'un gris-jaunâtre, cendré vers la tête. Elle habite les Alpes à une grande hauteur. On en trouve ordinairement plusieurs dans le même terrier. Les montagnards mangent sa chair et emploient sa fourrure. L'Amérique possède aussi plusieurs espèces du même genre. C. S-TE.

MARNE (géol.). Un mélange de calcaire, d'argile et quelquefois de sable, dans des proportions très variables, constitue une roche que l'on appelle *marne*. Lorsque le calcaire ou le carbonate de chaux y domine, on lui donne le nom de *marne calcaire*; et si c'est l'argile, celui de *marne argileuse*. Cette roche est extrêmement répandue dans les différents étages des terrains qui constituent l'écorce terrestre. Partout, elle forme des lits ou bancs plus ou moins épais, qui alternent fréquemment avec des calcaires ou des argiles. Les diverses variétés de marnes se distinguent par leur texture ordinairement terreuse, souvent feuilletée, et quelquefois même compacte et serrée; par leurs couleurs assez variées, telles que le jaune, le vert, le brun, le rouge, le gris, qui sont dues aux oxydes de fer et de manganèse; mais les marnes calcaires sont le plus ordinairement blanches.

Les marnes sont souvent riches en débris organiques fossiles : ainsi, les marnes calcaires d'Œningen, près du lac de Constance, et celles du Monte-Bolca, près de Vérone, sont célèbres pour les poissons fossiles qu'elles renferment; celles des environs d'Aix, en Provence, contiennent, outre des poissons, une grande quantité d'insectes; celles des environs de Paris renferment, soit qu'elles appartiennent à une formation marine ou à une formation lacustre, des coquilles de mer et d'étangs, ainsi que des empreintes de végétaux.

Certaines marnes sont utilisées dans diverses branches d'industrie. La marne argileuse, se délayant dans l'eau et faisant pâte avec celle-ci, est employée aux mêmes usages que l'argile plastique : ainsi, elle entre dans la fabrication de la poterie. La marne verte, qui recouvre les gypses des environs de Paris, et qui souvent représente à elle seule la formation gypseuse, sert à fabriquer des tuiles, des briques et des carreaux destinés à couvrir les planchers. La marne verdâtre, d'un gris marbré, que l'on trouve entre les couches de la seconde masse de gypse, à Montmartre, se vend à Paris comme pierre à enlever les taches de graisse. Un des usages les plus importants de la marne calcaire est de pouvoir être mêlée à la terre pour l'amender, opération que réclament les terres fortes ou froides, c'est-à-dire les terres argileuses. Dans les environs de Paris, c'est la marne que l'on exploite au moyen de puits, dans toute l'étendue du plateau de Trappes, qui est la plus recherchée par les agriculteurs, parce qu'elle offre l'avantage de se déliter facilement et de se réduire en poudre peu de temps après son exposition à l'air. *Voy.* AMENDEMENT. J. H-T.

MARNE, en latin *Matrona*, rivière de France dont la source est à une lieue de Langres, auprès du hameau de la Marnote, arrose le dép. de la Haute-Marne, puis celui de la Marne et une partie de celui de Seine-et-Marne (*voy.* ces noms), passe au bas de Chaumont, traverse les villes de Joinville, Saint-Dizier, Vitry-le-Français, Châlons, Épernay, Château-Thierry, la Ferté-sous-Jouarre et Meaux, reçoit à droite le Rognon, l'Ornain et l'Ourcq, à gauche la Blaise, le petit et le grand Morin, etc., et, après un cours d'environ 98 lieues, se réunit à la Seine, à 1 ½ lieue au-dessus de Paris. Elle n'est navigable pour les bateaux que jusqu'à Saint-Dizier, et sert surtout au transport des vins, fers, bois, charbons et autres productions de la Champagne. Pour éviter un des grands contours de la Marne, on a creusé le canal de Saint-Maur, muni de plusieurs écluses. C'est sur les coteaux crayeux des bords de la Marne que se trouvent les plus beaux vignobles de la Champagne. En hiver, les eaux de cette rivière sont troubles et débordent considérablement; en été, elles sont très basses. D-G.

MARNE (DÉPARTEMENT DE LA). Borné à l'est par celui de la Meuse, au sud par ceux de l'Aube et de la Haute-Marne, à l'ouest par ceux de l'Aisne et de Seine-et-Marne, enfin au nord par celui des Ardennes, il est traversé par la rivière qui lui donne son nom. Il est formé d'une partie de l'ancienne Champagne, du Châlonnais et du Rémois. Le sol est crayeux et aride, surtout dans le nord; il n'y a de coteaux que le long de la Marne et de quelques autres rivières, parmi lesquelles l'Aube et la Seine sont navigables comme la Marne; la Saulx et l'Ornain sont flottables dans leur cours inférieur. Il y a de bonnes prairies le long des petites rivières. A Saint-Gond s'étendent environ 350 hectares de marais. On trouve beaucoup d'étangs entre Montmirail et Épernay, entre Vitry et Sainte-Menehould. Le département a une superficie de 817,037 hect., ou plus de 413 lieues carrées, dont 614,825 hect. de terres labourables, 79,352 de bois communaux produisant 351,365 stères de bois, et 15,995 hect. de bois appartenant à l'état; 16,960 hect. sont en landes et bruyères; 2,385 sont cultivés en chanvre et en produisent 910,700 kilogr. La principale denrée du dép. est le vin, produit de 18,495 hect. de vignes, dont les meilleures sont situées dans les arrondissements de Reims et d'Épernay; dans les bonnes années, le second de ces arrondissements en fournit plus de 36,000 pièces, et le premier plus de 30,000. Les vins mousseux de première classe sont ceux de Sillery, d'Aï, d'Avize, de Cramant, d'Épernay, de Mareuil, etc. La plus grande partie en est exportée tant en France qu'en Angleterre et dans d'autres pays. Les coteaux de la Marne désignés sous le nom de *montagnes de Reims*, fournissent aussi de bons vins rouges ordinaires. Ce sont les villes de Reims, d'Épernay et d'Avize qui font principalement le commerce des vins de Champagne (*voy.*) dont ils ont des dépôts considérables dans des caves immenses creusées dans la craie. L'arrondissement de Reims a 40 hect. cultivés en gaudes, produisant 800 quintaux métriques. Le dép. n'a d'autres métaux qu'un peu de fer; il produit de bonnes pierres meulières; le sol est plein de coquillages fossiles, particulièrement à Courtagnon. Ce dép. est aussi au nombre des plus industrieux, surtout pour le tissage des laines et des cotons; il nourrit plus de 460,000 bêtes à laine; ses manufactures sont renommées pour la fabrication des draps, flanelles, châles, mérinos, circassiennes, couvertures, etc. Cette industrie est concentrée particulièrement à Reims, Suippe et dans les villages d'alentour.

Le département comptait, en 1836, 345,245 âmes. Voici le mouvement de cette population : naissances, 9,415 (4,881 masc., 4,534 fém.), dont 698 illégitimes; décès, 8,388 (4,357 masc., 4,031 fém.); mariages, 3,031. Il est divisé en 5 arrondissements, ceux de Châlons, Épernay, Reims, Sainte-Menehould et Vitry-le-Français, qui se subdivisent en 32 cantons et en 714 communes. Pour les élections, auxquelles prenaient part, en 1836, 2,228 électeurs, la sous-préfecture de Reims forme deux arrondissements et le département nomme six députés. Il y a un archevêché célèbre à Reims, et un évêché à Châlons qui en est suffragant. Sous les rapports de la justice et de l'instruction publique, le département est du ressort de la cour royale et de l'académie de Paris. Le chef-lieu est le quartier-général de la 2^e division militaire.

Châlons-sur-Marne, chef-lieu du département, était plus considérable autrefois; quoique mal bâtie, elle offre cependant quelques édifices assez remarquables. Nous lui consacrons, ainsi qu'à Reims, un article spécial. Épernay, ville de 5,457 hab., est situé sur la rive gauche de la Marne, dans un site agréable, au débouché d'une jolie vallée. Les coteaux voisins produisent les meilleurs vins de Champagne. Vertus, dont la plaine, célébrée par M^{me} de Krudener (*voy.*), vit poser les bases de la Sainte-Alliance (*voy.*), est au bas d'une colline d'où jaillit une source abondante, et renferme 2,600 hab. Sézanne, ville ancienne, sur la petite rivière des Auges qui met en mouvement plusieurs usines, a un peu plus de 4,000 âmes. Sainte-Menehould, sur l'Aisne, ville de 3,962 hab., a été souvent assiégée et prise; elle a une belle place publique et des promenades agréables. Vitry-le-Français, sur la Marne, peuplé de 6,822 hab., a été reconstruit sous le règne de François I^{er} pour remplacer Vitry-en-Pertois, situé à un quart de lieue de là, que les Espagnols avaient détruit, et qui n'est plus qu'un village. Plus anciennement, il y avait en cet endroit un autre Vitry que Louis VII, en guerre contre Thibaut, comte de Champagne, avait ravagé, et qui avait reçu de là le nom de Vitry-le-Brûlé. Suippe, qui, au commencement de ce siècle, n'était qu'un village, est devenu un lieu de fabriques important, habité par de riches capitalistes qui emploient plus de 800 ouvriers au tissage des mérinos, flanelles, châles et napolitaines. Fismes, petite ville de 2,120 âmes, sur la Vesle et sur la grande route de Paris à Reims, est un lieu ancien qui, sous les Romains, avait le nom de *Fines*, parce qu'il était sur la frontière du pays Rémois. Enfin Montmirail, sur une colline de la rive droite du Morin, a un beau château (*voy.* Doudeauville) et des carrières de pierres meulières; dans les environs s'étendent des bois considérables. Le 11 février 1814, Napoléon livra une bataille célèbre auprès de cette ville aux troupes alliées du Nord. — Un Annuaire du département se publie depuis longtemps à Châlons. D-G.

MARNE (DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-), nommé ainsi à cause des sources de la Marne (*voy.*) qui, depuis Langres, traverse ce département dans la direction du sud au nord. Formé d'une partie de la Champagne et d'une partie de la Bourgogne, il est borné, à l'est, par le département des Vosges, au nord-est par celui de la Meuse, au nord-ouest par celui de la Marne, à l'ouest par celui de l'Aube et par celui de la Côte-d'Or, au sud par ce dernier département, au sud-est enfin par celui de la Haute-Saône (*voy.* tous ces noms). De faibles ramifications des Vosges traversent l'arrondissement de Langres, mais sans y dépasser 500^{m} de hauteur: la sommité de Montaigu n'en a que 497, la hauteur entre Mont et Serqueux que 466, et la montagne de Langres que 456. Du reste, le département est entrecoupé de vallées traversées par de petites rivières telles que la Blaise qui se réunit à la Marne, l'Aube qui reçoit l'Aujon, l'Ornain et la Mance qui, comme l'Aube et la Marne, prennent naissance dans le département. Les collines qui bordent les vallées sont en grande partie boisées et remplies de bancs de bonnes pierres à bâtir. Ce département est surtout riche en minerais de fer. C'est principalement dans l'argile et sous la forme d'oolithes milliaires que se trouve le minerai et qu'on l'exploite dans plus de 120 minières; ailleurs on voit des noyaux sphériques de fer sulfuré de la grosseur de balles de fusil. Une cinquantaine de hauts-fourneaux et une centaine de forges apprêtent le métal, et l'on estime que ce département fournit à la France presque le quart de tout le fer tiré du sol du royaume.

La Haute-Marne a une superficie de 411,623 hectares, ou un peu plus de 208 lieues carrées, dont plus de 335,600 hect. de terres labourables, 175,153 hect. de bois communaux produisant annuellement 1,215,388 stères de bois; 17,065 hect. de forêts appartiennent à l'état. Les vignes, qui ne donnent que des vins ordinaires, occupent 13,136 hect.; plus de 27,900 hect. sont en landes et bruyères; 2,469 hect. cultivés en chanvre donnent un produit de 418,622 kilogr. de cette denrée. Beaucoup de bois de construction et de chauffage s'exporte par Saint-Dizier sur la Marne jusqu'à Paris; on y embarque entr'autres 1,200,000 planches de sapin. D'autres transports se font par Vitry et Bar-sur-Ornain. L'apprêt du fer occupe environ 6,000 individus; on fait des tôles, limes, ustensiles et outils, de la coutellerie et de la clouterie. Ce sont là les principaux objets d'industrie; Chaumont seul s'occupe de la ganterie et de la bonneterie. Le dép. de la Haute-Marne possède 238,000 bêtes à laine, et fabrique des lainages d'une qualité ordinaire.

Ses subdivisions sont les trois arrondissements de Chaumont, de Langres et de Vassy, composés de 28 cantons et 550 communes ayant ensemble, en 1836, une population de 255,969 âmes, dont voici le mouvement: naissances, 6,887 (3,477 masc., 3,410 fém.), parmi lesquelles 347 illégitimes; décès, 5,284 (2,709 masc., 2,575 fém.); mariages, 1,971. Pour l'élection des 4 députés nommés par 1,039 électeurs, il est divisé dans les arrondissements de Langres, Bourbonne, Chaumont et Vassy. Il forme le diocèse de Langres, fait partie de la 18^{e} division militaire, dont le quartier-général est à Dijon; ses tribunaux sont du ressort de la cour royale de Dijon, et ses établissements d'instruction publique dépendent de l'académie de la même ville.

Le chef-lieu est *Chaumont* (*voy.*); mais la plus grande ville est Langres; place très ancienne sur une montagne de la rive droite de la Marne; c'était le chef-lieu des *Lingones*. Les Romains s'en étant emparés l'ornèrent de divers monuments; il reste encore un arc de triomphe érigé en l'honneur des deux Gordiens. Les Huns commandés par Attila, puis les Vandales, vinrent ravager cette cité qui a été attaquée aussi plusieurs fois pendant le moyen-âge; et dans le siècle actuel, les troupes alliées du Nord s'en sont emparés en 1814. Vu l'importance de sa position, le gouvernement s'est récemment déterminé à en faire une place forte; jusqu'à présent la ville n'avait que des murs formés en partie de débris de monuments anciens. Langres a une cathédrale bien bâtie, un grand collége et un hôtel-de-ville moderne; sa coutellerie est renommée. Sa population est de 7,677 âmes. A sept lieues de Langres est située Bourbonne-les-Bains (*voy.*), au confluent de la Borne et de l'Apance, ville renommée pour ses eaux thermales dont la température varie de 44 à 52° R., et qui sont employées contre la paralysie, les rhumatismes, les luxations, etc. Vassy, sur la Blaise (2,694 hab.), est assez bien bâtie. Nous avons parlé du commerce d'exportation qui anime Saint-Dizier (6,200 âmes), situé sur la Marne, au point où cette rivière devient navigable. On y voit un bel hôtel-de-ville. Les forêts des environs fournissent le bois nécessaire pour la construction des bateaux, au chantier de cette ville. Sur la même rivière, au-dessus de Saint-Dizier, est situé au bas d'une montagne qui autrefois était fortifiée, Joinville avec 3,040 hab.; c'était anciennement une principauté dont le titre a passé de la famille des Guises dans celle d'Orléans (*voy.* ces noms). Parmi les petites villes du département il faut remarquer Montiérender, qui avait anciennement une riche abbaye de bénédictins; Nogent-le-Roy, sur la Treire; Chateauvillain et Arc-en-Barrois, situées toutes deux sur l'Aujon, et auprès desquelles la famille d'Orléans possède des domaines considérables. D-G.

MARNIX (Van), *voy.* Aldegonde.

MAROBODUUS ou Marbod, *voy.* Germanie et Marcomans.

MAROC ou Maghreb-Akssay (c'est-à-dire pays du Couchant éloigné, *voy.* T. X, p. 753), empire considérable de l'Afrique septentrionale qui occupe toute la partie occidentale de la région communément appelée Barbarie (*voy.*) et que les Orientaux désignent sous le nom général de Maghreb (Couchant). Baigné au N. par la Méditerranée, et à l'O. par l'océan Atlantique, qui communiquent entre eux par le détroit de Gibraltar, le Maroc a pour bornes à l'est l'Algérie, que le désert d'Angad en sépare, et le Bilédulgérid ou Pays des dattes, et aboutit au sud à cette immense mer de sable qu'on appelle Sahara ou grand désert. La chaîne du Haut-Atlas, qui le traverse du N.-E. au S.-O., y montre, à une élévation de plus de 12,000 pieds, ses sommets couverts de neige, et pousse en divers sens ses ramifications, auxquelles se rattache au nord le Petit-Atlas, qui se propage jusqu'à Tanger, le long de la Méditerranée. Par ses versants opposés, la chaîne dominante détermine une division naturelle en deux grandes parties, dont l'une septentrionale, plus fertile, plus peuplée et de beaucoup plus importante, est formée du royaume de Fez (*voy.*), à l'est, et du Maroc proprement dit, à l'ouest; l'autre, méridionale et contiguë au désert, dont elle participe d'autant plus qu'on s'éloigne des montagnes, comprend le pays de Sous, la province de Tafilelt, celles de Draha et de Ségelmessa. Parmi les fleuves, généralement peu considérables, nous nous bornerons à citer le Molouyah, le Loukos, le Sebou, la Morbeyah, le plus important de tous, le Tensyft, qui passe près de la ville de Maroc, et le Sous, qui forme la limite méridionale. Il n'y a que le premier qui ait son embouchure dans la Méditerranée: tous les autres sont tributaires de l'Océan.

Le Maroc, dans sa partie septentrionale, jouit généralement d'un climat salubre sous un ciel magnifique, grâce à l'abri que ses hautes montagnes lui procurent contre les vents brûlants du désert, qui sont un terrible fléau pour les provinces du sud. Le sol, principalement dans les vallées bien arrosées de la partie septentrionale, est d'une grande fécondité, et si meuble, qu'on le laboure facilement avec un soc de bois; il ne demande jamais d'engrais, et donne annuellement plusieurs récoltes. Les côtes n'offrent que des plages arides et sablonneuses; elles n'ont qu'un bien petit nombre de ports où l'on puisse aborder. De vastes forêts couvrent une grande partie de la région montagneuse, et, sur divers points, les terres cultivables sont entrecoupées de déserts. Du reste, les productions végétales et minérales, et les espèces animales qui l'habitent, sont les mêmes que celles de la Barbarie.

La population, que M. Jackson portait à près de 15 millions, et que d'autres ont abaissée à moins de 6 millions, paraît, d'après le calcul de M. Graberg de Hemsoe, devoir être évaluée à 8,500,000 habitants, répartis sur un territoire de 13,714 milles carr. géogr. Elle se compose de Berbers, de Maures, d'Arabes purs ou Bédouins (*voy.* ces noms), de Juifs très nombreux, de nègres libres ou esclaves, et enfin d'un petit nombre de renégats et de chrétiens.

L'agriculture, encore dans l'enfance, ne fait usage que d'instruments grossiers. Un quart seulement des terres labourables est cultivé; le reste consiste en pâturages, où paissent des chevaux superbes et ces innombrables troupeaux de moutons dont la laine n'est pas moins estimée que les peaux si fines des chèvres qui trouvent leur nourriture sur les rochers de l'Atlas : c'est là la plus grande richesse du pays. Elle fournit à l'industrie de superbes maroquins (*voy.*). Parmi les autres branches de fabrication, les plus importantes sont les soieries, les calottes rouges en laine, et de belles ceintures brochées or et soie pour lesquelles la ville de Fez est renommée dans tout l'Orient. Le commerce, plus considérable, se fait par caravanes qui, partant des villes de Maroc, Tetuan et Fez, se réunissent à Tafilelt et de là vont, à travers le désert, se rendre à Tombouctou, le principal entrepôt des marchandises de l'intérieur de l'Afrique. La grande caravane qui de Fez va tous les ans visiter le tombeau du prophète, à la Mecque, sert de véhicule pour le trafic avec le Levant, tandis que les relations commerciales avec l'Europe s'entretiennent par l'intermédiaire des ports, où les marines de divers pays se donnent rendez-vous. Les échanges forment la base ordinaire des transactions. Les principaux articles d'exportation par mer consistent en laine, peaux, gomme, cuivre, huile, cire, fruits du sud, dents d'ivoire, plumes d'autruche, blés, maroquins, indigo, objets d'habillement confectionnés, et en retour desquels on importe de la toile, du drap, des soieries, des drogues, des épiceries, divers métaux, des articles de mercerie, du soufre, de la porcelaine et plusieurs autres denrées. D'après des données certaines, on sait qu'en 1831 il entra dans les divers ports du Maroc 64 navires de tout pavillon, pendant que le nombre des bâtiments sortis, la même année, de ces ports s'élevait à 98. La valeur de l'importation montait alors à 3,900,000 fr., celle de l'exportation à 3,034,000 fr.; la France figurait dans la première de ces sommes seulement pour 124,700 fr., et dans la seconde pour 129,700 fr. Des consuls ou autres agents sont entretenus par plusieurs puissances commerçantes à Tanger, à Mogador et dans quelques autres ports de l'empire.

Le gouvernement du Maroc est basé sur le despotisme le plus absolu, et n'a d'autre frein que l'autorité des traditions religieuses, celle des anciennes coutumes et la force des préjugés nationaux. L'empereur ou sulthan, qui prend ordinairement le titre d'*emir-al-moumenin* (*voy.*), est le chef suprême de l'état et dispose en maître de la vie et des biens de ses sujets. Il se fait assister d'un conseil dont il choisit arbitrairement tous les membres, et du sein duquel il tire à volonté son visir ou premier ministre. La langue arabe est celle de la religion et de l'état, et les seuls codes de lois sont le Coran et le livre de Malek ben-Anès. Le sulthan donne chaque semaine quatre audiences, où sont reçues les plaintes de ses moindres sujets et où il rend la justice sans appel. La police du pays est très sévère et assez bien faite. Le nombre des fonctionnaires subalternes est très grand; mais comme ils ne reçoivent aucun traitement, ils sont, en quelque sorte, forcés pour vivre, d'user de vexations et de rapines continuelles envers leurs subordonnés. Les Juifs sont soumis à une autorité particulière, et les tribus indigènes de l'Atlas et du désert ne reconnaissent que celle de leurs propres chefs, à peu près indépendants. Les revenus de l'état se composent du produit annuel des dîmes, fixées au 40^e^ des productions du sol et des troupeaux, de celui des domaines impériaux et du monopole de plusieurs denrées, de la capitation imposée aux Juifs, de divers droits et taxes qui frappent le commerce et l'industrie, enfin des tributs imposés aux nomades et des présents ou subsides auxquels ont consenti plusieurs souverains de l'Europe dans l'intérêt du commerce de leurs nationaux et pour assurer l'inviolabilité de leur pavillon dans la Méditerranée. L'armée régulière est forte de 15 à 16,000 hommes, dont la moitié sont des nègres; sa cavalerie est nombreuse et supérieurement montée. En temps de guerre, ces forces s'augmentent des milices qu'on lève dans les provinces et avec lesquelles on peut les porter jusqu'à 100,000 hommes. L'artillerie est très imparfaite, et la marine a décliné au point qu'elle ne compte plus en tout que 3 bricks avec 40 canons et 13 chaloupes canonnières dont la direction est confiée à des marins européens.

Les royaumes de Fez et de Maroc répondent à la Mauritanie Tingitane des Romains, qui appelaient Gétulie (*voy.* ces noms) la région dont font partie les provinces du sud de l'Atlas; celles du nord, en y joignant le Tafilelt, sont subdivisées en 30 *alcaydies*, administrées par des kaïds ou préfets, dont plusieurs portent le titre de pachas.

Le royaume de Fez ou Fès est la plus importante des provinces de l'empire du Maroc. Outre la capitale, Fès, autrefois la reine du Maghreb et le foyer principal des lumières de l'Afrique musulmane, mais qui ne compte plus aujourd'hui que 88,000 âmes, on y trouve Méquinez, ville forte et ancienne, située dans une belle plaine, avec 55,000 âmes et un magnifique château bâti par Mulei-Ismaël, où l'empereur fait souvent sa résidence; Tétuan, ville forte et commerçante sur la Méditerranée, avec 16,000 hab.; Tanger, port fortifié sur le détroit de Gibraltar, qui est le siége des principaux consuls européens, compte 9,500 hab. et possède une belle mosquée et un couvent espagnol de franciscains; Larache ou El-Araïsch, petite ville forte de 4,000 âmes et port sur l'Atlantique; Saleh, port militaire du Maroc, autrefois fameux repaire de pirates, et Rabatt, ville commerçante. Ces deux villes, situées l'une en face de l'autre sur l'Océan, renferment, la première 23,000, l'autre 27,000 âmes.

Les *presidios* ou forteresses de Ceuta (Sebta), sur le détroit de Gibraltar, de Mélilla et de Pennon de Vélez, sur la Méditerranée, qui appartiennent à l'Espagne, sont aussi comprises dans le royaume de Fez.

Le Maroc, proprement dit, renferme la capitale de tout l'empire, MAROC ou *Maracosch*, c'est-à-dire la ville parée ou embellie. Cette ville, fondée en 1072 par un prince almoravide, et qui, aux temps de sa plus grande prospérité, au XII^e siècle, comptait plus de 100,000 maisons et 700,000 hab., est aujourd'hui bien déchue et ne contient guère plus de 30,000 âmes. Elle est très étendue, ne manque pas de commerce et d'industrie, et jouit d'un air salubre; mais on y trouve beaucoup de quartiers délabrés et elle est généralement très sale. De nombreuses mosquées, en partie fort belles, avec le sérail ou palais du sulthan, situé hors de la ville et ceint d'un mur d'une lieue et demie de tour, sont ce qui attire le plus l'attention; Mogador ou Suira, fondée par Sidi-Mohammed, en 1760, bon port et ville de commerce sur l'Océan, est peuplée d'environ 16,000 âmes.

Le pays de Sous, au midi du Haut-Atlas, qui forme l'état indépendant de Sidi-Hescham, a pour chef-lieu Tarudant, ville de 22,000 âmes, industrieuse et renommée pour ses teintureries. Elle est entourée de fortes murailles et doit son origine aux habitants primitifs de la contrée, les Amazirghs. Agadir est un bon port sur l'Atlantique.

Dans les autres provinces, en majeure partie habitées par des tribus nomades, le chef-lieu du Tafilelt, dont l'existence est mieux constatée que le nom, parait seul mériter une mention particulière.

Nous renvoyons, pour l'histoire du Maroc durant la période romaine et le moyen-âge, à celle du royaume de Fez, dont les destinées ont presque toujours entraîné le sort des autres provinces. La dynastie qui règne encore actuellement, celle des chérifs Fillelides, s'éleva d'abord dans le Tafilelt, ainsi que les chérifs Daralouytes qu'elle remplaça en 1648, et assura définitivement la suprématie à Maroc. Ces princes se prétendent issus d'Ali et de Fatime, fille du prophète, et nomment le chérif Mulei (mort en 1652) comme le fondateur de leur empire, dont la conquête s'accomplit sous ses premiers successeurs. De sanglantes discordes de famille, des révoltes sans cesse renaissantes, une foule d'actes barbares et des guerres cruelles avec les tribus des montagnes, tels sont les événements qui se reproduisent dans l'histoire de la plupart des princes de cette dynastie, dont néanmoins plusieurs ont régné avec éclat malgré les crimes qui souillent leur mémoire. Nous nous bornerons à citer Mulei-Ismaël, mort en 1727, après un règne de 55 ans, prince inhumain, mais énergique et victorieux dans ses entreprises contre Tanger et El-Araisch qu'il enleva aux chrétiens; Mulei-Abdallah (mort en 1757) qui, au milieu des vicissitudes dont il fut longtemps le jouet, étendit les relations que son père avait commencées avec diverses nations de l'Europe; Mohammed (m. en 1789), prince juste, mais avare, qui conclut un grand nombre de traités de commerce; Mulei-Soliman (m. en 1822), qui, non moins favorable aux Européens, réprima sévèrement la piraterie qu'il avait jugée moins profitable que le commerce, mais vit finir dans les révoltes un règne que de longues prospérités avaient signalé d'abord. Il eut pour successeur son neveu, Abou-Zeïd-Mulei-Abdérahman, qui occupe encore aujourd'hui le trône. Des mésintelligences, survenues avec l'Autriche et puis avec le royaume des Deux-Siciles, ont déterminé la première de ces puissances en 1830, et la seconde en 1839, à soutenir leurs réclamations par la présence menaçante de leurs escadres. A plusieurs reprises, la France elle-même a dû faire de serieuses démonstrations contre le Maroc, dont les populations, voisines de notre établissement d'Alger, ont souvent embrassé la cause d'Abd-el-Kader, que nos armes victorieuses ont tout récemment refoulé sur leur territoire. CH. V.

MARONITES, secte de chrétiens orientaux formée des débris des monothélètes, autre secte qui, au VII^e siècle, soutenait cette opinion que le Christ, tout en réunissant en lui la nature divine et la nature humaine, n'avait agi que par une seule et même volonté. Appuyés par l'empereur Héraclius, les monothélètes furent chassés de l'empire par Anastase II, l'un de ses successeurs. C'est alors que les maronites, ainsi nommés de leur premier chef Maron, pieux solitaire mort en 433, se fondirent avec eux dans une société monastique dont le siége est aux environs du mont Liban (*voy.*), et finirent par former un peuple de montagnards guerriers, qui défendit vaillamment son indépendance politique et religieuse contre les mahométans, auxquels cependant il fut contraint de payer tribut.

La constitution des maronites est celle d'une république militaire. Ils se rapprochent des anciens Arabes par la simplicité de leurs mœurs. Ils vivent des fruits de leur sol et des produits de leurs vignes. Leurs cérémonies religieuses rappellent celles de l'Église grecque. Depuis le XII^e siècle, ils se sont réunis plus d'une fois à l'Église romaine, mais en conservant plusieurs de leurs usages particuliers, tels que le mariage des prêtres et l'emploi de la langue arabe dans le service divin. Le chef des maronites porte le titre de patriarche d'Antioche, quoiqu'il réside, comme nous l'avons dit à l'art. LIBAN, dans le Castravan (Kesroan); tous les dix ans, il rend compte au pape de la situation de son Église. De son côté, le pape entretient à Rome un collége de prêtres maronites, qui, du reste, n'ont jamais pu parvenir à faire embrasser franchement à ces anciens sectaires l'esprit de l'Église romaine. Tout récemment les maronites, ainsi que leurs voisins des montagnes, les Druses (*voy.*), contenus pendant quelque temps par l'autorité du pacha d'Égypte, Méhémet-Ali, maître de la Syrie, ont été soustraits à sa puissance par l'intervention armée des quatre puissances signataires du traité de Londres (1840), et qui ont rendu à la Porte cette province autrefois soumise à sa suzeraineté. De sanglantes collisions ont déjà eu lieu entre ces deux races, et, malgré les protestations de la France, reconnue depuis un temps immémorial protectrice des chrétiens de la Syrie, la Porte Othomane s'efforce dans ce moment d'établir parmi eux, sur les débris de leur indépendance, l'autorité d'un pacha relevant d'elle immédiatement et dont les violences ont déjà fixé l'attention de la diplomatie européenne. *Voy.* SYRIE. D. A. D.

MAROQUIN, espèce de peau de chèvre ou de bouc tannée et mise en couleur, que l'on distingue principalement à des raies très fines qui se croisent à sa surface teinte en formant de petits losanges. Son nom lui vient du Maroc (*voy.*), célèbre par cette industrie. Comme elle était aussi jadis florissante à Cordoue, le maroquin a été appelé d'une manière analogue, dans plusieurs langues, *cordouan*, c'est-à-dire cuir de Cordoue. On l'emploie surtout pour les tapisseries, reliures de livres, chaussures, ameublements, etc. L'art d'apprêter le maroquin, longtemps tenu secret chez les Turcs, fut connu en France d'après les renseignements fournis, en août 1735, par un chirurgien de la marine royale nommé Granges. La première fabrique de maroquin ne fut pourtant établie à Paris, dans le faubourg Saint-Antoine, que vers le milieu du XVIIIe siècle; la manufacture royale de Choisy-le-Roi qui est aujourd'hui l'établissement le plus considérable dans ce genre, date aussi de 1765. Depuis cette époque, cette industrie a pris une grande extension en France, où elle produit annuellement une valeur de 6 à 7 millions.

La fabrication du maroquin a toujours été très importante dans le Levant. Constantinople, Larisse, Janina, Salonique, fournissent des portefeuilles, des ceintures et plusieurs autres objets d'un beau travail, qui s'exportent principalement en Allemagne. C'est à Smyrne que se fabrique la plus grande quantité, et dans l'île de Chypre, la plus belle qualité de maroquin de tout le Levant. Le maroquin rouge et jaune se prépare toujours aussi à Tunis et à Maroc. D. A. D.

MAROT (CLÉMENT) est le représentant de la poésie française pendant la première moitié du XVIe siècle. Placé par l'ordre des temps entre Villon et Ronsard (*voy.* ces noms et *littérature* FRANÇAISE, T. XI, p. 468), il a continué et perfectionné le genre à la fois naïf et spirituel du premier, et il est resté bien plus populaire que le second, parce que, dans son style toujours naturel, il n'a traité que des sujets assortis au tour de son esprit ou au goût de son temps. On retrouve dans ses écrits la trace de sa vie agitée et aventureuse. Mêlé à tous les plaisirs, à tous les dangers, à toutes les affaires de la cour, le poëte de François Ier, malgré la faveur royale, eut aussi à souffrir des persécutions religieuses, et vit de près la flamme des bûchers allumés pour les protestants.

Il était né à Cahors, en 1495. Son père, Jean Marot, poëte lui-même, était secrétaire d'Anne de Bretagne, femme de Louis XII, et devint, après la mort de ce prince, valet de chambre de François Ier. En 1505, il avait amené à Paris son jeune fils Clément, qui commença à suivre les cours de l'université, et conçut dès lors la haine du joug monacal. Aussi fit-il d'abord peu de progrès dans l'étude des langues anciennes et de la théologie. Négligé par son père, qui était lui-même assez déréglé dans ses mœurs, il essaya successivement bien des genres de vie: on le voit tour à tour associé à la troupe des enfants de Sans-Souci, qui jouaient des farces ou des soties devant le public, puis quittant les tréteaux pour le barreau, et bientôt effrayé par la chicane, se partageant entre l'amour et la débauche, essayant du métier des armes, et attaché comme page au chevalier Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroi. Il prit part à la dernière guerre suscitée sous Louis XII, par la ligue de l'Angleterre, des Suisses et de l'Empereur contre la France. Au milieu du tumulte des camps, son goût pour la poésie s'éveilla; stimulé peut-être par la célébrité de son père, il reprit ses études négligées, se mit à lire Virgile, et surtout nos vieux poëtes, Guillaume de Lorris, Jean de Meun, Charles d'Orléans, Coquillart, Villon, les troubadours et les romans de chevalerie. En voyant cette variété de goûts et d'entreprises, on reconnaîtra qu'il a lui-même caractérisé sa vie avec beaucoup de vérité, quand il a dit:

> Sur le printemps de ma jeunesse folle,
> Je ressemblais l'hirondelle qui vole
> Puis ça, puis là; l'âge me conduisait,
> Sans peur ni soins, où le cœur me disait.

Le premier essai poétique qui le fit connaître, fut le *Temple de Cupido*, qu'il dédia à François Ier. Cet ouvrage appartient au genre allégorique, dont la manie dominait alors dans la littérature. L'esprit de Marot le fit bien venir à la cour. Il fit une ballade pour la naissance du dauphin. Présenté à Marguerite (*voy.*)

de Valois, duchesse d'Alençon, cette princesse distinguée s'attacha Marot en qualité de valet de chambre, et l'on a soupçonné même que la galanterie n'avait pas moins contribué que la poésie à combler les distances entre la maîtresse et son serviteur. En 1521, quand la guerre éclata contre Charles-Quint, Marot suivit le duc d'Alençon à l'armée, et de là, il adressa deux épîtres à Marguerite. Après la mort de son père, il publia le recueil de ses poésies, et désirant lui succéder comme valet de chambre du roi, il adressa une épître à François Ier, qui lui accorda sa demande. Il accompagna ensuite le roi dans la guerre d'Italie, et à Pavie il fut blessé et fait prisonnier. A son retour, sa rupture avec la belle Diane (*voy.*) de Poitiers, dont il avait obtenu les bonnes grâces, lui devint funeste; car sa haine implacable le poursuivit tant qu'il vécut. Elle commença par le dénoncer à l'inquisiteur Jean Bouchart, comme favorable à la religion nouvelle. Il fut accusé d'avoir *mangé lard en carême*, arrêté et conduit au Châtelet. Il était haï des moines, que sa verve caustique n'épargnait pas; le roi son protecteur était prisonnier en Espagne. Le lieutenant-criminel Gilles Maillard, contre lequel il fit la terrible épigramme sur la mort de Semblançay, se fit l'instrument de la persécution. Tout ce que Marot put obtenir, fut d'être transféré dans la prison de Chartres, moins sombre et moins malsaine que le Châtelet. C'est là qu'il fit la révision et qu'il prépara la nouvelle édition du *Roman de la Rose*, qu'il donna en 1527. Il y composa aussi son poëme de *l'Enfer*, satire dirigée contre ses juges, contre les gens d'église, et surtout contre la Sorbonne. François Ier, à son retour de Madrid, le fit remettre en liberté, en 1526. Mais un an après, ayant fait échapper des mains des archers un homme que l'on venait d'arrêter, la cour des aides le fit enfermer à la place du prisonnier. Alors il eut recours au roi, et l'épître en vers qu'il lui adressa passe pour son chef-d'œuvre. François Ier en fut si content, qu'il écrivit de sa main à la cour des aides un ordre de faire sortir Marot de prison.

Le premier recueil des poésies de Marot, publié sous le titre d'*Adolescence Clémentine*, eut un grand succès. Une maladie qu'il fit en 1531, et qui était, dit-on, la suite de ses débauches, et un vol dont il fut victime de la part de son valet, furent l'occasion d'une nouvelle épître au roi; c'est un des morceaux où il a mis le plus de grâce, de finesse et d'originalité. Il avait suivi François Ier dans le voyage qu'il fit à Marseille en 1533, pour conférer avec le pape. Il était à Blois avec la cour, en 1535, lorsque des placards blasphématoires contre la messe furent affichés aux portes des églises de Paris et de plusieurs autres villes. A cette occasion, les bûchers se rallumèrent; des amis de Marot avaient été arrêtés; il fut dénoncé lui-même comme calviniste, et l'on saisit à Paris ses papiers et ses livres. A cette nouvelle, il fuit de Blois en Béarn, auprès de Marguerite; puis en Italie, à la cour de Renée de France, duchesse de Ferrare. Le duc, qui craignait de déplaire au pape, le renvoya de ses états, d'où il se réfugia à Venise, et il obtint enfin la permission de rentrer en France, vers la fin de 1536. Le cardinal de Tournon le força d'abjurer les doctrines hérétiques à Lyon.

Sa traduction des Psaumes de David fut une nouvelle cause de persécution. Il l'avait entreprise à la prière de son ami Vatable, qui lui donnait le mot-à-mot de l'hébreu, et Marot le mettait en vers. Les psaumes français furent mis en musique par les plus habiles musiciens du temps, Gondimel et Bourgeois : le succès en fut immense. Le roi, les courtisans, les femmes les plus élégantes les chantaient; on les entendait sur le Pré-aux-Clers et partout. Alors les moines s'alarmèrent; la Sorbonne déclara les Psaumes hérétiques, et elle fit des remontrances sur la dédicace que le roi avait acceptée, et sur la permission d'imprimer qu'il avait accordée. Le roi finit par céder, et Marot s'enfuit à Genève, auprès de Calvin, en 1543. Il y continua sa traduction des Psaumes; aux 30 qu'il avait traduits d'abord, il en ajouta 20 autres. Ici, les écrivains catholiques prétendent qu'ayant débauché la femme de son hôte, il devait être condamné à être pendu, comme adultère, mais que l'amitié de Calvin fit substituer la peine du fouet; les écrivains calvinistes, au contraire, affirment que c'est une calomnie. Ce qu'il y a de certain, c'est que Marot passa de Genève dans le Piémont, qui était alors au pouvoir de la France; il mourut à Turin, au mois de septembre 1544, dans l'abandon et la misère.

Marot fut un véritable poëte. S'il n'est pas exact de dire avec Boileau qu'il *montra pour rimer des chemins tout nouveaux*, car il n'a rien inventé, du moins il est le premier qui ait laissé des modèles dans des genres secondaires. Encore aujourd'hui, son style est parfaitement intelligible; il a atteint la perfection dans l'épître familière, le rondeau, la ballade, le madrigal, et surtout dans l'épigramme; il se distingue par un tour constamment ingénieux, son expression est fine, piquante, et quelquefois pleine de delicatesse. La langue que Villon lui a transmise, et qu'il a perfectionnée, se prêtait mal à l'expression des pensées élevées; mais elle le servait à merveille dans les genres gracieux, et l'on peut répéter avec l'auteur de l'*Art poétique* :

> Imitez de Marot l'élégant badinage.

Un éloge qui suffirait à sa gloire, est celui qu'en a fait La Fontaine, en l'appelant un de ses maitres. — On a beaucoup d'éditions des Œuvres complètes de Marot; nous ne citerons que celles de Lenglet Dufresnoy, La Haye, 1731, 4 vol. in-4° ou 6 vol. in-12; de M. Auguis, Paris, 1823, 5 vol. in-18; et de M. P. Lacroix, Paris, 1824, 3 vol. in-8°, etc. A-D.

MAROZIA, qu'on nomme aussi *Marinccia*, était fille de Théodora (*voy.* ITALIE, T. XV, p. 142), et eut, comme sa mère, sur les affaires de l'Italie, durant la première moitié du x^e^ siècle, une influence qu'elle dut à sa beauté autant qu'à ses richesses. A cette époque singulière Rome se trouva pendant plus de 40 ans sous le gouvernement de prostituées[*], qui régnèrent non par droit de succession ni par droit de génie, mais par la puissance de leurs charmes. Dans ce siècle dissolu, l'attrait de la volupté avait étouffé toute idée morale et livré le monde à l'empire des jouissances matérielles.

Marozia, mariée vers 906, à Albéric, duc de Spolète, marquis de Camerino, issu d'une des familles les plus considérables de Rome, accrut de toute la puissance de son mari l'ascendant qu'elle tenait alors de sa mère. Celle-ci, dominatrice souveraine des États de l'Église, y avait comprimé les factions et créé les papes, de 890 à 920. Albéric ayant été chassé de Rome et tué dans un mouvement populaire, Marozia, qui avait partagé sa fuite, reparut bientôt, et enchaîna autour d'elle tout ce qu'il y avait de plus illustre dans la capitale du monde chrétien. Elle augmenta prodigieusement ses vastes domaines par les possessions et les forteresses dont les seigneurs romains payaient ses faveurs. L'une de ses citadelles, le château Saint Ange, qui dominait le cours du Tibre, la rendait maîtresse d'une grande portion du territoire de Rome. Parvenue à cette puissance, elle fut recherchée par Guido, marquis de Toscane, qui l'épousa en 925.

Bientôt, les deux époux arrachèrent du trône pontifical et jetèrent dans une prison où il fut assassiné, Jean X (*voy.*), qui avait été amant de Théodora, et que cette femme impudique avait fait asseoir sur le siége de saint Pierre.

Après le court pontificat de Léon VI et d'Étienne VII, élus par l'influence de Marózia, cette femme fit nommer pour leur successeur Jean XI (931), son fils, né durant son premier mariage avec Albéric, mais que, selon Luitprand, Leo et d'autres historiens, elle avait eu du pape Sergius III.

Veuve de Guido, Marozia épousa, en 3^e^ noces, Hugo, roi de Lombardie (932). Elle espérait ainsi établir sa domination sur l'Italie entière, en unissant sous une même autorité le nord et le centre de cette contrée. Mais Hugo s'étant un jour emporté jusqu'à donner un soufflet à Albéric, fils aîné de Marozia, fut contraint de se soustraire par la fuite à la colère du jeune prince, qui n'avait pas eu de peine à soulever les Romains con-

---

(*) En grec πόρνη; de là le nom de *pornocratie* dont les historiens protestants ont flétri cette période de l'histoire de Rome.

tre un homme qui s'était fait haïr par les excès qu'il avait commis à Rome. Albéric étendit sa vengeance jusque sur sa mère, qu'il fit enfermer, ainsi que le pape, au château Saint-Ange. Marozia mourut plus tard dans un couvent, on ne sait à quelle époque. M. A.

MARQUE. En matière criminelle, on nomme ainsi une peine qui consiste dans l'impression d'un fer brûlant* sur la peau d'un condamné. Ce mot vient de l'allemand *merken***, d'où les Italiens ont fait *marcare*, et les Espagnols *marcar*.

Chez les Romains, la marque, afin qu'elle fût plus apparente, était appliquée au front; mais Constantin ordonna qu'elle serait placée sur la main ou sur la jambe.

En France, sous l'empire du Code pénal de 1810, l'individu condamné à la marque devait être flétri, sur la place publique, par l'application d'une empreinte avec un fer brûlant sur l'épaule droite. Cette empreinte était des lettres T P pour les condamnés aux travaux forcés à perpétuité, et de la lettre T pour les condamnés aux travaux forcés à temps, lorsqu'ils devaient être flétris. La lettre F était ajoutée dans l'empreinte, si le coupable était un faussaire.

La peine de la marque a été abolie par la loi du 28 avril 1832, qui apporta dans la législation pénale des réformes que l'opinion publique réclamait depuis longtemps. « Le supplice de la marque, disait M. Barthe, garde-des-sceaux, en exposant les motifs de cette loi, flétrit l'âme du criminel en même temps que son corps; il lui inflige une sorte de mort morale et ne le laisse vivre que pour l'infamie; il le pousse à l'impénitence par le désespoir; parce qu'un homme fut coupable peut-être un seul jour, on dirait que le législateur a voulu lui interdire tout retour à la vertu. Ce supplice frappe d'impuissance la réhabilitation, le droit de grâce et jusqu'au repentir. » E. R.

MARQUE (LETTRE DE), *voy.* LETTRE, T. XVI, p. 462.

MARQUETERIE, art de produire, en bois, en ivoire, en écaille ou autres matières, des dessins sur les meubles, sur les parquets et sur les boiseries. On trace d'abord les dessins à l'aide de patrons, puis on découpe le bois qui forme le fond du panneau, en le chantournant avec soin suivant toutes les courbes, et on remplace le bois enlevé par des morceaux de nacre et des filets d'ivoire, de cuivre, d'écaille, de baleine, etc. La colle forte maintient ces diverses matières sur lesquelles on passe ensuite la ponce et qu'on vernit. De cette façon, l'on parvient à reproduire une foule de dessins de fleurs, oiseaux, feuillages, etc. D. A. D.

MARQUIS, MARQUISAT (en basse latinité *marchio*, *marchionatus*). On donnait originairement le nom de *marquis* ou *marchis* aux gouverneurs préposés à la garde des marches (*voy.*) ou frontières d'un état. Tels étaient aussi les margraves (*voy.*) en Allemagne et les *marchese* en Italie. Ainsi *marquisat* et *margraviat* étaient primitivement synonymes : on disait le marquisat de Saluce dans le même sens que le margraviat d'Anspach. Plus tard, on appela marquis le possesseur d'une terre érigée en *marquisat* par lettres-patentes. Ce nom n'est plus aujourd'hui qu'un simple titre de noblesse (*voy.*) confirmé ou conféré par le roi. Dans le rang nobiliaire, les marquis se placent, en France, entre les comtes et les ducs (*voy.* ces mots). Leurs armes portent, comme on sait, une couronne (*voy.*) particulière. En France, c'est plus que tout autre un titre de cour, et la comédie, depuis Molière, en y attachant l'idée de fatuité insolente, a fait des marquis un type auquel on n'a pas épargné le ridicule. X.

MARQUISES (ÎLES), situées dans le grand Océan équinoxial (mer Pacifique), sous environ 138 à 141° de long. or., et sous 8 à 11° de lat. S. Il y en a cinq prin-

---

(*) En Angleterre, où la peine de la marque est encore en usage pour les déserteurs, on vient (1842) de substituer au fer chaud une machine (*branding instrument*) composée d'aiguilles acérées poussées par un ressort à travers une multitude de trous dont l'ensemble représente la lettre D. Pour rendre indélébile cette sorte de tatouage, imprimé sur la paume de la main, on frotte ensuite les piqûres avec une brosse imbibée d'indigo ou d'encre de Chine. — Une autre espèce de marque, longtemps pratiquée en Russie, consistait a fendre les narines aux criminels. S.

(**) La véritable racine paraît être le substantif *Mark*, démarcation : de là *mærken*, marquer, puis remarquer, faire attention. S.

cipales, savoir : Fatouiva, Motane, Tahouata, Ohivaoa et Fetougou. Elles furent découvertes, en 1595, par le navigateur espagnol Alvaro Mendaña, qui, en l'honneur du vice-roi qui avait fait entreprendre ce voyage de découverte, les nomma *Marquesas* ou îles du *marquis de Mendoza*. Ce n'est qu'en 1791 que d'autres îles, situées au nord et au nord-ouest des précédentes, ont été découvertes par Ingraham, navigateur américain : c'étaient celles de Ouapoa, Ouahouga et Noukahiva; il les nomma îles de *Washington*. On sait maintenant que les îles Marquises et Washington forment un seul archipel : on le nomme *Mendana*; quelquefois aussi on applique le nom de Marquises ou de Mendoze à tout le groupe. Les îles de cet archipel sont couvertes de montagnes et entourées d'écueils et de récifs; elles ont de charmantes vallées, riches en productions des climats tropicaux, tels que cocotiers, jaquiers, casuarina, etc. De jolis oiseaux peuplent les bois. L'île la plus importante des Marquises est Ohivaoa, et des îles Washington, Noukahiva, dans laquelle il y a une cascade curieuse. Une race d'hommes forte et grande, à teint basané, à cheveux longs, à belles dents, mais féroce, belliqueuse et anthropophage, habite l'archipel au nombre d'environ 50,000 individus. Les tribus, commandées par des rois, se font des guerres cruelles, dévorent leurs ennemis et sacrifient des êtres humains à leurs innombrables divinités. Chaque peuplade a son *moraï* ou enceinte sacrée. Les insulaires excellent dans le tatouage. Un morceau d'étoffe d'écorce leur tient lieu de vêtement; ils s'arment de lances, de frondes et de massues; la polygamie est en usage chez eux, ainsi que la prostitution des femmes aux étrangers. Les missionnaires anglais n'ont pu réussir encore à leur inspirer des mœurs plus conformes à la morale universelle. D-c.

MARRAINE, *voy.* Parrain.

MARRONNIER ou Marronnier d'Inde (*æsculus hippocastanum*, L.). L'arbre qui porte ces noms constitue, dans la famille des hippocastanées [*], un genre qui se reconnaît aux caractères suivants : calice en forme de cloche, à 5 lobes inégaux; corolle irrégulière, à 4 ou 5 pétales onguiculés, dont deux plus grands, supérieurs, redressés, et 2 ou 3 inférieurs plus ou moins déclinés; étamines au nombre de 7, à filets déclinés, arqués, redressés vers leur sommet; capsule coriace, trivalve, triloculaire (ou, par avortement, bi ou uniloculaire), hérissée de pointes roides; graines solitaires dans chaque loge, grosses, luisantes, presque globuleuses.

Le marronnier d'Inde s'élève jusqu'à 80 pieds, et son tronc acquiert 3 à 4 pieds de diamètre; sa tête est ovale-pyramidale, très touffue. Les feuilles sont opposées, longuement pétiolées, digitées, à 7 ou 9 folioles sessiles, dentelées, lancéolées-obovales ou cunéiformes-obovales, d'un vert gai. Les fleurs ont environ 1 pouce de diamètre; elles naissent en thyrses pyramidaux, terminaux, denses, solitaires, pédonculés, longs de près de 1 pied. Les pétales sont d'un beau blanc, et marqués à la base d'une tache pourpre ou jaune.

Cet arbre, quoi qu'en dise son nom vulgaire, n'est pas indigène de l'Inde, mais de l'Asie-Mineure; le premier, qui parvint en France, y fut apporté de Constantinople, en 1615. Tout le monde sait combien ce magnifique végétal s'est multiplié depuis.

Le bois du marronnier d'Inde est mou, blanc et filandreux; il brûle lentement sans donner beaucoup de chaleur; il ne peut servir qu'aux constructions qui exigent peu de solidité. Toutefois, on assure qu'il est excellent pour les conduits souterrains, et qu'employé ainsi, il dure plus longtemps que la plupart des autres bois; on le débite aussi en planches, dont on fait des caisses d'emballage et de la volige; son charbon est bon pour la fabrication de la poudre à canon. L'écorce, amère et fortement astringente, contient beaucoup de tannin; elle possède des vertus fébrifuges, et elle peut s'utiliser à teindre en jaune.

L'amande de la graine du marronnier d'Inde se compose de fécule presque pure; mais son amertume s'oppose à ce qu'on l'emploie à des usages alimentaires; les procédés à l'aide desquels on a tenté de

---

(*) Ce nom, ou plutôt celui de la graine, exprimé en allemand par *Rosskastanie*, signifie châtaigne de cheval. S.

remédier à cet inconvénient, sont trop dispendieux pour la pratique. Les chèvres et les moutons mangent cette graine sans répugnance; en Turquie et en Allemagne, on en tire parti dans l'art vétérinaire; enfin, on peut en préparer de la colle et de l'amidon, et elle peut au besoin remplacer le savon dans les lessives.

Il ne faut pas confondre le marronnier d'Inde avec les variétés du châtaignier (*voy.*) qui produisent les marrons, et auxquelles on donne aussi le nom de marronnier. Ed. Sp.

MARRYAT (Francis), capitaine de marine anglais et romancier maritime, d'une famille du comté de Suffolk. Son père, Joseph Marryat, banquier, agent colonial et membre du parlement, est mort en 1824, laissant neuf enfants et une fortune considérable. L'aîné de ses fils a longtemps représenté le bourg de Sandwich à la Chambre des communes, tandis que les relations de sa famille avec la marine et les colonies donnaient à Francis l'idée de se vouer au service de mer pour lequel il avait une vocation décidée. Il y fit son chemin, et parvint au grade de capitaine. Il est probable que ses romans retracent plus d'une aventure de sa jeunesse et de sa carrière aventureuse. Il les écrivit, dit-il, dans le but spécial d'appeler l'attention sur les abus du service maritime et sur les réformes qu'il jugeait utile d'y introduire. Fort heureusement pour ses lecteurs, il ne s'est pas borné à ce rôle purement didactique. Marin et Anglais de corps et d'âme, il a fait véritablement, dans ses ouvrages, de la littérature maritime, nous dirions presque de la marine littéraire. On y sent l'odeur du goudron, le mugissement du vent dans les voiles; on y entend les mille bruits du bord, la parole brève de l'officier et le sifflement du *chat à neuf queues* sur le dos du marin indiscipliné. La plupart de ces romans, insérés d'abord dans le *Metropolitan Magazine*, etc., se sont succédé, depuis 1832, avec une rapidité qui étonnait Walter Scott et qui ne s'est pas ralentie depuis. C'est ainsi qu'ont paru successivement: *les Mille et un contes du pacha*, *Pierre Simple*, *Jacob Fidèle*, *l'Homme du roi*, *Newton Forster*, *l'Officier de marine*, *Japhet à la recherche d'un père*, qui a fourni à M. Scribe le sujet d'une comédie; *Rattlin le mousse* et *les Trois Cutters*, *le Midshipman aisé* et *le Pirate*, *Snarley-yow*, *le Vieux Commodore*, *le Vaisseau-Fantôme*, *le Pauvre Jack*. Il faut ajouter à cette liste *Olla podrida*, renfermant les voyages de l'auteur sur le continent, et enfin son *Voyage en Amérique*, 1839, 3 vol. in-8°, qui a si vivement piqué la susceptibilité des Américains, que les ouvrages de l'auteur ont été publiquement brûlés aux États-Unis. Il peut s'en consoler en voyant la popularité dont ils jouissent en Europe. Ses romans ont été traduits en français par MM. Albert Montémont, Defauconpret et de Razey. Cette dernière traduction (1837 et ann. suiv.), forme 56 vol. in-12. R-y.

MARS (myth.), et plus anciennement *Mavors* dont *Mars* n'est qu'une contraction. C'est l'*Arès* des Grecs, le dieu qui présidait à la guerre. Les plus anciens poëtes le font fils de Jupiter et de Junon, tandis que les poëtes postérieurs racontent que Junon l'enfanta seule, pour se venger de ce que Jupiter avait ainsi mis au monde Pallas. C'est une divinité pélasgienne dont le culte passa de la Thrace en Grèce. Dans les temps les plus reculés, Mars était le symbole de la puissance divine; mais les Grecs en firent celui de la guerre, de la force brutale, de l'audace, de la destruction, ou le dieu des combats, par opposition à Minerve (*voy.*), symbole de la valeur unie à la science militaire. Plus tard, on le représenta comme le protecteur de l'innocence, etc. Son culte s'établit de bonne heure à Rome. Selon la tradition, Romulus et Rémus, les fondateurs de cette ville, étaient fils de Mars et de Rhéa Sylvia. Plusieurs temples lui étaient dédiés, ainsi que le Champ-de-Mars, et il avait des prêtres particuliers, appelés *flamines* et *saliens* (*voy.* ces mots), qui étaient chargés de la garde de son bouclier tombé du ciel. C'est de sa fête que le mois de mars a reçu son nom. Mars était en même temps le dieu du printemps. Les Romains lui avaient consacré le feu, les soldats, les chevaux, les oiseaux de proie, les vautours, les coqs, les pies et les loups. Ils lui offraient en outre les sacrifices appelès *suovetaurilia*, du mélange de deux sortes de victimes. En temps de paix, ils le désignaient sous le nom de *Quirinus*; en temps de guerre, sous celui de *Gradivus*. Ils lui donnaient pour sœur et pour épouse Bellone (*voy.*), tandis que les Grecs, sans lui reconnaître d'épouse particulière, lui donnaient un grand nombre de maîtresses. Il aima surtout passionnément Aphrodite (*voy.* ce nom et Vénus). Trahi par Hélios et surpris dans les bras de cette déesse par Vulcain (*voy.*), qui les enveloppa d'un réseau de fer, il se vit livré aux risées de l'Olympe par l'époux outragé. De cet adultère naquirent, selon Simonide, Harmonie et Éros (*voy.* ces noms). Lorsque Mars partait pour la guerre, il était constamment accompagné de ses fils Phobos et Deimos (la crainte et l'effroi), qui attelaient et conduisaient son char, ainsi que d'Ényo et d'Éris (la discorde), qui combattaient à ses côtés. Les poëtes d'un âge postérieur seuls lui font jouer un rôle dans la guerre des Géants (*voy.*) : selon Claudien, il fut le premier à les attaquer et tua Pélorus et Mimas; mais obligé de fuir devant Typhée, il se changea en poisson pour lui échapper. Dans le combat contre les Aloïdes, OEtus et Éphialtes, il fut fait prisonnier et jeté dans un cachot de fer où il passa 13 mois, jusqu'à ce qu'il fut délivré par Mercure, à qui la mère des vainqueurs avait révélé son infortune. Il combattit deux fois Hercule; la première il fut blessé, et la seconde Jupiter les sépara en lançant entre eux sa foudre. Il tua Halirrhothius, fils de Neptune et de la nymphe Euryte, qui avait fait violence à sa fille Alcippe. Neptune l'accusa de ce meurtre devant les douze dieux, qui l'acquittèrent : le jugement eut lieu sur une colline près d'Athènes, qui prit dès lors le nom d'Aréopage (*voy.*), ou colline d'Arès. Dans la guerre de Troie, il embrassa le parti des Troyens, et fut blessé par Diomède. Il combattit aussi contre Minerve, qui le terrassa d'un coup de pierre. Il ne nous reste qu'un très petit nombre de statues de ce dieu, où il est représenté tout nu ou bien couvert du casque et de la chlamyde. Quelques groupes le représentent avec Vénus, et des bas-reliefs avec Rhéa Sylvia. *C. L.*

MARS, *voy.* Mois et Calendrier.

MARS, *voy.* Planètes.

MARS (Champ-de-), *voy.* Champ.

MARS (Anne-Françoise-Hippolyte M^{lle}), fille de Monvel (*voy.*) et d'une actrice de province d'une beauté remarquable, naquit à Paris, le 19 déc. 1778. Destinée à l'art dramatique, pour lequel elle avait montré des dispositions précoces, elle débuta, à 13 ans, sur le théâtre de M^{lle} Montansier, à Versailles, par le rôle du Plaisir, dans une pièce allégorique, et celui de l'Amour dans *Élisabeth Salisbury*. Sa jeunesse, sa charmante figure, auraient suffi pour la faire bien accueillir : la rare intelligence dont fit preuve l'actrice-enfant accrut encore son succès. Aussi Monvel, qui savait que pour un grand talent les véritables leçons doivent être celles de la nature, confia-t-il dès ce moment l'avenir de sa fille à ses propres inspirations. « Tu sais ton rôle, lui disait-il : eh bien ! joue-le comme tu le sais. »

En 1795, M^{lle} Mars vint se joindre à la fraction de la Comédie-Française qui donnait des représentations sur le Théâtre-Feydeau, et lorsque la réunion de tous les sujets de premier ordre reconstitua le Théâtre-Français, la jeune actrice y fut admise d'un commun accord. Sa physionomie, à la fois gracieuse, mobile et piquante, son jeu si naturel et si fin, son organe enchanteur, prêtèrent un nouveau charme aux rôles des *ingénues*, des *amoureuses*. Lorsque, par la retraite de M^{lle} Lange, elle posséda de droit un emploi que, de fait, elle avait déjà conquis, à ses triomphes dans l'ancien répertoire elle joignit ceux de ses créations dans les ouvrages nouveaux; elle fut un des principaux ornements de cet admirable ensemble où brillaient avec elle les Molé, les Monvel, les Fleury, les Contat (*voy.* tous ces noms), etc., et de la perte duquel, plus tard, elle devait seule consoler les spectateurs de nos jours.

Sans M^{lle} Mars, en effet, déjà la disparition de M^{lle} Contat eût laissé un vide immense sur notre scène comique. Mais désignée d'avance pour son héritière, et par cette grande actrice et par la voix publique, on la vit, tout en conservant ses grâces naïves dans les rôles ingénus, se placer en même temps au premier rang dans l'emploi des *grandes coquettes*, nous rendre *Célimène*, *Araminthe*, *Céliante*, etc., avec tous leurs attraits, toutes leurs séductions.

Il serait trop long de retracer ici cette série non interrompue de triomphes dans les deux genres, auxquels Mlle Mars sut encore joindre ceux de quelques heureuses excursions dans le tragique, telles que le Benjamin d'*Amasis*, et dans le drame sentimental, où sa voix et son jeu touchants furent de puissants éléments de succès pour *le Tyran domestique*, *la Fille d'honneur*, et firent la fortune de *Valérie*.

Elle a aussi prêté son talent au succès de quelques créations du drame moderne; mais se consacrant plus particulièrement au brillant emploi où elle était tout-à-fait hors de ligne, Mlle Mars y atteignit le plus haut degré de la perfection; on peut dire qu'elle s'identifia avec le génie de Molière et l'esprit de Marivaux. C'est le 15 avril 1841 qu'elle a décidément quitté la scène où elle a laissé de si beaux souvenirs et des regrets universels.

Mlle Mars avait une sœur aînée, qui avait aussi été actrice et qui est morte à Versailles, en octobre 1837. M. O.

MARSAILLE (BATAILLE DE), 4 octobre 1693, *voy.* CATINAT et LOUIS XIV.

MARSCHLÆNDER, terres d'alluvion très fertiles le long des mers et des rivières, *voy.* HANOVRE, FRISE, OLDENBOURG; *voy.* aussi POLDER.

MARSCHNER (HENRI), un des meilleurs compositeurs allemands contemporains, est né à Zittau, en 1798. Il débuta dans la carrière vers laquelle l'entrainait sa vocation, par l'opéra de *Henri IV et d'Aubigné*, qui fut joué à Dresde sur la recommandation de Weber. L'amitié de ce grand maître valut à M. Marschner la place de directeur d'orchestre à l'Opéra de cette ville, place qu'il quitta au bout de trois ans pour voyager. Ce fut pendant un séjour qu'il fit à Leipzig, qu'il écrivait son opéra du *Vampire*, où il est aisé de reconnaître un admirateur passionné de Weber. Celui du *Templier* et de *la Juive* annonce déjà un talent plus mûr, une allure plus libre, des pensées plus originales. La *Fiancée du fauconnier*, quoique renfermant aussi d'excellents morceaux, eut moins de succès. *Hans Heiling*, qu'il composa à Hanovre, où il avait été appelé, en 1830, en qualité de premier maître de chapelle, enleva au contraire tous les suffrages. D'autres opéras, écrits depuis cette époque, ne jouissent pas de la même faveur. Mais indépendamment de ces grandes compositions, M. Marschner est auteur d'une foule de romances dont plusieurs portent le cachet du génie. Nous citerons particulièrement ses *Chants hébreux*. *C. L. m.*

MARSEILLAISE (LA). Un officier du corps du génie, Rouget de Lisle, se trouvait à Strasbourg au commencement de 1792. Une colonne de volontaires devait en partir le lendemain, et, dans un grand repas qu'il donnait le soir, le maire de cette ville, Dietrich, sachant que le jeune officier s'occupait, en amateur, de poésie et de musique, l'engagea à composer un chant pour ces braves. Rouget le promit; sa tête s'exalte, il s'enferme chez lui, et, dans le cours rapide d'une nuit déjà avancée, il improvise, paroles et musique, cette admirable composition. Toutefois, quand le matin arrive, fatigué doublement et de la veille et du travail, une sorte de découragement succède à son exaltation. « Tenez, dit-il à son hôte en lui remettant le papier, voilà ce que vous m'avez demandé, mais j'ai peur que cela ne soit pas trop bon. » Dietrich, excellent musicien, n'a eu besoin que de jeter un coup d'œil sur l'ouvrage : « Que dites-vous, mon ami? s'écrie-t-il; vous avez fait un chef-d'œuvre! » Il appelle sa femme qui le joue sur le piano; leur enthousiasme est au comble. On envoie chercher les musiciens du théâtre, et, après quelques répétitions, on l'exécute à grand orchestre sur la place publique, où il obtient son premier triomphe; car au lieu de 600 hommes qui devaient partir pour l'armée, il s'en trouva soudain près de 1,000 dans les rangs.

Le *Chant de guerre de l'armée du Rhin* (tel était le nom que lui avait donné son auteur) fut envoyé par Rouget de Lisle à Méhul et à Grétry. Méhul, que personne assurément ne soupçonnera d'une basse jalousie, ne sentit pas le mérite de cette musique enivrante ; Grétry sut mieux l'apprécier, et y reconnut l'œuvre d'un homme étranger à la science, mais inspiré par le génie. L'instinct de nos soldats ne s'y trompa point non plus: on sait combien cet appel énergique aux *enfants de la patrie forma de bataillons* et décida de victoires!

Déjà toute l'armée du Nord le chantait avec enthousiasme; mais il était encore inconnu à Paris. Ce furent les Marseillais, appelés par Barbaroux (*voy.*), qui l'y apportèrent au mois de juillet 1792. Il y fut accueilli avec transports; ignorant d'abord sa véritable origine, on l'y baptisa du nom d'*Hymne des Marseillais*, et l'on a continué d'appeler ce chant *la Marseillaise*. L'œuvre immortelle de Rouget de Lisle est devenue pour la France une sorte de *palladium*, et aujourd'hui même, à ses *mâles accents*, la France entière, s'il le fallait, se lèverait encore, comme un seul homme, pour repousser les attaques de l'étranger. M. O.

MARSEILLE, chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône (*voy.*) et de la 8^e division militaire, siége d'un évêché suffragant d'Aix, d'un tribunal de 1re instance et de commerce, etc., est située à 813 kilom. S.-S.-E. de Paris, sur la Méditerranée (golfe du Lion), où elle a un port des plus vastes et des plus sûrs, qui, par son mouvement commercial, se place au premier rang parmi les ports de France. La population de Marseille était, en 1789, de 76,222 hab.; en 1836, on y comptait 146,239 âmes.

Située sur le penchant et au pied d'une colline placée entre la mer et une chaîne demi-circulaire de montagnes, Marseille se distingue en *ville vieille* et en *ville neuve*, séparées par une magnifique rue qui la parcourt en ligne droite dans toute sa longueur, depuis la porte d'Aix jusqu'à la porte de Rome. Cette rue, nommée *le Cours*, bordée d'arbres et de bancs de pierres, et ornée de fontaines, forme une des plus délicieuses promenades. Parmi les monuments, qui sont d'ailleurs en bien petit nombre, il suffit de mentionner l'hôtel de la préfecture, l'hôtel-de-ville, le théâtre, le palais de justice, la bibliothèque (50 à 60,000 vol.), le musée des tableaux, le muséum, l'église souterraine de Saint-Victor, etc.; aux environs, la chapelle de Notre-Dame-de-la-Garde, le hameau des Grottes, le village des Aygalades, etc. Marseille possède encore des écoles d'hydrographie, de médecine, de dessin et de musique; un collége royal, une institution de sourds-muets, un observatoire, plusieurs sociétés savantes, un hôtel des monnaies (dont la marque est M et A entrelacés), des bains de mer, une bourse, un magnifique lazaret, etc.

Le port, dont l'entrée regarde le nord-ouest, se prolonge dans l'intérieur de la ville, de l'est à l'ouest, sur une longueur de 1,000^m et une largeur d'environ 400. Il se compose d'une passe, d'un bassin et d'un canal. L'entrée en est resserrée par deux rochers sur lesquels s'élèvent deux forts; elle est étroite, difficile et peu profonde. Les quais en pierres de taille ont 1,785^m de développement, non compris ceux du canal qui ont 790^m de longueur. La superficie de la darse est de 27 hectares: 900 bâtiments peuvent y stationner. L'intendance sanitaire est située à la limite nord du port et presque en face de l'entrée, autrement dite *la Chaîne*, parce qu'autrefois une chaîne le fermait dans la nuit. Un bassin de carénage ayant 1.5 hectare de superficie est en construction. Le fort Saint-Jean porte un phare. A une demi-lieue de ses côtes, Marseille possède les ports ou calanques du Frioul, de Pomègue et Ratoneau. Ce dernier est un chef-d'œuvre de notre époque; il résulte d'une immense digue construite à bras d'homme, qui rejoint les îles de Pomègue et de Ratoneau. Il sert de quarantaine aux navires, et les vaisseaux de ligne peuvent y mouiller. Les deux îles ont des hôpitaux pour les maladies suspectes. Un peu plus en avant et presque en face de la rade, est située l'île d'If, rocher hérissé de batteries avec des tours et des constructions qui ont longtemps servi de prison d'état.

« Marseille a presque le monopole du commerce de la France avec le Levant, l'Égypte, les États Barbaresques, l'Algérie française, etc., dit M. Schnitzler (*De la création de la richesse*, t. II. p. 328)... Son port est un des principaux siéges du transit. Les importations consistent particulièrement en denrées coloniales, grains d'Afrique et du Levant, huiles, sels, laines, coton, soufre, noir animal, peaux, cuirs, bois divers, métaux, etc; les exportations consistent en savon, sels, huiles, vins, esprits, grains, salaisons, objets manufacturés, etc. En 1836, ce port possédait 805 navires, jaugeant 71,410 tonn., et, en 1839, 816 navires de 64,733 tonn. On y employait à la pêche 200 bâtiments. Une vingtaine de bâtiments à vapeur sont employés soit pour le commerce, soit pour le service des postes. » En comprenant le cabotage, ce port a reçu, en 1836, 7,258 nav., jaugeant 662,732 tonn.; il en est sorti 7,139, jaugeant 672,417 tonn. En 1840, il a reçu 3,563 navires, dont seulement 1,493 sous pavillon français. Le tonnage moyen de Marseille a été de 30 p. °/₀ du tonnage général de la France dans la période décennale de 1827 à 1837. »

« De 1783 à 1792, dit encore M. Schnitzler (*ibid.*, p. 330), le mouvement total des affaires qui se faisaient par l'intermédiaire de Marseille était, année moyenne, de 138,360,000 liv., dont 60,080,000 pour l'importation et 78,280,000 pour l'exportation (*). Et pour ne parler que de la navigation, en 1792, le tonnage réuni des navires entrés et sortis était de 684,080. Sous l'empire, ce commerce fut entièrement ruiné, et il lui fallut du temps pour se relever. Il était encore bien loin de l'ancien chiffre en 1829, année qui précéda notre conquête d'Alger; car le mouvement total (entrée et sortie) n'alla pas au-delà de 404,462 tonneaux. L'année suivante, Alger fut pris; un mouvement ascensionnel se fit aussitôt remarquer. En 1836, le mouvement total était déjà de 691,747 tonneaux, et il s'éleva même, en 1837, jusqu'à 1,325,588. Mais ce n'était point le chiffre normal. Une baisse eut lieu ensuite : en 1839, il fut seulement de 1,031,478, et en 1840, de 956,240. Les événements de la guerre en Algérie paraissent avoir une grande part à ces fluctuations. »

Nulle ville n'est d'ailleurs dans une plus belle position pour le commerce. Assise au milieu de la Méditerranée, non loin d'un magnifique fleuve, ayant l'Italie à sa gauche, l'Espagne à sa droite, l'Afrique devant elle, derrière elle tout le continent européen, elle se trouve entourée de populations riches, éclairées et nombreuses, d'états puissants, et doit naturellement servir d'entrepôt au commerce de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Des chemins de fer, qui ne tarderont pas à la relier au Rhône et par lui à la capitale, puis au nord de la France, augmenteront encore sa splendeur et sa prospérité. L. L.

Histoire. Vers l'an 600 av. J.-C., Tarquin l'Ancien régnant à Rome, une colonie de Phocéens, commandée par Protus ou Euxenos, selon Athénée, aborde sur les côtes riantes de la Celto-Lygie. Nannus, roi des Ségobrygiens, tenait une grande assemblée pour les noces de sa fille Gyptis ou Pella : Protus est invité au festin, et la belle Gyptis pose devant lui un vase rempli d'eau, ce qui annonce de sa part un choix libre et conforme aux usages de ces peuples. Nannus approuve, concède un terrain favorable à l'établissement des Phocéens, et Protus fonde sur ces bords hospitaliers une ville qu'il nomme *Massalia* (de *mas*, demeure, et de *Sal*, Salyes ou Salyens, *demeure des Salyens*). Cette origine est autrement racontée par Hérodote, mais elle a pour elle l'autorité d'Aristote, cité par Athénée, et de Justin, l'abréviateur de Trogue-Pompée.

Quoi qu'il en soit, Marseille n'eut pas d'enfance : dès ses premiers jours, elle prit place dans l'histoire. Le Gaulois Bellovèse (*voy.*) l'entoura de fortifications, et l'an 537, 63 ans après sa naissance, les Alalains vinrent accroître sa population, et la mettre en état de lutter contre Carthage. Les Phocéens dispersés, les Grecs chassés de l'Asie-Mineure par les Perses, affluèrent à Marseille. Rien n'arrêta cette ville dans le cours de ses prospérités; elle bâtit Nice, Antibes, Tauroentum, la Ciotat, Agde et plusieurs villes sur les côtes d'Espagne. Elle disputa à Carthage l'héritage de Tyr, donna à Euthymène le commandement d'une de ses flottes, qui côtoya l'Afrique jusqu'au Sénégal; et à Pythéas, le commandement de la se-

---

(*) De 1826 à 1830, ce même mouvement était de 232 millions de fr. année moyenne, savoir : 95 millions à l'exportation, et 137 millions à l'importation. S.

conde, qui dirigea sa course vers le nord, reconnut les îles Britanniques, parvint jusqu'à Thulé, entra dans la mer Baltique et, revenant par les côtes de la Germanie, des Gaules et de l'Hespérie, franchit plus tard les Bosphores.

Marseille, appelée par les Romains *Massilia*, vécut ainsi riche et heureuse jusqu'au jour où elle prit parti pour Pompée contre César : de là ce siége mémorable célébré en beaux vers par Lucain. César, admirant la belle défense de la ville phocéenne, lui laissa sa liberté, mais en lui enlevant ses colonies et en s'emparant de la citadelle. Même sous la protection immédiate des Romains, elle maintint encore son indépendance, et elle conserva tout son éclat, lorsque le christianisme, civilisant le monde, l'eut doté de lumières nouvelles. Maximien dresse sur ses places l'échafaud des martyrs; SS. Victor, Alexandre, Longin et Félicien, paient leur glorieux tribut à la foi nouvelle, et l'Église de Marseille est fécondée de leur sang. Par une étrange réaction, l'empire romain chancelle et tombe : Marseille reconnait alors l'autorité d'Euric, roi des Visigoths, mais ne cesse pas d'avoir son existence particulière. Théodoric, roi des Ostrogoths, protége son commerce, et lui rend l'entrepôt des blés, transféré à Arles par les Romains. Sous les successeurs de Gontran et de Sigebert, qui se l'étaient partagée, elle donne son nom à la province romaine, et devient la résidence des gouverneurs. Au temps de Charles Martel, Mauronte, duc de Marseille, appelle traîtreusement les Sarrazins; l'abbaye de Saint-Victor est livrée au pillage, mais la ville haute résiste, et donne le temps à Charles et à son frère Childebrand de chasser les Musulmans du sol de la France.

Marseille grandit toujours; menacée par les pirates, souvent inquiétée par eux sous Louis-le-Débonnaire, elle reprend toute sa vigueur, toute sa prospérité au x^e^ siècle; alors seulement finit le sénat des *témouques*, remplacé par un conseil municipal que président deux magistrats annuels.

Guillaume I^er^ commença la dynastie des vicomtes de Marseille. Ils protégèrent les arts, le commerce, l'industrie, jusqu'au XII^e^ siècle, époque à laquelle Marseille redevint république. Jointe à celles d'Arles, de Grasse, etc., elle forma une ligue puissante qui n'était pas sans poids dans la balance politique. Elle soutint contre les comtes de Provence une lutte de 6 années, et reconnut enfin leur suzeraineté, par le traité signé, en 1243, à Tarascon. Charles d'Anjou, frère de saint Louis, lui déclara la guerre, et elle devint alors de nouveau une ville municipale, mais en conservant néanmoins, sous les princes d'Anjou, sa vieille indépendance. René d'Anjou étant mort en 1480, son neveu et successeur, Charles du Maine, légua par testament Marseille à Louis XI, avec injonction de respecter et de défendre ses libertés et franchises. On connaît le siége de cette ville par le connétable de Bourbon que les Marseillaises chassèrent à coups de fourches (24 sept. 1524). Casaulx rêva de nouveau la république pour sa ville natale, et s'allia aux Espagnols; mais il fut assassiné par Libertat; le duc de Guise fit son entrée triomphale, et Henri IV s'écria à cette nouvelle : « C'est maintenant que je suis roi! » Louis XIII ayant fixé à Marseille la marine royale, établit un arsenal et un chantier, et la marine marseillaise nettoya les mers des corsaires qui l'infestaient. Une sédition y éclata sous Louis XIV; Nioselles en était le héros; mais en 1660, le roi arriva avec l'appareil d'un conquérant, et Mazarin bâtit la citadelle de Saint-Nicolas, que le grand roi appelait sa *bastide*.

En 1720 et 21, la peste emporte 50 à 60,000 habitants; 17 fois déjà depuis sa fondation, elle avait ravagé cette malheureuse ville, mais jamais elle ne sévit avec tant de fureur; elle immortalisa le nom de Belsunce. *Voy*. l'art.

Marseille traversa les jours mauvais de la révolution dont elle avait salué les premiers mouvements avec ivresse, elle les traversa morne, découragée, accablée sous le poids de ses pertes commerciales. Le *bataillon Marseillais* était sorti de ses murs, mais n'avait point été porté par ses entrailles(*). L'empire, qui releva Lyon de

---

(*) Elle eut une part encore bien moins directe au chant patriotique de la Marseillaise, ainsi qu'on l'a vu dans l'art. précédent. S.

ses ruines, ne fit rien pour Marseille : aussi à la chute de Napoléon, elle fut prise d'un délire d'enthousiasme tel qu'on n'en trouverait pas un autre exemple dans l'histoire. Son commerce, ruiné par d'interminables guerres, refleurit alors; la Restauration et une longue paix suivie de la prise d'Alger lui rendirent une splendeur qui s'accroît de jour en jour.

Marseille est donc une des plus anciennes villes de France ; appelée par Cicéron l'*Athènes des Gaules*, par Pline la *maîtresse des études*, elle voyait se presser dans ses lycées la plus brillante jeunesse de Rome, avide d'y puiser le goût des lettres et cette fleur de langage, ce doux atticisme transmis par l'Ionie.

« Il y a des marchands qui autrefois ont été fondateurs de grosses villes, comme Protus qui fonda Marseille, ayant acquis l'amitié des Gaulois habitant le long de la rivière du Rhône ; » dit Plutarque (*Vie de Solon*, II). En effet, bâtie par des marchands, Marseille fut une colonie de marchands; ils exportèrent d'abord des bijoux, du corail, et du savon que (selon Pline, XXVIII, 12) ils ont fabriqué les premiers dans l'antiquité*. Ils transportèrent dans les Gaules la vigne et l'olivier, et peut-être même le blé; leurs navires de 50 rames eurent bien des combats à soutenir contre les Phéniciens, les Rhodiens, contre les Carthaginois surtout, jaloux de leur prospérité. Ses grands navigateurs, Pythéas et Euthymène, ouvrirent des voies nouvelles au commerce de leur ville natale, qui donnait en même temps des soins spéciaux à la navigation intérieure, et répandait ainsi la civilisation dans les Gaules. Selon Strabon (l. V), des marchandises, passant du Rhône sur la Saône, puis sur le Doubs, étaient transportées par terre jusqu'à la Seine, et de là à l'Océan.

Les plus brillantes phases commerciales de Marseille datent de J. César à Constantin. Ses enfants pénétrèrent partout où avaient pénétré les armes romaines; ils sillonnaient toutes les mers, et revenaient chargés des parfums et des pelleteries du Levant, des tissus de Tripoli, du papier de l'Égypte, des blés de l'Afrique, des chevaux de l'Andalousie, des soies éclatantes de la Perse. La fondation de Constantinople arrêta cet essor, qui reprit sous Théodoric; puis, vinrent les Sarrazins, et Marseille, souffrant de l'invasion, acquit d'autres richesses au contact de ces Barbares; l'empereur d'Orient lui envoya des ouvriers qui établirent des manufactures d'armes, des ateliers d'orfèvrerie, des fabriques de cuirs et de toiles de coton. Au temps des croisades, Marseille se leva tout entière comme de nos jours lors du départ pour la conquête d'Alger, et les croisades la rendirent bientôt la plus splendide des villes de commerce; son port s'emplit de vaisseaux, la ville de pèlerins; ses chantiers se hérissèrent de constructions.

Elle fut brûlée et pillée par les Aragonnais, qui, sous Alfonse V, lui enlevèrent ses archives et la chaîne du port qu'on voit encore dans la cathédrale de Valence. Sous la domination des rois de France, Marseille conserva ses franchises commerciales; sous Charles VIII, elle fait un traité avec Gênes; sous Louis XII, elle arme contre Venise, et lui porte un coup terrible; l'alliance de François I^er^ avec Soliman lui assure une position dans le Levant; l'industrie, sous Charles IX, s'accroît jusqu'au temps des guerres de religion qui paralysent son essor et son activité; mais arrive Sully, qui appelait le commerce et l'agriculture les deux mamelles de l'état, et Sully rend à la France et à Marseille en particulier la paix et l'industrie. Le commerce décroît dans les dernières années de Louis XIII, mais bientôt Colbert donne une vive impulsion aux travaux utiles; ce grand homme ouvre le canal du Languedoc, et, accomplissant ce que Sully n'avait pu achever, porte la France à un apogée de grandeur où elle n'était jamais parvenue. Alger a fait le reste. G. D. F-TE.

MARSES, peuple antique et très guerrier qui habitait entre les montagnes du Samnium, au nord du lac Fucin, dans le pays qui forme aujourd'hui l'Abruzze ultérieure. Les Marses ont surtout joué un grand rôle dans la guerre des alliés (*voy.*) contre Rome, à la tête desquels ils figurèrent. Ils étaient de la même race que les Sabins et réputés autochthones, ainsi

---

(*) Pline dit simplement: *Galliarum inventum*. S.

que diverses peuplades voisines, telles que les Pélignes, les Marrucins et les Vestins, auxquels une origine commune les avait tenus constamment unis.

Il existait encore en Germanie un autre peuple du même nom, de la race des Istévons, qui, après s'être établi sur les deux bords de la Lippe jusqu'au Rhin, fut réuni aux Bructères (*voy.*), après la mort de Drusus. Ch. V.

MARSOUIN, *voy.* Dauphin.

MARSUPIAUX (de *marsupium*, bourse), ordre de mammifères, ainsi nommés de l'existence d'une sorte de sac ou de poche formée par un repli de la peau du ventre, et où les petits restent abrités jusqu'à leur complet développement. *Voy.* Didelphes, Kanguroo, Sarigue, Monotrèmes, etc. X.

MARSYAS, fameux musicien, fils d'Olympe, Œagre ou Hyagnis, naquit à Célènes, en Phrygie, et florissait 1506 ans av. J.-C., suivant les marbres d'Oxford. D'après la mythologie, c'est un satyre qui cultiva la flûte inventée par Minerve, la perfectionna en y ajoutant une seconde flûte, et qui, fier de son invention et de son art, osa défier le dieu de la lyre. Les Muses, prises pour arbitres, décernèrent le prix à Apollon qui fit écorcher vif son rival. Une statue en marbre du Musée de Paris représente Marsyas au moment de ce supplice. F. D.

MARTE ou Martre (*mustela*), genre de mammifères carnassiers, de la tribu des carnivores-digitigrades, et qui se reconnaissent à leur corps allongé, terminé par une queue médiocrement longue et garnie de longs poils soyeux; à leurs pieds courts, terminés par cinq doigts palmés et armés d'ongles crochus; à leur pelage formé de deux sortes de poils, les uns courts et doux, les autres plus longs et roides. Leur museau plus allongé, et les caractères tirés du nombre et de la disposition de leurs dents, servent à les distinguer des loutres (*voy.*), des moufettes et des putois (*voy.*). La longueur de leur corps, jointe à la brièveté de leurs pattes, leur donne quelque chose de l'allure d'un serpent ou d'un ver, et leur a valu l'épithète de *vermiformes*. Grâce à cette conformation, elles peuvent passer par les plus petites ouvertures, et douées d'une grande agilité, courir, fureter partout; elles sont redoutables à une foule d'animaux par leur appétit sanguinaire, et par leur courage qui les pousse souvent à attaquer des animaux beaucoup plus grands qu'elles-mêmes. Cependant pris jeunes, ces petits mammifères sont susceptibles d'un certain degré d'apprivoisement, expérience que l'on a dû rarement tenter, d'ailleurs, à cause de l'odeur fétide que leur communique une liqueur sécrétée par deux petites glandes situées près de l'anus.

L'Europe possède deux espèces de martes; la marte *commune* (*mustela martes*) longue d'environ $0^m.54$, d'un brun lustré, avec une tache jaune sous la gorge. Elle habite les forêts, où elle se nourrit de reptiles, d'animaux, et d'œufs qu'elle va dénicher jusque sur le haut des arbres. La femelle porte 2 ou 3 petits, qu'elle met bas dans le trou d'un vieil arbre. Elle est rare en France. Sa fourrure est estimée. L'autre espèce est la *fouine* (*voy.*). Enfin la Sibérie produit la marte *zibeline* (*m. zibellina*), estimée pour sa riche fourrure; de la taille des putois, elle est, comme la marte commune, à laquelle elle ressemble beaucoup pour les couleurs, d'un brun lustré, noircissant en hiver, et nuancé de gris à la tête. Elle a du poil jusque sous les doigts, disposition en harmonie avec le climat dans lequel elle vit. C'est, en effet, au sein des montagnes glacées de l'Asie que le froid rend inhabitables, qu'il faut aller la chercher. Cette chasse qui se fait en hiver, parce que c'est l'époque où son pelage a le plus de valeur, est aussi pénible que périlleuse. On prend les martes dans des piéges, ou en enfumant leur terrier. Poursuivies, elles fuient avec la plus grande vitesse, et en faisant mille circuits. C'est en allant à la recherche de ces animaux que l'on a découvert les parties orientales de la Sibérie (*voy.*). La femelle met bas 4 à 5 petits qu'elle allaite 5 à 6 semaines. Il y a des variétés grises et blanches; ces dernières sont très rares. On range encore parmi les martes le *visou blanc des fourreurs*, de l'Amérique septentrionale, d'un fauve très clair, blanchâtre à la tête; et le *pékan* de Buffon, du Canada : ce dernier a le dessus du corps mêlé de gris et de brun, la queue et les membres noirs. C. S-te.

MARTELAGE, *voy.* Forestier (*Code*), T. XI, p. 264, et Forêts, p. 275.

MARTENS (Georges-Frédéric de), publiciste distingué, naquit à Hambourg, le 22 février 1756. Il étudia à Gœttingue, visita successivement Wetzlar, Ratisbonne et Vienne pour se perfectionner dans la science du droit, fut nommé professeur à Gœttingue en 1784, et anobli en 1789. De 1808 à 1813, il exerça les fonctions de conseiller d'état, et y réunit bientôt celles de président de la section des finances au conseil d'état du royaume de Westphalie. En 1814, il fut nommé conseiller privé de cabinet par le roi de Hanovre, et en 1816, accrédité près de la diète de Francfort. Il mourut dans cette ville le 21 février 1821. On estime son *Recueil des principaux traités d'alliance, de paix*, etc., *depuis* 1761 (Gœtt., 1791-1818, 14 vol.; nouv. éd., 1817-37, 20 vol. in-8° dont un de table); son *Introduction au droit des gens positif de l'Europe* (*ib.*, 1796); ses *Cas remarquables du nouveau droit des gens européen* (*ib.*, 1800, 2 vol. in-4°); son *Cours diplomatique, ou Tableau des relations extérieures des puissances de l'Europe* (Berlin, 1801, 3 vol. in-8°), et son *Esquisse d'une histoire diplomatique des affaires publiques de l'Europe et des traités de paix depuis le* xve *siècle* (Berlin, 1807).

Son neveu, M. Charles de Martens, a marché dignement sur ses traces dans les *Causes célèbres du droit des gens* (Leipz., 1827, 2 vol. in-8°), et dans le *Guide diplomatique* (Paris, 1832, 2 vol.), qui est une seconde édition du *Manuel diplomatique, ou Précis des droits et des fonctions des agents diplomatiques* (Paris et Leipz., 1822). Enfin M. Ch. de Martens a continué le *Recueil des principaux traités* dû à son père. *C. L.* et S.

MARTHE, *voy.* Marie.

MARTIAL (M. Valérius Martialis) naquit à Bilbilis en Espagne, et vint à Rome à l'âge d'environ 22 ans, vers la 8e année du règne de Néron. Doué d'un esprit élégant et facile, ennemi du travail et du tracas, il préféra aux discussions lucratives du forum la vie oisive et solliciteuse du poëte protégé. Il reçut quelques faveurs de Titus et paraît avoir assez bien réussi auprès de Domitien. On lui donna successivement le rang de chevalier, celui de tribun, et les priviléges accordés aux citoyens qui avaient trois enfants. Il obtint même pour un assez grand nombre de protégés le droit de cité romaine. Martial payait tous ses patrons en flatteries, chantant leurs vertus, leur libéralité avant tout, leurs chiens, leur table et leurs maîtresses de tout sexe. Il aime lui-même tous les plaisirs de son siècle; il est connaisseur en gastronomie et met le public dans la confidence de ses plus honteuses amours, entremêlant tout cela de quelques protestations vagues sur la pureté de sa vie. A peu près tous les ans, il publiait un livre d'épigrammes comprenant ses flatteries, ses demandes, ses remercîments, ses plaintes et de nombreux traits satiriques lancés contre les travers et les vices de toute espèce que sa morale facile attaque toujours comme des ridicules. Il a, du reste, soit réserve, soit prudence, la discrétion de ne pas citer les véritables noms.

Martial se plaint souvent de la vie qu'il mène, comme d'un insupportable esclavage. Il voudrait l'indépendance, la campagne avec des causeries d'amis, la paresse avec les plaisirs faciles, et ce bon dormir qu'il a chanté tant de fois avant La Fontaine. Il aurait pu réaliser ses vœux de retraite; car il avait une petite maison à Rome et une autre à la campagne; il avait ses mulets, ses esclaves; mais il fallait à cet homme de plaisir plus que le vivre et le couvert; et tant que dura la faveur dont il jouissait sous Domitien, il n'eut pas le courage de réaliser ses propres desirs. Négligé par Narva, qu'il avait bien loué cependant, même quelquefois aux dépens de Domitien, il prit, vers la 2e année de son règne, le parti de retourner en Espagne. Pline le jeune, qu'il avait loué, fit une partie des frais de son voyage.

Martial se trouva d'abord fort heureux. Il fait l'éloge de sa retraite dans une petite pièce adressée à son ami Juvénal. Mais bientôt l'esprit mesquin, jaloux et tracassier de sa petite ville lui fit regretter la société de Rome. Les libéralités de Marcella qu'on a cru mal à propos sa femme, et celles de quelques amis lui firent connaître, dans ses dernières années, une certaine aisance. Il vécut 3 ou 4 ans à Bilbilis, sans rien publier, et mourut peu de temps après avoir donné son 12^e et dernier livre, vers l'an 103 de J.-C.

Le caractère de Martial n'a pas mérité l'extrême indulgence que lui ont accordée quelques critiques modernes, ni son esprit la sévérité de quelques autres, à la tête desquels il faut compter La Harpe. Nous avons de lui 12 à 1500 épigrammes en XII livres, un recueil d'une trentaine de petites pièces sur différentes particularités des spectacles, deux livres de distiques sur des comestibles de toute espèce ou des objets de fantaisie qu'on offrait en cadeau à ses amis. On conçoit que dans le nombre il y ait, comme dit l'auteur, « du bon, du médiocre et du mauvais ; » il a raison d'ajouter lui-même : « un livre ne se fait pas autrement. » Quant aux obscénités dont il est plein, il faut dire qu'à Rome, elles passaient pour une des nécessités du genre, et bien qu'on reprochât quelquefois à Martial d'aller trop loin, bien qu'il soit obligé plus d'une fois de se justifier, il paraît que bon nombre de nobles matrones n'en étaient pas trop effrayées. Disons donc que, sans le disculper entièrement, il faut surtout en accuser son siècle. Pline a loué sa bonhomie ; mais Pline était de bonne composition pour ceux qui faisaient son éloge. On lui a trouvé d'autres qualités, mais on ne saurait lui accorder celles d'un homme qui se respecte lui-même. Son talent peut être loué avec moins de réserve. Sa réputation était très grande chez les anciens ; et il la mérita par la finesse et le mordant de son esprit. Ses épigrammes ne sont pas, comme celles de Catulle, une succession de traits satiriques. Toute la pièce est ordinairement faite pour amener le bon mot qui la termine. Cette manière est assez piquante et la plupart des épigrammatistes ont en cela suivi son exemple. Enfin c'est un peintre spirituel, et la lecture de Juvénal ne dispense pas de celle de Martial quand on veut connaître le mauvais côté des mœurs de Rome. J. R.

L'édition *princeps* de Martial est celle de Venise, sans date (1470), in-4°. Parmi les éditions plus modernes, nous citerons celles de C. Schrevelius, Amst., 1670, in-8° ; de V. Collesson (*ad usum D.*), Paris, 1680, in-4° ; de la collection Lemaire, Paris, 1825, 3 vol. in-8°, etc. Malgré plusieurs essais de traduction en français, tentés par Marolles, Simon, Auguis, et autres, Martial attend encore son interprète dans notre langue. S.

MARTIALE (LOI), *voy.* ÉTAT DE SIÉGE.

MARTIANUS ou **MARCIANUS CAPELLA**, *voy.* CAPELLA.

MARTIGNAC (vicomte GAYE DE), ministre de l'intérieur vers la fin de la Restauration, naquit à Bordeaux, en 1776, d'une famille illustrée dans la littérature et la robe. De bonne heure, il prit à tâche de ne pas mentir à cette double origine. En 1798, il accompagna, en qualité de secrétaire privé, Siéyes, nommé à la légation de Berlin ; puis ses succès au barreau et dans les lettres lui attirèrent l'attention de ses compatriotes ; enfin ses efforts en faveur des Bourbons pendant la période des Cent-Jours, lui valurent la protection de la famille royale. Entré, à cette époque seulement, dans la magistrature, il fut fait procureur général près la cour royale de Limoges. En 1821, le département de Lot-et-Garonne l'envoya à la Chambre des députés, où il prit place au côté droit. La cause monarchique n'eut pas de défenseur plus dévoué, ni l'opposition de plus constant adversaire. Aussi fut-il choisi, en 1823, pour accompagner M. le duc d'Angoulême, à l'armée d'Espagne, en qualité de commissaire civil du roi. Il remplit dignement cette mission, et contribua de tout son pouvoir au rétablissement de l'autorité royale. A son retour, il fut nommé secrétaire d'état, et bientôt après, directeur des domaines. En 1824, il reçut le titre de vicomte. Réélu, en 1827, par le département de Lot-et-Garonne, il fut, lors de la chute du ministère Villèle (*voy.*), porté au ministère de l'intérieur (4 janvier 1828). Il y marqua son passage par des principes de modération et un essai de fusion des différents partis qui lui attirèrent l'estime générale.

« Ce qui frappa le plus en lui, dit M. de Salvandy, ce ne fut pas seulement l'élévation de son talent, son improvisation pleine et facile, la grâce de sa parole, la magie de cette voix qui trouvait mille chemins pour arriver au cœur de ses adversaires comme de ses amis : les esprits attentifs reconnurent d'abord une situation nouvelle, un plan arrêté, des vœux de conciliation dont seulement on ne pouvait pas dire ce qui les conseillait le plus haut, ou bien un esprit qui savait prévoir, ou bien une âme qui ne savait pas haïr. »

Dans l'exposé des motifs d'un projet de loi sur l'administration communale, le ministre disait (9 février 1829) : « L'autorité royale se fortifie par un exercice ferme et manifeste de ses droits; elle s'affaiblirait en cherchant à priver un peuple qu'elle a enrichi des biens dont elle l'a doté. L'autorité royale a pour elle la légitimité, le droit et la force : il faut qu'elle ait encore l'équité et la raison; on la craint et on la respecte parce qu'elle est puissante; il faut qu'on l'aime parce qu'elle est juste et franche. C'est ainsi que nous entendons les intérêts du trône. » Malheureusement ce sage système ne devait pas prévaloir : la loi communale et la loi départementale furent retirées, par suite de l'adoption d'un amendement de la commission de la Chambre des députés qui supprimait les conseils d'arrondissement. Abandonné du parlement et mal vu de la cour, le ministère ne put se soutenir : le prince de Polignac (*voy.*) y fut appelé (8 août), et le vicomte de Martignac reprit sa place à la Chambre, où la confiance de ses mandataires ne lui fit pas défaut.

Après la révolution de 1830, il ne crut pas devoir donner sa démission, et resta sur les bancs de la droite pour être encore utile à ses amis politiques. Un de ses plus beaux titres de gloire n'est-il pas en effet la défense qu'il présenta, lors de la mise en accusation des ministres de Charles X, en faveur du prince de Polignac? Après avoir accompli cet acte de générosité (18 décembre 1830), il reparut à peine à la Chambre pour l'ouverture de la session suivante, et, depuis longtemps en proie à une douloureuse maladie, il succomba à Paris, le 3 mars 1832. Peu de jours avant sa mort, il avait annoncé la publication prochaine d'un ouvrage intitulé : *Essai historique sur la révolution d'Espagne et sur l'intervention de* 1823 (Paris, 1832, 3 vol. in-8°). On lui devait *Ésope chez Xanthus*, comédie-vaudeville en 1 acte (Paris, 1801, in-8°); *le Couvent de Sainte-Marie-aux-Bois*, épisode, précédé d'une notice sur la guerre d'Espagne en 1823 (Paris, 1831, in-12), etc. D. A. D.

MARTIN (SAINT), né vers l'an 316, à Sabarie (auj. Stein), dans la Pannonie (Basse-Hongrie), de parents païens, s'instruisit de bonne heure dans les dogmes du christianisme, à l'école des catéchètes de Pavie. A l'âge de 16 ans, son père, qui était tribun militaire, le força à entrer dans l'armée. Il servit sous les drapeaux de Constantin et de Julien, et se retira ensuite dans les Gaules où il donna l'exemple de toutes les vertus. Tout le monde connaît, et la peinture a souvent reproduit, ce trait du saint guerrier qui, ayant rencontré un pauvre mal vêtu à la porte d'Amiens, coupa son habit en deux pour le couvrir. Selon la légende, Jésus-Christ lui apparut la nuit suivante revêtu de cette moitié d'habit, ce qui l'engagea à se faire baptiser bientôt après, l'an 337. Après qu'il eut passé plusieurs années dans la retraite, S. Hilaire, évêque de Poitiers, lui conféra l'ordre d'exorciste. Le désir de revoir sa famille l'ayant conduit en Pannonie, il fut attaqué dans les Alpes par deux voleurs dont l'un tenait déjà sa hache levée sur sa tête, lorsque l'autre, ému de compassion, lui sauva la vie, et se convertit. De retour dans son pays, Martin convertit aussi sa mère, et s'opposa avec zèle aux ariens qui dominaient en Illyrie. Fouetté publiquement pour avoir soutenu la divinité du Christ, il montra, au milieu de ce supplice, la constance des premiers martyrs; et, banni ensuite de sa patrie, il se rendit à Milan, d'où il passa bientôt dans l'île de Gallinaria pour échapper aux persécutions de l'évêque Auxence. Ayant appris qu'Hilaire était de retour de son exil, il alla s'établir près de Poitiers, rassembla un grand nombre de religieux et opéra plusieurs miracles. Sa réputation s'étant répandue de plus en plus, le peuple l'arracha à sa solitude (375), et le plaça, malgré lui, sur le siége de Tours. Pour se séparer du monde, il bâtit auprès de la ville, entre la Loire et un roc escarpé, le monastère de Marmoutiers, où il termina ses jours en 400. Ennemi des hérétiques, il donna cependant un bel exemple d'humanité en s'opposant de toutes ses forces à la condamnation à mort des priscillianistes, et en refusant de faire cause commune avec leurs persécuteurs acharnés. Martin est le premier saint qui ait reçu un culte public dans l'Église romaine. On raconte que, dans un repas où il assistait, l'empereur Maxime lui fit donner la coupe pour la recevoir ensuite de sa main. C'est cette anecdote qui a fait choisir S. Martin pour le patron des buveurs. Sa fête se célèbre le 11 novembre. Sa vie a été écrite par Sulpice-Sévère et par Fortunat. *C. L.*

MARTIN I-V. Cinq papes ont porté ce nom.

Martin Ier (*saint*), né à Todi, en Toscane, fut élu pontife de Rome en 649. Il y tint un nombreux concile d'évêques italiens, dans lequel il condamna les monothélètes et l'ecthèse de l'empereur Héraclius. Cette imprudence attira sur sa tête les plus grands malheurs. Enlevé de Rome et conduit à Constantinople, il y fut mis en jugement comme coupable de lèse-majesté, et ne dut la vie qu'aux prières du patriarche Paul. Exilé dans la Chersonnèse, il y mourut en 655. Il a été placé parmi les saints.

Martin II ou Marin Ier (*Galesien-Fallisque*), était fils de Palomb, Français d'origine, archidiacre de l'église romaine. Il monta sur le Saint-Siége en 882, et mourut en 884.

Martin III ou Marin II, 132e pape, successeur d'Étienne VIII, en 942, essaya de réformer le clergé et les moines. Il ne négligea rien non plus pour mettre un terme aux guerres qui desolaient Rome et l'Italie, et mourut en 946.

Martin IV (*Simon de Brie*), né dans le diocèse de Sens, on ignore en quelle année, fut successivement chanoine à Tours, garde des sceaux de saint Louis, selon quelques auteurs, cardinal et légat du Saint-Siége en France, et enfin pape après la mort de Nicolas III, décédé en 1280. Il dut son élection à l'influence de Charles d'Anjou, qui employa jusqu'à la violence pour obtenir un choix conforme à ses intérêts. Aussi se montra-t-il constamment dévoué à ce prince, qu'il couronna roi de Sicile à Orviète. Martin mourut à Pérouse, le 28 mars 1285.

Martin V, 214e pape, était Romain et de l'illustre famille des Colonne (*voy.*). Il se nommait *Othon*, et fut élu le 11 novembre 1417, pendant le concile de Constance (*voy.*). Succédant ainsi à la fois à Jean XXIII, Grégoire XII et à l'antipape Benoît XIII, il sut raffermir le trône pontifical ébranlé par les schismes et les guerres (*voy.* Hussites, etc.), et mourut le 20 février 1431, au moment où il songeait à ouvrir le concile de Bâle. E. H-g.

MARTIN (Jean-Blaise), célèbre chanteur, naquit à Paris le 14 octobre 1769. Petit-fils d'un peintre qui eut quelque renommée sous Louis XIV, il resta orphelin de bonne heure, et fut élevé par un oncle qui cultiva ses heureuses dispositions pour le chant. Dès sa plus tendre enfance, on admirait déjà la pureté et l'étendue de sa voix; on applaudissait aussi son talent naissant sur le violon. Peut-être même eût-il donné la préférence à ce roi des instruments; mais l'échec qu'il essuya lorsqu'il concourut pour se faire admettre à l'orchestre de l'Opéra, lui fit reporter tous ses soins sur la musique vocale. Cette fois, quoique ses premières tentatives pour aborder la grande scène de l'Académie royale de musique eussent encore été repoussées, il n'en persista pas moins dans ses études, et vers la fin de l'année 1788, il se fit entendre dans les concerts de l'hôtel de Bullion, où sa belle voix de baryton obtint un brillant succès. Cet heureux début lui valut, en janvier 1789, un engagement dans la troupe du théâtre de Monsieur qui s'organisait alors avec des artistes italiens et français. Il parut pour la première fois sur la scène, dans le rôle du fils du marquis de Tulipano, opéra de Païsiello, traduit. Le genre italien lui fournit en cette circonstance d'excellents modèles, dont il sut habilement profiter. En 1794, il passa au théâtre Favart, où il vint compléter l'admirable ensemble déjà formé par Elleviou (*voy.*), Chenard, Mmes Saint-Aubin et Dugazon (*voy.*). Quand ce théâtre opéra sa réunion avec celui de Feydeau, en 1801, Martin fut admis dans la nouvelle troupe de l'Opéra-Comique. C'est principalement à compter de cette époque que ce chanteur, adoré du public, sut constamment, avec Elleviou, attirer la foule. Resté seul en possession de la faveur, après le départ de ce dernier, arrivé en 1813, il continua pendant plusieurs années à fixer la vogue. Les opéras dans lequel il eut le plus de succès furent successivement *l'Irato*, *une Folie*, *Ma tante Aurore*, *Picaros et Diego*, *Gulistan*, *le Charme de la voix*, *Jean de Paris*, *le Nouveau Seigneur du village*, *Joconde*, *Jeannot et Colin*, *le petit Chaperon-Rouge*, *les Voitures versées*, *le Maître de chapelle*, etc. Fatigué d'un aussi long service, il prit sa retraite le 31 mars 1823; mais un intervalle de repos ayant rendu à sa voix toute sa souplesse, il reparut dans le courant de l'année 1826, à Feydeau, où il arracha de nouveaux applaudissements aux amateurs dont il avait fait autrefois les délices. Rentré de nouveau dans la retraite, on le vit avec surprise en sortir encore une fois, en 1834, pour jouer, à l'âge de 65 ans, le principal rôle d'un opéra nouveau de M. Halevy, *la Vieillesse de Lafleur*. A la suite de cette dernière apparition, il ne fit plus que languir, et la mort de sa fille, en 1836, vint lui porter le coup fatal. Il mourut le 28 octobre 1837, à La Ronzière, près de Lyon, chez Elleviou. Cet ami devoué lui a peu survécu : on sait qu'il est mort d'une attaque d'apoplexie, à Paris, au commencement de cette année.

La voix de Martin était un magnifique baryton, composé du ténor avec les sons graves de la basse. Pendant plus de 30 ans, il conserva un timbre d'une grande fraîcheur. Acteur médiocre, il était un chanteur plein de verve et possédant à fond la connaissance de la musique. Dès l'année 1825, il fut nommé professeur au Conservatoire, et il garda cette place jusqu'à la fin de sa carrière. Il voulut aussi s'essayer dans la composition : on a de lui quelques romances, et un opéra intitulé *les Oiseaux de mer*, qui tomba à Feydeau, en 1796. D. A. D.

MARTINET, énorme marteau dont on se sert, dans la fabrication des métaux, pour les étirer et leur faire prendre différentes formes, en les dégageant de leurs scories, au moyen de la percussion. Il y en a qui pèsent jusqu'à 3,000 et même 4,500 kilogr. Un courant d'eau ou la vapeur fait mouvoir ces lourdes machines qu'on nomme aussi *ordons*. La roue motrice est supportée par un *arbre* creux fait de plusieurs pièces de bois. Cet arbre peut être aussi en fonte de fer, de même que les roues hydrauliques. Quelquefois le marteau, le manche et toute la charpente sont de cette même matière. Après la fusion, on porte les métaux sur une grosse enclume faisant partie de l'appareil, et sur laquelle tombe le marteau, mu par des mécanismes qui peuvent varier à l'infini, mais qui se rapportent généralement à des cames (sortes de longues dents adaptées de loin en loin à une roue) soulevant le marteau et le laissant échapper en tournant pour le ressaisir ensuite. Le travail du marteau peut être remplacé par celui des laminoirs (*voy.*); le produit n'est pas toujours, il est vrai, d'aussi bonne qualité; mais la quantité obtenue augmente dans une progression qui doit souvent faire préférer cette dernière méthode. *Voy.* Force. L. L.

MARTINEZ DE LA ROSA (Don Francisco), homme d'état et littérateur espagnol, est né à Grenade, en 1786, d'une famille d'hidalgos. En sa qualité d'aîné, il avait seul droit à l'héritage paternel; cependant, il partagea généreusement avec ses frères. Après avoir achevé ses études, il se mit à donner, à Salamanque, des cours de littérature et de philosophie. Lors de la première invasion des Français, en 1808, il entreprit la publication d'un journal, où il défendit éloquemment les principes de l'indépendance nationale. En 1812, les cortès le chargèrent de plusieurs missions diplomatiques, et deux ans après, quoiqu'il se fût déclaré hautement contre le système d'une seule chambre, il fut élu membre de la première assemblée des cortès ordinaires, qui fut dissoute par Ferdinand VII. Il partagea le sort des libéraux que l'absolutisme envoya dans les présides d'Afrique. Ce fut à cette époque qu'il composa sa tragédie de *Morayma*. La révolution de l'île de Léon lui rendit la liberté, en 1820. Grenade le choisit pour son représentant aux cortès. Non moins distingué comme orateur que comme publiciste, il sut, par sa modération, imposer silence aux partis extrêmes, et il ne tarda pas à être nommé président de l'assemblée. En 1822, Ferdinand VII lui confia le portefeuille des affaires étrangères et le soin de composer un cabinet, qui a été surnommé le ministère *des modérés*. Le triomphe des communeros et des descamisados (*voy.* ces mots), à la suite de la sanglante révolte des gardes, le 7 juillet 1822, le renversa. Après le rétablissement de la royauté absolue, il se sauva en France, où il passa sept ans occupé principalement de la culture des lettres. En 1830, il fit jouer à Paris (théâtre de la Porte-Saint-Martin), avec succès, son drame historique d'*Aben Humeya, ou les Maures sous Philippe II*. Peu de temps après, il obtint la permission de rentrer en Espagne, son nom ne s'étant trouvé mêlé à aucun des complots dirigés contre Ferdinand; et bientôt son mérite, joint à sa réputation, lui gagna la confiance du gouvernement. A la chute du ministre Zéa Bermudès (*voy.*), le 15 janvier 1834, il fut nommé, par la reine-régente, président du conseil et ministre des affaires étrangères. Son premier soin fut de rappeler MM. Arguelles, Galiano, Isturiz, Quiroga, Mina (*voy.* ces noms), et tous ceux qui avaient été exclus de la première amnistie. Le 10 avril, il publia la constitution nouvelle, appelée *Estatuto real* (*voy.* Marie-Christine), qui fut vivement attaquée par les partisans de la constitution de 1812; et quelques jours après, il signa, au nom de l'Espagne, le traité de la quadruple alliance entre ce royaume, celui de Portugal, la France et l'Angleterre. Le triomphe du parti exalté l'évinça bientôt, et sa résistance lui fit courir les plus grands dangers : aussi dut-il s'y soustraire par un nouvel exil. Aujourd'hui, rentré dans sa patrie, M. Martinez de la Rosa est de nouveau un des membres les plus éminents du parlement espagnol, jouissant de l'estime des hommes de bien. Comme orateur, M. Martinez de la Rosa se distingue plutôt par la grâce de l'élocution et la facilité de l'improvisation que par l'énergie de l'expression et la profondeur des pensées. Comme poëte, il a pris pour modèle l'école classique française. Ses *OEuvres littéraires* ont été publiées en 4 vol., à Paris, en 1832. Il est secrétaire perpétuel de l'Académie espagnole, place qu'il a conservée même pendant son ministère. Z.

MARTINGALE, manière de jouer qui consiste à toujours risquer une somme augmentée proportionnellement à celle que l'on vient de perdre et aux chances du jeu, et qui par conséquent doit faire rentrer le joueur, lorsqu'il gagne, dans tous les fonds qu'il a perdus précédemment. Si, en effet, les chances restaient égales entre le joueur et le banquier, si ce dernier ne se réservait toujours des chances particulières et certaines, il y aurait probabilité que les coups du sort se porteraient alternativement des deux côtés, et la martingale serait la manière la plus prudente de jouer; mais il faut toujours des fonds considérables pour l'entreprendre, car même en jouant d'abord petit jeu, si l'on double ensuite, la progression augmente bien vite énormément. Si l'on jouait, par exemple, 1 fr. la première fois, et qu'on restât seulement 18 fois sans gagner, on aurait déjà perdu 262,143 fr.; et pour jouer la 19ᵉ fois, il faudrait risquer une somme plus forte d'un fr., la 20ᵉ fois, 524,288 fr., la 21ᵉ, 1,048,576 fr. L. L.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME DIX-SEPTIÈME.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME DIX-SEPTIÈME.

Deuxième Partie.

*

IMPRIMÉ
PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, N° 4.

*

SIGNATURES

DES AUTEURS DU TRENTE-QUATRIÈME VOLUME.

MM.	
Artaud (l'inspecteur général)	A-d.
Baron (le capitaine), au Havre	Cap. B.
Biet	J. B-t.
Boulatignier	J. B-r.
Brunet	W. B-t.
Carette (le colonel)	C-te.
Cognat	J. C-t.
Croze (de)	J. d. C-ze.
Cuvier (le pasteur)	R. C.
Déaddé	D. A. D.
Dehèque	F. D.
Delcasso (à Strasbourg)	L. D-c-o.
Depping	D-g.
Dumas (à Bolbec)	Ant. D.
Du Mersan	D. M.
Dupin (aîné)	D.
Feuillet de Conches	F. d. C.
Garden (le comte de)	C$^{\text{te}}$ de G.
Guadet	J. G-t.
Guigniaut	G-n-t.
Haag (Eugène)	E. H-g.
Haag (Émile)	Em. H-g.
Huot	J. H-t.
Jal	A. J-l.

MM.	
Jomard	J-m-d.
Jullien	B. J.
La Fage (Adrien de)	J. A. de L.
Lafaye (à Marseille)	L-f-e.
Laget	C. L-g-t.
La Nourais (de)	L. N.
Legrand	A. L-d.
Lemonnier	C. L-r.
Louvet	L. L.
Meynieu (M$^{\text{me}}$ Mary)	M. M-eu.
Morozewicz	C. M-cz.
Ourry	M. O.
Pauthier	G. P.
Pfeffel (le baron de)	de Pf.
Ratier (le docteur)	F. R.
Regnard (Émile)	E. R.
Reinaud	R.
Saucerotte (à Lunéville)	C. S-te.
Saunois	V. S.
Schnitzler	J. H. S. et S.
Schoenefeld (de)	S-f-d.
Simon (Max.), à Montmirail	M. S-n.
Sismondi (de)	J. C. L. S-i.
Soyer	L. C. S.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM.		MM.	
Spach (Édouard)	Éd. Sp.	**Vieillard**	P. A. V.
Spach (Louis), à Strasbourg	L. S.	**Villenave**	V-ve.
Travers (à Caen)	J. T-v-s.	**Vogel**	Ch. V.
		Willm (à Strasbourg)	J. W-m.

Les lettres *C. L.* indiquent qu'un article est traduit du *Conversations-Lexicon*, ou de son supplément intitulé *Conversations-Lexicon der Gegenwart*, le plus souvent avec des modifications (*m.*). *Enc. amer.* signifie *Encyclopædia americana.* Enfin la signature *Enc. autr.* se rapporte à l'*Encyclopédie nationale autrichienne.*

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

M (*suite de la lettre*).

MARTINI (Jean-Baptiste), religieux franciscain, né à Bologne, en 1706, d'un joueur de violon. Employé de bonne heure dans une mission aux Indes, il fut renvoyé en Europe à cause de la faiblesse de sa santé, et dès ce moment, il se livra presque exclusivement à l'étude de la musique. A l'âge de 19 ans, nommé maître de la chapelle du couvent de son ordre, à Bologne, le P. Martini acquit une telle réputation qu'il se vit forcé d'ouvrir un cours d'enseignement, et que les plus célèbres compositeurs de l'Europe, tels que Gluck, Mozart, Jomelli, ne dédaignèrent pas ses conseils. Il mit le sceau à sa gloire en publiant plusieurs ouvrages didactiques, parmi lesquels nous citerons : un *Essai de contrepoint* et une *Histoire de la musique*, 1757-81, 3 vol. in-fol. et in-4°, qui eurent un immense succès. Le P. Martini avait réuni un musée d'instruments et une bibliothèque de plus de 17,000 livres spéciaux, qui faisaient l'admiration des étrangers. Il mourut à Bologne d'une hydropisie de poitrine, le 23 août 1784. D. A. D.

MARTINIQUE (Ile de la). Elle fait partie du groupe des îles du Vent, dans l'océan Atlantique. Située sous 14° de lat. nord et sous 63° de long. occ., elle a 16 lieues de long et 98,782 hectares de superficie. Ce sont deux péninsules unies par un isthme et qui paraissent avoir été formées par les éruptions volcaniques des montagnes de l'intérieur, dont la plus élevée, la Montagne-Pelée, a $1,350^{m}$ de hauteur. Les pitons du Carbet en ont 1,207. Ces deux montagnes, ainsi que les Roches-Carrées, le Vauclin, le Cratère du Marin et la Morne-la-Plaine, sont des volcans éteints. A leur pied s'étendent les *mornes*, ou collines formées par les courants de lave et maintenant couvertes de bois. Le sol, dans le voisinage de ces volcans, se compose de pierres ponces; ailleurs il est gras et argileux : il n'y a de sol aride et pierreux que dans la partie nord-ouest de l'île. Les côtes présentent des escarpements à pic, surtout au nord; celle de l'est est hérissée de bancs de roches qui barrent les ports et les anses. Le meilleur port est celui de la baie du Fort-Royal [*], qui peut recevoir des flottes entières. Le port de la Trinité admet des bâtiments assez gros; les havres du Robert, du Vauclin et du François ne reçoivent que de petits bâtiments; enfin la baie du Marin et la rade de Saint-Pierre, fréquentée par des navires de commerce, offrent assez de sûreté pendant une grande partie de l'année. Plus de 70 petites rivières descendent des hauteurs pour se jeter dans la mer à travers des escarpements de rochers. La navigation n'a lieu que sur les rivières dites Pilote, Salée, du Lamentin, Monsieur, et Madame; il y a plusieurs sources douées de qualités minérales et salutaires, surtout celle du bas de la montagne Pelée, et celle des Pitons

---

(*) Sur ce port, sur tous ceux de la Martinique et des colonies en général, ainsi que sur le commerce colonial, on peut voir la Statistique de M. Schnitzler, partie intitulée : *De la création de la richesse, ou des intérêts matériels en France*, t. II, p. 411-423.

du Fort-Royal, qui est thermale. Une brise de mer et une brise de terre modèrent un peu la forte chaleur; l'hivernage ou la saison pluvieuse dure depuis le milieu de juillet jusqu'au milieu d'octobre. Des raz de marée jettent quelquefois le trouble sur les côtes au milieu du plus grand calme de l'air, et des ouragans désolent l'intérieur de l'île. La fièvre jaune y cause aussi des ravages. La Martinique, ainsi que l'île Sainte-Marie, ont une espèce dangereuse de serpent, connue sous le nom de serpent jaune ou vipère fer-de-lance.

Un quart de l'île est couvert de forêts épaisses de gommiers, courbarils, ballatas, fromagers et figuiers sauvages. Il n'y a que les deux cinquièmes du sol qui soient en culture. Au commencement de 1836, on comptait 38,320 hect. de terres cultivées, 21,772 de savanes, 23,387 de bois, et 15,303 de terres en friche. La culture de la canne à sucre s'étendait à 21,179 hect. et occupait 35,735 esclaves; celle des vivres, tels que manioc, igname, patate, etc., 13,389 hect. avec 7,293 esclaves; celle du caféier 3,082 hect. avec 11,250 esclaves. Il n'y avait que 492 hect. cultivés en cacao, et 178 en coton. Le nombre des sucreries était de 495. D'après une moyenne de quatre années, la Martinique produit au-delà de 29 millions de kilogr. de sucre brut, 121,000 kilogr. de sucre terré, 8,851,800 litres de sirops et mélasse et 1,950,000 de tafia. La récolte du coton, dont la culture a beaucoup diminué, n'excède pas 15,000 kilogr. La culture des girofles et de la cannelle dépérit de plus en plus; on a en vain cherché à introduire la culture de l'indigo; le tabac n'est cultivé que dans le quartier de Macouba, où il est d'une très bonne qualité, et dans celui de Sainte-Marie. On n'en récolte annuellement que 470 kilogr., qui se consomment dans le pays. L'industrie manufacturière se borne à la poterie et à la chaufournerie. Environ 400 canots ou pirogues sont employés à la pêche, et 430 marins vivent de la navigation du grand et du petit cabotage.

Le commerce entre la France et cette colonie est considérable; en 1835, le mouvement commercial a été de 32,954,688 fr. : 16,244,440 fr. d'importations de productions de la Martinique en France, et 16,710,248 fr. d'exportations de denrées et de marchandises de la métropole dans la colonie; ce mouvement commercial a fait entrer à la Martinique 363 navires français et en a fait sortir 368.

Au commencement de 1836, la Martinique avait une population de 116,031 habitants, dont 37,955 hommes libres et 78,076 esclaves; parmi ces derniers, on remarque plus de sexagénaires que dans la population blanche. On a compté, en 1835, une naissance sur 29 libres et sur 32 esclaves; un décès sur 37 libres et sur 35 esclaves; et un mariage sur 137 blancs, sur 221 personnes de couleur libres et sur 5,577 esclaves. Depuis le mois d'août 1833 jusqu'au 1^er^ décembre 1836, 17,579 esclaves ont été affranchis. Le personnel civil et militaire de l'île était de 2,539; au total, il n'y avait que 9,000 blancs. La colonie a un gouverneur ayant sous ses ordres un commandant militaire, trois chefs d'administration, savoir : un ordonnateur, un directeur de l'intérieur et un procureur général. Il y a de plus un ingénieur colonial chargé de veiller à la régularité du service administratif; un conseil privé prononce sur des matières administratives et judiciaires. Les habitants sont représentés par un conseil colonial de 30 membres élus pour cinq ans par les colléges électoraux de l'île. Celle-ci est divisée en 27 quartiers ou communes ayant chacun un commissaire-commandant et un agent spécial chargé des fonctions de l'état civil. La Martinique comprend 4 cantons de justice de paix et 2 arrondissements de Cour d'assises. Une Cour royale siége au chef-lieu. On compte 52 écoles; on n'a pu encore parvenir à former un collége. Le *Fort-Royal* et Saint-Pierre sont les deux seules villes de la colonie; la première est le chef-lieu et le siége du gouvernement colonial.

La Martinique était anciennement habitée par les Caraïbes (*voy.* INDIENS D'AMÉRIQUE). Elle fut occupée et peuplée, au XVII^e siècle, par une compagnie française, qui malheureusement extirpa presque en entier la population indigène, et n'en fut pas plus heureuse dans sa spéculation : aussi vendit-elle cette île au gouvernement ; celui-ci la céda à la compagnie des Indes-Occidentales, qui ne sut pas mieux que la précédente en tirer parti. En 1675, la colonie fut reprise par le gouvernement et colonisée avec plus de succès ; ce fut alors seulement qu'on y introduisit des nègres. En 1663, la France fit construire à grands frais le Fort-Bourbon à quelque distance du Fort-Royal. L'époque la plus florissante fut celle de 1790, lorsque le mouvement commercial fut de 44 millions de fr., chiffre qu'il n'a point atteint depuis. Peu d'années après, les Anglais occupèrent la Martinique, et la gardèrent pendant huit ans. Ils l'occupèrent de nouveau de 1809 à 1814. Depuis qu'elle a été restituée à la France, le régime colonial y a été sensiblement amélioré. — *Voir* les *Notices statistiques sur les Colonies françaises*, imprimées par ordre du Ministre de la marine, t. I, Paris, 1837. D-G.

MARTIN-PÊCHEUR ou Alcyon (*alcedo*), genre d'oiseaux de la famille des alcyonés (*voy.* Alcyon), et de l'ordre des passereaux. Ils ont le corps ramassé, court, terminé par une queue le plus souvent très courte, les pieds situés très en arrière. Leur bec par sa force et leur tête par sa grosseur sont disproportionnés avec le reste du corps ; les plumes des parties supérieures sont, en général, ornées de couleurs vives, vertes et azurées. Tristes, sauvages et défiants, ces oiseaux vivent solitaires, les uns au milieu des bois, où ils se nourrissent de vers, les autres au bord des rivières, guettant avec patience, perchés sur une branche, les petits poissons sur lesquels ils se précipitent avec une vitesse incroyable. Leur vol est brusque et saccadé. Ils nichent dans des trous en terre, pondent quatre œufs, et ne vivent dans la société de leur femelle que pendant le temps de la couvée. Leur cri est perçant. Ils varient pour la taille, depuis celle du roitelet jusqu'à celle de la pie.

Ce genre, nombreux en espèces, dont une seule habite l'Europe, est divisé en plusieurs sous-genres.

Outre les *martins-pêcheurs* proprement dits, nous mentionnerons les *martins-chasseurs* (*dacelo*), qui ont le bec plus épais et plus élargi à sa base. Ils se tiennent dans les endroits couverts et humides des forêts, où ils se nourrissent de vers et d'insectes mous ; ils n'habitent que les pays chauds. Une douzaine d'espèces nous sont connues. Leur plumage est, en général, analogue à celui des *martins-pêcheurs* ; les couleurs du bec sont très variées, quelques-uns l'ont d'un beau rouge : tel est le *martin-chasseur de Coromandel*. Chez d'autres, l'une des mandibules est rouge, tandis que l'autre est noire. C. S-te.

MARTRE, *voy.* Marte.

MARTYR (du grec *μάρτυρ*, *testis*, témoin). Jésus-Christ, au moment de rejoindre son père, avait dit à ses apôtres et à ses disciples : Vous me servirez de témoins, *eritis mihi testes* (*Act.*, I, 8) ; et ses apôtres et ses disciples attestèrent sa vie, ses miracles, sa mort, sa résurrection, disant sans cesse aux Gentils : Nous vous annonçons ce que nous avons vu de nos yeux, entendu de nos oreilles, ce que nos mains ont touché, concernant le Verbe de vie qui s'est montré parmi nous (Jean, *Ép.*, I, 1) ; et de plus ils donnèrent leur vie pour confirmer la vérité de leur *témoignage*. Les Gentils convertis au christianisme n'avaient pas vu Jésus-Christ, mais ils avaient vu ses ministres montrer des signes si manifestes de leur mission divine qu'ils n'hésitèrent pas à *attester* les mêmes faits, s'associant à leur prédication avec une foi dont les bourreaux ne purent vaincre les protestations ni la constance. Ceux qui vinrent après les temps apostoliques ne virent peut-être plus de miracles ; mais ils avaient recueilli la tradition des faits et des témoignages, mais ils avaient sous les yeux les Actes des apôtres et des martyrs, l'Évangile écrit et scellé du sang de ses ministres, irrécusables monuments en présence desquels les faits évangéliques étaient pour eux aussi certains qu'ils l'avaient été pour les apôtres eux-mêmes qui en avaient été les premiers témoins, *μάρτυρες*. Tel est l'effet et la puissance de la certitude morale perpétuée pendant 18 siècles, et dont une des plus solides bases est dans cet axiome de Pascal : « J'en crois volontiers des *témoins* qui se font égorger. » Ces témoins qu'on égorge sont proprement des martyrs. S. Étienne, S. Pierre, S. Paul, presque tous les apôtres, tous les disciples ont répandu leur sang pour la cause de leur divin maître. Mais plus le sang des martyrs coulait en abondance, plus la foi se propageait; et suivant la belle expression de Tertullien, le sang des martyrs était comme la semence des chrétiens (*sanguis semen christianorum*). Enfin, après trois siècles d'abominables tortures, après dix persécutions générales, presque tout l'empire romain étant conquis à la foi nouvelle, la religion chrétienne s'éleva triomphante des amphithéâtres encore souillés de meurtre et s'assit en souveraine sur le trône même de ses persécuteurs.

Le nombre des martyrs avait été considérable: l'histoire l'atteste (Tacite, *Ann.*, XV, 44; Suétone, *in Nerone*, 16; Dion Cassius, LXVII, 14; Pline, *Epist.*, X, 96; Tertullien, *Apol.*; Eusèbe, *passim*); les actes des martyrs ont été conservés (D. Ruinart, *Acta primorum Martyrum sincera et selecta*, Paris, 1689, in-4°). Henri Dodwell a cependant publié une dissertation sur le petit nombre des martyrs (*De paucitate Martyrum*, Oxford, 1684); mais il y a dans sa dissertation plus d'érudition que de bonne foi et de vérité. Quoique fort bien réfuté par D. Ruinart dans sa savante préface des Actes des martyrs, ce paradoxe n'en a pas moins été adopté par la plupart des philosophes modernes, par Voltaire surtout qui lui a prêté l'appui de ses spirituels sophismes, sans détruire, bien entendu, les raisonnements et les preuves du docte bénédictin, ni l'autorité des faits et des actes.

La religion devenue dominante eut à subir des périls plus grands peut-être que les persécutions, à savoir, les schismes, les hérésies. Il y eut à leur occasion bien des victimes, mais non plus des martyrs. Ce n'est pas le supplice, en effet, qui fait le martyr, c'est la cause. L'arianisme (*voy.*), l'iconoclasme (*voy.*), plus tard les guerres de religion, ont de part et d'autre multiplié les crimes et les meurtres. Le sang a coulé par torrents; mais ce fut un sang stérile qui n'a rien fait germer, si ce n'est le fanatisme et la haine. En attendant, la grande œuvre du christianisme, qui est la propagation de la foi et le perfectionnement de la civilisation, n'a pas cessé de progresser et de s'accomplir. Aujourd'hui, comme autrefois, en Afrique, en Asie, partout où il y a des peuples idolâtres à conquérir à la foi, d'intrépides et pieux missionnaires, dignes successeurs des apôtres, fidèles à la voix qui a dit : « Allez, enseignez les nations! » bravent les persécutions et la mort pour y publier les faits et la morale de l'Évangile, et, pour les attester, meurent, s'il le faut, comme les premiers martyrs. F. D.

MARTYROLOGE (de μάρτυρ, martyr, et λόγος, discours, recueil). On appelle ainsi un catalogue où furent inscrits d'abord les noms des martyrs (*voy.*) et dans lequel on inséra depuis les noms des autres saints qui sont en vénération dans l'Église. C'est au pape Clément (*voy.*) qui vécut immédiatement après les apôtres, qu'on attribue le mérite d'avoir introduit l'usage de recueillir les noms et les actes des martyrs. Au IV^e^ siècle, Eusèbe de Césarée, à son exemple, rédigea un martyrologe qui fut traduit en latin par S. Jérôme. Un des plus célèbres martyrologes est celui du moine Usuard, de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, qui date du IX^e^ siècle et qui a servi de base au martyrologe romain, dont il y a eu aussi plusieurs rédactions : la dernière approuvée par le pape Sixte V, vers 1590, est due au savant Baronius (*voy.*). Un pieux usage est établi dans l'Église romaine, c'est de lire, à prime, la liste des martyrs et des saints inscrits pour chaque jour dans le martyrologe (*voy.* LÉGENDE), et de se proposer ainsi l'exemple de leurs vertus. L'abbé Chastelain a donné du martyrologe romain, en 1709, une traduction dont M. de Saint-Allais a publié, en 1823, une seconde édition fort augmentée.

L'Église grecque a aussi une sorte de martyrologe ou de recueil de vies des saints pour chaque jour de l'année, en abrégé, avec simple commémoration de ceux dont on n'a pas de vie écrite. Divisé par mois, il a pris le nom de *ménologe* (de μὴν, mois, et λόγος). Il en existe plusieurs dans lesquels les Grecs ont inséré des noms que l'Église latine rejette. F. D.

MARYLAND, *voy.* ÉTATS-UNIS.

MASACCIO (TOMMASO GUIDI), peintre florentin, *voy.* FLORENTINE (*école*), T. XI, p. 149.

MASANIELLO, *voy.* MAZANIELLO.

MASCAGNI (PAUL), célèbre anatomiste, naquit en 1752, à Castelletto, hameau du Haut-Siennois. Professeur à Sienne, à l'âge de 22 ans, il ne quitta cette ville, en 1800, que pour transporter sa chaire à l'école de Pise, puis à celle de Florence. Nommé successivement professeur d'anatomie, de physiologie et de chimie, agrégé au collége des médecins de Florence et membre du jury pour l'examen des candidats et la visite des pharmacies, il résista aux offres qui lui furent faites par d'autres états de l'Italie, et consacra toutes ses études et tous ses soins à reconnaître l'accueil qu'il avait reçu du gouvernement de la Toscane. Le muséum de Florence s'enrichit, grâce à lui, d'une multitude de pièces d'anatomie en cire; il fit de nombreuses expériences sur la nature des eaux minérales d'Italie, et s'adonna, comme par passe-temps, à l'économie rurale. Sa tranquillité et sa sûreté personnelle furent troublées à plusieurs reprises, notamment par suite de son attachement à la révolution française. La mort vint le surprendre le 19 octobre 1815. Indépendamment de son livre sur les *vaisseaux lymphatiques*, objets de ses premières études, il a laissé plusieurs ouvrages : *Anatomia per uso degli studiosi di scultura e pittura* (Flor., 1816, avec pl.); *Anatomia universa 44 tabulis æneis-repræsentata*, publié après sa mort par ses héritiers (Pise, 1826, in-4°). *Voy.* aussi l'art. ANTOMMARCHI. D. A. D.

MASCARADE, dérivé du mot *masque* (*voy.*), et toutefois renfermant une signification plus étendue, parce qu'il désigne une réunion de personnes non-seulement *masquées*, mais déguisées sous des habillements et des costumes divers. Sous ce dernier rapport, plusieurs fêtes et cérémonies antiques et modernes, entre autres, parmi ces dernières, la fête *de l'âne*, celle *de la mère folle*, la fameuse procession d'Aix, en Provence, etc., étaient de véritables mascarades. Il ne nous reste aujourd'hui que celle des rues, au carnaval (*voy.*), qui paraît en pleine décadence, et celle qui, à la même époque, dans les réunions, soit publiques, soit particulières, a substitué à son nom un peu vulgaire celui de *bal masqué*. M. O.

MASCARET, espèce de flux qu'on remarque dans la Dordogne. Quand les eaux de cette rivière du midi de la France sont très basses, on voit quelquefois les flots remonter son courant avec une grande rapidité depuis le Bec-d'Ambez, lieu où la Dordogne se jette dans la Gironde, jusqu'à Libourne et même au-delà, mais en suivant seulement les bords et filant sur le rivage. En quelques endroits pourtant les flots s'étendent sur la rivière. On attribue ce phénomène à la marée qui, en pénétrant dans la Gironde, s'engage aussi dans la Dordogne, et s'y élance, pour ainsi dire, par la force de son impulsion; cependant, le mascaret ne se montre point dans la Gironde : il ne commence qu'au confluent des deux rivières, et ne parcourt que la plus faible des deux. Suivant d'anciens auteurs, il causait autrefois des ravages partout où il passait; aujourd'hui, c'est un phénomène plus curieux que redoutable. — *Voir* Lagrave Sorbie, *Lettre sur le mascaret de la Dordogne*, dans le t. LXI du *Journal de Physique*. D-G.

MASCATE (IMAMAT DE), appelé aussi *royaume d'Oman*. Il comprend une étendue de 100 lieues de côtes sur le golfe Persique et le détroit d'Ormus, au sud-est de l'Arabie, entre 22 et 27° de lat. N. Le pays produit des gommes, des épices, des dattes, du café et diverses espèces de grains et de fruits. Les habitants se livrent aussi à la pêche des poissons et des perles, et font le commerce avec le reste de l'Arabie, la Perse, l'Égypte et la côte plus méridionale de l'Afrique. Outre le port de Mascate, le principal de l'Arabie orientale, il y a ceux de Burka, Sinak, Sohar, Korfaian et six autres moins considérables. Le long de la côte, le pays est montagneux et nourrit beaucoup de bestiaux; dans l'intérieur, il forme un plateau avec des champs cultivés en grains et en fruits. Il y coule quelques sources d'eau thermale. Plusieurs chefs, soumis à l'imam, ont de l'autorité sur diverses parties du territoire. La population se monte à près de 1 million d'âmes. L'imam a une armée et une flotte; il est maître de l'île de Zanzibar et de quelques autres lieux de la côte orientale d'Afrique; il tient aussi en ferme du roi de Perse quelques places de son royaume, et lève un tribut à Bahrein. Fondé par Saïd, l'imamat est sujet à ces révolutions qui ont tant de fois ensanglanté les anciennes régences Barbaresques; Bidou Ibn-Saaf, dernier imam, ne parvint au pouvoir qu'en assassinant l'imam son frère. *Mascate*, résidence du souverain, est protégée par plusieurs forts et renferme plusieurs mosquées; un aqueduc, construit par les Portugais, qui la possédèrent de 1507 à 1648, lui apporte l'eau des montagnes. Parmi les habitants, il y a beaucoup de Banians ou marchands indiens, et quelques Juifs et Européens. Mascate est une de ces villes que le commerce général semble s'approprier. D-G.

MASCULIN, *voy.* Genres.

MASINISSA, *voy.* Numides et Puniques (*guerres*).

MASORA (c'est-à-dire *tradition*), titre d'un recueil d'observations critiques, grammaticales et exégétiques, faites par des savants juifs du IIIe siècle et des siècles suivants sur les livres de l'Ancien-Testament. Après s'être transmises verbalement pendant de longues années, elles furent réunies en un corps d'ouvrage, au commencement du VIe siècle, par la célèbre école juive de Tibériade, et depuis elles se sont enrichies de temps en temps de quelques additions. Ce recueil est divisé en deux parties : la *grande* et la *petite Masora*. La seconde est un extrait de la première. L'ouvrage est important pour la critique de l'Ancien-Testament, non-seulement parce qu'il donne les différentes leçons, mais encore parce qu'on y trouve d'excellents commentaires sur certains passages. Malheureusement, les auteurs, appelés *masorètes*, se sont arrêtés à des futilités qui n'ont aucun intérêt véritable. Les additions successives qui y ont été faites et la négligence des copistes ayant jeté un grand désordre dans leur travail, le rabbin Jacques Ben Chajim en entreprit la révision, au commencement du XVIe siècle, pour le compte de Daniel Bomberg, imprimeur à Venise, qui a publié la *Biblia magna rabbinica* (Venise, 1517-24 et 1547-49, 4 vol. in-fol.), réimprimée à Bâle, en 1618, in-fol., avec des suppléments de J. Buxtorf l'aîné. *C. L.*

MASOUDI, *voy.* Massoudi.

MASOVIE, *voy.* Pologne. Des habitants de cette province, les Mazoures, une danse polonaise, la *mazourka*, a pris son nom. *Voy.* Air.

MASQUE. Les masques étaient connus dès la plus haute antiquité, et leur usage remonte aux fêtes de Bacchus et à l'origine de la tragédie grecque. Il y en avait de trois sortes : les tragiques, les comiques et les satiriques. Ils furent d'abord fabriqués en écorce d'arbre, puis en cuir doublé de toile ou d'étoffe; plus tard on en fit en bois et en airain. Dès le XIVe siècle, les masques furent admis en France, mais seulement dans les fêtes; ce n'est que vers la fin du règne de François Ier que les femmes de la ville et de la cour adoptèrent l'usage des masques pour garantir leur teint. Ces masques étaient de velours noir, doublés en taffetas blanc, et se fixaient dans la bouche à l'aide d'une petite verge en fil d'archal, terminée par un bouton de verre. On les nommait des *loups*, et ils ne tombèrent en désuétude qu'à l'époque de la régence du duc d'Orléans, où ils furent remplacés par le rouge et les mouches.

Les masques, tels qu'on les porte aujourd'hui, nous viennent d'Italie et particulièrement de Venise. On en distingue de deux espèces dans la fabrication : les masques en *carton* et les masques en *cire*. La base de ces derniers est la toile de lin fine et à demi usée. On fait aussi, depuis quelques années, des masques en *tissu métallique*. Les masques en cire se divisent en *masques de Paris*, légers et diaphanes, et en *masques de Venise*, moins transparents et bien plus lourds.

Les masques *à domino* ne couvrent pas toute la figure; ils n'ont pas de menton et sont terminés par une petite pièce de satin de diverses couleurs, taillée en pointe.

Cette industrie, qui nous fut autrefois apportée d'Italie, appartient aujourd'hui presque exclusivement à la France. Le premier établissement de masques à Paris ne remonte pourtant qu'à 1799, et est dû à un Italien nommé Marassi. Un fabricant de Paris a inventé dernièrement des masques en linon, dont la légèreté est telle que le moindre souffle suffit pour les faire voltiger. D. A. D.

MASQUE DE FER (L'HOMME AU), nom sous lequel on désigne un prisonnier inconnu qui vécut sous le règne de Louis XIV, et dont la garde fut confiée au capitaine Saint-Mars, geôlier de Fouquet (*voy.*) depuis son arrestation et qu'il tenait enfermé en dernier lieu au château de Pignerol. De cette prison, Saint-Mars emmena sans doute son prisonnier à Exilles (1681), aux îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat (1687), enfin à la Bastille (1698), dont il fut successivement nommé gouverneur. Le mystérieux prisonnier mourut à la Bastille, le 19 novembre 1703, et fut enterré le lendemain à la paroisse Saint-Paul, sous le faux nom de *Marchialy*. L'existence de cet homme est une énigme historique dont le mot est resté caché, et pourtant, comme l'a dit Voltaire, il n'est point de fait ni plus extraordinaire ni mieux constaté. C'est un petit livre anonyme, intitulé *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse* (Amst., in-8°), qui donna, en 1745, les premières révélations sur ce personnage. Au milieu d'une histoire galante et politique de la cour de France après la mort de Louis XIV, sous des noms imaginaires et persans, on y raconte que le duc de Vermandois ayant osé donner un soufflet au grand Dauphin, dont il était le frère naturel, il en fut puni par un emprisonnement perpétuel, après qu'on l'eut fait passer pour mort. «On prenait la précaution, disent ces *Mémoires* (1re édition, p. 22), tant à *Ormus* qu'à *Ispahan*, de faire mettre un masque au prince lorsque, pour cause de maladie ou pour quelque autre sujet, on était obligé de l'exposer à la vue. Plusieurs personnes dignes de foi ont affirmé avoir vu plus d'une fois ce prince masqué, et ont rapporté qu'il tutoyait le gouverneur qui, au contraire, lui rendait des respects infinis.» Ce livre est attribué par Barbier et M. Weiss à un nommé Pecquet, commis au bureau des affaires étrangères, embastillé, dit-on, à cause de cet ouvrage; mais les raisons qui le font attribuer à Voltaire par le bibliophile Jacob, ne nous paraissent pas sans fondement.

Quoi qu'il en soit, l'année suivante, le chevalier de Mouhy fit paraître, aussi sous l'anonyme, un misérable roman intitulé *l'Homme au masque de fer*, etc. (La Haye, 1746, in-12). Les aventures qu'on y trouve de prisonniers couverts d'un masque en fer n'ont rien de commun avec celles de l'homme dont nous nous occupons. Ce livre fut mis à l'index en France; mais son titre piqua fort la curiosité, et désormais on appliqua ce nom de masque de fer au prisonnier dont l'attention publique se préoccupait.

Dans le même temps, Voltaire travaillait au *Siècle de Louis XIV*, qu'il fit paraître à Berlin, en 1751, sous le pseudonyme de M. de Francheville. Il y donnait (*voir* le ch. 25) des détails circonstanciés sur un événement que tous les historiens avaient, disait-il, ignorés. Il fixait la date du commencement de la captivité de l'homme au masque à quelques mois après la mort de Mazarin (1661). Ce prisonnier était, suivant lui, « d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune et de la figure la plus belle et la plus noble. » Dans la route, il portait un masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage. On avait ordre de le tuer s'il se découvrait. Le marquis de Louvois l'alla voir dans l'île Sainte-Marguerite avant sa translation à la Bastille (que Voltaire fixait faussement à 1690), lui parla debout et avec une considération qui tenait du respect. A la Bastille, l'inconnu fut logé aussi bien qu'on pouvait l'être dans ce château. On ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extrême et pour les dentelles. Il jouait de la guitare. On lui faisait la meilleure chère, et le gouverneur s'asseyait rarement devant lui. « Un vieux médecin de la Bastille, ajoute Voltaire, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue et le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin; sa peau était un peu brune; il intéressait par le seul ton de sa voix, ne se plaignant jamais de son état et ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvait être.... Ce qui redouble l'étonnement, c'est que quand on l'envoya dans l'île Sainte-Marguerite, il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable. »

Comment Voltaire avait-il eu connaissance de cet étrange secret, dont le ministre Chamillart, disait-il, avait été le dernier possesseur? Le tenait-il de quelque haut personnage, de M^me^ de Pompadour, du duc de Richelieu ou bien seulement des personnes dont il invoque les noms? Savait-il véritablement quel était ce personnage mystérieux, ou cherchait-il à faire prendre le change sur son ignorance par une réserve calculée; ou bien espérait-il attirer les révélations des gens mieux instruits en mêlant ses conjectures aux détails incomplets qu'il avait pu recueillir? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'a rien éclairci. Il donna d'abord de fausses dates; il reproduisit plusieurs endroits de la version des *Mémoires de Perse* qu'il appelle pourtant un « libelle obscur et méprisable où les événements sont déguisés, ainsi que les noms propres, » et se glorifia d'être le premier qui ait parlé de l'homme au masque de fer dans une histoire avérée, son ouvrage étant d'ailleurs composé longtemps avant ces Mémoires. Il niait que ce fût le comte de Vermandois ou le duc de Beaufort; mais au lieu de donner son opinion personnelle, il ajoutait dans sa réponse à La Beaumelle (*Supplément au Siècle de Louis XIV*): « M. de Chamillart disait quelquefois, pour se débarrasser des questions pressantes du dernier maréchal de La Feuillade et de M. de Caumartin, que c'était un homme qui avait tous les secrets de Fouquet. »

Cependant la critique commençait à remuer le champ des hypothèses. Quelques écrivains de Hollande se réunirent pour accréditer le bruit que le prisonnier masqué était un jeune seigneur étranger, gentilhomme de la chambre d'Anne d'Autriche et véritable père de Louis XIV. Puis l'*Année littéraire* de 1759 publia une lettre de Lagrange-Chancel qui, cherchant à réfuter le récit de Voltaire, établissait que l'homme au masque était le duc de Beaufort, *le roi des Halles* (*voy.* Vendôme), amiral de France, qui disparut au siége de Candie. Saint-Foix, par une lettre insérée dans le même recueil (1768), essaya de faire valoir un autre système du moins fort original: il imagina que le prisonnier masqué était le duc de Monmouth (*voy.*), fils naturel de Charles II, condamné pour crime de rébellion, et décapité à Londres, le 15 juillet 1685, en plein jour. Cette idée bizarre lui était venue d'un passage de l'Histoire d'Angleterre de Hume, dans lequel l'historien avance qu'un bruit courut à Londres que le duc de Monmouth était parvenu à se sauver, tandis qu'un de ses partisans, qui lui ressemblait beaucoup, avait consenti à se laisser exécuter à sa place. Le P. Griffet (*Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité dans l'histoire*, Liége, 1769, in-12; chap. 13, examen de la vérité dans les anecdotes), qui avait été confesseur durant 9 ans à la Bastille, révéla des faits de la plus grande importance et des dates incontestables, en citant pour la première fois le journal manuscrit de Dujonca, lieutenant du roi à la Bastille pour 1698, et les registres mortuaires de la paroisse Saint-Paul. Suivant ce journal, d'une parfaite authenticité, Saint-Mars, arrivant des îles Sainte-Marguerite pour prendre le gouvernement de la Bastille, avait amené avec lui (jeudi 18 septembre 1698, à trois heures après midi), dans sa litière, un ancien prisonnier qu'il avait à Pignerol, dont le nom ne se dit pas, lequel on fait toujours tenir masqué, etc. La mort de ce prisonnier était mentionnée dans le même journal, à la date du lundi 19 novembre 1703. « Le prisonnier inconnu, toujours masqué d'un masque de velours noir, que M. de Saint-Mars avait amené avec lui, venant des îles Sainte-Marguerite, et qu'il gardait depuis longtemps, s'étant trouvé hier un peu plus mal, en sortant de la messe, est mort aujourd'hui sur les dix heures du soir, sans avoir eu une grande maladie, il ne se peut moins, etc. » L'extrait mortuaire portait: « L'an 1703, le

19 novembre, *Marchialy*, âgé de 45 ans ou environ, est décédé dans la Bastille, duquel le corps a été inhumé dans le cimetière de Saint-Paul, sa paroisse, le 20 dudit mois, etc. » Le P. Griffet ajoutait quelques renseignements qu'il avait recueillis à la Bastille : on sut ainsi qu'on avait brûlé tout ce qui était à l'usage du prisonnier, comme linge, habits, matelas, couvertures, etc. ; qu'on avait regratté et reblanchi les murailles de sa chambre, changé les carreaux et fait disparaître les traces de son séjour, de peur qu'il n'eût caché quelque billet ou quelque marque qui eût fait connaître son nom. Le savant jésuite réfute ensuite les systèmes de Lagrange-Chancel et de Saint-Foix, et, paraissant pencher vers celui des *Mémoires de Perse*, il datait de 1683 le commencement de cette captivité.

Tout était loin d'être dit. En 1770, le baron d'Heiss, ancien capitaine au régiment d'Alsace, rappela (dans le *Journal encyclopédique*) un ancien document italien, d'où il ressortait qu'un agent du duc de Mantoue avait été enlevé par des cavaliers français, emmené à Pignerol et confié à la garde de Saint-Mars : c'est de Matthioli dont il est ici question ; l'enlèvement de cet agent subalterne est parfaitement prouvé, mais sa mort est aussi bien constatée, et l'on sait que dans sa correspondance Louvois était loin de le traiter avec égard.

Le nom de Voltaire ne paraissait plus dans ces débats ; seulement, dans un supplément d'une nouvelle édition de l'*Essai sur les mœurs*, il avait ajouté quelques mots sur l'homme au masque de fer et consigné une partie des faits relatés dans une lettre de Palteau, proche parent de Saint-Mars, qui avait été lui-même employé à la garde du prisonnier, mais dont les révélations n'avaient d'autre importance que d'appuyer les faits déjà connus. Dans la 7^e edition du *Dictionnaire philosophique*, où Voltaire fit entrer (article *Ana*) l'anecdote de l'homme au masque de fer, il rectifia, en se servant du journal de Dujonca, les erreurs qui lui étaient échappées, et il finit son article par cette phrase étrange : « Celui qui écrit ceci en sait peut-être plus que le P. Griffet, et n'en dira pas davantage. » Cependant cet article fut suivi d'une addition de l'éditeur beaucoup moins discrète, qui attribuait à l'auteur l'opinion que le masque de fer était un frère aîné de Louis XIV. Anne d'Autriche l'aurait eu d'un amant, et la naissance de ce fils l'ayant détrompée sur sa prétendue stérilité, on ménagea entre le roi et la reine une rencontre conjugale, dont Louis XIV fut le fruit. Celui-ci aurait ignoré l'existence de ce frère adultérin jusqu'à sa majorité. Alors, il aurait sauvé de grands embarras à la couronne et un horrible scandale à la mémoire de sa mère, en imaginant un moyen *sage et juste* d'ensevelir dans l'oubli la preuve vivante d'un amour illégitime.

Depuis cette singulière révélation, Voltaire s'abstint de revenir sur le sujet du masque de fer. Néanmoins, Luchet fit bientôt honneur de la paternité de cet enfant au duc de Buckingham. Plus tard (1790), Saint-Mihiel imagina un mariage secret entre la reine-mère et Mazarin. Mais le prisonnier n'occupait pas moins la cour que les bureaux d'esprit. Le régent ne voulut en parler à Louis XV qu'à sa majorité, et l'on raconte que le roi dit alors : « S'il vivait encore, je lui donnerais sa liberté. » Le vertueux Malesherbes ordonna des recherches sur ce mystérieux personnage ; mais elles demeurèrent sans résultat, et quand la révolution fit tomber la Bastille, les énormes registres de cette prison d'état restèrent muets comme les pierres de ses murs : les pages relatives au prisonnier avaient été enlevées, et ce singulier événement resta dans son obscurité. On vit pourtant alors paraître une foule de révélations pour la plupart imaginaires. Un journal intitulé *Loisirs d'un patriote français* (13 août 1789) parla d'une carte trouvée à la Bastille, portant cette mention au milieu de notes inintelligibles : *Foucquet arrivant des îles Sainte-Marguerite avec un masque de fer* ; mais cette carte, aussitôt perdue que trouvée, n'a vraiment aucune valeur dans la discussion. Cubières mit en avant la naissance d'un frère jumeau de Louis XIV, enfermé par raison d'état, et l'abbé Soulavie, qui possédait les papiers du maréchal duc de Richelieu, dont il publia les *Mémoires*

(Londres et Paris, 1790-93, 9 vol.), fit entrer dans ce livre un document dont il serait difficile de prouver l'authenticité. Ce document est intitulé : « Relation de la naissance et de l'éducation du prince infortuné, soustrait par les cardinaux de Richelieu et Mazarin à la société, et renfermé par l'ordre de Louis XIV; composée par le gouverneur de ce prince au lit de la mort. » On y raconte la naissance d'un frère jumeau de Louis XIV, que le roi son père fit élever en secret. A la vue d'un portrait de son frère, auquel il ressemblait parfaitement, le jeune homme aurait découvert qui il était, et alors on l'aurait condamné à une sépulture vivante et perpétuelle dans une prison. Le bibliophile Jacob relève dans cette pièce différentes locutions qui semblent appartenir bien plus à l'époque où Soulavie la fit imprimer qu'au temps où le gouverneur anonyme de l'infortuné prince l'aurait écrite. La manière dont cette pièce serait tombée dans les mains du maréchal ajoute encore aux doutes qu'elle a fait concevoir. Néanmoins la relation de Soulavie fut avidement adoptée.

Au commencement de ce siècle, Roux-Fazillac découvrit des pièces authentiques qu'il publia, en 1800, dans ses *Recherches historiques et critiques sur l'homme au masque de fer*, etc., pour prouver l'enlèvement de Matthioli, secrétaire du duc de Mantoue; puis, Delort mit au jour une *Histoire de l'homme au masque de fer* (Paris, 1825, in-8°), accompagnée de pièces justificatives intéressantes puisées aux Archives du royaume, où il cherche aussi vainement à appuyer le système du baron d'Heiss. Pour en finir, il faut encore mentionner trois systèmes qui paraissent manquer de base. L'un veut que l'homme au masque de fer soit un élève des Jésuites qui se permit de critiquer, dans un distique latin, le changement de nom que les RR. PP. firent subir à leur collége, dit de Clermont, lorsqu'ils effacèrent celui de Jésus pour y substituer celui du roi (Louis-le-Grand). Un autre système, développé par le chevalier de Taulès, ancien consul de France en Syrie, consistait à faire de l'homme au masque un certain patriarche arménien, nommé Arwediks, qui fut enlevé par une barque française et amené en France, où il fut mis en prison; mais cet événement n'a pu avoir lieu qu'en 1699, et d'ailleurs on sait qu'Arwediks se convertit au catholicisme, recouvra sa liberté et mourut libre à Paris. Une dernière opinion voulait que le masque de fer fût Henri Cromwell, qui disparut, en effet, de la scène publique en 1659, sans qu'on sût ni où il vécut ni où il mourut; mais l'absence de raisons fait tomber cette hypothèse. M. Weiss, dans la *Biographie universelle*, annonçait, à la fin de son article, que le comte de V-l-i s'occupait d'un livre où il ferait voir que l'homme au masque était non pas Matthioli, mais dom Jean de Gonzague, frère naturel de Charles-Ferdinand, duc de Mantoue, et enlevé avec cet agent du duc. Ce livre n'a probablement pas paru; dans tous les cas, il est prouvé, par une lettre de Saint-Mars à Louvois, que Matthioli était seul lorsqu'il tomba dans le guet-apens qui le livra au gouverneur de Pignerol. D'autres enfin ont pensé que l'homme au masque était un personnage fictif auquel on avait prêté les aventures de plusieurs prisonniers. Dans ces derniers temps, Dulaure (*Hist. de Paris*), M. Billiard (*Journal de l'Institut historique*, 1834), M. Dufey de l'Yonne (*La Bastille*, etc.), ont reproduit systématiquement d'anciennes opinions sans rien ajouter de nouveau à la question. Mais, en 1837, le bibliophile Jacob a fait paraître : *L'homme au masque de fer* (1 vol. in-8°, extrait augmenté de la *Revue de Paris*, qui a été réimpr. gr. in-18), livre aussi remarquable par les profondes recherches que par la sagacité critique, où l'auteur s'efforce d'établir que les précautions prises pour Fouquet et pour le masque de fer sont à peu près les mêmes, comme le geôlier de l'un fut aussi celui de l'autre; que l'apparition du masque de fer a dû suivre presque immédiatement la prétendue mort de Fouquet, qui est loin d'être certaine. Mais il faut avouer que ce système échoue encore devant plus d'une difficulté.

Comme on le voit, des opinions si diverses, des données si vagues, souvent obscures et contradictoires, ne permettent guère de s'arrêter absolument à aucune des solutions proposées; mais ce crime; malheureusement trop certain, n'en flétrit pas moins ses auteurs d'une tache indélébile. L. L.

MASSA (duc de), *voy.* Regnier.

MASSA-CARRARA, duché appartenant, depuis 1743, aux ducs de Modène, par le mariage d'Hercule III avec l'héritière du dernier prince de Cibo-Malaspina. Composé du duché de Massa, situé sur la mer Méditerranée, entre la Toscane, Gènes et Lucques, et de la principauté de Carrare, dans les monts Apennins, cette possession des ducs de Modène a 4 ½ milles carr. géogr. d'étendue avec 29,000 hab. Son chef-lieu est *Massa*, ville de 10,000 hab.; mais une ville plus célèbre est Carrare (8,000 hab.), dans le voisinage de laquelle se trouvent les carrières qui fournissent le marbre blanc (*voy.*), le plus recherché de nos jours, et dont on expédie au dehors annuellement pour 500,000 fr. X.

MASSACHUSETTS, *voy.* États-Unis et Boston.

MASSACRE, *voy.* Innocents (*saints*), Vêpres siciliennes, Saint-Barthélemy, et pour le massacre de Stockholm, *voy.* Christian II.

MASSAGÈTES, nom qu'on donnait dans l'antiquité à un peuple guerrier et nomade, répandu le long des sinuosités du fleuve Iaxarte (*voy.*), au N.-E. de la Sogdiane, et que Ptolémée rattache à la grande nation des Saces. C'est dans une guerre contre les Massagètes que, si nous en croyons Hérodote, périt le grand Cyrus (*voy.*), de la main de leur reine Tomyris. Les Massagètes étaient compris dans la Scythie en-deçà de l'Imaüs, et, par extension, leur nom a souvent servi à désigner tous les peuples qui habitaient à l'E. et au S. des bords de la mer Caspienne jusqu'aux limites de la monarchie des Perses. Ch. V.

MASSÉNA (André), duc de Rivoli et prince d'Essling, naquit à Nice, le 6 mai 1758. Sa première éducation ayant été fort négligée, il fut contraint de s'engager comme mousse sur un bâtiment commandé par un de ses oncles, avec lequel il fit deux voyages au long cours. A son retour, il entra dans le régiment Royal-Italien, au service de Sardaigne, et devint bientôt caporal. Cependant, comme il n'était pas noble, tout espoir d'avancement lui était interdit. Après 14 ans de patience, il renonça au métier des armes, se retira à Nice, et se maria. C'est dans cette nouvelle situation que la révolution de 1789 vint le surprendre et l'arracher à ses foyers. Parti en qualité d'adjudant-major d'un des bataillons du département du Var, il fut fait chef de bataillon le 1er août 1792, et devint successivement général de brigade le 22 août 1793, et général de division le 20 décembre suivant. Tour à tour à l'armée du Var et à celle d'Italie, il assista à l'envahissement du comté de Nice et au siége de Toulon. La connaissance parfaite qu'il avait des Alpes lui permit de couper, par une manœuvre habile, l'armée piémontaise dans ses communications avec Turin, et à la chasser du col de Tende. L'occupation de Saorgio compléta l'établissement de son corps d'armée sur la rivière de Gênes et le revers des Alpes maritimes. Le 21 septembre 1794, il battit les Autrichiens à Cairo. L'année suivante, chargé par le général Schérer de les éloigner de la rivière de Gênes, il livra la bataille de Loano, dont les heureux résultats préparèrent la campagne de 1796. Bonaparte, qui l'avait distingué, lui confia l'avant-garde de l'armée française. Masséna, digne d'un pareil choix, fut des premiers à franchir le pont de Lodi (*voy.*) et à pénétrer dans le Milanez. Il prit ensuite une part glorieuse à toutes les actions de cette célèbre campagne, et, toujours heureux sur les champs de bataille, il mérita le surnom que lui avait donné Bonaparte d'*enfant chéri de la victoire*. Le gouvernement récompensa sa conduite en lui décernant des armes d'honneur. Désigné pour remplacer Berthier dans le commandement des États romains, il trouva, en y arrivant, une armée tout-à-fait désorganisée; les soldats de Bernadotte qui, pendant la campagne, s'étaient plusieurs fois trouvés en rivalité avec les siens, protestèrent énergiquement contre sa nomination. Masséna voulut d'abord tenir tête à l'orage, mais considérant que sa résistance n'aurait d'autre résultat qu'une funeste effusion de sang français, il quitta Rome au bout de trois jours, et résigna son commandement entre les mains du général Dallemagne. On lui donna en échange un commandement dans l'armée de Suisse, placée sous les ordres de Jourdan (*voy.*), général en chef des armées du Danube et de l'Helvétie. Peu de temps après, il resta seul commandant en chef sur toute la frontière de l'Est.

Ce poste était d'autant plus important que la coalition avait résolu de pénétrer en France, en traversant la Suisse. Masséna se porta d'abord au-devant des Autrichiens et arrêta l'archiduc Charles à chaque pas; puis il courut offrir le combat à Souvorof, détruisit l'armée russe devant les murs de Zurich, le 25 septembre 1799, et, par cette action éclatante, sauva les frontières françaises de l'invasion qui les menaçait. La volonté du premier consul l'ayant ensuite fait passer à l'armée d'Italie, il réussit à arrêter le général Mélas (*voy.* ces noms) sur la ligne du Var, et l'année suivante, il battit les Autrichiens sous les murs de Gênes; mais forcé, par l'infériorité numérique de ses troupes, de se remettre sur la défensive, il occupa l'ennemi assez longtemps à ce siége fameux pour permettre à Bonaparte de préparer la victoire de Marengo (*voy.*). Quelques jours avant, il se vit contraint à capituler, mais avec les honneurs de la guerre. Bonaparte, pour lui témoigner son estime, lui confia, à son départ pour Paris, comme au plus digne, le commandement en chef de l'armée victorieuse.

Ces honorables avances n'empêchèrent pas Masséna de se jeter dans l'opposition et de refuser son vote pour le consulat à vie. Porté depuis au Corps législatif, il suivit la même ligne de conduite, et lors du procès de Moreau, il se prononça en faveur de son ancien général. Napoléon, parvenu à l'empire, ne l'en comprit pas moins parmi les premiers maréchaux; le 14 juin 1804, il le nomma aussi grand-officier de la Légion-d'Honneur et il le fit grand-cordon le 2 février 1805. Cette même année, Masséna reçut le commandement de l'armée d'Italie et fut encore opposé à l'archiduc Charles, dont il retarda la marche par plusieurs combats livrés successivement à Caldiero, à Vicence, sur la Brenta, sur le Tagliamento, etc., tandis que Napoléon, débarrassé de cet obstacle, marchait librement sur Vienne et livrait la célèbre bataille d'Austerlitz. En 1806, à la suite du traité de Presbourg, Masséna fut chargé d'opérer la conquête de Naples et d'y installer le roi Joseph. A son approche, les Anglais et les Russes se hâtèrent de reprendre la mer; l'armée napolitaine, privée de cet utile secours, ne songea plus à disputer le terrain, et Naples fut occupée sans opposition. Restait, pour compléter la conquête, la petite ville de Gaëte (*voy.*), réputée imprenable. Masséna en entreprit avec audace le siége, et le conduisit à bonne fin, en dépit d'une diversion tentée par les Anglais en Calabre. Délivré de cet embarras, il courut au secours de Régnier, et força les Anglais à se rembarquer.

En 1807, il eut ordre de rejoindre la grande-armée en Allemagne; mais il n'arriva à son poste qu'après la bataille d'Eylau. Napoléon lui donna l'aile droite à commander, et le chargea de contenir les Russes en Pologne. Après l'armistice, Masséna reçut le titre de duc de Rivoli avec une dotation considérable, et cette nouvelle faveur le rattacha enfin au parti de l'empereur. Pour la première fois, il se montra à la cour, où l'attendait un accueil distingué. Mais son début y fut payé chèrement. Chassant un jour en compagnie de Berthier, il reçut un coup de fusil qui le priva pour toujours d'un œil : il avait traversé toutes les guerres de la révolution sans être atteint d'une seule blessure; celle-ci d'ailleurs ne lui fit pas quitter le service. En 1809, dans la guerre contre l'Autriche, il reçut le commandement de toutes les troupes réunies sur la rive droite du Danube, et livra plusieurs combats brillants. A la tête de son corps d'armée, il parut l'un des premiers devant Vienne, qu'il tourna, et dont il réussit à occuper l'un des faubourgs. Le 21 mai, à la bataille d'Essling (*voy.*), il fut chargé de protéger le passage du Danube, en occupant le village d'Aspern, qui fut pris et repris dans cette journée jusqu'à 14 fois. Forcé à la retraite, il passa dans l'île de Lobau, sans laisser derrière lui un seul blessé. A la suite de cette sanglante bataille, il prit une part glorieuse aux 40 jours de combats qui furent livrés pour tenter de nouveau le passage. Sa réconciliation avec l'empereur était alors si complète qu'un jour Napoléon, pendant une reconnaissance, dit, en s'appuyant sur lui, en présence de son état-major : *Voici mon bras droit.* Le jour de Wagram (*voy.*), il commanda l'aile gauche, et une blessure, qu'il avait reçue la veille en tombant de cheval, le força de se tenir assis dans une calèche. Le surlendemain, il fut mis à la poursuite de l'ennemi, et remporta divers avantages sur lui, notamment à Hollabrünn, à Znaïm, etc. Là, s'arrêta la déroute de l'archiduc, et alors furent signés les préliminaires de la paix de Vienne. La belle conduite de Masséna dans cette campagne lui valut le titre de prince d'Essling et le don du magnifique château de Thouars.

En 1810, Napoléon lui confia le commandement de l'armée d'Espagne, avec mission de repousser les Anglais jusqu'en Portugal pour les contraindre au rembarquement. Par malheur, des rivalités intempestives, et par suite, le défaut d'unité dans les opérations, firent échouer une partie de ce plan, et donnèrent au général Wellington le temps de se reconnaître. Masséna, qui n'avait sous ses ordres qu'une armée de 38,000 hommes, soutint la lutte contre plus de 100,000 Anglo-Portugais. Il parvint à rejeter Wellington sous Coïmbre et sous Lisbonne; mais dans cette position, où les ennemis pouvaient puiser de nouveaux secours, tandis que son armée ne faisait que s'affaiblir, il se vit contraint au rôle d'observateur. Désespérant de recevoir des renforts, il résolut, au bout de six mois passés à Santarem, de forcer la ligne du Tage. Mais le maréchal Ney lui refusa son concours, et malgré sa destitution et son remplacement qu'il opéra sur-le-champ, il lui fallut battre en retraite jusque dans la province de Salamanque, où les Anglais tentèrent en vain le siége d'Olmeida. Masséna leur tint tête, et les battit complétement, le 3 mai 1811, à la Fuenta d'Oñoro. Dégoûté de son commandement et malade de ses fatigues, il rentra en France, le 10 mai, sur sa demande, et passa toute l'année dans un repos absolu. Au premier bruit de la campagne de Russie, il se montra prêt; mais il n'obtint de Napoléon que le commandement de la 8^{e} division militaire, en Provence, où il devait être occupé à repousser les tentatives des Anglais et à combattre les insurrections italiennes.

C'est dans cette position que le trouva le gouvernement de la Restauration, qui le maintint dans son poste et le nomma commandeur de Saint-Louis, le 24 septembre 1814. On lui accorda, en outre, des lettres de grande naturalisation, qui furent enregistrées à la Chambre des pairs, le 20 décembre suivant. Il était toujours à Marseille, lorsque Napoléon, sur le point de débarquer, lui adressa cette lettre aussi courte qu'énergique : « Prince, arborez sur les murs de Toulon le drapeau d'Essling, et suivez-moi! » Masséna ne répondit pas à cet appel, et resta étranger à tous les événements des Cent-Jours. Après Waterloo, le gouvernement provisoire lui confia le commandement de la garde nationale parisienne; mais la seconde Restauration lui témoigna fort peu de sympathie, et il fut même obligé de se défendre d'une accusation portée contre lui par des habitants de Marseille, à l'occasion de sa conduite au mois de mars 1815, en publiant un mémoire justificatif. Presque en même temps, il se récusait dans le célèbre procès du maréchal Ney, sous prétexte de son ancienne inimitié en Portugal.

Masséna mourut le 4 avril 1817, laissant une fille, qui a épousé le comte Reille, son ancien aide-de-camp, et deux fils, dont l'un est mort le 13 mai 1820, et dont l'autre a succédé à tous ses titres.

Masséna, qui brilla d'un si vif éclat sur nos champs de bataille, et qui eut la gloire de sauver la France à Zurich, était doué par l'éducation bien moins que par la nature. Napoléon disait de lui que « le bruit du canon éclaircissait ses idées, lui donnait de l'esprit, de la pénétration et de la gaîté. » Il repose au cimetière du Père Lachaise, sous un magnifique obélisque en marbre blanc. D. A. D.

MASSILLON (Jean-Baptiste), un des plus grands orateurs de la chaire chrétienne, et, après Bossuet, celui dont on lit le plus les ouvrages en France, était né, vers l'an 1662, à Hyères, petite ville de Provence. Il fut élevé par les Pères de l'Oratoire, et puisa auprès d'eux le goût des études sérieuses et les sentiments de piété qui décidèrent de sa vocation. Son père, notaire d'une petite ville, avait voulu le destiner au barreau; mais ses maîtres, qui avaient déjà fondé sur lui de brillantes espérances, obtinrent qu'il pût entrer dans le clergé, et il s'attacha dès lors à la congrégation des oratoriens. Au milieu de ses études théologiques, la lecture des orateurs chrétiens, et en particulier, dit-on, celle des sermons du père Lejeune, lui révéla les premiers germes du talent qu'il recélait en lui-même. On ajoute aussi qu'immédiatement après ces premiers élans d'une éloquence qui s'ignorait encore, et qui cherchait à se faire jour; après ce premier espoir de briller à son tour dans la chaire évangélique, le jeune Massillon, par un retour d'humilité, craignit d'avoir cédé aux suggestions de l'orgueil, et ne pensa plus qu'à s'enfermer dans une austère retraite pour y faire pénitence. Ce fut à l'abbaye de Sept-Fonts qu'il se retira, pour se livrer exclusivement à l'étude de la théologie. Mais là même il ne put rester complétement obscur. L'abbé ayant une réponse à faire à un mandement du cardinal de Noailles, en chargea Massillon, qui mit dans ce court travail tant de bon goût, de grâce et d'élégance, que le cardinal en fut frappé. Il ne voulut pas qu'un jeune homme qui donnait de si belles espérances restât ainsi confiné au fond d'un couvent. Massillon revint à l'Oratoire. C'est alors qu'il se livra à l'enseignement, et qu'il devint professeur de rhétorique dans quelques colléges des oratoriens.

Après plusieurs années d'exercice dans l'enseignement, il fut nommé, en 1696, directeur du séminaire de Saint-Magloire, à Paris. La capitale devint pour lui le théâtre de brillants succès qu'il n'avait point cherchés. Ce fut d'abord dans des conférences qu'il se fit entendre. Ce genre, plus familier, ne comportait pas encore tous les développements, toute la richesse et la hauteur d'éloquence à laquelle Massillon s'éleva par la suite; mais déjà l'on y pouvait pressentir la grâce et l'élégance de ce style abondant et périodique qui caractérise sa manière. Cette époque, à laquelle la religion était encore toute-puissante, fut aussi celle où la chaire jeta le plus vif éclat. Massillon, qui avait pu entendre les grands modèles de l'éloquence chrétienne, sut conquérir une glorieuse renommée. Il conserva son originalité, et trouva même une éloquence nouvelle, qui n'était ni l'élévation parfois inégale de Bossuet, ni la dialectique continue de Bourdaloue, ni la recherche spirituelle et prétentieuse de Fléchier : il aurait plutôt reproduit la douceur et la tendresse d'âme de Fénélon (*voy.* tous ces noms). Il s'attacha surtout à sonder les replis du cœur humain. Appelé souvent à parler devant la cour, il scruta les secrets des passions mondaines, il en dévoila toutes les faiblesses; il mit à nu les misères de ces ambitions subalternes, condamnées à briguer la faveur d'un maître, à épier un coup d'œil, ou à languir de désespoir sous le poids de la disgrâce.

En 1699, Massillon prêcha son premier carême à Paris, dans l'église de l'Oratoire. L'hiver suivant, il fut nommé prédicateur de la cour; et pour texte du premier sermon qu'il fit à la chapelle du roi, en présence de Louis XIV, alors environné de toute sa gloire, il prit ces paroles de l'Évangile : « Bienheureux ceux qui pleurent ! » Et sa parole touchante, accompagnée d'un débit plein de simplicité, s'insinuait dans l'âme même des courtisans avec un charme irrésistible. C'est à lui que s'adressait ce mot qu'on a rapporté de Louis XIV : « Mon père, j'ai entendu avant vous de grands orateurs, et j'ai été content d'eux; mais quand je vous entends, je suis mécontent de moi-même. » En 1704, il prêcha un second carême à la cour. Pendant le désastreux hiver de 1709, où la France fut affligée par tant de fléaux à la fois, par la rigueur d'un froid inouï, la disette, et les revers de nos armées, Massillon prêcha sur l'aumône, et à sa voix, les cœurs les plus endurcis furent saisis de pitié, et l'on recueillit d'abondants secours en faveur de ceux qui souffraient. Il prononça, en 1710, l'oraison funèbre du Dauphin; enfin à la mort de Louis XIV, Massillon, qui restait seul de cette génération d'orateurs qui avaient illustré la chaire chrétienne sous son règne, fut chargé de l'oraison funèbre, qu'il commença en ces termes : « Dieu seul est grand, mes frères ! » Ces simples paroles sont déjà un trait de haute éloquence.

Il ne faut pas croire, en effet, que l'atticisme, la pureté de son style et son élégante perfection fussent incompatibles avec l'énergie et les grands effets de la parole. Il suffit de rappeler ici le mémorable sermon sur le petit nombre des élus. L'histoire de l'art oratoire a conservé le souvenir du trouble universel qui s'empara de l'auditoire à cette admirable prosopopée où l'orateur, faisant comparaitre les humains devant Dieu prêt à les juger, se montra si effrayé lui-même du petit nombre de ceux qui avaient trouvé grâce devant sa justice. A ces mots solennels : « Paraissez, élus du Seigneur !... » toute l'assistance se leva spontanément, et l'orateur, ressentant à son tour le trouble universel, fut forcé de suspendre son discours.

Sous le gouvernement du régent, en 1717, le P. Massillon fut nommé évêque de Clermont, et Saint-Simon dit dans ses Mémoires qu'il le dut « à sa vertu, à son savoir et à son grand talent pour la chaire. » En même temps, il fut choisi pour prêcher le carême devant Louis XV encore enfant. Ce fut là l'origine du *Petit-Carême*, qui est resté comme un chef-d'œuvre de mesure et de bon goût, et en même temps comme un des monuments de la langue française.

Le jeune roi eut la curiosité de voir le sacre du nouvel évêque, et il fut convenu dès lors que la cérémonie se ferait à la chapelle. Massillon fut sacré par Fleury, précepteur du roi, assisté de l'évêque de Vannes et de celui de Nantes, premier aumônier du duc d'Orléans.

Au mois de février 1723, il prononça l'oraison funèbre de *Madame*, duchesse d'Orléans, mère du régent, qui, pendant sa vie, l'avait honoré d'une amitié particulière. Il avait été reçu à l'Académie-Française en 1719. Le reste de sa vie se passa dans son diocèse de Clermont, où il mourut dans une honorable pauvreté, car toute la fortune qu'il pouvait devoir à sa position était employée en aumônes. Il mourut le 18 septembre 1742, et légua sa bibliothèque à la cathédrale de Clermont.

Les œuvres complètes de Massillon ont paru, après sa mort, par les soins de son neveu, le P. Joseph Massillon ; elles ont été réimprimées plusieurs fois, entre autres, en 1810, à Paris, 13 vol. in-8°. A-D.

MASSINISSA, *voy.* NUMIDES et PUNIQUES (*guerres*).

MASSIQUE, *voy.* FALERNE.

MASSOLINO, peintre, *voy.* FLORENTINE (*école*), T. XI, p. 149.

MASSON (ANTOINE), peintre et dessinateur habile et très célèbre graveur au burin, naquit à Louri, près d'Orléans, en 1635. Avant d'exercer la gravure, il était ciseleur damasquineur : c'est dans cette profession qu'il apprit à manier le burin. Masson excella dans l'histoire et le portrait. Son burin, ferme, net et gracieux, dirigeait ses tailles suivant la marche du pinceau, le sens des carnations, le mouvement des muscles, ou suivant l'ordre des plis, des draperies et ce qu'exigeait la nature des étoffes. Les connaisseurs regardent avec admiration, dans l'estampe des *Pèlerins d'Emmaüs*, d'après le Titien, connue sous le nom de *la Nappe*, cette nappe gravée d'un burin délié, pressé et tout d'une taille, dont l'harmonie et l'effet sont si habilement soutenus par les travaux variés des divers objets qui l'environnent. Après ce chef-d'œuvre de l'art de buriner, on cite encore de Masson *le Repos en Égypte*, d'après Mignard ; *l'Assomption de la Vierge*, d'après Rubens ; les portraits du duc d'Harcourt, de Brisacier et d'Olivier Lefèvre d'Ormesson.

Antoine Masson est mort en 1700, laissant dans sa fille, Madeleine, une héritière de son nom et de son talent à graver le portrait. L. C. S.

MASSORAH, MASSORÈTES, *voy.* MASORA.

MASSOUDI, célèbre écrivain arabe du x^e siècle de notre ère, se nommait ALI et était surnommé ABOUL-HAÇAN, apparemment pour avoir eu un fils du nom de Haçan. Le titre de Massoudi ou plutôt d'Almassoudi était resté attaché à sa famille, parce qu'elle se glorifiait de descendre d'un habitant de la Mecque, appelé Massoud, dont le fils aîné avait accompagné le prophète dans sa fuite de la Mecque à Médine. Massoudi naquit à Bagdad, vers la fin du IXe siècle; mais il séjourna peu dans cette ville et passa la plus grande partie de sa vie en voyages. Il vit des régions qu'aucun écrivain arabe n'avait décrites avant lui, et il se comparait lui-même au soleil à qui rien n'échappe dans son cours. Il s'appliquait certains vers du poëte Abou-Temam, dont le sens est : « Je me suis tellement éloigné vers le couchant, que j'ai perdu jusqu'au souvenir du levant, et mes courses se sont portées si loin vers le levant, que j'ai oublié jusqu'au nom du couchant. Je me suis trouvé en butte à une multitude de dangers, et j'en suis sorti couvert de blessures, comme si j'avais été rencontré par des cohortes ennemies. »

Massoudi visita successivement la Perse, l'Inde, l'île de Ceylan, la Transoxiane, l'Arménie, les côtes de la mer Caspienne, ainsi que diverses parties de l'Afrique, de l'Espagne et de l'empire grec. En 915, il se trouvait dans la ville d'Estakhar, l'antique Persépolis; l'année suivante il parcourut l'Inde, d'où il se rendit dans l'île de Madagascar, qu'il nomme Cambalou. Ensuite il visita l'Oman (*voy.* MASCATE) et une partie de l'Arabie méridionale. En 926, il se trouvait en Palestine, et en 943, à Bassorah. Il mourut en Égypte l'an 956.

Massoudi était fort instruit, non-seulement dans les sciences de l'islamisme, mais encore dans les souvenirs et les traditions de l'antiquité sacrée et profane. Histoire, géographie, croyances, superstitions, rien n'avait échappé à son attention. Partout où il se trouvait, il recherchait les documents existant sur les temps qui avaient précédé; il se mettait en rapport avec les personnes en possession de connaissances particulières. Ses ouvrages ont été pour les écrivains arabes eux-mêmes une mine où ils ont puisé à pleines mains. Il ne faut pas cependant se dissimuler que Massoudi ne s'était pas élevé au-dessus des opinions qui avaient cours de son temps. Les renseignements qu'il fournit manquent souvent de précision, et il ne paraît pas qu'il ait possédé aucune science à fond.

Massoudi avait composé, entre autres ouvrages, une espèce d'encyclopédie intitulée *Akhbar alzeman* ou Mémoires du temps. Cet ouvrage, qui devait être fort considérable, ne nous est connu que par quelques fragments. Mais nous en avons un abrégé, qu'il a intitulé *Moroudj-alzeheb* ou Prairies d'or. Dans cet abrégé, il examine et compare les opinions des anciens philosophes grecs, des Indiens et des Sabéens sur l'origine du monde. Il décrit la forme et les dimensions de notre globe, et passe en revue les diverses régions de la terre; ses observations s'étendent depuis la Galice jusqu'en Chine, depuis l'île de Madagascar et la côte de Sofala jusqu'au cœur de la Russie. La deuxième partie de l'ouvrage, de beaucoup la plus considérable, est purement historique, et présente le récit de ce qui s'était passé d'important depuis la venue de Mahomet jusqu'à la fin du IXe siècle. Le savant De Guignes avait donné une analyse de cet ouvrage dans le tome Ier du *Recueil des notices et extraits*. M. le docteur Sprenger publie en ce moment à Londres une version anglaise de l'ouvrage entier, sous le titre de *Elmasudi, historical encyclopædia, entitled Meadows of gold and mines of gems*, in-8°. Les tomes Ier et II ont paru. La Bibliothèque royale de Paris possède un autre ouvrage de Massoudi, intitulé *Ketab altanbyh oual ischraf* ou Livre de l'avertissement et de la manière d'acquérir de l'honneur : c'est un recueil d'observations sur l'histoire, la géographie, les doctrines philosophiques. L'auteur y cite, entre autres ouvrages, le Traité de géographie de Marin de Tyr qui est aujourd'hui perdu; il fait même mention des cartes qui accompagnaient ce traité. Sylvestre de Sacy a donné une notice fort étendue du *Ketab altanbyh* dans le t. VIII du *Recueil des notices et extraits*. Cet ouvrage fut le dernier que composa Massoudi, car il porte la date de l'année même de la mort de l'auteur. R.

MASTIC, MASTICAGE. On appelle généralement *mastic* toute composition qui a pour but de former un ciment propre à réunir, coller, souder, boucher ou luter les diverses parties d'un corps composé de plusieurs pièces. Cette dénomination provient assez improprement du nom d'une substance résineuse qui découle d'une espèce de pistachier, appelé lentisque, et que l'on recueille en larmes ou en grains jaunâtres, susceptibles de pouvoir être mâchés. Or, on sait que c'est à cette action seule que l'on rapporte le mot de *mastication*, dont on a fait dériver le nom du produit de la plante. *Voy.* l'art. suivant.

On désigne par le mot *masticage* l'opération qui exige l'emploi du mastic, ciment; toutefois *mastiquer* exprime, en général, l'action de joindre, coller et rapprocher des parties séparées, qu'on y applique un mastic, proprement dit, ou toute autre substance analogue. C'est ainsi que l'on dit mastiquer avec de la terre, de la glaise, du goudron, substances qui cependant ne sont pas précisément des mastics. Il existe diverses sortes de mastics : le plus vulgairement connu est *le mastic des vitriers*, composé de craie à l'état de blanc d'Espagne, de colle et d'huile mêlés, brassés et corroyés ensemble. On l'emploie le plus fréquemment à fixer les carreaux de verres des fenêtres, et à empêcher le passage de l'air au travers des fentes du bois. Les peintres en bâtiment s'en servent aussi pour boucher les fissures et remplir les pores des corps dont la surface serait trop rugueuse, sans cet apprêt, pour recevoir convenablement les couches de peinture. Cette opération, en terme de pratique, s'appelle *rebouchage*.

Les *mastics faisant ciment* se composent de plusieurs manières, selon les usages auxquels ils sont appliqués. Les uns ne sont qu'un composé de cire, de résine et de brique en poudre; les lapidaires en font usage pour monter et assujettir les pierres précieuses. C'est à peu près la même composition qui sert de *lut* dans les opérations de laboratoire. D'autres ont plus de consistance, comme le mastic dit *de fontainier*. Ils ont pour base principale la chaux unie à des substances siliceuses, argileuses et calcaires, auxquelles on mêle encore de la limaille de fer et de l'eau-forte ou d'autres acides. Ces sortes de mastics servent principalement à faire les joints de dalles, de terrasses, et généralement des conduits où l'eau passe. On les emploie même en enduits, comme au fond des bassins.

Beaucoup de ces préparations ont la prétention d'être hydrofuges et imperméables ; mais on aurait tort de s'y fier. La substance qui semblerait réunir les meilleures qualités requises pour la formation des mastics, c'est le bitume; à raison de sa souplesse et de son inaltérabilité. Nous renvoyons à ce mot, ainsi qu'à ENDUIT, nous bornant à ajouter ici qu'en France les mines les plus réputées de cette substance sont celles de Seyssel et du Val-Travers; les bitumes d'Auvergne, ceux de Dax, de Lobsann et autres, ont aussi des avantages dans des cas spéciaux. J. B-T.

MASTICATION. On nomme ainsi la fonction qui a pour but de diviser (*mâcher*) les aliments solides au moyen des mâchoires et des dents (*voy.* ces mots), avant de les introduire plus profondément dans les voies alimentaires. Cette division est facilitée par l'*insalivation*. La salive (*voy.*) agit de deux manières, et par ses qualités physiques, qui résultent de sa liquidité, et par son action chimique due aux sels qu'elle tient en dissolution. Une fois les substances solides suffisamment divisées et ramollies, la langue en recueille les parcelles (qui sont continuellement, au reste, reportées sur elle par les muscles des joues), pour en former le *bol alimentaire;* puis le voile du palais, jusque-là abaissé, se relève, et donne passage à ce bol alimentaire qui arrive dans le *pharynx* (*voy.*), ou *arrière-bouche*, après avoir franchi l'*isthme du gosier* (*voy.* PALAIS). C. L-R.

MASTODONTES (de μαστός, mamelon, pointe, ὀδούς, -οντος, dent), nom donné par Cuvier, à cause des grosses pointes coniques dont leurs dents molaires sont hérissées, à des mammifères que l'on ne connaît que par des débris fossiles, mais qui paraissent avoir eu, à en juger par leur trompe, par leurs défenses, par la structure de leurs pieds, la plus grande analogie de conformation avec les éléphants (*voy.*) près desquels on les a placés. Ces débris, que l'on avait d'abord confondus avec ceux du *mammouth* (*voy.*), se trouvent dans les deux hémisphères, et particulièrement en Amérique, au sein des terrains d'alluvion. La hauteur du *grand mastodonte*, ou *m. de l'Ohio*, était d'environ 3 mètres. C'est à un mastodonte que paraissent avoir appartenu les ossements découverts sous Louis XIII, et que l'on attribua alors au géant Beutobochus, roi des Cimbres, défait par Marius. C. S-TE.

MASURKA ou MAZOURKA, *voy.* MASOVIE et AIR, T. Ier, p. 312.

MAT. Partout où l'homme put observer un palmipède se mouvant sur l'eau et ouvrant son aile au zéphir pour aider à l'action de ses pattes, la voile et la rame durent être les conséquences de cette observation. Le mât est donc de toute antiquité, presque aussi ancien que le premier navire. Une perche, avant un arbre, se dressa, fixée par son pied au fond du monoxyle, ou entre deux des planches du radeau. Des appuis latéraux, des appuis à l'avant et à l'arrière du navire vinrent bientôt le soutenir. Un trou percé à la tête du mât, garni plus tard d'un disque de poulie, servit au passage de la corde qui devait élever la voile, en montant la vergue sur laquelle cette voile était attachée. Le mât resta longtemps ainsi, mince ou gros, suivant qu'il devait porter une voile plus ou moins vaste. Quand le navire grandit, un mât unique ne lui suffit plus. Successivement on planta deux, trois, quatre et même cinq mâts dans la longueur de son pont supérieur. On ne leur laissa pas toujours la position verticale : quelquefois de certaines inclinaisons furent jugées nécessaires, et le mât se pencha un peu sur l'avant ou sur l'arrière; quelquefois il se coucha sur la proue, à ce point que par sa position il devint presque parallèle à la quille. Dès ce moment, l'arbre le plus grand ne le fut plus assez, parce que les voiles (*voy.*) se multipliaient, se superposant l'une à l'autre en trois, quatre ou cinq étages. Alors, un mât finit par se composer de cinq mâts partiels, chacune des fractions de cette unité prenant un nom particulier. C'est au XVIe siècle que le nombre des unités du mât fut le plus grand. Les nefs les plus importantes et quelques navires inférieurs, comme les caravelles célèbres qui portèrent Colomb aux terres devinées, eurent quatre mâts verticaux ou à peu près, et un mât penché sur la proue.

L'usage a maintenant, dans toutes les marines européennes, réduit à trois les mâts verticaux, en conservant le mât oblique de l'avant. Ce mât oblique, que nous nommons le *beaupré*, dans certains bâtiments abaisse sa tête jusqu'à devenir horizontal. Autrefois un mâtereau se dressait sur le beaupré portant une voile carrée, avantageusement remplacée par une ou plusieurs voiles triangulaires : ce mâtereau a disparu. Dans l'état actuel des choses, voici ce que porte de mâts un vaisseau de ligne et tout navire d'une certaine importance ayant trois mâts verticaux : sur l'avant, le beaupré qui s'élance hors du navire (ce mât est fort ancien, et l'on voit des monuments antiques timbrés de figures navales, où se remarque le bâton de proue); en arrière du beaupré, mais debout, assez près de l'éperon du navire, se dresse le mât que nous appelons mât *de misaine ;* vers le milieu de la longueur totale du vaisseau, s'élève le mât principal, le *grand* mât; en arrière de celui-là, et assez près de la poupe, se place le mât d'*artimon*, le moindre de tous les mâts principaux ou bas mâts. Quand le navire avait quatre mâts verticaux, le quatrième, appelé en France *contre-artimon*, se plantait entre l'artimon qui se reculait tout-à-fait sur la poupe, et le grand mât qui gardait sa position médiane. Disons maintenant que, pendant le moyen-âge, au XIIIe siècle par exemple, le mât le plus grand ne se plaçait pas au milieu du navire, mais sur l'avant : ce mât se nommait *artimon*. Ne pouvant entrer ici dans les détails qui justifieraient cette assertion, nous renvoyons à notre *Archéologie navale*, mémoires nos 6 et 7. Sur les bas mâts, on enta ou l'on hissa d'autres mâts lorsqu'on voulut grandir la mâture et donner à la voilure un développement plus vaste en hauteur. Les premiers mâts qui se hissèrent sur les mâts inférieurs furent ceux qu'on appelle aujourd'hui mâts *de hune ;* sur ceux-ci on guinda des mâts qu'on appelle mâts *de perroquet ;* enfin, sur ces derniers on plaça des mâts légers qui se nomment mâts *de cacatois*. Le beaupré aussi s'allongea; on lui donna un boute-hors pour porter les triangles de toile appelés *focs*.

Lorsque, le vaisseau devenu très grand, un seul arbre ne put plus suffire à faire les mâts principaux d'une seule pièce, on fit alors des mâts composés, dans lesquels plusieurs pièces vinrent concourir à un ensemble énergique; une mèche servit de centre à un cylindre fait de cinq pièces principales : l'arbre du milieu, équarri sur quatre faces, et quatre autres pièces rapportées chacune sur une des faces de la pièce centrale. Des cercles de fer, des ligatures de corde, appelées *roustures*, comprimèrent les pièces latérales sur la mèche, et fortifièrent le système déjà solidifié par les clous, les chevilles et les adents intérieurs. Le mât d'artimon n'est pas un mât d'assemblage ou composé, mais un mât d'un seul brin, comme les mâts de hune et leurs supérieurs. Les mâts qu'on ente, parce que l'arbre principal n'est pas assez long pour pouvoir porter plusieurs étages de voiles, s'appellent *mâts à pible :* ces mâts ne sont guère en usage qu'à bord des chebecks et des polacres. Dans le moyen-âge, le mât principal des nefs, l'artimon, avait généralement une longueur totale égale à celle de la quille du navire; aujourd'hui, il en est à peu près de même du grand mât des bâtiments à trois mâts.

Mettre des mâts à un navire, c'est le *mâter*. On mâte ordinairement les grands navires à l'aide d'une machine appelée machine à mâter ou *mâture*. On désigne aussi par le mot de *mâture* l'ensemble des mâts d'un navire. A. J-l.

MAT DE COCAGNE, *voy.* Cocagne.

MATADORE (du latin *mactator*, tueur, qui abat, immole), *voy.* Taureaux (*combats de*).

MATAMBA, *voy.* Kongo.

MATAMORE. A peu près synonyme de *capitan*, ce mot nous vient de l'ancien théâtre espagnol, dans lequel figurait toujours quelque capitaine ridicule se donnant le surnom de *mata-moros*, c'est-à-dire *tueur de Mores*, bien entendu qu'il n'en avait jamais regardé un seul en face. Ce mot, francisé, est devenu chez nous un sobriquet pour les faux braves, toujours empressés de vanter leur courage et de citer leurs prétendus exploits. M. O.

MATAPAN (cap), *voy.* Laconie et Morée.

MATATHIAS, *voy.* Maccabées.

MATÉ ou Thé du Paraguay, *voy.* Houx.

MATELOT. On donne communément ce nom, dérivé de *mât*, à l'homme de mer, à celui qui fait profession d'exercer le métier de marin, quels que soient d'ailleurs son âge et la nature du travail nautique auquel il se livre. L'inscription maritime range sous cette dénomination tous les marins immatriculés, c'est-à-dire ayant fait deux campagnes et qui, non revêtus d'un grade, sont âgés de 18 à 50 ans. D'après les derniers relevés, leur nombre en France monte à 56,000. Tous les hommes compris dans cette catégorie sont, comme on le sait, à la disposition de l'état, qui peut les lever pour le service de la flotte, dont ils composent la meilleure partie des équipages (*voy.* Marine). Les matelots congédiés du service conservent leur classe en rentrant dans la marine marchande.

Les matelots proprement dits forment le noyau de l'équipage, dont ils sont la force agissante et matérielle. Leur nombre peut varier; mais ordinairement il est dans la proportion de la moitié du personnel total de l'armement. Leurs fonctions consistent, en général, à prêter main-forte à la manœuvre et aux divers travaux du bord; mais ces travaux, dont l'art du *matelotage* comprend seulement une partie, sont si nombreux, si variés, exigent une intelligence, une application, une dextérité si peu communes, que les marins réputés pour connaître à fond leur métier sont extrêmement rares : aussi, ceux qui se font remarquer en ce genre sont-ils l'objet de distinctions particulières. On leur confie les postes importants, et presque tous passent rapidement aux grades de la maistrance (*voy.* Maitre). Telle est même l'estime inspirée par les qualités qui font le bon matelot, que l'on donne ce nom par excellence à l'homme qui les possède; ainsi l'on dit de lui : « il est *matelot*. » Dans cette acception, on l'applique même à des officiers, voire à des généraux qui ne l'ont pas dédaigné. Cap. B.

MATÉRIALISME. C'est le système de ceux qui attribuent à la matière (*voy.*), c'est-à-dire au corps, les facultés que nous n'attribuons qu'à l'esprit, telles que la capacité de sentir, de penser, de vouloir. Ceux-là nient la spiritualité de l'âme (*voy.* Spiritualisme); ils ne lui accordent pas une existence distincte de celle du corps.

Il s'agit de savoir si le genre humain a eu tort de croire de tout temps au dualisme (*voy.*) de la matière et de l'esprit étroitement associés dans l'existence actuelle de l'homme; s'il a eu tort de croire à la prééminence de l'esprit sur la matière, à laquelle il communique le mouvement et la vie; enfin s'il n'y a qu'un non-sens dans ce mot du poëte: *Mens agitat molem*.

Ce qui en nous sent, veut et pense, est un principe nécessairement un, simple, et par conséquent *immatériel:* c'est ce qu'on a appelé l'âme (*voy.*). La spiritualité de l'âme résulte de son unité et de sa simplicité.

Si l'âme n'est pas distincte du corps, elle doit être composée d'un certain nombre de molécules matérielles, à quelques parties du corps qu'elles appartiennent; mais alors, les opérations propres à l'âme deviennent impossibles. En effet, il n'y a point de parties dans le sentiment, dans la volition; la pensée est un acte simple, irréductible. Cette portion de matière dont l'âme sera composée ne pourra, par exemple, former un jugement comparatif: ou les deux idées comparées seront dans deux molécules différentes, et une troisième molécule sera nécessaire pour faire l'acte de comparaison, et alors la comparaison sera à jamais impossible; ou les trois termes se réuniront dans une seule molécule, et alors vous revenez à l'unité, et nous disons plus, à la simplicité, à l'immatérialité; car la comparaison ne sera possible qu'à la condition que la molécule soit une, simple et immatérielle.

Si l'âme n'est pas distincte du corps, il faut qu'elle soit soumise aux mêmes lois que la matière, c'est-à-dire à des lois fatales; il n'y a donc plus de liberté humaine, et par conséquent plus de morale, plus de religion. *Voy.* Liberté.

L'hypothèse matérialiste a revêtu plus d'une forme et a passé par des phases diverses. D'abord, le corps tout entier a été regardé comme composant l'homme intellectuel et moral, aussi bien que l'homme physique: ce qui en nous sent, veut et pense, parut être indistinctement répandu dans la masse organique ou la portion de matière qui est propre à chacun de nous. Mais on ne tarda pas à reconnaître, par l'expérience, que certaines parties du corps étaient inutiles à la production de la pensée, de la volonté et même du sentiment. Platon plaça la raison dans la tête, les passions grossières dans les entrailles et les sentiments généreux dans le cœur. Plus tard, les progrès de la physiologie modifièrent ces hypothèses; on en vint à faire du système nerveux le siége et le principe de la vie psychologique: c'est le point de vue de Cabanis; le cerveau, la moelle épinière et les cordons qui s'en détachent, furent proclamés les organes de la sensibilité, et par suite de l'intelligence, qu'on regardait comme un produit de la sensibilité. Cependant, on a reconnu qu'on pouvait faire des incisions dans les nerfs et dans la moelle épinière, sans détruire l'activité psychologique: on en a conclu que ces parties n'étaient pas nécessaires à cette activité. L'hypothèse matérialiste a été forcée de reculer; elle a abandonné le système nerveux pour se retrancher dans le cerveau, qui est devenu dès lors le seul principe des phénomènes psychologiques (*voy.* Bonnet, etc.). De là est née une science nouvelle, qui a pris le nom de *phrénologie* (*voy.* ce mot).

Il serait superflu de recommencer ici, pour les molécules du cerveau, la démonstration qui a été faite plus haut pour les autres parties du corps, savoir, que si l'on donne pour siége à l'âme une portion quelconque de matière, l'âme alors sera étendue, par conséquent composée et divisible; que dans cette hypothèse, toutes les opérations intellectuelles qui supposent un sujet simple, un et identique, deviennent impossibles. En effet, le cerveau étant formé de molécules juxtaposées, ou toutes les molécules constituent le *moi*, et alors son unité disparaît, ou une seule molécule est le *moi*, et alors elle sera distincte de la masse cérébrale, ce qui établit déjà un dualisme. L'identité du moi est également impossible, si le moi est dans le cerveau; car il est reconnu que la composition du corps humain change et se renouvelle sans cesse. De plus, les phrénologistes eux-mêmes ne sont pas d'accord entre eux: leur système admet bien des variétés; ils diffèrent d'une manière notable, non-seulement sur le nombre et la classification des facultés, mais même sur les parties du cerveau auxquelles ils attribuent telle ou telle fonction. Ce désaccord, il faut bien en convenir, n'est pas le signe auquel on reconnaît la vérité.

Une autre forme du matérialisme, forme plus épurée et plus savante, c'est le système des forces vitales, qui prétend identifier le principe de la vie psychologique avec le principe de la vie physiologique. Les forces vitales, qui produisent les phénomènes de la vie organique, produisent-elles aussi les phénomènes de la vie intellectuelle et morale? Nous l'avons déjà dit, il y a un dualisme dans l'homme: la personne humaine qui a conscience d'elle-même, et le principe vital dont nous n'avons pas conscience; c'est ce dernier qui nourrit le corps, le conserve et le reproduit. Les phénomènes qui dépendent du principe vital se passent dans le corps; ce sont des mouvements produits dans la matière par des forces inconnues, et, comme tels, bien différents des phénomènes psychologiques. Cette force vitale, de qui dépend la nutrition, la croissance ou le dépérissement de notre corps, a sans contredit une influence puissante sur notre moi. Mais peut-elle se confondre avec ce moi? avons-nous conscience de l'action de cette force? avons-nous conscience de la digestion ou de la sécrétion des divers fluides qui s'élaborent dans l'économie de notre organisation animale? Évidemment, la réponse ne peut être que négative. Cela seul suffit pour marquer une différence profonde entre la force vitale et la force-*moi*, dont le caractère essentiel est de se connaître.

Enfin, une dernière transformation du matérialisme, celle de toutes qui a le plus souvent tenté les esprits, c'est celle qu'il subit dans la philosophie de la sensation (*voy.* CONDILLAC [*]). Dans l'espoir d'une trompeuse unité, on a voulu tirer des sens non-seulement nos idées sensibles, mais aussi nos idées rationnelles, et jusqu'à nos facultés mêmes. Ce système, qui a régné dans l'école française pendant tout le XVIII^e siècle et les premières années du XIX^e, a été vivement combattu, et maintenant il est détrôné. Cette guerre a été nécessaire; avant de fonder la philosophie de l'avenir, il fallait déblayer le terrain et renverser des principes dont les conséquences pouvaient être si funestes; car des doctrines sensualistes sort nécessairement le matérialisme métaphysique, moral, religieux, politique et esthétique. L'homme, réduit à la sensation, n'a plus pour objet de connaissance que la matière et les choses physiques, les corps et leurs qualités; il n'a plus pour but de la vie que la recherche du bien-être corporel; tous ses devoirs aboutissent au soin de sa conservation. Tout ce qu'il y a de moral et d'élevé dans l'homme proteste contre une destination si étroite, et, Dieu merci! de pareilles théories n'ont plus besoin d'être réfutées. A-D.

MATÉRIAUX (du latin *materies*). Dans la maçonnerie, on entend par ce mot, pris dans un sens collectif, toutes les matières premières employées dans les constructions et l'établissement des machines. Toutes les substances servant comme matériaux de construction ayant un article spécial dans notre ouvrage, nous devons nous borner à y renvoyer.

On peut diviser les matériaux en cinq grandes classes: les terres (*voy.* ARGILE, BRIQUE, TUILE, SABLE, MORTIER, POUZZOLANE), les pierres (*voy.* ce mot et GRANIT, ROCHE, MARBRES, SCHISTE, MOELLON, GYPSE, PLATRE, ARDOISE, etc.), les bois, les métaux (*voy.* ces mots et les articles des différents bois de construction, CHARPENTE, FONTE, ZINC, etc.), et les matériaux divers (*voy.* BITUME, ENDUIT, CIMENT, MASTIC, etc.). ANT. D.

Dans la littérature, on donne le nom de *matériaux* aux livres, documents, monuments de toute espèce dont on se sert pour la composition d'un ouvrage. En histoire, tout dépend de la nature des matériaux employés par l'historien : incomplets ou indignes de confiance, le récit aura nécessairement les mêmes défauts; mais, à l'inverse, on ne peut pas dire qu'avec de bons matériaux il se soit toujours fait de bonne et véridique histoire (*voy.* ce mot). Le triage des matériaux et leur appréciation forment la tâche de la critique historique (*voy.* l'article). S.

---

[*] Un matérialisme plus grossier a été enseigné par Helvétius, le baron d'Holbach, Lamettrie, etc. *Voy.* leurs articles. S.

MATÉRIEL, mot qui sert, dans l'administration, à désigner les objets de toute nature qui sont employés à quelque service public. Il est souvent opposé, dans ce sens, à *personnel*, qui s'entend des personnes attachées à ce même service. Au département de la guerre, par exemple, il y a une division du personnel et une division du matériel : cette dernière se rapporte aux armes, places fortes, équipages, objets d'habillement, etc., etc.

MATERNITÉ, l'état, la qualité de mère. *Voy.* FEMME, ENFANT, PARENTS, etc.

MATHÉMATIQUES (de *μάθησις*, science, discipline, dérivé de *μαθεῖν*, apprendre). Ce nom, qui ne devrait plus s'employer qu'au pluriel, puisqu'il désigne maintenant plusieurs sciences particulières, s'appliquait, chez les Grecs, à la réunion de toutes les connaissances évidentes et certaines qu'ils possédaient : quelques notions d'arithmétique, de géométrie, d'astronomie, de musique et plus tard de mécanique et d'optique, en composaient l'ensemble. Mais avec le temps, et après de longs travaux, chacune de ces parties reçut assez de développement pour constituer une branche à part et donner naissance quelquefois à de nouvelles sciences.

En conservant aux sciences exactes réunies le nom de *mathématiques*, on a voulu indiquer l'idée noble et juste qu'on doit s'en former; car elles ne sauraient être en effet qu'un enchaînement de principes, de raisonnements et de conclusions que la certitude et l'évidence accompagnent continuellement. Est-ce à dire pourtant qu'elles puissent toujours résoudre les problèmes qu'elles se posent d'une manière également certaine? Non! partout l'esprit humain a des bornes. Dans quelques cas, tout calcul est impossible : il se brise devant les incommensurables; plus souvent, il n'est qu'approximatif; mais généralement, même lorsqu'elles sont obligées d'avouer leur impuissance absolue, les mathématiques montrent leurs résultats avec tant de clarté, leurs décisions ont un tel caractère d'autorité, qu'on ne saurait leur refuser ce beau titre de science par excellence, de sciences exactes.

Les modernes ont défini les mathématiques en général la science des rapports des quantités. Quelques géomètres trouvent cette définition incomplète : pour pouvoir s'occuper du rapport des quantités, a dit l'un d'eux, il faut préalablement que ces quantités existent ou soient engendrées; or, les lois de la génération des quantités rendent seules possibles les lois de leur comparaison ou de leurs rapports, et forment ainsi la partie la plus essentielle de la science. M. Poinsot trouve que cette définition, qui semble embrasser la science tout entière, n'en donne encore une idée ni assez profonde ni assez étendue : les mathématiques, dit-il, ne sont pas seulement la science des rapports; c'est-à-dire que l'esprit n'y a pas seulement en vue la proportion ou la mesure; il peut encore considérer le nombre en lui-même, l'ordre et la situation des choses, sans aucune idée de leurs rapports ni des distances plus ou moins grandes qui les séparent, de telle sorte que les mathématiques, considérées de la manière la plus générale, pourraient être définies la science qui a pour objet le nombre, l'ordre et la mesure. — Mais un ordre quelconque dans les nombres, leur génération, ne supposent-ils pas certains rapports qui ramènent à la définition première?

Un métaphysicien de notre époque a encore défini les mathématiques la science des lois du temps et de l'espace. Tous les phénomènes du monde physique, dit-il, considérés dans leur forme, sont perçus d'abord comme des agrégats de parties données primitivement ou comme des ensembles susceptibles de *plus* ou de *moins*, d'augmentation et de diminution; tous ces phénomènes peuvent donc se réduire en quantités, et par conséquent la science des quantités embrasse l'universalité des phénomènes ou les *lois de la forme du monde physique*. L'*espace* et le *temps*, ces conditions primordiales du monde physique, sont eux-mêmes des quantités; or, les phénomènes du monde physique, savoir : les objets extérieurs et les représentations intérieures que nous en avons, nous apparaissent nécessairement dans le temps et dans l'espace ; le temps et l'espace sont donc les formes du monde physique et deviennent le but des mathématiques.

Quoi qu'il en soit, les mathématiques ont pour objet de mesurer ou plutôt de comparer les grandeurs (*voy.*), par exemple les distances, les surfaces, les vitesses, etc., et en général tout ce qui est susceptible d'augmenter ou de diminuer. Elles se divisent en mathématiques *pures* et en mathématiques *mixtes* ou *appliquées*, autrement appelées sciences *physico-mathématiques*.

Les mathématiques pures considèrent la grandeur d'une manière simple, générale et abstraite : elles sont fondées sur les notions primordiales de la quantité. Si la quantité se compose d'une succession d'objets s'amassant et s'ajoutant les uns avec les autres, elle donne l'idée des nombres (*voy.*); si elle forme une conjonction de points qui se suivent et se prolongent dans l'espace, elle donne la conception de l'étendue (*voy.*), et alors la quantité devrait prendre le nom de grandeur. Les nombres et l'étendue forment donc deux déterminations particulières de l'objet général des mathématiques pures, et donnent ainsi naissance à deux branches distinctes de ces sciences : on pourrait nommer la première l'*algorithmie* ou la science des nombres; la seconde est la géométrie (*voy.*) ou la science de l'étendue. L'algorithmie se diviserait en deux branches principales, dont l'une a pour objet les nombres considérés en général ou les lois des nombres, c'est l'*algèbre* (*voy.*) avec les calculs (*voy.*) sublimes de l'infini qui en sont dérivés; et dont l'autre a pour objet les nombres considérés en particulier, c'est-à-dire l'*arithmétique* (*voy.*).

Les mathématiques mixtes empruntent de la physique quelques lois déduites de l'expérience, mais incontestables, ou bien supposent dans les corps une qualité principale et nécessaire ; ensuite par des raisonnements méthodiques et démonstratifs, souvent appuyés de déductions mathématiques, elles tirent du principe établi des conclusions évidentes et certaines, comme celles que les mathématiques pures obtiennent immédiatement des axiomes et des définitions (*voy.* ces mots). Les mathématiques appliquées ont donc pour objet la grandeur en tant que revêtue des qualités sensibles et physiques, tels sont le mouvement, la dureté, la fluidité, etc. Mais l'application des mathématiques est universelle; les sciences n'acquièrent même un degré plus ou moins grand de certitude qu'en vertu de cette application, et suivant que leurs lois fondamentales s'appuient plus ou moins sur des lois mathématiques. Cette généralité d'application s'oppose à une classification rigoureuse des sciences physico-mathématiques. Cependant, comme le mouvement (*voy.*) de la matière est souvent le principal objet des recherches mathématiques qui s'y rapportent, les lois diverses qu'il affecte ont permis d'en classer quelques-unes sous le nom de *mécanique* (*voy.*). Ce nom s'applique en effet à la science du mouvement en général. Elle s'occupe des raisons d'équilibre (*voy.*) et des raisons d'action ou des forces motrices des corps solides ou fluides, et se divise ainsi en *statique* et en *dynamique* (*voy.* ces mots), et en *hydrostatique* et en *hydrodynamique*. On a proposé, en Allemagne, de donner le nom de *phoronomie* (de φορὰ, transport, et νόμος, loi) à une science particulière qui ne s'occuperait que des lois du mouvement en lui-même, indépendamment des objets sur lesquels il s'exerce; mais cette partie abstraite de la science se confond pour nous dans la dynamique. Considérées dans les divers corps où se produit le mouvement, ses lois deviennent la source de plusieurs sciences, dont les principales sont l'*hydraulique* (*voy.*), ou la science du mouvement des fluides; la *pneumatique*, qui s'occupe du mouvement des gaz (*voy.*); l'*astronomie* (*voy.*), qui s'exerce sur les mouvements des corps célestes; l'*opti-*

que (*voy.*), ou la science du mouvement de la lumière (*voy.*); et enfin l'*acoustique* (*voy.*), ou la science du mouvement des sons (*voy.*). Toutes ces sciences donnent encore lieu à d'autres sciences. Quant à leur application aux arts, à la pratique, les mathématiques sont aussi indéterminées que ces arts eux-mêmes; rappelons seulement l'arpentage, le toisé, la géodésie, l'architecture, la perspective, la navigation, l'art des fortifications, des constructions navales, la ballistique, la chronologie, la gnomonique (*voy.* tous ces mots), etc., etc.

De toutes nos connaissances, les mathématiques sont celles qui reposent sur le plus petit nombre de sensations, mais aussi sur les plus répétées; les idées de nombre et d'étendue entrent même de si bonne heure dans l'esprit, qu'on ne peut se rappeler quand et comment elles ont été acquises. Aussi pourrait-on commencer l'étude de ces sciences indifféremment par les conséquences de l'une ou de l'autre; cependant, comme les applications du calcul numérique sont les plus fréquentes, on commence généralement par l'arithmétique, puis on continue par la géométrie, l'algèbre, l'application de cette dernière à la précédente, et enfin le calcul infinitésimal.

On s'accorde à reconnaître deux méthodes pour traiter les sciences mathématiques : la synthèse et l'analyse (*voy.* ces mots). On donne encore le nom de méthode à certaines manières de traiter un sujet, de résoudre un problème; c'est ainsi qu'on disait la *méthode des limites*, *des indivisibles*, *des infiniment petits*, *des maximis et minimis* (*voy.* tous ces mots), etc.

Les sciences exactes ne semblent pas admettre, dans les écrits qui les concernent, les qualités brillantes du style. Leurs termes, rigoureusement définis, souvent sans synonymes; leurs propositions circonscrites dans des limites trop précises pour se prêter à des comparaisons qui expriment rarement l'idée pure qu'on cherche à rendre sensible; l'aridité d'un langage figuré dont les signes se précipitent dans les formules ou dans les opérations pour rendre les rapports et les conclusions plus saillants et plus rapides; la sécheresse des démonstrations, semblent devoir conduire à une manière d'écrire privée du nombre et dépourvue des images qui donnent au style le mouvement et la vie. Mais l'imagination, qu'on ne saurait refuser aux auteurs de grandes découvertes quelles qu'elles soient, seulement enchaînée par des détails sévères, peut reprendre toute sa couleur dès que le sujet le permet. Néanmoins, un style léger et fleuri ferait un singulier contraste avec la mâle austérité des recherches mathématiques. Ce que le style perd d'ailleurs en agrément, il le gagne en précision. En y mettant du soin, on parvient à éviter ce qui pourrait choquer l'oreille; et la propriété de l'expression, l'évidence de la liaison des idées qui se touchent répandent une lumière qui plaît aux esprits solides. « Si c'est avec le style élevé qu'il faut parler aux hommes réunis, dit M. Lacroix, parce qu'ils ne sont alors susceptibles d'être mus que par leurs passions, c'est avec le style exact qu'on doit présenter les objets soumis à la méditation solitaire, moyen le plus convenable dans l'organisation actuelle de nos sociétés pour répandre l'instruction. » La plupart de nos géomètres ont depuis longtemps cultivé l'art de la parole avec succès, et, nourris des belles-lettres, ils ont su rendre leurs écrits agréables et clairs, tout en leur laissant le caractère sévère que leur contenu comporte.

Le goût de l'exactitude, l'impossibilité de se contenter de notions vagues, de s'attacher à des hypothèses, quelque séduisantes qu'elles soient, le besoin d'apercevoir clairement la liaison des propositions et le but où elles tendent, sont, comme l'a dit encore M. Lacroix, les fruits les plus précieux de l'étude des mathématiques. On a pourtant objecté que la géométrie ne redressait que les esprits droits. Cela est vrai; mais cette étude n'en produit pas moins le meilleur effet sur une tête saine et bien organisée. Elle ne sert pas seulement à rectifier l'esprit, elle l'étend encore, en multiplie les forces; elle forme une logique plus exacte, plus rigoureuse, en habituant pour tout à la précision du calcul. Il est à remarquer d'ailleurs que les plus beaux génies, même en métaphysique, étaient aussi de grands géomètres ou mathématiciens, car ces deux noms se confondent : qu'il nous suffise de citer Platon, Pythagore, Galilée, Newton, Leibnitz, Descartes, Pascal, etc., etc. Les mathématiques sont donc bien dignes d'occuper les méditations de l'homme sage, auquel elles peuvent offrir d'intéressantes distractions : Diderot trouva une consolation dans la science, lorsqu'enfermé à Vincennes et privé de papier, de livres, de plumes et d'encre, il s'amusait à faire de la géométrie sur les murs de sa prison.

Tous les peuples un peu considérables de l'ancien monde ont aimé et cultivé les mathématiques. Les Chaldéens, les Égyptiens, les Indiens, les Chinois avaient déjà fait certains progrès dans ces sciences, lorsque de l'Égypte elles se répandirent en Grèce, où elles acquirent un nouveau lustre en se fixant par l'écriture. L'école d'Alexandrie (*voy.*), composée en grande partie de mathématiciens grecs, entretint pendant plus de dix siècles le goût et l'étude des sciences dans leur pays. Les Romains n'y firent aucun progrès. Le talent de parler et de remuer l'imagination menait chez eux à la gloire et aux dignités; ils estimaient moins les connaissances exactes et spéculatives que le génie cultive en silence et qui sont peu propres à exciter les applaudissements de la multitude. Après la chute de l'empire romain, les mathématiques furent cultivées par les Arabes, et à la renaissance des lettres, elles ne tardèrent pas à refleurir avec éclat dans l'Occident. Montucla a écrit l'*Histoire des mathématiques*, depuis leur origine jusqu'au commencement du XVII^e siècle, avec autant de profondeur que de sagacité. Ne se bornant pas à faire connaître les travaux et la vie des grands hommes dont il parle, il remonte à la source des inventions; il en développe l'esprit et les progrès et instruit le lecteur en satisfaisant sa curiosité. Montucla ne fit paraître que les deux premiers volumes de cette grande publication, qui fut continuée par Lalande (*voy.*), et forme 4 vol. in-4°, Paris, 1799-1802. L'abbé Bossut a publié, en 1810, un *Essai sur l'histoire des mathématiques* (Paris, 2 vol. in-8°), qu'il avait déjà fait paraître comme discours préliminaire du Dictionnaire de mathématiques de l'*Encyclopédie méthodique* (Paris, 1784, in-4°); en allemand, on cite l'ouvrage analogue de Poppe (Tubing., 1828); enfin dans les derniers temps nous devons signaler l'*Histoire des sciences mathématiques en Italie*, par M. Libri (Paris, t. I-IV, 1838-41).

Plusieurs ouvrages destinés à l'enseignement des mathématiques forment des corps entiers de doctrine sous le nom de *Cours*. Nous devons citer ceux de Bezout, de Bossut, de Garnier, de Legendre, et de M. Lacroix. On possède aussi d'excellents éléments particuliers à quelques-unes des sciences exactes, dont il sera parlé à chacune d'elles. D'autres publications servent à entretenir le goût des mathématiques et à propager les découvertes. Il faut placer en première ligne les Mémoires des diverses Académies des Sciences. Celle de Paris publie en outre, conformément à une décision du 18 juillet 1835, des *Comptes-rendus hebdomadaires* de ses séances, par les soins de ses secrétaires perpétuels. Citons encore le *Journal de l'École polytechnique*, dont il paraît un volume chaque année; le *Journal de mathématiques pures et appliquées*, recueil mensuel de mémoires sur les diverses parties des mathématiques, par M. Liouville; un journal analogue, ayant le même titre, se publie en allemand, à Berlin, sous les auspices du gouvernement, par M. Crelle, etc. L. L.

MATHIAS, *voy.* MATTHIAS.

MATHIEU, *voy.* MATTHIEU.

MATHILDE, dite la grande comtesse, était fille de Boniface, margrave de Toscane (de la maison d'Este) et d'une princesse de Lorraine. Née en 1046, elle épousa en premières noces Godefroy-le-Bossu, fils du duc de Lorraine. Mais, préférant le doux climat de l'Italie, elle vécut constamment séparée de son mari. Restée veuve à l'âge de 30 ans, elle se dévoua tout entière à soutenir les papes dans leur lutte contre le pouvoir temporel; et quoique cousine de l'empereur Henri IV (*voy.*), elle servit contre lui avec dévouement la cause de Grégoire VII (*voy.*) et d'Urbain II. Elle n'abandonna pas, dans l'adversité, le premier de ces pontifes, le secourut de ses trésors lorsqu'il fut assiégé dans Rome, et, après sa mort, elle continua la guerre contre l'Empereur. Elle termina sa vie à Polirone, en 1115, dans un couvent de l'ordre de Saint-Benoît qu'elle avait fondé, laissant, par donation (1077 ou 1079), au Saint-Siége, ses vastes possessions qui comprenaient encore (quoique son mariage avec Guelfe II (*voy.*), dont elle n'eut point d'enfants, mariage célébré en 1089, du consentement du pape Urbain II, y eût fait une large brèche) la Toscane, Mantoue, Parme, Reggio, Plaisance, Ferrare, Modène, une partie de l'Ombrie, le duché de Spolète, presque tout ce qui est appelé aujourd'hui le Patrimoine de saint Pierre, depuis Viterbe jusqu'à Orviète, avec une partie de la Marche d'Ancône. Cette donation fut un nouveau sujet de querelle entre Pascal II et Henri IV. Ce dernier prétendit que la plupart des fiefs de la comtesse Mathilde étaient mouvants de l'Empire. Il en résulta une guerre qui se termina par la cession au Saint-Siége d'une partie de ce riche héritage. C. L.

MATHISSON, *voy.* MATTHISSON.

MATHUSALEM, en hébreu (*Gen.*, V, 21) *Methusalah*, ou mieux encore *Methusalakh*, fils d'Hénoch et père de Lamech, qui donna le jour à Noé, est surtout connu, dans l'histoire sacrée, par la durée merveilleuse de sa vie. Il entrait dans sa 969^e année lorsqu'il mourut, un an environ avant l'époque à laquelle on rapporte généralement le déluge (2379 ans av. J.-C.). Il ne faut pas le confondre avec Mathusaël, arrière-petit-fils de Caïn, tandis que Mathusalem appartenait à la race de Seth. X.

MATIÈRE. Au premier coup d'œil, rien de plus aisé à concevoir que l'idée de la matière, par opposition à l'idée de l'esprit. Si, en effet, l'esprit, par sa nature immatérielle, ne peut être saisi par aucun de nos organes, la matière sera au contraire tout ce qui tombe sous les sens, tout ce que nous pouvons voir, entendre, toucher, tout ce qui est coloré, sonore, odorant, savoureux, résistant, doux ou rude au toucher, etc. ; en un mot, la matière sera l'ensemble des corps au milieu desquels nous vivons. N'est-ce pas là une notion à la portée de toutes les intelligences, accessible à l'ignorant comme au savant? Cependant, cette idée, si claire en apparence, commence à s'obscurcir dès qu'on y regarde de plus près. Et d'abord, qu'est-ce que toutes ces qualités par lesquelles nous connaissons la matière? qu'est-ce que la couleur, le son, l'odeur, la forme, le froid, le chaud, l'âpre ou le poli, la solidité, la pesanteur? La science, lorsqu'elle a examiné ces qualités, a reconnu que la plupart d'entre elles n'ont en elles-mêmes aucune réalité; elle démontre que les corps ne sont ni savoureux, ni sonores, ni colorés, ni odoriférants; que les saveurs, les odeurs, les sons, les couleurs sont de pures sensations, et, pour parler le langage de l'école, que ces qualités n'ont rien d'objectif et qu'elles sont de pures modifications du sujet. A ce compte, les corps ne seraient plus que de simples apparences.

Il est vrai, nous ignorons profondément l'essence de la matière; nous ne connaissons d'elle que ses modes, et parmi ces modes, il en est un grand nombre qui ne nous révèlent rien hors de nous-mêmes; ni l'odorat, ni le goût, ni l'ouïe ne nous apprennent qu'il y a des corps : nous ne leur devons que de pures sensations, sans aucune idée d'extériorité. Cependant, sous ces modes nous sommes intimement convaincus qu'il y a encore autre chose : c'est la substance, que nos sens ne peuvent atteindre, mais que notre raison conçoit comme le support nécessaire des qualités sensibles. Et parmi ces qualités elles-mêmes, celles que nous percevons par le sens du toucher ont été soigneusement distinguées de celles que nous percevons par les autres sens. Les impressions du toucher ont cette propriété singulière de nous révéler quelque chose d'extérieur à nous : c'est autour de ces qualités fondamentales que se groupent les autres attributs dont nous composons l'ensemble des corps. De là, la distinction des qualités premières et des qualités secondes. Toutes les qualités premières ont été ramenées à l'étendue et à la solidité : la figure est une modification de l'étendue; la solidité, l'impénétrabilité, la résistance sont une seule et même chose; la dureté, la mollesse, la fluidité sont des modifications de la solidité et ses divers degrés; la rudesse et le poli des surfaces n'expriment que les sensations attachées à certaines perceptions de la solidité. Mais en quoi les qualités premières se distinguent-elles des qualités secondes? Le voici. Nous connaissons les qualités premières, nous ne connaissons pas les qualités secondes, nous savons seulement qu'elles existent. Les qualités secondes sont des causes inconnues de sensations connues. Nous connaissons directement l'étendue et la solidité et toutes leurs modifications diverses; nous en avons la notion la plus claire et la plus distincte : nous ne connaissons pas les qualités qui rendent les corps propres à exciter en nous les sensations des sons, des odeurs, des saveurs, du chaud et du froid; aucun de nos sens ne nous les manifeste. De là vient, comme l'a observé Locke, que nous les concevons plutôt comme des puissances que comme des qualités.

Ainsi, 1° la notion de substance, qui n'est que l'idée de l'existence, à laquelle participent les corps; 2° les qualités premières, qui nous donnent la perception de la réalité extérieure; 3° les qualités secondes, par lesquelles l'homme achève de se mettre en relation avec les corps : voilà comment se décompose pour nous l'idée complexe de la matière.

Nous ne pouvons avoir la prétention de traiter dans notre cadre restreint tous les problèmes agités au sujet de la matière. Ainsi la question de savoir si la matière est ou non divisible à l'infini a été longuement débattue par les philosophes autant que par les chimistes : là-dessus nous renverrons aux art. DIVISIBILITÉ et ATOMES.

On s'est demandé si la matière est éternelle, incréée, ou si elle a commencé d'exister. C'est la difficulté de comprendre l'effrayante idée de la création (*voy.*) qui a jeté dans l'hypothèse de l'éternité de la matière. En vertu du principe : « rien ne se fait de rien », on a nié la création de la matière tirée du néant par un acte de la volonté suprême. Platon lui-même hésite en face de cette question formidable; son démiurge ne fait qu'arranger, ordonner une matière préexistante; il est lui-même dépourvu de la puissance créatrice. En effet, dès qu'on nie la création, il faut admettre l'éternité de la matière; mais ici se présente une difficulté non moins insoluble que celle devant laquelle on a reculé, un fait non moins incompréhensible et plus contradictoire peut-être : il faut laisser subsister à côté de Dieu une substance qui le limite, car elle existe indépendamment de lui. Or, entre l'hypothèse contradictoire qui admet une limitation de l'être nécessaire, infini et tout-puissant, et la difficulté de comprendre la création, ce quelque chose sortant de rien, il n'y a pas à hésiter. Pour quiconque a une fois sérieusement admis la notion de l'être nécessaire, l'hypothèse de l'éternité de la matière équivaut au dualisme manichéen et par conséquent à la négation de l'unité de Dieu.

La question de savoir si la matière peut penser a été traitée à l'art. MATÉRIALISME. On sait que Locke, tout religieux, tout spiritualiste qu'il était, a admis un doute sur ce point, doute fondé uniquement sur la crainte de borner la toute-puissance de Dieu; mais la toute-puissance de Dieu s'arrête devant ce qui est contradictoire. A-D.

MATIÈRE MÉDICALE (*materies medica*). Cette dénomination, que dans les écrits modernes on a remplacée par celle de *pharmacologie*, exprime l'ensemble des moyens que le médecin emploie pour traiter et guérir les maladies. Ainsi comprise, la matière médicale serait d'une étendue infinie puisque le médecin appelle à son aide la nature entière et même le monde immatériel. Dans l'acception limitée par l'usage, la matière médicale est cette partie de la médecine qui traite des médicaments, sous le rapport de leur origine, de leur préparation et de leurs propriétés. L'art de les appliquer à la guérison des maladies constitue la thérapeutique, et c'est la pharmacie qui s'occupe de les préparer et de les combiner entre eux.

La découverte des propriétés médicamenteuses de certains corps est aussi ancienne que le monde, et du même temps aussi date une disposition à supposer à celles qu'on connait peu des vertus d'autant plus grandes que ces substances sont plus rares. L'imagination et l'amour du merveilleux ayant toujours devancé l'expérience, on peut dire sans exagération que tout ce qui existe a été appliqué à l'homme malade et est entré dans le domaine de la matière médicale.

L'histoire naturelle et la chimie sont venues, dans ces derniers temps, faire justice de la foule innombrable d'erreurs dont était encombrée la matière médicale et dont Swift donne le plaisant tableau : « Les médecins, dit-il, prennent des herbes, des minéraux, des gommes, des huiles, des coquillages, des sels, des plantes maritimes, des excrements, des écorces d'arbres, des serpents, des grenouilles, des crapauds, des araignées, des poissons, des os et de la chair des hommes morts et des oiseaux, et de tout cela ils composent une liqueur d'une odeur et d'un goût détestables, que l'estomac rejette avec dégoût. » Il n'y a point d'exagération dans cette peinture, pour peu qu'on se reporte à cinquante ans en arrière.

Il a donc fallu refaire la science, et l'on peut dire que cette œuvre n'est pas encore achevée. Il a fallu vérifier et préciser la nature, l'origine et les propriétés des médicaments connus, effacer de la liste, jusqu'à nouvelle preuve au moins, la multitude de ceux que le charlatanisme ou la crédulité y avaient introduits, s'opposer aux invasions incessantes du même genre, analyser les composés et faire la part de chacun des éléments. Ajoutez à cela l'obligation d'expérimenter, sur les animaux d'abord, puis sur l'homme tant sain que malade, les substances diverses réputées médicamenteuses, la nécessité de varier et de multiplier les observations relatives aux doses, aux circonstances, aux préparations, etc., et vous aurez une idée des difficultés et des progrès presque insensibles de la science.

Un petit nombre de substances sont seules bien connues; ce sont celles qui jouissent de propriétés vraiment énergiques. L'histoire naturelle a fait connaître complètement leur origine et leur extraction, leurs analogues et leurs succédanés; elle aide aussi à déjouer les ruses des falsificateurs. La chimie concourt également à ce but en isolant les principes essentiels dont elle indique les proportions, et qu'elle présente sous le moindre volume et avec la plus grande énergie possibles au médecin. De son côté, la physiologie expérimentale a déterminé les conditions qui modifient leur activité et signalé les effets qu'on a droit d'en attendre. Avec ces ressources, le praticien éclairé ne manque pas de ce qui est nécessaire, et il faut bien se garder de croire qu'en pareil cas le superflu soit la richesse. Ce n'est pas cependant qu'il ne soit bon de continuer à rechercher les propriétés des substances encore inconnues, mais il ne faudrait pas s'empresser d'annoncer comme nouvelle une substance inférieure ou tout au plus égale à celles qui sont usitées.

Pour éviter la fâcheuse confusion où sont tombés les anciens, il est donc indispensable d'apporter une scrupuleuse exactitude dans la description de tous les faits qui se rapportent aux médicaments. Tel, en effet, fidèle sous le rapport de l'histoire naturelle, par exemple, ne l'est plus quand il s'agit des autres points de vue, et se rend l'écho des erreurs populaires que propage l'amour du merveilleux.

Tous les corps de la nature peuvent agir d'une manière plus ou moins puissante sur l'économie animale. Il est donc naturel de ne choisir que ceux qui sont doués de la plus grande activité pour les ranger au nombre des médicaments. *Voy.* PHARMACIE. F. R.

MATIGNON, *voy.* GRIMALDI et MONACO.

MATINES, *voy.* HEURES CANONIALES.

MATRICE (*matrix*, de μήτηρ, mère), *voy.* SEXUELLES (*parties*) et UTÉRUS.

On donne encore le nom de *matrices* aux pièces qui, après avoir reçu l'empreinte d'un poinçon, doivent la reproduire sur les objets qui sont soumis à leur action, soit par la frappe, comme dans les médailles et monnaies (*voy.* ces mots et BALANCIER), soit par le refroidissement à leur contact d'un métal en fusion (*voy.* FONDEUR EN CARACTÈRES). Z.

MATRICULE, registre, rôle où l'on inscrit les noms des personnes admises dans un corps; dans une société. Dans l'histoire d'Allemagne, la matricule de l'Empire était le dénombrement des princes et des États qui avaient séance dans la diète. La matricule de Worms est une ordonnance de 1521 qui fixait le contingent et les contributions de guerre, etc. Dans les universités, les écoliers sont encore *immatriculés*, c'est-à-dire inscrits sur le registre-matricule. E. H-G.

MATTHIÆ (Auguste-Henri), professeur et philologue distingué, né à Gœttingue, le 25 déc. 1769. Il fit ses études au gymnase et à l'université de sa ville natale, puis, à l'âge de 20 ans, il entra comme instituteur dans une famille d'Amsterdam; mais il continua à se livrer avec ardeur à l'étude de la philosophie, de l'histoire, de la philologie et des littératures étrangères. En 1798, Heyne le plaça comme professeur de latin, de grec et d'allemand, dans le pensionnat anglais fondé par Mounier à Weimar. Il y resta jusqu'en 1801, et fut nommé ensuite directeur du gymnase d'Altenbourg. Dans l'exercice de ces fonctions, il obtint le titre de conseiller d'église et des écoles, et mourut le 6 janvier 1835. Parmi ses ouvrages les plus importants, nous citerons sa grande Grammaire grecque (Leipz., 1807; 2ᵉ éd., 1825-27; trad. en franç. par MM. Gail et de Longueville, Paris, 1831 et suiv., 3 vol. in-8° et suppl.); son *Esquisse de la littérature grecque et latine* (Iéna, 1815; 3ᵉ éd., 1834); ses *Éléments de philosophie* (Leipz., 1823; 3ᵉ éd., 1833); son *Essai d'une théorie du style latin* (Leipz., 1826), et ses *Miscellanea philologica* (2 vol., 1803-4). Il a donné aussi des éditions des Hymnes et de la *Batrachomyomachie d'Homère* (Leipz., 1805), ainsi que des tragédies d'Euripide (Leipz., 1813-29, 9 vol.). — Son frère, Frédéric-Christian, né en 1763, et mort en 1822, recteur du gymnase de Francfort-sur-le-Mein, est connu par ses éditions d'Aratus, d'Ératosthènes et de Denys-le-Périégète. *C. L.*

MATTHIAS, l'un des deux disciples choisis pour remplacer Judas. Le sort l'ayant favorisé, il fut mis, d'un commun accord, au nombre des apôtres (*Act.*, I, 23. 26). Il n'est mentionné que cette seule fois dans l'Écriture. On suppose qu'il porta le christianisme dans l'intérieur de l'Asie et qu'il finit sa vie par le martyre. X.

MATTHIAS, empereur d'Allemagne de 1612 à 1619, né le 24 février 1557, mort le 20 mars 1619. *Voy.* Allemagne, Autriche, Bohême, Hongrie.

MATTHIAS CORVIN, roi de Hongrie, élu en 1458, était le second fils du célèbre Jean Hunyade (*voy.* *). A la mort de son père, il n'avait que 13 ans; son frère Ladislas en avait 24. Poursuivis par la haine du comte Cilly, Ladislas poignarda ce dernier. Le roi Ladislas V dissimula d'abord, mais excité par les partisans du comte, il fit périr sur l'échafaud l'aîné des Hunyades, et le plus jeune, fait prisonnier, fut envoyé en Bohême à la cour de Podiebrad. Le roi Ladislas étant mort subitement, le 23 novembre 1457, Szilagyi, l'un des héros de Belgrade, oncle maternel du jeune Matthias Corvin, à la tête de 20,000 cavaliers, vint camper sous les murs de Pesth et décida l'élection de cet enfant comme roi de Hongrie. Podiebrad le fiança dès lors à sa fille. Matthias monta donc sur le trône à l'âge de 15 ans; il n'y déploya pas moins dès ce moment une énergie peu commune, déjouant toutes les intrigues des ennemis de sa famille, repoussant les attaques des princes voisins ses compétiteurs à la couronne. Son règne, de 32 ans, fut une longue série d'exploits et de conquêtes. La Basse-Autriche fut réunie à la Hongrie, la Bosnie reprise sur les Turcs; le voïvode de Moldavie, vaincu, ne put exécuter son projet de reconnaître la souveraineté de la Turquie, dont Matthias battit les armées à diverses reprises; les troubles intérieurs furent réprimés. Il ne fut pas moins heureux dans la guerre contre son beau-père Podiebrad, qui fut obligé de lui abandonner la Moravie, la Silésie, la Lusace, et qui lui accorda même la succession au trône de la Bohême. Habile administrateur, le roi de Hongrie fit les règlements les plus sages pour l'armée, dont il érigea un noyau permanent sous le nom de sa *garde noire*. Protecteur de l'industrie, de l'agriculture, des sciences, il fit en outre publier des lois importantes sur le duel,

---

(*) A cet article, on a expliqué le surnom de *Corvinus*. S.

sur la procédure en général, supprima plusieurs abus et résista aux empiétements de la cour de Rome. Néanmoins, ses guerres souvent injustes épuisèrent le pays. Il mourut à Vienne, en 1490, d'un coup d'apoplexie, ne laissant d'autres enfants qu'un fils naturel, Jean Corvin, qui se présenta vainement comme candidat à la couronne. C. L-g-t.

MATTHIEU (saint) ou Lévi, un des quatre évangélistes, fils d'Alphée, était péager à Capernaüm, en Galilée, lorsqu'il renonça volontairement à son emploi pour suivre le Christ. Sa vocation et sa présence aux assemblées qui suivirent l'ascension sont les seules circonstances connues de sa vie (*Act.*, I, 13). On croit qu'il prêcha l'Évangile en Judée, dans la Macédoine, peut-être aussi chez les Parthes ou chez les Éthiopiens, et qu'il finit sa vie par le martyre.

Le témoignage de l'antiquité et une comparaison attentive des quatre évangiles ne permettent aucun doute sur l'antériorité du sien : il fut vraisemblablement composé avant la destruction de Jérusalem par Titus. Une question plus difficile à décider, c'est celle de savoir si saint Matthieu a écrit en hébreu ou en grec. Les opinions sont partagées sur ce point. Cependant il n'existe aucun manuscrit de son évangile en hébreu. Le plan qu'il a suivi montre qu'il le destinait principalement aux Juifs, ses compatriotes, et que son but était surtout de leur prouver que Jésus était le Messie promis. L'admirable sermon de la montagne, qui ne se trouve que dans son évangile, révèle encore plus manifestement cette intention. *Voy.* Évangile, Jésus-Christ, etc. Em. H-g.

MATTHISSON (Frédéric de), poëte lyrique allemand, naquit, le 23 janvier 1761, à Hohendodeleben, près de Magdebourg. Il perdit de bonne heure son père, qui, dans sa jeunesse, avait été chapelain d'un régiment, et plus tard pasteur de village. Le jeune Matthisson fut alors élevé par les soins de son grand-père, qui exerçait aussi les fonctions de ministre de l'Évangile. A l'âge de 14 ans, il passa à l'école de Klosterbergen ; plus tard il étudia la théologie, la philologie, les sciences naturelles à Halle, et fut un instant professeur à Dessau, puis précepteur d'un jeune comte livonien (Sievers). C'est à Heidelberg que Matthisson composa sa fameuse élégie *Sur les ruines d'un vieux château*, qui à elle seule répandit le nom du jeune poëte à travers toute l'Allemagne. Vers 1790, nous le trouvons établi à Nyon, auprès de son ami Bonstetten (*voy.*); et bientôt après, comme précepteur, à Lyon. Vers 1794, il fut attaché, en qualité de lecteur, à la petite cour de la princesse d'Anhalt-Dessau, et séjourna en 1795 et 1796 à Rome et à Naples. Vers 1799, il voyage de nouveau dans l'Italie septentrionale ; en 1801, il est dans le pays de Vaud. Ces tournées dans les plus belles contrées de l'Europe développèrent le talent lyrique et pittoresque de Matthisson ; les souvenirs qu'il rapporta de ces courses fréquentes se trouvent d'ailleurs consignés dans un ouvrage spécial rempli d'intérêt. En 1812, il entra comme bibliothécaire et conseiller de légation au service du roi de Wurtemberg, qui lui conféra des lettres de noblesse. En 1819, il retourna pour la dernière fois, avec le prince Guillaume de Wurtemberg, dans sa chère Italie ; puis il mourut à Wœrlitz, le 12 décembre 1831.

La vie de Matthisson fut calme et heureuse : aussi la mélancolie que respirent beaucoup de ses vers n'a-t-elle rien de poignant ; c'est la douce tristesse d'une âme pensive, recueillie, qui se plonge avec délices au sein de la nature, parce que la société a moins de charmes pour elle que les grands spectacles des Alpes, de la mer, et d'un horizon infini. Matthisson est poëte-paysagiste ; il aime à peindre, à décrire, mais il le fait avec un tact exquis ; ses tableaux ont toujours une dimension convenable ; jamais le lecteur ne se fatigue en lisant ses vers, tant leur rhythme est mélodieux, tant les images qu'ils retracent sont frappantes de vérité. En étudiant Matthisson, on croit étudier la nature elle-même. Il y a d'ailleurs du mouvement dans ces petits poëmes, où l'on trouve presque toujours une succession de phénomènes, plutôt que des tableaux d'ensemble ; en dramatisant, pour ainsi dire, le paysage, il échappe complétement à la monotonie ordinaire de la poésie descriptive. Quelquefois il introduit au sein de ces petits tableaux des êtres empruntés au monde fantastique; d'autres fois, pour animer ses compositions, le poëte en appelle au temps passé, à l'art, à ses propres souvenirs. Sa muse est contemplative; et plus d'un de ses morceaux lyriques se rapprochent du genre *meditatif* qu'un grand poëte français a fait accepter depuis vingt ans au public. Matthisson réussit surtout à peindre les scènes alpestres. Vous suivez son pèlerin (*der Alpenwanderer*) à travers tous les incidents, tous les changements à vue d'une de ces ascensions aériennes. Matthisson aime surtout à peindre le soir, la nuit, des scènes d'automne. Le sentiment de l'amitié, de toutes les affections douces et calmes, se reproduit souvent dans ses vers.

De 1800 à 1820, Matthisson a été l'un des poëtes favoris de l'Allemagne. Il se forma ensuite un parti réactionnaire qui lui refusa toute espèce de talent. Convenons qu'il est quelquefois doucereux et fade; mais son nom vivra au même titre que ceux de Gray, de Beattie, et de Thomson. Nous avons déjà fait allusion à ses *Souvenirs* (*Erinnerungen*, 5 vol., Zurich, 1810-16) : c'est un journal de voyage, quelquefois un peu maniéré, mais rempli de notions intéressantes. L'anthologie allemande, éditée par lui, en 20 volumes, laisse beaucoup à désirer : un choix plus rigoureux aurait dû présider à cette collection. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Zurich, 1825, 6 vol. ; ses œuvres posthumes, avec un choix de lettres, à Berlin, 1832, 4 vol. Ses poésies lyriques ont souvent été publiées, séparément ou avec celles de son ami Salis (*voy.*). Matthisson a donné lui-même une notice biographique sur sa personne dans les *Zeitgenossen*, 1re série, n° 5. L. S.

MATURITÉ. Un fruit (*voy.*) est *mûr* quand ses parties ont pris tout leur développement et qu'il est près de se séparer naturellement du végétal qui l'a produit : cet état correspond, dans le règne animal, à celui d'un fœtus à terme. Les fruits étant composés de deux portions distinctes, le *péricarpe* et la *graine*, on peut considérer isolément les phénomènes qui se rattachent à la maturité de ces deux appareils. La maturité de l'un et de l'autre est amenée par la succession et l'enchainement de phases diverses, qui portent le nom de *maturation* et qui correspondent à la *gestation* des animaux.

Dès que l'ovaire est fécondé, il devient un centre d'action. La sève, qui peu auparavant était appelée dans les pétales, les étamines et le style, change de route et se rend à l'ovaire, à peu près comme dans les femelles des animaux le sang se porte, dès les premiers temps de la grossesse, aux fœtus. Les ovaires qui ont été fécondés commencent à grossir : ils ont *noué*, suivant l'expression ordinaire. L'accroissement du péricarpe s'opère à la même époque que celui des ovules, mais ne lui est pas aussi subordonné qu'on serait naturellement porté à le croire ; ainsi, il n'est pas rare de voir des ovaires dont tous ou presque tous les ovules n'ont pas été fécondés, et qui, cependant, grossissent comme à l'ordinaire. On peut même dire qu'en général le développement du péricarpe est en raison directe du petit nombre d'ovules fécondés. La différence, si importante du point de vue économique, qui existe entre les fruits charnus et non charnus tient à ce que les péricarpes foliacés des premiers, étant munis de stomates ou pores, permettent l'exhalation de l'eau, tandis que ceux des seconds, en étant privés, se gorgent de liquides qui dilatent les cellules. La nature du fruit, sa saveur, dépendent principalement des modifications que subit la sève dans le parenchyme de leur péricarpe, et aussi des circonstances qui favorisent ou arrêtent et gênent cette élaboration. On ne sait absolument rien sur l'influence qu'exercent les cellules sur la sève; elle tient à la constitution intime des tissus : quant à celle qu'exerce la nature de cette sève, elle doit être de peu d'importance, puisqu'un arbre greffé sur une espèce différente conserve les qualités qui lui sont propres.

La chaleur est une des causes qui déterminent le mieux la maturité; car elle tend particulièrement à faire développer, dans les péricarpes, la matière sucrée : cela n'a pas besoin de preuves; l'usage des serres, des cloches, des espaliers (*voy.* ces mots), des murailles de couleur foncée, a surtout pour but la concentration des rayons solaires sur les fruits. La lumière active aussi la maturité; son influence est surtout manifeste dans le degré de coloration offert par beaucoup de péricarpes. L'humidité, dans le commencement de la maturation, semble favoriser, sinon la maturité, au moins le développement des fruits; plus tard, elle deviendrait nuisible en permettant aux cellules de se gorger continuellement de liquides. C'est pour éviter l'absorption de l'eau, pour donner plus de concentration aux sucs des fruits et forcer les cellules à une élaboration plus complète, que l'on cueille certains fruits quelques jours avant leur absolue maturité. Les transformations chimiques qui se lient à la maturité des péricarpes, qui la constituent pour ainsi dire, sont encore fort obscures. On peut avancer, cependant, qu'en général les proportions de sucre, de gomme et de principe aromatique, augmentent; tandis que celles de l'eau et des matières acides diminuent, à mesure que se rapproche l'époque de la maturité.

Si nous passons actuellement à la graine (*voy.*), nous voyons d'abord l'embryon entouré d'un liquide nommé *amnios*, qui va en diminuant; car il sert à nourrir le germe. Cette absorption s'effectue par le *placenta* et est transmise par le *cordon ombilical*. Quand le liquide amniotique ne sert pas tout entier au développement de l'embryon, le reste se concrète, et forme l'*albumen*. Tandis que dans le péricarpe, le voisinage de la maturité correspond avec une plus grande abondance de principes sucrés, c'est le contraire pour la graine, dans laquelle cette substance est de plus en plus remplacée par une matière féculente, huileuse ou charnue, suivant les plantes. Quant à l'eau, elle va toujours en diminuant, comme dans la maturation du péricarpe. Cette dernière circonstance, jointe à l'augmentation du carbone, à l'absorption et au dépôt de substances terreuses, tend à donner aux graines, à l'état de maturité, un poids supérieur à celui qu'elles possédaient primitivement, la faculté de résister avec plus de force aux intempéries et celle de se séparer de la plante-mère. C. L-R.

MAUGUIN (François), né à Dijon, le 28 février 1785, est fils d'un ancien procureur au parlement, qui le destina de bonne heure au barreau, et dirigea lui-même sa première éducation. Après avoir terminé ses études à Mâcon, il fut envoyé à Paris pour y faire son droit, et suivit les cours de l'*Académie de législation* jusqu'en 1804, époque où il fut reçu licencié. Ce n'est pourtant que neuf ans plus tard qu'il débuta dans le barreau dont il est encore aujourd'hui un des ornements. Ce long intervalle fut consacré à de sérieux travaux. Le jeune avocat plaidait à peine depuis deux ans, lorsque Labédoyère (*voy.*), condamné à mort par le conseil de guerre, en août 1815, lui confia son pourvoi en révision, et lui fournit ainsi l'occasion, sinon d'arracher une victime dévouée d'avance au supplice, du moins de mettre en relief un beau talent, désormais acquis aux infortunes politiques. L'année suivante, il fut chargé de la défense de Pleignier, dans l'affaire dite des *Patriotes de* 1816, et se signala de nouveau dans celle de l'*épingle noire*, dans celle de la *Bibliothèque historique*, où ses conclusions firent depuis jurisprudence; et, peu de temps après, il acheva d'asseoir sa réputation en défendant le colonel Fabvier (*voy.*), poursuivi en calomnie, à l'occasion des troubles de Lyon. A la suite de ce procès, M. Mauguin, atteint d'une grave affection de poitrine et du larynx, se vit forcé de renoncer aux luttes du barreau, et dut même quitter Paris, où il ne reparut qu'en 1823 pour reconquérir en peu d'instants la position qu'il avait sitôt abandonnée. Une foule de causes civiles le classèrent bientôt parmi les sommités du palais, tandis que de nombreux procès politiques le désignaient à l'opinion comme un des plus fermes appuis des libertés publiques.

En 1827, deux colléges, de la Côte-d'Or et des Deux-Sèvres, lui offrirent leurs suffrages pour la députation: il opta pour le premier, et vint siéger à la Chambre parmi les représentants les plus avancés de l'Opposition. Le même collége lui

Google

a toujours continué depuis son mandat, et en dernier lieu encore aux élections générales de juillet 1842. Lors de la révolution de 1830, M. Mauguin embrassa sans hésiter le parti populaire. Dans la réunion Laffitte, il fut l'un de ceux qui appuyèrent le plus énergiquement la formation d'un gouvernement provisoire, et, cette proposition adoptée, il fut adjoint aux membres qui composaient la commission municipale (*voy.* T. XV, p. 520 et 523, note). Quand le duc d'Orléans eut été appelé à la lieutenance générale du royaume, M. Mauguin reprit sa place sur les bancs de la gauche, et concourut activement à la discussion de la nouvelle Charte. Mais il ne resta pas longtemps d'accord avec la monarchie de juillet : partageant les convictions des membres qui voulaient pousser le plus loin possible les conséquences de la révolution, soit au dedans, soit au dehors, il se plaça, avec M. Odillon-Barrot (*voy.*) et autres, à la tête du parti du *mouvement*, décidé à donner plus d'extension à l'élément démocratique de notre constitution sociale, et embrassa la cause de toutes les populations qui s'insurgeaient successivement contre leurs gouvernements, poussant à la guerre de toutes ses forces. Ainsi que le général Lamarque (*voy.*), il choisit pour son domaine particulier les affaires étrangères, quoique la connaissance qu'il en avait se bornât encore, à cette époque, aux notions les plus générales et les moins authentiques. Mais une grande habitude de la parole et une certaine finesse d'appréciation donnèrent à ses fréquentes interpellations sur cette matière un intérêt qui excita au plus haut degré l'attention publique. Le temps se chargea néanmoins de démentir la plupart de ses prédictions et de le désabuser lui-même de tant d'idées systématiques préconçues, et qui n'étaient nullement d'accord avec les faits. Battu par eux, aussi bien que par la majorité, et parfois désavoué par les chefs de l'Opposition, dont il n'acceptait pas la direction, M. Mauguin finit en quelque sorte par s'isoler dans la Chambre et par se former une politique à part sur toutes les questions intérieures et extérieures qui étaient agitées à la tribune. Aussi a-t-on dit de lui que s'il était un adversaire dangereux, il n'était pas un ami commode; car les projets de loi qu'il défend ne lui doivent guère plus de reconnaissance que ceux qu'il attaque.

Sa parole incisive et hardie, s'attaquant à tous les ministères, depuis celui de Casimir Périer jusqu'à celui de M. Thiers, provoqua plus d'un orage dans la Chambre, et il en résulta une fois entre lui et M. Viennet (*voy.*) un duel qui, par bonheur, se termina sans effusion de sang. Aujourd'hui, mûri par l'âge et par l'habitude des affaires (car M. Mauguin réunissait à ses fonctions de député et d'avocat celles de délégué colonial), M. Mauguin est beaucoup plus circonspect dans ses attaques, et souvent ne craint pas de s'élever contre les prétentions de l'Opposition, parmi laquelle il a, toutefois, conservé sa place. A la suite d'un voyage qu'il a entrepris en Russie, dans l'été de 1840, il s'est opéré dans son esprit un revirement politique qui lui a fait envisager comme désirable pour la France l'alliance avec cette même puissance du Nord qu'il avait combattue avec tant d'ardeur en faveur des Polonais.

« M. Mauguin, dit Timon, est mauvais politique par insouciance de conviction, plutôt que par faiblesse de caractère; mais excellent orateur, quelquefois à l'égal des plus grands. Par intervalles, éloquent, toujours plein, lucide, concis, ferme, incisif. Esprit à ressources, étendu, pénétrant, flexible, calculateur. Serein dans l'orage, maître de ses passions, moins pour les réprimer que pour les conduire, et ne suspendant ses impatiences que pour mieux affiler et relancer les traits qu'on lui jette. Homme de grâce et de séduction, un peu présomptueux, avide de louanges, et qu'on ne peut, pour tout dire en un mot, ni aimer fortement ni haïr. » D. A. D.

MAUPEOU (René-Charles de), vice-chancelier de France, naquit à Paris, en 1688, d'un ancien trésorier de la ville de Bourges devenu président d'une chambre des enquêtes au parlement de Paris. Successivement avocat du roi au Châtelet en 1708, conseiller au parlement en 1710, il fut fait premier président en 1743, et acquit dans cette position une certaine célébrité qu'il dut moins à ses talents qu'à l'éclat de ses querelles avec l'archevêque Christophe de Beaumont. En 1751, les choses en étaient venues à ce point d'exaspération et de désordre, que le roi crut devoir accorder les parties en exilant l'archevêque à Conflans et le parlement à Pontoise. Le pardon qu'il se laissa surprendre en 1754, à l'occasion de la naissance du duc de Berry, depuis Louis XVI, n'ayant amené aucun résultat, l'archevêque fut envoyé au fond du Périgord, et des mesures sévères furent prises contre le parlement, qui répliqua par une démission collective et presque complète. Plus tard, on reconnut la nécessité de transiger; mais le premier président avait fait preuve, dans toute cette guerre, d'un tel esprit de tergiversation, que son abandon fut le premier article de la paix signée en 1757. Forcé de résigner sa place, il ne fut pas pour cela désavoué par la cour qui, en 1763, l'opposa au chancelier Lamoignon (*voy.*), son irréconciliable ennemi, avec le titre de vice-chancelier et les sceaux. Le 15 septembre 1768, Lamoignon s'étant décidé à la retraite, Maupeou fut nommé chancelier; mais il n'avait accepté que pour se faire remplacer dès le lendemain par son fils. Il mourut en 1775, à l'âge de 87 ans.

Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou, né à Paris en 1714, et élevé d'après les traditions paternelles, était destiné à devenir le principal acteur dans ce grand drame du parlement qui fut un des événements les plus remarquables du siècle dernier. L'arrogance de cette compagnie et son mépris de l'autorité royale ne connurent bientôt plus de limites. Maupeou qui avait succédé à son père, en 1763, dans sa place de premier président, résolut de délivrer la cour de cette dangereuse rivalité, et pour arriver à son but, il se fit le complaisant du duc de Choiseul (*voy.*), alors tout-puissant. Un motif secret dirigeait aussi sa conduite : il avait à cœur de se venger sur sa propre compagnie de l'humiliation qu'elle avait fait subir à son père. Porté, en septembre 1768, à la chancellerie, par les soins de son protecteur, il le paya d'ingratitude, aussitôt qu'il jugea son influence ébranlée dans l'esprit, non pas de Louis XV, mais de M^{me} Dubarry. Débarrassé de cet obstacle qui pouvait tôt ou tard contrarier ses projets, il ne chercha plus qu'une occasion d'éclater contre le parlement, et il la trouva dans le procès du duc d'Aiguillon (*voy.*), ex-gouverneur de Bretagne, accusé d'abus de pouvoir, de subornation de témoins, et de vexations envers le parlement de Rennes (*voy.* La Chalotais). Pour l'arracher à une condamnation imminente, il convoqua le parlement à Versailles, le 4 avril 1770, et le fit présider par le roi en personne. Mais le parti Choiseul avait repris momentanément le dessus, et malgré un lit de justice tenu le 27 juin, toujours dans le même but, le duc d'Aiguillon fut condamné le 2 juillet et suspendu de tous les droits de la pairie. Le chancelier, furieux, fit casser l'arrêt du parlement par un arrêt du conseil. Le parlement répondit par des remontrances; et, le 3 septembre, le roi tint un nouveau lit de justice, dans lequel il se fit remettre les pièces du procès, annulant ainsi toute la procédure. De son côté, le chancelier préparait adroitement l'opinion au grand coup qu'il méditait. Quand il se crut assuré du succès, il fit assembler le parlement à Versailles, le 7 décembre 1770, pour lui communiquer un édit de discipline qui lui enlevait une grande partie de ses prérogatives. La résistance fut énergique, et à la suite d'une seconde disgrâce du duc de Choiseul qui avait pris fait et cause en sa faveur, le parlement cessa ses fonctions. Maupeou, loin de se laisser intimider, envoya chez chacun des membres du parlement deux mousquetaires chargés de leur intimer l'ordre de reprendre leurs fonctions et d'exprimer leur adhésion ou leur refus par ce seul mot : *oui* ou *non*. Surpris ainsi à l'improviste et pendant la nuit, 38 seulement se soumirent; mais en apprenant le sort de leurs collègues, frappés d'exil par lettres de cachet, ils retirèrent leur acceptation, et furent compris dans la même sentence. Le parlement avait donc cessé d'exister, et Maupeou triompha. Le 24 janvier 1771, il vint lui-même installer à Paris la chambre royale destinée à remplacer l'ancienne cour judiciaire. Les violentes manifestations de la défaveur publique ne l'empêchèrent pas plus que le refus de concours des procureurs et des avocats, de faire rendre, le 23 février, un édit de création de six conseils supérieurs. Alors les protestations se succédèrent de tous côtés; tous les parlements de province fulminèrent des remontrances, et pour compléter le désordre, les princes du sang embrassèrent ouvertement le parti de l'ancien parlement. Après avoir terminé son œuvre par la suppression du Châtelet et de la cour des aides, et par l'exil de Malesherbes (*voy.* Lamoignon), président de cette cour, Maupeou convoqua, le 13 avril, le grand conseil à Versailles, pour lui donner officiellement avis de la création du nouveau parlement. Les pairs et les princes du sang avaient été invités à se rendre à cette séance décisive : les premiers s'y rendirent; le comte de la Marche fut le seul membre de la famille royale qui y fit acte de présence; tous les autres furent punis de leur désobéissance par l'exil. Sans perdre de temps, le chancelier installa au palais sa nouvelle compagnie qui a gardé dans l'histoire le nom de son créateur. Le *parlement Maupeou* entrait pourtant en fonctions avec de puissants moyens de séduction; dans la dernière convocation à Versailles, des améliorations avaient été annoncées; la justice avait reçu quelques adoucissements. Toutes ces concessions ne ramenèrent pas l'opinion; mais les affaires reprirent un peu leur cours, et plusieurs avocats distingués reparurent au barreau. Maupeou se crut au comble de la gloire; il poursuivit son œuvre dans la province; le parlement de Rouen fut supprimé comme celui de Paris, et tous les autres furent en partie renouvelés. Cependant, une discussion avec la favorite vint tout à coup ébranler l'autorité du chancelier; en vain il chercha à se faire un appui des princes du sang, en opérant leur réconciliation; le prince de Condé répondit seul à ses avances, et une formidable ligue, dirigée par le duc d'Orléans, travailla ouvertement à sa perte. Sur ces entrefaites, le roi mourut, et l'un des premiers actes de Louis XVI (*voy.*) fut l'exil du chancelier, et le rappel de l'ancien parlement. Maupeou supporta du moins sa disgrâce avec calme et courage. Il alla s'ensevelir dans la retraite, et mourut ignoré, à Thuit, près les Andelys, le 29 juillet 1792. D. A. D.

MAUPERTUIS (Pierre-Louis Moreau de), géomètre et astronome, naquit à Saint-Malo, le 17 juillet 1698. Il entra d'abord au service militaire, et de mousquetaire devint capitaine de dragons, puis il renonça à cette carrière pour se livrer à l'étude des lettres et des sciences. Les leçons de Nicole l'aidèrent à faire de rapides progrès dans la géométrie, et en 1723 il entra à l'Académie des Sciences. Là, il fut un des premiers à parler en faveur des principes de Newton, et il contribua ainsi, en France, à cette révolution scientifique dont Voltaire fut l'expression la plus populaire. L'Académie s'occupait alors de déterminer la figure de la terre; La Condamine (*voy.*) et ses collègues étaient partis pour mesurer un degré de l'équateur, et le ministre Maurepas accueillit avec faveur l'idée d'une expédition semblable pour le nord. Maupertuis, Clairaut, Camus, Lemonnier, furent chargés d'aller prendre la mesure d'un arc de la terre sous la zone polaire. L'abbé Outhier et l'astronome danois Celsius, leur furent adjoints. L'aplatissement (*voy.*) de la terre vers les pôles fut enfin rendu incontestable.

De retour en France en 1737, Maupertuis rendit compte du résultat des opérations de la commission scientifique qu'il avait été chargé de diriger. Mais enflé par l'engouement qu'il venait d'exciter en proclamant un fait prédit par la théorie newtonienne, et oubliant la part qui revenait à ses collègues dans une expédition qui se rattachait d'ailleurs à d'autres travaux, il eut la prétention de s'en attribuer tout l'honneur, ce qui ne tarda pas à soulever les esprits contre lui. Il vit sa réputation s'affaiblir bien vite : trop de célébrités éclipsaient la sienne à Paris; aussi accepta-t-il avec empressement l'offre du grand Frédéric, qui l'engageait à venir près de lui pour l'aider dans la réorganisation de son Académie. Maupertuis plut au monarque par son esprit; après quelques voyages, il se fixa à Berlin et devint président de la nouvelle Académie (1746). Mais emporté par une imagination trop ardente et un amour-propre trop irritable, il quitta la géométrie pour se livrer à la métaphysique, qui lui attira des querelles dont ses jours furent empoisonnés. La faveur dont jouit Voltaire à son arrivée en Prusse, en allumant la jalousie de Maupertuis, éteignit les derniers restes de l'amitié qui avait uni ces deux hommes, et bientôt ils ne cherchèrent plus que l'occasion de se nuire.

Vers 1750, Maupertuis publia à Berlin son *Essai de cosmologie*. Kœnig, professeur à La Haye, présenta à l'auteur quelques critiques sur cet ouvrage, qui, ayant été mal reçues, lui firent prendre le parti de les publier. S'attachant alors aux idées de Maupertuis, il y critiquait surtout le principe *de la moindre action*, que Maupertuis avait érigé en loi de l'univers, et qu'il prétendait déduire philosophiquement des causes finales. Ce principe était ainsi énoncé par lui : « La quantité d'action nécessaire pour produire un changement dans le mouvement des corps, est toujours un *minimum*, » c'est-à-dire le moindre possible (*voy.* MOUVEMENT, LAGRANGE, etc.). Euler prit parti pour Maupertuis et défendit le principe de la moindre action dans des mémoires bien supérieurs à l'écrit qu'il défendait. Voltaire se rangea du côté de Kœnig; mais il se contenta de verser le ridicule à pleines mains sur le président de l'Académie de Berlin, dans sa *Diatribe du docteur Akakia* (*voy.*), *médecin du pape*. Le roi de Prusse intervint en faveur de Maupertuis, et Voltaire quitta Berlin. Cependant, depuis cette dispute, la santé de Maupertuis devint chancelante; des maux de poitrine et des crachements de sang le ramenèrent en France, en 1756, et après divers séjours dans sa patrie, il mourut à Bâle, chez les frères Bernoulli, le 27 juillet 1759. Ses *OEuvres* ont été imprimées à Lyon, 1768, 4 vol. in-8°. L. L.

MAUR, *voy.* RABAN-MAUR.

MAUREPAS (JEAN-FRÉDÉRIC PHELIPPEAUX, comte DE) n'occupe une place dans l'histoire du XVIII^e siècle qu'à cause de ses deux ministères, séparés par une disgrâce de 25 ans. Élevé, dès sa première jeunesse, au pouvoir ministériel dans une monarchie absolue, il y remonta dans une vieillesse très avancée, et il a laissé la mémoire d'un esprit léger, frivole, consommé dans les petites intrigues de cour et beaucoup plus soigneux de conserver son crédit que de chercher sérieusement le bien public. Né en 1701, il était fils de Jérôme, ministre et secrétaire d'état, et petit-fils du chancelier Pontchartrain. Son père, ayant été forcé de donner sa démission, en 1715, Maurepas, âgé de 14 ans, lui succéda comme secrétaire d'état chargé de deux ministères, qui embrassaient Paris, la cour et la marine. Il est vrai que d'abord le marquis de La Vrillière, parent du jeune ministre et bientôt son beau-père, fut chargé de le suppléer et de le former aux détails de l'administration. Mais La Vrillière mourut en 1725, et Maurepas, qui n'avait encore que 24 ans, prit réellement possession de sa charge. Ce fut alors, surtout, qu'il déploya cet esprit facile et prompt, cette connaissance du terrain de la cour et ce caractère aimable, insouciant et flexible, qui étaient les qualités requises pour former un ministre courtisan. Il est bon de dire aussi que, grâce aux formes administratives établies sous le dernier règne, les traditions des bureaux suffisaient au cours régulier des affaires, et quelle que fût la capacité personnelle du ministre, la plupart des décisions se prenaient conformément à des précédents établis.

Maurepas rendit de véritables services à la marine : il conçut l'idée de la faire servir aux progrès des sciences, et réciproquement les progrès des sciences au perfectionnement de la marine. Il attacha des géomètres et des astronomes à son département; il envoya des expéditions scientifiques sous l'équateur et près du pôle boréal pour mesurer en même temps deux degrés du méridien. La Condamine, Maupertuis, Clairaut (*voy.* ces art.), Lemonnier, Bouguer, Godin, tels sont les noms de quelques-uns des savants auxquels il donna ainsi l'occasion de se faire connaître. En même temps, il visita tous les ports du royaume et résolut de réformer les routines dans l'art des constructions navales, en y appliquant la science. Il établit une école à Paris, fit faire de nouvelles cartes et fit explorer les côtes.

Au XVIII^e siècle, le bel-esprit était une manie générale, dont les grands seigneurs n'étaient pas plus exempts que les autres classes de la société. Maurepas, non content de briller dans le monde par une conversation spirituelle, était bien aise d'y joindre aussi de petits succès d'écrivain. Lié avec Montesquieu et Caylus, il voulait suivre, même de loin, ces élégants modèles; et l'on assure qu'il mit plus d'une fois ses essais dans les *Étrennes de la Saint-Jean*, recueil de facéties triviales que ne dédaignait pas la bonne compagnie. Cette petite vanité d'auteur fut le principe de sa disgrâce. Depuis que Louis XV, cédant aux instigations corruptrices des courtisans, avait osé violer publiquement les bienséances et afficher une maîtresse en titre, les rouages du gouvernement s'étaient compliqués d'un nouveau ressort : plaire à la favorite, était une des conditions imposées à tous les dépositaires de la puissance publique. Maurepas avait traversé sans encombre l'ère de M^me de Châteauroux (*voy.*), qui néanmoins le traitait assez lestement et qui lui avait donné le sobriquet de *faquinet*. Quand vint le tour de M^me de Pompadour (*voy.*), les gens de qualité la trouvèrent trop bourgeoise pour occuper un poste si envié, et la cour devint le théâtre de maintes cabales. Maurepas ne sut pas se tenir en dehors de ces petites intrigues. M^me de Pompadour ayant une fois donné au roi, le jour de sa fête, un superbe bouquet de roses blanches, il courut alors une épigramme, qu'on peut lire dans la vie privée de Louis XV et où la favorite était assez maltraitée. Le duc de Richelieu, soupçonné d'en être l'auteur, s'en expliqua vivement avec le roi et promit de fournir les preuves du contraire : il fit si bien à force d'or, qu'il se procura l'original de l'épigramme, écrit et corrigé de la main de Maurepas, et il le mit sous les yeux du roi. Le ministre fut disgracié et exilé d'abord à Bourges, puis à Pontchartrain. Ce fut là qu'il dit à ses amis : « Le premier jour j'étais piqué, le second j'étais consolé. » Il fut remplacé par son beau-frère, de La Vrillière.

A l'avénement de Louis XVI (*voy.*), le comte de Maurepas, après 25 ans de disgrâce, reçut une lettre du jeune roi, qui réclamait ses conseils pour la direction du gouvernement. On a prétendu que la lettre était destinée d'abord à Machault (*voy.*), et que des scrupules de sacristie, inspirés à quelques personnes de la famille royale, en firent changer la destination. Le comte remercia le roi de l'avoir nommé son premier ministre : « Premier ministre! reprit le roi, je n'en veux pas. — Eh bien ! ce sera donc, répondit-il, pour apprendre à V. M. à s'en passer. » Mais l'âge n'avait pas donné plus de maturité à son caractère. S'il eut d'abord le mérite de faire de bons choix (*voy.* TURGOT, MALESHERBES, NECKER), il eut le tort de prendre ombrage de leur crédit naissant et de les sacrifier l'un après l'autre à sa jalousie et à son amour-propre.

Les deux principales mesures de son ministère furent le rappel des parlements et la guerre d'Amérique. Il est permis d'avoir des doutes sur l'opportunité de la première mesure, quand on se rappelle à quel point les anciens parlements avaient été un obstacle au bien. On objecte que le parlement Maupeou (*voy.*) était discrédité et violemment attaqué par l'opinion publique : le propre d'un gouvernement sage est de savoir distinguer où l'opinion publique s'égare, et il fallait avoir la force de maintenir les réformes accomplies dans tout ce qu'elles avaient d'utile, comme la suppression des priviléges injustes, la limitation des ressorts trop étendus, la simplification de la procédure et le soulagement des frais de justice. Le 12 novembre 1774, le retour du parlement fut déclaré dans un lit de justice, et dès le mois de décembre les remontrances avaient reparu. On sait, d'ailleurs, que les premières résistances aux réformes les plus nécessaires dans l'état, vinrent des parlements rétablis.

Pour ce qui regarde la guerre d'Amérique, on ne peut blâmer le ministre qui saisit l'occasion de relever l'honneur des armes françaises, humiliées par les revers de la guerre de Sept-Ans, et de réhabiliter un peu la politique de ce gouvernement, dont l'indolence avait honteusement toléré le partage de la Pologne; et de plus, à une époque où les intérêts coloniaux de la France avaient été si maltraités par l'Angleterre, on n'eût pas pardonné au ministère de refuser la revanche éclatante qui se présentait.

Le comte de Maurepas mourut à l'âge de 80 ans, vers la fin de 1781, six mois après le renvoi de Necker. A-D.

MAURES, MAURITANIE, noms donnés primitivement par les Romains à un peuple du nord de l'Afrique et à la contrée qu'il habitait, comprise à peu près entre les limites actuelles de l'empire de Maroc (*voy.*). La Mauritanie se divisait en deux provinces: la *Tingitane*, à l'ouest, avec les villes de *Tingis* (Tanger) et de *Lixus* (Larache), et la *Césarienne*, à l'est, où l'on voyait *Siga*, capitale de Syphax, et Césarée, auparavant *Iol* (Alger), résidence de Juba. Ces deux princes rappellent les guerres et les alliances des habitants de cette contrée avec Rome, qui finit par les soumettre. Plus tard, la Mauritanie fut subjuguée par les Vandales, dont Bélisaire détruisit le puissant empire, en 534. Au VII^e siècle, les Arabes portèrent leur domination jusque dans cette partie de l'Afrique que les khalifes de Damas firent gouverner en leur nom par des lieutenants (*voy.* KHALIFAT, T. XV, p. 64; ÉDRISIDES, FATIMIDES, ALMORAVIDES, ALMOHADES). Bientôt ces irrésistibles conquérants, que les anciens historiens de l'Espagne appellent aussi *Moros*[*] du nom de la population d'autrefois, profitèrent des troubles survenus dans l'empire des Visigoths pour s'en rendre maîtres (*voy.* KHALIFAT, ESPAGNE, CORDOUE, GRENADE, etc.).

Ils apportèrent en Espagne les sciences, les lettres et les arts; mais le fractionnement de leur puissance et leurs propres dissensions les affaiblirent tellement qu'ils ne purent résister aux attaques incessantes des chefs des royaumes chrétiens, et ils furent enfin réduits à la seule ville de Grenade. Ferdinand-le-Catholique, après une guerre de 10 ans, leur prit, en 1492, ce dernier boulevard, et mit ainsi un terme à leur domination dans ce pays, qui y avait duré près de huit siècles. Les Maures passèrent en partie en Afrique; quelques-uns restèrent en Espagne, où ils eurent à souffrir de nombreuses persécutions pour cause de religion. Ces derniers furent appelés *Moriscos*. Ils se révoltèrent à Grenade en 1571 : plus de 100,000 d'entre eux furent expulsés du pays; et Philippe III les chassa entièrement du royaume (1610). Près d'un million de Maures se réfugièrent alors en Afrique. Cette expulsion des Maures doit être regardée comme une des principales causes de la ruine de l'Espagne.

Aujourd'hui, nous appelons communément Maures les descendants de ces réfugiés, et en général tous les habitants de race arabe des villes du Maghreb, c'est-à-dire des royaumes de Fez et de Maroc et des trois régences barbaresques, où ils forment une classe très nombreuse désignée dans le pays sous le nom de *Médéni*. CH. V.

MAURESQUE (STYLE), *voy.* ARCHITECTURE, T. II, p. 193.

MAURICE (SAINT), chef de cette légion thébaine qui souffrit tout entière le martyre, le 22 septembre 286, dans la vallée d'Agaune en Helvétie, plutôt que de sacrifier aux idoles. Un ordre militaire avait été institué en son honneur, au XV^e siècle, par la maison de Savoie; il a été réuni par Grégoire XIII à l'ordre de Saint-Lazare (*voy.*). Z.

MAURICE, électeur de Saxe (*voy.*), de la branche Albertine, naquit à Freiberg, le 21 mars 1521. Dès sa jeunesse, il montra de grands talents unis à une activité infatigable et à un caractère bouillant. Il épousa, en 1541, la fille du landgrave de Hesse, Philippe-le-Magnanime, et la même année, il succéda à son père, Henri-le-Pieux. Les disputes religieuses avaient divisé l'Allemagne en deux camps ennemis. Quoique protestant, Maurice se sépara, en 1542, de la ligue de Smalkalde, et, quatre ans plus tard, il conclut une alliance secrète avec l'Empereur, qui le chargea de mettre à exécution le décret rendu par la diète contre l'électeur de Saxe, Jean-Frédéric. Les succès qu'obtint Maurice contre ses coreligionnaires lui valurent, en 1548, la

---

(*) De là l'orthographe *Mores* souvent employée en français. S.

dignité électorale et la plus grande partie des états de l'électeur. Son ambition étant alors satisfaite, il renonça au parti de l'Empereur et chercha à se réconcilier avec ses co-religionnaires. Sous prétexte de châtier la ville de Magdebourg, il se prépara à la guerre; il s'allia secrètement avec le roi de France Henri II et quelques princes allemands, et, toutes ses mesures prises, il marcha rapidement sur Inspruck, où il surprit presque l'Empereur alors malade de la goutte. Pour colorer d'un prétexte cette agression subite, il reprocha à Charles-Quint de retenir dans les fers, malgré ses promesses solennelles, le landgrave Philippe de Hesse. L'Empereur s'empressa de rendre la liberté à ce prince, et d'entamer des négociations qui amenèrent la convention de Passau, signée le 31 juillet 1552. Maurice, réconcilié avec les protestants, crut devoir donner un gage de fidélité à l'Empereur, en prenant part à la campagne contre les Turcs. De retour en Saxe peu de temps après, il battit près de Sievershausen, le 9 juillet 1553, le margrave de Brandebourg-Kulmbach qui ne voulait pas se soumettre au traité de Passau; mais blessé dans l'action, il mourut le surlendemain. Quoiqu'il n'eût régné que 12 ans, la Saxe lui dut un grand nombre d'établissements utiles, entre autres la *Fürstenschule* et plusieurs fondations à l'université de Leipzig. *C. L.*

MAURICE, comte de Saxe, duc élu de Courlande, *voy.* SAXE (*maréchal de*).

MAURICE de Nassau, *voy.* NASSAU.

MAURICE (ILE), ou ILE DE FRANCE, située au sud-est de l'Afrique, à 40 lieues E. de l'île de Bourbon, sous 20° 15′ de lat. S., dans l'océan Indien. Sa plus grande longueur n'est que de 11 lieues marines, et sa plus grande largeur de 9 lieues et demie; sa superficie est évaluée à 59 lieues carrées. Le sol paraît avoir été jadis volcanisé, à en juger par la forme conique du Trou-Catamaca, à Cancaval, par les coulées apparentes de laves au cap de la Savane et dans la plaine des Roches, par les pierres poreuses disséminées dans l'île, enfin par les basaltes prismatiques qui s'élèvent en divers endroits. La forme des montagnes et des ravins annonce d'anciens bouleversements ou déchirements du sol, produits, soit par des volcans, soit par les eaux, soit enfin par des tremblements de terre. Les madrépores et coraux forment autour du sol primitif une ceinture que le travail des polypes tend constamment à agrandir. Quatre chaines de montagnes traversent cette île, dont les deux tiers sont des terres cultivables. La principale est celle de Pitrebooth, comprenant au milieu le piton du Pouce, à l'ouest le mont Orry, à l'est les Calebasses et les montagnes de la Nouvelle-Découverte; elle s'élève jusqu'à 2,520 pieds. Dans une autre chaîne, plus longue, mais moins haute, on remarque le morne Brabant, les Trois-Mamelles, le Tamarin et le Corps-de-Garde; elle se rapproche de la baie du cap et forme la Pointe-du-Bonhomme. Le piton du Milieu et le Candos sont des pointes isolées. Le sol, rougeâtre, est entremêlé de mine de fer. Un sixième de la superficie consiste en savanes, dans lesquelles on engraisse des bestiaux. Des brises du sud-est, de copieuses rosées et la longueur des nuits tempèrent la chaleur de l'été dans cette île de la zone torride; des averses et des ouragans marquent aussi cette saison qui comprend les trois ou quatre premiers mois de l'année; on fait ensuite les récoltes. En juillet, août et septembre soufflent des vents froids et violents; dans les deux mois suivants, on jouit d'une température agréable. A la fin de l'année la chaleur reprend. Les ouragans causent des ravages terribles. Quarante-six rivières, toutes peu considérables, arrosent le sol dont quelques parties, remarquables par leur fertilité, produisent non-seulement les végétaux propres aux contrées africaines de la même latitude, mais aussi les épices et aromes qui y ont été transplantés du sud de l'Asie et les légumes d'Europe; ces derniers cependant y dégénèrent. Au nombre des bois, sont l'ébénier, le bois de fer, le benjoin employé au charronnage, le bois de natte d'une couleur rouge, le manglier, les palmiers, auxquels appartiennent le palmiste et le latanier. Les lianes enveloppent les arbres des forêts et les fortifient contre les ouragans. L'île a des singes et des perroquets ; les insectes et les rats y sont très nuisibles. Dans la mer, il se montre des baleines et des requins, des *gueules-pavées*, des *capitaines*, des thons, et l'on pêche des raies, des *vielles*, espèce de morue dont la chair devient quelquefois un poison, des homards et des crabes. On évalue à 220,000 piastres le produit de la vente des pêches de l'île. Si tout le sol était bien cultivé, il produirait assez de céréales pour la consommation ; mais on s'adonne maintenant de préférence à la culture des denrées coloniales, et l'on tire du cap de Bonne-Espérance et de l'Inde le blé, le riz et le maïs nécessaires. Parmi les denrées coloniales, on a abandonné la culture du coton, du café et de l'indigo pour celle du sucre, qui actuellement est le principal article d'exportation. En 1789, la colonie exportait 2 à 3,000 balles de café, 2 à 300,000 de coton, 5 à 600,000 de sucre, et 3 à 400,000 veltes d'arack. De 1822 à 1825, l'exportation du sucre a dépassé 25 millions de livres, et celle de l'arack 62,350 veltes ; mais celle des autres denrées a diminué considérablement ; et en 1830 on n'exportait presque plus que du sucre et de l'arack. En 1829, l'île a reçu 29 bâtiments anglais venant de la Grande-Bretagne, et 115 autres bâtiments venant des colonies anglaises. De plus, il est entré 289 bâtiments étrangers, dont plus de moitié étaient des bâtiments français. Les importations ont été, pour l'année 1831, de la valeur de 17,165,000 fr., et les exportations de 24,517,000 fr. La population de l'île de France, en 1830, consistait en 96,779 individus, dont 8,592 blancs, 69,476 esclaves, 18,019 hommes de couleur libres ; le reste se composait d'Indiens et de Chinois. Autrefois les blancs étaient presque tous d'origine française. Depuis que l'île appartient à l'Angleterre, beaucoup d'Anglais sont allés s'y établir à la place d'anciens colons qui sont partis.

On parle français à l'île Maurice, quoique la langue officielle soit l'anglais. Pour l'instruction, il y a un collége, une société d'émulation et une société d'histoire naturelle qui a formé une bibliothèque et un musée. L'île manque de fabriques ; il y a des ateliers de menuiserie et de ferblanterie et quelques tanneries et poteries. Au chef-lieu, on trouve deux imprimeries et une librairie. La *Gazette officielle*, publiée une fois par semaine, et le *Journal général de l'île Maurice*, paraissant trois fois par semaine, sont les seules publications périodiques de l'île.

Port-Louis, chef-lieu de la colonie, a une population de 27,300 âmes, dans laquelle, avant l'émancipation, entraient 14,000 esclaves. Depuis l'incendie de 1816 et l'ouragan de 1818, la ville, rebâtie en partie, est devenue plus belle et plus régulière. Elle a un bazar, une église catholique, un temple protestant, un collége royal, un hôpital, une salle de spectacle. Des boutiques contenant les marchandises de l'Europe, de l'Inde et de la Chine ornent les rues principales. Le port de ce chef-lieu est le principal de la colonie. Outre le quartier de Port-Louis, l'île en renferme 8 autres, savoir : les Pamplemousses, arrosées par les rivières des Calebasses et des Pamplemousses, et contenant de grandes plantations de cannes à sucre ; les quartiers de la Rivière-du-Rempart, de Flacq, du Grand-Port, de la Savane, de la Rivière-Noire, des plaines Willems et de Moka. Le quartier de Flacq se distingue par le grand nombre de ses sucreries ; celui de Grand-Port, par ses cavernes qui s'étendent sous une partie de la côte, et celui de la Savane par la cascade de la rivière du Cap, haute de 600 pieds, et par celle de la rivière des Galets.

De la colonie dépendent : l'île *Rodrigues*, éloignée de 100 lieues, peu étendue et mal peuplée, mais dont le sol montueux pourrait produire beaucoup de tabac, de blé, de maïs, etc., s'il était bien cultivé ; *Saint-Brandon*, avec plusieurs îlots, entouré de récifs ; *Diego-Garcia*, couverte de cocotiers et d'autres bois : on en tire beaucoup d'huile de coco ; les *Six-Iles* ou plutôt îlots, à 396 lieues de l'île Maurice ; les *Trois-Frères*, autres îlots cernés de récifs ; les îles *Salomon*, à 425 lieues et au nord-est de la colonie ; les *Péros-Banhos*, avec des plantations de cocotiers ; l'île *Legour*, découverte seulement depuis 1820 ; les îles *Georges*, *Roquepic*, *Agalega*, la dernière avec des plantations de cocotiers; *Coëtivi*, fournissant des cocos, des tortues et du maïs; les îles *Seychelles*, dont il sera parlé séparément, et les *Amirantes*, archipel de 11 petites îles ou îlots à 280 lieues et au nord-ouest de la colonie; l'île *Alphonse*, celle de *la Providence* et plusieurs autres îles. La colonie qui, sous le régime français, coûtait au gouvernement plus qu'elle ne lui rapportait, donne maintenant un revenu qui, modique encore, tend à s'accroître. En 1829, la dépense était de 882,204 piastres, et le revenu de 952,539. Il avait doublé depuis 10 ans.

L'île de France fut découverte, en 1507, par les Portugais allant dans l'Inde; ils la nommèrent île *de Cerno*, mais ils négligèrent de la coloniser; il en fut de même des Espagnols qui leur succédèrent. Les Hollandais vinrent y faire, en 1644, leur premier établissement, et la nommèrent *Mauritius*, du nom du stathouder Maurice de Nassau. Il n'y avait qu'un seul hameau, établi au Flacq, et on ne comptait dans toute l'île qu'une quarantaine de familles. La colonie parut aux Hollandais si peu importante, qu'au commencement du XVIIIe siècle ils l'abandonnèrent; elle était à peu près déserte, lorsqu'en 1715 les Français vinrent l'occuper; ils lui donnèrent le nom d'île de France. Ce furent les colons de l'île Bourbon qui, 5 ou 6 ans après, peuplèrent ou renouvelèrent la colonie. Le gouvernement de La Bourdonnais (*voy.*) fut une époque heureuse pour elle; dans la suite, voulant la réduire à n'être qu'un établissement agricole, le gouvernement défendit la culture des denrées coloniales. Ce système ne dura pas longtemps: l'île passa sous la direction de la Compagnie des Indes, puis rentra sous le gouvernement du roi de France; on se souvient avec reconnaissance de l'intendance de Poivre, qui améliora beaucoup les cultures. Pendant la révolution, l'anarchie de la métropole se communiqua aux colonies françaises; lors de la guerre de l'Angleterre contre l'empereur Napoléon, l'île de France fut prise (1810) par les Anglais, et à la paix de 1814, les Bourbons, rétablis en France, en abandonnèrent la possession aux Anglais pour lesquels elle est importante à cause de sa situation: aussi ont-ils fait beaucoup pour sa prospérité. Mais la perte, pour la France, de cette colonie a affaibli et appauvri l'île Bourbon qui l'approvisionnait auparavant et entretenait avec elle des relations intimes. On peut voir l'état de la colonie avant la Révolution dans le *Voyage* de Bernardin de Saint-Pierre (*voy.*) *à l'île de France*. On sait que ce voyage inspira à l'auteur l'idée de son charmant roman de *Paul et Virginie;* c'est là aussi que sont retracés avec des couleurs très vives quelques-uns des tableaux de la nature dans cette île. Du temps de l'empire, M. Milbert a publié un *Voyage pittoresque à l'île de France*. Enfin, depuis qu'elle est sous la domination anglaise, le baron d'Unienville, archiviste colonial, a rédigé la *Statistique de l'île Maurice et de ses dépendances*, ouvrage qui contient aussi l'histoire de la colonie, et qui a paru, après la mort de l'auteur, Paris, 1838, 3 vol. in-8°. Lord Stanhope en a écrit l'histoire. D-G.

MAURITANIE, *voy.* Maures, Maroc, etc.

MAUROCORDATO, Mauromicali, *voy.* Mavrocordatos, Mavromichalis.

MAURY (Jean Siffrein, abbé, puis cardinal), né à Valréas, dans le comtat d'Avignon, était le fils d'un pauvre cordonnier, qui fit de grands sacrifices pour lui donner un peu d'éducation. Placé de bonne heure au séminaire de Saint-Charles à Avignon, il acheva ses études à celui de Sainte-Garde. Puis muni d'une solide instruction, rempli d'ardeur, il vint à Paris pour tenter la fortune. La position d'instituteur qu'il avait acceptée dans une maison particulière lui fut très utile: il en profita pour se faire des protecteurs et accroître encore le cercle de ses connaissances. En 1776, il débuta par un *Éloge funèbre du Dauphin*, et bientôt après par celui *de Stanislas*. L'année suivante, il concourut à l'Académie pour l'*Éloge de Charles V*, et pour *les Avantages de la paix*. A cette même époque, il se décida à prendre les ordres sacrés et il commença à prêcher dans la capitale, où il obtint quelques succès. En 1770, il concourut encore pour l'*Éloge de Fénélon*, mais il n'obtint que l'accessit; La Harpe lui avait enlevé le prix. Ce dernier essai eut toutefois pour lui d'heureuses conséquences. Un héritier de Fénélon, évêque de Lombez, le prit avec lui et le fit grand-vicaire et chanoine de sa cathédrale. Cependant Maury ne tarda pas à revenir à Paris où il fut choisi pour prêcher le *panégyrique de saint Louis* devant l'Académie-Française ; et ce sermon lui valut le bénéfice de l'abbaye de Frenade. Maury était alors l'orateur à la mode : il prêcha, en 1775, le *panégyrique de saint Augustin* devant l'assemblée du clergé, et fut ensuite admis à prêcher devant la cour. En 1785, son bagage oratoire, qu'il avait réuni en un volume, sous le titre de *Discours choisis sur divers sujets de religion et de littérature*, lui ouvrit les portes de l'Académie-Française où il recueillit la succession de Lefranc de Pompignan. Un de ses amis, l'abbé de Boismont, qu'il avait aidé dans la rédaction de ses *Lettres sur l'état du clergé et de la religion en France*, résigna en sa faveur, au moment de mourir, son prieuré de Lions.

Initié à la science politique par le garde-des-sceaux Lamoignon, il se mit sur les rangs pour la députation aux États-Généraux et fut élu par le clergé du bailliage de Péronne. Aux débuts de la session, il sembla se renfermer dans le rôle d'observateur, et ne rompit le silence qu'au mois de septembre 1789, à l'occasion de la discussion du *veto*. Depuis ce moment, on le vit sans cesse sur la brèche, toujours prêt à parler, aussi bien sur les finances et l'administration, que sur les affaires ecclésiastiques. Il se montra le constant défenseur du clergé. Ennemi de Necker (*voy.*), il attaqua avec force tous ses actes; plusieurs fois il soutint une lutte acharnée contre Mirabeau, et l'on eut alors l'étrange spectacle d'un noble combattant pour les libertés du peuple, et d'un fils d'artisan combattant pour les priviléges de la noblesse. Mirabeau appréciait les talents de son adversaire, en disant de lui : « Quand il a raison, nous nous battons; quand il a tort, je l'écrase. » En effet, doué de moins d'adresse que son antagoniste, Maury se fiant sur la facilité de son élocution, mettait une telle ardeur dans ses répliques, qu'il perdait souvent le fil de la discussion. Il parla contre les assignats, et s'attira à cette occasion, comme en bien d'autres, l'animadversion populaire. Aussi prit-il l'habitude de porter sur lui, pour sa défense, deux pistolets de poche qu'il appelait ses *burettes*. Le 19 juin 1790, il s'opposa à la suppression des titres de noblesse, puis parla contre la réunion du comtat d'Avignon à la France. Lors de l'arrestation du roi, il signa la protestation du côté droit et se renferma de nouveau dans le silence qu'il avait d'abord observé. Enfin, dépossédé de ses bénéfices, il résolut de voyager. Mais l'éclat qu'avaient jeté ses discours le précédait en tous lieux et ce fut au milieu des ovations de toute espèce qu'il visita Chambéry, Bruxelles, Liége, Coblentz, etc. Appelé à Rome par le pape Pie VI, il reçut de ses mains l'investiture de l'archevêché de Nicée, *in partibus*; puis il fut envoyé, en qualité de nonce du Saint-Siége, à la diète de Francfort, assemblée pour l'élection de l'empereur François II. A son retour, Pie VI le nomma cardinal et évêque de Montefiascone et Corneto, siéges unis, situés entre Rome et Florence (21 février 1794). Maury commençait à peine à respirer dans ce riche et délicieux asile, lorsque l'approche des armées françaises le contraignit à se retirer en Toscane, puis à Sienne, et à se sauver à Venise, sous le déguisement d'un voiturier. Il se rendit ensuite en Russie, mais revint à Venise au mois de décembre 1799, afin de siéger au conclave assemblé pour donner un successeur à Pie VI. Louis XVIII, alors à Mitau, le nomma son ambassadeur auprès du Saint-Siége.

Cependant le cardinal Maury regrettait la France, Paris surtout, le premier théâtre de sa gloire : il ne put résister au désir d'écrire à Bonaparte (août 1804). Ce fut seulement en 1806 qu'il obtint l'autorisation de revoir sa patrie. L'accueil glacé qu'il trouva dans la capitale, loin de lui ouvrir les yeux, ne fit qu'augmenter son dévouement subit à la personne de Napoléon. L'empereur le récompensa de ses démonstrations par le titre de cardinal français et celui de premier aumônier du roi Jérôme. Rappelé dans le sein de l'Institut, le 6 mai 1807, Maury crut devoir payer son tribut à la science littéraire par la publication d'un

Essai sur l'éloquence de la chaire (Paris, 1810, 2 vol. in-8°), ouvrage souvent réimprimé depuis et qui a mis le comble à sa réputation, mais qui n'est en partie que la reproduction de ses anciens travaux. Le 14 octobre 1810, le cardinal Fesch (*voy.*) ayant eu quelques démêlés avec son neveu, Napoléon le remplaça brusquement par le cardinal Maury, qui devint ainsi tout à coup administrateur du diocèse de Paris. Le 5 novembre suivant, le pape lui ordonna, de Savone, de retourner à son archevêché d'Italie; mais ce bref n'eut d'autre résultat que de resserrer les liens du malheureux prisonnier. Le dévouement exagéré dont le cardinal Maury fit preuve dans ses mandements, pendant les dernières années de l'empire, devait à jamais lui enlever les bonnes grâces de la famille des Bourbons: aussi, en 1814, n'attendit-il pas le retour de Louis XVIII pour quitter l'archevêché et pour reprendre la route d'Italie. Arrivé à Rome, il fut arrêté par ordre du pape et incarcéré dans le château Saint-Ange, où il resta six mois. Il fut ensuite confiné dans la maison des Lazaristes de Rome et forcé de se démettre de son siége. Après six mois de cette nouvelle détention, il recouvra sa liberté et alla mourir dans la retraite, le 11 mai 1817. Son neveu, M. L. S. Maury, a publié, en 1827, une *Vie* du cardinal, et dans la même année parurent ses *Œuvres choisies*, 5 vol. in-8°. D. A. D.

MAUSOLE et MAUSOLÉE, *voy.* ARTÉMISE et MERVEILLES DU MONDE.

MAUVE, *voy.* MALVACÉES.

MAUVIETTES, *voy.* ALOUETTES.

MAVROCORDATOS ou MAUROCORDATO, famille fanariote (*voy.*) dont plusieurs membres ont été investis de l'hospodarat (*voy.*) et qui, par cette raison, a conservé le titre de prince. Originaire de Chios où elle avait exercé le commerce, elle fournit ensuite des drogmans à la Porte othomane, et, au XVII^e siècle, NICOLAS Mavrocordatos, diplomate habile, déploya dans les négociations de la paix de Carlovitz (1699) des talents qui valurent à son fils du même nom la dignité d'hospodar de Valachie et de Moldavie (1716). En 1735, CONSTANTIN Mavrocordatos fut revêtu de la même dignité; il se distingua par de bonnes lois et une sage administration. ALEXANDRE Mavrocordatos, homme d'esprit et de science, retiré à Therapia, s'adonnait à des travaux littéraires, lorsque l'insurrection grecque éclata, et vint lui enlever du même coup sa fortune et l'honneur de sa femme (née princesse Morousi) et de ses filles, livrées à la brutalité du soldat othoman.

Son fils ALEXANDRE Mavrocordatos, né à Constantinople en 1787, devait être leur vengeur. Doué d'une intelligence remarquable et d'une forte constitution, il avait suivi en Valachie, son oncle, le prince Karadja, qui dans plus d'une circonstance avait déjà mis ses talents à l'épreuve. Mais forcé de chercher un refuge à l'étranger, il emmena avec lui son neveu, d'abord en Suisse, et ensuite en Italie, où ils séjournèrent ensemble. Ils avaient établi leur résidence à Pise, lorsqu'une lettre d'Alexandre Kantakuzène (*voy.*) vint leur faire un devoir de mettre leur fortune et leurs bras au service de l'insurrection. Mavrocordatos, aidé par son oncle, réunit une assez forte somme, se rendit à Marseille, où il fit achat d'armes et de munitions de guerre, et, suivi de quelques officiers français, il s'embarqua, en 1821, pour la Grèce. L'accueil qu'il reçut dans le Péloponnèse lui acquit bientôt une grande influence auprès des archontes, des primats et des évêques. Démétrius Hypsilantis (*voy.*) l'envoya en Étolie, et lui donna la mission d'organiser pour la Hellade occidentale un gouvernement provisoire dont il refusa la présidence. Mais sa haute renommée lui valut des ouvertures de la part d'Ali, pacha de Janina, et des beys mahométans de l'Épire. Alexandre Mavrocordatos chercha à les gagner à la cause commune en les arrachant à la tyrannie du gouvernement turc, et il réussit à faire de Marc Botzaris (*voy.*), chef des Souliotes, un des plus fermes soutiens de l'insurrection. Par ses soins, Missolonghi devint le boulevard du Péloponnèse; mais il échoua, par l'insouciance des Grecs, dans le siége de Patras en Achaïe, et faillit être fait prisonnier par Joussouf-Pacha. Envoyé au congrès d'Argos, par l'Étolie, il appuya de toutes ses forces l'organisation d'un gouvernement central dans l'intérêt de l'union et de la force des différentes populations de l'Hellénie; et le 1er janvier 1822, l'assemblée réunie à Épidaure, le proclama tout d'une voix président du pouvoir exécutif. Quinze jours après, le 15 janvier, parut la déclaration de l'indépendance. *Voy.* GRÈCE, T. XIII, p. 37-38.

Un des premiers soins de Mavrocordatos, en sa qualité de président, fut l'organisation de l'armée, pour laquelle il ouvrit un emprunt de 5 millions de piastres. Après avoir déclaré les ports turcs en état de blocus, il se fit investir d'une autorité absolue pour six mois et vint débarquer, le 5 juin, près de Missolonghi. Mais pendant son absence, la discorde, étouffée depuis quelque temps, se ranima entre les principaux chefs de l'insurrection; les secours qu'on lui avait promis ne lui parvinrent pas, et le malheureux combat de Péta, en Épire, eût achevé de compromettre la cause de l'indépendance sans l'héroïque défense de Missolonghi (*voy.* l'article).

Cependant les menées jalouses d'Hypsilantis et de Kolokotronis le décidèrent à se démettre du commandement de l'armée entre les mains de Botzaris et à venir, par sa présence, détruire les bruits injurieux qu'on avait répandus sur son compte. On voulut le réélire président du pouvoir exécutif; il refusa et se contenta d'abord de la place de secrétaire d'état; forcé ensuite d'accepter la présidence du conseil législatif, il ne tarda pas à la résigner, pour éviter une guerre civile. Retiré à Hydra, afin d'échapper à la haine de ses rivaux, il parvint à faire passer des secours à Missolonghi et vint lui-même, investi du commandement suprême de la Grèce occidentale, opérer le salut de cette place importante. A cette époque, lord Byron (*voy.*) lui offrit l'appui de son épée et de ses conseils; mais la mort enleva inopinément le célèbre poëte. Mavrocordatos, mandé par le gouvernement à Nauplie, pour reprendre ses fonctions de secrétaire d'état, préféra se consacrer tout entier à la défense de la Hellade occidentale, et, par ses habiles dispositions, déjoua les projets d'Omer Vrionès, qui tendait à reconquérir l'Étolie et l'Acarnie. Il était sur le point de conclure un traité de neûtralité avec les Albanais lorsque la révolte de Kolokotronis (*voy.*) replongea sa patrie dans de nouveaux dangers. Cependant Mavrocordatos eut la gloire d'assurer l'indépendance de l'ouest de la Grèce et de lui garantir, par un emprunt, l'appui de l'Angleterre. Le 26 janvier 1825, il revint à Nauplie et reprit ses fonctions de secrétaire d'état.

La révolte de Kolokotronis était étouffée, et le gouvernement semblait enfin sortir de ses interminables embarras, lorsqu'Ibrahim-Pacha parut tout à coup en Morée et vint mettre le siége devant Navarin (*voy.*). Mavrocordatos, enfermé dans cette ville, présidait courageusement à sa défense. Mais les troupes qui s'y trouvaient s'insurgèrent et demandèrent la mise en liberté de Kolokotronis. Ibrahim, profitant de ces discordes, força Navarin à capituler, le 18 mai 1825, et Mavrocordatos eut beaucoup de peine à se mettre en sûreté, tandis que Kolokotronis reprenait le commandement en chef de l'armée.

Dès ce moment, Mavrocordatos abreuvé de dégoûts et d'ennuis, se retira presque entièrement de la scène politique et n'accepta que de loin en loin des fonctions secondaires. A l'avénement au pouvoir du président Kapodistrias (*voy.*), le prince* donna de nouveau sa démission et forma avec Miaulis, Konduriottis et quelques autres chefs de la Grèce, une opposition dont le principal but était la convocation d'une assemblée nationale que le président s'obstinait à refuser à leurs vœux. Une révolte des îles Ioniennes faillit rallumer le flambeau mal éteint des discordes civiles; mais l'assassinat du président, en octobre 1831, et l'avénement du roi Othon, en février 1833, vinrent successivement changer la face des affaires. Mavrocordatos, dévoué au nouveau système, fut nommé ministre des affaires étrangères, puis conseiller d'état; révoqué en 1834, il ne cessa de rendre de précieux services à sa patrie et eut encore occasion de déployer ses talents dans sa triple ambassade de Munich, de Berlin et de Londres. Rappelé, en 1841,

---

(*) On donne ce titre, avons-nous dit, à tous les membres des familles fanariotes qui ont été élevées à l'hospodarat.

de cette dernière capitale, il fut un instant chargé de la présidence du conseil des ministres; mais ce cabinet avorta et Mavrocordatos fut envoyé à Constantinople avec une mission rendue difficile par le refus de la part du gouvernement grec de ratifier le traité de commerce que M. Zographos, son prédécesseur, avait conclu avec la Porte. Les qualités personnelles du prince ont cependant aplani les principaux obstacles. D. A. D.

MAVROMICHALIS ou MAUROMICALI. Cette famille a commencé à figurer en Grèce lors du soulèvement de 1770, où Georges Mavromichalis fut un des principaux chefs des Maniotes (*voy.* MAGNE). Elle se divisa ensuite en deux branches. PIERRE Mavromichalis, connu sous le nom de *Pétrobey*, obtint, par le crédit de ses nombreux parents, le beylik du Magne en 1816. C'était le temps où l'hétérie (*voy.*) étendait ses ramifications; et le concours des Maniotes, les seuls d'entre les Grecs qui n'eussent pas été forcés de déposer les armes, était trop nécessaire au succès de l'entreprise pour qu'on négligeât de s'assurer des dispositions de leur chef. Mavromichalis embrassa la cause de l'affranchissement de la Grèce. Mais peu satisfait des réticences des hétéristes sur leur chef mystérieux et sur l'appui qu'ils attendaient de la Russie, il crut ne pas devoir compromettre sa position et le sort de la nation sans consulter Kapodistrias (*voy.*), alors ministre de l'empereur Alexandre. Cette démarche faillit déranger tous les plans des hétéristes qui interceptèrent, dit-on, la réponse du ministre, peu favorable à l'accomplissement immédiat de leurs projets. Cependant, en 1821, les événements se pressaient tellement que Pétrobey se décida à agir sans réserve pour la révolution, bien qu'il eût deux de ses enfants en otage à Constantinople, d'où heureusement ils réussirent à s'échapper. Un autre de ses fils n'hésita pas à se rendre près du pacha de Morée, ainsi que plusieurs des évêques et des primats pour écarter, au péril de leur vie, les soupçons des Turcs sur l'insurrection à la veille d'éclater. En effet, déjà le Magne avait reçu secrètement Kolokotronis (*voy.*) et les autres bannis, et, le 25 mars 1821, Pierre Mavromichalis parut à Calamate à la tête de plus de 5,000 Maniotes armés. Ses frères, CONSTANTIN et JEAN, surnommé *Hadji*, ses fils, ses cousins et surtout le brave KYRIAKOULIS, prirent aussi une part importante aux premiers succès des Grecs. Pétrobey joua constamment un des principaux rôles dans les affaires civiles et militaires de la Grèce; il fut successivement membre du sénat de Morée en 1821, président du congrès d'Astros en 1823, et bientôt après chef du corps exécutif. Deux de ses fils et une foule de ses proches périrent glorieusement les armes à la main. Il est affligeant qu'une famille si prodigue de son sang n'ait pas été entièrement exempte des torts reprochés aux Maniotes. Des réclamations fréquentes s'élevèrent au sujet des revenus du Magne sur lesquels l'ancien bey conservait des prétentions. Sous la présidence de Kapodistrias, les agents du gouvernement rencontrèrent dans cette province une opposition qui dégénéra même en guerre civile. Au nom de la constitution, on refusait les impôts. A la tête des opposants étaient le frère et le fils de Pétrobey. Celui-ci, qui remplissait à Nauplie les fonctions de sénateur, fut arrêté pour avoir voulu se rendre clandestinement dans les provinces insurgées. Nous avons rapporté à l'art. KAPODISTRIAS comment le frère et le fils de Mavromichalis, prisonniers sur parole à Nauplie, assassinèrent le président et subirent la peine de ce crime. Le chef de cette famille, dont la détention avait eu des suites si funestes, fut remis en liberté sous le régime suivant et a été nommé par le roi Othon un des vice-présidents du conseil d'état. W. B-T.

MAXENCE, *voy.* CONSTANTIN-LE-GRAND et ROMAINS.

MAXIME, proposition générale touchant la sagesse, les mœurs, la science, règle de conduite. C'est, en morale, ou une vérité utile à rappeler ou un principe strictement obligatoire, par conséquent ce qu'il y a de capital, de plus grand (*maxima*). Les maximes s'énoncent sous forme de préceptes et résultent de réflexions qu'inspire la conduite des hommes dans les relations ordinaires de la vie. Quand elles sont dans la bouche de tout le monde et exprimées d'une manière commune, qu'il n'est pas permis de changer, elles prennent le nom de *proverbe* (*voy.*). On connaît les *Maximes* de La Rochefoucauld. Fénélon (*voy.* ces noms) a écrit les *Maximes des Saints*, et dans son *Abrégé de la vie des anciens philosophes*, il a recueilli leurs plus belles maximes. On connaît celle de Thalès : *Connais-toi toi-même*; celle de Solon : *Il faut garder la médiocrité en toutes choses*, etc. *Voy.* GNOMES. Z.

MAXIME DE TYR, philosophe platonicien, rhéteur et sophiste, naquit en Syrie dans le IIe siècle. Sous le règne de Commode, il vint à Rome, y prononça quelques-uns des discours que nous avons encore, et retourna ensuite en Grèce où il termina probablement sa carrière. C'est à peu près là tout ce que nous savons sur cet écrivain. Mais, ce qui est plus précieux que sa biographie, nous possédons 41 de ses discours ou dissertations sur les plus hautes questions de la religion et de la morale. Ces questions étant traitées avec sagesse, élévation, quelquefois sous une forme dramatique et élégante, bien qu'un peu prétentieuse, la lecture en est intéressante et plaît d'autant plus que le style est généralement clair, et approprié au sujet. Le manuscrit de ces dissertations est un des trésors que J. Lascaris (*voy.*) sauva du naufrage de la Grèce et apporta en Italie. H. Estienne (*voy.*) en a donné l'édition *princeps*, en 1557. Celle de Londres de 1740, in-4°, était la meilleure avant celle que M. Firmin Didot a publiée, en 1841, dans sa *Bibliotheca græca*. Combes-Dounous a donné de Maxime de Tyr une trad. franç. fort estimable, 1802, 2 vol. in-8°. F. D.

MAXIME, empereur, *voy.* ROMAINS.

MAXIMIEN, empereur, *voy.* ROMAINS.

MAXIMILIEN Ier, l'un des empereurs d'Allemagne les plus populaires, né en 1459, fut élu roi des Romains en 1486 et succéda à son père, Frédéric III, en 1493 (*voy.* AUTRICHE, T. II, p. 584). Il avait épousé, en 1477, Marie de Bourgogne, héritière de Charles-le-Téméraire; mais les possessions que ce mariage avait ajoutées à l'Empire, lui furent en partie enlevées par Louis XI (*voy.*), qui réunit à la France l'Artois, la Flandre, et le duché de Bourgogne. Marié depuis par procuration à Anne de Bretagne, Maximilien se la vit enlever par Charles VIII. En 1494, il épousa Blanche-Marie Sforza de Milan. Courageux et entreprenant, il parvint, pendant toute sa vie, à arrêter les progrès des Turcs, qui avaient envahi ses états. Mais, d'un autre côté, il échoua contre la Suisse, qui, après une guerre avantageuse, se sépara, en 1499, de l'Empire allemand. Ses tentatives sur l'Italie qu'il voulait arracher à l'influence du roi Louis XII, n'eurent pas un meilleur sort. Le mauvais état de ses finances le força à vendre Vérone à la république de Venise, pour une somme de 200,000 ducats.

En Allemagne du moins, il eut plus de bonheur, et, par ses soins, les troubles intérieurs furent apaisés. En 1495, la diète de Worms remédia aux imperfections et aux abus de la législation allemande, et une cour suprême pour tout l'Empire fut établie à Wetzlar. Maximilien divisa aussi l'Allemagne en cercles (*voy.*), régularisa la police et les postes, créa un corps de troupes dit des *lanciers*, perfectionna la grosse artillerie, et étendit sa protection sur les gens de lettres, les artistes et les universités. Le célèbre peintre Albert Dürer (*voy.*) fut particulièrement honoré de la faveur et de l'amitié de ce prince. Il était poëte lui-même, et commença une histoire très détaillée, mais fort romanesque de sa vie qui ne fut publiée que dans le siècle dernier sous ce titre *Der Weiss Kunig*, etc., ou *Narration des faits et gestes de l'empereur Maximilien Ier* (Vienne, 1775, in-fol. *). Autrefois on attribuait même le poëme de *Theuerdank* à Maximilien qui en est le héros. Après sa mort, arrivée le 12 janvier 1519, à Wels, dans la Haute-Autriche, il fut inhumé à Wiener-Neustadt; son petit-fils Ferdinand Ier lui fit élever un mausolée à Inspruck. A la

---

(*) On peut en rapprocher un autre ouvrage publié en 1577, petit in-fol. et réimprimé à Bruxelles, en 1839, in-12, sous le titre de *Chronique des faits et gestes admirables de Maximilien Ier durant son mariage avec Marie de Bourgogne, translatée du flamand en français pour la première fois et augmentée d'éclaircissements historiques et de documents inédits*, par Octave Delapierre.

suite d'un court interrègne, Charles-Quint (*voy.*), fils de l'archiduc Philippe, issu de son mariage avec Marie de Bourgogne, monta sur le trône impérial.

MAXIMILIEN II, fils et successeur de Ferdinand Ier, né à Vienne en 1527, fut élu, en 1562, roi des Romains, et devint empereur en 1564. Un de ses premiers soins fut de ratifier, en 1566, la paix de religion; il montra toujours une extrême tolérance. Les prétentions de Jean Sigismond Zapolya, prince de Transylvanie, sur la Hongrie, lui suscita avec les Turcs une guerre qui se termina, en 1567, par un armistice de huit ans, et par la reconnaissance de Jean Sigismond, en qualité de prince héréditaire de Transylvanie. Le sulthan Sélim recommença la guerre, en 1576; mais Maximilien II mourut à Ratisbonne, le 15 octobre de cette même année, laissant, de son mariage avec Marie, fille de Charles-Quint, six fils et deux filles, qui tous moururent sans postérité. L'aîné de ses enfants, Rodolphe II lui succéda, comme souverain de tous les pays héréditaires d'Autriche et comme empereur. *Voy.* AUTRICHE, T. II, p. 586. D. A. D.

MAXIMILIEN, MAXIMILIEN-EMMANUEL et MAXIMILIEN-JOSEPH, électeurs de Bavière, *voy.* BAVIÈRE.

ORDRE DE MAXIMILIEN-JOSEPH, *voy.* BAVIÈRE, T. III, p. 182.

MAXIMIN, nom de deux empereurs, *voy.* ROMAINS.

MAXIMUM, MINIMUM, mots latins qui signifient le plus grand et le plus petit état d'une chose, sa valeur la plus forte ou la plus faible. On dit, par exemple, que les juges ont appliqué le *maximum* ou le *minimum* de la peine infligée par la loi.

En mathématiques, on désigne sous les noms de *maxima* et de *minima* les plus grandes et les plus petites valeurs d'une fonction (*voy.*) de quantités variables; et les procédés à l'aide desquels on détermine ces valeurs forment la méthode *de maximis et minimis*, qui se rapporte, en dernière analyse, au calcul infinitésimal. C'est Fermat qui trouva la méthode de déterminer les *maxima* et les *minima* dans les quantités qui croissent d'abord, puis décroissent, ou qui commencent à diminuer pour augmenter ensuite. Il la fit porter sur cette remarque qu'en-deçà et au-delà du point de *maximum* ou de *minimum*, c'est-à-dire des points extrêmes que puisse atteindre une variable, il y a deux grandeurs égales. Fermat était ainsi sur la voie du calcul différentiel qu'il ne découvrit pourtant pas, car il fallait encore soumettre la méthode à un algorithme de calcul régulier.

On a aussi donné le nom de *maximum* à la fixation de prix ordonnée par la Convention nationale pour une foule de marchandises qui ne pouvaient être vendues à un taux plus élevé. Un décret du 25 septembre 1793 régularisa cet état de choses: l'assemblée avait pris pour base des prix ceux de 1790 constatés par les mercuriales et le tiers en sus, déduction faite des droits fiscaux alors établis. Poussant encore plus loin ce système, les gages, salaires, mains-d'œuvre et journées de travail durent être soumis au maximum fixé pour l'année par les conseils généraux des communes, au même taux qu'en 1790 plus moitié en sus. Ce ne fut probablement pas sans un violent effort sur elle-même que la Convention vota ce principe destructeur de la liberté du commerce et de l'industrie (*voy.* ASSIGNATS), qu'elle abolit l'année suivante, le 10 septembre 1794. La commune de Paris avait aussi, par un simple arrêté, établi un maximum pour cette ville sur les marchandises les plus usuelles, dans le but de prévenir les pillages dont les marchands étaient victimes par suite de la cherté des subsistances. L. L.

MAYENCE (*Moguntia* ou *Moguntiacum* des Romains), ancienne capitale de l'archevêché de ce nom, auquel était attachée la dignité électorale. Aujourd'hui chef-lieu de la province rhénane du grand-duché de Hesse et forteresse de la Confédération germanique, cette ville n'est plus que le siége d'un simple évêché suffragant de l'archevêché de Fribourg. Située sur la rive gauche du Rhin, non loin de son confluent avec le Mein (*voy.*) dont elle tire son nom, Mayence s'étend sur le penchant et au pied de plusieurs collines, au milieu d'une des plus belles et des plus fertiles contrées de l'Allemagne. Un pont de bateaux, de 2,100 pieds de long, conduit au bourg de Castel ou Cassel qui, ainsi que les forts de la rive gauche, forment une partie importante des fortifications. Mayence a 27 places publiques, dont celle dite de la Parade, située près de l'ancien château et bordée d'arbres, est la plus grande et la plus belle. Sur la place de Gutenberg, en face de la belle salle de spectacle, de construction récente et de forme en partie circulaire, s'élève, depuis 1837, la statue en bronze de l'immortel inventeur de l'imprimerie, due à Thorwaldsen (*voy.*). On montre encore la maison que Gutenberg habitait. La ville a une population de plus de 30,000 âmes, non compris la garnison. La plupart de ses édifices civils ont été convertis en casernes ou ont reçu quelque autre destination militaire. Ceux qu'on distingue le plus sont l'arsenal et l'ancien hôtel de l'ordre Teutonique, où Napoléon résida plusieurs fois. Ces deux bâtiments, situés l'un à côté de l'autre, près des bords du Rhin, contribuent surtout, avec les tours très remarquables de la cathédrale, à rendre imposant l'aspect de la ville vue depuis le fleuve. Les deux palais de l'électeur, la *Favorite* et la *Martinsburg*, avec leurs superbes jardins, autrefois les principaux ornements de Mayence, ont entièrement disparu. Parmi les 11 églises de Mayence, la vaste et magnifique cathédrale, en style byzantin, tient le premier rang. Fortement endommagée pendant le siége de 1793, elle a été restaurée depuis, et l'une des deux grandes tours qui la surmontent, élevée en forme de dôme, est de construction récente. Après cette basilique, l'église de Saint-Ignace mérite une mention particulière. Mayence offre un certain nombre de débris d'anciennes constructions romaines : nous nous bornerons à citer, comme les plus considérables, le monument tumulaire dit *Eichelstein*, dans la citadelle, grand amas de maçonnerie qu'on a cru élevé en l'honneur de Drusus, et les restes d'un aqueduc, attribué au même général romain, qui occupent une grande étendue, dans les environs du village de Zahlbach. La ville possède un gymnase et une école des arts et métiers. A la bibliothèque, qui se compose de 90,000 volumes, est joint un musée d'antiquités romaines, ainsi qu'un cabinet de médailles, un cabinet d'histoire naturelle, une collection d'instruments de physique et de mécanique, et une galerie de tableaux.

Mayence, érigée en port franc par Napoléon, offre un abord et une station commodes aux nombreux bateaux qui viennent y charger et décharger. Elle fleurit par la navigation qui y est très active, surtout depuis l'établissement d'un service régulier et très bien dirigé de bateaux à vapeur arrivant plusieurs fois par jour, par le commerce des vins, de ses jambons renommés et autres denrées, et surtout par les affaires d'expédition, qui y sont très considérables. Les fabriques les plus importantes sont celles de cuirs, de tabac et de vinaigre. Un chemin de fer, qui aboutit par un embranchement à Wiesbaden, célèbre par ses eaux thermales, joint Mayence ou plutôt Cassel et Francfort, où l'on se rend en moins d'une heure et demie. A l'extrémité supérieure de la ville, vis-à-vis de l'embouchure du Mein dans le Rhin, est située sur une côte la délicieuse promenade dite *Anlage*, jardin anglais avec de charmants points de vue. Mayence est une des places les plus fortes pour défendre l'Allemagne contre la France.

Son origine remonte à l'an 13 av. J.-C., où Drusus, après y avoir établi la 14ᵉ légion, remplacée sous Titus par la 22ᵉ, y fonda deux *castels*, l'un sur la hauteur, au pied de laquelle se forma peu à peu le municipe de Moguntia, l'autre sur l'emplacement actuel de Cassel, où s'éleva une autre ville, celle des Mattiaques (*Civitas Mattiacorum*). Mayence, comme point fortifié, ne tarda pas à acquérir une certaine importance, et devint bientôt la métropole de la première Germanie. Un pont de pierre, qu'on attribue à Trajan, y fut construit, et à partir d'Adrien, sa population ne cessa de s'accroître. Détruite entièrement par les Vandales l'an 406, puis par les Huns, Mayence ne se releva de ses ruines que sous le règne de Dagobert, par les soins de son évêque Sidoine, et s'agrandit alors successivement du côté du Rhin. Avec S. Boniface (*voy.*), premier archevêque de Mayence (751), et Charlemagne commença pour cette ville une époque brillante. Le savant Raban Maur (*voy.*), Hatton, l'ami de l'empereur Arnulfe, et surtout Willige, regardé comme le premier électeur de Mayence, qui fut chancelier de l'empereur Othon II et jeta les premiers fondements de la cathédrale, occupèrent avec éclat le siége archiépiscopal, auquel le droit de couronner les empereurs demeura irrévocablement attaché. Les archevêques devenaient, par leur élévation à ce siége, archichanceliers du Saint-Empire, et avaient, comme tels, la présidence dans le collége des électeurs; leur dignité leur était conférée par le choix du chapitre métropolitain. Les diocèses de Worms, de Spire et de Strasbourg étaient du ressort de leur autorité. Mayence ne put jamais, malgré son opulence, s'élever au rang de ville libre impériale. Le vaillant Sigebert fut celui de ses archevêques auquel elle arracha les plus grandes concessions. Au xv^e^ siècle, la lutte entre deux compétiteurs à l'épiscopat, Diether d'Isenbourg et Adolphe de Nassau, entraîna la prise de la ville par ce dernier et, par suite, la perte de toutes ses libertés. Cet assaut (1462), quelque désastreux qu'il ait été pour Mayence, peut être considéré comme un bienfait pour l'humanité, en ce qu'il occasionna la dispersion des ouvriers de l'ingrat associé de Gutenberg (*voy.*), Fust, qui possédait alors dans cette ville les premiers ateliers d'imprimerie, et répandit ainsi dans toute l'Europe les germes précieux de cet art que Mayence, s'il ne fut inventé dans son sein, a vu la première fleurir. Diether, étant remonté sur le siége archiépiscopal après Adolphe, dota Mayence d'une université, supprimée depuis. Après diverses vicissitudes qu'eut à subir cette ville durant la guerre de Trente-Ans et les guerres de Louis XIV, elle ouvrit, en 1792, ses portes au général républicain Custine (*voy.*), et se rendit, l'année suivante, aux Prussiens, après une défense devenue fameuse. En 1797, la France en fit le chef-lieu du département du Mont-Tonnerre; mais, en 1814, cette place fut rendue à l'Allemagne. Le congrès de Vienne, en la donnant au grand-duc de Hesse, la déclara en même temps forteresse de la Confédération et décida que l'Autriche et la Prusse l'occuperaient concurremment avec les troupes hessoises. Depuis, ces deux puissances y ont constamment tenu garnison et alternent tous les 5 ans pour la nomination des autorités militaires. CH. V.

MAYENNE (DÉPARTEMENT DE LA), partie de l'ancien Maine et de l'Anjou (*voy.* ces mots), bornée à l'est par le dép. de la Sarthe, au midi par celui de Maine-et-Loire, à l'ouest par celui d'Ille-et-Vilaine, et au nord par ceux de la Manche et de l'Orne (*voy.* ces noms); sa superficie est de 514,868 hectares ou 260 lieues carrées. On y compte 354,298 hect. de terres labourables, dont 35,545 sont cultivés en sarrasin, et 3,673 en lin, produisant 1,046,710 kilogr. Il y a 28,168 hect. de bois communaux, 157,697 hect. de jachères et 20,213 de landes. Le terrain est coupé par des chaînes de coteaux, dont les plus élevés sont dans le voisinage de la Loire, et entre lesquels on voit des vallées qui, en partie, ne sont que des ravins. Une terre argileuse et compacte couvre le sol qui repose sur le calcaire, le schiste ou le sable. La Mayenne, qui prend sa source auprès du dép. de l'Orne, reçoit la Varenne, passe à Mayenne, Laval et Château-Gonthier, et entre dans le dép. de Maine-et-Loire pour se jeter dans la Loire, donne son nom au département; les autres rivières sont encore plus faibles que celle-ci, et aucune n'est navigable; mais elles sont toutes poissonneuses. Les forêts fournissent de bon bois, tant pour la marine que pour la construction. Faute de vignes, on cultive beaucoup d'arbres fruitiers: aussi fait-on 223,000 hectol. de cidre et 70,000 de poiré. On exploite quelques mines de fer; on apprête le métal dans les forges de Port-Brillet, Chaillaud, Moncor, Aron et Orthes; les premières fournissent 5 à 600,000 kilogr. par an. Ce fer se consomme dans le département et les environs. La commune de Renazé, à deux lieues de Craon, a de belles carrières d'ardoises. On exploite aussi des carrières de marbre, de granit, de pierres de taille et des houillères. La filature et le tissage du lin occupent beaucoup d'habitants, et presque toutes les villes font le commerce de toiles, qui est ancien dans ce pays. On tisse aussi beaucoup de mouchoirs à carreaux, et l'on fait, en outre, des calicots et des toiles peintes; les blanchisseries sont tombées pour la plupart. A Sainte-Apolonie, il y a une belle papeterie mécanique.

Le département consiste dans les trois arrondissements de Laval, Mayenne et Château-Gontier, qui comprennent 27 cantons et 275 communes. Il nomme cinq députés élus par environ 1,445 électeurs. Il fait partie du diocèse du Mans, de la 4ᵉ division militaire, quartier-général Tours, et il ressort de la cour royale et de l'académie d'Angers. Il se fait remarquer par le grand nombre de congrégations religieuses d'hommes et de femmes; les dernières desservent 25 hôpitaux. La population était, en 1836, de 361,765 hab., dont voici le mouvement: naissances, 9,555 (4,978 masc., 4,577 fém.), parmi lesquelles 485 d'illégitimes; décès, 7,871 (3,879 masc., 3,992 fém.); mariages, 2,738.

Laval, sur la Mayenne, chef-lieu du département, à 70 lieues de Paris, est située dans une belle vallée, en partie sur le penchant d'un coteau; mais elle est mal bâtie, et beaucoup de rues ont une pente rapide. Le vieux château, converti en prison, domine la ville, qui a 17,810 hab., deux églises, un collège et une bibliothèque. Les prairies, le long de la Mayenne, servent en grande partie aux blanchisseries. Un couvent de trappistes, appelé Port du Salut, se trouve auprès de la ville. Château-Gontier, ville de 6,226 hab., sur la Mayenne, n'a plus le château-fort des comtes d'Anjou, qui la défendait autrefois : c'est Louis XIII qui le fit démolir; l'emplacement de ce château est maintenant une place publique. Mayenne, située également sur la rivière de ce nom, a, comme Laval, des rues escarpées; elle possède deux hospices et 9,782 hab. Ernée, sur une petite rivière du même nom, et peuplée de 5,480 hab., se distingue des autres villes du département par ses constructions modernes. Auprès du bourg d'Argentré se trouvent des carrières de marbre noir et jaspé. Craon a un château moderne à la place de son ancienne forteresse; dans la commune de Chemazé est situé le beau château de Saint-Ouen; et dans celle de Goron on voit le château de Bailleul; la petite ville de Lassay a conservé sa vieille forteresse, dont s'empara Guillaume-le-Conquérant. Ce pays était habité anciennement par les *Aulerces Diablintes*; à Jubelains, emplacement de leur ville de *Neodunum*, on a trouvé des vestiges d'antiquités; la roche appelée *Chair du diable*, non loin de Jubelains, paraît avoir été un monument druidique. Dans les temps modernes, le pays a donné naissance à la chouannerie (*voy.*), qui lui a attiré des persécutions cruelles; on montre dans le bois de Misdon les souterrains où les chouans se cachaient pour surprendre les troupes républicaines. D-G.

MAYENNE (DUC DE), *voy.* GUISE, LIGUE, HENRI IV, IVRY, etc.

MAYSEDER (JOSEPH), violoniste et compositeur instrumental, actuellement chef d'orchestre de la chapelle de la cour à Vienne, en Autriche, a été, avant d'occuper cet emploi, virtuose de la chambre impériale et violon-solo de l'église Saint-Étienne, ainsi que du théâtre de la Porte de Carinthie. Cet artiste, également distingué comme exécutant et comme compositeur, est né à Vienne, le 26 octobre 1789. Après avoir commencé ses études musicales sous un maître obscur, il reçut des leçons de Schuppanzigh, qui bientôt le choisit pour jouer la partie de second violon dans les quatuors qu'il dirigeait. M. Mayseder a publié plus de 60 œuvres : dans tous ceux qui ont de l'importance, c'est le violon qui joue le principal rôle; plusieurs ont obtenu un très grand succès; ses trios pour violon, violoncelle et piano, ont été applaudis partout où ils ont été entendus. M. Mayseder s'est efforcé de donner à ses airs variés un caractère moins trivial que celui qu'ont d'ordinaire les compositions de ce genre, dont la vogue honore peu le goût de notre époque. Examinés uniquement sous le rapport de l'art, les ouvrages de M. Mayseder se font remarquer plutôt par le goût et la correction, que par la nouveauté ou la force des effets; souvent ses mélodies sont heureuses et la conduite de ses morceaux habilement calculée. Son talent d'exécution paraît être parfaitement analogue au caractère de ses compositions, et se distinguer surtout par l'élégance du style et le brillant du jeu : c'est ainsi que le jugent ceux qui l'ont entendu à Vienne; car, malgré la réputation méritée dont jouit cet artiste, il n'a fait aucune excursion musicale hors de la ville qui lui a donné le jour. J. A. de L.

MAZANIELLO, proprement Thomas (*Masò*) Aniello ou Agnello, chef de la révolte qui éclata à Naples, en 1647, était né à Amalfi, et exerçait dans la capitale du royaume la profession de marchand de poissons et de fruits. Quoique très pauvre, ignorant et d'un esprit borné, il avait un caractère fier et entreprenant. L'amour de la liberté et quelques propos assez vifs qu'il lançait contre le gouvernement oppressif de l'Espagne, l'avaient rendu cher au peuple, qui admirait son audace. Son éloquence faisait aussi impression sur la foule, et il lui fut d'autant plus facile de l'entraîner, qu'un nouvel impôt d'un carlin mis, le 3 janvier 1647, sur chaque livre de fruits et de légumes apportée au marché, avait exaspéré tous les esprits. Le 7 juillet, son beau-frère porta à la ville un panier plein de fruits, et refusa de payer l'impôt. Le percepteur ayant voulu l'y contraindre, Mazaniello accourut à son secours, à la tête d'une bande qui se précipita sur le malheureux commis, aux cris de *Vive le roi! au diable son mauvais gouvernement!* Les mutins se rendirent ensuite au château du vice-roi, le duc d'Arcos, et voulurent le contraindre à prendre Mazaniello pour collègue. D'Arcos s'enfuit dans le château neuf. En vain le cardinal Filomarino, archevêque de Naples, s'efforça d'apaiser ces furieux : la révolte se répandit de plus en plus, et s'attaqua bientôt à la noblesse, qui avait essayé de faire assassiner Mazaniello. On déclara ce dernier *capo del popolo*, et on lui adjoignit des conseillers tirés des derniers rangs du peuple. Il permit le pillage de plusieurs palais, mais sans rien se réserver à lui-même. Cependant, la crainte s'empara bientôt de son esprit, et le plus léger soupçon contre une personne lui suffisait pour la livrer à la mort. La terreur régna dans Naples jusqu'au 13 juillet, où, en vertu d'une capitulation signée dans la cathédrale, l'impôt sur les fruits fut aboli, et les anciennes franchises rétablies. Mazaniello déposa alors les armes sans demander aucune récompense. Malheureusement, l'agitation au milieu de laquelle il avait vécu, l'extrême tension de toutes ses facultés, la crainte des bandits, sept nuits passées sans dormir, le jetèrent dans un état de fièvre qu'il augmenta encore en buvant beaucoup de vin. On dit aussi que le vice-roi, qui l'avait invité à venir le voir, avait fait mêler du poison au vin qu'il lui offrit. Mazaniello se mit à courir dans les rues, massacrant ses meilleurs amis et se livrant à de tels excès qu'il fallut le lier. Mais, trompant la surveillance de ses gardiens, il entra dans l'église des Carmélites, et s'y conduisit comme un véritable insensé. Cependant, sur sa déclaration qu'il était prêt à remettre tout son pouvoir entre les mains du vice-roi, le cardinal le fit conduire dans le couvent des Carmélites; mais déjà le peuple avait été soulevé contre lui par ses ennemis. Les conjurés se précipitèrent dans le couvent, aux cris de vive le roi d'Espagne! mort à Mazaniello! — Me cherchez-vous, mes amis? s'écria l'infortuné, me voici! Quatre des conjurés, autrefois ses amis, firent feu sur lui et le tuèrent, le 16 juillet 1647. Son cadavre, presque déchiré par la populace, fut relevé par ses partisans, revêtu des habits royaux, porté en procession par la ville et enterré solennellement. Quatre jours après, lorsque le peuple sentit le joug s'appesantir sur lui comme auparavant, il regretta le martyr de la liberté et sacrifia ses meurtriers à sa rage; puis, le 4 août, il mit à sa tête le prince de Massa, qui conclut avec le vice-roi un traité, que ce dernier s'engagea à faire ratifier par le roi d'Espagne. Mais don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, étant entré dans le port de Naples, le 1er octobre, avec 35 vaisseaux de guerre, concerta avec le vice-roi une attaque contre la ville. Après trois jours de combat, les insurgés eurent le dessus; le prince de Massa, qui leur était devenu suspect, fut massacré, et ils choisirent pour chef Gennaro Annese, qui demanda des secours à Rome et à la France. Le duc Henri de Guise (*voy.* T. XIII, p. 307) se mit à la tête du peuple de Naples; mais il ne fut pas heureux. Les Napolitains se laissèrent gagner par le vice-roi: Guise dut chercher son salut dans la fuite, et la ville rebelle se soumit.—*Voir* Mielle, *Mémoires du comte de Modène sur la révolution de* 1647 (3^{e} édit., Paris, 1828, 2 vol. in-8°). C. L.

MAZARIN (Jules, cardinal), habile ministre qui gouverna la France pendant toute la minorité de Louis XIV, était fils de Pierre Mazzarini, noble Sicilien. Il naquit le 14 juillet 1602, à Rome, d'autres disent à Piscina, dans les Abbruzzes. Après avoir fait ses études à Rome, il passa en Espagne, à 17 ans, avec l'abbé, depuis cardinal, Colonna. Pendant trois ans, il suivit des cours de droit aux universités d'Alcala et de Salamanque. De retour à Rome, en 1622, il parut vouloir suivre la carrière militaire, et en 1625, il fut envoyé dans la Valteline, comme capitaine dans les troupes du pape.

La succession des duchés de Mantoue et de Montferrat donna lieu à une guerre, à laquelle prirent part l'Espagne, la France et le duc de Savoie. Le pape, qui avait intérêt à empêcher une guerre dont l'Italie devait être le théâtre, envoya plusieurs légats, soit à Turin, soit en France, pour s'entremettre et faciliter la paix. Ce fut dans ces missions, où il ne joua pourtant qu'un rôle secondaire, que Mazarin eut occasion de faire connaître ses talents diplomatiques et son aptitude toute spéciale pour les négociations. Un de ces voyages fut le principe de sa fortune. En 1630, étant allé à Lyon, où il vit Louis XIII, il eut un long entretien avec Richelieu, qui conçut de lui une haute opinion. On prétend même que le cardinal dit, en le quittant, qu'il venait de parler au plus grand homme d'état qu'il eût jamais vu. Comprenant combien il lui importait d'avoir en Italie un homme habile et dévoué, il sut gagner le jeune négociateur, qui, dès lors, se montra toujours favorable aux intérêts de la France. Après la mort du duc de Savoie, Victor-Amédée, Mazarin obtint la confiance de son fils, et parvint à conclure la paix. En 1632, il quitta l'habit militaire, obtint un bénéfice et une charge de référendaire. C'était une récompense bien médiocre; mais en 1634, il fut nommé vice-légat à Avignon, puis immédiatement nonce extraordinaire à la cour de France; l'objet de cette mission était d'intercéder en faveur du duc de Lorraine, dépouillé de ses états par Louis XIII. Richelieu lui fit l'accueil le plus honorable, et le logea dans le palais Cardinal (aujourd'hui Palais-Royal). Rappelé en 1636, Mazarin retourna à Rome, où il soutint ouvertement les intérêts français. Enfin, en 1639, il quitta l'Italie pour s'attacher irrévocablement à Richelieu et à la France. Louis XIII demanda pour lui le chapeau de cardinal, qu'il obtint enfin le 16 décembre 1641.

Richelieu, en mourant, le recommanda vivement au roi comme le seul homme qui pût continuer sa politique. Louis XIII, qui sentait sa fin prochaine, composa un conseil de régence, dont les membres étaient: le duc d'Orléans, oncle du jeune Louis XIV, le prince de Condé, le cardinal Mazarin, le chancelier Séguier, et les secrétaires d'état Bouthillier et Chavigni.

Avec la mort du roi, arrivée le 13 mai 1643, commence une ère nouvelle pour Mazarin. Il employa toutes les ressources de la souplesse italienne pour se rendre favorables toutes les personnes dont la bienveillance lui était nécessaire. Il donna au duc d'Orléans des preuves de la part qu'il avait eue à l'acte par lequel Louis XIII l'avait nommé chef du conseil de régence. Il gagna le prince de Condé, en faisant nommer son fils, le duc d'Enghien, au commandement des armées. Mais la personne qu'il lui importait le plus de ramener sur son compte était la reine-mère, Anne d'Autriche (*voy.*), qui ne voyait en lui qu'une créature de Richelieu, son ennemi personnel. Il déposa entre ses mains sa démission de membre du conseil de régence, ce qui fut bientôt imité par tous les autres membres. La reine se trouva ainsi seule régente, titre qu'elle fit confirmer par le parlement; et elle ne tarda pas à donner toute sa confiance à Mazarin.

Le nouveau ministre affecta d'abord

autant de modestie et de simplicité que Richelieu avait déployé de hauteur. Cependant, une position si élevée devait faire une foule de jaloux. Il se forma à la cour bien des cabales contre l'étranger qu'on voyait avec peine maître de l'état; on tourna en ridicule sa personne, ses manières, sa prononciation; mais on ne s'arrêta pas là. Le parlement, longtemps comprimé par la main puissante de Richelieu, renouvela d'anciennes prétentions à intervenir dans le gouvernement, au moyen de remontrances, et par le refus d'enregistrer des édits bursaux. La nouvelle de la victoire de Lens étant arrivée à la régente, Mazarin se sentit plus de courage pour oser tenter un coup de force, et il envoya l'ordre d'arrêter les chefs de l'opposition parlementaire, les présidents Blancmesnil et Charton, et le conseiller Broussel : c'était le 26 août 1648; on venait de célébrer à Notre-Dame une cérémonie religieuse qui avait réuni une grande foule. La nouvelle de l'arrestation des membres du parlement se répand dans Paris; aussitôt, on court aux armes, et l'on tend les chaînes pour fermer les rues : ce fut la journée connue dans l'histoire sous le nom *des Barricades;* elle ouvrit la guerre civile de la Fronde (*voy.*), où l'on vit l'aristocratie de la haute noblesse tenter sa dernière insurrection contre le pouvoir royal. Nous ne rappellerons pas ici les incidents de cette guerre, d'ailleurs assez connue. Le prétexte mis en avant par les divers partis était d'obtenir le renvoi de Mazarin, qui fut proscrit par le parlement comme perturbateur du repos public. La reine fut obligée de quitter Paris et de se réfugier à Saint-Germain, avec le jeune roi et son ministre. Le prince de Condé soutenait alors le parti de la cour : il travailla à ménager un rapprochement avec le parlement; mais bientôt il afficha lui-même des prétentions que la reine jugea insoutenables; il brava le ministre, qui, poussé à bout, hâta sa réconciliation avec le parti parlementaire, et décida la reine à faire arrêter le prince de Condé, avec son frère, le prince de Conti, et le duc de Longueville (*voy.* tous ces noms), son beau-frère. Alors, la guerre civile prit un nouveau développement dans les provinces. Mazarin résolut de l'y poursuivre : il marcha immédiatement sur la Bourgogne, avec Anne d'Autriche et le jeune Louis XIV; de là, il revint sur la Normandie, d'où il expulsa la duchesse de Longueville; puis, il traversa le Poitou pour aller soumettre la Guienne.

En même temps, une autre guerre, celle des pamphlets, se poursuivit avec non moins de vivacité : les *mazarinades* (*voy.*) se multipliaient contre le cardinal; ses nièces (*voy.* MANCINI) même n'étaient pas épargnées. Cependant, il avait mené à bonne fin la guerre des provinces, et le roi était rentré dans Paris. Mais l'union du duc d'Orléans avec le parlement suscita contre le cardinal un nouvel orage, auquel il dut céder. Au mois de février 1651, il quitte Paris, se dirige sur Sedan, et gagne la frontière. Le parlement, enhardi par le départ de son ennemi, lance contre lui un décret de proscription, et réclame la liberté des princes.

Cependant Mazarin était resté d'intelligence avec la reine-mère : Le Tellier, son agent dans le conseil, préparait son retour. Le cardinal levait des troupes à l'étranger, et les faisait entrer en France; le maréchal d'Hocquincourt vint en prendre le commandement au nom de la reine, qui, de son côté, annonça l'intention de marcher sur la Guienne pour empêcher les Espagnols de profiter de l'insurrection des provinces méridionales. La jonction des troupes de Mazarin avec celles de la reine se fit sur la Loire. Après quelques opérations militaires, entremêlées de négociations, après un second renvoi simulé du premier ministre, le roi rentra une dernière fois dans Paris, et bientôt après, le cardinal y revint lui-même, plus puissant que jamais. Les princes, les grands, le parlement, le peuple, tout s'empressa à lui faire la cour. Son pouvoir fut dès lors sans bornes. Il exerça encore, pendant huit années, une autorité absolue jusqu'à sa mort, arrivée le 9 mars 1661.

Si l'on examine le gouvernement de Mazarin sous le rapport de l'administration intérieure, on trouvera plus d'un reproche à lui faire : il laissa languir la justice, le commerce, la marine; les finances du royaume étaient si dérangées que le surintendant Fouquet dit plus d'une fois à Louis XIV : « Il n'y a point « d'argent dans le trésor de V. M., mais « le cardinal vous en prêtera. » Il laissa, en effet, plus de 200 millions, et les moyens par lesquels il avait amassé cette fortune colossale accusent une avidité, une rapacité que l'histoire doit flétrir. On lui reproche encore d'avoir mal élevé Louis XIV, et de l'avoir maintenu dans un état de dépendance pour ne pas laisser échapper ce pouvoir qui lui avait coûté tant de peines à conquérir.

Le véritable titre de gloire de Mazarin, c'est l'habileté avec laquelle il sut conduire les relations de la France avec les nations étrangères. C'est par là qu'il a bien mérité du pays qui l'avait élevé à de si grands honneurs. Déjà, la part qu'il avait prise au traité de Westphalie (*voy.*) suffirait pour le placer au rang des négociateurs habiles : cette paix achevait ce que les armes de Condé et de Turenne avaient préparé. Le traité des Pyrénées (*voy.*) mit le comble à la réputation de Mazarin. Il fut critiqué par ses ennemis, qui feignirent de croire qu'on pouvait obtenir beaucoup plus de l'Espagne; mais l'opinion publique ne partagea pas ces exagérations : on jugea cette paix glorieuse pour la France, et d'autant plus solide qu'elle était dictée par la modération.

En mourant, le cardinal remit à Louis XIV l'autorité royale considérablement accrue : plus respectée au dehors, elle trouvait plus de soumission à l'intérieur, et n'avait plus de factions à combattre. Les mauvais succès des derniers troubles et le triomphe du ministre, après quatre ans de résistance, avaient disposé les esprits à l'obéissance. Les grands avaient senti qu'ils ne pouvaient plus espérer de réussir en luttant contre le souverain, puisque Condé lui-même y avait échoué. — *Voir* A. Bazin, *Histoire de France sous le ministère du cardinal Mazarin*, Paris, 1842, 2 vol. in-8°. A-D.

MAZARINADES. C'est le nom qu'on donne à l'immense multitude de pamphlets, de satires, de libelles en prose et en vers qui furent publiés pendant les troubles de la Fronde (1649-1652); plusieurs de ces pièces sont écrites en vers dits *héroïques*; d'autres, au nombre de cinq à six cents, sont en vers burlesques.

On se ferait difficilement, même de nos jours, une idée de ce qu'était, non la liberté, mais la folle licence de la presse, pendant la minorité de Louis XIV et la régence d'Anne d'Autriche. Les rênes du gouvernement absolu étaient alors tenues par le cardinal Mazarin (*voy.*) que Voltaire, dans *la Henriade*, place, avec Richelieu, au rang des *ministres immortels*,

Jusqu'au trône élevés de l'ombre des autels.

C'était le temps de Corneille et de Condé, de Turenne et de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*; du premier président Molé, du cardinal de Retz, de Mézeray, etc. La cour et la ville étaient partagées; et tandis que, sur les frontières du Nord, il fallait combattre la maison d'Autriche et les Espagnols, la guerre civile menaçait de désoler la capitale et les provinces. On vit, pendant les troubles de la Fronde, l'enfant-roi, sa mère, le cardinal et les autres ministres s'enfuir précipitamment à Saint-Germain; trois princes enfermés à la Bastille; le parlement de Paris aspirer à diriger les affaires, poursuivre de ses arrêts Mazarin, prononcer son bannissement, et le forcer de se retirer, avec ses nièces, à Cologne, d'où le premier ministre continua de gouverner la France. Le chef nominal du parti de la Fronde était Gaston, oncle du roi mineur, et dont la faiblesse et l'indécision furent à la fin plus favorables que nuisibles à l'autorité de Mazarin.

Les lois sommeillaient alors, et la presse inondait journellement Paris et les provinces des pamphlets les plus incroyables, les plus sales et les plus virulents : le parlement fermait les yeux, l'autorité royale était sans force et méconnue, tout était désaccord et confusion. Mais on riait plus qu'on ne se battait. Il est des mazarinades burlesques qui, chacune, ont plus de mille vers. Scarron, de grotesque mémoire, et l'écrivain qui se cachait sous le nom de *Sandricourt*, semblaient avoir mission de remplacer l'épée par la plume, et de charger celle-ci du soin des manœuvres, des combats et de la victoire. Le fameux cardinal de Retz écrivit aussi, sans y mettre son nom, un certain nombre de mazarinades : il en cite sept dans ses Mémoires. D'autres mazarinades anonymes furent attribuées à l'historien Mézeray. Selon quelques écrivains, c'est lui qui se cachait sous le nom de *Sandricourt ;* mais d'autres ont pensé, avec plus de raison peut-être, que ce pseudonyme couvrait le nom de François Duret, infatigable pamphlétaire qui, sous ce masque, aurait écrit et publié plus de cinquante mazarinades, et qui déclare avoir rédigé le *manifeste du duc de Beaufort* dans le *jargon de ce prince*, qu'on appelait *le roi des halles*. On compte encore parmi les auteurs anonymes de ces pamphlets, le célèbre docteur Guy-Patin, Isaac de Laffemas, conseiller d'état ; Joly, dont les Mémoires font suite à ceux du cardinal de Retz ; Sarrazin, poëte, ami de Scarron ; l'avocat Olivier Patru, de l'Académie-Française ; Jean Loret, qui écrivit, en vers scarroniens, l'histoire de 1650 à 1664, sous le titre singulier de *Gazette burlesque*, 3 vol. in-fol.

Les héros des mazarinades sont le cardinal et ses nièces (*voy.* MANCINI), la reine-mère, Gaston, duc d'Orléans, le prince de Condé, le prince de Conti, le duc de Beaufort, le duc et la duchesse de Longueville, le duc de Bouillon, Turenne, le parlement de Paris, les présidents Molé et Viole, le gazetier Théophraste Renaudot (*voy.* GAZETTE DE FRANCE), les partisans, les maltôtiers, etc. Les satires souvent sont infâmes et les apologies extravagantes ou burlesques : ce sont des ballades, des sonnets, des odes, des chansons, des dialogues, des pots-pourris, des lais, des virelais, des comédies, des farces. Les mazarinades en prose sont en très grand nombre, et, dans les titres, l'indécence le dispute souvent au facétieux, au ridicule ; plusieurs de ces titres même ne peuvent être transcrits. Ceux que nous allons citer donneront une idée suffisante des folies de cette époque : *La chemise sanglante de Mazarin ; Virelay sur les vertus de Sa Faquinance ; L'Ane rouge ; La Bouteille cassée attachée avec une fronde au c. de Mazarin ; Lettre de Polichinelle à Jules Mazarin ; L'envoi de Mazarin au mont Gibet*. Plus de cent autres satires, en prose et en vers, contre le cardinal-ministre, ont des titres non moins ridicules, et il en est de plus extraordinaires encore. Parmi les publications infâmes faites contre la reine régente, les plus violentes ont pour titre : *La Custode de la reine qui dit tout ; La pure vérité cachée ; Le silence au bout du doigt ; Le Mirouer de la reine ; Les Larmes de la reine et du cardinal ; Lendriguet ; L'Apologie de l'Autruche ; La France en travail sans pouvoir accoucher faute de sage-femme*. Voici quelques autres titres : *La France parlant à M. le duc d'Orléans endormi ; Le manifeste de Mademoiselle présenté aux cœurs généreux ; Le mouchoir pour essuyer les yeux du prince de Condé ; Le soufflet de la Fortune donné au prince ; L'insatiable ou l'ambitieux visionnaire ; Le ramage de l'oiseau mis en cage ; Les impiétés sanglantes du prince de Condé ; Le retour du prince de Condé dans le ventre de sa mère ; Le poignard du coadjuteur ; Le nez pourri de Théophraste Renaudot ; La Viole violée ou le Violon démanché* (contre le président Viole). Dans d'autres mazarinades sont attaquées la *généalogie* et la *barbe* du président Molé. Citons encore *Le torche-barbe de Mazarin et du maréchal de Turenne ; Les trois Masques de boue ou la Savonnette :* les trois masques sont le duc d'Épernon, le comte d'Harcourt et le duc d'Elbeuf. Ainsi, rien n'était respecté, tout était attaqué, bafoué. La presse avait tous les jours ses saturnales et ses orgies. Le simple intitulé d'un petit nombre de ces pamphlets suffit pour donner la physionomie politique, morale et littéraire des temps de la Fronde, et il ne faut pas oublier que les titres les plus étranges n'ont pu être ici reproduits.

La Bibliothèque historique de la France (t. II, règne de Louis XIV) donne les titres d'un grand nombre de mazarinades depuis le nº 22,281 jusqu'au nº 23,730, et, dans le t. IV (supplément), depuis le nº 22,280 jusqu'à 23,731. Les auteurs de cette *Bibliothèque historique* annoncent qu'on conserve à la bibliothèque de Sainte-Geneviève un recueil de toutes les pièces publiées depuis 1649 jusqu'à la fin de 1652, en 40 gros volumes in-4°, et que la collection faite par le grand Colbert formait 46 vol. où les pièces étaient rangées dans l'ordre chronologique. Une des plus belles collections de mazarinades est celle qui se trouvait dans la bibliothèque du duc de La Vallière, et qui remplissait 47 portefeuilles [*].

Gabriel Naudé, savant bibliothécaire du cardinal Mazarin, publia, en 1650, un *Jugement de ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin* jusqu'au 1er avril de cette année. Ce gros volume in-4°, eut, quelques mois après, une 2e édition augmentée, devenue rare, composée de 707 pages, et connue sous le nom de *Mascurat :* c'est un dialogue, un peu long, entre l'auteur caché sous le nom de *Saint-Ange* et le libraire *Camusat*, dont *Mascurat* est l'anagramme. Le *Jugement* de Naudé porte seulement sur les pamphlets publiés contre Mazarin, pendant la vieille Fronde, qui finit au 1er avril 1650. Naudé compte 7 à 800 de ces pamphlets qui avaient déjà paru à cette époque. Il est inutile de dire que le bibliothécaire du ministre ne pouvait être un juge impartial. Un travail historique et curieux est encore à faire sur les pamphlets qui parurent, par milliers, pendant les deux guerres de la Fronde. L'auteur anonyme de *La vérité toute nue*, un des libelles les plus rares de 1652, attribue tous les malheurs de cette époque à la dissipation des finances, à la mauvaise conduite du cardinal Mazarin, aux intrigues du cardinal de Retz, à l'ambition du prince de Condé, aux entreprises du parlement, et à la trop grande facilité de Gaston, duc d'Orléans; il y aurait peut-être aujourd'hui peu de modifications à faire à ce jugement dont la date remonte à près de deux siècles. V-ve.

MAZÉAGE, Mazerie, *voy*. Forges, T. XI, p. 282 et suivantes, et Affinage.

MAZEPPA (Jean) hetman des Cosaques, naquit en Podolie, de parents nobles, mais pauvres. Placé comme page à la cour de Jean-Casimir, les faveurs d'une dame lui attirèrent la colère du mari qui, pour se venger, le fit lier tout nu sur un cheval sauvage et l'abandonna ainsi à son malheureux sort. Suivant Pasek, Mazeppa serait né de parents Cosaques, et cette aventure se serait passée en Volynie où il habitait. Quoi qu'il en soit, le cheval, qui était de l'Ukraine, se dirigea vers ce pays où il arriva après une course de plusieurs jours. De pauvres villageois recueillirent l'infortuné Mazeppa. Sa conservation miraculeuse et ses talents le firent remarquer du hetman Zamoïlovitch qui se l'attacha comme secrétaire, puis comme adjudant, et après sa déposition (1687), Mazeppa fut élu à sa place. Il gagna la confiance de Pierre-le-Grand qui le combla de dignités; mais il se lassa bientôt de sa dépendance du tsar, et pour s'en affranchir, il conçut le projet de réunir l'Ukraine à la Pologne. Dans ce but, il se rapprocha de la Suède. « C'était, dit Voltaire (*Charles XII*, ch. IV), un homme courageux, entreprenant et d'un travail infatigable, quoique dans une grande vieillesse. » Mais Pierre-le-Grand ayant découvert et prévenu ses desseins, à peine put-il échapper avec 6,000 hommes dont il renforça l'armée suédoise (1708). Après la défaite de Poltava, il se réfugia avec Charles XII à Bender où il mourut en 1709, à l'âge de 70 ans.

Lord Byron a immortalisé son histoire en en faisant le sujet d'un de ses plus beaux poëmes. Em. H-g.

MAZOURKA, Mazourek ou Masourque, *voy*. Air, T. Ier, p. 312.

MAZZUOLI, *voy*. *le* Parmesan.

MÉANDRE (*Mæander*, auj. Meindres). Ce fleuve de l'Asie-Mineure sort, suivant Pline (*H. N.*, V, 29), d'un lac du mont Aulocrène dans la Grande-Phrygie (*voy.*) et se dirige par mille détours, entre la Lydie et la Carie, vers la mer Égée où il se jette au nord de Milet. Quoique les sinuosités de son cours ne soient pas plus remarquables que celles de beaucoup d'autres rivières, les poëtes

---

(*) On en trouve la description dans le 3e vol. de la premiere partie du catalogue de cette bibliothèque, p. 251 à 262. Il faut remarquer que, sous le nom de *mazarinades*, on recueillait, comme en faisant partie, toutes les pièces fugitives du temps, les édits et les ordonnances, les arrêts du conseil, les arrêts des parlements, les relations de siéges et de combats, etc., etc.

représentent le Méandre comme s'éloignant à regret des pays qu'il arrose et revenant sans cesse sur lui-même. De là, les belles comparaisons empruntées à ce fleuve pour peindre les allées tortueuses des jardins d'Armide : *Qual Meandro* (Le Tasse, *Ger. lib.*, XVI, 8), ou les détours du labyrinthe de Crète (Ovide, *Met.*, VIII). De là aussi, l'expression métaphorique de méandre pour représenter les enlacements d'une broderie (Virg., *Æn.*, V, 351) :

Purpura mæandro duplici Melibea cucurrit,
La pourpre y serpentait dans un double méandre,

ou pour peindre les ruses et détours des négociations politiques :

Les méandres sans fin de la diplomatie.

F. D.

MÉCANICIEN. De même que le nom de mécanique (*voy.*) s'applique à la science du mouvement et aux machines dans lesquelles il est produit, de même le titre de mécanicien se donne également au savant qui s'occupe de la théorie de la science et à l'habile ingénieur qui construit les machines; quelquefois aussi, mais abusivement, à l'ouvrier qui dirige ces dernières. Les travaux de l'ouvrier mécanicien sont à peu près les mêmes que ceux du serrurier (*voy.*); aussi le nomme-t-on généralement serrurier mécanicien. Pour le maître mécanicien, il faut un outillage plus parfait et plus grand; des laminoirs, des forges, des tours, des machines à couper le fer le plus fort, à le percer, à le souder, etc., etc. Malheureusement, les commandes de mécaniques sont trop rares en France, quoique en progression constante, pour permettre la division du travail : chaque constructeur doit être prêt à fabriquer les machines de toute sorte qu'on lui demande, et ne trouvant pas souvent à répéter la même opération, le même mécanisme, il lui faut changer continuellement ses outils, et les prix de fabrication restent trop chers.

C'est à Paris que la construction des machines a son principal siége : viennent ensuite les fabriques d'Arras, du Creuzot, de Rouen, de Mulhouse, de Nantes, etc. L. L.

MÉCANIQUE (de μηχάνη, machine). Le mot mécanique a deux acceptions. Il est souvent employé pour exprimer le mécanisme ou l'appareil mécanique d'une machine : nous avons expliqué au mot Machine que le mécanisme seul, sans l'aide d'un moteur, ne constitue pas une machine; nous avons aussi fait connaître ce que peut être un mécanisme et conséquemment une mécanique. Il est inutile d'y revenir; cependant nous croyons devoir faire observer que le mot *mécanique* ne s'applique guère qu'aux appareils de faibles dimensions ou à ceux qui sont susceptibles d'être manœuvrés à la main; tandis que l'expression de *machine* s'entend plus ordinairement des appareils compliqués et d'une certaine grandeur; celle-ci désigne principalement la combinaison générale du système, et l'autre l'agencement des parties.

La seconde acception se rapporte à la science qui traite du mouvement (*voy.*); elle fera l'objet principal du présent article.

I. Comme il ne peut y avoir de mouvement sans une cause physique quelconque qui le produise et que l'on appelle *force* ou *puissance* (*voy.* ces mots), une définition plus explicite que la précédente devient celle-ci : la mécanique est la science qui traite de l'action des forces sur les corps et de l'effet qui en résulte, soit qu'il y ait mouvement apparent, soit qu'il n'y ait qu'effort exercé sur eux.

Il y a mouvement apparent toutes les fois que le concours des forces agissantes sur un mobile opère son déplacement, ou lui fait subir une modification, soit dans sa forme, soit dans son étendue. Il n'y a qu'effort lorsque le résultat des forces sollicitantes ne produit ni déplacement ni altération quelconque; dans ce second cas, on dit que le mobile est en équilibre, ou plus exactement, que les forces qui agissent sur lui se font équilibre. A raison de ces deux circonstances bien distinctes, la mécanique se divise en deux sections principales : la *statique* (*voy.*) qui traite de l'équilibre (*voy.*) des corps, c'est-à-dire qui recherche les rapports qui doivent exister entre les forces pour que leurs effets combinés se détruisent mutuellement; et la *dynamique* (*voy.*), qui détermine les lois générales du mouvement. Ces deux sections se subdivisent ensuite : en statique proprement dite, qui ne s'occupe que des corps solides, et en hydrostatique, qui ne considère que les corps fluides et gazeux. De même encore on distingue la dynamique proprement dite, qui traite des solides, et l'hydrodynamique, qui s'applique aux fluides et aux gaz. Nous avons déjà fait observer ailleurs que les deux divisions hydrostatique et hydrodynamique se confondent théoriquement en une seule branche, qu'on appelle *hydraulique* (*voy.* ce mot); quoique dans la pratique cette dernière dénomination soit plus particulièrement réservée à l'art des constructions et machines dites à eau.

La théorie de la mécanique considère en général le mouvement en deux conditions distinctes : le mouvement uniforme et le mouvement varié.

On se fait l'idée du mouvement uniforme par la marche d'un corps qui, sous une impulsion quelconque, parcourt des espaces égaux en temps egaux. Un courrier qui fait le même nombre de lieues à l'heure, les aiguilles d'une montre qui décrivent des arcs égaux sur un cadran, pendant le même temps, sont des exemples de ce mouvement. En toute circonstance, on doit concevoir qu'il est produit par l'effet d'une impulsion unique, qui, agissant sur un mobile, le conduit régulièrement et indéfiniment dans un même sens, jusqu'à ce qu'une autre cause vienne l'arrêter, ou modifier cette action.

Plus l'espace parcouru dans un temps donné est grand, ou, ce qui est la même chose, plus le temps employé à parcourir un espace donné est court, plus on dit que le mouvement est rapide, ou que la *vitesse* du mobile est grande. La notion de vitesse est donc inhérente à celle du mouvement, ou, plus positivement, c'est par elle que celui-ci peut être apprécié, mesuré, calculé, soumis enfin aux investigations mathématiques. Or, d'après l'explication ci-dessus, la vitesse étant en raison directe de l'espace parcouru et en raison inverse du temps employé, il en résulte que la vitesse peut être numériquement exprimée par le quotient du nombre qui représente l'espace parcouru, divisé par le nombre qui représente le temps correspondant. De là dérive la formule connue, qu'en langage technique on écrit $V = \frac{E}{T}$, et qu'en langage ordinaire on traduit par cette phrase : *la vitesse est égale à l'espace divisé par le temps*. C'est cette formule que l'on appelle *équation du mouvement uniforme*, et que l'on rend applicable, par des artifices d'analyse propres à la langue algébrique, à l'appréciation de toutes les autres espèces de mouvements.

Le mouvement varié est celui pour lequel, à chaque instant, la vitesse du mobile est différente; c'est-à-dire qu'à chaque instant le mobile parcourt un espace variable pendant ce court intervalle supposé appréciable : comme il arrive, par exemple, dans la chute des corps graves dont la vitesse augmente à mesure qu'ils approchent de la terre (*voy.* PESANTEUR); et dans l'animation graduée de certains objets en mouvement, les courses d'animaux et de chariots, la marche des locomotives, etc. Ces mouvements s'opèrent comme si, à chaque instant, le mobile était choqué par une impulsion nouvelle qui accélère ou retarde sa marche.

Pour se rendre compte nettement de la vitesse dans cette sorte de mouvement, il faut concevoir qu'à un instant quelconque, qu'on peut d'ailleurs déterminer à volonté, la cause accélératrice ou retardatrice cesse tout à coup son action; en sorte qu'à partir de ce moment, le mobile ne doit plus se mouvoir qu'en vertu de l'impulsion qu'il avait acquise jusque-là. En cet état de choses, le mouvement devient uniforme, et la vitesse, à l'instant déterminé, doit être évaluée par l'espace que le mobile parcourrait ainsi pendant l'unité de temps. C'est cette expression que l'on appelle *vitesse initiale* à un instant déterminé. On verra à l'article MOUVEMENT, que cette notion, due à Galilée, est devenue la source des grandes découvertes dont la théorie s'est enrichie dans les temps modernes.

Par suite de ces notions purement élémentaires, tout problème de mécanique revient à déterminer la vitesse d'un mobile en un instant donné, soit qu'il s'agisse d'un mouvement uniforme, soit qu'il s'agisse d'un mouvement varié, et cette connaissance tient à deux éléments principaux, l'espace parcouru et le temps correspondant, que l'on a constamment pour but d'évaluer.

Les opérations de la mécanique théorique ou pratique exigent fréquemment que l'on puisse comparer les forces des moteurs mis en action. La mesure de ces efforts, à défaut d'élément plus précis pour l'apprécier, est naturellement celle des vitesses qu'ils engendrent respectivement, et dont les rapports deviennent les moyens de comparaison les plus directs qu'on puisse établir. C'est assez généralement à la force humaine que l'on rapporte les actions des puissances, parce que c'est principalement à son profit que l'on dispose les combinaisons mécaniques. La force humaine est elle-même rapportée à la gravité, force à peu près constante dans la nature, qui se présente d'elle-même comme unité rationnelle propre à servir de mesure aux autres. En effet, les actes de marcher, soulever, n'étant autre chose qu'une sorte de lutte contre la pesanteur, il devient de conséquence nécessaire que l'influence de cette force serve de régulateur aux fonctions musculaires. Les expériences les plus précises qu'on ait jusqu'à présent obtenues ont donné pour résultat que l'action musculaire de l'homme, estimée en moyenne et en tenant compte des temps de repos nécessaires à l'ouvrier, peut être représentée par l'effort qu'il faudrait opérer pour élever 111 mètres cubes d'eau à la hauteur d'un mètre, pendant l'intervalle de 10 heures consécutives; c'est-à-dire, que par la seule force des bras, un ouvrier de complexion moyenne peut soutenir régulièrement le travail, en élevant par heure 11.10 mètres cubes d'eau, à la hauteur d'un mètre. La force dynamique d'un cheval est évaluée à 7 fois celle de l'homme. Ainsi lorsqu'on dit qu'une machine est de la force de 20 chevaux, on entend qu'elle produit autant d'effet que 20 chevaux agissant ensemble pourraient en donner; ou que 140 hommes pourraient en produire. Les effets des machines à feu et à vapeur peuvent être rapportés au même mode d'évaluation, mais comme l'expansion des substances aériformes ou gazeuses peut opérer des pressions considérables qui exigeraient des chiffres élevés pour en exprimer la force, on simplifie les calculs en ayant recours à une autre sorte d'unité. On sait, par exemple, qu'une colonne d'air atmosphérique peut faire équilibre à une colonne d'eau de même base, de $10^{m}.40$ (ou 32 pieds) de hauteur : la force qui opère cette action prend le nom d'*atmosphère*; autant de fois qu'une machine peut donner cet effort, autant on dit qu'elle produit d'atmosphères : ainsi s'expliquent les locutions de machines à 2, à 4, 8, 10 et plus d'atmosphères.

II. Quoique chez les anciens l'art de la mécanique se soit manifesté par de nombreuses productions, aussi remarquables par le mérite de l'invention que par l'excellence de l'exécution, et qui décelaient même dans l'industrie une admirable fécondité, il ne paraît pas cependant que les principes théoriques y aient été poussés aussi loin que dans les temps modernes.

Avant Archimède (*voy.*) on ne connaît point d'auteur qui ait donné à la mécanique le caractère d'une science particulière soumise à une doctrine méthodique : des notions fugitives, imparfaites, répandues dans les écrits d'Aristote et de Platon sont loin de pouvoir soutenir une discussion régulière. C'est donc au profond géomètre de Syracuse qu'il faut attribuer l'honneur d'avoir créé la science; ses découvertes sont des travaux de géant, quand on les rapporte à l'époque où il les a faites, et au peu de ressources que lui offraient les temps antérieurs; il démontra le premier la théorie du levier (*voy.*) dans laquelle il entrevit les lois générales de la mécanique, ainsi que cela a été confirmé depuis; il trouva la propriété des centres (*voy.*) de gravité; il posa les premières bases de l'hydrostatique; il fut le véritable inventeur de la statique et il expliqua les principes des machines simples qui s'y rapportent, le plan incliné, la vis et la spirale qui portent son nom. Son génie n'était pas moins fécond en application qu'en théorie : les récits que les historiens ont faits des belles machines qu'il a imaginées passeraient pour des fables, si des expériences physiques de nos jours n'avaient reproduit les effets de quelques-unes.

Toutefois la mécanique, au temps d'Archimède et des géomètres de son école, se renfermait dans des considérations purement statiques, où, en n'ayant égard qu'au mouvement uniforme, on se bornait à la recherche du rapport qui doit exister entre la puissance et la résistance pour produire l'équilibre; encore ce problème ne fut-il résolu que pour un petit nombre de circonstances, trop restreint pour satisfaire à toutes les questions que la mécanique comporte; les propriétés dynamiques ne furent point abordées théoriquement dans l'antiquité. Ce n'est que du XV^e au XVI^e siècle, lorsque Galilée (*voy.*) eut trouvé le moyen d'apprécier et d'exprimer la vitesse d'un mobile, que la mécanique est devenue la science générale du mouvement. Cet illustre physicien fit les premières applications de sa théorie à la chute (*voy.*) des graves; il démontra par des expériences qu'à chaque intervalle d'unité de temps, la vitesse d'un corps tombant croît dans la proportion de la série naturelle des nombres impairs; et comme cette série n'est elle-même que la suite naturelle des différences des carrés consécutifs, il établit ainsi la loi du mouvement des corps graves coïncidant avec la loi générale d'attraction (*voy.* ce mot et GRAVITATION) découverte un peu plus tard par Newton (*voy.*). On doit encore à Galilée les premiers éléments du mouvement des corps dans les fluides, et les premières notions du mouvement oscillatoire du pendule (*voy.*) dont Huyghens devait approfondir et appliquer la théorie.

Il serait trop long et d'ailleurs impraticable de suivre en leurs progrès les travaux des géomètres célèbres qui ont fécondé le nouveau champ ouvert par Galilée. Il nous suffira de dire qu'il ne fallut que deux à trois siècles pour envahir presque entièrement le vaste domaine de la science, et pour obtenir ce que plus de 20 siècles n'avaient point amené dans l'antiquité. Chose remarquable, ce fut moins aux études faites sur les explorations terrestres que la science fut redevable de son avancement rapide, qu'à l'observation intelligente des phénomènes célestes (*voy.* ASTRONOMIE). Plus la science avança, plus on s'aperçut que les mouvements qui s'exécutent avec la plus admirable régularité dans la nature sont ceux qui n'appartiennent point à notre monde isolément. La mécanique céleste fut reconnue beaucoup plus parfaite que celle des objets qui ne dépendent que de notre globe, parce que la première opère dans le vide et indépendamment des frottements, résistances et autres influences étrangères à la nature propre des grands corps en mouvement; toutes considérations qui, pour la seconde, compliquent les formules mathématiques et souvent les rendent inapplicables aux opérations terrestres.

Telle fut l'importance de ces découvertes que, bien que les unes vinssent après les autres et n'en fussent en quelque sorte que des dérivations, le mérite de chacune d'elles apparaissait avec autant d'éclat que si l'auteur qui l'avait produite en avait eu l'idée-mère. Tant il est vrai que, dans les hautes spéculations mathématiques et principalement en mécanique, il ne suffit pas de la pensée créatrice, il faut encore y joindre la pensée fécondante sans laquelle l'influence de l'invention n'a qu'une extension bornée. Comme application de ce principe, rappelons que le grand Newton, qui semble avoir absorbé en lui toute la renommée astronomique des temps modernes, n'a cependant rempli que la moindre partie de son immense carrière; que ses théories mêmes ont engendré des difficultés qui n'ont été résolues après lui que par des travaux non moins laborieux, non moins compliqués que ceux qu'il avait accomplis. Papin et Watt (*voy.* ces noms) ont successivement attaché leurs noms à l'admirable conception de la vapeur (*voy.*); cependant une gloire nouvelle attend ceux de leurs successeurs, dont le zèle persévérant aplanira les obstacles qui paralysent encore les développements de cette belle invention. Sans doute, pour le vulgaire, la popularité s'attache aux premiers noms qui paraissent sur la scène; mais le public éclairé sait discerner le mérite et l'importance des perfectionnements; il n'ignore pas que les prémices de la nouveauté ne l'emportent pas toujours sur les trésors de la maturité.

Les ouvrages qui traitent de la mécanique sont aujourd'hui très répandus dans les principales contrées de l'Europe. Indépendamment des écrits des savants auteurs originaux, les faces nouvelles que la science a présentées à d'assez courtes distances ont nécessité fréquemment l'apparition de nouveaux traités, non-seulement sur l'ensemble des connaissances mécaniques, mais aussi sur les branches spéciales très nombreuses, théoriques et pratiques. Les ouvrages techniques sont de deux sortes : ceux qui ont pour but d'approfondir les matières transcendantes de la science, et ceux qui se renferment dans l'exposition des principes élémentaires et usuels dont l'application est journalière. Dans la première classe, sont rangés en première ligne, et à peu près exclusivement, en France, la *Mécanique analytique* de Lagrange et la *Mécanique céleste* de Laplace (*voy.* ces noms); deux monuments remarquables qui renferment et résument les principes fondamentaux de la philosophie moderne, et qui désormais serviront de point de départ aux spéculations de la science, quelles que soient les vicissitudes qu'elle ait encore à subir. Les ouvrages qui dépendent de la seconde classe sont plus nombreux : ce sont généralement ceux destinés à l'enseignement ordinaire ; leur mérite propre et leur utilité doivent être rapportés à l'époque où ils ont paru : les plus récents sont nécessairement les plus complets. Toutefois, chacun d'eux nous parait offrir un intérêt particulier à raison du point de vue sous lequel il a été fait. C'est ainsi qu'on verra se dérouler, à peu près dans leur ordre chronologique, les faits successifs de la science dans les traités de Bossut, Marie, Prony, Poinsot, Francœur et Poisson, auxquels il faudra joindre un grand nombre de mémoires particuliers de Fourier, Ampère (*voy.* ces noms) et d'autres géomètres distingués dont les travaux sont épars dans les recueils des Académies et des sociétés savantes; sans préjudice de ceux de tant de savants ingénieurs nationaux et étrangers, où les applications spéciales sont traitées avec tous leurs développements. J. B-T.

MÉCANISME, *voy.* MACHINE et MÉCANIQUE.

MÉCÈNE (CAIUS CILNIUS MÆCENAS). Ce célèbre chevalier romain était d'Arretium (auj. Arezzo), et descendait des rois ou chefs qui commandèrent dans cette ancienne ville des Étrusques (*voy.*). De là vient qu'Horace le dit issu de rois (*atavis edite regibus*, Ode, I, 1), et qu'Auguste, dans une épitre familière, lui donne les surnoms d'ivoire d'Étrurie, de benjoin d'Arretium et de perle des Cilniens (*ebur ex Etruriâ, laser Arretium, Cilniorum smaragde*, Macrobe, II, 4). Ce n'est pas, au reste, l'ancienneté de sa famille qui a fait sa gloire; ce n'est pas non plus l'éclat de qualités héroïques. Sans aptitude pour la guerre, mais non pas sans courage, il s'attacha de bonne heure à la fortune d'Octave (*voy.*), le suivit de Grèce en Italie, lorsqu'il y vint pour venger la mort de César, et se trouva partout où il courut quelque danger, dans les plaines de Modène et de Philippes, à Pérouse, aux combats de mer contre Sextus Pompée, et enfin à la bataille d'Actium. Mais ce fut dans les conseils, dans l'administration, que Mécène rendit les plus éminents services. Il fut, en effet, le plus adroit négociateur d'Auguste, le préfet le plus équitable et le plus vigilant que Rome ait jamais eu, ayant le goût et le génie des détails, une pensée active sous un air indolent, et le coup d'œil de l'homme d'état qui voit l'avenir. Aussi ses raisons politiques prévalurent-elles sur l'avis d'Agrippa (*voy.*), lorsque Auguste, après la victoire d'Actium, ayant eu l'idée de se démettre du souverain pouvoir, le consulta sur cette importante question (Dion Cass., I, 52). L'empereur n'eut qu'à s'applaudir du conseil de Mécène et du plan de conduite et de gouvernement qu'il lui traça. Aussi son crédit s'en accrut encore. Parvenu au comble de la faveur, il fut néanmoins soutenu par la modération de son caractère, et ne voulut pas sortir de l'ordre équestre où il était né, pour entrer au sénat ou devenir consul. Philosophe épicurien, il ne rechercha jamais des dignités qui assujettissaient à des devoirs, à la représentation, et se contenta d'être l'ami, le favori du prince, et, ce qui a fait sa gloire, le protecteur et l'ami des hommes de lettres. Virgile, entre autres, dut à son intercession la restitution de son patrimoine, abandonné aux vétérans; Horace lui dut aussi sa réconciliation avec Auguste, contre lequel il avait porté les armes à la bataille de Philippes. Varius, Properce (*voy.* tous ces noms), tous les poëtes, les orateurs, les historiens, étaient comblés de faveurs au nom du prince; et c'est par ces intelligentes largesses que son ministre parvint à adoucir les esprits et à changer en admiration les regrets de la liberté. Lui-même ne se borna pas à encourager les lettres, il les cultiva. Une histoire naturelle, un journal de la vie d'Auguste, un traité sur les pierres précieuses, un poëme sur la parure (*De Cultu suo*), deux tragédies (*Octavie* et *Prométhée*), étaient ses titres littéraires; mais il ne nous reste de tout cela que quelques fragments qui, d'ailleurs, justifient les critiques de Sénèque (Lettres, 114), et prouvent que si Mécène jugeait bien, il écrivait fort mal. Peut-être aussi ces écrits datent-ils de sa vieillesse, lorsqu'il ne pouvait plus s'occuper de l'administration ni suivre l'empereur. En effet, l'an 738 de R., lorsqu'Auguste partit pour son expédition dans les Gaules, où il resta trois ans, il ne put emmener avec lui son favori, déjà vieux et malade; il ne put même cette fois lui confier le gouvernement de Rome, la majesté de l'empire exigeant déjà pour cette haute fonction un personnage consulaire. C'est peu d'années après qu'en proie, depuis trois ans, à une insomnie continuelle, à une fièvre de tous les jours (Pline, *Hist. Nat.*, VIII, 52), Mécène mourut à Rome, l'an 745, dans un âge fort avancé. Voici le portrait que nous en a laissé Velleius Paterculus (II, 88): « C'était un homme dont la vigilance se refusait même au sommeil, lorsqu'elle était nécessaire; habile à prévoir et capable d'agir; mais dès que les affaires lui permettaient quelque relâche, il aimait à se bercer dans une indolence plus qu'efféminée. » C'est de là que les anciens (Pétrone, 71) ont nommé quelquefois *Mæcenas* et *Mæcenatianus* un homme sensuel et voluptueux; mais depuis, et surtout chez les modernes, en souvenir de la protection délicate et généreuse qu'il accorda aux grands écrivains de son temps, le nom de Mécène est devenu un titre d'honneur pour les protecteurs éclairés des arts et des lettres. — *Voir* la vie de Mécène, en latin, par Meibom (1653); en français, par Richer (1746); et en allemand, par Bennemann (1744). F. D.

MÉCÈNE (VILLA), *voy.* TIVOLI.

MÉCHAIN (PIERRE-FRANÇOIS-ANDRÉ), astronome, naquit à Laon, le 16 août 1744. Des recommandations qu'il obtint le firent admettre à l'École des ponts et chaussées; mais son père, qui était architecte, manquait des moyens nécessaires pour le faire subsister à Paris sans emploi, et le jeune homme se chargea de l'éducation de deux frères, dont les parents habitaient une campagne près de Sens. Un heureux hasard, ou plutôt une noble action qui méritait d'être récompensée, appela sur lui l'attention de Lalande qui lui traça un plan d'études et lui confia les épreuves de la seconde édition de son *Astronomie* qu'il faisait imprimer, en le priant de lui communiquer ses remarques. Satisfait des notes du jeune astronome, Lalande le fit attacher au dépôt des cartes de la marine, dont les bureaux étaient à cette époque à Versailles. Il s'occupa alors de différents travaux hydrographiques, releva des côtes, dressa quelques cartes, tout en consacrant ses nuits à des recherches astronomiques dont Lalande communiquait les résultats à l'Académie. Les comètes attirèrent surtout son attention, et lui méritèrent un prix de ce corps savant, où il ne tarda pas à être admis. On lui doit la découverte de plusieurs de ces astres errants. Il avait été un des premiers à reconnaître qu'Uranus, découvert par Herschel, n'était pas une comète.

Associé aux travaux de Darquier, qui avait bâti un observatoire à Toulouse, Méchain s'occupait du calcul des observations que lui envoyait son collègue. En 1785, il remplaça Jeaurat pour la rédaction de la *Connaissance des temps*; et lorsque l'Académie des Sciences de Paris et la Société royale de Londres résolurent de vérifier la position des observatoires de Paris et de Greenwich, Méchain fut, avec Cassini et Legendre, chargé de représenter la France à cette opération.

L'Assemblée constituante ayant décrété l'établissement d'un système métrique (*voy.*) basé sur la nature, Méchain et Delambre (*voy.*) eurent la mission de mesurer l'arc de Dunkerque à Barcelone. Méchain eut pour sa part l'espace compris entre Barcelone et Rodez. La révolution s'annonçait déjà terrible, et ce ne fut pas sans peine que les deux savants purent accomplir leur œuvre. Les opérations de Méchain étaient très avancées, lorsqu'un accident qui faillit lui coûter la vie le retint longtemps à Barcelone, et bientôt on le garda comme prisonnier. Pour se distraire, il s'avisa de répéter ses premières observations, et obtint d'autres résultats. Désolé de ce manque d'uniformité, il voulut cacher cette différence qu'il craignait de voir attribuer à un défaut d'habileté. En vain il avait recouvré sa liberté : livré à une mélancolie dont rien ne put le guérir, il osait à peine rentrer en France. Après bien du temps perdu, il s'y décida pourtant. Les savants étaient réunis pour les calculs des opérations des deux astronomes : Méchain refusa d'abord de communiquer ses registres ; cependant il y consentit à la fin, mais à la réserve des observations de Barcelone. Tout était dans le plus bel ordre ; on ne concevait rien à tous ces retards, et le mètre (*voy.*) fut décidément fixé. Cependant Méchain qui avait reçu la direction de l'observatoire de Paris, était secrètement tourmenté. Il fit approuver le projet de continuer la méridienne jusqu'aux îles Baléares et voulut en être lui-même chargé, espérant sans doute trouver ainsi le moyen de réparer sa faute sans l'avouer. Il partit plein de courage et d'activité ; mais cette expédition lui devint fatale. Une maladie contagieuse régnait sur les côtes de Valence : il en mourut le 20 septembre 1805. Ses manuscrits furent rapportés en France et examinés par Delambre, son collègue, qui découvrit alors le secret de la conduite assez singulière de Méchain. On vit avec regret qu'un amour-propre mal-entendu avait empoisonné les dernières années et hâté la fin de ce savant estimable. L. L.

MÉCHITARISTES, *voy.* MEKHITARISTES.

MECKLEMBOURG, ou plutôt MECKLENBOURG, contrée de l'Allemagne septentrionale, qui jadis faisait partie du cercle de la Basse-Saxe. Elle est bornée à l'est (Poméranie) et au sud (Brandebourg) par la monarchie prussienne ; à l'ouest par le Hanovre (Lunebourg), les possessions danoises (Lauenbourg) et la ville de Lubeck ; au nord par la mer Baltique. Tirant son nom, ainsi qu'il sera dit plus loin, du village de Mecklenbourg, qu'on assure avoir été, au temps des Obotrites, une ville importante, le Mecklenbourg forme deux grands-duchés partagés entre deux branches d'une même famille, celui de Schwerin et celui de Strelitz, et faisant tous deux partie de la Confédération germanique (*voy.*). Bien qu'unis assez intimement par les pactes de famille de 1701 et de 1755, au point qu'ils n'ont qu'une seule et même assemblée d'États et que la cour suprême de Parchim étend sa juridiction sur l'un et sur l'autre, ces deux grands-duchés n'ont cependant rien de commun sous le rapport de l'administration ; les deux familles régnantes jouissent d'une autorité parfaitement indépendante. Nous devons donc les considérer séparément.

1° MECKLENBOURG-SCHWERIN. C'est un pays tout à-fait plat, qui ne forme, pour ainsi dire, qu'une vaste plaine de sable siliceux parsemée de gros cailloux et de blocs roulés de différentes roches, mais coupée de vastes forêts, de champs cultivés et de prairies. On y compte plus de 62 lacs ayant un quart de mille d'étendue ; le plus considérable est celui de Müritz ; le lac de Malchin, d'une moindre circonférence, est remarquable par ses environs pittoresques. Les rivières principales sont le Warnow, la Recknitz, qui se rendent l'un et l'autre dans la Baltique, et l'Elde, qui traverse plusieurs de ces lacs et se jette dans l'Elbe. Cette abondance d'eaux et de forêts rend le climat humide et variable. Le grand-duché a une superficie totale de 228 milles carr. géogr. et une population de 476,500 habit. répartis dans 41 villes, 11 bourgs et 2,001 villages. La religion dominante est celle de l'Église protestante; cependant environ 580 catholiques et 3,134 juifs, qui vivent dans le pays, jouissent d'une entière liberté de conscience : ces derniers mêmes, à qui leur fortune assure une grande influence, ont obtenu, en 1813, tous les droits de citoyens. L'agriculture est florissante dans ce pays, mais se pratique d'une manière un peu différente de celle du reste de l'Allemagne, avec lequel le Mecklenbourg n'avait autrefois que des rapports bornés. Le règne minéral y offre de la chaux, du gypse, de la houille et de la tourbe. On peut citer aussi les salines de Sülz. L'industrie y est fort arriérée; cependant on a établi quelques usines dont les produits, d'une bonne qualité, s'exportent à l'étranger; mais ce qui alimente principalement le commerce, ce sont toujours les grains, les légumes, le bois, la laine, le beurre, les cochons, les brebis, les bêtes à cornes et les chevaux, que leur haute taille, leur agilité et leur vigueur font généralement rechercher. Le grand-duché compte aujourd'hui 5 gymnases, 50 écoles bourgeoises, un millier d'écoles communales, et un séminaire à Ludwigslust. On évalue les revenus de l'état à 2,300,000 florins, et la dette publique, y compris celle du Mecklenbourg-Strelitz, qui est d'environ 800,000 thalers, à 9 $\frac{1}{2}$ millions de florins. Les impôts sont votés par les États, composés de la noblesse et des propriétaires de biens-fonds, puis des députés des villes qui jouissent du droit électoral. Ils s'assemblent chaque année afin de délibérer sur les propositions que les grands-ducs leur soumettent d'avance et par écrit. Dans l'intervalle des sessions, une commission permanente siége à Rostock. Le pouvoir exécutif appartient au grand-duc, qui jouit d'ailleurs d'une autorité sans contrôle sur les immenses domaines de sa couronne. Mecklenbourg-Schwerin a une demi-voix à l'assemblée ordinaire de la diète et deux voix à l'assemblée générale. Son contingent est de 3,580 hommes. La capitale, *Schwerin*, ville de 12,000 habitants environ, n'est point la résidence ordinaire du souverain : il habite presque constamment Ludwigslust, joli bourg de 4,700 âmes, avec une belle galerie de tableaux, une bibliothèque, une riche collection d'antiquités slaves, et des environs charmants. La ville la plus considérable du grand-duché est Rostock; sa population s'élève à 19,000 habitants, et son université, fondée, en 1419, par Jean-le-Jeune, est encore célèbre quoiqu'elle ne compte plus que 130 à 140 étudiants. Elle est le centre d'un commerce considérable. Enfin nous devons mentionner encore Parchim, siége de la cour suprême d'appel des deux grands-duchés.

2° Mecklenbourg - Strelitz. La constitution physique du pays est exactement la même que celle du Mecklenbourg-Schwerin. On y trouve encore un plus grand nombre de lacs : le plus considérable est celui de Tolle, d'où sort le Tollenbach qui, avec le Havel et la Wackenitz, est le principal cours d'eau du grand-duché. L'agriculture et l'éducation des bestiaux n'y ont pas fait moins de progrès, mais l'industrie y est tout aussi arriérée; cependant on y exploite des fabriques de lainages, de cuirs, de tabac, des verreries, des distilleries et des papeteries. Toute la population, à l'exception de 80 catholiques, quelques réformés et 700 juifs, appartient à l'Église luthérienne. On l'évalue approximativement à 80,000 âmes.

Le grand-duché se compose de deux parties bien distinctes, non-seulement par leur position géographique, mais encore par leur constitution politique. La seigneurie de Stargard, bornée au N. par la Poméranie, à l'est et au sud par le Brandebourg, et à l'O. par le Mecklenbourg-Schwerin, et ayant une superficie totale de 45 $\frac{1}{2}$ milles carrés, est soumise à la même constitution que le Mecklenbourg-Schwerin avec lequel elle ne formait autrefois qu'un seul état. Ses députés de la noblesse et de la bourgeoisie prennent part à toutes les délibérations des États mecklenbourgeois; elle a également ses représentants dans la commission qui siége à Rostock. La principauté de Ratzebourg, au contraire, qui est bornée au N. par le lac de Dassow, à l'E. par le Mecklenbourg-Schwerin, au S. par le Lauenbourg, à l'O. par le lac de Ratzebourg, et dont la superficie totale n'est que de 6 ¾ milles carrés, n'a pas le droit d'envoyer ses députés aux États; mais elle s'administre elle-même sous la surveillance du gouvernement. Le grand-duc possède des domaines encore plus considérables, proportion gardée, que le chef de l'autre branche. On évalue les revenus publics de 3 à 400,000 thalers. Mecklenbourg-Strelitz a une demi-voix à l'assemblée ordinaire de la diète et une voix dans le *plenum*. Son contingent est de 718 hommes. *Neu-Strelitz*, fondé par Adolphe-Frédéric II, est la capitale du grand-duché. Elle a une population de 5,800 habitants et possède une collection d'antiquités slaves qui ne le cède en rien à celle de Ludwigslust. — *Voir* Hempel, *Description géographique des grands-duchés de Mecklenbourg-Schwerin et de Mecklenbourg-Strelitz* (Neu-Strelitz, 1829).

Histoire. Les plus anciens habitants du Mecklenbourg appartenaient à la race germanique : c'étaient les Hérules et les Vandales (*voy.* ces noms). Chassés de leur patrie par les Vénèdes (*voy.*), peuple d'origine slavonne, ils allèrent s'établir, comme on le sait, dans le midi de l'Europe et dans le nord de l'Afrique, où ils fondèrent plusieurs royaumes, tandis que leurs vainqueurs se partagèrent leur dépouille. Les Obotrites, la plus puissante peuplade des Vénèdes, s'établirent dans le Mecklenbourg proprement dit, qui prit son nom de *Meklinborg* ou *Mikelenborg** (de *michel*, grand), en latin *Megalopolis*, leur capitale, aujourd'hui petit village d'environ 600 habitants, entre Wismar et Bruël (dans le grand-duché de Schwerin); les Polabes se fixèrent dans le pays de Ratzebourg et de Lauenbourg, les Wagriens dans le Holstein, et les Wilces dans le Mecklenbourg oriental, entre le Warnow et la Peene. Il existait entre ces derniers et les Obotrites une ancienne inimitié qui amena une guerre sanglante, suivie de la soumission des Wilces, en 782. Sept ans plus tard, Charlemagne, dans la guerre contre les Saxons, pénétra jusque dans ce coin reculé de l'Allemagne, et força les Obotrites à recevoir le baptême. En 834, Louis-le-Débonnaire établit à Hambourg (*voy.*) un archevêque, sous la juridiction duquel il plaça le Mecklenbourg; juridiction purement nominale toutefois, car le christianisme n'avait point pris racine dans ce pays. Les ducs de Saxe, à qui Louis-le-Germanique en confia le gouvernement, n'y affermirent pas davantage leur autorité. En 931, Henri I^er^ réprima une révolte des Mecklenbourgeois, et leur imposa de nouveau le baptême. Sous Othon I^er^ fut fondé l'évêché d'Aldenbourg *, et Meklinborg vit une église s'élever dans ses murs, en 956. Dans le siècle suivant, le zèle du roi obotrite Gottschalk pour la religion chrétienne, qui, dès l'année 1056, compta deux évêchés de plus, ceux de Ratzebourg et de Meklinborg, provoqua un soulèvement général, et lui coûta la vie, en 1066. Le clergé fut chassé, la ville de Hambourg détruite, et Kruko, prince païen de l'île de Rügen (*voy.*), placé sur le trône. Cependant, Henri, fils de Gottschalk, parvint à le renverser en 1106, avec le secours des Danois. Chrétien comme son père, il rendit foi et hommage à Magnus de Saxe et à l'empereur Lothaire, et soutenu par eux, il étendit sa domination sur tous les Slaves des bords de la Baltique, depuis l'Elbe jusqu'à l'Oder. Les troubles qui suivirent sa mort fournirent à plusieurs peuplades, qu'il avait vaincues, l'occasion de secouer le joug, et arrêtèrent les progrès du christianisme. Son neveu, Canut, duc de Schleswig, reçut de l'Empereur l'investiture du Mecklenbourg, que se partagèrent, en 1131, ses neveux Niklot ou Nicolas I^er^ et Pribislav. Le premier régna sur les Obotrites, le second sur les Wagriens et les Polabes.

Tel était l'état du Mecklenbourg lorsque Henri-le-Lion (*voy.*), duc de Saxe, résolut de soumettre cette contrée à son autorité et au christianisme. Nicolas fut tué dans une bataille, en 1159. Son fils

---

(*) C'est la traduction allemande de Stargard, vieille ville. En effet, les noms slaves ne tardèrent pas à être traduits soit en latin, soit en allemand, et quelquefois transformés d'après une analogie de sons, comme Meklinborg en Mégalopolis. — Gottschalk (*Godescalcus*) est un nom allemand signifiant serviteur de Dieu; mais, avant son baptême, ce roi portait un nom slave. S.

Pribislav continua la guerre, mais avec si peu de succès, qu'en 1161, le duc de Saxe, devenu maître de tout le pays, le distribua à ses capitaines et à ses chevaliers. Il établit un siége épiscopal à Schwerin, reconstitua l'évêché de Mecklenbourg et transféra celui d'Aldenbourg à Lubeck, dont il fit sa capitale. Cependant la tranquillité ne régna pas longtemps. Pribislav recommença la guerre; mais il fut défait en 1167, et le Mecklenbourg, épuisé, retomba sous le joug. Le fils de Nicolas sentit alors qu'il ne lui restait d'autre parti à prendre que celui de la soumission. Il embrassa donc le christianisme, et Henri lui rendit une partie de l'héritage de son père avec le titre de prince de Mecklenbourg, qu'il porta depuis, au lieu de celui de roi des Vénèdes. C'est de ce Pribislav que descend la maison de Mecklenbourg, la seule famille d'origine slave qui règne en Europe.

Son fils Henri Burewin avait épousé la fille de Henri-le-Lion, Mathilde, et en avait eu deux fils. Dès lors commencèrent les partages de la principauté. A la mort de Henri Burewin II, qui l'avait de nouveau réunie sous son sceptre, ses quatre fils se la partagèrent (1236), et fondèrent quatre lignes : celle de *Mecklenbourg*, celle de *Gustrow*, celle de *Rostock*, et celle de *Parchim*. Les deux dernières s'éteignirent à la troisième génération (en 1314 et 1325). Celle de Gustrow ou de Werle, appelée aussi la ligne vénède, et fondée par Nicolas, subsista jusqu'en 1436, où elle finit en la personne de Guillaume dont les états retournèrent à la ligne aînée; mais le droit de réversion, en cas d'extinction totale de la famille régnante, fut attribué à l'électeur de Brandebourg par le traité conclu à Wittstock, en 1442. La ligne aînée ou de Mecklenbourg eut pour fondateur Jean *le Théologien*, ainsi surnommé parce qu'il avait pris le grade de docteur à l'université de Paris. C'est à lui que Wismar doit, dit-on, son origine. Il mourut en 1264, laissant cinq fils, dont l'aîné, Henri III *l'Hiérosolymitain*, lui succéda. Ayant entrepris le voyage de la Terre-Sainte, il tomba entre les mains des musulmans qui le retinrent en captivité pendant 26 ans. Il mourut quatre ans après son retour dans ses états, en 1302. Henri-le-Lion, son fils, réunit au Mecklenbourg la seigneurie de Stargard par son mariage avec la fille du margrave de Brandebourg Albert, et mourut en 1329, emportant la réputation d'un guerrier habile. Ses deux fils, Albert Ier et Jean Ier, se partagèrent sa succession et fondèrent les deux lignes de *Mecklenbourg* et de *Stargard*. L'empereur Charles IV les éleva l'un et l'autre à la dignité de ducs, en 1340, pour les récompenser des services qu'ils lui avaient rendus pendant sa guerre contre le Brandebourg.

Albert Ier, qui mourut en 1379, eut pour successeur son fils Albert II, roi de Suède depuis 1363. Ce prince, qui réunit Schwerin à ses états héréditaires, et qui paraît avoir gouverné conjointement avec ses frères Henri *le Pendeur* et Magnus Ier, fut dépossédé de la couronne de Suède par Marguerite (*voy.*) de Danemark, et laissa le Mecklenbourg à son fils Albert III, qui régna de concert avec son cousin Jean-le-Jeune. Albert III étant mort sans postérité, en 1422, le duché passa sous l'autorité des deux fils de Jean, Henri-le-Gras et Jean IV, qui y réunirent les possessions de la maison de Gustrow éteinte, comme nous l'avons dit, en 1436. Jean mourut en 1442, ne laissant qu'une fille, en sorte que Henri-le-Gras devint seul souverain du duché de Mecklenbourg; et quelques années plus tard, la mort tragique d'Ulric II, qui ne laissa non plus que des filles, le rendit aussi possesseur du duché de Stargard.

A la mort de Henri-le-Gras, en 1477, ses trois fils, Albert, Magnus et Balthazar, convinrent de ne point diviser sa succession, mais de gouverner en commun. L'aîné, Albert, mourut en 1483 sans postérité, et le plus jeune, Balthazar, abandonna entièrement le soin des affaires à son frère, pour se livrer exclusivement aux plaisirs de la chasse. Il mourut également sans enfant, en 1507. Le second de ses trois neveux, qui avaient succédé à leur père, en 1503, le suivit dans la tombe un peu plus tard, sans avoir été marié, et le Mecklenbourg, gouverné par indivis jusqu'en 1520, finit par être partagé entre les deux autres fils de Magnus, Henri et Albert, qui devinrent les souches de deux nouvelles lignes, celle de *Schwerin* et celle de *Gustrow*. La première s'éteignit en 1557. Ses possessions retournèrent à Jean-Albert, qui avait succédé à Albert, en 1547, avec son frère Ulric. Ces deux princes avaient régné conjointement jusqu'en 1555. Jean-Albert introduisit la réforme dans ses états, et finit ses jours en 1576, laissant un fils nommé Jean qui lui succéda.

Adolphe-Frédéric Ier et Jean-Albert II, fils de Jean, fondèrent de nouveau, en 1611, deux lignes principales, l'une de *Schwerin*, l'autre de *Gustrow*. A cette époque, la guerre de Trente-Ans vint bouleverser l'Allemagne, et le règne de ces deux frères fut une longue suite de calamités. Dépossédés l'un et l'autre, en 1627, par l'empereur Ferdinand II, qui nomma Wallenstein duc de Mecklenbourg, ils furent rétablis, en 1632, par le roi de Suède, Gustave-Adolphe; et, trois ans plus tard, la paix de Prague les réconcilia avec leur suzerain. Par le traité d'Osnabrück, la ville de Wismar et les bailliages de Pœhl et de Neukloster furent détachés du Mecklenbourg et cédés à la Suède. En dédommagement, le duc Adolphe-Frédéric reçut les évêchés de Schwerin et de Ratzebourg, et son neveu Gustave-Adolphe les commanderies de Mirow et de Nemerow.

Au mépris du testament de son père, Christian-Louis, fils aîné d'Adolphe-Frédéric, s'empara à sa mort, en 1658, de tout le duché. Son intime alliance avec Louis XIV attira sur ses états la vengeance des Danois et des Brandebourgeois qui les ravagèrent impitoyablement. Il mourut, en 1692, sans laisser d'enfant. Sa succession fut vivement disputée par Frédéric-Guillaume, fils de Frédéric de Grabow, mort en 1688, et par deux frères de Christian-Louis, dont l'un, Adolphe-Frédéric II, avait épousé une fille de Gustave-Adolphe de Gustrow avec Strelitz pour dot. La querelle n'était point encore apaisée lorsque l'extinction de la ligne de Gustrow, en 1695, vint lui fournir de nouveaux aliments. Cependant la convention de Hambourg y mit enfin un terme, en 1701. Il fut décidé que la ligne aînée, celle de *Grabow*, aurait en partage Schwerin et Gustrow, et que la ligne cadette, celle de *Strelitz*, posséderait en toute souveraineté la principauté de Ratzebourg, la seigneurie de Stargard et les commanderies de Mirow et de Nemerow. Cette même convention établit dans les deux lignes le droit de primogéniture et la succession linéale. Telle fut l'origine des maisons actuellement régnantes de Mecklenbourg-Schwerin et de Mecklenbourg-Strelitz.

1° *Ligne de Mecklenbourg-Schwerin.* Frédéric-Guillaume, mort en 1713, eut pour successeur son frère Charles-Léopold qui prit parti pour Pierre-le-Grand, dont il avait épousé une nièce (fille d'Ivan V), contre le roi de Suède Charles XII. Épuisé tour à tour par les Suédois, les Danois, les Saxons et les Russes, le Mecklenbourg refusa enfin de payer les énormes contributions dont le duc le frappait pour satisfaire à l'avidité de ses alliés moscovites. La cause fut portée devant la cour impériale, et, en 1728, Charles VI prononça la déchéance de Charles-Léopold. Son frère, Christian-Louis, fut nommé administrateur du duché, et, en 1732, commissaire impérial. L'année suivante, le prince dépossédé voulut essayer de reconquérir le pouvoir; mais sa tentative échoua complétement. Cependant la tranquillité ne fut entièrement rétablie qu'à sa mort, en 1747. Christian-Louis fut alors déclaré duc régnant. Son premier soin fut de régler avec les États toutes les questions relatives aux contributions, et à cet effet il signa avec eux, le 18 avril 1755, la convention de Rostock qui fixa entre autres la nature et le taux des impositions. Il eut pour successeur, en 1756, son fils Frédéric, qui, après la guerre de Sept-Ans, s'efforça d'améliorer l'état des finances et de se rendre entièrement indépendant de la noblesse. Son neveu, François-Frédéric, né le 10 septembre 1756, lui succéda en 1785. Il racheta, en 1803, moyennant 1,200,000 thalers, la ville de Wismar et les bailliages qui avaient été cédés à la Suède, et, la même année, il obtint sept villages lubeckois en dédommagement de deux canonicats protestants du chapitre de Strasbourg, dont il avait l'expectative en vertu de la paix d'Osnabrück. En 1807, il entra dans la confédération du Rhin; mais il s'en détacha le 25 mars 1813. Ayant pris le titre de grand-duc en 1815, il publia, en 1817, une loi organique qui augmenta considérablement les prérogatives de la couronne. L'année suivante, la servitude de la glèbe fut abolie et la cour suprême d'appel de Parchim fondée. En 1820, parut un rescrit qui ordonna la mise à exécution de la décision des États relativement à la servitude. Frédéric-François mourut le 1er février 1837, après un règne de près de 52 ans, et eut pour successeur son petit-fils, Paul-Frédéric, né le 15 septembre 1800, fils du grand-duc héréditaire Frédéric-Louis, qui était décédé le 29 novembre 1819, et d'une grande-princesse russe, fille de l'empereur Paul. Ce prince avait épousé, le 25 mai 1822, la sœur du roi actuel de Prusse, la princesse Alexandrine, et en avait eu trois enfants, Frédéric-Francois, né le 28 février 1823, Guillaume-Frédéric-Nicolas, né en 1827, et Louise-Marie-Hélène, née en 1824. Ses goûts soldatesques ajoutaient encore à sa sympathie pour la Russie, fruit de son éducation, et il partageait les préventions de l'empereur Nicolas contre la dynastie élevée au trône de France par la révolution de juillet 1830 : aussi fallut-il toute l'influence de son beau-père, le roi Frédéric-Guillaume III, pour le décider, malgré le vœu de la princesse, à donner suite à la négociation déjà entamée sous son prédécesseur et qui aboutit au mariage, si prématurément rompu, de sa sœur du second lit, Hélène, avec le duc d'Orléans (*voy.*), prince royal de France. Le grand-duc Paul est mort le 5 mars dernier, et a eu pour successeur son fils, Frédéric-François, âgé seulement de 19 ans.

2° *Ligne de Mecklenbourg-Strelitz.* Après la mort d'Adolphe-Frédéric II (1708), le Mecklenbourg-Strelitz fut gouverné successivement par le fils de ce prince, Adolphe-Frédéric III, mort sans postérité en 1749, et par Adolphe-Frédéric IV, neveu du fondateur de cette ligne, qui laissa ses états, en 1794, à son frère Charles-Louis-Frédéric. Ce dernier mourut le 6 novembre 1816, et eut pour successeur son troisième fils, Frédéric-Charles-Joseph-Georges, né le 12 août 1779. Un autre de ses fils, Charles-Frédéric-Auguste, né le 30 novembre 1785, s'est distingué au service de la Prusse. Nous lui avons consacré un art. spécial (*voy.* T. V, p. 534). Il est mort le 21 septembre 1837. La reine Louise (*voy.*) de Prusse était leur sœur. Le grand-duc régnant a quatre enfants, dont l'aîné, Frédéric, est né le 17 octobre 1819. — On peut consulter les deux ouvrages allemands suivants : Rudloff, *Manuel de l'histoire du Mecklenbourg* (Rost., 1781-1822, 3 vol.); Lutzow, *Histoire pragmatique du Mecklenbourg* (Berlin, 1827-31, 2 vol.). E. H-g.

MECQUE (la) ou Mekke, comme on s'habitue maintenant à écrire, la ville sainte des Musulmans (en arabe *Om el Kora*, la mère des villes), celle qui a donné le jour à Mahomet et qui renferme la Kaaba, petit temple sacré dont la tradition attribue la fondation à Abraham. Elle est située dans l'Arabie déserte (*voy.* Hedjaz), au milieu d'une plaine stérile et enclavée dans les montagnes, par 21° 28′ de lat. N. et 37° 54′ de long. or. Ses rues principales sont assez régulières; la plupart des maisons sont en pierre et d'une architecture qui rappelle celle des Persans et des Indiens. La ville est protégée par trois bastions. Jadis elle avait plus de 100,000 habitants, aujourd'hui elle en compte moins de 30,000. La Mecque est interdite aux Infidèles, qui ne peuvent en approcher qu'à une distance de 9 lieues. Outre les négociants que les affaires de leur commerce y attirent, on y rencontre une foule de pèlerins étrangers : tout Arabe, fidèle observateur de la loi du Koran, doit s'y rendre au moins une fois dans sa vie, soit en personne, soit par procuration (*voy.* Hadji). Autrefois, de nombreuses caravanes, parties de tous les points de l'Orient, allaient déposer dans la ville sainte de riches offrandes. Mais les temps sont changés : la piété est devenue moins libérale, même en Arabie; et les pèlerins, soit par indifférence, soit par crainte des brigandages des Wahabis (*voy.*), s'y montrent de plus en plus rares.

Dans une vaste cour entourée de galeries et ornée de colonnes de marbre, on voit une mosquée au milieu de laquelle s'élève, tendue de noir, la Kaaba, que les Arabes appellent aussi *Beth Allah*, maison de Dieu. Ce vieux monument arabe est un parallélipipède rectangle, haut de 18^{m}, long de 12 et large de 10. Il fut construit, selon Mahomet, par Adam lui-même, détruit par les eaux du déluge, et relevé plus tard par Abraham et Ismaël pour y adorer le vrai Dieu. Sur un des côtés de cet édifice, on remarque la fameuse pierre noire encadrée d'argent. Cette pierre avait été, selon la tradition musulmane, apportée à Abraham par l'archange Gabriel, lors de l'édification du temple. Sa couleur primitive était blanche; mais les larmes abondantes que les péchés des hommes ont fait répandre à l'archange en ont terni l'éclat, et elle est devenue noire. Le prophète a voulu qu'elle servît aux fidèles d'objet de contemplation pendant la prière, et de tous les points du globe, c'est en tournant son visage vers elle qu'il doit élever son cœur à Dieu. Les inégalités qu'on remarque sur sa surface proviennent, dit-on, des baisers et des pieux attouchements des pèlerins. Une grande porte en argent conduit dans la Kaaba. Cette porte ne s'ouvre que trois fois dans l'année, une fois pour les hommes, une autre fois pour les femmes, et une troisième fois pour permettre de laver l'édifice. On n'y entre qu'en se traînant sur les genoux. Elle est recouverte d'une étoffe en soie noire sur laquelle sont brodés en lettres d'or les préceptes du Koran. Cette tenture, que l'on renouvelle tous les ans, est envoyée en présent par le sulthan. Les revenus de la Kaaba sont considérables. Elle possède, à titre de donations, dans différentes villes et différents pays, des fonds de terre et plusieurs maisons. Quarante eunuques sont chargés d'y entretenir l'ordre et la propreté. L'histoire mentionne diverses reconstructions de la Kaaba; quelque temps avant l'hégire, Mahomet prit part à l'une d'elles, ce temple ayant été incendié par l'imprudence d'une femme qui y brûlait des parfums. L'édifice actuel date de 1629.

Près du temple se trouve une fontaine appelée *zamzam*, que la tradition regarde comme la source indiquée par l'ange à Agar (*voy.*) lorsqu'elle allait périr de soif avec son fils Ismaël. Son eau saumâtre et sulfureuse est d'un goût très désagréable; mais comme on lui attribue des vertus miraculeuses, on en fait une certaine consommation, et il s'en expédie même à l'étranger. Une autre source nommée *Aheyn-Zubède*, située au-delà du mont Arapha, fournit à la Mecque une eau délicieuse qui y est amenée par un canal traversant la ville. Au nord de la ville se trouvent les cimetières, où l'on montre le tombeau de Khadidja, la femme bien-aimée du prophète, la mère des croyants.

Suivant la tradition, la Mecque est une des plus vieilles cités du monde. Adam et Ève, disent les Arabes, chassés du Paradis terrestre, se séparèrent et se mirent à parcourir le monde chacun de son côté. Après avoir couru longtemps, ils se rencontrèrent un jour sur une montagne* des environs de la Mecque, et dès lors Dieu leur permit de vivre en époux. Abraham et Ismaël ** vinrent en Arabie pour visiter cette montagne mémorable et y rendre gloire à Jéhovah. C'est durant ce voyage que le père reçut l'ordre de sacrifier son fils. Pour remercier Dieu d'avoir daigné épargner les jours d'Ismaël, Abraham bâtit un temple à l'endroit où s'élève aujourd'hui la Kaaba. Ce fut, disent les Musulmans, le premier temple dédié sur la terre au vrai Dieu. Les descendants des patriarches s'imposèrent l'obligation de venir souvent prier en ces lieux, et, dans la suite, ces pèlerinages se régularisèrent. La Kaaba fut enfermée dans une enceinte autour de laquelle une ville ne tarda pas à s'asseoir. Telle est l'origine de la Mecque, de son temple, de la Kaaba et des pèlerinages qu'on y fait depuis un temps immémorial. La tradition nous apprend en outre que les Arabes abandonnèrent peu à peu le culte de Jéhovah pour un fétichisme grossier où Abraham lui-même était adoré comme un dieu. Toutes les tribus

---

(*) Le mont Arapha, nom qui vient du verbe *araphe*, connaître, savoir. On dit que nos premiers parents, en se retrouvant dans ce lieu, poussèrent en même temps ce cri : *Araphe*, je te connais; et la montagne en a reçu son nom.

(**) Les Arabes ne connaissent point Isaac. Pour eux, Abraham n'eut qu'un fils, Ismaël; et c'est lui que Dieu ordonna de sacrifier.

eurent une idole autour de la Kaaba; le temple devint une sorte de panthéon arabe, où l'immense statue d'Abraham, le dieu de la Mecque, commandait à tous les autres dieux. Par la même raison, les souverains de la Mecque dominaient les cheiks et les gouverneurs des pays voisins. Aussi, durant ces siècles barbares où la force régnait seule, cette ville changeait-elle de chef à chaque instant. Quand Mahomet (*voy.*) fut maître de la Mecque, il courut droit au temple renverser de sa propre main la statue d'Abraham et les innombrables idoles qui l'entouraient, en s'écriant : *Plus de faux dieux, rien que le vrai Dieu* (*la ilaah, illa Allah*) !

La révolution qui régénéra l'Arabie tourna surtout à l'avantage de la Mecque. En le sanctifiant, le prophète donna une impulsion nouvelle au pèlerinage. Dans les premiers temps de l'islamisme, le khalifat (*voy.*) était électif, mais le territoire sacré devint l'apanage héréditaire des chérifs (*voy.*), ou descendants de Mahomet. Le chef de la famille y régnait sous le titre de grand-chérif, et balançait l'influence des khalifes. Plus tard, les sulthans prirent le titre de protecteur des saintes villes de la Mecque et de Médine (*voy.*); ils nommaient et déposaient le chérif de la Mecque, mais sans pouvoir lui désigner d'autre successeur qu'un des membres de la famille du prophète. Les cadis étaient aussi à la nomination du sulthan, et maintenant les troupes qu'il y envoie font, avec les nationaux, le service de la place. Cependant son influence dans le gouvernement du pays est très restreinte. En 1803, les Wahabis s'emparèrent de la Mecque; mais leur domination fut d'une très courte durée. Quand Méhémet-Ali (*voy.*) parvint à se rendre maître des villes saintes, la Mecque, en dépit de son antique prérogative, fut gouvernée comme toutes les autres villes soumises au vice-roi, et en 1836, le grand-chérif était prisonnier au Caire. Aussitôt que les forces européennes se tournèrent contre Méhémet-Ali (1840), les chérifs profitèrent de l'embarras du pacha pour ressaisir l'autorité, et la Mecque est administrée de nouveau par les descendants de Mahomet. J. C-T.

MÉDAILLES. Ce mot a été mis en usage par les Italiens, qui se sont occupés les premiers de réunir ces monuments de l'antiquité, et qui appelaient les pièces de métal *medaglie*, *medaglioni* (du mot grec *μέταλλον*, *metallum*).

Les médailles antiques sont, en général, les monnaies des anciens, que nous appelons ainsi parce qu'elles n'ont plus cours dans le commerce et qu'elles ne sont plus pour nous qu'un objet de curiosité et d'études. Les médailles modernes, au contraire, sont des pièces qui n'ont jamais été destinées à représenter une valeur, et qui sont frappées pour conserver la mémoire d'un événement, ou le portrait d'un personnage célèbre.

Les *médaillons* sont les pièces dont la dimension ou le poids excède ceux des médailles ordinaires. Les médaillons romains, soit en or, soit en bronze, sont souvent bordés de cercles et ornés de moulures et de découpures en filigrane.

La forme des médailles est ordinairement ronde; on en rencontre néanmoins d'ovales, surtout pour des sujets religieux, de carrées, de polygoniques : c'est cette dernière forme qu'on donne surtout aux *jetons* de jeu; leur diamètre se nomme module. Nous avons expliqué dans un article spécial (*voy.* T. IV, p. 237) les expressions de *grand*, *moyen* et *petit bronze*. Les médailles antiques du plus petit module se nomment *quinaires*; en sorte que les mots *médaillon*, *médaille* et *quinaire* désignent les trois modules différents des monnaies frappées à Rome et dans l'empire, en or et en argent. Les métaux généralement employés sont l'or, l'argent, le bronze, le billon, le plomb, etc. Dans ces derniers temps, on en a fait de platine et même en palladium. La plupart des médailles présentent d'un côté l'image d'un dieu, d'un homme, ou enfin un sujet principal : c'est l'*avers*; par opposition, l'autre côté se nomme *revers*. Ces mots répondent encore à nos expressions de *face* et de *pile*, adoptées pour les monnaies (*voy.*). Les médailles se font surtout remarquer par leurs inscriptions (*voy.* ce mot, LÉGENDES, EXERGUE, MONOGRAMME, etc.). L'espace entre le sujet et la légende forme ce qu'on nomme le *champ*. Un sujet habituellement reproduit sur les médailles d'une ville ou d'un peuple devient un type : ainsi le hibou est le type d'Athènes, une tortue celui d'Égine, etc. Mais par le mot *type* on entend plus souvent le sujet principal de la médaille. On trouve encore sur les médailles un grand nombre de petits sujets qu'on appelle *symboles*, parce qu'on est parvenu à en expliquer quelques-uns d'une manière emblématique : la plupart se refusent à l'interprétation, et on les regarde comme des *déférents* ou marques particulières de l'ouvrier. *Voy.* Monnaie.

Il sera parlé de la classification des médailles à l'art. Numismatique, et quelques-uns des différents noms qu'elles reçoivent ont déjà été expliqués aux art. Argent (T. II, p. 230), Fourrées, Bractéates.

La valeur mercantile des médailles antiques est arbitraire comme celle de tous les objets d'art. Le prix qu'on attache à une pièce dépend de sa rareté, de sa beauté et de sa conservation. Le métal y est surtout pour peu de chose, et des médailles de bronze peuvent avoir plus de prix que celles d'un métal précieux.

La science des médailles était encore, il y a un demi-siècle, cultivée seulement par quelques érudits, et n'intéressait qu'un petit nombre d'amateurs. Mais aujourd'hui que l'on cherche à réunir en faisceau les diverses connaissances humaines, l'étude des médailles est devenue beaucoup plus générale, et, sous le nom de *numismatique*, elle a pris son rang parmi les sciences qui contribuent à agrandir et à éclairer le domaine de l'histoire et celui des arts. On rattache les médailles à la chronologie, à la géographie, à l'iconographie; elles aident à éclaircir les historiens, les mythologues et les poëtes; elles inspirent les peintres et les statuaires; les curieux y trouvent un aliment à leur esprit de recherches, et les amateurs une source de richesses pour leurs collections. L'esprit et les yeux peuvent être également satisfaits par l'étude de ces monuments, où l'art antique se trouve pour ainsi dire résumé.

Pour les principaux ouvrages à consulter, nous renvoyons encore le lecteur à l'art. Numismatique.

Les pièces métalliques qui n'étaient point frappées à l'usage du commerce existaient déjà dans l'antiquité, mais seulement à Rome; et l'on pense que celles de la plus grande dimension, que nous appelons aujourd'hui *médaillons*, avaient véritablement l'usage des médailles modernes. En effet, ces pièces portent au revers des têtes d'empereurs, des sujets mythologiques ou historiques. Ces médaillons étaient des dons que faisaient les empereurs aux soldats, et que l'on attachait aussi aux enseignes militaires.

L'art du monnayage (*voy.*) atteignit son plus haut degré de perfection vers le règne d'Auguste; depuis lors, il tomba en décadence; mais il n'avait pas péri dans le moyen-âge, quoiqu'il n'eût été dirigé que d'après le goût barbare de ces temps d'ignorance. On lui a dû la conservation de l'art de la glyptique (*voy.*). A l'époque de la renaissance, plusieurs graveurs sur pierres fines firent aussi des médailles. Celui qui commença à réussir dans cet art (en 1439), fut Vittore Pisano, connu sous le nom de Pisanello, peintre de Vérone; il peut en être regardé comme le restaurateur. Ses pièces portent l'inscription : *Opus Pisani pictoris*.

Pisanello, que l'on nomme souvent le Pisan, eut une grande influence sur son époque, ce que prouve la quantité de *médailleurs* qui se formèrent à son exemple dans Vérone sa patrie. De là, cet art s'était répandu dans les villes les plus voisines; il ne franchit l'Apennin que plus tard; et Nicolas de Florence, le premier qui l'illustra en Toscane, n'a pas eu une gloire égale à celle des graveurs de la Gaule cisalpine.

L'art imparfait des médaillons coulés et ciselés fut seul en usage en Italie et même en France, pendant le xve siècle. Au commencement du xvie, Victor Camelo ayant renouvelé l'art d'enfoncer les coins dans l'acier, le nombre des médailles frappées au marteau dépassa bientôt celui des médaillons fondus et ciselés. Ces derniers continuèrent cependant à être en usage pendant toute la durée de ce siècle : l'Allemagne en produisit de très beaux à la même époque. Au xviie siècle, pendant que ce procédé tombait en désuétude par toute l'Italie, Dupré et

Varin lui donnaient en France un nouveau lustre; les derniers médaillons remarquables que l'on peut citer dans ce genre appartiennent à la jeunesse de Louis XIV.

On peut étudier ces séries de l'histoire des médailles dans l'ouvrage le plus complet qui ait encore paru sur cette matière, le *Trésor de numismatique et de glyptique* rédigé par M. Ch. Lenormant, Paris, 1834 et ann. suiv.

Ce qui vulgarisa beaucoup les médailles dans le xv^e^ siècle, c'est que les princes avaient l'habitude d'y faire placer leurs portraits, et que les chevaliers les portaient presque toujours suspendues aux chaînes d'or qu'ils recevaient de la faveur de leurs souverains. Aussi trouve-t-on souvent, dans les cabinets, des médailles avec des bélières. Cet usage de porter des médailles comme ornement est encore fréquent dans l'Orient, où les femmes les portent dans leurs coiffures ou suspendues à leur cou, ce qui fait que l'on trouve souvent des médailles antiques percées ou attachées à des chaînes et à des anneaux.

Les médailles sont encore aujourd'hui données en récompense pour des faits militaires ou pour des actions généreuses. Les prix des Académies sont ordinairement des médailles d'or ou d'argent, et l'on honore d'une médaille les inventeurs de procédés industriels, et ceux qui perfectionnent ces mêmes procédés.

Les collections de médailles forment une histoire métallique des règnes de plusieurs souverains. Nous avons en France celles du règne de Louis XIV, par le P. Ménétrier (2^e^ édit., 1693, in-fol.); les médailles du règne de Louis XV, par Godonnesche; les médailles de la révolution française composent une suite très curieuse qui a été publiée par M. Hennin (1826, 2 vol. in-4°); l'histoire métallique de Napoléon l'a été par M. Millingen (Londres, 1819). On a encore les médailles des papes, par le P. Philippe Bonanni (Rome, 1694, 2 vol. in-fol.); les médailles pour servir à l'histoire des Pays-Bas (Amst., 1723); les médailles sur les principaux événements de l'empire de Russie, par Ricaud de Tiregale (1772, in-fol.).

Les suites iconographiques sont aussi très intéressantes. Litta a publié celle des familles italiennes (Milan, 1819, 3 vol. in-fol.). M. J. Bergmann publie maintenant, à Vienne, celle des hommes célèbres de l'empire d'Autriche. Le cabinet des médailles de Paris a formé une suite iconographique des hommes célèbres de tous les pays, qui s'élève à près de 6,000 pièces.

Les médailles ne peuvent être frappées, en France, que dans les ateliers de la Monnaie de Paris; l'administration surveille et dirige cette fabrication. Chacun a le droit de faire frapper des médailles sur l'autorisation qui en est demandée au ministre de l'intérieur, et en acquittant un droit fixé par un tarif, d'après le métal dont elle est composée et d'après son module. Il en est de même des boutons, adresses et médaillons de sainteté. Ceux en or ou en argent sont, à la diligence du directeur de la fabrication, présentés au bureau de garantie de Paris, pour y recevoir, à la suite de l'essai, les poinçons de leur titre et acquitter les droits du contrôle. Les médailles, jetons, pièces de mariage en or ou en argent, ne peuvent être émis qu'après que le titre voulu en a été constaté par la commission des monnaies et médailles, à l'instar des monnaies, et qu'un poinçon, représentant une lampe antique, a été apposé sur la tranche. La monnaie des médailles a été réunie à la commission des monnaies par ordonnance du 24 mars 1832. Aux termes de la loi du 9 septembre 1835, aucune médaille ne peut être publiée, exposée ou mise en vente, sans l'autorisation préalable du ministre de l'intérieur à Paris, et du préfet dans les départements. Une ordonnance du même jour porte que l'autorisation nécessaire pour faire frapper tiendra lieu de celle exigée pour la publication des médailles, dont un exemplaire devra préalablement être déposé au ministère de l'intérieur. Quatre médailles sont prélevées aussitôt après leur fabrication et avant toute émission, deux pour être déposées au ministère de l'intérieur, et deux au musée monétaire.

On peut se procurer au bureau de vente des monnaies, à l'hôtel de la Monnaie de Paris, la collection complète des médailles frappées pour les principaux événements de l'histoire de France, depuis Charles VIII jusqu'à l'époque actuelle. Ces médailles se vendent par collection ou séparément. On y trouve aussi une collection de tous les rois de France depuis Pharamond, des pièces de mariage et de jeu de différents sujets et des médailles de piété.

La *monnaie des médailles*, qu'on nommait autrefois le *balancier*, fut établie, sous le règne de Louis XIII, aux galeries du Louvre; elle fut transportée sous Napoléon dans le bâtiment de la Monnaie. Cet établissement est maintenant dirigé par une commission à la tête de laquelle est un président; il y a aussi un directeur de la fabrication.

On a fondé dans l'hôtel des Monnaies un *musée monétaire*, où le public est admis, et où sont exposées les monnaies et les médailles dans un ordre chronologique et historique.

Cabinets de médailles. Le goût des collections de médailles, auquel les anciens sont restés étrangers, ne remonte pas au-delà du xiv^e siècle. Pétrarque, qui florissait en 1350, et qui a tant contribué à retirer les lettres de la barbarie, rechercha les médailles avec empressement, et, s'en étant procuré une certaine quantité, il les offrit à l'empereur Charles IV, comme un présent digne d'un prince. Alphonse, roi de Naples et d'Aragon, en 1434, fit une suite de médailles assez considérable pour ce temps-là. Cosme de Médicis, duc de Florence, commença, vers 1450, cette immense collection de manuscrits, de statues, de bas-reliefs, de pierres gravées et de médailles antiques, qui fut continuée par Pierre et par Laurent de Médicis, son fils et son petit-fils. Maximilien I^{er}, empereur d'Allemagne, rassembla beaucoup de médailles, et inspira aux Allemands du goût pour ces restes précieux de l'antiquité. François I^{er}, roi de France, fit acheter à grand prix, en Italie, des médailles et des pierres gravées qu'il déposa dans le Garde-Meuble de la couronne, mais qui se sont perdues. Henri II hérita du goût de son père, et ce fut sous son règne que Hubert Goltzius voyagea dans l'Europe pour visiter les cabinets des *curieux de médailles*. Catherine de Médicis fit mettre dans la bibliothèque de Fontainebleau les médailles qu'elle avait apportées en France. Charles IX, qui fut aussi un grand amateur d'antiquités, résolut de former un cabinet des objets qui avaient été rassemblés précédemment, et destina pour cela un lieu particulier dans le Louvre; mais les guerres civiles ne lui permirent pas d'accomplir le projet dont il avait commencé l'exécution. Henri IV donna le titre de maître des cabinet, médailles et antiquités de S. M., à Rascas de Bagarris. Trente-trois ans après la retraite de ce dernier, l'intendance du cabinet des médailles fut confiée, vers 1644, à Jean de Chaumont, conseiller d'état, chargé en même temps de la garde de la bibliothèque particulière du roi, qu'on appelait *les livres du cabinet du Louvre*. En 1667, son frère, Paul-Philippe de Chaumont, lui succéda.

Malgré tous ces essais, Louis XIV peut être regardé comme le fondateur du cabinet des médailles de Paris. Il fit d'abord réunir au Louvre tout ce qu'il y avait de médailles et d'antiquités éparses dans les maisons royales, et en forma la base de son cabinet, qu'il augmenta plus tard de celui de Gaston de France, duc d'Orléans, qui le lui laissa par son testament. Louvois fit transférer tous ces objets d'art à Versailles; on les plaça dans un cabinet, près de l'appartement du roi, en 1684. On rechercha des médailles de tous côtés pour lui, et il fit plusieurs acquisitions importantes. En 1741, le cabinet des médailles fut transporté à Paris, et placé dans le salon au bout des galeries de la Bibliothèque royale, où il est maintenant.

Depuis cette époque, le cabinet des médailles n'a pas cessé de s'enrichir; il est aujourd'hui le plus important et le plus curieux de l'Europe; il possède à peu près 100,000 médailles antiques en or, en argent et en bronze, de peuples, villes et rois de presque tous les pays connus dans la géographie ancienne de l'empire romain; et au moins 30,000 médailles modernes de toutes les contrées de l'Europe.

Ce cabinet est ouvert tous les jours aux savants et aux amateurs, et deux fois par semaine au public, qui peut jouir, par l'exposition méthodique d'une certaine quantité de médailles, des richesses que possède ce bel établissement*.

Il y a en Europe, dans toutes les capitales, des cabinets de médailles : les plus importants sont ceux de Vienne, de Londres (Musée britannique), de Saint-Pétersbourg (Ermitage), de Munich, un des plus riches en médailles orientales, de Milan, d'Upsal, de Venise (cab. de Nani), de Velletri (cab. Borgia), de Dresde, de Rome, de Florence, de La Haye, de Kharkof, etc. Des amateurs possèdent aussi de belles collections de médailles, dont les plus importantes sont celles de M. le duc de Blacas et de M. le duc de Luynes, à Paris. Celle de Viczay, à Hedervar, en Hongrie, a été vendue, et la plus grande partie en a été acquise pour le cabinet de France. D. M.

MÉDECIN, en latin *medicus*, de *medeo*, je soigne, je guéris. Nous comprenons sous ce titre tous ceux qui exercent l'art de guérir (*voy.* l'art. suivant), soit qu'ils l'embrassent dans son ensemble, soit qu'ils se bornent à la pratique spéciale d'une de ses parties. Les mêmes devoirs leur sont d'ailleurs imposés, bien que les mêmes qualités ne leur soient pas indispensables. Peu de professions, assurément, exigent plus que l'art de guérir des études profondes et sérieuses, joignant la pratique et l'application à la théorie et au calcul. Il en est peu qui soient plus propres à développer l'intelligence, à élever l'âme et à cultiver les sentiments nobles et généreux. Quel homme est, après le prêtre, appelé à exercer une plus grande influence sur les populations que le médecin? La médecine ne devrait-elle pas être considérée comme une magistrature, et ne doit-on pas demander de larges garanties à ceux qui se présentent pour l'exercer?

Si la santé (*voy.*) est le premier des biens, la médecine est le premier des arts, a dit Cabanis, et cette pensée, bien plus ancienne que lui, marque la place que le médecin doit occuper dans le monde. Quelques littérateurs contemporains ont essayé de peindre le médecin, et l'ont fait avec bonheur. Au premier rang, il faut citer M. de Balzac, qui, dans *le Médecin de campagne*, a déroulé la vie d'un de ces hommes de dévouement énergique, humble et constant. L'auteur anonyme des *Mémoires d'un médecin*, insérés dans la *Revue Britannique*, a montré le médecin pénétrant dans tous les secrets de la vie intime et y portant avec lui le remède moral, plus nécessaire souvent, hélas! que le remède physique. Enfin, le docteur Munaret, dans un petit volume intitulé *le Médecin de la ville et de la campagne*, a tracé l'histoire de cette profession et donné les plus sages conseils à ceux qui veulent y débuter. Sans doute la satire trouverait matière à s'exercer sur quelques médecins, aujourd'hui comme du temps de Molière; mais les médecins, en général, sont dignes d'être estimés, et le jugement de J.-J. Rousseau, que, « par tous les pays, ce sont les hommes les plus véritablement utiles et savants, » mérite d'être consigné ici; car la modeste carrière dans laquelle ils se renferment les empêche ordinairement d'être appréciés avec autant d'éclat que les guerriers, les membres du barreau ou les gens de lettres.

A une éducation libérale et complète, à d'heureuses qualités naturelles, le médecin doit joindre des études spéciales très étendues. Les sciences mathématiques lui sont nécessaires autant que la philosophie; les sciences naturelles ne lui sont pas moins indispensables; enfin, l'homme physique, moral et intellectuel, sain ou malade, enfant ou vieillard, doit être l'objet de ses incessantes observations et de ses méditations continuelles. Sa vie entière ne suffit pas pour sonder la profondeur de cet abîme. Tout étudier, tout apprendre, et tout rapporter à l'homme malade, telle est l'obligation du médecin. Ce n'est pas tout d'avoir étudié laborieusement la structure du corps humain, d'être entré dans les détails les plus minutieux de la machine humaine, il faut voir cette machine en action, deviner ou découvrir par la comparaison ce qui ne se présente point aux regards, interroger la maladie pour surprendre les secrets de

---

(*) On en doit une description à l'auteur de cet article, *Histoire du cabinet des médailles, antiques et pierres gravées*, par Marion du Mersan, Paris, 1838, in-8°. S.

l'état normal, et joindre à ses propres observations celles de ses devanciers et de ses maîtres à l'aide d'une critique assidue et judicieuse. La vue des malades sous la direction de praticiens expérimentés, telle qu'on peut l'avoir dans les grands hôpitaux, est la meilleure de toutes les écoles (*voy.* CLINIQUE); c'est là qu'il faut aller, depuis le premier jusqu'au dernier jour de ses études médicales, et c'est ce que rien ne saurait remplacer. Les voyages entrepris dans ce but ne peuvent manquer d'avoir un heureux résultat, bien que l'homme vraiment capable sache toujours se contenter des ressources que la Providence a placées autour de lui[*].

Viennent ensuite les embarras de la pratique avec sa responsabilité; les obstacles de la concurrence, les chances plus ou moins heureuses du début. Il faut alors plus que de la science, on a besoin de savoir-faire dans le sens honorable du mot, c'est-à-dire du tact et de l'esprit de conduite. Prudence et vigilance infatigables, patience et discrétion à l'épreuve, générosité charitable pour secourir l'infortune, dévouement et grandeur d'âme pour supporter noblement l'ingratitude, enfin, pour résumer et vivifier toutes ces vertus, le sentiment religieux qui seul produit les grands efforts, tel est le plus noble portrait du médecin, et dont les originaux sont loin d'être rares aux diverses époques de la médecine ancienne et moderne.

Dans le chirurgien, on demande des qualités particulières qui sont bien souvent des dons naturels; par exemple, la finesse de la vue, la souplesse et la dextérité de la main, outre un sang-froid et une fermeté imperturbables bien nécessaires dans les circonstances où la vie d'un homme dépend d'un mouvement plus ou moins étendu.

Mais, dans tous les cas, l'homme de l'art a besoin de sens délicats et perfectionnés par l'usage, d'une sagacité énergique, d'une grande connaissance du cœur humain, d'une sensibilité vraie, d'un courage calme. Heureux celui qui possède un extérieur agréable ou tout au moins prévenant, et qui, dans son maintien et sa tenue, sait éviter tout à la fois la pédanterie et les airs évaporés!

Mille écueils bordent la route que doit tenir le médecin. Les regards d'un public bien rarement en état de l'apprécier sont fixés sur lui. Il est en contact avec les hommes de tous les rangs et dans les circonstances les plus graves, et partout il doit se montrer au moins égal à sa position. Qu'il cesse un moment de veiller sur lui-même, de s'instruire et de se perfectionner, et le voilà qui tombe dans la routine, péchant tantôt par une aveugle présomption, et tantôt par une prudence qui dégénère en timidité, suivant le système qui le domine et l'entraîne.

Une fois consacré au culte de l'humanité souffrante, le médecin ne s'appartient plus : l'étude réclame tout le loisir que lui laisse la pratique de son art. D'ailleurs, tout le monde croit avoir le droit d'user de lui sans réserve; on l'enlève à sa famille, à ses amis, on trouble son sommeil, et lorsque vient l'heure de la rémunération, souvent on marchande la valeur de ses soins. Aussi la richesse accompagne-t-elle rarement le médecin étranger à l'intrigue; et, là comme ailleurs, tout au plus une modeste aisance est la récompense du travail et du talent. Mais il ne serait pas digne du titre de médecin et ne comprendrait pas l'alliance étroite de la médecine et de la philosophie, celui que cette considération ferait changer de route. On voit le médecin, ferme et calme au milieu des calamités publiques et privées, prodiguer partout les secours et les consolations, comme la Providence dont il est l'image.

Les lettres offrent au médecin, ainsi qu'à tous les hommes éclairés, un honorable délassement et un agréable emploi de ses courts loisirs. Mais elles ne restent point stériles pour lui, et toutes ses études tournent au profit de son art. C'est dans la lecture et dans la méditation qu'il puise cette connaissance profonde du cœur, cette sagacité, cette délicatesse qui, utiles dans les circonstances les plus simples, sont plus particulièrement nécessaires dans les maladies provenant de causes morales, dans les dérangements de l'intelligence, et enfin dans les cas nom-

---

(*) *Voy.* pour la connaissance des établissements les plus utiles à visiter, notre art. HÔPITAUX ET HOSPICES. S.

breux où il s'agit d'éclairer la justice et d'arracher un innocent à la mort ou au déshonneur. Les arts aussi, dont il est intelligent appréciateur, peuvent lui fournir des ressources avantageuses à lui-même et à ses semblables. Mais le complément le plus noble d'une carrière bien remplie, c'est un bon ouvrage, résumé d'une vie passée dans la pratique active et terminée dans le silence du cabinet, ou un disciple formé par nos soins, et qui l'un et l'autre nous font revivre au-delà du tombeau.

Qu'il serait facile de se laisser entraîner dans un pareil sujet, en se bornant même à en traiter les points de vue principaux! Il nous faudrait parler des rapports du médecin avec les malades, avec le public, avec l'autorité, avec ses confrères; de ses mœurs et de sa vie privée; de ses travaux scientifiques et académiques. Mais quels préceptes pourrions-nous donner, quelles règles pourrions-nous offrir qui ne se trouvent dans l'admirable serment d'Hippocrate (*voy.*), de cet homme, l'honneur éternel de la médecine et le modèle inimitable du médecin. F. R.

MÉDECINE (*medicina*, de *medeo*, je soigne, je guéris; en grec plus spécialement *ἰατρικὴ*, iatrique, de *ἰάομαι*, je guéris). C'est la science qui a pour objet la conservation de la santé et la guérison des maladies (*voy.* ces deux mots).

Les conditions physiques générales au milieu desquelles l'homme, être cosmopolite, est appelé à passer sa vie, sont sans doute admirablement coordonnées avec les aptitudes naturelles de son organisation; porté par sa nature, d'un autre côté, à vivre en société sous la protection de lois qui ont pour objet d'assurer la satisfaction de ses besoins légitimes, il trouve encore dans ces conditions particulières, bien que d'une manière inégale suivant les temps et les lieux, un ensemble de ressources propres à entretenir dans son organisme le jeu régulier de la vie. Cependant, cette harmonie de l'organisation de l'homme avec le milieu physique dans lequel il est destiné à vivre n'est point telle que celle-là ne reçoive parfois des atteintes funestes des conditions générales qui devaient l'entretenir: l'état de société, en développant dans l'homme mille besoins factices, le force souvent, pour satisfaire ses désirs incessamment surexcités, à porter l'exercice de ses facultés au-delà du degré compatible avec le jeu régulier de ses fonctions.

Considérée dans la généralité de l'objet qu'elle embrasse, la médecine a pour but: 1° de rechercher quelles sont les influences funestes qui, partant de cette double source, viennent trop souvent porter le désordre dans l'organisation humaine; 2° ces influences déterminées, elle doit signaler les moyens propres à les neutraliser; 3° enfin, et ce n'est point là sa tâche la moins importante ni la moins difficile, elle doit formuler et appliquer les règles concernant les traitements variés qu'il convient d'opposer aux maladies qui se déclarent. Pour atteindre ce triple but, la médecine s'est partagée en diverses spécialités, auxquelles des noms également spéciaux ont été imposés: telles sont l'*hygiène*, la *médecine proprement dite*, la *chirurgie*, l'*obstétrique* (*voy.* ces mots), etc. Mais ces diverses branches de la science se rattachent évidemment à un tronc commun; il y a entre elles de nombreux points de contact, des rapports multipliés: ainsi les unes comme les autres doivent, à leur origine, s'appuyer sur les mêmes études préliminaires; ainsi quand, passant de la spéculation à la pratique, elles saisissent l'homme dans l'état de disposition à la maladie, ou dans l'état de maladie réalisée, c'est à la lumière des mêmes doctrines qu'elles doivent lutter contre cet état nouveau; ainsi enfin, dans un certain nombre d'affections, ce n'est qu'en combinant leurs effets, qu'elles peuvent parvenir à affranchir l'organisme souffrant.

Il suffit d'énoncer le but de la médecine, pour en faire comprendre immédiatement l'importance, la nécessité. Depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, dans les rangs élevés de la société comme dans les classes laborieuses, dans le cloître comme dans le monde, sous toutes les latitudes et sous tous les climats, dans toutes les conditions enfin où par la pensée nous puissions supposer l'homme, il y est visité par la maladie. C'est que la souffrance est une loi de l'humanité; c'est que les tissus dont se compose l'organisme, les forces dont ces tissus sont doués, sont susceptibles de s'altérer diversement sous l'influence des conditions mêmes qui doivent entretenir la vie. Quelques hommes, parmi lesquels on compte surtout des philosophes et des médecins (nous citerons entre autres Condorcet et le médecin Vandermonde), s'exagérant la portée des sciences qui ont pour objet la conservation de la santé, et méconnaissant en même temps les limites que la civilisation ne saurait dépasser, ont émis l'idée que l'organisation humaine est susceptible d'un perfectionnement progressif qui doit finir par assurer à la vie de l'homme une durée indéfinie (*voy.* LONGÉVITÉ). C'est là une utopie qui peut sourire à l'instinct puissant qui nous attache à la vie, mais qui ne soutient pas l'examen. L'organisme que des causes accidentelles ne viennent point briser prématurément obéit à une triple loi de développement, d'état et de déclin : la troisième période arrive aussi nécessairement que les deux premières. Chez l'homme, qui, pendant l'enfance, la jeunesse et l'âge de maturité, a été placé dans les conditions les plus favorables à l'accomplissement régulier des fonctions, on voit, par le fait seul du jeu de la vie, les forces s'user, les principaux rouages de l'économie s'altérer lentement et d'une manière irrémédiable dans leur texture même : chez les uns, les cellules pulmonaires, dont le nombre est en harmonie avec les besoins de l'hématose (*voy.*) ou de la sanguification, s'effacent en partie; chez d'autres, ce sont les vaisseaux sanguins, le cœur lui-même, qu'on voit s'incruster de matière calcaire, qui ôte la souplesse nécessaire à leur action normale; et chez tous, les tissus ne répondant plus qu'avec lenteur à leurs excitants physiologiques, les fonctions en général languissent, et la vie est visiblement en progrès d'extinction. Nulle science ne saurait empêcher les conséquences forcées de cette loi; mais si nous sentons là une borne posée par la main de Dieu, il est du moins permis d'espérer des progrès réels de la civilisation et du perfectionnement des sciences médicales, de voir peu à peu s'élever le chiffre de la durée moyenne de la vie (*voy.* ce mot). Qu'il nous suffise de rappeler, parmi les découvertes les plus récentes, combien la vaccine et l'application du quinquina et du sulfate de quinine (*voy.* ces mots) ont diminué les chances de mort qu'occasionnaient la petite-vérole et les fièvres intermittentes.

De tout temps, il s'est rencontré des esprits sceptiques qui ont nié le pouvoir et l'utilité de la médecine : on l'a représentée comme une science aveugle qui met dans un corps qu'elle ne connaît pas des drogues qu'elle ne connaît pas davantage. Mais déjà Hippocrate (*De arte*) avait répondu à ce vain scepticisme qui ne saurait tenir devant la moindre maladie. « Les malades, dit-il, guérissent quelquefois sans médecin, mais ils ne guérissent pas pour cela sans médecine : s'ils se sont conduits d'après des règles, ces règles sont celles de l'art; s'ils se sont livrés aveuglément au hasard, c'est en se rapprochant des procédés d'une bonne médecine que le hasard les a dérobés au danger. Dans le régime, comme dans l'emploi des médicaments, on peut suivre des méthodes utiles; on peut en suivre qui sont pernicieuses; mais les unes et les autres prouvent également la réalité de l'art : celles-ci nuisent par un emploi mal entendu, celles-là réussissent par un emploi convenable. Or, ce qui convient et ce qui ne convient pas étant bien distinct, je dis que l'art existe. » *Voy.* GUÉRISON.

La médecine, à son origine, a dû n'être qu'une simple collection de faits empiriques, tels que les donnait l'observation directe. L'histoire nous montre d'ailleurs que tel a été le point de départ commun des diverses branches qui composent les sciences physiques; mais à mesure que ces faits se sont multipliés, on a senti le besoin de les réunir, de les systématiser suivant des méthodes plus ou moins rigoureuses. En ce qui concerne les sciences médicales, il est certains faits qui ont dû être bientôt distingués; il en est d'autres, d'un ordre plus élevé, qui ont, pendant des siècles, échappé à peu près complétement à l'observation, et qu'on n'a saisis que dans des temps fort rapprochés de nous. Les divisions qui se sont tour à tour introduites dans la science ont été commandées par la découverte successive des divers ordres de faits dont celle-ci se compose. Il s'en faut sans doute beaucoup que la médecine ait encore atteint le degré de perfection qu'elle a le droit d'attendre de l'avenir; mais il est peut-être permis de dire aujourd'hui que presque toutes les voies qui peuvent conduire à la vérité dans cette science ont été ouvertes.

Au reste, voici le tableau complet des nombreuses divisions que l'étude et la pratique tout à la fois d'une science aussi complexe ont rendues nécessaires.

Bien que le principe de vie qui est dans l'homme crée en lui des forces spéciales, les solides et les liquides qui entrent dans la constitution physique de ses organes le soumettent, en partie du moins, à l'empire des lois qui régissent le monde inorganique : l'étude de ces lois forme donc les prolégomènes nécessaires d'une *biologie* complète. La *chimie*, la *physique*, une partie de l'*histoire naturelle* (*voy.* ces mots), outre qu'elles enseignent les principaux moyens dont le médecin fera plus tard l'application au traitement des maladies, font connaître ces lois, et montrent jusqu'à quel point l'homme, dans sa nature mixte, obéit à leur influence, soit dans l'état de santé, soit dans l'état de maladie. L'*anatomie*, la *physiologie* et l'*hygiène* (*voy.* ces mots) viennent ensuite : elles analysent l'homme dans sa constitution physique, étudient les actes de l'organisme à l'état normal, et posent les préceptes qui ont pour but d'assurer l'harmonie, la régularité des fonctions. Quand, éléments d'une science générale, l'anthropologie (*voy.*), l'anatomie, la physiologie, l'hygiène se mettent au service de cette science, elles doivent étudier l'homme du triple point de vue où elles se placent, dans tous les lieux et dans tous les temps; elles doivent demander aux institutions, aux mœurs, aux climats, les raisons des différences qu'elles constatent dans sa conformation physique, dans ses habitudes, etc. L'homme une fois connu sous ces divers rapports dans l'état de santé, il est possible alors de l'étudier dans l'état de maladie. La science qui l'étudie dans cet état nouveau porte le nom de *pathologie*. Celle-ci se subdivise en deux branches également importantes, savoir : la pathologie *générale* qui systématise, développe les notions générales de la science des maladies; puis la pathologie *spéciale* qui applique ces notions aux maladies considérées individuellement. A ces deux branches distinctes de l'art de guérir se rattache sans doute essentiellement la *thérapeutique*, qui pose les règles d'après lesquelles le praticien doit se diriger dans l'application des moyens curatifs au traitement des maladies; mais c'est là une division tellement importante qu'elle reparaît encore sous le nom spécial de la *matière médicale* (*voy.* ce nom et PHARMACIE), qui non-seulement s'occupe de la connaissance des médicaments, de leur action physiologique sur l'économie, mais encore cherche à préciser les indications thérapeutiques. Suivant que la pathologie étudie les maladies internes ou chirurgicales, elle est dite *interne* ou *externe*; la thérapeutique, qui se lie à la chirurgie, se compose en grande partie d'opérations (*voy.*) manuelles de diverses sortes. Il est encore une branche de la pathologie qui est d'une extrême importance, c'est la *clinique* (*voy.*), soit *interne*, soit *externe*, qui étudie les maladies sur les malades mêmes : c'est le principal fondement de la pratique, nulle exposition théorique ne peut suppléer à cette étude directe de la science des maladies. Ce tableau se complète enfin par deux spécialités que nous indiquerons seulement ici, parce qu'il en est traité séparément dans cet ouvrage, la *science des accouchements* (*obstétrique*) et la *médecine légale*.

Tel est l'ensemble des sciences médicales. Le nombre immense de faits qui se groupent sous chacune des divisions que nous venons d'énoncer, a rendu ces divisions aussi nécessaires à l'étude de la médecine qu'à son enseignement. On ne saurait sans doute supprimer aucune de ces divisions, sans tronquer l'objet même de la science : il est vrai de dire cependant que, considérées relativement à la pratique (et c'est là un but, soit dans l'étude, soit dans l'enseignement de la médecine, qu'on ne doit jamais perdre de vue), il est quelques-unes de ces divisions vers lesquelles l'esprit doit être constamment ramené : telles sont la pathologie et la thérapeutique générales, qui, en recherchant les faits généraux, tendent seules à l'établissement d'une véritable doctrine scientifique; la pathologie spéciale et la clinique, qui sont l'âme de la pratique. Les difficultés nombreuses qui entourent la science des maladies, envisagée dans la généralité de son objet, imposent au médecin (*voy.*) le devoir de travailler, d'étudier toute sa vie : ici la négligence est un crime, car la vie de nos semblables en dépend.

Depuis un accès de fièvre éphémère jusqu'à l'apoplexie ou le choléra (*voy.* ces mots) qui peuvent tuer en quelques heures, immense est le nombre des maladies auxquelles l'homme est sujet. On leur a consacré un article particulier, et nous renvoyons en outre le lecteur aux mots suivants qui sont les principaux éléments du cadre nosologique[*] : Phlegmasie et Inflammation, Hémorragie, Flux (*diacrises*), Fièvres, Névroses, Épidémie, Contagion, etc.

Un fait qui domine toute la thérapeutique, et que le médecin ne doit jamais perdre de vue dans la pratique, c'est qu'il est un certain nombre de maladies qui guérissent spontanément. Sans doute, même dans ces cas heureux, l'art doit intervenir encore, ne fût-ce que pour régler le régime (*voy.*) auquel les malades doivent se soumettre, pour surveiller la marche du mal et être prêt à lui opposer une *médication* active, s'il dépasse les limites dans lesquelles l'expérience a montré qu'il est susceptible d'une solution spontanée. A cette vue profondément vraie, qui n'avait point échappé au génie d'Hippocrate, correspond une méthode curative particulière qui a eu tour à tour des adversaires passionnés et des partisans enthousiastes, mais qui est restée dans la science pour être appliquée dans un certain nombre de cas : c'est la méthode expectante, l'expectation (*voy.*). Malheureusement, les cas dans lesquels on peut abandonner à la nature *médicatrice*, pour parler le langage hippocratique, les soins de la maladie, sont peu nombreux en comparaison de ceux qui commandent une médication active, sous peine de voir le mal entraîner dans les tissus une désorganisation irrémédiable ou même immédiatement la mort. Les méthodes thérapeutiques par lesquelles l'art combat les affections de cet ordre varient comme les indications elles-mêmes dans les maladies auxquelles on les applique. En tête de ces méthodes actives, nous placerons la médication antiphlogistique (*voy.*), dont les principaux moyens sont les émissions sanguines, soit générales, soit locales; l'usage de boissons émollientes abondantes, l'abstinence absolue d'aliments. Certains agents, comme les préparations antimoniales et surtout l'émétique, dont l'action directe sur l'organisme à l'état normal est plutôt une perturbation plus ou moins violente qu'une sédation, doivent être rangés parmi les anti-phlogistiques, lorsque certains organes de l'économie sont atteints d'une phlegmasie bien tranchée. L'école italienne moderne, qui a introduit cette médication nouvelle dans la thérapeutique, la désigne sous le nom de *contro-stimulisme*. Des expériences nombreuses ont été faites en France dans la vue de déterminer la valeur de cette méthode; les conclusions auxquelles les hommes les plus compétents sont arrivés sur cette question tendent à faire restreindre les applications du contro-stimulisme. Toutefois, c'est une médication précieuse qu'il faut se garder de négliger, quand la médication anti-phlogistique directe a été épuisée et que la maladie survit opiniâtrément à l'emploi rationnel des moyens qui composent cette dernière. Les maladies principales qui appellent l'emploi de la médication anti-phlogistique sont les inflammations aiguës, les hémorragies actives, certaines fièvres, celles surtout qui coexistent avec un travail phlegmasique dans un point quelconque de l'économie, etc.

Une méthode générale de traitement qui se place à côté de la médication anti-phlogistique pour son importance, et qui lui vient souvent en aide, est la médication révulsive : cette médication, prise dans son acception la plus générale, a pour but de provoquer artificiellement, sur un point plus ou moins éloigné du

---

(*) Ce mot a été expliqué plus haut, p. 225.

lieu malade, un travail de surexcitation qui, déplaçant le principe morbide, affranchit l'organe souffrant. Cette méthode repose sur une loi pathologique formulée par Hippocrate, et qu'on a traduite de la manière suivante : *Duobus laboribus simul obortis, non in eodem loco, vehementior obscurat alterum*. Les moyens qui composent cette médication sont nécessairement très divers; ils varient comme les appareils auxquels ils s'appliquent. S'agit-il d'exercer une révulsion sur la peau, on peut avoir recours aux sudorifiques, aux frictions, aux moyens vésicants, aux caustiques, etc. ; si l'on veut agir sur le système sanguin lui-même, c'est aux sangsues, à la saignée, employées loin du siége du mal, que l'on doit avoir recours. On peut également pratiquer cette révulsion sur les reins, sur le tube digestif, et c'est aux diurétiques, aux évacuants (*voy.* tous ces mots) qu'il faut alors s'adresser. Les affections dans lesquelles cette médication est indiquée sont trop nombreuses pour que nous les mentionnions ici; celles dans lesquelles cette indication se présente de la manière la plus simple sont les phlegmasies, les hémorragies, les flux. Mais c'est surtout quand ces divers états morbides sont passés de l'état *aigu* à l'état *chronique*, ou quand ils ont débuté d'emblée sous cette forme, qu'il y a lieu à pratiquer la révulsion. Les évacuants, dont nous venons de parler, et qui comprennent les vomitifs et les purgatifs, sont souvent employés dans un autre but que celui d'opérer une révulsion au profit d'un organe malade ; ils sont mis souvent en usage pour provoquer l'expulsion de matières accidentellement déposées, ou formées sous l'influence d'une sécrétion anormale dans l'estomac ou l'intestin ; ils deviennent alors les agents principaux d'une méthode thérapeutique précieuse, introduite depuis des siècles dans la science sous le nom de *méthode évacuante*. Pour faire comprendre l'importance de cette médication, il nous suffira de dire que c'est à elle qu'il faut avoir tout d'abord recours dans un grand nombre d'empoisonnements (*voy.*), quand la matière délétère n'a pu encore être absorbée, ou bien quand il s'agit de débarrasser l'estomac ou l'intestin de matières bilieuses, saburrales, qui surchargent ces organes et empêchent l'accomplissement régulier de leurs fonctions (*voy.* EMBARRAS GASTRIQUES et BILIEUX, ÉMÉTIQUES, etc.).

Il a été question ailleurs d'une doctrine nouvelle en médecine, l'*homœopathie* (*voy.*). La base fondamentale de cette doctrine est cette proposition, dont l'auteur a voulu faire une loi générale : *similia similibus curantur*. Les faits sont en opposition avec cette doctrine, en tant que doctrine générale; mais la proposition synthétique de M. Hahnemann (*voy.*) est vraie comme formule pathologique d'un certain nombre de faits. Il est reconnu de tous, effectivement, que certaines phlegmasies locales guérissent par l'application directe d'irritants sur les tissus enflammés ; et dans ces cas, les choses se passent ainsi parce qu'une irritation artificielle d'une durée moindre s'est substituée à une irritation primitive de durée plus longue. Ces faits, bien constatés, ont servi de fondement à une méthode thérapeutique nouvelle, dite *méthode substitutive*. Il est un certain nombre de maladies locales dans lesquelles cette méthode obtient d'incontestables succès.

Les névroses comprennent un grand nombre d'états morbides à physionomie extrêmement variée; les moyens qu'on oppose le plus souvent à ces maladies sont les *anti-spasmodiques* et les *stupéfiants*. Ces derniers, dans lesquels l'opium, la belladone, etc., tiennent le premier rang, sont surtout indiqués dans les affections où la sensibilité est exagérée. L'opium et ses diverses préparations satisfont à de nombreuses indications ; dans les maladies mêmes où les tissus, profondément désorganisés, ne permettent plus d'espérer la guérison, on peut au moins, à l'aide de ce moyen puissant, mettre un peu de calme dans une organisation déchirée par la douleur. Une autre médication, également puissante, et dont les indications se présentent souvent, c'est la médication *tonique*, avec laquelle la médication *excitante* a quelque analogie. Les principaux moyens qui constituent cette médication sont le quinquina, le fer, le ratanihb, le houblon, le vin, le calorique, l'ammoniac, etc. Un dernier ordre de moyens enfin comprend les *spécifiques* (*voy.*), qui exercent une action thérapeutique spéciale sur quelques états morbides d'un caractère particulier. Nous voyons encore réparaître ici le quinquina et ses préparations, qui déploient évidemment une vertu spécifique vis-à-vis des maladies caractérisées par une périodicité régulière; tels sont encore le soufre dans les maladies de la peau, le mercure, l'iode dans les maladies syphilitiques; quelques contre-poisons dans certains empoisonnements, etc. Nous terminerons cette esquisse rapide des principales médications que l'on oppose aux diverses maladies, par l'indication d'une méthode nouvelle qui a pris naissance en Allemagne, et dont quelques médecins enthousiastes ont évidemment exagéré la valeur : nous voulons parler de l'*hydrosudopathie*, ou *hydrothérapie*, c'est-à-dire traitement par le moyen de l'eau. L'auteur de cette méthode, Vincent Priesnitz, paysan de Græfenberg, aux environs de Freiwaldau, petite ville de la Silésie autrichienne, fait dériver toutes les maladies, autres que celles qui résultent de violences extérieures, de l'altération des humeurs (*voy.*), ou, comme il dit, des sucs du corps. Cette étiologie (*voy.*) posée, il prescrit un régime spécial, fait user de l'eau froide sous toutes les formes, en boissons abondantes, en bains, en lotions, etc., dans la double vue de laver les tissus, si l'on peut ainsi dire, et de provoquer une transpiration abondante qui épure la crasse des humeurs. Les plus étonnants résultats ont été publiés en faveur de cette méthode. Nous croyons qu'ici le bon grain n'a point encore été séparé de l'ivraie. Depuis longtemps déjà, et à diverses époques, ce mode de traitement avait été singulièrement exalté, dans quelques affections seulement il est vrai; mais il était à peu près complétement tombé en oubli. Priesnitz y a ramené les esprits, et quelques médecins l'ont mis en usage, avec un incontestable succès, dans quelques affections déterminées.

Malgré le nombre considérable de moyens dont la thérapeutique peut ainsi disposer dans le traitement des maladies, il n'est que trop vrai que nous voyons souvent celles-ci se jouer de tous les efforts de l'art. Il n'est pas un de ces moyens sur lequel des milliers d'expériences n'aient été faites peut-être. Quelque vaines qu'aient été ces tentatives, dans un grand nombre de cas, pour reculer les limites de la médecine, il ne faut point désespérer de l'avenir; la première condition du progrès dans une science, c'est de croire à la possibilité de sa réalisation.

Histoire de la médecine. Bien que l'histoire se taise sur l'origine réelle de la médecine, et que nous soyons réduits aux fables de l'antiquité sur ce point, on peut conjecturer que cette science, comme tous les arts utiles, est contemporaine des premières sociétés. L'horreur naturelle que nous avons pour le mal, l'instinct puissant qui nous attache à la vie, et sans doute aussi la sympathie qu'éveillent en nous les souffrances de nos semblables, ont dû de bonne heure porter l'homme à l'observation des maladies. Les commencements d'une science aussi difficile ont dû être bien grossiers et se borner à des remarques peu fécondes en applications utiles. La médecine, historiquement parlant, ne date point d'Hippocrate (*voy.*) pourtant; avant cet homme illustre, et dans l'âge qui le précède immédiatement, elle était pratiquée par les Asclépiades (*voy.*), répandus dans la Grèce et dans l'Asie-Mineure. Les gymnases (*voy.*), où l'on se livrait à divers exercices dans la vue de développer l'organisme, les recherches des philosophes eux-mêmes, qui s'étendaient à quelques-uns des principaux objets de la médecine, ont dû mettre sur la voie de quelques découvertes utiles. Mais il faut arriver jusqu'à Hippocrate pour voir la médecine se constituer enfin en un corps de doctrine régulier. Les principaux titres d'Hippocrate à la reconnaissance de la postérité, c'est d'avoir nettement établi la nécessité de l'observation comme méthode en médecine; et comme conséquence de cette idée féconde, d'avoir séparé la médecine de la philosophie, qui ne voyait dans celle-ci qu'une simple déduction logique de ses théories générales sur la nature des choses, l'origine du monde, etc. Mais là ne se borne point l'influence qu'Hippocrate a exercée sur la médecine: il a étudié l'action des aliments, de l'air, des lieux, etc., sur le développement des maladies; ses remarques sur la puissance médicatrice de la nature, sur les jours critiques, sur les signes pronostics; ses aphorismes, qui sont la synthèse la plus complète de sa doctrine, sont les véritables fondements rationnels de la science. Parmi les successeurs d'Hippocrate, nous citerons Thémison, qui se distingue par la hardiesse de la synthèse qu'il propose. Toutes les maladies, suivant lui, se distinguent en deux classes; elles consistent essentiellement, ou dans une astriction (*strictum*), ou dans un relâchement des tissus (*laxum*): cette dichotomie est la première tentative de la médecine dogmatique. Le dogmatisme amena bientôt une réaction, dont le dernier résultat fut l'apparition de l'empirisme (*voy.*), qui établit, comme méthode générale, que le raisonnement n'était de nulle application en médecine, et qu'il fallait ne s'attacher qu'aux résultats de l'expérience et de l'observation. Le méthodisme, qui tient à la fois de l'éclectisme et du syncrétisme (*voy.* ces mots), et dont Soranus d'Éphèse est le dernier représentant, emprunte également aux deux systèmes rivaux, et cherche à les concilier en établissant une troisième classe de maladies. Celse, Arétée (*voy.* ces noms) marchent dans la voie plus sûre de l'observation.

Cinq siècles après Hippocrate, parut Galien (*voy.*), dont le nom, pendant si longtemps, doit faire autorité en médecine, comme celui d'Aristote en philosophie. Galien dogmatisa avec hardiesse, se servit largement de la méthode logique du philosophe de Stagyre. On ne peut nier qu'il n'ait eu un puissant génie; quand on fouille dans les œuvres immenses de cet écrivain si fécond, on trouve des vues qui étonnent, quand on n'y rencontre pas des découvertes contemporaines toutes faites. Après Galien, le sceptre de la médecine passa aux Arabes, qui, vers le VIIIᵉ siècle, fondèrent l'école de Cordoue. Rhazès, Avicenne (*voy.*), Averrhoës (*voy.*), Albucasis, etc., ne sont pas des noms sans gloire; mais la médecine n'est souvent, dans ces temps de barbarie, qu'un composé de pratiques superstitieuses. Au XIᵉ siècle, les bénédictins établissent l'école de Salerne, où l'on commente Galien, Aristote et les Arabes; on commence à comprendre de nouveau la nécessité de l'étude directe de l'organisme humain; mais les préjugés religieux défendant l'ouverture des cadavres, l'on n'étudie l'anatomie que sur les animaux. Du XIVᵉ au XVᵉ siècle, des découvertes importantes se font dans diverses directions scientifiques; dans quelques contrées de l'Europe, des médecins osent interroger les cadavres humains: l'anatomie et la physiologie prennent naissance. Vers la fin du XVᵉ siècle, la découverte de l'imprimerie multiplie les livres dans lesquels sont consignés les résultats de la science, et propage des notions qui, jusque-là, étaient concentrées dans un petit nombre d'intelligences. Mais Galien n'en demeura pas moins encore l'oracle de la médecine. Il faut arriver au XVIᵉ siècle pour voir s'ébranler cette autorité sous les coups d'un ardent novateur, Paracelse (*voy.* ce nom et les suiv.), qui conçoit quelques idées vraies au milieu des excentricités auxquelles son imagination l'entraîne: autour de cet homme se groupe une secte nombreuse qui fait de l'astrologie et de la cabale sous prétexte de science. Van Helmont essaie de raisonner et de simplifier cette théosophie chimique. En 1617, Harvey découvre la circulation du sang. Cette admirable découverte rencontra d'abord d'assez nombreux contradicteurs; mais elle finit par triompher. A la fin du XVIIᵉ siècle et au commencement du XVIIIᵉ, deux hommes pénétrés de l'excellence de la méthode de philosopher dans les sciences telle que Bacon l'avait établie, Sydenham et Baglivi, font de la science exclusivement d'après les règles posées par cette méthode; ils laissent l'un et l'autre d'admirables résultats de leurs travaux. Boerhaave, vers la même époque, s'acquiert une réputation colossale: il cherche à expliquer les fonctions normales de l'organisme et les actes morbides qui constituent les maladies d'après les lois de la mécanique, comme d'autres avaient avant lui tenté de le faire d'après les données d'une chimie grossière (*voy.* Chimiatrie). Boerhaave exerça une immense autorité sur l'esprit de ses contemporains. Stahl s'éleva fortement contre ces idées : comprenant que le principe qui anime le corps de l'homme doit le dérober, en partie au moins, à l'influence des lois qui régissent la nature morte, il démontra victorieusement les vices du mécanisme de Boerhaave. Mais il alla lui-même trop loin; abusant du principe de Newton, qui défend de multiplier les forces, il rapporte à l'âme tous les phénomènes de la vie, soit dans l'état de santé, soit dans l'état pathologique. Ce système est connu sous le nom d'*animisme*. Dans le xviii^{e} siècle, les noms des médecins illustres se pressent; d'importantes découvertes sont faites en anatomie et en physiologie. Nous devons mentionner spécialement Haller et Morgagni. Les admirables recherches du premier sur l'irritabilité ont servi de point de départ aux théories pathologiques les plus modernes. Le second, en découvrant pour ainsi dire l'anatomie pathologique, a mis en lumière, en quelque sorte, une face inconnue de la maladie. Brown établit son système, qui commande pendant trop longtemps la thérapeutique. Rœderer et Wagler constatent, dans la fièvre muqueuse de Gœttingue, des lésions auxquelles on rattachera plus tard, d'une manière trop exclusive, les fièvres essentielles. Avenbrugger découvre la méthode de la percussion. A la fin du xviii^{e} siècle, Jenner trouve la vaccine; Bordeu et Barthez séparent nettement les lois vitales des lois qui régissent le monde inorganique. Pinel trace le tableau nosologique le plus complet qu'il y ait eu jusqu'à lui; il opère une véritable révolution dans le traitement des maladies mentales (*voy.* Folie). Laennec découvre l'auscultation (*voy.*), admirable méthode d'investigation qui permet de suivre la marche des maladies de poitrine avec une rigueur presque mathématique. Corvisart jette les plus grandes lumières sur les maladies du cœur; Bichat publie son anatomie générale; Broussais paraît enfin, qui, voyant au fond de presque toutes les maladies un élément unique, l'irritation (*voy.*), institue pour la combattre une méthode thérapeutique unique, la médication antiphlogistique. Mais déjà cette théorie s'est laissée déborder par un grand nombre de faits, et elle n'est acceptable que dans certaines limites. Le contro-stimulisme, que nous avons caractérisé plus haut, est la dernière tentative de systématisation générale qui ait été faite en médecine. L'homœopathie est une doctrine contemporaine. Aujourd'hui, l'analyse des liquides, les recherches microscopiques, paraissent être les travaux vers lesquels on se dirige avec le plus d'ardeur. Déjà on est arrivé à quelques résultats importants en suivant cette direction. M. S-n.

MÉDECINE (Académie de), *voy.* Académie.

MÉDECINE LÉGALE, branche des sciences médicales qui s'occupe des rapports de la médecine avec la justice. Dans les questions judiciaires où l'on avait à connaître des crimes et des délits contre les personnes, on a dû naturellement avoir recours aux médecins comme aux hommes les plus capables de les constater et de les apprécier. Cependant rien de tout cela n'a de rapport absolu avec l'art de guérir, et tout homme versé dans les sciences naturelles pourrait, sans être médecin, remplir les fonctions d'expert. Quoi qu'il en soit, et le mot et la chose sont passés en usage. La médecine légale même, pour certains auteurs, comprendrait ce qui compose le domaine de l'hygiène (*voy.*) publique; mais nous le limiterons aux termes de notre définition.

Tout médecin peut être appelé par l'autorité compétente à donner des renseignements sur telle question qu'elle juge convenable de lui adresser. Il répond par écrit, après un examen des faits ayant lieu d'ordinaire en présence d'un magistrat qui garantit l'authenticité et la sincérité des opérations, par tels moyens que de raison. Il procède après avoir prêté serment comme un témoin; il mentionne d'abord ce qu'il a observé, puis il établit une appréciation des faits, et formule ses conclusions. Les éléments de son rapport peuvent exiger beaucoup de temps et de travail, et souvent on lui adjoint d'autres experts. Il est presque toujours appelé devant la justice pour développer ce rapport par des explications, quelquefois pour le défendre lorsque la partie intéressée ou le ministère public demande une contre-expertise. Dans les grandes villes, des experts spéciaux sont attachés aux tribunaux et s'occupent tout particulièrement de cette matière ; et d'ailleurs le président appelle d'office telle personne qui lui paraît en état d'éclairer la justice. Dans quelques pays, il y a des médecins légistes qui sont investis d'une sorte de caractère officiel et permanent.

Parmi les questions soumises par les magistrats au médecin, il en est de relatives aux personnes considérées indépendamment de toute atteinte extérieure. Telles sont les questions relatives à l'identité des individus, à l'état d'incapacité relative à certains actes de la vie civile, à l'état de santé ou de maladie, à la nature et à l'issue probable des maladies, à leurs propriétés contagieuses ou non. Il est appelé à déjouer les tentatives de ceux qui cherchent à simuler une maladie qu'ils n'ont pas, ou bien au contraire à dissimuler une maladie qu'ils ont. Il opine sur la liberté morale, et par conséquent fournit la base du jugement qui prononce ou lève l'interdiction. Enfin il donne les certificats au moyen desquels les citoyens obtiennent l'exemption absolue ou temporaire de charges ou fonctions publiques obligatoires.

Un autre ordre de recherches a pour objet les questions de paternité, de filiation, de reproduction, les attentats aux mœurs, les actes qui arrêtent les progrès de la population. Ici la société se trouve de plus en plus compromise, le délit dégénère bien souvent en crime; il devient essentiel d'étudier la stérilité et l'impuissance, non plus comme jadis où le congrès (*voy.* tous ces mots) était judiciairement ordonné, mais en tant que ces états touchent à la transmission de la propriété, au mariage ou à la séparation, à la supposition de part. Le rapt et le viol imputés à un individu amènent l'obligation de constater la virginité ou la défloration, la grossesse et l'accouchement, la naissance prématurée ou tardive. Des cas plus graves encore, et malheureusement trop communs dans les pays où la moralité semble être en raison inverse d'une civilisation qui croît rapidement, soumettent à l'expert l'avortement, la suppression de part et l'infanticide, et l'obligent à préciser la viabilité et la véritable origine des enfants.

De plus, les événements quotidiens amenés par l'imprudence ou par le crime obligent la justice à invoquer les lumières de l'art dans les cas d'homicide ou de suicide. Là se présentent à étudier les blessures et leurs innombrables variétés, les empoisonnements avec toutes les obscurités qui les entourent, toutes les espèces d'asphyxies (submersion, strangulation, méphitisme), les combustions spontanées, etc.

Enfin, sur la limite de la médecine légale et de la police médicale, se trouve la distinction de la mort réelle d'avec la mort apparente, les questions de survie, en un mot l'examen des cadavres. *Voy.* la plupart de ces mots, INHUMATIONS, etc.

C'est en conséquence du tort qui peut résulter pour la santé publique et pour celle des particuliers d'une foule de choses rentrant dans le domaine de l'hygiène, et à raison des actions judiciaires qui peuvent en être la suite, que les médecins sont souvent consultés, par l'autorité judiciaire aussi bien que par l'autorité administrative, relativement aux aliments, aux boissons, aux usines et autres établissements pouvant être nuisibles ou insalubres.

D'après l'immensité des cas qui sont de nature à être soumis à la décision du médecin légiste, il est évident que cette branche de l'art doit être l'objet d'études approfondies dont la pratique ne laisse pas le loisir, et qu'il y aurait utilité à ce que des hommes instruits autant qu'éclairés s'y consacrassent d'une manière particulière. On en déduira aussi facilement les qualités nécessaires au médecin qui veut spécialement cultiver cette branche. Outre celles qu'on exige de tout médecin, il doit avoir au plus haut degré la prudence et la sagacité, car la vérité se présente à lui bien rarement de prime abord; mille causes, au contraire, viennent l'obscurcir et la cacher à ses regards. Il a besoin d'une connaissance approfondie des sciences naturelles; de beaucoup d'esprit d'observation pour distinguer de la marche ordinaire de la nature les aberrations qu'elle présente quelquefois; d'une grande habitude des manipulations de tout genre; de beaucoup d'exactitude et de précision; d'une grande lucidité dans l'énoncé des faits et des conséquences qu'il en tire; enfin d'une fermeté d'âme qui le mette au-dessus des préjugés, des clameurs et même de l'enthousiasme scientifique, jointe à un sentiment imprescriptible de justice et d'humanité.

La médecine légale proprement dite a dû suivre le sort des sciences naturelles, c'est dire qu'elle ne date pas de bien loin. Les auteurs anciens ne présentent que peu de chose à ce sujet, à une époque où l'hygiène publique était déjà très avancée. On voit cependant, sous la république romaine, plusieurs lois sur la léthalité des blessures, sur la séparation des époux, sur les présomptions de survie, sur l'avortement, sur la distinction de la folie furieuse et de la démence relativement à l'interdiction, lesquelles ne permettent pas de douter que les médecins ne dussent intervenir et faire un travail préliminaire propre à servir de base à la décision des magistrats. L'empire conserva et accrut ce dépôt, et l'établissement du christianisme ne fit que favoriser davantage encore tout ce qui tendait à rendre la marche de la justice tout à la fois plus sûre et plus humaine; mais il n'y a vraiment point encore de science exacte, de doctrine complète. Au moyen-âge, qu'aurait eu à faire la médecine légale entre les alchimistes occupés du grand œuvre et les juges qui décidaient de l'innocence ou de la culpabilité par le combat en champ clos ou par les épreuves de l'eau et du feu? Son origine est donc toute moderne. D'abord chancelante, on la voit peu à peu prendre plus d'assurance, quelquefois même montrer de la présomption; mais bientôt de salutaires leçons lui enseignent que la certitude absolue ne saurait appartenir à l'humanité, et la font rentrer de plus en plus dans les limites de la prudence. Malgré les progrès incontestables de la chimie qui reconnaît un centième de grain d'arsenic et en démontre l'existence, il faut se garder de croire que toute difficulté soit levée dans les empoisonnements par cette substance. C'est à partir du XVI^e siècle surtout que la médecine légale prend un essor remarquable : les écrits sont nombreux et viennent surtout de l'Allemagne; mais la fin du XVIII^e est marquée par une activité plus grande et plus générale des esprits sur ce sujet, et la France a pris une part glorieuse à ce mouvement qui continue et s'agrandit encore. F. R.

MÉDÉE. L'histoire ou le mythe de Médée est fort obscur et compliqué (*voir* Bœttiger, *Opusc.*, p. 368). Elle était fille d'Éétès, roi de Colchide, et magicienne comme Circé, sa nièce ou sa sœur. Jason, le chef des Argonautes (*voy.* tous ces noms), dut à l'amour qu'il lui inspira la conquête de la Toison-d'Or et le succès de son expédition; il lui dut même la vie, car ce fut elle qui lui révéla et qui déjoua le complot formé contre lui et ses compagnons. Afin de mieux protéger sa fuite, elle s'embarqua avec les Argonautes; et pour retarder la poursuite du roi, elle tua son propre frère Absyrte, dont elle sema les membres sur le rivage. *Après tant de bienfaits, après tant de forfaits*, comme dit Corneille, Jason cependant s'éprit d'amour pour Glaucé, fille d'un roi de Corinthe, et répudia Médée. Celle-ci, furieuse contre sa rivale, lui envoya une robe et une couronne infectées de poisons qui la consumèrent. L'incendie se communiqua même au palais de Créon, son père, qui périt dans les flammes. Enfin, mettant le comble à ses vengeances, elle massacra ses deux enfants sous les yeux mêmes de Jason. Vainement, il se précipita sur elle pour la tuer : un char attelé de dragons l'emporta dans les airs et la conduisit à Athènes. Là, elle épousa le vieux roi Égée, dont elle eut un fils, Médéus. Pour assurer à ce fils la couronne qui appartenait à Thésée, elle voulut empoisonner ce jeune héros. Égée, ayant découvert son projet, chassa de ses états Médéus et sa mère. Celui-ci, plus tard, alla fonder le royaume de Médie, et Médée retourna dans la Colchide, où elle retrouva Jason, qui y était allé à sa recherche. Sa mort ne fut pas le terme de ses aventures : car elle était immortelle (Pindare, *Pyth.*, IV, 18). Descendue aux enfers et conduite dans l'île des héros, Leucé ou Achilléa, elle y épousa le divin Achille, suivant une tradition conservée par Ibycus et Simonide (schol. d'Apollonius, l. IV, v. 814).

Le caractère de Médée, ses aventures, étaient du domaine de la poésie, et en faisaient surtout une héroïne de tragédie, temoin les *Médées* d'Euripide, de Senèque, de Corneille et de Longepierre. F. D.

MÉDIATION. Une des plus belles prérogatives de la puissance souveraine est ce droit qu'elle a de venir, amie et conciliatrice, tenter des efforts généreux pour apaiser les différends qui divisent des peuples, ou même leur faire poser les armes si déjà ils sont engagés dans la guerre. Et telle est aussi la faveur attachée à ce noble rôle, que les plus grands princes s'en sont montrés jaloux, et que Napoléon lui-même, rendant hommage au principe, inscrivait comme un titre glorieux, parmi les titres qu'il devait au prodige de ses conquêtes, celui de *médiateur* de la Confédération helvétique. *Voy.* l'art. suivant.

Il semblerait, d'après le sens étymologique (*mediare*, partager par la moitié), que la médiation doive entraîner l'arbitrage : cependant, ces deux modes de l'action d'une tierce puissance, de même que l'*intervention* (*voy.*) et les *bons offices*, sont des sujets parfaitement distincts, quoique connexes.

Les peuples libres et souverains ne reconnaissent point de tribunal suprême; un jugement de leurs contestations ne peut donc avoir lieu que du consentement des états-parties; ils compromettent alors sur leurs prétentions réciproques, en choisissant un *arbitre*. Le compromis en vertu duquel les arbitres sont constitués, est la loi commune des parties, et elles sont obligées d'exécuter le prononcé de ces juges spéciaux. Dans la médiation, les choses se passent différemment. Lorsque deux puissances ayant entre elles un sujet de litige craignent de se mettre à découvert en faisant des démarches directes, elles s'adressent à une puissance neutre, lui demandent ses *bons offices* et la prient de faire les premières ouvertures sous la forme confidentielle. Si le rapprochement désiré s'opère par la seule interposition des bons offices, le rôle de la puissance qui les a prêtés est borné à cette assistance. Mais si les prétentions respectives ne peuvent être conciliées, les parties nomment un médiateur, qualité qui emporte la plus entière liberté, et n'admet aucune obligation qui pourrait se trouver en opposition avec les intérêts des parties. Les fonctions du médiateur consistent à être l'intermédiaire des communications entre les puissances contendantes, et à leur prêter le secours et l'appui de ses conseils; il assiste ordinairement aux conférences; il prend part aux délibérations, afin de hâter les résolutions, mais sans jamais pouvoir imprimer une direction évidemment partiale, ou exercer une influence qui porterait atteinte à l'indépendance. C'est ainsi que, lors des négociations occasionnées par la dernière révolution belge, le ministre des affaires étrangères de France empêcha le commissaire français à Bruxelles de notifier le protocole du 27 janvier, qui prononçait certaines exclusions au trône, déclarant « que la conférence de Londres était une médiation, et que l'intention du gouvernement était qu'elle ne perdît pas ce caractère. »

Pendant la guerre, il arrive souvent que la médiation est proposée ou consentie par l'allié d'une des parties belligérantes : cette démarche est une conséquence naturelle de l'alliance; si elle est infructueuse, elle laisse plus de latitude au médiateur sur le parti qui lui reste à prendre. On doit présumer qu'un tel médiateur est difficilement impartial, et l'on peut s'attendre qu'en cas de non-réussite, il se joindra à son allié.

La médiation n'impose pas plus le devoir qu'elle ne confère le droit de garantir les conventions conclues sous ses auspices; mais cette faculté, qui reste entière, est assez souvent exercée par le médiateur.

C'est à la prudence politique, affranchie alors de toute règle secondaire, qu'il appartient de prononcer sur l'opportunité d'une médiation à offrir, lorsqu'il s'agit d'une de ces graves conjonctures qui menacent de lésion les intérêts nationaux. Quant à la forme, c'est surtout en pareille occurrence que l'on a recours avec avantage à la correspondance directe entre les souverains : des conseils donnés dans le sein de la confiance disposent mieux à la modération et à la paix que des offices ministériels qui présentent presque toujours un ton de décision fort souvent mal accueilli.

Il faut remonter au roi de France Henri IV pour trouver la première application à la politique extérieure d'une grande vue régulatrice, dont la médiation fût la constante auxiliaire et l'appui. Ce monarque, ne prenant conseil que de ses sentiments généreux, entreprit de ramener la plupart des couronnes à la modération et à la justice, et de *les unir dans la pensée d'une garantie commune*. Mais ce fut un point de lumière perdu alors pour l'Europe.

Après ce grand roi, on ne retrouve l'esprit de conciliation fortement constitué qu'au congrès de Vienne. Depuis cette époque, les cinq puissances représentant tous les grands intérêts de l'Europe se sont fréquemment réunies en congrès et en conférences, et lorsque des questions générales sont venues à surgir, elles se sont spontanément portées médiatrices. Grâce à cette intervention amicale, de nombreuses raisons de guerre ont successivement disparu, et les événements les plus graves, au lieu de rester des causes perturbatrices, ont été acceptés comme les effets d'un développement rationnel que les peuples accomplissaient dans la sphère de leurs besoins et de leur histoire [*].

Cte DE G.

MÉDIATION (ACTE DE), acte célèbre, par lequel Bonaparte, premier consul, intervenant dans les discordes de la Suisse, régla, pour tout le temps de son règne, l'état politique de ce pays.

L'article 11 du traité de Lunéville (*voy.*) avait garanti au peuple helvétique la liberté de choisir la forme de gouvernement qui lui conviendrait le mieux. Mais deux partis, les unitaires et les fédéralistes, livraient le pays à l'anarchie, lorsque le premier consul fit entrer en Suisse 20,000 hommes sous le commandement de Ney. La tranquillité s'y rétablit alors. Bonaparte, ayant mandé à Paris les délégués des cantons, chargea une commission française de conférer avec eux, et, le 19 février 1803, il leur remit lui-même l'*acte de médiation* qui, le 5 mars, fut solennellement accepté par le sénat helvétique, réuni à Berne dans sa dernière séance. La première partie de cet acte consacrait le maintien du principe fédératif en divisant la Suisse en 19 cantons, et en réglant séparément la constitution de chacun d'eux. La seconde partie, l'*acte fédéral*, déterminait les liens qui devaient subsister entre les divers cantons et les droits réciproques de leurs habitants. Par cette habile transaction, le génie du premier consul, saisissant le moyen terme entre les prétentions extrêmes des partis, sut assurer le repos de la Suisse et ménager à la France un auxiliaire utile. Il joignit lui-même à ses autres titres celui de *médiateur de la Confédération helvétique*, dont la constitution se maintint jusqu'aux événements de 1815. *Voy.* SUISSE, AFFRY, etc. X.

MÉDIATISATION. Lorsque, en 1806, l'empire d'Allemagne fut dissous, on sentit l'impossibilité de conserver cette foule de petites souverainetés qui, malgré toutes les sécularisations opérées en Souabe, en Franconie, en Bavière et sur les bords du Rhin, en 1803, existaient encore sur cette terre si profondément empreinte du régime féodal. Il devenait nécessaire de les réunir à des états plus puissants, non-seulement à cause des circonstances politiques au milieu desquelles on se trouvait, mais encore dans l'intérêt bien entendu du pays. Les exemples d'une semblable médiatisation ne manquaient pas dans l'histoire d'Allemagne; car plus d'une fois des feudataires immédiats de l'Empire en étaient devenus feudataires médiats. Malheureusement, en 1806, on ne suivit pas une règle fixe, et c'est ce qui rendit cette mesure odieuse. Ainsi, tout en *médiatisant* la principauté de Fürstenberg et celle de Linanges ou Leiningen (*voy.* ces mots), qui comptaient, l'une, 74,000, et l'autre 83,000 habitants, on conserva des souverainetés

---

(*) « C'est un dissolvant tellement efficace, disait plaisamment à Londres, en 1830, M. de Talleyrand, qu'eussions-nous une invasion de barbares, comme au ve siècle, il y aurait encore moyen de s'arranger. »

beaucoup moindres, comme celles de Salm, d'Isenbourg, de Leyen, etc. On eut aussi le tort de ne pas déterminer toujours d'après une rigoureuse justice les rapports des princes médiatisés avec leurs nouveaux souverains. Au reste, la médiatisation était inévitable : on eut l'occasion de s'en apercevoir en 1815; car non-seulement on ne put parvenir à rétablir les choses sur l'ancien pied, on se vit même obligé d'ajouter à la liste déjà longue des princes qui avaient subi cette mesure les trois maisons que nous venons de nommer, et plusieurs autres. Cependant des droits particuliers furent stipulés pour les princes médiatisés, qui, entre autres, devaient être réputés égaux en naissance aux princes souverains, lesquels pourraient contracter alliance avec eux sans déroger. *C. L.*

MÉDICAMENTS, *voy.* Matière médicale, Pharmacie, etc.

MÉDICIS (maison de), famille célèbre dans l'histoire de Florence dès le commencement du xiv^{e} siècle, et dont il est même fait mention dans le siècle précédent. Les richesses considérables qu'elle avait acquises dans le commerce lui assuraient une influence qui la plaçait au nombre des familles les plus puissantes de cette ville. En 1342, Gauthier de Brienne, duc d'Athènes, qui lui devait en grande partie son pouvoir, ayant fait mettre à mort Giovanni *dei Medici*, sous le prétexte qu'il n'avait pas défendu assez vigoureusement Lucques contre les Pisans, les Médicis lui jurèrent une haine implacable, et ils contribuèrent activement à délivrer leur patrie de sa tyrannie (*voy.* Italie, T. XV, p. 148). Peu de temps après, la noblesse qui, depuis 50 ans, avait été exclue du maniement des affaires, ayant essayé de reconquérir son ancienne autorité, Alamanno de Médicis, l'aîné de la famille, appela le peuple aux armes et chassa les nobles. Plus tard, lorsque la ville de Florence vit les factions des Albizzi et des Ricci se disputer le pouvoir, les Médicis restèrent fidèles à la fortune de ces derniers, quoiqu'ils fussent les plus faibles. Un des fils d'Alamanno, Bartolommeo de Médicis, entra même, en 1360, dans une conspiration contre les Albizzi. Cette conspiration ayant été découverte, il n'échappa au sort de ses complices que grâce à la protection de son frère Salvestro qui exerçait des fonctions dans la magistrature. Nommé gonfalonier de la justice, en 1378, ce dernier rendit une loi qui, en abaissant le parti des Albizzi et en relevant le parti démocratique, jeta les fondements de l'influence prépondérante de sa maison. En 1393, dans une révolte contre les Albizzi et l'aristocratie, le peuple voulut mettre à sa tête Veri de Médicis, fils de Salvestro et chef de la famille; mais ce digne citoyen, qui aurait pu aisément, dans cette circonstance, se rendre maître de Florence, ne se servit de son influence que pour rétablir la paix et l'union. Malheureusement pour lui, les nobles ne tinrent point leurs promesses, et, devenus suspects, tous les Médicis de la ligne de Salvestro furent bannis. Un d'entre eux, Antonio, soutenu par quelques amis, essaya, en 1397, de rentrer dans Florence; mais son entreprise échoua, et il paya de sa vie cette fatale tentative. Une nouvelle conspiration, ourdie par le duc de Milan, en 1400, n'eut pour résultat que le bannissement de presque tout le reste de la famille des Médicis. Ceux qui restèrent à Florence ne s'occupèrent plus dès lors que de leur commerce et du soin de relever leur maison. Giovanni de Médicis fut nommé successivement membre de la seigneurie en 1402, 1408 et 1417, un des dix du conseil de la guerre en 1414, et gonfalonier de la justice en 1421. C'est de lui qu'est issue la famille des grands-ducs de Toscane. *C. L.*

Cosimo ou Cosme, dit *l'Ancien*, son fils, fonda la grandeur de sa maison. Son nom se lie au plus grand éclat des lettres et des arts, en même temps qu'au déclin de la liberté dans sa patrie. Sa famille avait toujours ressenti une jalousie profonde contre les Albizzi et les autres familles guelfes qui, depuis un siècle, avaient la plus grande part au gouvernement. On a vu plus haut que les Médicis furent parmi les meneurs de la révolution de 1378, qui transporta le pouvoir aux ouvriers en laine et aux autres artisans désignés par le nom de *Ciompi*, et qui leur fit répandre beaucoup de sang. Lorsque Cosme naquit en 1389, l'opinion n'avait point encore pardonné ces excès à sa famille; toutefois sa prodigieuse richesse lui ouvrit bientôt l'entrée de la magistrature. Il avait des comptoirs à Alexandrie d'Égypte et dans tout le Levant, à Venise et dans toutes les villes commerçantes de l'Italie, à Anvers, Lyon, Londres et Augsbourg; il se faisait des créatures par l'emploi qu'il accordait aux nécessiteux dans ses divers établissements, par ses prêts d'argent et ses largesses. Du reste, il ne semblait point rechercher la popularité: il se montrait peu dans les assemblées du parti démocratique dont on le regardait comme le chef héréditaire, et il y prenait rarement la parole. Il était jaloux des familles anciennes aux mains desquelles le pouvoir était retourné; mais en même temps il ne sentait que du dédain pour le peuple et il était humilié de lui être associé. Dans la magistrature, il signalait son opposition par la critique souvent amère de tous les actes des Albizzi. Ceux-ci perdirent patience: ils le firent arrêter et mettre en jugement, en 1433; mais ils ne purent obtenir contre lui, de la commission extraordinaire chargée de le juger, qu'une condamnation à l'exil. Un soulèvement de son parti le fit rappeler l'année suivante; tous ses adversaires furent exilés, et lui-même fut investi par la faction démocratique d'une autorité extra-légale, qu'il conserva jusqu'à sa mort, survenue le 1er août 1464, et qu'il transmit à ses descendants.

Il y a peu de chose à louer dans la vie politique de Cosme de Médicis. Calme, prudent, adroit, il ne songea guère qu'à sa propre grandeur; il travailla dans Florence à éteindre plutôt qu'à ranimer l'amour de la république; au dehors, il abandonna la politique de sa patrie, autrefois protectrice de la liberté, pour faire alliance avec tous les tyrans de l'Italie; il contint, il étouffa partout l'élan des peuples, et il empêcha, en 1450, la restauration de la république milanaise, à l'extinction de la famille Visconti (*voy.*). C'est ainsi qu'il prépara les malheurs qui commencèrent pour l'Italie 30 ans après sa mort. Mais Cosme-l'Ancien occupe dans l'histoire des lettres et des arts une place bien plus distinguée par le zèle avec lequel il concourut à leurs progrès. Déjà, sous l'administration précédente, on avait vu Florence se peupler d'artistes, de savants, d'antiquaires, de philosophes. Cosme les rassembla tous dans le palais qu'il fit bâtir, *in via larga*, par Michellozzi: c'est aujourd'hui le palais Ricardi, à Florence, qui égale en magnificence, et qui surpasse en bon goût et en perfection les habitations des premiers souverains de l'Europe. Il y fonda une bibliothèque publique, où il rassembla, par les soins de ses commis et de ses correspondants, dans toutes les parties du monde connu, un grand nombre de manuscrits qui, sans ses soins, auraient probablement péri, et que, bientôt après, l'invention de l'imprimerie a multipliés. Quatre palais, élevés par lui dans différentes parties de la Toscane, furent aussi des modèles de la grandeur et du bon goût en architecture. Une nouvelle école platonicienne s'était formée parmi sa société, et elle avait fait prendre un essor plus vigoureux aux études philosophiques jusqu'alors trop asservies à l'autorité d'Aristote. Enfin ce fut Cosme-l'Ancien qui donna le premier l'impulsion suivie ensuite par son petit-fils Laurent-le-Magnifique et par le fils de celui-ci, le pape Léon X, impulsion qui a uni indissolublement le nom de Médicis avec la renaissance des arts, des lettres et de la philosophie. J. C. L. S-i. *

Son cousin Bernardo, qui s'était illustré dans les guerres contre Milan et Naples, l'avait précédé dans la tombe, ainsi que son fils Giovanni. Son autre fils Pietro, que son état maladif rendait peu propre à jouer un rôle aussi important, se trouva ainsi placé à la tête de la

---

(*) C'est avec empressement et bonheur que nous avons recueilli ce dernier article d'un de nos plus chers et plus illustres collaborateurs, M. de Sismondi, que la mort vient (25 juin 1842) d'enlever à la science, qu'il honorait non-seulement par la supériorité de son talent et la profondeur de son savoir, mais plus encore par sa haute moralité, par cette probité foncière, s'il est permis de le dire, si rare dans les temps où nous vivons. Notre Encyclopédie lui consacrera une notice spéciale; mais disons, en attendant, que le fragment qu'on vient de lire se rattache aux art. Cosme I-III, et Guelfes et Gibelins, dont il l'a aussi enrichie, indépendamment de ses nombreux et excellents articles sur l'histoire de France. J. H. S.

république. Florence se montra d'abord toute disposée à reporter sur lui l'affection qu'elle avait eue pour son père; mais il s'aliéna les cœurs en écoutant les pernicieux conseils de Diotisalvi Neroni et en exigeant impérieusement le remboursement des sommes qui avaient été prêtées à des bourgeois. A cette faute il en ajouta une autre en fiançant son fils Lorenzo à Clarice, de la noble famille des Orsini (Ursins). Neroni, l'ambitieux Lucca Pitti et les vrais patriotes Nicolo Soderini et Agnolo Acciajuoli profitèrent du mécontentement du peuple pour essayer de renverser Pietro. La conspiration fut découverte et les conjurés obligés de fuir. Dès lors l'autorité des Médicis n'eut plus de bornes. Cependant Pietro qui ne pouvait s'opposer avec assez d'énergie aux actes arbitraires de ses amis, se disposait à rappeler les exilés afin de contenir les uns par les autres, lorsque la mort l'enleva le 2 décembre 1469. Les ennemis des Médicis crurent le moment favorable pour abattre cette puissante maison. D'accord avec le pape Sixte IV et l'archevêque de Pise, Francesco Salviati, les Pazzi, qui tenaient le second rang à Florence, attaquèrent les fils de Pietro, LORENZO et GIULIANO, le 2 mai 1478, dans l'église de *Santa Reparata*, et massacrèrent ce dernier. Lorenzo échappa à la mort, et le peuple, furieux de cette trahison, égorgea tous les conjurés.

Devenu seul représentant de sa maison, dont l'autorité se trouva affermie encore par cet attentat, Lorenzo ou Laurent, né le 1er janvier 1448, s'efforça de marcher sur les traces de son grand-père, à qui il ne le céda ni en prudence et en modération, ni en grandeur d'âme et en libéralité, et qu'il surpassa même par son zèle pour les sciences et les arts. L'alliance de Venise et de Milan mit la république à l'abri des entreprises hostiles de Rome et de Naples; mais l'habileté de Laurent se manifesta surtout dans ses négociations avec le souverain de ce dernier état qui, d'ennemi le plus acharné des Florentins, devint leur allié le plus fidèle. Il ne rendit pas à l'Italie en général et à sa patrie en particulier un service moins signalé en fondant un équilibre politique entre les principales puissances italiennes. Jusqu'à cette époque, les Médicis avaient continué leur commerce; mais de grandes catastrophes forcèrent enfin Laurent à y renoncer. Il lui resta néanmoins une fortune assez considérable pour qu'il pût, comme par le passé, encourager les beaux-arts et embellir Florence. Constamment entouré des savants les plus célèbres de son siècle, qu'il se plaisait à combler de ses libéralités, il consacra des sommes énormes à augmenter la riche bibliothèque des Médicis, fondée par son grand-père, et à créer une école de peinture. Jamais surnom ne fut mieux mérité que celui de *Magnifique* qu'on lui décerna d'une voix unanime. Honoré des rois de l'Europe, chéri de ses concitoyens, il mourut le 8 avril 1492. Il est auteur de poésies (*voy. langue* ITALIENNE, T. XV, p. 162) qui ont été réimprimées à Florence, en 1826, aux frais du grand-duc Léopold II, sous le titre d'*Opere di Lorenzo di Medici, detto il Magnifico* (4 vol. in-4°). *Voir* Fabroni, *Vita Laurentii Medicei* (Pise, 1784, 2 vol. in-4°); Roscoe, *Vie de Laurent de Médicis* (en angl.); 2e éd., Liverp., 1796, 2 vol. in-4°.

Ce prince célèbre eut trois fils : Pierre (*Pietro*), Jean (*Giovanni*), depuis pape sous le nom de Léon X (*voy.*), et Julien (*Giuliano*), mort le 17 mars 1516, à Florence, laissant un fils naturel né en 1511, qui fut depuis le cardinal Hippolyte de Médicis. PIERRE II, qui lui succéda dans le gouvernement de la république, fut loin de déployer la même habileté. En moins de deux ans, il réussit à brouiller Florence avec le roi de France et le duc de Milan, et à s'attirer la haine des Florentins par son imprudence et sa faiblesse. Banni avec toute sa famille (*voy.* ITALIE, T. XV, p. 151), il tenta plusieurs fois, mais sans succès, de rentrer dans Florence, soit par la ruse, soit par la force. Il périt dans le Garigliano en combattant dans les rangs des Français, en 1504. Ce ne fut que neuf ans plus tard que son frère JEAN, alors cardinal, obtint la permission de retourner dans sa patrie. Élevé, peu de temps après, sur le siége pontifical, il rendit à sa famille tout son ancien éclat.

Laurent II, fils de Pierre II, né le 13 sept. 1492, créé par Léon X, son oncle, duc d'Urbin, reprit les rênes de l'état, mais non pas le titre de prince, le gouvernement conservant ses formes républicaines. C'était là un vain simulacre de liberté qui devait disparaître sous Alexandre, son cousin, ou son bâtard selon d'autres, et en tout cas son successeur depuis 1519. Laurent II ne survécut que de quelques jours (avril 1519) à sa femme, Magdeleine de la Tour-d'Auvergne, morte en mettant au monde une fille, son unique héritière légitime, qui fut la célèbre Catherine (*voy.*) de Médicis [*]. Les Florentins ne renoncèrent pas sans peine à la forme de leur gouvernement, et l'esprit républicain se réveillant en eux, ils chassèrent même le vicieux Alexandre, en 1527. Mais à la demande du pape Clément VII (Jules de Médicis, fils de Julien I^er^ et, selon quelques historiens, père d'Alexandre), Charles-Quint rétablit ce dernier en 1531 et lui conféra la dignité de *duc de Florence*, en lui donnant sa fille naturelle Marguerite (*voy.*) en mariage. Alexandre fut à la fois le premier duc de Florence indépendant et le dernier descendant du grand Cosme. Il fut assassiné, en 1537, par Laurent de Médicis, descendant de la ligne collatérale fondée par le frère de Cosme, du même nom, et eut pour successeur Cosme I^er^, qui appartenait à une autre branche de la ligne principale, et qui fut imposé aux Florentins par l'Empereur.

Le savant historien des républiques italiennes, Sismondi, a consacré dans notre ouvrage un article à Cosme I^er^, qui rassembla à grands frais un nombre considérable de tableaux des peintres célèbres, augmenta la collection de statues du jardin de Lorenzo, et fonda l'Académie florentine et l'académie de peinture, en 1562. Nous avons de lui un *Viaggio per l'alta Italia* dont Moreni a publié une nouv. éd., en 1828, à Florence. Après avoir augmenté ses possessions du territoire de Sienne, dont il s'empara, en 1557, avec le secours des Espagnols, il se fit donner, en 1569, par le pape Pie V le titre de *grand-duc de Toscane*, titre dont son fils et successeur François acheta, en 1575, la confirmation de l'empereur Maximilien II. François mourut le 19 oct. 1587, laissant deux filles, dont l'une épousa plus tard Henri IV, roi de France (*voy.* Marie de Médicis). Cette branche de la maison de Médicis ne renonça pas au commerce, comme celle qui s'était éteinte avec Alexandre: le cardinal Ferdinand I^er^, frère et successeur de François, se contenta de cesser le commerce de détail qu'avait encore fait son prédécesseur. Comme les premiers Médicis, ceux-ci se montrèrent d'ailleurs les zélés protecteurs des arts et des sciences; ils déployèrent également une grande habileté et une rare adresse dans les circonstances délicates où les placèrent les guerres de l'Espagne et de la France. Mais ces traits de ressemblance, qu'ils avaient conservés avec leurs illustres ancêtres du xv^e^ siècle, s'effacèrent après la mort de Cosme II (*voy.*), fils et successeur de Ferdinand. Pendant la minorité de son fils Ferdinand II, le clergé et la cour de Rome exercèrent l'influence la plus funeste sur la prospérité de Florence, en la jetant entre les bras de l'Espagne et de l'Autriche. Ce fut pis encore sous le gouvernement du bigot Cosme III (*voy.*), qui régna de 1670 à 1723. La Toscane (*voy.*) était épuisée et sa ruine était certaine, si cette famille ne s'était éteinte, le 9 juillet 1737, en la personne de Jean-Gaston, fils de Cosme III (*voy.* T. VII, p. 75). — *Voir* Pompeo Litta, *Famiglie celebri italiane* (Milan, 1828, cah. 17). *C. L.* et S.

MÉDICIS (don Louis de), duc de Sarto, plus connu sous le nom de *chevalier de Médicis*, descendant de la famille princière d'Ottajano, une des branches cadettes de la maison des Médicis qui s'en était détachée dès le xiii^e^ siècle, naquit en 1760. Nommé ministre à la place d'Acton (*voy.*), en 1805, il rendit de grands services au royaume des Deux-Siciles en y améliorant l'état des finances. Lorsque les Français s'emparèrent de Naples, il passa en Angleterre d'où il retourna dans sa patrie adoptive, en 1815 seulement. Il était ministre de la police,

---

(*) C'est donc par erreur qu'on lit 1520 pour la date de sa naissance, dans l'article que nous avons consacré à cette reine de France. S.

lorsque Murat exécuta la folle entreprise où il trouva la mort. En 1818, le chevalier de Médicis négocia avec le cardinal Gonsalvi un concordat très favorable, et, placé à la tête du ministère des finances, il sut par de sages mesures relever le crédit public. Il s'occupa en même temps de la révision des lois du royaume et publia un nouveau code. Lorsque la révolution de 1820 éclata, le chevalier de Médicis conseilla au roi (*voy.* FERDINAND IV ou I^{er}) d'abandonner ses états et de n'y rentrer qu'à la tête d'une armée autrichienne qui le rétablirait dans la plénitude de son autorité. Son avis n'ayant point été suivi, il donna sa démission et se retira à Rome. Cependant, en 1822, il accepta de nouveau le portefeuille des finances, et fut nommé quelque temps après, à l'occasion du voyage du roi à Vérone et à Vienne, président du conseil des ministres. Lorsque François I^{er} monta sur le trône des Deux-Siciles, le chevalier de Médicis conserva non-seulement sa place, mais il fut fait successivement ministre des affaires étrangères et grand-maître de la cour. Il contribua beaucoup à faire évacuer le royaume de Naples par l'armée autrichienne. La mort le frappa à Madrid, le 25 janvier 1830. Z.

MÉDIE, la plus grande et la plus importante province de l'empire perse (*voy.*). Bornée à l'est par l'Hyrcanie et la Parthie, au sud par la Perse proprement dite (*voy.* FARSISTAN) et la Susiane, à l'ouest par l'Assyrie et l'Arménie, au nord par la mer Caspienne et l'Araxe, elle faisait partie, selon M. de Hammer, de l'Arie ou Erière du Zend, le pays des *Mèdes* dans le sens le plus étendu, qui avait pour limites l'ancienne Bactriane, aujourd'hui Balkh, et comprenait les provinces actuelles de l'Iran, de l'Adzerbaïdjan, du Ghilan et la partie occidentale du Mazanderan. Défendue par ses montagnes, habitée par une population belliqueuse, la Médie formait un royaume indépendant déjà avant la période des Perses. Son histoire commence à Déjocès qui, suivant le récit d'Hérodote, réunit les Mèdes dans des villages et dans des villes, les habitua à se soumettre aux lois et fonda Ecbatane (*voy.*). Conquise par Ninus, la Médie recouvra son indépendance lors de la destruction de l'empire d'Assyrie, et elle ne tarda pas à devenir le plus puissant des royaumes formés de ses débris. Selon Hérodote, une suite non interrompue de rois régnèrent à Ecbatane de 700 à 560 av. J.-C. Le premier s'appela Déjocès le jeune; les trois derniers furent Phraortès, le conquérant de la Perse, Cyaxare, le créateur de la force militaire des Mèdes, et Astyage, dont l'avénement est placé dans l'année 598 ou 597 av. J.-C., et qui fut le père de Mandane, mère de Cyrus. Disons toutefois que le récit de Ctésias (*voy.*), loin d'être d'accord avec celui d'Hérodote sur cette succession de rois, offre des variantes très notables. Cyrus soumit les Mèdes aux Perses, peuplade pauvre et ignorée jusque-là, qui adopta non-seulement les mœurs et les coutumes des vaincus, mais même leurs institutions politiques. Depuis cette époque, la Médie resta sous le sceptre des rois de Perse, à l'exception de la partie la plus septentrionale qui se détacha de la monarchie. Alexandre-le-Grand lui donna pour gouverneur un indigène du nom d'Atropatès, qui se maintint indépendant dans les contrées montagneuses du Nord (*voy.* ATROPATÈNE) sous ses successeurs, et dont les descendants surent, tantôt par la ruse, tantôt par la force, échapper longtemps au joug de leurs dangereux voisins les Parthes, les Arméniens et les Romains. La Médie finit cependant par être réunie au royaume des Parthes. Elle comprenait alors la Médie méridionale ou Grande-Médie, avec la capitale Ecbatane, l'Atropatène (*voy.* ADERBIDJAN), et la Médie septentrionale le long des côtes de la mer Caspienne (*voy.* IRAK ADJEMI). *C. L.*

MEDINA-CŒLI (DUCHÉ DE)*, ainsi nommé de sa capitale, ancienne ville d'Espagne, dans la Vieille-Castille. Les titulaires de ce duché, grands d'Espagne, et qui ont formé une des plus illustres familles espagnoles, descendaient de Bertrand de Béarn, qui reçut, en 1368, le comté de Béarn du roi Henri de Castille, et épousa

---

(*) En latin *Methymna cœlestis*. Plusieurs villes en Espagne portent le nom de *Medina*, qui, comme on sait (*voy.* MÉDINE), signifie *ville* en arabe.

l'héritière de la célèbre maison de la Cerda (*voy.*), dont il acquit ainsi les titres. En 1491, Medina-Cœli fut érigé en duché, en faveur de Louis II de la Cerda, et ses descendants en conservèrent la possession jusqu'à l'année 1711, où François-Louis de la Cerda, duc de Medina-Cœli, premier ministre sous Charles II, mourut en prison, sans laisser de postérité. Le duché échut alors aux comtes de Priego de la famille de Figuerra. X.

MEDINA-SIDONIA (DUCHÉ DE), en latin *Assidonia* ou *Assindum*, ainsi nommé d'une ancienne ville d'Espagne dans l'Andalousie, a donné son titre à la célèbre maison de Guzman, dont nous avons, dans un article spécial, fait connaître les principaux membres. Un autre, ALPHONSE PEREZ DE GUZMAN, duc de Medina-Sidonia, commandait l'*armada* (*voy.*) détruite par les tempêtes. Il mourut en 1615. GASPAR-ALONZO PEREZ DE GUZMAN, duc de Medina-Sidonia, était le frère de Louise de Guzman, femme du duc Jean de Bragance, que la révolution de 1640 plaça sur le trône de Portugal (*voy.* T. XIII, p. 343). Alors gouverneur de l'Andalousie, il voulut, à l'instigation de son beau-frère, s'en faire déclarer souverain; mais le complot fut découvert, et, appelé à Madrid, il dut sa grâce à son repentir. Il fut obligé d'appeler le roi de Portugal en combat singulier; mais celui-ci ne se présenta pas au rendez-vous. Le duc de Medina-Sidonia tomba ensuite dans la plus complète obscurité. Z.

MÉDINE. *Medina* était, chez les Arabes, le nom de toutes les grandes villes, et le mot *bélète* désignait les centres moins importants. L'Espagne, encore empreinte de civilisation mauresque, compte même aujourd'hui plusieurs cités ayant conservé le nom de Medina : *Medina del Campo*, *Medina del Rio-Seco*, etc. (*voy.* les art. précéd.). Mais, comme les Romains, qui bientôt n'appelèrent *Urbs* que Rome seule, peu à peu les Musulmans consacrèrent aussi le nom de *Médine* à la première ville convertie au culte de Mahomet. *Voy.* p. 186.

Médine ou *Medina el Nabi*, c'est-à-dire la ville du prophète, est située dans l'Arabie déserte (*voy.* HEDJAZ) et sur les confins de l'Arabie pétrée, par 24° 21′ de lat. N., et 37° 40′ de long. or. Au nord, au sud et à l'est, ses alentours, couverts de forêts de dattiers, offrent le riant spectacle d'une végétation puissante qui contraste singulièrement avec le désert sablonneux, semé çà et là de roches arides, que le voyageur a dû parcourir pour y arriver. Mahomet a décrit, avec la richesse de la poésie orientale, les sensations délicieuses qui l'enivrèrent à la vue de cette ville sainte.

La ville proprement dite est circulaire; son développement est de 2 ½ kilomètres. Ses murailles sont en pierres de taille et garnies de tours. Celles qui existent actuellement ne datent que de la fin du xvie siècle. Les côtés nord et ouest sont dominés et défendus par un fort. Trois portes servent d'entrée à Médine. Les maisons sont bâties, moitié en pierres de taille, moitié en briques; mais elles sont généralement dans un état déplorable de dégradation.

La mosquée renfermant le tombeau du prophète est à peu près au centre de la ville : deux dômes et trois minarets la signalent aux regards. L'espace qu'elle occupe est un rectangle de 127^{m} de long sur 100^{m} de large. La cour intérieure, au milieu de laquelle s'élève un groupe de palmiers, est bordée sur trois côtés par trois rangées de colonnes de 5^{m} de hauteur; le quatrième côté regarde le sud : c'est une vaste galerie ornée de dix colonnes de profondeur et fermée par un mur qui fait face à la kaaba de la Mecque (*voy.*). Il est recouvert de marbre, orné d'inscriptions, d'arabesques et de vitraux coloriés. Le jour descend encore dans cette partie de galerie par un dôme que soutiennent les colonnes centrales des deux rangées les plus voisines du mur. C'est là le sanctuaire de l'édifice : le sol y est partout enrichi de tapis et de mosaïques d'un grand prix. Sous la première rangée de colonnes, en regard de la cour, se trouve la première chaire d'où, selon les traditions, le prophète a parlé aux vrais croyants. Non loin de la chaire, et au-delà d'une cloison en bois sculpté et orné d'arabesques, se trouve le tombeau du prophète, au-dessus duquel s'élève un dôme soutenu par des pilastres en marbre blanc. L'espace compris entre ces pilastres est fermé par des grilles; mais le tombeau lui-même n'est pas visible : il est entièrement caché derrière une tenture de damas vert, couleur du prophète, qui part du sol et s'élève jusqu'à la hauteur des pilastres. Selon l'opinion des fidèles, le tombeau consisterait en un monument carré de pierres noires supporté par deux petites colonnes, qui ont sans doute donné lieu à la tradition d'après laquelle le cercueil serait suspendu en l'air par un aimant. Entre la tenture et les grilles, en façon d'urnes funéraires, sont suspendus des vases d'or et d'argent; un grand nombre de lampes éclairent chaque nuit cette enceinte sacrée, dont la garde est confiée à des eunuques. Les Wahhabites ont en vain essayé de renverser le dôme du tombeau de Mahomet; mais ils emportèrent beaucoup d'ornements et de pierreries. Auprès de ce tombeau, et dans la même enceinte, se voit aussi celui de la fille révérée de Mahomet, Fatime (*voy.* ce nom). Cette mosquée fut, dit-on, fondée par le prophète, mais elle a été depuis reconstruite : celle que l'on voit maintenant fut élevée par Kaïd-Bey, sulthan d'Égypte, l'an 892 de l'hégire.

Médine, habitée aujourd'hui par environ 1,200 familles, est placée sous l'autorité du chérif de la Mecque. J. C-T.

MÉDIQUES (GUERRES). La conquête de la Médie par Cyrus (*voy.*) et la révolution qui transféra l'empire aux Perses n'empêchèrent pas qu'on appelât, en Grèce, les vainqueurs et les vaincus indifféremment Perses ou Mèdes. De là le nom de guerres médiques donné plus spécialement dans l'histoire aux guerres que les rois de Perse, Darius et son fils Xerxès (*voy.* ces noms) firent aux Grecs de l'Ionie, des îles et de la Grèce continentale. L'origine de ces guerres longues et sanglantes fut la révolte de l'Ionie; lorsqu'elle éclata contre Darius, les Athéniens, qui avaient à se venger de la faveur, de la menaçante hospitalité que les Perses accordaient au Pisistratide Hippias (*voy.* HIPPARQUE), se réunirent aux Ioniens, s'emparèrent de Sardes et la livrèrent aux flammes (503 av. J.-C.). A la nouvelle de cet incendie, Darius demanda son arc, y mit une flèche et la tira vers le ciel en s'écriant : « O Dieu! puissé-je me venger d'Athènes! » Il ordonna ensuite à l'un de ses officiers de lui répéter tous les jours : « Seigneur, souvenez-vous des Athéniens » (Hérod., V, 105). Il s'en souvint en effet; mais, à la journée de Marathon (*voy.* MILTIADE), son armée d'invasion fut mise en fuite et forcée de retourner en Asie (l'an 490 av. J.-C.). Xerxès, après dix années de préparatifs, attaqua la Grèce par terre et par mer; on sait que ses armées et ses flottes furent anéanties à Salamine, l'an 480 av. J.-C., à Mycale et à Platée, l'an 479, (*voy.* LÉONIDAS, THÉMISTOCLE, ARISTIDE, PAUSANIAS, CIMON, etc.). Désormais le théâtre des guerres médiques sera transporté dans l'Asie même par Agésilas, par Xénophon, par Alexandre (*voy.* ces noms), les vengeurs de la Grèce.

Les guerres médiques furent une occasion, surtout pour Égine et Athènes, d'augmenter considérablement leur marine; elles mirent en relief le patriotisme et la force des Spartiates; elles multiplièrent les rapports des métropoles grecques avec les colonies asiatiques; elles frappèrent la Grèce tout entière d'une de ces commotions qui éveillent tous les sentiments, toutes les passions, toutes les facultés; elles produisirent, outre les héros aux articles desquels nous avons renvoyé, leur immortel historien, Hérodote, les Eschyle, les Simonide, les Pindare; elles servirent enfin comme d'initiation aux siècles de Périclès et d'Alexandre (*voy.* tous ces noms). F. D.

MÉDITERRANÉE (MER), de *mediterraneus*, qui est au milieu des terres, dénomination applicable, en général, à tout bras de mer enveloppé par les terres, mais donnée plus spécialement à la mer intérieure qui s'étend entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique, et communique avec l'océan Atlantique par le détroit de Gibraltar (*voy.*). On peut la considérer comme un grand golfe de cet océan, de même que la *mer d'Azof* et la *mer Noire* ne sont, à vrai dire, que des golfes de la Méditerranée. Cette mer dont la forme est très irrégulière prend le nom d'*Adriatique* entre les côtes d'Italie et de Dalmatie; d'*Ionienne* dans les parages des îles de ce nom; de *Tyrrhénienne* entre la côte occidentale de l'Italie, la Corse et la Sardaigne; d'*Archipel* (*voy.* tous ces noms), au midi de l'ancienne Grèce. De l'est à l'ouest, elle a près de 800 lieues de longueur; et sa plus grande largeur, entre le golfe de Tarente, en Italie, et le golfe de la Sidra, en Afrique, est de 260 lieues. En Europe, elle baigne les côtes de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de la Grèce, de la Turquie et de la Russie; en Asie, celles de la Turquie asiatique; en Afrique, celles de l'Égypte, des États barbaresques, de l'Algérie et du Maroc. Parmi les golfes proprement dits, il faut citer le golfe *du Lion* à l'embouchure du Rhône, le golfe *de Gênes*, etc., etc. Il y a lieu de présumer que la Méditerranée était primitivement un lac, et qu'en rompant la digue que lui opposaient les roches de Gibraltar qui se prolongeaient probablement jusqu'en Afrique, il a produit le détroit par lequel il communique maintenant avec l'Océan. Elle est parsemée d'îles nombreuses, telles que les Baléares, la Corse, la Sardaigne, la Sicile, Malte, Candie, Chypre et les îles de l'Archipel (*voy.* ces noms). Un nombre considérable de grands fleuves y versent leurs eaux : du côté de l'Europe, ce sont l'Èbre, le Rhône, le Pô, le Danube, le Dniester, le Dnieper, le Don et le Kouban; en Afrique, le Nil (*voy.* ces noms). Cependant, malgré cette affluence, le courant dominant se porte de l'Océan à la Méditerranée, et il n'y a qu'un courant inférieur qui prend une direction contraire; au reste, les courants du détroit de Gibraltar sont violents et présentent beaucoup d'irrégularité. Il n'y règne pas de vents constants, les marées y sont faibles et montent peu. La Méditerranée offre une pêche abondante, surtout en thons, sardines, anchois, raies, etc. On y trouve aussi beaucoup de coquillages, entre autres la pinne marine. Au sud de l'Italie et sur la côte d'Afrique s'étendent des bancs de coraux.

Les côtes orientales de cette mer ont été civilisées de bonne heure et sont parvenues à une grande splendeur dans un temps où le Nord et la plus grande partie du Midi étaient plongés encore dans une profonde barbarie. La Grèce, l'Asie-Mineure, la Syrie et l'Égypte ont été les premiers pays voisins de la Méditerranée qui aient cultivé les arts et les sciences, et les aient répandus le long des bords de cette mer; c'est de la Phénicie et de Carthage que sont sortis les premiers navigateurs qui aient franchi le détroit de Gibraltar. L'Italie a dominé ensuite; actuellement la civilisation la plus avancée est au nord de cette mer; tandis que, au midi, la peste et la barbarie affligent les contrées jadis couvertes de villes florissantes et de peuples éclairés. La suprématie des états maritimes d'Europe a fait cesser la piraterie des États barbaresques, qui, depuis le moyen-âge jusqu'au dernier siècle, a désolé le commerce dans la Méditerranée; des bateaux à vapeur, surtout français, traversent actuellement cette mer en divers sens et entretiennent une communication active entre l'Orient et l'Occident, entre le Sud et le Nord, entre les îles et les continents. D-G.

MÉDOC (VIN DE), *voy.* BORDEAUX (*vins de*).

MÉDRARIDES ou MADRARIDES, *voy.* KHALIFAT et FATIMIDES, T. X, p. 533.

MÉDUSE (myth.), *voy.* GORGONES et PERSÉE.

MÉDUSES (hist. nat.), nom que l'on donne à un groupe de zoophytes (*voy.*) constituant presque à lui seul la 1re division des *acalèphes* (*a. simples*). Les animaux qui le composent ont le corps transparent, gélatineux, circulaire, convexe en dessus, concave en dessous, et ayant, pour la forme, quelque analogie avec le chapeau d'un champignon, ou avec une *ombrelle*, ce qui lui a fait donner ce dernier nom. Ces zoophytes flottent et nagent dans la mer par les contractions et les dilatations alternatives du disque. On ne les voit guère à la surface que par les temps calmes. Il en est qui sont phosphorescents; plusieurs offrent les nuances les plus vives. Leur taille varie entre quelques millimètres et plus d'un mètre de longueur. Le plus souvent ils perdent leurs formes, ou même se résolvent en eau en sortant de la mer. On ignore leur mode de respiration et de reproduction. Plusieurs occasionnent une douleur cuisante quand on les touche, d'où leur vient le nom d'*orties de mer*, appliqué aux acalèphes en général.

On trouve dans le même groupe les rhizostomes, les béroés, les cestes, les alcinoés, etc., etc. C. S-te.

MEERMAN (Gérard) naquit à Leyde, en 1722. A l'âge de 17 ans, il composa son premier ouvrage, et son goût pour les lettres ne se démentit jamais depuis, malgré les charges publiques qu'il occupa. Il mourut à Aix-la-Chapelle, le 15 décembre 1771. On lui doit plusieurs écrits estimables, parmi lesquels nous citerons le *Novus thesaurus juris civilis et canonici*, 1751-54, 7 vol. in-fol. (avec un supplément publié par son fils, La Haye, 1780); et *Conspectus originum typographicarum, proximè in lucem edendarum*, 1761, in-8°, traduit en français par l'abbé Gouget sous le titre de *Plan du traité des Origines typographiques, par M. Meerman*, 1762, in-8°. Cet ouvrage lui-même, le plus important de tous les travaux de ce savant, parut trois ans après (*Origines typographicæ*, La Haye, 1765, 2 tom. in-4°); malheureusement l'amour de la patrie y a porté Meerman à défendre une mauvaise cause, et il n'a point réussi, malgré ses efforts, à faire passer Laurent Coster (*voy.*) pour l'inventeur de l'imprimerie. — Son fils unique, le baron Jean Meerman de Dalem, né en 1753, a publié de nombreux écrits. Appelé à Paris, vers la fin du règne de Napoléon, il devint membre du sénat; mais après la chute de l'empire, il retourna dans sa patrie et y mourut, le 19 août 1815. Sa femme, poëte distinguée, a écrit sa vie. X.

MEETING, mot anglais qui exprime une grande réunion populaire, dont le but est de discuter sur un sujet politique quelconque. Le résultat des délibérations se manifeste le plus souvent par la plus ou moins grande vigueur des acclamations bruyantes qui accueillent les propositions. Le scrutin y reçoit le nom de *poll*. X.

MÉGACHILE (de μέγας, grande, et χεῖλος, lèvre), nom donné par Latreille à un genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des mellifères, tribu des apiaires. X.

MÉGACLÈS, *voy.* Alcméonides et Pisistrate.

MÉGALOPOLIS, ville d'Arcadie, fondée l'année même de la défaite des Lacédémoniens à Leuctres, 371 av. J.-C. Les Arcadiens la bâtirent par le conseil et sous les auspices d'Épaminondas (*voy.*), avec l'intention politique d'en faire la capitale et le boulevard de leur pays, surtout contre les Lacédémoniens. Pour la peupler, ils obligèrent les autres villes d'Arcadie d'y envoyer la meilleure partie de leurs citoyens, et c'est ainsi qu'elle devint une grande ville (μεγάλη πόλις), comme l'indique son nom. Pendant un siècle et demi, grâce à leur nouvelle capitale, les Arcadiens soutinrent sans désavantage la lutte avec Lacédémone; mais vers l'année 147 av. J.-C., Cléomène, roi de Sparte, s'en empara par surprise, la rasa jusqu'aux fondements, et passa une partie des habitants au fil de l'épée. Les Mégalopolitains qui avaient pu échapper revinrent bientôt après, rétablirent leur ville avec tous ses monuments et ses temples. Pausanias les décrit dans sa périégèse (l. VIII, c. 27); mais déjà, de son temps, au IIe siècle, cette ville n'offrait plus que des ruines. La ville de Léondari, qui en est à quelque distance, ne s'en est pas moins, depuis la révolution grecque, parée de son nom. F. D.

MÉGARE, Mégaride. La Mégaride séparait les états d'Athènes de ceux de Corinthe, et s'étendait du golfe Saronique à la mer des Alcyons. On n'y trouvait qu'un petit nombre de villes et de bourgs, et le sol était aussi ingrat que celui de l'Attique; mais le commerce venait en aide à ses habitants et leur fournissait de grandes ressources. Mégare, capitale de la Mégaride, tenait autrefois au port de Nisée, son arsenal maritime, par de longues murailles, comme celles qui unissaient Athènes au Pirée. Fondée, dit-on, 1131 av. J.-C., gouvernée d'abord par ses rois, puis échue aux Athéniens, devenue ensuite dorienne par la conquête sous Codrus, elle recouvra son autonomie, et tant qu'elle resta indépendante, elle se distingua dans les armes, dans la philosophie et les beaux-arts. Des statues de Praxitèle et de Scopas ornaient ses monuments et ses places publiques. Les vers gnomiques de Théognis (*voy.* Gnomes), son poëte, étaient le code moral de la Grèce ; ses philosophes, Euclide (*voy.*) et Stilpon, y avaient fondé une école qui tient un haut rang dans l'histoire de la philosophie. A la bataille de Salamine, 20 de ses vaisseaux concoururent à la défense de la Grèce et 3,000 Mégaréens combattirent à Platée (*voy.*) dans l'armée de Pausanias. Tel fut parfois l'excès de la population dans cette ville, qu'elle put, sans s'affaiblir, envoyer des colonies en Sicile, dans la Propontide et au Pont-Euxin. Plus tard, elle subit le sort commun de la Grèce; mais malgré toutes ses vicissitudes et ses malheurs, Mégare a toujours conservé son nom. C'est à peu près tout ce qui lui reste de sa splendeur passée. F. D.

MÉGATHÉRIUM (μέγας, grand, θήρ, bête fauve). Cuvier a ainsi nommé un mammifère qui n'existe plus qu'à l'état fossile, et qui, par sa conformation, paraît avoir appartenu à l'ordre des édentés (*voy.*). C'est aux tatous qu'il semble avoir le plus ressemblé, quoique sa tête fût plutôt celle des paresseux (*voy.*) ou bradypes. On lui a trouvé 4 mètres de long sur 6 au moins de hauteur. Il avait donc la taille d'un éléphant. C'est dans des alluvions de l'Amérique méridionale que l'on a trouvé ses débris. C. S-te.

MÉGÈRE, *voy.* Furies.

MÉGISSERIE, Mégissier. Les peaux destinées à la ganterie et à d'autres menus ouvrages, tels que tabliers d'ouvriers et de sapeurs, sacs à poudre et à tabac, etc., au lieu d'avoir la solidité que l'on donne aux cuirs (*voy.*), doivent au contraire recevoir une préparation qui les blanchisse, sauf à les teindre ensuite, et leur conserve le moelleux et la souplesse qu'elles avaient étant fraiches. C'est l'art de les préparer ainsi qui constitue la mégisserie, art qui a beaucoup d'analogie avec celui du chamoiseur (*voy.*). Comme ce dernier, il a pour objet la saponification, l'extraction de la graisse et du mucus remplissant les interstices du tissu cellulaire, et le remplacement de ces matières par un corps onctueux qui, pour le chamoiseur, est une substance grasse, et pour le mégissier, une pâte nommée *nourriture*, et composée de farine, de jaune d'œufs, d'alun et de sel.

Le mégissier choisit la peau des animaux les plus jeunes et les plus faibles, tels que le chevreau et l'agneau; celle de mouton est surtout employée, et l'on passe également en *mégie* les peaux de veau, de chèvre, de lapin, etc. Le mégissier prépare quelquefois des peaux sans les dépouiller de leur laine ou poil, pour des fourrures grossières.

Les premières opérations de la mégisserie sont les mêmes que pour la chamoiserie; ainsi, on trempe les peaux à l'eau douce, on les met en chaux, on les rince, on les pèle, on les écharne, on les foule, puis on les fait fermenter dans une eau de son de blé et on les foule dans la nourriture, puis on les fait sécher. Après un assez long repos qui donne le temps à la préparation de s'incorporer convenablement dans les peaux, on leur fait subir une nouvelle opération nommée *ouverture* et qui consiste à les humecter, à les fouler et à les étirer sur le palisson, lame de fer demi-circulaire, tranchante à sa partie convexe et fixée verticalement sur un pied. Elles peuvent alors être livrées au commerce ou à la teinture.

Cette branche d'industrie est exploitée en France dans un grand nombre de départements ; mais c'est dans celui de l'Ardèche et surtout à Annonay, qu'elle est pratiquée avec le plus d'étendue et le plus de succès. Milhau (Aveyron), Grenoble (Isère), Saint-Jean, Saint-Hippolyte, le Vigan et Nîmes (Gard), jouissent aussi d'une réputation méritée. L. L.

MÉHÉMET-ALI, *voy.* Mohammed-Ali. Méhémet est la forme turque du nom arabe Mohammed (Mahomet).

MÉHUL (Étienne-Henri), né à Givet (Ardennes), le 24 juin 1763, est assurément un des plus grands musiciens que la France ait produits. Fils d'un cuisinier, qui n'avait que des moyens bornés pour subvenir aux frais de son éducation, il reçut d'abord de l'organiste de Givet des leçons dont il profita si bien, qu'ayant à peine atteint l'âge de 10 ans, il touchait l'orgue du couvent des Récollets, et la population désertait l'église principale pour venir l'entendre. Il resta près de deux années dans cette position ; mais à cette époque, un Allemand, nommé G. Hanser, particulièrement habile dans le style d'église, ayant été appelé pour toucher l'orgue de l'abbaye de Lavaldieu, située dans les Ardennes, le jeune Méhul n'eut plus de repos qu'il n'eût fait la connaissance de ce musicien, qui devint immédiatement son maître. Mais de grandes difficultés se présentaient pour suivre ses leçons, car une distance de plusieurs lieues séparait Givet de Lavaldieu, et le pauvre cuisinier n'aurait pu payer au couvent une pension pour son fils. Un certain P. Lissoir (mort en 1808, aumônier des Invalides) aplanit tout et admit l'enfant, alors âgé de 12 ans, en qualité de commensal de la maison. Méhul s'acquitta plus tard envers l'établissement en remplissant pendant deux années les fonctions d'organiste adjoint. L'ambition de ses parents se bornait à faire de lui un moine de Lavaldieu : l'existence douce et paisible qu'il menait dans le couvent l'aurait peut-être décidé à suivre ce parti, si la rencontre d'un colonel, en garnison à Charlemont, ne lui eût fourni l'idée et les moyens de se rendre à Paris.

Arrivé dans la capitale, Méhul se perfectionna dans l'étude du clavecin et de la composition sous Edelmann. Il publia quelques sonates de piano, mais son génie le portait vers le théâtre : le bonheur qu'il eut de faire la connaissance de Gluck (*voy.*) acheva de décider de sa vocation. Avant l'âge de 20 ans, il avait déjà composé, comme morceaux d'étude, trois opéras; un quatrième, *Alonzo et Cora*, fut reçu à l'Académie royale de musique; mais six années s'écoulèrent sans que son tour de représentation arrivât. Désolé d'un délai préjudiciable à sa réputation naissante, Méhul alla, son opéra d'*Euphrosine* à la main, frapper à la porte de l'Opéra-Comique, espérant que sur ce théâtre la mise en scène se ferait moins attendre; et en effet, cet ouvrage fut donné en 1790. Il eut un succès prodigieux et mérité; c'est celui des ouvrages de Méhul où il a le plus fortement imprimé son cachet : c'est là qu'il s'est montré vraiment créateur. Quelques-uns des défauts qu'on lui reprocha plus tard s'entrevoient déjà, mais sans déparer cette belle production. La réussite d'*Euphrosine* fit hâter la mise en scène d'*Alonzo*, qui fut froidement reçu; mais l'auteur fut dédommagé par l'accueil fait a *Stratonice*, qui suivit immédiatement. Un quatuor de cette pièce est resté l'un des chefs-d'œuvre de la scène française; malheureusement les défauts de l'auteur sont très sensibles dans tout le cours de l'ouvrage.

Onze autres pièces succédèrent à celle-ci jusqu'en 1801; elles eurent toutes peu de succès, quoique plusieurs renfermassent des beautés de premier ordre : ainsi, *Horatius-Coclès* était précédé d'une belle ouverture; les mélodies de *Phrosine et Mélidore* étaient élégantes et gracieuses; *Adrien* et *Timoléon* renfermaient de beaux chœurs; *Ariodant* de grandes beautés dramatiques; enfin *Le jeune Henri* est demeuré populaire par sa seule ouverture. Cette symphonie offre un fait unique dans les fastes du théâtre musical. A la première représentation, elle fut redemandée après avoir été exécutée une première fois; la pièce commença ensuite, mais elle déplut tellement, que le public fit baisser le rideau et redemanda l'ouverture qui fut ainsi jouée trois fois dans la même soirée et applaudie avec un enthousiasme qu'elle excite encore aujourd'hui. C'est un magnifique tableau, ou, pour mieux dire, une galerie de tableaux dépendants les uns des autres et admirablement enchaînés. On ne pouvait être plus riche de mélodie et d'harmonie, plus vrai, plus entraînant.

Cependant une troupe d'acteurs italiens étant venus à Paris, en 1801, les pièces de Cimarosa, de Païsiello et de quelques autres, représentées par ces *nouveaux bouffes* (c'est ainsi qu'on les nommait), obtinrent un grand succès. Méhul avait peu d'estime pour la musique italienne : cela tenait à son éducation et aux conseils qu'il avait reçus de Gluck dans ses jeunes années. Il s'imagina de parodier ce genre, en imitant dans un opéra français la forme des mélodies italiennes, et une pièce nouvelle, *l'Irato*, fut annoncée sous un nom italien. Ce ne fut qu'à la troisième représentation, après un succès bien constaté, qu'elle fut avouée par son véritable auteur. Il est certain que le public y fût pris, bien que rien ne ressemblât moins aux formes italiennes que les airs et autres morceaux écrits par Méhul en cette circonstance; mais il avait parfaitement réussi à exagérer certains défauts de la musique qu'il prétendait imiter; et comme le poëme était conçu dans le même sens, il résultait du tout un assemblage assez comique. On y trouve d'ailleurs un excellent quatuor qui peut être offert pour modèle, et mis, sauf la différence du sujet, à côté de celui de *Stratonice*. La faveur publique accordée à *l'Irato* fit croire à Mehul qu'il devait s'adonner à un genre moins sérieux que celui qui lui avait valu ses premiers succès; mais des 8 opéras-comiques donnés par lui, de 1802 à 1810, *Une folie* est le seul qui ait eu un véritable succès, dans lequel le jeu des acteurs entra même pour beaucoup; des autres, on n'a retenu que quelques morceaux : l'ouverture des *Aveugles de Tolède* est restée, et se joue encore aujourd'hui; elle a la forme gracieuse d'un bolero (*voy.*), et la distribution instrumentale en est fort heureuse.

Dans *Uthal*, la musique de Méhul reprit son premier caractère, ainsi qu'il convenait pour le sujet ossianique de ce poëme; néanmoins le succès ne répondit pas complétement à l'attente du compositeur. Ce fut alors, qu'âgé de près de 50 ans, il s'imagina de refaire ses études musicales : il se mit à écrire des formules harmoniques, des contrepoints, des fugues, dans la conviction qu'il pourrait acquérir ainsi une perfection de science qui lui manquait, et que possédait à un si haut degré un de ses contemporains (*voy.* CHERUBINI). Mais autant de telles études sont utiles lorsqu'elles sont faites dès l'enfance, autant elles sont superflues, ou même préjudiciables, pour un homme dont le talent s'est formé d'après un système différent; sans parvenir à suppléer à ce qui lui manque réellement, il perd ce qui fait sa véritable force, parce que ses allures n'ont plus ni liberté ni assurance : il était irrégulier et intéressant, il devient correct et insipide.

Ce fut après ces inutiles travaux que Méhul composa des symphonies conçues dans le système de celles de Haydn et de Mozart, mais non pas échauffées du feu de leur génie. Ces pièces, exécutées au Conservatoire de Paris, ne produisirent aucun effet. *Joseph en Égypte*, donné à l'Opéra-Comique (en 1807), n'obtint qu'un succès d'estime; mais il fut mieux reçu en Allemagne et dans les départements. Outre un bel air et une romance devenue populaire, on y trouve plusieurs chœurs et morceaux d'ensemble dignes d'être étudiés. Ce qui domine surtout dans la pièce, c'est un caractère, ou pour mieux dire, une couleur très heureusement assortie au sujet. Ces qualités ne se rencontrent plus dans les *Amazones*, pièce donnée à l'Opéra, en 1812, et qui ne put se soutenir que pendant un petit nombre de représentations. Ce mauvais succès acheva de décourager Méhul, dont la santé s'altéra en peu de temps. Attaqué d'une maladie de consomption, il ne pouvait plus travailler que par instants, et s'occupait de la culture des fleurs et particulièrement de celle des tulipes, occupation qui, dès l'enfance, avait été chez lui une sorte de passion. Son travail, sans cesse repris et interrompu, produisit la *Journée aux aventures*, opéra-comique où l'on retrouve encore quelques éclairs de talent, et dont la musique, unie à un poëme amusant, obtint beaucoup de succès. Mais le coup était porté et la maladie avait exercé sur le compositeur de terribles ravages; sa personne offrait le triste spectacle de la caducité anticipée. Une tristesse insurmontable s'était emparée de son âme; on lui conseilla un voyage en Provence, et il alla quelque temps respirer l'air vif et pur de la petite ville d'Hyères. Son voyage fut un véritable triomphe; mais il sentait lui-même que ces consolations étaient trop tardives; il revint dans la capitale, où il expira, le 18 octobre 1817, âgé seulement de 54 ans. Cinq ans après sa mort, on représenta, sur le théâtre de l'Opéra-Comique, *Valentine de Milan*, qu'il avait laissée inachevée, et que termina M. Daussoigne, neveu et élève de l'auteur. A la première représentation, le buste de Méhul fut apporté sur la scène et couronné par les acteurs, tandis que l'on chantait des couplets à la louange de l'illustre musicien.

Méhul avait été inspecteur du Conservatoire et membre de l'Institut, dès la fondation de ces deux établissements. Il rentra comme professeur de composition à l'École royale de musique et de déclamation, lorsque l'ancien Conservatoire fut supprimé. Presque dès l'origine aussi, il était membre de la Légion-d'Honneur. Il aurait pu joindre à ces titres celui de maître de chapelle de l'empereur; mais, par un désintéressement bien rare, lorsque cette place lui fut offerte, il déclara ne vouloir l'accepter qu'en la partageant avec Cherubini, que Napoléon avait le malheur de ne pas apprécier : elle fut donnée sans partage à Lesueur. Par un travers commun à plusieurs hommes célèbres, Méhul se croyait environné d'ennemis conjurés contre ses succès et même contre son repos; cette triste disposition d'esprit troubla son bonheur, mais ne l'empêchait pas d'être aimable avec ses amis, et sa conversation était d'autant plus intéressante qu'il avait beaucoup d'instruction et des reparties souvent heureuses.

Deux morceaux lus par lui à l'Institut, l'un *Sur l'état futur de la musique en France*, et l'autre *Sur les travaux des élèves du Conservatoire à Rome*, prouvent qu'il n'était pas étranger à l'art d'écrire. Comme compositeur, Méhul occupe certainement un des principaux rangs parmi les musiciens français; plus de 40 opéras dont il est l'auteur offrent la réunion des qualités et des défauts communs à l'école française à l'époque à laquelle Méhul écrivait : de la force et souvent du bonheur dans l'expression dramatique, mais peu de grâce dans la mélodie, le plus souvent d'ailleurs écourtée ou bien gâtée par des accompagnements prétentieux; peu d'habileté à saisir ce qui convient aux voix et à tirer parti des ressources qu'offre leur réunion; un orchestre très bruyant qui écrase et fatigue les parties vocales sans pour cela produire de véritables effets; tels sont les défauts dominants des ouvrages de Méhul. Il faut dire, d'un autre côté, que les vices qui viennent d'être signalés portent souvent avec eux une compensation, insuffisante à la vérité, mais qui doit pourtant être comptée pour quelque chose. Ainsi, le manque de développement dans la mélodie la rend plus précise, la recherche des accompagnements amène parfois des formes originales; enfin ce qui chez lui mérite surtout les éloges, c'est cette attention continuelle à saisir le sens du drame dans son ensemble comme dans ses détails, à ne jamais perdre de vue le lieu et l'époque de l'action, et à donner à l'auditeur une juste et suffisante idée de tous les accessoires. Dans un pareil système, quand l'inspiration arrive à propos, elle produit d'admirables choses : par malheur, elle n'est pas venue assez souvent. De tous les compositeurs, Méhul serait celui qui aurait le plus approché de Gluck, si Salieri n'eût écrit les *Danaïdes* et *Tarare*; mais une place à l'un des côtés du grand maître est encore assez honorable.

Outre ses opéras, Méhul a composé trois ballets pour l'Opéra, six symphonies, des sonates de piano et plusieurs chants patriotiques; il en est deux qui sont restés dans la mémoire de tout le monde : le *Chant du départ* (*voy.*) et la *chanson de Roland*, paroles d'A. Duval. M. Quatremère de Quincy a prononcé, à l'Académie des Beaux-Arts, son éloge, imprimé dans les collections de l'Institut. Des nombreux élèves de Méhul, Hérold (*voy.*) a été le plus célèbre. J. A. de L.

MEIEROTTO (Jean-Henri-Louis), humaniste distingué, né à Stargard, dans la Poméranie, en 1742, fut nommé, en 1772, professeur, et en 1775, recteur du gymnase de Joachimsthal à Berlin; en 1786, conseiller ecclésiastique; en 1788, membre du collége supérieur. Il mourut à Berlin, en 1800. Parmi ses écrits les plus importants, nous citerons son traité *Sur les mœurs et la manière de vivre des Romains aux différentes époques de la république* (Berlin, 1776, 1800, 2 vol. in-8°); sa *Grammaire latine expliquée par des exemples tirés des auteurs classiques* (1785, 2 vol.); son *Livre d'exemples pour le marin et l'habitant des côtes* (1790), etc. X.

MEIN, une des principales rivières de l'Allemagne occidentale, affluent du Rhin, prend sa source près de Kulmbach, en Bavière (cercle du Mein supérieur), dans une montagne dite *Ochsenkopf*, à une élévation de 3,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Il porte le nom de Mein *Blanc* jusqu'à sa jonction avec le Mein *Rouge* près de Burg-Kunstadt, et ne devient navigable qu'au-dessous de Bamberg, après avoir reçu l'Itz, le Regnitz et quelques autres rivières. Il reçoit ensuite, dans son cours sinueux, le tribut des eaux de la Saale de Franconie, du Tauber, de la Kinzig, de la Nidda, et se jette enfin dans le Rhin, au-dessus de Mayence (*voy.*), par une embouchure d'environ 400 pieds de large. La situation de Francfort et d'autres villes commerçantes sur le Mein donne à la navigation de cette rivière une grande importance. On sait que Charlemagne avait déjà conçu le projet, en 793, d'unir le Mein au Danube, et que, depuis 1819, le gouvernement bavarois fait travailler au canal qui, en réalisant ce projet, doit mettre la mer d'Allemagne en communication avec la mer Noire. Z.

MEINERS (Christophe), né à Otterndorf en 1747, professeur extraordinaire de philosophie à l'université de Gœttingue depuis 1772, professeur ordinaire depuis 1775, et conseiller de cour depuis 1788, mort dans cette ville en 1810, était un polygraphe célèbre au dernier siècle. Il a écrit sur différents sujets, philosophie, histoire, littérature, etc.; nous ne citerons que son *Histoire de l'origine, des progrès et de la décadence des sciences dans la Grèce et à Rome* (Lemgo, 1781 et 1802, 2 vol.); son *Histoire de la décadence des mœurs et de la constitution des Romains* (*ib.*, 1782); son *Histoire critique de toutes les religions* (Hanovre, 1806-7, 2 vol.); son *Histoire de la fondation et du développement des universités* (Gœttingue, 1802-5, 4 vol.), et son *Histoire comparée des mœurs*, etc., *du moyen-âge et de notre siècle* (Han., 1793-94). Meiners a publié aussi, avec Feder, la *Bibliothèque philosophique* (Gœtt., 1788-91, 4 vol.), et avec Spittler, le *Magasin historique de Gœttingue* (Hanov., 1787-90, 8 vol.; nouv. série, 1791-92, 3 vol.). X.

MEININGEN-HILDBURGHAUSEN (duché de Saxe-). Ce duché, qui fait partie de la Confédération germanique (*voy.*), s'étend le long des montagnes de la Thuringe; il a 18 milles géogr. de long sur 2 ½ de large; sa superficie totale est de 45 milles carr. environ. Borné par la Prusse, la Bavière, la Hesse électorale, les autres duchés saxons et les principautés de Schwarzbourg et de Reuss, il se divise en cinq provinces : le duché de *Meiningen* (21 milles carr.), le duché de *Hildburghausen* (9 milles carr.), la principauté de *Saalfeld* (8 milles carr.), le comté de *Kambourg* (2 milles carr.), et la seigneurie de *Kranichfeld* (1 mille carr.). C'est un pays généralement montagneux et parfaitement arrosé par la Werra, la Milz, l'Itz et plusieurs autres rivières. Ses montagnes les plus élevées sont le Geba (2,242 pieds, ou 2,324 selon d'autres) et le Geberstein (2,184 pieds). Sa principale richesse consiste dans ses forêts et dans ses mines de fer, de cuivre et d'argent. L'agriculture, plus avancée dans le plat pays que dans les montagnes, livre au commerce une quantité assez considérable de lin et de tabac; mais elle ne produit pas assez de céréales pour la consommation des habitants. La partie la plus industrieuse du duché est la principauté de Saalfeld (*voy.* Kobourg). Salzungen et Neusulza possèdent des salines importantes. Sonneberg fait un commerce très lucratif de joujoux en bois, de miroirs et d'ardoises. L'accession du duché à l'union des douanes allemandes a donné, depuis 1834, une nouvelle activité à son industrie, en lui ouvrant des débouchés pour ses fers, ses verres, ses porcelaines, ses gravures et ses cartes à jouer. D'après le dernier recensement, la population s'élève à 148,078 hab., professant la religion luthérienne, à l'exception de 1,000 catholiques et de 1,500 juifs, et se répartit entre 22 villes et 431 villages. *Meiningen*, capitale du duché, compte 4,500 âmes; elle possède une bibliothèque publique de 30,000 volumes, une collection d'objets d'arts, un gymnase appelé *Bernhardinum*, une école bourgeoise, plusieurs établissements de bienfaisance et d'importantes manufactures de futaines. Le nombre des écoles était, en 1832, de 302, y compris les écoles privées, avec 403 instituteurs et 24,557 élèves, ce qui fait 1 élève sur 6 habitants. Parmi ces écoles, on comptait 3 gymnases, 1 école pour les instituteurs, 17 écoles bourgeoises et 212 écoles de village. On évalue les revenus publics à 1,251,659 flor., et la dette à 5,303,556 flor. Le duché fournit à l'armée fédérale un contingent de 1,150 hommes, qui font partie de la division de réserve. Le duc a une voix dans le *plenum* et une part de la 12^e voix dans les assemblées ordinaires de la diète.

La famille régnante tire son origine de Bernard, fils d'Ernest-le-Pieux (*voy.* ce nom et SAXE), mort en 1681. Son successeur, Antoine-Ulric, qui prit les rênes du gouvernement en 1746, appauvrit le pays par ses prodigalités, et s'attira différentes querelles, non-seulement avec ses parents, mais avec le tribunal de l'Empire. Il eut pour successeur, en 1763, son fils aîné, qui mourut sans enfant, et laissa la couronne ducale à son frère, Georges. Ce prince s'appliqua principalement à favoriser l'industrie et le commerce, et à améliorer l'instruction publique. Il mourut en 1803, et eut pour successeur son fils, Bernard-Éric-Freund, né le 17 décembre 1800, qui, en 1824, accorda une constitution à ses sujets. Le traité de partage du 15 novembre 1826, en ajoutant à ses états héréditaires une part dans la souveraineté de Rœmhild, nécessita une révision du pacte fondamental. La loi du 23 août 1829 régla donc que les États seraient composés de 24 députés élus par les possesseurs de biens nobles, les bourgeois et les paysans. La durée du mandat est de six ans. Les sessions n'ont lieu que tous les trois ans. Dans les intervalles, une commission, composée du maréchal du duché et de deux députés avec le syndic, s'occupe des affaires courantes et prépare la mise à exécution des décisions des États. — *Voir* Pœlitz, *Constitutions européennes*, 2^e édit., t. I^{er}, p. 833-852. *C. L. m.*

MEISSEN, *voy.* MISNIE.

MEISSNER (AUGUSTE-GOTTLIEB), écrivain allemand très fécond et célèbre dans le dernier siècle, naquit à Bautzen, le 4 novembre 1753, fit ses études en droit à Leipzig et à Wittenberg, et occupa successivement les places de greffier du conseil privé et d'archiviste, à Dresde, de professeur d'æsthétique et de littérature classique, à Prague, et de directeur des écoles supérieures, à Fulde, où il mourut, le 20 février 1807. Parmi ses pièces de théâtre, on ne cite guère que *Jean de Souabe* (Leipz., 1780). Les plus connus de ses romans historiques, indépendamment des *Esquisses* (Leipz., 1778-96), recueil d'anecdotes, de contes, de fables en prose, etc., sont *Alcibiade* (Leipz., 1781-88, 4 vol.), *Bianca Capello* (Leipz., 1785, 2 vol.), et *Épaminondas* (Prague, 1798-1801, 2 vol.). Nous avons aussi de lui une *Vie de Jules-César* (Berlin, 1799-1800, 2 vol.), continuée par Haken (Francf., 1811-12, 2 vol.). Ses œuvres complètes ont été publiées à Vienne, de 1813 à 1814, en 36 vol. in-8°. Meissner a eu, en outre, une grande influence sur la littérature contemporaine par les recueils mensuels, trimestriels ou autres, dont il fut ou directeur ou un des principaux collaborateurs. Z.

MEISTERSÆNGER, maîtres-chanteurs, *voy.* ALLEMANDE (*litt.*), T. I^{er}, p. 470, SACHS (*Hans*), etc.

MÉKHITARISTES, congrégation de chrétiens arméniens établie, depuis 1717, dans l'île de Saint-Lazare, à une lieue environ de Venise (*voy.* ARMÉNIENS, T. II, p. 300). Fondée, le 8 septembre 1701, par le P. Mékhitar, dans le but de cultiver la littérature arménienne et de répandre la connaissance de l'ancienne langue, elle s'était vue chassée successivement de Constantinople par la jalousie du patriarche arménien et de Modon, où elle avait trouvé un asile, à l'époque de la guerre des Vénitiens contre les Turcs. Les mékhitaristes appartiennent aux arméniens unis, et suivent la règle de S. Benoît. Fidèles à l'esprit de leur fondateur, ils continuent à s'occuper des lettres et des sciences; ils ont une Académie, dont sont membres ceux d'entre eux qui ont obtenu le grade de docteur, et quelques savants étrangers. Ils possèdent une imprimerie, des presses de laquelle sont sortis beaucoup d'ouvrages, que MM. Saint-Martin, Neumann, Petermann, etc., nous ont fait connaître. Mékhitar, mort le 16 avril 1749, à l'âge de 73 ans, a eu depuis plusieurs successeurs. La congrégation de mékhitaristes établie à Vienne s'occupe, comme celle de Venise, de travaux littéraires, et se livre à l'enseignement de la jeunesse. A l'article cité plus haut, nous avons parlé de l'*Histoire arménienne*, par le mékhitariste Michel Tchamchéan. X.

MEKKE, *voy.* MECQUE.

MELA (POMPONIUS), le plus ancien des géographes latins qui soient parvenus jusqu'à nous, puisque les travaux géographiques d'Agrippa, de Cornelius-Nepos, de Varron d'Atax, de Statius Sebotus et du roi Juba, ont péri. Il se dit lui-même Espagnol et originaire d'une ville de la Bétique, dont le nom, diversement altéré dans les manuscrits de son ouvrage, paraît devoir se lire ou *Tingentera*, ou *Cingentera*. On a voulu, à raison de cette origine, le rattacher à la famille des Sénèque, et l'on a vu en lui le troisième fils de Sénèque le rhéteur, cet *Annæus Mela* ou *Mella*, de qui Tacite et Pline-l'Ancien ont raconté la mort funeste. Mais alors, et en supposant même qu'il eût été adopté par la grande famille romaine Pomponia, ce que semble indiquer son nom de *Pomponius*, pourquoi celui des *Annæus* aurait-il disparu, contrairement aux lois qui régissaient l'adoption? Quant à l'époque de sa vie, c'est lui encore qui nous la donne, certaine et suffisamment précise. Outre les indices plus vagues contenus dans son livre, et qui se rapportent en général aux temps d'Auguste et de Tibère, il parle du grand prince qui va célébrer son triomphe sur la Bretagne, enfin révélée aux Romains par ses armes, et ce prince ne peut être que l'empereur Claude, dont l'expédition est de l'an 42 de J.-C. Ainsi, Mela écrivait sous Claude, un peu avant le milieu du 1er siècle de notre ère, date que viennent confirmer plusieurs faits historiques et géographiques contemporains qu'il allègue.

Il se proposa, comme il l'annonce dans sa courte préface, de tracer par la parole un tableau du globe terrestre (*Orbis situm dicere aggredior*), sujet aussi vaste que digne d'intérêt, et dont il ne se dissimule pas les difficultés. Mais il n'en a fait véritablement qu'une esquisse rapide, quelquefois éloquente, et en général fidèle pour le temps. Après un coup d'œil sur le monde, au centre duquel il place la terre, suivant les idées dominantes alors, sur les deux hémisphères et les cinq zones qui la partagent, il décrit à grands traits la portion habitée de cette terre, celle du moins que l'on connaissait comme telle, et qui appartient à notre hémisphère; l'autre, qui lui correspond, et que l'on supposait renfermer les *antichthones*, dans l'hémisphère austral, étant totalement inconnue. Cette terre habitée et connue, baignée de toutes parts des eaux de l'Océan, lui apparaît seulement un peu plus longue que large, à la différence du système reçu depuis Ératosthène; et par le moyen du bassin méditerranéen, auquel se rattachent ceux des mers connexes jusqu'au Palus-Méotide, par le moyen des deux grands fleuves opposés, le Tanaïs et le Nil, il la divise en trois parties inégales, l'Europe et l'Afrique en-deçà et à l'occident, l'Asie au-delà et à l'orient, aussi grande que les deux autres prises ensemble. Il fait ensuite, de chacune de ces trois parties du monde, un exposé sommaire qu'il commence par l'Asie et termine par l'Afrique, la plus petite de toutes, dessinant, du mieux qu'il peut, la forme des continents, indiquant leurs limites, leur étendue, et distribuant à leur surface les pays et les peuples. C'est là sa géographie générale, et il y procède d'orient en occident, par voie de description et d'énumération, sans s'occuper ni de dimensions géométriques, ni de positions astronomiques.

Passant à la géographie spéciale, et, à proprement parler, descriptive, il adopte une marche toute différente, et, sur les traces de Scylax, d'Artémidore et autres, il entreprend le périple des côtes de la mer intérieure d'abord, puis de la mer extérieure ou de l'Océan. Il part ainsi du détroit de Gadès, et tournant à droite, il trouve l'Afrique et il parcourt successivement la Mauritanie, la Numidie, l'Afrique propre, la Cyrénaïque; poursuit par l'Égypte, qui est pour lui le commencement de l'Asie, par l'Arabie, la Syrie, la Phénicie, la Cilicie, la Pamphylie, la Lycie, la Carie, l'Ionie, l'Éolide, la Bithynie, la Paphlagonie et les autres pays asiatiques situés sur les bords du Pont-Euxin et du lac Méotis. Tel est le contenu de son premier livre. Le second nous conduit, en retour, sur les côtes européennes des mêmes mers et de la Méditerranée, à travers la Scythie d'Europe, la Thrace, la Macédoine, la Grèce, l'Épire, l'Illyrie, l'Italie, la Gaule narbonnaise, l'Espagne citérieure, les îles, jusqu'à notre point de départ. Par là, se trouve achevé le périple de cette mer intérieure, dont les rivages furent le théâtre, à peu près exclusif, de la civilisation et des lumières pour l'antiquité classique; ce qui explique qu'un seul livre, le troisième et dernier de l'ouvrage, suffise à la description des contrées peu connues encore, mais d'autant plus curieuses à étudier, situées le long de l'Océan.

Repartant du détroit de Gadès pour se diriger à l'ouest et au nord, l'auteur, dans ce deuxième voyage de circumnavigation, est frappé du phénomène nouveau du flux et du reflux, auquel il assigne des causes diverses, entre autres l'influence de la lune; puis il suit la côte extérieure de l'Espagne, se porte de là sur celles de la Gaule, de la Germanie, de la Sarmatie et de la Scythie, et pénètre, autant qu'il le peut, dans l'intérieur de ces pays reculés, sans oublier les îles plus ou moins voisines de leurs rivages et plus ou moins réelles: la Bretagne, Iuverna ou l'Irlande, les Orcades, les Hémodes (probablement les Shetland, quoique les Hébudes ou Hébrides ne soient point nommées); la vaste Scandinavie, dans le grand golfe Codanus, et Thulé si fameuse, vis-à-vis la côte des Bergæ (Bergen). De l'Océan scythique ou septentrional, dont la mer Caspienne n'est plus, à ses yeux, qu'un golfe prolongé au sud, tandis qu'à ceux d'Hérodote et d'Aristote elle était déjà un grand lac méditerranéen, il passe dans l'Océan oriental et jette un coup d'œil sur cet immense continent d'Asie, plus distinct et plus étendu pour lui, ce semble, que pour aucun de ses prédécesseurs. Entre les Scythes asiatiques et les Saces, il nous y fait entrevoir le grand désert central, qu'il porte à l'est jusqu'au mont Tabis, dominant la mer, et loin duquel commence à s'élever, d'est en ouest, la chaîne du Taurus, qui n'est autre, dans sa partie orientale, que le prolongement de l'Himalaya. Entre cette chaîne et le désert montueux du nord, il place les Sères, où il est difficile de ne pas reconnaître au moins les provinces occidentales de la Chine. L'Inde de Mela, comprenant vaguement l'Indo-Chine et peut-être même la Chine méridionale, que le commerce commençait à révéler d'une manière confuse aussi bien que la Sérique ou la Chine du nord et de l'ouest, est baignée à la fois par l'Océan oriental et par l'Océan du sud ou Indien, et s'étend des sommets du Taurus et du promontoire Tamos, jusqu'au cap Colis (Comorin), d'abord dans une direction sud, puis jusqu'à l'Indus, qui forme sa limite à l'occident. Taprobane (Ceylan), qui n'avait point encore été visitée par les navigateurs européens, flotte indécise entre la notion d'une île considérable et l'hypothèse d'Hipparque, selon laquelle elle se rattachait à la terre australe que ce grand astronome faisait courir des extrémités méridionales de l'Asie à celles de l'Afrique, de manière à former de la mer des Indes une méditerranée. Dans cette mer, que Mela appelle avec les Grecs Érythrée ou Rouge, il indique à l'orient de vastes profondeurs; mais il ne connaît par leurs noms que les deux golfes Persique et Arabique, dont il décrit pittoresquement les enfoncements inégaux vers le nord. Il énumère ensuite les pays situés sur les côtes ou dans l'intérieur de l'Asie occidentale, depuis la Carmanie et la Gédrosie jusqu'à l'Arabie, qui embrasse les mers de l'un à l'autre golfe et les deux bords du sien. Du côté qui appartient à l'Afrique, les connaissances de notre auteur expirent, vers le sud, non loin de l'entrée du golfe Arabique, à la fabuleuse Panchée et aux Pygmées non moins fabuleux. Dans l'intérieur, sont les Éthiopiens, partagés, comme chez Homère, en orientaux et occidentaux, mais avec plus de réalité historique, ainsi que l'atteste, pour ceux-ci, leur grand fleuve supposé le même que le Nil, et qui seul, entre tous les fleuves de cette partie de l'Afrique, coule à l'orient sans que l'on sache bien où il se termine. Se fondant, du reste, sur les voyages d'Hannon et d'Eudoxe, dont le dernier, suivant la fausse version de Nepos, aurait accompli le tour entier des côtes du continent africain, Mela regarde ce continent comme une presqu'île; il signale, parmi beaucoup de fictions géographiques qui avaient cours depuis longtemps, des faits, des noms qui semblent impliquer une notion quelconque du pays des nègres, au-delà du grand désert. Ces connaissances précieuses, quoique vagues, empruntées, soit du périple d'Hannon, soit des voyages des caravanes, peuvent, selon nous, porter jusqu'au cap Vert (la corne de l'Occident) ou même plus loin dans l'intérieur. Tous les grands traits physiques de ces terres, que baignent les eaux de l'Atlantique, sont indiqués, aussi bien que les archipels voisins, en dépit de leurs noms mythologiques, jusqu'à la côte extérieure de Mauritanie et au promontoire Ampelousia (cap Spartel); là, pour la seconde fois, nous sommes ramenés au point de départ de cette double série d'explorations.

Le cadre de la géographie de Mela, tel que nous venons de le retracer, est fort remarquable, non-seulement par la manière ingénieuse et frappante dont il est disposé, mais encore par l'étendue et la nouveauté des connaissances qu'il révèle. Il est plus large et plus avancé, sous ce rapport, que celui du grand ouvrage de Strabon (*voy.*), quoique un intervalle de 20 ou 30 années à peine sépare l'une et l'autre composition, et sans vouloir du reste mettre en parallèle le vaste tableau du géographe grec, si riche de développements et de couleurs, avec ce que nous avons déjà nommé la simple esquisse du géographe romain. Cette esquisse, toutefois, est faite de main de maître; les éléments en ont été puisés aux meilleures sources, avec un choix presque toujours judicieux, sans être exclusif; la physionomie des pays et des peuples y est rendue en traits énergiquement caractéristiques; la sécheresse de la nomenclature y est relevée de temps en temps par quelques détails heureux, par quelques particularités curieuses de la nature ou des hommes. Mela même, à cet égard, est peut-être allé trop loin; du moins doit-on lui reprocher, entre autres critiques plus ou moins fondées dont son livre a été l'objet, d'avoir omis des faits importants, tandis qu'il ne nous fait grâce d'aucun des récits fabuleux déjà suspects à Hérodote, sur les extrémités du monde. A ce goût pour le merveilleux, pour le fantastique, on reconnaît le Romain espagnol, et mieux encore à son style, qui a de la concision, de l'éclat, de la force, mais qui n'est pas exempt d'affectation et d'enflure.

Nous ne savons quel titre l'auteur pouvait avoir donné lui-même à son ouvrage; des divers intitulés que portent les manuscrits et les anciennes éditions, où il est généralement partagé en trois livres, celui qui a prévalu et qui se fonde sur les premiers mots allégués plus haut, est *De situ Orbis*. Cet ouvrage, quoi qu'on en ait dit, nous est certainement parvenu dans son entier; mais, à raison même de sa nature et du grand nombre des noms géographiques qu'il contient, il a été singulièrement altéré dans son texte par les copistes. De même que celui de Strabon, cité rarement et tard dans l'antiquité, il semble avoir été lu et reproduit avec d'autant plus de zèle au moyen-âge, si l'on en juge par la multitude des manuscrits qui nous en sont parvenus, la plupart, il est vrai, du XIVe et du XVe siècle. A cette époque et dans les deux siècles suivants, les imprimés aussi en font foi par leur nombre dès les commencements de l'art typographique; l'abrégé de Mela était en vogue dans les écoles comme une sorte de manuel de la géographie. Les plus savants hommes ne dédaignaient pas de le copier, de l'annoter, de l'enrichir de cartes dressées plutôt encore d'après l'état des connaissances de leur temps, que d'après les indications qu'il offrait en lui-même. Nous citerons comme preuve le précieux manuscrit de la bibliothèque de Reims, envoyé, l'an 1417, du concile de Constance au chapitre de la première de ces villes, par Guillaume Fillastre, cardinal de Saint-Marc, précédemment chanoine dudit chapitre et disciple du célèbre Pierre d'Ailly. En tête de ce manuscrit est une lettre d'envoi ou dédicace, contenant une analyse de la *Cosmographie de Pomponius Mela;* et le premier feuillet de celle-ci présente, engagée dans la majuscule initiale du premier mot, une miniature qui donne l'image du monde, non pas tel que le concevait l'auteur latin, mais tel que le connaissait son illustre éditeur, dont les remarques explicatives sur le texte qu'il a reproduit de sa main ne sont pas non plus sans importance*. Parmi les éditions proprement dites, nous nous contenterons de mentionner celle d'Hermolaus Barbarus, imprimée à Rome vers 1493, et qui fit longtemps autorité pour la critique du texte; celle de Vadianus, Vienne, 1518, accompagnée d'amples commentaires et souvent reproduite; celle d'Olivarius, qui profita beaucoup des corrections de Nunez de Guzman ou Pintianus, publiées plus tard à Salamanque, en 1543; celles de Vinet, de Schott, d'Isaac Vossius, de Jacob et d'Abraham Gronove, qui améliorèrent à l'envi les précédentes, et dont la dernière, donnée à Leyde, en 1722, réimprimée en 1748, et ornée d'une carte du système de Mela par Bertius, peut tenir lieu de presque tous les travaux antérieurs, au double point de vue de la critique et de l'exégèse. C'est ce qu'on doit dire, à bien plus forte raison, de l'immense travail de Tzschucke (Leipz., 1807 et ann. suiv., 7 vol. in-8° avec une carte), aujourd'hui l'édition *variorum* par excellence de la géographie de Pomponius Mela, et qui, grâce à ses riches et savants commentaires, peut passer pour une sorte d'encyclopédie de la géographie ancienne. Aug. Weichert en a publié pour les écoles, en un vol. in-8°, Leipz., 1816, l'extrait généralement désiré que demandait Malte-Brun. Ce dernier savant, dans la notice sur Mela, qui fait partie de la *Biographie Universelle* de Michaud, et dont nous avons moins profité que de la dissertation préliminaire de Tzschucke, en complétant celle-ci pour la partie géographique, porte un jugement sévère, mais juste, sur la traduction française de Fradin (Paris, 1804, 3 vol. in-8°), faite d'après l'édition d'Abraham Gronove, de 1722, la plus récente que semble avoir connue le traducteur, qui en a reproduit le texte et la carte avec un choix de notes, augmentées sans beaucoup de fruit par les siennes. G-N-T.

MÉLAMPUS, fils d'Amythaon, petit-fils d'Éole, devin et médecin de Pylos, dut son art de la divination à des serpents dont on avait tué le père et la mère, et qu'il éleva et nourrit. Un jour qu'il était couché sous un chêne, ces serpents, jouant autour de lui, en signe de reconnaissance, lui léchèrent les oreilles. Réveillé aussitôt, quel fut son étonnement du changement opéré dans l'organe de l'ouïe, dans son intelligence! Il comprenait le langage des oiseaux, et leur chant lui révélait l'avenir (Hésiode, *Magn. Eœis*). Quant à la médecine, c'est Apollon lui-même qui la lui enseigna. Grâce à cet art, il put guérir d'une démence furieuse les femmes argiennes. Pour récompense de sa cure, il épousa une des filles du roi et partagea la souveraineté d'Argos (Hérodote, IX, 34). Sa postérité y régna pendant six générations, et après sa mort on lui éleva des autels (Pausanias, I, 4). Dans cette maladie des femmes d'Argos, on reconnaît la fable de Prœtus (*voy.*) et de ses filles. Comme Mélampus obtint leur guérison avec l'ellébore (*voy.*), on a depuis appelé cette plante *melampodium*. Il est plus probable qu'il guérit les fureurs hystériques de ces femmes par d'autres moyens: nous pouvons le supposer d'après Hérodote (II, 49), qui nous dit que, initié aux doctrines de l'Égypte, ce Mélampus introduisit en Grèce le nom de Bacchus, son culte et la procession du phallus (*voy.* ce mot). F. D.

MELANCHTHON (PHILIPPE) naquit à Bretten, dans le Palatinat*, le 16 février 1497. Son véritable nom de famille était *Schwarzerd* (*terre noire*, dont *Melanchthon* est la traduction grecque). Son père, natif de Heidelberg, n'était qu'un simple armurier; mais il sut se distinguer dans l'art, alors au berceau, de l'artillerie. Le jeune Philippe montra, dès l'enfance, les dispositions les plus heureuses. C'était une sorte d'enfant-prodige, mais qui sut réaliser dans

---

(*) La Bibliothèque royale possède, au département des cartes, un *fac-simile* de la mappemonde de Guillaume Fillastre, dont il s'agit; et M. le vicomte de Santarem l'a reproduite dans le bel Atlas qui accompagne son ouvrage récent intitulé: *Recherches sur la découverte des pays situés sur la côte occidentale d'Afrique*, etc., Paris, 1842, in-8°, qu'il faut consulter aux pag. xvi et xxiv et suiv. de l'introduction, et 96, 280 et suiv. du texte.

(*) Aujourd'hui dans le grand-duché de Bade.

l'âge mûr les espérances que ses premiers pas dans la vie avaient fait concevoir. De l'école de sa ville natale, il passa à celle de Pforzheim, et en 1509, il fut envoyé à l'université de Heidelberg, à un âge où, dans ce temps-là, beaucoup d'hommes apprenaient encore l'alphabet. A Pforzheim, il fut l'élève de Reuchlin (*voy.*), qui apprécia ses éminentes qualités, et lui donna le nom sous lequel il devint célèbre. A Heidelberg, Melanchthon fit de rapides progrès dans toutes les branches du savoir humain dont s'occupaient les érudits de cette époque. Il se distingua parmi les autres étudiants, et bien qu'il fût à peine âgé de 14 ans, on lui confia l'éducation de deux jeunes comtes. En 1512, il se rendit à Tubingue, où, tout en continuant à étudier, il devint bientôt maître (*magister*) et professeur lui-même. Il y expliqua publiquement Virgile, Térence, Cicéron et Tite-Live. Il dirigeait, en outre, une imprimerie, et consacrait le reste de son temps à la lecture de la Bible. C'était surtout la philologie qui l'occupait alors; mais bientôt la théologie et la philosophie ne lui furent pas moins familières(*). Naturellement ami de la concorde, il fit de vains efforts pour rétablir la paix entre les deux partis des réalistes et des nominaux, qui divisaient encore de son temps toutes les écoles de la philosophie scolastique.

Enfin, Frédéric-le-Sage (*voy.*), électeur de Saxe, appela Melanchthon, en 1518, à la nouvelle université de Wittenberg, pour y professer la langue grecque. Le discours remarquable par lequel il y débuta lui concilia tous les suffrages, et détruisit l'impression défavorable que son jeune âge, sa petite taille et son air chétif, avaient d'abord produite. Ses cours furent bientôt les plus suivis de toute l'université; ses explications sur Homère et sur le texte grec de l'épître de S. Paul à Tite répandirent sa réputation au-delà des bornes de l'Allemagne, et 2,500 auditeurs, accourus pour l'entendre de tous les coins de l'Europe, se pressèrent à ses éloquentes et savantes leçons.

A Wittenberg, Melanchthon rencontra un homme, professeur comme lui, comme lui lecteur fervent de l'Écriture, comme lui dévoué à la cause de la foi et de la vérité, Martin Luther (*voy.*) en un mot, qui commençait dès lors à étonner le monde par son audacieuse protestation contre les abus de l'Église. Ils se lièrent d'une étroite amitié. Amitié étrange! car jamais deux caractères plus disparates, jamais deux organisations physiques et morales plus opposées, ne vécurent dans une union aussi intime et dans un accord aussi parfait. Mais chacun d'eux retrouvait chez son ami les qualités dont il se sentait dépourvu lui-même.

Melanchthon, que sa passion pour l'Écriture-Sainte et son dégoût des creuses et vaines disputes de la scolastique préparaient merveilleusement à accepter les idées de Luther, fut en effet, dès l'abord, un de ses plus chauds partisans. Les deux amis ne se quittèrent presque plus, et ils allèrent ensemble à Leipzig, en 1519, pour soutenir de concert la fameuse discussion publique contre Jean Eck.

La vie de Melanchthon fut remplie par de graves travaux, et quand on contemple la longue série de ses œuvres, l'imagination peut à peine concevoir que la vie d'un seul homme ait pu y suffire. Il eut une grande part à la traduction de la Bible entreprise par Luther, et publia une foule d'ouvrages, tant sur le dogme que sur la morale du christianisme épuré par la réforme. Dans leur nombre, il faut distinguer un travail très remarquable qu'il adressa aux pasteurs et inspecteurs de la nouvelle Église, et qui renferme des instructions sur la manière de répandre et d'affermir la foi et la discipline religieuse. Outre ses leçons sur la langue grecque, Melanchthon professa plus tard aussi la théologie. Un des plus grands services qu'il rendit, non-seulement à la cause de la réforme, mais aussi à celle de la civilisation en Allemagne, fut le voyage qu'il fit avec Luther, de 1526 à 1529, dans toutes les villes et les villages de la Saxe, dont il organisa les Églises et surtout les écoles.

En 1530, Melanchthon fut chargé de rédiger la confession de foi des chrétiens

---

(*) *Quod inventionis acumen!* disait de lui Érasme, dès 1515; *quæ sermonis puritas! quanta reconditarum rerum memoria! quam varia lectio, quam verecunda regiaque prorsus indolis festivitas!* S.

protestants, mission délicate dont il s'acquitta avec un rare talent. Malgré la modération que respire cet écrit célèbre, qui a conservé le nom de Confession d'Augsbourg (*voy.*), parce qu'il fut présenté dans cette ville à l'empereur Charles-Quint, il fut vivement attaqué par les ennemis de la réforme, et Melanchthon dut défendre son œuvre en en publiant une *Apologie*.

Dès l'an 1523, les écrits de Melanchthon avaient été condamnés par l'université de Paris, malgré le charme de leur style et la sagesse de leurs doctrines. Mais leur auteur n'en jouissait pas moins d'une si haute considération, que François I^{er} désira vivement le faire venir en France pour y calmer les querelles religieuses qui commençaient à troubler ce pays. Le roi d'Angleterre aussi essaya d'attirer Melanchthon à sa cour; mais l'électeur de Saxe ne lui permit pas de quitter l'Allemagne. Toutefois, s'il ne put aller au loin plaider la cause de la réforme, il ne cessa d'en défendre les principes dans son pays même. Partout, dans toutes les diètes, dans tous les conciles, à Spire, à Augsbourg, à Ratisbonne, à Worms, à Bonn, on retrouve Melanchthon toujours doux et calme, mais toujours éloquent et ferme, soutenant ses idées et celles de son ami Luther, et réparant parfois les fautes dans lesquelles la fougueuse ardeur du réformateur pouvait l'entraîner.

Il prit aussi une part active à l'affaire de l'*interim*, et assista, en 1548, à sept conférences qui eurent lieu au sujet de cet édit de Charles-Quint, si défavorable aux protestants, et que Melanchthon attaqua de toutes ses forces par ses discours et par ses écrits. L'électeur de Saxe l'avait désigné pour le représenter au grand concile de Trente; mais la guerre qui éclata, en 1552, entre ce prince et l'Empereur, ne permit pas à Melanchthon d'assister au concile, où sa présence eût sans doute produit un effet salutaire.

La fin de sa vie fut tourmentée comme celle de Luther par la haine et les persécutions de ses adversaires, auxquelles, malgré la douce aménité de son caractère, il sut toujours résister avec courage. La calomnie ne l'épargna pas non plus. Il eut même quelquefois la douleur de se voir en butte à la méfiance de ses propres partisans, à cause de sa modération et de son esprit conciliant.

Son union avec Luther fut toujours la même, et il resta, jusqu'à la mort du grand réformateur, son plus fidèle ami. Une seule fois, à l'occasion de la discussion sur le sacrement de la Cène, les deux amis furent divisés d'opinion, et un léger nuage sembla s'élever entre eux; mais une prompte et sincère réconciliation en effaça bientôt la trace. La mort de Luther fut un coup terrible pour l'âme sensible de Melanchthon; cependant il n'en continua qu'avec plus d'ardeur l'œuvre inachevée de la réforme.

Il avait épousé, dès l'an 1520, la fille du bourguemestre de Wittenberg. Son intérieur de famille offrait un tableau touchant du vrai bonheur domestique. Il eut plusieurs enfants, dont quelques-uns moururent en bas-âge. La mort lui enleva sa femme en 1557: cette perte acheva de briser ses forces, que les querelles religieuses et les excès de travail avaient déjà profondément altérées. Il s'éteignit le 19 avril 1560. Sa mort fut celle d'un chrétien accompli qui quitte les vains soucis de la terre pour les joies inaltérables d'un monde meilleur. Il fut enterré en grande pompe dans l'église de Wittenberg, tout près de son ami Luther.

Melanchthon est un des plus purs et des plus nobles caractères dont l'humanité garde la mémoire. La douceur de ses mœurs, l'affabilité de ses manières, la bonté de son cœur, sont devenues presque proverbiales. Chrétien fervent, savant illustre, orateur brillant, écrivain distingué, il occupe la seconde place dans l'histoire de la grande réforme du XVI^{e} siècle. En Allemagne, son souvenir est inséparable de celui de Luther. Et en effet, si le pieux et sage Melanchthon n'avait pas soutenu la cause de la réforme, si Luther avait été abandonné sans frein à ses passions ardentes et à son naturel irascible, il est permis de supposer que bien plus de difficultés se seraient opposées à l'établissement de l'Église nouvelle, que bien plus de sang aurait coulé pour elle, que de funestes excès peut-être auraient déshonoré sa cause.

La vie détaillée de Melanchthon a été écrite, en latin, par son ami Joachim Camerarius (Leipz., 1566, in-4°[*]). S-F-D.

MÉLANCOLIE (en grec μελαγχολία, composé de μέλας, noir, et χολή, fiel, bile). C'est un état d'abattement de l'âme qui renferme sa souffrance en elle-même, une disposition constante à la tristesse. L'homme mélancolique n'est pas encore en proie à une idée fixe, mais déjà il court grand risque de s'y livrer, déjà le monde extérieur est voilé à ses yeux d'un sombre nuage; il est sur le seuil de la folie (*voy.*), et les anciens appelaient une sorte de manie de ce nom. Le plus souvent, ce malaise s'explique par un système nerveux affaibli ou par des causes morales. Un certain genre de tempérament y prédispose; la souffrance du cœur, de longues contrariétés, des revers de fortune, des études abstraites, des doutes religieux, déterminent ou développent ce mal capricieux, qui tantôt résiste à tout régime, tantôt cesse et disparait sans cause apparente. La volonté du malade peut lutter avec le plus d'efficacité contre le poids dont il est accablé, car il connait lui-même sa souffrance. La mélancolie, poussée à l'excès, peut encore mener au spleen (*voy.* ce mot).

Il existe au surplus un genre de mélancolie bénigne, à l'usage des femmes, des amants et surtout des poëtes qui lui doivent souvent leurs plus belles inspirations. C'est alors une tendance à la méditation, une recherche de la solitude, une douce rêverie, quelquefois pleine de charmes et toujours sans danger. L. S.

MÉLANÉSIE, *voy.* OCÉANIE.

MÉLAS (MICHEL, baron DE), général (en chef) de la cavalerie, originaire de la Moravie, était né en 1730. Il fit ses premières armes dans la guerre de Sept-Ans comme aide-de-camp du feldmaréchal Daun (*voy.*). Nommé général-major en 1793, il combattit successivement sur la Sambre, sur le Rhin et en Italie, et lorsqu'en 1799 Souvorof prit le commandement en chef de l'armée austro-russe, Mélas, à la tête des Autrichiens, seconda vigoureusement ce général, se signala aux batailles de Cassano, de la Trebia et de Novi, et le 3 novembre, avec 60,000 hommes, il défit le général Championnet (*voy.*) à Imola. Mais, l'année suivante, après avoir perdu beaucoup de temps devant Gênes où s'était renfermé l'intrépide Masséna (*voy.*), il perdit la bataille de Marengo (*voy.*), qui le força de signer une capitulation humiliante en vertu de laquelle les Autrichiens durent se replier jusque derrière Mantoue. Ayant quitté l'armée après ce désastre, Mélas fut bientôt nommé au commandement militaire de la Bohême. Il y termina sa carrière à Elbe-Teinitz, le 31 mai 1806. *Enc. autr. m.*

MÉLASSE, *voy.* CANNE A SUCRE et SUCRE.

MELBOURNE (WILLIAM-LAMB, vicomte), fils aîné de sir Peniston Lamb, qui, après avoir été créé pair d'Irlande sous le titre de lord Melbourne, en 1770, fut élevé à la pairie du royaume-uni le 11 août 1815, et mourut en 1828. Né le 15 mars 1779, le jeune William Lamb reçut sa première éducation au collége d'Éton et fit ses études à Oxford. Devenu membre du parlement, il ne tarda pas à se faire un nom dans la Chambre des communes parmi les chefs du parti whig auquel il appartenait. Sa nomination au poste de secrétaire d'état pour l'Irlande lui fournit ensuite l'occasion d'acquérir l'expérience des affaires : aussi, lorsque lord Grey (*voy.*) fut chargé de composer un ministère, en 1830, il offrit le ministère de l'intérieur au vicomte Melbourne, qui siégeait alors à la Chambre des pairs. Les circonstances étaient critiques : l'émeute promenait l'incendie et le meurtre dans toute l'Angleterre ; des associations d'ouvriers, qui exigeaient un salaire plus élevé et une diminution des heures de travail, couvraient tout le pays. Lord

---

(*) Melanchthon, par les manuels de rhétorique, de philosophie, etc., qu'il fit imprimer, mérita le titre de *præceptor Germaniæ* ; mais son ouvrage le plus célèbre est l'espèce de dogmatique intitulée *Loci communes rerum theologicarum*, Wittenb., 1521, in-4°. Aucune des collections faites de ses œuvres n'est complète : celle qui l'est le plus parut encore de son vivant, Bâle, 1541, 5 vol. in-fol., l'édit. de Peucer (Wittenb., 1562-64, 4 vol. in-fol.) ne contient que les ouvrages théologiques. Detzer en a commencé une nouvelle (Erlangen, 1828), et une autre se publie depuis 1835 à Halle, in-4°, dans le *Corpus reformatorum*. Il existe en outre un Choix et des traductions allemandes ou autres des œuvres de Melanchthon. J. H. S.

Melbourne sut rétablir partout l'ordre, la tranquillité et le règne des lois. Le ministère Grey fut obligé de se retirer au mois de mai 1832, par suite de l'adoption d'un amendement de lord Lyndhurst (*voy.*) sur le bill de réforme; mais, après une tentative inutile de lord Wellington pour former un nouveau cabinet, lord Grey reprit les affaires et la réforme fut adoptée. En 1834, ce vénérable chef des whigs donna de rechef sa démission, et lord Melbourne, chargé de constituer le nouveau ministère, fut nommé, le 15 juillet, premier lord de la trésorerie et chef du cabinet. Dès le 17, il retira le bill de *coërcition* pour l'Irlande, qui fut présenté de nouveau sous une autre forme et adopté, le 26, par la Chambre des communes, et, le 30, par la Chambre des lords. En revanche, cette dernière rejeta, le 1er août, le bill pour l'admission des dissidents aux grades universitaires, lequel avait déjà passé à la Chambre des communes. Cet échec fut suivi d'un autre, le 11 : les lords rejetèrent également le bill des dîmes d'Irlande. Le ministère se décida alors à proroger le parlement. Ébranlé par les attaques des conservateurs et des radicaux, faiblement soutenu par les whigs modérés qui regrettaient lord Grey, jugé par tous les partis trop faible et trop insouciant pour gouverner d'une main ferme le vaisseau de l'état entre les écueils de la réforme et les abîmes des anciens abus, il reçut le coup mortel par la promotion de lord Althorp (*voy.*), qui jusque-là avait dirigé avec un grand talent les débats de la chambre basse, et qui entra dans la chambre haute, le 10 octobre 1834, par la mort de son père lord Spencer. Le 14 novembre, le roi chargea lord Wellington (*voy.*) de composer un ministère, et le parlement fut dissous; mais les élections furent hostiles au nouveau cabinet (*voy.* Peel), qui, après plusieurs échecs, fut obligé de se retirer, le 8 avril 1835. Le 18, les whigs ressaisirent le pouvoir; lord Melbourne fut encore nommé premier lord de la trésorerie et président du conseil. Plus uni que le premier, le nouveau cabinet-Melbourne (*voy.* Lansdowne, Holland, *John* Russell, Palmerston, Hobhouse, Howick, etc.) se montra aussi moins timide. Pendant six ans, il résista aux attaques des tories, quoique avec une très faible majorité; cependant il finit par succomber. Le rejet du bill des céréales (en août 1841), par les communes, détermina le ministère à en appeler à l'opinion publique. A peine réuni, le nouveau parlement lui refusa positivement son concours et l'obligea ainsi à la retraite. Il eut pour successeurs dans le ministère le duc de Wellington et sir Robert Peel, qui cette fois surent se maintenir; et il laissa le pays engagé dans une guerre injuste contre la Chine, dans une autre guerre plus dangereuse avec les peuples à l'ouest de l'Indus, indépendamment d'embarras suscités par le mauvais vouloir des États-Unis, par la rupture de l'alliance française, et par la déplorable issue des affaires d'Orient, etc. — Lord Melbourne est auteur d'une comédie, *The fashionable friends* (*les Amis à la mode*).

L'aîné des frères de lord Melbourne, sir Frédéric-James Lamb, né le 17 avril 1782, a été successivement envoyé plénipotentiaire à Francfort et à Madrid, puis ambassadeur à Vienne. — Le cadet, George Lamb, né le 11 juillet 1784, mort le 2 janvier 1833, a été membre de la Chambre des communes, et a occupé le poste de sous-secrétaire d'état au ministère de l'intérieur. — Son épouse, lady Caroline Lamb (Saint-Jules), née le 13 novembre 1785, amie intime de lord Byron et femme aussi remarquable par ses connaissances en littérature classique que par son penchant à l'exaltation et son mépris de l'opinion, a écrit plusieurs romans, dont trois, *Glenarvon*, *Graham Hamilton*, *Ada Reis*, ont été imprimés (Londr., 1822, 3 vol.). Elle vivait depuis plusieurs années séparée de son mari dont elle était cependant restée l'amie, lorsqu'elle mourut à Londres, le 25 janvier 1828. *C. L. m.*

MELCHISEDEK (c'est-à-dire *roi de justice*) est appelé, dans la Genèse (XIV, 18), roi de Salem et sacrificateur du Dieu tout-puissant. Il était aussi désigné sous le nom de *Melchsalem*, c'est-à-dire roi de paix (Hébr., VII, 2). A la fois prince et pontife, selon l'usage du temps, Melchisedek adorait le vrai Dieu. Lorsque Abraham, après sa victoire sur Kédor-Lahomer, rentra dans le pays de Canaan, il alla à sa rencontre pour le féliciter et lui présenter du pain et du vin. Le patriarche, en retour, lui offrit la dixième partie du butin qu'il avait fait sur ses ennemis. Tels sont les seuls détails que donne Moïse relativement à ce prince. Jésus est appelé *souverain sacrificateur selon l'ordre de Melchisedek* (Hébr., V, 6. 10; VI, 20; VII). Les opinions sont partagées sur le sens de cette expression, et sur la personne, le royaume, etc., de Melchisedek. Em. H-g.

MELCHITES, *voy.* Melkhites.

MELCHTHAL (Arnold de), *voy.* Tell (*Guillaume*) et Suisse.

MÉLÉAGRE est un célèbre héros grec, fils d'Œnée, roi d'Étolie et d'Althée. A sa naissance, les Parques prédirent sa bravoure et ses exploits, en ajoutant que sa vie n'aurait pourtant que la durée d'un tison qui se consumait sur un autel. Althée s'empara de ce tison, l'éteignit, et le garda avec une sollicitude toute maternelle. Ces prédictions se réalisèrent. Méléagre se signala dans l'expédition des Argonautes (*voy.*) et à la chasse du sanglier de Calydon. Ce monstre, envoyé par la colère de Diane, dont Œnée avait négligé le temple, répandait une telle terreur dans l'Étolie, que, pour le détruire, la Grèce se ligua comme elle l'avait déjà fait pour la conquête de la Toison-d'Or. C'est Méléagre qui tua le sanglier. Il en offrit la hure et la peau à la jeune Atalante (*voy.*) qui, la première, l'avait blessé. Jaloux de cette offrande, les deux frères d'Althée voulurent la lui enlever; mais Méléagre défendit la jeune chasseresse, son amante, et, en la défendant, tua ses deux oncles. A la nouvelle de leur mort, Althée, égarée par la douleur, jeta au feu le tison fatal: à l'instant même, son fils mourut. Les sœurs de Méléagre, dans leur désespoir, s'étant abstenues de toute nourriture, furent métamorphosées en pintades, *meleagrides*. — *Voir* Homère, *Iliade*, IX; et Ovide, *Métam.*, VIII. F. D.

MÉLÉAGRE, l'anthologiste, *voy.* Anthologie.

MÉLÉCIENS, nom donné par les écrivains de l'Église aux partisans de Mélèce ou *Mélétius*, évêque de Lycon en Égypte, qui, l'an 306 de notre ère, se sépara de la communion de Pierre, évêque d'Alexandrie, au sujet de la réadmission des apostats dans le sein de l'Église. Il se forma un parti qui se distinguait par sa sévérité à l'égard de ces derniers, et qui subsista jusqu'à la fin du IVe siècle, malgré la décision du concile de Nicée, et malgré la mort de son chef (326). Les Méléciens s'appelaient eux-mêmes l'*Église des Martyrs*. — On a donné le même nom à ceux qui choisirent pour évêque de Mélitène en Arménie, l'an 360 de notre ère, S. Mélèce que son orthodoxie fit chasser de son siége, et qui fut rappelé sous Julien, et mourut l'an 381. *C. L.*

MÉLÈZE (*larix*), genre d'arbres de la famille des conifères (monœcie-polyandrie de Linné), et que leurs feuilles d'un vert clair, non-persistantes, étroites, en faisceaux, leurs chatons mâles simples, les écailles de leurs cônes minces et en pointe à leur sommet, distinguent suffisamment des pins, des sapins et des cèdres, espèces de la même famille, avec lesquelles ils ont de nombreux rapports d'organisation. Les mélèzes croissent sur les montagnes élevées, au milieu des rochers; ils redoutent les pays chauds. Des trois espèces que l'on connaît, deux appartiennent à l'Amérique du Nord; la troisième, le *mélèze commun* (*larix Europæa*), croît en Europe, dans les Alpes françaises, dans les Vosges, etc. C'est de tous les arbres de cette famille celui dont la croissance est la plus rapide; c'est aussi un de ceux qui acquièrent les plus grandes dimensions: il atteint communément 30 à 40^{m}, sur un diamètre de plus d'un mètre à sa base. Sa tige droite, recouverte d'une écorce lisse, porte des rameaux horizontaux ou pendants, et se termine par une flèche élancée. Du milieu des rosettes de feuilles naissent, dans la seconde ou la troisième année, des fleurs de couleur roussâtre. Les cônes petits, globuleux, d'abord violacés, prennent une teinte grise à leur maturité.

Cet arbre a d'importants usages. Son bois rougeâtre et veiné, très léger, est cependant très dur et de bonne conservation. On l'emploie pour charpentes, pour les constructions navales, dans la menuiserie, dans la tonnellerie. C'est lui qui a fourni, dit-on, les premiers pilotis pour la fondation de Venise. Son écorce astringente est très propre au tannage. Il en suinte une résine liquide connue sous le nom de *térébenthine de Venise*, et d'usage en médecine. Enfin, c'est sur les feuilles et les jeunes rameaux de cet arbre que l'on recueille cette substance granuleuse, sucrée, que l'on emploie sous le nom de *manne de Briançon*, pour les mêmes usages que la manne ordinaire (*voy.* Manne et Frêne). Le mélèze est fréquemment cultivé comme arbre d'ornement dans les jardins paysagers. C. S-te.

MÉLILOTS, *voy.* Légumineuses.

MÉLISSE, plante aromatique de la famille des labiées, ainsi nommées parce que les abeilles (μέλιττα) aiment cette plante; d'où les anciens l'avaient nommée *melissophyllon* (de μέλι, miel, et φύλλον, feuille). L'espèce la plus intéressante de ce genre est la *mélisse* officinale ou citronnelle, qui croît en Europe dans les terrains incultes, sur le bord des haies et le long des bois. On la cultive dans les jardins pour son odeur agréable. Sa préparation la plus ordinaire est une eau distillée simple ou composée : l'*eau de mélisse simple* s'ordonne dans les potions cordiales et hystériques; l'*eau de mélisse composée*, dite *des Carmes*, parce qu'on croit que ces religieux en firent les premiers, est surtout d'usage dans les maladies de cerveau et des nerfs. Le *calament* est une espèce de mélisse. Z.

MELKARTH, de *melek*, roi, et *karth* ou *kereth*, la ville (de Tyr); ou, d'après d'autres, de *melek*, roi, et *aritz*, fort. C'est le nom de l'Hercule tyrien ou phénicien, dont le mythe, bien plus ancien que celui de l'Hercule grec, offre beaucoup de ressemblance avec l'Hercule égyptien. Melkarth, dont les Grecs et les Romains ont fait *Melicarthus*, était pour eux une divinité maritime qu'ils nommaient aussi *Palémon*, et que les Romains confondaient avec *Portumnus*, le dieu des ports. *Voy.* Hercule. X.

MELKHITES. Ce nom, dérivé du syriaque *melek* ou *melk*, roi, empereur, signifie *royalistes* ou *impériaux*. Il fut donné aux Orientaux orthodoxes qui se soumirent au concile de Chalcédoine et à l'édit de l'empereur Marcien qui en ordonnait l'exécution. Il désigne donc en général tous les chrétiens d'Orient qui ne sont ni jacobites ni nestoriens; ainsi il convient non-seulement aux Grecs unis et aux Syriens maronites, mais encore aux Grecs dits schismatiques des patriarcats d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie, qui n'ont point embrassé les doctrines d'Eutychès et de Nestorius. *Voy.* Koptes. X.

MÉLODIE (μελῳδία, chant, mot composé de μέλος, membre de mesure, air, chant, et ᾠδή, chant, ode). Pris dans son acception la plus générale, ce mot indique une suite de sons dont l'oreille demeure agréablement affectée : c'est dans ce sens que l'on parle d'un air *plein de mélodie*, de la voix *mélodieuse* du rossignol, etc. Mais dans la langue musicale, l'acception est plus restreinte, et le terme mélodie désigne simplement la *succession* des tons musicaux, par opposition à l'harmonie (*voy.*) qui marque leur *simultanéité*. Toute composition est, par sa nature et par le procédé de sa formation, essentiellement et radicalement mélodique; car même dans de simples successions d'accords (*voy.*), il existe toujours une mélodie, moins saillante à la vérité, mais fort susceptible d'être suivie et détachée de l'ensemble. Si cette mélodie ne se trouvait pas, il s'ensuivrait que les accords seraient mal enchaînés et par conséquent l'harmonie mauvaise. La variété de la mélodie naît de la différence de rapport entre les tons, d'une part, et entre les durées, de l'autre : c'est ce qui donne lieu aux lois de la tonalité et du rhythme. La réunion de ces deux éléments est nécessaire pour l'existence de toute mélodie : celle qui serait uniquement composée du premier se réduirait au plain-chant; celle qui ne serait réglée que par le second ressemblerait à une pièce ou partie de tambour.

L'opération qui consiste à trouver des mélodies nouvelles se réduit à deux points principaux : 1° l'invention, 2° la disposition des parties mélodiques. L'invention ou formation des parties mélodiques renferme celle du sujet et de tout ce qui en dérive. On appelle *sujet* une proposition plus ou moins étendue qui sert de base à la composition, et dont toute la mélodie se déduit d'une manière plus ou moins sensible, plus ou moins reconnaissable. On ne peut, à cet égard, rien prescrire de positif; l'invention du sujet est véritablement l'œuvre de génie du compositeur qui trouve aussi en lui-même, par un sentiment vague de convenance et d'analogie, les parties qui peuvent se déduire du sujet d'une manière plus ou moins heureuse. Quelques opérations mécaniques peuvent néanmoins aider ici le travail de son intelligence : ainsi l'on a vu à l'art. IMITATION que d'une phrase donnée l'on pouvait en tirer plusieurs autres qui, dans leurs modifications, conservent avec la phrase primitive une analogie sensible.

La *disposition* des parties mélodiques est soumise à des règles fondées sur la nature des éléments mis en œuvre et sur l'expérience. Ces règles se rapportent à deux chefs : 1° la *modulation*, qui consiste à enchaîner agréablement les phrases et membres de phrases, et à faire en sorte que tout ce qui concerne la tonalité se succède dans un ordre et dans une proportion convenables; 2° la mesure, qui détermine l'étendue des propositions mélodiques et de leurs parties, qui les divise en périodes, établit les rapports entre elles, les soumet aux dimensions du *vers musical*, toute bonne mélodie devant être essentiellement *versifiée*. Après avoir observé ces différentes règles, il ne reste plus qu'à former un tout renfermé dans une juste proportion, par rapport à l'emploi auquel on le destine : c'est ce qui a donné lieu à déterminer la *coupe* des morceaux de musique, laquelle peut être de trois sortes, quelle que soit d'ailleurs l'étendue de la pièce : coupe *binaire*, *ternaire*, et *périodique* ou coupe de *rondeau*. A l'exception des règles fondamentales, en ce qui concerne la disposition mélodique, le compositeur jouit de beaucoup de latitude; il lui est tout-à-fait loisible d'étendre, de resserrer, de modifier et même de changer les usages reçus; car ici les règles posées ne sont que cela, à vrai dire; mais comme ces usages sont fondés sur la pratique des meilleurs maîtres, on doit, le plus habituellement, s'y conformer; ce n'est que lorsque l'expérience est bien acquise qu'il est permis de chercher des routes nouvelles. Le plus sûr est donc, en général, d'adapter ses idées aux formes reçues; si ces idées sont bonnes et neuves, on ne reprochera jamais au compositeur d'avoir suivi dans leur exposition les sentiers battus.

C'est en effet dans la création des idées mélodiques que se reconnaît véritablement le génie du musicien. En vain l'habitude d'écrire lui fournira-t-elle les moyens de suivre la marche la plus avantageuse; en vain la science la plus profonde lui offrira-t-elle d'innombrables ressources pour donner à ses pensées de l'éclat et de la couleur; en vain tirera-t-il des voix et des instruments les effets les plus inattendus, les associations et mélanges les mieux imaginés; en vain le contrepoint, par ses artifices inépuisables, quadruplera-t-il ses forces et sa fécondité : si des idées neuves et saillantes ne surgissent point en lui, au moins de temps à autre, si l'*influence secrète* ne le domine pas, ses auditeurs engourdis lui tiendront peu de compte de ses efforts. Pour la masse du public la mélodie est tout, et les *connaisseurs* qui prétendraient ici se séparer du public seraient bien à plaindre. On n'a pas assez remarqué que chez les compositeurs les plus renommés comme *harmonistes*, tels que Hændel, Haydn, Mozart, c'étaient les pensées mélodiques qui causaient réellement cette admiration allant jusqu'à l'enthousiasme; et si le successeur de ces grands hommes, si Beethoven (*voy.* tous ces noms) n'a pas été aussi populaire, aussi généralement applaudi, c'est qu'il était moins accessible, en d'autres termes, c'est que ses mélodies étaient moins souvent heureuses, moins faciles, moins spontanées, et qu'elles se perdaient fréquemment dans un dédale harmonique où le vulgaire se lassait bien vite de les chercher.

Les ouvrages publiés sur la partie de la mélodie qui se peut enseigner sont assez nombreux; on se contentera d'indiquer le *Discorso sopra la perfettione delle melodie*, de J.-B. Doni, dans la collection de ses œuvres; *Die Melodie nach ihrem Wesen sowohl, als nach ihren Eingeschaften*, par Nichelmann, Dantzig, 1755; la première partie du grand *Traité de la composition musicale*, de Riepel, Ratisb., 1752, in-fol.; la seconde partie de l'*Essai d'une introduction à la composition*, de H.-C. Koch, publié de 1782 à 1793, et dont toute la substance se retrouve dans le IIe livre du *Manuel de musique*, par Choron et De La Fage (Paris, 1838); enfin, l'on peut encore consulter le *Traité de mélodie, abstraction faite de ses rapports avec l'harmonie*, par Ant. Reicha, Paris, 1814, in-4°; 2e éd., 1832, in-fol. C'est depuis l'apparition de ce dernier ouvrage que la plupart des auteurs de livres relatifs à la composition musicale ont consacré des chapitres spéciaux à la mélodie. J. A. de L.

MÉLODRAME et Mimodrame (de δράμα, action, composé, pour le premier mot, avec μέλος, chant, et pour le second, avec μιμέομαι, j'imite). Le mélodrame est une sorte de drame dont les scènes déclamées sont coupées par des morceaux de musique instrumentale. Le *Pygmalion* de Rousseau en fut un des premiers exemples. Mais, à l'époque de la révolution, le goût, on pourrait dire le besoin des émotions fortes, fit du mélodrame la tragédie du peuple. Ce genre de pièces avait pour personnages obligés un tyran des plus barbares; un traître, toujours soigneux de dissimuler; une princesse ou héroïne exposée à des dangers de toute espèce; enfin un niais, chargé de jeter sur la ténébreuse intrigue quelques teintes de gaîté, ou plutôt de bouffonnerie.

Point de raison ni de vraisemblance, mais du mouvement, des situations pathétiques, des contrastes, des surprises, et, après tout ce fracas, l'invariable dénouement de la Providence ne manquant jamais, à la fin de la pièce, de venir venger la vertu et punir le crime: tels furent les éléments de cette nouvelle sorte de drames que n'avait prévu aucune poétique, et qui s'était elle-même tracé sa marche et ses lois. Ajoutez-y un dialogue rapide, heurté, ou parfois solennellement emphatique, et, à ces divers titres, exerçant un puissant effet sur la multitude.

Les deux théâtres primitifs des boulevards de Paris, la Gaîté et l'Ambigu-Comique, furent, en dépit de leurs noms, consacrés à ce drame sombre et sanguinaire auquel le théâtre de la Porte-Saint-Martin vint ouvrir, plus tard, une plus vaste scène. Pendant une trentaine d'années, le mélodrame régna sur ces trois théâtres, se consolant aisément par ses succès des traits satiriques lancés contre lui. Mais vers 1820, son public lui-même finit par se lasser de ses éternelles *dissimulations* et de ses vertueux dénouements; sous les auspices de Victor Ducange, d'Al. Dumas (*voy.* ces noms) et quelques autres, le *drame* (*voy.*) *moderne*, plus varié dans ses combinaisons, et moins prétentieux dans son dialogue, vint disputer la place au *vieux mélodrame*, et l'a banni à peu près de ses domaines, où cependant il fait encore, de temps en temps, quelques apparitions.

Le *mimodrame*, variété du genre, qui eut aussi ses succès et ses faveurs, reproduisait, sur quelques théâtres du boulevard, et particulièrement au Cirque Olympique, ce qu'on avait autrefois nommé assez ridiculement *pantomime dialoguée*, parce qu'un certain nombre de personnages seulement pouvaient parler, tandis que les autres jouaient par pantomime. M. O.

MÉLOMANIE (de μέλος, *voy.* l'art. Mélodie, et de μανία, folie). C'est un amour excessif de la musique arrivé à l'état de passion. Le mot de *mélomane* se prend en bonne et en mauvaise part; la *mélomanie*, comme toutes les manies, est le plus souvent un ridicule. En toutes choses, sans doute, l'excès est un défaut; mais s'il est parfois excusable, n'est-ce pas dans ce qui a trait aux beaux-arts, et ne semble-t-il pas qu'en pareil cas, il n'y ait pas de milieu pour certains esprits? Néron, quittant la pourpre pour aller sur le théâtre disputer le prix du chant, était un mélomane ridicule, mais s'il n'eût été qu'un riche particulier, son nom aurait peut-être été associé à celui de Mécène. Un homme qui dépenserait toute sa fortune pour se procurer le plaisir de tenir à sa disposition les plus habiles virtuoses, serait sans contredit un mélomane fort inconsidéré; mais encore que l'on trouverait facilement à l'excuser! Le véritable mélomane n'est point un de ces jeunes fats, pleins d'ignorance et de vanité, qui se donnent insolemment le titre de *dilettanti* (*voy.*); il est connaisseur, et le plus souvent praticien et même praticien habile; c'est au fond un véritable artiste que sa naissance ou sa position dans la société ont enlevé à la profession musicale.

En effet, l'artiste musicien est essentiellement mélomane; s'il cessait de l'être, il ravalerait l'art au niveau du métier. Si quelquefois son enthousiasme est moins expansif que celui du mélomane amateur, hélas! c'est que celui-ci est plus frappé par les beautés, et que l'autre l'est davantage par les défauts; l'artiste a acquis un coup d'œil exercé et pénétrant par une longue et laborieuse expérience; mais il a perdu cette admiration naïve, cette joie d'étonnement, innocente jouissance d'une âme avide de douces émotions telle que celle du mélomane, moins expérimenté que l'artiste, mais aussi moins prévenu, J. A. de L.

MELON (*cucumis melo*, L.). Cette plante célèbre, qui appartient à la famille des cucurbitacées (*voy.*) et au même genre que le concombre (*voy.*), est une herbe annuelle, à tiges faibles, anguleuses, hérissée de poils raides; à feuilles larges de 3 à 4 pouces, longuement pétiolées, rudes au toucher, en forme de cœur arrondi, à bord offrant cinq angles ou 5 lobes peu profonds et obtus; les vrilles sont simples, grêles, roulées en spirale au sommet, tantôt plus courtes que les feuilles, tantôt plus longues; les fleurs sont polygames, les mâles fasciculées au sommet de pédoncules plus courts que les pétioles, les femelles et les hermaphrodites solitaires et presque sessiles. Le fruit varie beaucoup de forme, de volume et de qualité : tandis que les variétés les plus petites n'excèdent guère la grosseur d'une orange, il en est d'autres qui peuvent se comparer à des potirons (*voy.*); la forme sphérique ou ellipsoïde est celle qu'affectent la plupart des variétés; leur chair, plus ou moins sucrée et juteuse, est rouge, ou jaunâtre, ou blanche, ou verte. Les cultivateurs sousdivisent ces variétés en trois catégories, savoir : 1° les *melons communs* ou *brodés*, dont l'écorce, dépourvue de côtes saillantes, est plus ou moins réticulée : cette race, à laquelle appartiennent entre autres le *melon maraîcher*, le *melon des carmes*, et le *melon de Honfleur*, est d'une culture plus facile, mais par contre d'une saveur moins agréable; 2° les *cantaloups*, caractérisés par une écorce relevée de larges côtes plus ou moins saillantes et peu ou point réticulées : ces variétés, comme l'on sait, sont les plus recherchées en France; 3° les melons à écorce lisse et unie, race à laquelle se rapportent le *melon de Malte*, qui est l'une des variétés les plus hâtives, le *melon de Candie* ou *melon d'hiver de Malte*, et le *melon de Perse* ou *melon d'Odessa*, remarquables l'un et l'autre en ce que leur maturation ne s'accomplit que dans le fruitier, et qu'ils se conservent jusqu'au mois de février.

Le melon est probablement indigène des régions chaudes de l'Asie, où l'origine de sa culture se perd dans les traditions fabuleuses de l'antiquité la plus reculée. Ce fruit fut une rareté en Europe, jusqu'à l'époque de l'invasion des Arabes. Pline rapporte que Tibère faisait élever des melons dans une sorte de serre chaude. Toutefois, la culture des melons n'exige que peu de soins dans le midi de l'Europe, et, à plus forte raison, dans les contrées plus rapprochées de l'équateur; mais sous le climat du nord de la France, on ne peut faire venir cette plante qu'à l'aide de couches chaudes, et en l'abritant, durant sa jeunesse, sous un châssis, ou du moins sous une cloche de verre. A cause de la facilité avec laquelle s'opère l'hybridation (*voy.*) entre les différentes variétés de melons, elles sont très sujettes à dégénérer étant plantées à proximité les unes des autres, ou même au voisinage d'autres cucurbitacées dont la fleuraison a lieu à la même époque.

Personne n'ignore que le melon est un fruit aussi agréable que rafraichissant, mais absolument dépourvu de qualités nutritives, et convenant peu aux estomacs délicats. L'usage de ce fruit passe pour être très avantageux dans les affections dartreuses et néphrétiques. Les confiseurs emploient le jus de melon à diverses préparations; les jeunes fruits, confits au vinaigre, peuvent tenir lieu de cornichons. Les graines, de même que celles des concombres, des potirons et des citrouilles, qui toutes étaient comprises jadis, en pharmaceutique, sous le nom général de *semences froides majeures*, contiennent de l'huile fixe et une grande quantité de mucilage : aussi servent-elles à faire des émulsions adoucissantes, que l'on prescrit contre les inflammations des voies urinaires.

La plante connue sous les noms d'*arbouse* *, *melon d'eau*, *pastèque*, et *citrouille pastèque*, n'est point, à proprement dire, un melon; mais elle appartient aussi à la famille des cucurbitacées, où elle constitue, conjointement avec la coloquinte (*voy.*), le genre *citrullus* des botanistes de nos jours; Linné en avait fait une espèce du genre *cucurbita* (*c. citrullus*) ou potiron. C'est une herbe annuelle, à tiges grimpantes ou traînantes, velues, rudes au toucher, très longues, et atteignant la grosseur d'un doigt. Les feuilles sont d'un vert glauque et très caractérisées par des découpures profondes, séparées les unes des autres par de larges sinus arrondis. Les fleurs sont ordinairement solitaires. Le fruit est presque sphérique, ou bien ellipsoïde, de volume variable, à écorce lisse, mince, verdâtre, marbrée de taches blanches ayant à peu près la forme d'une étoile; il est rempli d'une chair rouge ou blanche, ferme et peu succulente dans certaines variétés (qui sont celles qu'on appelle plus spécialement pastèques), très succulente dans d'autres variétés (qui, par cette raison, ont reçu le nom de *melons d'eau*). Les graines sont noirâtres, ou d'un rouge foncé, assez grosses, ovales, épaissies en bourrelet aux bords : chacune est nichée dans une petite loge creusée dans la pulpe du fruit.

Cette cucurbitacée, de même que le vrai melon, est originaire de l'Asie équatoriale; sa culture est très multipliée dans les climats chauds, où il se fait, ainsi qu'en Russie, une grande consommation de ses fruits, surtout de ceux à pulpe aqueuse : ce fruit est extrêmement rafraîchissant, mais peu sucré. Éd. Sp.

MÉLONGÈNE ou Aubergine, plante potagère originaire de l'Amérique équatoriale, et fréquemment cultivée dans le midi de la France, ainsi que dans les climats plus chauds; elle fait partie du genre *morelle* ou *solanum*, type de la famille des solanées (*voy.* ce mot).

La mélongène (*solanum melongena*, L.) est une herbe annuelle, plus ou moins cotonneuse, à tige haute d'environ 1 pied, rameuse, armée çà et là de petits aiguillons jaunâtres ou blanchâtres. Les feuilles sont ovales, pointues, sinueuses, à pétiole et à côte garnis en dessous d'aiguillons semblables à ceux de la tige. Les fleurs sont violettes ou blanchâtres, assez grandes, pédonculées, solitaires vis-à-vis les feuilles. Le fruit, qui est la partie comestible de la plante, atteint le volume d'un œuf d'oie ou d'une orange; il est de forme tantôt sphérique, tantôt ovale, tantôt plus ou moins allongée, luisant à la surface, charnu en dedans, ordinairement violet. Ce fruit est un mets très recherché par les habitants de l'Europe méridionale; on le mange soit frit ou grillé, soit apprêté de diverses autres manières.

On cultive comme plante d'agrément, sous les noms vulgaires de *plante aux œufs*, ou *poule pondeuse*, une variété de la mélongène à fruits d'un beau blanc et semblables à des œufs de poule; mais ces fruits ne sont pas mangeables, et l'on prétend même qu'ils ont des propriétés vénéneuses. Éd. Sp.

MÉLOPÉE. Ce mot, chez les Grecs (μελοποιΐα), indiquait, comme le prouve son étymologie (μέλος, musique, ποιέω, je fais), l'art de *faire* de la musique, c'est-à-dire la composition, dont la partie mécanique consistait, comme chez nous, à disposer les séries de tons musicaux d'après certaines règles. Ces règles étaient très nombreuses, parce que les moyens de la musique étaient alors fort limités; ainsi quantité de sauts que l'on pratique aujourd'hui sans scrupule étaient

---

(*) Il faut avoir garde de confondre l'arbouse avec l'*arbousier*, qui est un arbre de la famille des éricacées (*voy.*).

Google

sévèrement interdits dans la musique des anciens. On se renfermait strictement dans l'étendue du mode dans lequel on écrivait, et les cordes qui lui étaient propres devaient seules être mises en usage. De plus, la marche suivie pour tel mode (*voy.*) n'était point adaptable à tel autre, et l'on faisait encore une distinction dans chaque mode, selon que le chant montait ou descendait. De là, plusieurs divisions en genres et en espèces; de là, une infinité de prescriptions de toute sorte qui devaient faire de la mélopée une étude excessivement laborieuse. Mais, à cet égard, il est permis de croire d'abord que toutes ces entraves avaient le même avantage qu'offre pour nous l'étude du contrepoint (*voy.*), savoir : d'arriver à se jouer plus tard de toutes les difficultés; et en second lieu, que les compositeurs exercés savaient s'affranchir à propos de certaines injonctions pédantesques qui eussent arrêté les élans de leur génie. J. A. DE L.

MÉLOPLASTE, nom donné à un mode d'enseignement musical simultané, imaginé par Pierre Galin, né à Bordeaux en 1786, mort à Paris en 1821. Dans une acception plus restreinte, le méloplaste est une planche peinte, sur laquelle on a tracé une portée musicale. Le maître, au moyen d'une baguette, désigne aux élèves la note qu'ils doivent chanter; il marque les bémols en retirant un peu la baguette, les dièses en la poussant, et les notes naturelles par un simple attouchement. On voit qu'au lieu d'une écriture fixe, c'est une écriture volante, qui disparaît aussitôt que les élèves l'ont exprimée par la voix. La portée vide n'est point de l'invention de Galin; plusieurs auteurs l'avaient indiquée et mise en usage dès le commencement du XVIIe siècle. Le *chiroplaste*, tableau sur lequel sont exprimés les assemblages de durées les plus usités, est, pour l'étude du rhythme, du même usage que le méloplaste pour l'intonation. Galin eut de plus l'idée rationnelle peut-être, mais absurde en pratique, et d'ailleurs inexécutable, de substituer à la notation actuelle une notation chiffrée qui était, à quelques modifications près, celle que Rousseau avait inventée et condamnée lui-même. Cette méthode, appuyée par les annonces, affiches et toutes les ressources du charlatanisme si perfectionnées depuis, parut séduire un instant le public. On crut que l'on allait en quelques mois connaître à fond la pratique musicale, et l'on eut à Paris une foule de classes de méloplaste. Tous les artistes déclarèrent dès le principe que cette méthode ne produirait aucun résultat. Le temps a prouvé qu'ils ne s'étaient pas trompés. J. A. DE L.

MELOS, *voy.* MILO.

MELPOMÈNE, *voy.* MUSES.

MÉLUSINE (LA BELLE), *voy.* FÉE et LUSIGNAN.

MELVILLE (HENRI DUNDAS, vicomte), homme d'état de l'Angleterre, et l'un des plus dévoués au parti de Pitt, était né le 28 avril 1739. Il fut nommé procureur général d'Écosse en 1775, et secrétaire d'état de l'intérieur en 1791. Il avait été envoyé au parlement comme représentant d'Édimbourg. Après la mort de lord North (*voy.*), sous la bannière duquel il s'était rangé, Melville devint, en 1782, membre du conseil privé, puis trésorier de la marine, et se lia avec Pitt (*voy.*) de l'amitié la plus intime : aussi, se démit-il de toutes ses charges, lorsqu'en 1801 son ami sortit du ministère; mais il y reprit sa place en 1807, comme premier lord de l'amirauté. Le 24 déc. 1802, il avait été créé pair d'Angleterre, avec le titre de vicomte Melville, baron Dunneira. Il mourut le 28 mai 1811, laissant un fils unique, Robert-Saunders Dundas, vicomte Melville actuel. X.

MELY, *voy.* GUINÉE et TOMBOUCTOU.

MELZI D'ERIL (FRANÇOIS, comte) duc DE LODI, était né à Milan, le 6 mars 1753. Sa famille, d'une ancienne noblesse, lui fit donner une brillante éducation, et à 23 ans, il obtint la dignité de chambellan auprès de l'impératrice Marie-Thérèse. Plus tard, il devint l'un des 60 décurions nobles de la ville de Milan. A la mort de sa mère, qui était d'origine espagnole, il passa en Espagne (1782) pour y recueillir sa succession, à laquelle étaient attachés le majorat d'Eril et le titre de grand d'Espagne de première classe. Il visita différentes parties du royaume, puis le Portugal, l'Angleterre et la France. Il était déjà connu de Bonaparte, lorsqu'au moment de l'établissement de la république cisalpine (*voy.*), il fut, grâce à lui, nommé ministre plénipotentiaire de cette république au congrès de Rastadt. Mais après la dissolution du congrès, Melzi rentra dans la vie privée, et alla se fixer à Saragosse, auprès de sa sœur, la comtesse Palafox. En 1801, le premier consul, désirant s'éclairer de ses lumières pour doter l'Italie de nouvelles institutions, lui adressa l'invitation de se rendre à Paris, auprès de lui. Il ne fallut rien moins que l'intercession du roi Charles IV pour l'arracher à son repos. En 1802, aux comices de Lyon, il reçut l'investiture de la vice-présidence de la république italienne. Lorsque plus tard, en 1805, cette république fut transformée en royaume, le comte Melzi devint chancelier et garde-des-sceaux de la nouvelle couronne. Homme d'état distingué et à la fois zélé défenseur des libertés publiques, il sut se concilier l'estime de Napoléon, qui lui décerna, au mois de décembre 1807, le titre de duc de Lodi, avec une dotation de 200,000 fr. de rentes. Il fut encore, par la suite, nommé président du conseil des titres, et décoré des ordres de France et d'Italie. Lorsque survinrent les événements de 1814, il reçut de l'empereur d'Autriche la confirmation de son titre et de sa dotation. Mais il rentra dans la retraite, et y persévéra jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en 1816. D. A. D.

MEMBRANE. On donne ce nom à des parties molles, larges, minces, d'une structure très variée, et destinées à exhaler, à absorber, à sécréter certains fluides; à isoler, à envelopper ou même à constituer, en tout ou en partie, divers organes du corps des animaux. Bichat a divisé les membranes en *simples*, comprenant : les *séreuses*, les *muqueuses*, les *fibreuses*; et en *composées*, ainsi nommées parce qu'elles renferment à la fois les éléments des espèces précédentes.

Les membranes *séreuses* tirent leur dénomination du liquide limpide, comparé au serum du sang, qu'elles exhalent par leur surface interne; elles affectent toutes la forme de sacs sans ouverture, dont les parois intérieures se touchent. Il résulte de cette conformation que ces membranes se composent de deux parties distinctes, quoique continues, dont l'une embrasse la surface de la cavité qu'elle tapisse, et l'autre les organes contenus dans cette cavité. Elles forment des gaînes aux vaisseaux et aux nerfs qui les traversent; mais elles ne les contiennent pas, bien que l'apparence puisse le faire croire : leur usage est de favoriser des mouvements de glissement entre les surfaces opposées qu'elles revêtent. On divise les membranes séreuses en *séreuses proprement dites*, telles que les *plèvres*, qui, d'un côté, revêtent et tapissent les poumons, et de l'autre adhèrent aux parois de la poitrine; le *péritoine*, qui enveloppe et maintient en place les viscères abdominaux et revêt, à l'intérieur, la cavité du ventre; l'*arachnoïde*, qui enveloppe l'encéphale et tapisse l'enveloppe qui lui est formée extérieurement par la dure-mère (*voy.* Méninges); et en *membranes* ou *capsules synoviales*, qui revêtent des surfaces articulaires ou des poulies de renvoi pour les tendons.

Les membranes *muqueuses*, ainsi nommées parce qu'elles sécrètent, au moyen de glandes et de follicules, un liquide appelé *mucus* (*voy.*), ne sont, à vrai dire, que la *peau rentrée* des animaux supérieurs. En effet, elles continuent l'enveloppe cutanée aux orifices de toutes les cavités qui s'ouvrent à l'extérieur, telles que les orbites, le nez, la bouche, l'anus, les canaux génitaux et urinaires chez l'homme et chez la femme. Bichat rapporte les membranes muqueuses à deux grandes divisions, à la surface *gastro-pulmonaire* et à la surface *génito-urinaire*. La membrane muqueuse de la première de ces deux surfaces naît à l'orifice de la bouche, du nez et de l'œil, tapisse les deux premières cavités et leurs conduits excréteurs, le pharynx, la trompe d'Eustache, la caisse du tympan, les voies aériennes, l'œsophage, l'estomac, les intestins, ainsi que les conduits qui s'ouvrent dans ces derniers. La membrane muqueuse de la surface génito-urinaire, moins étendue que la précédente, revêt l'intérieur des organes qui composent les appareils de la génération et de l'excrétion de l'urine. Les membranes muqueuses reçoivent un très grand nombre de vaisseaux artériels veineux et lymphatiques et de nerfs.

Les membranes *fibreuses* ne sont jamais libres ni humectées d'un fluide particulier : elles adhèrent toujours par leurs deux faces aux parties voisines; elles sont fermes, résistantes, peu élastiques, d'une couleur blanche, quelquefois nacrée et resplendissante. On en forme deux sections : dans la première sont comprises les *aponévroses* (*voy.*) d'enveloppe et d'insertion, les *capsules fibreuses des articulations*, les *gaînes fibreuses des tendons;* dans la seconde se trouvent le *périoste*, la *dure-mère*, la *sclérotique* (*voy.* Œil). Ces membranes servent, en général, à augmenter la solidité des organes qu'elles enveloppent; à retenir les muscles dans leur position respective; à favoriser le mouvement des membres, le glissement des muscles et de la peau; à déterminer la forme extérieure des membres; à accélérer par leur pression la circulation veineuse; à former des canaux, des anneaux pour le passage de différents organes.

Les membranes *composées* sont divisées en membranes *séro-fibreuses*, formées par l'adossement de membranes séreuses et fibreuses : c'est ce qu'on observe à la face interne de la dure-mère, qui est unie avec la portion correspondante de l'arachnoïde; en membranes *séro-muqueuses*, résultat de la connexion établie entre une membrane séreuse et une membrane muqueuse, ainsi que cela se voit à la partie inférieure de la vésicule du fiel; enfin, en membranes *fibro-muqueuses*, constituées par la juxta-position d'une membrane muqueuse sur une membrane fibreuse, comme on le remarque dans les fosses nasales, dans les gencives, etc.

Le nom de membranes a été aussi donné aux enveloppes de l'œuf humain (*voy.* Embryon) et des animaux, tant ovipares que vivipares (*voy.* Œuf). On nomme *fausses membranes* ou *membranes accidentelles* certaines productions membraneuses qui se forment sur toutes les surfaces libres, naturelles ou accidentelles. Elles sont, en général, le produit de l'exsudation d'une lymphe plastique coagulable, susceptible de s'organiser, qui se fait à la suite de l'inflammation de nos divers tissus. C'est ainsi qu'on observe ces membranes accidentelles sur la peau, à la suite d'un vésicatoire; sur les surfaces muqueuses, comme dans le croup; sur des surfaces séreuses, comme à la suite de pleurésies de longue durée; elles tapissent les trajets fistuleux; ce sont elles enfin qui forment la cicatrice des plaies. C. L-r.

MEMBRES. Bien que cette dénomination ne convienne rigoureusement qu'aux appendices formés de pièces mobiles articulées bout à bout, qui sont symétriquement disposés par paires sur les côtés du corps des animaux, nous l'étendrons ici, à l'imitation de quelques anatomistes, à tous les organes quelconques qui se détachent de la masse de l'animal pour servir à de grands mouvements. Dans tous les animaux vertébrés le nombre des membres pairs ne surpasse jamais quatre; quelquefois une des deux paires, ou toutes les deux à la fois, viennent à manquer. Ces membres sont distingués en *thoraciques* et en *abdominaux*. Les premiers offrent quatre portions qui sont, à partir du tronc : l'*épaule*, le *bras*, l'*avant-bras* et la *main;* les seconds n'en présentent que trois, savoir : la *cuisse*, la *jambe* et le *pied* (*voy.* tous ces mots).

La *queue* (*voy.*) est le seul membre impair offert par les animaux vertébrés; elle manque rarement. En général, elle sert peu activement à la locomotion (*voy.*), mais elle acquiert une importance assez grande chez les singes à queue préhensile, le caméléon, les boas, et surtout chez les cétacés et les poissons (*voy.* ces mots).

Tous les animaux articulés, à l'exception des annélides, offrent trois, quatre ou cinq paires de membres; quelques-uns, les myriapodes (*voy.*), en présentent au moins douze paires. Bien qu'à vrai dire, les annélides soient dépourvus de membres, il existe chez certains d'entre eux des tubercules charnus munis de soies raides qui servent à la progression. La queue prend chez certains crustacés une importance énorme, d'autant qu'elle se trouve placée à l'extrémité d'un abdomen qui joue lui-même le rôle de nageoire. Il n'existe pas de véritables membres dans les mollusques et les rayonnés; cependant les mollusques céphalopodes offrent autour de leur bouche des appendices musculaires forts et puissants, flexibles dans tous les sens, munis ou non de ventouses : ces bras charnus leur servent pour se mouvoir, pour saisir les corps sous-marins et y adhérer. Les ptéropodes présentent des espèces de nageoires latérales; les hétéropodes sont munis d'une nageoire impaire et verticale. Les rayonnés qui semblent le mieux organisés sous le rapport des appendices locomoteurs sont les échinodermes, dont l'enveloppe calcaire donne passage à une multitude de petits tentacules ambulatoires.

Comme il est facile de le concevoir, des rapports intimes et nécessaires existent entre la conformation des membres, les habitudes, l'habitation et les mœurs des animaux : c'est ainsi, par exemple, que des proportions ordinaires et la similitude de structure dans les membres, ainsi que leur absence ou leur présence complète, se lient généralement avec des habitudes terrestres, tandis que le développement excessif de quelques-uns de ces membres indique au contraire une existence aérienne, comme nous en trouvons la preuve chez les chauves-souris, les oiseaux et les insectes. Le raccourcissement des membres pairs et la prédominance de la queue impliquent ordinairement des habitudes aquatiques : les loutres, les phoques, les cétacés, les castors, les oiseaux aquatiques, les crocodiles, les tupinambis, les poissons, beaucoup de mollusques et de crustacés en offrent des exemples. Le saut réclame une disproportion entre les membres sous le rapport de leur longueur relative; elle est, on le pense bien, au détriment des membres antérieurs : on peut s'en convaincre par l'examen des kanguroos, des gerboises, des puces, des sauterelles, etc. Le développement de la queue ou des organes analogues se lie quelquefois à ce genre de structure des membres, comme on le voit dans le mammifère qui saute le mieux, le kanguroo; il en tient lieu dans d'autres circonstances, ainsi qu'on le remarque dans les podurelles, chez les insectes.

Pour ce qui est des particularités anatomiques offertes par les extrémités des membres thoraciques ou abdominaux, *voy.* Doigts, Main et Pied. C. L-r.

MEMEL, la ville la plus septentrionale de la Prusse (régence de Kœnigsberg), qui touche presque à la frontière de Russie. Elle a environ 8,500 hab. Situé à l'embouchure du Dange dans le Kurisch-Haff (*voy.*), son port est sûr et défendu par un fort; près de 600 navires de commerce y entrent annuellement. Les habitants se livrent aux constructions navales et à la fabrication de l'ambre jaune. On y importe des céréales, du chanvre, des peaux, du lin et des bois de construction qui viennent de la Lithuanie. En 1807, Memel était, pour ainsi dire, la seule ville qui restât au roi de Prusse; il y avait établi sa résidence et c'est là qu'il reçut les conditions du vainqueur (*voy.* Frédéric-Guillaume III, T. XI, p. 656).

En entrant dans la Prusse orientale, le Niemen prend le nom de *Memel* et va se jeter dans le Kurisch-haff. *Voy.* Niemen. Z.

MEMLING, *voy.* Hemmling.

MEMNON, dans l'ancienne poésie grecque, est un héros asiatique, qu'à dater de la période alexandrine s'approprièrent l'Égypte et l'Éthiopie africaine. D'après Homère, qui l'a cité deux fois, l'une comme fils de l'Aurore, ayant tué Antiloque (*Odyss.*, IV, 185), et l'autre comme le plus beau des guerriers (*Odyss.*, XI, 522), fils de Tithon, le frère de Priam, c'est un membre de la famille qui règne à Troie, venu à son secours, ainsi que Sarpedon, d'une contrée voisine, située à l'orient. Bientôt après, Hésiode (*Théog.*, 984) appelle ce fils de l'Aurore roi des Éthiopiens. Ces trois ou quatre vers de l'Odyssée et d'Hésiode sont la base étroite sur laquelle les poëtes posthomériques, comme Arctinus, l'auteur de l'*Éthiopide*, fondèrent le cycle de Memnon, longs poëmes sur sa naissance et ses exploits, sur sa mort en combattant contre Achille aux portes de Troie. A leur imitation, les poëtes lyriques, Simonide, Pindare, célébrèrent le beau Memnon venu à Troie avec une armée d'Éthiopiens. Or, cette Éthiopie est celle d'Hérodote (VII, 70), en Asie, à l'orient de l'Euphrate, très probablement la Susiane, où Tithon, l'époux de l'Aurore, avait bâti Suse (*voy.*), dont la citadelle s'appelait *Memnonium*[*]. C'est à Suse enfin que l'Aurore fit transporter le corps de son fils, disent Moschus (*Idyl.*, III, 42) et Oppien (*Cyneg.*, II, 152). Mais lorsque Suse eut été conquise par Alexandre, lorsque ses Macédoniens se furent établis en Égypte et à Thèbes, qu'ils y eurent trouvé sur la rive gauche du Nil les *Memnonia* ou quartiers des tombeaux, lorsqu'enfin l'Éthiopie proprement dite leur fut connue, les Grecs ne purent résister à la séduction d'homonymies si frappantes, et le fondateur de la citadelle de Suse devint alors le fondateur des temples du Memnonium de Thèbes. Voilà par quelle voie ce héros d'Homère, ce demi-dieu d'Hésiode est venu en Égypte et en Éthiopie. Les imaginations grecques et romaines ne s'en tinrent pas là. Dans ce quartier des tombeaux il y avait entre autres deux statues colossales d'Aménophis II (*voy.* ÉGYPTE, T. IX, p. 277, 274, 269 et 263); l'une de ces statues, qui avait une fissure, fut brisée par le milieu, 27 ans avant J.-C., par un tremblement de terre, et à dater de cette époque, cette statue, au lever du soleil, rendit un son comme celui d'une corde de lyre. C'était un phénomène naturel que produisait le changement subit de température, l'ardeur des rayons du soleil succédant au froid de la nuit. Pour que cette vibration produisît un son appréciable, il fallait qu'aucune fissure ne vînt arrêter les oscillations et que la masse fût parfaitement saine; et la moitié du colosse qui resta debout était dans cette condition : voilà pourquoi le bloc de brèche, en se dilatant, vibrait aux premiers rayons du soleil. Aussitôt on imagina que cette voix qui se faisait entendre au lever de l'aurore, dans le quartier des *Memnonia*, fondé par Memnon, pourrait bien être celle de ce héros saluant la venue de sa mère. Cette idée réveilla tous les souvenirs poétiques et religieux de la Grèce et de Rome; chacun voulut entendre cette voix qui, après tant de siècles, sortait d'un colosse brisé comme pour attester la vérité des plus antiques traditions, et Memnon effaça dès lors toutes les merveilles de Thèbes aux cent portes. Enfin, après deux siècles et demi, Septime-Sévère (*voy.*) voulut rétablir le colosse brisé. Les pierres placées sur le tronçon mutilé firent l'office de sourdine, et Memnon redevint muet. — *Voir* l'excellente monographie de M. Letronne, *La Statue vocale de Memnon*, Paris, Impr. royale, 1833, in-4°. F. D.

MÉMOIRE (psych.), faculté intellectuelle en vertu de laquelle notre esprit fait renaître les idées des actions passées et des objets absents. Le phénomène qui s'y rapporte est le *souvenir*, et le souvenir étant un acte spécial, revêtu de caractères qui lui sont propres, les psychologues ont dû donner à l'intelligence (*voy.*), en tant qu'elle le produit, un nom particulier.

Quand nous acquérons une idée, quand nous connaissons pour la première fois, l'objet est là, nous le voyons; les deux termes de la connaissance, les deux facteurs, pour ainsi dire, sont en présence l'un de l'autre. Mais quand nous nous souvenons, l'un des deux termes est absent, savoir l'objet : le souvenir est un acte présent de l'esprit, par lequel il renouvelle l'idée d'un objet déjà vu, actuellement absent ou passé. Le souvenir, d'ailleurs, ne s'opère qu'à des conditions qui lui sont exclusivement propres. Pour qu'il y ait souvenir, il faut, premièrement, qu'une idée ait été antérieurement acquise; il faut, en second lieu, que cette idée n'ait pas toujours été présente à l'esprit depuis le moment de son acquisition jusqu'au moment du rappel; il faut qu'elle ait disparu pendant un certain temps, qu'elle ait été oubliée; il faut enfin que l'idée acquise d'abord et ensuite oubliée reparaisse devant les yeux de l'esprit.

On aurait de l'action de la mémoire une idée assez complète, ce semble, si on parvenait à résoudre les deux questions suivantes : que devient la connaissance pendant l'état d'oubli? et comment s'opère le rappel? Du moins, la plupart des recherches des philosophes touchant la mémoire portent sur ces deux points.

La première de ces deux questions n'a jamais paru d'une grande difficulté. Depuis Démocrite jusqu'à Reid, on n'a

---

(*) Dans la géographie constamment *hellénisante* des Grecs. S.

guère eu sur la nature des idées qu'une seule opinion. On les a regardées comme des espèces ou des images, comme des êtres ayant une existence indépendante et de l'esprit qui perçoit et des objets perçus. En conséquence, on a cru que ces idées ou ces images allaient s'accumuler dans je ne sais quels coins du cerveau où elles se tenaient cachées pendant l'état d'oubli, et d'où elles revenaient ensuite se montrer à l'esprit, tantôt spontanément, tantôt en vertu d'un ordre de la volonté. Cette théorie se retrouve dans le langage commun, soit que les philosophes la lui aient imposée, soit, ce qui est plus probable, qu'ils la lui aient empruntée. On dit continuellement mettre, graver, imprimer, garder quelque chose dans sa mémoire, lui confier quelque chose; avoir la mémoire pleine ou remplie de certaines idées. Partout et toujours, on a considéré la mémoire comme une sorte de magasin ou de réservoir où se conservent les connaissances acquises, momentanément oubliées et destinées à reparaître ou à être rappelées, au besoin.

Cette explication matérialiste n'en est pas moins insoutenable. On ne peut l'admettre sans professer sur la nature des idées une opinion extravagante dans ses conséquences. Berkeley (*voy.*) a fait voir que si les idées sont des images, comme il le faudrait pour que cette conservation des idées dans le cerveau fût vraisemblable, il s'ensuit qu'on est autorisé à mettre en doute l'existence du monde extérieur. Notre esprit n'ayant commerce qu'avec ces images et jamais avec les objets eux-mêmes, ne peut point s'assurer que les images représentent fidèlement les objets, que même elles représentent quelque chose de réel.

Que si les idées ne demeurent point ainsi en réserve dans les replis du cerveau, que deviennent-elles donc pendant l'état d'oubli? C'est à quoi les philosophes, il faut l'avouer, n'ont jamais répondu pertinemment. Cela se conçoit: comme tous les autres phénomènes de conscience, les idées se rapportent au temps sans se rapporter à l'espace; elles se passent, elles durent plus ou moins, elles sont lentes ou rapides; mais elles ne vont nulle part, ni ici, ni là, ni à droite, ni à gauche. Demander ce que deviennent les idées un moment oubliées, c'est-à-dire où elles se retirent et se cachent, n'est pas moins ridicule que de demander ce que devient la rondeur d'un corps rond lorsqu'il prend une autre figure? ce que deviennent les sons d'un piano lorsqu'on cesse de toucher de cet instrument, et d'où ils reviennent lorsqu'on en touche de nouveau? Toutes questions insolubles et oiseuses, qui supposent dans ceux qui les font une grande ignorance sur la nature des choses dont il s'agit. Nos idées sont certaines de nos manières d'être; quand elles cessent quelque temps pour recommencer en l'absence des objets, elles restent en puissance, mais elles ne sont nulle part à la manière des corps. Il faut savoir dégager les phénomènes spirituels de toute conception matérialiste.

Ceux qui admettent que les idées sont des images, démontrent aussi facilement, mais tout aussi faussement, comment s'opère le rappel. Les idées dont nous avons fait provision reviennent de temps en temps poser devant l'esprit, soit d'elles-mêmes, soit sur un ordre de la volonté. Mais la théorie des idées-images étant réprouvée par le sens commun, puisqu'elle conduit à nier l'existence du monde extérieur, il faut chercher à la question du rappel ou du souvenir une autre solution. Nous la trouvons dans les philosophes écossais. Ces adversaires des idées-images ont substitué aux explications qui dérivaient de cette doctrine matérialiste des explications conformes à leur opinion sur la nature des idées.

Que, dans un moment donné, telle idée nous revienne en mémoire plutôt que telle autre, ce n'est point par hasard: il doit y avoir une raison, une circonstance déterminante, qui fasse reparaître l'une de préférence à toutes les autres. C'est effectivement ce qu'atteste l'observation de nous-mêmes. Souvent, nous apercevons à l'aide de la réflexion un certain rapport entre l'idée rappelée et une autre idée qui nous occupait au moment du rappel. Une idée renouvelée par le souvenir, dans un certain instant, n'est donc point une idée quelconque; c'est précisément une idée liée ou associée avec l'idée qui est présente à l'esprit dans cet instant. Le souvenir a sa raison dans l'*association des idées* (*voy.*). Nous avons vu deux personnes ensemble; l'idée de l'une s'est associée à l'idée de l'autre: que la première ou l'idée de la première nous apparaisse de nouveau, comme elle a quelque chose de commun avec la seconde, elle suscitera cette dernière. Quelquefois la seconde idée, c'est-à-dire le souvenir, nous revient d'elle-même; d'autres fois, au contraire, nous avons besoin d'efforts pour l'appeler à la suite de l'idée à laquelle elle est liée dans notre esprit. Dans le premier cas, la mémoire est dite *passive :* par elle *nous nous souvenons;* dans le second, elle est *active*, et alors *nous nous rappelons* proprement. Nous ne saisissons pas toujours de rapport entre le souvenir et l'idée du moment qui l'amène; néanmoins, l'analogie nous porte à croire que ce rapport existe: ce qui explique le souvenir dans les cas le mieux connus et le plus observables, doit l'expliquer aussi dans ceux où le fait se passe d'une manière moins claire et moins apparente.

Telle est la loi ou la condition de la mémoire; tel est le rapport de cette faculté avec l'association des idées. Sans le pouvoir d'unir nos idées les unes aux autres au moment de leur acquisition, nous ne nous souviendrions pas, ou, en supposant qu'il y ait des souvenirs tout spontanés, nous ne nous souviendrions que d'un très petit nombre de choses. L'association est donc une faculté mémorative et non pas perceptive, en ce qu'elle détermine l'action de la mémoire, ou tout au moins en ce qu'elle permet à cette faculté de prendre un vaste développement.

Il faut aussi rapporter à la mémoire la *réminiscence* et l'*imagination*. On appelle réminiscence le souvenir d'une idée dont on ignore où et quand on l'a acquise. Je rencontre une personne que j'ai vue quelque part il y a quelque temps, mais sans pouvoir déterminer avec précision ni le lieu ni le temps : mon souvenir est une réminiscence. Le poëte et l'artiste n'inventent pas les idées qu'ils mettent en œuvre; ils les empruntent à la réminiscence, car le nom de réminiscence se donne également et au souvenir inachevé sous le rapport du temps et de l'espace, et à la mémoire en tant qu'elle le produit. Suivant Platon, nous n'acquérons pas pour la première fois en cette vie nos idées rationnelles, nous les avions eues déjà avant de venir au monde: ce sont des réminiscences et non pas des souvenirs, puisque nous ne nous rappelons pas les circonstances principales de temps, de lieu, de manière, qui ont accompagné leur acquisition dans une prétendue vie antérieure. Quant à l'imagination (*voy.*), c'est une faculté mémorative, en ce sens que la mémoire ou plutôt la réminiscence, lui fournit ses données. Les Muses sont filles de Mnémosyne (*voy.* ces mots).

Nous avons indiqué, d'après les philosophes écossais, la condition psychologique déterminante du souvenir. On n'en connait pas aussi bien la condition physiologique occasionnelle. En général, on peut conjecturer avec vraisemblance que le système nerveux joue un rôle dans le rappel tout comme dans l'acquisition des idées. Mais en quoi consiste ce rôle? comment s'opère-t-il? nous l'ignorons. Les psychologues ont hasardé sur ce point des hypothèses dont nous rapporterons en peu de mots les deux principales, celle de Bonnet et celle de Descartes (*voy.* leurs articles).

Suivant Bonnet, les objets, en agissant sur nos organes, émeuvent nos fibres nerveuses. Ce mouvement se répétant plusieurs fois de la même manière, les nerfs acquièrent une certaine aptitude à se mouvoir de cette manière en l'absence même des objets et indépendamment de leur action; d'où il résulte que les idées attachées à ces mouvements se reproduisent à leur suite. Nos nerfs sont comme des cordes, qui, à force de vibrer de certaines façons sous l'impression des objets, finissent par vibrer ainsi d'elles-mêmes, quand les objets ne sont plus là pour les mouvoir. Dans la doctrine cartésienne, qui est la même au fond, les nerfs sont remplis d'un fluide connu dans l'école sous le nom d'*esprits animaux*, et le rappel des idées dépend, non pas du mouvement spontané des nerfs, mais des ondulations de ce fluide imaginaire. L'habitude des mêmes perceptions lui faisant parcourir plusieurs fois les mêmes voies, il finit par les reparcourir de lui-même sans avoir besoin d'une nouvelle impression des objets.

Outre que rien ne démontre la réalité des esprits animaux, non plus que le fait de leur ondulation, non plus que celui du mouvement des nerfs quand le souvenir a lieu, toute cette théorie tend à faire considérer le mouvement des esprits animaux ou des nerfs, non pas seulement comme l'occasion, mais comme la cause efficiente du souvenir; comme si notre esprit concevait une liaison nécessaire entre un mouvement purement physique et un phénomène tout spirituel. D'ailleurs, cette explication fût-elle aussi fondée et aussi satisfaisante qu'elle l'est peu, elle ne rendrait compte que d'un petit nombre de nos souvenirs, elle ne s'appliquerait point à ceux des choses abstraites, à ceux par lesquels sont renouvelées des idées dont l'acquisition n'a été accompagnée d'aucune excitation sensible capable d'ébranler les nerfs, ou d'agiter le fluide qu'ils sont supposés contenir. L-F-E.

MÉMOIRES (litt.). Ils sont le supplément de l'histoire et souvent plus attrayants qu'elle-même, surtout pour une génération curieuse et maligne qui aime qu'on lui fasse voir les grands personnages en déshabillé et qu'on lui montre *le dessous des cartes*.

L'antiquité offre peu d'exemples de ce genre de composition, dans lequel on ne peut guère classer chez elle que les écrits de Xénophon et les *Commentaires* de César. Il est à regretter que leur exemple n'ait pas eu plus d'imitateurs. Quelle lumière n'auraient pas jetée sur une foule d'événements, parfois embellis, souvent défigurés sans doute par les pompeux récits des historiens, les narrations moins apprêtées des contemporains, les récits de ceux qui en avaient été témoins et souvent même acteurs!

Si la vieille France n'a pas eu des Tite-Live et des Tacite, elle a du moins compté parmi ses écrivains un grand nombre d'auteurs de Mémoires pleins d'intérêt sur presque toutes les époques de son histoire; compositions en quelque sorte improvisées qui sont au nombre de ses richesses littéraires et lui assurent, dans cette sorte de productions, une incontestable supériorité.

Il ne faut pas, toutefois, se le dissimuler : l'impartialité, cette qualité si désirable chez un narrateur, est plus facile à l'historien, surtout quand il n'est pas contemporain des faits qu'il raconte, qu'à l'auteur de Mémoires qui ne peut guère parler froidement des événements récemment arrivés sous ses yeux et dont l'intérêt est encore palpitant au moment où il saisit sa plume. Bien moins encore peut-on, lorsqu'il y a pris part, espérer de lui une entière sincérité. C'est en comparant ensemble les divers récits, en contrôlant les uns par les autres[*], que la postérité peut découvrir ce qu'il y a de vrai dans chacun et y recueillir, comme désormais acquises à l'histoire, d'importantes révélations.

A nos richesses biographiques (*voy.* Biographie, Autobiographie, etc.), le dernier siècle ajouta les Mémoires de divers écrivains célèbres qui n'excitèrent pas moins vivement l'attention publique; car la littérature était devenue aussi une puissance. Un fragment trop court, tracé dans ce genre par la plume de Voltaire; les *Confessions* de J.-J. Rousseau et les *Mémoires* de Marmontel (*voy.* ces noms), brillèrent au premier rang de ces publications.

Mais il était réservé à notre époque de voir la composition de cette sorte d'écrits et le goût du public pour eux devenir une manie. On sait quel débordement de Mémoires nous a inondés, surtout depuis une vingtaine d'années: tel personnage politique faisait des siens son panégyrique, tel autre son apologie; les uns y consignaient des accusations contre leurs adversaires, d'autres, des appels au scandale. L'amour-propre de tel homme, presque ignoré, lui persuadait qu'il ne pouvait priver ses concitoyens du récit détaillé de ses faits et gestes. Enfin, après être descendus jusqu'aux ignobles narrations d'un agent de police (Vidocq), les Mémoires contemporains en vinrent à nous offrir les vaniteuses révélations d'un assassin (Lacenaire) et les calomnieuses

---

(*) Comme l'a fait, par exemple, M. Schlosser, à Heidelberg, relativement aux Mémoires sur Napoléon. S.

épigrammes d'une empoisonneuse (Mme Lafarge, née Cappelle).

Toutefois, les Mémoires vraiment autographes ne suffisant pas encore à l'avidité du public, les libraires commandèrent à leurs fournisseurs une foule de Mémoires fictifs attribués à des personnages qui avaient marqué dans le monde, de quelque manière que ce fût. On nous donna ceux de Lafayette, longtemps avant que sa famille publiât les véritables; ceux de Napoléon, de Louis XVIII, du cardinal Dubois, de tous les acteurs célèbres, de toutes les maîtresses de nos rois, y compris celles qui, comme Mme Dubarry, auraient su tout au plus écrire leur nom. Leur profusion a fini cependant par produire le dégoût; la fièvre *mémorialiste*, après avoir été exploitée encore par deux femmes aussi célèbres par leur esprit que par les revers de fortune qu'elles eurent à essuyer (*voy.* Genlis et Abrantès), s'est calmée chez les lecteurs et par suite chez les écrivains. M. O.

L'énumération des Mémoires qui enrichissent notre littérature et forment une source inépuisable pour notre histoire serait trop longue à donner ici; nous pouvons d'ailleurs renvoyer le lecteur à ce que nous en avons dit ailleurs (T. XI, p. 547 et suiv., ainsi qu'aux art. Joinville, Comines, Marguerite de Valois, Brantôme, Saint-Simon, Retz, Dangeau, Choisy, Duclos, Ségur, Nodier, et à la plupart des autres que nous avons mentionnés, *ibid.*, p. 549). On sait que M. de Chateaubriand a promis des *Mémoires d'outre-tombe*. Nous avons également donné les titres des diverses collections de Mémoires relatifs à l'histoire de France, notamment de celles de M. Guizot, de M. Buchon, de Petitot, de MM. Michaud et Poujoulat, de MM. Berville et Barrière. On doit, en outre, à M. Guizot les *Mémoires* relatifs à la révolution d'Angleterre. En langue allemande, les *Mémoires* (*Denkwürdigkeiten*) de Dohm (*voy.*) sont plutôt des fragments historiques; ceux de Gœthe (*voy.*) sont, d'après leur titre même, en partie fictifs; on pourrait citer ceux de M. Gagern (*voy.*) et quelques autres, mais ce genre n'a jamais beaucoup réussi à nos voisins d'outre-Rhin. Schiller a publié une collection de *Mémoires historiques*, du XIIe siècle jusqu'à lui, Iéna, 1790-1806, 33 vol. in-8°.

On donne également le titre de *mémoires* aux dissertations sur quelque objet de science, d'érudition, de littérature, etc., et particulièrement lorsqu'elles sont destinées à être lues devant les corps savants: aussi presque toutes les académies (*voy.*) publient-elles des collections de mémoires. Un mémoire est encore un écrit sommaire que l'on remet à quelqu'un pour le faire ressouvenir de quelque chose, ou pour lui donner des instructions sur quelque affaire. Dans les procès, les avocats rédigent des mémoires pour justifier leurs clients; et comme le plus souvent ils ne se tiennent pas seulement sur la défensive, mais prennent l'offensive pour dénigrer leurs adversaires, bien souvent la justice ordonne la suppression de tel ou tel mémoire. S.

MÉMORANDUM (ce qu'on veut retenir ou ce dont on veut qu'un autre se souvienne), espèce de note diplomatique contenant l'exposé sommaire de l'état d'une question, et la justification de la position prise par un cabinet, ou des actes qui en sont émanés. Le plus souvent ces pièces ne sont pas destinées à la publicité; mais dans un temps où l'opinion publique est une véritable puissance, on les voit souvent paraître au grand jour, non pas officiellement et par le journal organe habituel d'un cabinet, mais par une voie détournée, comme par exemple par l'intermédiaire de la *Gazette d'Augsbourg* (*voy.*), sorte de terrain neutre où toutes les politiques ont leur organe et sont toujours sûres d'être accueillies quand elles ont un caractère officiel. S.

MÉMORIAL, autre espèce de *mémorandum*, dans la signification primitive du mot, désigne aussi souvent, comme le mot *mémoire*, un ouvrage qui renferme les souvenirs de celui qui écrit: le *Mémorial de Sainte-Hélène* (*voy.* Las Cases) en est sans contredit l'exemple le plus important. On donne encore ce nom à des placets ou mémoires particuliers qui servent à instruire une affaire; mais on ne s'en sert guère alors qu'en parlant des cours de Rome ou d'Espagne. Z.

MEMPHIS, ancienne capitale de la Moyenne-Égypte, située sur la rive gauche du Nil, non loin du Caire (*voy.* ÉGYPTE, T. IX, p. 261), et près de la petite ville de Djizeh. Mit-Rahemy en marque l'emplacement, nommé encore *Menf*, mais il ne reste rien de cette cité célèbre, dont la fondation était attribuée au roi Ménès, et qui était la seconde résidence des pharaons, si ce n'est quelques fragments de granit et un colosse. Ruinée au VIIIe siècle par les Sarrazins, elle tomba peu à peu dans l'oubli, et on ignorerait peut-être encore aujourd'hui son véritable emplacement, sans l'expédition française en Égypte (*voy.* T. XI, p. 288); la commission scientifique dont Bonaparte s'était fait accompagner a levé tous les doutes à cet égard. Il existe une description exacte des ruines de cette ville, par notre savant collaborateur, M. Jomard. Le temple de Vulcain, qui au temps d'Hérodote faisait l'admiration des étrangers, était le monument le plus remarquable de cette ville. Le bœuf Apis avait pour demeure un palais magnifique construit en regard du portique de ce temple. Une avenue de sphinx gigantesques, ensevelis aujourd'hui sous les sables du désert, conduisait à un temple célèbre, consacré à Sérapis. Mais ce qui faisait la plus grande richesse de Memphis, c'était un système de canaux qui lui assurait des communications avec le Nil, le lac Mœris et la lagune Maréotis. Rivale de Thèbes (*voy.*), Memphis éclipsait déjà la ville aux cent portes, lorsque l'expédition de Cambyse porta un coup fatal à sa richesse et à son industrie. La fondation d'Alexandrie (*voy.*) vint, plus tard, achever la ruine de son commerce et de sa prospérité. Les Pyramides (*voy.*) sont au nord de Memphis, en se rapprochant du Delta. D. A. D.

MENA (JUAN DE), *voy.* ESPAGNOLES (*lang. et litt.*), T. X, p. 31.

MÉNADES, *voy.* BACCHANTES.

MÉNAGE (GILLES), savant et bel-esprit, naquit à Angers, le 15 août 1613. Fils de Guillaume Ménage, avocat du roi, il suivit d'abord la carrière du barreau; mais il ne tarda pas à se dégoûter de sa profession. En vain son père voulut-il se démettre de sa charge en sa faveur: Gilles, entêté de gloire littéraire, brava le ressentiment paternel, en refusant les provisions d'avocat du roi. Il prit de ce moment la tonsure, sans cependant se faire ordonner prêtre, et, sous l'aile de Chapelain, il se livra à son irrésistible penchant, l'érudition, et malheureusement aussi au culte de la poésie française qui lui fut toujours ingrate, et à celui de la muse italienne, qui, dit-on, le lui fut un peu moins. Pour justifier le choix de l'Académie de la Crusca, dont il avait reçu le brevet d'associé, il publia, en 1669, en italien, les *Origines de la langue italienne*, ouvrage demeuré classique au-delà des Alpes. Son *Dictionnaire étymologique* ou *Origines de la langue française* avait vu le jour dès 1650, Paris, 1 vol. in-4°. Fruit d'une immense lecture, d'infatigables recherches, d'une saine érudition, ce livre est le plus beau titre de Ménage à l'estime de la postérité; et si des conjectures plus que hasardées le déparent, s'il révèle parfois une étude mal digérée de notre vieux langage, il n'en jouit pas moins encore d'une juste autorité, il n'en a pas moins fait oublier sans retour les imparfaites ébauches des devanciers de l'auteur. Une nouvelle édition en fut publiée après la mort de Ménage avec les matériaux préparés par lui, et l'on recherche surtout la troisième, due aux soins de Jault, Paris, 1750, 2 vol. in-fol.

De 1672 à 1676, Ménage publia des *Observations sur la langue française*, à l'instar de celles de Vaugelas (*voy.*), et des *Mélanges* semi-satiriques qui firent plus ou moins de bruit à leur apparition, et parmi lesquels se trouve une pièce, *La Requête des Dictionnaires*, qui souleva contre lui l'Académie-Française et lui en ferma les portes.

Il avait été le commensal et le favori du cardinal de Retz (*voy.*). Quand il eut perdu ses bonnes grâces, il se concilia celles du cardinal Mazarin et devint son conseil pour la distribution des pensions aux gens de lettres, dans laquelle il eut la prudence de ne pas se laisser oublier; et, grâce à cette addition à son patrimoine, il coula dans l'aisance une vie tranquille et studieuse que des disputes littéraires vinrent seules troubler. Plus tard, il paya la dette de la reconnaissance en publiant un recueil de poésies écrites en l'honneur de Mazarin.

Cependant les ouvrages de Ménage se succédaient avec rapidité. Il donnait en italien des *Observations sur l'Aminte du Tasse*; une édition de Diogène-Laërce, grecque latine, avec un ample commentaire diffus, prolixe et sans goût, mais qui atteste chez l'auteur un vaste savoir; puis des dissertations sur divers passages du droit romain : *Les beautés du droit civil* (*Juris civilis amœnitates*), dérobées pour la plupart, quant au fond, à Albéric Gentilis; un *Commentaire* assez imparfait sur Malherbe, et différents morceaux de biographie, d'histoire et des vers italiens. Toutes ces publications répandirent son nom à l'étranger. Christine de Suède voulut l'attirer près d'elle, et, quand elle vint en France, elle le chargea de lui présenter les écrivains les plus illustres de la capitale. Savant en plus d'un genre, profond érudit, philologue et grammairien habile, heureux compilateur, il avait, il est vrai, mérité le titre de *Varron françois* que Bayle lui décerna; mais enclin malheureusement à prendre sa mémoire pour son génie, ses fatales réminiscences, frappant en quelque sorte son esprit de stérilité, firent trop souvent de lui un plagiaire et valurent de cruels déboires à son amour-propre. L'esprit même qu'il portait dans la société n'était la plupart du temps encore qu'un esprit d'emprunt.

Il avait enseigné le latin à M^me^ de La Fayette, comme il ouvrit les sources de la belle littérature à M^me^ de Sévigné, en lui apprenant le latin, l'italien et l'espagnol. Cependant la gravité du pauvre homme n'avait pu tenir contre les grâces naturelles de son écolière : il *avait aimé M^me^ de La Fayette en vers; il aima la marquise en prose*, dit-il lui-même dans une de ses lettres. Mais la spirituelle marquise se moqua de sa passion en feignant de n'y pas croire.

Huet, dont il avait été le concurrent pour l'éducation du Dauphin; Bochart, Petit, Balzac, Sarrazin, Benserade, Chapelain, Pellisson, M^mes^ de Sévigné et de La Fayette, M^lle^ de Scudéry, l'aimèrent par ses bons côtés; il était l'idole de cette fameuse société de l'hôtel de Rambouillet; mais Molière, qu'il avait desservi auprès du duc de Montausier, le fouetta d'un vers sanglant aux endroits vulnérables; Racine, à son tour, le poursuivit de ses sarcasmes et lui ferma les portes de l'Académie. Tout le monde le reconnut dans le rôle de Vadius des *Femmes savantes*. Boileau dont il s'était, par de bons rapports de société, concilié la neutralité, lui épargna, il est vrai, le pilori de ses satires; mais les épigrammes n'en poursuivirent pas moins le pauvre savant jusque dans la tombe, où il descendit à Paris, le 23 juillet 1692; et même après sa mort, les railleurs ne le laissèrent pas en repos : on ne tarit pas de plaisanteries sur son compte dans le *Menagiana*. F. D. C.

MÉNAGERIE. On appelait d'abord ainsi un lieu destiné à l'éducation du bétail; mais ensuite ce nom est devenu celui des collections d'animaux rares et précieux, entretenus pour la curiosité des visiteurs non moins que pour l'étude. Ces établissements sont très utiles aux progrès de la zoologie et à l'avancement des sciences anatomiques et physiologiques. Si Alexandre n'eût assemblé à grands frais, de toutes les parties de l'Asie, une foule d'animaux rares et curieux, Aristote n'eût peut-être jamais écrit sur l'histoire naturelle. Les animaux envoyés à Rome, du fond de toutes les provinces tributaires, beaucoup plus pour les plaisirs du cirque que pour l'étude des sciences, ont cependant servi aux travaux de Pline. Chez nous, Perrault, Buffon, Daubenton, n'ont pu formuler leurs utiles observations que grâce à l'établissement des ménageries. Sous Louis XIV, Versailles possédait une ménagerie, qui depuis a été transportée au Jardin des Plantes à Paris, et qui est devenue l'une des plus belles et des plus riches collections de ce genre. Il y a environ 15 ans que la société zoologique de Londres a fondé dans cette capitale un *Jardin zoologique* destiné à rendre les mêmes services à la science. Presque toutes les capitales de l'Europe ont imité cet exemple. D. A. D.

MÉNALIPPE, *voy.* CHARITON.

MÉNANDRE, le plus illustre représentant de la comédie nouvelle chez les Grecs, comme Aristophane (*voy.*) l'avait été de la vieille comédie, était né au bourg de Cephisia, près d'Athènes, la 3^e année de la CIX^e olympiade (342 av. J.-C.). Ses jeunes années se passèrent sous le règne d'Alexandre, et sa vie s'acheva sous les premiers successeurs de ce grand roi. Il mourut dans la CXXII^e olympiade, la première année, selon la chronique d'Eusèbe, la 3^e année, selon d'autres, c'est-à-dire à l'âge de 50 ou 52 ans (292 ou 290 av. J.-C.). On prétend qu'il se noya en se baignant dans le Pirée.

Trois hommes des plus distingués, qui furent ses maîtres, paraissent avoir exercé une influence décisive sur la direction de son esprit et sur les travaux qui remplirent son existence. Il était neveu du poète comique Alexis, un des auteurs de la comédie *moyenne* (*voy. litt.* GRECQUE, T. XIII, p. 66). Alexis initia le jeune Ménandre à cet art nouveau, qui, non content de parodier avec malice les poëtes contemporains, s'attachait à retracer les vices et les ridicules de la société, et s'étudiait à esquisser des caractères, à ourdir une intrigue, afin d'exciter la curiosité des spectateurs. En même temps, Ménandre suivait les leçons du philosophe Théophraste (*voy.*) : c'est à son école sans doute qu'il forma ce talent d'observation qui l'a placé au premier rang, non seulement parmi les auteurs comiques, mais même parmi les moralistes. Enfin, il était lié d'une étroite amitié avec Épicure (*voy.*), qui était né la même année que lui, et dont il devint aussi le disciple. L'Anthologie (*voy.*) a conservé de lui le distique suivant sur Épicure et sur Thémistocle : « Salut aux deux fils de Néoclès; l'un affranchit sa patrie de l'esclavage, l'autre de la superstition. » Les lettres d'Alciphron (II, 4) font foi du goût que Ménandre avait conçu pour la doctrine d'Épicure. Il aimait le luxe et les aises de la vie; c'est ainsi du moins que Phèdre nous le présente dans une de ses fables.

Ménandre était devenu l'ami de Démétrius de Phalère, et lorsque celui-ci fut renversé du pouvoir, il lui resta fidèle dans sa disgrâce. Plus tard, il fut recherché par le roi d'Égypte, Ptolémée, fils de Lagus, qui envoya des ambassadeurs pour l'engager à venir à sa cour, et fit même partir un vaisseau qui devait le transporter à Alexandrie. Mais Ménandre préféra à la faveur d'un roi le séjour de sa patrie et les applaudissements des Athéniens, qui cependant ne paraissent pas lui avoir toujours rendu une complète justice pendant sa vie. En effet, sur plus de cent comédies qu'il fit représenter, il n'obtint que huit fois le prix; et l'on prétend que, plein de la conscience de sa supériorité, il dit un jour à Philémon, son rival heureux : « Est-ce que tu ne rougis pas, Philémon, toutes les fois que tu es proclamé mon vainqueur? » Mais il fut bien dédommagé plus tard des injustices passagères de ses contemporains. Sa gloire ne fit que grandir dans la postérité. Plutarque, Quintilien, expriment la plus vive admiration pour ses ouvrages. Ce dernier vante surtout la convenance parfaite avec laquelle il fait parler à chaque personnage, à chaque âge, à chaque condition, le langage qui lui convient. Plaute et Térence se sont enrichis de ses dépouilles; ils ont transporté ses plus belles pièces sur le théâtre de Rome; et Jules César, dans les six vers qui nous restent de lui, tout en louant Térence pour la pureté du langage et la douceur de son style, l'appelle *un Demi-Ménandre*, eu égard à la verve comique qui lui manquait. On sait que S. Paul (1 Corinth., XV) cite ce vers de Ménandre, tiré de sa comédie de *Thaïs* : « *Les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs.* »

Malheureusement aucune de ses pièces ne nous est parvenue en entier : il en est plus de 80 dont il nous reste des fragments. Le meilleur recueil qui en ait été fait est celui de M. Meinecke (Berlin, 1823), qui a été reproduit à la suite de l'Aristophane de F. Didot. Ces fragments suffisent pour nous donner une idée de la perte que nous avons faite par la destruction de ses ouvrages. On peut encore y reconnaître l'élégance et la pureté du style, l'esprit fin et gracieux qui séduisait les intelligences les plus élevées, en même temps qu'il agissait sur la multitude par la gaîté, la verve et la force comique. A-D.

MENCHIKOF, *voy.* Mentchikof.

MENCIUS, *voy.* Meng-tseu.

MENDANA (archipel), *voy.* Marquises.

MENDELSSOHN[*] (Moïse), célèbre philosophe israélite, né à Dessau, le 12 septembre 1729, et mort à Berlin, le 4 janvier 1786. Son père était un pauvre maître d'école. Dès son enfance, Mendelssohn montra les plus heureuses dispositions. Le fameux livre de Maïmonide, *More Nebochim* (Guide de ceux qui s'égarent), fit surtout une impression profonde sur son esprit, et décida peut-être de son avenir. A peine âgé de 13 ans, la misère le força de quitter la maison paternelle pour pourvoir à sa subsistance. Il se rendit à Berlin, où il vécut plusieurs années des charités de ses coreligionnaires. Toujours avide d'apprendre, le jeune Moïse ne se laissa pas abattre par sa triste position; il rechercha la connaissance de quelques hommes distingués de sa nation, le mathématicien Israël Moses, le médecin Kisch, le docteur Salomon Gumpertz, qui développèrent en lui son amour de l'étude. Mendelssohn vivait ainsi sans existence assurée, lorsqu'un riche fabricant juif, nommé Bernhard, lui confia l'éducation de ses enfants, et plus tard l'associa à son commerce. En 1754, il se lia intimement avec Lessing, qui revit, dit-on, le manuscrit de ses *Lettres sur le sentiment* (Berlin, 1755, in-8°), où l'auteur fait l'analyse du beau dans les arts, et recherche l'origine et la nature de nos sensations. Après cette première publication, Mendelssohn travailla avec ses amis, Abbt, Nicolaï et Lessing, à différents recueils périodiques, la *Bibliothèque des Belles-Lettres*, les *Lettres sur la littérature moderne* (1761-66), la *Bibliothèque allemande universelle* (1765-92), etc. En 1767, il fit paraître *Phædon, sur l'immortalité de l'âme*, en trois dialogues (Berlin, in-8°). Cet ouvrage, qui est son chef-d'œuvre, a été traduit dans la plupart des langues de l'Europe et plusieurs fois en français. L'auteur y traite des preuves de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme. C'est à la suite de cette publication que Lavater, dans son admiration pour l'auteur, lui dédia sa traduction de la *Palingénésie* de Bonnet, en le conjurant d'abandonner la religion de ses pères; mais Mendelssohn résista à son zèle avec tant de convenance, que le diacre de Zurich crut devoir lui faire des excuses. La correspondance qui s'établit entre eux à ce sujet est pleine d'intérêt[*]. Mendelssohn s'occupa ensuite de son *Essai d'une traduction allemande des cinq livres de Moïse* (Gœtt., 1778), qu'il fit suivre de sa traduction allemande des *Psaumes* (Berlin, 1783-88, in-8°). Tels sont ses principaux titres de gloire. Comme philosophe, Mendelssohn était éclectique: il n'a fondé aucun nouveau système. Comme écrivain, il contribua puissamment, avec son ami Lessing, à la révolution qui s'opéra à cette époque dans la littérature allemande sous le rapport du goût et de la critique. Mendelssohn était petit de taille; dès sa 10^e année, il fut affecté, à la suite d'une fièvre nerveuse, d'une déviation de l'épine dorsale; il avait les yeux noirs, le front haut; sa physionomie était mobile et pleine d'expression; sa modestie allait jusqu'à la timidité; sa bienfaisance, son affabilité lui faisaient de nombreux amis. « Placé dans le monde entre l'intolérance des juifs et celle des chrétiens, dit M. Friedlænder, il sut contenir la hiérarchie rabbinique et s'opposer à l'esprit de prosélytisme. Il ne croyait pas qu'avec les dogmes on inoculât aussi la vertu; mais il était également ennemi de la philosophie trop hardie de son temps.... Tous ses efforts tendirent à préparer et à faire désirer à sa nation cette liberté civile sans laquelle toute civilisation devient impossible.... C'est Mendelssohn, sans contredit, qui a amené entre les juifs et les chrétiens ce rapprochement que l'on observe aujourd'hui.... Les juifs disaient qu'après Moïse le législateur et Moïse Maïmonide, ils n'avaient que Moïse Mendelssohn. » Mendelssohn a laissé plusieurs enfants: ses deux fils ont suivi la carrière du com-

---

(*) C'est-à-dire *fils de Mendel*. C'était un usage parmi les Juifs de l'Allemagne d'ajouter le mot de *fils* (*sohn*) au nom paternel.

(*) *Lettres juives du célèbre Moses Mendelssohn*, avec remarques et réponses de Kœbele, trad. de l'allem., Francf., 1771, in-8°. S.

merce; le célèbre compositeur Félix Mendelssohn-Bartholdy (*voy.* l'art. suivant) descend de l'un d'eux; de ses deux filles, l'aînée, mariée à un banquier nommé Veit, fut enlevée par Frédéric Schlegel, qui l'épousa, et elle embrassa avec lui la religion catholique : deux fils qu'elle avait eus de son premier mari se sont fait un nom dans la peinture. La cadette des filles de Mendelssohn s'est vouée à l'instruction. Em. H-g.

MENDELSSOHN-BARTHOLDY (Félix), un des compositeurs allemands les plus renommés, est né à Berlin, le 3 février 1809 (*voy.* la fin de l'art. préc.). Ses talents se manifestèrent de bonne heure, et grâce à la fortune de ses parents qui lui permit de les cultiver, dès l'âge de 8 ans il jouait du piano comme un maître. A l'âge de 9 ans, il se fit entendre pour la première fois en public, dans sa ville natale. L'année suivante, il vint à Paris avec sa famille. A cette époque, il avait déjà en portefeuille un grand nombre de compositions, dont quelques-unes furent publiées en 1824. Les succès qu'elles obtinrent ne purent décider son père à lui laisser suivre une carrière vers laquelle l'entraînait son génie; il crut devoir consulter Cherubini sur la vocation de son fils, et fit exprès le voyage de Paris. Le directeur du Conservatoire lui ayant conseillé de ne point combattre davantage le goût du jeune virtuose, celui-ci put dès lors se livrer exclusivement à l'étude de la musique. En 1827, M. Mendelssohn fit représenter avec succès, à Berlin, un grand opéra : *Les noces de Gamache*. En 1829, il remit en vogue la magnifique musique religieuse de Sébastien Bach, en la jouant à l'Académie de chant de Berlin. Il visita ensuite l'Angleterre, la France et l'Italie. Ce fut dans ce voyage qu'il fit exécuter, à Paris, l'ouverture du *Songe d'une nuit d'été*, qu'il avait composée à l'âge de 17 ans, le seul de tous ses ouvrages qui soit devenu populaire. De retour dans sa patrie, il donna des concerts au profit des indigents, et alla ensuite à Dusseldorf, où il essaya de fonder un théâtre. Son entreprise ayant échoué, il se rendit en Angleterre, et la réputation qu'il y acquit grandit encore celle dont il jouissait déjà en Allemagne. Cependant, ce qui contribua surtout à sa célébrité, ce fut son oratorio de *S. Paul*, celle de ses compositions qui montre le mieux ses qualités et ses défauts. On y reconnaît, en effet, un musicien consommé qui a étudié à fond Sébastien Bach et Hændel, mais qui manque d'enthousiasme et peut-être d'imagination. Aussi a-t-on dit de lui qu'il serait le premier des musiciens qui eussent jamais existé, si la musique n'était qu'une science. Au reste, c'est surtout par ses compositions légères, par ses quatuors surtout, où la science et le goût suffisent, que M. Mendelssohn-Bartholdy s'est acquis une réputation méritée, et qu'il s'est placé, dans l'opinion de l'Allemagne, immédiatement après Haydn, Mozart et Beethoven. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, qui l'a nommé, en 1841, son maître de chapelle, lui prodigue les encouragements les plus flatteurs. On lui doit une traduction en allemand, dans le mètre de l'original, de l'*Andrienne*, comédie de Térence, avec une introduction et des notes de M. K.-W.-L. Heyse (Berlin, 1826, in-4°). *C. L. m.*

MENDIANTS (ordres), ceux dont les religieux vivaient de quêtes et d'aumônes : les Capucins, les Jacobins les Franciscains, les Augustins et les Carmes étaient de ce genre. Les quatre derniers ordres étaient spécialement connus sous le nom des *Quatre-Mendiants*. *Voy.* Ordres monastiques. X.

MENDICITÉ, Pauvreté, Indigence. Ces expressions sont employées par beaucoup de personnes comme synonymes dans le langage usuel, et cependant elles ne peignent pas la même situation. La pauvreté est le manque du nécessaire : c'est le commencement de l'indigence, mais elle n'est pas encore l'indigence. L'indigence est le dernier degré de la pauvreté, le dénûment absolu. La mendicité est l'indigence solliciteuse qui cache quelquefois la plus affreuse misère, mais plus souvent encore l'oisiveté la plus coupable. De tout temps, la bienfaisance (*voy.*) publique a distingué l'indigent du mendiant; les législations de tous les peuples sur cette matière ont eu à cet égard des principes et des règles identiques : partout le pauvre secouru comme un frère malheureux; partout le mendiant proscrit et souvent puni comme un criminel. Ces distinctions se développent principalement sous l'influence du christianisme. « Que celui qui ne veut point travailler, dit l'apôtre, renonce aussi à manger. » Au moyen-âge, l'Église intervient pour protéger le faible et assister le pauvre; mais cette intervention ne s'étend pas sur les mendiants : « Qu'il ne soit pas permis aux mendiants d'errer dans le pays, dit la loi des pauvres, que personne ne donne l'aumône au pauvre qui refuse de travailler de ses mains! » Malgré les prohibitions et les règlements, la mendicité se développait néanmoins d'autant plus que nulle part les conditions du travail n'étaient parfaitement déterminées. Ainsi l'affranchissement des serfs couvrit le territoire de mendiants, pour la plupart vivant de vols et de pillage. Effrayé d'un tel état de choses, le roi Jean, par une ordonnance de 1350, déclara que les mendiants et gens sans aveu seront tenus de travailler ou de quitter le territoire. « S'ils n'ont aveu, dit-il, ils seront mis au pilori; à la tierce fois signés au front d'un fer chaud et bannis. »

En Angleterre aussi bien qu'en France, la mendicité, comme une lèpre hideuse et dégoûtante, exerçait de cruels ravages. La loi prononçait les châtiments les plus sévères contre les mendiants, la marque au front, la mutilation des oreilles et la mort même. Cette pénalité était néanmoins impuissante et le spectacle de la misère arrachait à la reine Élisabeth cet aveu : *Pauper ubique jacet*. Le célèbre statut de 1601 extirpa la mendicité du sol anglais, en ordonnant à chaque paroisse de procurer du travail au pauvre valide et de soulager le pauvre invalide. Telle a été l'origine de cette fameuse *taxe des pauvres* qui écrase l'Angleterre. Quelques modifications ont été apportées au statut de 1601 par le bill du 4 août 1834. *Voy.* PAUPÉRISME.

En France, la législation s'est constamment appliquée à garantir au pauvre les secours les plus étendus (*voy.* HOSPICES, BUREAUX DE BIENFAISANCE), et en même temps à extirper la mendicité. L'Assemblée constituante la classa au nombre des délits. La Convention nationale maintint l'œuvre de la Constituante, en proposant l'érection de maisons de répression pour recevoir les contrevenants. Ce projet ne fut jamais exécuté. Plus tard, des *dépôts de mendicité* furent établis et organisés par Bonaparte; mais ces établissements disparurent avec l'empire. Il est très peu de départements qui les aient conservés. Le département de la Seine entretient deux dépôts de mendicité, l'un à Saint-Denis, l'autre à Villers-Coterets (Aisne). Le dépôt de Saint-Denis reçoit les reclus libérés restant sans travail et sans ressources et les individus surpris en état de récidive pour délit de mendicité; le dépôt de Villers-Coterets est plus spécialement destiné aux pauvres vieux et infirmes. La disparition des dépôts de mendicité est une lacune importante dans notre organisation. C'est d'ailleurs ce qu'ont compris plusieurs conseils généraux de départements qui provoquent aujourd'hui leur rétablissement. L'existence des dépôts de mendicité a pour effet d'affaiblir l'esprit de vagabondage qui se propage dans les grandes villes. Le vagabondage engendre la mendicité; l'un et l'autre sont, il est vrai, sévèrement punis par notre Code pénal, mais le vagabond, comme le mendiant sans asile et sans moyens d'existence, recherche la prison comme un bienfait. Cet état de choses est injuste et indigne de la civilisation. Il est temps d'y remédier en organisant des maisons de travail : alors seulement la mendicité pourra être punie comme un délit. *Voir* l'ouvrage de M. de Gerando, *De la bienfaisance publique*.

Dans toute l'Europe, la mendicité est l'objet des mêmes répugnances, et, de la part des lois, de la même sévérité. Dans les Pays-Bas, elle est punie en vertu de la pragmatique de l'empereur Charles-Quint du 7 octobre 1531, et nous avons parlé, à l'article COLONIES AGRICOLES, des essais qu'on a faits pour la supprimer entièrement. En Belgique, par la loi du 13 août 1833, l'entretien des mendiants et vagabonds, dans les dépôts de mendicité, est à la charge des communes de leur domicile, et lorsque ce domicile ne peut être déterminé, à la charge de l'état. Les mendiants étrangers sont déportés aux frais de l'état. En Allemagne et principalement dans l'Allemagne méridionale, la mendicité est interdite; aucun indigent, capable de travail, ne peut être admis aux secours publics. Il en est de même en Suisse. A Rome, Pie VII et Léon XII, s'appuyant sur la constitution de Pie V, ont prohibé la mendicité : des secours à domicile et des ateliers publics pour les indigents valides ont été partout organisés dans les états Romains. Des peines très sévères sont prononcées contre les mendiants. Cette prohibition existe également dans le royaume Lombardo-Vénitien, dans le Piémont, dans le royaume des Deux-Siciles, dans la Toscane et dans le duché de Parme. Dans tous ces pays, la répression est légitime parce que partout s'élèvent des établissements destinés à procurer du travail aux hommes valides. En Espagne, comme en Portugal, aucune assistance n'est due au pauvre capable de travailler. Les premières lois de l'Espagne étaient d'une sévérité extrême contre les mendiants; mais ces lois, mal appliquées, ou éludées par les mendiants, n'ont pas empêché la mendicité de s'étendre dans toute l'Espagne, à toutes les époques de son histoire.

L'étude de la mendicité est indispensable non-seulement au législateur, à l'homme d'état, mais à l'économiste. Les divers degrés de la mendicité sont les indicateurs les plus sûrs de la situation économique d'un pays. Ainsi dans l'intérieur de la Russie, où le serf est enchaîné à la terre, il n'y a pas de mendiants. Mais là où le travail est libre, l'existence de l'indigence, de la mendicité s'étend ou s'affaiblit en proportion de l'aisance générale. A cet égard, les progrès du commerce, de l'industrie, la sagesse des lois exercent la plus large influence. Il s'en faut de beaucoup qu'il y ait à notre époque, comme sous Louis XIV, 40,000 mendiants excitant dans une seule année huit soulèvements[*]. L'industrie, par sa nature, favorise le bien-être matériel chez les classes ouvrières. A côté de l'industrie se développe la liberté. L'équilibre entre ces deux forces maintient le repos et la sécurité au milieu des populations laborieuses : c'est dire assez que l'indigence n'a pas droit de cité dans une société ainsi organisée. Il ne peut y avoir des mendiants là où tout le monde travaille, là où une organisation intelligente des forces paralyse l'oisiveté et condamne au travail les plus paresseux. Le rôle des hommes de bien et des économistes est de déterminer les mesures les plus propres à affaiblir les maux extrêmes de la concurrence illimitée. L'activité des forces productives de l'industrie peut seule créer d'immenses ressources pour le travail, et par conséquent diminuer le nombre des indigents et des mendiants en augmentant le nombre des travailleurs. Alors seulement la mendicité disparaîtra comme la lèpre a disparu. J. D. C-ZE.

MENDIZABAL (don JUAN ALVAREZ Y), ancien ministre des finances d'Espagne, est né vers 1790, d'une famille juive, du nom de *Mendez*, établie à Cadix. Dévoré du désir de s'enrichir, il quitta, à l'âge de 18 ans, la boutique de friperie de son père, et se fit fournisseur des armées espagnoles. Mais, malgré son activité infatigable, il ne paraît pas que la fortune lui ait souri, puisqu'à la Restauration il fut obligé d'accepter une place de commis avec de modiques appointements. Ce ne fut qu'en 1819 que les circonstances lui offrirent l'occasion de déployer ses talents. Les services importants qu'il rendit bientôt à l'armée révolutionnaire le mirent en rapport avec MM. Canga-Arguelles et le comte de Toreno (*voy.*), qui, l'un et l'autre, l'employèrent dans leurs opérations financières. A la chute du gouvernement constitutionnel, il passa en Angleterre, où son génie entreprenant, aiguillonné par l'exemple de plusieurs de ses compatriotes qui s'étaient créé une fortune brillante à Londres, et soutenu par un prêt de 2,000 liv. st. qui lui fut fait, mit enfin M. Mendizabal sur la route des richesses et des honneurs. En 1827, il partit pour Lisbonne avec une cargaison de quincaillerie qui trouva dans cette ville le placement le plus avantageux. Ce succès l'encouragea : les voyages se multiplièrent et avec eux les profits. En même temps, ses entreprises commerciales lui

---

(*) On sait qu'à Paris ils se réunissaient autrefois dans un repaire nommé la *Cour des miracles* (près la place du Caire).

procurèrent la connaissance de plusieurs Portugais de distinction qui avaient embrassé le parti de don Pedro. L'occasion se présenta même à lui de rendre à ce prince un service signalé, en concluant un emprunt en son nom et en le négociant à un taux élevé; spéculation qui lui valut à la fois une réputation d'habileté à la Bourse de Londres, des bénéfices assez considérables et la confiance de l'empereur. Ce fut dans ces circonstances qu'il fut chargé par le général Alava (*voy.*), ambassadeur d'Espagne, de différentes fournitures pour les troupes de la reine et la légion auxiliaire anglaise. M. Mendizabal se trouva ainsi de nouveau en rapport avec le comte de Toreno qui, le sachant ami de Galiano, d'Isturiz (*voy.* ces noms) et d'autres chefs du parti révolutionnaire, dont la politique lui faisait un devoir de se rapprocher, lui offrit le portefeuille des finances, le 13 juin 1835. M. Mendizabal accepta, et partit pour Madrid après avoir mis ordre à ses propres affaires et avoir conclu avec la maison Ricardo un emprunt de 1,156,170 liv. st. pour le compte du gouvernement espagnol. En passant à Lisbonne, où l'appelaient des affaires particulières, il apprit la formation des juntes provinciales. Dès qu'il mit le pied sur le sol de l'Espagne, où tout était alors plongé dans l'anarchie, il fut reçu comme un sauveur. L'obscurité de son origine ne le servit pas moins en cette circonstance, que l'idée qu'on se faisait de son habileté. Le comte Toreno, dépité de se voir éclipsé par un homme qu'il avait lui-même produit sur la scène politique, eut avec lui une altercation des plus vives, et il est probable qu'il l'aurait renvoyé en Angleterre, s'il n'avait été obligé de donner sa démission. Le général Alava ayant refusé la présidence du conseil, M. Mendizabal en fut chargé par intérim. Le jour même de sa nomination (14 sept. 1835), il publia son *programme* où il promettait de convoquer immédiatement les cortès, de leur soumettre un projet de révision du statut royal et de terminer la guerre civile en six mois, sans imposer à la nation de nouvelles charges.

Les cortès s'assemblèrent en effet, le 16 novembre 1835. Une levée de 100,000 hommes fut votée presque sans opposition, et le fameux vote de confiance du 16 janvier 1836, qui accordait au ministère un pouvoir sans contrôle, passa à l'unanimité, moins quelques voix. Cependant, comme il était facile de le prévoir, M. Mendizabal ne tint point ses promesses. Six mois et plus s'écoulèrent, et la guerre continua avec un redoublement d'acharnement. Dès lors, les amis et les conseillers du premier ministre se refroidirent à son égard ou se retirèrent. Effrayé de cet abandon, il essaya, mais inutilement, de se rapprocher de MM. Isturiz et Arguelles. Les violentes attaques auxquelles il se vit exposé dans les deux chambres le décidèrent enfin à offrir sa démission, qui fut acceptée le 15 mai 1836. Il vivait dans la retraite et il aurait sans doute été bientôt oublié, lorsque l'événement de la Granja (*voy.*) le rappela sur la scène politique. Il reprit le portefeuille des finances, le 11 septembre. Mais le prestige avait disparu, et il ne put parvenir à regagner la confiance du pays. Chaque fois qu'il montait à la tribune, il se voyait en butte aux plus violentes attaques. Il lui fut impossible de faire adopter les mesures qu'il proposait pour remplir le trésor et relever le crédit. La chute du ministère Calatrava, le 10 août 1837, mit un terme enfin à cette situation déplorable et renvoya M. Mendizabal sur les bancs de l'extrême opposition. *C. L. m.*

MENDOZA, nom d'une illustre famille espagnole qui fait remonter son origine jusqu'à Didaco Lopez, seigneur de Biscaye, et qui fleurit encore en Espagne et en Portugal, dans les maisons des comtes de Valderies, des ducs de l'Infantado (*voy.*), etc. Elle a fourni à l'Espagne plusieurs hommes distingués. PEDRO-GONZALEZ de Mendoza, né en 1428, fut successivement évêque de Calahorra, archevêque de Séville, puis de Tolède, et chancelier de Castille et de Léon. Il fut en grande faveur auprès de Henri IV de Castille, qui lui fit avoir la pourpre romaine, en 1473, et le nomma son exécuteur testamentaire. Il rendit des services importants à Ferdinand et à Isabelle, dans la guerre contre le Portugal et dans la conquête du royaume de Grenade.

On l'appelait le *cardinal d'Espagne*. Il mourut en 1495. Don Pedro de Mendoza offrit, en 1525, à l'Empereur d'achever, à ses frais, l'exploration du Paraguay. Il reçut le titre d'*adelantado* de tout le pays situé entre le Paraguay et le Rio de la Plata, partit en 1534, avec 14 vaisseaux et 3,000 hommes, remonta la Plata jusqu'à l'île Gabriel, fonda Buénos-Ayres en 1535, repoussa plusieurs attaques indigènes, et étant tombé malade, il se rembarqua pour l'Espagne; mais il mourut dans la traversée.

Diego-Hurtado de Mendoza, né à Grenade, en 1503 ou 1504, servit l'empereur Charles-Quint de sa plume et de son épée. Il venait à peine de quitter l'université de Salamanque, lorsqu'il fut envoyé en ambassade à Venise. Il assista ensuite au concile de Trente, en qualité de plénipotentiaire impérial, et en 1547, il fut envoyé comme ambassadeur à Rome, d'où il poursuivit avec acharnement les patriotes italiens. Ce fut lui qui soumit la république de Sienne à Cosme de Médicis. Haï des libéraux, odieux à Paul III, il fut enfin rappelé en 1554. Après l'abdication de Charles-Quint, il vécut à la cour de Philippe II jusqu'à ce qu'une aventure galante le fit jeter en prison, en 1568, et exiler à Grenade. Il profita de sa disgrâce pour se livrer avec plus de suite à l'étude, qu'il avait toujours beaucoup aimée, et il écrivit la *Guerra de Grenada hecha por el rey de España, Felipe II, contra los Moriscos* (Madrid, 1610, in-4°), un des meilleurs ouvrages historiques que possède l'Espagne. Il mourut à Valladolid, en 1575. Sa bibliothèque, riche en manuscrits, est un des ornements de l'Escurial. Il a laissé des épîtres, des sonnets, des chansons et d'autres poésies légères, auxquelles on reproche des expressions trop souvent obscures et recherchées. Comme prosateur, il a fait époque par son roman comique *Vida de Lazarillo de Tormes* (Tarragone, 1536, in-12; continué par H. de Luna, Sarrag., 1652, in-12).

C'est en l'honneur d'un marquis de Mendoza que les îles Marquises (*voy.*) furent ainsi nommées.

Ferdinand de Mendoza, habile dans le droit, a écrit des *Disputationes in locos difficiliores tituli de pactis in Digesto* (1586, in-fol.), et un traité *De confirmando concilio Illiberitano* (Lyon, 1665). — Juan-Gonzalez de Mendoza, envoyé en Chine par Philippe II, en 1580, a publié une histoire de cet empire qui a été traduite en français. Devenu évêque de Lipari, il fut envoyé, en 1607, dans l'Amérique, en qualité de vicaire apostolique, et mourut évêque de Popaian. — Nous citerons encore Antonio-Hurtado de Mendoza, dont on a des comédies et d'autres pièces en espagnol. *C. L. m.*

MÉNECHMES, Ménechméisme. Les effets qui tiennent à des méprises par ressemblance sont une source inépuisable de comique et provoquent toujours la plus communicative hilarité, témoin les scènes de Sosie et de Mercure dans l'*Amphitryon* de Plaute et de Molière. Ménandre (*voy.*) est le premier qui ait fait de la ressemblance de deux frères le ressort principal d'une intrigue de comédie. Sa pièce intitulée Ὁμοπάτριοι, *Germani*, a servi de modèle aux ménechmes de Plaute*. Il ne faut chercher aucun rapport entre le titre de cette pièce et son sujet, ménechme signifiant *qui a du cœur* (μένος ἔχων); mais l'expression n'en est pas moins restée pour désigner un type de ressemblance. La comédie de Plaute a été transportée sur la scène italienne par le Trissin sous le titre de *I Simillimi*; sur la scène anglaise par Shakspeare, *Comedy of errors*, et sur la scène française par Rotrou, puis par Regnard (*voy.* ces noms). Les ménechmes de ce dernier offrent des situations plus fortes, plus piquantes, plus variées que dans les pièces de ses devanciers. C'est peut-être un chef-d'œuvre; et pourtant, c'est Virgile qui en deux vers paraît avoir tiré le meilleur parti du ménechméisme, en en faisant une scène de famille pleine de grâce et de sentiment :

. . . . Laride Thymberque, simillima proles,
Indiscreta suis, gratusque parentibus error.

F. D.

MÉNÉLAS, fils d'Atrée et frère d'Agamemnon, fut des nombreux prétendants à la main d'Hélène (*voy.* ces noms)

(*) Les Allemands les appellent *Doppelganger*, hommes doubles. S.

celui qui eut le malheur de l'obtenir. C'est à Sparte qu'il épousa la fille de Tyndare, après que tous ses rivaux eurent, ainsi que lui, juré de défendre la cause et les droits de celui qui deviendrait son époux. Peu de temps après, Tyndare étant mort, la couronne de Sparte devint le complément de la dot d'Hélène. Le bonheur de Ménélas semblait à son comble; mais la beauté même de sa femme fit son malheur. Vénus, en effet, qui avait promis à Pâris (*voy.*) de lui donner la plus belle de toutes les femmes, le conduisit à Sparte : il y vit Hélène, il l'aima, il en fut aimé; et comme Ménélas était alors en Crète occupé à recueillir l'héritage de Créthée, son aïeul maternel, il fut facile au Phrygien de l'enlever et de la conduire à Troie. Aussitôt que Ménélas eut appris ce rapt, il en donna avis à tous les princes et héros, il leur rappela leur serment, et bientôt toute la Grèce fut en armes. Cependant, avant l'expédition, il alla lui-même en ambassade à Troie avec Ulysse pour y réclamer Hélène. Mais les deux négociateurs ayant échoué dans leur périlleuse démarche, une flotte de mille vaisseaux porta l'armée grecque sur le rivage troyen. Pendant la guerre, Ménélas se conduisit avec courage, et Pâris aurait péri sous ses coups sans la protection de Vénus. Il voulut même se mesurer avec Hector : ce fut Agamemnon qui s'opposa à ce combat inégal (Hom., *Il.*, VII, 105). Dans la 10^e année du siége, Hélène recouvra les bonnes grâces et le pardon de son mari, en l'introduisant avec Ulysse, la nuit même du sac de Troie, dans la chambre de Déiphobe qu'elle avait épousé après la mort de Pâris (Virg.; *Én.*, VI, 516). Réconciliée sous ces sanglants auspices, elle retourna à Sparte, avec Ménélas qui n'y arriva qu'après huit années de pénibles voyages, et y mourut quelque temps après son retour. Il avait eu d'Hélène une fille, nommée Hermione, qui épousa Pyrrhus, et d'une concubine un fils nommé Mégapenthès. Au temps de Pausanias (*Laconie*, XIV), on montrait encore à Sparte le palais que Ménélas avait habité, et le temple que les Spartiates avaient élevé en son honneur. F. D.

MÉNÈS, personnage historique douteux, mais que les Grecs regardaient comme le fondateur de la monarchie égyptienne, *voy.* Égypte, T. IX, p. 266.

MÉNESTRELS et Ménétriers. On appelait *ménestrels*, du temps de Charlemagne et pendant l'âge de la chevalerie, ceux qui composaient les mélodies des chants des troubadours. Quelquefois ils chantaient leurs propres poésies; mais alors on leur donnait plutôt le nom de *chanterres*, et ils se faisaient accompagner de jongleurs (*voy.*) ou de joueurs d'instruments. On regarde les ménestrels comme les successeurs des anciens bardes et des scaldes (*voy.* ces noms), qui, comme eux, composaient des poésies et les chantaient en s'accompagnant sur la harpe. Les peuples scandinaves avaient pour eux la plus profonde vénération. Les rois se faisaient un honneur d'en avoir constamment quelques-uns à leur suite, et tout le monde les comblait de présents. Lorsque les Saxons embrassèrent le christianisme, ils perdirent beaucoup de leur admiration pour le sauvage enthousiasme de leurs bardes, et la poésie cessa d'être le privilége d'une caste. Cependant les ménestrels continuèrent à former une espèce de corporation dont les membres étaient reçus partout avec empressement, surtout dans les châteaux des grands. Sous Richard II, en 1381, Jean de Gaunt fonda à Tutbury, dans le Staffordshire, une *cour des ménestrels* (*court of minstrels*) qui étendait sa juridiction sur cinq comtés voisins, et qui tenait ses séances avec beaucoup de solennité, le 16 août de chaque année. Elle était présidée par le *roi des ménestrels*. Vers la fin du XVI^e siècle, les ménestrels avaient déjà perdu toute considération, et ils étaient tellement déchus dans l'opinion publique, qu'en 1597 la reine Élisabeth ordonna de les traiter comme vagabonds. Ils disparurent bientôt complétement, et laissèrent l'humble titre de *ménétrier*, corruption du leur, aux musiciens des foires champêtres et des danses de villages. X.

MENGS (Antoine-Raphael), peintre célèbre du siècle dernier, était né à Aussig, en Bohême, le 12 mars 1728. Son père, peintre médiocre, usa, dès l'enfance, de la plus grande sévérité envers lui. La tâche qu'il lui imposait chaque jour devait être terminée le soir, sous peine de châtiment. En 1741, il l'emmena avec lui en Italie, et il employa la même méthode pour le forcer à étudier à Rome les travaux inimitables de Michel-Ange et de Raphaël. Cette éducation eut pour résultat de le rendre complétement étranger aux usages du monde, et influa d'une manière fâcheuse sur le reste de son existence. Cependant Raphaël fit des progrès remarquables. En 1744, revenu à Dresde, à la suite de son père, il eut le bonheur d'être agréé par le roi Auguste III, qui le nomma peintre de sa cour. Le jeune artiste ne voulut accepter qu'après un second voyage à Rome, qui se prolongea indéfiniment, et dans lequel il perfectionna ses études. En 1748, il mit au jour ses premières grandes compositions. L'une d'elles, qui représente une Sainte Famille, devint la cause de son mariage avec une jeune et belle paysanne qui lui avait servi de modèle; en même temps, il abjura la foi protestante. Cependant il retourna à Dresde, en 1749, laissant son père à Rome. Il fut nommé premier peintre de l'électeur de Saxe, roi de Pologne, et chargé de peindre le tableau d'autel pour la belle église catholique qui fut inaugurée dans cette capitale en 1751. Il se fit autoriser à exécuter ce travail à Rome, où il fit cette fois un long séjour, auquel contribuèrent surtout les embarras suscités par la guerre de Sept-Ans. En 1754, on lui confia la direction de l'école de peinture établie au Vatican. Après avoir accompli beaucoup de travaux remarquables, soit pour les églises, soit pour des particuliers, il se rendit en Espagne sur l'invitation du roi Charles III, et fit pour lui plusieurs tableaux, parmi lesquels on distingue une *Assemblée des Dieux*, qui est devenue un des plus beaux titres de Mengs auprès de la postérité. Ce fut à Madrid qu'il termina son *Ascension* pour l'autel de Dresde. Les intrigues de ses rivaux le firent momentanément repasser en Italie; mais au bout de trois ans, il revint à Madrid pour accomplir son chef-d'œuvre, le célèbre plafond de la salle du banquet royal, qui représente le triomphe de Trajan et le temple de la gloire. Deux ans après, sa santé le força de retourner à Rome, où il perdit sa femme, en 1778, et ce dernier coup acheva de le conduire au tombeau. Décédé le 20 juin 1779, il fut enterré dans l'église de Saint-Michel, à côté de sa compagne, avec laquelle il avait toujours vécu dans la plus parfaite union. Père de vingt enfants, il ne leur laissa aucune fortune, bien qu'il eût eu des sommes considérables en sa possession; mais son amour pour les arts les avait toutes englouties, et ses amis furent obligés de pourvoir à l'avenir de sa famille.

L'estime dont jouissait Mengs était due non moins à ses qualités personnelles qu'à son talent, qui procédait, pour l'expression, de celui du divin Raphaël, et pour le coloris, de celui du Titien. Le plus grand nombre de ses tableaux et de ses peintures à fresque se trouvent en Espagne et à Rome. Outre l'*Ascension* de Dresde, l'Allemagne possède encore de ce grand peintre de petits tableaux, tels que *la Madona col Bambino*, et *le Songe de Saint-Jacques;* on en voit d'autres à Saint-Pétersbourg et ailleurs. Mengs se distingue par la correction du dessin et par la noblesse de la composition. Son coloris, vrai et vigoureux, est surtout remarquable dans les peintures à fresque. S'attachant à l'idéal, il est toujours simple et plein de grandeur; quelquefois seulement on peut lui reprocher de la recherche. Il a laissé plusieurs écrits en italien, en espagnol et en allemand qui témoignent de sa profonde instruction et de son jugement remarquable. Son ami Winckelmann (*voy.*) l'assista souvent de ses conseils. On doit une édition italienne de ces ouvrages au chevalier Azara (Parme, 1780, 2 vol. in-4°); on en a aussi une traduction allemande. Le même chevalier Azara (*voy.*) lui fit élever, après sa mort, un monument magnifique auprès de celui de Raphaël, et l'impératrice Catherine II lui en fit ériger un autre dans l'église de Saint-Pierre. Deux sœurs de Mengs ont acquis de la célébrité comme peintres en miniature. D. A. D.

MENG-TSEU, nommé par les anciens missionnaires *Mencius*, est regardé par les lettrés et le gouvernement chinois comme le premier de leurs philosophes après Khoung-tseu (*voy.* Kong-fou-tseu). Il naquit dans le petit royaume de Tsou, province actuelle du Chan-toung, au commencement du IV^e siècle avant notre ère, et il florissait en Chine à la même époque que Socrate, Platon, Xénophon et Aristote en Grèce, comme Lao-tseu et Khoung-tseu florissaient à l'époque de Thalès et de Pythagore.

Meng-tseu, nommé *Meng-kho* dans sa jeunesse, descendait de Meng-sun, appartenant à l'une des trois familles dont l'usurpation de pouvoir et l'affectation d'un rang supérieur furent sévèrement blâmés par Khoung-tseu. Le père de notre philosophe mourut peu de temps après la naissance de son fils; sa mère était une femme éclairée, qui s'efforça de donner au jeune Meng-kho une éducation soignée. Persuadée que les mauvais exemples exercent une funeste influence sur l'esprit des jeunes gens, elle changea deux fois de résidence pour ne pas laisser pervertir l'esprit et les penchants de son fils. Sa dernière habitation était placée en face d'une école : le jeune Meng-kho, voyant que les jeunes gens qui fréquentaient cette école étaient instruits dans les différentes branches de la littérature, se prit à les imiter dans l'habitation de sa mère; celle-ci l'envoya ensuite à cette école, où il fit de grands progrès.

C'est peut-être à cette circonstance que Meng-tseu dut la renommée glorieuse qu'il s'est justement acquise, non-seulement par ses connaissances, étendues pour son pays et son époque, mais encore par la tournure vive et originale de son esprit. Il se fit le disciple de Tseu-sse, digne descendant de Khoung-tseu; et à l'école de ce sage, il avança rapidement dans la connaissance des doctrines du maître. Il eut bientôt lui-même des disciples, voyagea avec eux dans différents états de la Chine pour s'instruire et instruire les princes qui régnaient sur des populations divisées. Vivant à une époque et dans un pays où la politique était une partie très importante de la morale, sinon la morale elle-même, Meng-tseu fut moins porté que tout autre, par la nature de son esprit aussi bien que par ses principes, à séparer la politique de la morale : aussi le livre qu'il nous a laissé et qui porte son nom, offre-t-il à un haut degré l'union étroite de l'une et de l'autre. Sa politique paraît avoir été plus décidée et plus hardie que celle de Khoung-tseu. En s'efforçant de faire comprendre aux gouvernants et aux gouvernés leurs devoirs réciproques, il tendait à soumettre tout l'empire chinois à la domination de ses principes. D'un côté, il enseignait aux peuples le droit divin en vertu duquel régnaient les rois, et de l'autre, il enseignait à ces derniers que c'était leur devoir de consulter les désirs du peuple et de mettre un frein à l'exercice de leur tyrannie.

L'ouvrage de Meng-tseu forme le quatrième des Sse-chou ou quatre livres classiques de la Chine (*voy.* King), dont une traduction française a été publiée par l'auteur de cette notice dans les *Livres sacrés de l'Orient* et dans la Bibliothèque Charpentier. On trouvera en tête de cette traduction et dans la *Description de la Chine* du même auteur, t. I^{er}, p. 187 et suiv., une notice plus détaillée sur la vie et l'ouvrage de notre philosophe. G. P.

MENIN (de l'espagnol *menino*, mignon (*voy.*), nom donné en Espagne à de jeunes enfants de qualité placés auprès des princes du sang pour être élevés avec eux). On désignait ainsi, en France, six gentilshommes, aussi appelés *gentilshommes de la manche*, qui étaient attachés comme gouverneurs, particulièrement à la personne du Dauphin, depuis sa septième année jusqu'à sa majorité. X.

MÉNINGES (de μῆνιγξ, membrane). On appelle ainsi les membranes (*voy.*) qui entourent l'encéphale (*voy.*) et servent à fixer ou à protéger cet appareil, centre de tous les mouvements et de toutes les sensations. La première de ces tuniques porte le nom de *dure-mère; dure*, à cause de sa résistance considérable, *mère*, parce qu'on pensait, mais à tort, qu'elle donnait naissance, par ses prolongements, à toutes les membranes du corps. Ferme, épaisse, blanchâtre et comme moirée, cette membrane fibreuse adhère, par plusieurs points de sa surface extérieure, aux parois du crâne et au canal vertébral, et forme autour du système nerveux une gaîne protectrice. A sa face intérieure, on remarque plusieurs replis qui s'enfoncent dans des sillons plus ou moins profonds de la masse encéphalique et constituent des espèces de cloisons qui empêchent ces parties de se déplacer et les soutiennent de façon qu'elles ne pèsent pas les unes sur les autres, quelle que soit la position du corps. Enfin il existe dans son épaisseur des canaux veineux très vastes qui portent le nom de *sinus de la dure-mère*, et qui servent de réservoir pour le sang provenant des diverses parties de l'encéphale. En dedans de la dure-mère se trouve une seconde tunique, nommée *arachnoïde*, à cause de sa ténuité et de sa transparence qui l'ont fait comparer à une toile d'araignée; elle appartient à la classe des membranes séreuses, et représente un sac sans ouverture, replié sur lui-même, qui enveloppe l'encéphale et tapisse les parois de la dure-mère. Sa surface intérieure, partout en contact avec elle-même, est lubrifiée par une humeur séreuse, et sa lame interne pénètre dans les diverses cavités dont est creusé le cerveau. Son principal usage est de fournir un liquide qui baigne cet organe et facilite les légers mouvements qui lui sont imprimés par le sang.

Enfin on trouve encore au-dessous de l'arachnoïde une troisième tunique, qui manque dans certaines parties, et qui est appelée la *pie-mère* (*pia* ou *mollis mater*). Ce n'est pas une membrane proprement dite, mais une trame cellulaire et sans consistance, dans laquelle se ramifient et s'entrelacent, dans mille directions différentes, une multitude de vaisseaux sanguins plus ou moins fins et tortueux qui proviennent de l'encéphale, ou qui vont se répandre dans sa substance. C. L-r.

MÉNIPPE de Sinope ou Gandara, esclave et philosophe cynique dont Varron (*voy.*) imita les écrits, perdus pour nous, dans ses *Satires ménippées*, titre qui fut remis en vogue au temps de la Ligue dans un pamphlet qui offrit longtemps un aliment à la malignité publique. Une édition de cette *satire Ménippée*, avec introduction et notes de M. C. Labitte (Paris, 1842, gr. in-18), fait partie de la bibliothèque Charpentier. X.

MÉNISQUES, *voy.* Lentilles.

MENNON (Simonis), né dans la Frise, en 1505, a donné son nom aux mennonites ou anabaptistes, qu'il réunit en communauté, en 1537. A la suite des troubles de Munster, la secte des anabaptistes ayant été dispersée, Mennon en rassembla les restes épars et les organisa en sociétés, pour lesquelles il obtint la tolérance du gouvernement. Il mourut en 1561, à Oldeslohe, dans le Holstein. *Voy.* Anabaptistes, T. Ier, p. 662. X.

MÉNOLOGE, *voy.* Martyrologe.

MÉNORRHAGIE, *voy.* Hémorragie utérine.

MENOU, *voy.* Manou.

MENOU (Jacques-François, baron de) était né en 1750, à Boussay de Loches, en Touraine, d'une famille noble et ancienne. Son père, capitaine des grenadiers de France, le fit entrer de bonne heure au service; il était déjà maréchal-de-camp lorsque la révolution éclata. Député, en 1789, aux États-Généraux par la noblesse de Touraine, Menou embrassa, dès son début dans la carrière parlementaire, la cause de la liberté. A l'instar du duc d'Aiguillon, son ami, il ne fit pas difficulté de se réunir au tiers-état, et il renonça aisément aux titres et aux priviléges qu'il tenait de sa naissance. Constamment adjoint au comité de la guerre, il s'occupa avec zèle de la formation de la nouvelle armée révolutionnaire. Une de ses propositions, adoptée plus tard sur la motion de Jourdan, contenait toutes les bases qui ont servi ensuite à l'établissement de la conscription. Grâce à lui, la paie du soldat fut augmentée. En janvier 1791, il fit armer de fusils la garde nationale, et le 16 avril suivant, il obtint une levée de 100,000 hommes pour s'opposer aux projets des puissances coalisées. A l'époque du voyage de Varennes, il sembla faire un pas rétrograde et essaya de relever le trône chancelant, en concourant à la formation du club des Feuillants, opposé à celui des Jacobins. Le 30 avril 1791, il demanda avec instance la réunion du comtat Venaissin à la France; mais l'opposition de l'abbé Maury empêcha la prise en considération de cette proposition, qui ne fut adoptée que le 14 septembre suivant.

Au milieu de ses travaux parlementaires, Menou avait toujours conservé un emploi actif dans l'armée, et il commandait en second les troupes rassemblées dans un camp sous Paris. En 1793, employé dans la Vendée et battu en plusieurs rencontres par Henri de Larochejacquelein, il fut traduit à la barre de la Convention; mais Barrère prit sa défense et le sauva. Après le 9 thermidor, devenu général de division, il reçut le commandement des troupes envoyées, au 2 prairial, pour désarmer le faubourg Saint-Antoine. Il agit avec vigueur contre les insurgés, et tout en refusant de brûler ce faubourg, il rendit un si éclatant service à la Convention, qu'il reçut en récompense le don d'une armure complète et le titre de général de l'armée de l'intérieur. Chargé en cette qualité de repousser la nouvelle insurrection du 13 vendémiaire, il ne retrouva pas son ancienne énergie, et, par ses ménagements envers les sectionnaires, il faillit compromettre le succès de cette journée. Mais Bonaparte, qui lui succéda dans son commandement, rétablit bientôt les affaires, et après la victoire, Menou, arrêté et traduit devant un conseil de guerre, se vit acquitté honorablement par les soins du jeune général auquel il avait fourni une nouvelle occasion de célébrité.

A compter de ce jour, Menou cessa d'être employé, jusqu'au moment où Bonaparte, s'occupant de la composition de son armée d'Égypte, le comprit dans ses cadres en qualité de général de division. On a beaucoup contesté les services qu'il rendit dans cette célèbre campagne, et son nom s'est trouvé bien rarement mêlé aux exploits des autres lieutenants de Bonaparte. Quoi qu'il en soit, lorsque le général en chef eut fait voile pour la France et que Kléber fut tombé victime d'un assassinat, Menou, comme le plus ancien général de division, prit le commandement des débris de cette valeureuse armée. Par malheur, son mariage avec une musulmane, et sa conversion vraie ou simulée à l'islamisme qui en avait dû être la conséquence, avaient soulevé autour de lui bien des mécontentements. La désaffection faisait encore de grands progrès, lorsque, le 21 mai 1801, il fallut s'opposer au débarquement de 16,000 Anglais, commandés par lord Abercromby. Malgré la mort de ce général, les Français furent repoussés jusque dans les retranchements d'Alexandrie, et Menou se vit forcé de capituler (*voy. expédition d'*ÉGYPTE et INSTITUT D'ÉGYPTE). De retour en France, le 8 mai 1802, Menou se présenta avec confiance devant le premier consul, qui lui donna gain de cause sur ses nombreux adversaires, et principalement sur Regnier, son plus acharné antagoniste. Huit jours après, il fut nommé tribun, puis gouverneur du Piémont. Dans cette nouvelle dignité, il essaya quelquefois avec succès de gagner l'estime des peuples confiés à son administration. Envoyé à Venise en la même qualité, il y mourut le 13 août 1810. D. A. D.

MENSONGE. Le mensonge diffère de la *fausseté* (*voy.*), comme l'effet diffère de la cause; le mensonge, c'est la fausseté en action. La religion y trouve un péché, la morale le nomme un vice, et, selon l'une et l'autre, c'est peut-être l'offense la plus grave que l'homme puisse faire à Dieu, qui est la source de toute vérité (*voy.*): aussi le mensonge est-il entré dans le monde par l'auteur de tout mal, et a-t-il été l'instrument de la chute de l'homme; désastre universel qui a valu au tentateur le surnom de *père du mensonge.*

Tout homme est menteur (*omnis homo mendax*), a dit le sage, inspiré par Dieu même. Cette sentence qui, dans la généralité de son expression, ressemble à un anathème, cessera peut-être de paraître exagérée, si l'on considère et la faiblesse de notre nature, et l'immense variété de circonstances que présente le mensonge, et qui en augmentent ou en atténuent les effets et le caractère. Pris dans le sens le plus absolu, le mensonge est tout acte accompli dans l'intention de tromper; et, pour moyen, il peut avoir le geste et même quelquefois le silence aussi bien que la parole. Mais combien de mots servent à en indiquer les degrés, à en marquer les nuances, depuis le *parjure* et l'*hypocrisie*, mensonges sciemment faits à Dieu, depuis la *trahison*, mensonge fait à la confiance de l'homme ou de la société, depuis l'*imposture* (*voy.* ces mots), mensonge fait à sa propre nature, en se montrant à autrui sous de faux semblants de caractère et de mœurs, jusqu'à ces *mensonges insignifiants* qui ont cours dans les habitudes de la conversation, et qui ne trompent personne, tant ils sont empreints d'exagération ou de frivolité; jusqu'à ces *mensonges officieux* enfin qui, sans nuire à personne, peuvent être utiles au point de devenir un moyen de salut pour l'innocence opprimée.

Quand le mensonge incrimine le caractère ou les actions d'autrui, il s'appelle *calomnie*. La calomnie diffère de la *médisance* et de la *diffamation* (*voy.*), en ce que l'une et l'autre, qui procèdent aussi d'un principe malveillant, peuvent s'appuyer sur la vérité. La *déception* peut être définie en disant que c'est la séduction unie au mensonge. On déçoit en donnant de fausses espérances, en faisant de fausses promesses. Nous avons dit autre part ce que c'est que la *duplicité* (*voy.*); la *ruse* qui, comme elle, introduit le mensonge dans la conduite, est un diminutif de la duplicité; l'une et l'autre diffèrent de la *fourberie*, en ce qu'elles supposent plus d'adresse.

Dans les habitudes du langage, on confond souvent la *dissimulation* avec le mensonge : elle en diffère cependant beaucoup. Dissimuler, ce n'est point faire infraction à la vérité, c'est seulement vouloir la cacher. La dissimulation n'est qu'un voile, le mensonge est un masque. La *feinte* est la transition entre la dissimulation et le mensonge. Les noms de *forfanterie* et de *hablerie* désignent ce genre de mensonge à l'usage des fanfarons de bravoure ou de prouesses quelconques.

En résumé, le mensonge est un vice bas et honteux, qui dégrade au dernier degré le caractère de l'homme; il n'en est pas de plus dangereux pour la société, puisqu'en détruisant la confiance, il altère la sûreté des relations de famille, il porte le trouble et la confusion dans le commerce des hommes.

Il y a des mensonges quasi de convention, qui, n'ayant pas pour but de tromper, sont exempts de tout caractère d'immoralité. On appelle, par métaphore, *mensonges* les fictions du roman, de la fable et de tout genre de composition dont la fiction (*voy.*) est la base. C'est dans ce sens qu'un poëte a dit :

L'homme est de glace aux vérités,
Il est de feu pour les mensonges.

Les deux premiers maîtres de la scène française ont exploité ce vice avec un succès qui nous a valu trois chefs-d'œuvre : *le Menteur*, de P. Corneille, *Don Juan* et *Tartufe*, de Molière. P. A. V.

MENSTRUATION, phénomène particulier à l'espèce humaine et qui est exclusivement dévolu au sexe féminin. Il consiste dans une évacuation sanguine régulière, ayant lieu chaque mois (*mensis*) par les parties sexuelles, depuis la puberté jusqu'à l'âge de retour, et qui n'est suspendue sans inconvénient pour la santé que pendant la gestation ou l'allaitement.

Nous n'entrerons pas dans le détail des dénominations vulgaires (*fleurs*, *règles*, etc.) par lequel ce flux est désigné, non plus que dans la réfutation des préjugés qui règnent dans le monde relativement à l'influence de la lune (*μῆν*) sur ses retours, ou aux qualités funestes du produit qu'il fournit; mais un fait curieux, c'est que jamais ce phénomène n'a été constaté chez les animaux même les plus voisins de l'espèce humaine. D'une autre part, l'état de civilisation n'a rien changé sous ce rapport. Nous ajouterons que la menstruation est d'une haute importance et qu'elle peut être considérée, en général, comme donnant la mesure de la santé chez les personnes du sexe.

Chez celles qui sont bien constituées, la première apparition menstruelle se fait sans orage, et la régularité la plus parfaite préside à ses retours qui se succèdent, de mois en mois, sans interruption autre que celle de la grossesse et de l'allaitement, jusqu'à l'époque finale appelée *critique*, à cause des dangers qui l'entourent le plus souvent. Voici d'ailleurs les phénomènes qui, plus ou moins nombreux, et portés chez quelques personnes jusqu'au point de constituer une véritable maladie, signalent chaque éruption. L'affluence des fluides circulants qui a lieu vers l'appareil génital produit dans le ventre, dans la région lombaire et dans les cuisses, un sentiment de pesanteur et de tension quelquefois accompagné de douleurs lancinantes et de chaleur. En même temps la plénitude sanguine générale occasionne des maux de tête, des hémorragies nasales, des nausées, des vomissements, et même dans certains cas des syncopes ou des convulsions. Le flux, se manifestant, met fin ou du moins apporte un grand soulagement à toutes ces incommodités, qui se reproduisent à l'époque subséquente.

La durée de cette fonction est inégale chez diverses personnes, mais semblable chez chacune en particulier, sauf le cas de maladie. Quelques heures sont le *minimum*, huit et même dix jours le *maximum*. On donne le nom de *perte* ou hémorragie (*voy.*) utérine aux flux sanguins survenant à des temps autres que l'époque menstruelle, et dépassant la mesure ordinaire pour la durée et la quantité. C'est dire que la quantité est toute individuelle; elle peut aller à plusieurs livres en somme. Plus considérable les premiers jours, elle va en diminuant, et à la fin de la période menstruelle ce n'est plus qu'un liquide séreux à peine coloré; tandis qu'au commencement c'est un sang pareil en tout à celui qu'on retirerait des vaisseaux. Au reste, il en doit être ainsi, puisque ce sang, venant du cœur, est versé par simple exhalation à la surface interne de l'utérus d'ou il s'écoule au dehors. Quelques mucosités locales peuvent s'y mêler, la chaleur peut y susciter un peu de fermentation, mais sa nature n'est point douteuse.

On n'est pas encore parvenu à expliquer ce phénomène. Bien qu'on y trouve une liaison évidente avec la génération et avec la fécondité, il y a des exemples nombreux pour prouver que la conception a pu s'opérer chez des femmes qui n'avaient jamais été réglées, et que la fécondité n'est point en raison de l'abondance ou de la régularité de l'évacuation périodique. D'un autre côté, il est fréquent de voir la menstruation continuer pendant la gestation et pendant l'allaitement; et même, par une anomalie encore plus caractéristique, n'avoir lieu que dans ces deux états.

On ne peut méconnaître l'influence que la menstruation exerce sur la femme (*voy.*) : à son début, elle signale cette transformation si complète connue sous le nom de puberté (*voy.*); à son déclin, elle amène de nouvelles modifications dans le physique et dans le moral, et provoque une lutte organique à laquelle succombe un grand nombre de femmes, mais qui ouvre à celles qui en sortent victorieuses une ère nouvelle de force et de santé. Ces deux points extrêmes renferment, sauf quelques exceptions, une période de trente ans, qui commence dès huit ou neuf ans dans la zone torride, vers quatorze ans dans les climats tempérés, enfin qui, dans les contrées qui avoisinent les pôles, peut tarder jusqu'à la vingtième année. Dans ce laps de temps, toute interruption qui n'est pas produite par la génération est une maladie par elle-même (*voy.* Aménorrhée), ou l'indice, quelquefois unique, d'un désordre profond survenu dans un organe important. Cette observation, qui n'a pas échappé même au vulgaire, explique l'attention que les femmes ont, en général, pour tout ce qui concerne cette fonction; attention que partagent les médecins, toutefois d'une manière plus éclairée. L'expérience a montré, en effet, que chez les personnes délicates surtout, chaque impression tant soit peu vive, de quelque genre que ce soit, éprouvée pendant les règles, était suivie de leur suppression, laquelle pouvait amener à sa suite des accidents plus ou moins graves. La simple immersion des mains dans l'eau froide a suffi pour produire ce résultat. Mais il est vrai que cela ne s'observe guère que chez les personnes dont une éducation peu judicieuse a développé la sensibilité d'une manière exagérée : aussi dès l'enfance doit-on faire contracter des habitudes telles que de pareilles secousses puissent passer inaperçues. Il faut d'ailleurs instruire les jeunes personnes des inconvénients attachés à l'imprudence trop commune de supprimer volontairement les règles par l'immersion des pieds dans l'eau froide à l'occasion d'un bal ou pour tel motif aussi futile.

Quelquefois l'éruption des règles est difficile, soit pour la première fois, soit accidentellement dans leur cours. On a parlé des moyens de remédier à cet état de choses aux art. Aménorrhée et Emménagogues.

Lorsqu'enfin arrive l'époque où elle doit finir, la menstruation demande des soins encore plus attentifs; car alors on voit surgir, surtout chez les femmes pléthoriques, des accidents nombreux et variés dont les suites sont souvent bien fâcheuses. L'époque critique s'annonce en général par de grandes irrégularités dans le flux menstruel, qui tantôt est retardé pendant plusieurs mois, tantôt revient d'une manière violente et sous forme de pertes. Si, au début, l'économie s'essayait pour ainsi dire, il semble qu'à l'époque dont nous parlons elle ait en quelque sorte contracté l'habitude d'une évacuation mensuelle dont la suppression occasionne un trop plein fâcheux. De là résulte la pratique généralement adoptée en pareil cas, de rétablir l'équilibre en tirant du sang à des époques plus ou moins rapprochées, suivant le besoin. Grâces à ces précautions, l'époque critique se passe sans orage, les organes génitaux, désormais inutiles, se flétrissent et rentrent dans le silence, et la femme ne présente plus que faiblement les caractères qui la distinguaient de l'autre sexe; sa santé, devenue chancelante, se consolide, et une longue carrière lui est pour ainsi dire assurée.

Il nous reste quelques mots à dire sur les déviations des règles. On observe en effet quelquefois chez des personnes dont la menstruation est laborieuse, des hémorragies mensuelles suppléant celle qui fait défaut. Le plus ordinairement c'est un saignement de nez, un crachement ou un vomissement de sang; mais des exemples assez nombreux montrent le sang se frayant une voie par le conduit auditif, par l'angle de l'œil, par le mamelon, par une plaie accidentelle, etc. Il est important que l'état normal soit promptement rétabli; car, outre que la plupart du temps l'hémorragie supplémentaire a lieu par une voie incommode, il arrive que les organes qui en deviennent le siége, le poumon, par exemple, sont affectés de maladie, par suite de la congestion sanguine à laquelle ils se trouvent exposés. F. R.

MENTALES (maladies), *voy.* Hallucinations, Fixe (*idée*), Aliénation mentale, Folie, etc.

MENTCHIKOF (Alexandre Danilovitch, prince), ou, plus exactement, Menchtchikof, et non pas *Mentzikow*. Ce favori de Pierre-le-Grand, si célèbre par les vicissitudes extraordinaires de sa fortune, naquit le 17 novembre (nouveau style) 1674, on ne sait en quel endroit, mais probablement non loin de Moscou, et d'un père paysan, quoique, du vivant du prince, on assurât qu'il était le fils d'un *schlakhtitz* ou petit noble, de religion grecque, que les persécutions des catholiques avaient fait émigrer de Lithuanie à Moscou. Du temps même de Weber (1740), on ne savait à quelle version donner la préférence; cependant la première, conforme à la tradition, nous paraît la mieux fondée. D'après elle, le jeune Mentchikof aurait été mis en apprentissage à Moscou chez un pâtissier, et à l'âge de 11 à 12 ans, il aurait vendu des galettes (*blinni*) dans les rues, se faisant remarquer par sa bonne mine, son babil et ses manières engageantes. Ce qui est certain, c'est qu'il plut au Genevois Lefort (*voy.*), qui le prit à son service, et que ce fut chez lui que le tsar Pierre, presque aussi jeune que le petit pâtissier, eut l'occasion de le voir et d'entendre faire son éloge. Il se l'attacha, et au bout de peu de temps il en fit son valet de chambre. Souple, insinuant, et docile à toutes les volontés de son nouveau maître, Mentchikof le charma par son esprit jovial en même temps qu'il lui témoignait un attachement sans bornes. Aussi s'éleva-t-il rapidement dans ses bonnes grâces, et ne tarda-t-il pas à devenir son compagnon inséparable. C'est en qualité de simple soldat de sa compagnie favorite qu'il suivit (1695), au siége d'Azof, Pierre qui le reçut au nombre des jeunes Russes dont il cherchait à se faire des auxiliaires pour ses projets de réforme. Mentchikof fit ensuite partie de la mémorable ambassade de 1697, dans laquelle le tsar, voyageant incognito, voulut acquérir par lui-même cette instruction et ces lumières dont il réservait le bienfait à son peuple. Aveuglément dévoué à son maître, et le servant dans ses plaisirs secrets aussi bien que dans la noble tâche qu'il avait entreprise, Mentchikof lui devint indispensable, et la mort, en 1699, de Lefort, son premier bienfaiteur, dont il avait constamment servi les intérêts, loin de nuire à son avancement, l'approcha au contraire encore davantage de la personne du souverain. Il ne le quitta point dans toutes ses campagnes contre les Suédois en Livonie, en Ingrie, en Pologne, et signala ses talents ainsi que son brillant courage aux batailles de Narva (1704), de Kalisch (1706), à la prise de Batourine (1708), et à la mémorable journée de Poltava (1709). Nommé successivement major général, chef du gouvernement de Pskof, gouverneur de toutes les provinces nouvellement conquises sur la Baltique, conseiller privé, capitaine de vaisseau, contre-amiral, il fut avancé au grade de second feldmaréchal après cette dernière victoire, où il eut trois chevaux tués sous lui et où il fit prisonnier le corps du général Lewenhaupt (*voy.*) : Pierre lui témoigna sa satisfaction en l'embrassant devant toute l'armée. En 1707, il avait reçu la dignité de prince russe, avec rang d'altesse, après avoir été élevé déjà, à la demande de Pierre, par Joseph I^er^, à celle de prince de l'Empire. Lorsqu'il eut réduit en outre la Livonie et combattu en Poméranie avec les alliés de la Russie, le favori termina son rôle militaire en 1714, pour vivre à Saint-Pétersbourg au sein des honneurs et de la magnificence.

Comblé de richesses et chargé par le tsar de la direction suprême de l'éducation de son fils, le malheureux Alexis, dont il devait bientôt (1715) présider les juges et signer l'arrêt de condamnation, il se livra à un luxe exorbitant, et, pour y suffire, se rendit coupable de concussions qui auraient causé sa perte, si le tsar ne lui avait pas conservé jusqu'à la fin un grand attachement. Il fut cependant condamné, et n'avait pas payé ses amendes, lorsque Pierre-le-Grand mourut. L'élévation de Catherine I^re^ (*voy.*), que sa femme avait autrefois recueillie et fait élever dans sa maison, vint relever son crédit et sembla justifier les projets qu'il nourrissait. Ce fut lui qui contribua le plus à assurer le trône à la veuve de Pierre, en réunissant sur elle les suffrages du sénat, du saint-synode et des gardes. Aussi ne connut-il bientôt plus de bornes à sa puissance, et quoiqu'il échouât dans ses efforts pour placer sur sa tête la couronne ducale de Courlande, il avait l'espérance de se dédommager d'une manière éclatante de cet échec par une double alliance avec la famille impériale, sa fille aînée Marie devant épouser le jeune Pierre Alexéïévitch, héritier du trône, et la grande-duchesse Nathalie, sœur de ce jeune prince, devant être donnée en mariage à son fils. Le testament de Catherine exprimait formellement le vœu de la première de ces unions, et les fiançailles en furent célébrées peu de temps après la mort de l'impératrice, en 1727.

Celle-ci avait confié la jeunesse de Pierre II à la direction d'un conseil de régence. Fier de son pouvoir, le favori qui, à l'occasion de l'avénement du nouvel empereur, venait encore d'être élevé à la dignité d'amiral et à celle de généralissime, ne voulut point le partager avec les autres membres du conseil. Humiliés de cet ascendant qu'un sujet osait prendre même sur eux, la princesse Anne, fille de Pierre-le-Grand, et son époux le duc de Holstein, ne purent cependant s'y soustraire qu'en quittant la Russie. Cette extrême arrogance servit les projets des ennemis de Mentchikof. Le prince Alexis Dolgorouki (*voy.*) et son fils Ivan prévinrent l'empereur contre lui, et Mentchikof, toujours avide de richesses, ayant osé détourner une somme de 10,000 ducats que l'empereur destinait en cadeau à sa sœur, la colère du jeune souverain éclata contre celui qui jusque-là l'avait tenu dans la plus étroite dépendance. Il se vit destitué de toutes ses charges, et une commission d'enquête, sous la présidence du vice-chancelier comte Ostermann, fut nommée pour le juger. Son procès ne fut pas long; d'abord transporté à sa terre de Ranienbourg, gouvernement de Riaisân, il vit tous ses biens confisqués et fut ensuite exilé à Béresof sur l'Obi, en Sibérie. Dix roubles par jour furent assignés pour la subsistance d'un homme qui, l'instant d'auparavant, était le plus riche propriétaire de [illegible] la Russie. Néanmoins, cette modique pension lui permit encore de faire construire une église en bois à laquelle il travailla de ses propres mains, et en général il supporta son malheur avec courage et résignation. Après avoir eu le chagrin de perdre sa fidèle épouse et l'aînée de ses filles chéries, celle qu'il avait cru placer sur un trône, il mourut le 2 novembre 1729, à Tobolsk, d'autres disent à Bérésof même, d'un coup de sang. La mort subite de Pierre II fit rappeler de l'exil, l'année suivante, son fils et sa fille cadette, et sa famille s'est continuée jusqu'à nos jours.

Sans avoir rien de remarquable dans sa physionomie, Mentchikof était bien fait et d'une taille avantageuse. Brave et dévoué à ses maîtres, il était tourmenté d'une ambition sans mesure; astucieux, vindicatif, passionné pour le faste et les plaisirs, sans scrupules dans le choix des moyens de satisfaire sa soif de luxe et de richesses. Il n'acquit jamais d'instruction solide; mais il avait naturellement l'esprit souple, vif et pénétrant, et témoignait une prédilection marquée pour les étrangers et les mœurs nouvelles. J. H. S.

MENTHE, genre de la famille des labiées (*voy.*). Ses caractères essentiels sont les suivants: calice campanulé ou tubuleux, à 5 dents, corolle presque régulière, en forme d'entonnoir; tube court, limbe à 4 lobes, dont le supérieur est un peu plus grand que les 3 autres; étamines droites, distantes, de longueur égale; stigmates courts; fruit lisse. Les menthes sont des herbes vivaces, fortement aromatiques, à racine rampante. Leurs fleurs sont blanchâtres ou rougeâtres, petites, axillaires ou disposées en épis terminaux.

Ce genre renferme plusieurs espèces intéressantes: la *menthe poivrée* (*mentha piperita*, L.) s'emploie fréquemment à titre de tonique, de stomachique et d'antispasmodique. L'huile essentielle qu'on en extrait est, comme l'on sait, recherchée pour aromatiser des dragées, des pastilles, des liqueurs et diverses autres préparations. La plupart des espèces congénères participent aux propriétés de la menthe poivrée, mais sans posséder un arome aussi agréable; n[illegible]citerons entre autres la menthe à fe[illegible] rondes (*mentha rotundifolia*, L., vulgairement *baume d'eau*); la menthe commune (*mentha gentilis*, L., vulgairement *herbe du cœur* ou *baume des jardins*); la menthe crépue (*mentha crispa*, L.); la menthe verte (*mentha viridis*, L., vulgairement *menthe romaine*, ou *menthe de Notre-Dame*); et la menthe d'eau, ou menthe rouge (*mentha aquatica*, L.). Éd. Sp.

MENTON, *voy.* Machoires.

MENTOR, fils d'Alcimus, ami d'Ulysse (*voy.*), roi d'Ithaque, et précepteur de Télémaque, son fils. Minerve prit, dit-on, souvent sa figure, pour instruire le jeune prince, et Fénélon, dans son *Télémaque* le fait accompagner par cette déesse sous les traits de Mentor. Aussi ce nom est-il devenu proverbial pour désigner un homme appelé à exercer, par la sagesse de ses conseils, une influence paternelle sur une personne qui lui est confiée. Z.

MENUET, sorte de danse originaire de France, et, selon quelques auteurs, du Poitou, qui a régné pendant plus d'un siècle dans nos salons, et principalement sur nos théâtres. Le caractère du menuet était une noble et élégante simplicité; le mouvement de l'air qui l'accompagnait était modéré et marquait trois temps. Un danseur de l'Opéra, nommé Pécour, augmenta de beaucoup sa vogue, vers le milieu du siècle dernier, par les changements qu'il lui fit subir et la facilité des mouvements auxquels il parvint à le ramener. Le menuet était alors tellement à la mode, qu'un bal ne pouvait s'ouvrir sans cette sorte de danse, qui ne demandait que deux exécutants. Exaudet et Fischer se sont rendus célèbres par les airs qu'ils ont composés pour accompagner cette figure.

De la danse, le menuet a fait irruption dans la musique instrumentale. Les compositeurs de symphonies et de quatuors l'ont adopté dans leurs œuvres, où il a pris place entre l'*andante* et le *finale*, comme pour servir de contraste avec le premier de ces morceaux. En effet, le mouvement du menuet, dans la musique instrumentale, n'est pas le même que pour la danse. Haydn, Mozart, Beethoven, qui l'ont si souvent employé, y ont adapté une mesure tellement vive, que l'on a peine à frapper les trois temps qui la composent. Le menuet est chez eux divisé en deux parties distinctes qui s'enchaînent: le menuet proprement dit, et le trio, seconde partie du menuet, ainsi nommée parce qu'il était d'usage, dans les quatuors, que l'on n'y employât pas le violoncelle. Le *scherzo* (mot italien qui, comme l'allemand *Scherz*, dont il dérive peut-être, signifie plaisanterie), sorte de morceau vif et capricieux, qui n'est pas soumis, comme le menuet, à un certain nombre de reprises, l'a remplacé dans les compositions modernes. D. A. D.

MENUISERIE, **Menuisier** (du latin *minutarius*, qui travaille des objets minces ou menus). La menuiserie est un art mécanique qui s'applique aux menus ouvrages en bois. Les travaux du menuisier entrent pour une part importante dans la construction de nos maisons et des édifices publics, dans la confection des meubles dont la matière est de peu de prix, etc. La menuiserie de bâtiment comprend les cloisons en planches, les portes, les croisées, les lambris, les revêtements, les planchers, les parquets, les alcôves, les escaliers, les volets, les persiennes, les jalousies, etc., etc. L'économie domestique, presque tous les arts mécaniques empruntent le secours de la menuiserie; le menuisier fabrique des tables, des couchettes, des rayons, pour nos intérieurs; des bancs, des maisonnettes et des treillages pour les jardins; des auges et des râteliers pour les étables et écuries; des bâtis solides sur lesquels se montent toutes sortes de machines, etc. Bien rarement il fait deux fois la même chose; il lui faut approprier ses ressources au goût, au caprice du demandeur, à l'usage spécial de l'objet, à la place dont il peut disposer, etc.

Les bois le plus communément employés dans la menuiserie sont le chêne, le sapin, le tilleul, le hêtre, le peuplier, et quelquefois le noyer; les bois plus rares qui servent à des meubles de prix sont mis en œuvre par l'ébéniste (*voy.*) dont l'art ne se distingue, au fond, de celui du menuisier que par le fini dont les bois qu'il emploie sont susceptibles. Les outils du menuisier sont tous ceux avec lesquels on travaille le bois : établi, marteaux et maillet, rabot et varlope, scie, ciseaux et gouges de toute espèce, mèches, râpes, compas, règle, équerre, fil à plomb, etc. Il joint et ajuste les planches au moyen d'assemblage de toute sorte, par tenon et mortaise, etc., les consolide avec la colle forte, des chevilles, des clous. Il devrait surtout n'employer que des bois bien secs, afin d'être sûr de la durée et de la solidité de son travail.

En France, avant la révolution, les menuisiers formaient une corporation dont les premiers statuts remontaient à Charles VI (sept. 1396). Ils avaient été successivement confirmés et augmentés par Henri III, Louis XIII et Louis XV. Suivant un édit du mois d'août 1776, les menuisiers avaient été réunis avec les ébénistes, les tourneurs en bois et les layetiers, en une même communauté dont les affaires étaient dirigées par un principal ou syndic et trois jurés, élus chaque année. La confrérie des menuisiers possédait, depuis un temps immémorial, une chapelle aux Carmes Billettes sous la protection de sainte Anne, leur patronne. L. L.

MENZEL (**Wolfgang**), littérateur et critique allemand, est né, le 21 juin 1798, à Waldenbourg, en Silésie. Il fit ses études philosophiques et littéraires à Bonn et à Leipzig. En 1820, il fut placé comme professeur au gymnase d'Aarau, en Suisse. En 1825, il se trouvait à Heidelberg, et bientôt après à Stuttgart, où il entra en relation avec le libraire Cotta (*voy.*), qui lui fit, en lui confiant la partie littéraire du *Morgenblatt*, une position assez formidable. En 1833, M. Menzel fut élu député à la chambre des États de Wurtemberg et s'assit sur le même banc que MM. Pfizer et Uhland (*voy.*), c'est-à-dire qu'il se rangea du côté des libéraux modérés. En ce moment, il dirige encore la rédaction de la feuille de littérature du *Morgenblatt*, où il s'est déclaré, dans les dernières années, le fléau de la *jeune Allemagne*, qui par ses coryphées littéraires cherchait à saper les bases de la morale et de la société.

L'ouvrage le plus connu de M. W. Menzel est sans contredit son *Histoire des Allemands*, qui parut pour la première fois en 1827, à Zurich, 3 vol. in-8°. L'auteur s'y pose en patriote allemand, et sait intéresser le lecteur, en lui faisant toucher du doigt le développement organique de la nationalité allemande. Le récit est vif, succinct, attachant. Les érudits de profession reprochent à l'historien le manque de profondeur, parce qu'il n'est point hérissé de citations, et qu'il s'est appliqué à faire un ouvrage accessible à une classe nombreuse de lecteurs.

En 1828, M. Menzel fit paraître (Stuttg., 2 vol.) un tableau de la littérature allemande contemporaine (*Die deutche Litteratur*). C'est un ouvrage écrit avec beaucoup d'esprit et d'originalité ; les poëtes et les genres de poésies y sont fort adroitement groupés, et les aperçus ingénieux y abondent. M. Menzel s'y montre l'antagoniste systématique de Gœthe, qu'il attaque comme il l'avait déjà fait dans les *Feuilles Européennes* (Heid., 1824) et qu'il offre en holocauste à Schiller. M. Menzel est lui-même poëte : dès 1823, il publia un volume de poésies sentencieuses (*Streckverse*, Heidelb., 1 vol. in-8°) ; et de 1829 à 1830, deux contes de fées fort gracieux intitulés : *Rubezahl* et *Narcisse*. En 1831 parut son *Voyage en Autriche*, qui retrace surtout la vie littéraire à Vienne ; enfin de 1829 à 1835 il a fait paraître en 5 vol. un Almanach de l'histoire contemporaine (*Taschenbuch der neuesten Gechichte*). *C. L. m.*

MENZIKOW, *voy.* Mentchikof.

MÉONIE, *voy.* Lydie.

MÉOTIDE ou Méotis (*palus*), *voy.* Azow.

MÉPHISTOPHÉLÈS, *voy.* Faust et Goethe, T. XII, p. 588.

MÉPHITISME (de *mephitis*, odeur infecte qui s'élève des lieux où il y a des mines de soufre*), altération de l'air par des gaz de diverse nature qui, souvent inappréciables aux sens, ne laissent pas que d'exercer sur l'économie une influence fâcheuse, soit en produisant l'asphyxie, soit en déterminant un véritable empoisonnement (*voy.* ces mots). Les circonstances où le méphitisme a lieu sont nombreuses, et la distinction des diverses espèces de méphitisme est importante, puisque de là dépend le choix des moyens propres à y remédier. Ces moyens sont d'ailleurs indiqués aux art. Assainissement, Désinfection, Fumigation, etc.

Le méphitisme se développe ordinairement dans les lieux clos ou dans lesquels au moins l'air ne se renouvelle pas facilement ; dans les lieux où, par une cause quelconque, se dégagent et s'accumulent des gaz non-seulement impropres à entretenir la respiration, mais encore pourvus de propriétés essentiellement délétères ou vénéneuses.

Les gaz principaux qui se trouvent rassemblés en assez grande quantité pour produire le méphitisme sont le gaz hydrogène carboné, l'acide carbonique, l'ammoniaque, l'acide sulfhydrique, l'acide sulfureux, l'acide chlorhydrique (*voy.* Acides). L'acide cyanhydrique, l'hydrogène arseniqué ont pu produire des accidents graves, il est vrai, mais toujours bien plus limités que ceux que déterminent les gaz précédents.

De tous les méphitismes, le plus commun est celui de l'acide carbonique. Outre qu'il se produit tous les jours d'une manière incomplète, à la vérité, dans tous les lieux où sont enfermés un grand nombre d'êtres qui respirent, surtout quand en même temps il s'y opère une combustion plus ou moins active, il a lieu dans les celliers à vin et à cidre, dans les caves de brasseur, dans les caves où l'on dépose la braise encore mal éteinte des boulangers, et à plus forte raison dans les fours à chaux. C'est à lui qu'on peut attribuer les effets délétères de la Grotte du chien (*voy.*).

Le méphitisme des mines est dû à la stagnation de l'air, à l'émanation des eaux croupissantes, à la fumée des lampes et à la respiration de l'homme ; mais bien plus particulièrement à l'hydrogène carboné qui s'en dégage en abondance. D'ailleurs, l'explosion terrible de ce gaz, qui produit de si graves accidents dans les mines (*voy.* Lampe de sureté), est un phénomène d'un autre genre que le méphitisme. On doit assimiler au méphitisme des mines celui des puits, des souterrains et des caves qui sont demeurées longtemps fermées.

Les vapeurs âcres de l'ammoniaque et des acides minéraux constituent un méphitisme fâcheux, lors même qu'il s'exerce à l'air libre, et c'est ce qui a fait reléguer hors des villes les fabriques de produits

---

(*) Il y avait chez les Romains une déesse Mephitis, qui présidait à ces lieux. S.

chimiques, parce qu'elles répandent continuellement dans l'atmosphère des gaz plus ou moins nuisibles.

Le méphitisme des fosses d'aisance (*voy.*) est un des plus dangereux. Les gaz qui s'exhalent des amas de matières fécales sont tous de la plus mauvaise nature : l'hydrogène carboné, l'acide sulfhydrique, l'ammoniaque, etc. Il en est de même de ceux que fournissent les fumiers en fermentation, les ateliers d'équarrissage, les salles de dissection, les canaux que l'on cure et dont on jette la vase sur les bords. Les égouts, les puisards où se rendent les eaux ménagères, les caveaux dans lesquels on déposait les corps morts, sont encore dans le même cas.

Il est enfin une autre espèce de méphitisme qui n'est pas très rare et qui est d'autant plus dangereux qu'on ne le soupçonne pas, c'est celui que déterminent les fleurs et surtout les fleurs odorantes, lorsqu'elles sont dans un endroit fermé. Des exemples nombreux d'accidents funestes montrent le danger qu'il y a de garder des fleurs dans une chambre fermée, surtout la nuit; et l'analyse a fait voir qu'elles dégagent en quantité notable de l'acide carbonique et de l'hydrogène carboné.

Les progrès des sciences et de l'industrie ont déjà beaucoup restreint les causes de méphitisme et les accidents qui en étaient la suite. La ventilation et le chlore (*voy.* ces mots) ont rendu et rendent chaque jour de grands services à cette occasion.

Nous finirons par une réflexion que nous inspirent des accidents trop fréquents : il est beau sans doute de risquer sa vie pour voler au secours des victimes des vapeurs méphitiques; mais s'élancer, sans prendre les précautions indiquées par la chimie, dans une atmosphère d'acide carbonique ou d'hydrogène carboné, c'est aller à une mort inévitable et malheureusement sans profit pour l'humanité; c'est faire acte d'un courage aussi imprudent qu'inutile. Au contraire, s'informer des ressources que la science met à notre disposition pour prévenir ou combattre ces terribles accidents, s'en instruire à l'avance afin de pouvoir porter des remèdes qui ne sont efficaces que quand ils sont employés avec énergie, intelligence et promptitude, c'est une action qui satisfait l'esprit et le cœur. F. R.

MÉPLATS, *voy.* Bas-relief.

MEQUINEZ (Meknesah), *voy.* Fez et Maroc.

MER. On appelle ainsi, en général, cette masse d'eau salée qui couvre plus des deux tiers de notre globe et qui entoure la terre de tous côtés. Cette mer universelle a reçu dans l'antiquité le nom d'*océan* (*voy.*). Elle porte aujourd'hui différents noms suivant les diverses parties du globe qu'elle occupe : on la distingue en *mer* ou *océan Atlantique*, *mer du Nord*, *mer du Sud* ou *mer Pacifique*, *mer des Indes* ou *océan Indien*, *mer Australe*, *mer Glaciale*, *mer Méditerranée*, *mer Baltique*, *mer Noire* (*voy.* tous ces noms), etc. De cette immense plaine liquide s'élèvent constamment dans l'atmosphère des vapeurs qui sont portées, sous forme de nuages (*voy.*), sur toute la surface de la terre où elles se résolvent en pluie, pour alimenter les sources et les rivières, D'un autre côté, la mer absorbe incessamment une foule de gaz méphitiques répandus dans l'air. On peut croire qu'autrefois les eaux de la mer couvraient une étendue beaucoup plus considérable. Elles ont sans doute dépassé les plus hautes montagnes de la terre, puisqu'on trouve des productions marines sur leurs sommets. Le bassin qui renferme cette masse d'eaux a un fond tout aussi inégal que la surface de la terre ferme. Ici ce fond est sablonneux, là argileux, plus loin pierreux ou calcaire. Près de Marseille, il est formé du plus beau marbre; ailleurs il présente des bancs de coquillages ou des montagnes de corail. Des vallées, des rochers, des abîmes, des cavernes s'y succèdent comme sur le sol que nous habitons; on y trouve même des sources d'eau douce. Les îles et les écueils qui paraissent au-dessus de la surface des mers, ne sont pas autre chose que les sommets des plus hautes montagnes sous-marines. Il ne faut donc pas s'étonner que les navigateurs n'aient pu mesurer partout la profondeur de la mer; quelle sonde, par exemple, serait assez longue pour atteindre les abîmes de l'Himalaya?

Les bords de la mer s'appellent *côtes* (*voy.*) quand ils sont élevés; dans le cas contraire, on leur donne le nom de *plage*. La côte la plus élevée est la côte occidentale de Kilda, une des îles à l'ouest de l'Écosse : elle forme une muraille perpendiculaire de 600 brasses, au pied de laquelle la mer est d'une profondeur extraordinaire. Les côtes de la Norvége sont presque partout hautes et escarpées; celles de la Hollande, au contraire, sont basses et plates. La température de la mer à sa surface se rapproche ordinairement de celle de l'atmosphère qui l'environne; seulement elle n'est pas soumise à d'aussi brusques variations. Elle va donc en augmentant graduellement, à mesure qu'on s'éloigne des pôles ou qu'on s'approche de l'équateur, à moins que certaines raisons locales ne produisent quelque anomalie, ce qui arrive souvent. Peut-être aussi les eaux sont-elles plus froides à une certaine profondeur. De Saussure l'a trouvée de + 10°.6, à 860 pieds, près du cap de Porto Fino (Méditerranée), lorsque la température de la surface de la mer était de + 16°.5, celle de l'air de + 15°.3. Quelques jours après, à 1,800 pieds de profondeur, près de la côte de Nice, il trouva la même température.

L'eau de la mer est incolore par elle-même; mais, vue en masse et à une certaine distance, elle a une teinte vert-bleuâtre, que l'on appelle, pour cette raison, *vert de mer* (le *cœrulum* des anciens). Forster et d'autres croient que cette couleur est causée par la réflexion de l'azur du ciel, opinion qui paraît d'autant plus vraisemblable, que quand le ciel est couvert, la mer prend une couleur grisâtre. En plusieurs contrées, elle présente à l'œil d'autres teintes, selon la qualité du fond, les substances qu'elle contient, etc. Aux endroits les plus profonds, sa couleur est d'un bleu foncé; vers le pôle arctique, elle est noirâtre; sous la zone torride, elle est brune. Le golfe Arabique et celui de Californie ont une couleur rougeâtre qui a fait donner à l'un et à l'autre le nom de mer Rouge (*voy.*). A l'embouchure du Rio de la Plata, la mer prend quelquefois une couleur rouge qu'elle doit vraisemblablement à des insectes. Aux embouchures d'autres grands courants d'eau, elle est teinte en jaune par le limon qu'entraîne le fleuve.

L'eau de mer a un goût non-seulement salé, mais huileux, amer et nauséabond, au point que ceux qui en boivent sont pris à l'instant de vomissements; elle est en outre malsaine, à cause de la grande quantité de substances animales et végétales en putréfaction qu'elle contient. On ne peut pas même l'employer pour laver le linge : aussi ne s'en sert-on sur les vaisseaux que pour nettoyer les toiles les plus grossières. Cependant on peut la rendre potable en la distillant, après avoir neutralisé les substances huileuses et bitumineuses qu'elle contient, en y ajoutant de la soude ou quelques matières alcalines capables de les fixer. Les analyses de l'eau de mer prouvent que ce liquide contient les sels suivants : soude muriatée, magnésie muriatée, soude sulfatée, magnésie sulfatée, chaux muriatée, sulfatée et carbonatée, magnésie carbonatée. On a remarqué que les eaux des mers méridionales étaient beaucoup plus salées que celles des mers polaires. On évalue en moyenne à 1.5625 de leur poids pour 100 le sel contenu dans les eaux des mers du Nord; la mer d'Allemagne en contient 3.125 pour 100; celle d'Espagne, 6.25, et enfin l'océan équinoxial en est tellement chargé, que ses eaux en contiennent jusqu'à 8.33 et même 12.5 pour 100, c'est-à-dire $\frac{1}{8}$ de leur poids. On a observé aussi que la salure de la mer est plus grande vers le fond qu'à sa surface. Par l'évaporation, on peut extraire le sel de l'eau de mer : c'est ainsi qu'on se procure du sel dans les pays chauds (*voy.* Salines). La pesanteur spécifique de l'eau de mer varie selon qu'elle contient plus ou moins de sel. D'après quelques chimistes, elle pèse 45 fois plus que l'eau douce, ce qui explique pourquoi les navires qui voguent sur l'Océan peuvent être chargés beaucoup plus, sans faire cependant plus d'eau, que ceux qui naviguent sur les fleuves.

Un phénomène très remarquable qu'offre fréquemment la mer, est celui de la phosphorescence. Quelquefois le sillon seul du vaisseau paraît lumineux : ce phénomène semble être dû à l'électricité développée par le frottement du navire sur la surface unie des eaux, opinion que confirment les expériences de Buffon. D'autres fois, toutes les vagues qui frappent contre un objet solide, étincellent; cela arrive surtout dans les temps de calme, et cette phosphorescence est due peut-être aux produits de la putréfaction et de la décomposition des substances qui nagent dans la mer. Quelquefois enfin, toute la mer semble semée d'étincelles et brille comme du feu : ce phénomène a éte attribué à la présence d'animalcules phosphorescents; il est d'ailleurs reconnu aujourd'hui que la plupart des animaux marins jouissent de la propriété de répandre de la lumière. Mais des expériences ont prouvé aussi que l'eau de la mer pouvait devenir phosphorescente.

En vertu des lois de l'hydrostatique, la mer devrait avoir partout le même niveau; cependant il n'en est point ainsi : l'eau est plus élevée sous la ligne qu'aux pôles. Parmi les golfes ou mers méditerranées, les uns sont plus bas que les autres : ainsi la mer du Nord est plus basse que la mer Baltique, la mer d'Allemagne plus haute que le Zuyderzée, la mer Rouge que la Méditerranée, etc., phénomène qui s'explique par la différence des masses d'eau que les courants portent à ces mers, contenues et enfermées entre de vastes terres fermes. Le niveau des mers est encore troublé par les mouvements qui affectent la masse des eaux et qui dépendent de plusieurs causes d'où résultent les *vagues*, les *courants* et les *marées* (*voy.* ces mots). Le mouvement des vagues est causé par les vents. Quand l'équilibre de l'air est rompu, il s'y opère des ondulations qui rompent à leur tour l'équilibre de la surface de l'eau et déterminent le mouvement des vagues. La partie frappée par l'air s'élève au-dessus de la partie placée devant elle, la presse et en forme une éminence qui, en vertu de la loi de la pesanteur, s'affaisse aussitôt, refoule à son tour la partie en face d'elle et la force à se soulever. Ainsi, le mouvement des vagues n'est pas autre chose qu'un mouvement alternatif de hausse et de baisse, sans que l'eau coule cependant. Le mouvement de l'eau est en rapport direct avec le mouvement de l'air; mais il arrive souvent que le choc violent du vent empêche les vagues de se soulever et qu'elles n'atteignent leur plus grande hauteur que quand la tempête s'est apaisée. Ce phénomène, connu sous le nom de *houle*, et qu'il ne faut pas confondre avec le *roulis* ordinaire des vagues auquel répond le tangage des navires, est plus terrible et plus dangereux que l'ouragan lui-même (*voy.* LAME). Les courants consistent en ce que, dans certaines contrées, la mer, même sans être agitée par le vent, se porte dans une direction déterminée; le mouvement général de la mer libre la pousse constamment de l'est à l'ouest, mais ce courant rencontre de nombreux obstacles qui changent fréquemment sa direction. Ainsi, sur les côtes du Pérou, le courant se porte du sud au nord, et au cap de Bonne-Espérance, de l'ouest à l'est. La cause principale de ce grand courant est la rotation du globe. On observe aussi dans la mer plusieurs courants particuliers produits par la différence du niveau. Il y a même en certaines contrées des courants périodiques qui varient selon les saisons et la direction du vent. Quelquefois deux courants se rencontrent et forment un *tournant* ou *goufre :* tels sont le Maalstrom sur les côtes de Norvége, et les gouffres de Charybde (*voy.*) et de Scylla si redoutés des anciens. Enfin, le troisième mouvement qui affecte les eaux de la mer, ce sont les marées ou le flux et reflux, oscillations régulières et périodiques qui ont lieu deux fois par jour et dont nous avons suffisamment parlé sous ce mot. *C. L.* et X.

MER (BAINS DE). Déjà connus dans l'antiquité, ces bains furent introduits en Angleterre vers 1750, et se répandirent en Allemagne à la fin du même siècle. La composition chimique de l'eau de mer dont la masse est agitée par les vagues et par le flux et reflux, l'air pénétrant et la végétation forte sur les côtes maritimes, l'impression morale produite par le bain en pleine mer, tout cela agit si puissamment sur une organisation malade, que l'usage de ces bains devint un moyen curatif d'une grande importance (*voy.* BAIN, T. II, p. 711). On les recommande surtout aux malades affectés de glandes, de scrofules, d'ulcères lymphatiques, de dartres, de gale, dans les éruptions aiguës à la peau, dans les sueurs énervantes et dans les catarrhes fréquents; en outre, dans les maladies chroniques des nerfs provenant de la faiblesse et de l'irritation du système nerveux, dans les affections rhumatismales et dans les gouttes chroniques. Mais les bains de mer sont contraires aux personnes pléthoriques et disposées aux congestions et aux hémorragies, dans les affections de cœur et des grands vaisseaux, dans les phthisies pulmonaires, dans les engorgements et dans l'induration des membres inférieurs.

On se baigne ou en pleine mer, dans des bains affectés particulièrement à ce service, ou bien dans une baignoire remplie d'eau de mer, et cette eau est ou en partie froide ou en partie chauffée à différents degrés. Cependant le bain en pleine mer offre seul tous les avantages du bain de mer; dans une baignoire, on est privé de l'effet des vagues, du mouvement libre, du renouvellement constant de l'eau et de l'air si vif de la mer; en outre, l'eau portée ou échauffée perd quelque chose de ses substances volatiles. Il est vrai, d'un autre côté, que la substance salée de l'eau augmente encore un peu par l'évaporation, et que, dans une baignoire, on est maître d'atténuer la force de l'eau, de la tempérer et de la mêler avec d'autres médicaments. Les bains de baignoires auront donc la préférence sur le bain en pleine mer lorsqu'il s'agira d'un effet spécial. On se baigne le mieux dans la mer le matin à jeun ou après un très léger déjeuner, et autant que possible ayant le ventre libre. Il faut prendre le bain tout déshabillé, ne pas y demeurer au-delà du temps où le premier saisissement de froid s'est transformé en une douce chaleur, et ne pas attendre un second frisson. Pendant le bain même, on ne doit pas se tenir en repos, mais se remuer sans cesse, se frotter et plonger sous l'eau. Après le bain, il faut se sécher promptement du haut en bas, et faire un peu d'exercice pour réchauffer complétement les mains et les pieds.

La saison des bains de mer est la fin de l'été. Les bains les plus célèbres sont, en France, ceux de Marseille, de Dieppe, de Boulogne, du Havre et de Trouville; en Belgique, celui d'Ostende; en Hollande, ceux de Scheveningen, de Katwijk, de Nordwijk, d'Egmont et de Zandvoort; en Angleterre, ceux de Harwich, de Margate, de Deal, de Southampton, de l'île de Wight, de Portsmouth et de Brighton; en Allemagne, ceux de Dobberan (*voy.*); et plus au Nord, ceux de Helgoland, de Revel, etc.; en Italie, ceux de Trieste, de Gênes, de Livourne et de Nice. — *Voir* le *Traité des bains de mer*, par le médecin anglais Buchan, trad. en français par le docteur Rouvel. *C. L.*

MER (MAL DE). Cette indisposition redoutée, affectant plus ou moins la presque totalité des personnes qui, pour la première fois, entreprennent un voyage sur mer, est occasionnée par les mouvements insolites qu'imprime au bâtiment sous voiles l'agitation de la mer. Les oscillations irrégulières et en sens contraires du tangage et du roulis en sont les causes immédiates, auxquelles il faut joindre les effets vertigineux du déplacement des objets et l'odeur nauséabonde qu'exhale souvent la cale du navire. De ces causes diverses, qui toutes agissent à la fois dans les premiers moments de la navigation, mais cèdent successivement à l'habitude, le mouvement du tangage est la plus active et la plus tenace.

On a souvent essayé de décrire les effets du mal de mer; mais il n'est pas facile d'exprimer les angoisses en quelque sorte insaisissables de cet état de souffrance qui, sans être une douleur proprement dite, livre le corps entier au plus insupportable malaise. La tête s'appesantit et s'embarrasse; les membres s'alourdissent et sentent le besoin de s'affaisser; un vertige douloureux s'empare de toutes les facultés et les plonge dans une somnolente apathie. En même temps, la face pâlit, les lèvres blanchissent, la poitrine se serre, le larynx se contracte, le cœur se soulève, les nausées se succèdent. On éprouve le plus invincible dégoût pour toute fonction animale; une défaillance générale engourdit les sens; on répugne au moindre mouvement, au moindre geste, et brisé, anéanti, dans un état de prostration que les efforts de la nature ne secouent que momentanément, on attend de l'épuisement des forces une guérison qu'aucun remède ne saurait avancer.

Tous les tempéraments cependant ne ressentent pas à un égal degré les effets du mal de mer; quelques-uns même échappent complétement à ses atteintes; mais ces exceptions sont rares. Parmi les personnes qui paient à la mer ce tribut obligé, la plupart, après une indisposition dont l'intensité et la durée dépendent de l'idiosyncrasie des individus et des temps que rencontre le navire, sont assez bien remises pour n'avoir plus à craindre une rechute, au moins pendant la même traversée. Quelques-unes n'en sont tourmentées qu'un jour, quelques heures même; d'autres au contraire, plus malheureuses, ne parviennent pas à s'en affranchir et nous avons vu des passagers rester couchés en proie à ses souffrances durant des voyages entiers de deux et trois mois, sans obtenir d'autre adoucissement que les courts répits accordés par l'immobilité du calme plat.

La fréquentation de la mer, en habituant le corps aux causes qui le déterminent, prévient d'ordinaire le retour du mal de mer; toutefois, ce résultat est loin d'être infaillible, et pour peu que le séjour à terre ait été prolongé, les mêmes symptômes se reproduisent au départ. Telle est même dans certaines constitutions la prédisposition à cette affection, qu'il n'est pas rare de voir des marins, vieillis dans l'exercice de leur profession, ressentir périodiquement, en prenant la mer, un retour de ses atteintes. En général, les premiers jours de navigation produisent, même sur les hommes les mieux éprouvés, un embarras momentané dans les organes.

Le siége principal du mal de mer, quoique ses effets réagissent sur les différentes parties du corps, est la région de l'épigastre où semble aboutir l'ébranlement causé. C'est sans doute l'observation de ce fait qui a conduit à conseiller, pour prévenir la maladie, l'usage d'une ceinture qui,en exerçant une compression sur les viscères abdominaux, doit diminuer ou empêcher le balancement qui leur est imprimé. Quoi qu'il en soit de l'efficacité de ce procédé, il ne faut pas chercher ailleurs la *vertu préservatrice* que les moines du XIII^e^ siècle attribuaient aux *ceintures bénites* qu'ils vendaient aux croisés s'embarquant pour la Palestine.

La thérapeutique est impuissante contre le mal de mer ou ne fournit que des palliatifs insuffisants. Comme affection nerveuse, les substances acidulées et alcooliques et en général les anti-spasmodiques lui conviennent; mais leur emploi n'a d'autre résultat que de produire une diversion momentanée opérée par une modification de la sensibilité. L'on a proposé une foule de spécifiques, indiqué divers régimes à suivre; et en effet, il est possible que quelques-unes de ces prescriptions aient procuré un certain soulagement, mais la confiance ou la distraction que l'on tirait de leur usage y avait plus de part que leur action directe. On a conseillé de s'efforcer de manger; mais celui qui peut surmonter le dégoût qu'inspirent les aliments ou dont l'estomac les accepte momentanément, n'est pas gravement malade et peut, sans courir cette épreuve, compter sur une guérison prochaine. Une résistance assidue à l'abattement qui domine les facultés, une volonté ferme d'occuper sa pensée, l'exercice, l'agitation turbulente en quelque sorte du corps et de l'esprit, sont les meilleurs remèdes à opposer à l'invasion du mal de mer.

Voici encore quelques indications, fruit d'une expérience personnelle. Avant d'entreprendre un voyage sur mer, il est bon de s'y préparer par un traitement purgatif. Une fois embarqué, si l'on ne se sent pas de force à lutter contre les premiers symptômes qui ne tardent pas à se déclarer, le mieux est de se coucher sans attendre que le mal ait acquis toute sa violence. La position la plus horizontale est la meilleure. Il faut avoir soin de débarrasser le corps des ligatures qui pourraient gêner la respiration; les aspirations profondes et prolongées procurent un sensible bien-être. Une diète sévère pendant les premiers jours et progressivement tempérée suivant la marche de la maladie, paraît préférable à l'absorption forcée des aliments. Elle se concilie fort bien avec l'usage de quelques excitants; le café entre autres produit parfois d'excellents effets. Si l'on peut varier ce régime par l'exercice de corps et d'esprit recommandé plus haut, on aura fait beaucoup, sinon pour se préserver du mal de mer, au moins pour en adoucir les souffrances et en abréger la durée.

Les Grecs, rapportant directement aux mouvements du navire les effets que nous attribuons à l'agitation des flots, avaient donné au mal de mer le nom de *nausia*, tiré du mot (ναῦς) qui désignait un bâtiment; nous en avons fait nausée (*voy.* ce mot). Cap. B.

MER (ÉTOILES DE), *voy.* ASTÉRIES.

MÉRANIE (DUCHÉ DE). *Méran* est le nom d'une petite ville du Tyrol, située dans la vallée du Passeyer, non loin du vieux château de Tyrol, qui a donné son nom à toute la contrée. Elle était, au moyen-âge, le siége des puissants comtes d'Andechs, dont l'empereur Frédéric Ier, après les avoir soumis à l'Empire, érigea, en 1180, les vastes possessions sur l'Inn et sur l'Adige, en duché de Méranie, en faveur du comte Berthold Ier. Le fils de celui-ci, Berthold II, étendit considérablement sa puissance, et réunit sous sa domination, avec le Tyrol, l'Istrie, la Dalmatie et la Croatie. Mais sa dynastie s'étant éteinte avec Othon II, son petit-fils, en 1248, il en résulta un démembrement du duché: Albert, comte de Tyrol, parent des ducs, leur succéda dans cette province, tandis que Venise, la Bavière et différents princes allemands se partagèrent leurs autres états. Ch. V.

MERCANTILE (SYSTÈME), *voy.* ÉCONOMIE POLITIQUE, T. IX, p. 114.

MERCATOR (GÉRARD), mathématicien et géographe, naquit à Rupelmonde, dans la Flandre, le 5 mars 1512. Il fit ses études à l'université de Louvain et s'appliqua ensuite à la géographie et aux mathématiques avec le plus grand zèle. Il se trouva bientôt en état de donner des leçons de ces deux sciences. Initié à l'art de la gravure, il fabriquait lui-même les instruments dont ses élèves avaient besoin. En 1541, il présenta au cardinal de Granvelle un globe terrestre, dont ce ministre fut si satisfait, qu'il recommanda l'auteur à l'empereur Charles-Quint. Mercator servit en effet ce prince; mais on ne sait à quel titre il exécuta pour lui deux globes qui faisaient l'admiration des hommes de son temps, et qui furent détruits dans les guerres des Pays-Bas. Vers 1559, Mercator se retira à Duisbourg et reçut le titre de cosmographe du duc de Juliers. Dans les dernières années de sa vie, il voulut étudier la théologie et mit au jour quelques ouvrages dans lesquels on a cru reconnaître des propositions hétérodoxes. Il mourut à Duisbourg, le 2 décembre 1594.

Mercator a rendu de grands services à la géographie, en déterminant avec plus de précision la position des pays et en dressant de nouvelles cartes (*voy.* T. V, p. 13 et 16). On lui doit aussi un perfectionnement notable dans la construction des cartes marines. Voici en quoi il consiste. Quand un navigateur vogue sans changer de rumb de vent, il coupe tous les méridiens sous un même angle, en sorte que le vaisseau forme dans sa route une courbe appelée ligne *loxodromique* (de λοξὸς, oblique, et δρόμος, course), sorte de *spirale logarithmique*, qui tourne autour du pôle qu'elle ne rencontre qu'à l'infini. Mais comme il est fort incommode d'indiquer cette ligne sur les cartes ordinaires, Henri-le-Navigateur (*voy.*) avait déjà eu l'idée de faire dresser des cartes marines à méridiens droits et parallèles. Ces cartes avaient le désavantage de rendre tous les degrés de longitude égaux entre eux, tandis que, dans le fait, ils diminuent à mesure qu'on approche du pôle. De plus, la ligne droite tirée sur ces cartes entre deux lieux ne s'accordait pas exactement avec la route du vaisseau. Pour obvier à ces inconvénients, Mercator proposa de faire croître vers le pôle les degrés du méridien; mais il ne put déterminer la loi de cet accroissement, découverte qui était réservée à Wright (*Certain errors in navigation*, Lond., 1599). Le système de Mercator s'appelle *projection de Mercator*. Il nous reste de cet auteur plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *De usu annuli astronomici*, Louvain, 1552; *Tabulæ geographicæ ad mentem Ptolemæi restitutæ et emendatæ*, Cologne, 1578, in-fol., et l'Atlas de 1595, précédé d'une dissertation *De creatione ac fabricâ mundi.*

Son fils Barthélemi s'est également fait un nom par ses écrits sur l'astronomie. *C. L.* et X.

MERCERIE, Mercier (de *merces*, marchandises). On donne le nom de mercerie à une branche de commerce qui embrasse toute sorte de petits objets de fabrication diverse. Le mercier ne fabrique rien lui-même et vend un peu de tout; mais principalement ce qui tient à la toilette et au travail des femmes: des aiguilles, des épingles, des rubans de toute espèce, du fil, du coton et de la soie à coudre et à broder, des jouets d'enfants, etc., etc. Autrefois, les merciers n'étaient pas seulement les marchands de menus objets de mercerie, on appelait ainsi les membres du troisième des six corps de marchands de Paris, qui se divisait en 20 classes et comprenait toutes sortes de négociants ne s'occupant point de fabrication, tels que les marchands de tissus, de peausseries, de tapisseries, de quincaillerie, de miroiterie, de papeterie, etc. Charles VI établit cette corporation, à laquelle il donna de grands priviléges. Jusqu'à la fin du XVI^e siècle, elle n'avait qu'un seul chef, qui portait le titre de *roi des merciers* et jouissait de prérogatives très étendues. Son autorité s'étendait sur toute la France, et il avait des lieutenants dans les principales villes. Le droit d'accorder le brevet de marchand mercier appartenait à lui seul. François I^{er} supprima cette charge, que Henri III rétablit; mais elle fut définitivement abolie en 1597. L'office de roi des merciers, en conférant de grands pouvoirs à un marchand sur tous les autres, avait nui considérablement à l'industrie française. Par suite de cette surveillance, le fabricant était sous la dépendance du marchand, gêné lui-même dans le choix de ses achats. La fabrication ainsi entravée resta stationnaire, et la France était tributaire des fabriques de l'étranger. L. L.

MERCIER (Louis-Sébastien), un de nos plus féconds écrivains, naquit à Paris, le 7 juin 1740. Cet homme, qui devait faire plus tard une guerre aussi acharnée que ridicule à notre poésie, commença pourtant par écrire des vers. Ils n'étaient pas bons, à la vérité, et l'on trouva que ses *Héroïdes* étaient singulièrement ennuyeuses et fades. Dès lors, il se voua entièrement à la prose, et composa d'abord un assez grand nombre de drames, en les accompagnant d'une poétique à son usage, ou plutôt en son honneur. Son *Essai sur l'art dramatique* avait pour objet de démontrer qu'il fallait renoncer à nos vieilles admirations pour nos grands tragiques, les transporter au drame, et que, suivant son expression textuelle, « les prosateurs sont nos vrais poëtes. » Le bon temps n'était pas encore venu pour les hérésies littéraires, et l'on conclut seulement de celle-ci que le renard des *Héroïdes* avait trouvé les raisins trop verts.

Toutefois il est juste de reconnaître que plusieurs de ces drames, entre autres, *le Déserteur*, *l'Habitant de la Guadeloupe*, *l'Indigent*, etc., offraient des situations et des scènes intéressantes, et obtinrent du succès, surtout en province, où le dialogue souvent diffus et déclamatoire de l'auteur trouva des juges moins difficiles que ceux de la capitale.

Une idée neuve et hardie vint placer Mercier au rang des écrivains qui s'emparent fortement de l'attention publique: ce fut celle de son ouvrage *l'An* 2440 (Paris, 1770), production originale qui a fait naître tant d'imitations. Quoique faiblement et prolixement écrit (surtout lorsque, après l'avoir publié en un volume, l'auteur le délaya en trois), ce livre fit beaucoup de bruit. Le gouvernement n'usa d'aucune rigueur envers l'écrivain, qu'on était loin de croire alors devoir être, malgré le proverbe, prophète en son pays; il se borna à défendre la vente de l'ouvrage: interdiction qui ne fit qu'ajouter à sa réussite.

Poursuivant le rôle de frondeur, qui servait à la fois ses intérêts et sa renommée, Mercier commença, en 1782, la publication de son *Tableau de Paris*; mais les obstacles qu'éprouva cette publication dès les deux premiers volumes le décidèrent à se transporter en Suisse pour la continuer. Ce fut là qu'il donna libre carrière à ses critiques (Amsterd., 1782-88, 12 vol. in-8°). Sous le rapport du style, Rivarol n'a guère exagéré la censure, en disant que c'était un livre « pensé dans la rue et écrit sur la borne; » mais on doit reconnaître qu'il ne manquait ni de vérité ni d'à-propos; qu'il indiquait parfois des réformes utiles en mettant à nu plus d'une plaie sociale de la grande ville, et qu'en un mot, c'était, comme on l'a dit, le véritable bréviaire d'un lieutenant de police.

Ce grand travail ne l'empêcha point de faire paraître en même temps beaucoup d'écrits historiques, philosophiques, etc., tels que ses *Portraits des rois de France; Songes et visions; Mon bonnet de nuit*, etc., etc., œuvres de bavardage littéraire qui ne prouvaient guère que la prodigieuse activité de sa plume.

De retour en France, à l'époque de cette révolution qu'il pouvait, à quelques égards, se vanter d'avoir prédite, Mercier tint, pendant son cours, une conduite aussi honorable que courageuse. Dès son début, il se prononça hautement pour le système de la modération, et, dans sa *Chronique du mois*, attaqua fortement la société des Jacobins. Appelé ensuite à la Convention nationale par le département de Seine-et-Oise, il vota dans le procès de Louis XVI contre la peine de mort et pour l'appel au peuple. Enfin, après le 31 mai, il fut un des 73 qui protestèrent contre ce triomphe de l'anarchie, et exclus comme eux de la Convention, il dut se faire oublier dans la retraite pour échapper à la hache de la Terreur.

En 1795, Mercier fit partie du conseil des Cinq-Cents, mais il s'y fit peu remarquer. On s'occupa beaucoup plus de lui en le voyant, deux ans plus tard, accepter une place de contrôleur de cette loterie qu'il avait signalée comme immorale. Il se tira de ce pas difficile avec un mot spirituel : « Que peut-on faire de mieux, dit-il, que de vivre aux dépens de l'ennemi? »

Membre de l'Institut dès sa création, il obtint en outre la place de professeur d'histoire à l'école centrale. Là, plus paradoxal que jamais, il s'occupa beaucoup moins de ses fonctions que de développer ses hérésies littéraires, scientifiques et artistiques, en déclamant tour à tour contre Racine, Newton et Raphaël; burlesque croisade dont le ridicule fit bonne justice. On lui sut peu de gré de la publication (en 1800) de son *Nouveau Paris*, œuvre où la critique, en signalant des pages cyniques ou extravagantes, dut pourtant remarquer aussi des détails curieux et piquants sur la révolution et les nouvelles mœurs qu'elle avait introduites chez nous.

Témoin et même acteur dans plus d'un grand événement, Mercier présageait sous l'empire que l'avenir nous en réservait encore. Aussi, infirme, et âgé de 74 ans, disait-il à ses amis : « Je ne vis plus que par curiosité. » Cette curiosité fut en partie satisfaite, puisqu'il survécut d'un mois environ à la Restauration. Il mourut à Paris le 25 avril 1814.

Nous ne donnerons pas la trop nombreuse liste de toutes les productions de Mercier. A celle qu'il a lui-même publiée à la fin de l'édition de 1795 de *l'An 2440*, il faut surtout ajouter sa *Néologie, ou Vocabulaire de mots nouveaux à renouveler, ou pris dans des acceptions nouvelles* (Paris, 1801, 2 vol. in-8°), où l'on peut dire, suivant l'expression vulgaire, qu'il prêchait pour sa paroisse; et son dernier écrit (en 1808), une *Satire contre Racine et Boileau :* c'était vouloir mourir dans l'impénitence finale. M. O.

MERCŒUR, *voy.* LORRAINE (*maison de*).

MERCURE (myth.), chez les Grecs *Hermès* (*voy.* ce mot), est avant tout le dieu du commerce (*mercatura*, de *merx, merces*) : c'est là son attribution spéciale, celle qui le distingue des autres dieux. Le trafic donnant lieu à l'astuce, à la mauvaise foi, le symbolisme antique a voulu, par une amère satire, que le patron du négoce fût aussi celui du mensonge et du larcin. Ainsi Mercure représentait le vol sur l'Olympe, où tout devait être représenté. On racontait qu'à peine né, il avait dérobé les bœufs et le carquois d'Apollon, le trident de Neptune, l'épée de Mars, la ceinture de Vénus. Sa parole insinuante et artificieuse était le plus sûr instrument de ses tromperies : « Les divers attributs d'Hermès, interprète, ἑρμηνεὺς, messager, rusé voleur, séduisant discoureur, protecteur des marchés publics, se rapportent à la puissance de la parole (Platon, *Cratyle*). » Aussi Mercure est-il le dieu de l'éloquence et de la musique. On lui attribue même l'invention de la flûte et de la lyre (*voy.*). Quatre heures après sa naissance, ayant tué une tortue, il en prit la carapace, y tendit sept cordes et les fit mélodieusement résonner. A plusieurs titres, il empiétait sur les droits d'Apollon et de Minerve. Toutefois, le caractère de Minerve est surtout la raison; son domaine, la philosophie. Apollon a plutôt pour lot l'imagination : il préside à la poésie et aux beaux-arts. Mercure tient le sceptre du bel-esprit; de lui relèvent les sophistes et les rhéteurs : voilà pourquoi il est le génie protecteur d'Ulysse. Avec ces qualités diverses, il convenait parfaitement aux messages de Jupiter, dont il était le discret interprète auprès des hommes, et plus souvent encore auprès des femmes. Ce fut lui qui endormit et tua Argus (*voy.*). On sait le rôle qu'il joua pendant que le faux Amphitryon triomphait de la chasteté d'Alcmène (*voy.* Hercule). D'autres divinités se servirent aussi de son ministère : il conduisit devant Pâris les trois déesses qui disputaient le prix de la beauté. Agent docile des intrigues galantes du roi des dieux, il devait être l'ami des courtisanes et des entremetteuses; courrier céleste, il ne pouvait se dispenser de prendre soin des voyageurs, des hérauts, des ambassadeurs : Priam marchait sous sa tutelle lorsqu'il se rendit au camp d'Achille. Ne reconnaissez-vous pas le dieu de la diplomatie au présent qu'il fait à Pandore : *menterie, langage caressant, esprit artificieux* (Hésiode)? Cette brillante et dangereuse créature, l'Ève de la mythologie, reçut encore son nom de Mercure, qui la conduisit à l'imprudent Épiméthée, chef de la race humaine. Il rendit aux hommes des services plus réels, en leur enseignant l'écriture, l'astronomie, les exercices gymnastiques, un système de poids et mesures, etc. A l'adresse, il joignit la force et le courage dans ses exploits contre les Gorgones, les Aloïdes, les Titans et les Géants. Il déroba à Typhon le corps haché de Jupiter, et ranima cette divine momie (*voy.* Jupiter). Oubliant parfois son infatigable activité, il prenait la forme d'une borne (*ἕρμα*), et disputait au dieu Terme l'honneur d'être préposé aux rues, aux carrefours et aux limites. Sa sollicitude s'étendait aussi sur les troupeaux et sur la vie champêtre. Non content de se mêler de tous les intérêts des vivants, il assistait à la dernière heure des moribonds, leur fermait les yeux avec sa baguette assoupissante, conduisait leurs âmes dans les enfers, et les ramenait au jour quand elles avaient accompli la période d'expiation.

Tant de fonctions assidues et simultanées ne peuvent s'expliquer que par l'ubiquité du dieu. Nous l'avons vu constamment occupé à la ville, aux champs, aux enfers, sur l'Olympe; et cependant il avait sa place inamovible à la voûte céleste : une planète porte son nom, qui a aussi été donné à un jour de la semaine, *mercredi*. Selon Pline, Apollon revendiquait la propriété de l'étoile de Mercure; Macrobe fait la même remarque, et ajoute que, comme dieu du soleil et de l'éloquence, Mercure s'identifie doublement avec Apollon. En effet, il est à la fois la lumière physique et la lumière intellectuelle. Génie tutélaire du commerce, de l'industrie, des voyages, des découvertes, des sciences, de la politique, de la vie présente et de la vie future; père de la civilisation, comme dit Horace; âme du monde, verbe, λόγος du roi des dieux, comme disent Proclus et Macrobe; puissance de calcul et de délimitation, *marquant* le prix, la mesure et la borne de toutes choses, l'universalité de ses caractères se résume avec assez de précision dans la racine germanique *mark*, *merken*, première étymologie du mot *merx*, dont les Latins dérivaient *Mercurius*.

Il est visible que cette légende multiple se compose d'emprunts faits à toutes les mythologies anciennes, et qu'un dieu si enclin au larcin ne s'est pas fait scrupule de dérober à ses collègues une multitude de prérogatives et d'attributions. Aussi a-t-on toujours distingué plusieurs Mercures. Cicéron en comptait cinq. Le premier, fils de *Cœlus* et de *Dies* ou *Dia* (la Terre?), était l'un des Cabires (*voy.* ce mot), l'*Hermès Ithyphallique*, amant de Proserpine, divinité pélasgique, au rapport d'Hérodote, et représentant, selon Porphyre, la force génératrice au physique et au moral. Le second Mercure était fils de Valens (Κράτης) et de Phoronis ou Coronis : c'est le Mercure souterrain surnommé *Trophonius*. Ampélius lui donne pour père Jupiter, et pour mère Kronia. Selon Servius et Corvilius (cité par Lactance), il devait le jour à Liber et à Proserpine. Le troisième Mercure naquit de Jupiter et de Maïa, en d'autres termes, du Ciel et de la Terre; il sut se faire aimer de Pénélope, d'autres disent de Dryope, et la rendit mère de Pan (*voy.*). On comprend mieux son union avec Vénus, qui donna naissance à Hermaphrodite. Le quatrième Mercure eut Nilus pour père; les Égyptiens regardaient comme un sacrilége de proférer son nom. Enfin le cinquième, né sur le mont Cyllène en Arcadie, et particulièrement honoré par les Phénéates, serait fils de Cyllénus, si l'on en croit Servius et Ampélius, qui ne nomment point sa mère. Corvilius le donne pour fils de Jupiter. et de la nymphe Cyllène. A la suite du meurtre d'Argus, il fut obligé, dit Cicéron, de se réfugier chez les Égyptiens, auxquels il enseigna l'écriture et dicta des lois. Ce peuple le désignait sous le nom de Thoth (*Thoyt Theut*, *Teutatès*, ϑεὸς), qu'il donnait aussi au premier mois de l'année. Le Mercure égyptien, comme celui des Grecs, était une personnification du soleil. La même intention ne se cache-t-elle pas sous le mythe qui fait d'Hermès l'époux de Diane et le père de Cupidon? Peut-être est-il permis d'interpréter encore en ce sens le nom de *Camil* (*Himmel?*) que ce dieu portait chez les Étrusques.

C'est au troisième Mercure que se rapportent les principaux traits de la légende que nous avons résumée. On le représentait ordinairement sous les traits d'un jeune homme presque nu : seulement une chlamyde était négligemment jetée sur ses épaules. L'esprit et la malice brillaient dans tous les traits de sa gracieuse physionomie. Ses formes élégantes et presque aériennes convenaient au messager céleste. Des ailes à ses talons et à sa coiffure étaient encore un symbole de sa prodigieuse rapidité. Son caducée (*voy.*) était aussi surmonté de deux ailes : ce sceptre pacifique, qu'il ne quittait jamais, n'était dans le principe qu'une simple baguette, que le dieu interposa entre deux serpents qui se battaient, ou qui, selon d'autres, se livraient à de plus doux ébats. Les deux serpents symétriquement enlacés autour de la verge restèrent à jamais unis, symbole de concorde et de repos.

Les Romains crurent reconnaître leur Mercure dans les forêts de la Germanie. Le dieu que désignent sous ce nom César et Tacite est assurément, comme l'atteste Paul Diacre, Odin (*voy.*) ou Wodan, qui, semblable à plus d'un titre au fils de Maïa, était une personnification du soleil, et unissait les âmes des héros dans le Walhalla. L. D-c-o.

MERCURE (astr.), *voy.* Planètes.

MERCURE (chimie). Le mercure, qu'on connaît aussi vulgairement sous le nom de *vif-argent*, est un métal; mais sa fusibilité est telle que, dans nos climats tempérés, il se présente toujours à l'état liquide, tandis qu'en Sibérie, ou par un froid artificiel de —40° cent., il est solide, et dans cet état présente tous les caractères physiques des métaux, c'est-à-dire qu'il est brillant, malléable, très pesant, puisque son poids spécifique est de 13.6. Il est blanc, avec une teinte irisée bleue, qui ferait aisément distinguer sa couleur de celle de l'argent. La volatilité du mercure égale sa fusibilité, et offre un moyen de le purifier en le distillant, car à + 347° environ il entre en ébullition et s'élève en fumées abondantes; mais même à une température de + 10 à 12°, il se volatilise quoique bien plus lentement : cette grande volatilité du mercure fait comprendre ses effets sur notre économie et quelques-uns des phénomènes que présente son emploi dans les arts.

L'état de liquidité permanente dans lequel est le mercure rend ses combinaisons faciles : aussi se combine-t-il avec un grand nombre de corps. Avec l'oxygène, il forme deux oxydes : le premier est noir, le deuxième est rouge; c'est le précipité *perse*. Avec le chlore, il donne deux chlorures (*voy.*) qui fournissent deux armes puissantes à l'art de guérir : le *calomel* (*voy.*) ou protochlorure, le *sublimé-corrosif* ou deutochlorure. Il se combine aussi dans des proportions diverses avec le soufre, et fournit un protosulfure noir ou *éthiops minéral*, et le *cinabre* (*voy.*) ou deutosulfure, dont la couleur est d'un beau rouge. Le *vermillon* est du cinabre d'un plus beau rouge, et qu'on obtient en sublimant le protosulfure. L'acide nitrique dissout rapidement le mercure, et toutes les combinaisons de ces deux corps sont de puissants caustiques, assez fréquemment employés en médecine. C'est en précipitant par l'action de la chaleur le mercure de sa solution dans l'acide nitrique, qu'on obtient un oxyde d'un rouge brillant connu sous le nom de *précipité rouge*, employé comme escarotique. L'acide sulfurique dissout le mercure plus difficilement; le turbith minéral est un des résultats de cette dernière combinaison. On prépare dans les arts, avec le mercure dissous dans l'acide nitrique, une substance fort dangereuse et connue sous le nom de *poudre fulminante* (*voy.*), qu'un choc léger suffit à enflammer; c'est avec elle qu'on fait maintenant les amorces fulminantes, employées pour toutes les armes à percussion.

Le mercure se combine avec un grand nombre de métaux et forme des mélanges connus sous le nom d'*amalgames* (*voy.*), au lieu que celui d'*alliage* est employé pour la combinaison des autres métaux entre eux. Ces amalgames sont fort en usage dans les arts, on s'en sert pour l'extraction des métaux précieux dans les mines. Le tain des glaces (*voy.* ce mot et Étamage) est un amalgame d'étain. Avant la découverte de M. Ruolz, on n'avait pour l'argenture et la dorure (*voy.*) d'autres moyens que l'emploi des amalgames d'argent et d'or, procédés qui sont toujours dangereux, malgré les ingénieuses combinaisons inventées par M. Darcet (*voy.*) pour les rendre moins insalubres. Cette propriété du mercure de s'unir avec plusieurs métaux rend sa sophistication facile; le plomb, par exemple, y est souvent employé, et son union est tellement intime (il en est de même de l'étain) qu'il passe avec le mercure à la distillation; ainsi falsifié, le vif-argent prend un aspect mat, qui n'échappe point à un œil exercé. La science en outre fournit mille moyens de reconnaître les sophistications.

Dans son plus grand état de pureté, on se sert du mercure pour la construction des thermomètres, à cause de la régularité (dans certaines limites toutefois) de sa dilatation par la chaleur, et à cause de son poids pour celle des baromètres (*voy.* ces deux mots).

Malgré les dangers qui accompagnent son introduction dans notre économie, le mercure est un des métaux le plus employés en médecine, et l'étude attentive de ses effets toniques, si elle était bien faite par tous les médecins, les éclairerait parfaitement sur ses véritables effets thérapeutiques. Sous ce point de vue, rendons pleine et entière justice aux médecins allemands qui, en procédant de cette manière, nous ont bien fait connaître les effets antiphlogistiques du mercure et tous les avantages qu'on peut retirer de son emploi sagement dirigé pour le traitement d'un grand nombre de maladies inflammatoires, surtout chez les sujets d'un tempérament sanguin, puisqu'il y a chez eux bien moins d'inconvénients à rendre plus diffluent un sang déjà trop plastique. De là aussi tous les services qu'on obtient de ce métal dans le traitement des affections syphilitiques (*voy.*) primitives, puisque dans cette condition elles sont accompagnées presque toujours d'un état inflammatoire. Mais aussi que d'effrayants revers éprouvés dans ces maladies passées à l'état chronique, alors qu'elles ont détérioré la constitution, et si surtout l'individu malade offre la condition d'un tempérament lymphatique! C'est particulièrement dans les cas de ce genre que l'auteur de cet article, qui a signalé le danger de la présence du mercure dans notre économie, a préconisé les avantages d'un autre métal *, dont les effets n'ont aucune analogie avec ceux du mercure.

Le mercure est fort abondamment répandu dans la nature, mais jamais à l'état natif. On le trouve généralement à l'état de bi-sulfure (cinabre); il en existe des mines en France; à Idria, en Carniole; à Almaden, en Espagne (Manche); près de

---

(*) *De l'or, de préférence au mercure, dans le traitement de la syphilis récente et invétérée*, in-8°.

Schemnitz, en Hongrie; en Chine, au Pérou et dans quelques autres parties de l'Amérique. C'est en traitant cette mine par des procédés qu'il serait trop long d'indiquer ici, mais qu'on peut comparer à une véritable distillation, qu'on obtient le mercure métallique. A. L-d.

MERCURE DE FRANCE. Fondée à Paris, en 1672, par Visé, sous le titre de *Mercure galant*, cette revue mensuelle, consacrée principalement à la littérature, continua à paraître, à de rares interruptions près, jusqu'à ces derniers temps. Après la mort de Visé, Dufreny (1710), Lefèvre (1714), qui lui donna son nouveau nom de *Mercure de France*, l'abbé Buchet (1717), qui l'appela *Nouveau Mercure*, Antoine de La Roque (1721), Boissy (vers 1754), Marmontel (1758), exploitèrent successivement, et quelquefois avec succès, le privilége de cette publication. C'est pendant la direction de Boissy que les *Contes moraux* (*voy.* Marmontel) commencèrent à paraître dans ce recueil. De 1759 à 1764, un *Choix des anciens Mercures* (108 vol. in-12) fut publié par Suard et Coste, sous la direction de Marmontel. En 1788, Panckoucke acquit le privilége du Mercure, et ajouta à ce journal une partie politique sous le titre de *Journal historique et politique*, dont la rédaction fut confiée d'abord à Mallet-Dupan et ensuite à Peuchet, jusqu'au 10 août 1792. Ce fut l'époque de sa plus grande prospérité: il avait alors jusqu'à 15,000 abonnés. Différents autres journaux, tels que le *Journal de littérature et de politique*, le *Journal français*, le *Journal des dames*, étaient venus se fondre dans cette publication. La Harpe le rédigea en 1793. Interrompu quelque temps pendant la révolution, le *Mercure* reparut et mourut plusieurs fois depuis. Legouvé fut chargé de sa direction de 1807 à 1810. Sous la Restauration, MM. Jouy, Jay, Étienne cherchèrent à le ressusciter; mais *la Minerve française*, qui les compta aussi parmi ses fondateurs, ne tarda pas à lui succéder. En 1789, la collection complète du Mercure formait déjà environ 1,100 petits volumes ou cahiers. La Bruyère avait dit du *Mercure galant* qu'il était *immédiatement au-dessous de rien*; qu'aurait-il dit du *Mercure de France?* Em. H-g.

MERCURIALES. On nommait ainsi, sous l'ancien régime, des assemblées à huis clos de toutes les chambres d'un parlement, dans lesquelles le procureur général et le premier avocat général faisaient alternativement un discours sur le maintien de la discipline de ce corps judiciaire, et sur les fautes que quelques magistrats avaient pu commettre. Cette expression désignait aussi les discours qui étaient prononcés dans ces réunions que l'on appela *mercuriales*, parce qu'elles avaient lieu le mercredi. Ordonnées par Charles VIII, en 1493, et par Louis XII, en 1498, les mercuriales se tinrent d'abord tous les quinze jours; ensuite, d'après l'ordonnance de 1539, de mois en mois; puis, suivant l'ordonnance de Moulins, de trois mois en trois mois. Enfin Henri III, aux États de Blois, les réduisit à deux par année, l'une à Pâques, l'autre à la Saint-Martin.

L'usage des mercuriales a cessé avec l'ancienne organisation des tribunaux, et le pouvoir disciplinaire (*voy.*) auquel, de nos jours, les magistrats sont soumis, s'exerce suivant des formes nouvelles. Toutefois, le décret du 6 juillet 1810, après avoir statué que la rentrée des Cours se fera, chaque année, dans une audience solennelle à laquelle assisteront toutes les chambres, ajoute la disposition suivante: « Le procureur général, ou l'un des avocats généraux qu'il en aura chargé, prononcera un discours sur un sujet convenable à la circonstance; il tracera aux avocats et aux avoués le tableau de leurs devoirs; il exprimera ses regrets sur les pertes que le barreau aura faites, dans le cours de l'année, des membres distingués par leur savoir, par leurs talents, par de longs et utiles travaux, et par une incorruptible probité. (*) » E. R.

On donne aussi le nom de mercuriales aux prix courants des denrées comestibles que l'autorité municipale arrête à la fin de chaque marché. Les mercuriales des grains et farines (*voy.* ces mots), qui ont une assez grande importance, en ce

---

(*) *Voy.* l'art. Chambre du Conseil. Dans le langage familier, *mercuriale* est devenu synonyme de *réprimande*. S.

qu'elles servent à la taxe du pain, doivent indiquer trois ou quatre prix s'appliquant aux diverses qualités de ces denrées. Leur exactitude est facilement appréciable, parce qu'elles se cotent d'après une mesure déterminée, comme l'hectolitre, le quintal, etc. Mais il n'est pas si aisé de vérifier l'exactitude des mercuriales des marchés à bestiaux. Elles s'établissent habituellement sur les déclarations contradictoires des bouchers acheteurs et des marchands vendeurs, et la moyenne des trois termes de la mercuriale est constatée d'une manière assez régulière à Paris par la *caisse de Poissy* (*voy*. Boucherie). D. A. D.

MERCY (François de), guerrier célèbre, lieutenant général des armées de l'électeur de Bavière et feldmaréchal impérial, né à Longwy en Lorraine, gagna tous ses grades sur le champ de bataille. En 1643, il battit Rauzau, près de Tuttlingen, et prit Rothweil et Ueberlingen; l'année suivante, il s'empara de Fribourg; mais peu de temps après, attaqué près de cette dernière ville par le grand Condé, il fut forcé à la retraite après un combat de trois jours. Le 5 mai 1645, il défit Turenne près de Mergentheim (Marienthal); et le 3 août, il trouva la mort dans la bataille de Nœrdlingen. On l'enterra sur le champ de bataille, et on grava ces mots sur sa tombe: *Sta, viator! heroem calcas.*

Son petit-fils, Florimond-Claude de Mercy, né en Lorraine, en 1666, devint aussi feldmaréchal impérial. Il signala d'abord sa valeur à la défense de Vienne, contre les Turcs; il servit ensuite avec non moins de distinction en Italie et sur les bords du Rhin. Intrépide général de cavalerie, il se couvrit de gloire dans la guerre pour la succession d'Espagne. Nommé feldmaréchal, il prit le commandement d'une partie de l'armée destinée à agir contre les Turcs, et s'illustra encore à Péterwaradin et à Belgrade. En 1719, il combattit avec succès les Espagnols en Sicile. En 1734, il occupa le duché de Parme; mais le 29 juin, il fut tué à l'attaque de la Croisette. X.

MÈRE, *voy*. Parents.

MÉRIAN, nom d'une famille de graveurs et de peintres célèbres, originaire de Bâle. Matthieu Mérian, dit *l'aîné*, né dans cette ville, en 1593, mort à Schwalbach, en 1651, après avoir longtemps habité Francfort-sur-le-Mein, en qualité de marchand d'objets d'art, était un graveur à l'eau-forte très habile et qui excellait surtout dans la perspective. On a de lui des cartes, des batailles, des chasses; mais on recherche principalement ses gravures des principales villes de l'Europe, en plusieurs vol. in-fol., et celles dont il a enrichi, avec Th. de Bry, l'un de ses maîtres, les descriptions de voyages en Amérique. — Ses fils, Matthieu Mérian jeune (né à Bâle, en 1621), et Gaspard, sans posséder son habileté, furent cependant, l'aîné, un peintre de portraits, et le cadet, un graveur à l'eau-forte très distingué. — Le fils du premier, Jean-Matthieu, se fit également un nom par ses portraits, et mourut à Francfort, en 1716. Cependant, de tous ces artistes, aucun ne fut plus célèbre que Marie-Sibylle, fille du premier Matthieu, née à Francfort, en 1647, et qui épousa, en 1665, le peintre Graff, avec lequel elle finit par divorcer. Le goût, l'intelligence et la vérité avec lesquels elle a su peindre en détrempe les fleurs, les papillons, les chenilles et les autres insectes, lui ont fait une grande réputation. Elle aimait tellement son art, qu'elle entreprit le voyage de Surinam, afin d'y observer les mœurs des insectes du pays. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons seulement les *Métamorphoses merveilleuses des chenilles et la manière singulière dont elles se nourrissent de fleurs* (Nuremb., 1679, 2 vol.; Francf., 1683, in-4°; en franç., *Histoire des Insectes*, Amst., 1730, in-fol.; en holland., Amst., 1783; en lat., Amst., 1717, in-4°); les *Insectes européens* (Amst., 1730, in-fol.; trad. en franç. par Marret, Amst., 1730, in-fol.); et les *Métamorphoses des insectes de Surinam* (holland. et lat., Amst., in-fol.). Les exemplaires qu'elle a coloriés elle-même sont d'un prix excessivement élevé. Une des plus importantes collections de ses dessins se trouve aujourd'hui dans le cabinet de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. — Il nous reste à parler d'un autre membre de la même famille, Jean-Bernard Mérian, né à Liestall, le 28 septembre 1723, qui, dans ses traités philosophiques, attaqua le système de Wolf. Nommé membre de l'Académie des sciences de Berlin, en 1748, à la recommandation de Maupertuis, il devint directeur de la classe des beaux-arts en 1771, et secrétaire perpétuel à la mort de Formey. Il mourut à Berlin, le 12 février 1807. *C. L.*

Le baron André-Joseph de Mérian-Falkach, né à Bâle, en 1772, auteur de plusieurs ouvrages de philologie comparative publiés par Klaproth, paraît avoir appartenu à la même famille. X.

MÉRIDIEN (*meridianus*, de *meridies*, midi), *voy.* Longitude.

MÉRIDIENNE, ligne tracée sur une surface quelconque dans le plan du méridien. C'est donc une ligne sur laquelle le soleil passe d'aplomb à midi. Elle est d'une grande utilité dans l'astronomie, la gnomonique, la géographie, etc.

On nomme *méridienne du temps moyen*, une courbe en forme de 8 qu'on trace autour de la ligne de midi d'un cadran solaire, et qui indique le midi en temps moyen pour chaque mois de l'année. *Voy.* Cadran solaire. L. L.

MÉRINO (don Geronimo), connu sous le nom du *curé Mérino*, s'est fait une réputation presque européenne par ses exploits comme chef de guérillas. Il est né vers 1770, de pauvres paysans de la Vieille-Castille. Curé de Villaobiado, son village natal, jusqu'à l'invasion des Français en Espagne, rien ne pouvait faire supposer qu'il serait tiré un jour de l'obscurité où il vivait. Cependant, au mois de mai 1808, il se mit à la tête d'une bande de partisans avec laquelle il tomba sur les détachements isolés, commettant de telles cruautés sur les prisonniers, que son nom devint un objet de terreur, même pour ses compatriotes. Lorsque Ferdinand VII eut été rétabli sur son trône, Mérino retourna dans son village et y vécut obscurément comme auparavant. Le rétablissement de la constitution, en 1820, lui remit les armes à la main. Sa renommée rassembla en peu de temps autour de lui une foule d'hommes sans aveu qui devinrent le fléau de la Vieille-Castille, sous le prétexte de défendre le trône et l'autel. Le roi ayant été rétabli dans le plein exercice de son pouvoir absolu, Mérino obtint en récompense de ses services le grade de brigadier et une pension de 9,000 fr. On n'entendit plus parler de lui jusqu'en 1838, où il se présenta tout à coup en grand uniforme devant la reine Marie-Christine, pour lui offrir ses félicitations au sujet du rétablissement de son époux, et s'engager à défendre de tout son pouvoir les droits de sa fille. A cette époque cependant, il préparait déjà un soulèvement en faveur de don Carlos. Après la mort du roi, le 14 octobre 1833, il quitta secrètement Burgos, sa résidence habituelle, entraînant à sa suite presque tout le bataillon des volontaires royaux. En novembre, il était à la tête de 20,000 hommes; mais l'arrivée dans la Vieille-Castille du général Quesada, amena dans ses rangs une défection presque complète. Mérino dut se borner dès lors à faire une guerre de partisans, et il la continua avec plus ou moins de succès jusqu'en 1838, où une défaite qu'il essuya le força à se réfugier auprès de don Carlos, avec qui il passa en France. Le curé Mérino unit à une férocité sanguinaire un rare désintéressement, une sobriété admirable, une activité prodigieuse, un courage à toute épreuve. *C. L. m.*

MÉRINOS. Ce nom s'applique à trois choses différentes: au mouton de race espagnole, à la laine qu'il porte, et à une étoffe particulière de laine.

Au xiv^e siècle, on fit venir en Espagne des béliers berbères, que l'on croisa avec des brebis indigènes. De là, dit-on, le nom de *mérinos*, qui signifierait venu d'outre-*mer*. Quoi qu'il en soit, les Espagnols appelaient *lana merina* la laine fine et délicate, crépue et frisée, et *ovejas merinas* les animaux qui la portent. Ils appelaient aussi *merino* le pasteur chargé du soin des troupeaux. Le premier troupeau de mérinos fut amené d'Espagne en France sous Louis XIII; il y en eut depuis plusieurs autres importations. *Voy.* Laine, T. XVI, p. 90.

Les races nombreuses de moutons peuvent se rapporter à deux types principaux, quant à la production de la laine: les moutons à laine frisée, qui se plaisent surtout dans les pays montagneux et dont la race perfectionnée est le mérinos; et les moutons à laine longue et lisse, qui se conviennent mieux dans les plaines, donnent de meilleurs produits en chair, et dont la race la plus belle est celle d'Angleterre nommée *dishley* ou *new-leicester*. *Voy*. Mouton.

L'étoffe qui porte le nom de mérinos est un tissu croisé, pure laine, différant essentiellement de tout autre tissu de laine croisé en ce qu'elle n'est pas feutrée ou foulée, et en ce que la chaîne et la trame sont toutes deux en laines peignées avant la filature. C'est en 1803 seulement qu'on parvint à filer une laine peignée assez peu tordue pour pouvoir servir à la trame; le fil qu'on avait jusqu'alors obtenu, uni, régulier, mais très tordu, très convenable pour chaînes d'étoffes, ne pouvait produire, employé en trame, que des tissus ras, sans épaisseur ou sans souplesse. On ne sait au juste qui fabriqua le premier du mérinos. Chaude, solide et se prêtant à de vives nuances, cette étoffe obtint dès son apparition une certaine vogue, que la filature mécanique contribua encore à répandre. Reims, qui fut son berceau, excelle encore dans ce produit, dont la France a fabriqué, en 1834, pour 20 millions environ. Depuis, ce chiffre a diminué, par suite de la préférence accordée aux étoffes brochées, aux mousselines-laines, stoffs, etc. L'Angleterre, la Prusse et l'Autriche, font des mérinos; mais la France ne rencontre de véritable concurrence que dans les fabriques saxonnes. L. L.

MERISIER (*cerasus avium*, Mœnch.; *prunus avium*, L.), espèce du genre cerisier (*voy.*), qui se distingue du cerisier proprement dit, en ce qu'elle forme un arbre beaucoup plus élevé, à tête pyramidale, et en ce que son fruit est petit, sucré, à chair adhérant au noyau.

Le merisier croît spontanément dans les bois montueux d'une grande partie de l'Europe. Il est fort probable que les *guigniers*, les *heaumiers* et les *bigarreautiers*, n'en sont que des races de culture. En France, cet arbre n'obtient que rarement une place dans les jardins fruitiers, parce qu'on lui préfère, à juste titre, les autres espèces ou variétés du même genre, dont le fruit est plus gros. Mais dans la Forêt-Noire et en Suisse, on a coutume de le planter dans le voisinage des habitations rustiques et au bord des chemins; car c'est de son fruit qu'on extrait, par la distillation, la liqueur de table connue sous les noms de *kirsch* ou *kirschenwasser* (*voy.*). D'ailleurs, le merisier se plaît dans les climats tempérés, et il prospère encore dans des régions où les produits de tout autre cerisier seraient nuls ou très chanceux.

Le bois du merisier est dur, uni, pesant, d'un grain serré et d'un roux foncé; il est excellent comme combustible. Personne n'ignore que les ébénistes et les tourneurs en font de très beaux ouvrages.

Le *merisier à fleurs doubles* est une fort belle variété qui contribue à l'ornement des bosquets. Éd. Sp.

MÉRITE, Démérite, *voy*. Moralité.

MÉRITE MILITAIRE (ordre du), institué, le 10 mars 1759, par Louis XV pour récompenser les services rendus par des officiers professant la religion réformée, et qui, pour cette raison, ne pouvaient être admis dans l'ordre de Saint-Louis. Cet ordre comprenait 3 grand's-croix, 4 commandeurs et les chevaliers. La décoration consistait en une croix d'or à 8 pointes pommetées, et anglée de 4 fleurs de lis d'or; au centre était une épée en pal, la pointe tournée en haut et entourée de cette légende : *Pro virtute bellicâ;* au revers se voyait une couronne de lauriers avec ces mots : *Ludovicus XV instituit* 1759. Le ruban était gros bleu.

Aboli par la Convention, l'ordre du Mérite militaire fut rétabli par ordonnance royale du 25 novembre 1814, avec quelques modifications dans ses statuts. *Voy*. Louis (*ordre de Saint-*), T. XVI, p. 702.

Plusieurs autres états ont des ordres du Mérite civil ou militaire. Nous ne citerons que celui de Prusse, institué spécialement pour les services militaires par Frédéric-le-Grand, et auquel le roi de Prusse actuel vient d'ajouter (mai 1842) une *classe de paix* qui sera composée de savants et d'artistes allemands et étrangers.—Relativement à l'ordre du Mérite civil de Bavière, *voy*. Bavière, T. III, p. 182. X.

MERLAN, Merluche, *voy*. Gade.

MERLE (*turdus*), genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, famille des dentirostres (*voy.* ces mots), et que l'on distingue de leurs congénères, notamment des pies-grièches auxquelles ils ressemblent beaucoup, par leur bec comprimé et arqué sans être fortement dentelé ni crochu à sa pointe. Quoiqu'ils mangent des insectes, leur régime est généralement frugivore. Leurs habitudes sont solitaires, mais ils émigrent en bandes plus ou moins nombreuses. Il n'est presque point de partie du monde où ils n'habitent. On donne plus particulièrement le nom de merle aux espèces dont les couleurs sont uniformes ou au moins distribuées par larges places, et on réserve celui de grives (*voy.*) à celles dont le plumage est *grivelé* ou marqué de petites taches noires et brunes.

En tête des merles proprement dits, nous citerons le *merle commun* (*t. merula*), entièrement noir, avec le bec jaune, tandis que la femelle est brune en dessus, rougeâtre en dessous. Cet oiseau, qui reste chez nous toute l'année, est un de nos chanteurs les plus agréables. Quoique défiant et rusé, il se laisse prendre dans divers piéges, et on l'apprivoise facilement. Le mâle et la femelle travaillent tous deux à la construction de leur nid qu'ils composent de mousse et de terre détrempée. La ponte, qui est de 4 à 6 œufs, se renouvelle deux ou trois fois dans l'année. La chair de cette espèce est estimée. On trouve quelquefois des individus tout blancs, par albinisme. Le *merle à plastron blanc*, ainsi nommé de la large plaque blanche que le mâle porte à la poitrine, et le *merle de roche*, d'un gris d'ardoise, habitent les parties montueuses de l'Europe et ne sont que de passage en France. Le *merle solitaire*, d'un bleu plus ou moins foncé et dont le chant est très mélodieux, est assez commun dans le midi. Plusieurs espèces étrangères se font remarquer par les couleurs brillantes de leur plumage.

On a nommé *merles d'eau* ou *cincles* plusieurs oiseaux appartenant à un genre voisin et qui fréquentent le bord des ruisseaux pour y chercher les insectes aquatiques dont ils se nourrissent. C. S-TE.

MERLIN, surnommé *Ambroise l'Enchanteur*, fils d'un incube, dit-on, et d'une nonne du couvent de Vaer-Merlin qui avait pour père le roi d'Écosse, naquit, selon la légende, à Carmarthen, dans le VIe siècle. Instruit par son père dans toutes les sciences, il en apprit aussi l'art d'opérer les prodiges que l'histoire fabuleuse de l'Angleterre lui attribue. Il fut le sage par excellence, le plus grand mathématicien de son siècle, le conseiller et l'ami des quatre rois, Vortigern, Ambroise, Uther-Pendragon et Arthus (*voy.*), célèbre par sa Table ronde (*voy.*). D'après les conseils de ses magiciens, Vortigern voulut faire construire une tour imprenable pour se défendre contre les Saxons; mais à peine les fondements en avaient-ils été posés que la terre les engloutit dans la nuit. Les magiciens déclarèrent alors au roi que, pour prévenir une seconde catastrophe pareille, il fallait arroser la première pierre du sang d'un enfant qui n'eût pas de père. Après des recherches longtemps infructueuses, on apporta au roi le jeune Merlin, qui, instruit de l'oracle des magiciens, disputa avec eux, et leur prouva que sous les fondements de la tour il y avait un lac, et sous ce lac deux dragons furieux, l'un rouge, représentant les Angles, et l'autre blanc, représentant les Saxons. On fit donc des fouilles, et l'on trouva effectivement les dragons qui commencèrent un combat terrible, sur quoi Merlin se prit à pleurer et à prophétiser sur l'Angleterre. Parmi les enchantements qu'on lui attribue, nous citerons seulement les trois suivants : Uther-Pendragon étant devenu amoureux de la belle Ingerne, Merlin lui procura la possession de celle qu'il aimait, en lui donnant les traits de son mari; il transporta d'Irlande en Angleterre des rochers qui prirent la forme de géants, et qui, se mettant à danser, formèrent un trophée pour le roi Ambroise; enfin, il échappa aux Saxons sur un vaisseau de verre. Il mourut dans l'île de Bardsey. — Voir *Merlin's life, his prophecies and predictions* (Lond., 1813), et l'*Histoire des enchantements de Merlin*, en allem., dans le t. V du *Recueil de poésies romantiques* de Schlegel. C. L.

MERLIN COCAÏE, *voy.* MACARONIQUES (*vers*), et T. XV, p. 171.

MERLIN (Philippe-Antoine, comte), *dit* de Douai. Il naquit le 30 octobre 1754, à Arleux, petite ville de l'ancien Cambrésis. Son père était fermier, cultivateur aisé dans un pays où, de tout temps, on eut le bon esprit d'honorer l'agriculture. Il fit ses études au collége d'Anchin, établi à Douai et placé sous le régime de l'université de cette ville : c'est de là qu'il reçut plus tard le surnom de *Merlin de Douai*[*].

Reçu avocat au parlement de Flandre, il ne tarda pas à se placer à la tête du barreau de sa province. Mais sa clientelle, quelque nombreuse qu'elle fût, ne suffisait pas pour absorber toute l'activité de son esprit. Un dictionnaire de droit, qui se publiait alors sous le titre de *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence, en matière civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, reçut de Merlin de nombreux articles; et l'exactitude, autant que la profondeur qui s'y faisaient remarquer, contribuèrent également à la réputation de l'auteur, et au succès du livre qui obtint en peu de temps deux éditions[**], et qui fut bientôt cité avec autorité dans tous les parlements du royaume.

La réputation de Merlin, avocat, s'étendit ainsi dans toute la France. Il eut pour clients, dans les deux procès les plus célèbres de cette période, le fameux Beaumarchais et l'illustre président Dupaty; plus tard, le duc d'Orléans le nomma membre de son conseil d'apanage.

La révolution vint déranger le cours paisible de ses premiers travaux. Élu député à l'Assemblée constituante, la destinée de Merlin n'était pas de briller à la tribune : il fut toute sa vie dans l'impossibilité de rien improviser. Mais il ne se fit pas moins remarquer, dans cette grande et mémorable assemblée, par son fameux rapport du 3 février 1790, sur les résultats et les effets du décret du 4 avril 1789, qui avait aboli le régime féodal. Il ne suffisait pas d'avoir décrété cette abolition en termes généraux. L'arbre était renversé, mais il fallait en extirper les racines; le principe était proclamé, mais il restait à poursuivre et à régler ses conséquences : et c'est la tâche que remplit Merlin avec une supériorité qui lui valut les suffrages de tous ses collègues.

Merlin fut ensuite le rédacteur et le rapporteur du *Code des délits et des peines*, du 3 brumaire an IV. Ce Code, au moment où il parut, peu de temps après la suppression des tribunaux révolutionnaires, et au milieu de l'incohérence des lois de circonstance et des décrets d'urgence rendus pendant les premiers temps de la révolution, apporta de grandes améliorations dans la législation criminelle.

Sous le Directoire, Merlin fut d'abord ministre de la justice. Jamais aucun ministre ne fut aussi laborieux, et ne mit autant de précision et de célérité dans sa correspondance. Il remplaça ensuite Barthélemy comme directeur, dignité dont il se démit, en 1799, de concert avec Larevellière-Lépeaux. Mais la vraie, la solide gloire de Merlin, le fondement le plus durable et le plus pur de sa réputation, commence à l'époque où il devint procureur général à la Cour de cassation (an X). C'est là qu'on retrouve en lui le jurisconsulte tout entier. Riche de la longue étude qu'il avait faite des diverses parties de l'ancien droit; initié à toutes les pensées qui avaient présidé à la confection des lois nouvelles; ayant retenu de toutes les impressions intermédiaires une connaissance exacte des incidents qui avaient successivement amené les actes législatifs dont il se trouvait chargé de surveiller et de diriger l'application ; on le vit, pendant treize ans, à la tête de la science par son érudition, servir de régulateur à la Cour suprême, préparer par ses réquisitoires des arrêts qui n'étaient ordinairement que la sanction de ses opinions; et cela dans les *questions*[*] les plus difficiles et les plus variées; car il se montrait également fort, également instruit, soit qu'il s'agît d'appliquer encore l'ancien droit français, ou le droit des contrées si diverses réunies à l'empire, soit qu'il s'agît du droit institué par les nouveaux Codes dans l'intelligence desquels personne ne l'a surpassé, soit enfin qu'il se rencontrât de ces questions qu'on a nommées *transitoires*, parce qu'elles étaient nées du passage toujours difficile d'une législation à une autre : questions vraiment Papiniennes, si l'on apprécie équitablement la supériorité avec laquelle il a su les traiter.

---

[*] Pour le distinguer de Merlin de Thionville (voy. l'art. suiv.).

[**] De 1775 à 1786, deux éditions parurent, l'une en 64 vol. in-8°, l'autre en 17 vol. in-4°. Il en existe d'autres plus récentes.

[*] *Recueil alph. des Questions de droit qui se présentent le plus fréquemment dans les tribunaux* (5 vol. 1804-10) ; 4ᵉ éd., 1827, 8 vol. in-4°.

En ne considérant que le savoir de Merlin, on doit être surpris que Napoléon ne l'ait pas choisi pour l'un des rédacteurs de ses Codes.... Mais si l'on ne juge que son talent pour la discussion, l'application des principes aux affaires, et l'alliance du droit au fait, on conviendra que jamais homme ne fut mieux à sa place que le procureur général Merlin.

Une logique puissante, une dialectique quelquefois un peu subtile, mais toujours ménagée avec art et conduite, avec une dextérité infinie à travers toutes les diverses branches d'une question : tel est le caractère distinctif de son talent. Si parmi tant d'orateurs célèbres qui ont été les contemporains de Merlin, un seul eût eu sa science; ou si lui-même, à la science qu'il possédait, eût joint les qualités oratoires de l'un d'eux, on ne pourrait rien concevoir de comparable à la force et à l'entraînement d'une telle réunion de talents.

Merlin avait été membre du Corps législatif à plusieurs reprises, il avait été ministre, membre de l'Institut, directeur de la république, substitut, procureur général, conseiller et ministre d'état, comte de l'empire et grand-officier de la Légion-d'Honneur! La Restauration le dépouilla de tous ceux de ces titres qu'elle put lui ravir; et après les Cent-Jours, il ne lui resta plus que celui d'*exilé!*....

Retiré en Belgique, il y vivait concentré dans ses études; mais il ne tarda pas à être relancé par la diplomatie de la Sainte-Alliance; et sur la notification d'un décret du 17 décembre 1815, par lequel le roi des Pays-Bas, *sur les instances des puissances alliées de la France*, lui intimait l'ordre de sortir de ses États, il se vit contraint d'aller chercher un refuge hors du continent. Il venait de s'embarquer pour l'Amérique, lorsqu'une tempête furieuse assaillit le navire qu'il montait. Merlin était accompagné de son fils[*], et, au milieu du péril commun, il ne montrait de souci que pour celui que son dévouement filial attachait à son sort. Déjà le bâtiment faisait eau de toutes parts, lorsque les passagers furent recueillis par une chaloupe qui les arracha à une mort certaine, et les déposa dans le port de Flessingue; peu après, le navire fut englouti par les eaux. Le pauvre *naufragé* eut alors recours à l'invocation du droit de la nature et des gens! Il obtint du roi des Pays-Bas la permission de résider librement à Harlem. C'est de là qu'il est revenu en 1832, lorsque la révolution, si glorieusement accomplie à cette époque, permit à toutes les victimes des réactions politiques de la Restauration de rentrer sur le sol français. Bientôt les portes de l'Institut lui furent rouvertes, et il revint prendre place dans l'Académie des sciences morales et politiques, douce retraite où il trouvait le repos après tant d'agitations et de travaux. Il est mort à Paris, le 26 décembre 1838, âgé de 84 ans. D.

MERLIN (ANTOINE-CHRISTOPHE), *dit* DE THIONVILLE, né dans cette ville, en 1762, y exerçait les fonctions d'huissier, à l'époque où éclata la révolution. Il en embrassa la cause avec une ardeur fougueuse. En 1791, membre de la municipalité de Thionville, il fut nommé député du dép. de la Moselle à l'Assemblée législative. Il y marqua sur-le-champ sa place au milieu des hommes qui, en entravant la marche du gouvernement par de folles exigences et de continuelles dénonciations, rendaient impossible l'établissement stable de tout ordre constitutionnel. La violence des sorties qu'il faisait sans cesse à la tribune contre la cour, les ministres, le clergé et tous les agents

---

(*) Ce fils, ANTOINE-FRANÇOIS-EUGÈNE, comte Merlin, né à Douai, le 27 décembre 1778, fit avec distinction les campagnes de l'empire, et il avait déja obtenu le grade de général au moment de la Restauration. Rentre en France en 1818, il vécut dans la retraite jusqu'à la révolution de juillet, après laquelle, en 1832, il fut promu au grade de lieutenant général, et en 1837, à la dignité de grand-officier de la Légion-d'Honneur. En 1835, il fut nommé député par les électeurs d'Avesnes; mais son mandat ne fut pas renouvelé à son expiration. Il a été créé pair de France, le 7 novembre 1839.

de l'autorité, lui valut plus d'un rappel à l'ordre. L'un des coryphées du club des Jacobins, il alla, un soir, provoquer et injurier les Feuillants, dans le lieu même de leurs séances ; cette incartade excita un tumulte qui ne s'apaisa que par l'expulsion de Merlin. Celui-ci avait reçu plus d'un coup dans la lutte : le lendemain il dénonça l'affront qu'il s'était attiré, comme un outrage au caractère de représentant du peuple; et la salle où siégeaient les Feuillants étant une dépendance du local occupé par l'Assemblée législative, ils en furent chassés par décret, ce qui amena bientôt la dissolution de cette société. Persécuteur acharné des prêtres insermentés, Merlin demanda qu'ils fussent en masse déportés en Amérique, et proposa ensuite contre eux de nouvelles mesures de rigueur. Le premier aussi, Merlin provoqua la confiscation des biens des émigrés. L'ex-capucin Chabot et Bazire soutenaient la plupart de ces propositions, ce qui valut à leur cabale le sobriquet de *trio cordelier*. Ils appuyèrent avec tant d'emportement et de ténacité la fable du comité autrichien (*voy.* GENSONNÉ),que le juge de paix Larivière ne craignit pas de lancer contre les trois députés un mandat d'amener. Merlin, furieux, signala comme l'indice d'une grande conspiration ce fait à l'Assemblée législative qui, pour venger ses priviléges méconnus, décréta d'accusation le courageux fonctionnaire.

Le 20 juin, Merlin fut du nombre des vingt députés envoyés au château des Tuileries pour y protéger la famille royale contre les excès de la populace insurgée. A la vue de cette scène d'opprobre et de scandale, il ne put retenir ses larmes. « Vous pleurez, M. Merlin, lui dit la reine, de voir le roi et sa famille si cruellement traités par un peuple qu'il a toujours voulu rendre heureux ! — Il est vrai, madame, répondit Merlin, je pleure sur les malheurs d'une femme belle, sensible et mère de famille; mais ne vous y méprenez point, il n'y a pas une de mes larmes pour le roi ni pour la reine; je hais les rois et les reines. » On assure qu'au 10 août, Merlin de Thionville se rendit aux Tuileries armé de deux pistolets, et que ce fut la peur inspirée à Rœderer par une si formidable intervention qui le décida à faire sortir Louis XVI et sa famille du château, pour chercher un refuge au sein de l'Assemblée. Après la victoire, Merlin redoubla de violence envers le monarque déchu. Le 24 août, il demanda que la maison de La Fayette fût rasée en signe d'infamie. Élu à l'unanimité député à la Convention nationale, il s'enrôla dans la légion des *tyrannicides* qui avait pour chef Jean Debry, et, brandissant un fer au-dessus de sa tête, on l'entendit plus d'une fois s'écrier qu'il était prêt à poignarder celui qui oserait, en France, aspirer à la royauté ou à la dictature. Cependant, lorsque fut rendu le décret qui punissait de la peine de mort la simple expression d'un vœu pour le rétablissement de la royauté, Merlin proposa d'ajouter « à moins que ce vœu ne soit exprimé en assemblée primaire. » Il voulait ainsi consacrer le principe de la souveraineté populaire, ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût traité de royaliste déguisé et accablé de reproches et d'invectives. Il y répondit bientôt en pressant le jugement du roi qu'il osa nommer *infâme*, et auquel il voulait qu'on refusât l'appui d'un défenseur. En même temps, il demandait que la reine fût mise aussi en jugement. Dans les derniers jours de 1792, ayant été envoyé en mission à Mayence, il écrivit de cette ville, le 6 janvier 1792, à la Convention, pour hâter la mort de Louis XVI : son vote ne fut pourtant point compté dans le procès.

Mayence étant assiégée par l'armée prussienne, Merlin prit la part la plus glorieuse à la défense de cette place. Il fit, dans les sorties, des prodiges de valeur, et devint l'idole des troupes françaises, autant que la terreur des Prussiens qui le nommèrent *Feuerteufel*, diable de feu. La place ayant capitulé à la dernière extrémité, Merlin en sortit avec son collègue Rewbell ; les généraux signataires de la capitulation, et au nombre desquels se trouvaient Kléber et Aubert Dubayet, furent accusés de trahison auprès de la Convention nationale. Merlin prit hautement leur défense, fit relâcher Dubayet qui avait été arrêté, et un décret rendu sur sa proposition déclara que *l'armée de Mayence avait* *bien mérité de la patrie.* Il fut ensuite chargé de diriger les opérations de cette armée dans la Vendée, où elle avait été envoyée pour mettre fin à la guerre civile. Merlin ne se distingua pas moins dans cette mission que dans la précédente, et les généraux Canclaux et Westermann, dénoncés par Carrier et autres ravageurs, trouvèrent encore en lui un défenseur zélé. Merlin lui-même, après la prise de Mayence, avait été signalé à la Convention comme s'étant enrichi par le pillage des effets les plus précieux de l'électeur. Le luxe qu'il étala à son retour semblait fortifier cette accusation; mais elle fut victorieusement combattue par Chabot, Thuriot et Barrère.

De retour à Paris au commencement de 1794, Merlin demanda que l'anniversaire du supplice de Louis XVI fût érigé en fête nationale, et il provoqua la Convention à consacrer cette fête par sa présence; mais à partir de cette époque, son ardeur révolutionnaire parut s'amortir pour faire place à des sentiments modérés; et le 9 thermidor le trouva prêt à entrer en lutte avec Robespierre et sa faction. Le soir de cette journée, détenu un instant sur l'ordre de Henriot qui lui appuya un pistolet contre la poitrine, il fit bientôt lui-même arrêter ce rebelle par les citoyens à sa voix accourus au secours de l'ordre. Là commença le succès de cette journée, dont l'honneur revient en grande partie à Merlin de Thionville, l'un des dix commissaires placés par la Convention à la tête de la force armée; il ne mit pas moins d'énergie à poursuivre et à assurer les résultats de la victoire. Deux jours après, Barrère ayant voulu faire prévaloir auprès de la Convention, encore étonnée et indécise, le maintien du système de la terreur, Merlin s'écria : « Quel est donc ce président de Feuillants, qui prétend ici nous faire la loi ? » Cette apostrophe mit tout l'avantage de son côté. Dès lors, il se plaça à la tête du parti thermidorien, et provoqua, avec une infatigable activité, l'adoption de mesures réparatrices. Appelé, le 2 fructidor, au fauteuil de la présidence, il fit servir l'influence que lui donnaient ses fonctions à l'adoucissement du sort d'une foule de proscrits, surtout des nobles et des prêtres qu'il avait si longtemps attaqués avec emportement. Après la fermeture de la salle des Jacobins, qu'il appelait *un repaire de brigands*, il contribua à achever leur défaite au 12 germinal, où ils avaient essayé de ressaisir le pouvoir. Nommé ensuite commissaire à l'armée du Rhin, il assista à l'affaire brillante du pont de Manheim, bientôt suivie de la prise de Luxembourg. Au moment où l'ennemi évacuait cette forteresse, Merlin ordonna au général Marceau de laisser sortir sans examen un corps presque entièrement composé d'émigrés que la loi vouait à la mort.

A l'époque de la mise en activité de la constitution de l'an III, élu par plusieurs départements député au conseil des Cinq-Cents, Merlin persista dans son nouveau système de modération. Au 18 fructidor, non-seulement il se refusa à seconder la réaction révolutionnaire qui sortit de cette journée, il essaya de plus d'en détourner les effets contre les débris du parti anarchique. Sa carrière législative prit fin en 1798. Il fit ensuite une courte apparition à l'armée d'Italie, en qualité de commissaire ordonnateur; puis revint occuper, à Paris, la place d'administrateur général des postes. S'étant prononcé négativement sur la question politique du consulat à vie, il se démit de ses fonctions, et se retira dans une terre qu'il avait achetée en Picardie. Lors de l'invasion du territoire français, il obtint, avec un brevet de colonel, la permission de lever un corps franc, pour combattre les coalisés (*voy.* GOLBÉRY). La capitulation de Paris ne lui laissa à cet égard que le mérite de l'intention, et, par une lettre adressée au prince de Bénévent, il adhéra en termes formels aux résolutions du gouvernement provisoire. Après le 20 mars 1815, pressé de reprendre les armes, il s'y refusa, et depuis cette époque, il ne prit plus aucune part aux affaires publiques. Il est mort à Paris, le 14 septembre 1833. Il a reçu le surnom de *Merlin-Calvaire*, de l'acquisition, faite autrefois par lui, du mont Valérien et de ses dépendances. Sa fortune, qui paraît avoir été très considérable vers la fin de la révolution, a été extrêmement réduite par des dépenses excessives.

P. A. V.

MERMNADES, *voy.* Gygès et Lydie.

MÉRODE (comtes de), une des plus anciennes et des plus illustres familles de la Belgique, qui fait remonter son origine à sainte Élisabeth de Hongrie, et dont plusieurs membres ont inscrit leur nom avec honneur dans les annales de leur patrie. Le feldmaréchal comte de Mérode-Westerloo, chevalier de la Toison-d'Or, capitaine des trabans de l'empereur Charles VI, a laissé des *Mémoires* qui ont été publiés par son arrière-petit-fils (Brux., 1840, 2 vol. in-8°); un autre comte de Mérode-Westerloo, prince de Rubempré, grand d'Espagne, fut sénateur français et maire de Bruxelles au temps de l'empire. Mort le 18 février 1830, il a eu de son mariage avec Marie d'Ognies de Mastaing, princesse de Grimberghe (morte en 1842), quatre fils, Henri, Félix, Werner et Frédéric. L'aîné, le comte Henri, aussi distingué par la loyauté de son caractère que par ses profondes connaissances en philosophie et en histoire, a préféré une vie paisible et studieuse aux agitations de la carrière politique. A l'exception de deux missions extraordinaires à Vienne, il n'a jamais voulu accepter de fonctions publiques. Il a écrit avec son cousin, le marquis de Beaufort, un ouvrage plein d'érudition, intitulé *De l'esprit de vie et de l'esprit de mort* (Paris, 1833, in-8°), où il examine les rapports de l'Église et de l'État sous le point de vue catholique. C'est ce même point de vue qui a fait prendre, au contraire, à son frère Félix une part active à tous les événements qui ont suivi la dernière révolution belge. Il était à Paris, ainsi que Frédéric, lorsqu'il apprit le soulèvement de Bruxelles. Aussitôt les deux frères partirent pour offrir le secours, l'un de son influence personnelle et de sa fortune, l'autre de son bras, à leurs compatriotes insurgés. Félix fut nommé membre de la députation chargée, avant les journées de septembre, d'aller à La Haye solliciter la convocation des États-Généraux (*voy.* T. III, p. 270), et à son retour, il entra, d'abord dans la commission de sûreté, et ensuite dans le gouvernement provisoire. Frédéric, de son côté, après avoir combattu vaillamment les Hollandais dans les rangs du peuple, se joignit aux volontaires du marquis de Chasteler, et fut blessé à mort au combat de Berghen. Il mourut à Bruxelles, le 4 novembre 1830. Son frère continua de servir leur patrie dans la haute position qu'il occupait. Son influence comme chef du parti catholique se fit sentir principalement lors de la discussion de la constitution belge. Partisan déclaré de la monarchie constitutionnelle, il ne contribua pas peu à faire adopter cette forme de gouvernement. Il était comte de l'Empire et avait 32 quartiers de noblesse : on songea à lui pour la régence, et même, dit-on, pour la royauté. Lorsque le gouvernement provisoire cessa ses fonctions, il se contenta du titre de simple député. En cette qualité, il travailla activement à l'élection du roi Léopold, et depuis, il a fait partie, à plusieurs reprises, de son gouvernement : le 12 novembre 1831, comme ministre d'état sans portefeuille; le 15 mars suivant, comme ministre de la guerre par intérim; plus tard, comme ministre des finances, poste dont il donna sa démission, le 18 février 1839, lorsque le ministère belge annonça aux Chambres la résolution qu'il avait prise de souscrire aux actes de la Conférence de Londres. Comptant sur la sympathie de la France, il avait accepté, au commencement de cette année, une mission à Paris : « Malheureusement, dit-il lui-même à la Chambre des représentants, en France, les esprits, au lieu de porter leur attention vers des choses sérieuses, furent engagés dans une lutte de théories et il faut le dire avec regret, de mesquines ambitions privées. » C'était le temps de la coalition. M. de Mérode voyant qu'il ne fallait pas compter sur la France, retourna dans son pays, et se renferma dans ses fonctions législatives, comme membre du sénat. Z.

MÉROÉ, ancien royaume de l'Éthiopie (*voy.*), situé dans une presqu'île appelée aujourd'hui *Chandy*, et baignée à l'ouest par le Nil, et à l'est par l'Astaboras ou Atbarah-Tacazzé. La capitale de ce royaume, dont on voit encore les ruines au sud de Chandy, dans le Sennaar, s'appelait aussi Méroé (*voy.* T. X , p.

170) et était le siége d'un gouvernement placé entre les mains des prêtres, qui choisissaient leur roi parmi eux, et qui le tenaient sous leur dépendance, au point qu'ils pouvaient, de la part des dieux, lui ordonner de mourir. Les habitants de ce royaume, selon Hérodote, étaient de race nègre. C'est le seul pays de l'antiquité où les noirs aient fait quelques progrès dans la civilisation. Dans le IIIe siècle av. J.-C., le roi Ergamènes secoua le joug des prêtres, et fit massacrer ceux du temple d'or.

Méroé était l'entrepôt du commerce de l'Éthiopie, de l'Égypte et des Indes. On attribue la fondation de Thèbes à une colonie venue de là : ce nouvel état, organisé aussi théocratiquement, resta constamment en relation avec la mère-patrie. Ammonium et Axum (*voy.*), en Abyssinie, étaient également, dit-on, des colonies de Méroé. X.

MÉROPE, fille du roi d'Arcadie Cypsélus, et épouse de l'héraclide Cresphonte, roi de Messénie, donna le jour à plusieurs enfants qui furent tous massacrés avec leur père, à l'exception du plus jeune, Épytus, qu'elle parvint à soustraire à la fureur des meurtriers. L'usurpateur du trône, Polyphonte, força Mérope à l'épouser, et mit à prix la tête d'Épytus. Devenu grand, ce dernier se rendit à Messène; Mérope ne le reconnut pas, et le prenant pour l'assassin de son fils, elle voulut le faire mourir. Mais un de ses confidents lui découvrit son erreur. La mère et le fils se concertèrent alors pour venger la mort de Cresphonte et de ses enfants sur leur meurtrier Polyphonte. Tel est le sujet de la *Mérope* de Voltaire (*voy.* ce nom et Maffei), seulement Épytus y a reçu le nom d'Égysthe. Z.

MÉROVINGIENS. Depuis longtemps les Francs (*voy.*) avaient pris l'habitude de se jeter sur les provinces de la Gaule voisines du Rhin pour y exercer le pillage; déjà sous un chef nommé Clodion, la tribu des Francs Saliens s'était établie dans les environs de Tournay, lorsque, l'an 448, Mérovée prit le commandement de la petite troupe armée qu'avait commandée Clodion. Quel était Mérovée, quelle part prit-il à l'établissement de la monarchie française dans les Gaules? Questions que l'histoire n'a pu résoudre encore d'une manière satisfaisante.

Et d'abord Mérovée était-il parent, et à quel degré l'était-il, de Clodion? Du temps de Grégoire de Tours, on le regardait sinon comme le fils de ce guerrier, du moins comme un membre de sa famille. Voilà tout ce qu'on sait sur son origine; ce que les historiens modernes en ont dit de plus n'est appuyé que sur des documents postérieurs ou sur des inductions hasardées. A quel titre donc Mérovée succéda-t-il à Clodion, car il est certain qu'ils commandèrent l'un après l'autre à la même tribu? Sans doute par suite de cet usage (on n'ose pas encore employer le mot *loi*) qui voulait que les Francs prissent leurs chefs dans la même famille.

L'histoire de Mérovée n'est pas mieux connue que son origine : Grégoire de Tours, auquel il faut toujours en revenir pour ces temps-là, ne nous dit absolument rien sur ce point. Et cependant nos historiens modernes n'en ont pas moins fait de Mérovée le principal auteur de la défaite d'Attila dans les plaines de Mézy. Il faut bien toutefois qu'il y ait eu dans sa vie quelques faits d'une haute importance ou d'un grand éclat, puisque l'histoire a étendu son nom à toute sa race; à moins pourtant que ce nom n'ait été, comme on l'a prétendu, qu'une qualification dont le sens serait *victorieux;* dans ce système, on s'expliquerait comment l'appellation de *mérovingiens* est restée aux descendants de Mérovée.

Il ne paraît pas toutefois que ce chef des Francs Saliens ait réussi à fonder un établissement important dans la Gaule; car son successeur, Childéric, au milieu des aventures romanesques dont les historiens ont embelli sa vie, ne semble pas avoir exercé une grande influence sur les destinées du nord de la Gaule. Il faut donc arriver à Clovis (*voy.*) pour trouver le véritable fondateur de la monarchie.

Clovis devint, à l'âge de 15 ans, l'an 481, le chef de la tribu des Francs Saliens établie à Tournay. D'autres chefs de tribus franques occupaient différents cantons de la Gaule septentrionale : l'une résidait à Cologne; une autre à Therouenne; une troisième à Cambray; et plusieurs autres, sans doute, dans des lieux restés inconnus. D'un autre côté, les Visigoths occupaient alors la partie méridionale de la Gaule, des Pyrénées et de la Méditerranée à la Loire; les Bourguignons, toute la partie orientale, des Vosges à la Durance; les Romains ne conservaient plus que les provinces du centre et de l'ouest.

Clovis, l'an 486, appelle à lui quelques-uns de ses compatriotes et marche contre le général Syagrius; il est vainqueur, et s'empare du pays que les Romains conservaient encore. Cette victoire, remportée aux environs de Soissons, soumit au chef Franc outre Soissons, les villes de Reims, Troyes, Orléans, et successivement tout le pays compris entre la Seine et la Loire.

Le second fait d'armes de Clovis eut moins d'éclat, mais non moins d'importance pour l'avenir de sa race. La victoire de Tolbiac lui fit embrasser le christianisme, à lui et à son armée.

Tous les peuples établis dans la Gaule sont maintenant chrétiens, mais les Francs seuls sont orthodoxes; les évêques de la Gaule, qui marchent à la tête de la population gallo-romaine, tournent dès lors leurs espérances vers Clovis; ceux dont les siéges dépendaient des rois des Bourguignons ou des Visigoths l'appelèrent comme un libérateur. Clovis ne fut pas sourd à leur voix: il porta d'abord ses armes en Bourgogne, puis contre les Visigoths sur lesquels, comme on l'a vu à l'art. Clovis, il remporta la victoire de Vouillé qui lui livra presque toute l'Aquitaine. Toulouse, capitale des états du roi Alaric, tomba au pouvoir du roi Franc, et les Visigoths ne conservèrent dans la Gaule que la Septimanie ou Bas-Languedoc et la Gothie ou Provence.

Cependant Clovis pensa que sa puissance ne serait bien établie que s'il devenait le chef unique de tous les Francs établis dans la Gaule: tous ses soins furent donc dirigés vers ce but, et rien ne lui coûta pour l'atteindre. Sous les plus vains prétextes, il fit périr tous les chefs de tribus franques, et se fit accepter à leur place. Ainsi fut fondé le royaume des Francs, ainsi s'établit la dynastie mérovingienne.

A la mort de Clovis, arrivée en 511, ses quatre fils se partagèrent les pays soumis à sa domination; et ce fut un usage constant sous les Mérovingiens que ce partage de la monarchie entre les enfants du roi défunt; usage funeste qui contribua autant peut-être que le naturel féroce des Francs à faire naître et à perpétuer les crimes et les guerres qui remplissent l'histoire de cette dynastie. Ces partages n'empêchèrent pas cependant les fils de Clovis d'étendre leur domination; ils conquirent la Bourgogne, ils agrandirent leurs possessions en Germanie, et lorsqu'après la mort de ses trois frères, Clotaire réunit dans ses mains toute la monarchie, elle comprenait la Gaule presque entière et la plus grande partie de la Germanie; c'est-à-dire l'ancienne France, les duchés d'Alémannie, de Thuringe, de Bavière et les pays des Frisons et des Saxons.

Clotaire mourut en 561, laissant aussi quatre fils qui se partagèrent encore le royaume. Deux de ces princes s'allièrent à deux femmes célèbres dans l'histoire, Frédégonde et Brunehaut (*voy.* ces noms et France, T. XI, p. 525). La rivalité de ces deux femmes, également remarquables par de grands talents et une grande cruauté, fit de la Gaule un champ de batailles, d'empoisonnements et de meurtres. L'une vécut en Neustrie et l'autre en Austrasie: de là la source des divisions qui éclatèrent dès lors entre ces deux grandes fractions de l'empire des Francs, et qui furent alimentées par la différence de population des deux pays.

Un prince dont le nom est resté populaire parmi nous, Dagobert Ier (*voy.*), réunit, lui aussi, toute la monarchie; mais il ne put effacer la ligne de démarcation désormais établie entre la France occidentale ou Neustrie et l'Austrasie ou France orientale. Dagobert est un de ces princes qui laissent trace dans l'histoire, parce qu'ils ont un caractère propre; nos chroniqueurs célèbrent ses libéralités pour l'église, son amour de la justice et sa magnificence. Il fonda l'abbaye de Saint-Denis; son alliance avec les empereurs de Constantinople assura à sa nation un grand et riche commerce; ses armes le firent respecter des peuples voisins. Telle fut surtout la première moitié de sa vie; la seconde s'offre à nous moins brillante et moins digne d'éloges: elle fut remplie par de honteuses débauches et de tristes revers; Dagobert mourut presque témoin de la décadence de son empire. Il fut enterré dans l'abbaye qu'il avait élevée à Saint-Denis (*voy.*).

Au temps de Dagobert, la famille des Mérovingiens se divisa en deux branches. Dagobert était resté seul roi des Francs, quoiqu'il eût un frère qui, selon la coutume de ces temps-là, devait partager avec lui la monarchie; ce frère reçut seulement le gouvernement d'une partie de l'Aquitaine, où il vécut en souverain, et où il donna naissance à ces ducs d'Aquitaine qui continuèrent à gouverner cette province alors même que les autres Mérovingiens eurent été dépossédés.

Dagobert est le dernier roi de la race mérovingienne qui ait occupé le trône avec honneur et puissance. Il laissa en mourant deux fils encore enfants, et de la minorité de ces fils date l'affaiblissement de l'autorité royale et l'élévation des maires du palais qui finirent par s'emparer du trône. *Voy.* Maires du palais et France (*loc. cit.*).

L'histoire a donné le nom de *rois fainéants* aux descendants de Dagobert. Ont-ils ou non mérité ce titre, faut-il les blâmer ou les plaindre, était-il ou non en leur pouvoir de conserver leur autorité intacte? Ces questions ne peuvent être examinées ici, contentons-nous de constater le fait, en disant que les minorités qui se succédèrent presque sans interruption donnèrent aux maires l'occasion de profiter de toutes les circonstances qui s'offrirent pour abaisser l'autorité royale et élever la leur à ses dépens; disons encore que les principes mêmes de la constitution appelaient peut-être de tels résultats. Quoi qu'il en soit, la dynastie mérovingienne s'éteignit en 752, après avoir duré 271 ans depuis Clovis, et fourni 30 rois. *Voy.* Carlovingiens [*].

La branche cadette des Mérovingiens fut en butte aussi à l'ambition des maires. Charles-Martel et Pepin son fils lui livrèrent des guerres cruelles; mais, malgré leurs efforts, elle parvint à se maintenir jusqu'au commencement de la seconde race. *Voy.* Aquitaine. J. G-t.

MERRAIN est le nom que l'on donne au bois de chêne ou autre refendu en petites planchettes, plus longues que larges, et sans le secours de la scie. On distingue deux sortes de merrain : le *merrain à panneaux*, qui sert à faire du parquet et d'autres ouvrages de menuiserie, et le *merrain à futailles*, destiné à faire des douves pour la construction des tonneaux, et qui s'appelle aussi *bourdillon*, *bois douvin*, *bois à baril*, *bois à pipes* et *bois d'enfonçures*, selon les divers ouvrages de ce genre auxquels on l'emploie. *Voy.* Tonnelier. D. A. D.

MERSEBOURG, ville ancienne de la province prussienne de Saxe et chef-lieu d'une régence de même nom, célèbre dans l'histoire par la défaite des Hongrois, qui eut lieu dans son voisinage (à Keuschberg), en 933. *Voy.* Henri Ier *l'Oiseleur*.

MERVEILLES DU MONDE (les sept), monuments de l'antiquité qui ont surpassé tous les autres en grandeur, en beauté, en magnificence. Ce fut surtout depuis le règne d'Alexandre qu'on désigna sous cette dénomination : 1° les *murailles* avec les *jardins suspendus* de Babylone (*voy.*); 2° les *Pyramides* (*voy.*) d'Égypte; 3° le *mausolée* élevé par Artémise (*voy.*) à son époux; 4° le *temple de Diane*, à Éphèse (*voy.*); 5° la *statue de Jupiter Olympien* (*voy.* ce nom et Phidias); 6° le *colosse* (*voy.*) de Rhodes, et 7° enfin le *phare* (*voy.*) d'Alexandrie. Le Byzantin Philon a décrit ces merveilles dans son ouvrage *De septem orbis spectaculis* (éd. Orelli, Leipz., 1816). Z.

MERVEILLEUX. On appelle ainsi tout ce qui frappe vivement l'imagination, en paraissant contraire au cours naturel des choses. Rien au monde n'a pour l'homme un plus grand attrait, rien n'excite au même degré sa curiosité que tout ce qui tient à un ordre d'idées et de faits surnaturels : aussi, les poëtes et les artistes de tous les temps ont cherché à l'envi

---

(*) Nous renvoyons itérativement à notre art. France, dont M. de Sismondi est l'auteur, et à l'*Histoire des Français* (t. I et II), du même. Un ouvrage capital à consulter est celui de M. Aug. Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, Paris, 1840, 2 vol. in-8°; un autre plus récent est celui de M. J.-M Lehuerou, *Histoire des institutions mérovingiennes et du gouvernement des Mérovingiens jusqu'à l'édit de 615*, Paris, 1842, in-8°. S.

à satisfaire son penchant pour le merveilleux, en ouvrant devant lui un champ infini, où se rencontre souvent à une extrémité le sublime et à l'autre le ridicule, le trivial, le burlesque. Quelquefois le merveilleux revêt des formes terribles, ou bien il se présente sous des couleurs pleines de charme et de grâce. Le merveilleux se modifie d'ailleurs selon l'art qui le met en œuvre. Il est autre dans la poésie et autre dans les beaux-arts. La poésie lui offre aussi un champ beaucoup plus étendu, parce que le surnaturel se présente plus aisément à l'imagination par des paroles que par des contours et des lignes. On a prétendu qu'il formait une des parties essentielles de l'épopée et du conte; et en effet, la première a presque toujours fait intervenir ou l'Olympe ou le Ciel, des dieux ou des génies, le Paradis et l'Enfer; cependant, ce n'est peut-être pas une nécessité absolue, une règle qui ne souffre point d'exception. De tous les arts plastiques, la peinture est celui qui s'y prête le mieux, parce qu'elle imite les mouvements mimiques d'une manière plus propre à produire de l'illusion.

Nos idées du merveilleux dépendent en grande partie de nos convictions religieuses, et d'autre part, elles exercent sur celles-ci une influence décisive. La superstition (*voy.*) n'a pas d'autre source que la crédulité de l'homme, toujours enclin à voir partout le merveilleux, le surnaturel, sans s'inquiéter de savoir si ce qui lui paraît au-dessus de la nature et de son intelligence n'est pas en réalité contre la nature et contre la raison. Mais la foi non superstitieuse n'est pas soustraite à l'influence du merveilleux, et la raison elle-même l'admet, sachant bien qu'il est un ordre de faits ou d'idées placé hors de sa portée. Nous y reviendrons au mot Miracles. S.

MERWAN I-II, Merwanides, *v.* Ommeyades, Khalifat et Abdérahman III.

MÉSALLIANCE. Aux temps où la noblesse avait encore tout son prestige, c'était une grande faute et presqu'un crime à ses yeux qu'une alliance flétrie de ce nom, comme contractée avec une personne d'une qualité inférieure. Cette mésalliance devenait une tache héréditaire pour les enfants nés d'une telle union et leurs descendants. Ils ne pouvaient être admis ni dans l'ordre de Malte, ni dans les chapitres aristocratiques de l'Allemagne (y compris celui de Strasbourg, même après sa réunion à la France). *Voy.* Noblesse.

Il y avait des mésalliances de plusieurs degrés; c'en était encore une, quoique moindre, que le mariage d'un grand seigneur ou d'une dame de haute condition avec une personne de petite noblesse, et une duchesse qui épousait un simple comte ou marquis perdait, par cela même, le tabouret à la cour de nos rois.

Mais déjà, dans le siècle dernier, la noblesse était devenue beaucoup plus tolérante en fait de mésalliances, moins par philosophie que par intérêt. Les grands seigneurs criblés de dettes se résignèrent assez facilement à réparer leur fortune en épousant des filles de riches financiers; leur orgueil se dédommageait par la locution qu'ils avaient adoptée : *C'est mettre du fumier sur ses terres.* C'était moins vertueux que la morale de *Nanine*, mais beaucoup plus en usage chez eux que les mésalliances par amour.

Ces dernières sont plus fréquentes chez la noblesse de la Grande-Bretagne; si l'on n'y voit pas plus qu'ailleurs, depuis les temps fabuleux, les rois épouser des bergères, du moins y voit-on assez souvent des baronnets, des pairs même épouser des actrices.

En France, nous ne reconnaissons guère aujourd'hui d'autres mésalliances que celles qui uniraient un homme estimé à une femme méprisable, ou un être bien élevé à une personne sans éducation. M. O.

MÉSANGE (*parus*), genre de passereaux (*voy.*), de la famille des conirostres, et qui ont pour caractères distinctifs un petit bec conique, garni de poils à sa base, et des narines cachées sous les plumes. Ce sont de petits oiseaux généralement parés de couleurs agréables; vifs, hardis, curieux, et que l'on voit sautant ou voletant sans cesse, grimpant d'une branche à l'autre, et s'y suspendant en tournant autour d'elles, à l'aide de leurs ongles effilés et recourbés. Ils se nourrissent de graines qu'ils déchirent, ne pouvant les broyer comme les granivores, ou d'insectes, et principalement de larves qu'ils vont chercher jusque sous l'écorce des arbres. Ils n'épargnent même pas les petits oiseaux malades ou sans défense, et leur percent le crâne à coups de bec pour se repaître de leur cervelle. On les voit, en captivité, montrer la même cruauté envers les autres oiseaux avec lesquels ils se trouvent, et dont ils finissent ordinairement par se débarrasser. La plupart nichent dans le creux des arbres; quelques-uns construisent des nids. Ils pondent un plus grand nombre d'œufs que les autres passereaux (de 6 à 18). On les redoute dans les jardins, où ils causent beaucoup de dégât au printemps, et nuisent surtout aux ruches. Les mésanges sont répandues dans toute l'Europe, et notamment en France. Leur chair sèche et amère est fort peu recherchée. Les espèces que l'on voit chez nous, sont : la *charbonnière* (*p. major*), olivâtre en dessus, jaune en dessous, avec la tête noire, et une bande de même couleur sur la poitrine; la *petite charbonnière*, moindre de taille; la *nonette*, cendrée dessus, blanchâtre dessous; la *mésange à tête bleue*; la *mésange huppée*; la *mésange à longue queue*.

On rapporte encore au même groupe les *moustaches* et les *remiz*, qui vivent au bord des eaux dans les joncs, où elles élèvent leur nid. Les premières diffèrent des mésanges proprement dites par la forme de leur mandibule supérieure, dont le bout se recourbe un peu sur l'autre; nous n'en avons qu'une, de couleur fauve, à tête cendrée, avec deux bandes noires sous l'œil, qui lui ont fait donner le nom qu'elle porte. Les *remiz*, ont le bec plus grêle, plus pointu; nous en possédons une espèce, le *remiz* ou *mésange du Languedoc*, cendré, avec les ailes et la queue brunes; il est surtout connu par l'art avec lequel il construit son nid, en forme de bourse, et tissu avec le duvet des saules ou des peupliers. C. S-TE.

MÉSENTÈRE (de μέσος, milieu, et ἔντερον, intestin), membrane qui est un repli du péritoine et à laquelle le canal intestinal est suspendu. *Voy.* MEMBRANES.

MESMER (FRANÇOIS-ANTOINE), médecin célèbre par la découverte du magnétisme animal (*voy.* SOMNAMBULISME) qu'il prit pour base d'une méthode curative, fut baptisé, le 23 mai 1734, à Itzmang (annexe de la paroisse de Weiler), dans la Haute-Souabe, que son père, forestier du prince évêque de Constance, habitait. Il étudia la médecine à Vienne, y prit le grade de docteur en 1766, et dès 1772, il essaya de traiter les maladies au moyen de l'aimant, encouragé dans ses essais par le P. Hell qui lui préparait des aimants artificiels. Il ne tarda pas à s'apercevoir que cette espèce d'aimant ne produisait pas les effets qu'il en attendait, et il crut remarquer que la vertu curative qui s'échappait de sa main était beaucoup plus efficace. En 1775, il publia une *Épître à un médecin étranger sur le traitement par l'aimant*, et envoya des thèses aux plus célèbres Académies de l'Europe; mais il ne reçut de réponse d'aucune. Cependant il se fit une grande réputation à Vienne par ses cures; mais son charlatanisme ayant été découvert, il crut prudent de changer de résidence. Il partit pour Paris en 1778. L'année suivante, parut à Genève son *Mémoire sur le magnétisme animal*. Ce fut en vain que Mesmer tenta de gagner des partisans dans l'Académie des Sciences : à l'exception d'Eslon, personne ne voulut croire aux merveilles de sa découverte. En désespoir de cause, il résolut de s'adresser aux masses, et il prit dès lors le ton d'un inspiré. Il refusa de vendre son secret pour la somme de 20,000 livr. que lui fit offrir le gouvernement, ni pour le produit d'une souscription par actions de 100 louis d'or chacune qu'avait ouverte Bergasse, un de ses plus zélés partisans. Au contraire, il se renferma dans une obscurité encore plus mystérieuse, et cette tactique accrut singulièrement le nombre de ses admirateurs. La foule de personnes qui se réunissaient chez lui, les désordres qui eurent lieu dans ces assemblées et l'espèce d'émotion qu'elles causaient dans le public, déterminèrent enfin le gouvernement à nommer une commission pour l'examen de son traitement. Cette commission, composée de Majault, Sallin, Darcet, Guillotin, Franklin, Leroi, Bailly, Bory et Lavoisier, présenta un rapport rédigé par Bailly, où elle déclara que les guérisons opérées par Mesmer étaient illusoires et ne pouvaient être regardées que comme un effet de l'imagination. La Société royale de médecine fut du même avis. Les deux rapports furent publiés, et Mesmer perdit toute considération. Il partit alors pour l'Angleterre, d'où il passa en Allemagne, puis en Suisse, et il s'établit à Meersbourg, sur le lac de Constance, chez sa sœur qui avait épousé un négociant de cette ville. Il y mourut le 5 mars 1815; mais avant de terminer ses jours, il eut la joie de voir son singulier système publié sous le nom de *Mesmérisme* (Berlin, 1814), par un de ses admirateurs d'Allemagne, lorsqu'il était déjà complétement oublié. *C. L.*

MÉSOPOTAMIE (du grec μέσος, milieu, et ποταμὸς, fleuve). C'est le nom donné par les anciens à la province appelée *al Djesira* (l'Ile) par les Arabes, et qui fait aujourd'hui partie de l'empire othoman. La Mésopotamie, comme l'indique son nom, était située entre deux fleuves, le Tigre, à l'est, qui la séparait de l'Assyrie, et l'Euphrate à l'ouest, qui en formait la limite du côté de la Syrie et de l'Arabie déserte. Elle avait, au sud, la Babylonie et au nord la Grande-Arménie, dont le Massius, branche du Taurus, formait la barrière, en s'étendant sur la partie septentrionale de la Mésopotamie. Fertile, au nord, en blés, vins et pâturages, cette province n'offre au midi que des plaines sablonneuses et stériles. C'est de la Chaldée qu'elle reçut primitivement sa population qui se compose en partie de tribus nomades. Apamée, aujourd'hui Rom-Kala, sur la rive gauche de l'Euphrate, Édesse (*voy.*), aujourd'hui Orfa, Carrhae (Haran), où Crassus fut défait par les Parthes, et dans le voisinage de laquelle on place la ville d'Ur, où demeurait Abraham avant qu'il se rendît en Palestine, enfin l'opulente Nisibis, en étaient les villes les plus considérables. *Voir* Buckingham, *Travels in Mesopotamia*, Lond., 1827, in-4°.

Les Assyriens, les Perses et les princes macédoniens de Syrie possédèrent successivement la Mésopotamie, que Trajan soumit aux Romains vers l'an 100 de l'ère chrétienne, et qui fut incorporée à la Turquie en 1554 et 1637. Ch. V.

MESSAGERIES, *voy.* Voitures publiques.

MESSALIENS ou Euchètes, appelés aussi *enthousiastes* ou *pneumatiques*, étaient des hérétiques qui parurent, vers l'an 360, en Mésopotamie, d'où ils se répandirent en Syrie sous la conduite d'un de leurs chefs, Adelphius. Dans cette secte, on croyait qu'il fallait prier sans relâche, et l'on attribuait à la prière tous les effets que peuvent avoir les sacrements et les différents actes du culte. Les Messaliens ne travaillaient pas; ils ne vivaient que d'aumônes et aimaient à se plonger dans une rêverie contemplative, se vantant d'avoir des révélations divines et des communications directes avec les esprits célestes. Accusés des plus honteux excès et de mépris pour l'Église dominante, ils furent condamnés et poursuivis à la fois par les conciles, par les évêques et par les empereurs. Cependant leur secte subsista, quoique peu nombreuse, jusqu'à la fin du VII^e^ siècle. On a confondu sans raison avec eux les *nouveaux Messaliens* ou *Bogomiles*, qui se rapprochaient davantage par leurs principes des Pauliciens (*voy.* ce nom). *C. L.*

MESSALINE (Valérie), impératrice romaine, dont le nom est devenu pour les femmes les plus dissolues *une cruelle injure*.

Fille de Valérius Messala Barbatus, elle eut pour mère Domitia Lépida, pour grand'mère Antonia, toutes deux connues dans Rome par l'irrégularité de leur conduite. Messaline, d'un esprit et d'une beauté remarquables, ne démentit pas le sang impur qui l'avait formée. Cinquième femme de Claude, avant qu'il montât sur le trône, elle fut mère d'Octavie et de Britannicus (*voy.* ces noms). L'autorité suprême développa, dans cette impératrice, les passions les plus monstrueuses. Elle n'allia pas seulement la prodigalité à l'avarice, le ressentiment à la jalousie, elle donna le spectacle de la cruauté la plus impitoyable et de la débauche la plus effrénée. On ne saurait pas sans elle ce que peut une femme perdue, *furens quid femina possit*. Nous citerons parmi ses victimes : la fille de Germanicus, nièce de Claude, Julie, coupable de beauté et de noblesse de sentiments; une autre Julie, également nièce de Claude et petite-fille de Tibère, par Drusus, son fils, laquelle eût pu dévoiler à son oncle l'opprobre de sa maison; Marcus Vinicius, puni de sa résistance et de ses dédains par le poison; le beau-père de Messaline, Appius Silanus, qui se refusait aux désirs criminels de sa bru; Valérius Asiaticus, dont elle convoitait les magnifiques jardins, commencés par Lucullus; une foule d'autres personnages dont le crime principal était la vertu.

D'ignobles affranchis, des Pallas, des Narcisse, des Calliste, secondèrent les désordres de Messaline. On n'abordait Claude que sur leur permission, et l'indolent empereur était le seul dans Rome qui ne sût pas les infamies de l'impératrice. Il ignorait que son palais était un lieu de prostitution pour les Romaines des plus grandes familles; que sa femme introduisait dans sa couche jusqu'à des histrions; qu'au dehors, elle avait une maison de débauche, où, sous le nom de Lycisca, elle recevait, à prix d'argent, qui se présentait, pendant des nuits entières! Le tableau de cette dissolution crapuleuse a été vigoureusement tracé par Juvénal et confirmé par le témoignage de Tacite.

Une irritation physique avait succédé seule à la satiété des plaisirs, lorsqu'elle s'enflamma pour Silius. Elle ne fut pas tentée seulement par sa beauté extraordinaire, mais par la difficulté de lui faire répudier une épouse du plus haut rang, Junia Silana. Plus tard, elle ne se contenta point de porter chez Silius les ornements du palais de Claude, elle eut une fantaisie audacieuse, dont l'accomplissement causa sa perte. Pendant que l'empereur était à Ostie pour un sacrifice, elle fit célébrer publiquement, avec toutes les solennités ordinaires, son mariage avec Silius. Cette fois, les affranchis Calliste, Narcisse et Pallas tremblent pour leur autorité. Ils croient avec raison que Silius, jeune patricien de mérite et consul désigné, a des vues ambitieuses, et, pour les déjouer, ils font connaître la vérité à Claude par deux de ses courtisans. Dans la frayeur qu'il éprouve, cet imbécile couronné demande à plusieurs reprises lequel de lui ou de Silius est empereur? Cependant on le guide, on lui fait donner des ordres, et il revient à Rome. Messaline, avertie du danger au milieu d'une scène de dissolution où l'on simulait chez elle une fête des vendanges, prend la résolution hardie d'aller avec ses enfants au-devant de son époux. Tout son cortége se réduisit à trois personnes, tant l'horreur de ses crimes étouffait la pitié (*quia flagitiorum deformitas prævalebat*, Tac., XI, 32). La voix d'un accusateur couvrit celle de Messaline quand elle approcha de Claude; Narcisse fit éloigner Octavie et Britannicus; seulement, à la demande de Vibidia, la plus ancienne des vestales, il fut décidé que l'impératrice serait entendue. Mais, après un repas à la fin duquel Claude, échauffé par le vin, témoigna moins d'indignation contre sa femme, Narcisse envoya des satellites avec ordre de la tuer.

Messaline était étendue par terre dans les jardins de Lucullus, et Lépida, sa mère, l'exhortait à se donner la mort. L'arrivée des assassins la détermina à cette extrémité; mais sa main tremblante approchait vainement le poignard de sa gorge et de son sein : alors le chef des soldats la perça d'un coup d'épée (l'an de J.-C. 48). Le sénat ordonna que le nom et les images de Messaline fussent enlevés de tous les lieux publics et particuliers. — *Voir*, sur cette impératrice, Dion Cassius, Suétone, Aurélius Victor et surtout Tacite.

Statilie Messaline, un peu effacée par la précédente, eut plus d'esprit et de retenue qu'elle. Arrière-petite-fille de Statilius Taurus, deux fois consul sous Auguste, elle reçut une éducation distinguée; mais elle fut justement décriée pour ses mœurs. Sa beauté ne lui fit pas moins trouver plusieurs maris, dont le dernier fut l'empereur Néron. Pour l'épouser après Poppée, il se défit du consul Vestinus, son ancien ami, dont il avait souvent essuyé les mordantes plaisanteries, et qui s'était marié récemment à Messaline, quoiqu'il sût l'empereur parmi ses amants.

Après la chute de Néron, peu s'en fallut qu'elle ne se trouvât de nouveau impératrice. On lit dans Suétone qu'Othon, avant de se donner la mort, écrivit à Messaline, qu'il s'était proposé d'épouser (*quam matrimonio destinaverat*), et qu'il lui recommanda le soin de ses funérailles. Désespérant de remonter jamais au rang d'où elle était tombée, la veuve de Néron se fit une petite cour d'hommes qui cultivaient les lettres, et se consola de la perte des honneurs par la composition de plusieurs pièces d'éloquence. J. T-v-s.

MESSE, nom dérivé de la formule par laquelle on congédiait l'assemblée : *Ite missa est* (sous-entendu *concio*). C'est la solennité essentielle du culte catholique, en ce qu'elle est la célébration du sacrifice, acte fondamental de tout culte public; et à ce sacrifice, elle a rattaché les dogmes, les prières et les cérémonies les plus imposantes de la religion.

La messe est, dans son origine, une commémoration de la dernière Pâque ou de la Cène (*voy.*) célébrée par Jésus-Christ, la veille de sa mort (Luc, XXII, 19). Dans les premiers temps du christianisme, les saints mystères se réduisaient aux pratiques les plus simples, telles que la fraction du pain et la prière; c'est ce que nous voyons dans les *Actes des apôtres* (II, 42) : « Et ils persévéraient tous en la doctrine des apôtres, et en la communion et la fraction du pain, et dans les prières; » et XX, 7 : « Le premier jour de la semaine, les disciples étant assemblés pour rompre le pain.... » Mais on ne tarda pas à apercevoir un rapport étroit entre cette dernière Cène et la mission du Sauveur. Jésus-Christ s'était immolé sur la croix pour la rédemption du genre humain : on vit dans la célébration du banquet pascal une figure de ce divin sacrifice. Ce qui s'était passé au cénacle était l'emblème du drame tragique accompli sur le Calvaire; l'oblation des simples aliments partagés entre les disciples représentait la grande victime qui s'était offerte pour expier nos péchés; le pain et le vin étaient les symboles du corps et du sang de Jésus-Christ; le pain rompu était l'image du corps céleste brisé par la passion.

On ne s'arrêta pas là. Le Christ a dit : « Prenez, ceci est mon corps, ceci est mon sang! » Ces paroles furent prises à la lettre; le pain et le vin ne furent plus seulement des symboles, ils devinrent réellement le corps et le sang de Jésus-Christ, transformé en nourriture céleste, sous des apparences qui abusent nos sens; en d'autres termes, la présence réelle du Fils de Dieu sous les espèces du pain et du vin, et la transsubstantiation miraculeuse de ces aliments en la substance de son corps et de son sang dans l'Eucharistie (*voy.*), devinrent la croyance orthodoxe. Telle est l'échelle ascendante que le dogme a parcourue.

Ce qui nous reste à montrer, c'est par quelles transitions le sacrifice de la messe, si modeste à son origine, si simple dans ses pratiques à leur début, est devenu ce drame si imposant par la majesté de ses cérémonies, par la sublimité de ses prières, par la pompe enivrante de ses rites, embellis du charme de tous les arts.

Pendant les premiers siècles, les chrétiens, forcés de se réunir dans des maisons particulières, ou même dans des lieux cachés, pour échapper aux persécutions des juifs ou des païens, bornaient leur culte à la lecture des livres saints, à la prière en commun et à la distribution du pain et du vin consacrés. Mais lorsque Constantin eut mis la religion nouvelle sur le trône, la publicité plus étendue accordée au culte détermina aussitôt un développement des cérémonies et des pratiques extérieures : on put bâtir de vastes basiliques, et le peuple devint à son tour acteur dans les pompeuses représentations du service divin.

En même temps, le christianisme, si hostile dans le principe à tout ce qui pouvait rappeler le paganisme, devint moins scrupuleux une fois qu'il fut vainqueur, et il ne dédaigna pas de faire plus d'un emprunt aux dieux détrônés : c'est ainsi que l'eau lustrale devint l'eau bénite (*voy.* ces mots); plus d'une statue consacrée au polythéisme fut amnistiée par le nom de quelque saint; des temples païens furent sanctifiés par le christianisme; l'encens, usité dans le culte des idoles, avait d'abord été proscrit par les chrétiens, et les marchands de l'Arabie se plaignaient, selon Tertullien, de ce que les progrès de la religion nouvelle faisaient tort à leur commerce : dès le IV^{e} siècle, l'encens, emblème de la prière qui s'élève vers le ciel, reparut dans les églises grecques, et on le fit brûler avant la collecte, à l'oblation, à la préface, à la consécration avant la communion; enfin, les chants et les processions reproduisirent les hymnes et les évolutions du chœur, qui avaient animé les fêtes du paganisme.

Vers la fin du IVe siècle et le commencement du Ve, on se mit à rédiger le corps des traditions liturgiques : on eut ainsi la liturgie de Jérusalem, sous le nom de l'apôtre S. Jacques, premier évêque de cette ville; on écrivit les constitutions apostoliques (*voy.*), qu'on attribue au pape Clément Ier. En Orient, la liturgie fut rédigée par S. Basile, sous le nom de S. Chrysostôme : c'est encore aujourd'hui celle que suivent les églises grecques. En Occident, elle fut mise en ordre d'abord par S. Ambroise; et au VIe siècle parut le fameux sacramentaire de S. Grégoire (*voy.* ces noms), où l'on trouve déjà des *introït*, le *Kyrie eleïson*, le *Gloria in excelsis* que l'évêque seul pouvait réciter, des collectes, la fixation des parties des épîtres et de l'Évangile, qui devaient être lues à chaque solennité, la préface commune et le canon de la messe, jusqu'à l'*Agnus Dei*, tel qu'on le récite aujourd'hui. A cette époque, l'ordinaire de la messe fut fixé. *Voy.* LITURGIE.

Du XIIIe au XVe siècle, l'ordre de la messe reste entre les mains du clergé, qui conserve seul les manuscrits de la liturgie jusqu'à l'invention de l'imprimerie. Au XVIe siècle, les versions de la messe, en langue vulgaire, commencent à être mises entre les mains des fidèles. Enfin, le concile de Trente ordonne expressément d'en expliquer au peuple les diverses parties.

Autrefois, on divisait la messe en deux parties : la messe des catéchumènes, jusqu'à l'oblation, et la messe des fidèles, depuis l'oblation jusqu'à la fin. Après l'explication de l'Évangile, avant l'oblation, le diacre disait à haute voix : « Les choses saintes sont pour les saints, *Sancta sanctis;* » c'était le signal du renvoi des catéchumènes (*voy.*). De même, à la fin du sacrifice, il disait : *Ite missa!* signal du renvoi des fidèles.

Aujourd'hui, que tous assistent indistinctement au sacrifice, on divise la messe en six parties : 1° la *préparation publique*, depuis l'entrée du prêtre à l'autel jusqu'à la collecte : pendant que le prêtre et le servant font la confession mutuelle, le chœur chante l'antienne de l'introït, et le peuple, à son tour, chante la prière populaire *Kyrie eleïson* (*voy.*), neuf fois répétée alternativement. Cette prière apparaît pour la première fois dans le sacramentaire de S. Grégoire, au VIe siècle; cependant, un auteur païen, qui écrivait dans la première moitié du IIe siècle, Arrien, nous fournit déjà l'exemple de ces paroles d'invocation, dans les entretiens de son maître Épictète, rédigés par lui (liv. II, chap. 7). La 2e partie de la messe comprend l'*instruction*, c'est-à-dire la lecture de l'épître et de l'évangile, et le prône jusqu'au *Credo*, dit symbole de Nicée (325), auquel le concile de Constantinople fit des additions, en 381; 3° l'*oblation* ou commencement du sacrifice, offertoire et oraisons secrètes; 4° le *canon* (*voy.*) ou règle de la consécration, depuis la préface jusqu'à l'oraison dominicale; 5° la *communion*, ou consommation du sacrifice; 6° enfin, l'*action de grâces*, après le sacrifice, et le renvoi de l'assemblée. Dans les temps modernes, on a ajouté le début de l'évangile de S. Jean, dont le prêtre fait lecture avant de quitter l'autel[*].

Nous ne dirons rien des controverses auxquelles la messe a donné lieu depuis la réforme du XVIe siècle. Centre du catholicisme, elle a dû être le point de mire de toutes les attaques de la part des sectes dissidentes. On en a fait l'anatomie, pour rappeler ici le titre d'un pamphlet de 1561. Le culte catholique romain, avec son organisation puissante, a traversé les siècles, et défie encore ses adversaires. Et pour quiconque envisage de sang-froid les diverses tentatives faites de nos jours pour essayer un culte nouveau, le problème le plus difficile à résoudre sera toujours de trouver un ensemble de pratiques assez bien conçu pour satisfaire la raison des esprits éclairés, tout en parlant à l'imagination de la foule. A-D.

MESSÉNIE, MESSÈNE. La Messénie, province du Péloponnèse (*voy.* MORÉE), était située entre l'Élide et l'Arcadie au nord, la Laconie à l'est, et la mer

---

(*) Le P. Lebrun a donné une *Explication* (mystique) *littérale, historique et dogmatique des prières et cérémonies de la messe*, 1716-26, 4 vol., in-8°.

Ionienne à l'ouest et au sud. Du temps de la guerre de Troie, elle appartenait à Ménélas et faisait partie de la Laconie; elle ne forma un état séparé qu'après le partage du Péloponnèse entre les Héraclides (*voy.*); elle retomba ensuite au pouvoir des Lacédémoniens (*voy.* l'art. suiv.), recouvra son indépendance après la bataille de Leuctres, et subit enfin le sort commun de la Grèce, la conquête romaine.

Les villes de la Messénie qui rappellent le plus de souvenirs sont : Messène, qui, bâtie et fortifiée par Épaminondas (*voy.*), avec le mont Ithome (*voy.*) pour acropole, en était la capitale et l'est encore; Pylos, à l'ouest, patrie de Nestor (auj. Navarin, *voy.*); Méthone, vers le sud-ouest (auj. Modon); et à l'est, Coroné (auj. Coron), sur le golfe de Messénie; la Pedasus d'Homère, l'ancienne capitale du pays, Stenyclaros (auj. Nisi), et sa belle vallée qu'arrose le Pamisus, le plus grand fleuve du Péloponnèse, quoiqu'il ait à peine 100 stades (48 kilom.) de cours; enfin, vers le nord, la glorieuse forteresse d'Ira. — *Voir* Strabon, VIII, 4, et Pausanias, IV. F. D.

MESSÉNIENNES (GUERRES). La Messénie (*voy.*), avec son territoire fertile, ses ports vastes et bien abrités, eût été la province la plus favorisée du Péloponnèse, sans le voisinage de Lacédémone, jalouse de toute prospérité étrangère.

La première guerre entre les Lacédémoniens et les Messéniens éclata vers l'an 744 av. J.-C., et dura 20 ans. Aristodème en fut le héros. Vainqueur de Théopompe, roi de Lacédémone, il l'immola à Jupiter ithomique avec 300 autres Spartiates (726); lui-même, pour accomplir un oracle, se tua quelque temps après. Sa mort, au lieu de produire l'effet qu'il en attendait, découragea tellement ses concitoyens qu'ils rendirent leurs armes et se soumirent. La Messénie resta 40 ans assujettie aux Spartiates; mais leur joug était si dur qu'à la fin les vaincus se révoltèrent.

Dans cette seconde guerre, les Messéniens prirent pour chef Aristomène, qui les conduisit jusque sous les murs de Sparte. Lui-même y pénétra seul pendant la nuit et y dressa un trophée. Les Lacédémoniens, réduits à la défensive, demandèrent des secours aux Athéniens, qui leur envoyèrent Tyrtée (*voy.*). Ce poëte guerrier ne les préserva pas de trois défaites sanglantes dans la plaine de Stenyclaros; mais il les empêcha de renoncer à la guerre, et releva leur courage. Les Messéniens, vaincus à leur tour, furent contraints de se réfugier sur le mont Ira (680). Aristomène défendit sa position avec un glorieux acharnement. Étant tombé au pouvoir des Lacédémoniens, il fut par eux précipité dans le Céadas, abîme où ils jetaient les criminels; mais il parvint, dit-on, à s'en retirer par un trou à la suite d'un renard. Son retour au milieu des siens ranima leur enthousiasme : ils se crurent sauvés; mais Ira n'en fut pas moins prise après 14 ans de siége (668). Aristomène alla chercher des vengeurs jusqu'en Asie, où il mourut, tandis que ses compagnons se retirèrent, sous la conduite de son fils, en Sicile, où ils s'établirent à Zancle que, du nom de leur patrie, ils appelèrent Messine (*voy.*). Ceux qui restèrent dans la Messénie furent répartis parmi les ilotes et en subirent le sort.

Vers l'année 464, un des sommets du mont Taygète s'écroula; 20,000 hommes furent écrasés sous les ruines de Sparte (Diod. de Sic., 11); ce fut le signal de la troisième guerre. Les Messéniens se précipitèrent sans ordre et sans chefs sur la Laconie, mais le roi Archidamus les repoussa si vivement qu'ils n'eurent d'autre retraite que le mont Ithome. Le souvenir du siége d'Ira exaltant leur courage, ils s'y maintinrent 10 ans et ne capitulèrent que sous la condition de se retirer où ils voudraient. Ils choisirent Naupacte (Lépante), que les Athéniens leur offrirent pour asile. En reconnaissance, les Messéniens combattirent avec eux pendant la longue guerre du Péloponnèse et leur rendirent d'importants services. Aussi, après leur victoire d'Ægos-Potamos (*voy.*), les Lacédémoniens vinrent attaquer leurs ennemis à Naupacte, les en chassèrent et les contraignirent d'abandonner définitivement la Grèce.

Enfin, Épaminondas, après la bataille de Leuctres (371), pour mettre les Lacédémoniens hors d'état de tenter des expéditions lointaines, conçut le projet de placer auprès d'eux un ennemi qui eût de grandes injures à venger. A cet effet, il envoya de tous côtés inviter les Messéniens à revenir dans le pays de leurs pères; ils accoururent en foule. Lui-même il traça le plan de Messène (*voy.* l'art. précéd.), au pied de l'Ithome, leur rendit leur patrie et leurs institutions. Ainsi fut reconstituée la Messénie, qui regarda le héros thébain comme son second fondateur. F. D.

MESSÉNIENNES (litt.). Les élégies de Tyrtée (*voy.*), dont nous avons des fragments en vers ioniens, ne sont pas les véritables chants de guerre que ce poëte guerrier composa pour les Spartiates. Ceux-ci étaient en dialecte dorien et faits de rapides et impétueux anapestes. Le mètre ou rhythme dont Tyrtée fit usage est celui qu'on appelle messéniaque ou embaterion (Hephæstion, *De metris*, Leipz., 1832, p. 302): *messéniaque*, parce que les vers et la musique en furent composés à l'occasion de la seconde guerre de Messénie (*voy.* l'art. précéd.); *embaterion*, d'un mot grec qui signifie marche guerrière et n'a aucun rapport avec l'élégie. Cependant, c'est à l'imitation de Tyrtée que l'abbé Barthélemy a cru composer les trois diffuses élégies, en prose, sur les malheurs de la Messénie, qu'il a mises dans son *Voyage du jeune Anacharsis*, chap. 40; et c'est à l'abbé Barthélemy que M. Cas. Delavigne (*voy.*) a emprunté le titre de *Messéniennes* pour qualifier un genre de poésies nationales qu'il a sans doute le mérite d'avoir introduit dans notre littérature. Ce sont des élégies plus ou moins patriotiques, mais ce ne sont pas à proprement parler des messéniennes. Si l'on veut rester fidèle aux origines historiques et ne point confondre les genres, on reconnaîtra que nos vraies messéniennes sont encore *la Marseillaise*, *le Chant du départ* et *la Parisienne* (*voy.* ces mots). F. D.

MESSIE. Cette expression est dérivée du mot hébreu *messiah*, qui signifie *oint* ou *consacré*. Ainsi qu'on l'a dit à l'art. JÉSUS-CHRIST, les Grecs l'ont rendue par Χριστὸς, qui a la même signification. L'Ancien-Testament l'applique aux rois et aux prophètes. Cyrus est appelé de ce nom par Ésaïe, et le Psaume CV^e s'en sert même en parlant de tous les membres du peuple de Dieu. Mais le nom de Messie employé d'une manière absolue désignait ce grand envoyé de Dieu, en qui les Juifs attendaient un puissant libérateur qui les affranchirait du joug de la domination étrangère, les élèverait au-dessus de tous les autres peuples et les ferait vivre au sein d'une paix et d'une félicité parfaites. Dans le Nouveau-Testament, c'est toujours Jésus-Christ qui est désigné par le mot de Messie.

Un grand nombre de critiques modernes ont soutenu que l'idée d'un Messie est venue naturellement aux Juifs, postérieurement au temps de David, et qu'ils y auraient été conduits par le désir d'être délivrés des calamités sous le poids desquelles ils gémissaient, et ils l'auraient alors déduite d'anciennes promesses qu'ils trouvaient dans leurs livres saints. Mais en général les Juifs et les chrétiens s'accordent à admettre que l'espérance de ce grand libérateur a été provoquée par des promesses émanées de Dieu et qu'elle repose sur des prophéties d'origine divine, quoiqu'il y ait entre eux quelques différences quant aux passages de l'Ancien-Testament que les uns et les autres appliquent au Messie. C'est en vain qu'on a voulu prouver que l'idée du Messie ne date que de l'époque de l'exil, ou même de temps postérieurs. Au siècle de Jésus-Christ, l'attente du Messie existait parmi les Samaritains; elle y était ancienne: ce fait prouve que les idées messianiques étaient répandues parmi les Juifs avant le schisme religieux qui les sépara des Samaritains, par conséquent avant l'exil; car après cette séparation, la profonde antipathie de ceux-ci pour les Juifs les eût empêchés de leur emprunter aucun dogme. Où avaient-ils donc pris ces idées? Dans l'Ancien-Testament, dont ils ne recevaient que le Pentateuque. On doit conclure de là qu'ils fondaient l'attente du Messie sur le témoignage de Moïse et sur les interprétations que leur donnèrent de ces oracles les prêtres juifs envoyés par le roi d'Assyrie pour instruire les Samaritains (4 Rois, XVII, 27).

Les prédictions bibliques relatives au Messie, d'abord vagues et obscures, vont toujours en s'éclaircissant et finissent par offrir chez les derniers prophètes beaucoup de précision et des détails très circonstanciés. On peut distinguer quatre périodes dans cette gradation. Dans la première, depuis l'origine de l'histoire biblique jusqu'au règne de David, on trouve seulement cette promesse, qu'à une époque indéterminée, Dieu répandrait par ses envoyés et surtout par l'un d'eux, de grandes bénédictions sur la race humaine et en particulier sur les hommes pieux. *Ils ont vu de loin les promesses*, dit S. Paul (*Hébr.*, XI, 13). Dans la 2ᵉ période, sous le règne de David, l'idée du Messie se présente plus claire et sous une forme plus arrêtée. Les psaumes de ce roi prophète offrent de nombreux passages qui s'appliquent naturellement au Messie et dans lesquels, hors de cette acception, il serait difficile de trouver une signification raisonnable. Plusieurs sont cités en ce sens dans le Nouveau-Testament. Les psaumes qui renferment principalement ces oracles, sont les IIᵉ, XVIᵉ, XXIIᵉ, XLᵉ et CXᵉ. Le Messie y est dépeint comme roi et sacrificateur, comme destiné à étendre son sceptre sur des nations nombreuses. L'idée d'un règne spirituel s'y montre déjà formellement. Des humiliations et des souffrances lui sont prédites, et pour la première fois il est désigné comme devant naître de la postérité de David. Pendant la 3ᵉ période, depuis David jusqu'à l'exil et aux temps qui suivirent immédiatement, les écrits des prophètes contiennent une foule d'oracles relatifs au Messie. Ils annoncent un grand libérateur que Dieu enverrait pour relever le trône de David, et qui rangerait sous ses lois non-seulement les Juifs, mais aussi les païens; c'est même à ces derniers que sont faites les promesses les plus magnifiques. Ils le désignent comme fils de David; ils marquent le lieu et l'époque de sa naissance, ainsi que la nature de son ministère; ils l'appellent roi et prophète. Mais tout en décrivant la gloire de son règne par le tableau d'une prospérité temporelle, ils le caractérisent clairement comme revêtu d'une mission spirituelle pour la réforme de la religion et des mœurs. Le trait le plus remarquable de leurs prédictions, c'est qu'ils annoncent qu'après beaucoup de contradictions, d'humiliations et de souffrances auxquelles il serait en butte, il succomberait à la haine de ses ennemis et finirait cependant par en triompher. C'est surtout dans le LIIIᵉ chapitre d'Ésaïe que le Messie est présenté sous ce point de vue. La 4ᵉ période comprend les temps qui s'écoulèrent depuis l'époque de l'exil jusqu'à Jésus-Christ. Pendant ce temps, l'attente du Messie devint de plus en plus vive. Elle était généralement répandue dans tout l'Orient, comme on le voit dans Suétone et dans Tacite; mais elle avait perdu le caractère spirituel que lui avaient donné les prophètes. Par l'effet de l'oppression étrangère sous laquelle ils gémissaient, surtout au temps de Jésus-Christ, les Juifs s'étaient particulièrement attachés aux prédictions qui dépeignaient ce grand envoyé de Dieu comme un roi puissant; et ce qu'ils attendaient du Messie, c'était un libérateur qui les affranchirait du joug des païens et rendrait au trône de David toute sa splendeur. De là vint que ceux qui reconnurent Jésus pour le Messie, voulaient le proclamer roi. Cependant quelques hommes pieux, conservant de plus justes idées de sa mission, fondaient sur lui d'autres espérances et en attendaient le pardon de leurs péchés, une régénération morale, de nouvelles lumières, en un mot des bienfaits spirituels. On en voit des traces dans l'Évangile. Il est très probable que ces idées plus élevées et plus pures n'étaient pas étrangères à un certain nombre des Juifs dispersés hors de la Palestine et quelques expressions de la Samaritaine, dans son entretien avec Jésus, prouvent qu'elles existaient aussi chez ces ennemis et ces voisins des Juifs. D'autres, en grand nombre, attendaient en même temps dans le Messie un prophète et un roi, et le regardaient comme devant être à la fois le chef de l'État et de l'Église. Telle paraît avoir été l'opinion des apôtres et de la plupart des disciples de Jésus jusqu'à son ascension. Cette opinion conserva même de nombreux partisans parmi les chrétiens sortis du judaïsme, qui, ne pouvant renoncer aux idées juives, croyaient que Jésus reviendrait sur la terre pour y régner pendant mille ans et y faire fleurir l'âge d'or décrit par les prophètes. Cette croyance, très répandue dans les premiers siècles et qui n'est pas encore entièrement éteinte, est désignée sous le nom de *chiliasme* (*voy.* MILLÉNAIRE). Jésus-Christ s'est présenté aux Juifs comme le Messie promis par les prophètes ; il a souvent affirmé qu'il était ce grand envoyé que Dieu avait fait annoncer à leurs ancêtres, et il leur a allégué l'accomplissement de ces oracles en sa personne comme un motif de croire en lui. Mais en même temps il déclara formellement que sa mission était purement religieuse et non politique, et il s'abstint avec le plus grand soin de tout ce qui aurait pu confirmer les Juifs dans leurs fausses idées à cet égard, quoiqu'en choquant ainsi leurs préjugés et leurs espérances les plus chères, il excitât leur répugnance à croire en lui et s'attirât leur haine et leurs persécutions. Tous les caractères assignés par les prophètes au Messie considéré comme prophète et sacrificateur, se trouvent réunis d'une manière frappante en la personne de Jésus-Christ.

FAUX-MESSIES. A l'époque où le Sauveur parut, il était généralement reconnu parmi les Juifs que les temps marqués par les prophètes pour l'avénement du Messie étaient arrivés. Les esprits étaient dans l'attente de ce grand événement, et tandis que d'un côté cette attente augmentait le penchant des Juifs à secouer le joug de leurs maîtres païens et les poussait à la révolte, de l'autre le désir de s'en voir affranchis devenait de plus en plus vif à mesure que s'aggravaient les maux qu'ils s'attiraient par leurs rébellions. Plusieurs ambitieux profitèrent de cette disposition des esprits pour s'élever et se faire un parti en se donnant pour le Messie. Animés de vues purement mondaines, ils flattaient les idées et les passions dominantes, promettant aux Juifs de les délivrer de la domination des Romains. Aucun d'eux ne se présenta comme réformateur religieux. Jésus avait prédit l'apparition de ces imposteurs : « Plusieurs viendront en mon nom disant : Je suis le Christ, et ils séduiront beaucoup de gens » (Matth., XXIV, 5). Un d'eux, nommé Theudas, avait déjà paru, selon Origène, avant la naissance du Sauveur. C'est celui dont parle Gamaliel (*Actes*, V, 36). Il emmena ses partisans, au nombre d'environ 400, sur les bords du Jourdain, en leur persuadant qu'il en partagerait les eaux et qu'ils le traverseraient à pied sec. Des troupes envoyées par le procurateur romain taillèrent en pièces une partie de sa bande, le reste fut fait prisonnier, et il eut la tête tranchée. Après lui vint Judas le Galiléen, que Josèphe appelle le Gaulonite, au temps où Archelaüs ayant été exilé à Vienne, la Judée fut réduite en province romaine. Il excita des troubles à l'occasion d'un recensement des personnes et des fortunes exécuté par le gouverneur Quirinus, et qu'il représentait comme conduisant à un esclavage manifeste. Il périt également, et ses partisans, fort nombreux, furent dispersés. Il y eut encore un autre Theudas, dont parle Josèphe, 14 ans après Gamaliel, sous le règne de l'empereur Claude, sous le procurateur Cuspidus Fadus. Il est aussi question dans les *Actes des Apôtres* (XXI, 38) d'un Égyptien, qui entraina au désert 4,000 assassins : Josèphe dit 30,000. Il se donnait pour prophète. Il persuada à ses adhérents de le suivre sur le mont des Oliviers, d'où il leur ferait voir comment les murs de Jérusalem tomberaient à sa voix et leur ouvriraient ainsi un passage pour y pénétrer. Le procurateur Félix marcha contre lui, lui tua 400 hommes et en fit prisonniers 200. Quant à l'Égyptien, il s'échappa du combat et disparut.

On ne vit jamais tant d'imposteurs et de faux prophètes qu'au temps de la ruine de Jérusalem. L'an 178 de l'ère chrétienne, sous l'empire d'Adrien, le faux messie Barcokheba (*voy.*) réunit une grosse armée, que les Romains détruisirent après une guerre meurtrière, où Barcokheba lui-même périt. Dans la suite des temps, un grand nombre de faux-messies cherchèrent encore à abuser la nation juive et réussirent à tromper une multitude de personnes. Tels furent, au v^e siècle, un certain Moïse, dans l'île de Candie, Julien en Palestine au vi^{e} siècle, et Sabathaï-Sévi en 1666. Les Juifs d'Orient reconnurent en foule ce dernier pour roi d'Israël; mais emprisonné par l'ordre du sulthan, il finit par se faire mahométan. R. C.

MESSINE (PHARE DE), anciennement *fretum siculum*, détroit de la mer Méditerranée entre l'Italie et la Sicile, sous 38° de lat. N. et environ 13° de long. E. C'est du phare érigé à l'entrée du port de la ville de Messine que ce détroit a reçu une dénomination aussi peu convenable. Dans la partie la plus resserrée, entre le cap Faro en Sicile et le cap de la Tour de Cavallo, appartenant au royaume de Naples, il n'a que 3,000^{m} de large; vis-à-vis de Messine il en a plus du double. C'est dans le même détroit qu'étaient les gouffres de Scylla et de Carybde (*voy.* ces noms). La mer est profonde au phare de Messine et sujette à des marées brusques et irrégulières. La pêche y est abondante; ce n'est que là que les pêcheurs siciliens prennent le *pesce spada* ou poisson épée, que l'on harponne comme les baleines. D-G.

MESURE (math.). On nomme mesure une quantité prise pour terme de comparaison et qui sert à évaluer la grandeur d'autres quantités de même nature. *Mesurer* c'est donc déterminer le rapport qu'il y a entre l'objet dont on veut apprécier la valeur et une unité de comparaison connue et déterminée ; c'est chercher en un mot combien de fois elle y est contenue. L'unité de mesure est naturellement de la même nature que les objets qu'elle sert à mesurer. Ainsi la mesure d'une ligne est une autre ligne, celle d'une surface est une surface, celle des solides un solide, etc. Si, en géométrie, on mesure les angles par des arcs de cercle, c'est que ces arcs sont proportionnels aux angles, et que de cette manière, il y a toujours un angle sous-entendu, d'un degré par exemple, pris pour unité. La mesure ou la comparaison des grandeurs, c'est-à-dire de tout ce qui peut s'évaluer en nombre pour être soumis au calcul, fait l'objet des mathématiques (*voy.*) : la terminaison en *mètre* (du grec *μέτρον*, qui signifie mesure) des noms d'une foule d'instruments (*voy.*) de précision, graphomètre, micromètre, héliomètre, hodomètre, thermomètre, baromètre, aréomètre, hygromètre (*voy.* ces mots), etc., indique assez qu'ils servent à cette évaluation; mais la plupart sont bien moins des mesures par eux-mêmes, que des moyens plus ou moins ingénieux d'apprécier l'effet produit dans un phénomène physique ou autre, en le comparant aux effets semblables produits sous une influence déterminée ou dans une circonstance donnée.

Sous le rapport des usages civils ou commerciaux, les mesures se divisent naturellement en mesures *de longueur* ou *linéaires* pour les lignes limitées, et *itinéraires* pour les grandes distances; *de superficie* pour les petites surfaces, et *agraires* pour les grandes portions de terrains; *de solidité* pour les corps dont le volume solide peut se mesurer à leurs superficies, et *de capacité* pour les matières liquides ou pour les menus grains et autres denrées qui ne peuvent se mesurer qu'à l'aide d'un vaisseau dans lequel on les amasse; enfin les mesures de *pesanteur* reçoivent le nom spécial de *poids*. Les rapports qui unissent entre elles ces différentes mesures forment le système métrique de chaque nation. Plus ces rapports sont intimes, naturels et simples, plus le système est perfectionné; et maintenant la France est, sans contredit, la plus avancée par l'application du système décimal au système métrique.

Comme on le sent bien, la détermination de la mesure sur laquelle se basent toutes les autres est complétement arbitraire. Aussi y a-t-il eu presque autant de mesures que de peuples, de provinces, de villes même, et des mesures de noms identiques diffèrent encore souvent beaucoup. Cependant les avantages d'un système universel de mesure seraient immenses; il ajouterait considérablement à la sûreté des transactions commerciales. On a donc toujours dû chercher à appuyer les systèmes métriques sur une évaluation naturelle qui pût être adoptée par toutes les nations, en se retrouvant chez tous les peuples. L'homme a pris d'abord sur lui-même cette évaluation : tantôt c'est son doigt, sa main, sa coudée ou avant-bras, ou bien sa brassée ou longueur de ses bras étendus; tantôt c'est son pied, son pas, etc., qui lui sert de fondement; mais ces termes de comparaison, qui se présentent d'eux-mêmes dans la nature, ne sauraient être qu'approximatifs. Il n'y a là rien de déterminé; non-seulement ils varient dans les différentes races humaines, mais bien plus, ils ne peuvent être égaux chez les deux sujets les plus voisins. On a cherché dans les produits de la terre : on a pris le grain pour unité; mais les variétés en sont encore plus grandes. Enfin, on a mesuré la terre elle-même, on lui a demandé une longueur immuable, et ce projet, plusieurs fois renouvelé, a encore offert plus d'une difficulté par la conformation inégale de la figure terrestre. *Voy.* MÈTRE.

Les mesures *égyptiennes* étaient de la plus grande simplicité : elles avaient pour point de départ la largeur des doigts de la main, en déterminant sans doute une largeur moyenne, conservée ensuite comme étalon fixe. Ce doigt (*theb*) est évalué $0^{m}.01875$. Quatre de ces largeurs moyennes, ou celle d'une main, le pouce excepté, formaient le *palme* (*choryos*, $0^{m}.075$); trois palmes, ou la distance entre l'extrémité du petit doigt et du pouce lorsque la main est ouverte le plus possible, composaient l'*empan* (*tertô*, $0^{m}.225$); deux empans, ou la distance du coude à l'extrémité du médium, formaient la *coudée* (*derah*) dite *naturelle* ($0^{m}.45$); quatre coudées donnaient une *brasse*. C'est là, comme on le voit, le système le plus facile que nous offre la nature pour l'évaluation des mesures. Mais l'usage qu'on dut faire du pied pour mesurer les dimensions du terrain avait conduit à une autre unité, le pied naturel, qui, ayant 14 doigts ($0^{m}.2625$), à partir de l'extrémité du talon à celle du gros orteil, ne pouvait s'intercaler facilement parmi les premières mesures. On fit, en le doublant, une nouvelle coudée, plus longue de 4 doigts ou d'un palme que la coudée naturelle, et elle reçut le nom de *coudée royale* ou *sacrée* ($0^{m}.525$), parce que le système métrique perfectionné, inventé, dit-on, par Mercure, se rapportait à ses étalons, qui étaient déposés dans les temples et confiés à la garde des prêtres. Le pied était en effet la base des rapports des mesures entre elles, qui étaient aussi très simples : le pied formait l'unité des mesures de longueur; le cube de ce pied donnait l'unité de volume, désignée par les Hébreux sous le nom de *bath* ou d'*épha* (18 litres) suivant qu'on s'en servait pour mesurer les liquides ou les grains; le poids de l'eau contenue dans ce volume formait l'unité des mesures de pesanteur, ou le *talent* (18 kilogr.); enfin ce poids en argent devenait le *talent d'argent*. Cette simplicité du système égyptien ne se retrouvait plus dans les subdivisions, et nous voyons que l'*épha* se divisait en 72 *logs* ou verres, etc.

Le système métrique égyptien, conservé dans toute sa pureté par les Hébreux après leur sortie d'Égypte, subit de grands changements chez les Grecs, les Romains, les Arabes et les Persans. Mais il est facile de reconnaître qu'il est la souche commune des systèmes de mesure de ces peuples et qu'il s'est propagé, ainsi modifié, dans les diverses contrées de l'Europe, où l'on retrouve encore aujourd'hui ses traces.

Les Grecs donnèrent le nom de pied (ποῦς) à leur unité linéaire, qui avait les $\frac{2}{3}$ de la longueur de la coudée naturelle des Égyptiens. Il valait ainsi $0^{m}.3$ *. C'est sur cette unité que Phidon d'Argos, selon Pline, ou Palamède, suivant Aulu-Gelle, forma la série de mesures suivante : le doigt (δάκτυλος), $\frac{1}{16}$ du pied, de même valeur que le *theb* égyptien; le palme (δῶρον ou παλαιστὴ), de 4 doigts, et de même valeur que le choryos; la coudée (πῆχυς), d'un pied $\frac{1}{2}$, $0^{m}.45$; le pas (βῆμα ἁπλοῦν), de 2 pieds $\frac{1}{2}$, $0^{m}.75$; le double pas (βῆμα διπλοῦν), de 5 pieds, $1^{m}.5$; la brasse (ὄργυια), de 6 pieds, $1^{m}.8$; la perche (ἄκαινα), de 10 pieds, 3^{m}; la petite chaîne (ἅμμα) de 60 pieds, 18^{m}; la grande chaîne (πλέθρον), de 100 pieds, 30^{m}; enfin le stade (στάδιον), de 600 pieds, 180^{m}. Un carré de 100 pieds de côté formait l'unité principale des mesures agraires ou de superficie : on lui donnait le nom de *pléthre*. Le pied cube servit aussi de point de départ pour les

---

(*) M. Ideler fait le pied grec un peu plus long ($0^{m}.3078$), et par conséquent aussi toutes les mesures qui en dérivent.

mesures de capacité, sous le nom de *μετρητής*. La centième partie de ce cube fut nommée cotyle (*κοτύλη*), et 72 cotyles redonnaient à peu près l'*épha*, que les Grecs nommèrent *amphore* (*ἀμφορεύς*). La capacité de l'amphore était de 19.44 litres. Le poids de l'eau contenue dans l'amphore devint l'unité des mesures de pesanteur ou talent (*τάλαντον*); et enfin ce même poids, en or, en argent, ou en cuivre, avec ses subdivisions, composait le numéraire. Les Grecs divisèrent le talent en 60 mines, chacune de 100 drachmes (*voy.* ces mots). Solon réforma plus tard les poids et les monnaies, en employant le pied cube d'eau tout entier, pour représenter le poids d'un nouveau talent, que l'on désigna sous le nom de *grand talent attique*. Il s'établit ensuite des différences entre les mesures des diverses provinces grecques; mais leur origine commune fut toujours le pied de 16 doigts égyptiens.

La conquête de l'empire des Perses par Alexandre donna lieu à une complication dans le système des poids et mesures adopté alors en Asie et en Égypte. Pour concilier les usages grecs avec les habitudes des peuples vaincus, on établit un système bâtard, nommé *philétérien*, qui caractérise l'époque des Ptolémées et des Séleucides. Il résultait sans doute du pied olympique doublé pour tenir lieu de la coudée égyptienne, car les $\frac{2}{3}$ de cette nouvelle coudée royale formèrent à peu près le pied philétérien ($0^{m}.36$). Le cube de ce pied fut le grand *arta-bath*; les $\frac{3}{4}$ de cette mesure furent le petit *arta-bath* (environ 35 litr.), presque double de l'ancien *bath*. Le grand talent d'Alexandrie, égal au poids de l'eau du grand *arta-bath*, fut aussi divisé en 100 mines, dites ptolémaïques, chacune de 466 gr. À l'arrivée des Romains dans l'Asie, ce système dut encore se modifier : « Il fallut, dit M. Saigey, que la drachme devînt égale, ou à très peu près, au denier de la république, qui valait 3.857 gr. On y parvint par la division du grand talent d'Alexandrie en 125 livres (de 373 gr.), chacune de 12 onces, l'once étant de 2 sicles, et le sicle de 4 drachmes; la drachme pesa en effet 3.888 gr. » Le système des Arabes, quoique fondé sur la coudée ancienne, diffère par l'unité fondamentale du doigt, dont la longueur n'est pas celle du doigt égyptien. Le doigt arabe se composait de 6 grains d'orge mis à plat et en travers, et le grain d'orge se divisait en 6 crins de cheval. Quatre doigts formaient le palme, 4 palmes le pied, et 2 pieds la grande coudée *hachémique* : c'est là l'origine des mesures mahométanes. La coudée *philétérienne*, nommée par les Arabes *coudée noire*, est juste de 27 doigts arabes.

Les Romains trouvèrent en Italie les mesures grecques partout en usage, et ils les conservèrent pour base; mais ils adoptèrent une classification plus méthodique, en divisant chaque unité, soit linéaire, soit superficielle, soit de capacité, soit de pesanteur, en 12 parties subdivisibles chacune en 24 autres. Le tout ou l'entier, par rapport à ses fractions, se nommait *as* (*voy.*), et se divisait en 12 onces, l'once en 24 scrupules. Pour les longueurs, l'as est le pied (*pes*), un peu plus petit que le pied grec[*], divisé en 12 pouces; pour les surfaces, l'as est le jugère (*jugerum*, 2515 m. carr.), divisé en 288 perches carrées (*scripula*) de 10 pieds de côté; pour les volumes, l'unité est le conge (*conchius*, 3.22 litres), divisé en 12 hémines ou 288 ligules; pour les poids, l'unité était la livre (*voy.*), divisée en 12 onces, ou 288 scrupules. Le cube du pied, ou *quadrantal* (25.80 litres), correspond au *μετρητής* des Grecs, bien qu'un peu plus petit. L'amphore en est les $\frac{3}{4}$, l'urne la moitié, et le conge le $\frac{1}{8}$ ou le cube d'un demi-pied. Quant à la livre, c'est l'ancienne mine grecque de 324 gr. Le pied carré des Romains (*pes quadratus*) égale 0.0873 m. c. L'*actus quadratus*, qu'on appelait dans la Gaule *arepennis*, d'où nous est venu le nom d'arpent (*voy.*), valait 1257.53 m. c. La *leuca* ou lieue est une mesure itinéraire purement gauloise; le mille une mesure romaine : le *mille passus* valait $1477^{m}.57$, selon M. Ideler[**], et la lieue $2216^{m}.35$.

(*) Dans le rapport de 24 à 25, suivant M. Ideler ($0^{m}.2955$).

(**) Gossellin lui donne $1481^{m}.48$, ce qui fait juste 75 au degré, d'après l'évaluation qui a servi de base au système métrique.

Les antiques mesures se propagèrent par toute la terre; nous les retrouvons dans les Indes, en Perse, en Chine, et elles sont encore répandues partout en Europe; elles doivent sans doute cet avantage aux éléments qui leur servent de base, qui sont communs à tous les hommes, et que l'idee la plus simple devait leur faire adopter comme point de comparaison. Mais partout ces mesures ont subi de grandes modifications, des transformations, soit dans leur type, soit dans leurs divisions, soit surtout dans la manière de les faire dériver les unes des autres. Les conquêtes mêmes n'eurent pas la puissance d'apporter de l'uniformité dans les mesures; en adoptant de nouvelles unités, on conserva de vieilles divisions, et la confusion en fut encore augmentée. Elle est devenue telle, qu'il est impossible de se faire une idée de l'arbitraire qui préside aux systèmes métriques des nations modernes de l'Europe, s'il est permis de donner ce nom à des combinaisons de multiples de toute sorte, n'ayant souvent entre eux aucune liaison. Nous n'entreprendrons donc pas de faire connaître ici les rapports existant entre les mesures diverses de quelques peuples européens, non plus que leurs relations avec nos mesures; les plus importantes ont d'ailleurs des articles spéciaux dans cette Encyclopédie. *Voy.* LIVRE, GALLON, PIED, TOISE, VERSTE, YARD, MILLE, STADE, etc., et la *Métrologie universelle ancienne et moderne, ou Rapport des poids et mesures des empires, royaumes, duchés et principautés des quatre parties du monde*, par Palaiseau, Paris, 1816, in-4°.

Autrefois, le même arbitraire régnait en France; la *lieue* avait 2,000 *toises* ou plus; à Paris seulement l'*arpent* avait 900 toises carrées; la *perche* 324 pieds carrés; la *voie* de bois 56 toises cubes: la *corde* des eaux et forêts en avait le double; la *pinte* avait 46.95 pouces cubes; le *muid* valait 288 pintes; le *boisseau* 655.78 pouces cubes (13.0083 litres). Toutes ces mesures, comme on le voit, n'avaient aucun rapport direct entre elles, non plus que les poids et les monnaies; mais la contradiction était encore plus grande dans la manière de diviser chaque unité de mesure: ainsi, la toise se divisait en 6 *pieds*, ceux-ci en 12 *pouces*, etc.; le muid des liquides valait 36 *veltes*, la velte 8 pintes; le muid des grains valait 12 *setiers*, le setier 12 *boisseaux*, le boisseau 16 *litrons*; la livre se divisait en 2 *marcs* de chacun 8 *onces*, chaque once valait 8 *gros*, le gros 3 *deniers*, le denier 24 *grains*; enfin, la livre monnaie valait 20 sous, le sou 12 deniers, etc. Presque tous ces mots ayant des articles dans notre ouvrage, c'est là qu'il faut chercher leur rapport avec nos mesures actuelles. On trouve aussi des tables de conversion réciproque des anciennes mesures en nouvelles dans les *Annuaires du Bureau des Longitudes* et dans une foule d'autres ouvrages ayant le système métrique pour objet.

Le système des anciennes mesures françaises datait seulement de Charlemagne, qui le substitua au système romain dans toute l'étendue de la monarchie. Le *pied* de ce prince, nommé depuis *pied de roi*, ou *pied de Paris*, paraît être une copie altérée de celui des Arabes. Toutes les mesures de ce grand empereur paraissent dérivées des mesures du même peuple; mais ces mesures subirent bien vite de notables altérations. Déjà, sous Charles-le-Chauve, chaque grand feudataire de la couronne y avait introduit des modifications dans ses domaines. Les uns augmentèrent la grandeur des mesures pour tirer un cens plus considérable de leurs vassaux, les autres, au contraire, la diminuèrent pour attirer sur leurs possessions un plus grand nombre d'habitants. Ce fut en vain que plusieurs souverains tentèrent successivement, même après la réunion des fiefs à la couronne, de remédier à ce désordre et de ramener les mesures des provinces à celles de Paris, qu'on tâcha de fixer par ordre du roi, en 1668, en plaçant un modèle de la toise au bas de l'escalier du grand Châtelet. En 1670, Picard proposa de prendre pour unité de mesure la longueur du pendule simple qui bat la seconde. Mouton demanda qu'on prît la 60^e partie ou minute du degré terrestre. Un demi-siècle après, Cassini offrit un pied géométrique égal à la six-millième partie du degré terrestre; La Condamine parvint à

Google

faire adopter comme étalon, en 1766, la toise dite *du Pérou*, qui lui avait servi pour mesurer un degré de l'équateur. Mais les provinces résistèrent toujours, et il fallut le bras de fer du gouvernement républicain pour opérer une réforme si longtemps désirée, et dont nous recueillons aujourd'hui les fruits. *Voy.* MÉTRIQUE (*système*). L. L.

MESURE (prosodie). On entend par ce mot le nombre et l'arrangement de pieds, ou seulement de syllabes propres à chaque espèce de vers. Des différentes combinaisons des pieds se sont formés divers genres de rhythmes chez les anciens (*voy.* MÈTRE, HEXAMÈTRE, PENTAMÈTRE, HENDÉCASYLLABE, IAMBE, etc.) et dans plusieurs langues modernes. Le nombre de syllabes produit un effet analogue en français (*voy.* VERSIFICATION, ALEXANDRIN, etc.). Z.

MESURE (musique). C'est en général la règle qui établit le rapport des sons entre eux, quant à leur durée : on dit dans ce sens *aller en mesure*, *marquer la mesure*. Mais ce mot désigne plus spécialement un court espace de temps, d'une durée convenue, pendant lequel doivent s'entendre un certain nombre de notes, formant une petite agglomération de sons; d'autres agglomérations semblables, quant à la durée générale, vont ensuite se produisant sans cesse, et cela dure jusqu'à la fin du morceau, à moins qu'un changement dans cette disposition ne soit indiqué. La composition de ces mesures varie à l'infini, et l'on peut y faire entrer toutes les valeurs possibles, pourvu que la réunion des valeurs individuelles donne toujours la même somme. Le moment où commence le retour de chaque mesure est toujours sensible pour l'oreille et porte toujours une sorte d'accent rhythmique, et comme, lorsque l'on *bat* la mesure, c'est toujours à ce moment que s'abaisse la main, on donne aussi aux mesures le nom de *battues*. Elles forment le *pied* du vers musical, et se subdivisent en *temps*, qui en sont les syllabes. La mesure est binaire, ternaire ou quaternaire, selon qu'elle se partage en deux, trois ou quatre temps. Dans la musique moderne, chaque battue est distinguée sur la portée musicale par la présence d'une barre verticale ou *stanguette :* autrefois on écrivait tout le morceau de suite, ce qui rendait la lecture musicale fort difficile ; aujourd'hui chaque mesure est contenue dans une sorte de *case* formée par deux stanguettes.

La nature de la mesure se marque sur la portée, au commencement du morceau, par des chiffres qui indiquent le nombre de valeurs qui doivent entrer dans chaque case. Voici comment l'emploi de ces chiffres est réglé : l'unité représentant la *ronde* (*voy.* NOTES), on indique sous la forme d'une fraction combien il faut de ses subdivisions pour former la mesure. Ainsi les fractions $\frac{2}{4}$ et $\frac{3}{8}$ indiqueront que pendant le cours du morceau toutes les mesures seront composées de deux quarts de ronde, autrement de deux *noires*, ou, dans le second cas, de trois huitièmes de ronde ou *croches*. La mesure quaternaire a un signe particulier, qui est un reste de l'ancienne manière d'indiquer la mesure; dans l'origine, c'était un demi-cercle, depuis on en a fait une sorte de C dont la partie supérieure est relevée en crochet, 𝄴. On se sert aussi de ce signe, mais en le traversant d'une ligne verticale, 𝄵, pour désigner la mesure à deux temps formée de deux *blanches :* c'est un abus; on ne devrait jamais employer ce dernier signe que pour indiquer la mesure *allabreve* (*voy.*), dans laquelle entrent deux rondes, et qui n'est presque plus usitée.

Les mesures sont *simples* ou *composées :* les premières sont celles que nous venons d'exposer, les autres se forment en augmentant de moitié la valeur de chaque temps : ainsi d'une mesure à $\frac{2}{4}$, dans laquelle chaque temps est de deux croches, on forme la mesure à $\frac{6}{8}$, où chaque temps est de trois croches; de la mesure à $\frac{3}{4}$ on en forme une à $\frac{9}{8}$; cette opération change la forme de la mesure, mais n'en altère pas la nature.

Voici le tableau des mesures usitées de nos jours :

MESURES :

	BINAIRE.	TERNAIRE.	QUATERNAIRE.
Simples....	$\frac{2}{2}$ ou 2 ou ₵ $\frac{2}{4}$	$\frac{3}{4}$ ou 3 $\frac{3}{8}$	4 ou C
Composées.	$\frac{6}{8}$	$\frac{9}{8}$	$\frac{12}{8}$

Pour se rendre plus facilement compte de la distribution des diverses fractions de la ronde dans chaque temps, on marque la mesure soit avec la main, soit avec le pied, et l'uniformité isochronique de ce geste, qui n'est autre chose qu'un balancement mécanique imprimé au corps par l'intelligence, contribue à empêcher l'exécutant d'introduire dans chaque temps plus de notes qu'il ne faut, ou de n'y en pas faire entrer assez. Toute mesure formée par la division binaire se marque au premier temps par l'abaissement de la main ou du pied, au second par leur élévation: ainsi le premier temps est toujours au frappé, le second toujours au levé. Toute espèce de mesure ternaire se marque : 1° en abaissant la main ; 2° en la portant vers la droite ; 3° en la levant ; en Italie, on frappe les deux premiers temps et on ne lève que sur le dernier. Les quatre temps de la mesure quaternaire se marquent le premier en abaissant la main, le second en la portant à gauche, le troisième en la portant à droite, le quatrième en la levant ; en Italie, on frappe les deux premiers temps et on lève sur les deux derniers; en quelques endroits, on en frappe trois en ne levant que sur le dernier. Chacun peut choisir la manière de marquer la mesure qui lui convient le mieux, puisque le geste n'est ici qu'une circonstance accessoire, qui vient en aide à l'intelligence de l'exécutant, pour l'habituer à la précision et l'empêcher de s'égarer.

Quelques auteurs ont proposé des mesures à cinq et à sept temps : ces idées n'ont pu séduire que des hommes habitués à s'éprendre des faux systèmes ; aucun praticien ne s'en est occupé que pour dire que la chose était possible, mais sans avantage, et que d'ailleurs plus l'on voudrait aller au-delà de quatre temps, plus l'oreille perdrait le sentiment de la périodicité et de l'isochronie des mesures.

Outre les parties très étendues de plusieurs traités de musique où il est question de la mesure, on trouve divers ouvrages importants sur ce sujet : nous nous bornerons à indiquer les trois dissertations du P. Sacchi, *Della divisione del tempo nella musica, nel ballo e nella poesia*, Milan, 1770, in-8°, et le *Traité de la mesure* de Bonesi, Paris, 1806, in-8°. Ce dernier livre est écrit avec beaucoup de clarté et de méthode. J. A. DE L.

MÉTACARPE, *voy.* CARPE.

MÉTAIRIE, MÉTAYER. On appelle *métairie* (sans doute le même mot que l'allemand *Meierei*) un bien-fonds affermé sous cette condition que le *métayer* ou colon tenant du propriétaire la terre, les instruments et les bestiaux, et apportant pour sa part dans l'association son industrie et son travail, retient pour son paiement une partie quelconque, ordinairement la moitié, des fruits, les semences prélevées. *Voy.* FERME. X.

MÉTAL, *voy.* MÉTAUX.

MÉTALEPSE (en grec μετάληψις, transposition, de μετά, qui désigne le changement, et de λαμβάνω, je prends), figure qu'on a rapportée à la métonymie (*voy.*), et qui subtitue l'expression indirecte à l'expression directe. Elle fait entendre une chose par une autre qui la précède, ou la suit, ou l'accompagne, etc., de manière à la rappeler aussitôt à l'esprit. Alceste, dans *le Misanthrope*, répond à Philinte, qui lui conseille de donner ses soins à son procès :

> Je n'en donnerai point, c'est une chose *dite*.

Dite est le conséquent mis pour l'antécédent *résolue*. C'est par métalepse qu'une belle compte *seize printemps*, qu'un vin est de *quatre feuilles*, que la fourmi de la fable promet de payer avant l'*août*. Rien de beau comme la métalepse où s'échappe le fatal secret de Phèdre :

Dieux ! que ne suis-je assise à l'ombre des forêts!
Quand pourrai-je, à travers une noble poussière,
Suivre de l'œil un char fuyant dans la carrière!

J. T-v-s.

MÉTALLIQUES, nom que l'on donne, en Autriche et en Russie, aux effets que l'état rembourse et dont il paie les intérêts en numéraire, pour les distinguer d'autres effets publics qui ne sont échangés que contre du papier-monnaie. X.

MÉTALLOÏDE. Ce mot a été pris dans plusieurs acceptions. Quelques auteurs l'emploient pour désigner un corps qui présente quelques-uns des caractères propres aux métaux : dans ce sens il est adjectif; l'on dit *éclat métalloïde*.

Toutefois ce mot a reçu du savant chimiste Berzelius une grande extension, puisqu'il comprend sous la dénomination de *métalloïdes* tous les corps simples *non métalliques*. Les caractères généraux, dit-il, par lesquels les métalloïdes se distinguent des métaux sont en général l'incapacité de conduire l'électricité et la chaleur, jointe à une pesanteur spécifique moins considérable qui n'excède pas de trois fois celle de l'eau. Les métalloïdes sont au nombre de douze, savoir : l'oxygène, l'hydrogène, le nitrogène, le soufre, le phosphore, le chlore, le brome, l'iode, le fluor, le carbone, le bore, le silicium (*voy.* tous ces noms). J. H-t.

MÉTALLURGIE (du grec *μεταλλουργέω*), exploitation, élaboration (*ἔργον*). des métaux. La métallurgie a pour objet d'extraire les minerais (*voy.*) du sein de la terre, d'en retirer les métaux (*voy.*) qu'ils contiennent, et d'obtenir ceux-ci à l'état le plus pur. Elle exige des connaissances très étendues dans différentes autres sciences : elle emprunte à la géologie les moyens de reconnaître le gisement du métal à exploiter; à la minéralogie, les caractères distincts des différents métaux; à la mécanique, la connaissance des machines à employer dans leur exploitation; à la physique et à la chimie (*voy.* tous ces mots), les diverses opérations par lesquelles on parvient à obtenir dans leur plus grande pureté les métaux que l'on recherche.

Nous allons passer rapidement en revue les principales opérations employées dans l'art de la métallurgie.

Triage. Lorsque le mineur a fait sauter, au moyen de la poudre ou de la pointrolle, un morceau du filon ou de la couche métallique qu'il exploite, il fait dans l'intérieur de la mine (*voy.*) un triage grossier des parties de roches qui ne renferment aucune substance métallique et qui sont destinées à servir au remblai. Les parties de filons qui contiennent des minerais sont transportées hors de la mine et soumises à un nouveau triage. De vieux mineurs, des femmes, des enfants l'examinent morceau à morceau, brisent avec le marteau ceux qui sont trop gros, épluchent ceux qui sont trop mélangés de gangue ou de la substance minérale qui enveloppe le minerai. On divise par cette opération le minerai en trois classes : la roche ou gangue qui n'est bonne qu'à rejeter; le minerai à bocarder et le minerai pur. Ces trois classes sont encore subdivisées, selon leurs différents degrés de richesse ou selon les différentes espèces de minerai que chacune renferme, car le même filon contient souvent plusieurs métaux différents. D'autres fois, on place le minerai au sortir de la mine sur des grillages en fer, on y fait tomber un courant d'eau qui le lave et qui fait passer les plus petits morceaux au travers du grillage. Les eaux qui ont servi à ce triage par voie de lavage sont reçues dans des bassins où elles déposent ce qu'elles ont pu entraîner de minerai. On opère encore le triage par divers autres procédés, et principalement à l'aide d'une machine appelée *crible à double bascule*, composée de deux caisses inclinées dont le fond est garni de cribles de différentes dimensions, et dans lesquelles un courant d'eau lave les fragments de minerai et les fait passer de l'une dans l'autre.

Bocardage. Les minerais trop durs pour être cassés à la main, et ceux qui sont enveloppés de beaucoup de gangue, sont brisés et même broyés par une machine appelée *bocard*. Cette machine est composée de plusieurs pilons en bois, garnis de fer, et mise en mouvement par un arbre horizontal armé de parties saillantes. Ce mécanisme est mu par un courant d'eau. Le minerai à bocarder arrive dans une auge creusée dans le sol et doublée de plaques en fonte. Chaque auge contient trois, quatre ou six pilons, qui constituent ce qu'on appelle une *batterie*. Les minerais sont bocardés tantôt à sec, tantôt à l'aide d'un lavage qui se fait au moyen d'un courant d'eau que l'on fait arriver dans le bocard.

Lavage. L'opération du lavage varie selon la nature des minerais et des métaux qu'il s'agit de traiter. Lorsque les métaux exploités n'ont pas une grande valeur et ne sont mélangés que de matières argileuses, comme les minerais de fer d'alluvion qui alimentent une grande partie de nos usines, le lavage se fait à l'aide de moyens simples et même assez grossiers. Les ouvriers chargés de ce travail placent dans une espèce de crible en forme de sébile une certaine quantité de minerai, puis ils la plongent dans un bassin ou un courant d'eau, en lui imprimant un certain mouvement qui facilite l'écoulement des parties terreuses. D'autres fois, on jette simplement le minerai dans des bassins en bois ou en pierre traversés par un courant d'eau, et les ouvriers se bornent à le remuer avec des râbles, sorte de piquets armés de fer, ou avec des pelles.

Un autre procédé, plus perfectionné et cependant économique, consiste à opérer le lavage des minerais de fer d'alluvion, au moyen d'une machine appelée *patouillet*, qui se compose d'un arbre armé de bras et d'anses en fer, lequel est placé dans un bassin cylindrique en forme d'auge qu'on remplit de minerai, qui se trouve agité par le mouvement de rotation imprimé à l'arbre. L'eau, en se renouvelant sans cesse dans l'auge, entraîne les parties terreuses que le frottement et le choc des bras de fer détachent des grains du minerai.

Les dépôts d'alluvion aurifère et platinifère, qui sont ordinairement mélangés de sable plus ou moins fin et souvent d'argile, s'exploitent aussi par le lavage. Lorsqu'on peut se procurer un courant d'eau suffisamment élevé, on taille dans le sable aurifère des gradins de 8 à 10^{m} de longueur sur 1 de largeur, et 0^{m}.30 de profondeur; sur chacun de ces gradins se placent des ouvriers qui, à mesure que l'eau descend doucement, remuent sans relâche le sable avec des pelles, jusqu'à ce qu'il soit transformé en une boue liquide que l'eau entraîne dans la tranchée inférieure, où les paillettes et les pépites d'or se précipitent par le seul effet de la pesanteur spécifique.

Lorsque la tranchée est suffisamment remplie des sédiments produits par le lavage, on les enlève et on les transporte auprès d'un autre cours d'eau pour leur faire subir un nouveau lavage pour lequel on se sert de gamelles en bois en forme d'entonnoir. Chaque laveur se tient debout dans le ruisseau, emplit sa gamelle, y fait entrer une certaine quantité d'eau et l'agite de manière à faire tomber l'or au fond; on vide ensuite les gamelles dans d'autres plus grandes qui sont remplies d'eau, et dans lesquelles les métaux précieux restent seuls, purgés de toutes les substances étrangères qui les accompagnaient.

L'or que charrient certains cours d'eau, tels que l'Ariége, la Durance, la Garonne et le Rhône, en France, le Rhin, en Allemagne, et le Danube, en Hongrie, est exploité aussi par le lavage. Cette opération se fait, sur les bords du Danube, au moyen de tables inclinées couvertes d'un drap : on jette des pelletées de sable sur ces tables, puis de l'eau qui entraîne le sable, tandis que les petites parcelles d'or restent attachées au tissu de laine. Souvent aussi les *orpailleurs*, c'est-à-dire ceux qui exploitent les sables aurifères, se servent de gamelles en bois qui diffèrent de forme selon les pays.

Nous n'avons encore parlé que des moyens les plus simples employés pour le lavage; certains minerais exigent des moyens plus perfectionnés. Ainsi, aux mines de Poullaouen (*voy.* FINISTÈRE) le lavage du minerai de plomb se fait à l'aide d'un crible que l'on remplit du minerai bocardé et que l'on plonge rapidement et à plusieurs reprises dans une cuve remplie d'eau, soit à bras d'homme, soit à l'aide d'une bascule que fait mouvoir l'ouvrier. Cette sorte de lavage se nomme *criblage à la cuve*. La même opération se fait aussi au moyen de grilles en fer, dites *grilles à l'anglaise :* à la sortie de la mine, le minerai est placé dessus, et un courant d'eau qu'on y amène le débarrasse des matières terreuses et des petits fragments qui sont entraînés à travers les grilles dans des bassins où le tout se dépose.

Enfin le lavage s'opère encore au moyen de différentes espèces de tables. Les unes, dites *allemandes* ou *à tombeau*, sont rectangulaires et ont environ 3^{m} de longueur sur 0^{m}.40 à 0^{m}.50 de largeur; elles sont inclinées et aboutissent, par leur extrémité la plus élevée, à une caisse dans laquelle on place le minerai bocardé; une nappe d'eau qui débouche sur la table lave le minerai à mesure que l'ouvrier l'y fait tomber et l'entraîne vers le bas où il arrive nettoyé. Les *tables dormantes* diffèrent des précédentes en ce qu'elles sont plus longues, moins inclinées, ornées de petits prismes destinés à diviser les matières et l'eau qui y arrivent par une planche triangulaire à rebords. Dans les *tables à balais*, employées dans le Harz, le minerai est agité par un petit moulinet dans un canal supérieur à la table sur laquelle il est entraîné par l'eau. Les *tables à percussion* sont suspendues par des chaînes placées aux quatre angles; un mécanisme simple leur imprime un mouvement de va-et-vient qui sert à séparer du minerai toutes les parties terreuses.

Grillage (*voy.*), opération qui a pour but de volatiliser le soufre, l'arsenic et d'autres substances volatiles, et d'oxyder certains minerais pour les disposer à se combiner avec les acides.

Il y a trois méthodes pour griller le minerai : le *grillage en tas*, qui consiste simplement à disposer le minerai en masses de forme pyramidale qui reposent sur plusieurs lits de bois et qui, au sommet, offrent un canal perpendiculaire vide par où l'on jette le feu qui doit enflammer le combustible; le *grillage encaissé*, dans lequel le minerai est entouré, soit partiellement, soit totalement, par des murailles qui forment des espèces de fourneaux sans cheminées ni couvertures; enfin le *grillage dans les fourneaux à réverbère*.

Certains minerais n'ont besoin d'être grillés qu'une fois; mais d'autres, comme ceux de cuivre, doivent l'être quatorze ou quinze fois, et même davantage.

Fonte. Cette opération est de la plus grande importance dans le traitement de certains minerais dont on veut retirer les métaux à l'état pur. Elle se fait dans des fourneaux (*voy.*) métallurgiques, à réverbères, hauts-fourneaux, etc. *Voy.* aussi FONTE, FORGES, FONDERIE.

Affinage [*]. Cette opération, qui est la dernière dont nous ayons à nous occuper, a pour but d'obtenir dans toute leur pureté les métaux que renferment les minerais que l'on traite. Dans l'affinage du plomb, on se propose d'oxyder ce métal par l'action de l'air, d'absorber ou de chasser l'oxyde et de mettre par ce moyen l'argent à nu. *Voy.* COUPELLATION.

Dans plusieurs pays, on extrait l'argent du minerai à l'aide du mercure : cette opération se nomme *amalgamation*. L'amalgamation de l'or se fait à peu près de la même manière que celle de l'argent. *Voy.* ces mots et AMALGAME.

Le cuivre (*voy.*) que l'on a obtenu par la fonte du minerai, et qui contient 90 p. 100 de métal pur, est soumis à l'affinage, opération analogue à la coupellation de l'argent. On le met dans le fourneau d'affinage; lorsqu'il est fondu, on enlève les scories qui le recouvrent, on dirige le vent des soufflets sur la surface et au bout de deux heures il est affiné. On ouvre alors les communications qui existent entre le fourneau et les bassins de réception; le cuivre y coule et les remplit; sa surface se fige; on jette de l'eau dessus pour rendre la croûte plus épaisse; des ouvriers l'enlèvent, et comme elle est ronde et couverte d'aspérités souvent foliacées, cette croûte a reçu pour cette raison le nom de *rosette*.

L'affinage de l'antimoine (*voy.*) consiste à mettre, après le grillage du minerai, l'oxyde obtenu du sulfure dans de grands creusets avec moitié de son poids de bitartrate de potasse; on place ces creusets dans un fourneau de fusion ou à réverbère; le carbone de l'acide tartrique désoxyde l'antimoine; la potasse s'empare du soufre qui reste, facilite la fusion du

---

(*) *Voy.* ce mot, et surtout FER, T. X, p. 652.

métal et, en l'enveloppant, l'empêche de s'oxyder de nouveau et de se volatiliser. Le métal se rassemble alors au fond du creuset : c'est ce qu'on nomme dans le commerce *régule d'antimoine*.

L'affinage du fer consiste à amener la fonte à l'état de fer pur; et c'est en la forgeant qu'on arrive à ce résultat. *Voy.* Forges.

Pour l'histoire de la métallurgie, *voy.* les art. Alchimie et Chimie. J. H-t.

MÉTAMÉRIE, *voy.* Isomérie.

MÉTAMORPHOSE (*μεταμόρφωσις*, de *μετά-μορφόω*, transformer). Le changement de forme désigné par ce mot s'applique particulièrement aux divinités du paganisme. Quels que soient les faits historiques cachés sous les mythes grecs, quelles que soient les connaissances de la physique, les leçons de morale que recèlent les légendes des temps fabuleux, nous ne tenterons d'expliquer aucune métamorphose. S'il en est de transparentes, il en est plus encore que recouvre un voile impénétrable. Laissant donc de côté les explications systématiques, nous rappellerons que la mythologie (*voy.*) est semée à toutes les pages d'aventures plus ou moins ingénieuses, entremêlées de transformations temporaires, ou terminées par des métamorphoses définitives qui sont le dénouement de ces aventures. Les formes sont temporaires, quand Jupiter se change en taureau pour enlever Europe, en pluie d'or pour pénétrer dans la tour de Danaé, en cygne pour séduire Léda; ou quand, effrayés à la vue de Typhon, dans la guerre des Géants, les principales divinités s'enfuient en Égypte, après s'être métamorphosées, Jupiter en bélier, Apollon en corbeau, Bacchus en bouc, Mercure en ibis, Junon en génisse, Diane en chatte, Vénus en poisson, etc. (Ovid., *Met.*, V).

Il est à remarquer qu'une foule de métamorphoses définitives sont d'agréables fictions sur des mots, et qu'elles ont sans doute leur origine dans l'écriture symbolique. Les noms anciens étant significatifs, on a imaginé des fables pour expliquer des noms propres, de sorte que les héros et les héroïnes de ces fictions n'ont pas manqué de signifier étymologiquement l'être en lequel ils étaient définitivement transformés : ainsi *Picus* fut changé en pivert, *Coronis* en corneille, *Arachné* en araignée, *Daphné* en laurier, etc., etc.

Fondées ou non sur des faits historiques, les métamorphoses de la mythologie entrèrent dans le canon des croyances païennes, et quand Auguste voulut étayer à la fois et les superstitions chancelantes des Romains et sa domination nouvelle et mal affermie, Ovide (*voy.*) composa cette espèce de poëme cyclique (*Metamorphoseon libri* XV), son chef-d'œuvre, où il fait un récit non interrompu d'une foule de fables, depuis le chaos jusqu'à la mort de César. D'autres ont dit le mérite et la variété des transitions par lesquelles sont unis tant d'épisodes pour former un tout, l'esprit qui brille dans ces peintures, les formes dramatiques qui jettent tant d'intérêt sur des événements ayant eu lieu chez différents peuples et à de longs intervalles : nous appellerons l'attention de nos lecteurs sur la partie philosophique du dernier livre, sur l'exposition des principaux dogmes de Pythagore. Là sont décrites en beaux vers des métamorphoses éternelles, constant résultat de lois éternelles. Nos corps, dit le poëte, sont soumis à la loi d'une continuelle transformation; ce que nous étions hier, ce que nous sommes aujourd'hui, demain nous ne le serons plus :

Nostra quoque ipsorum semper, requieque sine ullâ
Corpora vertuntur : nec, quod fuimusve, sumusve,
Cras erimus.

Rien de stable, pas même les éléments :

Hæc quoque non perstant quæ nos elementa vocamus.

Mais, à travers les perpétuels changements de forme et de lieu, la somme des êtres reste la même :

Quum sint huc forsitan illa,
Hæc translata illuc, summa tamen omnia constant.

Puis les révolutions physiques du globe, la grandeur et la décadence des empires sont rappelées à grands traits, et l'on reconnait que, s'il cherche en vain à ranimer un culte agonisant, Ovide a des croyances élevées et la foi des sages.

Cette foi, ces croyances philosophiques n'ont jamais été qu'à l'usage du petit nombre : la foule est avide de fables, et ne sait guère que changer d'erreurs. Aux superstitions antiques ont succédé dans le moyen-âge d'autres superstitions; à l'intervention des divinités païennes, des apparitions de morts et de vivants; aux métamorphoses primitives, de fréquentes transformations corporelles: chaque lieu a eu ses fées et ses génies. *Voy.* ces mots. J. T-v-s.

MÉTAMORPHOSE (hist. nat.), *voy.* Insectes.

MÉTAPHORE (μεταφορὰ, de μετὰ, préposition qui exprime un changement, et φέρω, je porte). C'est la plus générale, la plus variée et la plus belle des figures de mots. Le nom même en est devenu, dit La Harpe, tellement usuel, qu'il a perdu sa gravité scolastique. Ce critique définit la métaphore « une figure par laquelle on change la signification propre d'un mot en une autre signification qui ne convient à ce mot qu'en vertu d'une comparaison qui se fait dans l'esprit. » C'est, en effet, une comparaison que l'esprit abrége (*brevior est similitudo*, Quint., VIII), et dont il semble confondre les deux termes en prenant hardiment l'un au lieu de l'autre. Si je dis que d'Aumale est pour son parti comme un *bouclier* pour un héros, je fais une comparaison; le poëte fait une métaphore dans ce vers:

D'Aumale est du parti le *bouclier* terrible.

Grâce à la métaphore,

Il est des cœurs de *bronze* et des âmes de *boue*;
Virgile au laboureur apprend par quels secrets
Il peut faire à ses *lois obéir* les guérets;
La coquette, mettant tout son art en usage,
Compose de sa main les *fleurs* de son visage;
Tout l'éclat du talent par l'âge *se flétrit*,
Et les *rides* du front passent jusqu'à l'esprit.
(François de Neufchateau, *les Tropes*, ch. I).

Trois espèces de tropes, les *métaphores*, les *métonymies* et les *synecdoques* ou *synecdoches* (*voy.* ces mots) se ressemblent en ce qu'elles donnent aux mots des acceptions nouvelles, des sens pour lesquels ils n'avaient pas été inventés d'abord; elles diffèrent, en ce que le rapport qui existe entre la signification primitive et la signification nouvelle est fondé sur une *ressemblance*, sur une *connexion*, ou sur une simple *corrélation*. Si l'on présente une idée sous le signe d'une autre idée qui tienne à la première par une ressemblance, par une certaine conformité ou analogie, il y a *métaphore*; si l'on désigne un objet par le nom d'un autre objet avec lequel il soit connexe et forme un tout, de sorte que l'existence de l'un tienne à l'existence de l'autre, cette connexion constitue une *synecdoque*; si les deux objets dont l'un est désigné par le signe de l'autre sont indépendants l'un de l'autre pour leur existence ou pour leur manière d'être, le lien est de simple corrélation, et l'on n'a qu'une *métonymie*. *Genève* est pour le calvinisme, *Rome* pour le catholicisme dans cet exemple :

Je ne décide point entre Genève et Rome,

et ce sont deux métonymies. *Tête* est par synecdoque dans ce vers de Racine :

J'ignore le destin d'une tête si chère.

Dans celui-ci, Voltaire avoue que sa volonté a fléchi dans les cours des rois, et il se sert pour cela de quatre métaphores :

Mon *vaisseau fit naufrage* aux *mers* de ces *syrènes*.

La métaphore est la figure la plus propre à peindre la pensée; elle prête des couleurs, de la substance, des qualités sensibles aux idées intellectuelles; elle met sous les yeux le monde invisible. Il ne faut pas dire cependant avec Voltaire que « toute métaphore doit être une image que l'on puisse peindre, » et que « c'est une règle qui ne souffre point d'exception. » Le pinceau n'est pas rival de la plume : il est impuissant à retracer ce qui ne tombe pas sous les sens. « Ce serait se flatter vainement avec quelques modernes, dit Winckelmann, qu'on peut porter l'allégorie assez loin pour parvenir jusqu'à peindre une ode; les anciens artistes même y auraient échoué, et un semblable tableau exigerait un commentaire plus volumineux que toutes les odes de Pindare (*Essai sur l'allég.*). »

Les bonnes métaphores, fondées ou non sur des hyperboles (*voy.*), ne sont jamais plus belles que dans leur nouveauté : plus elles servent, plus elles perdent de leur éclat et de leur effet : la plupart même entrent dans la langue commune et ne sont plus que des expressions vulgaires (*voy.* Lieu commun). De là des changements de physionomie qu'éprouvent les idiomes. A certaines époques littéraires, les écrivains d'imagination introduisent dans la prose les figures de la poésie, et les poëtes méconnaissent les lois du goût dans l'invention de nouvelles métaphores.

Ces lois ont été dès longtemps écrites par les rhéteurs. D'après eux, la métaphore doit être : 1° vraie et juste, c'est-à-dire que la ressemblance qui en est le fondement doit être réelle, et non équivoque et supposée; 2° lumineuse, tirée d'objets connus, frappant l'esprit par la justesse et par la vérité des rapports; 3° noble, tirée d'objets qui ne soient ni dégoûtants, ni bas, sans pourtant relever les objets ignobles par une absurde profanation de termes choisis; 4° *naturelle* et *cohérente*, c'est-à-dire paraissant se présenter d'elle-même à la passion qui l'emploie, et n'offrant point de disparate. Une règle à joindre aux précédentes sur l'emploi des métaphores, c'est qu'alors même qu'elles ont toutes les qualités requises, il ne faut pas les prodiguer : le style deviendrait obscur, affecté, et ces vers du *Misanthrope* lui seraient applicables :

Ce style figuré, dont on fait vanité,
Sort du bon caractère et de la vérité.

J. T-v-s.

MÉTAPHYSIQUE (*μετὰ τὰ φυσικά*, ce qui vient après la physique). C'est sous ce titre que l'on traitait, depuis Aristote, les questions les plus générales et les plus élevées de la philosophie théorique; et, pris dans son acception la plus étendue, ce mot désigne la philosophie théorique elle-même en tant que celle-ci a pour objet des choses intelligibles, des choses qui ne se révèlent pas à l'observation, et qu'elle se fonde sur des principes purement rationnels. En donnant à la philosophie théorique le nom de *métaphysique*, on suppose qu'il y a des principes rationnels ou *à priori* et des êtres surnaturels; on suppose donc ce qu'il s'agit seulement de rechercher et de constater. Mais en niant toute métaphysique et en se refusant à toute recherche de ce genre, on part également d'une supposition que rien encore ne justifie et qui fait violence à l'esprit humain. La philosophie s'annulerait elle-même si elle voulait renoncer aux recherches dont l'ensemble a été appelé métaphysique, et à quelques résultats qu'on arrive à cet égard, ce nom peut rester pour en désigner l'objet.

La métaphysique commence où cesse la physique : elle naît du besoin de l'esprit de s'élever par la spéculation au-dessus du monde matériel et sensible. La nier, c'est donc dire que l'esprit n'est capable de connaître que des faits, et qu'il ne se sent pas pressé d'aller au-delà, ou si l'on admet qu'il éprouve ce besoin, c'est le déclarer absurde puisqu'il serait sans objet, c'est prétendre corriger la nature humaine, c'est accuser de fausseté la nature universelle, dont celle de l'homme fait partie; ce serait mettre en question la physique elle-même dont on prétendrait faire l'unique domaine de la science.

La nécessité d'abord et ensuite la curiosité portent les hommes à réfléchir sur les phénomènes qui frappent leurs sens, à en rechercher les causes et l'origine. Cette curiosité commence par remonter aux causes prochaines ou secondes, et produit ainsi la science de la nature; mais elle ne s'arrête pas là. Lorsque les causes naturelles sont épuisées, elle poursuit au-delà ses recherches, et dès lors naît la métaphysique, qui, en ce sens, a pour objet les causes transcendantes des faits et des phénomènes. En raisonnant les faits et en les réduisant en système, après les avoir énumérés et observés dans leurs rapports, le physicien est déjà philosophe; mais quand ensuite il demande quel est le fondement de ce système, quelle est la base permanente du mouvement qui produit les phénomènes, la cause non phénoménale du monde visible, il devient métaphysicien; il aspire à une connaissance transcendante, à la connaissance d'un monde intelligible, d'un être premier, nécessaire, permanent, absolu.

Mais avec cette recherche, devenue un besoin à la suite de l'observation de la nature, coïncide un travail interne de la raison : la raison virtuelle se développe, et tout ce qu'il y a en elle de puissance se fait jour, se transforme en sentiments habituels, et se formule en idées, en maximes et en principes, qui deviennent une matière nouvelle d'investigation : la métaphysique devient intime, et à la *philosophie de la nature* se joint la *philosophie de l'esprit*. L'une et l'autre conduisent à l'idée de Dieu. L'univers, d'une part, ne peut s'expliquer que par un être divin, souverain, infini, absolu; et d'autre part, l'âme humaine se sent portée vers cet être et le conçoit comme juste et saint. C'est ainsi que la métaphysique devient nécessairement *théologie*, en même temps que *cosmologie* et *psychologie* (*voy.* ces mots).

Il y a une métaphysique *naturelle*. La raison, par son seul développement, qu'il soit tout spontané ou provoqué et hâté par l'enseignement, enfante sur l'origine de l'homme et de l'univers une philosophie plus ou moins naïve, dont la philosophie proprement dite ne doit être que la reproduction réfléchie, vérifiée, rectifiée et complétée par la pensée s'exerçant avec conscience, avec liberté et avec méthode. La métaphysique *savante* met en question les idées nées du développement spontané de la raison, les examine et les analyse, et après en avoir reconnu la légitime origine, les rectifie s'il y a lieu, les détermine et les réduit en système.

La métaphysique proprement dite se divise en *générale* et *spéciale*.

C'est à la métaphysique générale que s'applique la définition nominale donnée par le Dictionnaire de l'Académie-Française, qui dit, dans la dernière édition, que c'est « la science qui traite des facultés de l'entendement humain, des premiers principes de nos connaissances et des idées universelles. » On l'a souvent définie la science des principes suprêmes de la connaissance humaine, ou encore la science de l'être en soi et des principes de toutes choses. Ces deux définitions n'expriment chacune qu'un des deux principaux problèmes de la métaphysique générale. Selon Schulze (*Encyclop. der philos. Wissensch.*), elle recherche l'être en soi, l'être absolu, le principe de toutes choses, les rapports du monde matériel avec le monde intelligible. Mais cette recherche devant être nécessairement précédée d'un examen de l'origine et de la vérité réelle de nos idées, la métaphysique générale se compose de deux parties bien distinctes, qui sont la *critique* ou la *théorie de la connaissance*, et l'*ontologie* ou la *science de l'être*.

Leur base commune est ce qu'on pourrait appeler la philosophie fondamentale, dont l'objet est le système des faits de la conscience, des idées de la raison et des principes rationnels bien observés et bien décrits. Ce système n'est pas encore la philosophie; il en présente la matière, et sert d'intermédiaire entre l'observation et la spéculation, entre la physique et la métaphysique, la psychologie et la philosophie proprement dite.

L'homme est-il en général capable d'une connaissance certaine et réelle? quels sont les caractères de toute certitude (*voy.*)? quel est le *criterium* de la vérité réelle? quels sont enfin les sources et les principes de toute connaissance? C'est à répondre à ces questions que doit s'appliquer d'abord la métaphysique générale, en soumettant à l'examen nos moyens de connaître : tel est l'objet de la *critique intellectuelle*, sorte de logique supérieure, de logique rationnelle.

Quant à la question de savoir si l'esprit humain est capable de connaître avec certitude, trois systèmes sont possibles : le *dogmatisme*, le *scepticisme* et le *criticisme* (*voy.* ces mots).

Le *dogmatisme* est l'absence de toute critique intellectuelle : c'est une confiance aveugle dans la faculté de connaître. Partant de principes et d'axiomes supposés incontestables, et s'aidant le plus souvent d'hypothèses et d'assertions arbitraires, le dogmatisme en déduit logiquement un système complet.

Le *scepticisme* rejette toute connaissance réelle comme imaginaire et refuse à la raison toute faculté de connaître avec certitude. Peu redoutable tant qu'il s'appuie seulement sur les contradictions des philosophes et sur la rapide succession des systèmes qui prouvent moins l'insuffisance de la raison que son progrès, le scepticisme le devient davantage lorsqu'il prend son point d'appui dans la nature même de l'intelligence, et alors le dogmatisme est impuissant à le réfuter; à défaut de raisons, il ne peut lui opposer que sa foi et l'inconséquence du doute absolu lui-même.

Mais il est un autre doute plus sage et plus raisonnable, c'est le doute méthodique, le doute de Descartes (*voy.*), qui est le commencement de toute véritable philosophie et le principe de tout progrès. Il se défie non de la raison elle-même, mais des opinions, des systèmes actuellement reçus. Le philosophe qui doute ainsi regarde toute philosophie, y compris celle à laquelle il adhère lui-même, si belle et si satisfaisante qu'elle paraisse, comme inachevée, comme provisoire. Il repousse tout ce qui n'est pas fondé sur les faits, sur les lois et la nature de la raison. Ce doute est favorable à la libre et continuelle recherche de la vérité, au progrès indéfini de la science, également arrêtée par le dogmatisme et le scepticisme absolus; il suppose une étude profonde des faits de la conscience, de nos facultés intellectuelles, de notre nature raisonnable : c'est là le *criticisme*. Dans son origine, la critique est le doute philosophique soumettant à l'examen, non les opinions et les systèmes, mais l'esprit lui-même, les lois et les principes de la raison, les idées qu'elle produit naturellement, les conditions de son action et les limites de son domaine. Comme le dogmatisme, le criticisme a foi en la raison, mais il établit ses principes sur la nature même de l'esprit humain; ses axiomes ne sont que l'expression des lois et des idées nécessaires de la raison, et il n'admet que ce qui en peut être légitimement déduit.

Quant aux sources de la connaissance, il appartient encore à la critique de concilier ensemble les prétentions du *sensualisme*, selon lequel les matériaux de toutes nos idées nous sont fournis par l'observation, et celles du *rationalisme* (*voy.* ces mots), qui non-seulement fait naître de certaines idées du propre fonds de la raison, mais soutient de plus que toute connaissance repose sur des principes et des formes fournis par elle. La critique démontre au premier que, jusque dans les notions des choses sensibles, il y a des éléments tirés de l'esprit, et au second que, sans les données de l'expérience et sans les sollicitations du dehors, les idées de la raison ne pourraient se faire jour, et les principes rationnels demeureraient vides et sans application.

Ces discussions, sur la certitude et l'origine des connaissances, préparent la solution de la question concernant la *réalité* de nos idées, ou le rapport réel de nos idées avec les choses qu'elles sont censées représenter, question principale de l'*ontologie*.

Quels sont les caractères de l'être en général? existe-t-il quelque chose hors de nous? et en admettant de pareilles existences, pouvons-nous les connaître telles qu'elles sont? en avons-nous une connaissance objective, adéquate, absolue? sont-elles en soi telles qu'elles nous apparaissent, ou ne les connaissons-nous que subjectivement, relativement à nous, d'après leurs apparences?

Selon le langage universel, expression de la croyance commune, non-seulement les idées sont les images des choses et en supposent l'existence indépendante, mais encore c'est l'impression que les choses font sur nous qui donne naissance à l'idée et en fournit la matière. Les choses existent et sont telles qu'elles nous apparaissent, et ce sont elles qui produisent en nous les idées qui les représentent : telle est la foi du genre humain. La métaphysique est née le jour où la raison indépendante a demandé, non pas seulement si les choses matérielles sont les seules existences réelles et s'il n'y a pas, au-delà des phénomènes, des causes purement intelligibles, mais encore si les choses sont réellement ce qu'elles nous apparaissent, s'il y a identité entre les idées et les objets, et en général quel rapport il y a entre eux.

Les systèmes se partagent à cet égard entre le *réalisme* et l'*idéalisme* (*voy.* ces mots).

Le réalisme absolu, selon lequel nos idées sont l'expression fidèle des choses telles qu'elles sont en soi et indépendamment de nous, ne peut se soutenir contre les objections du scepticisme et de la critique intellectuelle.

L'idéalisme absolu, selon lequel les idées, antérieures aux choses et indépendantes des choses, sont la seule réalité, tandis que les choses ne sont que les idées réalisées, ne satisfait pas davantage la raison, et ne peut se soutenir que du point de vue de Dieu.

Si le réalisme absolu est contraire à toute philosophie, l'idéalisme absolu révolte la conscience et choque le sens commun. Aussi la plupart des philosophes se sont-ils tenus entre les deux extrêmes, se rapprochant plus ou moins de l'un ou de l'autre. D'autres ont cherché à les concilier en admettant l'identité parfaite entre le système des idées et celui des choses, le monde idéal et le monde réel, entre le mouvement de la pensée et celui de l'univers.

En toute bonne philosophie, le réalisme naturel est mis en question, révoqué en doute; mais toute bonne philosophie tend aussi à le raffermir, à le rétablir sur d'autres bases, en conciliant l'empirisme et le rationalisme. Le problème de la métaphysique générale est aujourd'hui de revenir au réalisme par l'idéalisme, de le réhabiliter sur les ruines de celui-ci.

La *métaphysique spéciale* se divise en trois parties : la *psychologie rationnelle* ou la philosophie de l'âme; la *cosmologie* ou la philosophie de la nature et de l'univers, et la *théologie rationnelle*.

La première, partant de la psychologie expérimentale, a pour objet la nature de l'âme, le principe de la conscience et ses rapports avec le corps, son organe. Y a-t-il communauté et identité d'être et de substance, et partant solidarité de destinée, entre le corps et l'âme? l'âme agit-elle avec liberté, ou bien est-elle soumise comme le corps à l'empire de la nécessité? Telles sont les deux questions principales de la psychologie rationnelle. La discussion s'engage d'une part entre le *matérialisme* et le *spiritualisme*, et de l'autre entre la doctrine de la *liberté* et le *fatalisme* ou le *déterminisme* (*voy.* tous ces mots), qui n'est qu'une autre sorte de fatalisme.

La *cosmologie* spéculative a pour objet d'expliquer l'organisation du monde, de rendre raison de l'ordre et de l'harmonie qui constituent l'univers, de rechercher la vraie nature et l'origine de l'univers phénoménal. L'univers a-t-il commencé? peut-il cesser d'être? est-il fini ou infini quant à l'espace? Le système universel est-il né d'un seul jet, de manière à ce que tout y soit réglé comme dans une machine bien organisée, ou bien est-il toujours partiellement en formation? Ce qu'il est, l'univers l'est-il nécessairement et par lui-même, de manière à ce qu'aucune de ses parties ne soit nécessaire et qu'il ne soit absolu que dans sa totalité? ou bien l'univers tout entier est-il à considérer comme relatif et contingent, de telle sorte que la raison se voie forcée de reconnaître qu'il est l'ouvrage d'une cause extramondaine, surnaturelle, être seul nécessaire et absolu? En un mot, l'univers est-il nature ou création? Telles sont les questions qui s'agitent dans la cosmologie. A la cosmologie se rattache la *cosmogonie* (*voy.*) philosophique, qui cherche à pénétrer au fond même des choses, à expliquer leur génération, et essaie de reconstruire en quelque sorte la nature, en saisissant par la pensée ses éléments primitifs et en cherchant à deviner quels en sont la hiérarchie et le jeu. Ici la question principale est entre le système du *mécanisme universel* ou la philosophie corpusculaire et le système *dynamique*, et de leur examen il résulte que ni l'un ni l'autre ne suffit à rendre raison de la nature, non plus que le système mixte. S'il y a des phénomènes et des productions qui peuvent s'expliquer mécaniquement; s'il en est d'autres qui s'expliquent par le jeu des forces, les phénomènes de la nature intellectuelle et morale se refusent à l'une et à l'autre explication. Là où commence le règne de la pensée et de la liberté, là cesse l'empire du mécanisme, ainsi que celui de l'organisme physique.

Mais en supposant même que tout dans la nature puisse s'expliquer par les lois du mouvement, par les forces inhérentes aux éléments, comment expliquer ce mouvement et ces forces elles-mêmes sans admettre un principe surnaturel du mouvement, une source, une origine métaphysique de ces forces et de leur action?

C'est ainsi que la philosophie de la nature donne naissance à la *théologie rationnelle*. La raison se refuse à ne voir partout que la nature, à concevoir l'univers comme s'étant produit lui-même, comme l'être nécessaire et absolu. Elle se sent pressée par sa propre loi de rapporter le contingent et le relatif à quelque chose de nécessaire et d'absolu, et comme elle ne voit partout que des phénomènes et des êtres relatifs, elle ne peut faire autrement que de considérer l'univers lui-même, c'est-à-dire la totalité des choses relatives et contingentes, comme l'être nécessaire et absolu, ou de concevoir l'être absolu et nécessaire comme au-dessus et distinct de l'univers. Il faut choisir entre ces trois systèmes : ou il n'y a point d'être nécessaire et absolu, en dépit de la raison : naturalisme absolu, règne du hasard, *athéisme ;* ou l'univers, dans sa totalité, est lui-même l'être absolu, vivant de sa vie propre et se développant avec nécessité : *organisme absolu*, règne de la nécessité, *panthéisme ;* ou enfin il est un être nécessaire et absolu, qui est la cause de l'univers : *création*, règne de l'intelligence, *théisme* (*voy.* tous ces mots).

Le théisme, avec l'assentiment de tous les peuples civilisés et barbares, admet un être distinct de l'univers, qui en est le principe, un Dieu (*voy.*). Déterminer *à priori* l'idée de cet être souverain et absolu, et ses rapports avec le monde et avec l'homme, tel est l'objet de la théologie rationnelle.

Si l'on donne le nom de théisme en général à tout système qui admet un principe divin, il y a trois sortes de théisme, savoir : le *théisme proprement dit*, auquel se rattache la *théodicée;* le *dualisme théologique*, qui admet deux principes éternels, l'intelligence divine et la matière, et selon lequel Dieu est seulement l'architecte du monde; et le *panthéisme*, qui identifie Dieu et l'univers. Nous renvoyons pour le détail à ces diverses dénominations.

L'histoire de la métaphysique est celle même de la philosophie (*voy.*), dont elle est tellement la partie principale, que la différence des opinions philosophiques en général tient surtout à celle des systèmes de métaphysique. Nous devons nous borner à quelques traits plutôt relatifs au nom qu'à la chose.

Le mot de *métaphysique* n'était pas grec comme le mot *logique* ou *politique*. Selon les uns, Andronicus de Rhodes, contemporain de Cicéron, en classant les ouvrages d'Aristote et en réunissant en corps les petits traités détachés, intitula *τὰ μετὰ τὰ φυσικὰ* (sous-entendu *βιϐλία*), *les livres qui viennent après ceux sur les choses physiques*, ceux des livres d'Aristote où ce philosophe traitait de la science de l'être absolu, et auxquels il destinait lui-même le titre de *philosophie première*. Selon d'autres, cette inscription y fut mise par Aristote lui-même. Quoi qu'il en soit de cette origine, le mot de *métaphysique* se rencontre pour la première fois dans un ouvrage de Nicolas Damascène, philosophe du temps d'Auguste, qui cite un fragment de Théophraste sur la philosophie première, portant ce titre.

Ce qu'on appelle la métaphysique d'Aristote se compose de 14 livres, sur le contenu desquels le lecteur consultera avec fruit l'ouvrage de M. Ravaisson, *Essai sur la métaphysique d'Aristote*, Paris, 1837, 2 vol. in-8°.

Si l'on veut définir, d'après Aristote, la métaphysique ou la philosophie première, elle sera tout à la fois la science des principes du savoir et de ceux de l'être, et en définitive la science de l'être absolu, immuable, éternel, la science de Dieu, comme moteur immobile de tout mouvement, de toute vie, de toute existence. Chez les modernes, elle fut surtout cultivée comme ontologie ou théorie de l'être. Wolf la divisa en ontologie, cosmologie et théologie, en subdivisant la cosmologie en théorie des corps et théorie des esprits, et en rattachant à cette dernière la psychologie rationnelle. Kant déclara toute la métaphysique ordinaire comme non avenue, y substitua la critique de la raison et la réduisit à n'être plus que la science des bornes de l'esprit humain, ou plutôt de son impuissance théorique quant aux choses intelligibles. Avant lui déjà, l'école de Locke et de Condillac (*voy.* tous ces noms) lui avait déclaré une guerre d'extermination; mais elle a survécu de fait, si ce n'est de nom, aux démentis du sensualisme et aux critiques de la philosophie transcendentale; car, comme l'a dit Kant lui-même, toutes les autres sciences viendraient à périr dans un commun naufrage, que la métaphysique seule survivrait : elle renaitrait aussitôt sous un autre nom et une autre forme; elle est immortelle comme la raison qui s'y porte inévitablement, et dont elle est la plus noble expression. J. W-m.

MÉTASTASE (Pietro-Antonio-Domenico-Bonaventura Metastasio), poëte italien, naquit à Assisi (États de l'Église), le 3 janvier 1698. Fils d'un simple soldat, son véritable nom était *Trapassi*, qu'il traduisit en grec sur les instances de son maitre et de son protecteur, Gravina (*voy.*). Celui-ci avait entendu improviser à Rome le jeune Trapassi, et frappé du talent précoce de cet enfant, il prit soin de son éducation; plus tard (1718) il l'institua son héritier.

Vers 1721, Métastase quitta Rome pour Naples, où il se mit à travailler pour le théâtre. Apostolo Zeno (*voy.* T. XV, p. 175) venait de créer en Italie la tragédie lyrique : c'est à ce nouveau genre que Métastase voua son talent de versificateur. Il composa des *libretti* d'opéras; mais à la différence des *libretti* modernes, qui ne présentent ordinairement qu'un informe canevas, sans liaison, sans aucun plan raisonnable, les pièces lyriques ou les opéras de Métastase captivent l'intérêt du lecteur, et retracent avec talent les sentiments tendres et passionnés. C'est que le poëte lui-même, surtout en composant ses premiers opéras, éprouvait une passion vive et sincère. Il s'était épris, à Naples, de la cantatrice Romanina : inspiré par elle, il écrivit la *Didon abandonnée* qui, mise en musique par Sarti et représentée en 1724, fut accueillie avec enthousiasme par le public italien, et répandit le nom du poëte dans toute l'Europe. En 1729, l'empereur Charles VI appela Métastase à Vienne, comme poëte de la cour : il s'y rendit l'année suivante, et y composa successivement ses plus beaux opéras, tels que la *Clémence de Titus*, *Thémistocle*, *Régulus*. Il mourut dans cette capitale chargé d'ans et de gloire, le 2 avril 1782. Pendant cinquante ans, il n'y eut pas de fête à la cour impériale que les vers du poëte italien ne célébrassent.

Métastase n'est point un esprit réformateur; mais il arriva dans un moment favorable au plein développement de ses facultés. Son prédécesseur, Apostolo Zeno, occupe, comme écrivain dramatique, un rang supérieur à celui de Métastase; mais il n'avait point mis son style dramatique en harmonie avec les lois du rhythme musical. Métastase au contraire saisit à merveille les exigences du drame lyrique (*voy.*); il raccourcit le récitatif et donna plus de variété au dialogue. Disposant en maître de toutes les ressources de sa langue maternelle, il sut rendre le rhythme italien si suave et si musical que le simple lecteur se surprend à chanter ses paroles harmonieuses. Malgré son incontestable talent, Métastase cependant n'échappa point aux inconvénients de l'opéra. Toutes ses pièces sont jetées dans le même moule; tous ses héros se ressemblent. Il ne sait exprimer qu'un seul sentiment, celui de la tendresse; mais sur ce terrain, il est vraiment poëte; les images les plus gracieuses lui arrivent d'inspiration; il était fait pour charmer un siècle amolli, et pour faire les délices d'une cour avide de pompes et de fêtes. Pour complaire à Charles VI, à Marie-Thérèse, à Joseph II, aux archiducs et archiduchesses, rangés autour du trône impérial, Métastase a dû faire beaucoup de pièces de circonstance; il a été forcément polygraphe, et un peu monotone; mais dans tous ces vers de commande, dans ses canzones et poésies fugitives, se retrouve toujours au même degré le talent du rhythme, et la gracieuse imagination que l'on admire dans ses premiers opéras.

Métastase a composé en tout 63 tragédies lyriques, des oratorios, des cantates, des idylles, des élégies, des sonnets, etc. Il existe de nombreuses éditions de ses œuvres. La plus complète est celle de Paris, 1780-82, 12 vol. On a publié ses œuvres posthumes à Vienne, en 3 vol., 1795, in-4°. L. S.

MÉTAUX. Avant que les importants travaux du chimiste anglais Davy (*voy.*) eussent prouvé que les substances minérales auxquelles on donnait les noms d'alcalis et de terres ne sont que des oxydes métalliques, les chimistes et les minéralogistes ne comprenaient sous le nom de *métaux* que les corps simples ou non décomposables doués d'*éclat métallique*. Suivant la définition qu'en donnent aujourd'hui les chimistes, les métaux sont des corps simples, ordinairement solides et lourds, toujours opaques, doués d'un éclat particulier, conducteurs du calorique et de l'électricité, et se combinant à l'oxygène.

Les anciens chimistes appelaient *demi-métaux* des substances minérales pesantes, plus ou moins opaques et solides, douées d'un brillant métallique, mais dépourvus de *ductilité* et de *malléabilité*. D'après cette définition, le cobalt, le nickel, le zinc, l'arsenic, l'antimoine, le bismuth et le mercure étaient des demi-métaux. Cette dénomination a été fort en usage chez les alchimistes qui pensaient qu'au moyen de certains procédés on pouvait transmuter ces substances minérales en or ou en argent, qu'ils regardaient comme les métaux les plus parfaits.

Les métaux connus aujourd'hui sont au nombre de 41, que l'on classe de la manière suivante :

I. *Métaux alcalifiables*, ainsi nommés parce qu'en se combinant à l'oxygène ils forment des alcalis (*voy.*). Ils décomposent l'eau à froid et absorbent l'oxygène à toutes les températures. Ce sont le calcium, le strontium, le barium, le sodium, le potassium, le lithium.

II. *Métaux des anciennes bases terreuses*, ainsi nommés parce que leurs oxydes, au lieu de former des alcalis, forment des corps que l'on comprenait autrefois sous le nom de *terres*. Ils ne décomposent pas l'eau au-dessous de la température de + 200 à 300°; ils ne s'oxydent qu'à des températures élevées et sont cependant difficiles à réduire. Ils comprennent le magnésium, le glucinium, l'yttrium, l'aluminium, le zirconium, le thorinium.

III. *Métaux absorbant l'oxygène aux plus hautes températures et ne décomposant l'eau qu'à la température rouge :* le manganèse, le zinc, le fer, l'étain, le cadmium, le cobalt, le nickel.

IV. *Métaux qui absorbent l'oxygène aux plus hautes températures et qui ne peuvent décomposer l'eau*. On les divise en deux sections. 1° *Métaux acidifiables :* arsenic, molybdène, chrome, tungstène, colombium, vanadium, antimoine, urane; 2° *Métaux non-acidifiables :* cerium, titane, bismuth, cuivre, tellure, plomb.

V. *Métaux n'absorbant l'oxygène qu'entre certaines limites de températures et n'ayant point d'action sur l'eau :* mercure, osmium, palladium, rhodium, iridium.

VI. *Métaux qui n'absorbent l'oxygène et ne décomposent l'eau à aucune température, et qui se réduisent au-dessous de la chaleur rouge :* argent, platine, or. *Voy.* presque tous ces mots, et pour quelques-uns les articles de leurs oxydes : CHAUX, BARYTE, ALUMINE, etc.

Les métaux se distinguent des métalloïdes (*voy.*) et des corps non métalliques par plusieurs propriétés qui les rendent plus ou moins utiles à l'industrie humaine. Ces propriétés sont la ductilité, la malléabilité, la ténacité et la densité.

La *ductilité* (*voy.*) est la propriété que possède un métal de se réduire en un fil plus ou moins long, plus ou moins fin, par le moyen de la filière (*voy.*). Chaque métal diffère sous ce rapport. On place l'or au premier rang et le palladium au dernier.

La *malléabilité* est une propriété dont jouissent les métaux, et qui consiste en ce que ceux-ci s'étendent en lames plus ou moins minces sous la pression du marteau ou du laminoir (*voy.*). Cette propriété n'est pas, comme on pourrait le croire, en rapport direct avec la ductilité : ainsi le cuivre qui tient le 5ᵉ rang pour la ductilité, est au 3ᵉ pour la malléabilité; le fer est au 4ᵉ rang pour la ductilité et au 7ᵉ pour la malléabilité; mais l'or, puis ensuite l'argent, sont à la fois les plus ductiles et les plus malléables des métaux. Le palladium est au dernier rang pour cette propriété comme pour la précédente.

La *ténacité*, qui n'est que la force de cohésion liant ensemble les molécules des corps, est une propriété très importante dans les métaux, par les applications qu'elle offre à l'industrie. C'est elle qui fait que deux fils de même diamètre et de métaux différents supporteront des charges différentes. Cette propriété n'est en rapport ni avec la ductilité, ni avec la malléabilité : ainsi le fer, qui est l'un des moins malléables, est le plus tenace des métaux; le zinc et le plomb, qui sont plus malléables que le fer, sont les métaux les moins tenaces. Si l'on suppose les huit principaux métaux en usage dans l'industrie réduits chacun en un fil de 2 millimètres de diamètre, ils offriront, pour la ténacité, les rapports suivants :

Le fer supportera........	249 kilogr.
Le cuivre...............	137
Le platine..............	124
L'argent................	85
L'or....................	68
L'étain.................	24
Le zinc.................	12
Le plomb................	10

La *densité* (*voy.*) ou la pesanteur spécifique est, comme on sait, le rapport qui existe entre les poids des corps sous le même volume. Cette pesanteur s'exprime en prenant le poids de l'eau distillée pour unité. Les métaux sont soumis à cette loi comme tous les autres corps; leur densité diffère sensiblement de l'un à l'autre : ainsi le plus dense ou le plus lourd de tous les métaux est le platine, et le titane est celui qui l'est le moins. On trouve dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*, et dans une infinité d'autres ouvrages, des tables des pesanteurs spécifiques des métaux, que nous indiquons d'ailleurs à chacun des articles qui leur sont consacrés.

Les métaux se distinguent encore par plusieurs autres caractères, tels que leur couleur et leur éclat : ainsi les uns sont jaunes, comme l'or, le cuivre et le titane; les autres sont blancs, comme l'argent, le platine, le palladium, le rhodium, l'iridium, le cadmium, l'étain, le nickel, le cerium, le mercure, etc.; ou d'un blanc bleuâtre comme l'arsenic, le tellure, le fer et le plomb; ou d'un gris plus ou moins foncé comme l'urane, le colombium, l'osmium et le tungstène. Les uns ont peu d'éclat, comme le cobalt; d'autres en ont beaucoup, comme l'arsenic, le tellure, le manganèse, l'antimoine et le mercure. Plusieurs métaux ont une odeur particulière, tels que le zinc, le plomb, l'étain, le cuivre et l'antimoine, et cette odeur est toujours plus ou moins désagréable. Quelques-uns se distinguent par leur saveur : ainsi l'étain en a une faible, mais de mauvais goût; le fer a une saveur styptique; le cuivre, une saveur à la fois styptique et nauséabonde; l'antimoine, une saveur particulière très sensible. Les métaux se distinguent aussi par leur dureté : sous ce rapport, le fer est en première ligne, ainsi que le palladium qui est plus dur que le fer forgé; le tungstène peut être considéré comme plus dur que le fer, puisqu'il est à peine entamé par la lime; le cuivre est plus dur que l'argent, et celui-ci plus que l'or; le plomb et le cobalt sont des métaux mous; enfin l'arsenic est le moins dur des métaux, après le plomb.

On pourrait encore classer les métaux suivant leurs degrés de fusibilité et de volatilité, mais nous nous bornerons aux caractères d'après lesquels nous venons de les considérer (*). J. H-T.

MÉTAYER, *voy.* MÉTAIRIE.

MÉTELLUS, nom d'une famille qui faisait partie de l'illustre *gens Cæcilia* à Rome, que quelques auteurs ont voulu faire descendre du fameux Cacus qui fut vaincu par Hercule.

Un des membres les plus honorables de cette famille fut QUINTUS CÆCILIUS Métellus, surnommé *le Macédonique* à cause de ses victoires sur les Macédoniens. Son grand-père avait été souverain pontife et l'un de ses aïeux dictateur; lui-même, envoyé comme préteur en Macédoine contre Andriscus, le défit à Pydna

---

(*) C'est le Nouveau-Monde, comme on sait, puis l'empire de Russie et la Hongrie qui fournissent le plus de métaux précieux. Les métaux les plus utiles, tels que le fer et le plomb, abondent surtout dans la Grande-Bretagne, en Russie, en France, dans la monarchie Autrichienne, etc. La première de ces contrées est aussi riche en cuivre et en étain. L'Espagne, outre le plomb, fournit beaucoup de mercure; la Russie est le seul pays d'Europe où l'on exploite le platine. On trouve un aperçu des richesses métalliques de la France, T. XI, p. 498; et pour plus de détails on peut consulter, dans notre Statistique de la France, la partie intitulée *De la Création de la Richesse*, t. Ier, p. 108 et suiv. A la p. 104 du même volume nous avons donné, d'après M. Berghaus, un tableau comparatif du rapport des mines dans les différents pays de l'Europe, en avertissant toutefois le lecteur que nous ne garantissons pas l'exactitude des données de ce tableau. *Voy.* aussi l'art. MINÉRALOGIE. J. H. S.

(l'an 148 av. J.-C.), le poursuivit chez les Thraces qui le lui livrèrent, et, après avoir humilié la ligue Achéenne et réduit la Macédoine en province romaine, reçut à Rome les honneurs du triomphe. Nommé consul l'an 143, il combattit Viriathe (*voy.*) avec succès et se fût sans doute rendu maître de l'Espagne, mais l'envie que ses victoires excitaient à Rome le priva du commandement, et on lui refusa même le triomphe. L'an 132, ayant en sa qualité de censeur repoussé du sénat le tribun C. Atinius Cabron, il ne parvint qu'avec peine à se soustraire à la vengeance de cet audacieux qui voulait le faire précipiter du haut de la roche Tarpéienne. Métellus mourut pauvre, les intrigues de ses ennemis ayant amené la confiscation de ses biens. Il s'était longtemps montré l'adversaire du jeune Scipion (*voy.*), et ne rendit justice au mérite de ce grand homme qu'après sa mort. On lui attribue les fragments qui nous sont restés d'un très beau discours adressé au peuple sur l'utilité du mariage. Il avait eu quatre fils qui se distinguèrent également à la guerre et dans les fonctions publiques, entre autres Métellus *le Baléarique*, ainsi nommé pour ses victoires aux îles Baléares.

Quintus Cæcilius Métellus, dit *le Numidique*, un des plus grands capitaines de son temps, petit-neveu du Macédonique, naquit vers la fin du VI^{e} siècle de Rome. Son père le fit élever à Athènes, par les soins de Carnéades, dont les leçons profitèrent beaucoup au jeune Romain. Velléius le met au nombre des meilleurs orateurs de son temps, et Cicéron loue la pureté de son langage. Successivement questeur, tribun, édile, préteur, gouverneur en Sicile, il parvint au consulat (l'an 109 av. J.-C.) et fut envoyé en Numidie pour combattre Jugurtha (*voy.*), vainqueur du consul Posthumius. Métellus commença par rétablir la discipline parmi ses troupes; puis les ayant menées contre l'ennemi, il battit deux armées numides en un jour, et bien que l'hiver l'eût obligé à lever le siége de Zama, il tint si bien la campagne qu'il réduisit Jugurtha à lui demander la paix, mais il ne la lui accorda pas. Il venait de remporter une nouvelle victoire, lorsque les manœuvres de l'adroit et ingrat Marius (*voy.*), à Rome et auprès des soldats, lui firent perdre son commandement en Afrique. Arrivé à Rome, Métellus n'eut pas de peine à se justifier; on lui décerna le triomphe; mais les persécutions de Marius le forcèrent à l'exil. Il vivait retiré à Smyrne, où le culte des lettres le consolait de l'injustice de ses concitoyens, lorsque les instances de son fils auprès du peuple parvinrent à faire révoquer le décret de son bannissement; sa rentrée à Rome fut un triomphe pour tous les gens de bien.

Ce fils auquel il dut son rappel, et que cette action fit surnommer *le pieux*, se distingua lui-même dans la guerre contre les alliés, et comme zélé partisan de Sylla et de l'aristocratie, contre Marius et contre Sertorius en Espagne, dont il défit complétement un des lieutenants, Hirtulejus, en 77. Ami de Cicéron, il mourut l'an 62 dans la charge de grand pontife.

Métellus surnommé *Creticus*, consul l'an 69 av. J.-C. était fils d'un autre membre de cette illustre famille qui avait reçu lui-même le surnom de *Dalmaticus*. Ch. V.

MÉTEMPSYCOSE (de μετεμψύχωσις, formé de μετὰ, qui indique le changement, et ἐμψυχόω, introduire l'âme, ψυχή, animer), transmigration de l'âme. La métempsycose est une ébauche imparfaite du dogme de l'immortalité de l'âme; c'est la conception d'une autre vie encore mêlée d'un alliage d'erreurs. Mais cette manière de concevoir l'autre vie se rattache à un système particulier sur l'origine des êtres, en d'autres termes, à ce genre spécial de cosmogonies qu'on a caractérisé par le nom d'émanations. Or, le système de l'émanation (*voy.*) est étroitement lié au panthéisme oriental, ce panthéisme intuitif et poétique qui identifie toutes les substances de l'univers. On peut donc affirmer d'avance que la doctrine de la métempsycose ne saurait être d'origine grecque : c'est dans l'Orient qu'il faut chercher son berceau.

La métempsycose est en effet la contre-partie et le complément nécessaire du système de l'émanation. Dans l'émanation indienne, règne la loi d'une dégradation constante, d'une décroissance de plus en plus profonde vers l'imperfection terrestre. Voici quel est, selon Manou, l'ordre de la création : de l'essence de l'être infini sort l'esprit; de l'esprit sort le moi, car l'esprit est le second créateur. Après que Brahma lui-même a mis au jour les forces primitives et générales de la nature et de l'esprit, vient la création des êtres individuels. Tous les êtres vivants, plantes et animaux, sont autant d'esprits revêtus d'une enveloppe corporelle, autant de manifestations qui réfléchissent l'être infini à des degrés divers. Mais les êtres ayant leur origine en Dieu, le retour à leur origine, la réunion avec la Divinité, doit être le but de leurs efforts. Cette *rémanation*, par laquelle ils tendent à se rapprocher de leur source commune, est le triomphe de la métempsycose.

L'introduction de la doctrine de la métempsycose en Grèce est unanimement rapportée à l'école pythagoricienne; et Pythagore (*voy.*) lui-même l'avait puisée, selon les uns, dans les mystères orphiques; selon d'autres, il la tenait des prêtres de l'Égypte. Il nous reste fort peu de chose de certain sur la doctrine des Orphiques : quelques mots épars qu'on trouve dans Platon pourraient autoriser cette filiation des idées pythagoriciennes; on lit dans le *Cratyle :* « Quelques-uns disent que le corps est le tombeau de l'âme, et que la vie actuelle est une sépulture... Les disciples d'Orphée paraissent avoir donné ce nom au corps pour exprimer la punition que l'âme subit pour ses fautes. » De ce passage, on peut conclure que les Orphiques, au temps des Pythagoriciens et de Socrate, avaient une doctrine qu'on peut avec assurance faire remonter à une époque plus reculée, puisqu'on en trouve les vestiges dans les mœurs populaires de la Thrace, où, au rapport d'Hérodote (V, 4), on recevait l'homme à sa naissance avec des pleurs et des lamentations, et cette coutume, si contraire au sentiment naturel, ne saurait venir d'ailleurs que des mystères en honneur dans la Thrace.

Sur l'Égypte, nous avons le témoignage d'Hérodote (II, 123), qui dit : « Les Égyptiens sont les premiers qui aient professé le dogme que l'âme de l'homme est immortelle, et qu'après la dissolution du corps, elle passe successivement dans de nouveaux corps par des naissances nouvelles; puis, quand elle a ainsi parcouru tous les animaux de la terre, tous ceux de la mer et tous ceux qui volent dans les airs, elle rentre dans un corps humain, qui naît à point nommé : cette révolution de l'âme s'accomplit en 3,000 ans. Quelques Grecs ont adopté cette doctrine, les uns dans des temps reculés, les autres plus récemment, et l'ont donnée comme leur étant propre. Je connais bien leurs noms, mais je ne les écrirai pas. » Il est probable qu'ici il désigne d'abord Orphée et ensuite Pythagore.

Diogène Laërce, dans le préambule de ses *Vies des philosophes*, dit en parlant de la philosophie égyptienne : « Ils croient que l'âme subsiste après la mort et passe dans des corps nouveaux. »

Toutefois, on peut dire que la métempsycose ne présente pas en Égypte les mêmes caractères que dans l'Inde. Si l'on rapproche le passage d'Hérodote de l'usage général parmi les Égyptiens d'embaumer les corps, on trouvera que cet usage suppose une grande importance attachée à cette nature morte; on en a induit la croyance que cette matière aura aussi part à l'immortalité, ou du moins on a cru que cet embaumement avait pour but de conserver le corps, afin que l'âme pût y rentrer après un certain temps écoulé. Mais d'après Hérodote, l'âme rentrera *dans un corps humain qui naît à point nommé :* ce ne sera donc plus dans le même corps qu'elle a habité déjà. Il faut donc chercher un autre motif à l'usage d'embaumer les corps, et celui qu'allègue Servius, dans son commentaire sur l'Énéide (III, 68), paraîtra alors le véritable. Les Égyptiens supposaient que la transmigration ne commençait que lorsque l'âme s'était séparée du corps qu'elle avait animé; et comme, suivant eux, la séparation n'avait lieu qu'après que ce corps était entièrement détruit, ils faisaient tous leurs efforts pour retarder le moment de cette entière destruction.

Aussi la métempsycose de Pythagore s'éloigna-t-elle notablement de celle de ses maîtres, les Égyptiens. D'après son école, l'intelligence est une émanation de l'âme du monde : les âmes des hommes et des animaux sont impérissables, ainsi que l'âme du monde, dont elles émanent. L'âme étant, comme le corps, un nombre qui subsiste par lui-même, passe, après la mort de l'homme, dans le corps soit d'un autre homme, soit d'un animal, où le hasard la porte; de même qu'elle survit au corps, elle préexistait aussi à sa naissance, et dès le commencement du monde, elle habitait des corps humains ou animaux. Tel est l'exposé qu'Aristote fait du système de Pythagore.

Ses successeurs le modifièrent. La métempsycose d'Empédocle est toute différente ; c'est le mouvement continuel par lequel les parties élémentaires acquièrent différentes formes. Il pouvait donc bien dire, comme l'expriment deux vers de lui, cités par Diogène de Laërte (VIII, 78), « qu'il avait été autrefois garçon, jeune fille, plante, oiseau, poisson, » entendant par là que les molécules élémentaires qui constituaient son corps avaient déjà fait partie d'un grand nombre d'autres formes organiques. Pindare, poète pythagoricien, a parlé aussi des migrations de l'âme. Dans la 2ᵉ *olympique*, v. 123, il dit : « Ceux qui trois fois ont pu habiter l'un et l'autre monde (la terre et les enfers), en préservant leur âme de toute iniquité, suivent la route de l'Élysée, où les justes conversent avec Jupiter; là les brises de l'Océan viennent caresser les îles des bienheureux. » Platon, dans son *Ménon*, cite un fragment non moins remarquable du même poëte : « Les âmes qui ont payé à Proserpine la dette de leurs anciennes fautes, elle les rend, au bout de neuf ans, à la lumière du soleil. De ces âmes illustres sortent les rois illustres, célèbres par leur puissance, et les hommes grands par leur sagesse; dans l'avenir, les morts les appellent de saints héros. » Platon, dont le vaste génie hérita de toutes les conquêtes philosophiques de ses prédécesseurs, n'avait garde d'oublier le dogme de la métempsycose. Mais le penseur qui tenta le premier, en Grèce, de fonder sur une base scientifique la croyance à l'immortalité de l'âme paraît ne considérer la métempsycose que comme un jeu poétique, ou comme une simple hypothèse sur la nature des peines et des récompenses de l'autre vie. Les passages où il en traite avec quelque détail se trouvent dans le *Timée*, dans la *République*, fin du xᵉ livre, dans le *Phèdre* et dans le *Ménon*. Selon lui, les transmigrations des âmes dépendent de l'usage que chacune d'elles fait de sa raison pour dominer sa partie mortelle. Celui qui vit sagement passe dans son étoile; mais celui qui s'abandonne à ses passions passe à sa seconde naissance dans un corps de femme; et s'il ne cesse pas de faire le mal, il revêt ensuite, suivant son genre de vie, la forme d'un animal dont les goûts sont analogues aux siens, jusqu'à ce qu'il soit purifié par cette série de migrations, et qu'il ait appris à gouverner sa partie animale par la raison. Platon admet une dégénération successive et graduelle; il fait dépendre du perfectionnement moral, ou du défaut de culture de l'âme, le choix de la destinée de chacun sur la terre. Il cherchait à compléter la métempsycose par la sanction morale, en faisant des migrations de l'âme une suite d'épreuves, un système d'épurations graduelles. Par là, elle devient un instrument de la justice divine, un moyen de rétribution pour le bien et le mal. Mais, malgré ses efforts, il manque toujours à ce dogme imparfait un caractère essentiel pour l'élever à la hauteur du dogme véritable de l'immortalité de l'âme : c'est la persistance de la personnalité, le sentiment continu du moi, l'identité de l'agent qui conserve dans une vie nouvelle les souvenirs de la vie antérieure. En vain, Pythagore affirmait qu'il conservait la mémoire de la guerre de Troie, à laquelle il avait pris part sous le nom d'Euphorbe; comme aucun de nous n'a de souvenirs semblables, l'affirmation d'un seul ne peut prévaloir contre la conscience universelle.

Il y a là un exemple frappant de l'imperfection des croyances populaires et des dogmes philosophiques avant Socrate. Les mystères de l'Égypte et de la Grèce transmettaient à leurs adeptes quelques enseignements vagues et obseurs sur la vie future; les sages, dans leurs écoles, s'arrêtaient à de vagues hypothèses : Pythagore, pour avoir joint à la théorie de la transmigration des âmes un pressentiment plus vif de l'immortalité, s'éleva au-dessus des philosophes contemporains, et apparut à son siècle comme l'oracle de la vérité et comme le bienfaiteur du genre humain. A-d.

MÉTÉORE (en grec μετέωρος, élevé en l'air, mot composé de la préposition μετὰ, et de αἴρω, je lève, je suspends). On désigne sous ce nom tous les phénomènes qui se passent dans l'atmosphère (*voy.*). Les divisions adoptées aujourd'hui pour la classification générale des météores forment quatre groupes, que nous nous contenterons d'énumérer, en renvoyant pour les détails spéciaux à chacun des mots qui y sont compris. Le premier groupe se compose des *météores ignés :* ils renferment le tonnerre, le feu Saint-Elme, les feux follets, les étoiles filantes et les bolides ou globes de feu; le second, des *météores lumineux*, qui sont l'arc-en-ciel, les halos, les aurores boréales, la lumière zodiacale, les parélies et les parasélènes; le troisième, des *météores aqueux*, c'est-à-dire le serein, la rosée, la gelée blanche, les brouillards, les nuages, la pluie, le givre, la neige, la grêle; enfin, le quatrième, des *météores aériens*, les vents et les trombes. Les météores, qui ne sont que des accidents passagers dans l'air, ont pourtant des effets souvent terribles sur notre pauvre humanité. Sans parler de ceux que nous pouvons bien braver, mais sans essayer de les combattre, il en est un grand nombre, tels que les vents, la gelée, les orages, la grêle, qui ont une influence pernicieuse sur l'industrie, et particulièrement sur l'agronomie, dont ils viennent en un instant ruiner les espérances achetées au prix de tant de travaux. C'est à paralyser cette influence que tendent aujourd'hui les progrès de la science, à laquelle nous devons déjà la découverte du paratonnerre (*voy.*) et l'invention bien inférieure sans doute du paragrêle. Encore quelques efforts, et la plupart des météores ne seront plus pour nous des objets de terreur, ni même d'étonnement. *Voy.* Météorologie. D. A. D.

MÉTÉORES (géogr.), pics escarpés et isolés d'Albanie, de Thessalie (*voy.*), etc., sur lesquels se trouvent disséminés une série de monastères, et où l'on ne monte que par des corbeilles suspendues à des cordes. Ces retraites extraordinaires sont des cavernes naturelles ou des chambres taillées dans le roc. *Voy.* Chimère, Souliotes, Caloyer, etc. Z.

MÉTÉOROLITHES, Pierres météoriques, *voy.* Aérolithes.

MÉTÉOROLOGIE (de μετέωρος, météore, et λόγος, discours), science qui traite des phénomènes dont l'atmosphère est le théâtre, de leurs causes et de leurs effets. Dans toutes les conditions de la société, l'homme a le plus grand intérêt à connaître, à étudier ces phénomènes, qui ont une influence si marquée sur notre globe : le beau temps, le brouillard, les nuages, la pluie, la neige, la grêle, l'orage, le vent, les trombes, les aurores boréales (*voy.* Météore), etc., font ressentir trop vivement leurs effets pour que l'homme n'en ait point de tout temps recherché les causes; mais rempli de terreur à l'aspect de ces grandes scènes de la nature, son esprit s'inclinait religieusement devant des secrets qui lui paraissaient impénétrables. Nul doute pourtant que ces variations atmosphériques ne fussent soumises aux lois communes de la nature; la physique en explique plusieurs, pourquoi désespérerait-elle de les découvrir toutes? Et si les faits météorologiques exigent pour se produire certaines conditions essentielles, ne serait-il pas possible, à l'aide d'observations et d'études convenablement suivies, de découvrir, pour la production de chaque météore, d'abord les conditions exigées, ensuite l'état de choses nécessaire ou au moins favorable, enfin les causes premières qui rendent possible cet état de choses? Alors la météorologie pourra devenir une science positive. Jusqu'ici, il faut bien le dire, elle existe à peine. La composition de l'air (*voy.*) est tout au plus déterminée: nul instrument n'y saurait indiquer des variations que nos organes nous rendent pourtant sensibles. Les procédés d'évaporation, de congélation, de dégel n'ont point encore été assez étudiés, non plus que l'action des agents invisibles, la lumière, le calorique, l'électricité. Aucune théorie des vents n'est complétement satisfaisante; les changements journaliers de hauteur du baromètre, les variations de la température, l'hygrométrie de l'air (*voy.* tous ces mots), etc., n'ont pas encore reçu d'explication suffisamment liée à l'observation. Mais à voir l'ardeur avec laquelle on se livre à l'étude des phénomènes célestes, l'invention de nouveaux instruments et le perfectionnement des anciens, l'exactitude et le soin apportés aux observations, les succès obtenus dans toutes les sciences qui prêtent leur secours à la météorologie, on peut espérer que les progrès de cette science seront d'autant plus rapides qu'ils ont été plus tardifs. — *Voir* De Luc, *Idées sur la Météorologie*; Cotte, *Traité de Météorologie*; Lampadius, *Grundriss der Atmosphærologie*; Daniell, *Meteorological Essays and Observations*; Kæmtz, *Manuel de Météorologie* (en allemand, Halle, 1831-32, 2 vol.). L. L.

MÉTÉOROMANCIE, *voy.* DIVINATION, T. VIII, p. 334.

MÉTHODE (μέθοδος, de μετά, et ὁδὸς, chemin, route). Dans son sens général et étymologique, la méthode est une direction, une voie vers quelque chose; dans son sens philosophique et usuel, c'est encore une voie ou une direction, seulement on la restreint à un objet déterminé, spécialement à l'acquisition des connaissances, quelquefois même à la manière pratique de faire une chose. Dans tous les cas, la méthode est si importante, c'est si bien la condition nécessaire de notre réussite en tout ce que nous entreprenons, qu'il n'y a pas dans la langue française de mot plus usité que celui-là.

Sous le point de vue purement philosophique et abstrait, c'est-à-dire en considérant les opérations de l'esprit en général, et abstraction faite des objets auxquels elles s'appliquent, on trouve qu'il n'y a exactement que deux méthodes : la méthode *analytique* ou *de résolution*, et la méthode *synthétique* ou *de composition*.

Condillac a parfaitement représenté, dans sa Logique, la première de ces méthodes. Il suppose un château dominant sur une campagne vaste, abondante et variée; on y arrive pendant la nuit; le lendemain matin, on ouvre les fenêtres un instant, et on les referme presque aussitôt. Les spectateurs ont vu pendant cet instant un immense panorama; mais qu'en connaissent-ils? presque rien, parce qu'ils n'ont vu qu'un ensemble, et qu'ils n'ont pu descendre aux détails. Si les fenêtres se rouvrent pour eux, s'ils peuvent étudier successivement et séparément chaque objet ou chaque groupe d'objets, décomposer en un mot ou *analyser* tout ce qu'ils voient, alors ils connaîtront et connaîtront bien tout ce qu'ils auront remarqué dans ce vaste tableau. Or, la nature ne nous présente jamais que des ensembles de qualités; pour connaître les objets, quels qu'ils soient, il faut en démêler et en étudier successivement tous les éléments : il n'y a pas d'autre moyen d'arriver à la connaissance des choses; et c'est là, strictement, ce qu'on nomme la *méthode analytique*. On conçoit cependant que l'opération de notre esprit par laquelle nous avons décomposé les objets ne suffit pour nous les faire connaître qu'à la condition que nous n'oublierons pas leur ordre ni celui de leurs parties. Ce ne serait pas connaître un palais que de savoir exactement combien il a de fenêtres, combien de portes, combien de colonnes, de quelle matière et de quelle forme elles sont, si l'on ne savait en même temps où tout cela se trouve placé; comme ce ne serait pas connaître le corps humain que de savoir qu'il comprend une tête, un tronc et quatre membres, si l'on ne savait aussi comment ces parties sont disposées et tiennent les unes aux autres. Ainsi, pour qu'une chose nous soit bien connue, il faut qu'à l'opération de l'esprit qui décompose, succède l'opération qui recompose ou met ensemble : c'est ce qu'on nomme une *synthèse*. Les deux opérations, également naturelles et nécessaires à l'esprit humain, nous font connaître, l'une, savoir l'analyse, les propriétés spéciales des individus; et l'autre, savoir la synthèse, les propriétés des classes, des genres, des espèces, etc., et en d'autres termes, les définitions des noms appellatifs. Voilà la méthode dans ce qu'elle a de plus général.

Considérée quant à l'enseignement, la

méthode est *analytique* quand elle se fonde sur l'analyse ; elle est *synthétique* quand elle s'appuie sur la synthèse. On peut dire *à priori* qu'il n'y a point de méthode exclusivement analytique, ni exclusivement synthétique : que serait-ce, en effet, qu'un enseignement où l'on ne donnerait que des exemples particuliers sans aucune généralisation, ou des principes généraux sans aucune application particulière, sans aucun exemple. Toutefois, comme le maître qui enseigne procède presque nécessairement par des règles, qui sont des principes abstraits et généraux, on appelle la synthèse *méthode de doctrine* ou *d'enseignement* ; et par opposition, l'analyse s'appelle *méthode de découverte*, parce que c'est le seul moyen que nous ait donné la nature d'arriver par nous-mêmes à des notions nouvelles.

Que la méthode soit analytique ou synthétique, il y a des principes généraux qui s'appliquent à l'une et à l'autre ; ces principes, formulés d'abord par Descartes dans son *Discours de la Méthode* (2ᵉ partie), ont été depuis répétés sous la même forme ou sous une forme un peu différente par tous les maîtres de logique. Voici comment Dumarsais les présente : 1° aller toujours du connu à l'inconnu ; 2° concevoir nettement et distinctement le point précis de la question ; 3° écarter tout ce qui y est inutile ou étranger ; 4° n'admettre jamais pour vrai que ce que l'on connait évidemment être vrai ; 5° éviter la précipitation et la prévention ; 6° ne comprendre dans ses jugements rien de plus que ce qu'ils présentent à l'esprit ; 7° examiner si le jugement est fondé sur le motif extérieur et propre qu'il suppose ; 8° prendre pour vrai ce qui parait évidemment vrai, pour douteux ce qui est douteux, et pour vraisemblable ce qui n'est que vraisemblable ; 9° diviser le sujet dont il s'agit en autant de parties que cela est nécessaire pour l'éclaircir et le bien traiter ; 10° faire partout des dénombrements si entiers qu'on puisse s'assurer de ne rien omettre. Tels sont les principes qui s'appliquent à toute méthode, quelque générale que soit la signification qu'on donne à cette expression.

Dans un sens plus restreint, le mot *méthode* exprime les divers moyens employés par un professeur pour instruire ses élèves, par un médecin pour traiter ses malades, par un fabricant pour produire les objets de son commerce, etc.

La *méthode* proprement dite d'un professeur diffère du mode d'enseigner, du procédé et des exercices : c'est l'ordre et la suite des choses que l'on apprend ; c'est la disposition des parties de la science en tant que ces parties se suivent, s'enchaînent et dépendent les unes des autres. Cet ensemble des parties d'une science quand il est réuni en corps d'ouvrage écrit, s'appelle un *traité* ; on ne lui donne que le nom de *méthode*, quand il est exposé verbalement (*).

C'est dans ce sens qu'on a distingué particulièrement la *méthode mathématique*, ou, comme on disait autrefois, la *méthode des géomètres*. Les géomètres, dit Dumarsais, commencent par les définitions, afin de ne laisser aucune ambiguïté dans les termes ; ils n'emploient dans ces définitions que des termes connus ou expliqués ; ils établissent ensuite des principes clairs et évidents, par exemple : que le tout est plus grand que quelques-unes de ses parties prises en particulier ; puis ils prouvent les propositions un peu obscures ou difficiles par les définitions qui ont précédé, ou par les axiomes qui ont été d'abord expliqués ou qui leur ont été accordés, ou enfin par des propositions qui ont déjà été démontrées. On comprend tout l'avantage d'une pareille méthode : aussi tend-elle à s'introduire de plus en plus dans toutes les sciences réelles et positives.

Pour les méthodes de classification *naturelles* ou *artificielles*, en histoire naturelle, nous renvoyons aux mots HISTOIRE NATURELLE (T. XIV, p. 74 et suiv.), BOTANIQUE (T. III, p. 740 et suiv.), CLASSIFICATION, FAMILLES NATURELLES, et aux art. TOURNEFORT, LINNÉ, LAMARCK, JUSSIEU, CANDOLLE, CUVIER, etc. B. J.

MÉTHODE (SAINT), *voy.* CYRILLE.

MÉTHODISME, nom sous lequel on

(*) Les traités de musique gardent pourtant plus spécialement le nom de *méthodes*, quoiqu'ils soient écrits ; ainsi l'on dit une *méthode pour apprendre à jouer du violon*, etc.

désigne généralement aujourd'hui, dans l'Église protestante, un rigorisme religieux très répandu en tous pays. Mais, dans l'origine, ce nom était celui d'une secte ainsi appelée à cause de l'esprit méthodique qui présidait aux études de son fondateur John Wesley, lequel avait reçu de ses condisciples, à l'université de Cambridge, le surnom de *Méthodiste*. Nous retracerons les commencements de cette secte à l'art. WESLEY : ici nous en ferons connaître l'esprit, et à l'art. PIÉTISME, nous la verrons occasionner dans l'Église protestante un schisme profond qui, des États-Unis et de l'Angleterre, s'étend aussi à divers pays du continent de l'Europe. Dans ce sens étendu, le méthodisme est le piétisme protestant. Il menace d'absorber l'Église dont il est sorti, tant est grande l'influence qu'il exerce.

Dans l'association méthodiste proprement dite, les laïcs sont partagés en classes et en bandes qui se réunissent, au moins une fois par semaine, sous la direction d'un chef qui reçoit leurs confidences spirituelles et les encourage dans leurs tentatives de prosélytisme. Les ministres se réunissent en assemblées annuelles dans le but d'envoyer des députés à la conférence qui a lieu tous les 4 ans et à laquelle est confiée le soin de choisir 6 surveillants (qu'on nomme évêques aux États-Unis), espèce d'inspecteurs généraux nomades qui confèrent les ordres, assignent à chaque prédicateur le lieu où il doit exercer pendant 3 ans et qu'il doit quitter à leur premier signal, veillent à l'application rigoureuse d'un code appelé *discipline*, se chargent de distribuer les dons, règlent les honoraires des prédicateurs, les pensions des veuves et des enfants, et jugent en dernier ressort toutes les questions ecclésiastiques et financières qui peuvent s'élever au sein de la société. Ce n'est qu'aux États-Unis que cette organisation, qui pourrait blesser les susceptibilités des membres de l'Église anglicane, reçoit son entier développement, la chute de l'Église régulière à l'époque de l'émancipation des colonies ayant permis à Wesley d'y jeter les fondements d'une Église nouvelle, qui compte maintenant, dit-on, 2,800,000 prosélytes.

En Angleterre, comme les méthodistes trouvent leurs doctrines favorites exprimées d'une manière plus ou moins explicite dans les 39 articles de foi dont la souscription est obligatoire pour tous ceux qui veulent obtenir des bénéfices dans l'Église établie; comme ils prétendent même être les seuls qui en comprennent et en expliquent le sens véritable, ils n'éprouvent aucune répugnance à remplir les formalités nécessaires pour revêtir le surplis ou porter la mitre; et une forte part des fonds de la société s'emploie à l'acquisition de bénéfices et de droits de présentation, ou à bâtir d'élégantes succursales dont ils désignent les desservants. C'est du haut de ces chaires que les ministres méthodistes s'emparent de l'esprit des classes élevées qui croiraient déroger à certaines convenances de position si elles se séparaient de l'Église épiscopale, pendant que le peuple se presse par centaines et par milliers autour du prédicateur qui, dans une grange ou au pied d'un arbre, l'électrise par une éloquence quelquefois burlesque, souvent grossière, mais toujours entraînante et passionnée. Le méthodisme habile exploite ainsi, avec un égal succès, l'attachement indolent et routinier de l'aristocratie à l'Église établie et aux *manches de linon;* et la sympathie instinctive du peuple pour un culte indépendant et un orateur sorti de son sein, et il cumule les avantages solides de fortune et de position qu'offre en Angleterre la hiérarchie ecclésiastique avec tous ceux qui résultent du zèle fervent de l'esprit de secte.

Si l'on demandait quelles sont les doctrines de ces méthodistes qui constituent, dans le monde politique, une puissance avec laquelle tous les partis sont obligés de compter; qui interviennent dans la société pour condamner comme de coupables distractions et au profit de je ne sais quelles idées étroites et fanatiques tous les nobles travaux de l'intelligence, tous les doux plaisirs de l'imagination, couvrant la vie d'un vêtement de deuil, et chassant le poëte de la république, sans même le couronner de fleurs; qui signalent leur présence au foyer domestique par les dissensions qu'engendre la fureur du prosélytisme ou par l'éloignement égoïste qui résulte de l'orgueil spirituel des élus, la réponse serait difficile.

Leurs doctrines de prédilection, celles de l'intervention spéciale de la Providence et la nullité des œuvres, à l'aide desquelles ils remuent le monde chrétien et païen, ne seraient pas répudiées textuellement par l'Église anglicane, ni par sa sœur aînée de Rome; seulement celles-ci n'en parlent qu'avec une sage réserve, en évitent les applications hasardées et les laissent autant que possible à l'état de théories, quand le méthodisme les prêche à l'exclusion de toute autre, et les pousse jusqu'à l'exagération.

Que la foi ou les œuvres soient la condition du salut, c'est là une question purement théologique, qui ne mettra jamais la société en péril aussi longtemps qu'il sera convenu que la pureté des mœurs est le corollaire nécessaire de la pureté de la foi; mais dire que la foi se révèle par des illuminations subites, des transes et des extases, et n'existe point sans elles; qu'une vie tout entière de piété et de vertu n'offre aucune garantie à la conscience et ne rassure nullement sur l'avenir, si l'on ne peut préciser le jour et l'heure où à force de larmes, de cris et de convulsions, on a acquis la conviction intime qu'on est au nombre des élus, privilége qui ne peut plus se perdre, quels que soient les égarements du pécheur, c'est là un dogme qui fait de la cellule du meurtrier un séjour, non de douleur et de repentir, mais de transports indécents et de confiance extatique; il environne de craintes chimériques le lit de mort du chrétien humble et naïf, qui, ayant consacré à Dieu toute son existence, n'a pas de conversion à raconter; il donne lieu tantôt à une folle jactance, tantôt à un morne désespoir, ébranle l'imagination par les terreurs les plus sombres, surexcite les organisations frêles, et détruit trop souvent la vie ou la raison.

Il serait toutefois injuste de refuser aux méthodistes le mérite d'avoir occasionné dans l'Église anglicane une réaction salutaire, d'avoir beaucoup fait, quoique avec des vues étroites, pour l'instruction populaire, et d'avoir porté les influences civilisatrices du christianisme dans ces régions impures de la société qu'un zèle moins fervent aurait abandonnées, et où des enseignements plus rationnels auraient échoué. Il serait surtout injuste de ne pas rendre hommage au dévouement avec lequel ils se sont livrés, au péril même de leur vie, à l'enseignement religieux des esclaves; à l'ardeur avec laquelle ils ont embrassé, et comme société et comme individus, la cause glorieuse de leur émancipation. Ils ont reconnu dans toute leur plénitude les droits des hommes de couleur qui, dans leurs églises du moins, prient à côté de leurs concitoyens : aussi leurs rangs se trouvent-ils grossis par 83,000 membres de cette classe opprimée. Du reste, tout en déplorant le fanatisme des unes et l'absurdité des autres, il faut reconnaître que chaque secte a eu le mérite de mettre en relief quelque vérité abstraite tombée en oubli, quelque qualité morale qui courait risque d'être négligée; et si le méthodisme n'avait en lui quelque principe vital qui le rend propre à remplir un certain rôle dans l'histoire de la civilisation, il aurait disparu avec l'homme remarquable qui l'a fondé, ou du moins avec la génération qu'il avait formée, au lieu de compter comme aujourd'hui, seulement dans la Grande-Bretagne, 630,000 prosélytes et 1,800 prédicateurs ambulants, sans parler de 300 missionnaires ecclésiastiques disséminés sur tous les points du globe. M. M-eu.

MÉTHUSALAH, *voy.* Mathusalem.

MÉTIER. On donne ce nom à des machines qui servent à la confection d'étoffes (*voy.*) diverses. La bonneterie se fabrique sur le métier dit à bas (*voy.* ce mot); nous avons parlé des métiers de haute et de basse lisse pour la tapisserie, au mot Lisse; le métier à broder n'est autre chose qu'un châssis sur lequel on tend l'étoffe (*voy.* Broderie); nous n'avons pas non plus à nous occuper de celui qui sert à la passementerie (*voy.*); un autre métier encore est en usage pour le tissage des toiles, des draps, des couvertures, etc., et le même mécanisme s'emploie dans la fabrication des étoffes de prix : c'est lui que nous allons décrire en ajoutant les perfectionnements qu'il a dû au génie de Jacquard.

Dans le métier ordinaire, un certain nombre de fils parallèles, tendus également entre deux rouleaux ou *ensouples*, composent ce qu'on nomme la *chaîne*. Chacun de ces fils passe isolément entre les dents d'un *peigne* ou *ros*, formé d'un nombre égal de petites lames minces et régulières qui le séparent des deux fils voisins. Ce peigne est fixé dans une châsse ou battant mobile qui reçoit, autour d'un axe, un mouvement oscillatoire déterminé par la main du tisseur ou par un agent mécanique, de sorte que le peigne parcourt un arc de cercle assez grand. Au-delà du peigne, chaque fil de la chaîne passe en outre dans un anneau, soit en fil, soit en verre, suspendu de manière que si, par un moyen mécanique quelconque, on fait monter ou descendre l'anneau, le fil qui le traverse s'élève ou s'abaisse avec lui, son élasticité lui permettant de céder à la traction. Dans le tissage ordinaire, ces anneaux sont en fil et disposés entre deux tringles de bois. Deux séries de ces anneaux sont nécessaires pour un tissu uni : dans l'une passent tous les fils pairs de la chaîne; l'autre reçoit tous les fils impairs. Ce sont ces anneaux ou fils qu'on appelle *lisses* (*voy.*); les séries portent aussi ce nom, ou prennent quelquefois celui de *lames*. On comprendra maintenant que les choses étant disposées de façon qu'en appuyant sur une pédale, une des lisses ou série d'anneaux s'élève tandis que l'autre s'abaisse, il en résulte que les fils de la chaîne se séparent un à un; qu'une moitié, celle des fils pairs, par exemple, s'élève; que l'autre moitié, c'est-à-dire tous les fils impairs, s'abaisse; et qu'ainsi inclinés les uns par rapport aux autres, ils forment entre eux un angle plus ou moins grand, selon que la traction de la pédale et des lisses est plus ou moins forte. Les fils étant séparés de la sorte, on fait passer, on *lance* entre eux, et en avant du peigne, la *navette*, morceau de bois sur lequel est enroulé un fil qui, dans sa marche rapide, se déroule horizontalement en une direction perpendiculaire aux fils de la chaîne, qu'il traverse, ceux qui sont abaissés, en dessus, ceux qui sont élevés, en dessous. Ce fil prend le nom de *trame;* et une longueur égale à la largeur du tissu, c'est-à-dire ce qui s'en déroule à chaque passage de la navette, s'appelle une *duite*.

Lorsqu'une duite est jetée, on amène en avant le peigne, qui régularise sa position et la serre plus ou moins contre les duites précédentes, en sorte que le tissu est d'autant plus serré que le peigne agit avec plus de force contre la trame. Dès que la duite a été ainsi serrée par le peigne, le tisseur appuie le pied sur une autre pédale qui renverse la disposition précédente des fils de la chaîne, c'est-à-dire que les fils impairs sont élevés par leurs lisses, tandis que les fils pairs sont abaissés par les leurs, mais de manière à former entre eux le même angle d'inclinaison qu'auparavant. La duite, précédemment jetée, se trouve alors enveloppée par les fils de la chaîne qui se sont croisés sur elle. On fait passer une nouvelle duite en retour, et ainsi de suite de droite à gauche, puis de gauche à droite. C'est ainsi qu'on produit les tissus les plus simples, les tissus unis, qui, comme on le voit, se composent de fils longitudinaux parallèles s'entrecroisant alternativement autour de fils transversaux également parallèles, de manière que les fils qui recouvrent le dessus d'une duite recouvrent le dessous de la duite suivante, et réciproquement; ce dont on peut s'assurer par la seule inspection d'un morceau de toile ou de tout autre tissu uni, taffetas, etc.

Mais si, au lieu de deux lisses, on en emploie un plus grand nombre, par exemple quatre, et que les anneaux consécutifs de la même lisse reçoivent les fils de la chaîne de quatre en quatre; si enfin la disposition des lisses est telle que, lorsque l'une d'elles s'est élevée, elle reste dans cette position pendant le passage de deux duites pour s'abaisser ensuite, en sorte qu'il y en ait toujours deux d'élevées, quoiqu'il n'y en ait qu'une de changée à chaque passage de la navette, il en résultera un croisement des fils qui donnera au tissu un aspect chevronné. L'espèce de tissu ainsi produit prend le nom de *croisé:* tels sont les coutils, les mérinos, etc.

En multipliant le nombre des lisses, on peut faire varier beaucoup l'apparence du tissu, chaque fil de la chaîne pouvant passer sur une plus ou moins grande quantité de fils de trame, avant de traverser d'une face à l'autre du tissu, c'est-à-dire de l'endroit à l'envers. Si l'on organise le mouvement de ces lisses de manière que deux ou plusieurs fils consécutifs de la chaîne traversent le tissu entre les deux mêmes duites et passent tous aussi sur le même nombre de duites avant de retraverser le tissu, on obtient alors un dessin régulier formant des côtes obliques allant d'une lisière à l'autre ; ces côtes pourront être plus ou moins chevronnées et représenter des carreaux, des losanges, etc.

Supposons maintenant que certains fils de la chaîne soient élevés ou abaissés pendant le passage d'un nombre de duites plus ou moins grand que celui qui détermine le croisement régulier des autres fils de la chaîne, il en résultera, pour les points du tissu où ces fils auront été placés dans des conditions différentes des autres fils, une apparence particulière. Si ces fils ont été abaissés, la trame sera plus à découvert en ce point à la surface supérieure, et plus recouverte de l'autre côté ; le contraire aura lieu si les fils ont été élevés. Enfin la différence sera encore plus sensible si la trame est d'une autre matière ou d'une autre couleur que la chaîne. Si donc, par un moyen quelconque, on peut choisir tels ou tels fils de la chaîne pour les soustraire à l'entrecroisement régulier des autres fils, ce choix produira un dessin ou un ornement plus ou moins parfait suivant le goût de la personne qui fera agir les fils. On parvient à ce résultat en rendant les anneaux indépendants les uns des autres et en tirant en temps utile les cordes auxquelles les lisses sont attachées par groupes séparés. Mais comme il serait impossible à l'ouvrier de savoir quels groupes de lisses il doit tirer à chaque instant pour les besoins du dessin qu'il exécute, si sa mémoire ou son intelligence devait seule les lui indiquer, on a eu recours à un autre ouvrier, nommé *liseur*, qui suit le dessin sur une feuille de papier où il est tracé au moyen d'un nombre considérable de petits carreaux, formés par des lignes perpendiculaires entre elles. Chacun de ces carreaux figure le point de croisement d'un fil de la chaîne et d'un fil de la trame, et leur coloration différente sur le dessin indique si, en ce point, le fil de la chaîne doit être levé ou abaissé. Des lignes plus grosses, disposées de dix en dix ou de cinq en cinq, permettent au liseur de reconnaître rapidement les cordes à tirer pour lever les fils de la chaîne indiqués par le dessin. A sa voix, un autre ouvrier, nommé *tireur de lacs*, tire les cordes convenables, et le tisseur lance la navette. Plusieurs navettes, chargées de trames de diverses couleurs sont à sa disposition ; s'il lance celle que demande le dessin, qu'elle lui soit indiquée par le liseur ou par un fil semblable adapté aux groupes de lisses levées par le tireur de lacs, il produira non-seulement des dessins très variés de formes, mais aussi de couleurs ; seulement, la lenteur d'un pareil procédé devait arrêter la production des étoffes brochées, que l'on fabriquait ainsi, et l'on comprend toute l'importance de l'invention de Jacquard (*voy.*), dont le résultat fut de supprimer le travail du liseur et du tireur de lacs, en sorte que le tisseur peut à lui seul et plus facilement produire le dessin désiré.

Dans le métier Jacquard, chaque lisse ou groupe de lisses est adapté, au moyen d'une ficelle, à une tige verticale en fil de fer terminée en haut par un crochet. Ces tiges sont disposées sur plusieurs rangs; un poids ou petit plomb suspendu au-dessous de chaque lisse, les ramène à l'état libre lorsque rien n'agit sur elle. Chaque tige verticale traverse un œil pratiqué dans une autre tige ou aiguille horizontale, ce qui forme deux systèmes d'aiguilles en nombre égal. Les aiguilles horizontales sont aussi disposées sur plusieurs rangs et guidées, par des trous percés à cet effet, dans deux pièces de l'appareil où elles ont un mouvement de va-et-vient horizontal; l'une de ces pièces porte le nom d'*étui*, et chacun des trous qui y sont pratiqués renferme un petit ressort à boudin buttant contre l'extrémité de l'aiguille. Entre les rangs des aiguilles verticales et au-dessous des crochets, sont disposées des lames métalliques retenues à leurs extrémités par un châssis qui, au moyen d'un levier mu par une pédale, peut s'élever verticalement et retombe de lui-même lorsqu'on cesse d'agir sur la pédale. Ce châssis avec les lames qui le traversent se nomme *griffe ;* il est convenablement guidé dans son mouvement vertical pour ne dévier ni dans un sens ni dans l'autre. Lorsqu'on appuie sur la pédale, les lames de la griffe, en s'élevant, déterminent le soulèvement des fils de la chaîne par leur rencontre avec les crochets des aiguilles verticales; mais il ne faut généralement soumettre à l'action de la griffe qu'un certain nombre de ces aiguilles; pour cela il suffit de repousser les aiguilles horizontales correspondantes sur leur ressort à boudin: dans ce mouvement, elles entraînent les aiguilles verticales qui traversent leur œil, et, par une légère déviation, elles amènent au-dessus des lames de la griffe les crochets des aiguilles qui doivent être soulevées pour élever les fils de la chaîne avec lesquels elles sont en communication par les lisses. La disposition contraire est possible, c'est-à-dire que les aiguilles repoussées peuvent dégager les crochets en prise. Maintenant, si, pour chaque duite à jeter, on a un moyen certain, et indépendant de l'intelligence de l'ouvrier, de repousser celles des aiguilles horizontales qu'il convient de faire rentrer pour l'exécution de la partie du dessin ou du fond du tissu qui correspond à cette duite, la fabrication du tissu ouvré deviendra aussi facile que celle d'un tissu uni. Voici comment Jacquard a résolu ce problème. Nous en empruntons la description à M. Boquillon.

« Un prisme à base carrée, improprement appelé *cylindre*, et pouvant tourner sur deux tourillons, est adapté à un châssis mobile sur un axe horizontal, de manière que lorsque le châssis est dans la position verticale, une des faces du cylindre butte contre une des extrémités des aiguilles horizontales. Chaque face du cylindre est percée d'un certain nombre de trous dont chacun reçoit l'extrémité de l'aiguille horizontale qui y correspond; de sorte qu'en cet état, quelle que soit la face du cylindre en contact avec les aiguilles horizontales, aucune n'étant repoussée, aucune des aiguilles verticales ne sera déviée, et que par conséquent, suivant la disposition adoptée, tous les fils de la chaîne seront soulevés, ou tous resteront en repos, si on élève la griffe. Mais si, sur la face du cylindre en contact avec les aiguilles horizontales, on a placé un carton percé de trous dont le nombre et la position auront été déterminés par la partie du dessin que doit produire la duite à jeter, les trous de ce carton laisseront en place les aiguilles horizontales qui les traverseront et pénétreront dans les trous du cylindre placés derrière, tandis que les autres aiguilles horizontales qui ne pourront pas entrer dans les trous du cylindre bouchés par le carton seront repoussées par celui-ci, dévieront les aiguilles verticales correspondantes, et qu'il en résultera, au moment de l'ascension de la griffe, l'élévation des aiguilles verticales dont les crochets seront en prise, et par conséquent le soulèvement des fils de la chaîne en communication avec ces aiguilles.

« Si maintenant nous concevons un nombre plus ou moins grand de cartons semblables percés chacun de trous dont le nombre et la position soient en rapport avec la partie du dessin que doit produire la duite correspondante à chaque carton; si nous concevons, en outre, tous ces cartons adaptés les uns aux autres sous forme de chaîne sans fin, et obligés d'arriver, dans leur ordre successif, sur la face du cylindre en contact avec les aiguilles horizontales, nous comprendrons comment, sans aucune préoccupation du tisseur, les fils de la chaîne convenables au dessin se trouveront levés à chaque duite, et comment un dessin régulier pourra se trouver produit sans l'intervention du liseur de dessin et du tireur de lacs. Si enfin les choses sont disposées de manière que lorsque la duite doit être d'une couleur différente, un fil de cette couleur se montre après l'une des lisses soulevées, le tisseur reconnaîtra par là la navette qu'il doit lancer, et il ne lui faudra qu'un faible degré d'intelligence et d'attention pour produire ces magnifiques tissus si variés de dessin et de couleur qui étonnent l'imagination par leur régularité et leur éclat. »

Tels sont les principes sur lesquels Jacquard a fondé son ingénieuse machine, et qui, quelles qu'aient été d'ailleurs les modifications qu'on a tenté d'introduire dans la construction de l'appareil, ont toujours été respectés par tous ceux qui ont cherché et réussi à le perfectionner. Tout ne lui appartient pourtant pas dans cette belle invention. Il paraît, en effet, que Vaucanson avait imaginé un *cylindre* qui, percé de trous convenables pour un dessin (lequel ne pouvait être que très simple), laissait passer ou arrêtait, suivant les trous qu'il présentait, des aiguilles faisant dévier les fils de la chaîne. D'un autre côté, Falcon aurait eu l'idée d'employer des cartons percés de trous seulement aux endroits voulus, de sorte que chaque carton devait être présenté séparément aux aiguilles. Par une combinaison heureuse, Jacquard donna la vie à ces deux principes qui, employés isolément, étaient restés sans résultats.

Le métier de Jacquard fournit à la France, et surtout à Lyon, les moyens d'augmenter ses produits dans le genre où une supériorité incontestable lui est acquise, la fabrication des tissus façonnés. Lyon, qui avait perdu une partie de ses débouchés pour les étoffes unies, devait les retrouver pour celles où le talent de ses tisseurs pouvait s'allier au goût de ses dessinateurs. Jacquard assura le succès de cette révolution dans l'industrie lyonnaise. Son métier affranchit en même temps la classe ouvrière d'un travail où se perdait la santé des enfants qui, pour tirer les lacs, étaient obligés de conserver pendant des journées entières des attitudes forcées qui déformaient leurs membres et abrégeaient leur vie. Mais ce métier ne s'appliqua pas seulement à la soierie : bientôt on en fit usage pour le tissage des laines, des cotons, aussi bien que pour les étoffes de soie mêlées d'or et d'argent. Saint-Étienne et Saint-Chamond l'appliquèrent aux rubans; Paris et la Picardie, à la fabrication des châles; Avignon et Nîmes, à la florence et aux autres tissus variés; l'Angleterre l'importa pour le perfectionner, et Manchester en monta un grand nombre; la Prusse se l'appropria aussi avec succès, et l'invention de Jacquard est aujourd'hui un des plus puissants agents de l'industrie. L. L.

MÉTIERS, ARTS ET MÉTIERS, ARTISAN. On donne le nom de *métiers* aux professions manuelles qui pourvoient surtout aux besoins immédiats de la vie, et qui se bornent à un certain nombre d'opérations mécaniques ayant pour but un même ouvrage que l'ouvrier recommence plusieurs fois. Ainsi ce mot s'oppose naturellement à l'art (*voy.*) qui, dominé par l'idée du beau, cherche à le réaliser de mille manières différentes. Cependant il est peu de métiers qui, cultivés avec intelligence, ne puissent devenir des arts véritables, et c'est aux arts que tous doivent leurs progrès. Ce fut donc une noble pensée d'accoupler ces deux mots pour désigner l'ensemble des travaux mécaniques, dans lesquels l'intelligence qui crée et le bras qui exécute ont désormais besoin de se réunir pour enfanter ces chefs-d'œuvre de l'industrie qui sont la gloire en même temps qu'ils font la richesse de certains pays de l'Europe. L'homme livré par état aux travaux mécaniques et qui exécute dans tout leur ensemble ceux qui appartiennent à une des professions industrielles, s'appelle *artisan :* tels sont le serrurier, l'ébéniste, le bottier, etc. En s'élevant d'un degré, en joignant l'exécution libre et intelligente, l'invention, à la simple reproduction exacte et habile, il devient *artiste* (*voy.*), comme l'est aussi quelquefois l'horloger, l'orfévre-ciseleur, le coutelier, le mécanicien. L'artisan travaille pour son compte, dans des proportions bornées, le plus souvent dans un atelier (*voy.*) où le *maître* est aidé d'un très petit nombre de *compagnons* (*voy.* COMPAGNONNAGE), dont chacun, à la suite d'un long apprentissage (*voy.*), connait plus ou moins toutes les parties de son état[*]. C'est là ce qui les distingue des ouvriers de fabriques, réunis en grand nombre dans de vastes établissements (*voy.* FABRIQUE, MANUFACTURE, INDUSTRIE), où chacun n'exécute qu'une certaine portion du travail, en répétant constamment la même opération. La profession d'un métier non-seulement rend l'homme utile à ses semblables, mais elle peut le mettre sur la voie des plus belles découvertes. Jacquard (*voy.*), comme tant d'autres, n'était qu'un artisan.

La dénomination de *Conservatoire des arts et métiers* a été donnée à un célèbre musée de machines auquel nous avons consacré un article spécial. Quelques années avant son établissement, Chaptal, ministre de l'intérieur, avait ordonné la création de deux *Écoles d'arts et métiers*, qui par la suite ont été transportées l'une à Angers, et l'autre à Châlons-sur-Marne. L'enseignement à la fois théorique et pratique que l'on reçoit dans ces écoles est destiné à former des ouvriers instruits et surtout des chefs d'ateliers capables de diriger les travaux des fabriques. Depuis, d'autres établissements analogues ont été formés; qu'il nous suffise de citer l'École centrale des arts et métiers à Paris, et l'École de la Martinière, à Lyon. — Nous parlerons des traités ou descriptions d'arts et métiers au mot TECHNOLOGIE. D. A. D.

---

[*] Pour les arts et métiers en France, *voir* la Statistique de la France, par M. Schnitzler, 2ᵉ partie, intitulée *De la création de la Richesse ou des intérêts matériels*, t. Iᵉʳ, p. 329 et suiv.

MÉTIS (de *mixtus*, mélangé), *voy.* ACCOUPLEMENT, CROISEMENT et HYBRIDES.

MÉTON, mathématicien d'Athènes qui vivait dans le v^e siècle av. J.-C., est surtout célèbre par l'invention d'un cycle lunaire ou période de 19 ans au bout de laquelle les nouvelles lunes reviennent au même jour de l'année solaire et presque aux mêmes heures. Après avoir partagé l'année lunaire en mois de 30 et de 29 jours, dits *pleins* et *caves*, on avait d'abord imaginé une période de 8 ans (l'*octaétéride*) qui contenait trois mois intercalaires, qu'on nommait *embolismiques* ainsi que les années où ils se trouvaient; mais cette méthode n'étant pas suffisante pour corriger les erreurs, on prit une période de 16 ans (*hectodécaétéride*) qui n'était guère plus exacte, et qui fit place à l'*ennéadécaétéride* de Méton, dont l'erreur n'était que d'environ 6 heures ou un quart de jour. Calippe réduisit cette erreur en proposant une période quatre fois plus longue, au bout de laquelle on supprimait un jour (*voy.* CALIPPIQUE). Mais la période de Méton parut suffisante pour les usages civils. Tous les ans, on marquait dans quelle année du cycle on se trouvait, ce qui permettait de déduire facilement l'époque de la nouvelle lune; on eut même l'idée d'indiquer dans les annuaires quel jour elle arrivait dans chaque mois de l'année pour chacune de ces 19 années: ainsi chaque mois avait 19 jours à côté desquels on marquait un des 19 premiers chiffres indiquant en quelle année du cycle ce jour serait celui de la nouvelle lune. Ces chiffres étaient écrits de manière à se faire distinguer, en lettres d'or, disent les uns, et de là le nom de *nombres d'or* qui leur a été donné. « D'autres pensent, dit Delambre, que le nombre destiné à marquer la nouvelle lune était exposé en public sur un tableau qu'on renouvelait chaque année, et où l'on marquait en outre les levers et les couchers des principales étoiles et autres articles les plus intéressants de l'annuaire; et comme le nombre lunaire était le plus universellement utile, on le distinguait des autres en l'écrivant en lettres d'or. » On se sert aujourd'hui de l'épacte (*voy.*) pour trouver les jours de la lune. *Voy.* CYCLE, ANNÉE (T. I^{er}, p. 788), et CALENDRIER (T. IV, p. 505).

Méton avait élevé dans la place publique un instrument qu'on a désigné sous le nom d'*héliotrope*. Delambre pense que c'était un gnomon dont les ombres indiquaient les jours où le soleil se trouvait dans l'un ou l'autre tropique. Au moyen de cet instrument, il observa (l'an 430 av. J.-C.) un solstice qui nous a été conservé par Ptolémée. Le scoliaste d'Aristophane dit que Méton était un astronome excellent, et pourtant le poëte lui fait jouer un rôle assez ridicule dans la comédie des *Oiseaux*. L. L.

MÉTONOMASIE (de μετὰ et ὄνομα, nom), changement de nom. Ce mot sert à désigner l'action des pseudonymes qui, par divers motifs, prennent d'autres noms que les leurs. Les exemples en sont fréquents dans l'antiquité, et le juif Philon consacre un de ses livres aux raisons morales des métonomasies de l'Écriture sainte. Peu de matières seraient plus curieuses à étudier que les changements de noms propres dans l'histoire et dans la littérature. On trouverait pour raison principale de ces changements, chez les anciens, que les noms étaient significatifs, qu'ils rappelaient des qualités physiques ou morales, des services rendus, de grands événements, etc. Outre les causes plus variées qui ont déterminé ces changements parmi les modernes, il faudrait admettre le caprice. Nos écrivains ont eu toute latitude à cet égard, et beaucoup d'entre eux se sont déguisés sous plusieurs noms. *Voy.* PSEUDONYMES. J. T-v-s.

MÉTONYMIE (μετωνυμία, changement de nom). Ce trope consiste à donner un nouveau sens à un nom, en vertu d'un rapport de corrélation aperçu par l'esprit entre l'être désigné d'abord par ce *nom* (ὄνομα) et l'être auquel ce nom s'applique ou se *transporte* (μετά). La différence entre les métonymies et les métaphores est établie dans l'art. Métaphore. On reconnait pour principales métonymies celles 1° de la *cause : Mars* pour la guerre; *Virgile* pour les œuvres de cet auteur; 2° de *l'effet :* leur *perte* pour ce qui sera la cause de leur perte, dans ce vers de la Henriade :

> Il fait tracer leur *perte* autour de leurs murailles;

3° de l'*instrument :* le *pinceau* pour la peinture ou pour les peintres; 4° du *contenant :* le *verre* pour la liqueur qu'il contient; la *France* pour ses habitants; 5° du *lieu :* l'*elbeuf*, le *sedan* pour les draps d'Elbeuf et de Sedan; le *champagne* pour le vin fait en Champagne; 6° du *signe :* la *couronne*, le *sceptre*, pour la puissance royale, la *tiare* pour la papauté, la *houlette* pour la condition de berger, l'*olivier* pour la paix, etc.; 7° du *physique*, par cette habitude que nous avons de rapporter à certaines parties du corps certaines affections morales : *cœur* pour courage, *entrailles* pour sensibilité, homme de *tête* pour homme d'intelligence et de résolution; 8° du *maître* ou du *chef :* tel *général* pour son armée, tel *chef* de parti pour ses partisans; 9° de la *chose* pour le maître : cent *chevaux* pour cent cavaliers.

Il y a d'autres métonymies qui ont des noms spéciaux, comme les *antonomases* (que nous rapportons plutôt à la synecdoque), et les *métalepses* (*voy.* ces mots). Quant à celles de l'*abstrait* pour le *concret*, nous les regardons avec M. Fontanier comme des synecdoques (*voy.* ce mot). J. T-v-s.

MÉTOPE (de μετά, et ὀπή, trou), *voy.* Frise.

MÉTOPOSCOPIE ou Métoscopie (de μέθωπον, front, et σκοπιά, observation), *voy.* Physiognomonie.

MÈTRE, Système métrique. En voyant le nombre prodigieux de mesures (*voy.*) en usage non-seulement chez les différents peuples, mais dans la même nation, leurs divisions bizarres et incommodes pour les calculs, la difficulté de les connaître et de les comparer, enfin l'embarras et les fraudes qui en résultent dans le commerce, l'Assemblée constituante sentit qu'elle rendrait le plus grand service à la société, en imposant à la France et en proposant à tous les peuples l'adoption d'un système de mesures dont les divisions uniformes se prêtassent le plus facilement au calcul, et qui dérivassent de la manière la moins arbitraire d'une mesure fondamentale indiquée par la nature.

Le 8 mai 1790, cette célèbre Assemblée rendit un décret d'après lequel le roi des Français devait engager le roi de la Grande-Bretagne à réunir aux savants français, choisis par l'Académie des Sciences, un nombre égal de membres de la Société royale de Londres, pour déterminer en commun la longueur du pendule simple qui bat la seconde à la latitude moyenne de 45° et au niveau de la mer. Cette longueur devait former l'unité des mesures que les deux nations auraient ensuite propagées parmi tous les peuples civilisés. Les événements politiques ne permirent pas cette réunion, et la commission des académiciens français dut agir seule. Elle avait trois points principaux à fixer : la division du système, le choix de l'unité, et le rapport des diverses mesures à cette unité fondamentale.

L'avantage de la division en nombre égal à celui des chiffres de la numération est trop incontestable pour qu'il n'ait pas dû être admis dès l'abord. Mais il fallait se décider entre le système décimal en usage, et le système duodécimal (*voy.* ces mots) dont l'introduction eût exigé un changement complet dans nos moyens de numération et d'arithmétique. Les difficultés que présentait une pareille innovation arrêtèrent les savants commissaires et l'habitude prévalut.

« L'identité du calcul décimal, a dit Laplace, et de celui des nombres entiers ne laisse aucun doute sur les avantages de la division de toutes les espèces de mesures en parties décimales; il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les difficultés des multiplications et des divisions complexes, avec la facilité des mêmes opérations sur les nombres entiers; facilité qui devient plus grande encore au moyen des logarithmes dont on peut rendre, par des instruments simples et peu coûteux, l'usage extrêmement populaire. A la vérité, notre échelle arithmétique n'est point divisible par 3 et par 4, deux diviseurs que leur simplicité rend très usuels. L'addition de deux nouveaux caractères eût suffi pour lui procurer cet avantage; mais un changement aussi considérable aurait été infailliblement rejeté avec le système de mesures qu'on lui aurait subordonné. D'ailleurs, l'échelle duodécimale a l'inconvénient d'exiger que l'on retienne les produits des douze premiers nombres, ce qui surpasse l'ordinaire étendue de la mémoire à laquelle l'échelle décimale est bien proportionnée. Enfin, on aurait perdu l'avantage qui probablement donna naissance à notre arithmétique, celui de faire servir à la numération les doigts de la main. On ne balança donc point à adopter la division décimale; et pour mettre de l'uniformité dans le système entier des mesures, on résolut de les dériver toutes d'une même mesure linéaire et de ses divisions décimales. La question fut ainsi réduite au choix de cette mesure universelle, à laquelle on donna le nom de *mètre* *. »

La longueur du pendule et celle d'un cercle terrestre sont les deux principaux moyens qu'offre la nature pour fixer d'une manière invariable l'unité des mesures linéaires. Indépendants l'un et l'autre des révolutions morales, ils ne peuvent éprouver d'altération sensible que par de très grands changements dans la constitution physique de la terre. « Le premier moyen, d'un usage facile, a l'inconvénient, dit Laplace, de faire dépendre la mesure de la distance de deux éléments qui lui sont hétérogènes, la pesanteur et le temps dont la division est d'ailleurs arbitraire, et dont on ne pouvait pas admettre la division sexagésimale pour fondement d'un système décimal de mesures. » La commission craignant d'ailleurs que le choix du pendule à 45°, quoique ce fût bien réellement la latitude moyenne, ne fût réprouvé par les peuples qui n'avaient pas cette latitude, voulut choisir une base plus large et véritablement universelle, en la prenant sur la terre elle-même. Ce moyen paraît avoir été employé de toute antiquité, tant il est naturel à l'homme de rapporter les mesures itinéraires aux dimensions mêmes du globe qu'il habite. « En sorte, dit Laplace, qu'en se transportant sur ce globe, il connaisse par la seule dénomination de l'espace parcouru, le rapport de cet espace au circuit entier de la terre. On trouve encore à cela l'avantage de faire correspondre les mesures nautiques avec les mesures célestes. Souvent le navigateur a besoin de déterminer, l'un par l'autre, le chemin qu'il a décrit et l'arc céleste compris entre les zéniths des lieux de son départ et de son arrivée : il est donc intéressant que l'une de ces mesures soit l'expression de l'autre, à la différence près de leurs unités. Mais pour cela, l'unité fondamentale des mesures linéaires doit être une partie aliquote du méridien terrestre qui corresponde à l'une des divisions de la circonférence. Ainsi le choix du mètre fut réduit à celui de l'unité des angles.

« L'angle droit est la limite des inclinaisons d'une ligne sur un plan, et de la hauteur des objets sur l'horizon; d'ailleurs, c'est dans le premier quart de la circonférence que se forment les sinus et généralement toutes les lignes que la trigonométrie emploie, et dont les rapports avec le rayon ont été réduits en tables; il était donc naturel de prendre l'angle droit pour l'unité des angles et le quart de la circonférence pour l'unité de leur mesure. On le divisa en parties décimales, et, pour avoir des mesures correspondantes sur la terre, on divisa dans les mêmes parties le quart du méridien terrestre; ce qui a été fait dans l'antiquité, car la mesure de la terre citée par Aristote, et dont l'origine est inconnue, donne 100,000 stades au quart du méridien. Il ne s'agissait plus que d'avoir exactement sa longueur.... Mais d'abord quel est le rapport d'un arc du méridien, mesuré à une latitude donnée, au méridien entier? Dans les hypothèses les plus naturelles

---

(*) Du grec μέτρον, mesure, parce qu'en effet c'est la mesure par excellence.

sur la constitution du sphéroïde terrestre, la différence des méridiens est insensible, et le degré décimal dont le milieu répond à la latitude moyenne est la centième partie du quart du méridien. L'erreur de ces hypothèses ne pourrait influer que sur les distances géographiques où elle n'est d'aucune importance. On pouvait donc conclure la grandeur du quart du méridien de celle de l'arc qui traverse la France depuis Dunkerque jusqu'aux Pyrénées, et qui fut mesuré, en 1740, par les académiciens français. Mais une nouvelle mesure d'un arc plus grand encore, faite avec des moyens plus exacts, devant inspirer en faveur du nouveau système des poids et mesures, un intérêt propre à le répandre, on résolut de mesurer l'arc du méridien terrestre compris entre Dunkerque et Barcelonne. » Delambre et Méchain (*voy.* ces noms) furent chargés de cette opération, qu'ils accomplirent au milieu des scènes les plus affreuses de la révolution. En même temps, Brisson, Borda, Lagrange, Laplace, Prony et Berthollet achevaient d'élever l'édifice du nouveau système en se servant d'une unité provisoire basée sur les mesures de La Caille (*voy.*) : elle avait 443 lignes $\frac{44}{100}$ de la toise de Paris (loi du 18 germinal an III, 7 avril 1795).

En 1799, la France fit un nouvel appel aux nations ses alliées, et une vaste commission fut formée pour réaliser définitivement toutes les parties du système métrique. Elle se composait de Borda, Brisson, Coulomb, Darcet, Delambre, Haüy, Lagrange, Laplace, Lefèvre-Gineau, Méchain et Prony, pour la France; Remoe et Van Swinden, pour la Hollande; Balbo et plus tard Vassali-Eandi, pour la Savoie; Bugge, pour le Danemark; Ciscar et Pedrayès, pour l'Espagne ; Fabbroni, pour la Toscane; Franchini, pour la république romaine; Multado, pour la république ligurienne; et enfin Trallès, pour la république helvétique.

Les mesures de Delambre et de Méchain donnèrent au quart du méridien 5,130,740 toises. On en prit la dix-millionième ($\frac{1}{100000000}$ ou 0.0000001) partie pour former le mètre. La décimale au-dessus eût été trop grande, la décimale au-dessous trop petite, et le mètre dont la longueur est de 0.513074 toise ou 3 pieds 11.295937 lignes se trouva à peu près de la même longueur que l'aune et la demi-toise *.

On fit ensuite dériver toutes les mesures du mètre, mais non d'une manière complétement uniforme : on tâcha d'approcher le plus près possible des anciennes unités de mesure à cause de leur commodité usuelle; mais on prit toujours pour base un multiple ou sous-multiple décimal du mètre. Ainsi l'unité des mesures de superficie pour le terrain, dites mesures *agraires*, est un carré dont le côté est de 10 mètres, et qui renferme par conséquent 100 mètres carrés : on le nomme *are*. Un cube dont le côté est la dixième partie du mètre, est, sous le nom de *litre*, l'unité des mesures de capacité : c'est donc la millième partie du mètre cube. Appliqué au mesurage des bois, le mètre cube prend le nom de *stère*. L'unité des mesures de pesanteur ou poids se nomme *gramme* : c'est le poids d'un volume d'eau distillée, au maximum de densité, remplissant un cube dont le côté a pour longueur la centième partie du mètre. Pour les monnaies enfin, l'unité est le *franc* (*voy.* tous ces noms), dont le poids est de 5 grammes, composé d'un dixième de cuivre et de 9 parties d'argent, et dont le diamètre, ainsi que de toutes les autres pièces de monnaie qui s'y rattachent, est également en rapport avec le système métrique. Toutes les divisions croissantes et décroissantes du système métrique se font de dix en dix, et l'on a

---

(*) Depuis, on a cru pouvoir attaquer cette base en signalant quelques erreurs qui paraissent s'être glissées dans les mesures des deux savants français. Méchain s'était même aperçu d'une inexactitude qu'il n'osa malheureusement pas avouer. Les calculs de MM. Biot et Arago, dont les opérations embrassèrent une plus grande étendue de la méridienne, ont donné pour la dix-millionième partie du quart de la circonférence terrestre, 443.31 lignes, et des travaux plus récents l'ont portée à 443.39 lignes. Cette erreur ne mérite pourtant guère qu'on s'y arrête, puisqu'elle se réduit au plus à un dixième de ligne ; elle n'ôte rien d'ailleurs à la beauté du système en lui-même. En attendant que la distance du pôle à l'équateur puisse être appréciée d'une manière incontestable, la valeur du mètre actuel se trouve invariablement établie par sa comparaison avec la longueur du pendule : celui dont les oscillations battent chaque seconde sous le 45° de latitude représente $0^{m}.993977$.

dénommé d'une manière particulière chaque dizaine de ces différentes unités, en conservant le nom de l'unité pour racines et en y joignant, comme préfixes, des noms grecs qui désignent des multiples décimaux correspondants, ou des mots latins qui désignent des sous-multiples correspondants. Ces mots sont, dans l'échelle ascendante, et en partant de l'unité : *déca* (de δέκα, dix), *hecto* (de ἑκατὸν, cent), *kilo* (de χίλιοι, mille), *myria* (de μυριάς, dix mille); et dans l'échelle descendante, toujours en partant de l'unité, *déci* (dixième de), *centi* (centième de), *milli* (millième de), etc. Quelques-uns des noms ainsi formés ne sont pas usités : ce sont *myrialitre*, *kiloare*, *décaare*, *myriastère*, etc. Certains multiples deviennent à leur tour des unités dont on se sert de préférence à l'unité véritable, souvent trop petite pour quelques usages : ainsi le *kilomètre* est employé pour les mesures *itinéraires;* l'*hectolitre* pour le mesurage des grains et des liquides en cercle; le *kilogramme* pour les poids de la plupart des objets.

Chaque multiple ou sous-multiple décimal du mètre prend donc un nouveau nom : ainsi 10 mètres font 1 *décamètre*, qui égale 5 toises 9 pouces 4.96 lignes; 10 décamètres ou 100^{m} font 1 *hectomètre;* 10 hectomètres ou $1{,}000^{\text{m}}$ font 1 *kilomètre* de 111 $\frac{1}{9}$ au degré, qui vaut 0.225 lieue de 25 au degré ou 0.135 mille géographique de 15 au degré; enfin 10 kilomètres forment 1 *myriamètre*. Dans l'échelle descendante, la 10e partie du mètre est le *décimètre*, qui égale 3 pouces 8.330 lignes; le 10e du décimètre, ou le *centimètre*, vaut 4.433 lignes; le *millimètre*, 10e du centimètre, 0.443 ligne. Le mètre carré vaut 9.48 pieds carrés ou 0.263244929476 de toise carrée, le mètre cube 29.17 pieds cubes ou 0.135064128946 de toise cube. Il suffit donc de multiplier les mètres à convertir en pieds, toises, etc., par les sommes respectives que nous venons d'indiquer, pour avoir leur valeur dans ces mesures : nous parlons de l'opération inverse aux mots Toise, Lieue, Mille, etc. On trouve, au mot Aune, les rapports réciproques du mètre avec cette mesure. Une particularité qu'il ne faut pas oublier en parlant du mètre carré et du mètre cube, c'est qu'ils se divisent, le premier en 100 décimètres carrés, le décimètre carré en 100 centimètres carrés, etc.; le second en 1,000 décimètres cubes, le décimètre cube en 1,000 centimètres cubes, etc. : c'est-à-dire que la division suit la puissance à laquelle le mètre est élevé; il est facile de comprendre en effet, que le carré qui a un mètre ou 10 décimètres de côté contient nécessairement 100 petits carrés d'un décimètre de côté (*voy.* Carré) : ainsi, lorsqu'on parle de mètres carrés, les deux premiers chiffres à droite du point ou de la virgule sont des décimètres et non pas seulement le premier, les deux suivants sont des centimètres, etc., c'est-à-dire que la division se fait par 100 au lieu de se faire par 10; pour le mètre cube les trois premiers chiffres expriment des décimètres cubes, les 4e, 5e et 6e des centimètres cubes, etc. On comprend qu'il doit en être de même pour les multiples ascendants. Le kilomètre carré vaut 0.018225 mille carré géographique de 15 au degré, et 0.050725 lieue carrée de 25 au degré. On trouve dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* et ailleurs des tables de conversion des anciennes mesures en nouvelles, et réciproquement.

Le 22 juin 1799 (4 messidor an VII), Trallès présenta au Corps législatif le résumé des travaux de la commission scientifique dont il faisait partie, ainsi que les étalons prototypes du mètre et du gramme qui furent depuis conservés soigneusement aux Archives. Celui du mètre, en platine, donne sa longueur légale à la température de 0°. Ce ne fut cependant qu'à dater du 2 novembre 1801 que le système métrique définitif devint légal et exclusif. Il eut à lutter longtemps contre les habitudes locales, et il ne fit d'abord qu'augmenter la confusion en ajoutant de nouvelles mesures au nombre trop considérable qu'on en possédait déjà. Pour faire cesser cette anomalie, et dans le but d'imposer une mesure uniforme, on commença par une transaction entre l'ancien et le nouveau système. Un décret du 12 février 1812, en maintenant les vieux noms et les anciennes divisions, força du moins de se servir des types modernes, et prépara ainsi le nouveau régime : ainsi le pied fut juste le tiers du mètre, tout en se divisant en 12 pouces, 12 lignes, etc.; 6 décimètres firent une aune; le 8^e^ de l'hectolitre fut un boisseau; la livre fut juste un demi-kilogramme, tout en se divisant en 16 onces, 8 gros, etc. Mais la loi du 4 juillet 1837 rendit obligatoire, à partir du 1^er^ janvier 1840, le système métrique et décimal dans toutes les transactions et marchés, et la France jouit aujourd'hui du système métrique le plus perfectionné, le plus simple, le mieux lié dans toutes ses parties qui ait jamais été inventé, et que quelques peuples ont eu la sagesse de lui emprunter.

L'uniformité du système entier aurait exigé que le jour fût divisé en dix heures, l'heure en 100 minutes, et la minute en 100 secondes; cette division qui pourrait être utile aux astronomes est moins avantageuse dans la vie civile, où l'on a peu d'occasions d'employer le temps comme multiplicateur ou comme diviseur. La difficulté de l'adapter aux horloges et aux montres, et nos rapports commerciaux avec l'étranger, ont fait suspendre indéfiniment son usage. La république française avait aussi admis la division décimale dans son calendrier, où les quatre saisons avaient néanmoins fait maintenir les 12 mois, tous de 30 jours divisés en 3 décades (*voy.* CALENDRIER RÉPUBLICAIN). Les Chambres législatives sont saisies d'un projet de loi qui mettra nos monnaies plus en harmonie encore avec notre système métrique. Le titre des monnaies, autrefois évalué en carats ou en deniers (*voy.* ces mots), l'est maintenant en fractions décimales. La division décimale ou plutôt centésimale prévaut également dans quelques instruments de physique : ainsi le thermomètre centigrade remplace le thermomètre Réaumur, etc.; mais lorsqu'il s'agit de la division du cercle, on emploie encore généralement celle en 360° que l'on avait d'abord tenté de remplacer par celle de 400.

Ainsi, la France a donné l'exemple de cette uniformité si désirable dans un système métrique : espérons que les jalousies nationales n'empêcheront pas plus longtemps les peuples d'adopter ce système comme l'œuvre de la science, qui appartient au monde entier. L. L.

MÈTRE (prosodie). En poésie, c'est tout pied ou mesure qui entre dans la composition des vers. Chez les modernes comme chez les anciens, le mètre est une condition essentielle de la cadence et du rhythme (*voy.* ces mots). « On ne s'avisa pas tout d'un coup, a dit un auteur contemporain, de faire des vers; ils ne vinrent qu'après le chant. Quelqu'un ayant chanté des paroles et se trouvant satisfait du chant, voulut porter le même air sur d'autres paroles. Pour cela, il fut obligé de régler les paroles du second couplet avec le premier. Ainsi, la première strophe de la première ode de Pindare se trouvant de dix-sept vers, dont quelques-uns de huit syllabes, d'autres de six, de sept, de onze, il fallut que dans la seconde, qui figurait avec la première, il y eût la même quantité de syllabes et de vers, et dans le même ordre. On observa ensuite que le chant s'adaptait beaucoup mieux aux paroles quand les brèves et les longues se trouvaient placées au même ordre dans chaque strophe, pour répondre exactement aux mêmes tenues de tons. En conséquence, on travailla à donner une durée fixe à chaque syllabe en la déclarant brève ou longue; après quoi, on forma ce qu'on appelle des *pieds*, c'est-à-dire, de petits espaces tout mesurés, qui furent au vers ce que le vers était à la strophe. » *Voy.* PROSODIE, VERS, VERSIFICATION, MESURE, etc.

On appelle ensuite *mètre* un système de pieds composés de syllabes différentes et d'une étendue déterminée, et l'on se sert de ce mot pour exprimer la forme et l'harmonie particulière à tel ou tel vers. C'est en ce sens que Voltaire l'a employé dans son conte des *Trois manières*. Après avoir fait parler Églé en vers alexandrins et Théone en vers de huit syllabes, il ajoute :

Apamis raconta ses malheureux amours
En *mètres* qui n'étaient ni trop longs ni trop
courts;
Dix syllabes par vers mollement arrangées
Se suivaient av[illegible]rt et semblaient négligées.
Le rhythme en est facile, il est mélodieux.

Dans ce sens, le *mètre* est assurément une des parties les plus importantes de l'art poétique : c'est de lui que dépend la convenance de tel ou tel vers, pour tel ou tel sujet.

L'expérience a prouvé par exemple que, relativement à la langue française, le vers de douze syllabes à rimes plates, (*voy.* Alexandrins) était le seul vraiment favorable à la scène ; tandis que les vers plus courts, comme ceux de huit et de six syllabes conviennent beaucoup mieux à la poésie lyrique. Dans l'épigramme et dans le conte, il n'y a pas de mètre qui ait autant d'avantages que celui du vers de dix syllabes. Ces différences ne sont pas conventionnelles ; ce sont des faits d'expérience, et qui ont leur raison d'être dans la nature même de nos organes et dans les conditions générales du langage. B. J.

MÉTRIQUE. C'est la partie de l'ancienne poétique (*voy.*) qui a pour objet la quantité des syllabes, le nombre et la diversité des pieds (*voy.* l'art. précédent) qui doivent entrer dans les vers ; c'est à peu près ce que l'on appelle *prosodie* (*voy.* l'art.). La véritable différence entre ces deux mots, c'est que la prosodie établit les règles universellement reconnues, celles qu'on peut nommer pratiques, et d'après lesquelles les poëtes en général faisaient leurs vers ; et que la métrique s'occupe des questions plus difficiles, des règles exceptionnelles. L'ouvrage le plus célèbre sur la métrique est celui de M. Hermann, *Elementa doctrinæ metricæ* (Leipz., 1816), dont ce savant philologue a lui-même donné un abrégé, sous le titre d'*Epitome doctrinæ metricæ* (1818). B. J.

MÉTROLOGIE, science des poids et mesures, *voy.* ces mots et Mètre.

MÉTROMANIE (de μέτρον, mesure pris dans le sens de vers, et μανία, manie). On a nommé ainsi, en la rangeant parmi les maladies de l'esprit, cette fièvre poétique, cette ardeur de rimer, qui, même dans notre époque prosaïque, attaque encore tant de jeunes gens au sortir du collége, et parfois avant qu'ils l'aient quitté ; présage de célébrité pour quelques-uns, passion malheureuse pour le plus grand nombre.

Ainsi que les maniaques en tout genre, le *métromane* est, du reste, fort heureux, pourvu qu'on ne le heurte point dans son essor ; car Santeuil, métromane au plus haut degré, devenait un fou furieux si l'on faisait de ses vers la moindre critique. Piron (*voy.* ces noms), à la fois poëte et métromane, trouva, comme on sait, dans *la Métromanie* le sujet d'une excellente comédie, qui toutefois ne corrigea de ce travers personne, pas même lui, puisqu'il nous a laissé, dans ses poésies, tant de cadettes indignes de leur aînée. M. O.

MÉTRONOME (de μέτρον, mesure, et νόμος, loi). Dans le but d'indiquer d'une manière précise et absolue le mouvement (*voy.*) qu'il convient au compositeur de donner à un morceau de musique, on a tâché, à différentes époques, de trouver un moyen de l'assujettir aux règles de la mécanique. A cet effet, on a inventé un assez grand nombre de machines destinées à fixer exactement les durées musicales. La plus récente de ces machines, et celle dont l'usage a été le plus généralement adopté, est connue sous le nom de *métronome* de Mælzel, quoique ce mécanicien, mort en août 1838, n'ait fait autre chose que perfectionner des découvertes antérieures.

Au reste, le principe musical du métronome est fort simple et son emploi très commode. Étant donnée pour unité de temps la minute, on suppose que pendant cette durée un certain nombre de blanches, noires, croches, etc., peuvent se faire entendre, et l'on en ralentit ou bien l'on en accélère le mouvement en plaçant un poids mobile sur l'un des numéros d'une échelle proportionnelle dont chaque chiffre, selon qu'il est bas ou élevé, retarde ou accélère les vibrations d'un balancier. Il suffit donc que le compositeur ait indiqué le numéro de l'échelle qu'il a choisi pour chaque blanche, noire ou croche, et l'exécutant connaîtra ce mouvement en plaçant le poids au chiffre indiqué. Le métronome donnant une série de près de deux cents mouvements, puisque chaque vibration peut avoir, outre la durée d'une blanche, d'une noire, ou d'une croche, celle de toute mesure quelconque, exprime véritablement presque toutes les nuances perceptibles. J. A. de L.

MÉTROPOLE, Métropolitain (du grec μητρόπολις, ville mère, ville principale). Dans sa signification première, le mot de métropole s'entendait de la mère-patrie d'où était sortie une colonie qui s'en regardait comme la fille; puis du chef-lieu d'une province, et dans l'empire romain de la ville où résidait le préfet. Dans les Gaules, par exemple, le préfet, résidant à Tours, à Trèves, à Vienne, à Lyon ou à Arles, communiquait tour à tour à ces villes le rang et la dignité de métropole. La hiérarchie de l'Église se constitua d'après cette organisation administrative de l'empire. Les évêques résidant dans les villes capitales de chaque province furent honorés du titre de métropolitains, et la métropole civile devint la métropole ecclésiastique (*voy.* Diocèse, Évêque). Cette distinction des Églises métropoles d'avec les autres églises ne remonte qu'au IIIe siècle de notre ère. Dans les provinces d'Afrique, excepté celles dont Carthage était la métropole, le lieu où résidait l'évêque le plus âgé devenait la métropole ecclésiastique. En Asie, il y avait des métropoles sans suffragants, telles que celles de Nicée, de Chalcédoine, etc. : les évêques de ces églises étaient eux-mêmes soumis aux métropolitains de leurs provinces. Plus tard, le titre de métropolitain ne fut plus donné qu'aux archevêques ou exarques investis de l'autorité sur les autres évêques de leur ressort. C'est dans ce sens qu'on l'emploie encore aujourd'hui, et l'on désigne par métropole une ville avec siége archiépiscopal. Dans l'Église grecque, le métropolitain occupe le rang intermédiaire entre le patriarche et l'archevêque. En Russie, c'est le plus haut degré de la hiérarchie : les archevêques de Saint-Pétersbourg, de Moscou et de Kief reçoivent communément ce titre auquel répond, en Géorgie et en Arménie, celui de *katholikos* ou exarque.

Le mot de métropole, dans son sens primitif, se dit encore aujourd'hui d'un état considéré par rapport à ses colonies.

MÉTRORRAGIE, *voy.* Hémorragie utérine.

MÉTROSIDÉROS, genre de la famille des myrtacées (*voy.*), qui se distingue aux caractères suivants : calice en forme de cloche, à 5 ou 6 lobes obtus; pétales en même nombre que les lobes du calice; étamines nombreuses, libres, longuement saillantes; style filiforme, stigmate capitellé. Le fruit est coriace ou ligneux, indéhiscent ou capsulaire, à 2 ou 3 loges renfermant chacune un grand nombre de graines.

Ce genre, propre à l'hémisphère austral, comprend environ 20 espèces, dont la plupart habitent la Nouvelle-Hollande. Ce sont des arbres et des arbrisseaux à feuilles coriaces, très entières, sessiles, très rapprochées, le plus souvent alternes; les fleurs forment des épis, ou des grappes, ou des capitules, ou des corymbes : elles se font remarquer par la longueur des filets de leurs étamines, disposées en aigrettes fort élégantes et en général d'un pourpre brillant : aussi les métrosidéros sont-ils très recherchés par les amateurs de plantes d'ornement. Ed. Sp.

METTERNICH (famille et prince de). Originaires des bords du Rhin, on rencontre de bonne heure les Metternich parmi les principaux seigneurs de Juliers. Autrefois baroniale, leur famille avait cependant dès lors droit de siége et de vote dans les diètes impériales. Elle obtint ensuite le titre de comte d'Empire et siégeait avec les comtes westphaliens. Aux XVIe et XVIIe siècles, elle donna à l'Allemagne trois électeurs, deux de Mayence et un de Trèves. De ses douze branches, il n'en reste plus qu'une seule, celle *de Winnebourg et Beilstein*, dont le chef actuel devint prince d'Empire, le 30 juin 1803. Winnebourg et Beilstein étaient deux comtés de l'électorat de Trèves, entre la Moselle et le Hundsruck. Après l'extinction de la famille qui les possédait, celle de Metternich, favorisée par son parent l'électeur, en fit l'acquisition au commencement du XVIIe siècle, et ils restèrent en son pouvoir jusqu'en 1801, époque où ils furent cédés à la France (*voy.* Lunéville). La famille de Metternich reçut, en 1803, à titre d'indemnité, l'abbaye d'Ochsenhausen en Souabe, laquelle, sous son nouveau nom de principauté de Winnebourg, fut médiatisée en 1806, puis abandonnée au Würtemberg. Le 5 mars 1825, elle fut même vendue au roi de ce pays, et depuis ce temps elle fait partie de son domaine particulier. La famille de Metternich possède actuellement en Bohème les seigneuries de Kœnigswart, Plass, Amon, Marcusgrün et Miltigau; en Moravie, Kogetein et les biens allodiaux de la famille de Kaunitz; sur le Rhin, les domaines de Gramme, Bronbach, Oberehe, Rheinhardstein, enfin le château et le domaine de Johannisberg, situé dans le duché de Nassau et célèbre par les vins du Rhin qui portent ce nom.

Le père du propriétaire actuel, Georges de Metternich, était né à Coblentz en 1746. Il fut longtemps envoyé extraordinaire près les cours électorales du Rhin et le cercle de Westphalie, et remplit dans sa vie une foule d'autres missions importantes. Nous le voyons en 1790 commissaire pour le couronnement de Léopold II, et en 1791 ministre dirigeant dans les Pays-Bas, sous le duc Albert de Saxe-Teschen et l'archiduchesse Christine. Au congrès de Rastadt, il était principal commissaire autrichien, et en 1810 il remplaça momentanément son fils comme ministre des affaires étrangères. Il avait épousé Beatrix-Aloïse, comtesse de Kagenegg, et mourut le 11 août 1818.

Clément-Wenceslas-Népomucène-Lothaire, prince de Metternich, duc de Portella, grand d'Espagne de 1re classe, chevalier de la Toison d'Or, chancelier d'état, de la cour et de la maison impériale d'Autriche, est né à Coblentz, le 15 mai 1773. De 1788 à 1790, il étudia à Strasbourg sous le professeur Koch (*voy.*), et, au couronnement de l'empereur Léopold II, il remplissait déjà, sous les yeux de son père, les fonctions de l'un des maîtres des cérémonies. Après avoir étudié encore, jusqu'en 1794, le droit à Mayence, il fit un voyage en Angleterre, puis à Vienne, et fut envoyé à La Haye. En 1795, il épousa la comtesse Éléonore de Kaunitz, petite-fille du célèbre ministre de ce nom (*voy.*) et héritière allodiale de la seigneurie d'Austerlitz. Ce fut au congrès de Rastadt qu'il commença à s'initier à la diplomatie comme délégué des comtes du cercle de Westphalie. Il servit ensuite quelque temps sous le comte de Stadion (*voy.*), et fut, en 1801, envoyé à Dresde en qualité de ministre impérial près la cour de l'électeur. Deux ans après, il alla remplir les mêmes fonctions à Berlin. Il y négocia l'accession de la Prusse à la troisième guerre de coalition contre la France et venait de signer le traité d'alliance à Potsdam, lorsque la bataille d'Austerlitz amena une situation toute nouvelle. La paix de Presbourg fut le signal de la retraite de Cobenzl (*voy.*); Stadion devint le chef du cabinet autrichien, et M. de Metternich, d'abord destiné à l'ambassade de Saint-Pétersbourg, reçut l'ordre de se rendre à Paris. Il n'avait que 33 ans lorsqu'il arriva, le 15 août 1806, à ce poste brillant. Son rôle assurément y fut des plus difficiles, car l'Autriche, voulant silencieusement profiter de la réaction qui s'opérait déjà en Allemagne contre la France, faisait des préparatifs de guerre, et elle ne leva le masque que quand elle vit Napoléon sérieusement engagé dans la lutte avec l'Espagne. Le 10 octobre 1807, son ambassadeur signa à Fontainebleau la convention qui donnait à l'Autriche l'Isonzo pour frontière du côté de l'Italie; mais dès le 15 août 1808, d'aigres explications furent échangées entre lui et l'empereur des Français, et lorsque les Autrichiens envahirent la Bavière (avril 1809), la colère de Napoléon éclata. On refusa à M. de Metternich ses passeports: il ne les obtint que peu de temps avant la bataille de Wagram, et fut conduit sous bonne escorte à Komorn, dans le camp impérial.

Lorsque, le 9 juillet, le comte de Stadion résigna ses fonctions de ministre des affaires étrangères, M. de Metternich en fut chargé, d'abord provisoirement avec le titre de ministre d'état, puis, le 8 octobre, définitivement. Espérant établir entre la France et l'Autriche une paix honorable et ne pouvant voir sans de justes appréhensions l'intimité qui régnait alors entre l'empereur des Français et celui de toutes les Russies, il ouvrit avec le comte de Champagny (*voy.*) les préliminaires de paix d'Altenbourg en Hongrie, qui amenèrent le traité de Vienne (14 oct. 1809). Il fit accueillir ensuite les propositions de mariage faites de la part de Napoléon, et conduisit lui-même l'impératrice Marie-Louise à Paris.

Ce fut en vain que, dans l'entrevue de Dresde entre Napoléon et son beau-père, en 1812, il fit tous ses efforts pour empêcher une nouvelle guerre dans le Nord; mais quand elle eut lieu, l'Autriche s'allia avec Napoléon et le soutint d'une armée. Cette expédition, comme on sait, fut malheureuse. Il s'agit alors pour l'Autriche de prendre une décision importante, de savoir de quel côté elle se tournerait sans violer le droit européen et sans blesser ses alliances de famille. La médiation armée de cette puissance fut reconnue par la Prusse, la Russie, et ensuite aussi par la France, et M. de Metternich présida aux conférences de Prague. Mais, comme le délai fixé au 10 août 1813 était expiré sans que la paix fût faite, il arrêta, dans la nuit du 10 au 11, la déclaration de guerre de l'Autriche contre la France, et le 11 au matin, les armées russe et prussienne franchirent les frontières de la Silésie et de la Bohême. Il se rendit ensuite à Reichenbach et à Tœplitz, où, le 9 septembre, il signa le traité de quadruple alliance entre l'Angleterre, la Russie et la Prusse. Bientôt après, la paix fut conclue avec la Bavière.

Après la bataille de Leipzig, l'empereur François conféra à M. de Metternich la dignité de prince autrichien pour lui et ses descendants. Francfort, Fribourg, Bâle, Langres et Chaumont furent successivement le théâtre de son activité diplomatique. Pendant le congrès de Châtillon, il conduisit les négociations dans le quartier-général de l'empereur d'Autriche, et de Dijon, celles qui s'entamaient avec le comte d'Artois qui avait fait son entrée à Nancy. Ensuite il se rendit à Paris, signa la convention de Fontainebleau, puis la paix du 30 mai, et fit le voyage d'Angleterre, où l'université d'Oxford lui conféra le grade de docteur.

A l'ouverture du congrès de Vienne, les ministres assemblés lui déférèrent à l'unanimité la présidence. Ensuite, conjointement avec le prince de Talleyrand et le duc de Wellington, il décida le roi de Saxe à signer le traité de paix avec la Prusse, et négocia, en qualité de plénipotentiaire autrichien, la seconde paix de Paris, le 20 novembre 1815. L'année suivante, à Milan, il traita avec la Bavière, et en 1817, avec le Saint-Siége. En 1818, il représenta l'Autriche au congrès d'Aix-la-Chapelle; en 1819, il présida le congrès de Carlsbad, et dirigea les conférences ministérielles où furent rédigés l'acte final de Vienne et celui de la Confédération germanique (*voy.*). Il eut également la direction des affaires aux congrès de Troppau et de Laybach, et en récompense de tant de travaux, il fut nommé, en 1821, chancelier d'état, de la cour et de la maison d'Autriche. A la même époque, il se rendit à Hanovre sur l'invitation du roi d'Angleterre, et peu de temps après, il eut à diriger les négociations à Vienne et au congrès de Vérone (*voy.* tous ces noms). Après la mort du comte Charles Zichy, il obtint encore (octobre 1826) la présidence des conférences ministérielles pour les affaires intérieures.

Le prince de Metternich, tant qu'il craignait l'esprit révolutionnaire des peuples, avait cultivé l'alliance avec la Russie. Mais l'insurrection des Grecs lui inspira les plus vives défiances contre cet empire, et il s'abstint de prendre part au traité de Londres, du 6 juillet 1827. En 1828, il fit les plus grands efforts pour arrêter les progrès de cette même puissance dans sa guerre contre les Turcs; et pour empêcher les Russes de s'établir aux bouches de Soulina, il avait formé le plan de s'en emparer, afin d'augmenter l'influence de l'Autriche sur les pays que baigne le Danube. Une rupture avec la Russie, alors étroitement liée avec la France (*voy.* La Ferronnays), semblait imminente; mais la prompte conclusion de la paix d'Andrinople la prévint, et bientôt un nouveau rapprochement eut lieu entre les deux grandes puissances de l'Europe orientale, surtout par suite du changement de dynastie en France, que l'Autriche toutefois, malgré ses liens de parenté avec la branche aînée des Bourbons, ne tarda pas à reconnaître.

A la mort de l'empereur François I^er^ (*voy.*), le 2 mars 1835, le prince, soutenu par l'aristocratie autrichienne, resta en possession de toutes ses charges et de toute son influence; l'empereur avait, dans une lettre de sa main, recommandé à son fils de ne rien entreprendre d'important sans le conseil de M. de Metternich. Celui-ci prit donc part à toutes les conférences (*voy.*) et négociations qui modifièrent la forme de l'Europe ou y rétablirent l'ancien ordre de choses, et son ministère sera regardé comme l'époque la plus brillante de la puissance de l'Autriche. Avec cette habileté dont il donna constamment des preuves, il sut, depuis la révolution de juillet, empêcher que la paix de l'Europe ne fût troublée, et maintenir en même temps la suprématie de l'Autriche en Italie. Sa politique est conservatrice; on l'a aussi appelée politique de résistance. Au nom des traités, il s'est opposé à toute violation du droit existant dans les affaires de Suisse; et lors des grands changements qui eurent lieu en Grèce, en Belgique et dans la péninsule espagnole, il sut préserver de toute atteinte la dignité du cabinet autrichien. A une époque plus récente, c'est surtout le prince de Metternich qui, par sa diplomatie, a pris l'initiative pour assurer à la population chrétienne de la Turquie la jouissance de ses droits civils. Il signa, presque malgré lui, le traité du 15 juillet 1840, relativement aux affaires d'Orient; et voyant ensuite l'attitude menaçante de la France, isolée par ce traité, il fit reprendre les négociations et rechercha les moyens de conciliation propres à faire rentrer ce pays dans le concert européen. Ses efforts furent couronnés de succès par la conclusion du traité du 13 juillet 1841 qui prit la place du précédent. L'avénement du ministère tory en Angleterre fortifia encore les liens par lesquels le chancelier d'état s'était attaché à cette puissance.

Les exigences du présent n'ont pas fait négliger l'avenir à ce ministre prévoyant et habile. Il prit une part active au rétablissement des finances, ainsi qu'à l'amélioration de toutes les branches de l'administration intérieure de l'empire autrichien; il encouragea toutes les entreprises qui avaient pour but le soulagement des classes laborieuses. Il favorisa en outre les lettres et les arts : l'histoire de l'Autriche, l'archéologie, la diplomatique furent l'objet de ses soins les plus assidus.

En reconnaissance de ses services, l'empereur François lui avait donné, en mai 1814, à Paris, ainsi qu'au prince de Schwarzenberg, le droit de mettre les armes de Lorraine et d'Autriche dans le premier quartier de l'écusson de sa famille. En février 1816, le roi des Deux-Siciles l'avait créé duc avec une dotation de 60,000 ducats napolitains en biens-fonds, et le 1er août 1818, il lui avait conféré le titre de duc de Portella. Par l'acte du 1er août 1816, il avait également reçu de l'empereur François, pour lui et ses descendants, tant dans la ligne masculine que dans la ligne féminine, et par droit de primogéniture, la propriété héréditaire du domaine et du château de Johannisberg, sous la réserve de retour à l'Autriche en cas d'extinction totale. Le roi d'Espagne lui avait conféré, avec le titre de duc, la grandesse de première classe. M. de Metternich est, de plus, membre de tous les premiers ordres de l'Europe, à l'exception de celui de la Jarretière. Après la mort de sa première femme, décédée le 19 mars 1819, il épousa, en 1827, la baronne de Leykam qui fut créée comtesse de Beilstein et mourut en 1829; et en 1831, en troisièmes noces, la comtesse Mélanie Zichy-Ferraris, née en 1805. Il a deux filles de son premier mariage; du second un fils, Richard, né en 1829; et du troisième, un fils, Paul, et une fille. — On peut consulter le tableau historique et biographique de M. G. Binder, intitulé : *Fürst Cl. von Metternich und sein Zeitalter*, Ludwigsb., 1836, in-8°. L. N. et S.

METZ, chef-lieu du dép. de la Moselle (*voy.*), ainsi que de la 3e division militaire, et l'un des plus forts boulevards de la France, à la frontière du nord-est, est situé à l'extrémité d'un plateau au confluent de la Moselle et de la Seille, qui se réunissent sous ses murs. Ses fortifications, dues en partie au génie de Vauban, et les établissements militaires qu'elle renferme lui assurent une grande importance comme place de guerre. Bornons-nous à citer l'arsenal, un des plus vastes et des plus beaux que la France possède, les magasins de vivres et de fourrages, les casernes et l'école spéciale d'application pour l'artillerie et le génie. Sans présenter encore dans son ensemble l'aspect d'une ville moderne, Metz est néanmoins bien bâtie, propre et percée de rues assez larges. La place Royale et celle de la Comédie sont d'une grande étendue, et, de la promenade de l'Esplanade, on jouit d'une charmante vue sur la Moselle. Parmi les monuments, il faut nommer l'hôtel-de-ville, le *grand marché couvert*, et surtout la majestueuse cathédrale, que sa hardiesse et son élégance placent au premier rang des chefs-d'œuvre de l'art gothique. Commencée, en 1014, par l'évêque Thierri II, elle ne fut terminée qu'en 1546. Sa hauteur sous voûte est de 133 pieds, sa longueur de 396, et la largeur de la nef de 48. On en admire les magnifiques vitraux et la flèche, taillée à jour, qui surmonte le vaisseau de 263 pieds et renferme une très grosse cloche. Metz possède d'excellents établissements d'instruction, une bibliothèque de 30,000 vol. et plusieurs autres collections scientifiques. Favorisée par sa situation sur la Moselle, que les bateaux à vapeur remontent maintenant jusqu'à ce point, la ville fait un commerce très actif en denrées du pays, entre autres en arbres, tirés de ses belles pépinières, et en fruits très estimés de ses environs. Quant à son industrie, elle consiste principalement en passementerie, tannerie, broderie, draps pour les troupes, flanelles, épingles et velours. On compte à Metz 42,793 hab., parmi lesquels se trouvent beaucoup d'israélites.

Nous renvoyons à l'article Lorraine pour l'origine et les événements principaux de l'histoire de cette ville, appelée *Divodurum* par les Romains, et qui, dans le courant du v^e siècle, prit le nom de *Metis* (Metz), dérivé sans doute par corruption de celui de ses fondateurs gaulois, les *Médiomatriciens*. Après avoir été pendant quelque temps la capitale de l'Austrasie (*voy.*), puis celle du royaume de Lorraine, elle fut reconnue ville libre impériale, en 985. Elle continua néanmoins d'être soumise de nom plutôt que de fait à des comtes particuliers, dont le dernier, Albert, mourut en 1211, sans laisser d'héritier mâle. Continuellement en lutte pour le maintien de ses libertés contre les prétentions d'évêques ambitieux, elle soutint des guerres non moins longues et sanglantes contre ses puissants voisins, les ducs de Lorraine. Sa prospérité cependant, sous le gouvernement municipal, formé d'un maître échevin et de 13 assesseurs élus par la bourgeoisie, ne cessa de s'accroître, et fit monter sa population à 60,000 âmes, malgré de fréquentes agitations intérieures, qui amenèrent plusieurs fois de cruelles persécutions contre les juifs. Mais en 1552, Metz, avec tout le pays des Trois-Évêchés (*voy.*), tomba au pouvoir de Henri II, roi de France, et tous les efforts de l'armée impériale, accourue pour la reprendre avec une nombreuse artillerie, échouèrent contre la brillante défense de François, duc de Guise. Pour contenir la bourgeoisie séditieuse, les Français élevèrent la citadelle, en 1566. Depuis, fondue dans la grande famille française, Metz n'a plus d'autre importance politique que celle qui dérive de sa position et du rang qu'elle occupe comme forteresse. Ch. V.

METZU (Gabriel), peintre célèbre de l'école hollandaise, naquit à Leyde, en 1615, et mourut à Amsterdam, en 1659, de l'opération de la pierre. Sa mauvaise santé, qui, depuis son enfance, ne lui laissa pas un instant de repos, lui permit cependant d'accomplir d'assez nombreux travaux. Créés sous l'inspiration de Terburg et de Gérard Dow, presque tous se distinguent par un choix plein de goût et une touche remplie de finesse. L'harmonie, qui fait le principal mérite de ses tableaux, leur donne beaucoup de prix et les fait aujourd'hui rechercher des connaisseurs. Le Musée du Louvre en possède plusieurs, parmi lesquels nous nous bornerons à citer *Le marché aux herbes d'Amsterdam*. D. A. D.

MEUBLES. Nous n'entreprendrons pas l'histoire de cette industrie qui nous a donné, depuis le commencement du siècle, des échantillons de toutes les phases par lesquelles elle a passé. Tour à tour nobles et simples dans l'antiquité et dans les premiers temps de la monarchie, puis contournés et marquetés pendant le moyen-âge, puis incrustés de nacre, d'écaille ou de métal, sous Louis XIV et sous Louis XV, les meubles ont affecté de nos jours ces formes diverses, tantôt pour satisfaire à l'engouement ou au caprice de la mode, tantôt pour prendre place dans les curieuses collections des amateurs du temps passé.

En France, l'industrie des meubles est devenue aujourd'hui presque exclusivement parisienne. Les bois qui s'emploient de préférence dans cette fabrication sont des bois exotiques, tels que l'acajou, le palissandre, l'érable d'Amérique, le citronnier et l'amarante; parmi les indigènes, on fait usage du frêne, de l'orme, du houx, de l'if et surtout du noyer. Mais parmi tous ces bois, le plus communément employé pour les meubles de luxe est, sans contredit, l'acajou (*voy.*), recommandable par la beauté de ses dessins et de ses nuances, ainsi que par la facilité à subir toutes les formes qu'on prétend lui donner. A côté de l'acajou et à un degré plus élevé, on emploie le palissandre (*voy.*); à un degré au-dessous et dans une aussi forte proportion, on se sert du noyer. Les dernières expositions de l'industrie à Paris ont offert à l'admiration du public des meubles fabriqués avec les produits de notre sol, tels que le noyer ou l'érable peints en riches couleurs; mais il se passera sans doute de longues années avant que cette industrie nouvelle détrône l'acajou. Il en est ainsi des meubles de laque (*voy.*), à l'imitation des meubles chinois, qui n'ont été l'objet que d'une faveur passagère.

Les pays étrangers, qui ne sauraient lutter aujourd'hui avec les ébénistes (*voy.*) français pour l'élégance et la commodité des meubles, en importent cependant chez nous une certaine quantité; et leur exportation est même plus considérable que la nôtre, en raison de leur charpente lourde et massive qui les expose à beaucoup moins d'avaries. La France envoie des meubles, dans une modeste proportion, aux États-Unis, en Angleterre, en Turquie, en Belgique, en Suisse, dans nos colonies, principalement à la Guadeloupe, à Alger, etc.

L'industrie toute nouvelle des meubles en fer, employés surtout dans l'administration militaire, les colléges, les hôpitaux et les prisons, fait chaque jour de rapides progrès, et luttera bientôt avec avantage contre les inconvénients signalés plus haut de l'exportation. Jusqu'ici, on emploie plus particulièrement le fer creux pour la fabrication des lits, des fauteuils et des chaises de jardin. Les améliorations apportées successivement dans ces sortes de produits ne tarderont pas à les faire adopter par les classes aisées de la population. D. A. D.

MEUBLES et IMMEUBLES, *voy.* BIENS.

MEULE, PIERRE MEULIÈRE. On nomme vulgairement *pierre meulière* et minéralogiquement *silex molaire* une variété de quartz (*voy.*), appelée silex, qui présente en général une texture essentiellement cellulaire, une cassure droite, c'est-à-dire à surface plane et des cellules bulleuses ou irrégulières, quelquefois polyédriques et formées par des lames minces de silex. Cette substance, ou plutôt cette roche, est faiblement translucide, quelquefois même presque opaque. Ses couleurs sont le blanchâtre, le grisâtre, ou le gris tirant sur le bleuâtre, enfin le jaunâtre et le rougeâtre.

Les silex molaires, si communs dans un vaste rayon autour de Paris, appartiennent à trois formations bien distinctes. Les plus anciens ou les plus inférieurs se font remarquer dans quelques localités, particulièrement près de Montereau, où ils occupent une position inférieure aux assises de gypse ou de pierre à plâtre de Montmartre et de plusieurs autres lieux des environs de Paris. D'autres silex molaires, que l'on remarque plus haut dans la série des couches du bassin de Paris, sont placés au-dessous de ces masses de sable et de grès qui constituent la partie supérieure de la plupart des collines qui environnent cette ville, et qui forment des amas si pittoresques dans la forêt de Fontainebleau; les moins anciens reposent au-dessus de ces mêmes masses de sable et de grès.

Les silex molaires doivent leur nom vulgaire à l'emploi auquel ils sont consacrés depuis une époque très reculée: ils servent à faire des *meules* de moulin (*voy.*); les petites et innombrables cellules dont ils sont remplis les rendent en effet très propres à broyer le grain. Cependant nous devons dire que la texture cellulaire, qui caractérise en général ces silex, n'est pas la seule qu'ils présentent: ils sont souvent au contraire très compactes. Ajoutons encore que, bien que ces deux variétés soient très différentes, elles appartiennent néanmoins à la même formation dans les trois étages où l'on trouve les silex molaires. Nous avons seulement eu occasion d'observer que, dans l'étage supérieur, la variété caverneuse est ordinairement superposée à la variété compacte.

Les silex caverneux ne présentent jamais de traces de corps organisés; mais les silex compactes en sont fréquemment remplis. Ces corps sont tous lacustres et terrestres, et la plupart ne se trouvent plus vivants sur la terre.

Les silex molaires sont d'une grande utilité : ceux qui sont compactes comme ceux qui sont caverneux fournissent une excellente pierre de construction que l'on recherche pour certains travaux. Ceux de l'étage le plus inférieur ne sont pas assez abondants et ne fournissent point de morceaux assez gros pour pouvoir être employés à faire des meules de moulin; ce sont ceux de l'étage moyen qui, depuis une époque reculée, servent à faire les meilleures meules. La Ferté-sous-Jouarre, Montmirail et quelques autres localités de l'ancienne province de Brie sont encore en possession presque exclusive de ce genre d'industrie.

Sur la côte de Tartarel qui domine la petite ville de La Ferté, sur la rive gauche de la Marne, on exploite les carrières de meulière à ciel ouvert. Après s'être assuré, au moyen de la sonde, de l'existence et de l'épaisseur des bancs de pierre, on enlève le sable qui les recouvre. Lorsque l'ouvrier est parvenu à une masse de pierre assez considérable pour y tailler des pièces rondes, il trace un cercle de $1^{\text{m}}.50$, 2^{m} ou $2^{\text{m}}.27$ de diamètre; aussitôt le cercle fait, on l'entaille avec le marteau jusqu'à la profondeur de $0^{\text{m}}.11$ à $0^{\text{m}}.14$; quand cette rainure est terminée, on place de distance en distance deux coins en bois de chêne qui s'appuient l'un sur l'autre; on introduit ensuite un troisième coin, ordinairement en fer; dans quelques localités même, on ne se sert que de coins en fer. Tous les coins étant disposés convenablement, l'ouvrier frappe dessus en évitant de les enfoncer d'une manière brusque et inégale : car un coup mal donné peut faire éclater la meule en plusieurs morceaux. Lorsque l'entaille est assez profonde, le moindre effort suffit pour terminer l'opération : la pierre crie, comme disent les ouvriers, et la meule se détache pour ainsi dire d'elle-même.

Ces meules, dites *à la française*, ne sont qu'ébauchées au sortir de la carrière; mais ce ne sont pas les mêmes ouvriers qui sont chargés de les terminer. Au surplus, nous devons faire observer que ces grandes meules d'un seul morceau deviennent tous les jours plus rares, parce que les grandes masses de meulières ne se trouvent plus aussi fréquemment qu'autrefois; et que, pour que ces meules soient d'un bon usage, elles doivent être très saines : ce qui est une difficulté de plus. Mais la rareté des grandes masses a peu d'inconvénients depuis qu'on est parvenu à faire en plusieurs morceaux des meules plus solides et d'un meilleur usage que celles d'un seul bloc. Ces morceaux sont de différentes formes, tantôt des demi-lunes, tantôt des carrés parfaits autour desquels on assemble des parties arrondies; d'autres fois des carrés longs arrondis aux deux bouts; on réunit ces morceaux au moyen d'un ciment, le plus souvent même avec du plâtre et des cercles de fer qui donnent à ces meules toute la solidité désirable. Ainsi l'on emploie aujourd'hui à la fabrication des meules, d'un prix élevé, des fragments que l'on mettait autrefois au rebut ou qui ne servaient que pour la bâtisse.

Les meules françaises, d'un seul ou de plusieurs morceaux, ne sont pas celles dont on fabrique le plus. La plupart des commandes portent sur les *meules anglaises*. Celles-ci ont $1^{\text{m}}.30$ à $1^{\text{m}}.60$ de diamètre, et sont composées de plusieurs morceaux; mais elles exigent une préparation assez longue, une sorte de taille qui consiste à tracer sur l'une des faces de la meule quatre grandes rainures qui partent de la partie centrale, appelée *œillard*, et qui est la pièce où l'on pratique de part en part le trou qui donne accès au blé et dans lequel est placé l'axe de la meule. Ces rainures traversent la meule en rayonnant et en se terminant à son bord extérieur. D'autres rainures en diagonales partent d'un seul côté des grandes rainures. Toutes ces rainures ont environ $0^{m}.014$ de profondeur; les ouvriers qui les tracent se servent d'un marteau d'acier.

Toutes les pierres que l'on extrait des carrières ne sont pas employées sur les lieux à être montées en meules; on en façonne des morceaux de $0^{m}.38$ à $0^{m}.40$ de longueur, sur $0^{m}.19$ à $0^{m}.21$ de largeur, et $0^{m}.13$ à $0^{m}.16$ d'épaisseur. Ces morceaux, appelés *carreaux* ou *moulages*, forment une branche d'exportation très importante: on les expédie sur Rouen et le Havre, d'où on les transporte en Angleterre et en Amérique, où ils sont employés à faire des meules, car ils ont été préparés pour cet usage. J. H-t.

On nomme encore *meules* différentes sortes de roues ou cylindres plats en grès (*voy.*), en fer, en acier, en bois, etc., dont on se sert dans plusieurs professions pour aiguiser, user, polir, etc., en exposant les objets à leur circonférence pendant qu'un mécanisme quelconque leur imprime un mouvement de rotation sur leur axe. *Voy.* Aiguiserie, Coutellerie, etc.

On appelle aussi *meules* des monceaux ou piles de foin, d'épis, de gerbes, etc., qu'on fait dans les prés, dans les champs, et auxquels on donne ordinairement une forme conique. X.

MEULEN, *voy.* Van der Meulen.

MEULIÈRE (pierre), *voy.* Meule.

MEUNG (Jean de) ou Mehun, surnommé *Clopinel*, parce qu'il était boiteux, naquit à Meung-sur-Loire, au milieu du xiiie siècle. On sait fort peu de chose sur sa vie, si ce n'est qu'il avait de la fortune, qu'il courut de grands dangers et qu'il fut attaché à des personnages puissants. Il se fit remarquer par plusieurs ouvrages, et, sur la demande de Philippe-le-Bel, il continua le fameux *Roman de la Rose* de G. de Lorris (*voy.*), dont il changea le dénouement et qu'il augmenta considérablement. Jean de Meung mourut à Paris, de 1310 à 1322. *Voy.* Française (*lang. et litt.*), T. XI, p. 446 et 464. X.

MEUNIER, celui qui exerce l'art de réduire le grain en farine et de le séparer du son. *Voy.* Moulin. Z.

MEURSIUS ou de Meurs (Jean), antiquaire et philologue distingué, né en 1579, à Losduineu, près de La Haye, fit paraître dès son enfance des dispositions extraordinaires. Après avoir fait ses études à Leyde, il débuta dans la carrière littéraire par un commentaire sur Lycophron, le plus difficile des poëtes grecs (Leyde, 1597), et accompagna ensuite les fils de Barneveldt (*voy.*) dans leurs voyages à travers une grande partie de l'Europe. De retour en Hollande, en 1610, Meursius obtint la chaire d'histoire à Leyde, et l'année suivante, celle de la langue grecque. Cependant, la mort de Barneveldt l'exposa aux persécutions du parti contraire. Le roi de Danemark l'appela dans ses états, et le nomma professeur à l'académie de Soroe, où il mourut le 20 sept. 1639. Ce savant et laborieux écrivain nous a laissé une foule d'ouvrages, principalement sur les antiquités grecques et romaines. La plupart ont été recueillis par Gronovius, et publiés dans le *Thesaurus antiquitatum græcarum*, ou dans le *Thesaurus antiquitatum romanarum* de Grævius. On doit citer encore son *Glossarium græco-barbarum* (Leyde, 1614, in-4°), et son *Athenæ batavæ* (Leyde, 1625, in-4°). Lami a donné une édition complète de ses œuvres (Flor., 1741-63, 12 vol. in-fol.). — Son fils Jean, né à Leyde, en 1613, le suivit en Danemark, et sous sa direction, il ne devint guère moins célèbre. Malheureusement, une mort précoce l'enleva aux sciences, en 1653. On a de lui plusieurs excellents traités sur les antiquités. *C. L.*

MEURTHE (département de la). Borné à l'est par le dép. du Bas-Rhin, au midi par celui des Vosges, à l'ouest par celui de la Meuse et au nord par celui de la Moselle (*voy.* tous ces noms), il est formé d'une partie de la Lorraine et des Trois-Évêchés (*voy.* ces mots). La rivière qui lui donne son nom vient des Vosges, passe à Lunéville, à Nancy, et se réunit à la Moselle (*voy.*), qui, sortie des mêmes montagnes, passe à Toul et se rend avec elle, par Pont-à-Mousson, dans le département auquel à son tour elle donne son nom. La Sarre prend naissance dans l'est du dép. de la Meurthe, et la Seille en traverse une grande partie pour se rendre également dans le dép. de la Moselle. Un canal destiné particulièrement à l'usage des salines unit la Sarre à la Seille. Le dép. de la Meurthe a une superficie de 608,922 hectares, ou un peu plus de 308 lieues carrées, dont environ la moitié est en terres labourables; il y a 115,261 hect. de bois communaux produisant 544,169 stères; les bois de l'état se montent à 72,106 hect. qui donnent annuellement 388,244 stères; 16,371 hect. sont plantés en vignes, dont on ne distingue que quelques vignobles tels que ceux de Thiaucourt, Boudonville, Bayon, Pagny, etc. Le département produit des grains en abondance, surtout dans les cantons arrosés par la Seille, le Vezouze et le Sanon; il peut en exporter une partie. Il renferme beaucoup de prairies bien arrosées; les fruits à noyau y sont d'une bonne qualité. Il n'y a point de mines de métaux; mais le sol est riche en sources salées et en sel fossile, dont les bancs s'étendent dans le bassin de la Seille et surtout de Dieuze à Vic; cette richesse est telle que le département peut fournir 45 millions de kilogr. de sel par an, indépendamment d'un million de soude factice. Il y a beaucoup de carrières de pierres de taille et de marbre; l'argile, qui abonde, sert à faire les tuiles blanches de Toul et d'autres localités. En général, la poterie n'est pas sans importance; on fait aussi de la porcelaine, de la faïence et de la verrerie; Baccarat est renommé pour sa fabrique de cristaux qui occupe plusieurs centaines d'ouvriers.

Ce département avait, en 1836, une population de 424,366 âmes, dont voici le mouvement: naissances, 12,778 (6,581 masc., 6,197 fém.), parmi lesquelles 1,026 d'illégitimes; décès: 9,951 (5,091 masc., 4,860 fém.); mariages, 3,618. Il se compose des cinq arrondissements de Nancy, Château-Salins, Lunéville, Sarrebourg et Toul, qui comprennent 29 cantons et 691 communes. Pour les élections des députés, auxquelles concourent 2,206 électeurs, Nancy est divisé en deux arrondissements, et le département est ainsi représenté par 6 députés. Il a un évêché suffragant de l'archevêché de Besançon, une cour royale et une académie. Il est assez important sous le rapport forestier pour former seul un arrondissement dont le chef-lieu est Nancy, où est établie une école forestière; les délits forestiers y sont si fréquents, que les tribunaux en ont chaque année des milliers à juger. L'instruction primaire est très répandue dans le dép. de la Meurthe; on y compte 880 écoles, fréquentées par le sixième de la population. Il y a plus de 400 congrégations religieuses de femmes; le culte protestant a trois temples à Nancy, à Helleringen et Lixheim; pour les Israélites, il y a une synagogue consistoriale à Nancy et quatre rabbins communaux.

Nancy (*voy.*), chef-lieu du département, dans une belle plaine, à un quart de lieue de la Meurthe, se compose de la vieille ville, et de la ville neuve remarquable par sa régularité, la beauté de ses édifices, et par la grande place à laquelle aboutissent les quatre rues principales. Cette partie de la ville a été bâtie sous les auspices de Stanislas Leszczinski, ancien roi de Pologne. Nancy a une belle cathédrale, un palais de justice, un vaste hôtel de préfecture, une place ornée de la statue de Stanislas en bronze, une église où ont été enterrés les ducs de Lorraine (*voy.*); la ville possède un théâtre, une société académique qui publie une collection de mémoires savants, une bibliothèque et un musée; elle a des fabriques de mousselines brodées, de draperies, papeteries, etc. Sa population est de 31,445 âmes. Lunéville (*voy.*), au confluent de la Meurthe et de la Vezouze, a 12,798 hab. Toul (*voy.* TROIS-ÉVÊCHÉS), dans une plaine traversée par la Moselle, était anciennement le siége d'un évêque souverain, et du temps des Romains c'était le chef-lieu des *Leuci*. La belle cathédrale gothique, l'ancien palais épiscopal et la caserne de cavalerie sont les principaux édifices de cette ville, peuplée de 7,333 hab. Pont-à-Mousson, ayant à peu près la même population, est bâtie entre une montagne et la Moselle; elle a une ancienne cathédrale, une grande caserne de cavalerie et un collége, célèbre au temps des Jésuites; aux environs jaillit une source d'eau minérale. Cette ville fait un grand commerce de poteries et de pipes. Château-Salins (2,621 hab.), sur la petite Seille, tire son nom de la saline établie depuis des siècles dans l'enceinte de l'ancien château des ducs de Lorraine. Sur une hauteur à l'entrée des Vosges est bâtie Phalsbourg qui fait un grand commerce de liqueurs; ses fortifications, assises sur le roc vif, servent, ainsi que celles de Sarrebourg (2,340 hab.), à la défense du passage des Vosges. Marsal, sur la Seille, entourée de marais, a des sources salées exploitées depuis une haute antiquité. On a établi un haras royal à Rosière et une ferme-modèle à Roville (*voy.* DOMBASLE). Les ducs de Lorraine donnaient à leurs fils le titre de princes de Vaudemont, du nom d'un bourg très ancien du pays. En plusieurs endroits, on trouve des antiquités romaines, notamment à Scarponne, lieu ruiné auprès de Dieu-Louard, sur la Moselle, et à Tarquinpol, village bâti dans une petite île de l'étang de Lindre. On a plusieurs Statistiques de ce département dont une par Marquis, Paris, 1805, et une autre par Michel, Nancy, 1822. D-G.

MEURTRE, *voy.* HOMICIDE.

MEURTRIÈRE, ouverture pratiquée dans les murs d'une fortification et par laquelle on tire à couvert sur les assiégeants. On donnait anciennement ce nom au créneau (*voy.* ce mot). X.

MEUSE (en hollandais et en allemand *Maas*), fleuve qui naît dans le dép. de la Haute-Marne en France, passe au bas de la montagne de la Motte, puis se perd dans un gouffre auprès de l'usine de Bazoille, reparaît à Noncourt, reçoit le Mouzon et traverse les dép. de la Meuse et des Ardennes pour entrer dans la Belgique; là, il s'unit à la Sambre, passe à Namur, à Huy, à Liége où il reçoit l'Ourthe; dans le royaume des Pays-Bas, la Meuse arrose Maestricht qui tire d'elle son nom; à Ruremonde, elle reçoit la Roër ou Rure; puis elle se dirige vers l'ouest, et après avoir passé à Crèvecœur, elle communique avec le Vahal, et forme une vaste embouchure divisée en deux branches: celle du nord s'appelle *Merwe*, et se subdivise en deux bras désignés par les noms de Meuse et d'*Oude-Maas* ou vieille Meuse, lesquels finissent par se réunir et longer l'île de Voorn; l'autre branche, celle du midi, passe entre le grand nombre d'îlots du Biesbosch, forme le *Hollands-Diep*, et se partage également en deux branches dont l'une se rend à la mer en passant entre les îles de Voorn et d'Over-Flacque, et dont l'autre débouche dans la même mer, entre les îles d'Over-Flacque et Schouwen. La Meuse a un cours de près de 200 lieues dont les trois quarts sont navigables. Quoique cette navigation commence à Verdun, cependant elle est gênée par les pertuis jusqu'à Sedan, où commence la navigation commerciale. Une partie de ses rives a des sites très pittoresques: c'est surtout entre Namur et Liége que la Meuse est bordée de chaînes de montagnes d'un aspect imposant et riches en carrières de marbre et de belles pierres à bâtir; ailleurs, on exploite sur ses bords des carrières d'ardoises et des mines de fer. En Hollande, elle arrose une suite de prairies. Peu de fleuves de cette étendue sont hérissés d'autant de forteresses; elles appartiennent à 3 royaumes: en France, ce sont: Verdun, Stenay, Sedan, Mézières et Charleville. Un canal a été projeté entre la Meuse et le Rhin, par Gueldre et Rheinberg. D-G.

MEUSE (DÉPARTEMENT DE LA). Formé d'une partie de la Lorraine, du duché de Bar, des Trois-Évêchés, du Clermontois, de la Champagne, ce département est borné à l'est par ceux de la Moselle et de la Meurthe, au sud par ceux de la Haute-Marne et des Vosges, à l'ouest par ceux de la Marne et des Ardennes, et au nord par le grand-duché de Luxembourg (*voy.* tous ces noms). Il est traversé du sud au nord par le fleuve dont il tire son nom (*voy.* l'art. préc.). Ses autres rivières sont: l'Aire, qui au-delà de la frontière va s'unir à l'Aisne; l'Ornain, qui se rend dans le dép. de la Marne, et le Saux qui s'y réunit à cette rivière; enfin la Biesme, sortie des étangs de Beaulieu, et flottable comme l'Ornain. La navigation de la Meuse commence à Verdun. Une ramification des Vosges et une autre des monts Focilles traversent le département en atteignant une hauteur de 4 à 500^{m}. Un plateau, désigné sous le nom de Vœvre sépare le bassin de la Meuse de celui de la Moselle. Le sol reposant sur le tuf calcaire est pierreux; de belles prairies s'étendent sur la Meuse et le long d'autres rivières du département. Sa superficie est de 620,555 hectares ou 314 lieues carrées, dont 355,190 hect. de terres labourables, 131,996 de bois communaux, produisant annuellement 876,344 stères, et 39,426 hect. de bois appartenant à l'état; 72,390 hect. sont en jachères, 5,323 sont cultivés en colza, 674 en lin, 2,545 en chanvre, et 13,540 en vignes produisant 400,000 hectolitres, dont les trois quarts se consomment dans le pays, et dont une partie est distillée pour la fabrication d'eaux-de-vie. On estime les vins de la vallée d'Ornain, surtout les vins rouges de Bar et de Bussy-la-Côte; parmi les vins blancs, on distingue ceux de Creue et de Boncourt. L'abondante récolte en fourrages permet de multiplier la cavalerie dans les garnisons. On entretient 213,500 bêtes à laine. Il y a des mines de fer et une vingtaine de hauts-fourneaux établis à Stenay, Chauvency, Arrancy, Naix, etc. La population, en 1836, était de 317,701 âmes, dont voici le mouvement : naissances 9,155 (4,655 masc., 4,500 fém.), parmi lesquelles 476 illégitimes; décès, 7,063 (3,685 masc., 3,378 fém.); mariages, 2,561. Parmi les habitants, il y en a d'origine bohémienne qui ont conservé les goûts errants de leurs ancêtres. D'autres émigrent pour exercer divers métiers, tels que ceux d'émouleurs de couteaux, fondeurs de cuillers d'étain, carreleurs de souliers, vanniers et fabricants d'ustensiles en bois. Ce sont surtout les environs de Bar et de Ligny qui fournissent ces ouvriers ambulants. Ces deux villes excellent dans la fabrication des confitures de groseille. Autour de Void, on élève beaucoup de bestiaux et on fait des fromages façon de Gruyère. On compte dans le département beaucoup de forges, tanneries, chamoiseries, tuileries et verreries; on fait de la faïence, du papier, du sucre de betteraves, de la cire blanche, de la toile de coton, etc. Une grande quantité de bois de sapin et de chêne est exporté par les rivières pour l'approvisionnement de la capitale.

Le département est divisé en 4 arrondissements, savoir : Bar-le-Duc, Commercy, Montmédy et Verdun, comprenant 28 cantons et 589 communes. Il élit 4 députés et le nombre des électeurs est de 1,342. Le département forme le diocèse de Verdun, suffragant de l'archevêché de Besançon; ses tribunaux et ses établissements d'instruction sont du ressort de la Cour royale et de l'académie de Nancy; il forme le 16ᵉ arrondissement forestier, et il appartient à la 2ᵉ division militaire, dont le quartier-général est à Châlons.

Le chef-lieu, *Bar-le-Duc* (*voy.*) sur l'Ornain, est l'entrepôt des bois de merrain (*voy.*) qui s'expédient par cette rivière; elle se compose de la ville haute dans laquelle était autrefois le château des princes de Bar, et de la ville basse où se concentre principalement le commerce et qui a une belle rue plantée d'arbres. La ville a un grand hôtel de préfecture et un beau collége. Sa population est de 12,383 âmes. Ligny, sur la même rivière, n'en a que 3,200. Les comtes de Luxembourg (*voy.*) y avaient autrefois un château. La ville est bien percée et possède de jolies promenades et un grand hôpital. Le bourg de Naix, situé également sur l'Ornain, a remplacé *Nasium*, ancienne ville des Leuquois, dont il reste quelques débris. Un camp romain était établi à Fains, auprès de la même rivière. Commercy, sur la rive gauche de la Meuse, a une grande caserne de cavalerie avec un manége couvert; ses anciens seigneurs portaient le singulier titre de *damoiseaux*. On a détruit ses fortifications et son ancien château. Sa population est de 3,716 hab. Aux environs, le cardinal de Retz possédait la maison de plaisance de Val-Issey. Saint-Mihiel, sur la rive droite de la Meuse, à quatre lieues de Commercy, avait autrefois une riche abbaye. Auprès de la ville, la rivière est bordée de roches escarpées désignées sous le nom de *flaises*. Stenay, également sur la Meuse, ville de 3,150 hab., a une belle caserne de cavalerie; c'était autrefois une place forte dont Louis XIV s'empara en 1654. Auprès des forêts d'Argonne (*voy.*) et de la rivière d'Aire est située la petite ville de Clermont. Celle d'Étain était autrefois le chef-lieu du pays de Void. Ce département renferme deux forteresses importantes, d'abord celle de Verdun sur la Meuse, ville de 10,577 âmes, traversée par des canaux et renfermant un palais épiscopal, de vastes casernes et magasins militaires, et faisant commerce de dragées et de liqueurs; puis Montmédy, sur le Chières, ville de 2,251 âmes, mal bâtie, mais bien fortifiée. D-g.

MEUSEL (Jean-Georges), un des érudits les plus laborieux qui se soient consacrés à l'histoire de l'art et de la littérature, naquit en 1743 à Eyrichshof, en Franconie, où son père était chantre. Après avoir reçu sa première éducation à Cobourg, il se rendit (1764) à l'université de Gœttingue, où il fut nommé membre de l'institut historique et du séminaire philologigue. Depuis 1766, il enseigna à Halle; puis il fut appelé pour remplir la chaire d'histoire, d'abord (1769) à Erfurt, et ensuite (1780) à Erlangen, où il mourut le 19 septembre 1820. Parmi ses nombreux ouvrages, nous mentionnerons spécialement son *Allemagne savante* (Lemgo, 1796-1821, 18 vol. in-8°), continuée par Lindner (*ib.*, 1823-34, t. XIX-XXIII), et son *Dictionnaire des écrivains allemands morts de* 1780 à 1800 (Leipz., 1802-16, 15 vol.). Meusel a rendu de grands services à l'histoire de l'art par son *Dictionnaire des artistes allemands* (Lemgo, 1778, 2 vol.; nouv. éd., 1808-9, 3 vol.); par ses *Miscellanées artistiques* (Erfurt, 1779-87, 30 livr.; nouv. série, Leipz., 1795-1803, 14 livr.); par le *Musée pour les artistes et les amateurs* (Manh., 1787-92, 18 livr.; nouv. série, Leipz., 1794-95, 4 livr.); enfin par les *Archives* (Dresde, 1803-8, 4 livr.). En même temps, Meusel a bien mérité de la statistique qu'il dota, un des premiers, d'un bon *Manuel* (4e éd., Leipz., 1817), et dont il publia aussi la *Littérature*, c'est-à-dire la bibliographie (Leipz., 1806-7, 2 vol.); mais il a été moins heureux dans son *Histoire de France*, qui comprend les t. XXXV-XXXIX de l'*Histoire universelle de Halle* (*voy.* T. XIV, p. 63), et dans son *Guide pour l'histoire de la littérature* (1-3 part., 1799 et suiv.), où l'abondance des matériaux ne lui a pas permis de les dominer suffisamment. *C. L.*

MEUTE, assemblage de chiens courants, destinés à chasser les bêtes fauves ou les bêtes carnassières, tels que sangliers, loups, cerfs, etc. Le nom de meute ne peut être appliqué qu'à une réunion d'une certaine quantité de chiens. Il y a des meutes qui en comptent plus de cent. Tous les chiens qui composent une meute doivent être de la même taille et avoir le *même pied*, c'est-à-dire une agilité pareille. En général, ils doivent être le produit d'un accouplement préparé avec discernement. A l'âge de quinze mois, on peut les mener à la chasse, en les réunissant, pour les accoutumer, à d'autres chiens plus vieux et plus expérimentés. La docilité d'un chien de meute doit être sa première qualité; aussi faut-il l'exercer de bonne heure à reconnaître la voix et à redouter le fouet. L'entretien d'une meute est une affaire de luxe qui entraîne de grands soins et de grands frais. Aussi voit-on de nos jours fort peu de particuliers qui puissent se livrer convenablement à la chasse de la bête fauve, tout au plus permise à des princes ou à des sociétés de chasseurs émérites. *Voy.* Chasse, Chien, etc. D. A. D.

MEXIQUE, en espagnol *Mexico* ou *Mejico*, vaste région de l'Amérique du Nord qui formait jadis la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne.

1° *Géographie et statistique.* Cette vaste contrée, comprise entre les 15 et 42° de lat. N., et les 89 et 127° de long. occ., est bornée à l'est par le golfe de même nom, dans lequel s'avance, à sa partie méridionale, la presqu'île de Yucatan, resserrée entre les deux grandes baies de Campêche et de Honduras; au sud, par les États de l'ex-confédération de Guatémala (*voy.*); à l'ouest, par l'océan Pacifique, vers lequel les caps Corrientes et Mendocin forment les principales saillies; enfin au nord par les territoires, en majeure partie incultes, qui dépendent des États-Unis, et par son ancienne province, indépendante maintenant, du Texas, qui la sépare de la Louisiane (*voy.* ces noms). Tout le pays, de ce côté, n'offre qu'une immense étendue de déserts encore fort peu connus et peuplés de tribus sauvages d'Indiens, sans limites certaines.

L'ancienne vice-royauté de la Nouvelle-Espagne se partageait en 3 régions principales, savoir : le *Vieux-Mexique*, comprenant tous les pays de la partie méridionale et centrale ; le *Nouveau-Mexique*, au N., le long du Rio del Norte ; enfin la *Californie* (*voy.* ce nom).

On évalue à 72,700 milles carr. géogr. la superficie totale de la confédération actuelle du Mexique. L'intérieur du pays est un immense plateau de 6,000 à 8,500 pieds d'élévation, au-dessus du niveau de la mer, dans sa partie méridionale, où il forme le couronnement de la grande chaîne de la Cordillère du Mexique, laquelle, s'unissant à la Cordillère des Andes (*voy.* ces mots), au sud, se rattache au N. aux montagnes Rocheuses, et sert ainsi de lien entre les deux grands systèmes qui vont aboutir aux extrémités des deux Amériques. Ce plateau, entrecoupé de montagnes, dont beaucoup sont d'origine volcanique, et dont quelques-unes dressent jusqu'à une hauteur de 5,700^{m} leurs sommets couverts de neige, s'abaisse par degrés vers les côtes, et s'élargit considérablement vers le nord, où son élévation diminue graduellement. Le Popocatepetl, ou mont de la Puebla, haut de 5,542^{m}, et l'Iztaciehuatl, qui tous les deux dominent la magnifique vallée de Tenochtitlan, ou de Mexico ; le Citlaltepetl, ou Pic d'Orizaba, de 5,434^{m} ; le Colima et le Xorullo, doivent être cités comme les volcans et les sommités les plus remarquables du Mexique qui renferme aussi beaucoup de lacs, parmi lesquels ceux de Timpanogos, de Teguayo et de Chapala, se distinguent par leur étendue. Le pays n'a de grands fleuves que dans sa partie septentrionale, où le Rio del Norte coule dans la direction du S.-E. et se jette dans le golfe du Mexique, tandis que le Rio Colorado a son embouchure à l'O., au fond du golfe de Californie.

Les côtes du Mexique sont en général d'un accès difficile pour les navires, et manquent de bons ports et de rades sûres. Le littoral de l'est, bas, marécageux, malsain et brûlé par un soleil ardent, est fort peu habité. Les rivières y sont obstruées par des amas de sables, et même les principaux ports, Tampico et Sotamarina, n'ont pas plus de 10 pieds d'eau. Quant à la côte occidentale, beaucoup plus élevée et moins insalubre, elle n'est qu'un vaste rempart de roches arides et escarpés, où l'on trouve pourtant les bons ports d'Acapulco et de Saint-Blaise.

Le climat de cette contrée, ainsi que la nature de son sol, varie beaucoup en raison de son immense étendue et de la grande inégalité des hauteurs. « Le Mexique est un pays magnifique, dit M. Michel Chevalier ; le ciel y est pur et d'une inaltérable sérénité, excepté pendant les trois ou quatre mois que dure la saison des pluies. Alors, les cataractes du ciel s'ouvrent tous les jours régulièrement, mais seulement le soir de trois heures à huit, et les matinées restent admirables de sérénité... Grâce à une élévation de 7,000 pieds au-dessus de la mer, le plateau qui constitue la majeure partie du Mexique n'est exposé qu'à des chaleurs modérées, en dépit de sa situation en pleine zone torride... Le sol mexicain est admirablement fertile partout où il est arrosé. Les rochers qui forment le lit sur lequel le Mexique est assis et d'où il domine les deux Océans, ces rochers ou plutôt ces montagnes énormes, près de qui l'Ossa et le Pélion, si vantés, ne seraient que des grains de sable, sont traversées en tous sens de filons d'argent, de cuivre, de fer. Les pentes qui s'élèvent du niveau des deux mers jusqu'à la hauteur du plateau offrent, à mesure qu'on les gravit, la succession de toutes les températures et de tous les climats, depuis l'été du Sénégal jusqu'au printemps des bords de notre Loire, et la série de toutes les végétations et de toutes les cultures, depuis le café de l'Arabie, la canne à sucre et le coton de l'Inde, le palmier d'Égypte, la vanille et le cacao, jusqu'à l'olivier et au blé d'Europe, jusqu'au sapin des Alpes, au pin de Norvége et au lichen islandais ; depuis le méridional bananier, toujours chargé d'une abondante récolte, jusqu'à notre joyeuse vigne des Gaules. Il y a surtout une région intermédiaire entre le littoral ou *terre chaude* et *terre froide* qui est vraiment unique au monde. Cette terre tempérée (*tierra templada*) possède la végétation vigoureuse, riche et variée des côtes, sans en avoir les myriades d'insectes, les miasmes empestés et l'air embrasé. On y respire l'atmosphère pure du plateau, sans avoir les passagères fraîcheurs, la sécheresse, la végétation parfois rabougrie et l'air vif, dangereux aux poitrines délicates. C'est vraiment un paradis terrestre où toutes les saisons sont confondues dans un printemps perpétuel, où toutes les cultures se mêlent, et où l'œil de l'Européen s'étonne de trouver au même instant, sur le même oranger, la fleur embaumée, le fruit vert et la pomme d'or. »

On récolte, au Mexique, le blé, surtout le maïs, le riz, le vin, le tabac, le lin, le coton, le cacao, le café, la canne à sucre, des fruits délicieux et des plantes alimentaires de toute espèce, comme manioc, patates, etc. On en tire aussi la vanille, l'indigo, des épices, du gingembre, des drogues médicinales, entre autres la racine de jalap (*voy.*) et le quinquina, des bois de teinture, notamment celui de Campèche, des bois de construction; l'érable, l'acajou, y croissent ainsi que le nopal, où se tient la cochenille.

Le règne animal n'offre pas moins de variété dans les espèces. Des oiseaux à magnifiques plumages, des perroquets, des colibris et beaucoup d'insectes non moins étincelants de couleurs, sillonnent les airs ou animent la végétation. Le gibier est abondant; mais les bêtes féroces de l'Amérique, le jaguar, le couguar, etc., sont aussi nombreuses. Toutes les espèces domestiques de l'Europe ont été naturalisées au Mexique. De nombreux troupeaux de bêtes à cornes et à laine paissent sur les côtes, et les déserts du Nouveau-Mexique et de la Californie sont peuplés de bisons. Le chien sauvage mexicain, qui n'est guère plus gros qu'un rat, et muet, est une curiosité bizarre.

Les mines d'or et d'argent de ce pays sont renommées dans tout l'univers. Celles d'argent surtout, au nombre de plus de mille, sont inépuisables et d'une richesse à laquelle celles de nulle autre contrée ne peuvent se comparer : Temescaltepek, Catorce, Zacatécas et Guanaxuato en sont aujourd'hui les plus importantes. On trouve en outre, au Mexique, du marbre, du mercure et d'autres métaux; on y recueille aussi des émeraudes et des turquoises, et des perles sur les côtes.

La population du Mexique, qui, en 1794, s'élevait à peine à 5 millions, est évaluée aujourd'hui à plus de 10, dont plus de la moitié sont des Indiens, environ 1 $\frac{1}{2}$ million des créoles, 2 $\frac{1}{2}$ millions sont des races mixtes dérivées du mélange des blancs avec les Indiens; il faut ajouter environ 100,000 nègres libres, et 600,000 *Zambos*, race mêlée de sang nègre et de sang indien (*). Le nombre des Espagnols de naissance, qui avant l'insurrection dépassait 100,000, se trouve actuellement réduit à 8,000, et l'on compte à peu près autant d'étrangers des autres nations. Avant la révolution qui a changé la face de ces contrées, les Espagnols étaient seuls en possession de toute l'influence, de tous les emplois, et avaient la plus belle part aux richesses du pays. Aujourd'hui, toutes les races indistinctement jouissent des mêmes droits et des mêmes libertés, et sont aptes à toutes les fonctions. Cependant les créoles dominent assez généralement, comme possédant une instruction plus avancée. Dans les communes indiennes, les prêtres se partagent l'autorité avec les caciques indigènes. La langue espagnole est dominante dans la contrée; cependant les naturels ont encore en grande partie conservé leurs anciens idiomes, surtout dans les provinces éloignées du centre. M. A. de Humboldt porte à 20 le nombre des langues parlées par les Indiens, et sur ces 20, 14 ont leur grammaire et leur lexicologie particulières. La religion catholique, qui est celle de l'état, professée par la généralité des habitants, se mêle chez les Indiens à beaucoup de restes de leur ancienne idolâtrie. Pour les tribus sauvages et non converties au christianisme qui parcourent les déserts du nord ou qui ont conservé leur indépendance dans certaines provinces de l'intérieur, nous renvoyons au tableau général de ces peuples donné à l'art. AMÉRIQUE, T. I^{er}, p. 600.

(*) M. Michel Chevalier répartit ainsi la population du Mexique entre les diverses castes : Indiens purs 3,800,000; métis, 1,900,000; blancs, 1,300,000; total, 7 millions. S.

L'agriculture n'est pas florissante. Négligeant presque toutes les autres cultures, on ne se livre sérieusement qu'à celle du maïs. Cependant il existe aussi des plantations de cannes à sucre assez importantes. Les pâturages, qui couvrent encore une immense étendue de pays, servent à nourrir beaucoup de troupeaux.

L'industrie manufacturière, dont M. de Humboldt évaluait néanmoins le produit annuel à 8 millions de dollars, est très peu prospère. Le principal élément de richesse pour cette contrée, c'est l'exploitation des mines d'or et d'argent : M. de Humboldt estimait à environ 100 millions de fr. leur produit annuel. C'est du Mexique qu'ont été tirés les deux tiers de tout l'argent qui existe sur le globe entier. La révolution a exercé sur cette industrie puissante une influence pernicieuse, et les désordres qui n'ont cessé depuis d'agiter le pays en compriment toujours l'essor. Cependant elle tend à se relever par les soins de compagnies étrangères, anglaises et allemandes, qui en ont fait en partie l'acquisition et s'efforcent d'y introduire des procédés d'exploitation plus efficaces.

Le commerce, dont naguère les Espagnols avaient encore le monopole, est presque en entier entre les mains des Anglais et des Américains de l'Union du nord. La situation du Mexique au centre de la communication maritime la plus directe entre le monde européen et le monde asiatique en doit faire comprendre toute l'importance. Mais le manque de ports sur les côtes, l'absence de routes ou canaux à l'intérieur et les tempêtes du golfe du Mexique sont des obstacles très nuisibles à son développement. L'argent forme la principale matière d'exportation. Les importations consistent principalement en articles manufacturés d'Angleterre, de France et d'Allemagne. Notre pays, ainsi qu'on peut le voir dans la *Statistique de la France*, par M. Schnitzler[*], fait des affaires avec le Mexique pour environ 20 millions de fr. annuellement.

La constitution du 4 octobre 1824, en partie calquée sur celle de l'Union américaine du nord, régit encore, sauf quelques modifications, les États de la confédération du Mexique. Elle est fédérative, démocratique et représentative. Le pouvoir législatif appartient au congrès composé d'une chambre des députés et d'un sénat. Les membres en sont réélus tous les deux ans, à raison de 1 député sur 40,000 hab., et de 2 sénateurs par province; ils reçoivent un traitement. Un président et un vice-président, élus pour 4 ans, sont à la tête du pouvoir exécutif. La liberté de la presse est garantie par le congrès. Des assemblées particulières, choisissant également leurs présidents, règlent l'administration des divers États de concert avec les municipalités. L'organisation judiciaire est déplorable. Peu de pays sont aussi pauvres que le Mexique en établissements d'instruction publique. Un archevêque, dont le siége est à Mexico, et qui a sous lui 9 évêques, dirige les affaires de l'Église; 3,475 ecclésiastiques répartis dans 1,190 paroisses forment le clergé séculier.

Les revenus de l'état consistent principalement dans les droits de douane et dans le produit des mines. Celles de Guanaxato, que le gouvernement exploite à son profit, lui rapportent tous les ans environ 1 ½ million de dollars. Le budget pour l'année 1830 à 31 s'élevait à 17,500,000 piastres. La dette, qui déjà en 1827 était de plus 300 millions de fr., s'est considérablement accrue depuis.

L'Union mexicaine, dont la province du Texas s'est entièrement détachée, en 1836, forme aujourd'hui 20 États, non compris le district fédéral, et 4 territoires administrés au profit de la confédération. En voici le tableau :

(*) *De la Création de la richesse ou des intérêts matériels*, t. II, p. 247-50.

ÉTATS DU CENTRE ET DU MIDI.

	Étendue en milles carr. géogr.	Chefs-lieux et villes principales.
District fédéral....		Mexico.
1. Mexico..........	1,426	Tlalpa, Acapulco.
2. Queretaro.	712	Queretaro (40,000 h., mines).
3. Puebla.	578	Puebla de los Angelos (70,000 h.).
4. Vera-Cruz.	1,494	Vera-Cruz (port déchu), Jalapa.
5. Tabasco	972	Santiago de Tabasco.
6. Yucatan.........	2,256	Mérida, Campèche.
7. Chiapa.	1,511	Chiapa.
8. Oaxaca.	1,604	Oaxaca.
9. Méchoacan.......	1,243	Valladolid.
10. Xalisco..........	3,467	Guadalaxara (50,000 h.), Saint-Blaise (port).
11. Tamaulipas.......	7,499	Tampico (port).
12. Guanaxuato.	418	Guanaxuato (30,000 h., mines).
13. San-Luis Potosi...	790	San-Luis Potosi (mines).
14. Zacatécas.	849	Zacatécas (40,000 h., mines).
ÉTATS DU NORD.		
15. Durango.........	2,638	Durango.
16. Cohahuila	3,408	Nouveau-Santander.
17. Nouveau-Léon....	528	Monterey (mines).
18. Chihuahua.	3,448	Chihuahua (mines).
19. Sonora.	6,906	Culiacan, Villa del Fuerte.
20. Cimaloa..		

Les territoires et districts sont, outre les deux Californies et le Nouveau-Mexique, dont le chef-lieu est Santa-Fé, ceux de Colima et de Tlascala. Dans l'état de Yucatan, les Anglais possèdent depuis le xvii^{e} siècle l'établissement de Balize, pour la coupe des bois.

Mexico, la capitale de la confédération [*] située dans une vallée délicieuse, à 2,500^{m} au-dessus du niveau de la mer, s'étend entre les deux lacs de Tezeuco et de Xochimilco, remarquables par les travaux hydrauliques qu'on y a exécutés, ainsi que par leurs jardins flottants dits *chinampas*, espèce de radeaux recouverts de terre. Cette ville, qui jouit d'un printemps éternel, renferme près de 200,000 âmes; elle est bâtie sur pilotis; son aspect est imposant. Les tremblements de terre n'y sont pas moins fréquents que les inondations : aussi n'y voit-on que des maisons peu élevées et à terrasses. Rien n'égale la magnificence intérieure de ses églises, et l'on admire surtout la superbe cathédrale. En tête de ses établissements figurent l'école des mines et l'hôtel des monnaies. Le travail des métaux précieux forme l'industrie la plus florissante de cette ville, qui, comme centre entre les deux mers, est aussi le séjour de beaucoup de riches négociants.

Les autres grandes villes sont Guadalaxara, Guanaxuato, Valladolid, San-Luis Potosi, Puebla de los Angelos (Tlascala), Queretaro, Guaxaco, etc. Nous consacrons des art. spéciaux aux ports de la Vera-Cruz et d'Acapulco.

On trouve dans le Mexique un grand nombre de débris et de monuments qui attestent une origine fort ancienne, et qui, par leur cachet, leur forme et les inscriptions mystérieuses qu'on y a découvertes, offrent plus d'une analogie avec l'antique architecture des Égyptiens. C'est ainsi qu'aux environs de Mexico on voit les restes de plusieurs pyramides ou temples des anciens Mexicains, dont l'une, appelée la *Maison du Soleil*, est surtout imposante par ses dimensions, et dont les 4 faces correspondent assez exactement avec les points cardinaux. La ville de Cholula, dans l'État de Puebla, est celle qui possède le plus d'antiquités et de monuments de cette espèce. — *Voir* sur ce pays : Humboldt, *Essai politique sur le royaume de la Nouvelle-Espagne* (2^{e} éd., Paris, 1827, 4 vol. in-8^{o}; Ward, *Mexico in* 1827 (Lond.,

---

(*) Elle forme avec son territoire le *distritto federal*, et l'on a vu dans le tableau ci-dessus qu'il y a en outre un *État* du nom de Mexico, dont le chef-lieu est Tlalpa. S.

1828, 2 vol. in-8°); *Mexikanische Zustænde*, etc., ou État du Mexique dans les années 1830-32, par l'auteur des *Briefe in die Heimath*, Stuttg., 1837, 2 vol. in-8°; P. Charpenne, *Mon voyage au Mexique*, Paris, 1836, 2 vol. in-8°.

2° *Histoire*. De nombreuses vicissitudes paraissent avoir déjà frappé le Mexique bien antérieurement à l'arrivée des Européens. D'après Malte-Brun, les Toltèques, peuple d'origine asiatique (*voy.* AMÉRIQUE, T. Ier, p. 582), se seraient emparés de cette contrée, vers le milieu du VIIe siècle. Au XIIe, les Aztèques, venus du Nord, les subjuguèrent à leur tour et fondèrent le puissant empire d'*Anahuac*, comme on appelait autrefois le grand plateau du Mexique.

« Lorsque les Espagnols arrivèrent au Mexique, dit M. Michel Chevalier, ils y rencontrèrent un royaume féodal, gouverné par un prince que soutenait une double aristocratie de nobles et de prêtres. Au lieu des bandes ou tribus d'Indiens nomades et chasseurs que les Anglais et les Français rencontrèrent au nord et dont le chiffre ne dépassait jamais quelques dizaines de mille, ils trouvèrent des populations nombreuses et sédentaires, régulièrement encadrées dans un ordre social complet : c'étaient des peuples adonnés principalement aux travaux agricoles, cultivant le maïs et le coton et produisant de la cochenille; ils étaient habiles à tisser des étoffes délicates et à les teindre des plus vives couleurs. Ils savaient sculpter les pierres les plus dures, fondre et modeler l'or et l'argent. Ils possédaient même quelques outils de bronze écroui qui pouvaient remplacer passablement ceux d'acier. On voit par les récits de Cortez qu'ils avaient de grandes villes bien bâties, contenant de vastes palais et de magnifiques jardins et des temples gigantesques. Ils avaient poussé la science astronomique à ce point que leur année solaire était plus parfaite que celle des Romains et des Grecs, et leurs pyramides étaient orientées comme celles des Égyptiens. Ils conservaient des annales écrites en caractères hiéroglyphiques. L'empereur mexicain avait ses courriers, sa police et ses diplomates fort rusés... Les chefs aztèques formaient une aristocratie compacte. Le sort de la classe la plus nombreuse était misérable... Malgré un luxe assez raffiné, les mœurs et les usages des Aztèques portaient l'empreinte d'une effroyable férocité. Ils aimaient les sacrifices humains. Ils étaient dans l'usage d'immoler à leurs dieux les prisonniers faits à la guerre. Leurs princes célébraient leur avénement par des cérémonies dont l'éclat se mesurait au nombre des victimes; la forme du sacrifice était atroce. Le prêtre ouvrait la poitrine aux prisonniers, arrachait le cœur palpitant, en exprimait le sang, dont il arrosait et barbouillait les idoles, ou qu'il mêlait à de la farine de maïs pour en faire un infernal gâteau, pâture de ses dieux. »

Dès 1508, les Espagnols Solis et Pinzon découvrirent le Yucatan. En 1518, Grijalva vit le premier la côte orientale du Mexique; l'année suivante, Fernand Cortez (*voy.*) aborda à la Vera-Cruz pour réaliser avec une poignée d'aventuriers ses vastes projets de conquête. Après avoir brûlé ses vaisseaux pour enlever à ses compagnons toute pensée de retour, il détruisit d'abord la république de Tlascala, puis profitant de l'impatience de l'ancienne race à supporter la domination des empereurs aztèques, il fit alliance avec elle et pénétra jusqu'à Mexico où le souverain régnant, Montézuma, lui fit d'abord un accueil amical. Après s'être emparé de la personne de ce prince au milieu de ses sujets, Cortez fut forcé de quitter la ville; mais il y rentra de nouveau par la force des armes, avec quelques centaines d'Espagnols seulement et une multitude d'Indiens auxiliaires, le 21 août 1520, à la suite d'un siége meurtrier qui avait duré 75 jours. Les conquérants firent périr dans les plus cruels tourments Guatimozin, le nouvel empereur, et le sort de ses peuples fut bientôt decidé. Réduits sous le joug espagnol et condamnés aux travaux les plus pénibles, ils restèrent en proie à tous les maux jusqu'à l'introduction de la traite des noirs, qui allégea un peu leur misère. Les formes du christianisme, propagées par le zèle ardent de l'inquisition, avaient promptement renversé l'idolâtrie, lorsque la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne fut établie, en 1540, et reçut la même organisation que les autres colonies espagnoles. Les articles Colonies, Système colonial et Amérique (*voy.* surtout la note T. I^er, p. 607), font connaître ce régime et signalent les vices de cette administration. Le xviii^e siècle apporta pourtant quelque adoucissement au sort des malheureux Indiens : aussi un grand nombre de leurs tribus qui avaient fui dans les déserts revinrent-elles à cette époque.

Lorsque Napoléon eut dépouillé les Bourbons de l'Espagne, toutes les provinces d'Amérique refusèrent de se courber sous son joug ; le Mexique fut de toutes celle qui resta le plus longtemps fidèle à la mère-patrie. Aussi le sage vice-roi Iturrigaray appela-t-il les créoles à jouir de tous les droits dont on les avait injustement dépouillés. Mais ces concessions irritèrent les Espagnols jaloux de leurs priviléges. Un mouvement éclata, le 18 septembre 1808, parmi les négociants, et le vice-roi, arrêté par les séditieux, fut envoyé en Espagne, où il vit sa conduite censurée. Cependant les créoles, vivement aigris par le triomphe des mesures rétrogrades, songèrent à les repousser, et bientôt il se forma une conspiration, dont le curé Hidalgo devint le chef, et qui avait dans l'armée des ramifications fort étendues. L'insurrection commença au mois de septembre 1810. Déployant les couleurs (bleu et blanc) des anciens empereurs aztèques, Hidalgo, puissamment secondé par les Indiens accourus en foule sous sa bannière, et soulevant tout l'est, pendant qu'un autre curé Morelos révolutionnait les provinces de l'ouest, se présenta devant Mexico à la tête d'une armée de 80,000 hommes. Mais peu sûr de la discipline de ses bandes, il n'osa point attaquer la capitale, et, défait dans plusieurs rencontres par les troupes régulières du vice-roi, trahi par les siens et livré aux Espagnols, il fut mis à mort, le 27 juillet 1811. La guerre de partisans se continua dans les provinces; mais les excès commis par ces bandes intéressaient à leur destruction les créoles non moins que les Espagnols, et l'insurrection aurait fini par s'éteindre sans les rigueurs du nouveau vice-roi Colleja. Ce dernier néanmoins fut rappelé et remplacé, en 1816, par l'amiral Apodaca, qui chercha à ramener les esprits par la douceur. Beaucoup de bandes se soumirent, et leurs chefs obtinrent leur pardon. Nicolas Bravo (*voy.*) fut fait prisonnier, en 1817, et Vittoria (*voy.*) réduit à errer dans les déserts; Guerrero seul put se maintenir. Xavier Mina (*voy.*), qui était accouru d'Europe offrir son appui à la cause de l'indépendance mexicaine, n'eut qu'un faible succès malgré les nombreux partisans que sa haute renommée avait appelés autour de lui; il fut pris et fusillé la même année. Mais sa mort n'empêcha pas la propagation des idées qu'il avait semées parmi les créoles.

Nous avons raconté la suite des événements à l'art. Iturbide. Cet ambitieux se réunit à Guerrero contre lequel O'Donoju, successeur d'Apodaca, l'avait envoyé; et après la mort du premier de ces vice-rois, il parvint à se faire proclamer empereur, le 18 mai 1822, sous le nom d'Augustin I^er; mais il fut bientôt abandonné de tous les partis. Il abdiqua, le 20 mars 1823.

Le 16 décembre de la même année, le Mexique se déclara république indépendante, sous le nom de confédération mexicaine; le général Guadalupe Vittoria fut élevé à la présidence, et le 4 octobre 1824 l'œuvre de la constitution se trouva terminée. Une loi abolit la traite des noirs. Le 1^er janvier 1825, fut ouvert le premier congrès républicain, régulièrement convoqué. La reconnaissance de l'Angleterre, qu'avait déjà précédée celle des États-Unis du nord, eut lieu le même jour et fut suivie de celle de la plupart des autres puissances maritimes. Le 19 novembre, le général Coppinger rendit par capitulation la forteresse de Saint-Jean-d'Ulloa, seul point que les Espagnols occupassent encore.

Cependant des intrigues contre-révolutionnaires produisirent la tentative du moine Arenas, qui échoua en 1827. En même temps se formaient deux partis, celui des *Escosesos* (les monarchistes) et celui des *Yorkinos* (les démocrates), noms connus dans la franc-maçonnerie anglaise.

A l'élection d'un nouveau président,

les derniers proposèrent le général Guerrero, les autres, le ministre de la guerre Gomez Pedrazza. La majorité se prononça pour ce dernier; mais Santa-Anna et l'ex-président Vittoria s'étant déclarés en faveur de son adversaire, Guerrero triompha à la suite d'une violente émeute des *Yorkinos*, qui détermina l'exil de Pedrazza et le bannissement général de tous les Espagnols. Une expédition partie de Cuba, sur laquelle le roi Ferdinand VII fondait l'espoir de reconquérir le Mexique, finit à Tampico où le général Barradas, qui la commandait, enfermé par Santa-Anna, fut obligé de capituler, le 11 septembre 1829.

Cependant Guerrero ne disposait que d'un pouvoir chancelant. Le général de l'armée de réserve, Anastase Bustamente, se mit à la tête de la réaction et publia, le 4 décembre 1829, le fameux *plan de Jalapa*. Guerrero, qui s'était réfugié dans le midi, fut livré par un traître, traduit devant un conseil de guerre et fusillé. Bravo réduisit les restes de son parti, et Bustamente, nommé vice-président, s'empara de la direction des affaires, en l'absence du président légitime, Pedrazza, et forma un gouvernement énergique de 4 membres, qui ne déguisa pas longtemps ses tendances à l'absolutisme. Profitant du mécontentement excité par les rigueurs des centralistes, Santa-Anna fomenta à Vera-Crux une insurrection militaire. D'abord vaincu à Toloma par l'armée du ministère, il reprend le dessus après le *pronunciamento de Tampico*, du 10 mars 1832, manifestation populaire en faveur de Pedrazza, que Bustamente s'obstinait toujours à tenir éloigné. Mais la défection de son parti à Puebla força ce dernier à s'exiler à son tour, et Santa-Anna, victorieux, se soumit sans peine à laisser revenir à la présidence Pedrazza, son ancien ennemi et maintenant son allié, dont le temps était près d'expirer. Mais après la retraite de Pedrazza, il la revendiqua pour lui-même et l'obtint, en mars 1833.

Santa-Anna, de son côté, aspirait au pouvoir absolu, tout en ayant l'air d'être pressé de se retirer des affaires. Les réformes du congrès, qui tendaient à la fois à la réduction du budget militaire et à la confiscation des biens ecclésiastiques, avaient produit un mouvement parmi les troupes et parmi les prêtres. Santa-Anna, qui se mit à leur tête, en profita pour dissoudre cette assemblée qui lui était hostile, et, après en avoir convoqué une nouvelle, il étouffa dans le sang de ses adversaires la résistance à l'ordre de choses qu'il venait d'établir; il dicta des changements à la constitution (23 octobre 1835), par lesquels le pouvoir central se trouva fortifié aux dépens de l'indépendance des provinces. Ces événements hâtèrent la révolte des Texiens. Santa-Anna marcha contre eux; mais il fut battu et fait prisonnier, après que, le 2 mars 1836, le Texas eût solennellement proclamé son indépendance. La reconnaissance du Mexique par l'Espagne eut lieu vers la fin de la même année.

La captivité de Santa-Anna fit remettre la présidence aux mains de Bustamente, qui, revenu de France, persista dans la conduite politique de son prédécesseur.

Mais de graves différends allaient éclater entre la France et le Mexique. De cruelles avanies et des violations réitérées du droit des gens sur la personne et les biens de Français établis dans le pays, avaient profondément compromis la dignité de la France. Toutes ses représentations étant demeurées sans résultat, le gouvernement français crut devoir recourir à des moyens plus énergiques. Au printemps de 1838, il fit remettre au gouvernement mexicain un *ultimatum* demandant indemnité pour toutes les pertes éprouvées par des Français, destitution de quelques officiers et fonctionnaires mexicains coupables d'actes de meurtre et de brutalité, enfin participation à la jouissance de tous les avantages commerciaux accordés aux nations les plus favorisées, et levée de l'interdiction du commerce de détail. En attendant l'expiration du délai fixé, le capitaine Bazoche, qui tenait le golfe avec 2 frégates et 4 bricks, commença, le 13 avril 1838, le blocus des ports du Mexique. En octobre arriva une escadre plus forte, composée de 3 frégates de 60 canons, 2 corvettes, 5 bricks, commandée par le contre-amiral Baudin, porteur d'un *ultimatum* définitif. La conférence qu'il eut, à Jalapa, avec les envoyés du président, étant restée sans résultat, les hostilités éclatèrent. Le 27 novembre, au bout de 4 heures, le fort de Saint-Jean-d'Ulloa, qui, dans la guerre de l'indépendance, avait résisté 8 ans aux attaques des Mexicains, fut réduit en un monceau de ruines par le feu de l'escadre française, et le gouverneur de la Vera-Cruz, l'ayant rendu le lendemain par capitulation, s'obligea également à évacuer cette ville avec la presque totalité de ses forces. Mais le président ne ratifia pas la capitulation. Le 30 novembre, le congrès déclara la guerre à la France, et Santa-Anna, relâché de sa captivité, fut envoyé à la Vera-Cruz, avec les troupes mêmes qui venaient de s'en éloigner. La nuit du 5 décembre fut signalée par une descente tout-à-fait imprévue de nos troupes, qui réussirent à surprendre la ville. Peu s'en fallut que Santa-Anna lui-même ne tombât au pouvoir de M. le prince de Joinville (*voy.*), qui prit une part glorieuse à toute cette campagne. Une caserne néanmoins résista vigoureusement, et l'ennemi, supérieur en forces, s'étant rallié sous son chef, l'amiral ordonna la retraite. Santa-Anna essaya de l'inquiéter, mais il s'attira un échec, et fut même grièvement blessé. La médiation anglaise fit bientôt suspendre les hostilités; et, le 9 mars 1839, la paix fut conclue. La France consentait à la réduction de l'indemnité de 800,000 à 600,000 piastres, renonçait au droit de commercer en détail, mais obtenait satisfaction sur tous les autres points.

De grandes commotions intérieures survenues dans l'intervalle ne furent pas sans influence sur la solution pacifique de ces différends. Un mouvement populaire avait forcé le président de former un ministère plus libéral. Des troubles dans les provinces voisines du Texas, dans le Yucatan et dans le Tabasco, ont aussi, plusieurs fois depuis, mis à découvert les germes de dissolution dont est travaillée l'union mexicaine. Mais c'est surtout la terrible émeute que la journée du 25 juillet 1840 vit éclater dans la capitale, à la voix du général Urréa, qui porta un rude coup aux partisans de la centralisation. Bustamente, gravement menacé par les fédéralistes, ne put les apaiser qu'au prix des concessions les plus importantes, et en leur garantissant l'amnistie. Cependant, depuis ce temps le pouvoir central a repris des forces, et des Mexicains éclairés, tels que M. Gutierrez Estrada, affirment que les tendances du pays sont plus monarchiques qu'on ne le croit. Jusqu'ici cette parole de Bolivar conserve toute sa vérité relativement aussi au Mexique : « Nous avons acheté l'indépendance au prix de tous les autres biens politiques et sociaux. » — *Voir*, sur l'histoire du Mexique, l'ouvrage d'Antonio de Solis (*voy.*), dont il a paru une nouvelle édition, en 1825 (Madrid, 4 vol. in-8°); Pablo de Mendibil, *Resumen historico de la revolucion mexicana* (Londres, 1827), etc., etc. Ch. V. et S.

MEYERBEER ou plutôt Beer (Jacques-Meyer), frère aîné du poëte Michel Beer à qui nous avons consacré un article sous ce dernier nom, et fils d'un riche banquier juif de Berlin, est né dans cette ville en 1791 selon les uns, et selon d'autres en 1794. Ses dispositions musicales s'annoncèrent dès l'âge le plus tendre; il jouait sur le piano les mélodies qu'il entendait en y ajoutant de la main gauche l'harmonie qui semblait naître machinalement sous ses doigts. Cette heureuse facilité qui étonnait tout le monde détermina son père à lui donner un maître de piano; il fut mis sous la direction d'un pianiste distingué de l'école de Clementi (*voy.*), et ce dernier l'ayant entendu dans un voyage qu'il fit en Allemagne, se décida, malgré son aversion pour l'enseignement, à lui donner des leçons pendant tout le temps de son séjour à Berlin. Il ne fut guère moins précoce dans son talent pour la composition; il commença par écrire sans aucun principe; mais les musiciens sous les yeux de qui passèrent ces essais y trouvèrent de la grâce et de l'originalité; on sentit alors la nécessité de lui donner un maître de composition : il travailla d'abord avec Bernard Weber, chef d'orchestre du théâtre de Berlin, puis se mit à Darmstadt sous la direction de l'abbé Vogler, praticien fort exercé, mais théoricien quelque peu obscur, d'ailleurs peu habitué à sacrifier aux grâces et toujours renfermé dans les formes scolastiques qu'il affectionnait par-dessus tout. M. Meyerbeer resta sous sa direction pendant deux ans, s'exerça sur l'orgue, écrivit beaucoup de musique religieuse et une grande cantate, *Dieu et la nature*, qui lui valut le titre de compositeur de la cour grand-ducale. Il se rendit à Munich, âgé de 18 ans, et y donna un oratorio-opéra intitulé *La fille de Jephté*, qui n'obtint aucun succès. Ce déplaisir fut bientôt oublié et le jeune compositeur alla visiter Vienne, où ayant entendu Hummel, il voulut changer son style sur le piano et fit à cet effet d'incroyables efforts de travail; il composa même en ce temps un grand nombre de morceaux pour son instrument, mais il ne voulut point les écrire dans la crainte qu'on ne s'emparât de ses idées; sa carrière ayant ensuite pris une autre direction, il ne s'en occupa plus et finit par perdre tout-à-fait le souvenir de ces pièces qu'il avait longtemps jouées de mémoire, et qui se sont ainsi trouvées anéanties avant d'avoir vu le jour.

Pendant son séjour à Vienne, M. Meyerbeer écrivit un opéra-comique qui fut représenté (1814) à Stuttgart sous le titre des *Deux califes* et plus tard à Prague sous celui d'*Amilhek ou l'Hôte et le convive*. Composé dans le même style que *La fille de Jephté*, il n'obtint pas plus de succès. Salieri indiqua à l'auteur le véritable point par où péchait sa composition : c'était l'absence de mélodies bien conduites et habilement développées; il lui conseilla d'aller en Italie, lui prédisant que le séjour de ce pays l'habituerait à tirer meilleur parti des pensées heureuses et originales qu'il savait si bien concevoir.

Après plusieurs années d'études, M. Meyerbeer donna sur le théâtre de Padoue *Romilda e Costanza* (1817); le style de cet opéra, qui fut bien accueilli, se rapprochait de celui de Paër et de Mayer, et la première manière de l'auteur était totalement changée. Ce fut dans ce système qu'il écrivit, en 1819, *Semiramide riconosciuta*, pour le théâtre de Turin, et en 1820, *Emma di Resburgo*, à Venise; ce dernier ouvrage fut joué sur plusieurs théâtres d'Italie et d'Allemagne, et réussit parfaitement. Il fut suivi d'un opéra écrit à Berlin sur des paroles allemandes, mais dans le style italien, intitulé *la Porte de Brandebourg*, et dont des circonstances particulières empêchèrent la représentation. Rappelé en Italie par le directeur du théâtre *della Scala*, M. Meyerbeer donna, en 1822, à Milan, *Margarita d'Angio*, ouvrage généralement beau, qui obtint un grand succès dans toute l'Italie et qui, traduit en français et représenté à Paris et sur les principaux théâtres de la province, n'y fut pas moins bien accueilli. Vinrent ensuite l'*Esule di Granata*, dont la représentation n'eut lieu qu'à la fin de la saison théâtrale, et où l'on ne remarqua qu'un duo qui électrisa le public jusqu'alors froid et mal disposé; *Almanzor*, que la maladie de la principale cantatrice empêcha d'aller en scène; et enfin *il Crociato in Egitto*, donné à Venise en 1825, et qui fit fureur dans toute l'Italie. A Paris, cet opéra fut médiocrement accueilli, quoique l'auteur fût venu en surveiller la mise en scène et que l'exécution en eût été confiée à des chanteurs de premier ordre. Cette musique, belle assurément, mais en général triste et sévère, parut faible et sans couleur à côté des admirables productions de Rossini, qui pour les Parisiens avaient encore le charme de la nouveauté.

En France, M. Meyerbeer, fit de nouvelles études et resta six années sans rien donner au public. Le fruit de ce temps de silence et de réflexion fut l'apparition sur le grand théâtre lyrique de Paris de *Robert-le-Diable*, où le compositeur suivit une route toute nouvelle, où il saisit admirablement le goût du public français en liant à l'action dramatique les plus beaux effets de mélodie et d'harmonie, tirant de la connaissance de l'orchestre qu'il possède au plus haut degré les résultats les plus avantageux, et enfin rattachant à ses succès l'opinion générale qui fut comme entraînée dès les premières représentations.

L'opéra de *Robert-le-Diable* avait longtemps attendu son tour de représentation : il parut à la fin de 1831. Quatre ans plus tard, au mois de mars 1836, *les Huguenots* obtenaient sur la même scène le plus éclatant succès. Ce grand ouvrage, conçu dans le même système que le précédent, offre peut-être à un degré plus éminent encore l'assemblage des qualités et des défauts de l'auteur; le principal mérite de la composition consiste dans l'expression vivement sentie des passions et des caractères. D'ailleurs le compositeur emploie toutes les ressources imaginables que l'art peut lui offrir; il n'en veut négliger aucune, et si ce luxe de moyens amène souvent les plus heureux effets, il a l'inconvénient de fatiguer l'auditeur et de ne point lui laisser le loisir d'une admiration tranquille et intime. On est souvent plus étourdi qu'ému par les plus beaux morceaux des opéras français de M. Meyerbeer; d'ailleurs le travail et la recherche s'aperçoivent presque toujours, bien que plus d'une irrégularité puisse être relevée çà et là. Mais ensuite, si l'on examine tout ce qu'il y a de grand et de pathétique dans divers morceaux; si l'on apprécie la nouveauté de certaines combinaisons, la force de conception de quelques autres; si surtout l'on embrasse le tout par un coup d'œil d'ensemble, il est difficile d'avoir le courage de remarquer quelques taches au milieu de tant de beautés. On peut se sentir plus porté vers un genre de musique tout différent, mais on n'en paie pas moins un légitime tribut d'admiration au compositeur dont la scène française semble avoir complétement formé et définitivement fixé le talent, en classant ses dernières productions au-dessus de tout ce qu'il avait fait jusqu'alors et en lui donnant sur le Parnasse musical la place honorable qui lui sera désormais acquise.

M. Meyerbeer est officier de la Légion-d'Honneur, associé étranger de l'Institut de France, membre de l'Académie des Beaux-Arts de Berlin et maître de chapelle du roi de Prusse. Outre les opéras dont nous avons parlé, il a composé de la musique d'église, des psaumes, des cantiques, des cantates et des mélodies sur paroles allemandes, françaises et italiennes. Il a en portefeuille un grand opéra français dont les répétitions ont été retardées parce que l'auteur n'a pu distribuer les rôles d'après ses intentions et n'a pas voulu se laisser imposer des chanteurs qui ne lui convenaient point.

J. A. de L.

MEZERAY (François Eudes de), célèbre historien français, naquit à Ry, village normand (Seine-Inférieure), en 1610, d'un père chirurgien qui s'appelait *Eudes*. Son frère aîné, Jean, fut le fondateur de la congrégation des Eudistes. François prit le surnom de Mezeray, d'un hameau voisin de Ry. Après avoir fait ses études à Caen, il vint à Paris, où il s'appliqua avec ardeur à la poésie; mais des Yvetaux, alors en renom, lui conseilla de se livrer plutôt à l'étude de l'histoire et de la politique, et lui procura un emploi dans l'armée de Flandre. Mezeray en fut dégoûté au bout de deux campagnes, et revint à Paris, où il composa, au collége Sainte-Barbe, le livre qui fit sa réputation. Il publia, en 1643, le 1er vol. de l'*Histoire de France*, in-fol., n'ayant encore que 32 ans. Trois ans après, il fit paraître le 2e, qu'il fit suivre, en 1651, du 3e et dernier. Richelieu l'avait encouragé dans son travail; il fut nommé ensuite historiographe de France et gratifié d'une pension de 4,000 livres.

« Quand Mezeray publia son Histoire, a dit M. Aug. Thierry, il y avait dans le public français peu de science, mais une certaine force morale, résultat des guerres civiles qui remplirent la dernière moitié du xvie siècle et les premières années du xviie... Il entreprit, comme il le dit lui-même, de *faire souvenir aux hommes des droits anciens et naturels contre lesquels il n'y a point de prescription...* Il se piqua d'aimer les vérités qui déplaisent aux grands, et d'avoir la force de les dire; il ne visa point à la profondeur ni même à l'exactitude historique; son siècle n'exigeait pas de lui ces qualités dont il était mauvais juge. Aussi notre historien confesse-t-il naïvement que l'étude des sources lui aurait donné trop de fatigues pour peu de gloire. Le goût du public fut sa seule règle, et il ne chercha point à dépasser la portée commune des esprits pour lesquels il travaillait. Plutôt moraliste qu'historien, il parsema de réflexions énergiques des récits légers et souvent faux. La masse du public, malgré les savants qui le dédaignaient, malgré la cour qui le détestait, fit à Mezeray une renommée qui n'a point encore péri. Après les travaux des Valois, des Ducange, des Mabillon et des autres savants qui s'élevèrent en foule dans la dernière moitié du XVII^e siècle, la franchise des maximes de Mezeray ne fut plus une excuse pour la frivolité de ses narrations : on commençait à exiger d'un historien autre chose que de la probité et du courage. Mezeray conserva sa réputation d'honnête homme aux yeux de ceux qui avaient résisté aux séductions du grand règne; mais auprès de quiconque s'était éclairé par les recherches nouvelles il perdit sa réputation d'historien. » (*Lettres sur l'histoire de France*, lettre IV).

Dans la suite, Mezeray donna un *Abrégé* de son *Histoire de France*, 1668, 3 vol. in-4° (la meilleure édition est celle de 1775, 14 vol. in-12). Cet abrégé fut encore bien reçu du public; cependant l'auteur ayant répété ce qu'il avait dit de l'origine des impôts de la France, déplut à Colbert. Mezeray promit de corriger ses ouvrages, mais ses changements ne parurent pas suffisants : Colbert supprima la moitié de sa pension. Mezeray en murmura, et l'autre moitié lui fut retirée. Ne voulant plus, disait-il, parler du roi, ni en bien ni en mal, il publia alors son *Traité de l'origine des Français* (Amst., 1688, in-12). Membre de l'Académie-Française, il en devint secrétaire perpétuel après la mort de Conrart, et mourut le 10 juillet 1683. Ses papiers furent déposés, par ordre de Colbert, à la Bibliothèque royale, où ils se trouvent toujours. On a aussi de lui une continuation de l'*Histoire des Turcs*, depuis 1612 jusqu'en 1649, faisant partie d'une traduction, par Vigenère, de l'Histoire de Chalcondyle, revue et annotée par Mezeray (Paris, 1662, 2 vol. in-fol.). L. L.

MEZZOFANTI (JOSEPH), cardinal-prêtre de l'Église romaine et un des savants les plus célèbres de l'Italie, est né, le 19 septembre 1771, à Bologne, où il reçut son éducation. Doué d'une facilité vraiment merveilleuse pour apprendre les langues étrangères, il en sait plus de trente, qu'il parle, dit-on, toutes avec une égale perfection; néanmoins, il n'est point, à proprement parler, philologue. Il était bibliothécaire à Bologne, lorsqu'éclatèrent les troubles qui amenèrent l'occupation d'Ancône, et il fut envoyé à Rome avec la députation chargée de faire des représentations au pape. A peine arrivé, il tomba malade, vraisemblablement à la suite des émotions que lui avait fait éprouver l'état du pays, et il fut longtemps à se rétablir. En 1833, lorsque M. Ange Mai (*voy.*) fut nommé secrétaire de la congrégation pour la propagation de la foi, il obtint la place de premier conservateur de la bibliothèque du Vatican. Le 13 février 1838, il fut promu à la dignité de cardinal-prêtre, et quelque temps après, il reçut les diplômes de membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg et de membre honoraire de la Société allemande de Leipzig. *C. L.*

MEZZOTINTO ou plutôt *mezze tinte*, pluriel de *mezza tinta*, couleurs médianes, demi-teintes, expression italienne qui s'est introduite dans toutes les langues d'Europe, *voy.* GRAVURE, T. XII, p. 803. X.

MIAOULIS (ANDRÉ), amiral grec qui s'est rendu célèbre dans la guerre de l'indépendance, naquit à Négrepont, en 1772. Son père, Démétrius Bokos (pron. Vokos), petit caboteur de cette île, lui confia de bonne heure le commandement d'une felouque, en turc *miaoul*, d'où lui vint le surnom de Miaoulis. Le commerce des grains qu'il fit entre Odessa et les côtes de France et d'Espagne, en dépit des croisières anglaises, lui ayant rapporté des profits considérables, il alla s'établir à Hydra (*voy.*), où il acquit en peu de temps une grande influence. Aussi distingué par son sang-froid et sa bravoure que par son expérience, Miaoulis était une acquisition trop précieuse pour que les chefs de l'insurrection nationale de 1821 (*voy.* GRÈCE, T. XIII, p. 36 et suiv.) ne cherchassent pas à l'attirer dans leurs rangs; il hésita longtemps à embrasser leur parti, mais à la fin il s'y décida, et dès cet instant, il se dévoua entièrement à la cause de la révolution. Il arma donc un bâtiment, auquel il donna le nom de *Léonidas*, et se joignit à la flotte grecque. Nommé commandant en chef en 1822, il battit les Turcs successivement à Patras, le 5 et le

8 mars, et dans le canal de Spezzia, le 10 septembre. N'ayant pu empêcher le débarquement d'Ibrahim-Pacha (*voy.*), il résolut d'incendier sa flotte dans le port de Modon, et il y réussit, le 12 mai 1825. Le 8 décembre suivant, il alla attaquer le capitan-pacha, à qui il brûla une frégate et enleva plusieurs transports. Le 8 janvier 1826, il se retrouva en présence de la flotte turco-égyptienne, près du cap Papas, et après un combat acharné, il eut encore le dessus, mais sans pouvoir empêcher la chute de Missolonghi. Ce fut son dernier exploit, l'arrivée des flottes alliées ayant condamné la flotte grecque à l'inaction. L'année suivante, il consentit d'abord à se ranger sous les ordres de lord Cochrane (*voy.*); cependant, ne voulant pas participer à l'exécution de plans qu'il n'approuvait pas, il ne tarda pas à se retirer à Poros, puis à Hydra, où il vécut dans la retraite jusqu'à l'arrivée de Kapodistrias (*voy.*), qui lui confia le commandement de la flotte et l'inspection du port de Poros. Mais la bonne intelligence ne régna pas longtemps entre eux. Mécontent de l'état de dépérissement où le gouvernement laissait la flotte, Miaoulis se jeta dans le parti de l'opposition, en 1830. Après d'inutiles tentatives de rapprochement, en 1831, il se mit à la tête des Hydriotes révoltés, s'empara des vaisseaux à l'ancre dans le port de Poros et y mit le feu de peur qu'on ne les lui reprît. La frégate *l'Hellas*, construite en Angleterre, et la seule que possédassent encore les Grecs, fut misérablement détruite en cette occasion (*voy.* T. XV, p. 607). On instruisait contre lui un procès de haute-trahison, lorsque la mort du président (9 octobre 1831) fit suspendre les poursuites, et dès le commencement de l'année suivante, Miaoulis fut nommé, par la commission gouvernementale qui siégeait à Perachore, grand navarque et inspecteur de toutes les stations grecques dans l'Archipel. La fuite du président provisoire ayant assuré la victoire aux patriotes, Miaoulis se rendit à Nauplie pour essayer de réconcilier les partis. Il obtint un succès complet dans cette tentative délicate. Lorsque l'assemblée nationale reconnut pour roi Othon de Bavière, Miaoulis fut chargé, avec quelques autres, d'aller lui offrir la couronne. A cette occasion, le roi Louis de Bavière le nomma commandeur de son ordre. En 1833, la réorganisation de la marine grecque fournit au nouveau gouvernement l'occasion de récompenser ses services : Miaoulis fut élevé au grade de contre-amiral et de préfet maritime. En 1835, la place de vice-amiral, qui n'existait point dans la marine de la Grèce, fut créée en sa faveur. Cependant, la situation malsaine de l'île de Poros, siége de sa préfecture, et les désagréments qu'il avait eu à essuyer dans l'accomplissement des devoirs de sa charge, avaient déjà, à cette époque, altéré gravement sa santé. Il fut forcé de donner sa démission peu de temps après, et se retira à Athènes, où il expira, le 24 juin 1835, vivement regretté de son souverain, qui lui fit remettre à son lit de mort le diplôme de grand'croix de l'ordre du Sauveur. Son corps fut solennellement enterré au Pirée, près du monument de Thémistocle, et son cœur envoyé à Hydra, dans une urne d'argent.

Miaoulis avait eu 6 fils. Nous n'avons à parler ici que du 3ᵉ, ANTOINE, né en 1802, qui illustra son nom en combattant avec un courage héroïque aux côtés de son père. L'éducation distinguée qu'il avait reçue à Livourne et à Toulon lui assurait une grande supériorité sur la plupart de ses compatriotes. Aussi, le comte Kapodistrias le nomma-t-il membre du tribunal supérieur qui siégeait à Spezzia. La reconnaissance ne put toutefois le décider à se soumettre aux vues du président, et ayant donné sa démission en 1829, il se retira à Hydra. La régence l'éleva au grade de capitaine de seconde classe, et plus tard, le roi Othon le choisit pour son aide-de-camp. Ce fut en cette qualité qu'il accompagna ce prince en Allemagne, où le choléra l'enleva, le 12 novembre 1836. *C. L. m.*

MIASMES (*μίασμα*, dérivé du verbe *μιαίνειν*, souiller, corrompre), émanations volatiles provenant de corps malades et qui, respirée par des sujets sains, développent chez eux des maladies semblables à celles qui ont donné naissance aux miasmes. Nous reviendrons sur cette matière au mot Virus; *voy.* aussi Émanations, Contagion, Infection, etc. Z.

MICALI (Joseph), né à Livourne, d'une riche famille de négociants, voyagea de bonne heure en Italie, en France et en Allemagne, et, à son retour dans sa patrie, il se livra tout entier à des études archéologiques, dont le fruit fut son grand ouvrage : *L'Italie avant la domination des Romains* (Flor., 1810, 4 vol.). Ce travail important, qui a été couronné par l'Académie de la Crusca, fut refondu par lui et publié 22 ans plus tard sous le titre d'*Histoire des anciens peuples de l'Italie* (Flor., 1832, 3 vol.) : c'est sur cette seconde édition qu'il fut traduit en français par M. Raoul-Rochette (*voy.*), Paris, 1824, chez Treuttel et Würtz, 4 vol. in-8°; atlas in-fol. L'auteur y joignit une collection curieuse de gravures, en 120 feuilles in-fol., représentant les monuments les plus célèbres, sous le titre de *Monuments anciens*. Quoiqu'il ne semble pas l'avouer, il est facile de voir qu'il a mis à profit non-seulement les découvertes récentes faites à Chiusi, Vulci, Perugia, Tarquinie, mais les travaux des savants étrangers qui l'ont précédé dans cette carrière. On ne peut certainement pas adopter toutes ses opinions ni admettre sans restriction son système sur l'origine des peuples de l'Italie; cependant, son ouvrage est fort remarquable, et il a rendu surtout un grand service en excitant puissamment en Italie le goût pour les recherches archéologiques. Depuis quelques années, M. Micali s'occupe d'une histoire des états commerçants de l'Italie au moyen-âge. *C. L.*

MICHAËLIS (Jean-David), célèbre théologien et orientaliste, naquit, le 27 février 1717, à Halle, où son père était professeur des mêmes sciences. Ses études terminées, il fit un voyage en Angleterre et en Hollande. A son retour, il se chargea de continuer le catalogue de la bibliothèque de Halle, laissé imparfait par la mort du professeur Ludwig. Appelé à Gœttingue en 1745, en qualité de professeur de philosophie, il rédigea, avec Haller, en 1751, les statuts de la Société royale des sciences, dont il fut le secrétaire et pendant quelque temps le directeur. De 1753 à 1770, il fut aussi le directeur et un des collaborateurs des *Annonces littéraires de Gœttingue*; de 1761 à 1763, il exerça les fonctions de bibliothécaire de l'université. Il mourut le 22 août 1791, laissant la réputation d'un homme intègre et savant. Doué d'une infatigable activité, il a écrit un grand nombre d'ouvrages sur la grammaire hébraïque, l'histoire et l'exégèse. Son *Introduction aux livres de l'Ancien-Testament* (Gœtt., 1750, 2 vol. in-4°; nouv. éd., 1787-88), qui a été traduite en français (Genève et Paris, 1822, 4 vol. in-8°), ainsi que l'*Influence des opinions sur le langage, et du langage sur les opinions* (Brême, 1762, in-8°), etc.; son *Droit mosaïque* (Francf., 1770-75, 6 vol.; 2e éd., 1776-80, 5 vol.) et sa *Morale*, publiée par Stæudlin (Gœtt., 1792-1823, 3 vol.), le placent au premier rang des savants de son siècle. Les Académies de Londres et de Paris l'admirent dans leur sein, et l'empereur d'Allemagne lui conféra le titre de conseiller impérial. Nous possédons son *Autobiographie*; mais nous devons, en outre, à Heyne et à Eichhorn de justes appréciations des services que Michaëlis a rendus aux lettres sacrées. — Son fils, Christian-Frédéric, mort en 1814, professeur à Marbourg, a publié plusieurs ouvrages de médecine et de chirurgie. *C. L.*

MICHALLON (Claude), sculpteur célèbre, naquit à Lyon, en 1751, et se fit remarquer dès l'enfance, par un goût naturel pour l'art qui devait un jour l'illustrer. Il vint à Paris pour recevoir les leçons de Bridan et de Coustou, et à force d'études opiniâtres il remporta à l'Académie le grand prix de sculpture. Pendant son voyage à Rome, résultat de cette distinction, il fut chargé, en 1788, d'exécuter en marbre le tombeau du peintre Drouais (*voy.*), son ami, et s'en acquitta de manière à acquérir quelque gloire. Forcé de repasser en France, par suite des événements politiques, il fit les statues colossales qui figuraient alors dans les fêtes données à la nation, et au milieu de travaux plus sérieux, il composa divers modèles de pendules, parmi lesquels on remarque *l'Amour et Psyché*. Son chef-d'œuvre est sans contredit le buste de

Jean Goujon. Il travaillait à des bas-reliefs au Théâtre-Français, lorsqu'une chute causa sa mort, en 1799. D. A. D.

MICHAUD (Joseph), historien des croisades, membre de l'Académie-Française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, né dans un village de France sur les confins de la Savoie, en 1769, appartenait à une famille qui, dans le Piémont, a eu quelques illustrations militaires. Il fit ses études à Bourg en Bresse, et vint fort jeune à Paris, en 1791. Il chercha d'abord à se faire connaître par la publication d'un *Voyage littéraire* fait, en 1787, *au Mont-Blanc et dans quelques lieux pittoresques de la Savoie;* bientôt après, il fit paraître un conte oriental sous ce titre : *Origine poétique des mines d'or et d'argent.* Mais alors la littérature n'était pas une de ces mines : la révolution absorbait tous les intérêts et toutes les pensées; on se sentait invinciblement porté à la combattre ou à la défendre. Michaud se rangea parmi ses ennemis. Il écrivit dans des feuilles royalistes, au risque de compromettre son repos, sa liberté, même sa vie. Peu de jours avant le 10 août 1792, il publia une satire intitulée : *Déclaration des droits de l'homme, poëme* anti-révolutionnaire, et fut bientôt réduit à se cacher. Mais il ne tarda pas à reprendre ses attaques dans les journaux royalistes; il fut dénoncé, et pour détourner l'orage qui le menaçait, il fit imprimer un petit poëme de dix pages, intitulé : *Ermenonville, ou le tombeau de Jean-Jacques.*

Quelque temps après, Michaud fonda *la Quotidienne* (*voy.*); car cette feuille n'a point commencé, comme on le croit assez généralement, en 1814 : son origine remonte aux derniers temps de la Convention nationale (1795).

Après la journée du 13 vendémiaire, il s'enfuit de Paris, fut arrêté à Chartres et reconduit dans la capitale; on lit dans les *Révolutions de Paris :* « Michaud, rédacteur du journal *la Quotidienne*, condamné à mort par contumace le 5 brumaire (27 oct. 1795), lendemain de la clôture de la Convention, par le conseil militaire établi à Paris, au Théâtre-Français, comme convaincu d'avoir par son journal constamment provoqué à la révolte et au rétablissement de la royauté. » Michaud rapporte (dans une note de son poëme du *Printemps d'un proscrit*) qu'il fut *exécuté en effigie sur la place de Grève.* C'est au dévouement d'un ami courageux (Giguet), qui réussit à le faire évader, que l'historien des croisades dut de n'être exécuté qu'en effigie.

Sa vie fut aussi orageuse sous le Directoire qu'elle l'avait été sous la Convention. Un an s'était écoulé depuis la sentence fatale, il avait purgé sa contumace, il avait été acquitté par un jugement obtenu au commencement de l'an V (1796), il reprit la rédaction de *la Quotidienne;* il publia, contre Chénier et Louvet, une satire intitulée : *Petite dispute entre deux grands hommes;* il défendit, devant les tribunaux, Dusaulchoy, rédacteur du journal intitulé *le Batave;* et, après la journée du 18 fructidor, il fut condamné à la déportation. Assez heureux pour fuir de la capitale, il alla se cacher dans les montagnes du Jura, et ne reparut dans Paris qu'après la révolution du 18 brumaire.

Dans son long exil, Michaud avait composé les six chants du *Printemps d'un proscrit.* Ce poëme porte l'empreinte mélancolique de sa position; mais on y trouve aussi l'expression aigrie de ses opinions et de ses sentiments. Il y a souvent de la poésie, mais souvent aussi des exagérations plus que poétiques, des plaintes trop acerbes contre les hommes et contre la France de cette époque; des accusations portées bien au-delà des limites où la vérité finit et où l'erreur et l'injustice commencent. Ce poëme, qui a été souvent réimprimé, et où l'on reconnaît l'école et le digne élève de Delille, ne fut point imprimé sous la république; il ne parut qu'en 1803.

L'ennemi de la Convention et du Directoire ne pouvait être l'ami du consulat. Michaud publia les *Adieux à Bonaparte*, c'est-à-dire à sa gloire (1800). Il n'attacha pas son nom à ce pamphlet; mais la police savait qu'il en était l'auteur, et il fut enfermé dans la prison du Temple, où il ne resta pas longtemps.

Si l'on veut juger aujourd'hui dans quel esprit était rédigé cet écrit, il suffira de remarquer que, dans les premiers temps de la restauration, Michaud s'empressa de le faire réimprimer, et qu'alors il y mit son nom.

En 1801, parut le premier ouvrage historique de Michaud : *Histoire des progrès et de la chute de l'empire de Mysore, sous le règne d'Hyder-Ali et de Tippo-Saïb* (2 vol. in-8°). En 1802, il adressa trois *Lettres à l'abbé Delille sur le sentiment de la pitié* : on les trouve imprimées dans plusieurs éditions du *Printemps d'un proscrit*. La même année 1802, parut, en 4 vol. in-8°, la *Biographie moderne* sous la rubrique de Leipzig, mais imprimée à Paris, dans l'officine des deux frères Michaud, alors associés, comme imprimeurs-libraires, avec Giguet. Cette biographie fut saisie par la police; mais beaucoup d'exemplaires étaient déjà répandus, et ce dictionnaire peut être regardé comme le premier germe de la grande *Biographie universelle* et de la *Biographie des vivants* également sortis de la même librairie.

Une imitation heureuse du poëme de Claudien sur l'*enlèvement de Proserpine*, et quelques autres écrits de Michaud, en prose et en vers, furent réunis par lui dans ses éditions du *Printemps d'un proscrit*; il joignit des notes nombreuses aux deux derniers volumes de l'*Énéide* de Delille (1805) et aux Bucoliques traduites en vers par de Langeac.

Napoléon régnait. Il avait rendu, dans son empire, toute résistance difficile et dangereuse; le monde pliait : que pouvait l'inimitié d'un poëte et d'un littérateur! Michaud crut prudent de se rapprocher du héros qu'il avait voulu congédier, et, comme tant d'autres, il sacrifia; il chanta (1811) l'hymen de Napoléon et de la fille des Césars dans un poëme intitulé : *Fragment d'un treizième livre de l'Énéide*, et où se remarque une flatterie énorme. Il publia aussi (1812) des *Stances sur la naissance du Roi de Rome*. Ces deux pièces étaient un tribut payé aux nécessités du temps, comme, sous Robespierre, l'avait été un petit poëme de l'*Immortalité de l'âme*, signé *par le citoyen Michaud*.

Ce fut à cette époque (1811) que commencèrent les publications de la *Biographie universelle* [*], et du premier volume de l'*Histoire des Croisades*, deux des plus grands monuments littéraires du XIXe siècle. Le succès des trois premiers volumes de l'*Histoire des Croisades* fut tel qu'il fallut les réimprimer avant que l'ouvrage fût terminé. La 5e et dernière édition a été donnée par l'auteur en 1838 (6 vol. in-8°); un abrégé de cette histoire a paru la même année (2 vol. in-12). Enfin, l'ouvrage entier, traduit en diverses langues, témoigne du succès qu'il a obtenu dans les littératures étrangères [**].

Un grand nombre de documents n'ayant pu trouver place dans la rédaction de l'historien, il eut l'idée utile de réunir, en 4 vol. supplémentaires, sous le titre de *Bibliothèque des Croisades*, et avec l'indication de toutes les sources où il avait puisé, des notices et des extraits de tous les auteurs contemporains qui ont écrit sur ces guerres mémorables. On peut joindre aussi à l'*Histoire* et à la *Bibliothèque des Croisades*, comme second supplément, la *Correspondance d'Orient* (7 vol. in-8°), ouvrage curieux fait par Michaud, et par un de ses élèves, M. Poujoulat, qui l'avait accompagné dans le long voyage qu'il entreprit, étant déjà plus que sexagénaire, pour visiter les contrées et tous les lieux illustrés par les armes ou le passage des croisés. Michaud fut reçu chevalier du Saint-Sépulcre dans les murs de Jérusalem.

On lui doit la publication de la première partie de la *Correspondance littéraire* de Grimm et de Diderot; les deux autres parties furent éditées l'une par Salgues, l'autre par Suard. Cette correspondance fameuse s'étend de 1753 à 1790, et forme 16 vol. in-8°.

Joseph Michaud fut reçu membre de l'Académie-Française en 1813, à la place de Cailhava. La même année, il publia une notice sur Jacques Delille, dans les

---

(*) *Voy*. T. III, p. 544, et la note de la p. 541. L'auteur de cette notice y eut une grande part: c'est sans doute pour cette raison qu'il passe si rapidement sur ce précieux recueil. S.

(**) *Voy*. le jugement qui en a été porté T. VII, p. 272. S.

deux éditions qu'il donna des œuvres de ce poëte (18 vol. in-8° ou in-12). Ami de Mme Cottin, il composa, pour introduction au roman de *Mathilde*, un *Tableau historique des trois premières croisades*, et il écrivit sur cette dame une notice historique, qui a été réimprimée en tête du roman d'*Élisabeth, ou les Exilés de Sibérie*.

Après la chute de l'empire, Michaud se hâta de rétablir *la Quotidienne*. Dans la première quinzaine de mars, il se sauva jusqu'à Boulogne; mais il revint bientôt à Paris et ne fut point inquiété. Alors, et pendant toute la durée des Cent-Jours, *la Quotidienne* perdit ses traits, sa physionomie et jusqu'à son nom; ce n'était plus, par le titre, que la *feuille du jour*, et, par le fait, que la *feuille de la veille*, car elle n'était plus rédigée qu'avec des ciseaux, et ne contenait que des rognures du *Moniteur* et d'autres feuilles inoffensives.

Au commencement de la seconde restauration, Michaud fit imprimer l'*Histoire des quinze semaines, ou le dernier règne de Buonaparte*, brochure in-8° qui eut 27 éditions rapides. Mais les circonstances firent seules le prodigieux succès de cet écrit, dont le style est agréable et facile, mais où rien n'est approfondi, où les dates mêmes sont absentes.

En 1815, Michaud fut élu, par le département de l'Ain, membre de la Chambre appelée *introuvable*; mais la faiblesse de sa voix le tint éloigné de la tribune. La session de 1816 étant finie, il ne fut point réélu. Il avait été nommé *lecteur du roi*, officier de la Légion-d'Honneur, membre du comité de lecture de l'Académie royale de musique. Déjà, depuis 1813, il s'était séparé de son association à l'imprimerie de la rue des Bons-Enfants; mais il était resté associé à la librairie, à laquelle il ne tarda pas non plus à renoncer. Il prit part à la rédaction des *Lettres champenoises* (1820 à 1824), etc.

Plus Michaud s'approchait du terme de sa vie, plus semblait s'étendre et s'accroître l'activité de son esprit. En 1836, il donna une nouvelle édition de l'*Abrégé chronologique de l'Histoire de France* du président Hénault, avec une continuation depuis la mort de Louis XIV en 1715, jusqu'à la révolution de 1830. La même année, il commença, avec M. Poujoulat, la publication d'une grande et nouvelle *Collection de Mémoires pour servir à l'Histoire de France* depuis le XIIIe siècle, en 20 vol. in-8°, qui ont paru en 40 livr. Les textes sont restitués dans leur pureté primitive, et les mémoires, accompagnés de notes, sont précédés de savantes notices.

Michaud avait été reçu membre de l'Académie des Belles-Lettres en 1837. Depuis plusieurs années, il s'était retiré à Passy, et sa santé, faible et languissante, déclinait chaque jour. Assez longtemps auparavant, Charles X avait déjà dit : « Ce bon Michaud souffre toujours, mais il dure. » Le 30 septembre 1839, il cessa de souffrir en cessant de durer.

Joseph Michaud fut sans doute, toute sa vie, un homme de parti, mais un homme de conviction. Dix fois arrêté à diverses époques, condamné à mort, condamné à la déportation, souvent réduit à fuir ou à se cacher, longtemps proscrit, il connut toutes les alarmes et tous les dangers que, dans les révolutions politiques, peut enfanter le courage d'une opinion entièrement contraire à celle qui domine. Il était d'ailleurs d'un commerce doux et facile, savant sans orgueil, poëte distingué, bon littérateur, et l'un des meilleurs historiens que la France ait produits. V-VE.

M. L.-G. Michaud, frère cadet de l'historien des croisades, d'abord officier d'infanterie, ensuite imprimeur à Paris et décoré du titre d'imprimeur du roi à la restauration, éditeur de la *Biographie universelle*, qui lui doit un grand nombre de notices, est né vers 1772. On a encore de lui différents travaux littéraires, entre autres un *Tableau historique et raisonné des premières guerres de Napoléon Bonaparte, de leurs causes et de leurs effets*, Paris, 1814, 2 part. in-8°. X.

MICHÉE, le sixième des petits prophètes, né à Moréseth ou Maresça, bourg de la tribu de Juda, dans la vallée de Tséphath, florissait sous Jotham, Achaz et Ézéchias, rois de Juda (749-679 av.

J.-C.); il était contemporain d'Ésaïe, d'Osée et d'Amos. On ne sait rien de sa vie ni de sa mort. Ses prophéties sont dirigées contre Samarie et Jérusalem dont les souffrances, déclare-t-il, seront plus grandes que celles de Babylone et des autres cités païennes. Son style est plein de mouvement et de chaleur. On trouve dans son livre un grand nombre de prophéties évangéliques, et entre autres celle concernant la naissance du Messie à Bethléhem (Mich., V, 2). X.

MICHEL (SAINT), *voy.* ARCHANGES. Sa fête se célèbre, depuis l'an 829, le 29 septembre de chaque année.

ORDRE DE SAINT-MICHEL, institué par Louis XI, à Amboise, le 1er août 1469. Le nombre des chevaliers fut d'abord fixé à 36; ils ne pouvaient appartenir à aucun autre ordre, à moins d'être empereurs, rois ou ducs; ils avaient ces mots pour devise : *Immensi tremor Oceani*. Le roi était le grand-maître. Cet ordre s'étant insensiblement avili, Henri III ordonna, en créant celui du Saint-Esprit, le 31 décembre 1578, que les chevaliers de ce nouvel ordre fussent auparavant reçus chevaliers de Saint-Michel; c'est pourquoi ils avaient le titre de *chevaliers des ordres du roi*. En 1665, Louis XIV limita le nombre des chevaliers à 100, outre ceux du Saint-Esprit. Hardouin Mansard et André Le Nôtre (*voy.* ces noms) furent les premiers artistes créés chevaliers de Saint-Michel, en 1693. Depuis, cet ordre a été donné à des gens de lettres, à des financiers, pour les récompenser de leurs services. On leur envoyait des lettres de noblesse quelques jours avant leur réception. Aboli par la Convention, l'ordre de Saint-Michel fut rétabli, le 16 novembre 1816, par Louis XVIII, qui maintint le nombre des chevaliers fixé sous Louis XIV. Le grand collier de l'ordre est en or; il est fait de coquilles d'argent entrelacées l'une dans l'autre par des aiguillettes d'or et disposées sur une chaînette d'or d'où pend une médaille de l'archange saint Michel foulant aux pieds le dragon. La décoration consiste en une croix d'or à huit pointes, émaillée de blanc, cantonnée de quatre fleurs de lis d'or, chargée en cœur d'un saint Michel foulant aux pieds le dragon. Les chevaliers portent sur leur veste un large ruban de soie noire, moiré, passé en écharpe de l'épaule droite au côté gauche, d'où pend la croix de l'ordre. D'après l'ordonnance de 1816, l'ordre de Saint-Michel était spécialement destiné à récompenser les services rendus dans les lettres, les arts et les sciences.

Pour l'ordre de Saint-Michel de Bavière, *voy.* ce mot, T. III, p. 182. X.

MICHEL I-IX, empereurs d'Orient. Pour les sept premiers, *voy.* BYZANTIN (empire); pour les deux suivants, *voy.* PALÉOLOGUE (*maison de*).

MICHEL (MIKHAÏL) FŒDOROVITCH, tsar de Russie, *voy.* ROMANOF (*maison de*).

MICHEL KORIBUTH, roi de Pologne, *voy.* WISSNOWIECKY (*princes*).

MICHEL-ANGE BUONAROTTI[*]. Une triple auréole de gloire entoure le front de cet homme extraordinaire. Sculpteur, peintre, architecte, Michel-Ange marche à la tête de son siècle, de ce siècle qui a produit Ghiberti, Raphaël et Brunelleschi (*voy.* tous ces noms). Sans modèle, comme sans imitateurs, on le voit puiser dans lui-même, non-seulement toutes ses inspirations, mais jusqu'aux ressources mécaniques de l'art que personne ne lui montra. Quoique séparé par un intervalle de deux siècles de l'immortel chantre de la *Divine Comédie*, Michel-Ange offre des rapports frappants avec le Dante, dont les ouvrages furent, avec la Bible, sa lecture favorite[**] : même puissance de création, même fougue, même imagination grandiose et souvent impénétrable.

Michel-Angelo Buonarotti, de l'an-

(*) M. Quatremère de Quincy écrit Bonarroti et donne même (*Histoire de la vie et des ouvrages de M.-A. Bonarroti*, p. 4), d'après Vasari qui, dit-il, l'a copié sur l'original, le texte d'un contrat passé entre Ghirlandaio et le père de Michel-Ange, pour l'*apprentissage* de son fils, où ce nom se trouve écrit ainsi. Néanmoins l'orthographe que nous avons suivie est le plus communément adoptée.

(**) Michel-Ange avait dessiné à la plume les principaux sujets de la *Divina Comedia* sur les marges d'un exemplaire in-fol. de ce poëme, espèce de commentaire en action qu'il eût été curieux de comparer avec les pâles illustrations de nos jours. Ce volume a été perdu dans un naufrage.

cienne famille des comtes de Canossa, naquit au château de Caprèse, dans le territoire d'Arezzo, le 6 mars 1474. Son père, podestat de Caprèse et de Chiusi, le destinait à la carrière des emplois civils. Mais Michel-Ange était né artiste*. Tout le temps qu'il pouvait dérober à ses études, il l'employait à satisfaire son penchant : il dessinait, comme Ovide faisait des vers, sans le savoir et en dépit des réprimandes paternelles.

Forcé enfin de céder à l'impérieuse volonté de la nature, Léonard Buonarotti consentit à placer son fils, âgé de 14 ans, chez Dominique Ghirlandaio (*voy.*), le plus célèbre peintre de ce temps. Michel-Ange eut bientôt surpassé son maître, de l'aveu même de celui-ci. Cette supériorité, jointe à la préférence que lui marquait Laurent de Médicis, paraît avoir excité la jalousie d'un de ses condisciples (nommé Torregiano), lequel, s'étant pris un jour de querelle avec le jeune Buonarotti, lui fracassa le nez d'un coup de poing et le défigura ainsi pour la vie.

Admis à l'école de sculpture que venait de fonder Laurent-le-Magnifique, Michel-Ange s'y distingua tellement, que le chef des Médicis voulut l'attacher à sa personne. Il le logea dans son palais, devenu le rendez-vous des savants** et des artistes, et le traita en tout comme ses propres enfants.

Nous passons sur les nombreux ouvrages de la première jeunesse de Michel-Ange pour arriver à un événement qui influa sur sa destinée. Laurent mourut le 8 avril 1492, et deux ans après, les Médicis furent chassés de Florence (*voy.* p. 490). Buonarotti employa cet intervalle à l'étude de l'anatomie, qu'il poussa, dit-on, au point d'en perdre le boire et le manger. Il a lui-même pris soin de constater cette étrange passion dans un dessin parvenu jusqu'à nous. Michel-Ange dut à l'exercice de cette science la connaissance du corps humain et du mécanisme des muscles, connaissance qui se révèle d'une manière si prodigieuse dans tous ses ouvrages, et que nul autre artiste n'a possédée au même degré.

Après l'expulsion des Médicis, Buonarotti se retira pendant quelque temps à Venise et à Bologne, où il eut occasion de s'exercer sur quelques statues de saints. C'est à l'époque de son retour à Florence, vers l'année 1495, qu'on place l'anecdote du Cupidon endormi, vendu pour antique au cardinal de Saint-Georges, qui, ayant découvert la supercherie, aurait envoyé un de ses gentilshommes à Florence pour en rechercher l'auteur. On raconte que Michel-Ange, sur qui les soupçons étaient tombés, se trahit volontairement, en improvisant à la plume, en présence de l'envoyé, cette main devenue célèbre, que le comte de Caylus a fait graver*. Le gentilhomme émerveillé l'emmena avec lui à Rome.

Ce premier séjour de Michel-Ange dans la capitale des arts est marqué par l'exécution de deux ouvrages renommés : le *Bacchus* à demi ivre, celle de ses statues qui approche le plus du style grec, et le fameux groupe de *la Piété*, qu'on regarde comme la plus finie de ses œuvres, mais qui, il faut le dire, est très déchue dans l'estime des connaisseurs, depuis que la découverte de tant de chefs-d'œuvre de l'antiquité a eu pour effet, en multipliant les points de comparaison, de reculer les bornes de la critique et d'épurer le goût.

Michel-Ange venait d'atteindre l'âge de 25 ans, lorsque ses amis le rappelèrent à Florence, où l'on s'occupait des moyens de tirer parti d'un énorme bloc de marbre, mal ébauché par un ouvrier ignorant du siècle précédent (Simon Fiesole), et abandonné depuis lors. Le colosse avorté devint, sous le ciseau de Michel-Ange, la grande statue de *David* (haute de 10 pieds), qui est placée à l'entrée du Palais-Vieux, et dont la correction, un peu froide, témoigne de la science anatomique qui distinguait l'auteur. Mais ce qui lui mérita alors le renom du premier et du plus profond de tous les dessina-

---

(*) Il racontait lui-même, en plaisantant, qu'il avait sucé l'amour et la pratique du marbre avec le lait de sa nourrice, femme d'un tailleur de pierre de Settignano.

(**) Dans ce nombre se trouvait Ange Politien (*voy.*), qui fut pendant plusieurs années le commensal habituel de Michel-Ange.

(*) M. Quatremère de Quincy a reproduit la gravure de cette main dans son ouvrage déjà cité.

teurs, ce fut le grand carton de *la guerre de Pise*, dont la perte à jamais regrettable a privé le monde d'un chef-d'œuvre qui fut salué, à son apparition, comme le dernier effort possible de l'art, et que Benvenuto Cellini plaçait au-dessus même des fresques de la chapelle Sixtine*. La renommée de cet admirable carton se répandit bien vite à Rome, où Jules II venait de monter sur le trône de Saint-Pierre (1503). Ce pontife manda aussitôt Michel-Ange auprès de lui, et le chargea de lui composer le monument sépulcral que, de son vivant, il se destinait à lui-même. Rien n'eût égalé la magnificence et la grandeur de ce mausolée, qui dut céder le pas à une plus vaste entreprise, et dont il ne reste d'autres traces, outre un léger croquis de la main de l'auteur, que les statues des deux captifs qu'on admire aujourd'hui au Musée du Louvre, et la sublime figure de Moïse, qui orne le tombeau du même pape (dans l'Église de Saint-Pierre-aux-Liens), tel que Michel-Ange l'exécuta longtemps après sur un plan très réduit et très différent du modèle primitif.

Nous avons dit qu'un projet plus vaste détourna l'ambitieux Jules II de l'entreprise du mausolée. Ce projet n'est autre que celui de la construction de la basilique de Saint-Pierre, ce plus grand des monuments modernes dont les premiers travaux appartiennent au Bramante (*voy.*), mais qu'il était réservé à Michel-Ange de conduire à bonne fin. Blessé de l'inconstance de Jules II, notre artiste quitta secrètement Rome et se rendit à Florence, où il ne tarda pas à être suivi par les pressantes sollicitations du pape. Mais, instances ou menaces, tout fut inutile. Pour le ramener, il ne fallut rien moins que le titre d'ambassadeur que lui conféra la république de Florence. La réconciliation eut lieu à Bologne, où le belliqueux pontife venait d'entrer en vainqueur. Michel-Ange y mit le sceau en exécutant la statue colossale, en bronze, de son protecteur. C'est à l'occasion de cette statue qu'on raconte l'anecdote suivante qui fait merveilleusement ressortir la physionomie guerrière de Jules II. Buonarotti l'avait représenté élevant et avançant la main droite; la gauche attendait encore l'emploi qu'on pourrait lui donner. Michel-Ange ayant proposé d'y mettre un livre : « Non, dit le pape-soldat, donnez-moi plutôt une épée, je ne suis pas un écolier.... Mais cette main-là, continua Jules II, se lève-t-elle pour donner des bénédictions ou des malédictions? — Saint-Père, répondit l'artiste, elle menace Bologne, et l'avertit de vous être fidèle. »

L'avis ne paraît pas avoir produit l'effet désiré; car nous voyons bientôt après le peuple de Bologne se révolter et briser en morceaux la statue de son oppresseur. Le duc Alphonse de Ferrare en acheta le métal, dont il fit faire une pièce d'artillerie qu'on baptisa *la Julienne.* Singulière destinée des ouvrages de Michel-Ange, qui semble établir une espèce de solidarité et comme un rapport mystérieux entre ces temps d'orages et le génie de l'artiste : son David eut le bras cassé dans l'assaut livré par le peuple au palais de la seigneurie de Florence, et son grand carton de la guerre de Pise périt au milieu des troubles de cette même république.

Michel-Ange ne retourna à Rome qu'en 1508. Il y trouva le jeune Raphaël occupé à décorer l'intérieur des salles du Vatican. Malgré son inexpérience de la pratique des couleurs, il ne craignit pas d'entrer en lice avec le prince de la peinture, en exécutant les fresques qui ornent les voûtes de la chapelle Sixtine. Il couvrit cet immense plafond dans l'espace de 20 mois, sans aucun aide, dit-on, et sans même employer un ouvrier pour broyer ses couleurs. Nulle part ailleurs, si ce n'est dans son tableau du *Jugement dernier*, Michel-Ange n'a déployé autant de verve, autant de vigueur, autant de cette originalité sans frein qui lui faisait rechercher des sujets inconnus et inexprimés (*ignota indictaque*) avec l'ardeur que d'autres mettent à suivre les sentiers battus.

Le règne du successeur de Jules II, qu'on a appelé avec raison l'âge d'or des

---

(*) On a essayé, de nos jours, de reconstruire ce carton, au moyen de quelques fragments gravés par Marc-Antoine, et d'un petit dessin trouvé à Londres, qu'on suppose avoir été fait d'après l'original.

sciences et des arts, en Italie, fut cependant assez stérile pour Michel-Ange. Léon X (*voy.*) l'envoya exploiter les carrières de marbre à Carrare et à Seravezza. Il consuma ainsi plusieurs années de sa vie qui auraient pu recevoir un emploi plus digne de ses talents et plus glorieux pour celui qui en disposait. On assure que pendant qu'il se livrait à ce travail ingrat, il eut l'idée de tailler en colosse une des sommités des montagnes de Carrare. Mais Léon X mourut en 1521, et son successeur, Adrien VI, ne régna pas deux ans. L'exaltation d'un autre Médicis, dans la personne de Clément VII, fit cesser l'inaction à laquelle Michel-Ange avait été momentanément condamné. Ce pape le chargea de construire, dans sa ville natale, la bibliothèque Laurentienne et la chapelle sépulcrale connue sous le nom de *Sacristie de Saint-Laurent*. Ce sont les premiers ouvrages d'architecture proprement dite exécutés par Buonarotti. Il avait alors 40 ans accomplis. La Sacristie de Saint-Laurent doit sa principale célébrité aux deux mausolées qu'elle renferme. En effet, le ciseau de Michel-Ange n'a rien produit de plus parfait que les tombeaux de Julien et de Laurent de Médicis, et l'on est obligé de convenir que si, pour la pureté du style et pour ce qu'on appelle l'imitation *idéalisée* de la forme humaine, le sculpteur florentin est loin d'égaler les grands maîtres de la statuaire antique, il les a infiniment surpassés sous le rapport du mouvement et de l'expression de la vie animée. Ces qualités sont poussées jusqu'à la plus étonnante illusion dans la statue de Julien* et dans la figure allégorique de la *Nuit*.

Parmi les vers nombreux, latins et italiens, inspirés par ces célèbres tombeaux, on a cité le quatrain suivant, de Strozzi :

La Notte che tu vedi in sì dolci atti
Dormire, fu da un Angelo scolpita
In questo sasso; e perchè dorme, ha vita :
*Destala se nol credi, e parleratti***.

Michel-Ange répondit pour la Nuit dans des vers qui ne font pas moins d'honneur à sa muse qu'à ses sentiments :

Grato m'è il sonno, e più l'esser di sasso :
Mentre che il danno e la vergogna dura,
Non veder, non sentir m'è gran ventura.
*Però non mi destar ; deh ! parla basso**.

Les temps étaient en effet bien propres à attrister l'âme austère de Michel-Ange. Les Médicis (*voy.*), bannis pour la troisième fois, en 1527, venaient de rentrer en maîtres à Florence (1529), à la suite du traité de paix et d'alliance avec Charles-Quint, qui consacrait l'anéantissement de la république, en conférant à cette famille la souveraineté héréditaire. Pendant le long siége qui avait précédé cette rentrée, Michel-Ange, nommé inspecteur général des fortifications de Florence, dirigea pendant 10 mois les travaux de la défense avec un talent qui prouve à quel point il était doué de tous les genres d'aptitudes. Clément VII mettait trop de prix aux services de Michel-Ange pour lui garder rancune de son opposition contre sa maison. Il ne cessa de l'employer utilement. Mais c'est sous le successeur de ce pape (sous Paul III) que Buonarotti entreprit les grands travaux qui occupèrent le reste de ses jours, et dans lesquels cet homme étonnant, parvenu à l'âge qui marque ordinairement le déclin des talents les plus vivaces, devait surpasser tout ce qu'il avait fait jusqu'alors : nous voulons parler du tableau du *Jugement dernier* (qui couvre une des parois latérales de la chapelle Sixtine) et de la coupole de Saint-Pierre.

Il faut renoncer à décrire l'immortelle composition du Jugement dernier, que M. Quatremère de Quincy appelle « la plus vaste page qui ait été écrite par le pinceau, le plus grand tableau qui existe, et qui très probablement puisse exister dorénavant » (ouvrage cité, p. 117). Les œuvres de Michel-Ange se refusent à l'interprétation. Ce n'est, au reste, ni par le prestige des couleurs, ni par l'harmonie de l'ensemble que Michel-Ange brille dans cette immense peinture; mais la science du dessin, la hardiesse des con-

---

(*) Elle est connue sous la désignation de *il Pensiere*, à cause de l'attitude pensive que lui a donnée Michel-Ange.

(**) « Cette Nuit que tu vois dormir dans un si doux abandon, fut tirée de cette pierre par un ange (par allusion au nom de Michel-Ange); et, puisqu'elle dort, elle vit : Éveille-la, si tu ne le crois point, et elle te parlera. »

(*) « Il m'est doux de dormir, et plus encore d'être de pierre : tant que dureront l'iniquité et la honte, je serai heureuse de ne pas voir, de ne pas sentir. Ne m'éveille donc pas : de grâce! parle bas. »

tours, la multiplicité des aspects, la profusion étourdissante des groupes, en font un ouvrage à part, inaccessible à l'imitation et en dehors du domaine de la critique. Le tableau du *Jugement dernier* fut découvert au public le jour de Noël 1541. Michel-Ange y avait employé 8 années, et il était alors âgé de 67 ans. Désormais, à part quelques excursions dans le domaine de la peinture et de la statuaire[*], l'architecture le réclame tout entier. L'idée de suspendre le Panthéon sur les grands arcs du temple de la Paix est due à Bramante; mais Michel-Ange était seul en état de réaliser cette vaste pensée. Nommé architecte de Saint-Pierre, en 1546, il dirigea gratuitement, pendant 17 ans, une entreprise qui avait enrichi tous ses prédécesseurs. Après sa mort, on se conforma avec un scrupule religieux au modèle de Michel-Ange pour l'achèvement de la coupole. Mais il est à regretter, pour l'unité et pour l'accord de toutes les parties de l'édifice, qu'on se soit éloigné, dans la forme donnée à la nef, du plan de croix grecque adopté par ce grand architecte pour revenir à la croix latine projetée par Bramante. Buonarotti attacha aussi son nom aux constructions du Capitole et du palais Farnèse, dont le majestueux entablement passe pour le morceau le plus excellent en ce genre.

La vieillesse de Michel-Ange ne fut pas exempte d'infirmités. Devenu aveugle sur la fin de ses jours, on rapporte qu'il se faisait conduire auprès du célèbre Torse d'Apollonius, et qu'il en palpait les contours. Ce grand homme mourut le 17 février 1563[**], âgé de près de 89 ans, après avoir dicté son testament en ce peu de mots : « Je laisse mon âme à Dieu, mon corps à la terre, mes biens à mes plus proches parents. » Jamais vie plus illustre ne fut couronnée, à son terme, par de plus grands honneurs : Rome et Florence se disputèrent sa dépouille; enlevée de nuit par ordre du grand-duc Cosme I^er^, elle fut transportée dans la capitale des Médicis et inhumée, avec une pompe royale, à l'église de Sainte-Croix, où Michel-Ange repose au milieu de la plus illustre assemblée de morts qui soit au monde.

Michel-Ange avait coutume de dire que celui qui s'habitue à suivre n'ira jamais devant. Dans tous ses ouvrages, on remarque cet éloignement pour les routes frayées qui tente l'impossible, qui tombe dans la bizarrerie plutôt que de s'assujettir à un modèle quelconque. Cette originalité lui a fait aborder des sujets dont l'abstraction ne se prête point au langage du pinceau; de là les défauts qu'on reproche aux compositions de Michel-Ange : l'obscurité, la hardiesse exagérée des poses, véritables tours de force qui effraient l'imagination; l'abus de la science anatomique.

L'autre caractère distinctif de Michel-Ange, c'est l'universalité. La réunion, dans des proportions égales, de trois artistes en une seule personne, cette trinité de talents, si l'on peut s'exprimer ainsi, est un fait unique dans l'histoire de l'art. Ce n'est pas qu'on ne trouve, parmi les devanciers et parmi les contemporains de Michel-Ange, plus d'un maître doué de plusieurs facultés. Mais chez tous ces hommes, on voit prédominer l'un des trois talents que Michel-Ange cumula tous ensemble au même degré de perfection. Ceci admis, la question, souvent débattue, de savoir dans lequel des trois arts Michel-Ange excella davantage, nous paraît parfaitement oiseuse. Sans doute, il ne faut pas le juger comme coloriste, point de vue sous lequel il ne saurait soutenir la comparaison avec aucun de ses rivaux, et que repousse d'ailleurs le procédé de la fresque, seul genre de peinture qu'il ait cultivé[*]. Mais

---

(*) Les fresques de la chapelle Pauline, le groupe en marbre qui représente la descente de la Croix (transporté de Rome a Florence, dans la cathédrale) sont postérieurs à la peinture du Jugement dernier.

(**) D'autres biographes placent la mort de Michel-Ange en l'année 1564. Nous avons cru devoir adopter la date donnée par M. Quatremère de Quincy, bien que le même auteur ait mis 1564 dans la notice de la *Biographie universelle*.

(*) Michel-Ange méprisait la peinture à l'huile qu'il appelait un travail de paresseux et bon seulement pour les femmes. Parmi les rares tableaux de chevalet peints par Michel-Ange, il faut citer ses *Parques* (au musée Pitti), dont l'expression terrible produit l'effet le plus saisissant. M. Quatremère de Quincy n'en fait point mention.

comme dessinateur, et Michel-Ange lui-même ne prétendait pas à un autre titre, il s'est élevé à une hauteur où il n'a été donné à personne de le suivre.

Cette variété de talents, qui est un des éléments caractéristiques de Michel-Ange, s'étendait à presque toutes les branches du savoir humain. Nous l'avons vu, ingénieur habile, présider aux travaux de fortification de Florence; ajoutons, comme dernier trait, qu'il occupe un rang distingué sur le Parnasse italien. Ses vers, adressés pour la plupart à la marquise de Pescara (Vittoria Colonna, *voy.* T. VI, p. 333), sont empreints d'une grande austérité de principes et du plus ardent amour de la patrie.

On peut consulter sur Michel-Ange : *Vita di Michel-Angelo B., scritta da Ascanio Condivi suo discipolo* (réimpr. à Pise, en 1823); la vie de Michel-Ange, par Vasari; M. Quatremère de Quincy, *Histoire de la vie et des ouvrages de Michel-Ange Bonarroti*, Paris, 1835, in-8°; on lira aussi avec fruit les ouvrages de M. Valery, *Voyage en Italie* (Paris, 1833), et de M. Delécluze, *Florence et ses vicissitudes*, 1215-1790, Paris, 1837. Les écrits de Michel-Ange font partie de plusieurs recueils littéraires publiés en Italie. Ses poésies ont été réunies en un volume. DE PF.

MICHELET (JULES), né à Paris, le 21 août 1798, se voua dès sa première jeunesse à des études solides et profondes, et, après un concours brillant, la carrière de l'enseignement s'ouvrit devant lui, en 1821. Jusqu'en 1826, il professa tour à tour les langues anciennes, la philosophie, l'histoire, au collége Rollin. Puis, en 1827, il entra à l'École normale en qualité de maître de conférences, et y resta jusqu'en 1837. En 1834 et 1835, il occupa la chaire de M. Guizot à la Faculté des lettres. Peu de temps après la révolution de 1830, il avait été nommé chef de la section historique des archives du royaume, et, le 27 avril 1833, décoré de la Légion-d'Honneur. Enfin, il fut élu, le 26 mars 1838, membre de l'Académie royale des sciences morales et politiques (section de l'histoire générale et de la philosophie) en remplacement du comte Reinhardt.

M. Michelet, depuis 1838 professeur titulaire d'histoire et de morale au Collége de France, occupe un rang honorable parmi les historiens les plus distingués de notre époque, et ses travaux, déjà nombreux, ne sont encore qu'une faible partie de ce que nous promettent l'activité, la science et le talent de cet écrivain, dont nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier les qualités (*voy.* T. XI, p. 488 et p. 548). Après avoir préludé à des publications plus sérieuses par quelques ouvrages élémentaires, tels qu'un *Tableau chronologique de l'histoire moderne* (1825); des *Tableaux synchroniques de l'histoire moderne* (1826) et un *Précis historique* de la même histoire (1828), il fit paraître une traduction de la *Philosophie de l'histoire* ou de la *Scienza nuova*, de Vico (1828, in-8°). Il publia ensuite la première partie d'une *Histoire de la république romaine* (1831, 2 vol. in-8°); un *Précis de l'histoire de France* (1833), qui en est aujourd'hui à son 5e vol., et une *Introduction à l'Histoire universelle* (1834), qui eut sur-le-champ deux éditions. En 1835, il fit paraître les *Mémoires de Luther* (*voy.* p. 77, la note), et en 1837, les *Origines du droit français*, etc. (1 vol. in-8°). Au milieu de ces divers travaux, il donna l'article *Zénobie* à la *Biographie universelle*. Notre Encyclopédie doit à M. Michelet les articles ARIOVISTE, AZINCOURT, BRUNEHAUT, CÉSAR, CHARLEMAGNE et *saint* LOUIS. D. A. D.

MICHIGAN (LAC), l'un des cinq grands lacs des États-Unis de l'Amérique du Nord, qui l'enveloppent de tous côtés. Il est bordé à l'est par le territoire de Michigan, au sud par l'état d'Indiana, et communique au nord-est avec le lac Huron (*voy.*) par le détroit de Mackinac (ou Mackinaw). Les régions situées à l'ouest du lac ont peu d'habitants et ne forment pas de gouvernement séparé. Sa longueur, du nord au sud, est d'environ 110 lieues; sa largeur de 22 lieues, et sa profondeur moyenne peut être évaluée à 900 pieds. Les eaux du lac sont claires, salubres et très poissonneuses. La partie du nord-ouest se partage en deux larges baies, celles de Noquet et de Green.

Pour le territoire de Michigan, *voy.* États-Unis. X.

MICHNA ou Mischna, *voy.* Talmud.

MICHOT (Antoine). La nature avait beaucoup fait pour cet acteur, en le dotant d'une de ces bonnes et joyeuses figures qui suffisent pour provoquer le rire; son talent, toujours vrai, et souvent original, acheva l'œuvre. Né à Paris, en 1765, d'une famille étrangère au théâtre, il débuta, en 1781, à l'Ambigu-Comique. Après s'être fait distinguer au théâtre Montansier, il entra, en 1791, aux Variétés du Palais-Royal, devenues plus tard le Théâtre de la République. Il y joua avec succès plusieurs rôles du répertoire ancien, entre autres celui de Maître Jacques de *l'Avare*, et créa, d'une manière remarquable, plusieurs de ceux du nouveau répertoire. On se souvient encore de la vive et franche gaîté qu'il excitait dans *les Héritiers*, d'Alex. Duval.

Après la réunion des diverses fractions du Théâtre-Français, Michot y tint honorablement sa place; c'est surtout dans le personnage du capitaine Copp, de *La jeunesse de Henri V*, qu'il y a laissé une brillante renommée. Conteur jovial et spirituel, il n'égayait pas moins ses camarades, dans le foyer des acteurs, que le public sur la scène. Il mourut le 23 novembre 1826. M. O.

MICKIEWICZ (*) (Adam), le plus célèbre poëte polonais de nos jours, naquit, vers la fin de 1798, en Lithuanie, d'une famille noble, mais peu riche. Il fit ses études à Vilna, y publia ses premières poésies, et était professeur à Kowno, sur le Niemen, au moment où éclatèrent les cruelles persécutions du gouvernement russe et de son représentant, Novociltsof, contre l'esprit indépendant et patriotique de la jeunesse lithuanienne. M. Mickiewicz fut incarcéré, à cette époque, avec un grand nombre de ses anciens camarades et amis d'université, et se vit condamné, en 1824, à un bannissement perpétuel dans l'intérieur de la Russie. Cependant, on lui permit successivement d'habiter Odessa, Moscou et Saint-Pétersbourg, endroits les plus favorables à ses études et à ses travaux littéraires; puis, en 1829, il obtint, sous prétexte de santé, des passeports pour l'Italie, où il se rendit après avoir parcouru l'Allemagne et la Suisse. Pendant la révolution polonaise de 1830, M. Mickiewicz cherchait à se rendre dans son pays natal : il était déjà arrivé dans le grand-duché de Posen (Poznân), quand la chute de Varsovie ne lui laissa plus d'autre moyen de servir la cause nationale qu'en s'associant aux destinées de ses compatriotes émigrés. En 1838, M. Mickiewicz accepta une place de professeur de littérature latine à l'académie de Lausanne; et depuis 1840, il occupe la chaire des langue et littérature slaves, nouvellement créée au Collége de France, à Paris.

Les principaux ouvrages de M. Mickiewicz, dans l'ordre de leur publication, sont : 1° deux volumes de poésies (1822), contenant le poëme de *Grazyna*, des ballades remarquables et des fragments d'un poëme fort original, intitulé : *Dziady* (*Les Aïeux*, ou *La fête des morts*), compositions qui se rapportent, pour la plupart, à des traditions populaires de la Lithuanie; 2° *Konrad Walenrod* (1828), poëme : cet épisode de la lutte acharnée que soutint, au xiv^e siècle, la Lithuanie païenne contre les invasions des chevaliers de l'ordre Teutonique, a fourni à M. Mickiewicz un puissant moyen de faire vibrer dans le cœur de ses compatriotes l'amour de leur nationalité et la haine des oppresseurs étrangers; 3° suite aux *Dziady* (1832), composée de scènes et de situations empruntées aux malheurs et aux souffrances de la Pologne, avant sa dernière révolution; 4° le *Livre des pèlerins polonais* (1833), petit ouvrage populaire, en prose, admirable de noblesse et de simplicité; il a été traduit dans presque toutes les langues européennes, en français par M. le comte de Montalembert; 5° *Monsieur Thaddée* (1835), poëme en 12 chants, tableau achevé et piquant des mœurs lithuaniennes, à l'époque de la guerre de 1812. M. Mickiewicz a écrit aussi plusieurs articles en français pour la *Revue du Nord* et *le Globe* (revue mensuelle). C. M-cz.

MICROCOSME (de μικρὸς, petit, et κόσμος, monde). Pendant le règne des alchimistes, le corps humain était considéré comme un univers en miniature.

(*) Prononcez Mitzkiévitch.

Dans ce petit monde, le cœur, ce principe de la vie, se trouva naturellement assimilé au soleil, dont il était censé recevoir les influences. La lune, dont la lumière est plus mélancolique, était la comparaison et le régulateur du cerveau : on sait que l'Écriture sainte avait déjà appliqué le nom de *lunatique* à ceux qui ont le cerveau malade; on se rappelle aussi que l'Arioste place dans cette petite planète les fioles contenant l'esprit de ceux qui l'ont perdu sur la terre, et que c'est là qu'Astolfe va reprendre celui de Roland. Enfin, dans les idées du microcosme, Jupiter influait sur les poumons, Mars sur le foie, Saturne sur la rate, Vénus sur les reins, et Mercure sur les organes de la génération. Ces idées bizarres sont aujourd'hui complétement oubliées. L. L.

MICROMÈTRES (de μικρὸς, petit, et μέτρον, mesure). On donne ce nom à quelques instruments ingénieux et délicats qui servent à apprécier avec une exactitude extrême les dimensions linéaires les plus exiguës, ou les moindres changements qui surviennent dans le diamètre apparent des corps célestes. Les uns s'appliquent à la physique, les autres à l'astronomie; parmi les premiers, il faut ranger le *vernier* ou *nonius*, le *comparateur*, et la *vis micrométrique ;* parmi les seconds, se trouvent le *micromètre à fils parallèles*, l'*héliomètre* ou *micromètre objectif*, et enfin la *lunette à double image* de Rochon, ou *micromètre prismatique*. On se sert aussi de moyens micrométriques pour mesurer le pouvoir amplifiant des microscopes (*voy.* l'art.).

Vers le milieu du XVI^e^ siècle, un géomètre français, nommé Vernier, ou plutôt un astronome portugais, nommé Nuñez (en latin Nonius), inventa un moyen d'apprécier d'une manière plus exacte les moindres distances. Pour cela, il imagina d'appliquer contre une ligne divisée en parties égales une autre ligne égale à un certain nombre de ces parties, mais en même temps divisée en un nombre surpassant le premier d'une unité. Par exemple, si l'on veut avoir les dixièmes d'un centimètre, on marque sur une petite règle que l'on doit appliquer contre celle qui marque les centimètres, un espace de 9 centimètres que l'on divise en 10 parties égales. Lorsqu'on fait couler doucement cette règle contre la première, il est très facile de distinguer laquelle des divisions de la seconde règle répond à la première, et de juger par là de la quantité de dixièmes dont la règle a marché. L'exactitude de ce procédé repose sur la faculté avec laquelle l'œil saisit le défaut de coïncidence des extrémités voisines de deux droites placées à la suite l'une de l'autre. On se sert du vernier dans tous les instruments destinés à mesurer les angles ou à évaluer des distances linéaires d'une manière scrupuleuse.

Si l'on n'éprouvait pas de trop grandes difficultés à construire des vis dont les filets fussent bien également espacés, ce serait là le meilleur moyen d'évaluer les petites distances. On conçoit en effet que lorsqu'une vis fait une révolution sur elle-même, elle s'élève ou s'abaisse d'une quantité égale à l'intervalle compris entre deux filets successifs. Si donc on adapte à sa partie supérieure un plan circulaire divisé en parties égales, et qu'on ne la fasse tourner que d'un certain nombre de ces parties, son autre extrémité ne s'écartera de sa position primitive que d'une quantité correspondante : ainsi, la distance de deux filets étant d'un millimètre, la tête de la vis ayant marché d'un centième, par exemple, il sera possible d'apprécier l'avancement de la vis d'un centième de millimètre.

Le micromètre *à fils parallèles* est formé de deux fils d'une grande ténuité (*voy.* LUNETTES), dont l'un est fixe et l'autre est porté par un châssis mobile que l'on fait avancer ou reculer au moyen d'une vis micrométrique. On adapte cet instrument à l'extrémité d'une lunette, et en la dirigeant vers un astre, on donne aux fils un écartement suffisant pour que le diamètre de l'astre y soit contenu exactement; l'index de la vis fournit alors une mesure proportionnelle de la grandeur de ce diamètre, et indique les plus petits changements qui peuvent y survenir. Ce micromètre est arrivé lentement à sa perfection : Gascoigne et Huygens eurent chacun de son côté l'idée de la vis; le marquis de Malvasía introduisit le châssis, et enfin Auzout rendit les fils mobiles.

Nous avons consacré un article spécial à l'héliomètre de Bouguer ou micromètre objectif, qui sert particulièrement à mesurer le diamètre du soleil. La place nous manque pour nous occuper ici des autres micromètres; disons seulement que le *comparateur* est une sorte de levier à deux branches, et que le *micromètre à prisme* de Rochon est basé sur les propriétés de la double réfraction de la lumière. L. L.

MICROSCOPE (de μικρὸς, petit, et σκοπέω, je regarde), appareil de dioptrique (*voy.*) qui sert à grossir les objets. On en distingue de deux sortes : les simples et les composés. Les microscopes *simples* ne sont formés que d'une seule lentille (*voy.*) bi-convexe ou plano-convexe, ou bien de plusieurs lentilles superposées n'agissant que comme une seule lentille : les premiers portent généralement le nom de *loupes*; on donne le nom de *doublet* à un assemblage de deux lentilles plano-convexes séparées par un diaphragme qui, interceptant les rayons des bords, permet de recevoir une image plus exempte d'aberration.

Le microscope *composé* consiste en une lentille d'un court foyer, tout près de laquelle on place l'objet à examiner, qui doit être vivement éclairé, et dont elle donne en arrière une image très grossie; une seconde lentille, plus faible, nommée l'*oculaire*, placée contre l'œil, sert encore à grossir 8 ou 10 fois l'image. Mais, comme le microscope aurait ainsi peu de champ et de clarté, on remédie à ces inconvénients par l'interposition d'une troisième lentille d'un foyer deux fois plus long que l'oculaire, et placée à une distance de cet oculaire un peu moindre que la somme de leurs longueurs focales. Le grossissement de l'image devient alors deux ou trois fois moins considérable, mais le champ se trouve beaucoup agrandi et la clarté est augmentée. On ne sait à qui il faut attribuer l'invention du microscope composé: les uns l'accordent à Drebbel; mais Montucla réfute cette opinion. Fontana la revendique pour lui. On ne peut dire jusqu'à quel point toutes ces prétentions sont fondées.

Selligue le premier imagina d'adapter au microscope des lentilles achromatiques (*voy.*) de flint-glass (*voy.*) et de crown-glass, qui permirent de superposer un plus grand nombre de lentilles et d'augmenter ainsi le grossissement. Seulement il est fort difficile de travailler ces verres dont les courbures doivent coïncider parfaitement entre elles; aussi faut-il souvent essayer un grand nombre de combinaisons de lentilles achromatiques avant d'être satisfait.

On obtient des différences de grossissement, soit en changeant l'oculaire monté dans un tube avec un verre de champ correspondant, soit en faisant varier le jeu des lentilles, soit en allongeant ou raccourcissant le corps de l'instrument. L'intérieur du tube doit être enduit d'une couleur noire veloutée ou même de velours pour éviter la réflexion intérieure de la lumière. On place, en outre, un diaphragme (*voy.* p. 61) au foyer de l'oculaire pour arrêter les rayons transmis par le bord des lentilles. On tend sur ce diaphragme deux fils de soie en croix pour se guider dans l'observation des objets.

L'instrument doit être posé d'une manière complétement immobile. Dans les microscopes de Charles Chevalier, cette stabilité est obtenue en fixant le tube par une charnière au sommet d'une colonne carrée vissée sur la cassette destinée à le serrer; le long de la colonne et sous l'instrument, on fait glisser, au moyen d'une crémaillère, la platine qui doit supporter l'objet, qu'on peut ainsi élever ou abaisser pour le rapprocher de la lentille. En remplaçant sur ce pied le microscope composé par un bras horizontal supportant une lentille simple ou des doublets, on a le microscope dit *de Raspail*, le plus commode des microscopes simples.

Quand le microscope composé doit être horizontal, on remplace la pièce qui contient les lentilles par une autre pièce fermée à l'extrémité, et renfermant un prisme rectangulaire de verre sur l'hypothénuse duquel viennent se réfléchir, à angle droit, les rayons reçus par le bout du tube fixé en dessous et destiné à recevoir les mêmes lentilles que celles de l'instrument vertical.

Dans le microscope de Georges Oberhauser et Trécourt, dit *à platine tournante* ou *à tourbillon*, la platine reste toujours à la même hauteur, le corps du microscope s'élève ou s'abaisse, avance ou recule au-dessus de la platine pour arriver devant l'objet. Tous les microscopes ont d'ailleurs des moyens de faire parvenir la platine au point nécessaire. Le célèbre opticien Frauenhofer (*voy.*), qui adapta le premier des charriots aux microscopes pour faire marcher la platine, les faisait mouvoir par des vis micrométriques munies de cadrans divisés, de sorte qu'on pouvait calculer le chemin parcouru par un objet et conséquemment mesurer son diamètre, en se donnant pour point de départ la ligne formée dans le champ de l'instrument par un fil de cocon fixé au foyer de l'oculaire.

L'éclairage du microscope diffère suivant qu'on veut observer les objets par transparence ou par réflexion. Dans le premier cas, ou l'on reçoit directement une lumière quelconque, ou bien on concentre cette lumière en la faisant réfléchir par un miroir concave; dans le second cas, on doit distinguer si la distance focale est assez grande pour permettre d'éclairer directement, et alors on dirige sur l'objet un rayon de lumière solaire ou autre, qu'on peut même concentrer au moyen d'une large lentille, surtout si c'est de la lumière des nuées ou d'une lampe dont on se sert; ou bien, si la distance focale est trop petite, on adapte à l'objectif, ou à la lentille si c'est un microscope simple, un miroir concave d'un très court foyer sur lequel on fait arriver la lumière, soit directe, soit réfléchie, qu'il concentre sur l'objet. On doit à M. Dujardin un nouveau mode d'éclairage qui permet d'employer une plus grande quantité de lumière et conserve aux objets la netteté de leurs contours, même à des grossissements considérables. Son appareil se compose d'un miroir à faces parallèles ou d'un prisme réflecteur parfaitement isocèle qui réfléchit la lumière dans l'axe du microscope, puis d'un appareil de concentration au moyen duquel la lumière réfléchie vient illuminer le champ de l'instrument sans aberration de sphéricité ni de réfrangibilité.

Pour modérer à son gré l'intensité de la lumière, on a imaginé différents systèmes d'écrans ou diaphragmes qui interceptent plus ou moins la lumière et promènent des ombres aux endroits nécessaires. Dans les observations microscopiques, il est indispensable de se mettre à l'abri de toute lumière étrangère, comme d'une lumière incidente trop considérable ou de la lumière réfléchie par différents objets; pour cela il convient de ne recevoir la lumière que par une partie seulement d'un volet. Spallanzani travaillait dans une chambre obscure où pénétrait le seul rayon de soleil reçu sur les objets. D'autres précautions sont indiquées par l'expérience. Certaines substances sont plus faciles à étudier dans quelques liquides et exigent l'emploi de lames de verre très minces. Pour l'étude des insectes, on a de petites pinces à ressort qui tiennent l'objet immobile et permettent d'en écarter les parties avec des aiguilles emmanchées. Quant aux usages et à l'application du microscope, nous en parlerons au mot Microscopie.

Les usages du microscope nécessitent l'emploi de deux instruments accessoires, l'un, le *micromètre*, sert à trouver le pouvoir amplifiant du microscope : c'est tout simplement une plaque de verre sur laquelle on a tracé les divisions les plus délicates du millimètre, 10e, 100e, etc., et qui, mise à la place des objets, indique le grossissement de l'instrument par la comparaison de ces petites divisions reçues sur une autre plaque divisée en millimètres; l'autre accessoire est une *camera lucida*, qui se compose d'un petit miroir d'acier poli réfléchissant l'image grossie de l'objet soumis au microscope sur un papier où la main de l'observateur peut facilement la dessiner en suivant simplement ses contours.

Comme, dans le microscope, l'objet doit être presque au foyer, il est facile d'en estimer le grossissement; car on trouve que la distance focale est à 8 pouces, distance ordinaire de la vue distincte, comme l'unité est au nombre qui exprime l'amplification. Le nombre de grossissements que donne cette règle indique seulement l'amplification du diamètre d'un objet. Si l'on veut connaître l'amplification de sa surface, on doit prendre le carré de chaque nombre; pour avoir le grossissement du corps entier dans les trois dimensions, il faut élever le même nombre à la troisième puissance. Ainsi, un microscope dont la distance focale est de 0.1 pouce grossit le diamètre 80 fois, la surface 6,400 fois, le corps 512,000 fois. Ce dernier nombre étant le plus fort, c'est celui dont on se sert souvent pour indiquer le grossissement d'un microscope; mais au moyen de cette exagération, on est étonné qu'avec un instrument qui grossit un demi-million de fois, le diamètre ne paraisse que 80 fois plus grand. Dans les lunettes, on se sert de la dénomination plus juste que donne l'amplification du diamètre.

Le principe du *microscope solaire*, inventé, vers 1740, par Lieberkühn, de l'Académie de Berlin, comme du *microscope à gaz*, est tout différent de celui du microscope composé: c'est, pour ainsi dire, une lanterne magique destinée à peindre sur une muraille blanche ou sur un écran une image très amplifiée d'un objet vivement éclairé. Pour obtenir une telle image, il suffit de placer une lentille entre l'objet et l'écran, de telle sorte que les distances soient exactement celles des foyers conjugués. Mais pour que ces images soient bien distinctes, il faut que l'écran ne reçoive pas d'autre lumière que celle qui a traversé la lentille, et que l'objet soit très fortement éclairé; or, comme la même quantité de lumière est employée à illuminer une image de plus en plus grandie, il en résulte que son intensité ou sa clarté décroît en raison de l'agrandissement. On pare à cet inconvénient en plaçant l'objet dans une chambre obscure, sous un faisceau de rayons de lumière fortement concentré par des lentilles contenues dans un tube. Dans ces derniers temps, on a imaginé de substituer à la lumière du soleil, pour cet instrument, la lumière produite par la chaux vive tenue en incandescence à l'aide d'un jet de gaz hydrogène enflammé avec le concours d'un jet de gaz oxygène. Cette lumière a en effet un éclat des plus vifs, et comme elle est immobile, on n'a pas besoin de la recevoir sur un miroir réflecteur. Son intensité peut encore être augmentée par un miroir concave placé en arrière comme dans les phares. La lumière solaire, au contraire, a l'inconvénient de changer de direction à chaque instant; il faut donc que le miroir placé en dehors du volet et sur lequel se concentre la lumière ait un mouvement qui le fasse continuellement tourner vers le soleil en suivant le mouvement céleste, comme, par exemple, à l'aide d'un héliostate (*voy.*). Un autre inconvénient du microscope solaire, c'est la concentration de calorique sur l'objet par le miroir. On a tâché d'y remédier par un jet d'eau que l'on fait couler entre deux lames de verre. Jusqu'ici cet instrument n'a été qu'un objet de curiosité, sans aucune application vraiment utile.

Le *mégascope* (de μέγας, grand, et σκοπέω) est une sorte de microscope solaire qui se réduit à une simple lentille appliquée au volet d'une chambre obscure, de manière à former dans son intérieur une image distincte des objets placés en dehors dans le prolongement de l'axe du verre. L. L.

MICROSCOPIE, MICROGRAPHIE. Le Dictionnaire de l'Académie-Française n'admet que le second de ces mots, qu'il définit : La description des objets qui sont si petits qu'on ne peut les voir sans le secours d'un microscope. Mais, sous le nom de *microscopie*, on doit entendre l'art de se servir du microscope (*voy.*) et l'ensemble des connaissances qu'il est appelé à procurer. La création est infinie : l'homme semble placé dans un milieu, où il a au-dessus de lui l'immensité des cieux; au-dessous, sur le globe qu'il habite, les myriades microscopiques. Le télescope (*voy.*) lui fait découvrir des sphères d'une grandeur étonnante; le microscope lui révèle une foule de petits êtres dont rien ne faisait soupçonner l'existence : il semble qu'un monde porte un autre monde. Une goutte d'eau devient alors un lac immense, où nagent des milliers d'animalcules, où croissent des plantes peut-être, où se forment des concrétions pierreuses : magnifique spectacle où vient s'abîmer l'esprit humain. L'œil, armé d'un instrument, pénètre dans le secret de la vie de ces petits animaux : il les analyse, en fait en quelque sorte l'autopsie, en décrit l'organisation (*voy.* Infusoires). Une plante devient pour lui l'objet de nouvelles recherches : il en analyse la texture, y reconnaît la circulation, en observe la vie pour ainsi dire et jusqu'aux mystères de la génération ; la physiologie végétale (*voy.*) doit ses plus belles découvertes au microscope. Cet instrument procure aussi de grands avancements à la chimie, à la physique, à la minéralogie. La physiologie, l'anatomie lui empruntent des secours puissants dont elles pourront aider ensuite la médecine pratique et la pathologie. L'industrie même devrait plus souvent recourir à son usage, car il donne les moyens de reconnaître les falsifications d'une foule d'objets par l'apparence de leurs particules constituantes. Le lait, le sang, les liquides organiques, les humeurs, les sucs des plantes, etc., ont été examinés avec soin au microscope, qui a servi à faire connaître leur composition et leurs mouvements physiologiques. Parmi les observateurs qui se sont livrés avec succès à ce genre de recherches, il faut citer Leuwenhoeck, Swammerdam, Boerhaave, Spallanzani, Buffon, Haller, Amici, Brown, Muller, MM. Ehrenberg, Gruithuisen, Treviranus, Wagner, Siebold, Brongniart, Milne-Edwards, Mirbel, Dujardin, Cagniard-Latour (*voy.* la plupart de ces noms), etc., etc. L. L.

MIDAS, fils de Gordius, roi de Phrygie, et de Cybèle, reçut Bacchus dans ses états avec une grande magnificence, et lui renvoya Silène qui s'était enivré dans ses jardins, et qu'on lui avait amené chargé de fers. En reconnaissance de ce bon office, le dieu lui promit de lui accorder tout ce qu'il lui demanderait. Midas demanda que tout ce qu'il toucherait se changeât en or. Mais lorsqu'il vit son vœu si bien exaucé, que ses aliments mêmes se changeaient en ce métal, pressé par la faim, il supplia Bacchus de reprendre ce don fatal, et il alla par son ordre se laver dans le Pactole (*voy.*), qui, depuis cette époque, roula des paillettes d'or. Quelque temps après, ayant été choisi pour juge entre Pan et Apollon, Midas se déclara en faveur du premier ; et pour le punir de son peu de jugement, Apollon, irrité, lui mit des oreilles d'âne. Longtemps il réussit à les cacher sous un bonnet phrygien ; mais son barbier, qui seul connaissait son secret, ne pouvant plus le garder dans son sein, et, craignant de le trahir, alla le confier à la terre ; hélas ! des roseaux vinrent à croître sur le fossé où il l'avait enterré, et, au moindre vent, ils le révélèrent à tout le monde. Tel fut Midas, selon les poètes. Les historiens, au contraire, nous le représentent comme un roi qui possédait de grandes richesses, un homme plein d'imagination et d'esprit, et un initié dans les mystères de Bacchus. Selon Bœttiger, la fable de Midas doit son origine aux drames satiriques des Athéniens, où ce prince est constamment représenté comme un despote efféminé, et un sot dont les oreilles de satyre se changèrent peu à peu en oreilles d'âne. Quant à la lutte entre Apollon et Pan, elle personnifie en deux divinités la longue querelle qui divisa les Athéniens et les Thébains sur les avantages réciproques de la lyre et de la flûte. Midas a fourni le titre et le sujet d'un savant ouvrage de M. Osann sur les plus anciennes inscriptions grecques (Leipz. et Darmst., 1830, in-4°). Z.

MIDDLETON (Conyers), né, le 27 décembre 1683, à Richmond (Yorkshire), se rendit, à l'âge de 17 ans, à Cambridge, où il prit ses degrés, et où il obtint la place de premier bibliothécaire. En 1724, il fit un voyage en Italie; mais, dès l'année suivante, il fut obligé de retourner en Angleterre. Il mourut à Cambridge, en 1750. Son principal ouvrage : *The History of the life of M. T. Cicero* (Lond., 1741, 2 vol. in-4° ; nouv. édit., 1801, 3 vol.; trad. fr. assez libre par l'abbé Prévost, Paris, 1743-49, 4 vol. in-12), assigne à l'auteur une des premières places parmi les biographes. Il a beaucoup écrit en outre sur la théologie et les antiquités. On a publié un choix de ses œuvres mêlées sous le titre de *Miscellaneous Works* (Lond., 1752, 5 vol.), et quelques-uns de ses travaux archéologiques sous celui de *Antiquitates Middletonianæ* (Lond., 1745). La vie de Middleton n'ayant été qu'une longue suite de querelles savantes, il est peu d'écrivains qui aient laissé autant de brochures que lui. Ses disputes avec Bentley donnèrent naissance aux *Remarks paragraph by paragraph upon the proposal lately published by Richard Bentley, for a new edition of the greek Testament and latin version* (Lond., 1721), qui décidèrent son adversaire à renoncer au projet qu'il avait conçu de publier une édition critique du Nouveau-Testament. X.

MIDI, c'est le moment où le centre du soleil se trouve dans le méridien (*voy.* ce mot). On distingue le midi *vrai* du midi *moyen* qui est celui que sonne une horloge bien réglée. L'excentricité de l'orbite terrestre et l'inclinaison de l'écliptique font avancer ou retarder le passage du soleil au méridien. Cet avancement peut aller jusqu'à 16 minutes de temps, et le retard jusqu'à 14 minutes ½. La différence entre le midi vrai et le midi moyen s'appelle équation du temps (*voy.*): elle est calculée et insérée dans les Éphémérides pour chaque jour de l'année sous ce titre, ou bien, ce qui revient au même, on note le moment, en temps moyen, de la culmination journalière du soleil.

Le côté où le soleil semble pour nous dans le ciel à son point culminant a aussi pris le nom de *midi* ou *sud. Voy.* Points cardinaux. L. L.

MIDI (canal du). Commençant à la Garonne au-dessous de Toulouse, traversant les dép. de l'Aude et de l'Hérault, et débouchant au-dessous d'Agde dans l'étang de Thau qui communique à la Méditerranée, il met ainsi cette mer en communication avec l'océan Atlantique dans lequel débouche la Gironde. Ce canal appelé aussi *canal du Languedoc* ou *des deux mers*, est le plus bel ouvrage hydraulique exécuté en France sous l'ancien régime. Nous en avons donné l'historique au mot Canal (T. IV, p. 605 et suiv.). Commencé en 1667, ce canal fut achevé en 1681, un an après la mort de l'ingénieur habile qui en avait dressé le plan (*voy.* Riquet). On y a fait diverses additions dans la suite. Le canal a 61 lieues de longueur, 22^m de large et 2^m de profondeur moyenne. De Toulouse il se dirige sur Villefranche, Castelnaudary, passe auprès de Carcassonne, fait ensuite beaucoup de détours pour arriver à Béziers, d'où il se rend plus directement à la mer. Un embranchement appelé *le biez de Saint-Pierre* commence à Toulouse, longe la Garonne, et aboutit au canal au pont de Gragnague. Un autre embranchement appelé *canal de la Robine* commence au pont aqueduc de Cesse, se dirige sur Narbonne, longe l'étang de Sigean et aboutit à la Méditerranée au port de la Nouvelle. Les grandes difficultés de la construction de ce canal consistaient dans l'inégalité du terrain, et dans les eaux des montagnes qu'il fallait détourner ou utiliser. On y a réussi par le biez de partage établi à Naurouse, entre Villefranche et Castelnaudary, alimenté par un immense réservoir d'une demi-lieue de long sur un quart de large et connu sous le nom de *bassin de Saint-Ferréol*. C'est là que se réunissent les eaux de la rivière de Landot, et de plusieurs ruisseaux et torrents des montagnes. Profond de 53^m, ce bassin, contenant 7 millions de mètres cubes d'eau, alimente le canal par des cascades lorsque les eaux sont très élevées, et par d'énormes robinets lorsqu'elles sont basses. Pour ménager une pente de 63^m entre le biez de partage et la Garonne, on a établi 17 corps d'écluses; du côté de la Méditerranée, la pente est bien plus forte, étant de 189^m : aussi a-t-il fallu établir dans cette partie 46 corps d'écluses. Entre Capestan et Béziers, le canal passe sous la voûte souterraine de Malpas, et au pont Fresquel il traverse une rivière sur un pont composé de trois arches et appuyé sur deux écluses. Ce pont porte non-seulement le canal, mais encore la route de Paris à Mont-Louis. La distance du biez de partage à la Garonne est de 52,114^m, et celle du même biez à la Méditerranée de 185,445.

Ce canal facilite les transports des denrées coloniales, des vins, etc., de Bordeaux aux villes du Languedoc et de la Provence, et réciproquement les transports des vins, huiles, savons de ces provinces et des denrées du Levant dans l'ouest de la France. Des coches ou bateaux-postes y font un service régulier; les trajets sont lents à cause du grand nombre d'écluses, et monotones à cause de l'uniformité des bords dont l'un consiste dans une chaussée plantée d'arbres; mais la régularité et l'aisance du voyage compensent ces inconvénients. On croit que Riquet avait voulu prolonger son ouvrage jusqu'à Moissac, pour éviter la partie encore peu navigable de la Haute-Garonne; peut-être reprendra-t-on un jour ce projet. — *Voir* l'*Histoire du Canal du Midi*, par Andréossy, Paris, 1804, in-4°; l'*Histoire du Canal du Languedoc par les descendants de P.-P. Riquet de Bonrepos*, 1805, in-8°; enfin la *Carte* du canal, par Nolin, en 3 feuilles, 1697. D-G.

MIDSHIPMAN (jeune marin), grade qui, dans la marine anglaise, répond à celui d'aspirant (*voy.*) ou élève de marine. Le nom anglais de ce grade a été adopté dans quelques marines étrangères, en Russie par exemple. X.

MIEL, substance sucrée et visqueuse fournie par l'abeille (*voy.*) et recueillie dans les alvéoles des rayons des ruches. Son odeur est suave, sa consistance est plus ou moins épaisse et sa couleur varie: celui de Cayenne est rougeâtre, celui de Madagascar verdâtre; le plus ordinaire et le meilleur est blanc ou jaune. Transparent quand il est nouvellement obtenu, le miel devient plus ou moins grenu lorsqu'il a été introduit dans des pots ou barils pour être livré au commerce. Il contient un sucre cristallisable, un sucre incristallisable, un principe aromatique particulier à chaque espèce, une petite quantité de mannite, divers sels, et enfin des acides de nature végétale. Le principe aromatique est dû, à ce qu'on croit, aux végétaux sur lesquels les abeilles vont récolter les matériaux qu'elles élaborent. Quoi qu'il en soit, le miel est plus ou moins estimé suivant le lieu d'où il provient et les qualités qu'il présente. Ainsi le miel du mont Ida, en Crète, était célèbre dans l'antiquité, parce que les abeilles trouvaient une abondante récolte sur les plantes odorantes qui croissent dans cette localité. De nos jours, dans les environs de Narbonne, aux îles Baléares, dans la vallée de Chamouny et dans le Gatinais, où ces sortes de plantes sont extrêmement communes, le miel blanc que les abeilles y fournissent jouit d'une grande renommée. En Bretagne, au contraire, où le sarrasin et les bruyères servent d'aliment aux abeilles, le miel est d'une qualité inférieure. L'état de l'atmosphère et le mode d'extraction exercent aussi sur la qualité des miels une certaine influence. L'extraction produit une première portion de miel liquéfié par la chaleur du soleil et qui ne subit aucune espèce d'épuration. On le désigne par le nom de *miel vierge*, le meilleur et le plus cher. Les autres portions obtenues par le cassement des gâteaux et par la pression et la chaleur, sont moins estimées que la première.

Le miel est employé en médecine pour édulcorer les tisanes. C'est aussi une bonne substance alimentaire. Les pâtissiers et les confiseurs en font un grand usage. Le miel de qualité inférieure s'emploie pour faire de l'hydromel (*voy.*), et entre dans la composition du pain d'épice, du cidre et de la bière. Le pain d'épice de Reims doit sa réputation à la qualité du miel que fournissent les fleurs du saule Marsault. En pharmacie, le miel sert à la préparation des *mellites* et à la confection des sirops. D. A. D.

MIÉRIS. Ce nom est celui d'une famille entière de peintres qui ont acquis quelque célébrité dans l'école flamande.

François Miéris né à Delft, en 1635, d'un habile orfévre, reçut de bonne heure les leçons de Gérard Dow (*voy.*). Il se fit en peu de temps une grande réputation. Malheureusement ses nobles qualités étaient contrariées par un penchant funeste; il passait une grande partie de son temps à boire avec le peintre Jean Steen, son ami. On raconte qu'un soir, sortant de la taverne, il tomba dans un égout en construction, et qu'il y serait resté sans le dévouement d'un savetier qui l'arracha à une mort certaine. Miéris, rentré chez lui, fit un tableau qu'il envoya à l'artisan, et que celui-ci vendit 800 florins. Mais depuis cette époque, le peintre ne fit que languir et il succomba aux suites de cet accident, le 12 mars

1681. Le nombre des ouvrages de Miéris est si considérable qu'il est peu de galeries qui ne possèdent des échantillons de son talent. Sa manière rappelle celle de son maître Gérard Dow, et se distingue par un fini plein de grâce et d'esprit. On voit de lui plusieurs tableaux au Musée du Louvre.

Jean Miéris, fils aîné de François, était né à Leyde, en 1660. Il cultiva la peinture sous la double direction de son père et de Lairaisse. Mais sa santé l'empêcha souvent de se livrer à l'étude, et pour se distraire des douleurs que lui causait l'horrible maladie de la pierre dont il était tourmenté, il voyagea en Allemagne et en Italie. Après avoir passé quelque temps auprès du grand-duc de Toscane, il se rendit à Rome, où les progrès du mal l'emportèrent, le 17 mars 1690. Jean Miéris a laissé des tableaux d'histoire et des portraits, qui sont en petit nombre et qui dénotent un grand talent.

Guillaume Miéris, second fils de François, naquit aussi à Leyde, en 1662; à l'exemple de son frère, il suivit tour à tour les leçons de son père et du peintre Lairaisse. Mais ramenant toujours ses sujets historiques à la dimension dans laquelle il avait d'abord travaillé, il se rapprocha davantage du genre de son père, que de celui des peintres d'histoire, dont il s'inspirait habituellement. Il peignait aussi le paysage, et il modelait avec talent en terre et en cire. Enrichi par ses nombreux travaux, considéré pour son caractère, il mourut à Leyde, le 24 janvier 1747.

François Miéris, fils de Guillaume, était né à Leyde, le 24 décembre 1689, et ne se borna pas à marcher sur les traces de son père et de son grand-père. Il a laissé une grande réputation, non-seulement comme peintre, mais aussi comme historiographe et comme antiquaire. On doit à ses laborieuses investigations un grand nombre de traités et de chroniques, parmi lesquels on distingue : une *Histoire métallique des Pays-Bas*, une ancienne *Chronique de Hollande*, un recueil des chartes de Hollande, de Zélande et de la Frise; une histoire de la ville de Leyde, etc. Tous ces ouvrages sont écrits en hollandais. François Miéris est mort à Leyde, le 22 octobre 1763, laissant par son testament une partie de sa fortune aux pauvres. D. A. D.

MIGNARD (Pierre), surnommé *le Romain* pour le distinguer de Nicolas Mignard, son frère aîné, peintre comme lui, naquit à Troyes, en 1610 *. Destiné à la médecine, ses goûts le portèrent irrésistiblement vers la peinture. A 12 ans, il peignit toute la famille du médecin à la direction duquel on l'avait confié. Éclairé sur la tendance d'esprit de son fils, le père favorisa son inclination en le plaçant chez un peintre de Bourges; mais après fort peu de temps, ce maître ignorant ne put être d'un grand secours à l'élève : aussi Mignard le quitta-t-il pour aller étudier, comme avait fait son frère, les peintures de Fontainebleau (*voy. école* Française, T. XI, p. 435). Il avait alors 15 ans. Témoin de son application et augurant favorablement de ses moyens, le maréchal de Vitry engagea Vouet (*voy.*) à l'admettre parmi ses élèves. Celui-ci, charmé des belles manières, de l'esprit, des rares dispositions du jeune homme, le prit en affection, lui prodigua ses soins, et conçut le projet de lui donner l'une de ses filles en mariage. Mignard, que tourmentait le désir de voir l'Italie, sortit en homme d'esprit de cette situation épineuse et partit pour Rome. Il y arriva en 1636. Là il trouva Alphonse Dufresnoy avec lequel il s'était lié intimement dans l'atelier de Vouet (*voy. ibid.*, T. XI, p. 434); ils étudièrent ensemble, et se communiquèrent leurs observations sur les ouvrages des grands maîtres. Dufresnoy, plus savant dans l'histoire, plus profond dans la théorie, donnait à son ami d'utiles conseils, et celui-ci lui enseignait à son tour la pratique de l'art. C'est ainsi que l'un acquérait les connaissances théoriques qu'il développa dans le poëme latin *De arte graphicâ*, dont De Piles, Reynolds,

---

(*) Leur père se nommait Pierre More. Il servait avec six de ses frères, tous officiers et d'une belle figure, dans les armées de Henri IV. On raconte que le roi les voyant un jour réunis leur dit en plaisantant : « Ce ne sont pas là des *Mores*, ce sont des *Mignards*. » Et ce dernier nom, qui n'avait rien alors que de flatteur, leur resta.

M. de Kératry, ont fait ressortir et ont commenté les mérites; l'autre cette pratique sans laquelle, en peinture, les plus belles spéculations sont bien peu de chose. Presque dans la détresse, nos deux *inséparables* durent s'imposer les plus dures privations jusqu'à ce que Mignard, par son habileté à peindre le portrait, eut pu subvenir plus largement aux besoins communs. Dans ce genre, il s'acquit à Rome une réputation sans égale; nul en effet n'a réussi mieux que lui, à fixer sur la toile ces grâces fugitives, ces traits mobiles, ces émanations de l'âme, pour ainsi dire, qui, mieux que les traits matériels, contribuent à la ressemblance d'un modèle. Après avoir perfectionné son dessin à Rome, grâce surtout aux conseils du Poussin (*voy.* ce nom et l'art. cité, T. XI, p. 434), il alla à Venise pour se fortifier dans le coloris; chemin faisant, il vit Bologne. A Venise, Mignard étudia, pendant huit mois, les chefs-d'œuvre des peintres de cette école en compagnie de son ami Dufresnoy, et il dut à un travail opiniâtre de devenir un des plus forts coloristes de sa nation. Il quitta Venise pour retourner à Rome au moment où Dufresnoy dut rentrer dans sa patrie; il s'y maria, en 1656, avec une femme charmante, en qui il trouva un modèle de beauté fort précieux pour un peintre. Depuis 20 ans qu'il résidait en Italie, sa réputation et sa fortune s'étaient agrandies : il résolut enfin de retourner en France, où Louis XIV multipliait les chefs-d'œuvre autour de lui.

On a vu ailleurs (T. XI, p. 436 et T. XVI, p. 313) qu'habile courtisan, il se concilia la faveur du roi. Cependant Lebrun (*voy.*) était alors tout-puissant, et Mignard ne put se résigner à passer sous son joug; une mésintelligence déplorable s'ensuivit et les choses furent portées à ce point que Mignard refusa d'entrer à l'Académie qui lui ouvrait ses portes, uniquement parce que Lebrun avait présidé à sa formation. Le roi ne s'en crut pas moins obligé de récompenser les talents de Mignard; il l'anoblit en 1687, et trois ans après, quand Lebrun eut cessé de vivre, il le nomma son premier peintre, avec toutes les prérogatives attachées à ce titre. Mignard alors ne refusa plus d'entrer à l'Académie de Peinture, et le même jour il fut reçu, par ordre de Louvois, son protecteur, académicien, professeur, recteur et chancelier. Il mourut à Paris, en 1695, et n'eut pas de successeur en titre auprès de Louis XIV, ce prince n'ayant pas cru qu'on pût remplacer un homme d'un aussi grand mérite.

Ce peintre avait du goût, de la grâce, de l'esprit; son dessin, plus savant que correct, ne manque pas d'élégance; ses pensées sont dignes, ses ordonnances riches ou gracieuses, ses expressions plus aimables qu'énergiques: aussi évita-t-il les sujets à passions fortes; sa couleur est séduisante, et son pinceau d'un précieux qui dégénère souvent en minutie. Ses Vierges, que les Italiens estiment à l'égal de celles d'Annibal Carrache, furent nommées des *mignardes*, moins par allusion à son nom qu'au genre de leurs beautés*. Il ne faudrait cependant pas en induire qu'il ne sut pas donner de l'élévation à son style et de la force à ses pensées quand les sujets l'exigeaient absolument; la coupole du Val-de-Grâce, fresque de plus de deux cents figures, représentant la reine Anne d'Autriche introduite dans le paradis par sainte Anne et saint Louis, atteste le contraire. Ce magnifique ouvrage, qu'a chanté Molière dans une pièce de vers intitulée *La Gloire du Val-de-Grâce*, est un de ceux qui honorent le plus P. Mignard. La Galerie, le Grand-Salon et le Cabinet de Saint-Cloud; une *Trinité* peinte à Saint-Charles-des-Quatre-Fontaines à Rome; *Saint Véran tenant enchaîné le dragon qui désolait le pays de Vaucluse*, dans l'église de Cavaillon; *Sainte Cécile chantant sur la harpe les louanges du Seigneur*, au Musée du Louvre, sont des productions du premier ordre. De son vivant, P. Mignard, comme tous les hommes de parti, a été loué et décrié ou-

---

(*) En effet, *mignard*, mot de la même famille que *mignon*, *menin*, et peut-être que le vieux mot allemand *minne*, amour, signifie gracieux, délicat, mais avec une nuance d'affectation. Est-ce tout simplement de là que vient le nom de *mignardise*, ou bien est-il un sobriquet par lequel on voulut désigner l'afféterie qu'on trouvait dans la grâce des peintures de Mignard? Nous croyons également justes les deux étymologies qui, très probablement, se sont confondues. S.

tre mesure; après sa mort, ses détracteurs, composés en grande partie d'académiciens rancuniers, encouragés par les critiques de l'Académie de Peinture, furent plus nombreux que ses défenseurs; la postérité lui a rendu plus de justice en le plaçant au nombre des plus grands peintres français.

L'œuvre gravé de P. Mignard, composé de plus de 150 pièces, est fort intéressant. Audran, Masson, Drevet, Nanteuil y ont pris beaucoup de part. On y trouve, gravé par Poilly, le *Saint Charles administrant des pestiférés*, destiné au maître-autel de Saint-Charles de Catenari, tableau auquel les Italiens, par esprit national, préférèrent celui de Pietre de Cortone. Mignard a manié la pointe et l'eau-forte avec esprit, témoin la *Sainte Scolastique aux pieds de la Vierge*. On a beaucoup vanté son talent pour les pastiches (*voy.*), et les ennemis de Lebrun se sont fort amusés de ce que ce grand peintre avait pris pour un original du plus beau temps du Guide une peinture trompeuse exécutée par Mignard. Mais Boullogne vengea Lebrun en abusant à son tour Mignard sur un autre prétendu ouvrage du Guide dont il était l'auteur. L. C. S.

MIGNET (François-Auguste), conseiller d'état, membre de l'Académie-Française, etc., etc., naquit à Aix, en Provence, le 6 mai 1796. Il fit ses études au lycée impérial d'Avignon, et son droit à l'école d'Aix. Reçu avocat en cette ville (1818), il vint, en 1821, habiter Paris, où il partagea pendant quelque temps le logement de M. Thiers, son compatriote et son ami. Dès la même année, il obtint, par moitié, le prix du concours à l'Académie des Inscriptions, sur cette question : « Examiner quel était, à l'époque de l'avénement de saint Louis au trône, l'état du gouvernement et de la législation en France, et montrer quels étaient, à la fin de son règne, les effets des institutions de ce prince. » En 1822, il fit réimprimer, avec des additions fort importantes, cet essai sous ce titre : *De la féodalité, des institutions de saint Louis, et de la législation de ce prince*, avec des notes et l'indication des pièces justificatives, in-8°. En 1823 et 1824, M. Mignet professa avec succès l'histoire à l'Athénée de Paris, et, dans le cours de cette dernière année, il publia son *Histoire de la Révolution française* de 1789 à 1814. Le succès mérité de cet ouvrage, qui parut simultanément avec celui de M. Thiers sur le même sujet, éleva fort haut tout à coup la réputation littéraire de son auteur. Après avoir pris part assez longtemps à la rédaction du *Courrier français*, dans la dernière année du règne de Charles X il attacha, ainsi que M. Thiers, son nom à la fondation du *National* (*voy.*), et signa, comme journaliste, la protestation des rédacteurs de cette feuille contre les ordonnances de juillet. Appelé, en 1832, à l'Académie des Sciences morales et politiques, et nommé conseiller d'état, il soutint, comme commissaire du roi, auprès des Chambres, la discussion des budgets de 1832 à 1835. Lorsque M. Thiers prit pour la première fois le portefeuille des affaires étrangères, il confia à M. Mignet la direction des archives de ce département. Ce choix ne devint pas moins profitable aux lettres qu'à la politique. A la suite d'une mission diplomatique, dont il fut chargé auprès de la reine régente d'Espagne, Marie-Christine, M. Mignet fit paraître le grand ouvrage intitulé : *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV, ou Correspondances, Mémoires et actes diplomatiques concernant les prétentions et l'avénement de la maison de Bourbon au trône d'Espagne*, accompagnés d'un texte historique et précédés d'une introduction, 1835 et 1842, 4 vol. in-4°. Cette introduction est un chef-d'œuvre de sagacité, de méthode et de style. En 1837, l'Académie-Française, qui venait de perdre M. Raynouard, ouvrit ses portes à M. Mignet; nommé, la même année, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, il a vu ainsi ses travaux couronnés d'un succès dont les annales de la littérature n'offrent que de rares exemples.

M. Mignet est un écrivain du premier ordre. Comme historien, à l'intelligence supérieure des faits, il unit cet esprit méthodique qui sait les classer dans l'ordre le plus rationnel, et cette brillante précision de style qui les présente avec éclat et les imprime avec force dans la mémoire et dans l'âme du lecteur. Son *Histoire de la Révolution* serait, selon nous, un ouvrage irréprochable, si l'auteur n'avait pas trop constamment cherché l'apologie, ou au moins l'excuse, des moyens dans l'utilité des résultats. Comme secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, M. Mignet est le panégyriste obligé des membres que la mort enlève à ce corps savant. Ses notices en ce genre peuvent être citées comme des modèles. L'intérêt de la narration, le charme d'une diction à la fois savante et pittoresque, y remplacent le style tendu et prétentieux de l'ancien éloge académique. A l'appui de cette appréciation, il suffira d'indiquer ici les notices sur *Sièyes*, le comte *Rœderer* et *Broussais*; celle sur *Livingston* (*voy.*) n'a pas été moins remarquée. P. A. V.

MIGNONS. On désigne sous ce nom les jeunes favoris de Henri III, complices de ses débauches et de son infâme libertinage. « Ce fut en 1576, dit l'Étoile (*Journal de Henri III*), que le nom de *mignons* commença à trotter par la bouche du peuple, à qui ils étaient fort odieux, tant par leurs façons de faire badines et hautaines, que par leurs accoutrements efféminés et les dons immenses qu'ils recevaient du roi. » La mollesse cependant ne devait pas exclure en eux la bravoure : Henri, au contraire, demandait qu'ils fussent toujours prêts à jouer leur vie, ou à répandre le sang. Quélus, Livarot, Maugiron succombèrent dans un duel; Saint-Mégrin fut assassiné. A ceux-ci succédèrent dans les faveurs du roi le marquis d'O, le duc de Joyeuse et le duc d'Épernon (*voy.* ces deux noms) qui se firent remarquer dans la *guerre des trois Henris*.—Le duc d'Anjou, frère du roi, avait aussi ses mignons : le plus connu, Bussy d'Amboise qui s'était signalé par sa férocité à la Saint-Barthélemy, périt dans un guet-apens. Aucune époque peut-être de l'histoire de France ne présente autant de duels et d'assassinats, et dans la plupart on voit figurer les mignons de Henri III ou du duc d'Anjou. Em. H-g.

MIGRAINE, *voy.* Céphalalgie.

MIGRATION (en latin *migratio*, de *migrare*, émigrer, changer de demeure). En histoire naturelle, on donne ce nom au voyage de long cours entrepris, à certaines époques de l'année, par un assez grand nombre d'espèces d'animaux : on peut distinguer ces excursions en *naturelles* ou *périodiques*, et en *accidentelles* ou *irrégulières*.

Les premières sont celles auxquelles sont constamment soumis les animaux doués de l'instinct des voyages; les secondes sont uniquement le résultat de l'instinct de conservation mis en jeu par des événements extraordinaires, tels que des ouragans, des tempêtes, un froid intense, etc. Parmi les migrations, il en est de *temporaires* se renouvelant nombre de fois durant la vie de l'animal, et d'autres *définitives* ayant pour but un changement durable de résidence.

Les migrations sont d'autant plus étendues et plus habituelles dans une classe d'animaux, qu'il y a dans ce groupe un plus grand nombre de circonstances physiques ou physiologiques favorables à la locomotion. On peut donc s'attendre à rencontrer les migrations les plus complètes, les plus remarquables, les plus régulières chez les oiseaux et chez les poissons qui, de tous les êtres animés, sont ceux où les moyens de translation offrent le plus de facilité. Les mammifères, sauf quelques espèces de rongeurs (lemming) et de carnassiers (isatis) sont généralement sédentaires; les reptiles ne le sont pas moins; mais les oiseaux offrent tous les modes et tous les degrés d'émigration. Les uns partent isolément, les autres par troupes; mais quelle que soit la manière dont se fait le voyage, tous choisissent un climat favorable. Perdus en apparence dans l'immensité de l'atmosphère, un instinct admirable les fait aborder sur la côte hospitalière qui doit leur servir de refuge pendant que la chaleur ou le froid envahit les contrées qu'ils ont momentanément délaissées. Tout le monde a entendu parler des migrations des hirondelles, des cygnes, des oies, des grues, des hérons, des cigognes (*voy.* tous ces mots), etc.

D'autres espèces, sans entreprendre des voyages de long cours, partent aussi à des époques fixes, ces oiseaux nommés *erratiques* s'avancent de proche en proche vers le sud à mesure que le froid les chasse des pays septentrionaux : tels sont les alouettes, les ortolans, les pinçons (*voy.* ces mots), les draines et beaucoup d'autres espèces frugivores.

Comme exemples de migrations accidentelles et irrégulières, nous citerons les excursions des jaseurs, des bec-croisés, des casse-noix, qui n'arrivent qu'une fois en 10 ou 20 ans.

L'histoire des migrations des poissons laisse beaucoup à désirer; elle offre cependant quelques faits curieux, mais que l'on trouvera aux mots HARENG, MAQUEREAU, SAUMON, MORUE.

Parmi les invertébrés, il en est un petit nombre seulement qui émigrent : tels sont, dans la classe des crustacés, les crabes de terre; et dans celle des insectes, les criquets, dont les hordes innombrables signalent leur passage par une dévastation des campagnes semblable à celle que produirait un incendie.

Une seule et même cause ne détermine pas les migrations : ainsi, c'est sans doute la surabondance de population qui occasionne celles des lemmings et des sauterelles (*voy.*); c'est, au contraire, le besoin de trouver un lieu favorable pour déposer le frai qui occasionne celles des poissons et des crabes de terre. Beaucoup d'oiseaux, notamment les espèces insectivores de nos pays, semblent sollicités à changer de résidence par l'absence, en hiver, de la proie qui compose leur alimentation. On serait tenté d'étendre la même explication aux autres espèces voyageuses qui vivent de reptiles, de vers et de poissons, que la neige et la glace soustraient à leurs recherches; mais cette hypothèse n'est cependant pas suffisante, et il faut admettre, pour se rendre compte des migrations, l'influence d'un instinct particulier agissant sur certaines espèces en dehors des sollicitations directes des besoins matériels. En effet, un oiseau *de passage*, tenu au milieu d'une nourriture abondante et convenable, ainsi que dans une température constante, n'en éprouve pas moins, comme dans l'état de nature, le besoin d'émigrer lorsque l'époque du départ est venue. C. L-R.

MIGRATION (GRANDE) **DES PEUPLES.** On désigne ainsi les invasions et l'établissement des peuples barbares dans l'empire romain, à partir du IV^e siècle de notre ère. Cette émigration amena à sa suite, dans la constitution politique de l'Europe, une révolution complète, dont les effets se font encore sentir aujourd'hui (*voy.* MOYEN-AGE et BARBARES). Les provinces conquises formèrent de nouveaux états, dont plusieurs subsistent, et les langues, nées avec ces états nouveaux, sont nos langues vivantes. Ce mouvement des peuples, dont le monde ancien avait déjà offert l'exemple (*voy.* CIMMÉRIENS, GAULOIS, SUÈVES, etc.), commença au fond de l'Asie et s'étendit jusqu'à l'océan Atlantique, d'un côté, et jusque dans le nord de l'Afrique de l'autre. Il dura près de deux siècles, c'est-à-dire tout l'espace de temps compris entre l'entrée des Huns en Europe, l'an 375 de J.-C., et la conquête de l'Italie par les Lombards, en 568. Il fut déterminé par des causes très différentes, telles que la vie nomade de certains peuples asiatiques, l'excès de la population ou l'appât que devaient offrir les riches provinces romaines aux habitants d'un climat âpre et froid. L'empire commençait à s'affaisser sous son propre poids. Les victoires de Constantin, de Théodose et de quelques autres empereurs, l'avaient arrêté pour quelque temps sur le penchant de sa ruine; mais les successeurs de ces grands hommes, cédant à la force des circonstances et aux suggestions d'une politique imprudente, avaient pris à leur solde un nombre de plus en plus considérable de barbares, et, pour récompenser leurs services, leur avaient accordé des terres sur les frontières de l'empire. C'était ainsi que les Francs avaient été établis dans la Gaule belgique, les Alains, les Vandales, les Goths et d'autres peuples dans la Dacie, la Pannonie et la Thrace. Quelques-uns de ces barbares, qui se distinguèrent par leurs talents et leur courage, furent même revêtus des premières dignités et placés à la tête des armées, comme Rufin et Stilicon, par exemple. Il devait en résulter inévitablement que les peuples barbares, tout en se civilisant, apprendraient à connaître la faiblesse des Romains et s'habitueraient à regarder l'empire comme une proie facile à dévorer.

Nous avons vu la peuplade turque des Hiong-nou (*voy.*) donner la première impulsion. Chassés de leurs demeures aux confins de la Chine, vers la fin du Ier siècle de notre ère, ils se jetèrent sur l'Asie occidentale, et rencontrèrent sur les bords de la mer Caspienne et au nord du mont Caucase, les Huns (*voy.*), avec lesquels De Guignes (*voy.*) les a confondus. Expulsés de leurs siéges, ceux-ci refoulèrent à leur tour les peuples voisins, d'abord les Alains (*voy.* ce nom et tous les autres noms de peuples), établis dans la Sarmatie asiatique; puis, en 375, les Ostrogoths, qui occupaient l'ancienne Dacie et les contrées entre le Dniester, le Danube et la Vistule. Dans leur course vagabonde, une partie des Alains arriva sur les bords du Danube, dans la Hongrie actuelle, s'allia avec les Vandales, qui depuis un siècle environ s'en étaient rapprochés, traversa avec eux la Germanie, et, entraînant à leur suite une portion des Suèves qui habitaient sur le Haut-Danube, ces peuples franchirent le Rhin, pénétrèrent dans les Gaules, en 406, et y répandirent partout la désolation. Après les avoir ravagées pendant deux ans, ils passèrent les Pyrénées, en 409, et conquirent presque toute la péninsule ibérique, qu'ils se partagèrent par la voie du sort. Mais les Romains, soutenus par les Visigoths, qui entrèrent aussi en Espagne vers cette époque, se virent bientôt en état de reprendre une partie de ce qu'ils avaient perdu. Le royaume fondé par les Alains dans le Portugal actuel fut détruit, en 418. Les Vandales se défendirent avec plus de succès, et ils avaient même acquis une supériorité décidée sur les Romains, lorsqu'en 427, ils se résolurent à passer en Afrique, où ils fondèrent, sous leur roi Genséric, un royaume qui dura 105 ans, et fut renversé par Bélisaire (*voy.* ces noms). Les Suèves, qui avaient étendu leur domination sur plusieurs des pays abandonnés par les Vandales, ne purent tenir contre les Visigoths, qui battirent leur puissance en 584. Enfin les Huns, première cause de toutes ces guerres, après s'être établis dans la Pannonie, en 377, partirent de là, sous la conduite d'Attila (*voy.*), pour faire une formidable invasion dans les Gaules. Battus en 451, ils se jetèrent sur l'Italie, et ce ne fut pas sans peine qu'ils se laissèrent engager à épargner Rome et à repasser les Alpes. Après la mort d'Attila, en 453, l'empire des Huns tomba en décadence, et finit par succomber sous les coups des Goths et des Gépides. Sur ses ruines s'éleva celui des Avares, peuple d'une origine très rapprochée de celle des Huns. Les Slaves s'approprièrent aussi quelques-uns de ses débris.

La grande nation germanique des Goths, dont nous avons suffisamment parlé ailleurs, mit en présence des Romains des ennemis encore plus redoutables. Leur roi Hermanaric (*voy.*) avait considérablement étendu leur domination, qui embrassait la plupart des pays situés entre la mer Noire et la mer Baltique jusqu'à la Vistule. Mais ils s'étaient divisés, d'après la situation géographique des lieux qu'ils occupaient, en Ostrogoths (Goths de l'est) et Visigoths (Goths de l'ouest). Refoulés d'abord par les Alains et ensuite expulsés de leurs demeures par les Huns, en 375, les Ostrogoths se précipitèrent sur les Visigoths, et ceux-ci cherchèrent un asile dans l'empire à l'égard duquel ils ne tardèrent pas à prendre une position hostile. Dès 403, leur roi Alaric (*voy.*) envahit l'Italie, et il s'empara de Rome, en 410. L'année suivante, son successeur, Ataulf, conduisit ses hordes dans les Gaules, et en Espagne, où il fonda le royaume des Visigoths, détruit, en 711, par les Arabes. Les Ostrogoths pénétrèrent à leur tour en Italie, en 489, sous la conduite de Théodoric, défirent Odoacre (*voy.* ces noms), chef des Hérules et des Rugiens, qui avait détrôné Romulus Augustule et renversé l'empire d'Occident, et fondèrent un nouveau royaume qui tomba sous les coups de Narsès, en 554 (*voy.* Goths, T. XII, p. 645). Quelques années après, l'Italie fut arrachée de nouveau aux empereurs de Constantinople par les Lombards, qui la conquirent presque tout entière, en 568, et en restèrent les maîtres jusqu'en 774, époque où Charlemagne (*voy.*)

s'en empara. Ce fut le dernier acte de la grande migration.

Mais, de même que l'Italie, la Gaule était devenue la proie d'une foule de peuples barbares, qui s'en disputèrent la possession et s'en partagèrent les lambeaux. Au commencement du vᵉ siècle y arrivèrent, avec les Alains, les Vandales et les Suèves, les Bourguignons, qui appartenaient, à ce que l'on croit, à la même souche que les Vandales (qu'il ne faut pas confondre avec le peuple slave des Vénèdes), et qui avaient habité auparavant entre la Vistule et l'Oder. Ils s'établirent sur le Haut-Rhin, dans la Suisse occidentale et la Franche-Comté, d'où ils poussèrent leurs conquêtes jusqu'au Rhône. Mais leur royaume, qui embrassait ainsi la Bourgogne, le Dauphiné, la Savoie et une partie de la Suisse, ne subsista que jusqu'en 534, où il fut réuni à la monarchie des Francs (*voy.* ce mot). Vers la même époque, les Alemans, qui avaient leurs demeures entre le Danube, le Rhin, le Neckar et le Mein, s'étendirent dans la Rhétie et la Vindélicie, et s'emparèrent de cette partie des Gaules qui prit plus tard le nom d'Alsace et de Palatinat; mais la défaite qu'ils essuyèrent en 496, à Tolbiac, leur coûta plusieurs provinces, envahies par Clovis. Dès lors, les Francs acquirent une supériorité marquée sur tous les peuples qui s'étaient établis dans les Gaules, et qu'ils soumirent successivement.

Les îles britanniques ne restèrent pas étrangères à ce mouvement. En 450, les Anglo-Saxons s'y portèrent, et, pendant plusieurs siècles, les incursions des barbares du Nord s'y succédèrent.

Plusieurs de ces émigrations n'eurent pour résultat qu'une occupation militaire, et ne formèrent point une nouvelle population. Le torrent passé, les anciens habitants reprirent la supériorité que leur assurait leur nombre, et à peine resta-t-il de son passage quelques traces dans les institutions et dans la langue. Ce ne fut que dans les pays où les vainqueurs constituèrent une caste militaire et une noblesse que l'état civil se modifia. En France, en Espagne, en Italie, le système féodal partagea la population en deux classes, les vainqueurs et les vaincus, les nobles et les serfs. En Angleterre, où les invasions portèrent un plus grand nombre d'étrangers, leur influence se fit sentir davantage jusque dans la langue. Dans l'Asie-Mineure, dans la Grèce, l'Illyrie, la Pannonie, la Bohème, la Moravie et en Afrique, le passage des peuples barbares eut tous les caractères d'un ouragan dévastateur, et ne laissa pas de traces bien profondes. En Allemagne, les peuples qui ne se répandirent pas hors de ses limites, changèrent au moins de demeures. Ainsi, les Saxons qui habitaient dans le Holstein actuel passèrent l'Elbe et occupèrent la majeure partie du pays abandonné par les Francs. Ils devinrent dès lors, avec les Frisons, les Thuringiens, les Souabes et les Boïens, le peuple le plus puissant de l'Allemagne. Leurs anciennes demeures furent occupées, au commencement du vIᵉ siècle, par des peuples slaves, d'une infinité de noms, mais tous originaires, à ce qu'il paraît, de la Sarmatie, et qui étendirent leur domination, d'un côté, jusqu'à l'Elbe et la Saale, et de l'autre, le long du Danube. Leur dénomination commune, pour les Allemands, était celle de Vénèdes (*Wenden*). Les Tchèkhes s'emparèrent de la Bohème, les Sorbes de la Misnie et de la Haute-Saxe, les Obotrites du Brandebourg, de la Poméranie et du Mecklenbourg, etc.

Les vainqueurs laissèrent, en général, aux peuples conquis les lois romaines, mais en les altérant par le mélange de leurs propres coutumes; et ils introduisirent dans les pays soumis une démocratie militaire, forme de gouvernement à laquelle ils étaient habitués. Uniquement occupés du métier des armes, ils accélérèrent, par le mépris qu'ils témoignaient aux savants et aux artistes, la décadence des sciences et des arts. C'est de cette époque que date l'âge de la barbarie. Le clergé seul conserva quelque teinture des lettres, et sut habilement profiter plus tard de sa supériorité sous ce rapport, dans l'intérêt de sa puissance. La plupart des chefs-d'œuvre de l'art furent détruits. Du mélange des conquérants avec les anciens habitants se formèrent des nations nouvelles. La langue latine cessa peu à peu d'être en usage parmi le peuple, et fit place aux langues modernes; si elle continua longtemps encore à être employée dans les actes des chancelleries, les traités, les chroniques, elle était si corrompue qu'elle était à peine reconnaissable. Enfin une suite non moins importante de la migration des peuples, c'est que les païens qui envahirent l'empire romain, embrassèrent successivement le christianisme. *C. L.* et S.

MIGUEL (don) MARIE-ÉVARISTE, 3^e fils de Jean VI (*voy.*), roi de Portugal, est né à Lisbonne, le 26 octobre 1802; mais c'est au Brésil qu'il reçut son éducation, si l'on peut donner ce nom aux soins peu éclairés et très insuffisants dont sa jeunesse fut l'objet, de 1808 à 1821. Favori de sa mère, l'infante d'Espagne Charlotte-Joachime*, et instrument docile entre ses mains, il se laissa placer par elle à la tête du parti absolutiste lorsque le colonel Sampayo renversa la constitution, le 29 mai 1823. Ce parti qui voulait, sinon forcer le roi à abdiquer, au moins prendre sur lui un empire sans borne, se débarrassa, le 1^{er} mars 1824, de son fidèle serviteur le vieux marquis de Loulé**, fit arrêter les ministres, quelques jours après, et garder le roi à vue dans son palais. Ce prince étant parvenu à tromper la surveillance dont on l'entourait, se réfugia sur un vaisseau britannique, et il ne resta d'autre parti à son fils que d'implorer son pardon. Il l'obtint, mais à la condition qu'il quitterait le Portugal.

Alors don Miguel se retira à Vienne, où il vécut jusqu'à ce que son frère, don Pedro, l'appelât à partager le trône de sa fille dona Maria (*voy.* ces noms), et lui confiât la régence du royaume. Don Miguel accepta toutes les conditions qui lui furent imposées; mais à peine débarqué à Lisbonne, au mois de février 1828, il prononça la dissolution des cortès et se fit reconnaître pour roi par les anciens États, le 25 juin de la même année. Dès cet instant, fut organisé un système de terreur, que dans son humeur tyrannique et sanguinaire, l'usurpateur étendit jusqu'aux membres de sa famille et à son plus cher favori (le baron de Queluz). La suite des événements a été racontée à l'art. CADAVAL, et nous y reviendrons au mot PORTUGAL. La question de droit a été vivement controversée et ne parait pas d'une solution facile.

Cependant don Pedro débarqua en Portugal, le 9 juillet 1832; Porto, et au bout d'une année, Lisbonne, tombèrent en son pouvoir. Soutenu par l'Angleterre et l'Espagne, il força don Miguel à abandonner ses dernières positions près de Santarem et à se sauver à Evora avec le prétendant espagnol don Carlos. Menacé de voir sa retraite coupée, l'infant dut à la fin signer, le 26 mai 1834, la capitulation d'Evora, par laquelle il renonça à toutes ses prétentions au trône de Portugal, et s'engagea à ne troubler jamais la tranquillité de la péninsule; mais à peine arrivé à Gênes, le 23 juin, il s'empressa de protester contre cet acte. Depuis ce temps il vit en Italie, fort retiré et souvent privé de ressources. *C. L.*

MILAN, MILANEZ (*Milano*, *Milanese*). Milan est la ville la plus importante de l'Italie septentrionale, et après Naples et Rome, la plus grande de la péninsule. Elle était autrefois la capitale d'un duché du même nom, appelé aussi Milanais ou Milanez pour conserver l'ancienne orthographe plus rapprochée de la forme italienne. Ce duché, composé au moyen-âge de la réunion sous une même domination des principales cités lombardes avec leurs territoires, se trouve aujourd'hui partagé entre le royaume Lombardo-Vénitien, où il constitue la majeure partie du gouvernement de Milan, et le royaume de Sardaigne (*voy.* ces noms), qui en possède une faible portion (146 milles c. géogr., et 600,000 âmes), avec Alexandrie (*voy.*) pour ville principale. Le Milanez, délicieux pays et l'un des plus fertiles de l'Europe, avait pour bornes, à l'est, le duché de Mantoue (*voy.*), avec lequel il formait la Lombardie proprement dite, et l'état de Venise; au nord, les Grisons et les ci-devant bailliages italiens dépendant de la Suisse; à l'ouest, le Piémont et le Montferrat; et au sud, l'état de Gênes et le Parmesan.

Son chef-lieu, Milan, aujourd'hui ca-

(*) Morte le 6 janvier 1830.

(**) Le père de ce marquis de Loulé à qui les circonstances ménagèrent la faveur d'épouser une infante, Anne-Jésus-Marie, fille de Jean VI. S.

pitale du royaume Lombardo-Vénitien (*voy.*) et du gouvernement de Milan, est le siége d'un archevêque et la résidence ordinaire de l'archiduc vice-roi. Cette ville, belle et opulente, est bâtie sur l'Olona, au milieu d'une vaste plaine renommée par sa fécondité; on estime à plus de 150,000 le nombre de ses habitants. Parmi ses nombreux et somptueux monuments, le plus digne d'admiration est sans contredit la célèbre cathédrale ou le Dôme, après Saint-Pierre de Rome et Saint-Paul de Londres, la plus vaste basilique de l'Europe et un des plus beaux temples de la chrétienté. Bâti tout entier en marbre blanc dans le style gothique de la renaissance, il n'est pas moins splendide à l'intérieur qu'imposant au dehors. Les statues (on en compte jusqu'à 2,800), les découpures et les ornements de tout genre y sont partout répandus avec une admirable profusion; l'image sculptée de la Vierge s'élève au sommet de la coupole; et dans l'intérieur on remarque, outre la fameuse statue de saint Barthélemy, celles en bronze des quatre évangélistes et de quatre Pères de l'Église, chefs-d'œuvre de Brambilla, auquel on doit aussi le grand et riche tabernacle du maître-autel en bronze doré, ainsi que les 17 bas-reliefs du mur d'enceinte du chœur. On y distingue de plus quelques superbes mausolées. Le vaisseau du Dôme a 454 pieds de longueur, 270 de largeur et 232 d'élévation sous la voûte; la plus haute tour est de 335 pieds, et les colonnes intérieures ont 86 pieds de hauteur et 24 de circonférence. Le dôme fut commencé, en 1386, par le duc Jean-Galéaz Visconti, sur les dessins de Brunelleschi (*voy.*); Napoléon fit beaucoup pour son achèvement; néanmoins, il n'est pas encore tout-à-fait terminé, quoiqu'on y travaille tous les ans. La façade, exécutée par Pellegrino Tibaldi, vers le milieu du XVI^e siècle, nuit seule un peu, par le contraste de son style plus rapproché de l'antique, à l'ensemble et à l'originalité du monument.

Les autres églises les plus remarquables de Milan sont celle de Saint-Ambroise, élevée au IV^e siècle sur les ruines d'un temple de Minerve, sombre et laide de vétusté, mais curieuse par les antiquités qu'elle renferme, et l'église de Sainte-Marie de la Passion. Sur les murs du réfectoire de l'ancien couvent de dominicains de Sainte-Marie-des-Grâces, on voit la célèbre fresque de la Sainte Cène de Léonard de Vinci (*voy.*), qui malheureusement est aujourd'hui à moitié effacée. Au nombre des autres édifices, il faut distinguer le palais royal des sciences et des arts, autrefois collége de *la Brera*, qui comprend la riche bibliothèque de ce nom, un beau musée de tableaux, et un des observatoires le mieux disposés de l'Europe; le palais royal, remarquable par la richesse de ses appartements; celui du sénat, autrefois collége helvétique; la caserne bâtie par le vice-roi prince Eugène (*voy.*), et regardée comme la plus belle du monde; l'immense bâtiment du lazaret et le grand hôpital, qui contient 2,200 lits. Sur l'esplanade, où se termine la fameuse route du Simplon (*voy.*), s'élève la porte de ce nom, arc de triomphe de dimensions gigantesques, orné de magnifiques bas-reliefs en marbre blanc. Une statue de Napoléon devait le couronner: on l'a remplacée par celle de la Paix. Le vaste cirque ou l'*Arma* est de même un monument de l'époque française. Les théâtres de Milan comptent parmi les titres de cette ville à la renommée. Celui *della Scala*, construit par Piermarini en 1778, un des plus vastes et des plus beaux qui existent, est peut-être la scène la plus brillante de l'Italie pour l'opéra et le ballet, et jouit d'une réputation européenne. Une foule de palais appartenant à des particuliers se distinguent par le luxe ou par la noblesse de leur architecture. Un reste de thermes qu'on appelle *le colonne di San-Lorenzo* est, avec l'église de Saint-Ambroise, tout ce qui s'est conservé à Milan de l'époque romaine. Une citadelle défend la ville contre les agressions ennemies. Peu de capitales sont aussi riches en belles promenades, telles que le jardin public, la place *del Castello* et les boulevards bordés de superbes marronniers; mais c'est principalement au grand Cours (*Corso*) qui aboutit à la Porte orientale, qu'on voit le beau monde de Milan se presser tous les soirs.

Parmi les établissements d'instruction,

il faut nommer, comme les principaux, l'Institut royal et impérial des sciences, l'Académie ou école des beaux-arts, l'école de mosaïque, le célèbre Conservatoire de musique, une école vétérinaire renommée, l'institut militaire géographique, fondé en 1801, et qui a déjà publié d'excellentes cartes, deux lycées et deux gymnases. Aux collections déjà citées, il faut encore ajouter la célèbre et précieuse bibliothèque ambroisienne (*voy.* T. III, p. 483), le riche cabinet de médailles, le cabinet d'histoire naturelle et le jardin botanique.

La position de Milan, les admirables routes du Simplon et du Stelvio et les canaux qui mettent cette ville en communication avec l'Adda et le Tésin, en font un entrepôt général des marchandises de toute l'Italie septentrionale. Son commerce ne comprend pas seulement le trafic des riches denrées agricoles du pays, mais encore la vente des produits considérables de sa propre industrie en indiennes, rubans, voiles, velours, mouchoirs, orfévrerie, fleurs artificielles, broderies et galons; les affaires de banque sont également très importantes et le commerce de librairie de Milan est le premier de l'Italie.

On attribue au Gaulois Bellovèse (*voy.*) la fondation de Milan (*Mediolanum*), qui devint la reine des cités de la Gaule cisalpine sous les derniers empereurs romains et servit même de résidence à plusieurs d'entre eux, depuis Valentinien Ier jusqu'à Théodose-le-Grand qui y mourut. Après la conquête des Lombards (*voy.*), Milan rivalisa avec Pavie, capitale de leur royaume. Les empereurs d'Allemagne en nommèrent plus tard les gouverneurs; mais leur autorité trouva un obstacle dans les tendances républicaines des habitants qui visaient à une entière indépendance. En 1162, Frédéric Barberousse assiégea la ville, la prit et la rasa; cependant elle se releva tout aussitôt, et se mit à la tête des villes qui formèrent la fameuse ligue lombarde (*voy.* Italie, T. XV, p. 145). Cette confédération étant retombée au pouvoir d'habiles et puissants seigneurs, l'empereur Wenceslas érigea, en 1395, le Milanez en duché, en faveur de l'un d'eux, Jean-Galéaz Visconti (*voy.*), dont toutefois la maison s'éteignit, dès 1447, à la mort du second fils de son fondateur. Milan devint alors un objet de convoitise pour plusieurs puissances; François Sforce (*voy.*), époux d'une fille naturelle du dernier des Visconti, en fut nommé duc, en 1450. Les Sforces, pour se maintenir, eurent successivement à combattre les agressions de Louis XII et de François Ier, qui élevaient des prétentions sur le Milanez du chef de Valentine Visconti, aïeule du premier, et plusieurs fois le duché se trouva au pouvoir des Français; mais en 1526, le traité de Madrid obligea le roi de France à renoncer à toutes ses possessions italiennes, et à la mort du dernier des Sforces, François II, son protecteur Charles-Quint lui succéda, en 1535. Transmis par celui-ci à son fils Philippe II, le duché demeura uni à la monarchie espagnole jusqu'à ce que, pendant la guerre de la Succession d'Espagne, l'Autriche s'en empara (1706). Par le traité de Vienne, en 1735, et par celui de Worms, en 1743, des parcelles du Milanez furent cédées à la Sardaigne. Depuis la révolution française, Milan fut successivement capitale de la république transpadane (1796), de la cisalpine (*voy.*), en 1797, de la république (1802) et du royaume (1805) d'Italie, et en 1814, les événements de la guerre déterminèrent la restitution du Milanez à ses anciens possesseurs. *Voy.* Lombardo-Vénitien. Ch. V.

MILAN (hist. nat.), oiseau de proie, qui doit à sa longue queue fourchue et au vaste développement de ses ailes un vol aussi facile que rapide; mais il n'a pas, en revanche, dans son bec court et grêle, dans ses faibles serres, des armes aussi redoutables que les falconés, avec lesquels il a d'ailleurs beaucoup de rapports; aussi montre-t-il peu de courage, et n'attaque-t-il que de faibles proies. De petits mammifères, des reptiles, ou à leur défaut des chairs en putréfaction composent la nourriture habituelle des milans. Ils n'osent, dit-on, disputer leur victime au corbeau, et reculent même devant la volaille de nos basses-cours lorsqu'elle fait mine de se défendre. Mais c'est dans les airs que règne le milan :

c'est là qu'il fait beau le voir tantôt décrivant avec grâce des cercles rapides, tantôt restant comme suspendu à la même place, sans qu'on puisse apercevoir de mouvement dans ses ailes. Cependant, il ne saisit pas, comme l'aigle, sa proie à tire-d'aile : il attend pour s'abattre dessus qu'elle soit posée. On l'approche et on le tue plus facilement que les autres accipitres. En captivité, il ne paraît susceptible d'aucune éducation. Le *milan commun* (*falco milvus*), fauve, avec les rémiges noires et la queue rousse, se trouve en France et dans différentes parties de l'Europe. Il est renommé pour sa poltronnerie. Du temps de la fauconnerie, on s'amusait à le faire poursuivre par l'épervier, qui restait toujours vainqueur, quoique sa taille soit bien inférieure à celle du milan. C. S-TE.

MILÉSIENNES (FABLES). On appelle ainsi des contes ou nouvelles composés par un certain Aristide de Milet, fort vantés pour la grâce et la naïveté du style, et la gaîté licencieuse de la narration. Cet Aristide était le Boccace de son temps. Traduites en latin par l'historien Sisenna, l'ami d'Atticus, ces fables eurent à Rome un immense succès. Plutarque, dans la vie de Crassus (ch. 32), nous apprend qu'après la défaite de Carrhes, on trouva des Milésiaques dans les bagages des prisonniers romains. Le texte grec et la traduction en sont depuis longtemps perdus. Il ne nous reste dans ce genre que la fable de Psyché qu'Apulée appelle *Milesius sermo*, œuvre aussi délicate qu'ingénieuse, qui donne des fables milésiennes une trop bonne idée sans doute, et qui par là en fait vivement regretter la perte. F. D.

MILET, ville maritime de la Carie (*voy.*), primitivement appelée *Lelegis*, *Pityussa*, puis *Anactoria*, reçut son nom d'une colonie crétoise qui vint s'y fixer sous la conduite de Miletus, l'antagoniste de Minos. Occupée ensuite par les Ioniens (*voy.*), 1050 ans av. J.-C., elle devint, avec le temps, une des villes les plus florissantes de l'Asie-Mineure et la capitale de l'Ionie. A l'époque de sa plus grande prospérité, entre les années 700 et 500, elle fut, après Tyr et Carthage, la première ville commerçante du monde. Son histoire rappelle des faits importants. Alyatte, roi de Lydie, le père de Crésus, l'assiégea 12 ans et ne put s'en emparer; Crésus s'en rendit maître; s'étant révoltée sous Darius, elle fut attaquée par terre et par mer, et détruite de fond en comble; rebâtie et plus forte qu'auparavant, elle conserva quelque temps son indépendance sous le protectorat d'Athènes et de Lacédémone; retombée au pouvoir des Perses, elle osa résister aux armes d'Alexandre, qui ne la réduisit qu'avec beaucoup de peine. Depuis, elle passa à ses successeurs jusqu'à la conquête de l'Asie par les Romains, dont elle suivit la fortune. Au temps de ses prospérités, Milet fut célèbre à plus d'un titre : par son commerce et ses manufactures, par ses produits, entre autres par ses laines fines et soyeuses, par ses 80 colonies qui avaient peuplé les bords de l'Hellespont, de la Propontide et du Pont-Euxin, par ses grands hommes, tels que Thalès, que la Grèce compta parmi ses sages, Anaximandre, son disciple, les logographes Cadmus et Hécatée, Timothée, poëte et musicien, le plus habile joueur de lyre de son siècle (*voy.* ces noms). Aspasie, l'une des gloires du siècle de Périclès, était aussi de Milet. Les quatre ports de cette ville, dont l'un pouvait contenir une flotte entière, furent peu à peu ensablés par le Méandre (*voy.*) : de là, le commencement de sa ruine qu'achevèrent les tremblements de terre et les invasions sarrazines. On croit reconnaître parmi les huttes de *Palatsha* quelques restes de cette ville fameuse, l'Athènes de l'Ionie. — *Voir* la monographie de Rambach, *De Mileto ejusque coloniis.* F. D.

MILICE (du latin *militia*). Ce mot a eu différentes acceptions. Comme son étymologie l'indique, il désigna d'abord l'art de la guerre, la profession des armes. Il a été pris ensuite, et peut-être simultanément, pour exprimer les forces militaires d'un état, en général. Ce n'est que depuis nos expéditions en Italie, sous Charles VIII et Louis XII, que le mot d'armée (de l'italien *armata*) fut, dit-on, substitué à celui de milice; ce dernier ne servit plus alors qu'à désigner des levées de bourgeois et de paysans de 16 à 40 ans, faites par la voie du sort, pour recruter l'armée ou pour former des régiments provinciaux qu'on ne réunissait que dans certaines occasions (*voir l'Histoire de la milice française* du P. Daniel). Il y avait en outre pendant le règne de la féodalité, tant en France que dans d'autres États européens, une foule de villes qui jouissaient du privilége de s'organiser militairement et qui entretenaient des *milices bourgeoises* chargées de veiller à la sûreté publique et au maintien des franchises de la cité. Cette institution a reparu dans les temps modernes sous des noms différents et avec des modifications légères, suivant les pays (*voy.* GARDE NATIONALE, LANDWEHR, et aussi YEOMANRY, SCHUTTERY, etc.); mais c'est particulièrement en Angleterre et en Amérique que ces troupes ont conservé le nom de milices.

L'origine de la milice anglaise remonte, dit-on, à Alfred-le-Grand. Cette institution a subi, dans la suite des temps, diverses modifications. Actuellement les miliciens anglais et écossais sont recrutés par le sort; la durée de leur service est de 5 ans, mais ce terme peut être prolongé au besoin. Les lords-lieutenants et les autres grands propriétaires fonciers désignés par la couronne, en ont le commandement. En aucun cas, ils ne peuvent être envoyés hors du royaume; mais lorsque l'état est en danger par suite d'invasion étrangère ou de révolte intérieure, ils sont tenus de se porter, sur l'ordre du gouvernement, partout où leur présence est jugée nécessaire. Lorsqu'ils sont appelés sous les armes, ils sont soumis à la loi militaire.

Aux États-Unis, la milice est constituée par un acte du congrès de 1792. En vertu de cette loi, tout individu de 18 à 45 ans, jouissant des droits de citoyen et en état de porter les armes, est enrôlé dans la milice: les officiers civils, les membres du congrès, les marins en activité de service, etc., en sont seuls exemptés. L'armée permanente ne comptant que quelques mille hommes (*voy.* T. X, p. 151), la milice constitue donc la principale force militaire des États-Unis. Les miliciens doivent se pourvoir, à leurs frais, des armes ordinaires de l'infanterie et de cartouches à balles; l'artillerie est fournie par le gouvernement. Dans tous les États, le gouverneur est chargé, avec plus ou moins de restrictions, du commandement en chef de la milice; mais en vertu des constitutions de plusieurs États, surtout d'origine récente, cela n'a pas lieu lorsque la milice est au service effectif de l'Union, de peur d'une collision entre le gouvernement central et les États. Il y a, selon les États, 4 modes différents de nomination des officiers: ils sont choisis ou par la milice elle-même, ou par le gouverneur, ou par la législature, ou par les officiers supérieurs déjà nommés; mais dans ce dernier cas, comme dans celui de l'élection par la milice, le choix doit être confirmé par le gouverneur. X.

MILIEU, *voy.* JUSTE-MILIEU.

MILITAIRE, homme voué à la guerre, de *miles, -itis*, soldat. Nous avons déjà consacré à la profession des armes un grand nombre d'articles dont les principaux sont: ARMES, ARMÉE, INFANTERIE, CAVALERIE, ARTILLERIE, GÉNIE, GUERRE, BATAILLES, BALLISTE, CATAPULTE, CANON, FUSIL, FEUX, ÉPÉE, ÉTAT-MAJOR, etc., etc. Nous en donnons ciaprès plusieurs autres où nous indiquons encore par des renvois les mots de détail auxquels le lecteur pourra recourir. S.

MILITAIRE (ADMINISTRATION). Cette dénomination se rapporte à l'ensemble des services organisés pour assurer l'entretien de l'armée d'un état et le bien-être du soldat (*voy.* MINISTÈRE *de la guerre*, INTENDANCE MILITAIRE, etc.). Il est sans doute impossible d'établir des règles particulières pour cette science gouvernementale; mais la base d'une bonne administration peut se résumer dans cet axiome: *Si vis pacem, para bellum.* En effet, pour qu'un état soit respecté, il faut qu'il soit sans cesse maintenu sur un pied respectable. Il est bon, à la suite d'une guerre qui a momentanément grevé le pays, de diminuer les cadres de l'armée, ceux surtout des états-majors et des administrations; mais un ministre prévoyant doit employer les ressources qui lui sont confiées, pendant la paix, à réparer les forteresses, à compléter les arsenaux et à perfectionner les institutions nouvelles qui pèseront d'un si grand poids dans le destin des batailles; il doit pourvoir à l'entretien des haras militaires; en un mot, il doit, dans un sage esprit de prévoyance, assurer par tous les moyens possibles la conservation du pays, tout en se gardant de le grever de charges inutiles. D. A. D.

MILITAIRE (ARCHITECTURE), *voy.* GÉNIE, FORTIFICATION, FORTERESSE, etc.

MILITAIRE (ART). Suivant le maréchal Saint-Cyr, l'art de la guerre est un art pour le général, une science pour l'officier, et un métier pour le soldat. Dans le fait, la science doit former une base dont on ne peut être dispensé dans aucun grade, et le talent d'application de la science, c'est-à-dire l'art, peut être l'apanage d'un soldat comme d'un général. Un simple soldat n'a-t-il pas besoin de tout son art pour commander une reconnaissance avec intelligence, et la guerre n'est-elle pas un métier pour le général qui ne sait rien faire sans un ordre ou une instruction claire et précise?

L'art militaire peut être divisé en deux branches principales : la tactique et la stratégie (*voy.* ces mots). La première comprend les mouvements et les dispositions des troupes sur un champ de bataille; l'autre se rapporte aux mouvements des diverses parties dont une armée se compose et à la disposition de tous les moyens accessoires qui concourent au succès des opérations. Plusieurs auteurs ont essayé de donner des théories précises de l'art militaire; mais leurs résultats n'ont pas été tout-à-fait satisfaisants. Guibert (*voy.*), dans son *Traité de tactique*, a jeté de nouvelles lumières et posé des principes d'une extrême justesse; mais ne traitant que de la partie presque élémentaire, il laissa encore un vaste domaine à explorer. Après lui, l'art ayant fait de grands progrès, plusieurs auteurs ont essayé d'établir des règles sur les dispositions des troupes, sur la nature particulière de chaque arme et leurs rapports réciproques, et de fonder ainsi une théorie complète; mais ils n'ont laissé que des ouvrages plus ou moins imparfaits. On doit au général Koch (*voy.*) la refonte d'un traité de tactique de M. Ternay, qu'il a élevé au niveau des connaissances actuelles, où l'on trouve des théories nouvelles sur les marches, les manœuvres et le choix des positions (*voy.* ces mots) : ce livre est une source de vives lumières pour les militaires de notre temps.

Les principes de la stratégie sont épars dans les écrits de Montécuculli, de Frédéric-le-Grand, du maréchal de Saxe, de Napoléon, de l'archiduc Charles, et dans le *Traité des grandes opérations* du général Jomini (*voy.* ces noms): le dernier regarde cette branche de la science de la guerre comme pouvant être complétement systématisée; mais jusqu'ici ce résultat n'a pas encore été obtenu d'une manière satisfaisante.

C'est dans les livres historiques de la Bible que nous trouvons les notions les plus anciennes sur l'art de la guerre chez les peuples d'Orient. D'Asie, cet art fut importé en Europe, où il était destiné à recevoir de prodigieux développements aux différentes phases de la civilisation. Il se perfectionna d'abord au sein des petites républiques grecques. La formation qu'elles avaient adoptée pour leurs troupes était un carré ou un parallélogramme compacte de 4 à 6,000 hommes, qui composaient la *phalange* (*voy.* INFANTERIE). Cette masse pouvait se mouvoir et agir avec force, et sous une impulsion unique: aussi ces républiques ont-elles défié plusieurs fois les innombrables armées des Perses, qui attaquaient leurs troupes peu nombreuses dans les plaines, sans ordre et sans ensemble. Les Romains ont amélioré l'art militaire, et la formation de la légion (*voy.*) composée d'infanterie et de cavalerie, la réunion des armes de jet et des armes de main, leur permettait de combattre isolément, et leur donnait plus d'activité et de célérité dans les mouvements. L'invasion des Barbares fut une époque de décadence pour l'art : l'esprit chevaleresque, les sentiments religieux et romanesques, ne fournirent que quelques traits isolés et quelques brillants faits d'armes; mais l'art n'avançait point.

L'invention de la poudre à canon (*voy.*) peut former une époque dans les progrès de l'art, quoiqu'elle n'ait apporté un changement complet que dans les accessoires de la guerre, et qu'elle n'ait pas encore rendu à l'art toute la splendeur qu'il avait chez les Grecs et les Romains ; les batailles (*voy.*) devinrent moins décisives et moins sanglantes, les guerres plus longues et plus systématiques, puisqu'elles ne consistaient quelquefois qu'en manœuvres, en opérations fatigantes et en escarmouches insignifiantes; souvent la campagne se terminait des deux côtés par l'épuisement des forces et des ressources. On sait qu'une campagne entière se passa, sur le Rhin, entre Montécuculli et Turenne (*voy.* ces noms), sans qu'ils en fussent venus à une bataille.

C'est Frédéric-le-Grand qui fit faire à l'art un pas immense : ayant donné à ses troupes une instruction plus positive, et les rendant ainsi plus habiles dans les manœuvres, il laissa dans la guerre de Sept-Ans (*voy.*) de nombreux exemples d'opérations plus hardies et mieux combinées, des mouvements plus prompts et des résultats plus satisfaisants.

On trouve dans l'*Histoire de la Révolution française*, par M. Thiers (t. V, p. 332 et suiv.), une appréciation des causes qui ont préparé l'art moderne de la guerre que l'on nous saura gré de rapporter ici. « Frédéric venait, dit-il, de donner l'exemple des plus belles combinaisons stratégiques. Mais dès que l'homme de génie disparaît pour faire place aux hommes ordinaires, l'art de la guerre retombe dans la circonspection et la routine. On combat éternellement pour la défense ou l'attaque d'une ligne, on devient habile à calculer les avantages d'un terrain, à y adapter chaque espèce d'arme; mais avec tous ces moyens, on dispute pendant des années entières une province qu'un capitaine hardi pourrait gagner en une manœuvre, et cette prudence de la médiocrité sacrifie plus de sang que la témérité du génie; car elle consomme les hommes sans résultats. Ainsi avaient fait les savants tacticiens de la coalition (1793). A chaque bataillon, ils en opposaient un autre; ils gardaient toutes les routes menacées par l'ennemi, et tandis qu'avec une marche hardie, ils auraient pu détruire la révolution, ils n'osaient faire un pas de peur de se découvrir. L'art de la guerre était à régénérer : former une masse compacte, la remplir de confiance et d'audace, la porter promptement au-delà d'un fleuve, d'une chaîne de montagnes, et venir frapper un ennemi qui ne s'y attend pas, en divisant ses forces, en l'isolant de ses ressources, en lui prenant sa capitale, était un art difficile et grand qui exigeait du génie, et qui ne pouvait se développer qu'au milieu de la fermentation révolutionnaire.

« La révolution, en mettant en mouvement tous les esprits, prépara l'époque des grandes combinaisons militaires. D'abord elle suscita pour sa cause des masses d'hommes énormes, et bien autrement considérables que toutes celles qui furent jamais soulevées pour la cause des rois. Ensuite elle excita une impatience de succès extraordinaires, dégoûta des combats lents et méthodiques, et suggéra l'idée des irruptions soudaines et nombreuses sur un même point. De tous côtés, on disait : il faut nous battre en masse. C'était le cri des soldats sur toutes les frontières, et des Jacobins dans les clubs... Ainsi, en formant des masses, en les remplissant d'audace, en les affranchissant de toute routine, en leur imprimant l'esprit et le courage des innovations, la révolution prépara la renaissance de la grande guerre. »

Carnot (*voy.*) régularisa d'abord ce mouvement en imprimant aux armées une direction unique. Membre du Comité de Salut public et revêtu à la fois de sa confiance, de sa puissance et de son inviolabilité, il parvint à forcer les généraux à se conformer au plan qu'il avait prescrit. Mais bientôt parut Napoléon, et son génie changea complétement cet art difficile.

Il conçut la guerre beaucoup plus largement et l'appliqua dans un système plus développé. Les corps et les divisions devinrent aux grandes armées ce que les brigades et régiments étaient aux petites; mais composés de parties uniformes et de troupes de toutes armes, ils pouvaient librement manœuvrer sur le champ de bataille, et avaient la faculté de combattre isolément. Les corps marchaient disséminés sur plusieurs routes pour la plus grande facilité des subsistances ; mais ils pouvaient se réunir avec célérité sur des points importants; des forces nombreuses étaient tenues en réserve pour porter le dernier coup dans les cas décisifs. C'est ainsi que, joignant à la promptitude et à la hardiesse des opérations la plus grande vigueur et l'ensemble des attaques, Napoléon présenta au monde étonné ces résultats gigantesques qui seront l'admiration des siècles à venir.

L'utilité des forteresses devint douteuse; car il suffisait de détacher un petit corps d'observation pour les tenir en respect ou les cerner; mais on attribua d'autant plus de valeur aux grandes, telles que Magdebourg, Coblentz, Luxembourg, Metz, Strasbourg, qui ne peuvent être investies que par des forces très considérables.

L'établissement des chemins de fer peut, d'une part, favoriser ce système moderne de faire la guerre en dirigeant, avec promptitude, sur les capitales de grandes masses de troupes; mais, d'un autre côté, il facilite aussi la défense des frontières, si les voies nouvelles permettent d'y porter en toute hâte les forces réunies dans l'intérieur. Dans tous les cas, cette invention de notre siècle, jointe à celle de différentes armes nouvelles, semble devoir modifier encore une fois profondément l'art de la guerre. X.

MILITAIRE (Frontière), *voy.* Frontière.

MILITAIRE (législation). On entend par cette dénomination tout ce qui se rattache à la constitution et à l'état militaire d'un pays, c'est-à-dire, au recrutement, à l'équipement, à l'instruction, à l'entretien, au licenciement des troupes, de même qu'au maintien de la discipline (*voy.*), qui toutefois est le but spécial de la législation militaire. Le code pénal des différentes nations présente des dispositions très différentes aussi selon le degré de civilisation du pays et le mode de recrutement de l'armée. Anciennement, les punitions corporelles étaient généralement en usage. Les Romains punissaient les délits des soldats de la bastonnade (*voy.* ce mot et Fustigation), et les fautes plus graves de la mort sous la hache ou sur la croix. Chez d'autres peuples, les coupables étaient percés de flèches. Aujourd'hui, on les fusille. Les fautes contre la discipline sont punies de peines plus ou moins sévères, selon le cas. Ces peines sont le boulet, la prison, les arrêts. Le fouet ou les verges (*voy.*) ne sont plus en usage qu'en Russie, en Autriche, en Bavière et en Angleterre. Les peines sont généralement prononcées par des juges spéciaux (*voy.* Conseils de guerre et de révision).

Charles-le-Téméraire fut le premier, dit-on, qui régla et précisa les devoirs des soldats. L'empereur Maximilien Ier et Maurice de Nassau l'imitèrent plus tard, et tous les autres princes de l'Europe marchèrent sur leurs traces. Le plus ancien recueil de lois militaires est celui de Léonard Fronsperger, en langue allemande. Il a pour titre, *Droit militaire impérial*, et forme le premier volume d'un *Livre de la guerre* (*Kriegsbuch*), mais imprimé d'abord séparément à Francfort-sur-le-Mein, 1565, in-fol. La lâcheté était regardée comme le plus grand des crimes. Les commandants de place qui n'opposaient pas à l'ennemi une résistance assez longue (*voy.* Capitulation), étaient punis de mort. Les soldats qui lâchaient pied (*voy.* Fuite) étaient décimés (*voy.* Décimation). La désertion (*voy.*) n'était pas punie moins sévèrement. La désobéissance aux ordres des officiers et la mutinerie emportaient la peine de mort. Le même châtiment était prononcé contre la maraude et le pillage; mais le crime était si fréquent, qu'on fermait ordinairement les yeux. Dans le principe, la législation militaire ne défendit pas le duel (*voy.*), même entre simples soldats; mais l'abus des combats singuliers étant devenu tel qu'en moins de 20 ans, de 1589 à 1607, 4,000 soldats français périrent en duel, il fallut les défendre sous les peines les plus sévères. Cependant la loi est restée impuissante jusqu'à ce jour contre une coutume enracinée depuis des siècles.—Relativement à l'armée française et à défaut de code militaire proprement dit, on peut consulter l'ouvrage suivant : *Droit et Législation des armées de terre et de mer, recueil méthodique complet des lois, décrets, ordonnances, règlements, instructions, etc., actuellement en vigueur*, par M. Durat-Lasalle, 8 vol.

in-8°, avec grav.; le 1er vol. a paru en 1842, à Paris. *C. L. m.*

MILITAIRES (COLONIES), *voy.* COLONIES.

MILITAIRES (ÉCOLES). Les écoles militaires sont une création toute moderne, inconnue à l'antiquité; car, ni dans l'histoire de la Grèce, ni dans celle de Rome, nous ne trouvons la trace de semblables institutions. Il faut d'abord distinguer avec soin les académies militaires qui ne sont faites que pour des officiers, d'avec les écoles militaires et les écoles de cadets, qui réunissent des sujets destinés à le devenir. On doit mentionner ensuite séparément les écoles militaires spéciales : c'est ordinairement ce nom qu'on donne aux écoles d'artillerie et de génie, et qui habituellement sont réunies en une seule. Les écoles de cadets (*voy.* T. IV, p. 435) sont des instituts militaires, où des fils d'officiers ou de jeunes nobles sont élevés aux frais de l'état sous des formes et avec des habitudes militaires, et exercés au maniement des armes. Il n'en existe plus en France : c'est cependant ce pays qui a créé la première école de ce genre. En 1751, Louis XV fonda l'École royale militaire pour 500 jeunes nobles de 8 à 11 ans. Elle a servi depuis de modèle à toutes les institutions semblables; mais elle fut supprimée par la révolution. De tous les pays de l'Europe, la France peut être considérée comme celui qui possède le plus grand nombre d'écoles militaires bien organisées. Sans parler de l'École militaire de La Flèche (*voy. dép. de la* SARTHE), qui est moins une école militaire qu'une école pour des militaires, et qui a été fondée en faveur d'enfants de militaires et de marins, nous citerons l'École royale et militaire de Saint-Cyr (*voy.* SEINE-ET-OISE). Les élèves n'y sont reçus qu'après examen, y restent deux ans, et après avoir satisfait aux examens de sortie, entrent comme sous-lieutenants dans des régiments d'infanterie. Ceux qui se destinent à la cavalerie ou à l'état-major, passent, soit à l'école de Saumur (*voy.* MAINE-ET-LOIRE), soit à l'École d'application (*voy.*) d'état-major. L'École Polytechnique (*voy.*), également placée sous la direction du ministre de la guerre, fournit des sujets non-seulement aux corps spéciaux de l'artillerie, du génie, des ingénieurs de la marine ou des ingénieurs hydrographes, mais encore à tous les services publics. Les officiers d'artillerie et ceux du génie n'entrent dans leur arme qu'après avoir passé un certain temps à l'École d'application de Metz (*voy.* APPLICATION). L'école navale (*voy.* ÉLÈVES DE MARINE), autrefois à Angoulême, aujourd'hui à Brest sur un vaisseau école, peut être encore considérée comme une école militaire. Au nombre des écoles militaires qui appartiennent aux pays étrangers, on cite de préférence, en Allemagne, les écoles de cadets et les académies militaires de la Prusse, de l'Autriche et de la Saxe. Nous en avons parlé ailleurs (*voy.* CADETS), ainsi que des instituts militaires de la Russie, dont l'un, le 1er Corps des cadets, a dû au général-major de Klinger (*voy.*) de grandes améliorations, et dont le plus récent, l'Académie militaire, a été fondé sous la direction du général Jomini (*voy.*). Il y avait autrefois à Stuttgart une académie militaire, destinée à l'instruction de jeunes gens appartenant à divers pays. Le nom de Pfeffel (*voy.*) illustra celle de Colmar, qui ne fut qu'un établissement privé spécialement destiné aux protestants, qu'on ne recevait pas à l'École militaire de Paris. L. N.

MILITAIRES (ORDRES), *voy.* ORDRES.

MILLE (du latin *mille passus*, en allemand *Meile*), nom que plusieurs peuples donnent à leur mesure itinéraire. Le mille ordinaire ou géographique d'Allemagne, dont il est souvent question dans cet ouvrage, est de 15 au degré et équivaut à 1 $\frac{2}{3}$ lieue de 25 au degré, ou à 7.4166 kilom. Leur rapport en superficie carrée est comme 1 à 2 $\frac{7}{9}$ et 1 à 55.004, c'est-à-dire qu'il suffit de multiplier les milles carrés donnés par 2 $\frac{7}{9}$, pour avoir des lieues carrées, et par 55.004 pour avoir des kilom. carrés, et de diviser au contraire les lieues et les kilomètres donnés par les mêmes sommes respectives, pour les réduire en milles. La grande *Meile* d'Allemagne est de 12 au degré et vaut 9.2708 kilom.; la petite *Meile* est de 17 $\frac{3}{4}$ et vaut 6.2676 kilom.

Le mille marin ou géographique, égal au *miglio* géographique d'Italie, au mille nautique en usage chez les navigateurs de presque toutes les nations de l'Europe, doit cet avantage à sa division sexagésimale du degré de l'équateur, dont il vaut ainsi juste une minute. C'est celui qu'emploie M. Balbi dans toutes ses publications. Il vaut 0.4167 lieue de 25 au degré ou 1.8542 kilom. Le *mile* légal d'Angleterre est de 69 $\frac{1}{8}$ au degré et vaut 1.6094 kilom.; le mille dit de Londres est de 73 au degré (1.524 kilom.); le mille de Hollande vaut 5.855 kilom.; celui de Prusse, 7.7488; celui de Norvége, du ci-devant cercle de Westphalie, et à peu de chose près celui de Suède, 11.125. Le *miglio* du Milanez, de 67 $\frac{1}{4}$ au degré, vaut 1.655 kilom.; celui du ci-devant état Vénitien, de 60.62 au degré, équivaut à 1.835 kilom. L. L.

MILLÉNAIRE (RÈGNE) ou CHILIASME. On a appelé ainsi un prétendu empire qui devait durer mille ans (de χίλιοι, mille), et sur lequel les âmes pieuses fondaient les plus grandes espérances. Tout devait y être joie et magnificence, par suite de l'arrivée du Messie (*voy.*). Les paroles adressées par les prophètes aux Israélites accablés par le malheur, avant et après la captivité de Babylone, par leur abaissement successif et prolongé, ont donné naissance parmi ce peuple à cette opinion, qui a pris, surtout à l'époque de la venue du Christ et sous la domination romaine, toute la consistance qu'ont les rêves de bonheur dans l'imagination des malheureux. Jésus-Christ (*voy.*) se présenta comme le Messie annoncé dans l'Ancien-Testament, et quoiqu'il déclarât que son intention n'était pas de fonder un royaume terrestre, cela n'empêcha pas les nouveaux chrétiens d'attendre déjà sur cette terre son retour, promis par les apôtres, et d'appliquer à l'espoir de jouissances matérielles le bien prédit dans un sens spirituel. A ces idées empruntées à l'Ancien-Testament, se mêlèrent les images de l'âge d'or familières aux païens nouvellement convertis au christianisme, et la position des chrétiens opprimés par des chefs ennemis de leur foi devait naturellement les porter à faire des vœux pour un autre ordre de choses. Aussi le chiliasme devint-il, parmi eux, dans les premiers siècles, une croyance à laquelle l'*Apocalypse* (XX et suiv.), et d'autres peintures extatiques qui s'en trouvent dans des ouvrages apocryphes de la fin du Iᵉʳ et du commencement du IIᵉ siècle, donnèrent une autorité apostolique; le Testament des douze patriarches, le quatrième livre d'Esdras, la Vision de saint Pierre, les livres chrétiens sibyllins, la Lettre de Barnabé et le Talmud, présentèrent également cette croyance sous les plus vives couleurs. Tous les docteurs chrétiens de cette époque, tels que Papias, saint Irénée, Justin-le-Martyr, représentent unanimement le chiliasme comme une doctrine fermement établie, et s'étendent sur la félicité du règne de mille ans. Selon les partisans de ce règne, il devait être précédé d'une grande misère, du bouleversement de l'empire romain, sur les ruines duquel devait se fonder le nouveau règne, où les morts revenus à la vie jouiraient, avec les vivants, d'un bonheur inexprimable au milieu d'une abondance de tous biens, dans l'innocence du paradis unie à la volupté du monde et dans la Nouvelle-Jérusalem embellie avec une magnificence céleste.

Les gnostiques, méprisant les jouissances matérielles, furent les adversaires des *chiliastes*. Le chiliasme, malgré l'ardeur de ses adhérents, finit par devenir suspect même aux orthodoxes. L'école philosophique d'Alexandrie, surtout Origène, le combattit déjà dans le IIIᵉ siècle. Lactance fut, au commencement du IVᵉ, le dernier père de l'Église qui ait eu quelque inclination pour ces rêveries. L'attente du dernier jour, à l'approche de l'an 1,000 de J.-C., fit revivre pour peu de temps le chiliasme et contribua puissamment à la vogue des croisades. A l'époque de la réformation, cette opinion offrit encore quelque consolation aux opprimés pendant les guerres de religion en France et en Angleterre. Les mystiques et les quiétistes parmi les catholiques, et quelques protestants dans la guerre de Trente-Ans, songèrent à la faire revivre. Il en fut de même de ceux qui s'occupèrent à déchiffrer l'Apocalypse. Bengel fixa l'époque du chiliasme à l'an 1836. Lavater et Jung Stilling s'en entretenaient encore dans le XVIII^e siècle. Aujourd'hui, cette croyance, ainsi que tant d'autres, est reléguée parmi les chimères. Z.

MILLE-PIEDS, *voy.* MYRIAPODES et ARACHNIDES.

MILLÉPORES, groupe de zoophytes de la tribu des polypiers lithophytes (*voy.* POLYPE), et que l'on a longtemps confondus sous le nom commun de *madrépores* (*voy.*) avec tous les polypiers pierreux. Les animaux qui habitent ces productions calcaires étant encore peu connus, c'est sur la forme de leurs cellules qu'on a généralement établi leur coordination. Celles des millépores s'offrent sous l'aspect de pores très fins, non lamelleux, disséminés sur la surface lisse du polypier, qui se divise ordinairement en ramifications ou palmures plus ou moins nombreuses. Tel est le *millépore corne d'élan*, élégante espèce ainsi nommée de sa forme analogue à celle du bois de ce mammifère. C. S-TE.

MILLÉSIME, chiffres qui marquent sur les médailles, monnaies et autres monuments (*voy.* ces mots) l'année à laquelle ils appartiennent, et qui ont pris ce nom depuis que les années de l'ère vulgaire sont arrivées au nombre de mille. Néanmoins il se dit par extension des dates antérieures. Z.

MILLESIMO (BATAILLE DE). Elle a été livrée près de ce bourg des états Sardes, dans les gorges des Alpes, entre les Français et les Autrichiens, le 14 avril 1796. *Voy.* NAPOLÉON, AUGEREAU, JOUBERT et BEAULIEU. Z.

MILLET ou MIL (*panicum miliaceum*, L.), céréale originaire de l'Inde, et depuis longtemps cultivée en Europe, surtout dans le midi. Cette graminée est annuelle; ses tiges, hautes de 2 à 4 pieds, sont droites et velues; ses feuilles sont planes, larges de 6 à 9 lignes, à gaine très velue. Les fleurs, petites et d'un jaune verdâtre ou violettes, glabres, sont disposées en panicule terminale, lâche, inclinée d'un côté; leurs glumes sont dépourvues d'arêtes. Le fruit est un petit grain arrondi et jaunâtre.

Dans beaucoup de contrées de l'Inde, le millet forme l'une des principales denrées alimentaires; chez nous on l'emploie surtout à nourrir la volaille et les oiseaux de cage ou de volière; on en fait aussi de la farine, qu'on mange en bouillies, mais qui est peu appropriée à la panification. La plante coupée en vert est un excellent fourrage.

Le *millet à grappe*, *millet des oiseaux* ou *millet à épi* (*panicum italicum*, L.), est une espèce très voisine de la précédente, de laquelle elle diffère en ce que ses fleurs sont aristées, disposées en panicule dense, presque cylindrique, ou ovale, à axe velu. Cette plante, également originaire de l'Inde, sert aux mêmes usages que le millet commun. ED. SP.

MILLEVOYE (CHARLES-HUBERT), poëte français né à Abbeville, le 24 décembre 1782, était fils d'un négociant de cette ville. Les dispositions de Millevoye se manifestèrent dès son enfance, de manière à en faire concevoir de grandes espérances; mais, en même temps, l'extrême débilité de son organisation physique donnait de vives craintes sur sa conservation. Deux professeurs, savants hellénistes, consacrèrent à l'instruction du jeune poëte des soins dont ils furent bien récompensés par le succès; mais l'effet faillit en être compromis par le mouvement révolutionnaire qui, pendant près de deux ans, suspendit en France le cours de l'éducation publique. Cela eut lieu lorsque Millevoye arrivait à l'âge où il devait le plus profiter des études; aussi, dès que le gouvernement s'occupa de réorganiser l'instruction, la famille de Millevoye se hâta de l'envoyer à Paris. Alors âgé de 16 ans, il suivit à l'école centrale des Quatre-Nations le cours de littérature professé par Dumas, et il trouva dans cet homme distingué, qui unissait la culture des lettres à leur enseignement, un guide aussi bienveillant qu'éclairé. Un premier prix remporté au concours fut le fruit des efforts de Millevoye, sur le nom duquel ce brillant succès attira l'attention publique.

Mais, dès l'âge de 13 ans, il avait perdu son père, et cette perte lui ayant enlevé presque toutes ses espérances de fortune, ses autres parents l'engagèrent vivement à choisir un état, et lui désignèrent le barreau. Cédant à leurs instances, il entama l'étude du droit, chez un procureur; mais bientôt l'aridité de la matière et les formes barbares du langage judiciaire lui inspirèrent une aversion et un dégoût insurmontables, de sorte que, désertant l'étude de l'avoué, il entra dans la boutique d'un libraire. Pendant les trois années que dura son noviciat dans cette profession, il y déroba beaucoup de moments pour se livrer à ses travaux littéraires. Dès 1801, il publia *les Plaisirs du poëte*, suivi du *Passage du grand Saint-Bernard* et de *poésies fugitives*. Des deux pièces qui forment le titre de ce petit recueil, la première portait le cachet de la grâce et de la sensibilité; la seconde celui de la force, et d'une ardeur juvénile toute patriotique. L'une et l'autre furent accueillies avec beaucoup de faveur, et dès cette époque Millevoye vit son talent adopté par le public, aux suffrages duquel se joignirent bientôt les fructueux encouragements du pouvoir. Ce fut donc au profit de sa gloire, et sans dommage pour sa fortune, qu'il put renoncer au commerce de la librairie, pour travailler à l'enrichir de ses productions.

Le rétablissement de l'Académie-Française comme seconde classe de l'Institut (*voy.*) avait amené la reprise du concours annuel de poésie. Ce fut pour Millevoye l'occasion d'une suite de triomphes qui, de 1805 à 1812, lui valurent quatre fois la palme académique, pour les pièces intitulées *l'Indépendance de l'homme de lettres*, *le Voyageur*, *la Mort de Rotrou*, *Goffin ou le héros liégeois*. Il avait pour concurrent habituel, Victorin Fabre (*voy.*), son ami non moins que son rival, qui, chaque fois que Millevoye remporta le prix, obtint constamment l'accessit. Ce partage ne fut qu'une seule fois interverti entre eux, au concours de 1811, où le sujet proposé, pour la troisième fois, était *les Embellissements de Paris*. A côté de ces pièces couronnées, on peut citer, comme étant d'un mérite égal : *Belzunce ou la peste de Marseille*, où les effets du fléau, et le sublime dévouement du pontife sont retracés avec autant de verve que d'éclat; *les Jalousies littéraires*, satire du meilleur ton, et *l'Amour maternel*, où sont exprimés, en beaux vers, les plus purs sentiments et les scènes les plus touchantes.

Le talent facile et correct de Millevoye s'exerçait tour à tour dans des genres très divers et sur des sujets très variés. De toutes ses compositions, aucune, cependant, n'obtint plus de succès que *la Chute des feuilles*, élégie. C'est un de ces morceaux d'élite, dont la vogue s'empare au moment de leur apparition, et qui classent, de prime abord, un auteur dans un rang élevé. La muse élégiaque ne l'inspira pas moins heureusement dans *la Jeune épouse*, *le Bois détruit*, *le Poëte mourant*, *l'Arabe au tombeau de son coursier*. *La Sulamite*, est une très heureuse imitation *du Cantique des Cantiques*. Peut-être les autres élégies du même poëte, où l'on trouve toujours le charme d'un style doué de souplesse et de mélodie, offrent-elles, d'une manière un peu monotone, l'expression des mêmes sentiments, et la reproduction des mêmes images. Mais ce qu'on ne saurait trop louer, c'est *Emma et Éginard*, et *le Déjeuner*, délicieux tableaux érotiques, où le poëte s'est montré le plus digne émule de La Fontaine et de Voltaire. Il a été aussi l'heureux rival de Marot et de J.-B. Rousseau, dans une foule de petites pièces par lui intitulées *Dizains* et *Huitains*, et qui tiennent à la fois du madrigal et de l'épigramme.

Millevoye fut beaucoup moins heureux lorsque, essayant un vol plus élevé, il entreprit de traduire en vers l'*Iliade* et les *Bucoliques*. Sa traduction du chef-d'œuvre de l'épopée étant restée à l'état d'essai, on peut se dispenser d'énoncer un jugement sur une œuvre incomplète; mais il ne faut pas craindre de dire qu'il a trop présumé de ses forces en luttant avec Virgile. Au lieu de la précision et de l'exactitude de l'original, il n'a rencontré que la sécheresse et la froideur, et toute la grâce du poëte latin a disparu dans cette traduction, qui n'obtint presque aucun succès. Il ne réussit guère mieux dans *Charlemagne à Pavie*, et dans *Alfred*, deux créations épiques également défectueuses quant au plan et quant à l'exécution. Millevoye, esprit délicat et brillant, était tout-à-fait dépourvu de cette force inspiratrice qui embrasse un sujet d'une vaste étendue, et en ordonne toutes les parties avec cette puissance et cette verve qui donnent la vie aux œuvres de l'imagination. Trois essais dans le genre dramatique, *Corésus*, *Conradin*, et *Ugolin*, tragédies non représentées, démontrent encore davantage chez Millevoye le défaut d'invention et de composition, dans le drame comme dans l'épopée. Il eut plus de succès comme traducteur de plusieurs dialogues de Lucien, auxquels, sous le titre de *Nouveaux Dialogues des Morts*, il en ajouta six composés par lui, et d'une exécution très piquante et très ingénieuse.

Aux habitudes d'une vie partagée entre le travail du cabinet et les distractions, souvent fatigantes, qu'offre la société, Millevoye unit, trop tardivement peut-être, les soins du ménage. En 1813, il épousa une jeune personne d'une famille honorable, et dont la tendresse lui promettait un bonheur qui fut de trop peu de durée. Un fils naquit de cette union. Épuisé par le travail, Millevoye tomba dans un état de consomption, auquel il succomba, le 26 août 1816. Aveugle depuis près d'un mois, quelques jours seulement avant le dernier, il avait composé, pour sa femme, la touchante romance *Priez pour moi!* La société regretta en lui un poëte distingué et un homme excellent, car il fut doué de toutes les qualités du cœur, et n'eut jamais un ennemi. Son ardeur pour la composition semblait croître en raison de la diminution de ses forces. Entre autres œuvres inachevées, il laissa trois poëmes, *Moïse*, *Clovis*, et *la Captivité de saint Louis*. Le peu de succès qu'il avait obtenu dans le genre épique ne permet pas de regretter beaucoup la perte de ces derniers essais.

Millevoye vint à propos pour acquérir une réputation qui, nous ne craignons pas de le dire, fut supérieure à son talent. La mélancolie et la tendresse furent ses muses, et il ne réussit bien que dans l'élégie et la poésie érotique. Si, dans ces deux genres, il égala peut-être Parny et Bertin, s'il surpassa Léonard et Legouvé, combien ne fut-il pas inférieur à André Chénier, et à quelques-uns des poëtes sortis plus tard de la même école!

Les œuvres de Millevoye ont eu plusieurs éditions. La première a été publiée par lui, 1814-1816, 5 vol. in-8°; la seconde *Œuvres complètes et inédites de Millevoye*, dédiées au roi, a paru en 1822, 4 vol. in-8°; on a fait paraître, en 1833, un choix très bien fait, en 2 vol. in-8°, des Œuvres de Millevoye, avec une notice biographique et littéraire de M. de Pongerville. P. A. V.

MILLIN (AUBIN-LOUIS), connu d'abord sous le nom de Millin *de Grand-Maison*, naquit à Paris, le 19 juillet 1759. Son père était intendant des vivres, et fut employé comme tel dans les guerres de Hanovre. Sa mère tenait à une famille noble de Bretagne. Il fit ses études au collége du Plessis, et fut destiné à l'état ecclésiastique; mais ne se sentant pas de vocation, il ne porta pas longtemps le petit collet. Entraîné par un grand amour de la science, et secondé par une excessive facilité, il employa plusieurs années à acquérir une instruction que l'on pourrait appeler encyclopédique. Il entra fort jeune, comme simple employé surnuméraire, à la Bibliothèque du roi, ce qui le mit en relation avec les hommes qui honoraient alors la littérature française. Ses débuts dans la carrière des lettres furent des traductions de l'allemand et de l'anglais, qu'il publia dans les *Mélanges de littérature étrangère* (1785-86, 6 vol. in-12). Il donna ensuite la *Comparaison de la langue punique et de la langue irlandaise*, traduit de l'anglais du colonel Vallencey (1786). Bientôt le goût de l'histoire naturelle l'entraîna, il devint un des plus grands partisans du système de Linné et concourut à fonder à Paris la société Linnéenne.

Un esprit vif et enthousiaste comme celui de Millin ne pouvait manquer d'adopter les principes qui firent éclore la révolution de 1789, et c'est dans cette effervescence qu'il publia l'*Annuaire du républicain, ou Légende physico-économique*, pour l'an II de la république (1793), où, suivant une mode du moment, il substitua à ses noms patronymiques, celui d'*Éleuthérophile* (ami de la liberté). Mais lorsqu'il vit les excès sanguinaires de la Terreur, il manifesta des opinions qu'il paya de cette liberté dont il avait été l'apôtre : il fut mis en prison à Saint-Lazare, et il eût partagé le sort de tant d'autres victimes, sans le 9 thermidor. Avec un courage stoïque, il composa sous les verrous ses *Éléments d'histoire naturelle*, qu'il se pressait de terminer dans l'espoir de rendre ses derniers moments utiles. Cet ouvrage, couronné par le jury des livres élémentaires, eut 3 éditions dont la dernière parut en 1802. Millin sortit de prison à l'époque où le vandalisme révolutionnaire renversait les monuments que le temps avait respectés, et il composa, sous le titre d'*Antiquités nationales* (1790-98, 5 vol. in-4° et in-fol.), plus de 60 mémoires dans lesquels il décrivit des monuments de notre histoire et de nos arts dont il ne reste plus aujourd'hui que les gravures qu'il en a publiées.

En 1794, il succéda à l'abbé Barthélemy (*voy.*) dans la place de conservateur du cabinet des Antiques et Médailles de la Bibliothèque nationale. Alors, il se livra tout entier à la numismatique et à l'archéologie, et il obtint la création d'une chaire d'antiquités, qui répandit cette science parmi les artistes et les gens du monde. En 1795, il prit la direction du *Magasin encyclopédique*, journal fondé en 1792 et qui, jusqu'en 1816, fut consacré à recueillir les travaux les plus intéressants pour les lettres et les sciences historiques, et où Millin a publié lui-même une foule de dissertations. En 1817, il fut remplacé par les *Annales encyclopédiques*. En même temps, la riche et nombreuse bibliothèque de Millin fut ouverte à tous les savants et à tous les littérateurs français et étrangers.

Millin publia successivement la *Minéralogie homérique* (1791), les Introductions à l'étude de l'*Archéologie*, des *Médailles* (1796), des *Pierres gravées* (1798); la *Description des statues du jardin des Tuileries* (1798, in-12); mais on doit surtout faire remarquer les *Monuments antiques inédits* (1802-4, 2 vol. in-4°), qui conserveront un rang honorable près du recueil d'Antiquités de Caylus, des œuvres de Winckelmann et de celles de Visconti. Tant de travaux ayant altéré sa santé, il entreprit, en 1805, par le conseil des médecins, des voyages qu'il voulut rendre utiles à l'instruction; il commença par le *Midi de la France* ses courses savantes, dont il donna la relation en 5 vol. in-8°, 1807-11. Cet ouvrage est plein de recherches sur les monuments, l'agriculture, l'industrie et les mœurs. Ce fut à son retour qu'il fut nommé membre de l'Institut dans la classe d'histoire et littérature ancienne, et qu'il reçut la croix de la Légion-d'Honneur. En six ans, il publiait le *Dictionnaire des Beaux-Arts*, 1806, 3 vol. in-8°, et pour lequel il s'est beaucoup servi d'un ouvrage de Sulzer (*voy.*); *les Beaux-Arts en Angleterre*, trad. de l'angl. de M. Dallaway, et enrichi de notes, 1807; l'*Histoire métallique de la Révolution française*, 1806, in-4°; les *Peintures des vases antiques*, 1808-10, 2 vol. gr. in-folio; la *Galerie mythologique*, 1811, 2 vol. in-8° avec gravures. Ensuite, Millin jeta les yeux sur la terre classique des arts, et il partit pour l'Italie, où il fit d'importantes découvertes. Il rapporta de son voyage les dessins de plus de 700 monuments et de plus de 1,000 inscriptions. A peine était-il arrivé à Naples que les *tombeaux de Canosa* furent ouverts, et livrèrent à la génération présente les antiques trésors qu'ils recélaient depuis un grand nombre de siècles. Millin, à son retour, en donna la *Description* (1816, in-fol.), ainsi que celle de la précieuse *mosaïque du Vatican* représentant des scènes de tragédie (1819). Il publia l'*Orestéide* (1817, in-4°), dissertation qui renferme le germe et offre le premier fruit d'une idée très favorable à l'étude de la haute antiquité, en réunissant dans un même recueil tous les monuments authentiques relatifs à chacun des personnages dont les noms sont parvenus des temps héroïques jusqu'à nous. En même temps, il fit imprimer les 4 premiers vol. de son *Voyage* d'Italie. C'est pendant ce voyage, que lui arriva un désastre bien sensible pour un homme de lettres, l'incendie d'une partie de sa bibliothèque qu'il avait formée avec tant de soins, et qui renfermait tant de trésors littéraires.

Ce savant laborieux avait entrepris un nouveau recueil de *pierres gravées*, dont il a paru 7 livraisons (1817-25, in-8°), et il s'occupait en même temps d'une seconde collection de monuments inédits, dont 200 planches étaient déjà gravées lorsque la mort le surprit au milieu de ses travaux, le 14 août 1818.

Millin avait une érudition vaste et variée, perdant peut-être en profondeur ce qu'elle gagnait en étendue, un esprit vif et pénétrant, et il y joignait les qualités aimables de l'homme du monde. Personne ne fut aussi bienveillant pour les jeunes gens qui montraient des dispositions. M. Krafft, secrétaire de Millin, a publié sur cet érudit une notice biographique insérée d'abord dans les *Annales encyclopédiques*, novembre 1818. Dacier a prononcé son éloge. D. M.

MILLOT (Claude-François-Xavier), auteur d'un grand nombre de compositions historiques, né à Ornans (Doubs), le 5 mars 1726, et mort à Paris, le 21 mars 1785. Admis chez les jésuites, il professait la rhétorique dans leur collége de Lyon, lorsqu'un discours dans lequel il faisait l'éloge de Montesquieu, et qui fut couronné par l'Académie de Dijon, en 1757, lui attira des réprimandes de la part de ses supérieurs, ce qui l'engagea à quitter leur ordre : l'archevêque de Lyon, Montazet, le nomma alors un de ses grands-vicaires. Chargé, en 1768, d'une chaire d'histoire dans un collége de Parme, l'abbé Millot ne rentra en France qu'après la chute du ministre, marquis de Félino, qui l'avait appelé à remplir cette place. L'Académie-Française lui accorda, en 1777, le fauteuil laissé vacant par la mort de Gresset. L'année suivante, le prince de Condé le choisit pour diriger l'éducation du jeune duc d'Enghien. Il s'occupait encore de ce soin lorsque la mort l'enleva.

Quoique son style soit monotone et sans couleur, les ouvrages de l'abbé Millot ont eu un grand succès : presque tous ont été réimprimés plusieurs fois et traduits dans la plupart des langues de l'Europe. Nous citerons les principaux : *Éléments de l'Histoire de France*, Paris, 1767-69, 3 vol. in-12 ; *Éléments de l'Histoire d'Angleterre*, 1769, 3 vol. in-12 : l'auteur a surtout profité pour cet ouvrage de l'histoire de Hume ; *Éléments d'histoire générale, ancienne et moderne*, 1772-83, 9 vol. in-12 : ces trois ouvrages ont été réunis sous le titre d'*Œuvres de l'abbé Millot*, 1800, 15 vol. in-8° ; *Histoire littéraire des troubadours*, 1774, 3 vol. in-12 ; *Mémoires politiques et militaires pour servir à l'histoire de Louis XIV et de Louis XV*, rédigés sur les manuscrits du duc de Noailles, 1777, 6 vol. in-12. L'abbé Millot est, en outre, l'auteur de *Discours académiques* dont plusieurs ont été couronnés, de quelques traductions, et de différents autres ouvrages qui sont oubliés aujourd'hui. X.

MILO (*Melos*), une des Cyclades (*voy.* ce mot et Grèce, T. XIII, p. 12), avec une capitale de même nom, dans le voisinage de laquelle on a découvert, en 1820, outre les restes d'un magnifique amphithéâtre de marbre et trois Hermès de 8 pieds de haut, une belle statue de Vénus, dont le marquis de la Rivière, ambassadeur français à Constantinople, a fait l'acquisition, et qu'il a envoyée à Paris, où elle est un des ornements du Musée des Antiques, au Louvre. Cette Vénus, dite *de Milo*, appelée aussi *la femme du Torse*, est du plus beau marbre de Paros. Quoique penchée du côté gauche, elle n'a pas moins de 6 pieds 3 pouces de hauteur. Elle était brisée et très endommagée ; deux fois déjà elle avait été restaurée dans l'antiquité ; cependant, la tête n'avait jamais été séparée du tronc, et le buste était parfaitement conservé. Un vêtement ondoyant couvre la partie inférieure de manière à ne laisser apercevoir qu'un pied. S'il fallait en croire une inscription trouvée dans le même endroit, ce serait l'œuvre d'un statuaire d'Antioche, sur le Méandre. Comme elle tient une pomme à la main, ce qui la distingue de toutes les autres statues de la même déesse, elle paraît être une *Vénus victrix*, représentée d'après la Vénus de Praxitèle. Le comte de Clarac et M. Quatremère de Quincy en ont publié des descriptions (Paris, 1821). *C. L.*

MILON de Crotone, *voy.* Athlètes.

MILORADOVITCH (Michel Andréïevitch, comte), né en 1771, d'une famille noble de la Petite-Russie, était général (en chef) de l'infanterie et gouverneur général de Saint-Pétersbourg au moment de sa mort, arrivée le 27 décembre 1825, lendemain du jour où, la nouvelle du décès de l'empereur Alexandre étant parvenue dans cette ville, une émeute militaire éclata en faveur du grand-duc Constantin (*voy.*), ou au moins sous le prétexte de défendre ses droits. Atteint d'un coup de pistolet sur la place de l'Amirauté, en combattant les rebelles, il expira dans la nuit, après avoir reçu la visite du nouvel empereur qui assista aussi à ses obsèques. On trouvera les détails de cet événement à l'art. Nicolas.

Miloradovitch, général d'avant-garde célèbre, avait débuté comme tel en Italie (1799), avec Souvorof (*voy.*); il avait ensuite commandé une division à la bataille d'Austerlitz, et s'était illustré dans la campagne de 1808, par une victoire sur les Turcs, à Giourgévo. Mais ce fut surtout dans la guerre de 1812 qu'il se couvrit de gloire en commandant l'avant-garde de Koutousof (*voy.*). Il se distingua aux batailles de Lützen, de Bautzen, de Kulm et de Leipzig (*voy.*), et reçut le titre de comte et l'ordre de Saint-André, avant son arrivée à Paris. En 1819, il fut nommé gouverneur militaire de la résidence impériale et membre du conseil de l'empire. S.

MILOSCH (prince), *voy.* Obrenovitch et Servie.

MILREIS, valeur portugaise, *voy.* Reis.

MILTIADE, naquit à Athènes, vers le milieu du VI^e siècle av. J.-C., d'une famille illustre qui se glorifiait de descendre du roi Codrus (*voy.*). Au-dessus de ses concitoyens par l'ancienneté de sa race, il les surpassait encore en science politique, en courage, en talents militaires: aussi, lorsque les Athéniens résolurent d'envoyer une nouvelle colonie dans la Chersonèse (*voy.*) de Thrace, la Pythie, qui fut consultée, le désigna expressément comme le meilleur chef de l'expédition. En se dirigeant vers la Chersonèse, Miltiade voulut soumettre à la domination d'Athènes l'île de Lemnos. Les Lemniens lui firent savoir qu'ils se rendraient, lorsque ses vaisseaux aborderaient à Lemnos, poussés par l'aquilon : or, avec le vent du nord, on ne peut venir d'Athènes vers cette île. Miltiade continua sa route et s'empara de la Chersonèse, où la prudence ne le seconda pas moins que la fortune; car après avoir vaincu et repoussé les Barbares, il consolida la conquête du pays par des lois si sages, par une si équitable administration, qu'il fut regardé comme le roi de la colonie; il en eut même presque le titre. Dès qu'il eut réglé les affaires de la Chersonèse, il revint à Lemnos, et somma les habitants de lui livrer la ville, leur rappelant qu'ils avaient promis de se rendre lorsqu'il viendrait chez eux avec un vent du nord : cette fois, il venait de la Chersonèse. Les Lemniens cédèrent à la fortune d'Athènes, et s'y soumirent ainsi que les autres Cyclades (*voy.*). Vers cette époque, Darius, roi de Perse, fit une expédition chez les Scythes d'au-delà de l'Ister (Danube). Un pont, par lui jeté sur ce fleuve, était sa seule voie de retraite; il en avait confié la garde à des Grecs d'Ionie et de Thrace. Miltiade, qui ne perdait pas de vue les intérêts d'Athènes, conseilla aux chefs préposés comme lui à la garde de ce pont de le rompre, leur disant que l'Ionie recouvrerait par là sa liberté, et que la Grèce n'aurait plus rien à craindre de l'Asie. Mais l'avis d'Histiée de Milet prévalut, et Darius put opérer sa retraite. Miltiade, pensant bien que sa proposition serait rapportée au roi de Perse, quitta la Chersonèse et revint à Athènes.

Darius, de retour en Asie, cédant aux sollicitations de ses courtisans qui lui conseillaient la conquête de la Grèce, aux intrigues d'Hippias (*voy.* Hipparque) qui rêvait la restauration de sa tyrannie, équipa une flotte de 500 vaisseaux, qu'il confia au commandement de Datis et d'Artapherne, avec 100,000 hommes d'infanterie et 10,000 cavaliers. La flotte fit voile vers l'île d'Eubée, où elle aborda. Les Perses, après s'y être emparés d'Érétrie, qu'ils saccagèrent, passèrent dans l'Attique. A l'approche d'un si grand péril, les Athéniens envoyèrent demander des secours aux Lacédémoniens, et élurent dix généraux pour commander l'armée. Presque tous voulaient qu'on attendît l'ennemi derrière les remparts; Miltiade fut d'avis qu'on marchât à sa rencontre pour prouver qu'on ne désespérait pas de la chose publique, qu'on n'était nullement effrayé du nombre des assaillants. Dans ce moment critique, il n'y eut que Platée qui vint au secours des Athéniens. Cette ville envoya 1,000 soldats, renfort qui fit monter l'armée à 10,000 hommes. Miltiade la rangea en bataille sur le revers d'un monticule, en face de l'ennemi, et engagea le combat dans la plaine de Marathon (*voy.* T. II, p. 509), dont les oliviers devaient empêcher les charges de la cavalerie. La lutte fut opiniâtre et terrible; les Barbares enfoncèrent la ligne des Athéniens au centre; mais les Athéniens et les Platéens, vainqueurs aux deux ailes, les réunirent, chargèrent ceux qui avaient forcé le centre, et les défirent complétement. Telle fut l'habileté des manœuvres de Miltiade, tel fut le courage des Athéniens, qu'ils vainquirent une armée dix fois plus nombreuse que la leur, et frappèrent l'ennemi d'une si grande épouvante qu'il ne regagna pas son camp, mais ses vaisseaux (28 sept. 490 av. J.-C.). Suivant Hérodote, qui a écrit l'immortel bulletin de cette bataille (VI, 113), les Athéniens ne perdirent que 192 hommes. Les Lacédémoniens arrivèrent le lendemain de la victoire. Miltiade, qui venait de sauver son pays et la Grèce tout entière, obtint pour unique récompense la faveur d'être représenté dans le tableau de la bataille de Marathon, placé au Pœcile, à la tête des dix généraux, au moment où il haranguait l'armée et commençait l'action.

Après ce glorieux épisode des guerres médiques (*voy.*), les Athéniens donnèrent à Miltiade le commandement de 70 vaisseaux pour faire la guerre aux îles qui avaient secouru les Perses. Avec cette flotte, il fit rentrer la plupart des îles sous la puissance d'Athènes, moins celle de Paros, dont il ne put se rendre maître.

Bien que Miltiade eût été grièvement blessé au siége même de Paros, le patriotisme jaloux des Athéniens profita de cet échec, et l'accusa de trahison. Le vainqueur de Marathon fut condamné à mort : par pudeur nationale sans doute, la peine fut commuée en une amende de 50 talents (250,000 fr. environ); mais comme il ne put la payer sur-le-champ, il fut jeté dans une prison, où il mourut presque aussitôt de sa blessure. Pour comprendre tant d'ingratitude, il faut se rappeler que le souvenir du règne des Pisistratides effrayait encore les esprits, et les portaient à soupçonner l'ancien tyran de la Chersonèse de vouloir substituer le pouvoir d'un seul au pouvoir de tous (Corn. Nepos, *Milt.*, 8).

Miltiade avait épousé, dans la Chersonèse, Hégésipyle, fille d'Olorus, roi de Thrace, de laquelle il eut Cimon (*voy.*), autre gloire d'Athènes. F. D.

MILTON (Jean). Ce grand poëte anglais, fils d'un notaire, naquit à Londres, le 9 décembre 1608, huit ans avant la mort de Shakspeare. Dès l'âge de 12 ans, sa vue était affaiblie par des lectures trop assidues. Il fit ses études à Cambridge, avec l'intention d'embrasser l'état ecclésiastique; mais quoique éminemment religieux, il était d'un caractère indépendant et peu disposé à se soumettre au joug dogmatique. Aussi, à l'âge de 24 ans, au lieu de prendre les ordres sacrés, se retira-t-il à la campagne dans le Buckinghamshire, auprès de son père. Là, dans une retraite profonde, rarement interrompue par des courses à Londres, il s'adonna aux études littéraires, qu'il avait déjà cultivées avec prédilection à l'université. Aux vers latins, qu'il avait faits comme étudiant, il ajouta des poëmes anglais; il composa successivement le *Comus*, espèce de comédie féerique du genre des *masques*; *l'Allegro*, et *le Penseroso*, tableaux lyriques de l'homme gai et de l'homme mélancolique; *Lycidas*, élégie sur la mort d'un ami; un poëme sur Shakspeare. Déjà ses vers sont empreints de sentiments religieux, solennels, et écrits dans un style classique.

Enfin, au bout de cinq ans (1638), il quitte sa solitude et va chercher sous le ciel d'Italie de nouvelles inspirations. A Florence, il voit Galilée; à Rome, le cardinal Barberini et Holstein, le bibliothécaire du Vatican; à Naples, le marquis de Villa, un ancien protecteur et ami du Tasse. Partout, le jeune Anglais est bien accueilli; car il est enthousiaste de peinture et de musique; il fait de beaux distiques latins en l'honneur de ses hôtes et s'essaie même à rimer des sonnets italiens.

Pendant son séjour à Naples, éclatent les premiers troubles en Angleterre. Milton, sur le point de s'embarquer pour la Sicile et pour la Grèce, revient sur ses pas. Mais avant de rentrer dans sa patrie, il visite encore Venise et Milan. Dans cette dernière ville, il assiste à la représentation d'un drame-mystère sur la chute d'Adam (par Andreini), et puise, dit-on, dans cet essai informe la première idée de son sublime *Paradis perdu.*

De retour à Londres, en 1640, ne voyant aucune carrière ouverte devant lui, il se fait précepteur de ses neveux. Vers cette même époque, le futur chantre d'Adam et le second créateur d'Ève, épousa Maria Powel, la fille d'un royaliste. Le mariage avait été presque furtivement conclu, et l'affection de la jeune épouse fut passagère. Maria quitta, sans raison plausible, la demeure conjugale et se retira auprès de son père. Alors Milton fit son traité sur le divorce, éloquent plaidoyer qui toutefois ne résout point les difficultés inhérentes à cette dissolution volontaire du mariage. C'est un fait connu que Maria Powel vint plus tard se jeter aux pieds de son mari, qui lui pardonna, et recueillit ce souvenir à la fois poignant et doux, pour l'utiliser dans la scène de réconciliation entre Adam et Ève.

Déjà Milton, qui partageait alors toutes les illusions et toutes les espérances du parti républicain, s'était fait pamphlétaire religieux et politique. Il publia d'abord *l'Areopagitica*, ou discours au parlement d'Angleterre, pour la liberté d'imprimer sans permis préalable, plaidoyer en faveur de la liberté de la presse telle que nous la comprenons aujourd'hui à deux siècles de distance. Cromwell étant arrivé au pouvoir après le meurtre juridique de Charles I^{er}, Milton composa un traité intitulé: *Tenure of kings and magistrates* (Situation légale des rois et des magistrats), pour justifier, hélas! le régicide! Triste égarement d'un esprit enthousiaste et sincère, qui s'appliquait à trouver dans la Bible des textes à l'appui de son impitoyable doctrine au sujet des tyrans!

Le Protecteur d'Angleterre entrevit bientôt de quelle utilité pourrait lui être cette âme ardente, qui dévouait ses forces, sans arrière-pensée, à la cause de la république. Il en fit le secrétaire latin du conseil d'état et plus tard le sien. Dans cette position officielle, Milton répondit à l'*Eikon basiliké* (Portrait royal) publié après la mort de Charles I^{er}, et qu'on attribuait à cet infortuné roi lui-même*, par un pamphlet intitulé *l'Iconoclaste*, ouvrage fort de raison, âpre sans être injurieux; puis il publia (1651), contre Saumaise, sa *Défense du peuple anglais* (*Defensio pro populo anglicano*), écrite dans un latin élégant, d'un ton railleur, avec une argumentation forte, mais cruelle. Cette défense fut immédiatement traduite dans toutes les langues de l'Europe. Dans une *Seconde défense* (1652) du peuple anglais, où Milton se fait plutôt l'avocat des hommes de la révolution que de leurs principes, il répondit avec non moins de violence au *Cri du sang royal***. Dans une troisième, il se défend lui-même (*Defensio autoris*) en racontant sa vie. En s'adressant à Cromwell, dans l'un de ces pamphlets, il le somme, dans une magnifique allocution, de garder intacte la liberté, ce dépôt précieux que l'Angleterre lui a confié. Occupé de ces travaux, Milton perdit complétement la vue. Néanmoins, lorsque, après la mort de Cromwell, les partis, à peine comprimés, relevèrent la tête, Milton ne se lassa point de lutter contre cette réaction. Sous Richard Cromwell, il publia, presque en désespoir de cause, et peut-être avec la prévision d'une restauration prochaine de la royauté, une brochure sur *le moyen prompt et facile d'établir une société libre;* une autre *contre la réforme parlementaire;* d'autres encore sur *l'autorité civile en matière ecclésiastique;* et sur *le meilleur moyen de chasser les mercenaires hors de l'Église.*

A l'avénement de Charles II, il donna sa démission après huit ans d'exercice. Des poursuites furent immédiatement dirigées contre *l'Iconoclaste* et contre la

---

(*) M. de Chateaubriand pense que c'est une erreur, et que cet écrit avait pour auteur le docteur Gauden, qui travaillait sur des notes émanées du roi.

(**) Brochure de Pierre Dumoulin, le fils, chanoine de Cantorbéry.

double *Défense du peuple anglais*. Le 27 juin 1660, par ordre du parlement, l'ancien secrétaire de Cromwell fut arrêté, et peut-être aurait-il payé de sa tête sa fidélité à la cause républicaine, si le poëte royaliste William Davenant, auquel Milton avait rendu, en 1650, un semblable service, n'était parvenu à faire relâcher le chantre du *Paradis perdu*.

Ce poëme (*the Paradise lost*) avait été commencé vers la fin du protectorat : Milton avait alors 47 ans. Dans sa retraite, il travailla avec plus d'ardeur à cette composition biblique et s'inspira de la lecture des prophètes, d'Homère, des poëtes du Latium. Sa fille Deborah lui servait de lectrice ; et comme si ce vaste poëme n'avait pu suffire à l'activité de son esprit, il réunit, en 3 vol. in-fol., les matériaux pour un trésor de la langue latine, composa une histoire d'Angleterre qui n'arrive, il est vrai, que jusqu'à la bataille d'Hastings ; enfin, un autre ouvrage historique, intitulé *Moscovia*, appartient aussi au temps de sa cécité studieuse.

A la bibliothèque du collége de la Trinité, de Cambridge, se conservent, écrits de la main de Milton, les plans d'un bon nombre de tragédies, prises dans l'Histoire sainte et dans celle d'Angleterre. Parmi ces projets, on remarque le plan d'un *Paradis perdu*. Ainsi, ce sujet si ardu préoccupait le génie du poëte sous la double forme de l'épopée et du drame. Poursuivi dans sa solitude par la calomnie et les injures, il opposa un calme imperturbable à ses ennemis. Les illusions de son âge viril avaient cédé la place aux visions célestes : il n'était plus de ce monde, il conversait avec les anges ; les passions politiques s'incorporaient dans les actes et les discours des démons, et les souvenirs de sa jeunesse renaissaient, transformés, idéalisés dans les amours de nos premiers parents. En 1667, à l'âge de 59 ans, Milton publia *le Paradis perdu* (pet. in-8°), après avoir obtenu à grand'peine le *visa* du censeur royal et trouvé, avec plus de difficultés encore, un éditeur qui lui paya son manuscrit 5 liv. st.*

Pendant sept ans, c'est-à-dire aussi longtemps que vécut le poëte, son œuvre sublime demeura ensevelie au fond de la boutique du libraire. Dans ses derniers jours, Milton vécut dans un état voisin de l'indigence et se vit réduit à vendre sa bibliothèque. Du moins, les affections de famille ne lui firent pas défaut : il s'était remarié pour la seconde, puis pour la troisième fois ; sa troisième femme eut bien soin de lui, et malgré le désappointement qu'il dut éprouver à voir un siècle frivole et léger ne point reconnaître les trésors de poésie et de science que renfermait *le Paradis perdu*, il fut si peu découragé, qu'il composa un second poëme épique, *le Paradis reconquis* (*the Paradise regained*, Lond., 1670), œuvre calme d'un vieillard qui aime à se constituer l'apôtre de la Providence. La tragédie biblique de *Samson Agonistes*, qui n'est que son propre portrait, appartient aussi à cette époque. Enfin, comme il avait passé sa vie entière dans la controverse, il finit comme il avait vécu. Son dernier écrit est un *Traité sur la vraie religion, l'hérésie, la tolérance, et sur les moyens de prévenir les progrès du papisme.*

Milton mourut le 10 novembre 1674, âgé de 66 ans, et se réunit, d'après l'expression de M. de Chateaubriand, aux anges qu'il avait chantés. Deux de ses filles épousèrent des tisserands et moururent au commencement du XVIIIe siècle.

A peine Milton fut-il mort, qu'une 2e édit. de son poëme parut ; une 3e vit le jour en 1678, une 4e en 1688. Dès lors, *le Paradis perdu* devint plus populaire ; enfin, Addison proclama, dans une série d'articles du *Spectateur*, que l'auteur du *Paradis perdu* était un homme de génie. La postérité a ratifié ce jugement.

Ce n'est pas qu'il n'y ait beaucoup d'imitations et de réminiscences dans *le Paradis perdu* ; mais de cet amas de science, Milton fait jaillir une nouvelle source d'originalité. Le même sujet a sans doute été traité avant lui ; mais Milton n'a point copié ses devanciers : il s'est frayé une route nouvelle, puisant en lui-même son inspiration première. Par son imagination créatrice, par le sentiment le plus

---

(*) On ne paya pas plus de 15 livres chacune des deux éditions suivantes.

vif des beautés artistiques, par un talent descriptif éminent, Milton prend place parmi les premiers poëtes de tous les âges. Nous n'affirmerons pas qu'il y ait dans *le Paradis perdu* un intérêt vraiment épique : la tendance du poëte est evidemment didactique, et il veut défendre les voies de la Providence (*assert eternal Providence*). L'intérêt de la narration est tout-à-fait secondaire: décrire les deux extrêmes de la création, le ciel et l'enfer; jeter entre ces deux pôles le tableau ravissant des premiers hommes, encore dans toute la naïveté de leur innocence première, tel est le but du poëte. Il reproduit dans son poëme le dualisme qu'il a vu sur la terre. Satan, le véritable héros du *Paradis perdu*, personnifie l'opposition des niveleurs. Mais, chose bizarre, le poëte est du côté de l'autorité légitime et monarchique du ciel, tandis que Milton le pamphlétaire et le secrétaire de Cromwell, était l'ennemi de l'autorité royale. Dans *le Paradis perdu*, l'Enfer s'agite pour détrôner l'autorité céleste; mais le républicain Milton donne gain de cause à l'Éternel. Au fond, cette contradiction n'est qu'apparente : chez Milton, les sentiments religieux dominent les convictions politiques, et dans ces dernières même, il y avait plus de penchant pour la théocratie que pour la république. Dans l'idée de Milton, les *saints*, dont Cromwell était le chef, devaient mettre à leurs pieds les presbytériens.

Satan, d'ailleurs, le héros de Milton, n'est point un monstre; il est le véritable roi des enfers. En face de lui, la Divinité se montre passive pour ne point troubler la liberté de l'homme. La résolution de Satan, qui, nullement découragé par une chute première, recommence son pèlerinage à travers le chaos et la nuit éternelle, pour contrarier les desseins de la Providence, est un fait suffisamment grand pour devenir le sujet d'un poëme.

L'action du poëme commence par un complot tramé au fond des enfers. Satan se met à la recherche du monde inconnu, dont les habitants étaient destinés à remplacer les anges déchus. Lorsqu'il decouvre la terre, cette création nouvelle, il demeure touché du bonheur de l'homme; les scènes d'une félicité ineffable, idyllique, dont il est le témoin invisible, font naître en lui des remords. Cependant Jéhovah prévoit la chute prochaine de l'homme, et déjà le fils se dévoue pour le racheter. L'ange Raphaël descend des cieux et va prévenir Adam du projet du démon; il lui dit la révolte et la chute des anges, et Adam raconte, dans des vers que personne n'a pu oublier, sa propre création et celle de sa compagne. La chute a lieu malgré cet avertissement divin; car Adam est faible en face des charmes de sa compagne; et vers la fin du poëme, il voit toute l'incommensurable suite de sa faute, toute la série des événements bibliques jusqu'à l'incarnation du Verbe. Pour nous réconcilier avec les desseins de la Providence, le poëte place à côté de la chute la rédemption et la réhabilitation.

Avouons-le cependant en toute humilité, quelque grand que soit le chantre du *Paradis perdu*, lorsqu'il plonge dans les profondeurs de l'abîme éternel ou qu'il plane dans les hauteurs de l'empyrée, au pied du trône de Dieu, nous l'aimons surtout comme le chantre d'Éden, dont les suaves descriptions sont d'autant plus touchantes que, pour Milton, plongé dans la nuit de la cécité, c'étaient, à la lettre, des souvenirs. Que dire d'Ève, adorable création où l'innocence se fond avec la volupté? Comment parler de ces scènes sans égales, lorsque Adam entre sous le berceau nuptial, lorsqu'il se réveille, et que Satan lui-même, témoin de ces béatitudes, est saisi de vertige et d'éblouissement? Que dire enfin de la profonde psychologie qui se révèle dans la peinture des amours après la chute, lorsque la volupté seule a pris la place de la passion naïve?

Nous ferons encore remarquer le grand art avec lequel Milton a su varier, individualiser les caractères des anges et des démons, l'adresse avec laquelle il a fait de ses personnages allégoriques des êtres presque réels et doués de vie. Rien de plus beau surtout que les retours du poëte sur lui-même, et sur la nuit profonde qui l'enveloppe! Ces passages lyriques sont des points d'arrêt qui reposent le lecteur fatigué du monde biblique et antédiluvien au sein duquel Milton l'entraîne.

Il faut, bien malgré nous, mettre un terme à ces justes éloges, et faire la part de la critique. M. Villemain a trouvé que la fiction du Péché et de la Mort renfermait plus d'horreur que de génie : le goût délicat et épuré de ce critique éminent a dû être choqué de ces créations fantastiques, exorbitantes; il n'a pu trouver acceptables, ni le canon avec lequel les démons attaquent le ciel, ni le compas avec lequel Dieu trace le contour de la terre, ni les diables métamorphosés en serpents pour siffler leur roi vaincu. Il a trouvé, en outre, que le dieu de Milton était un peu ergoteur, et qu'après la chute de l'homme, le poëme tombait aussi. Nous nous rangeons de son avis, malgré les ingénieuses raisons que l'auteur d'*Atala* et des *Martyrs* a fait valoir pour justifier son poëte favori. D'ailleurs, quelques taches de mauvais goût n'éclipsent point la gloire de Milton, dont la place est marquée à côté de Dante.

La langue de Milton a trouvé plutôt des détracteurs que des critiques sincères et impartiaux. Johnson l'appelait un dialecte babylonien, parce qu'elle abonde en expressions énergiques, moulées sur des langues étrangères. Mais, ainsi que M. Villemain le fait remarquer, toujours Milton tient aux racines de la langue anglaise.

Le *Paradis perdu* a souvent été traduit en français : Racine le fils, Dupré de Saint-Maur, Delille (*voy.*), ont tenté cette œuvre difficile; M. de Chateaubriand est aussi descendu dans l'arène (Paris, 1836, 2 vol. in-8° *). Il a fait, ainsi qu'il en convient lui-même, de l'exactitude aux dépens de la syntaxe, un mot à mot au lieu d'une paraphrase. En présence des ellipses, de la concision et des amphibologies, qui caractérisent l'œuvre de Milton, un traducteur doit se trouver souvent dans un fort grand embarras, et hésiter entre la paraphrase, ou le calque fidèle. Malgré son système, qui semble exclure l'élégance, et en dépit de ses incorrections calculées, M. de Chateaubriand a réussi, par un véritable tour de force, à donner une traduction qui attache le lecteur. — La vie de Milton a été écrite par son neveu Philips, par Johnson, par Hailey, et en dernier lieu par Ivimey, *Life of Milton*, Londres, 1833 *. **L. S.**

MIME, *voy.* MIMIQUE.

MIMEUSE ou MIMOSA, MIMOSÉES, *voy.* SENSITIVE.

MIMIQUE, MIME (*μῖμος*, imitateur, acteur), art d'imiter par des gestes (*voy.*), dans le sens le plus large de ce mot, les différentes affections de l'âme. La mimique peut surtout servir de moyen de communication entre personnes qui ne parlent pas la même langue (*voy.*), ou des hommes privés de l'organe de la parole (*voy.* SOURDS-MUETS) avec leurs semblables. Elle ajoute également à l'expression de nos sentiments, et sous ce rapport c'est un art indispensable à l'orateur (*voy.* DÉCLAMATION et ACTION). Elle se modifie naturellement suivant le récit qu'elle accompagne; mais c'est surtout dans l'art dramatique qu'elle prend de l'importance. Elle en forme une des parties les plus essentielles : aussi l'a-t-on définie quelquefois l'art dramatique dans un sens plus général, c'est-à-dire naturel, primitif. Les moyens dont dispose le *mime* sont la position et la tenue du corps, la démarche, et surtout le mouvement des mains et des traits du visage ou la physionomie; l'habillement lui-même lui offre de précieuses ressources. Il doit prendre pour principaux modèles les chefs-d'œuvre de l'art antique, sans oublier toutefois que le sien doit traduire en quelque sorte en actes les créations de la plastique. Il faut d'ailleurs que le mime ait des membres souples et bien proportionnés, qu'il évite avec le plus grand soin de contracter des habitudes désagréables ou ridicules, qu'il s'exerce à prendre

---

(*) En même temps, l'illustre écrivain a fait paraître son *Essai sur la littérature anglaise* (2 vol. in-8°) auquel nous avons emprunté quelques idées pour le présent article.

(*) En 1825, on a découvert un manuscrit latin intitulé *De doctrinâ christianâ*, qu'on attribue à Milton et que le roi d'Angleterre a fait publier (Londres, 1826) par les soins de l'évêque Sumner, qui l'accompagna d'une traduction anglaise. C'est de cet ouvrage dont l'authenticité a été contestée qu'est tirée l'*Opinion de Milton sur la Trinité* (opinion négative) qui vient d'être traduite en français (Paris, 1842, in-12). S.

un maintien noble et aisé sans contorsions gênées ou vulgaires, à composer sa figure sans grimaces; mais ce qui est plus important encore, il faut qu'il étudie à fond les passions et leurs expressions diverses, et qu'il s'applique sans relâche à rendre une situation, un caractère, une manière d'agir d'après un idéal poétique, car c'est en cela surtout que consiste le talent mimique.

Il y a une autre espèce de mimique qu'on nomme *pantomime*, parce qu'elle n'est point accompagnée de la voix : un article spécial lui sera consacré.

Chez les anciens, la mimique servait à représenter exactement la forme du personnage mis en scène : ses traits mêmes étaient imités par le masque dont l'acteur se couvrait; elle était d'ailleurs intimement liée, d'un côté, à la déclamation et à la musique, de l'autre, à la danse. Les pièces mimiques des Grecs étaient le plus souvent des représentations de mythes ou de faits guerriers. Ce sont les Romains qui ont eu les mimes les plus célèbres : à la tête de tous se plaça Roscius (*voy.*). Le talent mimique s'est conservé jusqu'à nos jours chez les Italiens et se produit dans les bouffonneries de leurs acteurs comiques. Aujourd'hui, le cercle d'action de la mimique est généralement restreint au théâtre, et l'on donne souvent en Allemagne des tableaux vivants, représentant surtout des scènes de la Passion, sous le nom de tableaux *mimoplastiques*.

Mime se disait à la fois chez les anciens d'une sorte de poésie dramatique, des auteurs qui la composaient et des acteurs qui la représentaient. Des fragments des anciennes pièces de ce genre jouées à Rome nous sont seuls parvenus. Parmi les poëtes *mimographes* des Grecs, on cite surtout Sophron et Xénarque; parmi ceux des Latins, Decimus Laberius et Publius Syrus, qui vivaient sous Jules-César (*voir* Ziegler, *De mimis Romanorum*, Gœtt., 1788). Il paraît qu'à Rome les funérailles étaient aussi accompagnées quelquefois par une troupe de mimes dont le chef, nommé *archimimus*, s'efforçait d'imiter les façons du mort dont il revêtait même les habits. *C. L. m.*

MIMNERME, poëte et musicien, naquit à Colophon, en Ionie, vers 590 av. J.-C., époque où florissait Solon. Il excella dans la poésie élégiaque, dont quelques critiques lui ont à tort attribué l'invention (*voy.* Élégie) : cette poésie, antérieure de près d'un siècle, et primitivement militaire, appartient à Callinus, contemporain de Tyrtée. Mimnerme adapta seulement, le premier, le mètre de l'élégie à l'expression des tristesses du cœur, des peines de la vie et des joies de l'amour. C'est la tibicine Nanno qui fut sa muse, comme Cynthie fut celle de Properce, comme Délie celle de Tibulle. Le poëte de Colophon leur a servi de modèle, ainsi qu'à tous les poëtes érotiques, qui l'ont proclamé leur maître, et dont l'un d'eux a résumé l'opinion qui fut celle de l'antiquité tout entière : *Plus in amore valet Mimnermi versus Homero* (Properce, *Éleg.*, I, 9), jugement qui rend infiniment regrettable la perte des poésies de Mimnerme. Il n'en reste que 12 fragments, en tout 68 vers, qui ont été extraits d'Athénée, de Stobée, par Brunck, t. Ier des *Analecta;* par Gaisford, t. Ier des *Poetæ min. gr.;* et par M. Boissonade, t. III de sa *Sylloge*. F. D.

MIMODRAME, *voy.* Mélodrame.

MINA (Francisco Espoz y), né en 1784, dans un petit village près de Pampelune, passa les 25 premières années de sa vie dans la solitude des montagnes. Il commença à se faire connaître en 1811, lorsqu'il se chargea du commandement des guérillas (*voy.*) de son neveu, Xavier Mina, qui avait été fait prisonnier, et dont il prit le nom, car le sien était Espoz. Il devint bientôt la terreur des Français et de leurs partisans. Brave, infatigable, et doué d'une présence d'esprit merveilleuse, il les affaiblit par ses attaques répétées dans la Navarre, l'Alava et l'Aragon. Ses espions le servaient si bien qu'il ne fut jamais surpris, et quand il était serré de trop près, ses guérillas se dispersaient pour se rassembler quelques heures après et tomber de nouveau sur les petits corps ennemis. La régence éleva Mina au grade de colonel en 1811, et à celui de général de brigade en 1813. A la tête de 11,000 hommes de pied et de 2,500 chevaux, il contribua à l'investissement de Pampelune, prit Saragosse, Monzon, et il se trouvait sous les murs de Saint-Jean-Pied-de-Port au moment où la paix fut conclue.

Partisan du gouvernement constitutionnel, Mina engagea Ferdinand VII à convoquer les cortès, mais ses avis n'ayant eu d'autre résultat que de lui attirer la disgrâce de la cour, il résolut, avec son neveu, de rétablir la constitution de 1812. Il rassembla donc ses guérillas et marcha, au mois de septembre 1814, contre Pampelune, où il s'était ménagé des intelligences. La lâcheté de ses compagnons fit échouer son projet, et il dut passer en France. Arrêté à Paris, il fut remis en liberté par ordre de Louis XVIII, qui lui accorda une pension. Au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il se retira à Genève, et étant rentré plus tard en France, il y vécut tranquille jusqu'en 1820.

Les événements de Cadix le rappelèrent dans la Navarre, dont il fut fait capitaine général, en 1821. La sévérité de son administration souleva des plaintes si générales que le gouvernement dut l'envoyer en Galice, et finalement le bannir à Siguenza. L'année suivante, il fut nommé capitaine général de la Catalogne et chargé d'agir contre l'armée de la Foi, qui avait établi une régence à la Seu d'Urgel. Le 23 septembre 1822, il entra à Castell-Follit, et y commit d'horribles cruautés. Le 29 novembre, il attaqua avec tant d'impétuosité l'armée de la Foi, qu'il la mit dans une déroute complète et la rejeta au-delà des Pyrénées. Nommé lieutenant général, en 1823, il emporta la Seu d'Urgel dès le mois de février; mais bientôt l'entrée des Français en Catalogne le força de se borner à la petite guerre. A la tête de 5,000 hommes, il soutint vaillamment la réputation qu'il s'était acquise comme chef de guérillas. Cependant, les événements du midi de l'Espagne l'ayant convaincu de l'inutilité d'une plus longue résistance, il rendit, le 2 novembre 1823, la place de Barcelone au maréchal Moncey, qui lui accorda les conditions les plus honorables. Un vaisseau français le transporta en Angleterre, où il fut reçu avec distinction.

La révolution de juillet releva ses espérances. Il pénétra en Espagne à la tête d'un corps de réfugiés; mais la désunion qui se mit dans le parti constitutionnel, l'exposa à une défaite complète. Ce ne fut qu'à travers les plus grands dangers qu'il parvint à atteindre la frontière française. Il retourna à Londres, en 1831, et y vécut jusqu'à la fin de 1833, où l'insurrection des provinces basques en faveur de don Carlos le détermina à se rapprocher du théâtre de la guerre. Compris dans l'amnistie accordée par le gouvernement espagnol, et nommé, le 23 septembre 1834, général en chef de l'armée du Nord et capitaine général de la Navarre, il arriva, le 30 octobre, à Pampelune et s'empressa de publier une proclamation, dont l'effet ne répondit nullement à son attente. La violence et la cruauté de ses mesures, loin d'éteindre la guerre, ne servirent qu'à la rendre plus acharnée. Lorsque le général Valdez fut appelé au ministère de la guerre, il prit lui-même le commandement en chef de l'armée de la reine, et fut investi des pouvoirs les plus étendus par un décret du 7 avril 1835. Le lendemain, Mina donna sa démission, en l'expliquant, dans une lettre au ministre, par l'affaiblissement de sa santé et l'insuffisance des moyens mis à sa disposition. Il est mort à Barcelone, capitaine général de la Catalogne, le 24 décembre 1836.

Xavier Mina, neveu du précédent, naquit en 1789. Il était étudiant en théologie à Saragosse, lorsque l'invasion des Français en Espagne l'appela à la défense de sa patrie. A la tête d'une bande de guérillas, il se distingua par l'audace de ses entreprises jusqu'en 1811, où il fut fait prisonnier, comme nous l'avons déjà dit, amené en France et renfermé au donjon de Vincennes. Rentré en Espagne à la chute de Napoléon, il seconda son oncle dans l'exécution du plan qu'il avait conçu pour le rétablissement de la constitution de 1812. Obligé de fuir, il se réfugia en France, d'où il passa en Angleterre, puis au Mexique (*voy.*), afin d'y combattre le gouvernement royal. Mais ce ne fut qu'au milieu des plus grandes difficultés qu'il remporta de légers avantages, et trahi enfin par un des siens, il tomba entre les mains des Espagnols qui le fusillèrent, le 13 novembre 1817, juste un an après son débarquement. *C. L. m.*

MINARET, *voy.* Mosquée.

MINE (en grec μνᾶ). Comme l'obole, la drachme et le talent (*voy.* ces mots), la mine était, chez les Grecs, une valeur monétaire et un poids. Plus forte d'un tiers que la livre romaine (*voy.* Livre et Mesure, p. 583), depuis la réforme de Solon, la mine attique pesait 435 gr. ou 100 drachmes, chacune du poids de 8.2 grains ou 0.435 gr. Le talent pesait 60 mines ou 261 hectogr. La mine, ainsi que le talent, était une monnaie de compte, et valait 100 drachmes, à peu près 400 sesterces (*voy.*); or, la valeur de la drachme était de 96 c., équivalent presque au denier romain. La mine valait donc 96 fr., et il y avait 60 mines dans le talent, qui valait 5,760 fr. En résumé, l'unité monétaire et pondérale chez les Grecs, était la drachme, dont la mine ou 100 drachmes, le talent ou 60 mines, étaient les multiples. *Voir* Barthélemy, *Voyage du jeune Anacharsis*, t. VII, tab. 14 et 15, et surtout Letronne, *Considérations sur les monnaies grecques et romaines*, p. 7. F. D.

MINE. On donne ce nom à une excavation creusée dans le sein de la terre et où se trouvent en filons (*voy.*), en couches ou en amas, les métaux et divers autres minéraux (*voy. règne* Minéral). Les excavations où l'on exploite les pierres prennent le nom de *carrières* (*voy.* ce mot).

Les gîtes minéraux sont diversement disposés. Les minerais (*voy.*) et les substances minérales auxquels se rapporte principalement le travail des *mineurs*, qu'il ne faut pas confondre avec les *carriers* (*voy.*), ne sont pas toujours cachés au sein de la terre : souvent ils sont répandus sur la surface du sol dans des terrains d'alluvion. C'est dans cet état qu'on trouve en France, par exemple, de grandes quantités de fer : ces dépôts s'appellent *minières*; une *mine* suppose toujours un travail, sinon souterrain, au moins creusant la terre à une certaine profondeur.

Le travail des mines se fait d'abord au moyen de la poudre, du combustible et du pic (*voy.* Métallurgie). C'est ainsi qu'on pénètre peu à peu au sein de la terre. Lorsqu'on veut ensuite explorer la masse minérale que l'on doit exploiter, on a recours à divers genres de travaux, tels que les *tranchées* ouvertes, les *galeries* horizontales ou les *puits* verticaux. Une fois le gîte découvert, on l'exploite à ciel ouvert s'il est près de la surface. S'il faut l'aller chercher dans les entrailles de la terre, on a recours à la galerie horizontale ou au puits vertical qu'on a soin de creuser dans la masse minérale. Dans certaines mines, par exemple dans les fameuses salines de Hallein et de Bergtesgaden, les puits sont immenses et se succèdent d'étage en étage jusqu'à une profondeur de plusieurs mille pieds. On y descend, soit dans des caisses ou paniers suspendus à un treuil, soit en glissant le long d'échelles inclinées, et en se soutenant de la main à l'aide d'un câble fortement tendu. Arrivé au fond d'un puits, on procède au creusage et à la confection des galeries, d'où l'on dégage, en avançant, le minerai, et que l'on a soin de consolider au moyen de charpentes et de maçonnerie. Ces travaux sont dispendieux, et bien des mines que les fouilles ou la sonde ont fait reconnaître ne peuvent être exploitées faute d'une quantité de bois suffisant pour établir les galeries souterraines.

Il arrive souvent que l'eau filtre à travers les terrains de la mine en telle quantité qu'il faut recourir au jeu de la pompe, et bien des fois même de manière à interrompre les travaux. Pour prévenir cet inconvénient, on commence ordinairement l'exploitation par l'étage le plus profond, et quand les galeries ont cessé de produire, on passe à l'étage supérieur, toujours en se rapprochant du sol. Malgré ces précautions, l'abandon d'une mine peut avoir lieu par suite de l'impossibilité où l'on se trouve d'épuiser les eaux, en dépit des puissantes machines à vapeur qui ont été dans ces derniers temps affectées à cet usage. Un autre inconvénient de l'exploitation des mines est la raréfaction de l'air et quelquefois le dégagement du gaz acide carbonique et du gaz hydrogène qui ont fait périr une foule d'ouvriers. On parvient à combattre ces fléaux, en creusant à la fois deux puits, qui établissent un courant d'air assez fort pour entraîner tous ces gaz hors de la mine. L'inflammation du gaz hydrogène est d'ailleurs aujourd'hui combattue avec succès par la lampe de sûreté (*voy.*).

Les mines les plus curieuses à visiter sont les salines (*voy.*) et les mines de houille (*voy.* Anzin, etc.). Dans quelques instituts de mineurs, on a établi des mines artificielles où l'on peut étudier les stratifications de la terre et les gisements des minéraux.

Les mines se rencontrent ordinairement dans des pays incultes ou montagneux, et, contre l'opinion des anciens, elles ne sont pas inépuisables et ne sauraient se reproduire lorsqu'elles ont été une fois exploitées.

Il existe en France de bien vieilles ordonnances qui ont réglé à plusieurs reprises les droits des propriétaires de mines. Sous Philippe-le-Long, elles furent assujetties à une permission et déclarées de *droit royal et domanial*. La houille fut seule, plus tard, affranchie de toute autorisation. Mais ce fut seulement longtemps après que l'exploitation des mines fut soumise à des lois définitives. Aujourd'hui, la législation des mines établit une différence entre la propriété au-dessus du sol et la propriété au-dessous. Cette dernière est déférée au contrôle du gouvernement qui intervient, en apparence au mépris du droit commun, pour régler et diriger l'exploitation d'une manière utile aux intérêts du commerce et à la richesse du pays. La recherche d'une mine ne peut se faire qu'avec la double autorisation de l'état et du propriétaire de la surface. Lorsque la mine est découverte, la concession accordée établit les droits de celui qui l'a trouvée et donne toujours au concessionnaire la propriété perpétuelle de la mine. Dès lors, elle est considérée comme immeuble, et les matières extraites comme meubles. Les propriétaires sont tenus de payer à l'état une redevance proportionnelle en raison des produits. Les droits des propriétaires de la surface doivent être acquittés avant le commencement des travaux. L'exploitation, une fois en train, est soumise à la surveillance des ingénieurs des mines qui doivent éclairer les propriétaires ou avertir l'administration, s'il y a lieu.

L'art du mineur exige de nombreuses connaissances : c'est surtout en Saxe et en Bohème qu'il a été cultivé ; les mineurs de ces deux pays sont généralement recherchés. L'École des mines de Freiberg (*voy.*) est une des plus célèbres de toutes. Pour quelques-unes des opérations, le lecteur pourra consulter notre article Métallurgie, ainsi que ceux auxquels on y renvoie, et à l'art. *règne* Minéral il sera question de la richesse minérale de divers pays. Parmi les ouvrages sur cette matière nous citerons : Héron de Villefosse, *De la richesse minérale* (un vol. av. atlas in-fol.; nouv. éd., Paris, 1838); Beaumont, *Coup d'œil sur les mines* (Paris, 1834), etc.

Il existe en France, au ministère des travaux publics, un *Conseil général des mines*, placé à la tête du corps des ingénieurs des mines, dont des *Rapports* annuels, très bien rédigés, font connaître l'honorable activité. Le royaume est divisé en huit inspections auxquelles président des inspecteurs généraux ou divisionnaires. Au-dessous d'eux sont des ingénieurs en chef et des ingénieurs ordinaires de deux classes, ainsi qu'un certain nombre d'aspirants. L'*École des mines* est sous la surveillance du ministre. Les élèves ne peuvent être pris que parmi les jeunes gens de l'École polytechnique qui ont achevé les études de cette école. Une ordonnance du 5 décembre 1816 a rétabli l'école des mines qui avait été créée par arrêt du conseil d'état du roi, du 19 mars 1783. Indépendamment des élèves-ingénieurs, elle reçoit gratuitement des élèves externes, qui ne peuvent faire partie du corps des mines, mais que l'acquisition de connaissances spéciales met en état de rendre des services à l'exploitation privée. D. A. D. et S.

MINE (art mil.). On appelle *mine* en général tout chemin pratiqué sous terre dans l'attaque et dans la défense des places. On donne le nom de *contre-mines* aux travaux souterrains faits par l'assiégé pour opposer des obstacles aux progrès des attaques d'une place, et surtout à l'effet des mines dirigées contre elle. C'est sans doute à la minéralogie (*voy.* l'art. précédent) que l'art militaire a emprunté l'application des mines à la guerre. L'art des mines, ou la fortification souterraine, est devenu successivement, entre les mains des ingénieurs militaires, une partie très importante de l'art de la guerre.

L'usage des mines, dans l'attaque des places, remonte à la plus haute antiquité, ainsi que nous l'avons dit au mot GALERIE. Nous avons fait voir, dans le même article, les travaux auxquels se bornait l'art des mines avant l'invention de la poudre à canon. Ce n'est guère que 150 ans après cette découverte qu'on pensa à employer la poudre dans les mines.

Un Génois avait tenté, en 1487, une épreuve assez incomplète de l'emploi de la poudre à l'attaque du château de Sarzanello, dirigée par Pierre de Navarre, qui servait à ce siége comme simple soldat et qui devint plus tard un habile ingénieur. Navarre fit, en 1501, au château de l'OEuf, un nouvel essai qui, sous sa conduite, fut couronné du succès le plus complet. Ce fort, situé au bord de la mer, dans le voisinage de Naples, était assiégé depuis 3 ans par Pierre de Navarre, alors capitaine espagnol, contre un petit nombre de Français qui bravait les efforts réunis des armes espagnoles et napolitaines. Le génie de P. de Navarre vint au secours de ses compatriotes: profitant de l'accès que donnaient aux troupes assiégeantes quelques anfractuosités au pied du rocher qui supportait le fort, il y introduisit un petit nombre de soldats pour ouvrir une mine qu'il conduisit assez avant sous le château; puis, à l'extrémité de cette mine, il enferma une quantité considérable de poudre et y mit le feu avec une étoupille ou mèche préparée, qui laissa au mineur le temps de s'éloigner de la mine. Le rocher s'entr'ouvrit avec un fracas épouvantable; une partie du fort et de ses défenseurs furent précipités dans les flots au milieu des tourbillons de flamme et de fumée. Aussitôt, les assiégeants abordèrent le rocher et la brèche, et s'emparèrent aisément du château sur un très petit nombre de Français éperdus, qui restaient pour le défendre. C'est à un essai aussi heureux, qui fut bientôt répété de toutes parts, que l'art moderne des mines doit son origine et ses progrès ultérieurs. Depuis cette époque, la poudre assigna aux mines un rôle de plus en plus important dans l'attaque comme dans la défense des places. L'assiégeant les emploie pour hâter, et l'assiégé pour retarder la prise des forteresses. La défense ne se borne plus à attendre les travaux de l'attaque; elle les prévient pendant la paix et s'empare d'avance, par des ouvrages souterrains, du sol inférieur à la surface duquel l'attaque doit établir ses travaux de siége.

Quand on veut faire une mine, soit pour l'attaque, soit pour la défense d'une place, la première opération est de creuser un puits pour descendre à la profondeur à laquelle on veut entrer en *galerie* (*voy.*), c'est-à-dire diriger le chemin souterrain vers les points qu'on se propose d'atteindre. Quelquefois, les fossés se trouvent creusés à cette profondeur; alors, les mineurs de la place qu'on veut mettre en état de défense, partent de la contrescarpe pour ouvrir immédiatement le chemin dans la direction projetée. A moins de creuser dans du roc vif ou de maçonner les galeries, comme lorsqu'elles doivent faire partie de la fortification permanente d'une place, il faut soutenir les terres par des châssis en bois, coffrés avec des planches.

L'art des mines ou la fortification souterraine donne naturellement aux travaux de l'assiégé une direction corrélative à celle que l'assiégeant doit donner aux siens. Depuis que l'assiégeant, pour attaquer une place, enveloppe de parallèles (*voy.*) le front d'attaque, qu'il établit ses batteries à ricochet sur le prolongement des faces des ouvrages, qu'il élève des cavaliers de tranchée pour chasser l'assiégé des saillants de son chemin couvert; enfin depuis que la marche de l'attaque est bien connue, l'assiégé pousse ses galeries souterraines sous les glacis de la place et dirige ses travaux de manière à pouvoir bouleverser les tranchées, les sapes et les batteries de l'assiégeant, au fur et à mesure qu'il les a construites. Il oblige ainsi l'assiégeant à soutenir une guerre souterraine. L'assiégé fait partir des galeries de contrescarpe, de communication et d'enveloppe, des galeries d'écoutes d'où il dirige des rameaux (*voy.* GALERIE) sous les travaux de l'assiégé, et à l'extrémité de ces rameaux, il établit des *fourneaux* * dont l'explosion crève les galeries et étouffe les mineurs de l'assiégeant. Il forme deux et quelquefois trois étages de fourneaux : les premiers sont placés près de la surface du sol et les autres à de plus grandes profondeurs, en sorte que l'explosion des premiers n'empêche pas le jeu successif de ceux du second et du troisième étages. Il s'établit ainsi souterrainement, entre l'assiégeant et l'assiégé, une guerre de chicanes qui est loin d'être aussi meurtrière qu'on est généralement disposé à le croire; mais qui inspire pourtant aux soldats une certaine terreur.

On emploie souvent dans les siéges le globe de compression (*voy.*). Ces sortes de fourneaux surchargés consomment de 2 à 3,000 kilogr. de poudre, suivant la nature des terres et suivant la profondeur à laquelle ils sont placés. Leur usage convient mieux à l'assiégeant qui ne doit pas craindre de brûler de la poudre, puisqu'il peut renouveler ses approvisionnements, qu'à l'assiégé qui, n'ayant pas la même faculté, doit ménager les siens.

Malgré cette considération, l'emploi et les effets de la poudre dans les mines appliquées à la défense des places ont dû contribuer à en prolonger la durée : ils lui ont rendu une supériorité qui, dans les premiers moments de cette invention, semblait s'être fixée en faveur de l'attaque. La marche lente des travaux souterrains retarde nécessairement les progrès de l'assiégeant : elle le soumet à des inquiétudes continuelles sur le jeu des contre-mines, dont l'initiative appartient tout-à-fait à l'assiégé. Celui-ci, au moyen de ses galeries préparées d'avance, peut se porter rapidement et sans bruit sous les pas de l'assiégeant, dès qu'il commence à travailler à sa troisième parallèle; et il a sur son adversaire l'avantage de connaître avec précision ses positions, ses niveaux, le degré de ténacité des terres, et par conséquent de proportionner la charge de ses fourneaux de manière à leur faire produire tout l'effet dont il a besoin. En bouleversant les sapes et les batteries de l'assiégeant à différentes fois par ses fourneaux de 2 et 3 étages, il le force à les recommencer et le retient ainsi plus longtemps exposé à l'action meurtrière de la plus petite portée des feux de la place.

Pour rétablir l'équilibre entre l'attaque et la défense, Bélidor (*voy.*) imagina le globe de compression dont l'assiégeant doit faire usage pour crever les galeries de l'assiégé avant qu'il ait commencé à faire jouer ses fourneaux. De leur côté, les défenseurs de la place rétablissent les travaux qui ont été détruits, et quand ils ont perdu les galeries placées sous les glacis, ils mettent le feu aux fourneaux pratiqués sous les batteries de brèche et renversent les pièces de l'ennemi dans le fossé. Enfin lorsque l'assiégeant est parvenu à ouvrir la brèche, des fourneaux disposés au-dessous viennent disperser les décombres qui la composent, la rendre impraticable, et donnent à l'assiégé le temps de se retrancher sur la brèche où il peut encore se défendre et obtenir, après une glorieuse résistance, une capitulation honorable, si toutefois il ne reçoit pas les secours que la prolongation de sa défense lui permettait d'espérer.

Ce que nous venons de dire fait suffisamment connaître tous les obstacles que peut opposer à l'attaque un système de contre-mines bien disposées et bien défendues. La place de Schweidnitz, défendue, en 1762, par un des plus habiles ingénieurs de France, le général Gribeauval (*voy.*), se soutint contre une attaque vigoureuse commandée par Frédéric-le-Grand en personne, pendant 63 jours, dont 48 à 49 de résistance à l'attaque par les mines. Aussi Bousmard n'hésite-t-il pas à croire qu'il serait possible qu'une guerre souterraine complète et bien entendue prolongeât de trois mois la durée de la résistance d'une place, quelle que pût être l'impatience de l'assiégeant et l'intensité des moyens qu'elle lui suggérerait pour abréger cette durée. On peut prendre une connaissance parfaite des détails de l'art des mines dans l'*Essai général de fortification* de Bousmard, Paris, an XII; et dans l'excellent *Traité de fortification souterraine* du capitaine du génie Gillot, Paris, 1805. C-TE.

(*) On nomme *fourneau de mine* une capacité pratiquée dans l'intérieur de la terre ou d'une maçonnerie, disposée de telle sorte que lorsqu'on l'a remplie de poudre et qu'on y met le feu, l'effet de l'explosion est dirigé contre l'obstacle que l'on veut renverser.

MINE DE PLOMB, *voy.* Crayon et Graphite.

MINERAI. Les mineurs donnent le nom de *minerai* à toutes les substances minérales (*voy.* l'art. suiv.) qui, contenant un ou plusieurs métaux, sont susceptibles d'être exploitées et traitées avec bénéfice; les morceaux de roches qui contiennent en trop petite quantité, pour être portés dans les ateliers, le métal qu'ils recherchent, sont rejetés parmi les déblais comme ne méritant pas le nom de minerai. *Voy.* Métallurgie.

Lorsqu'une substance minérale contient plusieurs métaux susceptibles d'être exploités avec avantage, on la considère comme minerai par rapport au métal le plus abondant ou qui a la plus grande valeur : c'est ainsi que la galène ou le sulfure de plomb (*voy.*) est regardée, suivant sa richesse, tantôt comme minerai de plomb argentifère, lorsque la valeur du plomb y dépasse de beaucoup celle de l'argent, et tantôt comme minerai d'argent plombifère, lorsque la valeur de l'argent y dépasse celle du plomb. On désigne de même sous le nom de *minerais aurifères* certaines pyrites de cuivre ou de fer (sulfures de cuivre ou de fer) qui contiennent de petites quantités d'or suffisantes cependant pour mériter d'être exploitées.

Quelques substances minérales, ordinairement celles dont on fait le plus d'usage, telles que le fer, le cuivre, le plomb, etc., constituent des minerais qui forment des dépôts considérables au milieu de roches de diverses époques et de différentes natures. Ces dépôts sont de plusieurs sortes : tantôt ce sont des *amas* puissants en épaisseur, en largeur et en longueur; tantôt ce sont des masses isolées appelées *nids* ou *rognons;* tantôt ce sont des amas qui ont une grande étendue en longueur et que l'on nomme *couches ;* d'autres fois, ce sont des dépôts qui ont rempli de bas en haut, par l'action de la chaleur centrale et par suite des dislocations qu'elle a produites dans la croûte terrestre, des fentes qui traversent transversalement cette croûte, et que l'on a nommés *filons* (*voy.*); d'autres fois enfin, ce sont de petits dépôts qui se sont faits par une cause semblable, et qui, n'ayant rempli que des fentes étroites qui se ramifient souvent à l'infini, portent le nom de *veines*. *Voy.* Mine.

La recherche et l'exploitation des minerais varient selon la nature des dépôts qu'ils constituent. J. H-t.

MINÉRAL (règne). Les corps organisés et inorganisés, dont l'étude est l'objet de l'histoire naturelle (*voy.*), ont été groupés, par les anciens naturalistes, en trois grandes classes ou *règnes*, sous les noms de règne *animal*, règne *végétal*, règne *minéral*. C'est de ce dernier que nous allons nous occuper : il comprend la plupart des corps inorganisés, c'est-à-dire dépourvus d'organes. Nous disons la plupart, parce qu'il faut nécessairement en exclure les corps inorganisés que, par l'action chimique, l'homme obtient de certains corps organisés aussi bien que de corps inorganisés.

Dans ces derniers toutes les parties se ressemblent, et il n'en est aucune qui soit chargée de fonctions particulières rappelant celles des corps organisés. La réunion de leurs parties forme une masse homogène que l'on peut diviser sans détruire le corps, puisque la substance minérale se présente tout entière dans la plus petite de ces parties. Les corps organisés se décomposent et augmentent la masse des corps du règne minéral, tandis qu'un assez grand nombre de corps inorganiques, que nous ne pouvons parvenir à décomposer, sont pour nous des éléments, des corps simples, qui peuvent se combiner les uns avec les autres et produire de nouveaux corps parfaitement distincts. Les corps organisés s'accroissent à l'intérieur par des sucs que les organes préparent et renouvellent continuellement tant que dure la vie. Dans les corps inorganisés, l'accroissement se fait toujours à l'extérieur et par un effet d'agrégation qui dépend de l'attraction moléculaire. La force d'attraction qui a disposé quelques molécules à s'agréger spontanément, si elle continue d'agir, en amène successivement d'autres semblables, qui, se groupant autour des premières, forment une masse d'autant plus volumineuse que le nombre des molécules rassemblées est plus considérable.

Un grand nombre de composés inorganiques, ainsi que l'a fait remarquer M. Beudant, paraissent ne pouvoir se former que lorsque l'affinité des principes élémentaires est aidée par les fonctions vitales qui proviennent de l'origine organique de ces principes : tels sont les sucres, les gommes, les résines, et un grand nombre d'autres matières qui sont journellement produites par les corps organisés, et qui, une fois formés, présentent tous les caractères des corps inorganisés tirés du sein de la terre. D'autres corps, au contraire, se forment par l'action purement physique ou chimique qui détermine l'affinité de leurs principes élémentaires : telles sont les substances salines, pierreuses, métalliques, etc., que nous tirons du sein de la terre, et que nous pouvons aussi composer artificiellement. Enfin, il existe encore un certain nombre de corps inorganiques que l'on pourrait considérer comme mixtes, c'est-à-dire comme pouvant former un groupe particulier entre les deux autres : ce sont des matières d'origine organique, qui, après avoir été enfouies dans le sein de la terre, par suite des modifications que son écorce a éprouvées, ont subi diverses altérations ou formé de nouvelles substances : tels sont les minéraux analogues aux résines, comme le mellite et le succin ; telles sont les matières bitumineuses, comme l'asphalte et le pétrole, dont l'origine paraît être végétale ; tels sont des végétaux charbonnés et plus ou moins altérés par l'action de l'eau ou de la chaleur, comme le lignite, la houille et l'anthracite.

Il résulte de ces considérations que les corps inorganiques peuvent être partagés en trois groupes : 1° les corps qui se sont formés à l'aide des fonctions vitales ; 2° les corps qui se sont formés sans le secours de ces fonctions ; 3° les corps formés par l'altération de matières organiques enfouies dans le sein de la terre.

Le premier de ces groupes n'est point considéré comme faisant partie du règne minéral, parce que ce règne ne comprend, dans l'acception ordinaire de ce mot, que les substances solides, liquides ou fluides, qui se trouvent naturellement à la surface ou dans l'intérieur de la terre. D'après cette définition, les deux autres groupes font nécessairement partie du règne minéral.

Ce règne comprend tous les éléments d'une science qui a pour but de décrire, et conséquemment de reconnaître toutes les substances minérales : c'est la *minéralogie* (*voy.* plus loin). Mais comme la minéralogie proprement dite considère chaque espèce minérale en particulier, et que le mélange de certaines espèces constitue des masses importantes que l'on comprend sous la dénomination de *roches*, on a fait de l'étude de ces roches une science particulière que l'on a nommée *oryctognosie*. Ce nom est formé des mots grecs ὀρυκτός, fossile, et γνῶσις, connaissance : il signifie connaissance des fossiles, parce que les anciens auteurs comprenaient, sous la dénomination de *fossiles*, tous les corps que l'on trouve enfouis dans le sein de la terre, qu'ils aient une origine organique ou inorganique, comme les coquilles d'une part et les minéraux de l'autre. Mais les progrès des sciences naturelles ont fait restreindre la dénomination de fossiles (*voy.*) aux seuls débris organiques, c'est-à-dire aux animaux et aux végétaux conservés dans les couches du globe ; leur étude a constitué la science appelée *paléontologie* (*voy.*), et l'oryctognosie n'a plus compris alors que la connaissance des composés inorganiques appelés *roches*. La minéralogie, l'oryctognosie et la paléontologie sont les auxiliaires indispensables de la science appelée *géologie* (*voy.*), qui considère tout le domaine du règne minéral sous le rapport du rôle qu'il joue dans l'histoire physique de la terre (*voy.* HISTOIRE NATURELLE, T. XIV, p. 70). Toutefois, comme l'oryctognosie a des rapports directs avec la minéralogie, nous renvoyons pour elle le lecteur à ce dernier mot, où nous parlerons brièvement des roches.

Voici un tableau comparatif de quelques-unes des principales richesses minérales appartenant à différents pays des deux mondes ; nous ne le donnons pas pour rigoureusement exact, mais il peut servir au moins à établir les proportions (*voy.* aussi la note de l'article MÉTAUX, p. 599).

PAYS.	OR.	ARGENT.	FER.	CUIVRE.	PLOMB.	HOUILLE.	SEL.
	marcs.	marcs.	quint. mét.	q. m.	q. m.	q. m.	q. m.
France (1837). .	»	7,000	3,500,000	4,500	8,000	30,000,000	4,000,000
Iles Britanniques.	»	12,000	7,500,000	150,000	476,000	180,000,000	3,630,000
Empire de Russie	25,000	77,000	2,500,000	65,000	8,000	150,000	5,000,000
— d'Autriche	4,600	85,000	850,000	42,000	55,000	3,000,000	2,750,000
Prusse.........	»	20,000	800,000	6,500	71,000	10,000,000	750,000
Espagne.......	»	»	200,000	300	350,000	»	3,000,000
Suède et Norvége	12	21,000	1,000,000	20,500	800	300,000	33,500
Danemark......	»	»	135,000	8,500	»	»	17,500
Hanovre.......	»	4,000	200,000	8,000	5,000	235,000	150,000
Saxe..........	»	66,000	100,000	12,000	10,000	800,000	»
Bavière........	»	»	150,000	»	»	200,000	400,000
Belgique.......	»	700	500,000	»	3,000	32,000,000	»
États Sardes....	25	2,500	225,000	»	4,000	»	»
Toscane.......	»	»	280,000	»	»	»	»
États-Unis d'Am.	10,000	114,000	2,000,000	40,000	5,000	90,000,000	2,000,000
Mexique.......	17,500	2,200,000	»	»	»	»	»
Pérou.........	11,000	560,000	»	»	»	»	»
Chili..........	11,000	180,000	»	»	»	»	»
Colombie......	18,000	1,200	»	»	»	»	»
Buénos-Ayres...	2,000	540,000	»	»	»	»	»

La France produisait en outre, à l'époque indiquée (1837), 3,365 quint. métr. d'antimoine, 29,443 de manganèse oxydé, 4,320,000 de tourbe, 999,000 d'alun ou sulfate d'alumine, 88,000 de magmas ou sulfate d'alun, 354,000 de sulfate de fer, 253,000 d'asphalte, bitume et pétrole; elle tirait en outre de son sol pour 4,705,000 fr. de marbres et pierres taillées et polies; 19,626,000 fr. de matériaux de construction, 4,405,000 fr. de dalles et ardoises, 867,000 fr. de kaolin et argiles fines et réfractaires, 2,202,000 fr. d'argile commune, 2,860,000 fr. de pierre à chaux, 4,272,000 fr. de gypse ou pierre à plâtre, 1,411,000 fr. de marnes, argiles, sables, pour l'amendement des terres.

Les îles Britanniques fournissent, en outre de ce qui est compris dans notre tableau, 45,000 quintaux métriques d'étain, et 25,000 de zinc. La Russie produit de plus 1,000 marcs de platine. L'empire d'Autriche, 3,000 quint. métr. de mercure, 1,000 de zinc, 400 d'étain. La Prusse, 6,000 quint. métr. de zinc, 300 de cobalt. L'Espagne, 20,000 quint. métr. de mercure, 1,000 de zinc. Les royaumes de Suède et de Norvége, 15,000 quint. métr. d'alun, 3,600 de zinc, 1,800 de manganèse, 1,700 de cobalt, 1,000 d'étain, 1,000 de soufre, 2,800 de sulfate de fer. La Saxe, 3,500 quint. métr. d'étain, 4,000 de cobalt, 5,000 d'arsenic. La Bavière, 7,000 de mercure. La Belgique, 20,000 de zinc. La Toscane, 300 de mercure, etc., etc. J. H-T.

MINÉRALES (EAUX), *voy.* EAUX MINÉRALES.

MINÉRALOGIE. Cette science, dont le nom est un composé hybride de basse latinité (*minera*, *-æ*, *mineralia*) et de grec (λόγος, discours, science), a pour but d'étudier toutes les substances minérales (*voy. règne* MINÉRAL), de distinguer leurs caractères, de découvrir leurs propriétés, de connaître leurs degrés d'utilité, de les classer méthodiquement, et d'indiquer leur manière d'être dans les couches qui forment l'écorce du globe. Sous ce dernier rapport, les recherches du minéralogiste se confondent avec quelques-unes de celles du géologiste; mais avec cette différence que le premier n'a besoin que d'effleurer les connaissances qui sont exclusivement du domaine de la géologie (*voy.*), tandis que le second ne peut parvenir au but complet de ses recherches sans l'étude préliminaire des substances minérales les plus répandues dans la nature; puisque les roches, qui composent l'écorce terrestre, sont ou des espèces minérales ou des mélanges d'espèces minérales.

Sans le secours de la chimie (*voy.*), la minéralogie ne marche qu'à tâtons, car une substance ne peut être parfaitement connue que par l'analyse chimique. Les chimistes ont retiré des minéraux 54 corps indécomposables, et qu'en conséquence on considère comme des corps simples, comme les éléments du règne inorganique. Ces éléments offrent une particularité très remarquable, c'est que, dans la nature, ils ne se combinent pas indifféremment les uns avec les autres. Il en est beaucoup qui ne se trouvent jamais unis ensemble, tandis que d'autres, bien moins nombreux, se reconnaissent dans la plupart des combinaisons connues. Les premiers ou les plus nombreux ont été appelés par plusieurs minéralogistes *bases* (*voy.*) ou *corps minéralisables*; les seconds ont reçu la dénomination de *corps minéralisateurs*; ceux-ci sont au nombre de 12 : l'oxygène, le soufre, le fluore, le chlore, le carbone, l'arsenic, le sélénium, l'antimoine, le tellure, le mercure, l'or et l'osmium (*voy.* ces mots). Les corps simples qui se trouvent à l'état libre dans la nature sont au nombre de 14 : l'antimoine, l'argent, l'arsenic, le bismuth, le carbone, le cuivre, le fer, le mercure, l'or, le palladium, le platine, le plomb, le soufre et le tellure. *Voy.* ces noms.

Toutes les autres substances minérales sont des composés formés par la combinaison de corps élémentaires *deux à deux*, *trois à trois*, *quatre à quatre*, ce qui constitue les composés que l'on nomme *binaires*, *ternaires*, *quaternaires*. Il semblerait, au premier aperçu, que ces combinaisons devraient donner un nombre très considérable de minéraux, puisque, d'après un calcul très simple, on en obtiendrait plus de 200,000 par le mélange des 54 corps simples dont nous avons parlé plus haut. Mais la nature est loin d'avoir réalisé toutes les combinaisons dont elle laisse entrevoir l'existence, et que l'on peut effectuer dans les laboratoires : le nombre de minéraux connus, et qui s'augmente à la vérité tous les jours par les recherches des minéralogistes et des chimistes, n'est encore que de 6 à 700 espèces.

Les composés *binaires* naturels présentent toujours pour éléments l'un des douze corps minéralisateurs mentionnés ci-dessus. Parmi les combinaisons auxquelles ils donnent lieu, celles qui sont formées par l'oxygène avec les corps minéralisables, et qu'on nomme *oxydes* (*voy.*), sont plus nombreuses; viennent ensuite les combinaisons du soufre ou les sulfures; les chlorures, les arséniures, les séléniures, se présentent moins souvent.

Après les combinaisons binaires, celles que l'on trouve le plus fréquemment dans la nature sont les combinaisons *ternaires*. Dans celles-ci, l'un des éléments binaires est toujours un des corps oxygénés suivants : les acides antimonique, antimonieux, arsénique, arsénieux, borique, bromique, carbonique, chlorique, perchlorique, chromique, iodique, molybdique, nitrique ou azotique, nitreux ou azoteux, phosphorique, phosphoreux, sélénique, sulfurique, sulfureux, tantalique et tungstique; les oxydes aluminique, chromique, ferrique, hydrogénique (eau), manganique, silicique, stannique et titanique. Les combinaisons ternaires résultent en général de l'union de deux composés binaires qui ont un principe commun, comme de deux oxydes, de deux arseniures, de deux sulfures, etc. Celles qui sont formées de deux oxydes sont les plus nombreuses : telles sont les silicates, les carbonates, les sulfates, les phosphates et les arséniates.

Les combinaisons *quaternaires* sont les moins nombreuses. Les plus remarquables sont les sels doubles qui résultent de l'union de deux composés ternaires entre eux, ou d'un composé ternaire avec l'eau : tels sont les doubles silicates, les doubles carbonates, et les sels simples avec eau de cristallisation.

Maintenant que nous avons donné une idée de la composition des minéraux, il est facile de comprendre que, lorsque le minéralogiste cherche à reconnaître à quelle espèce appartient une substance, il n'a besoin, pour y parvenir, que d'en faire l'essai chimique sur une parcelle très petite, dans le seul but de chercher à distinguer les éléments qui la composent, sans aucun égard à leur quantité relative, en les isolant les uns des autres, et en les forçant à manifester successivement leurs caractères.

Il y a deux manières principales de faire l'essai (*voy.*) chimique d'une substance, savoir : par la voie sèche, c'est-à-dire à l'aide du feu ; et par la voie humide, c'est-à-dire à l'aide des réactifs liquides. L'électricité fournit encore un troisième moyen.

On nomme *réactif* toute substance qui sert à découvrir la présence d'une autre substance que l'on cherche à reconnaître. Les principaux réactifs secs sont le borax, l'azotate de baryte, l'azotate de potasse, le sous-carbonate de soude, etc. Les principaux réactifs liquides sont les acides chlorhydrique, azotique, sulfurique, l'alcool, l'ammoniaque, etc.

Dans la voie sèche, les différents réactifs ont pour but, soit de deutoxyder en tout ou en partie le corps soumis à leur épreuve, et de le ramener ainsi à un état qui puisse fournir des caractères décisifs ; soit de dégager un principe en s'emparant de celui avec lequel il était combiné ; soit de décomposer des sels insolubles, en forçant leur acide à se combiner avec une base alcaline ; soit de former des verres qui, se trouvant alors transparents ou opaques, incolores ou colorés de diverses manières, fournissent autant de moyens de reconnaître la nature de la substance soumise à l'essai ; soit enfin de former, par la fusion, de nouveaux composés qui puissent être attaqués par les acides.

Les essais par la voie humide consistent à mettre en solution dans un liquide le corps que l'on veut examiner, et à faire agir sur lui différents réactifs en solution, de manière que, par des précipitations successives, on isole les éléments qui composent ce corps, et l'on parvient à le reconnaître aisément à la nature des précipités que l'on obtient.

Essayons de suivre l'opération dans ces deux sortes d'essais. Par la voie sèche, ainsi que nous l'avons dit, on fait usage de l'action du feu ; ordinairement on se sert d'un chalumeau (*voy.*) avec lequel, en soufflant, on dirige la flamme d'une lampe ou d'une bougie sur une parcelle du minéral à essayer. Soumis à l'action de la haute température que l'on obtient à l'aide de cet instrument, plusieurs minéraux, tels que le grenat et le feldspath, sont fusibles sans addition de borax. D'autres, au contraire, tels que la topaze, le zircon, l'amphigène, le titane anatase, etc., ne sont fusibles qu'avec le secours du borax. Les résultats de la fusion diffèrent dans beaucoup de substances : ainsi la tourmaline et l'analcime se changent en verre ; le feldspath et le mica en émail, et la mésotype en une masse spongieuse.

Dans la voie sèche, on se sert aussi de charbons ardents. Certaines substances jetées sur ces charbons éprouvent différents effets : ainsi le salmiac ou chlorhydrate d'ammoniaque et le cinabre ou sulfure de mercure se volatilisent ; le salpêtre ou nitrate de potasse détonne ; le salmare (sel gemme et sel marin) ou chlorure de sodium, et l'exitèle ou oxyde d'antimoine décrépitent ; l'alunogène ou sulfate d'alumine, l'epsomite ou sulfate de magnésie bouillonnent.

Par la voie humide, on reconnaît certains minéraux qu'on distinguerait difficilement par la voie sèche. Soumis à l'action des acides et particulièrement de l'acide nitrique ou azotique, le calcaire ou carbonate de chaux, la stannine ou sulfure d'étain se dissolvent en produisant une effervescence plus ou moins vive ; tandis que la phosphorite ou le phosphate de chaux et la triplite ou phosphate de manganèse se dissolvent sans effervescence, et que la mésotype et la calamine se réduisent en gelée. Les diverses solutions de cuivre se font remarquer par la belle couleur bleue qu'elles prennent lorsqu'on y verse une goutte d'ammoniaque.

Nous avons dit que l'électricité fournit aussi des moyens de reconnaître certaines substances : ainsi l'on parvient à décomposer un corps en le soumettant à l'action de la pile voltaïque. C'est même à ce moyen que l'on doit la découverte de plusieurs métaux qu'on avait regardés auparavant comme des terres et des alcalis.

Nous venons de donner une idée des essais à l'aide desquels le minéralogiste reconnaît certaines substances minérales ; mais lorsqu'il soupçonne que le minéral qu'il examine est le résultat d'une combinaison nouvelle, il a recours à une opération à la vérité difficile, à l'analyse (*voy.*) chimique, pour parvenir à sa connaissance complète. C'est ainsi que tous les jours on signale l'existence d'espèces minérales auparavant inconnues.

La minéralogie, ainsi que nous l'avons dit, ne pouvant marcher sans s'appuyer sur la chimie, il en résulte que, dans les nomenclatures les plus récentes, la théorie atomique (*voy.* ce mot et ÉQUIVALENTS CHIMIQUES) joue un rôle tellement important, que nous avons besoin de lui consacrer quelques mots.

Les recherches des chimistes ont donné beaucoup de probabilité à cette supposition que, dans le règne minéral, l'une des molécules élémentaires auxquelles on a donné le nom d'*atomes* s'unit avec *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, *cinq* autres atomes et *six* au plus, de telle sorte que, dans ces combinaisons, l'un des éléments peut toujours être représenté par l'unité. En second lieu, dans la combinaison de deux oxydes, la quantité d'oxygène de l'un est un multiple de la quantité d'oxygène de l'autre; de même que dans la combinaison de deux sulfures, la quantité de soufre de l'un est un multiple exact de la quantité de soufre de l'autre; d'où il suit, que dans les différents degrés d'oxydation d'une substance, le même nombre d'atomes se trouve uni à *un*, *deux*, *trois* atomes d'oxygène. Ainsi donc, connaissant le poids relatif des atomes, leurs rapports peuvent être représentés exactement par des nombres et des signes, comme dans les formules algébriques.

Nous devons faire encore observer que dans toute combinaison, l'un des éléments est à l'état d'*électricité négative*, et l'autre à l'état d'*électricité positive*; que, bien que deux mêmes éléments conservent toujours le même état électrique, l'un par rapport à l'autre, cet état peut changer lorsque l'un de ces corps se combine avec un autre corps, de telle sorte que le corps qui joue le rôle d'élément *électro-positif* dans une combinaison deviendra *électro-négatif* s'il est combiné avec un corps plus électro-positif ou moins électro-négatif.

D'après cet exposé, on conçoit qu'on ait dû imaginer des signes ou formules destinées à représenter, d'une manière abrégée, la composition et le mode de combinaison des corps. Pour arriver à ce résultat, on a désigné chaque corps simple, c'est-à-dire indécomposable, par la première lettre du nom qu'il porte dans la nomenclature latine; seulement, lorsque plusieurs corps ont la même initiale, on y ajoute la première ou la seconde des lettres suivantes comme dans les exemples ci-après :

Ag.	Argent.	Al.	Aluminium.	As.	Arsenic.
Ba.	Barium.	Bi.	Bismuth.	C.	Carbone.
Pa.	Palladium.	K.	Potassium.	S.	Soufre.

Chacun de ces signes indique *un* atome d'argent, d'aluminium, d'arsenic, etc. Lorsque le minéral contient plusieurs atomes du même corps, on ajoute au signe de ce corps le chiffre indiquant le nombre d'atomes : ainsi la bismuthine qui se compose de *deux* atomes de bismuth et de trois de soufre, est désignée par $2\ Bi\ S^3$.

Il est facile de concevoir l'avantage que présente cette manière d'exprimer la composition d'une substance : c'est que par les nombres simples d'atomes dont elle indique la combinaison, on se fait une idée plus nette de la nature du composé. Elle a même l'avantage d'indiquer d'une manière précise la différence qui existe entre deux corps formés des mêmes éléments dans des proportions diverses mais assez rapprochées. Il est facile de le prouver par l'exemple suivant.

Haüy considérait comme deux variétés d'une même espèce, sous la dénomination d'*arsenic sulfuré*, le sulfure rouge et le sulfure jaune d'arsenic; cependant ce sont deux espèces distinctes. Voici d'abord leur composition chimique :

	Sulfure rouge d'arsenic ou réalgar.	Sulfure jaune d'arsenic ou orpiment.
Soufre.	30.43	38.14
Arsenic.	69.57	61.86
	100.00	100.00

Par l'analyse, ces deux substances ne paraissent pas différer beaucoup; cependant leur formule est loin d'être la même : celle du réalgar est $As\ S$, et celle de l'orpiment $As^2\ S^3$; c'est-à-dire, que le premier se compose d'un atome d'arsenic et d'un atome de soufre, tandis que dans le second il y a deux atomes d'arsenic et trois de soufre.

On obtient ces formules d'une manière très simple, grâce aux Tables de notre savant collaborateur, le chimiste Berzélius (*voy.*), qui a calculé le poids d'un atome de la plupart des corps simples et d'un grand nombre de leurs combinaisons. Nous devons d'abord faire observer que pour réduire en formules les résultats d'une analyse, il faut chercher le rapport qui existe entre le poids atomique de chacun des éléments qui composent le minéral analysé. Or, les poids obtenus par l'analyse pouvant être considérés comme étant ceux d'un certain nombre d'atomes de ces éléments, on obtiendra facilement le rapport entre le nombre de ces atomes si l'on divise leur poids par celui de l'atome du corps sur lequel on expérimente.

Deux exemples suffiront pour faire mieux comprendre ce que nous venons de dire. Supposons qu'il s'agisse de chercher la formule atomique du réalgar dont nous avons donné ci-dessus l'analyse. Pour arriver à ce résultat, nous diviserons la quantité de soufre et d'arsenic par le poids de l'atome de chacun de ces deux corps. Nous dirons donc 30.43 (parties de soufre) divisées par 201.16 (poids de l'atome de soufre) égalent 0.15; 69.57 (parties d'arsenic) divisées par 470.04 (poids de l'atome d'arsenic) égalent 0.15. Les deux quotients, étant égaux, prouvent que le réalgar est un sulfure composé d'un atome de soufre et d'un atome d'arsenic dont la formule, que nous avons donnée ci-dessus, est $As\,S$.

Pour l'orpiment, nous dirons encore 38.14 (parties de soufre) divisées par 201.16 (poids de l'atome) égalent 0.19; 61.86 (parties d'arsenic) divisées par 470.04 (poids de l'atome) égalent 0.13. De ces deux quotients nous déduirons naturellement la proportion suivante : 13 : 19 :: 2 : 3; c'est-à-dire, que l'orpiment se compose de 2 atomes d'arsenic et de 3 atomes de soufre, ce qui est exprimé par la formule $As^2\,S^3$. Les deux réductions que nous venons de faire concernent deux composés *binaires*; les composés *ternaires* et *quaternaires* ne sont pas plus difficiles à calculer.

Au reste, la minéralogie serait une science non-seulement très ardue, mais encore peu attrayante, si l'on ne pouvait reconnaître les substances minérales que par les caractères chimiques qu'elles présentent. La nature, si riche de formes dans tous ses produits, semble s'être plue à les verser avec profusion dans le règne animal et le règne végétal; cependant un simple coup d'œil sur une collection minéralogique prouve même à celui qui n'a aucune notion de cette science que le règne minéral est aussi très varié dans ses formes; et si l'on porte dans cet examen un esprit philosophique, on reconnait en outre que la sagesse des lois qui ont présidé aux formes variées du règne organique se manifeste aussi dans celles qui régissent le règne inorganique. Ainsi, presque toutes les substances minérales cristallisent d'une manière régulière; mais jamais deux substances de nature différente dont les cristaux paraissent avoir le plus de ressemblance ne présentent dans ceux-ci la même ouverture d'angles; d'un autre côté, les cristaux d'une même substance sont toujours identiques (*voy.* Cristallisation). On conçoit d'après cela que l'on peut reconnaître les substances minérales à leurs formes cristallines. Mais d'autres caractères physiques servent encore à les distinguer : nous nous bornerons à indiquer les principaux de ces caractères.

La *forme* est l'un des plus importants, puisqu'elle comprend nécessairement la cristallisation; mais outre celle-ci, que l'on peut appeler forme *régulière*, il y en a qui sont le résultat des altérations d'un cristal régulier, et que l'on peut nommer formes *irrégulières*. Parmi ces dernières nous distinguerons les suivantes, qui se présentent le plus fréquemment : la forme *cylindroïde*, qui dérive d'un prisme qui s'est arrondi à peu près en cylindre : exemple, l'émeraude; la forme *prismatoïde*, provenant d'un prisme dont la base a subi une convexité qui le rend imparfait dans cette partie : ex., le gypse; la forme *bacillaire*, dérivant d'un prisme dont les pans sont oblitérés, de manière qu'il ressemble à une baguette : ex., la barytine; *lenticulaire*, provenant d'un cristal qui, par suite des arrondissements qu'ont subis ses faces et ses arêtes, imite la forme d'une lentille : ex., le gypse;

aciculaire, dérivant d'un prisme qui s'est aminci et allongé en aiguille : ex., la pyrolusite; *capillaire*, qui est celle d'une aiguille déliée comme un cheveu : ex., la stibine; *laminiforme*, qui provient d'un cristal aplati en lame dont les bords sont irréguliers : ex., le quartz; *lamelliforme*, qui s'applique à des lamelles d'une très petite dimension : ex., le mica.

Les formes que présentent certaines substances minérales offrent un intérêt tout particulier lorsqu'elles sont dues à un corps organisé sur lequel le minéral s'est moulé, comme cela a lieu pour le calcaire pseudomorphique, qui présente le moule intérieur d'une coquille; ou bien lorsqu'à l'aide d'un liquide, les molécules du minéral se sont substituées à celles du corps organisé, comme cela est visible dans le bois agatisé ou le quartz xyloïde. Ces phénomènes produisent ce que l'on nomme des *pseudomorphoses*.

Les propriétés optiques n'étant pas les mêmes dans tous les minéraux, il en résulte nécessairement des caractères qui peuvent servir à reconnaître ceux-ci. La *réfraction* (*voy.* LUMIÈRE), par exemple, est un phénomène qui se montre en rapport avec la forme régulière qu'offrent tous les minéraux : ainsi elle est simple dans tous les cristaux qui se rapportent au système cubique; elle est double dans ceux qui se rapportent aux autres systèmes. La *couleur propre* peut être d'une grande utilité pour la distinction des différentes matières minérales; elle est très importante dans les sulfures, les oxydes métalliques et les métaux. « On distingue dans les minéraux, dit M. Beudant, plusieurs sortes d'*éclat :* l'éclat métallique, l'éclat vitreux, l'éclat résineux, l'éclat gras huileux ou céroïde, l'éclat nacré, l'éclat soyeux. On indique de plusieurs manières le plus ou le moins de vivacité de l'éclat. C'est ainsi que l'on dit : éclat métallique ou demi-métallique, vitreux ou demi-vitreux, etc.; on dit aussi : éclat métalloïde pour désigner l'apparence métallique que présentent diverses substances pierreuses. La plupart de ces expressions n'ont besoin d'aucune définition.

La *pesanteur spécifique* est un caractère d'autant plus essentiel, qu'il suffit pour faire reconnaître, seulement en les soulevant, certaines substances. Ainsi la barytine, ou le sulfate de baryte, dont quelques variétés pourraient se confondre avec plusieurs autres minéraux, tels que la fluorine et le calcaire, s'en distingue facilement par son propre poids. On peut distinguer de la même manière le platine de l'argent, le plomb de l'étain, et même le rubis ou le saphir d'un cristal de roche qui aurait la même couleur.

L'*électricité* est suceptible de se manifester dans toutes les substances minérales, soit par le frottement, soit par la pression, soit par la chaleur; mais elles diffèrent entre elles par les moyens à employer pour y développer la vertu électrique, par la tendance qu'elles ont à la conserver ou à la transmettre, et par la nature du fluide électrique qu'elles retiennent de préférence. La plupart des minéraux sont conducteurs de l'électricité (*voy.*) par le frottement; mais les uns ne transmettent que l'électricité vitrée, tandis que le plus grand nombre communiquent l'électricité résineuse. D'autres, tels que la mézotype, la topaze et surtout la tourmaline, acquièrent par la chaleur l'électricité vitrée d'un côté, et l'électricité résineuse de l'autre.

Le *magnétisme* (*voy.*) est encore une propriété qui sert à distinguer plusieurs substances minérales; mais l'action magnétique est très restreinte dans les minéraux, puisque, bien que plusieurs substances jouissent de cette propriété, il n'y a que le fer qui soit susceptible d'agir sur l'aiguille aimantée. On distingue deux sortes d'actions magnétiques : celle qu'on appelle *simple*, consiste dans l'attraction des minéraux sur l'un et l'autre pôle de l'aiguille aimantée, comme on le remarque dans certains minéraux contenant du fer; l'action qu'on nomme *polaire* est celle dont jouissent les corps qui, étant présentés successivement par le même point aux deux pôles, agissent constamment sur l'un par attraction et sur l'autre par répulsion : ce que l'on remarque dans l'oxyde de fer appelé *aimant*.

La force appelée *cohésion* (*voy.*), qui dans les minéraux retient plus ou moins fortement leurs molécules, développe différents caractères qui peuvent servir à les distinguer. C'est cette force qui produit les qualités suivantes : la dureté, la ténacité, la fragilité, la flexibilité, la malléabilité et la ductilité. Les deux premières propriétés sont quelquefois confondues dans le langage ordinaire sous le nom de *dureté*. Comme la dureté relative est un caractère fort utile pour faire reconnaître les substances minérales, et surtout pour faire distinguer les pierres fines des pierres fausses, nous allons présenter un certain nombre de minéraux dans l'ordre qu'ils occupent, en commençant par les plus durs : 1° *rayant le verre :* diamant, saphir, cymophane, rubis, topaze, émeraude, zircon, essonite, grenat, cordiérite, euclase, agate, jaspe, quartz, idocrase, péridot, tourmaline, épidote, disthène, prehnite, feldspath, éléolithe, hypersthène, lapis; 2° *rayés par une pointe d'acier :* fer, platine, cuivre, argent, or, étain, plomb; 3° *rayés par le verre :* fluorine, célestine, aragonite, calcaire spathique; 4° *rayés par l'ongle :* gypse, talc laminaire.

Le savant minéralogiste allemand Mohs, qui a beaucoup étudié les degrés de dureté des minéraux, a eu l'idée de les exprimer par des nombres qui indiquent l'augmentation de dureté depuis 1 jusqu'à 10. Voici à quels minéraux ces chiffres correspondent : 1, talc; 2, gypse; 3, calcaire spathique; 4, fluorine; 5, phosphorite; 6, feldspath; 7, quartz; 8, topaze, 9, corindon; 10, diamant.

La *ténacité* et la *fragilité* sont deux propriétés opposées dont jouissent les minéraux à des degrés très différents et qui sont tout-à-fait indépendantes de la dureté, car les minéraux tenaces ne sont pas durs, et des substances fort dures sont souvent très fragiles. La ténacité n'est pas une propriété d'un grand secours pour reconnaître un minéral, par la raison surtout qu'il est difficile d'évaluer la force du choc que l'on emploie en frappant sur une substance tenace. La fragilité, au contraire, consiste dans la facilité avec laquelle un minéral cède à la percussion. Le talc et la serpentine, par exemple, ne sont pas des substances dures et ce sont les plus tenaces, tandis que le quartz qui est d'une assez grande dureté est très fragile.

La *flexibilité* est la faculté que possèdent certaines espèces minérales de pouvoir être courbées plus ou moins facilement sans se briser : tels sont le talc laminaire, le mica, l'asbeste, etc.

Quant à la *malléabilité* et à la *ductilité*, comme elles n'appartiennent qu'à certains métaux, nous renvoyons pour ces propriétés à l'article Métaux.

La *saveur* est aussi un caractère fort utile à consulter, ainsi qu'on peut en juger par les exemples ci-après : la saveur du sel marin ou sel gemme se distingue de la saveur *piquante* du sel ammoniac, de la saveur *acerbe* ou *styptique* de l'alun, de la saveur *âcre* du nitrate ou azotate de chaux, de la saveur *caustique* du carbonate de soude, de la saveur *fraîche* de l'azotate de potasse, de la saveur *douce* du borate de soude et du sulfate d'alumine, enfin de la saveur *astringente* du sulfate de fer et du sulfate de cuivre.

Nous venons d'exposer les principaux caractères chimiques et physiques des minéraux; mais il est facile de concevoir que la science ne se borne point à la connaissance complète de ces caractères, et que, sans une méthode de classification, ils ne sont propres qu'à former un dédale inextricable. Il est vrai que la grande difficulté est de classer méthodiquement les substances minérales. Pour bien comprendre cette difficulté, on remarquera que, dans le règne organique, c'est l'*espèce* qui constitue, pour ainsi dire, l'unité servant de base à toute classification. Le principe d'où dérive l'espèce et qui établit la similitude des individus qu'elle embrasse, c'est, ainsi que l'a dit un naturaliste, la génération successive de ces individus, qui tous peuvent être conçus comme étant originaires d'un seul. Dans le règne inorganique, ce principe n'a pas d'application, et l'espèce ne peut être qu'une réunion d'individus qui ont une certaine ressemblance dans les propriétés. Pour que la méthode soit naturelle, il faut que ces individus aient entre eux plus d'analogie qu'ils n'en ont avec tous les autres; mais, ainsi que nous l'avons dit dans l'art. Minéral (*règne*), dans le règne inorganique le caractère de l'individualité est tel qu'il se présente dans toutes les parties d'un même corps. Il y a donc impossibilité d'établir une identité réelle entre l'individu dans le règne organique et l'individu dans le règne inorganique. On est donc forcé d'appliquer, en minéralogie, le nom d'individu d'une manière peu précise, en le donnant à une agrégation de molécules identiques, et de voir des individus semblables dans toutes les masses composées des mêmes molécules, quelle que soit la variété de leur structure. D'après cette définition, l'*espèce minérale* comprend tous les corps dont les molécules sont formées du même principe et dans les mêmes proportions. Il résulte de tout ce que nous venons de dire qu'il n'y a pas de véritable méthode naturelle possible en minéralogie; cette science ne peut se plier à une telle méthode, parce que les combinaisons chimiques qui président à la formation des substances minérales sont soumises à des lois plus ou moins variables de leur nature, et qu'il en existe beaucoup que l'on peut ranger indifféremment dans plusieurs groupes. Il s'ensuit, selon nous, qu'il ne peut point y avoir de bonne classification minéralogique, et que dans le nombre assez considérable de celles qui ont été proposées par les minéralogistes les plus célèbres, il n'en est aucune qui soit à l'abri de la critique.

Cependant, chacune de ces classifications comprend des groupes plus ou moins bien caractérisés d'après les règles des méthodes artificielles; et l'on conçoit que cela doive être ainsi, car les *espèces* étant déterminées, il est toujours facile de les réunir en *genres*, ceux-ci en *ordres* ou *familles*, et les ordres en *classes*. Mais ici les genres ne peuvent être établis que par le rapprochement des espèces qui ont le plus d'analogie dans leur composition chimique, et l'on s'accorde généralement à les former de celles qui ont un principe commun, soit le principe minéralisable ou la base, soit le principe minéralisateur ou celui qui remplit les fonctions d'acide. Néanmoins, on conçoit que ces deux principes de classification doivent conduire à des résultats différents qui ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients. Dans la méthode par les bases, méthode qui, à quelques différences près, a été suivie par Haüy et par M. Al. Brongniart, les principales substances, telles que les oxydes métalliques et les métaux, sont groupées ensemble; tandis que dans la seconde méthode, qui a été suivie par MM. Beudant et Berzélius, les groupes sont plus multipliés, et chaque oxyde métallique se représente dans différents groupes selon l'acide avec lequel il est combiné : ce qui peut paraître une difficulté pour celui qui étudie la minéralogie, mais ce qui, d'un autre côté, rend les dénominations des groupes plus conformes à la nomenclature chimique et conserve mieux les rapports naturels entre les espèces minérales et les formes cristallines. En effet, tous les carbonates, tous les silicates, tous les sulfates, etc., restent groupés ensemble et font mieux voir combien, dans la combinaison d'un même acide avec des substances différentes, la cristallisation qui en résulte offre d'analogie.

On doit facilement comprendre, d'après ce que nous venons de dire, que, dans chaque classification, les caractères généraux de chaque groupe doivent différer plus ou moins.

Werner divisait les minéraux simples en quatre classes, qui sont : 1° les terres et les pierres; 2° les matières salines (sapides et solubles); 3° les matières combustibles; 4° les métaux. Cette division, qu'avait déjà suivie Lehmann dans son *Art des mines*, est la plus simple et la plus naturelle. Dans la méthode de Werner, chaque sorte de terre, de sel, de combustible, de métal, donne son nom à un genre qui ne renferme que des minéraux ayant pour principe prédominant ou pour principe caractéristique celui dont le genre porte le nom, c'est-à-dire celui dont ils contiennent le plus ou qui paraît avoir le plus d'influence sur leurs caractères. Dans la classification des roches, Werner a pris pour base l'ancienneté relative des roches et des autres couches de la terre, ancienneté qui est déterminée par leur gisement et par certains caractères de cette composition.

La méthode qu'Haüy professait au Muséum d'histoire naturelle comprend quatre classes : la 1^{re} renferme les acides libres; la 2ᵉ, les métaux privés de l'éclat métallique et qu'il appelle pour cette raison *hétéropsides :* cette classe est suivie d'un appendice comprenant la silice comme ordre unique, subdivisé en un grand nombre d'espèces selon ses combinaisons avec diverses substances; la 3ᵉ classe est formée de métaux jouissant de l'éclat métallique et qu'il appelle *autopsides :* il la subdivise en trois ordres; la 4ᵉ est composée de substances combinées non métalliques : un appendice à cette classe renferme les substances phytogènes ou combustibles. Un appendice général aux quatre classes comprend les substances dont la composition n'était pas assez connue pour qu'Haüy ait pu leur assigner une place précise dans sa méthode. Enfin son Traité comprend aussi un tableau minéralogique des roches, divisé en classes, en ordres et en genres.

De ces deux méthodes de classification, la première avait pour base la composition des minéraux ; la seconde s'appuyait sur le mode de cristallisation. Plusieurs autres méthodes furent encore proposées : celles de Haussman, de Jameson et de Brochant de Villiers se rapprochaient en grande partie de celle de Werner, tandis que celles d'Hallan, de Thomson, de Phillips et d'Aikin, qui en diffèrent plus ou moins, sont fondées sur des considérations toutes chimiques. En 1815, M. Berzélius publia un nouveau système de classification établi sur la double considération des proportions fixes et de l'action de la pile voltaïque. Le même principe a servi de base aux méthodes de M. Beudant et de M. Brongniart que nous allons examiner.

Nous avons précédemment parlé du rôle important que joue l'électricité dans les combinaisons des corps : cette propriété a servi de base à la classification de M. Beudant. Si l'on soumet un corps à l'action de la pile voltaïque, il arrive généralement que ce corps se décompose; l'un des composants se porte au pôle positif et l'autre au pôle négatif. Si c'est un oxyde, c'est l'oxygène qui se porte au pôle positif; s'il est composé d'un acide et d'un oxyde, c'est l'acide qui s'y porte. Ainsi, que l'on mette une solution d'azotate de potasse dans un tube, et de l'eau pure dans un autre; que l'on établisse une communication entre ces deux tubes par une mèche d'asbeste imbibée d'eau; que l'on fasse plonger le fil positif d'une pile en activité dans le premier tube et le fil négatif dans le second, on reconnaît, au bout de peu de temps, que celui qui renfermait le sel ne présente plus qu'une liqueur acide, et que celui qui renfermait l'eau pure offre une liqueur alcaline, c'est-à-dire que l'un contient l'acide azotique et l'autre la potasse. De cette expérience et de plusieurs autres semblables, on a été conduit à reconnaître que le composant qui se porte au pôle positif est par lui-même électro-négatif, et que celui qui se porte au pôle négatif est par lui-même électro-positif; d'où il résulte que l'on admet dans tous les composés minéralogiques un corps électro-négatif et un corps électro-positif. C'est ce qui explique pourquoi, ainsi que nous l'avons dit plus haut, tous les corps ne se combinent pas indifféremment entre eux. On voit, d'après cela, que la division des minéraux en acides et en bases, qu'on a établie depuis longtemps dans les corps oxygénés, correspond à la division en électro-négatifs et électro-positifs. C'est donc d'après cette grande division que M. Beudant fonde sa classification qui repose uniquement sur l'élément acide ou électro-négatif.

Il divise les substances minérales en classes, familles, genres, espèces et variétés. Les classes, au nombre de trois, portent les dénominations suivantes proposées par Ampère, savoir : 1° les *gazolytes*, substances renfermant, comme principe électro-négatif, des corps gazeux, liquides ou solides susceptibles de former des combinaisons gazeuses permanentes avec l'oxygène, avec l'hydrogène, ou avec le fluore ; 2° les *leucolytes*, substances renfermant, comme principe électro-négatif, des corps solides qui ne donnent généralement que des solutions blanches avec les acides, et ne sont point susceptibles de former des gaz permanents ; 3° les *chroïcolytes*, substances renfermant, comme principe électro-négatif, des corps solides susceptibles de former des sels ou des solutions colorées, et ne se réduisant jamais en gaz permanent.

M. Al. Brongniart, dans sa nouvelle classification, s'est soustrait à la prétendue exigence de prendre un seul principe pour classer les corps qui constituent le règne minéral. Il a été frappé des avantages qu'il y avait à adopter, pour la classification des pierres et des alcalis, un principe différent de celui que semble exiger la classification des métaux. Il a cru plus convenable ou plus naturel de prendre l'acide ou l'élément négatif comme principe commun dans la classification des pierres et des sels alcalins, et la base ou l'élément positif pour le groupement en genres des métaux proprement dits. La classification par les bases, si peu naturelle pour les pierres, dit-il, est au contraire très naturelle pour les combinaisons dans lesquelles les métaux se présentent comme éléments fondamentaux.

Après avoir donné une idée des principes sur lesquels sont fondées les principales classifications minéralogiques, il nous reste à dire un mot des roches en général.

Ainsi que nous l'avons dit en parlant du règne minéral (*voy.*), toute substance qui se présente dans la nature en *dépôts*, en *masses*, ou en *couches*, d'une assez grande importance pour être considérée comme partie essentielle de l'écorce terrestre, constitue ce que l'on nomme une *roche*. Il y a deux grands groupes de roches : 1° les roches *simples* ou *homogènes*, c'est-à-dire formées d'une seule substance ; 2° les roches *composées* ou *hétérogènes*, c'est-à-dire formées de plusieurs substances minérales.

Dans le 1er groupe se placent tous les métaux *autopsides* qui forment des amas assez puissants pour être considérés comme roches : tels sont le manganèse, le fer, le zinc, le cuivre et le plomb ; puis, parmi les métaux *hétéropsides*, le genre silice (qui comprend les sables, les grès, les jaspes, etc.), le genre sulfate (qui comprend le gypse, la barytine, etc.), le genre carbonate (comprenant la dolomie, le calcaire, etc.), le genre silicate (comprenant la serpentine, le feldspath, etc.), et, parmi les corps d'origine organique, les bitumes, les charbons fossiles.

Dans le 2^{e} groupe se placent : 1° le quartz mélangé avec différentes substances, ce qui forme les psammites, les poudingues, etc. ; 2° le calcaire également mélangé, ce qui constitue le calcaire bitumineux, le calcaire siliceux, etc. ; 3° les silicates plus ou moins mélangés : ainsi le mica et le quartz forment le micaschiste ; le mica et le feldspath, le gneiss ; le feldspath et le quartz, la pegmatite ; le feldspath, le quartz et le mica, le granite [*] ; le feldspath, le quartz et l'amphibole, la syénite ; les feldspaths de différentes espèces mélangés entre eux ou mêlés à d'autres substances produisent la leptynite, l'euryte, etc. Lorsqu'une espèce de feldspath forme une pâte qui enveloppe des cristaux d'une autre espèce de la même substance, elle donne le porphyre et le mélaphyre. Lorsque l'amphibole est mêlé à différentes substances, il en résulte le diorite et l'aphanite. Différents silicates d'alumine mélangés avec d'autres silicates forment les diverses espèces de schistes, les calschistes et l'argilolite. Lorsque cette dernière roche renferme des cristaux de feldspath, elle devient un argilophyre.

Tous les mélanges que nous venons de mentionner ont été produits par la voie chimique ou la voie ignée ; mais il s'en est fait aussi par voie mécanique ou d'a-

---

(*) Comme nous l'avons dit à l'article GRANIT, M. Al. Brongniart, à qui la géologie doit d'importants travaux, et qui, le premier, a compris la nécessité d'une bonne nomenclature des roches, a imaginé de distinguer par la terminaison en *ite* et en *phyre* deux modes de mélanges dans les roches hétérogènes. Ainsi, tout le monde connaît le granit et le porphyre. Le premier est le type du mélange complet de plusieurs substances, et le second, du mélange d'une ou de deux substances dans une pâte visible. En modifiant l'orthographe du premier, de manière à forcer de prononcer *granite*, il a formé une série de roches mélangées qui se terminent toutes de même, telles que *pegmatite*, *syénite*, *leptynite*, *euryte*, etc. Ces roches avaient déjà été nommées par Haüy, mais en y adjoignant le *granite*, il rend en quelque sorte leur parenté plus visible. Il en est de même pour le porphyre : les noms de *mélaphyre*, d'*argilophyre*, de *mimophyre* indiquent des roches qui offrent une pâte contenant un mélange de diverses substances. On comprend, d'après cette explication, la nécessité d'adopter pour le mot *granite* l'orthographe proposée par M. Brongniart et adoptée par tous ceux qui s'occupent de minéralogie et de géologie.

grégation. Ceux-ci ne comprennent même que des silicates. Ce sont principalement une roche appelée *anagénite*, à ciment schisteux enveloppant des fragments arrondis de granit, de porphyre et d'autres roches, une autre appelée *pséphite*, à pâte argiloïde enveloppant des fragments de schiste, enfin une autre nommée *mimophyre*, roche à ciment argiloïde réunissant des grains arrondis et très distincts de feldspath.

Un de nos collaborateurs a déjà esquissé l'histoire de la minéralogie au mot Histoire naturelle (*voy.* T. XIV, p. 76, 77, 79). Nous avons vu combien les connaissances des anciens étaient bornées sur cette matière. Il n'y a guère qu'un siècle qu'on s'occupe de l'étude des minéraux d'une manière particulière; jusqu'alors la minéralogie suivait les pas de la chimie (*voy.*), dont elle semblait dépendre. Il faut arriver à Linné (*voy.*) pour trouver la première distribution méthodique des minéraux : sa classification est basée en partie sur des propriétés chimiques, en partie sur des caractères extérieurs. Les pierres sont rangées, dans son système, comme dans ceux de Bromel et de Henckel, d'après leur manière de se comporter au feu, seule considération chimique employée alors avec la dissolution dans quelques acides ou l'effervescence : d'où les pierres sont divisées en *vitrifiables*, *calcaires* et *apyres* ou *infusibles*. Wallerius, autre savant suédois, employa le premier des caractères précis et déterminés pour l'établissement de son système minéral, sans négliger toutefois la considération de leur composition, autant que les connaissances chimiques le permettaient alors. La 1re éd. de son *Traité de minéralogie* parut en 1747. En 1758, Cronstedt ouvrit une nouvelle voie à la science en partant de cette idée, que les classes, les ordres, les genres et les espèces doivent être établis sur des considérations chimiques, et en particulier sur la composition des substances. Il emploie ensuite pour les décrire un système de caractères extérieurs, c'est-à-dire de propriétés faciles à observer et à reconnaître. Werner (*voy.*) perfectionna encore ce système (1774) en classant ces caractères dans un ordre méthodique, en les déterminant d'une manière précise et en fixant par des dénominations particulières le sens que l'on doit attacher à chacune de leurs modifications. On peut, en quelque sorte, le regarder comme le père de la minéralogie scientifique. Dans le même temps, divers essais étaient tentés, en France, par Valmont de Bomare, Sage, Daubenton (*voy.*), Romé de l'Isle, etc. Ce dernier, dans son *Essai de cristallographie* (1772), fit déjà usage de cette méthode qui a servi de base à la classification d'Haüy (*voy.*), dont le *Traité de minéralogie* parut en 1801. En fondant la cristallographie sur le calcul, ce savant fit, pour ainsi dire, de la minéralogie une science exacte. Une foule d'éléments parurent alors, et les progrès de la chimie firent avancer rapidement la connaissance des minéraux. En 1811-12, De Lamétherie publia ses *Leçons de minéralogie*, professées au Collége de France. En 1822, Haüy modifia complétement sa classification; nous avons fait connaître plus haut celle qu'il adopta en dernier lieu. Nous avons aussi indiqué la direction nouvelle qu'imprima le savant Berzélius à la science qui nous occupe. M. Beudant (*Traité élémentaire de minéralogie*, Paris, 1824; 2e éd., 1830, 2 vol. in-8°) et M. Brongniart ont suivi la même route, en faisant des découvertes nouvelles. On peut encore citer l'*Introduction à la géologie*, etc., de M. d'Omalius d'Halloy (Paris, 1833, in-8°). Le livre de M. Al. Brongniart est en ce moment sous presse; mais en attendant qu'il paraisse, nous indiquerons le manuel que nous avons publié en 1841 (*Nouveau Manuel complet de minéralogie, ou Tableau de toutes les substances minérales*, par J.-J.-N. Huot, Paris, in-18), d'après la classification de ce savant professeur, qui, étant le plus récent des ouvrages que nous venons d'indiquer, est beaucoup plus au niveau de la science, en ce sens qu'il contient la description de toutes les espèces nouvellement découvertes. J. H-t.

MINERVE, chez les Grecs *Athéné* et *Pallas*; assez souvent Homère joint les deux noms Παλλὰς Ἀθήνη. Un mythe profondément philosophique, et qui peut-être remonte jusqu'à Orphée, donne pour première épouse à Jupiter *Métis*, la pensée active, la force intelligente. Ayant appris que de cette Océanide devait naître un fils qui le détrônerait, le dieu, pour prévenir ce malheur, imita le procédé de Saturne (*voy.*), et avala *Métis*. Elle était alors enceinte. Lorsque le terme de la gestation arriva, Jupiter éprouvant de violentes douleurs dans la tête, ordonna à Vulcain de lui fendre le crâne d'un coup de hache : il en sortit une belle guerrière, tout armée et brandissant sa lance. A son aspect, dit le vieil hymnographe, la terre s'ébranla à grand bruit, les mers furent émues, le soleil s'arrêta, l'Olympe tressaillit, et Jupiter éprouva une vive joie. Il venait d'enfanter Minerve, chaste fille de l'intelligence unie à la force; pensée du dieu suprême réalisée à l'extérieur pour le bien du monde, et pour la sécurité même de l'Olympe. Quand les géants attaqueront son père, elle combattra à ses côtés et ensevelira Encelade sous le poids de la Sicile. Égiès, monstre né de la terre, vomissait des flammes qui incendiaient les forêts de la Libye : Minerve le tua, et fit de sa dépouille écaillée la cuirasse impénétrable que les poëtes nomment égide (*voy.*). Ils donnent aussi ce nom au divin bouclier que la déesse reçut de Jupiter, et auquel elle attacha la tête de Méduse. On la voit constamment occupée à couvrir de cette arme protectrice les héros destructeurs des monstres et bienfaiteurs de l'humanité : elle soutient dans leurs pénibles travaux Hercule, Bellérophon, Persée, Achille et surtout Ulysse (*voy.* ces noms). Le navire Argo qui doit porter la civilisation au fond de la Colchide, le cheval de bois qui doit livrer Troie aux Grecs, sont construits sous l'inspiration de la sage et belliqueuse divinité. Patronne des arts mécaniques, elle règne aussi sur les beaux-arts, préside aux études, à l'éloquence, à la médecine. On lui attribue l'invention de la flûte; mais un jour qu'elle en jouait, ayant remarqué dans une fontaine ses traits défigurés, elle fut assez coquette pour jeter loin d'elle le fatal instrument, qui devint la cause de la mort cruelle du satyre Marsyas (*voy.*). Son industrie descendait quelquefois à des travaux plus modestes : elle tenait l'aiguille ou tournait le fuseau, et l'on sait ce qu'il en coûta à Arachné (*voy.*), pour avoir eu la prétention d'ourdir la toile mieux qu'elle. Plus d'un exemple nous montre qu'en dépit de sa sagesse, Minerve était femme. Non contente de s'être impitoyablement vengée de la Gorgone (*voy.*) Méduse, coupable, il est vrai, du crime impardonnable de l'égaler en beauté, elle s'abaissa à comparaître devant Pâris (*voy.*), avec Vénus et Junon, et fit payer cher aux Troyens le jugement du royal berger.

La sagesse, fille de l'intelligence suprême, est essentiellement pure : aussi la virginité de Minerve fut-elle inviolable. Jupiter, son père, voulut en vain en faire son épouse; une autre légende substitue Neptune à Jupiter. Quel qu'ait été l'audacieux, la forte déesse le repoussa. Cependant, au dire de Cicéron, le plus ancien des Vulcains (*voy.*) aurait été son époux, et de leur union serait né celui des Apollons qui prit Athènes sous sa tutelle. La sévérité dorienne repoussait cette tradition. Elle admettait bien l'hymen mystique de la beauté savante et de la laideur industrieuse; mais Pallas ne pouvait pas se donner au Vulcain, fils d'Uranus, comme Vénus se donnait à l'autre Vulcain, fils de Jupiter : elle ne permit point la consommation du mariage; et, dans ses efforts infructueux, le dieu vaincu laissa tomber à terre la semence d'où naquit cet être informe nommé Erichthonius (*voy.*). Quoi qu'il en soit, la statue de Minerve n'était pas déplacée dans le temple de Vulcain, où Pausanias déclare l'avoir vue. Comme Diane, avec laquelle elle a plus d'un rapport, la chaste déesse pousse un peu loin la sévérité : l'infortuné Tirésias (*voy.*), l'ayant surprise au bain, fut privé de la vue; Méduse, violée dans son temple par Neptune, subit une horrible métamorphose; et le fils d'Oïlée, Ajax, fut foudroyé pour avoir outragé la prophétesse Cassandre (*voy.* ces noms) : ce fut Pallas elle-même qui lança sur lui le feu de Jupiter.

Au jour de la fondation d'Athènes (*voy.*), elle disputa à Neptune l'honneur de donner son nom à la nouvelle ville. A l'appui de sa prétention, Neptune frappa de son trident la terre, qui s'ouvrit et enfanta le cheval de bataille. Minerve fit naître l'olivier, symbole de la paix. Les dieux jugèrent ce présent plus utile aux hommes que celui de Neptune, et la nouvelle patrie des arts porta le nom de la déesse *Athéné*.

Tous les peuples idolâtres ayant été naturellement conduits à revêtir des attributs divins l'union du courage et de la sagesse, plusieurs Minerves ont dû naître simultanément en différents pays. Cicéron et Ampélius en distinguent cinq. La 1re, selon eux, aurait été fille de Vulcain, mère d'Apollon et de Diane, et aurait donné son nom à Athènes. La 2e, fille de Nilus, est celle que les Égyptiens ont adorée sous le nom de *Neith*, et dont Platon parle au commencement du *Timée*. La 3e est la déesse de la guerre, née du Jupiter fils d'Uranus, ou plutôt de Saturne, comme le veut Clément d'Alexandrie. La 4e est fille du vrai Jupiter ou du soleil; on lui donne pour mère *Coryphé* (la tête). Les Arcadiens la nommaient *Coria*. On lui attribuait l'invention des quadriges. La 5e, fille de Pallas et de Titanide, tua son père, qui voulait attenter à sa virginité. On la représente avec des ailes aux talons. Une tradition des Libyens reconnaît encore une 6e Minerve, fille de Neptune et de la nymphe Tritonis, à laquelle on donnait des yeux glauques comme ceux de son père.

Le nom de Minerve, que les Latins ont donné à l'Athéné ou Pallas des Grecs, est dérivé, selon Festus, du vieux verbe *menervo*, qui signifiait *avertir*. C'est la déesse des souvenirs et des bons conseils (μηνύω, *moneo*). Cicéron nomme une déesse *Moneta*, qui doit être la même que Minerve. Il dit ailleurs que le surnom de *Moneta* fut aussi donné à Junon. La déesse *Moneta*, vrai λόγος de Jupiter, a été confondue quelquefois avec Mnémosyne (*voy.*). En outre, Minerve, aussi bien que Junon, a été considérée comme une personnification de la lune : de là, les surnoms de *Menedea* et *Mendea*, où se trouvent les racines μήν, *Mond*. Les Étrusques, qui appelaient *Camillus* leur soleil-Mercure, donnaient à leur Minerve-lune le nom de *Camilla*.

On sait que les Athéniens avaient consacré à leur déesse la grande fête des *Panathénées*. On l'honorait à Rome par des solennités, nommées *Quinquatries*, qui avaient lieu le 5e jour des ides de Mars.

L'art grec, qui varie à l'infini l'expression de l'idéal, donne à Minerve une beauté différente de celle de Junon, de Vénus et de Diane, comme la beauté d'Apollon diffère de celle de Mercure et de celle de Bacchus. Les formes majestueuses de la chaste déesse, ses traits sévères, où resplendit une haute pensée, ont je ne sais quoi de viril. Aussi le symbolisme antique a-t-il eu la hardiesse de faire Minerve hermaphrodite, en lui attribuant le phallus. On la représente ordinairement dans une attitude contemplative, baissant légèrement ses grands yeux d'où jaillit un feu verdâtre, armée de sa double égide, et portant un casque surmonté d'un coq belliqueux. Telle était sans doute la Minerve colossale de Phidias, statue d'or et d'ivoire, dont Périclès avait embelli le Parthénon. L. D-c-o.

MINES (métall., art mil.), MINEURS, INGÉNIEUR DES MINES, ÉCOLE DES MINES, *voy.* MINE.

MINEUR, *voy.* MINE, SAPEUR-MINEUR, MINORITÉ et MODE (mus.).

MINEURE (log.), *voy.* SYLLOGISME et CONSÉQUENCE.

MINEURS (FRÈRES), *voy.* FRANCISCAINS et CORDELIERS.

MINEURS (ORDRES), *voy.* ORDRES SACRÉS.

MINGRÉLIE, province russe transcaucasienne (en Asie) qui correspond à une grande partie de l'ancienne Colchide et qui est un des démembrements de la Géorgie (*voy.* ces mots). Longue d'environ 20 lieues de l'E. à l'O., et large d'environ 15 lieues, elle a pour bornes, en y comprenant le Souaneth, au N. le Caucase qui la sépare du pays des Ossètes, au N.-O. l'Avkhasie ou la Grande-Abazie, à l'O. la mer Noire, au S. le Gouria, et à l'E. l'Imirétie (*voy.* ces noms), dont elle est séparée en grande partie par le Tskhenis-Tskalé. Elle est divisée en deux provinces, la *Mingrélie propre* ou *Odichi* et le *Letchgoum*. Ce pays est entrecoupé par des ramifications du Caucase, excepté vers le sud où le sol offre quelques plaines, surtout vers le Rioni (Phase), la principale rivière de la province. Plusieurs autres cours d'eau qu'elle reçoit, entre autres l'Ingour au nord et le Khopi dans l'intérieur, arrosent la Mingrélie. Comme les pluies y sont fréquentes, et les parties basses marécageuses et presque désertes, l'air y est fiévreux en été; mais le sol y est assez fertile, excepté sur le bord de la mer où il est léger et peu propre à la culture. Les montagnes sont couvertes de forêts d'aunes, de frênes et d'énormes tilleuls. Les vallons produisent abondamment d'excellents fruits et plusieurs sortes de grains, surtout du millet. La Mingrélie donne aussi beaucoup de miel, de cire, de soie, de cuirs et de bon vin. On y fabrique quelques étoffes de peu de valeur.

Sa population est évaluée à environ 14,000 familles[*] géorgiennes, arméniennes, juives et tatares, dispersées dans des bourgs et des villages, dont le plus considérable est Anaklia, à une lieue de la mer et à 15 du Rioni. Les habitants sont divisés en trois classes qui ne se mêlent point : les *tchinandes*, princes; les *sakkours*, nobles; et les *monialis*, non nobles[**]. Ceux-ci cultivent la terre; les autres ne s'occupent que de la chasse et du commerce. Les Mingréliens suivent la religion grecque mêlée de superstitions. Ils sont généralement beaux et bien faits, surtout les femmes; mais ivrognes, paresseux, et d'une moralité équivoque. Ils se donnent eux-mêmes le nom de *Kadzaria* (de *kadzaro*, bouc), et aussi celui d'*Odichi*. On attribue la dépopulation de leur pays aux fréquentes invasions des Turcs, mais plus encore à la paresse, à la misère des habitants, qui, pour se procurer des vivres et des vêtements, vendaient leurs filles et même leurs enfants mâles. Cet infâme commerce enlevait tous les ans 12,000 individus à la Mingrélie.

La langue qu'on parle dans la Mingrélie et le Gouria, qui forment la seconde branche de la nation géorgienne, est moins pure que l'idiome en usage dans les autres parties de la Géorgie composant la première branche. Mais les Souanes et les Lazes qui constituent la troisième et la quatrième branche, ont leurs idiomes particuliers, dont le premier est inintelligible pour les Mingréliens, et le second se rapproche de leur dialecte.

La Mingrélie fit longtemps partie du royaume de Géorgie; elle dépendit ensuite du royaume d'Iméreth, jusqu'à ce qu'elle en fut séparée, dans le xv^{e} siècle, soit par la révolte de son *dadian* ou gouverneur, soit par un partage entre les fils d'un roi d'Iméreth; mais l'histoire des souverains de la Mingrélie, qui continuèrent à porter le titre de dadian, est fort peu connue. Parmi eux, on cite surtout Levan, prince généreux, vaillant, spirituel et heureux dans toutes ses entreprises. Mais ayant séduit la femme du prince Georges, son oncle, il eut à lutter contre lui et le vainquit, et il soutint avec succès une longue guerre contre son beau-père, le prince des Avkhazes. Après sa mort, arrivée en 1657, Alexandre, roi d'Iméreth, envahit la Mingrélie, s'empara du trésor royal et donna le gouvernement du pays à l'un de ses parents. Cependant la veuve de Levan parvint à faire reconnaître pour dadian le prince Vamik ou Vomeky qu'elle avait eu de son premier mariage, et dont nous avons parlé à l'article IMIRÉTIE. Nous ajouterons seulement que la veuve d'Alexandre, pour se venger du dadian, appela le vice-roi de Géorgie, Vakhtang IV ou Chah-Nawas, dont elle était parente, et lui promit le trône d'Iméreth s'il voulait la délivrer de Vamik. Chah-Nawas entra dans la Mingrélie, en 1663, la livra au pillage, y établit pour dadian Chaman-Dowlé, neveu de Levan. Il fut vaincu et fait prisonnier, en 1664, par Bagrath, roi d'Iméreth, qui lui enleva sa femme, le força d'épouser sa sœur ou sa concubine, fit la paix avec lui et le renvoya dans ses états; mais le dadian irrité réclama le secours des Turcs, dont il s'était rendu tributaire. Le pacha d'Akhaltsikhé fit une invasion en Iméreth et s'empara de Bagrath. Cependant celui-ci, bientôt après rétabli sur son trône, recommença la guerre avec Chaman-Dowlé. Il entra,

---

(*) D'après la *Description* russe officielle *de la Transcaucasie*, on compte 61,600 individus mâles, sur une superficie de 5,320 verstes carrées. S.

(**) *Voir* Klaproth, *Tableau du Caucase*, p. 131.

en 1672, dans la Mingrélie, et y établit pour dadian un petit-fils de Levan, que sa mère avait emmené dans le Gouria, pour le soustraire à la fureur de Vamik et de sa cruelle mère. Chamau-Dowlé renfermé dans une forteresse, appela les Souanes qui, au lieu de le secourir, dévastèrent la Mingrélie, que les Turcs achevèrent de ruiner pour se venger d'avoir échoué, faute d'artillerie de siége, devant la place que défendait le dadian déposé. Après leur départ, les troubles recommencèrent, et le pays se trouva divisé en deux factions qui prirent les armes pour chacun des deux princes. Le nouveau dadian se voyant abandonné par les nobles qui lui avaient prêté serment et qui étaient effrayés par les menaces de son rival, se retira avec son oncle, le prince de Gouria. Chaman-Dowlé[*] se joignit alors au roi d'Iméreth pour lui faire la guerre, ils traversèrent le Phase et dévastèrent ses états.

L'histoire de la Mingrélie offre ici une immense lacune, et on a lieu de s'en consoler. Sur la fin du siècle dernier, le prince de Mingrélie était vassal de David, roi d'Iméreth, bien que ses états eussent plus d'étendue. En 1803, le dadian Georges se rendit vassal de la Russie, qui lui laissa, ainsi qu'à ses descendants, la jouissance de tous ses droits. Le dadian actuel s'appelle Levan; il reçoit le titre d'*altesse* et a le grade de lieutenant général dans les armées russes. Il réside à Zoubdidi; mais sa cour et son pays sont si pauvres qu'il erre souvent d'un bourg à l'autre pour y trouver des vivres. Les Russes ont établi sur la rive gauche et à l'embouchure du Khopi, le fort de Redout-Kaleh, dont le port est à peu près le seul qu'ils possèdent sur la côte orientale de la mer Noire. La Mingrélie est un des pays auxquels la Perse a renoncé par le traité de Gulistan (*voy.*), en 1813. X. et S.

MINIATURE. Ce mot, qui désigne une peinture de petite proportion, vient du minium (*voy.*) dont se servaient les premiers calligraphes pour orner de filets déliés les lettres initiales et les marges de leurs manuscrits. La miniature a cela de commun avec la détrempe, que ses couleurs sont les mêmes et se délaient également à l'eau de colle ou gommée. Elle s'exécute à la pointe du pinceau, par teintes pointillées et superposées pour les chairs, et à la gouache recouverte de hachures serrées et croisées pour les draperies et les accessoires; les clairs purs sont donnés par le fond de l'ivoire, du parchemin ou du papier, sur lequel on opère. Cette espèce de peinture ne se vernit pas; elle se couvre d'une glace qui a le double avantage d'adoucir ses couleurs et de la préserver des injures extérieures.

Si l'on voulait trouver l'origine de la miniature, il faudrait remonter aux premiers âges du monde. Les manuscrits trouvés dans les hypogées des Égyptiens, des Grecs, des Étrusques, des Romains, les livres sacrés de l'Inde, de la Perse, de la Chine, sont couverts de représentations symboliques, d'ornements peints ou tracés au roseau trempé d'encres colorées. Ovide et Pline font de claires allusions à l'usage où l'on était, de temps immémorial, d'employer des couleurs et des métaux pour orner les manuscrits (*voy.* COPISTES).

Après une longue enfance, cet art prit son essor comme celui de la peinture en grand, et, au XV^e siècle, il atteignit comme l'autre cette perfection qui commande aujourd'hui notre admiration. Ce qui distingue les plus anciennes miniatures, c'est une franchise, un éclat de teintes, un précieux d'exécution que sont loin d'offrir, au même degré, les ouvrages des siècles postérieurs; pour la finesse et la beauté des couleurs, pour le brillant des métaux et la solidité de leur application, elles n'ont point d'égales.

Plusieurs historiens de l'art ont avancé que de la comparaison des monuments des différents âges de la miniature qui sont arrivés jusqu'à nous, il résulte que les Français peuvent revendiquer la gloire d'avoir été les premiers à se distinguer dans cette espèce de peinture. La publication des *fac-simile des peintures et ornements des manuscrits français du*

(*) Le voyageur Chardin, qui donne tous ces détails sur les guerres intestines qui désolaient ce pays, nomme ce prince Levan ; mais pour éviter la confusion des noms, nous lui avons conservé celui que lui donne la Chronique géorgienne et qui n'est qu'un surnom persan.

VIIIe *au* XVIe *siècle*, commencé par M. A. de Bastard sous la protection du gouvernement, contribuera sans doute à éclaircir ce point historique. Il faut espérer que ce magnifique ouvrage, qui doit former 3 vol. in-4° de texte accompagnés d'une longue suite de planches gr. in-fol., ne restera pas inachevé.

Si les ouvrages des miniaturistes sont d'un ordre moins élevé que ceux des peintres en détrempe, à fresque et à l'huile, ils peuvent du moins, jusqu'à un certain point, nous aider, aussi bien que la mosaïque, à suivre sans lacune la succession traditionnelle de l'art. Depuis l'invention de Gutenberg, qui a porté un coup mortel au luxe des manuscrits, les miniaturistes ne se sont plus guère occupés que de portraits, et plusieurs, dans ce genre, ont acquis une grande célébrité, à commencer par Giulio Clovio, qui a laissé des portraits en miniature comparables aux beaux ouvrages à l'huile du Titien. Il n'entre pas dans le cadre de notre livre de donner la liste des peintres en miniature qui ont traité le portrait avec distinction; depuis Oderico da Gobbio, mort en 1330, jusqu'à M. Isabey (*voy.*), le doyen des miniaturistes vivants, chaque siècle, chaque pays, a possédé des talents vrais en ce genre de peinture. L. C. S.

MINIMES (du latin *minimus*, le moindre), ordre religieux institué par saint François de Paule (*voy.*). Outre les trois vœux monastiques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, les minimes en font un quatrième, celui d'un carême perpétuel: la viande, les œufs et toute espèce de laitage, leur sont également défendus. Leur habit consiste en un froc de laine noire; de même que les franciscains (*voy.*), ils portent une discipline suspendue à leur ceinture. L'esprit de leur institution est la retraite, la mortification et la prière. Ils appartiennent aux ordres mendiants. Les statuts de cet ordre ne furent approuvés qu'en 1474 par une bulle de Sixte IV. Alexandre VI, qui les confirma, en 1493, substitua au nom d'*ermites de saint François*, par lequel on désigna d'abord ces religieux, celui de minimes, qu'ils portèrent depuis, comme pour exprimer que, par leur humilité, ils devaient être les derniers d'entre les moines. On les appelait aussi *Paulini* ou *Paulani*, du nom de leur fondateur. L'ordre des minimes se répandit promptement en Europe: dans le XVIIIe siècle, il possédait 450 couvents, distribués en 31 provinces, dont 12 en Italie, 11 en France et en Flandre, 7 en Espagne, et 1 en Allemagne. Il y avait à Paris 3 couvents de minimes: ces religieux étaient désignés sous le nom de *bonshommes*, vraisemblablement parce qu'ils avaient été d'abord établis dans le monastère des religieux de Grandmont, que l'on appelait les *Bonshommes*. En Espagne, la dénomination de *Pères de la victoire*, que leur donnait le peuple, leur venait, dit-on, d'une victoire sur les Maures qui avait été prédite à Ferdinand V par François de Paule. Ferdinand IV, de Naples, leur rendit, en 1815, leur couvent primitif, construit en 1436, et berceau de leur ordre. Em. H-g.

MINIMUM, *voy.* Maximum.

MININE (Cosme), *voy.* Pojarski (prince).

MINISTÈRE (*ministerium*). Ce mot, formé de *minister*, serviteur, intermédiaire, se prend dans différentes acceptions, dont la plus large est celle de charge, emploi, service. En politique, le mot de ministère désigne ou la fonction d'un ministre ayant un département, ou ce département même, ou le corps des ministres (*voy.* Ministères, Intérieur, Finances, Commerce, etc.) Il se dit aussi de l'hôtel affecté à l'habitation d'un ministre et du lieu où sont ses bureaux. Certains envoyés diplomatiques portent le titre de ministres résidents ou de ministres plénipotentiaires (*voy.* Agents diplomatiques). On appelle *ministère des autels*, le sacerdoce, les fonctions de prêtre; dans ce sens, l'Église protestante se sert absolument du mot ministère, auquel on ajoute parfois *du saint Évangile, de la parole de Dieu*, et les pasteurs (*voy.*) reçoivent généralement le titre de *ministres du culte*. On fait néanmoins cette distinction que c'est la consécration qui fait le ministre, tandis que pour être pasteur il faut en outre la vocation, c'est-à-dire la nomination régulière à une cure. X.

MINISTÈRE PUBLIC, magistrature particulière établie près des tribunaux pour poursuivre la répression des délits et requérir l'application et l'exécution des lois.

L'institution du ministère public fut inconnue aux Romains, qui avaient admis tout particulier à poursuivre, même sans y avoir intérêt, la répression des crimes. D'après les lois des Francs, les délits ne donnaient lieu qu'à des compositions (*voy.*), c'est-à-dire à des dédommagements pécuniaires que le coupable devait à l'offensé ou à sa famille; de sorte que la poursuite n'intéressait que la partie plaignante, et n'était qu'une affaire civile. Plus tard, l'usage du combat judiciaire (*voy.*), devenu plus fréquent au commencement de la 3ᵉ race, vint encore retarder la création d'une magistrature chargée d'appeler la vengeance des lois sur tout ce qui peut troubler l'harmonie sociale; car, ainsi que le remarque Montesquieu, qui aurait voulu être la partie publique et se faire champion de tous contre tous? (*Esprit des lois*, liv. XVIII, chap. 36.)

Le véritable établissement de l'institution qui nous occupe date du commencement du XIVᵉ siècle, époque où Philippe-le-Bel, par son ordonnance du mois de mars 1302, rendit le parlement sédentaire à Paris. On y voit dès lors un procureur général et des avocats généraux avec toutes les attributions dont ils étaient encore investis en 1789. « Par l'intermédiaire de cette magistrature, dit Henrion de Pansey, le roi voyait tout, entendait tout, était présent partout. Il surveillait l'exécution des lois, la conduite des juges, les actions des citoyens; il concourait à la confection des règlements de police et les faisait exécuter; enfin, il assistait aux délibérations de tous les corps et de toutes les corporations de l'état. La conservation des droits du domaine, des prérogatives de la couronne et de l'autorité royale, était surtout l'objet de l'infatigable sollicitude de ces magistrats. Enfin tout ce qui pouvait intéresser l'ordre public était dans les attributions de ce ministère. » (*De l'autorité judiciaire en France*, t. Iᵉʳ, chap. 14.)

De nos jours, sous le gouvernement représentatif qui a fait rentrer le pouvoir judiciaire dans ses limites naturelles, le ministère public a perdu plusieurs de ses plus belles prérogatives; mais il reste encore investi d'un grand pouvoir.

A la tête du ministère public est placé le procureur général près la Cour de cassation, qui a sous sa surveillance et sa direction six avocats généraux, qu'il charge de celles de ses fonctions qu'il ne remplit pas lui-même. Il surveille les procureurs généraux près les Cours royales, qu'il peut poursuivre disciplinairement dans les cas prévus par les lois. Chaque Cour royale a un procureur général, des avocats généraux (dont le plus ancien a le titre de *premier* avocat général) et des *substituts*. Près de chaque tribunal de première instance est un *procureur du roi*, assisté de un ou plusieurs substituts. Le nombre des avocats généraux, des substituts du parquet et des substituts du procureur du roi, est déterminé par l'étendue du ressort et l'importance de la population. Il n'y a pas de ministère public près les tribunaux de commerce et les juges de paix statuant en matière civile.

Le ministère public figure dans les affaires civiles et dans les affaires criminelles; mais au civil, il n'agit en général que par voie de *réquisition*, tandis qu'au criminel, il agit par voie *d'action*.

Au civil, il agit par voie de réquisition, et son intervention est obligée dans les causes dont la communication est prescrite par l'art. 83 du Code de procédure civile. Ces causes sont : 1° celles qui concernent l'ordre public, l'état, le domaine, les communes, les établissements publics, les dons et legs au profit des pauvres; 2° celles qui concernent l'état des personnes et les tutelles; 3° les déclinatoires sur incompétence; 4° les règlements de juges, les récusations et renvois pour parenté et alliance; 5° les prises à partie; 6° les causes des femmes non autorisées par leurs maris, ou même autorisées, lorsqu'il s'agit de leur dot et qu'elles sont mariées sous le régime dotal, les causes des mineurs, et généralement toutes celles où l'une des parties est défendue par un curateur; 7° les causes concernant ou intéressant les personnes présumées absentes. Le ministère public peut en outre prendre communication de toutes les autres causes dans lesquelles il croit nécessaire d'intervenir; le tribunal peut même ordonner cette communication. Mais ces règles ne concernent que les tribunaux ordinaires, les seuls dont nous nous occupions ici. A la Cour de cassation, toutes les affaires, de quelque nature qu'elles soient, doivent être communiquées au ministère public.

En matière civile, le ministère public ne peut agir par voie d'action que dans les cas déterminés par la loi. C'est ainsi, par exemple, qu'il doit faire interdire celui qui est furieux (Cod. civ., art. 491). Hors de ces cas, il ne peut ni intenter une action, ni interjeter appel, ni recourir en cassation. En conséquence de ce principe, la Cour suprême a décidé, par arrêts des 1er août 1820 et 5 juillet 1824, que le procureur général était non-recevable à appeler de deux jugements dont l'un avait annulé un mariage valable, et l'autre ordonné à l'officier de l'état civil de prononcer un divorce contre le texte formel de la loi d'abrogation du 8 mai 1816.

Au criminel, le ministère public recherche et poursuit toutes les infractions à la loi pénale. Le soin d'en constater les circonstances, d'en recueillir les preuves et d'en arrêter les auteurs, est attribué à des fonctionnaires connus sous la dénomination d'officiers de police judiciaire, qui sont : les juges de paix, les maires, et à leur défaut les adjoints, les commissaires de police, les officiers de gendarmerie, les gardes champêtres, les gardes forestiers, enfin les préfets dans certaines circonstances. L'action publique est exercée, savoir : par le procureur général ou par l'un de ses substituts, devant les tribunaux correctionnels, les Cours royales et les Cours d'assises; par les commissaires de police, les maires ou les adjoints de maire, devant les tribunaux de simple police.

Comme on le voit, au criminel, le ministère public est *partie principale*, tandis qu'au civil, excepté dans un petit nombre de cas, il n'est que *partie jointe*, et se borne, après que les parties ont été entendues, à donner des conclusions, c'est-à-dire à exprimer une opinion qu'il motive comme il le juge convenable. Le ministère public peut être récusé lorsqu'il agit comme partie jointe; il n'est point récusable quand il est partie principale.

L'officier du ministère public, organe du pouvoir exécutif, doit obéir aux ordres de ses supérieurs hiérarchiques; mais il peut concilier ce qu'il doit à l'action du gouvernement avec ce que lui prescrit sa conscience, et il lui est toujours loisible de déclarer à l'audience qu'il s'en rapporte à la prudence des juges, et même qu'il se désiste de ses poursuites; mais le tribunal n'en conserve pas moins le droit de procéder au jugement.

On peut consulter sur cette matière *Le ministère public en France*, par MM. Ortolan et Ledeau, 2 vol. in-8°, 1830-31. E. R.

MINISTÈRES, Ministres. On appelle *ministres* les fonctionnaires qui, sous l'autorité du chef de l'état, sont chargés d'assurer l'action du gouvernement; et *ministère* l'ensemble des attributions de chaque ministre. On emploie aussi le mot *ministère* pour désigner la réunion des ministres et individualiser en quelque sorte cette portion du gouvernement.

Il serait superflu de vouloir démontrer quelle est aujourd'hui, dans les divers états du monde, l'importance des fonctions ministérielles*. Dans nos monarchies constitutionnelles, elles sont le poste le plus élevé auquel la faveur populaire puisse porter un citoyen. Mais, quelle que soit la forme du gouvernement, il y a loin des ministres actuels aux officiers de la maison du prince, qui, jadis, sous le nom de *notaire*, de *référendaire*, d'*apocrisiaire* et de *chancelier*, furent chargés de contresigner les actes du souverain pour leur donner un caractère authentique, et de les transmettre aux autorités inférieures. Les maires du palais (*voy.*), qu'on désigne parfois comme les prédécesseurs de nos ministres, paraissent plutôt avoir été des représentants des seigneurs, placés près du prince pour

---

(*) Nous expliquons divers titres ministériels, soit anciens, soit encore en usage dans les pays étrangers, aux mots Domestique (*grand*), Logothète, Defterdar, Kaimakam, Visir (*grand*), Daterie, Camerlingue, etc., etc. S.

limiter son autorité et l'observer s'il était possible. Après la suppression des maires du palais, le rôle du chancelier (*voy.*) s'agrandit. Le caractère religieux dont il était le plus souvent revêtu, et son instruction, lui donnaient une influence naturelle près du souverain, auquel son assistance devint plus nécessaire à mesure que l'action du gouvernement se régularisa et s'étendit. Aussi, lorsque l'administration de la justice sortit des mains du monarque pour former une administration distincte et séparée, le chancelier s'en trouva presque nécessairement le chef. Cette éminente position et la familiarité dans laquelle il vivait avec le prince, lui créèrent une situation politique qui éveilla la jalousie des États-Généraux[*] et qui fit rendre la charge élective en parlement[**]. Avec le développement des services publics, d'autres auxiliaires devinrent utiles au roi. C'est ainsi que s'établirent, d'une part, le *surintendant des finances* (*voy.*), et de l'autre le *connétable* (*voy.*), lequel, non-seulement fut chargé de commandements partiels, mais encore eut plusieurs fois la direction de l'armée et même celle des affaires étrangères. A vrai dire, cependant, l'origine des ministres, tels que nous les concevons aujourd'hui, date du règlement fait par Louis XIII, le 11 mars 1626, lequel créa, indépendamment du chancelier et du *contrôleur général* des finances, les quatre ministères de la maison du roi, des affaires étrangères, de la guerre et de la marine, qui se trouvaient réduits à trois quand Louis XIV mourut.

A cette époque, l'organisation des ministères éprouva un changement considérable, dont l'idée avait été conçue sous le grand roi, et qu'il avait traitée de chimérique lorsqu'elle lui avait été révélée[***]. En 1715, les ministres furent remplacés par 7 conseils, savoir : conseils de conscience, de guerre, de finances, de marine, des affaires étrangères, des affaires du dedans et du commerce, composés de 70 personnes choisies parmi les grands seigneurs qui avaient aidé le régent à faire annuler le testament de Louis XIV. Cet établissement aristocratique fut de courte durée. La noblesse l'avait imaginé en haine des gens de robe et d'épée, à qui, selon elle, Louis XIV avait prostitué les emplois du gouvernement : aussi la magistrature voyait-elle les conseils avec ombrage. Le parlement de Paris signala leurs vices et demanda leur suppression dans ses remontrances du 26 janvier 1718 et dans ses représentations du 7 février. Le régent hésita d'abord ; mais Dubois, appuyé par l'Anglais Stanhope, triompha de ces résistances : les conseils furent congédiés, le 24 septembre 1718, et remplacés par 5 ministres, au nombre desquels se trouva Dubois.

A la révolution de 1789, il y avait en France, outre un premier ministre et un contrôleur général, quatre *secrétaires d'état*. Leur pouvoir ne s'étendait pas à la généralité du royaume; pour certains services publics, ils se partageaient entre eux les provinces. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le ministre de la maison du roi avait dans son département une portion des parlements. L'Assemblée constituante régla l'organisation du ministère par la loi des 27 avril-25 mai 1791. Après avoir posé le principe qu'au roi seul appartiennent le choix et la révocation de ses ministres, cette loi disposait qu'il devait être statué par le pouvoir législatif sur le nombre, la division et la démarcation des départements ministériels. En conséquence, elle porta à six le nombre des ministres, régla les attributions de chacun d'eux d'après l'analogie des services, et voulut que leur autorité s'étendît à tout le royaume pour les objets compris dans leurs attributions. Les six ministres reçurent le nom de ministres *de la justice*, *de l'intérieur*, *des contributions et revenus publics*, *de la guerre*, *de la marine*, et *des affaires étrangères*.

(*) Dans les États-Généraux tenus, à Paris, pendant la captivité du roi Jean, il fut fait remontrance « que quiconque serait chancelier de France il ne se mêlerait que du fait de sa chancellerie, de voir et corriger ses lettres et du fait de justice tant seulement. » Ces remontrances furent converties en ordonnance, le 3 mars de la même année, par le lieutenant général du royaume.

(**) Louis XI abolit l'élection.

(***) On raconte qu'un projet semblable se trouva dans la cassette du duc de Bourgogne, et que Louis XIV, l'ayant lu devant le duc d'Antin, s'écria : « Ces gens-là ne connaissent guère les Français, ni la manière de les gouverner. »

Le trésor public formait une administration à part, confiée à six commissaires indépendants des ministres et du roi lui-même, mais soumis à la surveillance de l'assemblée nationale et aux ordres de son comité des finances. La comptabilité générale et la liquidation de la dette publique formaient deux bureaux qui relevaient aussi de l'assemblée nationale. Les ministres ne pouvaient être pris parmi les membres de cette assemblée : on craignait qu'ils n'y exerçassent une influence illégitime; d'ailleurs, le cumul du mandat législatif et des fonctions ministérielles paraissait contraire au principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs. Mirabeau essaya vainement de faire rapporter cette disposition, en s'autorisant de l'exemple de la constitution anglaise : on l'accusa formellement de n'être guidé dans cette lutte que par son ambition. Des défiances d'un autre genre firent statuer qu'il n'y aurait point de premier ministre. Les ministres réunis formaient, sous la présidence du roi, un conseil d'état dans le sein duquel devaient être délibérés certains actes déterminés. Les ordres du roi et les délibérations du conseil ne pouvaient être exécutés s'ils n'étaient contresignés par les ministres, qui devenaient, en général, responsables par le contre-seing. La responsabilité s'appliquait aux délits commis par les ministres contre la sûreté nationale et la constitution du royaume, aux attentats à la liberté et à la propriété individuelle, aux emplois de fonds publics sans un décret du corps législatif et aux dispositions de deniers publics qu'ils auraient faites ou autorisées. L'action civile en dommages-intérêts ne pouvait être que l'accessoire de l'action criminelle, laquelle ne pouvait se suivre qu'en vertu d'un décret du corps législatif, prononçant qu'il y avait lieu à accusation. L'action criminelle contre les ministres hors de place se prescrivait par 2 et 3 ans, excepté pour ordre arbitraire contre la liberté individuelle, auquel cas l'action n'était pas sujette à prescription.

Le 10 août 1792, après la suspension du roi Louis XVI, la législature s'attribua le droit d'élire les ministres. Le 29 septembre, ils furent érigés en conseil exécutif provisoire; mais le 1er avril 1794 (12 germ. an II), leur remplacement par 12 commissions exécutives fut décrété. Les membres de la commission, au nombre de 22 titulaires et de 11 adjoints, furent nommés par la Convention sur la présentation du Comité de salut public, auquel ils furent subordonnés. Ce système, qui avait le double but de soumettre l'action exécutive du gouvernement au Comité de salut public et de satisfaire le plus grand nombre possible d'ambitions, fut renversé par la constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795). Les ministres furent rétablis; le corps législatif conserva le droit de déterminer leurs attributions et leur nombre dans les limites de 6 à 8; la nomination et la révocation appartenaient au Directoire exécutif; les membres du corps législatif ne pouvaient être ministres pendant la durée de leurs fonctions et même pendant la première année qui en suivait l'expiration. En conséquence de cette constitution, l'organisation du ministère fut réglée par la loi du 10 vendémiaire an IV (2 oct. 1795), d'après les bases et presque dans les termes de la loi des 27 avril-25 mai 1791.

La constitution du 22 frimaire an VIII laissa au pouvoir exécutif le droit de déterminer le nombre et les attributions des ministres qui devaient être choisis sur la *liste nationale*, c'est-à-dire sur une liste d'éligibilité aux fonctions publiques nationales, dressée dans les colléges électoraux de département. La même constitution réglait la responsabilité des ministres. La connaissance des délits privés appartenait aux tribunaux ordinaires, après que le conseil d'état avait autorisé les poursuites; les délits de gouvernement devaient être jugés par une haute-cour, qui ne pouvait être saisie que par un décret du corps législatif, rendu sur la dénonciation du Tribunat. Les formes de la dénonciation et de la procédure furent modifiées dans un sens favorable aux *ministres* par le sénatus-consulte du 28 floréal an XII (18 mai 1804), qui établit le gouvernement impérial.

En vertu du pouvoir qui lui était conféré de créer le nombre de ministres qu'il jugerait convenable, le chef de l'état institua successivement : un *ministère du Trésor public* (5 vendém. an X), un ministère *pour le matériel de la guerre* (17 ventôse an X), un ministère *des cultes* (21 messidor an XII), un ministère *de la police générale* (21 messidor an XII) (*), un ministère *des manufactures et du commerce* (22 juin 1811), ce qui porta à 11 le nombre des ministères.

Aucun de ces ministres n'était secrétaire d'état, c'est-à-dire n'avait le contreseing des actes du gouvernement. Le 28 niv. an VIII, il avait été créé un secrétaire d'état, dont les attributions semblaient devoir se borner à la garde provisoire, puis à l'expédition officielle, après la sanction, des actes du pouvoir législatif, mais que Napoléon éleva aux fonctions de ministre et en quelque sorte de ministre intime. En effet, ce ministre (*voy.* MARET) était chargé de tout ce qui concernait le conseil d'état et les affaires du gouvernement non comprises dans les attributions des autres ministres. Il tenait la plume aux différents conseils politiques ou administratifs que l'empereur réunissait dans son cabinet en dehors des assemblées générales du conseil d'état. En outre, quand l'empereur était absent, il rassemblait les travaux des différents départements ministériels pour les lui expédier; puis il distribuait aux divers ministres les ordres du souverain.

A la Restauration, l'institution du ministre secrétaire d'état a été supprimée : on a pensé qu'elle n'était pas compatible avec le principe de la responsabilité ministérielle. Depuis lors, les ministres ont le contre-seing de tous les actes de l'autorité royale qui se rapportent aux services publics dépendant de leur ministère et dont ils sont constitutionnellement responsables. En Angleterre, tous les départements ministériels ne donnent pas droit au titre de secrétaire d'état; ce titre n'est pas attaché aux ministères d'institution récente (*voy.* T. XII, p. 789, la note). Les traditions ont chez nos voisins plus de puissance que les principes.

L'art. 13 des Chartes constitutionnelles de 1814 et de 1830 ayant donné au roi le droit de nommer à tous les emplois d'administration publique, on en a conclu que le roi peut instituer autant de ministres qu'il le croit utile, et répartir entre eux, selon son gré, les services publics dont la direction suprême lui appartient comme chef du pouvoir exécutif. Chacun sait qu'il a été fait de cette faculté un large usage, et qu'en voyant remanier fréquemment les départements ministériels selon les convenances des personnages politiques, on est allé jusqu'à contester à la couronne une semblable prérogative. A nos yeux, cette prérogative est certaine; de plus, nous la croyons utile pour la marche du gouvernement. Quant aux abus, les Chambres législatives ont le moyen de les réprimer et même de les prévenir; car, en définitive (et c'est là un des grands mérites du gouvernement représentatif), il n'y a pas une seule prérogative de la couronne dont l'exercice ne soit lié à celui des prérogatives constitutionnelles des Chambres.

Depuis 1814, les ministres peuvent être membres de la Chambre des pairs ou de la Chambre des députés. Ils ont, en outre, leur entrée dans l'une ou l'autre Chambre, et doivent être entendus quand ils le demandent : c'est la Charte elle-même qui le veut ainsi (Charte de 1814, art. 54; de 1830, art. 46). Cette disposition a été dictée par le souvenir des exclusions prononcées dans les lois ou les constitutions révolutionnaires que nous avons rappelées ci-dessus. En Angleterre, il est de principe que les ministres doivent être nécessairement membres du parlement; mais ils n'ont leur entrée que dans la Chambre dont ils font partie. Pour obéir à cette règle, on a vu, il y a quelques années, lord Althorp, appelé à la pairie par la mort de lord Spencer, son père, quitter le poste ministériel qui lui conférait la direction des débats dans la Chambre des communes. En France, la pratique du gouvernement représentatif a fait établir l'usage de prendre les ministres parmi les membres influents des deux Chambres. Les partisans éclairés des institutions libérales regrettent que des constitutions récentes, malgré le double exemple de l'Angleterre et de la France, aient renouvelé les exclusions adoptées chez nous à une époque d'inexpérience et d'effervescence politique, sous

---

(*) Un ministère de la police générale avait été créé le 12 nivôse an IV et supprimé le 28 fructidor an X.

prétexte de soustraire le corps législatif à l'influence corruptrice des ministres. La présence des chefs du gouvernement dans les assemblées législatives n'est-elle pas, au contraire, un gage de sincérité dans le gouvernement? Toujours présents, les ministres peuvent être interrogés sans cesse sur tous leurs actes, sur leurs intentions même; et, sous le coup des regards d'une grande assemblée, pressés par les interpellations de leurs adversaires, il est bien difficile qu'ils ne laissent pas échapper la vérité, qu'ils éluderaient aisément dans des réponses écrites, étudiées dans leur cabinet.

Les ministres sont responsables de tous les actes de la royauté (Chartes de 1814 et de 1830, art. 12); mais cette responsabilité est encore à organiser. La Charte de 1814, dans son art. 55, et celle de 1830, dans son art. 47, déclarent que la Chambre des députés a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la Chambre des pairs, qui seule a celui de les juger. La Charte de 1814 ajoutait (art. 56) qu'ils ne peuvent être accusés que pour fait de trahison ou de concussion, et que des lois particulières spécifieraient cette nature de délits et en détermineraient la poursuite. Pour assurer l'exécution de cette dernière disposition, une proposition fut soumise à la Chambre des députés, le 26 août 1814, et prise par elle en considération; mais elle ne sortit point de son enceinte. A la suite des événements de 1830, lorsque les Chambres eurent à prononcer sur la conduite des derniers ministres de Charles X, elles pourvurent aux circonstances, en s'aidant des traditions du parlement anglais.

L'article 56 de l'ancienne Charte a été retranché de la Charte nouvelle; mais il a été disposé (art. 69) qu'une loi particulière pourvoirait, dans le plus court délai possible, à la responsabilité des ministres et des autres agents du pouvoir. Conformément à cette prescription, le gouvernement a soumis successivement aux deux Chambres plusieurs propositions, qui ont donné lieu à des discussions remarquables; mais la loi reste à faire. Un des points qui ont présenté le plus de difficulté est la question de savoir si l'on peut imposer aux ministres une responsabilité civile indépendante d'une action criminelle? Le pour et le contre ont été soutenus par des orateurs éminents. Le gouvernement paraît avoir ajourné la présentation d'un nouveau projet sur cette matière. Des publicistes pensent que cet ajournement est sans dangers. Voici comment ils raisonnent. L'article 47 de la Charte est rédigé en termes vagues qui permettent à la législature de saisir tous les actes des ministres qui lui sembleraient contraires à l'honneur ou à la prospérité du pays: l'accusation est donc pourvue d'armes suffisantes. D'un autre côté, les ministres n'ont guère à redouter que les Chambres législatives abusent envers eux de la latitude que peut offrir l'article de la Charte: en effet, ce n'est que pour les motifs les plus graves, dans des cas extrêmement rares, et pour ainsi dire sur la clameur publique, que les Chambres législatives se décident à mettre les ministres en jugement.

Nous avons indiqué déjà, au mot DROIT ADMINISTRATIF, quelles sont en France les attributions générales des ministres, les limites de leur pouvoir et les divers modes de recours dont leurs actes sont susceptibles. Nous ajouterons qu'il y a aujourd'hui neuf ministres, savoir :

1° *Le ministre de la justice*, qui a dans ses attributions les cours et tribunaux ordinaires de justice civile et criminelle, puis le conseil d'état, la grande-chancellerie de la Légion-d'Honneur, l'imprimerie royale et l'administration de tous les cultes reconnus par l'état. Il est aussi chargé de la garde des sceaux (*voy.*) du royaume, mais il n'a pas le titre de chancelier de France (*voy.*). Ce titre appartient au président de la Chambre des pairs. En Angleterre, il n'y a pas d'administration centrale pour la justice. En Prusse, le ministère de la justice est double : l'un des ministres est chargé de l'administration, l'autre s'occupe exclusivement de la préparation et de la direction des travaux de législation.

2° *Le ministre des affaires étrangères*, qui a dans ses attributions les agences diplomatiques de tous les degrés, et les agences consulaires.

3° *Le ministre de l'intérieur* (*voy.*), dont nous avons déjà fait connaître les attributions.

4° *Le ministre de l'instruction publique* (*voy.*) qui remplit les fonctions de grand-maître de l'Université (*voy.*), et, à ce titre, est chargé de la direction suprême des établissements universitaires, mais dont l'autorité s'étend aussi sur certains établissements scientifiques, tels que l'Institut, les Académies et sociétés savantes, les bibliothèques nationales, le Collége royal de France, le Muséum d'histoire naturelle et les observatoires. Quelques-uns de ces établissements renferment des écoles spéciales.

5° *Le ministre de l'agriculture et du commerce*, qui est chargé de la distribution des encouragements accordés par l'état à l'agriculture et au commerce, de la surveillance de quelques établissements spéciaux, tels que les haras et dépôts d'étalons, les écoles vétérinaires, les écoles et le Conservatoire d'arts et métiers (*voy.* ces mots et la plupart des suiv.); ce ministère s'occupe principalement du commerce intérieur et de ce qui s'y rapporte, par exemple des foires et marchés, des poids et mesures, des sociétés commerciales, des bourses, des courtiers, des agents de change, moins ceux de la capitale, des chambres de commerce, des chambres consultatives des arts et manufactures. Il est chargé, quant au commerce extérieur, de la police sanitaire et de tout ce qui s'y rapporte, lazarets, intendances et commissions sanitaires, etc. Il concourt aux règlements de douanes avec le ministre des finances dans les attributions duquel cette branche des services publics est plus spécialement placée. Quoique le titre n'en fasse pas mention, ce cinquième ministère est chargé de la police des manufactures, sous le rapport de la salubrité et de la moralité publique : on peut dire qu'il est le ministère de l'industrie*.

6° *Le ministre des travaux publics*, qui, comme les trois précédents, est un démembrement de l'ancien ministère de l'intérieur, et qui représente l'ancienne direction générale des ponts et chaussées et des mines, agrandie de toutes les attributions que cette agence doit aux développements de la civilisation et de l'industrie, et aussi à l'impulsion d'un monarque à qui les arts de la paix sont particulièrement chers. Ce ministre est chargé de tout ce qui concerne les grandes routes et la police du roulage, les fleuves et rivières navigables, et la police de la navigation, les usines situées sur les cours d'eau navigables ou non navigables, les ports de commerce, les phares, les monuments publics, les dessèchements des marais, les mines et minières et les chemins de fer (*voy.* ces mots).

7° *Le ministre de la guerre*, qui réunit dans ses attributions tout ce qui concerne les diverses armes dont se compose l'armée de terre, envisagée sous le rapport militaire et économique, les établissements et bâtiments militaires, tels que les places fortes, les arsenaux, le dépôt général de la guerre et les ingénieurs géographes qui y sont attachés, les tribunaux et les prisons militaires, les écoles spéciales, telles que l'École polytechnique et les diverses écoles d'application, la gendarmerie sous le rapport de la discipline, enfin tout ce qui concerne l'administration civile et militaire de l'Algérie. *Voy.* la plupart de ces mots.

8° *Le ministre de la marine*, dont les attributions embrassent les services de l'armée de mer sous le rapport du personnel et du matériel, les ports militaires et les travaux y relatifs, quelques écoles spéciales, les tribunaux maritimes, le dépôt de la marine et les ingénieurs hydrographes. Ce ministère est aussi chargé de la surveillance des bagnes, et enfin de l'administration de tous nos établissements coloniaux (*voy.* MARINE, BAGNES, COLONIES, etc.). Des publicistes ont proposé de réunir cette dernière administration à celle de l'Algérie et de la Corse, pour en former un ministère spécial, à l'instar de ce qui existe en Angleterre, où il y a un ministre des colonies.

9° *Le ministre des finances*, qui dirige et surveille l'assiette et la perception de toutes les branches du revenu public (*voy.* IMPÔTS) et l'application des recettes aux dépenses des divers ministères. Pour suffire à cette tâche immense, ce ministère est partagé en dix grandes sections,

---

(*) Pour l'historique de ce ministère, *voy.* COMMERCE, T. VI, p. 416. S.

dont chacune pourrait en quelque sorte faire un petit ministère, et cependant il existe hors de son sein des institutions importantes qui y ressortissent : telles sont la Cour des comptes, l'administration des monnaies et médailles, l'administration des tabacs, la caisse d'amortissement, celle des dépôts et consignations. La concentration dans une seule main de ces vastes attributions a sans doute des avantages : elle assure l'unité dans l'administration de la fortune publique, et cette unité est peut-être plus précieuse en France que dans tout autre pays, puisque notre organisation politique et administrative repose sur le principe de la centralisation (*voy.*). Toutefois, des publicistes et des hommes d'état ont regretté que la direction suprême de tout ce qui concerne l'assiette des revenus publics, laquelle exige surtout des connaissances économiques, ne fût pas séparée, comme elle l'a été longtemps, de la direction du service de la trésorerie qui demande des études et des notions d'un autre genre qu'un seul homme possède rarement ensemble.

Quelques-uns de ces ministères ont des sous-secrétaires d'état; les autres ont des secrétaires généraux. Nous avons expliqué, au mot Droit administratif, les attributions de ces deux espèces de fonctionnaires. Nous persistons à regretter qu'on en fasse des personnages politiques, à l'imitation de l'Angleterre, dont l'organisation administrative diffère si essentiellement de la nôtre. Pour remédier aux inconvénients qui résultent de la mobilité des fonctionnaires supérieurs des ministères, on a multiplié dans l'intérieur de chacun d'eux des conseils d'administration, dont le travail prépare celui du conseil d'état.

A diverses époques, il a existé des ministres sans portefeuille, combinaison politique qui, entre autres inconvénients, a celui de ne pas donner à tous les membres du cabinet une position égale quant à la responsabilité. Du reste, il ne faut pas confondre cette institution avec celle des ministres d'état, dont le gouvernement de la Restauration emprunta l'idée au gouvernement impérial. Un traitement honorable était attaché à ce titre, qui n'entraînait guère, pour la personne qui en était revêtue, que l'obligation d'assister aux conseils de gouvernement où le roi jugeait convenable de les appeler. Des missions spéciales plus ou moins temporaires et en général gratuites, leur étaient aussi confiées. L'empereur avait accordé le titre de *ministre d'état* aux présidents des diverses sections du conseil d'état, voulant relever leur position, puis à de hauts fonctionnaires ordinairement sortis de l'activité et dont cette distinction récompensait les services. La Restauration la destina plus spécialement à d'anciens ministres. Cette retraite leur permettait de continuer à faire des matières de gouvernement l'objet de leurs méditations habituelles, et de rendre leur expérience utile encore à la chose publique dans l'âge du repos. Pour ceux qui ne considéraient leur activité que comme suspendue, ils avaient ainsi le moyen d'attendre, avec une patiente dignité, le jour où le mouvement de l'opinion et la confiance du prince les reporteraient au timon de l'état. Le moment n'est pas éloigné peut-être où notre démocratie reconnaîtra qu'il importe à son honneur, et même à sa sécurité, que les hommes qui ont quitté des professions lucratives ou des fonctions élevées pour le poste éphémère de ministre, ne soient pas exposés, dans leur retraite, par l'impatience de leur ambition ou des besoins de famille, à compromettre les secrets d'état dont ils sont dépositaires. J. B-r.

MINIUM. Un des oxydes de plomb (*voy.*), pulvérulent, rouge-jaunâtre, dont la composition à l'état de pureté est représentée, d'après M. Dumas, par 2 atomes de protoxyde et 1 atome de bioxyde. Le minium se rencontre dans la nature, mais fort rarement : tout celui qui est employé dans l'industrie est lui-même un produit de l'art. La consommation qui s'en fait en France est énorme, elle dépasse les ressources de toutes les mines de plomb que possède notre sol.

On convertit d'abord le plomb en protoxyde ou *massicot* (oxyde jaune), puis l'oxyde est réduit en poudre dans des moulins : la ténuité de la poudre est un des éléments du succès de l'opération. Le massicot ainsi divisé, on en remplit des cuvettes de tôle de 33 centimètres carrés environ, de peu de profondeur, et pouvant contenir chacune une assez forte quantité de matière. Elles sont placées les unes sur les autres dans un fourneau à réverbère, dont on élève graduellement la température, en évitant toutefois de fondre l'oxyde; on ferme toutes les ouvertures du fourneau, et on laisse refroidir lentement. Le massicot absorbe l'oxygène et passe à l'état d'oxyde rouge ou de *minium*. Quelquefois le massicot n'a pas été suffisamment suroxydé par un seul feu, ou une première exposition à l'action de la chaleur : on est obligé alors de lui faire subir une seconde et même une troisième opération semblable, rarement plus. Le minium qui provient de ces différentes opérations est désigné sous le nom de *minium deux feux*, *minium trois feux*, etc., suivant le nombre de fois qu'il a été remis au four.

On connait aussi dans les arts, sous le nom de *mine orange*, une préparation analogue au minium par sa composition, mais qui lui est préférée pour la fabrication des papiers de tenture de couleur aurore et jaune-orange. Connue d'abord en Angleterre, la mine orange est aujourd'hui un produit de nos manufactures; sa fabrication est, du reste, assez restreinte. Son prix est plus élevé que celui du minium, ce qu'il faut attribuer à la difficulté de sa préparation. La mine orange se prépare de la même manière que le minium, seulement le massicot est remplacé par le carbonate de plomb (*voy.* Céruse). Dans ce cas, la céruse perd son acide carbonique, l'oxygène est absorbé, et il se fait un nouveau composé ayant la même oxydation que le minium. On a cru que la supériorité de la mine orange tenait à ce qu'une petite portion de carbonate de plomb, à peu près 4 à 5 pour 100, échappait à la calcination.

Le minium ne possède ni odeur ni saveur; il est insoluble dans l'eau. Exposé à l'action d'une chaleur rouge, dans un creuset de platine, il abandonne de son oxygène et repasse à l'état de protoxyde. Soumis à la même température, dans un creuset de terre, il se combine à une certaine quantité de silice et d'alumine qui le constituent, et forme avec elles une matière vitreuse, transparente, jaunâtre, qui perce le creuset et s'écoule au dehors. Si l'on met le minium en contact avec de l'acide nitrique étendu de son poids d'eau, et qu'on porte peu à peu la liqueur à l'ébullition, elle prend une couleur puce; le minium est décomposé, l'acide dissout le protoxyde, et le bioxyde devient libre : c'est même ainsi que l'on obtient celui-ci.

Le minium est employé dans la peinture à l'huile, dans les fabriques de papier de tenture, de cristal, de flint-glass. Les fabricants de cristaux le préfèrent au massicot et à la litharge. Ils pensent que l'excès d'oxygène qu'il perd en passant à l'état de silicate, favorise la combustion de quelques substances organiques, végétales ou animales, que peuvent retenir l'alcali ou la matière siliceuse. Le minium sert également pour colorer la cire à cacheter. Il est usité en médecine pour préparer un emplâtre et des trochisques qui portent son nom. V. S.

MINNESINGER, chanteurs d'amour (de *minne*, amour, et *Singer*, aujourd'hui *Sænger*, chanteur), *voy.* Troubadour.

MINORITÉ (de *minor*, moindre), le plus petit nombre, par opposition à *majorité* (*voy.* ce mot). En droit parlementaire, on emploie ce mot pour désigner la partie la moins forte d'une assemblée délibérante qui combat l'opinion prépondérante (*voy.* Opposition).

Dans le droit civil, la minorité est l'état de celui qui est mineur (du latin *minor*, à sous-entendre *natu*), c'est-à-dire qui n'a pas encore atteint sa majorité, fixée, quant à l'exercice des actes de la vie civile, à vingt et un ans accomplis.

D'après la loi française, le mineur est soumis à la puissance paternelle, et ses biens personnels sont administrés par son père. Quand la mort, l'absence ou l'incapacité légale du père a fait cesser l'exercice de cette puissance, le mineur est placé sous l'autorité d'un tuteur. Enfin, si le mineur est émancipé, il devient capable d'un certain nombre d'actes, et il ne peut faire les autres qu'avec l'assistance d'un curateur.

Le Code civil ne fait, entre les diverses époques de la minorité, aucune des distinctions qui étaient admises par la loi romaine et par quelques coutumes. Aujourd'hui, tous les mineurs restent en tutelle jusqu'à vingt-un ans, s'ils n'ont été émancipés, et il n'existe plus d'autre différence entre eux, quant à la capacité de s'engager, que celle qui dérive de l'émancipation.

La loi déclare les mineurs incapables de contracter; mais cette incapacité, étant établie dans leur intérêt seul, ne peut être opposée que par eux ou leurs héritiers, et non par les personnes capables qui ont contracté avec eux. Des règles particulières doivent être observées pour les ventes, les partages, les transactions, etc., qui intéressent un mineur. A l'âge de seize ans, le mineur peut transmettre par testament, mais seulement jusqu'à concurrence de la moitié des biens dont le majeur a la libre disposition. Quand il a atteint l'âge auquel il lui est permis de se marier, il peut faire toutes les conventions dont le contrat de mariage est susceptible, pourvu qu'il soit assisté des personnes dont le consentement est nécessaire pour la validité de l'acte.

L'impossibilité où se trouvent les mineurs de veiller à leurs intérêts, entraîne en leur faveur quelques priviléges : ainsi ils ne peuvent être contraints par corps; ils ont sur les biens de leur tuteur une hypothèque qui existe, indépendamment de toute inscription, du jour de l'acceptation de la tutelle; la prescription trentenaire et la prescription par dix et vingt ans ne courent pas contre les mineurs, même émancipés. *Voy.* Tutelle, Émancipation, Curatelle, etc. E. R.

MINORITES, *voy.* Franciscains.

MINORQUE, une des îles Baléares (*voy.*), à 10 lieues N.-E. de Majorque (*voy.*), et plus petite que celle-ci (de là leurs noms respectifs); elle a 12 lieues de longueur sur 4 de largeur, et 44,167 hab. Elle produit en abondance du blé, du vin, des oranges, des fruits, des bestiaux, d'excellents mulets, et a de riches pâturages. *Port-Mahon*, ainsi nommé du Carthaginois Magon, qui s'en rendit maître l'an 702 av. J.-C., en est le chef-lieu. Cette ville possède un bon port et un des plus beaux lazarets de l'Europe. On lui donne près de 20,000 hab. Z.

MINOS, le célèbre législateur des Crétois, et probablement leur premier roi (quoique ce nom semble être plutôt un collectif, et désigner plus d'un individu), était fils de Jupiter et d'Europe, et régnait environ 1300 ans av. J.-C. *Voy.* Crète et Juges de l'Enfer.

MINOT, Minoterie, *voy.* Farine, T. X, p. 516 et 517.

MINOTAURE, *voy.* Pasiphaé, Thésée, etc.

MINUCIUS FÉLIX (Marcus) naquit en Afrique, et exerça avec distinction à Rome la profession d'avocat, au commencement du III^e siècle de notre ère; voilà tout ce que l'on sait sur sa vie. Élevé dans le paganisme, mais converti à la foi chrétienne par son ami Octavius, il voulut, dans la première ferveur de son zèle, défendre ses nouveaux frères contre les accusations des païens. A cet effet, il composa une apologie du christianisme sous la forme d'un dialogue où il introduit trois interlocuteurs : Octavius, son ami, un païen nommé Cécilius Natalis et lui-même. Mais dans cet ouvrage, qui porte le titre d'*Octavius*, il semble moins occupé à défendre la religion chrétienne, dont il comprenait imparfaitement les tendances spiritualistes, qu'à jeter du ridicule sur les fables du paganisme. Cependant si son *Octavius* n'est pas plus remarquable, quant au fond, que la plupart des autres apologies qui virent le jour à la même époque, il se distingue éminemment par l'énergique brièveté du style et l'élégance de la diction. Jusqu'en 1560, cet ouvrage fut attribué à Arnobe, et imprimé avec son traité *Adversus gentiles*, dont il formait le 8^e livre dans l'édition de Rome (1542, in-fol.). Balduinus, le premier, en signala l'auteur véritable dans l'édition qu'il en donna à Heidelberg, en 1560. Il a été réimpr. plusieurs fois depuis par Cellarius (Halle, 1699); par Jean Davies (Cambr., 1707 et 1712; Glasg., 1750); par Gronovius (Leyde, 1709); par Rigault (Paris, 1744), et par Lindner (Langensalza, 1760; 2^e éd., 1773). Minucius Félix a été traduit en français par Perrot d'Ablancourt (Paris, 1660, in-12), et par l'abbé de Gourcy, dans son Recueil des anciens apologistes du christianisme. E. H-c.

MINUTE, *voy.* Jour, Degré, etc.

MINUTOLI (Henri, baron Menu de) naquit à Genève, le 12 mai 1772, d'une famille de Savoie. Il entra de bonne heure au service de la Prusse, et, après avoir été blessé dans les campagnes du Rhin, pendant la révolution, il fut attaché au corps des Cadets à Berlin avec le grade de général-major. Ayant attiré l'attention du roi par son activité et ses connaissances, il fut choisi pour être précepteur du prince Charles. En 1820, il fut mis à la tête de l'expédition scientifique envoyée en Égypte par le gouvernement prussien, et composée de l'architecte Liman, des naturalistes Hemprich et Ehrenberg (*voy.*), de l'ingénieur Scholz, des officiers du génie Voltrini et Gruoc, et de quelques autres. Méhémet-Ali leur donna des lettres de protection et une escorte de 30 Bédouins. Mais la mauvaise foi des Arabes força le général Minutoli à retourner sur ses pas, après un séjour de sept semaines dans le désert de Bir-el-Kor. N'ayant pu arriver jusqu'aux ruines de Cyrène, comme elle en avait l'intention, l'expédition se rendit au Caire, visita Thèbes, et pénétra jusqu'à Assuan; après un voyage de deux ans, dans lequel il avait vu périr presque tous ses compagnons, le général rentra à Berlin, au mois d'août 1822. Une partie de ses collections se perdit dans un naufrage; l'autre arriva heureusement. Elle consistait en momies d'hommes et d'animaux, en divinités égyptiennes en granit, en scarabées, et en un nombre considérable de rouleaux de papyrus. Le roi l'acheta au prix de 22,000 thalers, et la plaça dans le Musée égyptien. Le général Minutoli fut nommé membre de l'Académie des sciences de Berlin, et lorsqu'il se retira du service, il obtint le titre de lieutenant général. Depuis, il fixa son séjour à Lausanne. Les résultats de son voyage ont été publiés, d'après ses papiers, avec des notes et des additions, par le docteur Tœlken, sous le titre de *Voyage au temple de Jupiter-Ammon et dans la Haute-Égypte* (Berlin, 1824, in-4°, avec grav.; 2e édit. augmentée, 1827); Mme de Minutoli, qui avait accompagné son mari dans une partie de son voyage, a écrit, en langue française, ses *Souvenirs d'Égypte*, qui ont été revus par M. Raoul-Rochette (Paris, 1826, 2 vol. in-18). *C. L.*

MINYENS. Minyas, roi de Béotie, eut pour fils Orchomenos qui fonda Orchomène (environ 1460 ans av. J.-C.). Les habitants de cette ville, pour se distinguer des Orchoméniens d'Arcadie et pour honorer la mémoire de Minyas, s'appelèrent Minyens. Une colonie de ces Orchoméniens de Béotie passa en Thessalie, et s'établit à Iolchos: de là, les habitants de cette cité maritime, et les Argonautes qui s'y recrutèrent, prirent le même nom comme témoignage de leur origine. Au retour de leur expédition, les Argonautes restèrent deux ans à Lemnos (*voy.*), y épousèrent les Lemniennes, meurtrières de leurs maris, et en eurent des enfants auxquels ils laissèrent le nom de Minyens qu'ils avaient glorifié et la possession de l'île. Ils en demeurèrent les maîtres jusqu'à l'arrivée des Pélasges (*voy.*) qui les en chassèrent (1160 av. J.-C.). Expulsés de Lemnos, ces Minyens vinrent s'établir dans Amycles, en Laconie, où les Lacédémoniens, se rappelant que les Dioscures (*voy.*) avaient été du nombre des Argonautes, leur offrirent une hospitalité généreuse et les admirent aux droits de cité. Ces nouveaux citoyens se marièrent avec des femmes de Sparte, et, se croyant par là les égaux de leurs hôtes, ils aspirèrent au gouvernement des affaires. Les Lacédémoniens les ayant condamnés à mort et mis en prison, leurs femmes pénétrèrent auprès d'eux pendant la nuit et leur donnèrent leurs vêtements. Ainsi déguisés, les Minyens se réfugièrent sur le mont Taygète (Hérodote, IV, 146), d'où ils passèrent, sous la conduite de Théras, à Théra, aujourd'hui Santorin (*voy.*), et de là, sous la conduite de Battus, en Libye (*voy.*), où ils fondèrent Cyrène que Pindare (Pyth. IV et V) appelle la ville au trône d'or et le jardin d'Aphrodite. — *Voir* O. Müller, *Geschichten hellenischer Stæmme und Stædte*, t. Ier, Breslau, 1820, et les extraits que M. de Golbéry a donnés de cette savante monographie dans la *Nouvelle Revue germanique*. F. D.

MIQUELETS, nom que l'on donne à une espèce de partisans espagnols, servant à pied, surtout pour la défense des Pyrénées, et qui forment d'excellentes troupes pour la guerre de montagnes. Ils étaient autrefois armés de deux pistolets, d'une carabine à rouet et d'une dague. C'est sur leur modèle que Louis XIV forma, en 1689, cent compagnies de fusiliers, pris dans le Roussillon, et destinés à être opposés aux miquelets espagnols. Leur armement et leur équipement étaient les mêmes. Après la paix de Ryswick, en 1697, tous ces aventuriers se dispersèrent. Plus tard, en 1744, on créa de nouveau, et dans le même but, deux bataillons, formant en tout 1,200 hommes, qui furent licenciés en 1763. Au moment des grandes guerres de la révolution, on organisa un corps de *chasseurs des montagnes*, formés sur le pied des anciens miquelets; mais ils disparurent encore à la paix de 1795. Enfin, en 1808, Napoléon tenta, sans beaucoup de succès, un dernier essai de miquelets français, pour les opposer aux guérillas (*voy.*) espagnols. D. A. D.

MIQUELON, *voy.* TERRE-NEUVE.

MIRABEAU, nom d'une terre seigneuriale, située en Provence, aux environs d'Aix, et qui fut érigée en marquisat par Louis XIV. Acquise à la fin du XVI^{e} siècle par JEAN DE RIQUETTI premier consul de Marseille, la terre de Mirabeau donna son nom à l'illustre famille des *Arrighetti*, chassée, en 1267, de Florence, après la défaite du parti Gibelin auquel elle était attachée. Réfugiée en France, cette famille s'établit à Marseille, où elle se livra avec succès au commerce; elle y acquit une haute considération et de grandes richesses, et son illustration s'accrut encore, lorsqu'à son nom d'origine italienne, déjà modifié en celui de *Riquetti*, elle eut ajouté le nom de Mirabeau, si éminemment français. Le grand homme qui l'a immortalisé se trouve à la 12^{e} génération, depuis *Azuccio Arrighetti*, arrivé en France en 1268. Parmi les descendants de celui-ci, Jean, premier consul de Marseille, en 1563, déjoua une conspiration qui avait pour but de livrer cette ville aux chefs du parti de la réforme. Son petit-fils, HONORÉ III, né en 1622 et mort en 1687, fut surnommé *le Salomon* du pays. Élu premier procureur de la ville d'Aix, haute dignité municipale, il conserva au roi cette cité qui, accablée sous les exactions des agents du fisc, était en même temps menacée par les armes du duc de Savoie.

JEAN-ANTOINE Riquetti de Mirabeau, né le 29 septembre 1666, était fils de ce dernier. Cet aïeul du grand orateur était doué de l'extérieur le plus imposant. A une force de corps prodigieuse, il unissait une indomptable énergie de caractère. Au moral, comme au physique, rien n'égalait l'impétuosité de son action; mais comme toutes ses inclinations étaient tournées vers le bien, sa vie entière n'offrit que des faits honorables. Entré au service dès l'âge de 18 ans, il ne dépassa jamais le grade de colonel. Honoré de l'affection particulière du duc de Vendôme, il se distingua sous lui dans la guerre d'Italie. En 1705, laissé pour mort sur le champ de bataille de Cassano, par suite de ses blessures, il resta privé de l'usage du bras droit, et fut obligé toute sa vie de porter un collier en argent, les nerfs du cou ayant été brisés en partie par une balle. Une pension considérable lui fut alors offerte : il la refusa, et obtint qu'elle fût partagée entre six capitaines mis, comme lui, hors de combat à l'affaire de Cassano. Cependant il quitta le service militaire bientôt après, et, retiré dans son château de Mirabeau, il y vécut dans la pratique de toutes les vertus, jusqu'à sa mort, qui arriva le 27 mai 1737. Il eut sept enfants, dont une seule fille. Ses cinq plus jeunes fils entrèrent tous dans l'ordre de Malte. — L'un d'eux, le *chevalier*, depuis *bailli*, de Mirabeau (JEAN-ANTOINE-JOSEPH-CHARLES-ELZÉAR), né le 8 octobre 1717, homme excellent, qui avait hérité de la bravoure et des sentiments religieux de son père, devint gouverneur de la Guadeloupe, puis commandant général des galères de Malte; en 1770 et 1773, il refusa la dignité de grand-maître. Pourvu de la commanderie de Sainte-Eulalie, dans le Rouergue, il revint habiter le château patrimonial de Mirabeau, où il continua les exemples de son père. Il survécut à son frère et à ses neveux ; échappé au glaive de la Terreur, il se réfugia à Malte, où il mourut à la fin de 1794. Le comte de Mirabeau, pendant sa détention au château d'If, en 1774, écrivit la vie de son aïeul Jean-Antoine. Ce premier ouvrage de l'illustre auteur était demeuré inédit : M. Lucas de Montigny l'a inséré textuellement, d'après le manuscrit autographe, dans le premier vol. des *Mémoires de Mirabeau* (*voy.* plus loin).

Victor de Riquetti, marquis de Mirabeau, fils de Jean-Antoine, naquit à Perthuis en Provence, le 5 octobre 1715. Enseigne à l'âge de 14 ans, puis capitaine de grenadiers au régiment de Duras, il se montra avec distinction aux siéges de Kehl et de Philippsbourg, à l'attaque des lignes de Dettingen, où il fut blessé, fit la campagne de Bavière, en 1742, et se retira du service, au mois de mars de l'année 1743. Après s'être marié, il vint se fixer à Paris, où il embrassa avec ardeur les principes des économistes. Il se déclara le disciple le plus zélé de leur chef, le docteur Quesnay (*voy.*), et fit de sa maison le rendez-vous de tous les associés. A une instruction étendue, mais dépourvue de méthode, le marquis de Mirabeau unissait une imagination où l'abondance était étouffée sous la confusion des idées. Son style se ressentait des divagations de sa pensée : aussi appelait-on ses œuvres, dont la réunion formait près de 40 volumes, l'*Apocalypse de l'économie politique*. Son ouvrage le plus connu et le seul qui ait obtenu un succès réel est *L'ami des hommes*, qui parut en 1755 (8 vol. in-12), et a été traduit en plusieurs langues. La *Théorie de l'impôt* (1760, in-4° et in-12) valut à l'auteur les honneurs de la Bastille pendant quelques mois. Il passa sa vie à intriguer auprès des ministres pour faire adopter ses plans, sans y pouvoir réussir, et détériora ses terres, et, par conséquent, dérangea sa fortune, par des expériences fondées sur ses théories. A l'orgueil du nom il unissait outre mesure l'amour-propre d'auteur et l'entêtement du sectaire. Des principes religieux et une sévère probité compensaient en partie ces défauts; mais son caractère despotique et ses habitudes capricieuses firent le malheur de toute sa famille. Ses nombreuses infidélités portèrent le trouble dans son ménage, et sa femme, dont il avait eu onze enfants, fut enfin sacrifiée sans retour à une maîtresse (Mme de Pailly), qui prit sa place au domicile conjugal, et parvint à maîtriser complétement le marquis. Ce fut sous cette influence que, pendant douze ans, il poursuivit la réclusion de sa femme, et qu'il obtint jusqu'à 54 lettres de cachet contre elle et contre ses enfants. La comtesse du Saillant, l'une de ses filles, douée d'un caractère vraiment angélique, fut seule exceptée de cette universelle proscription. Au reste, *l'ami des hommes*, qui faisait mettre tous ses enfants en prison, offrit un asile au philanthrope qui avait mis les siens à l'hôpital, à J.-J. Rousseau ; mais le citoyen de Genève refusa une hospitalité dont il aurait fallu acquitter le prix en offrant à son hôte le tribut d'une admiration factice. Le marquis de Mirabeau se regardait, en effet, comme le premier homme du siècle. Ses parasites l'entretenaient dans cette idée, et, en toute occasion, son fils aîné lui-même se reconnaissait très inférieur à lui.

Cet homme bizarre, et dont le nom ne vit plus que par celui de son fils, mourut le 13 juillet 1789. Il avait reçu, en 1772, du roi de Suède, Gustave III, la croix de commandeur de l'ordre de Wasa. Le nombre des ouvrages publiés sous son nom se monte à 24.

Gabriel-Honoré Riquetti, comte de Mirabeau, fils aîné, mais 5e enfant du précédent, naquit le 6 mars 1749, au château du Bignon, près de Nemours. L'énorme grosseur de cet enfant, et surtout la dimension prodigieuse de sa tête, mirent en danger la vie de sa mère. A l'âge de 3 ans, atteint de la petite-vérole, elle fit de tels ravages sur sa figure, que, quelque temps après, le marquis de Mirabeau écrivait à son frère le bailli : « Ton neveu est laid comme celui de Satan. » Des réflexions fort judicieuses de M. Lucas de Montigny, le dernier et le plus exact de tous les biographes de Mirabeau, donnent lieu de croire que cette laideur extrême, surtout à l'époque de l'enfance, devint, chez le marquis, le principe d'une aversion instinctive, dont les effets influèrent d'une manière cruelle et déplorable sur la destinée de son fils. Cette observation paraît d'autant mieux fondée, que la beauté était héréditaire dans l'illustre famille des Mirabeau, et que, seul, Gabriel-Honoré était déchu de cet heureux privilége. Quoi qu'il en soit, le développement précoce de la plus féconde intelligence devint bientôt pour lui une merveilleuse compensation de ce désavantage extérieur. A l'âge de 5 ans, son instituteur, Poisson de la Chabeaussière, lui ayant dit d'écrire ce qui lui viendrait à l'esprit, l'enfant termina ainsi cette improvisation : « Point de détour, de l'honneur surtout ; n'attaquez personne, hors qu'on ne vous attaque ; défendez votre patrie ; ne soyez point méchant avec les domestiques, ne vous familiarisez pas avec eux. Cacher les défauts de son prochain, parce que cela peut arriver à soi-même. » Le Mirabeau de 1789 ne se révèle-t-il pas en germe dans ces paroles de l'enfant de cinq ans? La réponse de l'oncle est encore plus remarquable, et elle offre un caractère vraiment prophétique : « Remercie bien fort M. Poisson de l'éducation qu'il donne à notre marmot ; qu'il en fasse un honnête homme, un ferme citoyen, c'est tout ce qu'il faut : avec ces qualités, il fera trembler devant lui cette race de pygmées qui jouent les grands à la cour. Je fais sincèrement à Dieu la prière que Joad fait pour Éliacin : Dieu veuille que je sois exaucé ! »

Mirabeau, en effet, sembla dès son enfance prédestiné au grand rôle qu'il devait remplir un jour. Des progrès inouïs dans tous les genres d'études et les plus rudes épreuves l'initièrent à la vie et à sa vocation. A peine avait-il atteint l'âge de 12 ans, que déjà l'antipathie de son père éclatait à tout propos, et se manifestait avec une dureté de procédés et d'expressions sans égale. L'inconséquence, la contradiction apparaissent à chaque instant dans ces jugements d'un père hautain et vaniteux sur le compte d'un fils dont l'adolescence lui révélait un rival qui écraserait son amour-propre de toute la supériorité que le génie a sur la médiocrité présomptueuse. Ainsi, tantôt le marquis dit de son fils, alors âgé de 13 ans : « C'est une intelligence, une mémoire, une capacité qui saisissent, ébahissent, épouvantent ; » tantôt il le définit : « Un rien enjolivé de fadaises, qui donnera de la poudre aux yeux des caillettes ; mais qui ne sera jamais qu'un quart d'homme, si, par aventure, il est quelque chose. » Enfin, plus tard, lorsque Mirabeau a atteint sa 20ᵉ année, son père le juge ainsi : « Ce n'est qu'un fol (*sic*) dangereux, à qui l'impudente présomption tient lieu d'esprit, l'orgueil d'âme, et la fougue de cœur. » Ce qui irritait surtout le marquis de Mirabeau contre son fils, c'était la préférence que celui-ci laissait percer en faveur de sa mère, dans l'état de mésintelligence où vivaient les deux époux, mésintelligence fomentée par les intrigues d'une femme qui s'était emparée de toutes les affections du marquis, au préjudice de sa famille. Mirabeau, qui toute sa vie fut victime de la haineuse prévention de son père, n'était-il donc pas bien autorisé à dire : « Peut-être peu d'hommes ont-ils fait plus d'efforts sur eux-mêmes que moi, qui fourmille de défauts, mais qui devrais en avoir bien davantage, vu les incroyables et barbares maladresses de mon père. » (Lettres originales de Vincennes, t. III, p. 450.)

Le renvoi de Poisson qui, selon le marquis, était *dépassé* par son élève, alors âgé de 14 ans, marqua le point de départ des disgrâces du jeune Mirabeau. Sigrais, autre instituteur, fut congédié au bout de six mois, parce qu'il en était *saisi* et *fasciné* ; et, au mois de juin 1764, Honoré fut mis, à Paris, dans la pension militaire de l'abbé Choquart, « homme roide, et qui forçait les punitions dans le besoin. » Le marquis de Mirabeau ne voulant pas que « un nom habillé de quelque lustre fût trainé sur les bancs d'une école de correction, » y fit inscrire son fils sous le nom de *Pierre Buffière*. Ainsi, ce père inconcevable introduit dans le monde, sous un nom supposé, celui qui devait élever si haut la gloire du sien. En le congédiant, il lui dit qu'il ne le lui rendrait qu'*à bon escient* ; et pour combler la mesure de sa sollicitude paternelle, il place auprès de lui, *comme sous-mentor*, ou plutôt comme espion et comme délateur à gages, un vieux valet nommé Grévin, animé de la haine la plus hargneuse contre cet infortuné jeune homme. En dépit de cette hostile surveillance et du régime rigoureux de la maison où il était confiné, le fils disgracié gagne bientôt l'affection de son maître par la rapidité et l'étendue de ses progrès, et surtout par la séduction d'un naturel où, avec les dons les plus brillants de l'esprit, se fondaient les plus heureuses qualités du cœur. Sorti de l'école militaire, en 1767, à l'âge de 17 ans, Mirabeau entre en qualité de volontaire dans le régiment de Berry-Cavalerie, commandé par le marquis de Lambert, « homme, dit le père d'Honoré, redoutable comme le grand-prévôt. » Sous-lieutenant bientôt après, une perte de 40 louis au jeu, une intrigue d'amour où il obtient l'avantage sur son colonel, enfin les infâmes dénonciations de Grévin, qui signale Pierre Buffière au marquis comme *un monstre affreux*, *capable de tout*, font passer celui-ci de la garnison de Saintes dans le fort de l'île de Ré. Il captive à tel point l'intérêt du bailli d'Aulau, qu'au bout de six mois ce gouverneur de l'île sollicite lui-même la révocation de la lettre de cachet qui place Mirabeau sous sa garde, et obtient de son père qu'il le fera passer en Corse, dans la légion de Lorraine, commandée par le baron de Vioménil. Ce digne officier a pour Mirabeau des procédés dont son élève caractérise plus tard ainsi l'influence : « Un Lambert pouvait me perdre, un Vioménil tout obtenir de moi. »

En Corse, Mirabeau s'empara de la confiance et de l'amitié de tous ses chefs, dont, enfin, le témoignage réagit d'une manière efficace sur les préventions paternelles. Dans son infatigable activité de corps et d'esprit, en satisfaisant à toutes les exigences du service, il unit à de nombreuses entreprises galantes de sérieuses études sur l'art de la guerre et d'importants travaux littéraires. Sous la direction du colonel Buttafuoco, il se livra à la composition d'une histoire de la Corse, ouvrage complet qui, remis à son père, fut par celui-ci condamné à l'obscurité. Il y joignit une excellente topographie de l'île. Au bout d'un an, le marquis lui permet de repasser en France à la faveur d'un congé ; mais il lui prescrit l'incognito. C'est dans le château seigneurial de Mirabeau que Gabriel-Honoré, toujours Pierre Buffière, est reçu par le bailli son oncle, homme excellent, qui, très supérieur du côté de la raison et des qualités morales à son frère aîné le marquis, soumettait cependant, avec une sorte d'abnégation, ses lumières, son goût et son jugement, à la morgue exigeante de ce chef d'une noble famille. Honoré captive en quelques jours toutes les affections de ce digne parent, à qui il adresse, entre autres, ces touchantes paroles : « Hélas ! que mon père daigne me connaître ! Je sais qu'il me croit le cœur mauvais ; mais qu'il daigne me mettre à l'épreuve ! » Dès lors, le bailli devient l'intercesseur le plus zélé pour Mirabeau auprès de son père, et ce rôle fut celui de toute sa vie, sauf quelques intermittences auxquelles donnèrent lieu les dérèglements trop réels d'une jeunesse constamment orageuse. Une commission de capitaine accordée au sous-lieutenant Buffière sur la demande de ses chefs, devient un sujet de contrariété pour le marquis de Mirabeau, qui, à son propre exemple, veut faire du jeune militaire un profond économiste : c'est dans cette vue qu'il consent à le recevoir et à lui rendre enfin son nom. Après un rude apprentissage de six mois, fait dans une terre du Limousin où le marquis essayait de mettre ses systèmes en pratique, au grand détriment de ses revenus, Mirabeau revient enfin à Paris, au commencement de 1771. Mené par son père à Versailles, et présenté à la cour, il y réussit de prime abord, comme partout ailleurs. Rien n'égale sa facilité, son assurance, et, dans un monde si nouveau pour lui, il semble, dès le premier jour, en avoir une longue habitude. La vanité paternelle jouit d'abord de ces succès, qu'elle s'attribue en grande partie ; mais la jalousie lui en fait bientôt un fardeau. Après un séjour de quatre mois à Paris, séjour que Mirabeau met également à profit pour l'étude et pour les plaisirs, il est renvoyé en Limousin, d'où, à la fin de l'année, il retourne en Provence malgré lui, et toujours dans l'intérêt des théories et des travaux économiques de *l'ami des hommes*, qui ne fut jamais celui de son fils.

En Provence, après avoir soutenu avec habileté, quoique sans succès, une lutte acharnée contre les gens d'affaires et les procureurs qui dévoraient le patrimoine de sa maison, Mirabeau songea à s'assurer une existence indépendante au moyen d'un mariage avantageux; et, quoique son père l'eût mis au défi d'y réussir, il obtint la main de M^{lle} Émilie de Marignane, fille unique du marquis de ce nom, belle personne âgée de 18 ans, à laquelle son père, très fastueux seigneur, assura 300,000 liv. après lui, mais qui ne reçut pour dot qu'une chétive pension de 1,000 écus. Le marquis de Mirabeau doubla cette somme en faveur de son fils, et ce fut avec 9,000 liv. de rente que ces jeunes époux, qui avaient un grand nom à soutenir, entrèrent en ménage, le 22 juin 1772. Mirabeau n'avait point encore 23 ans, et cette époque qui, pour lui, eût dû être celle d'une réforme complète, devint au contraire le point de départ des plus étranges folies et de désordres tout-à-fait inexcusables. D'abord, vivement épris de sa femme, il lui prodigua les cadeaux et les fêtes, et se livra à un genre de vie tellement dispendieux, qu'en moins d'un an il s'endetta de plus de 100,000 fr. Le marquis de Marignane, assez peu rangé lui-même dans ses habitudes et plus indulgent envers Mirabeau que son propre père, offrit d'avancer 60,000 fr. pour arrêter les poursuites des créanciers, si le marquis voulait sceller cet arrangement par sa signature; mais celui-ci, s'y refusant avec dureté, obtint contre son fils une lettre de cachet qui l'exilait dans la petite ville de Manosque, et fit, au mois de mai 1774, prononcer son interdiction par le Châtelet de Paris. Il est à remarquer que Mirabeau, auquel on fit prêter interrogatoire dans le lieu de son exil, subit cette épreuve humiliante sans s'écarter du respect qu'il devait à son père. Le ressentiment de celui-ci était surtout fondé sur les scandales bruyants dont retentissait toute la Provence. En effet, Mirabeau, mari toujours tendre et empressé, n'en était pas moins un mari infidèle, et à l'infidélité, il unissait encore la jalousie. La naissance d'un fils n'avait pas suffi pour dissiper ces premiers nuages, précurseurs des tempêtes de l'avenir. Elles ne tardèrent pas à éclater. La plus jeune sœur de Mirabeau, M^{me} de Cabris, avait été insultée en public par le baron de Villeneuve-Moans : le comte quitta Manosque pour chercher l'offenseur, et, sur son refus de se battre, il lui infligea la punition d'un lâche. Le baron, souffleté, ne rougit pas de poursuivre juridiquement son adversaire, et quoique Louise de Cabris fût l'enfant préféré du marquis de Mirabeau, l'affection pour la fille cédant à l'aversion pour le fils, le marquis demanda et obtint la translation d'Honoré au château d'If. Malgré ses instances, sa femme refusa de l'y suivre, et, depuis cette séparation, il n'y eut plus entre eux de rapprochement. Privé de toute relation au dehors, même par écrit, en même temps qu'il séduit la seule femme qui se trouve dans le fort, épouse du cantinier, le prisonnier s'empare de toute la confiance du commandant, d'Allègre. Cet homme respectable intercède pour lui auprès d'un père rigoureux, qui répond à ces sollicitations en faisant, au mois de mai 1775, transférer son fils du château d'If au fort de Joux, en Franche-Comté. Là, Mirabeau écrit de nouveau à sa femme pour la presser de venir le rejoindre, et, de nouveau, elle s'y refuse. Le comte de Saint-Mauris, gouverneur du fort, éprouve à son tour l'ascendant que cet homme inconcevable sait prendre sur l'esprit et le cœur de tous ceux qui l'approchent : il l'arrache à la solitude affreuse du nid d'aigle où il est enchainé par l'ordre paternel; grâce à cette tolérance, la ville de Pontarlier devient la prison du jeune comte. Saint-Mauris l'introduit lui-même chez le marquis de Monnier, époux plus que septuagénaire de la belle Sophie de Ruffey, âgée de 18 ans, et à laquelle de Saint-Mauris offre aussi, en secret, les vœux d'un amant sexagénaire. Après une longue et mutuelle résistance, Sophie et Mirabeau cèdent enfin au penchant qui les entraine l'un vers l'autre; les derniers jours de 1775 voient la défaite de M^{me} de Monnier. La jalousie clairvoyante du gouverneur ouvre les yeux à l'époux outragé, et signale le séducteur à l'indignation de son père. Le marquis de Monnier envoie

Sophie à Dijon, auprès de ses parents: Mirabeau s'évade et la suit; son père veut le faire incarcérer dans la citadelle de Doullens. Au moment de quitter le ministère, Malesherbes lui donne avis de ce qui se trame contre lui et l'engage à fuir hors de France. Une double évasion réunit en Suisse Mirabeau et Sophie; mais l'œil de la police française les y observe, ses agents sont sur leurs traces, et ce n'est qu'après une suite de vicissitudes variées et dramatiques, que les deux amants parviennent enfin à atteindre la Hollande, terre de liberté et de protection. Ils arrivent à Rotterdam, le 17 septembre 1776, et le 7 octobre suivant, Amsterdam les reçoit dans ses murs.

Dans un pays étranger, sans appui, sans secours, en butte à toutes les épreuves de la persécution, à toutes les souffrances du besoin, la tendresse de Sophie et de Mirabeau n'en éprouva pas la moindre atteinte, leur constance n'en fut pas un moment ébranlée. On a prétendu qu'en quittant son mari, M^{me} de Monnier avait emporté de chez lui une somme considérable: ce fait est de toute fausseté, et à leur arrivée à Amsterdam, les deux amants étaient dans le plus complet dénûment. Pour subsister, elle et lui, Mirabeau fut obligé de se mettre aux gages des libraires, et ce ne fut qu'après les démarches les plus humiliantes et à force d'instances, qu'il parvint à en obtenir du travail. Pendant son exil à Manosque, il avait composé l'*Essai sur le despotisme*, ouvrage très imparfait, mais qui annonçait un talent rempli de vigueur. On en avait fait, en peu de temps, deux éditions à Neufchâtel, et ce fut, pour l'auteur, son principal titre de recommandation auprès des libraires hollandais. Enfin, au bout de trois mois, agréé par eux, il parvint, en travaillant depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, à gagner environ un louis par jour. Ce fut sous le pseudonyme de *Saint-Matthieu*, adopté par précaution, que Mirabeau publia ces divers travaux, parmi lesquels la traduction de l'*Histoire d'Angleterre* par M^{me} Mac-Aulay, et celle de l'*Histoire de Philippe II* par Watson, doivent surtout être mentionnées.

Cependant le procès des fugitifs s'instruisait en France, et le 10 mai 1777, une sentence du bailliage de Pontarlier, confirmée par le parlement de Besançon, condamnait Mirabeau à la peine capitale, comme *atteint et convaincu du crime de rapt et de séduction*. Le même arrêt qui, en ce qui le concernait, fut exécuté par effigie, condamnait Sophie à être renfermée dans une maison de correction. En même temps, le marquis de Mirabeau, de plus en plus implacable, poursuivait l'extradition de son fils, et le 14 mai 1777, celui-ci était, ainsi que sa maîtresse, arrêté en violation du droit des gens, par l'exempt de police de Brugnières. Mirabeau aurait pu se sauver: il ne le voulut pas; Sophie était sur le point d'accoucher, elle fut conduite à Gien et confinée dans un couvent; le 7 juin, Mirabeau fut enfermé au donjon de Vincennes. A cette occasion, son père écrivit au bailli: « Le scélérat est serré, et aux fers. »

Cette détention, qui dura trois ans et demi, marque l'époque la plus pénible, et, en même temps, la plus laborieuse de toute la vie de Mirabeau. Isolé, privé de tout, dans une affreuse prison, ne pouvant trouver de distraction que dans le travail, il s'y livra avec une ardeur incroyable. Sa correspondance avec Sophie qui, quoique mutilée indignement par Manuel (*voy.*), acquit une si grande célébrité, lorsqu'elle parut, en 1792, sous le titre de *Lettres originales écrites du donjon de Vincennes*, cette correspondance, disons-nous, tiendra toujours le premier rang dans cette longue série de productions en tout genre. Ici, la passion brûle le papier, et, dans l'expression de sentiments toujours les mêmes, elle emploie, avec une inépuisable abondance, les formes les plus variées. On n'y trouve à reprendre que quelques exagérations et quelques redites, défauts ordinaires du style de Mirabeau. Son ouvrage *Des lettres de cachet et des prisons d'état*, mérite aussi de grands éloges. Les principes du droit naturel, base de toute société et de toute civilisation, y sont exposés et développés avec autant de force que de netteté. Mirabeau s'y montre déjà grand publiciste, et l'écrivain y fait pressentir l'orateur. Ses autres travaux furent purement littéraires. On peut mentionner une traduction en prose des *Élégies* de Tibulle[*], des *Baisers* de Jean Second, et du *Décaméron* de Bocace. L'*Erotika Biblion*, transformation obscène des commentaires de D. Calmet sur la Bible, est un tour de force d'érudition d'emprunt, et un spécimen de style licencieux. L'auteur alla plus loin encore, en fait de scandale, dans trois romans, intitulés *Ma conversion*, *Le Rubicon* et *Le Libertin de qualité*, compositions indignes de son talent et de son nom, qu'il se garda bien d'y attacher. L'avidité des libraires, exploitant la célébrité du prisonnier, arracha cette vile concession aux misères de sa situation. Il n'y trouva d'abord d'adoucissement que dans l'intérêt qu'il sut inspirer à Lenoir, lieutenant général de police : ce magistrat consentit à devenir l'intermédiaire de la correspondance de Mirabeau avec Sophie, à condition qu'il en prendrait connaissance, et qu'après être parvenues à leur destination, ces lettres reviendraient entre ses mains. Ce fut en effet dans les archives de la police que Manuel les découvrit, étant procureur de la commune. Un délégué de Lenoir, Boucher, était tout dévoué aux deux amants qui ne l'appelaient jamais que *le bon ange*.

C'était sous des traits bien différents que continuait à se montrer le marquis de Mirabeau. Les supplications de son fils, auxquelles se mêlaient quelquefois les reproches, n'en pouvaient rien obtenir. Pendant le séjour en Hollande, le comte s'était mis en relation suivie avec sa mère, depuis longtemps bannie du domicile conjugal. Sophie écrivait à la marquise, et l'appelait *ma chère maman*. Instruit de ces faits, le marquis se laissa égarer par la haine que lui inspiraient sa femme et son fils, au point de supposer qu'il existait entre eux des relations incestueuses et de divulguer cette affreuse pensée. Mirabeau qui, jusqu'à ce moment n'était pas sorti des bornes du respect filial, opposa à cet outrage des inculpations presque aussi odieuses, qu'il livra à la publicité. Ce tort, le plus répréhensible qu'on ait à lui imputer, devint ensuite pour lui le sujet des regrets les plus amers et d'une expiation qui ne finit qu'avec sa vie. Après un an de prison, il cessa de recevoir des lettres de Sophie, qui, depuis leur enlèvement d'Amsterdam, lui avait donné une fille; et lui-même se vit privé de tout moyen de correspondance. Alors, parvenu au dernier degré du désespoir, il songea à attenter à sa vie, et réussit à se procurer du poison. La réflexion vint cependant l'arrêter dans l'exécution de ce projet funeste : il se résigna à vivre pour souffrir, mais pour aimer. La ruse vint d'abord au secours de l'amour, et l'indulgence des surveillants permit bientôt aux prisonniers de reprendre leurs habitudes épistolaires. Mirabeau profita de cette tolérance pour réclamer contre sa détention auprès du comte de Maurepas, premier ministre; il adressa même au roi un placet qui ne lui fut point remis. Le 18 novembre 1778, il écrivit encore à Maurepas, pour solliciter la faveur de prendre part à la guerre contre les Anglais, en allant servir, soit en Amérique, soit dans les Indes-Orientales. Cette demande resta sans effet, le crédit du marquis arrêtait tout. Cependant, l'opinion publique commençait à s'émouvoir en faveur du prisonnier. Le célèbre économiste Dupont de Nemours (*voy.*) qui tenait à lui par affection, et à son père par analogie de systèmes, l'étant allé voir au donjon de Vincennes, le trouva dans un dénûment tel que ses vêtements tombaient en lambeaux. Le rude marquis, qui avait fait retenir les malles saisies en Hollande, n'eût pas été fléchi par de telles considérations; mais une circonstance, aussi fatale qu'inattendue, vint modifier d'une manière puissante ses dispositions malveillantes.

Le fils unique de Mirabeau était demeuré en Provence auprès de sa mère, et chez son aïeul le marquis de Marignane. A l'âge de 5 ans, cet enfant fut frappé de mort, au bout de quelques heures seulement de maladie, et, pour ainsi dire, au sein d'une fête. Cette ca-

---

(*) La propriété de cette traduction de Tibulle a été, en 1797, revendiquée par M. Poisson de la Chabeaussière, littérateur distingué, fils du premier instituteur de Mirabeau. M. Lucas de Montigny conteste la validité de cette réclamation appuyée par d'autres biographes : *Adhuc sub judice lis est.*

tastrophe présenta des détails si extraordinaires que beaucoup de personnes y virent le résultat d'un crime, attribué à la cupidité d'un collatéral. Quoi qu'il en soit, l'alarme se répandit dans la famille de Mirabeau, menacée de voir périr son nom; ce nom était tout pour elle : aussi, dès ce moment, le bailli, qui cachait la sensibilité la plus précieuse sous des dehors sévères, la comtesse du Saillant, sœur toujours dévouée, son mari, le modèle des époux et des frères, ne cessèrent d'attaquer le cœur du marquis, au nom des intérêts de sa race. Il disputa cependant pied à pied les positions choisies par sa malveillance, et, de concessions en concessions, ce fut au bout de 27 mois seulement que Mirabeau recouvra complétement sa liberté. Son père lui en mesurait avec parcimonie chaque degré. Le premier fut l'échange de la séquestration dans le donjon contre le libre parcours de l'enceinte du château : par là, le prisonnier échappa aux ravages d'une ophthalmie qui menaçait de le priver de la vue, et à d'atroces douleurs dans les reins, symptômes imminents de la pierre. Ce furent, on n'en saurait douter, les rigueurs inouïes de cette détention de près de 4 ans, qui devinrent le principe des maladies auxquelles il succomba, au milieu de sa carrière.

L'espérance de voir se perpétuer le nom de Mirabeau ne pouvant être réalisée que par la naissance d'un autre enfant, on songea à opérer un rapprochement entre les deux époux, séparés depuis plus de six ans. Pour faire diversion à la douleur de la comtesse Émilie, on lui proposa un voyage à Paris, chez son beau-père : un accident fortuit fit avorter ce projet. D'un autre côté, la généreuse Sophie de Monnier écrivit au marquis de Mirabeau une lettre qui parvint à l'émouvoir, où, pour désarmer la sévérité paternelle, elle se déclarait seule coupable. La mort de la petite *Gabrielle-Sophie*, fruit d'une fatale passion, détruisit, au mois de juin 1780, le lien le plus fort qui existait entre deux époux adultères. Pressée par sa famille de se rapprocher du marquis de Monnier, qui ne s'y refusait pas, Sophie résista noblement; elle montra plus de noblesse encore en engageant Mirabeau à tenter une réconciliation avec sa femme; il céda enfin, et écrivit à Émilie, sollicitant son intervention pour le faire rendre à la liberté. Après un premier refus, elle l'accorda, à condition qu'il n'en profiterait pas pour la rappeler auprès de lui. Le marquis, dans l'intérêt de sa race, et éclairé sur le mauvais effet que produisait auprès de l'autorité et de l'opinion une résistance si odieusement prolongée, parut revenir aux sentiments de la nature, et le 13 décembre 1780, Mirabeau vit enfin s'ouvrir les portes de sa prison.

Ce fut au Bignon, lieu de sa naissance, qu'il alla remercier son père de ce retour à la vie. Il en fut mieux reçu qu'il ne semblait devoir l'espérer. Fantasque et vain par-dessus tout, le marquis de Mirabeau s'enthousiasmait volontiers pour son fils, quand il le trouvait docile et louangeur; puis, à la moindre dissidence d'opinion ou de volonté, l'aigreur et l'animosité reprenaient le dessus. De grands intérêts, d'ailleurs, appelaient Mirabeau au dehors : il voulait faire casser la sentence rendue contre lui en Franche-Comté. Avant de s'y rendre, il eut, à Gien, une entrevue mystérieuse avec Sophie, dans son couvent. Des rapports, faits avec intention, les avaient alarmés sur leur constance mutuelle; l'explication commença par des reproches, elle finit par une rupture, et ils se séparèrent pour ne plus se revoir. Mirabeau n'en poursuivit pas moins à Pontarlier, la réhabilitation de Sophie, en même temps que la sienne. S'étant constitué prisonnier, il publia deux mémoires, qui pulvérisaient toutes les charges de l'accusation; détruisit, un à un, mille obstacles qui lui furent suscités, et amena enfin le marquis de Monnier à conclure avec lui une transaction, qui réduisit à néant l'arrêt et toute la procédure. M. et M^{me} Monnier furent séparés de corps et de biens, la dot fut restituée, et une pension de 1,200 fr. assurée à Sophie, sous la condition de rester au couvent jusqu'au décès de son mari. Celui-ci mourut huit mois après la transaction. On sait qu'après avoir perdu l'objet d'une nouvelle passion, Sophie finit par un suicide, dont l'asphyxie fut le moyen.

Réhabilité dans son honneur, énivré des succès conquis par son talent, Mirabeau, plus que jamais écrasé de dettes et privé de ressources, alla tenter en Provence un rapprochement avec sa femme : elle refusa de le voir, et il fut durement repoussé par son beau père. Alors, perdant patience, il s'adresse aux tribunaux ; la famille de Marignane publie un libelle affreux contre lui. L'affaire est portée au parlement d'Aix, devant la grand'chambre ; l'époux diffamé y plaide lui-même sa cause ; une foule immense, l'élite de la province, remplit la salle d'audience ; l'éloquence de Mirabeau s'élève au plus haut degré ; elle excite à la fois la surprise et l'admiration, elle entraine tous les suffrages ; l'enthousiasme est universel. Le célèbre Portalis, avocat de la comtesse de Mirabeau lutte vainement contre l'ascendant de ce légiste improvisé qui, après avoir passé sa jeunesse dans les camps et dans les prisons, prélude aux succès de la tribune par les succès du barreau. En sortant de la première audience, le marquis de Marignane demande à Émilie : « Que pensez-vous, ma fille, de cet homme? — Je pense, mon père, qu'il a encore plus d'esprit qu'il n'est méchant. » Cependant, Mirabeau perd, par sa faute, tout le fruit d'un si beau triomphe. Dans une seconde plaidoirie, il a l'imprudence de produire une lettre de sa femme, d'où il prétend tirer la preuve d'une infidélité. Sur-le-champ, ses adversaires s'emparent de ce moyen pour faire rejeter sa demande, dont une accusation d'adultère devait détruire l'effet. Ce fut au mois de juillet 1783, que Mirabeau perdit au parlement d'Aix sa cause gagnée au tribunal de l'opinion. En mai 1784, il appela de cet arrêt au conseil du roi ; mais l'arrêt y fut confirmé. En cette circonstance, comme en tout autre, le bailli de Mirabeau se déclara pour son neveu, et le marquis contre son fils. Une pension fut adjugée à celui-ci, par décision judiciaire ; mais comme son père refusait de la payer, plutôt que de le poursuivre, il aima mieux y renoncer, et continuer à vivre précairement des produits de sa plume.

A Paris, tandis que Mirabeau formait, avec l'académicien Chamfort, une sorte d'association de travaux littéraires, où il se plaçait modestement au second rang, il contractait, avec M^{me} de Nehra, jeune et belle Hollandaise, une alliance d'un autre genre, qui dura autant que sa vie, sauf ses passagères mais nombreuses infidélités. Tous deux allèrent en Angleterre, vers la fin de 1784. Mirabeau y publia les *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, critique de cette institution américaine, qui, dans une république naissante, semblait établir une tendance vers l'aristocratie militaire. Franklin, pendant son séjour à Paris, avait donné l'idée de cet écrit, ébauché ensuite par la plume de Chamfort. A Londres, le succès en fut populaire et très productif. Une nouvelle publication de Mirabeau n'obtint guère moins de succès : celle-ci, intitulée *Doutes sur la liberté de l'Escaut*, avait pour but de détourner l'empereur Joseph II de ses projets hostiles contre le commerce de la Hollande. Désormais voué à la polémique sur les questions de haute administration et de rapports internationaux, Mirabeau, de retour à Paris, publia une suite de brochures où il attaquait la Caisse d'escompte, la Banque de Saint-Charles et la Compagnie des eaux de Paris. Les banquiers génevois Clavière et Panchaud, qui jouaient à la baisse, lui servaient de souffleurs dans ces violentes attaques dirigées contre le système financier de Calonne. Beaumarchais lui répondit pour la Compagnie des eaux de Paris, où il avait de grands intérêts. La lutte fut vive, ardente, acharnée, entre ces deux champions de forces presque égales. Mirabeau y apporta une fougue qui débordait en flots d'injures ; Beaumarchais fit à son adversaire des blessures plus profondes peut-être, avec l'arme courtoise d'une modération apparente, qui, maniée par lui, n'était que l'arme perfide de la plus sanglante ironie. A la suite de ce duel à coups de libelles, on fut plus que jamais convaincu que Mirabeau était un homme à craindre, et, par conséquent, un homme à ménager. Stimulé par Calonne, le comte de Vergennes lui donna une mission secrète pour Berlin. La Prusse était alors sur le point de perdre Frédéric II. Mirabeau fut chargé d'étudier les dispositions à l'égard de la France du prince appelé à remplacer ce grand roi. Il put voir encore les derniers jours de Frédéric, et il en reçut un accueil très flatteur. Le jour même de l'avénement de son successeur, il remit à celui-ci une lettre où il lui proposait un plan de gouvernement pour son règne. Frédéric-Guillaume II n'adopta point ce plan, mais remercia beaucoup l'auteur. Pendant son séjour à Berlin, Mirabeau s'était très étroitement lié avec le major prussien Mauvillon: il en reçut une foule de documents, d'où sortit plus tard le grand ouvrage intitulé *De la Monarchie prussienne*, publiée à Paris, en 1788, 4 vol. in-4°.

De retour en France, au commencement de 1787, Mirabeau, qui n'avait pas retiré de sa mission les avantages pécuniaires sur lesquels il avait compté, recommença avec plus d'activité que jamais ses hostilités contre le système financier de Calonne. La brochure ayant pour titre *Dénonciation de l'agiotage au roi et à l'assemblée des notables*, fit l'effet d'une bombe lancée contre ce ministre. Son antagoniste Necker n'y était pas moins maltraité, et les attaques de Mirabeau contre ce dernier redoublèrent de vigueur dans les pamphlets intitulés *Suite de la Dénonciation de l'agiotage*, *Lettres à M. Lacretelle*, *Correspondance avec Cerutti*. Quelques-uns de ces écrits furent brûlés par la main du bourreau; un ordre du roi condamna l'auteur à être enfermé au château de Saumur. Mais les prisons ne devaient plus s'ouvrir pour le publiciste qui avait dénoncé au monde l'abus des *Lettres de cachet*: la convocation des États-Généraux venait d'être résolue, et la royauté allait s'y trouver en face de Mirabeau. Il mesura, d'un coup d'œil, la portée de ce grand événement, et le parti qu'il en pouvait tirer pour élever au plus haut degré sa fortune politique et sa réputation.

Afin de subvenir aux frais de son voyage à Aix, où il comptait se faire élire, Mirabeau, toujours à court d'argent, eut recours à un moyen fâcheux. Sous le titre d'*Histoire secrète de la cour de Berlin*, il publia, en gardant l'anonyme, un recueil de notes qui auraient dû rester cachées dans ses papiers, et où, entre autres personnages éminents, se trouvait compromis le prince Henri de Prusse. Ce digne frère de Frédéric II était alors à Paris, et cette circonstance, plus encore peut-être que le scandale d'une foule de révélations malveillantes, engagea le parlement de Paris à ordonner la destruction de ce libelle par le feu. A Aix, où retentissait encore le bruit de ses succès oratoires, Mirabeau, haï, et encore plus redouté de la noblesse provençale, se vit exclu de l'assemblée de son ordre, sous prétexte que, ne possédant en Provence ni fief ni proprieté, il ne pouvait être élu, ni même exercer le droit d'élection. En protestant avec véhémence contre son exclusion, il jeta à cette assemblée ces terribles paroles d'adieux: « Ainsi périt le dernier des Gracques de la main des patriciens; mais, atteint du coup mortel, il lança de la poussière vers les cieux, en attestant les dieux vengeurs; et de cette poussière naquit Marius, Marius, moins grand pour avoir exterminé les Cimbres que pour avoir abattu, dans Rome, l'aristocratie de la noblesse. » Repoussé par son ordre, Mirabeau fut accueilli avec empressement par les communes, où il transporta sa candidature. Élu, à Aix et à Marseille, député du tiers-état, ce double choix fut accompagné d'une suite d'ovations où l'enthousiasme monta jusqu'au délire. Mirabeau venait d'acquérir des droits réels à ces manifestations de la faveur populaire, en rétablissant l'ordre dans les villes d'Aix et de Marseille, menacées de la famine. Revêtu, par la confiance publique, d'une sorte de pouvoir discrétionnaire, il sut, par les plus sages mesures, exécutées avec autant de prudence que de fermeté, arrêter tout à coup le pillage et ramener l'abondance. Ce fut sous ces heureux auspices que le comte de Mirabeau parut aux États-Généraux, dans le costume plébéien assigné aux députés du tiers-état.

A la séance d'ouverture, sa présence excita quelques murmures improbateurs. Loin qu'il en fût troublé, la fierté de ses regards, la hauteur de son maintien, durent faire comprendre à ses adversaires qu'ils s'attaquaient à un homme plus fort qu'eux tous. Arrivé à cette partie de notre tâche, nous ne suivrons point Mirabeau dans tous les détails de sa vie politique. Les divers faits auxquels se rattache son nom, depuis l'ouverture des États-Généraux jusqu'aux derniers jours de l'Assemblée constituante, se trouvent déjà mentionnés, en cet ouvrage, dans une foule d'articles (*voy.* Barnave, Cazalès, *assemblée* Constituante, La Fayette, Lameth, Louis XVI). Mais si les discours de Mirabeau à la tribune parlementaire sont dans la mémoire de tous ceux qui ont lu l'histoire de la révolution, si tous ses votes sont connus, son caractère, objet de tant de jugements opposés, sa conduite si diversement appréciée, ses principes même et ses opinions, trop souvent niés ou méconnus, peuvent encore devenir le sujet d'une étude du plus haut intérêt et de la plus grande utilité. Aucun homme, si l'on en excepte Napoléon, n'a été jugé avec autant de partialité que Mirabeau. Selon ses enthousiastes, nul autre ne lui est comparable, comme orateur et comme homme d'état; selon ses détracteurs, aristocrates ou démagogues, ce fut un être souillé de tous les vices, un tribun séditieux, Érostrate de l'édifice social, ou bien un lâche transfuge de la cause populaire, qui voulut vendre la liberté au pouvoir. Nous sommes certain de rester dans le vrai, sur le compte de Mirabeau, en disant qu'il n'a jamais mérité

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Le premier reproche qui doit être écarté de Mirabeau, c'est celui de versatilité et d'inconséquence. Jamais il n'y eut de principes plus stables que les siens, et de conduite mieux d'accord avec les principes. Abattre le despotisme et maintenir la monarchie, détrôner l'arbitraire et faire régner la liberté, abolir le privilége et garantir la propriété, voilà ce que voulut toujours Mirabeau, et ce à quoi il travailla sans cesse. S'il ne réussit pas, c'est que les passions les plus exaltées, les haines les plus actives, les intérêts les plus intraitables, se liguèrent constamment pour l'empêcher d'accomplir l'œuvre de son génie.

Était-ce un esprit révolutionnaire subversif de tout ordre qui, pendant l'exil à Manosque, dictait à Mirabeau, alors âgé de 24 ans, les paroles que voici : « Il ne naît pas en quatre siècles quatre hommes capables de savoir jusqu'où peuvent aller les innovations; d'où l'on doit conclure que les changements et les nouveaux établissements constitutifs sont toujours fort délicats, et rarement sans danger » (*Essai sur le despotisme*). Voulait-il donc renverser le trône, celui qui disait : « Je veux guérir les Français de la superstition de la monarchie, et y substituer son culte; » celui qui, au mois de novembre 1788, écrivait au duc de Lauzun : « Ce qui est très vrai et ce qu'on peut croire, c'est que je serai, dans l'assemblée nationale, très zélé monarchiste, parce que je sens profondément combien nous avons besoin de tuer le despotisme ministériel, et de relever l'autorité royale. » C'était en donnant à la royauté une constitution pour pavois, que Mirabeau voulait la relever, et, quoi qu'on en dise encore en 1842, la France n'avait pas de constitution en 1789.

Jetons un coup d'œil rapide sur les causes qui firent échapper des mains puissantes de Mirabeau, si justement surnommé *l'Hercule de la révolution*, cette précieuse conquête. « Il faut reconnaître qu'aucun député n'apporta aux États-Généraux une aptitude plus réelle et plus notoire, n'y fut plus propre et plus généralement connu pour tel dès le premier jour, n'y fut accueilli par plus d'enthousiasme et plus de haine, sentiments qui, dans leur contradiction même, prouvaient l'immense capacité d'homme d'état sur laquelle se fondaient les terreurs d'un parti qui était la cour, et les espérances de l'autre qui était la nation. » (Lucas de Montigny, *Mémoires de Mirabeau*, t. V, p. 48.) Si ce jugement du fils adoptif de Mirabeau, écrivain aussi exact que judicieux, pouvait paraître empreint de trop de complaisance, on ne saurait suspecter au même titre les paroles suivantes de M. Lacretelle, juge sévère de cet homme illustre : « Il ne pouvait plus espérer de considération; mais, puisque tout s'agitait, il pouvait espérer encore de la puissance, et même de la gloire. Lorsque, par son impétuosité, il prenait de l'empire sur les esprits, il en conservait sur le sien; dans le tribun, on apercevait l'homme d'état. On sentit d'abord combien il était dangereux; on comprit ensuite combien il était nécessaire. » (*Histoire de France au* XVIII^e *siècle*, t. VI, p. 292.)

Comment, dans le secret de l'intimité s'exprimait Mirabeau, le lendemain du jour où la Chambre du tiers s'était constituée en assemblée nationale, la veille de celui où, dans la salle du jeu de paume, cette assemblée devait faire le serment de donner une constitution à la France? « Il est certain, écrivait-il au major Mauvillon, que la nation n'est pas mûre. L'excessive impéritie, l'épouvantable désordre du gouvernement ont mis en serre chaude la révolution. » Le lendemain, 16 juin, Mirabeau disait à l'assemblée : « Et moi, messieurs, je crois le *veto* du roi tellement nécessaire que j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'en France, s'il ne l'avait pas. » Que l'on ne cherche point de contradiction entre ces paroles et la fameuse allocution que, après la séance royale du 23 juin, Mirabeau opposa à l'injonction inouïe du marquis de Dreux-Brezé (*voy.*) : « Allez dire *à votre maître* que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes! » Cette sortie véhémente ne fut autre chose qu'un acte de résistance légale au despotisme. La séance royale, ou plutôt le lit de justice du 23 juin (*voy.* Louis XVI) avait été un acte de ce despotisme que Mirabeau voulait abattre : par malheur, ce fut aussi le commencement du suicide de la royauté, que Mirabeau voulait conserver. Tout prouve qu'il ne négligea rien pour éviter l'emploi des moyens insurrectionnels. Ce fut à cette intention que, le 8 juillet, il provoqua la formation et l'armement d'une milice civique, qui devint la garde nationale (*voy.*). Rédacteur de l'adresse présentée au roi, le 9 juillet, pour le conjurer de faire retirer les troupes nombreuses qui s'avançaient vers Paris, dans le but, disait-on, de dissoudre l'assemblée nationale, Mirabeau prêta au patriotisme les accents de l'éloquence la plus mâle et la plus touchante; ce langage ne fut point écouté, et, le 14 juillet, la force populaire arracha violemment ce que la persuasion n'avait pu obtenir. Mirabeau disparut alors pendant trois jours de la scène politique. Son père mourut le 13 juillet, dans la commune d'Argenteuil. Depuis plusieurs années, leurs rapports, assez peu fréquents, avaient au moins dépouillé tout caractère d'inimitié. Dans cette circonstance extrême, Mirabeau remplit avec le plus grand zèle les devoirs d'un bon fils. Il ajourna tout autre soin pour présider aux obsèques de son père. Par une fatale coïncidence, elles eurent lieu à Paris, le 15 juillet, jour où l'assemblée des électeurs choisit par acclamation Bailly pour maire de Paris. Les amis de Mirabeau voulaient l'élever à cette dignité; mais ils le supplièrent en vain de se montrer à l'Hôtel-de-Ville. S'il eût cédé à leurs vœux, peut-être eût-il été, d'enthousiasme, proclamé chef de la grande cité. L'influence d'un pareil choix sur l'avenir de la révolution et de la monarchie eût été incalculable. Excellent administrateur, Bailly, comme homme politique, était de la plus déplorable nullité; il s'effaça toujours devant La Fayette : La Fayette eût été effacé par Mirabeau.

La tribune restait à celui-ci : c'était beaucoup pour un homme de sa force, et, pourtant, ce ne fut pas assez. Sans autre auxiliaire que l'immense popularité acquise à son génie au prix de ses malheurs, Mirabeau n'avait point de parti dans l'assemblée, où parmi les députés doués d'un talent supérieur, Siéyes et Le Chapelier, à peu près seuls, marchaient constamment avec lui. Au contraire, au sein de cette assemblée, il comptait un grand nombre d'antagonistes, et même d'ennemis : tels étaient d'abord les chefs du côté droit, Maury, Cazalès, Montlosier, Foucault et d'Éprémesnil (*voy.*), qu'en souvenir de ses révoltes parlementaires, Mirabeau appelait *Crispin Catilina*. Aux partisans de l'ancien régime se joignaient contre lui les précurseurs de la république, Robespierre, Pétion, Grégoire, Buzot, encore impuissants au sein de l'assemblée, mais, au dehors, redoutables fauteurs de l'anarchie. Enfin, en face de lui, et contre lui toujours, il trouvait trois hommes, remarquables par le talent, redoutables par la popularité, Adrien Duport, Barnave et Al. Lameth (*voy.* tous ces noms), à la réunion desquels on avait donné le nom de *Triumvirat.* « Le Triumvirat, dit M. Droz (*Histoire de Louis XVI*, t. III), n'aimait pas La Fayette et gênait Mirabeau. » C'est que les hommes de ce parti, en exagérant toutes les tendances de la révolution, allaient tout droit, et sans s'en douter, au renversement de la monarchie; faute de pouvoir primer à l'assemblée, ils dominaient aux Jacobins. Necker et La Fayette qui, à une grande puissance de position, unissaient ce haut crédit que donne toujours un renom honorable, ne gênaient pas moins Mirabeau. « Cet homme, disait-il du premier, qui ne fut jamais qu'un financier médiocre, qui n'a ni les éléments naturels, ni les talents acquis d'un homme d'état, perdrait dix empires plutôt que de compromettre son amour-propre..... Le maire du palais, ajoutait-il sur le second, qui sait bien qu'il faut compter avec moi, s'il veut être autre chose qu'un grand citoyen, me suscite tous les piéges du monde » (*Lettres à Mauvillon*). « La Fayette, dit à son tour M. Droz, méprisait la personne de Mirabeau presque autant qu'il estimait son talent. Mirabeau n'accordait aucune capacité politique à La Fayette, et se sentait importuné comme d'un reproche indirect, chaque fois qu'il entendait vanter la probité, le désintéressement de ce chef militaire. »

Dans ce conflit pernicieux de passions diverses et d'intérêts opposés, la cause de la monarchie perdait chaque jour du terrain, également compromise par les résistances insensées du parti aristocratique et par les envahissements effrénés de la démocratie. Bien loin de les activer, Mirabeau s'effrayait de leur rapidité. Plus d'une fois on l'entendit dire : « *Nous avons pris la faux du temps et non pas son horloge.* » Dans la prévision d'un fâcheux avenir, il s'écriait encore : « Je serais désespéré de n'avoir travaillé qu'à une vaste destruction ! » Elle eût pu être prévenue par une alliance intime entre lui et les chefs du parti appelé *monarchien*, Mounier, Lally-Tollendal, Stanislas de Clermont-Tonnerre, Malouet (*voy.* ces noms), vrais sages de l'assemblée. Au fond, eux et lui tendaient au même résultat, mais par des moyens divers. Le cachet d'immoralité que les fautes de la jeunesse de Mirabeau semblaient avoir imprimé à son nom révoltait d'ailleurs ces hommes d'un caractère si noble, d'une conduite si pure. Seul, Malouet se mit au-dessus de ces scrupules honorables, mais dangereux : il s'entendit avec Mirabeau, et négocia pour lui une entrevue avec Necker. Le rancuneux ministre y apporta une morgue si blessante et si intempestive, qu'en sortant de son cabinet, Mirabeau, venu là pour s'entendre avec lui, ne pensait plus qu'à le renverser pour se mettre à sa place.

Cependant, il était trop sincèrement patriote, pour sacrifier l'intérêt public à son ambition ou à ses ressentiments, et il appuya constamment les mesures financières proposées par Necker, chaque fois qu'il les jugea propres à rétablir le crédit public. Le 24 septembre 1789, il porta l'assemblée à adopter de confiance un plan proposé par ce ministre, en laissant toutefois à Necker la responsabilité des suites. Jamais l'éloquence de Mirabeau ne parut avec plus d'éclat que dans cette admirable improvisation, où il signala à grands traits le danger imminent de *la hideuse banqueroute*. Il n'assista point à la fameuse séance de la nuit du 4 août, où les nobles de l'assemblée firent l'abandon volontaire de tous leurs priviléges féodaux et pécuniaires. A cet égard, Mirabeau n'avait rien à sacrifier. En vain il voulut faire ajourner jusqu'après l'adoption de la charte constitutionnelle la déclaration des droits de l'homme, *palladium* des utopistes et des fauteurs d'insurrection. Il ne réussit pas non plus à faire prévaloir le principe du *veto* absolu ; mais ses efforts, en cette circonstance, commencèrent à attirer de son côté les espérances du pouvoir, de jour en jour plus menacé. Par malheur, les désordres trop avérés de sa jeunesse inspiraient encore à Louis XVI une répugnance qui le détournait d'entrer en communication directe avec Mirabeau : aussi ne le vit-il jamais. La catastrophe du 5 octobre vint porter un dernier coup à la majesté royale, déjà si fort humiliée. Comme on devait croire Mirabeau mécontent, on voulut le faire passer pour coupable. Au 14 juillet, les fautes capitales de la cour et l'immense popularité dont jouissait alors le duc d'Orléans, firent un instant penser Mirabeau à investir ce prince de la lieutenance générale du royaume, comme moyen transitoire de salut pour la monarchie. Il renonça bientôt à ce projet, dont le caractère du petit-fils du régent eût trop compromis le succès. Comme l'opinion publique imputait au duc d'Orléans la pensée des attentats du 5 octobre, on en attribua la direction à Mirabeau, qui fut bientôt complétement justifié à cet égard. L'abbé Maury s'honora beaucoup en prenant la défense de son adversaire. Sorti victorieux de cette fâcheuse épreuve, Mirabeau voulut en tirer parti pour se rendre plus que jamais nécessaire, et des négociations s'ouvrirent enfin, entre lui et Louis XVI, par l'intermédiaire de Monsieur (Louis XVIII). « Son but, dit M. Mignet, était de convertir la cour à la révolution, et non de livrer la révolution à la cour. L'appui qu'il offrit était constitutionnel; il ne pouvait pas en proposer d'autre, car sa puissance tenait à sa popularité, et sa popularité à ses principes; mais il eut le tort de le faire acheter » (*Histoire de la Révolution*, t. Ier).

« Au mois d'octobre, on eut l'heureuse idée de choisir dans le sein de l'assemblée un ministère habile et fort, en ne le composant que de ceux qui avaient déployé de grands talents dans le parti populaire. Mirabeau eût été l'un des ministres. Ce projet, dont la réalisation eût sauvé la France, fut déjoué par ceux-mêmes qui avaient le plus d'intérêt à le faire réussir. Les royalistes, se joignant pour la première et l'unique fois à leurs ennemis les plus acharnés, les républicains de l'assemblée, firent passer un décret qui défendait à aucun membre d'accepter une place dans le ministère. Ils s'applaudirent de ce triomphe qui consommait la perte de la monarchie » (*Souvenirs et portraits*, par le duc de Lévis). Cette décision, si bien appréciée par un homme de l'esprit le plus distingué, attaché à l'ancienne cour, fut pour Mirabeau un échec terrible : on peut dire qu'il y trouva la ruine de son avenir. Ainsi écarté du pouvoir, il vit, du même coup, sa situation compromise dans l'assemblée, et, moins influent auprès de ses collègues, il devenait dès lors un auxiliaire moins utile pour la royauté. Par cette cause fatale, les succès que Mirabeau eût dû obtenir, au profit de l'ordre et de la liberté, furent perdus pour lui, et, dans un intérêt tout contraire, devinrent la conquête de ses rivaux et de ses envieux. Ce fut donc en vain qu'il défendit contre eux, comme prérogatives du trône constitutionnel, la nomination aux places supérieures dans l'ordre judiciaire et l'ordre administratif, le droit de faire grâce et celui de déclarer la guerre; sur cette dernière question, après avoir lutté d'éloquence avec Barnave qui, au sortir de la séance, fut porté en triomphe ainsi que Lameth, Mirabeau, cependant, parvint à faire attribuer au roi l'initiative de la déclaration de guerre, qui devait être rendue définitive par le vote de l'assemblée. Le lendemain de ce décret, on criait, dans toutes les rues de Paris : *la grande trahison du comte de Mirabeau!* Ce fut à cette occasion qu'il dit à la tribune ce mot fameux : « Je savais bien qu'il n'y avait qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne ! »

Il reconquit cependant une partie de sa popularité par ses discours et ses votes sur la vente des biens du clergé, la constitution civile de cet ancien ordre, la création des assignats, qu'il présenta comme le meilleur moyen de consolider la révolution, en facilitant l'acquisition des biens ecclésiastiques. L'espèce d'animosité que, dans ces discussions, il manifesta contre le haut clergé, et qui excita l'improbation de l'assemblée elle-même, devait, de plus en plus, indisposer le roi contre Mirabeau; mais Marie-Antoinette, plus clairvoyante que son époux, comprit que c'était pourtant le seul homme qui pût encore porter un secours efficace à la monarchie défaillante. Mirabeau en donna lui-même l'assurance à la reine. Il en obtint, au mois de mai 1790, une entrevue dans les jardins de

Saint-Cloud, et, au moment où elle se retirait, admis à l'honneur de lui baiser la main : *Madame*, s'écria-t-il, *la monarchie est sauvée !*

Sans doute c'était promettre plus que déjà il ne pouvait tenir; cependant sa confiance patriotique et hautaine ne l'abandonnait pas. L'habileté de ses manœuvres le fit porter, en décembre, à la présidence des Jacobins, et, en février, à celle de l'assemblée nationale. Il y montra, sous un nouveau jour, la supériorité de ses moyens, par la dignité qu'il sut imprimer aux délibérations, la netteté des résumés, l'à-propos toujours brillant des réponses improvisées. Aux Jacobins, il rappela à l'ordre Robespierre pour avoir attaqué un acte législatif. A l'Assemblée constituante, il osa traiter de *loi draconienne* le décret proposé contre l'émigration: interrompu par les clameurs du parti républicain, de sa puissante voix il les couvrit par ce seul mot : *Silence aux Trente !* Alors il dut se croire assez maître de l'opinion pour emporter la révision de l'acte constitutionnel, et pour obtenir, au moyen d'habiles changements, des garanties conservatrices des intérêts monarchiques, désormais inséparables de ceux de la liberté. Un plan proposé par lui fut adopté par Malouet et par les autres monarchistes demeurés dans l'assemblée. Déjà le roi avait reçu un mémoire de Mirabeau où les mêmes idées étaient développées : sa puissance de conception s'y trouvait tout entière. Il donna de sa sincérité une preuve irrécusable, en faisant entendre ces paroles : « Je combattrai toute espèce de factieux qui voudraient porter atteinte aux principes de la monarchie, dans quelque système que ce soit, dans quelque partie de la France qu'ils puissent se rencontrer ! »

On était alors à la fin de février 1791, et le grand athlète de la révolution, vaincu par la fatigue de la lutte et par les excès de sa vie, était déjà presque hors de combat. Il assista cependant, jusqu'au 27 mars, aux séances de l'assemblée, et ce jour-là, dans la discussion du projet de loi sur les mines, il occupa cinq fois la tribune; il en descendit mourant. Sa maladie ne dura que cinq jours, au bout desquels il tomba pour ne plus se relever. Ses dernières paroles furent des paroles de regret pour le passé et de crainte pour l'avenir. Lorsqu'il était plein de santé, on l'avait, plus d'une fois, entendu dire : « Oh ! que l'immoralité de ma jeunesse fait de tort à la France ! » Il dit, aux approches de sa fin : « Oh ! si j'eusse apporté dans la révolution une réputation semblable à celle de Malesherbes, quelles destinées j'assurais à mon pays ! » Cabanis, son ami intime et son médecin, ne le quitta pas un instant; le savant docteur Petit fut aussi appelé : tous leurs efforts pour le sauver furent inutiles. Il souffrait dans les entrailles des douleurs atroces, et les souffrait patiemment. La nouvelle de son danger répandit l'effroi dans Paris; la foule assiégeait les avenues de sa maison ; d'heure en heure, le bulletin de son état circulait dans la foule. Barnave, et même, dit-on, Maury, ses plus dignes rivaux, vinrent le visiter. L'évêque d'Autun, Talleyrand, oubliant une vieille rancune, accourut à son lit de mort. Il reçut de Mirabeau un discours qu'il avait préparé en faveur de l'égalité du partage dans les successions en ligne directe. Ce discours, lu à l'assemblée, le jour même de son décès, par Talleyrand, y excita des transports d'admiration. Son génie ne l'abandonna pas un seul instant, et ses derniers jours l'enveloppèrent d'un linceul de gloire. La veille de sa mort, en entendant tirer le canon, il demanda : « Sont-ce déjà les funérailles d'Achille*? » Tout le monde connaît ces paroles célèbres qui furent presque les dernières : « J'emporte dans mon cœur le deuil de la monarchie, dont les débris vont être la proie des factieux. »

Le 2 avril 1791, en voyant se lever le soleil, Mirabeau avait dit : « Je mourrai aujourd'hui. » Il mourut à huit heures et demie du matin, entouré de ses amis, le comte de Lamarck, Cabanis, Frochot, etc. Il n'eut point d'agonie, et expira en demandant de l'opium. Le bruit de sa mort, répandu dans Paris, y fit l'effet du canon d'alarme. Les circonstances de cette mort, la rapidité de la maladie, firent soupçonner que le crime n'y avait pas été étranger. Une autopsie

---

(*) On assure que Robespierre dit à ce sujet : *Achille est mort, Troie ne sera pas prise !*

ayant été pratiquée, les médecins déclarèrent qu'il n'existait aucune trace de poison. Le fils adoptif de Mirabeau, M. Lucas de Montigny, toujours si bien informé, prétend que, dans cette déclaration, il y eut plus de prudence que de sincérité. Les obsèques de Mirabeau furent magnifiques, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'on y vit régner l'enthousiasme de la douleur. L'assemblée nationale y assista en corps; les autorités civiles de la ville et du département de Paris, dont Mirabeau était membre, la garde nationale, où il avait le grade de chef de bataillon*; y figuraient, soit en masse, soit par députation. Douze mille personnes au moins composaient ce cortége, qui s'étendait sur une ligne de plus d'une lieue. Le service mortuaire fut célébré dans l'église de Saint-Eustache, où Cérutti, ancien antagoniste de Mirabeau, prononça son oraison funèbre; de là, toujours avec la même pompe, le corps fut transporté dans la nouvelle église de Sainte-Geneviève, qu'un décret, rendu le 8 avril, affectait à la sépulture des grands hommes nationaux**. Dans toute la France, la mémoire de Mirabeau reçut des honneurs jusque-là presque sans exemple. Comme l'assemblée nationale, tous les corps constitués prirent le deuil; les lieux publics retentirent de son éloge; tous les arts du dessin reproduisirent à l'envi ses traits, et, à Paris, plusieurs pièces de théâtre mirent le sceau à son apothéose.

Au moment de l'invasion de la maladie, Mirabeau avait dit: « Quand je ne serai plus, on saura ce que je valais. » Cette prédiction se réalisa immédiatement après sa mort. Voici comment s'exprime à ce sujet le marquis de Ferrières, adversaire politique de Mirabeau, mais historien toujours loyal et véridique: « La mort de Mirabeau fut une perte irréparable pour le roi, pour la monarchie, pour les aristocrates eux-mêmes qui le craignaient et qu'il contenait... Personne n'osait s'emparer du sceptre que Mirabeau avait laissé vacant; ceux qui le jalousaient le plus, paraissaient le plus embarrassés. S'agitait-il une question importante, tous les yeux se tournaient machinalement vers la place qu'occupait Mirabeau; on semblait l'inviter à se rendre à la tribune, et attendre, pour se former une opinion, qu'il eût éclairé l'assemblée » (Ferrières, *Mémoires*, t. II). Boissy d'Anglas a caractérisé par un trait brillant cette puissante domination du génie: « Il semble, dit-il, qu'avec Mirabeau, la révolution ait perdu sa providence. »

Nous l'avons déjà dit, nul homme peut-être n'a été autant que Mirabeau l'objet de jugements opposés et même contradictoires. Plusieurs biographes n'ont pas craint d'affirmer que le matérialisme fut sa seule croyance: pour soustraire sa mémoire à cette imputation, il doit suffire de citer le passage suivant d'une lettre de lui, adressée à M^{me} de Nebra (Londres, 18 mars 1785): « Dieu! Dieu puissant! Ah! si j'ai nié ta providence, c'était pour ne pas être tenté de te croire complice des méchants! Tu sais si j'étais de bonne foi; ta faible créature n'a pu t'offenser: pourrais-tu t'irriter contre elle et la punir de la faiblesse de son entendement? » Indépendamment des fausses opinions émises sur le caractère et les principes de Mirabeau, une foule de faits controuvés, de détails inexacts, ont été accrédités contre lui, par l'esprit de parti, ou par d'envieuses rivalités. On a été jusqu'à lui contester la légitimité des succès qu'il obtenait à la tribune, et qui, a-t-on osé dire, ap-

---

(*) Le 14 janvier 1791, Mirabeau avait été nommé membre de l'administration du département; et, le 18 suivant, commandant du bataillon de la Chaussée-d'Antin.

(**) Trois députés seulement votèrent contre ce décret. Ils appartenaient au côté droit: c'étaient Montlosier, d'Éprémesnil et de Rochebrune. Seul des membres du côté gauche, Pétion refusa d'assister au convoi de Mirabeau, parce que, disait-il, il avait connaissance d'un plan de conspiration écrit par lui. C'était sans doute le Mémoire au roi, plus haut mentionné. Après le 10 août, on trouva dans l'armoire de fer la preuve des négociations de Mirabeau avec la cour. Manuel (*voy.*), qui s'était enrichi, en 1792, par la publication subreptice des *Lettres du donjon de Vincennes*, demanda à la Convention que la *mémoire de Mirabeau fût mise en état d'arrestation*. Par décret du 27 novembre 1793, rendu sur le rapport de Chénier, son corps fut retiré du Panthéon (*voy.* MARAT). Transféré, le 21 septembre 1794, au cimetière de Sainte-Catherine, faubourg Saint-Marcel, aucun signe extérieur n'indique la place de sa sépulture, et ses restes attendent encore un monument.

partenaient à ses secrétaires, qui étaient réellement ses faiseurs. » Ceux qu'on désigne par là sont, d'un côté, les Génevois Clavière, Duroveray et Étienne Dumont; de l'autre, le jeune de Comps, et Pellenc, ancien membre du barreau d'Aix, ainsi que Frochot de Dijon, membre de l'Assemblée constituante. Ces trois derniers, dont le dévouement à Mirabeau ne connaissait point de bornes, lui furent, en effet, souvent utiles, en l'aidant, par des recherches et des notes, à préparer ses immenses travaux : aussi disait-il de Pellenc et de Frochot, qu'ils montaient avec lui, à la tribune. Par des motifs qui n'étaient pas à beaucoup près aussi désintéressés, les Génevois lui fournirent aussi quelquefois le thème de ses discours sur les questions de finances; mais ce n'était qu'une lettre morte qui recevait la vie de son éloquence passionnée, de ces mouvements impétueux et jamais désordonnés qui animaient ses improvisations, dont il eut seul le secret, et qui ont fait de lui le plus digne émule de Démosthène. L'erreur défigure donc une grande partie des travaux biographiques consacrés à Mirabeau, et entre autres, ceux de Peuchet, de Cadet-Gassicour et d'Étienne Dumont (chez celui-ci [*voy.* son art.], erreur volontaire); avec plus de talent, il y a aussi beaucoup plus de véracité dans les écrits, sur le même sujet, de Chaussard et de MM. Barthe et Mérilhou. La prévention filiale de M^{me} de Staël n'a pas empêché qu'elle ne caractérisât dignement le génie et l'influence de Mirabeau. Dans leurs grandes pages historiques, MM. Bailleul, Thiers, Mignet, Tissot; dans de savantes analyses, La Harpe, et MM. Villemain et Nisard, en ont tracé le portrait d'une manière à la fois ferme et brillante. Mais c'est à MM. Droz et Lucas de Montigny [*] que l'on doit les notions les plus exactes et les plus complètes sur la vie politique et civile, sur les écrits et les travaux de Mirabeau. En peignant le grand orateur, peut-être ce dernier a-t-il trop souvent écouté les conseils d'une indulgence toute filiale; mais l'abondance et l'authenticité des documents sur lesquels il marche appuyé, la bonne foi évidente de ses assertions, commandent toute confiance.

Nous avons mentionné, à leur date de composition, la plupart des ouvrages de Mirabeau; à la partie bibliographique de notre travail, nous ajouterons le titre de quelques écrits d'un intérêt secondaire : *Mémoires et factums dans le procès du comte de Mirabeau*, 1784, 7 vol. in-8°, (très rare); *Lettre sur Cagliostro* et *Lavater*, 1786; *Sur Moses Mendelssohn, sur la réforme politique des Juifs*, etc., 1787, in-8°; *Lettres à un de ses amis en Allemagne* (Mauvillon), *écrites de 1786 à 1790*, in-8°; *Aux Bataves sur le stathoudérat*, 1788; *Conseil à un jeune prince* (Fréd.-Guill. II) *qui sent le besoin de refaire son éducation*, 1788, in-8°; *Lettre à mes commettants*, *Courrier de Provence* (feuille périodique rédigée en société, d'abord publiée sous le titre de *Journal des États-Généraux*), 1789-91, 122 numéros en 8 vol. in-8°; *Théorie de la royauté, d'après Milton*, 1791, in-8°. Depuis la mort de Mirabeau, on a publié : *Travail sur l'éducation publique*, 1791, in-8°, éd. Cabanis; *Collection complète des travaux de Mirabeau à l'Assemblée constituante*, 1792, 5 vol. in-8°, éd. Ét. Méjan; *Lettres à Chamfort, et traduction de la dissertation de Schwab, sur l'universalité de la langue française*, 1797, in-8°.

André-Boniface-Louis Riquetti, vicomte de Mirabeau, frère puîné du précédent, était né au Bignon, le 30 nov. 1754. Son père le fit recevoir, à l'âge d'un an, chevalier de Malte. Doué d'une figure charmante et d'un caractère rempli de gaité, il captiva d'abord l'affection de ce père ombrageux, qu'il s'aliéna ensuite par son penchant à la dissipation. Ses études furent peu suivies; mais la vivacité d'esprit suppléait en lui au défaut d'instruction. Entré au service à l'âge de 18 ans, il se rendit fort utile à l'époque des troubles occasionnés en 1775, à Paris et aux environs, par une disette factice. Son père l'ayant fait passer à Malte, il y renouvela, à peu de chose près, à la suite d'une orgie, la scène scandaleuse

---

(*) *Histoire du règne de Louis XVI*, t. III (appendice, *Mirabeau et l'Assemblée constituante*), par M. Droz. — *Mémoires biographiques, littéraires et politiques de Mirabeau, écrits par lui-même, son père, son oncle et son fils adoptif*, 2^{e} éd., 1841, 8 vol. in-8°.

qui, chez nous, avait coûté la vie à l'infortuné chevalier Labarre. Emprisonné, pour ce fait, pendant près de trois ans, il fut renvoyé en France, au mois d'avril 1778. Alors il s'embarqua pour l'Amérique, et servit avec la plus grande distinction, d'abord sur mer, sous les ordres de Guichen et de Grasse. Devenu aide-major général dans l'armée de terre, il fit preuve d'une bravoure qui allait jusqu'à la témérité, aux combats d'York-town, de Saint-Eustache et de Saint-Christophe. Blessé dangereusement à cette dernière affaire, après sa guérison, il revint en France, porteur des dépêches des généraux, et, sur-le-champ, il fut fait colonel du régiment de Touraine. Rembarqué aussitôt, il combattit de nouveau en Amérique, jusqu'à la conclusion de la paix. Il fut de retour dans sa patrie, le 8 juillet 1782. Excellent militaire, mais avant tout, homme de plaisir, il dut à son amour de la bonne chère un tel embonpoint qu'avant l'âge de 30 ans, il pesait déjà plus de 200 livres.

A la convocation des États-Généraux, élu député par la noblesse de la sénéchaussée de Limoges, le vicomte de Mirabeau, quoique membre de l'ordre républicain de Cincinnatus, se déclara ouvertement le champion de la cause de l'aristocratie et du privilége. Après avoir fait des efforts désespérés pour prévenir la réunion des ordres, dans l'assemblée nationale, il ne cessa de harceler le côté gauche par de violentes interruptions, et par des sarcasmes où l'esprit manquait moins que la convenance. Il les dirigeait de préférence contre son frère qui, bien loin d'abuser de sa supériorité, et d'exercer des représailles, le ménageait toujours et le défendait souvent. Après la séance du 4 février 1790, où le roi annonça qu'il adoptait les bases de la constitution, Mirabeau le jeune brisa son épée dans le couloir, en s'écriant : « Puisque le roi de France ne veut plus être roi, un gentilhomme n'a plus besoin de son épée pour le défendre. » On l'entendit cependant signaler à la tribune l'abus de certaines faveurs de cour, et entre autres, de celles qui valaient à la famille de Noailles plus de 200,000 livr. par an. Dans un duel, pour cause d'opinion, avec le comte de Latour-Maubourg, il en reçut un coup d'épée. A la fin du printemps de 1790, le régiment de Touraine, en garnison à Perpignan, s'insurgea contre ses officiers. Le vicomte y courut, et n'ayant pu parvenir à rétablir l'ordre, il repartit emportant avec lui les cravates des drapeaux : poursuivi et atteint à Castelnaudary, il fut mis en prison. A cette nouvelle, le comte de Mirabeau, invoquant, devant l'assemblée, le principe de l'inviolabilité des députés, demanda que son frère fût admis à expliquer sa conduite à la tribune et non à la barre. Le vicomte comparut le 27 juin, et, cette fois, il parla avec mesure et dignité. Deux mois après, pendant que l'assemblée portait contre lui un décret d'accusation, il sortit de France. Au-delà du Rhin, il leva cette fameuse légion de Mirabeau, si connue sous le nom de *hussards de la Mort*, et fit, en 1792, une guerre d'escarmouches, aussi sanglante qu'inutile. La formation et l'entretien de ce corps, qui s'éleva jusqu'à 3,000 hommes, occasionnèrent à son chef des dépenses et des fatigues infinies : aussi, le 15 septembre 1792, étant à Fribourg en Brisgau, il succomba à une attaque d'apoplexie. Son obésité, devenue telle qu'il en avait reçu le sobriquet de *Mirabeau-Tonneau*, rend ce genre de mort très vraisemblable. Plusieurs personnes ont cependant prétendu que la sienne avait été le résultat d'un duel. Inhumé à Sasbach, à l'endroit même où fut frappé Turenne, il y reçut les honneurs funèbres dus à son rang.

Le vicomte de Mirabeau avait défini lui-même, de la manière la plus heureuse, son esprit et sa moralité, en disant : « Dans toute autre famille, je passerais pour un mauvais sujet, et pour un homme d'esprit ; dans la mienne, on me tient pour un sot et pour un homme rangé. » On a de lui deux pamphlets satiriques fort piquants, *La Lanterne magique*, 1789 ; *Voyage national de Mirabeau cadet*, 1790, in-8° ; et plusieurs articles dans *les Actes des Apôtres*. P. A. V.

MIRABELLE, *voy*. Prunier.

MIRACLES, mot emprunté du latin et dérivé de *mirari*, admirer, s'étonner. En effet, on appelle miracles des événements qui excitent l'étonnement de ceux qui les voient, parce qu'ils ne peuvent les expliquer à l'aide des lois connues de la nature et par le cours ordinaire des choses. Il existe donc un rapport direct entre les miracles et notre intelligence, pour laquelle ils sont des effets sans cause appréciable, inexplicables par conséquent, et paraissant contredire toutes les notions qu'elle possédait jusqu'alors sur les forces de la nature et leurs manifestations. De là résulte que ce qui a pu être miraculeux pour une époque d'ignorance ne l'est plus pour un âge plus avancé en culture, et que ce qui nous parait encore tel à nous-mêmes n'aura peut-être plus rien d'extraordinaire pour des générations futures. Le récit des miracles qui ont eu lieu anciennement doit être accueilli avec d'autant plus de défiance, que nous ignorons avec quels yeux ils ont été considérés par les témoins immédiats des faits, ou par ceux qui nous les ont racontés les premiers. Certains miracles proclamés de nos jours peuvent à cet égard nous servir d'avertissement et de mesure. Mais il y aurait encore plus de présomption que d'impiété à nier la possibilité des miracles en général, la possibilité de l'intervention d'un agent placé en dehors du mécanisme admirable de la nature et doué de la puissance d'en modifier ou d'en suspendre le mouvement ordinaire, que cet agent soit Dieu lui-même ou un être doué par lui de facultés exceptionnelles. L'insuffisance de la raison humaine n'a pas besoin d'être démontrée : tout au plus celle-ci peut-elle refuser d'admettre comme vrai ce qui est contraire à ses lois; mais ses lois se rapportent-elles à tous les cas possibles, et peuvent-elles s'appliquer aussi aux choses dont la raison n'avait eu aucune notion jusque-là? Les miracles sont donc possibles, et en outre toutes les églises chrétiennes les admettent comme un article de foi basé sur l'Écriture-Sainte. Dans l'Ancien-Testament, il en est rapporté un grand nombre, et dans le Nouveau ceux de Jésus-Christ (*voy.*), qui avaient particulièrement pour but de frapper l'attention de ses contemporains, d'éveiller leur intérêt et de les amener à croire en lui et à sa mission divine, sont intimement liés à la dogmatique chrétienne qui ne peut se soutenir sans la croyance aux miracles. On s'est efforcé de leur trouver une explication naturelle; mais en admettant même qu'on y ait réussi relativement à quelques-uns, il faut reconnaître qu'on a échoué, dans cette tentative souvent renouvelée, à l'égard du plus grand nombre. Au reste, tout en proclamant la possibilité des miracles, on doit dire que cette dénomination est toujours relative à l'intelligence humaine : en disant *c'est miraculeux!* l'homme sous-entend toujours *quant à moi!* Absolument parlant, il n'y a peut-être pas de choses surnaturelles; celles qui nous paraissent telles ne le sont pas en elles-mêmes. S. Augustin déjà a remarqué qu'en opérant des miracles, Dieu ne violait point les lois de la nature; ce qui est extraordinaire est surnaturel pour nous, mais non pas pour Dieu, qui a fait la nature. Après ce Père, Luther n'a pas hésité à dire que les miracles qui se font tous les jours dans le monde sont beaucoup plus grands que ceux qui ont été opérés par le Christ pendant son séjour sur la terre. Dieu lui avait laissé, en quelque sorte, à accomplir quelques actes extraordinaires, afin qu'en excitant l'étonnement des hommes, il leur apprît à reconnaître les miracles qui ont lieu chaque jour dans l'univers. On peut d'ailleurs ajouter que l'homme supérieur et animé d'un enthousiasme divin exerce sur la nature un pouvoir beaucoup plus étendu que ses semblables en général; il en connaît, il en comprend mieux les forces, et il sait mieux les faire servir à son but. J. H. S.

MIRAGE. On nomme ainsi un phénomène trompeur qui, par une illusion d'optique, fait voir, dans les contrées chaudes de la terre, un lac, des paysages au milieu d'un désert (*voy.*) aride, ou des terres hospitalières au milieu de l'immensité des mers. Au centre d'une grande nappe d'eau, on croit voir flotter des ilots de verdure; des rocs, des collines, des villes apparaissent renversés comme ils se réfléchiraient dans un miroir. Ce phénomène a depuis longtemps frappé l'imagination, et la fable de la fée Morgane (*voy.*), la *fata Morgana* des Italiens et des Siciliens, doit très probablement son origine à une semblable illusion.

Lorsqu'un vaisseau est en mer, il arrive souvent que des observateurs placés à une certaine distance le voient en double : tantôt l'image produite par le mirage est située au-dessus du vaisseau et paraît renversée ; tantôt on voit cette image représentée sur la mer comme si le vaisseau était suivi d'un autre navire marchant comme lui.

C'est surtout pendant l'expédition française dans les sables brûlants de l'Égypte que le mirage est devenu célèbre. Harassés de fatigues et mourant de soif, nos soldats voyaient avec joie les palmiers, les maisons, se peindre à l'envi au milieu d'une immense nappe d'eau, et ils espéraient bientôt trouver un terme à leur souffrance ; triste déception : à mesure qu'ils avançaient, le lac fuyait devant eux, et les plaines arides s'étendaient sans cesse sous leurs pas. Monge (*voy.*) partagea un instant l'illusion commune ; mais il s'aperçut bientôt que c'était un effet d'optique dont la science devait trouver la théorie. Si Huddart découvrit, en 1797, la cause qui produit le mirage, il n'en expliqua point d'une manière satisfaisante les apparences diverses. Monge, le premier, en établit la théorie complète dans un mémoire lu à l'Institut d'Égypte. Vers le même temps, Wolleston, en Angleterre, fut conduit à des résultats semblables, et indiqua des moyens fort simples de reproduire ce phénomène artificiellement. Enfin, M. Biot, dans un Mémoire imprimé dans le recueil de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut de France, a épuisé toutes les ressources de l'analyse pour mettre en évidence les détails physiques et les conséquences théoriques de cette importante question d'optique.

Voici ce que la science nous enseigne. Lorsque le sol est fortement échauffé par le soleil et que le temps est calme, la terre émet du calorique par voie de rayonnement. L'air se dilate, mais d'une manière qui n'est pas uniforme ; cette dilatation est plus forte dans les couches immédiatement voisines de la terre ; elle l'est moins à mesure que les couches s'en éloignent ; et il en résulte, comme on le voit, des densités toutes différentes. Or, les rayons lumineux partis des objets situés au-dessus de l'horizon pour arriver au sol, en traversant ces couches de différentes densités, sont chaque fois réfractés, et finissent par se présenter très obliquement pour entrer dans une nouvelle couche, où, ne pouvant pénétrer, ils sont réfléchis. Ainsi, tous les effets de mirage peuvent se rapporter à un changement de réfraction en réflexion : ce qui arrive toutes les fois qu'un rayon rencontre très obliquement la surface d'un milieu moins réfringent que celui dans lequel il se meut. Alors, si on suppose un observateur placé de manière qu'il reçoive en même temps et les rayons lumineux qui partent des objets pour arriver directement à lui, et ceux qui, partant des mêmes objets pour arriver au sol, sont réfléchis, cet observateur verra et les objets eux-mêmes et leurs images renversées au-dessous d'eux. Néanmoins, le spectateur voit souvent les images réfléchies sans apercevoir les objets eux-mêmes qu'une foule de circonstances peuvent contribuer à lui cacher. Mais si cet observateur est placé au milieu d'une plaine extrêmement plane et étendue (d'un désert par exemple), et qu'en même temps les rayons venant de la portion du ciel qui touche à l'horizon se présentent aux couches d'air dilatées dans une direction tellement oblique à la surface que ces rayons soient réfléchis, alors l'observateur verra sur le sol l'image du ciel, et c'est cette image qui a pour lui l'aspect parfait d'une nappe d'eau limpide.

Lorsque des montagnes élevées ferment l'horizon, elles empêchent l'effet de se produire, en ne laissant passer que des rayons dont l'incidence est telle qu'ils ne sauraient être réfléchis. Cependant, le mirage se montre encore quelquefois : les objets un peu élevés paraissent doubles ; mais leur image n'est plus entourée d'eau, et le corps fantastique se trouve comme suspendu en l'air. C'est sans doute à des effets semblables qu'on peut attribuer certaines apparitions miraculeuses, comme le spectre du Brocken, les croix célestes, etc. Quant au mirage qui a lieu à la surface de la mer, il paraît être moins le résultat d'une différence de température dans les couches d'air superposées, que celui d'un affaiblissement de densité produit par le mélange de la vapeur dans la portion d'atmosphère en contact avec la surface de la mer. L. L.

MIRANDA (SAA DE), *voy.* ESPAGNOLES (*langue et littérature*), T. X, p. 33.

MIRANDA (don FRANÇOIS), général américain, d'origine espagnole, premier fondateur et martyr de la liberté dans les provinces de l'Amérique du Sud. Né à Caracas, il y arbora, en 1810, l'étendard de la liberté; mais il finit par succomber. S'étant rendu par capitulation, le 26 août 1812, il fut transféré en Espagne, où il mourut dans un des plus horribles cachots de l'inquisition, près de Cadix, vers 1816. *Voy.* COLOMBIE. X.

MIRANDOLA (DUCHÉ DE), *voy.* MODÈNE.

MIRANDOLE, *voy.* PIC DE LA MIRANDOLE.

MIRIAM, variante du nom de Marie que les LXX interprètes lui ont substitué. Miriam était cette sœur de Moïse (*voy.*) qui vint se présenter devant la fille de Pharaon lorsque l'enfant nouveau-né fut retiré des eaux du Nil où une loi cruelle l'avait fait exposer. X.

MIRKHOND (HAMAM-EDDYN MIRKHAWEND MOHAMMED IBN-KHAWEND-CHAH, vulgairement appelé), célèbre historien persan, né vers l'an 1433 de notre ère, et mort, en juillet 1498, dans un monastère à Hérat, où son protecteur, Ali-Chir, visir du sulthan Aboul-Ghazy-Houcein-Bahadour, lui avait donné un logement. Son histoire, *Rouzat al sofa fi sirat al anbia wal molouk wal kolofa* (le Jardin de pureté, contenant l'histoire des prophètes, des rois et des khalifes), est divisée en 7 parties avec préface, introduction et appendice. Dans la 1re partie, on trouve l'histoire de la création du monde, des patriarches, des prophètes, des rois perses jusqu'à l'islamisme, et des anciens philosophes; dans la 2^{e}, la vie de Mahomet et des 4 premiers khalifes; dans la 3^{e}, la vie des douze imams et des khalifes omméïades et abassides; dans la 4^{e}, l'histoire des dynasties qui ont régné en diverses contrées de l'Asie, du temps des Abassides; dans la 5^{e}, l'introduction à l'histoire des Tatars et des Mongols avec celle de Tchinghiz-Khan et de ses successeurs dans la Tatarie et la Perse, des Ilkhanides et des Sarbédariens; dans la 6^{e}, l'histoire de Tamerlan, de son fils Chah-Rokh et de leurs descendants jusqu'à la mort d'Abou-Saïd. Mirkhond mourut vraisemblablement après avoir composé cette 6^{e} partie de son ouvrage; il paraît que la 7^{e} y fut ajoutée, d'après ses notes, peut-être par son fils, Khondemir, qui donna un abrégé du tout. Cette 7^{e} partie est consacrée au règne du sulthan Houcein-Bahadour, sous lequel l'auteur vivait. On y trouve des détails postérieurs à la mort de Mirkhond. Enfin l'introduction traite de l'utilité de l'histoire; et l'appendice contient des mélanges d'histoire, de géographie et d'histoire naturelle, etc.; la relation de l'ambassade envoyée en Chine par Chah-Rokh l'an 1417; l'histoire de la ville de Hérat et l'éloge de l'émir Ali-Chir. Plusieurs morceaux de l'ouvrage de Mirkhond ont été traduits en français et en latin. Les bibliothèques de Paris en possèdent plusieurs exemplaires, mais tous incomplets. X.

MIRMIDONS, *voy.* MYRMIDONS.

MIROIR, MIROITERIE. Un miroir est un corps poli capable de réfléchir les rayons de lumière (*voy.* ce mot et CATOPTRIQUE). Parmi les corps solides, il ne se trouve que quelques métaux simples et quelques amalgames de métaux qui soient susceptibles de prendre un poli assez parfait. Les glaces à miroir ne font pas exception; car c'est proprement l'amalgame de mercure et d'étain (*voy.* ÉTAMAGE) dont la surface postérieure est revêtue qui produit l'effet du miroir. Les miroirs de glace (*voy.* GLACES) rendent les miroirs métalliques inutiles pour l'usage ordinaire; mais ils ne peuvent être employés pour les expériences exactes d'optique parce qu'il se fait une double réflexion aux deux surfaces du verre, et aussi parce que la lumière qui parvient à la surface postérieure subit elle-même une double réfraction dans la glace. Ces inconvénients sont d'autant plus fâcheux qu'il est difficile de préparer une bonne composition pour les miroirs métalliques, qui se ternissent d'ailleurs bien vite à l'air. Comme le platine (*voy.*) est un des métaux le moins oxydables, c'est avec ce métal, allié au cuivre, qu'on fait les meilleurs miroirs dont on se sert dans les instruments d'optique.

On a tenté plusieurs fois en vain depuis Descartes de polir des miroirs de courbures elliptique, parabolique, etc. ; mais indépendamment des obstacles presque insurmontables que présente leur fabrication, il est démontré par la théorie que, relativement à leurs effets, ils ne vaudraient pas mieux, s'ils n'étaient inférieurs, aux miroirs sphériques, dénomination sous laquelle on comprend tous ceux qui sont des portions de sphères polies à l'extérieur ou à l'intérieur. Les miroirs coniques et cylindriques ne servent absolument que pour les jeux d'optique. Les seuls miroirs intéressants sont donc les miroirs plans et les miroirs sphériques.

L'œil qui regarde une glace voit les images des corps placés devant sous différents angles, et il les voit au-delà de la glace, dans la direction et la distance que chacun occupe, parce qu'en effet, quel que soit le point du miroir sur lequel porte la vue, elle s'étend toujours, par le rayon réfléchi, jusqu'au point où est situé l'objet. Seulement on voit à droite ce qui est à gauche, et à gauche ce qui est à droite ; l'œil étant à angle droit sur la glace, il se voit seul en face.

Placé sous un certain angle, le miroir plan peut recevoir une image déjà réfléchie par un autre miroir et la renvoyer à un troisième, comme dans le *caléidoscope* (*voy.*). Incliné de 45° par rapport à un objet vertical, un miroir plan en produit une image horizontale qui permet d'apercevoir l'objet d'un point d'où il serait impossible de le voir directement. On a mis cette propriété à profit pour la construction de la *chambre noire* (*voy.*) et aussi de l'instrument nommé *optique*, ainsi que pour procurer à l'organiste, dans les églises, le moyen de suivre les cérémonies qui se font au chœur, auquel il tourne le dos. On en met quelquefois aux croisées des appartements pour voir commodément ce qui se passe dans la rue.

Les miroirs courbes peuvent être considérés comme étant la réunion d'un nombre infini de plans ou de *facettes* sur chacun desquels les rayons forment des angles de réflexion égaux aux angles d'incidence, et dont la position relative produit ou le rapprochement ou l'écartement de ces rayons.

Les effets des miroirs sphériques diffèrent suivant que leur surface réfléchissante est tournée vers le centre de la sphère dont ils sont des segments, ou du côté opposé. Dans le premier cas, ils sont dits *convergents*, parce qu'ils concentrent les rayons lumineux à leur foyer ; dans le second, ils sont *divergents*, parce qu'ils les éparpillent. Mais la surface où se produit la réflexion n'est pas la même, comme on sait, sur les miroirs métalliques et sur ceux de glace : sur les premiers, c'est la surface antérieure qui est polie ; dans les seconds, c'est à la surface postérieure que les rayons se réfléchissent ; il s'ensuit que les miroirs de convergence métalliques sont concaves, c'est-à-dire que c'est leur surface *intérieure*, tournée vers le centre, qui doit être polie ; et que les miroirs de glace, pour être convergents, doivent être convexes, c'est-à-dire avoir leurs bords plus minces que le milieu, pour que leur surface postérieure et convexe soit étamée. De même aussi tandis que le miroir métallique est divergent lorsque sa surface polie est convexe ou *extérieure*, opposée au centre de la sphère dont le miroir fait partie, le miroir de glace est divergent lorsqu'il est concave, c'est-à-dire lorsque les bords sont plus épais que le milieu. Mais comme les miroirs métalliques servent particulièrement aux expériences d'optique, que d'ailleurs c'est l'amalgame métallique qui produit la réflexion dans les miroirs de glace, et que cet amalgame, en s'appliquant à la surface polie du verre, prend justement une forme contraire à la sienne, on nomme généralement *concaves* les miroirs convergents, et *convexes* les miroirs divergents. Dans les miroirs de glace, la surface antérieure est indifféremment plane, bombée ou creuse, parce qu'elle ne contribue à la réflexion que pour une très petite quantité comparativement à la surface étamée. Le miroir de convergence grossit les objets placés entre le centre de la sphère et la surface réfléchissante ; le miroir de divergence diminue ceux qui sont placés devant lui. C'est sur ces propriétés qu'est fondée la construction des miroirs optiques. Tout le monde connait les miroirs de convergence dont on se sert pour se raser, et ceux de divergence, où l'on voit ses traits multipliés dans une foule de petits segments de sphères.

Si l'on dirige l'axe d'un miroir de convergence vers le soleil, tous les rayons qui viennent frapper sa surface sont rassemblés par la réflexion dans un très petit espace en avant qu'on nomme *foyer*, et la distance entre le miroir et le point où il se trouve est la *distance focale*. Non-seulement il se produit en ce point une lumière éblouissante, mais encore il s'y développe une chaleur excessivement vive. Pour que cet effet soit aussi fort qu'il est possible, le miroir doit être très grand et sa distance focale plus courte que la largeur de sa surface, ou au moins ne doit-elle pas l'excéder; car plus la distance focale est considérable, en comparaison de la surface du miroir, moins le foyer aura d'action. Le corps exposé à la chaleur du foyer d'un miroir doit être plus petit que cet espace, afin d'être environné de toutes parts par la chaleur qui y est rassemblée. Un miroir concave ainsi disposé se nomme *miroir ardent*.

Les grands miroirs ardents sont faits d'alliages métalliques, de cuivre jaune ou argenté. Quand le poli répond à leur étendue, ces instruments produisent des effets surprenants. C'est par ce moyen qu'Archimède (*voy.*) brûlait, dit-on, la flotte des Romains. Buffon avait fait construire un miroir formé d'un grand nombre de pièces, qui enflammait à une grande distance du bois et d'autres objets, quand on l'exposait directement à l'action des rayons solaires.

Lorsqu'on place une flamme dans le foyer d'un miroir convergent, toute la lumière qui va frapper le miroir est réfléchie presque parallèlement à l'axe. Et comme la lumière parallèle conserve toujours une égale force, excepté lorsqu'elle est affaiblie par l'absorption que lui fait éprouver le milieu dans lequel elle passe, on peut propager ainsi une vive lumière à une distance considérable : on nomme miroir *collecteur*, celui qui est préparé pour cet effet. L'application de cette propriété est faite journellement dans les appareils d'éclairage, pour les *réflecteurs*, et surtout dans les phares (*voy.*).

Si dans une chambre obscure, on place une bougie allumée devant un miroir convergent, la flamme étant en-deçà du foyer, près du miroir, on en voit une image verticale et grossie qui paraît un peu plus loin, derrière le miroir, que la flamme elle-même ne l'est au-devant : à mesure qu'on approche la lumière du foyer, l'image grandit et s'éloigne. La flamme étant arrivée au foyer, son image ne se trouve nulle part, mais on aperçoit seulement un reflet dû à la dispersion de la lumière en rayons parallèles. Lorsqu'on place la lumière au-delà du foyer, on n'aperçoit pas non plus son image dans le miroir; mais à une certaine distance, il s'en peint une image grossie et renversée sur un mur blanc, en face du miroir : si l'on éloigne la lumière encore davantage, l'image est plus proche et plus petite. Lorsque la distance de la flamme devient double de la distance focale, l'image coïncide avec elle, parce qu'elle est alors au centre de courbure du miroir; si on la recule encore, l'image qui est alors plus petite que la flamme, se rapproche du foyer et finirait par tomber précisément dans le foyer si l'on pouvait éloigner indéfiniment la lumière : ce qui arrive effectivement pour le soleil dans le miroir ardent.

Comme il ne se produit aucune dispersion de couleur par la réflexion des miroirs de métal, et que même l'aberration de sphéricité est alors extrêmement faible, on en a profité pour obtenir un grossissement plus fort dans les télescopes (*voy.*); mais par ce moyen la lumière s'affaiblit. On emploie aussi le miroir de convergence pour diriger une plus grande lumière, réunie à son foyer, vers l'objet exposé au microscope (*voy.* ce mot).

Les phénomènes que présente un miroir divergent lorsqu'un objet y répand sa lumière sont beaucoup plus simples. Quelque part que soit placé l'objet devant le miroir, on en aperçoit toujours une image réduite, et située verticalement derrière le miroir. Lorsqu'on dirige l'axe d'un pareil miroir vers le soleil, au lieu de rassembler sa lumière, il la disperse. Mais on peut prouver, et par l'expérience et par le calcul, que la petite image du soleil qui produit cette dispersion de lumière est placée à égale distance, entre le centre optique et le centre géométrique, par conséquent derrière le miroir. A cause de cela, on nomme cette place le *foyer négatif* du miroir, et sa distance au-delà du miroir la *distance focale négative*.

Les premiers miroirs artificiels furent faits de métal. Cicéron en attribue l'invention au premier Esculape. Une preuve de leur antiquité c'est le passage de l'*Exode* (XXXVIII, 8) où il est dit qu'on fondit les miroirs des femmes qui servaient à l'entrée du tabernacle et qu'on en fit un bassin d'airain avec sa base. Il paraît que l'airain seul entra d'abord dans leur composition. On employa ensuite l'étain et le fer bruni. Ceux qui se fabriquaient à Brindes (Brundusium), en Italie, et qui avaient une certaine réputation, étaient mêlés d'airain et d'étain; mais on donna plus tard la préférence à ceux d'argent, inventés, selon Pline, par un Praxitèle, contemporain du grand Pompée et autre que le célèbre sculpteur. Ils devinrent très communs; le luxe ne négligea pas de les embellir; sous Néron, on y prodigua l'or, l'argent, les pierreries; Sénèque dit qu'on en voyait dont la valeur surpassait la dot que le sénat avait assignée, sur les deniers publics, à la fille de Cn. Scipion. On ornait de miroirs les murs des appartements; ils avaient sans doute la forme ronde ou ovale, car Vitruve dit que les murs des chambres étaient ornés de miroirs et d'abaques, qui faisaient un mélange alternatif de figures rondes et de figures carrées. On ignore le temps où les anciens commencèrent à employer le verre dans la fabrication des miroirs; mais on croit seulement que ce fut des verreries de Sidon que sortirent les premiers. Les anciens avaient encore une autre sorte de miroir; ils étaient d'un verre que Pline nomme *vitrum obsidianum*, du nom d'Obsidius qui l'avait découvert en Éthiopie; mais on ne peut lui donner qu'improprement le nom de verre. C'était une matière noire comme le jais, qui, polie, ne rendait que des images fort imparfaites. La pierre *spéculaire* était une espèce de pierre blanche et diaphane, qui se coupait par feuille, et dont on faisait ainsi des vitres (*voy.* Gypse, T. XIII, p. 350), mais rien ne prouve qu'elle ait été employée pour faire des miroirs.

Le *miroitier* est celui qui fait, monte et vend des miroirs. Lorsque les glaces (*voy.*) sont étamées, on les entoure d'un cadre plus ou moins riche, pour servir à l'ornement des appartements. On les pose généralement dans des feuillures qui leur sont destinées, puis on les cale tout autour avec de petits morceaux de bois ou de papier; on applique ensuite des bandes de flanelle; on met dessus une petite planchette, et l'on fixe le tout avec des pointes de fer. Les glaces de cheminée se plaçaient autrefois dans des *parquets*, grandes planches fixées contre les murs, qui étaient traversées de différentes bandes de bois, garnies de flanelle. Lorsque la glace était posée sur le parquet, on ajustait le cadre, qui était le plus souvent composé d'un certain nombre de baguettes en bois doré, avec des vis à têtes également dorées. On donne le nom de *trumeaux* aux glaces plus hautes que larges qui se mettent ordinairement entre les croisées, emplacement qui porte ce nom dans l'architecture. L. L.

MIRTILE, *voy.* Myrtille.

MIRZA, *voy.* Émir et Mourza.

MISAINE (mat de), *voy.* Mat. En anglais, le mot *mizzen* indique le mât de l'arrière (d'artimon), tandis qu'en français le mât de misaine est le mât de devant.

MISANTHROPIE (de μισάνθρωπος, formé de μισέω, je hais, et ἄνθρωπος, homme), sombre et fâcheuse disposition de l'âme, qui nous rend injuste envers nos semblables, en nous faisant prendre l'espèce humaine entière en aversion. Trois causes principales engendrent la misanthropie : de grandes infortunes, surtout non méritées, blessures du cœur qui nous irritent contre la société où nous les avons reçues; une vertu très sévère, et peu disposée à excuser les travers et à pardonner aux vices, comme celle du célèbre duc de Montausier; enfin un orgueil excessif, produisant à la fois l'irritation contre les forts, et le mépris pour les faibles, tel que celui du fameux Timon, dit *le Misanthrope*. Il faut plaindre les premiers, estimer les seconds, et prendre une juste revanche contre les derniers, dont on a dit avec raison :

> Quand tout le monde nous déplait,
> Nous déplaisons à tout le monde.

La misanthropie de J.-J. Rousseau était un produit composé de la première et de la dernière de ces causes. Toutefois, elle admettait une modification qui lui enlevait une partie de son injustice : « L'homme est bon, disait-il, les hommes sont méchants ! »

Le grand peintre de caractères prouva son tact exquis, en choisissant, pour mettre *le Misanthrope* sur la scène, celui de la seconde espèce, pour lequel il pouvait exciter de l'intérêt, tout en signalant ses ridicules. Que n'avons-nous aujourd'hui un autre Molière pour stigmatiser ces misanthropes de 20 ans, dégoûtés de la vie avant d'avoir vécu, se déclarant fièrement *incompris* par un siècle qui n'a pas encore eu le temps de s'apercevoir de leur existence, et proclamant leur orgueilleuse haine contre la société avant de la connaitre! M. O.

MISCHNA, *voy.* Talmud.

MISÈNE (cap), dans la Campanie, au nord du golfe de Naples. Baïa et Cumes étaient à peu de distance de ce cap célèbre chez les anciens par les *villa* dont ses environs étaient couverts. X.

MISÈRE, *voy.* Paupérisme.

MISERERE, mot latin qui signifie *aie pitié !* et par lequel commencent plusieurs psaumes ; mais on s'en sert surtout pour désigner le L^e, qui est le 4^e des psaumes pénitentiaux. On croit que David l'a composé lorsque Nathan lui eut reproché le crime qu'il avait commis avec Bethsabé. Au commencement du XVII^e siècle, Allegri fit un chant célèbre sur ce psaume.

Pour les coliques de *miserere*, *voy.* Iléus. L. L.

MISNIE ou Missnie, en allemand *Meissen*, ancienne marche ou margraviat de l'empire d'Allemagne, située sur l'Elbe, et à laquelle correspond en partie un des 5 cercles du royaume de Saxe (*voy.*) qui porte le même nom, et se trouve compris entre le Brandebourg, la Lusace, la Bohème, et les cercles de l'Erzgebirg et de Leipzig. Le cercle de Misnie renferme la capitale Dresde (*voy.*), et, dans les montagnes qui le bordent au sud, on visite la contrée pittoresque, si connue sous le nom de *Suisse saxonne*. On y remarque aussi l'ancienne ville de Meissen, sur la rive gauche de l'Elbe, le berceau du margraviat, renommée pour sa belle cathédrale, renfermant les tombeaux d'un grand nombre de princes saxons, et pour sa grande manufacture de porcelaine (*voy.*), qui, fondée en 1710, est la plus ancienne de l'Europe, et d'où est sortie cette porcelaine de Saxe encore aujourd'hui si recherchée.

Des peuples slaves, les Sorbes (*voy.*), répandus jusque vers la Saale, et les Daleminciens, établis sur les bords de l'Elbe et de la Mulde, occupaient le territoire de la Misnie, lorsque Henri-l'Oiseleur en fit (928) la conquête définitive, et, pour retenir les vaincus dans la soumission, construisit la ville et la forteresse de Meissen, en y établissant des margraves chargés de garder le pays et d'en garantir les frontières contre toute invasion. L'empereur Othon-le-Grand, en 965, y fonda un évêché qui subsista jusqu'en 1587. L'investiture de la dignité de margrave resta longtemps soumise au choix des empereurs : ce n'est qu'en 1127 que Conrad-le-Grand, comte de Wettin, parvint, avec le consentement de l'empereur Lothaire, à la rendre héréditaire dans sa maison.

Nous consacrerons un petit article à cette maison de Wettin, et nous en parlerons aussi au mot Saxe. Disons cependant que, depuis sa réunion à la Thuringe, la marche de Misnie proprement dite fut, en 1410, partagée, à l'exception de la ville qui devait leur appartenir en commun, entre 3 princes, dont le premier, Frédéric-le-Belliqueux, acquit en 1422, pour la maison de Wettin, la dignité électorale de Saxe, à la mort d'Albert III, dernier électeur de la branche ascanienne (*voy.*) de Wittenberg. C'est ainsi que le nom de Saxe se transporta insensiblement aux états des margraves de Misnie. Ch. V.

MISSEL (du latin *missale*, venu de *missa*, la messe), livre qui contient les prières, le canon et les cérémonies de la messe (*voy.* ce mot et Liturgie, Rite, etc.). On conserve dans les bibliothèques un grand nombre de missels manuscrits ayant appartenu à des personnages historiques, et qui sont ornés d'admirables arabesques ou de miniatures qu'on a pu attribuer quelquefois à de grands peintres, tels que Hemmling, etc. X.

MISSION, Missionnaire. Le mot *mission*, dans son acception la plus générale, s'applique à toute charge, à tout pouvoir donné à quelqu'un d'accomplir une chose dont on lui confie l'exécution. Dans un sens plus restreint, il se dit principalement de ce qui concerne la religion, surtout la prédication de l'Évangile et la discipline ecclésiastique. Il désigne ainsi, non-seulement les fonctions des prêtres, appelés *missionnaires*, qui travaillent à convertir les infidèles ou à ramener les schismatiques et les hérétiques dans le sein de l'Église, mais la maison où ils sont instruits et le pays où ils prêchent. C'est uniquement dans cette acception que nous avons à le considérer ici.

Les missions remontent aux premiers âges du christianisme. Les apôtres (*voy.*) et leurs successeurs immédiats furent eux-mêmes des missionnaires, dont les travaux firent triompher le christianisme dans l'empire romain. Devenu la religion dominante dans toutes les provinces qui obéissaient aux souverains de Constantinople, le christianisme se répandit au-delà des frontières de l'empire. À la fin du VIe et au commencement du VIIe siècle, le moine Augustin convertit les Anglo-Saxons qui avaient envahi la Bretagne, et l'Irlandais Colomban prêcha l'Évangile en Suisse; Boniface[*] fonda l'Église d'Allemagne dans le VIIIe, et dans le IXe, Cyrille et Méthode réunirent à l'Église plusieurs peuples d'origine slavonne, tandis qu'Anschaire (*voy.* tous ces noms) évangélisait le Danemark et la Suède. Au Xe siècle, le christianisme se répandit en Pologne, en Russie, en Norvège, en Islande. Vers la même époque, les sectateurs de Nestorius le portèrent en Tatarie et jusqu'aux confins de la Chine. Dans les siècles suivants, les papes, devenus les maîtres absolus de l'Église, eurent à s'occuper d'intérêts immédiats trop pressants pour songer à la conversion des infidèles; et, à moins que l'on ne veuille regarder les croisades comme des missions armées ou tenir compte de quelques tentatives isolées qui n'eurent aucun succès, on doit reconnaître que l'on fit fort peu pour la propagation du christianisme jusqu'à la découverte de la route des Indes et du Nouveau-Monde. On convertit alors en masse, et par des moyens que le vertueux Las-Casas (*voy.*) aurait répudiés, une grande partie de la population indigène de l'Amérique, de même que l'on convertit en Europe les Lettons, les Prussiens et les Lithuaniens. François-Xavier (*voy.*), *l'apôtre des Indes*, avait déjà cherché à évangéliser la Chine; mais ce fut Matthieu Ricci qui y introduisit le christianisme, vers 1580. Enfin, au commencement du XVIIe siècle, les souverains pontifes sentirent le besoin d'organiser les travaux des missions étrangères, afin de regagner d'un côté ce que la réformation leur avait fait perdre de l'autre, et les Jésuites devinrent leurs principaux auxiliaires. Grégoire XV fonda, dans ce but, à Rome, en 1622, la Congrégation de la Propagande (*de propagandâ fide*), à laquelle Urbain VIII adjoignit, en 1627, un collége où furent admis un grand nombre de jeunes gens de différentes nations, ainsi qu'une imprimerie fournie de caractères de cinquante langues. Le premier établissement de mission, créé en France, fut la société des prêtres des missions (*voy.* Lazaristes), établie en 1632. La Congrégation du Saint-Sacrement fut instituée en 1644, sous Louis XIV, et en 1663, on fonda à Paris le séminaire des Missions étrangères. Le nombre de ces maisons alla rapidement en augmentant; on en compta bientôt plus de 80, toutes rivalisant de zèle et d'ardeur. Néanmoins, les ouvriers manquèrent à la moisson, en sorte que Clément XI se vit obligé, en 1707, d'ordonner aux supérieurs des différents ordres religieux de destiner un certain nombre de leurs moines aux travaux des missions étrangères. Les capucins et les carmes déchaussés se firent remarquer entre tous les autres par leur empressement à obéir. Cependant ce fut la Société de Jésus (*voy.*

(*) *Voir* ses Épîtres, édition de Wurdtwein, Mayence, 1789, in-fol. S.

Jésuites) qui montra le plus de persévérance, et elle obtint les plus brillants résultats. Outre les Indes, la Chine et le Japon, le Brésil, le Paraguay et les autres contrées de l'Amérique méridionale et centrale, les virent successivement travailler à répandre, par toutes sortes de moyens, des doctrines qui, bien souvent, n'avaient guère de chrétien que le nom, mais qui valaient encore mieux que le grossier polythéisme qu'elles supplantaient [*].

Les missions catholiques étaient donc dans un état prospère, lorsque les imprudences de ces mêmes jésuites, à qui elles devaient tant, attirèrent sur elles les plus sanglantes persécutions. En 1615, le christianisme fut proscrit au Japon et extirpé par la persécution la plus terrible dont fasse mention l'histoire de l'Église. En 1688, les missionnaires furent chassés du royaume de Siam, et vers la même époque, des discussions survenues entre les jésuites et les dominicains, au sujet des cérémonies chinoises, exposèrent les nombreux Chinois qui avaient embrassé le christianisme à un sort à peu près aussi funeste que celui des chrétiens du Japon. La persécution fut toutefois moins longue et moins cruelle: aussi, d'après les rapports des missionnaires, y avait-il encore, en 1824, dans le Céleste Empire, 46,287 chrétiens, 26 prêtres chinois et européens, 29 écoles de garçons, 45 écoles de filles et un séminaire qui renfermait 12 étudiants. Selon les mêmes renseignements, le christianisme était dans une situation plus florissante au Tonquin, où, avant la dernière persécution, on comptait 780 églises et 87 monastères. Les missions de l'Inde, au contraire, sont dans un état fort peu satisfaisant. On ignore si les missionnaires envoyés au Tibet, en 1822, ont obtenu les succès qu'ils pouvaient se promettre; mais fissent-ils des progrès aussi réels que ceux des missionnaires de l'Abyssinie, ce serait pour l'Église catholique un gain bien faible en proportion des pertes qu'elle éprouve chaque jour autant par la persécution que par l'activité rivale des missions protestantes. *Voir* les *Nouvelles Lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes orientales*, Paris, 1818-20, 5 vol.; *Choix des Lettres édifiantes, écrites des missions étrangères*, Paris, 1824 [*].

La première mission protestante fut celle que Gustave Vasa envoya, en 1559, en Laponie; mais si les Suédois eurent l'honneur de donner le signal, ce sont les Anglais qui, de toutes les nations réformées, ont déployé le plus d'activité et de zèle. Parmi les riches et nombreuses sociétés des missions qu'ils ont fondées en moins de deux siècles, nous ne pouvons citer que les principales. La Société pour la propagation de l'Évangile dans la Nouvelle-Angleterre et les pays voisins, est la première en date; elle remonte à l'an 1649. La Société pour la propagation de la connaissance du christianisme, instituée en 1698 et à laquelle ont été réunies la Société pour la propagation de l'Évangile dans les pays étrangers, établie en 1701, et la Société écossaise pour la propagation du christianisme, créée en 1709, s'attache principalement à combattre les brahmanes sur le terrain de la science. La Société méthodiste des missions, fondée en 1786, poursuit un but plus pratique et envoie ses missionnaires dans les Indes orientales et occidentales, dans les îles de la Sonde et du Grand-Océan, dans l'Afrique occidentale et méridionale, et même en Palestine. La Société des missions anabaptistes, dont l'origine remonte à l'année 1792, a un cercle d'activité plus restreint : elle se borne à travailler à la conversion des habitants des Indes orientales et occidentales. La grande Société des missions de Londres, instituée en 1794, entretient plus de 70 missions dans les îles de la mer du Sud, en Chine, à Malacca, où, depuis 1808, s'est établie une mission anglo-

---

(*) On sait que la science a dû de vives lumières aux travaux des missionnaires, surtout en ce qui concerne la Chine. Nous renvoyons à ce qui a été dit là-dessus T. V, p. 732, et à l'art. AMIOT, etc. Des services non moins distingués sont rendus à la science par la mission gréco-russe à Peking dont le P. Hyacinthe Bitchourine a eu la direction pendant l'une des périodes décennales. S.

(*) Les *Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères* par quelques missionnaires de la compagnie de Jésus, avaient paru à Paris, de 1717 à 1774, 34 vol. in-12. S.

chinoise, et depuis 1818, un collége anglo-chinois; dans les îles de la mer des Indes, dans l'Afrique méridionale, dans l'Amérique du nord, à Corfou et à Malte. La Société des missions d'Édimbourg, fondée en 1796, n'étend sa sphère d'action que sur les contrées voisines de la mer Noire et de la mer Caspienne, dans le Levant et les Antilles. Enfin, la Société des missions de l'Église d'Angleterre, instituée en 1799, consacre ses abondantes ressources à l'entretien des nombreuses stations qu'elle a créées dans l'Asie orientale et méridionale, dans la Nouvelle-Hollande, dans la Nouvelle-Zélande et sur les côtes de l'Afrique occidentale, surtout à Sierra-Léone.

Les Danois suivirent l'exemple des Suédois et des Anglais. Dès 1704, Frédéric IV créa le Collége royal des missions danoises, qui poursuit encore aujourd'hui ses efforts à Tranquebar et sur la côte de Coromandel, où il avait fondé onze missions, cédées depuis peu à la Société pour la propagation des connaissances chrétiennes. Les travaux du missionnaire norvégien que ce collége fit partir, en 1721, pour le Grœnland, n'obtinrent aucun résultat durable. Il était réservé aux frères Moraves (*voy.*) de porter le christianisme et la civilisation dans ce pays reculé. En 1732, ils y envoyèrent des missionnaires, qui rencontrèrent aussi d'immenses difficultés, mais qui surent les vaincre en partie. Les stations qu'ils y ont créées sont aujourd'hui dans un état assez florissant, de même que celles qu'ils ont établies au Labrador, depuis 1771, dans l'Amérique du Nord, dans plusieurs des Antilles, dans la Guyane, où ils travaillent surtout à convertir les noirs, et dans l'Afrique méridionale. A la fin de 1838, ils en possédaient 51, avec 237 missionnaires.

Malgré sa ferveur religieuse et les facilités que lui offraient ses vastes possessions transatlantiques, la Hollande ne possède qu'une seule Société des missions, qui envoie un petit nombre de missionnaires dans les iles de la mer des Indes.

Les États-Unis ont montré beaucoup plus d'activité et de zèle. Cinq sociétés de missions s'y sont formées à peu d'années d'intervalle, et toutes cinq ont des ressources assez abondantes pour rivaliser avec les sociétés anglaises. Fondée en 1810, la Société des missions américaines, dont le siége est à Boston, envoie des missionnaires dans le Levant, la Syrie, la Palestine, à Ceylan et aux îles Sandwich. La Société des missions des anabaptistes américains, créée en 1814, s'occupe principalement de la conversion des habitants de l'Inde, en-deçà du Gange. En 1817, s'établit la Société des missions unies de New-York; en 1819, la Société des missions des méthodistes; et, en 1820, la Société des missions de l'Église épiscopale de l'Amérique du Nord. L'Allemagne et la Suisse ont contribué jusqu'ici à l'œuvre des missions protestantes principalement par la formation de nombreux sujets qui sont employés pour la plupart dans les stations des sociétés anglaises. Les séminaires de Berlin et de Bâle, fondés le premier en 1800 et le second en 1816, se distinguent surtout à cet égard.

Les protestants de France ont aussi fondé à Paris, sous la Restauration, une Société de missions qui a déjà produit d'heureux résultats, malgré la modicité de ses ressources.

Outre les missions établies en pays étrangers, il y en a d'autres dont l'action ne s'étend guère au-delà des limites de l'état où elles se sont formées. Telles sont les Sociétés de Londres, de Saint-Pétersbourg, de Berlin et d'autres villes d'Allemagne pour la conversion des juifs. Telles sont aussi, en France, les congrégations de missions, dont l'origine date de 1816, et qui, destinées à rallumer dans les cœurs la foi catholique, ont souvent opposé leur culte nomade et leurs croix élevées dans les places publiques aux autels régulièrement établis, divisant les populations et réchauffant le fanatisme. On sait que cette sorte de missionnaires, favorisés par le gouvernement sous le règne de Charles X, disparurent après la chute de leur protecteur.

Après avoir esquissé rapidement l'histoire des principales sociétés des missions, il nous reste à apprécier les services qu'elles ont rendus, en prenant naturellement pour point de départ le XVII^e

siècle, époque de la fondation de la Congrégation de la propagande.

Dirons-nous avec leurs détracteurs que les résultats obtenus ont été nuls? Non sans doute; mais nous pensons qu'ils n'ont point été ce qu'ils auraient pu être, et il faut l'attribuer moins aux persécutions et au mauvais vouloir de certains gouvernements qu'au manque de vocation d'un grand nombre de missionnaires, au déplorable système que la plupart d'entre eux suivirent, et surtout à la rivalité jalouse des différentes communions chrétiennes. Au lieu de s'entendre pour marcher de concert vers le but qu'ils se proposent, les missionnaires se divisent sur de misérables questions de discipline et de liturgie, et donnent aux peuples, à qui ils prêchent la charité, la modération et l'humilité, le scandaleux spectacle de leurs dissensions. Sans tenir aucun compte des différences si importantes de mœurs et de climats, ils veulent plier violemment leurs prosélytes aux coutumes d'une autre partie du monde, se montrant ainsi plus soucieux de rester fidèles aux rites de leurs églises qu'au véritable esprit de leur religion. Par une imprudence qui a coûté des torrents de sang, ils ont osé attaquer quelquefois jusqu'aux gouvernements, et se sont mêlés à des querelles politiques, tandis qu'ils devaient se borner à prêcher l'Évangile. Oubliant trop souvent qu'ils s'adressent à des intelligences incultes, ils prétendent enseigner le christianisme tel que l'ont fait des siècles de discussions subtiles, et font répéter à leurs prosélytes des symboles pleins de distinctions abstraites qu'ils sont hors d'état de comprendre, au lieu de leur parler simplement du Père de tous les hommes, du Sauveur qu'il leur a envoyé dans sa charité, et des devoirs qui nous sont imposés pour répondre à tant de bienfaits; au lieu d'agir sur eux par l'exemple, et de leur faire sentir les avantages de la civilisation, en leur donnant eux-mêmes des leçons de travail et de vertu. Seuls, peut-être, les missionnaires moraves font une noble exception: aussi ont-ils obtenu plus de succès que tous les autres. Dans quelques-unes des Antilles, en effet, ils ont converti le tiers de la population noire, tandis qu'aux Indes, par exemple, dans des villes où les autres communions entretiennent des missions depuis plus de cent ans, moins de la dixième partie des habitants a embrassé le christianisme. D'un autre côté, cependant, les îles de la Société ont été converties et civilisées; les îles Sandwich ne tarderont vraisemblablement pas à professer la religion chrétienne. Dans l'Afrique méridionale, on trouve des villages entiers de Hottentots qui ont embrassé le christianisme. Les missionnaires méthodistes ont fondé à Ceylan des écoles que fréquentent plus de 5,000 enfants. Les missionnaires anglais et américains des Indes marchent sur leurs traces, et tout fait présager le plus heureux succès. A Sierra-Léone, on s'occupe beaucoup aussi de l'éducation de la jeunesse. — *Voir* Brown, *Hist. de la propagation du christianisme parmi les païens* (1814, 2 vol. in-8°, en angl.); Lord, *Hist. des missions* (en angl.); Knapp, *Nouvelle histoire des missions évangéliques dans les Indes orientales* (Halle, 1824, en all.), etc. E. H-G.

MISSISSIPI. Ce grand fleuve des États-Unis de l'Amérique du Nord, jadis appelé *Saint-Louis* par les Français, possesseurs de la Louisiane (*voy.*), était nommé par les indigènes indiens, dans leur pompeux et poétique langage, *Meschacébé*, c'est-à-dire *vieux père des eaux*, et les œuvres de M. de Chateaubriand ont rendu ce nom familier à toutes les classes de lecteurs. Dans une longueur de 3,000 milles anglais (1,032 lieues), il parcourt tout le fond de l'immense vallée que bordent à l'est les monts Alléghanys, et à l'ouest la chaîne âpre et déserte des montagnes Rocheuses. *Voy.* ÉTATS-UNIS, T. X, p. 138.

Le Mississipi prend naissance, par 49° de lat. N., au sein du plateau marécageux et entrecoupé de lacs vers lequel se termine, à l'ouest des grands lacs canadiens, le territoire de l'Union américaine. Après avoir, pendant quelque temps, circulé comme perdu dans ce dédale humide, et traversé les déserts septentrionaux, il continue sa course vers le midi; et, s'enrichissant des eaux de ses nombreux tributaires, il forme la limite qui sépare les états d'Illinois et de Kentucky de celui de Missouri, l'Arkansas de ceux de Tennessee et de Mississipi, et ce dernier de la Louisiane, à travers laquelle il court se décharger dans le golfe du Mexique, au-dessous de la Nouvelle-Orléans, par 29° de lat. N. « Cinquante-sept grandes rivières navigables viennent lui apporter leurs eaux, dit M. de Tocqueville*. On compte parmi les tributaires du Mississipi un fleuve de 1,300 lieues de cours (le Missouri, *voy.*), un de 900 (l'Arkansas), un de 600 (la rivière Rouge), un de 500 (l'Ohio, *voy.*), quatre de 200 (l'Illinois, le Saint-Pierre, le Saint-François, la Moingona), sans parler d'une multitude innombrable de ruisseaux qui accourent de toutes parts se perdre dans son sein. »

Le Mississipi n'est interrompu, dans son cours immense, que par une seule cataracte, celle de Saint-Antoine, où, après une carrière tortueuse de près de 300 lieues, il franchit le plateau natal, et forme une chute de 16 à 17 pieds de hauteur perpendiculaire. Après sa jonction avec le Missouri, la rapidité ordinaire de son courant est de presque 2 lieues par heure; plus bas, elle augmente encore considérablement. A 600 lieues au-dessus de son embouchure, le fleuve a déjà une profondeur moyenne de 15 pieds, et des bâtiments de 300 tonneaux peuvent le remonter jusqu'à près de 200 lieues. Sa largeur qui, un peu au-dessous de la cataracte, n'est que d'un demi-mille anglais à peu près, couvre par son débordement un espace qui, dans la dernière partie de son cours, se déploie jusqu'à ses bouches dans une étendue de 10 à 50 milles. La contrée ainsi inondée est en général inhabitable, peuplée d'alligators et couverte de cyprès, de cotonniers et d'herbes sauvages. Au mois de mars commence ordinairement la grande crue annuelle qui ne cesse qu'au mois de mai.

Nous avons dit à l'article États-Unis quelle est la merveilleuse fécondité du sol encore vierge que le Mississipi arrose. Un avenir brillant de richesse semble promis à cette immense région centrale qui jusqu'à ce moment n'est encore parsemée que de colonies peu nombreuses.

Au moyen de ses affluents, ce fleuve est destiné à former le grand véhicule de la communication intérieure entre les États de l'est et la Nouvelle-Orléans, ce riche entrepôt du sud. La navigation à la vapeur y a acquis une activité remarquable. Ch. V.

MISSISSIPI (État du), *voy.* États-Unis, T. X, p. 142.

MISSNIE, *voy.* Misnie.

MISSOLONGHI, ville grecque située sur une langue de terre à l'entrée du golfe de Patras, près de l'embouchure du Fidaris, l'ancien Événus, et de l'Aspro-Potamo, l'ancien Achéloüs, dans le département de l'Acarnanie et de l'Étolie. A quelque distance de cette place forte, dans une baie du golfe, se trouve une petite île avec la forteresse d'Anatoliko, qui n'a pas joué un rôle moins important dans la guerre de l'indépendance de la Grèce. Les barques de pêcheurs peuvent seules s'avancer jusque sous leurs murs; les gros vaisseaux doivent rester à l'ancre à 4 ou 5 milles de distance. Protégée contre les exhalaisons des marais dont elle est entourée, par un vent du nord-est qui se lève chaque jour après midi, Missolonghi comptait, en 1804, 4,000 hab., la plupart négociants et armateurs, qui se gouvernaient par leurs propres lois, et n'étaient assujettis qu'à la capitation ordinaire. Mais sa prospérité souffrit une rude atteinte lorsqu'elle passa sous l'autorité d'Ali-Pacha (*voy.*). Dès le 7 juin 1821, elle embrassa, avec Anatoliko, le parti de l'indépendance. L'année suivante, le prince A. Mavrocordatos (*voy.*) s'y jeta avec 380 hommes et 22 Souliotes commandés par Marc Botzaris (*voy.*), et sa défense opiniâtre donna aux navires grecs le temps d'arriver à son secours. Le 6 janvier 1823, les Turcs furent forcés de lever le siége. Les Grecs s'empressèrent de réparer et d'augmenter les fortifications de Missolonghi et d'Anatoliko, qui, l'année même, eurent à soutenir, pendant 59 jours, tous les efforts de Moustaï-Pacha et d'Omer-Vriones, appuyés par la flotte algérienne. L'arrivée des vaisseaux hydriotes et les ravages de la peste dans le camp ennemi,

---

(*) *De la Démocratie en Amérique*, t. Ier, l. 1er. *Voy.* l'extrait que nous avons déjà donné de cet ouvrage remarquable à l'art. États-Unis. S.

les délivrèrent; mais en 1825, Missolonghi vit paraître de nouveau sous ses murs une armée turque de 30,000 hommes, commandée par le séraskier Reschid-Pacha. Le brave Noto Botzaris rendit vaines toutes les attaques, jusqu'à ce que la garnison eut épuisé ses vivres et ses munitions. Il prit alors, avec ses compagnons, l'héroïque résolution de s'ensevelir sous les ruines de la ville qu'il avait si vaillamment défendue, et le 22 avril (4 mai) 1826, à huit heures du soir, au moment où l'ennemi se précipitait dans la place, il mit le feu aux mines et se fit sauter avec une foule de Turcs et d'Égyptiens (*voy.* Grèce, T. XIII, p. 39). Missolonghi et Anatoliko restèrent au pouvoir des Turcs jusqu'au 18 mai 1829, où les Grecs y rentrèrent par capitulation. On montre dans la première de ces villes les tombeaux du Maïnotte Cyriaco Jatrani, du Souliote Marc Botzaris, du général bavarois comte Normann, un des défenseurs de la place, et le mausolée qui renferme le cœur d'un autre illustre philhellène, lord Byron (*voy.* T. IV, p. 381). — On doit à M. A. Fabre une *Histoire du siége de Missolonghi* (Paris, 1826). *C. L.*

MISSOURI, rivière immense des États-Unis qui, après avoir traversé le territoire et l'État de même nom (*voy.* États-Unis, T. X, p. 142), se jette dans le Mississipi (*voy.*). Il est formé de la réunion de trois branches déjà navigables qui ont leurs sources dans les montagnes Rocheuses, non loin de celles de la Columbia, qui descend du versant occidental pour se diriger vers l'océan Pacifique. Les bords du Missouri, dont le cours est tourné vers le sud-est, offrent des beautés sublimes, principalement à l'endroit où la rivière, encaissée entre des rochers de près de 1,200 pieds d'élévation, débouche des montagnes Rocheuses. A environ 110 milles plus loin commencent ses prodigieuses cataractes, merveilles imposantes de la nature, mais qui sont en même temps un obstacle invincible pour la navigation sur cette partie de la rivière. Toutes ensemble forment une chute de 357 pieds dans un espace de 18 milles; la longueur totale du cours du Missouri est de 1,300 lieues (d'après M. de Tocqueville). Avant son entrée dans l'état de Missouri, ses rives n'offrent que des bandes étroites de terres cultivables. Sa largeur, qui n'est que d'un demi-mille à son embouchure, est plus considérable dans certaines parties supérieures de son cours. Ch. V.

MISTRAL, vent froid du nord-ouest, *voy.* France, T. XI, p. 501.

MITHRA, divinité persane qui joue un grand rôle dans la religion de Zoroastre. Selon Hérodote, c'est l'ized de la planète de Vénus; selon Strabon, au contraire, c'est celui du soleil. Dans le système du Zend-Avesta, c'est une divinité supérieure au soleil et distincte de cet astre, mais subordonnée à Ormuzd (*voy.*). Roi des vivants et des morts, providence de toutes les créatures, chargé de combattre sans relâche Ahriman et ses dews (*voy.*), d'implorer la miséricorde d'Ormuzd en faveur des hommes, Mithra parcourt incessamment l'espace qui s'étend entre le ciel et la terre, voyant tout de ses mille yeux, entendant tout de ses mille oreilles. Il est représenté le plus souvent et entre autres dans le précieux bas-relief qu'on conserve au Musée de Paris, sous la figure d'un jeune homme coiffé du bonnet phrygien et vêtu de la *candys*, espèce de manteau flottant derrière ses épaules, du *sadéré*, ou tunique courte des Perses, et du pantalon oriental, nommé par les Grecs *anaxyris* ou *sarabara*. Dans d'autres monuments mithriaques, les symboles et les emblèmes offrent des différences notables. Quelquefois Mithra est représenté avec une tête de lion ou même sous la forme d'un lion dont le corps est entouré d'un serpent et dans la gueule duquel va se jeter une abeille.

Originaire de la Perse, le culte de Mithra pénétra dans l'empire romain après les guerres du Pont et de la Cilicie. Il se répandit promptement jusque dans les Gaules et la Germanie, malgré les édits qui proscrivaient tous les cultes étrangers, et il s'établit au sein de Rome même où un temple creusé sous le mont Capitolin fut consacré à Mithra, et où il jouit d'une faveur particulière sous Claude et sous Néron. Ce culte mystérieux se célébrait dans des grottes. Les initiés étaient soumis à une suite d'épreuves de plus en plus rigoureuses, et à leur réception, ils étaient baptisés d'eau; on leur faisait sur le front certains signes, et on leur donnait à boire un mélange d'eau et de farine. Il y avait 7 degrés, selon le nombre des planètes, et chaque degré avait ses rites particuliers. Ces austérités firent place plus tard à tous les excès de la débauche, ce qui contribua peut-être autant que le triomphe du christianisme à faire fermer les grottes mithriaques dans le IVe siècle de notre ère. — *Voir* Lajard, *Recherches historiques et archéologiques sur le culte de Mithra* (Paris, 1837 et suiv., in-4°, avec atlas in-fol.); Müller, *Mithras* (Wiesbad., 1833); Rhode, *Légendes du peuple zend* (Francf., 1820, in-8°), etc. E. H-G.

MITHRIDATE ou Mithradates, surnommé *Eupator* (par dérision) et *le Grand*, roi de Pont[*], était issu d'une race de rois qui rapportait son origine aux Achéménides (*voy.*). Il n'avait que 12 ans lorsque son père, mort assassiné, lui laissa, outre le royaume du Pont, la Phrygie et des prétentions au trône de Paphlagonie. Lorsqu'il eut échappé aux embûches que pendant sa minorité (121-112 av. J.-C.) ses tuteurs et sa propre mère n'avaient cessé de diriger contre sa vie, et qui finirent par lui arracher des actes de cruauté, la perte de la Phrygie, qui lui fut enlevée par les Romains, souleva d'abord en lui cette haine implacable qui l'anima jusqu'à son dernier soupir. Mais pour combattre un ennemi aussi formidable, il fallait d'autres forces et d'autres ressources que celles que pouvait lui fournir son médiocre patrimoine. Il s'appliqua donc à s'en créer. Une invasion des Scythes en Crimée, où les Grecs l'appelaient à leur secours, lui en offrit l'occasion. Après avoir repoussé de la presqu'île le torrent des barbares, il soumit un grand nombre de leurs tribus sur le continent, et ne songeant ensuite qu'à faire servir à sa puissance ces peuples rudes et belliqueux, il s'efforça de se les attacher par des alliances dans le vaste réseau desquelles il attira aussi les Sarmates. Ses vues se portèrent même au-delà sur les nations germaniques des rives du Danube (112-110 av. J.-C.).

Après cette expédition, Mithridate voulut encore se préparer à l'exécution de ses projets par un grand voyage. Accompagné seulement de quelques amis, il parcourut, en déguisant son rang, toute l'Asie antérieure ou occidentale, étudiant partout les lois, les langues et les usages, levant des plans pour les campagnes qu'il méditait, et s'informant de tout ce qui pouvait favoriser ses desseins ambitieux. De retour dans ses états, il punit avec la dernière rigueur l'infidélité de sa femme qui avait même tenté de l'empoisonner; puis, de concert avec Nicomède II, roi de Bithynie, il s'empara de la Paphlagonie qu'il partagea avec son allié. Malgré toutes les protestations du sénat romain, le roi de Pont ne craignit pas d'envahir également la Galatie, qui s'était placée sous la protection de Rome, tandis que l'astucieux Nicomède, élevant son propre fils au trône de Paphlagonie, afin de justifier son occupation, le fit passer pour un fils du dernier roi légitime, sous le nom de Pylémène III. L'amitié des deux rois voisins fut de courte durée. La possession de la Cappadoce, que Mithridate s'apprêtait à subjuguer après en avoir fait assassiner le roi Ariarathe VII, son beau-frère, que son union étroite avec les Romains lui avait rendu suspect, ne tarda pas à les mettre aux prises entre eux. Prévenu par Nicomède II, qui avait épousé Laodice, veuve de la victime et sœur du roi de Pont, celui-ci sous le prétexte des droits de son neveu Ariarathe VIII, chassa son compétiteur et se défit ensuite du jeune prince, ainsi que de son frère. Puis imitant le roi de Bithynie, il plaça sur le trône conquis son propre fils, qu'il défendit contre un compétiteur que la jalousie de Nicomède ne tarda pas à lui opposer. Mais le sénat romain, inquiet de ces usurpations intervint et proclama l'indépendance de la Paphlagonie et de la Cappadoce, permettant aux Cappadociens de se choisir pour roi Ariobarzane que

---

(*) Mithridate-le-Grand était le VIe ou, d'après d'autres, le VIIe du nom. Le premier, successeur d'Artabaze, fils d'Hystaspe, régna de 480 à 368 av. J.-C. C'étaient de petits princes tributaires d'abord des Perses et ensuite d'Alexandre et de ses successeurs. Nous renvoyons à l'art Pont, pour l'histoire de l'agrandissement de ce royaume. S.

Sylla, comme propréteur de la Cilicie, installa en 92.

Dès lors Mithridate fut en contact avec la puissance romaine, et la rupture devenait inévitable. Il était résolu à la guerre; mais ne se croyant pas encore suffisamment préparé pour les grands coups qu'il méditait, il se contenta d'exciter son gendre Tigrane (*voy.*), roi d'Arménie, à chasser Ariobarzane, sur le trône duquel il fit remonter son fils. Lui-même, après la mort de Nicomède II, se ressaisit de la Paphlagonie. En même temps, il fit d'immenses préparatifs, envoya au loin ses ambassadeurs pour négocier avec les barbares, pressa chez les Scythes des levées considérables et travailla tout l'Orient par ses agents secrets. Nicomède, en commençant les hostilités à l'instigation des Romains, l'an 88 av. J.-C., hâta lui-même l'explosion.

A la tête d'une armée de 250,000 fantassins, de 50,000 chevaux et de 130 chars à faux, qu'une flotte de 400 navires secondait par mer, Mithridate se jette sur la Bithynie et sur la Cappadoce, s'empare de la première de ces provinces, ainsi que d'une grande partie de la flotte romaine et, renversant devant lui les forces considérables que lui opposent les Romains et les Bithyniens alliés, il soumet rapidement la Paphlagonie, la Phrygie, la Mysie, la Carie, la Lycie, la Pamphylie et l'Ionie. Maître de toute l'Asie-Mineure jusqu'à la mer, il appelle partout les cités grecques à la liberté. Les généraux romains Oppius et Aquilius tombent en son pouvoir, et, par une cruelle dérision de l'avarice de ses ennemis, il fait avaler de l'or fondu à ce dernier. Les trésors qu'il ramasse dans sa course victorieuse lui permettent de supprimer tous les impôts et suffisent à l'entretien de sa nombreuse armée pendant cinq ans. Pour satisfaire sa vengeance et abattre l'influence des Romains, établis en grand nombre dans l'Asie-Mineure, il en ordonne un massacre général, dans lequel périrent, selon Appien, 80,000 victimes, hommes, femmes et enfants. Occupé à réduire les îles de la mer Égée, il rencontre devant Rhodes une vigoureuse résistance. De Pergame, il détache en Grèce, avec une armée de 120,000 hommes, son général en chef Archélaüs, qui s'empare promptement d'Athènes et de plusieurs autres villes et fait ravager l'Eubée; puis, dans une nouvelle expédition, que son fils Ariarathe est chargé de conduire à travers la Thrace et la Macédoine, il soumet aussi ces contrées. Mais ce fut là le terme de ses étonnants succès dans cette première lutte.

Revenue de sa première stupeur, Rome eut recours aux mesures les plus énergiques et nomma Sylla (*voy.*) généralissime. Celui-ci s'empara, l'an 86, d'Athènes par la famine, détruisit à Chéronée l'armée d'Archélaüs, et, après une courte campagne, délivra toute la Grèce, tandis que Fimbria, non moins heureux, reprenait l'Asie-Mineure et assiégeait à Pitane le roi de Pont lui-même, qui ne parvint à se sauver qu'en s'enfuyant sur ses vaisseaux. Sa flotte fut elle-même deux fois battue par Lucullus. Ces revers l'obligèrent à demander la paix; mais il ne l'obtint de Sylla (l'an 85) que sous des conditions dures et humiliantes. Réduit à son royaume héréditaire, le roi de Pont devait livrer aux Romains 80 vaisseaux de guerre, montés et équipés, et payer 2,000 talents.

Mais à peine Sylla eut-il quitté le théâtre de la guerre, que Mithridate, après avoir réprimé une révolte des peuples de la Colchide, refusa de remplir ses engagements. Muréna, qui marcha contre lui, fut défait, et déjà beaucoup de villes s'étaient de nouveau déclarées pour le roi, lorsque Aulus Gabinius, envoyé par le dictateur Sylla, le força à évacuer la Cappadoce; mais, refoulé dans ses états, il se dédommagea, l'an 82, par la conquête du royaume du Bosphore (*voy.*), dont il investit son fils Macharès; et, selon toute vraisemblance, ce fut lui qui, à cette époque, excita les Sarmates d'Asie à faire une invasion en Europe, pour mieux s'assurer de la possession du pays qu'il avait conquis au milieu de ces nations barbares. La mort de Sylla, en 78, fut pour l'infatigable roi de Pont le signal d'une troisième agression contre Rome. Pendant qu'il poussait Tigrane à envahir la Cappadoce et que lui-même, reprenant la Paphlagonie et la Bithynie, débordait de nouveau sur l'Asie, ses émissaires pénétraient jusqu'en Espagne pour se concerter avec Sertorius (*voy.*), qui s'y trouvait à la tête des débris du parti de Marius. Le consul Cotta qui prit alors le commandement de la flotte romaine ne fut pas heureux; mais son collègue Lucullus (*voy.*), général en chef de l'armée de terre, malgré son infériorité numérique, sut, par une suite de succès partiels qui lui donnèrent l'avantage sur terre et sur mer, se frayer le chemin du Pont, où il soutint une lutte opiniâtre, et fit triompher les armes romaines. Mithridate ayant été forcé à chercher un refuge auprès de Tigrane, Lucullus se tourna contre ce dernier et remporta d'éclatantes victoires. On a raconté dans l'article que nous avons consacré au général romain cette mémorable campagne si fatale au roi de Pont. Mais au milieu de toutes les infortunes qui semblaient devoir l'accabler, la grande âme de ce prince ne se démentit point. Quoique battu de nouveau par Lucullus, lorsqu'à la tête d'une nouvelle armée que lui avait fournie son gendre, il tenta de se remettre en possession du Pont, déjà converti en province romaine, il employa l'hiver à se renforcer, repoussa les lieutenants de Lucullus, et, se dirigeant vers la Petite Arménie, opéra sa jonction avec Tigrane. Grâce à la confusion qui régnait alors dans l'armée romaine, où le consul Manius Acilius Glabrion avait remplacé Lucullus, les deux rois se retrouvèrent bientôt les maîtres de la majeure partie du Pont, de la Bithynie, de la Cappadoce et de la Petite-Arménie. Rome s'alarma vivement de ces progrès, et Pompée (*voy.*) fut seul jugé capable de terminer une lutte si longue et si pénible. Le nouveau général, cédant à la prudence, commença par faire des offres de paix; mais la fierté de Mithridate se révolta contre la rigueur de ses conditions. Après avoir en vain cherché pendant quelque temps une bataille décisive, Pompée parvint enfin à enfermer son ennemi dans son camp, non loin de l'Euphrate. Le héros eut beau se frayer un passage sanglant à travers l'armée romaine: atteint dans une gorge étroite et complétement défait, en 66, près de Nicopolis, il ne lui resta dans sa fuite que 800 cavaliers. Alors Tigrane le repoussa; fléchissant sous la crainte des Romains, il avait mis lâchement sa tête à prix, et Mithridate, poursuivi par le vainqueur jusque dans la Colchide, se vit réduit à chercher un asile auprès d'un prince scythe. On le croyait mort, lorsqu'il reparut tout à coup dans le Pont, où la faiblesse des garnisons romaines lui permit de lever de nouvelles forces et où son âme inflexible se refusa encore aux conditions humiliantes d'une paix dont cette fois lui-même avait fait les ouvertures à Pompée. Mais ses propres sujets se révoltèrent contre leur roi abandonné de la fortune, et la crainte de Rome rendit tous ses voisins sourds à son appel. Son dernier appui même lui manqua; car son fils Macharès lui refusa son assistance: dans son indignation, Mithridate le tue et se fait lui-même roi du Bosphore. C'est alors que réduit à la dernière extrémité, il ne pensa qu'à exécuter l'audacieux projet qu'il nourrissait depuis sa jeunesse. Renouvelant ses anciennes relations avec les barbares jusque dans les Gaules, c'est à leur tête qu'il veut fondre sur l'Italie et maîtriser la fortune rebelle. Mais pendant qu'il est campé sur le Bosphore Cimmérien, une révolte de son armée, excitée par Pharnace (*voy.*), son propre fils, trahit ce dernier espoir de son génie. Rien ne peut faire rentrer les mutins dans le devoir, et l'infortuné mais héroïque vieillard, pour ne pas être livré vif aux Romains, se perce de son épée, après avoir inutilement essayé du poison pour terminer ses jours, l'an 64 av. J.-C.

Tel fut le sort tragique de ce prince qui mit plusieurs fois l'empire romain en péril, tandis que les plus puissants rois de l'Orient avaient succombé au premier choc. Toujours supérieur à l'adversité, elle paraissait, ainsi que l'âge, n'avoir sur lui d'autre effet que d'accroître encore son audace et sa mâle énergie, et on le voyait, après chaque désastre, se relever plus redoutable que jamais. Constamment entouré d'embûches et dévoré de soupçons, on prétend qu'il parvint à mettre son corps en état de résister à l'action du poison, et on lui attribue le célèbre antidote connu sous le nom d'électuaire de Mithridate (*voy.* Opiat). Endurci à toutes les fatigues, unissant à la valeur du soldat toutes les qualités éminentes du général, il imposait surtout par l'inébranlable fermeté et par l'énergie de son caractère. Sa connaissance étendue des langues est devenue proverbiale ; il n'en parlait, dit-on, pas moins de 22 et possédait au plus haut degré le talent de persuader. — Racine a transporté sur la scène française le personnage de Mithridate. On peut consulter, sur ce héros, l'ouvrage d'Appien et un mémoire de Woltersdorf (Gœtt., 1812). Nous nous sommes appuyé, dans cet article, de celui de la *Biographie universelle*, qui est dû à Saint-Martin ; mais nous avons suivi le plus souvent Heeren, surtout pour la chronologie. Ch. V.

MITRAILLE. On entend généralement par ce mot un assemblage de vieux fers d'un petit volume, comme des clous cassés et autres menues ferrailles. On en charge les mortiers (*voy.*), les pierriers et quelquefois aussi les canons. Cette espèce de projectile étant fort légère, ne doit être lancée qu'à de petites distances. Pour que la mitraille n'offense pas l'âme de la bouche à feu, on la met dans des paniers pour les mortiers et les pierriers, et dans des cartouches en fer-blanc pour les canons. On emploie la mitraille aux armées, dans les batailles, quand les combattants parviennent à se rapprocher à portée ; on l'emploie également dans les siéges. Souvent elle a ensanglanté les rues et les places publiques des villes dans de terribles commotions.

M. le général d'artillerie Paixhans qui a proposé, dans plusieurs ouvrages importants, et après un succès constaté par de nombreuses expériences, de substituer, dans beaucoup de cas, le canon à bombes de 80 au mortier usité jusqu'ici, pense qu'on ferait une application avantageuse de cette nouvelle arme dans l'attaque et la défense des places, en l'employant à lancer de plein fouet une masse de mitraille inabordable. Le canon à bombes de 80 est adopté en France dans l'artillerie de marine ; il l'est même pour de plus grands calibres en Angleterre, en Russie, en Suède, en Belgique ; il l'est aussi en Hollande, en Danemark, aux États-Unis d'Amérique, etc. La force de cette arme, dans le service de terre, par les masses de mitraille qu'elle peut projeter, est surtout une force défensive, puisque ces grandes quantités de projectiles sont peu transportables. Or, l'agrandissement des forces défensives, quelque part que ce soit, est un élément de paix et de stabilité. En tirant à faible charge, on pourrait, sans briser l'affût du canon à bombes, lui faire projeter d'un seul coup 100 à 150 kilogr. de mitraille, soit roulante, soit plongeante à ricochet, ce qui offrirait un nouveau moyen d'un effet prodigieux. C-te.

MITRE (du grec *μίτρα*), sorte de coiffure que portent les évêques et archevêques latins et grecs, et certains abbés, dits *mitrés*, dans les occasions solennelles. Suivant quelques auteurs ecclésiastiques, elle fut en usage dans l'Église dès les premiers temps du christianisme ; suivant d'autres, dès le VII^e ou même le X^e siècle seulement. Ce qui paraît certain, c'est que la mitre a été portée par les évêques d'Orient longtemps avant d'être introduite dans les églises d'Occident. Sa forme n'a pas toujours été la même. Chez les Juifs, la mitre du souverain pontife consistait en un bandeau ou diadème appelé *mitsnephet*, tandis que celle des prêtres d'un rang inférieur, *migbaah*, était un bonnet élevé en pointe qu'entouraient des couronnes. Actuellement, la mitre en usage dans l'Église romaine est haute, pointue, de forme ovoïdale aplatie, recouverte de soie brodée sur le devant et ornée de deux pendants ou fanons (longs rubans) par-derrière. Hors de l'Église, le pape porte la *tiare* (*voy.*). La tiare est l'emblème de son autorité temporelle (*signum imperii*), tandis que la mitre est le signe de l'autorité spirituelle (*signum pontificii*) : c'est pour cette raison que le pape dépose la tiare avant d'entrer dans l'Église pour se couvrir de la mitre.

L'origine de la mitre est très incertaine : selon les uns, elle viendrait de l'Inde, et selon d'autres, de l'Égypte ou de la Perse. Il paraît que, dans sa forme première, c'était un diadème ou bandeau (*voy.*). Celui dont Bacchus avait quelquefois la tête ceinte était aussi appelé mitre : de là le surnom de *mitrophore* (μιτρόφορος) donné à ce dieu. La mitre phrygienne, semblable à notre bonnet de la liberté, était une coiffure dont l'extrémité supérieure était recourbée en avant, et qui avait des espèces de pendants ou fanons descendant par-derrière. Dans plusieurs bas-reliefs où l'antre de Mithra (*voy.*) est représenté, on voit ce dieu coiffé d'une semblable mitre. Dans nos vieux auteurs, on trouve souvent le mot de mitre employé pour désigner un haut bonnet en papier que l'on mettait sur la tête des individus condamnés au carcan, et qui portait, en gros caractères, leurs nom, prénoms et les motifs de leur condamnation; de là les expressions: mitrer (*mitrare*), condamner à la mitre (*damnare ad mitram*). Em. H-g.

MITYLÈNE, *voy.* Lesbos.

MNÉMONIE ou Mnémotechnie (de μνήμη, mémoire, et τέχνη, art), art de la mémoire (*voy.*), c'est-à-dire art de la cultiver, de la fortifier par des moyens artificiels. Cet art, dont les modernes se sont attribué l'invention, était déjà connu du temps de Cicéron et de Quintilien (*voir* Cic., *de Oratore*, II, 86; Quint., *Institut.*, XI, 2). L'un et l'autre en rapportent la découverte à Simonide qui vivait 535 ans av. J.-C. La méthode de Simonide, comme toutes les méthodes postérieures, était fondée sur l'association des idées (*voy.*). Elle consistait à rattacher une suite d'idées abstraites, et par conséquent difficiles à retenir, à d'autres idées dont les archétypes fussent des objets sensibles, familiers, ou tout au moins placés dans le moment même sous les yeux, tels qu'une maison, un édifice public, une rue, un tableau. Ce système, appelé *topologique* (de τόπος, lieu, et λόγος, discours), forme la base principale de presque tous ceux qui ont été inventés depuis dans le but de soulager la mémoire en la fixant.

Il paraît certain que depuis Simonide plusieurs philosophes s'occupèrent des moyens de perfectionner la mémoire. L'école de Pythagore regardait la culture de cette précieuse faculté comme un objet essentiel de l'instruction. On dit qu'Aristote composa un ouvrage spécial sur la mnémotechnie, et, du temps de Cicéron, Métrodore donna à cet art une forme systématique et scientifique, selon le témoignage de Pline (*H. N.*, VII, 24).

On sait que les scolastiques faisaient usage de tables mnémotechniques, et le *Grand art* de Raymond Lulle (*voy.*) contient, pour certaines parties de la poésie et de la philologie, des tables synoptiques fondées sur les principes de cet art qui prit, à cette époque, le nom d'*ars Lulliana*. Cependant, si la mnémotechnie ne fut pas entièrement négligée dans le moyen-âge, on doit avouer qu'elle ne fit aucun progrès jusqu'au xiv^e siècle.

Ce fut Thomas Bradwardine, chancelier de l'université d'Oxford et confesseur d'Édouard III, qui conçut le premier, à ce qu'il paraît, chez les modernes, l'idée de construire un système mnémotechnique sur les principes des anciens. Son *Ars memorativa* n'a jamais été livré à l'impression; mais on a publié l'*Ars memorativa* de Publicius qui combina déjà la *symbolique* avec la topologie, c'est-à-dire qui, pour soulager la mémoire, rattacha les idées non-seulement aux objets extérieurs les plus frappants, mais encore à des images. Cet ouvrage, qui vit vraisemblablement le jour vers 1482, fut une source féconde pour tous ceux qui, après lui, s'occupèrent de mnémotechnie. De ce nombre fut Pierre de Ravenne, professeur de droit-canon à Padoue; dans son *Fœnix*, publié en 1491, il recommanda, comme excellent moyen mnémotechnique, un alphabet où les lettres fussent remplacées par de belles jeunes filles, en assurant qu'il l'avait employé lui-même avec le plus grand succès.

Le *Congestorium artificiosæ memoriæ* de Romberch de Kyrpse, qui vivait vers 1533, est également basé sur la symbolique. On y trouve plusieurs alphabets, dont l'un est emprunté aux différentes parties du corps humain. Ainsi un homme nu signifie le nombre singulier; un homme vêtu, le pluriel; le nominatif est indiqué par la tête; le génitif, par la main droite; le datif, par la gauche, etc. Guillaume Grataroli de Bergame revint, au contraire, au système topologique des anciens, dans son rare et curieux ouvrage intitulé le *Castel de* *mémoire*, composé en 1554. Ce traité a été traduit en français par Étienne Cope, et publié à Lyon, en 1586. Cinq ans plus tard parut à Francfort la dissertation de Jordano Bruno (*voy.*) *De imaginum, signorum et idearum compositione libri III*, dont le titre indique suffisamment le contenu. Un autre Italien, le prêtre Maraforti, publia, en 1602, un *Ars memoriæ*, où il copia le système de Romberch, tout en le simplifiant beaucoup. La même année, fut imprimé à Naples l'*Ars reminiscendi* de Baptiste Porta qui inventa un alphabet tiré des différentes postures du corps humain, et substitua des symboles aux figures employées jusqu'alors pour représenter les lettres. Son système, fort ingénieux d'ailleurs, eut moins de réputation que celui de Lambert Schenckel, fils d'un apothicaire de Bois-le-Duc, qui publia, en 1610, son *Gazophylacium artis memoriæ*, où il explique sa méthode, mais d'une manière tellement obscure que, malgré la clef qu'il y a ajoutée, il est aujourd'hui impossible de la comprendre. On prétend cependant que le *Magazin des sciences ou le vray art de mémoire* (Paris, 1623), du Cuirot, n'en est qu'une traduction, et que Klüber n'a fait qu'en donner un extrait dans son *Compendium de mnémonique* (Palm., 1804). Quoi qu'il en soit, la célébrité que s'acquit Schenckel fut un aiguillon nouveau pour les inventeurs de systèmes mnémoniques. On vit paraître, à peu d'années d'intervalle, le *Simonides redivivus* (Leipz., 1610), d'Adam Bruxius; l'*Ars memoriæ* (Francf., 1617), de Ravellinus; la *Mnémonique* (Lond., 1618), de John Willis; et un *Ars memoriæ localis*, anonyme (Leipz., 1620), qui, au jugement de Morhof (*Polyhist.*, II, 6), mérite la préférence sur tous les ouvrages de mnémonique publiés antérieurement. Nous ne nous arrêterons pas à l'*Ars memoriæ* composé, en 1651, par Herdson, qui ne fit que copier Willis, l'inventeur des *Reposoirs d'idées;* à l'*Œuvre des œuvres* (Lyon, 1654), de Jean Belot; à l'*Ars magna sciendi* (Amst., 1669), de Kircher; ni même au *Divin art de mémoire*, de John Shaw, où se retrouvent les anciens systèmes légèrement modifiés; mais nous devons mentionner la *Pratique de mémoire artificielle* (Paris, 1719-23), de Claude Buffier, qui a resserré dans des vers techniques les principaux événements de l'histoire, et surtout l'*Art de la mémoire* de Marius d'Assigny, publié en 1697, et qui renferme d'excellentes observations, ainsi que des recettes pour fortifier la mémoire, recettes qui ont été copiées en partie par Freyjoo dans ses *Cartas eruditas y curiosas* (Madrid, 1781). Ce dernier ouvrage comprend aussi une mnémotechnie uniquement basée sur la topologie. Cependant à cette époque déjà, aux deux eléments de la topologie et de la symbolique s'en était joint un troisième, celui des chiffres, dont Grey semble avoir fait usage le premier dans sa *Memoria technica* (Londres, 1730). Son système consistait à former un mot dont la première ou les premières syllabes rappelassent le fait dont on voulait garder la mémoire, et dont la dernière ou les dernières, composées d'après une forme conventionnelle, fournissent la date à laquelle il avait eu lieu. Ce mot artificiel, souvent bizarre, remettait en mémoire à la fois et le fait et la date. La méthode de Grey, perfectionnée par Salomon Lowe dans sa *Mnémonique* (Londres, 1737), a subi plus tard de nombreuses variations.

Depuis le commencement de ce siècle, la mnémotechnie a repris faveur; mais comme il serait impossible d'analyser les nombreux systèmes qui ont eu successivement la vogue depuis 40 ans, sans entrer dans des détails fastidieux, nous nous bornerons à dire que tous sont édifiés sur la topologie, la symbolique et le système numérique combinés de diverses manières et qu'ils ne diffèrent guère entre eux que par la prédominance de l'un de ces trois éléments. Ceux qui seront curieux d'approfondir cette matière, pourront consulter les ouvrages suivants: Græffe, *Magasin catéchétique* (Gœtt., 1801); Kæstner, *Mnémonique* (Leipz., 1804); Aretin, *Instruction systématique* (Sulzb., 1810), ouvrage curieux où ils trouveront l'histoire complète de la mnémonique et l'analyse des ouvrages qui existent sur cette matière; du même, *Mnémonique, ou l'Art de la mémoire pratique* (Francf., 1811); *Nouvel art de la mémoire*, publié à Londres, en 1812, par Feinaigle, dont le système obtint beaucoup de succès en Angleterre, quoiqu'on puisse lui reprocher de charger la mémoire de divisions trop nombreuses; *Mnémonique*, de l'abbé Gisey (Turin, 1811), qui rejette les localités et restreint beaucoup l'emploi des chiffres; *Principes et applications diverses de la mnémotechnie* de M. Aimé Paris (7^e éd., Paris, 1833), dont le système est emprunté à la fois à l'association des idées et aux conventions établies pour la représentation des nombres; enfin Michalski, *Recueil des matériaux qui ont servi dans l'enseignement de l'histoire et du calcul par la méthode polonaise.* Cette dernière méthode, où prédomine le système numérique, est appliquée avec succès dans plusieurs écoles.

L'expérience prouve donc que la mnémonique peut être utile. C'était déjà l'opinion de Cicéron qui la croyait même indispensable à l'orateur, tandis que Quintilien soutient que la meilleure de toutes les méthodes mnémotechniques, c'est l'exercice. On ne peut nier que les individus qui se sont fait remarquer jusqu'ici par l'excellence de leur mémoire, ont dû presque tous cet avantage, non pas à des moyens artificiels, mais à la nature secondée par l'exercice. Cependant cela ne prouve pas que la mnémotechnique soit hors d'état de rendre aucun service. Il est certain, au contraire, qu'on peut en attendre d'elle de très bons : elle aide à fixer dans la mémoire les faits historiques, les parties d'un discours, les dates, les nombres, et en général, tout ce qui se rattache aux arts et aux sciences naturelles; mais elle n'est d'aucun secours dans l'étude de la logique, de la métaphysique, en un mot d'une science abstraite et de raisonnement, où il s'agit moins d'objets et de faits positifs que d'idées générales et de faits spéculatifs. E. H-g.

MNÉMOSYNE, fille du ciel et de la terre, est une titanide que la mythologie grecque et romaine regarde comme la mère des muses (*voy.*) : Jupiter était parvenu à la séduire sous le déguisement d'un pasteur. L'art grec représentait Mnémosyne le bras enveloppé dans un ample manteau, et dans l'attitude de la méditation : son nom signifie en effet mémoire (*μνήμη*), souvenir. De là vient que les muses sont dites être filles de mémoire. F. D.

MNISZECH (Marine), prononcez *Mnichek*, famille polonaise puissante et ancienne, qui aujourd'hui même fleurit dans la Galicie, en possession du titre de comte. *Voy.* Faux-Démétrius.

MOABITES, peuple pasteur et idolâtre de l'Arabie Pétrée, dont il est souvent question dans l'Ancien-Testament, et qui habitait à l'est de la mer Morte jusqu'à la rivière d'Arnon, entre les Amorites au nord et les Édomites ou Iduméens et les Madianites au sud. Les Moabites, au rapport des Hébreux leurs ennemis, tiraient leur nom et leur origine de Moab, fils de Loth et fruit de l'inceste de la fille aînée de ce neveu d'Abraham. Leur pays était fertile et renfermait plusieurs villes. Balak, leur roi, ne put interdire le passage sur son territoire aux Israélites pressés d'envahir le pays de Canaan; mais, au temps des Juges, les Hébreux eurent à subir pendant 18 ans la domination des Moabites, dont ils furent enfin affranchis par Aod ou Ehud. Des relations d'amitié et de bon voisinage paraissent avoir existé ensuite, pendant quelque temps, entre les deux peuples, comme le témoigne l'histoire de Ruth (*voy.*). Cependant Saül reprit les armes contre ses voisins et les vainquit ; et David, quoiqu'il eût trouvé un asile chez le roi des Moabites, finit par les attaquer de nouveau, en fit un horrible carnage, et leur imposa un tribut de bestiaux, qu'ils continuèrent à payer, sauf quelques interruptions, aux rois d'Israël; mais ils ne furent jamais complétement subjugués. Ils reparurent avec les Juifs, à l'époque du retour de la captivité de Babylone, et conservèrent leur indépendance comme nation jusqu'à ce que, vaincus et soumis avec d'autres tribus par Alexandre Jannée (*voy.* Maccabées), leur nom s'effaça, et ils se confondirent avec le reste des Arabes. Ch. V.

MOALLAKAH, monuments précieux des premiers temps de la littérature arabe. C'est un recueil de sept petits poëmes, composés par sept poëtes, dans le cours du vi^e siècle de notre ère, d'après une pensée analogue, mais à des époques différentes. Ces poëmes, indépendamment de l'amour et d'autres sentiments propres aux auteurs, peignent la vie des tribus dans le désert, leurs discordes, leurs expéditions guerrières et leurs aventures. Le nom de *Moallakah* (au pluriel *Moallakât*, et que nous avons écrit ailleurs *Moallacas*) signifie en arabe *suspendue*, et se rapporte au mot sous-entendu *kassydah*, par lequel les Arabes désignent une pièce composée de 60 à 100 vers. Ce nom vient, dit-on, de ce que les auteurs de ces poëmes, après avoir obtenu le suffrage des tribus rassemblées chaque année à la foire d'Ocadh, recevaient la permission de les suspendre ou afficher aux portes de la Kaaba (*voy.*) de la Mecque; on ajoute que ces poëmes étaient écrits ou brodés en lettres d'or, ce qui les faisait appeler aussi *modzahabah*, ou dorée. Suivant une autre version, l'idée de suspension indiquait simplement, dans l'opinion des anciens Arabes, l'empressement qu'ils mettaient tous à retenir ces poëmes par cœur. Quoi qu'il en soit, les Moallakah, comme les autres poésies des anciens Arabes, sont fort difficiles à entendre, et il existe plusieurs commentaires à leur sujet. Celui de ces commentaires qui est le plus répandu a pour auteur Zouzeny. On a publié séparément, en Europe, les Moallakah avec le commentaire de Zouzeny, et on les a accompagnées d'une version. Reiske, et après lui M. Vullers (Bonn, 1829), a fait imprimer la Moallakah de Tarafa, avec une traduction latine; M. Kosegarten (Iéna, 1829), la Moallakah d'Amrou-ben-Koltoum, avec une version latine; Silvestre de Sacy (Paris, 1816), la Moallakah de Lebid, avec une traduction française. Quant à la Moallakah d'Antar, *voy.* l'article spécial que nous avons consacré à ce personnage, plus connu chez nous par le roman qui porte son nom. William Jones (*voy.*) publia, en 1782, une version anglaise des sept Moallakah : Jones possédait au plus haut degré le sens poétique; mais de son temps, la philologie orientale n'avait pas fait les mêmes progrès qu'aujourd'hui. D'un autre côté, quelques-uns des philologues modernes, qui ont travaillé sur les anciennes poésies arabes, étaient entièrement dépourvus du sens poétique, et en plus d'un endroit, leurs traductions ne sont pas autre chose que des mots mis à la place d'autres mots. Il serait à désirer qu'un homme, suffisamment au courant de la philologie et de la poésie, reprît tout ce qui a été fait sur les Moallakah, et, s'aidant des travaux des Jones, des Silvestre de Sacy, etc., donnât une édition complète, avec une nouvelle version. R.

MOAVIAH, *voy.* Ommêïades et Khalife.

MODALITÉ. C'est le substantif abstrait de l'adjectif *modal*, qu'on employait autrefois pour désigner une proposition dont l'attribut, au lieu d'être exprimé absolument, était lui-même modifié par un mot déterminant la contingence ou la nécessité, la possibilité ou l'impossibilité de la proposition. Ainsi l'*homme est un animal, Pierre est savant*, sont des propositions absolues; mais l'*homme est* nécessairement *animal, Pierre est* peut-être *savant* sont des propositions *modales*. *Modalité* signifie donc, surtout dans la philosophie allemande, le *mode* suivant lequel une chose existe, un fait a lieu; les conditions sous lesquelles on les admet comme vrais; et sous ce rapport une idée, un fait, est ou simplement possible, ou réel, ou même nécessaire.

Pour la signification de ce mot en musique, *voy.* Mode. B. J.

MODE (mus.). Ce mot qui, employé au masculin, signifie en général *manière d'être*, indique en musique un état, une ordonnance de tons disposés respectivement à l'un d'entre eux pris pour base et dépendant ainsi les uns des autres. Les anciens possédaient un grand nombre de modes conservés en partie dans le plain-chant (*voy.*) en usage dans les cérémonies du culte catholique. Les modernes n'admettent que deux modes, le *majeur* et le *mineur*.

Tout le système musical est basé sur le mode majeur, puisque son échelle (*voy.* Gamme) se compose d'une série de 8 tons, séparés les uns des autres par des diatons, à l'exception du 3^e^ et du 7^e^ degrés qui sont séparés du 4^e^ et du 8^e^ par des semi-diatons; l'échelle de ce mode est donc prise intégralement sur la série générale des tons du système moderne; les intervalles de diatons sont dans la pratique considérés comme égaux entre eux et les semi-diatons comme formant leur moitié, quoiqu'il s'en faille de beaucoup que cela soit rigoureusement exact. Cette échelle peut se diviser en deux tétracordes disjoints par un diaton:

ut,	Diaton.	*ré,*	Diaton.	*mi,*	Semi-diaton.	*fa,*
sol,		*la,*		*si,*		*ut.*

Elle ne subit aucune variation, soit qu'on la prenne en montant, soit qu'on la lise en descendant; tous les intervalles ascendants qui la composent, en partant de la note fondamentale, sont majeurs, à l'exception de la quarte qui est mineure (vulgairement *juste* ou *parfaite*); dans le sens inverse, c'est-à-dire en partant de l'octave de la note principale pour descendre sur chacun des intervalles (*voy.*), ils se trouvent tous mineurs, à l'exception de la quinte qui est majeure. La note qui caractérise singulièrement le mode majeur, est la tierce: c'est elle qui imprime à ce mode un caractère mâle et brillant, une sonorité éclatante auxquels le mode mineur ne saurait prétendre.

La constitution de ce dernier n'est pas, à beaucoup près, aussi simple et aussi fermement assise que celle du mode majeur; la fixation de l'échelle du mode mineur est encore un sujet de dispute pour les théoriciens; l'usage le plus général est de lui donner la disposition suivante: en montant, elle est semblable à la gamme majeure, sauf la tierce, qui est mineure; mais en descendant, le 8e degré est séparé du 7e par un diaton, et il en est de même de celui-ci et du 6e, qui lui-même n'est éloigné du 5e que d'un semi-diaton; la tierce de la fondamentale reste mineure, comme en montant. D'après cette disposition, tous les intervalles sont majeurs en montant, à l'exception de la tierce et de la quarte, et ils sont de même nature en descendant, à l'exception de la quarte et de la septième. Une autre manière d'établir l'échelle du mode mineur consiste à lui donner en montant la sixte mineure suivie de la sensible, et à pratiquer la même marche en descendant; cette manière a l'inconvénient fort grave de ne plus offrir une succession diatonique et de renfermer un saut de seconde augmentée. Une troisième manière de former la gamme mineure consiste à monter, comme précédemment, jusqu'à la sixte mineure, puis à redescendre sans rien changer à l'ordre observé, mais en se portant jusqu'à la sensible; on remonte ensuite d'un semi-diaton. Le seul inconvénient de cette méthode est de ne parcourir que l'étendue d'une septième diminuée, sans atteindre l'octave; mais elle est assurément la plus pure et la plus agréable, celle où la sixte est le plus heureusement placée et la sensible amenée le plus naturellement. On voit, d'après cet exposé, en quoi le mode mineur diffère du mode majeur, et l'on reconnaît que dans ce dernier c'est encore la tierce qui est caractéristique. Les notes dites *principales* et qui sont communes à l'un et l'autre mode, sont la première du mode que l'on nomme *tonique*, la quinte ou *dominante*, la quarte ou *sous-dominante*. La tierce ou *médiante* détermine la *modalité;* la septième prend le nom de *sensible*, en tant qu'elle se porte vers la tonique.

Les modernes n'ont donc que deux modes; on prend le mode majeur sur l'échelle générale des tons, en partant de l'*ut;* on trouve le mode mineur en partant du *la* et altérant convenablement le *sol* pour en faire une sensible. Ce sont là les deux positions *primordiales* des modes. Mais il est aisé de comprendre qu'au moyen des modifications obtenues à l'aide des dièses et des bémols (*voy.* ces mots), on peut former des échelles semblables aux deux précédentes, en partant de tel point que ce soit de la grande série des tons; or, il faut émettre 7 de ces tons avant de voir l'échelle se reproduire dans la même position: l'on peut donc établir des échelles majeures et mineures à partir de chacune des 7 notes *ut ré mi fa sol la si;* c'est par conséquent 10 modes nouveaux, quant à leur point de départ, qu'il faut ajouter à ceux d'*ut* et de *la;* si maintenant nous affectons du dièse chacune des 7 notes, nous aurons 14 autres modes, et 14 encore si nous les altérons par le bémol : ce serait en tout 42 modes, ou, pour parler plus exactement, 40 transpositions des deux modes primordiaux; mais comme, à mesure que l'on s'éloigne du primordial, les dièses ou les bémols deviennent de plus en plus nombreux et rendent l'exécution plus difficile, comme d'un autre côté plusieurs instruments emploient la même corde pour exprimer à la fois une note altérée par le dièse et une autre affectée du bémol, et qu'il résulterait de l'usage de toutes les transpositions un double emploi insignifiant, on en a rejeté près de la moitié et réduit à 24 modes transposés ceux dans lesquels on écrit habituellement, 12 majeurs et 12 mineurs; encore, sur ces 24, n'en est-il que 16 dont on fasse un usage journalier et dans lesquels on écrive des pièces de musique entières; les autres ne sont le plus souvent employés que momentanément et par forme transitoire.

Tout mode majeur a un *relatif* mineur formé de la même manière, c'est-à-dire affecté de pareil nombre d'accidents; la tonique de ce relatif se trouve toujours être une tierce mineure au-dessous de la tonique majeure: ainsi le mode relatif d'*ut majeur* est *la mineur*, le relatif de *la* ♭ *majeur* est *fa mineur*, etc. Pour reconnaître en quel mode est écrit un morceau, il faut regarder quelle est l'armure de la clef; si l'on y voit des dièses, la tonique du mode majeur sera la note élevée d'un semi-diaton au-dessus du dernier dièse; si les bémols y figurent, la tonique majeure est toujours la note de l'avant-dernier bémol, et l'on est en *fa* si l'on n'a qu'un seul bémol. Le mode majeur se distingue du mode mineur en ce que la sensible de celui-ci, qui est la quinte de l'autre, se trouve d'ordinaire altérée dès les premières mesures; la tournure même de la mélodie le fait d'ailleurs encore mieux reconnaître.

Dans la langue musicale, on emploie fort souvent le mot *ton* (*voy.*) comme synonyme de mode : c'est un abus qu'il faudrait éviter.

Le terme mode ou *mœuf* désignait aussi dans la musique ancienne une forme de mesure qui pouvait être *parfaite* ou *imparfaite*, c'est-à-dire à trois ou à deux temps; elle était *majeure* si la maxime (*voy.* Notation) était l'unité de mesure, *mineure* si c'était la brève. Ces formes ont cessé d'être en usage dès le XVIe siècle.

Tout ce qui concerne la doctrine des modes avait été exposé avec étendue et profondeur par J.-B. Doni, dans son vaste travail *De generibus et modis*, dont il n'a malheureusement publié qu'un abrégé en langue italienne, sous le titre de *Compendio de' generi e de' modi della musica*, Rome, 1635, in-4°, qu'il a fait suivre, en 1640, d'*annotazioni*. On trouve encore dans ses Œuvres, t. II, p. 226, un traité *Degli obbligui ed osservazioni de' modi musicali*. Doni s'occupe principalement des modes anciens; mais comme les modes modernes s'y trouvent compris, il peut, à tous égards, être consulté et même étudié avec fruit. J. A. de L.

MODE (gramm.), *voy.* Verbe.

MODE (mœurs). La mode, a dit un de nos poëtes :

....est un tyran des mortels respecté,
Enfant de l'inconstance et de la vanité.

Pour les femmes, et même pour beaucoup d'hommes, c'est encore quelque chose de plus : c'est une divinité dont il faut subir les volontés et les exigences, quelque capricieuses qu'elles puissent être. Si elle a prescrit l'usage d'un vêtement, d'un costume, en vain le trouverait-on laid, mal commode ou disgracieux, *C'est la mode!* vous dit-on, et ce mot répond à tout.

Les ajustements, les parures adoptés par la mode, se décorent de ce nom tout-puissant, et l'on sait que depuis longtemps les modes françaises sont importées et font autorité dans toute l'Europe : aussi les artistes féminins qui les confectionnent, nos *marchandes de modes*, se sont-elles créé par leur industrie une certaine réputation, et ont-elles de leur art une haute opinion.

La mode étend aussi son empire sur nos études, nos goûts, nos plaisirs. Heureux les travaux, les découvertes, les ouvrages, les théâtres, auxquels elle accorde son appui! Mais qu'ils se hâtent de le mettre à profit, car rien n'est plus passager que sa faveur. Malheureusement nos mœurs elles-mêmes sont trop souvent soumises à ce tyrannique pouvoir. Il est bien difficile de se défendre du travers et même du vice *à la mode*.

Ils participent également, il est vrai, de sa nature inconstante; mais la morale n'y gagne rien puisqu'ils sont aussitôt remplacés par d'autres.

Sans heurter de front les arrêts de la mode, qui s'en vengerait par le ridicule, si redoutable en France, l'homme raisonnable et prudent tâche au moins de ne s'y soumettre que dans ce qui concerne sa mise et son extérieur. Il se souvient toujours de cette maxime, qui, en fait de modes, est la règle de sa conduite :

Le sage n'est jamais le premier à les suivre,
Ni le dernier à les quitter.

Journaux des Modes. Comme nous venons de le dire, la France, qui depuis longtemps tient le sceptre des modes, vit adopter les siennes dans toutes les autres contrées; toutefois, elle-même n'avait pas encore pour cet objet un organe spécial, lorsqu'à l'époque du Directoire fût créé le *Journal des Dames et des Modes*. Par une singularité assez piquante, ce fut dans la tête d'un grave professeur, de La Mésangère, que surgit cette idée, et ce fut également lui qui, avec beaucoup de goût et d'esprit, rédigea en grande partie ce journal officiel des toilettes. De jolies gravures coloriées complétèrent, pour la séduction des yeux, le succès de cette feuille, qui paraissait six fois par mois. Mais ce qui le décida surtout, c'est que, par un bonheur bien rare dans notre pays, le *Journal des Modes* régna pendant plus de vingt ans sans concurrence et sans rivalité.

Après la mort de cet Alexandre de la *fashion*, son empire fut partagé entre diverses feuilles légères qui réussirent plus ou moins à le continuer, telles que *le Petit Courrier des dames*, *le Follet*, *la Psyché*, etc.

Un autre journal, prenant plus ambitieusement le titre de *la Mode*, fut fondé, il y a quelques années, sous le patronage de M^{me} la duchesse de Berry. Après la révolution de Juillet, la politique étant devenue la mode du jour, cette brochure hebdomadaire ne démentit point son titre en s'élançant aussi dans cette arène, où elle arbora le drapeau légitimiste, et soutint cette cause avec esprit et malice, mais non sans quelques échecs pécuniaires, à la suite des procès que lui attira son audace. L'ayant acquise de la société qui l'avait créée, M. Dufougeray dirigea d'abord *la Mode* pendant plusieurs années; maintenant elle a pour rédacteur principal M. le vicomte Walsh, et ne paraît plus que trois fois par mois, en cahiers in-8°.

Quelques autres capitales ont leur journal des modes à l'instar de Paris : celui de Vienne jouit d'une assez grande autorité dans le Nord. M. O.

MODÈLE. En général, c'est un exemplaire ou patron que l'on copie ou que l'on imite. Dans les arts, on donne ce nom à l'image d'après laquelle on exécute un objet. Les ouvrages de peinture, de sculpture ou d'architecture, se font presque toujours sur des modèles en relief. La nature fournit les meilleurs modèles; aussi se sert-on, dans les arts, particulièrement d'êtres vivants, hommes ou femmes, auxquels on fait prendre les attitudes voulues, et que pour cela on appelle des *modèles*. Il faut, autant que possible, que leurs formes soient irréprochables, surtout lorsqu'ils *posent* à nu. On emploie également à cet usage des poupées mécaniques ou *mannequins*[*] qui peuvent prendre toutes les positions. En sculpture, on donne aussi le nom de *modèle* à l'ébauche en terre, en plâtre ou en cire, d'un ouvrage que l'on se propose d'exécuter dans une matière plus dure, en marbre, en bronze, etc. Ce mot désigne encore la représentation en petit d'un objet qu'on doit exécuter en grand.

Au figuré, *modèle* se dit des personnes ou des choses qui, par leurs qualités ou leurs perfections, peuvent servir d'exemples. Le plus parfait modèle pour tous les hommes est Jésus-Christ : c'est presque de l'idéal (*voy.*), et cependant manifesté en chair, d'une réalité non douteuse. D. A. D.

MODÈNE (duché de). Borné par les états Sardes, par le royaume Lombardo-Vénitien, l'État de l'Église, Parme, la Toscane et Lucques, il se compose aujourd'hui, en outre de l'héritage de la maison d'Este (*voy.*), du duché de *Massa-Carrara*, de celui de *Reggio* et de la seigneurie de *Garfagnana*, et ren-

---

(*) Du flamand *Manneken*, en allem. *Mænnchen*, diminutif de *Mann*, homme. S.

ferme une population de 408,000 âmes, réparties entre 10 villes, 63 bourgs et plus de 460 villages, sur une étendue de 99 milles carr. géogr. *Modène*, capitale du duché, est une ville très propre et très bien bâtie, qui compte 20,000 hab., et qui possède plusieurs monuments remarquables, entre autres une bibliothèque, un évêché, une école des beaux-arts, une université, etc. En 1746, la ville de Dresde lui a acheté sa célèbre galerie de tableaux. Les principales branches du commerce de Modène sont : les olives, le vin et la soie.

La maison d'Este, qui règne sur ce duché, était investie de la charge de podestat à Ferrare, à Modène et à Parme. Alphonse II, dernier rejeton direct de cette famille, légua sa succession à son cousin, César d'Este ; mais le Saint-Siége en détourna le duché de Ferrare pour le réunir à ses possessions. Les descendants de César d'Este agrandirent successivement leur principauté, soit par des conquêtes, soit par des alliances, des villes de Correggio (1653), de Mirandola (1710), de Novellara (1757), et, en 1743, des duchés de Massa et de Carrare (célèbre par ses carrières de marbre), qui avaient appartenu jusque-là à la maison de Cibo-Malaspina. On sait que Hercule III, dernier rejeton mâle de celle d'Este, laissa une fille, Béatrix, qui épousa, en 1771, l'archiduc Ferdinand d'Autriche, frère des empereurs Joseph II et Léopold II, et gouverneur de la Lombardie autrichienne. Ce prince régnait sur le duché de Modène, lorsque les troupes françaises en prirent possession en 1796. Momentanément indemnisé par le Brisgau, il le perdit également en 1805, et mourut l'année suivante. Son fils, le duc François IV, né en 1779, rentra, en 1814, dans les possessions de ses ancêtres. Après la mort de sa mère, arrivée le 14 novembre 1829, il y ajouta les duchés de Massa et de Carrare, qu'elle avait gouvernés séparément comme héritage de sa mère, et les fiefs de la Lunigiane, que le congrès de Vienne lui abandonna, en décidant, en outre, que, dans le cas de réunion des duchés de Toscane et de Lucques, une partie de ce dernier reviendrait au duc de Modène. Le duc François IV, marié en 1812, avec la fille de Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, a deux fils, l'un François, né en 1819, et l'autre Ferdinand, né en 1821. On doit à son gouvernement le retour des jésuites, en 1814, et l'établissement d'une censure excessivement rigoureuse, en 1828. *Voy.* Italie, T. XV, p. 157.

On sait qu'une révolution, dirigée par un de ses agents secrets, Ciro Menotti, éclata dans le duché, le 4 février 1831 : François se réfugia aussitôt dans la forteresse de Mantoue, et ne revint sous la protection des baïonnettes autrichiennes que pour sévir avec la dernière rigueur contre les chefs rebelles. Menotti et Borelli furent condamnés à mort et exécutés, et la peine des galères fut prononcée contre 107 autres personnes traduites en justice (*voy. ibid.*, p. 158). On assure que, seul de tous les souverains, le petit duc de Modène n'a pas reconnu le gouvernement que la révolution de Juillet a établi en France. S.

MODERNES (Anciens et), *voy.* Anciens. Pour le goût moderne dans les lettres et dans les arts, *voy.* Art, Littérature, Romantique (*genre*), etc.

MODESTIE. C'est cette aimable vertu, cette heureuse disposition de l'âme qui nous laisse ignorer ce que nous valons, ou qui du moins ne nous permet pas d'user de nos avantages naturels ou acquis au profit de notre amour-propre, ou au détriment de l'amour-propre d'autrui. Chez les femmes, unie à la beauté, la modestie en est en quelque sorte le parfum, et la violette en devient l'emblème. Dans les deux sexes, elle ajoute un nouvel attrait au talent ; attrait bien rare aujourd'hui où la modestie peut passer pour une de ces perfections idéales dont on ne trouve plus le type que dans les œuvres d'imagination, aujourd'hui où le meilleur moyen de succès est de se faire valoir soi-même, et, si nous pouvons nous exprimer ainsi, de *se surfaire*, pour surprendre l'opinion et en faire sa conquête.

Mais, de ce que l'union de la modestie et du talent est un fait depuis longtemps passé chez nous à l'état phénoménal, s'ensuit-il que cette vertu ait, en réalité, perdu de son prix ? Dieu nous garde de le croire! Nous pensons, au contraire, que la modestie doit être d'autant plus prisée, que c'est une vertu qui ne rapporte rien. On lui fait d'ailleurs toujours bon accueil, lorsque par hasard elle vient à se produire, non pas à cause de ce qu'elle ajoute au mérite de celui chez qui elle se trouve, mais à cause des concessions qu'elle fait aux mérites rivaux : en un mot, on peut bien regarder l'homme modeste comme une dupe, et s'en moquer à ce titre; mais on lui sait gré de ce que les prétentions extérieures peuvent, devant lui, marcher tête levée.

La fausse modestie est un vice d'autant plus odieux que c'est un piége tendu à la confiance sous les dehors de la simplicité. Au reste, comme la vertu, dont on prend ainsi le masque, n'attire guère qu'une estime stérile, elle n'obtient plus que bien rarement les honneurs de la contrefaçon.

La vanité (*voy.*) est le contraire de la modestie; l'humilité (devant les hommes) en est l'exagération. La modestie, qui ne permet point de s'enorgueillir des qualités que l'on possède, n'exclut point d'ailleurs le sentiment de cette possession; l'humilité n'admet pas même ce sentiment. La modestie entre dans la morale humaine, elle fait ou devrait faire le charme des rapports sociaux; il y a dans l'humilité un caractère d'ascétisme qui semble faire de cet attribut la mesure des rapports de l'homme avec la divinité.

Nous ne savons pas bien si la modestie est fille ou sœur de la pudeur (*voy.*); mais il est certain qu'il y a entre elles un air de famille qui fait souvent prendre l'une pour l'autre. Quoi qu'il en soit, elles sont charmantes toutes deux. P. A. V.

MODULATION. Pris dans un sens général, ce terme désignait autrefois cette partie de la composition qui établit les règles de la conduite des tons et par conséquent de la mélodie, partie que les anciens appelaient *mélopée* (*voy.* ces mots); mais on ne l'emploie plus guère aujourd'hui que pour désigner l'art d'enchaîner les modes entre eux, en d'autres termes, de passer d'un mode (*voy.*) dans un autre.

Toute composition reposant sur un mode principal, dans lequel elle commence et finit, la première règle à suivre est de ne pas trop laisser perdre de vue ce mode primitif, afin que l'unité soit conservée; comme, d'un autre côté, elle doit aussi avoir de la variété, le mode primitif ne saurait se faire continuellement entendre : il faut donc qu'il alterne avec d'autres qui se rattachent à lui sans effort. En conséquence, les règles de la modulation ont pour objet : 1° d'établir quels sont les modes qui peuvent convenablement se succéder, et dans quel ordre cette succession doit avoir lieu; 2° de donner les moyens que fournissent la mélodie et l'harmonie pour sauter d'un mode à un autre sans que l'oreille se trouve dépaysée.

L'expérience a prouvé que le passage d'un mode majeur aux modes majeurs de sa quinte et de sa quarte, et au mode mineur de sa sixte, se pratiquait sans le moindre effort et d'une manière en quelque sorte toute directe; de même, l'on a reconnu que dans un mode mineur le mode majeur de sa tierce mineure et les modes mineurs de sa quinte et de sa quarte sont ceux que l'oreille lui associe le plus volontiers, et l'on a par conséquent posé cette règle, que, dans les circonstances ordinaires, c'est vers ces modes, dont la proximité et l'analogie ne sont pas contestables, que la mélodie doit se porter. Si l'on remarque ensuite que chacun de ces modes, qu'on peut adopter formellement pendant un temps plus ou moins long, se trouvent pour le moment dans les mêmes conditions que le mode primitif, et peuvent *moduler* de la même manière que lui, on voit combien l'on a de ressources à sa disposition. Mais ce n'est pas tout : quand on adopte l'échelle de tel ou tel mode, on peut la rendre majeure ou mineure à volonté, et par les plus simples procédés; voici donc toutes les chances précédentes doublées. Enfin, pour les cas extraordinaires, on peut employer des modulations également extraordinaires : si le sujet que l'on traite exige que l'auditeur soit frappé d'étonnement, de terreur; s'il faut peindre le passage de la crainte à la confiance, de la tristesse à la joie, de la mort à la vie, etc., et réciproquement, une foule de modulations, irrégulières en d'autres cas, deviennent la source des effets les plus heureux.

Le compositeur, emporté par les objets qu'il a voulu peindre, s'est-il écarté du mode primitif de façon à ce que la sensation en soit presque perdue, il emploiera une modulation hardie qui vous remettra tout de suite au courant; et en cette occasion, la substitution *enharmonique* (*voy.*) lui sera d'une grande utilité : il s'était trouvé lancé dans un mode dont la clef était chargée de sept dièses, il ne fera autre chose que substituer une échelle semblable quant au résultat, mais qui n'aura plus que cinq bémols, et par ce moyen reprendra subitement la direction qu'il s'était fixée.

L'art de bien moduler est une des parties les plus importantes de la composition, et c'est surtout en ce point que pèchent les compositeurs inexpérimentés; ou ils ne modulent point, ou les transitions qu'ils emploient sont forcées et n'adhèrent point à la pensée. Ce n'est qu'une longue pratique qui peut habituer à connaître tout le pouvoir d'une modulation heureusement placée et naturellement ou inopinément produite; il faut une connaissance approfondie des successions mélodiques et harmoniques pour rencontrer des formules neuves qui conservent aux transitions la clarté, l'aisance et la grâce. A cet égard, comme à tant d'autres, Mozart (*voy.*) peut être cité comme un modèle dont il sera toujours bien difficile d'approcher.

L'usage des modulations, qui est, sous le rapport technique, une des principales ressources de l'art, comme on peut le reconnaître dans les compositions instrumentales des bons maîtres, est aussi l'un des moyens les plus précieux sous le rapport philosophique : les grandes compositions dramatiques en tirent un immense parti, et leur emploi, sagement réglé, amène des effets admirables que rien ne pourrait remplacer avec avantage. J. A. de L.

MODULE, Architecture modulaire. L'architecture modulaire est celle qui dérive de l'emploi des trois ordres usités dans l'antiquité grecque et romaine; elle est ainsi dénommée à raison de l'influence qu'exerce le module sur la composition des ordres, le module n'étant autre chose que le diamètre de la colonne auquel on rapporte, pour la dimension, les différentes parties de l'œuvre (*voy. architecture* Grecque). Le module est donc une unité de mesure, un terme de comparaison, une échelle de proportion, au moyen duquel on peut calculer les effets harmoniques d'une composition architecturale, sans avoir recours aux mesures vulgaires et quel que soit le système métrique en usage dans le pays où le monument a été construit. L'emploi du module est devenu une sorte de langue commune aux artistes de toutes les contrées, et qui leur permet de s'entendre, nonobstant l'espèce de mesure particulière qui leur est habituelle.

Une autre considération a donné naissance à l'usage du module : l'observation a fait reconnaître aux peintres et aux statuaires que les proportions des différentes parties du corps humain bien conformé, sont généralement dans un rapport constant de mesure avec les dimensions de sa tête, et même de quelques parties de celle-ci, comme le nez par exemple. Par analogie, on a pu croire que la perfection des édifices pouvait tenir à l'existence de certains rapports exacts entre leurs différentes parties. Une induction naturelle de cette idée première, c'est que le diamètre de la colonne peut servir de régulateur aux autres parties de l'ordre. Cette notion fait la base du système des Grecs, et les heureux résultats qu'ils en ont tirés ont fait passer en dogme un principe qui cependant, au fond, ne peut avoir rien d'absolu; car ce qui est de fait pour le corps humain ne devient plus qu'une abstraction hypothétique à l'égard des constructions.

Si, pour l'influence réelle du module, on s'en était tenu aux notions posées par les architectes grecs, et en y maintenant la sage réserve qu'ils y ont apportée, on n'aurait que peu d'objections à faire contre un système ingénieux en lui-même, où l'on peut entrevoir l'origine de la correction des formes et de la pureté du goût qui ont fait le caractère distinctif de leurs ouvrages; mais, depuis eux, les conséquences de cette doctrine ont été poussées beaucoup plus loin.

Les Romains, premiers imitateurs des Grecs, en adoptant le principe des trois ordres, en ont principalement admis la constitution modulaire avec plus de rigueur peut-être que leurs devanciers; car tandis qu'on trouve chez les Grecs des exemples fréquents d'un même ordre exécuté sur des proportions très variées et avec des dissemblances très prononcées, les Romains se sont montrés beaucoup plus sobres de ce genre de licence. Dans le style grec, le module ne régularise généralement que le rapport de la colonne avec l'ensemble de l'ordre; il ne détermine pas d'une manière précise la hauteur d'un entablement, celle d'un chapiteau, d'une base ou d'un piédestal : les monuments témoignent que pour chacun de ces éléments une latitude assez grande était laissée à l'artiste. Le style romain est beaucoup plus sévère; il n'admet que des variantes peu sensibles : non-seulement le diamètre de la colonne y est en rapport exact avec les principales parties de l'ordre, mais encore avec leurs divisions. Si l'on devait prendre à la lettre les préceptes de Vitruve (*voy.*), les membres de moulures d'une corniche, les saillies d'un chapiteau ou d'une base, et jusqu'à la forme de certains profils, y seraient rigoureusement subordonnés. Hâtons-nous de dire, toutefois, que ce purisme outré paraît n'avoir jamais prévalu complétement dans l'antiquité romaine; que parmi les nombreux restes d'édifices antérieurs et postérieurs à Vitruve que le temps a respectés, aucun ne justifie pleinement les règles théoriques qu'il a données; enfin qu'on retrouve encore dans ces monuments, sinon autant de liberté que dans les ordonnances grecques, du moins les preuves irrécusables que les artistes ne s'y étaient point assujettis aux entraves minutieuses que l'écrivain romain semble leur imposer.

Ce fut principalement à l'époque dite de la Renaissance que la doctrine modulaire reçut la plus grande extension. Un retour d'enthousiasme vers l'esprit artistique de l'antiquité, qui avait pris naissance sous le pontificat de Léon X, en fit rechercher les principes avec ardeur. Vitruve, le seul auteur à citer ici dont les écrits aient traversé le moyen-âge, dut être repris et consulté; ses théories furent admises sans discussion, et firent loi avec plus d'autorité qu'elles n'en avaient eue chez le peuple pour qui elles avaient été conçues. Ce fut même parmi les architectes les plus renommés de la belle époque que nous rappelons, que le système de Vitruve rencontra les partisans les plus fervents : il n'est aucun de ces artistes célèbres, Vignole, Serlio, Palladio, Viola, Delorme et d'autres, qui n'aient cru devoir, en s'étayant de l'opinion de l'architecte romain, exprimer positivement, en chiffres, les rapports qu'ils attribuaient aux différentes parties des ordres d'architecture; leur travail comprend les moindres détails de la composition d'un ordre; il s'étend à la proportion de l'entre-colonnement; il va jusqu'à déterminer les rapports de hauteur et largeur des portes et croisées, carrées ou cintrées, qui accompagnent les ordres. Par ce système enfin, l'ordonnance d'une façade entière pourrait être exprimée par une suite de formules mathématiques qui semblerait exclure tout effort d'imagination et rendre superflu l'art même du dessin. Nous devons encore faire remarquer que chaque artiste, en sa version, s'attache à n'obtenir que des rapports simples, exprimés autant que possible en nombres ronds et commensurables, de telle sorte que la mémoire puisse facilement les retenir.

C'est une question grave, en architecture, que de savoir si les ordres ainsi formulés doivent servir de modèles constants aux compositions de cet art, quelles que soient les proportions de l'œuvre. Les avis sont divisés sur ce point : quant à nous, malgré l'autorité des maîtres qui ont soutenu la doctrine formulaire, nous pensons qu'eux-mêmes n'ont jamais été plus heureux dans leurs conceptions que lorsqu'ils s'en sont affranchis; ce qui nous porte à conclure que le système modulaire, poussé au-delà des vues générales d'après lesquelles les Grecs l'ont conçu, n'est qu'une illusion, plus faite pour égarer le talent que pour l'éclairer : l'influence des rapports exacts sur les effets harmoniques est nulle, en dépit des idées contraires qui peuvent abuser l'imagination; le tact exercé d'un artiste à saisir les besoins indiqués par le goût et la convenance est un guide beaucoup plus sûr et plus prompt que la puissance occulte des chiffres. Nous ne craignons point d'affirmer que le prestige des rapports modulaires a plus nui aux progrès de l'art qu'il ne l'a servi; qu'il en a faussé l'esprit et la direction, dès l'époque même de la Renaissance, malgré le mérite incontestable des artistes du temps; que c'est à ce préjugé qu'il faut rapporter les aberrations du goût qui se sont produites dans l'art moderne, notamment ces façades postiches et ces ordonnances menteuses dont on ne trouve point d'exemples dans la belle antiquité, parce qu'il n'entrait point dans l'esprit judicieux des artistes anciens que des beautés de convention pussent suppléer au défaut d'utilité de ces puériles décorations. Chez les Grecs comme chez les Romains, un édifice était conçu et combiné exclusivement pour le lieu, la place et la circonstance qui l'avait fait naître, ainsi que pour l'emploi des matériaux qui y étaient appliqués : l'effet harmonique n'était que le résultat du concours de ces conditions satisfaites. C'est donc l'idée la plus fausse, la plus contraire aux doctrines antiques, que de croire qu'il suffit de doubler les dimensions d'un édifice ou de les réduire à moitié pour, sous un autre aspect, sous un autre climat, reproduire les mêmes effets, exciter le même intérêt.

Aujourd'hui, l'usage du module est beaucoup déchu de ce qu'il a été dans les siècles précédents; on en est revenu aux idées modérées de l'antiquité. Le système des mesures décimales contribuera beaucoup à le faire écarter, parce que ce calcul, bien que rapide, se prête peu aux divisions commensurables exactes.

Il serait superflu de nous attacher à démontrer que le système modulaire n'est applicable qu'à l'architecture qui fait emploi des ordres antiques : avant les Grecs, aucun peuple n'en avait fait usage, pas même les Égyptiens, chez qui, cependant, l'on remarque que toutes les façades des temples sont rapportées à l'unité et à la similitude constante des formes. Mais cette permanente régularité y est moins due à un système étudié de combinaisons qu'à l'uniformité du mode de construction. On trouverait encore plus difficilement des indices de l'influence modulaire dans les monuments du moyen-âge du style gothique ou autre; les beautés de ce genre d'édifices tiennent évidemment à des considérations d'un autre ordre. Quelques érudits anglais et allemands ont cependant cru apercevoir, principalement dans l'architecture ogivale, des règles particulières qui se rapprocheraient de la doctrine formulaire; mais les inductions à ce sujet sont si faibles et si fugitives, et l'argumentation si peu décisive, que nous ne croyons pas devoir nous y arrêter. J. B-T.

MOELLE (*medulla*, *μυελός*). La moelle qui remplit le canal *médullaire* des os longs a été ainsi nommée par comparaison avec la moelle des arbres (*voy.* plus loin); c'est une sorte de graisse formée des mêmes principes que la graisse ordinaire, seulement en des proportions différentes : elle est plus fluide, plus colorée, plus jaune. Elle offre l'apparence d'un cylindre moulé sur les parois osseuses du canal qui la contient; mais cette forme dépend de celle de la membrane qui l'enveloppe et même qui la secrète. Cette espèce de fourreau, essentiellement composé d'un réseau vasculaire, d'un plexus nerveux et d'une trame celluleuse, est d'une ténuité que l'on ne peut guère comparer qu'à celle d'une toile d'araignée. Ce tissu, en servant de périoste interne, sécrète et contient la moelle. Il est doué d'une légère sensibilité qu'on aurait tort d'attribuer à la moelle elle-même. Quant aux usages de celle-ci, ils sont encore, à vrai dire, ignorés, bien qu'on lui en ait prêté une foule. La graisse des os, se rencontre aussi dans la substance spongieuse des os courts, des os larges et des extrémités des os longs : elle porte alors le nom de *suc medullaire ;* elle pénètre même dans le tissu compacte des os longs et reçoit dans cette position la dénomination d'*huile médullaire*. Il n'existe de membrane d'enveloppe distincte que pour la moelle.

On donne le nom de *moelle allongée* à la portion supérieure de la moelle épinière contenue dans la cavité crânienne et qui préside à l'accomplissement des mouvements respiratoires relativement à la *moelle épinière*, *voy.* Cérébro-spinal (*système*).

Moelle végétale. En botanique, on donne le nom de *moelle* à la substance spongieuse, légère, formée presque en totalité de tissu cellulaire, qui occupe le canal central offert par la tige des plantes dicotylédonées. Dans les arbres monocotylédonés, au contraire, la moelle, au lieu d'être circonscrite par les parois de l'étui médullaire, est répandue dans toute l'épaisseur de la tige et enveloppe les différents organes. M. Dutrochet lui a donné le nom de *médulle interne*, par opposition à celui de *médulle externe* sous lequel il désigne l'enveloppe herbacée de la tige qui n'en paraît être en quelque sorte qu'une dépendance, et avec laquelle elle est en communication par le moyen des *rayons* ou *prolongements médullaires* (*voy.* Arbre, Bois, Herbacé, etc.). Les cellules qui contiennent la moelle sont en général vides et ont leurs parois sèches et diaphanes; mais dans les plantes encore jeunes, ces cellules sont remplies d'un fluide diaphane, et leurs parois parsemées de points verdâtres dont la nature n'est pas encore parfaitement connue; leur forme est souvent régulièrement hexagone, quelquefois cependant elle est plus ou moins modifiée par les obstacles qu'elles ont éprouvés dans leur développement. Les botanistes ne sont pas d'accord sur les usages de la moelle, quelques-uns même avouent leur ignorance à ce sujet. Suivant Hales, elle agirait, en raison de son élasticité, comme un ressort qui presserait tous les organes et les solliciterait à se développer; mais cette théorie est contredite par les arbres dont le tronc creux et dépourvu de moelle n'en continue pas moins à végéter. M. Dutrochet attribue à la moelle la production des vaisseaux qui, dans les tiges des arbres dicotélydonés, doivent former chaque année la nouvelle couche ligneuse. La moelle est entourée par une enveloppe solide constituée, dans sa couche la plus intérieure, par des vaisseaux trachées, et plus extérieurement par des fibres ligneuses : en raison de sa position, on donne à cette enveloppe le nom d'*étui médullaire*. C. L-r.

MŒLLENDORF (Wichard-Joachim-Henri de), feldmaréchal prussien, naquit, en 1724, à Lindenberg (Brandebourg). Il suivit en qualité de page Frédéric II dans la première campagne de Silésie et assista aux batailles de Molwitz et de Chotusitz. Nommé enseigne dans la garde, en 1743, et l'année suivante, adjudant du roi, il combattit à Hohenfriedberg et à Sorr, où il fut grièvement blessé; puis élevé (1746) au grade de capitaine, il prit une part active au siége de Prague et à la bataille de Rosbach. Au siége de Breslau, en 1758, il était major et commandait le 3ᵉ bataillon de la garde. Deux ans plus tard, il reçut le commandement d'un régiment, à la tête duquel il se distingua à Liegnitz. A l'affaire de Torgau, le 3 novembre 1760, il conseilla une manœuvre qui décida du sort de la journée; mais il fut fait prisonnier; échangé en 1761, il fut élevé au grade de colonel. En 1762, une autre action d'éclat, devant Burkersdorf, lui valut l'épaulette de major général; et, en 1774, il fut nommé lieutenant général. La guerre de Bohème lui fournit de nouvelles occasions de se distinguer. Après la mort de Frédéric-le-Grand, Mœllendorf fut successivement créé général d'infanterie et feldmaréchal (1787); mais s'étant déclaré contre la guerre avec la France, il tomba dans une espèce de disgrâce, dont il ne sortit qu'en 1794, lorsqu'il reçut le commandement en chef de l'armée du Rhin. La fortune, qui l'avait favorisé d'abord, l'abandonna bientôt, et il se vit rejeté au-delà du Rhin par les armées de la république. Quoique âgé de 80 ans, il suivit le roi à Iéna, et fut fait prisonnier à Erfurt. Traité avec la plus grande distinction par les vainqueurs, il reçut la permission de retourner à Berlin. Il mourut à Havelberg, en 1816. *C. L.*

MOELLON (du latin *molis*), pierre de petite dimension et de forme irrégulière, provenant le plus souvent de débris de pierres de taille, et qu'on emploie dans les massifs de construction en la hourdant au moyen de plâtre ou de mortier. La plupart des moellons sont en pierre calcaire; mais il y en a aussi en gypse (*voy.*), et en pierre siliceuse ou *meulière* (*voy.*). On appelle *moellon d'appareil* celui qui est équarri et taillé pour être employé en parement. X.

MŒRIS (LAC). Le 5ᵉ Pharaon de la 18ᵉ dynastie, qui commença 1800 ans av. notre ère (*voy.* ÉGYPTE, T. IX, p. 269), passe pour avoir fait creuser ce lac qui portait son nom. Il était à l'ouest du Nil, dans le nome Arsinoïtes (aujourd'hui la province de Fayoum), près du fameux Labyrinthe (*voy.*). Il avait, suivant Hérodote, qui certainement exagère, 3,600 stades de tour (163 lieues), et 50 orgyes ou brasses (90ᵐ) dans sa plus grande profondeur. En le creusant, on s'était proposé, d'une part, de prévenir l'excès des inondations du Nil au moyen d'une communication avec la mer d'Afrique par le *fleuve sans eau* des Arabes, anciennement *Lycus fluvius*, et, de l'autre part, de suppléer à la disette des eaux lorsque le débordement n'était pas assez considérable, en fournissant des irrigations artificielles. On ne peut douter, dit Hérodote (II, 159), que cet immense lac ne soit un ouvrage fait de mains d'hommes;et la preuve qu'il cite,c'est qu'au milieu s'élevaient deux pyramides hautes d'un stade, moitié dans l'eau, moitié au-dessus, surmontées de figures colossales. Ces pyramides n'existaient plus du temps de Strabon. Le nom actuel de ce lac est *Birket-el-Keroum*, et son circuit n'est plus que de 25 lieues. Il a été constaté par la commission d'Égypte qu'il n'a pas été entièrement creusé par les Pharaons, qu'il est l'ouvrage de la nature plus que de l'art, et qu'il a été seulement modifié par de grands et ingénieux travaux de barrages et d'écluses. F. D.

MŒSER (JUSTUS), que l'on a surnommé le *Franklin de l'Allemagne*, naquit, le 14 décembre 1720, à Osnabrück, où son père était directeur de la chancellerie et président du Consistoire. Il étudia le droit, de 1740 à 1742, aux universités d'Iéna et de Gœttingue, et se forma de bonne heure le goût par la lecture des classiques français, anglais et italiens. Dès ses débuts comme avocat, il sut s'attirer l'estime publique en prenant avec chaleur la défense de l'innocence opprimée, et en résistant seul à l'arbitraire du gouverneur d'Osnabrück, ecclésiastique hautain et intolérant. En 1747, la confiance de ses concitoyens l'éleva au poste honorable d'*avocat de la patrie*, et, en 1755, les États le nommèrent secrétaire et syndic de l'ordre équestre. Deux ans auparavant, il avait refusé la place de conseiller à la cour d'appel de Celle. Pendant la guerre de Sept-Ans, il sut par son honnêteté, aussi bien que par l'habileté de sa conduite, épargner à ses concitoyens le paiement de contributions considérables, et mériter l'estime du duc Ferdinand de Brunswic. Il fit preuve d'une grande expérience pendant un séjour de 8 mois à Londres, où il avait été envoyé pour déterminer la force du corps d'armée soldé par l'Angleterre. Comme homme public, sa place fut toujours marquée parmi les amis de l'humanité; comme écrivain, il montra constamment une clarté, un bon sens qui le rapprochaient de l'homme d'état américain, son modèle. Pendant toute la minorité du duc d'York, nommé à l'âge de 7 mois évêque (laïc) d'Osnabrück, il fut par le fait le premier conseiller du régent, son père, et sut servir à la fois le souverain et les États, situation d'autant plus difficile que souvent leurs intérêts étaient en opposition, et qui, avec un talent élevé, exigeait une parfaite connaissance des affaires. En 1762, il devint juge près le tribunal criminel d'Osnabrück, et, après avoir, en 1768, donné sa démission, il fut nommé référendaire intime du gouvernement, place qu'il occupa jusqu'à sa mort. En 1783, il accepta, après des instances réitérées, la place de conseiller intime de justice. Il mourut, le 8 janvier 1794, sans laisser d'héritier de son nom. Son fils unique était mort à l'université, en 1773.

Sans rechercher la gloire de l'écrivain, Mœser la trouva dans ses écrits, qui sont profondément pensés et qui ne manquent pas d'éloquence. Son *Histoire d'Osnabrück* (Osn., 1768, 2 vol.; nouv. éd., Berlin, 1780, 2 vol., et 1820; le 3ᵉ vol. a été publié à Berlin, en 1824, par Herbart de Bar, d'après les papiers laissés par l'auteur) est regardée comme un modèle d'histoire locale. Il faut citer aussi ses *Fantaisies patriotiques*, où l'auteur a si bien trouvé le ton populaire; publiées en 1774, pour la première fois, elles le furent de nouveau par sa fille J.-W.-J. de

Voigt (Berlin, 3ᵉ éd., 1804, 4 vol.). Ses *Mélanges* (*Vermischte Schriften*), publiés avec sa biographie (Berlin, 1797-98, 2 vol.), par Fr. Nicolaï, contiennent plusieurs morceaux remplis d'originalité, entre autres celui contre Gottsched, *Arlequin, ou la Défense du grotesque comique*. Nous citerons aussi le morceau contre Frédéric II, intitulé *De la langue et de la littérature allemandes*. Le 3ᵉ vol. parut, en 1824, à Berlin, par les soins de Stüve. Peu d'hommes ont plus fait que J. Mœser pour donner à l'Allemagne une langue et une littérature nationales : aussi ses concitoyens lui ont-ils élevé un monument dans sa patrie en témoignage de leur reconnaissance. L. N.

MŒURS. Les mœurs sont la pratique des idées morales (*voy.*), elles en sont pour ainsi dire le relief. Cette vie instinctive des nations recèle un double élément : l'un, extérieur, est facile à saisir dans cette foule d'usages, d'habitudes, de pratiques, dont se compose notre existence journalière, et dont le caractère est déterminé par le milieu dans lequel nous vivons (*voy.* SOCIÉTÉ, MONDE, MODE, FÊTES, COSTUME, ESPRIT, etc.). Ainsi les races auxquelles remonte l'origine de chaque peuple, le climat chaud ou froid sous lequel il est appelé à vivre, sa situation géographique, selon qu'il habite un pays de plaine ou de montagnes, une contrée maritime ou méditerranée, les productions du sol, les relations de voisinage ou de commerce, la forme du gouvernement et les institutions, toutes ces conditions extérieures de l'existence de notre espèce, laissent leur empreinte sur les habitudes de la vie publique ou privée. L'autre élément, intérieur, ou l'esprit qui anime ces formes matérielles, est moins apparent et moins aisé à reconnaître ; il faut le chercher dans les principes réfléchis ou instinctifs qui président à tous ces actes, dans les idées qu'ils représentent, qui dirigent la conduite des hommes, qui dictent leurs jugements, déterminent leur approbation ou leur blâme, leurs sentiments habituels, leurs passions dominantes.

En effet, sous les mœurs, il y a toujours des théories; derrière ces pratiques, nées de l'instinct ou sanctionnées par la coutume auxquelles la foule s'abandonne sans réflexion, on peut toujours découvrir un système. Car, quelle que soit, à certaines époques, la contradiction entre les idées et la pratique, entre les opinions des hommes et leur conduite, l'accord et l'unité tendent toujours à s'établir entre ces deux ordres de phénomènes. Ainsi, qu'il le sache ou non, chaque peuple a toujours une philosophie enveloppée dans les replis intimes de ses mœurs, et, pour avoir la complète intelligence de ces mœurs, il faut pénétrer jusqu'à l'idée qu'elles recouvrent, il faut en extraire la théorie qu'elles contiennent. Les idées sont la clef des faits.

Des principes que nous venons d'établir résulte une double conséquence : l'une, que les mœurs publiques sont perfectibles comme les idées; l'autre, que le plus sûr moyen d'épurer les mœurs, c'est d'éclairer les hommes, de semer des idées saines et d'extirper les préjugés.

Les mœurs sont perfectibles aussi bien que les idées morales. Au XVIᵉ siècle, Rabelais avait la conscience de cette vérité lorsqu'il écrivait : « Ce que les Sarrazins et Barbares jadys appeloyent proësse, maintenant nous l'appelons briguanderies et meschancetés. » Il y a des vices qui tendent, sinon à disparaître et à s'effacer complétement au sein des populations, du moins à y perdre constamment du terrain : l'ivrognerie (*voy.*), par exemple, était en honneur, il n'y a pas beaucoup plus d'un siècle, parmi les grands seigneurs ; aujourd'hui, elle a entièrement disparu dans les classes supérieures, et, même parmi les classes inférieures, elle devient plus rare à mesure que les habitudes laborieuses et les goûts d'économie s'y propagent. La funeste manie du duel (*voy.*), sans être radicalement extirpée de nos mœurs, y est cependant en décroissance, et le jour n'est pas loin où elle ne s'y montrera plus que comme exception. On sait que, sous le règne de Henri IV, il fut publié 8,000 lettres d'abolition pour le duel.

Il fut un temps où les plus beaux triomphes et les hymnes les plus éclatants de la poésie étaient pour l'athlète nu, le plus habile à la lutte ou au pugilat (*voy.* ces mots). Ces siècles, où la force physique était le premier titre de gloire, devaient être bien éloignés de nos idées en fait de mérite personnel : voilà pourquoi nous ne comprenons plus Pindare. Déjà, du temps de Socrate et de Platon, les athlètes avaient beaucoup perdu de leur valeur : il y avait dès lors assez de développement moral pour ne plus priser uniquement les qualités physiques. Il en resta toujours chez les Grecs le culte de la beauté corporelle ; et, dans Platon, il servit de transition au culte de la beauté morale que le christianisme devait glorifier. Il fut un temps où le nom d'étranger était synonyme d'ennemi (*hostis*). Le mot de Caton, *delenda Carthago*, est le type du patriotisme antique. La triple action des intérêts, des lumières et du sentiment religieux tend à faire prévaloir sur ce patriotisme étroit et exclusif l'esprit cosmopolite (*voy.*) et la fraternité du genre humain. Cette substitution graduelle des affections bienveillantes et sympathiques aux sentiments d'hostilité et d'antagonisme qui ont si longtemps divisé les hommes, est un des symptômes les plus frappants des progrès de l'humanité dans l'ordre moral.

Cependant le caractère universel et absolu de la loi morale semble démentir cette perfectibilité de l'espèce humaine. On se demande si les règles de conduite ne doivent pas être invariables dans tous les siècles, sous tous les climats, avec toutes les formes possibles de gouvernement. La conscience de l'homme ne reste-t-elle pas toujours la même ? Une action juste et belle peut-elle être plus belle et plus juste pour nous que pour nos ancêtres ? Enfin, les affections primordiales de la nature humaine, la tendresse de la mère pour son enfant, le lien qui unit l'enfant à ceux qui lui ont donné le jour, sont-ils sujets à varier avec les siècles ?

Sans doute la notion du bien et du mal, base de toute morale, éclaire l'homme de tous les temps et de tous les pays sur ses devoirs, elle lui révèle ce qu'il doit faire, avec un caractère impératif et infaillible ; mais la notion du bien et du mal est conçue plus ou moins clairement, elle apparaît plus ou moins pure à chacun de nous, selon le degré de culture intellectuelle. Sans doute encore, il y a dans le cœur de l'homme, comme dans les lois de la morale, un fond constant, des sentiments et des principes invariables ; mais il y a aussi dans le cœur de l'homme, comme dans la morale pratique de l'humanité une partie changeante. Tout en admettant l'obligation de pratiquer le bien et de fuir le mal, tout en se soumettant à la loi impérieuse du devoir, les hommes ont-ils conçu toujours et partout les mêmes idées du bien et du mal, les mêmes notions du devoir ? Ont-ils constamment appelé les mêmes choses des noms de vertus ou de vices ? Évidemment non. Selon les temps et les lieux, les mobiles des actions humaines varient : les hommes de différentes époques obéissent tour à tour à différents principes de conduite ; tantôt c'est la religion qui prédomine, tantôt c'est le patriotisme ou l'amour de la liberté, d'autres fois c'est le désir du bien-être. Les devoirs ne doivent-ils pas se modifier pour l'homme ou pour la femme, avec le milieu qui les entoure ? Ce qui avait été vertu pour le juif, ou pour le païen de Rome et de la Grèce, était-il encore vertu pour le chrétien ? Le Français de 1842 ne doit-il pas avoir d'autres notions du bien et du mal, que le Franc qui combattait dans les hordes barbares de Clovis ? Enfin l'épouse ou la fille du citoyen libre de nos jours doit-elle être la même que l'épouse ou la fille du vassal de Philippe-Auguste ? Assurément, s'il est un penchant indestructible dans la nature humaine, c'est celui qui entraîne les deux sexes l'un vers l'autre ; mais qui oserait soutenir que l'amour (*voy.*) n'a pas subi la plus complète métamorphose, à mesure que la condition de la femme a changé ? Selon qu'elle a vécu dans les harems de l'Orient ou dans les gynécées de la Grèce, dans les manoirs féodaux du moyen-âge ou dans les salons de l'Europe moderne, esclave sous la loi musulmane ou affranchie par le christianisme, l'amour s'est complétement transformé ; il a franchi tout l'intervalle qui sépare un instinct brutal borné à la satisfaction des sens, et le culte épuré d'un être en qui notre imagination idéalise toutes les perfections morales.

Il était d'autant plus à propos d'insister sur cet exemple, que les sentiments moraux se développent surtout dans les relations de l'homme avec la femme; c'est au sein de la famille (*voy.*) que s'élaborent les mœurs modernes, car, on l'a dit avec vérité, *si les hommes font les lois, les femmes font les mœurs.*

Nous pouvons donc l'affirmer avec assurance, la morale et la vertu sont susceptibles de progrès comme toutes les choses humaines: la perfectibilité est un fait aussi réel dans l'ordre moral que dans l'ordre intellectuel, scientifique et politique: les mœurs s'épurent à mesure que les idées morales se formulent avec plus de netteté, c'est-à-dire à mesure que les hommes s'éclairent.

Les progrès incontestables que le genre humain a faits jusqu'ici, depuis le commencement des temps historiques, sont garants des progrès qu'il est appelé à faire encore. Cette loi, qui jusqu'à ce jour ne s'est jamais démentie dans le passé, doit être confirmée par l'avenir. Mais cet avenir est en germe dans le présent, qui, à ce titre, appelle notre plus vive sollicitude.

Quels que soient les admirables résultats de nos lumières toujours croissantes, quelles que soient les merveilles de cette civilisation (*voy.*) dont nous sommes justement fiers, c'est toujours, en définitive, par notre état moral que nous devons apprécier la valeur réelle de l'état social: les bonnes et les mauvaises mœurs sont la mesure véritable de nos progrès. Aussi, la grande réforme sociale à laquelle la France travaille depuis un demi-siècle ne sera-t-elle complétée que par une réforme morale et religieuse. Mais réformer les mœurs d'une nation est une tâche longue et difficile; un pareil travail ne s'improvise pas, c'est l'œuvre du temps; et pour y réussir, il faudra l'action simultanée de la législation, des croyances religieuses et de l'éducation (*voy.* ces mots); ici, les obstacles surgissent de toutes parts. Le plus apparent, c'est le désaccord qui règne entre les trois éléments auxquels nous avons à demander notre régénération. Quand la loi civile, la loi religieuse et la loi morale se contredisent, qu'arrive-t-il? Toutes trois enfreintes et observées tour à tour, elles finissent par perdre toute sanction; on n'est plus ni religieux, ni citoyen, ni homme; on n'est que ce qui convient à l'intérêt du moment. Tel est, il faut bien l'avouer, le spectacle auquel nous assistons; tel est le principe des maladies morales de notre époque, égoïsme, désenchantement, scepticisme.

Arrêtons-nous un moment à ce dernier. Oui, le doute, en dévastant les âmes, y a creusé un vide effrayant. Les croyances font la vie du corps social, le lien qui en unit toutes les parties: anéantissez les croyances, aussitôt plus d'unité, plus de cohésion; tout se délabre, tout se dissout et tombe en poussière. Le scepticisme ébranle tout; il ruine les caractères, car celui qui n'a aucune conviction, comment pourrait-il vouloir? Il précipite les hommes dans l'égoïsme, car quelle raison de sacrifier le présent à un avenir incertain?

Voilà donc les plaies que nous avons à guérir. C'est aux nobles croyances, aux généreuses convictions, qu'il faut en demander le remède. Elles feront circuler une sève nouvelle dans les veines du corps social, et enfanteront à leur tour ce que notre siècle attend encore des mœurs publiques. Et nous ne saurions trop le redire, les lois, les institutions, pour être durables, doivent avoir leurs racines dans les mœurs: l'ordre politique ne peut être solidement assis que sur les bases indestructibles de l'ordre moral. A-D.

MOEZZ, *voy.* ÉGYPTE (T. IX, p. 281), et FATIMIDES.

MOGHISTAN, *voy.* KERMAN et PERSE.

MOGOL (GRAND-), chef et personnification d'un puissant empire fondé dans l'Indostan (*voy.*) par le peuple des Mongols (*voy.*), appelé *Mogols* par les Persans. Cet empire déchut aussi promptement qu'on l'avait vu s'élever.

Le sulthan Babour (*voy.*) ou Baber, arrière-petit-fils de Tamerlan (*voy.*), profitant du morcellement de l'empire des Afghans (*voy.* ce mot et KABOUL) dans l'Inde, le détruisit en cinq campagnes, de 1519 à 1526, établit sa propre dynastie sur le trône de Delhi (*voy.*), dont il fit sa magnifique résidence, et subjugua tous les pays qui s'étendent depuis l'Indus jusqu'à l'embouchure du Gange. Son successeur Homayoun (1530) ne sut pas se maintenir sur ce trône, que la mort n'avait pas permis à son père d'affermir par sa politique. L'Afghan Sir-Chah, l'un des princes que les Mongols avaient dépossédés, l'en expulsa à son tour. Mais après un exil de 14 ans, il parvint à reconquérir ses états, qu'il laissa, en 1556, au grand Akbar (*voy.*), son fils. Ce souverain ne tarda pas à faire oublier, par ses exploits et par sa sagesse, les vicissitudes orageuses qui avaient frappé son père, et il poussa jusqu'aux frontières du Dekkan (*voy.*) les limites de son empire. Pendant son règne, qui dura jusqu'en 1605, l'empire mogol brilla du plus vif éclat et atteignit l'apogée de sa puissance et de sa prospérité (*voy.* T. XIV, p. 638). Quoique mahométan comme tous les princes de sa famille, Akbar se montra attentif à protéger les institutions, les mœurs, la religion, la langue et la littérature de l'ancienne population hindoue. Afin de donner une base solide à l'administration de ses états, il les partagea en 16 grands districts ou *soubahs* (subdivisés en *pergunnas* ou provinces), préposant à chacun d'eux un *soubahdar* ou vice-roi (*voy.* Inde, T. XIV, p. 596). Il joignit de nouvelles routes à celles que ses prédécesseurs avaient fait construire, et organisa des postes dans tous les pays soumis à ses lois. Mais l'œuvre de fusion et de conciliation si glorieusement entreprise par le génie du grand Akbar, et qui avait déjà porté de si beaux fruits, ne fut point continuée par ses successeurs et s'écroula bientôt.

Djéhanghir, son fils, et Chah-Djihan, son petit-fils, mort en 1656, héritèrent pourtant de son amour des lettres, et se distinguèrent plus encore par un faste excessif et une prodigalité sans bornes ; mais à la mort de ce dernier, les crimes et la tyrannie d'Aureng-Zeyb (*voy.*) firent un contraste pénible avec le régime paternel de ses devanciers. Ce prince subjugua les cinq chahs mahométans qui n'avaient encore pu être soumis dans le Dekkan, et forma, de leurs états, six nouvelles soubahs. Mais, tout en répandant au loin la terreur de ses armes, il prépara, par son intolérance religieuse contre les Hindous, par les mesures oppressives et les dépenses excessives que nécessitaient ses guerres continuelles, l'épuisement et la dissolution de son empire. D'ailleurs une nouvelle puissance venait de surgir, les Mahrattes (*voy.*). Aureng-Zeyb mourut en 1707. Muazem, autrement nommé Bahadour-Chah, son fils, vainqueur de ses frères qui lui disputaient la couronne, battit les Sikhs (*voy.*) qui menaçaient d'envahir tout l'Indostan. Mais ce prince énergique et généreux ne régna que jusqu'en 1712. Dès lors rien n'arrêta plus la décadence de l'empire mogol, et l'on ne vit plus que des princes énervés s'en arracher tour à tour les restes au milieu des plus sanglantes révolutions. Cinq empereurs, sans compter les prétendants, figurèrent sur le trône dans le court intervalle qui s'écoula jusqu'en 1720, et presque tous périrent misérablement. Dès l'année 1722, le *nidzam* Al-Malek s'empara du dernier reste des conquêtes mogoles dans le Dekkan, où Hyderabad (*voy.*) devint sa capitale, et gouverna par son influence la cour de Mohammed-Chah, petit-fils de Bahadour-Chah. Aux incursions et aux brigandages incessants des Mahrattes et des Rohillahs, tribu mahométane auxiliaire du grand-mogol (laquelle finit par se rendre indépendante dans le Rohilkound, au nord de Delhi), se joignirent pour le bouleversement de l'empire les rébellions des vice-rois mahométans et des radjahs, tributaires dans les provinces, et l'invasion de Nadir-Chah (*voy.*), en 1737, ainsi que celle de son général et successeur dans l'Afghanistan, Ahmed-Abdallah, en 1747. Sous les successeurs de Mohammed-Chah, entièrement gouvernés par leurs visirs, qui, pour maintenir leur pouvoir, ne se faisaient jamais scrupule de l'assassinat du souverain, l'autorité de ce dernier se réduisit à un vain titre, et le démembrement s'accomplit promptement (*voy.* Indostan, T. XIV, p. 638, Dekkan, Kaboul, Lahor, etc.). Chah-Allum, reconnu grand-mogol, en 1761, pendant un très long règne rempli de terribles vicissitudes, n'eut jamais qu'une ombre de pouvoir.

Forcé d'abandonner aux Anglais, contre une pension annuelle, la riche province de Bengale, et confiné à Delhi, ce prince ne put se soustraire aux tentatives ambitieuses des Rohillahs, qu'en se jetant entre les bras des Mahrattes. Ceux-ci ne le défendirent contre ses ennemis (1772) que pour s'emparer eux-mêmes du pouvoir, que le radjah Mahadadji-Sindiah, mort en 1794, exerça presque seul, après avoir rétabli sur le trône de Delhi, en 1789, l'infortuné Chah-Allum, auquel son visir rohillah avait de nouveau ravi la couronne en lui crevant les yeux. Quand la fortune de leurs armes eut rendu les Anglais seuls maitres du sort de ce malheureux vieillard, ils lui laissèrent, comme on l'a dit à l'art. Delhi, la souveraineté nominale de cette ville et de son territoire, sous des conditions réglées, en 1804, par le marquis de Wellesley (*voy.*), et qui réduisirent le grand-mogol à l'état de simple pensionnaire de la Compagnie. Chah-Allum mourut en 1806. Son fils Akbar II lui a succédé dans l'héritage du titre pompeux d'*ornement du monde*, d'*asile des peuples*, et de *roi des rois*. Sa pension, fixée à 15 lacks de roupies (150,000 l. st.), est à peine suffisante pour l'entretien de sa nombreuse famille, qui, en y comprenant les femmes, se compose de plusieurs milliers d'individus. Ch. V.

MOHACS (pron. *Mohatch*), bourg sur le Danube, dans la Basse-Hongrie, avec un château-fort et 7,700 habitants, Hongrois, Allemands et Rasciens; siége d'un protopope grec et d'un gymnase catholique. Il est célèbre dans l'histoire par deux batailles contre les Turcs. En 1526, les Hongrois y furent défaits, et le roi de Hongrie et de Bohème, Louis II, perdit la vie dans un marais, auprès du village de Czelje (*voy.* T. XIV, p. 207). Le 12 août 1687, le duc Charles de Lorraine y remporta, sur les Osmanlis, une victoire complète, qui délivra la Hongrie. Cet état se constitua en royaume héréditaire, et la Transylvanie reconnut la souveraineté de l'Autriche. *Voy.* Léopold Ier et Autriche, T. II, p. 586. X.

MOHAMMED, forme arabe du nom dont nous avons fait Mahomet, *voy.* ce nom, les deux articles suivants et Agha-Mohammed.

MOHAMMED el Naser, sulthan d'Égypte, *voy.* Mamelouks et Égypte, T. IX, p. 284.

MOHAMMED-ALI, selon la prononciation arabe, ou Méhémet-Ali, suivant celle des Turcs, pacha ou vice-roi d'Égypte, et de nos jours l'homme le plus remarquable de l'Orient, sans contredit. Il naquit, en 1769, à la Cavala, petit port de la Macédoine. Son père, nommé Ibrahim, était un aga préposé à la garde des chemins. Orphelin de bonne heure, sans appui et sans fortune, le jeune Méhémet, qui se distinguait par une merveilleuse sagacité et par une adresse extraordinaire à tous les exercices corporels, plut au gouverneur turc de la Cavala, lequel s'intéressa à lui et le fit élever dans sa maison. L'éducation qu'il reçut fut toutefois très incomplète : c'est seulement étant déjà pacha qu'il apprit à lire et à écrire. Un négociant français, nommé Lion, natif de Marseille et établi à la Cavala, conçut aussi de l'affection pour lui et la lui témoigna vivement par des bienfaits. C'est dans cette relation dont le pacha garde toujours le souvenir avec reconnaissance, qu'il apprit à aimer les Français et qu'il puisa ces principes de tolérance qui s'allièrent si heureusement dans la suite à ses vues de réforme. A 14 ans, il montra déjà une habileté et une énergie de caractère étonnantes, à l'occasion d'une révolte qui avait éclaté près de la Cavala : quatre des principaux habitants de l'endroit furent saisis par son ordre, et sa fermeté précoce triompha de l'émeute. Un grade militaire en fut la récompense, et, en 1787, son protecteur turc lui fit faire un mariage avantageux. Il se livra d'abord exclusivement à des spéculations commerciales en tabac; mais l'expédition française en Égypte (*voy.* T. IX, p. 288) y mit fin. En 1800, Méhémet-Ali, que recommandait déjà sa bravoure, fut envoyé dans ce pays à la tête du contingent de sa ville natale. La brillante valeur qu'il déploya au combat de Rahmanieh lui valut un commandement plus élevé, et c'est ainsi que par degrés il s'éleva jusqu'à celui de tout le corps des Arnautes.

Les Français avaient, dans l'intervalle, évacué l'Égypte. « Le vice-roi, nommé à cette époque, dit M. Jomard, dans un travail inédit dont il a bien voulu nous permettre de faire usage, était Mohammed Khosrew-Pacha, précisément le même qui, sous le sulthan Mahmoud, avait voué une haine mortelle à Mohammed-Ali et lui a fait déclarer la guerre par son maître quatre fois depuis 1828, c'est-à-dire depuis la campagne de Morée.... Dès lors, cet homme se signala par sa fierté, sa roideur et son obstination. Les Mamelouks (*voy.*) étaient revenus avec les Turcs; la politique de ceux-ci était de les empêcher de ressaisir leur puissance. Khosrew, qui avait distingué le chef des Albanais, l'envoya contre les beys à Aboukir. Les Anglais appuyaient le parti des Mamelouks et retenaient Alexandrie contre les conventions stipulées. Au mois de novembre 1802, le bey Osman Bardissi attaqua les Osmanlis à Damanhour, et gagna sur eux une grande bataille. Mohammed-Ali était trop loin pour y assister: Khosrew, dès ce moment, jura de le perdre. »

Mais le courage et l'habileté de Mohammed, sa réputation militaire toujours croissante et la confiance qu'il savait inspirer à ses troupes, le servirent admirablement pour fonder et étendre tous les jours son autorité personnelle dans le pays, aux dépens de celle des deux partis qui s'en disputaient la domination et qui se consumaient l'un dans la faiblesse, l'autre dans la discorde. Sa rigueur à maintenir la discipline parmi ses sauvages Albanais, sa modération, les ménagements qu'il s'efforçait de garder autant que possible dans toutes les circonstances, lui concilièrent l'attachement de la population du Caire, à laquelle les chefs des Mamelouks étaient devenus odieux par leurs violences et leurs déprédations. Proclamé pacha, par les cheiks et par les oulémas, en 1804, il refusa d'abord ce titre qui, pour le moment, n'ajoutait rien à sa puissance, et le laissa à Khourschid, qui avait remplacé comme gouverneur de l'Égypte Khosrew et Ali-Djézaïrli. Mais les exactions du nouveau titulaire l'ayant fait détester dans le pays, Mohammed-Ali ne tarda pas à se déclarer contre lui, et, fort de l'appui qu'il trouvait chez les cheiks, soutenu en outre par le zèle actif du consul général de France, Drovetti, dans ses démarches auprès de la Porte, il finit par l'emporter sur Khourschid. Il fut confirmé en 1806, et nommé pacha à trois queues par le grand-seigneur.

Il lui restait alors à se débarrasser des Mamelouks. Dès le commencement de 1807, la mort le délivra d'Elfi, le principal de leurs beys. Les Anglais, qui avaient soutenu le parti de ce chef et qui s'étaient emparés d'Alexandrie, furent obligés de se rembarquer la même année, après avoir essuyé plusieurs revers, et les autres beys désunis furent réduits, l'un après l'autre, à faire leur soumission.

Mais que de persévérance et d'habileté n'avait-il pas fallu encore à Mohammed-Ali pour triompher des embarras et des dangers sans nombre qu'il trouvait dans sa position! Écoutons le savant auteur du travail déjà cité, et auquel nous nous félicitons de pouvoir faire encore l'emprunt suivant.

« Le pouvoir du vice-roi n'était pas encore bien assis. A peine rassuré du côté de la mer et du côté des Mamelouks, la révolte vient l'assiéger jusque dans son palais; les Albanais, joints aux *dehlis* (cavaliers kourdes), osent attaquer cette maison et la mettre au pillage: il se retire à la citadelle; au bout de dix jours, il les apaise avec 2,000 bourses, et met fin à l'insurrection. Chahin-bey avait pour ainsi dire succédé à Elfi et à Bardissi. Mohammed-Ali lui accorde le commandement du Fayoum et le charge même d'engager le vieux Ibrahim-Bey à un arrangement. Celui-ci ouvrit l'oreille à ces propositions; d'autres beys se ralliaient au gouvernement, et venaient au Caire assurer Mohammed-Ali de leur soumission, quoiqu'ils conspirassent contre lui.....

« Il y avait un tel désordre dans les finances qu'il était impossible d'acquitter la solde des troupes, malgré les nouveaux impôts ordonnés, puis retirés successivement. Alors le gouverneur tenta une autre opération: c'était d'annuler les titres territoriaux qui n'étaient pas réguliers. Il devenait par là propriétaire d'une immense quantité de biens-fonds. Malheureusement, il menaça les fondations pieuses et les biens des mosquées; le corps des oulémas fit entendre des plaintes sévères. Celui d'entre eux qui avait le plus contribué à l'élévation de Mohammed-Ali resta inébranlable dans ses résolutions, et préféra la disgrâce et l'exil. Le commerce fut frappé de plusieurs contributions, et chaque *fédan* (arpent) de terre imposé à une somme fixe. Les Coptes (*voy.*) ne furent pas épargnés. Plus tard, chaque ville fut soumise à un impôt de guerre de 10 à 40 bourses. » J-m-d.

Cependant, il ne suffisait pas d'avoir soumis les Mamelouks, il fallait anéantir cette milice avide et turbulente; et Mohammed-Ali, pour s'en défaire, ne recula pas devant l'exécution d'un complot, nécessaire peut-être pour rendre la paix à l'Égypte et consolider son pouvoir, mais qui n'en est pas moins une tache sanglante dont cet homme extraordinaire a souillé sa vie. On trouvera à l'art. Mamelouks le récit circonstancié de ce massacre, qui eut lieu au Caire, le 1er mars 1811 [*]. L'ordre du vice-roi portait d'épargner tous les Français qui se trouvaient alors enrôlés dans ce corps.

Le prompt rétablissement du calme et de la tranquillité, après tant de siècles d'agitation, par la main ferme qui s'était emparée des rênes de l'état, effaça les traces du crime qui l'avait rendu possible. Bientôt de glorieux exploits devaient attester au dehors et faire respecter au loin, dans le monde musulman, la puissance du vice-roi, mais en éveillant de plus en plus la jalousie de la Porte othomane. En ordonnant à Mohammed-Ali de détruire, en Arabie, la secte formidable des Wahabis (*voy.*), aux armes desquels rien n'avait pu résister jusqu'alors, et qui s'étaient rendus maîtres des villes saintes, le gouvernement turc crut avoir trouvé le moyen d'affaiblir son vassal dans un but utile à l'empire. Mais le brave Ibrahim (*voy.*), l'aîné de ses fils, accomplit, avec le plus grand succès, de 1816 à 1818, cette périlleuse entreprise, où le second, Toussoun, avait échoué d'abord. A l'ascendant politique et au génie organisateur du père s'unit dès lors, dans l'esprit des peuples, le prestige des hauts faits militaires du fils. Une autre campagne, dirigée, en 1820, dans la Nubie et le Sennaar, où s'étaient réfugiés les débris des Mamelouks, ne fut pas moins heureuse (*voy.* Cailliaud); mais elle se changea en deuil pour le vice-roi, par la mort de son fils cadet, Ismaël-Pacha, qui périt misérablement dans une hutte où un prince indigène avait mis le feu. L'armée égyptienne tira bientôt de ce meurtre une éclatante vengeance. Toute la Nubie et même le Kordofan (*voy.*) furent soumis à Mohammed.

Cette expédition avait beaucoup diminué le nombre de ses vieilles troupes albanaises qui avaient servi d'instruments à son élévation, mais que leur insubordination et leur rapacité rendaient de plus en plus incommodes, pour les grandes réformes que le pacha méditait. On le vit, dès lors, s'appliquer avec ardeur à l'administration intérieure, et à la nouvelle organisation des forces de son gouvernement. Agriculture, armée, marine, rien ne fut oublié; les lumières des Européens de toutes les nations, mais particulièrement des Français, accueillis avec empressement et comblés de ses faveurs, furent mises à profit pour avancer l'œuvre de cette grande régénération. Les troupes des nouvelles levées furent enrégimentées et disciplinées à l'européenne, la marine restaurée et équipée sur le même pied, avec le secours d'ingénieurs et d'officiers français; des forteresses furent élevées; des chantiers, des arsenaux et des magasins construits; des fonderies de canon et des ateliers d'armes et de machines établis. Une police sévère fit régner la sécurité dans le pays; les services publics prirent une forme régulière; les employés reçurent des traitements, et partout l'action gouvernementale se fit fortement sentir. On organisa des correspondances télégraphiques; des écoles furent créées; des quarantaines, des hôpitaux établis; une école de médecine ouverte à Abouzabel (*voy.* Clot-Bey) et la vaccine introduite. L'imposant canal de Mahmoudieh fut creusé pour faciliter la communication entre le Caire et Alexandrie, devenue la résidence du pacha. Les bonnes méthodes agricoles se propagèrent par ses soins et multiplièrent les cultures et les produits; la race des chevaux et celle des moutons s'améliorèrent ; des plantations d'oliviers et de mûriers, jusque-là inconnus dans le pays, surgirent, et le coton surtout fournit d'abondantes récoltes. Le commerce fleurit et prit de l'extension, quoique asservi par le monopole aux intérêts du fisc. Des raffineries de sucre et de salpêtre s'élevèrent à côté d'autres établissements industriels ; et pendant que tous les étrangers que leurs connaissances ou leur industrie recommandaient à l'attention du vice-roi trouvaient chez lui protection, secours et encouragements, lui-même se montrait jaloux de former des relations dans toutes les principales contrées de l'Europe, et l'élite de la jeunesse d'Égypte était envoyée par son ordre dans la capitale de la France pour s'y façonner au progrès et y puiser l'instruction, sous la direction paternelle de M. Jomard (*voy.*), notre savant collaborateur.

---

[*] On sait que M. Horace Vernet en a fait le sujet d'un de ses principaux tableaux. S.

C'est surtout après la guerre contre les Grecs que ce grand mouvement civilisateur reçut une impulsion vigoureuse, par suite de l'accroissement des rapports que cet événement occasionna entre les puissances de l'Occident et Mohammed-Ali. Dans sa détresse, le sulthan l'avait, en 1824, chargé de combattre l'insurrection hellénique (*voy.* Grèce). Ibrahim s'empara de Candie et remporta quelques succès en Morée; mais le désastre de Navarin (*voy.*), où périt, en 1827, la flotte turco-égyptienne, les rendit inutiles, et le traité conclu, le 8 août 1828, à Alexandrie détermina l'évacuation de la presqu'île par les troupes du pacha. Pendant cette guerre, le vice-roi avait pu se convaincre de la supériorité et des avantages de la tactique européenne. S'appliquant alors avec une activité prodigieuse à créer une nouvelle flotte et à réorganiser son armée, il eut bientôt réparé toutes ses pertes, et les forces de l'Égypte furent remontées sur un pied plus respectable que jamais.

Le sulthan le premier devait en faire la cruelle expérience. Pour prix de ses services en Grèce, Mohammed-Ali avait déjà, mais en vain, sollicité pour son fils Ibrahim le pachalik de Damas. Il n'obtint que celui de Candie, plus onéreux que profitable à sa puissance. Le vice-roi convoitait la Syrie, qui est le boulevard naturel de l'Égypte. La Porte n'exerçait réellement qu'une très faible autorité sur les gouverneurs et les populations de cette contrée; mais comme les désirs ambitieux de son vassal réveillaient sa jalousie, elle résista, et la guerre ne tarda pas à s'allumer. Des démêlés avec le pacha d'Acre fournirent à Mohammed-Ali un premier prétexte pour attaquer cette place, clef de la province dont elle devait lui assurer la conquête. Nous avons déjà vu ailleurs (*voy.* Ibrahim) les exploits de son fils dans cette mémorable campagne. Bravant le firman de déchéance que, le 23 avril 1832, le sulthan avait lancé contre son père et contre lui, il battit les Turcs, franchit le Taurus et ne s'arrêta qu'après l'éclatante victoire de Konieh (*voy.*), en Natolie, qui mit l'empire à deux doigts de sa perte (20 déc. 1832). Mais les puissances de l'Europe, pressées par l'imminence d'une catastrophe, offrirent leur médiation, et, soit modération, soit qu'il n'osât pas se heurter contre leur volonté, le pacha signifia à son fils l'ordre de la retraite. Vainqueur, il suspendait la lutte avec toute la supériorité morale que donne la victoire, et l'humiliation du grand-seigneur (*voy.* Mahmoud II), réduit à appeler le secours des Russes pour garantir sa capitale, relevait encore son triomphe aux yeux des vrais croyants. Par la convention de Kutayeh (14 mai 1833), le sulthan retira son interdit, accorda au vice-roi le gouvernement de la Syrie tout entière, et, après bien des hésitations, il finit même par céder le district limitrophe d'Adana, en Natolie, dont il investit Ibrahim, mais seulement avec le titre de fermier général (*mohassilik*).

Cet arrangement n'avait aucune chance de durée. D'une part, il avait été arraché au sulthan par la nécessité; et de l'autre, le pacha, en obtenant des concessions qui ajoutaient encore matériellement à la grandeur et à l'étendue de son pouvoir, demeurait, comme par le passé, privé de toute garantie relativement à l'indépendance et à la transmission héréditaire de celui-ci. Le conflit engagé sur ces deux questions devait nécessairement provoquer une nouvelle guerre. Le sentiment de son humiliation, plus encore que le regret des sacrifices qu'il avait été obligé de faire, devait, à la première occasion, pousser le sulthan à la vengeance; en même temps, une pénible incertitude ne permettait pas au vice-roi de se renfermer longtemps dans le *statu quo*. Il avait à peine pris possession de la Syrie que son fils eut à y comprimer une révolte, occasionnée par le nouveau système d'impôts et par des levées de troupes considérables; mais l'anarchie céda promptement à la force des armes et à la rigueur des mesures employées pour l'étouffer. Les villes de l'Hedjaz se soulevèrent ensuite; elles furent également réduites, et la domination du vice-roi s'étendit jusque sur la province d'Yémen, et donna même de l'ombrage aux Anglais dans le golfe Persique. La situation se compliquait tous les jours de nouveaux embarras. Mohammed-Ali, tout en affichant les dehors du respect dû à son suzerain, n'avait égard à aucun des firmans que lui adressait la Porte sur les nombreuses réclamations des puissances maritimes, lésées dans le commerce de leurs nationaux par le monopole et par les impositions arbitraires du pacha, auxquelles ses armements continuels le forçaient à recourir. Le paiement du tribut annuel de 16 millions de piastres (environ 4 millions de fr.) ne s'opérait qu'irrégulièrement et avec toutes sortes de restrictions.

L'inefficacité des instances de la Porte pour faire respecter de son vassal les différentes stipulations du traité de commerce qu'elle avait conclu, le 3 juillet 1838, avec l'Angleterre et l'Autriche, mettait sa faiblesse au grand jour et combla la mesure de son humiliation. Elle exaspéra le sulthan qui, dès lors, ne prit plus conseil que de son désir de vengeance. La défaite du séraskier Hafiz-Pacha à Nézib (24 juin 1839) fut le résultat de cette folle tentative que les puissances n'avaient pu prévenir, et dont la mort épargna au moins la nouvelle à Mahmoud. Le 5 juillet, la trahison du capitan-pacha fit passer la flotte turque au vice-roi. Le triomphe de celui-ci parut complet, et déjà il touchait au but de ses longs efforts. Le gouvernement héréditaire de l'Égypte, de la Syrie et de Candie, et l'éloignement de Khosrew, qui avait pris la place de grand-visir auprès du jeune successeur de Mahmoud, telles étaient les nouvelles bases sur lesquelles il consentait encore à traiter avec l'empire désarmé.

Nous passons sur les négociations infructueuses dont ces événements furent suivis, pour arriver directement à la crise récente dont les effets ont si rudement frappé Mohammed-Ali. L'aversion de la France pour toute mesure de contrainte contre un chef qui l'honorait et sur lequel elle exerçait une influence que les autres états regardaient d'un œil d'envie, avait fait conclure, sans elle, entre les quatre grandes puissances de l'Europe, l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, le traité de Londres du 15 juillet 1840, dans le but de forcer le pacha à se soumettre. Ayant à revenir sur ce traité à l'article *empire* OTHOMAN, nous nous bornerons ici au récit succinct des faits qui en consommèrent l'exécution. Elle avait déjà commencé par le blocus des côtes de la Syrie, pendant que l'armée égyptienne étouffait dans cette province une nouvelle insurrection de la Montagne. Le divan, sur le refus de Mohammed de se contenter du gouvernement héréditaire de l'Égypte et du pachalik d'Acre viagèrement, en renonçant au reste de la Syrie, se laissa aller dans son emportement jusqu'à prononcer de nouveau la déchéance du pacha. Les forces navales combinées de l'Angleterre et de l'Autriche, de concert avec les troupes turques, bombardèrent et réduisirent successivement les places fortes du littoral syrien. Beyrouth, défendu par Soliman-pacha (le colonel Sèves), tomba le 11 septembre; Séid fut promptement évacué, et la reddition de Saint-Jean-d'Acre (3 novembre), qui ne put tenir que 3 heures contre le feu de l'escadre de siége, vainquit les résolutions du vice-roi, auquel l'émir des Druses (*voy.*), Béchir, jusque-là son dévoué partisan, avait également fait défection. En France, un changement de ministère avait dû ôter au vice-roi toute espérance de ce côté-là : en lui refusant une protection armée, le nouveau gouvernement français lui offrait l'appui des négociations. Mohammed-Ali eut le bon esprit d'adopter franchement cette ligne de conduite. L'imminence du blocus d'Alexandrie le décida à conclure, le 27 novembre, avec le commodore Napier (*voy.*), une convention provisoire par laquelle il s'engageait à évacuer la Syrie et à restituer la flotte othomane dès que la résolution de la Porte de le maintenir dans son gouvernement lui serait notifiée sous la garantie des puissances unies par le traité. Cette convention devint la base des négociations qui suivirent, et le pacha ne s'occupa plus, dans sa soumission, que de faire diminuer les charges qu'on voulait lui imposer. Le hatti-chérif du 12 janvier 1841, par lequel le sulthan reconnaissait de nouveau son vassal comme gouverneur de l'Égypte, et cette fois avec l'hérédité, mais en l'enchaînant par une foule de restrictions à son pouvoir, ne fit pas néanmoins obstacle à la fidèle exécution des promesses du vice-roi, et Ibrahim accomplit sa retraite sur le territoire égyptien.

Les puissances usèrent alors de leur influence auprès de la Porte, pour obtenir en faveur du pacha des conditions moins rigoureuses, et celle-ci finit par céder à leurs instances. Le firman d'investiture du 1^er^ juin apporta aux rapports de vassalité et d'hérédité des adoucissements notables, qui furent acceptés avec des démonstrations de reconnaissance. Mohammed-Ali était confirmé dans la possession de l'Égypte transmissible à sa descendance masculine, ainsi que dans le gouvernement de la Nubie. La Porte, en recouvrant la Syrie, Candie et les villes saintes, se réservait aussi la confirmation des officiers égyptiens des grades supérieurs à celui de colonel; et le vice-roi s'obligeait à se conformer aux lois générales de l'empire et à requérir l'autorisation du sulthan pour toute augmentation de ses forces de terre et de mer. Le tribut devait être réglé par un firman spécial. Quoique la France dût rester en dehors d'une solution dont elle avait désapprouvé les préliminaires, on ne saurait douter que sa prépondérance n'ait pesé d'un grand poids dans les concessions faites par la Porte. Les rapports du pacha devinrent alors supportables; et la France, ne pouvant raisonnablement exiger plus que le vice-roi lui-même, saisit la première occasion de rentrer dans le concert européen : elle lui fut offerte par le traité du 13 juillet 1841, qui ne s'occupe point, il est vrai, de la question égyptienne, puisqu'il se rapporte seulement aux droits de la Turquie sur le détroit des Dardanelles, mais qui du moins semble être de sa part une acceptation des faits accomplis. Cette solution a-t-elle fondé un repos durable? c'est ce que l'avenir se chargera de nous faire connaître; mais ce qui permet de croire à une réconciliation sincère entre la Porte et le vice-roi, c'est que ce dernier vient d'être élevé par elle à la dignité de *sadrazan* ou de grand-visir honoraire.

Un Français qui s'est distingué à son service et dont nous avons déjà fait mention, Clot-Bey, trace de Mohammed-Ali le portrait le plus flatteur. L'ensemble de ses traits, au rapport de cet observateur, forme une physionomie vive et mobile, animée d'un regard scrutateur, et présentant un heureux mélange de finesse, de noblesse et d'amabilité. Sa démarche, très assurée, a quelque chose de la précision et de la régularité militaires; et sans rechercher la richesse ni l'éclat dans ses vêtements, il est très soigné dans sa tenue. C'est un homme vif et très impressionnable; excellent père de famille; d'une générosité peu commune, d'une activité extraordinaire. Le soin de sa réputation présente et de sa gloire à venir l'occupe beaucoup. A un tact précieux pour les affaires, il unit un jugement sain, un coup d'œil sûr et rapide. Il ne connaît aucune langue étrangère, mais sa perspicacité est telle que, dans ses conversations avec les Européens, il devine souvent dans leurs yeux ce qu'ils ont voulu dire, avant que la traduction n'en soit achevée. Essentiellement tolérant, il observe sa religion sans fanatisme ni bigoterie. Les commencements de sa remarquable carrière prouvent assez qu'il est brave et inaccessible à la peur; et d'ailleurs ne l'a-t-on pas vu, il n'y a pas plus de trois ans, aller braver malgré son âge les écueils du Nil, à 600 lieues de sa capitale, briser sa barque, se jeter à la nage, et faire sur un dromadaire, à travers les déserts, une route longue et périlleuse?

Des trois fils du vice-roi nés à la Cavala et que nous avons déjà nommés dans le cours de ce récit, Ibrahim-Pacha, désigné pour succéder à son père, est le seul survivant. En Égypte aussi, il a eu depuis de nombreux enfants, dont le plus âgé, Saïd-Pacha, né en 1822, montre les plus heureuses dispositions.

Pour compléter cette notice, ajoutons encore quelques mots sur l'administration de Mohammed-Ali, ainsi que sur l'état de sa puissance et des ressources dont elle se compose. Le gouvernement du vice-roi est despotique. Il est seul propriétaire du sol et en perçoit même les produits, que le cultivateur ou fellah (*voy.*) est obligé de lui livrer à un certain taux, en général fixé très bas. Il s'est réservé le monopole du commerce de la plupart des denrées, et ne traite pour l'exportation de celles-ci qu'avec un petit nombre de maisons, avec lesquelles il conclut des marchés. Les impôts, notamment le *miry* ou impôt territorial et les droits de douane, forment les autres sources de ses revenus. Le total de ceux-ci s'élevait, en 1833, d'après Clot-Bey, à 62,778,750 fr.; le chiffre des dépenses à 49,951,500 fr. L'entretien de sa nombreuse armée et d'une forte marine de guerre a toujours été jusqu'ici pour l'Égypte une charge pesante et sans doute aussi la principale cause du régime oppressif dont on a souvent et avec raison accusé le pacha d'écraser ses sujets. Avant les derniers événements, les troupes régulières seules de l'armée de terre égyptienne présentaient, au rapport du même auteur, un chiffre de 130,000 hommes, et la flotte se composait de 11 vaisseaux de ligne, 7 frégates, 5 corvettes et 9 bricks ou goëlettes. La réduction de ces forces sera certainement un bienfait pour le pays. Jusqu'ici, toutes les réformes du vice-roi ont toujours été dominées par la tendance à concentrer dans ses mains, au profit de son pouvoir seul et de l'appareil menaçant qu'il lui convenait de déployer à l'extérieur, les nouvelles richesses que son génie avait su faire éclore. Il lui reste une autre gloire plus solide à acquérir dans ses vieux jours, celle de reporter vers son peuple ses efforts civilisateurs, afin de donner à ses créations une base et un intérêt durables, et de fonder la prospérité de l'Égypte, en lui sacrifiant une partie de son ambition.

Parmi les nombreux écrits qui ont paru sur l'Égypte et son vice-roi, nous nous bornerons à citer les plus remarquables : *Histoire sommaire de l'Égypte sous le gouvernement de Mohammed-Ali, ou Récit des principaux événements qui ont eu lieu de l'an* 1823 *à l'an* 1838, par M. Félix Mengin, précédée d'une introduction et suivie d'études géogr. et hist. sur l'Arabie, par M. Jomard, Paris, 1839, in-8°; et Clot-Bey, *Aperçu général sur l'Égypte*, Paris, 1840, 2 vol. in-8°. CH. V.

MOHAWKS, *voy.* IROQUOIS et INDIENS D'AMÉRIQUE.

MOINE (relig.), *voy.* MONASTIQUES (*ordres*).

MOINE (h. n.), *voy.* ANGE.

MOINEAUX, genre d'oiseaux qui servent de type à une tribu nombreuse de l'ordre des passereaux, famille des conirostres, et qui se reconnaissent à un bec conique, plus ou moins gros à sa base, non anguleux à sa commissure. Nous consacrons un article spécial à chacun des genres qui composent ce groupe (*voy.* CHARDONNERET, GROS-BEC, LINOTTE, PINSON, etc.); il ne sera question dans celui-ci que des moineaux *proprement dits*.

Ces oiseaux ne se distinguent de leurs congénères que par un bec plus court, conique, un peu bombé vers la pointe. Ce sont des animaux très voraces, et nuisibles par la quantité considérable de grains qu'ils consomment. Le *moineau domestique* (vulgairement *pierrot*), le plus connu d'entre eux, fait, comme on le sait, sa résidence habituelle dans le voisinage de nos habitations, et niche dans les trous des murs ou à la cime des arbres. Ses formes sont lourdes, son vol pesant, son cri monotone et sans cesse répété. La couleur du plumage est sujette à varier; elle est généralement brune, tachetée de noirâtre dans les parties supérieures, grise en dessous. Cette espèce reste dans nos contrées toute l'année; elle est très féconde, et vit longtemps. On l'apprivoise assez facilement, mais elle garde, en captivité, son humeur acariâtre, et fait souvent usage de son bec contre ceux qui l'importunent. — Le *friquet* ou *moineau des bois*, autre espèce du même genre, est moins familière, et se tient plus eloignée de nos habitations. Sa taille est un peu inférieure à celle de la précédente; elle a deux bandes blanches sur l'aile, une calotte rousse, et le côté de la tête blanc, avec une tache noire. Quoique moins défiant que le moineau domestique, cet oiseau ne se familiarise jamais : c'est le *hambouvreux* de Buffon; son nom de *friquet* exprime l'habitude qu'il a de frétiller ou d'ètre sans cesse en mouvement quand il est perché. C. S-te.

MOIRE, étoffe de soie qui, sans changer de couleur, présente, en quelques endroits, des teintes ondulées plus brillantes ou plus mates. Les rubans sont très souvent moirés, ondés comme la moire. On a donné le nom de *moiré métallique* (*voy.* Étain, T. X, p. 106) à des feuilles de fer-blanc qui subissent une certaine préparation chimique pour prendre les apparences moirées les plus diverses. A cet effet, on fait chauffer le fer-blanc jusqu'à ce que l'étain qui le recouvre entre presque en fusion, et on le refroidit subitement, en le plongeant dans divers mélanges liquides, particulièrement d'acides. Employés d'abord avec un engouement singulier, les moirés métalliques sont à peine en usage aujourd'hui. L. L.

MOIS, *voy.* Année, Calendrier et Chronologie.

Les noms des mois encore en usage aujourd'hui remontent tous à la plus haute antiquité. *Janvier*, *mars*, *mai*, *juin*, ont été appelés ainsi des dieux Janus, Mars, Maïa et Junon, qui y présidaient. *Février* a tiré son nom de *februare*, purifier : c'était, en effet, chez les Romains, l'époque des cérémonies expiatoires [*]; et *avril* vient vraisemblablement de *aperire*, ouvrir, parce qu'il faisait éclore les fleurs et ouvrait, en quelque sorte, les travaux des champs. D'autres ont dérivé ce nom de celui de Vénus en grec (Ἀφροδίτη). Les mois de *septembre*, *octobre*, *novembre* et *décembre*, ont été dénommés d'après la place qu'ils occupaient dans l'ancien calendrier romain, quand l'année commençait au mois de mars. La même raison avait fait donner à *juillet* et à *août* les noms de *quinctilis* et de *sextilis*, que le sénat changea en ceux qu'ils portent aujourd'hui, en l'honneur de Jules-César et d'Auguste. Voltaire a vainement tenté, parmi nous, de substituer le dernier nom à la contraction désagréable d'*août* qu'on lui a préféré. Juillet avait dans le principe 31 jours, et août n'en avait que 30; mais la flatterie ne voulut pas permettre qu'Auguste restât inférieur à Jules-César, et l'on prit au mois de février, qui n'en conserva plus que 28, un jour pour l'ajouter à celui d'août. Plus tard, le sénat donna à avril le nom de Néron, à mai celui de Claude, et Domitien ordonna, sous peine de mort, d'appeler octobre de son nom; mais ces changements n'ont pas prévalu. On peut s'étonner que les chrétiens aient conservé des noms si peu en harmonie avec leurs croyances, lorsqu'ils furent maîtres de régler le comput ecclésiastique. Charlemagne et la république française (*voy.* Calendrier républicain) voulurent en vain changer ces dénominations insignifiantes et fausses pour la plupart, mais consacrées par un long usage.

Pour la division des mois romains, *voy.* Calendrier, T. IV, p. 498. A ce même article, nous avons donné les noms des mois chez les Hébreux [*], les Grecs, les Turcs, etc. S.

MOÏSE, le législateur des Hébreux, naquit en Égypte dans le pays de Gossen, environ 1550 ans av. J.-C. A cette époque (*voy.* Hébreux, T. XIII, p. 566), les descendants de Jacob gémissaient sous la plus cruelle oppression, et, deux ans auparavant, le Pharaon (*voy.* Égypte, T. IX, p. 269) avait rendu un édit par lequel il ordonnait de jeter dans le Nil tous leurs enfants mâles. Pendant trois mois, Amram et Jochebeth, père et mère de Moïse, l'un et l'autre de la tribu de Lévi, réussirent à cacher sa naissance; mais dans l'impossibilité de garder plus longtemps le secret, ils se virent forcés de l'exposer au milieu des roseaux du fleuve dans une petite corbeille de jonc enduite de bitume. La fille du Pharaon, que Josèphe appelle Thermutis, étant allée se baigner de ce côté, remarqua cette corbeille qui flottait sur les eaux : elle la fit ouvrir, et frappée de la beauté de l'enfant qui lui tendait les bras en pleurant, elle résolut de le garder. Mirjam ou Marie, sœur de Moïse, qui se tenait cachée dans les environs afin de voir ce qui arriverait, s'approcha pour lui offrir une nourrice. Son offre ayant été agréée, elle se hâta d'appeler Jochebeth qui se trouva ainsi chargée d'élever son fils jusqu'à l'âge de 3 ans où elle le rendit à Thermutis. La princesse l'adopta, lui donna le nom de *Mo-ndche*, en hébreu *Mocheh*, c'est-à-dire *sauvé des eaux*, que nous traduisons par Moïse, et le fit instruire avec soin dans toutes les sciences des Égyptiens.

---

[*] Très anciennement, le mois de février était le dernier du calendrier romain : de là vient que, dans son cours, on purifiait le peuple de toutes les fautes commises pendant l'année. Le sacrifice expiatoire, appelé *februalia*, était aussi offert à l'intention des morts.

[*] Au lieu de *Mapehisvan*, il faut lire *Marchesvan*.

Initié aux mystères de la caste sacerdotale qui avait le monopole des lumières, Moïse pénétra même plus avant que ses maîtres dans l'étude de la religion, des sciences naturelles, de la législation et de la politique. Nous ne nous arrêterons pas à toutes les fables qu'on raconte sur ses premières années. A l'âge où, selon Josèphe, il aurait dû être occupé à combattre les Éthiopiens, l'Ancien-Testament nous le montre visitant ses frères que leurs maîtres impitoyables continuaient à tyranniser. Témoin, un jour, des mauvais traitements qu'un agent du gouvernement exerçait contre un Israélite, il fut emporté par la colère et tua l'Égyptien. Le Pharaon, instruit de ce meurtre, donna ordre d'en saisir l'auteur et de lui ôter la vie; mais, prévenu à temps, Moïse s'enfuit au-delà de la mer Rouge, dans l'Arabie Pétrée. Un service qu'il rendit aux filles de Jéthro, prêtre et chef d'une tribu madianite (*voy.*), en les défendant courageusement contre des bergers qui avaient voulu les chasser d'un puits où elles abreuvaient leurs troupeaux, le fit accueillir avec amitié sous la tente de leur père; celui-ci lui donna pour épouse Séphora, une de ses filles, et lui confia le soin de paître ses brebis. Pendant 40 ans, Moïse parcourut ainsi les vallées de Sinaï et d'Horeb, nourrissant dans la solitude son enthousiasme, puisant dans l'observation d'une nature magnifique des idées pleines de poésie et de grandeur, élevant son cœur vers cet Être unique qu'il avait appris à connaître dans les sanctuaires de l'Égypte, pleurant sur les malheurs de sa nation et traçant sans doute dans son esprit le plan de sa délivrance.

L'Écriture, dans sa simplicité antique, nous raconte le fait suivant. Un jour qu'il faisait paître ses troupeaux près du mont Horeb, il vit un buisson tout en feu, qui brûlait sans se consumer. Curieux de connaître la cause de ce phénomène, il s'approche et il entend la voix de Jéhovah, du dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, qui lui ordonne d'aller briser le joug de ses frères. En vain représenta-t-il que le Pharaon était un prince cruel et incrédule, que lui-même était proscrit, que son peuple ne le comprendrait pas lorsqu'il lui annoncerait un dieu unique, éternel, immuable comme Jéhovah; en vain objecta-t-il le peu de facilité qu'il avait à parler, étant bègue depuis son enfance; en vain insista-t-il pour qu'un autre fût envoyé à sa place, Dieu triompha de son opiniâtreté en lui donnant le pouvoir de faire des miracles, et en lui adjoignant comme interprète son frère aîné Aaron (*voy.*). Il partit donc, laissant à Madian sa femme et les deux enfants qui leur devaient le jour, et, accompagné d'Aaron qui était venu à sa rencontre, il rentra en Égypte âgé déjà de 80 ans.

Tous les obstacles qu'il avait prévus et de plus grands encore s'opposèrent d'abord au succès de sa mission. Les prodiges qu'il opéra finirent cependant par convaincre les Israélites qu'il était réellement un envoyé divin. Il se rendit alors à la cour du Pharaon en présence de qui il répéta ses miracles. D'abord les prêtres Égyptiens surent les imiter; mais reconnaissant bientôt leur impuissance, ils finirent par voir en Moïse l'agent d'un pouvoir supérieur. Le cœur endurci du roi ne céda néanmoins qu'à la dixième et la plus effroyable des *dix plaies d'Égypte*. Après lui avoir arraché enfin la permission de sortir de ses états, Moïse rassembla les Hébreux au nombre de 600,000 hommes au-dessus de 20 ans, selon le texte sacré, et s'étant mis à la tête de cette multitude, grossie encore par une foule d'étrangers, il se hâta de la conduire vers la mer Rouge qu'il lui fit traverser à pied sec, par suite du retrait des eaux de la basse mer. Le Pharaon ne tarda pas à se repentir d'avoir cédé à ses instances : il se mit donc à sa poursuite; mais, voulant se précipiter sur ses traces, il fut englouti avec toute son armée dans les flots. Délivré de cet ennemi formidable, Moïse se vit bientôt exposé à des dangers d'une autre espèce. Nous n'avons point l'intention de le suivre dans ses 42 campements au désert, nous ne pourrions que répéter ce qui se trouve longuement développé dans le Pentateuque (*voy.* BIBLE, T. III, p. 454). Nous dirons seulement que les privations excitèrent plusieurs fois de violents murmures parmi un peuple grossier, à demi barbare et abruti par l'esclavage; que la rencontre de tribus arabes occasionna des combats sanglants; que la jalousie des chefs mit plus d'une fois la vie de Moïse en péril, et qu'il ne réussit à maintenir son autorité, lui que le livre des *Nombres* appelle le plus doux qui fût sur la terre, qu'en recourant aux exécutions les plus terribles. On reste frappé d'admiration lorsqu'on songe à tout ce qu'il lui fallut de sagesse, d'énergie et d'invention pour mener son entreprise à bonne fin avec un peuple tel que le peuple Hébreu. Et que sera-ce si l'on considère que ce fut au milieu de ces plaintes, de ces menaces, de ces soulèvements continuels qu'il rendit ces lois qui même aujourd'hui, après une durée de 3,000 ans, témoignent de l'étendue et de la puissance de son génie. Ajoutons que, dans tout ce qu'il fit, il n'eut jamais en vue que le bonheur de son peuple; qu'il oublia complétement ses propres intérêts et ceux de sa famille. Il ne voulut être regardé que comme le serviteur de Jéhovah, et l'idée ne lui vint même pas d'abuser de sa position exceptionnelle et de la supériorité de son intelligence pour anéantir la liberté à son profit.

Nous examinerons l'esprit et l'influence de sa législation au mot MOSAÏSME.

Ce fut trois mois après la sortie d'Égypte, au pied du mont Sinaï (*voy.*), où étaient campés les Israélites, qu'il commença à promulguer sa loi, formant, en quelque sorte, une alliance avec Dieu, au nom de son peuple, qui s'engageait librement et volontairement à reconnaître Jéhovah pour son dieu national et pour son roi, et recevait de Dieu la promesse de le protéger et de le défendre tant qu'il lui serait fidèle. Cette loi, dont le *Décalogue* (*voy.*) est à la fois la base et le résumé, fut développée et complétée plus tard, non pas par de vagues exhortations, des commandements généraux qui auraient été ou mal compris ou aisément oubliés, mais par des préceptes concis, énergiques, que Moïse rapporta autant que possible à des faits mémorables, afin de les mieux graver dans la mémoire, et qu'il répéta fréquemment dans le même but.

La promulgation de la loi sur le Sinaï eut lieu, selon l'opinion commune, vers la fin du xv^{e} siècle av. J.-C. Quelques mois après, Moïse arriva sur les frontières du pays de Canaan, où il voulait établir les Hébreux. Il envoya reconnaître la contrée par des émissaires qui, à leur retour, à l'exception de deux, Josué et Caleb, exagérèrent tellement les difficultés de l'entreprise, que le peuple, saisi d'épouvante, demanda à grands cris de rebrousser chemin, et menaça de se nommer un autre chef. Moïse ne se laissa pas abattre; son courage, au contraire, grandit avec le péril, et il eut recours à un moyen inouï, mais infaillible. Convaincu qu'il ne pourrait rien faire de la vieille génération abâtardie par l'esclavage, et renonçant avec un noble désintéressement à la gloire de mettre fin lui-même à son entreprise, il fit rentrer le peuple dans le désert, où sa volonté de fer le retint comme prisonnier pendant 40 ans, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il se fût élevé une génération nouvelle instruite dans ses préceptes et façonnée par sa loi. Ce fut alors seulement qu'il jugea prudent de se rapprocher de cette Terre promise qu'il était condamné à n'apercevoir lui-même que de loin, du haut d'une montagne de la Pérée. Ce fut le terme de sa noble carrière, qu'il avait poussée jusqu'à l'âge de 120 ans. Cet instant suprême est entouré de mystère : Dieu lui-même, dit la Bible, l'enterra sur le sommet de la montagne. Il ne reparut point; mais il avait désigné Josué (*voy.*) pour son successeur, et avait recommandé au peuple de rester fidèle à l'alliance qu'il avait contractée avec Dieu. Les Hébreux le pleurèrent pendant 30 jours.

Les cinq premiers livres de l'Ancien-Testament, connus sous le nom de *Pentateuque* *, contiennent le magnifique monument élevé par son génie. Plusieurs écrivains d'un mérite éminent ont douté qu'il ait pu les composer lui-même. Il est certain qu'ils renferment des interpolations ou additions, des transpositions et des altérations diverses. On y trouve, par exemple, le récit détaillé des derniers moments de sa vie, ainsi qu'un grand nombre de choses qui appartiennent évidemment à une époque postérieure. On a remarqué, en outre, qu'il n'est pas possible d'admettre qu'il eût gravé lui-même tout ce qui est arrivé jusqu'à nous sous son nom sur des tables de pierre, seule substance dont il se servit; leur pesanteur en aurait rendu d'ailleurs le transport impossible. On a fait observer aussi qu'il existe des variantes jusque dans le Décalogue, notamment dans les commandements 9 et 10, et que la longueur disproportionnée de quelques-uns ne s'accorde nullement avec la concision du style lapidaire. Toutes ces raisons portent à croire que, dans sa forme actuelle, le Pentateuque n'est pas l'œuvre de Moïse; cependant, ceux-là mêmes qui en nient l'authenticité reconnaissent qu'il a été composé avec des fragments laissés par lui et des traditions conçues dans son esprit, par un auteur inconnu qui vivait vraisemblablement sous les règnes de David et de Salomon (*voy. lang. et litt.* Hébraïques, T. XIII, p. 552, 558 et suivantes). E. H-g.

MOISISSURES. Ce que l'on appelle vulgairement des moisissures n'est autre chose que de petits champignons fort délicats et fugaces, s'établissant sur la plupart des substances, tant végétales qu'animales, humides ou en état de fermentation. Ces cryptogames microscopiques, placées aux degrés infimes de l'échelle végétale, constituaient le genre *mucor* de Linné; genre aux dépens duquel ont été établis plus récemment divers autres groupes. Les vrais *mucor* sont formés d'un stipe ou pédicule capillaire, tubuleux, inarticulé, portant un conceptacle (sorte de fruit) globuleux, membraneux, qui finit par se crever pour lancer au dehors les sporules ou séminules dont il est rempli : celles-ci sont peu adhérentes entre elles, et point entremêlées de filaments; les stipes s'attachent à des filaments également capillaires, cloisonnés, et moyennant lesquels ils sont fixés aux corps sur lesquels ils se développent. Les botanistes distinguent un grand nombre d'espèces appartenant soit au genre *mucor* même, soit à des genres voisins; la plus commune est le *mucor mucedo* de Linné : c'est elle qu'on nomme plus spécialement le *moisi*, et qui naît si fréquemment sur les aliments et autres matières fermentescibles. L'apparition presque instantanée de ce moisi pourrait induire à croire qu'il est un des produits de la décomposition des corps sur lesquels il se montre; mais il paraît prouvé que, comme les autres champignons analogues, il ne s'y développe qu'autant que ses séminules y ont été transportés soit par l'air, soit par une autre voie quelconque. Éd. Sp.

MOISSON, *voy.* Récolte.

MOKA ou Mokka, *voy.* Yemen et Café.

MOLAY (Jacques), *voy.* Templiers.

MOLDAU, *voy.* Bohême et Elbe.

(*) Ce nom leur fut donné par les Grecs d'Alexandrie : ἡ Πεντάτευχος, sous-entendu βίβλος, signifie livre de cinq volumes, de πέντε, cinq, et τεῦχος, vase, instrument, puis volume. C'est aussi des Grecs que nous viennent les noms particuliers de chaque livre : *Genèse* (création), *Exode* (sortie), *Lévitique*, *Nombres* (dénombrement), et *Deutéronome* (seconde loi). On a parlé du contenu de ces livres à l'art. Bible, T. III, p. 454. J. H. S.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME DIX-SEPTIÈME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME DIX-SEPTIÈME.

	Pag.
Loup.	1
Loup-cervier, *voy.* Lynx.	
Loupe, *voy.* Lentilles.	
Loup-garou.	2
Louqsor, *voy.* Thèbes, Égypte, Obélisque, etc.	
Louristan, *v.* Laristan.	
Loutre.	2
Louvain.	3
Louverture, *v.* Toussaint.	
Louvet.	3
Louveterie.	5
Louvois.	8
Louvoyer.	9
Louvre.	10
Lovelace.	13
Loyauté.	15
Loyer, *voy.* Louage.	
Loyola (Ignace de), *voy.* Jésuites.	
Lozère (dép. de la).	15
Lubeck.	16
Lubomirski (princes).	18
Luc (saint).	18
Lucain.	19
Lucanie.	21
Lucarne.	21
Lucas de Leyde.	21
Lucayes (iles).	22
Lucchesi-Palli (comte).	23
Luce I-III, *voy.* Papes.	
Luce de Lancival.	23
Lucerne.	24
Luchana (comte de), *voy.* Victoire (duc de la).	
Lucien.	24
Lucien, *voy.* Bonaparte.	
Lucifer.	26
Lucilius.	26
Lucine, *voy.* Ilithye, Diane, et Junon.	
Luckner (baron de).	26
Luçon (ile), *voy.* Philippines.	
Lucques (duché de).	27
Lucrèce, *voy.* Brutus, Tarquin et Romains.	
Lucrece (poëte).	28
Lucullus.	31
Lucumon.	33
Luden.	34
Lulle (Raymond).	34
Lully.	39
Lumbago, *voy.* Lombes.	
Lumière (phys.), et Influence de la lumière.	40
Lumière (peint.).	49
Lumières (au fig.).	50
Lunaison, *voy.* Lune et Année.	
Lunatique.	50
Lund.	51
Lune.	51
Lune (monts de la).	57
Lunebourg.	58
Lunel (vin de), *v.* Muscat et Hérault (dép. de l').	
Lunette (opt.).	58
Lunette (art mil.).	61
Lunéville, et Traité de Lunéville.	62
Lupata (monts).	63
Lupercales.	63
Lupin.	63
Lusace.	64
Lusignan (fam. de).	65
Lusitanie.	66
Lustre, Lustration, Eau lustrale.	66
Lut.	67
Luth.	67
Luther.	68
Luthérien (culte).	77
Luthier, *voy.* Luth et Instruments de musique.	
Lutins.	79
Lutte, Lutteurs.	80
Lutzen (batailles de).	81
Luxation.	83
Luxe.	84
Luxembourg (grand-duché de).	85
Luxembourg (maison de)	88
Luxembourg (mar. de).	90
Luxembourg (palais du), *v.* Paris, Brosse (de), Musée, etc.	
Luxeuil.	92
Luxor, *voy.* Louqsor.	
Luynes (maison de).	93
Luzerne (h. n.).	94
Luzerne (maison de La).	94
Lycanthropie, *v.* Loup-garou.	
Lycaon.	94
Lycée.	95
Lycie.	96
Lycophron.	96
Lycopode.	96
Lycortas, *voy.* Polybe.	
Lycurgue.	97
Lydie.	100
Lymphatique (système).	101
Lynch-Law.	102
Lyndhurst (lord).	102
Lynx.	103
Lyon.	104
Lyonnais.	109
Lyre.	109
Lyrique (poésie).	110
Lysandre.	112
Lysias.	113
Lysimaque.	113
Lysippe.	114

M.

M.	115
Mab.	116
Mabillon.	116
Mably.	116
Macabre (danse).	117
Mac-Adam.	118
Macaire (Robert).	118
Macao.	119
Macaroni, *voy.* Pâtes d'Italie.	
Macaroniques (vers).	119
Macartney (comte de).	120
Macassar.	121
Macbeth.	121
Maccabées.	121
Maccalubba.	124
Mac-Carthy-Reagh.	124
Macchiavelli, *voy.* Machiavel.	
Macdonald.	124

Pag.
Macédoine. 130
Macédoine (au figuré). 134
Macération (chim.). 134
Macération, *voy.* Ascétisme, Jeûne.
Machabées, *voy.* Maccabées.
Machault d'Arnouville. 134
Machiavel. 134
Machiavélisme. 138
Machicoulis. 138
Machine. 138
Machine infernale. 143
Mâchoires. 144
Maciejowice (bat. de). 146
Macis, *voy.* Muscade.
Mack (gén.). 146
Mackenzie (H.). 146
Mackenzie (sir Al.). 147
Mac-Intosh. 147
Maçon. 149
Mâconnais. 151
Maçonnerie, *voy.* Franc-Maçonnerie.
Maçonnique (ordre). 151
Macpherson. 152
Macquer. 152
Macrin, *voy.* Romains et Héliogabale.
Macrobe. 152
Macrobiotique, *voy.* Longévité et Hufeland.
Madagascar. 153
Madalinski. 154
Madame, Mademoiselle, *voy.* Dame, Damoisel.
Madeleine, *voy.* Magdeleine.
Madelonnettes. 154
Madère. 155
Madianites. 155
Madison. 156
Madjares, *voy.* Magyares.
Madone. 156
Madrarides, *voy.* Médrarides.
Madras (géogr.). 156
Madras (techn.). 157
Madrépores. 157
Madrid. 157
Madrigal (litt.). 159
Madrigal (mus.). 160
Maestricht. 161
Maffei (fam.). 161
Mafra. 162
Magalhaens, *voy.* Magellan.
Magasin. 162
Magdebourg (géogr.). 163
Magdebourg (Centuries de), *voy.* Centuries.

Pag.
Magdebourg (Droit de). 163
Magdeleine (sainte). 164
Magellan (F. de). 164
Magellan (détroit de), *voy.* l'art. préc., Patagonie et Terre-de-Feu.
Mages. 167
Maghreb, *v.* Barbaresques (états), Maroc et Fez.
Magie. 167
Magister. 171
Magistrat. 171
Magliabecchi. 173
Magna-Charta, *voy.* Charte (Grande-).
Magnanerie, *voy.* Soie et Ver à soie.
Magnats. 173
Magne. 173
Magnésie (géogr.). 174
Magnésie (chim.), *voy.* Magnésium. 175
Magnésium. 175
Magnétisme. 175
Magnétomètre. 178
Magnificat. 178
Magnoliacées. 178
Magnus, *voy.* Suède et Norvège.
Magon, *voy.* Carthage, Puniques (guerres).
Magot, *voy.* Singe.
Magyares. 179
Mahadiah, *v.* Fatimides.
Maharadjah, *voy.* Radjah et Indostan.
Mahdi, *voy.* Almohades, Imam et Fatimides.
Mahmoud I-II. 181
Mahmoud le Gaznévide, *voy.* Gaznévides et Kaboul.
Mahomet (proph.). 184
Mahomet I-IV (sulth.). 188
Mahométisme. 189
Mahon, *voy.* Minorque.
Mahon (lord), *voy.* Stanhope.
Mahrattes. 191
Mai, *voy.* Mois et Calendrier; Arbre de mai. 192
Mai (Champ-de-), *voy.* Champ.
Mai (journées de), *voy.* Commune de Paris, Convention, Girondins; Gasparin, Gérard.
Mai (card.). 193
Maïa, *voy.* Mercure et Pléiades.

Pag.
Maigre (faire), *voy.* Régime, Abstinence, Jeûne.
Maigreur, *voy.* Amaigrissement.
Maillard (Jean), *v.* Marcel (Étienne).
Maillard (Olivier). 194
Maillard (St.-M.). 194
Maille. 194
Maillé (fam. de). 194
Maillechor, *voy.* Argent.
Maillot. 194
Maillotins. 194
Mailly (fam. de). 195
Maimbourg (le P.). 196
Maimonide. 196
Main. 196
Main de justice. 197
Main-levée. 197
Main-mise. 197
Main-morte. 197
Main-d'œuvre. 198
Maine (prov. du). 199
Maine (duc du). 199
Maine (État du), *v.* États-Unis.
Maine de Biran. 199
Maine-et-Loire (dép. de). 201
Mainfroi, *voy.* Manfred.
Maïnottes, *voy.* Magne.
Maintenon (M^me de). 202
Maire, Mairie. 204
Maire du palais. 205
Maires (déesses), *voy.* Gaule.
Maïs. 207
Maison (en général), et Maison de santé. 208
Maison (maréchal). 209
Maisons (Petites-). 211
Maïssour, *voy.* Mysore.
Maistre (comte J. de). 211
Maistre (comte X. de). 213
Maître (en général), et Maître d'équipage. 213
Maîtrises. 214
Maittaire. 214
Majesté, et Crime de Lèse-Majesté. 215
Majeur, *v.* Mode (mus.).
Majeur (lac). 216
Majeure (logique), *voy.* Syllogisme et Conséquence.
Majorat. 216
Majordome. 217
Majorité. 217
Majorité (droit). 217
Majorque. 217
Maki. 217

Pag.
Makrizi. 218
Mal. 219
Malabar. 222
Malacca. 223
Malachie. 224
Malachite. 224
Malachowski (comtes). 224
Malacia, *voy*. Appétit, Faim et Boulimie.
Malacologie, *voy*. Mollusques et Histoire naturelle.
Maladetta, *voy*. Pyrénées et Garonne (Haute-).
Maladie. 225
Maladies des plantes, *voy*. Plantes.
Maladrerie, *voy*. Lazare (saint), Hôpitaux et Hospices.
Malaga. 227
Malagrida. 228
Malaguette (côte de), *voy*. Guinée.
Malais. 228
Malaisie, *voy*. Océanie.
Malaspina (fam.). 229
Malatesta (fam.). 229
Malchus. 230
Malcolm I-IV, *voy*. Écosse.
Malcolm (sir J.). 230
Mal de mer, *voy*. Mer.
Maldives (îles) et Lakédives. 231
Mal du pays, *voy*. Nostalgie.
Mâle, Masculin, *voy*. Sexe et Genre.
Malebranche. 231
Malédiction. 233
Maléfice. 233
Malek Adhel, *v*. Saladin.
Malékites, *voy*. Mahométisme, Hanifites et Imam.
Malesherbes, *voy*. Lamoignon.
Malet. 233
Malfilâtre. 234
Malherbe. 234
Malibran (M^{me}). 236
Malines. 237
Malléoles, *voy*. Jambe et Pied.
Mallet du Pan. 238
Malmaison (La). 238
Malmesbury (lord). 239
Malo-Russes, *voy*. Russie (Petite-).
Malouet. 239

Pag.
Malouines (îles). 240
Malplaquet. 241
Malt. 241
Malte (île de). 241
Malte (ordre de). 242
Malte-Brun. 245
Malthus. 246
Maltôte. 247
Malvacées. 247
Malvoisie (vin de), *voy*. Grèce (vins de).
Malwa, *voy*. Indostan et Inde.
Mamelle. 248
Mamelouk. 249
Mamertins. 254
Mammalogie, *voy*. Mamelle, Mammifères, Zoologie et Histoire naturelle.
Mammea, *v*. Guttifères.
Mammée, *voy*. Alexandre-Sévère.
Mammifères. 254
Mammon. 256
Mammouth. 256
Man (île de). 257
Manakin, *voy*. Sylvains.
Manants, *voy*. Bourgeois.
Manassès. 257
Manche (la). 257
Manche (dép. de la). 258
Manche (prov. esp.). 259
Manchester. 259
Mancini. 260
Mancipation. 260
Manco-Capac, *voy*. Incas.
Mandarin. 260
Mandat (droit). 261
Mandat de comparution, de dépôt, d'amener, d'arrêt. 261
Mandat apostolique. 262
Mandchous. 262
Mandement. 264
Mandibules, *voy*. Insectes et Mâchoires.
Mandoline et Mandore, *voy*. Luth.
Mandragore. 264
Manége. 264
Mânes. 264
Manès, *voy*. Manichéens.
Manéthon. 264
Manfred. 265
Manganèse. 267
Manglier. 267
Mangoustan, *voy*. Manguier et Guttifères.
Mangouste, *voy*. Civette.
Manguier. 268

Pag.
Manheim. 268
Manichéens. 269
Manie, *voy*. Aliénation mentale et Folie.
Manière. 270
Manifeste. 271
Manilius. 271
Manille, *v*. Philippines.
Manioc. 271
Manipules, *voy*. Légion, Enseigne et Infanterie.
Manlius Capitolinus. 272
Manlius Torquatus. 273
Manne (hist. sacr.). 273
Manne (pharm.). 274
Mannert. 275
Mannite. 276
Manoël. 276
Manœuvre (art mil.). 276
Manœuvre (mar.). 277
Manomètre. 281
Manou. 281
Mansart (les). 282
Mansfeld (maison de). 282
Manso. 283
Mansour (Al-). 284
Mantègne. 284
Mantinée (bat. de). 284
Mantoue. 284
Manuce (fam.). 285
Manuel (litt.). 286
Manuel I-II, *voy*. Comnène et Paléologue.
Manuel (P.-L.). 286
Manuel (J.-A.). 287
Manufacture. 288
Manufactures (conseil général des), *voy*. Conseils administratifs.
Manufacturier (système), *voy*. Économie politique.
Manumission, *voy*. Affranchissement.
Manuscrit. 290
Manzoni. 291
Mappemonde. 292
Maquereau. 292
Mara (Élisabeth). 293
Marabout. 293
Maragnon. 294
Marais. 294
Marasme, *voy*. Consomption, Phthisie, Fièvre hectique.
Marasquin. 295
Marat. 296
Marathon (bat. de), *voy*. Miltiade et Médiques (guerres).

Pag.
Marattes, v. Mahrattes.
Maratti (Carle). 298
Maraudage, voy. Guerre.
Maravedi. 299
Marbod, v. Marcomans.
Marbourg. 299
Marbre. 299
Marbres d'Arundel, voy. Arundel et Inscriptions.
Marc (métrol.). 302
Marc (saint), évang. 303
Marc (saint), voy. Papes.
Marc-Antoine, voy. Antoine, Fulvie, Cléopâtre, etc.
Marc-Antoine, voy. Raimondi.
Marc-Aurèle. 303
Marceau. 305
Marcel (saint). 307
Marcel I-II, voy. Papes.
Marcel (Étienne). 307
Marcellin, voy. Ammien.
Marcellin, voy. Papes.
Marcello (Benedetto). 308
Marcellus 308
Marchand, Marchandises, voy. Négociant, Marchés, Commerce.
Marche, Contre-marche (art mil.). 310
Marche (géogr.). 310
Marchés. 311
Marchesi. 312
Marchfeld. 312
Marcianus Capella, voy. Capella.
Marcion, Marcionites, voy. Église, Évangile et Gnosticisme.
Marcomans. 312
Marcotte. 313
Marc-Pol. 313
Marculfe. 316
Mardochée, voy. Esther.
Mardonius. 316
Maréchal (techn.). 316
Maréchal (art mil.). 316
Maréchaussée. 317
Marée (poisson). 318
Marée (phys.). 318
Maremmes. 320
Marengo (bat. de). 320
Maréotis. 322
Maret. 322
Marezoll. 324
Margarine, voy. Graisse.
Margiane, v. Khoraçan.
Margrave. 324
Marguerite de Danemark. 325

Pag.
Marguerite de Valois. 325
Marguerite de France. 326
Marguerite d'Anjou. 327
Marguerite d'Autriche. 327
Marguerite de Parme. 328
Maria II (dona). 328
Mariage (législ.). 328
Mariage (sacrement du). 333
Mariamne, voy. Hérode-le-Grand.
Mariana. 334
Mariannes (îles). 335
Marie (la Vierge). 335
Marie (saintes femmes). 337
Marie de Médicis. 337
Marie Fœdorovna, voy. Paul Ier.
Marie Ire Tudor. 339
Marie II, voy. Grande-Bretagne, Jacques II et Guillaume III. 341
Marie Stuart. 341
Marie de Hongrie, voy. Hongrie.
Marie de Bourgogne, v. Maximilien et Bourgogne.
Marie de France. 345
Marie d'Orléans, voy. Orléans et Wurtemberg.
Marie (canal de), voy. Canal.
Marie-Amélie, voy. Louis-Philippe Ier.
Marie-Antoinette. 345
Marie-Caroline, v. Caroline et Ferdinand IV.
Marie-Christine. 347
Marie-Galante, v. Antilles et Guadeloupe.
Marie-Louise de Parme. 349
Marie-Louise, ex-imp. des Français. 349
Marienbad. 352
Marienbourg. 352
Marie-Thérèse (imp. d'All.), et Ordre de Marie-Thérèse. 353
Marie-Thérèse d'Autr. 354
Mariette. 355
Marignan. 355
Marigny (Enguerrand de). 355
Marillac (fam. de). 356
Marinade. 356
Marine. 356
Marine (peint.). 358
Marini, voy. Italienne (littérature).
Marino, voy. Faliero.
Marion, voy. Delorme.

Pag.
Marionnettes. 359
Mariotte. 359
Maritime (Droit), voy. Droit commercial, Navigation, Neutralité, etc.
Marius. 360
Marivaux. 362
Marjolaine. 363
Mark, voy. Marche et La Marck.
Marlborough. 363
Marly. 366
Marmara (mer de). 367
Marmarique. 368
Marmelade, voy. Confitures.
Marmont. 368
Marmontel. 369
Marmotte. 374
Marne (géol.). 374
Marne (riv.). 375
Marne (dép. de la). 375
Marne (dép. de la Haute-). 377
Marnix (Van), voy. Aldegonde).
Maroboduus, voy. Germanie et Marcomans.
Maroc. 378
Maronites. 381
Maroquin. 381
Marot. 382
Marozia. 384
Marque. 385
Marque (lettre de), voy. Lettre.
Marqueterie. 385
Marquis. 385
Marquises (îles). 385
Marraine, voy. Parrain.
Marronnier. 386
Marryat (capitaine). 387
Mars (myth.). 387
Mars, voy. Mois et Calendrier.
Mars, voy. Planètes.
Mars (Champ-de-), voy. Champ.
Mars (Mlle). 388
Marsaille (bat. de), voy. Catinat et Louis XIV.
Marschlænder. 389
Marschner. 389
Marseillaise (la). 389
Marseille. 390
Marses. 393
Marsouin, voy. Dauphin.
Marsupiaux. 394
Marsyas. 394
Marte. 394

Pag.
Martelage, *voy.* Forestier (Code) et Forêts.
Martens. 395
Marthe, *voy.* Marie.
Martial. 395
Martiale (loi), *voy.* Siége (état de).
Martianus, *voy.* Capella.
Martignac. 396
Martin (saint). 397
Martin I-V, papes. 398
Martin (J.-B.). 398
Martinet. 399
Martinez de la Rosa. 399
Martingale. 400

—

Martini. 401
Martinique (la). 401
Martin-pêcheur. 403
Martre, *voy.* Marte.
Martyr. 403
Martyrologe. 404
Maryland, *v.* États-Unis.
Masaccio, *voy.* Florentine (école).
Masaniello, *voy.* Mazaniello.
Mascagni. 405
Mascarade. 405
Mascaret. 405
Mascate. 405
Masculin, *voy.* Genres.
Masinissa, *voy.* Numides et Puniques (guerres).
Masora. 406
Masoudi, *voy.* Massoudi.
Masovie, *voy.* Pologne.
Masque. 406
Masque de fer. 407
Massa (duc de), *voy.* Regnier.
Massa-Carrara. 411
Massachusetts, *v.* États-Unis et Boston.
Massacre, *voy.* Innocents (saints), Vêpres siciliennes, Saint-Barthélemy, Christian II, Septembre (journées de), etc.
Massagètes. 411
Masséna. 411
Massillon. 413
Massinissa, *v.* Numides et Puniques (guerres).
Massique, *voy.* Falerne.
Massolino, *voy.* Florentine (école).
Masson. 415
Massorah, *voy.* Masora.
Pag.
Massoudi. 415
Mastic. 416
Mastication. 417
Mastodontes. 417
Masurka, *voy.* Masovie et Air.
Mât. 418
Mât de Cocagne, *voy.* Cocagne.
Matadore, *voy.* Taureaux (combats de).
Matamba, *voy.* Kongo.
Matamore. 419
Matapan (cap), *voy.* Laconie et Morée.
Matathias, *v.* Maccabées.
Maté, *voy.* Houx.
Matelot. 419
Matérialisme. 420
Matériaux. 421
Matériel. 422
Maternité, *voy.* Femme, Enfant, Parents, etc.
Mathématiques. 422
Mathias, *voy.* Matthias.
Mathieu, *voy.* Matthieu.
Mathilde. 425
Mathisson, *v.* Matthisson.
Mathurins, *voy.* Monastiques (ordres).
Mathusalem. 426
Matière. 426
Matière médicale. 427
Matignon, *voy.* Grimaldi et Monaco.
Matines, *voy.* Heures canoniales.
Matrice. 428
Matricule. 428
Matthiæ. 429
Matthias (apôtre). 429
Mathias (emp. d'All.). 429
Matthias Corvin. 429
Matthieu (saint). 430
Matthisson. 430
Maturité. 431
Mauguin. 432
Maupeou (fam.). 433
Maupertuis. 435
Maur, *voy.* Raban-Maur.
Maurepas. 436
Maures. 438
Mauresque (style), *voy.* Architecture.
Maurice (saint). 438
Maurice (élect. de Saxe). 438
Maurice, *voy.* Saxe (maréchal de).
Maurice de Nassau, *voy.* Nassau.
Maurice (île). 439
Pag.
Mauritanie, *voy.* Maures, Maroc, etc.
Maurocordato, Mauromicali, *voy.* Mavrocordatos, Mavromicalis.
Maury. 441
Mausole, Mausolée, *voy.* Artémise et Merveilles du monde.
Mauve, *voy.* Malvacées.
Mauviettes, *v.* Alouettes.
Mavrocordatos (fam.). 443
Mavromichalis (fam.). 445
Maxence, *voy.* Constantin-le-Grand et Romains.
Maxime (mor.). 445
Maxime de Tyr. 446
Maxime, emp., *voy.* Romains.
Maximien, *v.* Romains.
Maximilien I-II, d'All. 446
Maximilien de Bavière, *voy.* Bavière.
Maximin, *voy.* Romains.
Maximum, Minimum. 447
Mayence. 447
Mayenne (dép. de la). 449
Mayenne (duc de), *voy.* Guise, Ligue, Henri IV, Ivry, etc.
Mayseder. 450
Mazaniello. 451
Mazarin. 452
Mazarinades. 454
Mazéage, *voy.* Forges et Affinage.
Mazeppa. 455
Mazourka, *voy.* Air.
Mazzuoli, *voy.* Parmesan.
Méandre. 456
Mécanicien. 457
Mécanique. 457
Mécanisme, *voy.* Machine et Mécanique.
Mécène. 461
Mécène (villa), *v.* Tivoli.
Méchain. 462
Méchitaristes, *voy.* Mékhitaristes.
Mecklembourg (géogr., hist., et maisons de). 463
Mecque (la). 468
Médailles, et Cabinets de médailles. 470
Médecin. 474
Médecine. 476
Médecine (Académie de), *voy.* Académie.
Médecine légale. 483
Médée. 485

Pag.
Médiation (dipl.). 486
Médiation (acte de). 487
Médiatisation. 487
Médicaments, *voy.* Matière médicale, pharmacie, etc.
Médicis (maison de). 488
Médicis (chevalier de). 491
Médie. 492
Medina-Cœli (duché de). 492
Medina-Sidonia (duché de). 493
Médine. 493
Médiques (guerres). 494
Méditerranée (mer). 494
Médoc (vin de), *voy.* Bordeaux (vins de).
Médrarides, *voy.* Khalifat et Fatimides.
Méduse (myth.), *voy.* Gorgones et Persée.
Méduses (h. n.). 495
Meerman. 496
***Meeting*.** 496
Mégachile. 496
Mégaclès, *voy.* Alcméonides et Pisistrate.
Mégalopolis. 496
Mégare. 496
Mégathérium. 497
Mégère, *voy.* Furies.
Mégisserie. 497
Méhémet-Ali, *voy.* Mohammed-Ali.
Méhul. 497
Meierotto. 500
Mein. 500
Meiners. 501
Meiningen-Hildburghausen (duché de Saxe-). 501
Meissen, *voy.* Misnie.
Meissner. 502
Meistersænger, *voy.* Allemande (litt.), Sachs (Hans), etc.
Mékhitaristes. 502
Mekke, *voy.* Mecque.
Mela (Pomponius). 503
Mélampus. 506
Mélanchthon. 506
Mélancolie. 509
Mélanésie, *voy.* Océanie.
Mélas (gén.). 509
Mélasse, *voy.* Canne à sucre et Sucre.
Melbourne (lord). 509
Melchisedek. 510
Melchites, *v.* Melkhites.
Melchthal (Arnold de), *v.* Tell (G.) et Suisse.

Pag.
Méléagre (myth.). 511
Méléagre, *v.* Anthologie.
Méléciens. 511
Mélèze. 511
Mélilots, *voy.* Légumineuses.
Mélisse. 512
Melkarth. 512
Melkhites. 512
Mélodie. 512
Melodrame, Mimodrame. 514
Mélomanie. 514
Melon. 515
Mélongène. 516
Mélopée. 516
Méloplaste. 517
Melos, *voy.* Milo.
Melpomène, *voy.* Muses.
Mélusine, *voy.* Fée et Lusignan.
Melville (vicomte). 517
Mely, *voy.* Guinée et Tombouctou.
Melzi d'Eril. 517
Membrane. 518
Membres. 519
Memel. 520
Memling, *v.* Hemmling.
Memnon. 520
Mémoire (psych.). 521
Mémoires (litt.). 524
Mémorandum. 525
Mémorial. 525
Memphis. 526
Mena (Juan de), *voy.* Espagnoles (lang. et litt.).
Ménades, *v.* Bacchantes.
Ménage (Gilles). 526
Ménagerie. 527
Ménalippe, *voy.* Chariton.
Ménandre. 528
Menchikof, *voy.* Mentchikof.
Mencius, *voy.* Meng-tseu.
Mendana (archipel), *voy.* Marquises.
Mendelssohn (Moïse). 529
Mendelssohn-Bartholdy. 530
Mendiants (ordres). 530
Mendicité. 530
Mendizabal. 532
Mendoza (fam. de). 533
Ménechmes. 534
Ménélas. 534
Ménès. 535
Ménestrels, Ménétriers. 535
Mengs (Raphaël). 535
Meng-tseu. 536
Menin. 537

Pag.
Méninges. 537
Ménippe. 538
Ménisques, *v.* Lentilles.
Mennon. 538
Ménologe, *voy.* Martyrologe.
Ménorragie, *v.* Hémorragie utérine.
Menou, *voy.* Manou.
Menou (gén.). 538
Mensonge. 539
Menstruation. 540
Mentales (maladies), *voy.* Hallucinations, Fixe (idée), Aliénation mentale, Folie, etc.
Mentchikof (prince). 542
Menthe. 544
Menton, *voy.* Mâchoires.
Mentor. 544
Menuet. 544
Menuiserie. 545
Menzel. 545
Menzikow, *voy.* Mentchikof.
Méonie, *voy.* Lydie.
Méotide, *voy.* Azof.
Méphistophélès, *v.* Faust et Gœthe.
Méphitisme. 546
Méplat, *voy.* Bas-relief.
Mequinez, *voy.* Fez et Maroc.
Mer. 547
Mer (bains de). 549
Mer (mal de). 550
Mer (étoiles de), *voy.* Astéries.
Méranie (duché de). 552
Mercantile (système), *v.* Économie politique.
Mercator. 552
Mercerie. 553
Mercier (L.-S.). 553
Mercœur, *voy.* Lorraine (maison de).
Mercure (myth.). 554
Mercure (astr.), *v.* Planètes.
Mercure (chim., méd.). 556
Mercure de France. 558
Mercuriales. 558
Mercy. 559
Mère, *voy.* Femme, Enfants, Parents.
Mérian (fam.). 559
Méridien, *voy.* Longitude.
Méridienne. 560
Mérino (curé). 560
Mérinos. 560

Pag.
Merisier. 561
Mérite, Démérite, *voy.* Moralité.
Mérite-Militaire (ordre du). 561
Merlan, Merluche, *voy.* Gade.
Merle. 562
Merlin l'Enchanteur. 562
Merlin Cocaïe, *voy.* Macaroniques (vers).
Merlin (de Douai). 563
Merlin (de Thionville). 564
Mermnades, *voy.* Gygès et Lydie.
Mérode (fam. de). 567
Méroé. 567
Mérope. 568
Mérovingiens. 568
Merrain. 570
Mersebourg. 570
Merveilles du monde. 570
Merveilleux. 570
Merwan, *voy.* Omméïades, Khalifat et Abdérahman III.
Mésalliance. 571
Mésange. 571
Mésentère. 572
Mesmer. 572
Mésopotamie. 573
Messageries, *voy.* Voitures publiques.
Messaliens. 573
Messaline (les). 573
Messe. 575
Messénie. 576
Messéniennes (guerres). 577
Messéniennes (litt.). 578
Messie, et Faux-Messies. 578
Messine (phare de). 581
Mesure (math.). 581
Mesure (prosod.). 585
Mesure (mus.). 585
Métacarpe, *voy.* Carpe.
Métairie. 586
Métal, *voy.* Métaux.
Métalepse. 586
Métalliques. 587
Métalloïdes. 587
Métallurgie. 587
Métamérie, *voy.* Isomérie.
Métamorphose (myth.). 590
Métamorphose (h. n.), *voy.* Insectes.
Métaphore. 591
Métaphysique. 592
Métastase. 597
Métaux. 597
Métayer, *voy.* Métairie.
Pag.
Métellus. 599
Métempsycose. 600
Météore. 603
Météores (géogr.). 603
Météorolithes, *voy.* Aérolithes.
Météorologie. 603
Météoromancie, *voy.* Divination.
Méthode. 604
Méthode (S.), *voy.* Cyrille.
Méthodisme. 605
Méthusalah, *voy.* Mathusalem.
Métier. 607
Métiers (Arts et). 611
Métis, *voy.* Accouplement, Croisement, Hybrides.
Méton. 612
Métonomasie. 612
Métonymie. 613
Métope, *voy.* Frise.
Métoposcopie, *voy.* Physiognomonie.
Mètre, système Métrique. 613
Mètre (pros.). 617
Métrique. 618
Métrologie, *voy.* Mesures et Mètre.
Métromanie. 618
Métronome. 618
Métropole. 618
Métrorragie, *voy.* Hémorragie utérine.
Métrosidéros. 619
Metternich (famille et prince de). 619
Metz. 622
Metzu. 623
Meubles. 623
Meubles et Immeubles, *voy.* Biens.
Meule, Pierre meulière. 624
Meulen, *voy.* Van der Meulen.
Meulière (pierre), *voy.* Meule.
Meung (J. de). 626
Meunier. 626
Meursius. 626
Meurthe (dép. de la). 626
Meurtre, *voy.* Homicide.
Meurtrière. 628
Meuse (riv.). 628
Meuse (dép. de la). 628
Meusel. 630
Meute. 630
Mexique. 630
Meyerbeer. 638
Pag.
Mezeray. 640
Mezzofanti. 641
Mezzotinto. 641
Miaoulis. 641
Miasmes. 642
Micali. 643
Michaëlis. 643
Michallon. 643
Michaud. 644
Michée. 646
Michel (saint) et Ordre de Saint-Michel. 647
Michel I-XI, emp. d'Orient, *voy.* Byzantin (emp.) et Paléologue.
Michel Fœdorovitch, *v.* Romanof.
Michel Koributh, *voy.* Wissnowiecky.
Michel-Ange. 647
Michelet. 652
Michigan (lac). 652
Michna, *voy.* Talmud.
Michot. 653
Mickiewicz. 653
Microcosme. 653
Micromètres. 654
Microscope. 655
Microscopie. 657
Midas. 658
Middleton. 658
Midi. 659
Midi (canal du). 659
Midshipman. 660
Miel. 660
Miéris (fam.). 660
Mignard. 661
Mignet. 663
Mignons. 664
Migraine, *voy.* Céphalalgie.
Migration (h. n.). 664
Migration (grande) des peuples. 665
Miguel (don). 668
Milan, Milanez. 668
Milan (h. n.). 670
Milésiennes (fables). 671
Milet. 671
Milice. 671
Milieu, *voy.* Juste-Milieu.
Militaire. 672
Militaire (administration). 672
Militaire (architecture), *voy.* Génie, Fortification, Forteresse, etc.
Militaire (art). 673
Militaire (Frontière), *voy.* Frontière.

Pag.
Militaire (législation). 675
Militaires (colonies), *v.* Colonies.
Militaires (écoles). 676
Militaires (ordres), *voy.* Ordres.
Mille. 676
Millénaire (règne). 677
Mille-pieds, *voy.* Myriapodes et Arachnides.
Millépores. 678
Millésime. 678
Millesimo (bat. de). 678
Millet. 678
Millevoye. 678
Millin. 680
Millot. 682
Milo. 682
Milon de Crotone, *voy.* Athlètes.
Miloradovitch (comte). 682
Milosch (prince), *voy.* Obrenovitch et Servie.
Milreis, *voy.* Reis.
Miltiade. 683
Milton. 684
Mime, *voy.* Mimique.
Mimeuse, *voy.* Sensitive.
Mimique. 688
Mimnerme. 689
Mimodrame, *voy.* Mélodrame.
Mina (gén.) et son neveu. 689
Minaret, *voy.* Mosquée.
Mine (monn.). 691
Mine (min.). 691
Mine (art mil.). 692
Mine de plomb, *voy.* Crayon et Graphite.
Minerai. 695
Minéral (règne). 695
Minérales (eaux), *voy.* Eaux minérales.
Minéralogie. 697
Minerve. 707
Mines (métall., art mil.), Mineurs, Ingénieurs des mines, École des Mines, *voy.* Mine.
Mineur, *voy.* Mine, Sapeur-mineur, Minorité et Mode (mus.).
Mineure (log.), *v.* Syllogisme et Conséquence.
Mineurs (frères), *voy.* Franciscains et Cordeliers.
Mineurs (ordres), *voy.* Ordres sacrés.
Mingrélie. 709
Pag.
Miniature. 711
Minimes. 712
Minimum, *v.* Maximum.
Minine, *voy.* Pojarski.
Ministère (en général). 712
Ministère public. 713
Ministères (pol.). 714
Minium. 720
Minnesinger, *voy.* Troubadour.
Minorité. 721
Minorites, *voy.* Franciscains.
Minorque. 722
Minos. 722
Minot, Minoterie, *voy.* Farine.
Minotaure, *voy.* Pasiphaé, Thésée, etc.
Minucius Félix. 722
Minute, *voy.* Jour, Degré, etc.
Minutoli. 723
Minyens. 723
Miquelets. 723
Miquelon, *voy.* Terre-Neuve.
Mirabeau (fam. de). 724
Mirabelle, *voy.* Prunier.
Miracles. 741
Mirage. 742
Miranda (Saa de), *voy.* Espagnoles (lang. et litt.).
Miranda (don Fr.). 744
Mirandola (duché de), *v.* Modène.
Mirandole, *voy.* Pic de la Mirandole.
Miriam. 744
Mirkhond. 744
Mirmidons, *voy.* Myrmidons.
Miroir. 744
Mirtille, *voy.* Myrtille.
Mirza, *v.* Émir et Mourza.
Misaine, *voy.* Mât.
Misanthropie. 747
Mischna, *voy.* Talmud.
Misène (cap). 748
Misère, *voy.* Paupérisme.
Miserere. 748
Misnie. 748
Missel. 748
Mission. 749
Mississipi (fl.). 752
Mississipi (État du), *voy.* États-Unis.
Missnie, *voy.* Misnie.
Missolonghi. 753
Pag.
Missouri. 754
Mistral, *voy.* France.
Mithra. 754
Mithridate. 755
Mitraille. 758
Mitre. 758
Mitylène, *voy.* Lesbos.
Mnémonie. 759
Mnémosyne. 761
Mniszech, *voy.* Faux-Démétrius.
Moabites. 761
Mollakah. 761
Moaviah, *voy.* Ommédiades et Khalife.
Modalité. 762
Mode (mus.). 762
Mode (gramm.), *voy.* Verbe.
Mode (mœurs) et Journaux des modes. 764
Modèle. 765
Modène. 765
Modernes, *voy.* Anciens.
Modestie. 766
Modulation. 767
Module (archit.). 768
Moelle. 770
Mœllendorf. 771
Moellon. 771
Mœris (lac). 772
Mœser. 772
Mœurs. 773
Moezz. *voy.* Égypte et Fatimides.
Moghistan, *voy.* Kerman et Perse.
Mogol (Grand-). 775
Mohacs. 777
Mohammed, *voy.* Mahomet; Agha-Mohammed; Mamelouks, Égypte, etc.
Mohammed-Ali. 777
Mohawks, *v.* Iroquois et Indiens d'Amérique.
Moine (relig.), *voy.* Monastiques (ordres).
Moine (h. n.), *v.* Ange.
Moineaux. 783
Moire. 784
Mois. 784
Moïse. 784
Moisissures. 787
Moisson, *voy.* Récolte.
Moka, *voy.* Yemen et Café.
Molay, *voy.* Templiers.
Moldau, *voy.* Bohême et Elbe.

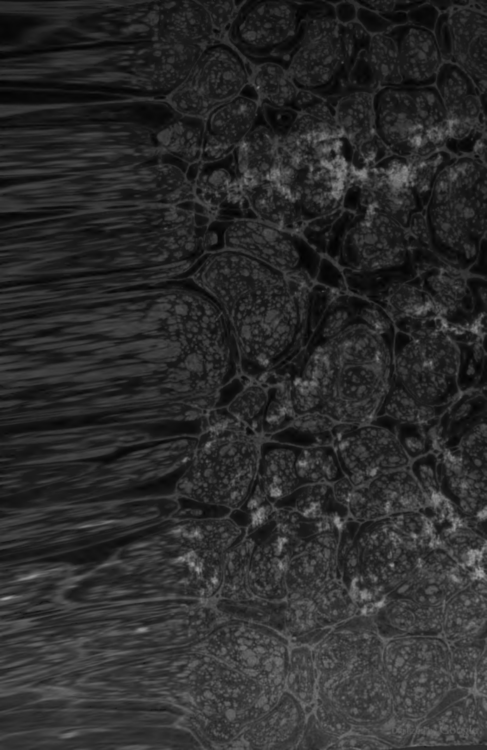FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME DIX-SEPTIÈME.